Digitized by Google

BCU - Lausanne
1094382111

DICTIONAIRE HISTORIQUE,

OU

MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES.

PAR

PROSPER MARCHAND.

TOME PREMIER.

A — I.

DICTIONAIRE HISTORIQUE,

OU

MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES,

CONCERNANT

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DIVERS

PERSONNAGES DISTINGUÉS,

PARTICULIEREMENT DANS LA

REPUBLIQUE DES LETTRES.

PAR

PROSPER MARCHAND.

TOME PREMIER.

A — I.

A LA HAYE,

CHEZ PIERRE DE HONDT,

M. D. CC. LVIII.

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR

FREDERIC HENRI

BARON

DE WASSENAER,

SEIGNEUR DES DEUX CATWYKS; 'T ZAND; VALKENBURG; YZENDOORN; BLANKENBURGH; MAELSTEDE; CAPPELLE; BIESELINGE; SCHORE; VLAKE; ET EVERSDYK;

DE L'ORDRE DES NOBLES DE HOLLANDE ET DE WESTFRISE;

DE'PUTE' A' L'ASSEMBLE'E DE LEURS HAUTES PUISSANCES, LES SEIGNEURS ETATS GE'NE'RAUX DES PROVINCES UNIES;

CHEVALIER ET COMMANDEUR DE L'ORDRE TEUTONIQUE;

GRAND BAILLIF ET DYKGRAVE DE RHYNLAND;

GRAND BAILLIF DE LA HAYE.

PRE'SIDENT DU CONSEIL DES DOMAINES DE SON ALTESSE SE'RE'NISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, STADHOUDER HE'RE'DITAIRE DE LA RE'PUBLIQUE;

HOOFT-INGELANDT DE DELFLAND;

CI-DEVANT CONSEILLER A LA COUR DE JUSTICE DE HOLLANDE, ZEELANDE, ET WESTFRISE, ET EN SUITE AMBASSADEUR AU CONGRE'S D'AIX-LA-CHAPELLE; ETC. ETC. ETC.

MONSIEUR

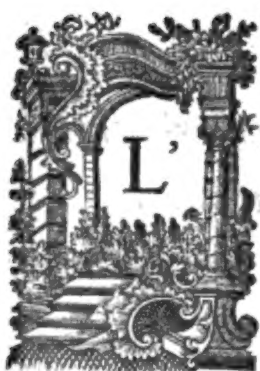

L'Histoire, tant Ancienne que Moderne, nous apprend que les plus grands Hommes de tous les Siècles ont toujours eu du goût pour la compagnie des Sçavants, ou pour la lecture de leurs Ouvrages. Tous leurs moments, qui n'étoient point consacrez au service de leur Patrie, soit dans les Armées, soit dans les Conseils, soit dans les Négociations, soit dans l'Admistration de la Justice, ils les employoient à cette utile

occupation, qui étoit, pour leur esprit, un des plus agréables délassements qu'ils pussent lui donner.

Formée sur ces grands modèles, qu'elle a si bien suivis dans les prémiers emplois de cette République, qu'on lui a toujours vû remplir avec tant de distinction, vôtre illustre Famille, Monsieur, les a encore toujours imitez en ce point; & l'amour des Belles-Lettres & des Sciences, n'y est pas moins héréditaire, que l'ont été, de tout tems, la valeur, & la sage conduite qu'on lui a vû tenir dans les Armées, la prudence & la pénétration dans les Conseils, & l'impartiale équité dans l'administration de la Justice. Digne héritier des talents & des vertus de vos illustres Ancêtres, comme vous l'avez été de leurs emplois & dignités, que vous remplissez avec tant d'honneur, vous avez encore hérité d'eux cet amour qu'ils ont toujours fait paroître pour les Sciences.

Voulant donner un Protecteur au Livre que j'ai l'honneur de vous présenter, pouvois-je en choisir un meilleur que vous, Monsieur, vous que le bon goût & vos lumieres mettent si bien en état de décider du mérite d'un Ouvrage? L'approbation, dont vous avez bien voulu honorer celui-ci, m'est un sûr garant de celle du Public, qui, dans les divers emplois, aussi honorables qu'épineux, qu'il vous voit remplir si dignement, a tous les jours les occasions d'admirer l'étenduë de vos connoissances, la pénétration de vôtre génie, & la solidité de vos jugements.

Il ne manquera rien à ma satisfaction si vous daignez regarder la liberté, que je prend de vous offrir cet Ouvrage, comme une preuve du profond respect avec lequel je suis

MONSIEUR

Vôtre très humble & très obéïssant Serviteur

PIERRE DE HONDT.

AVER-

AVERTISSEMENT
DE
L'EDITEUR.

L'Ouvrage que je publie ici, est le fruit d'un très long travail & d'immenses recherches littéraires. Mr. PROSPER MARCHAND, son Auteur, y a consacré tous les momens de loisir, qu'il a eu pendant près de 40. ans d'une vie très occupée, quoique passée presque toujours dans le Cabinet. Elevé dès sa jeunesse, dans la Librairie à Paris, il eut occasion de s'appliquer de bonne heure à la connoissance des Livres; & il y fut le Correspondant de Mr. BERNARD, qui dans ce tems-là travailloit aux *Nouvelles de la République des Lettres:* ce fut lui qui lui fournit toutes les Anecdotes Littéraires de France, qu'on trouve dans ce Journal.

Etant passé ensuite en Hollande, pour y professer en liberté la Réligion Protestante qu'il avoit embrassée, il y continua la Librairie pendant quelque tems, mais dégouté de ce Négoce par le peu de bonne-foi qu'il avoit trouvé, chez les autres Libraires ses Confrères, avec lesquels il avoit à faire, il le quitta pour se livrer uniquement à l'étude. La connoissance des Livres & de leurs Auteurs fit toujours son occupation favorite, & il s'y distingua si fort, que de tout coté les Libraires venoient le consulter sur les Livres qu'ils se proposoient de mettre sous presse, & ils se félicitoient quand ils pouvoient obtenir de lui qu'ils s'imprimassent sous sa direction. Ce fut lui qui se chargea de publier une nouvelle Edition du Dictionaire de *Bayle*, & les Lettres de cet Auteur; on sait combien il contribua à la perfection de ces deux Ouvrages, tant par les Notes dont il les enrichit, que par l'éxactitude de sa Correction; & le Public lui a rendu à cet égard toute la justice qu'il méritoit, malgré les clameurs peu équitables de Mr. *Des Maiseaux*, qui ont fait assez de bruit, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en parler ici. Il fut un des principaux Auteurs du *Journal Littéraire*, le meilleur peut-être, qui ait jamais été fait; & il a fourni d'excellens Extraits dans la plûpart des autres Journaux qui ont paru depuis.

Toutes ces occupations étoient bien propres à l'affermir de plus en plus dans le goût qu'il avoit pour la Bibliographie, & le Commerce de Lettres qu'il entretenoit avec presque tous les Savans de l'Europe, lui donnoit encore de nouvelles facilités d'étendre ses connoissances à cet égard: à quoi il faut ajoûter une Bibliothéque, la mieux fournie sur l'Histoire Littéraire de toutes celles qui ont été rassemblées.

Jamais Homme, par conséquent, ne s'est trouvé dans de plus heureuses circonstances pour travailler à un Ouvrage tel que celui-ci, destiné principalement à donner de justes idées tant sur les différentes éditions, que sur le contenu de Livres intéressans & peu connus, aussi bien que sur leurs Auteurs. Il y a fait entrer ce que ses vastes lectures lui ont appris à cet égard; en le lisant on sera surpris de l'érudition de l'Auteur, quelques-fois même on trouvera qu'elle a été prodiguée avec trop de libéralité. On la verra cependant toujours sans dégout, parce qu'elle apprendra toujours quelque chose d'utile.

Au reste il ne faut pas croire que tous les Articles de cet Ouvrage roulent uniquement sur des Anecdotes Littéraires. Mr. MARCHAND s'étoit encore fort appliqué à l'Etude de l'Histoire, particuliérement à celle de France; il en avoit lu tous les bons Auteurs, tant anciens que modernes, & il y avoit fait des découvertes très intéressantes. On en verra des preuves en différens Articles, dont le titre seul annonce autre chose que des Discussions purement Littéraires.

Parmi ces Articles il y en a quelques uns qui ont déjà été traités par Mr. BAYLE; mais ce que Mr. MARCHAND en dit ne laisse pas que d'avoir le mérite de la nouveauté, car alors il ne fait que suppléer aux omissions de ce savant Auteur, ou corriger les fautes dans lesquelles il est tombé; & à cet égard on peut dire que son Livre est véritablement un Supplément au Dictionaire de cet excellent Critique, & on auroit pu lui donner ce titre avec autant de raison qu'à celui dont le Public est rédevable aux soins de Mr. DE CHAUFFEPIE', Ouvrage qui a remporté les justes éloges qui lui sont dus, & qui fait également honneur à l'érudition & à la probité de son Auteur.

On sera peut-être surpris que Mr. MARCHAND n'ait pas publié lui même ces *Mémoires;* il en avoit formé plusieurs fois le projet, mais toujours il en a differé l'éxécution, parcequ'il trouvoit toujours de nouvelles additions à y faire: enfin, comme il étoit déterminé à les mettre sous la presse, une paralysie qui le priva de l'usage de sa main droite, l'obligea de renoncer à cette entreprise, & à ne penser qu'à se préparer à la mort, & à mettre ordre à ses affaires. Ce dernier article ne l'occupa pas beaucoup. Aïant toujours mené une vie très frugale, il n'avoit jamais pensé à amasser du bien; content du nécessaire, & qui se bornoit à peu de choses pour lui, il avoit emploïé en Livres tout le superflu de son argent. Le peu qui lui en est resté, il l'a legué à une Société, fondée à la Haye, pour pourvoir à l'éducation & à l'instruction d'un certain nombre de Pauvres; & quant à sa Bibliothéque, il en a fait présent par Testament, à l'Université de Leide, de même que de tous ses Manuscrits. L'estime & l'amitié que j'avois pour lui, l'ont déterminé à me choisir pour l'éxécuteur de ses derniéres volontés, & à me prier de vouloir bien

charger après sa mort de la publication de cet Ouvrage-ci, aussi bien que d'une nouvelle Edition, considérablement changée & augmentée de son *Histoire de l'Imprimerie*.

Quoiqu'une pareille entreprise me convint très peu, tant à cause de mes occupations, que parce que je me suis appliqué à un genre d'études très différent: cependant je ne pus refuser à un ami mourant ce qu'il éxigeoit de moi. Je lui promis ce qu'il me demandoit, & pour dire vrai, je ne croïois pas m'engager à beaucoup; il m'avoit dit plusieurs fois que son Manuscrit étoit prêt; ainsi je comptois que tout ce que j'aurois à faire se réduiroit à le remettre à un Libraire, à choisir un bon Correcteur, & tout au plus à revoir de chaque feuille la dernière épreuve. Mais après la mort de Mr. MARCHAND, arrivée le 14. Juin 1756. je fus bien surpris, lors qu'occupé à ranger ses Papiers, je trouvai le Manuscrit de cet Ouvrage. Je frémis en le voyant: les Oracles de la Sibylle, confondus & dispersés dans son Antre, s'offrirent d'abord à ma mémoire. Mr. MARCHAND, accoutumé à tirer parti de tout, avoit pris l'habitude de faire usage des plus petits chifons de papier; tout son Ouvrage en étoit farci, & pour une demie feuille écrite de suite, il y avoit vingt petits lambeaux décousus, qui se rapportoient les uns aux autres par un nombre prodigieux de renvois accumulés les uns sur les autres. Je prévis d'abord le travail immense que cela me donneroit, & je ne me trompai pas: car peu de tems après Messieurs les Curateurs de nôtre Université, toujours disposés à favoriser les progrès des Sciences, m'aïant permis de retirer ce Manuscrit de la Bibliothéque de l'Université, où je l'avois fait placer, avec tous les autres Livres & Manuscrits de Mr. MARCHAND; je ne tardai pas à mettre la main à l'œuvre; j'avois à peine commencé, que j'aurois surement abandonné une occupation aussi désagréable & à laquelle j'avois très peu de tems à donner, si je n'avois pas eu devant les yeux l'obligation que m'imposoit la prière qui m'avoit été faite par un ami, dont je chérissois la mémoire. Je me roidis donc contre les désagrémens qui accompagnoient un si pénible Ouvrage, & enfin à force d'application je vins à bout d'arranger le tout; mais la confusion de ces lambeaux de papier n'étoit pas la seule difficulté que j'eusse à surmonter, la petitesse du caractère en formoit une autre plus grande encore; pour faire usage d'un morceau de papier de la grandeur quelques fois de l'ongle, Mr. MARCHAND a du écrire très menu; aussi en certains endroits son écriture est-elle si petite, que pour la lire j'ai du me servir d'une forte loupe, & en fournir de telles aux Imprimeurs, qui sans ce secours n'auroient jamais pu se tirer de cet Ouvrage: & c'est ici sans doute le prémier Livre qui n'ait pu être imprimé sans le secours continuel du Microscope.

Une autre chose qui m'a donné encore beaucoup d'embaras; c'est qu'en bien des endroits Mr. MARCHAND, s'étoit contenté d'indiquer les passages des Auteurs qu'il vouloit citer, se reservant de les transcrire en entier pendant le cours de l'impression. Il m'a fallu suppléer à ces omissions, & aller chercher ces Passages dans les Auteurs qui devoient les fournir. On comprend aisément combien cela a du me couter de peine. Heureusement la Bibliothéque de l'Auteur, jointe à celle de nôtre Académie, m'offroit les Livres dont j'avois besoin, & qu'il m'auroit été impossible de trouver par tout ailleurs, vû la rareté de la plûpart d'entr'eux.

Ajoûtez à tout cela que sur des petits morceaux de papier, qui ont souvent passé par les mains, il y a eu très fréquemment des mots effacés, qui quelques fois n'ont pu être rétablis qu'avec beaucoup de difficulté, sur-tout quand il étoit question de chifres.

J'entre dans tout ce détail, dont il semble d'abord que le Lecteur n'a pas besoin d'être instruit, pour qu'on excuse les fautes qui se trouveront dans cet Ouvrage. Quoique j'y aïe emploïé un Correcteur très éxact, & que j'aïe revu moi même avec toute l'attention possible deux épreuves de chaque feuille, je n'ose pas me flatter qu'il ne s'y en soit glissé aucune: il y en aura sans doute; mais j'ose assurer qu'elles sont peu nombreuses; tout autre qui n'auroit pas été encouragé dans ce travail, par ce qu'il devoit à la mémoire d'un ami très estimable, y en auroit laissé un beaucoup plus grand nombre.

On trouvera dans ce Livre d'autres choses qui demanderont plus d'indulgence de la part du Lecteur. Ce sont des passages où l'Auteur se livre quelques fois à une critique trop amère contre ceux qui sont tombés dans des erreurs, qui ne sont pas toujours de grande conséquence. Je voudrois qu'il se fut exprimé avec moins de vivacité, & s'il m'avoit été permis, j'aurois changé quelques fois les expressions dures qu'il emploie; mais en cela j'aurois manqué à ce qu'éxige la fidélité d'un Editeur: on les excusera, si l'on veut bien faire réfléxion qu'elles partent uniquement de l'amour pour la vérité, qui faisoit qu'aucune erreur n'étoit petite à ses yeux. Tous ceux qui l'ont connu conviendront de ce que je dis: ils savent qu'il n'y avoit chez lui que beaucoup de vivacité sans le moindre fiel.

J'en dis autant de quelques traits qu'il a laché en quelques endroits contre la Réligion Catholique. Choqué de l'ignorance crasse, ou de la mauvaise foi, qu'il a trouvée dans divers Moines de cette Communion, il s'en est pris quelques fois avec trop d'aigreur à la Réligion qu'ils professoient; quoique d'ailleurs personne n'ait porté la tolérance plus loin que lui, comme on s'en convaincra aisément par la lecture de ses Ecrits.

Celui que je publie ici sera composé de deux Volumes. Le prémier paroit séparément, pour satisfaire à l'impatience de plusieurs personnes, qui l'ont demandé avec empressement, & le second le suivra incessamment: l'impression en est déja fort avancée. Dès qu'il sera fini on travaillera à publier l'*Histoire de l'Imprimerie*, qui sera un Ouvrage tout différent de la prémière Edition qui en a été faite, & où l'on n'admirera pas moins l'étendue de l'érudition & des recherches que dans celui-ci.

Leide ce 7. Novembre 1757. J. N. S. A.

DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE, OU MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES.

A.

LBERE (Erasme) (a) Savant du XVI. Siécle, naquit à Sprendingen, dans la Moïenne-Marche, près de Francfort sur l'Oder, avec de très heureuses Dispositions, qu'il cultiva avec soin, & qu'il perfectionna par son application à l'Etude (A). Ses Talens pour l'Eloquence le firent choisir par Joachim, Electeur de Brandebourg, pour son Prédicateur ordinaire : &, après s'être dignement acquité de cet Emploi pendant quelque tems, il passa à Wittemberg, où il se mit sous la Discipline de Luther, & se fit recevoir Docteur en Théologie (B). Il se retira ensuite à Magdebourg, où il donna de grandes marques de Constance & de Générosité pendant le Siége de 1551; ce qui fut si agréable au Duc de Mecklenbourg, qu'il le fit Sur-Intendant de toutes les Eglises de sa Domination (C). Les Bibliographes lui

(a) *Et non Erasme Albert, comme l'ont mal-à-propos nommé divers Savans. Voyez ci-dessous la Rem. (F).*

(A) *Né avec de très heureuses Dispositions, il... les perfectionna par son application à l'Etude.*] C'est le Témoignage avantageux que lui rend un de ses Contemporains, dans un Ouvrage particuliérement destiné à louër les Hommes Illustres d'Allemagne, quoi qu'il s'y en trouve aussi beaucoup d'autres. Erasmus Alberus, dit-il, *in Sprendingen circa Francofurtum natus & educatus fuit. Is cum felici Ingenio esset præditus, bonis Literis incubuit, & earum magnam sibi noticiam comparavit. Huc accedebat Vitæ Pietas, & Religionis Studium, cum naturali quadam Facundia* (1). On verra ci-dessous par les Ouvrages qu'il composa dans la suite, que ce Témoignage n'est nullement mal fondé.

(1) Henrici Pantaleonis Prosopographia, Heroum atque Virorum illustrium totius Germaniæ, *Part. III, pag.* 420.

(B) *Après avoir été Prédicateur ordinaire de l'Electeur de Brandebourg, ... il passa à Wittemberg, où il se mit sous la Discipline de Luther, & se fit recevoir Docteur en Théologie.*] C'est ce que nous apprend encore le même Pantaléon, en ces termes: *Itaque Joachimus Elector Brandenburgicus eum* (Alberum) *suis Concionibus præfecit, atque ejus Doctrinam cupide audivit. Inde Erasmus sese Witebergam contulit; & Lutheri Discipulus existens, tandem Theologiæ Doctor creatus fuit* (2). Cet Electeur ne sauroit être que Joachim II. qui introduisit la Réformation dans ses Etats, & dont l'Article est fort embrouillé, fort imparfait, & fort inéxact, dans le *Dictionaire Historique* de Morery, de l'Edition de Hollande en 1740, qu'on vante néanmoins comme fort éxactement revüe & corrigée. Qu'on en juge par ce Trait presque incroïable : *En 1558, lorsque Charles-Quint se démit de l'Empire, Joachim se trouva à l'Election de Maximilien* (3). Dans ce peu de mots, il y a V. ignorances impardonnables aux moindres Ecrivains, & à plus forte raison aux Auteurs & Réviseurs d'un Livre destiné à enseigner l'Histoire. I. C'est ignorer que Charles-Quint *se démit de l'Empire*, de même que de ses autres Dominations, en 1555. II. C'est ignorer que ce fût en 1558 qu'il mourût. III. C'est ignorer, renverser, & même tronquer l'Ordre chronologique & la Succession des Empereurs. IIII. C'est ignorer, que ce fût Ferdinand, Frere de Charles-Quint, & non pas Maximilien, qui lui succéda. Et V. C'est ignorer, que Maximilien ne parvint à l'Empire qu'en 1564, après la Mort de Ferdinand son Père. D'ailleurs, on ne trouve dans cet Article, ni l'Avénement de Joachim II. à l'Electorat, ni dans l'Article de Joachim I. son Père le tems de sa mort, par lequel on le pourroit fixer; & l'on est réduit à rester dans l'Ignorance sur ces deux Particularitez si essentielles à l'Histoire de ces deux Princes. A la vérité, ces Défauts-là ne se trouvent point dans l'Edition de Hollande de 1702, ni probablement dans plusieurs autres: mais on ne sait que trop, qu'à quantité d'autres ègards, elles ne sont pas plus correctes. Qu'on dise tant qu'on voudra, que ce *Dictionaire Historique* n'est pas fait pour les Savans, & que ce n'est qu'un *Dictionaire Bourgeois*, comme il plaisoit à quelques-uns de le nommer: on ne dira qu'une pauvreté. C'est justement par cette raison, qu'il devroit être plus éxact : les simples Bourgeois, ou les Personnes non-lettrées, n'étant point en état, comme les Savans, de s'appercevoir de semblables Erreurs, & bien moins encore de les corriger; & par conséquent, ne devant être munis que de Livres bien éxacts; & incapables de les remplir ainsi de fausses Idées & d'Erreurs grossiéres.

(2) Ibidem.

(3) Morery, Edition de 1740, *Tom. V, pag.* 140, *Article* JOACHIM II.

(C) *Il se retira à Magdebourg, ... y étoit pendant le Siége de 1551, ... & le Duc de Mecklenbourg le fit Sur-Intendant de toutes les Eglises de sa Domination.*] Pantaléon, son Contemporain, est

lui attribuent divers Ouvrages, dont je donnerai ci-dessous d'après eux la Notice (*D*): & j'y en ajouterai un, dont ils ne font aucune mention, quoi que ce soit le plus notable, & le plus connu, de ses Ecrits (*E*). Je ne connois, ni le tems de sa Naissance, ni celui de sa Mort (*b*) : & c'est quelque-chose de bien condamnable, que le principal de ses Historiens ne note positivement aucune autre Date, que celle que je viens de marquer. Divers d'entre eux ont corrompu son Nom, & sont d'ailleurs extrémement secs sur son chapitre (*F*) : mais, c'est ainsi que la plûpart des Bibliographies sont dressées.

ALBI-

(*b*) *De la maniére dont s'exprime* Pantaleon, *ci-dessus tout à la fin de la Citation* (7), *il sembleroit qu'*Albere *vivoit encore en* 1566, *lorsqu'il publia la II. Partie de sa* Prosopographia. *Dans l'*Helvici Theatrum Historicum, *on se contente de dire d'une maniére vague, qu'il vivoit en* 1551.

est encore celui qui nous apprend ces Particularitez. *Postea*, dit-il, *Albertus Magdeburgum venit, & Obsidionis tempore, Anno* 1551, *ibi permanens sua Constantia insignis extitit. Id cum Megalopolensis Dux cognovisset, eum ad se vocavit, & suæ Ditionis Ecclesiis Super-Intendentem (quem vocant) constituit* (4). S'il en faut croire Casimir Oudin, ce n'étoit point là la prémiére Sur-Intendance d'Albere; car selon lui il avoit déjà été non seulement Ministre, mais même Sur-Intendant des Eglises de l'Electorat de Brandebourg, dès 1531 : *Erasmus Albertus Minister Divini Verbi in Ditione Brandenburgica Lutheranæ Communionis, ac Super-Intendens Ecclesiarum hujusce Electoratus* (5). Mais outre que Pantaléon, son Contemporain, ne dit absolument rien de semblable, s'il est vrai, comme le même Pantaléon l'a positivement affirmé ci-dessus, que ce soit l'Electeur Joachim II. qui ait choisi Albere pour son Prédicateur ordinaire, il n'y a nulle apparence qu'il l'ait fait Sur-Intendant des Eglises de son Electorat dès 1531; vû qu'il n'étoit point encore Electeur, qu'il ne le devint qu'en Juillet 1535, & que ce ne fût qu'en 1539, qu'il introduisit la Réformation dans ses Etats. D'ailleurs, il est encore moins vraisemblable, qu'un Sur-Intendant des Eglises de tout un Païs ait quitté un pareil Poste, pour aller se faire Ecolier de Luther, afin de devenir Docteur en Théologie: & c'est néanmoins ce qu'Albere a fait, comme on l'a clairement prouvé ci-dessus Citation (2). Selon l'Auteur du Projet d'une *Bibliothéque Théologique Luthérienne*, Albere étoit Sur-Intendant de la Poméranie Orientale, Pasteur de Magdebourg dont il fût exilé sept fois, à cause de sa Fermeté, & il moûrut pieusement enfin au nouveau Brandebourg dans le Mecklenbourg : *Erasmus Alberus*, dit-il, *Superintendens Pomeraniæ Orientalis*, *Pastor Magdeburgicus, septies ob Constantiam Animi Exul, tandem Neo-Brandenburgi in Mecklenburgo pie obdormivit*; & il renvoie, pour son Histoire, à divers Ecrits indiqués ainsi : *J. C. Olearii Anmerckung über den Gesang* ALBERI, Gott hat das Evangelium, *&c.* 1720. 8. *pl.* 1½. *Rel. Innoc.* 1720. *pag.* 986. *&* 1721. *pag.* 363, 554, *An.* 1722. *pag.* 427. *Wetzel* (6). En marquant ainsi le Lieu de sa Mort, il auroit bien dû en marquer la Date: mais, c'est une circonstance sur laquelle la plupart des Ecrivains sont extrémement négligens, pendant qu'ils s'amusent à donner vainement à leurs Héros quantité de Qualitez brillantes, qui ne sont néanmoins pour l'ordinaire que des Selles à tous Chevaux.

(*D*) *Je donnerai la Notice de ses Ecrits.*] C'est néanmoins ce que je ne pourrai faire que fort imparfaitement; vû le peu de soin & d'exactitude des Bibliothécaires à cet égard. Je commencerai par ce Passage de Pantaléon, qui servira d'Introduction au Détail que je donnerai ensuite. *Scripsit Erasmus* (Alberus) *de* Spongia Erasmi Roterodami, *adeoque quatenus illa cum Lutheri Doctrina conveniat ostendit.* Carolstadii *quoque Scripta reprehendit, & inter Doctos sibi magnum Nomen comparavit. Cum etiam Controversia de Cœna Domini passim inter Evangelii Doctores augeretur, Erasmus* (Alberus) *quoque suam Sententiam edito Libro patefecit; & Lutherum optime sensisse, contra vero Zwinglium errasse, conclusit. Itaque multos in ea Sententia existentes confirmavit, & suam Ecclesiam Verbo Dei pascendo suaviter pergit* (7).

Conrad Gesner ne lui donne dans sa *Bibliotheca Universalis*, que *Judicium de Spongia Erasmi Roterodami*, sans en marquer l'Edition (8) : mais dans son *Appendix Bibliothecæ Gesneri*, il ajoute, *Præcepta Vitæ ac Morum, & Sententiæ exquisitæ, in Decalogum distributæ, & Rhythmis Germanicis expositæ, editæ Francofurti, apud Egenolphum, Anno Domini* 1548, sans en marquer la Forme (9). A cela ses Abbréviateurs ajoutent encore : *Colloquia decem pro Pueris incipientibus loqui, Germanice; impressa Francofurti, Anno D.* 1569, *in* . . . *Fabulæ quadraginta-novem, cum jucunda Locorum quorumdam Germaniæ Descriptione, Germanicis Rhytmis, impressæ Francofurti, Anno* 1579, *in* 8°. (10). Israël Spach, comme ne traitant que d'Ouvrages Philosophiques, n'indique que ces trois derniers Articles (11). George Draudius fait aussi la même chose, mais donne bien le second sous son vrai Titre Allemand & prend le prémier & le dernier pour des Ecrits Latins, D. ERASMI ALBERI *zehn Dialogi für die Kinder, so anfangen zu reden und vernehmen können. Item, einfältige Fragen für die kleine Kinder vom H. Christ und Osterf.st* : & en indique trois Editions; une *à Francfort, chez Nic. Boss*, en 1569, in 16, *une à Erfort*, en 1591, in 8°, & une *à Wittemberg, chez Paul Helwig*, en 1608, in 8°. (12). Les mêmes Draudius & Lipenius indiquent un nouvel Ouvrage, intitulé *D.* ERASMI ALBERI *Christlicher und nothwendiger Bericht von der Kinder-Tauff wider den Irrthum der Schwermer, &c. sampt einer vorrede und Bericht D. Nicolai Selneckers vom Exorcismo bey der H. Tauff*; & imprimé *Neopurgi ad Mœnum, Anno* 1591, in 4°. (13). George-Matthias König, & le Pere Jacques le Long, lui attribuent une Harmonie Evangélique, *Harmonia Evangeliorum edita Roterodami* (14). Mais comme, ni Draudius, ni Lipenius, ni Crovæus, ni le Pere Lami, ne font aucune mention de cet Ouvrage dans leurs Listes des *Harmonies & Concordes Evangéliques*, celle-là m'est d'autant plus suspecte, qu'elle n'est indiquée que par le seul König; & qu'il me paroit que la prétenduë Edition de *Rotterdam*, si mal-à-propos appliquée par lui-même au seul *Judicium de Spongia*, comme on l'a vû ci-dessus Citation (8), a été une occasion de chûte au Pere le Long, qui l'a appliquée de même à cette prétenduë *Harmonie Evangélique*. Enfin, Louïs Ellies du Pin, qui fait assez mal-à-propos fleurir nôtre Erasme Albere sur la Fin du XVI. Siécle, lui donne seulement un *Traité contre la mauvaise Doctrine de Carlostad*, imprimé, selon lui, *à Neu-Brandenbourg, en* 1594, *in* . . (15); C'est sans doute ce que Pantaléon a indiqué ci-dessus Citation (7), par *Carolstadii Scripta reprehendit*. Quant à l'Ecrit contre Zwingle touchant l'Eucharistie, indiqué ci-dessus, par le même Pantaléon, je n'en trouve aucune trace dans les Bibliothécaires. Dans tout cela, comme on voit, il n'est pas fait la moindre mention de son *Der Barfüsser Munch Eulenspiegel und Alcoran*. C'est pourquoi je lui réserve la Remarque suivante.

(*E*) *Les Bibliographes* .... *ne font aucune mention du plus notable, & du plus connu de ses Ecrits.*] On en sera sans doute extrémement surpris, lors qu'on saura, que cet Ouvrage est le fameux *Alcoran des Cordeliers*, dont il y a eu tant de différentes Editions, en Allemand sa Langue originale & primitive, en Latin, en François, en ces deux Langues réünies, en Flamand, & peut-être encore en d'autres Langues. Comme j'ai indiqué, dans la remarque (*C*) Num. I. de l'Article ALBIZI, l'Occasion, le But, la Composition, les Versions, les Editions, en un mot l'Histoire & la Notice de cet Ouvrage, je crois quil suffit d'y renvoier le Lecteur : me contentant d'observer simplement ici, qu'il est assez étonnant, qu'un Livre si propre à faire valoir son Auteur ait été généralement ainsi oublié ou négligé, non seulement par les Bibliothécaires qui ont parlé de lui, mais même par Henri Pantaléon, son prémier & peut-être son unique Historien.

(*F*) .... *Divers d'entre eux ont corrompu son Nom, & sont d'ailleurs extrémement secs sur son chapitre.*] La grande conformité du Nom d'ALBERE, avec celui d'ALBERT, est sans doute la cause de leur Erreur, mais ne les excuse pourtant pas, puisqu'il ne dépendoit que d'eux d'y apporter un peu plus d'attention. Gesner, ses Abbréviateurs, Spach, du Pin, Oudin, & probablement encore divers autres, sont tous dans le même cas, & le nomment uniformement ERASME AL-BERT,

(4) Pantaleonis Prosopographia, *Part. III*, *pag.* 410.

(5) Oudin de Scriptor. Ecclesiastic. *Tom. III. col.* 1175.

(6) Joh. Ant. Strubberg Index Theologorum Evangelico-Lutheranorum Chronologicus a Tempore Reformationis, *pag.* 50.

(7) Pantaleonis Prosopographia, *Part. III*, *pag.* 410.

(8) Gesneri Bibliotheca, *folio* 222 *verso*. König, Biblioth. vet. & nova *pag.* 21, *marque cette Edition à* Rotterdam; *mais, ce n'est qu'en estropiant le Passage de* Gesner *ainsi* Judicium de Spongia *Roterodami. Dans une* Lettre d'Erasme à Melanchton *du* 6. *de Septemb.* 1524, *ce* Judicium *est extrêmement maltraité & son Auteur vilainement dépeint. La* Lettre *mériteroit bien d'être lue.*

(9) Gesneri Appendix ad S. Biblioth. *folio* 32.

(10) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 217. Eblingeri Biblioth. Augustana *pag.* 61.

(11) Spachii Nomenclator Scriptor. Philosophic. *pagg.* 112 641, 715.

(12) Draudii Bibliotheca Classica, *pagg.* 1091 & 1117; & Biblioth. Germ. *pag.* 218. Lipenii Bibliot. Theol. *Tom. I. pag.* 584, *indique aussi ces Dialogues.*

(13) Draudii Biblioth. Class. German. *pag.* 491. Lipenii Biblioth. Theol. *Tom. I. pag.* 675.

(14) König Biblioth. vet. & nova, *pag.* 21. Le Long Biblioth. Sacra, *pagg.* 449, 541.

(15) DuPin, Table Universelle des Hérétiques, *pag.* 418.

BERT, ou ERASMUS ALBERTUS (16): excepté néanmoins Gesner, qui s'est corrigé dans son *Appendix*; Exemple, & Avertissement, dont n'ont point profité ses Abbréviateurs, & qui prouve bien, que les Abrégés, quoique postérieurs aux Originaux, ne sont pas toujours aussi exacts. Quant à leur Sécheresse, on en a vû la preuve ci dessus, Remarque (*D*), dans l'énumération des Ouvrages que chacun d'eux en indique. Les derniers, tels que König & du Pin, sont sur tout blamables de n'en avoir rapporté qu'un ou deux Articles, puis qu'ils pouvoient consulter les Abbréviateurs de Gesner, les mieux fournis à cet égard, & qui leur en auroient procuré plusieurs autres.

(16) Gesneri Bibliotheca, *folio* 222 *verso*. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 217. Spachii Nomenclator Philosophicus, *pagg.* 181, 641, 715. Du Pin, Table des Heretiques, *col.* 439. Oudin de Scriptoribus Ecclesiast. *Tom. III*, *col.* 1175 *& seqq.*

ALBIZI, ou DE ALBIZIS (BARTHELEMI) Ecrivain de la Fin du XIV. Siécle, étoit né à Rivano en Toscane (*a*), & fût surnommé DE PISE, parce qu'il fit en cette Ville Profession dans l'Ordre de St. François, où il étoit dès 1343, & où il florissoit vers l'An 1380. (*b*). Un de ses Ecrits, d'un caractére extrémement singulier, & sans lequel il seroit probablement demeuré dans l'obscurité la plus profonde, a fait beaucoup parler de lui, & l'a rendu l'un des Auteurs les plus connus de ces derniers Siécles. Ce sont les fameuses *Conformitez de la Vie de St. François avec celle de Jésus-Christ*, qu'il présenta au Chapitre général de son Ordre assemblé à Assise en 1399, & dont il reçût, non seulement une Approbation universelle, mais même la Récompense la plus glorieuse, à laquelle un Homme de son Etat pût jamais s'attendre (*A*). Ce célébre Ouvrage fut imprimé diverses fois dans les XV. & XVI. Siécles (*B*), & ces prémiéres

(*a*) Oudin, Comment. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III*, *col.* 1175. *D'un autre coté*, Lesser, Theologie des Insectes, *Tom. II*, *pag.* 293. *le prénomme mal* Baptiste. *Et Aug.* Beyer, *qui reprend* Wadding *de le nommer* Albizius *au lieu de* Pisanus, *se trompe fort lourdement lui même, ignorant que Pise étoit sa Patrie, ou sa Demeure. Reprendre si témérairement un Homme si bien instruit sur les Affaires de son Ordre, c'est se faire fort risiblement Compagnon de* Grosjean, qui remontroit à son Curé. Labbe de Scriptor. Eccles. *Tom. I*, *pag.* 175. Wharton Append. ad Cave.

(*b*) Possevini Apparat. Sacer, *Tom. I*, *pag.* 173. *Page* 174, *il en fait un second Auteur, & le place en* 1399. Waddingi Annales Ordin. Minor. *ad Annum* 1343. *num.* 13; *&* Scriptores Ord. Minor. *pag.* 48. Oudin, *col.* 1175. Wharton *&* Oleastrus *le mettent en* 1372. St. Sauveur *le place mal vers* 1366. *plus de* 200 *Ans trop tard.*

(*A*) *Ses* Conformitez de la Vie de St. François avec celle de Jésus Christ *lui valûrent une Approbation universelle, & la plus glorieuse Récompense qu'il pût jamais attendre.*] Après avoir travaillé pendant plusieurs Années à cet Ouvrage (1), il l'alla présenter au Chapitre général de son Ordre assemblé à Assise; &, selon Possevin, & Wolfius, ce fût le 2. d'Aout 1399 (2). Mais, c'est ce que Wadding raconte plus particuliérement en ces termes: *Opus* Conformitatum St Francisci cum Christo *cum præsentasset Capitulo generali*, *Assisii celebrato Anno* 1399, *& ab Henrico Generali Ministro*, (c'étoit Henri d'Est, XXXII. General de l'Ordre,) *cæterisque Patribus*, *Approbationem cum laude*, *& Facultatem accepisset illud evulgandi*, *paulo post*, *Amanuensium cura*, *evulgatum est* (3). Cette Approbation, qui ne pouvoit être plus solennelle ni plus autentique, & qui ne pouvoit exprimer plus fortement ni plus positivement le cas excessif, que tout le Corps des Franciscains faisoit de l'Ouvrage d'Albizi, étoit conçûë en ces termes: „ Approbatum est a Fratre HENRICO, Ordinis Fratrum Minorum Generali Ministro & Servo, & „ cæteris Ministris & Diffinitoribus Capituli generalis apud sacrum Locum de Assisio, Die 2. Augusti, Anno Domini 1399, in quorum Epistola sunt hæc Verba: *Opus*, *quod Divina favente* „ *Clementia* (*& intitulatur* De Conformitate Beati Francisci ad Vitam Domini nostri Jesu „ Christi,) *fecisti*, *inspici*, *discuti*, *& examinari*, „ *fecimus diligenter*, *cum Arbore*, *quam nobis personaliter præsentasti*, *& nihil invenimus Correctione dignum*, *&c.* (4). Ainsi, c'est proprement l'Ouvrage & la Confession de Foi, de tout l'Ordre. Wharton & Oudin ajoutent, qu'on donna à Albizi pour récompense de son travail l'ancienne Robbe de St. François: *Et in Præmium laboris*, *vetusta*, *qua olim Sanctus Franciscus utebatur*, *Tunica donatus est* (5); & cela, sans citer aucune Autorité. Wadding auroit-il oublié, ou n'auroit-il point connû, une Particularité si glorieuse à Albizi? Peut-être en a-t-il parlé dans ses *Annales Ordinis Minorum*, & qu'Oudin & Wharton auront négligé d'en citer le lieu. Quoi qu'il en soit, vû la grande vénération des Franciscains pour tout ce qui avoit appartenu à leur Patriarche, on peut juger de l'estime qu'ils faisoient du travail d'Albizi, par le Présent qu'ils lui firent: & Oudin fait un peu trop le difficile lorsqu'il ajoute en plaisantant, *Dignum labore Monachi Præmium*, *cui Censura potius quam Laus & Applausus iste communis debebatur* (6). Quoi qu'il en dise, la Récompense étoit honorable: & il n'y a point de Général François, qui, après avoir reçû, pour témoignage de sa Valeur, le Casque ou la Cuirasse du Prince de Condé ou du Maréchal de Turenne, n'eut tenu à grand Honneur de se voir gratifié d'une pareille marque de Distinction; ou, si cette comparaison paroit trop magnifique, les Médecins de Montpellier ne se faisoient-ils pas véritablement un Honneur d'être revétus de la Robbe de Rabelais, lors qu'on les admettoit au Doctorat (7)? Ce ne devoit être néanmoins qu'une assez vilaine Parure, non plus que celle de François d'Assise; mais, on les considéroit l'une & l'autre beaucoup moins par rapport à elles-mêmes, que par rapport aux Personnes à qui elles avoient appartenu.

(1) Oudin Comment. de Scriptor. Eccles. *Tom. III*, *col.* 1175. *Il le dit après* Sedulius, *commencé dès* 1389.

(2) Possevini Apparat. Sacer, *Tom. I*, *pag.* 174. Wolfii Lectiones memorabiles, *Tom. I*, *pag.* 621, 622. *mais il marque mal l'Année* 1389, *comme* Wadding *va le prouver.*

(3) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 48.

(4) *Ex* Alcorano Franciscanorum, *Tom I*, *pag.* 244.

(5) Oudin, *col.* 1175. Wharton, Append. ad Cave. *p.* 49.

(6) *Idem*, *ibidem.*

(7) Moreri, *au mot* Rabelais.

(*B*) Ces Conformitez *furent imprimées diverses fois dans les XV & XVI Siécles*] Wadding a remarqué, que l'on conserve précieusement le Manuscrit de cet Ouvrage dans la Bibliothéque du Duc d'Urbin; & que, dès les prémiers tems de l'Imprimerie, on le mit sous la Presse (8).

I. Cette prémiere Edition est de *Venise*, mais sans indication d'Imprimeur, de Date, ni de Forme: on sait néanmoins, qu'elle est *in folio*; & il y en a un Exemplaire dans la Bibliothéque du Baron de Hohendorff aujourdhui réünie à celle de l'Empereur (9) Aucun autre Bibliothécaire, que je sache, n'a connû cette prémiére Edition.

La II. & la III. ne sont qu'un simple Abrégé de l'Ouvrage, intitulé *Li Fioretti di San Francisco assimilati alla Vita & alla Passione di Nostro Signore*, toutes les deux imprimées *à Venise*, l'une *en* 1480, & l'autre *en* 1484, *in* 4° (10). J'en parlerai plus au long dans la Remarque (*C*) Num. II.

La IV, intitulée *Opus aureæ & inexplicabilis Bonitatis & Continentiæ* Conformitatum *scilicet* Vitæ Beati Francisci ad Vitam Domini Nostri Jesu Christi, *&c.*, a été faite à Milan, comme il paroit par cette Souscription: *Impressum Mediolani*, *per Gotardum Ponticum*, cujus Officina Libraria est *apud Templum Sancti Satyri*, *Anno M. CCCCC. X. Die XVIII. Mensis Septembris*, *in folio.* Elle est précédée d'une *Préface* de la composition de FRANÇOIS ZENO ou ZENI, Vicaire-Général des Franciscains Italiens, auquel Wadding donne, pag. 141, un *Thesaurus Theologorum*, & un *Commentarius in IV. Sententiarum*, sans autre Indication, & sans parler de cette *Préface*, qui peut faire regarder ce *Zeno* comme l'Auteur du Livre des *Conformitez*. Dans le *Catalogus Bibliothecæ Harleianæ*, Tom. I, pag. 53, on donne, aussi plaisamment qu'ignoramment, à cette prémiére Edition ce prétendu Titre: *Sancte Francisce*, *superni Creatoris tibi impressa Stigmata sunt Christi Salvatoris*, *Literis quadratis*, *Mediolani* 1510. Une si belle Bibliothéque méritoit sans doute un meilleur *Catalogue*. Ce ridicule & impertinent Titre n'est qu'une Partie estropiée d'un Eloge de St. François peint à genoux & stigmatizé, exprimé en ces termes:

Francisce, sequens Dogmata superni Creatoris,
Tibi impressa Stigmata sunt Christi Salvatoris.

Cela est suivi d'une autre Figure de St. François, en-

(8) Wadding, *pag.* 48.

(9) Bibliotheca Hohendorffiana, *Tom. I*, *pag.* 9, *où l'on n'indique pourtant point le lieu de cette Edition.*

(10) Labbe Breviarium vet. Edit. *pag.* 154. Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire. *Tom. III*, *pag.* 156.

miéres Editions sont d'une rareté extrême. En effet, dès que la Réformation eut décillé les Yeux des Peuples, & commencé à éclairer les Esprits, on déclama très vigoureusement contre les Superstitions grossiéres & brutales, & contre les Impiétez affreuses, dont cet Ouvrage étoit rempli (*C*): & cela obligea les Franciscains, non seulement à en

embrassant à genoux le pied d'un arbre, au haut duquel se voit Jesus-Christ crucifié & couronné d'Epines, & des branches éparses duquel pendent quarante petits Cadres ou Chassis, contenant les *XL Conformitez de St. François avec Jesus Christ*, dont tout le Volume n'est qu'un fort ample Commentaire. Au dessus & au dessous de ce Crucifix, se lisent, dans deux pareils Chassis, ces admirables Vers, qui sont une espéce d'*Ex Ungue Leonem* de ce scandaleux Ouvrage:

Francisce Jesu Typice, Dux Normaque Minorum:
Per te Christi mirifice sunt gesta & Donorum.
Mala, Pater egregie, propelle Animarum:
Sedes perpetuas da Regni Supernorum (11).

Cette figure, beaucoup mieux gravée, & ces Conformitez beaucoup mieux écrites & disposées, se peuvent voir en François dans la derniére des Editions de *l'Alcoran des Cordeliers* dont je parlerai ci-dessous Remarque (*D*). Mr. le Du Chat date mal cette Edition de 1570, & ajoute plus mal-à-propos encore, que ce fût alors, que ce Livre fut imprimé pour la prémiére fois. On en fait mal-à-propos de même un *in 4°* dans les *Memoires de Litterature* de Mr. de la Roche (12). Wolfius sous l'Année 1338 de ses *Lectiones memorabiles & reconditæ*, Tome I, page 621, parle d'une Edition des *Conformitez*, faite *à Milan, en 1511, & achevée le* 10 *d'Avril*: mais, il y a tout lieu de croire qu'il la confond avec la précédente ou la suivante, qui sont bien réelles; n'étant guéres vraisemblable qu'on ait imprimé cet Ouvrage trois fois en quatre Ans.

La V, portant le même Titre, & donnée par Jean Mapelli (13), Franciscain de Milan, peut-être aussi l'Editeur de la précédente Edition, a de même été faite à Milan: *Impressum Mediolani, in Ædibus Zanoti* (14) *Castilionei, hujus Artis non infimi, Anno à Nativitate Domini* 1513 ..... *& perfectum infra Octavam Assumptionis gloriosissimæ Virginis Mariæ, & ad ejus Laudem & Gloriam, videlicet Die xviij. Augusti, Dominante Maximiliano Sfortia. in folio.* Cette Edition ne différe de la précédente, qu'en ce qu'elle est de Caractére Gothique, dit Beyer, & se trompe: elles sont toutes deux de ce Caractére. Il fait dire à Ménage, qu'il y en a une Edition de *Venise*, & se trompe encore.

Aux Titres de ces deux derniéres Editions, & peut-être aussi de celles dont je parlerai ci-dessous Remarque (*D*), l'on voit les Armes des Franciscains, au Bras nud de Jésus-Christ, & au Bras vêtu & stigmatisé de St. François, passées en Sautoir, & traversées d'une grande Croix posée en Pal & surmontée de son Ecriteau I. N. R. I. Et notez, que dans ces admirables Armoiries, le Bras de St. François occupe la place d'honneur, celui de Jésus-Christ n'étant qu'au dessous; tant ces Gens-là affectoient de donner la préférence en tout à leur Patriarche! Ce sont-là toutes les Editions des *Conformitez* qu'on connoisse avant la Réformation.

(*C*) *On déclama très vigoureusement contre les Superstitions grossiéres, & les Impiétez affreuses, dont cet Ouvrage étoit rempli.*] Elles sont en effet inconcevables tant par leur Enormité, que par leur Nombre; & par la sotte Ingénuité avec laquelle, leur imbécille Auteur en raconte quelques unes (15), & elles seroient moralement incroïables, si les vigoureuses Réfutations qu'on y a opposées pouvoient être suspectes de mauvaise Foi, & si les anciennes Editions que je viens d'indiquer n'en étoient dès preuves inconteſtables. Je ne m'arrêterai point à en détailler ici quelques Exemples. Il vaut mieux les voir dans le Livre même, ou dans ses Réfutations, qui en sont presque toutes des espéces d'Abrégés.

La I de ces Réfutations parût d'abord en Allemand, sans Nom de Ville, ni d'Imprimeur, mais en 1531 (16) & diverses autres fois depuis, & particuliérement sous le Titre de *Der Barfüsser Münch Eulenspiegel und Alcoran*, avec une *Préface de* LUTHER. Cette Edition fût faite *à Wittemberg, chez Hans Luffs, en* 1542, *in* 4°. Cela reparut avec le Titre effroïablement long d'*Alcoran vondermäsige &c. &c. gedruckt im Jahr* 1614, *in* 8°. Conrad Badius & Du Verdier attribuérent d'abord mal-à-propos cette *Réfutation* à LUTHER même (17), apparemment parce qu'ils y auront vû la *Préface* dont je viens de parler; mais le prémier ne tarda pas à changer de sentiment. Au reste, cette *Préface de* LUTHER se trouve traduite en Latin dans l'Article qu'Oudin nous a donné d'ALBICIUS. Elle est tout-à-fait, digne de la Curiosité des Lecteurs: & c'est probablement elle qui a donné lieu au Cardinal du Perron, de débiter fort sérieusement, *Perroniana*. pag. 233, que Luther avoit traduit *l'Alcoran* en Latin pour le Duc de Saxe.

Quant à la *Réfutation* même, il est certain, qu'elle est d'un Ministre Luthérien du Païs de Brandebourg, nommé ERASME ALBERE, mais que Gesner, ses Abbréviateurs, Spach, du Pin, Oudin, & divers autres, nomment toujours mal *Erasme Albert* (18): & voici à quelle occasion & à quel dessein il la composa, comme il nous l'apprend lui-même dans un *Avertissement au Lecteur* mis à la Tête de son Ouvrage. Après y avoir dit, qu'il faisoit par Ordre de l'Electeur son Maître, la Visite des Couvens des Franciscains de ses Etats, il continuë ainsi: „ Invenimus & in Refectorio ipsorum Libros quosdam (*Biblia* vero *Sacra* nusquam) „ in quibus inerant adeo blasphema horrendaque, „ ut dici satis non possit, nec ullus nostrum meminerat unquam se talia audivisse, aut fieri etiam „ potuisse ut tanta Insania & Levitas in quemquam „ Hominem caderet, aut etiam quemquam hæc potuisse vel excogitare vel credere. Collegi vero ex „ multis *Legendis* quingentas Particulas, quas ex „ Latino in Germanicum Sermonem transtuli, ac „ majorem partem illarum ex Libro quodam descripsi quem vocant *Librum Conformitatum*, non „ alio Loco habitum ab ipsis, quam *Alcoranus* a Turcis Liber certe justæ magnitudinis videri possit, „ quo pacto Satan Imperium suum in Monachos „ suos Subditos exercuerit; & quod Cœnobia ipsa „ nihil aliud fuerint, quam Speluncæ Latronum, „ ac Valles Hinnon. Attamen hic Liber tam pretiosus est, ut unus quisque Christianus Fidem „ suam ex eo confirmare queat. Non enim dubito, quin si Papista simplex, & non induratus, „ has Abominationes legat, non diu Papistarum ac „ Monachorum Somnia probaturus sit. Tametsi autem horribiles admodum essent hæ *Legendæ*, quod „ Nomine Domini Dei nostri, sanctæ & individuæ „ Trinitatis, Mariæ Matris Domini, item omnium „ Sanctorum ac Angelorum, tam horribiliter abutantur; tamen, cum & supra modum ridiculas „ esse viderem, in lucem edendas putavi. Ac „ convenit profecto, ut summa Animi veneratione Domino Deo nostro Clementissimo Patri gratias agamus, quod in hæc tempora devenimus, „ in quibus Oculos nostros aperuit, ac pro Misericordia sua infinita eduxit nos ex profundissima & teterrima caligine Papatus in lucem & „ claritatem Evangelii sui. Christianus, cum hunc „ Librum legit, exhorrescat oportet, & rideat. „ Exhorrescit quippe propter insignia illa mendacia, „ ac detestandum Nominis Divini abusum. Ac „ ridet, cum legit, Satanam tanto artificio scire „ tractare suos Monachos, ac trahere quo velit. „ Et nos nunc Diaboli astutias ridere possumus, „ cum per Evangelium non ignoremus mendacia „ & hypocrises ipsius. Nihilominus rogandus Deus, „ ut imposterum conservet nos ab insidiis Diaboli, „ qui non magno negotio excœcare nos denuo potest, nisi fortes in Fide & Oratione restiterimus. „ Tel est le But principal, que s'est proposé notre Albere, en rassemblant tant d'Impertinences & d'Absurditez Monacales: & c'est ce que j'ai d'autant plus aisément crû devoir remarquer ici, que cet *Avertissement* ne se trouve point dans plusieurs des Traductions & Impressions dont il me reste à parler.

Cette prémiére Réfutation a été traduite, ou plutôt

(11) *Ces Vers, déjà très mauvais d'eux-mêmes, sont encore misérablement estropiés dans la II. Edition de la* Legende Dorée, des Mendians des Ordres de S. Dominiq. & de S. François, p. 148.

(12) Le Du-Chat, Remarq. sur la Confession de Sanci, pag. 66. La Roche, memoirs of Litterature, *Year* 1711, *pag.* 214. Beyer, Memor. *pag.* 88.

(13) Wadding, *pag.* 48, *dit mal* Mapelellus, *en quoi* Oudin *l'a imité.*

(14) Wadding *dit mal* Zanoti.

(15) *Par exemple celle-ci: qu'*un des Compagnons de St. François fut appellé *Jean de la Chévre,* parce qu'il trouva le prémier la maniére d'abuser de cet Animal. *Voiez les* Conformitez, *Livr. III, folio* 131, *col.* 4.

(16) *Et non pas* 1533, *comme se l'est trop facilement persuadé* Sedulius, *qui s'amuse à chercher du Mystere dans cette Date, où il ne devoit trouver qu'une Faute d'Impression fort naturelle & trop ordinaire.*

(17) C. Badius, Avertissement *sur la seconde Edition.* Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 358.

(18) Gesneri Bibliotheca, *fol.* 222 *vso.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 217. Spachii Nomanclator Philos. *pag.* 322, 641, 715. Oudin de Scriptor. Eccles. *Tom. III, pag.* 1175 *& seqq. Voiez ci-dessus l'Article* ALBERE.

en supprimer les Editions autant qu'ils le purent (*c*), mais même à leur en substituer de

(*c*) Conrad Badius, en la Preface de sa Traduction de l'Alcoran des Cordeliers. Scaligerana, *pag.* 314. Sedulius *le nie*; *mais il étoit trop intéressé à le faire, pour en être crû.*

tôt imitée & paraphrasée en Latin, & imprimée ainsi sous divers Titres : 1°. *Alcoranus Franciscanorum, seu Blasphemiarum & Nugarum Lerna de Stigmatisato Idolo quod* Franciscum *vocant, ex Libro* Conformitatum &c. *excerpta ab Erasmo Albero*; Francofurdiæ, Petrus Brubacchius, 1542, in 8°, avec ce petit Badinage satirique sur le Titre. „ Versiculus Franciscanorum: *Franciscus est in Cœlo.* Responsum: *Quis dubitat de illo*? Antiphona: *Totus Mundus.*" Beyer met cette Edition en 1543: 2, *Alcoranus Franciscanorum, sive Epitome præcipuas Fabulas & Blasphemias complectens eorum, qui B. Franciscum ipsi Christo æquare ausi sunt, idque cum salubri Antidoto*; Genevæ, 1578, in 8°: 3, *Alcoranus Franciscanorum, seu Excerpta ex Libro* Conformitatum Vitæ St. Francisci cum Vita Christi, *ab Erasmo Albero*; Daventriæ, Johannes Colombius, 1561, in 12°: & il y en a sans doute eu plusieurs autres Editions en différens endroits.

CONRAD BADIUS, célébre Imprimeur de Geneve, & Fils de Jodocus Badius, illustre Imprimeur de Paris, mit en François cette Réfutation, y ajouta une *Préface*, & de courtes *Remarques*, mais fort vives & quelques fois outrées, & la publia sous ce Titre : *l'Alcoran des Cordeliers, tant en Latin qu'en François, c'est-à-dire, Recueil des plus notables Bourdes & Blasphémes impudens de ceux qui ont ôsé comparer St. François à Jesus-Christ; tiré du grand Livre des* Conformitez, *jadis composé par Frere* BARTHELEMY DE PISE, *Cordelier en son vivant*; & cela fût imprimé *à Geneve chez lui même, en* 1556, *in* 12°. Le Livre aïant été très bien reçû, & son Traducteur aïant entrepris de le revoir & de l'augmenter, trouva facilement, dans un aussi abondant amas d'Impertinences & d'impiétez que les *Conformitez*, de quoi en former un second volume, qui fut aussitôt publié sous le même Titre d'*Alcoran des Cordeliers &c. . . parti en deux Livres. Nouvellement y a été ajoutée la Figure d'un Arbre, contenant par Branches la conférence de St. François avec Jesus-Christ : le tout de nouveau reveu & corrigé.* De ces deux Livres le I seul est donc d'ERASME ALBERE, & contient quantité de passages tirés du I Livre des *Conformitez*, depuis le folio 1 jusqu'au 255: lesquels passages sont suivis; I, de l'*Approbation* du Livre par le Chapitre général de l'Ordre de St. François, tenu à Assise en 1399; II, de la *Lettre d'Excuse de* BARTHELEMY DE PISE sur son mauvais Latin; III, de la *Souscription* de l'Edition de M. CCCCC. X. *apud Templum St. Satyri*, avec cette addition; *Et meretur sane hic Liber ut in Templo etiam Priapi imprimatur*; IV, de quelques Extraits de la *Légende de St. François*; V, de quelques Extraits du *Bréviaire des Franciscains*; VI, de la grande *Préface de* LUTHER, commençant par *Existimo quidem*; VII, d'un *Avertissement de l'Imprimeur au Lecteur*; VIII, d'un Extrait de la *Lettre d'*ERASME ALBERE touchant son *Alcoranus Franciscanorum*; IX, d'une *Complainte de C. Badius aux Papistes qui s'appellent Chrestiens*, en 106 Vers de dix Sillabes; & X, enfin, de ce Dixain du même Badius *aux Cordeliers :*

„ Freres Grisars, idolatre Vermine,
„ Monstres masqués, Source d'Erreur immonde,
„ Vostre François, qui par fausse Doctrine,
„ A fait errer une grand Part du Monde;
„ Pour ses Vertus, en la Fosse profonde,
„ Très bien paré d'une Chaine de Fer,
„ Régne & fleurit avecques Lucifer.
„ Et vous aussi, qui ensuivez sa Rage,
„ N'aurez-vous pas vostre Place en Enfer?
„ A tels Enfans est dû tel Heritage."

A la tête de tout cela se trouve la *Conférence, ou plutôt la Différence, de St. François & de Jesus-Christ, par V. C. C.*, en 24 Vers de huits Sillabes; une *Préface* intitulée, CONRAD BADIUS *à l'Eglise de Jesus-Christ, Salut*; & la petite *Préface de* LUTHER, commençant par *Si hic ignota antea legeris.* Le II Livre, qui n'est qu'un *Supplément* au I & qui contient de pareils Extraits du même prémier Livre des *Conformitez*, mais souvent plus étendus, depuis le folio 1, jusqu'au folio 137, est de BADIUS lui-même, comme il le dit dans son *Avertissement*. Le tout a été imprimé *à Geneve, chés lui-même, en* 1560, *en* 2 *Volumes, in* 12°: & ces deux Volumes ne sont l'Extrait que du seul I Livre des *Conformitez*. Mr. le Du Chat regardoit cette seconde Edition comme l'originale, & ne connoissoit point la prémiére (19). Oudin ne la connoissoit point non plus, lui, qui reprochoit à Sedulius de n'avoir point connu la troisiéme, faite *à Geneve, chez Guillaume de Laimarco* (*Laimarie*) *en* 1578, *in* 8°. „ Afin qu'on ne pense", dit Badius, dans sa *Préface*, „ que nous ayons inventé ce Livre à plaisir, pour mettre les Papistes & Cagots „ en la male Grace des Hommes, nous avons mis „ le Latin devant le François, selon qu'il est au „ Livre des *Conformitez*, sans y changer ou ajoûter un seul mot; comme ceux, qui en ont „ des Exemplaires, pourront voir: & ce d'autant „ plus fidélement l'avons-nous fait, que nous savons que telles choses sont sujettes à calomnie. Mais, nous despitons tous ces Caphars, „ qu'ils nous puissent reprocher, que nous y ayons „ falsiné un seul mot. Quant aux *Annotations*, „ qui sont en marge, vray est, qu'elles ne sont de „ ceste farine-là: ains les avons dressées pour Avertissement, ou pour Exposition, ou en Détestation des grans Blasphémes & Mensonges qu'on „ y voit, afin que les Coeurs infectez de telles „ Poisons eussent quelques Préservatifs & Contrepoisons pour y remédier. On eut pû," ajoute-t-il dans son *Avertissement*, „ recueillir plusieurs „ autres Blasphémes de ce Thrésor d'Impiétez. „ Mais, il m'a semblé meilleur de laisser cest *Alcoran* en son entier, selon qu'il a été extrait „ par ALBERE, ... & de faire un *second Volume* des plus grandes Sottises qui restent." L'Abbé Lenglet, Homme extrémement décisif & téméraire dans les Jugemens qu'il ôse porter des Livres que très souvent il ne connoit que de réputation, s'il m'est permis de hazarder ce mot, s'est imaginé que ces Annotations de Badius n'étoient que dans la derniére de ces Editions (20); mais c'est une Erreur. Vogt, qui fait ces Editions, tantôt *Latines*, tantôt *Françoises*, les devoit dire toutes *Latines & Françoises.* Depuis, il y en a eu diverses autres Editions: & même depuis quelques mois, on vient d'en faire une nouvelle, *à Amsterdam, aux Dépens de la Compagnie, en* 1734, *en* 2 *Volumes, in* 12; mais il n'y a rien de nouveau, que de fort jolies Figures, imaginées par le célébre Bernard Picart, & gravées sous sa Direction. A. Beyer grand Proneur d'Editions qu'il ne connoit quelques fois guéres, la date mal de 1724: on n'y pensoit pas même alors. Draudius, & après lui J. D'Almeloveen, attribuent cette Traduction à Henri Etienne (21); & je ne sai sur quel Fondement; vû que le Nom de CONRAD BADIUS s'y trouve si clairement exprimé en plus d'un endroit.

(19) Remarq. sur la Confession de Sanci, *pag.* 71.

(20) Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. III, pag.* 157.

(21) Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 132. Almeloveenii Vitæ Stephanorum, *pag.* 85.

On a aussi une Traduction Flamande de l'Ouvrage d'Erasme Albere. Elle est intitulée, tantôt *Der Minder-Broederen Alcoran*, tantôt *De Alcoran der Franciscaner Monniken*, tantôt *Alcoran der Barvoeter Monniken*; & a été imprimée *à Dordrecht, dès l'Année* 1589, *in* 8°. (22), à Harlem, en 1614, in 8°; *à Geneve, en* 1644, *in* 12°, sans Indication en 1664, in 8°; & il n'y a point de doute, qu'elle n'ait été réimprimée diverses autres fois encore; mais, je ne saurois dire si elle a été faite sur l'Allemand, le Latin, ou le François, ni si le II Volume de Badius, & ses Annotations sur tout l'Ouvrage, s'y trouvent.

(22) Sedulius, *apud* Oudin, *Col.* 1176.

La II Réfutation des *Conformitez* est celle que fit le célébre Pietro-Paolo Vergerio de leur Abrégé, intitulé *Fioretti di San Francisco assimilati alla Vita & alla Passione di nostro Signore*, & indiqué ci-dessus Remarque (*B*) Num. II & III. Il l'intitula *Discorsi sopra i Fioretti di S. Francisco*, & la publia dans le dessein de faire finir un Scandale aussi grand que celui que causoient dans l'Esprit des Personnes véritablement pieuses les Absurditez affreuses & les Blasphémes horribles, qui se voïoient dans cet Abrégé des *Conformitez.* Mais, il

de nouvelles & tronquées (*D*). Ce n'eſt pourtant pas que ces bons Moines condamnaſſent

il ne ſavoit pas encore, que Rome ne veut point d'avis ni de remontrances, & que, plus on lui en fait, plus elle fait paroitre de ſuperſtition, & plus ſa tirannie fait d'éfort pour la maintenir.

Ainſi, tout ce qu'il gagna par ſa démarche fût de voir, non ſeulement ſon Livre flétri & placé dans l'*Indice des Livres défendus*, mais encore ſa propre Perſonne miſe au nombre des Hérétiques. C'eſt ce qu'il eſt bon de lui entendre raconter à lui-même; & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il eſt tiré d'un Livret fort curieux & extraordinairement rare, & qu'on y dépeint parfaitement bien l'abomination de ces étranges excès. „ Vix ulla fuit unquam craſſior Fabula, " dit Vergerio, „ & nocentior Eccleſiæ Dei Impoſtura, quam quæ de Stigmatibus Franciſcanis Papiſtæ, ut adimerent Chriſto Gloriam, confinxerunt. Hanc ut magis exornarent commendarentque, in quodam Libello, qui Italica Lingua per Italiam circumfertur, cui eſt titulus *Floſculi Sancti Franciſci*, affirmare blasphemi Homines non ſunt veriti, Franciſcum fuiſſe alterum Chriſtum, qui Stigmatibus ſibi ab Angelo quodam in quadam Solitudine impreſſis, ſemotis Arbitris, (nemo enim fuit qui ea unquam viderit, & tanta eſt Papiſtarum cœcitas, tantus furor, ut ea Divinis Honoribus colant,) poſſit ſervare a morte æterna Viros, qui vixerunt a tempore Franciſci ad Finem Mundi. Aiunt enim Chriſtum illos duntaxat ſervaſſe, qui fuiſſent uſque ad Tempora Franciſcana. Deinde addunt, Virginem, Filii Dei Matrem, merito ſuæ Virginitatis, ſervaſſe Mulieres, quæ vixerunt uſque ad tempora cujuspiam Claræ Monialis, Franciſci contemporaneæ, quod eam Papæ canonizarint, ut vocant, quam Sanctam appellant: Claram vere ejusdem Virginitatis merito, in ſuo ipſius Corpore renovatæ, (ſic nugantur,) eas ſervaſſe, quæ eſſent uſque ad Finem Mundi. Quam putidiſſimam atque horribiliſſimam poſt natos Homines blasphemiam atque hæreſim ego, cum eſſem ex Italia diſceſſurus, exagitavi Scripto Italico, cui titulum dedi *Diſcurſus ſuper Libello cui Titulus* Floſculi Sancti Franciſci, nec tamen Nomen inſcripſi meum, nihil certe expectans minus, quam ut illa defenderent; quin mihi perſuaſeram fore ut, quandoquidem exortus eſſet Sol Evangeljcus, qui plurimos excitaſſet, illico dextere curarent ſaltem ſupprimendum tale ſcelus. Sed ecce in tribus perpetuis *Catalogis*, ut in hoc poſtremo quoque (23), meam ſcriptionem & accuſationem pro Lutherana atque Hæretica impudentiſſime & ſceleratiſſime condemnarunt. Quod nemo non videt perinde eſſe ac ſi in hunc modum clamaſſent: *Cum tu audeas negare vera eſſe quæ noſtra Romana Eccleſia credit & mandat, ut alii quoque de Stigmatibus Franciſcanis credant, tuum, in quo de his ſcripſiſti Librum, tanquam hæreticum ſemel, iterum, tertio, & quarto, pro heretico pronunciamus.* Et adhuc erit quisquam, qui ſibi perſuadere queat iſtis raſis atque unctis eſſe vel tantillum cordi gloriam Dei, & ſerio eos cupere vindicatam ab abuſibus erroribusque Eccleſiam? Quis vero dicendus fuerit intolerabilis error, quæ Hæreſis infanda, ſi ea non eſt, quæ Filii Dei, Domini noſtri Jeſu Chriſti, precioſiſſima vulnera habet eodem numero atque loco, quo fabuloſa & maledicta Franciſci Stigmata? Proh! inauditam blasphemiam atque ſcelus (24)! "

La III. Réfutation des *Conformitez* eſt de Luc Oſiander, intitulée *Ein ſchöner wolrichender Roſekrantz, zuſammen gebunden auſs dem köſtlichen übertreſſlichen Buch der Franciscaner Münch, welches ſich* Librum Conformitatum *nennen &c.*, & imprimée *à Tubinge, en* 1591. & 1594. *in* 4°. C'eſt tout ce que j'en peux dire; Paul Freher, qui a ramaſſé, à ſa maniére aſſez négligée, un Abrégé de ſa vie, ne l'aïant pas même miſe au nombre de ſes Ecrits. Un certain Michel Aniſius paroit en avoir fait une Contre-Réfutation ſous ce titre: *Freundliche Zairreiſſung deſs ſchönen und wohlriechenden Roſenkrantzes, welch ein Stutiſche Grass-Magd, Hoeſeleagenannt, auss dem köſtlichen übertreſſlichen Buche, derer Franciscaner-Monche, welches ſie* Liber Conformitatum *nennen, abgebrochen &c: gedruckt zu Ingolſtadt*, 1592, *in* 8°. (25).

On peut regarder comme la IV. ce que Jean Wolfius a trouvé bon d'en ramaſſer de côté & d'autre dans ſes *Lectiones memorabiles & reconditæ*, Tome I, pages 404 & 5, 621-623, & en divers autres endroits indiqués dans la Table au mot *Franciſcus*: mais, cela eſt extrémement embaraſſé & confus, comme presque tout ce que cet Auteur a entaſſé plûtôt que recueilli dans cette vaſte & indigeſte Compilation.

Le V ſe trouve dans la *Légende Dorée, ou Sommaire de l'Hiſtoire des Frères Mendians de l'Ordre de St. Dominique & de St. François*, imprimée vers le commencement du XVII. Siécle, & fait le Chapitre IX. de cet Ouvrage ſous ce titre particulier: *De la Théologie de St. François, & de ſes Frères Mineurs.* L'Auteur y fait une courte mais exacte Analyſe de cet extravagant Ouvrage; & y remarque judicieuſement, que les Franciſcains non ſeulement n'ont pas craint de faire leur Patriarche *conforme & ſemblable à Jeſus-Chriſt*, 1°. *en Connoiſſance*, 2°. *en ſon Envoy au Monde*, 3°. *en ſa Naiſſance & Génération*, 4°. *en ſa Manifeſtation*, 5°. *en Perſécution*, 6°. *en Queſte de l'Aumône*, 7°. *en Tourmens du Diable*, 8°. *en Aſſemblement de Disciples*. 9°. *en Conſtitution de Regles & d'Ordonnances*, 10°. *en Information d'Apôtres*, 11°. *en Envoy de Disciples*, 12°. *en Inſtitution de ſes Disciples*, 13°. *en Opération de Signes*, 14°. *en Zèle pour les Ames*, 15°. *en Soulagement*, 16°. *en Choix de Pauvreté*, 17°. *en Humiliation*, 18°. *en Irradiation*, 19. *à affliger ſa Chair*, 20°. *à appaiſer la Mer*, 21°. *à jetter hors les Diables*, 22°. *à convertir l'Eau en Vin*, 23°. *en Oraiſon*, 24°. *à avoir repû le Peuple*, 25°. *en Perfection de vie*, 26°. *en l'Inſpection des cœurs*, 27. *en la Commotion des Peuples*, 28°. *en Punition*, 29°. *à célebrer la Céne avec ſes Disciples*, & 30°. *aux Paroles qu'il leur dit en cette Céne avant ſa mort*; mais même n'ont point eu honte d'avancer blasphématoirement, que *Dieu . . . . . a voulu obéir & complaire à St. François*: QUOD DEUS BEATO FRANCISCO PARERE ET COMPLACERE COMPLACUIT.

Le VI. eſt intitulée: *Franciſcus Prophano-Redivivus*, das iſt, *gründliche Erweiſung das Franciſcus der Minoriten Müncken, Gott und Vater, ein Gottslesterer, und Spotter der werthen Chriſtenheit geweſen, auſs der Müncken Alcoran, oder Conformitatibus gezogen, &c. durch Matthæum Betuleium:* & a été imprimée *à Hall, chez Chriſtophe Biſmarck, en* 1615, *in* 4°. Je n'en connois autre choſe que ce titre.

Quantité d'Auteurs Catholiques ont auſſi refuté par occaſion dans leurs Ecrits les impiétez des Franciſcains renfermées dans cet Ouvrage. Wolfius a pris la peine de faire la liſte de ceux qui lui étoient connus (26): &, depuis, une infinité d'autres, tant Catholiques que Proteſtans, ont auſſi fait la même choſe; mais à mon gré, perſonne ne s'en eſt plus agréablement, & en même tems plus ſolidement, acquitté, que le ſavant & ingénieux Bayle (27).

(*D*) *Les Franciſcains donnèrent des* Conformitez *des Editions nouvelles & tronquées.*] Ils attendirent aſſez long-tems à le faire, après avoir été ſi vigoureuſement aſſaillis de toutes parts; car, la prémiére de cette eſpéce, & la VI de toutes, augmentée d'un côté, mais retranchée de l'autre, ne fût publiée que vers la fin du XVI Siécle. Elle fût dirigée par Jérémie Bucchius, Franciſcain; intitulée, *Liber aureus inſcriptus* Liber Conformitatum vitæ Beati ac Seraphici Patris FRANCISCI ad vitam JESU CHRISTI Domini noſtri; *denuo editus* a Jeremia Bucchio, *Vtinenſi, Sodali Franciſcano, Lucubrationibus illuſtratus: Accedit Hiſtoria perbrevis omnium Virorum, qui in Franciſcana Religione excelluerunt*, & imprimée *à Boulogne, chez Alexandre Benatius, en* 1590, *in folio* (28). L'Auteur de la *méthode pour étudier l'Hiſtoire* (29) avoit parlé d'une ſeptiéme Edition avec les mêmes changemens, faite, diſoit-il, *à Boulogne. chez Victorius Benatius, en* 1620, *in folio*: mais c'étoit une erreur fondée ſur l'autorité de la *Bibliotheca Cordeſiana*, pag 161, & dont il s'eſt corrigé lui-même. L'Auteur de la *Légende dorée des Mendians des Ordres de St. Dominique & de St. François*; Nicolas Viguier dans l'*Indice des Auteurs* cités dans ſon *Théatre de l'Antechriſt*, & Mr. le Du Chat, nomment (30) mal l'Imprimeur de

(23) *Le prémier de tous les* Catalogues des Livres defendus *par Ordre des Papes, fut imprimé* à Veniſe, en 1548; *le ſecond*, à Florence, en 1552; *le troiſiéme* à Milan, en 1554; *le quatriéme*, à Veniſe encore en 1554, & *le cinquiéme*, à Rome, en 1559. Vergerio *fit réimprimer, avec ſes* Remarques, *tantôt en Latin, & tantôt en Italien, ces cinq* Catalogues, *à meſure que Rome les publioit; & tout ce Paſſage ci eſt tiré de ſa cinquiéme Edition, que je vais indiquer.*

(24) Poſtremus Catalogus Hæreticorum, Romæ conflatus M. D. LIX: continens alios quatuor Catalogos quos poſt decennium in Italia, nec non eos omnes qui in Gallia & Flandria poſt renatum Evangelium fuerunt editi; cum nonnullis Annotationibus VERGERII, quæ Tirannidem, Ineptias, & Fœditatem ipſius Catalogi magis aperiunt: *Regiomonti Boruſſiæ, apud Johannem Daubmannum, M. D LX.*, in 12.; foliis 8, & 9.

(25) Lipenii Biblioth. Theologica, *Tom. I, pag.* 705, & 706, *où il raporte ces deux Ecrits, auſſi bien que* Joh. Fiſcheri Alcoran deren Barfuſſer Munche, in 8., *qui n'eſt peut-être qu'une augmentation de celui d'*Eraſme Albere, *ſemblable à celle de* Conrad Badius. *Voïez auſſi, pour le prémier*, Theſaurus Bibliothecalis, *Tom. III. pag.* 331.

(26) Wolfii Lectiones memorabiles, *Tom. I. pag.* 405.

(27) *Voïez quelques-unes des Remarq. de ſon* FRANÇOIS d'Aſsise.

(28) Lipenius, Biblioth. Theol. *Tom. I, pag.* 706, *attribûe ce même Ouvrage, & cette même Edition, à un . . . . . Rueus, abſolument inconnu. Notez d'ailleurs, que voilà un Biographe, & peut-être un Bibliographe, qui n'étoit guère plus connu.*

(29) Lenglet, Méthode d'etudier l'Hiſtoire, *Tom. II, pag.* 55. *Peut être* Victorius, *Fils d'*Alexandre, *mit-il ſon Nom, & une nouvelle Date, à l'Edition de* 1590.

(30) Legende Dorée des Mendians, *Sign.* *4 *verſ.* Le Du Chat, Rem. ſur la Confeſſion de Sanci, *pag.* 66. Wharton, *pag.* 49.

sent sincérement ces absurditez impies, quelque préjudiciables qu'elles fussent à leur Ordre, & quelque grand tort qu'elles leur fissent dans l'Esprit des Honnêtes-Gens. Bien loin de-là : ils en prirent hautement, & même impudemment, la deffense (*E*) : & ils en sont même encore aujourd'hui si follement infatuez, qu'ils ne sauroient résister à la tentation de les reproduire de tems en tems sous quelque nouvelle face, mais toujours à leur confusion (*F*). Comme les Dominicains ne sont pas plus sages à cet égard que les Fran-cis-

de cette VI. Edition *Penatio*, & son Reviseur *Bucelius*; mais quelque chose de bien plus étonnant, c'est que Wadding le nomme *Jer. Buchius* dans son article propre, pag. 187. & *Bruchius*, dans celui de *Bartholomæus Albizius*, pag. 48, & que le poids de son suffrage a entraîné dans la même erreur Wharton, Oudin, & Olearius (31).

(31) *Voïez leurs Traitéz* de Scriptor. Ecclesiasticis, *sous le mot* Albicius.

La seconde Edition retranchée, ou la VII. de toutes, beaucoup plus changée & altérée encore que la précédente, porte ce nouveau titre, *Antiquitates Franciscanæ, sive Speculum Vitæ Beati Francisci & Sociorum per Philippum Bosquierum*, & a été imprimée *à Cologne, chez la Veuve de Jean Crithius, en* 1623, *in* 8°. Ce Bosquier étoit un Cordelier de Mons, célébre par quelques autres Ecrits, touchant lesquels on peut consulter Wadding (32). Ce Bibliothécaire des Franciscains n'a point observé, que ce fussent-là les *Conformitez* reproduites sous un autre titre ; & peut-être l'a-t-il fait, afin de ne point attirer par-là de nouveaux reproches à son Ordre : mais, cela n'a point échappé au curieux Mr. Reimman, dont le *Catalogus Bibliothecæ Theologicæ Systematico-Criticus* est un fort bon Repertoire de singularitez Littéraires (33). Il seroit à souhaiter, qu'il voulût bien nous donner de même la notice du restant de sa Bibliothéque ; mais, il seroit à souhaiter aussi, qu'il y donnât plus d'ordre, & qu'il y vantât moins certains écrits très méprisables.

(32) Scriptor. Ordin. Minor. *pag.* 291, 292. Valere André *n'a point mis ces Ouvrage au nombre de ceux de Bosquier, mais* Foppens *l'y a ajoûté dans sa* Bibliotheca Belgica, *pag.* 1024.

(33) *Voïez-en la page* 363.

Selon Gesner, il y a eu une Traduction Allemande des *Conformitez*, imprimée *in* 4° ; *cum Præfatione Martini Lutheri*, ajoute-t-il, *& Redargutione sceptica eorum quæ stulte ridiculeque in eo Libro scribuntur* (34). Mais, selon toutes les apparences, ce n'est autre chose que l'Abrégé Allemand, ou l'*Alcoran des Cordeliers* en cette langue, dont j'ai parlé ci-dessus Remarque (*C*), Num. I.

(34) Gesneri Pandectæ, *Libr.* XX, *folio* 96 *vso.* *Ses* Abbréviateurs, *pag.* 305, *confondent son Auteur avec* Barthol. Pisanus *Dominicain.*

Après tout ce qu'on vient de voir, tant dans cette Remarque que dans les deux précédentes, touchant les Editions, les Abrégés, les Traductions, & les Réfutations, des *Conformitez de la vie de St. François avec celle de Jesus-Christ*, on reconnoitra facilement, que le Passage suivant des *Lectiones memorabiles & reconditæ* de Wolfius, Tom. I, pag. 786. ou 911, n'est qu'un mauvais Centon, où toutes ces diverses espéces de Compositions sont misérablement confonduës & dérangées. CONFORMITATUM LIBER. *Anno* 1492, *scripsit Librum hoc titulo, plenum blasphemiarum*, Joannes Capella, *in quo conferuntur Facta Francisci cum Actis Christi, horrenda comparatione ; ut etiam ante hunc* Bartholomæus de Pisis, *& post* Erasmus Alberus, Conradusque Badius, *in Gallia ; atque* Martinus Lutherus, *in Germanica Lingua ; quem* Alcoranum Franciscanorum *nuncuparunt*. Qui ne croiroit, à la lecture de ce fragment, que tous ces Ecrivains-là se sont également appliqués à comparer blasphématoirement, François d'Assise avec Jésus-Christ ? Cependant, on a vû, par tout cet Article, que cette impiété ne se doit reprocher qu'au second : car, pour le prémier, si ce n'est point un Auteur imaginaire, il est au moins fort inconnu, non seulement aux Bibliothécaires généraux, mais même aux particuliers de l'Ordre des Franciscains. Bien plus : il y a tout lieu de croire qu'il ne s'agit-là, que de ce *Jean de la Chevre*, indiqué ci-dessus Citation (15), & représenté dans les *Conformitez*, comme aïant ensuite été rejetté du nombre des douze Apôtres de St. François, ainsi que Judas l'avoit été d'entre ceux de Jésus-Christ ; & que sur quelque passage mal entendu, ou sur quelque citation équivoque, de ces *Conformitez*, concernant ce *Joannes de Capella*, Wolfius, Compilateur inattentif & fort inéxact, en aura fait l'Auteur de l'Ouvrage même.

(*E*) *Les Franciscains prirent hautement & impudemment la Deffense de leurs* Conformitez.] On a eu beau crier contre ces Prophanations & ces Impiétez, on a eu beau les réfuter sérieusement & solidement, on a eu beau les tourner impitoïablement en ridicule (35), les Franciscains n'en ont point voulu démordre. Bien loin de-là, après en avoir fait faire l'Apologie par leur Confrère Henri Sedulius, Cordelier Allemand établi à Anvers, ils n'ont point eu honte de la publier sous le Titre d'*Apologeticus pro Libro* Conformitatum *adversus* Alcoranum Franciscanorum, *Auctore Henrico Sedulio, &c.*, & de la faire imprimer *à Anvers, dans l'Imprimerie Plantiniéne, en* 1607, *in* 4°. (36). Elle ne produisit néanmoins d'autre Effet, que de réveiller l'attention & ranimer le zèle des Réformés, & particuliérement du célèbre André Rivet, Professeur dans l'Académie de Leide, contre des Impiétez si condamnables, & contre leur imprudent Apologiste. On peut voir leurs raisons réciproques dans la Remarque (*I*) du FRANÇOIS *d'Assise* de Mr. Bayle, aussi-bien que les réflexions agréables & sensées qu'il y joint dans les Remarques suivantes. Wadding, plus prudent & plus avisé que Sedulius & ses autres Confrères à cet égard, s'est bien gardé d'entrer en aucun détail sur un pareil sujet ; &, y passant aussi légérement que Chat sur braise, il s'est contenté de dire en deux mots : *Non omnia omnes, maxime critici, & delicatuli Ingenii Viri probant. Eo tamen candore & sinceritate ille scripsit, ut injurius qui quidpiam ab eo commentum aut effictum esse submurmuret.* Voïez ses *Ann. Ord. Minor.* Tom. IX, pag. 158. En ce cas, c'est une nouvelle preuve, que la bêtise & l'imbécillité font quelquefois autant & plus de mal, que l'hipocrisie & la mechanceté. Morery, qui a fait très inutilement deux Articles de l'Auteur des *Conformitez*, l'un sous le Nom d'ALBIZI (*Barthelemy*,) & l'autre sous celui de BARTHELEMY ALBICI, dit dans ce dernier, qu'*un grand nombre de savans & pieux Religieux de cet Ordre ont censuré ces excès peu judicieux de Barthelemi*. Mais, cela est avancé fort témérairement ; & l'on pourroit à coup sûr défier Morery de nommer un seul, de ces prétendus Censeurs. D'ailleurs, ce bon Prêtre y pensoit-il bien, lors qu'il traitoit si *peu judicieusement* de simples *Excès peu judicieux* des Blasphémes semblables à ceux d'Albizi ? c'est censurer avec des paroles de soïe & de coton des Impiétez de fer & d'acier. Bien loin de *les censurer* ainsi, on les idolatre à tel point, qu'on ne perd aucune occasion de les reproduire sous quelque nouvelle face : & c'est ce que je vais prouver dans la Remarque suivante.

(35) *Voïez particuliérement à ce dernier égard la* Confession de Sanci, *pages* 58, 171, *&c.*

(36) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 167.

(*F*) . . . *qu'ils reproduisent souvent sous de nouvelles faces, mais toujours à leur confusion*.] Sans m'arrêter au *Prodigium Naturæ, & Gratiæ Portentum, hoc est, Seraphici P. Francisci Vitæ Acta ad Christi Domini Vitam & Mortem regulata & coaptata a* PETRO DE ALVA ET ASTORGA, imprimé *à Madrit, en* 1651, *in folio*, qui seroit pourtant une très forte preuve de mon texte, puis qu'au lieu de 40 *Conformitez de François avec Christ*, dont ALBIZI s'étoit contenté, il a eu l'extravagance de les porter jusqu'à 4000 ; je me contenterai d'en donner un Exemple notable : mais qui seul en vaut cent autres, tant par la hardiesse & l'impudence du Moine qui s'en rendit coupable, que par son obstination à le defendre & soutenir.
„ Le Pere le Franc, Gardien des Cordeliers de
„ la Ville de Reims, & Docteur en Théologie de
„ la Faculté de Paris, voulant rendre son Nom
„ recommandable à la Postérité, a fait il n'y a
„ pas long-tems rebâtir tout de neuf le grand Por-
„ tail du Couvent des Cordeliers de Reims : &,
„ pour signaler son Zèle, envers son Séraphique
„ Patriarche Saint François, & acquérir quelque
„ Réputation dans son Ordre & parmi ses Frères,
„ il s'est avisé de faire graver ces Paroles, en
„ Lettres d'Or, sur une table de marbre, au haut
„ du Frontispice de ce Portail : DEO-HOMINI,
„ ET BEATO FRANCISCO, UTRIQUE
„ CRUCIFIXO. Cette Inscription, ainsi expo-
„ sée, . . . causa un scandale si général & si pu-
„ blic, parmi les Personnes véritablement pieuses,
„ qu'un des Grands-Vicaires de Monseigneur le
„ Cardinal Antoine Barberin, Archevêque de
„ Reims,

ciscains, on ne les a pas plus épargnés; & deux savans Hommes; l'un de la Fin du XVI. Siécle, & l'autre du commencement du XVII, les en ont très judicieusement & très vigoureusement censurés les uns & les autres, chacun dans un seul & même Ouvrage (*G*). Le

„ Reims, fût obligé d'envoïer le Sr. Promoteur „ de l'Officialité de Reims faire commandement „ à ce Cordelier de l'ôter au plûtôt. Cette Nou„ velle fût terrible pour un Homme qui . . . . „ s'imaginoit avoir parfaitement bien rencontré. D'a„ bord, il tâcha de l'excuser en lui donnant un „ bon sens. Mais, ses explications n'aïant pas „ été trouvées recevables, il fallût enfin obéïr, & „ enlever en une belle nuit cette Inscription. „ Mais, afin qu'on ne crût pas, que cela se fût „ fait par son ordre, le lendemain il fit courir „ le bruit, que c'étoient des Ivrognes, qui l'avoient „ enlevée; & peut-être disoit-il la Vérité." Cependant, pour n'en avoir point tout-à-fait le démenti, " quelque tems après il fit remettre sur une au„ tre table de marbre cette autre Inscription, CRU„ CIFIXO DEO-HOMINI, ET S. FRANCIS„ CO, 1669. . . . , qui n'est presque que la pré„ miére renversée, & qui par conséquent ne mé„ rite pas une censure moins sévère." Aussi en publia-t-on bientôt une, intitulée *Dissertation sur l'Inscription du grand Portail du Convent des Cordeliers de Reims*, DEO-HOMINI, ET BEATO FRANCISCO, UTRIQUE CRUCIFIXO, *par le Sieur de St. Sauveur*. Elle fut d'abord imprimée *à Bruxelles*, ou du moins sous cette indication, *en* 1670, *in* 12°; puis, sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, *en* 1673, *in* 12°. & tout nouvellement, avec quelques Remarques, au bout de la *Guerre Séraphique, ou Histoire des périls qu'a courus la barbe des Capucins, par les violentes attaques des Cordeliers*, imprimée *à la Haye, chez Pierre de Hondt, en* 1740, *in* 12°. Les passages que je transcris ici, en sont extraits (37); & l'*Avertissement*, qui précéde cette derniére Edition, est tiré de cette présente Remarque. Cette *Dissertation* est divisée en VIII. Chapitres, dans lesquels l'Auteur, après avoir nettement & solidement établi la Doctrine de son Eglise touchant le Culte de la Vierge & des Saints, combat avec force les superstitions idolatres des Faux-Dévots, & en particulier, l'Inscription blasphématoire du Père le Franc, qu'il trouve avec raison *plus étrange, que si l'on dédioit un Livre, un Tableau, ou une Thése, au Pape & à un de ses Camériers, en y ajoutant ces paroles*, utrique sanctissimo; *au Roi très Chrêtien & à un de ses Ministres*, utrique Christianissimo; *à Mr. le Cardinal Antoine* (Barberin) *Archevêque de Reims & à Mr. Thuret l'un de ses Grands-Vicaires*, utrique eminentissimo, *à un Evêque & à son Aumônier*; utrique illustrissimo; *à un Président à Mortier & à son Sécretaire*; utrique infulato, &c. En effet, tout cela n'aproche nullement de la comparaison blasphématoire du Pere le Franc, ainsi que le prouve parfaitement bien la *Dissertation*: & comme elle est assez courte, & fort agréablement écrite, c'est servir très utilement le Public, que de lui en recommander la lecture. On l'a mal-à-propos attribuée à Mr. Baillet, probablement à cause de la conformité des principes de son Traité *de la Dévotion à la Ste. Vierge*, avec ceux de l'Auteur sur le Culte de la Vierge & des Saints: mais, Mr. Baillet lui-même nous apprend, que *le Sieur de St. Sauveur* n'est autre que Mr. *Thiers* (38); &, en effet, une pareille piéce est assez du génie de ce grand & perpétuel ennemi des faux Saints & des fausses Reliques. Malgré sa *Dissertation*, malgré le scandale des Honnêtes Gens, malgré les plaintes publiques de beaucoup d'entre eux, malgré les grandes lumiéres du Siécle, enfin malgré la Réformation effective de quantité d'abus trop visibles, le Père le Franc ne changea ni ne supprima sa derniére Inscription; & la Superstition triompha hautement ainsi des vœux & de la douleur des Gens de bien. Longtems après on vit paroitre quelques *Retractations faites par ordre de Mr. l'Archevêque de Reims, de trois Sermons prêchés en* 1694 *à la Solennité de la Portiuncule*, imprimées *à Reims, in* 12°. & peut-être étoit-ce une nouvelle censure du zéle indiscret du Père le Franc. Quoiqu'il en soit, ce Moine obstiné n'étoit pas le prémier de son ordre, qui eut mis en usage une pareille impiété. François Hotman nous apprend, & le reproche en termes extrémement violens à Sixte-Quint lui-même, que les Franciscains avoient déjà fait mettre autrefois de même sur la porte de leur Couvent de Blois une semblable inscription. *Rudis-ne. . . , Monache Bardocule noster*, lui dit-il, *qui, cum per tot Annos Franciscanici ordinis Antistes generalis & Magister summus, Fabulas istas in tuis Scholis tradideris, nunc ejusdem ordinis Columen, & universæ (ut ais) Ecclesiæ Pastor factus, eadem hæc portenta nobis pro Divinis Oraculis tradere conaris? Quid? An si quid in te, aut tuis Franciscanis, pudoris aut verecundiæ resideret, maneret-ne Blæsis, nobili Galliæ Civitate, nefarium illud de Francisco Bernardone palam pro Templi Foribus inscriptum Elogium*: QUÆRETUR PECCATUM ILLIUS, ET NON INVENIETUR (39)? Cette inscription vaut bien celle du Pere le Franc, & elles sont sans doute l'une & l'autre des fruits de la lecture du Livre des *Conformitez*. Ne finissons point cette Remarque sans observer, qu'on a reproché quelque chose de semblable aux Protestans François réfugiés à Londres; & qu'il est bien étonnant, que des gens si éclairés sur les Profanations impies des Catholiques-Romains, & qui les leur reprochent si vigoureusement, y tombent néanmoins si pitoiablement & si criminellement eux-mêmes. *On voit*, dit-on dans les *Sentimens desintéressés des Théologiens Protestans sur les Agitations des Prophétes*, page 106: *on voit cette Sentence, écrite en gros caractère, dans une des chaires de notre Réfuge*, QUI VOUS ECOUTE, IL M'ECOUTE, Luc. X, 16. *C'est-à-dire, Quiconque entend prêcher Messieurs les Ministres, il entend prêcher Jésus-Christ.* " Je veux „ charitablement supposer, " ajoute l'Auteur dans une Note marginale, " que ces paroles de Jésus„ Christ ont été mises dans cette chaire par celui „ qui l'a faite, sans qu'il en ait eu d'ordre. „ Mais, il est étonnant, que les bons & loua„ bles Ministres de cette Eglise n'aïent pas eu „ soin de les faire ôter, l'application en étant „ dangereuse, & pour eux, & pour l'Assemblée. „ On doit se souvenir de ce malheureux Prince, „ dont il est parlé dans le Livre des Actes, qui „ fût frappé par l'Ange, pour n'avoir pas donné „ Gloire à Dieu, quand le Peuple flatteur s'écria „ lorsqu'il haranguoit, *Voix de Dieu, & non „ pas d'Homme!*" Pareil reproche peut très légitimement se faire au Professeur BURCHER DE VOLDER, Professeur en Philosophie & en Médecine à Leide, qui a souffert qu'on lui adressât cette étrange Dédicace: DEO TRI-UNI, & *Clarissimo Domino Domino* BURCHERO DE VOLDER; *Viro incomparabili, Medico expertissimo, Philosopho acutissimo, Mathematico summo, Literatori pereruditо, opusculum hoc sacrum esto.* Elle se trouve à la tête de ses *Disputationes Philosophicæ, sive Cogitationes Rationales de Rerum Naturalium Principiis*, imprimées *Mediobergi, Typis Remigii Schreverii*, 1681. *in* 8°. Les Cordeliers, & leur obstiné Père le Franc, ont-ils fait pis? Non, sans doute. Les Protestans ne sont donc pas moins coupables à cet égard que les Papistes.

Iliacos intra muros peccatur & extra.

(*G*) *Deux savans Hommes ont censuré les Impiétez des Dominicains & des Franciscains chacun dans un même Ouvrage.*] Le prémier est le célébre FRANÇOIS HOTMAN, qui, dans les IV. & V. Sections de son *Brutum Fulmen Papæ Sixti V, adversus Henricum Navarræ Regem & Henricum Principem Condæum*, intitulées *De confictis Religionibus*, & *Figmentum Dominicanæ Religionis*, dépeint les égaremens superstitieux & impies des Franciscains & des Dominicains d'après leurs propres écrivains. Le second est NICOLAS VIGNIER, Fils de l'Auteur de la *Bibliothéque Historiale*, dont l'Ouvrage, déja indiqué ci-dessus, Remarque (*C*), Num. V, est intitulé *Légende Dorée, ou Sommaire de l'Histoire des Frères Mendians de l'Ordre de Saint Dominique & de St. François, comprenant briefvement* &

(37) Pages 279—281, 420.

(38) Baillet Auteurs déguisés, pag. 569. Baisemus, Memor. Hist. Critic. pag. 59, attribue à cet Auteur, non la Dissertation, mais l'Inscription même. C'est se tromper bien lourdement pour un de ces Prôneurs d'Editions rares & curieuses, qu'ils connoissent souvent assez peu: témoin celle-ci, que l'on date mal là de 1615, & sur le simple Titre de la quelle on insulte cruellement Mr. Thiers, jusques à dire brutalement de lui, eo dementiæ se agi passim est.

(39) Fr. Hotomani brutum Fulmen Sixti V. Papæ, adversus Henricum Navarræ Regem, & Henricum Principem Condæum, pag. 21. Wolfius a copié cela dans ses Lectiones memorabiles & recondita, Tom. I, pag. 405. Comme on voit par cet Echantillon. Mezeray a eu grand tort de dire dans sa grande Histoire, Tom. III, pag. 569, que ce Brutum Fulmen étoit écrit en Stile burlesque. Rien n'est plus mal-fondé: & Hotman écrivoit incomparablement mieux en Latin, que Mezeray en François. Dès 1521, Briconnet, Evêque de Meaux, scandalisé des excès des Cordeliers de son Diocèse, leur avoit défendu de représenter dans leurs Eglises leur S. François stigmatisé: & le Parlement avoit confirmé cette Défense par un Arrêt très exprès, & très positif. Bouchel, Somme Beneficiale, au mot Images.

Le bon Albizi, qui n'avoit eu pour but que de relever fortement la Gloire & l'Excellence de ſon Patriarche, & qui ne s'imaginoit point que ſon Ouvrage attireroit tant à lui qu'à tout ſon Ordre le juſte & mortifiant reproche d'Impiété & de Blaſphéme, ne jouït pas longtems des Applaudiſſemens & de la Récompenſe, qu'il lui avoit valu; car, deux Ans après, il mourut, extrémement âgé, dans le Couvent de Piſe, le 10. de Décembre

& veritablement l'Origine, le Progrès, la Doctrine, & les Combats d'iceux, tant contre l'Egliſe Gallicane, que contre les Papes, & entr'eux mémes, depuis quatre cens Ans; il a été autre fois imprimé *à Leide, chez Jean Maire, in 8°.* ſans date, mais vers le commencement du XVII Siécle, & réimprimé depuis peu *à Amſterdam, aux Dépens de la Compagnie, en 1734, in 8°.* Vignier a jugé à propos de cacher ſon Nom ſous ces mots, *Nul Gain i recois*, d'un des deux Quatrains qu'il a mis au revers de ſon Titre: ſon Ouvrage eſt diviſé en XIII. Chapitres, dans les quels il traite ſavamment de tout ce que promet ce Titre. Le VIII. eſt particuliérement intitulé, *Quelle Doctrine Dominique & ſes Sectateurs ont introduite au Monde*: & il y fait voir bien clairement, que les Dominicains ſont coupables des excès les plus outrés en matiére d'Abſurditez, de Prophanations, & d'Impiétez. En effet, après avoir lû ce Chapitre on eſt obligé de reconnoître, que Dominique n'eſt pas moins condamnable que François, que les *Légendes* des Dominicains ne ſont pas meilleures que les *Conformitez* des Franciſcains, & que Barthelemi de Albizis n'eſt pas plus ſuperſtitieux, plus profane, & plus impie, qu'Antonin Archevêque de Florence, qui a dit de ſon Patriarche Dominique, des choſes tout auſſi déteſtables que celles qu'Albizi avoit dites du ſien. Que ce ſeul exemple ſuffiſe: *Jeſus-Chriſt*, dit-il, *a eſpandu ſon Sang pour les Humains au tems de ſa Paſſion; & Dominique l'eſpandoit trois fois preſque tous les Jours* (40). Ces deux Ordres ne ſont donc pas moins criminels l'un que l'autre en fait de Comparaiſons & de Conformitez indécentes, & même irréligieuſes: & ſi l'Amour-propre & l'Interêt ne les aveugloit pas abſolument, n'auroient-ils pas judicieuſement penſé avec le pieux Thomas à Kempis, qu'on doit religieuſement s'abſtenir

(40) Légende dorée des Mendians, pag. 112.

De s'informer ainſi, qui des Saints eſt aux Cieux
Le plus conſidérable, ou le moins précieux;
Et ne conteſter point ſur la Prééminence,
Que de leur Sainteté mérite l'excellence.
Ces Curioſitez ſont autant d'attentats,
Qui ne ſont qu'exciter d'inutiles débats,
Enfler les Coeurs d'Orgueil, brouiller les Fantaiſies,
Juſqu'aux Diſſenſions pouſſer les Jalouſies,
Lorſque de part & d'autre un Coeur paſſionné,
A préférer ſon Saint, porte un Zéle obſtiné.
Les Conteſtations de ces Recherches vaines
Ne laiſſent aucun fruit, après beaucoup de peines:
Ce n'eſt que ſe géner d'un frivole Souci;
Et l'on déplait aux Saints, quand on les loûe ainſi (41).

Et ces ſages Réfléxions ne les auroient-elles pas pleinement convaincus, que de pareilles Comparaiſons avec le Souverain Etre ſont encore incomparablement plus criminelles?

Vers le même tems, Jean Wolf, Compilateur des *Lectiones memorabiles & reconditæ*, y avoit reproché à Antonin Archevêque de Florence, d'avoir ôſé avancer avec impieté, que les Miracles de ſon St. Dominique étoient plus grands que ceux de Jeſus-Chriſt, (42): & tout nouvellement, Mr. La Croze vient de nous indiquer certains Vers ſur les prétendus Stigmates de Ste. Catherine de Sienne, Dominicaine, qui ſont encore plus blaſphématoires que ceux des *Conformitez* ſur les Stigmates de St. François. Les voici.

Parce Hominum Superumque Pater: tibi turpia Miles,
Nobiliora mibi, Vulnera fecit Amor (43).

En fait de Superſtitions groſſiéres, & de Profanations impies, ces deux Ordres Monaſtiques n'ont donc quoi que ce ſoit à ſe reprocher, non plus qu'en Impoſtures infames & blaſphématoires; témoins, celle des Jacobins de Berne, & celle des Cordeliers d'Orléans, également criminelles dans leur principe, & que Vignier n'auroit point dû oublier ou négliger de leur bien reprocher; & ſi quelqu'un s'obſtinoit à douter de cette vérité, il ſuffiroit, pour l'en convaincre, de lui faire lire la *Bible Mariane ou de la Ste. Vierge* d'Albert le Grand Dominicain, & le *Pſeautier de la Ste. Vierge* de St. Bonaventure Franciſcain; puis qu'il trouveroit également, dans l'une & dans l'autre de ces deux rapſodies ſuperſtitieuſes, les mêmes excès, les mêmes Prophanations, les mêmes Impiétez, & enfin les mêmes Blaſphêmes. Qu'on en juge ſeulement par ce Titre entier de la prémiére: *Biblia Mariæ, Opus a Beato* ALBERTO MAGNO, *ex Ordine Prædicatorum, olim Epiſcopo Ratisbonenſi, conſcriptum, in quo omnia fere, quæ in Sacris Bibliis continentur, Beatiſſimæ Dei Parenti* MARIÆ *pulchre & breviter adaptantur; aureum ſane, & divini Verbi Concionatoribus perutile, ac* MARIANIS CULTORIBUS *pergratum, &c. . . . Opera & Studio R. F. F.* VINCENTII JUSTINIANI, *ejuſdem Ordinis, & S. Theologiæ Profeſſoris*: imprimé *à Cologne, chez les Héritiers de Batzerus, en 1625, in 8°*, & réimprimé dans le XX Tome des ALBERTI MAGNI OPERA, recueillis par le Pere PIERRE JAMMY Dominicain, dédiés au Général de cet Ordre, & publiés *à Lyon, chez Proſt, Rigaud, & Huguetan, en 21. Volumes, in folio.* Ne ſemble-t-il pas que ces Gens-là faſſent gloire de leurs excès, & triomphe de leurs impiétez! Remarquons cependant, que les Peres QUOTIF & ECHARD ſemblent en avoir eu honte dans leur Article d'ALBERT LE GRAND, page 177 du Tome I, de leurs *Scriptores Ordinis Prædicatorum recenſiti*; & qu'ils ont adroitement évité, dans leur II. Tome pag. 431, de faire de leur Confrere VINCENT JUSTINIANI l'Editeur de cette étrange & ſcandaleuſe *Biblia Mariæ*. La *Bibliotheca Barberina*, après l'avoir donnée à ALBERT LE GRAND pag. 20, la donne encore à VINCENT JUSTINIANI: défaut auquel elle eſt aſſez ſujette. Mais, devroit-on s'étonner ſi fort, que dans des Siécles ténébreux & barbares, des Moines ignorans, crédules, ſuperſtitieux, & avares, aïent ainſi tâché de tirer parti de l'opinion vulgaire touchant leurs Inſtituteurs, que la plûpart d'entre eux regardoient effectivement comme des Saints déjà glorifiés; puiſque, de nos jours, dans ce Siécle éclairé dont on vante ſi hautement les Lumiéres, & la Doctrine épurée, quantité de lâches & d'impudens Flatteurs n'ont point eu honte de faire la même choſe envers des Hommes foibles & pécheurs, actuellement vivans? Témoins, entre beaucoup d'autres Exemples, ce ſcandaleux *Viro immortali* de la Place des Victoires, & cet affreux Motet, chanté publiquement à la face des Autels, & dans lequel on appliquoit ſi blaſphématoirement à Louïs XIV, & à Jacques II. cherchant azile en France, ces mémorables Paroles du Pſeaume CIX, *Dixit Dominus Domino meo, ſede a dextris meis*, que les plus ſages Interprètes de l'Ecriture & même toute l'Egliſe Chrétienne, n'entendent que de Dieu & de Jéſus-Chriſt. On cria beaucoup alors, & avec beaucoup de raiſon, contre ces profanations impies & blaſphématoires; & les Proteſtans ne furent pas les derniers à les condamner. Cependant, on ne tarda pas à tomber chez eux dans le même excès. En effet, lors de la décadence des affaires de France, après les Victoires des Alliés à Hochſtet, à Ramillies, à Turin, à Oſtende, à Malplaquet, &c., on publia contre Louïs XIV, déjà fort vieux & caſſé, *Veſperæ Solis Francici, ſeu Pſalmi varii, ad imminentem ſenſim Francici Solis Occaſum, à Citharædo Anglo decantati* (44): Badinage impie, dans lequel on n'abuſe pas moins criminellement des paroles de l'Ecriture Sainte, que dans l'odieux Motet compoſé pour Louïs XIV. & Jaques II; avec cette différence notable néantmoins, que les *Veſperæ Solis Francici* ne ſont l'Ou-

(41) De l'Imitation de J.C. trad. en Vers par Corneille, *Livr. III, Chap. LVIII, pag.* 431.

(42) Lectiones memorabiles & reconditæ Wolfii, *Tom. I, pag.* 770, ou 192. *Voiez auſſi les pagg.* 410 & 412 - ou 509 & 510, *où, entre autres pareilles Impiétez, l'on voit celle-ci. Dans St. Marc de Veniſe, les Dominicains avoient fait peindre St. Paul, avec cette Souſcription*, ſic per iſtum itur ad Chriſtum; & *St.* Dominique, *avec celle-ci,* Facilius per iſtum itur ad Chriſtum.

(41) La Croze, Remarq. ſur ſon Hiſtoire du Chriſtianiſme des Indes, *pag.* 14.

(44) Bibliotheca Uffenbachina, *Tom. III, pag.* 5[illegible]. *C'eſt un MS. in* 8.

vrage

(d) Oudin, *col.* 1176, *où il renvoie à* Wadding Scriptores Ord. Minorum, *pag.* 41, *qui ne dit pourtant rien-là de semblable. Peut être a-t-il voulu citer les* Annales Ordinis Minorum *de cet Auteur.* Labbe de Scriptor Ecclef. *Tom. I, p.* 176. *le fait mourir le* 4. *Nov. de* 1380, *& se trompe.*

bre 1401 (*d*). Ses autres Ecrits, dont je donnerai ci-dessous la liste (*H*), sont à peine connus de quelques Curieux, pendant que ses *Conformitez* le sont extraordinairement, à la vérité quelques fois fort mal, des moindres Grimauds de la République des Lettres: tant il est vrai, qu'un mauvais Livre contribuë quelques fois beaucoup plus à la réputation de son Auteur, que le meilleur de ses Ouvrages. On en pourroit citer beaucoup d'exemples; mais, ceux du Poge & de Rabelais suffisent. Les *Contes* sales & grossiers de l'un, imprimés quantité de fois en Latin sous le Titre de *Facetiæ*, & mis en François, mais fort tronqués, par divers Traducteurs, & singuliérement par le Pere JULIEN MACHO Réligieux Augustin, & nouvellement reproduits avec des *Réflexions* par un Ministre François, afin que les deux Communions n'aïent rien à se reprocher à cet égard, sont incomparablement plus connus que ses autres Ouvrages (*e*): & les amusemens ciniques de l'autre, que les trois quarts-&-demi des Gens n'entendent point, sont entre les mains de tout le monde, pendant qu'on sait à peine, qu'il a composé de très bons Ouvrages de Médecine (*f*).

Il ne faut point confondre ce BARTHELEMI DE PISE, avec un Dominicain de même nom, & à peu près de même âge (*g*), dont la *Summa Pisanella*, ou *Bartholomina*, a été un des prémiers fruits de l'Imprimerie de Paris (*h*).

(*e*) *Voiez* l'Epitome Biblioth. Gesneri *pour ses Ouvrages, & pour ses* Facetiæ, l'Index Annalium Typographicorum de Maittaire: *qui seul en indique* 8 *Editions en quelque peu plus de* 25 *Ans; ce qui vérifie bien ce qu'en avoit affirmé trop vainement* Poge *lui-même dans sa* II. Invective contre Valla, *en ces termes:* Ab reliquis aliquanto quam tu doctioribus probantur, leguntur, & in ore & manibus habentur; ita ut velis nolis, rumpantur licet tibi Codro ilia, diffusa sint per universam Italiam, & ad Gallos usque, Hispanos, Germanos, Britannos, cæterasque Nationes, transmigrarint, qui sciant loqui Latine. *Discours bien éloigné de celui qu'il avoit auparavant beaucoup plus judicieusement tenu en ces termes.* Diversa sunt Genera jocandi, aliud liberum hominem, aliud servum decet, aliud facetum, aliud scurram, *dans sa Censure de l'*Hermaphroditus *de son Ami* Antonio Beccatelli, *vulgairement apelé* le Palermitain; *Livre aussi licentieux & aussi impur que les* Contes de Poge. *Quant aux* Traductions Françoises *de ses* Contes, *voiez la* Bibliotheque Françoise de du Verdier, *pag.* 1069; *celle de* la Croix du Maine, *pag.* 276; l'Hist. Critiq. de la Rep. des Lettres, l'Europe savante, *& les* Réflexions Morales, Satiriques, & Comiques, sur les Moeurs de notre Siécle, *pag.* 319, *où l'on qualifie le Min. François de savant* Commentateur des F. du Poge. *A la verité, il nie le Fait dans la Préface de sa Traduction de la* Religion Mahometane de Réland; *mais, outre que tous vilains cas sont niables, son Libraire & son Correcteur, le maintiennent fortement très véritable, & de plus beaucoup de Gens, ont très bien reconnu là dedans ses Maniéres & son Stile.*

(*f*) Van der Linden *&* Werklin de Scriptis Medicor. *pag.* 204. Mangeti Biblioth. Medica, *Tom. II, Part. II, pag.* 1.

(*g*) *Il mourut en* 1347.

(*h*) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 72. *Voiez ci dessous* BARTHELEMY DE PISE.

vrage que de quelques Particuliers, & n'ont point été chantées publiquement dans quelque Eglise. A cela près, les Catholiques, & les Protestans, ne sont guéres plus excusables les uns que les autres, & l'on peut ici encore leur appliquer,

Iliacos intra Muros peccatur & extra.

(*H*) *Je donnerai la liste des autres Ecrits d'*Albizi.] La voici telle que Wadding le meilleur Bibliothécaire de son Ordre, nous l'a donnée (45) avec quelques petites additions & corrections, que j'ai crû nécessaires

(45) Waddingi Scriptor Ord. Minorum, *pag.* 48.

I. *Opus Conformitatum B: Virginis cum Christo*, Ouvrage qui auroit apparemment donné lieu à la Censure, aussi-bien que les *Conformitez de St. François*, s'il avoit été imprimé. Oudin, Wharton, & Oléarins, le donnent comme imprimé *à Venise, en* 1596, *in folio*, (46) mais, selon toutes les apparences, ils le confondent avec l'Ouvrage suivant.

(46) Oudin Suppl. ad Bellarmin *pag.* 656; *&* Comment. de Script. Ecclef. *Tom. III. col.* 218. Wharton Append. ad Cave, *pag.* 49. Olearii Biblioth. Ecclesiast. *Part. I, pag.* 29.

II. *De Vita & Laudibus B. Mariæ Virginis, Libri VI, nunquam antea in lucem, nisi nunc, editi.* Venetiis, apud Petrum Rusinellum, *seu* Dusinellum, & Franciscum de Franciscis, 1596, in 4.

III. *De Laudibus Sanctorum.*

IV. *De Verbis Domini.*

V. *Expositio in Regulam S. Francisci.*

VI. *Summa Casuum Conscientiæ*, dont Wadding ne dit simplement que ces trois mots, & que je soupçonnerois fort n'être que celle de *Barthelemi de Pise*, ou *de Sancto Concordio*, Dominicain, intituleé diversement *Summa Pisana*, *Pisanella*, *Bartholomina*, *ou Magistruccia*, selon la fantaisie des Editeurs, ou des Imprimeurs. Voiez ci-dessous l'Article BARTHELEMI DE PISE.

VII. *Sermones Quadragesimales de Contemptu Mundi, sive de triplici Mundo:* scripti Anno 1397; impressi vero Mediolani, per Uldericum Scuzenzeher (Scinzenzeler,) Anno 1488, in 4°; & iterum editi cura Joannis Mapellelli (Mapelli) Mediolanensis, Mediolani, 1503, in 4°.

VIII. *Sermones* alii *Quadragesimales, qui continent multarum Quæstionum & Casuum Conscientiæ Resolutiones.* Lugduni, Romanus Morin, 1519, in 8.

Il lui attribuë de plus *Vita Beati Gerardi Laici, Anno* 1343 *defuncti*, composée en 1347, & que Wadding possédoit (47). Olearius cite mal à cet égard les *Scriptores Ordinis Minorum*, où l'on n'én dit mot.

(47) Waddingi Annal. Ord. Minor. *ad Ann.* 1343, *num.* 31.

Il ajoute à tout cela (48), que c'est à Albizi, que les Historiens de l'Ordre de St. François sont redevables des Actes, Memoires, & autres Monumens, concernant cet Ordre; & que selon Pierre Rodolphe de Tossigny, un des principaux d'entre eux, il en avoit fait trente gros Volumes.

(48) Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 48.

Henri Willot, autre Bibliothécaire de cet Ordre, dont l'Ouvrage, intitulé *Athenæ Franciscanæ*, a été imprimé *à Liege, chez Alb. Courswaremia, en* 1598, *in* 8, indique à peu près les mêmes Ovrages, mais sans en noter les Editions, & d'ailleurs est fort sec sur leur Auteur.

Alphonse Ciaconius lui donne encore, outre tout cela, un *Opus Conformitatum in IV. Libros Sententiarum* (49). Mais, ce n'est que le Titre de ses fameuses *Conformitez* mal-à-propos associé à un Ouvrage qu'on lui prête gratuitement.

(49) Ciaconii Bibliotheca, *colon.* 339.

ALLAIS (LE SIEUR D. V. D') Auteur François, qui a vécu vers la fin du XVII. Siécle, & dont on ne connoit que très imparfaitement l'Histoire. Selon quelques-uns, il ne s'appelloit ainsi, que parce qu'il étoit d'Allais, ville de Languedoc (*a*); mais, selon d'autres (*b*), " il étoit d'une famille noble de cette Province, & Parent du „ Baron d'Allais, autrefois Commandant des armées du Roi, & qui vivoit encore il n'y „ a que peu d'années. A l'âge de seize ans, d'Allais se mit dans les Troupes, & fit „ une campagne en Piémont; mais, à son retour, s'étant mis à l'étude du Droit, il „ s'y appliqua de telle sorte que tout jeune encore il fût reçû Docteur en cette Science. „ Etant passé en Angleterre, il s'attacha particuliérement à pénétrer les intrigues de cette Cour, & à découvrir les maximes du gouvernement de cette Nation. En 1665, „ il se trouva sur l'Amiral d'Angleterre commandé par le Duc d'York contre les Hollandois; & quelques années après, aïant été regardé comme Complice des entreprises „ d'un Ministre public (*c*), il fut obligé de se retirer avec lui & de le suivre à Paris. Il rentra „ dans le Service, & se trouva dans l'Armée de France, qui maltraitta si fort la Hollande en 1672; „ mais voiant dépérir de jour en jour le parti Réformé dont il étoit, & ne pouvant raisonnablement espérer aucun avancement, il se mit à enseigner l'Anglois & le François aux étran-

(*a*) *Voiez ci-dessous la Citation* (14).

(*b*) *Mémoire communiqué à Mr.* Thomasius, *& imprimé dans ses* Gedancken oder Monats-Gesprache, *ou* Cogitationes Menstruales *du Mois de Novembre* 1689, *pag.* 963 *& suiv.*

(*c*) *Apparemment Mylord Clarendon, qui fut disgracié deux ans après, & se retira en France.*

„ étrangers (*d*), & il eut pour Disciples deux jeunes Comtes de Lichtenſtein, qui ſe „ trouvoient alors à Paris. Il tenoit outre cela pendant l'hiver des conférences ſur l'Hiſ- „ toire & la Géographie; & ſa réputation y attiroit ordinairement quantité de Gens de „ Lettres, & entre autres Mr. Samſon le Géographe, avec lequel il étoit lié d'une très „ étoite amitié. Son mérite & ſes bonnes qualitez lui avoient acquis celle de quantite „ de Catholiques, & particuliérement de Janſéniſtes, quoi qu'il ne les épargnât nulle- „ ment touchant leurs opinions, & qu'il ne ſe ſervit d'aucun adouciſſement en ſoutenant „ contre eux les ſiennes; & ils l'auroient certainement avancé, s'il avoit voulu ſe join- „ dre à eux, & embraſſer leur parti. Sa taille n'étoit pas des plus réguliéres, & ſon „ viſage avoit quelque choſe de fort particulier: ſa Phyſionomie ne laiſſoit pourtant pas „ d'être fort heureuſe; & il parloit très agréablement.„ Ses Ecrits connus (*e*) ſont une *Grammaire Françoiſe*, qui a été aſſez eſtimée; un *Abrégé* de cette *Grammaire* écrit en Anglois (*A*); mais principalement une Fiction très ingénieuſe, qui a fait beaucoup de bruit parmi les Gens de Lettres (*f*), & qui paroit n'avoir été imaginée, que pour y débiter adroitement & ſans aucun riſque un nouveau Syſtême de Gouvernement Politique & de Réligion Naturelle. J'en donnerai ci-deſſous le Titre & l'Hiſtoire (*B*), avec un précis

(*d*) *Voiez la preuve de ceci, vers la fin de la Remarque (A), dans le Titre d'un de ses Ouvrages.*

(*e*) *Je m'exprime ainſi, eu égard à ce qu'il dit lui-même dans* l'Epitre Dédicatoire *du troiſiéme de ceux que je vais indiquer.* J'ai donné quelques Pieces au Public, *dit-il*, ſans les dédier à perſonne, & même ſans y mettre mon Nom. *Auſſi n'en connoit-on aucune.*

(*f*) *Voiez ci-deſſous la Remarq. (B), & la Remarque (D), Citations (87), (88), (89).*

(*A*) *Il eſt Auteur d'une* Grammaire Françoiſe, *qui a été aſſez eſtimée & d'un* Abrégé *de cette* Grammaire *écrit en Anglois.*] Cette Grammaire eſt intitulée *Grammaire Méthodique, contenant les Principes de cet Art, & les Régles les plus néceſſaires de la Langue Françoiſe dans un ordre clair & naturel:* elle fut imprimée à *Paris, chez Jean Cuſſon, en* 1681, *in* 12°; & ſe vendoit *chez* L'AUTEUR, LE SIEUR D. V. D'ALLAIS, *au bas de la Ruë du Four, proche du petit Marché, Fauxbourg St. Germain* (1). Voici le jugement qu'en a porté Mr. l'Abbé de la Roque. " Nous „ n'avions point encore de *Grammaire Françoiſe* „ dans toute ſa perfection. Celle, que le Sr. d'Al- „ lais nous donne ici. eſt fort éxacte, & peut- „ être auſſi utile aux Provinciaux qui ſe piquent „ de bien parler, qu'aux Etrangers qui veulent ap- „ prendre notre Langue. Il donne d'abord une i- „ dée fort diſtincte de la Grammaire univerſel- „ le: en ſuite, il paſſe à la particuliére; & les „ diviſe l'une & l'autre en IV. Parties principales. „ Dans la I, qu'il nomme *Articulation*, il traite „ briévement de la nature des Sons articulés, qui „ ſont les prémiers élémens de la parole, & des „ Lettres dont on ſe ſert pour les repréſenter. A „ cette occaſion, il examine les cauſes qui ont „ pû confondre notre Orthographe, & donne les „ moïens de la corriger . . . . . . Il propoſe „ un *Alphabet* très méthodique, par le moïen du- „ quel on pourroit facilement réformer notre Or- „ tographe, & ôter la plus grande difficulté de „ notre Langue, ſans rien changer d'eſſentiel à „ l'étimologie des mots, & ſans préſenter aux „ yeux des caractéres inconnus & choquans. Dans „ la II. Partie il traite de la quantité des Sillabes, „ de l'accent, des dictions, des diverſes infle- „ xions de la Voix à l'égard du ton & de l'em- „ phaſe; & fait voir clairement le bon uſage qu'on „ doit faire des accens, & l'abus qu'on en fait „ ordinairement contre les maximes de la Proſo- „ die. Dans la III. Partie, qu'il nomme *Analogie*, il explique avec ordre toutes les Parties du „ diſcours, dont il fait voir le rapport & la „ convenance . . . . . .; & il y joint un Traité „ des Verbes irréguliers, le plus éxact qu'on ait „ vû juſqu'ici. Enfin, dans la IV. Partie, où il „ traitte de la Sintaxe, il fait voir quel doit être „ l'arrangement & le régime de toutes les Par- „ ties du Diſcours ſelon la véritable conſtitution „ de la Langue Françoiſe (2)." L'Auteur du Journal Anglois, intitulé *Weekely Memorial for the Ingenious, for the Year* 1682, y a inſéré ce Jugement tout entier; & Mr. Baillet en a dit un mot en paſſant dans le Volume de ſes Jugemens des Savans où il parle des Grammairiens (3). Quelque digne que ſoit cette Grammaire de l'éloge qu'en a fait Mr. de la Roque, elle n'a point eu le ſuccès qu'elle méritoit; & peut-être ne faut-il en attribuer la cauſe, qu'à ce qu'on n'aime point à être renvoïé à l'Alphabet, & qu'à la difficulté qu'on trouvera toujours à en faire recevoir un nouveau à des hommes faits & déja tout accoutumés à un ancien. On eſt pourtant choqué de trouver autoriſées dans un auſſi bon Livre que celui-là des expreſſions auſſi vicieuſes que celles-ci, *c'eſt la maiſon à Madame; Eſt-ce la femme aux Oranges; Le Roi veut-il pas faire cela; La Reine partira-t-elle pas demain; Faut-il pas être ſage; Dit-on pas cela; Voilà que c'eſt, &c.;* & l'on eſt d'autant plus ſurpris d'y rencontrer ce trait vif & piquant contre les femmes de mauvaiſe vie, qu'on s'aviſeroit moins de l'aller chercher dans une Grammaire: *On met l'Article défini devant des noms qu'on donne quelque fois aux perſonnes fameuſes, ... comme* Jeanne la Pucelle, Urgande la Déconnue; *mais on le donne plus ordinairement à des perſonnes qui ne ſont pas d'une réputation ſi étendue, comme* la Maniveau, la Monteſpan, la Manchini, *&c.* (4). Si une penſée comme celle-là s'étoit rencontrée dans une Hiſtoire ou dans quelques Mémoires du tems, elle n'auroit peut-être pas échappé de cette ſorte à la Vigilance d'un Examinateur. Elle n'échappa point de même à tout le monde; & l'on s'en plaignit ſans doute: car, l'Auteur fût obligé de mettre un carton dans cet endroit de ſon Ouvrage, & d'y ſubſiſtuer *la Brinvilliers, la Voiſin, & la Neveu;* à *la Maniveau,* à *la Monteſpan,* & à *la Manchini:* je ne ſai ſi une ſemblable réparation n'eſt pas plus offenſante que la prémiére injure, lors qu'on vient à comparer ces différentes leçons.

(1) Journal des Savans *du 30 Mars 1682, page 110 d'Edition de Hollande.*

(2) *Là même.*

(3) Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. III, pag. 165.*

(4) Grammaire Méthodiq. *pag. 99, 100, 150, 441, &c.*

L'Abrégé Anglois de cette *Grammaire* eſt intitulé *A short and methodical Introduction to the French Tongue, compoſed for the particular Uſe and Benefit of the English, by D. V. d'Allais, a Teacher of the French and English Tongues in Paris;* c'eſt-à-dire, *Courte & méthodique Introduction à la Langue Françoiſe, composée pour l'uſage & l'avancement particulier des Anglois par D. V. d'Allais, Maitre des Langues Françoiſe & Angloiſe à Paris.* Il a été imprimé, & ſe vendoit *à Paris, chez l'Auteur, au bout de la Rue Ste. Marguerite, proche le Carrefour St. Benoit, Fauxbourg St. Germain, en* 1683. C'eſt un petit *in* 12°. de 130 pages, outre le Titre & une Préface de 5. pages. Dans cette Préface, l'Auteur nous apprend, que c'eſt à la priére de quelques Anglois qui s'étoient ſervis avec ſuccès de ſa *Grammaire Françoiſe*, qu'il en a entrepris cet *Abrégé*, pour l'uſage de ceux de leur Nation qui n'avoient encore aucune teinture de cette Langue: & c'eſt peut-être la prémiére Grammaire Françoiſe de cette eſpéce. La Retraite d'une infinité de François en Angleterre en a produit depuis pluſieurs autres, ſinon meilleures, du moins beaucoup plus étendues.

(*B*) *Une Fiction très ingénieuſe, dont je donnerai . . . . . le Titre & l'Hiſtoire.*] Cette Fiction eſt la fameuſe *Hiſtoire des Sevarambes*, que tant de Perſonnes ont luë avec un ſi grand plaiſir; dont le deſſein a paru très bien conçu aux plus intelligens de ſes Lecteurs (5); & que l'on a trouvé remplie de Recherches curieuſes & intéreſſantes, dreſſée avec beaucoup d'art & de méthode, & écrite avec beaucoup de délicateſſe (6). C'eſt une prétendue Relation d'une découverte de la Terre Auſtrale, qui reſſemble beaucoup plus au *Voiage de la Terre Auſtrale* de Jaques Sadeur, qui s'eſt ſervi d'un pareil Artifice pour débiter ſes ſentimens particuliers, qu'à la *Terra Auſtralis* de Joſeph Hall, Evêque d'Exceter & puis de Norwich, & ſurnommé le *Seneque Anglois*, dont le but n'a été que de dépeindre les Vices & les mauvaiſes Mœurs de diverſes Nations ſous des noms emprun-

(5) Journal des Savans *du 7 Mars 1678, pag. 91.*

(6) *Elegantiſſime conſcriptus . . . Liber . . . dictus, . . . & magna cura ſcriptus.* Morhofii Polyhiſtor, *Lib. I, Cap. VIII, pag. 75. Elegantiſſime conſcriptus.* Fabricii Bibliographia Antiquaria, *pag. 491. Opus jucundum lectu, & egregiis quibusdam meditationibus refertum.* Jac. Frid. Reimmanni Hiſt. Atheiſmi & Atheorum, *pag. 485.*

pruntés des Australiens (7).

* Il n'y a gueres de Livres, dont l'Auteur ait été si peu connu que celui de cette Histoire : elle a été attribuée à quantité d'Auteurs, de divers Païs, de diverses Réligions, & de divers Caractéres ; &, de tems en tems, on produit sur ce sujet quelque nouvelle anecdote aussi peu fondée que celles dont elle avoit été précédée. Cependant lors que d'Allais la mit au jour, il cachoit si peu qu'il l'eût composée, qu'il ne faisoit aucune difficulté de la donner comme Auteur à ses Amis & à ses Disciples ; & personne n'en doutoit aucunement alors. Le prémier, que je sâche, qui l'ait nommé comme tel, est Chrétien Thomasius de Leipsic, qui s'en explique ainsi dans ses *Cogitationes Menstruales* du Mois de Novembre 1689 : " L'Auteur de l'*His-* ,, *toire des Sévarambes* est anonyme, & comme ,, inconnu ; mais, un Ami m'a mandé, qu'.... on ,, a crû en France, qu'elle étoit de Monsieur ,, D'ALLAIS : & le Lecteur ne sera peut-être pas ,, fâché que je lui communique tout ce que mon ,, Ami m'a mandé à cet égard. *Pour ce qui est* ,, *de l'Auteur de l'Histoire des Sévarambes*, dit-il, ,, *je ne peux pas absolument affirmer comme une* ,, *vérité incontestable, que ce soit Monsieur* D'AL- ,, LAIS ; *mais, plusieurs l'ont crû très positive-* ,, *ment ; & j'y trouve d'autant plus de probabi-* ,, *lité, qu'il vendoit ce Livre lui-même ; qu'il le* ,, *recommandoit fort à ses Amis & à ses Disci-* ,, *ples, tant par rapport aux choses qu'il contenoit,* ,, *que par rapport au stile, qui étoit fort sembla-* ,, *ble au sien ; &, enfin qu'il approuvoit beaucoup* ,, *les sentimens & la maniére de vivre de l'Au-* ,, *teur* (8)". C'est probablement par ce Passage curieux, que d'Allais a été connû à Mr. Christophe-Auguste Heumann (9), qui le reconnoit pour l'Auteur de l'*Histoire de Sévarambes*, & qui l'a nommé comme tel dans son *Schediasma de Libris Anonymis & Pseudonymis*, imprimé *à Jene, chez Jean-Felix Bielk, en* 1711, *in* 8°. (10). Mr. le Clerc, en faisant l'Extrait de cet Ouvrage dans le XXV. Tome de sa Bibliothéque Choisie, prétendit que Mr. Heumann n'étoit pas bien instruit, & que l'*Histoire des Sévarambes* étoit de la façon d'un Provençal nommé VEIRAS, que feu Mr. Locke avoit particuliérement connu (11) : mais dans le XXVI. Tome de cette même Bibliothéque, il reconnut sincérement, qu'il avoit trop compté *sur la Foi de Mr. Locke* ; que l'Auteur de l'*Histoire des Sévarambes* étoit d'Allais, Ville de Languedoc ; qu'il avoit demeuré long-tems dans un Bourg, nommé St. Quintin, proche d'Uzès ; & qu'il avoit pris le Nom de *Monsieur d'ALLAIS*, pour débiter son Ouvrage (12). Il se pourroit très bien, que Mrs. Thomasius & Heumann eussent raison, sans que pour cela Mrs. Locke & le Clerc eussent tort : car l'Auteur, qui signe les Epitres Dédicatoires des II. Parties de son Ouvrage D V. D. E. L., & qui désigne son nom par ces mots *Le Sr. D. V. d'Allais*, comme on le verra dans un moment, pouvoit fort bien se nommer DE VEIRAS, D'ALLAIS EN LANGUEDOC, ou bien LE SR. DAVID, DENIS, DIDIER, ou DOMINIQUE VEIRAS D'ALLAIS, & réünir ainsi les différentes opinions de ces Messieurs. En effet, je vois qu'il est nommé DENIS VAIRAS dans le *Supplément du Dictionaire de Morery*, imprimé à Paris, en 1689 (13) : & je m'imaginerois aisément, que ce mot se doit écrire VAIRASSE : & que ce Nom de l'Auteur, aussi bien que son Prénom DENIS, se trouvent l'un & l'autre renfermés par Anagramme dans ceux de SIDEN & de SEVARIAS, les deux principaux Personnages de cette ingénieuse Fiction. Quoi qu'il en soit, on va voir, qu'il est bien étonnant, qu'on soit ainsi resté dans l'incertitude touchant cet Auteur, puis qu'il n'avoit fait aucune difficulté d'indiquer la vente publique de son Livre chez lui-même, en ces termes : *A Paris*, CHEZ L'AUTEUR, *au bas de la Ruë du Four, proche le petit Marché, Fauxbourg St. Germain*, 1678 & 1679. Or, cet *Auteur* ne sauroit être autre que *d'Allais* ; & en voici la preuve. Deux ans après, il donna au Public sa *Grammaire Méthodique de la Langue Françoise*, dont nous avons parlé ci-dessus dans notre prémiére Remarque ; &, selon sa coutume, il en indiqua la vente chez lui, en ces termes : *A Paris*, CHEZ L'AUTEUR, LE SR. D. V. D'ALLAIS, *au bas de la Ruë du Four, proche du petit Marché, Fauxbourg St. Germain*, 1681. La Conformité de ces Adresses fait voir clairement, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Auteur, &, je le répéte, c'est quelque chose de bien surprenant, que personne n'y ait encore fait aucune attention. Je pourrois fort bien ajouter, qu'il y a encore actuellement dans ces Provinces des Personnes, qui ont appris le François de d'Allais, & à qui il a donné son *Histoire des Sévarambes*, & ses autres Ecrits, en qualité d'Auteur ; &, entre ces Personnes-là, je nommerois particuliérement Mr. Bloom, ancien Bourguemaitre de Grave : mais après tout ce que nous venons de rapporter, cela seroit assez inutile.

C'est donc sans aucun fondement, que Jean George Morhof, & divers autres après lui, se sont imaginés que l'*Histoire des Sévarambes* pouvoit bien être de la composition d'Isaac Vossius ; *Historiæ Severambum Auctorem sibi videri* Isaacum Vossium *Morhofius Amicis sæpe fassus est* (14) : & ceux, qui l'ont attribuée au célébre Mr. Leibnits, *sunt enim qui* G. G. Leibnitium *ejus esse Architectum existimant* (15), ne sont pas mieux fondés ; non plus que ceux, qui la donnent à un Anglois nommé *Sidney* (16). L'Auteur d'un mauvais petit *Recueil de Littérature, de Philosophie, & d'Histoire*, imprimé *à Amsterdam, chez François l'Honoré, en* 1730, *in* 12, aïant avancé sans aucune autorité, que l'*Histoire des Sévarambes* étoit *d'un certain* Delon, *Ministre* ; & les Auteurs du *Journal Littéraire de la Haye*, lui aïant objecté, qu'on ne pouvoit presque point *douter qu'elle ne fût de d'Allais* (17) ; il leur réponait en jeune Homme entêté de vaincre à quelque prix que ce soit, que ces Mrs. & lui se trompoient également de part & d'autre ; & pour les en convaincre, il leur produisit un *Morceau de Lettre d'un très savant Homme de Suisse*, qui lui avoit appris que *l'Auteur de* l'Histoire des Sévarambes *étoit Avocat de Nimes, Catholique-Romain, s'appelloit* LA DEVESE, *& s'étoit nommé comme tierce Personne vers la fin de son Livre* (18) ; Particularitez, que ce savant Homme tenoit *d'un certain* Pierre Roquette, *grand Connoisseur de Livres & d'Editions rares, & qui avoit connû particuliérement l'Auteur des Sévarambes* (19). Mais, tout ce petit artifice ne servit qu'à l'exposer d'autant plus vivement aux railleries de ces Messieurs, qui lui repliquérent ainsi dans l'Article VII. & dernier des Mois de Septembre & Octobre 1732 de leur *Journal Historique de la République des Lettres*. " Il nous seroit le plus ,, aisé du monde " disent-ils, " de produire aussi ,, quelque *Morceau de Lettre*, qui nous débite- ,, roit à-peu-près les mêmes choses touchant le ,, Sergeant *Morton*, nommé diverses fois vers le ,, commencement de l'*Histoire des Sévarambes* ; ,, ce que nous pourrions rendre assez vraisemblable ,, par la prétendue *Traduction de l'Anglois* suppo- ,, sée dans son Titre : ou, mieux encore, tou- ,, chant le Capitaine *Siden* ; ce que, comme on le ,, verra dans un instant, nous ne serions nullement ,, en peine de confirmer par des autoritez formel- ,, les & imprimées, qui vaudroient peut-être bien ,, celle de l'illustre *Pierre Roquette*. Mais, à quoi ,, bon tout cela, qu'à surcharger l'Histoire Litté- ,, raire de particularitez aussi superflues que peu ,, certaines, & qu'à l'obscurcir par conséquent de ,, propos délibéré ? Nous aimons donc mieux nous ,, en tenir à prouver une bonne fois pour toutes ,, ce que nous avons avancé touchant d'Allais ; ,, &, là dessus, ils transcrivent une bonne partie de ce que je viens de rapporter. Quant à ceux, qui attribuent l'*Histoire des Sévarambes* au Capitaine *Siden* (20), ils ne méritent absolument aucune attention, vû qu'il est visible à la simple ouverture du Livre, & comme on le reconnoitra facilement par le détail de la Remarque suivante, que ces Gens-là prennent très mal-à-propos le Héros de la Piéce pour l'Auteur de l'Ouvrage-même.

Il y a diversité d'opinions touchant la Langue en la quelle il a été écrit ou composé. Selon l'Auteur du Journal des Savans, & Mr. Morhof, Heuman, Fabricius, & Reimmann, cette Histoire *parut d'abord en Anglois*, & celle que nous avons en François n'en est qu'une Traduction (21) ; &, en effet, l'on a mis en gros Caractéres dans le Titre de l'Edition Françoise TRADUIT DE L'ANGLOIS : mais, Mr. le Clerc prétend que ce n'est là qu'une Finesse d'Auteur qui veut se tenir clos & couvert, & il ne manque point de donner à cette occasion un coup de dent à feu Mr. Bayle touchant son *Commentaire*

Philo-

(7) *Voïez le* Dictionaire de Bayle, *aux Articles*, SADEUR, *Texte & Remarques* ; & (Joseph) HALL, *Remarque* (G). *Cet Ouvrage de* Jos. Hall, *intitulé* Mercurii Britannici Mundus alter & idem, sive Terra Australis antehac semper incognita, longis Peregrini Academici Itineribus nuperrime lustrata, *a été réimprimé avec la* Civitas Solis *de* Campanella, & *la* Nova Atlantis *de* François Bacon, à Utrecht, en 1643, in 12 ; *& en voici la Disposition.* Distinctus est Libris IV, I, Provincias *Crapulium*, & *Pamphlagonium*, Capitibus XII absolvit. II, inscriptus *Viraginia*, vel *Gynia nova*, Capita VII. continet. III, cui Titulus *Moronia*, IX. Capitibus constat. IV. vero, *Lavernia* dictus, Capita VII implet. Totum Opus Paginas 112 refert, præter Præfationem, Indices, & Provinciarum Urbiumque Mappas Geographicas.

(8) Gedancken oder Monats-Gespräche, von Christian Thomas, *Novembre* 1689, *pag.* 963.

(9) *Mr.* le Clerc *le nomme mal* Chrétien *ou* Christian.

(10) *Voïez-en la page* 161.

(11) Le Clerc, Bibliothéque Choisie, *Tom. XXV*, *pag.* 402. *Mr.* Heumann *a depuis adopté ce Nom de* Veiras. *Voïez son* Conspect. Reip. Litter. *pag.* 400.

(12) Le Clerc, Bibliothéque Choisie, *Tom. XXVI*, *pag.* 461.

(13) *Voïez-y le Mot* SEVARAMBES.

(14) Morhofii Polyhistor, *Libr. I, Cap. VIII*, *pag.* 73. & *ibi* Mollerus. Struvii Introd. in Notit. Rei Litter. *pag.* 812. Reimmanni Hist. Atheismi, *pag.* 480, 483, & Catal. Biblioth. Theol. *pag.* 916 ; *qui, sans se déterminer touchant cet Auteur, place pourtant mal ce Livre parmi ceux des Ecrivains Flamands suspects d'Impiété.*

(15) Struvius & Reimmannus *ibidem.*

(16) Fabricii Bibliotheca Antiquaria, *pag* 491.

(17) Recueil de Littérature, *page* 41. Journal Litteraire, *Tom. XVI*, *pag.* 211.

(18) *La*, & *au commencement de la II. Partie, il est nommé* Deveze ; *mais mal, dans la I Partie*, d'Eveze.

(19) Bibliothéque Germanique, *Tom. XXIII*, *pag.* 196-197.

(20) Clavel's Catal. of Books printed in Engeland, *Trinity-Term* 1675. Biblioth. Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 502. Beughemi Bibliotheca Historic. *pag.* 451. Morhofii Polyhistor, *Lib. I, Cap. VIII*, *pag.* 71, & *ibi* Mollerus. Struvii Introduct. in Notit. Rei Litterariæ, *pag.* 813.

(21) Journal des Savans *du* 7. *Mars* 1678, *pag.* 192. *Primum Anglica, hinc Gallica, postremum Belgica lingua* : Morhofii Polyhistor, *Lib. I, Cap. VIII*, *pag.* 75. Heumanni Schediasma de Anonymis & Pseudonymis, *pag.* 162. Fabricii Bibliograph. Antiquar. *pag.* 491. Reimmanni Hist. Atheismi, *pag.* 481.

précis de ce que l'on y suppose (*C*); & j'en rapporterai aussi quelques Extraits, afin qu'on

Philosophique (22). Il se trompe assurément; puis qu'il est certain que la I. Partie de cette Histoire en Anglois a été publiée en 1675, in 8°, sous ce Titre; *The History of the Sevarites, or Sevarambi, a Nation inhabiting Part of the Third continent, commonly called* Terræ Australes incognitæ; *with an Account of their admirable Government, Religion, customs, and Language; written by Capitain Siden, &c.* (23): &, s'il étoit vrai, comme il le prétend (24), *que cette Histoire ait été composée originairement en François*, il faudroit que cette I. Partie Angloise en fût une Traduction. Pour moi, je trouverois plus vraisemblable, que l'Auteur se trouvant en Angleterre, & sachant l'Anglois, avoit commencé d'y faire imprimer son Ouvrage en cette Langue; mais qu'aïant été obligé, comme on l'a dit ci-dessus dans le Texte de cet Article de se retirer en France, il y fit reprendre & continuer son Histoire en François. Quelques gens prétendent qu'elle est toute entière en Anglois, & une Personne m'a même assuré l'avoir luë ainsi; mais, comme il n'y a que très peu de fonds à faire sur des ouï-dire, & que quelque Recherche que j'en aye faite je n'ai pu avoir connoissance que de cette I. Partie, je ne voudrois pas garantir cette Particularité: ne la tenant, sur-tout, que d'un de ces petits Génies, qui prétendent aussi ridiculement que vainement passer pour tout connoître, & qui se croiroient perdus de réputation s'ils avoüoient qu'ils n'ont jamais vû certains Ecrits: Quoi qu'il en soit, cette Histoire a été publiée en François sous ce Titre, *Histoire des Sévarambes, Peuples qui habitent une Partie du troisiéme Continent ordinairement appellé Terre Australe, contenant un Compte exact du Gouvernement, des Mœurs, de la Réligion, & du Langage de cette Nation, jusques aujourd'hui inconnue aux Peuples de l'Europe: Traduite de l'Anglois.* Elle est divisée en deux Parties générales: la prémiére fût imprimée *à Paris chez Claude Barbin, en* 1677, *in* 12°, contient deux Volumes, & est dédiée *à Monsieur Riquet, Baron de Bourepos* (25); & la seconde fût imprimée *à Paris* CHEZ L'AUTEUR, *au bas de la Ruë du Four, proche le petit Marché, Fauxbourg St. Germain, en* 1678 *&* 1679, *en trois Volumes en* 12°, & est dédiée au même *Monsieur Riquet, Baron de Bourepos* (26). Ces deux Epitres Dédicatoires sont signées D. V. D. E. L., ce qui paroit assez naturellement signifier *Denis Vairasse d'Allais en Languedoc*, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus: & j'observerai ici à leur occasion, qu'on ne sait pas trop comment entendre ce qu'à dit Mr. le Clerc à la fin du XXVI. Volume de sa Bibliothéque Choisie (27), qu'il *connoit une Personne à qui d'Allais avoit voulu dédier son Livre, & qui en a un Exemplaire avec une espéce de Dédicace écrite de sa main.* Cette Histoire a depuis été imprimée *à Bruxelles, chez Lambert Marchant, en* 1682, *en cinq petits Volumes in* 12°; & *à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en un grand Volume in* 12°; mais, cette derniére Edition n'est nullement comparable aux autres; car, outre qu'elle est de trop petits caractéres & très fautive, on en a retranché sans aucun fondement les Epitres Dédicatoires, l'Avertissement de la seconde Partie, & quelques autres petites choses que les Lecteurs éxacts sont toujours bien aises de trouver dans leurs Livres. A la petitesse du caractére près, on doit dire la même chose d'une autre Edition, faite *à Amsterdam, chez Etienne Roger, en* 1716, *en* 2 *Volumes in* 12°, & qui n'en vaut gueres mieux pour être augmentée d'assez mauvaises Figures.

Cet Ouvrage a été traduit en diverses Langues. Il y en a une Version Flamande, intitulée *Historie der Sevarambes Volkeren die een gedeelte van het derde vaste Landt bewonen, gemeenlyk Zuidland genaemd*, traduite du François par G. van Broeckhuysen, imprimée *à Amsterdam, chez Thimotée van Hoorn, en* 1683, *in* 4°. (28). & dont Mr. Morhof parle (29). Mrs. Struve, Heuman, Reimman, & Stoll, font mention d'une Traduction Allemande, intitulée *Historie der neuerfundenen Völker Sevarombes genannt, oder Beschreibung des neuerfundenen Sudlands*; imprimée *à Sulzbach, en* 1689 & *à Nuremberg, en* 1714, *in* 4. (30); Apparemment, c'est celle qui a donné lieu à Mr. Thomasius de parler de cet Ouvrage (31), & de nous communiquer le Mémoire que nous avons rapporté ci-dessus (32). Et tout nouvellement, enfin, on vient de la traduire en Italien, & de l'imprimer ainsi, *à Venise, en* 1728, (33).

(*C*) . . . . . . *avec un précis de ce que l'on y suppose.*] On y suppose, qu'un Gentilhomme Savoiard (34), nommé . . . . . SIDEN (35), âgé de quinze ans, après avoir servi deux ans en Italie & trois en Catalogne, fût obligé par la mort de son Pere de se retirer auprès de sa Mère (36). Qu'aïant été engagé par ses sollicitations à quitter l'Epée pour la Robbe, il fit pendant quatre ou cinq ans d'assez grands progrès dans le Droit, pour pouvoir prendre le Grade de Docteur, & être reçû Avocat en la Cour Souveraine de son Païs. Que lors qu'il ne fut question que de s'éxercer à faire des Déclamations, ou à plaider pour son plaisir de véritables Causes, il s'en acquita assez bien pour y acquérir quelque estime; mais, que lors qu'il lui fallut descendre à la Pratique du Palais, il la trouva si épineuse & si servile, qu'en peu de tems il en fût entiérement dégouté & l'abandonna (37). Que sa Mère étant morte, il se défit de tout son Bien, à une Terre près qu'il laissa entre les mains d'un Ami fidéle, & parcourut en peu d'années la France, l'Allemagne, la Suéde, le Dannemark, & les Païs-Bas (38). Qu'entraîné, tant par sa curiosité naturelle, que par les sollicitations d'un bon Ami, il s'embarqua pour les Indes Occidentales sur le Navire nommé le Lion d'Or, & partit du Texel le 12 d'Avril 1655 (39). Que le 2°. Août suivant, il se trouva au 3°. Degré de Latitude méridionale; &, qu'après avoir essuié deux violentes Tempêtes, il alla échouër le 12°. sur les Côtes de la terre Australe, environ le 40°. Degré de Latitude méridionale (40). Qu'après quelque séjour sur ces Côtes, il y fut accueilli fort humainement par les Naturels du Païs, qu'il nomme Sévarambes (41), dont tout le Livre contient les Mœurs & les Coutumes. Qu'il y resta quinze ou seize ans (42); & qu'en étant parti l'an 1671 (43), il se rendit à Smirne en bonne santé (44). Que s'y étant embarqué, sur un Vaisseau de la Flotte Hollandoise prête à revenir en Europe, & aïant été blessé dangereusement par les Anglois qui attaquérent cette Flotte, il remit tous ses Papiers, écrits en Latin, François, Italien, & Provençal, à un Médecin [*Hollandois nommé van der Haert* (45),] à qui il avoit raconté ses avantures, & avec le quel il avoit lié une étroite amitié dans le trajet, & mourut de ses blessures au bout de quelques heures (46). Que ce Médecin, s'étant retiré en Angleterre, & n'entendant point toutes les Langues dans les quelles étoient écrits ces Papiers, les confia à un Homme, qui ne se nomme point, & qui sur ses Mémoires, & conformément à ses Instructions, les arrangea, les mit en une seule Langue (47), & en un mot en dressa l'Histoire de Sévarambes telle que nous l'avons aujourd'hui.

Pour prouver tout ce détail, on se sert entre autres choses, 1°, de la *Lettre d'un* Flamand nommé *Thomas Skinner*, qu'on suppose avoir connû à Batavia un des Mariniers du Vaisseau qui avoit échoüé sur les Côtes des Terres Australes (48); 2°, d'une *Lettre du Sieur van der Haert, Médecin Hollandois*, touchant ce qu'il a appris de cette Histoire de la propre bouche du Capitaine Siden (49); 3°, du Témoignage *d'un Neveu de l'illustre Mr. du Quesne . . . . . . , qui avoit ouï parler . . . . à Batavia . . . . du Naufrage de ce Vaisseau . . . de l'Equipage duquel il avoit ouï dire plusieurs* choses

(22) Bibliothéque Choisie, *Tom. XXV, pag.* 402. *Il auroit pû joindre à cet éxemple celui du* Cymbalum Mundi de Bonaventure des Periers: *celui de la fameuse* Satire Menippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne: *celui de l'Hist.* du Docteur FAUSTE: *voiez ci-dessous la Rem. (C) de son Article: celui du* vray & parfait Amour d'Athenagore; *voiez* Huët de l'Origine des Romans, *celui du* Mastigophore d'Antoine FUSI: *voiez son Article, Remarque (C): celui du* Traitte Politique, où il est prouvé, par l'Exemple de Moïse & par d'autres, que tuer un Tyran *Titulo vel Exercitio* n'est pas un Meurtre, *composé par* Marigny *sous le Nom Anglois de* William Allen: *celui du prétendu* Espion du Grand-Seigneur de Jean-Paul Marana: *celui des* Caractéres de la Cour de France *impr. à* Ville franche en 1702, & *faussement attribués au* Comte de Zinzendorf: *celui des* Intérêts de l'Angleterre mal entendus, de l'Ab. du Bos: *& celui du* Traité de tribus Impostoribus, *qui court en manuscrit depuis quelques années, & dont on trouvera ci-dessous* l'Histoire & l'Abrégé, *Article* SIMON DE TOURNAI, *Remarque (E).*

(23) Rob. Clavel, the Catalogue of Books printed in Engeland, *Trinity-Terme* 1675, pag. 2.

(24) Biblioth. Choisie, *Tom. XXV, pag.* 402; & Addition *au Mot Sevarambes de Moreri.*

(25) *Tiré de l'Edition de Paris.* Stollius, Introd. in Historiam Litterariam, *pag* 866, *met mal cette prémiére Edition en* 1689.

(26) *Tiré de l'Edition de Pari*

(27) *Page* 461.

(28) Beughem Bibliograph. Histor. 641.

(29) Morhofii Polyhist. *Libr. I, Cap. VIII, pag.* 75.

(30) Struvii Introd. ad Notit. Rei Litterar. *pag.* 151. *Supplem.* Heuman. de Anonymis, *pag.* 161. Reimmanni Histor. Atheismi, *pag.* 483. Stolii Introd. in Hist. Litter. *pag.* 866.

(31) Monats-Gespräche, *November* 1689, *pagg.* 949, 963, *&c.*

(32) *Dans le Texte, Citation* (*b*).

(33) Bibliothéq. Italique, *Tom. V, pag.* 296.

(34) Hist. des Sévarambes *de l'Edition de Paris: Avis au Lecteur de la I. Partie, folio* ĩ *iij. Mr.* Fabricius, Bibliographia Antiquaria *page* 491, *en fait mal-à-propos un Anglois, & le nomme* Sidney.

(35) *Là même, ĩ vj.*

(36) Histoire des Sévarambes, *I. Partie, Tom. I, pag.* 3, 4.

(37) *Là même, pagg.* 4, 5, 6, 7.

(38) *Là même, pagg.* 7 — 10.

(39) *Là même, pagg.* 11, 12.

(40) *Là même, pagg.* 13 — 33.

(41) *Là même, pag.* 38.

(42) *Là même, Avis au Lecteur de la I. Partie, & II. Partie, Tom. III, pag.* 437.

(43) *Là même, II. Partie, Tom. III, pag.* 445.

(44) *Là même, pag.* 452.

(45) Lettre du Sr. van der Hart, *à la tête de la II. Partie.*

(46) Hist. des Sevarambes, *Avis au Lecteur de la I. Partie.*

(47) *Là même.*

(48) *Là même.*

(49) *Cette Lettre ne se trouve que dans quelques Exemplaires, à la tête de la II. Partie d'Edition de Paris.*

qu'on puisse juger par soi-même & sans changer de Livre si c'est avec raison qu'on en a trouvé le but fort malin & la lecture fort dangereuse (*D*). D'Allais faisoit or-

choses qui avoient beaucoup de rapport avec ce qu'on en lit dans cette Relation (50); & 4°, sur tout, d'un *Avis au Lecteur* mis à la tête de la I Partie, dans lequel l'Auteur se sert fort adroitement de toute son industrie, pour établir la vraisemblance de son Histoire, & pour en éloigner tout soupçon de supposition. " Si vous avez lû, " nous-y-dit-il avec un air de sincérité dont il est bon de se défier, " Si vous avez lû la *République de Platon*, l'*Utopia du Chevalier Morus*, ou l'*Atlantis du Chancelier Bacon* qui ne sont que l'Ouvrage des Imaginations ingénieuses de leurs Auteurs, vous croirez peut-être que les Relations des Païs nouvellement découverts sont de ce genre, quand vous y trouverez quelque chose de merveilleux. Je n'ôse pas condamner la sage précaution que l'on a de ne pas croire aisément toutes choses; pourvû qu'elle se tienne aux bornes de la modération. Car, ce seroit une chose aussi peu raisonnable de rejetter sans choix ce qui paroit extraordinaire, que de recevoir sans discernement les contes que l'on fait souvent des Païs éloignés. Il y a mille Exemples fameux qui confirment ce que je viens de dire; & plusieurs choses ont autrefois passé pour des véritez constantes, que les Siécles suivans ont clairement découvert n'être que des mensonges ingénieux. Plusieurs choses ont aussi passé longtems pour fabuleuses, & ont même été rejettées comme impies & contraires à la Réligion, qui dans la suite des tems se sont établies comme des véritez si constantes, que celui qui ôseroit les révoquer en doute passeroit pour un Ignorant, un Stupide, & un Ridicule (51)". Il ajoute à cela les Exemples de Virgilius Evêque de Cologne (52), & de Christophe Colomb, dont l'un, regardé comme Hérétique pour avoir avancé qu'il y avoit des Antipodes, ne put sauver sa Vie que par un désaveu formel (53); & l'autre passa pour un Visionnaire tant en Angleterre qu'en Portugal, lorsqu'il y raporta *qu'il y avoit des Terres vers les Parties Occidentales de l'Occident* (54): & il conclut de là, qu'on ne doit point rejetter témérairement l'Histoire des Sévarambes, qui *a*, dit-il, *tous les Caractéres d'une Histoire véritable* (55).

En effet, on n'a peut-être jamais vû de Fiction composée avec plus d'art & plus d'industrie, & il faut avoüer qu'il y en a peu où le vraisemblable soit aussi ingénieusement & aussi adroitement conservé (56). Mais, toutes ces précautions n'empêchérent pas la défiance de beaucoup de Personnes; la Lecture du Livre pouvant effectivement découvrir aux Lecteurs éclairés, que tout cela n'est qu'une adresse d'Auteur, pour dépaïser les Personnes peu défiantes, & pour en imposer plus facilement à leur bonne foi: & l'Auteur, après avoir reconnu, que *quelques Personnes curieuses lui avoient proposé plusieurs difficultés*; que *certains Critiques .... Esprits-forts* avoient débité *divers faux raisonnemens*; & qu'*un des plus savans Hommes de notre Siécle .... lui dit un jour, qu'il doutoit fort que* l'Histoire des Sévarambes *fût véritable, parce qu'il ne croioit pas qu'il y eût au Monde de si honnêtes Gens*; l'Auteur, dis-je, s'en tire fort cavaliérement en disant, qu'*en effet si l'on considére avec soin les Mœurs, la Réligion, le Gouvernement, & la Politesse de ces Peuples, ... on aura peine à croire qu'il y ait sur la terre une Nation si honnête & si vertueuse*; & qu'il se contente d'en *donner au Public .... l'Histoire feinte ou véritable* (57). N'est-ce pas accorder tout ce qu'on lui demande, & vouloir bien être reconnu pour l'Inventeur de tout ce qui se débite dans cette Histoire?

Elle est divisée en V. Parties, dont la I. & la II. ne sont à proprement parler qu'un Journal Historique de la maniére dont Siden & ses Compagnons échouërent sur les côtes des Terre Australes & furent reçus par les Sévarambes, & une Description de leur Etat & de leurs principales Villes: la III contient l'Histoire de Sévarias leur Fondateur, & de ses Successeurs, Vice-Rois du Soleil: la IV donne une Idée des Loix, Mœurs, & Coutumes des Sévarambes: & la V. enfin traite de leur Réligion, & finit par une espéce de Grammaire de leur Langue. C'est dans ce Traité de Réligion, comme l'a fort bien observé Mr. Morhof (58), que se trouvent les endroits les plus sujets à caution de cette Histoire: &, si l'on veut prendre la peine de conférer cette *Grammaire Sévaramboise* avec la *Grammaire Méthodique* dont nous avons parlé ci-dessus dans la premiére Remarque, l'Ordre, la Netteté, les Expressions, en un mot les Principes & les Régles de l'une & de l'autre pourront peut-être persuader qu'elles sont d'un seul & même Auteur.

(*D*) *J'en donnerai ci-dessous quelques Extraits, afin qu'on puisse juger .... si c'est avec raison qu'on en a trouvé le but fort malin & la lecture fort dangereuse.*] Les bornes étroites, que je me suis prescrites dans ces Remarques, ne me permettent point d'entrer ici dans le détail de tout ce qu'il y a de curieux & d'interessant dans cette Histoire touchant le Gouvernement, la Police, les Loix, la Milice, les Mœurs, les Coutumes, les Sciences, les Arts, les Divertissemens, &c., de cette Nation. Je me contenterai donc de remarquer en général, Que tout y est admirable: Que *la véritable Politesse n'y consiste point, ... comme chez les Nations malignes & dissoluës de l'Asie, de l'Europe, & de l'Afrique, ... Gens effectivement fort barbares quoi qu'ils se croient fort polis, ... dans quelques Discours affectés, dans quelques Modes bizarres, dans quelques Simagrées extérieures; mais dans la Justice, dans le bon Gouvernement, dans l'Innocence des Mœurs, dans la Tempérance, & dans l'Amour & la Charité que tous les Hommes devroient avoir les uns pour les autres*: Qu'ils en regardent *le plus habile & le plus adroit comme un Barbare, s'il n'est juste, bienfaisant, charitable, & modéré*; & que, selon eux, *la véritable Gloire des Princes & des Magistrats consiste, non point dans les Victoires & les Conquêtes, mais dans la bonne Conduite & le bon Gouvernement de leurs Sujets, & dans une juste Distribution des Récompenses & des Peines*: Que la Raison & la Vertu sont leurs seuls guides, & que le Désordre & le Crime ne se rencontrent presque point chez eux, parce que leurs Loix tendent principalement à l'abolition des trois Vices les plus préjudiciables à toute Société, l'Orgueil, l'Avarice, & l'Oisiveté; & que pour cet effet, suivant le Droit Naturel, & la Politique la plus sage, ces Loix conservent soigneusement l'égalité de Naissance entre tous les Sujets, bannissent toute Propriété de biens dont elle ne permettent que l'usage, & emploient indispensablement tous les Sujets à des Arts & Métiers dont il doit nécessairement revenir de l'avantage & de l'utilité à la Nation: Qu'aussi, selon l'Auteur, *si l'on considére le Bonheur de ce Peuple, on trouvera qu'il est aussi parfait qu'il le puisse être en ce Monde, & que toutes les autres Nations sont très malheureuses au prix de celle-là* (59): Et enfin, que si tout ce qu'on dit dans cette Rélation pouvoit être réel, il faut avoüer de bonne foi, qu'il n'y auroit point au Monde de plus grand Bonheur, que de pouvoir habiter au milieu d'un Peuple si sage & si bien gouverné.

Mais,

(50) Hist. des Sévarambes, *Avertissemens de la II. Partie.*

(51) Hist. des Sévarambes, *Avis au Lecteur de la I. Partie.*

(52) *Il falloit dire de:* Salzbourg.

(53) *Cela n'est pas éxact: Virgilius fût simplement dénoncé par Boniface Archevêque de Mayence, & violemment menacé par le Pape Zacharie; mais on ne fait rien de plus de cette affaire.* Gabriel Naudé *s'est donc trompé, lors qu'il a dit dans son A*pologie pour les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie, *pag. 65, que* Virgilius fût excommunié & condamné, pour s'être declaré Protecteur de ce Demi-Monde renversé. *L'illustre* Claude Jolly *s'est abusé de même, en écrivant que ce Virgilius, qu'il se contente de faire* un pauvre Prêtre, fût excommunié par le Pape Zacharie, & par son Archevêque S. Boniface, pour s'être déclaré un peu meilleur Géographe que ne portoit son Siécle, & avoir dit dans un sien Traité qu'il y avoit des Antipodes. *Voiez ses* Lettres Apologétiques pour le Recueil de Maximes importantes pour l'Institution du Roy, contre la fausse & pernicieuse Politiq du Cadinal Mazarin, *pag.* 55. *Un autre a dit plus mal à-propos encore que cet Evêque, qu'il nomme mal* Vigile, fût brulé, en conséquence d'un Décret de l'Eglise Romaine, pour avoir soutenu les Antipodes. *Voiez* l'Espion *Turc* dans les Cours des Princes Chrétiens, *Tom. II, Letter. III, pag.* 14. *Un pauvre Réligieux fût excommunié pour un sujet incomparablement plus frivole, puisque ce ne fût simplement que pour avoir changé* grabatum *en* lectum. *Voiez les* Oeuvres mélées de Cheriteau, *pag.* 273.

(54) Hist. des Severambes, *Avis au Lecteur de la I. Partie.*

(55) *Là même.*

(56) *Ita scripta est ... ut Lector incautus facile crediturus sit verum se Historiam legere.* Fabricii Bibliographia Antiquaria, *pag.* 491. *In Præfatione & initio Libri suum consilium callidissime dissimulat, lectoribusque persuadere studet se Historiam, non ingeniosam Fabulam, tradere. Eamque in rem omnia congessit, quæ ad fidem dictis suis conciliandam facere videbantur posse. .... Quæ Impostura & etiam tam feliciter cessit, ut plures deceperit.* Heuman de Anonymis & Pseudonymis, *pag.* 162.

(57) *Avertissement de la II. Partie.*

(58) *Voiez ci-dessous la Citation* (97).

(59) Histoire des Sevarambes, *II. Partie, Tom. III, pag.* 268, & *Tom. I, pag.* 201. *Cette Egalité de naissance, & cette Communauté de biens, n'ont parû bizarres & impraticables à certaines Gens, que parce-qu'ils ne connoissent que les maniéres de leur Païs & de leur Siécle, & qu'infatués de ces maniéres ils s'imaginent qu'on ne sauroit vivre autrement. Un peu de Lecture les rendroit moins décisifs, & leur apprendroit que c'étoit une Coutume établie chez differens Peuples de l'Antiquité, qui s'en trouvoient très bien, & qui en donnoient de fort bonnes raisons. En effet, elle étoit en usage chez les premiers Habitans d'Italie, selon* Justin Histor. *Libr. XLIII, Cap. I; chez les Lacédemoniens, selon* Plutarque, *in Lycurgo, Cap. VI; & chez les anciens Allemans, selon* Cesar, Comment. *Libr. VI, Cap. II, circa finem: & il n'y a point à douter, qu'elle ne le fût aussi chez beaucoup d'autres, puisque, selon* Tacite, Annalium *Libr. III, Cap. XXVII, les prémiers Hommes l'avoient universellement adoptée. Les Pythagoriciens en faisoient profession publique, comme le remarquent* Jamblique *de vita Pythagoræ, Cap. XXX, &* Aulugelle, Noctium Atticarum *Libr. I, Cap. IX: &* Platon *la trouvoit si raisonnable & si sage, qu'il auroit ardemment souhaité la rétablir par tout, & qu'il refusa d'être le Législateur d'une Ville où l'on ne voulut point la recevoir. Voiez-le,* de Legibus *Libr. IV; ou sa vie par* André Dacier, *pag.* 148. *Voiez aussi* Elien, Variar Histor. *Libr. II, Cap. XLII, pag.* 199. *Editionis C. Gesneri, Tiguri, ap. Gesn. Fr.* 1556 *in folio. Elle est encore actuellement en usage chez beaucoup de Peuples nouvellement découverts, comme les Rélations en font foi.*

ordinairement imprimer ses Ouvrages à ses dépens, & il les distribuoit lui-même (g).
On

(g) *Voiez ci-dessous les Citations* (1) *&* (26).

Mais, je m'étendrai plus au long sur ce que l'Auteur dit du Mariage & de la Réligion des Sévarambes : ce sont deux Articles sur les quels on sera sans doute bien aise de voir les Sentimens de ce Peuple, ou pour mieux dire ceux de l'Auteur. On ne vit point là dans le Célibat : on veut que tout le monde se marie. *L'Amour*, dit un Sévarambe (60), *est le Lien & le Conservateur de toutes choses ; &, lors qu'il est réglé par la droite raison, il ne produit que de bons effets, parce qu'il ne se propose que de bonnes fins; à savoir, les plaisirs honnêtes, l'accroissement & la conservation de chaque espéce, où tous les Animaux tendent naturellement. Notre grand & illustre Législateur, ayant considéré toutes ces choses, a bien ordonné de punir l'intempérance & la brutalité; mais, il prétend aussi, qu'on songe à suivre les desseins de Dieu & de la Nature pour la conservation du Genre Humain. C'est pour cela qu'il ordonne que ceux, qui sont arrivés à un certain âge réglé par les Loix, se marient ; & que les Voyageurs puissent habiter avec les Esclaves, dont nous avons un assez grand nombre. Ce grand Homme nous a défendu de regarder comme une chose criminelle ce qui sert à la conservation de l'espéce ; mais il ne prétend point que les excès troublent la modération qui doit se trouver dans l'usage de tous les plaisirs. C'est pour cette raison, que nous ne souffrons point que personne soit ici sans Femmes. . . . . . Je sais bien que cette coutume seroit condamnée en Europe, où l'on ne considére pas assez que la vertu se trouve dans l'usage honnête de l'amour, & non pas à y renoncer entiérement ; mais aussi, nous ne voïons parmi nous aucun de ces crimes abominables qui déshonorent votre Païs. Il n'est point permis aux Filles de se marier avant l'âge de dixhuit ans, ni aux Garçons avant celui de vingt-&-un ; & de l'autre côté les Loix défendent aux Veuves qui ont atteint l'âge de soixante ans, & aux Hommes qui ont passé celui de soixante-&-dix, de contracter de nouvelles Nôces. Mais, si un Homme de cet âge est fort & robuste, & de constitution à ne se pouvoir point passer de Femme, on lui donne une Esclave pour Concubine* . . . . . . (61). „On ne permet aux nouveaux-Mariez de coucher ensemble, „ que de trois nuits une, pendant les trois prémiéres années de leur union ; & puis de deux nuits une, jusques à leur vingt-huitiéme année de leur union ; & après quoi ils sont libres, & peuvent coucher ensemble, quand il leur plait. „ Le plus grand honneur des Femmes est d'aimer leurs Maris, & d'élever elles-même plusieurs Enfans à la Patrie (62). Lors qu'il se trouve dans la Nation quelque Fille d'une beauté extraordinaire, on la fait voir au Vice-Roi, qui la prend pour lui s'il veut ; & s'il ne la veut pas ; il la donne à quelqu'un de ses Sénateurs qu'il veut obliger par ce présent, pourvû que le nombre des Femmes qu'il doit avoir ne soit pas complet. . . . . . . Le seul Vice-Roi n'est point limité dans le nombre de ses Femmes : néanmoins, c'est sa coutume de n'en prendre jamais plus de douze, ... à l'éxemple de notre Législateur, qui n'excéda jamais ce nombre . . . . . „ Les Officiers de l'Etat sont bornés à cet égard, selon leur rang & leur élévation ; . . . mais les gens du commun ne peuvent avoir qu'une Femme, & une Concubine en cas que la Femme soit stérile ; & si la Concubine étoit aussi stérile, ils la peuvent changer contre une autre. Il est aussi permis à tous les Hommes de changer de Femmes avec leurs Concitoïens, pourvû qu'ils en conviennent tous deux, & que les Femmes y consentent ; & cela se pratique souvent, quand ils ne peuvent s'accorder ensemble. . . . . Mais, il arrive rarement que ceux qui ont eu des Enfans se séparent ainsi, bien qu'il leur soit permis par les Loix : cela même ne se fait jamais sans quelque espéce d'infamie ; car, tout le monde a mauvaise opinion de ceux qui rompent un lien aussi fort que celui des Enfans communs à la Femme & au Mari (63) . . . . . ." Comme on vient de le voir, la Polygamie est en usage chez les Personnes constituées en dignité parmi ce Peuple; mais, on y a en horreur le commerce d'une Femme avec plusieurs Hommes : & l'Auteur observe, que lors que le Capitaine Siden eut accordé cinq Hommes à chaque Femme du commun de son équipage, *l'expérience fit voir en cette rencontre, que la pluralité des Hommes est contraire à la génération : car, peu de celles qui avoient eu plusieurs Maris devinrent grosses; &, au contraire, presque toutes celles, qui n'en avoient qu'un, le furent. Aussi, la Polygamie des Femmes a été souvent pratiquée, & l'est encore aujourd'hui parmi quelques Nations; mais, je n'ai pas encore lû que celle de plusieurs Maris ait jamais été en usage* (64). C'en est assez sur ce sujet. Passons maintenant à la Réligion des Sévarambes.

(60) *Là même, I. Partie, Tom. I, pag.* 211 — 213.

(61) *Là même, II Partie, Tom. II, pag.* 168, 169.

(62) *Là même, II Partie, Tom. I, pag.* 316.

(63) *La même, pag.* 164 — 168.

Ils en regardent comme l'Instituteur un Sévarias, Persan Non-Mahométan, né en 1375; qui fût obligé de courir longtems le Monde avec un Esclave Chrétien, de qui il avoit appris les principes du Christianisme ; & qui enfin, après avoir abordé en 1407 dans le Continent Méridional, s'en rendit le Maitre sous le Titre de Vice-Roi du Soleil, qu'il en déclara Roi effectif & perpétuel, de la même maniére dont les Athéniens avoient autrefois choisi Jupiter pour être le leur. C'est un merveilleux expédient, dont se sont souvent servis les plus habiles Législateurs, pour dominer absolument & sûrement sur leurs Peuples : & il est bien étonnant, qu'un Moderne l'ait traité de *spécieux prétexte pour favoriser la révolte & secouër le joug de toute autorité réglée* (65); puisqu'il n'y a rien de plus propre à maintenir les esprits dans la soumission & la dépendance, que la persuasion où l'on a sû les mettre de quelque communication sécréte que l'on entretient avec la Divinité. Sévarias s'en prévalut habilement, pour établir de nouvelles Loix, & pour instituer une nouvelle Réligion dont voici les Articles fondamentaux. I. Qu'*il y a un Dieu souverain, indépendant, & invisible* ; . . . . & que ce *grand Dieu, qu'ils appellent* Khodimbas, *c'est-à-dire* Roi des Esprits, ... *est un Etre éternel, infini, tout-puissant, tout-juste, & tout-bon, qui gouverne & qui conduit toutes choses par une admirable sagesse ; . . . . . qui ne veut pas que nous le voions autrement que des yeux de l'Esprit ; & qui se contente des Respects & des Sacrifices que nous offrons à celui qu'il a fait le Dispensateur de toutes les Graces qu'il nous communique* (66). II. Que *le Soleil*, qui est ce Dispensateur, & *qu'ils appellent* Erimbas, *c'est-à-dire* Roi de Lumiére, & Phodariestas, *c'est-à-dire* Source de vie, & Antemikondas, *c'est-à-dire* Miroir divin, &c: que *le Soleil*, dis-je, *est un Dieu subordonné*, ... *un Dieu visible & glorieux*, ... *qui les vivifie, les éclaire, & les nourrit* ; . . . . *le Canal par où les Hommes reçoivent la vie, & tous les biens qui aident à la soutenir* ; . . . *& qu'ils sont tous obligés, par estime & par reconnoissance, de lui addresser leurs Vœux, de lui rendre leurs Hommages, & de lui diriger immédiatement leur Culte Réligieux, comme au Ministre du Grand Dieu, qui l'a commis pour mouvoir & pour conduire le grand Orbe que nous habitons & les autres qui sont de sa Province & de sa Juridiction* (67). III. Que la Patrie est encore un Dieu subordonné au Grand Dieu, & au Soleil ; trois Divinitez qu'ils représentent ainsi dans tous leurs Temples : le prémier, au fond & sur l'Autel même, par un voile noir, comme un Dieu éternel & invisible, qu'ils ne connoissent point, & qu'ils ne peuvent regarder des noires ténébres dont leurs yeux sont enveloppés ; le second, à droite de l'Autel, par un Globe de Cristal lumineux, tout raïonnant d'Or & de Pierreries; & le troisiéme, à gauche de l'Autel, par une Statuë de Femme nourissant plusieurs Enfans : ce qui
leur

(64) *Là même, I. Partie, Tom. I, p.* 136.

(65) Ramsay, Voiages de Cyrus, *Tom. I, pag.* 259 : *Ouvrage, fans doute trop vanté par ses Admirateurs, mais aussi trop injustement traité par ses Critiques ; à l'exception néanmoins de tous ses Plagiats, qui sont absolument inexcusables.*

(66) *Là même, II. Part. Tom. II, pag.* 294 — 304.

(67) *Là même, II. Partie, Tom. II, pagg.* 300 — 304. *C'est à peu près ainsi que les anciens Egyptiens regardoient le* Soleil *&* la Lune, *qu'ils nommoient* Osiris *&* Isis, *comme les Ministres du Souverain-Etre, qu'ils nommoient* Cneph. *Voiez* Porphyre *cité par* Eusébe, de Præpar. Evang. *Libr. III, Capp. IV & XI : & que le fameux* Zoroastre, *& les Mages, regardoient* Mithra *ou le* Soleil, *& le* Feu, *comme les Simboles du Souverain-Etre ; & se tournoient toujours vers eux, pour lui addresser leurs Vœux & leurs Priéres, & pour lui rendre leurs Respects & leurs Hommages. Les* Guebres *ou* Gaures, *Persans Non-Mahométans, pratiquent encore aujourd'hui la même chose ; & c'est apparemment par cette raison, que notre Auteur a tiré de chez eux le prémier personnage de sa fiction. Voiez le* Dictionaire Hist. & Critiq. de Mr. Bayle, *Article* ZOROASTRE, *Remarque* (G) ; *ou l'*Hist. des Juifs de Mr. Prideaux, *Tom. I, pag.* 392. *& suiv. Au reste, ces deux prémiers Articles de la Réligion des Sevarambes sont si conformes à ce que l'on raconte de la Réligion des Péruviens, qu'il se pourroit bien que* Sévarias *ne fût qu'une Copie de* Manco Capac, *prémier Inca du Pérou, & Fondateur de cet Empire. Ce Prince, après avoir réüni & civilisé les Indiens, & leur avoir persuadé qu'il étoit Fils du Soleil, leur apprit à adorer intérieurement, & comme un Dieu supréme, mais inconnu,* Pachacamac, *c'est à dire,* l'Ame ou le Soutien de l'Univers, *& extérieurement, & comme un Dieu inférieur, mais visible & connu, le Soleil son Pere, en lui bâtissant des Temples & en lui offrant des Sacrifices, en réconnoissance des bienfaits dont il les combloit continuellement. Voiez* Garcilasso de la Vega, Hist. des Incas. *Livr. II, Chap. I, II, III, & suiv. pag.* 109 — 116.

On doit se garder de le confondre avec un Auteur du même tems & du même nom (b), qui

(b) *Il se nommoit* JEAN BAPTISTE ALLAIS DE BEAULIEU.

leur fait dire ordinairement, qu'*il y a dans la Réligion trois* principaux *Devoirs, auxquels tous les Hommes sont indispensablement obligés; le prémier, qui lie toutes les Créatures raisonnables au grand Etre des Etres par un Respect & une Vénération intérieure; le second, au Soleil, par un Culte extérieur, comme le Gouverneur du Globe où nous habitons; & le troisiéme, à leur Patrie, ou Païs natal, où ils ont prémiérement reçû la Vie, la Nouriture, & l'Education.* (68). IV. Que le Monde est infini; qu'il n'y a ni Vuide, ni Néant, dans la Nature, qu'il y a une Génération des Globes particuliers qui forment l'Univers; que la naissance des uns ne vient que de la destruction des autres, qui se dissolvent par le Feu, & forment en cet état ce que nous appellons des Comètes; que le Soleil donne le Mouvement à la Terre & à toutes les Planètes de sa Province, & que tous ces Orbes se meuvent concentriquement sur un cercle par la force de ses Raïons, qui font tourner ces Corps comme l'Eau ou le Vent font tourner la Roüe d'un Moulin (69). V. Que toutes les Ames, tant des Hommes que des autres Animaux, viennent du Soleil, dont elles sont les Raïons les plus épurés, avec la différence du plus au moins; qu'elles sont immortelles, & sujettes à des récompenses & à des peines; que les Ames des Justes, après avoir passé dans divers Corps, ou erré quelque tems dans les airs, soit dans notre Orbe, soit dans quelque autre Planète, sont enfin réincorporées au Soleil, où elles trouvent leur parfaite félicité; & que les Ames des Méchants au sortir du Corps en vont occuper d'autres dans des lieux éloignés de la face lumineuse du Soleil, & qu'après avoir été longtems reléguées parmi les neiges & les glaçons, & après s'être purgées de leurs vices & de leur corruption, elles sont enfin réincorporées au Soleil, de même que celles des Justes (70).

Telle est la Réligion des Sévarambes, dont l'Auteur paroit fort charmé, & qu'il nous donne comme la plus simple & la plus approchante qu'il connoisse de la Réligion Naturelle. Ses partisans n'en conviendroient certainement pas; eux, qui la font uniquement consister dans le Culte pur & simple que tous les Hommes doivent rendre à Dieu, tant par la pratique de la Vertu & de la Piété, que par la fuite & le répentir du Vice, qui seront légitimement récompensés ou punis, soit en cette vie-ci, soit en l'autre (71). En effet, les Sévarambes approcheroient sans doute beaucoup d'avantage de ce modéle de Réligion, si ces Peuples, si éclairés sur l'Existence de Dieu, se contentant de le servir en vivant *sobrement, justement, & réligieusement*, remplissoient ainsi les trois principaux devoirs auxquels tous les Hommes sont indispensablement obligés; & s'ils faisoient main basse sur leur voile noir, leur Globe lumineux tout raïonnant d'Or & de Pierreries, & leur Statüe de Femme représentant la Patrie, qui ressentent encore trop les Réligions sensuelles & théatrales, & qui ne paroissent guéres conformes à cette raison humaine dont on prétend qu'ils s'éloignent si peu. *En effet*, ajoute-t on, *ces Gens-là se moquent de tout ce que la Foi nous enseigne, si elle n'est soutenuë par la Raison; &, selon cette maxime, ils trouvent fort étranges les Saints Mystéres de notre Réligion & traitent de ridicule tout ce qui surpasse leur Entendement obscurci & leur Esprit ténébreux. Ils se mocquent des Miracles, disant qu'ils n'y en peut avoir que par des causes naturelles, quoi que les effets qu'elles produisent soient étonnans, & passent pour des Prodiges*; puisqu'*à l'égard de la Nature, tout se fait dans un ordre réglé, & selon les dispositions qui se trouvent dans les choses naturelles.* Ainsi, cette Réligion *tient plus de la Philosophie & du raisonnement Humain, que de la Révélation & de la Foi*: & *de là vient*, ajoute l'Auteur, que *si elle n'est pas la plus véritable, elle est du moins la plus conforme à la Raison Humaine; qu'il n'y a que les célestes Lumiéres de l'Evangile de Grace, qu'on lui doive préférer*; & qu'*en effet, si l'on n'avoit pas la Révélation Divine, il ne seroit pas difficile d'approuver les opinions de ces Peuples touchant la Divinité* (72). Il a pris soin d'enchasser de tems en tems dans son Histoire de semblables Réfléxions, dans lesquelles il déplore le malheur *de ces pauvres Aveugles, qui préférent les foibles Lueurs de leurs Esprits ténébreux aux Lumiéres de la Révélation, & au Témoignage de la Ste. Eglise de Dieu*; mais, il se pouroit fort bien, que ce ne fût-là que de l'onguent pour la brulure, & qu'un tour d'adresse d'Auteur, pour endormir la Vigilance d'un Examinateur trop sévére, & pour ne point exposer son Ouvrage à un déni d'Approbation & par conséquent de Privilége. C'est un Artifice, qu'on a mis en usage plus d'une fois; témoin, non seulement Pomponace, Cardan, Vanini, Bérigard, Campanella, & divers autres, dont les Ecrits difficiles & chatouilleux avoient besoin d'une semblable ruse, mais même les *Pensées de Pascal sur la Réligion*, qui n'en avoient aucun besoin, & où ses Amis ne laissérent pas d'être obligés *d'insérer quelques petits mots touchant la bien-heureuse Vierge & les Saints, afin que les Jésuites ne criassent pas* (73): & Mr. Bayle soupçonne qu'on s'en est servi nommément à l'égard de l'Ouvrage dont nous parlons ici. Voïez la fin du Texte de son Article SADEUR.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a entendu finesse dans cet Ouvrage, & qu'on en a porté des jugemens bien opposez. Les uns le prirent, à la vérité, pour une belle idée, imaginée par l'Auteur, pour s'égaïer & se divertir: les autres crurent de bonne foi qu'on leur y racontoit sincérement les particularitez d'une nouvelle découverte (74); mais d'autres, plus fins ou plus défians, pénétrérent plus loin, & crurent découvrir que c'étoit un Ouvrage dangereux, qui sous le voile de la Fiction en vouloit directement à la Réligion & au Gouvernement. Voïez ci-dessous les Citations (87), (88) & (89). On prétend que cette malignité se découvre particuliérement dans l'Histoire d'un fameux Imposteur, qui se trouve dans le V. Livre, & dont je vais donner un très petit Abrégé.

Cet Homme se nommoit Omigas parmi ses Sectateurs, & ses Ennemis le nommoient Stroukaras, c'est-à-dire Imposteur. Il se disoit Fils du Soleil; &, par diverses ruses & faux Miracles, il avoit séduit beaucoup de Monde, & s'étoit acquis la Réputation d'Homme divin (75). Comme il s'étoit beaucoup attaché à l'étude des tems & des saisons, il prédisoit souvent le beau & le mauvais tems, les bonnes & les mauvaises années: &, comme il avoit acquis la connoissance des simples, il en tiroit des Poisons violens, par le moïen desquels il se défaisoit de ses ennemis, & des remédes excellens pour diverses maladies: ce qui le rendoit fort recommandable au Peuple ignorant, qui prenoit pour des Miracles, de purs effets de la Nature, & qui croïoit qu'il y eût en lui quelque Vertu divine (76). Aïant découvert une Source, dont les eaux s'alloient précipiter à trente pas dans un gouffre ou conduit souterrain, d'où elles ne sortoient qu'à trois ou quatre lieuës plus bas, après avoir invisiblement coulé sous terre sans que jamais personne s'en fût apperçû, il fut adroitement s'en servir, changer le cours de ces eaux, & faire accroire qu'il avoit fait soudre l'Eau hors d'un Rocher (77). Ses Disciples ne s'en servirent pas moins adroitement, car, aïant jetté dans cette Source, dont ils s'étoient rendu les Maitres, une grande quantité de Craie rouge, ils firent croire au Peuple, que le Ciel étoit irrité, & qu'il avoit changé ces Eaux en Sang (78). Par le moïen d'une Pierre

(68) *Là même, pag.* 302 — 307.

(69) *Là même, pag.* 295, 296; 310, 311.

(70) *Là même, pag.* 311 — 316.

(71) *Decem hodie* Naturalistæ, [*quorum princeps Patronus ac Magister est* Edoardus Herbert de Cherbury, *Par Angliæ & Hiberniæ, Jacobi I. legatus per quinquennium in Gallias, in tribus Libris, quorum primus est*, de Veritate, pro ut distinguitur a Revelatione, a Verosimili, a Possibili, & a Falso; *alter*; de Causis Errorum; *tertius*, de Religione Gentilium, Errorumque apud eos causis] *docent, inquam, Religionem ad Salutem æternam sufficientem includi & circumscribi quinque sequentibus Articulis.* I. Esse Deum. II. Eum coli debere. III. Virtutem Pietatemque esse præcipuas partes cultus divini. IV. Dolendum esse ob peccata, ab iisque resipiscendum. V. Dari ex Bonitate Justitiaque divina præmium, vel pœnam, tum in hac vita, tum post hanc vitam. *Vide* Martini Kempii Bibliothecam Anglorum Theologicam, *pagg.* 294 — 297. Aug. Christ. Adami exercitationem de Religione ejusque differentiis, *apud* Caroli Arndii Systema Literarium Historico-Practicum, *pag.* 311: Christ. Kortholti Librum de tribus Impostoribus magnis, *pag.* 8: & J. T. Philippa Historiam Atheismi, *pag.* 87, *où il dit, que, bien loin que ce Seigneur fût Athée, comme le prétend* Kortholt, *ses V. Articles prouvent clairement*, cum fuisse . . . Virum profecto optimum, qui bene cupiebat Humano Generi, ut Liber ejus Auro contra carior testabitur abunde seris Nepotibus.

(72) Hist. des Sevarambes, *II. Partie, Tom. II, pag.* 105, 331, 332, & *puis* 394. *Voïez aussi Tom. III. pag.* 278, — 283.

(73) Bayle, Nouvelles de la Republique des Lettres, *Juin* 1684, *pag.* 344. *On ne laissa pourtant pas, malgré cela, d'être obligé de* supprimer plusieurs pages de la prémiere Edition, & d'y substituer un grand nombre de Cartons. *Voïez les* Memoires Litteraires, *I. Part. pag.* 81.

(74) *Voïez le* Journal des Savans *du* 7. *Mars* 1678, *p.* 91. & Heuman de Anonymis & Pseudonymis, *pag.* 162.

(75) Hist. des Sevarambes, *II. Partie, Tom. III, pag.* 2, 3.

(76) *Là même, pagg.* 14, & 15.

(77) *Là même, pag.* 102 — 106. *Il y a très long-tems que* Tacite *a dit quelque chose d'approchant de Moïse, en le réduisant au simple bonheur qu'il avoit eu de voir grimper un Troupeau d'Anes sauvages sur un Rocher où il y avoit quelque Source d'Eau; & cependant, les anciens Païens ne faisoient point difficulté d'en admettre de semblables, lors qu'il étoit question de leurs Dieux & de leurs Merveilles: témoins, leur Janus, & leur Atalante, qui tirérent de l'Eau d'un Rocher; une de leurs Prêtresses de Bacchus, introduite par* Euripide *dans ses* Bacchantes, *& qui fit sortir une Fontaine d'un des Rochers du Mont Cytheron, en le frappant avec son Thyrse; &, même leur Cheval Pégase, qui d'un coup de son pied fit naître une Source sur le Mont Parnasse. Tant il est vrai, que chaque Société Réligieuse est peu équitable, s'accorde peu avec elle-même, & se gouverne contradictoirement; se servant, ou ne se servant point, de la raison, lorsque cela lui convient, & lors qu'il s'agit, ou ne s'agit point, de sa Réligion & de ses Mystéres. Voïez, sur tout ceci,* Tacit. Historiar. *Libr. V. Cap. III, pag.* 352. *Edit.* Gronov. Albric. de Deorum Imaginibus, *apud* Huetium, Demonstr. Evangel. *Propos. IV, pag.* 135. *col.* 1. *Eundem* Huetium, *ibidem, pag.* 152, *col.* 1.

(78) *Là même, pag.* 89, 92, 93. *Les Prêtres Phéniciens ne se servoient pas moins habilement de la Rougeur qui survenoit en certaine Saison de l'Année aux Eaux de leur Fleuve Adonis, pour persuader au Peuple que cela n'arrivoit, que parce que c'étoit le tems auquel Adonis avoit été blessé par un Sanglier dans une des Forêts du Mont Liban, & que c'étoit alors qu'il falloit célébrer ses Mystéres. Mais, les habiles gens n'ignoroient pas que ce changement de couleur ne* venoit

qui a publié *l'Art d'écrire*, gravé par Senault, & imprimé à Paris pour l'Auteur en 1681, &

re merveilleuse, qu'il mettoit dans sa bouche ; il se rendoit le visage si radieux, que personne ne pouvoit le regarder sans en être ébloui (79) : &, par le moïen d'une eau tirée de certains Serpens d'une nature extraordinairement froide, un de ses Disciples se rendit le Corps incombustible, & s'exposoit sans aucune crainte au milieu des flammes (80) ; mais, un de ses ennemis découvrit ce sécret, & le confondit publiquement par son propre artifice (81). Il subornoit de tems en tems des Gens qui contrefaisoient les Aveugles & les Boiteux, & qui se disoient attaqués de diverses maladies dont il prétendoit les guérir au nom du Soleil. Et, pour se faire mieux valoir parmi le Peuple, il s'associa quelques Disciples, qui alloient parlant de ses Miracles & de sa Sainteté, & qui ne manquoient pas d'éxagerer toutes choses à son avantage. Plusieurs Femmes le suivoient aussi ; car, il étoit bel Homme : & il faisoit dire à quelques-unes qu'il avoit corrompuës, qu'il parloit familiérement avec le Soleil, du sommet d'une montagne où il alloit quelque fois passer des mois entiers (82). Là, il se faisoit porter des fruits & des viandes, par des Oiseaux qu'il avoit instruits, & que quelques-uns de ses Disciples lui envoïoient de tems en tems. C'étoit une espéce d'Aigle, couvert d'un plumage jaune, & qu'à cause de sa couleur on appelle *Erinfroda*, c'est-à-dire *Oiseau du Soleil*. Ils en lâchoient souvent à la vûe du Peuple, qui, les voïant s'élever à perte de vûe, suivant la coutume de ces Oiseaux, & puis revenir vers leurs Maîtres, crut facilement que ces animaux alloient porter les messages de Stroukaras au Soleil, & venoient lui en rapporter les Commandemens (83). Aïant fait déclarer par ce bel Astre, que son Temple & ses environs étoit un lieu sacré qu'il falloit garder jour & nuit, il choisit un nombre de Gardes, qui le rendirent Maître du Peuple ; malgré les oppositions de plusieurs Personnes habiles & considérables qui ne vouloient point se soûmettre à ses Impostures (84). Il se vengea

venoit que de certaine Terre rouge du Liban entraînée alors par les Vents & par la Pluie dans le Lit de cette Riviere. Voiez Lucien, de Dea Syria, *Tom. II, pag.* 658, 659. *Il en est de même d'une Fontaine, qu'on regarde comme fort merveilleuse, dans le voisinage d'Ostie. On en rougit l'eau quand on veut, en y laissant entrer celle d'un Ruisseau qui coule au travers d'un terrain rougeâtre ; & le Peuple ignorant, à qui l'on a fait accroire, qu'elle ne prenoit cette couleur, que lorsque toute autre Fille qu'une Pucelle osoit s'y regarder, lui a donné le nom de* Fontaine de la Pucelle. *Voiez le* Voïage Historique d'Italie, *Tom. II, pag.* 166, 167.

(79) Hist. des Sévaramb. *II. Partie, Tom. II, pag.* 153, 354. *Tom. III, pag.* 5, 6. *Sœur* Marie de la Visitation, *Prieure des Dominicaines de l'Annonciade de Lisbonne, abusa long-tems les Portugais par un semblable artifice.* Encendio un Brasero pequenno con poca Lumbre, y ponia delante un Espejo ; y la Lumbre dava en el Espejo, y el Resplandor del Espejo dava en su Cara. *Voiez l'*Enxambre de los falsos Milagros de Maria de la Visitation, *pag.* 598. *Elle n'en fut sans doute punie par l'Inquisition, que parce qu'elle caballoit pour Dom Antoine Prieur de Crato contre Philippe II qui s'étoit emparé du Portugal ; car, Dom* Alexis de Menezes, *Archevêque de Goa, ne feignit point de s'en servir quelque tems après envers les Chrétiens de St. Thomas ou de Malabar, que sa Hardiesse & ses Impostures soûmirent si promptement à l'Eglise Romaine, qu'il ne mit guerres plus de six mois à cette étonnante expédition.* La Croze, Hist. du Christianisme des Indes, *pag.* 301, 339 ; *&* Remarques, *pag.* 33, 34. *Un Religieux Augustin nommé Padre* Bernardo, *né en Portugal, mais établi à Bengale, Marchand public de Reliques, & grand Faiseur de Miracles, connoissoit & pratiquoit aussi cette imposture. A l'aide d'une petite fiole d'Eau claire, éclairée par dessous au moien d'une bougie cachée aux Spectateurs, il faisoit accroire à ses Dévots imbécilles, qu'il conservoit là un des Raions de l'Etoile des Mages ; leur disant, qu'il ne luisoit ainsi, que pendant la quinzaine depuis Noël jusqu'aux Rois.* Journal d'un Voiage aux Indes Orientales en 1690 & 91, *Tom. II, pagg.* 361, 362.

(80) *Là même, Tom. III, pag.* 67 — 70. *Peut-être avoit-il de la Corne du Front de ces Anes sauvages, dont parle* Philostrate, Vie d'Apollonius, *Livr. III, Chap. II, pag.* 510 ; *ou bien cette Pantarbe de Chariclée, dont parle* Heliodore, Hist. Æthiop. *Livr. VIII, pag.* 400 ; *à l'aide desquels on passoit par le Feu sans aucun danger. Mais, sans badiner d'avantage sur ces fictions romanesques, voiez à cet égard ce que rapportent.* Sophocle *dans son* Antigone *du serment confirmé par le feu.* Varron apud Servium in Æneid. *Libr. XI* ; Virgile, Æneid. *Libr. XI, Vers.* 785 — 788 ; Silius Italicus, *Libr. V, Vers.* 175 — 178 ; Strabon, *Libr. V, pag.* 173, *& Libr. XII, pag.* 370 ; Pline, Hist. Natur. *Libr. VII, Cap. II* ; *&* Solin, *Cap. VIII, pag.* 184 ; *touchant le Sécret qu'avoient les Hirpes, Familles d'Etrurie auprès du Mont Soracte, & certaines Prêtresses de Diane à Castabala en Cappadoce, de marcher & se promener sur des Charbons ardens sans se brûler. Selon Mr.* Pelloutier, Histoire des Celtes, *Tom. I, pag.* 110, *ce n'étoit autre chose que l'épreuve par le Feu, ancienne Superstition tirée des Scythes & des Celtes. Un certain Syrien, nommé Eunus, qui savoit faire sortir feu & flamme d'une noix remplie de soufre & cachée dans sa bouche, fit par ce moien révolter contre les Romains une infinité de troupes. Voiez* Florus, *Livr. III, Chap. XIX. Ce Sécret passa en suite, non seulement chez les Juifs, où Simon le Magicien se couchoit au milieu d'un grand Feu, sans en ressentir la moindre incommodité, comme le raconte* Clement Romain Const. Ap. *Libr. IV, &* Recognit. *Libr. III*, Anastas Nicenus Quæst. in S. Script. XXIII ; *&* Sponde *après* Baronius, Epit. Annal. Eccles. *An.* 6?. § VII. &c., *le fameux Barcokebas savoit allumer de l'étoupe dans sa bouche, & paroissoit ainsi vomir feu & flamme, comme le témoigne* St. Jérome in Apolog. II. adv. Ruffinum ; *mais encore chez les Chrétiens. En effet, un solitaire de la Thébaïde, après être entré dans un grand feu, en sortit sain & sauf. Mr.* Baillet, Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints, *pag.* 165, *a bien voulu prendre cela pour un vrai Miracle ; &, quelque chose de bien plus étonnant encore, pour un Miracle accordé de Dieu, en faveur de la rébellion de ce solitaire contre St. Palémon & St. Pacôme ses Supérieurs. C'est avoir de la Foi de reste. & même jusqu'à manquer de respect à la Majesté Divine. Dans une* Epitre des Florentins au Pape Aléxandre II, *citée par* Baronius, Annal. Ecclesiasticor. *Tom. XI, pag.* 337 ; *& dans le III. Livre des* Dialogues de Didier Abbé du Mont Cassin, *ou suite Pape sous le nom de Victor III, cité là-même page* 341 ; *il est parlé d'un Moine de Valombreuse, qui, voulant prouver au Concile de Florence de 1063. la Simonie de son Evêque, ne fit aucune difficulté d'entrer dans un grand feu, revêtu de ses habits sacerdotaux ; &, en étant sorti sain & sauf, d'y rentrer hardiment encore, pour y reprendre un linge qu'il y avoit laissé tomber. Le but impertinent & ridicule de ce second Miracle fait assez voir ce qu'on doit penser de la réalité du prémier : & la protection, dont le Légat Hildebrand, qui fut depuis le Pape Grégoire VII, & qui, selon le Cardinal Bennon, entre autres sécrets dont il abusoit ordinairement pour surprendre & entretenir la crédulité des Peuples, savoit se rendre la Face lumineuse, & faire sortir feu & flamme & éclater le Tonnerre, de ses manches en les secoüant ; la puissante Protection, dis-je, dont un aussi benoîte Homme que celui-là favorisoit ce Moine, qu'on vit depuis Cardinal sous le Nom de* Flammeus, *porte aisément à croire, qu'on lui permit de recourir à toutes sortes de moiens pour parvenir à ses fins, & qu'il ne se fit pas un grand scrupule de se servir d'un si beau sécret. Outre ce trait éclatant de Fourberie insigne, on en trouve divers autres semblables dans les* Disquisitiones Magicæ de del Rio, *Livre IV, Chap. IV. Question IV, Section III, particuliérement intitulée* de Purgatione per Ignem, *pages* 616 — 627. *On seroit tenté de croire, que ce sécret n'étoit pas inconnu à François d'Assise, lorsqu'on le voit dans sa Légende offrir si hardiment au Soudan de Babilone de passer par le Feu, pour lui prouver la vérité de ce qu'il lui avançoit. Mais, ce Prince en jugea bien plus sainement ; car, il se contenta de se moquer d'une proposition si peu sage, & de le renvoier comme un insensé. Quoiqu'il en soit, j'ai lû quelque part, mais je ne puis me ressouvenir où, que ce ne fût que parce que les Franciscains de Florence possédoient ce merveilleux sécret, qu'ils défiérent si hautement Savonarole de passer par les flammes, & que l'un d'eux s'y présenta d'une maniére si courageuse & si intrépide. Il est bien certain, au moins, qu'il éxistoit du tems du célébre* Busbec ; *puisqu'il vit à Constantinople un Religieux Mahométan faire frémir dans sa bouche, comme un Poisson dans de la friture, une barre de fer rouge ; & à Venise, un Charlatan se faire verser du Plomb fondu sur les mains, comme pour se les laver. Voiez sa* Legationis Turcicæ Epist. IV, *pag.* 330 — 332. *De notre tems même, l'Anglois Richardson, ou le mangeur de Feu & bûveur de Verre & de Poix fondus, n'a-t il pas prouvé, quoi qu'en puisse dire Mr. Dodart, qu'il avoit l'art étonnant de se joüer du feu comme bon lui sembloit. Voiez le* Journal des Savans de 1677, *pagg.* 143, 55, *&* 222 — 231. *C'est sans doute de ce* Richardson *que parle Mr.* de Sevigné *dans ce Passage curieux de sa Lettre du* 30 *Juin* 1680. „ Il entra hier un Garçon dans ma Chambre, . . . qui me montra un Papier de tout ce qu'il sait faire du Feu. Il a le sécret de cet Homme „ dont vous avez entendu parler à Paris. Entre mille choses toutes miraculeuses, . . . je ne m'arrête qu'à une petite, qui est bien-tôt faite : „ c'est de lui voir couler dans sa main, & dans sa bouche, 10 ou 12 goutes de Cire d'Espagne toute allumée, & de n'en être non plus émû, „ que si c'eut été de l'Eau, sans mine, sans grimace : sa langue, après cette legere operation, aussi belle que devant. . . . . Comprenez vous „ bien, qu'il y ait une sorte de Liqueur, dont on puisse se froter avec assez de confiance, pour faire fondre de la Cire d'Espagne ou du „ Plomb sur sa langue, & marcher sur des Barres de Fer toutes rouges ? Que deviendront les épreuves d'Innocence de nos Siecles passés. „ Je crains même, que nos Miracles n'en souffrent auprès des mauvais Esprits. Mais, n'y a-t-il pas eu de tout tems de vrais Miracles, & „ des tours de passe passe ?" Hyde de Religione Persarum veterum, *pag.* 315, *affirme la même chose d'un Charlatan, qui lui avoua qu'il se frottoit d'Huile de certains Vers. Parmi les Prophétes des Cevennes, un certain Clary ne craignoit point de se mettre au milieu d'un Bucher ardent, s'il en faut croire le* Théatre Sacré des Cevennes de Maximilien Misson, *pages* 33, 34, *&* 139, 140, *d'Edition de* Londres, chez Robert Roger, en 1707, in 8. *& Lacy, Prosélite de ces Prophétes, offroit de s'exposer à cette épreuve à Londres. Tout récemment, les Directeurs de la Fourberie de St. Médard de Paris n'ont pas manqué de fournir à leurs Suppôts cette espéce d'Imposture, & à leurs Partisans cette prétendue Preuve de la Sainteté de leur Idole Mr. Paris. Voiez* l'Hist. d'un Voyage Litteraire de France, Angleterre, & Hollande, *pag.* 123, 126, *& le* Naturalisme des Convulsions, par Philippe Hecquet, *pagg.* 96, 97, *qui ajoute, qu'une de ces* Convulsionaires avaloit des Livres tout reliés ; entre autres un *Nouveau Testam.* avec sa Housse. *Les Japonois tout séparés, qu'ils aient été du reste du Monde jusqu'au milieu du XVI. Siécle, ont aussi eu ce même sécret. Certains Hermites d'entre eux se vantent d'ôter au feu sa qualité brûlante, & de le faire ainsi servir à tel usage qu'il leur plait : & ils assûrent que Fudo, un des plus fameux Personnages de leur Ordre, s'asseïoit journellement dans un grand feu, sans en être aucunement endommagé. Voiez* l'Hist. du Japon, par Engelbert Kæmpfer, *Tom. I, pag.* 204, 205.

(81) *C'est à peu près ainsi, que les Prêtres Chaldéens, accoutumés à détruire les Images des Dieux de tous les autres Peuples, à l'aide du Feu le Simbole de leur Dieu, furent enfin confondus par un Prêtre Egyptien plus rusé qu'eux. Car celui-ci aiant rempli d'Eau un grand vase de terre, percé de tous côtez, mais dont les trous étoient bouchés avec de la cire, & l'ouverture fermée avec la Tête d'une Statuë de Canopus ; dès qu'on eut mis ces deux Dieux aux prises, la cire ne manqua pas de se fondre, l'Eau de se répandre, le Feu de s'éteindre, & Canopus de triompher. Voiez* Ruffin, Hist. Eccles. *Libr. II, Cap. XXVI* ; *&* Suidas, *au mot* CANOPUS. Moreri, *qui ne copie presque rien sans le gâter dit que l'Eau étoit renfermée dans cette Tête postiche ; mais, il est clair, qu'elle n'étoit-là, que pour servir de couvercle à ce vase, & que pour donner un air de Figure Humaine à ce Simulacre de nouvelle invention.*

(82) *Là même, pag.* 7, 8, 9. *C'est ainsi que le fameux Orphée le Pére du Polythéisme des Grecs, en imposoit autre fois aux Peuples de son tems & de son païs, en leur faisant accroire qu'il tenoit de Titan, ou du Soleil, tout ce qu'il leur débitoit, tant dans sa Cosmogonie, que dans sa Théogonie. Voiez* Timothée le Chronographe, *cité par* Eusebe, Chronic. *pag.* 4.

(83) *Là même, pag.* 12, 13. *Il semble que Pythagore ait eu un semblable sécret : témoin ce qu'il raconte de l'Aigle, ou des Aigles, qu'il faisoit venir & repartir à son gré*, Plutarchus in Numa, *Cap. VII* ; Ælianus in Var. Historiar. *Libr. IV, Cap. XVII* ; Jamblichus de Vita Pythagoræ, *Cap. XIII, pag.* 47, *& Cap. XXVIII, pag.* 19, *Editionis* Ludolphi Kusteri, *&* Porphyrius in Vita Pythagoræ, *num.* 25 ; *pag.* 31. *ejusd. Edit.*

(84) *Là même, pag.* 13 — 17.

& depuis chez Jean Mariette, en 1688, in folio. On en voit un èloge dans le Journal des Savans de 1681.

gea cruellement de ces Personnes; car les aïant attirées dans un piége qu'il leur avoit tendu sous prétexte d'une conférence amiable, & feignant de demander au Soleil que la terre s'ouvrît & engloutît ceux dont la Doctrine étoit fausse, il les fit misérablement périr dans une fosse qu'il avoit remplie de matiéres combustibles & qui s'ouvrît inopinément sous leurs pieds (85). On le regarda dès lors comme participant de la Divinité: pendant sa vie même, on lui adressa des Vœux, comme au seul par qui l'on pouvoit obtenir la faveur du Ciel; &, après sa mort, on le révéra comme un Dieu, & on lui offrit des Sacrifices. Ses Disciples prirent le tems d'un orage rempli de tonnerre & d'éclairs épouvantables, pour divulguer son départ, & faire accroire au Peuple qu'il étoit monté au Ciel; & ils promirent qu'il en descendroit de tems en tems, pour leur déclarer les ordres & les volontez du Soleil. En effet, ils ne tardérent pas à lui bâtir quelques Temples, qui se multipliérent bien-tôt; & Stroukaras se trouvoit à tous tout-à-la fois, & rendoit des réponses, en un même moment, dans plusieurs endroits différens & fort éloignés les uns des autres, sans que le Peuple trouvat cela étrange (86).

Bien des Gens ont cru remarquer dans tout ce narré un dessein formé de réduire à rien les Miracles de Moïse, d'Elie, de Jésus-Christ, & de ses Apôtres; à peu près semblable à celui de ces anciens ennemis du Christianisme, dont il est parlé dans le *Codex Apocryphus Novi Testamenti* de Mr. Fabricius pag. 305, & qui attribuoient à Jésus-Christ certaines lettres, dans lesquelles il découvroit confidemment à ses Apôtres Pierre & Paul les sécrets magiques par le moien desquels il opéroit tous ses Miracles; ou à celui de Philostrate, qui a fait contreiaire à son Apollonius de Thyane presque tous les Miracles de Jésus-Christ: & c'est sans doute ce qui a porté Mr. Morhof à s'en expliquer en ces termes. *Pertinere ad Atheorum & Naturalistarum tribum videtur quisquis est Autor Libri . . . . de Populis Terræ Australis incognitæ, quos* Sevarambes *nominat. . . . . Elegantissime confictus est Liber, eaque specie, ut prima fronte incautis imponat. Ingenium Auctori illi fuit, quem nociua quædam dogma facile produnt. Toto vero hoc Libro nihil aliud ille agit, quam ut ostendat unam esse Religionem naturæ rerum conformem, quæ Deum supremum, atque ejus quasi vices in orbe hoc inferiori repræsentantem Solem, veneretur. Quare data occasione adversus Trinitatem & Christianismum disputat. In Administratione Reipublicæ ideam quamdam non contemnendam exhibet, qua sublato pecuniæ usu, unde omnia in Rempublicam vitia, cives per magnas quasi familias distincti, a publico alantur & vestiantur. Illud vero ingenium hominis in extrema parte prodit, quod Stratagemata Sacerdotum gentis ejus quam* Stroukaros *vocat, ad Miraculorum, quæ in Pentateucho habentur, formam confixerit: quo manifeste patet illum Historiæ Sacræ illudere* (87). Un autre Auteur s'en est expliqué plus positivement encore. *Sunt qui Religionem aperte non negant*, dit-il (88); *interim sub larva nominis Christiani meri sunt Christianismi Irrisores, eumque ubicumque possunt, profanis frivolisque dicteriis impetunt. Talis scurra ille, qui Mulieres contendit non esse Homines. Talis Autor Libri de Populis Terræ Australis incognitæ, quos* Sevarambes *nominat. Tales Franciscus Rablæsus, Bonav. Peresius, Adr. Beverland*, &c. Et, sur ce que quelques Personnes n'approuvoient point ce Jugement, il crut devoir l'appuïer par les paroles suivantes: *Autor* Historiæ Sevarambes *maxime inter Atheos est referendus . . . . Nostram censuram, quam in Pr. dedimus de hoc Libro, etiam illustribus Viris displicuisse comperimus, qui summa cum voluptate eum legerunt. Sed testabitur* Morhofii Polyhistor, *quod hic Vir celeberrimus mecum sentiat. Pauca ex Libro ipso delibabo, ex quo pateat, quam Historiæ Sacræ & veræ Religioni illudat. . . . . Atque sic Autor Libri aliud quasi agendo Atheis arma subministrat. Objiciat quis, alterius nomine hæc dici? Respondeo: Omnia sunt conficta, & quæ de Populis* Sevarambes, *& quæ de* Strukara *scripsit. Præterea, nulla cautio verbis adhibita est, qua suspiciones removeri possent; & scrupulos etiam movet, sed non eximit aut resolvit. Scatet ergo Atheismo subtili, qui est perniciosissimus* (89).

Mr. Chrétien Thomasius, qui faisoit alors un Journal Allemand à Hale, trouva ces Jugemens trop durs & trop séveres, &, pour le prouver, il fit un long & bel Extrait de l'Histoire des Sévarambes, dans lequel il en entreprit l'Apologie (90). Il y insiste particuliculiérement sur ce qu'il n'y a rien de plus contraire à l'humanité & à l'esprit du Christianisme, que cette malheureuse & criminelle habitude où sont les Hommes depuis si longtems de s'accabler les uns les autres d'accusations vagues & non prouvées d'Hérésie, d'Incrédulité, & d'Athéïsme; mais, il a eu l'honnêteté de ne point rétorquer contre Mr. Morhof ce trait perçant de son propre ouvrage: *Facile est apud Homines imperitos & indoctos in Atheismi suspicionem, vel ex levissima causa, incurrere.* Il prétend que celles que l'on fait contre l'*Histoire des Sévarambes*, sont de ce caractére, & que quiconque la lira attentivement, & sans prévention, trouvera que son Auteur n'a point eu d'autre but que d'y représenter sous la Personne de Sévarias un Roi sage & équitable, sous celle de Stroukaras un Tiran & un Trompeur, sous celle des Prestarambes une nation simple chez qui l'on trouve encore quelques étincelles des Loix Divines & Morales, & sous celle des Stroukarambes, un Peuple absolument destitué de Lumiéres & de Liberté; qu'il a voulu montrer comment l'on pourroit, selon les seules Lumiéres Naturelles, établir une République exempte des défauts dont nos Gouvernemens sont tout remplis, & faire honte par-là aux Chrétiens, qui, avec l'avantage de la Révélation, ne savent pourtant point ou ne veulent pas faire un bon usage de leur Raison; qu'il possédoit dans un dégré très éminent les maximes les plus pures de la morale, & les régles les plus sages de la politique; & enfin que son Livre peut très bien servir à insinuer dans l'esprit des jeunes Gens, & sur-tout des Personnes de condition, les principes les plus utiles & les plus nécessaires d'une bonne & saine Philosophie (91).

Ces raisons prouvent bien, qu'on peut tirer beaucoup de fruit de la Lecture de cet Ouvrage; mais, comme il ne seroit pas impossible qu'un Athée ne remplit parfaitement bien un semblable dessein, elles ne concluent rien pour la justification de l'Auteur, & elles ne détruiront pas apparemment dans l'Esprit de tout le monde tous les soupçons que l'on a formés contre lui. En effet, ils ne sont peut-être pas tout-à-fait aussi destitués de fondement que quelques-uns le pouroient croire; & rien n'est plus propre à les entretenir & à les fortifier, que le grand soin qu'il prend en toute occasion de faire valoir & d'élever la Réligion Naturelle, à laquelle il ramene tout, & dont on voit bien qu'il parle toujours avec une extrême satisfaction, & même prédilection. Cela paroît particuliérement dans un Discours fort étudié, qu'il fait faire à un Philosophe Sévarambe nommé Scromenas, & dont je ne rapporterai ici que la Conclusion. " La Réligion, " dit-il (92), " doit sa naissance . . . .
" aux méditations de quelques Contemplatifs, qui,
" par la considération de l'Ordre de la Providence,
" se sont peu à peu élevés à la Pensée d'un Etre su-

(85) *Là même, pag.* 20 — 24. *Le fameux Dunstan, Archevêque de Cantorberi, Homme auquel les Miracles ne manquoient jamais au besoin, fit autrefois quelque chose de semblable, au Concile de Calne, aïant trouvé le sécret de faire fondre le plancher de la Salle sous les pieds de tous les assistans, excepté la seule poutre sur la quelle étoit placée sa chaise, qui y demeura ferme.* Hist d'Angleterre par Mr. de Rapin, *Tom. I, pag.* 367. *Le Pape Gregoire VII. ne réussit pas de même dans le dessein qu'il avoit formé de faire écraser l'Empereur Henri IIII. dans l'Eglise de Ste. Marie au Mont Aventin; car, l'Exécuteur de cette abominable entreprise, entraîné & écrasé par une très grosse pierre qu'il agençoit, se trouva pris lui-même au piége qu'il préparoit pour l'Empereur.* Benno, in Vita Gregorii VII, *pag.* 79. *Tom. I.* Fasciculi Rerum expetendarum & fugiendarum *Editionis Londinensis*, 1690, *in folio; &* Vita Henrici IV. Imp. *pag.* 94, *ejusdem* Fasciculi. *Divers Auteurs, qui ont copié ce fait, nomment mal* St. Marc *l'Eglise dans la quelle il s'est passé. Voiez, entre autres,* Crepin, Etat de l'Eglise, *pag.* 306, 307.

(86) *La même, pag* 39 — 41: *&* 49, 50. *On a cru, que, par ce dernier endroit, l'Auteur en vouloit particuliérement à la Présence réelle & à la Transsubstantiation: & cela est assez vraisemblable.*

(87) Morhofii Polyhistor, *Libro I, Cap. VIII, pag.* 75. *Quantité d'Auteurs ont copie ce passage; & la même chose, à peu près, a été dite par Mrs.* Fabricius *&* Heuman. *In quibusdam locis parum Christiane nonnulla tradere, & per cuniculos petere sanctissimas de Miraculis narrationes videtur.* Fabricius, in Biblioth. Antiquaria, *pag.* 491. *Atheis & Naturalistis tela subministrat quibus impugnari possint Miracula Biblica. . . . . Sane nemini vitio potest verti, qui credit ei fuisse animum Miracula Mosaica oppugnandi . . . . , ac gravissimam in suspicionem fraudis adducere.* Heumannus de Anonymis & Pseudonymis, *pag.* 167. *Mais, celui-ci a changé de sentiment depuis & a dit dans son* Conspectus Reipublicæ Literariæ, *pag.* 320, *not. x, sed post iteratam, eamque accuratissimam, illius Operis lectionem, agnovi, ei non fuisse mentem de Religionis Christianæ Divinitate dubiam.*

(88) Anonymus *quidam, apud* Thomasium Monats-Gespräche, *November* 1689, *pag.* 1020.

(89) *Idem, ibidem, pag.* 1001 — 1004. *Sur ce que cet Anonime est désigné par ces Lettres initiales* D. A. P., Mr. Reimman, Histor. Atheismi, *pag.* 424, *pense qu'il s'agit-là du* Docteur Augustin Pfeiffer: *ajoûtant son jugement sur cet Ouvrage en ces termes, là même & p.* 411: Opus suspectum quibusdam nimiæ Licentiæ . . . . . Atheismi hoc laborare quibusdam visa, est . . . . . . ista Historia.

(90) Thomasius Monats Gespräche, *November* 1689, *pag.* 963. *&c.* 969. *&c.*

(91) Thomasius, *pag.* 961, 962. *Les Auteurs du Journal Allemand, intitulé* Monatliche Auszüge aus allerhand neu . . . Buchern, *& imprimé à Hanover en* 1700. *&c., souscrivent à ce jugement de Mr. Thomasius, au commencement de leur année* 1702; *pag.* 52 *& l'on en trouve un à peu près semblable en ces termes, dans l'*Historia Atheismi & Atheorum *de Mr.* Reimman, *pag.* 483: Hoc tantummodo certum, Autorem fuisse in omni Scientiarum genere versatum, in Ethicis autem, Politicis, ac Physicis versatissimum, & cum aliarum rerum publicarum idealium, tum imprimis *Franc. Baconis de Verulamio Novi Atlantis*, perlustratione ad hoc Opus scribendum fuisse excitatum. *S'il étoit vrai que l'Auteur, eut eu particuliérement en vûe, cette Allégorie, on pouroit très bien assûrer, qu'il auroit de bien loin surpassé son Original.*

(92) Histoire des Sévarambes, *II. Partie, Tom. III, pag.* 262 — 272. *Voiez aussi pag.* 304, *& Tom. II, pag.* 284, 290.

„ fuprême & indépendant. Ces méditations & ces
„ penfées ont produit les prémiers mouvemens de
„ Respect & de Dévotion ; & ces mouvemens ont
„ enfuite produit le Culte extérieur . . . . . . Les
„ prémiéres cérémonies de ce Culte étoient fort
„ fimples , & ne confiftérent pendant quelque tems
„ qu'en quelques offrandes des Fruits de la ter-
„ re ; . . . . mais , dans la fuite , l'ambition &
„ l'avarice venant à s'en mêler , l'on a farci la
„ Réligion de mille Cérémonies fuperftitieufes &
„ ridicules , qui fe font établies par le tems & la
„ coutume , malgré l'évidence de la Raifon & de
„ la Vérité. L'on y ajouta de plus des Doctrines
„ cruelles , barbares , & tyranniques , par le moïen
„ desquelles on captiva les esprits : & l'Homme,
„ ainfi détourné du droit chemin , paffa d'Idolatrie
„ en Idolatrie L'Esprit ainfi rempli de préjugés,
„ & le Cœur de mauvaifes affections , ne furent
„ plus en état de juger librement dans le choix du
„ Bien & du Mal , du Vrai & du Faux : & de-là
„ eft venu ce zéle inconfidéré des Peuples de tous
„ les tems & de tous les lieux , qui , pour main-
„ tenir ou augmenter leur parti, ... & pour ren-
„ dre vénérables les idoles foibles & impuiffantes
„ dont ils ont fait l'objet de leur Vénération , ont
„ fi fouvent violé les Loix de la Juftice & de l'Hu-
„ manité , caufé des Guerres & des Maffacres , &
„ renverfé les plus puiffans Empires.

Si l'on ne peut pas équitablement accufer d'Athéisme un Homme qui s'exprime ainfi , l'on ne peut pas raifonnablement non plus le disculper de n'admettre pour unique régle , que la Réligion Naturelle : &, quelque bien difpofé qu'ait été Mr. Thomafius en fa faveur , je doute fort qu'il l'eut crû plus excufable à cet égard , que l'Auteur des Vers fuivans , que l'on a trouvés auffi beaux que peu conformes aux opinions reçuës dans toutes les Sociétez Réligieufes , & dont on a vû courir tant de Copies fi imparfaites & fi défigurées.

„ Quand je cherche & que j'envifage
„ Les Preuves d'une Déité,
„ J'en connois l'Excellence & la Solidité;
„ J'adore en frémiffant cette Divinité,
„ Dont mon Esprit fe forme une fi belle Image:
„ Mais , quand j'en cherche davantage,
„ Je ne trouve qu'Obscurité.
„ La Vérité cachée en un épais Nüage
„ A mon Esprit confus n'offre plus de Clarté;
„ Rien ne fixe mon Doûte & ma Perpléxité.
„ En vain de tous côtez je cherche quelque Ufage,
„ Qui du Bon-fens ne foit point écarté;
„ De mille Préjugés chaque Peuple entêté
„ Me tient un différent Langage,
„ Où la Raifon prudente & fage
„ Ne voit qu'Incertitude & qu'Ambiguité.
„ Le Vulgaire, en Aveugle, à l'Erreur s'abandonne;
„ Et la plus froide Fiction,
„ Marquée au coin facré de la Réligion,
„ Des fots Admirateurs dont la Terre foifonne
„ Frappe l'Imagination.
„ Papiftes , Siamois , tout le Monde raifonne:
„ L'un dit blanc, l'autre noir, & ne s'accordant point,
„ Chacun des deux me dit, *Ma Créance eft la bonne.*
„ Qui croirai-je, du Talapoin,
„ Ou bien du Docteur de Sorbonne ?
„ Aucun. Mais , je demande un Juge fur ce point,
„ Qui foit droit & fincére, & n'époufe perfonne.
„ Ce fera le Bon-fens , qui leur dit en deux mots.
„ *Vous êtes tous les deux , bien fourbes , ou bien fots!*
„ *L'Esprit Humain veut des Preuves plus claires*
„ *Que les Lieux communs d'un Curé.*
„ *Ce Fatras obscur de Miftéres,*
„ *Qu'on débite au Peuple éfaré,*
„ *Avec le Sens-commun n'eft pas bien mefuré;*
„ *La Raifon n'y peut rien connoitre :*
„ *Et , quand on les croit , il faut être,*
„ *Bien aveugle ou bien éclairé.*
„ Les Hommes , vains & fanatiques,
„ Reçoivent fans difficulté
„ Les Fables les plus chimériques;
„ Un petit mot d'Eternité
„ Les rend benins & pacifiques:
„ Et l'on réduit ainfi le Public hébété
„ A baifer les Liens dont il eft garroté.
„ Ces Vifions mélancholiques
„ Des Peuples arrogans foûmettent la Fierté,
„ Et produifent en eux cette Docilité,
„ Qui dans les fages Républiques
„ Entretient la Tranquilité.
„ Zoroaftre jadis par femblables pratiques
„ Sçut fixer des Perfans l'Esprit inquiété,
„ Et furprit leur Crédulité,
„ En rangeant fes Loix Politiques
„ Sous l'Etendart de la Divinité.
„ Il feignit d'avoir eu dans un Antre écarté
„ Des Vifions béatifiques:
„ Il fit entendre à ces Hommes ruftiques,
„ Que Dieu dans fon Eclat & dans fa Majefté
„ A fes yeux éblouïs s'étoit manifefté;
„ Il leur montra des Ecrits autentiques,
„ Qui contenoient fa Volonté.
„ Il appuïa , par des Tons patétiques,
„ Un Conte , fi bien inventé :
„ Tout le Monde fût enchanté
„ De ces Fadaifes magnifiques.
„ Ce Menfonge fubtil , paffant pour Vérité,
„ De ce Législateur fonda l'Autorité;
„ Et donna cours aux Créances publiques,
„ Dont le Peuple fût infecté. „

Car , s'il eft vrai que ces deux Ecrivains reconnoiffent l'un & l'autre l'éxiftence de Dieu , & l'obligation où font tous les Hommes de lui rendre leurs Respects & leurs Adorations , il n'eft pas moins vrai qu'ils s'en tiennent là l'un & l'autre, & qu'ils n'admettent rien de plus. En un mot , il paroît que ce font de véritables Déiftes , qui ne reçoivent pour feuls & uniques Guides, que les Lumieres naturelles ; & , fi le Poëte François a fait voir plus ouvertement le peu de cas qu'il faifoit de la Révélation , le Philofophe Sévarambe a témoigné plus fubtilement , & tout auffi fortement , qu'il ne la réveroit pas beaucoup davantage. S'il vivoit encore , il auroit la fatisfaction de voir , que la Morale corrompuë des Jéfuites , les fraudes pieufes des Janféniftes Convulfionaires , & fur-tout l'Esprit d'Intolérance & de Perfécution des uns & des autres , ont tellement groffi & multiplié le nombre de fes femblables en France , qu'on ne s'y cache presque plus du Déisme , qu'on en accufe la plupart des Habitans , même *les deux tiers de fes Beaux-Esprits* (93), & qu'on l'y profeffe même en quelque façon publiquement , par des Vaudevilles , tels que ceux-ci :

„ Que Rome *fortement* tonne,
„ Que Genéve en faffe autant,
„ Qu'en France *même* on dragonne,
„ *Cela m'eft indifférent.*
„ Je ne fuis , ni Calvinifte,
„ Ni Catholique Romain:
„ *Je chéris en vrai Déifte,*
„ *Dieu feul , & le Genre Humain.* „

„ Je ne fuis point Romain ni Calvinifte,
„ Bien moins Luthérien :
„ Je ne fuis point non plus Anabaptifte,
„ Quakre, Socinien:
„ Avec grand foin d'eux tous je fuis la Pifte:
„ Je fuis bon Déifte,
„ Moi,
„ Je fuis bon Déifte. „

Les Perfonnes éclairées dans l'Hiftoire Eccléfiaftique favent , que ces fortes de Chanfons vulgaires & frivoles ont fouvent été un des principaux moiens dont fe font fervis les Sectaires , pour provigner leurs opinions : témoins les Janféniftes, dont je viens de parler ; les Réformez en France , en Suiffe & aux Païs-Bas , en Angleterre, &c. ; & quantité d'autres , tant anciens que modernes (94); & , comme on voit , les Déiftes ne les négligent point aujourd'hui.

Allais finit fon discours par quelques réfléxions touchant la perfécution , & fes funeftes fuites ; & elles m'ont paru fi fages & fi bien fondées , que je n'ai pû réfifter à la tentation de les transcrire ici.
„ Pour prévenir tous ces malheurs „ difoit-il (95),
„ un Etat bien ordonné doit permettre à tout le
„ Monde d'être de la Réligion qu'il veut , n'in-
„ quiéter perfonne pour fes opinions , & laiffer vi-
„ vre chacun dans fa liberté naturelle; liberté, qu'il
„ eft injufte de violer , puisqu'auffi bien cette vio-
„ lence ne peut produire que de très mauvais é-
„ fets : car , il n'eft pas au pouvoir des Gens de
„ croire tout ce qu'ils voudroient bien croire ; &
„ la foi eft toujours fondée fur quelque raifon pré-
„ cédente , qui perfuade le Croïant , & fans la-

(93) Bibliothéque Raifonnée, *Tom. XLI, pag.* 453.

(94) *Voiez à cet égard la* Differtatio de Modo propagandi Religionem per Carmina, *Cap. XXI,* & *la* Differtatio Ern. Sal. Cypriani de Propagatione Hærefium per Cantilenas : *ou bien les extraits qu'en ont donnés les* Acta Eruditorum Lipfienfia , *Anno* 1720 , *pag.* 488 , & *la* Bibliothéque Angloife, *Tom. XI, pagg.* 285 — 297.

(95) Hift. des Sévaramb. *II. Partie, III, pag.* 271.

„ quelle il lui est impossible d'embrasser véritablement une autre profession, quelque beau semblant qu'il en puisse faire. . . . . . Selon cette „ vérité inconcestable, on peut bien vaincre les „ préjugés de l'éducation, & descendre de certaines Réligions superstitieuses à d'autres plus épurées; mais, il est absolument impossible de monter de bonne foi, & d'embrasser sincérement, „ des croïances contraires à la raison & au témoignage des sens (96). „ Rien n'est plus beau, ni plus raisonnable; &, quel qu'ait été l'Homme capable de donner une si belle & si admirable leçon, il est sans doute incomparablement plus estimable, que ces Théologiens emportés & furieux, qui ne respirent que la persécution & les supplices, & qui sont toujours tout prêts à répandre le sang de quiconque ne pense point comme eux & refuse de se soûmettre à leur autorité despotique, & à leurs décisions tiranniques.

(96) *Cette réfléxion se trouve fortement appuïée par un éxemple très notable, qui se trouve emploïé dans un Ouvrage où l'on ne s'aviseroit guéres de l'aller chercher; & qui, par cette raison, sera beaucoup plus lû, que s'il étoit dans quelque Ecrit grave & sérieux.* „ N'en déplaise à l'Auteur de „ la *Henriade travestie*," *dit l'Auteur des* Remarques *qui l'accompagnent*, „ des sujets, si graves, si relevez, & si respectables, n'étoient „ nullement Matiere à basse Plaisanterie: & il auroit non seulement très bien pû, mais même indispensablement dû, se passer de faire „ de son Héros (*Henri IV.*) un *Incrédule* & un *Impie.* C'etoit bien assez d'en faire un *Superstitieux* & un *Hipocrite.* Car, quoi qu'en „ puissent dire ses Admirateurs, on ne persuadera jamais à aucune persone véritablement judicieuse & sensée, que sa pretendue conver- „ sion en ait réellement fait autre chose. & il ne faut pour le bien prouver, que son admirable & pieux Apophtegme, si généralement „ répandu & admiré des Sots, *Ventre-Saint-Gris, Paris vaut bien une Messe.* On s'éléve bien d'une *Superstition* aveugle, sensuelle, & „ terrestre, à une *Réligion* eclairée, spirituelle, & céleste: mais on ne se ravale point, du moins de bonne foi, d'une *Réligion* raisonnable, pure, & assez simple pour n'avoir réellement d'autre principe & d'unique but, que le respect pour Dieu & l'amour du Prochain, „ à une *Superstition* déraisonnable, impure, & surchargée, non seulement de dogmes incompréhensibles, contradictoires, & manifestement absurdes, mais même de pratiques puériles & ridicules, incomparablement plus conformes à l'*Idolatrie Païenne*, qu'à la *raison*, „ & à la pureté de la *morale Evangélique*, ainsi que ne l'ont une infinité de fois que trop bien prouvé, pour Rome, les Savans de „ toutes Sociétez, qui ont curieusement & soigneusement examiné ces matieres. *Mais, je n'ai fait que suivre & imiter Mr. de Voltaire*, „ répondra peut-être son Paraphraste Burlesque. *Tant pis pour l'un & pour l'autre*, lui repliquerai-je. On ne doit jamais parler de Dieu, „ ni emploier ce qui le concerne, qu'avec le plus sincére & le plus profond respect: &, en user autrement, est ne pas savoir, ou peu „ se soucier, de ce qui lui est dû. D'ailleurs, un écart, aussi peu judicieux, & même aussi condamnable, que celui de ces Messieurs, „ n'étoit nullement nécessaire, ni pour la beauté, ni pour la perfection de leurs Poëmes: & si celui de Mr. Voltaire a effectivement „ mérité de justes loüanges, ce n'est certainement pas par cet endroit. Qu'on ne dise point, que ce sont là des refléxions bien graves „ & bien sérieuses, pour être placées dans un ouvrage de pure plaisanterie. Il est toujours, non seulement de saison, mais même de „ devoir indispensable, de prévenir les mauvais & funestes effets de pareilles Inattentions ou Malignitez, qui font presque toujours „ d'autant plus de progrès, qu'elles sont plus à la portée du vulgaire. Or, qu'y a-t-il plus à sa portee, que des plaisanteries burlesques „ sur un Livre aussi généralement répandu dans le public, que la *Henriade de Mr. de Voltaire?*"

ANDRE' (JEAN) (*a*) Ecrivain de la fin du XV. Siécle, mais infiniment moins connu sous cette qualité, que sous celle de Correcteur d'Imprimerie. Tout ce qu'on sait de sa Patrie est qu'il se reconnoit Sûjet du Duc de Milan (*b*). Il fût élévé & instruit par Victorin de Feltre, qu'il ne consideroit pas moins comme son Père que comme son Professeur, & dont il écouta à Mantoue les expositions sur Tite-Live (*A*). Pendant le cours de ses études, aïant eu le bonheur de faire chambrée avec le fameux Nicolas de Cusa, ils se liérent d'une amitié très étroite, & qui leur fût à tous deux honorable & avantageuse: car, celui-ci étant devenu Cardinal, & très accrédité à la Cour de Rome, y procura de l'avancement à son Ami, & cet Ami, pour en témoigner publiquement sa réconnoissance, prononça dans la suite son Oraison funèbre (*B*). De l'Evéché d'Accia dans l'Ile de Corse, il fût transféré à celui d'Aleria dans la même Ile, par Paul II. (*c*), qui consentit qu'on lui conférât aussi celui de Sabacia (*C*): mais, il n'a point été Cardinal, comme quelques-uns l'ont débité mal-à-propos (*d*). Il étoit depuis long-

(*a*) *Ou* Jean d'André. *Voiez les* Lettres de R. Simon, *Tom. I, pag.* 274, & 276; *& sa* Bibliothéque Critique, *Tom. I, pag.* 258; *où il se sert également de ces deux Dénominations.*

(*b*) *Amplissimo Domino meo temporali Galeaz Sfortiæ Vicecomiti Duci Mediolani.* Jo. Andreas, *in* Epist. *præf. Edit. suæ* Titi Livii *Rom. A.* 1469; & *in* Epist. *præf.* Plinio *A.* 1470.

(*c*) Oudin de Scriptor. Eccles. *Tom. III, col.* 2669.

(*d*) Revii Historia Daventriensis, *pag.* 120. Freheri Theatrum Virorum eruditorum, *pag.* 19. Zeltner, Theatrum Correctorum, *pag.* 66, *ne devoit pas se contenter de douter de cela, mais il falloit le réfuser.*

(*A*) *Il fut élévé par Victorin de Feltre, ... dont il écouta les expositions sur Tite-Live*]. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Epitre au Pape Paul II, & au Cardinal de St. Marc, mise au devant de l'Edition de *Tite-Live*, faite *à Rome* par ses soins, *chez Conrad Swenbeym & Arnold Pannartz, en* 1469, *in folio.* Voici ses propres termes: *Victorinus Feltrensis . . . quo Viro . . . mihi Christus Dominus, dedit, ut Altore sim usus atque Præceptore; . . . Ævi nostri Socrates, Sæculi sui ornator ac decus, fama & gloria Academiæ Mantuanæ . . . Istic ego sum illo usus Parente & Magistro; istic Livii Decadum partem prælegentem audivi . . . . Si quid in recognitione profeci, Auctori acceptum Victorino referatur* (1). Après un long & affectueux éloge de ce digne Professeur, il ajoûte: *Qui plura voluerit discere de Victorino, ... Saxoli Pratensis inter Condiscipulos nostros minime contemnendi, quamquam admodum juvenis ille fato concesserit, librum legat de vita & moribus Victorini, &c.* C'est tout ce qu'on sait de l'éducation, & des prémiéres études de notre Jean André. Il y a lieu de croire, qu'il voïagea ensuite pour les perfectionner, & qu'il se transporta dans diverses Académies. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il passa en France & à Paris, comme il paroît bien clairement par ce passage de la Dédicace de son Edition des *Epistolæ Divi Cypriani* au Pape Paul II: *Olim adolescens famatissimis in Scholis Parisiensibus agens, ... ex vetustiore Exemplari* (Epistolarum D. Cypriani) *eas manu mea descripseram; ratus, . . . minus me in eo Codice difficultatis . . . habiturum.*

(1) J. Andreæ Epist. Dedicat. Livio præfixa.

(*B*) *Nicolas de Cusa Pavança, ... & il fit son Oraison funébre*]. Tritheme dit seulement, qu'il fut Camarade de chambre de Nicolas de Cusa; *Nicolai Cusæ Cardinalis quondam contubernalis* (2): mais, un Auteur moderne ajoute ce qui suit, sans néanmoins citer aucun garant de ce qu'il avance. *Nicolai Cusani, Theologi eximii, Decani ad S. Florianum, Archi-Diaconi Templi Cathedralis Leodiensis, Protonotarii Apostolici, & tandem beneficio Nicolai V. Pontificis Romani Cardinalis titulo insigniti, familiaritate valde clarus, ejus quippe fuerat contubernalis, ... Hac igitur ex causa, cum istius fortuna suarum quoque rerum feliciora sensit incrementa. Nam, ad purpuratus dignitatem illo elato, Apostolicæ Bibliothecæ Secretarius & ipse creatus fuit ac tandem Episcopus, sive, ut alii loqui amant, Præsul. . . . Aleriensis evasit; . . . & ex mente Freheri in vita Cusani, nescio vero quibus fundamentis, aut quo sensu Cardinalis. Quæ benefacta noster Andreas vix aliter compensare poterat, quam ut Nicolaum suum pro Rostris publice elogiis meritis extolleret* (3). On verra bientôt dans la Citation (*d*) d'où Freherus avoit tiré cette prétenduë élévation de notre André au Cardinalat.

(2) Trithemius de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Cap. D. CCC. LXXXI, pag.* 210. *Edit. Fabriciana.*

(3) Zeltneri Theatrum Correctorum, *pag.* 66.

(*C*) *Il fut Evêque d'Accia & d'Aleria dans l'Ile de Corse, ... & de Sabacia* (4)]. J'en tire la preuve de l'Epître Dédicatoire au Pape Paul II, mise à la tête de son Edition d'*Aulus Gellius*, faite *à Rome, chez Swenbeym & Pannartz, en* 1469, *in folio.* La voici: *Tua Sanctitas, Pater Beatissime, me ad Ecclesiam Aleriensem ab Acciensi transtulit; . . . . & perlato ad Te nescio quo rumore de Sabaciensi Ecclesia, ... quoniam ad tua Jura collatio pertinebat; perstudiose illam mihi conferri consensisti* (5). Cependant, comme je remarque, que, dans toutes les Editions qu'il a procurées depuis 1469, il est toujours qualifié d'*Episcopus Aleriensis*, je croirois facilement qu'il n'a simplement été que désigné pour cet Evêché de Sabacia ou Savonne; & cela d'autant plus que dans son Edition de *Strabon*, faite *à Venise, chez Vendelin de Spire, en* 1472. *in folio*, il ne se qualifie qu'Evêque prémiérement d'Accia, & puis d'Aleria. *Prius fui Acciensis Episcopus*, dit-il au même Pape Paul II, *ex*

(4) *Evêché, dont il n'est fait aucune mention dans les deux* Index Geographicus Episcopatuum Orbis Christiani, *insérés dans le XIV. Tome de la* Bibliotheca Græca *de* Fabricius, *& à la fin de son* Lux Evangelica seu Notitia Propagatorum Evangelii: *& si cet Evêque ne nous avoit expliqué lui même, qu'il s'agit-là de l'Evêché de* Savone, *nous nous trouverions fort embarassés de ce* Sabacia *ou* Sabaciensis.

(5) J. Andreæ Epist. Dedicat. Aulo Gellio præfixa.

longtems Sécretaire de la Bibliothéque Apostolique, ou Bibliothécaire du Vatican (*D*): &, lors que deux Allemands apportérent à Rome, sous le Pontificat de Paul II, l'Imprimerie nouvellement découverte en Allemagne, ce fut en cette qualité que ce Pontife le chargea du soin des Editions qu'ils devoient imprimer sous son autorité (*e*). Non seulement il leur fournissoit la plûpart des Manuscrits qu'ils imprimoient, mais même il les préparoit pour l'Impression, y ajoûtoit des Epîtres Dédicatoires & des Préfaces, & en corrigeoit les épreuves (*E*); &, à cette occasion, une infinité de Gens, qui n'auroient jamais parlé de lui comme Evêque, l'ont excessivement loué comme Editeur & Correcteur (*F*): mais ceux, qui n'ont parlé de ces Editions, qu'après un examen sérieux & avec connoissance de cause, ne les ont nullement trouvé dignes de tant de magnifiques élo-

(*e*) *Giovanni Andrea, Vescovo d'Aleria, al quale Paolo II. aveva raccommandata la Correzione de' Libri da stamparsi.* Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XIII, pag.* 464.

ex qua Ecclesia post quadriennium potest quatuor corninum vervex unus expectari. Nunc modeste mei divini Principis beneficio collocatus sum in sancta & quieta Aleriensi Ecclesia. Vû des autoritez si nettes & si précises, & le titre formel d'*Episcopus Aleriensis* qu'il se donne dans toutes ses autres Epîtres dédicatoires à Paul II. & à Sixte IV, c'est quelque chose de bien extraordinaire, qu'Ughelli, travaillant *ex professo* sur les Evêques d'Italie, & qu'on doit raisonnablement croire avoir fait avec soin les perquisitions nécessaires pour s'en procurer la connoissance, ne mette néanmoins celui-ci qu'indirectement, & comme par grace, au nombre des Evêques d'Alerie: plaçant en même tems sur ce même siége, & faisant concourrir avec lui, un *Joannes Antonius de Buxis* qu'il fait mourir en 1475, & un *Ardicinus a Porta* qu'il fait mourir aussi-bien que lui en 1493; ce qui se trouve tout de même dans la nouvelle Edition, revue par Nicolao Coleti, & publiée en 1717 (6). On va voir une autre difficulté toute pareille sur un autre de ses titres.

(*D*) *Il étoit depuis longtems Bibliothécaire du Vatican.*] A en juger sur le rapport de Zeltner, il l'auroit été dès le Pontificat de Nicolas V. (7): mais, comme cela n'est soutenu d'aucune autorité, il n'y a nul fonds à y faire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il parle comme tel dans ses Lettres à Paul II. & Sixte IV, & que Tritheme, Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin, & beaucoup d'autres, lui donnent tous cette qualité (8). C'est donc quelque chose d'assez étonnant, qu'Onufrio Panvini, & Angelo Roccha, ne lui aïent point donné rang dans les listes qu'ils ont dressées l'un & l'autre de ces Bibliothécaires (9). Mais, d'un autre côté, comment accorder les prémiers de ces Auteurs, qui font vivre notre Jean André jusqu'en 1491 & 1493, avec les derniers, qui font dans le même tems Bibliothécaires du Vatican, Platine depuis 1475 jusqu'en 1481, Manfredi depuis 1481 jusqu'en 1484, Persona depuis 1484 jusqu'en 1487, & de Dionysiis depuis 1487 jusqu'en 1493 (10)? Il est vrai que Platine, par lequel ils commencent tous deux leurs listes, est le prémier qui ait joüi de cet office en vertu d'une Bulle expresse de Sixte IV. datée du 12. de Juillet 1475, qui en augmentoit les honneurs & les avantages (11). Mais, cela ne détruit point la concurrence de notre André avec Platine & ses Successeurs jusqu'en 1493, ni n'empêche que ce Titre ne se donnât auparavant à ceux qui étoient chargés de la garde de cette Bibliothéque. Je le prouverois aisément par quantité d'exemples; mais, je me contenterai de celui que me fournit l'Epitaphe de JO. ANT. EP. ALAR. XISTI IIII. REF. BIBLIOTHECAR. ET DECRETAR., mort en 1475, inhumé dans l'Eglise de St. Pierre aux Liens (12); & que Panvini & Roche n'ont point placé dans leurs listes non plus que notre Jean André. Quelles peuvent avoir été leurs raisons à cet égard? c'est ce qu'il ne seroit nullement aisé de déviner.

(*E*) *Il fournissoit aux prémiers Imprimeurs de Rome des Manuscrits, ... & corrigeoit leurs épreuves*]. C'est ce que Mentel a remarqué le prémier en ces termes, *Joannes Andreas, Præsul Aleriensis, in Conradi Sweynheym & Arnoldi Pannartz Libraria Taberna* [illegible] *esse non dedignatus est* (13); & que cent autres ont répété depuis. Chevillier détaille plus particuliérement les soins, que se donnoit cet Evêque pour la publication des Ouvrages qu'il dirigeoit. *Il préparoit*, dit-il, *les Manuscrits de la plûpart des Auteurs, faisoit des Epitres dédicatoires ou des Préfaces aux Editions* qu'on en donnoit, & *avoit le soin de la correction* de leurs épreuves (14): Mr. Maittaire s'étend encore plus, & se sert même d'un passage de l'Epître dédicatoire de l'*Aulus Gellius*, de J. André, pour prouver ce qu'il dit de lui. Voici ses termes. *Illis temporibus, Viri, & Doctrina & loco illustres, Prælis præesse* [illegible] *&* [illegible] *non dedignabantur, inter quos Johannes Andreas, Aleriæ in Cyrno Insula Episcopus, & Papæ Bibliothecarius, nomen primum meruit; quo, manuscriptos codices subministrante & præparante, Typographicum Opus emaculante, Epistolas nonnullis Editionibus Præfationesque adscribente, Conradus Sweynheim & Arnoldus Pannartz tot Ingeniorum Fœtus . . . Juris publici esse jusserunt:* . . . . . „ vigilabat enim impendio, magis „ atque contendebat, ut quotidie melius placitura in „ medium proferret, hoc modo excelsa & delimata „ Ingenia jugi hortatu provocans, ... ut in „ hoc latissimo recognitionum campo pertrahatur „ (15)."

Malgré ce qu'on vient de lire de Chevillier, il ne veut point qu'on regarde notre André comme Correcteur, non plus que Jean-Antoine Campanus, Evêque de Téramo, qui fit la même fonction pour Ulric Han, autre fameux Imprimeur de Rome (16). Mais, il est le seul, que je sâche, qui ait eu une pareille délicatesse. Tous les autres, qui ont parlé d'eux, leur en ont fait honneur, & Zeltner est très louable de leur avoir donné à chacun un Article dans son *Theatrum Virorum eruditorum qui speciatim Typographiis laudabilem operam præstiterunt* (17); il seroit seulement à souhaiter, que cela fut un peu plus exact & plus intéressant. Le prétendu Vigneul Marville n'a point eu cette fausse délicatesse de Chevillier. " Quand on eut trouvé l'Art d'imprimer „ les Livres „ dit il dans ses *Mélanges* Tom. I, pag. 29. " les plus grands Hommes faisoient gloi„ re d'être les Correcteurs des habiles Libraires. Les „ Médecins, les Jurisconsultes, les Prêtres, les E„ vêques même, s'en méloient. JOANNES AN„ DREAS *Præsul Aleriensis, in Conradi Sweynheym & Arnoldi Pannarts Libraria Taberna* [illegible] *esse non dedignatus est.* „ Mr. Maittaire pense de même, comme on le peut voir en divers endroits de ses *Annales Typographiques*, & sur-tout dans son *Catalogue des célébres Correcteurs*, parmi lesquels il n'a point oublié, ni Campanus Evêque de Téramo, ni notre André Evêque d'Alérie.

(*F*) *Il a été excessivement loué comme Editeur & Correcteur*]. La découverte de l'Imprimerie n'a peut-être point été si utile au Genre Humain en général; que favorable & avantageuse à l'Evêque d'Alérie en particulier; car presque tous ceux qui ont traité de l'origine de ce bel art, & sur-tout de son établissement à Rome, l'ont extraordinairement vanté, & l'ont pour ainsi dire accablé de louanges. Il ne les méritoit pourtant guéres, comme on le verra dans la Remarque suivante; & il en étoit beaucoup plus redevable au poste dans lequel il étoit, & à l'heureuse circonstance, dans laquelle il se trouvoit, qu'à ses talens & à sa capacité; fort semblable en cela à un autre Bibliothécaire Académicien de nos jours, à qui l'on a vu prodiguer l'encens, ou, si l'on aime mieux, casser le nez avec l'encensoir, par une infinité de Flatteurs avides de récommandations & de libéralités.

De toutes ces louanges si libéralement données à Jean André, & que l'on peut voir dans les Historiens que je viens d'indiquer, je ne copierai ici que celles dont l'a gratifié Zeltner, tant parce qu'elles sont assez courtes, que parce qu'elles expriment très bien le caractére de sa Profession. *Bene igitur fecit Johannes Andreas*, dit-il (18), *istos juvando Viros* (Typographos Romanos:) *sic enim immortalia suo modo sibi in Orbem Literarium peperit merita, quæ eo illustriora sunt, quo majorem Laborem & Doctrinam tunc ad hujusmodi Operam requisitam esse scimus.*

(6) Ughelli Italia Sacra, *Tom. III, col.* 504, 505.
(7) *Voiez ci-dessus la Citation* (1).
(8) Trithemius de Scriptor. Eccles. *pag.* 210. Gesneri Biblioth. *folio* 388. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 399. Possevini Appar. Sacer, *Tom. I. pag.* 810, 811.
(9) On. Panvinius de Biblioth. Vaticana, 446. *Edit. Sebotana*, & *pag.* 99. *Edit. Maderiana.* Ang. Roccha de Biblioth. Rom. Vaticana, *pag.* 34.
(10) *Idem, ibidem. J'observerai ici par occasion, que Mrs.* Beausobre & Lenfant, *pag.* cxxv, *de la Préface de leur Trad. du N. Test. font mal-à-propos Bibliothécaire du Vatican le célébre* Pagnin.
(11) *Idem, ibidem.*
(12) M. Persa, della Libraria Vaticana, *pag.* 38. Ughelli Italia Sacra, *Tom. III. col.* 504.
(13) Mentel de vera Typographiæ Origine, *pag.* 11.
(14) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 199.
(15) Maittairii Annales Typograph. *Tom. I, pag.* 41, 44, & 46. *Voiez aussi* Schelhornii Amœnit. Litter. *Tom. I, pag.* 332.
(16) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 198, 200.
(17) *Pag.* 65. & 101.
(18) Zeltneri Theatrum Correctorum, *pag.* 67.

(*G*) *Cenu*

éloges (*G*). On a cru que ces corrections lui avoient procuré l'Episcopat (*f*) : mais, c'est une erreur ; & ses Lettres à Paul II. & Sixte IV. prouvent incontestablement le contraire. Ce qu'on a marqué du tems de sa mort est fort embarassé ; & son Epitaphe a été, ou mal rapportée, ou confonduë avec celle d'un autre (*H*). Ce qu'on a dit de ses Ecrits n'est guéres plus net ; car, tandis qu'on ne lui donne point tous ceux qui lui appartiennent, on lui en attribuë d'autres qui ne lui appartionnent nullement (*I*).

(*f*) Oudin de Scriptor. Eccles. *Tom. III, col. 2669.*

(*G*) *Ceux, qui ont éxaminé ses Editions, ne les trouvent nullement dignes de tant de magnifiques éloges*]. Je renvoïe sur ce sujet à ce que j'ai dit dans la Remarque (*DD*) de mon Histoire de l'IMPRIMERIE, où il est prouvé démonstrativement, que la témérité de ce Correcteur Evéque à retoucher indiscrétement les Manuscrits qu'il faisoit imprimer étoit des plus condamnables, & que sa capacité étoit des plus bornées. Cependant, Tritheme, qui n'en parle à la vérité que sur le rapport d'autrui, n'a pas laissé de lui donner les éloges pompeux de *Vir in Divinis scripturis studiosus, & in secularibus literis eruditissimus, Jure consultus & Orator eloquentissimus, ingenio excellens, vita & conversatione præclarus, sermonis tam Græci quam Latini peritus* (19), *scripsit quædam non mediocris auctoritatis opuscula, quibus memoriam nominis sui cum gloria transmisit ad posteros* (20) : & rien ne seroit plus propre à faire illusion, si l'on n'étoit convaincu par une trop fréquente expérience, que les trois quarts & demi de ces éloges ne sont que des selles à tous chevaux, qu'on jette au hazard sur le dos du prémier qui se présente ; & qu'il n'y a de fonds à faire que sur ceux qui sont faits, par des Ecrivains habiles & désintéressés, sur la lecture des ouvrages mémes de ceux qu'ils concernent.

(*H*) *Ce qu'on dit du tems de sa mort est fort embarassé, & son Epitaphe a été confonduë avec celle d'un autre*]. Tritheme place sa mort en 1493, sous Fréderic III. & Innocent VIII. (21) ; ce qui n'est nullement éxact, supposé même la vérité de la date. En effet, s'il étoit véritable qu'il fût mort en 1493, il falloit dire sous Alexandre VI. & peut être même sous Maximilien I. Gesner, ses Abbreviateurs, Possevin, Orlandi, Oudin, & Zeltner, qui n'ont pourtant tous pour garant que le seul Tritheme, font fleurir notre André, les quatre prémiers en 1491, le cinquiéme en 1460, & le sixiéme en 1490 (22) ; en quoi ils se trompent tous : car, en 1460, on ne le connoissoit nullement dans la République des Lettres ; &, en 1490 & 91, il y avoit déjà fort long-tems qu'il ny paroissoit plus. La Card. Quirini remarque contre le P. Quesnel, que J. André n'a point vécu jusqu'en 1485, & que sa prémiére édition de St. Léon n'est point de cette Année-là (23). Orlandi & Zeltner le font vivre soixante & dix Ans (24), sans néanmoins en citer aucune preuve. Bonanni se contente de lui en donner cinquante sept, le fait mourir en 1475. & cite son Epitaphe, qui se voit, dit-il, dans la Basilique de St. Pierre aux Liens à Rome (25). Mais, cette Epitaphe, rapportée, non seulement par Mutio Pansa Auteur fort inéxact, mais même par Ughelli Ecrivain plus estimé, n'est point à la gloire de *Jean André Evéque d'Alerie*, mais de *Jean-Antoine de Buxis, Evéque d'Alerie, Référendaire, Bibliothécaire, & Sécrétaire de Sixte IV.* (26).

D'un autre côté, il est inconcevable, que ces deux Personnages aient été tous deux en même tems Bibliothécaires de Sixte IV. ou du Vatican, aussi bien qu'Evéques d'Alerie comme nous l'avons déjà observé ci-dessus à la fin de la Remarque (*C*). Ce sont là des brouilleries indéchiffrables, à moins que nôtre JOANNES ANDREAS, *Episcopus Aleriensis, Secretarius Bibliothecæ Apostolicæ*, & le JO. ANT. DE BUXIS, *Episcopus Aleriensis, Referendarius, Bibliothecarius, Secretariusque Sixti IV.* de Pansa & d'Ughelli, ne soient qu'un seul & même homme, dont le nom *Andreas* ait été mal à-propos changé en *Antonius* dans l'Epitaphe ou dans sa copie, & dont la mort ait été reculée de 18 Ans par Tritheme & ses Imitateurs. Cela paroît d'autant plus vraisemblable, que dès 1475, année de la mort de J. A. de Buxis, il est dit à la fin des *Herodoti Historiæ*, achevées à Rome, par Pannartz, le 20. Avril, *In quibus* Andreas Episcopus Aleriensis *olim extremam imposuit, nec sine laude Manum* ; que ce Pannarts, pour qui Jean André avoit toûjours corrigé, fut obligé de recourrir à Platine pour la correction de son Edition de *l'Histoire des Juifs de Joseph*, achevée le 25. Novembre, (27) ; que ce fut cette même année, que Platine fut fait Bibliothécaire du Vatican & que, depuis ce tems-là, on ne voit plus qu'il soit aucunement parlé de Jean André. Mais, ce ne sont-là que de foibles conjectures, que je ne donne que pour ce qu'elles peuvent valoir : & je laisse ces difficultez à débrouiller à des Gens mieux fournis de monumens convenables, que je ne le suis moi-méme.

(*I*) *On ne lui donne point tous les Ecrits qui lui appartiennent, & on lui en attribuë qui ne lui appartiennent nullement*]. Selon Tritheme, Gesner, ses Abbréviateurs, & Possevin, ses écrits sont, *In quartum decretalium Liber* I. *de Usu Feudorum Liber I. de Appellationibus Liber I. Epistolarum ad diversos Liber unus* (28) : Ecrits, que du Pin dit être tous perdus ; ce qui n'est pas apparemment plus certain, que de ceux d'Ambroise Coriolan, de Jean Gritsch, de Pierre Brutus, & de divers autres, dont il dit la même chose, mais que nous ne laissons pourtant pas d'avoir encore (29). Zeltner ajoûte mal-à-propos au prémier de ces Articles *in V. & VI. Decretalium* ; & il dit des *Epistolæ ad diversos* qu'elles ont été *imprimées à Venise*, & qu'elles sont *extrèmement rares* (30), pendant qu'Orlandi les métamorphose en *uno volume di Lettere, Epistolæ ad Paulum II*, imprimées, dit-il, *à Rome*, *en* 1470 (31). Mais, ils sont les seuls qui parlent ainsi : & il se pourroit très bien, que ces prétendus volumes ne fussent autre chose que les *Epitres Dédicatoires*, mises à la tête des diverses Editions publiées par Jean André, & dont il a fort souvent été loué. Pour juger sainement, tant de leur caractére, que de la maniére d'écrire de leur Auteur, on fera d'autant mieux de lire celle qu'il adressa au Pape Sixte IV. au nom des Imprimeurs Sweynheym & Pannartz, qu'elle contient le *Catalogue* de leurs *Editions* dressé par lui-même, & qu'on y voit en quelque façon l'Histoire de l'établissement de l'Imprimerie à Rome. Il n'y en a que de simples extraits dans Maittaire (32) : mais, on la trouvera toute entiére dans la dissertation de Boxhornius *de Typographicæ Artis Inventione & Inventoribus* (33). Au reste, comme toutes ces éditions ont été dirigées & préparées pour la Presse par nôtre Evêque d'Alérie, & accompagnées de ses *Epitres Dédicatoires & Préfaces* ; on peut très bien, & l'on doit même, les mettre au nombre de ses ouvrages : mais, comme le détail en seroit ici trop long, nous nous contenterons de renvoïer à cet égard les Lecteurs à la *Liste* qu'il en a dressée lui-même, & dont nous venons de parler ; ou plutôt à celle qu'en a donnée Mr. Maittaire, qui a pris soin d'y ajoûter les dates (34) ; ou à celle que j'en ai mise dons mon Histoire de l'IMPRIMERIE ; ou beaucoup mieux encore au très ample & très savant Commentaire, dont vient tout nouvellement de l'illustrer, le Cardinal Quirini, dans son *Appendix ad Vitam Pauli II. Papæ* (35), qui peut à trés juste titre être regardé, non seulement comme une excellente Bibliographie Historique & Critique des prémiéres éditions de Rome, mais même comme une Histoire éxacte & bien prouvée de l'introduction de l'Imprimerie dans cette grande Ville.

A ces divers écrits de Jean André, ces Bibliographes devoient d'autant plus ajoûter son *Oraison Funébre du Cardinal de Cusa* son Ami & son Bienfaiteur, que c'est probablement celui de tous qui lui fait le plus d'honneur : mais, Zeltner est le seul qui l'indique (36) ; encore ne le met-il point dans la liste de ses ouvrages.

Au lieu de cela, il lui donne des *Additiones ad Guillelmi Durandi Speculum Romanum*, & un traité *de Sponsalibus & Matrimonio* (37) : en quoi il est manifeste qu'il le confond avec le célébre Jurisconsulte de Boulogne, du même nom, & du XIV. Siécle, de qui sont effectivement ces deux ouvrages.

Le Catalogue de la Bibliothéque de Marquardus Gudius lui attribuë un *Commentarius in Gellium*, imprimé *à Rome*, *en* 1469. *in folio* (38) ; & cela a été pris pour bon par Mr. Fabricius (39) : mais, comme personne n'a jamais parlé d'un pareil ouvrage, & que toutes ces circonstances conviennent parfaitement bien à son Edition d'*Aulugelle* même, je crois

(19) *Il savoit si peu de Grec, qu'il ne fait aucune difficulté d'avouer lui-même, dans une Epitre qu'il a mise à la tête du second Volume de son S. Jérome, qu'il ne pouvoit y rien entendre sans être aidé de son cher Theodore Gaza* : absque Theodoro meo non magis quidquam aggredior, quam absque Genio meo. *Voïez les* Lettres de R. Simon, *Tom. I, pag.* 177.

(20) Trithemius de Script. Ecclesiasticis, *pag.* 210.

(21) *Idem, ibidem.*

(22) Gesneri Biblioth. *folio* 382. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 399. Possevini Appar. Sacer, *Tom. I, p.* 811. Orlandi. Origine della Stampa, *pag.* 350. Oudin de Script. Eccles. *Tom. III, col.* 2669. Zeltneri Theatrum Correctorum, *pag.* 67.

(23) Quirini Append. ad Vitam Pauli II, *pag.* 161.

(24) Orlandi & Zeltner, *ibidem.*

(25) Bonanni Historia & Numismata Pontif. Roman. *Tom. I, pag.* 432.

(26) M. Pansa, della Libraria Vaticana, *pag.* 28. Ughelli Italia Sacra, *Tom. III, col* 504.

(27) *Platyna emendavit.* Maittairii Annal. Typogr. *Tom. I, pag.* 113.

(28) Trithemius de Scriptor. Eccles. *pag.* 110. Gesneri Biblioth. *folio* 382. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 390. Possevini Appar. Sacer, *Tom. I, pag.* 811.

(29) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiq. *XV. Siécle, pag.* 391 — 40[illegible].

(30) Zeltneri Theatrum Correctorum, *pag.* 69.

(31) Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 340, 350.

(32) Annal. Typograph. *Tom. I, pagg.* 49 — 51.

(33) *Pagg.* 47 — 49.

(34) Maittairii Annales Typographici. *Tom. I, pagg.* 49 & 50. *I. Edit. pagg.* 14 & 15. *II. Edit. Cela a été copié tout aujourd'hui par* Fabricius, Biblioth. Lat. *Tom. III, pagg.* 894 — 899 *& par* Orlandi, Origine della Stampa, *pagg.* 67 — 69.

(35) *Card.* Angeli-Mariæ Quirini Vindiciæ Pauli II. Papæ adversus Platinam aliosque Obtrectatores, & Appendix ad Vitam Pauli II. Auctore Michaele Canensio, de primis Editionibus quæ Romæ prodierunt post divinum Typographiæ inventum à Germanis Opificibus in Urbem advectum ; *impressæ* Romæ, ap. Ant. de Rubeis, Anno 1740, in 4. maximo.

(36) Theatr. Correctorum, *p.* 68.

(37) *Ibidem, pag.* 68 & 69.

(38) Catal. Biblioth. Gudianæ, *pag.* 327.

(39) Fabricii Biblioth. Lat. *Tom. I, pag.* 510.

crois qu'il ne s'agit là d'autre chose.

Je trouve, dans le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque des Chanoines Réguliers de Tongres, un *Andreæ Aleriensis Encomium Sti. Leonis Papæ* (40): mais, je n'ôserois assûrer que cela soit de nôtre Jean André, Evêque d'Alerie. Peut être seroit-ce son *Epitre dédicatoire* au Pape Paul II, mise à la tête de son Edition de *St. Jean*, où il y a effectivement un bel *éloge* de cet ancien Pape; mais c'est ce que je ne voudrois pas affirmer.

(40) Ant. Sanderi Bibliotheca Belgica Manuscripta, *Tom. II*, *pag.* 118.

ANDRE' (le petit Père). Voïez BOULANGER.

ANGELO, ANGELICO, ou ANGIOLI, (GIACOMO) Ecrivain Florentin des XIV. & XV. Siécles, naquit à Scarparia, dans le territoire de Florence (*a*); & fit ses études sous Jean de Ravenne, Grammairien & Rhéteur renommé, avec Pietro-Paolo Vargerio, Ognibene Scala, le fameux Pogge, & divers autres (*b*). Après s'être pendant quelque tems appliqué aux Mathématiques, qu'il n'entendit pourtant jamais bien, il se transporta à Constantinople, où il passa 9. ans entiers, & d'où il écrivit à Emanuel Crysoloras à Florence quantité de *Lettres*, qui se conservent dans le cabinet du célébre Magliabecchi (*c*). Son séjour à Constantinople lui procura l'occasion de s'appliquer à l'étude de la Langue Grecque; & il crut s'y être assez perfectionné pour entreprendre d'en traduire en Latin divers Ouvrages (*d*). La principale de ses Traductions est celle de la *Géographie de Ptolémée* (*e*), dont je donnerai ci-dessous le Titre & la Notice (*A*); aussi bien que celle des autres qu'il a faites (*B*). C'est-là tout ce que l'on peut dire de cet Auteur; car, on ne sait absolument rien, ni de ses emplois, ni de sa mort, à moins qu'on ne veuille adopter ce qu'en dit un Biographe Italien nouvellement publié, qu'il mourut prématurément dans la fleur de sa jeunesse (*f*).

AN-

(*a*) Blondus Flavius, Italiæ Illustratæ *Libr.* I.
(*b*) Negri, Istoria degli Scrittori Fiorentini, *pag.* 320.
(*c*) *Là même & pag.* 321.
(*d*) Blondus Flavius, & Negri.
(*e*) Pocciantius, de Scrip. Flor. *pag.* 83. Negri, *pag.* 320. Jovii Elogia, *pag.* 137. Jo. Matthæi Periplus Italiæ, *pag.* 457. Possevinus, Bibliothec. *Tom. II*, *pag.* 254. Vossius de Scientiis Mathemat. *pagg.* 413, 419.
(*f*) *In ipsa Juventa Flore immaturam mortem oppressit.* Barth. Focius de Viris illustr.

(*A*) *La Traduction de la* Geographie de Ptolémée, *dont je donnerai ci-dessous le Titre & la Notice*]. Cette Traduction fut faite à la fin du XIV. Siécle, ou au commencement du XV; car Paul Jove remarque, que, fort proprement écrite, & enrichie de Cartes enluminées, elle fut dediée & présentée en 1401. au Pape Alexandre V (1). Jean Matthieu Toscan, & Antoine Possevin, la regardent comme la prémiére de toutes (2): & celui-ci ajoûte qu'elle fut faite par ordre du Cardinal de Cusa (3); en quoi il se trompe certainement, cet homme-là n'aïant alors que 8 ans, & n'aïant été fait Cardinal que 39 à 40 ans après (4). Il valoit beaucoup mieux dire avec Jean André, Evêque d'Alerie, & Bibliothécaire du Vatican, qu'elle avoit été faite par ordre du Pape Alexandre V. *Demandata*, dit ce Bibliothécaire, *rei mire difficilis provincia multi Nominis Viro Jacobo Angelo, Florentino, in Mathematicis Doctissimo, ab Alexandro Quinto, transferendi in Latinum Ptolomæi* (5): mais, s'il est mieux fondé en cela, on va bientôt voir qu'au Jugement des Experts en cette matière, il ne l'est nullement dans les éloges excessifs qu'il donne à ce Traducteur. Le Père Mabillon a feuilleté une copie manuscrite de cette traduction dans la Bibliothéque de St. Antoine de Venise (6): il y en a une autre dans la Bibliothéque du chapitre de Cambray, où ce Traducteur est mal nommé *Jacobus Anglicus* (7); & le Père Negri assure qu'on en conserve l'original dans celle des Moines de la congrégation du Mont Cassin à Florence (8). Gesner remarque d'après le fameux Regiomontan, qu'elle est tout-à-fait mauvaise: aussi a-t-elle été vivement critiquée par celui-ci comme faite par un homme qui n'entendoit ni le Grec, ni les Mathématiques (9). Negri, sans doute moins bon juge en cette matiere, ne laisse pourtant pas de trouver cette Traduction très fidéle, *fidelissima* (10). Selon Mr. Fabricius, elle ne se trouveroit qu'en Manuscrit (11), & selon le Père Niceron, elle n'auroit *point été imprimée* (12): mais, ils se trompent l'un & l'autre, car après avoir été corrigée par *Angelus Vadius*, & *Barnabas Picardus*, elle ne laissa pas d'être publiée sous ce titre, CLAUDII PTOLOMÆI *Cosmographiæ, Libri VIII. &c. Latine versi a* JACOBO ANGELO *Florentino*, accompagnée de *l'Epitre Dédicatoire à Alexandre V.* & imprimée *à Vicence, chez Hermannus de Levilapide, aux Ides de Sept.* 1475. *in folio*, sans cartes; & puis, *à Rome, en* 1490. *in folio*, avec des cartes (13); aussi-bien que la *Censure* de *Regiomontan*, ou sa *Notatio errorum versionis Ptolomæi à Jac. Angelo*, qui le fut aussi cette même année, dans le même lieu, de la même forme, & peut-être dans le même volume (14). On a débité, qu'elle avoit aussi été imprimée dès 1409, *à Boulogne*, & puis en 1462, *in folio*; mais, j'ai fait voir ailleurs (15) la fausseté de pareilles prétentions. Mr. Fabricius n'a point connu ces Editions de Ptolémée, non plus que celles de Servet de Lion en 1535, & de Vienne en 1541. non plus que quelques autres: &, en général, son Article de PTOLE'ME'E est des plus imparfaits (16). C'est quelque-chose d'étonnant, que Possevin, écrivain d'ordinaire assez inéxact, & plus souvent Copiste servile qu'Auteur original, ait beaucoup mieux connu, distingué, & détaillé, les Editions de cet ancien Géographe (17), que Fabricius, qui avoit pourtant de tout autres secours: &, quelque-chose de plus étonnant encore, c'est qu'il ait éxactement rendu justice à l'Edition de *Servet*, ou de *Michael Villanovanus* (18); mais, peut-être ne l'a-t-il point reconnu sous ce nom-là, ainsi que cela est arrivé à beaucoup d'autres (19). Latomus, qui avoit prédit de cette Version de Ptolémée par Angelus,

Hinc te perpetuum Comitem Ptolemæus habebit,
Pes, Oculusque alter, cujus & orbis eris (20).

a été un faux Prophéte; car, on ne tarda pas à ôter un si mauvais Compagnon à Ptolémée, & à lui en substituer de meilleurs: la version ou révision de Nicolas Donis, par éxemple; celle de Dilibaldus Pirckermerus, avec ses Remarques seules, ou accompagnées de celles de Michel Villanovanus, ou Servet; & diverses autres, à toutes les quelles on doit néanmoins incontestablement préférer la *Révision* & les *Additions* utiles & nécessaires de Gerard Mercator & de Pierre Bertius (21) imprimées *à Amsterdam, chez Elzevier, & Hondius, en* 1619. *in folio*, & qui sont encore aujourd'hui la meilleure Edition de PTOLE'ME'E. Gesner, & ses Abbréviateurs ont fait mal-à-propos de nôtre ANGELO ou ANGIOLI, deux différens Personnages, *Angelus Florentinus*, & *Jacobus Angelus Florentinus* (22); en quoi ils n'ont pas manqué d'être fidélement imités par le Père Negri (23), qui fait outre cela deux autres fautes. I. Il dit que la Version de Ptolémée par cet Auteur est en Italien, ne se ressouvenant plus qu'il en a donné le vrai titre en Latin, & qu'il se contredit ainsi lui-même. II. Après l'avoir nommé ANGELO FIORENTINE, il le nomme encore JACOBO ANGIOLI; le confondant apparemment, selon sa coutume trop ordinaire, avec quelque autre, & ne laissant pourtant pas de lui donner le même ouvrage (24). Hendreich a fait encore bien pis, en s'imaginant que cet ANGELUS de 1409. pourroit bien être le même que ce Moine de Valombreuse qui harangua le Pape Jules II. contre le Concile de Pise en 1512 (25).

(*B*) .... *& celle des autres*]. Ces autres sont, selon Fabricius, celle du *Quadripartitum Ptolomæi*, celles des *Centum Fructus Librorum suorum*; & celles des *Vies de Brutus & de Ciceron*, composées par PLUTARQUE (26). Flavius Blondus & Negri les lui donnent de même: mais Pocciantio ne parle que de celle *de Brutus*, conservée, dit-il, chez les Franciscains de Cesene. Je trouve d'ailleurs une *Vita Ciceronis Autore M.* JA-

COBO

(1) P. Jovii Elogiorum, *pag.* 137. Jo. Matthæus, Peripli *pag.* 457. *dit mal* Adrien V.
(2) Joan. Matthæi Periplus, *pag.* 457. Possevin Biblioth. Sacra, *Tom. II. pag.* 318.
(3) Possevin, *ibid.*
(4) Trithem. de Scriptor. Eccles. * Art.* D. CCC. V. *pag.* 188.
(5) Jo. Andreas, Episcopus Aleriensis, in Epist ad Paulum II, *præf. sua Editioni* Strabonis, *Romæ ap. Sweynheim & Pannartz: Ann.* 1470 *aut* 71.
(6) Mabillonii Mus. Ital. *Tom. I*, *pag.* 17.
(7) Possevini Appar. Sacer, *Tom. II*, Catalog. MSS. *pag.* 127.
(8) Negri, Istor. de Scrittori Fiorentini, *pag.* 320. *Le P.* Labbe, Biblioth. MSS. *pag.* 336. *remarque, qu'on en conserve une copie Greque & Latine, avec de belles Cartes, dans la Bibl. du Roi de Fr.*
(9) *Male & indocte.* Gesner Biblioth. *folio* 351. Cosmographiæ Ptolemæi *Traductio vetula* Jacobi Angeli. . . . *vitiosa est. Interprete, neque Lingua Græca satis, neque Mathematica Notitiam tenente.* Regiomontanus, in Indice Librorum editorum & edendorum, *apud* Gassendum de Vita Regiom. *pag.* 87, 88.
(10) Negri, *pag.* 43.
(11) Fabricii Biblioth. Græca, *Tom. III*, *pag.* 413.
(12) Niceron Mémoires touchant les Hommes illustres, *Tom. XXXVII*, *pag.* 345.
(13) Spicilegium m. veter. Editionum, *ad Ann.* 1475, & 1490. Ant. de Leon, Bibliotheca Orient. *pag.* 117.
(14) Vossius de Discipl. Mathématicis, *pag.* 413, 414. *ne parle que de l'Edition de Strasbourg* 1525, *de cette* Censure de Regiomontanus.
(15) *Hist. de l'*IMPRIMERIE, *Remarq.* (*FF*), *Num. II.*
(16) Fabricii Biblioth. Gr., *Tom. III*, *pag.* 413.
(17) Possevini Bibliothec. *Tom. II*, *pag.* 254.
(18) *Idem, ibidem.*
(19) *Voiez le* Journal Hist. de la Rép. des Lettres, *Tom. I*, *pag.* 210.
(20) Pauli Jovii Elogia *pag.* 137. Pocciantius de Scriptor. Florentinis, *pag.* 83, *où ce Distique est tout estropié, & attribué à* Latinius *au lieu de* Latomus.
(21) Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *p.* 280. Fabricii Biblioth. Græca, *Tom. III*, *pag.* 413.
(22) Gesneri Biblioth. *folio* 44, & 351. Epit. Bibl. Gesn. *pag.* 51 & 369.
(23) Negri, *pag.* 43 & 320.
(24) *Idem, ibidem.*
(25) Hendreich Pandect. Brandemburg, *pag.* 185.
(26) Fabricii Bibliotheca med. & inf. Latinitatis, *Tom. IV*, *pag.* 8. *Dans sa* Bibliotheca Græca, *Tom. III*, *pagg.* 417 & 18, *il ne dit rien de ces 2. Versions de* Ptolemée.

COBO *cognomento* ANGELO, imprimée *à Wittemberg, en* 1564. *in octavo* (27); & une *Historica narratio de Vita rebusque; gestis Ciceronis per* WOLFGANGUM PERISSERUM, imprimée *à Berlin, en* 1521. *in octavo* (28): & je croirois aisément, qu'il ne s'agit là que d'un seul & même ouvrage. En effet, ma conjecture ne s'est point trouvée fausse, aïant trouvé depuis le Titre de cette *Vie* mieux exposé de cette sorte JACOBI ANGELI *de Scarparia Narratio de Vita Gestisque Ciceronis, per Wolfgangum Perisserum, Borussum, repurgata*, imprimée *à Berlin, en* 1555, & *en* 1581, *in octavo* (29). Outre ces deux *Vies* tirées de *Plutarque*, il nous en a donné une troisiéme, savoir celle *de Pompée*, qui se conserve en Manuscrit dans la Bibliothéque de la Cathédrale de Padouë (30). A ces diverses Traductions nous pouvons encore ajoûter les *Lettres d'*ANGELUS *à Chrysoloras*, JACOBI ANGELI *Epistolæ ad Emanuelem Chrysoloram Constantinopoli scriptas*, que Negri & Fabricius disent se trouver dans la Bibliothéque du fameux Magliabecchi (31), & par conséquent aujourd'hui dans celle du Grand Duc de Toscane.

(27) Bibliotheca Mattæchriana, *pag.* 128.
(28) Classis, Elenchus Libror. XVI. Seculi, *pag.* 352. Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 1291. Bibliotheca Menkeniana, *pag.* 27.
(29) Lipenii Bibliotheca Philosophica, *Tom. I, pag.* 106.
(30) Tomasini Bibliothecæ Manuscriptæ Patavinæ, *pag.* 7.
(31) Negri, *pag.* 320. Fabricii Biblioth. med. & inf. Latinit. *Tom. IV, pag.* 2.

ANTI-COTTON; l'Article qui étoit destiné à ce titre, a déjà paru en 1738, à la fin de *l'Histoire de l'admirable Dom Inigo de Guipuscoa, à la Haye chez la Veuve Levier*; & depuis il a été réimprimé, & fort augmenté, dans le *Supplement aux Mémoires de Condé*, quatriéme partie: 1744. in 4°. Comme ces deux Ouvrages sont suffisamment connus; l'Auteur n'a pas cru qu'il fut nécessaire d'inserer encore ici ce même Article.

ANTI-GARASSE, Ecrit violent & satirique, dont Baillet nous instruit assez mal (*A*); & dont la Monnoïe, son Commentateur & son Critique, lui a d'autant plus mal-à-propos contesté l'éxistence (*B*), qu'il a pu le voir cité par de très bons Auteurs, & singuliérement par Naudé (*C*). Un nouvel Auteur nous a depuis peu confirmé cette éxistence, mais d'une maniere si peu circonstanciée, qu'à peine lui en fait-on quelque gré (*D*). Je l'ai déjà remarqué quelque part: il n'y a rien de si aisé à bien indiquer qu'un livre dont on parle, puis qu'on l'a actuellement sous les yeux; & cependant, par une nonchalance aussi incompréhensible qu'inexcusable, il n'y a rien de plus généralement négligé. Je note donc ici cet Ouvrage, bien moins par rapport à ce peu de particularitez peu satisfaisantes, que pour indiquer en même tems divers autres *Anti* mémo-

(*A*) *Baillet nous en instruit assez mal*]. Après avoir remarqué, que cet Ouvrage a été imprimé en 1626; que son Auteur doit être un François; qu'entre tous ceux de cette Nation que Garasse régardoit comme Athées, Libertins, ou Hérétiques, on n'avoit pourtant presque accusé de cette Composition que des Catholiques, tels que Pasquier & Théophile; qu'à la vérité, on l'avoit attribuée à quelque Huguenot dissimulé; mais, que Pasquier & Théophile passant pour tels dans l'esprit de leurs ennemis, quoi qu'on les vît journellement aller à la Messe, cela ne les disculpoit point: après tout cela, dis-je, il conclut, que c'est ainsi qu'on peut expliquer la pensée de ceux qui regardent l'*Anti-Garasse* comme une production de l'Hérésie & de l'Athéïsme (1). Mais, ce ne sont là que des conjectures vagues, & aussi vaines que frivoles, où l'on ne voit absolument rien de positif que la seule date de l'Impression de l'ouvrage: & cela même étant faux, comme on va bien-tôt le voir, c'est à-peu-près comme si l'on ne nous avoit rien dit.

(1) Baillet, Satires Personnelles portant le Titre d'Anti, *Tome VI. de ses* Jugemens des Savans sur les Ouvrages des Auteurs, *pages* 48, 49.

(*B*) *La Monnoie en a mal-à-propos contesté l'éxistence*]. " Il n'y a jamais eu ", dit-il, " de „ Livre imprimé sous le Titre d'*Anti-Garasse*, „ mais seulement une réponse au Père Garasse, „ intitulée *Défense pour Etienne Pasquier &c.*, „ imprimée à Paris in 8°. l'an 1624, & non pas „ l'an 1626 (2). Ce fut à la vérité en 1626, „ que la *somme des fautes de la somme Théologique* „ *du Père Garasse fut imprimée*; Livre, qui auroit „ bien pu être intitulé l'*Anti-Garasse*, mais qu'il „ ne paroît pas que Baillet ait eu en vûë. [*Cette* „ *défense pour Estienne Pasquier contre les Impos-* „ *tures & Calomnies de François Garasse*] a été „ atribuée avec beaucoup de vraisemblance à Nico- „ las & Gui Pasquier, enfans d'Etienne, par le „ soin desquels on présume qu'elle a été faite. „ Ce n'est que pour abréger, qu'on a dit l'*Anti-* „ *Garasse*, de même, qu'au lieu des *Recherches des* „ *Recherches d'Etienne Pasquier*, bien des Gens „ disent l'*Anti-Recherches*, ou l'*Anti-Pasquier*. Bay- „ le, dans son *Dictionaire* attribuë aux Enfans d'E- „ tienne Pasquier la *Défense* qui parut pour leur „ Père: mais, il faut entendre par-là, que, pour „ venger sa mémoire, ils empruntérent quelque „ bonne Plume. Nul des Enfans de Pasquier n'é- „ toit capable d'une composition si vive. Qu'on „ voïe ce que Nicolas Pasquier a essayé là-dessus „ dans le 10. Livre de ses *Lettres*. Rien n'est plus „ froid ni plus languissant .... Le P. Garasse „ n'aïant écrit qu'en 1622. contre Etienne Pasquier, „ il n'y a nulle vraisemblance à supposer que ce- „ lui-ci, qu'on sait qui mourut en 1615, lui ait „ répondu par un *Anti-Garasse*. Il y a deux pié- „ ces de Théophile contre le P. Garasse; l'une „ Latine, *Theophilus in Carcere*; l'autre Françoise, „ *Apologie de Théophile*: mais on n'a non plus „ donné, ni à l'une, ni à l'autre, le Titre d'*An-* „ *ti-Garasse*; non plus qu'à la *Censure*, qu'en „ 1623. le Prieur François Ogier, alors fort jeu- „ ne, publia contre la *Doctrine Curieuse* du mê- „ me Père Garasse, ni qu'à la *somme des fautes* „ *&c.*, dont j'ai parlé ci-dessus (3). „

(2) *L'Auteur du Voyage* Littéraire, *qui sera cité ci-dessous lui reproche donc mal-à-propos, page* 92, *d'avoir dit que cet Ouvrage parût en* 1626.

(3) La Monnoie, Remarques sur les Jugemens des Savans de Baillet, *Tom. VI, pagg.* 48, 49.

Tout cela est sans doute fort curieusement recherché: mais pourtant absolument à faux, c'est, & Critique mal fondée, & Erudition perduë: puisque, comme on le va voir, il y a véritablement un *Anti-Garasse*, réellement distinct de la *Défense pour Estienne Pasquier*; à moins que le Libraire, par un tour de métier trop ordinaire à ceux de sa profession, n'ait ôté ce dernier Titre de l'Ouvrage, pour y substituer le prémier. Mais, cela même ne justifieroit pas absolument la Critique trop décisive de la Monnoïe, vû que, malgré sa décision précipitée, il se trouve en effet un *Anti-Garasse*, imprimé *à Paris, chez Baragnes, en* 1627, *in* 8°. & que le *Catalogue des Livres de Mr. l'Abbé de Rothelin* attribuë, page 271, à Nicolas Pasquier.

(*C*) *Il a été cité par de très bons Auteurs, & singuliérement par Naudé*]. Je me contenterai de rapporter ce passage curieux de son *Mascurat*, cité par Baillet, & qui auroit dû porter la Monnoïe a mieux éxaminer la chose. " l'ANTI-GARASSE, „ dit Naudé, " les *Recherches des Recherches* (4); „ l'*Anti-Cotton*, le *Bouquet des sept Sages*, le „ *Comtadin Provençal*, & la *Miliade* (5), qui „ sont les plus sanglantes Satires de nôtre tems, „ n'ont apporté, ni honte, ni dommage, aux *Ga-* „ *rasses*, aux *Pasquiers*, aux *Cotons*, aux *Servins*, „ aux *Luines*, & aux *Richelieux*, contre qui elles é- „ toient faites (6)." Les intéressés à ces Satires en jugeoient sans doute tout autrement que Naudé. Mais, aïant pris à tâche de justifier à quelque prix que ce fût le Cardinal Mazarin, il ne pouvoit guéres se dispenser de parler ainsi; sauf aux autres de n'en rien croire, & de lui rétorquer le Quolibet populaire *Il fait bon battre glorieux*.

(4) Recherches des Recherches & autres Oeuvres de Me. Estienne Pasquier, *composés par le Père* François Garasse *Jésuite, & imprimés* à Paris chez Seb. Chapelet, en 1622, in 8. *Outre ces Recherches des Recherches que* Alegambe *traduit* Disquisitiones Disquisitionum M. Stephani Pasquier *il attribuë encore à Garasse* Exquisitionem Petri Pasquarii. *Mais, je crois que c'est une double faute, par laquelle il multiplie, & l'Ouvrage, & l'Auteur critiqué.*

(5) *Voïez le vrai Titre l'Auteur, & l'Histoire de cette Piéce, dans le* Journal Historique de la Rép. des Lettres, *Juillet & Août* 1733. *pagg.* 63, 64.

(*D*) *Un nouvel Auteur en a parlé si briévement, qu'à peine lui en fait-on quelque gré*]. En effet ce qu'il en dit se reduit à ceci: qu'aïant trouvé l'*Anti-Garasse* à bon marché, il l'acheta avec d'autant plus de plaisir, qu'il avoit depuis longtems la *Doctrine Curieuse* de ce Père; que cet *Anti* parut *à Paris, en* 1627, *in* 8; qu'il en indique la 758. page; & que, selon le Privilége, *Nicolas & Gui Pasquier* en sont les Auteurs (7). Si ce Voïageur avoit daigné copier plus au long le Titre de cet Ouvrage, peut-être aurois-je pû y trouver de quoi

(6) Naudé, Jugement de ce qui a été écrit contre le Cardinal Mazarin, *cité par* Baillet, Jug. des Scav. *Tom. VI, pagg.* 48, 49.

(7) Histoire d'un Voyage Littéraire fait en 1733. en France, en Angleterre, & en Hollande, *pagg.* 92, 93.

morables, dont Baillet n'a fait aucune mention (*E*), ou dont il n'a dit qu'un mot en passant.

quoi confirmer mon soupçon touchant son double titre, de *Défense pour Estienne Pasquier*, & d'*Anti-Garasse* (8). Le Catalogue d'une bonne Bibliothéque insinüe, qu'il est particuliérement écrit contre la *Somme Théologique* de Garasse (9).

(8) *Voïez ci-dessus la fin de la Remarque (B). Mr. l'Abbé,* d'Artigny *qui vient de nous donner le III. Volume de ses Mé*moires de Littérature, *imprimés à* Paris, chez De Bure, en 1750, *in* 12. *y dit p.* 216, *que ce sont* deux différentes Editions. *Son Article est un fort bon Supplément à celui-ci.*

(9) Catalogus Bibliothecæ Guill. Boissier, *pag.* 1123.

(*E*) *J'indiquerai divers Anti mémorables, dont Baillet ne fait aucune mention*]. Je dis simplement que je les *indiquerai*; parce qu'en effet les Bibliothécaires, qui me les fournissent, se contentent de les indiquer, & quelque fois même assez imparfaitement. Je ne saurois guéres mieux faire, qu'en y ajoûtant quelques Anecdotes Littéraires, quand j'en pourrai rencontrer quelques-unes qui les concerneront: mais, comme l'a reconnu avant moi Mr. Baillet, cela n'est pas aisé. *La Recherche de ces sortes d'ouvrages* dit-il p. 219. *seroit infinie; & les difficultez, dont elle se trouve accompagnée, m'ont fait connoitre enfin que je devois me borner, & laisser le reste à d'autres, qui pourront être d'un plus grand commerce que moi dans la République des Lettres.* Cela me convient encore plus qu'à lui, & je me l'applique très sincérement. Je ne distinguerai point ces nouveaux articles, ni en *Anti-Personels* & *Anti-Réels*, ni en diverses classes, ainsi que Mr. Baillet a divisé les siens; & cela, parce qu'ils ne sont pas en assez grand nombre: mais, afin de leur donner au moins quelque ordre, je suivrai l'alphabétique, comme le plus naturel & le plus commode.

ANT-ABSYNTHIUM. *Ant-Absynthium Clavennæ, Autore* POMPEIO SPRECCHIS. Venetiis, 1611, in 4°. Je ne connois de ce livre que le titre. *Voyez* Mercklini Lindenius renovatus, *pag.* 925.

ANTI-ACADEMIQUES. On a un Traité de ST. AUGUSTIN sous ce titre, ou du moins qu'on cite de cette sorte. Voïez *la Bibliothéque Britannique*, Tom. *XVII*, *pag.* 338.

DAVID DURAND promet un ANTI-ACADEMIQUE, dans l'Edition qu'il a donnée des *Academiques de* CICERON, avec le *Commentaire de* PIERRE DE VALENTIA, & sa *Préface*. Voïez la *Bibliothéque Britannique*, Tome XVII. pag. 339, 343.

ANT-AGONIA. *Anatomia Carnis & Spiritus, & Ant-Agonia, inter Virtutes, & Vitia, Auctore* GUILL. a GOORLUKEN. Coloniæ, 1692, in 8°. J'ai trouvé ce titre dans la Biblioth. Covyniana, pag. 135.

ANTI-ALCORAN. *Anti-Alcoran, compuesto por el Maestro* BERNARDO PEREZ DE CHINCHON: en Salamanca, 1595, in 4°. Ce titre est indiqué dans la Biblioth. Jordiniana, *pag.* 110.

Anti-Alcoran. C'est le titre que donne par abbréviation Dom. Nicolas Antonio (10) à un autre livre réellement & simplement intitulé *Confusione de la Seta Mohamedana*; composé en Espagnol, par un JEAN ANDRE', Prêtre Espagnol, né Maure & Mahométan à Xativa, & fils d'un Alfaqui de cette ville dont il fut le Successeur, mais converti au Christianisme à l'ouïe d'un Sermon préché dans la grande Eglise de Valence, le jour de l'Assomption de la Vierge de l'An 1487. Il fut d'abord traduit d'Espagnol en Italien; & puis d'Italien en François par Guy le FEVRE DE LA BODERIE, & imprimé à *Paris, chez Martin le Jeune, en* 1574. *in* 8. (11). La plûpart des Ecrivains contre le Mahométisme se sont servis de cet ouvrage comme de la meilleure source où ils pouvoient puiser leurs argumens: & c'est ce qu'on peut voir dans la *Bibliotheca Hispana vetus*, que je viens de citer, & dans le *Dictionaire de Bayle* au mot ANDRE' (JEAN) *Auteur &c.* On verra ci-dessous, Article ANTI-MACHIAVEL, que c'est ainsi qu'on a donné ce titre à celui d'*Innocent Gentillet*, qui ne l'avoit simplement intitulé que *Discours sur les Moyens de bien gouverner un Royaume &c. contre Nicolas Machiavel.*

(10) Bibl. Hisp. vetus, *Tom. II, pag.* 267.

(11) La Croix du Maine, Biblioth. Fr. *pag.* 114. Du Verdier, Biblioth. Fr. *pag.* 522.

ANTI-ANATOME. *Anti-Anatome* LUDOVICI DE GANAY, *Parisiensis, in alma Patavina Academia J. U. Studiosi, ad* Tobiæ Annat, Parisiensis J. U. D. Anatomen Criticam ad Titulum *Antonii Vairæ de novo Genere Monachismi.* Lugduni Batavorum, ex Officina Hackiana, in 4°.

ANTOINE VAIRA, Vénitien, & Chanoine de Forli, étoit Antécesseur des Institutes Impériales dans l'Université de Padoue: & le Titre, ou la *Dissertatio de novo Jure Monachismi, seu de Statu per Suppressionem Religionum a Monachis vel retento, vel acquisito in Jure*, qu'un Inconnu, caché sous le faux nom de TOBIE ANNAT, avoit refuté dans une Brochure, intitulée *ad Titulum Antonii Vairæ de novo Genere Monachismi Anatome Critica*, & imprimée *à Lion, ex officina Thioliana, in* 4. faisoit partie d'un ouvrage, que Vaira avoit publié, & dont il prend ici doctement la défense sous le nom supposé de LOUIS DE GANAY. Les noms de *Leide* & de *Lion*, aussi bien que ceux de *Hack* & de *Thioli*, ne sont pas moins supposés que ceux des deux Auteurs: & leurs livres sont certainement imprimés en Italie, & probablement à Venise ou à Padoue. Voïez sur tout cela la *Biblioteca Volante di Giovanni Cinelli*, Scanzia I. pag. 79. & Scanzia II. pag. 78.

ANTI-ANGLOIS. *L'Anti-Anglois, ou Réponses aux Prétextes dont les Anglois veulent* couvrir l'Injustice de leurs Armes, par *Louis Trincant*, Procureur du Roy à Loudun. *Poitiers*, 1628. *in* 8. (12).

(12) Bibl. Hist. de la France par le Long, *pag.* 411.

Cela refute les raisons des Anglois pour justifier le secours qu'ils tentérent en vain de donner à la Rochelle, & qu'ils avoient fait précéder d'un ample *manifeste*.

ANT-APOCRISI. *Ant-Apocrisi, ovvero Replica di* JAC. MICALORI, *contra il Libro precedente.* in Roma, 1635. in 4°. *Voyez* Biblioth. Telleriana, *pag.* 433.

Devinez ce que c'est que ce *Libro precedente*.

Celui qui le précéde effectivement est ERYCII PUTEANI *Circulus Urbanianus*, imprimé *Lovanii*, 1632, *in* 4°. mais, quel rapport entre ces 2 piéces?

ANT-APODIXIS. *Ant-Apodixis ad Gomarum Moratorem.*

C'est ainsi que Placcius indique cet *Anti* dans le 745ᵉ. Article de son *Theatrum Anonymorum*, sans en indiquer d'Edition, mais l'attribüant à JEAN ARNOLD CORVINUS, Remontrant célébre. Mais, comme Placcius n'est pas d'une éxactitude extrême, & que Mr. de Cattenburch ne fait aucune mention de cet ouvrage parmi ceux qu'il attribuë à Corvinus dans sa *Bibliotheca Remonstrantium* pages 45-47, peut-être ne s'agit-il-là que de quelqu'un de ses Ecrits Hollandois contre Gomarus, que Placcius aura désigné sous ce titre. Peut-être aussi n'est-ce que quelque traité particulier de quelqu'un de ses ouvrages. Et peut-être, enfin, cet *Anti* a-t-il échappé à l'éxactitude de Mr. de Cattenburch.

ANT-APOLOGETICA. *Augustinus Hipponensis & Augustinus Iprensis de Deo omnes salvari volente, & Christo omnes redimente, Homologia per Theses Ant-Apologeticas expressa, & per* JAC. ZEGERS, *designando loco, propugnanda, quando Adversariis videbitur.* Lovanii, 1641, in 4°.

ANT-APOLOGETICUM. *Responsum Ant-Apologeticum Ecclesiæ Catholicæ, contra calumniosas Blasphemias Johannis Buddei nomine vulgatas, in Orthodoxos Latinos & Græcos; quo* Petræ Fidei, a Stephano Javorskio, Restenensi Metropolita &c., ad evertendum Lutheri Pantheon jactæ, *repetitus Ictus, Jenæ*, 1732.

On fut autrefois surpris d'un titre aussi singulier que celui de *Rome au secours de Génève*; & l'on ne le doit être guéres moins de voir un Moine Espagnol Inquisiteur courir au sécours d'un Grec Schismatique pendant que son Eglise persécute de toutes ses forces ses Confrères dans tout le Levant; & quelque chose de plus surprenant encore, c'est que l'ouvrage de ce Moine a été condamné par un Décret de l'Inquisition de Barcelone du 24. de May 1733, (13).

(13) Biblioth. Germaniq. Tom. *XXVIII. pag* 146. *& Tom. XXXIII. pag.* 227.

ANT-APOLOGIA. Quoique Baillet ait enregîtré dans son Recueil IX. différentes *Ant-Apologies*, il n'a pourtant point encore épuisé la matiére, & en voici quelques unes qui lui ont été parfaitement inconnuës.

BARTHOLOMÆI BATTI *Ant-Apologia, hoc est vindiciæ veritatis de Possibilitate Apostasiæ Sanctorum*

ctorum, sive Amissionis Intercisionisque gratiæ in Renatis & Electis, Libr. II. Grypswaldiæ, 1621, in 8°. (14).

(14) Draudii Biblioth. Classica, pag. 21. Schmidii Biblioth. Anonymiana, pag. 188.

Ce Théologien Luthérien, aïant fait un Traité, intitulé *De Justificatione Hominis peccatoris Libri III, Hæreticorum hujus Temporis, imprimis vero Pontificiorum & Bellarmini Libris de Justificatione oppositi*, & imprimé *à Hambourg, chez Froben, en* 1612, *in* 8°; & aïant retouché par occasion quelque chose de ce sujet dans son *Commentarius in Epistolam D. Pauli ad Ephesios Disputationibus XXI. adornatus*, imprimé *à Rostoch, chez Hallevord, en* 1621, *in* 4°. (15); quelqu'un lui répondit, auquel il repliqua par cette *Ant-Apologie*, qui fut encore imprimée *à Rostoch, chez le même Hallevord, en* 1624, *in* 8°. (16). Je n'ai pû découvrir quel étoit son adversaire dans cette dispute, ni quels écrits on lui avoit opposés.

(15) Draudii Biblioth. Classica, pag. 233, 359.

(16) Idem, ibid. pag. 21.

JOANNIS GENESII SEPULVEDÆ *Ant-Apologia pro Alberto Pio Carporum Principe adversus Desiderium Erasmum.* Parisiis, Simon Colinæus, 1532, in 8°.

ALBERTO PIO, Prince de Carpi, aïant attaqué Erasme dans une *Epistola Parænetica*, dans *l'Examinatio Moriæ Erasmi*, &c.; & Erasme lui aïant répondu par son *Lib. I. ad Epistolam Alberti Principis Carporum*, & par son *Apologia adversus Alberti Libr. XXIII*; Sepulveda jugea à propos de se fourrer dans leur quérelle par cet *Anti*, qui se trouve encore imprimé parmi ses autres écrits *à Paris, chez S. de Colines, en* 1541, *in* 8°. Le Prince de Carpi étoit mort à Paris, en Mars 1531. & non 1535. comme le dit l'Abbé du Bos, *Hist. de la Lig. de Cambrai*, Tom. II. pag. 241; & ce fut ce qui porta Sepulveda à le défendre contre Erasme.

Ant-Apologia NIC. CHEMYNI *adversus* AUR. ALBUTII *defensionem pro Andrea Alciato contra Petrum Stellam.* Parisiis, apud Gerardum Morrhium, 1531, in 4°. *Voiez* A. Verderii Supplem. Bibliothecæ Gesnerianæ, *pag.* 45.

Cet Aur. Albutius aïant fait une *Apologie pour Alciat*, tant contre Pierre de l'Etoile, que contre Jean de Longueval Jurisconsultes, nôtre Nicolas du Chemin y opposa cette *Ant-Apologie*, dont François le Maire, Auteur d'une *Histoire d'Orleans*, change le tître en *Anti-Logie*.

Ant-Apologia, sive Examen atque Refutatio totius Apologiæ Remonstrantium, cum ipsa Apologia, Auctore JACOBO TRIGLANDIO. Harderovici, Paul. van den Houten, 1664, in 4°. *Bibliotheca Verbrugiana, pag.* 30.

Ant-Apologia sub nomine DANIELIS CLEMENTINI *edita*, piéce dont on ne note, ni l'édition ni la forme, à la quelle JONAS SLICHTINGIUS a opposé une *Responsio, seu confirmatio calumniarum* CLEMENTINO *objectarum.* Racoviæ, 1631, in 4°. C. C. Sandii Biblioth. Anti-Trinitarior. *pag.* 127.

Ant-Apologia, sive Refutatio Apologiæ quam ad Nationem Ruthenicam fecit MELECIUS SMOTRISKI, *dictus Archiepiscopus Polacensis, sub nomine* GELASII DUPLICI *edita, per* EUSTACHIUM GISELIUM, *edita:* anno 1651, Polonice. C. C. Sandii Biblioth. Anti-Trinitar. *pag.* 143.

Ant-Apologia adversus Apologiam Ministrorum Metensium, Autore FRANCISCO BELCARIO Parisiis, Cl. Fremy, 1567, in 8°. Bibl. Card. Imper. *pag.* 57.

Ant-Apologia Conringii & Genonis Hesselmanni; Coloniæ, in folio. Biblioth. Mastricht. *pag.* 271.

Baillet a bien connu & indiqué, Article 175, §. 4, *l'Ant-Apologie d'*ISAAC JUNIUS, mais si maigrement, qu'on n'en a aucune idée. J'ajoûterai donc ici, qu'elle est intitulée, ISAACI JUNII *Ant-Apologia, sive Animadversiones in XVI. priora Capita* Apologiæ Remonstrantium; *Opus posthumum:* & que cela a été imprimé *à Leide*, & se distribuoit *à Delft, chez André Clouting, en* 1640, *in* 4°. C'est un volume de 343. pages, sans la *Préface* & la *Table*. La mort de cet Auteur l'empécha apparemment d'achever de réfuter l'*Apologie des Remontrans.* Ni Valére André, ni Foppens, ne font aucune mention de cet Ecrivain Belgique, peut-être un Pseudonyme; mais, ils n'auroient pas moins dû l'enregîtrer dans leurs *Bibliothéques Belgiques.* Ils en ont ainsi négligé beaucoup d'autres.

Je trouve encore *Prodromus Ant-Apologiæ Dreyerianæ*, de JOAN MANKISCH, Ministre de Dantzig (17).

(17) Ephr. Prætorii Athen. Gedan. pag. 103.

ANT-APOLOGY. *The Ant-Apology, shewing Dr. Antony's Apologie for* Aurum potabile, *to be false and counterfeit*, by JOHN COSTA Oxonii, 1623, in 4°. Biblioth. Bodl. *pag.* 320.

ANTI-ARISTOTELICA. *Anti-Aristotelicorum Problematum Centuria dimidiata, ad D. D. Studiosos in Academia Leydensi a Ludovico Ranzeo directa.*

Je ne saurois dire, ni où, ni quand, ni de quelle forme, cela a été imprimé; n'en trouvant absolument rien ailleurs que dans l'*Index Librorum prohibitorum Alexandri VII, page* 107. Je ne trouve non plus aucune mention de *Ludovicus Ranzeus* dans aucun Bibliothécaire.

ANTI-ARTEMONIUS. *Anti-Artemonius, seu Initium Evangelii S. Johannis Apostoli, ex Antiquitate Ecclesiastica adversus iniquissimam L. M. Artemonii Neo-Photiniani Criticam vindicatum atque illustratum: Accedit Dissertatio de Dialogis III, vulgo Theodorito tributis.* Norimbergæ, Rudiger 1735, in 8°.

Cet *Anti* est de la façon de JEAN PHILIPPE BARATIER, jeune Homme de grande espérance, mort le 5. Octobre 1740. à un peu moins de 20. ans (18), & le prétendu *Artemon*, contre qui il est écrit, est Mr. *Samuel Crellius*, Petit-Fils du célébre Jean Crellius, autrefois Ministre d'une Eglise Unitaire sur la Frontiére de Pologne, & actuellement retiré à Amsterdam parmi les Collégians, & dans un âge fort avancé. Son ouvrage est intitulé, *Initium Evangelii St. Johannis Apostoli, ex Antiquitate Ecclesiastica restitutum, itidemque nova Ratione illustratum; in quo Opere ante omnia probatur, Johannem non scripsisse*, Καὶ Θεὸς ἦν ὁ Λόγος, sed: Καὶ Θεοῦ ἦν ὁ Λόγος, & Deus erat verbum: *sed* & Dei erat verbum. *Tum etiam tota* 18. *prima Evangelii Commata, & alia multa dicta Scripturæ S. illustrantur, & non pauca antiquorum Ecclesiasticorum ac Hæreticorum loca ventilantur ac emendantur. Per L. M. Artemonium:* & imprimé *Londini, anno Domini* 1726. *in* 8°. 657. *paginar.* Ces lettres *L. M.* sont les initiales de *Lucas Mellierus* Anagramme de *Samuel Crellius*, dont ce Savant s'étoit déja servi à la tête de sa *Fides primorum Christianorum.* Il prend le sur-nom d'*Artemon*: par ce qu'il est dans le sentiment de cet ancien Auteur touchant Jésus-Christ; & qu'il a voulu faire connoître par-là, dès le Titre de son ouvrage, qu'il n'étoit, ni *Arien*, ni *Athanasien*, ni *Socinien*, mais *Artémonien:* c'est-à-dire, persuadé & convaincu que Jésus-Christ, né Homme, a ensuite été fait Dieu; au lieu que les autres Théologiens soutiennent, qu'étant Dieu, il s'est fait Homme. Cet ouvrage est une *Réponse* à celui par lequel Mr. Grabbe avoit réfuté sa *Fides primorum Christianorum, ex Barnaba, Herma, & Clemente Romano, demonstrata, Defensioni Fidei Nicenæ Georgii Bulli opposita*; composée & imprimée *Londini, anno* 1697, *in* 8°. Deux ans aprés, étant en Hollande, il y mit au jour un autre petit ouvrage, intitulé *Cogitationum novarum de primo & secundo Adamo, sive de ratione salutis per illum amissæ, per hunc recuperatæ, Compendium*, & imprimé *Amstelodami, per Irenæum Aspidium*, 1700, *in* 8°. Il avoit autre fois publié en Allemagne, & en Allemand, une petite Dissertation dont le tître revient à ceci: *Disquisitio quo modo fregerit Christus panem, illumque manducandum Discipulis distribuerit*, imprimée *en* 1696, *en deux feuilles in* 4°. & y étant retourné longtems aprés, il y publia en Allemand, *Defensio Confessionis fidei Unitariorum impugnatæ in Berolinensibus actis*; imprimée *en* 1720, *in* 8°. On trouve dans le *Journal Littéraire de la Haye*, Tome XVI, pag. 236. & XVII. page 179, sa Justification contre une Imputation du *Recueil de Littérature, de Philosophie, & d'Histoire*; & Tome XVIII, pages 315, & Tome XIX, pages 61. & 345, sa *Consideratio super Psalmum LI:* ce que je remarque d'autant plus volontiers, qu'il ne s'est point nommé dans cette derniére piéce. Il a un Frére nommé *Paul Crellius*, autrefois fort emploïé par Milord Shaftesbury à lui déterrer des livres rares & à déchiffrer des Manuscrits, & aujourdhui habitué en Prusse.

(18) Jo. Juncheri Orat. fun. J. Ph. Baraterii. Sign. C.

ANTI-ΑΘΕΟΣ. *Anti-Atheos, per Rationes aliquot Physicas congestus, quibus Athei, tanquam suis*

suis baculis seu telis icti, refelluntur, Deum unum esse æternum, omnipotentem, plenum misericordiæ & bonitatis infinitæ, nostrique sollicitum: Autore FRANCISCO BORIA. *Tolosæ, Guido Bondevillæus*, 1561, *in* 4°. (19).

Cet *Anti* est du même FRANÇOIS LA BORIE, Auteur de l'*Anti-Drusac*, dont il est parlé ci-dessous en son rang. On voit aisément son but dans ce dernier ouvrage.

(19) Verderii Suppl. ad Gesneri Biblioth. *pag.* 18.

ANTI-AUGUSTANA. *Augustana & Anti Augustana Confessio*; das ist *Augsburgische Confession, und dero Gegenlehr.* Wien in Osterreich, 1681, in 4°. (20).

C'est apparemment là l'*Anti-Augustana Confessio* de *Leopold de Kollonitsch*, dont Baillet s'est contenté de donner ainsi ce simple titre, Article CCXXV, Paragraphe 3, de ses *Anti*; mais, qui n'en a fait concevoir par là, qu'une idée fort imparfaite.

(20) Schmidii Bibliotheca Anonymiana, *pag.* 69.

ANTI-AURELIUS. *Anti-Aurelius, seu Petri Aurelii Hæreses & Errores, per* AURELIANUM *Theologum.* Lugduni, 1656, in 8. (21).

Tout le monde convient aujurd'hui, que le prétendu *Petrus Aurelius* n'est autre que le célébre *Jean du Verger de Hauranne Abbé de St. Cyran*, dont le Clergé de France fit imprimer les œuvres, sous ce nom supposé, *à Paris, chez Vitré, en* 1646, *in folio*, en réconnoissance de ce qu'il avoit si bien établi & défendu les droits des Evêques contre les prétentions des Moines & particuliérement des Jésuites. Et, selon le dernier Bibliothécaire de ceux-ci, le Père FRANÇOIS PINTHEREAU, de leur société, est l'Auteur de cet *Anti* (22). Ce même Auteur lui attribuë encore un ouvrage anonyme François *sur quelques erreurs & heréfies de Petrus Aurelius*, mais la conformité de titre, & le défaut d'édition me feroient aisément croire, qu'il ne s'agit là que d'un seul & même ouvrage. Peut-être aussi en feroit-ce une traduction. Le Père Labbe lui attribuë un autre ouvrage, intitulé, *De Attritionis Sufficientia in Sacramento Pœnitentiæ, ... adversus Baianos*, imprimé *à Paris chez Cramoisy, en* 1656, *in* 8°. (23). Comme sa *Bibliothéque Anti-Jansénienne* étoit déja publiée depuis deux ans, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait point enrégîtré l'*Anti-Aurelius.*

(21) Biblioth. Telleriana, *pag.* 84. Biblioth. Baluziana, *pag.* 667.

(22) Sotwelli Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu, *pag.* 245.

(23) Labbe Bibliotheca Anti-Janseniana, *pag.* 34.

ANTI-BACCINATA. *Anti-Baccinata, overo Risposta alla Baccinata del Pallavicino*: stampata nel 1642, in 4°. (24).

Le malheureux *Ferrante Pallavicino*, s'étant follement mis en tête de décrier les Barberins & leur administration sous Urbain VIII. leur Oncle, avoit fait dans ce dessein un libelle, intitulé *La Baccinata, overo Battarella per le Api Barberine, in occasione della Mossa d'Armi d'Urbano Ottavo contro Parma*, & imprimé *nella Stamparia di Pasquino à Spese di Marforio, nel* 1642, *in* 4°, *& nel* 1644, *in* 12°. Cela a été traduit en François sous le titre de *la Bassinade*, & imprimé *à Ville-franche*, c'est-à-dire *à Geneve, en* 1644, *in* 12°. (25). Comme on voit, ce titre est pris de la coutume qu'on a de se servir du bruit d'un bassin, pour rassembler les abeilles dispersées, & les rappeller à leurs ruches. Ce fut pour réfuter cette Satire qu'on publia dans le même tems l'*Anti-Baccinata*: & ce fut TOMASO TOMASI d'Urbin, qui se chargea de ce soin (26).

(24) Heindreich Pandect. Brandenburg. Placcius de Anonymis, *pag.* 651.

(25) *Voïez ci-dessous l'Article* PALLAVICINO, *Remarque* (G). *Citation* (55).

(26) Villani Viziera *Num.* XCVIII, *apud* Placcium de Anonymis, *pag.* 655.

ANTI-BÆLIUS. *Dissertationes Anti-Bælianæ III, in quibus* Petrus Bælius, *qui, in* Dictionario Historico & Critico, *eo titulo qui* Pyrrhonem *exhibet, sumta Abbatis Sceptici larva, dogmata Christiana de SS. Trinitate, de Incarnatione, deque Præsentia reali Corporis Christi in Eucharistia, & de Origine mali ac Imputatione peccati Adamitici, adortus erat, refellitur & confutatur.* Tubingæ, 1719, in 4°; & iterum ibidem, 1720, in 4°.

Ce sont des *Theses Académiques* proposées à quatre Répondans, Disciples de Mr. Pfaffius, savoir Tobie Frederic Canstetterus, Jean Daniel Kuttge, Jean Philippe Walzius, & George Frederic Schlotterbeck, & soutenuës sous sa présidence. Mr. CHRISTOPHE MATTHIEU PFAFFIUS est Docteur en Théologie, Professeur, Prevot de l'Eglise de Tubinge, & Chancellier de son Université. Il est Auteur de quantité d'ouvrages, dont on peut voir le *Catalogue* à la fin de son *Introductio in Historiam Theologiæ Litterariam*, divisée en V. Livres, & publiée pour la seconde fois avec de très amples notes, *à Tubinge, chez Cotta, en* 1724, *en* 3. *Volumes in* 4°. Le Titre de son *Anti* en expose suffisamment le sujet. Je me contenterai donc d'observer touchant ce qu'il y *assure Diss. I, pag.* 4. *avoir ouï dire à Mr. Basnage, Ministre à la Haye, qu'après la mort de Mr. Bayle, on avoit trouvé parmi ses papiers un petit Traité, où il proposoit sérieusement* les argumens qu'on fait contre la Providence; *& que jusqu'alors lui Mr. Basnage avoit cru qu'il les avoit proposés seulement par ostentation*: j'observerai, dis-je, que ce même Mr. Basnage nie tout cela à pur & à plein dans ses *Journeaux* manuscrits, dont je suis Dépositaire & Possesseur; & cela, dans le mois de Juin 1721, où il nie absolûment avoir rien trouvé de semblable, fait l'enumération de ce qu'il trouva effectivement, se récrie fort contre cette singuliére distinction de *sérieusement* ou par *ostentation*, & soutient que Mr. Baile étoit fort éloigné de cette foiblesse ou de ce vice. Mrs. les Voyageurs, les Allemands sur-tout, sont fort sujets à débiter des anecdotes, non seulement, peu certaines, mais même absolument fausses. Aussi ont-ils quelque fois la mortification d'en essuïer cruellement le démenti. C'est ainsi, par exemple, que l'Auteur d'un *Recueil de Littérature de Philosophie, & d'Histoire*, imprimé à Amsterdam, chez l'Honoré, en 1730, in 12, y aïant impudemment avancé page 44. que *Mr. Crellius l'avoit assuré que Limbourg étoit Socinien, qu'il le lui avoit avoué en Hollande*; & page 154, que *Mr. Kirch avoit souvent observé, que le Batard de Mr. Leibnitz, qui le servoit dans sa jeunesse, lui ressembloit*; eut le chagrin de se voir démenti publiquement, pour le prémier fait, dans le *Journal Littéraire* Tom. XVI, pagg. 235, 236; &, pour le second, dans la *Bibliothéque Raisonnée*, Tom. XIII, pagg. 478, 479. Cela ne l'a pas empeché de se livrer encore trop à la même indiscretion dans son *Voyage Littéraire fait en* 1733. *en France, en Angleterre & en Hollande, imprimé à la Haye, chez Moetjens*, en 1735, in 12°; témoin le seul Article du Père BANDOURI, pages 104. & 105.

ANTI-BALADIN. *Anti-Baladin, ou Démonstration des maux, folies, & abus, de la dance, par* ANTOINE ROBERT: imprimé en 1611, in 24. (27).

C'est tout ce que je puis dire de cet *Anti*, publié dans l'intervalle le plus sec & le plus stérile de nôtre Histoire Littéraire Françoise, c'est-à-dire depuis 1584 & 1585. que la Croix du Maine & du Verdier-Vauprivas publierent leurs *Bibliothéques Françoises*, jusqu'en 1643, que le Père Louis Jacob de St. Charles, Carme, commença ses *Bibliographia Parisina & Bibliographia Gallica universalis*, qu'on pourroit en quelque sorte regarder comme les Précurseurs du *Journal des Savans*, si elles ne consistoient pas purement en simples titres, & qui malgré cela pourroient peut-être bien y avoir donné occasion.

(27) Biblioth. Jo. Giraud, *Num.* 1311 *Libr. in octavo.*

ANTI-BALBICA. *Anti-Balbica, vel Recriminatio Tardiviana, sive Guill. Tardivi, Aniciensis, in Balbum, imo Accclinum, Defensio.* Parisiis, 1495, in 4. (28).

GUILLAUME TARDIF, du Puy en Velay, qui prenoit la Qualité de *Liseur du Roy Charles VIII*, & qui enseignoit la Grammaire & la Rhétorique au Collége de Navarre à Paris, mais dont Mr. de Launoy ne fait néanmoins aucune mention dans son *Historia Gymnasii Navarræ Parisiensis*, nous a laissé quatre différens Ouvrages: une *Grammaire* en latin, dont on ne nous indique uniquement que le titre *Grammatica* (29): *Rhetoricæ Artis & Oratoriæ Facultatis Compendium, cum Praxi Exordiorum ex gravissimis Authoribus excerpta*, imprimé en Italie, ou en France, in 4°, en 24. feuilles ou feuillets (30): *Apologues d'Esope, traduits du Latin de Laurent Valle, par Guillaume Tardif, Liseur du Roy Charles VII, avec Figures*, imprimés anciennement, sans indication de Lieu, d'Imprimeur, ni de Date, *in folio*, (31), & dont, ni la Croix du Maine, ni du Verdier, ne font aucune mention: & *la Fauconnerie, divisée en II. Parties, dont la I. enseigne à connoitre les Oyseaux de Proye desquels on use, les gouverner, & les Médecines pour les entretenir en Santé, & la II. enseigne les Maladies des dits Oyseaux, & les Remédes d'icelles*, imprimée *à Poitiers, par de Marnef & les Bouchets, en* 1567, *in* 4°. (32). A l'occasion de ce dernier Ou-

(28) Biblioth. Tellex. *pag.* 401.

(29) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 512. Spachii Nomenclator. Scriptor. Philosophicor. *pag.* 50.

(30) Gesneri Biblioth. *folio* 294. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 314. Spachii Nomenclator. Philos. *pag.* 254.

(31) Labbe Biblioth. MSS. *pag.* 345.

(32) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 512. La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 156. & 157.

Ouvrage, les Abbréviateurs de Gesner, font un nouvel Auteur de Tardif, qu'ils disent *de Puteo*, traduisant ainsi *le Puy en Velay*, au lieu d'*Aniciensis*, & ne s'appercevant pas que c'étoit le même Ecrivain dont ils venoient de parler. Ils raportent ainsi le titre de cet Ouvrage: *Guilelmi Tardivi de Puteo ad Carolum Regem Liber de arte Accipitrum seu Falconum, quem transtulit ex Latinis Libris Regis Danchi (qui primus invenit & scripsit artem Falconum) & Monrni Guillini, & Guicennasi; impress. in* 8°. (33). Auroit-on effectivement quelque édition Latine, *in* 8°, sous ce titre? Quoiqu'il en soit, voilà des Auteurs, dont il feroit bien difficile de dire quelque chose de positif. De la maniére dont le titre de *l'Anti-Balbica* est tourné, il ne feroit guéres plus aisé de dire lequel de ses quatre écrits il y défend, ni quel est ce *Balbus* ou *Accellinus* contre le quel il se défend, si l'on ne savoit d'ailleurs, qu'il s'agit-là de sa *Rhétorique*, dédiée au Dauphin qui fut depuis Charles VIII, & violemment attaquée par Jerome Balbi, Italien, dans un Ouvrage, intitulé *Rhetor gloriosus*, où cet Auteur introduit comme Interlocuteurs Charles Fernand, Pierre Cinard, Tardif, son Adversaire, & lui-même, dont Tritheme fait un trop bel éloge, puisque Gaguin, qui le connoissoit de plus près, le représente comme un fort imprudent Personnage, qui se méloit d'enseigner ce qu'il ne connoissoit nullement. Tardif est mis au nombre des Illustres du Regne de Louïs XI. par Naudé, dans son *Addition à l'Histoire de* ce Prince, pag. 84, où il le nomme pourtant mal *Tardin*, & ce fut à lui que le Roman des *Amours de Camille & d'Emilie*, sur l'impression duquel les Savans sont en dispute, fut dédié par I. R. FLORIUS son Auteur. (34). Ces deux Hommes étoient Professeurs, l'un en Eloquence, l'autre en Belles-lettres, dans l'Université de Paris, vers l'an 1490, passoient tous deux pour de fort habiles Gens, & Balbi fut le prémier attaqué (35). S'étant d'ailleurs brouillé avec Faustus Andrelinus, Poëte de ce tems-là, cette dispute le fit découvrir coupable de crimes dignes du feu, & il fut obligé de se sauver fort à la hâte en Angleterre en 1496, chargé, non seulement de la haine de ce Poëte, mais même de celle de ses anciens Amis, & singuliérement du celébre Gaguin (36). Gesner, & ses Abbréviateurs, le font Evéque de Gurk, & lui attribuent divers autres Ouvrages (37); mais, ils se trompent apparemment, vû le tems fort postérieur auquel ils le placent, le confondant peut-être avec quelque autre de même Nom. En effet, Heindreich distingue fort bien ces deux Personnages, mais fait mal-à-propos le prémier François. (38).

(33) Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 114.

(34) Bulæi Hist. Universit. Paris. Tom. V, pagg. 881, 882; Trithem. de Scriptor. Eccles. Num. CM. XLII.

(35) Trithem. & Bulæus, ibid.

(36) Bulæus, ibid.

(37) Gesneri Biblioth. fol. 397. vº. Epit. Bibl. Gesn. pag. 345.

(38) Heindreich. Pandect. Brandenburg pag. 190.

ANTI-BALLONTÆ: Ecrivains de l'Antiquité si exacts, & si scrupuleux, à copier & conferer les copies avec les originaux, qu'elles n'en différoient pas en la moindre petite chose. Voiez Erasme sur l'Adage *Tenedia Tegula*. C'est Strabon, qui leur donne ce Nom.

ANTI-BAPTISMUS. *De Anti-Baptismo Jurantium in Papam, & in Ecclesiam Romanam, deque eorum Idolo Zeli, Libellus; Authore* JACOBO BROCARDO. Lugduni Batavorum, Jo. Jac. Paedts, 1580., in 8°. 77. pag.

Le But de cet *Anti* est de prouver, que les *Papistes*, qui administrent un *Batême*, & professent une confession de Foi, contraire à l'Ecriture, sont pires que les *Anabaptistes*, qui répétent sans nécessité le Batême, & que les *Catabaptistes*, qui le renvoïent mal-à-propos à un autre tems que celui que l'Ecriture ordonne; & même qu'ils sont aussi bien qu'eux *Anabaptistes & Catabaptistes*. Ce Traité est dédié aux *Etats de Hollande*, divisé en trois Sections, *De primatu Papæ*, *De Ecclesia Romana*, *De Papistis Jurantibus in eos qui non sunt Dii*, Jerem. V. 5, où l'on examine en XIV. Articles la *Confession de Foi de Pie IV*; & finit par une Réfutation de la *Messe Romaine* & de *l'Eucharistie Papistique*. Les Bibliothécaires des Païs-Bas ne font aucune mention de cet Auteur, que je ne voudrois pourtant pas affirmer avoir été Flamand.

ANTI-BARBARE. *Anti-Barbare, ou du* ***Langage inconnu, tant ès Priéres particuliéres qu'au*** *Service public, où sont aussi représentées les causes principales de la Messe, qui scandaliseroient le Peuple, s'il les entendoit; par Pierre du Moulin. Sedan, Jean Janon*, 1629, *in* 8°.

Je mets ici cet Article, tant parce que Mr. Baillet l'intitule mal *Anti-Barbarie*, & n'en indique aucunement l'Edition, que parce que du Moulin est tombé lui-même dans une espéce de *Barbarie*, en interprétant aussi risiblement que témérairement une abbréviation fort commune dans les livres Liturgiques de l'Eglise Romaine, dont il avoit entrepris de condamner le langage inconnu pour le Peuple. Y aïant fréquemment rencontré ces Caractéres E. V. O. U. A. E., *ce mot* Evouae *est un mot de Triomphes*, dit-il fort plaisamment, *dont les Bacches enragées & yvres se servoient en chantant en l'honneur du Dieu Bacchus* (39). Mais, s'il en avoit demandé l'explication au plus petit enfant de choeur de la moindre paroisse, il en auroit appris, qu'elles ne signifioient autre chose que *seculorum amen*, fin du *Gloria Patri*; & n'auroit point eu la mortification de débiter gravement une si ridicule Imagination.

(39) Du Moulin Anti-Barbare, pag. 113.

ANTI-BARBARUM. *Lexicon Linguæ Latinæ Anti-Barbarum, quadri-partitum. Autore* FRED. NOLTENIO; *cui accedit* EJUSDEM Oratio de hodierno Linguæ *Latinæ cultu negligentiori. Helmestadii*, 1730, *in* 8°. & *Lipsiæ*, 1734, *in* 8. Biblioth. Selectiss. ap. Mortier, *Tom. II*, *pag.* 437.

ANTI-BARBARUS PHILOSOPHICUS. Baillet ne fait qu'indiquer, & même simplement ainsi en François, cet Abrégé de titre (40). C'est pourquoi, je mettrai ici plus au long celui de la derniére Edition qui nous a été donnée de cet ouvrage par un Homme illustre de ces derniers tems. MARII NIZOLII *Anti-Barbarus Philosophicus, sive Philosophia Scholasticorum impugnata, & de veris Principiis ac vera ratione Philosophiæ, Libri IV. contra Pseudo-Philosophos; cum Introductione G. G. L. de optima Philosophi dictione, Epistola de Aristotele recentioribus reconciliabili, & Notis.* Cela a été imprimé *à Frankfort, chez Herman de Sande, en* 1674, *in* 4. Pour peu qu'on soit initié dans l'Histoire Littéraire moderne, on reconnoit d'abord dans ces Lettres initiales, le célébre *George Guillaume Leibnitz*, qui fit réimprimer cet ouvrage sur une copie tirée de la Bibliothéque d'un Convent de Maïence, sans s'inquiéter autrement des Anathémes Ecclésiastiques affichés à ses portes contre quiconque ôseroit en tirer quelque morceau (41). Il faut croire, néanmoins, que l'Original fût rendu, quoi qu'on n'en dise rien; & qu'on se contentat de la copie, ainsi que fit autre fois le célébre Emeric Bigot du Grec de la *Lettre de St. Chrysosthome à Césaire*; qu'on accusoit depuis longtems Pierre Martyr d'avoir cité à faux; que ce savant Homme retrouva, par hazard dans le coin d'un Manuscrit d'une Bibliothéque de Florence; qu'il fit imprimer avec beaucoup de bonne foi, à Paris, en 1681, avec quelques autres Opuscules anciens; que les Inquisiteurs de France lui firent aussi-tôt retrancher de son volume; mais que le Pére Hardouïn, qui avoit le rare sécret d'amener tout à son bût, trouva peu après le moïen de rendre aussi Catholique que la Messe. Le Docteur Boileau, tout Janseniste qu'il étoit, fit de son côté la même chose, & ne trouva pas que ce fût-là, ou une fraude pieuse, ou une partialité avengle, l'une & l'autre à peu près également condamnables.

(40) Baillet Satires Personnelles, Num. 176, Art. 2. pag. 204.

(41) Placcius de Anonymis, pag. 181.

ANTI-BARBARUS. *Anti-Barbarus Latinus, sive promptuarium, cum singularum vocum, tum junctarum, &c., quæ alienis significationibus vulgo efferri solent, Auctore* JOANNE GEORGIO SEYBOLDO. Norimbergæ, 1676, in 8°. Biblioth. Verbrugiana, *pag.* 172.

C'est tout ce que je puis avancer touchant cet *Anti*. On a encore de son Auteur, probablement Grammairien de Profession & Régent de quelque Collége en Franconie, un autre ouvrage de Grammaire sous ce titre: *Tirocinium Nomenclatoris Latino-Germanici: una cum* CHR. ARNOLDI *de Nomenclatoribus & Nomenclaturis Epistola*; imprimé de même *à Nuremberg, en* 1673. *in* 8°. *Ibidem.*

ANTI-BARBARUS. *Anti-Barbarus* FRANCISCI VAVASSORIS, *cum ejus Tr. de Ludicra dictione, & Epistolis selectis* BALZACII; *ex recens. & cum notis* JOH. FRH. KAPPII. Lipsiæ, 1722, in 8°. Biblioth. Selectiss. ap. Mortier, *Tom. II*, *pag.* 430.

ANTI-BARBARUS BIBLICUS. *Anti-Bar-*

Barbarus Biblicus Auctore SIXTINO AMAMA FRISIO. Franekeræ & Amstelodami, 1625, & 1628, in 8°. *& maxime auctiori.* Franekeræ 1656, in 4°.

Je ne note cet Article, que parce que Baillet n'indique que cette derniére édition, & que cela peut porter à croire qu'il n'y en avoit point eu de plus ancienne, & même qu'elle avoit été publiée par l'Auteur même. Ce feroit une nouvelle erreur, puis qu'il étoit mort dès 1629, après avoir publié quantité d'autres ouvrages, concernant presque tous la Bible, & la Littérature Hébraïque.

ANTI-BARBARUS. *Anti-Barbarus Orthodoxiæ Dogmatico-Hermeneuticus, Auctore* JOACHIMO LANGIO. *Berolini*, 1709, in 4. 2 voll. Hallæ 1711.

Tout ce que je puis ajoûter à ce titre est qu'on a du même Auteur un autre ouvrage, intitulé *Mysterium Christi & Christianismi in Fasciis Typicis Veteris Testamenti*, imprimé *à Hall. en* 1717, *in* 4°. Biblioth. Jac. Covyn, *pag.* 46.

ANTI-BARBARUS. *De Latinitate media & infima Ætatis Liber, sive Anti-Barbarus, recognitus tertium, & innumeris Locis auctus a* CHRISTOPHORO CELLARIO. Jenæ, Bielkius, 1695, in 12°.

On voit assez par ce simple titre le but particulier de cet ouvrage, touchant lequel il feroit ainsi superflu de s'étendre ici plus au long. Seulement ajoûterai-je que la premiére édition, beaucoup moins ample, avoit paru en 1682.

ANTI-BARONIUS. *Disquisitiones Anti-Baronianæ, & de Pane Eucharistico, Autore* KORTHOLTO. Lipsiæ, 1708, *in* 4°. Biblioth. Mauclerciana, *pag.* 24.

ANTI-BELLARMINIANA, *Dissertationes Theologicæ Anti-Bellarminianæ XX*, JOANNIS GERARDI.

La *Bibliotheca Uffenbachiana*, qui indique ainsi cet Ouvrage, Tome IV, page 198, n'en marque aucunement l'Edition, se contentant de le ranger parmi ses *in* 4°. de Théologie.

ANTI-BELLARMINUS. *Anti-Bellarminus* JOANNIS LAUNOII, *sive Deffensio Libertatum Ecclesiæ Gallicanæ contra Infallibilitatem Romani Pontificis, Sedisque Romanæ Deffensores, ex Launoii operibus excerpta, &c.* Daventriæ, apud Danielem Schuten, 1720, in 4°.

Outre les VI. différens *Anti-Bellarminus* enregîtrés par Baillet, savoir ceux de *Samuel Huber*, de *J. Ad. Schertzer*, de *Conrad Vorstius*, de *George Albrecht*, d'*Amandus Polanus à Polansdorf*, & de *Louis Crocius*, en voici un VII, qui éxistoit bien de son tems, mais qu'il n'a pourtant pas pû connoître; vû qu'il ne portoit point alors ce titre, qui n'a été imaginé, que par une supercherie de quelque Janséniste, ou par une filouterie de quelque Libraire apparemment surchargé de quantité d'éxemplaires d'un Livre de controverse de peu de débit. Son premier Titre étoit, JOHANNES LAUNOIUS, *Theologus & Sorbonista Parisiensis, Testis & Confessor Veritatis Evangelico-Catholicæ in potioribus Fidei Capitibus controversis, adversus Robertum Bellarminum, & alios quosdam sedis Romanæ Defensores, egregius & luculentus; nunc post Obitum contra Christianum Lupum Lovaniensem, Immanuelem a Schelstrate Antverpiensem, Natalem Alexandrum Parisiensem, Dominicum Galesium & Franciscum Marchesium Romanos, Opera & Studio* ANTONII REISERI, *Pastoris Ecclesiæ S. Jacobi Hamburgensis.* Le Livre a été imprimé *à Amsterdam, chez les Waesberges, en* 1685, *in* 4°; & l'on en peut voir deux bons Extraits dans le *Journal des Savans* Juillet & Août 1696.

ANTI-BELLARMINUS, *Theol. per consectaria, contra* HENR. ECKHARDI *Lutheran. Fasciculum.* In 4°. Ce VIII. Anti-Bellarmin est indiqué dans Biblioth. Mastrichtiana, *pag.* 87.

ANTI-BENTLEIUS. *Aristarchus Anti-Bentleianus, quadraginta sex Bentleii Errores super Odarum Horatii Libro I, spissos nonnullos & erubescendos; item per Notas universas in Latinitate Lapsus foedissimos nonaginta ostendens, auctore* RICHARDO JOHNSON, *Ludi-Magistro Nottinghamense.* Nottinghamii, 1717, in 8°.

☞ Cet *Anti* est fait contre Richard Bentley, Recteur du Collége de la Trinité à Cambridge, Chanoine de Worcester, & Bibliothécaire du Roi, à l'occasion de ses Editions d'HORACE, intitulées Q. HORATII FLACCI *Opera, ex Recensione Richardi Bentleii ad Optimorum Exemplarium fidem, cum variis Lectionibus, Emendationibus, & Notis*, & imprimées *à Cambridge, en* 1699, 1711, *&c, in* 8°, *& in* 4°: Editions, où l'on trouva qu'il changeoit avec trop de hardiesse & de témérité le texte de cet Auteur, pour y substituer ses propres idées, trop décisivement proposées. Ce fut dans la même vuë qu'un autre Adversaire s'éleva aussi contre lui dans un Ouvrage, intitulé ALEXANDRI CUNINGAMI *Animadversiones in Richardi Bentleii Notas & Emendationes in Q. Horatium Flaccum*, & imprimé *à la Haie, chez Thomas Johnson, en* 1721, *in* 8°. On lui reproche aussi d'avoir usé de la même licence, non seulement sur le Texte du *Paradis perdu de* MILTON, mais même sur celui du *Nouveau Testament*, qu'il a considérablement altéré.

ANTI-BIGOT. *L'Anti-Bigot.*

C'est un Manuscrit de la Bibliothéque de feu Mr. Baluze, inseré dans le Num. 435, pag. 69. de la III. Partie du *Catalogue de sa* Bibliothéque. Il ne feroit pas aisé de dire si cet *Anti* regarde quelque *Bigot*, Fourbe, Cagot, & Hypocrite, ou quelque Personnage nommé Bigot. Pour s'en éclaircir, il faudroit avoir recours à la Bibliothéque du Roi de France dans laquelle sont passés les MSS. de Mr. Baluze.

ANTI-BÖHMIUS. Voïez ci-dessous ANTI-CHRISTENTHUM.

ANTI-BOLSEC. *Anti-Bolsecus, dat ist Verantwortung Joannis Calvini tegen Hieronymus Bolsecus.* Cleve, Anno 1622, in 4°. Bibliotheca Selectiss. 17. *Aug.* 1744, *pag.* 104.

ANTI-BUCOLICA. Je ne saurois mieux faire que de transcrire ici ce qu'en a dit la Monnoie dans une de ses Remarques sur les *Anti.* „ Après l'*Anti-Caton*" dit-il, „ il y avoit lieu de „ parler d'un *Anti* plus ancien de quelque cent „ ans que celui de Ptolomée (42); savoir de l'*Anti-Bucolica*, dont il est fait mention dans la *Vie* „ *de Virgile* publiée sous le Nom de Tiberius „ Claudius Donatus, en cet endroit où il est dit, „ que, les *Bucoliques de Virgile* aïant paru, un „ Badin, qui n'est point nommé, en parodia ri„ diculement deux Eglogues, & intitula ces Paro„ dies *Anti-Bucolica.* Ce passage est corrompu „ dans les Editions communes; mais, voici com„ me il se lit dans les plus correctes: *Prolatis* Bucolicis, *innominatus quidam rescripsit* Anti-Bu„ colica, *duas modo Eclogas, sed insulsissime, paro„ dians* (43)."

(42) C'est-à-dire l'Anti-Homere.

ANTI-BULÆUS. Lorsque CÆSAR EGASSE DU BOULAY eut publié les deux prémiers Volumes de son *Historia Universitatis Parisiensis*, imprimée *à Paris, en* 1665 *& 66, en* 2 *Voll. in folio*, la Faculté de Théologie de Paris y opposa aussitôt: *Censura Facultatis Theologicæ Parisiensis in* Historiam Universitatis Parisiensis *a* BULÆO *scriptam*, imprimée *à Paris, chez Guill. Desprez, en* 1667, *in folio*; & méditoit de faire imprimer une *Contre-Histoire de cette Université*, qui devoit être intitulée particuliérement ANTI-BULEANA.

(43) La Monnoie, Remarques sur Baillet, *Tom. VI, pag.* 11.

C'est ce que nous apprend du Boulay lui-même dans la *Préface* de son *Histoire*, qui en est une espéce de Justification. Mais, cette *Contre-Histoire*, n'a point paru, que je sache; & du Boulay continua la sienne jusqu'à la Fin du XVI. Siécle; qui en fait le VI. & dernier Volume. Ainsi, cet *Anti* n'a simplement été qu'annoncé.

ANTI-CALVIN. *Anti-Calvin, contenant deux Deffenses Catholiques de la Vérité du Saint Sacrement & digne Sacrifice de l'Autel, contre certains faux écrits sortis de la Boutique des Sacramentaires Calvinistes Hérétiques, mis au vent, & semés par certains lieux de ce Royaume, au scandale des Fidéles & Pusiles; avec un traité de la Nature & Grace, fait par maniére de Dialogue, pour appaiser la Conscience peureuse à la mort, par Pierre Dorré, Docteur en Théologie de l'Ordre des Freres Prescheurs.* Paris, Sebastien Nyvelle 1551, 1568, *in* 8°. (44).

(44) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1004. Quetif & Echard Scriptor. Ord. Prædicat. recens. *Tom. II, pag.* 205.

Ce bon Moine avoit quelque chose de plaisant & de comique dans sa maniére d'écrire, comme il paroît, tant par ce titre, que par ceux de l'*Arbre de Vie appuyant les beaux Lys de France, le Col-*

Collége de Sapience fondé en l'Université de Vertu, *le Cerf Spirituel exprimant le saint desir de l'Ame vers son Dieu*, *l'Anatomie & Mystique Description des Membres & Parties de nôtre Sauveur Jesus-Christ* (45), *la Conserve de Grace, prise du Pseaume* conserva me Domine, *avec un doux Chant consolatif de l'Ame dévote*, *la Tourterelle de Viduité*, *le Passereau solitaire*, *les neuf Medicamens du Chrêtien malade*; & sur-tout par celui-ci qui l'emporte certainement sur tous les autres, *les Allumettes du Feu divin, pour faire ardre les Cœurs* humains *en l'Amour & Crainte de Dieu*, imprimées *à Paris*, *chez Jean Petit*, *en* 1538, *in* 16; *à Lyon*, *chez Pierre de Sainte-Lucie*, *in* 4°; & diverses autres fois depuis. Ainsi, il n'est pas étonnant que le satirique & profane Rabelais l'ait un peu tourné quelque part en ridicule, lui & ses Livres, sous le Sobriquet de *nôtre Maitre Doribus* (46).

(45) *On verra, ci-dessous, Article* GRUNNINGER, *Remarque (C); Citations* (19) & (20), *un autre Extravagant, qui composa une* Devote Salutation aux Membres sacrez du Corps de la glorieuse Vierge Mere de Dieu.

(46) Rabelais, Pantagruel, *Livr. II, Chap. XXII, pag.* 204.

ANTI-CALVINIANA, GASPARIS MAURITII *Exercitationes Anti-Calvinianæ sex.* Moll. Cimbria, pag. 391.

ANTI-CALVINIANUM. *Collegium Anti-Calvinianum* JUSTI-CHRISTOPHORI SCHOMBRI, *editum ab* HENRICO ASCANIO ENGELCKE, *Professore Theologico Rostochiensi, ac Super-Intendente Parchimensi*, *præmissa sua propria Dissertatione de gravissimis quibusdam Reformatorum Controversiis Domesticis*; *& annexa Proavi sui* CHRIST. ENGELCKEN *Meditatione* de Cœnæ *Dominicæ Misterio*: editum, Anno 1708, in 4°. (47).

(47) Georg. Caspari, *in* Præfatione ad Joach. Mantzelii Schediasma de Super-Intendent, Parchimensibus, *pag.* 11.

ON trouvera ci-dessous des *Anti-Gassendiana*, & un *Anti-Socinianum*, les uns composés, & l'autre publié, par ce même Engelcke; & l'on y verra son Caractére.

ANTI-CALVINIANUM. *Collegium Anti-Calvinianum*, *autore* JOANNE ADAMO SCHERTZERO, *Professore Lipsiensi.* Lipsiæ, per Joannem Ericum Hohnium, 1672, *in* 4°. Par cette Indication, on voit que Baillet, n'étoit pas bien instruit lors qu'il écrivoit en 1690, que ce Livre n'étoit point encore imprimé. Il parle de 15 autres *Anti-Calvinistiques* tous faits par des Luthériens.

ANTI-CALVINIANUS. *Paulus Anti Calvinianus* JOANNIS MAUKISCHII, *Professoris Theologiæ Dantiscani*; Lipsiæ, 1657, in 4°. (48).

(48) Ephr. Prætorii Athen. Dantiscanæ, *pag.* 103.

Cela regarde probablement les matiéres de la Liberté & de la Prédestination: Baillet ne parle que d'un Anti-Zwickerus de cet Auteur, dont on peut voir-là la Vie. Voïez ci-dessous son *Anti-Spanhemius.*

ANTI-CALVINOMANTIE. *L'Anti-Calvinomantie, par Montgommery*: in 8°.
Cela se trouvoit dans un Recueil de diverses Piéces du Commencement du XVII. Siécle, qui faisoit Part'e du Catalogue de la Bibliothéque du Cardinal du Bois (49); mais, ce Catalogue est si mal fait, ainsi que presque tous ceux qui se font en ces Provinces, qu'on n'en sauroit tirer d'autre usage que de savoir les Numeros des Livres qu'on y veut faire acheter. Je ne trouve donc dans celui-là, que ce que je viens d'en transcrire: &, vû la matiére des Piéces que renfermoit le Volume, le tems de leur Impression, & le Nom de Montgommery que portoit cette Calvinomantie, je crois la pouvoir attribüer à *Montgommery-Courbouzon*, qui abandonna le Parti Réformé, & qui devint, un zélé Défenseur des Jésuites. On peut voir, dans ma Dissertation sur l'ANTI-COTTON, Remarque (*B*), Num. I, son Caractère, & la Notice de ses différens Ouvrages.

(49) Bibliotheca Duboisiana, *Tom. III, pag.* 108.

ANTI-CAMPANELLA. *Anti-Campanella in Compendium redactus adversus Librum* de Sensu Rerum & Magia. Freytagii Analecta Lit. *pagg.* 193, 194.

ANTI-CAQUET. *Anti-Caquet de l'Accouchée*: in 8°.

C'est une réponse au *Caquet de l'Accouchée*, Livre badin & satirique, fait & publié vers le commencement du XVII. Siécle, & reproduit sous le titre de *Recueil général des Caquets de l'Accouchée*, & impr. *à Paris*, *en* 1623, *in* 8°. (50).

(50) Catalogue de Mr. de Cangé, *pag.* 131.

Selon la coutume, cela fut d'abord copié: & l'on vit bientôt paroître, *le plaisant Caquet des Femmes*, *le Caquet des bonnes Chambriéres*, *le Passe-par-tout du Caquet des Caquets*, (51), & divers autres fruits de l'oisiveté & de la misére d'Ecrivains affamés.

(51) *Là même, pagg.* 83 & 131.

ANTI-CARTESIUS. *Metaphysica Disquisitio Anti-Cartesiana*, *Auctore* PETRO GASSENDO. Ultrajecti, 1691, in 8°. Biblioth. Jordaniana, *pag.* 84. Biblioth. Covyniana, *pag.* 158.

ANTI-CATEGORIA. *Anti-Categoria* JAC. LUD. RHEMI, *& ejusdem Defensio adversus quemdam Ludi-Magistrum.* Parisiis, apud Vascosanum, 1536, in 4°. (52).

(52) Biblioth. Burmanniana, *pag.* 106.

Outre les trois prétenduës *Anti-Catagoriæ* de Philippe Béroalde dont parle Baillet, Num. 178, en voici une nouvelle, dont je ne saurois indiquer que ce tître; ne trouvant absolument aucune Mention de son Auteur JAC. LOUÏS RHEMUS, ni dans les Bibliothécaires généraux, ni dans les particuliers. Seulement ai-je trouvé dans l'*Historia Typographorum aliquot Parisiensium* de Mr. Maittaire, Tom. II, pag. 24, que les *Scholia* ejusdem JAC. LODOICI RHEMI *in Oratorem Ciceronis*, *& in ejus Epistolam ad Octavium*, ont été imprimés *à Paris*, *chez Vascosan*, *en* 1536, en deux différens Volumes *in* 4°: mais, je n'y vois aucune mention de cet autre Ouvrage, quoi que le *Catalogue des Editions de Vascosan* soit là fait avec beaucoup de soin.

ANTI-CAVALIER. *L'Anti-Cavalier de Savoye, ou Réponse du Citadin de Geneve, au* Cavalier de Savoie, *par* JEAN SARRASIN, *Conseiller de Geneve*: imprimé en 1606. in 8°.

C'est une Réponse au *Cavalier de Savoye*, ou *Réponse au Soldat François*, imprimé en 1606. in 8°. MARC-ANTOINE DE BUTET en est l'Auteur, selon Guichenon & Mr. de Thou: Spon l'attribuë donc mal à CLAUDE DE BUTET son Père, Gentil Homme Savoysien, & Avocat à Chambery. Le Duchat, *Remarq. sur la Confession de Sanci*; pag. 7. cite cet *Anti* sous le titre d'*Anti-Cavalier Genevois*, ce qui en donne une fausse idée. On indique un autre *Cavalier de Savoye*, *avec un discours servant d'Apologie contre les faussetez, impertinences, & calomnies du Cavalier de Savoye*: imprimé en 1607, in 8°. mais, il y a apparemment quelque brouillerie dans ce tître, qui semble se réfuter soi-même. Ces trois piéces, au reste, sont de la suite de celles qui ont été faites sur le *Soldat-François.* Voïez ci-dessous ANTI-SOLDAT.

ANTI-CAVALIERISME. *Anti-Cavalierisme, or truth Pleading as well the Necessity as Lawfulness of this present Warre, by* GEORGE GODWIN. London 1642, (53).

(53) Catalogus Biblioth. Bodleianæ, *Tom. I, pag.* 508.

C'est une violente Invective des Parlementaires d'Angleterre contre les Roïalistes à qui l'on donnoit le nom de *Cavaliers*, comme on donnoit celui de *Têtes rondes* aux partisans du Parlement, parce qu'ils portoient alors des Cheveux courts, comme on porte aujourdhui des petites Perruques.

ANTI-CHILIASMUS AUGUSTINI PFEIFFERS. Lubeck, 1691, in 8°. Bibl. Mastricht, *pag.* 134.

ANTI-CHIRON. *L'Anti-Chiron, ou Défense de l'accord de la Foy avec la Raison, contre Jean Chiron, Prêtre, &c. par* JOSEPH AZIMONT, *Ministre à Bergerac.* Paris, 1665, in 4°. (54).

(54) Catal. Libr. Car. Joach. Colbert, Episc. Montpell. *Tom. I, pag.* 147.

Je ne saurois rien dire, ni de ce Ministre, ni du Prêtre contre lequel il écrit; ne connoissant son ouvrage, que par le *Catalogue* que je viens de citer.

ANTI-CHRESIS. *Disputationes de Anti-Chresi*, *Autore* NICOLAO MARTINI. *Kilonii*, 1676. in 4°. Catal. B. Acad. Francofurtanæ, *pag.* 189.

ANTI-CHRISTENDOM. *Beginzelen des Anti-Christendoms wederstaan, door Steengracht.* gedrukt anno 1694. in 4°. Catal. du P. Fred. Henri, *pag.* 71.

ANTI-CHRISTENDUM. Anti-Christendum, das ist das unser Christendum so fleisch und Anti-Christlich, &c. *Gedrukt anno* 1669, *in* 8°. Biblioth. Uffenbach. *Tom. I, pag.* 271.

ANTI-CHRISTENTHUM. *Anti-Christenthum, id est, Tractatus de Christianismo Ævi nostri degenere*, Germanice, *Autore Joachimo Bethio, Berolinensi.* Amstelodami, 1650, in 12°.

Idem Liber, cum Epistola dedicatoria Duci Holsatico BENEDICTI BAHNSEN, *omisso Betkii Nomine, suppositoque suo.* Amstelodami, 1660, in 12°.

Ce JOACHIM BETKIUS de Berlin, étoit un Pas-

Pasteur de l'Eglise de Linum dans les Etats de Brandebourg, qui avoit publié cet ouvrage sous son Nom, dans lequel il prétendoit prouver, que le Christianisme de nos Jours étoit proprement un Anti-Christianisme, tant, il étoit terriblement corrompû & dégéneré, eut la mortification de le voir reproduire, non seulement sans son Nom, mais même avec le Nom de ce BENOIT BAHNSEN, d'Eiderstadt, Maitre d'Ecole & d'Arithmétique à Amsterdam, Homme ignare & non-lettré, fanatique outré, dont toute l'occupation & les soins se réduisoient à ramasser de toutes parts les folles Productions de tous les Enthousiastes qui parvenoient à sa connoissance, & qui en avoit compôsé une *Bibliothéque* nombreuse dont le *Catalogue* fut imprimé *à Amsterdam*, en 1670, in 4°. que Morhoff appelloit avec beaucoup de raison un *Trésor d'Ecrivains Enthousiastes*, *Chimiques*, *Superstitieux*, *Visionaires*, *Fanatiques*, &c. & dans lequel tout se trouvoit confondu pèle-mèle & sans aucun ordre. Cet infame & incroïable Plagiat est attesté par Frideric Breclingius, Henning de Witte, & singuliérement par Abraham Calovius dans la Préface de son *Anti-Bohmius*. *Voyez* Jo. Molleri Cimbria Litterata, *Tom. I*, *pag*. 27, 28.

ANTI-CHRISTIANA. *Parallela Christiana & Anti-Christiana, darinnen gehandelt .... VIII. Tractetgen contra Papam.* Heidelbergæ, anno 1619, in 8°. (55).

ANTI-CHRISTOSOPHIA. *Anti-Christosophia, seu Revelatio Anti-Christianismi*, à Strasbourg, en 1648, in 8°.

Titre bizarre & hetéroclite, que JEAN CONRAD DANNHAVERUS, Théologien Allemand, a trouvé bon de donner à un de ses Livres de controverse, second volume d'un autre qu'il a intitulé *Christosophia*. Biblioth. Covyn.

ANTI-CHRISTUS. Antiochizans. *Triumphalia Leowardina, in Victoriis Belgicis de Anti-Christo Antiochizante; cum Corollario de Negotio Pacis Hispanicæ, per Neubusium.* Groningæ, 1629, in 4°. Catalog. du P. Fred. Henry, *pag.* 116.

ANTI-CHRISTUS. *Bulla Anti-Christi de retrahendo Populo Dei in ferream Ægyptiacæ Servitutis Fornacem, Moguntini Rabsaces blasphemis Literis consona*, &c. impressa, sine nota loci, nec Typographi, anno 1549, in 8°.

Réfutation ou invective de quelque Lutherien, ou Réformé, contre une Bulle de Paul II°. traité là d'*Ante-Christ*, & contre quelque mandement de l'Archevêque de Mayence d'alors, traité pareillement de Rabsaces..

ANTI-CHRISTUS PAPA. *Diatriba de Anti-Christo Papa, seu Ecclesiæ Romanæ Anti-Christianismo, scriptore* G. DOUNAMO, *Anglo*. Londini, 1620, in 4°.

ANTI-CONRINGIANA. *Defensio Anti-Conringiana Juris Coloniensis in coronandis Romanorum Regibus:* anno 1723. recusa, in 4°. Biblioth. Mauclerians, *pag.* 216.

Je ne connois cela que par la *Castigatio Libelli cui Titulus* Anti-Conringiana Defensio, &c. réimprimée de même.

ANTI-CONRINGIUS. Baillet a bien parlé de la dispute entre Conringius & un Anonyme touchant le droit de couronner les Empereurs contesté entre les Electeurs & Archevêques de Maïence & de Cologne; mais, outre qu'il n'a pas exactement noté les Editions des divers Traités publiés à cet égard, en voici deux qu'il n'a point connus, ou du moins qu'il n'a point enregîtrés.

HERMANNI CONRINGII *iterata Dissertatio contra Vindicias Colonienses de Jure coronandi Regem Romanorum.* Moguntiæ, 1656, in 4°. & Helmestadii, 1664, in 4°.

EJUSDEM *iteratarum Vindiciarum Juris coronandi pro Archi-Diœcesi Coloniensi examen, quo ad Coloniensium Advocatorum Argumenta respondetur.* Francofurti, 1656, in 4°. & Helmestadii, 1664, in 4°.

ANTI-CORNARO. *Anti-Cornaro, ou Remarques Critiques sur le Traité de la Vie sobre de Louis Cornaro.* à Paris, de Vaux, 1703, in 12°.

L'Ouvrage de Luigi Cornaro aïant été traduit en François sous le titre de *Traité de la Sobriété & de ses avantages, ou le meilleur moien de se conserver la Santé, traduit de l'Italien de Cornaro*; accompagné d'une pareille traduction d'un Opuscule de *Léonard Lessius* sur le même sujet; & imprimé *à Paris*, *chez Coignard & Vandive*, *en* 1702, *in* 12°. quelqu'un y opposa cet *Anti-Cornaro*, qui auroit dû être aussi intitulé *Anti-Lessius*, si l'on y réfute également ces deux Auteurs. L'Original Italien avoit été imprimé *à Venise*, *chez Gratioso Perchachini*, *en* 1561, *in* 8°.: & Lessius, l'aïant traduit en Latin sous le titre de *Lud. Cornarii de Vitæ sobriæ commodis Tractatus*, l'avoit joint à son *Hygiasticon, seu vera Ratio Valetudinis bonæ & Vitæ una cum Sensuum, Judicii, & Memoriæ, Integritate, ad extremam senectutem conservanda*, & les avoit fait imprimer *à Anvers*, *chez Moret*, *en* 1613, 1622, &c. *in* 8°. Ces deux Traités avoient déjà été traduits autrefois par *Sebastien Hardy*, & imprimés *à Paris*, *en* 1646, *in* 8°. Mercklin & Manget, Bibliothécaires des Médecins, ont fort mal-à-propos fait deux différens Auteurs de ce Cornaro; l'un *Aloysius Cornarus*, à qui ils donnent l'Original; & l'autre *Ludovicus Cornarus Venetus*, sous lequel ils rapportent la traduction de son ouvrage, avec celui de Lessius (56): Mercklin seroit en quelque sorte excusable, si on pouvoit l'être de ne pas assez examiner ce qu'on emploïe, & vû la diversité des Noms *Aloysius* & *Ludovicus*, qui l'ont obligé de mettre un de ses Articles à la Lettre *A*, & l'autre à la Lettre *L* (57): mais, Manget, qui a suivi l'ordre des Surnoms, & qui a ainsi réüni ces deux Articles l'un au dessus de l'autre, est incomparablement plus coupable de n'avoir point fait attention qu'il ne s'agissoit-là que d'un seul & même Auteur.

ANTI-CORONIS. *Anti-Coronis Meyfartica pro Becano contra Ubiquitatem, Auctore* CASP. HER. MARX. Erfurti, 1630, in 8°. Catal. B. Acad. Francofurt. *pag.* 190.

Baillet parle bien d'un ANTI-BECANUS de JEAN MATTHIEU MEYFART contre le *Manuale Controversiarum* BECANI; mais, il ne dit mot de cet *Anti-Coronis*, qui est une piéce de la Controverse entre ce Jésuite, & ce Luthérien.

ATTI-COTURIUS. *Anti-Coturii Specimen, sive Demonstrationis Catholicæ dictæ de Verbo Dei scripto:* Wittebergæ, 1644, in 8°. (58).

Cela peut avoir été fait contre les *Demonstrationes Catholicæ, quod Lutherana Ecclesia dissentit in essentialibus Fidei Articulis a primitiva vera Apostolica Ecclesia*, composées par le Père *Jules César de la Cuture*, Jésuite de Bruxelles envoïé en Boheme, pour y enseigner la Rhétorique, la Théologie Morale, & les Controverses. Alegambe le nomme mal *de la Coultre*, & n'indique point l'Edition de son Ouvrage, non plus que Valere André (59). Foppens lui donne de plus *Spectacula Christianorum Heroum, Ferdinando IV. electo Romanorum Regi in Applausum a Collegio Pragensi oblatum*, imprimé *à Prague*, *en* 1653, *in folio*, & plusieurs *Harangues* & *Controverses* (60): & le Catalogue de la Bibliothéque de Francfort sur l'Oder, un *Epitome Controversiarum*, imprimé *à Cologne*, *en* 1654, *in* 12°. (61).

ANTI-COURTISAN. *Anti-Courtisan, ou Défense du Droit annuel:* 1618, in 8°. (62).

Je ne connois cela, que par la Citation qu'on vient de voir en marge; & il seroit bien difficile, de dire à l'aide d'une indication si vague, ni ce que c'est que ce droit annuel, ni quel est son Défenseur, ni quel est le *Courtisan* contre lequel on le defend.

ANTI-CRISE. *Anti-Crise de Fr.* JOSEPH TEXERA, *Dominicain Portugais, ou Reproches & Contre-Dicts des Sottises de* DOUARD NOUNE'S *de Lion*, (EDOUARD NUNE'S *de Léon*) contre son *Droit des Portugais de choisir & élire leurs Rois & Princes*, &c. &c. imprimé en partie, à Lyon en France, en 1589. sous le Nom supposé de PIERRE OLIM. C'est une des Piéces de la Dispute de ces deux Hommes sur la Justice ou l'Injustice du Roi d'Espagne Philippe II, en s'emparant du Portugal. Voïez l'Article MONTLYARD.

ANTI-CRISIS. *Anti-Crisis ad Responsum Florentini de Valentia, das ist kurtze Duplic und Defension*, &c: gedrucht anno 1618, in 8°.

Ce FLORENTIUS DE VALENTIA avoit publié l'année précédente une piéce intitulée *Rosa florescens contra F. G. Menapii Calumnias, das ist kurtzer Bericht*, &c., & imprimée *en* 1617, *in* 8°; & peut-être cet Anti est-il de la façon de ce Ménapius. Quoi qu'il en soit, on a de lui F. G.

(55) Biblioth. Uffenbach, *Tom. IV*, *pag.* 206.

(56) Mercklini Lindenius renovatus, *pag* 30. & 761. Manget Bibliotheca Scriptor. Medicor. *Tom. I*, *Part. II*, *pag.* 118.

(57) *C'est-là un des grands Inconvéniens de la Méthode de ranger les Catalogues d'Auteurs, ou les Tables de Matieres, par les Prénoms. Les* Abbréviateurs de Gesner, Possevin, Spachius, *& divers autres, sont tout pleins de semblables bévûes. C'est un autre grand défaut de cette Méthode qu'il faille de toute nécessité savoir le* Prénom *d'un Auteur pour le trouver. Dans la* Bibliothéque Françoise de du Verdier, *par exemple, on ne sauroit trouver sans cela.*

(58) Catal. Biblioth. Francofurt. *pag.* 111.

(59) Alegambe, Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu, *pag.* 218. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 598.

(60) Foppens, Biblioth. Belgica, *pag.* 781.

(61) Catal. Biblioth. Francofurt. *pag.* 78.

(62) Catal. Libror. Biblioth. Guill. Boissier, *pag.* 1077.

G. MENAPII *Cento-Virgilianus*, & *Cento-*OVIDIANUS, *de Fratribus Roseæ-Crucis*, imprimés l'un & l'autre *en* 1618, *in* 8°: & tout cela regarde les Imaginations de la Société des Fréres de la Rose-Croix. Tous ces Ouvrages sont détaillés, avec beaucoup d'autres de même espéce, dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tome I, pages 778—780.

ANTI-CRISIS. *Anti-Crisis Examinis Comitiorum Ratisponensium, Autore* PETRO BURMANNO: *edita anno* 1643, *in* 4°. (63).

(63) Catal. de Mr. Lancelot, *pag.* 134.

Le Livre auquel celui-là répond est de la façon de JUSTUS ASTERIUS; intitulé *Examen Comitiorum Ratisponensium, sive Disquisitio Politica de nupera Electione novissimi Regis Romanorum*; imprimé *à Hanaw, chez Meinhard, en* 1637, *in* 4°.; & concerne particuliérement l'Election & le Couronement de Ferdinand III. comme Roi des Romains.

ANTI-CRITICA. *Diatribe Anti-Critica, cui accedit Auctuarium Historico-Criticum de variis Linguæ Latinæ Fatis.* Hildeshemii, 1726, in 8°. Biblioth. select. J. P. Mortier, *Tom. II., pag.* 519.

ANTI-CRITICA. *Dissertatio Ecclesiastica, Apologetica, & Anti-Critica adversus Claudium Frassen, seu Dissertationis Alexandrinæ de Vulgata Scripturæ Sacræ Versione Vindiciæ, Autore* NAT. ALEXANDRO *Dominicano.* Parisiis, Dezallier, 1682, in 8°.

Le P. FRASSEN, Cordelier, avoit attaqué dans ses *Disquisitiones Sacræ* le sentiment du Pére ALEXANDRE sur la Vulgate; & cet *Anti* est la Réfutation de sa Critique.

ANTI-CRITICÆ. *Anti-Criticæ Animadversiones in* Antonii Sandini Historiam Sacræ Familiæ, *Autore Fratre* HYACINTHO SERVY. Parisiis, Ant. Dezallier, 1735. in . .

ANTOINE SANDINI, Docteur en l'un & l'autre Droit, & Bibliothécaire du Séminaire de Padoue, s'étant avisé, dans son *Historia Familiæ Sacræ ex antiquis Monumentis collecta*, imprimée *à Padoue, chez Gnani Manfrè, en* 1734, *in* 8°., d'y chicaner le Pére HYACINTHE SERVY, Dominicain célébre, & fort connu dans la République des Lettres par ses divers Ecrits, touchant les Disputes sur les matiéres de la Grace si fort échauffées depuis plus de cent Ans entre les Dominicains & les Jésuites; celui-ci lui répond vivement dans ses *Animadversiones Anti-Criticæ*, & lui prouve, qui pis est, que sa prétenduë *Historia Sacræ Familiæ* n'est qu'un misérable Centon de Fables puériles qu'il a bonnement prises pour des monumens autentiques. Son *Historia Apostolica, ex antiquis monumentis collecta*, n'est pas, apparemment, mieux traitée.

ANTI-CRITICÆ. *Inspectiones Anti-Criticæ* D. IGNATII GEORGII, *Benedictini e Congregatione Melitensi Ragusina*, quibus titulum fecit, *D. Paulus in Mari, quod nunc Sinus Venetus dicitur, naufragus, & Melitæ Dalmatensis Insulæ post naufragium hospes; sive de genuino significatu duorum locorum in actibus Apostolicis, cap. XXVII, vers.* 27. Navigantibus nobis in Adria, & *cap. XXVIII. vers.* 1. Tunc cognovimus, quia *Melita* Insula vocabatur, *Dissertationes: quibus adjicitur altera Dissertatio de Catellis Melitæis.* Venetiis, apud Cristophorum Zane, 1730, in 4°.

L'AUTEUR de ces *Dissertations* ne les a intitulées *Anti-Critiques*, que parce qu'il y examine & réfute les sentimens par lesquels, non seulement les Interprétes & Commentateurs du *Nouveau Testament*, mais même les plus illustres Critiques, ont jusqu'ici prétendu & fortement établi, que c'étoit dans l'Ile de *Malte*, que St. Paul avoit fait Naufrage en passant de la Palestine à Rome: au lieu qu'il prétend, & entreprend de prouver, tant par de bonnes raisons, que par des autoritez respectables, que ce fût dans l'Ile de *Méléda*, l'une de celles de la Mer Adriatique, vers les Côtes de Dalmatie. Peut-être y-a-t-il dans le choix d'un sujet si singulier & si nouveau quelque peu de préjugé national: & cette nouveauté même pourroit bien attirer à l'Auteur quelque ANTI-personnel & plus direct que le sien.

ANTI-CROMUEL. *El Anti-Cromuel, en que defiende los justos titulos del Dominio del Rey de las Indias Occidentales . . . . . contro el* Manifesto *publicado en Londres à 26. de Octubre de* 1645; *por* DIEGO HENRIQUES VILHEGES. Manuscriptum, in folio. Barbosa Biblioth. Lusitana, *pag.* 660.

On voit assez, qu'on imputoit déjà dès lors à *Cromuel* les Entreprises des Anglois en Amérique, & que c'est un *Anti-Manifeste* de celui qu'on lui attribuoit. Cela n'a jamais été imprimé. Selon son Panégiriste, VILHEGES avoit l'Esprit aussi *gigantesque* que le corps; Expression, que nous nous garderions bien de prendre pour un éloge. C'étoit un Chevalier de l'Ordre de Christ, dont on a divers autres Ouvrages imprimés, & qui, après avoir longtems demeuré à Madrid, retourna mourir à Lisbonne sa Patrie, le 14. d'Octobre 1671.

ANTI-CRUSCA. Baillet parle bien de *l'Anti-Crusca* de PAOLO BENI, dont il marque mal l'Edition *de Padoue, en* 1613. *in* 4°., au lieu de 1612. *chez Batista Martini*; & de la *Replique* qu'il publia sous le titre d'*Il Cavalcanti* (64), dont il auroit du dire qu'elle parût sous le nom de MICHEL ANGELO FORTE, & en noter l'Edition, *in Padoua, per Francesco Bolzetta*, 1614, *in* 4°.: mais, il ne dit quoi que ce soit de la *Risposta di* ORLANDO PASCETTI *all'* Anti-Crusca *di Paolo Beni*, imprimée *in Verona, per Angelo Tamo, nel* 1613. *in* 4°. (65).

(64) Baillet, Satires Personnelles, *Num.* CLXII, *pag.* 191, 193. 194.

(65) Bibliotheca Italiana, *pag.* 175.

Cette Réponse du *Pascetti* n'étoit apparemment que celle d'un simple Particulier, puisque l'Académie, selon le Crescimbeni cité par la Monnoie (66), avoit résolu de ne point répondre. Cependant, Baillet assûre d'après Tomasini, qu'elle répondit, mais que ce ne fût pas à son honneur (67). Pour concilier ces contrariétez, il faudroit recourir aux Histoires Littéraires des Italiens, qui ne sont pas aisées à rencontrer.

(66) *Là même, pag.* 194.

(67) *Là même.*

ANTI-CUJACIUS. CLAUDII GENDREI *Ars Digestorum Tribonianica & Anti-Cujaciana.* Parisiis, 1644, in 24. Bibl. Jo. Gallois, *pag.* 2101.

ANTI-CUICKIUS. *Anti-Cuickius i. e. Libri III. de Eucharistica Harmonia, contra Henricum Cuickium, Autore Henrico Boxhornio.* Lugd. Batavorum, 1548, in 12°.

Baillet produit bien cet *Anti*, mais sans nous en dire la matiére. On voit par ce titre qu'il s'agissoit des Contradictions de l'Eucharistie Romaine.

ANTI-CYRILLUS. *Anti-Cyrillus, sive Tractatus contra Confessionem Cyrilli Constantinopolitani, per Fr. D. D. Pr. H. Cadomi*: impressus anno 1630, in 8°. (68).

(68) Biblioth. Telliana, *pag.* 117.

La *Confession de Foi de* CYRILLE LUCAR, Patriarche de Constantinople, qui fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe vers ce tems-là, fut signée à Constantinople le 13. de Juin 1629, & publiée peu après au nom, & de l'aveu, de toutes les Eglises Grecques Orientales. J'en ai une édition, intitulée *Confessio Fidei, a Reverendissimo Patre* CYRILLO, *Patriarcha Constantinopolitano, omnium Græci Ritus Ecclesiarum Orientalium Nomine edita & conscripta Constantinopoli anno Domini M. D. C. XXIX.*; suivie de la *Vita ejusdem Cyrilli, Patriarchæ œcumenici, compendiosè concepta & formata ex propria ejusdem narratione*; & imprimée sans autre indication que *anno Domini* 1632, *in folio*, le tout ne faisant qu'une brochure de 14. pages. Il y en a une autre en Grec & en François, signée par le même Patriarche le 21. de Janvier 1621, dans les *Monumens Authentiques de la Réligion des Grecs de* JEAN AYMON, dont la meilleure piéce est sans doute le recueil des *Lettres du même Cyrille Lucar*, les unes en Italien, les autres en Latin, & toutes traduites en François selon l'inéxactitude ordinaire de ce Traducteur (69), & avec ses Remarques assez curieuses: car, pour son *Concile de Jérusalem sous Dosithée en* 1672, qu'il donna de même en Grec & en François, il étoit déjà fort connu en France parmi les habiles Gens, y en aïant eu deux Editions Grecques & Latines, l'une intitulée *Synodus Bethleemitica adversus Calvinistas, pro reali potissimum præsentia, anno* 1672. *sub Dositheo Patriarcha Jerosolymitano celebrata, Græco & Latino Interprete D. M. F. Benedictino* (70), & imprimée *à Paris, chez Edme Martin, en* 1676, *in* 8°., & l'autre, intitulée *Synodus Jerosolymitana &c.* faite *à Paris, chez le même Martin, en* 1678, *in* 8°. (71): & il n'y avoit qu'un Homme aussi ignorant qu'Aymon, qui pût le regarder comme un thrésor d'un prix inexprimable, & risquer si légérement l'honneur & la vie pour faire un si maigre Présent au Public. Com-

(69) *Voiez ci-dessous l'Article* CARACCIOLO, *Rem.* F.

(70) *C'est-à-dire*, Dom Antoine-Michel Feuqueré, Bénédictin. *Voiez la* Bibliothéque des Ecrivains de la Congrégat. de St-Maur, par Phil. le Cerf, *pag.* 130.

(71) *Dom* Philippe le Cerf *se contente de dire, que cette seconde édition est beaucoup* plus correcte que la premiére. *Mais, selon d'autres, on fut obligé de la faire, parce que la prémiére étoit très vicieuse en tout sens.*

Comme ce recueil se débitoit assez mal, par un trait de filouterie trop ordinaire en fait de Livres, on reproduisit celui-ci sous le titre de *Lettres anecdotes de* CYRILLE LUCAR, *Patriarche de Constantinople, & sa Confession de Foi, avec des Remarques. Concile de Jérusalem contre lui, & Examen de sa Doctrine, &c.*; comme imprimé à *Amsterdam, chez l'Honoré & Chatelain, en* 1718, *in* 4°. & tel, qui ne s'en est point apperçu, l'a acheté deux fois.

ANTI-DECALOGUS. *Anti-Decalogus Theologico-Politicus reformatus* LAURENTII A' DIEPT; *cum Appendice Refutatoria Theodori Reinkingk.* Coloniæ, 1672, in 12. C'est tout ce qu'en note la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tom. IV. pag. 220.

ANTI-DES-INTE'RESSE'. *L'Anti-Des-intéressé, ou l'équitable Censeur des libelles semés dans Paris sous le nom de* DES-INTE'RESSE'. Paris, Besogne; 1649, in 4°.

Baillet, qui est fort succint & fort imparfait sur cet Article, le met en 1646, & se trompe: mais, ce n'est apparemment qu'une faute d'impression.

Ce prétendu *Des-intéressé* étoit le Chevalier de la Valette, qui avoit répandu dans Paris les écrits qu'on publia sous ces titres:

Copie du Billet imprimé à St. Germain en Laye, semé dans Paris, tendant à faire soulever le Peuple contre le Parlement, & commençant par ces mots, pauvre Peuple abusé, *&c.*: 1649, in 4°.

Copie du second Billet semé dans Paris, signé LE DES-INTE'RESSE'. 1649, in 4°. On publia contre ces écrits, outre l'*Anti-Des-intéressé, Apologie de Mrs. du Parlement contre quelques Libelles, faits à St. Germain en Laye.* Paris, de la Vigne, 1649, in 4°.

Lettre écrite au Chevalier de la Valette, sous le nom du Peuple de Paris; avec la Réponse aux Placards qu'il a semés dans la dite Ville. Paris, Colombes, 1649, in 4°.

La Postérité aura peine à croire le prodigieux nombre de Libelles que produisit en très peu de tems cette guerre civile de Paris. Depuis le 6. Janvier 1630, qu'elle commença, jusqu'au 1. Mars, il y en avoit déja 286: depuis le 1. Mars, jusqu'au 20. de ce même mois, 174. autres; & jusqu'au 1. Avril suivant, ou environ, à peu près 200.; encore tous ne se trouvent-ils pas enregitrés dans les deux *Catalogues* qu'en indique le Père le Long dans sa *Bibliothèque Historique de la France*, numm. 9233. & 9263, non plus que dans le *jugement de ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin, depuis le 6. Janvier jusqu'au 1. Avril*, publié par Gabriel Naudé, & imprimé deux fois, sans autre indication que l'année 1650, *in* 4°., mais dont on reconnoit la seconde édition par le nombre de ses 717 pages. Dans la suite, & jusqu'à la tranquilité rétablie, il s'en publia, comme on peut bien juger, encore une infinité d'autres. Ainsi, il n'est pas étonnant, qu'on en trouve des recueils de 40. volumes in 4°. à St. Genneviève, de 46. dans la Bibliothèque de Colbert, & de 60, comme le dit le Cardinal de Retz dans ses *Mémoires*, Tome III, page 139. Selon lui, dans tout cela, *il n'y a pas cent Feuillets qui méritent qu'on les lise*: mais, comme observe très bien le Père le Long, num. 9588, *il n'approuvoit apparemment que ce qu'il avoit écrit*, & qui va bien là. Naudé, qui en approuve & loüe une vingtaine de piéces, est sans doute plus équitable. On en peut voir le détail dans le num. 9296. du P. le Long, qui concerne son *Mascurat*. C'est le titre abrégé, sous lequel on indique d'ordinaire son Ouvrage cité ci-dessus; & ce titre est pris d'un de ses Interlocuteurs ainsi nommé, & qu'on croit désigner l'Imprimeur *Camusat*, ainsi que *St. Ange*, l'autre Interlocuteur, désigne *Naudé* lui-même. Son Livre est aujourd'hui d'une rareté extrême, & d'un prix exorbitant.

ANTI-DIANA. *Anti-Diana, seu Admonitio Apologetica ad R. Patrem Antonium Dianam, Clericum Regularem Panormitanum, circa suum Tractatum de potestate exauctorandi Reges, per* ANTONIUM BETANCOR, J. U. D. edita anno 1656, in 8°. (72).

(72) Biblioth. Teller. pag. 100 Konigii Biblioth. vet. & nov. pag. 107, qui met l'édition en 1653; & Biblioth. Baluziana, pag. 667, qui met la même Date; de même que la Bibliotheca Aprosiana, pag. 63; & le Catal. Libror. Car. Joach. Colbert, pag. 164, où l'Auteur est nommé Betancour.

Ce Traité de Diana du pouvoir de depossèder les Rois se trouve dans la X. partie du vaste recueil de ses *Resolutiones Morales secundum loca & materias fideliter ordine dispositæ*, imprimé à *Lion, chez les Huguetans, en* 1667, *en* 19 *volumes in folio*: & les seuls Indices de ce recueil sont si négligemment drecés, & si remplis de fautes, qu'on en fit un volume, intitulé *Vastissima Erratorum Sylva, quæ irrepserunt in Indices novem Tomorum Patris Antonii Dianæ*, & imprimé à *Lion, par les Anissons, en* 1669, *in* 8°. Pour se vanger de ces Libraires, qui avoient imprimé fort inéxactement la *Bibliothéque des Pères*, les Huguetans avoient conçu le dessein de faire composer un volume intitulé *Mare magnum & immensum pudendorum turpissimorum que Errorum quibus abundant viginti septem Volumina Bibliothecæ Patrum Lugduni apud Anissonios* excusa; mais, on leur fit sentir, que leur vangeance leur conteroit beaucoup trop cher, vû le nombre prodigieux de fautes grossières de cette *Bibliothéque*, le tems qu'il auroit fallu emploier à les recueillir, & la grosseur du volume qu'elles auroient rempli. Il y auroit beaucoup de Livres, auxquels cette *Sylva*, ou ce *Mare magnum Errorum*, seroient fort applicables; ne fussent ce que le *Placcii Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum*, & l'*Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qui fourmillent de fautes, & sont très misérablement imprimés.

ANTI-DIATRIBA. *Anti-Diatriba* GEORGII ENTII *in* MALACHIÆ THRASTORII Diatribam de Respirationis Usu, *&c.* Extat in CLERICI *Biblioth. Anat.* Tom. II, pag. 186. Baillet, qui parle de 4. autres *Anti-Diatribes*, n'a point connu celle-ci. Biol. Card. Imper. *pag.* 167.

ANTI-DIATRIBE. *Anti-Diatribe, or the Apologie for administrating the Lord's Supper in a select Company, by* HUMPHRY SAUNDERS. London, 1658, in 8°. (73).

(73) Biblioth. Bodleiana, Tom. II, pag. 468.

Baillet a cru qu'il suffisoit d'indiquer cet Ouvrage, sans en rapporter le titre en sa langue originale; mais je crois, qu'il a tort en cela, aussi bien que beaucoup d'autres Bibliothécaires, & que c'est là un des grands défauts des meilleures Bibliographies (74). D'ailleurs, il s'agit ici d'une édition postérieure à la sienne, qu'il note de 1655. De plus, l'idée qu'il donne de cet Ouvrage est trop générale. Il semble, selon lui, qu'il ne s'y agisse que de l'administration de l'Eucharistie en général (75); au lieu qu'il s'y agit de cette administration en public dans certaines Compagnies: & c'est là sur quoi rouloit la dispute entre Saunders & ses adversaires.

(74) Voïez ma Dissertation sur l'ANTI-COTTON, Citation (14). 2de Edit.

(75) Baillet, Satires Personnelles, Num. 186, Art. 4.

ANTI-DIDAGMA. *Anti-Didagma Coloniense, seu Theologorum Coloniensium, pro veritate Christiana & Catholicæ Religionis Propugnatio, &c.* Parisiis, Jac. Kerver, 1545, in 8°. (76).

(76) Bibliotheca Bigot. Octavo, Num. 1441; & alt.

Il y avoit déja eu une édition de cet *Anti*, faite *à Cologne, en* 1543, in 8; & une à Louvain, chez Servas Zazenus, en 1544, in 8; & il avoit été composé contre le Livre de Bucer *de Reformatione Coloniensi*, avec tant de zèle & d'emportement, qu'après beaucoup d'injures on y concluoit enfin, qu'on aimoit mieux vivre sous la domination du Turc, que sous un Magistrat Chrêtien réformé. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans le XV. Livre de Sleidan *de statu Religionis & Reipublicæ*. On prétend avec beaucoup de vraisemblance, que cet Ouvrage est de JEAN GROPPER, principal Auteur des *Canones Concilii Coloniensis sub Hermanno Archiepiscopo Coloniensi*, imprimés *à Cologne, chez Quentel, en* 1538, *in folio*. Bucer repliqua à cet *Anti*, par un écrit Allemand anonyme, adressé au Clergé de Cologne, imprimé en 1545, & précédé d'une longue *Préface* sous le nom de cet Archevêque, qui panchoit fort vers la Réformation: & cela fut depuis traduit en Latin, sous le titre de MARTINI BUCERI *defensio Reformationis Christianæ Hermanni Archiepiscopi Coloniensis* divisé en LXVI. Chapitres, & imprimé *à Geneve, en* 1613, *in* 4°.

ANTI-DIDAGMA *contra* BENIGNI BOSSUETI, *Episcopi Condomensis, expositionem Doctrinæ Ecclesiæ Catholicæ, Authore* DANIELE SEVERO SCULTETO. Hamburgi, 1682, in 8°. Catal. Jac. Chion., *pag.* 116.

ANTI-DISCORSO, *Anti-Discorso, o vero Ragioni di* BELLISARIO BULGARINI *in Risposta al primo Discorso sopra Dante, scritto à Penna sotto finto nome di Speron Speroni*: in Siena, presso il Bonetti, 1616, in 4°. (77).

(77) Fontanini, Eloquenza Italiana, pag. 54. Haym Notizia de Libri rari Italiani, pag. 206. Bibliotheca Italiana, pag. 163.

C'est une de ces piéces que produisit en si grand nombre la dispute touchant la Personne & les Ecrits de Dante, & dont on peut voir le dé-

détail dans l'Ouvrage que je viens de citer.

ANTI-DISENTERICUM. *G. G. L.* (78). *Relatio ad inclytam Societatem Leopoldinam Naturæ Curiosorum de novo Anti-Disenterico Americano, magnis successibus comprobato :* sans aucune note d'edition, ni de format.

(78) C'est-à-dire GEORGII GUILLELMI LEIBNITII.

Cet *Anti-Disenterique* est l'*Ipecacuanha*, autrement nommé *Mine d'or*, par ce qu'il ne se trouve que sur les Mines de ce précieux métal. Piso en avoit déja connu & vanté la vertu contre la Disenterie, la Diarrhée, & les autres flux de ventre, dans son *Historia Naturalis Brasiliensis*, imprimée *à Amsterdam, chez les Elzeviers, en* 1684, *in folio*, Livre IV, Chapitre LIII, & Livre V, Chapitre XIX; mais, il étoit resté presque inconnu, jusqu'à ce qu'un Marchand, nommé Grenier, & grand voiageur, l'apporta à Paris, où il fut mis en grand crédit par Adrien Helvétius Médecin de cette Ville: & c'est, tant de ses cures merveilleuses, que des vertus & de l'histoire de cette fameuse Racine, que Mr. Leibnitz entretient ici Mr. Volcamerus, Président de l'Académie des Curieux de la Nature.

ANTI-DITMARSUS. *Anti-Ditmarsus, durch M. Andræam Lampium.* Hall in Sachsen, 1613: in 8°.

C'est tout ce que m'en apprend Ehingerus *Bibliothecæ Augustanæ*, col. 459.

ANTI-ΔΩΡΟΝ. *Αντί-Δωρον Γαμικὸν, seu Elegia ad Apollinem de nuptiis Michaelis Kirstenii Professoris Hamburgensis, cum Aldegunda Putschia.* Hamburgi, 1661, in folio. J. Molleri Cimbr. Litterata, *Tom. I, pag.* 331.

ANTI-DOSIS. C'est ainsi qu'est intitulé le III. Livre de *l'Historia rerum in Europa gestarum* du faux LUITPRAND; & cela, parce qu'il est écrit contre le tyran d'Italie Berenger, sa femme, & ses partisans. Ce mot, selon lui, revient à celui de *Retributio*, comme s'il s'agissoit de rendre à ce tyran, par le récit & le blame des ses mauvaises actions, la juste *Retribution* qu'elles méritoient. Divers Auteurs ont changé mal-à-propos ce mot en celui d'*Ant-Apodisis* ou *Anti-Apodisis*, & en ont plus mal-à-propos encore fait un Ouvrage différent de *l'Histoire* de Luitprand. On peut voir plus au long sur tout cela Dom Nicolas Antonio, *Bibliothecæ Hispanæ veteris*, Tom. I, pagg. 386 & 387.

ANTI-DRUSAC. *Anti-Drusac, ou Livret contre Drusac, fait à l'honneur des Femmes nobles, bonnes, & honnestes, par manière de Dialogue; Interlocuteurs Euphrasès & Gymisus: par* FRANÇOIS LA BORIE DE VALOIS, *natif de Cahors, Docteur es Droicts.* Tholose, Jaques Colomniés, 1564, (79).

(79) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 395.

Cet *Anti* est fait contre le Livre, intitulé *Controverses des Séxes masculin & féminin*, composé par GABRIEL DU PONT, SIEUR DE DRUSAC, *gentil-homme, natif de Tolose, Jurisconsulte & Poëte François*, qui y avoit donné gain de cause au *Séxe masculin*; il fut imprimé *pour la prémière fois à Tolose, l'an* 1534, *in folio, & depuis en* 1536, *in* 16, *à Paris l'an* 1537, *& à Lyon*, (80). La Croix du Maine ajoute, que Dolet a fait quelque Epigrammes contre lui. Il y avoit sans doute beaucoup de saletez, dans cet Ouvrage; car, Des-Accords y a remarqué trois à quatre cens vers d'*Equivoques*, semblables à celles, qui font le IV. Chapitre de ses *Bigarrures*, & qui sont extrémement grossiéres & dissolües. Ce Drusac a fait aussi l'*Art & Science de Rhétorique métrifiées*, impr. *à Tholose, chez Nic. Vieillard en* 1539, *in* 4°, inconnu à la Croix du Maine.

(80) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 113, *qui n'a point connu*, la Borie, prénommé mal *Gabriel*. Verdier, pag. 494. *Voiez le* Cat. de Cangé, p. 85.

ANTI-DUEL. *Anti-Duël, ou Discours pour l'Abolition des Duëls, contenant deux Remonstrances; l'une à la Noblesse, recueillie des propos du Sieur de Balagny, & l'autre à sa Majesté.* Paris, Pierre Chevalier, 1612, in 8°, 128. pages.

On a encore du même Auteur une *Conjuration contre les Duëls*, imprimée *à Paris, chez P. Chevalier, en* 1613, *in* 8°, *en* 64. *pages*, & cet Auteur est GUILLEAUME JOLY, *Conseiller & Lieutenant-général en la Connétablie & Marechaussée de France.* On trouve sa vie dans les *Opuscules* d'ANTOINE LOISEL, pagg. 612—626, où l'on peut voir l'indication de ses autres Ouvrages. Son plus grand relief est d'être Père du célèbre CLAUDE JOLY, *Chanoine & puis Chantre de l'Eglise de Paris*, duquel nous avons divers bons Ouvrages, & entre autres ses *Maximes importantes pour l'Institution du Roi contre les Maximes pernicieuses du Cardinal Mazarin prétendu sur-Intendant de l'éducation de S. M;* & son *Codicile d'or*, fait pour l'éducation du Dauphin fils de Louïs XIV, mais que de malheureuses Intrigues de cour firent hautement rejetter. A la tête de ce dernier, on trouve dans sa *Préface*, une belle & curieuse énumeration des diverses *Institutions* composées pour l'instruction des Rois & Princes de France.

ANTI-EPITOME. *Voiez* ANTI-LEGISTA.

ANT-EROMATA. *C. Ant-Eromata, autore* FREDERICO SPANHEMIO.

Cela se trouve à la suite des *Exercitationes de Gratia universali* de FREDERIC SPANHEIM, & de ses *Erotemata ipsi proposita ab eoque decisa*, imprimés *à Leide*, en 1636, in 8°, en 3 Volumes.

ANT-EROS. BAPTISTÆ C. FULGOSI ANTEROS, avec cette souscription à la fin du Livre: *Impressum Mediolani, par Magistrum Leonardum Pachel, anno Domini M. CCCC. LXXXXVI, die* x. *Maii.* C'est un in 4°. de très belles lettres. Fabricius met mal cette édition en 1486; & Justiniani encore plus mal en 1469, par un renversement de chiffres; ce que Nicéron ne devoit point adopter. (81).

(81) Fabricii Biblioth. med. & inf. Ætat. *Tom. II, pag.* 677. Justiniani, Scrittori Liguri, *pag.* 128. Niceron, Memoires, *Tom. IX, pag.* 6.

Agrippa, qui met cet Auteur au rang des *Macquereaux Littéraires*, dans son Chapitre *de Lenonia* (82), lui fait sans doute une atroce injure, puis qu'on voit dès ce simple titre, que son but est de combatre les artifices & les déréglemens de cette passion dangereuse. On va voir, dans l'Article suivant, qu'il fait la même injustice à un autre écrivain sur le même sujet. Que ce Livre soit contre l'amour, la seule définition qu'il en fait le prouve suffisamment. *Pare amor*, dit-il, *essere un desiderio havere, sfrenato appetito, con lussuria congiunto, incito dal Ocio e Lascivia:* & ses Vers suivans pris de sa traduction Françoise, le montrent encore mieux.

(82) Agrippa de Vanit. Scientiarum, *pag.* 345.

Quiconque fut, qui le prémier peignit
Le Dieu d'Amours & enfant le feignit
N'eut-il en cette invention
Main digne d'admiration?

Ce peintre expert connut prémiérement;
Qu'Amans transis vivent sans jugement;
Et que leurs plus grands biens périssent
Sous les fols pensers qu'ils nourrissent.

Il est divisé en deux Livres, dont les Interlocuteurs sont *Batiste* ou Fulgose lui même, *Platine*, & *Claude de Savoie*, qui n'intervient que dans le second. Ce Platine ou Piatine, se trouva si honoré de se voir ainsi distingué, qu'il en témoigna sa reconnoissance à l'Auteur par ce double distique, qui se trouve à la tête de son Ouvrage

PLATINUS IN *ANTEROTA* ILLUSTRIS BAPTISTAE C. FULGOSI.

O! me felicem, quem tantus nominat auctor
Sæpius in Libro, nec sine laude, suo.
Plenum Fulgoris FULGOSUM *Gallia nostrum*
Nunc habet. O! quantum Gallia lumen habet!

C'est quelque chose d'assez étonnant, que Gesner, ses Abréviateurs, Spachius, Possevin, Miræus, Ghilini, König, & peut-être d'autres, qui parlent tous de cet Auteur, ne fassent absolument aucune mention de son *Anteros:* & c'est quelque chose de bien plus surprenant encore, qui ni le Soprani, ni Oldoïni, Bibliothécaires particuliers de sa Nation, n'en disent pourtant pas d'avantage. Justiniani, autre Bibliothécaire de l'Etat de Genes, est le seul qui s'en souvienne; encore, comme on vient de le voir, en met-il l'Edition 27. ans trop tôt: & du Verdier, Fabricius, & le Père Niceron, sont les seuls étrangers, qui parlent de cet Ouvrage. Il y en a eu autrefois une traduction Françoise, intitulée *l'Ant-Eros ou Contr'Amour de Messire Baptiste Fulgose, jadis, Duc de Genes, avec un Dialogue de B. Platine contre les folles Amours; tournés d'Italien en François* par un Traducteur qui ne se nomme point, & imprimés à Pa-

Paris, chez Gilles Beys, en 1581, *in* 4°. (83). Justiniani travestit ainsi ce titre, *Bapt. Fulgose I. Anteros, ou conti amo-ur, tourné d'Italien en François, Paris Gillerbfys* 1581. 204. *in* 4°: & son Livre est rempli de pareilles altérations. A deux pages de là, il nous dit avoir vû une *Summa Batistiniana*, impr. *à Rome, en MDCCCCLXXIX. in folio.*

ANT-EROTICA. PETRI HOEDI, *Sacerdotis Portanaensis, Ant-Eroticorum, seu de diversis Amorum Generibus, Libri III.* C'est ainsi que Gesner & ses Abréviateurs raportent ce titre (84). Mais, Mr. Maittaire semble en faire deux différens Ouvrages dans celui-ci: PETRI HÆDI *Sacerdotis, de Amoris Generibus; ejusdem Ant-Eroticorum Libri, accuratissime impressi Tarvisii, per Girardum de Flandria, die xiij. Octobris, anno M. CCCC. XCII. sub magnifico Pratore Augustino Foscarini, in* 4°. (85). Il y en a eu une autre édition faite *à Leipsic, en* 1503, in 4°. (86).

Cet Ouvrage est de la façon d'un bon Ecclésiastique de Pordenone dans le Frioul, fort zélé contre les abus & les désordres provenans de la passion de l'Amour: & divers Auteurs peu attentifs, entre autres le fameux Agrippa, Gesner, & l'Auteur d'un petit *Catalogue des Livres Erotiques* mis au devant de PARTHENII & ANDREÆ *Cappellani regii Erotica* publiés par Detmarus Mullerus, font beaucoup d'injustice à ce bon prêtre, en le mettant inconsidérément au rang de Petrarque, de Dante, de Bocace, d'Eneas Sylvius, & de divers autres écrivains d'Amourettes & de Lascivetez fort condamnables (87). Je me contenterai d'en donner pour preuve le passage d'Agrippa; & cela d'autant plus volontiers, qu'il se trouve estropié & corrompu dans Gesner. *Permulti autem Historici*, dit-il, *lenones extitere, quorum nomina obscura sunt. Multi etiam inter praeclaros scriptores istis Operibus* (Lenoniæ) *operam navarunt. Ejusmodi, ex recentioribus*, Æneas Sylvius, Dantes, Petrarcha, Bocatius, Pontanus, Baptista de Campo-fragoso, *& alter* Baptista de Albertis *Florentinus. Item* PETRUS HOEDUS, Petrus Bembus, Jacobus Caviceus, Jacobus Calandrus, *& multi alii; inter quos, tamen* Joannes Bocatius, *superatis omnibus, Lenonum palmam sibi lucratus est, in iis maxime Libris quos* centum Novellarum *intitulavit; cujus exempla & traditiones nihil aliud sunt, quam callidissima Lenociniorum stratagemata* (88). Qu'auroit dit cet agréable railleur, s'il avoit vû les *Dames galantes* de Brantome de la fin du XVI. Siécle, les *Contes de la Fontaine*, & *l'Histoire amoureuse des Gaules* du Comte de Bussi de la fin du XVII? Struvius s'est servi de ces paroles d'un autre Auteur pour réfuter cela: *Extant* PETRI HEDI (il écrit toujours ainsi) *Libri III.* de Generibus Amoris (*an hic titulus forte fefellit Agrippam?*) *quibus tamen potius contra lascivum Amorem disputat; unde &* Ant-Erotica *vocat sub initium Librorum, & sunt sane ibi multa de* Ant-Erote. (89).

Un autre Auteur, qui paroit s'être caché sous le nom supposé de QUINTIUS ÆMILIANUS CIMBRIACUS, a réfuté ces trois Livres *Anti-Erotiques* de Hœdus, par un Poëme, intitulé *Carmen elegantissimum ad Cupidinem in Petri Hœdi Anti-Erotica*, & imprimé de même *à Trévise, chez le même Girard de Flandres, & la même année* 1492, *in* 4°. (90). Seroit-ce aussi le même Auteur, qui, par un jeu poëtique, auroit fait amande honorable à Cupidon de ce qu'il avoit avancé contre lui dans son prémier Ouvrage? Nous avons divers autres écrits d'Auteurs qui se sont plûs à se réfuter ainsi eux mêmes. Ce qui m'empécheroit de le croire, est que je trouve sous ce même nom, accompagné de la qualité de *Comte Palatin*, les deux Ouvrages suivans. I. *Epicedion in laudem Friderici III, Imperatoris*, imprimé *à Strasbourg, en* 1514, *in* 4°, cité par divers Bibliothécaires, & inséré dans le *Recueil des Historiens d'Allemagne* de Freher, Tome II, page 419, & dans les *Deliciæ Poetarum Germanorum*, Tome I, page 162. II. *Encomiasticon*, ou bien *Encomiastica quinque, ad Fridericum III. Imperatorem, & Maximilianum I. Regem Romanorum, Libris V, quibus præcipue electio prædicti Regis, coramque Res gestæ apud Brugas Flandrorum, anno* 1488, *celebrantur*, commençant par ce Vers

Asteridos Carmen tenui prælusimus Orsu,

& inséré de même dans Freher & dans les *Deliciæ Poetarum Germanorum* (91): ce qui me feroit facilement croire, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même livre, multiplié mal-à propos par Heindreich, Compilateur plus laborieux qu'éxact. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Poemata*, qu'il donne encore à Æmilianus, comme imprimés *à Francfort, en* 1612, ne sont autre chose que cet *Epicedion*, ou *Encomiasticon*, inséré dans les *Deliciæ Poetarum Germanorum*, imprimées effectivement en cette même ville, & en cette année-la. Et c'est ainsi que les Ouvrages se multiplient entre les mains de beaucoup de Bibliographes.

ANT-EROTIQUE. *L'Ant-Erotique de la vieille & de la jeune amie, Vers Lyriques de* JOACHIM DU BELLAY, ajoutés à la fin de son *Olive en CXIII. Sonnets à sa maitresse* ainsi nommée, *& de sa Musagnæomachie*, imprimées *à Paris, chez Corrozet & l'Angelier, en* 1554, & *chez Fred. Morel, en* 1561, *in* 4°: Éditions, également inconnües à la Croix-du-Maine, & à du Verdier. Ce ne sont que 8 pages, dans lesquelles il s'adresse à la vieille, des imperfections de laquelle il fait le parallèle avec les perfections de la jeune.

ANT-EROTIQUE. *Chant Ant-érotique sur une vision d'Amour & de Prudence, par* JEAN SEVESTRE. Lyon, Benoit Rigaud, 1578, Biblioth. de du Verdier, *pag.* 755.

ANTI-ESPAGNOL. *L'Anti-Espagnol, autrement les Philippiques d'un Démosthene François touchant les menées & ruses de Philippe Roy d'Espagne pour envahir la Couronne de France, &c.* 1592: in 8°.

Le P. le Long, Bibliothéque Historique de la France, num. 8306, donne ce titre sans aucune remarque contre sa coutume. Num. 8047, & 8245, il parle de celui de MICHEL HUVAULT DU FAY, & de ses diverses éditions & différens titres: mais ceci paroit encore différent, & Baillet n'en fait nulle mention.

ANTI-FAÇONNIERS. *La Cotterie des Anti-Façonniers, établie dans* L. C. J. B. L. S. *Prémiere relation, où l'on traitte de l'établissement de cette cotterie. Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, M. DCC. XVI., in* 12°.

Mauvaise rhapsodie satirique, où l'on a prétendu donner le caractere étendu „ de 20. différens „ personnages des deux Séxes, assemblés sous le „ nom de *Cotterie*, absolument ennemis des Fa„ çons, & des Cérémonies, ne se contraignans en „ rien, faisans tout ce qu'il leur plait; entrans, „ sortans, s'abordans, se quittans, sans rien éxi„ ger de personne, & sans que personne éxige rien „ d'eux; . . . . se disans réciproquement les uns „ aux autres leurs véritez, sans se fâcher, &c." & dédiée A. M. L. P., c'est-à-dire *à Mr. le Public*, comme il paroit par ces traits des pages 3. & 179: „Comme votre Famille est la plus nom„ breuse qu'on ait jamais vûe, & qui se puisse ja„ mais voir, vous ne manquerez pas assurément „ de Gens pour vous aider à deviner. . . . . Tous „ les caractères, tous les talens, toutes les sortes „ de génies, tant bons que mauvais, se trouvent „ chez vous. . . . . Examinez vous bien, & „ vous trouverez en vous, & chez vous des Vieil„ lards, des Bagnaudiers, des Bagatelliers, des „ Suffisans à outrance, des Misantropes, des Fa„ çonniers, des Pédans, des Ergoteurs, des Ni„ hilos, des Cançres, & autres Individus à peu „ près de la même espéce. . . . . Je suis *Anti„ Façonnier.* C'est pourquoi, je vous dis franche„ ment, que, s'il y a bien du bon en vous, on „ y remarque aussi bien du mauvais." Malheureusement pour l'Auteur, on n'en sauroit dire autant de son pitoiable Ouvrage, du stile duquel on peut aisément juger par ce qu'on vient de lire, & qu'il ne laisse pourtant pas de *présenter à ses Lecteurs* comme *un Chef d'Oeuvre d'une espéce de Mathanase.*

ANTI-FANATICUM. *Systematis Anti-Fanatici Fundamentum Organicum:* Wittebergæ, 1711, in 4°. (92).

FREDERIC-CHRETIEN BUCHERUS, Mi-

(83) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 106. La Croix du Maine, Bibliothéq. Franç., *pag.* 461, *nomme ce Traducteur* Thomas Sibilet, *& lui donne de plus un* Paradoxe contre l'Amour.

(84) Gesneri, Appendix ad S. Bibliothec. *folio* 89. Epitome Bibliothecæ Gesneri Frisiana, *pag.* 673. Struvius *dit donc mal, qu'on ne l'y voit point.*

(85) Maittairii Annales Typographici *pag.* 549, *Edit.* 1733.

(86) Bonemannus, *apud* Maittairium, *ibidem.*

(87) Henricus Cornelius Agripa de Vanitate Scientiar. *Cap. LXIV.* Gesneri Bibliotheca, *folio* 590. Catal. Librorum Eroticor. *pag.* 3.

(88) Agrippa, *Cap. LXIV.* de Lenonia, *pag.* 361.

(89) Struvii Actor. *Fascic. VII, pagg.* 39, 40.

(90) Gesneri Appendix ad S. Biblioth. *fol.* 92. *vso.* Epitome Frisiana Biblioth. Gesneri. *pag.* 713.

(91) Heindreich Pandectæ Brandemb. *pag.* 48. Fabricii Biblioth. Lat. med. & inf. Ætatis, *Tom. I, pag.* 69, *qui ne parle que du dernier de ces Ouvrages.*

(92) Ephr. Prætorii Athen. Gedanens. *pag.* 161.

Miniſtre de Ste. Catherine, Profeſſeur en Philoſophie, & Bibliothécaire de Dantzick, eſt l'Auteur de cet *Anti*, & d'un autre intitulé *Lutherus Anti-Pietiſta*, qu'on trouvera ci-deſſous.

ANTI-FERRERAS. *Anti-Ferreras, Deſagravios de* FERNAN GONZALEZ, *Conde ſoberano de Caſtilla por ſu Abad Diego-Martinez de Ciſneros.* Madrid, 1724, in 4°.

Cet *Anti* eſt fait contre *l'Hiſtoria Chronologica de Eſpanna, Syglo I.-XVI, por Don* JUAN DE FERRERAS, imprimée *à Madrid en* 1700-1727, *en* 16. *voll. in* 4°; & ſes *Reparos Hiſtoricos ſobre los doce primeros Annos del Tomo VII. de la Hiſtoria* de Eſpanna *con los Supplimentos*, imprimés à Alcala, *en* 1723, *in* 4°. Cela a été ſuivi de deux autres Critiques, intitulées: FERRERAS *convencido con Critico deſenganno en el Tribunal de los Doctos, por* FRANCISCO DE BERGANZA imprimé *à Madrid. en* 1729, *in* 4°; & FERRERAS *contra* FERRERAS, *y cunna del mismo Palo, ſobre la Parte XVI. de ſu Hiſtoria de Eſpanna, por* DIEGO MECOLÆTA, imprimé *à Madrid, en* 1728, *in* 8°. *Voiez ſur tout cela la* Biblioth. ſelectiſſ. ap. Mortier, *Tom. I, pag.* 311.

ANTI-FRANCO-GALLIA MATHARELLI: on parle ainſi page 708. des *Opuſcules de Loiſel:* mais je crois qu'il ne s'agit là que de la Rep. Matharela Hotman.

ANTI-FRIMALIUS. *Anti-Frimalius, Liber Controverſiarum Apologeticus:* excuſus Typis Vratislavienſibus, ſine Anni nec Formæ Nota (93).

(93) Placcius de Anonymis, pag. 75.

Placcius ajoûte, que, ſelon Sotwel, cet ouvrage eſt d'un Jéſuite Allemand, nommé BALTHASAR CONRAD. Peut-être eſt-il fait contre *Jean Frimelius*, Auteur de *l'Anti-Coturii Specimen* dont j'ai parlé ci-deſſus. Il eſt vrai, que Placcius dit *Anti-Frimalius* & non *Anti-Frimelius:* mais. l'édition de ſon Livre eſt ſi gâtée, ſur-tout à l'égard des Noms propres, qu'on ne peut regarder comme certains, que ceux dont on eſt bien aſſûré d'ailleurs.

ANTI-FRIZONIUS. *Anti-Frizonius, hoc eſt Animadverſiones Hiſtoricæ in* Galliam Purpuratam PETRI FRIZONII, *Doctoris Pariſienſis, & in magna Franciæ Eleemoſinaria Vicarii generalis. Acceſſit ex occaſione brevis Diſſertatio de Patria Urbani V. ſummi Pontificis, Opera* STEPHANI BALUZII *Tutellenſiis.* Toloſæ, apud Petrum d'Eſſey, 1652, in 8°.

ANTI-ΓΑΛΛΟΔΑΙΔΑΛΟΥΣ. *Oratio Anti-Γαλλοδαιδαλους pro veteris Græci Latinique ſermonis uſu retinendo, Auctore* JULIANO BERÆO *Lavallenſi.* Pariſiis, apud Mathæum Davidem, in 8°. Verderii Supplem. ad Geſner *pag.* 34.

ANTI-GAMARATUS. *Liber Anti-Gamaratus dictus, Moralia Verſibus Leoninis complectens, una cum Commentario ampliſſimo.* MS. in quarto. C'eſt ainſi que cela ſe trouve indiqué dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tom. III, pagg. 543. & 544: & c'eſt tout ce que j'en puis dire.

ANTI-GAMUS. *Philogamus, und Anti-Gamus, oder die Vergnügungen, und Verdrüſſlichkeiten des Eheſtandes, verteutſcht von R. T:* gedrucht zu Colln, 1696, in 12°. (94).

(94) Biblioth. Uffenbach. Tom. IV, pag. 541.

ANTI-GASSENDIANA. *Anti-Gaſſendiana exercitatio, oſtendens minus ſufficientem eſſe in multis illam, quam Petrus Gaſſendus in ſe ſuſcepit Epicuri defenſionem; autore* HENRICO-ASCANIO ENGELCKE: edita Anno 1697.

CET Auteur, après avoir été Profeſſeur extraordinaire en Philoſophie dans l'Académie de Roſtoch, depuis 1704. jusqu'en 1713, fut fait cette derniére Année prémier Paſteur de l'Egliſe de St. George de Parkeim, par Fred. Guillaume Duc de Meklenbourg, & Sur-Intendant des Egliſes de cette Partie de ſes Etats. Il en vouloit extrémement à Gaſſendi; car, il a fait encore quatre autres piéces contre lui, qu'on peut à trés juſte titre regarder comme autant d'*Anti*. En voici les titres.

Cenſor cenſura dignus, hoc eſt, Diſſertatio oſtendens, quod Petrus Gaſſendus ſcopum ſuum, per argumenta contra Ariſtotelis Philoſophiam, in exercitatione Paradoxa *prolata, obtinere nequeat:* edita Anno 1698.

Philoſophus defenſus, hoc eſt Diſſertatio eorum quæ Petrus Gaſſendus, Exercitationibus III. & IV. contra Ariſtotelem, ejusque ſcripta, *profert, nervum breviter excutiens:* edita Anno 1698.

Diſſertatio ex Philoſophia Rationali eorum quæ Petrus Gaſſendus, Exercitatione Paradoxa Libr. I. Exercit. V. *innumera apud Ariſtotelem hic quoque deficere probaturus affert, nonnulla ſpecioſe ſed absque fundamento propoſita, breviter examinans:* Lipſiæ, 1699.

Diſſertatio de uſu Logices, quoad maximam partem eorum quæ Petrus Gaſſendus, Exercitat. Paradox. Libr. I. Exercit. VI, *quod in hac Doctrina quoque apud Ariſtotelem, innumera ſuperfluant, probaturus affert.* edita Anno 1702, (95).

(95) Georgius Calpari, in Præfatione ad Joachimi Mantzelii Schediasma Hiſtorico-Litterarium de Super-Intendentibus Parchimenſibus, pagg. VIII. & IX.

Mr. Reimman rapporte un peu différemment le titre de la pénultiéme de ces Piéces, en ces termes: *M. H. A. Engelke Diſſertatio Anti-Gaſſendiſtica.* Lipſiæ, 1699, in 4; ce qui confirme ce que j'ai remarqué ci-deſſus: & l'on verra ce que c'eſt que cet ouvrage, & ſon peu de ſolidité dans le paſſage ſuivant. *Exprobrat Ariſtoteli Gaſſendus*, in Exercitatione Paradoxica V. Anti-Ariſtotelica, *pag. m.* 52. *quod definitionem & diviſionem Logicæ prætermiſerit. Quam maculam ut eluat Auctor ex Ariſtotelis nomine, reſpondet §.* 8°. *I. Adfuiſſe hæc forſan in Libris Ariſtotelis deperditis; II. Non requiri abſolute in Tractatione Logica, ſed hypotetice tantum, ſi velis hanc diſciplinam faciliori via addiſcere; III. Suppleri hæc facile poſſe, & ab interpretibus jam ſuppleta eſſe. Quid autem hoc aliud eſt, quam herbam porrigere Gaſſendo, & arena cedere* (96)? En effet, ce n'étoit pas la peine d'attaquer Gaſſendi par un *Anti*, puis qu'on lui accordoit tout ce qu'il demandoit; ſçavoir, que, dans la *Logique d'Ariſtote*, on ne trouvoit, ni la Définition, ni la Diviſion, de cette Science. Peut-être eſt eſt-il de même des quatre autres Piéces.

(96) Reimanni Catal. S. Biblioth. Tom. II, pag. 316.

ANTI-GAVERSTON Je ne connois cet *Anti*, que par les titres des deux livres ſuivans, qui pourroient bien n'être qu'une ſeule & même choſe: *Réponſe à l'Anti-Gaverſton de Nogaret*, 1588, in 8°: *Replique à l'Anti-Gaverſton, ou Réponſe faite à* l'Hiſtoire de Gaverſton *par le Duc d'Eſpernon*, 1588, in 8°. Quoi qu'il en ſoit, *l'Anti-Gaverſton*, auquel ils repliquent, avoit été fait contre une ſatire violente de ce tems-là contre le Duc d'Eſpernon, intitulée *Hiſtoire tragique & mémorable de Pierre de Gaverſton, Gentil-Homme Gaſcon, jadis mignon d'Eduard II. Roi d'Angleterre; tirée des Chroniques de Thomas Walſingham, tournée du Latin en François, & dédiée au Duc d'Eſpernon; avec une Réquête ſur les Eſtats-Généraux de France:* imprimée ſans autre indication que 1588, & 1589, in 8°. (97). Le Père le Long ajoûte que, ſelon Cayet, JEAN BOUCHER, furieux Ligueur, étoit l'Auteur de cette Hiſtoire toute remplie de calomnies; & que, dans la *Replique*, on trouvoit à la page 4. les titres de quantité de Libelles faits en ce tems-là. Celui-ci, qui concerne particuliérement d'Eſpernon, n'y eſt pas apparemment oublié: *la grande Diablerie, de Jean de la Valette, dit de Nogaret, par la Grace du Roy Duc d'Eſpernon, grand Admiral de France, & Bourgeois d'Angoulême, de nouveau miſe en lumiére par un des Valets du Garçon du prémier Tournebroche de la Cuiſine du Commun du dit d'Eſpernon.* Longtems après, les Jéſuites, qui avoient ſi bien été aidés dans leur rappel en France par ce même Duc d'Eſpernon, l'en paiérent d'une trés noire ingratitude, en prenant vivement parti contre lui dans ſa querelle avec l'Archevêque de Bourdeaux, & en publiant un Libelle diffamatoire où ils le traitoient hautement de *Tyran* & de *Perſécuteur de l'Egliſe.* On ne put alors découvrir l'Auteur de cet odieux Libelle: mais, Pierre Jarrige, s'étant brouillé avec eux, les aiant abandonnés & ayant publié contre eux ſon écrit intitulé *les Jéſuites mis ſur l'Eſchaffaut pour pluſieurs crimes capitaux*, y déclara publiquement page 135. que cet Auteur étoit le Père LEONARD ALEMAY Profeſſeur *en éloquence à Bourdeaux.* Le but de Boucher dans cette *Hiſtoire de Gaverſton*, étoit d'inſtruire les intéreſſés à la perte de d'Eſpernon de la maniére dont ils devoient ſe défaire de lui: & l'on a prétendu, que l'Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, avoit uſé d'un ſemblable artifice, dans une *Hiſtoire de Jean II. Roi de Caſtille* & de ſon Connétable Alvare de Lune, pour faire périr le Connétable Albert de Luine ſous Louis XIII. S'il eſt vrai, qu'il ait eu ce deſſein, & qu'il ſoit l'Auteur de cette Hiſtoire, il s'y eſt pris bien plus modérément, & par conſéquent bien plus habilement, que Boucher. Auſſi étoit-ce un tout autre homme (98). Un nommé *le* BRUN, Auteur d'aſ-

(97) Le Long, Bibliotheq. Hiſtor. de la France, pag. 417, num. 1072, 1073, & 1074.

(98) Voiez ci-deſſous l'Article LANNEL, Remarq. (A).

ſez

ses maigres *Remarques Historiques*, *Politiques*, *Mythologiques*, & *Critiques*, *sur la Henriade de Mr. de Voltaire*, imprimées *à la Haye*, *chez G. Block*, *en* 1741, *in* 8, attribuë, pag. 9, cette *Histoire de Gaverston*, qu'il nomme mal *Gaveston*, à PIERRE D'EPINAC Archevéque de Lion, violent & furieux Ligueur: & je ne sais où il peut avoir pris cette singuliere Anecdote.

ANTI-GAZETTE. *L'Anti-Gazette de Flandre*, *contre ceux qui blasment la Garde qui se fait à Paris*. Paris, Louis Sevestre, 1651, in 4, 8 pages.

Mauvaise Brochure, telle que la plupart de celles dont on publia un si prodigieux nombre pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, & dont j'ai rapporté le caractere ci dessus Article ANTI-DES-INTERESSE'. On peut juger de celle-ci par la ridicule Prédiction contenue dans la double Anagramme de

LUDOVICUS BORBONIUS DECIMUS QUARTUS,

En ces Termes:

I, sub quo obruendus Turca, Domi inclusus,
Mars, quo Duce, Urbs Sion sub divino Cultu;

Et par sa Traduction, en ceux-ci:

Allez, à la bonne heure, comme un second Mars Dieu des batailles, sous qui le grand Turc, enfermé dans son serrail, doit perdre la vie, & sous la conduite duquel Hierusalem doit être rétablie en l'adoration du vray Dieu.

Voilà probablement l'Original de l'Hyperbole risible de Boileau

Assuré des bons Vers, dont ton bras me répond,
Je t'attens dans deux ans aux bords de l'Hellespont.

ANTI-GIGANTOLOGIE. *Anti-Gigantologie*, *ou Contre-Discours de la Grandeur des Géants*, *par* NICOLAS HABICOT. Paris, Corrozet, 1618, in 8. (99).

Ce *Contre-Discours* est une réfutation de la *Gigantologie*, *ou Discours sur la grandeur des Géants*, *par* JEAN RIOLAN, imprimé *à Paris*, *chez Perier*, *en* 1618, *in* 8. (100).

Van der Linden, Mercklin, & Manget, ne font aucune mention de cet Ouvrage de Riolan; & ne connoissent pas même le nom de Habicot: & c'est une nouvelle preuve de ce que j'ai déja tant de fois observé ailleurs de l'imperfection surprenante des meilleures Bibliographies.

Cette dispute sur la grandeur des Géants avoit déja produit divers autres écrits du même Habicot, & de son adversaire: & voici ceux qui me sont connus.

Gigant-Ostéologie, *ou Discours sur les Os d'un Géant par* NICOLAS HABICOT. Paris, Jean Houzé, 1613, in 8.

L'Imposture découverte des Os humains supposés, & *faussement attribués au Roi Teutobocus*, dont on n'indique, ni l'Auteur, ni l'édition, ni la date; mais dont on trouve un bon extrait dans le *Mercure François*, Tom. III, pagg. 191—195, où la fausseté de toute cette charlatannerie Gigantesque est fort bien démontrée.

Giganto-Machie, *par* UN ESCHOLIER EN MEDECINE. Paris, 1613, in 8.

Discours Apologétique touchant la vérité des Géants, *contre la Giganto-Machie d'un soi-disant Escholier en Médecine*, *par* NICOLAS HABICOT. Paris, 1614, in 8.

Réponse à un Discours Apologétique touchant la verité des Géants par Nicolas Habicot. Paris, 1615, in 8. (101).

L'Histoire véritable du Géant Theutobochus, *Roy des Theutons*, *défait par Marius*, *écrite par* JEAN PASSOT, imprimée *à Paris*, *en* 1613, *in* 8, (102), avoit donné lieu à toute cette Controverse.

Dans la *Préface* de son *Anti-Gigantologie*, Habicot attribuë nettement ceux de ces écrits qui le combattent à JEAN RIOLAN le fils; & finit assez durement sa critique par cette violente apostrophe: *Quiconque en fera la lecture trouvera que ce ne sont que des redites*, & *que c'est une monnoie frappée d'un même coing. . . . Tellement donc*, *Mr. Riolan*, *que vous ressemblez à l'Ours*, *qui léche* & *reléche ses petits*, *qui néanmoins demeurent toujours grossiers* & *mal-bastis*. Si cette imputation est bien fondée, voilà encore bien des écrits de Riolan inconnus aux Bibliothécaires de Médecine. Habicot étoit un Maitre Chirurgien à Paris, dont on a quelques autres Ouvrages, & singuliérement celui-ci: *la Semaine ou Pratique Anatomique*, imprimée ou réimprimée *à Paris*, *en* 1660, *in* 8. (103).

ANTI-GITON. *L'Anti Giton*, *par* AROUET DE VOLTAIRE, *piéce en Vers*.

Cette piéce se trouve dans le Tome VI, pages 147—150. des *Oeuvres* de ce Poëte, & paroit faite contre l'Abbé *Gyot des Fontaines* son ennemi capital, qu'il a accusé en divers autres endroits, & fait accuser par le Marquis d'Argens & autres, du vilain vice de Non-conformité ou d'Anti-Physisme. En ce cas ces Vers devroient être intitulés *Philo-Giton* plutôt qu'*Anti-Giton*.

ANTI-GLAUBERUS. *Glauberus Refutatus*, *seu Glauberianarum Sophisticationum Centuria I*, durch ANTI-GLAUBERUM: gedrucht anno 1661, in octavo. (104).

Au lieu d'assez froides plaisanteries sur cet Anti, Baillet auroit mieux fait de nous en donner le titre, l'édition, & quelqes particularitez sur son but & son Auteur.

ANTI-GNOME. *Anti Gnome Fisico-Matematiche*, *col novo Sistema Terestre*, *di* DONATO ROSSETTI. *Livorno*, 1676.

C'est tout ce que m'en apprend une critique violente de l'*Eloquenza Italiana* de Fontanini & de la *Notizia de Libri rari Italiani* de Haym, qui se trouve inserée dans les *Osservationi Letterarie in Continuatione des Giornale de Letterati d'Italia*, Tome II, pagg. 99—299 & que je soupçonne fort d'être du Marquis Scipione Maffei.

ANTI-GOMOR. *Anti-Gomor*, *ou Recueil de LXXIII. Epigrammes de Vion d'Alibray contre Montmaur.* Je ne sais si cela a été imprimé. Quoi qu'il en soit, on en trouve deux fort plaisantes dans le *Menagiana* allongé par la Monnoie, Tome II, pages 167 & 168. *Gomor* étoit le Sobriquet donné au Professeur *Montmaur* par d'Alibray.

ANTI-GOSLAUTUS. Je ne connois cela que par ce seul mot de la pag. 87. de la *Bibliotheca Mastrichtiana*.

ANTI-GRAMMAIRE. *L'Anti-Grammaire*, *du Sr.* PIE'LAT, *en François* & *en Flamand*. Amsterdam, 1672, in 8.

ANTI-GRAPHUM. *Anti-Graphum ad Cleri Gallicani de Ecclesiastica Potestate Declarationem* &c. *per* NICOLAUM CEVOLI. Coloniæ, in 24. (105).

Comme il n'y a point-là d'année marquée, il seroit bien difficile de dire quelle Déclaration du Clergé cela regarde. Peut-être est ce la célébre & fameuse de 1682, pour laquelle ce Clergé si fier fit amende honorable au Pape en 1693

ANTI-GRATULATION. Je ne connois cela que par ce titre *Wilkomm und Abdank der Anti-Gratulation*; ainsi tout simplement dans un Catalogue fort mal dressé comme le sont d'ordinaire la plûpart. Biblioth. Jordaniana, pag. 78.

ANTI-GREGORIANA. *Opuscula Anti-Gregoriana*. C'est là le titre que Cave, *Hist. Litteraria Scriptor. Ecclesiasticorum*, pag. 539, donne à un Recueil de piéces faites contre Grégoire VII. & ses Déportemens, imprimé *à Hanaw*, *en* 1611, *in* 4. Il commence par la *Vie de Gregoire VII. par le Cardinal* BENNO, qui le dépeint des Couleurs les plus noires; aussi n'y en pouvoit-on point légitimement emploïer d'autres.

ANTI-GRONOVIUS. *Diatribe Anti-Gronoviana*, *seu Dissertatio* L. K. (LUDOLPHI KUSTERI), *in qua Editio sua Suidæ Cantabrigiensis*, *contra Cavillationes Jacobi Gronovii*, *Aristarchi Leidensis*, *defenditur*. Amstelodami, 1712, in 8.

Cet *Anti* est une Réponse à un Ecrit de Gronovius intitulé JACOBI GRONOVII *Recensio Mutilationum in Suida*, imprimé *à Leide*, *en* 1712, *in* 8, & avoit déja paru moins ample dans la *Bibliothéque Choisie de Mr. le Clerc*, Tome XXIV, pages 49.—120. Peu après, Mr. Perizonius entra dans cette Dispute, à propos

(99) Biblioth. Joan. Giraud, Octavo Num. 2940. Biblioth. Bulteil. pag. 256. Catal. de Cangé, pag. 161.

(100) Biblioth. Bulteliana, pag. 256. Catal. de Cangé, pag. 161.

(101) Biblioth. Jo. Giraud, Octavo, Numm. 2918. 2919.

(102) Catal. de Cangé, pag. 161.

(103) Catal. Libror. Car. Joach. Colbert. Tom. II, pag. 182.

(104) Biblioth. Uffenbach. Tom. IV, pag. 161.

(105) Catal. Libr. Car. Joach. Colbert, Episc. Montispel. pag. 167.

pos de l'*Æs grave* des Anciens dont Mr. Kuster avoit dit un mot à la fin de sa *Dissertation*; ce qui produisit entr'eux divers autres écrits qui n'ont aucun raport avec cet *Anti*, mais où ils se ménagérent assez peu. Cela donna occasion aux Journalistes de la Haïe de condamner leur aigreur pour si peu de chose, & de les en railler assez plaisamment ainsi. *A lire les Brochures d'un* Perizonius, *& d'un Kusterus, sur* l'Æs grave des Anciens, *qui ne renonceroit à tout Commerce avec l'Antiquité? On croiroit entendre encore* Agamemnon *&* Achille *se chanter pouilles. Qui ne riroit de voir un de ces deux* Commentateurs *pousser ses injures jusques sur la signification du Nom de son adversaire! Le Nom de* Perizonius, *selon* Kuster, *signifie* Devant de Brayette. *Le moien, avec un tel Nom, qu'il puisse avoir raison sur* l'Æs grave? *Celui de* Kuster *promet-il beaucoup plus, puis qu'il signifie* Bédeau, Chasse-Chien, Valet d'Eglise? *Quelle Pauvreté* (106)! Cette dispute duroit encore, lorsque le pauvre Mr. Kuster, croupissant dans l'inaction, séduit par le Père Soulier Jésuite d'Anvers, & déterminé par sa misére, se laissa enfin conduire à Paris, où il se fit Catholique entre les mains des Jésuites.

ANTI-GROSSIUS. *Apologia Anti-Grossiana, oder Schutz-Schrifft wider D. Christian Grossen.* Stetin, 1666, in 4°. (107).

Baillet parle bien d'un *Anti-Grossius*, qu'il attribuë à Jean Breving, Ecrivain Catholique; mais, il ne dit rien de celui-ci, qui est de JEAN BOTSAEC, Ministre Lutherien, & Professeur à Dantzic, dont il a bien enregîtré les *Anti-Crellius, Anti-Apologie, Anti-Fontanus*, & *Anti-Stegman*, qu'on peut consulter; mais, dont il n'a point connu l'*Anti-Grossius*, l'*Anti-Strésó* & la *Défense*, l'*Anti-Valerien*, ni l'*anti-Syncretisticher* lesquels j'ai enregîstré dans cette Liste. Ainsi voila 8. Anti bien certains de ce seul Auteur.

ANTI-GROTIUS. *Dissertatio Anti-Grotiana, num Dogma Papistarum sit Pontificem esse Deum? Autore* MAYERO. Holmiæ, 1690, in 4°. Biblioth. Mauclerciana, *pag.* 223.

ANTI-GUALTERUS. *Specimen Apologeticum Anti-Gualterianum contra* Jacobi Gualteri Tabulas Chronologicas, *earumque Judicium, Autore* ANTONIO PERIZONIO *Professore.* Daventriæ, 1669, in 4°. Biblioth. Mastrichtiana, *pag.* 79.

ANTI-HAMAN. *Anti-Haman, or an Answer to Mr. Gilbert Burnet's Mystery of Iniquity unvailed, by W. E. Student in Divinity, with Leave of Superiours:* printed London, in year 1679, in 8°.

C'est, comme on voit, une Réponse à un ouvrage du célébre Docteur BURNET, intitulé *The Mistery of Iniquity unvailed*, & imprimé *à Londres en* 1673, *in* 8°. & pour savoir positivement ce que c'est que ce *Mistére d'Iniquité dévoilé*, il faudroit voir ces deux Livres, qui ne sont pas fort communs, ni l'un, ni l'autre. Une chose fort claire par le titre du dernier, c'est à dire de l'*Anti*, est qu'il falloit que les adversaires du Docteur *Burnet* fussent horriblement ulcérés contre lui, pour le traiter d'*Haman*, & pour affecter de lui répondre ainsi par mépris sous le nom d'un *Etudiant en Théologie*. Cela, joint au tems de la publication de son livre me feroit croire, qu'il s'agit-là de la découverte certaine qu'il fit alors du Papisme secret & déguisé de Charles II. Roi d'Angleterre, & de son Frère le Duc d'York, & des soins inutiles qu'il se donna pour la conversion de celui-ci. On peut voir là-dessus l'*Histoire de son tems*, ou les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Charles II. & de Jacques II*, vers ce tems-là. Il n'y a guéres d'Ecrivain Anglois, qui se soit plus distingué sous ces deux régnes, & sous celui de Guillaume & de Marie, que ce Docteur que son mérite éléva enfin sur le siége épiscopal de Salisbury, aussi n'y en a-t-il guéres, qui ait été plus exposé à la haine & aux injures d'Adversaires cruellement envenimés; tant il est vrai, que le mérite le plus éclatant est toujours le plus envié & le plus violemment persécuté.

ANTI-HARDUINUS. *Anti-Harduinarum Dissertationum Biga I.* de Galileo Monte. II. Harmonia Apparitionum Christi redivivi, *Autore* CHRISTIANO-GOTTLOB EICHLERO, *Catecheta ad Ædem D. Petri Lipsiensis.* Lipsiæ, Langenheim, 1737, in 4°.

Le Père HARDOUIN, Jésuite, homme né pour imaginer les Paradoxes les plus extraordinaires afin de ne rien dire de pis, & pour les soutenir avec une hardiesse, une obstination, & une mauvaise foi inexprimables, s'étant avisé de soutenir dans les *Mémoires de Trevoux*, Sept. 1729, pag. 1763. &c., que l'Apparition de J. C., dont parlent S. Matthieu & S. Marc, ne s'est point faite dans la *Galilée*, mais sur le *Mont des Oliviers* ainsi appellé dans le moien age; Mr. EICHLER lui oppose ici ces deux *Dissertations Anti-Hardouiniennes*, l'une intitulée *de Galilæa monte*, & l'autre *Harmonia Apparitionum Christi redivivi*, pour réfuter un sentiment si nouveau, & uniquement appuié sur la hardiesse étonnante & inconcevable de ce Jésuite.

ANTI-HENOTICA. *Celebriorum Virorum varia Anti-Henotica:* impressa, anno 1706, Biblioth. Mauclerciana pag. 326.

ANTI-HERMAPHRODITE. *l'Anti-Hermaphrodite, ou l'Avis proposé au Roy, pour réparer tous les désordres, impiétez, injustices, abus, & corruptions de ce Royaume, par* JONATHAS PETIT DE BRETIGNY, Paris, Jean Berjon, 1606, in 8°. (108).

Cet *Anti* n'est qu'indiqué par Baillet (109), qui en nomme mal l'Auteur JEAN, & qui se contente de dire tout simplement l'*Anti-Hermaphrodite, imprimé à Paris, l'an* 1605, *in* 8°. On vient de voir, qu'il falloit dire 1606, & que ce titre est beaucoup plus long. Diverses personnes ont cru, que cet ouvrage pouvoit être une réfutation de la *Description de l'Isle des Hermaphrodites*, satire vive & ingénieuse des débauches de la Cour de Henry III. (110); & cela me paroissoit assez vraisemblable, lors que je ne connoissois encore que le titre tronqué de Baillet. Mais, en aïant vû depuis une seconde édition, un abrégé, ou une continuation, intitulée *Extrait & sommaire du Sécret de l'Avis sérieux présenté au Roy dès le Mois d'Octobre* 1603, *plus au long représenté au Livre intitulé* l'Anti-Hermaphrodite, *concernant le facile établissement d'un bon ordre, qui se peut proprement appeller l'Ordre Royal & raisonnable, Rémede insensible & salutaire, Réglement politique & civil;* imprimée *à Paris, en* 1607, *in octavo*; indiquée par le Pére le Long, & rangée parmi ses *traits concernant les Finances du Roi* (111): depuis dis-je, que j'ai vû ce nouveau titre, je pense qu'il ne s'agit là que de quelque Avertissement politique qui regarde bien moins la Correction des Moeurs, que le Redressement des Finances. La Monnoie, regardant, sur je ne sais quel fondement, l'Auteur & l'Imprimeur de *l'Anti-Hermaphrodite* comme Huguenots, *croiroit plûtôt, que c'étoit l'ouvrage d'un Calviniste zélé contre ces* Hermaphrodites de religion, *ces Politiques, qui, sans abandonner la Croyance dans laquelle ils étoient nés, mollissoient dans la Pratique à cause de la Religion du Prince alors régnant* (112). Mais, après ce que l'on vient de voir, je doûte fort qu'on adopte aisément cette conjecture.

ANTI-HERMETICA. *Medicina Anti-Hermetica, autore* GABRIELE FONTANINO. Lugduni, 1657, in 4°. Catal. Waesberg. 1650, *pag.* 10.

ANTI-HEXAPLES. *Anti-Hexaples, par Paul de Lyon.* Lyon, Bruiset, 1715, in 12°, 2 Tom. 1 Vol. Catal. de Rothelin, *pag.* 68.

ANTI-HISTORICO-THEOLOGICI. (113).

ANTI-HUETIUS. *De Viribus Mentis Humanæ Disquisitio Philosophica Anti-Huetiana, in qua* Tractatus Philosophicus Cl. & Cel. Petri Danielis Huetii, Episcopi Abrincensis, de Debilitate Mentis Humanæ *expenditur & refutatur a* JOANNE EGGER *V. D. M. Philos. in Acad. Bernensi Professore, Ord. h. t. Rectore.* Bernæ, Typis Vid. Jo. Bondeli, 1735, in 8°.

L'Auteur de cet *Anti* s'étonne avec beaucoup de raison, qu'un Homme aussi célébre, & d'une aussi brillante réputation que l'étoit celle de l'Evêque d'Avranche, ne se soit point soucié de la perdre, en conservant, & réservant par consequent pour l'impression, un aussi dangereux *Traité*, que celui qu'il avoit écrit il y avoit longtems, *de la Foiblesse de l'Esprit humain:* & son étonnement auroit sans doûte bien redoublé, s'il avoit sû, que l'Auteur y travailloit déjà, & l'avoit peut-être même achévé, lors qu'il composoit sa *Demonstratio Evangelica*. Mais, tel est le Génie de l'Homme, qu'il est souvent inconcevable. Un autre exemple

(106) Journal Littéraire, *Tom. VII, pag.* 340.

(107) Ephr. Prætorii Athenæ Gedanenses, *pag.* 79.

(108) Biblioth. Cordesiana, *pag.* 536. Biblioth. Bigotiana *pag.* 110. Catal. de Cloche. *pag.* 159.

(109) Satires personnelles, *num.* 163, *pag.* 195.

(110) La Monnoie, Rem. sur Baillet, *Tom. VI, pag.* 194.

(111) Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *pag.* 506, *où il donne mal à* Petit *le Prénom de* Jean.

(112) Le Monnoie, Remarques sur Baillet, *Tom. VI. pag.* 194.

(113) Molleri Cimbr. Litterata, *Tom. I, pag.* 168.

emple de cette disparate de l'esprit humain est celui d'un compatriote & d'un admirateur de cet Evêque Pyrrhonien, sçavoir le Ministre Jaques Basnage, qui faisoit force Livres en faveur des Réformés & contre les Catholiques-Romains, & qui ne laissoit pourtant point de loüer comme un excellent Livre, & comme irréfutable, ce *Traité de la Foiblesse de l'Esprit Humain.* Si l'Auteur de l'*Anti* avoit su cette particularité, il se seroit sans doûte écrié, *o! sanctissimum Evangelii Divini Ministrum!* ainsi qu'il s'est avec justice écrié, *o! præstantissimum Episcopi Christiani Effatum!* Combien de gens qui leur ressemblent ne trouveroit-on point dans les diverses Communions, s'ils étoient aussi disposés à mettre ainsi au jour leurs Opinions sécrétes!

ANTI-HUGUENOT. Il y a trois Piéces sous ce titre.

La I. est attribuée à GUILLAUME DE REBOUL, nouveau converti, ennemi juré des Ministres, & surtout de *Jean de Falguairoles*, Ministre de Nimes, qui l'avoit fait excommunier, dans le nom duquel il trouve *enragé fils d'Eole*, & contre lequel il publia deux *Salmonées*, en 1596, & 1598. Voïez REBOUL.

La II. ne m'est connuë que par ces trois mots, *le petit Anti-Huguenot* d'un Catalogue abondant en bons Livres, mais très pitoïablement dressé (114). Il faisoit partie d'un Recueil de diverses Piéces *in* 8°, concernant particuliérement le commencement du Régne de Louïs XIII.

(114) Bibliotheca du Boisiana, *Tom. III*, *pag.* 930.

La III. est intitulée *l'Anti-Huguenot, au Duc de Rohan, pour respondre à son Manifeste ou Déclaration*, & a été imprimée *à Paris*, chez Bouriquault, *en* 1627, *in* 8°. (115). Ce *Manifeste* du Duc de Rohan est celui qu'il fit & publia, lors qu'il vit la Rochelle sur le point d'être enlevée au Parti réformé. Dès qu'il parut, le Parlement de Toulouse prononca un arrêt incomparablement plus redoutable que tous les *Anti-Rohans* imaginables, mais qui fut pourtant d'aussi peu d'effet contre lui, que tous les efforts qu'il fit pour secourir cette déplorable ville. Tout ce que produisit ce terrible *arrêt, trouvé fort extraordinaire dans la Justice de France*, en ce qu'il *condamnoit ce Duc à être tiré à quatre chevaux, le déclaroit déchû de noblesse, mettoit sa tête à prix à cinquante-mille écus, & annoblissoit ceux qui le tueroient*, fut de *donner la hardiesse à trois ou quatre coquins de l'entreprendre, qui, au lieu d'argent comptant & de noblesse, n'eurent que la corde & la rouë pour récompense* (116).

(115) Bibliotheca Barberina, *Tom. I. pag.* 55. Le Long, Biblioth. Hist. de la France, *pag.* 432.

(116) Hist. du Duc de Rohan, par F. D. [Fauvelet du Toc], *pag.* 84.

ANTI-HUGUES. *l'Anti-Hugues, c'est-à-dire Réponse aux Ecrits & Blasphémes de Hugues Soreau, soy-disant Ministre Calviniste à Orléans, contre les principaux poincts de la Foy & de la Réligion Chrétienne par* GENTIEN HERVET: Paris, Chesneau, 1566; & Rheims, Jean de Foigny, 1567, in 8°.

Avant cet *Anti*, Hervet avoit déjà publié contre le même Ministre une *Réponse à Hugues Sureau, dit des Rosiers, Maitre d'Ecole à Orleans*, que la Croix du Maine se contente d'indiquer comme *imp. par Chesneau*, mais que du Verdier intitule *Réponse contre une Invective d'un Maitre d'Ecole d'Orléans, qui se dit de Rheims, sur le Discours que les Voleurs & Pilleurs d'Eglise n'en veulent qu'aux Prêtres*, & indique ainsi, *Rheims, Jean de Foigni*, 1564, *in* 8. & dès trois ans auparavant une *Apologie ou défense contre une réponse des Ministres de la nouvelle Eglise d'Orleans, écrite en leur nom par je ne sais qui, se nommant* L'UN POUR TOUS, imprimé à Paris, chez Nicol. Chesneau, *en* 1561. *ou* 63, *in* 8°. Ainsi, c'étoit une vieille querelle entre ces deux Controversistes. Par une assez froide & mauvaise plaisanterie, mais qui étoit apparemment du gout de ce tems-là, *Gentian Hervet* est souvent nommé *genti Ane Hervet* dans le *Tableau des Différens de la Réligion* de PHILIPPE DE MARNIX, *Seigneur de St. Aldegonde*, Livre fort bon quant à la solidité des argumens, mais trop bouffon & burlesque par rapport au tour qu'on leur donne & au stile dont on les débite.

ANTI-JACOBITE. *Anti-Jacobite, ou Réfléxions sur les Prétentions de certains Anglois dans les Circonstances présentes, &c.*: imprimé en 1715, in 12°.

C'est une réponse à quelques écrits publiés en Angleterre contre la Réligion Luthérienne, dans le dessein d'inspirer de la haine pour George I. Roi d'Angleterre. Dans une *Lettre* du 4. de Juillet 1715, G. G. LEIBNIZ s'étonne qu'on lui attribue cet *Anti*. voïez LEIBNIZII *Epistolæ*, Tom. III, p. 302.

Pages 401.-408. Après, avoir raporté le Texte du *Jacobite* qui reproche durement au Roi d'avoir abandonné la *Confession d'Augsbourg* pour la *Confession Anglicane*; Mr. Leibniz fait voir leur peu de *Difference*, ou même en quelque sorte leur *Conformité*.

ANTI-JANSENISTE. *Bibliothéque Anti-Jansénisite ou Catalogue alphabétique des Livres propres à précautionner les Fidéles contre les Erreurs du tems.*

Cela se trouve à la fin de la *Bibliothéque Jansénisté, ou Catalogue alphabétique des principaux Livres Jansénistes qui ont paru depuis la naissance de cette hérésie, avec des notes critiques sur les principaux Auteurs de ces Livres; &c.* avec cette seule indication, M. DCC. XXXV. On sait que cela est du Père DE COLONIA, Jésuite de Lion, Ecrivain aussi passionné que mauvais & inéxact. Ces deux traités peuvent servir de Supplément à la *Bibliotheca Anti-Janseniana* du Père LABBE autre Jésuite tout aussi passionné, mais plus habile. Dans celui-ci les Livres *Anti-Jansénistes* sont en grand nombre, & les *Jansénistes* en fort petit; au lieu que dans l'autre c'est tout le contraire: en quoi les *Jansénistes* non lettrés lui sont fort redevables de leur indiquer ainsi les Livres de leur Parti.

ANTI-JESUITA. JOACHIMUS URSINUS *Anti-Jesuita* est le Nom de Guerre, qu'a trouvé bon de se donner INNOCENT GENTILLET, Jurisconsulte François, Président au Parlement de Grenoble, & puis Sindic de la République de Geneve dans divers ouvrages qu'il a publiés tant contre l'Eglise Romaine en général, que contre les Jésuites en particulier. Baillet, qui ne l'a point oublié dans ses *Anti*, ne parle que de son *Anti-Machiavel*, & de ses *Stupenda Templi Jesuitici* divisés en III. autres traités, & imprimés *à Francfort & Amberg*, en 1610, in 8: mais, voici V. autres écrits dans lesquels il s'est donné le même titre s'il en faut croire Placcius *de Pseudonymis*, Article 2859.

I. *Apologia pro Christianis Gallis Religionis reformatæ.* Genevæ, 1598, in 8°.

Dans les deux prémiéres Editions de cette *Apologie*, faites en 1578, & 1588, le Nom & la Qualité d'INNOCENT GENTILLET, *Président en la Cour du Parlement de Grenoble*, se voient bien tout au long: ainsi, à moins qu'on n'ait mis *Joachimus Ursinus Anti-Jesuita* dans la troisiéme de 1598, Placcius pourroit bien se tromper. Quoi qu'il en soit, voici le titre entier de cet ouvrage, important: *Apologia pro Christianis Gallis Religionis Reformatæ, quâ docetur hujus Religionis Fundamenta in Sacra Scriptura jacta esse, ipsamque tum ratione tum antiquis canonibus comprobari; Regi Navarræ dicata, Autore* INNOCENTIO GENTILLETO, *Jurisconsulto clarissimo & amplissimi Senatus Provinciæ Delphinensis Præside. Postrema editio sic aucta & emendata, ut novum opus esse dici possit.* Excudebat *Jacobus Stoer*, 1588, in 8. Les trois principes, sur lesquels roule tout cet Ouvrage sont: I. *Que la Religion, par laquelle on rend le mieux l'honneur, dû à Dieu, est incontestablement la meilleure:* II. *Que la Doctrine la plus solidement appuiée sur l'Ecriture est la plus ancienne & la plus vraie:* III. *Que les sentimens & les dogmes, approuvés par les anciens canons, ne peuvent & ne doivent être accusés d'hérésie:* & c'est ce que l'Auteur se contente d'établir & de prouver sans grand circuit de paroles, par des passages de l'Ecriture exacts, clairs, positifs, & à la portée de tous les Lecteurs.

II. *Speculum Jesuiticum, Pontificum Romanorum erga Imperatores Germanicos perfidiam, insolentiam, ac tyrannidem repræsentans, & Romam Babylonem, Papam autem Romanum ipsum Anti-Christum esse demonstrans. Una cum Appendice, in qua Scelera Romanorum Pontificum. Vita, & tragicus eorum Interitus, denique, blasphemæ Canonistarum de Papæ auctoritate, maioritate, & primatu, Assertiones recensentur, sectæ Jesuiticæ, inter omnes Monachorum familias pestilentissimæ opposita, a qua Orthodoxia hostiliter impetitur, tenera*

nera juventus insidiose corrumpitur, pax publica nefarie perturbatur, & ruptis societatis humanæ vinculis seditionum incendia sceleratissime excitantur, & late per Christianum Orbem universum sparguntur: edente JOACHIMO URSINO ANTI-JESUITA. Ambergæ, 1609, in 8°.

III. *Hispanicæ Inquisitionis & Carnificinæ Secretiora, ubi præter illius originem, progressus tyrannicus, in fidelium religionis reformatæ Professorum comprehensione, bonorum sequestratione, audientiis varii generis, testium publicatione & confutatione, artibus inquirendi aliis etiam secretioribus, captivorum victu & reliquis vitæ subsidiis, carcerum visitatione, sententiarum denique publicatione & interpretatione, describitur; exemplis illustrioribus, tum Martyrum, tum Articulorum & Regularum Inquisitoriarum, in fine adjectis: per* JOACHIMUM URSINUM ANTI-JESUITAM, *de Jesuitis, qui Inquisitionem Hispanicam in Germaniam & Bohemiam vicinam introducere moliuntur, præfantem.* Ambergæ, 1611, in 8°.

IV. *Flosculi Blasphemiarum Jesuiticarum, ex tribus concionibus super Beatificatione Ignatii Loyolæ habitis decerpti una cum Sorbonæ Parisiensis censura*: editi sine loco & Typographo, anno 1612, in 4°.

V. *Concilii Tridentini Historica Relatio, & Nullitas, solide & ex fundamentis demonstrata.* Ambergæ, 1615, in 8°. Goldast & Deckker ont attribué le II. Article à *Chrétien Becman*; mais sans raison valable, non plus que ceux qui le donnent à *Thomas James* & à *Jean Salmuth*.

Si l'on joint à tout cela son *Examen Concilii Tridentini*, imprimé dès 1586, & publié en Latin & en François, aussi bien que son *Bureau du Concile de Trente*, son *Apologie pour les Réformés*, & ses *Discours contre Machiavel*, on n'aura pas de peine à reconnoître, que ça été un des plus zélés Défenseurs des Réformés, & un des prémiers & des plus dangereux Ennemis du Papisme.

ANTI-JESUITE. Baillet se brouille fort touchant les Livres qui portent ce titre. Ce que je vais observer ici pourra servir à rectifier ce qu'il en dit.

Les Jésuites du Collége de Tournon aïant attaqué en 1581. l'Académie des Réformés de Nîmes, jusqu'à faire afficher sur ses Portes leurs Théses de Défi, JEAN DE SERRES, Ministre de cette Ville, & membre de cette Académie, fut chargé par elle de leur répondre; & la dispute s'étant fort échauffée produisit de part & d'autre divers Ecrits, à quatre desquels de Serres donne le titre d'*Anti-Jesuita*, dans le récit qu'il fait de cette Dispute, dans sa *Defensio pro Ecclesiæ Catholicæ Autoritate*, &c. imprimée *à Geneve, en* 1594, *in* 8°.

Le I. de ces écrits est intitulé *Academiæ Nemausensis brevis & modesta Responsio ad Professorum Turnoniorum Societatis, ut aiunt, Jesu Assertiones, quas Theologicas & Philosophicas appellant*, & est datté de Nîmes, le 12. d'Octobre 1582. C'est-là le *I. Anti-Jesuita*, comme l'appelle de Serres. On en trouve des éxemplaires avec cette Indication: *Londini, apud Thomam Vautrollerium*, 1584, *in* 8°.

Le II. est intitulé *Academiæ Nemausensis Expostulatio de Jesuitarum Turnoniorum bis cocta Crambe*, & est datté de Nimes, le 14. Septembre 1583. C'est ce que de Serres appelle son *II. Anti-Jesuita.*

Le III. est intitulé effectivement en François *Anti-Jésuite*, & fut imprimé *à Nismes, en* 1584, *in* 8°. Voïez la *Bibliotheca Bigotiana*, III. Partie, num. 2129. C'est ce que de Serres appelle son *III. Anti-Jésuita*, quoi qu'écrit en François.

Et le IV. est intitulé réellement aussi *IV. Anti-Jesuita, sive pro Verbo Dei scripto, & vere Catholica Ecclesia, adversus Joannis Hayi Jesuitæ Commenta & Convicia, Responsio*; & il finit, ainsi que les trois autres, par la Devise ordinaire de de Serres, *etiam veni Domine Jesu!*

Ces quatre Piéces sont suivies d'une cinquiéme, intitulée *Gratianus Anti-Jesuita, idest Canonum ex Scriptis Theologorum collectorum, & Doctrinæ Jesuiticæ ex variis istius nuperæ Sectæ Mataeologorum Scriptis excerptæ, Collatio; a quodam Veritatis Studioso instituta*; mais qui n'est point de de Serres.

Excepté le III. de ces *Anti-Jesuites* qui est écrit en François, les quatre autres sont renfermés avec diverses autres Piéces, dans un Recueil aussi rare que curieux, intitulé *Doctrinæ Jesuitarum præcipua Capita, retexta & confutata, ubi Errores, Hypocrisis, Fraudes, & multiplicia Mendacia novæ istius Anti-Christi Sectæ, quæ Sacro-Sanctum Jesu Nomen sibi arroganter & falso tribuit, solidis Rationibus, Scripturæque & Ecclesiæ Doctorum Testimoniis, manifeste deteguntur*; & imprimé *Rupellæ, apud Theophilum Regium*, 1584-1588, *in* 8°. 6. *voll.*

Longtems après, & même depuis la mort de Henri IV, on vit paroître un nouvel

Anti-Jésuite, ou Discours au Roy contre les Jésuites sur la Mort de Henry IV. imprimé *à Saumur, en* 1611, *in* 8°. (117). L'Estoile remarque sous cette Année, qu'il *paroissoit lors*; que, *hors les Injures, il n'y faut rien chercher*; que *l'Autheur est* BON-ESTAT, *jeune Homme*; & *que le Facteur de la Guillemot*, c'est-à-dire de la Veuve du Libraire de ce Nom, *en fut Prisonnier* (118). Selon le Catalogue d'une Bibliothéque bien curieuse, & parfaitement bien fournie de ce qu'il y a de rare en fait de petits Livres, cet *Anti-Jésuite* fut réimprimé sous le titre de *Courier Breton*, en 1626, in 8°. (119). Si cette circonstance est bien fondée le Jugement de l'Estoile ne l'est gueres; car le *Courier Breton* n'est point injurieux, & ne paroît nullement l'Ouvrage d'un jeune Homme. Ce qu'il y a de certain c'est que ce que j'avois avancé dans la *Bibliotheca Jo. Giraud* m'a été confirmé plus de 40. Ans aprés par l'éxamen d'un éxemplaire de cet *Anti-Jésuite* même, que j'ai conféré avec le *Courier Breton*; & que j'ai trouvé, que ces deux Ouvrages commençoient & finissoient de même, par *Tout se voit enfin, mon Prince*, & par *nous en regrettons la Perte*; ce qui met la chose hors de tout doute.

(117) Biblioth. Jo. Giraud, *Octavo*, num. 4917.

(118) L'Estoile, Memoires, *Tom.* II, *pag.* 378.

(119) Biblioth. Joan. Giraud, *Octavo*, num. 4918.

L'Abbé Lenglet, qui ne connoissoit point l'*Anti-Jésuite*, prétend que le *Courier Breton* fut *d'abord imprimé en* 1626, & puis *en* 1630. Mais, c'est une erreur; puis que l'Auteur y traite *la Reyne de Pilote de la France, sur laquelle se repose le Salut public*; ce qui ne convenoit plus à cette Princesse en 1626. & 1630.

Au reste, comme il y a dans cet *Anti-Jésuite*, ou *Courier Breton*, certains endroits tout semblables à quelques-uns de la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de de Serres par Montlyard*, je croirois aisément, que le BON-ESTAT dont parle l'Estoile, n'est qu'un nom supposé, ou tout au plus que l'Éditeur du *Livre*.

Après cet Exposé, on peut aisément conclure, que Baillet ne connoissoit point les écrits de de Serres; & que ce Ministre a été, non seulement un des prémiers, mais même un des plus redoutables Adversaires des Jésuites. Mais, c'est ce qu'on pourra voir plus amplement ci-dessous dans son Article, & particuliérement dans la Remarque (*H*), où je donnerai toute l'Histoire de sa Dispute avec les Jésuites de Tournon.

L'Ouvrage suivant, indiqué comme fabriqué *in Officina Anti-Jesuitica*, peut bien être mis au rang des *Anti-Jésuites*: & je l'enregître d'autant volontiers ici sous ce titre, qu'on le donne comme un Manuscrit assez rare & très peu connu, indiqué seulement parmi ceux de Monsieur Krafft.

Praxis Jesuitarum, in Gratiam & Usum suorum Discipulorum, & imprimis Praxeos Studiosorum, Strenæ & Honorarii loco, hac subjecta Forma rithmica, ut ab illis eo dexterius comprehendi, Memoriæ mandari, & de die in diem ad usum felici Progressu applicari queat: fideliter a quodam hujus amplissimi, famosi, & facinorosi Ordinis Suitici magno Fautore compendiose scripta in certa numerata Capita contracta, & cum Approbatione atque Consensu superiorum in lucem edita, Christianopoli in OFFICINA ANTI-JESUITICA, M. DC. XIV.

Cette Satire ne contient que neuf Feuilles; & l'on pourra aisément juger de son caractére par les vers suivans, pris, tant de son titre, que du corps de l'Ouvrage même.

Quia Praxis Suïtarum
Multiplex, & variarum
Est Rerum usitatarum;
Itaque non inconsultum

Duxi-

Duximus hoc Compendium
Facere Mundo publicum.
Tu lege, Gens Loiolica:
Tradatur Apodictica
Vestrorum Patrum Practica. . . . . . .
In singulos speculantur,
Et ubique perscrutantur,
Quod vel agant vel loquantur;
Confessores curiosi,
Prædicatores verbosi
Et Doctores fastuosi,
Sui semper laudatores
Aliorum despectores
Et omnium sunt censores.

Peut-être cela seroit-il tiré de l'*Historia Jesuitica:* du moins me souviens-je d'y avoir lû de pareilles Rimes de même mesure; mais, je n'ai pas maintenant ce Livre pour m'en éclaircir.

ANTI-INES. Voïez ci-dessous ANTI-PARADOXES.

ANTI-INQUISITEUR. *l'Anti-Inquisiteur, par* ANTOINE DE l'ESCAILLE, *ou Lescaille.* (120). On ne sait contre qui est fait cet *Anti*, ni quel est cet *Inquisiteur* à qui son Auteur en veut. Il est néanmoins fort apparent, que c'est à quelque Ministre de Geneve, & peut-être à Théodore de Beze: du moins trouve-t-on un Ouvrage de ce fameux Théologien contre ce Lescaille, intitulé *Response pour la Justification par l'Imputation gratuite de la Justice de Jésus Christ appréhendé par la seule Foy, contre un certain écrit sans le nom de son Auteur, imprimé furtivement, & semé çà & là par un certain Antoine Lescaille; trad. du Latin,* & imprimé *à Geneve, en* 1592, *in* 8°. (121). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut réfuté par *Pierre Chouet*, dans une *Responſe Chrétienne & Modeste au Libelle injurieux & non Chrétien publié par Lescaille, & nommé par lui* Anti-Inquisiteur. *Plus, une Responſe aux Paraphrases du dit Lescaille par lui intitulées* Doctrine Chrétienne *&c.*; le tout imprimé, *en* 1593, *in* 8°: & que cela fût suivi de deux autres Livres contre ce même Lescaille; le prémier intitulé *Responſes Chrétiennes aux Doctrines non Chrétiennes contenuës ès Libelles diffamatoires d'Antoine Lescaille*, imprimé *en* 1593, *in* 8°, & qui n'est peut-être que la même chose que le précédent volume sous un titre un peu différent; & le second, intitulé *Remonstrance Chrétienne à Antoine Lescaille, pour l'induire à donner Gloire à Dieu, & se reconcilier à l'Eglise*, composé par *Léon* ou *Léonard Constant*, & imprimé de même en 1593, *in* 8°. (122). Toutes ces *Réfutations*, & cette *Remonstrance* ne servirent de rien pour la conversion de cet Homme: car, le Synode de Saumur de 1596. finit par un avertissement *de se garder d'un pernicieux Coureur Hérétique, nommé* Antoine de Lescaille, *qui va par-tout semant ses Erreurs, par des Discours & par des Livres* (123).

(120) Draudii Bibliotheca Exotica, *pag.* 6.

(121) *Idem, pag.* 4.

(122) *Idem, ibidem, pagg.* 6. & 7.

(123) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom.* I, *pag.* 211.

ANTI-INQUISITOR. *Anti-Inquisitor contra Calumniam & Calumniatores, veteres & modernos, Authores & Fautores perniciosissimi Belli inter Christianos:* impressum cum sola Nota anni 1593, in 8°.

Cet *Anti* est du fameux SEBASTIEN CASTELLIO ou CHASTEILLON, & avoit déjà été mis parmi ses *Opuscula* imprimés *Aresdorfii, per Theophilum Philadelphum, en* 1578, *in* 12°! Il l'avoit composé en Avril 1557. Ces mêmes *Opuscula* ont été réimprimés *à Tergou*, en 1613, in 8°, & à Francfort, en 1696, in 8°. Malgré ces diverses éditions, ce Recueil est rare, & l'*Anti-Inquisitor* seul encore plus.

ANTI-JOSEPH. *L'Anti-Joseph, ou bien plaisant & fidéle Narré d'un Ministre de la Réligion prétenduë Réformée, vendu publiquement à Clerac, aiant été enfermé en un Coffre par une honnête* Dame *de la dite Ville, à laquelle il faisoit l'Amour.* Agen, 1615, in 8°.

C'est tout ce que nous en apprend l'Abbé *Lenglet du Fresnoy* déguisé sous le Nom de *Gordon de Percel*, dans sa *Bibliothéque des Romans*, pag. 261, où il ajoûte cette admirable Note: *Pourquoi ces bonnes Gens ne feroient-ils pas l'Amour aussi-bien que les Ecclésiastiques Catholiques?* Il en fait souvent d'aussi froides sur divers autres Articles de cette *Bibliothéque*, où il y a d'ailleurs beaucoup de choses hazardées, & plus témérairement avancées, qu'exactement rapportées, ainsi que dans ses autres Recueils Bibliographiques.

ANTI-JUDAICA. *Doctoris* JOACHIMI LANGII, *Professſ. Theol. in Academia Fridericiana, Gloria Christi & Christianismi Apocalyptico-Prophetica, nec non Anti-Sociniana & Anti-Judaica, &c.* Amstelodami & Lipsiæ, in Officina Rombergiana, 1740, in folio.

Cet immense *Anti* est non seulement contre les *Juifs* & particuliérement contre le R. Isaac, & contre les *Sociniens*, dont il attaque le Catéchisme de Racow, mais encore contre les *Sceptiques* & les *Pyrrhoniens*, comme il paroit en divers endroits de cet Ouvrage, dont on peut voir un fort ample Extrait dans les *Acta nova Eruditorum Lipsiensia*, année 1740, pages 535.-544.

ANTI-LAIS. Ouvrage ancien, écrit en Grec contre cette Courtisanne Grecque si fameuse, nommée *Lais.* Athénée, qui fait mention de cette Satire dans ses *Deipnosophistæ*, Livr. XIII, pag. 570, d'Edition de *Lion, chez de Harsy, en* 1612, *in folio*, en rapporte quelques Vers d'Epicrates contre cette femme devenuë vieille & misérable; & il y en ajoûte quelques autres tirés de la *Geronto-Mania* d'Anaxandrides, qui se moque pareillement des vieilles Débauchées de son tems. Les Recueils de Mr. Baillet ne lui ont point fourni cet *Anti.*

ANTI-LANFRANCUS. *Anti-Lanfrancus, Autore* WILHELMO THORN. Voiez *Acta Sanctorum* Collectoribus Bollando & aliis, in mense majo, *Tom. II, col.* 1758.

ANTI-LEGISTA. *Anti-Legista Critico Apologetico, ou Glossario Analytico, em que se critica, responde, convence, e refuta hum Manifesto que a favor dos Doutores Legistas fez hum Anonymo, pertendendo mostrar, que eraõ habeis para as Conezias Doutoraes da Universidade de Coimbra; por* VICTORIANO GUERREIRO DE BULHOENS. *Paris, Pierre* Prault, 1735, in folio.

Censura, sive Judicium inofficiosæ Censuræ a qua Liber Anti-Legista *vindicatur; trina, velut Ære triplici, Apologetica demonstratione constat:* Salamanca, por Villagordo y Alcaras, sem anno da Impressaõ, in folio.

Anti-Epitome, ou Anti-Legista *disfarçado. Dialogos Criticos, ou Colloquios joco-serios sobre a Controversia entre Canonistas e Legistas, âcerca das Conezias Doutoraes da Universidada de Coimbra; por* LEONARDO LUIS DE QUEIRÓS: Salamanca, por la Viuda de Ant. Ortiz Gallardo, 1737, in 4°.

Prædictiones Apologeticæ, sive Flosculi præcursores ad futurum Fasciculum Sententiarum: *additio ad censuram inofficiosæ Censuræ, & Demonstratio novissima, in qua præveniuntur & reconveniuntur aliqua quibus* Epitomes *Autor, & Juris Civilis Doctores, pro jure suo suadendo, novum certamen inire moliuntur, & præcipue disceptatur de veritate & validitate Bullarum circa Canonicatum Lamecensem obtinendum.* Hispali, sem anno da Impressaõ, nem Nome do Impressor, in folio.

Ces quatre traités concernent une Dispute née en Portugal, dans l'Université de Conimbre touchant les Droits que ses Docteurs prétendent avoir sur certains Canonicats venans à vaquer. Ils sont tous de la façon de DENIS BERNARD DE MORAES, Docteur en Droit Canon, & Prélat de l'Eglise Patriarchale. Ainsi, outre deux nouveaux *Anti*, ils procurent aux Historiens des Pseudonymes deux nouveaux Articles remarquables. Diogo Barbosa, Biblioth. Lusitana, *pag.* 705.

ANTI-LEGOMENA. C'est le titre qu'a donné MELCHIOR GOLDAST au II. Chapitre de ses *Prolégoménes sur* PETRONE, lors qu'il en a donné une édition, accompagnée des *Remarques, Notes, & Commentaires*, faits sur cet Auteur jusqu'à son tems, & imprimée *Helenopoli, pro Bibliopolio Joannis Schonwetteri excudit Joannes Bringerus, anno* 1610, *in* 8°; inscription ou adresse, qui cache le nom de *Lion* & de *Paul Frellon* Libraire de cette Ville, comme le prouve le *Privilége* pour l'impression mis à la fin du Volume. Ce second Chapitre est ainsi intitulé, parce qu'il contient les autoritez des Ecrivains peu favorables à Pétrone, tels que St. Augustin, le Concile de Trente, Beze, Guirand, Richer, & autres; avec les réponses de l'Auteur à ces autorités: & il est étonnant que

que Baillet, qui connoissoit tant de particularitez Littéraires, n'ait point connu celle-là.

ANTI-LEON. *Anti-Leon, ou Renversement des Colonnes Philistines, par* DANIEL COUPPÉ. Saumur, 1630, in 8°. (124).

(124) Bibliotheca Joan. Giraud. *Octavo*, num. 2040.

Le *Léon*, contre lequel est fait cet *Anti*, étoit un Carme, qui avoit peut-être composé quelque traité de controverse sous le titre de *Colonnes*, que *Daniel Coupé* aura métamorphosées en *Philistines*: & ce dernier étoit un Ministre réformé, prémiérement à Tours, & en suite à Loudun, où il est mort dans un âge très avancé. On a outre cela un *Traité des Miracles* de sa façon, imprimé *à Rotterdam, en* 1645, *in* 8°. Peut-être n'en est-ce pas la prémiére édition.

ANTI-LEZINE. *Les Noces d'Anti-Lezine, Comédie, extraite des Discours de la contre-Lesine*, ou loüange de la Liberalité, *par le Pasteur Monopolitain, traduite de l'Italien en François par le Pasteur Philandre*: imprimée à Paris, en 1604, in 12°. (125).

(125) Recherches sur les Théâtres de France, *Tom. II*, *pag.* 1.

Il paroit par ce titre, qu'il y a eu un Livre Italien intitulé *Anti-Lezina* ou *Contra-Lezina*: & probablement cela aura été écrit contre cet autre Livre Italien: *Della famosissima Compagnia della Lezina Dialogo, Capitoli, e Ragionamenti piacevoli; con varie Aggiunte da* GIUNTINO FULGONATI, *& altri*, réimprimé *à Venise, en* 1627, *in* 12: traduit en François sous le titre de *la fameuse Compagnie de la Lezine ou Alesne, c'est-à-dire manière d'épargner, aquerir, & conserver*, & imprimé *à Paris, en* 1604, & *en* 1618, *in* 12°. (126).

(126) Biblioth. Jo. Giraud, *Octavo* num. 4053, 4054. Catalog. de Cange, *pag.* 121, 122.

Tout cela a été réuni dans un Volume intitulé: *La fameuse Compagnie de la Lezine ou Alesne; avec la continuation de la Compagnie de la Lezine, la contre-Lezine ou Compagnie de la Marmite grasse; augmenté de la Comédie des Nôces d'Anti-Lezine, Paris*, 1604, *in* 12°.

ANTI-LITURGICUM. *Anti-Liturgicum Scriptum quoddam* (127).

(127) Placcius de Pseudonymis, *pag.* 575.

Je ne connois cet *Anti*, que par la réfutation qui en a été faite sous le nom des Ministres de Stockholm, & sous le titre suivant: STOCKHOLMENSIUM MINISTRORUM *Responsio contra Scriptum Anti-Liturgicum.* On n'en indique point l'édition, non plus que de l'Ecrit qu'elle réfute; & l'on se contente d'observer, qu'elle est d'un Jésuite nommé CLOSTERLASSIUS, dont Sotwel ne fait aucune mention.

ANTI-LOGIA. *Anti-Logia Papæ, seu de corrupto Ecclesiæ Statu Scripta aliquot veterum Auctorum* Basileæ, 1555, in 8°.

C'est ainsi que ce titre se trouve à la page 82. du Catalogue d'une Bibliothéque bien fournie de fort bons livres, savoir, le *Catalogus Librorum Bibliothecæ Dionysii Nolin*, imprimé *à Paris, chez Martin, en* 1710, *in* 12°: mais, cela est fort imparfait. Le voici donc beaucoup mieux circonstancié; *Anti-Logia Papæ, hoc est de corrupto Ecclesiæ Statu, & totius Cleri Papistici Perversitate, Scripta aliquot veterum Authorum, ante Annos plus minus* 300. *& interea; nunc primum eruta, & ab interitu vindicata: cum Præfatione D. Wolfgangi Wissenburgii.* Ce Volume, est imprimé *à Bâle, chez Oporin, en* 1555, *in* 8°; & consiste en XVI. diverses Piéces assez curieuses, dont on peut voir le détail dans la *Bibliotheca Uilenbrouchiana*, Part. III, pag. 33. On peut regarder cela comme une espéce de Supplément au *Catalogus Testium Veritatis* de Matthias Flacius Illyricus.

ANTI-LOGIA. *Anti-Logia contra Apologiam Andreæ Eudæmon Johannis pro Henrico Garneto Jesuita, Autore* ROBERTO ABBOT *Theologo Anglo.* Londini, 1613, in 4°. (128).

(128) Biblioth. Bodleiana, *pag.* 2.

On voit, par ce titre même, quel Ouvrage réfute cet *Anti*, qui fut réfuté lui même par une *Responsio* ANDREÆ EUDÆMON JOHANNIS *ad Anti-Logiam Roberti Abbots*, imprimée *à Cologne, chez Kinckius, en* 1615, *in* 8°. (129).

(129) Alegambe, *pag.* 26.

Ce n'étoit pas là leur prémiére Dispute. Quelques années auparavant, ABBOT avoit publié *Anti-Christi Demonstratio adversus Pontificios*, imprimée *à Londres, en* 1603, *in* 8. (130): & EUDÆMON JOHANNES lui avoit répondu par *de Ante-Christo Libri III. adversus Robertum Abbotum*, imprimés *à Ingolstad, chez Sartorius, en* 1609, *in* 8°. (131).

(130) Bibl. Bodl. *pag.* 8.

(131) Alegambe, *pag.* 236.

ANTI-LOGIA. *Anti-Logia alle Osservazione di* OTTAVIO MARANTA, *cioè* BIAGIO GAROFALO, *fatta da* FABIO CARSELLINI. *Augusta*, 1711, *in* 4°.

On repondit à cet *Anti* par un *Ragionamento del Signor* ALESSANDRO BAGNOLI *in Difesa delle* Osservazioni del Signor OTTAVIO MARANTA, contra *l'Anti-Logia del* FABIO CARSELLINI. In Roma, 1713, in 4. Biblioth. Selectiss. ap. Mortier, *Tom. I, pag.* 446.

ANTI-LOGIA. *Anti-Logia* JACOBI SCHEGKII, *Schorndorffiensis, qua refellit XXVII. Propositiones Servetianæ Hæreseos, quibus impie statuitur solius Patris Essentia & Persona Deus esse verus exclusive, Filius autem, & Spiritus sanctus impie negantur personaliter subsistere in Essentia Divina.* Tubingæ, anno M. D. LXVIII. in 4°.

On voit d'un coup d'oeil de quoi il s'agit dans cet écrit fait contre les Dogmes des Sociniens. Il ne reste donc qu'à ajoûter, qu'il est composé d'une *Préface*, d'une *Declaratio earum Causarum, quibus Anti-Trinitarii in suos Errores inducuntur, & Rationum quoque Explicatio, quibus orthodoxa Veritas defenditur*, de 31. pages; & de *XXVII. Anti-Trinitariorum, Servetianorum Proposita* rapportés dans leurs propres sens & termes, & suivis des Réfutations de Schegkius, conduisant le Volume jusqu'à la 83. page. Avant cela, il avoit déjà laché contre les Anti-Trinitaires un traité particulier, intitulé *de una Persona & duabus Naturis Christi Sententia* JACOBI SCHEGKII, *Doctoris Medici, & Philosophi Clarissimi, Professoris Scholæ Tubingensis, ex Fundamentis quidem Scripturæ Sacræ, Analysi autem Philosophica, & pie ac erudite explicata*, imprimé *à Francfort, en* 1565, *in* 4°, en 67. pag. precedé d'une *Préface* datée du 19. Août 1565. Simon Simonius écrivit contre, & Scheckius lui répliqua.

Baillet, qui n'a rien dit de cet *Anti*, parle bien de son ANTI-SIMONIUS, & de l'ANTI-SCHEGKIUS de Simon Simonius contre lui.

ANTI-LOGIA. *Anti-Logia oder wahrhaftige in Jure & Facto wolbegründete Hintertreibung der wieder ihn, und sein Instrumentum insinuata Retorsionis wieder G. F. von Hornberg anno* 1631, *in Druck ausgestreueten, mit groben falschen Calumnien erfülleten, vermeinten Apologie, anno* 1633, in 4°. C'est une suite d'une autre Piéce du même Auteur, intitulée *Instrumentum insinuatæ Retorsionis wieder G. F. von Hornberg, injurianten*, anno 1631, in 4°, & cet Auteur est NICOLAS DE HOLSTEIN, Capitaine au Service de Christian IV. Roi de Dannemarc. Son Adversaire GEORGE FREDERIC DE HOMBERG, de même Capitaine au même Service, opposa à son *Antilogie* une Réponse intitulée *Canens Anti-Logicus wieder die von Claus von Holstein seiner Apologie entegen gesetzde Antilogie*, anno 1634. Il s'agit-là de Disputes & Contestations militaires peu intéressantes pour ceux qui ne sont pas du métier. Molleri Cimbria Litterata, *pag.* 258.

ANTI-LOGIÆ. *Anti-Logiæ, & Absurda Socinianorum, Autore* DANIELE CLEMENTINO, *Concionatore Reformato.*

Piéce dont on ne note point l'édition, ni la forme, à laquelle JONAS SLICHTINGIUS à opposé une *Responsio dedicata Palatino Belzensi*, imprimée *à Racow, en* 1625, *en Polonois.* C. C. Sandii Biblioth. Anti-Trinitarior., *pag.* 127.

ANTI-LOGIÆ. *Anti-Logiæ Biblicæ, sive Conciliationes Dictorum S. Scripturæ, in speciem inter se pugnantium, secundum seriem Locorum Theologicorum in ordinem redactæ, ex* CHRISTIANI MATTHIÆ *Schedis autographis collectæ, absolutæ, & editæ à* JOH. SCHELHAMERO *Juniore.* Hamburgi, 1700, in 4°. Jo. Molleri Cimbria Litterata, *Tom. I, pag.* 388.

ANTI-LOGIÆ. *Anti-Logiæ, seu Contradictiones apparentes Sacræ Scripturæ, in breviorem Methodum collectæ à* DOMINICO MAGRIO, *Congregationis Oratorii.* Venetiis 1645, *in* 24°. Parisiis, vidua Dion. Thierry, 1665, in 24°.; & Bruxellis, Mart. Hullegarde, 1679, in 12°. *Editio dimidia parte Auctior Studio Jacobi Fabri.* Parisiis, du Bois, 1685, in 12°.

Il y a quantité de gros Ouvrages sur ces sortes d'*Anti-Logies* ou *Contradictions*, à commencer par le *Doctor Perplexorum* du Rabbin MOÏSE MAIMO-

MONIDES; mais, on s'est contenté d'en ramasser briévement ici, à l'usage des commençans, un petit nombre des plus ordinaires, & des moins importantes.

ANTI-LOGUS. *Anti-Logus* PETRI DAMIANI *adversus Judæos.* *Vid.* Cave Hist. Litter. *pag.* 529.

ANTI-LOQUIUM. *Anti-Loquium ad Quæstionem.* Cur non vis fieri Catholicus, sicut Majores fuerunt? *Autore* LUDOVICO ELPIDIO. Hanoveræ, e Typographia Aulica, 1669, in 4°.

Le Père Nathanaël Sotwel nous apprend dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, page 282, que ce prétendu *Lodovicus Elpidius* est le Père GASPARD SEVEN-STERN, c'est-à-dire *Sept-Etoiles*, de Groningue, qui s'est caché sous ce nom pour publier cet *Anti.* Foppens n'en fait aucune mention dans sa Révision & Augmentation de la *Bibliotheca Belgica* de Valére André, non plus que de beaucoup d'autres, qui se sont trouvés dans l'intervalle depuis 1643. où cet Auteur a fini, jusqu'en 1680. où Foppens lui-même s'est fixé. Voiez ci-dessous l'Article BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, où j'ai marqué les autres défauts de cette révision.

ANTI-LUCRECE. On parle depuis longtems d'un Ouvrage Latin, qui doit porter ce titre, & que la voix publique attribüe à Mr. le Cardinal DE POLIGNAC. On fait plus: on en cite non seulement ces deux Vers,

Pieridum si forte Lepos austera canentes
Deficit, Eloquio victi, Re vincimus ipsa;

mais même on en trouve trois longs passages dans les *Mémoires de Littérature*, Tom. I, Part. II, pag. 414-418.

On ajoûte, qu'il censure vivement les sentimens hardis de Mr. Bayle, sous le nom de *Quintius:* & Dieu sait s'il ne pensoit pas lui même plus hardiment que ce prétendu Quintius. Dans les *Novelle della Republica Letteraria*, anno 1744, pag. 344. on le dit Cardinal dès 1706; mais, c'est une erreur: il ne le fut qu'après la Paix d'Utrecht en 1713.

ANTI-MACHIAVEL. Baillet s'est tellement embrouillé lui-même en un long & froid Article sous ce titre (132), qu'il en a fait mal-à-propos conclure à Mr. Bayle, que *la citation* de ce Mot, étant *plus courte que celle du véritable titre des discours d'*INNOCENT GENTILLET *contre Machiavel, avoit fait naitre le titre d'*Anti-Machiavel (133). Voilà qui est bien positif. Mais, outre qu'il se peut très bien faire, que cette Dénomination ne soit venüe que de certains Vers, imprimés à la tête de ce Livre même, & addressés *à l'Auteur des Discours* ANTI-MACHIAVELLIQUES (134), il est bien certain, que plusieurs éditions de cet Ouvrage, & entre autres celles des Traductions Latine & Allemande, que j'indiquerai bientôt, portent le titre d'*Anti-Machiavellus:* & c'est ce que reconnoit fort bien la Monnoie, pour les derniéres éditions, dans ses Remarques sur cet Article embarassé de Baillet (135).

Ces Discours sont intitulés *Discours sur les Moyens de bien gouverner, & maintenir en bonne Paix, un Royaume ou autre Principauté, divisés en III. Livres, à savoir, du Conseil, de la Réligion, & de la Police, que doit tenir un Prince, contre Nicolas Machiavel, Florentin,* dédiés *à François de France, Duc d'Alençon, Frère de Henry III,* & imprimés sans aucune autre indication que celle de l'année M. D. LXXVI., *in* 8°. (136). Ils parurent en Latin sous ce titre, *Commentariorum de Regno, aut quovis Principatu, recte tranquilleque administrando, Libri III, in quibus ordine agitur de Consilio, Religione, & Politia, quas Princeps quilibet in ditione sua tueri & observare debet, adversus Nicolaum Machiavellum Florentinum,* & imprimés de même sans autre indication que celle de M. D. LXXVII., *in* 8°. Peu de tems après, en M. D. LXXIX., on en donna une troisiéme édition en François, aussi *in* 8°. La Version Latine fut réimprimée de même, *en* 1590, *in* 8°. *à Strasbourg, chez Zetzner, en* 1599, *in* 4°. *in* 8°. & *in* 12°. (137); & *à Ursell, en* 1599, *in* 8°. Dès 1580, on en avoit vû une Version Allemande, faite par Georgius Nigrinus, Prêtre de Giessen, & accompagnée du Nom

(132) *Le CXXIV. de ses Satires* Personnelles sous le titre d'ANTI, *pag.* 155-157.

(133) Bayle Dict. Critiq. Art. MACHIAVEL, *Rem. (F.) Voiez aussi* Sorel, Bibliothéq. Franç. *pag.* 71.

(134) *Sign.* §. 8.

(135) La Monnoie sur les Anti de Baillet, *pag.* 156, 157, *Note I.*

(136) *L'Edition de* Lausanne, *en* 1571. *dont parlent* Placcius *No.* 225. & Baillet *pag.* 156, *est une Chimére; le Livre n'aiant prémiérement paru qu'en* 1576, *comme il paroit par l'Epitre* Dedicatoire, *datée de cette année.*

(137) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 1344.

de l'Auteur (138); mais, je ne saurois dire si dès-lors elle portoit le titre d'*Anti-Machiavel*, ainsi que dans une nouvelle Edition, intitulée *Anti-Machiavellus, das ist Regenten-Kunst, und Fürsten-Spiegel, oder gründliche Erklarung, welchermassen ein Konigreich, und iedes Fürstenthumb, &c., geschrieben wieder den beschreiten Italianischen Scribenten Nicolaum Machiavellum, Historicum und Secretarium der Stadt Florentz, dem Vaterland zu gute verdeutscht durch Georgium Nigrinum*, & imprimée *à Strasbourg, en* 1623, in 8. Les Editions Latines de *Strasbourg, en* 1630, *in* 12°. & *de Leide, en* 1647, *in* 12°. (139): portent le même titre d'*Anti-Machiavellus:* & il y en a sans doute d'autres, soit en François, soit en Latin, soit en Allemand, soit en quelque autre Langue, qui portent aussi ce même titre; mais, elles me sont inconnües.

Baillet se trompe certainement, lors qu'il fait Machiavel de basse naissance, & le ravale injustement de la charge honorable de Sécrétaire de la République de Florence à celle de simple Clerc ou Copiste de Marcello Virgilio (140): & il décide fort témérairement, lors qu'il ôse avancer, que les *Discours de Gentillet contre Machiavel* ne sont *la Production que d'un médiocre Savant, & d'un très petit Politique* (141). Les habiles Gens, entre autres Chytræus, n'en pensoient nullement ainsi (142), & sur-tout le Jésuite Possevin, qui les trouva si bons, & si solides qu'il ne se fit aucun scrupule d'en tirer tout ce que bon lui sembla, pour réfuter, & faire mettre au nombre des Livres défendus, *le Prince de Machiavel*, qu'il s'imaginoit être divisé en III. Livres, parce que les *Discours de Gentillet* l'étoient ainsi; & qui prouva si clairement par-là, qu'il réfutoit artificieusement, par les raisons, & les argumens d'autrui, un Livre qu'il n'avoit jamais lû (143), qu'il en devint la fable & la risée de tout le monde. A la vérité, quelques Ecrivains ne l'ont pas trouvé assez Politique, mais trop Théologien: par exemple, BOSIUS *de Comparanda Prudentia Civili*, Num. XCIII, qui dit, *Clarissimus, omnium, qui scripsere adversus Machiavellum*, INNOCENTIUS GENTILLETUS, *Auctor* Anti-Machiavelli, *qui tamen ferme solam impietatem ejus aggressus est, omissis Erroribus Politicis . . . sæpe etiam Andabatarum more adversus eum pugnat, verbaque ejus in alienissimum sensum torquet:* & MEÏERUS, *Præf. in Analys. Polit. Arist.* Num. XLVI, *Non tam Politicum quam Theologum agit.* Il n'en est nullement de même de la réfutation, dont je vais parler, & qui pour être beaucoup moins savante, & moins étendüe que celle de Gentillet, n'en est pourtant, ni moins estimable, ni moins propre à servir de contre-poison aux pernicieuses Maximes de Machiavel.

ANTI-MACHIAVEL. *Le fidèle Empirique ou le puissant Hellebore Anti-Machiavel, pour contenter les malcontens de l'Etat, & affermir la liberté des Peuples:* Paris, 1649, in 4°.

Mauvaise Piéce en faveur du Ministére Mazarinesque, & conséquemment plus *Machiavellique* qu'*Anti-Machiavellique.* C'est une de celles que produisit en si grand nombre la guerre civile sous la minorité de Louis XIV. Voiez ci-dessus la Remarque sous ANTI-DESINTERESSE.

L'ANTI-MACHIAVEL. *L'Anti-Machiavel, ou Examen du Prince de Machiavel, avec des Notes Historiques & Politiques.* Londres, Guillaume Meyer, [*c'est-à-dire*, la Haye, Jean van Duren,] 1741, in 8°., 340 pages, sans XXIV. de Préliminaires.

ANTI-MACHIAVEL. *Anti-Machiavel, ou Essai de Critique sur le Prince de Machiavel, publié par Mr.* DE VOLTAIRE. La Haye aux dépens de l'Editeur, [chez Pierre Paupie,] 1740, in 8°., 194 pages, sans XVI. de Préliminaires.

Ce sont deux différens titres, & titres également inéxacts, de deux diverses éditions d'un seul & même Livre: & cette inéxactitude consiste particuliérement en ce qu'ils ne font, ni l'un, ni l'autre, aucune mention de la Traduction Françoise du *Prince de Machiavel par Amelot de la Houssaie*, accompagnée de sa *Préface*, & de ses *Notes Historiques & Politiques*, qui sont néanmoins

(138) *Kekerman a altéré ce Nom, en mettant* François *au lieu d'* Innocent Gentillet; *ce qu'il avoit apparemment pris de* la Croix du Maine, *qui donne en effet cet Ouvrage à un autre Auteur nommé* François Gentillet, *& se trompe.*

(139) Lipenii Biblioth. Philol. *pag.* 865.

(140) Baillet, Satires Personnelles, *Art.* CXXIV. *pag.* 155.

(141) Là même, *pag.* 155.

(142) Gentileti *Commentarios degustata Lectione avidissime & summo cum voluptatis fructu evolvi, ac imprimis me delectabat quod prudenti & gravi judicio selectas Imperii Romani & Gallici Historias lectissimas aptissime distributas videbam.* Chytræi Epistol. *pag.* 269.

(143) *Voiez à cet égard la Rem. (F) de l'Article* MACHIAVEL *de Mr.* Bayle.

moins le fondement & la plus grosse partie de cet ouvrage ; & en ce que le prémier de ces titres donne très abusivement lieu de croire, que ces *Notes Historiques & Politiques* sont effectivement de l'Auteur de l'*Examen* même. Le second étoit d'abord *Essai Critique de Machiavel*, comme il paroit encore par les *titres courans* des pages de toute la Feuille A. de la seconde édition, & étoit encore moins juste. C'est une éxactitude plus rare qu'on ne croiroit dans la République des Lettres, qu'un titre éxact & absolument convenable à l'Ouvrage auquel on le destine. Dans l'*Avant-Propos* de ces deux éditions, aussi bien qu'à la fin du Chapitre XXIV. de l'*Examen* & de l'*Essai de Critique*, il est dit, que *Machiavel n'a encore été harcelé que par quelques Moralistes*, & que *Personne ne lui a encore répondu en forme* : & cela est bien étonnant, vû, qu'outre *Innocent Gentillet*, & *Antoine Possevin* son Plagiaire, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, *Ambroise Catharin*, *Jerome Osorius*, *Jean Molanus*, *Laurent Lucchesini*, *Thomas Bosius*, *Pierre de Ribadeneira*, *Juste Lipse*, *Trajano Boccalini*, *Jean André Bosius*, *Herman Conringius* d'ailleurs son Apologiste, *Christophe Pelerus*, tous Auteurs très bien connus, *David Home*, écrivain presque inconnu (144), ont tous écrit très fortement *ex professo* contre Machiavel, aussi bien que divers autres, soit de propos délibéré, soit simplement par occasion : & si quelques-uns ne l'ont fait qu'en Théologiens chicaneurs, & en Moralistes ennuyeux, les autres à coup sûr l'ont fait en habiles Gens, & en Politiques éclairés. Quoi qu'il en soit, l'Histoire de l'Impression de ces deux volumes est trop singuliére, pour ne mériter point place ici : & voici de quelle façon la racontent Mr. de Voltaire lui-même & son prémier Libraire.

Mr. de Voltaire, aïant vû, par hazard, dans une Gazette de Hollande, à Bruxelles, le Nom de van Duren, Libraire de la Haie, se sentit déterminé à lui envoïer, en pur don, le Manuscrit de cet Ouvrage, pour le faire imprimer. Peu de tems après, s'étant transporté chez ce Libraire, lui aïant redemandé avec fortes instances ce Manuscrit, jusqu'à lui en offrir 2000 Florins de dédommagement, & aïant inutilement emploïé pour cet effet les sollicitations de quelques Personnes de la Régence, il demanda simplement enfin à y faire au moins quelques changemens & corrections nécessaires ; ce que cet inflexible Libraire ne voulut lui permettre de faire que dans sa maison même, & sur le comptoir de sa boutique. Picqué de la dureté d'un pareil procédé, Mr. de Voltaire prit le Manuscrit, en effaça de dépit tout ce qu'il voulut, & ne remit en place que des inutilitez qui ne formoient aucun sens. Le Libraire s'en appercevant, & irrité de voir ainsi estropier & mutiler son Manuscrit, le lui arracha des mains, avec menaces de le faire imprimer ainsi tronqué & altéré, & d'y joindre un bon certificat par devant Notaire de l'éxacte conformité de l'Impression avec le Manuscrit. Cependant, revenu de sa colère, & concevant qu'une pareille Impression ne pourroit que lui tourner à pure perte, il prit le parti de faire rétablir tant bien que mal tous les passages effacés, choisit pour cela le Sr. la Martiniere son Réparateur ordinaire de mauvais Ouvrages (145), & publia enfin la prémiére des Editions, que je viens d'indiquer, & qui, quant à la Fabrique, est parfaitement belle & bien éxécutée. Pour s'en vanger, Mr. de Voltaire fit faire aussitôt la seconde, fort à la hâte, & par conséquent assez fautive, & beaucoup moins belle, sous un titre un peu différent, & avec une *Préface de l'Editeur*, c'est-à-dire de lui-même. Après y avoir insinué en plus d'un endroit, que l'Ouvrage est de la façon *d'un jeune Etranger qui n'a jamais été en France*, mais *Auteur illustre*, *grand Homme*, *& une de ces grandes ames que le Ciel forme rarement pour ramener le Genre humain à la vertu par leurs préceptes, & par leurs exemples* ; il ajoûte, que, *dépositaire de ce précieux dépot*, il y a *laissé exprès certaines expressions, qui ne sont pas Françoises, mais qui méritent de l'être* (146) ; que comme *il y a quelques endroits, qui sont plutôt des réfléxions sur Machiavel, que contre Machiavel, ... il a donné au Livre le titre d'* Essai de Critique sur Machiavel (147) ; qu'il *en a fait présent aux Libraires* (148) ; qu'il en a *déposé le Manuscrit original*, changé pourtant, diminué, & augmenté à sa fantaisie, *entre les mains d'un Carme Desservant de l'Eglise Françoise de la Haie* ; *&, enfin, que toute autre édition est défectueuse*.

Malgré cette protestation publique, & un autre *avis* du même *Editeur* mis à la fin du volume contre les *Omissions*, *Interpolations* (149), & *Fautes en grand nombre*, des Editions de *Londres*, *chez Jean Meyer*, & de *la Haie chez Jean van Duren*, la plûpart des curieux s'obstinent à préférer ces Editions, comme non tronquées, plus complétes, plus conformes au véritable original, & représentant plus fidélement les primitives & sincéres opinions de l'Auteur ; Mr. de Voltaire n'aïant sans doute entrepris de les altérer & retrancher ainsi, que pour des raisons valables, & probablement importantes.

Non seulement selon l'insinuation claire & nette de sa *Préface*, mais même selon ce qu'on assûre qu'il en a dit de bouche à diverses Personnes, cet Auteur doit être le nouveau Roi de Prusse ; ce qui paroit assez vraisemblable, vû le gout de ce grand Prince pour les Ouvrages d'Esprit. Mais, selon certains tours recherchés de phrases françoises peu naturels à un étranger, & certaines expressions alambiquées & guindées (150) ; selon certains éxemples, pris particuliérement, & comme naturellement, des personnes & coutûmes françoises, jusqu'à emploier *Cartouche & la Greve* ; & selon l'orthographe nouvelle, bizarre, & contradictoire, de certains mots, tels que *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *&c.*, qui demandoient absolument qu'on écrivît de même *Valentinois*, *Danois*, *Bavarois*, ce qu'on ne fait pourtant point : selon tout cela, dis-je, & quelques autres circonstances, bien des Gens croïent, que nul autre n'est Auteur de cet Ouvrage, que Mr. de Voltaire lui-même, qui, dans un écrit de Politique, a voulu se couvrir du nom du Roi de Prusse, comme, dans son *Histoire de Charles XII*, il s'étoit déjà couvert de celui du Roi Stanislas. Cela paroit sur-tout, dit-on, page 142. de son Edition, où l'on traite simplement, & comme avec affectation, de *Guillaume Prince d'Orange*, le dernier Libérateur de la Grande-Brétagne & de l'Europe entiére, pendant qu'à quelques lignes de là l'on dit bien *le Roi Jaques*, comme pour faire sentir la distinction réelle qu'on met entre le rang & la qualité de ces deux Princes : distinction, peu naturelle au Roi de Prusse, qui n'a nul intérêt de dégrader ainsi *le Roi Guillaume* son parent ; mais, très propre & très convenable à Mr. de Voltaire ainsi qu'à tous les Catholiques ou à ceux qui le veulent paroitre : & tout accoûtumé qu'est déjà depuis du tems Mr. de Voltaire à désavouër d'abord certains Ouvrages, pour les reconnoitre en suite, peut-être ne tarderons-nous pas à lui voir mettre publiquement l'*Anti-Machiavel*, au nombre de ses écrits, comme il y met présentement l'*Enfant prodigue*, après l'avoir longtems en quelque façon désavoué.

Quoi qu'il en soit, l'on a trouvé fort peu généreux, pour ne rien dire de pis, ce trait offensant & injurieux de sa *Préface* contre Amelot de la Houssaie, Homme de très bonne Famille, Auteur de quantité de bons Ouvrages, & généralement estimé entre les Historiens & les Politiques. *Il parle*, dit-il, *beaucoup de* raison d'Etat . . . *Mais, un Homme, qui, aïant été Sécrétaire d'Ambassade, n'a pas eu le sécret de se tirer de la misére, entend mal, à mon gré, la raison d'Etat.* C'est-à-dire, en assez bon François, qu'Amelot de la Houssaie a eu grand tort de ne pas tirer parti de son emploi en vrai *Machiavelliste* : & c'est quelque chose de fort plaisant, pour ne pas dire de fort ridicule, qu'un pareil reproche à la tête d'un *Anti-Machiavel*. S'il est vrai, comme on le débite, que Mr. de Voltaire doive être ici Ministre du Roi de Prusse, c'est assez faire entendre, qu'il usera plus habilement de la *Raison d'Etat* que le simple & imbécille Amelot de la Houssaie, & qu'il saura pour le moins aussi bien réfuter de fait les sages Leçons de son Maître, qu'il a sû les louër par écrit. N'en déplaise à la décision magistrale, & précipitée, de cet injuste Censeur, Amelot de la Houssaie a toujours passé parmi les habiles Gens pour très entendu en matiére de Gouvernement & de Négociation, & pour fort Homme de bien parmi les honnêtes-Gens : sa pauvreté d'ailleurs en est, si non une

bonne

(144) *Voïez ci-dessous son Article Remarque (D).*

(145) *Témoin, entre autres,* l'Histoire de Louis XIV. du *prétendu* Comte D***, *mais effectivement du nommé* la Hode, *Ecrivain si ignorant des affaires même de son tems, qu'on l'a vu tomber dans les Erreurs les plus grossiéres. Voïez-en quelques-unes à la fin de la* Preface *de l'*Histoire du Christianisme d'Ethiopie de Mr. la Croze.

(146) *Telles apparemment que celles-ci, qui se trouvent au commencement :* Avant de marquer ; il n'auroit pas convenu ; dogmatiser le crime & la tyrannie ; il y auroit eu mauvaise grace à Machiavel ; le Cardinal Mazarin essura beaucoup d'opposition, mais il y réussit ; depuis que Machiavel écrivit son *Prince*, le monde est si changé ; un Front prosterné à l'Autel ; il est à craindre qu'ils deviennent ; c'est une très mauvaise Politique d'être fourbes ; on suffit aux besoins : un Prince d'Esprit ; dissequer la Nature des choses, *&c. dont quelques-unes sont plutôt des* Néologismes François, *que des* irrégularitez étrangéres.

(147) *Se contredisant par conséquent ainsi, en ne laissant pas de faire précéder le mot* d'Anti-Machiavel.

(148) *Dont l'un le vend néanmoins pour son Compte, & l'autre soutient le lui avoir bien païé.*

(149) Mr. de Voltaire *donne apparemment ce nom à tous les endroits qu'il a trouvé bon de retrancher, & parmi lesquels devoit sans doute être celui-ci de la page 36 :* Et Moïse, loin de songer à multiplier son Peuple, en fit périr vingt-trois mille (*de Peuples ou de particuliers*) par les mains d'une de ses tribus ; *puisque, dans un carton de son édition, il a mis en place ce petit correctif dévot & politique :* Il faut adorer en lui la providence, & éxaminer la prudence des autres Souverains. *Peut-être est-ce là une clef pour les autres retranchemens qu'il a trouvé bon de faire dans l'Edition de Meyer ou van Duren.*

(150) *Voïez ci-dessus Citation (146).*

bonne preuve du moins un préjugé fort légitime; &, malgré ses infortunes, peut-être auroit-il facilement trouvé *le Sécret de se tirer de la misére*, s'il avoit eu le rare & admirable talent de Mr. de Voltaire de doubler, & tripler même habilement le produit de ses compositions. Loin d'insulter bassement ainsi cet Auteur sur sa triste situation, un coeur tant soit peu généreux en auroit véritablement été touché: &, selon la judicieuse pensée de Seneque *Res est sacra Miser*, son malheureux état devoit beaucoup plûtôt réveiller l'humanité de Mr. de Voltaire, qu'exciter sa satire. Cela seul me feroit douter qu'il fut l'Auteur de l'*Anti-Machiavel*, & me porteroit facilement à croire, que, *Dépositaire de ce précieux Dépot*, au lieu de le publier simplement tel qu'il étoit, il a témérairement énervé, par des *Néologismes Français*, pour écrire à sa maniére, & par des expressions quintessenciées, le Langage simple & naturel d'un très bon Livre, où l'Humanité, la prémiére, la plus aimable, & la plus nécessaire de toutes les vertus, est si fréquemment, si fortement, & si généreusement recommandée par un Prince, plus éclairé que ne le sont ordinairement ses Semblables. Dieu veuille, que, *connoissant si bien ces choses, il soit assez heureux pour les pratiquer en effet*, (151), & que, les pratiquant ainsi, il puisse mériter de plus en plus le coeur & l'affection, non seulement de ses Peuples, mais encore ceux de toute l'Allemagne, & même de l'Europe entiére!

(151) Jean XIII, 17.

Ce que Mr. de Voltaire reproche de plus à Amelot de la Houssaie, de *citer mal-à-propos*, & qui peut quelquefois arriver aux plus habiles Gens, est un défaut dans lequel il a trouvé *le Secret* infaillible de ne jamais tomber lui-même; vû qu'il ne cite point du tout. Et il a sans doute très grande raison. Rien n'est plus fatigant & plus désagréable pour des Ecrivains aussi fertiles & aussi impatiens de paroître que Mr. de Voltaire, que cette éxactitude importune & servile de ne rien avancer sans de bonnes preuves: & l'on a bien plûtôt fait, par éxemple, de placer, à tout hazard, une *Journée de Nanci en 1567*; de faire *toute la maison de Bourbon Protestante*, non seulement sans s'inquiéter des Contis & des Soissons, non plus que des Cardinaux de Bourbon & de Vendome, mais même en dépit de l'impitoïable Montpensier grand Massacreur de Huguenots, & de son terrible Guidon grand exploiteur de Huguenots: de faire venir *Henri III. à Paris d'abord* après le meurtre des Guises; d'oublier en son lieu naturel, savoir le 10. de Juin, *l'empoisonnement & la mort de Jeanne d'Albret*, & de les placer seulement *trois ou quatre jours avant le Massacre de la St. Barthelemy*; de faire ridiculement *chanter*, *aux Parisiens*, pendant l'affreuse famine de 1591, des Lampons cent ans avant leur éxistence; & diverses autres singularitez de cette espéce, trop fréquentes & trop nombreuses pour une simple Brochure de 50. pages (152): c'est bien plûtôt fait, dis-je, d'avancer tout cela tel que l'imagination troublée le suggére, que de se fatiguer à rechercher si de pareilles chiméres ont au moins quelque fondement dans l'Histoire. Au reste, ce n'est pas par ce seul *Essai*, qu'on peut juger des Talens de Mr. de Voltaire en fait d'Histoire. Les critiques judicieuses qu'on a opposées à sa prétenduë *Histoire de Charles XII. Roi de Suede* (153), qu'il a produite & reproduite sous deux ou trois différentes faces: & sa *Lettre au Roi de Prusse*, mise à la tête de son *Fanatisme*, ou de sa Tragédie de *Mahomet le Prophète*, où il nomme *Barthelemi*, au lieu d'*Alfonse*, ce Diaz qui partit de Rome pour venir assassiner son Frère, non à *Francfort*, mais à *Neubourg*; où il fait assassiner le Prince d'Orange par *Salcede* au lieu de *Jaureguy*, & dit qu'il fut blessé au *Front*, au lieu de dire qu'il eut les *deux Jouës* percées de part en part; où il qualifie ridiculement de *Monstre de Henry III.* Jacques Clement son Assassin; & où il prénomme Mr. Leibnits *Joseph*, au lieu de *Godefroy Guillaume* (154): ont suffisamment fait voir, qu'il traite l'*Histoire* avec la même liberté que les *Tragédies* & les *Poëmes Epiques*. En effet, *Charles XII.* ne devoit pas être plus favorablement traité que *Henri IV*, & que *Brutus*. Né Poëte, Mr. de Voltaire devoit, ce semble, se contenter de s'être distingué par la *Poësie*. Mais, aïant aussi voulu briller, non seulement dans *l'Histoire* qu'il traite d'une maniére un peu trop romanesque, mais même dans la *Philosophie*, où il n'hérite point à prononcer décisivement sur les plus grands Hommes tant anciens que modernes, il n'a que trop fait voir, qu'il n'est qu'un très pitoïable Philosophe, & qu'un fort mauvais Historien.

(152) Voltaire, Essai sur les Guerres Civiles de France, pagg. 15, 30, 37, 46, & 48.

(153) *Celle de la* Mottraie, *à laquelle il n'a répondu que par de mauvaises petites subtilitez; celle de l'Officier Suédois* Adlerfeldt; *& celle d'un* Seigneur Polonois, *qu'on croit être* le Comte Poniatowski, *du Témoignage duquel il avoit témérairement abusé. Voïez la* Préface de l'Editeur *des* Remarques *de ce Seigneur.*

(154) Le Fanatisme, ou Mahomet le Prophète, *Epitre.* & pag. 311. *Voïez la* Biblioth. Françoise, Tom. XXXVI, pag. 178, *& suiv. où j'ai réfuté tout cela plus au long.*

Anti-Madalena. *Anti-Madalena*, Dialogo entre Sophronio y Sophobulo, su Autor Vigilancio Cosmopolitano (Gregorio Mayans,) Madrid, 1738, in 4°.

Cela est ainsi indiqué dans la *Bibliotheca selectissima apud Mortier.* 1743, Tom. I, pag. 446.

Anti-Mæologicum. *Anti-Mæologicum, in quo demonstratur, Obstetricibus de Virginitate aut Defloratione Mulieris adulteræ Testimonium ferentibus, non esse tantum fidendum, Autore* Thoma Figeone. Editione non indicata. Voïez Andreas Ottomarus Goelicke, Medicus Francf. ad Viadrum, *in* Introductione ad Historiam Litterariam Anatomes. *Francf. ad Viadrum*, apud Conradum, 1738, in 4°, pag. 171.

Anti-Magazin. *L'Anti-Magazin du 19. Novembre 1743, ou Réponse aux Observations d'un Anonyme insérée dans cette feuille.* La Haïe, Barrau. 1743, grand in 8°, 28. pages.

L'Auteur d'une feuille périodique, intitulée *Magazin de Nouvelles Politiques, Galantes, Littéraires*, &c., y aïant mis des *Observations* contre quelques Vers de Voltaire parodiés par un Anonyme, cet Anonyme y fit la *Réponse*, indiquée dans ce titre. Le tout assez mince.

Anti-Malice. *Anti-Malice, ou Défense des Femmes, par le Sr.* Vigoureux.

*Réponse à l'*Anti-Malice, ou Défense des Femmes du Sr. Vigoureux, par de la Bruyere. Paris, 1617, in 8°.

Anti-Manifeste. *L'Anti-Manifeste François, au Roy:* imprimé en 1622, in 8°.

C'est une Défense de Louïs XIII. contre quelque *Manifeste* publié en ce tems-là. Peut-être cela concerne-t-il celui-ci: *Manifeste de M. de Chastillon contre les Calomnies des Rebelles & Ennemis du Roy, imprimé à Paris, chez Rocolet, en 1622, in 8°.* Sous prétexte d'écrire contre les *Rebelles & Ennemis du Roy*, peut-être ce Maréchal de France s'étoit-il trop déclaré pour les Réformés ses confrères.

Anti-Manifestum. *Anti-Manifestum, hoc est Refutatio Manifesti Palatini de Septem-Viratu translato: editum anno 1640, in 4°.* (155).

Brevis Manifestatio Anti-Manifesti Bavarici: edita anno 1640, in 4°. (156).

Ce sont deux de ces diverses Piéces écrites pour & contre le transport de l'Electorat du Palatin au Bavarois lors de la Guerre de 30. ans en Allemagne. Tout le monde sait que cette Dispute finit par la réhabilitation du Palatin, & la confirmation du Bavarois.

(155) Biblioth. Barberiana, Tom. I, pag. 55.

(156) Bibl. Danesiana; pag. 164.

Anti-Maquignonage. *L'Anti-Maquignonage, ou la Connoissance parfaite du Cheval, de ses Parties, de ses Membres, de son Poil, de ses Qualités, en un mot de tout ce qui le concerne, par le Baron d'*Eisenberg; *le tout expliqué par 118. Figures, qu'il a dessinées lui-même.* Ce sera un *in folio*, pour la souscription duquel on avancera une *Pistole d'Espagne.* Voïez *N°. Bibliothèque, Tom. XVII, pag.* 336.

Anti-Mariana. *L'Anti-Mariana, ou Réfutation des propositions de Mariana: pour monstrer, que la Vie des Princes souverains doit être inviolable aux Subjects & à la République, tant en général qu'en particulier; & qu'il n'est loisible de se revolter contre eux, ou attenter à leur Personne, sous prétexte de Tyrannie, ou autre que ce soit. A la fin sont les délibérations de la Sorbonne, & l'Arrêt de la Cour de Parlement.* Rouën, pour Jean Petit, 1610, in 8°, 180. pages.

Baillet met l'Edition *à Paris, en 1610, aussi in 8°*, & s'est contenté de transcrire les sept premiers mots de ce titre, qui n'indiquent point sur quoi cet *Anti* réfute *Mariana.* J'ajoûte, que cette édition de *Paris* avoit été faite par *Metayer*, & que conséquemment il y en a eu deux éditions en 1610. Dailleurs, Baillet avoüe ne savoir presque rien de l'Auteur, que son nom, Michel Roussel. Il pouvoit ajoûter, que le Livre étoit dédié à la Reine-Régente Marie de Medicis; & qu'outre Mariana l'Auteur y dépeint & réfute vigoureusement divers célébres Jésuites, tels que le fa-

fameux Cotton, Gretser, del Rio, Scribani, Becan, Lessius, & particuliérement les Cardinaux Bellarmin & Tolet, quoi que celui-ci méritât quelque égard & ménagement, vû sa modération, & les soins qu'il s'étoit donnés pour obtenir enfin du Pape la vaine absolution de Henri IV, puis qu'elle ne l'a pas garanti du Couteau Romain & Jésuitique. Depuis, ce même Auteur, qui étoit Jurisconsulte de Profession, nous a donné l'*Historia Jurisdictionis Pontificiæ, ex antiquo, medio, & novo Usu; adhibita Practica Forensi, Galliæ, Hispaniæ, & plurimarum Orbis Christiani Gentium*, imprimée *à Paris, chez Richer, en* 1625, in 4°. Il avoit encore-là beau jeu contre les Usurpations du Clergé, & sur-tout des Jésuites.

ANTI-MARTYRE. *L'Anti-Martyre de Frère Jacques Clément, avec une belle Remonstrance aux François:* imprimé en 1590, in 8°. (157).

Baillet parle bien de ce Livre (158); mais, comme il ne l'avoit point vû, il lui est arrivé ce qui arrivera toujours à tous ceux qui parleront de Livres sans les connoître, c'est qu'ils se perdront en raisonnemens vagues & superflus, & en conjectures vaines & inutiles. En retranchant de ce mot *Anti-Martyre* une seule lettre, & en faisant ainsi de ce titre simplement l'*Anti-Martyr*, il a crû, qu'il s'agissoit-là d'un écrit contre l'Assassin Clement; &, sur ce fondement, il a jugé qu'on le devoit intituler l'*Anti-Clement* plûtôt que l'*Anti-Martyr:* mais, il se trouve, qu'il ne s'agit que de la réfutation d'un ouvrage abominable, fait à sa loüange; scandaleusement intitulé *le Martyre de Frère Jacques Clément, de l'Ordre de Saint Dominique, contenant au vray toutes les Particularitez les plus remarquables de sa sainte Résolution & heureuse Entreprise à l'encontre d'Henry de Valois;* & séditieusement imprimé *à Paris, chez Robert le Fizelier, en* 1589, *in* 8°. Ce qu'il y a de bien singulier, & que Baillet a judicieusement observé, c'est que l'Auteur de l'*Anti-Martyr*, qui défendoit une bonne Cause contre un Scélérat qui en soutenoit une très détestable, *a fait Difficulté d'y mettre son nom.* Mais, tel étoit alors le désordre & la confusion en France, que les Scélérats & les Coupe-Jarets y commettoient librement, & sans crainte, les crimes les plus atroces; & que les Honnêtes-Gens étoient obligés de s'y cacher, pour faire de bonnes actions. Comme les Ligueurs étoient les Maîtres des Presses, ils imprimoient publiquement, & même *avec Permission & Privilége*, leurs plus affreux libelles: & les justes Réfutations, qu'on en faisoit, ne pouvoient s'imprimer qu'en cachette, & sans aucune indication du lieu de fabrique. Avant leur *Saint Clément*, ils avoient déjà canonisé les Guises, dans leur *Martyre des deux Frères, contenant au vray les particularitez les plus notables des Massacres & Assassinats commis ès Personnes des Cardinal & Duc de Guise, par Henry de Valois, à la Face des Etats de Bloys, par* YPRECHE LE SALUT, imprimé *à Paris, chez Nivelle & Thierry, en* 1589, *in* 8°: & si on leur avoit répondu par *la double Tragédie du Duc & du Cardinal de Guise, jouée à Blois les* 23. *&* 24. *de Décembre* 1558, imprimée *à Paris, en* 1589, *in* 4°. (159), ils avoient aussitôt repliqué par *la Guisiade, Tragédie nouvelle, en V. Actes avec des Choeurs, en laquelle au vray, & sans passion, est representé le Massacre du Duc de Guise;* Piéce qui fût si avidement reçuë, qu'on en vit dès 1589. la *troisiéme édition, revûë, augmentée, & dédiée au très Catholique & très genéreux Prince Charles de Lorraine, Protecteur & Lieutenant-Genéral de la Couronne de France pour le Roy très-Chrétien Charles X, par la grace de Dieu Roy de France, par* PIERRE MATTHIEU, *Docteur ès Droicts & Avocat à Lyon*, (160), imprimée *à Lyon, chez Roussin, en* 1589, *in* 8°. (161). Et c'est ainsi, que, dans ces malheureux tems de trouble & de discorde, on se joüoit également de part & d'autre de la vie des Hommes, & des assassinats les plus abominables. Dans la prémiére de ces Piéces, Matthieu introduit ses Acteurs sous des noms supposés, précaution, ce semble, assez inutile, puisque son titre de *Guisiade* découvroit d'avance son prétendu Mistére; voici ces noms

Giesu, Roy imaginaire; *Guise*.
Numiade, Vice-Roy; *du Maine*,
Jeusoie, aime-fer; *Joieuse*.
Valardin, Capitaine; *Lavardin*.
Montserpine, Catholique; *Montpensier*.
Vissere, Harangueur séditieux: J.... (162).

Cet Auteur, non content de s'être déchainé avec une fureur extrême dans cette piéce, en avoit promis une seconde sur la mort du Cardinal, qu'il devoit intituler le *Sacrilége;* mais, on ne l'a point vû paroitre. Il écrivoit d'une maniére fort affectée: témoin le *Barbet de mon service a pris la Cane de vos bonnes graces*, que le Cardinal du Perron lui reproche *Perroniana*, pag. 240. On sera peut-être surpris, qu'un pareil Personnage soit devenu dans la suite l'Historien, & en quelque façon le Confident de Henry IV. Mais, qu'y-a-t-il là de plus étonnant, que de voir les Jésuites rappellés en France après l'Assassinat de Chastel, &, qui pis, est, le Père Cotton, Directeur de la conscience du Roi? Ce Prince avoit le grand défaut de négliger & d'abandonner durement ses vrais Amis, & de se livrer sans réserve à ses Ennemis: mais, il païa bien chérement ensuite cette noire ingratitude & cette folle confiance.

L'Auteur, qui nous fournit cette Clef, & qui n'a pas apprehendé d'offenser par-là la maison de Lorraine, n'a pourtant pas ôsé nous apprendre, que le dernier mot signifioit *Jésuite:* & cette crainte basse & servile fait assez voir l'étrange esclavage auquel sont maintenant asservis les écrivains François par cette orgueilleuse Societé. Mais, ce n'est pas à ce seul égard, que cet Auteur est peu d'accord avec lui-même, & passe facilement d'une extremité à l'autre. Par une fausse & ridicule délicatesse, il feint de n'ôser écrire tout au long, Tome III, page 104, le mot de *Putain*, & Tome II, page 209, celui de *Maquerelle:* &, cependant, on sait qu'il ne s'est fait aucun scrupule de composer de sens rassis, de faire imprimer à tête reposée, & de répandre de propos délibéré dans toute l'Europe, les saletez les plus grossiéres & les plus infames, en un mot la description & les usages de Priape, sous le voile transparent d'Anagrammes très faciles à développer & tous le titre abusif & trompeur d'*Histoire au Prince Apprius* (163). C'est bien-là *couler le Moucheron, & avaler le Chameau* (164); ou, si l'on aime mieux, se rendre digne de cette rigoureuse censure du Poëte:

Fronti nulla Fides . . . . Et de Virtute locuti
Clunem agitant . . . .
Qui Curios simulant, & Bacchanalia vivunt,
(165).

En effet, déguisement fut-il jamais plus marqué, & hypocrisie plus notoire? Mais, quelque chose de pis encore: c'est que ce pernicieux éxemple n'a pas manqué d'être imité dans les *Mille & une Faveurs*, par un misérable écrivain, qui n'a fait aucune difficulté d'y mettre publiquement son nom & son portrait; & que l'Auteur de l'*Apprius* n'est pas moins coupable de ce nouvel excès, que du sien propre.

ANTI-MARTYROLOGE. *Anti-Martyrologe, ou Vérité manifestée contre les Histoires des supposés Martyrs de la Religion prétenduë Réformée, imprimées à Geneve, par* JACQUES SEVERT. Lyon, Benoit Rigaud, 1622, in 4°.

C'est une Réfutation de l'*Histoire des Martyrs des Protestans*, ou plûtôt un chef d'oeuvre d'aveuglement, ou de mauvaise-foi, contre des relations infiniment plus sûres & plus autentiques, que celles dont sont composés les recueils de *Vies des Saints* des Catholiques, sans en excepter même celui de Mr. Baillet, qui, par une fraude pieuse, tout aussi blamable que celles, que lui & ses Amis reprochent continuellement aux Jesuites & aux autres Moines, a fait éclipser, des *Vies des Saints* qu'il a revûës & publiées, les traits les plus risibles & les plus extravagans qu'on y voïoit autrefois, tant dans la *Légende dorée*, que dans les autres compilations indigestes de cette espéce, qu'il a ainsi très infidélement tronquées. Je sais bien, qu'il prétend n'avoir fait cette révision & correction, que conformément à des actes autentiques & bien avérés: mais, c'est ce que lui contestent très fortement les Moines & tous les Catholiques qu'ils dirigent, c'est-à-dire plus des trois quarts & demi de l'Eglise Romaine; &, si leurs prétentions sont bien

(157) Le Long, Bibliotheq. Historiq. de la France, pag. 431.

(158) Baillet, Satires personnelles, num. 21. pag. 60, 61.

(159) Le Long, Bibliothéq. Historiq. pag. 417. Cat. de Cangé, pag. 74.

(160) Au lieu de ce Nom, le P. le Long met J. R. D. L; & l'Auteur que je vais citer, R. J. N.

(161) Biblioth. du Richelet, pag. lxxjx.

(162) Beauchamp, Recherches sur les Théatres de France, Tom. II, pag. 10, 11.

(163) Voiag. Lit. de G. L. J. 65.

(164) Mat. XXIII, 24.

(165) Juvenal. Sat. II, Vers 3, 8, 20, & 21.

bien fondées, toute sa révision se réduira à nous avoir donné des Romans froids & tronqués, & beaucoup moins divertissans que ceux de la *Légende dorée* de Jaques de Voragine, & du *Flos Sanctorum* de Ribadeneira, ou de la *Fleur des Saints* renforcée per René Gautier. Quant aux Martyrs, que le bon Severt traite si cavaliérement ici de *supposés*, il les regarde vraisemblablement comme tels par préjugé & sans trop les connoître: & c'est de même, sans doute, qu'il honore plus volontiers de ce glorieux titre, Dunstan, Boniface, Thomas de Cantorbery, Campian, Jauregny, Gérard, Clément, Guignard, Garnet, & tous ceux de la Sainte Fougade d'Angleterre; mais, comme nous ne canonisons, ni les Traitres, ni les Assassins, ni les Rebelles, on ne trouve point de pareilles Gens dans le *Martyrologe* des Réformés. Ce ne fut d'abord, qu'un assez petit Volume, recueilli par *Jean Crespin* Imprimeur à Geneve, intitulé *Recueil de plusieurs Personnes, qui ont constamment enduré la Mort, pour le Nom du Seigneur, depuis Jean Wicleff jusqu'à cette présente année*, & imprimé par le même *Crespin en* 1555, *in* 16; réimprimé aussitôt sous le même titre *Recueil* . . . . . *jusques au tems présent; avec une III. Partie, contenante autres excellens Personnages puis n'aguerres exécutés pour une même Confession du Nom de Dieu:* & très bien imprimé par le même *Jean Crespin*, *en* 1556, *in* 16, *en* 952. *pages*, sans l'Epitre prélim naire de JEAN CRESPIN *à tous Fidèles qui desirent l'avancement du Régne de nostre Seigneur Jesus-Christ.* On a pareillement en Latin sous ce titre: *Acta Martyrum, qui hoc Sæculo in Gallia, Germania, Anglia, Flandria, Italia, constans dederunt Nomen Evangelio, idque Sanguine suo obsignarunt, ab Wiclefo & Husso ad hunc usque Diem*, impr. *par Crespin*, *en* 1556, *in* 8°, & réimprimé aussitôt sous ce titre un peu différent, *Actiones & Monumenta eorum qui a Wiclefo & Husso ad nostram hanc Ætatem pro Christo mortui sunt*, imprimé *à Geneve*, *par Crespin même*, *en* 1560, *in* 4°, & réimprimé plus d'une fois depuis. Dans la suite, il fut considérablement augmenté sous ce nouveau titre; *Histoire des vrais Tesmoings de la Vérité, & qui de leur Sang l'ont signée, depuis Jean Hus jusqu'au tems présent, comprinse en VIII. Livres, contenant les Actes mémorables du Seigneur en l'Infirmité des siens, &c.* imprimée *à Geneve*, *chez Crespin*, *en* 1570, & augmentée de deux Livres, *chez Eustache Vignon son Gendre*, *en* 1582, & 97, *in folio*: & puis sous cet autre titre un peu changé, le Livre aiant encore été considérablement augmenté, *Histoire des Martyrs, persécutés & mis à Mort pour la Vérité de l'Evangile, depuis les Apôtres jusques à présent, comprinse en XII. Livres, revûs & augmentés par S. G. S.* (166), & imprimés *à Geneve*, *chez Eustache Vignon*, *en* 1609, *in folio*; & enfin, augmentés encore, *à Geneve*, *chez Pierre Aubert*, *en* 1619, *en un fort gros in folio*, qui est la derniére & la meilleure édition.

(166) *C'est à dire* Simon Goulard Senlisien.

ANTI-MASCARDI. Je ne connois que Segrais, qui parle de cet *Anti*: & il y a tout lieu de croire, qu'il n'entend par là, que l'*Histoire de la Conjuration du Comte Jean Louis de Fiesque*, imprimée *à Paris*, *chez Claude Barbin*, *en* 1665, *in* 12°; que Pierre Corneille regardoit, dit-on, comme un coup de Maître; attribuée mal-à-propos par quelques-uns à l'Abbé de Saint-Real, (167); mais, qui est effectivement de l'Abbé de Retz, depuis Cardinal de ce nom, & comme telle réimprimée au commencement du IV. Volume de ses *Mémoires*. Quoiqu'il en soit, voici les propres termes de Segrais. „ Le Cardinal de Richelieu . . . . se défioit de l'Abbé de Retz, depuis qu'il eut fait paroître l'*Anti-Mascardi* touchant la Conjuration des Fieschi à Genes, dans lequel il parla en leur faveur; au lieu que Mascardi s'étoit déclaré contre eux dans sa Rélation, (168)." Cette Rélation du Mascardi est intitulée *la Congiura del Conte Giovanni Luigi Fieschi, da Agostino Mascardi*, & a été imprimée *à Venise*, *en* 1629, *in* 4°, & *à Bologne*, *en* 1639, *in* 4°. Cette derniére édition est la meilleure, parce qu'elle est la plus ample.

(167) Catalog. de la Biblioth. du Comte de Toulouse, pag. 122. Bibliotheca Bultelliana, pag. 657.

(168) Oeuvres diverses de Segrais. Tom. I, pag. 24.

ANTI-MATHANASE. *L'Anti-Mathanase, ou Critique du* Chef d'Oeuvre d'un Inconnu, *le tout critiqué dans le Goût moderne.* Utrecht, aux Dépens de l'Editeur, 1729, in 12°.

„ Jamais Livre ne répondit mieux à son titre que celui-là, puisque c'est en effet *l'Anti-pode* de l'ingénieuse plaisanterie du Docteur *Mathanase*. Rien de plus froid & de plus plat, que celle-ci; rien de plus fade & de plus pitoïable: en un mot, vû les grossiéretez dont elle est remplie, rien de plus digne de cet Anathéme Poëtique:

„ *Nous aimons dans un Livre un agréable Auteur,*
„ *Qui, sans se diffamer aux yeux de son Lecteur,*
„ *Plait par la raison seule; & jamais ne la choque.*
„ *Mais, pour un faux plaisant à grossiére équivoque,*
„ *Qui, pour nous divertir, n'a que la saleté,*
„ *Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux traiteaux monté*
„ *Amusant le Pont-neuf de ses Sornétes fades,*
„ *Aux Laquais assemblés jouër ses Mascarades.* (169)."

(169) Des Préaux, Art. Poëtique, Chant, III, à la fin.

Voilà ce que j'ai dit autrefois en deux mots de ce méprisable *Anti*, dans le *Journal Littéraire*, Tom. XIII, pagg. 435 & 436: & voici maintenant ce que j'y ajoûte. Il seroit fort difficile de faire une plus mauvaise copie d'un assez bon Original: car, malgré le dessein & la promesse d'une *Critique du Chef d'Oeuvre d'un Inconnu*, aussi bien que des *Remarques* qu'y a ajoûtées le Docteur *Matanasius*, dont le Critique n'a pas même examiné le nom, on ne s'apperçoit que trop facilement que ce n'en est qu'une chétive Imitation, fort froide & fort plate, dans laquelle l'Auteur n'a eu ni le génie, ni l'adresse, d'emploïer & de soutenir agréablement l'ironie, l'ame & le soutien de ces sortes de piéces ingénieuses & badines. En effet, on y reproche aussi crûment que risiblement au Docteur Matanasius, que, *loin d'avoir composé un Poëme merveilleux, il n'a produit qu'une Ode pitoiable*; que, *loin d'en être un habile Interpréte ou Commentateur, il ne s'apperçoit presque point des fautes les plus énormes de son Auteur*, que son *Poëme, ainsi que* son *Commentaire, sont également farcis de Saletez, d'Obscénitez, & de Puérilitez*, (170); en un mot, *qu'il imite parfaitement le gros des Critiques du siécle*, (171). Mais, rien n'est, ni plus mal fondé, ni plus ridicule, qu'un pareil reproche, puis qu'outre que c'étoit-là uniquement son but, rien n'étoit plus propre à bien représenter le ridicule & les excès fatigans & ennuieux des mauvais Commentateurs, que cette fidéle & parfaite Imitation de leurs mauvaises maniéres. Le Critique n'a donc pas senti toute la finesse de l'ingénieuse Censure de Matanase: &, cela supposé, il n'est pas étonnant, qu'il n'en ait fait qu'une aussi mauvaise Imitation, qu'une mauvaise Critique.

(170) *Pag.* 3, 4.

(171) *Préface*, ✝ 6.

Qu'on en juge par cette admirable plaisanterie. „ Moliere dit assez mal-à-propos dans le *Misantrope*, Acte I, Scene I:

„ *Non, l'Amour, que je sens pour cette jeune Veuve,*
„ *Ne ferme point mes Yeux aux deffauts qu'on lui treuve.*

„ Mais, je m'imagine, que, pour se mettre à l'abri de toute critique, au lieu de *veuve* & de *treuve*, il auroit dû dire *louve* & *trouve*. Puisqu'on donne le nom de *Tigresse* à une aimable Femme, on peut, ce me semble, l'appeller *Louve* sans l'offenser (172);" Moliere auroit apparemment paié ce merveilleux conseil de son

(172) *Pagg.* 70 — 71.

Vivat, vivat, cent fois vivat!
Novus Doctor, qui tam bene parlat!

A une *Lettre* près d'un Professeur Allemand, qui est assez plaisante, & qui répond assez bien au dessein de l'Auteur, (173); & à quelques railleries près assez vives & répanduës par-ci par-là contre certains Savans, tels que La Motte, Crouzas, Bouhours, Gacon, le Clerc, Dacier & sa Femme, Burman, Menken, Hardouin, la Grange, Barbeyrac, Ablancourt, du Cerceau, Muralt, Bentley, Scudery, Voltaire, Coste, Bellegarde, Brossette; & autres; tout le reste de sa critique, répond parfaitement bien à la promesse qu'avoit faite

(173) *Pagg.* 69 — 72.

faite l'Auteur de *publier une Critique sans ordre, sans régles, & sans méthode, du chef d'Oeuvre d'un Inconnu & de son Commentaire* (174) : & l'on ne sauroit légitimement se dispenser de lui appliquer l'Epigramme Gasconne, qui se lit au commenecement de la IV. édition de ce *Chef-d'Oeuvre:*

D'Un cop qu'aurets legit l'Escrient de Matanaze,
Noun sarets pas surpres s'el es tant recercat.
Qui ne lou legis n'es qu'un Fat,
Qui ne lou goufte n'es qu'un Aze.

(174) *Préface* * 2.

ANTI-MATHEOLUS. *Anti-Matheolus, ou le Rebours de Matheolus, en vers:* Lyon, sans date, in 4°.

C'est une réponse au Badinage de quelque Railleur du XV. Siécle sur le chapitre des Femmes & du Mariage; & l'on pourra facilement juger de l'un & de l'autre par ce que je vais en copier.

„ Le Livre de Matheolus,
„ Qui nous montre, sans varier,
„ Les biens & aussi les vertus,
„ Qui vieignent pour soy marier:
„ Et, à tous Faictz considérer,
„ Il dit que l'Omme n'est pas saige,
„ Si se tourne remarier,
„ Quant prins a esté au passaige."

C'est-là le titre de l'ouvrage, & en voici le commencement.

„ Comment Matheolus bigame
„ Fist un Livre disant sa Game
„ De Mariage tout-à-plain,
„ Et en commençant se complain.
„ *Tristis est anima mea!*
„ Jésus-Christ, qui tant aimé a
„ Les siens, que d'Enfer gecta, &c."

On voit-là bien au naturel la simplicité de nos bons aïeux, qui méloient ainsi sans discernement le sacré avec le profane, & le sérieux avec le comique, & qui croïoient dire les plus belles choses. Voici de même la Souscription & la Date de cet Ouvrage.

„ Pour l'An que je fus mis en sens,
„ Retenez M. & cinq cens;
„ Je vous prie ostez-en huict:
„ Mettez Octobre le tiers jour,
„ Et prenez plaisir & séjour,
„ Tout ainsi comme il s'ensuit.
Explicit."

Comme, on voit, le 2, 3, & 4. vers signifient 1492, date de la composition, & peut-être de l'impression. Quoiqu'il en soit, c'est un *in* 4°, réimprimé depuis *à Lyon, chez Olivier Arnoullet, sans date, aussi in* 4°.

C'étoit autrefois l'usage de mettre en vers ainsi jusqu'au titre des livres, & au nom de leur auteur, même dans des écrits en prose, témoin la traduction en prose du fameux *Roman de la Rose*, qui commence ainsi:

C'est le Roman de la Rose,
Moralisé cler & net,
Translaté de Rime en Prose
Par vostre humble Molinet.

L'Anti-Mathéolus, ou Rebours de Mathéolus, commence par ces quatre vers,

„ De Femmes sommes tous venus,
„ Autant les gros que les menus,
„ Parquoi, celuy qui en dit blasme
„ Doit estre réputé infame."

Paraphrase heureuse quoique burlesque, de ce dictum latin assez connu,

Rusticus est vere qui turpia de muliere,
Dicit, nam vere sumus omnes de muliere;

Mais cet *Anti* n'est pas à beaucoup près aussi agréable que le *Mathéolus*; soit que sur pareil sujet il soit plus avantageux d'attaquer que de défendre, soit

Qu'en telles affaires toujours
Le meilleur soit *de ne rien dire*,

Comme Sosie le dit très sagement du Cocuage.

ANTI-MENAGIANA. *Anti-Menagiana, où l'on cherche ces Bons-mots, cette Morale, ces Pensées judicieuses, & tout ce que l'Affiche du Menagiana nous a promis.* Paris, *Laurent d'Houry*, 1693, *in* 12°.

Le Recueil de *Bons-mots, Pensées critiques & diverses &c. de* GILLES MENAGE, aiant été publié *à Paris, chez de Laulne, en* 1693, *in* 12°. & extraordinairement vanté par les Editeurs ses Amis, un *la Rancune*, choqué de leur manége & de leurs promesses illusoires, s'avisa de composer l'*Anti*, dont je viens de donner le titre, & dans lequel il y a de très bonnes critiques de beaucoup de prétendus *Bons-mots* du *Menagiana*, quoique plusieurs d'entre elles soient quelque fois un peu éxagérées. Mais, comme cela n'empecha point qu'on ne réimprimât ce Recueil l'année suivante, augmenté d'un second Volume de même caractére, l'Auteur de l'*Anti-Menagiana* donna de son coté un second Volume, intitulé *Réfléxions, Pensées, & Bons-mots, qui n'ont point encore été donnés*, dans lequel il prit le nom & le titre de *Sieur de Pepinocourt*, & qu'il fit imprimer *à Paris, chez Guillaume de Luynes &c., en* 1696, *in* 12°: & voici de quelle maniére il y caractérise cette espéce de Livres en ANA, dont on a été pendant quelque tems comme inondé. „ Les *Bons-mots*, „ les *Pensées*, & les *Réfléxions*, dit-il, où l'on „ a crû voir quelque chose de vif & de surpre- „ nant, sont tellement venus à la mode depuis „ quelque tems, que les Livres, qui les promet- „ tent par leurs titres, n'ont guéres manqué d'a- „ voir quelque cours, tant on a crû pouvoir se „ donner de l'esprit par la lecture de ces pré- „ tenduës finesses de langue & d'esprit. En effet, „ on en a jugé sur l'étiquette & sur l'affiche, „ sans aller plus loin, au point que les Recueils „ qu'on en a faits, quoi que pures rhapsodies, & „ centons mal digérés, n'ont pas laissé de piper „ les curieux. . . . . On cherchoit du fin, dans „ tous ces ANA, des douceurs, du bon-gout, „ & de quoi se remplir l'esprit, & le contenter, & „ l'on n'y a trouvé que du vent. Comme le „ *Scaligeriana*, le *Perroniana*, le *Thuana*, n'étoient, „ ni bien écrits, ni de la portée de tout le mon- „ de, à cause des éruditions & de certaines sé- „ cheresses, ils n'ont été lûs que par les Savans, „ qui ont passé doucement sur le stile & sur l'or- „ dre. . . . Mais, parce qu'on court toujours „ aux nouveautez, & qu'il y a bien plus d'esprits „ superficiels & qui ne vont qu'aux apparences, „ que de ceux qui cherchent le solide & qui s'y „ tiennent, il est arrivé, que dès que les *Mena-* „ *giana, Arlequiniana, Furteriana*, & semblables „ *pauvrétes*, ont paru, on en a bien plus débité, „ que des *pensées de Mr. Pascal*, des *Réfléxions de* „ *Mr. de la Rochefoucault*, & autre fine marchan- „ dise; & qu'on ne s'est lassé de ces ANA, qu'a- „ près s'en être si rempli qu'on en a enfin eu mal „ au coeur, . . . ainsi que les enfans, & tout le „ genre friand, qui rencontrent des oublies, & du „ petit-métier. . . . Ainsi, il ne faudra plus que „ nous donner *du Pascariel* pour du *Pascal* & du „ *Pasquier*, &, enfin, du *Chevræana*, dont on „ nous menace fort, pour faire, si ce n'est du „ Coq-a-l'Asne, au moins de la Chêvre-à-l'As- „ ne; afin de nous dégoûter de tant de fausses „ pensées, de froids discours, de contes fades, „ d'obscénitez, & de vilaines turlupinades, qui, „ sous la terminaison d'ANA, ont trompé tant „ de gens, qui croïoient y trouver le goût, l'a- „ grément, & le *Dolce-picante* des Ananas, & „ qui n'y ont trouvé que le fade & l'insipide „ des citrouilles & des melons d'eau." *A la faveur des* ANA, s'écrioit à peu près dans le même tems un assez bon Imitateur de la Bruyere, *qu'on a fait dire de mauvaises choses à d'excellens Auteurs! . . . Le bon-goût est perdu si celui des* ANA *revient. . . Il commence de nouveau à en pleuvoir: l'Orage se forme, & couvre tout le Parnasse. Où donc se mettre à couvert* (175)? Quelque vive, & quelque bien fondée, que fût à certains égards cette critique, elle n'empécha pourtant point le cours & le progrès des ANA, comme il parût bientôt après par le *Saint-Evremoniana*, l'*Anonymi-*

(175) Le Théophraste moderne, pagg. 1. & 2.

nymiana, & *Santoliana* & depuis par *l'Arlequiniana*, le *Gasconiana*, le *Polissoniana*, le *Plagiariana*, & quantité d'autres mauvais Recueils de cette espéce, qui n'avoient souvent que le nom des Auteurs auxquels on les attribuoit très faussement. Le *Menagiana* même, le principal objet de la censure de l'Auteur de l'*Anti-Menagiana* & des *Réfléxions* qui le suivirent, reparut, augmenté de deux nouveaux volumes de la façon de Mr. *de la Monnoie*, & réimprimé *à Paris, chez de Laulne, en 1715, en 4. volumes in 12°*; &, quelque soin qu'on ait pris dans la Préface de cette nouvelle édition de la vanter fort, il s'y trouve pourtant encore, tant dans le *Ménagiana* même que dans son *Augmentation*, beaucoup de ces défauts censurés par son Critique, dont il ne sera pas inutile d'ajoûter ici le nom & la qualité. Il se nommoit JEAN BERNIER, & étoit natif de Blois, & Médecin à Paris, où il mourut en 1698. Il est d'ailleurs connû dans la République des Lettres, par une *Histoire de Blois, contenant les Antiquitez & Singularitez du Comté de Blois, les Eloges de ses Comtes, & les Vies des Hommes illustres du Pais Blésois, &c.* imprimée *à Paris, chez François Muguet, en 1682, in 4°.* par des *Essais de Médecine, où il est traité de l'Histoire de la Médecine & des Médecins, de leurs devoirs envers les malades & des malades envers eux, & des utilitez & abus des Remédes*, imprimés *à Paris, chez Langronne, en 1689, in 4°*; & peut-être reproduits sous le titre d'*Histoire Chronologique de la Médecine & des Médecins, où il est traité de l'origine, du progrès, & de tout ce qui appartient à cette Science, seconde édition, revûe, corrigée, & abrégée en quelques endroits*, & indiqués *à Paris, chez le même Langronne, en 1695, in 4°.* & par un *Jugement & nouvelles Observations sur les Oeuvres Grecques, Latines, Toscanes, & Françoises, de Maître François Rabelais Docteur en Médecine, ou le véritable* Rabelais réformé (176); *avec la Carte du Chinonois pour l'intelligence de quelques endroits du Roman de cet Auteur, ses médailles, celle de l'Auteur du* jugement *& des* observations, *& celle du Médecin de Chandray* (177), *auquel cet Ouvrage est dedié par un Médecin, son contemporain & son admirateur*; imprimé *à Paris, chez d'Houry, en 1697, in 12°.* Ce Livre est d'un goût fort bizarre, & rempli de traits fort ridiculement rassemblés: & Bernier a encore eu assez de bon-sens, pour ne le point publier sous son nom. Il s'y est donné celui de SR. DE SAINT-HONORÉ, tant dans le Privilége, que dans ce mauvais *Septain*, mot qu'on peut bien hazarder au sujet d'un Livre dans lequel il y en a tant de si bizarrement hétéroclites.

Comme Astrée eut son Honoré *
Pour défenseur, SAINT-HONORÉ
Défend de blâme & vitupére
Ce qui le mérite, en bon Père,
En bon Confrére, & bon François,
Au Roman de Maître François,
Contre tous les Esprits bourgeois.

Ainsi voilà un nouvel Article à ajoûter au *Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum* de Placcius.

ANTI-MILINAIREN. *Stál en syn Wapenknecht, dat is alle Anti-milinairen en vyanden der Joden vallen in haer eygen swaerden, door* OLIGER PAULI: gedruckt te Amsterdam, anno 1700, in 8°. (178).

Ouvrage contre les Millénaires par un Auteur de quantité de Piéces soupçonnées de singularité & de profanation.

ANTI-MINISTRE. *Anti-Ministre, ou Apologie pour les Jésuites contre un Avertissement touchant leur Gouvernement.* Paris, 1620, in 8°. (179).

Cela est si vague qu'il seroit bien difficile de deviner contre qui, par qui, & à quelle occasion, cela a été composé.

ANTI-MINORICA. *Anti-Minorica adversus* Minoricam *Fratrum dictorum de observantia, per* PETRUM DE CRUCE, *Hispanum, Ordinis Minorum.* Venetiis, apud Simonem de Luere 1505, in 8°. A. Verderii supplementum Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 43.

ANTI-MOHAMMEDICA. Mr. Fabricius, *Syllabi Scriptorum de veritate Rel. Chr.* pagg 740, & 741, attribüe à Theodore Bibliander un pareil écrit, soit qu'il en ait effectivement fait un avec ce titre, soit que lui Fabricius, appelle ainsi par abbréviation la collection des écrits contre le Mohammedisme faite par Bibliander, & impr. à Bale en 1543. Voïez-là le détail de ces écrits.

ANTI-MOINE. *L'Anti-Moine, composé par* JEAN DE LA FAYE, *de Loriol, Ministre en Dauphiné.* On n'en indique point l'édition. G. Allard Bibliot. de Dauphiné, *p.* 100.

Banni pour cet Ouvrage vers 1677, quoi qu'il eut fait aussi cet autre *le Chemin ouvert à la Paix pour la réunion des deux Réligions*, il se retira en Suisse.

ANTI-MOINE. *Lettre d'un Provençal* (Anti-Moine) *à un Languedocien, sur les* Visions du Père Hyparque, Réligieux du Couvent des Saints Pères d'Aix; *avec ces mêmes Visions:* imprimées en 1649, in 4°.

Ces *Visions* sont „ un écrit allégorique, mêlé de „ prose & de vers, composé en faveur du Comte „ d'Alais. Il contient IX. visions, dont la I, „ sous le nom de *mélancolique*, représente la Vil- „ le d'*Aix*; la II, sous le nom d'*Esclave*, la Ville „ de *Sallon*; la III, sous le nom de *Coquette*, la „ Ville d'*Arles*; la IV, sous le nom d'*Amazone*, „ la Ville de *Tarascon*; la V, sous le nom de „ *Possédée*, la Ville de *Marseille*; la VI, sous le „ nom de *Zélée*, la Ville de *Brignolle*; la VII, „ sous le nom de *Moresque*, la Ville d'*Hieres*; „ la VIII, sous le Nom de *Nymphe*, la Ville de „ *Toulon*; & la IX, sous le nom d'*Aigle Roïal*, „ le *Comte d'Alais*, le héros de l'Auteur." Telle est l'oeconomie, & le sens caché, de cet Ouvrage, selon Mr. de Mazaugues, cité par le Père le Long *Bibliothéque Historique de la France*, Num. 3908: & en voici le caractére, selon Pitton, *Histoire d'Aix*, pag. 429, cité par le même. *Le plus insolent Libelle, qui parut alors, fut les* Visions du Père Hyparque, *si paisan, & si rustic, qu'aiant perdu toute sorte de respect, il n'en eut pas même pour la plus ancienne & la meilleure noblesse d'Arles. Il visite toute la Provence, & il en décrie toutes les Villes sous des noms empruntés de belles Dames.* Ce fut pour réfuter cette Allégorie grossiére & rustique, que l'*Anti-Moine Provençal* y joignit sa *Lettre à un Languedocien.* La Provence n'étoit pas moins alors inondée de Libelles, que Paris. *Jamais*, ajoûte Pitton, *tant de Manifestes, Factums, Remonstrances, & Libelles diffamatoires:* auxquels on peut très bien appliquer la remarque placée cy-dessus sous l'Article ANTI-DESINTERESSE.

ANTI-MONASTICON. *Anti-Monasticon, overo, Scrutinium consiliorum quatriconsulti Collegii, ad tuendum Canonicorum Regularium Gradum; eorumque Defensiones. Venetiis*, 1487.

Cet Ouvrage est de CELLO MAFFEI, Chanoine régulier de la Congreg. de Latran, originaire de Verone, touchant lequel on peut voir la *Verona illustrata* de Scip. Maffei, Part. II, pagg. 171.-176.

ANTI-MORELLUS. *Anti-Morellus, seu Responsio Ministrorum collocatorum ad Relationem Colloquii Francofurtani anni 1609, inter P. Cosmam Morellum, & in universitate Coloniensi Professorem.* Hanoviæ, 1610, in 8°.

Je ne connois cet *Anti* que par ce simple titre, copié d'après le *Catalogus Bibliopolii Caroli Le Vier*, pag. 171. Ce Catalogue, rempli de Livres très curieux, & disposé dans un ordre fort méthodique, fut imprimé *à la Haie, chez la Veuve Le Vier, en 1734, in 8°.*

ANTI-MORIA. *Anti-Moria* ARII BARBOSÆ: Conimbricæ, apud Cœnobium sanctæ Crucis, 1536, in 8°. (180).

Cet *Anti* est écrit pour défendre la *Sagesse chrétienne* contre la *Folie d'Erasme*, c. à. d. son *Encomium Moriæ*, que l'Auteur avoit auparavant fort loüé; ce qui a fait dire de lui par un de ses compatriotes,

Nec sonat illepide pravam, qui damnat Arius Stultitiam, *quam quidem olim laudavit inepte.*

Il se nommoit AYRES BARBOSA, étoit né à Aveiro en 1460, & fut un des principaux Restaurateurs des Belles-lettres en Portugal. Il étoit grammairien, orateur, poëte, philologue, &c.; & mourut en sa ville natale en 1530, âgé de 70. ans.

ANTI-MORINUS. *Exercitationes Anti-Moriniana de Pentateucho Samaritano, ejusque udentica Autoritate, opposita canonica ejusdem Autoritate à Joanne*

(176) *Apparemment par opposition au* Rabelais réformé du Père Garasse, *imprimé* à Bruxelles, chez C. Girard, *en* 1620, *in* 8, *écrit contre divers Ministres réformés, particuliérement contre* Pierre du Moulin, *& que* Placcius, *num.* 461. *a mal à propos pris pour une édition de* Rabelais, *purgé de ses Profanations & Impuretez.*

(177) *Charlatan, dont tout Paris & son voisinage s'infatua extraordinairement vers la fin du XVII. Siécle.*

* d'Urfé.

(178) Biblioth. Uffembachi. *Tom. I. pag.* 790.

(179) Catal. Libr. Biblioth. Guill. Boissier, *pagg.* 275, 1119.

(180) Bibliotheca Lusitana de Diogo Barbosa, *Tom. I. pag.* 77.

Joanne Morino, Blesensi, Congregationis Oratorii, ut vocant, Presbytero, temere asserta: in quibus, non tantum firmis rationibus Pentateuchus Samaritanus, *magno conatu ab ipso canonizatus, convellitur, Apographumque vitiosum ex Hebræo autographo demonstratur, sed etiam nonnulla S. Scripturæ & Antiquitatis loca difficiliora de Samaritanorum religione, scriptis, moribus, illustrantur, atque ex Monumentis Latinis, Græcis, Hebraicis, Chaldaicis, Rabbinicis, Arabicis, Ponticis, & Ægyptiacis eruuntur; Authore* JOHANNE HENRICO HOTTINGERO, *Tigurino.* Tiguri, Typis Joh. Jac. Bodmeri, 1644, in 4°.

Un titre, si particuliérement circonstancié, fait suffisamment connoître le but de l'Ouvrage auquel il se trouve. Le Père le Long n'en a point parlé dans sa *Bibliotheca Sacra*, où, l'on peut voir l'Ouvrage du Père Morin, qui y a donné lieu, & les réponses qu'il a occasionnées. Depuis quelques années, Mr. Whiston a témoigné de même beaucoup de zéle pour le *Pentateuque Samaritain.*

ANTI-MORUS. Dans le *Menagiana* allongé par la Monnoie, on trouve, Tome I, pages 130-132, un bon supplément à cet Article des *Anti* de Baillet, fort maigre & peu éxact.

Son titre, que Baillet ne donne point, est: ANTI-MORUS *Germani Brixii Antissiodorensis:* Venundatur Parisiis, apud Conrat. Rosch, Lutetia, in officina Petri Wdovei, 1519, in 4°. Med. Index. I, 209.

ANTI-MUHLIANUM *Germanicum.* Flensburgi, 1705, III. partibus. J. Molleri Cimbr. Litter. *Tom. I. pag.* 375.

ANTI-MULETA. *Anti-Muleta contra Magos, Incantatores, & Superstitiosos, Auctore* F. JULIANO BRUNI, *Brivatensi, ordinis Prædicatorum.* Parisiis, apud Benedictum Prevotium, 1552.

Le Père Echard, dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti* duquel je trouve cet *Anti*, Tome II, pag. 755, remarque, que ce Livre est extrémement rare, & même inconnu aux plus savans Bibliographes; & qu'au lieu d'*Anti-Muleta* peut-être faudroit-il dans ce titre *Amuleta.* Peut-être *Anti-Amuleta* vaudroit-il encore mieux. Quoi qu'il en soit, il ajoûte, d'après le Père Jaques Boyer Bénédictin, que, quoique le livre soit fort grossiérement écrit en Latin, la matiére y est si bien, si pleinement, & si solidement traittée, que les Kirchers, & les Thiers, n'y ont pas mieux réüssi dans ces derniers tems-ci.

ANTI-MUSÆUS. *Anti-Musæus* DANIELIS HARTNACCII.

C'est tout ce que nous en apprend Placcius dans ce court Article: „ *Anti-Musæi* Auctorem esse „ DANIELEM HARTNACUM refert Stenge„ rus folio unico cujus titulus *Nachricht &c. a.* „ 1680. *in* 4°. *edito; cujus, quoniam lites aversa*„ *mur, mentionem ulteriorem nullam facimus.*" (181): & autant vaudroit-il presque ne nous rien dire, vû que nous n'en savons pas plus qui est ce *Musæus* à qui Hartnac en veut, ni de quelle matiére il s'agit dans leur dispute, ni même quand l'un & l'autre de leurs Ouvrages ont été imprimés, & s'il y en a d'avantage.

(181) Placcius de Anonymis, *pag.* 71.

ANTI-NICENISMUS. *Tractatus Anti-Nicenismus, Responsio ad Bulli Defensionem Synodi Nicenæ vera fides de Veritate Christi:* 1695, in 8°.

C'est ainsi que ce titre est visiblement éstropié dans la *Bibliotheca Jordiniana*, pag. 88 & 89, aussi-bien que quantité d'autres, qui ne sont pas mieux copiés, & où fort souvent les Auteurs, ou les Dates, ne sont point spécifiés.

ANTI-NOMI. *Anti-Nomicæ Theses.*

Ces *Théses* furent proposées & répanduës par JEAN AGRICOLA, surnommé *Maistre Griekel*, à cause de sa petite stature, Eléve de Luther & de Mélanchton, Prédicateur de divers Princes d'Allemagne, & enfin Prédicateur & Lecteur dans l'Académie de Wittemberg. S'étant avisé vers l'an 1537. de répandre sous main ces *Théses Anti-Nomiques*, où il soutenoit, qu'on devoit prêcher la pénitence, non point par la Loi du Décalogue, mais par l'Evangile, par lequel les Hommes étoient tellement convertis & justifiés, que la Loi ne servoit de rien, ni au commencement, ni au progrès, ni à l'accomplissement de leur justification; Luther le réfuta, sans le nommer, par V Disputes l'an 1538, & par une VI l'an 1540. Ces *Disputes* l'avoient en quelque sorte disposé à se rétracter; mais, de nouvelles circonstances aïant irrité les esprits, Agricola fut obligé de se retirer à Berlin, où il mourût en 1566, âgé de 74 ans (182). Comme on n'indique aucune édition de ces *Théses Anti-Nomiques*, peut-être ne furent-elles répanduës qu'en manuscrit. Les *VI Disputes* de Luther se trouvent imprimées au Tome I. de ses Oeuvres Latines, & Tome VII. des Allemandes.

(182) Sagittarii Introductio ad Histor. Ecclesiastic. *pag.* 138 — 141.

ANTI-NOMI. *Animadversiones Irenicæ ad Controversias Anti-Nomorum & Neo-Nomorum.* Ultrajecti, 1696, in 8°. HERM. WITSIUS est l'Auteur de cette piéce. Biblioth. Covyniana, *pag.* 135, 136.

ANTI-NOMIA. *Anti-Nomia Juris Regni Hispaniarum, & Ærarium opinionum communium, scriptore* JOAN. BAPT. VILLALOBOS. Salmanca, per Alexand. à Canovan, 1569, in folio. *Voiez Biblioth. Card. Imper.* pag. 516.

ANTI-NOMIÆ. *Disputatio de Anti-Nomiis Juris Civilis, in genere & in specie, præside Joh. Bockelmanno, Autore* JOHANNE CRAMERO, *seu* CRASMERO, *Hamburgensi.* Heidelbergæ, 1660, in 4°. Voïez *Jo. Molleri Cimbria Litterata, Tom. I, pag.* 114.

ANTI-NOMIÆ. *Anti-Nomiæ Juris Libr. IV. ad Institutiones, Auct.* HUB. GIPHANIO. Francof. 1605, in 4°. *Ejusdem Anti-Nomiæ Juris Feudalis.* Francofurti, 1606, in 4°. Biblioth. Mastricht. *pag.* 321.

ANTI-NOMIÆ. JO. BELLONE *Anti-Nomiæ Juris, & earum dissolutiones.* Colon. 1583, in 8°. Cat. Hirselmanni, *pag.* 86.

ANTI-NORMANISME. *Anti-Normanisme, or Saint-Edwards-Ghost, by* JOHN HARE. London, 1647, in 4°. (183).

(183) Biblioth. Bodleiana, *Tom. I, pag.* 551.

Il faudroit voir le Livre même, pour savoir ce que cet Auteur entend par *Anti-Normanisme.*

ANTI-NORMANNICUM. *Anti-Normannicum, or an Argument proving from ancient Histories and Records, that William Duke of Normandy made no absolute conquest of England, by the Sword,* London, Darby, 1682, in 8° (184).

(184) Biblioth. Uffenbach, *Tom. I, pag.* 467.

Quoique ce Livre soit imprimé à Londres, voilà sans doute un paradoxe, dont peu d'Anglois, aussi bien que de Normands, s'accommoderont volontiers; ces deux Nations se trouvent présentement également intéressées à la gloire de cette Conquête. Peut-être s'avisera-t'on quelque jour de chicaner de même sur la réduction totale des trois Roiaumes des Iles Britanniques sous la puissance du Roi Guillaume. Au reste, pour savoir positivement ce que prétend cet Auteur, il faudroit voir son Livre.

ANTI-OCCHIALE. *Anti-Occhiale, overo Risposta in Difesa del Cavalier Giov. Bat. Marini intorno all'Adone, inscrita à Momo da* BALBINO BALBUCCIO: Manuscriptum Bibliothecæ Aprosianæ, in 4°. (185).

(185) Biblioth. Aprosiana, *pag.* 30.

L'Auteur de cet *Anti* est AUGUSTIN LAMPOGNANI, qui s'est déguisé sous ce nom, pour réfuter l'*Occhiale, opera defensiva del Cavagliere Fr.* TOMASO STIGLIANI, *in Risposta al Cavaliere Giov. Bat. Marini*, divisé en IV Livres, & imprimé *à Venise, chez Pierre Carampello, en* 1627, *in* 12°.

Le Lampognagni reproche à cet Auteur d'avoir très indiscrétement entrepris de censurer le Marini, sans connoissance suffisante de la Langue Italienne, de l'Art Poëtique, & des Maximes des Anciens; & NICCOLO' VILLANI, caché sous les deux noms de VINCENSO FORESE, & de *Messer* FAGIANO, le lui prouva de même dans les deux écrits suivant: I. *L'Uccellatura di* VINCENZO FORESE *all'Occhiale del Cavaliere Fr. Tomaso Stigliani contre l'Adone del Cavaliere G. B. Marino, & alla Difesa di Girolamo Alexandro;* II. *Considerazioni di Messer* FAGINO *sopra la II. parte dell'Occhiale del Stigliano, & sopra la II. Difesa di Girolamo Alexandro;* imprimés *à Venise, chez Antonio Pinelli, en* 1630. & 1640. *in* 16. D'autres Auteurs encore prirent de même la Défense du Marini contre cet *Occhiale*; &, entre autres, ANGELICO APROSIO, déguisé sous le nom de *Sapricio Saprici*, dans son *Occhiale stritolato in Risposta à quello del Stigliani.*

ANTI-OKAMUS. Henri Willot est le seul qui parle de cet *Anti*, en ces termes: *Joannis XXII. causam in se recipiens Alvarus, Okami studia carpsit, &* Anti-Okamum *struxit* (186). Mais,

(186) H. Willotii Athenæ Franciscanæ, *pag.* 24.

Mais, Wadding, Bibliothécaire des Franciscains, comme lui, & beaucoup plus ample & plus éxact, ne faisant aucune mention de cet *Anti*, il est à croire, qu'il ne s'agit-là que de l'ALVARI PELAGII *Apologia contra Marsilium Patavinum, & Guillelmum Occam, in causa Joannis XXII*, citée, non seulement par Wadding, mais même par tous les Bibliothécaires (187).

(187) Waddingi Scriptores Ordinis Minorum, pag. 35. verbig. alii præsertim Ecclesiastici.

ANTI-OVER-RIGHTEOUS. *A proper Reply to the Anti-over-Righteous Dr. Trappes Sermont against Mr. Whitefield, &c.* c'est-à-dire, *Juste Réponse aux Sermons de l'Anti-trop-juste Docteur Trapp contre Mr. Whitefield, ou la Doctrine & la Conduite de Mr. Whitefield justifiée contre les fausses imputations, & les malicieuses invectives, de ses Ennemis.* A Londres, chez Dodd, 1739, in 8°.

Ce Mr. Whitefield est le Chef & l'Instituteur d'une nouvelle espéce de Piétistes qui s'est élevée en Angleterre, & répanduë dans ses diverses Provinces, tant en Europe qu'en Amérique. Divers Ecrivains de diverses Sectes se sont aussitôt élévés contre elle, & n'ont pas tardé à être réfutés vigoureusement par ces nouveaux venus. Cela a produit quantité de piéces, dont on peut aisément voir le détail dans la *Bibliothéque Britannique*, en recourant à la *Table générale* de ce Journal, aux mots *Méthodistes*, qui est le Nom que se donnent ces piétistes, & WHITEFIELD, leur Apôtre.

ANTI-PÆDO-BAPTISTES. Nom donné aux *Anabatistes* par quelques écrivains Anglois. Peut-être même y a-t-il quelques uns de leurs écrits avec cette dénomination. *Voyez la* Biblioth. Britannique, *Tom. X. pag.* 51.

ANTI-PALUS. *Anti-Palus Maleficiorum, Autore* JOANNE TRITHEMIO, *Libri IV, ad Joachimum Marchionem Brandenburgicum.* Ingolstadii, 1555, in 4°. (188), & Moguntiæ, ap. Jo. Albinum, 1605, in 8°.

(188) Fabricii Bibl. Lat. m. ævi. *Tom. IV. pag.* 460.

C'est tout ce que je sai de cet Ouvrage, fait apparemment contre les Sorciers & Magiciens, au nombre desquels on n'a pas pourtant laissé de mettre son Auteur.

L'ANTI-PAMELA, ou la fausse Innocence, découverte dans les avantures de Syréne: Histoire véritable, & attestée par l'expérience de tous les jours, écrite pour servir de préservatif aux jeunes gens contre les ruses des Coquettes, & traduite de l'Anglois par Mr. de M***. *Amsterdam, Arkstée & Merkus, 1743, in 12°. 445. pages, sans l'Avertissement.*

Cet *Anti* est un Roman Moral, fait pour en réfuter un autre de même espéce composé par un Mr. RICHARDSON, intitulé *Pamela, ou la Vertu récompensée*, & dans lequel, selon l'*Avertissement* qui précéde celui-ci, *les régles de la vraisemblance* sont assez mal *observées*.

ANTI-PAMELA, ou Mémoires de M. D***. traduits de l'Anglois. *Londres, sans aucune autre indication, M. D. CC. XLII. grand in* 12. *152 pages.*

Après la Lecture de ces prétendus *Mémoires*, on ne comprend pas trop bien pourquoi on leur a donné le títre d'*Anti-Pamela*; vû que, ni dans tout le cours de l'Ouvrage même, ni dans aucun *Avertissement* ou *Préface*, on ne fait pas, non seulement la moindre mention, mais même la moindre allusion, à ce prétendu Roman Moral & Chrétien de *Pamela*, si couru depuis quelque tems par les Personnes desœuvrées, & si indiscrétement vanté par une infinité de gens, séduits par des apparences trompeuses, mais peu attentifs, ou peu propres à réfléchir sur les mauvais effets que sa lecture peut produire. On répondra peut-être, que ces *Mémoires* sont ainsi intitulés, parce qu'ils racontent des avantures tout-à-fait opposées à celles de la prétenduë *Pamela*: mais, en cela, on ne répondroit absolument rien qui valût; car, en ce cas, les trois quarts & demi des mauvais petits Romans, dont le Public n'est que trop accablé depuis longtems, pourroient par la même raison porter le même títre, puisqu'ils ne contiennent presque tous que des Historiettes aussi fades que scandaleuses, incomparablement plus propres à corrompre misérablement le Coeur, qu'à récréer & amuser agréablement l'Esprit.

Quoi qu'en dise le títre, cet Ouvrage n'est nullement imprimé *à Londres*; mais *à Paris*: & l'on prétend, peut-être avec aussi peu de fondement, que c'est une traduction d'un autre *Anti-Pamela*, intitulé *The true Anti-Pamela, or Memoirs of Mr. James Parry, late Organiste of Ross in Herefordshire, in wich are inserted his amours with the celebrated Miss . . . . . . of Monthmouth-Shire, written by him self*; & imprimé *à Londres, pour l'Auteur, en 1741, in 8°.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce nouvel *Anti* est un peu moins mal écrit, que les deux traductions dont on vient de parler; mais, qu'on ne laisse pourtant pas d'y rencontrer par-ci par-là certaines irrégularités tout aussi choquantes; témoins, entre autres, les fréquentes répétitions de *le Mylord, ah cher Mylord, un Mylord*: expressions très impropres, dont divers écrivains François même assez distingués, Mr. de Voltaire par éxemple, ne font aucune difficulté de se servir; mais, qui ne valent pourtant pas mieux, que celles de *le Monseigneur, ah cher Monseigneur, un Monseigneur*, & quelques autres de pareille espéce.

ANTI-PANIGAROLE. *Anti-Panigarole, ou Responce à la I. partie des Leçons de François Panigarole, par* GEORGE PACARD. Niort, 1597, in 8°. (189).

(189) Bibliotheca Duboisiana. *Tom. III. pag.* 297. Catal. Libror. Bibliopolii C. Le-Vier, *pag.* 171.

GEORGE PACARD, Ministre de Chastelleraut, dès 1574, l'étoit encore en 1607, & comme tel fut député au Synode National tenu à la Rochelle cette année-là. Il est connu dans la République des lettres par un bon Ouvrage, intitulé *Théologie Naturelle, ou Recueil contenant plusieurs argumens contre les Epicuriens & Athéistes de nôtre tems, divisé en IV Livres, imprimé à la Rochelle, chez Pierre Haultin, en 1579, in 8°.* (190). & puis augmenté & réimprimé *à Niort, chez Portau, en 1606, in 8.*, mais diminué du *Traité de l'Ante-Christ*, qu'il avoit redonné séparément, *à Niort, chez le même Portau*, en 1604, in 8. Avant cela, il avoit publié une *Dispute touchant l'Ecriture*, imprimée de même *à Niort, en 1597, in 8.* (191). Du Verdier, & après lui Mr. Bayle, n'ont connu que sa *Théologie Naturelle*. La Croix du Maine n'en dit quoi que ce soit . .

(190) Du Verdier Bibliothéq. Françoise, *pag.* 449.

(191) Bibliotheca Bigotiana, *Octavo*, *Num.* 1747.

FRANÇOIS PANIGAROLE, étoit un Cordelier, Prédicateur, fort suivi, mais plus fleuri que solide, & que ses talens pour la chaire avoient élévé sur le Siége Episcopal d'Ast en 1587.

Il avoit autrefois suivi le Cardinal Alexandrin, neveu de Pie V. en France, où il avoit prêché les massacres en vrai boute-feu: &, lors de la Ligue, il y revint à la suite du Cardinal Cajetan, & y recommença le même manége avec une telle fureur, que quelque fois il s'écrioit en pleine chaire en véritable enragé *Guerra, Guerra, Guerra*; ce qui faisoit beaucoup rire les uns, scandalisoit fort les autres, & surprenoit étrangement tout le monde; mais n'empéchoit point ce frénétique de boire aussitôt un grand verre de vin, pour reprendre haleine & ranimer sa rage. De pareils excès firent rechercher sa vie; & s'étant trouvé entaché du vice trop ordinaire à sa nation, les Royalistes ne manquérent pas de le païer de ses fureurs par ce Quatrain de la *Confession des Chefs de la Sainte Union*:

„ Rome, pardonne-moi. Dans ta superbe enceinte,
„ J'ay rébasti les Murs de Sodome & ses Tours.
„ Aux Anges j'ay pensé presque faire une atteinte,
„ Quand je sentis le feu de mes mâles Amours
„ (192)."

(192) *Voiez entre autres écrits de ce tems-là, le* Catholicon d'Espagne, avec les Remarq. de le Duchat, *Tom. I. pag.* 51. *Tom. II. pag.* 139. &c., & la Confession de *Sancy*, *pag.* 167—169.

Scaliger confirme la même accusation dans ses *Scaligerana*, pag. 295; ajoûtant, que les Zuriquois l'auroient fait brûler, s'ils l'avoient connu pour Sodomite, lors qu'il passa chez eux.

Les *Leçons* de ce galant Homme, dont Pacard a réfuté la I. partie dans son *Anti-Panigarole*, furent d'abord imprimées en Italien *à Venise, chez Pierre Dusinelli, en 1583, & puis à Ferrare, chez Giulio Vasalini, en 1585, in 8°.* (193): traduites en François sous le títre de *Leçons Catholiques sur les Doctrines de l'Eglise, divisées en III. parties, la I. aprête les Armes pour combattre les Hérétiques, la II. est pour les endomager, & la III. pour se défendre contre iceux, trad. de l'Italien de François Panigarole per G. C. T.* (194), & imprimées *à Lion, par Jean Stratius, en 1583, in 8°.* (195); & traduites en Latin, par Giovani Tonso, Patricien de Milan, & imprimées *à Milan*,

(193) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 130. Bibliotheca Italiana da Fontanini & Haym, *pag.* 239.

(194) C'est-à-dire *Gabriel Chappuys, Tourangeau.*

(195) Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 405 & 406.

lan, chez Pacifico Pontio, en 1594 (196).

(196) Waddingi Scriptor. Ord. Minorum, pag. 130.

ANTI-PAPA. *Petrus Anti-Papa, hoc est Kurtzer jedoch gründlicher Beweiss, das der Heiligen Apostel Petrus kein Papst zu Rom sey gewesen, &c.* Gedruckt zu Zurich, Typis Schaufelbergeriano-Hardmejerianis, 1708, in 4°. (197).

(197) Joan. Jac. Scheuchzeri Nova Litteraria Helvetica, anno 1707. & 1728. pag. 15.

On a pour but dans cet *Anti*, de prouver non seulement que l'Apôtre St. Pierre n'a jamais été Pape de Rome, ainsi que le prétendent & le soutiennent les Papistes, mais même que la Doctrine de ce St. Apôtre, conservée dans ses deux excellentes Epitres, est aussi opposée à la Doctrine vulgaire de l'Eglise Romaine, que le jour à la nuit, ou la lumiére aux ténébres.

ANTI-PAPALE. *Consilium Anti-Papale, id est ad Imperatorem Ferdinandum I. de reformanda Ecclesia Consilium seu Articuli.*

Ce petit ouvrage s'est trouvé en Manuscrit parmi les papiers de FRÉDÉRIC STAPHYLUS, des conseils & avis duquel l'Empereur Ferdinand s'est beaucoup servi dans les affaires, qui concernoient le Concile de Trente : & Mr. Schelhorn l'a fait imprimer dans le II. volume de ses *Amœnitates Historiæ Ecclesiasticæ & Litterariæ*, pages 499 —— 546, le regardant comme composé en 1562.

ANTI-PAPISMUS. *Anti-Papismus Orthodoxus R. I. Gontowski & Stanislai* JOHANNIS MALEZOWSKI, *Autore* AUG. VARENIO. Rostochii, 1673, in 4°. (198).

(198) Lipenii Bibliotheca Theologica, Tom. I. pag. 54.

Cet AUGUSTUS VARENIUS étoit de Lunebourg, & Professeur en Hébreu & en Théologie à Rostoch. On a d'ailleurs de sa composition une *Oratio de Vita Jacobi Fabricii, Medici Rostochiensis*, & un *Indiculus Theologiæ controversæ*, desquels on ne marque point les éditions ; un *Rationarium de Scriptoribus Ecclesiasticis II. priorum Sæculorum*, imprimé *à Rostoch, en* 1669 & 1673, *in* 4°. ; & un *Apparatus in III. Sæculi Scriptores ejusdem Rationarii*, imprimé aussi *à Rostoch, en* 1683, *in* 4°. On lui attribüe aussi une *Historia Bibliotheca Norimbergensis*, mais si ressemblante à celle de Saubert, que je crois qu'on se trompe (199).

(199) Konigii Biblioth. vet. & nova, pag. 830. Teissier, Catalogus Catalogor. &c. pag. 15. Auctuarium ejusd. Catal. pag. 23.

Quant à R. I. GONTOWSKI, & STANISLAS JEAN MALEZOWSKI, Ecrivains Polonois sans doute, peut-être trouveroit-on leurs écrits dans les Catalogues des Foires de Francfort & de Leipsic de ce tems-là.

ANTI-PAPISTA. *De Gabriele Biel, celeberrimo Papista, Anti-Papista.* Wittemb. 1719, in 4°. Biblioth. Mauclerciana, *pag.* 783, où l'on marque que cela est fait par un BIEL.

C'est le titre d'un écrit cité dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia*, année 1719, page 468 ; & c'est tout ce que j'en puis dire. Cet Auteur étoit pourtant un zélé Défenseur de l'*Obédience Pontificale*, aïant fait un traité exprès sur ce sujet contre l'infortuné Dietem d'Isembourg, privé de son Arch. de Maïence par le Pape Pie II ; un Approbateur des Indulgences, qu'il n'admettoit cependant que sur une fable puérile & ridicule ; & si convaincu de la Transsubstantiation ou changement du pain au Corps de Jésus-Christ, qu'il en acquit le Surnom de *Deifex*. Voïez les *Lect. Memor. de Wolfius*, Tom. II, *pag.* 817 ou 945.

ANTI-PAPISTA. *Tractatus de Petro Anti-Papista, Autore* MEYERO, Griph. 1703, in 4°. Biblioth. Mauclerciana, *pag.* 284.

ANTI-PAPISTE. *Les Combats du fidéle Papiste, Pélerin Romain, contre l'Apostat Anti-Papiste, tirant à la Synagogue de Genéve, Maison Babylonique des Lutheriens : ensemble la Description de la Cité de Dieu, assiégée des Hérétiques, par* ARTUS DESIRÉ. Rouen, 1551 ou 1552, in 8°. (200).

(200) Biblioth. Hohend. Tom. III, pag. 306. La Cr. du Maine, Biblioth. Fr. pag. 35. Catalogue de Rothelin, pag. 79.

Cet Auteur, assez connu d'ailleurs, tant par son *Contre-poison aux cinquante deux Pseaumes de David mis en rime par Clement Marot*, que par ses *plaisans & harmonieux Cantiques de dévotion, second Contre-poison aux Pseaumes de Marot*, imprimés *à Rouen, par Jean Owal, en* 1560, *in* 16, & *à Paris, chez Pierre Gautier, en* 1561, *in* 8° ; & qui s'est rendu ridicule par divers autres écrits pour le moins aussi impertinens, dont on peut voir la liste dans du Verdier, qui ne parle pourtant point de cet *Anti-Papiste* ; a eu un but bien opposé aux *Anti* précédens faits contre le *Pape*, le *Papisme*, & les *Papistes* ; vû que, par *Anti-Papiste*, il entend ici les *Réformés* de France, qu'il nomme pourtant *Luthériens*, comme c'en étoit encore alors l'usage.

ANTI-PARACEVE. *Anti-Paraceve de Traduce, Autore* JOHANNE ZEISOLDO : edit. anno 1648, in 8°. Bibl : Mastrichtia : *pag.* 914.

C'est la défense d'un Ouvrage du même Auteur, intitulé *Tradux non tradux, id est Traductio formarum semet ipsam evertentium*, imprimé *à Jene, en* 1647, in 8°. ; & à l'occasion duquel JEAN SPERLINGIUS avoit aussi publié un Traité *de Traduce*, imprimé de même, *in* 8°.

ANTI-PARADOXA. *Anti-Paradoxorum Liber I, in quo ea ferè omnia improbantur, quæ Andræas Alciatus in I, Paradoxorum suorum Libro adversus CC. sententias posuit.*

C'est ainsi que Lipenius, Bibliothécaire, ou plutôt Compilateur, extrémement inéxact, rapporte ce titre, sans aucune indication, ni de l'Auteur de l'Ouvrage, ni du lieu & du tems de son édition (201).

(201) Lipenii Bibliotheca Juridica, pag. 10.

ANTI-PARADOXA. *Anti-Paradoxorum Juris Civilis adversus Andream Alciatum Monomachia Paradoxis expedita, ad Cardinalem Perrenotam : Opus item Consiliorum ad Senatum Mechliniensem ; per* ANGELUM A S^{TO}. JOHANNE, *J. C. & Milite.* Antverpiæ, apud Ægid. Coppenium Diest, 1563, in folio (202).

(202) Hallevordu Bibliotheca Curiosa, pag. 12.

Peut-être seroit-ce le même Ouvrage, que le précédent, plus exactement indiqué que par Lipénius. Ce Jurisconsulte étoit probablement des Païs-Bas. Cependant, ni Sweert, ni Valére André, ni Foppens, n'en font aucune mention.

ANTI-PARADOXA. *Anti-Paradoxa* VITI AMERPACHII. Lugduni, 1539 ; & Basileæ, 1551. Indices Libror. prohibit. *Littera V. secunda Classis.*

ANTI-PARADOXE. *Pasquil Anti-Paradoxe, Dialogue contre le Paradoxe de la Faculté du Vinaigre, par* BARTHELEMY ANEAU. Lyon, 1549, in 8°. (203).

(203) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, pag. 111.

Ce *Pasquil* est une Réfutation d'un Livre de PIERRE TOLET, Médecin à Lyon, intitulé *Paradoxe de la Faculté du Vinaigre contre les écrits des Modernes, où plusieurs choses sont démonstrées non éloignées de la vérité*, & imprimé *à Lyon, par Jean de Tournes, en* 1549, in 8°. (204).

(204) Là-même, pag. 1064.

BARTHELEMY ANEAU, qui se faisoit appeller en Latin ANULUS, étoit de Bourges, & établi à Lyon, où il faisoit le métier de Traducteur à gages, ainsi que Belle-Forest à Paris, & une infinité d'autres depuis dans la Librairie, & surtout en Hollande. Il étoit principal du Collége de la Trinité de Lyon, & Protestant. L'an 1564, il y fut assommé par les Catholiques attroupés, qui crurent qu'il avoit jetté une pierre contre le Prêtre portant le Sacrement de la Fête-Dieu.

PIERRE TOLET a fait & traduit divers autres Ouvrages de Médecine, dont Van der Linden, Mercklin, & Manget ne rapportent qu'un seul. La Croix du Maine a bien enregîtré ces deux Ecrivains dans sa *Bibliothéque Françoise*, mais ne leur donne point les deux écrits dont il s'agit ici.

ANTI-PARADOXES. *Anti-Paradoxes, ou Réfutation des Paradoxes Littéraires au sujet de la Tragédie d'Inès de Castro.* Paris, Veuve Mongé, 1723, in 8°.

C'est une Réponse aux *Paradoxes Littéraires sur* cette Tragédie, qui fut alors trop loüée, & trop critiquée. Ces *Paradoxes*, imprimés *à Paris, chez Noël Pissot, en* 1723, in 8°., sont de l'Abbé DES FONTAINES-GUYOT, qui, dans une Replique, intitulée *Considérations Philosophiques sur le succès de la Tragédie d'Inès de Castro*, & suivie d'un *Dialogue*, donne le nom d'*Ant-Inès* à un de ses Interlocuteurs. Ces *Considérations* ont été imprimées *à Paris, chez la Veuve Saugrain, en* 1724, *in* 8°. S'il en faut croire l'Abbé Camusat, grand ennemi de l'Abbé des Fontaines, ces *Paradoxes* & ces *Anti-Paradoxes* sont d'un seul & même Auteur. Voïez son *Histoire Critique des Journaux*, pag. 143, où il rapporte divers autres exemples des Auteurs, qui ont fait ainsi semblant de se réfuter eux-mêmes ; pour prévenir, sans doute, des critiques plus savantes & plus facheuses. Il y pourroit ajoûter Voltaire, qui dès qu'il eut publié sa *Henriade*, y fit ajoûter une *Critique* aussi foible que

que pitoïable. Voïez dans la Bibliotheca Selectiss. apud Mortier, *Tom. II*, *pag.* 467, cette *Inès* & 20. Articles, pour & contre.

ANTI-PARÆNESIS. *Anti-Parænesis ad Cardinalem Baronium à* NICOLAO CRASSO. Il faut ajoûter à ce qu'en a dit Baillet, Article 207, que cet *Anti* se trouve aussi dans la *Monarchia* GOLDASTI, Tom. III. pag. 414. Biblioth. Card. Imper. *pag.* 143.

ANTI-PATIA. *Anti-Patia de Francesi e Spagnuoli*, *da* CARLO GARSIA.

ANTI-PELARGIA. *Anti-Pelargia*, sive perfecta Parentes conservandi Obligatio, Autore J. G. DE HACKEMAN. *Helmestadii*, 1739, *in folio*. Catalog. de P. Gosse, 1750, *in* 8. *pag.* 81.

ANTI-PELARGICA. *Nicolai Passavantii Responsio Gottfridi Stender Disputationi de Anti-Pelargica von Kindl. Pflegung armer Eltern.* Basileæ, 1672, in 4°.

C'est encore à Lipenius que je suis redevable de ce titre (205) un peu plus circonstancié que le précédent, mais aussi peu propre à nous bien expliquer ce dont il s'agit-là.

(205) Lipenii Bibliotheca Jurid. pag. 22.

ANTI-PHARISAICA. *Anti-Pharisaica hoc est plusquam triginta Lucubrationes in revelando, expurgando, & circumscribendo, Pharisæorum Ætatis nostræ fermento occupatæ*; *Autore* CASPARE SCIOPPIO. Quæ in decem, duodecim, aut quindecim Tomos distribui possunt, si minuscula formula edantur, sicut Amstelodami editi sunt Poëtæ & Historici Latini, & Relationes de pluribus regnis & populis.

C'est ainsi que cela est annoncé pour Articles 71 — 106. de l'*Indiculus Librorum quos* CASPAR SCIOPPIUS *Editioni paratos habet*, inséré dans les *Monumenta Pietatis & Litteraria Virorum in Re publica & litteraria illustrium*, *selecta*, imprimés *à Francfort*, *chez J. M. à Sande*, *en* 1701, *en* 2 *voll. in* 4°. Je ne sai si cette Flotte d'*Anti* a été publiée, ou non. Tout ce que je puis ajoûter, c'est que Scioppius avoit fait une espéce de *Préface*, qui leur étoit commune, en voici le titre: *Cignea Cantio*, *seu Prologus galeatus*, *omnibus* Anti-Pharisaïcorum *Tomis conveniens*, laquelle, avec cet *Indiculus*, occupe les pages 424 — 434. du II. Tome de ce Recueil; & qu'elle finit par des Vers accablans pour D. Heinsius.

ANTI-PHARMAQUE. *L'Anti-Pharmaque du Chevalier Poncet.*

Je trouve ce traité particulier imprimé avec un plus général, intitulé *La France Turquie*, *ou Conseils & Moyens tenus par les ennemis de la Couronne de France*, *pour réduire le Royaume en tel état que la Tyrannie Turquesque: avec les Lunettes de Christal-de-Roche*, *par lesquelles on voit clairement le chemin tenu pour subjuguer la France à même obéissance que la Turquie*, & imprimé *à Orleans*, *en* 1576, *& en* 1586, *in* 4°. (206).

(206) Catal. de la Biblioth. de Mr. Bourret, pag. 164, 376.

C'est probablement une de ces piéces fortes & vigoureuses, que les Protestans opposérent aux entreprises séditieuses & criminelles des Ligueurs: mais, il la faudroit voir, pour en parler avec plus de précision. Ce prétendu *Chevalier Poncet*, est peut-être *Maurice Poncet*, Bénédictin de l'Abbaye de St. Pierre de Melun, Curé de St. Pierre des Arcis à Paris, fameux Prédicateur sous Henri III, & grand Frondeur de la Corruption & de la Tirannie de ce tems-là, comme on le peut voir en beaucoup d'endroits du *Journal de Henri III.*

ANTI-PHILIPPICA. *Anti-Philippica wider Jacobi Sylvani, aliàs Kellers aus gegangene Philippicam:* edita anno 1608, in 4°. (207).

(207) Biblioth. Uffenbach, Tom. I, pag. 615.

JACQUES KELLER, Jésuite Allemand, s'est bien déguisé sous le nom de JACOBUS SYLVANUS, pour écrire son *Fasciculum elidum L. flosculorum*, *id est Absurditatum Prædicantium in Colloquio Ratisponensi anni* 1604, imprimé en 1604, *in* 4°.; mais, s'il a publié sous ce même nom une *Philippique*, c'est ce dont Alegambe ne dit mot.

Baillet le prétend dans son Article de cet *Anti*; dont il ne donne, ni le titre, ni l'édition, il l'intitule *Philippica in Anonymum quemdam Prædicantem*, *qui Societatem Jesu mendaciis oneravit*, & la dit imprimée *à Ingolstad*, *en* 1607, *in* 4°.; ajoûtant que l'*Anti*, qui la réfute, est d'un Conseiller de l'Electeur Palatin.

ANTI-PHOTINIANA. *Disceptatio Theologica Anti-Photiniana de Ratione in Theologia*, *contra Florianum Crusium*, *seu Joannem Crellium*, *Autore* JOANNE PAULO FELWINGERO. Helmestadii, Jo. Hectmullerus, 1671, in 4°. Bibl. Card. Imper. *pag.* 180.

ANTI-PHYLARQUE. *L'Anti-Phylarque*, *ou Réfutation des Lettres de Phylarque à Ariste.* Lion, 1630, in 8°

Il est assez surprenant, que Baillet se soit contenté de dire *Anti-Phylarque*, & n'ait point reconnu-là quelque Défenseur ou Apologiste de BALZAC contre PHYLARQUE, c'est à dire le P. J. GOULU, *Prince des Feuilles*, ou plutôt *Général des Feuillans*, l'un de ses principaux adversaires, qu'il avoit pourtant très bien indiqué, *pag.* 109. *Tom. V.*

ANTI-PIETISTA. *Lutherus Anti-Pietista*, *Lutheri Schrifftmässiger Urtheil wider die Pietisten:* Wittemberg, 1701, in 4. (208).

(208) Ephem. Pretorii Athen. Gedanens, pag. 141.

Cet Ouvrage est de FRED. CHRÉT. BUCHERUS, Professeur en Philosophie & Bibliothécaire de Dantzic, Auteur d'un autre *Anti* intitulé *Anti-Fanaticum*, & indiqué ci dessus.

ANTI-PODAGRICA. *De Anti-Podagrici Arcani aurei viribus Epistola* GEORGII ANDREÆ MONIGLIÆ. Florentiæ, Typis Magni Ducis, 1666, in 4°.

C'est tout ce que nous apprend de cet *Anti* Placcius d'aprés l'*Italia regnante* de Leti (209).

(209) Placcius de Anonymis, pag. 242.

ANTI-POETIQUE. *Lettres Hollandoises Anti-Poëtiques de Mademoiselle Hooghart*, *avec les Réponses de Madame* ***. Amsterdam, Jean Pauli, 1726, in 12°.

Ce sont dix pitoïables *Lettres* contre le I. Chant de l'*Art Poëtique* de Des-Préaux, le Chef d'Oeuvre de ce Poëte; écrites en *Stile Gallo-Belgique*, c'est-à-dire en fort mauvais François, & offertes *à la sagacité des Gens de bon nez*, *& de bon goût*, par une pauvre Demoiselle, qui n'entendoit pas même le Poëte, qu'elle avoit ridiculement entrepris de censurer; & que quelques Lectures mal digérées, & soutenuës de beaucoup de présomption, avoient rendue extraordinairement pédante. Elle devoit éxercer la même critique sur les trois autres Chants de ce Poëme, & sur les *Satires* du même Auteur. Mais, le peu de succès de son coup d'essai, ou, pour mieux dire, le juste mépris, qu'on fit de cette téméraire & pitoïable censure, l'empécha sans doute de s'exposer davantage à la risée publique.

ANTI-POLEMOS. *Anti-Polemos Erasmi*, *Liber qui suppressus est.*

C'est ainsi que j'ai trouvé ce titre dans l'*Index Rerum & Verborum* de la *Collectio absolutissima Proverbiorum*, *Paroemiarum*, *& Parabolarum omnium* &c., avec un renvoi à la page 260: mais, les renvois de cet *Index* sont si peu éxactement imprimés, que je n'ai pu trouver celui-là, de quelque maniére que j'en aie combiné les chiffres.

ANTI-POLITICUS. *Anti-Politicus*, *sive adversus præcipua Doctrinæ Politicorum capita*, *qui*, *fallacis tranquillitatis prætextu*, *Religionis libertatem*, *& impunitatem Hæresium*, *in Rempublicam inducere*, *& Ordinem Ecclesiasticum Civili potestati subjicere conantur.* Duaci, 1599, in 8°.

Cet *Anti* étoit absolument inconnu à Baillet, son Auteur PIERRE CORET étoit d'Ath en Hainaut, & fut d'abord Curé de St. Crespin, en suite de nôtre Dame à Tournai, & puis Chanoîne de cette Cathédrale, où il mourût en 1602. Dès 1591, il avoit publié *Defensio Veritatis* contre le célébre *La Noue Bras-de Fer*, ou plutôt contre ses *Discours Politiques & Militaires*, si estimés des habiles gens; comme son *Anti* a particuliérement en vûe la *République de* BODIN. Ces deux Ouvrages ne lui ont pas acquis grande Réputation. On peut voir à son sujet les *Bibliothéques Flamandes.*

ANTI-POPEBLOUNT. C'est le titre, que doit ou devoit donner le Docteur GIACINTO GIMMA, Auteur d'une *Idea della Storia della Italia Letterata*, imprimée *à Naples*, *chez Felice Mosca*, *en* 1723, *en* 2 *voll. in* 4°. à une réfutation qu'il méditoit du livre de TOMAS POPEBLOUNT, intitulé *Censura celebriorum Authorum*, imprimée d'abord *à Londres*, *in folio*, & puis *à Geneve*, *chez les de Tournes*, *en* 1694, *in* 4°.

Ce qui avoit porté le Docteur Gimma à entreprendre cette réfutation étoit que Popeblount loüe trop les hérétiques, & dissimule leurs défauts, ceux entre autres de Calvin, & sur-tout de Luther, qu'il

qu'il traite de *Bienheureux* : &, comme on voit, si cet *Anti* paroit jamais, les invectives & les qualifications injurieuses contre les prétendus hérétiques n'y seront pas plus épargnées que dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du Père Labbe, où elles n'étoient pas plus nécessaires.

ANTI-PRÆDESTINATIANUS. *Epistola Anti-Prædestinatiana, & de Precibus pro sui-met conversione, Autore.* J. FECHTIO. Rostochii; 1714, in 4°. Biblioth. Mauclerciana, *pag.* 211.

ANTI-PRÆDESTINATIO. *Epistolæ Anti-Prædestinatianæ, opposita Epistolis Anti-Pelagianis, Authore* J. FECHTIO. Rostochii, 1714, in 4°. Ces deux titres indiquent sans doute le même Livre.

. ANTI-PRAXIS. Cet *Anti* ne m'est connu que par la réfutation qu'en a faite PLACIDUS SESSA sous ce titre: *Apologia adversus* Anti-Praxis *Autorem pro* JOANNE CORTESIO. Messanæ, per Petrum Bream 1636, in 4°. Catal. Biblioth. Card. Imperial, *pag.* 458.

ANTI-PROBABILISMUS. *Anti-Probabilismus, seu Tractatus Theologicus, Fidelium totius Probabilismi stateram continens, in qua, ex rationibus divinis accurate examinantur, seu veritas, seu falsitas, cujuscumque Probabilismi in materia morali, Autore* J. GISBERT. *Parisiis*, 1703, *in* 4°.

ANTI-PROTESTATION. *Anti-Protestation des Provinces de Gueldre, Utrecht, Frise, Over-Issel & Groningue du* 30. *Sept.* 1649, *contre la Protestation de la Province de Hollande; du* 24. l'une & l'autre en Anglois: *inserées dans les* Mémoires & Papiers d'état de Thurloe, Secrétaire de la République d'Angleterre sous Olivier & Richard Cromwels, *imprimés* à Londres, chez Davis, en 1742, en 7. voll. in folio.

Walter Strickland aïant été Envoïé Député & Résident de la République d'Angleterre en Hollande, & les Etats-généraux faisant difficulté de l'admettre en cette qualité, les Etats de Hollande dressérent le 24. Sept. 1649. une *Protestation* contre ce refus: mais le 30. du même mois, les Provinces ci-dessus nommées publiérent une *Anti-Protestation*, comme se trouvant injuriées par cet acte de la Province de Hollande, qui persista neanmoins dans son opinion, & ne laissa pas d'envoïer aux Provinces une *lettre circulaire* sur ce sujet, dont les Etats-généraux ne furent point satisfaits. La Zélande ne prit point parti dans cette affaire, & l'on ne voit point dans ces *Mémoires* quelle en fût la fin.

ANTI-PSEUDO-PACIFIQUE. *L'Anti-Pseudo-Pacifique, ou le Censeur François au Pseudo-Pacifique.* Voïez ci-dessous ANTI-SOLDAT.

ANTI-REFUTATION. *Anti-Réfutation de la Réponse au* Bandeau de Themis, *avec jugement:* imprimée en 1649, in 4°.

Pour entendre ce titre, il faut connoître ceux-ci, qui l'avoient précédé.

Le véritable Bandeau de Themis, ou la Justice bandée: imprimée en 1649, in 4°. Réponse au veritable Bandeau de Themis ou à la Justice bandée imprimée en 1649, in 4°.

Réfutation de la Réponse sans jugement au Bandeau de la Justice: imprimée en 1649, in 4°.

C'est à cette *Réfutation* que répond l'*Anti-réfutation*, qui fut suivie du *Philo-themis, ou Contre-bandeau du Parlement:* imprimé en 1649, in 4°.

Ce sont-là toutes Piéces fort vives & fort aigres pour & contre le Parlement, lors de la Guerre civile de la minorité de Louïs XIV. Voïez ci-dessus la remarque sur ANTI-DESINTERESSE.

ANTI-REMONSTRANCES. *Anti-Remonstrances au Roy pour son Etat, &c.: cela est* opposé aux Remonstrances au Roy pour son Etat &c. & ce sont deux de ces Piéces nombreuses qui furent faites vers l'an 1620. pour & contre l'Administration du Connétable de Luines, des derniéres desquelles on a fait un *Recueil des Piéces les plus curieuses qui ont été faites pendant le Régne du Connétable Mr. de Luines*; imprimé en 1622, en 1624, & en 1628, in 8°.

ANTI-REQUETE. *L'Anti-Requête Civile:* 1649, in 4°.

Cet *Anti* est fait pour refuter une

Requête Civile contre la Conclusion de la paix: imprimée à Paris, en 1649, *in* 4°.

Et il fut refuté lui-même par

La condamnation de l'incivil Perturbateur de la paix: imprimée à Paris, en 1649, in 4°.

On y opposa d'abord.

La Vérité reconnuë, ou les Intrigues de la Cour; Paris, Cotinet, 1649, in 4°.

Qui fut aussi-tôt réfutée par des

Réfutations & Censures des Libelles intitulés, Requête civile, & Verité reconnuë: 1649, *in* 4°.

Toutes Piéces ou Libelles de la Guerre civile de la minorité de Louïs XIV. Voïez ci-dessus la remarque sous ANTI-DESINTERESSE.

ANTI-RISPOSTA. *Anti-Risposta Apologetica per le Memorie Historiche di Cesi, raccolte da* FELICE CONTELORI: senza Luogo e anno, *in* 4°. Bibl. Card. Imper. *pag.* 27.

ANTI-ROUSSEAU. *Anti-Rousseau, par le* POETE SANS FARD. Rotterdam, Fritsch & Böhm, 1712, in 12°: volume, qui fut renouvellé peu de tems après sous cet autre titre, *Histoire Satirique de la Vie & des Ouvrages de Mr. Rousseau, en vers ainsi qu'en prose, par M. F. Gacon.*

Si Natura negat, facit Indignatio versum,
Qualemcumque potest, quales ego. . . . .

JUV. *Sat. I.*

Paris, Pierre Ribou, 1716, in 12°.

Si l'on fut fort étonné vers la fin du XV. Siécle de voir faire à un certain Antonio Cornazano cent différens Sonnets sur la seule beauté des yeux (210), on ne le fut pas moins dans le suivant, d'en voir faire 218. autres à Niccolo Franco contre le seul Pierre Aretin, auparavant son ami, (211) qu'il y traittoit perpétuellement de *Fripon*, de *Coquin* de *Scélérat*, de *Pendart* &c., & dans lesquels il répétoit toujours assez ennuieusement, quoi qu'élégamment, la même chanson (212), & c'est, au génie & à l'élégance près, ce que renouvelle ici *le Poëte sans Fard*, qui, après s'être transporté en Hollande exprès pour y faire imprimer les *Oeuvres de Rousseau*, en même tems & de même forme que son *Anti-Rousseau*, traite perpétuellement, dans ce dernier, ce poëte, de *Sodomite, d'Athée d'Imposteur* de *Calomniateur* & enfin de *fade & mauvais Poëte*, dans une infinité de *Rondeaux*, accompagnés chacun d'une prose qui leur sert de Commentaire, & entremélés de quelques *Odes, Stances, Ballades, Epigrammes, Chansons*, &c., qui composent le reste de ce furieux *Anti*, de la composition du quel l'Auteur nous expose ainsi le motif & la méthode. *Je l'ai,* dit-il, *intitulé* Anti-Rousseau, *pour témoigner mon Antipathie pour un pareil scélérat. . . . La Satire, que j'emploie contre lui, est un Mélange de prose & de vers, de sérieux & de comique: & peut-être que bien des gens trouveront à redire à cette bizarrerie.* Nullement: mais, quelque odieux que se fût rendu Rousseau, tant par certains *couplets* & autres vers infames & scandaleux, que par quelques traits détestables de sa conduite, l'on fut tout-à-fait indigné d'un acharnement si grossier & si brutal, qu'il n'a peut-être point son semblable, si ce n'est celui de Garasse contre Pasquier & Théophile, ou celui de l'éxécrable Boucher contre Henri IV. La fin de ce volume, qui contient quelques Piéces du Procès criminel entre Saurin & Rousseau au sujet des *Couplets* satiriques, composés croioit-on par celui-ci, & attribüés par lui-même à celui-là, est plus curieuse & plus intéressante. Cependant afin de mieux connoître cette affaire, & le caractére de ces deux ennemis, il faut recourir à leur Histoire, intitulée *Histoire du Procès entre le Sieur Saurin de l'Académie des Sciences, & le Sieur Rousseau de l'Académie des Belles-lettres*, & inserée dans les *Causes célébres & intéressantes*, Tome VI, pages 1.—145. Mais, comme l'Auteur, ou le Compilateur, n'y fait presque usage que du *Factum ou Mémoire de Saurin contre Rousseau*, que *Voltaire*, dit-il, *apelle dans son* Temple du Goût, *un Chef d'Oeuvre de l'Art & de l'Eloquence* (213). & y donne un peu trop gratuitement à Saurin le bel & magnifique éloge *d'homme d'une éxacte probité*, on fera bien de voir aussi la *Lettre* de Saurin même, adressée à . . . & inserée dans la *Bibliothéque Germanique*, après quoi, l'on pourra facilement conclure, que ces gens-là se ressembloient assez, se rendoient assez justice dans plusieurs de leurs accusations reciproques, & méritoient assez qu'on dit également d'eux,

(210) Doni, Libraria I, *folio* 9.

(211) La Monnoie sur Baillet, *Tom. IV. pag.* 69.

(212) *Le fameux* Brebeuf, *s'est diverti a faire* 150. Epigrammes sur une Femme fardée; *& un autre homme d'Esprit, par émulation & par défi, en fit* 100. *autres sur le même sujet, sans se rencontrer avec Brebeuf, quoi qu'il se servit des mêmes noms que lui: Fécondité préferable à celle de* Niccolo Franco, *& à celle dont je vais parler.*

(213) Hist. du Procès entre Saurin & Rousseau, *pag.* 104. *C'est ce que je ne trouve point dans mon édition du* Temple du Goût; *mais cela pourroit être dans quelque autre; vû l'habitude où est Mr. de* Voltaire *de donner en même tems des éditions de ses Ouvrages fort différentes les unes des autres. Quoi qu'il en soit, l'éloge seroit fort outré, & accordé bien plûtôt à sa haine contre* Rousseau, *qu'au mérite réel de* Saurin; *car ce prétendu* Chef-d'Oeuvre de l'Art & de l'Eloquence *n'en est en effet qu'un d'*Artifice & de Mauvaise-Foi, *où les suppressions, les déguisemens, & les altérations, dont il est tout rempli.* On *trouve le même défaut dans* l'Eloge de Saurin *prononcé dans l'Académie des Sciences par Mr. de* Fontenelle; *& cela lui a été reproché publiquement dans la* Bibliothéque German; *très justement.*

Et le grand Apollon, toujours juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

ANTI-ROUSSET. *Le Courier véridique, ou l'Anti-Rousset ; Mémoires pour servir à l'Histoire du Siècle courant : mois de Janvier & de Février 1743*, Geneve, avec permission, 1743, in 8. 2 voll. 158. pages.

Cette Piéce, probablement le premier *Anti* périodique, est une réfutation d'une autre Piéce périodique, intitulée *le Mercure Historique & Politique*, Recueil d'Evénemens, d'Actes publics, de Mémoires politiques, de Négociations, &c., commencé en Novembre 1686. par Gatien de Courtils-Sandras, continué par divers autres Compilateurs, savoir LA BRUNE, SAINT-ELIER, SAINT-BONNET, GUIOT DE MORVILLE, & présentement dirigé par JEAN ROUSSET, Auteur & Editeur de quantité d'autres Ouvrages composés & recueillis quelquefois à la hate, & publiés souvent avec indiscrétion

C'est particuliérement cette derniére qualité, qui lui a attiré cet *Anti*, auquel il a répondu dans son *Mercure* de Mai 1743, Tome CXIV, pages 483.—490. Là, il se félicite d'aller maintenant de pair avec les *Rousseaus*, les *Baillets*, les *Saumaises*, les *Bellarmins*, les *Machiavels*, les *Scioppius*, les *Osianders*, & tant d'autres Savans reconnus généralement pour tels : comme si, pour être nommé parmi beaucoup de Savans réels, l'on méritoit place parmi eux. Souvent tel qui habite la même Ville, & paroît de la même Eglise où il y a réellement des gens réglés & des personnes pieuses, n'en est pourtant pas moins un débauché, & un impie. C'est vouloir donner le change : & à l'ouïe d'une Apologie si subtilement imaginée ; l'Hector du *Joueur* de Regnard, ou de du Freny, ne manqueroit pas de s'écrier,

Un Tour de cette sorte
Est volé d'un Gascon, ou le Diable m'emporte :
Il vient de la Garonne.

Au reste, son Antagoniste qui fait tant le zèlé pour la vérité, & qui donne ses *Couriers* pour le *Correctif & l'Antipode du Mercure du Sr. Rousset*, ment encore plus impudemment en faveur de la France, que lui en faveur des Alliés & sur-tout de la Russie: &, à cet egard, un Lecteur impartial peut très légitimement appliquer également à tous deux ce trait de Parodie,

L'Un dit que le Mercure *est plat & pitoiable,*
L'Autre que le Courier *est un Menteur affreux ;*
Et le grand Apollon, toujours juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

ANTI-RRHETICON, *seu Confutatio Annotationum J. Roblii ad geminos S. Ephraimi de Sacra Cœna Sermones*. Romæ, 1740, in 8. Catal. Jac. Chion, *pag.* 128.

ANTI-SABBATARII. *De causa Dei contra Anti-Sabbatarios, Autore* JOANNE BROUN, *Scoto-Britanno, V. D. M. id est Verbi Dei Ministro*. Roterodami, Goddeus, 1676, in 4°. 2 voll.

Cet Ouvrage, extraordinairement diffus & surchargé, est divisé en VI. Parties ou Livres, chaque volume en contient trois. Baillet, qui indique les *Anti-Sabbataires* en général, n'a rapporté aucun Ouvrage, ni pour eux, ni contre eux.

ANTI-SATYRA. *Ad Satyram*, Dii vestram fidem, *Anti-Satyra Tyberina*. Francofurti (Romæ) 1630. 8°. On répondit à cela par *Actio Apologetica adversus Satyram* Dii vestram fidem, *in Anti-Satyra Tyberina*. Francofurti (Romæ) 1630, in 8°. Tout cela avoit été occasionné par *Satyra*, Dii vestram fidem, imprimée sans nom de Ville, mais *à Rome*, *en* 1630, *in* 8°. Biblioth. Selectiss. ap. Mortier, *Tom. II. pag.* 526.

ANTI-SATYRE. *L'Anti-Satyre du Temps, ou la Justification des Auteurs*: Paris, 1649, in 4°.

Cela paroit fait contre la *Chasse aux Satyres du Tems, Piéce en vers burlesques*, imprimée *à Paris, en* 1649, *in* 4°.

Quoi qu'il en soit, on y opposa une.

Réponse à l'Anti-Satyre du Temps, imprimée à Paris, en 1649, in 4°.

Voiez sur ces diverses Piéces la remarque sous ANTI-DESINTERESSE'.

ANTI-SCEPTICISM, *or Notes upon each Chapter, &c.* C'est à-dire, *Anti-Scepticisme, ou Remarques sur chaque Chapitre de* l'Essai de l'Entendement Humain de Mr. LOCKE ; *avec une Explication de toutes les matiéres qu'il examine, dans le même ordre qu'il les traite ; divisées en cinq Livres, par* HENRI LEE, *Recteur de Tismarsh, en la Pr. de Nort-hampton*. Londres 1702, in folio, 342. pagg. Nouvelles de la Rép. des Lettres *Août* 1702, *pag.* 227.

ANTI-SCEPTICUS. *Verwerffung des Cometen-gespotts, durch* THEOPHILUM ANTI-SCEPTICUM: imprimé en 1681, in 4°.

Cet *Anti* de nom, aussi bien que de matiére, est reconnu pour être de la composition d'ERASMUS FRANCISCUS, dans son *Verzeigniss seiner gedruckten Schrifften*, imprimé en 1691, Num. 36, pag. 14. C'est ce que nous append Placcius dans son *Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum*, au mot ANTI-SCEPTICUS.

ANTI-SCRIPTURAIRES. C'est le titre qu'on donne à divers Ecrivains Anglois modernes dans un Ouvrage, intitulé *le Sens Littéral de l'Ecriture Sainte, défendu contre les principales objections des* ANTI-SCRIPTURAIRES, *& des Incrédules modernes, traduit de l'Anglois de Mr* STACKHOUSE, & imprimé *à la Haie, chez Scheurleer, en* 1738, *en 3 volumes in* 8. & ceux de ces incrédules, ou *Anti-Scripturaires*, auxquels on en veut particuliérement dans cet Ouvrage, sont ANTOINE COLLINS, Auteur du *Discours sur la Liberté de penser & du Discours sur les Fondemens & les Raisons de la Religion Chrétienne*, & de *l'Examen du Systême sur le Sens Litteral des Prophéties*. . . . . TINDAL, Auteur des *Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres Romains, & tous les autres, qui prétendent avoir sur elle une autorité indépendante*, & du *Christianisme aussi ancien que le Monde, ou Traité où l'on prouve que l'Evangile est une nouvelle Publication de la Réligion Naturelle* ; & sur-tout, ... WOLSTON, Auteur de six différens *discours sur les Miracles de notre Sauveur rélativement à la Dispute qui s'agite entre les Incrédules & les Apostats*. Pour mieux connoître ces Auteurs, & un quatriéme de même génie, nommé . . . . DE MANDEVILLE, & Auteur des *Pensées Libres sur la Réligion*, & de la *Fable des Abeilles, ou le bien qui revient au public de la corruption des particuliers* ; on fera bien de voir la *préface* & la *dissertation Historique sur les écrits de Wolston*, que Mr. LE MOINE, Ministre de l'Eglise Anglicane, a mises à la tête de la traduction françoise de la *Lettre Pastorale de* Mr. [EDMOND GIBSON] *l'Evêque de Londres, contre les Incrédules de son Diocèse*, imprimée *à la Haie, chez Néaulme, in* 8.

ANTI-SCRIPTURAL. *A Scriptural Answer to Anti-Scriptural and Heretical Pamphlet, intituled A designed End to the Socinian Controversie, written by* J. SMITH, *answer'd by* F. GREGORY, *Doctor Divinity*. London, 1699, in 8°.

Le titre d'*Anti-Scriptural* ne se trouve probablement que dans cette *Réfutation scripturaire*, du moins ne paroît-il point dans le titre de l'Ouvrage attaqué. Quoi qu'il en soit, vers le tems de la publication de cette Réponse, cette matiére spéculative & inintelligible fut extrémement agitée en Angleterre: & l'un des Livres les plus remarquables, que cette Dispute produisit alors, fut *les raisons des Scripturaires, par lesquelles ils font voir, que les Termes de l'Ecriture suffisent pour expliquer le Dogme de la Trinité*. Je n'en connois que la Traduction Françoise, publiée sous ce titre, prétenduë imprimée *à Hambourg, chez Gaspar Steiner*, (mais réellement *à Rotterdam, par les soins de Benjamin Furly* Trembleur ou Quakre éclairé,) *en* 1706, *in* 8. On attribuë, si je m'en souviens bien, l'Original à Mr. de l'Ortie, fils de Mr. de l'Ortie connu par quelques Ouvrages de Controverse, autrefois Ministre de l'Eglise réformée de la Rochelle, & depuis Chanoine de Windsor en Angleterre. Ce n'est pas le seul Réformé François qui ait embrassé cette Doctrine, & qui ait entrepris de la défendre. Colomies, le Cene, Souverain, Maïou, & du Tems, sont regardés comme tels dans une lettre de Paul de la Roque, depuis Ministre de Wantsworth près de Londres,

dres, à Mr. Bayle, mais sans date; & ce qu'il y dit de Colomiés est tout-à-fait curieux. Si je trouve lieu de la placer dans une nouvelle Edition des *lettres de Mr. Bayle*, elle ne déparera point celles de ce célébre Critique.

ANTI-SCRIPTURARII. *Tractatus seu Dissertatio Polemica de Anti-Scriptutariis modernis ac recentioribus, Autore* MAYERO. Gryph. 1707, in 4°. Biblioth. Manclerciana, *pag.* 317.

ANTI-SIRIS. *Anti-Siris, or English Wisdom exemplified by various Exemples, but particularly te present general Demand for Tar-Watter.* London, Cooper, 1744, in 8°.

Mr. GEORGE BERKELEY, Evêque de Cloyne, connu par quantité d'Ouvrages ingénieux, & entre autres par son *Alciphron, ou le petit Philosophe &c.*, en aïant donné tout nouvellement un fort singulier, intitulé *Siris, a Chain of philosophical reflexions and inquiries concerning the Virtues of Tar-Watter, &c.*; entre autres réponses qu'on lui a opposées, s'est trouvé attaqué par cet *Anti*, où on lui conteste vigoureusement les grandes & surprenantes vertus qu'il attribuë à *l'Eau de goudron*, plus propre, lui-dit-on, à nuire, qu'à retablir ou entretenir la santé.

ANTI-SIXTUS. *Anti-Sixtus, sive Sixti V. de Henrici III. Galliarum Regis Morte Sermo, ejusque Refutatio:* edita anno 1590, in 8°. (214). Item, *Anti-Sixtus:* editus anno 1590, in 4°. (215).

(214) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 198.

(215) Catal. du Cabinet de Mr. de Cangé, *pag.* 93.

Est-ce-là le même Livre de deux éditions? N'en seroit-ce qu'une mal indiquée de part ou d'autre? Seroient-ce deux Ouvrages différens? Incertitudes trop nombreuses & trop fréquentes dans les meilleures Bibliographies.

Florimond de Ræmond parle d'un *Anti-Sixte* dont Henri IV. défendit la continuation ou quelque autre Ouvrage de pareille espéce (216); & Baillet d'un *Anti-Sixte*, qu'il attribuë à Mr. *du Fay*, petit-Fils du Chancellier de l'Hopital (217): mais, ils n'en indiquent, ni l'un, ni l'autre, aucune circonstance, sinon qu'il paroit par ce simple mot d'*Anti-Sixte*, qu'ils le regardoient comme un Livre François. En voici un Latin. N'en seroit-ce qu'une traduction? Ou bien seroit-ce un autre Livre? Celui-ci s'explique nettement sur le sujet qu'il traite: mais, on ignore de quoi traittent l'autre, ou les autres; car, on ne sait s'ils sont différens, ou les mêmes. Florimond de Ræmond, qui n'en parle qu'en passant, peut en quelque façon s'excuser; mais, Baillet, qui en faisoit un Article exprès, n'est nullement excusable d'une pareille sécheresse. *La Fulminante pour feu Henry III, Roy de France, contre Sixte V. soi-disant Pape de Rome, & les Rébelles de France* imprimée dans le même tems, *en* 1589, *in* 8°. seroit-elle une traduction François'se de cet *Anti-Sixtus*? Quoi qu'il en soit, il y en eut certainement une; car, on a la *Harangue prononcée par Nôtre St. Père le Pape* (Sixte Quint) en plein Consistoire, *& en l'Assemblée des Cardinaux, le 2. de Sept.* 1589, *contenant le jugement de sa Sainteté touchant la mort de feu Henry de Valois, & l'Acte de Frére Jaques Clement, en Latin & en François*; imprimée *à Paris, chez Sebastien Nivelle, en* 1589, *in* 8°. & réimprimée *en* 1590. Cette *Harangue*, sur un aussi étrange sujet que l'Assassinat d'un Roi par un misérable Moine, qu'un Pape aussi politique que Sixte Quint n'attendit peut-être à prononcer publiquement ainsi qu'après la certitude de la mort de ce malheureux Prince, fut réimprimée en Original aussitôt, aussi bien que sa Réfutation; du moins le Père le Long les annonce-t-il réünies en ces termes: *Sixtus & Anti-Sixtus, sive Sixti V. de morte Henrici III. Sermo in Consistorio habitus* 2. *Sept.* 1589, *& in eum Responsio. Anno* 1590, *in* 4°. *& in* 8°. Peu après, on en vit encore deux autres Réfutations, savoir: I, *Jehova Vindex, sive de Rebus Gallicis Narratio I. contra Sixtum V, Jacobo Franco differente*; edita *Lipsiæ*, 1589, *in* 4°. *Ejusdem Commentatio altera complectens ea quæ post Guisios Fratres, & post Regem interfectum acciderunt*; edita *Bremæ*, 1590, *in* 4°. II. *Martine Mar-Sixtus, ou Réponse à l'Apologie du Pape Sixte V. de la mort de Henri III*, imprimée en Anglois *à Londres, en* 1591, *in* 4°: (218). & ce ne seront pas apparemment les seules, *une pareille Apologie* n'étant, ni moins odieuse, ni moins détestables, que celles *de Chastel & de Garnet*, contre lesquelles on a tant & si justement crié depuis. Bellarmin, *Apologiæ* pages 327. & 328. d'édition de 1610, in 8°, nie qu'il y ait eu d'autre édition de cette *Harangue de Sixte V*, que celle qu'en supposérent les Hérétiques dans leur *Anti-Sixtus*; & ne laisse pas d'en soutenir vivement les principaux points. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans le *Journal du Régne de Henri IV.* par Pierre de l'Etoile, Tome II, pages 217, & 218.

(216) Florimond de Ræmond Anti-Papesse, *pag.* 460.

(217) Baillet, Satires Personn. *num.* 34.

(218) Le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, *pag.* 421.

ANTI-SOCINIANUM. *Collegium Anti-Socinianum* JUSTI CHRISTOPHORI SCHOMERI, *editum ab Henrico* ASCANIO ENGELCKE, *Professore Theologiæ Rostochiensi, ac Super-intendente Parkeimensi, cum præmissa ipsius Dissertatione de damnabili Gangræna Socinianismi:* editum anno, 1706, in 4°. (219).

(219) Georg Caspari, in Præf. ad Joach. Muntzelii Schediasma, de Super-intendentibus Parchimensibus, *pag.* x.

Cette qualification violente & emportée de l'Editeur pouroit bien n'être guéres mieux appuïée de raisons, que ses Reproches Philosophiques publiés contre le célébre Gassendi. Voïez ci-dessus ses *Anti-Gassendiana*.

ANTI-SOCINIEN. *Anti-Socinien, ou nouvelle Apologie de la Foy des Catholiques contre les Sociniens, par* NOEL AUBERT DE VERSE'. Paris, Veuve Hortemels, 1692, in 12°.

Ouvrage d'un franc Caméléon en matiére de Réligion, & du véritable Ecebole de nos jours. Ses différens, tant avec Jurieu, qu'avec divers autres, ne l'ont que trop fait connoître; & ses Ouvrages, dans lesquels il n'a presque jamais parlé selon ses sentimens, que lors qu'il injurioit ses Ennemis, ne l'ont que trop justement fait détester. Dans celui-ci qu'il n'a fait que pour se conserver la chétive Pension qui le faisoit misérablement subsister à Paris, il mit le comble à son déguisement perpétuel; car, on prétend qu'il étoit beaucoup plus Socinien que de toute autre Secte; & même, que ce prétendu *Anti-Socinien* n'est tel que dans le titre à quiconque en sait pénétrer les subtilitez. Il mourut à Paris dans un assez fâcheux état vers l'an 1712. ou 1715.

ANTI-SOCINUS. *Anti-Socinus Franca M.* 1612, *in* 8°.

C'est ainsi que cet *Anti* se trouve indiqué dans le *Catalogus Bibliothecæ Francofurtensis, ad Oderam*, dressé par le Professeur JEAN CHRISTOPHE BECMAM, tant dans l'édition de 1676, in 4°, que dans celle de 1706. in folio. On ne sait ce que cela veut dire; & c'est visiblement une faute d'impression, qu'on n'auroit point dû négliger de corriger dans la derniére de ces éditions. Je crois donc qu'il faudroit *Anti-Socinus. Franc. a. M.* 1612. *in* 8°; & qu'il s'agit-là de *l'Anti-Socinus* d'INNOCENT GENTILLET, imprimé *Francofurti ad Mœnum, anno* 1612, *in* 8°; rapporté par Baillet Num. XCVI, Paragraphe 2, mais que Heindreich attribuë à *R. Lavaterus* (220).

(220) Heindreich Pandectæ Brandenburg. *pag.* 211.

ANTI-SOLDAT. *Le Pacifique, ou Anti-Soldat François.* Paris, 1604, in 8°.

BAILLET s'est contenté de l'indiquer sous le titre d'*Anti-Soldat François*, & d'ajoûter, qu'il *ne se souvenoit plus de ce qu'il y avoit vû sur les Quais*: & nous voilà merveilleusement instruits! j'ajoûte donc, que son vrai titre est *le Pacifique ou l'Anti-Soldat François, à l'unique Uranie*; qu'il a été imprimé *in* 12°, & non pas *in* 8°; qu'il contient cent-cinquante-six pages; qu'il est de la façon du SR. DU SOUHAIT, Auteur de divers mauvais Romans, comme les *Amours de Palemon*, & les *Amours de Clarimont & Antonide*, imprimés *à Paris, en* 1600, *in* 12°; & que c'est une des Réponses faites au *Soldat François*, invective violente de ce tems-là, imprimée sans nom de Ville ni d'Imprimeur, en 1604. & en 1606, in 8°, & généralement attribuée à PIERRE DE LOSTAL, ou plûtôt DE l'HOSTAL ou de l'HOSTAU, Gentil-homme Béarnois Seigneur d'Estréhan, & non pas d'Estrem comme dit Baillet, & Vice-Chancellier de Navarre, que Scaliger & du Perron regardoient avec assez de raison comme un bravache, un étourdi & un fou, dont le langage étoit extravagant: & c'est avec beaucoup de fondement qu'on le lui attribuë, puis qu'il en convient lui-même dans la *Préface* d'un autre de ses écrits, intitulé *l'Avant-victorieux ou Panégyrique du Roy*, imprimé *à Ortez, chez Royer, en* 1610, *in* 8°. C'est un volume de 340. pages, dont voici le commencement & la fin, qui confirment parfaitement bien le jugement de Scaliger & de du Perron „ A LA FRANCE. Face mieux „ qui pourra. Me voici à l'après d'abbatre l'Image „ d'un grand Roy, pour, en l'Image de ses Faits,

„ faire

„ faire voir au monde tous ses ennemis abbatus. J'ai „ n'aguères paru en *Soldat & Cavalier François*, „ je veux un jour triompher en victorieux, & si j'ai le „ vent aussi bon que le coeur, peu de plumes au- „ ront le coeur de le mettre au vent. Qu'on juge „ du Lion par l'ongle, & fasse mieux qui pour- „ ra. . . . . . . En l'air, ma plume en l'air; „ toujours en l'air, ma plume: toujours tou- „ jours, sur cette image, qui, à faute d'Ame, „ semble demander la faveur de ton Esprit, & „ tes complimens sur ses défauts, vûë pour ses yeux, „ ouïe pour ses oreilles, parole pour sa langue, „ mouvement pour ses pieds; & s'il lui faut des „ aisles, en l'air, ma plume, en l'air, afin que le „ monde connoisse, qu'il n'y a aisle que d'Esprit, „ & que tout le monde en image ne vaut pas une „ plume." Le Refrain d'*en l'air, ma* plume, *en l'air*, sert de conclusion à tout l'Ouvrage, depuis la p. 329. jusqu'à la 340. Henri IV, qui y étoit quelque fois censuré, & qui n'avoit point dédaigné de le lire, dit un jour à Villeroi: *Il faut que vous le voyiez; car, c'est un Livre, qui parle bien à ma Barette, & encore mieux à la vôtre. Vous sçavez bien ce qui en est* (221). Le but de cette Rodomontade Navarroise étoit de porter Henri IV. à déclarer la guerre à l'Espagne, afin de retirer d'entre ses mains le Roïaume de Navarre usurpé par les Espagnols sur ses Ancêtres, & de le réünir à sa Couronne. Mais, son Auteur ne porta par-là que quelques Ligueurs cachés, & encore plus Espagnols que François, à écrire contre lui l'*Anti-Soldat François* que je viens d'indiquer. Ce qui donna lieu à quelques autres Piéces pour & contre son Ouvrage, dont je me contenterai d'indiquer pareillement les titres; les Bibliothécaires ne nous en apprenant rien davantage.

(221) Rem. sur le Journal. de Henri IV, Tom. III, pag. 193.

Le Pseudo-pacifique, ou Censeur François: imprimé en 1604, in 8.

L'Anti-Pseudo-pacifique, ou Censeur François au Pseudo-pacifique, ou Anti-Soldat, réfuté de point en point, par le Sr. D. L. BARILLIERE. Paris, du Val, 1604, in 12.

Le Politique François, ou *la Politique Françoise*, (car je trouve également ces deux titres) *pour reprimer la fureur au Pseudo-pacifique ou Censeur François, par B. D. N. L.* Rouën, Davé, 1604, in 8.

Le Capitaine au Soldat François, adressé au Roy: imprimé en 1604, in 8.

Response du Soldat François au Capitaine: imprimée en 1604, in 8; mauvaise bagatelle de 8. pages, adressée au Roy, & finissant par VICTORIA.

Response du Roy, au Soldat François *qui demande la guerre, & au* Soldat Espagnol *qui demande la paix, qu'il ne fera, ni la guerre, ni la paix.* Douay, 1604, in 8. 31. pages.

Response de Maitre GUILLAUME *au* Soldat François, *faite en présence du Roy à Fontainebleau le 8. de Septembre 1604*: imprimée en 1605, in 8, en 58. pages, & finissant par un *Sonnet* précédé de *ridentem dicere verum quid vetat*.

Cette *Response* se trouve réimprimée, avec les *Remarques de Mr.* LE DUCHAT, à la fin de son édition des *Avantures du Baron de Foeneste*, faite *à Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau*, (ou plûtôt *à Bruxelles, chez Fr. Foppens*,) *en* 1729, *en* 2 *voll. in* 8: & il la regarde comme une des meilleures piéces opposées au *Soldat François*. Ce n'est pourtant pas grand'chose: &, en ce cas-là, les autres doivent être bien mauvaises.

Response ou Discours fait sur la Response de Maitre Guillaume au Soldat François, *fait à S. Germain des Près le 26. Janvier 1605*. Dulce est desipere in loco. *imprimé* en 1605, in 8. en 53. pages.

Replique modeste sur la Response de Maitre Guillaume au Soldat François; *avec le jugement intervenu entre les parties; à l'honneur du Roy, de la Reine, du Dauphin, & de la Noblesse: sapientia vincit malitiam Prov.* 73. imprimée en 1605, in 8.

Appointement de querelle, fait par Mathurine, entre le Soldat François & Maitre Guillaume: 1605, in 8, 45. pages.

Le Soldat Navarrois: imprimé en 1605, in 8.

L'Harpocrate François au Roy; imprimé l'an de Grace 1605, in 12, en 32. pages. C'est une invective contre tous les écrits précédens.

Recueil des Responses faites au Soldat François, *ou Rameau d'Olivier présenté aux Pseudes-Soldats de l'une & de l'autre Milice; avec une Invective* aux faux François, *& une Apostrophe à la France, remonstrant qu'il faut bien obéir à son Roy; le tout composé par* FLORIDE DE LA FOREST, *Daulphinois*: imprimé l'an de grace 1605, in 8.

Peut-être ce volume renferme-t-il la plûpart des Piéces précédentes. Mais, pour savoir bien précisément ce dont il s'agit dans tous ces livrets-là, aussi-bien que par qui, & contre qui, ils sont faits, il faudroit les voir & les examiner eux-mêmes; & c'est ce dont on n'a pas souvent l'occasion. La plûpart d'entre eux sont indiqués, quelque fois assez imparfaitement dans la *Bibliotheca du Boisiana*, Tom. III, pag. 931; dans le *Catalogue des Livres de Mr. Lancelot*, pag. 287. & 288; dans divers autres *Catalogues* de bonnes Bibliothéques de Paris; & sur-tout dans la *Bibliothéque Historique de la France du Pére* LE LONG, pag. 439, où, travaillant pour ceux qui voudroient traitter de l'*Histoire de France*, il auroit dû les faire connoître plus distinctement.

ANTI-SOPHISTA. *Anti-Sophista pro Leoniceno.* Bononiæ, apud Hieron. da Benedictis 1519, in 4.

C'est tout ce que disent Lipenius & Mercklin de cet *Anti*, qui, selon eux, doit regarder la Médecine (222).

(222) Lipenii Bibliotheca Medica, pag. 15. Lindenius renovatus, pag. 1071.

ANTI-SOPHISTICUM. Vade-mecum *Anti-Sophisticum*, Catal. Hendr. van Waasberg. *pag.* 96.

ANTI-SPANHEMIUS. *Anti-Spanhemius Joannis Maukischii.* Gedani, 1663, in 4. (223).

(223) Ephr. Prætorii Athenæ Gedanenses, pag. 104.

Ce JEAN MAUKISCH étoit Pasteur de l'Église de la Trinité, & Recteur du Collége de Dantzick. Entre autres Ouvrages, il a fait encore un *Paulus Anti-Calvinianus*, un *Prodromus Anti-Apologiæ Dreyerianæ*, qu'on peut voir ci-dessus; & un *Anti-Zwickerus*, qu'on peut voir dans Baillet.

ANTI-SPINOSA. CHRISTOPHORI WITTICHII, *Theologiæ Profess. in Academia Lugduno-Batava, Anti-Spinosa, sive Examen Ethices Benedicti de Spinosa, & Commentarius de Deo & ejus Attributis.* Amstelodami, Joannes Wolters, 1690, in 4.

Quantité d'Écrivains célébres ont réfuté le *Tractatus Theologico-Politicus*, ou le *Traité des Cérémonies superstitienses des Juifs*, de Spinosa, des Ouvrages desquels on peut voir le dénombrement & la critique dans les Remarques (M) & (P) du SPINOSA de Mr. Bayle. Mr. WITTICHIUS s'est particuliérement attaché à réfuter sa *Morale*, & l'on peut voir de bons extraits de sa réfutation, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, Décembre 1689, page 165; dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia*, Juillet 1690; & dans la *Bibliothéque Universelle & Historique*, Tome XXIII, page 322. & suivantes.

ANTI-STRESO. *Anti-Streso, seu Dioptra Pacis & Criminis Hæreseos, IV. Disputationibus* JOHANNIS BOTSACCI, *Professoris Theologiæ Dantiscani*: edit. Dantisci, 1636, in 12, (223).

(224) Ephr. Prætorii Athen. Gedanenses, pagg. 76, 77.

Cet *Anti* est composé contre CASPAR STRESO, du Comté d'Anhalt, Ministre Réformé à la Haïe en Hollande pendant l'espace de XXVII ans, & où il se distingua, entre autres Ouvrages Latins, par un *Commentarius Practicus in Acta Apostolorum* 291. *Concionibus propositus*, & par un *Commentarius Analytico-Practicus in Epistolam ad Romanos* 220. *Concionibus propositus*. Il répondit à BOTSAC, par un Traité intitulé *Responsio ad Appellationem Innocentiæ Lutheranæ, id est, ad Disputationem Joh Botsacci contra Amesium.* (224). Comme le *Diarium Biographicum* de Henning Witte ne marque point les éditions des Ouvrages qu'il indique, défaut extrémement blamable dans un Bibliographe, je ne saurois dire par où a commencé cette Dispute. Botsac avoit publié son *Innocentia Lutherana in Causa Hæreseos contra Amesium*, en 1638, in 4, & en 1634, in 12; & peut-être est-ce-là l'origine de la querelle. Quoi qu'il en soit, Botsac prit la Défense de son *Anti-Streso*, dans une Replique, intitulée *Defensio Anti-Stresonis*, & imprimée *à Dantzic*, *en* 1635, *in* 12; ce qui fait voir, que l'édition de l'*Anti-Streso* indiquée ci-dessus n'est pas la premiére. Autre négligence de Bibliographe.

(225) Witte Diar. Biograp. ad Ann. 1664.

ANTI-STRIGILIS. *Libri II.* MARTINI CRUSII *ad Nicodemum Frischlinum, quorum I. Animadversiones in ejus* Grammaticam, *II. vero ad ejus* Grammaticam Strigilem ANTI-STRI-

GILEM *continet*. Argentorati, 1586.

NICODEME FRISCHLIN, aprés avoir publié une Grammaire Latine, intitulée NICODEMI FRISCHLIN *Grammatice Latina, compendiose scripta, a pluribus quam sexcentis, tum veterum, tum recentium, Grammaticorum erroribus & innumeris solecismis liberata; cui accesserunt ad finem Paralipomena grammaticalia*: imprimée *à Venise, chez Alde Manuce, en* 1583, *in* 8°, & réimprimée *à Tubinge, en* 1585, *in* 8°, & puis *à Francfort, chez Spiessius*; publia de même peu après sa *Grammatica Strigilis*, imprimée de même *à Venise, chez Alde Manuce, en* 1583, *in* 8°; & réimprimée *à Strasbourg, en* 1584, *in* 8°. & ce fut contre cet Ouvrage particulier, que CRUSIUS publia l'*Anti-Strigilis* que je viens d'indiquer. FRISCHLIN ne tarda point à y répondre, par *III. Dialogues* intitulés, *Poppysmus Grammaticus pro* Strigili *sua adversus* Anti-Strigilem *Crusii*, mis au bout d'une nouvelle édition de sa *Grammatica Strigilis*, faite *à Francfort, & à Prague, en* 1587, *in* 8°; & par *II.* nouveaux *Dialogues*, ajoûtés de même à une autre nouvelle édition faite *à Strasbourg, en* 1594, *in* 8°, après la mort de l'Auteur. Cette Dispute Littéraire produisit divers autres écrits polémiques, dont on peut voir un détail fort curieux dans le *Nicodemus Frischlinus, Vita, Fama, Scriptis, ac Vitæ Exitu memorabilis*, composé par CHARLES HENRI LANGIUS, & imprimé *à Brunswick & Leipsic, par Rengerus, en* 1727, *in* 4°. Consultez particuliérement le Chap. II, pag. 75. & suiv. Remarque (*d*).

ANTI-SYNCRETISTISCHER. *Anti-Syncretistischer Wegweiser*, Stettin, 1665, in 4°. (226).

(226) Ephr. Prætorii Athen. Gedanens. pag. 79.

Je ne connois simplement que ce titre.

ANTI-THEATRO. *Anti-Theatro Critico, sobre el* Theatro Critico universal de BENITO FEYJOO, *por* SALVADOR JOSEPH MANNER. *Madrid*, 1729, *in* 4°, (227).

(227) Biblioth. Selectissi ap. Mortier, Tom. I, pag. 152, 419.

Ce titre exposant nettement contre qui cet *Anti* est fait, il ne reste plus qu'à noter celui de l'Ouvrage qu'il réfute. Le voici donc: *Theatro Critico universal, o Discursos varios en todo genero de Materias; para desengaño de Errores communes.* Ce sont sept Volumes, imprimés *à Madrid, en* 1729, & 1737, *in* 4°. Apparemment, on avoit relevé là dedans quelques erreurs de S. J. MANNER, & de beaucoup d'autres; car cela fut suivi de diverses autres Piéces. Voyez pages 439 & 440.

ANTI-THEOPHILE. *Le Poëtique Anti-Théophile:* imprimé en 1625, in 8°.

C'est ainsi que cela se trouve énoncé dans le Catalogue d'une bonne Bibliothéque de Paris (228). L'Article CXV, num. 2, des *Anti* de Baillet, parle d'un *Anti-Théophile*, concernant la Messe de Paroisse & autres sujets de Discipline Ecclésiastique: mais, dans celui-ci, il est question de toute autre chose; & je m'imaginerois aisément, qu'il pourroit concerner les différens du Poëte Théophile avec le Pére Garasse Jésuite, qui firent alors beaucoup de bruit. Mais, sur un titre aussi vague, que celui-là, & que divers autres de ceux qui composent cet Article, il est bien difficile de rapporter quelque chose de certain.

(228) Bibliotheca Guillelmi Boisseti, pag. 1117.

ANTI-THEOPHILE. *Réponse du Sieur* HYDASPE *au Sieur de Balzac, sous le nom de* SACRATOR *touchant l'*Anti-Theophile *& ses Ecrits:* imprimée en 1624, in 8°. (229).

(229) Catal. Lancelot, pag. 415.

Cela est si vague, que tout ce qu'on en peut tirer sont deux noms déguisés, inconnus à Baillet, à Deikker, à Placcius, à Heuman, à Fabricius, en un mot à tous ceux qui ont traité des *Auteurs déguisés*. Peut-être cet *Anti*, & le précédent, concernent-ils le Poëte *Theophile*.

ANTI-THESES. *Anti-Theses de præclaris Christi, & indignis Anti-Christi, Facinoribus; id est Descriptio veri Pastoris Christi, & e contra mercenarii & Lupi, Jer. XII. & XXIII; Ezech. III, 33, 34; Abac. I; Sophon. I; Matth. VII; Joann. X; & Actor. X: Auctore* SIMONE ROSARIO: editæ anno 1557, in 8, Genevæ, 1578, in 8°; & insertæ in JO. WOLFFII *Lectionibus memorabilibus & reconditis*, Tom. II, pag. 711. & seqq.

Ce Volume est composé de XVIII. *Anti-Théses*, entre Christ & l'Ante-Christ, imprimées par colonnes l'une à côté de l'autre, & précédées de figures convenables aux vers qu'elles contiennent: cela est suivi d'une Piéce, intitulée *Declaratio de præstantissimis Christi, & indignissimis Anti-Christi Moribus, fidelis Viri Declaratio*, & écrite en prose.

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis Philantropiæ Divinæ & Misantropiæ Calvinianæ.* Autore M. SEVI SLEUTERO. Hamburgi, 1611, in 8°. Biblioth. Mastricht *pag.* 180.

ANTI-THESIS-CHRISTI &c. C'est tout ce que m'en apprend le Catal. Rothelin, pag. 233.

ANTI-VALERIANUS. *Anti-Valerianus Johannis Botsacci, Theologi & Professoris Dantiscani.* Dantisci, 1631, in 8°. (230).

(230) Ephr. Prætorii Athenæ Gedanenses, pag. 77.

Probablement, cela est contre le Père *Valerien Magni*, Capucin de Milan, Controversiste hargneux & chicaneur, comme ne le sont que trop communément les Écrivains de cette espéce, qui écrivent beaucoup moins pour éclaircir les matiéres, que pour soutenir leur parti *pugnis & calcibus, unguibus & rostro.* Il y a un autre *Anti-Valérien*.

ANTI-VILLONIANUS, Titre ou Qualification de l'Auteur de *la Vita Jo. Bap. Morini*, mise à la tête de son *Astrologia Gallica* imprimée *à la Haie, chez Vlacq, en* 1661, *in folio*; non pour avoir fait un ANTI-VILLON proprement ainsi dit, mais pour avoir traduit en François les *Théses d'Antoine Villon*, surnommé *le Soldat Philosophe*, qui se disoit *Professeur Péripatéticien dans l'Université de Paris*, quoi qu'Anti-Péripatéticien juré; *de Jean Bitaut*; & *d'Etienne de Clave*, Médecin Chimiste; *contre la Philosophie d'Aristote*; & y avoir ajoûté une fort ample *Réfutation*; imprimées l'une & les autres dans le *Mercure François* Tom. X, pagg. 503—512. On peut voir ces *Théses* en original, leur *Censure* par la Faculté de Théologie de Paris, & l'*Arrêt du Parlement* contre elles, dans le *de varia Aristotelis in Academia Parisiensi Fortuna* du Docteur DE LAUNOI, pag. 503—512, où il remarque occasionellement que ces trois Associés ne méritoient pas un traitement si sévére: & voilà comment les criailleries des Théologiens font souvent faire des démarches, non seulement fausses, mais même iniques, aux Cours de Justice, même souveraine; jusques-là, que, si le pauvre *Villon* n'avoit prudemment pris la fuite, il auroit été renfermé avec l'infortuné *Theophile* dans le Cachot de l'infame & éxécrable Ravaillac.

ANTI-VINDICIÆ. *Anti-Vindiciæ Statuum Episcopatus Hildesiensis Evangelicorum.* Hildesheimii, 1703, in folio. (231).

(231) Biblioth. Uffenbach. Tom. I, pag. 415.

C'est tout ce que j'en connois.

ANTI-WEISLINGERUS. JOANNIS PHILIPPI *Anti-Weislingerus, oder gründliche Widerlegung einer, unter den Titul, Friss Vogel oder stirb wider die Lutheraner heraus gegebenen Schmach-Schrifft:* gedruckt, 1731, in 8°.

C'est tout ce que je trouve à cet égard dans l'*Appendix* de la *Bibliotheca Anonymiana* de Schmid, pages 6, & 7.

ARCHELAUS fils d'Apollonius, l'un des plus excellens Sculpteurs de l'Antiquité, étoit de Priene, Ville d'Ionie, dans l'Asie mineure (*a*), & vivoit du tems de l'Empereur Claude; s'il est vrai, comme le prétendent divers Savans (*b*), que ce soit ce Prince, grand amateur des Ouvrages d'Homere qu'il savoit par coeur (*c*), qui lui ait fait faire

(*a*) ΑΡΧΕΛΑΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΕΠΟΙΗΣΕ ΠΡΙΗΝΕΥΣ *est l'Inscription qu'il mit au beau Marbre qui fait presque tout le sujet de cet Article. Il n'est fait aucune mention de ce fameux Artiste dans le* Catalogus Statuariorum &c. *de* François Junius, *mis au bout de son beau Traité* de Pictura Veterum; *& qui étoit apparemment tout composé avant la découverte de ce Marbre. Le Pére* Orlandi *n'est pas excusable de même de n'en avoir point parlé dans son* Abecedario Pittorico, o Noticia de Pittori, Scultori, & Architetti, *recueilli fort longtems depuis, & aussi négligemment traitté que ses autres compilations.*

(*b*) Athan. Kircherus, *in* Latio veteri & novo, *pag.* 17, *ac post eum varii Scriptores*

(*c*) *Mr.* Cheveau *avance dans ses* Chevræana, *Tom. I, pag.* 212, *que* l'Empereur Claude ne pouvoit souffrir les Vers d'Homere. *Mais, le contraire paroit bien clairement par l'autorité de Suetone, Chap. XLII, & de Xiphilin, sous l'année 43, qui affirment bien positivement l'un & l'autre, non seulement qu'il se plaisoit à répéter des Vers d'Homere en plein Sénat, mais même qu'il donnoit souvent un de ces Vers pour mot du Guet aux Officiers de sa Garde.*

faire en marbre l'Apothéose de ce fameux Poëte. Quoi qu'il en soit, *ce Marbre* (d), *qui est d'une beauté singuliére, & qui marque parfaitement la sagesse, l'étenduë d'Esprit, le grand savoir, & l'habileté* de cet illustre *Sculpteur* (e), fut trouvé en 1658 (f) dans un lieu nommé Frattochia, appartenant aux Princes Colonnes, & où l'Empereur Claude avoit autrefois une maison de plaisance : & il n'y a point de Curieux qui ne sachent, qu'il fait aujourdhui l'un des principaux ornemens du Palais de ces Princes à Rome. (*) Il a été expliqué par plusieurs célébres Antiquaires; savoir, par le Père Athanase Kircher Jésuite (A), par Gisbert Cuper Bourguemaître de Deventer (B), par Ezechiel Spanheim Ministre de l'Elect-

(*) *Voiez en la représentation dans la* PLANCHE *qui est à la fin de cet Article,* FIG. 1.

(d) Limiers, *pag. xiij. de sa traduction des* Pierres antiques gravées de Stosch, *a trouvé bon de faire de ce* Marbre un Vase: *ce qui n'est pas fort étonnant, vû toutes les autres Métamorphoses dont il a rempli cet Ouvrage. Par exemple, il y change, pag. ix,* Gudius *en* Gardius; *pag.* 4. & 5, Serranus *en* Serrarius; *pag.* 15, de Montjosieu *en* de Monceaux; *pag.* 21, Gelenius *en* Galenius; *pagg.* 35. & 95, Bagarris *en* Bagatte; *pag.* 31, Hanaw *en* Hanover; *pag.* 41, Bourdelot *en* Barbelot; *pag.* 75, Cattari *en* Carteri; *pag.* 77. & 85, *les* Florides d'Apulée *en* Fleurs; *pag.* 79, Marsyas *en* Marsyara; & *pis que tout cela enfin, pag.* 73, *toute la* Province de Gevaudan *en la* Ville *imaginaire* de Gebale. *Il fait, pag.* 21, *un* Saic *du féminin;* & *traduit, pag.* 25, Dominatum *par* Domaine; *pag.* 61, Nuptiæ Philologiæ *par* Nôces Philologiques; *pag.* 81, Vitæ excell. Imperat. C. Nepotis *par* Vies des Empereurs; *pag.* 89, Heracl. de Incredibilibus *par* de l'Incrédulité; & *vingt autres de pareille espéce.*

(e) Vie d'Homere, par Me. Dacier, *à la tête de sa Traduction Françoise de l'Iliade d'Homere, pag. cxj.* Croesius *est le seul qui l'ait traité de jeu d'enfant:* Pueri istius modi Imaginibus ac Pupis trahuntur, *dit-il dans le Chap. IX. de son* Ὁμήρου Βίῳ. *Mais, c'étoit une espéce de Quakre, un peu trop rempli de zéle contre ces* scandaleuses Mondanitez.

(f) *Mrs.* Cuper, Schott, &c; & *ceux qui ont fait l'extrait de leurs Ouvrages, disent tous* 1668; *mais, il paroit par le Récit du Père* Kirker, Latii vet. & novi, *pag.* 81, & *par la Date de la Gravure de ce Monument qu'il a fait mettre dans cet Ouvrage, qu'il falloit dire* 1658. Jo. Bapt. Galostruccius, Pictor Florentinus, delin. & sculpsit Romæ, 1658.

(A) *Ce Marbre a été expliqué .... par le Père Kircher, Jésuite.*] C'est dans son *Latium vetus & novum*, imprimé *à Amsterdam, chez Waesberg, en* 1671, *in folio*, pages 81, & suivantes, que se trouve cette explication du P. Kirker, ou bien dans l'*Historia Critica Homeri* de Ludolf Kuster, imprimée *à Francfort sur l'Oder, chez Jérémie Schrey, en* 1695, *in* 8°, pages 41, & suivantes. Il y „ partage ce Monument en trois „ Ordres ou Dégrés; celui d'en haut, celui du „ milieu, & celui d'en bas. Dans le prémier, il „ reconnoit Jupiter, assis sur le Parnasse, accompagné de son Aigle, & orné de son Diadéme „ & de son Sceptre (1), écoutant la demande „ de six Femmes, qui sont autant de Villes qui „ s'intéressent à la gloire d'Homere. Dans le second, il compte cinq Femmes & un Vieillard, „ qui tâchent de faire valoir le mérite d'Homere „ par leurs actions. Il prend la prémiére pour „ la Poësie: la seconde, montrant un Globe, „ marque le beau talent d'Homere à parler de la „ fabrique du Monde: la troisiéme contemple „ avec étonnement les divins écrits d'Homere: „ la quatriéme & la cinquiéme tiennent, l'une une „ Lyre, l'autre l'Iliade: elles sont dans un Antre, „ demeure ordinaire des Muses; & ont un Arc & „ un Carquois à leurs pieds, pour signifier les amours des Dieux, dont Homere a parlé. Du „ Vieillard, il en fait un *Flamen* ou Prêtre d'Homere, qui se met en devoir d'offrir au nouveau „ Dieu un Sacrifice à l'Egyptienne, ce qui est désigné par les Flambeaux, & par la Croix Tautique „ ou Croix à anse qu'il croit voir derriére ce Prêtre. Dans le troisiéme, il trouve l'Apothéose „ d'Homere dans toutes les formes: &, en effet, elle y est si bien représentée, qu'il n'y a „ nullement à douter là-dessus. On verra dans „ l'explication suivante quelles sont les figures qui „ occupent ce troisiéme Dégré (2)."

(B) ...... *par Gisbert Cuper Bourguemaître de Deventer.*]. Son explication fait un Ouvrage particulier, rempli de recherches curieuses d'Antiquitez & de Littérature, publié sous le titre d'*Apotheosis vel Consecratio Homeri, sive Lapis antiquissimus in quo Poetarum Principis Homeri Consecratio sculpta est, Commentario illustratus a Gisberto Cupero*, & imprimé *à Amsterdam, chez Henri Boom, en* 1683, *in* 4°. „ Son Sentiment est „ fort différent de celui du P. Kircher. De la figure d'enhaut, que ce Jésuite prend pour Jupiter, il en fait *Homere*, accompagné à la vérité „ de divers attributs convenables à Jupiter, comme „ son Aigle, son Sceptre, & son Diadéme, & „ de plus placé sur le mont Olimpe: & des onze „ Femmes, qui sont au dessous en deux rangs, il „ en fait onze Muses; parce qu'il en joint deux „ nouvelles aux neuf anciennes, savoir l'*Iliade* & „ l'*Odyssée*, qui sont placées dans l'Antre: il reconnoit celle-ci au chapeau d'Ulisse, qui est à ses „ pieds; & l'autre, à l'Arc & au Carquois, qu'il „ prend pour ses Simboles. De l'Homme en „ manteau, qui est placé à côté de l'Antre, il en „ fait, ou Homere chantant ses Vers, ou Linus, „ ou Orphée, ou Lycurgue, ou Cinethus Chius; „ ou un Magistrat de Thébes; ou Pisistrate, selon „ Heinsius; ou Pittacus, selon M Spanheim (3). „ Dans l'étage d'en bas, on voit Homere assis, aïant „ à ses côtez l'*Iliade* & l'*Odyssée* ses Filles, & „ à ses pieds sa *Batrachomyomachie* désignée par „ des rats qui rongent un Parchemin (4). Derriére lui, sont le *Tems*, & l'*Harmonie*, [ou selon d'autres *Cybele*, *Isis*, ou la *Terre*,] qui „ lui met une couronne sur la tête. Devant lui, „ l'on voit un *Autel* avec un *Boeuf* dont le col „ est d'une forme extraordinaire (5): &, à côté „ de cet Autel, [sur la Base duquel se voïent un „ Λ & un Λ, qu'aucun des Interprètes de ce Marbre, n'a encore expliqué (6),] sont la *Fable* & „ l'*Histoire*, suiviës de la *Poësie*, de la *Tragédie*, „ de la *Comédie*, de la *Nature*, de la *Vertu*, de „ la *Mémoire*, de la *Foi*, & de la *Sagesse* (7)." Le nom de la prémiére de toutes ces Figures aïant été lû ΚΙΡΟΝΟΣ par le P. Kirker & divers autres, Mr. Fabretti a remarqué, qu'il falloit ΧΡΟΝΟΣ: mais, cela n'est point encore tout-à-fait éxact: puisqu'il y a ΚΗΡΟΝΟΣ à la maniére ancienne, comme l'a très bien observé Mr. Spanheim. A propos de ce ΚΗΡΟΝΟΣ, Mr le Clerc a fait une plaisante remarque dans sa *Bibliothéque Choisie*. *Ce peut être une faute du Sculpteur Italien*, dit-il Tom. XI, page 45, *qui écrivoit le Grec comme le Latin.* Mais, il ne se souvenoit plus, qu'Archelaüs étoit de Priene en Ionie. Le nom Grec de la seconde est écrit par les uns, comme le P. Kircher, Mr. Cuper, &c, ΕΥΜΕΛΙΑ; & par les autres, comme Fabretti, Schott, &c, ΚΟΥΜΕΝΗ, la prémiére Syllabe ΟΙ se trouvant rongée: & c'est quelque-chose de bien surprenant, qu'il y ait diversité d'opinions sur de semblables choses.

Tels sont les divers Personnages de cette Apothéose, qui n'a rien d'étonnant de la part des Païens, qui faisoient des Dieux de tout, jusqu'aux Seuils de leurs portes, & aux Oignons de leurs jardins. Mais, que ce même Poëte ait été adoré avec St. Paul & Jésus-Christ, par les Carpocratiens (8); & regardé par Larnès, non seulement comme *un Prophête inspiré de Dieu*, mais encore

(1) *Le célébre Mr.* Addison, *dans ses* Remarques faites pendant son Voyage d'Italie, *pag.* 327, *au lieu de ce sceptre, a mis une foudre à la main de cette Figure: mais, il n'avoit pas assez bien éxaminé ce Monument. Un semblable ornement ne convenoit point ici, où Jupiter n'est pas pour punir le crime, mais pour reconnoître le mérite & récompenser la vertu. Cet Auteur, & les autres Interprétes de ce Marbre, auroient bien dû noter, que l'Oiseau, qu'on voit aux pieds de cette Figure, a bien moins l'air d'un Aigle, que d'un Pigeon, ou quelque chose d'aprochant.*

(2) Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 349, 350.

(3) *Il falloit dire* Bias: *Voiez l'Explication suivante.*

(4) *Cette* Designation *a paru si heureuse à* MM. Wetstein & Kuster, *qu'ils ne l'ont point prise pour une simple conjecture, mais pour une preuve bien certaine, que ce petit Poëme est effectivement d'Homere. Mais, Mr.* Gronovius *prétend avec plus de raison, que si c'avoit été-là le dessein d'*Archelaus, *il n'auroit pas manqué de placer au moins une Grenouille au milieu de ces deux Rats: & Mr.* Schott, *pag.* 43, & *Me.* Dacier, Vie d'Homere, *pag.* cxv, *sont bien mieux fondés à croire, que cet habile Sculpteur n'a voulu designer autre chose par ces Animaux-là, que les ennemis d'Homere, qu'on ne peut regarder, selon, Me.* Dacier, *que comme de vils Insectes du Parnasse. Quoi qu'il en soit, la Pensée de Mrs.* Wetstein & Kuster *est bien éloignée de la Conjecture de M.* le Clerc, *qui croit,* Biblioth. Choisie, *Tom. XXII, pag.* 268, *que quelque railleur de l'Antiquité, tel que* Lucien, *justement choqué du personnage peu convenable, & même indigne, qu'*Homere *fait joüer aux Dieux dans ses deux Poëmes, en les faisant follement intervenir dans des Combats tout aussi méprisables que ceux des Rats & des Grenouilles, pourroit bien en avoir fait sous cette idée une agréable & ingénieuse Censure, & l'avoir intitulée* la Batrachomyomachie d'Homere: *de même qu'on a intitulé depuis* les Et cœtera de du Plessis-Mornay, & l'Evangile nouveau du Cardinal Pallavicin, *les Critiques de quelques-uns des Ouvrages de ces Auteurs; & de même qu'on a dit encore* l'Alcoran des Cordeliers, la Confession de Sanci, & la Morale des Jesuites: *non pas qu'ils eussent composé ces Ouvrages-là, mais parce qu'on y reprochoit fortement aux prémiers leur Idolatrie & leurs Impietez, au second ses diverses désertions qui l'ont fait comparer à Ecebolius, & aux troisiémes les excès scandaleux de leur morale corrompuë. Au reste, on ne comprend pas comment* Ludolphe Kuster *a pû appliquer à ces Rats le mot* ΜΥΘΟΣ *de l'Inscription, puis qu'il est très clair qu'il se rapporte incontestablement à la* Fable, *la prémière des dix figures qui sacrifient là à* Homere.

(5) *Mrs.* Cuper, Gronovius, &c. *disent* un Boeuf à dos de Chameau: *mais, sa figure ne répond nullement à cette idée.*

(6) *M.* Schott *les a pris pour deux* ΑΑ, & *prétend que ce soit une abbréviation du nom d'*Archelaüs d'Apollonius *déja mis au haut du Marbre. Mais, cette répétition ne seroit guéres plus supportable dans un aussi habile Ouvrier, que celle d'Homere, qu'il reprend avec justice dans Mrs.* Cuper & Gronovius. *Il auroit dû reprendre de même dans le prémier la répétition de l'*Iliade & *de l'*Odyssée.

(7) Journal Litteraire, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 350, 351.

(8) S. Irenée, S. Augustin, S. Jean Damascene, Charlemagne, &c. *Voiez les* Nouvelles de la République des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 73.

re comme *Salomon* lui-même, dont le nom *Schelomah*, ou *Sorome*, est simplement traversé du *Homerai* (9); c'est ce qui paroît incompréhensible. Il y avoit déja long-tems, que trois autres Auteurs, l'un Catholique & les deux autres Anglicans, comme à l'envi l'un des autres, & comme craignant que les deux communions, n'eussent quelque-chose à se reprocher à cet égard, avoient débité d'étranges imaginations touchant ce Poëte. Le prémier, nommé Jacques Hugo, avoit fait imprimer à *Rome, chez Moneta, en 1655, in folio*, un Livre intitulé *Vera Historia Romana, sive Origo Latii vel Italiæ, ac Romæ Urbis, e Tenebris longæ Vetustatis in Lucem protracta*. Là, ce bon Prêtre Flamand, se livrant sans mesure au déréglement de son imagination, débite de la meilleure foi du monde, non seulement qu'Homére, ne pensant nullement à la destruction de Troïe, n'avoit uniquement eû en vüë que celles de Jérusalem par Nabuchodonosor & par Titus, mais même que l'*Iliade* ne contient autre chose que la vie & les miracles de Jésus-Christ & de ses Apôtres, la décadence de l'Eglise, la corruption & les débauches du Clergé, les erreurs des Hérétiques, & la venuë de l'Ante-Christ: ajoûtant, comme par dessus le marché, que les Hollandois y sont dépeints sous le nom de *Harpies*, & les Luthériens sous celui de *Lestrygons*; que Luther & Mélanchton n'ont pas moins ardemment convoité Helene, que le cauteleux Ulisse, &, enfin, que Mahomet, & ses Sectateurs y sont particuliérement désignés. Reconnoissons pourtant, que ce bizarre & fantastique Ouvrage fut aussi-tôt défendu par un *Décret de la Congrégation de l'Indice* du 3. d'Août 1616, placé dans la II. Partie de l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum novissimus*, Signat. k k 3, pag. 265. Le second, nommé Edme Dickinson, dans son Ouvrage intitulé *Delphi Phœnicizantes, sive quod Græci omnia ex Josue Historia hauserint; & de Noe in Italiam Adventu*, imprimé *à Oxford, en 1655, in 8*; & le troisiéme, nommé Zacharie Bogan, dans son *Homerus Hebraizans & Hesiodus Homerizans*, imprimé *à Oxford, chez Hall, en 1655, in 8°*, s'étoient également imaginé, que les combats de l'*Iliade* n'étoient autre chose que les guerres des Israëlites contre les Cananéens, transplantées de Palestine en Phrygie, & racontées sous des noms Grecs. Si les Voïages de l'*Odyssée* ne s'étoient presque pas tous faits par mer, ils en auroient apparemment fait ceux des enfans d'Israël, dans le désert. Mais, il n'y a rien de perdu, Gerard Croesius, Ministre Hollandois, y a tout abondamment suppléé dans son *Ὅμηρος Ἑβραῖος, sive Historia Hebræorum ab Homero Hebraicis Nominibus ac Sententiis conscripta in Iliade & Odyssea, exposita ac illustrata*, imprimé *à Dordrecht, chez Theodore de Goris, en 1704, in 8*. Ces imaginations singuliéres y sont poussées à l'excès, & avec beaucoup d'érudition: si jamais livre n'a été plus propre à faire appliquer à son Auteur le reproche de Festus à St. Paul, *vous extravaguez, Paul; votre grand savoir vous met hors du sens:* aussi n'a-t'on point vû le II. volume, qui devoit expliquer *l'Iliade* dans le même goût.

Si quelqu'un de nos François s'avisoit de tourner impitoïablement en ridicule ces Auteurs-là, il ne manqueroit pas de s'exposer très indiscrétement lui-même à une juste & désagréable rétorsion; en effet, Me. Dacier n'a-t'elle pas farci tout son Commentaire sur *l'Iliade* & *l'Odyssée* de cet ancien Poëte de conformitez avec la *Bible*? Chevigny, Auteur de l'espéce de Catéchisme Historique & Politique, intitulé *la Science des Personnes de la Cour, de l'Epée, & de la Robbe*, & Limiers son suppléteur, n'ont-ils pas fait dans leur Chapitre *de la Fable*, de *Saturne*, de *Jupiter*, de *Neptune*, de *Pluton*, de *Mercure*, de *Mars* d'*Apollon*, de *Cybele*, de *Junon*, de *Pallas*, de *Venus*, de *Diane*, &c. &c. tout autant de Personnes saintes & divines du Paradis Juif & Chrétien; en sorte qu'il n'y a pas le moindre petit Dieu, Demi Dieu, ou Héros, du paganisme, qui ne s'y trouve fort glorieusement placé sous quelque nom Chrétien? Le Sr. de Lavaur ne nous à-t-il pas donné une *Histoire de la Fable conférée avec l'Histoire Sainte*, où, entre autres *ressemblances* ou *identités*, il confére, & ne fait qu'un seul & même évênement, de l'expédition des Argonautes dans la Colchide, & du Voïage des enfans d'Israël dans les Déserts de l'Arabie? Et, tout récemment, le Sr. du Peron de Castera, traducteur de la *Lusiade du Camoëns*, ne vient-il pas d'exercer si singuliérement sa pénétration sur ce Poëme Portugais, qu'il y a enfin trouvé Dieu *le Pére* dans *Jupiter*, le *Démon* dans *Bacchus*, la *Réligion Chrétienne* dans *Venus*, *Jésus-Christ* dans *Mars*, un *Ange* dans *Mercure*, & le *St. Esprit* dans *Cupidon* (10)? Bien plus encore, certains Théologiens Catholiques, incomparablement plus obligés que de simples Littérateurs ou Poëtes à s'abstenir réligieusement de ces sortes de profanations scandaleuses & impies, n'ont point eu honte de faire, non seulement de la *Vierge* Marie, *Pandore*, & de Jesus-Christ *Silene*, mais même de Dieu le Pere une espéce d'*Hermaphrodite*. C'est au moins ce qu'on reproche fortement à Melchior Cornæus, & au fameux Maldonat, l'un & l'autre Jesuite (11). Le célébre Pierre Daniel Huet, depuis Evêque de Soissons & d'Avranches, aprés avoir réüni de même la bonne réception faite à Jupiter & à Mercure par les bonnes Gens Philemon & Baucis, & celle qui fut faite aux trois Anges par Abraham & Sara; a-t-il fait quelque difficulté de trouver dans le seul & unique Moïse tous les Dieux, demi-Dieux, & Héros du Paganisme, sans même en excepter Momus & Priape; ainsi que toutes les Déesses, Nimphes, Muses, Sybilles, &c, dans la Femme, la Soeur, & les Parentes, de Moïse? Tous ces Ecrivains-là, dis-je, & plusieurs autres pareils, sont-ils beaucoup plus raisonnables, en nous débitant très gravement de pareilles imaginations? Non sans doute; au moins les prémiers, qui paroissent avoir agi très sérieusement: car, pour le dernier, malgré tout le sérieux, toute la sincérité, & toute la bonne-foi, qu'éxigeoit de lui sa *Demonstratio Evangelica*, il est bien difficile de se persuader, que de pareils excès fussent chez lui autre chose que de simples jeux d'esprit & d'imagination, pour ne rien dire de pis; sur-tout, lors qu'on sait de son propre aveu, qu'il avoit déja dès-lors composé ce uni son *Traité de la Foiblesse de l'Esprit Humain*, dans lequel il détruit de tout son pouvoir toute évidence & toute certitude, & que conséquemment il étoit déja un très intégre Pirrhonien. Beaucoup de Gens, plus zélés que judicieux, ont pourtant trouvé ces conformitez & ces applications admirables. Mais, si l'on y fait une sérieuse attention, il se trouvera qu'il n'y a peut-être rien, non seulement de plus imprudent, mais même de plus téméraire: vû que ces sortes de ressemblances si admirables & si vantées sont peut-être beaucoup moins propres à confirmer & affermir la foi des simples, qu'à appuier & multiplier les doutes des incrédules, qui adopteront toujours volontiers toutes ces conformitez, mais qui, moins par persuasion que par esprit de chicane, & moins pour raisonner que pour tailler de nouvelle besogne à leurs adversaires, ne manqueront pas de leur objecter, que ce n'est pas assez d'avoir découvert ces ressemblances; qu'il faut de plus encore rechercher leur véritable cause, & examiner sérieusement si l'Ecriture ne seroit point plutôt une copie de la Fable, que la Fable de l'Ecriture, que cela est d'autant plus vraisemblable, qu'on sait incontestablement par l'Ecriture même, non seulement que les Enfans de Jacob trouvérent les sciences & l'idolatrie déja tout établies chez les Egyptiens, mais même que Tharé leur trisaïeul, & ses compatriotes, étoient Idolatres, & servoient *aux Dieux étrangers* comme il est dit en Josué XXIV, 2, 15, & que, conséquemment, il seroit très naturel de croire, que ce seroit d'eux que Moïse, Aaron, & leurs Successeurs, auroient tiré leurs Dogmes & leurs Histoires, de même à peu prés que l'ont fait depuis les Grecs, en les déguisant chacun à leur mode sous des noms convenables à leurs païs & à leurs langues; & que c'est ainsi que l'Osiris des Egyptiens seroit le *Moïse* des Juifs, & le *Coelus* le *Saturne*, ou tel autre qu'il a plu à Mr. *Huët*, des Grecs & des Romains. C'est même, ajoûteront-ils, ce que semblent avoir déjà reconnu, entre autres, les fameux Spenser & Marsham, l'un dans le III. Livre de ses *Ebræorum Leges Rituales*, & l'autre dans son *Chronicus Canon Ægyptiacus*, &c., où ils parlent des Loix des Juifs comme toutes tirées des Egyptiens & autres Païens leurs Voisins: J. G. Wachterus, qui, dans son *Spinozismus im Judenthum*, ne

(9) Le Clerc, Bibliothéq. Choisie, Tom. XXII, pag. 344.

(10) Lettres sur quelques écrits de ce tems, par l'Abbé Fréron, où il ajoute avec raison, Tom. II, pag. 45. Et que de sottises l'Abbé Banier n'a-t-il pas données au public avec ses autres Commentaires des Métamorphoses d'Ovide?

(11) J. G. Dorschæi Anti-Cornæus, Cap. XXII, pag. 417. Ed. Argentor. 1652, in 4. J. Maldonati Comment. in Ps. CX. vers. 3. pag. 731. [illegible] Libr. [illegible] pag. 314.

l' Electeur de Brandebourg en diverses Cours (*C*), par Nicolas Heinsius Critique de grande réputation (*D*), par Jaques Gronovius, Professeur en Histoire à Leide (*E*), par

ne feint point d'avancer nettement pages 57, & 66, que la Réligion Judaïque est postérieure à la Païenne, de laquelle elle a emprunté la plupart de ses Cérémonies ; & un de nos François, qui s'explique en ces termes : *Que le* Chrétien *ne s'avise pas de dire, que sa* Tradition *est la plus ancienne, & la plus universelle ; car le* Juif *le surpasse évidemment dans le prémier chef, & le* Païen *dans tous les deux* (12). C'est donc un fort grand abus, que d'insister ainsi sur ces merveilleuses ressemblances, conformitez, ou identitez ; & que de *s'appoltronner à chercher ainsi toute la Bible dans Homere*, comme le reprochoit autrefois Scaliger à Daurat (13) : & comme on pourroit très bien le reprocher à Clavier, qui dit fort bonnement dans sa *Germania Antiqua*, pag. 202, que les anciens Germains adoroient un seul Dieu en trinité, sous le nom du *Soleil*, de la *Lune*, & du *Feu*. Et, à propos de *Trinité*, les Unitaires, & leurs Partisans ne reprochent-ils pas très vivement, & très fréquemment aux prémiers Ecrivains Chrétiens, tels que Justin Martir, Clément d'Aléxandrie, & divers autres, de n'avoir puisé leur λόγον que dans les écrits de Platon, formé leur *Trinité*, que sur ses *trois Principes*, & introduit indiscrétement ainsi le *Platonisme* dans la Réligion Chrétienne (14) ? Supposé leur prétention, rien ne prouve mieux combien est funeste & condamnable ce dangereux esprit d'attachement aux conformitez & ressemblances.

(*C*) . . . . *par Ezechiel Spanheim, Ministre de l' Electeur de Brandebourg en différentes cours* (15)]. „ Il ne s'est attaché qu'à la figure „ de l' Homme en manteau, & à ce qui l'accompagne. Il le prend pour un Philosophe Grec, „ à cause de son habillement : &, parce que le „ Sculpteur, qui a fait ce beau Monument étoit „ de Priene, il prétend que c'est le Philosophe „ Bias, l' ornement de cette ville, qu' il a représenté ici. Il rapporte les Flambeaux qu'il trouve „ aux deux cotez de ce Philosophe, à la coutume des Anciens d'en avoir dans leurs temples ; „ mais, pour la Lettre Tautique ou la Croix à anse „ attachée à la tête de ce Philosophe, & qui touche à la machine sphérique qui est derriére lui, „ il avoüe ingénûment qu'il en ignore la signification. Il se souvient bien du trépied d'or, qui „ fût porté à Bias ; mais, il ne trouve pas que cette figure ressemble à un trépied, qui d' ailleurs „ est toujours placé aux pieds, & jamais à la tête, „ dans les anciens Monumens. Il demande enfin si „ cette machine, quelle qu'elle puisse être, ne se „ pourroit pas rapporter au beau mot de Bias, „ *Omnia mecum porto* (16) ? " Mais, à quoi bon faire une pareille question, & quel rapport peut-on trouver entre ce beau mot, & une machine que l'on ne connoit point ?

(*D*) . . . . *par Nicolas Heinsius, Critique de grande réputation* (17)]. „ De même „ que M. Spanheim, il n'a expliqué que deux endroits de ce Marbre. Il prend l'Homme en manteau pour Pisistrate, le Compilateur des Ouvrages d' Homére ; ce qui paroit doûteux à Mr. „ Cuper, à cause de la figure Egyptienne qui est „ sur la tête de cet Homme : & il prend pour des „ Simboles d'Apollon l'Arc & le Carquois, aussi „ bien que la Lyre, qu'on voit sous l' Antre ; ce „ que Mr. Schott trouve tout-à-fait bien rencontré (18)."

(*E*) . . . . *par Jaques Gronovius, Professeur en Histoire à Leide* (19)]. „ Il croit que „ l' Homme en manteau est un Savant Egyptien ; „ ce qu'il recueille du Caractére Hieroglyphique, „ qu'il croit voir derriére lui, & sur sa tête : &, „ par cette raison, il ne doûte point, que ce ne „ soit le Précepteur d' Homere, qui n'étoit pas „ moins instruit dans la Science des Egyptiens, que „ dans celle des Grecs.

„ Il passe ensuite à la figure qui appuïe la main „ gauche sur une pierre à l'entrée de l'Antre, & „ qui tient de la droite un rouleau de papier. Il „ la prend sans difficulté pour Homere encore jeune, sortant de l' école de son Maître Egyptien. „ Le volume, que cette figure tient, & son visage „ jeune & beau, que M. Gronovius trouve assez „ ressemblant au Portrait d' Homere assis au haut „ du Marbre, lui servent de fondement. Nous „ n'avons rien à dire," ajoûte le Journaliste, „ sur „ la preuve qu'il tire de ce volume ; car, nous ne „ savons pas bien en quoi il peut désigner ici Homere : mais, quant à celle qu'il tire de la ressemblance entre ces deux figures, elle est assûrément toute nouvelle, & toute singuliére ; & „ l'on ne sauroit nier sans injustice, qu'elle ne „ soit duë toute entiére à la pénétration de M. Gronovius."

Tout rempli de cette merveilleuse idée de ressemblance, il est assez étonnant, qu'il ne l'aït point appliquée de même à l'Homere du bas de ce Marbre ; car, comme tous les autres Interprétes de ce monument, il y reconnoit Homere divinité. Ainsi, selon lui, le voilà répété trois fois de compte fait ; 1°. assis au haut de la montagne ; 2°. debout à l'entrée de l'Antre ; & 3°. assis devant son autel. Ce seroit-là, sans doute, un très grand défaut, dans un aussi excellent Artiste qu'Archelaüs : & si l'on a été bien fondé à critiquer dans Mr. Cuper la simple répétition de ce Personnage (20), à plus forte raison la doit-on blamer double dans Mr. Gronovius ; à moins qu'on ne voulût dire, qu'en qualité de Dieu, Homere pouvoit très bien être triple, ainsi que plusieurs autres, & singuliérement Jupiter, Apollon, Proserpine, & Semo Saucus Fidius, auquel la Théologie Païenne prétoit autrefois ce Langage,

Cuicumque ex illis (Semone, Sanco, aut Fidio) *dederis, ego munus habebo.*
Nomina trina fero ; sic voluere Cures (21).

„ L'autre figure, qui est dans l'Antre, & qui „ joüe de la Lyre, lui semble une de ces Femmes „ savantes du vieux tems, des lumiéres de laquelle Homere auroit particuliérement profité en composant ses Ouvrages : il doute néanmoins si c'est „ Daphné, ou la Sibille, fille de Tiresias, ou Helene, ou la Fantaisie, Femme, qui avoit écrit „ l' Histoire de Troye longtems avant Homere.

„ Il croit avec Mrs. Cuper & Wetstein, que ce „ qu'on voit aux pieds de ces deux figures est le „ Chapeau d'Ulisse ; mais, il observe de plus une „ chose fort considérable, à laquelle ces Messieurs „ n'ont pas pris garde : c'est qu'il y a un Ruban posé „ sur ce Chapeau, & que ce Ruban est la ceinture „ d' Ulisse."

„ Si l'on ôsoit hazarder quelques conjectures „ dans une matiére aussi importante que celle-ci," dit le Journaliste en plaisantant, „ ne pourroit-on „ pas dire, sans y chercher tant de mystére, que „ ce Ruban n'est autre chose que l'attache du Carquois posé sur le chapeau ? Mais, cela seroit „ peut-être trop simple, & ne couteroit pas assez „ à l'imagination (22)."

En effet, c'est-là le défaut capital de quantité de Dissertations sur les Monumens Antiques, rempliës d'ailleurs de très belles, & très curieuses recherches. On veut que chaque chose y désigne ou représente absolument quelque morceau d'Antiquité ; &, par-là, on les surcharge d'allusions, non seulement très fausses, mais même quelquefois très ridicules.

Bien plus : on explique quelquefois ces anciens Monumens d'une maniére si opposée à leur vrai but, qu'on en fait des Métamorphoses pour le moins aussi étranges que celles d' Ovide ; & en voici deux éxemples bien remarquables. De deux grandes & belles Agathes du Cabinet du Roi de France, l'une représentant Jupiter & Minerve aux deux cotez d'un Olivier, accompagnés d' une Chouëtte, d'un Serpent, & de quelques autres Animaux ; & l'autre représentant l'Apothéose de Germanicus, enlevé par un Aigle, couronné par la Victoire, & tenant un Bâton augural, & une Corne d'abondance ; on a fort impertinemment fait, de la prémiére le Paradis terrestre, & la chute de nos prémiers Parens, en gravant ridiculement sur son

(12) De la Certitude des connoissances Humaines, ou Examen Philosophique des diverses prérogatives de la raison & de la foy, trad. de l'Anglois, *Préface*, *pag.* *4. Ce traduit de l'Anglois *n'est-là que comme recommandation du Livre, composé réëllement en François.*

(13) Scaligerana prima, *pag.* 20.

(14) *Voiez à cet égard la* Bibliotheque Universelle & Historique de le Clerc, *Tom. IV. pag.* 124. *Tom. X, pag.* 410 *&* 11 *&* 196 ; *& Tom. XVIII, pag.* 25 ; *sa* Bibliotéque Choisie, *Tom. XIII, pag.* 209-214 ; *& sa* Bibliotheque Ancienne & Moderne, *Tom. V, pag.* 124-327 : *la VII. de ses* Epistolæ Criticæ & Ecclesiasticæ, *mises à la fin de son Ars Critica, Tom. III, pag.* 177-209 : *mais sur tout le* Platonisme dévoilé, *en entier.*

(15) *Son Explication particuliére se trouve dans le Livre de Mr.* Cuper.

(16) Journal Littéraire, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 151, 152.

(17) *Son Explication se trouve aussi dans le Livre de Mr.* Cuper.

(18) Journal Littéraire, *Nov. Dec.* 1714, *pag* 152.

(19) *Dans le II. Tome de son* Thesaurus Antiquitatum Græcarum, *Exp.* 21, *& dans la* Bibliotheca Librorum novorum L. Neocori & Henr. Sikii, *Jul. Aug.* 1698, *pag.* 461 *& seqq.*

(20) *Schott*, Apothéose d'Homere, *pag.* 29.

(21) Ovidius, Fastorum, *Lib. VI, vers.* 215, 216.

(22) Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 152-154. *Selon* Menckenius, de Charlataneria Eruditorum, *pag.* 64-67, *on lui a vû bonnement prendre pour un Prêtre d'Isis la figure ou petite Statue d'un de ces Ouvriers dans les Mines d'Allemagne, & l'accompagner de Remarques fort érudites.*

son Bizeau ce 6. verset du Chapitre III. de la Genese; *La Femme considera que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, & beau à voir*; & de la seconde, St. Jean l'Évangeliste, accompagné de son Aigle, couronné par un Ange, & tenant une Crosse Episcopale, & le Symbole de l'Evangile abondamment répandu par-tout: &, en vertu de cette pieuse & visible ignorance, ou peut-être plutôt de l'imposture de quelque Moine entreprenant & audacieux, elles ont été conservées, pendant près de sept cens ans, dans une Eglise célèbre, comme de très anciens monumens de la Réligion Chrétienne. C'est ce que remarque l'Auteur de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres*, Tome I, pages 220-222, dans l'*Eloge de Mr. Oudinet*, à qui l'on est redevable de cette curieuse découverte. *Peut-être*, ajoûte fort judicieusement cet Auteur, *conservons-nous encore, dans beaucoup d'Eglises, de semblables restes de la Réligion Payenne, de ces vases d'or, & d'argent des Egyptiens, que la simplicité de nos Pères a comme érigés en reliques.* Cela n'étoit au moins que trop certain avant la Réformation, témoin cette autre Agathe, trouvée à Tours, en 1562, & dont Beze nous a laissé la description suivante dans son *Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France*, Tome II, page 583. *Entre autres Reliques*, dit-il, *il y avoit une Croix longue & large, couverte d'or & d'émail d'un bel artifice à merveilles, en laquelle étoit une fort belle Agathe ronde enchassée, où se voyoit taillée d'un singulier ouvrage la Déesse Venus, avec un Dieu Mars armé, & Cupido entre deux, avec une piéce de bois rouge, qu'ils disoient être de la vraie Croix; ce qui n'étoit déployé qu'aux grandes Festes, pour être adoré du Peuple baisant bien dévotement l'Image de Venus, avec son Cupido, & Mars son Adultère.* Hospinien dans son Traité *de Templis*, Libr. II, Cap. VII, parle d'une pareille Agathe, enchassée dans une grande Croix d'argent, & sur la quelle étoient gravés Adonis comme mort, & Venus comme le pleurant amérement. Et qu'on ne dise point, que Beze & Hospinien ne sont que des Hérétiques, qui se plaisent à diffamer ainsi l'Eglise Romaine, dont le témoignage n'est par conséquent nullement recevable: car, le Père Dom. Bernard de Montfaucon, savant Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, qu'on ne sauroit soupçonner de rien de semblable, non seulement confirme le prétendu *Paradis Terrestre* de l'*Historien de l'Académie des Inscriptions & des Belles-Lettres*, faisant aussi bien que lui profession publique de la Réligion Romaine, mais même fait deux semblables aveux dans le *Supplément* à son *Antiquité expliquée, par les Monumens anciens*, Tom. I, Livr. II, Chap. III. *Dans ces tems de simplicité*, dit-il, *on n'y regardoit pas de si près. La grande Agathe de la Sainte Chapelle, qui représente l'*Apothéose d'Auguste, *a passé, pendant plusieurs siécles, pour l'*Histoire de Joseph, fils de Jacob. Ce fut le célébre Peiresk, qui fit cette curieuse découverte, comme on le remarque dans sa *Vie* écrite par Gassendi, page 109; & qui fit ainsi cesser le culte superstitieux dont on honoroit cette Antiquité Païenne. Lui, & Tristan de Saint-Amant, expliquent fort diversement les diverses figures de cette rare & belle piéce: & c'est une nouvelle preuve de ce que je prétens établir ici. *Une Onyce, qui représente* les têtes de Germanicus & d'Agrippine, continuë le P. Montfaucon, *a été honorée, pendant six cens ans, comme la* Bague, *que* St. Joseph *donna à la* Sainte Vierge *en l'épousant. On la baisoit en cette qualité, tous les ans, en certains jours: & cela dura jusqu'à ce qu'on s'apperçut il y a vint-cinq ans, qu'une Inscription Grecque, en caractére fort menu, appelloit* Germanicus, Alphée, *&* Agrippine, Arethuse.

C'est ainsi qu'en 1662 on découvrit à Rome, en voulant nettoïer le Siége de Saint Pierre, que ce qu'on y exposoit à la Vénération & Adoration publique le 18. de Janvier de chaque année, ne représentoit autre chose, que les travaux d'Hercule. Mais, bien loin d'avoir quelque honte d'un excès si scandaleux, deux Italiens prétendirent le justifier; Jaques Bartoli, dans ses *Antichite Sacre di Roma*, pag. 32. par la direction d'intention vers St. Pierre; & Luchesini, dans sa *Catedra restituta a S. Piero*, en faisant de ces Travaux d'Hercule autant d'emblémes de futurs exploits des Papes: & Clement X. trouva bon & utile de récompenser de si merveilleuses imaginations, quelque frauduleuses qu'elles fussent.

Les Monumens modernes ne sont pas à l'abri de cet inconvénient: témoin le Talisman, rapporté ci-dessous dans l'Article de CATHERINE DE MEDICIS, & sur lequel le Père Hardouin prend pour un Homme ce que tout autre que lui voit très nettement & très distinctement être une Femme: & témoin la belle Médaille des Hollandois sur la Flotte invincible de Philippe II; qui représente le Roi d'Espagne, l'Empereur, les Electeurs, le Pape, les Cardinaux, les Evêques, &c. tous les yeux bandés, avec ce beau Vers de Lucrece,

O COECAS HOMINUM MENTES! O PECTORA COECA!

& qui a donné lieu autrefois à une fort plaisante bévuë de l'Abbé Bizot, l'un des principaux Historiens Métalliques de la Hollande. Prévenu de la fausse opinion, que des gens persécutés par le Pape, les Cardinaux, le Roi d'Espagne, &c. ne pouvoient se souvenir d'eux sans se vanger de leurs persécutions par quelque insulte; & cette prévention ne lui aiant pas laissé la liberté d'éxaminer avec assez de soin les bouts des Bandeaux, qui couvrent les yeux, & qui voltigent autour de la tête, de tous les Personnages de cette Médaille; il les prit bonnement pour des oreilles d'Ane, & ne manqua pas de les faire graver comme telles: mettant ainsi sur le compte des Magistrats d'Amsterdam, &, par contre coup, sur celui de tous les Protestans, une si belle & si noble imagination. Ils étoient sans doute en droit de se plaindre d'une imputation si injuste; mais, moins sensibles à son injustice, qu'au ridicule de son explication, ils se sont contentés de rire de sa simplicité, & de lui appliquer le PECTORA COECA de la Médaille (*).

Ainsi qu'Herodote a autrefois écrit, que *Sesostris, Roy d'Egypte, avoit fait ériger ès terres de ceux, qui s'étoient rendus à sa mercy sans se mettre en défense, des Colonnes, sur lesquelles il faisoit graver la nature, ou la partie honteuse de la Femme, voulant signifier par-là, que les Hommes du Pays étoient pusillanimes & efféminés*; & qu'il avoit lui-même *encore veu d'aucunes de ces Colonnes debout en Syrie Palestine*: de même, un ancien Historien de Suede a gravement débité, que Marguerite, Reine de Danemarc, de Norwege, & enfin de Suede, depuis 1361. jusqu'en 1412, avoit fait frapper, en dérision & au grand mépris des Suedois, une monnoïe sur laquelle étoit représentée la partie naturelle de la Femme. *In perpetuum Ludibrium & Opprobrium Regni*, dit cet Historien, *Monetam quandam instituit* (Margareta) *Turpitudinis Sexus sui Insignia referentem.* Une pareille découverte auroit été un petit trésor pour Henri Etienne, qui n'auroit sans doute pas manqué d'en faire un merveilleux usage dans son *Introduction à la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou à son Apologie pour Hérodote*, dont le but est de prouver, que, quelqu'étranges que paroissent certains faits étonnans & extraordinaires racontés par cet Historien, il n'y en a néanmoins aucun dont on ne trouve réëllement & de fait l'équivalent dans nos Siécles modernes; & qu'ainsi certains Critiques trop soupçonneux & trop décisifs ont très grand tort de le traitter de menteur, & de lui ôter injustement le titre de *Père de l'Histoire*, pour lui donner celui de *Père de la Fable*. Mais, malheureusement pour Henri Etienne, il ne se seroit appuïé, quant à ce fait particulier, que sur une simple erreur. Car Pontanus, Historien de Danemarc, après avoir rapporté cette même tradition, fait aussitôt voir, que ce n'est-là qu'une pure chimére, uniquement fondée sur la mauvaise & ridicule interprétation de l'O Danois fort approchant du φ Grec, gravé sur cette monnoïe, & y représentant la prémiére Lettre du Mot *Orebro*, Capitale de la Néricie, qui avoit alors droit de battre monnoïe. *Aiunt Sueci*, dit cet Historien, *Margaretam, in dedecus Gentis suæ, & veluti socordiam exprobrando Viris, ea parte, quam in Feminis Natura tectam vult, nummum signasse. Sed hoc, casu, non studio, factum:* . . . *hoc enim caractere φ, qui Danis cum virgula transmissa*

(*) Voiez LA PLANCHE, qui est jointe à cet Article, fig. 1.

missa usurpatur loco Diphtongi, Orebro *designabatur ; qui locus sive oppidum fuit, monetæ id temporis jus habens.* Elie Brenner, qui a fait à peu près la même remarque, observe encore, qu'il n'est nullement vraisemblable, que la Reine Marguerite, Princesse très habile & très prudente, à qui les Suédois s'étoient donnés d'assez bonne grace, eût voulu risquer de les perdre par une insulte si imprudente & si mal placée (23) : & s'avilir elle-même, pouvoit-il ajoûter, par une infamie si grossiére, & propre à deshonorer à jamais une personne de son Séxe.

(23) Herodote, trad. par Pierre Saliat, folio 106. 107. Pontani Hist. Danica, *sub Regno Margareta.* Brenneri Thesaurus Nummor. Sueco-Gothor. edit. *Stockolm. ap. Horrn*, 1731, in 4.

Parmi les Russiens, Voisins des Suédois, beaucoup de gens s'imaginoient voir le même objet sur une petite piéce de cuivre, que leur Czar Pierre I. donnoit à ceux de ses Sûjets à qui il permettoit, moïennant environ 25 florins, de porter de longues barbes. Mais, ou les Femmes sont faites en Moscovie tout autrement qu'ailleurs, ou ces gens-là se trompoient fort grossiérement : car, on ne voit sur ce cuivre qu'une bouche, à la vérité fort mal faite, & toute entourée de sa barbe, avec ces mots en Russien, *Monnoie de Barbe.* Cette sottise fit supprimer la piéce, qui est aujourd'hui fort rare, & qui ne se trouve plus que dans le Cabinet des Curieux.

Sur la belle Médaille des Hollandois *Assertis Legibus*, qui éfaroucha si fort les François, & dont je donne plus au long l'Histoire ci-dessous Article MEDAILLES, l'Auteur du *Mercure Galant* prit bonnement dans son Tome III, la *Hollande* pour *Mercure* ; & fut assez neuf, pour ne pas reconnoître dans sa *Pique* surmontée d'un *Bonnet* le Simbole de la *Liberté* ; expliquant de plus par *communes* le *c* qui le devoit être par *cudi.*

Cette même figure de la *Hollande*, ou de la *République*, quoique très bien représentée en *Femme* s'appuïant d'un bras sur une *Bible*, & soutenant de l'autre le *Bonnet* de la *Liberté* élevé au bout d'une Pique, avec cette devise :

HAC NITIMUR, HANC TUEMUR,

vient tout nouvellement d'être prise pour un *Homme armé à l'Antique*, & *d'une arme offensive* ; & cette devise a été assez mal entenduë pour en déplacer les mots, & vouloir donner les derniers à la *Bible*, & les premiers à sa prétenduë *arme offensive.* Cela se trouve à la page 267. d'une *Description of Holland*, imprimée *à Londres, chez Knapton, en* 1743, *in* 8°. dont l'Auteur auroit été hûé & vilipendé par le moindre de nos Ecoliers, à qui il montreroit ainsi expliquée sa piéce de vingt sous.

Sur le revers d'une belle Médaille, frappée à Rome à l'honneur de Louïs XIV. le Père Ménétrier a cru voir la révocation de l'Edit de Nantes, & la destruction de l'Hérésie en France. Mais, Mr. van Loon, plus attentif & plus éxact, y a bien remarqué la République des Provinces-Uniës, tenant en ses mains des Serpens au lieu de Fléches, & foulée aux pieds par Louïs XIV. (24).

(24) *Voiez ci-dessous l'Article* MEDAILLES.

Dans ces figures de deux Médailles, Saturne, dévorant le bras d'un de ses enfans, & fuïant de devant Jupiter, assis sur son Thrône, & écoutant benignement les plaintes de deux supplians, Mr. van Loon ne voit autre chose que *le Tems détruisant le* prétendu *Prince de Galles, après avoir découvert le Mystére de sa Naissance* ; & *Jupiter dédaignant d'exercer sa vengeance sur deux foibles mortels qui l'ont offensé* (25). Mais, il est très clair, ce me semble, qu'il y falloit voir, 1°. le Roi Jaques, détruisant sa propre famille, en y introduisant un enfant supposé ; 2°. ses deux filles Marie & Anne, ou, si l'on aime mieux, les deux chambres des Seigneurs, & des Communes d'Angleterre, portant leurs plaintes de cet odieux procédé au Prince d'Orange, & 3°. ce Prince mettant en fuite ce malheureux Roi, & l'obligeant à lui abandonner sa Couronne : ce qui convient d'autant mieux à la Légende *Indignus Regia Ira*, que personne n'ignore qu'on ne l'ait bien voulu laisser échapper par deux fois. D'ailleurs, ces paroles de l'éxergue, *Guillelmus III. successit Jacobo*, ne laissent aucun lieu de doûter que ce ne soit-là le sens de cet emblême.

(25) Van Loon, Hist. Metallique des Païs-Bas, pag. 325, 396.

Lorsque les mouvemens des Camisards des Cevennes faisoient le plus de bruit dans le monde, un bon Curé de leur voisinage, aïant vû, sur une méchante piéce de métal usée, *deux Javelots passés en sautoir au dessus d'une étoile, & surmontés d'une couronne* ; & aïant cru voir, de l'autre côté de cette piéce, *un Monstre à deux têtes, aves des cornes de chamois & des pieds d'oiseau*, & surmonté *d'une couronne de hauts monts cornus* ; il alla se fourrer dans la tête, que c'étoit une Médaille faite à l'usage de ces mécontens, & comme une marque de distinction entre eux : &, tout rempli de ce préjugé, après avoir expliqué toutes ces figures de *la fameuse Cité à sept Montagnes*, de *son état tant spirituel que temporel*, & de *la haine implacable que ces gens-là ont toujours euë pour elle*, il ne manqua pas de trouver, dans les lettres *C. R. S.* & I. öR. S. M. qui les accompagnent, ces prétenduës exhortations à la Rebellion & au massacre ; *Christiani, Romanos sacrificate* ; & *Juvenes, offerte Religioni Sacrificium magnum.* A cette explication ridicule, de bonnes gens réfugiées à Berlin en opposérent bientôt une toute semblable, quoique dans un sens fort different : & ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est qu'un Savant de cette ville ne dédaigna point d'adopter, dans une dissertation expresse, toutes ces belles explications-là, & vint autres de pareil caractére, & de s'efforcer de prouver par-là la Justice des armes, & la Délivrance prochaine, de ces pauvres persécutés (26). Mais, on ne tarda pas à leur faire voir, que tout cela n'étoit nullement fondé ; que leur prétendu *Monstre* n'étoit autre chose que le *Lion du Grand-Duché de Finlande* ; que leurs prétendus *hauts Monts cornus* n'étoient que *les Fleurons de la Couronne de son écu* effacés & confondus ; que les lettres qu'on vient de voir ne signifient autre chose que *Carolus Rex Sueciæ*, & 1. *öre Silber Munt* ; & que le tout, enfin, n'étoit qu'un sou fort usé, monnoïe de Suede, trouvé sur quelque pauvre Cevennois qui avoit apparemment autrefois servi en ce païs (27). De sorte que toutes leurs admirables spéculations n'étoient que de pures chiméres, qui s'éxhalérent bientôt en fumée ; & que, par conséquent, le *nascitur ridiculus mus* ne sauroit jamais être plus convenablement appliqué. Aussi le dernier des écrivains que je viens de citer n'a-t-il pas manqué de bien fronder les vaines spéculations, & les risibles conjectures, de quantité de gens oisifs & désoeuvrés sur des Monumens absolument indéchiffrables. „ Je ne dissimulerai point " dit-il, „ que la rencontre, que j'ai faite de cette monnoïe, ne m'ait donné quelque plaisir ; non seulement pour la singularité du fait, mais parce que „ ces sortes de découvertes sont propres à humilier une certaine espéce de gens qui font un grand „ fracas dans le Monde à fort peu de frais, ces sociétés de Simples qu'on appelle *Sçavans*, qui „ emploïent gravement leur précieux tems à l'éxamen de pareilles Chiméres Académiques, & qui „ prétendent se distinguer par la raison qu'ils passent leur vie à imaginer des conjectures sur des „ Monumens impénétrables de l'antiquité, & presque toujours sur des sûjets faux. Il y a un nombre „ innombrable de statuës antiques, de peintures, de „ bas-reliefs, de médailles, de manuscrits, de „ fragmens & de monumens de toutes façons ; de „ passages d'Auteurs sacrés & profanes, dont la „ *Médaille des Camisards* est une juste & parfaite „ image. . . . Et que dirons-nous de tous les „ Systémes Astronomiques & Physiques, suppositions ou visions plus ou moins probables ou improbables, c'est-à-dire Imaginations fantastiques, „ qui pourtant éternisent la gloire des Inventeurs ? Encore, si ces Fainéans ou ces Badins „ illustres s'amusoient en secret à leurs puérilitez, „ comme Domitien s'occupoit, tout seul, à prendre des Mouches, & s'ils en avoient honte en „ public ! Mais, le désordre est tel, que toutes „ ces Inepties tiennent lieu de Sagesse. C'est ce „ que nos voisins appellent *virtù* : c'est la belle „ Littérature. Révérez cet illustre Docteur, ce „ fameux Antiquaire, ce Grammairien célébre : ils „ ont passé soixante ans de leur vie à conjecturer des bagatelles sur les néans les plus ténébreux. „ Ils ne connoissent pas Dieu ; mais, ils ont écrit „ des volumes sur un prétendu revers d'Amyntas. „ L'Un est un des Scholiastes renommés de la „ *Batrachomyomachie* du divin Paranymphe d'Achille : l'autre a transcrit cent fois de sa propre „ main le fameux *Heautontimorumenos*, avec des „ ponctuations différentes, pour tâcher d'y découvrir de nouveaux mystéres. Et c'est ainsi, que

„ ces

(26) *Médaille, que les Peuples des Sevennes ont fait frapper, & que leurs Commandans & Officiers portent pour se faire reconnoître parmi eux, avec son Explication en Allemand & en François. Berlin, Dusarrat,* 1703, in 8. Ernesti Martini Plattii Dissertatio de Justitia Armorum Cebennensium: *Francof. ad Viadrum* 1704, in 8.

(27) Othonis Sperlingii Dissertatiuncula de Nummo falso Sevennensibus tributo, *inserta in Novis* Literariis Maris Balthici, *anno* 1704, *pagg.* 58.-60. Mélange de Littérature Hist. & Critiq. sur l'Etat extraord. des Camisards, *Londres, Candide Albion*, 1707, in 8, *pagg.* 39.-45. *Cette prétenduë Médaille des Camisards, & le Sou de Suede se voient gravés l'un vis-à-vis de l'autre pagg.* 40. & 41.

par Jean Rodolphe Wetstein Professeur en Grec à Bâle (*F*), & par Mr. J. C. Schott Bibliothécaire & Antiquaire du Roi de Prusse (*G*): &, comme toutes ces Explications, quel-

„ ces graves Barbons attendent la mort. Envoïons „ tous ces faux-Savans à la Médaille des Cami- „ sards. " Mais, qui est donc ce grave Censeur, qui moralise si magistralement ici? pourra demander à son tour un Lecteur curieux. C'est un Homme piqué au jeu, qui ne prend dans cet Ouvrage parti pour les inspirés des Cevennes, & contre les Ministres François de Londres, que pour se vanger de ce *que le Synode de Thouärs en Avril* 1682. *lui avoit* autrefois refusé l'Imposition des mains: c'est un Homme, qui avoit farci ses *Voiages* de conjectures & de faussetez aussi grandes que celles dont il se plaint si vivement; ne fut-ce que celle de toutes ces clefs chimériques, qu'il prête si libéralement aux divers Magistrats de Harlem pour la conservation de leur prétenduë prémiére de toutes les Impressions: en un mot c'est le fameux Misson, qui, en criant indiscrétement ainsi contre les conjectures hazardées de divers Critiques, ne voit pas, qu'il s'expose plus indiscrétement encore à la rétorsion du

Quid rides? Mutato Nomine de te fabula narratur.

Aussi ne manqua-t-il point, d'être très vivement réfuté, touchant son zéle vrai ou faux pour les Camisards, dans *V. Lettres d'un Particulier* (Sasseris) *à Mr. Misson l'honnête Homme touchant les Miracles burlesques de Jean Lacy & des Camisards, avec quelques observations sur leur Imposture*; imprimées *à Londres*, sans autre indication, *en* 1707, en 5. Brochures, *in* 8°.

Il n'y a pas fort longtems, que la plus grande partie d'un Peuple voisin, persuadée de l'infidélité de la Femme de son Roi, s'obstinoit à voir, sur la Monnoïe courante, deux Cornes, au lieu de deux Feuilles de Laurier qui terminoient le devant de la Couronne de ce Prince. Et si, comme cela se peut très bien dans un païs tel que celui-là, où la licence est sans contredit très grande: si, dis-je, quelque misérable rhapsodiste s'est avisé de débiter cette belle particularité dans quelque mauvais libelle, en voilà assez, pour en imposer aux Compilateurs futurs d'anecdotes satiriques; pour leur faire croire bonnement, sur une semblable autorité, qu'on a réellement vû de pareilles Espéces; & pour le leur faire affirmer comme la chose du monde la plus certaine & la plus indubitable.

Non seulement on s'imagine voir sur ces Monumens ce qui n'y est point, mais même on y lit ce qui ne s'y trouve nullement. Depuis peu, ce même Mr. van Loon, dont je viens de parler, a cru voir, sur le revers d'un beau Jetton dont je parlerai ailleurs (28), CLAUDE LE PELLETIER, DE LA 3e PREVôté DE MercatuRE. Mais, son Traducteur a très bien remarqué, que *Mercature* n'est pas François, & qu'il falloit lire DE LA 3e PREVôté DE MessiRE CLAUDE LE PELLETIER (29)? Le même Auteur n'a pas mieux expliqué, ce me semble, la légende UNUS DEUS SOL. UNA FIDES VERITAS. UNUM FOEDUS COR., qui se lit sur la tranche d'une Médaille dont je parlerai dans le même endroit. Il la traduit ainsi: *Un Dieu, un Soleil. Une foi, une Vérité. Une Alliance, un Coeur*; & il a sans doûte très grande raison de trouver cela *aussi bizare qu'obscur* (30). Mais, s'il avoit traduit, *un seul Dieu; une Foi* fondée sur *la Vérité*; *une Alliance* procédant véritablement *du Coeur*; peut-être auroit-il corrigé ces deux défauts: du moins n'auroit-il pas placé le Soleil si peu convenablement.

(28) *Dans l'Article* MEDAILLES.

(29) Van Loon, *Hist. Métallique des Païs Bas, Tom. III, pag.* 93. *La même Faute, & la même Correction, se trouvent encore pag.* 261.

(30) *Là même, pag.* 243, 244.

On ne lit pas moins mal les légendes des Médailles anciennes; témoins, entre beaucoup d'autres exemples qu'il seroit aisé d'en rapporter, celles des Médailles Samaritaines. On est touché de pitié pour la foiblesse de nos connoissances & pour l'infirmité de nos lumiéres, lors qu'on voit le sévére & fâcheux Richard Simon reprocher durement à quantité d'hab'les gens, tels que Postel, Arias Montanus, Villalpandus, le P. Morin, Vaserus, le P. Kircher, Walton, & autres, de *n'avoir pas sû lire ces légendes.* Mais, on ne sauroit ne pas ressentir une maligne joie, lors qu'on voit ce fier & insultant Critique convaincu lui-même de n'y avoir rien entendu, & d'y avoir lû très ignoramment *Simeon Princeps* au lieu d'*anno quarto*. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans la *Critique de la Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques, & des Prolégoménes sur la Bible, de Mr. du Pin*, Tome III, pages 373, & 375; & dans les *Remarques du P. Etienne Souciet, Jésuite, sur cette Critique*, pages 716, & 718 du même volume.

Le célébre Fulvius Ursinus, si distingué parmi les Antiquaires pour sa grande connoissance des Portraits & Gravûres Antiques, aïant cru voir sur une Τ. Κ. Θ., en fit d'abord Τίτος Κοίντιος Θεός, & cela se voit ainsi dans ses *Illustrium Virorum Imagines*, imprimées *à Rome*, *en* 1570, *in folio.* Mais, Janus Rutgersius, autre savant Antiquaire, aïant trouvé une pareille Gravûre dans le Cabinet du Roi de France, s'apperçut aussi-tôt, que ce que Fulvius Ursinus avoit pris pour un T. & un K. étoit réellement un I. & un X; d'où il conclut, que c'étoit un Portrait de Jesus-Christ encore jeune, avec ces trois Lettres, Ι. Χ. Θ. signifiant ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ ΘΕΟΣ; & non de *Titus Quinctius*, ainsi que se l'étoit imaginé Ursinus (31).

(31) J. Rutgersii variæ Lectiones, *Cap. I, pag.* 6, 7.

La même chose se peut aussi dire des Inscriptions: & sans répéter ici ce qu'on en verra ci-dessous Article MÉDAILLES, Remarque (*E*), je me contenterai d'en alléguer pour preuve cette Inscription des Thermes ou Bains de Ste. Helene, que le Père, Dom Bernard de Montfaucon place sur une Porte, & lit

D. N. HELENA VEN.
AUG. MAT.
AVIA BEATISS....
THERMA......
ISTR....

Mais que Francesco Ficoroni met sur le grand Réservoir de ces Thermes, & soutient être écrite ainsi,

DN. HELENA VEI....
VCMAT....
AVIA BEATIS......
THERM.... LSI-
RV......

Voïez à cet égard les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des Beaux-Arts*, publiés par les Jésuites, & imprimés à Trévoux, Décembre 1712, pages 2057. & suivantes, où vous trouverez quantité d'autres semblables erreurs ou diversitez remarquées dans le *Diarium Italicum* du Père de Montfaucon par Fr. Ficoroni, des *Osservazioni sopra l'Antichità di Roma* duquel on donne-là l'extrait.

Tel est le trop fréquent abus des Monumens tant anciens que modernes. Ainsi que dans les nuës, l'on y voit tous les fantomes que l'Imagination suggére; &, ainsi qu'au vain son des cloches, on fait dire à leurs Inscriptions ou Légendes tout ce que la Prévention y fait entrevoir.

(*F*)...... *Par Jean Rodolphe Wetstein Professeur en Grec à Bâle* (32)] Son „ Explica- „ tion ne différe presque en rien de celle de Mr. „ Cuper. Il prend l'Homme en manteau pour „ Homere rangé parmi les Muses après sa Consé- „ cration: il prend pour l'Iliade & l'Odyssée les „ deux Figures qui sont dans l'Antre; & il croit „ que c'est un Chapeau qui soutient l'Arc & le „ Carquois qui y sont dépeints (33). "

(*G*)...... *Et par Mr. J. C. Schott, Bibliothécaire & Antiquaire du Roi de Prusse* (34).] „ Selon lui, Archelaüs s'est conduit par tout en „ Artiste habile, ingénieux, & de très bon goût. „ Il ne s'est pas borné à la seule circonstance de „ l'Apothéose d'Homere; mais, il a fait entrer aussi „ dans son dessein ce qui a précédé cette Céré- „ monie. Pour cet effet, il a représenté une espé- „ ce de Négociation entre Apollon, Jupiter, & „ les Muses, pour la Déification d'Homere; & il „ a par-

(32) *Dans sa* Dissertatio Inauguralis de Fato Scriptorum Homeri per omnia sæcula, *imprimée dans la seconde édition de ses* Oraisons, *faite à Bâle, chez* Jac. Bertschius, *en* 1686, *in* 4.

(33) Journal Litteraire de la Haie, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 314.

(34) *Dans un Ouvrage intitulé* Explication Nouvelle de l'Apothéose d'Homere représentée sur un Marbre ancien, *&c imprimé à* Amsterdam, *chez* J. Boom, *en* 1714, *in* 4.

quelque opposées qu'elles soient entre elles, n'ont pas laissé de procurer toutes à leurs Auteurs les loüanges qu'ils en avoient esperées; l'Auteur de l'extrait de l'explication de Mr. Schott inséré dans le *Journal Littéraire de la Haye*, en a pris occasion de badiner

„ a partagé son Ouvrage en trois Actes différens. „ Dans le I, qui est au milieu du Marbre, Clio „ & Uranie, l'une reconnoissable à sa Lyre, & l'autre à son Globe, s'entretiennent du mérite d'Homere, & de la justice qu'il y auroit à le mettre „ au nombre des Dieux. Calliope, après avoir proposé l'affaire à Apollon qui est à l'entrée de „ l'Antre, en attend une réponse favorable, & „ semble en recevoir l'acte de consentement dans „ un Rouleau que lui présente la Pythie qui est à „ côté d'Apollon (35)." Dans le II, qui est au haut du Marbre, Polymnie propose la chose à Jupiter, reçoit son consentement, & l'apprend à ses Compagnes, qui en font toutes de grandes démonstrations de joye. Dans le III, on trouve enfin l'Apothéose ou Consécration d'Homere (36). L'Auteur de l'extrait de cette explication inséré dans le Journal Littéraire de la Haïe trouve-là *une espéce de renversement d'ordre, en ce que l'Auteur pose son I. Acte dans l'étage du milieu; qu'il monte ensuite à l'étage d'en haut, pour y placer son II. Acte; qu'il redescend après cela à l'étage d'en bas, pour y faire passer son III. Acte; & qu'ainsi ces trois Actes, qui ont une liaison naturelle & nécessaire entre eux, se trouvent séparés & éloignés les uns des autres. Ne seroit-il pas plus naturel*, ajoûte-t-il, *de placer le I. Acte dans l'étage d'en haut, où Jupiter, aiant conçu lui seul le dessein de mettre Homere au rang des Dieux, en donneroit l'ordre à Polymnie & aux autres Muses; le II. Acte dans l'étage du milieu, où une partie des Muses en confereroit avec Apollon; & le III. Acte enfin dans l'étage d'en bas, où l'on éxécuteroit cet ordre de Jupiter (37)? Il semble que cela ne seroit que plus propre à relever la Gloire d'Homere, plus digne de l'éxactitude d'Archelaüs, & enfin plus conforme à l'ordre naturel qu'un aussi habile Homme que lui n'a point dû négliger* (38). Cette réfléxion paroit très judicieuse, & très bien fondée. A cela prés, ce Journaliste approuve fort l'explication de M. Schott, & la trouve une des plus ingénieuses & des mieux appuyées de toutes celles qu'on ait faites de ce Marbre. Selon cet Antiquaire, il représente le Mont Parnasse; les Personnages de l'Antre sont Apollon avec son arc & son carquois, & la Pythie sa Prêtresse avec la Cortine, instrument de son Temple; l'Homme en manteau est un Poëte Engastrimythe, ou un Interpréte des Oracles que rendoit le Trépied d'Apollon; & la Machine qu'on voit derriére lui est effectivement un Trépied: &, comme ce savant Homme a mieux expliqué qu'on ne l'ait encore fait ce que c'étoit que cette Machine & son usage, je transcrirai ici ce qu'il en a dit. *Le Trépied*, dit-il (39), *étoit une Machine à trois Pieds ou Colonnes, accompagnées chacune de son Anneau ou Anse, & liées ensemble par des bandes ou traverses qui les soutenoient. Cet instrument, qui a donné le nom à toute la Machine, n'en étoit proprement que le soutien. On mettoit dessus deux bassins d'une matiére fort déliée & très sonore, & de figure demi-sphérique. Ces bassins se mettoient l'un sur l'autre par leur ouverture, & formoient par conséquent une concavité sphérique. Celui de dessus s'appelloit Cortina, celui de dessous Crater, & la concavité qu'ils formoient Γάστρη ou Γάστρα, le ventre. Celui de dessous étoit percé justement dans le milieu, & le trou qui y étoit s'appelloit* Umbilicus, *le Nombril* .... „ On plaçoit cette Machine sur l'ouverture de „ l'Antre d'Apollon dans le Temple de Delphes; „ & elle servoit, non seulement de siége à la Pythie, qui s'asseioit sur la cortine ou bassin supérieur, mais encore de bouche à Apollon, pour „ prononcer ses Oracles: car, c'étoit Apollon luimême, & non pas la Pythie, qui les prononçoit. „ Un vent, qui sortoit de la caverne miraculeuse, „ & qu'on pouvoit appeller l'haleine ou la voix „ d'Apollon, s'introduisoit dans le creux de cette „ Machine par l'ouverture qui étoit ménagée au „ dessous, & ne manquoit jamais d'y exciter un „ murmure, qui ressembloit, ou à la voix humaine, ou au mugissement d'un boeuf, ou au bruit „ du tonnerre, selon la force du vent, qui étoit „ quelquefois si violent, qu'il ébranloit le Temple „ & la Montagne: & ce bruit étoit apparemment „ augmenté ou diminué par quelque ressort caché dans la concavité du Trépied, que la Pythie savoit gouverner comme elle vouloit. Quoi „ qu'il en soit, il est probable que la Pythie étoit „ assise sur la cortine, non seulement pour empêcher que la violence du vent ne l'enlevât & ne „ la jettât par terre; mais aussi afin de modifier „ & ménager comme elle voudroit le bruit qu'on „ formoit dans le vuide du Trépied, & le faire „ ressembler autant que cela se pouvoit aux mots „ qu'on vouloit qu'Apollon prononçât. A ce „ sujet, l'Auteur reconnoit qu'il n'est pas possible „ de résister de bonne foi aux raisons par lesquelles „ Mr. van Dale a prouvé que tout le manége „ des Oracles n'étoit qu'une fourberie des Prêtres, pour profiter de la crédulité des Peuples; „ & il assûre qu'il se trouve très fortifié dans ce „ sentiment, depuis qu'il a compris le véritable „ usage du Trépied de Delphes." *Nous reconnoissons volontiers avec l'Auteur*, dit là-dessus le Journaliste (40), *que le manége des Oracles n'étoit qu'une pure fourberie, dont les Prêtres Paiens savoient fort bien se servir pour entretenir la sotte crédulité de leurs Peuples; mais, nous ne concevons pas bien encore comment un vent introduit dans le ventre d'une Machine de cuivre pouvoit, non seulement imiter le mugissement d'un boeuf & le bruit du tonnerre, mais aussi articuler des Paroles qu'on prit pour des Oracles d'Apollon* (41). *Nous n'ignorons pas que la Pythie, ou des Prêtres préposés pour cela, répétoient ensuite ces Oracles en vers Grecs: mais, selon l'Auteur, Apollon luimême, ou, pour mieux dire, le vent introduit dans la Machine, prononçoit réellement ces Oracles; & c'est ce qui fait notre difficulté. D'ailleurs, s'il est vrai, comme le prétend l'Auteur, que ce soit là le véritable usage qu'on faisoit du Trépied, il faut l'avouër de bonne foi, c'étoit un artifice assez grossiérement inventé. Le tuyau de plomb, avec lequel St. Luc épouvanta si fort Henri III; ou même, si l'on veut, la tête parlante, que Don Quixote consulta à Barcelone, sont incomparablement mieux imaginés* (42): *les paroles, qui en sortoient, s'entendoient au moins fort distinctement; & l'on n'avoit besoin de personne pour les répéter une seconde fois, & pour les interpréter.* Aussi le célébre Mr. Picart, qui traite toujours si judicieusement ses sujets, n'a-t-il point trouvé de meilleure idée que celle-là, pour bien représenter les fourberies des Prêtres du Paganisme dans le beau Frontispice qu'il vient de mettre à l'*Histoire des Oracles* de Mr. de Fontenelle.

A l'occasion du Creux ou Γάστρα du Trépied, M. Schott explique son sentiment sur les Engastrimythes „ Comme le Creux du Trépied s'appelloit Γάστρα", dit-il (43), „ & que Μῦθος signifie quelque fois *Discours*, il croit que par Engastrimythes il faut entendre des Interprétes d'Apollon, ou des Hommes qui récitoient ou expliquoient plus clairement ce qui avoit été dit par „ le ventre du Trépied d'une maniére confuse." Cette exposition est tout-à-fait ingénieuse, & infiniment plus aisée à comprendre qu'une articulation de paroles par des bassins de cuivre: aussi, n'a-t-elle point été critiquée comme elle.

Reconnoissons pourtant de bonne foi, que, malgré ce défaut, cette explication du Trépied & de ses usages est, non seulement très ingénieuse, mais même infiniment plus propre à faire bien comprendre les allusions fréquentes qu'y font ordinairement les Anciens dans leurs écrits, que tout ce que les Commentateurs ont inutilement débité sur

(35) Journal Litteraire de la Haie, *Nov. Déc.* 1714, *pag.* 357, 358.

(36) *Là même, pag.* 358, 359.

(37) *On a répondu pour Mr.* Schott, *que ce III, Acte* est absolument séparé, & pour le tems, & pour le lieu. *Voiez* l'Histoire Crit. de la Republiq. des Lettres, *Tom. IX, pag.* 344. *Mais, outre que cela ne paroit nullement par son explication, si cela étoit, elle seroit beaucoup moins naturelle & moins réguliére, beaucoup moins digne de l'approbation des habiles gens.*

(38) Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Déc.* 1714, *pag.* 361, 362.

(39) *Tiré de divers endroits de* l'Explication de Mr. Schott, *rassemblés & réunis par l'Auteur de l'extrait inséré dans le* Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 364, 365, 366, 367.

(40) Journal Littéraire de la Haie, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 367, 368.

(41) *Il est vrai comme on l'a remarqué dans* l'Histoire Critique de la Republique des Lettres, *Tom. IX, pag.* 344. *que Mr.* Schott *ne s'est point servi du mot* d'articuler des paroles; *mais, outre qu'il s'est servi de celui de prononcer* des Oracles, *qui n'est pas moins fort, c'est ce que suppose toute son explication du Trépied.*

(42) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. II, Livre IV. Chap. XIV, col.* 1031, 1032; & Thuanus restitutus, *pag.* 39. Histoire de Don Quixote, *Tom IV. Chap. LXII, pag.* 338. & *suiv. A ces deux Exemples l'Auteur de cette Remarque en auroit bien pû joindre quatre plus considérables encore; savoir, celui de la Sarbacane avec laquelle Mahomet se fit proclamer de dessous terre le grand Prophète envoié de Dieu; celui de la Sarbacane avec laquelle Boniface VIII. fit quitter le Pontificat au bon-homme Célestin V; celui de la Sarbacane avec laquelle Catherine de Médicis découvrit que le Triumvirat méditoit de la faire jetter dans la Riviére, ce qui la détermina à implorer l'assistance du Prince de Condé & des Réformés, & causa la prémiére Guerre Civile; & celui de la Sarbacane avec laquelle les Ligueurs portérent le malheureux Jaques Clément à assassiner Henri III. Voiez* l'Apologie pour les grands Personnages faussement soupçonnés de Magie, *Chap. X, pag.* 232: Brantome, Dames Illustres, *pag.* 61; *& la* Fatalité de St. Cloud, *Article XX, pag.* 497, *où l'on cite* Pierre Matthieu, *& un nommé* Remond. *Je ne parle point de la Sarbacane de* l'Esprit de la Muraille; *dont le Docteur* Burnet *fait mention dans son* Histoire de la Reformation de l'Eglise d'Angleterre, *Tom. IV. pag.* 651; *parce que cela n'eut aucune suite.*

(43) Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Déc. pag.* 370.

ner un peu touchant les avantages de l'étude des Monumens Antiques (*H*). L'on verra ci-dessous dans les Remarques, que cet Auteur donne aussi son sentiment sur quelques endroits de ce Marbre (*g*), & que même Mr. Schott a approuvé l'une de ses conjectures (*I*).

(*g*) *Voiez la Remarque (A), Citation* (1); *la Remarque (B), Citation* (4, 5); *la Remarque (E), Citation* (22); *la Remarque (G), Citation* (37).

sur ce sujet. On n'entend pas beaucoup mieux, par exemple, cet hémistiche de Virgile, *& mugire adytis cortina reclusis* (44), lors qu'on a lu le commentaire qu'en a fait l'un de ses meilleurs Interprètes, & cette espéce de traduction qu'il en a donnée, *& tentorium sonare apertis recessibus* (45). Car, que signifie cela, & quelle idée se peut-on former *de courtines ou de tentures qui résonnent ou mugissent*? Mais, lors qu'on sait que cette *Cortine* n'est point une *tapisserie* ou quelque chose de semblable, mais une Machine de cuivre résonnant, on n'est plus étonné de la voir mugir, ou, pour mieux dire, rendre un son vif & éclatant; & la difficulté du passage s'évanouït. Madame Dacier n'a pas mieux réüssi, en rendant ainsi cet hémistiche, *& les antres ouverts mugirent sous le sacré Trépied* (46); car, ce n'est point-là traduire: & elle ne connoissoit, ni le Trépied, ni ses usages, lors qu'elle a dit, que *c'étoit une espéce de Platine qui couvroit le trou de l'antre par où sortoit l'Esprit du Dieu, & que le Prêtre se mettant sur cette Platine prononçoit ce que le Dieu lui avoit inspiré* (47). Il en est de même de tous les autres Commentateurs, dont aucun n'a connû, ni les parties du Trépied, ni leurs usages; excepté le célébre Peiresk, qui s'en est le moins éloigné, & dont j'ajoûterai d'autant plus volontiers ici l'explication, qu'elle ne se trouve que dans un Livre où les Antiquaires ne l'iroient pas naturellement chercher. „ Existimavit *Peireskius Tripodem (suum)* ad Julii forum erutum, ... non multum pedali proceriorem, „ fuisse ex votivis per Templa dispositis, instar illius præcipui, cui Phœbas insistens, & ex subjecto *Antro Spiritum* ducens, bacchabatur, credebaturque *Oracula* fundere. . . . . Baseos *Tripodis Triquetræ* medium *Foramen* est triangulare; ex circularibus lineis. Extrema autem *Empusas* fulciunt *Sustentaneis Schaphidium*; sed ita, „ ut cum omnia simplici attactu cohæreant, motu minimo collabantur: nimirum interpretabatur „ illo *Spiritu* agitante, corruisse debere omnes *Tripodes*, facta aliqua partium concussione. Ratiocinatus præterea est, *Cortinam* fuisse non illud „ Vas, neque *Pythonissam* eo conscendisse, sed „ *Hemi-Sphærium* aliud superficiei quasi squammosæ, (ut imitaretur *Pythonis* serpentis, ab „ *Apolline* interfecti exuvium) quo memoratum „ mox *Foramen* immediate obtegeretur, adeo ut „ *Sacerdos* haberet *Cortinam* suppositam, & imminens *Scaphium* (48)."

(44) Virgilii Æneid. *Lib. III, vers.* 92.

(45) Ruæus ad hunccc Virgilii locum.

(46) Remarq. sur le Plutus d'Aristophane, *pag.* 95.

(47) *Là même, pag.* 90.

(48) Peireskius, *in ipsius Vita a* Gassendo *scripta, pag.* 152.

Si cet habile Antiquaire avoit formé ce raisonnement sur un *Trépied*, complet & bien fourni de toutes ses piéces, il y a tout lieu de croire, qu'il en auroit découvert le véritable usage: puisque, n'aïant formé sa conjecture, que sur un de ces petits *Trépieds votifs*, & seulement haut d'un pied comme il le remarque, qu'on offroit dans les Temples d'Apollon de même que les *ex Voto* dans les Eglises Catholiques, il a tellement approché de la vérité, qu'il ne s'est trompé, qu'en renversant l'ordre des deux Bassins, en nommant celui de dessous *Cortina*, en supposant celui de dessus percé, & en faisant asseoir sur ce trou la Pythonisse, ce qui seul auroit empéché l'effet de la machine, le vent de l'antre sacré ne pouvant ainsi s'y introduire.

A propos de ce vent, sortant de l'antre, & formant un grand bruit en s'introduisant dans les bassins du Trépied, je remarquerai que Matthieu de Morgues Sr. de St. Germain, ce zélé Défenseur de Marie de Médicis contre les persécutions du Cardinal de Richelieu, prétend que selon Macrobe, *le petit Peuple de Rome regardoit avec admiration des Tritons qui étoient audessus du Temple de Saturne, parce que les coquilles qu'ils embouchoient faisoient un grand bruit, sans tons réglés & sans mesure de musique, & que l'étonnement cessa, lors qu'on découvrit que le vent, venant de la terre; entroit dans ces Statuës par la queuë, & remplissoit leurs trompes* (49): mais, j'observerai en même tems, que c'est préter à cet ancien Auteur plus qu'il ne dit; puis qu'il se contente d'indiquer certains Tritons, placés sur le haut du Temple de Saturne, & dont les queuës étoient cachées dans la terre. Avoüons pourtant, qu'on entend mieux le récit de Mr. de St. Germain, que celui de Macrobe. Scaliger, *Scaligeranorum*, page 394, a remarqué, que, de son tems, *il y avoit au bas* des maisons *en Italie un tuiau où le vent se recevoit, & montoit en haut sur la platte-forme*, ou sur le toict, *pour le rafraichir*; & peut-être cela se pratique-t-il encore aujourdhui. En ce cas, en conduisant ce tuïau dans quelque figure creuse & bien disposée, on lui feroit aisément faire le même manége qu'aux Tritons de Macrobe.

(49) Matthieu de Morgues, Lumieres pour servir à l'Histoire de France contre Dupleix, *pag.* 781. *de ses* Div. Pieces, pour la defense de la Reyne Mere de Louis XIII. *Il cite* Macrob. Saturn. Lib. I, Cap. VIII.

(*H*) *L'Auteur de l'extrait . . . . . inséré dans le Journal de la Haie . . . . . badine un peu sur les avantages de l'étude des Monumens antiques*.] Ce n'est pas qu'il blâme cette étude, ou qu'il ne reconnoisse pas l'utilité qu'on en peut tirer: tout au contraire, on a vû ci-dessus qu'il s'est attaché à l'explication de quelques endroits du Marbre d'Archelaüs; mais, la facilité qu'on a de s'y distinguer, pour peu qu'on sache se servir de son imagination & de ses lectures, & la gloire qu'on y acquiert beaucoup plus facilement que par l'application aux autres Sciences, lui ont suggéré les réfléxions suivantes. *Il n'en est pas de l'étude des Monumens Antiques*, dit-il, (50), *comme de l'étude des autres sciences. C'est un champ vaste, ouvert aux conjectures de ceux qui veulent s'y donner carriére; &, quelque opposées qu'elles soient entre elles, pour peu qu'elles soient ingénieuses, & qu'on sache les appuier de quelques autoritez des Anciens, elles ne manquent guères de procurer à leurs Auteurs la réputation qu'ils en espérent: Réputation, qu'acquiérent plus difficilement ceux qui s'attachent à des Sciences qui demandent quelque chose de plus que des conjectures & des vraisemblances. Le célébre Monument de l'Apothéose d'Homere en est un éxemple fort convaincant. Plusieurs savans Antiquaires l'ont expliqué, chacun selon ses vuës. Leurs explications quoique fort différentes les unes des autres, leur ont fait honneur à tous, & comme celle de M. Schott . . . . n'est pas moins ingénieuse ni moins recherchée que celles qui l'avoient précédée, nous ne doutons point qu'il n'en tire le même avantage.* Voïez une autre preuve de la vérité de cette Remarque, ci-dessous Article CATHERINE DE MEDICIS. Remarque (*A*).

(50) Journal Litteraire de la Haie, *Nov. Décemb.* 1714, *pag.* 147, 148.

(*I*) *M. Schot a approuvé l'une de ses conjectures.*] On a vû ci-dessus (51) ce qu'il avoit dit, en plaisantant, sur l'attache du Carquois d'Apollon; & voici ce que quelque ami de Mr. Schott a reconnu depuis. *Cela est vrai: c'est ainsi que je l'avois compris; &, quand je lûs l'extrait, je ne doutois point que cela ne fût dans* [l'Explication de] *l'Apothéose.* Mais, *étant allé sur le champ chez Mr. Schott, pour m'en éclaircir, il m'a d'abord avoüé, qu'il avoit oublié de l'écrire dans sa copie, & qu'il l'avoit marqué sur son éxemplaire imprimé le jour même qu'il l'avoit reçû: ce qu'il me fit voir aussi* (52). Si cela est, c'est une preuve, que des Gens fort éloignés les uns des autres peuvent très bien penser & écrire la même chose; sur-tout, lors qu'elle se présente naturellement à l'esprit, & qu'elle nait nécessairement en quelque sorte du sujet que l'on a à traiter: & que l'accusation de plagiat n'est pas toujours aussi-bien fondée qu'elle est commune. En effet, a-t-on jamais assez de lecture, pour connoitre positivement tout ce qui a été écrit; & assez de mémoire, pour s'en ressouvenir précisément à point nommé!

(51) *Citation* (22).

(52) Hist. Crit. de la Republiq. des Lettres, *Tom. IX, pag.* 145.

ARE-

Fig. 2

Digitized by Google

AREVALO (RODRIQUE SANCIO DE). Voïez SANCIO.

AUBIGNE' (a) (THEODORE AGRIPPA (b) D') Gentil-homme de Poitou (c), qui s'eſt rendu fort célébre dans les XVI. & XVII. Siécles, étoit fils d'un Père qui embraſſa la Réligion Réformée, & qui ſervit avec beaucoup de diſtinction dans le parti Proteſtant, pendant les Guerres de Réligion (A). Il naquit en 1550 (B), mais, on ne ſait pas précisément dans quel endroit (d). On pouroit ſeulement conclure de ce qu'il dit lui-même à la tête de ſon Hiſtoire, que ce fut dans un Village de Poitou (e); mais, c'eſt tout ce qu'on en ſauroit dire. Ceux, qui en parlent comme d'un fils naturel de Henri IV. (f), ne méritent en aucune façon d'être réfutés, tant ils s'abuſent groſſiérement; & c'eſt fort mal-à-propos, je penſe, qu'on l'a dit Bâtard d'une maiſon de qualité (C). Ce n'eſt pas avec plus de fondement qu'on l'a fait fils de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, & d'un Gentil-homme avec lequel cette Princeſſe avoit contracté un mariage de conſcience (D). Il y a aparence que ce conte n'eſt fondé que ſur une tradition aſſez incertaine, qui veut que cette Princeſſe, qui ne pouvoit ſe contenir, ſe ſoit mariée en ſecret, du conſentement de ſes Miniſtres, avec un Gentil-homme qui étoit au nombre des Officiers de ſa maiſon (E). Quoi qu'il en ſoit, d'Au-

(a) Depuis que cet Article a été composé, l'on a publié l'*Hiſtoire Secrette de* TH. AG. D'AUBIGNE', *écrite par lui même & adreſſée à ſes Enfans*, qui décide pluſieurs faits qui ſont ici propoſés comme douteux ou obſcurs. Cela avoit déterminé l'Auteur à ſupprimer ce Memoire, & à lui en ſubſtituer un autre, pour lequel les Matériaux étoient déja tout raſſemblés; mais ſa mort a prévenu l'execution de ce deſſein. *Remarq. de l'Editeur.*

(b) Ce ſont les noms qu'il ſe donne lui-même dans l'Epitaphe qu'on trouvera ci-deſſous dans la Remarque (P).

(c) C'eſt la qualité qu'il ſe donne lui-même, à la Colonne 564. du Tome III. de ſon *Hiſtoire Univerſelle.*

(d) Son Hiſtoire Secrette nous apprend qu'il naquit en l'Hôtel de Saint Maury près de Pons. *Remarq. de l'Edit.*

(e) Voïez ci-deſſous le commencement de la Remarque (N)

(f) C'eſt ce que j'ai entendu dire bien des fois à Paris, & que l'on trouve dans les *Mémoires du Marquis de la Fare.* Si ce conte étoit vrai, le fils auroit été agé de 3. ans plus que le Père.

(A) *Son Père embraſſa la Réligion Réformée, & ſervit avec beaucoup de diſtinction dans le parti Proteſtant, pendant les Guerres de Réligion.*] C'eſt ce que d'Aubigné nous aprend lui-même. Il parle de ſon Père comme d'un des prémiers Gentil-hommes de Poitou, ou du moins comme d'un des Chefs de cette Province dans l'entrepriſe d'Amboiſe contre la trop grande autorité de la Maiſon de Guiſe (1). C'étoit un Homme en qui il paroît qu'on avoit beaucoup de confiance, puisque *l'Original de cette entrepriſe fut conſigné entre ſes mains* (2); & l'on ne diſconviendra point qu'il ne fut fort diſtingué dans ſon parti, puisque, lors que la Paix ſe fit en l'île aux Bœufs, près d'Orléans, en 1563, entre la Reine Catherine de Médicis & le Prince de Condé, il fut un des trois qui accompagnérent ce Prince dans le Pavillon violet ſemé de Fleurs de Lis, qu'on avoit dreſſé pour cela (3).

Ce que ſon fils dit de lui, touchant la mort du Préſident Sapin & de l'Abbé de Gaſtines, en fait concevoir une opinion fort avantageuſe, & fait voir que c'étoit un Homme dont le cœur étoit fort droit, & qui n'approuvoit nullement ce qui ſentoit tant ſoit peu l'injuſtice. On avoit éxécuté ces deux Hommes, en repréſailles de la mort de Mandreville, de quelques Conſeillers au Parlement, & du fameux Marlorat, éxécutés publiquement après la priſe de Rouën, en 1562. Il dèsapprouva hautement cette action, s'en fâcha jusqu'à refuſer de manger, & dit tout haut en préſence d'un Sécrétaire du Conſeil, que *ſi la colére étoit une demi-folie dans les autres Hommes, dans les Princes c'étoit une folie toute entiére* (4). D'Aubigné en parle en quelques autres endroits de ſon Hiſtoire (5); mais, il ne nous dit rien du tems de ſa mort. Si l'on peut s'en fier à un mémoire touchant la Maiſon d'Aubigné, inſéré dans le Mercure galant du Mois de Janvier 1705, il ſe nommoit JEAN (6). Peut-être ne ſera-t-il pas inutile de remarquer ici que d'Aubigné ſe donne pluſieurs Frères, & un entre autres nommé *le Capitaine Aubigné*, qui fut tué au Siége de Montaigu en 1580, & *enterré dans les ſépultures des Ducs de Thoüars* (7). J'aurai occaſion de parler encore de ce Frère (8).

(B) *Il naquit en* 1550] On aprend cette particularité au commencement de ſon Hiſtoire, où il dit qu'il la commence *à la moitié du Siécle, au natal du Livre & de l'Auteur* (9). Notez que ces paroles ne ſe trouvent point dans l'édition de cette Hiſtoire faite à Maillé, en 1616; & qu'elles ne ſe trouvent que dans celle qui porte le nom d'Amſterdam, & qui a été faite en 1626. Cette année de la naiſſance de d'Aubigné ſe trouve confirmée par le moïen de l'Epitaphe qu'il fit pour lui-même quelque tems avant ſa mort, qu'on a miſe ſur ſon tombeau à Geneve, & dans laquelle il ſe donne quatre vingts ans. On la trouvera ci-deſſous dans la Remarque (P).

(1) *Hiſtoire Univerſelle du Sr. d'Aubigné*; d'édition d'*Amſterdam, pour les Héritiers de Hier. Commelin*, en 1626, in folio, colonne 125. & ſuivantes.

(2) Là même, colonne 129.

(3) Là même, colon. 252.

(4) *Hiſtoire Univerſelle du Sr. d'Aubigné*, colon. 221.

(5) Voïez la *Table* des deux premiers Tomes de ſon *Hiſtoire*, au mot *Aubigné, Père de l'Auteur.*

(6) Voïez ci-deſſous la Remarque (T).

(7) *Hiſt. d'Aubigné*, colon. 1036, & Tom. III, colon. 200.

(8) Voïez ci-deſſous la Remarque (Q).

(9) *Hiſt. d'Aubigné*, colon. 1.

(C). *C'eſt fort mal-à-propos . . . . qu'on l'a dit Bâtard d'une maiſon de qualité.*] C'eſt Moréri qui dit cela (10); mais, comme il ne le raporte que par un *on dit*, & qu'il ne cite aucune autorité qui puiſſe le prouver, je ne vois pas qu'il y ait grand fonds à faire ſur ce témoignage: & cela d'autant plus que, comme on le vient de voir dans la Remarque (A), d'Aubigné ſe donne lui-même un Père établi dans le Poitou.

(D) *On l'a fait fils de Jeanne d'Albret . . . . & d'un Gentil-homme avec lequel elle avoit contracté un mariage de conſcience.*] On trouve cela dans un Livre intitulé *Intrigues Galantes de la Cour de France, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à préſent.* Voici de quelle maniére on s'y exprime. *Un Généalogiſte*, dit-on (11), *eut ordre de faire deſcendre Madame de Maintenon de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, qui, après la mort du Roi ſon Epoux, ſe maria en ſecret avec un de ſes Gentils-hommes, qui fut, à ce qu'on prétend, le Père de Monſieur d'Aubigné, Grand-Père de Madame de Maintenon.* Rien n'eſt plus mal imaginé que ce conte, & comme l'on n'en ſauroit donner de meilleure réfutation que celle qui ſe trouve dans le Dictionaire Hiſtorique de Mr. Bayle, j'ai cru que je ne pouvois mieux faire que de la tranſcrire ici. „Pour réfuter invinciblement ce conte" dit cet illuſtre Critique (12) „il ne faut que prendre garde à ces „deux points de Chronologie: l'un, que le Roi „de Navarre, mari de Jeanne d'Albret, ne mourut qu'au mois de Novembre 1562; l'autre, que „Mr. d'Aubigné naquit l'an 1550. . . . . „Il n'eſt donc pas poſſible, qu'il ſoit fils de Jeanne d'Albret, & d'un homme épouſé par cette „Reine après la mort d'Antoine Roi de Navarre. Il y a dans le Mercure galant du mois de „Septembre 1688. une Généalogie des d'Aubigné. Conſultez-la; vous n'y verrez ni ombre „ni trace de la prétenduë extraction raportée par „l'Auteur que je réfute. Si, pour l'excuſer, on „diſoit qu'au lieu de Jeanne il devoit dire Marguerite, on ne ſe tromperoit pas moins groſſiérement; car, Marguerite Reine de Navarre, „mère de Jeanne, mourut avant le Roi ſon mari „(13), & avant que d'Aubigné vint au monde. „Si l'on prenoit la choſe d'un autre biais, en ſupoſant qu'il étoit fils naturel du Roi de Navarre Père de Jeanne, on ne pourroit point être réfuté par des raiſons de Chronologie; puisqu'il „eſt certain que ce Prince ne mourut qu'en 1555, „& qu'il avoit eu une Maîtreſſe (14): mais, on „ſeroit réfuté par toutes les choſes que d'Aubigné a publiées de ſon Père (15).

(E) *Une tradition aſſez incertaine . . . . veut que Jeanne d'Albret . . . . ſe ſoit mariée en ſecret . . . . avec un Gentil-homme . . . . de ſa maiſon.*] Cette tradition, qui ne regarde d'Aubigné que d'une maniére fort éloignée, eſt tellement deſtituée de preuves, que ceux même, qui la débitent avec le plus d'aſſûrance, & qui s'efforcent le plus de la faire valoir, ne ſauroient ſur quoi

(10) *Moréri*, au mot Aubigné, d'édition d'*Amſterdam*, en 1702. Cela a été changé dans les dernieres éditions.

(11) *Intrigues Galantes de la Cour de France*, Tom. II, Supplément pag. 24.

(12) *Bayle, Diction. Hiſt. & Critiq.* Article de (Jeanne d'Albret, Reine de) NAVARRE, Remarque (Q), au commencement.

(13) Au mois de Décembre 1549.

(14) Mr. de Peréfixe le remarque, &c.

(15) On en trouve une bonne partie ci-deſſus dans la Remarque (A).

d'Aubigné reçut une assez bonne éducation (*F*); aussi, fut-il élévé auprés de Henri de Bourbon Prince de Bearn (*g*). C'étoit un des Seigneurs les plus accomplis de son tems, tant par les qualitez du corps que par celles de l'esprit (*G*); & il ne s'est pas moins rendu recommandable par sa plume que par son épée (*H*). Il embrassa de fort bonne heure le parti des Armes: à peine, avoit-il douze ans accomplis, qu'il s'étoit déja trouvé au Siége d'Orléans, en 1563. (*h*). Il rendit de grands services à Henri IV. Ce fut lui, par éxemple, qui le retira de la Cour de Henri III, & qui le condui-

(*g*) Voïez ci-dessous le commencement de la Remarque (*N*).

(*h*) Voïez ci-dessous la Remarque (*H*), Citation (25).

quoi l'appuier. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en trouve rien dans les mémoires de ce tems-là, & que ce qu'elle affirme est de telle considération, qu'à moins qu'on ne le voie attesté par les dépositions de témoins authentiques & irréprochables, on ne pourra jamais se résoudre à le croire. En effet, est-il croïable qu'un fait de cette nature soit échappé aux ennemis de cette Princesse, qui, quelque innocente que fut son action en elle même, n'auroient pas manqué de lui en faire un crime? Est-il croïable que parmi tant d'Auteurs Catholiques, qui ont reproché au parti Protestant mille choses de moindre considération que celle-là, il ne s'en soit trouvé aucun qui ait fait mention d'une chose si remarquable, & qui donnoit une si belle occasion d'étaler avec affectation mille beaux lieux communs sur la mésalliance de cette Princesse? Est-il croïable que parmi cette prodigieuse quantité d'écrits satiriques, que la ligue en fureur a vomi contre Henri IV, il n'y en eut aucun où cette mésalliance de sa Mère lui fut reprochée, si elle étoit tant soit peu fondée?

Mr. Bayle, qui ne doutoit point de la fausseté de cette tradition, n'a pas laissé d'insérer dans le Tome II. de sa Réponse aux Questions d'un Provincial (16), un morceau qui y a du raport. Il dit qu'il le tient d'un fort honnête homme & de beaucoup d'esprit, qui joignoit à son récit un grand nombre de circonstances. Le voici. *Jeanne d'Albret épousa en secondes nôces, à petit bruit, le Comte de Goion, qui fut tué à la St. Barthelemi. Elle en eut un fils qu'un Seigneur de la Maison d'Albret fit élever incognito sur les Frontiéres d'Espagne. Ce fils, étant repassé en Guienne, se maria avec la fille d'un Cabaretier, dont il eut un fils, qui fut Ministre à Bourdeaux, & Père de Mr. Goion aussi Ministre à Bourdeaux, & qui mourut à Amsterdam, quelques années après la révocation de l'Edit de Nantes.* Je ne crois pas qu'on soit beaucoup mieux disposé à croire ce récit, que la tradition dont nous venons de parler. Il sera affirmé tant qu'on voudra par *un honnête homme* & *homme d'esprit*: cela est le mieux du monde; mais, en matiére d'Histoire, la probité & l'esprit ne suffisent point. Il faut des preuves, & des preuves de bon aloi; & c'est ce que cet honnête homme ne donne pas. Il joignoit, à la vérité, un grand nombre de circonstances à son récit; & c'est dommage que Mr. Bayle les ait si fort négligées. Peut-être n'en trouvoit-il aucunes assez fortes pour tenir lieu de preuves au récit qu'on lui faisoit. Quoi qu'il en soit, ce seroit, ce me semble, être de trop bonne composition, que de croire sur le simple témoignage d'un homme vivant aujourdui, un fait passé il y a près de cent quarante ans; j'aime mieux rester dans le doute à cet égard, & supposer que la Personne qui faisoit ce récit avoit pour cela quelques raisons qui ne nous sont point connuës, & dans lesquelles il nous seroit fort inutile de vouloir pénétrer.

(16) Page 370.

(*F*) *D'Aubigné reçut une assez bonne éducation.*] Les Ouvrages qu'il nous a laissés nous font une assez bonne preuve qu'il fut mieux élevé qu'on n'élevoit d'ordinaire en ce tems-là les enfans de qualité. Il nous aprend lui-même que *Jean Morel*, brulé à Paris pour cause de Réligion, fut *son Précepteur*. Je trouve en cela une petite difficulté. On nous représente ce Jean Morel comme un jeune homme qui n'avoit pas *encore atteint l'âge de vingt ans*, comme n'aïant de *moien de poursuivre ses études qu'en servant à d'autres escholiers*, comme *aiant emploié une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie*, & comme *servant* actuellement *deux Ministres*, lorsqu'il fut arrêté en Juin 1558. (17); &, cela étant, je ne comprens pas bien en quel tems il aura pu être Précepteur de d'Aubigné. D'ailleurs, ce jeune Seigneur avoit à peine sept ans & demi, lorsque Jean Morel fut arrêté; & je ne sai quelles sortes d'instructions il auroit pu lui donner à cet âge. Cela ne feroit qu'augmenter ma difficulté, si je ne trouvois dans la seconde édition de l'Histoire d'Aubigné, que ce *Jean Morel* étoit, non pas *son Précepteur*, mais le *Frére de son Précepteur* (18). Ainsi, il se trouvera que d'Aubigné aura été élevé par *Guillaume Morel*, Imprimeur du Roi pour le Grec, & qui ne mourut qu'en 1564: ce qui s'accorde mieux avec l'âge de d'Aubigné (18*). Si l'on trouvoit encore quelque difficulté à cela à cause des grandes occupations qu'on prétend que Guillaume Morel a eu pendant les 12. années qu'il fut Imprimeur du Roi (19), il faudroit dire que ce fût un troisiéme Frére de Jean Morel qui fut le Précepteur de d'Aubigné.

(17) *Crespin, Hist. des Martyrs*, folio 437.

(18) *Hist. d'Aubigné*, colon. 109.

(18*) Cependant dans son Histoire secrette, il nomme positivement son Précepteur *Jean Morel* Rem. de l'Edit.

(19) Anti-Baillet, Tom. I, pag. 252.

(*G*) *C'étoit un des Seigneurs les plus accomplis de son tems, tant pour les qualitez du corps que pour celles de l'esprit.*] Ce fut par ces belles qualitez qu'il trouva moïen de rester auprès du Roi de Navarre, pendant qu'on éloignoit de lui tous ses serviteurs; & qu'il sut gagner & conserver les bonnes graces du Roi Henri III. & des Guises. *Aubigné*, dit-il (20), en parlant de ceux qui avoient été contraints d'abandonner le Roi de Navarre, *Aubigné son Escuyer . . . . se maintint quelque tems, aiant accès aux Grands pour son savoir en choses agréables; mémement le Roi l'aiant fait de son Académie (c'étoit une Assemblée qu'il faisoit deux fois la sepmaine en son cabinet pour ouir les plus doctes hommes qu'il pouvoit, & même quelques Dames qui avoient estudié, sur un Problesme toujours proposé par celui qui avoit le mieux fait à la derniére Dispute.) Ce jeune homme se maintint encore, & étoit uniquement aimé des deux Fréres Guisarts, pour la danse, pour les ballets, qu'il inventoit, & les entreprises qu'il leur dressoit à cheval & à pied, comme aussi il leur servoit d'un des meilleurs hommes de Barrierre, de Tournoi, & de Bague, de son tems.*

(20) *Histoire d'Aubigné*, colon. 771.

(*H*) *Il ne s'est pas moins rendu recommandable par sa plume, que par son épée.*] C'est ce dont conviennent assez généralement tous ceux qui ont parlé de lui. On a vu dans la remarque précédente, que son savoir l'avoit fait mettre de l'Académie de Henri III; & l'on verra dans les remarques (*R*) & (*S*) les Ouvrages qui l'ont rendu recommandable du côté des lettres: je ne raporterai dans celle-ci que quelques passages de son Histoire touchant sa vie guerriére, & touchant les négociations dans lesquelles il a été emploié. *J'ai eu*, dit-il (21), *quelque avantage naturel à mon entreprise* (22), *n'aiant pris les Armes qu'un an avant qu'elles fussent permises à mon Roi* (23); *parvenu par les petites charges aux subalternes, quand il a eu les souveraines: & mêmes aiant administré celles qu'on met en la place des yeux. Aux batailles, grands combats, & siéges de remarque, honoré de lui entre trois ou quatre, pour l'accompagner aux placemens des Armées, aux reconnoissances, ou aux piquets des tranchées. Au tems de son repos, admis en ses conseils, depesché aux plus chatouilleuses négociations* (24). . . . . *Ainsi, véritable tesmoin des yeux & des oreilles, j'escrits de la main qui a quelque petite part aux exploicts. . . . .* & *je ne descrits point ces choses en aprentif, mais comme aiant été choisi de Dieu pour instrument de la liberté de mon Prince.* „ Aïant „ commencé son prémier siége dans Orléans en „ 1562 ", fait-il dire à son Imprimeur à la tête de son Histoire (25), „ & pourtant été Soldat „ 54. ans, Capitaine 50, Mestre de Camp 44. & „ Mareschal de Camp 32. années, à compter dès „ l'an MDCXVI, date de la prémiére impres- „ sion, il auroit été trop lasche, ou trop malheu- „ reux, s'il n'avoit à respondre en son nom de „ plusieurs exploits. " Si l'on en souhaitoit d'avantage sur ce sujet, on pourroit aisément se satisfaire en consultant les Tables des Matiéres des III. Tomes de son Histoire, au mot *Aubigné*. Elles in-

(21) Pages 8, 9, 10. de la Préface de son *Histoire*.

(22) d'écrire l'Histoire de son tems.

(23) Henri IV.

(24) Voïez particuliérement ce qu'il raconte de celle qu'il eut à traiter avec Henri III, pour l'affront fait à la Reine de Navarre, que ce Prince avoit fait arrêter au sortir de Paris. D'Aubigné, qui répondit un peu fortement à ce Prince irrité, pensa en être poignardé. Voïez la Colonne 1084. de son *Histoire*.

(25) Avertissement de l'Imprimeur à la tête de son *Histoire*, pag. 11.

duisit à Alençon & à Saumur, & de là en Guienne, en 1576. *(I)*. Il le suivit presque toujours dans ses expéditions, s'exposa souvent pour lui *(i)*; & même, aïant été pris auprès de Broüage, par le Comte de St. Luc, il se trouva un jour en grand danger de perdre la tête sur un échafaut, pour le service de ce Prince *(K)*. Il en fut fort

(i) Voïez les colonnes 841, 1081, 1087, 1091, & du Tome III, 187 de son *Histoire*.

indiquent avec assez de soin, & peut-être même avec trop d'affectation, les endroits qui concernent l'Auteur.

(I) Ce fut lui qui retira Henri IV. de la Cour, ... & qui le conduisit . . . . . en Guienne, en 1576.] Ce Prince, sur la tête duquel reposoient toutes les espérances du Parti Réformé, languissoit dans un honteux repos à la Cour de Henri III. Catherine de Médicis, sa Belle-Mère, qui avoit reconnu son penchant pour les femmes, emploïoit toutes sortes d'artifices pour l'y retenir par diverses amourettes qu'elle favorisoit; & son Gendre, séduit par de si indignes amusemens, s'y livroit tout entier, sans songer à se tirer d'un si vil esclavage. Ses véritables Serviteurs gémissoient de le voir dans un état si peu digne de lui. Quelques uns des plus zélés d'entre eux, mais particuliérement d'Aubigné, hazardérent de le lui représenter, & vinrent heureusement à bout de l'en tirer. Écoutons d'Aubigné: cet endroit de son Histoire est trop curieux; il le concerne trop particuliérement, & lui fait trop d'honneur, pour n'être pas inséré ici. „ La Reine", dit-il (26), „ soupçonnant le vigoureux esprit & le corps laborieux de son Gendre, le détenoit . . . . par les gardes qu'on lui avoit donnés, qui étoient Soldats choisis, passionés Katoliques, & qui la plus part avoient servi au massacre . . . .: & ceux qui commandoient en la chambre & en la garde-robbe [étoient] tous affidez à la détention de ce Prince . . . . . Un dessein qu'il avoit fait pour se sauver au Bois de Vincennes [avoit] mis en fuite ceux qui l'avoient assisté en cest affaire, ou fort étonné ceux qui par opiniastreté demeurérent auprès de lui, qui furent . . . . d'Aubigné son Escuyer, & Armagnac son prémier Valet de Chambre: encor . . . . se préparoient-[ils] à [le] quitter sans dire adieu, quand un soir Armagnac aïant tiré le rideau du lit où son Maître trembloit d'une fiévre éphemére, ... ils l'entendirent souspirer . . . . & chanter le Pseaume LXXXVIII, au couplet qui desplore l'éloignement des fidéles amis. Armagnac pressa l'autre de prendre ce tems pour parler hardiment; ce conseil suivi promptement, & le rideau ouvert, voici les propos que ce Prince entendit. *Sire, il est donc vrai que l'esprit de Dieu travaille & habite encore en vous? vous souspirez à Dieu pour l'absence de vos amis & fidéles Serviteurs, & en mesme tems ils sont ensemble souspirans pour la vôtre, & travaillans à vôtre liberté: mais, vous n'avez que des larmes aux yeux, & eux les armes aux mains. Ils combattent vos ennemis & vous les servez: ils les remplissent de craintes véritables, & vous les courtisez par des esperances fausses: ils ne craignent que Dieu, & vous une femme, devant laquelle vous joignez les mains, quand vos amis ont le poing fermé: ils sont à cheval, & vous à genoux: ils se font demander la Paix à coudes & à mains jointes . . . . Quel esprit d'estourdissement vous fait choisir d'être Valet ici, au lieu d'être le Maitre-là? le mespris des mesprisés, où vous seriez le prémier de tous ceux qu'on redoute? . . . . . vous estes criminel de vostre grandeur, & des offenses que vous avez receuës. Ceux qui ont fait la St. Barthelemi s'en souviennent bien, & ne peuvent croire que ceux qui l'ont soufferte l'aient mise en oubli. Encore: si les choses honteuses vous estoient sûres; mais vous n'avez rien à craindre tant, que de demeurer. Pour nous deux, nous parlions de nous enfuir demain, quand vos propos nous ont fait tirer le rideau. Avisez, Sire, qu'après nous les mains qui vous serviront n'oseront refuser d'emploier sur vous le cousteau & le poison.* De tels discours, les propos que le Roi tenoit au despens de son Beau-Frére parmi les Dames, l'émulation de Monsieur & du Prince de Condé louez par les Dames (27), & sur tout cette L'entenance générale qui de promesse avoit passé en risée; toutes ces choses préparent l'esprit de ce Prince à répudier les délices, & son coeur à espouser les dangers . . . là dessus . . . Fervaques & Laverdin mescontens firent sentir leur désir de changement: . . . . & pour conférer en liberté de ces choses, le Roi de Navarre & ces deux se pourmenérent en un Coche fermé des deux costez par les ruës de Paris . . . . & une après soupée, au logis de Fervaques, à la Cousture St^e. Catherine; les sept (28), enfermés . . . se prestérent serment, asçavoir les six au Roi de Navarre, & lui à eux, de ne se desdire point par quelque caresse qui se présentast, & d'estre ennemis jusques à la mort de quiconque déceleroit l'entreprise. Cela prononcé le Roi de Navarre les baisa tous six à la jouë, & eux à lui la main droicte . . . . . Le lendemain, au point du jour le Roi de Navarre s'alla jetter dans le lict du Duc de Guise, ... [& lui conta] plusieurs vanitez & vanteries de ce qu'il feroit quand il seroit Général. Le Duc courut en apprester à rire au Roi comme il avoit déjà fait auparavant . . .; mais, à ceste fois, il [les] trompa à son tour par la même feincte qui l'avoit trompé: car, sans ce coup de langue, on faisoit naitre une affaire pour lui rompre [une partie de] chasse, où il n'alla de tous les conjurés qu'Armagnac. Aubigné, se trouvant au Cabinet du Roi . . . descouvrit Fervaques colé à l'oreille du Roi, & le Roi fort attentif à son discours . . . . Il le guetta jusqu'à deux heures après minuit, & au sortir du Chasteau, il lui empoigna le bras en sursaut, disant, *qu'avez-vous faict misérable?* Cet homme ainsi surpris ne peut desguiser . . . . *Allez*, dit-il, *sauvez votre Maistre* . . . . Ce Prince achevoit sa chasse, quand [il en fut averti] au Fauxbourg de Senlis. Il se défait de [sa garde], marche toute la nuict, passe l'eau au point du jour à une lieuë de Poissi, perce un grand Païs de Beausse tout semé de chevaux légers . . ., & le lendemain entre d'assez bonne heure dans Alençon, . . . [où] dans trois jours arrivérent deux cens cinquante Gentils-hommes." On s'apercevra aisément que j'ai pris soin d'abréger beaucoup le récit, de d'Aubigné: & si, malgré cela, l'on trouvoit que je m'y fusse trop arrêté, je pourrois remontrer que d'Aubigné étant l'Auteur, & pour ainsi dire, le prémier mobile d'un événement si remarquable, je ne pouvois guéres me dispenser d'en raporter au moins les principales circonstances, je remarquerois d'ailleurs que rien n'est plus propre à faire connoître exactement le génie & le caractére de d'Aubigné, que le récit qu'il nous fait de cette affaire; & que, par conséquent, je n'ai point dû négliger d'en faire usage dans un article qui le concerne personnellement.

(26) *Histoire d'Aubigné*, colon. 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777.

(27) Le Duc d'Alençon & le Prince de Condé s'étoient tous deux sauvés de la Cour.

(28) Savoir le Roi de Navarre, Aubigné, Armagnac, Fervaques, Laverdin, Roquelaure, & la Force.

(K) Il se trouva un jour en grand danger de perdre la tête sur un échafaut, pour le service de ce Prince.] Comme ce que d'Aubigné raporte de cet accident est fort intéressant & fort curieux; & que, d'ailleurs, il peut fort bien servir à faire connoître son caractére, & à donner une haute idée de sa générosité, & de celle de St. Luc, je le transcrirai ici. Je le fais d'autant plus volontiers, que cela me donnera l'occasion de relever quelque méprises de Varillas. „ Aubigné," dit-il lui-même (29), „ mesurant ce qui pouvoit être descendu [*d'Hommes*] en l'Isle, selon le port du Vaisseau, mordit à l'appast, & de quatrevingts Hommes qui lui restoient, n'en laissa que sept dans le Fort, fit donner par la Limaille (*), avec trente en Ors (30), & lui, attendant à St. Nicolas le reste, pour le mener, vid quand & quand deux grosses troupes, entre lui & son Fort, lequel voulant conserver, ou mourir, il donna lui sixiesme en chemise à la troupe qui étoit en la ruë. Là il se fit faire place; en combattant d'un espieu abbatit le Capitaine Chapiter, n'aguéres son Prisonnier; & puis, égarant le reste, se demesla & gagna le bord de la mer: mais, il y trouva une troupe encore plus gaillarde. Il avoit dit à ses Soldats en partant, *Que nul ne tire, que je ne l'aye dit*; mais la presse

(29) *Hist. d'Aubigné*, Tom. III, colon. 87, 88.

(*) Officier ainsi nommé.

(30) Village de Xaintonge.

fort aimé, avant son changement de Réligion; mais, cette affection se refroidit extraordinairement ensuite, soit par la trop grande liberté, avec laquelle il disoit tout ce qu'il pensoit à ce Prince (*L*), soit par la mauvaise coûtume qu'il avoit de médire impitoïablement de tous ceux qui ne lui plaisoient point. On veut, au moins, que cela ait

„ presse l'aïant empêché de parler aux siens, les „ cinq tirérent & se sauverent, ne lui restant qu' „ un nommé Pariolo. Il lui dit, *Tu n'as pas tiré?* Le Soldat respond, *Vous ne me l'avez pas commandé.* Il lui repliqua, *Donne à bout touchant à qui je donnerai.* La dessus il va contraste avec le Capitaine la Fleur, qui lui perça la chemise de son halebarde, & Aubigné lui coupa la moitié de la main de son espieu. Pariolo appuïa son mousquet contre la cuisse de la Fleur, le tire & lui passe le ventre, & puis se jette en la mer. Son Capitaine, aïant abbatu un Sergent près de la Fleur, passoit par dessus lui; mais, l'autre en tombant le saisit, & le fit cheoir. Son désespoir donna envie à ses ennemis de le sauver; & ainsi fut fait Prisonnier de St. Luc, qui l'asseura de sa vie, pourveu qu'il n'eut point lettres du Roi & de la Roine, pour le remettre en d'autres mains. Le Maistre (31), aïant fait amitié avec son Prisonnier, lui donna congé, sur sa Foi, d'aller à la Rochelle, à la charge qu'il seroit le Dimanche prochain à cinq heures du soir de retour en Broüage, si mort, ou prison, ne l'en empeschoit. Le Dimanche matin, St. Luc le fit avertir par Luché, qu'il ne retournast point à l'heure jurée, pource que les Vaisseaux de Guerre de Bourdeaux, par commandement du Roi, l'estoient venu querir, pour l'emmener mourir; avec Lettres à St. Luc pour le menacer de ruine, lui & les siens, s'il manquoit. Le Captif, n'aïant point sa foi relachée de la main où il avoit touché, & ses amis le voulant mettre Prisonnier, pour subtiliser sur la promesse, il se déroba de la Rochelle, comme il eut fait de Broüage, pour aller à la mort. En arrivant, il vid les galéres prestes, & fut reçu de St. Luc avec pleurs; mais, la nuict même qu'il falloit s'embarquer, ses gens prirent Guiteaux, Lieutenant de Roi aux Isles, & aïant mandé qu'il couroit fortune en toutes choses, comme leur Chef, St. Luc retint son Prisonnier, & renvoïa les Vaisseaux, se monstrant en secret joyeux de l'accident."

(31) St. Luc.

Varillas a rapporté cet événement de la vie de d'Aubigné (32): mais, selon sa coûtume, il en a, non seulement altéré les circonstances que d'Aubigné raconte lui-même; mais même, il l'a brodée de je ne sai quelles particularitez nouvelles, dont cet Historien ne dit pas un mot.

(32) *Histoire de Henri III*, pages 36, & 37, d'édition de la Haye, en 1694, in 12. en 3 volumes.

I. Il dit (33), que *d'Aubigné ...... courût d'autant plus de risque de perdre la vie, qu'il n'y avoit point de Calviniste de qui la Cour de France fut plus ennemie en particulier, que de lui*; parce qu'*il étoit presque le seul, qui eut joint en sa personne l'excès de la hardiesse à la connoissance des belles-lettres.* C'est relever, sans y penser, & contre sa propre intention, le mérite de d'Aubigné, que de parler ainsi: car, que veut dire ce qu'avance ici Varillas, si ce n'est que le trop grand mérite de d'Aubigné faisoit ombrage à la Cour de France; & que c'étoit pour cela, que le tenant Prisonnier, elle vouloit lui faire perdre la vie, afin de s'en débarasser? Mais, d'Aubigné ne dit rien d'aprochant de cela dans le passage qu'on vient de lire; & il est ce me semble, plus juste de le croire, que Varillas. Il est vrai, qu'il courut risque de la vie, comme il le rapporte lui même; mais apparemment, il ne couroit pas plus de danger en cette occasion, qu'en auroit couru tout autre Officier de distinction pris à sa place. C'est ce, qui paroit par le procédé de St. Luc à son égard, *qui l'assûra de la vie, pourveu qu'il n'eut point Lettres du Roi & de la Roine, pour le remettre en d'autres mains* (34).

(33) Là même, pag. 36.

(34) Voïez le passage cité ci-dessus, vers le milieu.

II. Varillas ajoûte (35), que *le Duc d'Epernon haïssoit d'Aubigné à mort; à cause qu'il avoit entrepris de le tourner en ridicule, en le déchirant sous le nom supposé du Baron de Fénestre* (36). Le Duc d'Epernon pouvoit bien dès lors haïr à mort Mr. d'Aubigné; mais, assûrément, ce ne pouvoit pas être par la raison qu'en allégue ici Varillas, qui donne à la haine de ce Duc une cause qui n'a pu avoir lieu que plus de trente ans après le tems dont il parle, & qui donne aux *Avantures du Baron de Fœneste*, aussi bien qu'à la *Confession de Sanci*, dont il venoit de parler un moment auparavant, une origine beaucoup plus ancienne, que celle qu'elles ont véritablement. Il ne faut que les parcourir, pour s'apercevoir qu'elles sont bien plus nouvelles, & que c'est avec beaucoup de fondement, que le célébre Auteur des Remarques sur la Confession de Sanci, croit cette Satire composée en divers tems, dont il met le prémier en 1597, & le dernier plus de vingt ans après (37). Je pense qu'on peut dire à peu près la même chose du Baron de Fœneste: c'est à dire, qu'il a été composé à diverses reprises; mais, que ce n'a été que depuis la paix faite, qu'il a été commencé, & pendant l'inaction, dans laquelle se trouvoit d'Aubigné, depuis qu'Henri IV. étoit paisible Possesseur de la Couronne de France. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il soit bien sûr que ce soit le Duc d'Epernon que d'Aubigné ait eu en vuë dans cet Ouvrage, & je ne sai surquoi l'on s'apuïe pour autoriser cette prétension. C'est ce, que j'éxaminerai plus au long dans la suite (38).

(35) *Histoire de Henri III*, pag. 36.

(36) Il auroit fallu dire *Fœneste*, & non pas *Fénestre*. C'est le nom du Héros d'une Satire qu'on veut que d'Aubigné ait faite contre le Duc d'Epernon. Voïez ci-dessous la Remarque (*R*) de cet Article.

(37) Préface sur la *Confession de Sanci*, pag. 35 & 37 de l'edition de 1699, en 2 vol. in 12. Voïez aussi la page 418 des Remarques sur cet Ouvrage.

(38) Voïez ci-dessous la Remarque (*R*).

III. Varillas prétend que *d'Aubigné n'avoit point de bien; & que personne n'offrant de païer sa rançon, il couroit risque de rester Prisonnier toute sa vie* (39). D'Aubigné ne dit rien de tout cela; & je ne sai sur quel fondement on l'avance, ni comment on pourroit le prouver. Il possédoit alors plusieurs charges assez considérables, pour lui pouvoir procurer de quoi se racheter; & parler comme fait ici Varillas, c'est ne se plus souvenir qu'il venoit de dire de d'Aubigné, il n'y avoit qu'un moment, qu'il étoit *Conseiller d'Etat du Roi de Navarre.* D'ailleurs, il étoit pour lors assez cher & assez nécessaire à ce Prince; & il n'est pas vraisemblable, que le pouvant racheter, il l'eut laissé Prisonnier toute sa vie. D'Aubigné, je l'avouë, n'a jamais été trop avantageusement partagé des biens de la fortune: mais, ce n'a été que depuis la paisible Possession de Henri IV., qu'il s'en est vû le plus destitué; ce Prince l'aïant laissé dans un état d'abaissement, qui l'a obligé de s'en plaindre plus d'une fois (40).

(39) *Histoire de Henri III*, page 36.

(40) Voïez ci-dessous les Remarques (*M* & *N*).

IV. Selon Varillas, *St. Luc fit avertir les Rochelois de se saisir de Guiteaux, Lieutenant de Roy dans l'Isle de Ré* (41). Nous avons vû dans le passage, que nous avons transcrit ci-dessus, que d'Aubigné dit tout le contraire; que ce furent *ses gens*, qui *prirent Guiteaux*, & qui *mandérent qu'il couroit fortune en toutes choses comme leur chef.* S'il étoit vrai que St. Luc eut rendu ce bon office à d'Aubigné, il n'est pas possible qu'il l'eut passé sous silence; lui, qui n'a point fait de difficulté d'avouer qu'il l'avoit fait avertir de ne se rendre pas à Broüage, lors que les Vaisseaux du Roi y étoient venus pour l'en enlever. Il n'y avoit pas plus de raison à taire l'une de ces choses que l'autre.

(41) *Hist. de Henri III*, pag. 37.

V. Enfin, Varillas fait dépendre le sort de d'Aubigné, dans cette rencontre, du *Duc d'Epernon, qui*, dit-il (42), *n'auroit pas voulu perdre Guiteaux, pour se vanger de d'Aubigné*: & nous avons vû dans le passage de cet Historien, rapporté ci-dessus, que St. Luc n'avoit promis la vie sauve à d'Aubigné, après qu'il l'eut fait prisonnier, qu'en cas *qu'il n'eut point lettres du Roi & de la Roine pour le remettre en d'autres mains*; & qu'il vint en effet *commandement* exprès *du Roi* de l'emmener à Bourdeaux: ce qui prouve assez, que c'étoit par ordre du Roi, & non pas par ordre du Duc d'Epernon, qu'on lui vouloit faire perdre la vie.

(42) Là même, pag. 37.

(*L*) *Il disoit avec beaucoup de liberté tout ce qu'il pensoit à Henri IV.*] On raconte divers traits de la liberté qu'il prenoit envers ce Prince; mais, qui ne sont peut-être pas les mieux fondés du monde. Ce que je vais insérer ici fera seulement voir avec combien de zêle & de franchise il lui parloit. *Un de ses vieux Serviteurs*, dit-il (43), & il n'y a point de doute que ce ne soit de lui-même qu'il parle ainsi: *Un de ses vieux Ser-*

(43) *Histoire d'Aubigné*, Tom. III, colon. 717.

ait nui à sa fortune ; & peut-être est-ce ce qui a contribué à l'état de disgrace, & d'abaissement dans lequel Henri IV. le laissa, après qu'il fût parvenu à la Couronne (*M*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut toujours extrémement attaché à ce Prince, & qu'il en a été assez mal récompensé (*N*). Après avoir assez long-tems essuié les

Serviteurs, auquel il montroit le coup de Chastel, à travers la bouche, cettui-ci, en présence de la Duchesse (44), *& en la Salle de son Logis à Chauni, prononça ces paroles :* „ *Sire, n'aiant* „ *encores renoncé la Vérité de Dieu que des lévres, il s'est contenté de les percer ; mais, quand* „ *le coeur fera de mesmes, il fera de mesmes au* „ *coeur.*" *La Duchesse aiant répondu que c'étoient là de belles paroles, mais mal appropriées au Roi, la replique fut,* „ *Oui, Madame ; car, elles ne* „ *serviront de rien.*" Remarquez qu'il dit ailleurs (45) que cela se passa à *Traveci*, où *le Roi fut attaqué d'une grande maladie, de laquelle pensant mourir, il fit appeller un de ses anciens Serviteurs, qu'il estimoit capable de respondre à une difficile question. Après plusieurs larmes & longues priéres à Dieu, il le conjure de lui dire sur son ame, & comme devant Dieu, si son changement de Réligion étoit péché contre le St. Esprit ? Le Gentil-homme, s'excusant d'une matiére si difficile sur la profession des armes, s'offrit à chercher un Ministre & le mener vers le Roi ; ce que ce Prince aiant réfusé, il lui mit devant les yeux les quatre dégrés de ce péché, afin que lui-mésme print droit sur toutes ses actions.* Traveci est un village auprès de la Fere, que le Roi assiégeoit alors. Ce fut *à ce méme Siége*, ajoûte-t-il, *qu'il dit au Roi ce qu'ont rapporté les autres Historiens, sur le propos de sa lévre percée.* On peut joindre à cela le discours qu'il fit au Roi la veille de son abjuration (46), & celui qu'il lui fit pour le porter à se tirer de la Cour de Henri III. (47) : ils ne sont pas moins propres, que celui-ci à faire voir avec combien de fermeté il parloit à ce Prince. Le Sonnet, que l'on trouvera à la fin de la Remarque suivante, donne occasion de douter si son zéle ne l'emportoit pas quelques fois un peu trop loin, & ne lui faisoit point trop prendre de liberté.

(*M*) *On veut que sa médisance ait nui à sa fortune ; & peut-être est-ce ce qui a contribué à l'état de disgrace & d'abaissement, dans lequel Henri IV. le laissa, après qu'il fut parvenu à la Couronne*]. La preuve de ceci se trouvera dans ces paroles de Monsr. le Du Chat. *On auroit de la peine*, dit-il (48), *à deviner ce qui peut avoir obligé l'Auteur* (de la Confession de Sanci) *à satiriser si cruellement Monsieur de Sancy, dont Monsieur de Thou parle en plusieurs endroits de son Histoire fort honorablement ; s'il n'étoit pas très évident que d'Aubigné, qui avoit naturellement l'esprit fort satirique* (49), *a fait la principale partie de cette piéce, dans le tems qu'il sembloit que le Roi Henri le Grand ne se plut à laisser ce Gentil-homme* (d'Aubigné) *dans la pauvreté, ses services sans récompense, & ses talens sans occupation, que pour donner toute sa faveur à Sancy, qui, selon d'Aubigné, n'avoit pour tout mérite, qu'une aveugle complaisance pour certains penchans de ce Prince. De-là vient aussi, que d'Aubigné n'épargne pas non plus le Marquis de Rôni, qui succéda à Sancy dans l'administration des finances, & que l'encre de sa mordante plume rejaillit méme très souvent jusques sur la face de ce grand Roi, qu'il accusoit d'ingratitude* (50) ; *quoique dans le fonds rien n'eut tant éloigné ce Monarque de la pensée de faire du bien à d'Aubigné, que cette inclination qu'il lui connoissoit à médire d'un chacun.* Le passage de l'Histoire de l'Edit de Nantes, indiqué en marge par Mr. le Du Chat, est si précis touchant la mauvaise fortune de d'Aubigné, & touchant ce qui la causa, que je ne crois pas pouvoir me dispenser de le raporter ici. *Aubigné* dit-on dans cette Histoire (51), ... *n'étoit pas riche ; & il eut bien voulu faire fortune : mais, on ne l'aimoit pas à la Cour, parce qu'il étoit trop libre & trop satirique dans ses discours, & qu'il étourdissoit par les reproches de ses services.* Voilà le point. On ne le vouloit pas recompenser, & on ne vouloit point l'entendre se plaindre de sa mauvaise fortune, ni représenter ses services passés : &, cela étant, je ne sai si d'Aubigné est aussi blâmable que Messieurs Benoit & le Du Chat

(44) Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort.

(45) *Histoire d'Aubigné*, Tom. III, colon. 318.

(46) On le trouvera à la colon. 407. de son *Histoire*.

(47) Je l'ai raporté ci-dessus dans la Remarque (*I*), entre les Citations (26 & 27).

(48) Préface de ses Remarques sur la *Confession de Sanci*, pag. 35 & 36.

(49) *Mémoires de Sully*, Tom. I, Chap. 79; Tom. II, Chap. 51, &c. ; *Varillas Hist. de Henri III*, sur l'an 1586 ; mais, particuliérement Mr. *Benoit*, en son *Histoire de l'Edit de Nantes*, sur l'an 1598.

(50) Voïez les Vers qui sont à la fin de cette Remarque.

(51) *Hist. de l'Edit de Nantes*, Tom. I, pag. 251.

semblent le faire ici. Attaché véritablement à Henri IV, qu'il avoit, non seulement toujours servi avec beaucoup de fidélité, mais à qui il avoit encore diverses fois sauvé la vie aux dépens de la sienne (52), il lui devoit être fort dur de se voir abandonné de ce Prince, qui combloit de faveurs des gens qui ne le valoient pas, & qui faisoit beaucoup de bien à tous ceux qui avoient été ses ennemis, tandis qu'il laissoit dans l'indigence & dans la pauvreté ceux qui l'avoient servi le plus utilement. D'Aubigné n'étoit pas le seul qui se plaignoit de l'ingratitude de ce Prince : on la lui a reprochée publiquement dans une petite Piéce très vive & très forte, que la voix publique attribua pour lors à la Duchesse de Rohan, Mére de ce Duc qui a rendu ce nom si illustre sous le Régne de Louis XIII (53) ; & il n'est pas étonnant qu'un Homme du génie de d'Aubigné, après avoir été si familiérement élevé auprès de Henri IV, & aiant tant de sujet de se plaindre du peu d'égard qu'il avoit pour ses services, portât impatiemment son peu de reconnoissance, & n'ait pas toujours été le maître de cacher le ressentiment qu'il en avoit. Il parut particuliérement dans ce quatrain, qu'on lui attribuë,

Ce Prince est d'étrange nature,
Je ne sai qui Diable l'a fait,
De récompenser en peinture
Ceux qui le servent en effet ;

& dans ce Sonnet, qu'il pendit au col d'un Chien du Roy, & qu'il fit ainsi tenir à ce Prince, dans le tems, qu'il étoit prêt d'entrer dans Agen.

Sire, votre Citron, qui couchoit autrefois
Sur vôtre lict sacré, couche ores sur la dure.
C'est ce fidéle Chien, qui apprit de nature
A faire des amis & des traitres le choix.

C'est lui, qui les brigans effraioit de sa voix,
Des dents les meurtriers. D'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains, & l'injure :
Payement coustumier du service des Rois ?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agréable,
Le fit chérir de vous ; mais, il fut redoutable
A vos fiers ennemis par sa dextérité.

Courtisans, qui jettez vos desdaigneuses vûes
Sur ce Chien délaissé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidélité (54).

(*N*) *Il fut toujours extrémement attaché à Henri IV, & en a été assez mal recompensé.*] Outre ce que j'ai rapporté dans la Remarque précédente, on trouvera des preuves de ce que j'avance, dans le passage que je vais copier. *Nourri*, dit-il (55), *aux pieds de mon Roi, desquels je faisois mon chevet en toutes les saisons de ses travaux ; quelque tems eslevé en son sein ; & sans compagnon en privauté, & lors plein des franchises & sévéritez de mon Village ; quelquefois éloigné de sa faveur & de sa Cour, & lors si ferme en mes fidélitez, que mesmes au tems de ma disgrace, il m'a fié ses plus dangereux secrets. J'ai reçu de lui autant de bien qu'il m'en a fallu pour durer, & non pour m'eslever : & quand je me suis vu croisé par mes inférieurs, & par ceux mêmes, qui sous mon nom, étoient entrés à son service, je me suis paié en disant,* „ *Eux, & moi, avons* „ *bien servi : eux, à la fantaisie du Maistre ; &* „ *moi, à la mienne, qui me sert de contentement.*" Quant à son attachement pour Henri IV, il paroit évidemment par les termes dont il se sert en parlant de lui dans tout le cours de son Histoire ; mais particuliérement par ceux qu'il emploïe

(52) *Hist. d'Aubigné* colon. 843, 1081, 1087, 1091 ; & Tom. III, 187.

(53) Cette Piéce est intitulée *Apologie pour le Roy Henry quatre, envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses Ennemis que ses Serviteurs* ; & elle se trouve presque toujours jointe au *Journal de Henri III.* On prétend qu'elle est écrite en 1596.

(54) *Confession de Sanci*, pag. 154, 161.

(55) Préface de l'*Histoire d'Aubigné*, pag. 6. Voïez aussi la colonne 744 du III. Tome de son *Histoire*, où il dit qu'il a *été long-tems nourri aux pieds du plus grand Roi du monde, & dans les affaires desespérées, &c.*

les froideurs de la Cour (*k*), il se retira enfin dans son Gouvernement de Maillezais où il se donna tout entier à l'étude, mais principalement à la composition de son *Histoire Universelle*. La publication de cet ouvrage l'aïant obligé de se sauver de France, il se retira à Geneve (*O*), où il fut reçu fort honorablement (*l*), & où il mourut le 29. Avril 1630, âgé de 80. ans (*m*). Il est enterré dans le Cloître de l'Église de St. Pierre de cette Ville; & l'on y voit une Epitaphe, qu'il avoit faite lui-même un peu avant sa mort (*P*). Il paroit, par divers endroits de ses écrits, qu'il avoit assez de penchant pour le merveilleux & l'extraordinaire (*Q*): On en jugera par ce que je raporterai ci-dessous; mais, il est certain qu'il avoit le génie extrémement satirique; sa *Confession de Sanci*, & ses *Avantures du Baron de Fœneste*, en sont des preuves incontestables

(*k*) On voit en divers endroits des *Mémoires de Sully*, que d'Aubigné étoit encore à la Cour longtems après le changement de Henri IV, & qu'il y étoit assez méprisé de Mr. de Sully.

(*l*) Voïez la Remarque (*O*), vers le milieu.

(*m*) Voïez la Remarque (*P*).

ploïe en faisant le récit de sa mort (56). On ne sauroit marquer son zéle & son affection d'une maniére plus tendre ni plus vive, quoi que d'un stile trop enflé & trop alembiqué.

(56) Voïez le à la fin de son *Histoire* depuis la colonne 731. jusqu'à la 744. du III. Tome.

(*O*) *Il se retira à Geneve.*] Monsr. Spon, qui m'aprend cette particularité, prétend que ce fût vers l'an 1619. „Geneve" dit il (57), „servit „aussi d'azyle au Sieur d'Aubigné, Gentil-homme „François, lequel, aïant mis son Histoire de „France au jour, avoit si fort irrité le Roi, qu'il „voulût le faire arrester; outre qu'un sien fils, „que les Jésuites avoient gagné, y contribuoit „beaucoup (58). Mais lui, aïant présenti ce „qu'on lui préparoit, prit environ 30000. Escus „d'or, qu'il cacha dans les Selles de ses Chevaux, „& se retira à Geneve, environ l'an 1619. Il y „fut reçu par la Seigneurie & par l'Eglise avec grand „honneur; car, on étoit informé de la vigueur „qu'il avoit témoignée pour les Protestans dans „leurs assemblées, & de sa capacité dans l'art „militaire. Aussi, quand il s'agissoit de quelque „Fortification, en prenoit-on son avis. On dit „qu'il savoit un secret de parler à un ami éloigné „de lui de cent pas, sans que d'autres l'entendissent. „Il mourut enfin, âgé de 80. ans, „& fut enterré au Cloistre, où est une espéce „d'Epitaphe, ou Testament à ses Enfans, qu'il „avoit lui-méme dressé en des termes Latins as„sez extraordinaires." On trouvera cette Epitaphe en Latin & en François, dans la Remarque suivante.

(57) *Spon, Hist. de Geneve*, page 504.

(58) Ce Fils, gagné par les Jesuites, & qui le vouloit faire arreter, est sélon toutes les apparences, celui dont d'Aubigné se plaint dans l'*Apendix de ses Histoires*, colonne 732, en ces termes, *Dieu . . . m'aïant humilié par un fils dégénéré, auquel en la Préface de tout l'Oeuvre j'avois aprêté l'honneur de poser ce chapiteau.* Voïez la fin de cette Préface.

Voilà des particularitez de la vie de d'Aubigné, qui ne sont rapportées que par Monsr. Spon, qui ne les apuie d'aucune autorité. Il seroit néanmoins d'autant plus nécessaire qu'il nous en eut donné quelque bon garant, qu'on ne sait comment concilier ce qu'il avance, que d'Aubigné *se retira à Geneve environ l'an* 1619, avec le tems de la publication ou de la condamnation de son Histoire. S'il est vrai, comme Monsr. Spon le prétend, que d'Aubigné se soit retiré en cette Ville, pour avoir *mis son Histoire au jour*, ce n'est certainement que la publication du troisiéme Volume, dont on lui refusa le privilége, & qu'il ne laissa pas cependant de faire imprimer, qui peut avoir si fort irrité le Roi contre lui, & qui peut l'avoir obligé à prendre la fuite; car, pour les deux prémiers, qui, comme il le dit lui-méme (59), avoient été publiés avec privilége, ils n'ont absolument point dû l'obliger à prendre un parti si désagréable: or, ce troisiéme Volume n'a été imprimé qu'en 1620, comme on le voit au titre du livre; &, par conséquent, il ne peut point avoir obligé d'Aubigné à se retirer à Geneve environ l'an 1619. De deux choses l'une: ou d'Aubigné s'est retiré à Geneve pour quelque autre raison que la publication de son livre, s'il s'y est retiré en 1619; ou il s'y est retiré plus tard. Ce dernier parti me paroit le plus vraisemblable; & je crois qu'il n'a pu le faire au plutôt, l'aïant fait pour éviter la colère du Roi irrité de ce qu'il avoit publié un Livre dont on lui avoit réfusé le privilége, que vers le commencement de l'année 1621. On verra ci-dessous, vers la fin de la Remarque (*U*), quelques autres raisons propres à apuier ce sentiment.

(59) Dans l'Avertissement mis à la tête du III. Volume de son *Histoire*.

(*P*) *Il fit lui même son Epitaphe, un peu avant sa mort.*] Cette Epitaphe est trop belle pour n'être pas conservée. D'ailleurs, elle nous aprend diverses particularitez touchant d'Aubigné que nous ignorerions absolument sans elle, par exemple, ses surnoms, son âge, & le tems de sa mort: & c'est ce qui m'a engagé d'autant plus fortement à la raporter tout au long. La voici

D. O. M.

Testor, Liberi, quam vobis aptus sum,
Solo favente Numine,
Adversis Ventis, bonis Artibus,
Irrequietus quietem. Eam
Colere, si Deum colitis,
Si patrissatis, contingat;
Si secus, secus accidat.
Hæc Pater, iterum Pater,
Per quem, non a quo, Vobis
Vivere & bene datum
Studiorum Heredibus Monumento;
Degeneribus Opprobramento,

Scripsit

THEODORUS AGRIPPA ALBINÆUS,

Octuagenarius.

Obiit Anno CIↃ IↃ CXXX, *Aprilis die* XXIX.

Mr. Spon, qui raporte cette Epitaphe dans son Histoire de Geneve (60), a eu raison d'en trouver le stile assez particulier; mais, il en a trouvé la morale si belle, que pour la faire goûter à plus de monde, il a pris soin de la traduire ainsi.

(60) *Spon, Hist. de Geneve*, d'edition d'Utrecht chez Halma, en 1681, in 12, pag. 504 — 506.

Au Nom de Dieu très bon & très grand.

Voici, mes chers Enfans, ma derniére Volonté & mon dernier Souhait pour vous, que vous goûtiez la douceur du repos que je vous ai acquis avec beaucoup d'inquiétude, par des moiens honnêtes & légitimes, malgré les orages contraires, qui me menaçoient de tous côtez. Vous jouirez de ce repos, si vous servez Dieu, & si vous suivez les traces de vôtre Père. Que si vous ne le faites pas, le contraire ne sauroit manquer de vous arriver. C'est vôtre Père, qui vous a été deux fois Père, qui vous le recommande, par lequel, & non pas duquel, vous avez reçu l'estre & le bien-estre. C'est ce qu'a voulu écrire, pour vous être une attestation honorable, si vous êtes héritiers de ses études, & pour vous être un reproche public, si vous dégénerez, Théodore Agrippa d'Aubigné, *Octuagénaire; mort l'année*, 1630, *le* 29. *d'Avril.*

(*Q*) *Il paroit . . . qu'il avoit assez de penchant pour le merveilleux & pour l'extraordinaire.*] Sans parler de tous les prodiges dont il parle, tant au sujet de la St. Barthelemy & de la mort de Henry IV, qu'au sujet de divers autres événemens (61), je me contenterai de transcrire ici deux morceaux assez singuliers: ils prouveront, je crois, suffisamment ce que j'avance.

(61) Voïez les Tables des matiéres de son *Histoire*, au mot *Prodiges*; & surtout la colonne 230. du Tome I, où il raconte qu'Henri IV, *passant le Ruisseau de Maintenon, une vieille Femme . . . . en l'eau jusqu'à la ceinture, horrible de visage & ridée, marcha droit à lui, l'arrêta par la bride de son Cheval, pour le contempler à son aise; puis, le laissant, s'écria*, Prince, tu souffriras; mais, Dieu sera avec toi, & te délivrera: *à qui il respondit*, priez-le pour moi, m'amie; *& demeura merveilleusement pensif.*

Le prémier concerne la mort de son frère; & quelque précaution qu'il ait prise d'en apeller au témoignage de six ou sept Personnes encore vivantes lors qu'il écrivoit son Histoire, je ne pense pas que beaucoup de monde croïe facilement ce qu'il y raconte de lui-méme. *Estant couché*, dit-il, (62), *sur la paillasse; entre* deux autres Officiers, l'un nommé *Beauvois, de Chastellerandois*, & l'autre nommé *les Ouches, de Melle, il fit la priére, selon leur mode; en achevant laquelle, sur ces mots,* ne nous induis point en tentation, *il reçût trois coups d'une main large, comme il jugeoit au sentiment: ces trois coups bien distingués, si résonnants, que toute la Compagnie, à la lueur d'un grand feu, eut des yeux fichés sur lui dès le prémier coup. Les Ouches, encore en vie, quand j'escris, le*

(62) *Histoire d'Aubigné*, colom. 1034, 1035.

testables (*R*). Il a laissé quelques autres Ouvrages (*S*), dont nous parlerons dans quelques unes des Remarques de cet Article. Je n'ajoûterai ici que quelques extraits touchant

le pria de recommencer la Priére; ce qu'il fit: & sur les mêmes mots, il reçut trois autres coups plus grands que les prémiers, aux yeux de tous, quelques uns s'étans aprochés pour voir le Prodige. J'eusse supprimé ces accidens, ajoûte-t-il, *s'il eut été sans tesmoins: j'en garderai les diverses interprétations pour les familieres instructions de ma maison; étant la vérité, que le même soir, le Capitaine Aubigné mon Cadet venoit d'être tué.*

L'autre regarde la Peste; &, selon toutes les apparences il ne trouvera pas les esprits beaucoup mieux disposés en sa faveur. Le voici. „Quelques jours „ après la prise de Tors, le Marquis Seigneur du „ lieu, festinant celui qui l'avoit remis en sa mai- „ son, lui promit de lui faire voir, après souper, „ un spectacle qu'il ne croioit pas avoir jamais „ été remarqué, asçavoir la Peste, comme elle „ descendoit de la moïenne région de l'air. L'aï- „ ant donc mené dans un jardin, un peu avant „ le Soleil couché, ils virent descendre sur la Bour- „ gade de Beauvais sur Matta une nuée ronde, „ d'une couleur horrible à regarder, pour la cou- „ leur de laquelle il me faut user du mot *sub-* „ *fusca*. Cette nuée sembloit un chapeau, qui „ avoit au milieu de soi une ovale, des couleurs „ d'une gorge de Cocq d'Inde, que leur Specta- „ teur jugea pareille en toutes choses au Flegmon „ qu'on lui avoit attaché dans la postume de sa „ Peste, qu'il avoit euë à Orléans. Ce chapeau, „ avec sa funeste enseigne, vint entrer & fondre „ auprès du clocher, n'aïant point manqué de „ faire le semblable, au matin & au soir, tant que „ dixhuit mois de Peste durerent, comme nous „ vismes deux jours que nous demeurasmes au „ lieu (63)."

(63) *Histoire d'Aubigné*, Tome III, colon. 37.

Il faut avouër, néanmoins, que dans un autre endroit (64) où il raconte d'autres prodiges, il use de quelque précaution; assûrant qu'il ne les raporte qu'avec peine, & parce qu'ils sont autorisés du témoignage de beaucoup de personnes d'une probité reconnuë: mais, ordinairement, il s'en charge assez volontiers, & sans beaucoup de difficulté.

(64) *Hist. d'Aubigné*, Tome III, colon. 56, 57.

(*R*) *Il avoit le génie extrémement satirique: sa* Confession de Sanci, *& ses* Avantures du Baron de Fœneste, *en sont des preuves incontestables*] Ce sont deux Satires, dans lesquelles il tourne cruellement en ridicule diverses Personnes de son tems. La prémiére, qui regarde particuliérement le Cardinal du Perron, qu'il y désigne perpétuellement sous le nom de *Monsieur le Convertisseur*, & Nicolas de Harlai, plus connu sous le nom de *Monsieur de Sanci*, se trouve au bout du Journal de Henri III, dans toutes les éditions qu'on en a faites depuis l'Année 1663. C'est une Piéce fort curieuse, & dans laquelle, au milieu de quantité de traits satiriques, que l'Auteur y décoche impitoïablement contre ses ennemis, on ne laisse pas de trouver plusieurs choses curieuses touchant notre Histoire, qu'on ne trouveroit peut-être pas ailleurs. Elle a été enrichie de Notes fort curieuses & fort instructives par Mr. le Du Chat: & ces Notes se trouvent dans les éditions de 1693. & de 1699; mais, fort augmentées dans la derniére.

On connoit beaucoup moins le but de l'autre Satire de d'Aubigné; c'est-à-dire, de ses *Avantures du Baron de Fœneste*. On prétend assez généralement qu'il en veut là dedans au Duc d'Epernon, & que c'est lui qu'il y représente sous le nom de Fœneste: mais, pour l'avouer franchement, je ne crois pas que cette prétention soit aussi bien fondée qu'on se l'imagine ordinairement; & je ne sai si l'on pourroit trouver dans cet Ouvrage de quoi la bien appuïer. Ce qu'il y a de certain c'est que le caractére, que d'Aubigné a donné à son Baron de Fœneste, ne répond nullement à celui que l'Histoire en général, & d'Aubigné lui-même en particulier, nous ont laissé du Duc d'Epernon, qui étoit fort vain, à la vérité; mais, qui, bien loin d'être aussi lâche & aussi poltron qu'on nous dépeint le Baron de Fœneste, savoit soutenir avec beaucoup de fermeté ce qu'il avoit une fois entrepris. En un mot, s'il étoit bien certain, que d'Aubigné eut eu particuliérement quelqu'un en vuë dans son Ouvrage, je croirois moins que c'est le Duc d'Epernon qu'il y attaque, que quelque autre Personne qui nous est inconnuë: mais, comme cela n'est pas bien assûré, j'aime mieux croire qu'il en veut en général aux vices & aux débauches des Cours de Henri III. & de Henri IV; & qu'il n'a composé son Baron de Fœneste, que pour y débiter tout à son aise tous les contes burlesques qu'il en savoit. Quoiqu'il en soit, il y a de fort plaisans contes dans cet Ouvrage; & c'est sans doute par cette raison que bien des gens en font beaucoup de cas: quoiqu'il ne vaille pas à beaucoup près la Confession de Sanci (65). Il a été imprimé trois fois: une fois à *Maillé*, *chez Jean Moussat*, 1618, in 12°; & deux autres fois au *Désert*, *aux Despens de l'Auteur*, c'est-à-dire, à Geneve: la prémiére en 1630, & la seconde en 1640, in 8°. La prémiére de ces éditions ne contenoit que trois Livres; mais, la seconde & la troisiéme en contiennent quatre: c'est-à-dire les trois prémiers Livres augmentés & corrigés, & un quatriéme, qui parut pour la prémiére fois en 1630, & à la fin duquel l'Auteur semble en promettre un cinquiéme. La seconde édition est la meilleure de toutes. La troisiéme est toute remplie de fautes d'impression. Monsr. le Du Chat, qui a enrichi de Notes cet Ouvrage, aussi bien que la Confession de Sanci, est sur le point d'en donner une nouvelle édition au public.

(65) *Epistola de Scriptis Adespotis, ad calcem Deckeri de Script. Adesp.* pag. 379.

(*S*) *Il a laissé divers . . . . Ouvrages.*] Le plus ancien de tous sont ses *Tragiques*. C'est un Poëme d'une ordonnance assez bizarre, mais rempli de beaucoup d'endroits fort beaux & fort poëtiques, dans lequel il dépeint de la maniére du monde la plus forte & la plus vive, mais souvent d'un stile fort obscur & très embarassé, les persécutions qu'on fit souffrir aux Réformés, & les malheurs extrémes auxquels la France se vit exposée, sous l'administration de Catherine de Médicis & de ses Enfans. Voici de quelle maniére il le défend contre ceux qui en trouvoient le sujet horrible & épouvantable.

Si quelqu'un me reprend, que mes Vers eschauffés
Ne sont rien que de meurtre & de sang étoffés;
Qu'on n'y lit que fureur, que massacre, que rage,
Qu'horreur, malheur, poison, trahison, & carnage:
Je lui respons, Ami, ces mots que tu reprens
Sont les vocables d'art de ce que j'entreprens.
Les Flateurs de l'Amour ne chantent que leurs vices,
Que vocables choisis à prendre les délices;
Que miel, que ris, que jeux, amours & passetems,
Une heureuse folie à consommer son tems.
— — — — — — — — — — —
— — — — — — — — — — —
Des ordures des Grands le Poëte se rend sale,
Quand il peint en Césár un ord Sardanapale;
Quand un traitre Sinon pour sage est estimé,
Déguisant un Néron en Trajan bien-aimé;
Quand d'eux une Thaïs une Lucrece est dite;
Quand ils nomment Achille un infame Thersite;
Quand, par un fat savoir, ils ont tant combattu,
Que, souldoiés du vice, ils chassent la vertu (66).

(66) Tragiques, *Livre II*, *pag.* 63, 64.

Il est divisé en VII. Livres, qui ont chacun leur titre particulier; savoir, I. *les Miséres*, II. *les Princes*, III. *la Chambre dorée*, IV. *les Feux*, V. *les Fers*, VI. *les Vengeances*, & VII. *le Jugement* (67): mais, ces titres ne laissent point d'avoir entre eux un certain rapport & une certaine liaison. On fait que ce Poëme fut fait pendant les *Guerres de septante & sept, à Castel-jaloux, où l'Autheur commandoit quelques Chevaux-legers, & se tenant pour mort pour les playes reçuës en un grand combat* (68); mais, on ne sait, ni où, ni quand, il fut publié. Mr. le Du Chat, pré-

(67) Mervesin, Hist. de la Poësie Françoise, pag. 91, apelle ces Livres sept differens Traites sur les miseres de son Siécle; & ajoûte, que d'Aubigné fut fort estimé.

(68) *Epitre aux Lecteurs*, *au devant des Tragiques*, *fol. a iij. verso. Voïez la Description de ce combat dans son Hist.* Universelle, *Tom. II*, *Livr. III*, *Chap. XIV.*

cernant ses emplois & sa famille, & touchant l'Histoire de son tems qu'il nous a laissée par

prétend qu'il *parut seulement en* 1616 (69): mais, il se trompe certainement: en effet, il y a tout lieu de croire, que ce fut avant les plus violens efforts de la Ligue, & même avant le meurtre de Henri III: & puisque l'Auteur dit que *Henri quatriéme, étant lors Roy de Navarre, l'avoit déja leu plusieurs fois* (70); & que d'ailleurs il en parle sous l'année 1593. de son *Histoire* comme d'un ouvrage déja public, & qu'il le met au rang de ces *Piéces délicatement & doctement traittées*, qui contribuérent le plus à déciller les yeux des François & à les ramener au parti légitime (71).

Il y en a IV. éditions. I. Celle, dont je viens de parler, & que je ne connois que par les passages que je viens d'indiquer. II. Une seconde, précédée d'une *Epitre aux Lecteurs*, en prose, & d'une *Préface de l'Autheur à son Livre*, en vers; & suivie d'un petit *Eloge de Henri IV*, accompagné d'un *Avis de l'Auteur*, & d'un *de l'Imprimeur*: le tout en 395. pages, sans l'*Epitre* & la *Préface*. L'Auteur, y supposant qu'elles n'avoïent été *données au Public* que *par le larcin de Prométhée*, ne les avouoit ni l'une ni l'autre; & elles sont toutes deux parsemées de lacunes, que la rime & la mesure des vers font assez facilement remplir. Celle-ci, qui est considérablement augmentée, puisque l'Auteur y a fait entrer la mort de Henri III, les troubles qui la suivirent, & même la mort de Henri IV, est imprimée *au Désert, par L. B. D. D., en M. DC. XVI. in* 4°.; & l'on peut assez vraisemblablement conjecturer qu'il s'agit-là de *Maillé*, où l'on sait que l'Auteur a fait imprimer divers autres de ses écrits. III. La troisiéme, que l'Auteur avoua enfin, est intitulée: *Les Tragiques, ci-devant donnés au public par le Larcin de Prométhée, & depuis avouez & enrichis par le Sieur d'Aubigné.* (72). C'est un *in Octavo*, de 333. pages, où le tems ni le lieu de l'impression ne sont point marqués, mais apparemment imprimé dans le même lieu que l'*in Quarto* dont je viens de parler, & certainement postérieur & préférable; puisque, outre quantité de corrections nécessaires, il est augmenté, non seulement de deux *Sonnets de Daniel Chamier* & d'un *de la Princesse Anne de Rohan* à l'Auteur, mais aussi de beaucoup d'*Additions* & de *Rétablissemens de Lacunes*. Telle est par éxemple cette addition à la Description de la Servitude, dans le III. Livre,

D'elle vient que nos Loix sont ridicules Fables:
Le Vent se joue en l'air du mot IRREVOCABLES;
Le Registre à signer & bisser est tout prest,
Et tout arrest devient un arrest sans arrest, (73):

& tel est cet endroit, bien remarquable du VII. Livre,

. . . . . *que dirois-tu de ta Race honteuse?*
Tu dirois, je le sai, que ta Race est douteuse, (74);

à la place duquel il n'y a que deux lignes ou traits dans l'édition de 1616. IV. Dans son Epitre aux Lecteurs, d'Aubigné fait espérer une *édition seconde* (75) de ses Tragiques, *où non seulement les Defauts . . . & Lacunes . . . . seront remplis, mais quelques Annotations . . . . & Commentaires . . . . éclairciront les Lieux les plus difficiles* (76); & cette quatriéme édition parût en effet quelques années après sous ce titre, *les Tragiques, donnés au public par le Larcin de Prométhée: seconde édition, avec augmentation d'une quarte part, remplacement des Lacunes de la précédente, & plusieurs piéces notables ajustées* (77); *à Geneve, chez les Héritiers & Veuve de Pierre de la Roviere*, 1623. (78). N'aïant point vû cette édition; je ne saurois concevoir ce qu'on a entendu par cette *quarte part*, puisqu'on a vû ci-dessus que cet Ouvrage est divisé en *VII. Livres*. Gui Patin, dans une de ses Lettres à Charles Spon, datée du 6. Mars 1645, lui parle des *Tragiques de d'Aubigné* comme *réimprimés depuis peu à Geneve in* 8°. (79); mais, je ne sai si cette édition a jamais été faite. En ce cas, c'en seroit

(69) Le Du Chat, Notes MSS. sur l'Hist. de d'Aubigné, *pour la colon.* 401. *du Tom. III.*

(70) Epitre aux Lecteurs, *au devant des Tragiques, folio ĩ iij. verso.*

(71) *Voïez l'*Histoire Universelle de d'Aubigné, *Tom. III, col.* 401.

(72) *Mr. le* Du Chat *m'a fait l'honneur de m'envoïer son éxemplaire de cette édition, & de m'en faire présent.*

(73) Tragiques, *Livr. III, pag.* 128.

(74) Tragiques, *Livr. VII, pag.* 292.

(75) *N'aïant égard qu'aux éditions qu'il avoué, ce seroit* la seconde; *mais, en comptant les deux, prémiéres qu'il n'avoueit point, c'est la quatriéme.*

(76) Epitre aux Lecteurs, *folio ã iiij. verso, & ĩ ij. & iij.*

(77) *Il faut apparemment ajoutées.*

(78) Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 146, 147.

(79) Patin, Lettres à C. Spon, *Tom. II, pag.* 19.

une cinquiéme.

On a remarqué dans le Catalogue de la Bibliothéque du Marquis de St. Philippe, imprimé *à la Haye, chez Swart & de Hondt*, en 1720, in 8°, que *ce Livre a été brûlé en son tems, & est devenu très rare par conséquent* (80); mais, je n'ai rien trouvé de semblable dans aucun écrit, ni du tems, ni d'après. Je ne crois donc pas, qu'on doive regarder cette prétenduë Anecdote autrement que comme une charlatannerie des Libraires, pour tirer plus d'argent de cet éxemplaire. Mr. Schelhoorn ne devoit pas adopter cela sur une pareille autorité (81) & c'est tout ce qu'on peut passer à Mr. Vogt (82) & aux autres Copistes de mauvais Catalogues.

Outre la *Confession Catholique du Sr. de Sancy*, & les *Avantures du Baron de Fæneste*, dont nous avons parlé dans la Remarque précédente, & son *Histoire Universelle*, dont nous parlerons dans la derniére Remarque, on attribue encore à d'Aubigné, mais sans aucun fondement, ce me semble, deux écrits satiriques, de caractére assez différens l'un de l'autre, pour n'être pas du même Auteur. L'un est le *Passe-par-tout des Pères Jésuites, aporté d'Italie par le Docteur Palestine, Gentil-Homme Romain, & traduit de l'Italien* (83), imprimé *au Monde, dans la présente année*, c'est à dire en 1606, in 4°, & in 12°, & réimprimé l'année suivante in 8°, avec un traité intitulé *l'A banni du François*: & l'autre est une Piéce extrémement vive & piquante, dans laquelle on fait, sous le nom de Henri IV, un portrait très odieux des débauches & des dissolutions de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sa prémiére Femme. Cette Piéce est intitulée *le Divorce Satyrique, ou les Amours de la Reine Marguerite de Valois* (84); & elle se trouve toujours à la suite du Journal de Henri III, depuis qu'on s'est avisé de faire un *Recueil de diverses Piéces servant à l'Histoire de* ce Prince. J'ai peine à croire qu'elle soit de d'Aubigné; elle est écrite d'une maniére bien plus nette & bien moins embarassée que ce qu'il écrivoit ordinairement; & d'ailleurs les lettres initiales D. R. H. Q. M., qui désignent le nom de l'Auteur, ne répondent en aucune façon à celles du nom d'Aubigné. Quoiqu'il en soit, il nous reste de lui un Volume intitulé *Petites Oeuvres mélées du Sieur d'Aubigné*, imprimé *à Génève, chez Pierre Aubert*, en 1630, in 8°; &, selon toutes les apparences, il n'a été publié qu'après sa mort. C'est un Recueil de diverses piéces presque toutes de Piété, les unes en vers, les autres en prose; & c'est tout ce que j'en aurois pu dire, les aïant longtems fait chercher inutilement, si Monsr. Ougier, ancien Archivaire de la Principauté d'Orange, aujourdhui réfugié à Berlin, n'avoit eu l'honnêteté de m'envoïer obligeamment son éxemplaire. Ce Recueil est divisé en IV. Parties. La I. contient *VI. Méditations sur* autant de *Pseaumes*; & un petit Traité intitulé l'*Hercule Chrétien*. Il y a certainement beaucoup de zêle & de piété dans ces méditations; mais, quoique l'Auteur ait eu dessein d'y *montrer qu'il déposoit bien quelque fois l'humeur cynique*, il lui en est échappé néanmoins quelques traits assez vifs, & qui ne sont nullement en place dans un pareil Ouvrage de Dévotion. La II. Partie contient les *Vers mesurés* de l'Auteur, consistans en *XII. Pseaumes, II. Cantiques, & III. Priéres*. Ce qu'il dit, dans la Préface de cette seconde Partie, des *Vers mesurés François* est fort curieux: & j'y renvoïe d'autant plus volontiers, qu'il y établit un sentiment nouveau touchant l'origine de cette sorte de Poësie, & qu'il y nomme un Auteur François, dont ni Fauchet, ni Pasquier, ni Du Verdier, ni la Croix du Maine, ni Sorel, ni Baillet, ni la Monnoïe, &c. n'ont fait absolument aucune mention. La III. Partie des *Petites Oeuvres de d'Aubigné* n'est composée que de diverses petites piéces en vers ordinaires, entre lesquels se trouvent ceux qu'il fit sur la mort de sa Femme; & la IV. ne contient que quelques Tombeaux en vers, & l'*Eloge de Simon Goulart* en prose. Je ne dois pas oublier de mettre au nombre de ses Ouvrages les *Extraits* de ce qu'il objecta & répondit au Cardinal Du Perron alors Evêque d'Evreux, dans la fa-

(80) Catal. Biblioth. Marchionis S. Philippi Hisp. Legati, *Tom. III, pag.* 317.

(81) Schelhorn. Amoen. Litt. *Tom. VIII, pag.* 474.

(82) Vogt, Catal. Libror. rarior. *pag.* 58.

(83) On lui attribué celui-ci dans les Remarques sur la *Confession de Sanci, pag.* 123.

(84) On lui attribué celle-ci dans une lettre Latine intitulée *Epistola de Scriptis Adespotis.* Elle est de Mr. *Bayle*, & se trouve à la fin du Traité de Mr. *Deckerus de Scriptis Adespotis, &c.* Voïez-en la page 179.

par écrit (*T*) : & je ferai quelques réfléxions qui me paroissent nécessaires pour éclaircir & pour rectifier ces extraits (*U*).

fameuse conférence de Fontainebleau. Cette conférence, commencée entre du Perron & du Plessis-Mornai, aiant été interrompuë de la maniére que tout le monde sait, fut *relevée à quinze jours de là, par* d'Aubigné *contre le même Evêque : les extraits, qui en furent déposés entre les mains du Roi*, dit-il lui-même (85), *se pourront voir imprimés.* Je ne saurois dire s'ils l'ont été, ou non. On veut de plus qu'il ait écrit sa propre *Vie*; & l'on verra dans la Remarque suivante, qu'on prétend en avoir à Paris le Manuscrit de la propre main de l'Auteur, & qu'on le regarde même comme une Piéce curieuse (86). Il seroit à souhaiter qu'on la donnât au public: elle pouroit répandre beaucoup de lumiéres sur le chapitre d'un Homme qui mériteroit d'être mieux connu qu'il ne l'est.

(85) *Hist. d'Aubigné*, colon, 648.

(86) Depuis cette Remarque faite, on a imprimé cette *Vie*, avec ses *Avantures de Faneste*, & séparément avec d'autres Piéces; la *Vie* a même été traduite en Flamand, accompagnée de Notes, & imprimée à Amst. en 1736, in 8.

(*T*) *Voici quelques extraits touchant ses emplois & sa famille, & touchant l'Histoire de son tems, qu'il nous a laissée par écrit.*] On trouve dans le Mercure Galant de Janvier 1705, (87), que *Jean d'Aubigné étoit fils d'un Pierre d'Aubigné, tige de la seconde branche de la maison d'Aubigné, dont est Made. de Maintenon, & qui finit en la personne de Made. la Duchesse de Noailles*; qu'*il fût Favori & Chancelier de Jeanne d'Albret Reine de Navarre & Mère de Henri IV*; qu'*il fût fort estimé & tendrement aimé de ce Monarque, auprés duquel il étoit en grande faveur* (88); qu'*il mourût à Geneve, aprés l'avoir quité ensuite de sa conversion*; qu'*il étoit alors Amiral de Bretagne, Gouverneur d'Oleron & de Maillezais, & Gentil-Homme de la chambre du Roi*; qu'*il nous reste de lui une Histoire de France*, écrite *avec un desintéressement qui lui a attiré des louanges de tous les Auteurs contemporains, & de tous ceux qui sont venus après lui*; qu'*on regarde son Ouvrage comme un Chef d'Oeuvre en fait d'Histoire, &* que *quelques Auteurs en font même plus de cas que de celle de Monsieur de Thou qui est cependant fort estimée*; que *cette Histoire est en deux Volumes in folio* (89); qu'*elle a été revuë & corrigée par ses soins, & imprimée sur un très beau papier, & de très beaux caractères, à Maillezais, dont il étoit Gouverneur*; que CONSTANT, *son fils, Vice-Roi des Isles de l'Amérique, où il passa en* 1643, *étoit Père de Made. de Maintenon, & de Mr. le Comte d'Aubigné dernier mort, Chevalier des ordres du Roi, & Gouverneur de Berri.* Dans le Mercure du mois suivant, l'on a corrigé la faute touchant le nom de batême de d'Aubigné : on y avertit qu'il se nommoit *Agrippa*, & non pas *Jean*; & l'on remarque que son Père se nommoit *Jean*, & non pas *Pierre*. On y dit aussi que *l'Histoire Universelle*, c'est à dire celle dont nous venons de parler, est en *trois Volumes in folio*; que *le troisiéme Volume est rare, & a été imprimé à Londun*; qu'*il a pris soin de composer lui-même sa vie, dont il y a un Manuscrit* à Paris, *écrit de sa main*, & que *c'est une piéce curieuse* (90). On voit dans le même Livre, que *le Marquis de Tigni est aujourdhui le Chef de la branche ainée de la maison d'Aubigné*; & qu'*il est Père de Mr. le Comte d'Aubigné, à qui le Roi a donné le Régiment roial, & Frère de Mr. l'Evêque de Noion* (91).

(87) *Mercure Galant*, Janvier 1705, page 234. & suivantes.

(88) Voïez ci-dessus les Remarques (*L*) & (*M*).

(89) On verra à la fin de la Remarque suivante, qu'elle est, ou en trois Volumes, ou en un seul.

(90) *Mercure Galant*, Février 1705, pag. 207.

(91) *Mercure Galant*, Janvier 1705, pag. 232, 233.

(*U*) . . . . *& quelques réfléxions pour éclaircir & rectifier ces extraits.*] Pour rectifier le narré du Mercure Galant, que j'ai raporté dans la Remarque précédente, il ne sera pas inutile de faire les observations suivantes.

I. d'Aubigné ne se nommoit point *Jean*, ou simplement *Agrippa*; mais, *Théodore Agrippa.* C'est ainsi que Mr. de Thou le nomme (92); & c'est ainsi qu'il s'est nommé lui-même dans l'Epitaphe que nous avons raportée ci-dessus, (93).

(92) *Thuanus, Historiarum*, Libr. XCV, editionis Genev. anno 1626, in folio, pag. 428.

(93) Voïez-la ci-dessus dans la Remarque (*P*).

II. Il auroit été bon de donner quelques preuves de tous les emplois & de toutes les dignitez dont on le revet ici; car, s'il y en a quelques unes qu'il a pu posséder, il y en a certainement d'autres qu'il n'est pas possible qu'il ait euës : celle, par exemple, de *Chancelier de Jeanne d'Albret Reine de Navarre*, n'aïant pas encore vingt-deux ans, lors que cette Princesse mourut de poison à Paris, en 1572.

III. Il n'est pas vrai qu'il fût *Gouverneur d'Oleron*, lorsqu'il se retira à Geneve: il y avoit plus de trente-deux ans, qu'on le lui avoit ôté pendant qu'il étoit Prisonnier, pour le vendre à St. Luc, & il en avoit été si *irrité*, qu'il avoit abandonné le service, & s'étoit *retiré en sa maison sous passe-ports des Gouverneurs ennemis* (94).

(94) *Histoire d'Aubigné*, Tom. III, colon. 185, 190.

IV. Dire qu'*il mourut à Geneve, après avoir quitté* Henri IV, *après sa conversion*, c'est donner lieu de croire qu'il le quitta immédiatement après son changement de Réligion, & qu'il mourut peu de tems après; au lieu qu'on sait qu'il demeura encore fort long-tems à la Cour (95), qu'il ne se retira à Geneve qu'en 1621 (96), & qu'il n'y mourût qu'en 1630.

(95) Voïez ci-dessus la Citation (4).

(96) Voïez ci-dessus la Remarque (*O*), vers la fin, & celle-ci à la fin.

V. Outre Constant, dont on parle dans le Mercure, il avoit encore d'autres enfans, comme cela paroit par le discours qu'il leur adresse dans son Epitaphe (97).

(97) Voïez la ci-dessus dans la Remarque (*P*).

VI. Il seroit bon de savoir si ce Constant est celui de ses fils, dont il se plaint au commencement de l'*Apendix de ses Histoires*, qui selon Mr. Spon, s'étoit laissé gagner par les Jésuites, & qui vouloit faire arrêter son Père (98).

(98) Voïez ci-dessus le commencement de la Remarque (*O*).

VII. Ce Constant avoit épousé *en secondes nôces, en* 1627, *Isabelle de Cardillac, Fille de Jean de Cardillac, Lieutenant du Duc d'Epernon au Chateau Trompette, & de Louise de Montalambert.* (99).

(99) Anselme, *Histoire Généalogique de la maison de France*, &c. au Catalog. des Chevaliers du St. Esprit.

VIII. Le Comte d'Aubigné dernier mort se nommoit *Charles.* Il étoit, non seulement *Gouverneur de Berri*, mais aussi *de Betfort en Alsace, d'Aigues-mortes en Languedoc, & de Coignac en Angoumois : il avoit épousé par contract du* 23. *Fevrier* 1678. *Genevieve Pietre*; & enfin *est mort à* Vichy, en 1703, âgé de 69. ans (100).

(100) Là même.

IX. Il a laissé de ce mariage une Fille unique, nommée *Françoise*, mariée le prémier Avril 1698. à Mr. le Duc de Noailles (101).

(101) Là même.

X. Dire que l'*Histoire de d'Aubigné a été revuë & corrigée par ses soins, & imprimée sur un très beau papier & de très beaux caractères, à Maillezais, dont il étoit Gouverneur*, c'est faire naître mal-à-propos dans l'esprit de ses Lecteurs l'idée d'une seconde édition de cette Histoire *revuë & corrigée* par l'Auteur même, & *imprimée à Maillezais par ses soins.* C'étoit la prémiere édition de cet Ouvrage, que celle qu'il fit faire à Maillé : la seconde ne s'est faite que fort long-tems après à Geneve.

XI. Il n'y a rien de fort extraordinaire dans la beauté du papier, ni des caractères, dont on s'est servi pour l'impression de cette Histoire : ils sont assez passables; & c'est tout ce qu'on en peut dire. D'ailleurs, le III. Volume n'est pas plus imprimé *à Londun* que les deux précédens.

XII. Enfin, je ne sai si l'on trouveroit beaucoup d'Auteurs, qui préférassent l'Histoire de d'Aubigné à celle de Mr. de Thou. Peut-être cela se réduiroit-il à la petite censure que d'Aubigné en a faite lui-même dans la Préface de son Histoire (102): au moins ne crois-je pas que l'Auteur du mémoire inséré dans le Mercure Galant ait eu d'autre garant de ce qu'il avance, lors qu'il dit qu'il y a des *Auteurs qui font plus de cas* de l'Histoire de d'Aubigné, *que de celle de Mr. de Thou.* C'est en parler trop avantageusement : elle ne lui est pas même comparable, quoi quelle ait cependant son mérite à differens égards. Sorel, d'un autre côté, en a peut-être jugé avec trop peu d'équité, lors qu'il a dit, que *si on a estimé ce Livre, c'est pource que les expéditions de Guerre y sont assez naivemment racontées par un Homme qui étoit du métier*, & que *son stile brusque & martial a eu le don de plaire à quelques Personnes* (103) : je doute fort que ces Personnes aïent jamais été en grand nombre. Ce n'est pas le bel endroit de d'Aubigné que son stile, du moins dans son Histoire : il est quelques fois si obscur & si

(102) Préface de l'*Histoire d'Aubigné.*

(103) *Sorel, Bibliothéq. Franç.* pag. 183.

embarassé, qu'on ne sauroit deviner, ni ce qu'il a voulu dire, ni de qui il a voulu parler.

Entre les défauts, qu'on a trouvés dans l'Histoire de d'Aubigné, il y en a deux principaux, qu'on lui a reprochés publiquement; savoir, sa partialité, & sa vanité. I. On l'accuse d'y *avoir donné l'avantage & la gloire à qui il lui a plеu*, & de n'y avoir pas observé toute la discrétion qu'on y pouvoit souhaiter: *d'avoir tâché*, par éxemple, *d'y rendre le Roi Henri III, non seulement ridicule & méprisable*; *mais* encore *odieux à la postérité, par les contes qu'il en a faits, comme celui du Marchand de Lyon, qu'on fit mettre de la confrairie des Pénitens, afin que le Roi allât voir sa femme, tandis qu'il seroit à la Procession* (105). Voici ce qu'il répondit à cette accusation (106). „ J'ai „ par devers moi les Livres de la Ligue, sur les „ horreurs, qu'ils imputent au Roi Henri III. „ Qui me peut défendre d'alléguer leurs accusa„ tions, pourveu que je ne prononce point en leur „ faveur? J'ai apporté plus de modestie en cela, „ & aux accidens avantageux à mon parti, que „ n'ont fait les excellens Historiens Catholiques, „ comme la conférence en fait la foi." II. On l'accuse, en second lieu, d'avoir trop parlé de lui-même dans son Histoire; &, *d'autant que l'Auteur se trouve soi-même à tous les coups en son chemin*, on lui a reproché que cette *Histoire est vraiement sienne, puis qu'elle est de lui principalement* (107). Il réfute assez bien ce reproche, en disant (108), „ que là où il a pu taire (son nom) „ sous quelque qualité, comme d'Ecuyer du Roi, „ Enseigne ou Lieutenant de Compagnie, ou sous „ le mot vague de *quelqu'un*, & cela aux plus ha„ zardeux traits de sa jeunesse, il a laissé cette „ connoissance à ses plus proches & familiers, la „ desrobant au reste de ses Lecteurs; (mais, que „ là) où il a eu titre de Chef, & s'est trouvé „ responsable des gestions, il n'a pu ni du (le) „ faire, & ne l'a voulu aux négotiations, qui ce„ dent aux coups d'épée en vanité." Son imprimeur, au nom duquel il dit ce qu'on vient de lire, ajoûte (109). „ On lui avoit demandé per„ mission de noter les endroits où il a déguisé son „ nom par la marque qui est un *Aleph*; (mais,) „ il le refusa, en quoi on lui a désobéi à la se„ conde édition, presque par tout. Je l'ai pour„ tant ouy deffendant les Commentaires de Cæsar „ & ceux de Monluc; alleguant, que le plaisir „ de dire est juste, après la peine & le peril des „ actions: & . . . . . qu'être (trop) éxact à con„ ter ses actions étoit vanité; (mais aussi,) n'o„ ser produire son nom, une immodeste modestie, „ & une trop vaine & lasche discrétion."

Bien du tems avant que cette Histoire fut achevée, les Jésuites firent ce qu'ils purent, pour en empêcher la continuation. C'est d'Aubigné lui-même, qui nous l'aprend dans l'endroit que nous venons de citer. *Il y a quinze ans*, dit-il (110), *que le Roi Henri le Grand fut induit par un Jésuite de défendre le travail de l'Histoire à Mr. d'Aubigné*; mais, *Monsr. le Cardinal du Perron, au contraire, poussa sa Majesté à permettre, & puis à commander expressément la poursuite de ce labeur, en usant de ces termes*, qu'il ne connoissoit aucun autre qui put fournir aux parties nécessaires pour un tel Ouvrage: *Si bien que le Roi en veint à promettre une somme raisonnable*; mais, *ces promesses étant différées, & mal sollicitées par un esprit bandé ailleurs, furent renduës vaines par la déplorable mort de ce grand Roi.* Ils ne s'en tinrent pas là: ils renouvellerent leurs sollicitations après la publication de cette Histoire; &, si ce que j'ai raporté ci-dessus de Monsr. Spon est bien fondé, elle a enfin obligé son Auteur à sortir de France, & à se retirer à Geneve (111). On lui en avoit laissé publier les deux prémieres parties; &, par ordre du conseil, on en avoit remis la troisiéme entre les mains d'*un Evéque très docte, & d'un autre Conseiller d'Estat* (112), pour être éxaminée. Cette partie fut apparemment trouvée plus intéressante que les deux prémieres: on lui en refusa absolument le privilége; & il prétend que cela se fit principalement à la sollicitation des Jésuites. Voici comme il s'en exprime lui-même. *Ce qui m'a fait desnier un privilége*, dit-il (113), *ce sont des conséquences que l'on tire des véritables descriptions, & pour lesquelles on veut obliger l'Histoire à supprimer la vérité . . . .*

(105) Là même, pag. 335.

(106) Préface du Tome III. de l'Hist. d'Aubigné.

(107) Avertissement de l'Imprimeur à la tête de l'Hist. de d'Aubigné, pag. 11.

(108) Là même, pag. 11, 12.

(109) Là même, pag. 12.

(110) Là même, pag. 11.

(111) Voïez ci-dessus la Remarque (O).

(112) Préface de la III. partie de l'Hist d'Aubigné, colon. 6.

(113) Là même, colon. 6.

Or, j'impute cette défaveur à mon nom prémiérement, & puis à ma profession; mais, d'avantage à l'authorité que les Jésuites se maintiennent partout, en toutes choses, & sur tout à la Cour; quoi que je ne me laisse emporter en aucune invective contre eux, ni contre les Ligues: ce que n'ont point observé ceux qui ont écrit devant moi. Que si les véritables & simples narrations les offensent, ils devoient refuser privilége à leurs Actions. Quelcun d'eux a dit, que véritablement je ne quittois pas mon chemin, pour juger, ni pour dire des paroles injurieuses; mais, que je faisois parler les choses. Certes, je n'ai pas délibéré de les faire taire; je dérogerois trop à mon devoir. Il ne laissa pas de faire imprimer cette troisiéme partie: & elle parut en 1620, de même impression, de même forme, & de même papier, que les deux prémiers volumes; quoi qu'en puisse dire le Mémoire inséré, dans le Mercure Galant de Janvier 1705, qui veut, qu'elle ait été imprimée à Loudun, (114).

Il y a lieu de croire que ce fût pour lors, & pour avoir fait imprimer cette III. partie sans privilége, & malgré les défenses du Conseil, que cette *Histoire a été condamnée & brûlée par arrêt du Parlement de Paris.* C'est André du Chesne, qui nous apprend cette particularité (115). Sorel, qui dit la même chose, n'est pas assez éxact, quand il dit d'une maniére trop vague, & qui regarde aussi bien les deux prémiers volumes que le dernier de cette Histoire, que *dès qu'elle parut au jour, après avoir été imprimée dans une Ville Huguenote, elle fut condamnée au feu par arrêt du Parlement de Paris* (116). André du Chesne, qu'il cite pour son garant, ne dit point qu'elle fût condamnée au feu, *dès qu'elle parut au jour.* Sorel lui prête cela. Ce qui me porte à croire que la condamnation de cet Ouvrage n'est venuë qu'après la publication de la III. partie, est ce que dit d'Aubigné lui-même à la tête de cette III. partie. *En vous donnant, mon troisiéme Tome*, dit-il (117), *il me semble que vous me faites deux demandes: l'une, pourquoi j'ai demeuré un an sans faire travailler; l'autre, comment, aiant publié les deux prémiéres parties, la troisiéme est refusée d'un privilége par Messieurs du Conseil.* Les deux prémiéres parties parurent ensemble en 1618: (la prémiére, quoique datée de 1616, n'aïant été achevée qu'en Mars 1618, comme on a eu soin de le marquer expressément à la fin; & la seconde étant datée de l'année 1618:) & la troisiéme n'a paru qu'en 1620, comme il paroit par la date du volume; ce qui cadre fort bien avec l'année d'interruption dont parle d'Aubigné. Le silence de du Chesne, d'ailleurs, qui ne parle de la condamnation de l'Histoire de d'Aubigné, que dans la seconde édition de sa *Bibliothéque des Historiens de France*, & qui n'en dit pas un seul mot dans la prémiére faite en 1618, prouve, ce me semble, assez naturellement mon opinion, qui est que cette Histoire ne peut avoir été condamnée au feu, qu'après la publication du III. volume. Le silence de d'Aubigné lui même contribuë beaucoup à me confirmer dans ce sentiment. Est-il croïable, qu'un Homme de son caractére, qui s'est plaint assez hautement dans la Préface de son III. volume du refus qu'on lui fit d'un privilége pour le faire imprimer, n'y eut pas dit un seul mot du traitement injurieux fait à ses deux prémiers volumes. J'ai insisté un peu sur ce fait, parce qu'il nous sert à fixer le tems de l'arrivée de d'Aubigné à Geneve. En effet, s'il est une fois bien avéré, que cette Histoire n'a été condamnée qu'après la publication de son III. volume; & qu'il soit sûr, d'un autre côté, que d'Aubigné fut obligé de se retirer à Geneve, parce que cette publication avoit irrité le Roi contre lui; il sera indubitable, qu'il n'est sorti de France, que vers le commencement de l'année 1621, ou, tout au plus, vers la fin de l'année 1620. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit douter que cette Histoire n'ait été condamnée au feu par arrêt du Parlement de Paris; puis qu'André Du Chesne, Auteur contemporain, l'assûre positivement: mais, il se faut bien garder de croire avec Mr. Placcius (118), sur la bonne-foi de Mr. Ernestus (119), que d'Aubigné lui-même ait été brûlé en effigie, pour avoir composé cette Histoire.

Elle s'étend depuis l'an 1550, jusqu'en 1601, &

(114) Voïez la Remarque precedente, citat. (90).

(115) Du Chesne, Biblioth. des Hist. de France, pag. 107.

(116) Sorel, Biblioth. Franç. pag. 335.

(117) Préface de la III. partie de l'Histoire de d'Aubigné, colon. 5.

(118) Placcius de Anonymis & Pseudonymis, num. CDLXV.

(119) Ernesti Observat. Variarum, Lib. II. Cap. XXXVI.

& contient de plus, par un Appendix, la mort de Henri IV. Moréri, qui dit qu'elle s'étend *depuis* 1500, *jusqu'en* 1610 (120), n'en avoit apparemment pas même vû le titre, qui dit positivement, dans l'édition de l'année 1616, qu'elle commence en 1550. En voici le Plan, tel qu'on le trouve au commencement du I. volume (121). *L'Auteur . . . . . a fait trois Tomes de ses Histoires. Le prémier, des Guerres qui ont été menées par Louis de Bourbon*, (Prince de Condé), *& l'Admiral de Chastillon : cette prémiere partie moins agréable, pource que, selon sa promesse, elle se sent de l'abrégé, hormis en la description des Batailles. Le second Tome entre un peu devant la St. Barthelemi, & achéve aux prémiers exploits apparens de la Ligue ; où commence le troisiéme, pour se reposer au grand repos de la France, quand Henri le Grand s'est vû paisible Roi. Le dernier donnera plus de contentement, pour y être les affaires plus diligemment exprimées ; pource que l'Auteur étoit lors parvenu à plus de connoissance, & d'autorité.*

(120) *Moreri*, au mot *Aubigné*.

(121) Avertissement de l'Imprimeur à la tête de *l'Histoire de d'Aubigné*, pag. ii.

Il ne me reste plus qu'à dire, qu'il y en a deux éditions : l'une, imprimée à *Maillé, par Jean Moussat, Imprimeur ordinaire dudit Sieur* [d'Aubigné], *en* 1616, 1618, *&* 1620, *en trois volumes in folio*, qu'on peut facilement mettre en un ; & l'autre, à *Amsterdam, pour les Héritiers de Hier. Commelin, en* 1626, *in folio :* C'est au moins ce que porte l'inscription de cette édition ; mais, à en considérer le papier, le caractére, & toute la disposition, il y a plus d'apparence qu'elle soit faite à *Geneve*, où s'étoit retiré l'Auteur. On remarquera qu'il y a des éxemplaires de cette édition où cette inscription ne se trouve point, mais seulement la date de l'année 1626, & la figure d'un Poisson qui étoit aparemment la marque du Libraire. La plûpart des curieux estiment mieux la prémiére ; parce que c'est celle qui a été brulée par arrêt du Parlement de Paris, & que cela forme un préjugé en sa faveur : mais, je me sers plus volontiers de la seconde, quoique bien moins belle : parce que je la trouve considérablement augmentée de quantité de faits curieux, qui ne se trouvent point dans la prémiére. Il est vrai, néanmoins, que la prémiére contient aussi, de son côté, quelques petites choses, qui ne sont point dans la seconde. Il ne seroit donc pas mauvais de les avoir toutes deux ; mais, tout bien considéré, la seconde est de beaucoup préférable à la prémiére.

B.

ADIUS (Conrad) Imprimeur célebre de Paris & de Geneve, vers le milieu du XVI. Siècle, étoit fils de Josse Badius (*a*), Imprimeur encore plus célebre de Lion, & de Paris, à la fin du XV. Siècle, & au commencement du XVI. touchant lequel on peut voir un bon Article dans le *Dictionaire Historique & Critique de Mr. Bayle* (*b*). Conrad aïant été très bien élévé par son Père, & s'étant déterminé à embrasser sa profession, fit à Paris quelques Impressions, tant seul, qu'en compagnie du savant & illustre Robert Etienne, son Beau-Frère, Gendre de Josse Badius (*A*). Aïant embrassé les opinions des Réformés, comme le faisoient alors la plûpart des personnes instruites & éclairées, & les voïant, non seulement fortement combattuës, mais même violemment persécutées, il prit le parti, tant pour les professer ouvertement & sans crainte, que pour contribuer à sa propre sûreté, de se retirer à Geneve en 1549: & y aïant été rejoint trois ans après par le même Robert Etienne, qui s'y retira par les mêmes raisons, ils y renouvellérent leur ancienne Société, qui produisit diverses autres éditions utiles & importantes (*B*). Comme il n'étoit pas simplement Imprimeur, mais encore

(*a*) *Mal nommé* Johannes, *au lieu de* Jodocus, *dans le* Caroli Christiani Hirschii Librorum Sec. XVI. Millenarius I, *tant pag.* 15. *que dans le* Typographorum Index.

(*b*) *On y peut néanmoins joindre, comme un* Supplément, *non seulement curieux, mais même nécessaire, ce qu'a dit de cet habile & savant Imprimeur Mr.* Maittaire, *dans ses* Annales Typographici, *Tom. II, pag.* 66 — 84.

(*A*) *Il fit à Paris quelques Impressions, tant seul, qu'en compagnie de Robert Etienne, son Beau-Frère, Gendre de J. Badius.*] Je me contenterai d'en indiquer une de chacune de ces espéces, les autres se pouvant assez facilement trouver dans les Bibliographes du tems, & particuliérement dans les curieuses *Annales Typographiques* du laborieux Mr. Maittaire.

Epitre de Cicéron *à Octavius, nouvellement mise de Latin en François par* Jehan de Morin: imprimée *à Paris, de l'Imprimerie de Conrad Badius, en* 1546, *in* 4°. (1).

(1) Maittairi Annales Typographici, *Tom. III, pag.* 191.

Theodori Bezæ, *Vezelii, Poëmata*; edita *ex officina Conradi Badii, sub Prælo Ascensiano, e Regione Collegii Divæ Barbaræ, Lutetiæ*, & à la fin desquels on lit, *Roberto Stephano, Typographo Regio, & sibi Conradus Badius excudebat, Idibus Julii M. D. XLVIII.* in 8°.

C'est apparemment la derniére édition qu'il fit à Paris. Mr. Bayle, qui ne lui en donne aucune en cette ville, & qui l'établit tout d'abord Imprimeur à Geneve, n'étoit pas bien instruit à cet égard, ou, pour mieux dire, n'avoit point encore écrit, ou ne se souvenoit plus d'avoir écrit, au commencement de la Remarque (*X*) de son Article Beze, que ces *Poësies furent imprimées à Paris, l'an* 1548, *dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Ascensius, par Conrad Badius, tant pour lui, que pour Robert Etienne.* Il y a là deux petites inattentions: la prémiere, de contredire son assertion touchant Conrad Badius placé d'abord à Geneve; & la seconde, de parler de Jodocus Badius comme vivant encore en 1548, 14 ans après sa mort. Du Verdier ne se trompe pas moins, en plaçant cette édition trois ans trop tôt en 1545 (2).

(2) Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 1172.

(*B*) *Il fit à Geneve diverses autres éditions utiles & importantes.*] Dès qu'il fut arrivé à Geneve, il se logea chez Jean Crespin, autre Imprimeur célébre, réfugié-là ainsi que lui pour la liberté de sa conscience; &, tant chez lui, qu'en son particulier, il y fit les impressions suivantes.

Liber de Vita Christiana, seu Hominis Christiani: impressus *in officina Joannis Crispini, per Conradum Badium, VIII. Kal. Julii*, 1550, *in* 8°. C'est un extrait, ou une espéce d'abrégé, de l'*Instruction de la Réligion Chrétienne de* Calvin.

Joannis Calvini *de Prædestinatione & Providentia Libellus*: impressus *Genevæ in officina J. Crispini, per Conradum Badium*, 1550, *in* 8°. (3).

(3) Maittaire Annales Typogr. *Tom. III, pag.* 587.

Abraham sacrifiant, Tragédie de Theodore de Beze: imprimée *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1552. (4).

(4) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 469.

Le Nouveau Testament, ou la Nouvelle Alliance, traduit en François: imprimé *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1554, *in* 8°.

Le Nouveau Testament, traduit en Latin, par Erasme, & en François par Olivetan & Calvin, à double colonne; avec des argumens & des sommaires, aussi en Latin & en François, tirés des Commentaires de Calvin sur le N. Testament; & un Recueil d'aucuns mots & maniéres de parler difficiles, avec leur déclaration: imprimé avec l'Indication de *Basle, par Conrad Badius, en* 1555, *in* 8°. 2 *volumes*, de fort petits caractéres, mais extrémement nets.

Biblia: impressa cum Symbolo Roberti Stephani, & ista brevi subscriptione, *Oliva Roberti Stephani, M. D. LV.*; & in fine, *Excudebat Roberto Stephano Conradus Badius, anno M. D. LV. VIII. IDUS APRILIS.* in 8°.

Cette édition de la *Vulgate* est la prémiere qui ait été divisée par versets, & nombrée par chiffres, comme il paroit par cet Avertissement mis au dessous du mot unique *Biblia* dans son titre.

R. STEPHANUS LECTORI.

En tibi vulgata editio, *in qua, juxta Hebraicorum versuum rationem, singula Capita versibus distincta sunt, numeris præfixis, qui versuum numeris quos in* Concordantiis *nostris & integris, post litteras marginales* A B C D E F G *addidimus, respondent: ut quærendi molestia leveris, quum tibi tanquam digito, quod quæris demonstrabunt.*

Commentaires de Jean Calvin sur toutes les Epitres de St. Paul: imprimés *à Geneve, chez Conrad Badius, en* 1556, *in folio.*

L'Alcoran des Cordeliers, tant en Latin, qu'en François: c'est-à-dire, Recueil des plus notables bourdes & blasphémes impudens de ceux qui ont osé comparer Sainct François à Jesus Christ; tiré par Erasme Alberе, *du grand Livre des* Conformitez, *jadis par Frère* Barthelemi de Pise, *Cordelier en son vivant, & traduit du Latin, & accompagné d'Annotations, par* Conrad Badius: imprimé *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1556, *in* 12°.

The New Testament of our Lord Jesus Christus, conferred diligently with the Greke, and best approved Translations; with the Arguments, as wel before the Chapters as for every Book and Epistle, also diversities of Readings, and most profitable Annotations of all hard Places; whereunto is added a copious Table. Printed *by Conrad Badius, M. D. LVII*: & à la fin de même, *printed by Conrad Badius, M. D. LVII. this X*th. *of june.* C'est un assez petit *in* 12°. très bien imprimé, ainsi que tout ce qu'il publioit.

Concordance ou Harmonie des Evangiles, avec les Commentaires de Mr. Jean Calvin: imprimée *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1558, *in* 8°.

Com-

core Homme de Lettres fort éclairé, on a divers écrits de sa façon, &, entre autres, le fameux *Alcoran des Cordeliers*, imprimé deux fois par lui-même, & quantité d'autres fois

Commentaires de M. JEAN CALVIN *sur les Pseaumes :* imprimés *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1558, *in folio.*

JOANNIS SLEIDANI *de Statu Religionis & Reipublicæ, Carolo Quinto Cæsare, Commentariorum Libri XXVI, cum Præfatione ad Electorem Saxoniæ, & Apologia Auctoris :* excudebat *Conradus Badius, M. D. LIX. in* 16 : &

JOANNIS SLEIDANI *de quatuor summis Imperiis, Babylonico, Persico, Græco, & Romano, Libri III :* excudebat CONRADUS BADIUS, *M. D. LIX. in* 16. Admirable édition de nonpareille fort nette.

Concordance ou Harmonie des Evangelistes St. Matthieu, St. Marc, & St. Luc, accompagnée des Commentaires de Jean Calvin, & suivie de l'Evangile de St. Jean avec de pareils Commentaires : imprimée *à Geneve, chez Conrad Badius, le XXIII. de Mars M. D. LIX. in folio.*

Traité de l'Autborité du Magistrat en la punition des Hérétiques, & du moyen d'y procéder, fait en Latin par Theodore de Beze, & traduit en François par Nicolas Colladon. Imprimé *à Geneve, par Conrad Badius, M. D. LIX.* & au titre *M. D. LX. in* 8°.

L'Alcoran des Cordeliers, &c., ainsi que ci-dessus ; *augmenté d'un second volume, de nouvelles Annotations, & de diverses Pièces, par le même* BADIUS : imprimé *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1560, *en* 2 *volumes in* 12°.

Voïez ci-dessus Article ALBIZI, Remarque (C), Num I, l'Histoire de cet Ouvrage, de ses traductions, & de leurs éditions.

Un Bibliothécaire curieux, & qui se piquoit de bien connoître les livres & leurs éditions, s'est mal-à-propos imaginé, que *Geneve* étoit ici un masque de *Paris*, où il croïoit que Badius faisoit encore sa demeure. Mais, comme on l'a vu par tout ce qui a été dit & prouvé ci-dessus, c'est certainement une erreur.

Satyres Chrestiennes de la Cuisine Papale, imprimées *à Geneve, par Conrad Badius, en* 1560, *en* 131 *pages in* 4°.

La Sainte Bible, qui est toute la Sainte Escripture, contenant le Vieil & le Nouveau Testament ; imprimée *à Geneve, de l'Imprimerie d'Antoine Rebul,* 1561 ; & à la fin du *Nouveau Testament,* imprimée *par Conrad Badius, M. D. LXI., in folio.*

Commentaires de M. JEAN CALVIN *sur le Livre des Pseaumes, traduits du Latin en François :* imprimés *par* CONRAD BADIUS, *M. D. LXI., in folio,* 902 *pages sans la* Préface *& la* Table.

Nouveau Testament, avec les Commentaires de JEAN CALVIN, imprimé *à Geneve, chez Conrad Badius, en* 1561, *en* 4 *grands volumes, in* 8°.

Concordance, ou Harmonie, &c. comme ci-dessus]. *Geneve, Conrad Badius, en* 1562, *in folio.*

Commentaires de M. JEAN CALVIN *sur les Epitres de Saint* PAUL, *& les Epitres Catholiques :* imprimés *à Geneve, chez Conrad Badius, in* 8°. 2 *voll. & in folio, en* 1562.

Les Vertus de nôtre Maitre Nostradamus, en Rime, par CONRAD BADIUS : imprimées *à Geneve, par ledit Badius, en* 1562, (5).

(5) Du Verdier Biblioth. Françoise, pag. 237.

Vers le milieu de ce petit Ouvrage on lit la tirade suivante, que nous a conservé du Verdier.

> *J'oubliois de dire en un mot,*
> *Qu'il rime comme Poix en pot :*
> *Mais, pour un diseur de matines,*
> *Il coupe mal ses Féminines.*
> *Ses Vers sont faits à étriviere,*
> *Fort courts devant, fort longs derriére ;*
> *Et sont nés sous tel horizon,*
> *Qu'il n'y a, ni sens, ni raison.*
> *Tellement que ce docte Homere*
> *Semble être fils de sotte Mère,*
> *Qui jadis rimoit en dormant,*
> *Ou plustôt dormoit en rimant.*

THEODORI BEZÆ, Κρεωφαγία, *sive Cyclops, Dialogus de vera communione Corporis, & Sanguinis Domini, adversus Tilemanni Heshusii Commenta ; & Sophista, alter Dialogus :* impressi *Genevæ, apud Conradum Badium,* 1562, *in* 8°. (6).

(6) Epitome Biblioth. Gesneri, pag. 779, 780. Maittaire, ubi supra.

Quoi que cette édition ne fût pas extrémement fautive, cependant éxact & attentif, comme il étoit, il en fût si mécontent, qu'il ne pût s'empêcher de se plaindre & de se punir lui même de son peu d'éxactitude, par l'*Avertissement* suivant, qu'il mit à la fin du volume, & que je copie d'autant plus volontiers ici, que c'est un très rare éxemple d'une extrême modestie ; & qu'on pourra juger par-là de sa Prose Latine, comme on a pu juger de ses Vers François, par ceux que je viens de rapporter.

TYPOGRAPHUS PIO LECTORI S.

„ QUANTUM utilitatis & commodi nostra „ Ars Typographica, ex quo inventa est humano „ generi attulerit, nemo est qui ignoret. Verum, „ ut nihil in rerum natura omnibus numeris per„ fecteque absolutum cernere est, ita tam præcla„ ræ Artis decori & gloriæ præcipitatio multum „ officit. Nescio enim quomodo evenit, ut, qui „ eam initio exercuerunt, sese posterosque quotidi„ anis operosisque pensis sponte obstrinxerint, qui„ bus in tempore absolvendis maturitatem attenden„ di animadvertendique studium (quod est in toto „ eo negotio magis necessarium,) antevertere co„ acti fuerint. Sed hujus consuetudinis vitio fac„ tum est ut qui Librorum emendationi præsunt „ sæpius hallucinentur, erroresque tam crassos præ„ termittant, ut quibusvis, minus etiam attente „ legentibus, obvii esse possint, & quorum eos „ (si postea relegere contingat) summopere pudeat. „ Id vero quam verum sit nunc demum in me ip„ se experior ; qui, dum hos THEODORI BE„ ZÆ *Dialogos* ex ipsius Autographo imprimendos „ suscepissem, ea tum fide, tum diligentia, quæ „ præstari in tanta festinatione a me poterat, usus, „ efficere tamen non potui, ut tersi & repurgati ex „ animi mei voto prodirent. Verum etsi hujus de„ licti pars aliqua tolerabilis esse queat ; & excu„ satione difficultatis quam manuscriptum exemplar „ attulit, negligentiæ inscitiæque notam deprecari „ possim, ne mendarum tamen suppressio cuique „ fraudi sit, hanc recognitionem, etiam mihi quo„ dammodo probrosam edere malui, quam vel Au„ thoris existimationi, quæ sanctissima mihi merito „ semper erit, non consulere, vel studiorum ve„ strorum cursum in re tam seria ne tantillum qui„ dem remorari. Vos igitur, Lectores benevoli, „ quum tam aperte & ingenue culpam fassus sim, „ ignoscite, & fragilitatis humanæ conscii, nobis „ inter nos nostra vitia toleranda memineritis. Va„ lete."

Selon la Caille, Compilateur des plus inattentifs & des plus inéxacts, ce fut *à Paris* que Conrad Badius imprima le *Sacrifice d'Abraham,* & *l'Alcoran des Cordeliers,* dont nous venons de parler ; & ce ne fut qu'en 1561, qu'il se retira à Geneve (7). Mais, ce sont-là deux de ces brouilleries si ordinaires à cet Auteur. De pareils Ouvrages ne pouvoient point alors s'imprimer dans cette Ville ; & c'est inconsidérément retarder au moins de douze ans la retraite de Badius à Geneve.

(7) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 130, 131.

Dans la plûpart des éditions, que je viens de détailler, & dans les autres que cet Imprimeur peut avoir faites, il prenoit pour marque, tantôt le *Prælum Ascensianum* de son Père, avec cette sentence qu'il y ajoûtoit, *In Sudore Vultus tui vesceris pane tuo* ; & tantôt, le tems tirant la vérité toute nuë d'un Antre de Rochers, où il ajoûtoit quelquefois ces deux Vers,

> *Des creux Manoirs, & pleins d'obscurité,*
> *Dieu, par le temps, retire Vérité*

(C)

fois depuis (*C*). On ne fait pas précisément le tems de sa mort; mais, on fait certainement, qu'il ne vivoit plus en 1566, lors que Henri Etienne, son Neveu, honora sa mémoire par deux belles Epitaphes, l'une en grec, & l'autre en latin (*D*). On ne sauroit dire positivement non plus s'il a été marié ou non, ni s'il a laissé postérité: mais, ce qui pourroit avec assez de vraisemblance, déterminer pour l'affirmative, c'est qu'on connoit un autre CONRAD BADIUS, qui pourroit bien être son fils, vû l'usage assez ordinaire de donner aux fils ainés le nom de leurs Pères (*E*).

(*C*) *On a divers écrits de sa façon, & entre autres le fameux* Alcoran des Cordeliers, ... *diverses fois imprimé depuis.*] On vient de voir le titre de ce fameux Ouvrage; & l'on peut voir ci-dessus Article ALBIZI, Remarque (*C*), Num. I, l'Histoire Critique de sa composition & de ses diverses éditions. J'ajoûterai seulement ici, que c'est à tort, que Draudius, & après lui Almeloveen, attribuënt cet Ouvrage à Henri Etienne (8).

(8) Draudii Biblioth. Exotica, pag. 182. Almeloveenii Vitæ Stephanor. pag. 85.

Chant de Victoire, chanté à Jésus Christ, en Vers Latin, par M. Jean Calvin, le I. jour de Janvier, 1541, *à la Diète qui pour lors se tenoit* à Wormes; & depuis mis en Rime Françoise, en Vers Alexandrins, par CONRAD BADIUS, de Paris.

Ce sont 49 quatrains, ou 196 vers, qui se trouvent imprimés parmi le *Recueil des Opuscules, ou petits traités de Calvin*, coll. 222 — 226. d'édition de *Geneve, chez Jacob Stoer, en* 1611, *in folio*. Je ne sçai si cela a été imprimé séparément.

Les Vertus de nôtre Maître Nostradamus, en Rime, indiquées dans la Remarque précédente.

L'Avertissement, ou l'*Excuse*, en Latin, que je viens de transcrire, & qui est peut-être un exemple de modestie unique en son espéce.

Et peut-être encore quelques autres *Préfaces*, ou *Avertissemens*, Latins ou François, mis au devant des Livres qu'il imprimoit.

(*D*) *Henri Etienne, son Neveu, a honoré sa Mémoire par deux belles Epitaphes, l'une en Grec, & l'autre en Latin*] Elles sont si belles l'une & l'autre, & elles sont tirées d'un Livre si rare, que les habiles gens ne seront point fâchés de les retrouver ici, quand bien même ils les auroient déjà vuës ailleurs.

ΚΟΝΡΑΔΟΥ ΒΑΔΙΟΥ ΕΠΙΤΑΦΙΟΝ.

Ἐνθάδε Κονράδου Βαδίου κατὰ γαῖα καλύπτει,
Χαλκογράφου, Μουσῶν καὶ θεράποντα μέγαν.
Ἔπλετο γὰρ Μούσαις πεφιλημένος ἔξοχα Πατρός,
Ἔξοχα καὶ δώροις τῶν δ' ἐκίκανε Πατρός
Ἀλλ' ὅσσῳ δώρων ὄγε πλείονος ἵκανε μέτρον
Ἤλυσε ὁ γεννητὸς ἵκανε μέτρα βίου.

CONRADI BADII EPITAPHIUM.

Quod Patri haud dederant rudioris Tempora Secli,
Addiderant large Tempora nostra tibi.
Doctrinæ Heredi tibi nam, Conrade, paternæ
Accessit cultus gratia magna novi,
Sed Superi dotes tibi quantum auxere paternas,
Tantum Ævi fines diminuere tui

Ce petit Ouvrage de Henri Etienne, dont elles sont extraites, est intitulé *Artis Typographicæ Querimonia de illitteratis quibusdam Typographis propter quos in contemptum venit, cui accessere illustriorum Typographorum Epitaphia*; imprimé *en* 1569, *in* 4°. Mr. Maittaire croit que le fils n'est là préféré au Père, que parce qu'il avoit embrassé la Réformation (9). Cela entre bien pour quelque-chose dans cette préférence, mais n'en est certainement pas, ni l'unique, ni même le principal, motif. Henri Etienne a voulu faire sentir, que le jeune Badius, aïant eu le bonheur de naître dans un Siécle plus éclairé que celui où son Père étoit venu, & aïant été très bien élevé par ce Père, il n'étoit pas étonnant, qu'il eut porté plus loin que lui la connoissance des belles-lettres.

(9) Maittairii Annales. Typogr. Tom. II, pag. 82.

(*E*) *On connoit un autre* CONRAD BADIUS, *qui pourroit bien être son fils, vû l'usage assez ordinaire de donner aux fils ainés le nom de leurs Pères.*] Ce CONRAD BADIUS étoit Ministre des Réformés à Orléans en 1562, & il y mourut cette même année, de la Peste, qui y fit alors de grands ravages. C'est Antoine la Faye, qui nous apprend cette particularité-là dans son *de Vita & Obitu clarissimi Viri D. Theodori Bezæ, Vezelii, Ecclesiastæ, & Sacrarum Litterarum Professoris Genevæ*, ΥΠΟΜΝΗΜΑΤΙΟΝ, imprimée *à Geneve, chez Jac. Chouet, en* 1606, *in* 4°., dont voici les propres termes. *Grassari Pestilentia paulo post* (anno 1562) *tota urbe* (Aurelianensi) *cœpit, quæ multos mortales absumpsit; inter quos fuit, ex Pastoribus Aurelienfibus,* CONRADUS BADIUS, *Bezæ ab adolescentia charissimus* (10). Mr. Bayle, qui cite cette même page, dit que *toute sa famille mourût avec lui* (11): mais, comme on voit, la Faye ne dit rien de semblable; & cela fait assez voir combien il est quelque fois important de recourir aux originaux. Ne blâmons néanmoins cet habile critique, que d'avoir oublié de citer Beze, qui dit en propres termes, que *Badius*, qu'il ne nomme point *Conrad*, étoit mort de Peste *avec toute sa famille, sans en excepter un seul, à Orleans, en Octobre* 1562; ce dont Mr. Bayle se souvenoit sans doute, & ce que je n'ai rencontré dans Beze (12), que quelque tems après cet Article tout dressé. Comme nôtre Conrad Badius imprimoit encore, comme on vient de le voir, à Geneve dans cette même année 1562, & qu'il ne devoit guéres être plus jeune que Robert Etienne, son Beau-Frère, & son Associé, mort 2 à 3 ans auparavant dès 1559, il se pourroit très bien, que ce Ministre d'Orléans fût, ou son fils, ou l'un de ses fils, qui eut pris le parti du Ministère, & se fût ainsi procuré la faveur & l'amitié de Beze. Mais, je n'affirme point cela, & ne le donne ici que comme une conjecture assez plausible. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Heindreich, & après lui la Monnoie, ont eu grand tort de donner cette qualité à nôtre Conrad Badius. (13).

(10) Fayi Vita Bezæ, pag. 45.

(11) Bayle, Article BADIUS.

(12) Beze, Hist. Ecclésiastique des Eglises Réformées de France, Tom. II, pag. 149.

(13) Hendreich Pandect. Brand. pag. 382. La Monnoie sur Baillet.

On parle d'un JEAN BADIUS, *Ministre de Cologne*, au commencement du XVI. siécle (14). Mais, cela est si vague, que je ne sai qu'en faire.

(14) Joly Remarques Critiques sur le Dict. de Bayle, pag. 744.

BANCHI (*a*) (SÉRAPHIN), Personnage trop peu connu, vû le grand & important service qu'il rendit autresfois à la France, qui lui est redevable des seize derniéres années de la vie de son Roi Henri IV.

C'étoit un Dominicain de Florence (*b*), Elève du Couvent de Fiesole, qui vint à Paris assez jeune, & y fut entretenu, par les bienfaits & la libéralité de Catherine de Medicis, dans le grand Couvent des Réligieux de son ordre. Après la mort de cette Princesse en Janvier 1589, il retourna dans sa Patrie; mais, il n'y demeura pas longtems, Ferdinand I, Grand-Duc de Florence, qui le connoissoit Homme de génie & d'ac-

(*a*) *Prononcez Banqui, ou mieux encore Banki, afin de ne point donner au qui la prononciation de qui en quia, quibus, &c. Il est mal nommé Bianchi, tant dans le Texte que dans la Remarque du* Journal de Henri IV, *Tom. I, pag.* 413 — 415.

(*b*) *Et non de France, comme le dit mal l'Abbé* Lenglet *dans une de ses* Remarques sur l'Apologie par Jehan Chastel, *insérée dans le Tom. VI. des* Mémoires de Condé, *pag.* 131. *Comme on trouve, parmi les manuscrits de la Bibliothéque de Dresde, une piéce intitulée,* Dialogo Consolatorio della Morte del Figliolo di Mariotto Banchi, transferito di Latino in Volgare do Jannotio Manetti, *il est à presumer, qu'il étoit de cette ancienne Famille de Florence.*

d'acquit, l'aïant renvoïé en France, pour y observer & lui rendre compte du malheureux état de ce Roïaume; alors fort agité par des Guerres civiles. Se trouvant à Lion en Août 1593, un malheureux se présenta à lui, pour le consulter sur l'affreux dessein qu'il avoit formé d'assassiner le Roi. Il le remit au lendemain, sous le spécieux prétexte de réfléchir sérieusement sur sa proposition, mais uniquement afin d'avoir occasion de le faire voir & bien remarquer à Louïs Brancaleon, son compatriote, Gentil-Homme de la Chambre de la Reine Louïse, Veuve de Henri III, qu'il dépécha aussi-tôt à la Cour, où Pierre Barriere (c) ce misérable assassin, fut d'abord arrêté, & éxécuté. Le Père Banchi en fit aussi-tôt une *Rélation*, dont j'indiquerai ci-dessous le titre & l'édition: mais, comme elle est extrémement rare, je ne me servirai que de celle qu'en a donnée l'illustre Mr. de Thou dans son incomparable Histoire (*A*). Pour ne point exposer ce digne Réligieux à la vengeance des Ligueurs & de leurs assassins, on se contenta dans les arrêts du Parlement prononcés contre Barriere & contre Chastel, de le désigner par *Frère* S. B. F. Réligieux très sainct & aimable de tous les bons François: & pour récompense d'un si grand service, Henri IV, entre autres bienfaits, le nomma à l'Evéché d'Angoulême: mais, par pur sentiment d'humilité, il ne voulut point s'en charger, quelques instances que lui en fissent ses confrères & ses supérieurs, même le Grand-Maître de son ordre à Rome, où il fit alors un voïage; & il se contenta d'une médiocre pension qui lui fut assignée sur cet Evéché (*d*), encore ne l'emploïa-t-il qu'à achever la sale de l'Ecôle de St. Thomas, & à bâtir l'Autel du Rosaire, pour l'embellissement du grand Couvent de son ordre à Paris (*e*) On ne sait, ni le lieu, ni le tems, de sa mort; mais, on est sûr, qu'il étoit à Paris en 1610, & qu'il y vivoit encore en 1622. (*f*). Outre sa *Rélation* de l'assassinat médité par Barriere, on a encore de lui quelques autres Ouvrages, desquels, aussi-bien que de celui-là, on trouvera ci-dessous une courte notice (*B*). Son nom, que Mr. de Thou auroit peut-être mieux rendu en

(c) *Et non la Barre, nom bien moins connu dans nos Histoires, & que les Péres* Quetif & Echard *semblent avoir préféré, dans leurs* Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, *Tom. II, pag.* 429, 437.

(d) Rosaire Spirituel, *Préface pag. 6. Voiez ci-dessous la Rem. (B), Num. III.*

(e) Quetif & Echard Script. Ord. Præd. recens. *Tom. II, pag.* 429.

(f) *Ibidem.*

(*A*) *Je me servirai de la* Rélation *qu'en a donnée Mr. de Thou dans son Histoire.*] Mais, je m'en tiendrai pourtant à ce qui y concerne particuliérement le Père Banchi, quoique le reste soit aussi très digne de l'attention des vrais Amateurs de l'Histoire. *Sub id*, dit donc Mr. de Thou, *Melodini captus percursor* (1). *Petrus Barrerius, ex genere ferocium hominum, qui Aureliani naviculariam exercent, olim a Guisio ad Margaritam Navarri Uxorem, dum a Marco Bellofortio Caniliaco Marchione Regis fratris jussu captiva teneretur, liberandam furtim summissus. Is, liberata Hera, cum Puellæ cujusdam, quæ ei intima erat, amore succensus ejusdem in matrimonio habendæ spe excidisset, desperati consilium cepit, &, vitam abrumpere cupiens, interficiendi Regis provinciam, quæ passim tanquam sanctum, ac plurimi apud Deum meriti, opus studiose in occulto venditabatur, vesano Spiritu incitatus, suscepit. Ea mente, ex Arvernis & Velaunis Lugdunum venit, & re cum Archiepiscopi Vicario, (is Carmelita erat,) cum Franciscano ex ordine Capucinorum, & uno atque altero paris amentiæ Sacerdotibus, postremo etiam cum Dominicano quodam Florentino, a Ferdinando, Magno Etruriæ Duce, in Galliam, ut putatur, clam introducto, quo Fœderatorum per eum arcana scrutaretur, agere voluit. Is vero se mature cogitaturum respondit; & cum eum ut mane ad se reverteretur monuisset, interim cuidam e Nobilibus Aloisiæ defuncti Regis Viduæ Domesticis, nomine Brancaleoni, quem Regi fidum sciebat, horam condicit, qua Hominem ei ostenderet, ut eum quocunque postea loco nactus esset, notato diligenter oris ac totius corporis habitu, posset agnoscere, atque etiam aliis si opus esset, designare. Postridie, Seraphinus Bancus, (id erat Dominicano nomen,) utrumque in Ædes suas excipit, & post ambiguum responsum Percussori datum, miserum Hominem dimittit, pestem, dum alii parat, sibi quærentem. Tum, cujus ergo Homo iste venisset Brancaleoni aperit, monetque quam citissime posset ad exercitum, quo Sicarius ibat proficisceretur, & scelaratum ejus propositum re detecta anteverteret. Ille subito . . . . Melodunum tendit . . . . Ut Petrus Lugduno pedes Lutetiam interim venerit, & ad Christophorum Aubrium, S. Andreæ de Arcubus Curionem, ... introductus, & ad Varadam tunc Jesuitici Sodalitii Rectorem deductus, ... ab ipsisque multis verbis confirmatus; . . . . ita instructus cultrum sibi emit, eumque ad cotem sic acuit ut utrinque secaret. Tum Fanum Dionysii, ubi Rex erat, pergit, ipsumque . . . . per Gornæum, Cressiacum, Campos ad Matronam, & Briam, iter facientem, Melodunum usque sequitur . . . . Brancaleo Melodunum tandem advolavit, & Hominem sibi notum per magni Præfecti Satellites comprehensum, sub arctam custodiam detrusit. Mox cum Brancaleone commissus Petrus, cum eum videret esse, qui cum Dominicano erat, tunc cum ab illo consilium peteret, se quidem ab initio cum Lugduni esset, Regis interficiendi impetum cepisse confessus est . . . . In decernenda poena censuerant Judices, ... postquam partibus carnosis forcipe ardente concerptis, & pugno ambusto, ac membris fractis rotæ impositus esset, in ea vivus destitueretur, ut diritate supplicii, quod in tormentis minime eum facturum putabant, ad confessionem pleniorem adigeretur: sed cum tam ingenue omnia, etiam extra tormenta confessus esset, & seria pœnitentia se duci ostenderet, severitas poenæ remissa est, & post membra fracta . . . . . jussu, nimis, e Judicibus, qui torquendo Reo præpositus fuerat, statim strangulatus est . . . . . pridie Calendas Septembres* (2).

Dans un Ouvrage du commencement du XVII. Siécle, intitulé *le Pourtraict de la Pyramide &c.*, & imprimé *à Paris, chez Jean le Clerc, en* 1601, *in folio*, on trouve une troisiéme Rélation de l'Attentat de Barriere, intitulée *Histoire prodigieuse du détestable Parricide attenté contre le Roy Henry quatriéme du nom, très Chrétien Roy de France & de Navarre, par Pierre Barriere, à la suscitation des Jésuites*. Comme cette Piéce est fort rare, on a réimprimé séparément cette Partie dans la nouvelle & très ample édition des *Mémoires de Condé*, Tome VI, Partie III, pages 173 —— 177.

(*B*) *On trouvera ci-dessous une courte notice de ses Ouvrages.*] Ils concernent tous, au moins indirectement, & en partie, l'attentat de Barriere & les suites.

I. Le prémier est *Histoire prodigieuse du détestable Parricide entrepris en la Personne du Roy, par Pierre Barriere dit la Barre, & comme sa Majesté en fut miraculeusement garantie:* imprimée *à Paris*, sans autre indication, *en* 1594, *in* 8°, en 40. Pages.

II. Le second est *Apologie contre les Jugemens téméraires de ceux qui ont pensé conserver la Réligion Catholique en faisant assassiner les très Chrétiens Roys de France, par* SERAFIN BANQUI, *Florentin, Docteur en Théologie, de l'Ordre des Frères Preschers:* imprimée *à Paris, chez Jamet Metayer, en* 1596, *in* 8. (3)

III. Et le troisiéme est *le Rosaire spirituël de la sacrée Vierge Marie, extrait de plusieurs Auteurs; avec les Indulgences octroiées par les SS. Pères, & confirmées par N. S. Père le Pape Paul V. Dédié à la Reine Mère du Roy, par* F. SERAPHIN BANQUI, *Docteur en Théologie, de l'Ordre des Frères Preschers:* imprimé *à Paris, chez Pierre Sevestre, en* 1610, *in* 12°, 312. pages, & 120. pour la *Préface*, dans laquelle il renouvelle & récapitule le fait de Barriere, comme on le peut voir par ce passage curieux, où il se justifie contre ceux qui l'accusoient d'avoir dénoncé

(1) *Peut-être faudroit-il-là* Percussor, *comme ci-dessous.*

(2) Thuanus, Historiæ, *Libr. CVII, pag.* 381 — 382.

(3) Le Long, Biblioth. Hist. de la France, pag. 431. *Il n'a point su, que l'Article précédent fût aussi du P.* Banchi.

en Latin par *Banchius*, que par *Bancus*, a été tout autrement défiguré dans le *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, du Président Hénault, page 302, où on le nomme *Banché* : &, au lieu de *Séraphin*, le Père le Long le prénomme mal *Sébastien* (g).

(g) Bibliothéque Hist. de la France, *pag.* 431.

cé Barriere sur sa confession. „ Je veux supplier „ mes Lecteurs, que lisant, dans l'Histoire de „ France, les détestables desseins de Pierre de la „ Barre, ils ne croient pas ce que aucuns des Historiens mal informez du fait, ou peut-être mal „ affectionnez à la Réligion Chrestienne, en ont „ escrit à mon préjudice ; disant, que j'en avois „ eu la connoissance en confession. Car, la vérité est, que je ne sceus ses abominables entre„ prises par autre voïe, que par le moyen d'une „ consulte qu'il fit faire à Lyon, à laquelle je „ ne voulus assister. Que si j'eusse commis une „ telle faute, d'avoir révélé la confession, je „ n'eusse pas été si hardi que d'aller à Rome, & „ à ma Province, étant trop mieux assuré, que „ mes Supérieurs m'en eussent puni, au lieu de „ me commander, comme ils ont fait, que j'acceptasse l'Evesché d'Angoulesme, que je n'ai „ voulu pourtant accepter, pour m'être jugé in„ digne d'une si grande dignité (4)." Vû ces divers Ouvrages, & le narré de Mr. de Thou concernant leur Auteur, rapporté ci-dessus Remarque (*A*), Teissier ne devoit pas négliger de le mettre au nombre des Savans dont cet illustre Historien a fait les *Eloges*.

(4) Rosaire Spirituël, *Préface*, *pag.* 6.

Les Bibliographes, tant Italiens en général, que du Grand Duché de Toscane en particulier, ne font aucune mention de cet Ecrivain Florentin. Ambroise Gozzeus, qui écrivoit en 1605, & qui ne dit absolument rien de *S. Banchi*, parle d'un SERAPHINUS BANCHELLUS *de Florentia Dominicanus*, auquel il donne *Theoremata super totam fere Philosophiam*, & dont il juge comme d'un sujet de grande espérance, *Vir felicis ingenii doctrinæque* ..... *Pater multæ expectationis ac opinionis* (5). Je prendrois aisément cet Homme-là pour notre *Seraphin Banchi*, & ses *Theoremata* pour ses cahiers de Philosophie pendant ses études, si je ne voïois que le Père Echard l'a placé parmi les Ecrivains d'âge incertain de son ordre pendant le XVI. siécle (6). Je sai qu'Altamura le place dans le XV. en 1488 ; mais, c'est un Ecrivain si inéxact, de l'aveu même de ses confrères, qu'on ne sauroit raisonnablement compter sur son suffrage : ce qu'on doit dire aussi du P. Giulio Negri, son copiste à cet égard, dans son *Istoria de Scrittori Fiorentini*, pag. 497. Je me contente donc d'avoir proposé mon doute ; le laissant à résoudre à de plus habiles gens que moi, & sur-tout à ceux de son ordre, plus intéressés que tous les autres à éclaircir ce point.

(5) Gozzei Catalogus insignium Prædicatorum, *pag.* 217.

(6) Querif & Echard, Scriptores ord. Prædic. recensiti, *Tom. II*, *pag.* 117.

BARNAUD ou BERNAUD (*a*) (NICOLAS) Ecrivain peu connu de la fin du XVI. siécle, & du commencement du XVII. (*b*). Quelques-uns le font de Geneve, apparemment à cause qu'il y a vécu pendant quelque tems (*c*) ; mais, la vérité est, qu'il étoit de la Province de Dauphiné (*A*). Il étoit Médecin de profession, ou plûtôt Alchimiste ; car, presque tous ses écrits roulent particuliérement sur la Philosophie Hermétique (*B*). Les Bibliothécaires de Médecine, plus intéressés par-là que les autres

(*a*) *On lui donne indifféremment ces deux noms, comme on le verra dans tout le cours de cet Article ; excepté le commencement de la citation* (41), *où il est mal nommé* Barnand. *Il se nommoit lui-même* Barnaudus, *comme le prouve une de ses* Lettres MS. à Jean Heurnius, *datée du 3. d'Aout* 1598.

(*b*) *Voïez dans la Remarque* (*B*) *les dates des éditions de ses Ouvrages.*

(*c*) *Voïez ci-dessous, Remarque* (*E*), *Citation* (21).

(*A*) *Il étoit de la Province de Dauphiné*]. C'est ce que prouvent bien clairement les titres de divers de ses Ouvrages, où il se dit *Delphinas a Crista Arnaudi*, comme on le va bientôt voir dans la Remarque suivante : & c'est ce que confirme l'Auteur de la *Bibliothéque de Dauphiné*, qui affirme que NICOLAS BARNAUD, *Médecin*, *étoit de Crest* (1). Crest, en Latin *Crista Arnaudi*, *Crestum*, & *Crestidium*, est une petite Ville, située sur la Drome, & capitale d'une Vice-Sénéchaussée du Dauphiné. Cette *Bibliothéque de Dauphiné* a été imprimée *à Grenoble*, *chez Laurent Gilibert*, *en* 1680, *in* 12°. & n'est pas aujourd'hui fort commune. Quoique curieuse, & remplie de recherches assez intéressantes, elle n'est pourtant pas toujours aussi éxacte qu'il feroit à souhaiter : & en voici deux preuves assez remarquables, que le hazard m'a fait tomber sous la main. I. Après avoir dit page 3, que MARC CORNEILLE AGRIPPA *avoit composé son Livre* de la Vanité des Sciences, *dans Grenoble*, *l'an* 1467, il corrige cela dans son *Errata* par 1567. Mais, c'est là tomber d'une erreur dans une autre. D'ailleurs, il falloit aussi corriger ce MARC CORNEILLE, en HENRI CORNEILLE ; car, c'est ainsi que se prénommoit AGRIPPA. II. Pages 114, & 115, il ôte à INNOCENT GENTILLET son *Anti-Machiavel*, sa Version de la *République des Suisses de Josias Simler*, &c. pour les donner à VINCENT GENTILLET, son fils, dit-il, mais dont je ne vois ailleurs aucune mention : & il ne laisse absolument à INNOCENT, que son *Examen du Concile de Trente*, quoiqu'il eut trés bien pu lui donner divers autres Ouvrages. Il n'est pas plus éxact touchant notre BARNAUD, puisqu'il en fait deux différens Auteurs, comme je le ferai bientôt voir.

(1) Guy Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *pag.* 20.

(*B*) *Ses écrits roulent particuliérement sur la Philosophie Hermétique*]. C'est ce que je ne saurois mieux prouver, que par leur liste : mais, je ne la saurois donner qu'assez imparfaite ; les Bibliothécaires n'étant pas fort éxacts, ou, plûtôt, étant assez négligens, à cet égard. La voici donc, le moins mal qu'il m'a été possible de la dresser, & selon l'ordre chronologique de la publication de ses éditions.

I. *Commentariolus in quoddam Epitaphium, Bononiæ Studiorum ante multa sæcula marmoreo lapidi inscriptum ; additi sunt Processus Chimici non pauci : Autore & Editore* NICOLAO BARNAUDO, *Delphinate*. Lugduni Batavorum, apud Thomam Basson, anno 1597, in 8°. ; & cum ejus *Quadriga aurifera*, Volumine III. *Theatri Chimici*, editi *Argentorati*, *apud Zetznerum*, *anno* 1613, *in* 8°. (2).

(2) Van der Linden & Mercklinus, in Lindenio renovato, *pag.* 810. Bibliotheca Bultelliana, *pag.* 441.

Cette *Epitaphe* est la fameuse énigme *Ælia Lelia Crispis*, qu'on a, pour ainsi dire, mise à toute sauce ; touchant le sens caché de laquelle tant d'esprits foibles ont achevé de se déranger la cervelle ; & qu'il n'étoit guéres naturel que les Cabalistes & Souffleurs ne s'appropriassent point aussi bien que tant d'autres écrits qui ne leur appartiennent pas mieux.

II. *Triga Chemica, id est de Lapide Philosophico Tractatus tres Editore & Commentatore* NICOLAO BERNAUDO *Delphinate*. Lugduni Batavorum, apud Christophorum Raphelengium, 1599, & 1600, in 8°. ; & Volumine III. *Theatri Chimici*.

Les trois Traités contenus dans ce volume sont :

1. LAMBSPRINGII, *Nobilis Germani*, *Libellus de Lapide Philosophico*.
2. *Antiqui Philosophi Galli*, *Delphinatis*, ano-

autres à le bien connoître, l'ont néanmoins assez mal connu, n'en aïant d'abord parlé que sous un faux nom & ne l'aïant reproduit ensuite sous le véritable, que

anonymi, Liber Secreti maximi totius mundanæ gloriæ.

3. *Extractum ex Cymbalo aureo, antiquissimo libro manuscripto, ad rem Chemicam faciens* (3).

III. *Quadriga aurifera, nunc primum a* NICOLAO BERNAUDO, *Delphinate, in lucem edita.* Lugduni Batavorum, apud Christophorum Raphelengium, 1599, in 8°.; Francofurti, ex officina Paltheniana; & Volumine III. *Theatri Chimici.*

Les quatre Traités de ce second volume sont:

1. *Tractatus de Philosophia Metallorum, a doctissimo & expertissimo viro anonymo conscriptus.*
2. GEORGII RIPLEI *Liber duodecim Portarum.*
3. EJUSDEM *Liber de Mercurio & Lapide Philosophorum.*
4. *Anonymi scriptum, Elixir Solis Theophrasti Paracelsi tractans* (4).

Il paroît que quelque Railleur, ne regardant apparemment tout cela que comme une *Charette mal-attellée*, crut lui devoir donner un bon *Charetier*, & ainsi il opposa à ce recueil une réfutation, intitulée *Auriga ad Quadrigam*, & imprimée de même *à Leide, en* 1601, *in* 8°.: mais, peut-être aussi n'est-ce autre chose que *l'Auriga Chemicus* indiqué ci-dessous N°. XI.

IIII. *Brevis Elucidatio Arcani Philosophorum.* Lugduni Batavorum, apud Christophorum Raphelengium, 1599, in 8°. (5).

Van der Linden & Mercklin, & après eux Manget, ajoûtent, que cela est imprimé avec la *Triga Chemica*; & puis disent dans l'Article suivant, qu'il semble que ce soit la même chose que la *Quadriga aurifera*: Mais, outre que cela est contradictoire, on vient de voir que les sept traités, renfermés dans ces deux collections, n'ont point de rapport avec celui-ci, & sont fort différens.

V. *Tractatulus Chemicus* Theosophiæ Palmarium *dictus, anonymi cujusdam Philosophi antiqui, a* NICOLAO BERNAUDO, *a Crista Arnaudi, Delphinate, nunc primum editus.* Lugduni Batavorum, apud Thomam Basson, 1601, in 8°. (6).

VI. *De occulta Philosophia Epistola cujusdam Patris ad Filium, a* NICOLAO ARNAUDO (BARNAUDO) *nunc primum in lucem edita.* Lugduni Batavorum, apud Thomam Basson, 1601, in 8°. (7).

A tous ces écrits, trop maigrement détaillés par PIERRE BOREL, ainsi que presque tous ceux qu'il indique dans sa *Bibliotheca Chemica seu Catalogus Librorum Philosophicorum Hermeticorum*, imprimée *à Paris, chez du Menil & Joly, en* 1654, *in* 12. & *à Heidelberg, en* 1656, *in* 12°. il ajoûte de la même manière les suivans:

VII. BERNAUDUS *in Carmen ænigmaticum*, Terra mihi corpus, vires mihi præstitit ignis.

VIII. EJUSDEM *Processus Chimici aliquot.* On a vû ci-dessus Num. I, que cela est avec le *Commentariolus in Epitaphium.*

IX. *Dicta Sapientum*, extant in *Theatro Chimico*, & seorsim (8).

Draudius lui donne seulement les Num. II, III, V, & VI; & Lipenius le II, & le IV. (9).

König & Allard ne lui donnent que sa *Quadriga aurifera*, que ce dernier a trouvé bon de métamorphoser en *Quadrilla* (10).

Heindreich lui donne bien tous ces Ouvrages dans ses *Pandectæ Brandenburgicæ*; mais, ils y sont confusément & mal-à-propos répandus & multipliés sous les trois différens Articles de *Barnaudus*, *Bernaudus*, & *Bernardus* (11).

Enfin l'Abbé Lenglet, qui le nomme, tantôt BARNAUD, & tantôt BERNAUD, détaille fort maigrement quelques-unes de ses productions, dans son *Histoire de la Philosophie Hermétique*, Tom. III, pag. 39, 53, & 114; après avoir dit Tom. I, pag. 475, que ce n'est qu'*un Compilateur, & rien plus*; nom, qui lui convient fort à lui même, si l'on y ajoûte la qualification d'*aussi téméraire* que décisif.

Longtems après tout cela recueilli, j'ai enfin trouvé le *Theatrum Chemicum, præcipuos selectorum Auctorum Tractatus de Chemiæ & Lapidis Philosophi antiquitate, veritate, jure, præstantia, & operationibus, continens; in gratiam veræ Chemiæ, & Medicinæ Chemicæ Studiosorum congestum, & in III. partes seu volumina digestum*; imprimé *Ursellis, ex officina Cornelii Sutorii, sumtibus Lazari Zetzneri Bibliopolæ Argentinensis*, 1602, *in* 8°. 3 *voll. Item, cum* 4°. *volumine*; *Argentorati, apud Laz. Zetznerum*, 1613, *in* 8°. 4 *voll.*: *Tomus* 5. *Argentorati, apud Her. Zetzneri*, 1622, *in* 8°. tandemque *Tomus* 6. *ex Germanica & Gallica Lingua in Latinam conversus per Joh. Jac. Heilmannum*; *Argentorati, apud Heredes Eberhardi Zetzneri*, 1659, *in* 8°. Collection peu commune, & de difficile acquisition; &, pour remédier à la confusion & à l'incertitude du détail précédent, je ne saurois mieux faire que de décrire ici les écrits Hermétiques de Barnaud, selon l'ordre & l'arrangement qu'ils ont dans le III. volume de ce Recueil.

I. NICOLAI BARNAUDI, *a Crista Arnaudi, Delphinatis, Philosophi & Medici, in ænigmaticum quoddam Epitaphium, Bononiæ Studiorum, ante multa secula, marmoreo Lapidi insculptum, Commentariolum*: pag. 836 — 848. sequuntur

II. *Processus Chemici V*, quorum IV. *sub forma Missæ à* NICOLAO MELCHIORI, *Cibinensi, Transilvano, ad Ladislaum Ungariæ & Bohemiæ Regem olim missus*; *cum* BARNAUDI *Epilogo*: pag. 848 — 858.

III. *Carmen elegans, in nomine Dei viventis & vivificantis*, commençant par ce vers *Terra mihi corpus, vires mihi præstitit Ignis*, contenant XII. tercets dont le dernier est suivi de trois autres vers détachés, & finissant par ces mots ainsi disposés:

Quæres multum, & non invenies;
Fortasse invenies, cum non quæres; pag. 858 — — 860.

IV. LAMBSPRINCK, *Nobilis Germani, Philosophi antiqui, libellus de Lapide Philosophico, e Germanico versu Latine redditus per* NICOLAUM BARNAUDUM, *Delphinatem, hujus Scientiæ studiosissimum, XV. figuris*: pag. 860 — — 870.

V. *Antiqui Philosophi, Galli, Delphinatis, anonymi, liber Secreti maximi totius mundanæ gloriæ*, pag. 871 — 878. Par cet *Antiquus Philosophus*, il ne faut pas se figurer un Homme d'une fort haute antiquité, vû qu'il déclare au commencement de ce *très grand sécret*, que ce fut le Lundi septiéme de Janvier 1477, qu'il commença à y travailler; & il en est apparemment à peu près de même de l'ancienneté de l'Auteur précédent, & du suivant.

VI. *Extractum ex* Cimbalo aureo, *antiquissimo libro manuscripto, ad rem nostram faciens*: pag. 879 — 881.

VII. *Arcanum Philosophorum, per virum doctissimum olim versu hexametro conscriptum.* C'est encore une fois l'Article III, réimprimé tout de même, mais suivi de NICOLAI BARNAUDI, *a Crista Arnaudi, Delphinatis, Philosophi & Medici, brevis elucidatio illius* Arcani Philosophorum: pag. 881 — 889.

Ces quatre derniers opuscules composent ce qu'il appelle *Triga Chemica* dans la *Lettre* que je vais indiquer, ne comptant point apparemment l'*Extractum*

(3) Mercklini Lindenius renovatus, pag. 1061.

(4) *Ibidem, pag.* 810.

(5) *Idem, ibidem, pag.* 810.

(6) *Idem, ibidem, pag.* 810 & 1059. Borel, Biblioth. Chimica, *pag.* 44. *le donne sous deux titres, comme différens Ouvrages.*

(7) *Idem, ibidem, pag.* 810 & 1059.

(8) Borelli Bibliotheca Chimica, *pag.* 43 & 44.

(9) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 890, 897, 918, & 973. Lipenii Bibliotheca Medica, *pag.* 318 & 319.

(10) Königii Bibliotheca vet. & nova, *pag.* 86. Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *pag.* 20.

(11) Heindreich Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 421, 521 & 522.

que comme un nouvel Auteur (*C*) : erreur, que n'ont point manqué d'adopter la plûpart de ceux qui ont parlé de lui (*D*). Il se méloit apparemment d'autre chose que de Pierre Philosophale, puis qu'on l'a publiquement accusé, non seulement d'Arianisme, mais même d'avoir composé le fameux & chimérique Ouvrage *de tribus*

tractum ex Cimbalo aureo, qui n'est que de 2 pages & demie, & ce qu'on avoit déjà imprimé auparavant sous ce titre général.

VIII. *Quadriga aurifera*, composée de IV. traités ou rouës, & précédée d'une lettre adressée *Candido Lectori*, dans laquelle il observe, qu'àprès avoir donné quelques mois auparavant sa *Triga Chemica*, il a trouvé à propos de donner sa *Quadriga aurifera*, composée de même d'Auteurs, qu'il a soigneusement recueillis, & auxquels il n'a ni ajoûté ni diminué quoi que ce soit. Cette *lettre* est datée & signée, *E Museolo nostro Chemico Lugduni Batavorum, mense Julio*, 1599, *tuus* NICOLAUS BERNAUDUS : & il y remarque, qu'il avoit voïagé 40 ans auparavant en Espagne : *Hispaniæ Regnum vidi, & ante quadraginta annos lustravi :* pag. 889, 290 : ainsi Barnaud devoit être alors âgé d'environ 55 à 60 ans.

Les IV. traités particuliers, qui composent ce nouveau recueil, sont :

1. *Quadrigæ auriferæ I. Rota, Tractatus de Philosophia Metallorum, a doctissimo & experto Viro anonymo conscriptus :* pag. 891 — 897.
2. *Quadrigæ Auriferæ II. Rota*, GEORGII RIPLEI, *Philosophi doctissimi Angli, ordinis Canonici regularis Britlintonensis, liber XII. portarum, nequaquam mutilus, sed integer :* pag. 898 — 926, & précédé d'une Dédicace à Edouard Deyer, Chancellier de l'Ordre Roïal d'Angleterre, datée de Leide, le 15. de Juillet, 1599.
3. *Quadrigæ auriferæ III. Rota, ejusdem* RIPLEI, *liber de Mercurio & Lapide Philosophico :* pag. 927 — 935.
4. *Quadrigæ auriferæ IV. & ultima Rota, scriptum probi & non male docti Viri, cujus nomen excidit, Elixir Solis* THEOPHRASTI PARACELSI *tractans :* pag. 935 — 939, & finissant par une *Table* d'une demi-feuille ouverte, intitulée *Cœlum Philosophorum.*

IX. NICOLAI BARNAUDI *Processus, sive Epistola ad D. Barnaudum, patruelem suum, Vice-Senescallum*, datée de Tergou ou Gouda, le 1. de Janvier 1601 : pag. 940, 941.

X. NICOLAUS BARNAUDUS, *a Crista Arnaudi, Delphinas, Gallus Medicus, Philosophis Gallis omnibus ; Epistola, in qua ejus Poculum Philosophicum, cum ipsius Litterarum Interpretatione :* datée de même : pag. 941, 942.

XI. *Auriga Chemicus, sive Theosophiæ Palmarium a Philosopho antiquo anonymo, in Chemicis versatissimo, compositum ; constans LVIII. propositionibus :* pag. 942 — 958.

XII. *De occulta Philosophia Epistola cujusdam Patris ad Filium* ; précédée d'une *Epitre*, adressée *Lectori Philo-Chimo* ; contenant une *Revelatio Mysterii antiqui cujusdam Philosophi, quam si quis intellexerit, votum assequetur*, datée *de Gouda, au mois de Mars* 1601, & signée *Tuus ad omnia* NICOLAUS BARNAUDUS, *Medicus, a Crista Arnaudi, Delphinas Gallus* ; & suivie de *Paucula dicta Sapientum, quæ ad rem quam maxime faciunt :* pag. 959 — 969, par où finit toute la collection de BARNAUD.

On verra ci-dessous, Remarque (*F*), quelques autres de ses écrits, & d'une toute autre espéce.

(*C*) *Les Bibliothécaires de Médecine l'ont, assez mal connu, ... & en ont fait deux différens Auteurs*]. Van der Linden est apparemment le prémier qui soit tombé dans cette erreur, en le nommant, tantôt BARNHARDUS, & tantôt BERNAUDUS. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela se trouve ainsi dans son Ouvrage *de Scriptis Medicorum*, revû & augmenté par Mercklin, sous le titre de *Lindenius renovatus* ; & que, sous le mot NICOLAUS BARNHARDUS, on y voit partie des Ouvrages de BARNAUD, & les mêmes répétés parmi les livres de Chimie sous le nom de BERNAUD *de Crest en Dauphiné* (12). Ce nom de BARNHARDUS aïant fait illusion à Manget, qui l'a sans doute pris pour une faute d'impression, il en a fait un nouvel Auteur nommé BERNHARDUS, auquel il donne les Ouvrages du BARNHARDUS de van der Linden & de Mercklin (13) : & s'il n'avoit point totalement supprimé leur *Appendix*, il n'auroit à coup sûr pas manqué de le multiplier comme eux sous les noms de BERNAUDUS & d'ARNAUDUS. Lipenius n'a pas si fort altéré le nom, n'aïant simplement qu'adopté les deux différentes manieres d'écrire le nom de BARNAUDUS, & BERNAUDUS ; & cependant, il n'a pas laissé d'en faire deux Auteurs (14) : tant il est vrai, que la moindre variété, ou la moindre altération, dans les noms propres, peut devenir une occasion d'erreur. Paschalis Gallus ne pouvoit point parler de lui dans sa *Bibliotheca Medica*, imprimée *à Bâle, chez Waldkirk, dès* 1590, *in* 8°. : mais, Jean George Schenck le devoit taire dans sa *Bibliotheca Iatrica*, imprimée *à Francfort, chez Spiessius*, seulement *en* 1609, *in* 8°. ; & c'est une faute d'omission, dont il n'est point excusable.

(*D*) *Il a été multiplié par la plûpart des Auteurs, qui ont parlé de lui*]. On vient de voir, que tous les Bibliothécaires des Ecrivains de Médecine sont dans le cas ; & l'on va voir, qu'ils ont entrainé les autres dans la même erreur. Je me contenterai d'en apporter deux autres en preuve. I. Le prémier est ALLARD, qui s'exprime d'abord en ces termes : „ NICOLAS BARNAUD de Crest fit imprimer l'an 1599 un Livre de Chymie, qu'il avoit composé, intitulé „ *Quadrilla aurifera.* Il a laissé quelques Manuscrits (15)." Il y a-là deux petits défauts, & peut-être même trois. 1. Ce Livre n'étoit point intitulé *Quadrilla*, mais *Quadriga aurifera.* 2. Barnaud ne l'avoit point *composé*, mais y avoit recueilli & rassemblé quatre différens traités, comme on l'a vû ci-dessus, Remarque (*B*), num. III. Et 3. Allard pourroit bien avoir pris, pour des *Manuscrits laissés* par Barnaud, ceux de ses Ouvrages auxquels Borel n'assigne point d'éditions, c'est-à-dire la plûpart d'entre eux. Dans un second Article, Allard ajoûte : „ NICOLAS „ BERNARD, Médecin, ne m'est connu, que „ par le nouveau *Lexicon* de Jaques Hofman de „ Bâle, qui le qualifie Dauphinois, & *Scriptis inclytus* ; & par le Dictionaire de Louis Moréry, „ qui en parle après van der Linden dans son Cathalogue des Escrivains en Médecine (16)." En effet, je trouve bien dans le *Lexicon Historicum* de Jean Jacques Hofman, NICOLAUS BERNARDUS, *Medicus Delphinas, Scriptis inclytus* (17). Mais, je ne trouve pas même le nom de ce prétendu *Médecin* BERNARD, dans le *Dictionaire Historique* de Moréry de l'édition de Hollande en 1740, édition, à la vérité, fort inéxacte, & extrémement négligée (18). Le II. est Christophe Heindreich, dont les *Pandectæ Brandenburgicæ*, ont été imprimées *à Berlin, chez la Veuve Salfeld, en* 1699, *in folio.* Sous les trois noms différens de BARNAUDUS, de BERNAUDUS, & de BERNARDUS, il rapporte trois différentes fois, & d'une maniere assez confuse, & assez peu éxacte, les mêmes Ouvrages du même & unique Barnaud, dont il fait ainsi trois différens Auteurs (19). Ce n'est pas la seule espéce d'inéxactitude de cet Ouvrage, qui n'est que le commencement d'une compilation immense, à laquelle on destinoit le titre pompeux & boursouflé de *Bibliotheca magna*, &, *si additamenta accesserint, maxima, Auctorum impressorum & manuscriptorum, ... a condito Mundo, ... & in omnibus fere Scientiis, & Orbis Terrarum Linguis : . . . . Opus, quale hactenus vix elaboratum, certe non editum, omnium professionum hominibus exhibitum.* Un pareil projet est inéxécutable, vû le travail affreux, & les lumiéres infiniës, qu'il éxige sur toutes les sciences en général, que

(12) Mercklini Lindenius renovatus, *pag.* 830, 1039 & 1063.

(13) Manget Biblioth. Scriptor. Medicor. *Tom. I, Part. I, pag.* 291.

(14) Lipenii Bibliotheca Medica, *pag.* 238, 239.

(15) Allard, Bibliotheq. de Dauphiné, *pag.* 20.

(16) *Là-même, pag.* 30, 31.

(17) Hofmanni Lexicon Historicum, *Tom. III, pag.* 317.

(18) *Voiez en une bonne preuve ci-dessus, Article* ALBERE, *Remarque* (*B*), *Citation* (3).

(19) Heindreich Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 411, 525, 532.

tribus Impostoribus (E): accusation, comme on voit, tout-à-fait contradictoire, & conséquemment absolument rejettable. Ce qu'on vient de lire du *Naudæana* insinue simplement, qu'il

que l'on se propose ici: & fut il borné à quelques unes d'entre elles, leurs Bibliographies particulieres ne nous apprennent que trop, qu'il rencontre beaucoup de difficultez presque insurmontables. Aussi n'a-t-on vu paroitre que le I Volume, de celle-ci, qui ne contient que les seules Lettres *A* & *B* de ce trop vaste Recueil; & ce mauvais succès, qui ne pouvoit-être que tel, ne vérifie que trop bien le proverbe vulgaire, *qui trop embrasse mal étreind.*

(E) *On l'a accusé, non seulement d'Arianisme, mais même d'avoir composé le chimérique Ouvrage* de tribus Impostoribus.] C'est ce qui paroitra assez obscurément dans ce lambeau du *Naudæana*, sur lequel on verra d'abord très clairement, qu'il n'y a pas grand fonds à faire. „Je n'ai jamais vû „le Livre *de tribus Impostoribus*," y fait-on dire à Naudé: „& je crois, qu'il n'a jamais été imprimé; & tens pour mensonge tout ce qu'on en „a dit. Quelques-uns disent, qu'il a été imprimé en Hongrie, ou en Pologne. Postel a dit „que l'Auteur de ce Livre étoit Arnaud de Villeneuve (20). D'autres l'ont attribué à Postel, „comme le Docteur Ramus, & un certain Livre „intitulé *le Magot Genevois*, dont l'Auteur est, „selon M. Sponde page 57, le Ministre Bansillon, ou plutôt le nommé BARNAUD, que „Bansillon avoit retiré chez lui, quoique convaincu d'Arianisme. Florimond de Raymond a dit „que Ramus le lisoit en se promenant dans la „Cour du Collége de Beauvais. Et moi, je ne „crois pas qu'il ait jamais éxisté *in Rerum Natura*. Tout ce qu'on en dit est tiré de ce qu'en „dit Lipse in *Monitis & Exemplis Politicis*, „Libr. I, Cap. IV, où il dit: *Sunt qui non solum Vita Impietatem præferunt, sed impudenter „Lingua exprimunt; ut ille Fredericus Secundus, „Imperator, cui sæpe in Ore*, TRES FUISSE „INSIGNES IMPOSTORES, QUI GENUS „HUMANUM SEDUXERUNT (21)." Sans insister sur toutes les suppositions de ce passage, Naudé se trompe certainement quant à ce dernier Article; car, avant Lipse, beaucoup d'autres Auteurs avoient déja parlé du prétendu Livre *des trois Imposteurs*, comme il est aisé de s'en convaincre ci-dessous, dans l'Article IMPOSTEURS, & dans ses diverses Remarques. Mais, il y auroit de l'injustice à le rendre responsable de ce qu'on trouve dans ce Recueil, trop semblable aux autres *Ana*, dans lesquels des Gens indiscrets ou intéressés, & peut-être même l'un & l'autre, ont témérairement introduit à leur gré tout ce qu'ils s'imaginoient, ou supposoient avoir été dit par les personnes sous le nom desquelles ils publioient ces indigestes rhapsodies. C'est donc avec beaucoup de raison, que Mr. de la Monnoie méprise fort celle-ci: & je copierai d'autant plus volontiers ici ce qu'il en dit, que c'est un fort bon éclaircissement touchant notre BARNAUD. „Je ne daignerois „presque" dit-il, „citer le *Naudæana*. C'est une „rhapsodie de bévûes & de faussetez, le dernier „Article de laquelle contient quelques Remarques „confuses touchant le Livre *des trois Imposteurs* . . . . Il y est parlé d'un certain BARNAUD, en des termes si embrouillés, qu'on „n'y comprend rien, à moins que d'avoir vû un „petit Livre intitulé *le Magot Genevois*. C'est „un *in* 8°, de 98. pages, imprimé l'an 1613, „sans nom de lieu. L'Auteur, qui ne s'y nomme point, mais que je crois être Henry de Sponde, „depuis Evêque de Pamiés, y dit page 57, qu'un „Médecin, nommé BARNAUD, convaincu d'Arianisme, le fut aussi d'avoir fait le livre *de tribus Impostoribus*, qui, à ce compte, seroit de „bien fraiche date (22)." Pour redresser parfaitement tout cela, qui a encore besoin de quelques corrections, j'ajoûterai ici les propres termes du *Magot Genevois*, qui s'exprime ainsi: „Il fallut „enfin juger l'affaire de Bansillon, [Ministre „d'Aigues-mortes,] contre lequel le Capitaine „Gautier, Gouverneur de Peccais, avoit écrit au „Synode des Lettres (23), par lesquelles il l'accusoit „d'avoir affronté de quatre mille Ecus un Médecin Papiste de Lion, nommé Richardon, lui „vendant une récepte pour la Terrecture des Métaux, laquelle étoit fausse: Item de travailler „tous les jours à l'Alchimie, empoisonner plusieurs Personnes par ses Sublimez, Antimoines, „& autres Drogues venimeuses, faire même la „fausse Monnoie; Mestiers, qu'il auroit apris d'un „Médecin dict BARNAUD, lequel il avoit retiré „en sa maison, non-obstant qu'il fût excommunié, pour être convaincu d'Arianisme, & avoir „fait un Livre abominable, duquel le titre seul „fait dresser les cheveux de la tête, l'aïant intitulé *de Rebus Orbis Impostoribus*" (ce qui n'a point de sens, & au lieu de quoi il faut lire, *de tribus Orbis Impostoribus*) „*Mose, Christo, & Mahumede*: Item, qu'aïant été admonesté plusieurs „fois de se désister de ces sales Mestiers, il les „continuoit toujours, &c." Cela se trouve aux feuillets *D vj verso*, & *D vij recto*, de cet Ouvrage, dont les pages ne sont point chiffrées, & dont la derniére, qui seroit en effet la 98, finit par *Cras altera mittam*; ce qui suppose que l'Auteur avoit dessein de continuer cet Ouvrage. Son titre entier est, *le Magot Genevois, découvert ès Arrests du Synode National des Ministres Réformez tenu à Privas l'an mil six cens douze.* „*Vous „les connoitrez par leurs fruits*, MATTH. VII." *M. DC. XIII.* (24); & c'est une Satire assez semblable à celles de Reboul contre le Synode de Montpellier, & les Réformés, à la fin du Siécle précédent. Dans celle-ci, les plus mal-traités sont, Chamier, qu'on y qualifie par-tout de *Ventri-potent*; du Moulin, qu'on y dit fils d'un Moine Célestin d'Amiens revolté; Bansillon, & Barnaud, ainsi qu'on vient de le voir: &, quant à ce dernier, une pareille accusation, non seulement vague & incertaine, mais même manifestement contradictoire, vû l'opposition formelle d'Arianisme & d'Incrédulité, n'est absolument d'aucun poids, & se réduit à rien; sur-tout lors qu'on sait, que le Sinode National de Privas en 1612. se contenta de suspendre Bansillon pour trois mois. Dans le tems du Sinode National d'Alais en 1620, il étoit encore Ministre d'Aigues-mortes. Comme Mr. Bayle est l'Auteur des *Additions au Naudæana*, & que c'étoit son talent propre, & son but particulier, que la critique de ces sortes d'inéxactitudes, il est étonnant qu'il ait passé si légérement sur un endroit de cette compilation si digne de son attention & de sa censure.

L'Accusation d'*Arianisme* ou, si l'on aime mieux, de *Socinianisme*, mots assez souvent emploïés indiscrétement l'un pour l'autre par les ennemis des *Anti-Trinitaires*, pourroit bien n'être fondée que sur ce que Barnaud étoit en liaison fort intime avec Fauste Socin, qui lui dédia ou adressa sa *Defensio Disputationis suæ de Loco VII. Capitis* Epistolæ ad Romanos, *sub Nomine* Prosperi Dysidæi, *ante annos* 12 *ab se editæ*, *adversus* Reprehensiones N. N. *Ministri (ut vocant) Evangelici nuper scriptas, & ab Amico* (Barnaudo) *ad se missas*, *anno a Christo nato* 1595: imprimée, ou réimprimée, *Racoviæ*, *typis Sebastiani Sternacii*, *anno* 1618, *in* 8°, 118. *pagg.* Voici pour preuve l'Inscription de cette Dédicace, FAUSTUS SOCINUS ad NICOLAUM BARNAUDUM, *Medicum ac Philosophum eximium, &c*: & voici celle de la conclusion de tout l'Ouvrage, *Defendi*, BARNAUDE *præstantissime*, ... Disputationem *meam adversus Amici tui cujus ad me miseras*, Reprehensiones . . . . *Absoluta est hæc* Defensio *die* 14. *Novembris* 1595. Pour peu qu'on connoisse le monde & sa maniére indiscréte & précipitée de juger de tout par les apparences extérieures, on ne sait que trop, qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour croire un Homme *Socinien*, ou *nouvel Arien*, comme d'autres s'expliquent: & ce faux & téméraire jugement, une fois conçu, n'a pu que s'accroître, chez de pareilles Gens, par ce que je vais ajoûter.

En effet, Barnaud avoit déjà traduit en François un Ouvrage du même Socin, que Sandius nous propose sous ce titre, *le Livre de l'Autorité de la Saincte Escriture, traduict par Nicolas Barnaud, Gentilhomme Daulphinois, avec l'Advertissement de Messieurs les Théologiens de Basle sur quelques endroits du dit Escrit*; & l'avoit fait imprimer *dès* 1592,

(20) *On plûtôt* Michel de Villeneuve, *c'est-à-dire* Servet. *Voiez ci-dessous l'Article* IMPOSTEURS, *Rem.* (*L*).

(21) Naudæana, *pag.* 119.

(22) La Monnoie, Lettre à Mr. Bouchier sur le prétendu Livre *de tribus Impostoribus*, *pagg.* 305 & 307. *du Tom. IV.* du Menagiana *de Paris* 1715.

(23) *On a de ce Ministre un Ouvrage, intitulé* Défense de la Religion Réformée, contre le Libelle appellé Fouët des Apostats *publié par* N. Aubespin; *imprimé à* Montpellier, chez Jean Gillet, en 1603; *& au sujet duquel* Draudius *fait une fort plaisante bévûe.* BANSILJON DE MONTPELLIER, *dit-il*, Bibliothecæ Exoticæ *pag.* 10; *faisant ainsi de ce premier mot un nom de Batême, & de l'autre un nom de Famille.*

(24) *On a en Latin un Ouvrage intitulé* Simius Genevensis detectus, *imprimé à* Cologne, *en* 1614, in 8, *& cité dans la* Bibliotheca Rostgardiana, *pag.* 257. *C'est probablement une Traduction du* Magot Genevois. *Dans un* Programma de Libro de tribus Impostoribus, *indiqué ci-dessous Article* IMPOSTORIBUS, *Rem. D*, J. F. Mayer *traduit en Latin ce passage pag.* 31, *en gâte les noms propres, met mal l'Edition du Livre en* 1612, *& en fait plus mal un Jésuite Auteur.*

qu'il étoit Réformé ; mais, voici de quoi le bien prouver (*F*). On ne ſait aucune autre particularité de ſon Hiſtoire, ſi ce n'eſt qu'il avoit voïagé en Eſpagne, ſimplement vers

1592, (25). C. Vorſtius, dans une *Préface*, que je citerai ci-deſſous, & Bayle probablement d'après lui, diſent que ce fût *anonymement* (26). Le prémier original de cette traduction avoit été compoſé en Italien par F. Socin, vers l'an 1570, pour l'inſtruction d'un grand Seigneur de cette nation, & publié ainſi ſans nom d'Auteur. (27).

Peu après, l'Auteur l'avoit lui-même traduit en Latin; &, ſoit par lui-même, ſoit par l'entremiſe de quelque ami, cette Traduction, intitulée *de Auctoritate Sacræ Scripturæ Liber*, *Auctore* DOMINICO LOPEZ, *Societatis Jeſu*, avoit été publiée avec cette indication, *Hiſpali*, *apud Lazarum Ferrerium*, 1588, *in* 12°, (28). Selon Cloppenbourg, c'étoit une ſuppoſition de Corneille Nicolaï, Libraire d'Amſterdam, ou ſelon Valere André, *Catal. Claror. Hiſpaniæ Scriptor.* pag. 44, des Libraires de Geneve; ſans doute pour ne point effaroucher les Lecteurs par le nom ſuſpect & décrié de Socin: eſpéce d'impoſture, que n'emploient que trop ſouvent les Libraires. Pierre Ribadeneira, Jéſuite Eſpagnol, & le prémier Bibliothécaire des Ecrivains de ſa ſociété, ſçut bien ſe garantir de ce piége, dans les trois diverſes éditions de ſon *Catalogus Scriptorum Religionis Societatis Jeſu*, faites *à Anvers*, *chez Moret*, *en* 1608, *à Lion chez Pillehote*, *en* 1609, *&* *à Anvers*, *chez Moret*, *en* 1613; toutes trois *in* 8°, (29): mais, Antoine Poſſevin, Italien (30), Philippe Alegambe, Flamand (31), & N. Sotwelt, Anglois (32), tous trois auſſi Bibliothécaires Jéſuites, & Jéſuites eux-mêmes, y ont donné tout du long, auſſi-bien que König (33) beaucoup plus excuſable qu'eux. Non ſeulement les éditions du *Liber de Auctoritate S. Scripturæ*, publiées, tant par Conrad Vorſtius, que dans la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, mais même cet Avertiſſement, *Advertat Lector*, *confictum*, *&* *Librum*, *&* *Nomen*, *apud Allobrogas ab Hæreticis*, *quibus mentiri Religio non eſt*, donné par Valere André, & adopté par Nicolas Antonio, auroient bien dû les déſabuſer. Tous quatre croient neanmoins ce prétendu *Lopez* Eſpagnol, & datent ſon édition de 1689. Qu'on ne s'étonne donc point de voir de ſimples Compilateurs de *Catalogues* tomber dans les mêmes erreurs; par éxemple Cleſſius, *Elenchi Libror.* pag. 104, Draudius, *Bibliothecæ Claſſicæ*, pag. 586, qui nomme mal l'Auteur *Lopoz*, faute adoptée par Valere André, pag. 44; Lipenius, Biblioth. Theolog, pag. 122; & même, *Biblioth. Thuana*, Tom. I, pag. 9, ce qui eſt véritablement étonnant, vû la capacité des Auteurs.

Cette prémiére édition de la verſion Latine de Socin même fut ſuivie d'une ſeconde, imprimée *à Racow*, *en Avril* 1611, *in* 8°, (34), & accompagnée d'un autre petit Ouvrage de Socin, compoſé de même prémiérement en Italien, traduit en Latin, commençant par *Religio Chriſtiana eſt Doctrina &c*, imprimé ſous le titre de *Summa Religionis Chriſtianæ*, réimprimé ſéparément *en* 1654, *in* 12°, (35); & dans la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*.

La même année, on en vit paroître une troiſiéme ſans cet Opuſcule, mais avec quelques autres, comme on le verra par le détail ſuivant. Elle eſt intitulée *de Auctoritate Sacræ Scripturæ Opuſculum*, *his Temporibus noſtris utiliſſimum*, *quemadmodum intelligi poteſt ex præcipuis Rerum*, *quæ in ipſo tractantur*, *Capitibus*; & imprimée *à Steinfort*, *en* 1611, *in* 8°, (36). On en eſt redevable à CONRAD VORSTIUS, qui non ſeulement l'a éxactement revuë, corrigée, & renduë plus claire par quelques petites additions de mots & même de phraſes (37), mais y a de plus ajoûté une belle *Préface* dans laquelle il en rend raiſon & fait l'Apologie de l'Ouvrage, & la *Cenſura ſeu Notæ Theologorum Baſilienſium ad tria Loca paulo obſcuriora unde errandi occaſio peti poſſet*; cenſure, qui avoit été faite à propos de la prémiére édition prétenduë de Seville, puiſque, dès 1592, Barnaud l'avoit ajoûtée en François à ſa traduction du Livre de Socin, comme on l'a pu remarquer ci-deſſus.

Long-tems après, il en parut une quatriéme, avec le même titre, & faite *ad Exemplar Steinfurtenſe*, *apud Theophilum Cæſarem*, *anno* 1656, *in* 8°, 124. *pagg.* ſans la *Préface de Vorſtius*, ni la *Cenſure des Théologiens de Bâle* du moins dans mon éxemplaire; mais, contenant ſimplement les *XI. Chapitres* du Livre, précédés d'une *Table* qui en donne des *Argumens* fort détaillés. Ni Sotwell, ni Sandius, ni König, ni Simon, ni Bayle, ni Barat, ne paroiſſent avoir connu cette édition.

La cinquiéme, enfin, & la derniére eſt celle qui ſe trouve imprimée parmi les *Opera* FAUSTI SOCINI, pagg. 265. & ſuivantes du Tome I. de la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, imprimée *Irenopoli poſt annum* 1656, c'eſt-à-dire *Amſtelædami annis* 1666. *&* 1668, *in folio*, 8 *Tom.* 6 *Voll.*

Placcius avance, que cet Opuſcule de Socin a été traduit en diverſes Langues (38); mais, outre la verſion Françoiſe de Barnaud, je n'en connois qu'une Flamande, dont il y a deux éditions. I. La prémiére eſt intitulée, *van de Authoriteyt der Heylighen Schriftuur*, *door* DIRCK RAPHELSEN KAMPHUYSEN, *uyt het Latyn vertaalt*, *en met geleerde Aanteeckeningen verciert*; c'eſt-à-dire, *traduit par* THEODORE KAMPHUYSEN, *fils de Raphaël*, *aves ſes Remarques*; & imprimée *en* 1623, *in* 4°. II. La II. eſt intitulée, *van de Geloofwaardigheyd der Heylighen Schriftuur*, *met* KOENRAAD VORSTIUS, *verantwoordelyke Voorreden verrycks*; c'eſt-à-dire, *avec une Préface Apologétique de* COENRAD VORSTIUS; & imprimée *en* 1666, *in* 4°. A la tête de l'une & de l'autre il y a la traduction d'une *Epitre dédicatoire de* JAQUES SIENINSKI *à* SIGISMOND *III*, *Roi de Pologne*, qui ſe voit auſſi au devant du Livre de VALENTIN SMALCIUS *de Divinitate Jeſu Chriſti*, imprimé *en* 1608, *in* 4°, (39).

J'ai cru, qu'à l'occaſion de la traduction Françoiſe du Livre de Socin par Barnaud, l'on ne ſeroit pas fâché de mieux connoître, tant les originaux que les traductions, d'un Ouvrage, qui, quoique compoſé par le principal Chef des Sociniens, a mérité les éloges & la recommandation de fort habiles Gens (40), qui n'étoient nullement Sociniens. Selon le dernier, Socin y a particuliérement ſuivi la méthode & les raiſons emploïées par Sixte de Sienne, ſon Compatriote, dans ſa *Bibliotheca Sancta*, *ſeu Scripturæ Sacræ*.

Vû cette grande & intime liaiſon de notre Barnaud avec les Sociniens, je ſerois aſſez porté à le regarder comme l'Auteur d'une *Traduction Françoiſe* des *VII. Livres de* SERVET *concernant les erreurs touchant* LA TRINITE', faite d'après la *Traduction Flamande* qu'en avoit faite du Latin REGNER TELL, autrement nommé VITELLIUS, Zélandois de la fin du XVI. Siécle, & du commencement du XVII; traduction inconnuë abſolument juſqu'à ce jour, même à tous les Hiſtoriens de Servet, & qui m'eſt fortuïtement tombée entre les mains. Comme on vient de le voir, Barnaud a paſſé les derniéres années de ſa vie en Hollande, & pouvoit très bien y avoir connu R. Tell, qui ſe nomme à la tête de ſa traduction dans une Epitre *au Lecteur Chreſtien*. Quoi qu'il en ſoit, l'écriture de mon Manuſcript eſt manifeſtement de ce tems-là. On peut voir touchant ſa vie & ſes autres Ouvrages, VAL. ANDREÆ *Biblioth. Belg.* pag. 789, JO. FR. FOPPENS Biblioth. Belg. pag. 1059, & mieux encore *Geletterd Zeeland door* PIETER LA RUE, pagg. 341 — 343.

(*F*) *Le* Naudæana *inſinuë qu'il étoit Réformé*, *&* *voici de quoi le bien prouver.*] Peu après la St. Barthelemi, & lorſque les Eſprits étoient encore extrémement irrités de cette affreuſe journée, il compoſa un Livre fort violent contre ſes principaux Inſtigateurs, & ne manqua pas de les y bien dépeindre, & peut-être même outre meſure: car, on prétend qu'il fut déſavoué par ſes confréres; & l'on cite même à cet égard les *Mémoires du Duc de Nevers*, Tome I, page 343. L'on ajoûte de plus, que Laſin, Beau-Frère de Beauvais-la-Nocle, l'aïant rencontré à Bâle, dans la ruë Fromentiere, le chatia perſonnellement de ſon intempérance & de ſon indiſcrétion: & c'eſt ce que

(25) C. Sandii Bibliotheca Anti-Trinitariorum. pag. 67.

(26) Voiez Barat, Biblioth. Choiſie, Tom. II, pag. 271; & Bayle Dictionaire, pag. 1615.

(27) Sandii Biblioth. Anti-Trinitarior. pag. 66, variique alii, infra citati.

(28) Iidem, ibidem.

(29) Moret, Editeur de cette derniére édition la nomme mal la ſeconde, n'aïant point connu celle de 1609.

(30) Appar. Sacri, Tom. I, pag. 481.

(31) Biblioth. Script. Soc. Jeſu, pag. 97.

(32) Biblioth. Script. Soc. Jeſu aucta, pag. 210.

(33) Biblioth. vet. & nova, pag. 410.

(34) Sandii, Biblioth. Anti-Trinit. pag. 66.

(35) Ibid. pag. 67.

(36) Sandius, Barat, & plerique alii.

(37) Barat, pag. 271.

(38) Placcius de Pſeudonymis, pag. 240.

(39) Sandii, Bibliotheca Anti-Trinitariorum, pag. 67, 100, 115.

(40) Simon, Hiſt. Crit. du N. Teſt. pag. 449. Bayle, Dict. pag. 1615. Barat, 264. & ſuiv.

vers l'an 1559 (*d*); qu'il étoit à Bâle, vers l'an 1575 (*e*); & qu'il s'étoit établi à Leide, vers l'an 1599 (*f*): & à Tergou en 1601: l'on ignore absolument le tems de sa mort, aussi bien que celui de sa naissance.

(*d*) *Voiez ci-dessous Remarque (B), le second. Num. VIII.*

(*e*) *Voiez ci-dessous la Remarque (F), Citation (41).*

(*f*) *Voiez ci-dessous Remarque (B), le second Num. VIII.*

Un Ministre de la Tour, à 4. lieuës de Lausanne, nommé BARTHELEMI BARNAUD, vient de publier un Ouvrage de Théologie, intitulé *Eclaircissemens & Refléxions sur les Prophéties de nôtre Seigneur Jesus Christ contenues dans St. Matthieu, St. Marc, & St. Luc*, & imprimé *à Lausanne, chez Bousquet & Compagnie, en* 1739, *in* 4°. *Eclaircissemens & Refléxions sur les quatre Evangiles, & les Actes des Apôtres, par* BARTHELEMY BARNAUD, *Pasteur à la Tour, Tome I.* Bâle, Pistorius, 1747, in 4°, 378. pag. Peut-être est-ce un descendant de notre NICOLAS BARNAUD.

Je trouve aussi un FRANCESCO BERNAUDO, Auteur d'une Tragédie Italienne, intitulée *il Gustavo Rè di Suecia*, & imprimée *à Naples, par Laz. Scorrigio, en* 1633, *in* 12°, (*g*). Seroit-ce un fils de nôtre *Barnaud*, qui se seroit transplanté à Naples?

(*g*) Biblioth. Card. Imperialis, *pag.* 64.

que nous ne trouvons, que dans un coin d'un Ouvrage où naturellement l'on ne s'aviseroit point de l'aller chercher. BARNANDUS, *Delphinas*, y dit-on, *a Viris cordatis, & Rerum Gallicarum peritis, Falsi, & intolerabilium in Reges & Reginam Calumniarum, arguitur: eidemque ob hanc causam Dominus de Lafin, Domini de Beauvais Nocle Levir, Basileæ, ante septem aut octo annos, in Platea quæ dicitur Frumentaria ad Curiam, colaphum ingens non repugnanti solus soli impegit, Teste D. C. L. Gallo* (41). Peut-être ces trois Lettres veulent-elles désigner DE CONZAGUE, ou plutôt GONZAGUE, Duc de Nevers, Ambassadeur de France à Rome, déjà cité ci-dessus. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage, pour lequel Barnaud fut ainsi désavoué & châtié, est intitulé *le Reveil-Matin des François & de leurs Voisins, par* EUSEBE PHILADELPHE, *Cosmopolite, en forme de Dialogue*, & imprimé *à Edimbourg, chez James*, (c'est-à-dire *à Geneve*,) *en* 1574, *in* 8. Il y en a une traduction Latine, revûe & augmentée, comme il paroit par ce titre: *Dialogi ab* EUSEBIO PHILADELPHO, *Cosmopolita, in Gallorum & cæterarum Nationum gratiam compositi; quorum primus ab ipso Authore recognitus & auctus, alter vero in lucem nunc primum editus fuit.* On la dit de même imprimée *à Edimbourg, chez Jamæus, en* 1574, *in* 8°. Il y en a aussi une Allemande, faite par un EYMERICUS LEBUSIUS, vrai ou faux, & imprimée *en* 1585, *in* 8°. Baillet n'a point connu ce pseudonyme, & attribuë, mais mal-à-propos, l'Ouvrage à Beze (42), que les Catholiques d'alors chargeoient, ainsi que le Bouc Azazel, de toutes les prétenduës iniquitez du Parti, témoins le *Discours merveilleux de la Vie & des Déportemens de Catherine de Médicis* de Henry Etienne, & les *Vindiciæ contra Tyrannos* de Languet, qui lui furent pareillement attribués.

Le Pére le Long paroit préférer ce dernier sentiment (43): mais, Placcius n'admet que le prémier, adoptant néanmoins mal-à-propos le faux titre de *Dialogi duo de Vita Caroli IX. Regis Galliarum Reginæque Matris*, que Frisius donne à l'Ouvrage de Barnaud (44). Selon la Monnoie (45), il est aussi l'Auteur du *Miroir des François contenant l'état de la France sous Henry III*, publié sous le nom de NICOLAS DE MONTAND, & imprimé *en* 1582, *in* 8; & du *Cabinet du Roy de France; dans lequel il y a trois Perles d'inestimable valeur, par le moyen desquelles le Roy s'en va le prémier Monarque du Monde, & ses Sujets du tout soulagés, par N. D C.*, imprimé *en* 1581, *& en* 1582, *in* 8°; & réimprimé *à Londres en* 1624, *in* 8°. Ces *trois* merveilleuses *Perles* étoient les trois Etats du Roiaume, alors si pervertis & si corrompus, que ce prétendu *prémier Monarque du Monde* s'en vit enfin la triste & déplorable Victime; & le Conseil, qu'on donnoit dans cet Ouvrage, étoit de réünir à sa couronne les revenus de tous les Bénéfices sans cure d'ames: Conseil, qui lui fut aussi donné dans la *Polygamie Sacrée*, & dans le *Secret des Finances, découvert & départi en trois Livres, par* NICOLAS FROUMENTEAU, *pour ouvrir les moyens de payer les dettes du Roy, décharger ses Sujets des subsides imposés depuis* 31. *ans, & recouvrer les Déniers pris à sa Majesté, présenté au Roy Henry III. en* 1581, & imprimé de même que le précédent *en* 1581, *&* 1582, *in* 8, & réimprimé *à Londres en* 1624, (46); ce qui me feroit aisément croire, que ce *Cabinet*, & ce *Secret*, ne sont qu'un seul & même Livre indiqué sous deux différens titres, auxquels le Père le Long a adapté les mêmes éditions. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Du Chat regarde ces trois derniers Ouvrages comme du seul FROUMENTEAU (47), au lieu que la Monnoie donne le *Reveille-Matin*, le *Miroir*, & le *Cabinet*, à nôtre BARNAUD. S'il ne se trompe point, MONTAND est encore un Pseudonyme inconnu à Baillet, & même à Placcius.

(41) J. J. Frisii Bibliotheca Gesneri in Epitomen redacta, *pag.* 133. *edit.* 1583.

(42) Baillet, Auteurs déguisés, *pag.* 536.

(43) Le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, *pag.* 404.

(44) Placcii Theatrum Pseudonymor. *pag.* 497

(45) Remarq. sur les Auteurs deguisés de Baillet, *pag.* 163.

(46) Le Du Chat, Remarq. sur la Confess. de Sancy, *pag.* 320, 321. Le Long, *pag.* 396.

(47) Le Du Chat, *la même.*

BARTHELEMI DE PISE. Il y a trois différens Ecrivains de ce nom, ainsi appellés, sans doute, parce qu'ils étoient tous trois de cette Ville (*A*): mais, il faut bien

(*A*) *Il y a trois différens Ecrivains de ce nom, ... & de cette Ville.*]

I. Le prémier, & le plus ancien, étoit un Dominicain, surnommé *de Sancto Concordio*, parce qu'il étoit né dans un Chateau de ce nom auprès de Pise, qui vivoit au milieu du XIV. Siécle (1); & dont le principal Ouvrage, intitulé par lui-même *Summa Magistruccia*, & par ses Editeurs ou Imprimeurs *Summa Pisana* ou *Pisanella*, & *Summa Bartholomina* (2), a été un des prémiers fruits de l'Imprimerie de Paris, où il fut publié, avec cette souscription, par les trois prémiers Imprimeurs de cette Ville, Martin Crantz, Michel Friburger, & Ulric Gering.

Heus tu, qui famam æternam cupis cumulare,
Summa Bartholomina *aspice ne careas;*
Quam nitide pressam Martinus *reddidit, atque*
Michael, Ulricus, *moribus unanimes.*
Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit,
Orbis miratur totus eorum opera.

Naudé remarque assez agréablement, que ces vers ne sont pas aussi polis & coulans, que le marbre de la Presse de ces Imprimeurs (3): & Chevillier observe, que c'est en 1475, ou environ, qu'ils doivent avoir fait cette édition (4). C'est un *in folio*, de très beau papier, & d'assez beaux caractères. On en a fait depuis quantité d'autres éditions dans les XV. & XVI. Siécles. Ange de Chivas, Franciscain, reconnoit en avoir tiré la plûpart des cas de conscience de sa *Summa Angelica* (5): & Nicolas Auximanus, autre Franciscain, y a fait un ample *Supplément*, dont on a quantité d'éditions, & que Maittaire ne devoit point attribuër à nôtre Barthelemi.

Comme les Pères Quetif & Echard ont fait un fort bon Article de ce *Barthelemi de Pise*, ou *de Sancto Concordio* (6), je ne saurois mieux faire que d'y renvoier les Lecteurs, qui y verront avec plaisir de très curieuses recherches du caractère de celles de tout leur Livre; aussi bien qu'à la *Vie de Barthelemi de St. Concordio*, tirée principalement des *Memorie sacre delle Glorie di Pisa, raccolte da Pietro Cardosi*, & communiquée par Antoine François Marmi à l'Editeur des *Ammaestramenti de gli Antichi* de nôtre Barthelemi, réimprimés en Latin & en Italien *à Florence, chez Manni, en* 1734, *in* 4°; mais mal intitulés *Ammaestramenti* dans l'extrait qu'en ont donné les *Acta* nova

(1) *Il mourut en* 1347, *le* 2. *de Juillet.*

(2) Gesneri Biblioth. *folio* 135. Ciaconii Bibliotheca, *col.* 356.

(3) Naudé, Addition à l'Hist. de Louïs XI.

(4) Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *page* 72.

(5) Gesneri Bibliotheca, *folio* 41, & 135. Bellarminus de Scriptoribus Ecclesiast. *pag.* 373.

(6) Quetif & Echard, Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, *Tom.* I, *pagg.* 623, 624.

bien ſe garder de les confondre enſemble, comme ne le font que trop ſouvent, non ſeulement les ſimples faiſeurs de Catalogues, mais même les Bibliographes de quelque réputation (*a*). On n'a du troiſiéme que deux Ouvrages (*B*).

(*a*) *Voiez entre autres les Abbréviateurs de Gesner*, Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 105, & Maittaire, *ci-deſſous Citation* (7).

nova Eruditorum Lipſienſia, Supplem. Tom. III, pag. 208, 209: Extrait, qui peut ſervir de Supplément à l'Article des Pères Quetif & Echard; mais, où l'on indique inconſidérément une édition de la *Summa Piſana*, comme faite *en* 1447. *le* 2. *de Juillet*. Ce 2. *de Juillet* eſt la date de la mort de l'Auteur en 1347, comme le prouve très bien la ſouſcription de cette même édition, transcrite auſſi-tôt dans les deux lignes ſuivantes. Ces *Ammaëſtri de gli Antichi, purgati & emendati da O. Lombardelli*, avoient déja été imprimés *à Florence, chez Giorg. Mareſcotti, en* 1585, *in* 8°., édition dont ne parlent point les P. Quetif & Echard, qui n'indique que celle de *Florence, alla Stella nel* 1662, *in* 24., donnée par le Rifiorito Academico della Crusca. J'ajoûterai ſeulement, que König en fait mal-à-propos trois différens Auteurs (7): &, que l'*Epitome Bibliothecæ Gesneri*, pag. 105, & l'*Index Annalium Typographicorum M. Maittairii*, Tom. I, pag. 114, lui attribuënt mal-à-propos les *Conformitates Vitæ Sti. Franciſci cum vita Jeſu Chriſti*, qui appartiennent à l'Auteur ſuivant, auquel, en récompenſe, divers Bibliothécaires ſemblent donner tout auſſi mal-à-propos ſa *Summa Piſana*, ou *Piſanella*, trompés par la conformité de leurs noms.

II. Le ſecond étoit un Franciscain, ſurnommé *Albizi* ou *de Albizis*, nom ſous lequel on peut voir ci-deſſus ſon Article. C'eſt l'Auteur du fameux Ouvrage des *Conformitez de la Vie de St. François avec celle de Jeſus Chriſt*, qui a ſuſcité tant d'ennemis & de répréhenſions à ſon ordre.

III. Le troiſiéme étoit un Médecin du commencement du XVI. Siècle, abſolument inconnu à tous les Bibliothécaires de Médecine, excepté à Prosper Mandoſio, & à Mr. Manget, qui vient de le copier (8). Il fit ſes études ſous Pierre Leo ou Leone de Spolete (9), que Mandoſio & Manget nomment Leoninus; & ſe rendit un très habile Médecin. Ses grands talens le firent choiſir, non ſeulement pour Profeſſeur du grand Collége, ou de l'*Archi-Gymnaſe* de Rome, mais même pour prémier Médecin du Pape Léon X: & il s'acquitta très honorablement de ces deux belles fonctions. On n'a de lui que deux Ouvrages: & nous ne ſavons rien de plus, ni de ſa vie, ni du tems de ſa mort. Peut-être en trouveroit-on quelque choſe dans l'*Athenæum Romanum Caroli Cartharii*, où Mandoſio remarque qu'il eſt parlé de lui.

(7) Konigii Biblioth. vet. & nova: *pag.* 88 & 89, *il lui donne ſa* Somme, *ſous* BARTHOLOMÆUS PISANUS, *ce qu'il répète, pag.* 642. *ſous* PISANUS; & *, pag.* 641 *ſous* PISIS, *il lui donne de* Documentis Antiquorum, anno 1601, *ce qui en fait un Auteur de près de* 300 *ans plus nouveau.* Maittaire Ind. Annal. Typogr., *Tom. I, pag.* 21, & 114. *en fait de même deux*, Albizius & Bartholomæus Piſanus; *le confondant ainſi avec* Bartholomæus Albizius, *dont nous allons parler.*

(8) Prosp. Mandoſii Θέατρον Archiatrorum Pontificum Romanorum, *pag.* 47 & 48. Mangeti Bibliotheca Scriptor. Medicor., *Tom.* III, *pag.* 507.

(9) *Mercklin*, Lindenii renovati, *pag.* 898. *le nomme* Petrus Leo.

(*B*) *On n'a du troiſiéme que deux Ouvrages.*] L'un eſt un abrégé de Médecine Théorétique & Pratique, intitulé *Epitome Medicinæ Theoreticæ & Practicæ*, imprimé *à Florence, dans le Monaſtére de St. Jean de Ripoli, ſans date, in* 4°.: & l'autre eſt une Diſpute ſur je ne ſai quelles expreſſions d'Avicenne, touchant leſquelles il y eut de grands débats entre lui & un de ſes Confrères. En voici le titre. BARTHOLOMÆI, *Phyſici, ſervi Papæ, Apologia, vel quorumdam a ſe dictorum, & a Hieronymo de Eugubio, concurrente ſuo, impugnatorum, Defenſio ſive Purgatio, & dictorum ejus in eundem retorſio vel improbatio; cum apta expoſitione, vel clara declaratione, illorum Avicennæ verborum, quorum fuit contentio & altercatio*: & voici la notice de ſon édition, *Romæ, per Stephanum Ballireti, anno* 1519, *die* 12. *Decembris, in* 4°. (10).

Ce Jérome de Eugubio, ſon collégue, & ſon adverſaire, eſt encore moins connu que lui des Bibliothécaires de Médecine: & Mr. Manget même, qui a copié tout ce titre d'après P. Mandoſio, n'a pas daigné du moins le nommer en ſon rang ſous la lettre *E*, ou ſous la lettre *H*, ou ſous la lettre *I* ou *J*. C'eſt travailler, ce me ſemble, avec trop d'indolence & d'inattention.

(10) Prosp. Mandoſii Θέατρον Archiatrorum Pontificum Romanor. *pag.* 48.

BASSOT (JACQUES) Auteur obſcur du commencement du XVII. Siècle, dont on ne ſauroit pas même le nom, ſi, de concert avec deux de ſes ſemblables, il n'en avoit criminellement abuſé, pour ſoutenir, en écrivain vénal & mercénaire, une Impoſture auſſi ridicule que groſſiére, mais qui ne laiſſa pourtant pas de ſéduire & d'aveugler alors beaucoup de monde (*A*); qu'un très habile Homme fut réduit à éxaminer & com-

(*A*) *Une Impoſture auſſi ridicule que groſſiére, mais qui ne laiſſa pas de ſéduire alors beaucoup de monde*]. Ce ſeroit abuſer de ſon loiſir, & de celui des Lecteurs, que de s'amuſer à témoigner là deſſus quelque ſurpriſe; le gros du public étant toujours diſpoſé de maniére, que la maxime *Mundus vult decipi*, ſera éternellement de miſe. Je me contenterai donc de rapporter le fait dans les propres termes d'un Journaliſte Politique & Hiſtorique de ce tems-là.

„ L'Hiſtoire du Géant Theutobochus," dit-il, „ & de ſes prétendus os, que l'on a promenez & „ monſtrez en ceſte année (M. D. C. XIII.) par „ la France, Angleterre, & Flandres, mérite d'ê„ tre ici enſérée.

„ PIERRE MAZUYER, Chirurgien à Beau„ repaire, amena de Dauphiné à Paris des dents „ de la grandeur du pied d'un taureau de vingt „ mois, une partie d'une coſte & d'une eſpaule, „ des vertebres de l'eſpine d'un dos qui avoient „ près d'un demi-pied d'eſpeſſeur, les os d'une „ cuiſſe & d'une jambe leſquels conjoints enſem„ ble eſtoient de neuf pieds de haut, & d'autres „ grands os, leſquels il diſoit eſtre ceux du *Géant* „ *Theutobochus*, Roy des Teutons, Cimbres, & „ Ambruſins, desfait par Marius, Conſul Romain, „ cent & cinq ans avant la venuë de Jeſus Chriſt, „ lequel il diſoit avoir eſté enterré en un petit ter„ tre ou colline auprès du Chaſteau de Langon „ proche de Romans en Dauphiné, où on avoit „ trouvé ſa Tumbe, environ dix-ſept ou dix„ huit pieds dans terre, avec des Médailles, où le „ nom de Marius y eſtoit démonſtré par une M. & „ une R. Bref, JACQUES BASSOT en fit une „ *Hiſtoire*, qu'il diſoit eſtre *véritable* (1), & la„ quelle le dit Mazuyer vendoit; s'efforçant de „ prouver ſon dire, par paſſages tirez d'Oſorius, „ Florus, & Plutarque; aſſeurant, qu'il falloit „ que ce Géant Theutobochus euſt eu au moins „ vingt-cinq pieds de haut. A Paris l'on alloit „ veoir pour de l'argent, comme choſe rare, ces „ os, ces dents, & ces vertebres. Ainſi que les „ autres Charlatans, Mazuyer avoit à ſa porte une „ enſeigne où eſtoient peints les os de ce Géant. „ Chacun en diſoit ſon advis: les uns tenoient ce„ la pour impoſſible; les autres l'affirmoient véri„ table.

„ Un Maiſtre Chirurgien de Paris voulut ſous„ tenir l'Hiſtoire de Mazuyer & de Baſſot, & fit „ un livre, qu'il dédia au Roy, & qu'il intitula „ *La Gigant-Oſteologie* (2), où il vouloit prou„ ver, par les anciennes Hiſtoires, & par des Mé„ dailles, que ces oſſements eſtoient ceux du „ Géant Theutobochus; duquel, 1, la longueur „ eſtoit de vingt-cinq pieds & demi; 2, ſa lar„ geur, à l'endroit des eſpaules, de dix pieds; „ 3, qu'avant de lever pas un os de dedans la „ Tumbe, on avoit obſervé la meſure de la teſte, „ la-

(1) *En effet, elle étoit intitulée* l'Hiſtoire véritable du Géant Theutobochus, Roy des Teutons, desfait par Marius, Conſul Romain, *& imprimée à Paris*, chez Jean Houze, en 1613, in 8. *Le Merveilleux d'un pareil titre en fit d'abord faire une Trad. Flamande, intitulée*, Warachtige Hiſtorie van Theutoboco, den Reuſe, en Koning der Duytſcher, begrave 105 jaaren voor Chriſtus geborte, en ſyn begraffenis eerſt ontdekt anno 1613, *& imprimée à* Utrecht, en 1614, in 8.

(2) Ou Diſcours ſur les Os d'un Géant, *imprimé à Paris*, chez Jean Houze, en 1613, in 8. *Ce Chirurgien, ou fort ignorant, ou intéreſſé dans la Fourberie de Mazuyer, & de Baſſot, ſe nommoit* NICOLAS HABICOT.

combattre fort sérieusement (*B*); & qui ne manqua point, selon l'ordinaire en pareil cas,

„ laquelle avoit cinq pieds en longueur, & dix en rondeur; 4, que la machoire inférieure, depuis ses conjonctions, avoit de tour six pieds, & chasque dent molaire estoit de la grosseur du pied d'un petit taureau; 5, que les orbites ou logettes des yeux avoient chascune sept pouces de tour, & estoient de la grandeur d'une moyenne assiète; & 6, que chascune clavicule avoit quatre pieds de longueur (3)."

(3) Mercure François, *Tom. III. pag.* 191, 192.

Bassot, dont on ignore la profession, peut bien avoir adopté toutes ces mesures & dimensions, sans être absolument & indispensablement obligé d'en connoître les proportions & les justes rapports des unes aux autres: mais, il n'en est pas de même de Mazuyer, & de Habicot, qui Chirurgiens de profession, n'ont point du avancer tant de propositions si contraires à la juste proportion des parties du corps humain, ainsi qu'on le va voir dans la Remarque suivante.

(*B*) *Un très habile Homme fut réduit à examiner & combattre fort sérieusement* cette Imposture.] C'est ce que nous apprend encore le même Journaliste Historique, dont je vais continuer à copier les propres termes.

„ Ceste *Gigant-Ostéologie* n'eut esté si-tost mise en lumiere," dit-il, „ qu'elle fut doctement contredite par plusieurs escrits, & entre autres par un livre intitulé, *l'Imposture descouverte des Os humains supposez, & faussement attribuez au Roi Theutobochus* (4): où on faisoit recognoistre, que ce qu'avoient escrit les nouveaux Historiens de Theutobochus ne pouvoit estre; & que, si Theutobochus avoit esté tué dans les Bois du Plot, & proche le Fleuve de Gelove, que c'estoit bien loin du Dauphiné, ce Fleuve-là estant en Toscane. Qu'ils ne savoient aussi, ni l'Histoire, ni la Géographie, en disant, que les Cimbriens, Teutons & ceux de Zurich, avoient esté chassés hors de leur Païs, des Espagnes, & de la France, par l'inondation de l'Océan; puisque les Cimbres & Teutons estoient peuples barbares, loing d'Espagne de près de quatre cens lieuës, & où ils n'avoient jamais esté, & n'y eussent pû aller, qu'en traversant toute la France, dont Osorius, Florus, & tous les anciens Historiens, n'avoient fait mention aucune de ce prétendu traversement. Bien escrivoient-ils, qu'ils avoient passé par la Savoie & le Dauphiné, qui sont à l'un des bouts de la France, proche & dans les Alpes, bien loin des Pirenées qui divisent la France de l'Espagne.

(4) *Imprimée à Paris, en* 1614, *in* 8. *& attribuée au célèbre* Jean Riolan, *comme on le verra dans la Remarque suivante.* *D'autres l'attribuoient, mais mal, à* Guillemeau.

„ Que les Médailles, que l'on asseuroit estre de Marius, estoient une Imposture visible: car, en la figure pourtraite dans les livres de Bassot, les lettres M & R., que l'on disoit signifier Marius, estoient Gothiques, & non pas Romaines; &, par conséquent, quand on auroit trouvé de telles Médailles, elles estoient de pareille fabrique, &, depuis quatre cens ans.

„ Que les nouveaux Historiens de Theutobochus, aïant escrit, 1°. que sa longueur est de vingt-cinq pieds, & demi, & 2°. sa largeur de dix pieds, monstroient apertement leur ignorance. Car, si la largeur estoit de dix pieds, il eust fallu que Theutobochus eut eu quarante pieds de longueur; d'autant que la largeur d'un corps humain n'estoit que la quatriesme partie de sa longueur.

„ 3. Si la teste avoit en longueur cinq pieds, tout le corps devoit en avoir trente; d'autant que la teste ne faisoit que la sixiesme partie du corps.

„ 4. Si la rondeur de la teste estoit de dix pieds, la machoire inférieure n'en pouvoit avoir que cinq; &, partant, il avoit ineptement esté escrit qu'elle en avoit six.

„ 5. Si les orbites des yeux estoient de la grandeur d'une moïenne assiète, il auroit fallu qu'elles eussent eu un pied en rondeur; ce qui est bien esloigné de sept pouces de tour seulement.

„ 6. Si l'une des clavicules avoit quatre pieds de longueur, l'Auteur l'avoit faite plus longue que l'os tibia, qu'il disoit n'avoir que près de quatre pieds; ce qu'il devoit avoir eu honte d'escrire, estant Anatomiste.

„ Quant à ce que le dit Auteur de la *Gigant-Ostéologie* disoit avoir considéré la vertèbre du col de Theutobochus, qu'elle estoit de la grandeur d'une moïenne assiète, espaisse de trois doigts, aïant un trou médulaire où l'on passeroit un médiocre poing: on lui respondoit, que cela ne pouvoit estre; cette grandeur ou largeur du corps de la vertébre estant trop ample à proportion de l'espaisseur ou hauteur du corps: toutes les vertébres des Hommes d'aujourd'hui aïant presque deux doigts de largeur, & autant en hauteur ou espaisseur. Par conséquent, le trou de la prétendue vertébre n'estoit point naturel.

„ Sur ce que le dit Auteur avoit escrit du morceau de coste, des dents, & des os de la cuisse & tibia, il estoit si peu véritable, qu'en le lisant on devoit croire, qu'il n'entendoit pas sa profession. Car, pour le morceau de coste, qu'il disoit avoir de largeur quatre pouces, on savoit assez, & les Anatomies le vérifioient, qu'il n'y avoit vertébre au corps humain, qui ne fust plus large & espaisse que la plus grande & large coste; partant, que le morceau de coste, que monstroit Mazuyer n'estoit pas d'un corps humain.

„ Que la hauteur ou longueur de la teste estant douze fois plus grande que la plus longue dent d'un Homme, celles, que l'on monstroit estant d'un pied de long, il falloit que Theutobochus eust eu une teste de douze pieds de longueur, & qu'en sextuplant ceste longueur, son corps eut esté de soixante & douze pieds. Partant, si ceux, qui avoient escrit en faveur de ces prétendus os, eussent aussi-bien sçeu les proportions de chasque partie du corps, qu'Appellès lors qu'il voulut dépeindre un Géant, dont-il ne voulut avoir que la main pour représenter les autres parties du corps, on pouvoit asseurément croire, qu'ils ne se fussent hastez de mettre ainsi leurs imaginations en public.

„ Que si, par les poids des dents, on pouvoit juger de la pesanteur, grosseur, & longueur du corps; la plus grosse dent d'un Homme ne pesant qu'une dragme, comme a remarqué Gesnerus, l'une des dents de ce prétendu Theutobochus pesant quatre livres, il n'y a point de doute, qu'il n'eust esté quatre cens fois plus gros & pesant qu'un autre Homme.

„ Quant à ce que le dit Auteur disoit que l'os femur, ou de la cuisse, avoit au dessus où estoient les trochanters trois pieds de largeur, un pied & demi en sa partie moïenne, & deux pieds en sa partie inférieure proche les deux condyles; que c'estoit chose impossible, pour ce que la partie inférieure de l'os femur en toutes Anatomies estoit beaucoup plus large que la supérieure au dessous des trochanters: partant, si c'estoit un os d'Homme qui eut eu trois pieds de largeur en haut, il en devoit avoir quatre ou environ par en bas.

„ Pour l'os tibia, qu'il asseuroit aussi avoir de largeur plus de deux pieds, & en longueur près de quatre: apprenez, lui disoit-on, que la longueur de l'os tibia est cinq fois plus grande que n'est le tour de l'os par en bas, où il est plus estroit qu'en haut.

„ Partant, que les Historiens de Theutobochus devoient recognoistre avec les sçavans en Médecine: que ces prétendus ossemens n'estoient point os humains, ains fossiles: que plusieurs doctes Médecins avoient escrit, que dans la terre il s'engendroit & formoit des os & des dents d'Hommes & autres animaux d'une grandeur excessive; & que Gesnerus avoit escrit, qu'il s'en trouvoit de si grands en une caverne près d'Elbingerod, qu'il n'y avoit point d'apparence, qu'il y eut des Hommes ou Animaux de pareille grandeur: aussi, que si, dans les corps humains, il s'engendroit des pierres, du bois, de l'or, que dans la terre, Mère commune, & qui contient en soi les semences de toutes choses, il s'y pouvoit engendrer & former des pierres osseuses semblables aux os humains: qu'il se voïoit aussi, que ces prétendus os estoient faits par condensation; ce qui démonstroit que c'estoient

cas, de produire quantité d'écrits pour & contre (*C*); comme on le verra dans la Remarque que j'indique.

Soixante-&-dix-huit ans après on débita une pareille découverte, faite „ au mois „ de Janvier 1691. dans un Village nommé Colloubella, à six lieues de Thessalonique „ en Macédoine, où l'on trouva le Squelette d'un Géant de quatre-vingt-seize pieds „ de long; dont le Crane, encore tout entier, contenoit quinze boisseaux de bled, „ mesure de Paris; dont une dent de la machoire inférieure pésoit quinze livres; & „ dont un des os du bras, depuis le coude jusqu'au poignet, avoit deux pieds & „ huit lignes de circonférence (*a*). Malgré les attestations de Mr. Quinet, Consul de „ la Nation Françoise à Thessalonique, ... du Père Jérome de Rhetel, Capucin, „ . . . . de Pierre Rosti, de Constantin Perone, de Loicheta, de Flot Chirurgien, & „ de Jean Attuchi, qui, aïant tous vû les-dits ossemens, signérent le Procés-verbal „ de Mr. Quinet envoïé au Roi de France (*b*):" voilà des mesures & des dimensions qui donneront lieu à quelque nouveau Riolan de prouver l'Imposture de ce nouveau Géant de *quatre-vingts-seize pieds*, auprès duquel le Theutobochus de *vingt-cinq* n'étoit qu'un simple petit Enfant à mener à la liziére. Mais, cela ne seroit nullement nécessaire, Mr. Falconet, célébre Médecin de Paris, aïant déja déclaré, qu'il ne *croit pas plus le Géant de Thessalonique que celui de Dauphiné*; & que, *sur de pareilles matiéres, il faut prendre garde de donner dans des opinions populaires, contraires à la saine Philosophie* (*c*). Néanmoins, sur une pareille découverte, faite, dit-on, en Sicile en 1342, & ra-

(*a*) H Gautier. Biblioth. des Philosophes, *Tom. I, pag.* 587. Mémoires d'Histoire, de Critique, & de Littérature, par Mr. l'Abbé d'Artigny, *Tom. I, pag.* 136 & 137.

(*b*) Là même.

(*c*) Là même.

„ des pierres, & non os de corps humains: qu'ils „ estoient tous spongieux, & par ainsi ne pouvoient estre, ni d'homme, ni d'aucun autre animal: &, *enfin*, qu'ils estoient fibreux, ce que „ les os des hommes, ou des animaux, n'estoient „ point (5)."

(5) Mercure François, *Tom. III, pag.* 192 — 193.

Le célébre Peyresk s'est aussi donné la peine de réfuter trop sérieusement cette ridicule imposture. Entre autres choses il observe, que les Médailles trouvées dans le tombeau du prétendu Theutobochus, & sur le revers desquelles il lit, non pas comme ci-dessus *MR*, mais *MA*, signifient non pas *MaRius*, mais *MAssilia*, colonie Grecque, peu éloignée du lieu où l'on suppose avoir trouvé cet énorme Géant: &, après avoir curieusement éxaminé, & pris en cire toutes les dimensions, non des quatre, comme l'avance Pline, mais des huit dents d'un Eléphant vivant amené en Provence, il semble trop positivement en conclure, vû ce qui a été dit ci-dessus, que les dents prétenduës du Géant Theutobochus n'étoient autre chose que quelques dents d'Eléphant (6).

(6) Peireskius, *in ejus Vita a Gassendo scripta, pag.* 88 — 92, & 152 & 156.

Après de pareilles réfutations, ces Charlatans insignes auroient du rester couverts de confusion, & totalement réduits au silence: mais, les gens, de leur trempe n'ont honte de rien; & l'on va voir dans la Remarque suivante, non seulement qu'ils repondirent & qu'on fut obligé de leur repliquer, mais même qu'ils voulurent ainsi que d'impudentes Harangéres avoir le dernier mot, & qu'ils injuriérent fort insolemment leur Antagoniste. Mais, malgré tous leurs artifices, & toutes leurs clabauderies, „ le Maistre de ces prétendus os de Theu„ tobochus, voyant sa marchandise décriée à Pa„ ris, la vendit à d'autres Charlatans, qui l'allé„ rent porter monstrer en Allemagne, & en d'au„ tres Païs, où ils gaignoient leur trainante vie „ à l'aide de ces pierres osseuses, de ces os de „ Baleines, & de ces dents d'Elephants (7)."

(7) Mercure François, *Tom. III, pag.* 195.

Comme il est parlé de THEUTOBOCHUS, *Roi des Teutons*, dans le III. C. du III. livre de FLORUS, c'est apparemment-là l'origine de l'Imposture. Quoiqu'il en soit, FREINSHEMIUS, dans ses *Supplementa ad Titum Livium*, n'a nullement oublié, ni ce *Teutobodus*, comme il écrit, ni la fable, à laquelle il a donné lieu; & voici de quelle maniére il en parle: Rex TEUTOBODUS, *vir proceritatis eximiæ, proximo in saltu comprehensus est* . . . . . *Neque desunt qui occisum ibi* TEUTOBODUM *scripserint. Unde tot postea sæculis argumentum fabulæ fuit, quæ ossa quædam portentosæ magnitudinis, pro Teutobodi reliquiis* . . . *admirata Gallia est; donec doctorum hominum scriptis pene puerilis error detegeretur* . . . . *sed nomen ipsum Teutobodi ab iis quoque, qui in cæteris discrepant, commemoratum, quod muneris potius quam hominis fuisse crediderim, ut prioribus credam efficit: nec enim aliud quam Teutonorum Imperatorem significat; ut honoris magis quam hominis vocabulum fuisse videatur.* Tit. Liv. Clerici, *Tom. VII, pag.* 109.

(*C*) *Cette Imposture donna lieu à divers écrits pour & contre.*] Voici, outre les précédens cités ci-dessus, ceux qui sont parvenus à ma connoissance. Peut-être y en a-t-il encore eu d'autres.

Giganto-Machie, pour répondre à la *Gigant-Ostéologie*, par UN ESCOLIER EN MÉDECINE, *Paris* 1613, *in* 8°. Je ne sai si cela a précédé ou suivi l'*Imposture découverte*, dont on vient de lire l'extrait; mais, cela me paroit de la même main, & cette main est celle de Riolan.

Discours Apologétique touchant la vérité des Géants, contre la *Giganto-Machie d'un soi-disant Escolier en Médecine*, *Paris* 1614, *in* 8°.

Responſe à un *Discours Apologétique touchant la vérité des Géants, par Nicolas Habicot, Paris,* 1615, *in* 8°.

Jugement des Ombres d'Heraclite & de Démocrite sur la Response d'Habicot au discours attribué à Guillemeau, Paris, 1615, *in* 8°. Satire ou turlupinade plûtôt que discours grave & dogmatique.

Giganto-Logie, ou Discours sur la grandeur des Géants, par JEAN RIOLAN, *Paris, Périer*, 1618, *in* 8°.

Anti-Giganto-Logie, ou Contre-Discours de la grandeur des Géants, par NICOLAS HABICOT, *Paris, Corrozet*, 1618, *in* 8°. (8).

(8) *Voiez* les Bibliotheca J. Giraud, *octavo* num. 2938, 2939, 2940. Biblioth. Bultelliana, *pag.* 256. Catal. de Cange, *pag.* 161.

Dans la *Préface* de cette *Anti-Giganto-Logie*, Habicot attribuë nettement au même JEAN RIOLAN tous ces écrits qui le réfutent; & finit injurieusement sa Critique par cette violente Apostrophe: *Quiconque* en *fera la lecture trouvera, que ce ne sont que des redites, & que c'est une monnoïe frappée d'un même coing* . . . . . . *Tellement donc, Monsieur Riolan, que vous ressemblez à l'Ours, qui léche & reléche ses petits, qui néanmoins demeurent tousjours grossiers & mal-bastis.* Si cette imputation n'est point mal fondée, voilà bien des Ouvrages de Riolan dont les Bibliothécaires de Médecine ne font absolument aucune mention, non plus que de ceux d'Habicot, dont on a encore, outre les Articles ci-dessus énoncés, divers autres écrits.

Je ne saurois dire si la *Touche Chirurgicale d'Habicot* contre Riolan, & la *Correction fraternelle* de Riolan *sur la Vie d'Habicot, où l'on fait en passant la critique de ses Ouvrages, & notamment de sa Gigant-Ostéologie*, ont été publiées avant ou aprés les précédens Ouvrages.

En voici d'autres d'Habicot, qui ne concernent plus sa dispute sur les Géans & leur Anatomie. *Problémes divers Medicinaux & Chirurgicaux*, publiés en 1617.

La Semaine ou Pratique Anatomie. *Paris*, 1660, *in* 8°. Peut-être n'en est-ce qu'une nouvelle édition.

Il en promettoit d'autres & singuliérement sa *main Chirurgicale, ou Manuel de Chirurgie.*

Il y avoit déja très longtems que cet Article étoit tout composé, lors que parurent les *Recherches Critiques & Historiques sur l'origine & sur les divers états & progrès de la Chirurgie en France*, imprimées *à Paris, chez Charles Osmont*, en 1744, *in* 4°. (9). On fera bien d'y lire, pages 271 — 287, l'Article de NICOLAS HABICOT dont on y fait un bel éloge, mais dont on desapprouve pourtant les paradoxes touchant la *Gigan-*

(9) *Reproduites cinq ans après sous le nouveau titre* d'Histoire de l'Origine & des Progrès de la Chirurgie en France, *indiquée à* Paris, chez Huart & Moreau, en 1749. in 4.

racontée par Boccace & par Fazellus, & sur quelques autres semblables débitées par les Gigantographes, Mr. d'Artigny, semble donner trop de créance à ces sortes de contes (*d*), qui se renouvellent, comme on voit, de tems en tems, & dont les Sots sont toujours immanquablement les duppes.

(*d*) *Voiez la même, pag.* 110–119, *son Article* de l'existence des Geans, *fait contre celui de* Mahudel.

gantologie. On y verra plus éxactement le détail des écrits publiés de part & d'autre, destitués néanmoins de leurs indications nécessaires, & qu'HABICOT, né à Bonni en Gatinois, après avoir fait divers autres Ouvrages, mourut assez âgé à Paris, en 1624 (10): & l'on sera peut-être aussi surpris que moi d'y trouver le JAQUES BASSOT du *Mercure François*, nommé JAQUES TISSOT, noms également inconnus aux Bibliothécaires de Médecine. Je dois dire la même chose touchant les *Mémoires d'Histoire, de Critique, & de Littérature*, publiés *à Paris, chez Debure*, seulement *en* 1749, *en* 2 *voll. in* 12°. suivis de 2 autres *en* 1750 & 51.

(10) Pages 271, 287.

BERNARD (CLAUDE) Prêtre du Diocese de Paris, homme dont on raconte des choses fort singulieres & fort bizarres, & qui ne céde en rien, en fait de dévotion superstitieuse & déréglée, à aucun des personnages les plus extraordinaires dont on débite les avantures dans les Légendes. On en sera facilement convaincu par l'abrégé de sa vie, que je rapporterai ci-dessous (*A*). Un Jésuite a pris la peine de composer cette vie;

(*A*) *L'Abrégé de sa vie, que je rapporterai ci-dessous.*] Je le donnerai tel que je l'envoïai autrefois à l'Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, & tel qu'il fut mis alors dans ce Journal. Il est assez éxact & assez circonstancié, pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à l'ouvrage même dont il a été tiré.

On a mis au jour depuis un mois, dis-je dans ma Lettre au Journaliste (1), *un Ouvrage d'un goût tout singulier, & fort propre à divertir ceux qui se plaisent à entendre raconter des choses surprenantes & extraordinaires. C'est un petit Roman spirituel, tout farci de superstitions & de miracles, & qui ne céde en rien à celui que le Père Cresset publia il y a quelques années sous le titre de* Vie de Madame Helyot. *Il pourroit même le surpasser; & je ne sai si les imaginations de* Dom Quixotte *sont comparables à quelques-unes de celles qui sont répanduës dans tout le cours de cette piéce. Elle est intitulée*, Vie du vénérable Père Bernard, natif de Bourgogne, Prêtre du Diocése de Paris, enterré à l'Hôpital de la Charité au Faubourg St. Germain, par le Père l'Empereur, Jésuite; & *imprimée* à Paris, chez Pepie, en 1708, in 12°. pag. 411, *d'un caractère un peu plus gros que vos Nouvelles. Comme ces sortes de piéces ne vont point ordinairement dans vos Provinces, où l'on ne se repait point de semblables visions, & que cela peut servir à faire voir que la superstition est encore ici, quoi qu'on en dise, sur un assez bon pié, en voici un petit Abrégé, pris des propres termes de l'Auteur, qui s'explique sur ce sujet beaucoup mieux que je ne pourrois faire* (2).

(1) *Ecrite en Novembre 1708.*

(2) *L'Auteur de la Lettre cite éxactement les pages du livre; mais, on a omis ces citations, qui auroient trop chargé la marge, & embarassé le Lecteur par un trop grand nombre de renvois.* C'est là une Remarque du Journaliste, que tous les lecteurs n'approuveront peut-être pas. En fait de choses aussi extraordinaires que celles dont il s'agit ici, on est toujours bien aise de pouvoir les vérifier quand il en est besoin.

„ CLAUDE BERNARD nâquit à Dijon le 26. Décembre 1588. Son Père l'envoya faire ses humanitez parmi les Pensionnaires des Jésuites de Dole, & de là à Toulouse, pour s'appliquer à la Jurisprudence. Il étoit fort vif & fort enjoüé; & avoit l'imagination si vive & si plaisante, qu'il savoit contrefaire d'abord le ton de voix, le geste, & les maniéres de ceux qu'il avoit vûs une seule fois: Qualité, qui a donné lieu aux prémiers mouvemens de sa conversion; Mr. l'Evêque DU BELLAY, qu'il contrefaisoit à s'y tromper, ayant pris de-là la résolution de le consacrer au service de l'Eglise. Il s'attacha cependant au Duc de BELLE GARDE; &, étant arrivé avec lui à Paris, de jeunes gens de ses amis, qui vouloient lui donner occasion de le divertir, l'invitérent à venir entendre un Abbé, qui devoit, disoient-ils, prêcher son premier Sermon aux URSELINES. Ils firent avertir les Réligieuses, qu'on leur meneroit un Prédicateur extraordinaire, & y menérent Mr. BERNARD; qui parut offensé d'abord de l'afront, qu'on lui vouloit faire; mais, qui, craignant un plus grand afront de cette Jeunesse folâtre, s'il refusoit de prêcher, demanda une soutane & un surplis, & prit le chemin de la Chapelle. Comme il y alloit entrer, son Père, mort il y avoit environ dix ans, lui apparut avec un air sévére, & lui dit, *Où vas-tu? Que vas-tu faire?* Tout autre Prédicateur auroit été déconcerté; mais, *Bernard* ne s'effraïa point: il méprisa même cette espéce de prodige, & poursuivit son chemin. Il est bien certain, que *Bernard* prêchoit sans mission, & même contre l'ordre de Dieu. Cependant, ayant pris pour texte, *Dieu a si fort aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique &c.*, il dit là-dessus des choses si touchantes, qu'il tira les larmes des yeux de tous ceux, qui étoient venus au Sermon, & de ceux-même qui l'avoient mis dans la nécessité de monter en Chaire.

„ BERNARD ne se distinguoit pas seulement par la maniére, dont il parloit en public: il avoit encore une merveilleuse disposition pour la Danse. Cette réputation lui attira de quelques étrangers un défi, que le Duc de BELLEGARDE accepta pour lui. Jour pris pour la Danse, les Etrangers firent également admirer leur force & leur adresse. BERNARD alloit montrer la sienne, lorsque son Père, lui aparoissant pour la seconde fois, lui dit d'un ton plus sévére, que la prémiére, *Où vas-tu me deshonorer? Retire-toi.* BERNARD, tout résolu qu'il étoit, ne put tenir contre ces paroles: la frayeur le saisit; &, après s'être abandonné long-tems à ses réfléxions, il prit occasion de l'Abbaïe de S. SULPICE qu'il avoit obtenue, pour prendre l'Habit Ecclésiastique.

„ Mais, ce changement d'Habit ne fut pas suivi d'un grand changement de sa personne; puis qu'il crut, qu'ayant obtenu l'Abbaïe, dont l'Evêque de Mâcon étoit pourvu, il pouvoit tout aussi aisément obtenir son Evêché. Il prend donc la poste, pour aller en Cour demander ce Bénéfice. Mais, au milieu de la Forêt de Compiégne, où la Cour étoit pour lors, il fut surpris d'une pluye si violente & si extraordinaire, que son cheval ne put avancer. Alors, faisant réfléxion à ce qu'il prétendoit, il se vit au milieu de Compiégne, près de l'Eglise SAINTE CATHERINE, lors qu'une Femme, qui en sortoit, lui ofrit généreusement sa maison. BERNARD, également fatigué de l'orage & des remords de sa Conscience, accepta cette offre; &, après qu'il eut pris quelque chose, se mit au lit, & se leva le lendemain tout changé. Qu'un homme est heureux, quand Dieu opére sa conversion d'une maniére si douce! Au lieu de poursuivre son dessein, il ne songea plus qu'à retourner à Paris. Néanmoins, il crut devoir rendre compte de son changement au Père ARNOUL, Jésuite, Confesseur de LOUIS XIII.; lequel, tout surpris de son discours, lui dit, *Vous êtes le prémier, qui soit venu ici avec le dessein de renoncer aux Bénéfices.* Ces paroles affermirent beaucoup l'Abbé BERNARD dans sa résolution: mais, quoique, dès ce tems-là, il eut commencé à se repentir, on ne peut pas dire, qu'il fût entré dans les Voïes de la Pénitence.

„ La passion faisoit encore obstacle à son salut. Il cherchoit tous les jours les moïens d'en secouer le joug; lors que l'ennemi du salut lui tendit un piége, qui faillit à le rembarquer plus que jamais dans le désordre. Une Dame de

„ con-

vie; & l'on ne comprend pas comment un ordre aussi distingué que celui-là par sa science & par ses lumières a pû se résoudre à laisser publier sous son autorité toutes les imaginations ridicules dont elle est remplie; car, c'est tout ce qu'on pourroit pardonner à un

„ condition, qui avoit eu autrefois une secréte inclination pour l'Abbé BERNARD, obligée de quitter sa maison à cause de la Peste, lui manda qu'elle alloit prendre apartement chez lui. La résolution de cette Femme l'effraia. Il sort du logis, sans rien dire, & entre dans l'Eglise la plus proche. Là, se mettant à genoux, il prie la Ste. VIERGE de le secourir; avec promesse, que, si elle détourne la tentation, il se consacrera à Dieu. BERNARD n'eut pas plûtôt fini sa priére, qu'il se sentit éxaucé; &, retournant chez lui, il aprend que la Dame avoit changé de pensée.

„ Ce changement admirable n'est pas le prémier événement merveilleux arrivé à la Chapelle de NOTRE DAME DE BONNE DÉLIVRANCE, dans l'Eglise de S. ETIENNE des Grecs; car, c'est-là qu'il avoit fait sa priére. Le S. Esprit ne lui eut pas plûtôt ouvert le chemin de la pénitence, qu'il lui donna un guide, pour l'y conduire. Je sai que l'Auteur de la *Vie du P. de Condren* ne convient pas de ce fait, & qu'il prétend, que ce Père convertit Mr. BERNARD; & qu'ensuite, il le mit sous la direction des Jésuites: parce que, *connoissant que Mr.* BERNARD, *étoit apellé à une vie, qui seroit taxée de folie, il crut que, s'il avoit pour Directeur un Homme de cette Compagnie, cela le soutiendroit un peu dans sa vocation.* Sous la direction de ce saint Homme, il s'engagea dans les Ordres, que Mr. DU BELLAY voulut lui-même lui conférer; & il commença à mener une vie toute nouvelle.

„ S'étant choisi une maison près la Porte S. MICHEL, ceux, qui craignoient les effets de son zéle, firent tant auprès de celui qui lui avoit offert une partie de sa maison, qu'il s'en dédit. Sa lâcheté fut bientôt punie; car cet apartement fut tellement infecté par ce qu'on apelle des ESPRITS, que, personne n'y voulant loger, il fut obligé de l'offrir au P. BERNARD, qui l'accepta. Un mois après qu'il y fut, il entendit sur la voute de sa chambre un bruit effroiable: il y monta; &, n'aiant pû reconnoître d'où venoit ce bruit, il s'en plaignit à son Hôte, qui n'en fit que rire. Mais, les Voisins lui aprirent que le dernier propriétaire de cette maison, Administrateur des Enfans rouges, qu'il se proposoit de faire ses héritiers, étoit mort sans en rien éxécuter. Une Femme même du quartier assûroit que le défunt lui avoit aparu. Pour se délivrer de cette importunité, qui lui devenoit insuportable, le P. BERNARD célébra plusieurs fois la messe, pour le repos du défunt, après quoi son apartement fut paisible.

„ L'Hôte du P. BERNARD n'étoit pas de son humeur: il aimoit la joye, & donnoit même à joüer dans sa maison & dans son jardin à un grand nombre de Brelandiers, qui donnoient au P. BERNARD de violentes distractions. Ce Père ôsa en parler à l'Hôtesse, qui ôsa lui dire, à son tour, que, s'il ne se trouvoit pas bien du logis, il en pouvoit sortir. Elle ne craignoit plus les Esprits. Mais, qu'il est dangereux de se joüer aux Serviteurs de Dieu! Elle tomba malade le lendemain, & mourut peu de jours après.

„ Le P. BERNARD se levoit tous les jours à quatre heures, & commençoit une Oraison continuelle, qui ne finissoit qu'avec la journée. Il ne prioit pas seulement Dieu; il le consultoit: il s'entretenoit avec lui, comme un enfant avec sa mère. Enfin, il fit un si grand progrès dans l'Oraison, qu'il goûtoit déja les dons de la plus sublime contemplation. Il demeuroit ravi & extasié les trois & quatre heures entieres; &, un jour aux Feuillans, où il servoit la Messe, son extase dura si longtems, que les FEUILLANS priérent Mr. l'Archevêque d'AMBRUN de lui commander de revenir: car, quoique dans ses ravissemens, il avoit toujours l'oreille ouverte pour ses Supérieurs. Lorsqu'il étoit ainsi tombé en extase dans quelque Eglise, son Directeur lui faisoit dire de ne point troubler la dévotion des autres par ses maniéres extraordinaires: & il obéissoit. Ce Directeur ne le flatoit nullement; &, non content de l'humilier en public, il lui avoit donné un Valet, dont l'humeur ne sympathisoit nullement avec la sienne, & que, par cette raison, il avoit nommé *Frère Jean de la Croix*, (quelquefois il disoit *Frère Jean de ma Croix*) parce qu'il étoit sa Croix domestique. Ce qui les brouilloit ordinairement ensemble, c'étoit les extases longues & fréquentes du P. BERNARD. *Mon Maître veut que je lui serve à la Messe*, disoit le Frère JEAN au Père MARNAT; *je le fais de tout mon cœur: mais, il lui arrive quelquefois, lorsqu'il est à l'Autel, de demeurer ravi en extase, une, deux, & trois heures de suite. Cela m'embarrasse fort; car, je suis nécessaire ailleurs. Quand je lui ai préparé à manger, & que je vas l'avertir de se mettre à table, je le trouve extasié sur son Oratoire. Cela n'est-il pas insupportable? Il veut que je lise, pendant qu'il est à table; &, dès que je viens à prononcer le nom de Dieu, le voilà aussi-tôt en extase. Mon Père*, ajoûtoit Frère JEAN, *dites-lui donc, s'il vous plait, qu'il ne se laisse point aller à ses extases, ou qu'il les range si bien, qu'elles ne l'empêchent pas de s'aquitter des devoirs de la Vie civile* (3).

„ L'Objet du zèle du P. BERNARD étoient les Hôpitaux. Avant sa conversion, il en avoit une aversion naturelle. Voici le moyen qu'il prit pour en triompher. Il s'aproche, dans l'Hôtel-Dieu, d'un homme tout couvert d'ulcéres, que personne n'avoit le courage d'aprocher. Il l'embrasse, il le baise; &, apliquant sa bouche sur le plus dégoutant de ses ulcéres, il en succe le pus qui en sort. Il a protesté depuis, que son gout & son odorat furent prénétrez pendant ce tems-là, & plus de huit jours après, d'un plaisir si doux, qu'il pensoit avoir sous le nez & dans la bouche quelque chose de délicieux. Enfin, l'Hotel-Dieu devint pour lui un lieu charmant, où il alloit tous les jours être le Valet des Valets, & où il baisoit continuellement les piés des pauvres. La Peste s'étant emparée de l'Hôtel-Dieu, il se donna tout entier à l'Hôpital de la Charité, où ses Exhortations attirérent tout le monde. Elles étoient sans apareil & sans ornement; mais, si belles & si spirituelles, qu'elles paroissoient inspirées, & qu'il ne s'en souvenoit pas lui-même. *Je voudrois bien avoir par écrit ce que j'ai dit aujourd'hui à la Charité*, disoit-il quelquefois à Frère JEAN. *Eh! qui vous empêche de l'écrire*, disoit son Valet. *Je ne le sai pas*, répondoit le P. BERNARD. Ce qui l'embarrassoit quelque fois, c'est que des gens, distinguez par leur savoir & par leur piété, lui conseilloient de ne se pas mêler d'un métier dont il n'étoit pas capable: & une Dame lui dit un jour, *puisque vous êtes convaincu que vous ne dites rien qui vaille, que ne donnez vous la place à des gens, qui feroient mieux que vous?*

„ Le zèle du P. BERNARD s'étendoit aussi sur les Prisonniers & sur les Criminels, qu'il conduisoit au suplice. Comme il alloit un jour au PETIT-CHATELET, il rencontra deux Réligieux; &, courant au plus jeune, il l'embrasse, en lui disant, *mon cher Frère, réjouissez vous, vous devrez un jour votre Salut à la Ste. Vierge*. Le jeune Réligieux le prit pour un fou, & passa son chemin. Plusieurs années après, entrant à la même prison, on lui dit qu'il trouveroit au cachot un homme jugé & condamné à être roüé vif, mais qui ne vouloit point entendre parler de confession. Le P. BERNARD doublement affligé se fait conduire au cachot, salue le Prisonnier, & l'embrasse, l'exhorte & le menace; mais, tout cela fort inutilement. Le Criminel ne daignoit pas lui répondre. Le Père le prie, au moins, de vouloir dire avec lui une priére fort courte à la sainte VIERGE. Le Prisonnier le rebute. Celui-ci ne laisse pas de la dire: mais, voyant que ce Pécheur obstiné n'avoit pas seulement voulu desserrer les lé-vres,

(3) *On conte quelque chose de semblable de St. Bernard, à qui Gosuin, Abbé de Citeaux, défendit de faire tant de Miracles; & de plus extraordinaire encore de St. Estienne de Grammont à qui Pierre de Limoges, Prieur de son Ordre, fit la même défense, sous peine de voir jetter ses Reliques dans la Rivière: & ils obéirent tous deux, de même que le P. Bernard. Voiez* le Discours de Mr. Baillet sur l'Hist. de la Vie des Saints, *pag.* 170. *Les Légendaires, à force de vouloir s'élever au merveilleux, ne manquent guéres de tomber dans le ridicule.*

un Capucin, ou à quelqu'un de ces autres Moines qui croient qu'il est de l'humilité & de la Réligion de rester dans l'ignorance. Cela peut servir à prouver ce que quantité

„ vres, son zéle lui donne de la hardiesse; &, lui portant la priére à la bouche, *puisque tu ne l'as pas voulu dire*, s'écria-t-il, *tu la mangeras*. Le Prisonnier, fatigué, pour faire cesser l'importunité du saint Homme, promet d'obéïr; &, il n'eut pas plûtôt prononcé les prémiéres paroles de l'Oraison, qu'il se trouva tout changé. Le reste de cette Histoire, qui est un peu trop longue, mérite d'être lû dans l'Ouvrage même.

„ Ce qui faisoit qu'il recommandoit si fort la confiance en la Ste. VIERGE, c'est qu'il en avoit éprouvé les effets. Un jour LE VENERABLE FRERE FIACRE, Augustin déchaussé, lui vint dire, *Mr. je voulois savoir des nouvelles de votre santé; car, la Ste. Vierge m'a apparu cette nuit, & m'a dit que vous aviez été bien malade, qu'elle vous avoit guéri, & que je vinsse vous en assurer de sa part.*

„ Quoiqu'il aimât la pauvreté avec une espéce d'excès, l'argent ne lui manquoit point. On a cru, & il a cru lui-même, qu'il multiplioit entre ses mains. Dés qu'il étoit dans le besoin, une certaine Personne se sentoit inspirée de lui aporter de l'argent; ce qui étoit si sûr, que Frère JEAN disoit à son Maître, *Il faut que vous aiez encore quelque chose, car on ne nous aporte rien*; & cette même Personne, ne se sentant aucun mouvement pour cela un jour, en eut de l'inquiétude, & se disoit à soi-même, *Il y a longtems, que je ne leur ai rien donné, il est impossible, qu'ils ne soient dans le besoin.* Pendant qu'il délibéroit là-dessus, le mouvement vint, & il le suivit. Frère JEAN prétendoit de-là, qu'en faveur du P. BERNARD, Dieu avoit fait la transmutation des métaux. Il étoit si humble, qu'on l'en méprisoit, & qu'on l'apelloit *le Fou du bon Dieu*. Il a soufert, de la part des Réligieux, de grandes humiliations: & un jour, un Evêque lui aiant donné un soufflet, *Monseigneur*, lui dit-il, *donnez m'en encore un, & enterinez ma requête.*

„ Le P. BERNARD aiant annoncé à la Reine, qu'elle auroit un second fils, de même qu'il avoit prédit la naissance du DAUPHIN, l'on ne parloit plus de lui que comme d'un Prophéte. Il est vrai, qu'en mille occasions, il avoit donné sujet de croire, que Dieu lui révéloit les choses cachées; &, quand il avoit dit d'un malade, *il mourra*, ou *il ne mourra pas*, on étoit assuré de sa mort, ou de sa guérison, comme si elle fut déjà arrivée. Un jour, prêchant à la Charité, poussé d'un Esprit prophétique, il laissa la matiére du Discours qu'il avoit commencé & dit à ses Auditeurs: *Préparez-vous, mes Enfans, à voir un grand Serviteur de Dieu. C'est le plus grand modéle de conversion, qui nous ait été proposé en ce Siècle. Il n'est pas loin; vous le verrez bien-tôt. Il aproche: je le sai de bonne part; il est près d'ici.* Personne ne savoit de qui il vouloit parler; & il n'en savoit rien lui-même. Comme il retournoit chez lui, un Voïageur à pié, qui arrivoit à Paris, le voïant parler à des Dames; & l'entendant nommer *P. Bernard*, courut l'embrasser, & lui dit: *Vous êtes donc le* P. BERNARD? *De même que vous êtes Mr.* DE KERIOLET, répondit l'Homme de Dieu. *Ne vous avois-je pas bien dit, qu'il étoit proche*? ajoûta-t-il: *le voilà, ce Conseiller de Bretagne, que les Diables* (de Loudun) *ont converti.*

„ Enfin, le Samedi 16. Mars 1641, le P. BERNARD tomba malade d'une pleurésie & d'une fluxion sur la poitrine. Après avoir fait son Testament, & reçu ses Sacremens, voïant entrer Mr. COQUEREL, Docteur de Sorbonne, qui assistoit les Criminels à la mort, il lui dit, *je vous prie, Monsieur, de dire au Bourreau nôtre Ami, qu'il prie Dieu pour moi: j'ai été son Valet en ce Monde, & je serai son Serviteur en l'autre.* Sept jours après, il mourût & il fut vû dans le Paradis en un dégré de gloire très-élévé. Il n'y avoit pas encore quatre mois, que le P. BERNARD étoit mort, qu'on comptoit déjà plus de cent miracles opérez par son intercession; ausquels," ajoûte l'Auteur d'une maniére aussi peu sensée que profane, „ je ne vois pas comment on peut refuser sa créance, quand l'Histoire Sacrée nous aprend, que les mouchoirs de St. PAUL, & l'ombre de St. PIERRE, guérissoient les malades."

Je ne pousserai pas plus loin cet Abrégé, quoi qu'on pût trouver encore de quoi rire, mais fort amplement, dans le Recueil des Miracles qu'on a mis à la fin de cet Ouvrage. Je me contenterai d'y renvoier ceux qui se plaisent à ces sortes d'imaginations.

Mr. de Beauval s'étoit autrefois égaïé de même sur les Miracles débités avec profusion dans la *Vie du Père Pierre Cotton Jésuite*, publiée (4) par le Père d'Orleans, Jésuite d'ailleurs fort habile & l'un des plus illustres Ecrivains de cette Société. *Il nous débite*, dit ce célébre Journaliste (5), *des Merveilles & des Miracles en foule, d'un ton aussi ferme, & avec aussi peu de précaution, que si nous étions encore dans les ténèbres du X. & de l'XI. Siécle, où l'ignorance & la simplicité avoient disposé les esprits à ne douter de rien. . . . . . Et, ce qu'il y a de singulier, c'est que le P. d'Orleans proteste, que n'étant, ni foible, ni crédule, il n'a voulu insérer ici que les choses dont il avoit des preuves indubitables. Après cela, que l'on nous vante, que dans un Siécle éclairé comme le nôtre, la Réligion plus épurée n'a point à craindre les tristes effets de la superstition & de la crédulité!* A l'occasion de la *Vie de la bonne Armelle, pauvre fille idiote, paisanne de naissance, & servante de condition; composée par une Réligieuse Ursuline de Vannes*; & réimprimée *à Cologne, chez Jean de la Pierre*, [ou plûtôt *à Amsterdam, chez Henry Wetstein*,] *en* 1704, *in* 12°, de même que divers autres écrits de pareille espéce, que les violentes disputes de Mr. de Cambrai & de Mr. de Meaux sur la Théologie mystique tirérent alors de leur obscurité, ce même Journaliste s'étoit encore diverti à raconter quantité d'extravagances pieuses & d'emportemens extatiques, dont il terminoit ainsi le récit, *je vous défie de trouver, ni dans le Guarini, ni dans le Bonarelli, ni dans la Comtesse de la Suze la Mère des tendres élégies, ni dans quelque Auteur profane que ce soit, une représentation aussi vive de l'amour humain, que l'est celle de l'amour divin de cette fille dévote* (6); & peut-être auroit-il bien pû ajoûter, sans courrir risque d'être taxé de témérité, qu'une Réligieuse, qui fait s'exprimer d'une maniére si forte & si passionnée sur le dernier de ces amours, n'est pas tout-à-fait ignorante touchant les effets du prémier. Quoi qu'il en soit, la *Vie du vénérable Frère Fiacre, Augustin déchaussé*, publiée *à Paris, chez d'Expilly, en* 1722, *in* 12°; & où l'on raconte, entre autres extravagances dévotes, le mariage de ce Fanatique avec la Croix (7): & la *Vie de la vénérable Mère Marguerite Marie Alacoque, Réligieuse de la Visitation, composée par Jean Joseph Languet Evêque de Soissons*, & imprimée *à Paris, chez la Veuve Raimond Mazieres, en* 1730, *in* 4°: donneroient lieu, sans doute, à de semblables réfléxions; mais, il est bon de les laisser faire aux Lecteurs prudens & éclairés.

Quelques Personnes trouveront peut-être, que c'est mal emploier son tems, que de s'arrêter à de semblables choses; & que c'est abuser du loisir & de la patience des lecteurs. Mais, qu'on ne s'y trompe point, il est plus utile, qu'il ne paroit d'abord, de recueillir de ces sortes d'exemples. Rien n'est plus propre à faire voir, contre l'opinion vulgaire, que les Siécles les plus éclairés ne sont pas les moins superstitieux; que, quelque connoissance qu'on ait des abus, on n'en songe pas plus pour cela à les corriger; qu'au contraires, on abuse de ses lumiéres, pour s'appliquer à les fomenter plus subtilement & plus utilement; que, bien loin de travailler à les détruire, on profite avec soin de toutes les occasions qui se présentent de les multiplier; & que les Ecrivains du X. & du XI. Siécles auroient protesté, tout aussi bien que le Père d'Orleans le faisoit il n'y a qu'un mo-

(4) A Paris, chez Michallet en 1688, in 4.

(5) Histoire des Ouvrages des Sçavans, Mars 1688, pag. 418, 419.

(6) Histoire des Ouvrages des Savans, Juin 1701, pag. 277.

(7) Voïez en la pag. 91.

tité d'Ecrivains célébres reprochent aux Jésuites, & ce qu'ils ont quelque fois indirectement avoüé eux-mêmes: sçavoir, qu'ils sont toujours très disposés à jouer toutes sortes de moment, qu'*ils n'inséroient* dans les Vies des Saints qu'ils écrivoient, *que des choses dont ils avoient des preuves indubitables* (8).

On s'est accoutumé depuis très long-tems à mettre sur le compte des Siècles barbares toutes les extravagances pieuses dont les légendaires sont remplis; mais, je ne crois pas qu'on soit aussi bien fondé qu'on se l'imagine d'ordinaire à soutenir cette opinion. Ces extravagances ne sont pas moins le fruit de l'avarice & de la mauvaise-foi, que de la simplicité & de l'ignorance: le peu de pudeur, avec lequel des gens éclairés les renouvellent tous les jours, fait assez voir, qu'on cherche incomparablement plus à les affermir qu'à les décréditer; & c'est ce me semble, une assez bonne preuve, que c'est moins par défaut de lumiéres, que par des motifs plus pressans, qu'on les établit & qu'on les entretient avec tant de soin (9). Hilduïn, Hervé, Adalberon, & tant d'autres Evêques de Cour de ce tems-là; ou, si l'on veut, les Papes Silvestre II, & Gregoire VII; étoient sans doute aussi peu persuadés de la vérité des Miracles qu'on débitoit dans les X. & XI. Siècles, que l'ont été, ou que le sont encore, de la vérité de ceux que l'on a débités dans celui-ci les Papes Aléxandre VII. & Alexandre VIII, les Cardinaux de Rohan & de Polignac, & les quatre fameux Evêques dont je vais donner en abrégé le caractère.

I. Philibert Emanuel de Lavardin, Evêque du Mans, qui, après avoir vécu long-tems dans la mollesse & dans une dissolution fort scandaleuse, mourut à Paris, le 27. Juillet 1671: déclarant fort naturellement alors, qu'il n'avoit jamais regardé que comme un jeu toutes les cérémonies réligieuses qu'il avoit pratiquées, il jetta par-là dans une terrible perpléxité tous ceux de sa communion qui étoient persuadés de la nécessité de l'intention du Ministre dans l'administration des Sacremens; plusieurs desquels, dit-on, crurent devoir se faire réordonner en secret (10). Cet Archevêque Italien, qui découvrit qu'il n'avoit été batisé par sa nourice qu'au nom de Nôtre-Dame, & dont d'Aubigné nous dépeint si naïvement les inquiétudes au sujet des Prêtres qu'il avoit ordonnés & des Sacremens qu'il avoit administrés (11), étoit sans doute incomparablement plus honnête Homme.

II. François de Harlay Chanvallon, Archevêque de Rouen & depuis de Paris, surnommé bassement *Harlay-Quint* par ses ennemis, comme cinquiéme Archevêque de Paris (12); Homme absolument vendu à la Cour, totalement abandonné à ses plaisirs, & de la Réligion duquel on se croïoit tellement en droit de douter, qu'on afficha publiquement dix mille francs de récompense à quiconque pourroit la déterrer, & qu'on ne feignoit point de lui prêter ces sentimens odieux:

Je ne suis, ni Juif, ni Paien,
Ni Mahométan, ni Chrétien,
Ni Réformé, ni Jansénisle.
Mais, je suis un peu Molinisle:
Car, dans la probabilité,
Les Pécheurs ne sont pas coupables;
Et tous les Crimes sont probables,
Pourvû qu'avec leur gravité
Deux Docteurs en soient responsables (13).

III. Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Condom & depuis de Meaux, ce fameux convertisseur, si connu du public par ses écrits de controverse, & singuliérement par son *Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique*; Exposition infidelle & traitresse, du but & de la publication de laquelle feu Mr. de la Bastide, & Mr. Wake aujourd'hui Archevêque de Cantorbery, nous ont si bien développé toutes les infidélités & tous les artifices (14): beaucoup de Gens se souviennent encore de son pieux Apophtegme *croiez ce que vous voudrez, mais faites ce que le Roi veut*; sa hardiesse, dirai-je, ou son impudence à nier, à la face de toute la France, & même de toute l'Europe, pleinement convaincues du contraire, qu'aucun des nouveaux-Convertis de France ait jamais souffert, ni même entendu parler, de violence & de tourmens dans leur derniére persécution, excitera toujours une vive indignation. Je ne dis rien de son odieux & détestable procédé envers Mr. de Fénélon, Archevêque de Cambray, pour s'approprier la Charge de prémier-Aumonier de Madame la Duchesse de Bourgogne: parce que son hipocrisie, sa mauvaise-foi, & son ambition démesurée, sautent aux yeux de quiconque lit avec quelque attention ses écrits sur ce sujet, de quelques artifices & déguisemens, qu'il les ait remplis; & que tout cela se trouve exposé démonstrativement dans la *Nouvelle Vie de Mr. de Fenelon*, publiée par sa famille avec le *Télémaque d'Amsterdam* 1734. *in folio* & *in* 4, tout aussi-tôt supprimée par le Ministére de France, & que j'ai reproduite *à la Haie, chez Neaulme, en* 1748, *in* 8°. Je ne parle pas non plus de son concubinage, ou, si l'on aime mieux, de son mariage clandestin avec une certaine Mad. *de Moléon*, qui donna lieu au Père le Tellier de lui reprocher fort plaisamment, qu'il étoit beaucoup plus *Moléoniste* que *Moliniste* comme il l'en assuroit; parce que, vû la maniére dissolue & scandaleuse dont vivent quantité de ses Confrères, ce Mariage seroit en lui une vertu plutôt qu'un crime, s'il n'eut point eu l'iniquité de refuser la même liberté aux autres Ecclésiastiques ses Confrères.

IV. Pierre Daniel Huet, Evêque de Soissons & depuis d'Avranches, dont le *Traité de la Foiblesse de l'Esprit Humain* (15) vient de nous développer l'étrange caractère. En effet, publier, d'un côté, une *Démonstration de la Vérité des Réligions Juive & Chrétienne* (16), & entreprendre d'y prouver avec beaucoup d'ostentation que tous les Dieux du Paganisme, sans même en excepter Priape, ne sont absolument autre chose que des Copies altérées & corrompuës de Moïse & de divers autres Patriarches déguisés sous differens noms: &, de l'autre, composer, dans le même tems, & avec encore plus de soin, un *Traité* complet du *Pyrrhonisme*; l'estimer assez, pour le mettre *en Latin & en François*, & pour le lire souvent & avec grande complaisance à diverses Personnes, malgré la crainte du ressentiment ou de l'indiscrétion de quelques-unes d'entre elles; en un mot, le regarder *comme le meilleur* & le plus solide *de tous ses Ouvrages*; & en faire sa joie & ses délices (17): est-ce être beaucoup plus réligieux que l'*impie Toland*, qu'on affectoit néanmoins de détester si fort (18); ou, pour mieux dire, n'est-ce pas se dégrader au dessous de lui, qui n'étoit pas à la vérité de moeurs fort réglées, mais qui pourtant ne déguisoit point ainsi ses sentimens & sa doctrine, & qui n'a jamais usé d'une pareille hipocrisie, le plus bas & le dernier de tous les vices? Après cela, allez vous fier à l'extérieur com-

(8) *Voiez ci-dessus la Citation* (5). *Mr. de* Soissons *prétend bien la même chose; &, pour cet effet, il a mis à la tête de son Ouvrage un* Discours Préliminaire sur les Vies Miraculeuses des Saints: *mais, on n'a pas manqué de lui objecter, que cet abus de la Critique, en faveur de ses nouveaux Miracles, ne faisoit pas peu de tort aux anciens; & que les incrédules avoient été beaucoup plus charmés de son écrit, que de celui de Woolston contre les Miracles de Jésus Christ, qui avoit fait tant de bruit en Angleterre. Voiez le* Journal Littéraire, *Tom. XV, pag.* 482. *A la vérité, Mr. de Soissons a tout lieu de se féliciter de son travail, puisqu'il lui a déja valu l'Archevêché de Sens, & qu'il lui vaudra probablement un jour le Chapeau de Cardinal: comme semblait alors le craindre le Duc d'Orléans Régent. Voiez* Voltaire, Hist. du Siécle de Louis XIV, *Tom. II, pag.* 251. *mais, il ne s'en est pas moins exposé, lui & ses Protecteurs, aux chansons & vaudevilles de toute la France & même de toute l'Europe, & par conséquent à un ridicule ineffaçable. Voiez le même* Journal, *Tom. XV, pag.* 431, *& Tom. XVI, pag.* 264.

(9) *Voiez à cet égard la fin de la derniére Remarque de* François d'Assise de Mr. Bayle, *num. III.*

(10) *Voiez à cet égard les* Résolutions des Cas de conscience par Mr. de Sainte-Beuve, *Tom. I, pag.* 236. *& suiv. & les* Lettres d'Antoine Arnauld, *Tome VIII, pag.* 498. *& suiv. Voiez un trait malin de Mr. de Sablé contre lui, dans le* Menagiana, *Tom. I, pag.* 303.

(11) Avantures du Baron de Fœneste, *Livr. II, Chap. III, pag.* 54.

(12) *Peut-être vouloient-ils lui reprocher par-là, que le nom de Théatre* Harlequin, *étoit un nom d'adoption tiré de sa famille. En effet, parmi les Comédiens Italiens que Henri III. fit venir à Paris, s'en étant trouvé un qui étoit souvent chez Mr.* de Harlay Chanvalon, *ses compagnons en prirent occasion de le nommer* Harlequino, *selon la coutume assez ordinaire aux Italiens de donner aux Cliens le nom de leurs Patrons, & même aux Valets celui de leurs Maîtres. C'est ce qu'on tient de* Guyet *& de* Forget, *qui le tenoient de ce Comédien même, que le dernier dit avoir oui nommer Mr. de* Chanvallon *son Parrain en plein Théatre. Voiez* Ménage, Dict. Etymol. *pag.* 391, *qui ajoûte néanmoins, que le mot* Harlequinus *se trouve dès* 1520. *dans l'édition des* Epistolæ J. Raulini. *Peu après* Hotman *introduisit ce mot dans son* Anti-Chopinus, *& le fameux* d'Aubigné *en fit un des Personnages de son* Passe-par-tout des Jésuites, supposé qu'il en soit effectivement l'Auteur. *Quoi qu'il en soit les quatre Prédécesseurs de Fr. de Harlay-Chanvalon avoient été,* Henri Cardinal de Gondi, Jean Paul Cardinal de Retz, Pierre de Marca, *&* Hardouïn de Perefixe.

(13) Esprit de Mr. Arnauld, *I Part. pag.* 51 — 54.

(14) *Voiez les deux* Reponses de Mr. de la Bastide à l'Exposition de Mr. de Condom, *& sur-tout la Preface de la seconde; &* A Defense of the Exposition of the Doctrine of the Church of England, *pag.* 9, 10, *&c. où l'Auteur affirme avoir un exemplaire presqu'entier de la premiére* Edition *de cette* Exposition *qui n'a jamais paru; Exemplaire, dont le reste est copié à la main sur celui du Cabinet de Mr. de Turenne, pour la séduction duquel cette frauduleuse* Exposition *avoit été faite.*

(15) *Imprimé prémiérement, non* à Paris, *comme le dit mal Mr.* Fabricius, Syllabi Script. de Verit. Relig. Christ. *pag.* 484, *mais* à Amsterdam, chez Henry du Sauzet, en 1723, in 12.

(16) *Sa* Demonstratio Evangelica, *imprimée* à Paris, chez Et. Michalet, en 1679, in folio; *& depuis* à Paris, chez Dan. Hortemels, en 1690, in folio; à Leipsic, chez T. Fritsch, diverses fois, in 4, *&c. La 1 édition contient diverses choses qui ne se trouvent point dans les suivantes.*

(17) Avertissement, *pag. iij, iv, v.*

(18) Dissertations sur diverses matiéres de Réligion & de Philologie, rec. par l'Abbé de Tilladet, *pag.* 369. *& suivantes, &* Préface, *Num. V, sign.* * 3. *vers.*

de Personnages (*a*); que pour cet effet, ils ont toujours chez eux des gens de toutes sortes de caractères, des idiots aussi-bien que de grands génies; & que, selon les diverses oc-

(*a*) Jesuita est omnis Homo, *disoit souvent* Alexandre Hay, *Jésuite Ecossois, banni de France, pour ses discours séditieux, par Arrêt du Parlement de Paris. Voiez* l'Anti-Cotton, *pag.* 42, 43.

composé, & quelque fois même au zèle furieux, de pareilles Gens! Sans ce traité, qui n'auroit pris ce digne Evêque pour un Chrétien des plus sincéres, & pour un des plus fermes appuis de la Réligion? Pour le justifier, un de ses cliens s'est assez ridiculement avisé de lui faire journellement réciter son chapelet aux trois sons de la cloche de l'*Angelus* (19). Mais, de bonne-foi, n'est-ce pas-là vouloir insulter le monde de gaïeté de coeur? Et, prêter à un pareil Homme une dévotion si puérile & si superstitieuse, n'est-ce pas agir contre ses propres vûes, ou, pour mieux dire, n'est-ce pas précisément vouloir bien ne pas en être crû? On a dit autre fois de Jupiter, qu'il n'avoit jamais paru plus grand, que lors qu'Epicure avoit été vû prosterné aux pieds de sa statue (20): & je crois qu'on peut dire avec beaucoup plus de justesse, que Mr. Huët ne paroitra jamais moins Chrétien aux Personnes sensées, que lorsqu'on le verra puérilement marmotter son chapelet au son périodique d'une Clochette. Si son Apologiste en a jugé autrement, il faut admirer la simplicité de sa bonne-foi: mais, s'il a prétendu nous en imposer par une si pitoiable finesse, pouvons nous raisonnablement le regarder de meilleur œil que son Héros?

Tous ces Prélats, tant anciens que modernes, avoient donc tous à peu près les mémes Idées des Miracles de leurs tems: & ce seroit se rendre ridicule, que de les croire, ou plus ignorans, ou plus crédules, à cet égard, les uns que les autres. L'Abrégé, qu'on vient de lire, par éxemple, ne prouve-t-il point démonstrativement, que, quelque affectation qu'on ait en France d'y professer un Catholicisme plus épuré que celui des autres nations de la Communion Romaine, la superstition s'y soutient néanmoins bien encore, & que, quoi qu'on en dise, les pratiques de dévotion les moins sensées y sont, non seulement tolérées, mais même approuvées & authorisées? Dira-t-on que c'est ignorance? Point du tout; mais, c'est qu'aujourdhui, tout aussi-bien que dans les X. & XI. Siécles, *le masque est levé*, qu'*il n'y a plus de Vergogne au Monde*, & que *ce sont les impudens qui le gouvernent* (21). Mr. de Beauval croit la présence d'une Société ennemie fort propre à arréter le Cours de ces abus; & qu'*on les verra renaître plus que jamais, dès que l'on ne redoutera plus les reproches d'un parti opposé, & que la vigilance n'étant plus excitée par les attaques de l'ennemi, l'on se sera endormi dans le repos & la sécurité* (22). Mais, cela est plus ingénieusement écrit, que solidement pensé. Car, n'est-ce pas au milieu des Protestans de France, & pour ainsi dire sous leurs yeux, & même dans un tems où l'Eglise Gallicane, qui cherchoit à se les réünir, devoit être extrémement circonspecte sur ces sortes de pratiques scandaleuses à leur égard; n'est-ce pas, dis-je, dans ces circonstances, que le Jésuite Crasset a publié sa *véritable dévotion envers la Ste. Vierge* (23), & sa *Vie de Mad. Helyot* (24): & la présence des Protestans, qui l'environnoient de tous côtez, a-t-elle été capable de l'empécher de fourrer dans ces écrits tous les excès & toutes les extravagances dont ils sont remplis, & dont beaucoup de Catholiques se sont moqués eux-mêmes? Un autre Jésuite n'avoit-il pas eu l'impudence de publier autrefois à Lyon, que les Reliques se reproduisant miraculeusement, il ne falloit nullement s'étonner de voir plusieurs Chefs de St. Jean, plusieurs Saints Suaires, & quantité d'autres semblables reproductions (25): & la vûe des Protestans de cette grande Ville, le voisinage de Geneve, & le deshonneur qui devoit naturellement en retomber sur l'Eglise Romaine, ont-il pû l'empécher d'avancer une si haute impertinence? Toutes ces raisons ont-elles pû détourner un Evêque, ses Grands-Vicaires, & par conséquent tous les Ecclésiastiques de son diocése, de publier la Sentence étonnante & inconcevable, qu'on va lire:

(19) Histoire de l'Academie Françoise par d'Olivet, *Tom. II, pag.* 367. *de l'édition in* 4.

(20) *Nec unquam liquidius Jovis magnitudinem dispexi, quam ex quo cengenulantem conspicio Epicurum.* Diocles, *apud* Rondelium de Vita Epicuri, *pag.* 51.

(21) Patin, Lettres, *Tom. I, pag.* 603.

(22) Hist. des Ouvrages des Savans, *Mars* 1688, *pag.* 419.

(23) *Imprimée* à Paris, chez Muguet, en 1679, in 4.

(24) *Imprimée* à Paris, chez Michallet, en 1683, in 8.

(25) Joan. Ferrandi Disquisitio Reliquiaria, sive de suscipienda & suscepta earumdem numero Reliquiarum Multitudine, *pag.* 7. *& seqq. edi-* *tions* Lugdun. ap. Laur. Anisson, an. 1647, in 4.

Sentence contre les Démons, acceptée & soussignée par cinq d'entr'eux.

Nous, Grands-Vicaires de Monseigneur l'Evesque de Beauvais, estans dûement informez, que plusieurs Démons & malins Esprits véxoient & tourmentoient une certaine femme, nommée Denise de la Caille, natiïve de la Landelle, nous estans résolus de pourvoir homme capable à ce faire: sur ce nous avons donné à entendre à nostre dit Seigneur & Evesque, qu'avions un certain Réligieux Jacobin, nommé Frère Laurent le Pot, auquel nostre dit Seigneur & Evesque a donné toute puissance, & nous luy donnons aussi pareillement, de conjurer les dits malins esprits, comme si c'estoit nostre propre personne. Le dit Frère Laurent le Pot, ayant pris la charge de nostre dit Seigneur, iceluy a fait plusieurs éxorcismes & conjurations, desquels plusieurs Démons en sont sortis, comme le procès verbal démonstre apertement: & voyant que de jour en jour plusieurs Diables se présentoient, tant au corps de la dite Denise, qu'en autres lieux & parties de son corps, comme l'expérience en est fort ample; & comme à présent il est certain qu'un certain Démon nommé *Lissi*, lequel est derechef revenu, & dit posséder le corps de la dite Denise, Nous commandons, voulons, mandons, & ordonnons audit *Lissi*, de descendre aux enfers, sortir hors du corps de la dite Denise de la Caille, sans jamais y rentrer: &, pour obvier à la revenue des autres Démons, commandons, voulons, mandons, & ordonnons, que *Beelzebut*, *Satan*, *Motelu*, & *Briffault*, les quatre Chefs, & aussi que toutes les quatres Légions qui sont sous leurs charges & puissances, & aussi que tous autres, tant ceux qui sont en l'air, en l'eau, en feu, en terre, & autres lieux, qui ont encore quelque puissance sur le corps & dans le corps de la dite Denise de la Caille, comparent maintenant & sans delay, sur la mesme peine d'excommunication, de parler les uns après les autres & sans confusion, de me dire leurs noms tant que je les puisse entendre, pour les faire mettre & rédiger par escrit, sur peine de la dite excommunication & peines infernales: &, au deffaut de ne comparoir maintenant dans ce corps, je les mets & les jette en la puissance de l'enfer, pour être crucifiez & tourmentez d'avantage que de coustume; & faute de ne m'obéyr présentement, après les avoir appellez par trois fois, commandons, voulons, mandons, & ordonnons, que chacun d'eux en leur esgard recoivent les mêmes peines, imposées ci-dessus, trois mille ans après le jugement; deffendant au mesme *Lissi*, & à tous ceux qui auroient possédé le corps de la dite Denise de la Caille, de n'entrer jamais dans aucun corps, tant de Créatures raisonnables que d'autres sur peine d'être crucifié au temps de leur Possession d'une peine accidentelle: suivant dequoy le dit *Lissi*, malin Esprit, prest à sortir a signé ces présentes. *Beelzebut* paroissant, *Lissi* s'est retiré au bras droit, lequel *Beelzebut* a signé pareillement. *Beelzebut* s'estant retiré, *Satan* apparut, & a signé pour toute sa Légion, se retirant au bras gauche. *Motelu* paroissant a signé pour toute la sienne, s'estant retiré puis après à l'oreille droitte. Incontinent *Briffault* est comparu, & a signé les mesmes présentes pour la sienne. Et sortirent tous cinq, délaissant la Créature comme morte, par l'éspace de six heures durant & davantage.

Signé LISSI, BEELZEBUT, SATAN, MOTELU, & BRIFFAULT.

Les noms de ces *Grands-Vicaires de Messire* René Potier, *Evêque & Comte de Beauvais*, *Vidame de Gerberoy*, & *Pair de France*, *sont Maistre* Germain Carré, *Archidiacre & Chanoine*; Leonor le Boucher, *Chantre & Official*; & Claude Dadu, *Chanoine*: & leurs Pouvoirs d'éxorciser &c. *accordez au Père* le Pot *sont du* 4. *Aoust* 1612, & *du* 18. *Mars* 1613. Le Livre, dont cette merveil-

occurences, ils favent parfaitement bien les emploïer les uns & les autres, fi non *à la plus grande Gloire de Dieu* (*b*), du moins à l'honneur & à l'avancement de la Société.

(*b*) Ad majorem Dei Gloriam, *eft une des Devifes de leur Société.*

BIBLI-

veilleufe Sentence eft tirée, & dont elle fait la conclufion pagg. 247—252, eft *intitulé* Hiftoire véritable arrivée de noftre temps en la Ville de Beauvais, touchant les Conjurations & Exorcismes faicts à Denife de la Caille, poffédée du Diable; avec les Actes & Procès verbaux faicts fur les Lieux par le Commandement de Mr. l'Evesque de Beauvais: *&* *imprimé* à Paris, chez Pierre Billaine, en 1628, in 8°.

Une Pièce, fi ridiculement impertinente, & fi extraordinaire qu'elle n'a peut-être jamais eu fa pareille, ne femble-t-elle pas infinuer affez nettement, qu'on vouloit narguer les Proteftans aux dépens du bon-fens même, & admettre en dépit d'eux & à leur barbe, les chofes du monde les plus folles & les plus extravagantes?

Les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, ces Réligieux fi vantés pour l'étendue de leurs lumieres, & pour la pureté de leur doctrine, craignoient-ils d'expofer tous les jours à la vénération du public, & cela en préfence des Réformés leurs Voifins, leur Ceinture de Ste. Marguerite à St. Germain des Prez, & leur Robbe de Jéfus-Chrift fans Couture à Argenteuil, qui ne fauroient être néanmoins que quelques mauvais lambeaux de vieilles étoffes du tems paffé; & leur Ste. Larme de Jéfus-Chrift fur le Lazare à Vendôme, qui n'eft cependant qu'un fimple morceau de Criftal de roche renfermant une goute d'eau, pareil à ceux qu'on rencontre quelquefois dans les cabinets des curieux; à celui dans lequel un fourbe d'Auguftin faifoit luire pendant la Quinzaine de Noël un des raïons de l'étoile des Rois (26); & à celui dont Claudien difoit autrefois dans la XI. de fes Epigrammes,

(26) *Voïez ci-deffus l'Art.* ALLAIS, *Citation* (79).

Dum Cryftalla puer contingere lubrica gaudet
Et gelidum tenero pollice verfat onus:
Vidit perfpicuo deprenfas marmore lymphas,
Dura quibus folis parcere novit Hyems;
Et ficcum relegens labris fitientibus orbem
Irrita quæfitis ofcula figit aquis?

Dans une Paroiffe de Village, un beau *St. Nicolas*, bien peinturé, bien doré, bien enluminé, enfin illuftré de toutes fortes de maniéres étant vénéré, fi non adoré, par tous les Idiots du lieu, Hommes & Femmes, un feul Païfan, non feulement s'abftint de le faire, mais même fe mit à rire de la fimplicité de fes cohabitans. Interrogé pourquoi il fe mocquoit ainfi de St. Nicolas? *C'eft*, dit-il, *que je l'ai vû Poirier* (27). Si tous les Hommes faifoient le même ufage de leur raifon, combien de *Saints* fe morfondroient dans les Eglifes, & ailleurs, fur ce qu'on les auroit vûs fimplement *pierre*, *bois*, *métal*, ou telle autre matiére? Comment le Janféniſte, qui rapporte ce trait, n'a-t-il pas fenti, qu'on pouvoit, lui dire la même chofe de toutes les Statuës réligieufes de fon Eglife: &, s'il l'a fenti, comment pouvoit-il refter de bonne foi dans une Société criminelle où l'on vénéroit les *Poiriers* métamorphofés en *Saints*, auffi abufivement que les *Pierres*, les *Bois*, & les *Métaux* métamorphofés en *Apollons*, *Mercures*, *Dianes*, *Venus*, & telles autres Divinités du Paganifme? Voilà un fimple Païfan, qui faifoit un meilleur ufage de fa raifon que lui, tout favant qu'il étoit.

(27) P. HECQUET, *Naturalisme des Convulfions démontré*, III. Partie, pag. 18.

Un Couvreur de maifons à Toul, étant tombé du haut d'une, s'étoit disloqué tous les membres du corps. Un habile Chirurgien l'aïant totalement guéri, ce malheureux, effraïé des dangers de fa profeffion, & d'ailleurs, cherchant à vivre dans la fainéantife aux dépens d'autrui, s'affure prémiérement du filence du Chirurgien, & puis prend des bequilles, fe traine par la Ville, fe place aux portes des Eglifes, & pendant longtems s'empare ainfi des aumones des fidéles deftinées aux vrais infirmes & impotens. Après avoir ainfi fait capture, & las de marcher fi difficilement à l'aide de fes bequilles, il trouve moïen de perfuader à un idiot de Capucin, qu'il a un preffentiment que Dieu fera un Miracle en le guériffant par fes priéres, &, au milieu de la Meffe de ce bon Moine, il jette au loin fes bequilles, fe met à crier *Miracle*, & tout le Monde donne dans le panneau. Mais, quelque tems après, fur les informations des Grands-Vicaires de l'Evêque imbus de quelque foupçon, & fur la dépofition juridique du Chirurgien, toute la Ville, & toute la Province, defabufées, reconnurent qu'elles avoient été les duppes de la fupercherie de cet impofteur. Combien de Miracles prétendus ne difparoitroient pas de même, s'il y avoit par-tout des Evêques, des Grands-Vicaires, & des Chirurgiens, qui fiffent ainfi chacun leur devoir. Mais, presque par-tout on tolére, fi l'on ne favorife point, l'impofture; témoin celle, qui dure depuis fi longtems touchant les prétenduës merveilles du prétendu St. Paris, dont les Acteurs & les Défenfeurs font déjà divifés en trois fectes, toutes plus folles & plus impies, fi non plus fourbes, les unes que les autres. Voïez, à cette occafion, le *Naturalisme des Convulfions démontré par la Phyfique, par l'Hiftoire Naturelle, & par les événemens de cette Oeuvre; compofé par* PHILIPPE HECQUET, *Médecin de la Faculté de Paris*, imprimé *à Soleure*, *chez Andreas Gymnicus*, *en* 1733, *en* 2 *Volumes*, *in* 12°. Partie II, page 194. & 195., où il cite encore un autre prétendu Miracle, attefté par l'Evêque du lieu, par les Médecins & les Chirurgiens, avoué par une communauté très nombreufe, & figné de cent témoins; lequel, néanmoins fut defavoué, & reconnu pour une impofture infigne, par la Réligieufe même, qui les avoit tous trompés. Après cela, fiez-vous, non fimplement aux Miracles des Légendes rapportés tout cruëment fans aucune preuve que la fimple dépofition de leurs Auteurs, la plûpart fanatiques ou fourbes infignes; mais même à ces nombreux prétendus Miracles de l'Abbé Paris, fi curieufement recueillis par le Confeiller Montgeron, & fi foigneufement, ou pour mieux dire fi frauduleufement munis de tant d'atteftations & de fignatures dont on découvrira peut-être un jour la fauffeté & la friponnerie.

Cette vigoureufe cenfure des Convulfionaires, & de leurs prétendus Miracles, eft d'un poids d'autant plus grand, que ce célébre Médecin étoit lui-même un très zélé Janféniſte, mais trop habile pour donner dans un pareil piége, & trop honnête Homme pour autorifer une femblable friponnerie: friponnerie, néanmoins, dont tant de gens ont été les duppes, & qui s'eft tellement accréditée, que l'Auteur, ne pouvant imprimer fon Livre *à Paris*, fut obligé de le faire imprimer ailleurs, & probablement *à Rouën*, ou plus vraifemblablement *à Lion*; auffi eft-il exceffivement rempli de fautes d'impreffion. C'eft dommage qu'il s'y en rencontre quelques-unes d'autre nature, lesquelles partent de l'Auteur même, qui, pour un Homme fi zélé contre les fupercheries & les impoftures, n'a pourtant pas laiffé d'en admettre fort crédulement quelques-unes trop vifiblement rejettables: telles, par exemple, que ce prétendu *Peuple de Ruffie*, *qui meurt tous les ans pendant l'hiver*, *fans ne revivre qu'au printems*, pagg. 20. & 155, d'après Delrio; ces Hommes qui fe croient *Licaons*, *Licantropes*, *Loups-garons*, pag. 24, II. Partie; ces *Malades*, *qui*, *dans leur accès de Fiévre ou de Vapeurs*, *parlent Allemand*, *Latin*, *Grec*, *Hébreu*, *fans avoir jamais appris ces Langues*, d'après Louïs Guyon, pag. 38. & 39. Partie III; & autres tout auffi contradictoires & *contre-naturelles*, fi j'ôfe ufer de ce mot. Tout cela, en effet, eft-il plus digne de foi, que la prétenduë *dent d'or de Siléfie*, qu'il rejette fi judicieufement, Partie II, pag. 155, quoique *perfonne des plus grands Maitres de l'art n'en doutât*, & que *quatre des plus grands Hommes de leur Siécle en leur genre de Science*, *Horftius*, *Rulland*, *Jugortfter*, *&* *Libavius*, en euffent été les duppes. Mais, c'eft ainfi, qu'en fe fiant trop à certains Compilateurs indifcrets de tout ce qui leur tombe fortuitement fous la main, on devient foi-même Compilateur de Compilateurs; & que ces fortes d'écarts imprudens altérent de beaucoup, & anéantiffent même quelquefois, l'eftime & le crédit qu'on s'étoit acquis d'ailleurs.

Les Janféniftes, ces cenfeurs fi vifs & fi févéres de toute fuperftition qui ne leur appartient point,

om-

ont-ils craint de produire, à la face de leurs ennemis déclarez, leur Ste. Epine & leur Hémorrhoïsse: les Protestans, au milieu desquels ils trouvent en Hollande un azile, dont ils ont plus d'une fois indiscrétement abusé (28), les Protestans dis-je, ont-ils pû retenir leur demangeaison de vanter les Miracles de leur Père Quenel, que la seule incrédulité du siècle ne leur permet pas de publier encore; & le joug terrible, sous lequel les Jésuites les tiennent actuellement opprimez, a-t-il pû les empêcher de répandre les prétendus miracles de leur Abbé Paris, & d'en infatuer une infinité d'Idiots (29)? Bien plus: d'Aubigné, le fameux d'Aubigné, ce railleur si impitoïable de tous les contes miraculeux du Papisme, & qui par cela même devoit être extrémement en garde contre ces sortes de puérilitez, n'a-t-il pas pitoïablement farci son Histoire de prodiges, d'apparitions, & de miracles, sans en être en aucune façon retenu par la présence & par la crainte des Catholiques, qu'il avoit si cruellement bernez à cet égard, tant dans sa *Confession Catholique de Sanci*, que dans ses *Avantures du Baron de Fœneste* (30)?

Pis que tout cela encore! N'a-t-on pas vû avec le dernier scandale dans une des chaires Françoises de Londres, QUI VOUS ÉCOUTE M'ÉCOUTE, *Luc. X: 16*? Prophanation non moins orgueilleuse & impie, que le DEO-HOMINI ET BEATO FRANCISCO, UTRIQUE CRUCIFIXO, si souvent & si vigoureusement reproché aux Franciscains (31). Et le Docteur Binks, Ministre de l'Eglise Anglicane, n'oza-t-il pas au milieu des Non-Conformistes de toutes les espéces, & en présence de l'Assemblée du Clergé de toute sa nation, comparer les souffrances de Charles I. à celles de Jésus-Christ, & leur donner la préférence; & cela, sans en être repris que par des Laïques, extraordinairement irritez d'un excès si condamnable, & que leur juste indignation porta à examiner & justifier l'exécution de ce malheureux Roi (32)? Qu'on trouve étrange, après cela, que des Moines superstitieux, & au milieu des ténébres les plus épaisses du Papisme, se soient avisez de faire des *Conformitez de Saint François avec Jésus-Christ*, & de lui accorder sans hésiter la prééminence (33)!

Tant il est vrai, que chaque Société Réligieuse a ses Saints & ses Reliques, aussi bien que ses Prophéties, & ses Miracles, qu'elle trouve parfaitement bien fondez chez elle; tandis que, peu d'accord avec elle-même, elle les condamne irrévocablement chez toutes les autres, comme très ridicules & très impertinens.

Siècle éclairé ou Siècle barbare, présence ou absence d'adversaires fâcheux & redoutables, la superstition n'en va donc pas moins son train: c'est un fleuve courant, dont de nouvelles eaux grossissent continuellement le cours; & l'on n'en empêchera jamais les progrès, à moins qu'on n'en tarisse absolument la source, par une réformation réelle & totale. Mais, c'est ce dont on ne sauroit raisonnablement se flatter. Les dévotions puériles & ridicules du Père Bernard, de la bonne Armelle, de Marguerite Marie Alacoque, du Frère Fiacre, & de M[r]. Helyot, sont de vrais matériaux à légendes; &, quoique méprisées aujourd'hui par les personnes sensées & raisonnables, nos neveux les verront apparemment un jour dans celles de leur tems, de même que nous voions dans celles de celui-ci les pratiques bizarres & les actions extraordinaires de François d'Assise, d'Ignace de Loyola, & de quantité d'autres gens de semblable caractére.

(28) *Je n'en donnerai que deux exemples, tous deux pris de la conduite du fameux* Antoine Arnaud, *l'un de leurs principaux Héros. Le I. est son* Apologie pour les Catholiques, *imprimée à* Amsterdam, *& non à* Liége, *comme le porte le titre*, en 1681, & 1682, en 2 volumes in 12; *Ouvrage d'un emportement horrible contre les Réformez, chez lesquels l'Auteur s'étoit peut-être déja réfugié dès lors, ne pouvant trouver aucun asile chez les gens de sa communion. Le II. est son* Vray Portrait de Guillaume Henry de Nassau, Prince d'Orange; *qualifié de nouvel Absalon, de nouvel Herode, de nouveau Cromwel, & de nouveau Néron, à la tête des divers Chapitres de cet odieux Ouvrage; composé à Delft en Hollande, mais imprimé en cachette, on ne sait où, en 1691, in 12; & dont ses partisans n'ont point eu honte de le louër dans une de ses Epitaphes, en ces termes:*

Il confondit, par ses Ecrits,
L'Usurpateur du Throne & l'Ennemi des Lis.

Lors que son Père reprochoit si ouvertement & si raisonnablement aux Jésuites, dans son fameux Plaidoïé de 1594, *& dans son* Franc & véritable Discours au Roi sur le restablissement qui lui est demandé par les Jesuites, *d'avoir appellé Henri IV.* Olofeine, Moab, Neron, *&c., il ne s'imaginoit nullement qu'un de ses fils tomberoit un jour dans un pareil excès envers un Arrière petit-fils de ce même Prince.* S. Polycarpe *a traité* Marcion *de* prémier-né de Satan. *Voiez* Eusebe, *Livr. IV. Chap. XIII. &* Irenée *Livr. III. Chap. III.* St. Ambroise *a traité quelquepart Magnentius de* Caïn, de Judas, de Sorcier, de Furie, *& enfin de* Diable. *St. Cyrille d'Alexandrie traita de* Judas *St. Chrysostome dans une* Lettre à Atticus; *ce que les vénérables* Pères du Concile d'Ephese, *aussi lâchement que pleinement livrez à la fureur de St. Cyrille, trouvérent si beau, qu'ils ne feignirent point de l'imiter à l'égard de l'infortuné Nestorius, qu'ils qualifiérent de* nouveau Judas, *dès le titre de la Sentence qu'ils prononcérent contre lui, comme le remarque du Pin, V. Siécle, pag. 709 & 771. Le très dévot* St. Bernard *en usa de même envers Louis le Gros, qu'il ne feignit point de traiter d'impie, & de* second Néron, *dans une de ses Lettres au Pape Honorius II. Et c'est peut-être d'après de si beaux Modéles, que le Docteur* Arnaud, *fort familiarisé avec les écrits des Pères, a tiré son* Portrait du Prince d'Orange; *ce qui ne feroit nullement son Apologie, mais la Honte, & l'Infamie d'eux tous.*

(29) *Voiez le* Journal Littéraire de la Haie, *Tom. XVIII, pag. 457.*

(30) *Voiez les* Tables *de son* Histoire *aux mots* prodiges; *& les titres des* Chapitres *particuliérement de sa* Confession de Sanci.

(31) *Voiez ci-dessus l'Article* ALBIZI, *à la fin de la Remarque (F).*

(32) Gilbert Burnet, Hist. de ce qui s'est passé en Angleterre pendant sa Vie, *Tome II, Part. I, pagg. 311, 312, sous l'an* 1702.

(33) *Voiez les* Conformitates Vitæ B. Francisci cum vita Jesu Christi, *composées par* Barthelemi de Pise en 1389, *& imprimées à* Milan, *chez* Gotardo Pontico, en 1510, *& chez* Zarioto Castilione, en 1513, in folio; *ou bien l'*Alcoran des Cordeliers, *tiré de ces Conformitez par* Erasme Albere, trad. & enrichi de Notes par Conrad Badius, *& imprimé à* Geneve, chez lui-même, en 1556, *& en* 1560, in 12, *& diverses autres fois depuis.*

BIBLIOTHÉQUES BELGIQUES. Il n'y a peut-être point de Païs au monde, où l'on ait plus de soin de conserver la gloire & la réputation des gens de Lettres, que la Germanie Inférieure, ou les Païs-Bas. En effet, outre les *Vies* particuliéres, qu'on ne manque guéres d'en écrire pour peu que les personnes se soient renduës recommandables, & les *Eloges* Académiques qu'on en prononce d'ordinaire dans les Ecoles Illustres & dans les Universitez, on fait de tems en tems des recueils curieux & utiles de ces sortes d'Ouvrages: & ce sont autant de bons matériaux pour leurs *Bibliographies*, tant générales, que particuliéres. Aussi n'y a-t-il guéres de Païs, qui ait plus des unes & des autres. Il y en a quantité de ces dernieres soit écrites de dessein formé, soit simplement par occasion dans l'Histoire de quelque Académie, ou de quelque Ville; & je ne ferai que passer assez légérement sur celles-là (*A*). Mais, il y en

(*A*) *Je ne ferai que passer légérement sur les* Bibliothéques Belgiques *particuliéres.*] Comme elles sont presque toutes refonduës dans les générales, il est moins important de les bien connoître. Cependant, comme il arrive quelquefois, & comme on en verra ci-dessous quelques preuves, que les Bibliothécaires généraux & les modernes négligent ou méprisent certains Articles dressez par les particuliers & les anciens, il est bon de les connoître au moins assez pour se les procurer au besoin; & c'est à quoi pourra contribuer la simple liste, que je vais en ajoûter ici.

ANTOINE SANDERUS nous a donné celles de la *Flandre* en général, & celles de *Gand*, & de *Bruges*, en particulier. En voici les éditions. *De Scriptoribus Flandriæ, Libri III, de Scriptoribus Gandavensibus Eruditionis Fama claris, Libri III, de Brugensibus Eruditione conspicuis, Libri II.* Ces trois corps de Bibliographie ont été imprimez *à Anvers, chez Guillaume de Tongres, en 1614, in 4°.* (1). Dans la Préface de la nouvelle édition de la *Flandria Illustrata* de ce laborieux Ecrivain, faite *à la Haie, chez Chrétien van Lom, en 1732, en 3 volumes in folio*, on promettoit bien de nous donner ces divers Traitez: mais, je n'y trouve nullement les III. Livres des *Ecrivains de Flandre*. Quant à ceux de *Gand*, je ne saurois dire si les III. Livres y sont réduits en un:

(1) Labbe Bibliotheca Bibliothecarum, *pag.* 17, 18. Teissier Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, &c. Scriptis consignarunt, *pag.* 27.

en a cinq générales, à la tête desquelles on pourroit très bien placer les *Eloges Belgiques*

un : mais, pour ceux de *Bruges*, je puis affirmer, qu'il n'y a que le prémier Livre, dont on a frauduleusement supprimé le nombre, tant à la fin, qu'au commencement, afin de cacher par là cette imperfection, & cette infidéle suppression.

FERREOLUS LOCRIUS nous a procuré la Bibliographie de l'*Artois*. Elle est intitulée, *De Scriptoribus Atrebatensis Civitatis, sive Artesianæ Provinciæ*, & se trouve à la fin de son *Chronicon Belgicum*, imprimé *à Arras, chez Guill. de la Riviere, en* 1616, *in* 4°. (2). Ces deux Ouvrages sont assez estimez.

PHILIPPE BRASSEUR nous a laissé deux diverses Bibliographies du *Hainault*. La I. intitulée *Sidera Scriptorum Hannoniæ illustrium, seu eorum Elogia & Scripta, Versibus distincta*, fut imprimée *à Mons, chez Havelt, en* 1637, *in* 8.: & ce n'étoit que la III. partie de son *Prodromus Hannonicus*; ce que n'ont observé, ni les Bibliothécaires des Païs-Bas, ni les Ecrivains divers d'Histoires Littéraires, ni Labbe & Teissier, qui leur servent particuliérement de *Tables*. Et la II. intulée *Bibliotheca Hannoniæ*, l'a de même été *à Mons, en* 1639, *in* 4°. (3). Peut-être n'est-ce qu'un même Ouvrage augmenté dans cette derniére édition. Quoi qu'il en soit, cela n'est pas fort recherché.

A la fin de la *Chronycke van Zeelandt* de Jan Reygersberg, imprimée *à Harlem, chez Adrien Roman, en* 1634, *in* 4°. On trouve, pages 343 — 348, une liste des Savans de cette Province depuis 1494 jusqu'en 1634: mais, c'est bien peu de chose en comparaison de celle que je vais indiquer.

MR. PIERRE DE LA RUE nous a donné depuis quelques années la Bibliographie de la *Zélande* sous ce tître: *Geletterd Zeelandia*, imprimée *à Middelbourg, chez Michel Schryver, en* 1734, *in* 4°. C'est un fort bon Ouvrage, & travaillé avec soin.

MR. CASPAR BURMAN vient de nous donner la Bibliographie d'*Utrecht*, & de sa Province: *Trajectum eruditum*, imprimé *à Utrecht, chez Padenburg, en* 1738, *in* 4°. On fait cas de cet Ouvrage, & avec raison; mais, il feroit à souhaiter, qu'il fut plus complet, & qu'on n'y eut point omis de très célébres Ecrivains. Par éxemple, on n'y dit rien, non seulement d'ELIE SAURIN, que l'Auteur devoit y mettre, quoi qu'étranger, puis qu'il y a bien mis DAVID MARTIN, JEAN GEORGE GRÆVIUS, & divers autres; mais même de FREDERIC SCHENCK, dernier Evêque & prémier aussi bien qu'unique Archevêque d'Utrecht, des écrits duquel Sweert, Valere André, & Foppens, font une si honorable mention.

SUFFRIDUS PETRUS nous a autrefois donné la Bibliographie de la Province de *Frise*. Elle est intitulée, *De Scriptoribus & illustribus Viris Frisiæ Decades XVI. & semis*, & a été imprimée *à Cologne, chez Falkenburg, en* 1595, *in* 8°. (4): & *à Franeker, chez Horræus, en* 1699, *in* 12°. Ouvrage rempli d'Ecrivains imaginaires, pris des Historiens infidéles & menteurs de la Frise (5).

PANCRATIUS DE CASTRICOM a tenté de nous donner la Bibliographie de la *Hollande*, de la *Zélande*, & d'*Utrecht*, sous ce titre: *Nomenclator Scriptorum Latinorum Hollandiæ, Zelandiæ, & Ultrajecti*. Cela a été imprimé *à Leide, en* 1601, *in* 8°. (6). Valere André remarque, que ce n'est qu'une maigre liste de simples noms (7).

MARCUS ZUERIUS BOXHORNIUS nous a donné quelque chose de bien meilleur & de plus éxact à la fin de l'Article de chacune des villes de son *Theatrum Hollandiæ*, impr. *à Amst. chez Hondius, en* 1632, *in folio, oblong.* & de même en 1634, en Flamand.

SAMUEL AMPSING, & THEODORE SCHREVELIUS, nous ont laissé deux Listes des Savans de *Harlem*: l'un, dans sa *Beschryving der stad Haerlem*, imprimée *à Harlem, chez Adriam Rooman, en* 1628, *in* 4°. depuis la page 98 jusqu'à la 148; & l'autre, dans son *Harlemum, sive Urbis Harlemensis Historia*, imprimée *à Leide, chez Sever. Matthæus, en* 1647, *in* 4°. depuis la page 249 jusqu'à la 270.

C'est ce qu'ont fait de même JACOB VAN OUDEN-HOVEN dans son *Out-Hollandt en Zuyt-Hollandt Beschryvinge*, pages 419—423: & JAQUES DE REVES, dans le cours de son *Historia Daventriensis*, imprimée *à Leide, chez Lessen, en* 1650, *in* 4°. où sous chaque année, il donne non seulement l'abrégé de la vie des Hommes savans de cette ville & de son école illustre, mais même le catalogue de leurs écrits. Ils étoient tous redevables de cette attention à LOUIS GUICCIARDIN, qui avoit pris soin de noter, quoique très succinctement, les Savans de chaque Ville dans sa belle *Description des Païs-Bas*: & comme c'est un éxemple qu'ont soigneusement imité presque tous ceux, qui ont écrit l'Histoire particuliére de quelque Ville, & qui sont en assez grand nombre parmi les Ecrivains des Païs-Bas, l'on a été surpris, & même peu satisfait, de ce que Mr. JACOB DE RIEMER, qui vient d'achever sa *Beschryving van 's Gravenhage*, ou *Description de la Haye*, imprimée *à Delft, chez Boitet, en* 1730, & *à la Haye, chez de Cros, en* 1739, *en* 2 *volumes in folio*, y a négligé cet Article important & nécessaire.

Les Histoires particuliéres des *Académies*, contenant d'ordinaire les *Vies* ou les *Eloges* de leurs Professeurs, & le *Catalogue de leurs écrits*, doivent être regardées comme des Bibliographies; & en voici trois de cette espéce. I. JOANNIS MEURSII *Athenæ Batavæ, sive de Urbe Leidensi, & Academia, Virisque qui utramque ingenio suo atque scriptis illustrarunt, Libri II*, imprimée *à Leide, chez A. Cloucquius, en* 1625, *in* 4. Livre d'autant plus curieux, qu'on y voit les Portraits des principaux Professeurs de cette illustre Académie (8). II. NICOLAI VERNULÆI *Academia Lovaniensis, Libris III*, imprimée *à Louvain, chez Dormalius, en* 1627, *in* 4°. Les Savans de cette Académie occupent les Chapitres X — XV. du III. Livre, depuis la page 268, jusqu'à la 328. III. *Effigies & Vitæ Professorum Academiæ Groningæ & Omlandiæ; cum Historiola Fundationis hujusce Academiæ ex* UBBONE EMMIO; *Groningæ, J. Nicolai*, 1654, *in folio*.

Les *Bibliographies Personnelles* mêmes, ou les simples *Catalogues* des écrits d'un Auteur, peuvent être d'une très grande utilité dans la République des Lettres, lors qu'ils sont de bonne main, ou dressez par les Auteurs mêmes de ces écrits. Nous en avons deux de tels des écrits de l'illustre Erasme; & ils sont si bien & si convenablement détaillez, qu'ils peuvent servir de modéles pour d'autres, & que c'est avec grande raison que les habiles gens en ont toujours fait beaucoup de cas. Ils sont intitulez, *Catalogi duo Operum* ERASMI, *ab ipso conscripti & digesti; cum Præfatione Bonifacii Amerbacvii, ut omni deinceps imposturæ via, intercludatur, neque pro Erasmico quispiam edat quod Vir ille non scripsit dum viveret. Accessit in fine Epitaphiorum ac Tumulorum Libellus, quibus Erasmi mors defletur, cum elegantissima Germani Brixii Epistola ad Cl. Virum D. Gul. Bellaium Langæum*: & imprimez *à Basle, chez Hierome Froben & Nicolas Episcopius, en* 1537, *in* 4°. Ces deux *Catalogues* sont adressez par Erasme, l'un fort ample & raisonné à Jean Botzhemus Abstemius, Chanoine de Constance, en 1523, & imprimé seul, sans lieu ni date, in 8.; & l'autre, qui n'est qu'une simple énumération divisée en X. *Ordres*, est adressé à Hector Boeotius, vers 1530, par une Epître préliminaire. Les *Epitaphes* d'Erasme sont précédez d'une pareille Lettre de Paul Volzius à Beatus Rhenanus, & finissent par un éloge en Hébreu de la façon de Sebastien Munster.

Avant ces deux *Catalogues des écrits d'Erasme*, Adrien Barlandus en avoit déjà fait un à Bruxelles dès 1516, lequel se trouve imprimé parmi les *Epîtres d'Erasme*, Livre XI, Epître XXV, aussi bien que ce qu'ont dit alors par occasion de quelques-uns des mêmes Ouvrages, Gaspar Velius Epître XXXVI, Guill. Budé, Livre II, Epître XXX, & Henr. Brixius, Livre IV, Epître VIII: mais, ni Aubert le Mire, ni Sweert, ni Valere André, ni Foppens, ne font aucune mention de ce petit opus-

(2) *Idem, pag.* 50, & *pag.* 82.

(3) *Idem, pag.* 178, & *pag.* 172.

(4) *Idem, pag.* 194, & *pag.* 297.

(5) Val. Andreæ Biblioth. Belgica, pag. 835.

(6) Labbe & Teissier, *pag.* 166, & *pag.* 252.

(7) V. Andreæ Bibl. Belg. pag. 715.

(8) *Le II. Livre, qui contient particuliérement les Portraits & les Eloges de ces Professeurs, n'est qu'adopté, & avoit déjà été publié par Meursius sous le titre* d'Illustris Academia Lugduno-Batava, & *imprimé à* Leide, chez Clouequius, en 1613, in 4 *& par un autre, sous le titre* d'Alma & Illustris Academia Leidensis, *avec diverses Augmentations à* Leide, chez Jaq. Marci, en 1614, in 4. *Les Portraits & les Eloges sont les mêmes; mais, comme il y en a dans cette* 2. *édition, qui ne sont point dans la derniére, il faut les avoir toutes deux.*

*ques d'*AUBERT LE MIRE (*B*) : favoir, celle de GUILLAUME GAZET (*C*), cel-

opuscule de Barland, non plus que de ceux des autres.

On a encore un autre *Catalogue des écrits d'Erasme*, mais tout-à-fait fingulier, puisqu'il eft en vers hexamètres & pentamètres. Il eft précédé d'une Lettre de *Petrus Ægidius*, feu *Gillius*, à Conrad Goclenius, datée d'Anvers, le XII. des Calendes de Juin 1519, intitulé *Lucubrationum Erasmicarum Elenchus, per* CONRADUM GOCLENIUM *Wesphalum*, & imprimé *à Louvain*, *par Theodore Martin*, *fans date*, *in* 4°. C'eft plutôt un jeu d'efprit de Goclenius, qu'une piéce dont on puiffe tirer grand fecours pour la connoiffance des écrits d'Erasme : mais, elle peut avoir donné lieu à ce favant Homme de compofer les deux *Catalogues* dont on vient de parler : &, en ce cas, on la doit eftimer.

Les Flamands, fi riches en *Bibliothéques particuliéres Nationales* & *Locales*, le font fi peu en *Profeffionales*, ou difpofées felon les matiéres dont ont traité les Auteurs, que je n'en connois que quatre de cette efpéce : encore ne fait-on précifément à quelle Claffe rapporter la derniére.

La I. eft intitulée *Boekzaal der Nederduytfche Bybels*, &c. compofée par Mr. ISAAC LE LONG, très habile & très judicieux Ecrivain de ces Provinces, & imprimée *à Amfterdam*, *chez Henry Vieroot*, *en* 1732, *in* 4. C'eft un très bon Ouvrage, rempli de recherches très curieufes & très bien difpofées, & dans lequel l'Auteur ne s'éloigne aucunement du véritable but de fon titre, qui eft de procurer la connoiffance des traductions Flamandes de la *Bible*, foit en entier, foit fimplement par parties.

La II. eft intitulée *Elenchus Hiftoricorum Belgii nondum anno Chrifti M. D. C. VI. Typis editorum*, *ex* Bibliotheca Belgica AUBERTI MIRÆI, dont on peut regarder comme la II. Partie le *Syllabus Auctorum qui de caufis ac remediis tumultuum Belgicorum*, recueillis l'un & l'autre par ANTOINE SANDERUS, & mis au commencement & à la fin de fa *Bibliotheca Belgica Manufcripta*, Tome I, pag. 21—27, & Tome II, pag. 263—270. Le prémier, mais plus étendu, & publié fous ce titre, *Elenchus Hiftoricorum*, & *aliorum Scriptorum*, *nondum Typis editorum*, *qui in Belgicis potiffimum Bibliothecis manufcripti extant*, *collectore* AUBERTO MIRÆO, avoit déja été imprimé *à Anvers*, *chez Verduffens*, *en* 1606, *in* 8°.; & puis *à Bruxelles*, *chez Pepermann*, *en* 1622, *in* 8°.

La III, qui eft une fuite de la précédente, & qui eft divifée en diverfes petites portions intitulées, *Auctores idonei pro Republica univerfim recte inftituenda*, *Auctores pro Religione Catholica veteri fola retinenda pugnantes*, *Auctores pro confervanda* & *reftauranda inter Catholicos Militari Difciplina*, & *Auctores de Difciplina inter facros* & *Minifteriis Ecclefiafticis addictos reftituenda* & *confervanda*, *praxique Vitæ Spiritualis exercenda*, eft placée dans la même *Bibliothéque Belgique Manufcrite de* SANDERUS, Tome II, pag. 270—278. Quoi que ces diverfes piéces foient affez féches, fans prefqu'aucunes notices d'éditions, & fans autre ordre que le fortuit, elles ne font pourtant pas indignes de leur Auteur, qui étoit un Homme intelligent, éxact, & qui ne s'écartoit point de fon fujet.

La IV, au contraire, au lieu de nous donner fimplement les Hiftoriens de la Hollande, ou tout au plus de fon voifinage, comme femble le porter fon titre d'*Index Batavicus*, *of Naamrol van de Batavife en Hollandfe Schryvers*, *van Julius Cefar af*, *tot defe tyden toe*, nous parle encore de divers autres Ouvrages : en forte qu'on ne fauroit la regarder, ni comme une *Bibliothéque Hiftorique particuliére*, puis qu'on y voit des Livres de Théologie, de Droit, & de Politique, auffi bien que d'Hiftoire ; ni comme une *Bibliothéque générale*, puis qu'elle ne contient que certains fujets. Elle eft même fi peu complette à l'égard même des Ouvrages les plus utiles au deffein propre de l'Auteur, favoir les Bibliothécaires de fon Païs, qu'il ne connoiffoit pas les bonnes éditions des *Elogia Belgica* de MIRÆUS, & de la *Bibliotheca Belgica de* VALERE ANDRE', n'en indiquant que les prémiéres. D'ailleurs, c'eft moins un Ouvrage fuivi & compofé des réflexions de l'Auteur fur ces fujets, qu'une compilation, quelquefois affez indigefte, & même contradictoire, de paffages de divers Ecrivains fur les Livres dont on y donne les titres : & pour le prouver il fuffit d'indiquer ce feul Article de la *Chronique de* JEAN VELDENAAR, qu'on ne fait plus à qui donner, après qu'on a lû ce qui y eft ramaffé. L'Auteur de cette Compilation eft ADRIEN PARS, connu d'ailleurs par les *Antiquitez de Catwyk*; Catti Aborigines Batavorum, *dat is*, *De Catten de Voorouders der Batavieren*, *ofte de twee Katwyken aan See*, *en aan den Ryn*, *met de Huyfen te Britten en Sand*, &c. : & il a fait imprimer ces deux Ouvrages ; le prémier, *à Leide*, *chez Abraham Swart*, *en* 1701, *in* 4.; & le fecond, *à Leide*, *en* 1697, *in* 8°.

Il feroit à fouhaiter, qu'on eut une bonne notice de toutes ces *Bibliographies particuliéres*, accompagnée de Remarques Hiftoriques & Critiques ; rien n'étant plus néceffaire, tant pour la connoiffance des Ecrivains de chaque lieu, que pour rectifier les *Bibliographies générales*, lorsqu'elles font, ou fautives, ou incomplettes. D'ailleurs, on fait que rien n'eft plus agréable aux vrais Savans, que de pouvoir recourrir aux fources.

(*B*) *Les* Eloges Belgiques d'AUBERT LE MIRE.] Excellent Recueil, quoi qu'en dife Baillet, qui lui reproche un amour tendre & un peu trop aveugle pour fes Compatriotes (9). Il eft intitulé *Elogia Belgica*, *five illuftrium Belgii Scriptorum*, *qui noftra Patrumque memoria*, *vel Ecclefiam Dei*, *vel Difciplinas illuftrarunt*, *Vitæ breviter commemoratæ* ; divifé en X. Claffes, 1. les Prélats, 2. les Docteurs de Louvain, 3. les Théologiens de divers lieux, 4. les Réligieux, 5. les Jurisconfultes, 6. les Médecins & Mathématiciens, 7. les Philofophes & Philologues, 8. les Littérateurs, 9. les Hiftoriens, & 10. les Poëtes ; & il eft imprimé *à Anvers*, *chez la Veuve Beller*, *en* 1602, *in* 8°. & *chez Daniel Martin*, *en* 1609, *in* 4°. Un Critique moderne, qui a trouvé, que le meilleur de ces *Eloges* étoit celui de Goropius Becanus, & le moins bon celui d'Erasme, comme trop maigre & trop partial (10), pouvoit fort bien ajoûter, que le plus long & le plus flatteur étoit celui de Lipfe. On verra ci-deffous, que le titre de la derniere *Bibliothéque Belgique* l'annonce comme y étant entiérement incorporé ; mais, il eft bon d'avertir, qu'il ne s'y trouve que par extraits, & que l'Original n'a rien perdu de fon prix par cette efpéce de nouvelle édition.

(9) Baillet, Jugem. des Savans, Tom. II, pag. 54.

(10) Reimanni Catal. pr. Biblioth. Tom. II, pag. 551.

Il fembleroit qu'il y auroit un autre Ouvrage de même efpéce de fa façon, intitulé *Bibliotheca Belgica* : du moins Antoine Sanderus donne-t-il lieu de le croire par ce titre de la feconde piéce de fa *Bibliotheca Belgica Manufcripta*, imprimée *à Lille*, *chez Touffaint le Clercq*, *en* 1644, *en* 2 *volumes in* 4°, lequel fe trouve à la page 21 : *Elenchus Hiftoricorum Belgii nondum anno Chrifti M. D. C. VI. Typis editorum*, *ex* BIBLIOTHECA BELGICA *Auberti Miræi* : mais, ni Sweert, ni Valere André, ni Foppens, n'en difant mot, non plus que Labbe, Teiffier, Struve, & autres Bibliographes, ce n'eft apparemment autre chofe que les *Eloges Belgiques* que je viens d'indiquer. Je dis *apparemment* ; car, outre que ces Auteurs n'ont pas toujours enregîtré tous les écrits des Auteurs dont ils parloient, comme je le prouverai particuliérement ci-deffous ; on ne fçauroit ufer de trop de précaution touchant ces particularitez douteufes.

(*C*) *La* Bibliothéque Belgique de GUILLAUME GAZET.] Cet Auteur étoit Curé de la Paroiffe de Ste. Marie Magdeleine à Arras, & affez curieux de l'Hiftoire de fon Païs. Son Livre eft intitulé *Bibliothéque Sacrée des Païs-Bas*, *contenante les noms des Autheurs Théologiens*, *Canoniftes*, *Scholaftiques*, & *autres Ecrivains célèbres anciens* & *modernes de ces Païs-Bas* ; avec le *Catalogue des Escrits*, qu'ils ont laiffé à la poftérité : & imprimé *à Arras*, *chez Guill. de la Riviere*, *en* 1610, *in* 8°. à la fuite de fes *Tableaux facrez de la Gaule Belgique*, *ou Ordre* & *Suite des Evesques* & *Saints des Païs-Bas*, *felon leurs Diocéfes*. Il aver-

celle de VALERE ANDRE' (*D*), celle de FRANÇOIS SWEERT (*E*), celle de CORNEILLE DE BEUGHEM (*F*), & celle de JEAN FRANÇOIS FOPPENS

avertit dans son *Avant-Propos*, qu'il reserve *les autres* Ecrivains *pour une Bibliothéque générale* : mais, cela n'a jamais paru. Labbe & Teissier se sont bien souvenus de lui & de son Ouvrage (11) : mais, Baillet l'a totalement oublié parmi les Bibliothécaires Flamands (12).

(11) Labbe Biblioth. Bibliothecar. *pag.* 72. Teissier Catal. Catalogor. *pag.* 118.

(12) Baillet, Jugem. des Savans, *Tom. II*, *pag.* 54 & 55.

(*D*) *La* Bibliothéque Belgique de VALERE ANDRE'.] Cet Auteur étoit de Destchel en Brabant, & fut élevé à Anvers chez Aubert le Mire & François Schott, Frère du célébre André Schott Jésuite, qui prit aussi soin de son éducation littéraire. Son Ouvrage, intitulé *Bibliotheca Belgica, quæ Viros in Belgio vita Scriptisque illustres continet, & Librorum nomenclaturam*, a été prémiérement imprimé *à Louvain, chez Henry Hastenus, en* 1623, *in* 8°. ; & depuis considérablement augmenté, comme on le verra dans la Remarque suivante.

(*E*) *La* Bibliothéque Belgique de FRANÇOIS SWEERT.] Elle est intitulée *Athenæ Belgicæ, sive Nomenclator inferioris Germaniæ Scriptorum . . cui accessit XVII Provinciarum ejus, nec non præcipuarum Bibliothecarum & Academiarum Orbis Descriptio* ; & a été imprimée *à Anvers, chez Guill. de Tongres, en* 1628, *in folio* (13). C'étoit un Marchand de cette Ville, qui donnoit à l'étude ses momens de loisir, & qui se vantoit, aussi bien que Valere André, de l'amitié & de la familiarité d'Aubert le Mire & d'André Schott. Ce ne fut pas leur seule concurrence. Ils travaillérent tous deux, comme on vient de le voir, à la Bibliographie de leur Païs, & ils s'accusérent mutuellement de vol & de plagiat, tant dans leurs Préfaces, que dans les Articles particuliers qu'ils dressérent l'un de l'autre dans leurs Bibliothéques (14). Selon les apparences, le plus grand tort pourroit bien être du côté de Sweert, qui avoue n'avoir travaillé que depuis André, & sur ce que le Manuscrit de celui-ci s'étoit égaré, & qui se répand vainement en injures & en reproches d'infidélité & d'ignorance. François Grudé de la Croix du Maine, & Antoine du Verdier Sieur de Vauprivas, qui se trouvérent en pareille concurrence pour leurs *Bibliothéques Françoises*, en usérent plus honnêtement l'un envers l'autre, particuliérement le prémier : &, bien loin de se témoigner bassement ainsi quelque jalousie réciproque, ils se félicitérent mutuellement de leur travail (15). C'étoit un éxemple à imiter : mais, Sweert craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir pillé l'ouvrage d'André, qui avoit été égaré pendant quelques années, crut apparemment, que le meilleur moïen de détruire un pareil soupçon étoit de crier bien fort contre sa partie adverse, & ne fit peut-être par-là que le confirmer.

(13) *Et non in* 8. *comme dit* Reimman, Catal, f. Bibliothecæ, *Tom. II. pag.* 132, *où il nomme mal cet Auteur* Schwertius.

(14) Swertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 648. Val. Andreæ Biblioth. Belg. *pag.* 244.

(15) *Voiez leurs* Bibliotheques Françoises, *pag.* 22 & 307. *Cependant, observez, que* du Verdier, *pag.* 1034 & 35. *n'a pû s'empêcher de reprocher à la Croix du Maine de* rendre son Volume plus gros & plus ample, *en y* donnant lieu honorable à plusieurs Ecrivains qui nefurent jamais en nature, ou au moins n'ont rien écrit, & *la* Monnoie *confirme ce reproche dans ses* Remarques *sur les* Jugemens des Savans de Baillet, *Tom. II*, *pag.* 46.

Quoi qu'il en soit, Valere André aïant considérablement augmenté son Ouvrage, lui donna ce nouveau titre, *Bibliotheca Belgica, de Belgis vita scriptisque claris, præmissa Topographica totius Belgii seu Germaniæ inferioris Descriptione* ; & le fit réimprimer *à Louvain, chez Jaques Zegers, en* 1643, *in* 4°. Quand cette édition n'auroit d'autre avantage, que cette augmentation, elle seroit de beaucoup préférable à la précédente, & même à celle de Sweert, qui ne lui est nullement comparable : mais, elle est de plus corrigée en une infinité d'endroits ; & c'est avec beaucoup de raison, qu'on l'a regardée jusqu'ici comme un des meilleurs corps de Bibliographie, que nous aïons. Il y reste pourtant encore bien des fautes, & l'on y reconnoit avec chagrin diverses omissions importantes (16) : mais, une bonne & éxacte Bibliographie n'est pas aussi aisée à faire qu'on le pense ordinairement, &, quand le bon y domine, comme en celle-là, on ne doit point refuser à l'Auteur les justes & légitimes loüanges qu'il mérite.

(16) *Voiez* Reimman, Catal. f. Bibliotb. *Tom. II, pag.* 132 & 133.

(*F*) *Celle de* CORNEILLE DE BEUGHEM.] Si jamais le Proverbe, *Qui trop embrasse mal étreint*, fut applicable à quelqu'un, c'est certainement à cet Auteur. C'étoit un Libraire d'Emerie, qui avoit formé des projets de *Bibliographie* si vastes & si nombreux, que les vies de dix Hommes laborieux, mises bout à bout, & bien emploïées, auroient eu peine à y suffire : & c'est ce que prouvera facilement la simple inspection de la liste de ses Recueils, qui se voit sous ce titre singulier, *Catalogus Librorum Operumque, quos cum bono Deo integræ editioni adornat, adornatosque ex parte habet* Cornelius à Beughem, *Embricensis, si ad tanta molimina munificos Mæcenates, & paratos Bibliopolas & Typographos repererit* ; au commencement de sa *Bibliographia Juridica & Politica novissima, perpetuo continuanda, sive conspectus primus Catalogi Librorum Juridicorum &c., quotquot currente hoc semi-sæculo, id est ab anno M. D. C. LI. per universam Europam in quavis Lingua Typis prodierunt*, imprimée *à Amsterdam, chez les Janssons-Waesbergs, en* 1680, *in* 12°. Aussi la plûpart de ces Recueils sont-ils restez incomplets & manuscrits, faute de Mecenas assez généreux pour en encourager l'impression, & de Libraires assez hardis pour ôser l'entreprendre : &, entre autres, les trois suivans, qui concernent particuliérement notre *Bibliographie Belgique* ; savoir, 1°. *Bibliotheca Belgica, sive Recensio omnium Librorum à Belgis unquam conscriptorum, Typisque impressorum* ; 2°. *Prael-Tonnel der Nederlandsche Schryvers, zynde een algemeene Verhandeling van alle de Boeken en Schriften, die of in die tale selve zyn geschreeven, of uyt andere tale in de selve overgeset, en door den druk gemeen gemaekt* ; & 3°. *Bibliographia Belgica, sive Recensio omnium Librorum quotquot in Belgio unquam aut novi, aut emendatiores & auctiores Typis prodierunt*, qui s'étend bien au de-là du but d'une simple *Bibliothéque Belgique*, & qui par cela même y répond beaucoup moins. Il paroit pourtant, par la Préface de ses *Incunabula Typographiæ, sive Catalogus Librorum proximis ab inventione Typographiæ annis ad annum* 1500 *editorum*, imprimé *à Amsterdam, chez Volters, en* 1688, *in* 12°, qu'au moins sa *Bibliotheca Belgica*, étoit toute prête à être mise sous presse.

S'il ne s'agissoit en tout cela, que d'enumérations de simples titres, tels que ceux dont sont composées ses autres *Bibliographies*, la perte n'est pas fort considérable, comme on en peut particuliérement juger par les *Incunabula Typographiæ*, dont je viens de parler, & qui sont extrémement fautifs (17) : encore cette perte se peut-elle en quelque façon réparer par les VII. Parties ou Listes Flamandes de sa *Bibliographia Juridica & Politica*, de sa *Bibliographia Medica & Physica*, à laquelle son *Syllabus recens Exploratorum in Re Medica, Physica & Chymica* tient lieu d'un très bon Supplément, de sa *Bibliographia Historica, Chronologica & Geographica*, & de sa *Bibliographia Mathematica & Artificiosa*, les quatre seules qui aïent été imprimées (18).

(17) *Voiez* l'Hist. de l'Imprimerie *Remarque* (CC), *Num. VII*, *pag.* 99.

(18) *à Amsterdam, chez les Janssons-Waesbergs, en* 1680, 81, 85, & 88, *&* le Syllabus *en* 1696, *in* 12.

De tous les Recueils Bibliographiques de cet Auteur, le plus curieux est sa *Bibliographia Eruditorum Critico-Curiosa, seu Apparatus ad Historiam Litterariam novissimam, id est Dispositio Harmonica Scriptorum quorum Summaria exhibentur in Ephemeridibus Eruditorum totius ferme Europæ*, imprimé, *à Amsterdam, chez les Janssons-Waesbergs, depuis* 1689. *jusqu'en* 1701, *en* 5. *volumes in* 12°. A la vérité, ce titre est un peu fastueux & promet trop légérement aux gens de Lettres ce qui n'étoit guéres propre qu'à former quelques Libraires un peu connoisseurs. Mais, le but & le dessein de l'Ouvrage n'en sont, ni moins bons, ni moins loüables. C'est une Table Alphabétique de tous les Auteurs des écrits desquels les extraits sont répandus dans presque tous les Journaux Littéraires de l'Europe depuis 1665. qu'ils ont commencé, jusques en 1700 ; avec les titres de chacun de leurs Ouvrages, & les Renvois aux volumes & aux pages de ces Journaux qu'occupent ces extraits : & rien ne seroit plus utile pour le soulagement de ceux qui ont quelque chose à chercher dans ces Journaux, & où ils ne savent le plus souvent où le prendre, vû leur grand nombre, & celui de leurs volumes, si, pour y trouver ces Auteurs, & les Renvois aux extraits de leurs Ouvrages, il ne falloit desagréablement les y chercher non seulement dans cinq différens volumes, mais encore dans diverses additions, & même additions à additions, multipliées jusqu'à quatre & cinq fois, & par conséquent tout-à-fait rebutantes ; & si, après toute cette peine, l'on n'étoit assez souvent dégouté par de tres grandes in-

ex-

PENS (*G*), sur lesquelles il me paroit nécessaire d'insister un peu plus, parce qu'elles sont beaucoup plus intéressantes; & sur-tout la derniere, qui renferme

exactitudes. Il en avoit avant cela publié un Essay sous le titre de *la France Sçavante, id est Gallia Erudita, critica, & experimentalis novissima, seu Manuductio ad faciliorem inventionem & cognitionem Scriptorum &c. quorum Summaria in Ephemeridibus Eruditorum hujus celeberrimi Regni ab anno 1665. ad annum 1681. inclusive recensentur*; & cela avoit été imprimé *à Amsterdam, chez Abraham Wolfgang, en 1683, in 12°.* Mais comme l'Auteur y donnoit par trois diverses fois les mêmes choses sous trois différentes faces, l'une chronologique, l'autre personnelle, & la troisiéme réelle; & que celle-ci étoit encore subdivisée en différentes classes, mais simplement alphabétiques, selon le nom des Auteurs des Ouvrages indiquez; cette répétition & espéce de confusion fit échouër l'Ouvrage: & l'on peut voir le jugement desavantageux, qu'en porta alors Mr. Baillet, qui paroit trop mépriser une production, qui de l'aveu de Morhoff, juge très expert en pareil cas, demande des lumières, du jugement, & principalement de l'ordre & de la méthode (19). A ce jugement trop dur & trop sévére j'en opposai quelques années après un plus favorable dans mes remarques sur les *Lettres de Mr. Bayle* (20). Car, quoiqu'en dise Mr. Baillet, un pareil Ouvrage, bien disposé, éxact, & complet, seroit, non seulement de beaucoup d'utilité, mais même d'une très grande nécessité, dans la République des Lettres: & cela m'avoit engagé à en former une nouvelle disposition sous le titre suivant, mais que mes autres occupations, & mon peu de loisir, ne m'ont pas permis de remplir.

(19) *Tom. II, pag.* 20. Morhofii Polyhistor, *Tom. I, pag.* 179.

(20) Lettre à M. Minutoli, *du* 5. *Mars* 1691, *pagg.* 404. & 405.

DICTIONAIRE
BIBLIOGRAPHIQUE,
OU
TABLE
GÉNÉRALE
DE TOUS LES
JOURNAUX LITTÉRAIRES
DE L'EUROPE:
PRÉCÉDÉE

D'Une Dissertation sur l'Utilité de ces Journaux; & d'une Liste Chronologique, Historique, & Critique, de tous ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour:

COMPOSÉE

I. D'Un très petit Abrégé de la vie des Auteurs des Ouvrages desquels on trouve les extraits dans ces Journaux;

II. D'Un Catalogue éxact de ces Ouvrages, & des diverses éditions qui en ont été faites;

III. Enfin, d'un précis des divers jugemens qu'en ont porté les Journalistes, & quelque fois même d'une critique modeste de ces jugemens:

ET SUIVIE

D'Une Bibliographie Universelle, ou d'une disposition générale & méthodique de tous ces Ouvrages selon l'ordre des Matières qui y sont traitées; avec une table Alphabétique de ces Matières.

J'ai plusieurs fois proposé l'éxécution de ce Plan à des gens qui me demandoient de l'occupation, leur offrant même de leur prêter pour cet effet la plûpart des Journaux, dont je suis assez bien pourvû: mais, je n'ai trouvé que des Paresseux, que le travail effraïoit; ou que de prétendus Beaux-esprits, qui aimoient mieux se livrer aux extravagances de leur imagination, & barbouiller à vil prix de mauvais Romans.

(*G*) *La* Bibliothéque Belgique de JEAN FRANÇOIS FOPPENS] elle est intitulée *Bibliotheca Belgica, sive Virorum in Belgio vita scriptisque illustrium Catalogus, Librorumque Nomenclatura, continens Scriptores a Clariss. Viris* VALERIO ANDREA, AUBERTO MIRÆO, FRANCISCO SWEERTIO, *aliisque recensitos usque ad annum M. DC. LXXX., Cura & Studio* JOANNIS FRANCISCI FOPPENS, *Canonici & Pœnitentiarii Mechliniensis*; & a été imprimée *à Bruxelles, chez Pierre Foppens en* 1739, en 2 volumes in 4°. de 1233. pages sans la Préface. Quelque correction & augmentation qu'on ait faite ici aux Ouvrages énoncez dans ce titre, il s'en faut beaucoup que tout cela ne soit encore dans le dégré de perfection auquel il feroit à souhaiter qu'on l'eut porté: & c'est ce que ne prouvera que trop l'Extrait, que j'en ai fait mettre dans le Journal Littéraire intitulé *Nouvelle Bibliothéque ou Histoire Littéraire des principaux écrits qui se publient*, Novembre M. DCC. XXXIX. pages 315—343. Voici cet Extrait, augmenté ici de plusiers additions considerables.

Les Ouvrages concernant l'Histoire Littéraire, & particuliérement les Bibliographies Nationales, sont d'un si grand usage dans la République des Lettres, qu'on ne sauroit trop témoigner de reconnoissance au nouvel Editeur de cette *Bibliothéque Belgique*, de nous avoir reproduit, & considérablement augmenté, un des meilleurs Ouvrages que nous eussions en ce genre, & qui étoit devenu extraordinairement rare.

Dans une assez courte *Préface*, après nous avoir indiqué, comme *Bibliothécaires des Païs-Bas*, AUBERT LE MIRE, VALERE ANDRÉ, ANTOINE SANDER, & FRANÇOIS SWEERT, à la tête desquels il est étonnant qu'il n'ait point mis *Guillaume Gazet*, le prémier de ceux qui sont entrez dans cette savante & pénible carrière: dans cette courte Préface, dis-je, le nouvel Editeur nous avertit, qu'il s'est proposé, non seulement de réünir en un seul corps ces divers Bibliothécaires, mais même d'y corriger ce qui n'étoit point éxact, d'y ajouter ce qui pourroit y manquer, & de les continuer jusqu'à l'année 1680; renvoyant la suite à quelque autre tems, ou l'abandonnant volontiers aux soins des habiles Gens qui voudroient s'y appliquer: que, pour cet effet, il a ajouté, aux Articles déjà tout dressez, diverses circonstances curieuses & intéressantes, les nouvelles Editions des Ouvrages déjà indiqués, aussi bien que celles de ceux qui ont été nouvellement publiés: qu'il a apporté le même soin & la même attention aux nouveaux Articles, qui sont purement de sa façon: que, dans les uns & dans les autres, il a découvert les noms des Anonymes, & restitué les vrais noms des Pseudonymes: qu'il a souvent indiqué les Cabinets, & les Bibliothéques, où l'on conserve certains Manuscrits: que, lorsque quelque Ouvrage à été censuré, il en a toujours indiqué la censure; mais, qu'il n'a pourtant pas fait difficulté d'admettre dans sa Collection beaucoup d'Ecrivains Protestans: que, pour éclaircir leur Histoire, de même que celle des Catholiques, il a recueilli, autant qu'il a pû, les Epitaphes des uns & des autres, presque toujours negligées par Valere André: &, enfin, qu'il a joint à leurs Eloges les Portraits gravez de quantité d'entr'eux.

Tel est le Plan de l'Editeur & nouvel Auteur de cette *Bibliothéque Belgique*: &, pour faire voir d'un coup d'oeil quelle en est l'éxécution, je rapporterai d'abord deux Articles de VALERE ANDRE' avec les corrections & augmentations de son continuateur, renfermées entre deux Crochets; &, ensuite, deux autres Articles entiérement de sa façon: après quoi, j'ajouterai quelques observations particulières, tant sur ce plan que sur cette éxécution.

Voici le I. Article de VALERE ANDRE', avec les corrections & les augmentations du Continuateur, page 697. de son édition.

„ JOANNES MOLINET, Divernia, in Agro „ Boloniensi ad Oceanum situs (21), Margare- „ ta

(21) Aubert le Mire, Elogiorum Belgicorum *pages* 193. & 213, *nomme ce Lieu* Sivernia: & Moréri, *au mot* Molinet, *le nomme* Devre: *mais, aucun de ces noms ne se trouve, ni sur les* Cartes, *ni dans les* Dictionaires Géographiques. Peut-être ont-ils tous voulu parler d'un Bourg du Boulonois, & particuliérement du district de Mont-Hulin, nommé par les Gens du Pais *Desvrenne*, mais mal écrit sur les Cartes *Desurenne*, & considérable par un grand marché de chevaux. Guicciardin, Descript. Belgii, *pag.* 2?7, *dit* Molinet *natif de* Valenciennes, *apparemment parce qu'il y étoit établi*, comme on va le voir.

me généralement les trois autres. C'eſt grand dommage, qu'elle ne s'étende pas juſques à notre tems, vû le grand nombre d'excellens Ouvrages compoſez & publiez en ce

„ tæ Auſtriæ Belgicarum Provinciarum Gubernatrici a Bibliothecis, & Canonicus in Aula Comitis apud [Valencenas] Hannoniæ Oppidum, Poëta [elegans] & Gentis Burgundicæ atque Auſtriacæ [Hiſtoriographus non contemnendus:] deſcripſit Tomis III, Gallice,

„ *Chronicon, ſive Res Ætate ſua geſtas, ab anno* 1474. *ad annum* 1504, nondum editas (22). Leguntur [Atrebati in D. Vedaſti, Tornaci in Bibliotheca Gathedrali, olim quoque] Bruxellis in Bibliotheca Regia: [item Inſulis apud D. Godefroid Carthophilacem Regium (23). Idem ille qui nuper *Philippi Cominæi Memorialia* ediderat, Notisque ac Diplomatibus illuſtrarat, pariformem *Joannis Molineti*, (qui *Cominæum* pene ſubſequitur,) Editionem jam inchoarat: ſed mors conatibus obſtitit.]

„ *Facta & Dicta ejusdem* [*Molineti*, Gallice, in 8.] edita ſunt Pariſiis [1537.] apud Langeliers (24).] Refertque inter Facta & Jocoſa Adrianus Hecquetius, quæ Molinetus lepide; & fecit, & dixit, Homo, ut ſcribit, prorſus ad facetias natus.

„ Tranſtulit quoque, rogante Philippo Duce Clivienſi, e Verſu in Proſam Gallicam, famoſam Fabulam Poeticam, cui titulus, *le Roman de la Roſe*, Autoribus Guillelmo de Lorris anno 1260, & Joanne Clopinel, ſive de Meun, anno 1300. Quem Librum Joannes Gerſon, Cancellarius quondam Pariſienſis, judicavit peſtilentiſſimum, flammiſque devovendum, Sermone in Dominicam IV. Adventus. (Vide *Chevillier de Origine Typographiæ*, pag. 222.) Prodiit autem tranſlatio *Molineti Pariſiis, apud Michaelem le Noir, in folio, anno* 1521. (25), ſuppoſitis his Verſiculis:

„ (26). *Le Roman de la Roſe*,
„ *Moraliſé clair & net*,
„ *Tranſlaté de Vers en Proſe*,
„ *Par vôtre humble Molinet.*

„ *Poemata & Verſus Molineti*, Gallice, Figuris illuſtrati, adſervantur in Bibliotheca Eccleſiæ Cathedralis Tornacenſis.

„ Obiit anno 1507. (27). ſepultus in Aulæ Sacello apud Cineres Præceptoris ſui Georgii Caſtellani, Equitis celebris, item Hiſtorici, hoc appenſo Epitaphio:

„ *Me MOLINET peperit Divernia Bolonienſis,*
„ *Pariſius docuit, aluit quoque Vallis Amorum.*
„ *Et quamvis magna fueris mea Fama per Orbem,*
„ *Hæc mihi pro cunctis Fratibus Aula fuit.*

Aux Augmentations de cet Article, on pouvoit encore ajouter celles ci, concernant particuliérement les Ecrits de Molinet.

Ses *Croniques*, écrites en grande partie par l'un de ſes Fils, en 2 volumes in folio; elles ſe trouvoient en 1640. dans la Bibliothéque du Prince de Ligne; & en 1630. en 3 vol. in folio dans celle de Jean François de Cardevacke Patricien d'Arres. Voïez la *Bibliotheca Belgica Manuſcripta* de Sanderus, Tome II, page 1, & Tom. I, pag. 290.

Dans celle de Madame de Savoie, Gouvernante des Païs-Bas, il y en avoit autrefois un *Extrait en brief*, qui ſe trouvoit en 1746. dans le *Catalogue de l'Abbé de Rothelin*, page 453.

Chroniques de meſſire Jehan Molinet, depuis 1474. juſqu'à la Mort de Philippes de Caſtille en 1506. 3 vol.

„ *Hiſtoire du Rond & du Quarré, à cinq Perſonnages, aſſavoir, le Rond, le Quarré, Honneur, Vertu, & Bonne-renommée; où ſont contenües pluſieurs choſes ſingulières touchant le St. Sacrement de l'Autel. Plus, la plainte de Conſtantinople. Le tout en rime:* imprimé *par Antoine Blanchard, ſans nom de lieu & ſans date.*

„ Les *Vigiles des Morts, par Perſonnages; aſſavoir*, Creator omnium, Vir fortiſſimus, Homo natus de muliere, Paucitas Dierum; *en rime:* imprimées *à Paris, par Jean Janot*, ſans date, in 16. Je m'esbahy comme il nomme ces perſonnages en Latin, veu qu'il les fait parler en François: mais poſſible, étoit ce trouvé beau de ce tems-là."

Je tire ces deux derniers Articles de la *Bibliothéque Françoiſe* de du Verdier, page 727; ou après avoir détaillé les piéces contenues dans le Recueil intitulé ci-deſſus *Facta & Dicta Molineti*, il ajoûte, que, bien que ces *brouilleries* ſoient en rime, elles *n'ont neanmoins ny rime, ny raiſon*, ainſi *qu'on dit en commun Proverbe.* La Croix du Maine en décide bien autrement, puiſqu'il ne feint point de traiter Molinet d'*excellent Poëte & d'Orateur bien eſtimé de ſon tems* (28). Et ces deux déciſions contradictoires ſont probablement auſſi peu fondées l'une que l'autre.

Jean Bouchet, Avocat & Procureur de Poitiers, vulgairement appellé *l'Eſclave fortuné, & le Traverſeur des voies périlleuſes*, à cauſe qu'il s'étoit ainſi qualifié à la tête de quelques uns de ſes nombreux ouvrages, étoit ſi enchanté de ſa Traduction ou Paraphraſe en proſe du Roman de la Roſe, qu'il ne feignit point, quoique d'ailleurs Homme d'eſprit & de mérite, d'en outrer l'éloge en ces termes ſinguliers:

Si vous liſez les Faicts de Molinet,
Vous trouverez, qu'il eut ſon Moulin net,
Quand le Roman de la Roſe *arroſa*,
De ſa Science, & le moraliſa (29).

En *tranſlatant* le *Roman de la Roſe*, Molinet y a ajoûté *le ſens moral*, dit du Verdier; ou *l'a enrichi de pluſieurs Allégories de ſon invention*, comme s'exprime la Croix du Maine. Mais, il y a tout lieu de craindre, que ces prétendus enrichiſſemens n'aïent réellement appauvri l'Ouvrage; ce prétendu *ſens moral* n'étant en effet qu'une application profane & inſenſée des Galanteries du Roman aux principaux dogmes & miſtéres de la Réligion Chrétienne.

Quoiqu'il-en-ſoit, ni ces deux Bibliothécaires François, ni tous les Flamans indiqués ci-deſſus, ne font aucune mention de *l'Art de rimer*, que lui attribue le Pere Labbe *Bibliothecæ MSS.* page 328, & qui ſelon lui ſe conſerve N. 1188. des Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi de France: & ne parlent point de ſes talens pour la Muſique, quoique Paſquier reconnoiſſe, qu'il *eſtoit auſſi bon Muſicien que Poëte* (30).

On ne devoit pas oublier qu'il fut fort eſtimé & loué par les principaux Ecrivains de ſon tems. Jean le Maire de Belges dit de lui, dans ſa *Plainte du Déſiré* faite en 1503,

Un bien y a qu'encore me reſte dure,
Mon Moulinet, *moulant Fleur & Verdure,*
Dont le haut Bruit jamais ne perira:

Et dans le *Prologue* de ſa *Concorde des deux Langaiges François & Toſcan*, contenant particuliérement ſes *Temples de Venus & de Minerve*, & placée à la fin de ſes *Illuſtrations de Gaule & Singularitez de Troie*, il le met au rang des meilleurs Ecrivains François, *dont la Mémoire eſt & ſera longuement en la bouche des hommes.*

Cretin, Poëte célébre de ce tems-là, lui a adreſſé diverſes Lettres très obligeantes, imprimées à la fin de ſes *Dicts & Geſtes.*

Et, pour tout dire en un mot, le célébre Marot lui a donné, dans ſa *Complaincte* V. touchant le Général des Finances Preud'homme, l'éloge glorieux de *Molinet aux Vers fleuris.*

L'Autre Article de VALERE ANDRE', avec les Corrections & les Augmentations du Continuateur, page 854. de ſon Edition, eſt celui de

„ MARTINUS FRANCUS, vulgo LE FRANCQ, Atrebatenſis, Protonotarius Apoſtolicus, Præpoſitus & Canonicus Eccleſiæ Lutoſanæ ſive Leuſenſis, Amedeo ejus nominis primo Sabaudiæ Duci, & Nicolao V. Pont., a Secretis. Scripſit Gallice,

„ *De Virtute & Fortuna* Libros III, excuſos Pariſiis 1505.

„ [Albi

(22) *Il y avoit de plus ici dans Valere André: Memiait del Rio Diſquiſit. Magic. Libr. IV. C. I. Quæſt. II. Sect. II.*

(23) Mr. JEAN GODEFROY,

(24) Val. André met ſimplement, 1531, en effet, il y en a eu une édition de Paris, en cette année, *in folio* de Caractéres Gothiques; & une autre, en 1540, in 8.

(25) Cette Traduction ou Paraphraſe avoit été imprimée à *Lyon, chez Maître Guillaume Balſarin, dès* 1503, *in folio.*

(26) Il manque là, *c'eſt*, qui ſe lit bien dans l'Original, & qui rend le Vers complet & régulier.

(27) Sorel, Bibliothéq. Françoiſe, pag. 248, & *le prétendu Chevalier* Gordon de Percel, *ou plûtôt* l'Abbé Lenglet du Fresnoy, *dans ſes* Obſervations Critiques ſur les Oeuvres de Marot, *Tom. V, pag.* 379, *Obſervations incomparablement plus licencieuſes que ne le comportoit la Profeſſion de l'Auteur, ſe trompent donc fort, en diſant que* Molinet vivoit ſous Louis XII. & François I, preſqu'en même tems que Clement Marot.

(28) Biblioth. Franc. pag. 349.

(29) Bouchet, Temple de Bonne-Renommée, imprimé à Paris, chez Galliot du Pré, en 1516, in 8. pag. 19.

(30) Paſq. R. *Livr. VI, Chap. XXXIX, pag.* 560.

ce Païs depuis 1680. où elle finit : & il seroit, extrémement à souhaiter, que quelque Critique judicieux & équitable voulût bien se charger d'un travail aussi nécessaire qu'utile, & aussi avantageux qu'honorable.

„ [Alibi legi, eundem FRANCUM fuisse natum in Comitatu Albæmalensi (*Aumale*) in Normannia, Præpositumque fuisse Ecclesiæ Cathedralis Lausannensis, nec non Felicis Anti-Papæ Secretarium. Scripsit hic Rithmo Gallico, ac Philippo Bono Burgundico Duci dicavit, Librum cui Titulus *le Champion des Dames*, contra alium famosum hujus tituli, *le Roman de la Rose*. Prodiit Parisiis anno 1530.] "

A cela il falloit ajouter, encore, que ces III. Livres *de Virtute & Fortuna* étoient intitulez. *L'Estrif de Fortune & de Vertu, en Forme de Dialogue, où sont entremeslées quelques rimes & y est desmontré le pauvre estat de fortune contre l'opinion commune*; & qu'ils avoient été réimprimez, *à Paris, chez Michel le Noir*, non seulement *en* 1505, mais encore *en* 1519, *in* 4. De même encore que son *Champion des Dames* l'avoit été chez *Galliot du Pré, in folio*. Et il n'auroit point été inutile de renvoïer à l'Article FRANC du *Dictionaire Hist. & Critique de* Mr. BAYLE, tant pour l'Histoire de cet Ecrivain François ou Flamand, que pour les extraits qu'on y trouve de son *Champion des Dames*.

Parmi ces Articles corrigez & augmentez, un des plus curieux & des plus travaillés est celui du célébre JANSENIUS, Evêque d'Ipres; mais, il paroit extrémement passionné. On en jugera par ce que je vais en transcrire. A propos de son fameux Ouvrage, intitulé *Augustinus*, Valere André avoit dit, pag. 155, *opus suo Titulo dignissimum, quo adversus Pelagianos . . . Naturæ Humanæ stantis seu innocentis vires, lapsæ vulnera, & gratiæ per Jesum-Christum liberatricis naturam, efficaciam, necessitatem, e profundissimi omnium Theologorum magistri Augustini Principiis, dilucide ac solidissime (ut Testimonia cordatiorum omnis fere ordinis Theologorum fidem faciunt) ob oculos ponit.* Mais, cette clarté & cette solidité disparoissent absolument de la nouvelle Edition de Mr. Foppens: &, en dépit de l'Approbation éclatante de ces Théologiens les plus sages & les plus éclairez de tout Ordre, non seulement le pauvre *Jansénius* n'est plus que le Chef détestable d'une hérésie pernicieuse, qui, de même qu'un serpent, dont on a froissé la tête, cherche, par toutes sortes de vaines subtilitez & de mauvais détours, à altérer & détruire le vrai sens de la juste autorité qui le condamne; mais même le grand *Saint Augustin* déchoit de toute sa supériorité, & n'est plus ce maître le plus profond des Théologiens de toute l'Eglise. L'Opposition de Sentimens est un peu forte: & voici quelques faits singuliers, qui ne sont pas moins contradictoires. Comme dans la prémiére & assez longue Epitaphe qui fut mise sur le tombeau de cet Evêque, par Libert Fromond Théologien de Louvain, & Henri Calenus Archidiacre de Malines, on lisoit ces mots remarquables: *Funeri tamen suo superstes fuit, vivit in Augustino, arcanarum cogitationum ejus, si quis unquam, fidelissimus Interpres . . . Vitam totam huic Operi arduo & pio dederat, & cum eo finitus est*; on trouva cet Eloge trop honorable pour un Hérésiarque. On supprima donc les trois quarts de cette Epitaphe en 1655: & comme la Passion n'est jamais contente, en 1673, on acheva de supprimer le tout, ne laissant sur une Pierre quarrée, que la seule & unique date de 1638, l'Année de la mort de l'infortuné Jansenius. Dès l'Année 1641, on avoit déja trouvé trop glorieuse pour lui son *Oraison funébre*, prononcée par JEAN DE LA PIERRE de l'Ordre des Prémonstrez, & on l'avoit fait mettre à l'*Index*. Touchant sa mort, on lit simplement dans Valere André: *Dignissimus ille vita longiori Præsul cum summa omnium consternatione ac mœrore extinguitur*. Mais, Mr. Foppens ajoute: *Morbo contagioso correptus, quo solus ipse inter omnes Incolas laborabat.* Ce mal contagieux, si solitaire, ne seroit-il pas un peu Moliniste? Quoiqu'il en soit, une autre question me paroit plus intéressante. Mr. Foppens a-t-il été en droit de tronquer & de mutiler ainsi l'Article de Valere André? Et n'auroit-il pas mieux fait de le laisser en son entier, & d'y en ajouter un autre de sa façon, dans lequel il auroit pû tout à son aise exhaler son venin Moliniste. C'est ce que je laisse à décider aux Arbitres de la République des Lettres, me contentant d'ajouter, que c'est ainsi qu'en ont usé les nouveaux Editeurs, ou, s'il est permis d'user de ce mot qui nous manque, les *Suppléteurs*, de certains Ouvrages, tels que le *Dictionaire de Morery*, & quelques autres Livres.

Voici un nouvel Article entiérement de la façon du Continuateur, page 1090.

„ SAMUEL AMPSING, Harlemensis Batavus, Calvinianæ Sectæ Minister Harlemi, natus Patre Joanne Ampsing de Oetmarsen, ejusdem Sectæ itidem Prædicatore, edidit Sermone vernaculo:

„ *Descriptionem Civitatis Harlemensis*, ab ejus origine sub anno 506, usque ad 1626, cum Figuris, aliisque Memorabilibus. 4. *Harlemi*, 1628.

„ *Catechismum Rithmicum*, Flandrice; & *Dictionarium Flandricum*, vulgo *Nederlandtsche Taal-Bericht*.

„ *Disputationes III. Theologicas adversus Anabaptistas: I. De Incarnatione Filii Dei: II. de Pædo-Baptismo: III. De Disciplina Ecclesiastica*. Lugduni Batav. 1629, in 8.

„ Plura de Samuele Ampsingio lege in THEODORI SCHREVELII *Harlemo*, pag. 254.

„ Fuit & JOANNES ASSUERUS AMPSING, ejusdem certe Familiæ, Medicinæ Doctor non incelebris, qui circa annum 1620, claruit Rostochii, cujus Scripta plurima recensentur in *Lindenio renovato de Scriptis Medicis.* "

Peut-être auroit-il été plus à propos d'ajouter ici, tant les écrits du Médecin, que les autres particularitez touchant le Théologien; vû que les Livres, auxquels on nous renvoie, ne sont nullement aisés à trouver.

Un autre Article de la façon du Continuateur, mais que je me contenterai d'indiquer simplement, fera encore mieux sentir, que beaucoup de circonstances très notables de la vie & des écrits de certains Auteurs célébres ne lui ont nullement été connues. Ce sera celui de HENRICUS LAURENTII SPIEGELIUS, qu'il nous donne bien, page 455, comme un Poëte aussi célébre en Flamand, que Lucilius ou Horace le sont en Latin, mais dont il ne nous indique cependant aucun Ouvrage de Poësie. Il lui étoit néanmoins très aisé de nous parler de son Poëme moral, intitulé *Hart-Spiegel*; c'est-à-dire le *Miroir du Coeur*, réimprimé avec diverses autres Piéces de même caractére, & les Remarques de Mr. P. VLAMING, *à Amsterdam, chez Isaac Tirion, en* 1730, *in* 8°. Au lieu de cela, il se contente de nous dire tout simplement, que c'est par ses soins, que l'ancienne *Chronique de Hollande en Rimes*, attribuée à AMILIUS STOOKIUS, a été publiée *à Amsterdam, en* 1591: ne se souvenant plus apparemment, qu'il avoit dit, page 49, sous le nom de cet AMILIUS STOOCKIUS, ou MELIS STOCKE, que cette *Chronique*, tirée d'un ancien Manuscrit de l'Abbaïe d'Egmond, avoit prémiérement été publiée par les soins de JANUS DOUZA, *à Amsterdam, chez Bernard Adriani, en* 1591; en suite plus correcte par P. SCRIVERIUS, *à la Haie, en* 1620; & enfin, en troisiéme lieu, *à Leide, chez Jean du Vivier, en* 1699, *in folio*: ce qui n'est pas non plus assez éxact, vû qu'il falloit noter, que la seconde édition, a été faite *chez Hillebrands Jacobs van Waw*; que ce n'est pas Scriverius qui l'a publiée; & que, bien loin d'être plus correcte, elle est moins estimée que la prémiére, à cause de la réformation indiscréte de certains anciens termes auxquels on en a substitué de prétendus meilleurs. De plus en supprimant l'Article de MELIOR STOCKIUS de Valere André, & en le transportant ailleurs, il falloit nommer cet Auteur *Æmilius*, & non pas *Amilius*, comme on le fait partout; observer, que la prémiére édition fut dédiée par JANUS DOUZA à Henry Spiegel, que par pure courtoisie il associe à la publication de l'Ouvrage; remarquer, que ce fut après la publication de l'édition de 1620, que Scriverius recouvra la fin de cette *Chronique* qui y manquoit, & découvrit par hazard, qu'elle étoit de la composition de MELIS STOCKE, par le moïen d'un lambeau de

de Parchemin qu'il trouva dans un vieux St. AUGUSTIN *de la Cité de Dieu*; & enfin avertir, que la troisiéme & meilleure édition est dûe aux soins de CORNEILLE ALKEMADE, célébre Antiquaire de Rotterdam, qui l'accompagna de ses Remarques, & l'enrichit des Portraits des Comtes de Hollande gravez d'après les originaux de la Maison de Ville de Harlem.

Mes observations particuliéres se réduiront à XII.

I. Il s'en faut beaucoup, que bien des Articles de Valere André, qui pouvoient être corrigés, le soient effectivement, comme le faisoit espérer son Continuateur; & en voici une assez bonne preuve. Dans l'Article de NICOLAUS SIMONIS, il est dit, que ses *de Potestate Papæ; Imperatoris, & Concilii, Libri IV, &c.*, ont été imprimés *Mediolani circa annum* 1410. Mais, outre qu'on n'imprimoit alors, ni à Milan, ni nulle part ailleurs, il étoit aisé de s'appercevoir, que l'Ouvrage d'un Homme mort en 1511, comme l'Auteur & le Reviseur de la *Bibliothéque Belgique* en conviennent, ne sauroit absolument avoir été imprimé en 1410. En effet, en recourrant à l'*Appendix* & à l'*Epitome Bibliothecæ Gesneri*, on auroit vû, que cette édition avoit été faite *circa annum* 1510, & que rien n'étoit plus aisé que cette correction. Je me contenterai de cet exemple. Il en est de même des Articles qu'on auroit pû & dû augmenter. Outre qu'on en a négligé un très grand nombre, les augmentations de ceux qu'on a effectivement augmentés sont quelquefois, & même assez souvent, fort maigres & fort séches: & c'est ce que ne prouveront que trop les quatre éxemples suivans.

1. L'Article de JOANNES SURENUS est resté tel que Valere André l'avoit donné: &, cependant, il étoit très-aisé de trouver, dans le *Laure-Crans* de Scriverius, de quoi y ajoûter de fort bonnes augmentations.

2. Dans l'Article de GERVASIUS TORNACENSIS, il pouvoit d'autant plus ajoûter son *Historiæ Encomion*, & sa *Dedicatio Historiæ Siculæ* HUG. FALCANDI, que ces Ouvrages ont nouvellement été réimprimés dans le *Thesaurus Historiarum Italiæ*, publié sous les noms de GRÆVIUS & de BURMANNUS, & de plus éxactement indiqués dans les divers Catalogues des Piéces de Recueil, qui ont été inserés dans les Journaux, & répandus séparément dans toute l'Europe. Au lieu de cela, Mr. Foppens se contente de nous renvoïer à une légende superstitieuse tout-à-fait semblable à celle qui fait tout l'Article de Valere André & le sien, & néglige des monumens connus, & beaucoup plus propres à faire honneur à GERVASIUS *Tornacensis*, que quelques autres nomment, apparemment mal, GERVASIUS TORNACÆUS, *Suessionensis*.

3. Dans l'Article de MELCHIOR BARLÆUS, toute la correction ou le changement consiste dans un seul mot. *Vidi ejusdem Trajectum captum . . . . manusc.*, disoit Valere André. Au lieu de *Vidi*, le Continuateur a crû devoir mettre, *Extitit*. S'il avoit fait quelques recherches touchant cet Auteur, il auroit pû trouver quelque-chose de plus sur son sujet. Du moins ai-je découvert sa *Declamatio in Hominem improbum*, qu'un célébre Jurisconsulte de la Haye m'a fait voir en manuscrit.

4. Dans l'Article d'HERMANNUS HUGO, toute l'augmentation se réduit, dans l'Eloge, à ce peu de mots, *promotus Lovani in Scholis artium loco quarto*; &, dans l'indication de l'*Obsidio Bredana*, à ceux-ci, *item Hispanice, ibid.* 1627. Cependant, Alegambe pouvoit fournir, entre autres bons suplémens, non seulement que cette *Obsidio Bredana* avoit été traduite en François, & en Anglois; mais même, que l'Auteur avoit composé l'*Histoire de Bruxelles*, & *trois Volumes contre les Athées*, que la mort l'empêcha de publier, & peut être d'achever. Je n'objecterai point, que le Livre de cet Auteur *de prima scribendi Origine*, a été imprimé avec de très amples Remarques de Mr. Trotz, *à Utrecht en* 1738, *en grand in Octavo*, parce qu'il se pouvoit très bien faire, que l'Article HUGO de la nouvelle *Bibliothéque Belgique* fût déjà dès-lors imprimé. Mais, je ne faurois me dispenser d'insister sur une correction, ou plûtôt sur une faute d'impression, d'autant plus importante, qu'elle renverse & contredit tout le reste de l'Article, & laisse absolument ignorer le tems de la naissance de cet Auteur, qu'on met ici trèsmal en 1686, au lieu de 1588, que Valere André avoit parfaitement bien mis.

II. Il paroit, qu'on s'en est trop fié à Valere André, & qu'on n'a pas pris la peine de le conférer avec Sweert; présumant sans doûte, qu'il l'avoit entiérement refondu, comme il le devoit, dans sa *Bibliothéque*. Cependant, cela n'est pas absolument vrai: car, Valere André a non seulement altéré & tronqué certains Articles de Sweert, tels que celui de JACOBUS LESSABÆUS, qu'il dit *Machliniensis* au lieu de *Marchianensis*, & du *Chronicon Universale* duquel il ne parle point; mais même il a tout-à-fait oublié certains Articles, que Sweert avoit effectivement dressez & imprimez, par éxemple,

ANDRE' DEMETRE, Ecrivain des Païs-Bas, comme il paroit bien par la fin de l'*Epitre dédicatoire*, du Livre, que je vais indiquer, & où il se dit *très obéïssant sujet* des *Etats de Hollande*, n'a nullement été connu à VALERE ANDRE', quoique Meursius l'eut bien emploïé dans ses *Athenæ Batavæ*, pag. 243; & que SWEERT l'eut bien enregîtré, mais simplement par occasion & en passant, sous les mots JOANNES POLYANDER; FOPPENS s'est contenté de copier SWEERT à cet égard, au lieu de donner un Article exprès & positif de DEMETRE, en enregîtrant ici son Ouvrage, intitulé

„ Les Actes mémorables des Grecs, contenant „ leurs hauts & vaillants exploits, avec leurs di- „ scours, consultations, & issues admirables, de- „ puis la Guerre Persienne jusqu'à ce qu'ils per- „ dirent leur liberté sous Alexandre le Grand: „ servans de Miroir à tous Etats & Républiques. „ Recueillis de divers Autheurs, en bas Alleman, „ par ANDRE' DEMETRE, nouvellement tra- „ duit en François par JEHAN POLYANDER:" & imprimés *à Dordrecht*, *pour André Demetre*, *en* 1602, in 8°, en 749. pages, sans compter l'*Epitre Dédicatoire*, l'*Avertissement au Lecteur*, & un *Indice* alphabétique *des matiéres*.

Ce fut beaucoup moins pour faire l'*Histoire des Grecs*, que DEMETRE compila, & que POLYANDER traduisit, cet Ouvrage, que pour exciter les Hollandois, & leurs Alliés, à soutenir courageusement leur entreprise contre la tyrannie intolérable de Philippe II, du Duc d'Albe, & des Espagnols: & c'est ce qu'ils expriment très nettement dans leur *Epitre dédicatoire* en ces termes: „ Par . . . . la Providence de Dieu, on voit com- „ me à l'oeil advenir les mesmes choses en divers „ Siécles. De sorte qu'il n'y a que diversité des „ temps, lieux, & personnes: mais, au reste on „ y trouve telle conformité, comme si les person- „ nes de jadis fussent ressuscitées. Pour preuve „ de quoy il ne faut que considérer les principaux „ *Personnages* d'entre les *Grecs* & les *Romains*, „ lesquels il semble que Dieu resveille de jour à „ autre en ces *Provinces-Unies*: le tout, afin qu'ès „ occurences présentes & à venir l'on se puisse ré- „ gler selon les précédentes & jà advenues. Mais, „ remettant aux autres la contemplation des Per- „ sonnes, nostre but est de monstrer par ce Ré- „ cit des ACTES ME'MORABLES DES GRECS, „ en quelle sorte la *Grece* semble estre transplantée „ & ressuscitée au Païs-Bas." Et, afin de mieux encore parvenir à ce but, chaque fois qu'ils ont exposé des exploits & conseils semblables, ils ont pris soin de les indiquer par des *mains* proprement gravées en bois, & imprimées à la marge. Expédient aussi utile que notable, & qu'on feroit très bien d'imiter, mais sans excès.

Au reste, ce JEHAN POLYANDER est ce même savant Professeur de Leyde, qui s'est rendu depuis si célébre parmi les Gens de Lettres, & dont on peut-voir les Ouvrages dans VALERE ANDRE', & encore mieux dans FOPPENS. L'éxemplaire, dont je me suis servi, avoit appartenu à JEAN ARCERIUS, son Parent, à qui il en avoit fait présent. Notre DEMETRE, nommé en Latin DEMETRIUS ainsi qu'EMANUEL DE METEREN, seroit-il un des fils de ce dernier? C'est sur quoi je n'ai pu trouver aucun éclaircissement.

CORNELIUS HORNENSIS, *aliis* HORNANUS, *Batavus*, *Carthusianus* (31), *scripsit Fasciculum temporum*. Valere André avoit bien enregîstré son nom dans ses diverses tables, à dessein sans doute de placer son Article dans le corps de l'Ou-

(31) Theod. Petreius *ne fait aucune mention de ce Chartreux dans sa* Bibliotheca Carthusiana.

l'Ouvrage même: mais, Mr. Foppens n'a admis, ni l'un, ni l'autre; croïant apparemment ce Personnage imaginaire. Boxhornius le cite pourtant dans l'*Appendix* de son *Theatrum Hollandiæ* [aussi bien que Pars (32)] & ils lui attribuent, de même que Sweert, le *Fasciculus Temporum*, qu'on fait néanmoins être de Werner Rolewinck, Chartreux de Cologne au XV. Siécle. Ce sont-là de nouvelles preuves, & bien convaincantes, de ce que j'ai eu plus d'une fois occasion de remarquer ailleurs, que les derniéres Bibliographies ne sont pas toujours les plus éxactes & les plus complettes. Voïez à cet égard l'Article CARACCIOLO (Robert) Rem. (*A*), l'Article SIMON DE GENES, Rem. (*E*) à la fin.

(32) Adriaan Pars, Naam-Rol van de Batavische Schryvers, pag. 41.

III. Non seulement beaucoup d'Articles de Valere André, qui auroient pû & dû être augmentés, ne le sont point, mais même beaucoup de ceux qu'il avoit ômis, le sont encore ici. Tels sont, par éxemple,

1. JACQUEMARS GIELÉE, natif de Lille en Flandre, Ecrivain du XIII. Siécle, & Auteur du *Roman du nouveau Regnard*, Satire violente des mœurs du tems de Philippe le Bel, composée alors en vers, traduite depuis en prose, tant en François qu'en diverses autres Langues, & imprimée diverses fois à la fin du XV. Siécle, & au commencement du XVI. Fauchet, la Croix du Maine, & Du Verdier, ne l'ont point oublié dans leurs Bibliographies; & l'on auroit pû trouver-là, aussi bien qu'en divers autres écrits, de quoi en faire un bon Article. Peut être repondra-t-on, que ces sortes d'Ecrivains sont comme oubliés, & qu'on en ignore généralement jusqu'au nom. Mais, outre que c'est particuliérement le but des Bibliographies de rappeller le souvenir, & de renouveller la mémoire, de tous les Ecrivains qui leur conviennent, c'est justement & précisément parce qu'ils ne sont que peu ou presque point connus, qu'il faut les mieux faire connoitre; & en voici deux, entre beaucoup d'autres, pour qui cette excuse ne seroit nullement de mise.

2. HENRI SCHORUS ou SCHORIUS, Prévôt de Surbourg, & Auteur de quelques Traités de *Grammaire Latine*, & d'un *Abrégé de l'Histoire des Papes*, de même en Latin. C'est le prémier & unique Auteur du voïage vrai ou faux de J. Fust à Paris, & du prétendu péril qu'y courut ce prémier Protecteur de l'art de l'Imprimerie. Voïez ci-dessous l'Article de ce SCHORUS.

3. MATTHIIS VAN CASTELEYN, Prêtre, traité de *très excellent Poëte* dans le titre de son *Konst van Rhetoriken*, imprimé *à Rotterdam*, *chez Jean van Waesberghe*, *en* 1616, *in* 8°; & aussi peu connu à Gazet, qu'à Valere André & à Sweert. On jugera de l'*excellence* de la Poësie de ce bon Ecclésiastique par le trait suivant. Il finit sa Piéce de *Pirame & Thisbé*, par un paralléle aussi scandaleux qu'insensé, entre la mort de Jésus Christ, & celle de ces deux malheureuses Victimes de leurs folles Amours.

Om t'concluderen, dit-il, *van onzen begrypt*,
Dees Historie moraliserende,
Is in den verstande wel accorderende.
By der Passie van Christus gebenedijt.

Et, là-dessus, après avoir fait de *Pirame* le Fils de Dieu, & de *Thisbé* la Nature humaine, il enfile, les unes au bout des autres, un tas de comparaisons aussi risibles que condamnables, & toutes plus impertinentes les unes que les autres.

Ces deux Auteurs ne se trouvent pas plus ici que *Gielée*, quoique beaucoup plus modernes.

C'est là ce que je croiois en écrivant cet Extrait; mais j'ai depuis découvert, que deux de ces Auteurs, savoir JACQUEMARS GIELÉE, & MATTHIIS VAN CASTELEYN, se trouvent, mais hors de leur place, & sous les noms estropiés de JACQUEMANTIUS GRELÆUS, & MATTHIAS CASTELLANUS, pages 546. & 871. de la *Bibliothéque Belgique* de Mr. Foppens, & le dernier, page 659. de celle de Valere André. Mais, outre qu'à peine les reconnoit-on sous ces noms; qu'ils ne sont-là que très maigrement; il n'est pas mal-aisé de les remplacer par d'autres plus célébres, & conséquemment encore plus mal-à-propos oubliés.

Tel seroit, par éxemple le célébre SUGER, Abbé de St. Denis, & Régent du Roïaume de France, pendant le Voïage du Roi Louïs VII. à la Terre-Sainte, si la preuve, qu'il étoit né dans l'Artois & à St. Omer, tirée de ce qu'il étoit Frère d'*Alvise*, ou plutôt *Aluise*, Evêque d'Arras, ainsi que le prétend l'Auteur des *Singularitez Littéraires*. Tome II, pages 48—64, ne me paroissoit assez foible, & assez peu convaincante: & tels sont, sans difficulté, les suivans, dont je veux bien ne compter les deux prémiers que pour un, parce que l'un n'a fait que rectifier le travail de l'autre.

1. GUYARS DES MOULINS, Chanoine & puis Doïen de St. Pierre d'Aire Diocése de Théroüanne, si bien connu dans la République des Lettres, à cause de sa Traduction Françoise de la *Bible*, ou plutôt des *Histoires Escolatres* de Pierre Comestor ou le Mangeur, la seule dont on se servoit autrefois en France, & dont on trouve de très anciennes impressions sous le titre de *Mirouèr de la Redemption de l'humain Lignage*, revûes par divers Moines.

JEAN DE RELY, natif d'Arras, Chanoine de N. D. de Paris, Doïen de St. Martin de Tours, Confesseur du Roi Charles VIII, & Evêque d'Angers, qui retoucha cette Traduction de *Guyars des Moulins* par ordre de ce Prince, la publia sous le titre de *la Bible Historiée ou Historiale en François*, & la fit imprimer *à Paris*, *par Antoine Verard*, sans date, mais *vers* 1487, *in folio*. Il y en a diverses autres éditions. Il est bien étonnant, que le célébre Jean de Launoi, qui a fait un très bel éloge de ce Prélat dans son *Historia Gymnasii Navarræ Parisiensis*, pages 595—597, n'y dise pas le moindre mot de sa *Révision de la version de Guyars des Moulins*, qui le méritoit ce semble autant, & peut-être plus, que ses *Harangues* faites aux Etats de Tours en 1483, & à Rome en 1495. Dans le *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothéque du Roi de France*, Tom. I, pag. 11, on confond imprudemment ces deux Auteurs; faisant mal-à-propos du second un *Chanoine de St. Pierre d'Aire*, ce qui ne convient qu'au prémier; & de plus plaçant mal *Aire* dans le Diocése de *Treves*, au lieu de celui de *Terouäne*. Jean de Rely mourut à Saumur en 1498.

2. JEAN DE BREDERODE, de l'Ordre des Chartreux à la fin du XIV. Siécle, & au commencement du XV, mit de François en Flamand, l'an 1409, la *Somme le Roy*, *ou la Somme des Vices & des Vertus*, composée par ordre de Philippe III. Roy de France, par Frère LAURENT de l'Ordre de St. Dominique, l'an 1279; & cette Traduction Flamande, intitulée *Sūme le Roy*, *of de Conics Summe*, *ende leert hoe dat men die Sonden biechten ende beteren zal*; a été imprimée *à Haerlem*, *en* 1484, *in* 4°, en caractères Gothiques, avec cette Souscription à la fin:

> *Hier voleynds het Boec dat mē* Summe le Roy, of de Conincs Summe. *Eñ is gheprint tot Harlem in Hollant*, *int Iaer ons Heren M. CCCC. eñ lxxxiiij. op ten lesten Dach vā Meye*; & sur le feuillet suivant, au milieu d'un cartouche quarré, on voit un Griffon, tenant un écusson à fond d'argent, & aïant au dessus de sa tête un plus petit écusson aux armes de Harlem posées de biais.

Theodore Petreius, Bibliothécaire des Chartreux, n'a point connu cet Ecrivain de son Ordre, non plus que les Bibliothécaires des Païs-Bas ce Traducteur Flamand.

3. WILHELM VAN DER SLUIIS, né à Rotterdam, en 1453, Neveu de SIMON VAN DER SLUIIS, Conseiller privé & Médecin ordinaire de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, en 1463, & nommé en 1474, par Charles le Hardi, fils de ce Prince & son successeur, pour succéder au célébre Guillaume de Brederode dans la Prévoté de la Cathédrale d'Utrecht. Ce Neveu avoit fait ses études dans le Monastere de Stein près de Tergou & puis à Louvain, & étoit Prêtre habitué de l'Eglise principale de Rotterdam dédiée à St. Laurent. Il avoit composé une *Chronique de la derniere Guerre des Hoeksens sous la Conduite de François Batard de Brederode*, *Gouverneur de Rotterdam* (33), dont le Manuscrit, resté longtems inconnu, tomba enfin entre les mains de Mr. Alkemade, savant Antiquaire de cette Ville. Il le revit aussitôt, le retoucha, & le refondit entiérement dans un livre de sa façon, in-

(33) Tiré de la Preface de Livre dont on va voir le titre, signature **, vº. & **4.

intitulé *Rotterdamse Heldendaden, onder de Stad-Vogdy van den Jongern Heer Frans van Brederode, genaamt* Jonker Fransen Oorlog; *beschreven, en met egte meest ongedruckte Bewyzen begragtigt, door* CORNELIS ALKEMADE, & imprimé *à Rotterdam, chez Philippe Loosel, en* 1724, *in* 8°. Quelque redevable que soit le public de cette Piéce à ce savant Editeur, peut-être lui auroit-il encore plus d'obligation de ses soins, s'il la lui avoit donnée dans les propres termes de l'Auteur, & s'il s'étoit contenté de l'éclaircir par ses Remarques, comme il en étoit très capable. Les curieux sont toujours très aises de voir les anciens monumens en original & dans le stile propre de leur Auteur, quelque vieux ou négligé qu'il soit.

4. ANDRE' BOUCHER, en Latin CARNIFEX, Religieux Dominicain de Doüay, Auteur d'un Traité, intitulé *Rationes contra Transsubstantiationem Corporis S. Joannis in Corpus Christi*, qu'on est d'autant plus blamable d'avoir passé sous silence, que son Ouvrage se trouve bien nettement indiqué dans le *Catalogue des MSS. de la Cathédrale de Cambrai* mis à la fin de l'*Apparatus Sacer* de Possevin. Voïez l'Article BONET, Remarque (*B*), Num. V.

5. PHILIPPE VAN MERON, Religieux de l'Ordre de St. François, dans le Couvent d'Emaüs près de Gauda ou Tergou en Hollande, où ces Religieux se donnoient le nom de *Collatie-Broeders*, à cause des fréquentes *Collations*, ou Conférences qu'ils y faisoient des principaux statuts de leur régle. Quoi que celui-là prît, dans l'Ouvrage dont je vais parler, les titres de *Missionaire en Suede*, & de *Docteur en Théologie*, c'étoit sans contredit un des plus ignorans & des plus superstitieux Moines de son tems. En effet, sa *Légende de St. Joseph* est une des plus fabuleuses, des plus ridicules & des plus pitoïables, de celles avec lesquelles les Prêtres & les Moines de ce tems-là abusoient si scandaleusement de la sottise & de la crédulité des Peuples. Qu'on en juge par ces traits burlesques & scandaleux. Lorsque l'Auteur étoit dans un des Couvents de son Ordre en Suede, un Ange, sous la figure d'une vieille Femme, lui vint revéler de la part de la Ste. Vierge, que, lors de la naissance de Jesus-Christ, faute de linge pour l'envelopper, elle le mit dans la culotte de Joseph, qui, la regardant comme sacrée & sanctifiée, ne s'en servit jamais plus depuis, & la conserva précieusement comme une très sainte & très vénérable relique; & que ce fut lui, qui circoncit Jésus-Christ, dont on conserve trois differens Prépuces, un à Aix-la-Chapelle apporté à Charlemagne par un Ange, un à Rome dans le *Sancta Sanctorum*, & un à Anvers apporté par St. Godefroi de Bouillon, Roi de Jérusalem. Merveilleuses reliques à associer au St. Nombril, si l'Evêque de Châlons ne l'avoit si irréligieusement fait détruire vers le commencement de ce Siècle; mais, vrais *Contes de Vieilles*, de l'aveu même de l'Auteur de cette légende, qui contraignit enfin, non seulement les Chanoines de Lincoping, mais encore tous les Evêques de Suede, de transférer la fête de St. Joseph du 19. Mars au 19. de Janvier; parce que, selon sa prétenduë révélation, la Ste. Vierge lui avoit fait dire, que ce fut ce jour-là que son époux devint le Nouricier de Jésus-Christ: & c'est ainsi que les visions & les intrigues d'un Moine ambitieux & fanatique triomphent souvent des lumiéres & du bon-sens du Clergé de tout un Roïaume, & quelque fois même de l'Eglise universelle, témoin Pascase Ratbert & sa Transsubstantiation. Cette légende est intitulée *Historie van den Heiligen Patriarch Joseph, Bruydegom der Maagd Maria, eñ Opvoeder ons Herẽ Jhesu Christi*, imprimée, selon Ignace Walois, Historien de Gouda, en cette Ville, *en* 1496, in 8°; mais, à la fin de laquelle je n'ai trouvé que cette courte souscription sans date:

> *Gheprent ter Goude, tot die Collatie Broeders.*

Ni les Bibliothécaires des Franciscains, ni ceux des Historiens Ecclésiastiques, & conséquemment des Vies des Saints, ne font pas plus de mention de cet Auteur, que ceux des Païs-Bas.

6. NICOLAS CLOPPER, Chanoine régulier d'Eindhove à la fin du XV. Siècle, Auteur du *Florarius Temporum*. Voïez ci-dessous son Article CLOPPER.

7. JEAN BRUNO, de Delft, qui traduisit du Grec en Vers Latins Héxamétres & Pentamétres les Préceptes Moraux de Phocilide; & cela à l'age de 16. ans. Il furent rendus publics sous ce titre, *Phocylidis Poema admonitorium, paraphrastice redditum a studioso Puero* JOANNE BRUNONE, *Delfio, Henrici Junii Discipulo, anno Ætatis* 16, & imprimés *à Delft, chez Harman Schinckelius, en* 1564, *in* 8°. Au commencement & à la fin de ce petit Volume, on trouve de pareils Vers de sept des Condisciples de l'Auteur de même âge: & je le remarque d'autant plus volontiers, que voilà, non seulement des enfans célébres inconnus à Baillet & à Kiefkerus, mais même un Auteur digne d'une place dans les *Bibliothèques Belgiques*.

8. GERBRAND BREDERO, fils d'Adrien, Poëte célébre, né à Amsterdam en 1535, & dont on a remarqué, que sa mort eut cela de particulier, qu'elle arriva à la même heure que sa naissance, 83. ans après, le 23. d'Août 1618.

On a remarqué la même chose de divers autres Savans, & même en assez grand nombre pour en former une Dissertation, intitulée *Frid. Petri Jackii, Gottingensis Ministri, Commentatio brevis de Eruditis quibus Dies natalis fuit fatalis atque ultimus, &c*, & imprimée *à Gottingen, en* 1736, *in* 4°; & parmi eux l'on remarque *Platon, Gregoire le Grand, Hermolaüs Barbarus, Henri Cardinal & Roi de Portugal, Oronce Finé, Pierre Pithou, Prosper Alpinus, Jean Hevelius, Pierre Francius*, & divers autres. Pour les Gens de Guerre, on a remarqué entre autres le Duc de Bouillon, né le 12. Janvier 1563, & mort à pareil jour 25. ans après en 1588: & quelque-chose d'autant ou plus singulier, c'est que les jours de la naissance & de la mort du fameux Connétable de Lesdiguieres, le feu se mit à son lieu de naissance; & cela si violemment la seconde fois, qu'il en fut totalement consumé. Quelque-chose d'aussi singulier encore, c'est que les célébres François Vatable, Prof. Roïal en Hebreu, & Jacq. Tusan, Prof. Roïal en Grec, commencérent leur Profession & moururent à pareil jour tous deux le 16. Mars. Voïez le *Diarium Erudit. Veterum, Litt.* V.

Les Oeuvres de Bredero roulent sur divers Sujets; se voïent sous le titre d'*alle de Werken, soo Speelen, Gedichten, Brieven, en Kluchten, van den geestrycken Poët Gerbrand Adriaensz. Bredero, Amsterdammer*; & ont été imprimées *à Amsterdam, chez Cornelius van der Plasse, en* 1638, *in* 4°; & encore *à Amsterdam, chez Joost Hartgers, en* 1644, *en un gros Volume in* 8°, composé de diverses Parties.

9. CASPAR PILLETIER, que les Bibliothécaires de Botanique & de Médecine font de Montpellier, parce qu'il y avoit été reçu Docteur; & dont les Bibliothécaires Généraux des Païs-Bas ne font absolument aucune mention, quoi qu'il fut Zélandois & Magistrat de Middelbourg; a néanmoins publié

> *Plantarum, tum Patriarum, tum Exoticarum, in Walachria, Zeelandiæ Insula, nascentium Synonymia, Authore* CASPARO PILLETERIO, *Monspeliensi Medicinæ Doctore, ac inclitæ Middelburgensis Reipublicæ Medico ordinario:*

& cela a été imprimé *à Middelbourg, chez Richard Schilders, en* 1610, *in* 8°, & non *in* 4°, comme le dit mal Linnæus. La plupart de ceux qui ont transcrit ce titre, comme Bumaldus, Merklin, Manget, &c., ont trouvé bon d'y changer *Walachria* en *Walachia*, s'imaginant apparemment, que c'étoit une erreur. Voïez ci-dessous l'Article de ce PILLETIER.

10. SAMUEL A. COSTER est regardé comme le Père ou le Restaurateur du Théatre Hollandois à Amsterdam; y aïant formé une compagnie d'Amateurs de la Poësie & du Spectacle, à laquelle a en quelque sorte succédé celle qui avoit choisi pour devise *Nil volentibus arduum*. Ses Ouvrages sont toutes Piéces Dramatiques, tant Tragiques que Comiques; savoir:

Duitsche Academia, espéce d'Introduction à ses Piéces.

Ifigenia, Treurspel: Amsterdam, Nicolas Biesken,

ken, 1626, in 4°; de Wees, 1630, in 8°.

Isabella, *Treurspel*: Amsterdam, van der Plasse, in 4°.

Itbys, *Treurspel*: Amsterdam, Houtaak, 1643, in 4°.

Polyxena, *Treurspel*: Amsterdam, de Wees, 1630, in 8°, 1644, in 4°.

Rykman, *Blyspel*: Amsterdam, van der Plasse, 1615, in 4°.

Teeuwis de Boer, *en Mejuffrouw van Grevelinkhuysen*, *Boertige-Klugt*: Amsterdam, van der Plasse, 1633, in 4°; Houtaak, 1642, in 4°.

Tyske van twe Personagien, *te weeten*, *een Quak salver genaamt Meester Kanjart*, *en de Knegt Hansje Quad-Kruyt*, *Boertige-Klugt*: Amsterdam, van der Plasse, 1615, in 4°.

II. CLAUDIN LE JEUNE, célébre Musicien Compositeur, à la fin du XVI. Siécle & au commencement du XVII, étoit de Valenciennes, habitué à Paris, & ne vivoit plus en 1613, lorsque Cécile le Jeune, sa Soeur, y dédia au Duc de Bouillon ses *Cent cinquante Pseaumes de David*, *traduits par Marot & Beze*, *mis en Musique à quatre Parties par* CLAUDIN LE JEUNE, *natif de Valenciennes*, & imprimés *à Paris*, *chez Pierre Ballard*, *en* 1614, *en 4 Volumes*, *in Octavo oblong*. Aucun des Bibliothécaires Belgiques ne fait mention de cet Auteur, non plus que ceux de France où il a passé une partie de sa vie. Artus Thomas, Sieur d'Embry, assommant Commentateur de la *Vie d'Apollonius de Thyane*, traduite du Grec de Philostrate par Blaise de Vigenere, débite quelque chose de fort merveilleux des effets de sa Musique, mais qu'on ne croira pas plus facilement que tout ce qu'il raconte de surprenant de l'ancienne, pages 281. & suivantes de son ennuieux *Commentaire*.

IV. Dans divers Articles nouveaux, tous les écrits des Auteurs, pour lesquels ils sont faits, n'y sont pas toujours indiqués.

1. Dans celui de JOANNES PARIVAL, par éxemple, ses *Délices de la Hollande*, imprimées d'abord *à Leyde en* 1650, ni aucune des diverses éditions, & révisions, qui en ont été faites depuis, ne s'y trouvent nullement: &, cependant, un pareil Livre, concernant singuliérement une des principales parties des Païs-Bas, & fait dans ce Païs, ne devoit point manquer dans une *Bibliothéque Belgique*.

2. Bien plus: certaines circonstances nécessaires à ces nouveaux Articles, ou sont inéxactes, ou manquent absolument. GERARD BRANDT, Ministre des Remonstrans d'Amsterdam, Auteur célébre & fort connu du public, tant par sa belle *Histoire de la Réformation des Pays-Bas*, que par celle de la *Vie de Ruyter*, étoit né à Amsterdam. Cependant, on le fait naître à Enckhuysen, apparemment parce qu'il a fait l'*Histoire* de cette Ville. On ne lui donne que deux fils, GASPARD & GERARD; quoi qu'il soit de notoriété publique, qu'il en avoit un troisiéme, nommé JEAN: & cette omission est d'autant plus étonnante, que la *Bibliotheca Remonstrantium* de Mr. de Cattemburg, à laquelle le Continuateur renvoie pour le *Thuanus restitutus* de son Père, ne l'avoit nullement oublié.

3. L'article d'ANTONIUS MATTHÆUS est, non seulement inéxact, mais même fort incomplet; ou, pour mieux dire, n'est point accompagné de ceux qui auroient dû le suivre: aussi ces Articles n'étoient-ils pas aisés à dresser, vû la conformité de nom du Père, du Fils, & du petit-Fils, & la confusion que les Panégyristes & les Bibliographes ont répandu, tant sur leurs personnes, que sur leurs écrits. On ne donne ici que l'Article du Père, né à Franckemberg, dans le Païs de Hesse, en 1564, Professeur en Droit à Herborn, à Marpourg, & enfin à Groningue, où il mourut en 1637. On y nomme bien en passant quatre de ses fils; JEAN, Professeur en Droit à Cassel; ANTOINE, Professeur en Droit à Utrecht; CONRARD, Professeur en Médecine à Groningue; & CHRISTOPHE, Professeur en Médecine à Harderwick: mais, on ne leur donne pourtant pas ici d'Articles, quoiqu'ils soient tous morts dans l'espace de tems que s'est fixé le Continuateur. Je ne sai si c'est avec quelque fondement pour trois de ces Frères; mais, c'est certainement à tort pour ANTOINE, le plus distingué de tous les MATTHÆUS, né à Herborn le 15. Novembre 1601, Professeur en Droit à Harderwick & à Utrecht, où il mourut en 1654, & célébre par divers bons Ouvrages de Jurisprudence, qu'on attribuë mal-à-propos ici à son Père. Bien plus: on ne fait pas la moindre mention d'ANTOINE son fils, né à Utrecht en 1635, Professeur en Droit dans cette Ville, ensuite à Leyde où il mourut en 1710, & fort connu dans la République des Lettres, non seulement par quantité d'Ouvrages, publiés avant l'année 1680. à laquelle s'est fixé le Continuateur, & qu'il seroit trop long de détailler ici; mais même par une infinité de Monumens Historiques, très rares & très curieux, qu'il a depuis recueillis de toutes parts, & savamment enrichis de ses Notes. Tels sont, par éxemple, ses ANONYMI *Res Ultrajectinæ*, imprimés *à Leyde*, *en* 1690, *in* 4°. Son JOHANNIS DE LEYDIS *Chronicon Egmondanum*, imprimé *à Leyde*, *en* 1692, *in* 4°; ses ANONYMI & THEODORI VERHOEVEN *Res Amersfortianæ*, imprimés *à Leyde*, *en* 1693, *in* 4°; & sur-tout ses *Analecta Veteris Ævi*, imprimés *à Leyde*, *en* 1698. *& suiv. en* 10 *Voll. in* 8°, remis depuis en meilleur ordre, augmentez d'une nouvelle *Préface*, de nouvelles *Remarques*, & de bonnes *Tables*, par Mr. GERARD DE HAAS, célébre Jurisconsulte de la Haye; & réimprimés *à la Haye*, *chez G. Block*; *en* 1738, *en 5 Volumes in* 4°.

V. Quantité d'Ecrivains célébres depuis l'année 1643, dans laquelle Valere André publia la seconde édition de sa *Bibliothéque Belgique*, jusqu'en l'année 1680, à laquelle s'est fixé son Continuateur, ne se trouvent point non plus ici. Je me contenterai, outre les deux MATTHÆUS, dont je viens de parler, d'indiquer ANDRE' RIVET, SAMUEL DES MARETS, ETIENNE DE COURCELLES, DAVID BLONDEL, & FRE'DERIC SPANHEIM, tous Personnages fort illustres, dont le Continuateur ne dit pas le moindre mot. S'il répondoit, que ce ne sont que des étrangers habitués dans les Païs-Bas, je lui demanderois pourquoi on ne leur fait pas le même honneur, ou la même grace, qu'à GUICCIARDIN, SCALIGER, JUNIUS, POLYANDER, SAUMAISE, & divers autres, aussi bien étrangers que les précédens? Et j'ajouterois, que la même raison ne subsiste pas davantage pour SPINOZA, WOLZOGUE, WICQUEFORT, & plusieurs autres, qui ne s'y trouvent pas plus, quoique nés dans les Païs-Bas; par éxemple, les trois suivans.

1. CORNELIUS TOLLIUS, natif d'Utrecht, & Professeur en Langue Grecque & en Eloquence dans l'Académie de Harderwick, dont on ignore le tems de la mort, mais dont les écrits ont certainement été imprimez bien longtems avant 1680, comme on le va voir.

De Infelicitate Litteratorum Liber, composé pour servir de Supplément aux deux Livres de *Pierius Valerianus* sur le même sujet, & imprimez ensemble *à Amsterdam*, *chez Elzevier*, *en* 1648, *in* 12°. Comme ce *Supplément* ne contient que des François, & quelques Italiens oubliés par Pierius Valerianus, Tollius devoit faire une suite de cet Ouvrage dans laquelle il auroit parlé des *Savans malheureux* des autres Nations, & particuliérement d'Allemagne & de Flandre. Parmi ces derniers il n'auroit point dû s'oublier, si ce qu'on a dit de son infidélité envers Isaac Vossius & de ses suites, est bien fondé. Mais, on n'a point vû paroitre ce nouvel Ouvrage, qui n'est propre ainsi qu'à augmenter la *Bibliotheca promissa & latens* d'Almeloveen.

Palæphatus de Incredibilibus, *Græce & Latine*, *Interprete & Notatore Cornelio Tollio*. Amstelodami, Elsevirius, 1649, in 12°.

Oratio in Funere Andreæ Schitzii, *Medicinæ Professoris Harderovicensis*. Harderovici, 1652, in 4°.

Joannis Cinnami de Rebus gestis Imperatorum Joannis & Manuelis Comnenorum Libri IV, *Græce & Latine*, *Interprete & Notatore Cornelio Tollio*. Trajecti ad Rhenum, Ackersdyck, 1652, in 4°.

2. JEAN VAN PAFFENRODE, Seigneur de Ghussigny, Lieutenant-Colonel du Régiment du Prince Maurice de Nassau, Commandant de Gorcum, &c., tué à Wick, Faubourg de Maastricht, le 24. d'Aout 1673, & Poëte distingué, dont les Poë-

Poësies, *Dichten*, ont été imprimées pour la xij^e. fois *à Amsterdam, chez Jean van Heekeren, en* 1711, *in* 8°. Ce sont principalement des Piéces de Théatre, deux desquelles, intitulées *Hopman Ulrich of de Bedroge Geriegheid*, & *Filibert of Oud-Mal*, sont particuliérement remarquables, en ce qu'elles sont faites sur ce seul Pentamétre d'Ovide, Eleg.

Turpe Miles senex, turpe senilis Amor.

Il occupoit ainsi son loisir, non seulement de ces sortes de sujets divertissans, mais même de plus sérieux & plus considérables. En effet, on a un bon Ouvrage de sa façon sur la Milice des anciens Grecs & Romains, intitulé *der Grieken en Romeynen Krigs-Handel, of te Beschryvinge van de Griekse en Roomse Land-Militie*, & imprimé *à Gorcum, chez Paul Vink, en* 1675, *in folio.* C'est un volume fort bien imprimé, mais dont les Figures, & sur-tout le Portrait de l'Auteur, sont très médiocrement gravées.

3. Willem van Focquenbroch, autre Poëte mort le 14^e. Septembre 1695, mais dont les Ecrits avoient été publiés longtems auparavant. Abraham Boguert les fit réimprimer *à Amsterdam, chez la Veuve de Gysbert de Groot, en* 1709, *en deux volumes in* 8°, sous le titre d'*alle de Werken van* Willem van Focquenbroch. Comme deux de ses principales piéces sont des Traductions de la *Gigantomachie* & de Partie du *Virgile travesti* de Scarron, on le nomme vulgairement *le Scarron Hollandois*; & cela avec d'autant plus de raison, que la plûpart de ses Poësies sont dans le Goût burlesque.

VI. Le nouvel Editeur a remarqué, que le nombre d'illustres Ecrivains Flamands, dont Valere André a indiqué les Ouvrages, montoit à environ 2350; & qu'il y en a ajouté environ 560. Mais, il est bon d'observer, que, parmi ce grand nombre, il se trouve beaucoup d'Etrangers, tant Anglois & Ecossois, que François & Allemands, Italiens & Espagnols, comme le prouvent manifestement les Articles de la Table générale, intitulés *Germani, Leodienses, Galli, Burgundi, Angli, Hiberni, Scoti, Hispani, & Itali*, pages 1210-1218.

Ce n'est pas que je desapprouve, qu'on ait donné place parmi les illustres Flamands aux Etrangers qui ont occupé chez eux des emplois distingués & de durée, comme Guicciardin, Scaliger, Junius, & Saumaise, & les autres que je viens de nommer. Mais, il y en a sans doute plusieurs dans ce grand nombre, qui ne sont pas dans le cas.

VII. 1. On a bien fait de ne nous donner Laurens Coster, & Daniel Bomberg, que comme de célébres Imprimeurs: & peut-être devoit-on se conduire de même à l'égard de Gerard de Leuw, Imprimeur de Tergou, & puis d'Anvers; & de Jean Veldenar, Imprimeur de Louvain, d'Utrecht, & de Culembourg; qu'on nous donne ici comme Auteurs. Le *Dialogus Creaturarum moralisatus*, & les *Gesta Romanorum moralisata*, qu'on donne au prémier, paroissent bien plus anciens; & le *Fasciculus Temporum*, qu'on donne au second, est certainement d'un autre Auteur, de l'aveu même de Veldenar, qui, dans la Souscription de l'Edition Latine qu'il en fit *à Louvain en* 1476. *in folio*, reconnoit qu'il est d'un *dévot Chartreux:* & ce Chartreux, selon tous les Bibliothécaires, tant Laïques qu'Ecclésiastiques, est Werner Rolewink de Laar, Auteur de divers autres Ouvrages. Quant à l'édition Flamande que Veldenar en donna *à Utrecht, en* 1480, *in folio*, peut-être en est-il le traducteur: mais, peut-être aussi ne la lui attribuë-t-on, que parce qu'on y voit son nom comme Imprimeur (34).

(34) *Voiez cela plus amplement discuté dans l'Article* Veldenar.

2. Je ne crois pas non plus, que Crispin de Pas, aussi-bien que Philippe & Theodore Gallæus, célébres Graveurs, à qui l'on accorde la même qualité, soient autre chose que les Fabricateurs, ou, si l'on veut, les Editeurs, des Livres qui portent leurs noms.

3. D'Un autre côté, on ne nous donne Christophe Plantin que comme un célébre Imprimeur. Néanmoins, il est certain, qu'il a écrit des *Dialogues François*, imprimés *à Anvers, chez lui même, en* 1597, *in* 8°, dans le IX. desquels il décrit très éxactement les instruments & la méchanique de l'Imprimerie (35); & l'on a un *Thesaurus Theutonicæ Linguæ; Schat der Neder-Duytscher Spracken, Thrésor du Langage Bas-Alman dict vulgairement Flameng, traduit en François & en Latin, imprimé chez lui, en* 1573, *in folio*, dont il a non seulement conçu le plan, mais dont il est même en partie Auteur. Comme par compensation, van der Linden & Mercklin à la Lettre C, de même que Manget & Seguier à la Lettre P, de leurs *Bibliothéques des Médecins & des Botanistes*, lui attribuent *Icones Stirpium seu Plantarum, II. Part., cum Indicibus Septem Linguarum*, imprimées *à Anvers, chez lui-même, en* 1581, *& chez Moretus, en* 1591, *in* 4°; mais, il n'en est vraisemblablement que l'Imprimeur.

(35) Petri Scriverii Laure-Crans voor Laurens Coster, pag. 115.

VIII. Au sujet des Articles & des Epitaphes des Protestans, que Mr. Foppens a admis dans sa nouvelle édition, il avertit, que c'est sans adopter en aucune façon les loüanges qui peuvent y être données à leur doctrine; imitant en cela, non seulement Valere André, qui disoit aussi équitablement que judicieusement, *Belgas meos amare & laudare effuse soleo, etiam qui Religionis diversæ, si laude aliquid dignum habent*; mais aussi le Cardinal Bellarmin, qui ne faisoit aucune difficulté d'avoir dans son Cabinet le Portrait de Witaker son Antagoniste, ni de répondre à ceux qui s'en étonnoient, que, *quoiqu'Hérétique & son Adversaire, c'étoit néanmoins un savant Adversaire.*

De pareils éxemples de modération sont d'autant plus beaux & plus loüables, qu'ils sont extrémement rares: & c'est ce dont l'Approbateur de l'Ouvrage même, dont il s'agit ici, est une preuve bien convaincante. Au lieu d'imiter la Sagesse du Cardinal, de l'Auteur, & du Continuateur, non seulement il ôte & refuse aux Hérétiques toute épithéte honorable, conformément aux ordonnances de la Congrégation de l'Indice des livres prohibez par le saint Office, mais même il se déchaine aussi impitoiablement que grossiérement contre eux, & particuliérement contre feu Mr. le Clerc & Mr. Barbeyrac: traitant fort malhonnêtement le prémier de *Socinien calomniateur*, & le second de *Calviniste impudent & furieux*; & cela, à l'occasion de quelques loüanges, que leur avoit justement accordées un Catholique judicieux, équitable, & modéré. Mr. Le Clerc a tant de fois protesté contre cette accusation de Socinianisme, qu'il seroit desormais superflu de la réfuter de nouveau: & Mr. Barbeyrac pourroit bien faire retomber sa prétendue *fureur* sur cet Aggresseur indiscret, & lui faire une bonne fois sentir, que c'est être véritablement *furieux*, non seulement contre les prétendus Hérétiques, mais même contre sa propre Patrie, que de l'assujettir lâchement ainsi aux maximes tiranniques de l'Inquisition, pour lesquelles elle a témoigné autrefois tant d'horreur, & contre le joug insupportable desquelles elle a fait de si généreux efforts, & répandu courageusement tant de sang.

IX. Un autre grand défaut de cette Bibliothéque est que, des IV. Auteurs, qu'indique le titre, on ne sait jamais lequel y parle, à moins que de conférer leurs diverses éditions les unes avec les autres: travail fatiguant & desagréable, qu'il auroit été très aisé d'épargner aux lecteurs, en distinguant par une marque particuliére les Articles de chacun de ces Auteurs, & les Additions que les derniers ont faites aux prémiers.

X. Peut-être en-est-ce encore un autre, que d'avoir retranché de cette édition la *Brevis Belgii Descriptio* & la *Topographia Belgica*, que, Sweert & Valere André avoit mises dans les leurs. Mais comme on a cela d'ailleurs, & mieux fait, on peut aisément s'en passer: quant à *l'Elenchus præcipuorum Orbis Bibliothecarum*, & aux *Academiæ Scholæque Orbis universi*, que Sweert avoit trouvé bon de mettre au devant de la sienne, comme cela étoit étranger au sujet, & assez imparfaitement traité, on a très bien fait de l'omettre.

XI. Pour toutes *Tables*, Sweert s'étoit contenté de mettre à la fin de ses *Athenæ Belgicæ* celle des *Religieux de divers Ordres*, dont il étoit fait mention dans son Ouvrage. Valere André, non seulement l'adopta & l'augmenta, mais même y joignit celle des *Auteurs*, dont il avoit parlé, *rangés selon les Provinces & les Villes* desquelles ils étoient. Mr. Foppens a de même adopté & augmenté ces Tables jusqu'à son tems fixé; &, de plus,

plus, a fait une amélioration notable dans la derniere, aux Articles particuliers de *Louvain*, de *Doüay*, de *Leuw*. & d'*Utrecht*, en rangeant les noms des Professeurs de ces Universitez, selon les diverses Facultez qu'ils y ont professées; &, sous *Malines*, ceux des Présidens & des Conseillers du Souverain Conseil qui y réside. Mais, pour rendre cette Bibliothéque bien complette, il falloit encore à cet égard une bonne *Table de ces mêmes Auteurs, rangés selon l'Ordre des Matières* qu'ils ont traitées, telle que celles qui se trouvent dans la *Bibliothéque des Jesuites* de Ribadéneira, d'Alegambe, & de Sothwell; dans *celle des Espagnols* de Dom Nicolas Antonio; & dans *celle des Dominicains* des Peres Quétif & Echard. Car, quelque utiles que soient les deux prémieres, cette troisiéme le seroit encore incomparablement plus.

XII. Enfin, cette édition étoit assez belle d'elle-même, sans la surcharger d'un aussi vain Ornement que quantité de *Portraits*, non seulement mauvais & inutiles, mais même préjudiciables & nuisibles.

A l'Occasion de la *Bibliotheca Scriptorum Medicorum*, reproduite, à peu près de même que celle-ci, par Mr. MANGET, Médecin de Geneve, on s'est autrefois plaint d'un pareil abus de Portraits. *C'est une Addition des Libraires*, disoit-on, *qui, . . . imitant la charlatanerie de quelques-uns de leurs confréres, font racheter une seconde fois au Public* 16. *mauvaises Planches, qu'ils avoient déjà fait servir ailleurs; & qui, au seul portrait de l'Auteur près, ne sont absolument* [illegible] *d'aucune utilité. Ce qu'il y a de fort singulier, & dont on n'a peut-être point encore d'exemple, c'est que quelques-uns de ces. . . . Portraits n'ont été gravez que pour des* in Quarto. . . *& même pour des* in Octavo. . ; *& que de pareils Colifichets, placés au milieu d'une grande Feuille, ne se paient pas moins qu'un grand Portrait* in folio (36).

(36) Journal Historique de la Républ. des Lettr. *Sept. Octob.* 1732. pag. 216, 217.

Cette judicieuse Censure n'a pas empêché que ce mauvais éxemple n'ait été contagieux, & qu'on n'ait porté ici cet excés à son comble. En effet, au lieu de 16. Planches, on en trouve ici 145. de compte fait: &, à quelques-unes près, nouvellement & passablement gravées, toutes les autres ne sont absolument que de vieilles Planches usées & presque effacées, qui ont autrefois servi à l'édition des *Elogia Belgica* d'AUBERT LE MIRE, de *l'Académie des Sciences* d'ISAAC BULLART, & de quelques autres Ouvrages d'aussi ancienne date.

Si elles étoient meilleures, neuves, & bien imprimées, on passeroit sans répugnance les Portraits de VALERE ANDRE', d'AUBERT le MIRE, de FRANÇOIS SWEERT, & même celui de Mr. FOPPENS, s'il avoit trouvé bon de le donner; parce qu'on les considéreroit comme ceux des Auteurs de tout le Recueil. Mais, pour tous les autres mauvais, usez, mal-imprimés, les uns petits, les autres grands, la plûpart moiens, & formant par conséquent une bigarrure très-desagréable, on est d'autant moins satisfait de les trouver ici, que, les aïant déjà meilleurs dans d'autres Recueils, on se voit contraint & forcé de les acheter une seconde fois, si l'on veut avoir l'Ouvrage; qu'ils enchérissent considérablement un Livre utile; & qu'ils réduisent ainsi à s'en priver beaucoup de Gens à qui il seroit nécessaire. La chose est si frappante, que le Libraires mêmes l'ont sentie, & que quelques-uns d'entre eux, tant de France, que de ces Provinces, ont mieux aimé renoncer au Livre, que de se charger de cette légion de figures aussi mauvaises qu'inutiles.

Je n'ai garde de les mettre sur le compte de Mr. Foppens. Il observe très-bien dans sa *Préface*, qu'il auroit été, & de trop de travail, & de trop de dépense, pour en graver de nouvelles. Mais, il y avoit un bon remède à ces deux difficultez. C'étoit de n'en point mettre du tout: & c'est, sans doute, le parti qu'il auroit pris, si son frére n'avoit point été libraire, & ne s'étoit point trouvé chargé de tout ce mauvais cuivre.

Comme un Livre sans fautes est une chimére aussi rare que les Centaures & les Hippogriphes, & que le prémier de cette espéce est encore à publier, ainsi que le reconnoit l'Auteur lui-même en ce Distique,

Quis Liber à Mendis liber? Vix ullus in orbe,
Semper habet Mendas devia Præla suas:

Les Observations que je viens de proposer, peuvent bien faire voir, qu'une bonne *Bibliographie*, soit générale soit particuliére, soit profane soit ecclésiastique, soit nationale, provinciale, ou locale, soit simplement personnelle, en un mot de quelque autre genre que ce puisse être, n'est pas un Ouvrage aussi facile que beaucoup de gens se le pourroient imaginer; mais, elles ne doivent néanmoins nullement prévenir contre celle-ci. Telle qu'elle est, elle ne laisse pas d'être bonne, utile, & digne d'être recherchée par les Amateurs de l'Histoire Littéraire. Et si elle n'a pas tout le cours qu'elle mérite, il ne faudra l'attribuër qu'au dernier des inconvéniens que je viens de représenter.

BOIS (JEAN DU), dit DE BOSCO de même que le suivant, étoit probablement Toulousain (*A*), mais certainement Prêtre & Sacristain de l'Eglise Paroissiale de St. Michel de Bourdeaux en 1478. (*a*). On a de lui quelques écrits fort négligemment indiqués par la Croix du Maine (*B*). C'est tout ce qu'on sait de son Histoire: & peut-être n'étoit-ce guéres la peine de l'enregîtrer ici, si ce n'étoit pour avertir de ne le point confondre avec le suivant, qui porte précisément les mêmes noms & surnoms tant en Latin qu'en François.

(*a*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 206.

(*A*) *Il étoit probablement de Toulouse.*] Je m'exprime ainsi, parce que la Croix du Maine, qui est le seul Bibliothécaire qui parle de ce Personnage, se contente de renvoïer d'une maniere vague à un des anciens Historiens de Toulouse ou du Comté de ce nom. *Voy de lui*, dit-il, *for amplement la prémiere édition des* Gestes des Tolosains *in* 4°. *l'an* 1517. (1). Ces *Gestes des Tholosains, & d'autres nations des environs*, imprimez effectivement *à Tholose, en* 1517, *in* 4°, sont une Traduction de l'*Opus de Tholosanorum Gestis ab Urbe condita*, composé par NICOLAS BERTRANDI, *Avocat au Parlement de Toulouse, & Professeur en l'un & l'autre Droit*, & imprimé *à Tolose, en* 1500. *& en* 1515, *in folio* (2). Cet Auteur, qui a fait l'Original aussi bien que la Traduction (3), reconnoit s'être fort servi de Guillaume de Pui-Laurent, & de Bernard Guido ou de la Guïonnie. Il mourut douze ans après en 1527. On a de lui divers autres Ouvrages, dont on trouve la liste dans l'*Epitome Bibliothecæ Gesneri*, sous le mot NICOLAUS BERTRANDUS, *Gallus* page 620. & 61. & l'on ne comprend pas pourquoi, après leur énumération, on trouve *Joannes Boleus*, comme s'il l'avoit fournie.

(*B*) *On a de lui quelques écrits, fort négligemment indiqués par la Croix du Maine.*] Je me contenterai de le transcrire, n'aïant aucun éclaircissement à y ajouter. Voici donc ses propres termes. *Il a mis par escrit quelque siennes Révélations touchant saincte Susanne, & de plusieurs autres choses* (4).

(1) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 206.

(2) Catal. Billaine, *Chi. II. pag.* 24. *pour la prém. de ces dates.* Zeilerus Catalogi Historicorum, *pag.* 32, & Struvius, Biblioth. *pag.* 341, *n'indiquent point la derniére, non plus que* le Long.

(3) La Croix du Maine, *pag.* 318. le Long, Biblioth. Hist. de la France.

(4) *La même*, Croix du Maine, *pag.* 206. du Verdier *n'a point connu ces écrits François.*

BOIS (JEAN DU); en Latin JOANNES A BOSCO, surnommé depuis OLIVIER, étoit Parisien, & vivoit à la fin du XVI. Siécle, & au commencement du XVII. (*a*). Après avoir été quelque tems Réligieux Célestin, & avoir obtenu du Pape permission de sortir de cet Ordre, il prit le parti des Armes, & s'y distingua si bien, que le Roi Henri III, qui le considéroit fort, l'appelloit ordinairement *l'Empereur des Moines* (*A*). La Paix faite, & la Ligue éteinte, il rentra apparemment dans son Ordre, & s'y appliqua certainement à l'étude; car, on a un Recueil curieux de sa façon, imprimé en 1605, & dans lequel il prend la qualité de Celestin de Lion (*B*). Il avoit beaucoup de génie & de lumières, & sur-tout un grand talent pour l'éloquence; ce qui l'avoit fait choisir par Henri IV. pour un de ses Prédicateurs ordinaires (*C*): & le Cardi-

(*a*) *Voiez ci-dessous les Remarques* (*A*) & (*B*).

(*A*) *Après avoir été . . . Célestin, . . . il prit le parti des Armes, ... & Henri III. . . . l'appelloit.* l'Empereur des Moines.] C'est ce que nous apprend un Ecrivain de ce tems-là, dans des *Mémoires* extrémement curieux, dont on nous a déjà donné diverses éditions, par parties, & sous différens titres. „ L'ABBE' DU BOIS, de l'Or- „ dre de Cisteaux " dit-il, ... „ déclama un „ peu en Soldat & Capitaine eschauffé; comme „ aussi il en avoit fait la profession avec honneur „ longtemps, après avoir quitté celle de Moine Cé- „ lestin, (mais avec raison, & sans scandale.) Le „ feu Roy Henry III, qui faisoit cas de sa Va- „ leur, l'appelloit *l'Empereur des Moines.* Hom- „ me, au reste, qui sçavoit, & sur la Catholicité „ duquel il n'y avoit que mordre: mais, sage „ mondain, & accort, & qui sçavoit aller & parler „ aussi-bien que les Jésuites (1)." *Jean du Bois Abbé de Beaulieu*, dit le Commentateur de ce *Journal* réimprimé avec des augmentations & des notes, *avoit été Moine Célestin: &, depuis, étant sorti de cet Ordre avec la permission du Pape Clément VIII, il prit le parti des Armes, & servit avec beaucoup de Valeur plusieurs années le Roy Henry III, qui l'appelloit* l'Empereur des Moines (2). Cette pretenduë *Permission du Pape Clément VIII*, témérairement avancée par Moréry sous le Mot BOIS (*Jean du*), & adoptée sans réfléxion par ce Commentateur, est un bel & bon Anachronisme, Clement VIII. n'étant parvenu au Pontificat, que deux ans & demi après l'assassinat de Henri III; ce qui ne donne pas une fort avantageuse idée de l'éxactitude de ce Commentateur, non plus que de celle de Moréry. Ce n'est pas que je prétende nier, que du Bois ait obtenu réellement cette *permission*; mais, seulement, que ce soit de Clement VIII. Peut-être la tenoit-il de Sixte-quint, mais plus probablement de Grégoire XIII; vû qu'on dit, *qu'il servit* PLUSIEURS ANNE'ES, *Henri III*, & *qu'il fit* LONGTEMS *la Profession de Soldat & de Capitaine.*

(1) Pierre de l'Estoile, *Grand Audiencier de la Chancellerie de Paris*, Journal du Régne de Henri IV, *Tom. II, pag.* 172. Ce Journal, *aussi bien que celui du* Régne de Henri III, *imprimé tant de fois, font partie des* Mémoires pour servir à l'Hist. de France de 1515. jusqu'en 1611, *imprimés à* Cologne, [*ou plûtôt à* Bruxelles, chez Foppens,] en 1719. en 2 vol. in 8.

(2) Journal du Régne de Henry IV, avec des notes, *Tom. IV, pag.* 111.

(*B*) *On a de lui un Recueil imprimé en* 1605, *où il prend la qualité de Célestin de Lion.*] Ce Recueil curieux est de la nature de ceux qu'ont donnés depuis le renouvellement des Lettres divers Sçavans de grande réputation, tels que Canisius, Sirmond, d'Achery, Labbe, Mabillon, Baluze, le Moine, Martenne, Pez, Muratori, & divers autres. Celui de du Bois est intitulé *Floriacensis vetus Bibliotheca, Benedictina, Sancta, Apostolica, Pontificia, Cæsaræa, Regia, Franco-Gallica; ad Henricum IV. Christianissimum Franciæ & Navarræ Regem, ac Mariam Medicæam Reginam; cum utroque Xysto ad diversos: Opera* JOHANNIS A BOSCO, *Parisiensis*, COELESTINI LUGDUNENSIS, *nunc primum e latebris emersa, ac Antiquariorum usui exposita*; & porte ce titre, parce que diverses des Piéces qui le composent sont tirées du Monastére de Fleuri sur Loire, Ordre de St. Benoit, dont la belle Bibliothéque fut pillée & dissipée en grande partie pendant les Guerres de Réligion du XVI. Siécle. Il fut imprimé *à Lion, chez Horace Cardon, en* 1605, *in* 8°. (3), & contient en trois Parties les Piéces suivantes. I. Partie. 1. ADREVALDI, *Floriacensis Monachi, Historia Translationis SS. Benedicti & Scholasticæ.* 2. *Quatuor Libri de Miraculis S. Benedicti, quorum primi Auctores sunt* ADREVALDUS & ADELERIUS, *secundi & tertii* AYMOINUS, *quarti vero* ANONIMUS; *omnes Coenobitæ Floriacenses.* 3. DIEDERICUS *Monachus de Illatione Sti. Benedicti.* 4. *Conservatio Corporis Sti. Benedicti, Authore* JOHANNE A BOSCO. 5. *Inventarium auctenticorum Rescriptorum, Autore* EODEM. 6. *Sermo Sti.* ODONIS *de Sto. Benedicto.* 7. *Sermo* AYMOINI *de eodem.* 8. *Vita Sti. Abbonis Martyris, per* AYMOINUM. 9. TORTARIUS *Floriacensis de Translatione Sti Mauri Martyris.* 10. *Variorum Authorum Fragmenta.* 11. *Epistola* D. CAPELLETI. 12. *Relatio trium Authorum* nempe JACOBI BREULII *in* Epistola ad J. a Bosco, Cardinalis CÆS. BARONII, & ARNALDI WIONII, *de Translatione* S. Benedicti. 13. *Brevis Apologismus* JOHANNIS A BOSCO. 14. *Veteres Consuetudines Floriacenses: sequuntur* TRITHEMII & *aliorum Testimonia de quibusdam celebrioribus Benedictinis.* 15. *Antiqua Monumenta Britannica, ad Cæsarem Vindocinensem Ducem, scilicet Vita SS. Pauli Leonensis, Gildæ Sapientis, Samsonis, & Maçbutis.* II. Partie. Xyston dextrum. 16. *Vitæ SS. Genulfi & Geniti, Romanorum, Libri II, ad Paulum V. Papam.* 17. GISSEBERTI *de Vita, Translationibus, & Miraculis, Sti. Romani, Itali Abbatis, Libri II, ad illustrissimum Cardinalem de Givry.* 18. *Medardica, ad Aloysiam Lotharingicam, complectentia Sti. Medardi Vitam, per* FORTUNATUM, *Sermones III. de Sto. Medardo, ac Rhytmos de Bta. Magdalena.* 19. *B. Magdalenæ Præconia, ad reverendissimum Abbatem Cluniacensem, continentia Sti.* ODONIS *Sermonem, & Sti.* JOANNIS *Homilias duas, de Bta. Magdalena.* 20. *Commentarius de Translatione Bti. Jacobi Apostoli, ad Philippum III, Hispaniar. Regem Catholicum.* 21. *SS. Machabæorum Victoriæ ac Triumphus, per* D. HILARIUM, *Versu decantati, ad illustriss. Cardinalem de Sourdy, fortissimumque Mareschallum Dornanum.* 22. *Triumphus Sti. Mamantis Martyris, III. Libris comprehensus, ad illustriss. Cardinalem Baronium.* 23. *Vita Sti. Panacii, Romani, tertii Coenomanensis Episcopi, ad Cænomanenses.* 24. *Vita Sti. Arnulfi, Turonensis Pontificis, & Exhumatio Bti. Martini, Turonici, ad Ludovicum Soguerium.* 25. *Vita Sti. Læti, Mixiacensis Monachi, ac Confessoris, ad Aurelianenses.* 26. JOHANNES A BOSCO *de Vita B. Roberti Coelestini, ad Celsum Amerigum Coelestinum.* 27. *Fragmentum Hispanicarum Rerum, ex perantiquo Martyrologio Ecclesiæ Lugdunensis.* III. Partie, Xyston lævum. 28. *Origo Urbis Viennæ, cum pluribus antiquis Inscriptionibus.* 29. *Plurimorum Archiepiscorum Viennensium Elenchus, cum diversis quorumdam ipsorum Epitaphiis.* 30. *Aliqua Epitaphia Regum, Abbatum, & Magnorum Virorum.* 31. *Rescripta plura Summorum Pontificum, Imperatorum, Regum, ac Principum, ad Archiepiscopos Viennenses, vel pro Sancta Viennensi Ecclesia, Num. XLVI.* Cette III. & derniére Partie, qui ne concerne que l'Eglise de Vienne, & qui est dédiée à Pierre de Villars son Archevêque, est toute de la collection & composition de nôtre JEAN DU BOIS. Ainsi, il paroit clairement par ce détail, qu'outre les soins de la Collection & de la Publication de toutes ces Piéces, la 4e, la 5e, la 13e, la 26e, & les 28—31, au moins, sont de sa composition; & que c'est sans aucun fondement, que les Auteurs du *Catalogus Bibliothecæ Thuanæ* ont placé cet Ouvrage, page 153, avec St. Jérome, Tritheme, Bellarmin, & divers autres parmi les *Bibliothécaires Ecclésiastiques.* Thomas Illigius n'a point oublié cette *Bibliothéque* dans son *Tractatus de Bibliothecis & Catenis Patrum, variisque veterum Scriptorum Ecclesiasticorum Collectionibus*, pages 783—784; mais, il n'en a donné qu'une idée très imparfaite, s'étant contenté de détailler simplement, & même incomplettement, les Piéces de la I. Partie. Ce Recueil est aujourd'hui fort rare, comme le deviennent d'ordinaire ces sortes de Collections, propres à très peu de Personnes, & que par cette raison on ne réimprime point, ou du moins assez rarement.

(3) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 210, *num.* 5009, *dit à Paris, & se trompe.*

(*C*) *Henri IV. le choisit pour un de ses Prédica-*

Cardinal Séraphin Olivier en faisoit tant de cas, qu'il l'avoit adopté dans sa Famille, jusques à lui permettre de porter son nom & ses armes, & qu'il lui avoit fait obtenir l'Abbaïe de Beaulieu (*D*). Aussi lui fit-il en 1609. une très belle *Oraison funébre*, dans l'Eglise de la St. Trinité du Mont Pincio à Rome, où il l'avoit suivi (*E*). De retour en France, & plein de reconnoissance & d'affection, pour Henri IV, il fut un de ceux qui déplorérent le plus la mort de ce Prince, & qui prêchérent & écrivirent le plus vivement contre les Jésuites, que beaucoup de Gens en regardoient comme les principaux Auteurs (*F*). Mais, s'étant attiré par-là la haine de cette puissante Société, & aïant

dicateurs.] Ce ne sont point nos Ecrivains François dont nous apprenons cela, mais un étranger; savoir, *Giovanni Vittorio de Rossi*, qui a trouvé bon de se déguiser sous le nom de *Janus Nicius Erythræus*, ou plûtôt de traduire ainsi son nom, à la tête de quelques-uns de ses écrits. *Inter nostri Sæculi Oratores*, dit-il, *non verebor adnumerare* JOANNEM A BOSCO, *Henrici IV*, *Regis Galliæ*, *Beneficio*, . . . *donatum* . . . : atque eum etiam, ob insignem eloquentiam, (est enim ejus Oratio, pura, nitida, elegans, *Latina*, *quæque nihil fere habeat ineptiarum*,) *maximarumque Doctrinarum notitiam*, *Rex Galliæ elegerat*, *quem de Rebus Divinis verba facientem audiret* (4). En effet, selon les mémoires de ce tems-là, il prêcha avec beaucoup de succès à la Cour, & dans les principales Paroisses de Paris.

(*D*) *Le Cardinal Olivier lui permit de porter son nom & ses armes*, *& lui fit obtenir l'Abbaïe de Beaulieu.*] C'est encore Janus Nicius Erythræus, qui nous apprend ces particularitez singuliéres & curieuses; & voici ses propres termes. *Henrici IV*, *Galliæ Regis*, *beneficio*, *ut ipse de se fatetur* (5), *nobili ac generosæ Olivariæ Familiæ insertus*, *ejusque insignibus & cognomine donatus* . . . . . *Hunc Paulus V. Abbatis Belliloci insignibus ac titulo decoravit*, *Cardinalis Seraphini Olivarii opera* (6). Le Continuateur de l'agréable Ouvrage de Pierius Valerianus *de Litteratorum infelicitate* a copié cela presque dans les mêmes termes (7); & le Commentateur du *Journal de Henry IV*, en ceux-ci: *le Cardinal Séraphin Olivier*, *qui l'aimoit beaucoup*, *à cause de sa science*, *& du grand don de la parole qu'il avoit*, *l'adopta dans sa famille*, *& lui procura l'Abbaïe de Beaulieu* (8). Cette Abbaïe de Beaulieu, au reste, étoit de l'Ordre de Citeaux; & c'est pourquoi le Journaliste de Henri IV. le disoit de cet Ordre, ainsi qu'on l'a pu remarquer ci-dessus Citation (1). Mais, comme il y a dans cet Ordre cinq différentes Abbaïes, qui portent toutes ce même nom de *Beaulieu* (9), il seroit assez difficile de déterminer quelle est celle dont il s'agit ici.

(*E*) . . . . *Aussi lui fit-il une très belle* Oraison funébre, ... *à Rome*, *où il l'avoit suivi.*] C'est ce que raconte le même Janus Nicius Erythræus, qui pouvoit l'avoir lui-même entendu prononcer. *Cardinalem Seraphinum Olivarium*, dit-il, *postea luculenta Oratione*, *in Æde Sanctissimæ Trinitatis ad montem Pincium*, *laudavit extinctum* (10). Tollius a aussi copié cela dans les mêmes termes, sans néanmoins citer Erythræus (11): & Moréry s'est contenté de dire tout simplement, que du Bois *prononça l'Oraison funébre* de ce Cardinal *en* 1609. (12). Le Commentateur du *Journal du Regne de Henry IV.* n'en dit pas le moindre mot. Cette *Oraison funébre* est en Latin, intitulée *Oratio habita in exequiis Cardinalis Seraphini Olivarii*, & imprimée *à Rome*, *en* 1603, *in* 4°. Elle se trouve aussi à la tête des écrits de ce Cardinal, duquel je ferai ci-dessous un Article particulier.

(*F*) *Il fut un de ceux qui prêchérent & écrivirent le plus vivement contre les Jésuites*, *qu'on regardoit comme les Auteurs de la mort de Henri IV.*] Janus Nicius Erythræus semble n'avoir osé nommer ces Réligieux, en parlant des Prédications de Du Bois; & il s'est contenté de dire d'une maniére vague & indéterminée: *verum*, *cum in Concionibus contra Religiosi Ordinis existimationem & decus aspere ac truculenter esset invectus*, *illius in se Ordinis iram derivavit* (13). Tollius a un peu changé cela, en supprimant *aspere & truculenter*, & en substituant *omnium à illius Ordinis* (14). Moréry a dit à peu près de même, que, *pour avoir témoigné trop d'Antipathie contre quelques Réligieux*, *il fut arrêté en* 1611, *& mis à l'Inquisition.* Et Amelot de la Houssaie, s'émancipant un peu

(4) Jani Nicii Erythræi, Imaginum Virorum Doctrinæ vel Ingenii laude illustrium, Pinacotheca I, Cap. LXXXI, pag. 144.

(5) Apparemment dans l'Oraison funébre, indiquée dans la Remarque suivante.

(6) J. N. Erythræi Pinacotheca I, pag. 144.

(7) Corn. Tollius de Infelicitate Litteratorum, pag. 447. Analectorum J. B. Menckenii de Calamitate Litteratorum.

(8) Journal du Regne de Henry IV. avec des Notes, Tom. IV, pag. 111.

(9) Caroli de Visch Biblioth. Scriptor. Ord. Cisterciensis, pag. 390.

(10) J. N. Erythræi Pinacotheca I, pag. 144.

(11) Tollius de Infelicitate Litteratorum, pag. 447.

(12) Moréry, au mot Bois (Jean du).

(13) J. N. Erythræus, Pinacotheca I, pag. 144.

(14) Tollius de Infelicitate Litterator. pag. 447.

plus, dit sous le mot DU BOIS de ses *Mémoires Historiques*, qu'il „fit un Sermon contre le Livre „ du Pére Jean de Mariana *de Rege & Regis Institutione*."

Mais, le Journaliste de Henri IV. n'a point usé de cette circonspection basse & servile; & quoique, pour ainsi dire, sous la férule des Jésuites & de leurs fauteurs, il n'a fait aucune difficulté de rapporter aussi librement que naïvement ce qui se disoit d'eux de son tems sur ce dangereux sujet. Voici donc ce qu'il raconte des Prédications de du Bois contre eux, & de leurs altercations avec lui. „ Le Dimanche 6. [de Juin 1610,] l'Abbé DU „ BOIS, de l'Ordre de Cisteaux, à St. Eustache „ (15), donna fort sur les Jésuites; preschant „ contre eux & la Doctrine erronée contenuë en „ leurs Escrits & Livres, & alléguant entre autres les „ Livres de Mariana & de Becanus: sur-tout il „ prescha violemment contre, disant qu'ils avoient „ tué le feu Roy, & estoient cause en partie du „ malheureux assassinat commis en sa Personne sacrée; & déclama un peu en Soldat & Capitaine „ eschauffé. . . . . Mr. d'Espernon a . . . . declaré à la Roine, (ce que je sçais assurément,) „ que qui toucheroit les Jésuites, il le toucheroit; „ &, qu'avant que souffrir qu'on leur fist tort ou „ violence, il y perdroit ses moyens & sa vie: „ ce qui avoit intimidé la Roine, & fait proposer „ au Conseil de deffendre la Chaire à l'Abbé du „ Bois, & à tous ceux qui s'ingéreroient doresnavant, à son éxemple, de dénigrer en leurs Chaires cette Société; *& ce qui avoit*, par mesme „ moyen, rendu vains & inutiles les bons Conseils „ & sages Remonstrances de leurs contraires, affectionnans le bien de l'estat & repos public, qui „ en avoient parlé franchement, & en Gens de bien, „ comme Mr. le Prémier-Président, le Président „ de Thou, l'Avocat du Roy Servin, & autres, „ auxquels finalement la honte & le desmenti, „ comme on dit communément, sont demeurés, „ & en gardent les gages, une plus grande autorité „ ayant flétri & absorbé la leur (16)." Quelles tristes & mortifiantes réfléxions n'y auroit-il pas à faire sur un pareil procédé? Les menaces & les fureurs d'un Homme hors du sens l'emportent dans l'esprit de la Reine & de tout son Conseil sur les *bons Conseils* & les *sages Remonstrances* des Magistrats les plus clairvoians & les mieux intentionez. Mais, après tout, Henri IV. lui-même n'avoit-il pas pareillement rejetté les bons avis & les priéres de Sully, & du Prémier-Président de Harlay, & n'avoit-il pas voulu être assassiné (17)?

Un autre Ecrivain du même tems rapporte les propres termes de l'Abbé du Bois, & sa réponse à la censure que lui en avoit faite l'Evêque de Paris. „ L'Abbé DU BOIS," dit-il, „ avoit fait une „ exhortation aux Pères Jésuites à ce qu'*ils eussent par cy-après très grand soin*, *que jamais aucun Auteur*, *qui pensât offenser la France*, *ne sortist en lumière avec le nom de leur Compagnie*, „ *& l'approbation de leurs Superieurs*, *s'ils ne vouloient de gayté de cœur s'exposer à des dangers*, „ *que toute leur prudence*, *fortifiée de l'authorité* „ *de leurs Confidens*, *ne sçauroit éviter*. . . . . „ Les Jésuites s'en estant plaints à la Royne, ... „ l'Evesque de Paris eut charge d'ouïr le dit Abbé, lequel en sa deffense luy dit: *que ce n'estoit*, „ *ny passion*, *ny inimitié*, *ni rancune*, *contre les* „ *Jésuites ou autres*, *qui l'avoient porté à prescher* „ *ce qu'il avoit presché*; *mais l'effroyable horreur*, „ *& l'indicible douleur*, *de l'estrange mort de son* „ *très bon Maistre*, *& le doubte probable du peril* „ *du Roy & de la Royne*, *tandis que les maudits* „ Livres de Mariana *& autres auroient cours parmy les Hommes*. Ce qu'entendu par l'Evesque, „ il le renvoya après l'avoir doucement admonesté de vivre en amitié avec tous les autres serviteurs de Dieu, & sur-tout avec les Jésuites, & de

(15) C'est-à-dire, dans l'Eglise de ce nom à Paris.

(16) Journal du Regne de Henri IV, Tom. II, pag. 174, 175.

(17) Voiez mon édition de l'Anti-Cotton, & les Remarques.

aïant eu de plus l'indiſcretion de ſe transporter une ſeconde fois à Rome dans de ſi délicates conjonctures, les Jéſuites, tout-puiſſans dans cette Cour, ne manquérent pas de ſe venger de lui, en le faiſant enfermer au Chateau St. Ange, par le crédit de Villeroy Sé-

„ de continuer à preſcher l'obéïſſance dûe au Roy & la Royne, & à louër les hauts mérites du feu Roy ſans offenſer Perſonne (18).

„ Le Samedi 12. [de Juin 1610,] continue le Journaliſte du Régne de Henri IV, Mr. le Préſident Vergne m'a donné la Copie d'une *Lettre de l'Abbé* DU BOIS *au Médecin Duret*, faſché de ce qu'il avoit preſché contre les Jéſuites, ſur ce que le dit Duret l'avoit appellé *Apoſtat*; avec une autre Lettre ſur ce ſujet du Père Commolet Jéſuite au dit Abbé, & une *Reſponſe de l'Abbé* à la dite Lettre. Mr. D. B. m'a donné une autre *Lettre Latine au Cardinal Bellarmin* ſur le même ſujet, (qui eſt la meilleure & la mieux faite de toutes,) de la quelle on tient auſſi pour Auteur le dit Abbé DU BOIS, (19).

„ Le Jeudi 17. [de Juin 1610,] le Préſident Vergne me donna un nouvel eſcrit de l'Abbé DU BOIS contre les Jéſuites, (qui ne babillent pas tant, mais font,) intitulé *les XII. Articles de Foy politiques des Jéſuites de France, avec les XIII. contraires à iceux des Catholiques, Apoſtoliques, & Romains*. Ce ne ſont que toutes ſottiſes, redites, & fadaiſes: & vaudroit mieux ne pas tant dire, mais faire (20).

„ Le Mercredi 30. & dernier du Mois [de Juin,] . . . . . l'Abbé DU BOIS, à St Leu & St. Gilles (21), traita plus doucement les Jéſuites que de couſtume: ſi qu'on diſoit, qu'il avoit chanté la palinodie, & fait comme une retractation de ce qu'il avoit preſché contre eux à St. Euſtache, ce que le dit Abbé nioit fort & ferme: & meſme, s'eſtant trouvé ſur (22) le Préſident la Vergne où j'eſtois, nous montra & leut le double du Sermon qu'il y avoit fait, bien éloigné de cela; mais, comme on dit, le papier ſouffre tout. De moi, j'ay ouï tenir ce langage en bonne Compagnie au dit Abbé, (qui a un bel eſprit & fort,) qu'il euſt mieux aimé ſubir la Domination du Turc, que celle du Jéſuite & de l'Heſpagnol (23). Ce meſme jour, ſur le ſoir bien tard, M. le Préſident Vergne m'envoya la *Reſponſe* imprimée *faite par l'Abbé* DU BOIS *à la Lettre* [*déclaratoire*] *du Père Cotton*, qui n'eſt point impertinente, & mérite d'eſtre recueillie (24).

„ Le Vendredi 16. [de Juillet 1610,] . . . . l'Abbé DU BOIS, ſur le Préſident Vergne, nous conta, qu'eſtant au logis du Lieutenant Civil, ... deux compagnons, qui ſe diſoient Preſtres, (mais deſguiſés pour tirer argent,) . . . . voyant qu'ils ne pouvoient . . . . ſe ſauver d'aller en priſon, commencérent à dire tout haut qu'*ils voyoient bien, que tout Paris s'en alloit Huguenot, & qu'on n'y ſupportoit que les Huguenots, mais qu'il n'en iroit pas toujours ainſi*. Deſquels propos ſéditieux & ſcandaleux l'Abbé DU BOIS ſe ſentant offenſé pria M. le Lieutenant Civil de leur faire donner les eſtriviéres, & que ce ſeroit lui le prémier qui y aideroit & mettroit la main, pour leur apprendre d'eſtre ſi impudens de tenir en ſa préſence un tel langage. Auquel effrontément ils vont reſpondre, qu'*ils s'eſtonnoient, vû l'habit qu'il portoit, comme il eſtoit lui-meſme ſi inſolent, de parler pour les Huguenots*. Alors le dit Abbé, entrant en colére, les menaça de leur donner des coups de baſton, ſauf le reſpect de Mr. le Lieutenant, qui les envoya ſur l'heure en priſon, eſtant grand amy du dit Abbé, de la bouche duquel je tiens ce diſcours (25).

„ Le Mardi 20 [de Juillet 1610,] j'ay appris, que le Père Cotton, eſtant entré en conférence, ſous la permiſſion de la Royne, qui déſiroit l'accorder avec l'Abbé DU BOIS, ennemi déclaré de lui & des Jéſuites, y eſtant demeurez cinq heures entieres, le jour de devant, au logis de Mr. le Lieutenant-Civil, ſans ſe pouvoir accorder; finalement, le dit Père Cotton, pour le ſurprendre, lui auroit demandé, s'il penſoit que les Jéſuites euſſent fait mourir le feu Roy, & s'il croyoit qu'il l'euſt tué? *Non*, lui reſpondit l'Abbé DU BOIS; *car, ſi je le croyois, je vous ſauterois*, dit-il, *tout à cette heure*, (jurant une bonne Mort-Dieu d'Abbé,) *à la gorge, & vous eſtranglerois, & jetterois par ces feneſtres*. Puis lui demanda, ſi les Jéſuites n'eſtoient point Catholiques? *Comme le Diable*, dit-il. Cet Abbé avoit, auſſi bien que le corps, un bel eſprit, & fort; mais, un peu violent, turbulent, & plus guerrier que théologien. Au reſte, bon & fidéle ſerviteur du Roy & de la Royne; laquelle auſſi, l'aiant reconnu pour tel, n'avoit voulu recevoir les accuſations propoſées contre lui à ſa Majeſté par le Père Cotton, qui lui vouloit perſuader de le chaſſer. *Non* (dit la Royne.) *Je ne le veux pas chaſſer; car, il eſt mon ſerviteur; mais bien je déſire vous accorder*. Sur quoy fut tenue ceſte conférence, qui enfin revinſt a rien (26).

„ Le Dimanche de la Pentecoſte, [1611, continue le même *Journal*, Tom. II, page 267,] le Roy & la Royne s'y trouverent, [aux Theſes d'un Jacobin nommé le Matthois, addreſſées au Nonce du Pape,] l'Abbé DU BOIS diſputa, & par ſes crieries étonna tout le Monde. Il dit à un Heſpagnol, qui avoit fort loué le Roy, qu'il *louoit Dieu de ce que le St. Eſprit eſtoit deſcendu ſur lui; pour ce que ceux de ſa Nation n'avoient gueres accouſtumé de louër les Roys*. Le petit Roy craque des mains comme les autres."

A tous ces paſſages de P. de l'Etoile, j'ajoûterai celui-ci du *Tocſin contre le Livre de Bellarmin de la puiſſance Temporelle du Pape*, pages 12, 13, & 33: *L'Abbé du Bois Olivier, Perſonnage aſſez connu, pour les bons ſervices qu'il rend tous les jours à l'Egliſe Romaine & au Roy, ... & reconnu pour Perſonnage ſincère & réel, qui ne mettroit pas pour mourir, une choſe pour une autre, ... eſt le ſeul qui ait évité les efforts* du Père Cotton, *& l'aye fait venir à raiſon, ... cet Eſprit maſle & vigoureux n'eſtant pas pour adorer ce Cotton, Belzebuth, Dieu des Mouches de la Cour*. On ne tardera pas à voir lequel des deux fit *venir* l'autte à raiſon, & combien peu cela eſt fondé.

Dans le Chapître V. & dernier de l'*Anti-Cotton*, l'on trouve, que, *l'Abbé* DU BOIS *a ſouſtenu & ſouſtiendra au Père Cotton, que . . . . Sentence a eſté donnée contre luy à Avignon pour avoir engroſſé une Nonain*. A la vérité, on trouve auſſi dans la *Reſponſe Apologétique à l'*Anti-Cotton, *& à ceux de ſa ſuite*, pages 199. & 200, un deſaveu formel de cette accuſation, daté de *Paris la Veille de St. Denys Martyr*, ſigné L'ABBÉ DU BOIS OLIVIER, & ſcellé de ſon cachet. Mais, on trouve de même, dans le *Remerciment des Beurrieres de Paris au Sieur de Courbouzon-Montgommery*, page 20, que *ce prétendu deſaveu ne fut qu'une ſainête Opération de Monſieur le Nonce, lequel avoit promis à ce pauvre* DU BOIS *de luy faire donner une bonne penſion, ... moyennant qu'il déclaraſt par eſcrit au Père Cotton, qu'il n'en avoit jamais parlé*. En ſorte qu'on ne ſauroit plus que penſer d'une pareille accuſation, ſi l'on ne ſavoit que les Jéſuites, peu ſatisfaits de ce deſaveu vrai ou faux, volontaire ou extorqué, tirérent dans la ſuite une plus cruëlle vengeance de ce malheureux Abbé.

Vû ſon zêle ardent pour Henri IV. ſon Bienfaiteur, & ſon animoſité extréme contre les Jéſuites qu'on voit bien qu'il regardoit comme ſes véritables Aſſaſſins; peut-être ne ſe tromperoit-on pas beaucoup, ſi on le regardoit comme le véritable Auteur de l'*Anti-Cotton*, où l'on ſoutient ouvertement cette Théſe dès le tître même de l'Ouvrage. Quoiqu'il en ſoit, rien n'étant plus propre que ces divers paſſages pour faire bien connoître le caractère & le génie de cet Abbé, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas faché de les trouver ici réünis tous enſemble: obſervant ſimplement, que le prémier d'entre eux ſe trouve accompagné d'une aſſez longue Remar-

(18) Mercure François, *Tom. I, pag.* 492, 493. Le Vaſſor, *Tom. I, pag.* 47.

(19) Journal du Regne de Henri IV, *Tom. II, pag.* 177.

(20) *La même, pag.* 182.

(21) *Paroiſſe de Paris.*

(22) *Pour chez: maniére de parler, autrefois uſitée, & fort famiIiére à cet Auteur.*

(23) Journal du Regne de Henri IV, *Tom. II, pag.* 193. *C'étoit pour la ſeconde fois, que cet Abbé prêchoit ainſi ſur ce ſujet dans cette Egliſe; car, on verra ci-deſſous, Remarque (L), Num.* 2. *un autre* Sermon *qu'il y avoit fait le* 23. *de ce même Mois.*

(24) *Là-même, pag.* 217. Cette Réponſe *ſimplement intitulée* aux bons François, *ſelon le* Mercure François, *Tom. XII, fol.* 498, 499, *où il s'en trouve un précis, fut imprimée à Paris, en* 1610, *in* 8. *L'Auteur y diſoit très bien de la* Lettre déclaratoire de la Doctrine des Pères Jéſuites touchant la vie des Roys, *que c'étoit après la mort le* Médecin: *& y remarquoit de même leurs inſidieuſes équivoques, en ce que reconnoiſſant en apparence, qu'il* n'eſt nullement permis d'attenter à la vie de ſon Prince, jaçoit qu'il abuſe de ſon authorité, *ils ajoûtent frauduleuſement auſſi-tôt*, ſi cela ne ſe fait par un jugement public; *tenant effectivement pour tel celui de leur Général. Voiez l'*Anti-Cotton, *pag.* 76. *&* 129.

(25) *Là-même, pag.* 220, 221.

(26) *Là-même, pag.* 233, 234.

Sécrétaire d'Etat (*b*), & à la sollicitation d'un Cardinal très puissant de leurs amis (*G*). Quelques-uns débitent, mais contre toute apparence, que ce fut pour avoir autrefois tué, d'un coup de poing, un Homme à Avignon: d'autres, que ce fut à la réquisition des Célestins, qui le firent mettre à l'Inquisition, où il périt enfin malheureusement (*H*); & d'autres encore, qu'après la mort du Cardinal son ennemi, le Pape Grégoire XV. lui rendit la liberté, ce qui ne se doit entendre qu'avec beaucoup de restriction (*I*). Il ne se servit de cet adoucissement, que pour se replonger dans de nouvelles infortunes; car

(*b*) *De nos jours, . . . la prison de l'Abbé du Bois . . . a été attribuée à Mr. de Villeroy*, Naude, Consider. sur les Coups d'Etat, *pag.* 117. & 204.

marque, dans l'édition de 1740, enrichie de Notes; & que c'est de cette Remarque particuliere, qu'est tiré le peu que j'ai cité de cette édition. J'ajoûte néanmoins, qu'il s'en faut beaucoup que l'Auteur de ces Notes soit toujours éxact, comme on l'a pu voir par l'Anachronisme que j'ai remarqué ci-dessus à la fin de la Remarque (*A*): &, pour confirmer cela par quelques autres preuves, j'observerai ici par occasion, qu'il choppe dès le commencement de sa course, & même assez lourdement. Par éxemple, voulant traduire ces mots de Mr. de Thou, *Philippum Canaium Fraxineum* (27), il les rend par *Philippe Fraxinée* (28), au lieu de *Philippes Canaye Seigneur de Fresne.* Dans la page suivante, il fait dire incongrûment à Henri IV, *c'est à votre Fidélité, que moi & le Royaume* doivent *ce bonheur*. Plus bas, page 50, il fait dire à Cayet & à Maimbourg une impertinence, en les accusant d'avoir appellé *un Monstre*, au lieu *d'une Montre*, la revûe extraordinaire, qui se fit à Paris en Juin 1590, & si connue du public sous le nom vulgaire de *Procession de la Ligue.* Page 413, il traduit le *Noviodunum Heduorum* de Mr. de Thou par *Noyon*, au lieu de *Nevers*; & pages 413, 414, & 415, il écrit *Bianchi*, au lieu de *Banchi*. Et s'il y a beaucoup d'autres bévues semblables dans ses *Remarques*, on fait beaucoup d'injustice à un fort habile Homme, savoir à Mr. le Président Bouhier, en les lui attribuant.

(27) Thuani Historiarum *Libr. XCVII*, *pag.* 10.

(28) Journal du Regne de Henry IV, avec des Notes, *Tom. I*, *pag.* 7.

(*G*) *Les Jésuites . . . . le firent enfermer au Château St. Ange, ... par le crédit d'un Cardinal . . . . de leurs amis.*] J'ai dit dans mon Texte, qu'*il eut l'indiscrétion de se transporter à Rome*, & voici de quoi le prouver. *Cet Abbé ne voulut croire, ni le conseil de tous ses amis qui lui déconseilloient ce voiage, ni la prière de son serviteur, qui ne l'y voulut mesme accompagner. Aussi lui en prit-il mal* (29); puis, qu'il fût aussitôt enfermé au Château Saint-Ange. Ce n'est pas le sentiment du Commentateur du *Journal du Regne de Henri IV*, qui prétend que *les suites de ses prises avec le Père Cotton l'obligérent de quitter le Royaume, & d'aller à Rome, où il fut arrêté, & mis en prison, par ordre de l'*INQUISITION; *& qu'on crut alors que les Jésuites avoient eu part à sa détention, pour avoir prêché contre eux après la mort du Roy* (30). Mais, Janus Nicius Erythræus témoin oculaire, nous raconte ce fait d'une autre maniére; & nous apprend, que ce fut au Château St. Ange qu'il fut enfermé; & cela, par le grand crédit d'un Cardinal fort puissant de leurs amis. *Cardinalis magni*, dit-il, *a se animum abalienavit. Legi ego complures Purpurati illius ad eum Epistolas, in quibus inimicum eum suum appellat, pro cujus salute preces ad Deum effundat, seque tantisper inimicum illi futurum profitetur, quoad palinodiam cecinisset; hoc est, quoad qui in suum ordinem tam graviter in concionibus esset invectus, contraria Oratione correxisset. Quam ob rem Romæ, in Molem Adriani, in Arcem fortissimam S. Angeli nomine redactam, compactus, multos ibi per annos asservatus est vinctus* (31). Ces deux mots, *suum Ordinem*, désignent probablement le Cardinal Bellarmin, le seul Jésuite alors revêtu de la Pourpre Romaine: & c'est ce que semble confirmer ce qu'Erythræus ajoûte, & que je transcris d'autant plus volontiers, qu'il est aussi curieux que singulier, & qu'il fait clairement connoître, que l'Abbé DU BOIS ne sortit point de prison, comme on l'a témérairement avancé; *post mortem Cardinalis illius*, dit-il (32), *cujus præsertim opera se in illum carcerem fuisse compulsum arbitrabatur, rogatus, ecquando e Vinculis dimittendus esset?* Modo, *inquit:* nam defuncti sunt qui quærebant animam Pueri. Mais, supposé la vérité de cette heureuse application, il ne songeoit pas en ce moment, que la haine de la Société ne s'éteint point par la mort d'un de ses membres, & qu'elle se perpétue avec elle. Aussi Erythræus ajoûte-t-il aussi-tôt: *sed fere antea e vita demissus est, quam ex illa custodia.* Mais, s'il est vrai, qu'il ait encore vécu cinq ans après Bellarmin, & trois ans sous Urbain VIII, comme on le va bientôt voir, sa Prophétie fut tout-à-fait vaine, & la derniére partie de ce passage n'est nullement éxacte.

(29) Mercure François, *Tom. II*, *pag.* 279.

(30) *Là-même, Tom. IV*, *pag.* 312. Baillet, Vie d'Edmond Richer, *pag.* 155, *dit mal de même, que ce fut à l'Inquisition; ce qu'*Amelot de la Houssaie, *a suivi au mot* DU BOIS *de ses* Mémoires Historiques, *Tom. III*, *pag.* 92.

(31) J. N. Erythræi Pinacotheca I, *pag.* 144, 145. Tollius de Infelicit. Literat. *pag.* 447, *a fort abrégé cela.*

(32) *Idem, ibidem, pag.* 145: *& notez que Bellarmin mourut effectivement en ce tems là, le* 17. *de Septembre* 1621.

(*H*) *D'autres . . . . . disent à l'Inquisition, où il périt malheureusement.*] C'est ce que je viens de rapporter ci-dessus Citation (30), d'après le Commentateur du *Journal du Regne de Henri IV*, qui continue ainsi. *D'autres disent, qu'* (il fut mis à l'Inquisition) *à la Requête du Procureur-Général de l'Ordre des Celestins, dont il étoit sorti sans avoir rendu compte du Maniment des affaires qu'il avoit eu entre les mains* (33). Moreri semble rejetter cela; mais, c'est sans raison, puisque les Mémoires du tems confirment, que cela fut alors débité. „ L'Abbé du Bois," dit-on dans un de ces Mémoires, „ peu de jours après" (c'est-à-dire en Octobre 1611,) „ fut arresté prisonnier à „ Rome, & mis à l'Inquisition, pour avoir trop „ parlé à Paris. . . . . . On parla diversement „ de la forme qu'il avoit esté arresté prisonnier à „ Rome. Aucuns asseuroient mesmes, qu'il avoit „ esté pendu masqué (34). Bref, mille bruits coururent sur ce sujet, les uns accusans les Jésuis- „ tes de lui avoir procuré cela, pour avoir esté „ le prémier qui avoit presché contre eux après la „ mort du Roy, bien qu'il eust retranché ce qu'il „ en avoit dit en l'*Oraison funébre* qu'il avoit fait „ imprimer. Autres disoient, que c'estoit à la Re- „ queste du Général des Célestins (35), pour es- „ tre sorti de son Ordre après n'avoir rendu comp- „ te du maniment des affaires qu'il avoit gouver- „ nées: qu'il avoit autrefois tué un Homme en A- „ vignon, Terre du Pape, d'un coup de poing. „ Bref, on disoit milles choses. Les Poëtes Hu- „ guenots en firent des Vers selon leur façon, & „ picquans à bride abbatue:" & peut-être les suivans sont-ils de ce nombre.

(33) Journal du Regne de Henry IV, avec des Notes, *Tom. IV*, *pag.* 112, 113.

(34) *C'est ce que* Casaubon *rapporte, sur le bruit public, dans la ML. de ses* Lettres, *pag.* 611. Romani vero, *dit-il*, Abbatem DU BOIS, Gallum, Jesuitarum Hostem, fraude acciverunt Lutetia Romam, & statim Inquisitioni tradiderunt. Miser, per duos D'es Mareyus-Seis, tertio ante diluculum suspensus est.

(35) Il avoit depuis eu dispense du Pape Clement VIII.

DU BOIS *s'en est allé à Rome;*
Mais, s'il y gêle tant soit peu,
Il sera mis sans doute au feu,
Et réduit en cendre en somme.
Par charité je vous semonds,
Que dans un sac on me le lie,
Comme fit le Roy d'Eolie,
De peur qu'il ne passe les monts.
Car, si une fois il eschappe
Jusques dans les Terres du Pape,
Et qu'il y gêle tant soit peu,
L'on ne fera plus de scrupule,
Sans attendre une Ste. Bulle,
De mettre votre Bois au feu (36).

Cette espéce de Menace ou de Prophétie fut tout aussi fausse, que la liberté que Moreri prétend trop décisivement qu'on lui rendit, comme on le va bientôt voir.

(36) Mercure François, *Tom. II*, *pag.* 277 — 279. Journal du Regne de Henri IV, *Tom. IV*, *pag.* 114.

(*I*) *Gregoire XV. lui rendit la liberté; ce qui ne se doit entendre qu'avec beaucoup de restriction.*] C'est Morery, ou quelqu'un de ses Continuateurs, qui parle de cette liberté en ces termes: *Quelques-uns disent, ... qu'il mourut en prison; mais, des Mémoires plus sûrs nous apprennent, que le Pape Grégoire XV. le fit sortir, & qu'il mourut peu de tems après, dans la même Ville de Rome, le* 28. *Août* 1626 (37). Je me suis autrefois fort plaint de la maniére abusive & trompeuse de citer *in globo*, emploïée continuellement par Morery & ses Continuateurs; mais, en voici une particuliere qui n'est pas moins condamnable. En effet, où aller chercher ses *Mémoires plus sûrs*? D'ailleurs, son autorité est-elle assez respectable, pour l'en croire sur sa simple déposition? Sans le chicaner pourtant à cet égard, contentons nous d'observer, que ce *peu de tems*, dont il parle, doit faire

(37) Morery, *au mot* Bois, (Jean du).

car, aïant eu la foiblesse de donner dans le travers de la Pierre Philosophale, il païa très chérement cette sottise par la perte de la plus grande partie de son bien, & mourut enfin misérable (*K*), à Rome même, le 28. d'Août 1626 (*c*). Quoi qu'Auteur de divers écrits, à peine est-il connu de deux ou trois de nos Bibliothécaires, soit généraux soit particuliers (*L*): & c'est ce qui m'a particuliérement déterminé à dresser ici son Article.

(*c*) Morery, *au mot* Bois (Jean du,) &, *après lui, le Commentateur du* Journal de Henri IV, *Tom. IV*, *pag.* 115. Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 797.

BO-

faire au moins trois années complettes, à ne compter même la délivrance de du Bois, que de la semaine ou du mois de la mort de Grégoire XV; mais, il est à croire, qu'il n'attendit point si longtems à lui faire grace, supposé qu'il la lui ait faite.

Ce n'étoit point sans raison, que je me défiois de Morry, & de ses *Mémoires* prétendus *plus surs*; car, longtems après cette Remarque dressée, voici ce que j'ai trouvé propre à la rectifier. „ Le „ pauvre Abbé du Bois est enfin mort à Rome, „ après avoir esté détenu Prisonnier depuis l'an „ 1611; . . . . . & vous puis assurer, qu'il a fait „ une aussi belle fin qu'on sçauroit dire. Car, „ lorsqu'on lui apporta le Sainct Sacrement, il „ descendit du lict sur le plancher, se fit mettre „ une corde au col, & dit qu'il vouloit paroistre „ devant son Dieu, comme un criminel devant son „ juge. Estant en cet estat, il demanda pardon à „ tous généralement, & en particulier, & pardonnoit de mesme. Il dit, qu'il ne croyoit pas a- „ voir jamais offensé le Roy, ny les Reynes, ny „ l'Estat de France: que sa vie faisoit foy de cette „ vérité, & qu'après sa mort on la recognoistroit „ aussi claire que le soleil: qu'il avoit tousjours „ vescu en bon François, & aussi fidéle à son „ Prince, que pas un de ses sujets. On dit aussi, „ que, trois mois avant sa maladie, il avoit refusé de sortir du Château St. Ange à la persuasion d'un Grand d'Espagne, qui lui promettoit, „ (moyennant qu'il voulust servir son Roy,) de „ le faire plus grand que jamais n'avoit esté: mais, „ qu'il lui respondit, que le Catholicon d'Espagne n'avoit jamais trouvé place dans son ame, „ & qu'il ne mourroit qu'avec ce seul regret de „ n'avoir peu finir sa vie pour le service de son „ Roy & de sa Rélig on. Puis, il se tourna vers „ un qui l'estoit allé visiter: *Je sçay*, luy dit-il, „ *que vous estes amy des Pères Jésuites. Je vous* „ *prie de leur dire, de ma part, que je meurs a-* „ *vec ces paroles en ma bouche:* Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus „ nostris . . . . . Presque, tous les Cardinaux „ l'ont veu en sa maladie. Le Pape a tesmoigné „ du ressentiment de sa mort: il le fit visiter par „ trois de ses Médecins; & luy envoya cent Pistolles dans une bourse de Velours cramoisy „ (38)." Il est clair par ce récit, que, malgré la bienveillance du Pape, & la faveur de la plûpart des Cardinaux, l'infortuné du Bois ne laissa pas de mourir dans le Château St. Ange, triste Victime du grand crédit & de la vengeance des Jésuites. Ainsi, son indiscrétion lui valut 15. ans de prison & de plus la mortification de se voir aussi desagreablement qu'injurieusement accouplé avec Reboul par le Journaliste que je viens incontinent de citer. *Voilà*, dit-il, *ce qui est advenu à deux grands Personnages François en un mesme tems, en une mesme* Ville *de Rome, & tous deux plaints de beaucoup de Personnes, mais diversement* (39). L'Eloge des *grands Personnages* ne fut peut-être jamais plus mal-à-propos prodigué, surtout par raport à Reboul.

(38) Mercure François, *Tom. XII*, *pag.* 541 — 545, *année* 1626.

(39) *Là-même*, *Tom. II*, *pag.* 277.

(*K*) *Il donna dans le travers de la Pierre Philosophale; y perdit la plus grande partie de son bien, & mourut enfin misérable.*] C'étoit bien se précipiter de Scylle en Carybde, comme le dit le commun proverbe; &, à l'imitation du Chien de la fable, abandonner le corps pour courrir vainement après l'ombre. Peut-être l'envie de r'atrapper, par ce moïen, ce qu'une détention de quinze ans au moins lui avoit fait perdre, le jetta-t-elle dans ce nouveau précipice. En ce cas, sa propre avidité vengea beaucoup mieux les Jésuites, que leur fureur & leurs persécutions. Quoiqu'il en soit, écoutons Janus Nicius Erythræus, & Cornelius Tollius, son Copiste, son Paraphraste, & son Plagiare. *Traditur*, dit le prémier, *Chymicæ imprimis arti fuisse addictus, sed vanitatis suæ poenas, rei familiaris damno, solvisse* (40). *Quo malo* (carcere) *liberatus*, dit le second, *incidit in aliud, rei scilicet familiaris ingens naufragium. Nam Chymicæ Arti addictior, bona & facultates inutiliter consumsit; sic ut omnium postea egenus, obstricta etiam Creditoribus anima, Naturæ concesserit* (41). Ces derniers Traits ne s'accordent gueres avec cette faveur & cette bienveillance de *presque tous les Cardinaux*, & sur-tout avec ces 100 *Pistolles* si libéralement *envoïées par le Pape*.

(40) J. N. Erythræus, Pinacothecæ I, *pag.* 144.

(41) Tollius de Litteratorum Infelicitate, *pag.* 447.

(*L*) *A peine est-il connu de deux ou trois de nos Bibliothécaires, soit généraux, soit particuliers.*] Il n'est connu, ni à du Pin, comme Ecrivain Ecclésiastique: ni à de Visch, comme Ecrivain de l'Ordre de Citeaux; ni à nos Bibliographes François, comme Ecrivain de leur Nation: & cependant, on a vû dans les Remarques précédentes, qu'il est Auteur de différens Ecrits, tant en Latin, qu'en François, que je récapitulerai ici.

I. Sa *Bibliotheca Floriacensis Benedictina*, indiquée & détaillée ci-dessus Remarque (*B*).

II. Sa *Conservatio Corporis Sti. Benedicti*, le IV. des Opuscules qui composent cette *Bibliothéque*.

III. Son *Inventarium authenticorum Rescriptorum*, le V. de ces Opuscules.

IV. Son *Apologismus brevis*, le XIII. de ces Opuscules.

V. Sa *Vita. B. Roberti Cælestini*, le XXVI. de ces Opuscules.

VI. Ses *Antiquæ, Sanctæ, ac Senatoriæ Viennæ Allobrogum Gallicorum sacræ ac prophanæ Antiquitates*, le XXVIII. de ces Opuscules; lequel, avec les trois suivans, concernans aussi l'Eglise de Vienne, ont été réimprimés séparément de sa *Bibliotheca Floriacensis*, &c. *à Vienne, en* 1623, *in* 8°. (42).

VII. Son *Oratio funebris in Obitum Cardinalis Seraphini Olivarii*, imprimée *à Rome, en* 1609, *in* 4; réimprimée à la tête des *Opera ejusdem Seraphini Olivarii*; & indiquée ci-dessus Remarque (*E*).

(42) Jo. Andr. Schmidii Supplem. ad Introd. in Historiam Ecclesiast. Sagittarii, *pag.* 530.

Freytag, *Analectorum Litterariorum* pag. 136, met cette édition de l'*Oraison funébre* en 1610; & ajoûte qu'elle est fort rare, & particuliérement recommandable, en ce qu'on en a retranché diverses particularitez notables dans la nouvelle édition des *Opera Cardinalis* Olivarii, à la tête desquels elle a été réimprimée.

VIII. Sa *Lettre au Médecin Duret*, qui l'avoit traité d'*Apostat*, indiquée ci-dessus Citation (19).

IX. Sa *Réponse au Père Commolet, Jésuite*, indiquée ci-dessus Citation (19).

X. Sa *Lettre Latine au Cardinal Bellarmin*, très belle & bien écrite, aussi indiquée ci-dessus Citation (19).

Je croirois facilement, que c'est celle, qui se trouve dans les *Mémoires de Condé*, Tome VI, III. Partie, pages 327 — 331, sous le titre d'*Epistola ad aliquem ex Cardinalibus, qua, ostenso imminente toti Societati Jesu in Galliis periculo, Auctor, ut publicis Comitiis Societatis doctrina interfectionis Tyrannorum, tanquam infernalis ac feralis censeatur & explodatur, petit atque orat*; tant elle me paroit de son génie & de son caractère: & ce qui me porteroit particuliérement à le croire, c'est la grande ressemblance, ou plûtôt la parfaite conformité, de ce passage de cette Lettre, *Cardinalis religiosissime & sapientissime, quam primum, per Deum te obtestor, satage, ut publicis Comitiis Societatis doctrina interfectionis Tyrannorum, eo modo, quo a Societatis Authoribus pluribus, & proh Dolor! nimis pluribus, pertractata fuit, infernalis & feralis censeatur; injecto gravissimo Societatis Hominibus metu

metu, qui auſi fuerint inpoſterum eam ſcripto verbove agitare. Alster enim judico T. I. R. (toti Jeſuitarum Religioni) *non minimum immineret periculum*; avec celui du Sermon de l'Abbé du Bois prêché à Saint Euſtache, dont le *Mercure François* nous a conſervé les propres termes, & que j'ai rapporté ci-deſſus Citation (18). Et comme cette Lettre Latine ſe trouve inſérée dans le Recueil intitulé, *Pyramides duæ, una nova de perpetrato, altera vetus inverſa de attentato, Ignatianæ Sectæ Parricidio in Henrico IV., Francorum Rege; una cum aliis ejusmodi argumenti diverſorum Poetarum Poematibus: omnia in gratiam Monachorum Ignatianorum, qui ſe* Jeſuitas *indigitant, edita*; & imprimé *à Franckental, chez Roland Pape, en* 1611, *in* 4°.: peut-être ne me tromperois-je pas beaucoup, en attribuant auſſi cette même compilation à nôtre Abbé du Bois, l'un des plus zélez Serviteurs de Henri IV, & l'un des plus violens adverſaires des Jéſuites de ce tems-là, comme on a pu s'en convaincre dans tout le cours de cet Article.

XI. Ses *XII. Articles de Föy politiques des Jéſuites de France, avec les XIII. contraires à iceux des Catholiques, Apoſtoliques, & Romains*; bagatelle de peu de prix, indiquée ci-deſſus Citation (20).

A tout cela j'ajoûterai :

XII. *Le Pourtrait Royal de Henry le Grand, proposé à Meſſieurs de Paris en l'Egliſe de St. Loup & St. Gilles, le 23. Juin, pendant qu'on y célébroit ſes obſeques, par* JEAN DU BOIS OLIVIER, *Abbé de Beaulieu*: imprimé *à Paris, chez Thierry, en* 1610, *in* 8°. C'eſt ce que le *Mercure François* indique ci-deſſus ſous le titre d'*Oraiſon funébre*.

XIII. Sa *Reſponſe à la Lettre déclaratoire du Père Cotton*, imprimée *à Paris, en* 1610, *in* 8°, & indiquée ci-deſſus, Citation (24), comme *digne d'être recueillie*.

XIIII. Ses *Theologiæ Moralis, partes IV*, in folio (43): mais, peut-être y a-t-il-là quelque abus; car ceux, qui parlent de cet Auteur, & de ſes écrits, ne font aucune mention de cet Ouvrage.

(43) Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 126.

XV. Enfin, peut-être ne ſeroit-on point mal-fondé à mettre au nombre de ſes écrits le fameux *Anti-Cotton*, ainſi que je l'ai ſimplement inſinué ci-deſſus après la Citation (26), & que je l'ai conjecturé plus au long dans la Remarque (C) de mon ANTI-COTTON.

Outre König, que je viens de citer, je ne connois que Hendreich, & l'*Index Bibliothecæ Barberinæ*, qui l'aient enregiſtré: encore ne l'ont-ils fait, qu'en le multipliant mal-à-propos. König, ſous BOSCO (*Joh. a*), lui donne ſa *Bibliotheca Floriacenſis*, & ſa *Theologia Moralis* bien ou mal fondée: &, ſous BOSCO (*Olivarius a*), il ne parle que de ſes talens pour l'éloquence, & de ſa foibleſſe pour la Pierre Philoſophale (44). Hendreich, au contraire, ſous BOIS (*Jean du*) *dictus Olivarius, Cœleſtinus, Abbas Belli-Loci*, lui donne ſa *Bibliotheca Floriacenſis*: & ſous BOSCO (*Joannes a*) *Pariſienſis, ordinis Cœleſtinorum Monachus*, il lui redonne encore cette même *Bibliotheca Floriacenſis*; &, de plus, ſes *Antiquitates Viennenſes*, & ſon *Oratio funebris Cardinalis Olivarii* (45). La *Bibliotheca Barberina*, ſous JO. A BOSCO, lui donne ſa *Bibliotheca Floriacenſis*; &, ſous JO. A BOSCO OLIVARIUS, ſon *Oratio exequialis Cardinalis Seraphini* (46). Et c'eſt ainſi, que, faute d'un peu d'attention, les Bibliothécaires groſſiſſent ſans raiſon le nombre des Auteurs, & jettent par-là la confuſion dans la République des Lettres.

(44) *Idem, ibidem.*

(45) Hendreich Pandectæ, Brandenburgicæ, *pag.* 627, 669.

(56) Index Bibliothecæ Barberinæ. *Tom. I, pag.* 176.

BONATUS, & quelquefois BONACTUS (*a*), ou BONATTI, comme écrivent & prononcent presque tous les Italiens (*b*), réellement de Florence, & de famille illuſtre éteinte depuis longtems (*A*), mais plus communément regardé comme de Forli dans la Romagne (*B*), vivoit au XIII. ſiècle, ſelon les uns vers le milieu (*c*), & ſelon les autres vers la fin (*d*). Selon lui-même, & divers Ecrivains qui l'ont trop fortement loüé, il s'appliqua fort à l'Aſtronomie: mais, cela réduit à ſa juſte ſignification veut ſeulement dire à l'Aſtrologie; car, alors, on ne diſtinguoit gueres entre ces deux ſortes de connoiſſances: & il nous reſte de lui quelques écrits de cette eſpéce, dont le plus

(*a*) Gesneri Bibliotheca, *folio* 285. *verſo.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 297.

(*b*) Pocciantii Catal. Scriptor. Florentinor. *pag.* 76 *où il reprend ceux qui l'ont mal appellé* DONATUS. Negri Iſtoria de Scrittori Fiorentini, *pag.* 317.

(*c*) *Emicuit* 1240. Poccianthus, *pag.* 77.

(*d*) Anno 1284. Voſſius de Scientiis Mathematicis, *pag.* 180. *anno* 1290. Baldi, Chronica de Matematici, *pag.* 81. *anno* 1296. Waddingi Annal. Minor. *eo anno*, *num.* 1.

(*A*) *Il étoit de Florence, & d'une famille illuſtre éteinte depuis longtems.*] Michel Poccianclo, & Luc Ferrinio, les prémiers Bibliothécaires de Florence, & de la Toſcane; Bernardino Baldi, le plus ancien Bibliothécaire des Mathématiciens; & Luc Wadding, Bibliothécaire des Franciſcains; ſe contentent de le dire natif de Florence (1): mais, le Père Giulio Negri, après avoir affirmé la même choſe, ajoûte, qu'il étoit d'une famille diſtinguée & illuſtre (2): & c'eſt ce qu'avoit autrefois obſervé Ugolinus Verinus, qui diſoit de plus que cette famille étoit éteinte déjà depuis très longtems.

Clarus & Aſtronomus GUIDO *de ſtirpe* BONATTI.
Jam dudum veteres delevit Fama BONATTOS:
Unius Aſtronomi tantum Monumenta ſuperſunt (3).

(*B*) *On l'a communément regardé comme de Forli, Ville de la Romagne.*] La plûpart des autres Ecrivains, fondez apparemment ſur le titre du principal de ſes Ouvrages, le diſent de *Forli*, *Foroliovienſis* (4): quelques autres, ſe trompant ſans doute par la conformité des noms, le diſent de *Citta di Friuli*, *Forojulienſis* (5); & quelques autres, confondant pitoïablement ces deux lieux, le diſent de l'un ou l'autre, *apud Forum-Livii ſeu Foro-Julii natus* (6). Mais, on va voir, qu'il étoit véritablement de Florence, & la raiſon pourquoi tant de gens ont cru qu'il étoit de Forli. GUIDO BONATTIUS, dit Pocciancio, (*perperam a quibusdam* DONATUS) *qui cum exulabundus vitam ageret* (*teſte Landino*) *Forlivienſis voluit appellari* (7). GUIDO BONATO, *Fiorentino*, dit Baldi, *per eſſer ſtato mandato in Eſilio, fatto Cittadino di Forli, ſi diſſe Forliveſe* (8). GUIDO BONATUS, *Florentinus*, dit Wadding, . . . *ob diuturnum Exilium ac Exilium* Forolivii, ab illa cognominatus eſt Civitate (9). GUIDO BONATTI, *Fiorentino, non Forliveſe*, dit Negri, *com'eſſo bandito dalla ſua Patria, ne' Tempi faſtidioſiſſimi delle Guelfe e Gibelline Fazzioni, ritirato ſi nella Citta di Forli, volle eſſere denominato* (10). Le ſeul, qui le ſoutienne être véritablement de Forli, eſt, ſelon Wadding, Criſtoforo Landino, dans ſes *Commentaires ſur l'Enfer de Dante* (11). Après tant d'autoritez réünies en faveur de Florence, je ne crois pas qu'il y ait à héſiter à placer la naiſſance de BONATI ou BONATO à Florence, & ſa retraite ou ſon éxil à Forli.

C'eſt donc à tort, qu'Elie Capreolus le dit natif de Breſſe, dans le VI. Livre de ſa *Chronica Rerum Brixianarum*, imprimé *Brixiæ, apud Arundum de Amindis, en* 1519, *in* 4°.

(1) Poccianttus, *pag.* 76. B. Baldi Cronica de Matematici, *pag.* 81. Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 149.

(2) G. Negri, *pag.* 317.

(3) Ugol. Verinus de Illuſtratione Florentiæ, *Libr. II.*

(4) Jac. Canteri *Præf. in* Bonatum. Prukneri Dedicatio Bonati. Gesneri Biblioth. *folio* 245 *verſo.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag* 297. Leandro Alberti, Deſcrit. d'Italia, *folio* 313 *verſo.* Rantzovii Catalog. Aſtrolog. *pag.* 50. Quenſtad de Patriis Eruditor. *pag.* 341. Konigii Biblioth. *pag.* 122.

(5) Voſſius, *pag.* 180. Hofmanni Lexicon, *Tom. II*, *pag.* 429. Moreri, *Tom. II*, *pag.* 336. Heilbroneri Hiſt. Matheſeos, *pag.* 479.

(6) Heindreich Pand. Brand. *pag.* 639. Verdierii Hiſtoria Aſtronom. *pag.* 283.

(7) Pocciantius, *pag.* 76 & 77.

(8) Baldi; *pag.* 81.

(9) Wadding, *pag.* 149.

(10) Negri, *pag.* 317.

(11) Criſt. Landino, Comm. ſopra l'Inferno di Dante, *Canto XX*, *cité par* Wadding, *pag.* 149.

plus connu, comme le plus mauvais, est un Traité d'Astrologie Judiciaire, assez peu judicieusement intitulé, *De Astronomia Tractatus decem* (C). Quelques Ecrivains disent mer-

(C) *Un Traité d'Astrologie Judiciaire assez peu judicieusement intitulé*, De Astronomia Tractatus decem.] C'est ce dont on sera suffisamment convaincu par le détail de ces dix Traités ou Livres, qu'il nous a donné lui même, & que je transcrirai ci-dessous après avoir indiqué la prémiére édition de tout l'Ouvrage. La plûpart des Bibliographes ne parlent que de la seconde; mais, j'en puis indiquer certainement deux autres, une plus ancienne, & une beaucoup plus nouvelle.

La I. donc, intitulée GUIDONIS BONATI *de Forlivio Liber Astronomicus*, finit par cette souscription: *Liber Astronomicus Guidonis Bonati de Forlivio explicit feliciter, Magistri Joannis Angeli, viri peritissimi, diligenti correctione, Erhardique Ratdolt, viri solertis eximia industria, & mira imprimendi arte, qua nuper Venetiis, nunc Augustæ Vindelicorum, excellit nominatissimus, septimo Kalend. Aprilis M. CCCC. LXXXXI.*: & au dessous la marque de Ratdolt, avec ces deux Vers Latins, qu'il mettoit ordinairement à ses éditions:

ERHARDI RATDOLT *fœlicia, conspice signa,*
Testata Artificis, qua valet ipse, manum.

C'est un volume *in* 4°. de 405 feuillets, à la tête duquel on trouve une *Préface* de l'Auteur, dont voici quelques traits, qui découvriront son but & sa méthode. „ Cum inspexissem multa Opera nostrorum Prædecessorum in Astronomia, vidi quod „ aliqui eorum, breviloquium amantes, intenderunt loqui provectis in aliis scientiis. Quare volui componere hoc opus in Astronomia, & maxime in Judiciis, atque compilare ex dictis antiquorum, qui mihi visi sunt incessisse itinere veritatis, utiliora, quæ in ipsis reperta sunt, & in hoc opere ponere; ad hoc, ut tam illis qui non sunt multum in aliis introducti scientiis, quam in Astronomia, utile foret, & ipsi leviter, licet forte non multum breviter, venire possent ad optatum finem Judiciorum. Et quoniam opus erit longum, ad majorem prolixitatem vitandam, non intendo ponere disputationes nec multas probationes, licet forte aliqua possent in hoc Opere poni; sed studentium solummodo utilitatem intendo. Et divisi hoc opus in VI Partes, quarum I. est Introductorium generale: II. sunt Interrogationes: III. Electiones: IV. Annorum & Mundi Revolutiones, & includuntur etiam Conjunctiones: V. de Nativitatibus: VI. de Pluviis & Imbribus. In Introductorio tractabo de utilitate Astronomiæ, de Judiciis Astrorum, & eorum confirmatione, & obviabo quibusdam volentibus Astrorum Judiciis contradicere. Secundo, de Divisione orbis Signorum. Tertio, de VII Planetis, & quid accidat uni eorum ab altero, & de his quæ ad octavam Spheram spectant. Quarto, innuam de quibusdam Conjunctionibus. Quinto, de quibusdam considerationibus quæ cadunt in Judiciis. Sexto, ponam partem Judiciorum. Septimo, Electiones. Octavo, Revolutiones. Nono, Nativitates. Decimo, temporum Revolutiones, seu Pluvias & Imbres." En voilà plus qu'il n'en faut, ce me semble, pour prouver, qu'il ne s'agit dans tout cela, que de puerilitez Astrologiques, bien éloignées des principes clairs & solides de l'Astronomie. Outre cette *Préface* de l'Auteur, on trouve une *Epitre au Lecteur*, de la façon de JACQUES CANTERUS, Frison, qui en a fait la *Table des Matiéres*, & que je soupçonne avoir été le Correcteur de l'édition. Quoiqu'il en soit, il ne feint point d'affirmer dans cette Lettre, *Hoc opus omnia continere quæcumque ab Astronomo, maxime quod ad Judiciorum rationem, desiderari possunt; cujus Author, divino numine afflatus, Phœbadis instar, fata prædicit, quod testantur atque ostendunt ejus volumina*: & à la fin de l'Ouvrage, il a ajoûté une Lettre à Jean Miller, Citoien d'Augsbourg, & Compatriote de Ratdolt, dans laquelle il fait un bel & juste éloge de cet habile Imprimeur de Venise & d'Augsbourg. Comme je l'ai rapporté ci-dessous dans la Remarque (D) de son Article particulier, je me contenterai d'y renvoïer le Lecteur.

La II., intitulée GUIDONIS BONATI *de Astronomia Tractatus decem*, a été imprimée *à Venise, pour & aux dépens de Melchior Sessa par Jacques Pantius, en* 1506, & a été achevée le 9. de Juillet de cette année. C'est un *in folio* de quatre-vingt-seize feuilles. Tout ce qui est dans la précédente se trouve dans celle-ci; &, de plus, si l'on en veut croire les Abbréviateurs de Gesner, Vossius, Hendreich, Heilbronner, Hofman, & Morery, il y a les *Theoricæ Planetarum*: mais Gesner, Poccianco, Baldi, Wadding, & Negri, ne disent rien de tel; & je ne vois point ailleurs que ce Traité soit annoncé séparément. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est point non plus dans la troisiéme édition, dont je vais parler; car, jusqu'à ce que je les voie mieux attestées, je compte pour rien, & simplement comme fondées sur des erreurs de chiffres, celles de 1530, 1536, & 1581, indiquées par Hendreich, Compilateur aussi inéxact qu'avide de grossir indiscrétement son recueil.

La III., intitulée GUIDONIS BONATI, *Foroliviensis Mathematici, de Astronomia Tractatus decem, universum quod ad Judiciariam rationem nativitatum, aeris tempestatum, attinet, comprehendentes; adjectus est* CL. PTOLEMÆI *Liber fractus, cum Commentariis Georgii Trapezuntii*; & imprimée sans autre indication que *Basileæ, anno M. D. L.* Elle est *in folio* de même que la précédente, contient 848 colonnes, & a été donnée par Nicolas Pruckneras de Strasbourg, qui l'a dédiée à Guillaume Paget, Baron & Controlleur roïal d'Angleterre; promettant de donner dans peu *l'Apologia Astrologiæ* LUDOVICI BELLANTII *adversus calumnias* JOHANNIS PICI, comme il donnoit pour le présent le *Commentaire de George de Trébizonde sur le Livre de Ptolémée*; & dattant cette dédicace, *de Strasbourg, le* 3. *d'Août* 1550. Malgré cette promesse réïtérée, & celle du titre, ce Livre de Ptolémée, ni le Commentaire de George de Trébizonde, ne se trouvent point dans cette édition, non plus que les autres piéces de Jaques Canter indiquées ci-dessus, excepté néanmoins sa *Table des VI. Parties & X. Traités* qui forment la matiére de ce volume, qui est fort bien imprimée & sur de très bon papier.

Selon Hendreich, & le nouveau *Catalogus Bibliothecæ Bodleianæ*, on a une Traduction Allemande de cet Ouvrage, intitulée *Auslegung der Menschlichen Geburhts-stunden*, imprimée *à Bale, en* 1572. mais dont ils ne nous indiquent point la forme (12): &, selon ce même Catalogue, on en a traduit en Anglois une partie, comme il paroit par ce titre, *Anima Astrologiæ, or a Guide for Astrologers, being the considerations of the famous* G. BONATUS, *rendered into English, &c. by* WILLIAM LILLY, *Student in Astrology*. Cela a été imprimé *à Londres, en* 1676, *in* 8°. (13).

(12) Hendreich Pandectæ Brandenburgicæ, pag. 639. Cat. Biblioth. Bodleianæ, Tom. I, pag. 171.

(13) Tom. II, pag. 93.

Gesner ne parle que de ce seul ouvrage de Bonati: mais, ses Abbréviateurs, sans citer aucune autorité, lui en donnent encore un autre, sçavoir, *Theoricæ Planetarum, Libr. I.* (14), en quoi ils ont été suivis par Vossius, Morery, Hofman, Hendreich, Heilbronner, &c. dont quelques-uns en mettent l'édition *à Venise, en* 1506, la confondant apparemment avec celle de la même année de son *Astrologie*, où l'on vient de voir qu'il n'y a pourtant rien de semblable. Quenstedt, indiquant cet Ouvrage, le nomme *Theodoricæ Planetarum*.

(14) Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 297. Poccianti, pag. 77.

On verra ci-dessous, que ces mêmes Abbréviateurs lui en attribuent encore un autre, mais que c'est une pure chimére.

Pocciancio & Wadding, sur le témoignage de Tiraqueau, attribuent encore à Bonati un *Tractatus de Projectione Partium*, sans s'expliquer plus particuliérement, ni en marquer d'édition (15); en quoi ils n'ont été imités que par le seul Père Negri (16).

(15) Waddingi Scriptores Ord. Minorum, pag. 149.

(16) Istoria de Scrittori Fiorentini, pag. 118.

Enfin, le Père Labbe, lui donnant mal-à-propos par trois différentes fois le nom de DONATUS, lui attribuë encore les trois écrits suivans: GUIDONIS DONATI, & JOANNIS *Hispalen-*

(e) Waddingi Scriptores Ordinis Minorum, pag. 150. Negri, pag. 318.

merveilles de ses prédictions (*D*) : mais, elles ne sont sans doute pas plus certaines, ni mieux fondées, que son prétendu Traité contre les Franciscains (*E*). Bien loin de leur en vouloir, il embrassa leur institut dans sa vieillesse, y vécut avec beaucoup d'humilité jusqu'à aller mandier son pain de porte en porte, & mourut enfin chez eux vers l'année 1300. (*e*) (*F*). Un de ses Compatriotes a débité, que le fameux Dante l'avoit con-

lensis Astronomica, cum REINARDI *Recollectionibus, & plura alia*, in Codd. Regiis 1152, & 1153 ; GUIDONIS DONATI *Astronomica, & Liber introductorius ad Stellarum Judicia* ; & GUIDONIS DONATI *de Dispositione Aeris, & Fertilitate Anni, nec non de Mansionibus Lunæ secundum Menopoldum* (17). Mais, après le détail de l'Ouvrage Astrologique de Bonati, rapporté au commencement de cette Remarque, il est aisé de conclure, que ce n'en sont-là que des parties séparées.

(17) Labbe Biblioth. MSS. Librorum, pag. 48, 271, & 326.

(*D*) *Quelques Ecrivains disent merveilles de ses Prédictions.*] Ils se sont particuliérement attachez à vanter l'admirable succès d'une d'entre elles, qui procura la délivrance de Forli vivement assiégée par les Troupes du Pape Martin IV. Le plus ancien de ces Proneurs, qui me soit connu, est JACQUES CANTERUS, qui fut l'éditeur, ou le Promoteur, de la prémiére édition de la prétendue *Astronomie de Bonati*, & dont j'ai déja parlé ci-dessus. GUIDO BONATUS, dit-il dans une *Epistola ad Lectorem* mise au devant de cette édition, *Divino numine afflatus, Phœbadis instar, fata prædicit. Testantur hoc atque ostendunt ejus volumina. Testatur idem Forlivium Patria ipsius, quam, Martini IV, Pontificis Maximi, tempore, obsessam, dum Concivibus suis idoneum maxime obviam hostibus exeundi tempus exposuit, incolumem servavit. Testantur hoc ipsum nostra Ætate quicumque præcepta ejus secuti, velut fatorum conscii, futura verissime prædicunt.* NICOLAS PRUKNERUS, Editeur de la troisiéme édition de ce même Ouvrage, s'étend un peu plus au long, & circonstancie mieux le fait. „ Martinus Pontifex, qui erat ejus nominis IV," dit-il dans sa Dédicace au Baron Guillaume Paget, „ Bellum grave & sævum cum Forolivienfibus gessit civibus suis. Oppidani, cum Urbs obsideretur, & hostibus cincta esset, moniti a GUIDONE BONATO, Foroliviensi, Astrologorum suæ Ætatis ut primario imo & doctissimo, atque Patriæ amantissimo, quo die, & qua hora, pugnare fœliciter possent ; sequuti & Civis & Mathematici consilium, prælium secundum fecerunt, & Patriam liberarunt obsidione, quæ paucis ante diebus duras obtulerat Guidoni Appiæ, Copiarum Duci, pacis conditiones." HENRI RANTZAU, qui a assez vainement abusé de son loisir, pour dresser un *Catalogus Imperatorum, Regum, ac Principum, qui Astrologicam Artem amarunt, ornarunt, exercuerunt ; quibus additæ sunt Astrologicæ quædam prædictiones veræ ac mirabiles omnium temporum, desumptæ ex Josepho, Suetonio, Tacito, Dione, Xiphilino, Cuspiniano, & aliis, ex quibus certitudo ac veritas harum disciplinarum colligi potest, &c. collecta ab* HENRICO RANTZOVIO, imprimé *à Anvers, chez Christophe Plantin, en* 1580, *in* 8°. : un Homme si puérilement superstitieux, dis-je, n'avoit garde de passer sous silence, un conte aussi propre à enrichir sa compilation, que la prédiction de nôtre Bonati. Aussi n'a-t-il pas manqué de la broder à sa maniére en ces termes : „ GUIDO BONATUS, Foro-Liviensis, Astrologus, sub Martino IV, Guidoni Montis ferrati Comiti (18) Diem prædixit, quo, si, Foro-Livio egressus, astu invaderet hostes, eos superaret, atque victoria potiretur, sed in coxa vulnus accepturus esset. Atque, ut Guido Comes sermoni fidem haberet, ipse egredi urbe una cum Comite, & interesse pugnæ voluit ; stupasque, ova, & alia, quibus vulneri nondum facto opem ferret, secum extulit. Secutoque pugnæ atque victoriæ eventu quem prædixerat, vulnus Comiti illatum est (19)." Pocciancio, & Baldi, se sont contenté d'indiquer en deux mots ce merveilleux événement ; ajoûtant seulement, *adeo in ea Facultate aperta illi fuerunt omnia, quod nihil apud eam illi fuerit incognitum* (20) : Mais, Vossius, & Heilbronner ont trouvé le récit de Rantzau si intéressant, qu'ils l'ont adopté & copié d'un bout à l'autre (21). Wadding, sans parler de cette prédiction, ni de son accomplissement, se contente de dire, *In Judiciariis præmonitionibus tantam adeptus est cognitionem, ut Guido Montefeltrensis, militari gloria tunc in Italia celeberrimus, Castra movere, aut quidquam operosum intentare, non auderet, nisi, siderali præeunte disciplina, id prius iste Guido* (Bonatus) *approbaret* (22). Le Père Négri, moins judicieux que Wadding, quoi qu'un Jésuite se regarde comme incomparablement plus éclairé qu'un Cordelier, n'a fait aucune difficulté d'admettre la prédiction & son accomplissement dans toute leur étendue, mais ne fait néanmoins aucune mention de la broderie, de Rantzau, touchant la blessure du Comte, & les médicamens préparez d'avance pour le guérir. „ Chiaro Nome si fece," dit le Père Négri, „ con gli studii d'Astrologia e Matematica, nella quale facolta porto cosi lontano il suo Ingegno e Sapere, che da tutte le parti d'Italia e d' Europa a Lui correvano, per intenderne, o prosperi, o sinistri eventi. E Guido Ubaldini, primo Conte e Signore di Montefeltro, nella militar disciplina e nella gloria dell' Arme tanto celebre in quella Stagione, non seppe intraprendere Guerra alcuna, o dar Battaglia, o accingersi à qualche grand' Impresa, senza il parere del Bonatti : . . . E corrispondevano si bene alle di lui Predizioni i successi, che combattendo i Popoli Forlivesi con l'Esercito Pontificio, determino loro il tempo & l'ora precisa di dar Battaglia con sicurrezza della vittoria, come segui (23)." Qu'un esprit foible tel que Rantzau, continuellement occupé de puérilitez Astrologiques, & dans un siècle encore assez peu dégagé des opinions populaires, se soit repû d'un conte si frivole, & si destitué de bonnes preuves, il n'y a rien là de fort extraordinaire : mais, qu'un Jésuite, Membre d'une Société, qui se pique tant de ses belles & profondes connoissances, ait ainsi donné dans une pareille foiblesse, & cela dans un siècle aussi éclairé que celui-ci, & comme en dépit du bon éxemple de Wadding ; certes la chose est tout-à-fait surprenante.

(18) Tous les autres disent de Montefeltro.

(19) Rantzovii Catalogus Imperatorum &c. qui Astrologiam amarunt, pag. 50.

(20) Poccianii Catalogus Scriptor. Florentinor. pag. 77.

(21) Vossius de Scientiis Mathem. pag. 449. Heilbronner Historia Matheseos, pag. 480.

(22) Waddingi Scriptores Ord. Minor. pag. 149.

(23) Negri Istoria de Scrittori Fiorentini, pag. 317.

(*E*) *On lui a mal-à-propos attribué un écrit contre les Franciscains.*] Ce sont les Abbréviateurs de Gesner, ou tout au moins le dernier d'entre eux, qui sont coupables de cet erreur. GUIDO BONATUS, disent-ils, *scripsit contra Franciscanos, Libr. I.* (24). Comme ils ne citent aucune autorité, on ne sait où ils peuvent avoir pris une pareille imputation, qui n'a absolument aucun fondement, ni même aucune vraisemblance, Bonati ne s'étant retiré chez eux que fort âgé, y étant mort dans leurs bonnes-graces, & étant fort loüé par leurs Bibliographes & leurs Historiens (25). Ce n'est certainement pas de Gesner leur original, que ces Abbréviateurs ont tiré ce fait ; car, bien loin de rien dire d'approchant, il ne parle absolument que de sa seule prétendue *Astronomie*, & de sa seule édition de 1506 ; imperfection, à laquelle ils ne remédient point. Non seulement ils ne suppléent point à ses omissions, & ne corrigent point ses inadvertences, mais même ils adoptent & copient servilement jusqu'aux méprises visibles de ses Editeurs ou Correcteurs. Par éxemple, dans la *Table des Auteurs* de *l'Appendix* de sa Bibliothéque, publiée *à Zurich, chez Froschover, en* 1555, *in folio*, il est parlé d'un *Bonati* (*Gualtherus*), qu'on ne trouve nullement dans le corps du Livre, du moins en son rang à la Lettre G, selon la méthode de Gesner. On croiroit naturellement, que ses Abbréviateurs auroient, ou suppléé à ce défaut du Livre, ou effacé de la *Table* ce nom superflu : mais, point du tout ; & la bévuë est restée dans leur *Epitome* comme dans *l'Appendix*.

(24) Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 297.

(25) Waddingi Scriptores Ord. Minorum, pag. 149. Ejusdem Annales Minorum, ad ann. 1296, num. 8.

(*F*) *Il embrassa l'institut des Franciscains dans sa vieillesse, ... & mourut chez eux vers l'année* 1300.] Pocciancio, Baldi, & Wadding, ne racontent cela qu'en passant. *Senex tandem factus*, dit le prémier, *pœnitentiaque ductus, seculoque valedicens, ingressus est ordinem fratrum minorum, vitamque cum aliis ostiatim mendicare non erubuit* (26). *Feces finalmente frate Francescano*, dit le second ; *e, per Humilta, ando chiedendo il pane à Uscio*

(26) Poccianii Catalogus Scriptorum Florentinorum, pag. 77. où ce Passage est tout corrompu, y ayant secutoque valedicens. Ingressus est, ce qui ne fait aucun Sens ; & le mot mendicare manquant.

condamné aux flammes éternelles de son *Enfer* : mais, un de ses Confrères de Réligion a pris soin de l'en délivrer (*G*).

(27) Baldi Cronica de Matematici, pag. 81.

(28) Wadding, pag. 149.

Uscio à Uscio (27). BONATUS *etiam idem amplexus est institutum* (*Fratrum Minorum*) dit le troisiéme; qui ajoûte, que ce fut à l'imitation du Comte Gui de Montefeltro, qui se repentit de tous les maux. qu'il avoit faits à l'Église (28). Mais, le Père Négri fait beaucoup mieux valoir le talent, en rapportant cela bien plus au long, & en lui donnant incomparablement mieux cet Air dévotieux de Légende, si propre à en imposer aux Sots. „ L'inquietudini," dit-il, „ che per longo tempo aveva parterito, con le sue guerre Guido Ubaldino, Conte di Montefeltro, alla Chiesa, comminciarono, per divina misericordia, a tumultuarsi si fieramente nell'animo, che, per tranquillarne la tempesta, cerco un porto sicuro e trovollo nell'ordine serafico di San Francesco, vestendone l'Abito de i Padri minori: e vidde tosto seguita la sua risolutione dal famigliarissimo suo Bonatti, ammesso nella Provincia di Bologna dagli stessi Religiosi minori, tra quali fece la sua prima e maggiore occupazione gli Eseroizii d'umiliazione e penitenza, e la prattica della regolare osservanza; nel qual Impiego, circa gli anni del Signore 1300, santamente mori: lasciando à suoi Religiosi l'idea d'un illustre penitente, e a posteri la fama d'un gran Letterato (29)." Ainsi, voilà deux admirables Personnages assez dignes de l'application du commun Proverbe, *Quand le Diable fut vieux, il se fit Hermite* : car, l'un après avoir causé bien des maux & des miséres par ses armées, & l'autre, après avoir gâté bien des esprits par une infinité d'impertinences Astrologiques, ils se sont enfin réünis à se faire Moines mendians, comme pour ne point cesser d'être à charge au public.

(29) Negri Istoria de Scrittori Fiorentini, pag. 117, 118.

(*G*) *Un de ses compatriotes a débité, que Dante l'avoit mis dans son* Enfer; *mais, un de ses confrères de Réligion a pris soin de l'en délivrer.*] C'est ce que l'on verra bien positivement dans les passages suivans de ces deux Auteurs, dont je vais rapporter les propres termes. Le prémier est Pocciancio, le plus ancien des Bibliothécaires de Florence, qui s'exprime ainsi: „ DANTHES hujus meminit in II. Cantu, I. Canticæ, non quidem ut detrahat de tanto viro, sed ut innuat eos, qui Artibus Magicis, vel Astrologiæ Judiciariæ, operam navant, æterno supplicio puniendos esse. Inquit ergo,

„ *Viddi Guido Bonatti, viddi ardente* (30)."

(30) Pocciantii Scriptores Florentini, pag. 77.

Le second est Wadding, Bibliothécaire de l'Ordre de Saint François, qui s'énonce de cette sorte: „ DANTES, Poeta Etruscus, celeberrimus, in Cantico de *Inferno* Cantu XX. (non II. ut habet Possevinus (31),) fingit se vidisse pœnas luentem BONATTUM. Sed male Dantis versiculum ita citat Poccianțius,

(31) *Ou plûtôt* Pocciantius, *comme on vient de voir; car* Possevin *ne dit mot de* Bonatus.

„ *Viddi Guido Bonatti, viddi ardente* :

„ Et enim sic habet Dantes,

„ *Vedi Guido Bonatti, vedi Asdente,*
„ *Che haver atteso al Cuio & allo Spago*
„ *Hora vorebbe, ma indarno se pente.*

„ Non enim *ardentem* in Inferno dicit se vidisse GUIDONEM, ut verbum *ardente* significat apud Pocciantium, sed Guidoni Pœnas luentem jungit alterum ejusdem Professionis ASDENTEM, *Parmensem sutorem veteramentarium*, qui, nulla præditus Litteratura, voluit etiam Astrologum agere Judiciarium, de quo Landinus in *Commentariis* ad citatum locum Dantis Poetæ (32)." C'est-à-dire, que Dante ne dit pas qu'il a vu Bonatti brulant en Enfer, comme l'interpréte Pocciancio; mais, qu'il avertit Bonatti de considérer *Asdente*, Savetier de Parme, puni en Enfer, pour avoir ôsé faire l'Astrologue Judiciaire, malgré son ignorance crasse. Après tout, je ne sçai si cette Apologie de Wadding est fort valable, puisque le pauvre Bonatti n'en étoit pas moins en Enfer.

(32) Waddingi Scriptores Ord. Minorum, pag. 149.

BONET (NICOLAS), surnommé le *Docteur profitable* (*a*), Ecrivain du commencement & du milieu du XIV. siècle (*b*), étoit Espagnol selon les uns, Sicilien & de Messine selon les autres, & François selon quelques-uns, ce qui paroit en effet s'accommoder mieux avec son nom. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que c'étoit un Réligieux de l'Ordre de St. François (*c*), & qu'on a quelques écrits de sa façon (*A*), dans lesquels on a débité, gratuïtement sans doute, que se trouvoit tout le savoir imaginable (*d*). On y voïoit du moins des choses fort singuliéres; car, ce bon Réligieux prenant trop simplement à la Lettre les paroles de Jésus Christ en croix, *Femme, voilà ton Fils*, alla se mettre dans l'esprit, que ces paroles avoient réellement & de fait opéré une Transsubstantiation de son corps en celui de St. Jean; en sorte que cet Apôtre étoit devenu par-là le Fils naturel & effectif de la Ste. Vierge, & par conséquent Jésus Christ lui-même: & une Imagination aussi extraordinaire que celle-la n'aïant pas laissé de

(*a*) *Doctor Proficuus.* Henrici Willot Athenæ Sodalitii Franciscani, pag. 274.

(*b*) *Voiez ci-dessous les Citations* (*c*) & (*5*). Du Cange dans son *Index Scriptorum med. & inf. Latinit.* pag. 10. *le fait vivre sous le Pape Clément V.* Fabricius Biblioth. Lat. med. & inf. Ætat. *Tom. V. pag.* 321. *le met mal en* 1480.

(*c*) Luc. Waddingi Scriptores Ordinis Minorum, *pag.* 263.

(*d*) *In quibus, ut quidam volunt, facili Calle omnia fere scibilia comprehenduntur*, Chr. Hendreich Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 643.

(*A*) *On a quelques écrits de sa façon.*] Voici ceux que Willot & Wadding nous indiquent. I. *Postilla in Genesim.* II. *Commentarii super IV. Libros Sententiarum.* III. *Interpretationes in præcipuos Aristotelis Libros, præsertim Metaphysicam.* Ce dernier Article, dont le tître se trouve ainsi plus détaillé NICOLAI BONETTI *quatuor volumina*, Metaphysicam, videlicet, Naturalem Philosophiam, Prædicamenta, & Theologiam Naturalem, *complectentia; in quibus facili Calle omnia fere scibilia comprehenduntur, recognitaque per Laurentium Venerium*, a été imprimé *à Venise, chez Octavien Scot, en* 1505, *in folio* (1).

(1) Henrici Willot Athenæ Franciscanæ. pag. 274. Lucæ Waddingi Scriptores Ord. Minorum, pag. 263. Hendreich Pandectæ Brandenb. pag. 643. Biblioth. Bodleiana, pag. 98. Verderii Supplem. Biblioth. Gesneri, pag. 41.

Outre cela, les Historiens des anciennes éditions lui attribuent une *Métaphysique*; mais, il est à croire que ce n'est autre chose que le *Commentaire sur celle d'Aristote*, dont on vient de parler. Quoiqu'il en soit, elle a été imprimée *à Barcelonne*, selon les uns *en* 1473 (2), & selon les autres *en* 1493 (3). Mais, selon toutes les apparences, les derniers se trompent, de même que ceux qui prétendent, qu'on n'a aucune preuve certaine, que l'Imprimerie ait été éxercée en Espagne avant 1491, qu'elle fut établie à Seville par Paul de Cologne, Jean Pegniczer, & Thomas le Grand; & à Sarragosse par quelques autres Allemands (4); vû que Dom. Nicolas Antonio, *Bibliothecæ Hispanicæ veteris*, Tome II, page 200, reconnoit que le *Valesci Tarentini opus de Epidemia & Peste*, fut imprimé *à Barcelone, dès* 1475. Voïez mon Histoire de l'IMPRIMERIE, Section XII, Num. XXXVII.

(2) Hellevordii Bibliotheca Curiosa, pag. 286. Mongitor. Biblioth. Siculæ, Tom. II, pag. 87. Hendreich, Pandectæ Brand. pag. 643. *dit cela de toutes les Oeuvres, & se trompe.*

(3) Raiseri Edit. vet. Biblioth. Augustanæ, pag. 114. Beughemii Incunabula Typographic., *pag.* 33. Catalog. Bibliothec. Francof. *pag.* 9.

(4) *Voiez les* Annales Typograph. *de* Maittaire, *Tom. I, pag.* 165, 192, & 581.

(*B*)

de lui procurer divers Sectateurs, on fut obligé de la réfuter fort sérieusement (*B*). Wadding, le principal des Bibliothécaires de son Ordre, ou n'a rien sçû de cette affaire, ou n'a pas jugé à propos d'en parler. D'ailleurs, il est si sec sur le chapître de cet Auteur, qu'il ne dit absolument quoi que ce soit, ni de sa patrie, ni de ses emplois, non plus que du tems & du lieu de sa mort. Mongitor, Bibliothécaire de Sicile, le fait Sicilien, Légat du St. Siége en Tartarie, & Evêque de Malte depuis 1342, jusqu'en 1360, qu'il y mourut (*e*). L'infatigable Compilateur Biographique & Bibliographique JEAN ALBERT FABRICIUS n'en a fait aucune mention dans sa *Bibliotheca Latina mediæ & infimæ Ætatis.*

(*e*) Mongitor Biblioth. Siculæ, *Tom. II, pag. 87. Ce qu'il en dit mérite d'être consulté.*

Willot,

(*B*) *Son Imagination, que Jésus Christ avoit été transsubstantié en Saint-Jean, a été réfutée sérieusement.*] On ne nous dit point dans lequel de ses écrits il avança cette proposition singuliére: mais, il est fort vraisemblable, que ce fut dans l'un ou l'autre des deux prémiers. Divers de ses confrères, & particuliérement FRANÇOIS DE MAYRON, Provençal, célèbre par quantité d'Ouvrages, & mort à Plaisance, en 1325 (5), l'adoptérent d'abord avec empressement (6); sans s'inquiéter aucunement de l'atteinte qu'une pareille imagination pouvoit porter à la mort & à la résurrection de Jésus Christ, & par conséquent à la rédemption du genre humain: & peut-être trouvera-t-on cela fort étrange. Mais, n'est-on pas convaincu par mille & mille éxemples frappans, que l'esprit humain n'est que trop promt à reçevoir toutes les extravagances, qu'on lui propose; & que, pour peu qu'il y soit porté par quelque intérêt particulier, comme pourroient bien l'avoir été l'Inventeur & les Propagateurs de celle-ci, il ne manque jamais de les appuïer de toutes ses forces, & d'en tirer tout l'avantage possible? On fut donc obligé de s'opposer sérieusement aux progrès de celle de Bonet & de ses partisans, qui s'étoit tellement établie, qu'ils ne craignirent point de la prêcher devant les Papes mêmes, vers le milieu & la fin du XIV. siècle: & ce fut NICOLAS EYMERIC, Dominicain de Gironne, Grand-Inquisiteur d'Arragon, mort à Gironne en 1399, & d'ailleurs célébre par beaucoup d'autres Ouvrages, qui se chargea de ce soin. Son Traité est de l'an 1395, & intitulé *Tractatus contra hæreticaliter asserentes B. Joannem Evangelistam fuisse B. Mariæ virginis filium naturalem:* & voici de quelle maniére il y parle de cette opinion, & de quelques-uns de ses Défenseurs. *Iste Articulus,* dit-il, *quod* Joannes, vi verborum Christi fuerit effectus matris Christi filius naturalis, *ut prædicitur, hæreticalis, est Articulus antiquus, & non noviter adinventus. Fuit enim jam Romæ, præsente D. Urbano V. sanctæ memoriæ Papa, per quemdam Magistrum in Theologia ordinis Minorum, prædicatus; & idem prædicans fatigatus, ut audivi, a D. Cardinali Hostiensi illius temporis, ordinis Prædicatorum,* (Guillelmo Sudre,) *qui multum audire dictum Articulum abhorrebat, & ipsum fore hæreticalem asserebat. Iste etiam Articulus fuit prædicatus Avenione nuper per Episcopum Pergamensem, Magistrum in Theologia, etiam ordinis Minorum, me præsente, audiente, & cum Magistris aliis reclamante, coram D. Papa Clemente* (7). *Qui Episcopus, in collatione post prandium, fuit per Magistros sic durius affrontatus, ut fuerit fassus, quod non poterat defensare. Sed ibidem, per D. Papam fortiter reprehensus, de ejus mandato coactus est revocare; & creditur & merito abjurasse, nisi exortum Schisma noviter in Ecclesia eum adjuvisset. Quare contra assertores Articuli ante dicti est sed juste & juridice procedendum* (8).

Cette dispute n'eut point alors d'autres suites; apparemment, par la raison que vient d'en alléguer Eymeric. Mais, elle se réveilla fortement sous Pie II, en 1462; Guillaume Vorilong, Cordelier Breton, appellé à Rome pour une autre controverse, aïant osé y prêcher de nouveau cette opinion singuliére: & ce fut plus contre lui, que contre Bonet & Mairon, qu'on fit alors les écrits suivans, quoique leurs noms y soient emploïés.

Le I. est de DOMINICUS DE DOMINICIS, alors Evêque de Torcello, & depuis de Bresse, où il mourut en 1478. Son Traité est intitulé *Tractatus de Sanguine Christi, & de Filiatione Johannis Evangelistæ ad Beatissimam Virginem* (9), & a été imprimé *à Venise, chez Pierre de Fine, en* 1557, *& en* 1563, *in* 8°. (10).

Le II. est du même Auteur, sous ce titre; *Quæstio de Relationibus, & Necessitate fundamenti earum, Magistri Domini Torcellani Episcopi contra Magistrum Guillelmum Varallum* (11) *Britonem dictum Aquilam, ordinis Minorum,* & ne se trouve qu'en manuscrit dans un recueil dont je parlerai ci-dessous. Voici ce qu'y dit cet Evêque touchant le sujet de la prétendue Transsubstantiation de St. Jean en Jesus Christ. *Quidam antiquus Magister, & qui multos annos Cathedram rexerat, in Sermone suo ad populum prædicavit, quod illa verba dicta a Domino in Cruce, scilicet:* Ecce filius tuus, *fuerunt tantæ efficaciæ & virtutis, quod per illa Johannes potuit esse factus filius naturalis Beatæ Virginis: sicut illa verba Sacramentalia,* Hoc est corpus meum, *sunt tantæ efficaciæ, quod per illa panis efficitur corpus Christi. Quod cum esset ad Romanam curiam delatum tanquam esset propositio scandalosa, erronea, & impia; & idem Magister, ex doctrina aliquorum, & specialiter Francisci de Maronis, eam defenderet; invitatus, ut in corona aliquid dicerem, adduxi contra eum aliqua argumenta, & alia etiam post superaddidi, quæ nunc describam ad veritatis investigationem* (12).

Le III. est de JEAN EECHOUTIUS ou DE ECOUTE, Trésorier de l'Eglise de St. Pierre de Lille, mort en 1471; & son Traité est intitulé, *Adversus Bonetum & Franciscum Maronis, qui asserebant D. Joannem Evangelistam verum fuisse ac naturalem Virginis Dei-paræ filium, idque per Transsubstantiationem corporis D. Joannis in corpus Christi* (13). Cet Ouvrage se trouve dans le Recueil de Gilles Carlier, Doïen de l'Eglise de Cambrai, intitulé *Sporta & Sportula Fragmentorum,* & imprimé *à Bruxelles, en* 1478 *&* 79, *en deux volumes in folio:* & il y en a deux Manuscrits dans la Bibliothéque du Monastére de St. Hubert, Diocése de Liége (14).

Le IV. est de JEAN TINCTOR, Professeur dans l'Université de Cologne, & Chanoine de Tournai, & son Traité est intitulé, *Consultatio adversus Bonetum quemdam & Franciscum de Maronis, asserentes S. Joannem Evangelistam fuisse verum ac naturalem filium B. Virginis* (15). Ce Traité se trouve, de même que le précédent, dans le Recueil de Gilles Carlier, Doïen de l'Eglise de Cambrai (16).

Le V. enfin, est d'ANDRE' BOUCHER, en Latin CARNIFEX, Prieur des Dominicains de Doüai en 1483, Auteur également inconnu à Gazet, à Sweertius, à Valere André, & à Foppens; & son Traité est intitulé, *Rationes contra Transsubstantiationem corporis S. Joannis Evangelistæ in corpus Christi, quam Bovetus & Maroïus* (17) *factam volebant per verba Christi in Cruce pendentis,* Mulier, ecce filius tuus, *Johannis XIX,* 26. On en conserve le Manuscrit dans la Cathédrale de Cambrai (18).

Le Père Théophile Raynaud, Jésuite, qui ne connoissoit cette opinion que par le dernier de ces Ouvrages, la trouvoit si monstrueusement folle (19), qu'il avoit bien de la peine à s'imaginer, qu'elle eut jamais réellement éxisté (20). Mais, après tout, qu'y a-t-il-là de plus inconcevable que dans la Transsubstantiation du Pain? N'est-il pas beaucoup plus étonnant, que des gens une fois bien persuadez qu'on doit prendre les paroles de Jésus Christ à la lettre, & non en figure, n'aïent pas fait, du Sel, de la Lumiere, de la Vigne, des Chemins, des Portes, & de tant d'autres expressions figurées de l'écriture, autant de Transsubstantiations? En effet, tout cela, seroit-il plus révoltant que la méta-

(5) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 125. Bellarmin de Scriptoribus Eccles. *pag.* 367. Thom. Dempster Hist. Scoticæ, *Libr. XII, num.* 965. Konig Biblioth. vet. & nov. *pag.* 521. & Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 365. *le font mal-à-propos* Ecossois.

(6) *Voiez* Nicolas Antonio, Biblioth. Hispanicæ vet. *Tom. II, pag.* 125.

(7) VII. *nempe.*

(8) Nic. Eymericus, *apud* Quetif & Echard. Script. Ord. Præd. recens. *Tom. I, pag.* 712. *col.* 2.

(9) *Il semble qu'il manque-là quelque chose, & qu'il faudroit ex* verbis Christi ad B. Virginem.

(10) R. Gerii Append. ad Cave de Scriptor. Ecclesiast. *pag.* 120. Oudini Comment. de Scriptor. Eccles. *Tom. III, col.* 2570.

(11) Wadding, *in* Script. Ord. Minorum, *pag.* 157. *ne le nomme point autrement que* Vorilongus.

(12) Dominicus de Dominicis, *apud* Quetif & Echard, Script. Ord. Prædicator. recens. *Tom. I, pag.* 825. *col.* 1.

(13) Fr. Sweertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 422. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 498.

(14) Val. Andreæ Biblioth. Belg. *pag.* 498. *&* *pag.* 29. Anton. Sanderii Bibliotheca Belgica Manuscripta, *Tom. II, pag.* 169.

(15) Fr. Sweertii Athenæ Belg. *pag.* 477, 478. Val. Andr. Biblioth. Belg. *pag.* 571, 572.

(16) Val. Andreas, *pag.* 572.

(17) *On a vû par-tout ci-dessus* Bonetus; *& c'est ainsi qu'il faut lire. Quant à* Maroïus, *je ne vois pas pourquoi le* P. Echard *le préfére à* Maronis *ou* Maironis, *qu'on a vû par-tout de même, puisque ce nom se trouve ainsi dans le passage de* Dom. de Dominicis, *qu'il a rapporté lui-même ci-dessus Citation* (12). *Voiez sur ces écrits* Quetif & Echard Scriptores Ordinis Prædicator. recensiti, *Tom. I, pag.* 825, *&* 865, 866.

(18) Possevini Appar. Sacer, *Tom. II*, Catal. MSS. *pag.* 124.

(19) *Monstrosè ades insanire.*

(20) Theoph. Raynaudi S. Joannes Evangelista, Theophilus, Amans, & Amatus, *Punct. X.*

Willot, Possevin, Wadding, & Hendreich, parlent d'un autre Franciscain du même tems, simplement nommé BONET, mais prénommé JEAN par quelques autres; & ils lui attribuent les Ouvrages suivans: *Formalitates ex Doctrina Scoti*, *Commentaria in Aristotelis Metaphysicam*, & *Tractatus sive Dialogus interruptus de Conceptione*, ce dernier composé par ordre du Pape Clément V. (*f*). Mais, je croirois facilement, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même homme, divisé & multiplié mal-à-propos.

(*f*) Willot Athenæ Franciscanæ, *pag.* 82. Possevini Apparat. Sacer, *Tom. I*, *pag.* 236. *Tom. II*, *pag.* 145. Waddingi Script. Ord. Minor. *pag.* 14. Hendreich, Pandect. *Brand. pag.* 644.

tamorphose vulgairement admise, après laquelle il n'y a rien d'incroïable quelque grossiérement absurde qu'il puisse être, & touchant laquelle on a autrefois si ingénieusement dit:

La Transsubstantiation,
Cette bizarre Invention,
Fait de Christ un oiseau de leurre:
On lui montre un morceau de pain,
On dit cinq mots, & tout-à-l'heure
Il vient se rendre dans la main?

Une réflexion plus convenable, & qui auroit du naturellement se présenter à l'esprit du Père Raynaud, c'est qu'il est bien étonnant, que l'auteur & les partisans de cette étrange opinion ne s'apperçussent point, qu'ils fournissoient par-là aux incrédules un argument contre la révélation dont ils ne s'étoient point encore avisez. En effet, si Jésus Christ a été transsubstantié en St. Jean, ou St. Jean en Jésus Christ; car de la ridicule bizarrerie de ces bons Moines, on peut également conclurre l'un & l'autre: si, dis-je, cette équivoque Transsubstantiation s'est faite, Jésus Christ n'est point mort; si Jésus Christ n'est point mort, il n'est point ressuscité; &, comme nous en assûre expressément St. Paul, I. Corinth. XV, 14, *Si Jésus Christ n'est point ressuscité, nôtre Foi est vaine*, & c'en est fait du Christianisme. Mais, ainsi que je le disois ci-dessus, c'est de quoi ne s'inquiétoient aucunement ces bons Pères: & leur Théologie Scholastique étoit un champ si fertile en nouveaux monstres, qu'on ne s'apperçut presque point de lui voir enfanter celui-là. Dans ces derniers tems, elle en a enfanté encore un autre, tout pareil, & aussi inconnu, s'il en faut croire un Bibliothécaire d'un Ordre fort particulier. C'est que, selon le Père Jean Baptiste Poza, Jésuite, on mangeoit réellement, & de fait, dans l'Eucharistie les os, la chair, & le sang, de la Ste. Vierge, nouvelle extravagance, qui fut aussitôt censurée par la Sorbonne (21).

(21) Witte Diarium Biograph. Sign. 81.

Le Recueil, dont j'ai promis ci-dessus de parler, & qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothéque de St. Germain des Prez à Paris, concerne une autre dispute non moins singuliére. Il s'agissoit de savoir, si le sang de Jésus-Christ répandu pendant sa passion avoit toujours été, ou non, hipostatiquement uni à sa Divinité; & s'il étoit, ou non, digne du Culte de Latrie? Trois Dominicains choisis soutinrent l'affirmative, & trois Franciscains la négative, en présence, du Pape Pie II, & d'une nombreuse assemblée de Prélats & d'Ecclésiastiques, en 1463: & ce sont leurs divers discours, qui composent ce Recueil. Quoique le parti des Dominicains semblât triompher, Pie II, de peur de mécontenter deux corps aussi puissans que l'étoient alors ceux-là, & de nuire par-là à sa croisade contre les Turcs, trouva bon d'user de politique, & se conduisit dans cette dispute précisément de même que Paul V fit depuis dans celle de la grace entre les Dominicains & les Jésuites. De deux des tenans des Franciscains, l'un, savoir le Cardinal de la Rouere, devint bientôt Pape sous le nom de Sixte IV; mais l'autre, savoir le Père Vorilong, dont il a été parlé ci-dessus, mourut l'année suivante, de chagrin d'avoir perdu là sa réputation. On peut voir plus au long un détail fort curieux de tout cela, tant dans l'*Historia Ecclesiastica Novi Testamenti* de Jean Henri Hottinger, qui remarque, que ce fût Jaques de la Marche, Professeur en Théologie chez les Franciscains de Bresse, qui proposa le prémier cette opinion (22); que sous l'année 1463 des *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti* des Pères Quetif & Echard, Ouvrage excellent en son genre, & qu'on ne sauroit jamais assez louër. J'ajouterai par occasion, que le Traité du Cardinal de la Rouere, intitulé *De Sanguine Christi Liber*, & dédié par lui-même au Pape Paul II, fut imprimé conjointement avec deux autres de ses écrits; l'un, intitulé *De Dei Potentia*, & dédié par lui-même au même Pape; & l'autre, *De Futuris contingentibus*, & dédié à lui-même devenu Pape par l'Imprimeur; fut imprimé, dis-je, non en 1470 & 71, comme le débitent quelques Bibliographes, mais *à Rome, chez Jean Philippe de Lignamine*, Sicilien, Médecin & Familier de ce Pape, *en* 1473, *in folio*, comme le prouve cette courte souscription, M. CCCC. LXXIII. *Pontificis Maximi Sixti IV. anno ejus secundo*, qui se trouve à la fin du dernier de ces trois Traités.

(22) Jo. Henr. Hottingeri Hist. Eccl. Novi Test. Part. *IV*, *pag.* 14 — 19.

C'est donc fort abusivement que quantité de Catalogues intitulent cet Ouvrage SIXTUS *IV. de Sanguine Christi*, &c.

BOUCHARD (AMAULRY (*a*),) Saintongeois, de Saint Jean d'Angeli (*b*), Président à Saintes (*c*); Maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, dans le tems que ces charges étoient encore dans tout leur lustre, ne se donnoient qu'à des gens de grande capacité & de vrai mérite, & ne se voïoient point encore en quelque façon décréditées par le grand nombre; &, enfin, Chancellier du Roi de Navarre (*d*); se distingua aussi du côté des Lettres. En effet, on a de lui quelques Ouvrages Latins, que j'indiquerai d'autant plus volontiers ci-dessous, qu'ils sont absolument inconnus à presque tous nos Bibliothécaires François (*A*). Dans l'un d'eux il ne dédaigna pas de louër fortement le fameux Rabelais (*e*), déjà fort savant, mais alors fort peu connu: & ce fut apparem-

(*a*) En Latin Almaricus Bouchardus, comme on le verra ci-dessous dans les Citations & les Remarques.

(*b*) Voïez ci-dessous Remarque (*A*) Art. I. Thuani Hist. *Tom. I*, *pag.* 778.

(*c*) Là même. Bernier, Jugement sur Rabelais, *pag.* 71.

(*d*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 7. Thuani Hist. *Tom. I*, *pag.* 619. La Place, la Planche, de Serres, &c.

(*e*) Bernier, Jugement sur Rabelais, *pag.* 77.

(*A*) *On a de lui quelques Ouvrages ..... absolument inconnus à presque tous nos Bibliothécaires François.*] Je n'en excepte que le seul Antoine du Verdier, dont le *Supplementum Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ*, imprimé *à Lion, chez B. Honorat, en* 1585, *in folio*; & qui se trouve assez souvent à la fin de sa *Bibliothéque Françoise*, imprimée au même lieu & la même année, est un des meilleurs Ouvrages en ce genre: les noms des Auteurs, les titres des Ouvrages, & l'Indication des éditions, s'y trouvant très éxactement exposés & nettement distingués; & non continuellement tronqués, brouillés, & confondus, comme dans les autres Abbréviateurs & Continuateurs de Gesner, & dans la plûpart des Catalogues des meilleures Bibliothéques. En un mot, c'est le meilleur modéle à proposer en fait de disposition de titres pour une Biblioth. Alphab.

1. Le prémier Ouvrage de Bouchard est simplement indiqué par Gesner, & ses Continuateurs, y compris Ciaconius, sous le titre vague & indéterminé de ALMARICUS *quidam scripsit pro Mulie-*

remment par esprit de reconnoissance, que celui-ci lui dédia deux petits monumens de l'Antiquité, qu'il avoit sauvez du naufrage, & dont, à cause de leur extrême rareté, je noterai ci-dessous les titres & l'édition (*B*). Comme l'*Epitre Dédicatoire*, dont Rabelais

lieribus contra Tiraquellum (1): & Antoine du Verdier, Christophe Hendreich, & l'Editeur de la Bibliothéque de Ciaconius, sont les seuls qui nous en aïent donné le vrai titre, & la notice de son édition.

(1) *Gesneri Appendix S. Bibliotheca, folio 5. Vso.* Gesneri partitiones, *folio 107. Vso.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 91. Ciaconii Biblioth. *col.* 110. Ant. Verderii Supplem. *pag.* 6.

Almarici Bourchardi, *Angeliaci, Santonum Præsidis*, τῆς Γυναικείας Φύλης, *id est*, *Feminei Sexus Apologia adversus Andream Tiraquellum*: evulgata *Parisiis, apud Jodocum Badium, anno* 1522, 19. *Januarii, in* 4°. (2). A la tête de cet Ouvrage, il y a une Lettre Latine de Pierre Amy ou l'Ami, ou peut-être de Pierre comme *Amy* à Tiraqueau, avec cette Souscription, Petrus Amicus, *Sodalis Franciscanus, Andreæ Tiraquello suo.* C'étoit un Cordelier, ami commun de Bouchard & de Tiraqueau, & qui vouloit apparemment prévenir les suites de leur dispute. Il étoit de même ami de Budé, qui lui a adressé diverses *Lettres*, & de Rabelais, qui parle de lui dans le Chap. X. de son III. Livre. Ni Villot, ni Wadding, ne font aucune mention de ce savant Cordelier, peut-être parce qu'il se défroqua. Cependant Wadding n'a pas dédaigné Rabelais, qui se défroqua de même.

(2) Hendreich Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 679. Camusati Observation in Ciaconii Biblioth. *col.* 844.

Je ne sai sur quel fondement Ciaconius, qui n'indique Bouchard, que sous le nom tronqué d'Almaricus *quidam*, prétend que cet Ouvrage auroit besoin d'être corrigé & purgé, ou défendu: *sed aliquid habet ob quod purgari, vel ejus lectio interdici, debet.* Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne se trouve enregitré dans aucun des *Indices expurgatoires* ou *prohibitoires*.

Les Propositions de Tiraqueau, contre lesquelles Bouchard entreprend de défendre les Femmes, se trouvent au commencement de ses *Leges Connubiales*: &, après beaucoup de raisonnemens de diverses espéces, il y conclut enfin, que les Femmes étant fort inférieures aux Hommes, tant par les qualitez du corps, que par celles de l'esprit, il est bien juste & légitime, non seulement que les Hommes les guident & les dirigent, mais même qu'ils les dominent & leur commandent; & cela, selon l'avis & la décision des Saints-Peres, & particuliérement de St. Augustin, dans ses *Questions sur la Genese*.

II. Le second est intitulé *de Architectura Orbis Libellus*: & je ne le connois, que par la citation qu'en fait Rabelais dans une de ses *Lettres*, que je transcrirai ci-dessous.

Le III. est *Traité de l'Immortalité de l'Ame, par* Amaury Bouchard, que le Père Labbe, *Bibliothecæ novæ Manuscriptorum* pag. 302, dit être le 2043^e^. des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France.

La Croix du Maine, se contentant de lui donner les emplois indiqués ci-dessus citation (*d*), & de le qualifier de plus *Jurisconsulte & Orateur*, ne fait aucune mention de ses Ouvrages; & l'on ne voit pas pourquoi il l'a ainsi placé dans sa *Bibliothéque Françoise* (3). Du Verdier ne le nomme pas même dans la sienne, mais simplement dans son *Supplementum Bibliothecæ Gesnerianæ*, comme je viens de le remarquer: ainsi, l'Editeur de celle de Ciaconius a eu tort d'y renvoïer d'une maniere vague & incertaine (4). Peut-être a-t-il voulu citer la Croix du Maine, qui, comme on vient de voir, ne nous auroit rien appris de Bouchard, que ce qu'on vient d'en lire. Bien plus: le Bibliothécaire particulier de sa Province d'Aquitaine, qui a enregitré plusieurs Savans Saintongeois dans son *Libellus de illustribus Aquitaniæ Viris a Constantino Magno usque ad nostra tempora, Autore* Gabriele Lurbeo, *J. C. Procuratore & Syndico Civitatis Burdigalensis*, petit Ouvrage fort rare, imprimé *à Bourdeaux chez Simon Millanges, en* 1591, *in* 8°, n'y dit pas le moindre mot de nôtre Bouchard, pendant qu'il y place bien des Gens de beaucoup moindre état & capacité, tels que Thevet & Belleforet, Ecrivains, ou plûtôt Copistes, mercénaires & très méprisables.

(3) *Page* 7.

(4) Camusati Observat. in Ciaconii Biblioth. *col.* 844.

(*B*) *Rabelais lui dédia deux petits monumens* qu'il croïoit d'une très haute & très vénérable *Antiquité, ... & dont je noterai ci-dessous les titres & l'édition.*] Les voici. *Ex Reliquiis venerandæ Antiquitatis.* Lucii Cuspidii (5), Testamentum. *Item* Contractus Venditionis, antiquis Romanorum temporibus initus. *Apud Gryphium Lugduni*, 1532. Ce n'est qu'une simple feuille *in octavo*, mais si rare, selon le sort ordinaire de ces sortes de Piéces volantes & fugitives qui se perdent facilement, que j'ai vû païer celle-là un ducat par un Amateur de ces espéces de monumens antiques. Rabelais, comme on le va bientôt voir, en avoit pourtant fait imprimer 2000. éxemplaires. Le Père Labbe n'en fait aucune mention dans sa *Mantissa Suppellectilis Antiquariæ*, mise au bout de sa *Bibliotheca Bibliothecarum* & de sa *Bibliotheca Nummaria.* J'ai vû, je ne saurois plus dire où, que ce *Testament* est le plus ancien acte connu des Romains: mais, on va bientôt voir combien peu cela est fondé. Scaliger a observé, que, parmi les anciennes Pierres qu'on voïoit autrefois à Geneve, il y avoit un pareil *Testament ancien*, Hæres esto, *& qu'on a imprimé celles qu'on a pu avoir* (6). La XX. des *Inscriptions* imprimées dans le II. volume de *l'Histoire de Geneve* par J. Spon, reproduite avec les Remarques & Augmentations de Gautier, paroit être quelque chose d'approchant, Hered. ex Test; & l'on y remarque, que *Heres*, venant de *Herus*, ne se doit point orthographier par un *æ*: mais, je n'y trouve point le *Hæres esto* de Scaliger.

(5) Bernier, Jugement sur Rabelais, *pag.* 18. *de ses Additions, estropie ce mot, &, met Cuspidii.*

(6) Scaligeranorum *pag.* 24.

Daniel Gaultier de Beziers, Professeur en Droit dans l'Université de Toulouse, & Auteur d'un Ouvrage intitulé *Theophilus restitutus sive Via simplex & levis ad Institutiones Juris Civilis*, imprimé *à Toulouse chez Bernard du Puy, en* 1683, *in* 4°, étoit dans la même erreur que *Rabelais*, touchant l'autenticité, l'ancienneté, & la rareté de ce *Testament*: & voici la censure qu'on lui en a faite. „ Illud autem prætermitti non debet .... ineptissime se gessisse Galterium, quum lectoribus obtrusit L. Cuspidii *Testamentum* tamquam paucissimis cognitum, & tamquam (verba sunt ejusdem) ex ruina & ruderibus venerandæ Antiquitatis bono publico servatum, Juris publici faciendum credidit, adjunctis brevibus Notis; quum illud ediderit Henricus Gareanus anno 1534, ac deinde Paulus Manutius semel & iterum in suis *Commentariis* ad *Ciceronem de Officiis.* Et discere potuisset Galterius ab summo illo Critico, Antonio Augustino, ejus *Testamenti* Auctorem fuisse Pomponium Lætum: ibi enim Filii sui mentionem facit, deque eo dicit, *Vixisses* Læte *Fili, Fili mi vixisses*, &c. Unde apparet quis Auctor fuerit. Addidit Vir eruditissimus, prædictum *Testamentum* bene confictum esse in multis partibus, modeste significans, in aliis partibus suam imperitiam prodidisse Pomponium Lætum. Quod si Galterius non legit nostri Augustini *Dialogos*, inspicere saltem debuerat sui Brissonii *Formulas*, in quarum, Libro VII. Vir diligentissimus ita scripsit: *jam quod ad* Cuspidii *Testamentum adtinet, quod Patrum nostrorum memoria conditum esse multi sciunt, lubens id illis concedo, qui sibi fucum fieri æquo animo patiuntur. Ego illud alienos priscarum formularum Familiæ sese inserere, aut falso vetustatis Diplomate commeare nequaquam ferre possum.* Sapienter Brissonius. Nam, observationibus prætermissis, ipsum initium *Testamenti* arguit, ejus confectorem, vel potius confictorem, fuisse Christianum. Consulum designatio (in qua, si verum esset *Testamentum*, errari non poterat,) denotat eundem Chronologiæ imperitissimum. Nomina Virorum, ex contextu Juris celebrium, & aliunde incognitorum, fingendi imperitiam aperiunt. Denique, invita Jurisprudentia Testamentum illud dictatum fuit, quum Juris progressus nulla in eo ratio habeatur, cujus adeo ignarus esse non poterat Jurisperitus, qui, ut moris erat antiquitus, Testamentum dictaret, l. Lucius 88, §. *ult. de Leg.* 3. quum alioqui adpareat mediocriter eruditus,

belais les a accompagnés, contient quelques particularitez curieuses concernant nôtre Bouchard, je la donnerai ci-dessous en entier (C).

L'Histoire de nos prémiéres Guerres de Réligion fait mention d'un AMAULRY ou AY-

„ ditus, ita scilicet, ut agnoscas inferiorum sæcu-
„ lorum eruditionem, & superiorum ignorantiam.
„ Hæc obiter (7)."

(7) Gregorii Maienlai Epistol. Libro V. Epist. V. pagg. 273-275.

Tout l'avantage de Rabelais est donc d'avoir été le prémier éditeur de ce *Testament* fabriqué par POMPONIUS·LÆTUS, l'un de ces Savans du XV. Siécle, qui s'avisérent ridiculement de changer leurs noms Italiens, & que le Pape PAUL II, homme féroce & barbare, quoiqu'en puisse dire le Cardinal QUIRINI son Panégyriste, en a trop cruellement puni. L'Editeur de la derniére édition de ses *Oeuvres* pensoit comme lui sur ce Testament.

(C) *L'Epître Dédicatoire de Rabelais contenant quelques particularitez curieuses concernant nôtre Bouchard: je la donnerai ci-dessous en entier.*] Elle a pour suscription ou adresse,

FRANCISCUS RABELAESUS D. ALMARICO BUCHARDO,

Consiliario Regio, Libellorumque in Regia Magistro,

& s'explique ainsi.

„ HABES a nobis Munus, Almarice clariss.,
„ exiguum sane, si molem spectes, quodq; ma-
„ num vix impleat, sed (mea quidem Sententia)
„ non indignum, quod, tum tuis, tum doctiss.
„ cujusq; i. tui similium oculis se se sistat. Id
„ est *L.* illius CUPIDII *Testamentum*, ex incen-
„ dio, naufragio, & ruina vetustatis, Fato quo-
„ dam meliore servatum, quod hinc discedens ejus-
„ ce modi esse censebas propter quod Vadimonium
„ deseri vel ad Cassiani Judicis Tribunal vocari pos-
„ sit. Neque vero tibi id uni privatim manu de-
„ scribendum putavi, (quod tamen ipsum optare
„ potius videbare,) sed prima quaque occasione
„ excudendum in exemplaria bis mille dedi, ...
„ ne diutius nesciant qua prisci illi Romani, dum
„ disciplinæ meliores florerent, in condendis Tes-
„ tamentis formula usi sint ..... Exspecto in
„ dies novum libellum tuum *de Architectura or-*
„ *bis*, quem oportet ex sanctioribus Philosophiæ
„ Scriniis depromptum esse ..... Lugduni, pri-
„ die Nonas Septembr. 1532."

Environ deux mois après, c'est-à-dire le dernier de Novembre de la même année, 1532, il écrivit une semblable *Lettre à Bernard de Salignac*; qu'il remercie des soins qu'il avoit fait prendre de son éducation en véritable Pére. Je crois qu'on ne sera pas moins satisfait de la voir, que la précédente.

BERNARDO SALIGNACO,

S. P. a JESU CHRISTO SERVATORE.

„ GEORGIUS AB ARMINIACO, Rutensis
„ Episcopus clarissimus, nuper ad me misit Φλαβίου
„ Ἰωσήπου ἱστορίαν Ἰουδαϊκὴν περὶ ἁλώσεως; rogavitque,
„ pro veteri nostra amicitia, ut, si quando Ho-
„ minem ἀξιόπιστον nactus essem, qui illuc profi-
„ cisceretur, eam tibi prima quaque occasione red-
„ dendam curarem. Lubens itaque ansam hanc
„ arripui, & occasionem, tibi, Pater mi humanis-
„ sime, grato aliquo officio indicandi, quo te ani-
„ mo, qua te pietate, colerem. *Patrem* te dixi,
„ *matrem* etiam dicerem, si per indulgentiam mi-
„ hi id tuam liceret. Quod enim Utero gerenti-
„ bus usui venire quotidie experimur, ut quos num-
„ quam viderunt fœtus alant, ab aërisque ambien-
„ tis incommodis tueantur, αὐτὸ τοῦτο σύγ' ἔπαθες,
„ qui me tibi de facie ignotum, nomine etiam ig-
„ nobilem, sic educasti, sic castissimis divinæ tuæ
„ Doctrinæ Uberibus usque aluisti, ut quidquid
„ sum & valeo, tibi id uni acceptum ni feram,
„ hominum omnium qui sunt, aut aliis erunt in
„ annis, ingratissimus sim. Salve itaque etiam at-
„ que etiam, Pater amantissime, Pater decusque
„ Patriæ, litterarum adsertor ἀλεξίκακος, veritatis
„ propugnator invictissime. Nuper rescivi ex Hi-
„ lario Bertulpho, quo hic utor familiarissime, te
„ nescio quid moliri adversum calumnias HIER.
„ ALEANDRI, quem suspicaris sub persona
„ factitii cujusdam SCALIGERI, adversum te
„ scripsisse. Non patior te diutius animi pendere,
„ atque hac tua suspicione falli. Nam SCALI-
„ GER ipse Veronensis est, ex illa Scaligerorum
„ exsulum familia, exsul & ipse. Nunc vero Me-
„ dicum agit apud Agennates, vir mihi bene no-
„ tus, ὡς, μὰ τὸν Δί' εὐδοκιμαθείς, ἔστι τοίνυν διάβολος
„ ἐκεῖνος, ὡς συνελόντα φάναι, τὰ μὲν ἰατρικὰ οὐκ ἀνε-
„ πιστήμων, τ' ἄλλα δὲ πάντη πάντως ἄθεος (8), ὡς
„ οὐκ ἄλλος πώποτ' οὐδείς. Ejus Librum nondum
„ videre contigit, nec huc, tot jam mensibus de-
„ latum est exemplar ullum; atque adeo suppres-
„ sum puto ab iis, qui Lutetiæ bene tibi volunt.
„ Vale καὶ εὐτυχῶν διατέλει. Lugduni, pridie Cal.
„ Decem. 1532.

„ Tuus quatenus suus

„ FRANCISCUS RABELÆSUS,
„ Medicus (9)."

(8) *On voit qu'il traite là Scaliger d'Athée, ce que Scaliger lui rendit bien avec usure dans sa CCCVII.* Exercitatio de Subtilitate, *Sect.* xv, *pag.* 940, *où il le met au rang des* Luciani novi, *& des* Diagoræ Calinatii.

(9) *Cette Lettre est la XCII.* des Clarorum Virorum Epistolæ centum ineditæ, de vario Eruditionis Genere, ex Musæo JOANNIS BRANDT, G. F. ad V. Cl. J. G. Grævium, *imprimées* Amstelodami, apud Petzoldum, 1702, in 8, *pag.* 280 & 281. BERNARD DE SALIGNAC, *à qui elle est adressée, est un Auteur de ce tems-là, auquel les* Abbréviateurs & Continuateurs de Gesner, Simler & Frisius, *attribuent les écrits suivans:* Tractatus Arithmetici Partium & Alligationis. *Francof.* 1575, in 4. Arithmeticæ Libri II, & Algebræ Libri II, cum Demonstrationibus. *Francofurti, apud Andr. Wecheli*um, 1580, in 4. Regula Veri. *Heidelbergæ*, 1578, in 8. Rudimenta Græca, præcipue ex Petri Rami Grammaticis. *Francof. apud Wechel*, 1580, in 8. Ciaconius, leur Copiste & Plagiaire perpétuel, *ajoûte:* Mesolabii Expositio. *Geneve*, 1577, in 4; *& dit puerilement, que le lieu de l'Impression & le nom de l'Imprimeur de ces Ouvrages les lui rendent fort suspects.*

Comme on voit, il y désabuse son Patron, qui croïoit que Jules Scaliger n'étoit qu'un masque de Jérome Aleander, & il y traite nettement le prémier de véritable Athée. On y remarque aussi, que, dès lors, il se donne le titre de Médecin: &, en effet, ce fut en cette qualité, qu'il publia la même année sa *Recognitio Aphorismorum Hippocratis, Artis parvæ Galeni &c., ex Codice Græco elegantissimo castigatissimoque, Literis Ionicis exarato*, dédiés à Geoffroi d'Estissac, Evêque de Maillezais, son Patron, & imprimée *à Lyon, chez Sebastien Gryphe, en* 1552, *in* 16°.

Deux ans après, il en adressa une pareille à Jean du Belley, Evêque de Paris, depuis Cardinal, autre Patron, qui l'avoit mené à Rome. Elle est du 31. Août 1534, & se trouve à la tête de la *Typographia Romæ antiquæ* de JEAN BARTHELEMY MARLIAN, imprimée *à Lyon, chez Sebastien Gryphius, en* 1534, in 8°, de même que les précédens Ouvrages. Et ces différentes *Epitres*, mises ainsi au devant des Livres imprimés chez Gryphe, me porteroient aisément à croire, qu'il y étoit son Correcteur d'Imprimerie, ainsi que Servet le fut quelque tems après chez les Trechsels, Hugues de la Porte & autres. En ce cas, ce seroit un nouvel Article à ajoûter au *Theatrum virorum eruditorum, qui speciatim Typographiis laudabilem Operam præstiterunt* de Zeltner. Quoiqu'il en soit, j'ai cru qu'il ne seroit point inutile de transcrire ici cette derniere *Lettre* de Rabelais; ne fut-ce que parce qu'elle ne se trouve plus dans diverses éditions postérieures de cet Ouvrage de Marlian; & que pour la joindre aux deux précédentes, & les rassembler ainsi pour une nouvelle édition de toutes ses *Lettres*.

FRANCISCUS RABELAESUS,

MEDICUS,

Clarissimo Doctissimoque Viro D.

JOANNI BELLAIO,

Parisiensi Episcopo, Regisque in sanctiori Consessu Consiliario,

S. P. D.

Ingens, ille beneficiorum cumulus, quibus me nuper augendum ornandumque putasti Antistes clarissime, ita in memoria mea penitus insedit, nullo ut

Aymery Bouchard, aussi Maître des Requêtes & Chancellier du Roi de Navarre, qui vendit & livra perfidement son Maîstre Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, aux Guises, en 1560 (*D*: mais, je n'ôserois décider, qu'il s'agisse-là d'un seul & même Hom-

ut evelli modo, aut in oblivionem diuturnitatis, adduci posse confidam. Atque utinam mihi tam esset immortalitati laudum tuarum satisfacere expeditum, quam certum est meritam tibi gratiam usque persolvere, teque si non paribus officiis (quî enim possem?) at justis tamen honoribus, & memori mente, remunerare.

Nam quod maxime mihi fuit optatum, jam inde ex quo in Litteris politioribus aliquem sensum habui, ut Italiam peragrare, Romamque orbis Caput, invisere possem, id tu mirifica quadam benignitate præstitisti: perfecistique, ut Italiam non inviserem solum, (quod ipsum per se plausibile erat,) sed etiam tecum inviserem, Homine omnium quæ coelum tegit doctissimo humanissimoque, (quod nondum constitui quanti sit æstimandum.) Mihi sane pluris fuit Romæ te, quam Romam ipsam vidisse. Romæ fuisse, sortis cujusdam est in medio omnibus tantum non mancis & membris omnibus captis positæ: vidisse vero Romæ te incredibili Hominum gratulatione florentem, voluptatis; rebus gerendis interfuisse, quo tempore nobilem illam legationem obires, cujus ergo Romam ab invictissimo Rege nostro Francisco missus eras, gloriæ; assiduum tibi fuisse cum sermonem περὶ τῆς κατὰ τὴν τῆς Βρεττανίας Βασιλεία in illo orbis Terræ sanctissimo gravissimoque Consilio inferres, felicitatis fuit.

Quæ nos tum jucunditas perfudit, quo gaudio elati, qua sumus affecti lætitia cum te dicentem spectaremus, stupente summo ipso Pontifice Clemente, mirantibus purpuratis illis amplissimi ordinis Judicibus, cunctis plaudentibus? Quos tu aculeos in eorum animis, a quibus es ipse auditus cum delectatione, reliquisti? Quanta in sententiis argutia, in differendo subtilitas, majestas in respondendo, acrimonia in confutando, libertas in dicendo, enitebat? Dictio vero illa tua erat pura sic, ut Latine loqui pene solus in latio viderere: sic autem gravis, ut in singulari dignitate omnis tamen adesset humanitas ac lepos.

Animadverti equidem sæpenumero virorum illic quicquid erat naris emunctioris vocare te Gallorum Florem delibatum (quemadmodum est apud Ennium,) prædicareque unum post Hominum memoriam Antistitem Parisiensem vere παρρησιάζειν, & vero etiam cum Francisco Rege agi perbelle, qui Bellaios haberet in Consilio, quibus haud temere Gallia ullos aut gloria clariores, aut autoritate graviores, aut humanitate politiores, tulit.

Ante autem multo quam Romæ essemus, ideam mihi quamdam mente & cogitatione formaveram earum rerum quarum me desiderium eo pertraxerat. Statueram enim primum quidem viros doctos, qui iis in locis jactationem haberent, per quæ via nobis esset convenire conferreque cum eis familiariter, & audire de ambiguis aliquot Problematis, quæ me anxium jamdiu habebant. Deinde (quod Artis meæ erat) Plantas, Animantia, & Pharmaca, nonnulla contueri, quibus Gallia carere, illi abundare, dicebantur. Postremo sic Urbis faciem calamo perinde ac penicillo depingere, ut ne quid esset, quod non peregre reversus municipibus meis de Libris in promptu depromere possem. Eaque de re farraginem annotationum ex variis utriusque linguæ autoribus collectam mecum ipse detuleram. Ac primum quidem illud, & si non usquequaque, pro voto, haud male successit. Plantas autem nullas, sed nec animantia ulla, habet Italia, quæ non ante nobis & visa essent & nota. Unicam Platanum vidimus ad speculum Dianæ Aricinæ.

Quod erat postremum, id sic perfeci diligenter, ut nulli notam magis Domum esse suam, quam Romam mihi, Romæque viculos omnes putem. Neque non tu, quod temporis vacuum erat in celebri illa tua & negociosa legatione, id lubens collustrandis Urbis monumentis dabas. Nec tibi fuit satis exposita vidisse, eruenda etiam curasti, coempto in eam rem vincto non contemnendo. Cum itaque manendum illic nobis esset diutius quam sperabas, & ut mihi studiorum meorum fructus aliquis constaret, ad Urbis Topographiam aggrederer, ascitis mecum Nicolao Regio, Claudioque Cappuisio, Domesticis tuis, juvenibus honestissimis, antiquitatisque studiosis, ecce tibi excudi cœptus est Marliani Liber, cujus mihi quidem ita levationi confectio fuit, ut esse solet Juno Lucina cum ægre parientibus adest. Eundem enim fœtum conceperam, sed de editione angebar equidem animo atque intimis sensibus. Etsi enim argumentum ipsum excogitationem non habebat difficilem, non facile tamen videbatur rudem & congestitiam molem enucleate, apte, & concinne, redigere.

Ego, ex Thaletis Milesii invento, sublato Sciothero, Urbem vicatim ducta ab orientis obeuntisque solis, tum austri atque aquilonis partibus orbita transversa partiebar, Oculisque designabam. Ille vero a Montibus Graphicen maluit auspicari. Hancce tamen scribendi rationem tantum abest ut reprehendam, ut valde ipsi gratuler quod id ipsum cum agere conarer, anteverterit. Plura enim unus præstitit, quam expectare, quis ab omnibus Sæculi hujusce nostri quamlibet eruditis potuisset. Ita Thesim absolvit, ita Rem ex animi mei sententia tractavit, ut quantum ipsi studiosi omnes disciplinarum honestiorum debeant, quominus tantumdem ego unus debeam non recusem.

Molestum id demum fuit quod clara Principis Patriæque Voce revocatus Urbe ante cessisti quam ad umbilicum liber esset perductus. Curavi autem sedulo, ut simul atque in Vulgus editus esset, Lugdunum (ubi sedes est meorum studiorum) mitteretur. Id factum est Opera & Diligentia Joannis Sevini, hominis vere πολυλόγου. Sed nescio quomodo missus sine Epistola nuncupatoria. Ne igitur in lucem sicut erat deformis, & veluti ἀκέφαλος, prodiret, visum est sub clarissimi nominis tui auspiciis emittere.

Tu, pro singulari tua humanitate, boni omnia consules, nosque (quod facis) amabis. Lugduni, pridie Cal. Septemb. 1534.

(*D*) *Un* Amaulry Bouchard, *aussi Chancellier du Roy de Navarre, ... vendit & livra perfidement son Maitre aux Guises, en* 1560.] La plûpart de nos Historiens, qui ont parlé de ce fait, semblent ne l'avoir voulu raconter que peu-à-peu & comme par dégrés. Jean de Serres, dans ses *Commentarii de Statu Religionis & Reipublicæ in Gallia* (10), se contente de dire en deux mots, *Ipsius* (Navarræi,) *Cancellarius capitur:* & Jean de Montlyard, Continuateur de son *Inventaire de l'Histoire de France*, ajoûte à cela le nom, la dignité & le lieu de la prison de ce traitre, aussi bien que le principal but qu'on se proposoit par son emprisonnement. *Amaulry Bouchart*, dit-il (11) *Maistre des Requestes, & Chancellier du Navarrois, fut envoié prisonnier à Melun, avec autres amenés de Lyon, pour avoir preuves contre le Prince, duquel on poursuivoit le procès en diligence. Mais, on ne vouloit point de mal à Bouchart: il avoit desjà retiré son espingle du jeu, & babillé par Lettres au Cardinal de Lorraine au préjudice de son Maître.* Le Président Pierre de la Place, dans ses *Commentaires de l'Estat de la Réligion & République sous les Rois Henry & François second, & Charles neufiéme*, s'étend un peu davantage en ces termes (12): *son Chancelier, nommé Amaury Bouchard, Xaintongeois, & n'aguerres Maistre des Requestes de l'Hostel du Roy, fut en mesme temps constitué prisonnier, & prins par le Sieur de Jarnac, Chevalier de l'Ordre; lequel* (Bouchard) *on amena avec si grand soin & crainte de le perdre, que l'on luy faisoit faire l'essay de tout ce qu'il mangeoit, & prenoit, comme l'on faict aux Rois & Princes.*

Mezeray, quoique de beaucoup postérieur, & pouvant être mieux instruit, n'en dit pas d'avantage, & semble n'avoir pas connu la trahison de ce perfide Domestique ni sa prison à Melun. *Bouchard, Chancelier d'Antoine*, dit-il (13), *sans être pressé que de sa propre timidité, révéla toutes les pratiques du Prince de Condé, & les moyens qu'il emploioit pour y engager son frère. Il pensoit se mettre en sûreté par-là: mais, on se saisit de sa personne, & on le mit en Prison à St. Jean*

(10) *Part. I, Libr. II, folio 71. vso.*

(11) *Tom. III, pag. 1229. de la bonne édition non chatrée de* Paris, chez Saugrain & des Rues, en 1600, en 3 Voll. in 8.

(12) *Folio 105 vso.*

(13) Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, *Tom V, pag. 27.*

Homme, tant à cause de l'énormité de l'action, que parce qu'à ne lui donner alors que 60. ans, il s'en feroit écoulé 38. depuis la publication de son prémier Livre en 1522; & qu'il n'est pas fort ordinaire d'être Auteur d'un Ouvrage d'Erudition & de Critique à

Jean d'Angeli, où on le gardoit fort estroitement, afin d'avoir son tesmoignage quand on en auroit besoin. Grimaces toutes pures, & manége de Cour; car, on étoit bien assuré de lui, tant par ses déclarations de vive voix, que par ses propres Lettres au Roy & au Cardinal de Lorraine comme on le va voir dans les passages suivans. „ Le „ Connestable," dit Louis Reinier Sieur de la Planche, dans son *Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la Réligion, sous le Regne de François II*, imprimée *en M. D. LXXVI.*, sans autre indication, *in* 8: & je rapporterai d'autant plus volontiers ses propres termes, qu'ils sont tirez d'un Historien contemporain, très estimé, & extraordinairement rare; & qu'on y verra très clairement, que c'est la véritable source où la plûpart des autres Ecrivains ont puisé. „ Le Connestable [de Montmorancy,] sentant approcher „ la mort de Henri [II,] avoit envoïé au Roy „ de Navarre, pour incontinent s'acheminer à la „ Cour, afin de se saisir de bonne heure du Gouvernement du Royaume, avant que ceux de „ Guise s'en fussent emparés. Mais, ce Prince, „ peu désireux d'honneurs, & de maniemens d'affaires, n'en fut autrement esmeu . . . . Mais, „ se sentant continuellement resveillé par son frère „ le Prince de Condé, celuy de la Roche-sur-Yon, & autres grands Seigneurs, il y entendit „ de plus près . . . . . Aiant donc communiqué ceste affaire à ceux de son Conseil (les „ principaux desquels estoient Jarnac, Descars son „ Chambellan, principal favorit, & faisant les messages d'amy; ... & Bouchart, Maistre des Requestes du Roy, & Chancellier du dit Sieur) „ eux, voyans une chose de laquelle il ne leur „ pouvoit que bien advenir, si elle sortoit son effet, comme on les asseuroit, ... luy donnérent Conseil de s'acheminer à la Cour le plus „ diligeamment qu'il seroit possible, & d'amener „ le plus grand nombre de Gentils-Hommes „ qu'il pourroit . . . . . Mais, la chose ne fut „ plustost conclue, que ceux de Guise n'en fussent „ avertis par Descars, qui vouloit avoir deux cordes en son arc, & avoit tousjours fait mestier „ & marchandise du secret de son Maistre (14) „ . . . . Bouchart, Chancellier du Roy „ de Navarre, & qui aussi estoit Maistre des Requestes du Roy, vend son Maistre, devant „ qu'on luy eust parlé de l'acheter. L'ayant du „ commencement conseillé & sollicité très instamment d'entendre aux remonstrances & sommations à lui faites, pour l'espérance qu'il avoit „ (tant il estoit sot) d'estre fait Chancellier de „ France, & voyant que les choses tiroient en „ longueur; & craignant, si l'affaire ne succédoit „ de perdre la vie & les biens, si tost qu'il sçeust „ ce qui se faisoit à Lyon, se retira en sa maison „ en Poitou, &, allant au devant par derrierre, „ escrivit au Roy, le suppliant très humblement „ de rappeller le Prince de Condé d'auprès le Roy „ de Navarre son frère, qu'il disoit le poursuivre „ sans cesse d'entreprendre beaucoup de choses „ contre les Ministres de sa Majesté, & pour troubler le Royaume, à la sollicitation des Luthériens & des Prédicans de Geneve, à quoy toutes-fois, disoit-il, le dit Seigneur n'a jusqu'alors voulu entendre, mais il est à craindre qu'il „ ne soit gagné par quelque longue importunité. „ De quoi il n'avoit voulu faillir d'advertir sa Majesté, pour luy estre très humble & très obéissant subject naturel & serviteur, & pour la „ double obligation d'estre l'un des Ministres de „ sa Justice. Il escrivit (quel malheureux Judas!) „ semblables Lettres au Cardinal de Lorraine, „ luy offrant tous services, espérant quelque jour „ lui réciter à bouche, beaucoup de choses de conséquence, qu'il ne pouvoit escrire. Cependant, „ il le supplioit de se donner garde des machinations, que l'on brassoit contre luy, & toute sa „ maison. Bref, il promettoit des moyens pour „ faire le procès, aux Princes, & plus grands „ Seigneurs du Royaume . . . . . L'on dit, que „ luy mesme donna les moyens de se faire prendre prisonnier . . . . . Voilà comme ces pauvres Princes estoient maniés par leurs propres „ serviteurs; ce que l'on n'eust jamis peu douter „ de Bouchart; car jamais Homme ne se monstra tant affectionné au contraire, & fut celuy „ mesme qui conseilla au Roy de Navarre d'envoyer querir ceux qui vinrent puis après à Nérac, entre lesquels estoit Théodore de Beze.... „ Plusieurs tenoient, que Jarnac avoit pratiqué ce „ Chancellier; car „ils etoient grands amis & familliers. (Aussi s'estoit-il du tout retiré de la „ compagnie & familiarité des dits Seigneurs, ne „ les ayant veus depuis leur Voyage à la Cour, „ & leur ayant refusé tout service & aide. Cela „ fit pareillement Saincte-Foy son frère, encore „ qu'il eut receu du Prince de Condé toutes les „ faveurs & courtoisies que Gentil-Homme sauroit requerir de Prince, voire jusqu'à le faire „ Lieutenant de sa Compagnie de Gendarmes „ (15). . . . . Advint que Bouchard estant allé voisiner chés un Gentil-Homme, on lui apporta un gros paquet, & luy dit tout haut le „ porteur, envoyé de Jarnac, que son Maistre le „ luy envoyoit avec ses affectueuses recommandations; l'avertissant, qu'il le verroit dans trois „ jours chés luy, avec bonne Compagnie. Sur „ quoy le Chancellier, rougissant & palissant, „ comme aussi à l'ouverture du paquet, luy manda, „ qu'il feroit le très bien venu; ce qui fut très „ bien remarqué. Bref, au jour assigné, Jarnac „ vient en sa maison, après l'avoir derechef advertí de sa venue, le fait & constitue Prisonnier, saisit ses papiers, & use en son endroit de „ toutes les rudesses en apparence qu'on eust peu „ faire au plus estrange Homme du monde. Pour „ quoy faire il estoit accompagné de deux Compagnies de Gensdarmes avec la sienne, & sembloit qu'il deust avoir abandonné la maison au „ pillage. De quoy Bouchard se plaignoit grandement, appellant Jarnac *traistre* & *meschant*, & „ le menaçant de s'en venger, & luy faire trancher la teste. Voilà comme ceste farce fut „ jouée, & ce Chancellier conduit à Orléans en „ grande Compagnie, & de-là envoyé à Melun, „ avec tous les autres Prisonniers amenez de Lyon; afin de leur faire procès, & de préparer „ les preuves contre le Prince de Condé, duquel „ on hastoit l'affaire en toute diligence (16)..... „ Ni luy, ni nuls de tous ceux-là, ne furent „ recollez ni confrontez au dit Sieur Prince: & „ disoit-on, que Bouchard avoit depuis pensé à „ sa conscience, & qu'il ne pourroit esviter, „ qu'on ne monstrat luy-mesme avoir esté Autheur de toutes les choses passées: à l'occasion „ de quoy il s'estoit résolu de chanter autre langage, niant avoir rien escrit (17)."

L'Auteur de l'*Histoire des choses mémorables avenues en France depuis l'an* 1547, *jusques au commencement de l'an* 1597, *sous le Regne de Henry II, François II, Charles IX, Henry III, & Henry IV, contenant infinies merveilles de nostre Siécle*, vulgairement appellée par abbréviation l'*Histoire des cinq Rois*, & imprimée *en* 1599, sans autre indication, in 8°: cet Auteur dis-je, qu'on croit assez communément être le même Jean de Serres déjà cité ci-dessus, a, non seulement adopté tout cela, mais même l'a copié mot pour mot (18); & cela sans avertir d'où il l'avoit tiré. Ainsi, il ne peut guére éviter de passer pour un plagiaire insigne, à moins qu'on ne veuille se contenter de ce qu'il dit dans son *Epitre Dédicatoire aux Gouverneurs de la Ville de Dordrecht*, qu'il a *tiré ce Recueil de divers Livres publiés depuis quelques années, où les miséres de la France sont sommairement représentées:* mais, je doute fort qu'une maniére de citer si vague, si abusive, & si propre à couvrir frauduleusement des larcins littéraires, soit fort du goût des Personnes équitables.

Le célébre d'Aubigné confirme, mais en très peu de mots, tous ces traits dans son *Histoire Universelle*. „ Le Chancellier Bouchart" dit-il (19), [„ qui avoit *auparavant* menacé le „ Prince

(14) La Planche, Hist. de François II, pag. 40—42.

(15) Là-même, pag. 601—604.

(16) Là-même, pag. 625, 626.

(17) Là-même, pag. 699, 700.

(18) Pagg. 107, 108, & 112.

(19) Tom. I, col. 128.

à 22. ans, & d'un Ouvrage écrit contre un savant tel que Tiraqueau. Peut-être le second étoit-il fils du prémier, dont il portoit le même nom, & occupoit les mêmes dignitez : Circonstance, dont il ne seroit pas mal-aisé de citer divers autres éxemples.

„ Prince de Condé,] & qui avoit lasché le pied „ dès Lusignan à Saint Jean [d'*Angely*,] pour esquiver la honte de sa trahison envers son Maistre, „ fut pris en sa maison par Jarnac, mené en Cour „ bien lié, sans manier Coutteau, & sans gouster „ Viande avant l'essay : tout cela, comme estant „ double traistre, assavoir, au Roy, & à son „ Maistre."

Peut-être pourroit-on objecter, qu'à la réserve de Mezeray, qui même ne charge point Bouchard, tous ces témoins-là sont Protestans. Mais, une pareille objection n'aboutiroit à rien ; car l'illustre Mr. de Thou, quoique bon Catholique, & de plus très honnête homme, rapporte pareillement les mêmes faits. *Navarrum*, dit effectivement ce sage & sincére Historien, *ad fortiter capessendam Rempublicam & perrumpendos Adversariorum conatus, plerique a proceribus, tum ante alios Vidas Chabotius Jarnacius, vir generosus, quotidianis sermonibus, oblatis priscæ nobilitatis opibus, incitabant. Sed hominem natura cunctabundum remorabantur Domestici Consiliarii, qui apud eum consuetudine multum poterant, ... Franciscus Scarsius, [cujus nobilitatem avaritiæ sordes obscurabant;] & Almericus Bucardus, libellorum supplicum Magister & Navarri ipsius Cancellarius; qui, seu periculi metu, sive in Guisianorum gratiam, recrudescentes injuriarum plagas, mollibus sermonibus, leniebant, & justæ indignationis vim atque aciem injecta mora frangebant* (20). . . . . *Scarsius, homo duplex, profectionem* (Navarri) *urgebat. Et Almericus Bucardus jam ante Regem per Litteras monuerat, ut Condæum a Navarro divideret ; nam, ex quo Condæus ad eum venisset, turbida Consilia in ipsius Domo agitari cœpta, evocatos Geneva Pastores, & omnia ad turbas ac seditiones comparari : eaque de causa ipse, ne videretur pravis eorum Consiliis participare, Joannis Angeriaci fanum in Santonibus, unde ortus erat, petita a Navarro venia, se contulerat* (21). . . . . *Captus mox Almericus Bucardus a Vido Chabotio Jarnaco, Regis jussu, cum omnibus Litteris, quas penes se habebat, & Joannis Fano perductus, tanta sollicitudine ac cura, ut cibus potusque ejus prægustarentur, ne, subita morte exstinctus, tanti criminis probationes subverteret* (22). Il y a là quelque différence entre La Planche & Mr. de Thou, qui ne met point Jarnac au nombre des Conseillers du Roi de Navarre, & qui ne dit mot de cette étrange Comédie jouée entre lui & Bouchard lors de la prise de celui-ci, non plus que des prisons d'Orléans & de Melun : mais, sa trahison & sa perfidie, n'y sont pas moins notoires. Tous ces passages-là paroitront peut-être un peu longs ; mais qu'on fasse réfléxion, qu'ils établissent clairement l'origine des guerres intestines, qui ont fait périr une infinité d'hommes, & qui ont cruellement affligé & désolé la France, pendant près de quarante ans : & l'on reconnoitra sans doute, qu'ils étoient trop importans pour être négligés dans un Article tel que celui-ci.

(20) *Thuani Histor. Tom. I, pag. 589. édit. Parif. 1604, in folio. Notez, que ces paroles enfermées entre deux crochets* [] *ne se trouvent ni dans l'édition de Geneve* 1626-1630, *ni dans le* Thuanus restitutus.

(21) *Ibidem, pag.* 662.

(22) *Ibidem, pag.* 665.

BOULANGER (ANDRÉ), Réligieux Augustin Réformé, infiniment plus connu sous le nom de PETIT PÉRE ANDRÉ. Comme on trouve son Article dans le *Dictionaire de Moréri*, je ne mets ici son nom, que pour corriger trois petites fautes de cet Auteur (*A*) ; & pour rapporter trois passages curieux, qui serviront à désabuser de la fausse opinion où l'on est d'ordinaire sur le sujet de ce bon Réligieux, & dans lesquels on verra sans doute avec plaisir son véritable caractère (*B*).

(*A*) *Trois petites fautes de* Moréri.] La I. est de lui attribuer une *Oraison funébre de Henriette Marie de Bourbon, Abbesse de Chelles.* Il falloit dire, de *Marie* DE LORRAINE ; car, c'est ainsi que se nommoit cette Abbesse. En voici la preuve, prise du titre même de l'Ouvrage en question : *Oraison funébre de Marie de Lorraine, Abbesse de Chelles, par le Père André Boulanger, Augustin. Paris*, 1627, *in octavo* (1). La II. consiste en ce qu'il nomme ce Réligieux *Boulenger*, au lieu de *Boulanger*. On vient de voir que ce dernier mot est son véritable nom. Ce n'est-là, à la vérité, qu'une bagatelle ; mais, en fait de noms propres, on doit être éxact jusqu'au scrupule ; & c'est une précaution, qu'on ne sauroit trop recommander. La III. est, qu'il ne lui donne que 79 ans de vie, au lieu de 80 ; & qu'il ne remarque point, qu'il a vecu 62 ans dans son Ordre, & qu'il y a éxercé deux fois la charge de Provincial (2).

(*B*) *Je rapporterai trois passages, ... dans lesquels on verra . . . . . son véritable caractére.*] Je le fais d'autant plus volontiers, que cela peut servir à le justifier de toutes les boufonneries, & de toutes les pauvretez, que l'on met ordinairement, & fort injustement, sur son compte.

„ Tout goguenard que vous croïez le petit Pè„ re André," lui fait-on dire à lui-même dans un Ouvrage d'esprit (3), „ il n'a pas toujours „ fait rire ceux qui l'écoutoient. Il a dit des vé„ ritez, qui ont renvoïé des Evêques dans leurs „ Diocéses, & qui ont fait rougir plus d'une co„ quette. Il a trouvé l'art de mordre en riant : „ il ne s'est point asservi à cette lâche complai„ sance, dont tout le monde est esclave ; & toute „ sa vie il a fait profession d'une Satyre ingénue, „ qui a mieux gourmandé le Vice, que ces Apos„ trophes vagues que personne ne prend pour soi. „ . . . . On ne me reprochera jamais," continue-t-il, „ d'avoir fait des contes à plaisir, „ comme il y en a plusieurs qui l'ont pratiqué. „ J'ai suivi la pente de mon naturel, qui étoit „ naif, & qui me portoit à instruire le peuple par „ les choses les plus sensibles. Ainsi, pendant „ que d'autres se guindoient l'esprit, pour trou„ ver des pensées sublimes qu'on n'entendoit pas, „ j'abaissois le mien jusques aux conditions les „ plus serviles, & aux choses les plus ravalées, „ d'où je tirois mes éxemples & mes comparai„ sons : & les uns & les autres ont produit leur „ effet." Mais, comme il se pourroit faire qu'on ne regarderoit cela que comme un simple jeu d'esprit, il ne sera point hors de propos d'y ajouter quelque chose de plus direct & de plus positif.

Il avoit la réputation d'être bon Théologien, & prêchoit avec succès. Il mêloit souvent quelques mots enjouëz dans ses Sermons, & disoit que c'étoit pour réveiller ses Auditeurs (4).

„ Le petit Père André," dit Vigneul-Marville (5), „ Prédicateur & Réligieux du Couvent „ des petits Augustins à Paris, étoit de la famille „ de Messieurs le Boulanger, personnes d'une qua„ lité distinguée dans la Robbe. Je l'ai souvent „ écouté ; mais, je n'ai jamais remarqué qu'il „ ait dit les impertinences, qu'on lui attribuë, & „ dont assûrément il n'étoit point capable. Il „ menoit une vie trés sainte, & très austére, & „ n'avoit nulle considération pour le monde. Son „ talent n'étoit point de farder la vérité : il la „ présentoit toute nuë, sans ornement & sans voi„ le. Toutes ses expressions étoient naïves & na„ turelles. Il faisoit un grand usage des Proverbes „ les plus communs & les plus populaires : . . . . „ ses comparaisons, comme ses autres figures, „ étoient toujours prises de ce qu'il y a de plus „ bas . . . ; & c'est ce qui a donné lieu aux con„ tes qu'on a faits de lui." Comparez cette simplicité *toute nuë & sans ornement*, ces *expressions naives & naturelles*, ces *Proverbes communs & populaires*, & ces *comparaisons basses*, avec les *pointes frivoles*, les *ornemens superflus*, les *faux brillans*, & les *Epigrammes*, que le Commentateur de

(1) *Biblioth. Baluziana, Tom. II, pag.* 949. *No.* 9408. *Le Long, Biblioth. Hist. de la France, No.* 6154.

(2) *Ephémérides de Pierre de St. Romuald, sous le* 21. *de Sept. pag.* 186.

(3) *Gueret, Guerre des Auteurs anciens & modernes, pag.* 154-156.

(4) *Brice, Descript. de Paris, Tom. III, pag.* 168.

(5) *Mélanges d'Histoire & de Littérature, Tom. II, pag.* 115 & 116.

de Boileau lui prête, aussi bien qu'à Mascaron, Evêque de Tulles (6); & jugez par là de l'éxactitude ou de la bonne-foi de sa critique. Bien loin *d'épuiser son esprit*, en jeux de mots si recherchés, le petit Père André se servoit des expressions les plus simples & les plus vulgaires, & souvent même de maniéres de parler, si triviales, qu'elles en étoient quelquefois risibles: &, selon la maxime du Poëte, *Ridendo dicere verum quid vetat*? pourvû qu'il censurât efficacement les Vices, il emploïoit aussi volontiers un quolibet propre à ce but, qu'une pensée sublime; & il ne s'embarassoit guéres, ni de la politesse des termes, ni du choix des réfléxions. C'étoit-là proprement son caractère; & en voici deux preuves tout-à-fait convaincantes. „Un jour un Docteur de Sorbonne fut fort surpris de lui entendre comparer les quatre Docteurs de l'Eglise Latine aux quatre Rois de notre jeu de cartes. *St. Augustin*, disoit-il, *est le Roi de Cœur, par sa grande charité; St. Ambroise est le Roi de Tréfle, par les fleurs de son éloquence; St. Jérome est le Roi de Pique, par son style mordant; & St. Grégoire est le Roi de Carreau, par son peu d'élévation*. . . . . La Reine Anne d'Autriche arrivant à son Sermon, qui étoit déja commencé, il lui dit pour tout compliment, *Soïés la bien venuë, Madame, nous n'en mettrons pas plus grand pot au feu*; & poursuivit son Discours, sans le reprendre dès le commencement, selon la coutume (7)." Cela est bien éloigné de l'*Infandum Regina jubes renovare dolorem*, qu'on prétend qu'il ait dit à cette Princesse, qui n'arriva qu'après le commencement d'un de ses Sermons sur la Passion. Mais, c'est l'ordinaire d'attribuer ainsi toutes sortes de bons-mots & de saillies à ceux à qui il en est effectivement échappé quelques-unes; témoins les plaintes que Ciceron faisoit déja de son tems, de ce qu'on lui attribuoit jusqu'aux impertinences de Sestius (8). Les Livres sont pleins de ces sortes d'éxemples; & Sixte Quint, Henri IV, le Duc d'Ossone, à qui Leti donnoit impudemment les bons mots de la Reine de Navarre, Sœur de François I., & tant d'autres personnages célébres, en sont d'assez bonnes preuves. On en invente même, qu'on met hardiment sur leur compte; & il s'en trouveroit sans doute beaucoup de cette sorte, tant dans les *Ana*, que dans les autres Recueils de cette espéce. Telles sont, par exemple, les deux mauvaises plaisanteries suivantes, qui se rapportent trop bien ici, pour ne les y pas emploïer. I. La premiére est tirée d'un Recueil d'*Anecdotes Historiques, Galantes, & Littéraires, du tems présent* (9), composé par quelqu'un de ces Catholiques de parade & de pure ostentation, qui, connoissant bien, & turlupinant même, les erreurs & les abus du Catholicisme, voudroient néanmoins faire accroire, qu'ils y sont très sincérement attachés: Fourbes & Imposteurs insignes, infiniment plus détestables que les Superstitieux, qu'ils condamnent, & qui ne connoissent rien de mieux. Voici comment celui-ci s'éxprime. „Du tems du petit Père André, on alloit à ses Sermons, dans le même esprit qu'on va voir les jeux de la Foire. Jugez par là du fruit qu'on pouvoit retirer de semblables Prédications. Le grand Condé goûtoit fort ce stile; & c'est lui en partie, qui fit la réputation du petit Père. L'Archevéque de Paris, bien loin de le goûter, l'auroit interdit, sans la protection toute puissante du Prince. Le petit Moine, qui avoit trouvé le secret de captiver, pour ainsi dire, la Cour & la Ville, étoit picqué de voir que le seul Archevêque n'applaudissoit pas à ses bouffonneries. Pour vous donner une véritable idée de son génie, je vais vous rapporter un trait de sa façon, & des moins connus. Ce Moinillon, ne cherchant que les occasions à pouvoir faire valoir ses quolibets en présence du dit Prélat, engageoit souvent son Protecteur à mener Mr. l'Archevêque à ses Sermons. Un jour qu'il devoit débiter celui qui regarde la Samaritaine, on vint l'avertir que Mr. de Condé, voulant y entrainer Mr. de Paris, il lui avoit répondu pour s'en deffendre, que le Prédicateur n'avoit rien de supportable, que certains éxordes, qu'il emploïoit d'abord pour prévenir l'attention de l'Auditeur; encore ces éxordes étoient-ils si longs, qu'ils l'endormoient. Sur cet avis, ne s'attendant point à être honoré de la présence Archiépiscopale, il fut très surpris en montant en chaire de le voir paroître accompagné du Prince. Crainte qu'il ne retrouvât plus une occasion aussi favorable, voici la maniére comique dont il le régala. Aïant fait un Signe de Croix, & plusieurs autres grimaces qu'on a imaginées avant d'entrer en matiére, il commença par ces paroles de l'Evangile, *Mulier, da mihi bibere*. Ce sont les mêmes, que Jésus addressa à la Samaritaine, en lui demandant de l'eau à boire, & que le Prédicant traduisit comme vous allez voir. *Femme, paye pinte; &, tandis que tu iras à la cave, nous dirons promptement l'*Ave Maria*, crainte d'endormir Monsr. l'Archevêque: car, il m'est revenu, qu'il n'aimoit pas les longs éxordes* (10)." Sans nous arréter à la maniére également plate, ennuïeuse, & inélégante, dont tout cela est raconté, contentons-nous d'observer, qu'un conte si peu vraisemblable a tout l'air d'avoir été fabriqué par l'Auteur même, ou du moins copié d'après quelque mauvais plaisant tout aussi peu judicieux que lui; & que le caractère, qu'on y donne au Prince de Condé, est si peu conforme à celui que lui ont donné tous ceux qui ont loué son grand discernement, son bon goût, & la délicatesse de son esprit, qu'on ne peut le regarder que comme une prétenduë *Anecdote* aussi témérairement avancée que quantité de celles dont on a composé ce pitoïable Recueil. La II. mauvaise Plaisanterie que j'ai à citer, est une farce impertinente & ridicule, que quelques partisans des Jansénistes publiérent il y a quelques années sous le titre de *Songe du petit Père André* (11); & dans laquelle, sous prétexte qu'elle étoit intitulée *Songe*, ces gens là se sont crus en droit d'entasser impertinences sur impertinences. Ils y introduisirent, aussi malhabilement que peu décemment, Jésus Christ, comme ignorant la Doctrine de la grace, & comme tout étonné de trouver Jansénistes, St. Thomas d'Aquin, St. Bernard, St. Augustin, St. Paul, & qui pis est, lui-même: ne réfléchissans point, qu'on pouvoit très bien retorquer contre eux leur folle Allégorie, & leur reprocher, qu'il falloit bien que ce ne fut point là la Doctrine de Jésus Christ, puisqu'il ne la connoissoit pas. Il n'y a donc pas grand fonds à faire sur ce qu'on attribue dans ces sortes de Recueils au petit Père André; & le témoignage avantageux, qu'en ont porté trois Ecrivains très capables d'en bien juger, & surtout un Homme qui l'avoit *souvent écouté*, est sans doute d'un tout autre poids que des ouï-dire, & de simples lambeaux de conversation, souvent altérez par ceux qui les ramassent çà & là pour en grossir leurs compilations. Moréri en avoit assez dit pour justifier ce bon Réligieux: mais, comme il ne cite personne, & que d'ailleurs on ne respecte pas beaucoup son autorité, j'ai cru qu'on se soumettroit plus volontiers à celle des Auteurs contemporains qui déposent en sa faveur; & c'est ce qui m'a particuliérement porté à dresser cet Article.

JEAN PIERRE CAMUS, Evêque du Belley, plus fameux par son Antipathie pour les Moines mendians & par les écrits violens qu'il a faits & publiés contre eux, que par quantité de Romans dévots & d'Historiettes pieuses, composées, mais en vain, dans le dessein louäble de détourner le monde de la lecture pernicieuse de ce nombre innombrable de Romans de toute espéce dont la République des lettres, ou plûtôt le commerce de la Librairie, étoit déjà inondé de son tems, & n'a nullement cessé de l'être dépuis, tant le vulgaire aime à perdre son tems & abuser criminellement ainsi de son loisir: ce bon & pieux Evêque, dis-je, étoit assez du goût & du caractère du petit Père André pour la Prédication, & l'on peut voir divers de ses traits à cet égard dans les *Mémoires Historiques, Politiques, Critiques, & Littéraires d'Amelot de la Houssaie*, sous le mot CAMUS. On y verra de plus, que c'étoit lui qui définissoit à si juste titre la politique *Ars non tam regendi, quam fallendi, homines*, ce que je traduirois par *l'Art d'abuser perfidement des Passions des Hommes, pour les asservir*: aussi disoit-il également du *Prince de Balzac*, & du *Ministre d'Etat de Silbon*, qui parurent de son tems, que c'étoient de fort mauvais Livres.

Au reste, on a quelquefois vû des Prédicateurs très graves & très éloquens recourir à ces sortes de saillies en apparence burlesques & risibles, lors que des Auditeurs, obstinez dans leurs mauvaises habitudes, & dans leurs vices, faisoient la sourde oreille à leurs Remontrances sages & sérieuses, & faisoient

(6) Oeuvres de Boileau, *Tome II*, *pag.* 18. *édition de la Haie*, *chez Vaillant*, *en* 1722. *en* 4 *vol. in* 12.

(7) Vigneul Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. II*, *pag.* 315 & 316.

(8) *Aio enim, omnia omnium dicta, in his etiam Sestiana, in me conferri. Quid? Tu id pateris? Nonne defendis? Non resistis? Equidem sperabam, ita notata me reliquisse genera dictorum meorum, ut cognosci sua sponte possent.* Cicero Epistolar. ad Familiares, *Libro VII*, *Epist.* XXXII, *pag.* 698. *Ajoûtez à cela ce qu'il dit dans son* Oraison pour Plancius. *Agnosco ex me: permulta in Plancium, quæ ab eo nunquam dicta sunt, conferuntur. Ego, quia dico aliquid aliquando, si non perfacetum, attamen fortasse non rusticum; quod quisque dixit, me id dixisse dicunt. Si quid est homine ingenuo dignum aut docto, non aspernor. Stomachor vero, cum aliorum non me digna in me conferuntur.*

(9) Imprimé à la Haye, chez Pierre Paupie, en 1737, en 2 volumes in 12.

(10) Anecdotes Historiques, Galantes, & Litteraires, du tems présent, *Tome II*, *pag.* 208. —— 211. Voïez touchant ce ridicule Ouvrage la *Préface* du Tome VI. des *Lettres Juives*, num. I; &, touchant son Auteur, l'*Epître Dédicatoire* de ce même volume.

(11) Le Songe du petit Pere André, *extrait d'un Livre intitulé* Les Bons Mots du petit Pere André. *Cela se trouve au bout d'un* Recueil de Pieces sur la Contestation entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, *imprimé à* Amst. chez Jean Porgieter, en 1716, in 4. *Peut-être n'est-il point inutile de remarquer, que ce Livre* des Bons Mots du petit Pere André *n'est qu'une chimére; & que l'extrait, qu'en indique pag.* 137. *la* Bibliotheque Janseniste, *n'est autre chose que celui-ci. Quoi qu'il en soit, on affirme-là, que les* Jansenistes, qui savent tirer avantage de tout, & tout mettre à profit, jusqu'aux *Almanacs, Vaudevilles, & Chansons*, ont prêté au fameux petit Pere André, des *Plaisanteries*, & de *bons Contes*, pour faire rire le Public aux dépens de la Réligion & de l'Eglise.

soient semblant de ne les pas comprendre : témoin ce Trait du Père Gardeau, Réligieux de Ste. Genevieve, & Curé de St. Etienne du Mont à Paris. Rebutté du peu de fruit de ses exhortations sérieuses & fréquentes contre les immodesties des Femmes qui découvroient excessivement leurs gorges, il s'avisa un jour de les apostropher ainsi : *Couvrez-vous donc, au moins en nôtre présence ; car, afin que vous le sachiez, nous sommes de chair, & d'os, ainsi que les autres Hommes.* Chacun se prit à rire, & les Femmes sur-tout ; mais lui, redoublant son sérieux, leur dit : *Quand on vous parle décemment, & en paroles couvertes, vous faites la sourde oreille, & ne voulez point entendre ; & quand on vous parle en termes clairs vous les trouvez comiques, & vous mettez à rire. A vôtre malédiction donc, si, les entendant si bien, vous n'en faites pas un meilleur usage.* Un long Discours fort étudié, & rempli de passages des Pères, & de Lieux-communs Théologiques, sur la modestie, étoit sans doute moins propre que cette vive Apostrophe à produire un heureux effet : & si les Femmes d'alors ne se corrigérent point, & ne laissérent pas de persister dans leur impudence, c'est que, comme le remarque très bien l'Ecclésiastique XXV. 26, *Brevis omnis malitia super malitiam mulieris*, c'est-à-dire, *Il n'y a point de malice, aussi obstinément perverse, que la malice de la Femme.*

BOURBON (LOUÏS (a) DE) PRINCE DE CONDE', Chef des Réformez de France sous les Regnes de François II., & de Charles IX., & l'un des plus grands Hommes que la France ait jamais produits. On en pouroit faire un Article aussi curieux qu'étendu ; car, il y a certainement beaucoup de choses à reprendre sur son sujet, tant dans le Dictionaire de Moréri, que dans une infinité d'autres Auteurs, qui en ont parlé, ou en amis, ou en ennemis ; & peut-être m'y appliquerai-je quelque jour : mais, pour le présent, je me contenterai d'examiner une chose, qui en vaut bien la peine, & qui est très digne de la curiosité des Lecteurs. Il s'agit d'une des plus insignes calomnies qui aïent été débitées contre ce grand Prince (*A*). J'y joindrai par occasion la réfutation d'une erreur bien étonnante dans un François Homme de lettres, tou-

(a) *Dans les* Ephémérides de Pierre de St. Romuald, *Tom. I, pag. 108, 155, &c. & Tom. II, pag. 134, 147, &c. ce Prince est mal nommé* Henri ; *& son fils ainé* Louis. *Des Ecrivains François, & sur-tout des Ecrivains Historiques, ignorent-ils des choses si communes !*

(*A*) *J'examinerai . . . . une des plus insignes calomnies qui aïent été débitées contre ce grand Prince.*] Les plus grands Hommes sont les plus sujets à être calomniés. Il ne faut donc point s'étonner qu'un Homme aussi illustre que le Prince de Condé ait été exposé à quantité de calomnies. Entre toutes celles dont ses ennemis se sont efforcés de le couvrir, celle-ci n'est pas la moins digne d'attention ; c'est qu'ils lui imputérent d'avoir fait battre monnoïe à son coin & à son effigie, & d'y avoir fait mettre cette légende criminelle, LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS.

Une chose tout-à-fait digne de remarque, c'est que, pendant plus de 25. ans, les étrangers sont les seuls qui aïent parlé de cette monnoïe. On la méprisoit probablement en France, comme une imposture trop manifeste & trop grossiére pour y faire quelque impression. Mais, lors qu'on vit que les Jésuites, & les Ligueurs l'y mettoient en jeu & l'y faisoient valoir, on prit enfin le parti d'en faire évidemment sentir la fausseté, le ridicule, & la méchanceté : & c'est ce dont on va pleinement se convaincre fort au long dans le détail suivant, fidélement extrait des divers Ecrivains, qui en ont parlé.

Le plus ancien Auteur, que je sache avoir fait mention de cette monnoïe, est un Moine Hollandois, d'ailleurs fort connu, tant par sa rebellion ouverte & déclarée, que par son libertinage dévot & impie : en un mot, le fameux Frére CORNELIS ADRIANSEN de Dordrecht, Franciscain de Bruges, d'où l'on fut enfin forcé de le bannir à Ypres ; qui, non content de se déchainer aussi publiquement que séditieusement en pleine chaire contre les Magistrats & les Princes, abusoit encore le plus criminellement du monde de la Confession, en faisant dépouiller nuës comme la main, en fouëttant, mais fort légérement sans doute, & en dédommageant ensuite d'autre façon, celles de ses pénitentes, qui étoient assez sottes, ou assez libertines, pour se prêter si criminellement à la lubricité effrénée de ce Moine impudique (1). Voici ce qu'il débita touchant la prétendue monnoïe du Prince de Condé, tiré de deux de ses Sermons prêchés dans le Couvent des Franciscains de Bruges le 1. & le 2. de Novembre de 1567 : & l'on verra par là, que sa maniére de prêcher étoit pour le moins, aussi extraordinaire, que celle des Maillards, des Barlettes, & des Menots. „Eh! voïez," s'écrie-t-il avec un emportement également insolent & brutal, „ comme ce maudit *Condé*, le Chef des „ Huguenots en France, recommence à y jouër „ son jeu, & est occupé à saccager cette noble „ France, à la piller, à la ruïner, & à la détruire de fond en comble ! Sa fureur va même „ jusqu'à vouloir chasser, prendre, ou massacrer, „ son Roi légitime. Eh ! cela ne paroit-il pas „ bien à la monnoïe qu'il a fait frapper avec cette „ Inscription : LUDOVICUS BORBONIUS, „ PRIMUS REX CHRISTIANORUM ? Ah ! „ faux traitre, infame coquin, & double scélérat ! „ Crois-tu donc être le prémier Roi des Chrétiens ? „ Eh ! voïez, je vous prie, n'est-ce point là le „ train des Anabaptistes de Munster, avec leur „ Roi Jean de Leiden ? Et ne faut-il donc pas, „ que ce *Condé*, & ses Huguenots, aïent au moins „ chacun cent mille Diables dans le ventre." . . . „ Il se fait intituler," continuë-t-il dans son second Sermon, „ LUDOVICUS XIII., PRIMUS REX EVANGELISTARUM, ou „ EVANGELICORUM. Eh ! n'est-ce pas-là „ un joli prémier Roi des Evangeliques ? Eh ! „ qu'il se fasse appeller le *Fléau de Dieu* comme „ *Attila*. Mais, en vérité, quoiqu' Attila fût un „ cruel Tiran, ce n'étoit encore qu'un Saint au „ prix de ce *Condé*. Hélas, hélas ! Pourquoi „ Monseigneur *de Guise*, ce saint Martir de bienheureuse Mémoire, ne l'a-t-il pas fait accrocher „ à un gibet, quand il l'avoit pris il y a cinq ans ? „ Tant de malheurs & de cruels traitemens n'auroient pas été faits aux Réligieux de Dieu, aux „ Prêtres de Dieu, & à tous les Catholiques de „ France. Mais hélas ! nous autres Catholiques „ nous n'avons d'autre défaut que d'être toujours „ beaucoup trop bons, beaucoup trop pitoïables, & „ beaucoup trop débonnaires. Ce Bandit n'a-t-il „ pas été pris deux fois pour sa méchanceté ? Pourquoi lui avoir chaque fois fait grace du gibet ? „ Hélas! voilà d'où viennent nos malheurs. Mais, „ quoiqu'il ait échappé le gibet, il n'échappera pas „ les grands Diables d'Enfer, qui lui farciront le „ cul de souffre & de poix ardente." . . . . „ Ce „ n'est rien que l'équippée du Prince d'Orange," ajoûte-t-il dans un autre Sermon : „ mais, ce „ qui doit nous tenir bien plus au cœur ; c'est le „ triste & déplorable état des Eglises de France, où „ cet enragé de *Condé*, accompagné & tenté par „ les Diables de l'Enfer, recommence son horrible „ train & son affreuse persécution, pillant, volant, brulant, saccageant, & renversant de fond en comble „ toutes les Eglises & Monastéres Catholiques, & en „ chassant & massacrant inhumainement tous les Prêtres, Réligieux, & Réligieuses. C'est donc cet „ endiablé, & ses satellites, que nous devons craindre & avoir en éxécration ; mais non ce pauvre „ gueux de Prince d'Orange, que nôtre brave & „ saint Défenseur le Duc d'Albe saura bien étriller, „ & réduire au petit pied (2)." Telle étoit cette im-

(1) *On auroit peine à se persuader à quel excès il portoit son insolence & ses débauches, si divers Ecrivains contemporains, tant Catholiques que Protestans, ne nous en avoient conservé la mémoire.* Emanuel de Meteren *est celui d'entre eux qui les décrit le mieux dans son* Histoire des Païs-Bas, *Livr. VII, foll. cliij & cliv de l'édition Latine d'Amsterdam, en 1570, in folio. L'on y voit avec horreur des saletez & des brutalitez si grossiéres & si impies, qu'il n'y avoit qu'un Moine absolument abimé dans la débauche la plus crasse & la plus infame, qui pût les proférer. Je sai bien, que* Sanderus, Valere André, & Foppens, *Bibliothécaires Belgiques, disent, que ses* Sermons *ont été remplis de ces infamies par les hérétiques. Mais, je sai bien aussi, que ces* Sermons *& son* Histoire *avoient été imprimez plus de 10 ans avant sa mort arrivée en 1581. & que ces Bibliothécaires n'ont osé en parler qu'en passant comme Chat sur Braise. Avec tout cela, ce misérable Moine avoit assez de crédit pour faire condamner au feu de fort honnêtes gens : & l'on peut voir, dans l'*Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, traduite du Hollandois de Gérard Brandt, *Tom. I, pag. 178 — 188, sa Controverse avec un Anabatiste infortuné, qu'il fit bruler vif le 10. de Juin 1569.*

(2) Historie van Br. Cornelis Adriansz. van Dordrecht, Minne-B oeder tot Brugge, &c. *gedrukt 't jaar* 1628, *in 8.* Sermoenen van den 1. en den 2. November 1567, *pag.* 270 - 271 ; *en den* 21. *Sept.* 1568, *Tom. II, pag.* 184, 185.

incroiable & très suave éloquence, dont le gratifient sans doute trop libéralement ses Epitaphes, Sweertius, Valere André, Foppens, & divers autres Ecrivains Catholiques, plus zélez que judicieux.

Le second est Laurent Surius, Chartreux de Cologne, dans un Ouvrage fait exprès pour contrecarrer celui de Sleidan, mais qui n'a pas eu à beaucoup près la même bonté, ni la même réputation. On ne sera pas fâché de voir ici ses propres termes.

Quod vero Templum S. Dionysii, & busta Regum fere omnia, intacta reliquere, causam afferunt, quoniam ibi Ludovicum Borbonium Condæum in Regem coronaverant, monetamque auri tali inscriptione cuderant: LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX, PRIMUS CHRISTIANUS. *Hæc usque Autor ille Typis excusus hoc anno* 1573. . . . . . *Obiter Lector observet, quod dicit Condæum appellatum esse* primum Francorum Christianum Regem. *Ergo, omnes superiores Reges Christiani non fuere, trusique sunt in Tartara.* . . . . *Possent hic multa dici; sed res ipsa per se adeo turpis est, ut nulla sit confutatione opus* (3). Surius est, à la vérité, un Auteur contemporain; mais, les Ecrits Historiques de cet Auteur sont si remplis de partialité, & si décriés, qu'on n'a point fait difficulté de les traitter hautement de Sentine de Calomnies: *Quid aliud Surii Libri sunt*, dit un de ceux qui l'ont censuré, *quam meræ & impudentes Calumniæ* (4)? Peu de tems après, Pierre Ribadeneira, Jésuite Espagnol, charmé de trouver une si belle occasion de décrier les Protestans, ne manqua pas d'adopter cette particularité, & de la placer dans un Ouvrage auquel on ne voit pas qu'elle eût une liaison fort essencielle, savoir la *Vie d'Ignace de Loyola*, le Fondateur de son Ordre, qu'il publia pour lors en Latin, à Naples, chez Cacchio, en 1572, in 8°. *Tanta fuit & tam aperta atque nefaria Hugonotorum Rebellatio*, dit-il, *ut sint, qui, ad sempiternam eorum Ignominiam, Literis prodiderint, eos Ludovicum Borbonium Condæum Regem coronasse, Monetamque auream illum impressisse, in qua hæc erat Inscriptio:* Ludovicus XIII. Dei Gratia Francorum Rex primus Christianus. *Quæ Inscriptio arrogantissima est, & in omnes Christianissimos Franciæ Reges injuriosa* (5).

Divers autres Ecrivains l'imitérent quelques années ensuite, & particuliérement Natalis Comes, Michel Aitsinger, & Michel d'Isselt: mais surtout l'Auteur d'un libelle intitulé *Response des vrais Catholiques François à* l'Avertissement des Catholiques Anglois de Louïs d'Orléans *pour l'exclusion du Roy de Navarre de la Couronne de France, &c. &c.*; [supposé] *traduit du Latin*; & imprimé sans autre indication que *M. D. LXXXVIII.*, en 575. pagg. *in* 8°, suivies d'une *Table des Matieres* de 27. autres. Le Père le Long l'a bien enregîtré dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, pag. 413, mais n'en a point indiqué l'Auteur, que je soupçonne fort être le même Louïs d'Orléans, vû que cet *Avertissement des Catholiques Anglois* y est fort approuvé & loüé, & vû encore la grande & notable conformité de ses infames Calomnies contre le Roy de Navarre, à celles dont se trouve rempli cet odieux libelle. Qu'on en juge par celle-ci, qui fera connoître en même tems pourquoi je l'emploïe ici. „ Ses Ancestres du costé „ du Père ", dit-il pag. 5. „ avoient tousjours „ prétendu que le Royaume de France leur appartient, comme Charles de Bourbon, qui mourut à Rome, contre le grand Roy François; „ & n'a-gueres le feu Prince de Condé, tesmoin „ les Monnoyes d'Argent avec cette Inscription, „ LOYS XIII. ROY DE FRANCE, représentées au Louvre, en Assemblée généralle, par „ ce grand Connestable de Montmorency, le 7. „ Jour d'Octobre 1567, à une heure après midy." Ignorance crasse par rapport au Connétable de Bourbon tué devant Rome, à qui l'on n'a jamais rien reproché de semblable dans son Procés criminel; & Calomnie infernale contre tous les Bourbons en général, & Henri IV. en particulier. Mais, d'Orléans étoit un Ligueur, enragé & forcené. Les trois précédens Auteurs se contentérent de rapporter fort simplement la chose par un *on dit*, *dicti sunt*, *scribitur* (6), & ils ne l'appuïérent par aucune Réfléxion injurieuse; comme avoit fait Ribadeneira. Aussi, ne s'adressa-t-on qu'aux Jésuites, lorsqu'on réfuta cette Calomnie pour la prémiere fois en 1594. Ce fut le célébre Antoine Arnauld, Avocat au Parlement de Paris, qui prit ce soin. Il les relança comme ils le méritoient, & leur soutint très fortement, que c'étoit une faulseté insigne, par laquelle ils s'efforçoient de noircir la mémoire du Prince de Condé. Ecoutons-le, & voions avec quelle véhémence il s'exprime. „ Et de faict ", dit-il, „ qui est-ce, qui, pour rendre abominable & éxécrable à tous les François la Race de „ Monsieur le Prince de Condé Loys de Bourbon, en laquelle consiste la plus grande partie „ de Messieurs les Princes du Sang, a publié entre „ nous qu'il se fust fait couronner Roy de France; „ sinon les Jésuites, qui ont esté si impudens & si „ effrontez, que d'escrire en la *Vie d'Ignace*, pag. „ 162, une chose si notoirement faulse, & d'adjouster que M. le Prince avoit fait battre de la „ monnoye d'or en laquelle estoit cette inscription „ LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS CHRISTIANUS? *Quæ inscriptio arrogantissima est*, disent-ils, *& in omnes* „ *Christianissimos Franciæ Reges injuriosa*. Ils ne disent pas *esset*, comme d'une chose douteuse; mais „ *est*, comme d'une chose certaine. Vous, Princes „ généreux, enfans d'un tel Père ", ajoute immédiatement cet impétueux Orateur, „ comment „ est-ce que vous n'étranglez pas de vos propres mains „ ces Imposteurs, qui vous veulent mettre sur le front „ la plus laide & la plus honteuse tache qui se puisse imaginer au Monde (7)?" Christianus Simo Li-

(1) Commentarius brevis Rerum in Orbe gestarum, ab an. Salutis MD. usque in annum MDLXXIV, ex optimis quibusque Scriptoribus congestus, & nunc recens non parum auctus & locupletatus, per Fratrem Laurentium Surium Carthusiensem, &c. *Coloniæ, Gervinus Calenius*, 1574. *in folio, sub anno* 1567, *pagg.* 551, & 556. *le* Cat. Biblioth. Gerh. von Mastric. *pag.* 741, *en indique une édition de* Cologne, *en* 1558, *in* 8. *dont il y a lieu de douter; mais, il y en a certainement une pareille de* 1566.

(4) Mich. Boemus, *apud* Matt. Zeillerum de Historicis, *in II. Part. pag.* 234. *Voiez aussi la Lettre que* Gaspar Peucer *a mise à la tête du V. Livre de la* Chronique de Carion, *dans laquelle il dit*, Monachum illum Surium rectius Scurram vocari, ... tam impudenter res manifeste veras calumniatur ac depravat: *la Lettre que* George Michel de Lingelsheim *a mise au devant de* l'Histoire de Mr. de Thou, *dans laquelle ce Moine est traité d'*Historicorum Simius & Dehonestamentum: Ubbo Emmius, *dans sa* Refut. App. *pag.* 53, *où il le traite de* Fabularum Consarcinator: *& l'*Histoire du Lutheranisme de Mr. de Seckendorf, *Livres III, & V, pagg.* 148, & 417, *où on le qualifie de* Cœcus, canina latrans *& de* perfrictæ Frontis Homo, impudentissimusque Calumniatorum & Conviciorum Architectus. *Le célébre* Freinshemius, *si connu dans la République des Lettres par ses* Supplémens à Quinte-Curce & à Tite-Live, *avoit fait un Ouvrage exprès pour le réfuter, intitulé* Prælectiones in Laurentii Surii Commentarios, in quibus, ostensa illius Fraude ac Impostura Sleidano Veri Historici Nomen Lausque asseritur. *Mais, cela n'a jamais été imprimé. Voiez le* Templum Honoris *de* Spizelius, *pag.* 363. *Les Catholiques eux-mêmes ne le regardent pas de meilleur oeil.* Insanit Surius non paucis locis, potius quam loquatur, ita ut passim Animi Morbum prodat, *dit* Jean Metel, *dans une Lettre du* 31. *Janvier* 1565, *insérée dans les* Epistolæ Selectiores Belgarum vel ad Belgas, *recueillies par* Pierre Bertius, *& imprimées à* Leide, chez L. Elzevier, en 1617, in 8. *C'est de l'*Histoire *de* Surius *qu'il parle ainsi, & nullement de sa* Collection des Vies des Saints, *comme le prétend mal-à-propos* Ant. Teissier *dans ses* Additions aux Eloges des Savans tirez de Mr. de Thou, *Tom. III, pag.* 152. *Selon le Cardinal* Baronius, Annalium Ecclesiast. *Tom. III, Sect. CXXVII, pag.* 278, Surius mendaciter admodum infamavit Victorinum Pictaviensem Antistitem nobilissimum, qui sub Diocletiano Martyrium consummavit, & ab Optato Milevitano ut insignis Debellator Hæresum commendatur. François Bosquet, *Evêque de Montpellier, le traite nettement de* Fourbe *& d'*Imposteur *dans son* Histoire Ecclesiastique, *pagg.* 62, 69, *&c. Mais il en faut croire ce qu'on attribuë au Card.* du Perron, Perroniana. *pag.* 364, Surius étoit un franc ignorant, & une grande bête. *L'Abbé* Lenglet du Fresnoi *s'exprime moins durement, mais plus malignement, dans sa* Méthode pour etudier l'Histoire, *Tom. II, pag.* 200. Cet Auteur, *dit-il de Surius*, a été quelquefois un peu trop crédule: il faut le lui pardonner; il étoit Moine, & même Chartreux. *Dans la* Bibliotheca Mastrichtiana, *pag.* 491, *on le fait mal-à-propos* Carme.

(5) Ribadeneira, in Vita Ignatii de Loyola Societatis Jesu Fundatoris, *pag.* 162. *Edit. Plantiniana anni* 1587, *in* 16. *Il est encore plus positif dans l'Espagnol qu'il donna presque aussitôt: car il ne s'y sert plus de l'expression* sint qui Literis prodiderint, *qui diminue en quelque sorte la noirceur d'une telle accusation. Voici ses propres termes.* En el florentissimo Reyno de Francia . . . . passo tan adelante la Desverguença y Rebellion, que los Hugonotes coronaron por Rey a Ludovico Borbon Principe de Condé su Caudillo, el qual batió Moneda de Oro, con esta Letra: *Ludovicus, XIII. Dei Gratia Francorum Rex primus Christianus.* Que es Titulo arrogantissimo e injuriosissimo à toda la corona de los Christianissimos Reyes de Francia; pues da à entender que todos ellos han sido infieles, y que el es el primero Rey Christiano de Francia. *Ils sont tirez de la* Vida de Ignacio de Loyola, por Pedro de Ribadeneyra, *Libro II, Cap. XVIII, pag.* 66 *&* 67. *de las* Obras de Pedro de Ribadeneyra, *d'impression de* Madrid, en la Imprenta de Luis Sanchez, 1605, *in folio*.

(6) Nat. Comitis Hist. sui temporis ab anno 1545, ad annum 1581, *Libr. XVIII, pag.* 397. *Edition. Argent. Zetzener.*, 1612, *in folio*.

Mich. Aitsingeri Leo Belgicus, *pag.* 74. *Edit. Colon.* 1587, *in folio*.

Mich. ab Isselt Hist. sui temporis ab anno 1566. ad annum 1585, *pag.* 126, 127, *Edit. Colon.* 1602, *in* 8.

(7) Plaidoyé d'Antoine Arnauld pour l'Université contre les Jesuites, *pag.* 46. *d'édition de* Paris, chez Mamert Patisson, en 1594, in 8; *ou pag.* 831. *du VI. Tome de l'*Historia Universitatis Parisiensis, *où l'on a inséré tout ce* Plaidoyé. *Dans les* Deffenses, *qu'y opposérent les Jésuites, & qui sont aussi insérées dans le même Tome, ils niérent tout net, pag.* 875, *que* Ribadeneira *eut jamais rien dit de semblable du Prince, & accusérent* Arnauld de procéder avec peu de conscience & de fidélité en ses accusations. *Mais, c'est se tirer, bien mal d'affaire, pour d'aussi habiles Gens qu'eux; car, après le Passage Latin & l'Espagnol qu'on vient de lire, il est visible que c'est ajouter l'Impudence à l'Imposture, & vouloir se justifier d'une calomnie par une autre. C'est ainsi que l'ingrat Alcibiade recourroit à son ambition, pour excuser son adultére avec Timée, & sa perfidie envers Agis. Un vil adulateur, a bien osé débiter, d'une maniére tout-à-fait basse & servile*, que rien ne fait plus d'honneur aux Jésuites, que ce Plaidoyé *&* tous les *autres* qu'on a faits contre eux. *Voiez la* Methode d'etudier l'Histoire, *Tom. III, pag.* 186. *S'ils étoient assez mal-habiles gens pour s'imaginer une chose si ridicule, ne seroient-ils pas tout-à-fait dignes qu'on leur appliquat ces vers insultans de* Mercure *au malheureux* Sosie, & les Coups de bâton d'un Dieu, Font honneur à qui les endure? *Bien loin de là: eux, & leurs partisans, étoient tellement irritez contre* Arnauld, *qu'ils parodiérent son nom en celui d'*Agrîmaus, *un de ceux de l'Ante-Christ où se trouve le nombre de la bête; & qu'ils le déclarérent* Ministre de celuy auquel a esté donné Gueule proferante grandes choses & blasphémes. *Voiez l'*Apologie pour Jean Chastel, *V. Part. Chap. VI, pagg.* 205, 206.

Lithus Misenus, ou plûtôt Simo Stenius Lomacensis, Auteur déguisé, inconnu à Baillet, & qui publia quatre ans après des *Scholies* Critiques sur cette Vie d'*Ignace de Loyola*, réimprimée *à Anvers chez Plantin, en* 1582, *&* 1587, *in* 16, & dans laquelle, outre Surius, on citoit encore Natalis Comes; ce Stenius, dis-je, ne connoissoit pas apparemment cette terrible Apostrophe de Mr. Arnauld, puisqu'il se contenta de censurer assez modestement le dernier de ces Historiens en ces termes: *Natalis Comes quæ scribit de Condæo, & Moneta aurea, debebat inserere suis Μυθολογίαις. Aliud est Fabulas scribere, aliud Historiam* (8). Peut-être en dit-il davantage dans ses *Responsio I. & II. ad Apologiam I. & II. Jacobi Gretseri pro Vita Ignatii Loyolæ, sacerrimæ Jesuiticæ Societatis Fundatoris*, imprimées *à Heidelberg, chez Christoph. Leonis, en* 1600, *&* 1603, *in* 8, en 249. & 398. pages, sous le même nom de Lithus. Outre une *III. Apologie*, il y a quantité d'autres écrits de Gretser contre ce Stenius ou Lithus. Le célébre M. le Faucheur, qui la connoissoit mieux, ne manqua pas de la citer en éxemple dans son beau *Traité de l'Action de l'Orateur:* mais, néanmoins, sans ôser y désigner, ni Mr Arnauld, ni les Jésuites (9), tant le crédit de ces gens-là, & même leur pouvoir, est redoutable & terrible en France.

Malgré une réfutation si ferme & si solennelle, les Jésuites ne laissérent pas de reproduire cette odieuse accusation, mais en feignant traitreusement de la desapprouver, à la page 85. de leur *Amphitheatrum Honoris*, que Casaubon appelloit beaucoup plus convenablement *Amphitheatrum Horroris*, & Scaliger *Ars maledicendi*, qu'un autre honnête Homme qualifioit très bien de *sceleratissime doctus* & de *doctissime sceleratus*, & qu'on ne sauroit mieux comparer pour les injures & la méchanceté qu'à la *Doctrine Curieuse du P. Garasse.* On peut voir plus au long l'histoire de cet odieux *Amphithéatre*, dans la nouvelle édition de l'*Anti-Cotton avec des Remarques*, page 49, Remarque (2). Il fut imprimé d'abord en trois Livres, sous le nom de *Clarus Bonarscius*, Anagramme de celui de *Carolus Scribanius* son Auteur, & sous l'indication supposée de *Palæopoli Aduaticorum, apud Alexandrum Verheyden*, non pas *en* 1585, *ni* 1594. comme le dit mal Placcius *de Pseudonymis* page 133, mais *en* 1605, *in* 4; & puis en 1606, augmenté d'un nouveau Livre, mais non de deux, ni sous la véritable indication d'*Antuerpiæ, ex Officina Plantiniana*, comme le dit mal-à-propos Alegambe. Voici de quelles expressions se sert l'Auteur de cet odieux Ouvrage; expressions, dans lesquelles il semble avoir affecté d'imiter l'Apostrophe de Mr. Arnaud à Messieurs de Condé: *Quid inausum illis* [Calvinistis] *quorum hæ de suo Capite voces auditæ non semel*, Ludovicus XIII. Dei Gratia Francorum Rex primus Christianus. *Quid dicis Gallia? Quid vos Purpurati Patres? Fertis hunc de Hæretico Ore impium læsæ Majestatis afflatum? Nemo retro Gallorum Regum Christianus? Ego taceo. Vos Judices estote.*

Cette accusation calomnieuse étoit si fort du gout de la Société, que peu-de tems après elle la fit iniquement renouveller contre l'illustre Mr. de Thou, qui n'avoit pourtant fait aucune mention de cette Médaille; & cela, d'autant plus dangereusement, que le Libelle odieux, où se fit ce renouvellement, étoit incomparablement mieux fait, plus habilement traité, & beaucoup mieux écrit, que la rhapsodie pédantesque, & souvent inintelligible, de Scribanius. Ce fameux Libelle, composé sous le nom supposé de *Joannes Baptista Gallus, J. C.*, & sous le titre d'*in Jacobi Augusti Thuani Historiarum libros Notationes, lectoribus utiles & necessariæ:* publié comme imprimé *Ingolstadii, Typis Ederianis, apud Elizabetham Angermaisianam, anno Redemptoris* 1614, *cum Gratia & Privilegio Cesareæ Majestatis, in* 4; mais, imprimé sécrétement en France, & peut-être même à Paris: aussitôt flétri & supprimé par une Sentence de Henri de Mesme, Prévôt de Paris, du 7. de Juin de la même année, imprimée en Latin & en François *à Paris, chez Durand, en* 1614, *in* 4. & réimprimé depuis, aussi bien que cette Sentence, pages 32-70, & 71. du dernier volume de l'*Historia Thuani* réimprimée *à Londres, par les soins de Samuel Buckley, en* 1733, *en 7 volumes in folio:* cet odieux Libelle, dis-je, fut d'abord attribué au Père Jacques Gretser, Jesuite Allemand, & l'un des principaux Champions de sa Société (10), & aussi injustement que malhon-

(8) Vita Ignatii Loyolæ, qui Religionem Clericorum Societatis Jesu instituit, ante aliquot annos descripta a Petro Ribadeneira, nunc in Honorem totius Societatis brevissimis & utilissimis Scholiis illustrata a Christiano Simone Litho Miseno: *edita anno* 1598, *in* 8; *pag.* 100.

(9) *Voiez en la page* 221. *des éditions de Paris*, chez Aug. Courbé, en 1657, & chez Louis Billaine, en 1667, in 12.

(10) *Par* Is. Casaubon, Epist. *pag.* 565. *Edit. Almel; par* Fr. Sweertius, Epist. ad Cambden. *in Syllog.* Epist. Smithi, *pag.* 147, &, *ce qui est incomparablement plus étonnant, par* Alegambe, Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu, *pag.* 201, *qui ne laisse pourtant point de le donner encore page* 324, *à son véritable Auteur, que je vais nommer.*

nétement traitté *d'Ane* par le Cardinal du Perron; mais, il étoit réellement de la façon du Père Jean Batiste de Machault, Jésuite François, sorti d'une bonne Famille de Robe, mais fort liguense, de Paris, & qui écrivoit d'une manière plus fine & plus adroite que le Jésuite Allemand, comme on pourra facilement le voir par le morceau suivant. A propos de ce que Mr de Thou, frappé d'horreur du Massacre de la St. Barthelemy, ainsi, que tous les honnêtes Gens, avoit aussi courageusement qu'équitablement condamné & détesté, non seulement cette infernale expédition, mais même les Medailles qui s'en étoient faites (11), voici de quelle maniere ôse l'en reprendre & censurer ce séditieux Jésuite, à la fin de son Chapitre VIII, & page 58. de la derniere des éditions que je viens d'indiquer. *Non ergo placent hi Nummi Thuano. Mavult illos versare manibus, qui ex Hæreticorum prodeunt Officinis. Defer ad eum, quæso, aliquem de illis quos Neapoli sub Ludovico duodecimo cusos referebat, cum illa jucundissima Inscriptione PERDAM BABYLONIS NOMEN, quam sane, ut est Rei Antiquariæ scientissimus, nullo negotio explicabit: aut aliquem, cedo, ex iis, qui, ante Annos quadraginta e San-Dionysiano Oppido, cum id in Potestate esset Ludovici Condæi, prodierunt, cum illa Rebellionis insana Epigraphe LUDOVICUS XIII. REX FRANCORUM. At certe profer aliquem ex iis quos nuper Germania misit ad nos, eo fabrefactos Artificio, ut, cum Pontificem Tiara insignem, aut Cardinalem, certo situ referant, & verso Spectrum quodpiam aut Monstrum repræsentent. Hoc Thuanus, si bene Hominem e scriptis novi, longe anteferet omnibus aureis argenteisque Nummis Cæsarum, adeoque Romuli ipsius, vel Thesei.* Non content de cela, il applique scélératement à cette affreuse Journée ce mot de Vitellius, que Suétone traite avec tant de raison de détestable, *que le Cadavre de l'Ennemi tué est de très agréable odeur, & encore plus celui du Citoien* (12): trait horrible, que Voltaire fait répéter à Charles IX. allant inhumainement voir le Corps de l'Amiral de Coligny, pendu au Gibet de Mont-faucon, & sentant déja mauvais (13); mais, que l'on peut très bien se dispenser d'adopter sur son simple témoignage, vû son inéxactitude ordinaire en matiere de faits (14). Quoiqu'il en soit, l'odieuse application qu'en fait ici ce Jésuite est tout-à-fait digne d'occuper sa place dans le *Parallèle de la morale des Paiens avec celle des Jésuites*, & très propre à bien prouver, que celle-ci est incomparablement moins pure que celle-là. On a mal-à-propos fait de ce Jésuite deux différens Auteurs, auxquels on donne pourtant le même libelle contre Mr. de Thou; l'un, nommé simplement *Jean de Machault*, qu'on fait mourir le 15. Mars 1618, ou 1619. & l'autre, nommé *Jean Batiste de Machault*, qu'on fait mourir le 22. de Mai 1640. (15): & l'on a mal attribué au Parlement de Paris la Sentence indiquée ci-dessus (16). Alegambe, qui le reconnoit pour le légitime Auteur de ces odieuses *Notationes*, lui donne encore la traduction Françoise de quatre rélations intitulées *Gesta a Patribus Societatis Jesu in Regno Tibetano anno* 1624; *in Regno Sinensi A.* 1624; *in Æthiopia* 1624, 1625, *&* 1626, *& in Æthiopia ac apud Sinas, A.* 1625, 1626, *& &* 1627; toutes imprimées *à Paris, chez Cramoisy*, & dont il ne marque ni la date, ni la forme, de l'impression: 2. *Triumphus quo Victor Rupella rediens Ludovicus XIII. Rex Christianissimus Lutetiæ exceptus est, addita explicatione Imaginum quas Auctor ipse delineaverat*; imprimé de même en François *à Paris, chez Pierre Rocolet, en* 1629, *in folio: &* 3. *Historia B. Joannis Montmirelii, Gallice*, imprimée *à Paris, chez Cramoisy, en* 1641, *in* 8. Mais, il n'a point connu ses *Carmina II. de Ludovici XIII. Expeditione in Italiam pro Carolo Duce Mantuano*, imprimez *à Paris, chez Charles Morel, en* 1630, *in* 4; non plus que sa traduction Françoise de sa *Théologie Mystique de Henry Harphius*, imprimée *à Paris, chez Chatelain, en* 1617, *in* 4.

Brantome reproduisit aussi cette Médaille dans des *Mémoires* composez ou achevez vers le même tems, mais qui ne furent rendus publics que très long-tems après: & il y ajouta quelques circonstances assez remarquables. *Il devint en telle gloire*, dit-il en parlant du Prince de Condé, *qu'il fit battre monnoye d'argent* (17), *avec cette In-*

(11) *Ces* Médailles *sont extrêmement rares aussi bien que le Livre, qui s'en fit aussitôt sous ce titre*, Figure & Exposition des Pourtraicts & Médailles de la Conspiration des Rebelles esteincte par le Roy le 24. Aoust 1572, par Nicolas Faujer, Genéral des Monnoyes; & *qui fut imprimé à Paris*, chez Dallier, en 1572, in 8.

(12) *Optime olere occisum Hostem, & melius Civem.* Suetonius in Vitellio, *Cap. X, pag.* 128.

(13) Voltaire, Remarq *sur sa Ligue, pag.* 184, *ou sur sa* Henriade *pag.* 41.

(14) *Voiez à cet égard ci-dessus l'Article* ANTI-MACHIAVEL.

(15) *Voiez* Hann. de Witte Diarium Biographic. *sous ces dates; & le* P. le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, *pag.* 443. *il falloit dire le* 20. *de Mai* 1640.

(16) Mayerus in Logica Pontificia, *pag.* 68. Sagittarii Introd. in Hist. Eccles. *pag.* 156.

(17) *Tous les autres disent d'Or*, *excepté* d'Orléans, *dont il est clair, qu'il n'est ici que le simple copiste, même dans les termes, aussi-bien que dans l'exposition du fait.*

scription à l'entour comme un Souverain, LOUYS TREIZIEME, ROY DE FRANCE (18); *la quelle monnoye Mr. le Connestable, retenant tousjours de ceste bonne paste ancienne, tout en colere, représenta à une Assemble générale, qui fut faite au Conseil du Roy, l'an* 1567, *le* 7. *jour d'Octobre, après midy, au Louvre. On en détesta fort, & la Monnoye, & l'Inscription. Je ne sçay s'il est vray*, ajoute-t-il; *mais il s'en disoit prou en la Chambre du Roy & de la Reyne, voire en la basse Cour* (19). Nous verrons ci-dessous de quel air Mr. le Laboureur détruit tout ce Passage.

Peu après, un Homme incomparablement plus illustre en toutes manieres, savoir Armand Jean du Plessis de Richelieu, alors simplement Evêque de Luçon, mais depuis Cardinal, Prémier Ministre d'Etat du Roïaume, & en quelque façon son Régent plûtôt que son Administrateur: cet Evêque, dis-je, remit cette Médaille sur le tapis, dans un traité de Controverse, intitulé *Les principaux points de la Foy Catholique défendus contre l'Escrit addressé au Roy par les quatre Ministres de Charenton*, imprimé *à Paris, chez Antoine Vitré, en* 1617, *in* 12°; & magnifiquement réimprimé depuis, avec son titre de Cardinal, *à Paris, dans l'Imprimerie Royale, en* 1642, *in folio*. Voici de quelle sorte il s'en exprime à la page 222. de cette superbe édition. *Vous avez pris les Armes contre trois Roys de France, François II, Charles IX, & Henry III. Sous le Regne de Charles IX*, VOUS AVEZ BATTU DE LA MONNOYE SOUS LE NOM D'UN AUTRE A' QUI VOUS DONNIEZ LE NOM DE ROY. Pour tous les autres faits, qui précédent & qui suivent, il cite quelques Autoritez; mais, pour celui-là, il n'en apporte aucune. Que les Jésuites, que je viens de citer, n'aïent point fait difficulté d'emploïer de nouveau cette Médaille après la vive Réfutation, de l'Avocat Arnauld, il n'y a rien là d'étonnant, on voit bien que c'étoit malignité & obstination toute pure. Que Brantome l'ait emploiée de même, c'étoit préjugé de Ligueur Espagnolisé, toujours également partial pour les Guisarts & contre les Réformez. Mais, qu'un Homme d'aussi bon esprit que cet Evêque, & qui ne pouvoit point ignorer la terrible apostrophe d'Arnauld, n'ait pourtant point dédaigné, d'user de ce pitoïable Argument de Missionaire du plus bas ordre, c'est ce qui paroit fort extraordinaire. On ne manqua pas de le réfuter aussitot; mais simplement en deux mots, & en ces termes. *Nous ne trouvons Personne de ceux qui ont escrit l'Histoire du Siécle passé, qui fasse mention* [à cet égard] *que d'un bruit rejetté dès le commencement, comme incroiable à ceux-là même, qui ne nous vouloient point de bien.* Et cet Apologiste, peu connu alors quoique très habile Homme, devint dans la suite un des plus savans Ecrivains, & des plus illustres Personnages, non seulement du Parti Réformé, mais même de la Nation Françoise (20). On reproche aussi à ce Cardinal d'avoir emploïé de même, dans sa *Méthode pour convertir les séparez de l'Eglise*, le ridicule opprobre du Foüet & de la Fleur de Lis reçus par Calvin à Noyon, & cela malgré l'inutilité de ses perquisitions diverses & nombreuses pour crime de Sodomie (21). Mais, peut-être lui-fait-on injustice, & que cet odieux reproche n'a été fourré que par quelque Editeur de mauvaise-foi dans un Ouvrage qui n'a paru qu'assez long tems après sa mort (22). Quoiqu'il en soit, lorsque le Cardinal de Richelieu condamnoit si magistralement la prétenduë usurpation du Prince de Condé, il ne prévoïoit pas, qu'il auroit bientôt besoin lui-même de Justification à cet égard; que dans peu, au deshonneur de son Maître, à l'oppression de ses Compatriotes, & au scandale de tous les Etrangers, il s'empareroit de la Toute-Puissance Royale beaucoup plus criminellement que le Prince de Condé; & que, non seulement toute la France, non seulement l'Europe entiere, mais même la Postérité la plus reculée, lui reprocheroient éternellement la dureté de son despotisme, & la cruauté de son administration.

C'étoit aussi sans doute cette Médaille, que Silvestre Petrasancta avoit en vûe, lorsque, réfutant la Lettre de du Moulin à Balsac, il lui reprochoit odieusement, *Sectarios nostri temporis, ... regnante Carolo IX, ausos ... exponere nummos percussos icone ac nomine alterius quem designaverant Regem* (23): & cela n'a rien que de fort naturel de la part d'un Jésuite ennemi mortel des Réformez. Mais, il est assez étonnant, qu'André Rivet, qui passoit avec raison pour un des Hommes les mieux instruits des affaires de la Réformation Françoise, paroisse néanmoins n'avoir aucunement connu cette Médaille. *Debuisses*, dit-il à ce Jésuite auquel il s'étoit chargé de repliquer, *debuisses eum designare cujus Nomine & Icone signati fuerant Nummi, quod nunquam facies, quin Mendacii convincaris. Nos id possumus de sanctis tuis Conjuratoribus in Gallia: vidimus enim, non unum aut alterum, sed multos nummos, cusos & signatos nomine* Caroli X. Francorum Regis *phantastici, quorum adhuc reperiuntur satis multi, Audaciæ vestrorum & Impudentiæ testes. Evolvantur omnes Historiæ, eruantur omnia Monumenta, & ostendatur nobis vel Vestigium attentati a nostris tanti facinoris. Id si facias, multum tibi debebunt ii quibus Autoribus ausus es id nobis improperare. Sed, quia non poteris facere, nec etiam vos purgabitis a falso testimonio adversus proximum vestrum* (24).

L'Auteur de la nouvelle *Vie de l'Amiral de Coligny* (25), qui ne parle de cette Monnoie qu'au commencement des troisiémes troubles, au lieu que tous les autres la placent vers le commencement des seconds, en rapporte des particularitez bien plus singulieres & plus intéressantes. „ Les autres (Réformez)", dit-il (26), „ aïant peu d'estime pour „ le Roi, & beaucoup de haine pour la Reine-Mere, eussent été ravis que le Trône eut été rempli „ par un autre; &, comme ils ne voïoient personne sur qui ils pussent jetter les yeux que sur le „ Prince de Condé, leur zéle passa si avant, qu'ils „ firent battre de la monnoie à son coin, avec cette Inscription, LOUIS XIII. ROY DE FRANCE. „ Je ne sçai si cela lui déplut ou non; car enfin, „ on a toujours une certaine démangeaison pour sa „ grandeur, qui fait quelquefois passer par dessus „ bien des choses. Mais, pour ce qui est de l'Amiral, il se plaignit hautement de ceux qui avoient „ fait un tel attentat; ajoutant, que c'étoit justement le moïen de rendre leur Parti odieux à toute „ la terre. Cependant, quoiqu'il se fut si bien déclaré, & que même il eut fait un Ban deux mois „ après, c'est à dire quand ils eurent une Armée en „ Campagne, par lequel il étoit défendu de donner „ cours à cette monnoie, la chose étoit si agréable „ à la plûpart qu'au préjudice de ce Ban ils ne laisserent „ pas d'en donner & d'en recevoir. L'Amiral, l'aïant „ su, remontra au Prince de Condé, qu'il avoit plus „ d'interêt que personne à s'opposer à une nouveauté „ si dangereuse; qu'il avoit peine à croire qu'elle vint „ des Reformez, qui avoient trop de connoissance de „ leur devoir, pour vouloir autoriser une chose défendue par les Loix Divines & Humaines; que „ c'étoit bien plûtôt une adresse de leurs ennemis „ pour leur débaucher une partie de leur monde, „ ne cherchant qu'à leur insinuer par-là que la Guerre qu'ils faisoient, étoit bien moins une Guerre de „ Réligion, qu'un prétexte pour couvrir leurs desseins ambitieux; qu'il falloit donc, pour couper „ cours doresenavant à ces sortes de choses, faire „ une punition rigoureuse de ceux qui contreviendroient à la défense; &, afin que personne n'en „ prétendit cause d'ignorance, le même Ban fut publié pour la seconde fois. L'Amiral écrivit la „ même chose dans les Provinces à ceux qui avoient „ soin des affaires de la Réligion. Cependant, un „ malheureux Vivandier, aïant été pris comme il „ exposoit de ces piéces, fut pendu sans autre forme de procès; & cela ferma la bouche aux Catholiques-Romains, qui commençoient déjà à tirer avantage de cette nouveauté." Mais, comme cet Auteur est le seul qui ait fait mention de toutes ces particularitez, qu'il ne cite personne, & qu'on sait d'ailleurs qu'il n'y eut *jamais un tel Embaleur de toutes sortes de contes, ni un tel Compilateur de toutes les rhapsodies satiriques qu'on peut apprendre dans les Auberges & dans les Armées* (27): il a beau vanter ses Mémoires secrets, & affirmer qu'il *sort d'une maison qui a toujours été amie de celle de l'Amiral, & à laquelle* ce Grand-Homme *a fait part plusieurs fois de ce qu'il avoit de plus secret dans le Coeur* (28); on n'y ajoutera pas beaucoup plus de foi qu'aux manuscrits imaginaires de Varillas, & l'on ne fera pas beaucoup plus de cas de son témoignage que de celui de Brantome. Tout ce qu'on pourra conclurre de leurs dépositions, c'est qu'il y eut effectivement alors une telle Monnoie;

(18) *On vient de voir que cette Inscription est rapportée en Latin par tous les autres, & plus étenduë que celle-ci.*

(19) Brantome, Vies des grands Capitaines François. *Tom. III, pag.* 215. *Page* 233, *il ajoute*, qu'il eschapa quelque mot de reguer à ce Prince, *qui étoit allé voir Briquemaud blessé quelques jours avant la Bataille de Jarnac; & que ce Gentil-homme l'en reprit, & le menaça de se retirer. Mais* Brantome *étoit trop partial pour les Guises, & trop esclave de la Reine de Navarre, pour en être cru sur sa parole, touchant le Prince de Condé, l'Amiral de Coligny & tout le parti Réformé. De plus, ce nouveau trait, loin de nuire au Prince de Condé sert à le justifier; car, si un petit mot de regner, peut-être mal compris par* Briquemaud, *l'effarouchà si fort en* 1569, *que n'avoit point du faire dès* 1567, *une Médaille tout autrement expressive. & si criminelle? Et cependant, nous ne voïons point, qu'il en ait fait la moindre plainte. Marque, ou qu'elle n'existoit pas, ou que le Prince n'y avoit aucune part, comme on le verra ci-dessous.*

(20) David Blondel; Modeste Déclaration de la Sincerité & Verité des Eglises Réformées de France, opposée aux Invectives de l'Evesque de Luçon & autres, *pag.* 189. *d'édition de Sedan*, chez Janon, en 1619, in f. *pag.* 49, *il cite le* Songe du Berger composé par les Principaux de la Cour de Charles le *Sage*, & de son Mandement. *Mais, c'est sans doute une Faute d'Impression, pour* Verger.

(21) Meth. du Card. de Richelieu, *pag.* 119.

(22) Drelincourt, Defense de Calvin, *pag.* 71, 140, &c.

(23) Silvestri Petrasanctæ Notæ in Epistolam Petri Molinæi ad Balsacum, *pagg.* 166, & 167, *Edit. Antuerp. ap. Balth. Moretum*, 1634, *in* 8.

(24) Andr. Riveti Jesuita vapulans, sive Castigatio Notarum Petrasanctæ in Epistol. Molinæi ad Balsacum, *inter ejus, Opera, Tom. III, pag.* 539, 540.

(25) *Imprimée à Cologne*, chez P. Marteau, en 1686, in 12.

(26) Vie de l'Amiral de Coligny, *pag.* 148 149.

(27) Bayle, Diction. Critiq. *pag.* 3549, *col.* 1. *Voiez particuliérement le caractère de cet Auteur dans la* Bibliothéq. Hist. de la France du P. de Long; *pag.* 980, *& suiv. Voiez aussi* les Lettres de Bayle, *pag.* 651.

(28) *Préface de la* Vie de Coligny, *Sign.* * 3. *verso*.

noie; & c'est aussi ce qu'on est très disposé à reconnoitre, parce que cela se trouve fortement appuïé par ce passage du Traité Historique des Monnoies de France de Mr. le Blanc: „ On ne doit pas oublier ", dit-il (29), „ les monnoyes, que le „ Prince de Condé fit frapper, sur lesquelles il „ prenoit le titre de *Prémier Roi Chrétien des François*. Brantome en fait mention .... Sponde „ en parle aussi .... (30). ...... J'ai vû, „ étant à Londres, entre les mains d'un Orfévre, „ un Ecu d'Or, qui avoit, d'un côté, la tête de „ ce Prince; &, de l'autre, l'Ecu de France, avec „ l'Inscription ... LUDOVICUS XIII. DEI „ GRATIA FRANCORUM REX PRIMUS „ CHRISTIANUS. ... Cet Anglois faisoit un „ si grand cas de cette Piéce, que je ne pus jamais „ l'obliger à s'en défaire, quoique je lui offrisse une „ somme considérable pour cela. "

(29) Le Blanc, Traité Hist. des Monnoies de France, *pag.* 270.

(30) *On verra ci-dessous Citation* (31) *ce qu'il en dit.*

On ne doit donc point la nier absolument, comme le fait trop décisivement Varillas, quelque envenimé qu'il soit d'ailleurs contre les Réformez. „ Les „ Historiens Etrangers (31) ", dit-il (32), „ di„ sent que ce fut alors que les Calvinistes achevérent „ de lever le masque; qu'ils eurent l'effronterie de „ dégrader autant qu'ils pouvoient le Roi Charles „ IX; qu'ils mirent en sa place le Prince de Con„ dé; & que, pour derniére marque de leur inso„ lence, ils firent battre de la monnoie où ce Prin„ ce étoit couronné & nommé LOUIS XIII. „ Mais, il y a d'autant moins lieu de le croire, que, „ d'un côté, personne n'a vû cette monnoie, & „ qu'elle ne se trouve en aucun lieu; & que, d'un „ autre côté, les Catholiques ne reprochérent ja„ mais cet attentat aux Calvinistes durant tant de „ guerres qu'ils eurent contre eux: ce qu'ils n'au„ roient pas manqué de faire, s'ils les en eussent „ convaincus ou soupçonnez. " C'est se fonder sur deux mauvais principes, comme cela paroit par tous les passages que nous avons rapportez ci-dessus; & c'est ne se ressouvenir plus de ce qu'il avoit dit autrefois lui-même en adoptant le témoignage de Brantome, que cette monnoie *étoit entiérement semblable à la monnoie courante*, à l'Effigie & à l'Inscription près. Voïez son Histoire de Charles IX, sous l'année 1567.

(31) Surius, Natalis Comes, & Isselrius.

(32) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *Tom. VI*, *pag.* 105, 106.

Mais, de ce qu'il paroit que cette Monnoie éxiste, il ne s'en suit nullement qu'on en doive charger, ni le Prince de Condé, ni les Protestans de France. En effet, Mrs. de Sponde, de Mezerai, le Laboureur, le Père Anselme ou ses Continuateurs, & Voltaire, tous Auteurs très Catholiques, bien loin de les en accuser, les en justifient suffisamment: & ce qu'ils ont dit à ce sujet fait assez voir, que, si Mr. le Blanc a effectivement vû la Piéce dont il parle, on peut au moins tout aussi bien l'attribuer aux Catholiques qu'aux Réformez; & que, si les ennemis de ceux-ci ne l'ont point forgée tout exprès pour les décrier & les perdre, ils en ont au moins violemment été soupçonnez. *Sunt Auctores qui asserant*, dit le premier, *Condeum apud San-Dionysium Regem a suis coronatum esse; monetamque auream impressam, cum hac Inscriptione* LUDOVICUS XIII. DEI GRATIA FRANCORUM REX, PRIMUS CHRISTIANUS. *Quorum assertioni cum fidem adhibere pudeat ob verecundiam Principis, & quod a nullis nostrorum assertam reperimus, desistimus ab ejusmodi audaciæ exagitatione, quam sane, si vera fuisset, gravissimam mereretur* (33). Ce que dit Mezerai est encore plus positif. *Certains Catholiques*, dit-il (34), *ont escrit, que le Prince avoit eu dessein d'enlever la Couronne, & que mesme ils avoient veu de la monnoye marquée de son effigie & de son nom*, LUDOVICUS XIII. REX FRANCORUM; *mais, si leurs yeux ne se sont point trompez, je veux croire qu'elle avoit été fabriquée par ses ennemis.*

(33) Spondani Continuatio Annal. Baronii, ad ann. 1567, *Tom. II*, *pag.* 694. *Il cite* Surius in Commentar. Natal. Comes Lib. 18. Isselt, *&c. Mais, il n'a point pû citer* Brantome, *qui n'a été publié que bien longtems après sa mort, par* Claude de Bourdeille, Comte de Montresor, *son Petit-Neveu.*

(34) Mezerai, Histoire de France, *Tom. III*, *pag.* 409.

Le Père Anselme ou ses Continuateurs ne s'expriment pas moins fortement, après avoir rapporté le passage de Brantome dont ils altérent un peu les termes; *mais*, ajoûtent-ils, *on croit que c'étoit un artifice des ennemis de ce Prince, pour le rendre odieux à la Cour* (35). Parmi les *Remarques* de feu Mr. le Du Chat sur Brantome, insérées dans l'édition de ses *Oeuvres*, faite *à la Haïe, aux dépens du Libraire, en* 1740, *en* 15. *Voll. in* 12°, on en trouve une, Tom. VIII, pag. 239, sur *monnoie d'argent*, en ces termes: *d'autres, disent* des Ecus d'or. *Aussi vrai l'un que l'autre; & vraye Calomnie, inventée par les Jésuites.* Dans des *Remarques* de Mr. de Voltaire, jointes à la prémiere édition de sa *Henriade* publiée sous le titre de *la Ligue*, imprimée sous l'indication de *Geneve, chez Mue-Pape, en* 1713, *in* 8, Remarques, qu'il a très bien fait de supprimer depuis, tant elles étoient inéxactes & peu fondées; il reconnoit aussi que cette Medaille fut *un Artifice de Cour, dont on se servit pour perdre ce Prince; que ses ennemis la firent frapper; & que le Connétable de Montmorency, entre les mains duquel on la fit tomber, la montra tout en colere au Roi, persuadé que le Prince de Condé l'avoit fait frapper* (36). On voit aisément, que c'est-là Brantome copié, brodé, & altéré: & l'on va voir comment le Laboureur s'attache particuliérement à le réfuter, & le détruire de fond en comble, en se mocquant ouvertement de cette prétendue persuasion du Connétable. Il s'étend beaucoup plus que la plûpart de ces Auteurs: & son passage extrémement curieux, est tout-à-fait propre à faire voir, de la maniére du monde la plus convaincante, avec combien peu de scrupule une Cour corrompue se sert des moiens les plus iniques pour perdre & ruiner ceux qui lui déplaisent: avec quels artifices & quelle impudence elle se joue de la sotte crédulité d'une foule de Courtisans aveugles & affamez; & combien peu de fonds il y a à faire sur les récits & les rélations qu'en font de semblables dupes, à qui l'on fait fort bien faire voir & persuader toutes choses de la maniére dont on veut qu'ils les racontent. „ Catherine de Medicis".... dit-il (37), „formoit tout l'esprit du Duc d'An„ jou sur le sien; &, pour le nourrir dans une „ aversion implacable du Prince de Condé, elle „ lui mit en teste, qu'il avoit de très pernicieux „ desseins .... Elle put bien lui monstrer „ aussi cette Médaille ou Monnoye d'Argent for„ gée sous son nom, qui avoit pour Légende „ LOUIS XIII ROY DE FRANCE, mais, „ il estoit bien aisé de faire d'autres monstres à la „ forge de la Cour, pour le rendre odieux, & „ pour surprendre les scrupuleux envers la dignité „ Royale. Le Sieur de Brantosme, qui avoit af„ fection particuliere à la maison de Guise, ne le „ deffend point autrement de cela, non plus que „ de l'ambition dont il estoit accusé: mais, sa „ conduite dans les traités de Paix, qu'il a toujours „ favorisés & exécutés avec la même sincérité, „ l'en justifie assez; car, jamais Prince ne garda „ plus réligieusement la foi des Traités, & n'aima „ plus la Paix du Roiaume." Il rapporte en suite le passage de Brantome inséré ci-dessus Citation (9), & puis il ajoûte: „encore que le Connestable mons„ trat la Médaille, & qu'il s'escriast contre, ce „ n'est pas à dire qu'il y creust, mais c'estoit un „ grand politique, & le prémier Officier de la Cou„ ronne, entre les mains duquel on faisoit couler „ une de ces piéces, pour le tenter (38). Que „ pouvoit-il, que d'en faire clameur, & de contre„ faire l'Homme crédule, sur un Article si déli„ cat, & sur lequel on ne laisse pas la liberté d'u„ ser de ses pensées? Il la falloit tout chaudement „ porter au Louvre, où il y avoit compagnie, „ pour la recevoir, & pour faire la hüée, & il „ falloit qu'il fist d'autant plus de bruit, que le „ Prince estoit son proche parent, & qu'on suppo„ sa toujours quelque intelligence entre eux, jus„ qu'à ce qu'il eut répandu contre lui la derniére „ goute de son sang (39). Le Sieur de Brantos„ me fait judicieusement d'en douter, quelque in„ clination qu'il eust à le croire, & de laisser trom„ per à ce leurre ces Gens de la Chambre du Roy &

(35) Anselme, du Fourcil, Ange & Simplicien, Hist. Généalogique de la Maison de France, & des Pairs, grands Officiers, & Barons du Roïaume, *Tom. I*, *pag.* 333 *de l'édition de Paris*, par la Compagnie, en 1726, &c., en 9 voll. in folio.

(36) Voltaire, la Ligue, *pag.* 179.

(37) Jean le Laboureur Additions aux Mémoires de Castelnau, *imprim. à Paris*, chez Pierre Lami, en 1660, en 2 Vol. in folio, *Tom. II*, *pag.* 666 — 668, & 114.

(38) *Scélérateffe renouvellée des Juifs, qui tendirent autrefois un pareil piége à Jésus-Christ.* Matthieu, XXII, 18 — 21.

(39) *Voiez dans la plûpart des Historiens, les soupçons des Courtisans & des Peuples, à la veille de la Bataille de St. Denis; & la protestation, qu'il fit en y allant, de n'en revenir que victorieux ou mort. S'il étoit bien certain, que ce fut simplement par grimaces & par politique, qu'il contrefit si fort le fasché contre cette monnoie, il faudroit dire la même chose du reproche odieux qu'il fit au malheureux* Marlorat, *qui lui fut si perfidement livré immédiatement après la prise de Rouen; savoir, que* luy & ses semblables avoient délibéré de faire le Prince de Condé Roy, l'Amiral Duc de Normandie, & d'Andelot Duc de Bretagne; *ajoutant, d'une manière tout-à-fait impie & blasphématoire*, que son Dieu ne le sauveroit pas de ses mains; & *imitant parfaitement bien en cela cet Andronic Préfet de la Pentapole d'Egipte, dont parle* Baronius *sous l'an* 411. *de ses* Annales, *qui disoit aussi brutalement qu'irréligieusement à ses citoiens*, que nul d'entre eux ne se sauveroit de ses mains, quand bien même il tiendroit Jésus-Christ par les pieds: *en effet, peu de jours après il le fit pendre. Voïez* l'Histoire Ecclésiastique des Eglises Reformées au Royaume de France, par Theodore de Beze, *Tom. II*, *pag.* 648. *Si cela étoit, quelle horrible idée ne seroit-on point en droit de se former des Courtisans & des Politiques! Mais, à dire le vrai, je crois que Mr. le Laboureur pousse trop loin le rafinement politique, & prête au Connétable des subtilitez tout-à-fait contraires à son tempérament. C'étoit un bon Homme, d'autant plus zélé pour son parti, qu'il étoit extraordinairement ignorant, & si grossiérement bigot, que même, en marmottant son Chapelet, il condamnoit impitoiablement les gens à la mort; témoin le proverbe qui en couroit alors*, Dieu nous garde de la Patenôtre du Connétable. *Une ambition démesurée soutenoit très bien en lui ce zéle aveugle & cruel: & l'on sait assez, que la crainte de perdre les biens immenses, que sa faveur lui avoit acquis sous les Regnes précédens, fut particuliérement ce qui le porta à préférer ses ennemis à sa propre famille, & ne le fit entrer que de trop bonne-foi dans le triumvirat & dans toutes les mesures qu'il voulut prendre.*

„ & de la Reine dont il parle : c'est-à-dire, des „ Gens, qui ne connoissoient point de Païs ni de „ Patrie hors de l'enclos du Louvre, comme ils „ ne regardoient autre Ciel que le Dais Royal, ou „ les lambris du Cabinet; de misérables échos, qui „ faisoient profession de n'avoir ni méditation ni „ pensées, & qui n'avoient point de corps pour digé- „ rer ce qu'ils ne recueilloient par des oreilles de „ Midas, qu'afin de le rendre aussi crud qu'on leur „ donnoit à débiter, & de jurer sur un ouï-dire „ sans réfléxion de la chose la plus capitale du mon- „ de pour le salut ou pour la réputation d'un Prin- „ ce. C'estoit assez, pour perdre la prémiere Per- „ sonne du Royaume, de lui donner une prémie- „ re couche d'ambition : toutes les couleurs estoi- „ ent ensuite receues. Ce Prince est ambitieux : „ donc, il est coupable de tous les desseins que „ peut suggérer l'ambition."

Entre les perfidies & les lâchetés du parti contraire, dit le fameux Jurieu avec sa véhémence accoutumée (40), *on ne doit pas oublier la calomnie, que l'on sema alors contre le Prince, d'avoir fait battre de la monnoie à son coin, avec le tiltre LOUIS XIII. ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. Brantôme, Flatteur de la maison de Guise, débite cette calomnie. Le Connétable en montra la Médaille à la Reine & au Roi, avec de grands ressentiments. Mais, il est clair que c'étoit une Piéce forgée dans la Boutique de la Faction des Guises, pour rejetter sur ce Prince innocent les entreprises & les attentats dont eux-mêmes étoient coupables.* Quelque positif que soit ce passage, la Réligion de son Auteur m'auroit empéché de le transcrire ici, s'il n'étoit visible, qu'en copiant les Auteurs précédens, celui-ci a ajoûté à leurs dépositions le titre de *Roi de Navarre*, dont aucun d'eux n'avoit parlé. Rien n'est plus absurde, car, outre que c'est s'imaginer qu'on l'en croira sur sa parole & sans avoir recours aux originaux, c'est faire faire au Prince de Condé une démarche, non seulement très vaine & très inutile, mais même absolument préjudiciable à ses intérêts; puisqu'elle ne pouvoit que lui attirer la haine & l'inimitié de son propre parti, qui l'estimoit beaucoup à la vérité, mais qui ne lui auroit pas vu tranquillement usurper un titre possédé si légitimement alors par l'illustre Jeanne d'Albret, qu'il estimoit encore plus. C'est apparemment moins-là un effet de la mauvaise-foi de cet Auteur, que du peu d'attention avec lequel il emploioit assez souvent ses autoritez : peut-être même ces mots-là ne sont-ils inconsidérement coulez de sa plume, que par la grande habitude ou sont tous les François depuis si longtems de dire *Roi de France & de Navarre*; &, si cela est, rien n'est plus propre à confirmer ce qu'on lui a reproché tant de fois, qu'il écrivoit avec beaucoup plus de facilité que d'application, & avec beaucoup plus d'esprit que de jugement.

(40) Apologie pour la Reformation, les Reformateurs, & les Reformez, *II. Part. pag.* 380.

N'est-il pas étrange, qu'après de semblables témoignages, Vigneul-Marville (41), l'Auteur de la *Méthode pour étudier l'Histoire* (42), & tout nouvellement le Président Hénaut, (43), n'aïent point fait difficulté de remettre de nouveau cette Monnoïe sur le tapis? S'ils ne l'ont fait que parce qu'ils ne connoissoient aucun des passages qui viennent d'être rapportés, ils sont excusables; mais, s'ils les connoissoient, comment mettre à couvert leur bonne-foi? L'équité éxige indispensablement de tout Ecrivain, de ne jamais reproduire des accusations réfutées & détruites : ou, si l'on se trouve obligé d'en pârler, on ne doit jamais se dispenser, à moins que de vouloir passer pour fauteur de Calomniateurs, de faire mention de la fausseté de l'accusation, & d'indiquer les réfutations qui en ont été faites.

(41) Mélanges d'Histoire & de Litterature, *Tom II, pag.* 285.

(42) *Tom. I, pag.* 415. *d'Edition de Paris*, chez Coustelier, en 1713, in 12.

(43) Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, *pag.* 272.

Maimbourg, & le Père Daniel, ne sauroient guéres éviter ce dernier reproche; puisque, sans aucun égard pour toutes les réfutations qu'on vient de voir, ils se contentent de renouveller ainsi cette accusation, & de citer Brantome. *Le Connétable*, dit le prémier, ... *plus aigri que tous les autres depuis la retraitte de Meaux, dont le Roi ne perdit jamais la mémoire, lui fit voir en une Assemblée générale qui se tint au Louvre le septiéme d'Octobre, une monnoye d'argent au coing du Prince, avec cette inscription Latine LUDOVICUS XIII. REX FRANCORUM. Il est vrai, qu'il y a grand sujet de croire, que ce Prince n'a jamais prétendu à la Couronne, & qu'ainsi il n'a point eu de part à un si horrible Attentat contre la Majesté Royale* : mais, *que certains Huguenots insolents, qui ne gardoient aucunes mesures, particuliérement dans les Provinces les plus éloignées, avoient fait battre cette monnoye à son insceu*; & que, *comme on étoit alors fort peu disposé à juger favorablement de sa conduite, & que ceux que Montluc avoit fait éxécuter en Guyenne, avoient confessé quelque chose de semblable, on voulut bien se persuader qu'il étoit coupable, & que c'étoit-là un effet de son ambition démésurée* (44). „ Quelques uns" dit le Père Daniel, „ ont écrit que „ la résolution étoit prise, non seulement de se „ saisir de la Personne du Roi, mais encore de se „ défaire de lui & de ses deux Frères, pour met- „ tre la Couronne sur la tête du Prince de Con- „ dé : . . . . . . & si ce que Brantome rapporte „ étoit vrai, on ne pourroit guéres douter que ce „ Prince . . . . . . n'eut au moins conçû le des- „ sein de s'en emparer. Il dit, mais sans l'assurer „ néanmoins comme une chose indubitable, que „ ce Prince fit battre une monnoie d'argent avec „ cette inscription, *Louis XIII. Roi de France*; „ & que le Connétable la produisit au Louvre en „ plein Conseil le 7. d'Octobre 1567. On a trou- „ vé de nos tems une preuve de ce fait, laquelle „ paroit incontestable. L'Auteur du *Traité Historique des Monnoies de France* assure, qu'étant „ à Londres, il vit entre les mains d'un Orfévre „ un Ecu d'or, qui avoit d'un côté la Tête du „ Prince de Condé, & de l'autre l'Ecu de Fran- „ ce avec cette inscription, LUDOVICUS „ XIII. DEI GRATIA FRANCORUM „ REX PRIMUS CHRISTIANUS : ce „ Prince voulant sans doute marquer, par ce titre „ qu'il se donnoit de *prémier Roy Chrétien*, qu'il „ étoit le prémier des Rois François qui eut fait „ profession du pur Evangile & du Christianisme „ purifié des superstitions de l'Eglise Romaine. „ Mais, apparemment, on jugea à propos à la „ Cour de faire semblant d'ignorer un tel atten- „ tat; car, il est certain que dans les Manifestes „ ou Ecrits faits par ordre du Roi, on n'en fit „ point mention, au moins d'une maniére distincte „ & qui fit comprendre que le Prince de Condé „ eut porté les choses jusqu'à cet excès (45)."

(44) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, *pag.* 370, 371. *d'Edition de Hollande*, 1682, in 12.

Sans nous arrêter aux conclusions manifestement contradictoires de ces deux Auteurs, dont l'un prétend, qu'*on voulut bien se persuader que le Prince de Condé étoit coupable*, quoiqu'on n'en crut rien; & l'autre, qu'*on jugea à propos de faire semblant d'ignorer un tel attentat*, quoiqu'on en fût bien convaincu : contentons-nous d'observer, que sous prétexte d'excuser & de justifier ce Prince, il y a dans ces deux discours une malignité affreuse, & un dessein prémédité de le noircir & de le calomnier plus efficacement. Si l'on avoit quelque desir sincére de le justifier, pourquoi se contenter de citer Brantome, Ecrivain manifestement prévenu à son desavantage; & pourquoi ne pas citer ceux qui déposoient en sa faveur? Des Auteurs, qui vouloient écrire l'Histoire du Calvinisme, devoient-ils négliger des Mémoires tels que ceux de Sponde, de Mezerai, & de le Laboureur? Je ne parle point d'Antoine Arnauld; car, il est en quelque sorte permis à des Gens accoutumez dès leur plus tendre jeunesse à ne le regarder qu'avec horreur, de n'avoir pu se résoudre à se servir d'une autorité aussi odieuse pour eux que la sienne. Qu'on ne dise point qu'ils ne les connoissoient pas; car, outre que cela n'étoit pas possible, le contraire paroit manifestement par les marges de leurs Histoires : &, puisqu'ils les connoissoient, pourquoi n'en ont-ils point fait usage dans une circonstance si notable & si délicate? N'est-ce pas-là une de ces prévarications les plus criminelles & les plus inexcusables? Pourquoi ne pas convenir naturellement, que cette odieuse Accusation ne se trouve dans aucun bon Ecrivain de ce tems-là? Pourquoi ne pas avouër franchement, qu'elle ne se rencontre que dans de misérables compilateurs de bruits populaires, généralement méprisés par tout ce qu'il y a d'habiles Gens (46)? Pourquoi se contenter de remarquer politiquement & obliquement, qu'*on n'en fit point mention, au moins d'une maniére distincte, dans les Manifestes & Ecrits faits par ordre du Roi*? Quand même on l'auroit fait, qu'est-ce que cela eut prouvé? Ne sait-on pas de quelle maniére les Cours se jouent souvent des Peuples dans ces Manifestes & dans ces Ecrits, & comment elles condamnent ou justifient les mêmes Personnes, selon

(45) Daniel, Hist. de France, *Tom. I*er, *pag.* 852. Louis le Gendre, Hist. de France, *Tome IV*, *pag.* 477, *adopte la même accusation, & mérite par conséquent la même Censure. De plus, il se trompe, en insinuant, qu'on ne vit de cette monnoie d'or & d'argent que quelque tems après la Bataille de St. Denis & la Paix qui la suivit; & même, que ce fut ce qui porta le Roi à recommencer la Guerre, & à vouloir absolument exterminer les Huguenots; non derelinquens ex eis mingentem ad parietem:* III. Reg. Cap. XVI, Vers. 11. *On a vû dans la plûpart des passages rapportez ci-dessus, que ce fût le 7. d'Octobre* AVANT *cette Bataille que le Connétable de Montmorenci produisit en plein conseil une de ces monnoies d'argent, & qu'ils n'en disent rien de plus.*

(46) *Voiez ci-dessus la Citation* (1).

lon leurs besoins, ou selon leur bon-plaisir; en sorte qu'il n'y a rien de moins propre à établir la vérité de l'Histoire, que ces prétendues preuves autentiques? Sans nous éloigner beaucoup de nôtre sujet, n'en voit-on pas un exemple bien notable dans le petit-fils du Prince dont nous parlons? Après l'avoir emprisonné le 1. de Septembre 1616, ne l'accusa-t-on pas, dans une déclaration de Louis XIII, d'avoir voulu *se saisir de la Personne du Roi*, & d'avoir souffert que ses Adhérans répétassent souvent *dans leurs Festins* barre-à-bas, *pour marquer ses prétentions à la couronne*: &, après l'avoir remis en liberté le 20. d'Octobre 1619, ne le justifia-t-on pas pleinement dans une autre déclaration, qui portoit en termes exprès, qu'*on l'avoit arrêté contre toute sorte de Justice*? Que conclure de témoignages si contradictoires, sinon, qu'après avoir répandu cette Calomnie lorsqu'on la crut nécessaire, ou la laissa tomber dès qu'on n'en eut plus besoin, qu'il en étoit de même de celle qu'on avoit autrefois inventée contre son Grand-Pére; & que, par conséquent, elle n'en seroit pas mieux prouvée, quand bien même elle se trouveroit *d'une manière distincte*, ou couverte, dans quelque Manifeste ou Memoire d'Etat de son tems? Pourquoi ne pas reconnoitre sincérement & de bonne-foi, qu'elle n'a jamais été emploïée dans aucun écrit de cette espéce; pas même dans cette Piéce violente & artificieuse, où Jean de Monluc, Evêque de Valence, autrefois Partisan & même Prédicateur de la Doctrine des Reformés, mais alors s'oubliant soi-même & sa conscience, n'eut point de honte de se mettre au rang des Approbateurs & des Apologistes de la St. Barthelemi: Piéce vénale & mendiée, qui fut généralement desapprouvée par tous les Gens-de-bien d'alors, & qui fut peu après très-habilement & très vigoureusement réfutée par le célébre Jurisconsulte Hugues Doneau, sous le nom supposé de Zacharie Furnesterus (47)? Là, cet odieux Défenseur d'une si détestable cause, après avoir donné le tour le plus noir & le plus envenimé à toutes les démarches du Prince & des Réformés, n'a eu garde d'oublier le pillage de l'argenterie de diverses Eglises, non plus que la monnoie qu'on fut obligé d'en faire pour le paiement des troupes (48). Si jamais il y eut une occasion naturelle & favorable de remettre en jeu l'Effigie & la Légende criminelle dont il s'agit ici, c'étoit sans doute celle-là: &, si un aussi habile Homme que celui-là ne l'a point fait, qu'elle autre raison pouvoit-il en avoir, si ce n'est qu'il savoit parfaitement bien, qu'une si infame calomnie étoit trop grossiére pour être emploïée avec quelque apparence de succès, &, par conséquent, bien plus propre à lui nuire qu'à le favoriser? Pourquoi se contenter de dire mollement, artificieusement, & lâchement, comme le P. Daniel, qu'*on n'assure point ce fait comme indubitable*; ou, comme Maimbourg, qu'*il y a grand sujet de croire ..... que le Prince de Condé n'a point eu de part à un si horrible attentat contre la Majesté Roiale*? Pourquoi ne pas déclarer fortement, clairement, & courageusement avec Mezerai & le Pére Anselme, que ce sont ses ennemis, ou avec le Laboureur, que c'est Catherine de Médicis & ses Emissaires, qui ont forgé cette monnoie?

La chose n'est que trop vraisemblable; puisqu'il est bien certain, que ce ne seroit pas la prémiere fois qu'on auroit eu recours à de pareils artifices, pour décrier & perdre les Protestans. En effet, combien de Prêtres & de Moines séditieux n'a-t-on point convaincus d'avoir sécrétement eux-mêmes brisé les images & les reliquaires de leurs propres Sainćts, non seulement pour les vendre & en emploïer le produit en leurs dissolutions & débauches, mais même pour avoir un prétexte apparent de satisfaire leur fureur & leur vengeance, & pour avoir le plaisir cruel & barbare de voir pendre ou brûler les malheureux qu'ils en accusoient publiquement? Brantome, le zélé Brantome, tout vendu qu'il étoit aux Guises & à leur ligue, n'a pû dissimuler, ni ce fait, ni le prémier de ses motifs. *Les gens d'Eglise*, dit-il, *lesquels crient le plus après les Huguenots & leur Guerre, y ont gagné autant que les autres; tesmoins les trésors, richesses, & reliques, qu'ils ont vendu sous main, en faisant accroire que les* Huguenots *les avoient pris par force . . . & desrobez: non tant certes qu'eux-mêmes, qui s'en estoient sécrétement accommodez* (49). Mais, afin de nous en tenir à quelques-uns de leurs attentats plus conformes à celui que nous examinons ici, pour peu qu'on connoisse les affaires de ce tems-là, l'on sait assez, que, dès l'année 1560, l'Evêque, le Juge-Mage, & quelques autres personnes de Montpellier, *y avoient fondu plusieurs Reliquaires, & entre autres une grande teste d'argent d'une image* de *St. Blaise, de laquelle* ILS FORGÉRENT DE BEAUX TESTONS, *dont ils passérent leur temps à l'exercice des Dez & des Cartes* (50): & l'on ne sauroit ignorer, que, l'année suivante, les Catholiques de Montauban furent juridiquement convaincus de fausseté, lorsqu'ils formérent contre les Réformés de cette

Ville

(47) Jo. Montlucii, Episc. Valentini, Defensio pro ill. Andium Duce adversus Calumnias quorumdam.
Alia, adversus hujus ipsius Defensionis Calumnias, Zachariæ Furnesteri Defensio pro innocente tot millium Animarum Sanguine in Galliam effuso.
Ces deux Piéces ont été imprimées ensemble, sans aucune adresse, en 1573, in 8; & elles se trouvent en François dans les Memoires de l'Etat de France sous Charles IX.
Pibrac *étant venu à l'aide de* Monluc, *fut à son tour réfuté par* Pierre Burin. *Leurs écrits parurent aussi ensemble sous ce titre*, Epistola ornatissimi Viri ad Stanislaum Helvidium, Kal. Oct. anni 1572. de Rebus Gallicis, & ad hanc Responsio, Kal. Januar. 1573, *à Paris, en 1573, in 4: & ils sont en François dans les mêmes* Mémoires, *Tom. I.* Joachim Camerarius *prit le nom de* Stanislaus Helvidius *pour répondre aussi à* Pibrac. *Son écrit, intitulé* Stanislai Helvidii Responsio ad Epistolam ornatiss. Viri, *fut imprimé en 1573, in 8; & se trouve en François dans les mêmes* Memoires. *Ce Pseudonime ne se trouve, ni dans* Placcius, *ni dans ses imitateurs.*

L'année suivante, le célébre Jaques Cujas *prit aussi la défense* de Monluc *dans une Piéce, intitulée* pro Jo. Montlucio Præscriptio adversus Libellum Zach. Furnesteri, *& imprimée à Anvers, en 1574, in 8; mais, moins habilement que* Pibrac, *plus propre à manier ces sujets Politiques, avec dexterité: & ainsi finit cette violente dispute sur un si vilain sujet.*

Quelle Pitié! de voir un Homme aussi éclairé que Pibrac *donner des* Quatrains *dignes des* Solons *& des* Lycurgues: *témoin celui-ci, sans parler du XCIII, si connu des Politiques & des Gens de Lettres:*

XLIIII.

L'Homme de Sang te soit toujours en haine,
Hue sur lui, comme fait le Berger
Numidien sur le Tigre leger,
Qu'il voit de loing ensanglanter la plaine:

quelle Pitié, dis-je, de voir un Homme si éclairé faire néanmoins l'Apologie d'un Massacre si odieux & si abominable!

Aussi lui & d'autres en furent-ils très sévérement censurés par l'illustre & incomparable J. A. DE THOU, *qui fut assez équitable & assez impartial pour ne pas éxemter son Pére de cette indispensable censure.* N'est-ce pas quelque chose de bien déplorable, *dit ce sage Historien*, que des Hommes illustres par leurs dignités, par leur pieté, par leur intégrité, par leur doctrine, & tout-à-fait éloignés du deguisement & de la fourberie, tels que MORVILLIERS, DE THOU, MONLUC, PIBRAC, & BELLIARE, se soient trouvez obligés, non par crainte ni par espérance, mais, par le funeste état où les affaires etoient reduites, à louër contre leur gré, ou à dissimuler politiquement, une chose qu'ils détestoient certainement en eux-mêmes? *Voiez son* Histoire, *Livre LIII, pag. 844.*

Mais il n'est que trop prouvé par une longue & funeste expérience que la chose du monde qu'on doive le moins attendre de l'Homme, c'est qu'il agisse conséquemment.

(48) *Mais, outre que*, par une discipline de Guerre peu convoiteuse, ains admirable, *comme le remarque expressément* Montlyard Continuateur de de Serres *sous l'année 1560*, ces images, reliques, & ornemens d'Eglises, enlevez par les Réformez, & convertis en masses d'or & d'argent, estoient par eux laissez ès mains des Consuls & Syndics des lieux, *pour en faire de la monnoie au coin & à l'effigie du Roi: outre cela, dis-je, notez, que le Prince de Condé ne fit alors en cela, que ce qu'ont fait en mille & mille autres occasions la plûpart de ceux qui ont eu des Guerres à soutenir, & sur-tout des Guerres Civiles; comme je l'ai fait voir autrefois contre les* Florimonds de Rémond, *les* Maimbourgs, *les* Varillas, *& les* Bossuets, *dans le* Journal Littéraire, *Tome XV, page 48. Et, supposé que ce soit-là un crime aussi criant que le prétendent les ennemis de ce Prince, il en est incomparablement moins repréhensible, non seulement que les ligueurs, ces dévots si zélés pour toutes les superstitions Romaines, qui ne laissérent pourtant pas de piller les reliques de la Chapelle de Henri III. aux Hieronimites de Vincennes, & d'en fondre & partager entre eux le St. Louis d'Argent; mais même, que divers Papes, & entre autres Urbain VI, qui s'en sont diverses fois rendus coupables: eux, sur-tout, qui ne le commettoient, que pour entretenir des Soulevemens & des Schismes aussi impies que scandaleux, & souverainement condamnables. Voiez la* Chronologie Novenaire de Cayet, *Tom. I, folio 122; &* Theod. de Niem de Shismate, *Libr. I, Cap. XXI, XXII, &c. A moins qu'on ne veuille dire qu'en qualité d'Ecclésiastiques, il étoit permis à ces derniers de disposer des biens des Eglises comme des choux de leur Jardin.*

Au reste, ce Pillage avoit tellement passé en coutume, que les Grands ne faisoient plus qu'en rire; témoin ce Brocard de Louïs XI. contre un de ses Généraux, qui, après avoir dépouillé diverses Eglises, d'or, d'argent, & de pierreries, s'en étoit fait faire un magnifique Colier. Gardez-vous bien d'y toucher, *disoit ce Prince railleur*; ce sont reliques; vous serés excommuniés. *Voiez* Brantome, Capitaines Etrangers, *Tom. II, pag. 223.*

(49) Brantome, Vies des grands Capitaines François, *Tom. III, pag. 203. Voiez aussi page 196, où il remarque, que divers* Seigneurs & Princes firent faire, des trésors cachés & reliques d'Eglises, de beaux & bons testons, forgés pourtant au coin & à l'effigie du petit Roy Charles IX, qui pour lors régnoit.

(50) Beze, Hist. Ecclés. des Eglises Réformées au Royaume de France, *Tom. I, pag. 331. Page 333, il nomme mal cet Evêque* Pelletier: *il falloit dire* Pelicier, *ou* Pelissier. *Ce qu'il en dit, mérite d'être sû.*

touchant son dégré de consanguinité avec Henri IV. (*B*); celle des réfléxions aussi ridicules que passionnées d'un fameux Jésuite sur une apparition & un songe également surprenans & remarquables, que la plûpart de nos Historiens reconnoissent être survenus à ce Prince (*C*); & celle d'un mensonge bien singulier, touchant la manière dont il fut assas-

Ville une accusation toute semblable à celle qu'on répandit depuis contre le Prince de Condé. *Ils escrivirent*, dit Beze, Auteur très bien informé de toutes les intrigues de ce tems-là, *ils escrivirent à Burie* (51) *beaucoup de choses fausses: à savoir, qu'on avoit fait un Consistoire, auquel on évoquoit tous Procès, tellement qu'il n'estoit plus question d'aller aux Magistrats, ni de leurs obéir; que les dismes n'estoient plus payées; qu'on vouloit contraindre le Clergé de l'Eglise Romaine à contribuer à l'entretenement des Ministres; & qu'on ne taschoit qu'à se cantonner comme les Suisses; chargeans nommément ceux de Montauban, (calomnie trop impudente,) d'avoir* FAIT BATTRE DE LA MONNOYE *dont l'inscription estoit* MONETA NOVA REIPUB. MONTIS ALBANENSIS ..... *Le Sieur de Vaillac, Capitaine du Chasteau Trompette de Bordeaux, fut envoyé par le Sieur de Burie à Montauban ...... A la réquisition de Hugues Bonencontre, Syndic, on commença de faire éxamen de la vérité touchant les calomnies imposées à la Ville par le Parlement* (52): *à savoir, qu'elle refusoit de payer les tailles & autres impositions, ne voulant recognoistre le Roy pour leur Prince; qu'elle estoit pleine de séditions & port d'Armes; qu'on avoit mis sus nouveaux péages; finalement, qu'on y* FORGEOIT DE LA MONNOYE AU NOM DE L'EGLISE, *avec telle inscription*, MONETA ECCLESIAE MONTALBANENSIS. *Sur tous lesquels poincts Vaillac ayant interrogé les Magistrats & Habitans de l'une & l'autre Réligion, & s'estant transporté aux Temples, Convents, & Portes de la Ville, & autres lieux nécessaires*, TROUVA NOTOIREMENT LE CONTRAIRE ESTRE VERITE', DONT IL CHARGEA SON PROCE'S VERBAL (53). Il en auroit probablement été de même de l'accusation formée contre le Prince de Condé, si on l'avoit approfondie de même. Mais, il paroit qu'on la méprisa comme trop ridicule & trop impertinente, & qu'on la laissa tomber comme une calomnie si grossiére, qu'elle se détruisoit assez d'elle-même.

(51) *Gouverneur de Guienne.*

(52) *De Toulouse.*

(53) Beze, Hist. Ecclés. des Eglises Réf. au Royaume de France, *Tom. I, pag.* 792, 835, 836, 837. *Mr.* de Thou *parle aussi de cette monnoie,* Histoire *Libro XXXII, mais simplement par occasion, & pour observer que beaucoup de gens n'en croioient rien.*

Quoiqu'il en soit, si l'on étoit aussi porté à mal juger que Maimbourg, & si l'on ne vouloit pas garder plus de ménagement que lui, qui ôse avancer sans aucunes preuves, que c'étoient *certains Huguenots insolents qui ne gardoient aucunes mesures, ... qui avoient fait battre cette monnoye à l'insçû du Prince:* si, dis-je, on vouloit imiter un aussi mauvais éxemple, ne pourroit-on point dire avec autant ou plus de fondement que lui, que, puisque ce sont des Prêtres & des Moines qui en ont parlé les prémiers, ils en pourroient bien être aussi les Auteurs; & qu'*il y a grand sujet de croire, que* ce furent *certains Moines imposteurs* qui la fabriquérent autrefois, comme *certains Ecclésiastiques calomniateurs* la reprochent encore aujourdhui aux Réformés, quoiqu'ils ne puissent pas ignorer, que des Auteurs très Catholiques avouent qu'elle avoit été forgée par leurs ennemis? Mais, de telles imputations sont-elles équitables? De telles insinuations sont-elles permises? Et quel fond pourroit-on faire sur l'Histoire, si des conjectures & soupçons si téméraires y étoient une fois reçus & autorisés?

(*B*) *J'y joindrai la réfutation d'une erreur bien étonnante dans un François Homme de Lettres, touchant son dégré de consanguinité avec Henri IV.*] Ce François Homme de Lettres est le Père Jaques le Long de l'Oratoire, qui dit en termes exprès, que *Louis de Bourbon* Prince de Condé, *étoit* FILS *d'Antoine Roi de Navarre*, & FRE'RE *du Roi Henri IV:* & cela, dans un Livre fait exprès pour servir de Guide à ceux qui voudront un jour travailler à l'Histoire de France; ce qui rend cette erreur d'autant plus remarquable (54). Comme cela n'est corrigé, ni dans le *supplément*, ni dans les *éclaircissemens*, qui sont à la fin de l'Ouvrage, il est à présumer, que cet Auteur croïoit de bonne-foi que la chose étoit ainsi: & c'est ce que j'appelle *une Erreur bien étonnante dans un François Homme de Lettres.* Il en a souvent fait d'autres, comme on le peut voir dans des Remarques insérées dans les Nouvelles Littéraires (55), & comme il paroîtra encore par les deux suivantes. I. Il fait vivre, page 548, *Marie de Cleves, prémiere femme de Henri I. Prince de Condé, jusqu'en* 1595. Outre que c'est donner en même tems deux femmes à ce Prince, qu'il reconnoit avoir épousé en 1585. Charlotte Catherine de la Trimouille, avant laquelle il mourut en 1588: c'est ignorer, ou ne se ressouvenir plus, que cette prémiere femme étoit morte dès 1574, & que cette mort avoit pensé faire perdre l'esprit à Henri III, qui l'aimoit réellement à la folie. II. Page 948, il avance, que *Henri II. est mort le* 29. *Juin* 1559. Il n'étoit pas même encore blessé: car, ce ne fut que le lendemain, que ce malheur lui arriva; & il ne mourut que le 10. de Juillet suivant. Il ne devroit pas être permis à des Ecrivains François d'ignorer des faits si notables de leur Histoire: & je ne note ici ces erreurs-là, que parce qu'elles ne le sont point dans les Remarques que je viens d'indiquer. Malgré cela, l'Ouvrage du Père le Long ne laisse pas d'être d'une très grande utilité, & les Personnes équitables ne lui en sauront pas moins de gré de son travail: vû qu'il est impossible de donner des Recueils de cette nature, c'est-à-dire remplis d'une si prodigieuse quantité d'écrits, de titres, de noms propres, de dattes, & de tant d'autres particularités pareilles, sans tomber quelque fois dans le même inconvénient; & que le *quandoque bonus dormitat* Homerus convient à beaucoup de gens.

(54) Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 548.

(55) *Tome X, pag.* 410; *Tome XI, pag.* 502.

(*C*) .... *celle des réflexions aussi ridicules que passionnées d'un fameux Jésuite sur une apparition & un songe, ... que la plûpart de nos Historiens reconnoissent être survenus à ce Prince.*] Ce Jésuite est le Père Martin del Rio, que la plûpart des Ecrivains, sans en excepter même Ribadeneira, Alegambe, & probablement Sotwel, nomment ou ortographient mal *Delrio*, & prénomment de plus *Martin Antoine*, quoi qu'il ne se donne lui-même que le seul prénom de *Martin*, du moins dans le titre & dans la Dédicace de ses *Disquisitiones Magicæ:* & ses réfléxions, qui lui serviront elles-mêmes de réfutation, tant elles sont palpablement risibles & mal fondées, sont contenuës dans ce passage, que je me contenterai de copier.

„ Diabolica Somnia sunt " dit-il, „ quæ „ mali Spiritus insidiose dormientibus immittunt, „ vel ad perturbationes animi cieudas ut libidi„ nem, iram, odium, desperationem; vel ad „ occultorum aut futurorum significationem..... „ Tale, meo Judicio, fuit nostris temporibus Som„ nium Ludovici Borbonii Principis Condæi, qui „ Hucnotorum hæreticorum & perduellium contra „ Regem Christianissimum Carolum IX. copias „ ductabat; si vera sunt quæ de illo Richardus Di„ notus scripsit ..... Libro II. *de Bello Galli„ cano*, acturus de prælio prope Druidatum Ur„ bem commisso. *Cum Condæani*, inquit, *sub sig„ nis starent, adventum Hostium & prælium ex„ spectantes, inter duas acies duo lepores exciti „ sunt, qui innumeris sclopetorum glandibus peti„ ti, intacti in diversa abierunt. Prognosticon cra„ stinæ pugnæ, in qua hostiles Acies, inter se con„ gressæ, campum Prœlii vacuum reliquerunt in „ diversa abeuntes.* (Primum hoc ad omnia per„ tinet, & hi lepores duo Dæmones videntur fu„ isse.) *Pridie ejus Diei quiddam non minus pro„ digiosum ipsi Condæo accidit, quod futuram e„ tiam pugnam prænunciare visum est. Cum ad „ rivum quemdam, per quem ille cum equitatu „ transibat multus populus congregatus esset, ut tran„ seuntes equites spectaret, ecce anus in mediam a„ quam se conjicit, Condæumque arrepta illius Ocrea „ sistit, atque eum attente respiciens hæc verba pro„ tulit:* Princeps vade. Tu patieris; sed Deus „ est tecum. (Quis adeo obesæ naris, cui non su„ boleat Satanæ commentum, ut in Hæresi Zuin„ gliana, pro qua tuenda hoc bellum gerebatur, „ miser & comites confirmarentur? Erat hæc de „ eodem grege, vel Fluminearum nympharum una, „ hoc est Caco-Dæmon. Certe bonus Spiritus non

„ di-

assassiné (*D*). En 1675, un de nos bons Ecrivains, qui avoit déjà prouvé, & qui a encore prouvé diverses fois depuis, qu'il pouvoit s'occuper bien plus honorablement pour lui, & bien plus utilement pour le public, s'amusa pitoïablement à nous raconter je ne sai combien d'avantures folles & chimériques, sous le nom de ce grand Prince, dans un petit

„ diceret, cum Hæretico, ad Hæresim propagandam, esse Deum. Sed pergit Calvinista) *Narrabat ipse* Condæus, *præterita nocte somnium habuisse, quo sibi videbatur ter diversis temporibus in prælium descendisse, penes ipsum victoriam stetisse, tribus præcipuis Hostibus cæsis, sed post, lethale vulnus accepisse.* (En somnium forsan a pincerna narratum? Audi accommodantem rebus jam præteritis rebus, & ideo non tam Prophetam, quam narratorem.) *Hoc Condæi somnium fatidicum fuisse postea tempus ostendit. Nam in Druidico prælio Sanct-Andræanus Marescallus occubuit, Guisanus Dux in obsidione Aureliarum, Conestabilis in pugna San-Dionysiana lethaliter vulneratus est, Condæus post in Bassacensi prælio trucidatus.* Pulchre" continue del Rio. „ Nam inter Poltrotum & Guisium quem occidit tum prælium fuit, & Princeps Condæus in Poltroto erat, cum sceleſtissimus latro Guisium sclopo inopinus trajecit, quod se factum auctore Condæus numquam fateri voluit. Quid etiam vetet, tale somnium a Condæo militari stratagemate confictum, ad suos animandos, & de tribus victoriis certos securosque reddendos (56)." Et là dessus le bon Homme appelle Aristote à son secours, pour apuier tellement quellement cette admirable réfléxion, & cette odieuse imputation, qu'il est le seul que je sache qui en ait ôsé charger la Mémoire du Prince. Après cela, est-il étonnant, qu'aussi grand Calomniateur que Charles Scribani son confrère, l'un Espagnol & l'autre Italien, du moins d'Origine, & tous deux Jésuites très envenimez contre les Catholiques Roïalistes & modérez, le prémier n'ait point fait de dificulté de traiter avec la derniére insolence un des plus illustres membres du Parlement de Paris, qu'il ravale ignoramment à la simple condition d'Avocat Parisien? *Ridiculæ illæ Prophetiæ*, dit-il (57), MARIONI, Advocati Parisiensis, *de Societate Jesu, refutatæ valde a Renato des Fons* (58) *in Libro* contre le Plaidoyer de Marion, *Capp.* 5. & 6: *nam* Marionus *iste*, *ut* Arnaldo, *genero suo, complaceret*, & *cum eo* Pasquerio & Doleto (59), *Quadrigam Calomniatorum & Sycophantarum nostri temporis impudentissimorum sufficeret, etiam Prophetias falsas coram Senatu amplissimo proferre in medium non dubitavit.* On ne sait que trop avec quelle irrévérence, ou plûtôt avec quelle fureur & quelle rage Scribani a parlé des Personnes les plus illustres & les plus respectables du Parlement de Paris, & du Roi même, dans son affreux *Amphitheatrum Horroris*, comme le nommoit très bien Casaubon. „ Le Prince de Condé, s'étant emparé d'Orleans en 1561" dit un autre Moine, moins subtil & rusé, mais non moins partial & menteur, „ permit aux Calvinistes d'arracher, du Tombeau de l'Eglise de nôtre Dame de Cléri, le corps du Roi Louïs XI, où il avoit voulu être inhumé; & puis de le bruler, après s'être joüé, quelque-tems, de sa tête, (60)." *Non, non*, répond un autre, *c'est sa Statuë à laquelle ils cassérent bras & jambes, arrachérent la tête, & la précipitérent dans un cloaque* (61). Aussi d'accord entre eux, comme on voit, que les Accusateurs de Susanne: *sub schino*, dit l'un; *sub prino*, dit l'autre. Et c'est ainsi, que, de tout tems, les Ecclésiastiques se sont contradictoirement déchainés contre ceux qu'ils regardoient comme leurs ennemis.

(*D*). . . . . *& celle d'un mensonge bien singulier touchant la maniére dont il fut assassiné.*] Ce Mensogne singulier a été avancé en ces termes, par un Allemand, dans un mauvais petit Abrégé de l'Histoire du XVI. Siécle: *in pugna ad Jarnacum incidebat Condæus manus Hispani cujusdam, Hominis abjecti, sed magno Papistarum studio incensi; a quo cum vitam, oblatis* 100000 *Thaleris, redimere vellet, per omnia sacra deprecatus, impedire non potuit quominus ictu sclopeti interficeretur* (62). Et voici de quelle maniere je me suis contenté de l'indiquer autrefois dans un Ouvrage périodique: „ Voici un fait si singulier, qu'on le chercheroit sans doute le plus inutilement du monde dans tous nos Historiens François. *A la Bataille de Jarnac, le Prince de Condé tomba entre les mains d'un Espagnol, Homme de néant, mais extraordinairement attaché au parti Papiste. Ce Prince le conjura, par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, de lui conserver la vie, & lui offrit même jusqu'à* 100000 *Ecus pour l'y déterminer. Mais, tout cela fut inutile; & cet Espagnol le tua d'un coup de Pistolet.* A la vérité, cela ne se trouve que dans une des Notes marginales dont ce petit Ouvrage est accompagné: & de peur d'encourrir l'Anathéme prononcé par l'Editeur contre quiconque sera assez *impudent* pour ôser attaquer Mr. Schurtzfleisch, nous regarderons ces Notes comme de la façon de cet Editeur même, & nous nous en prendrons à lui (63)."

Un fait aussi inconnu que celui-là ne devoit être avancé que sous la garantie d'une bonne autorité. Mais, ces Auteurs, ou ce Commentateur, auroient été bien embarassés à en produire quelqu'une de ce caractère; puisque ce qu'ils débitent, non seulement ne s'accorde point, mais même est absolument contradictoire, à ce que racontent nos Historiens François à cet égard. En effet, ils reconnoissent tous, que le Prince de Condé, la jambe cassée d'un coup de pied du Cheval du Comte de la Rochefoucaut, ne laissa pas de haranguer noblement & majestueusement son Armée, & de donner ensuite le prémier avec ce courage & cette intrépidité qui lui étoient si naturels; qu'aïant été renversé de son cheval tué sous lui, il se défendit longtems sur un genou, ne pouvant plus se soutenir autrement, qu'accablé d'ennemis, & couvert de blessures, il se rendit à Argence & à Saint-Jean, qui le reçurent avec le respect dû à son rang & à son mérite; que voïant venir de loin les Compagnies du Duc d'Anjou son ennemi, il dit à d'Argence, *je suis mort, tu ne me sauveras jamais*; qu'il se couvrit alors le visage de son manteau, comme avoit autrefois fait Jules César; & qu'enfin le Baron de Montesquiou, Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, parti d'auprès de son Maître, & arrivé au petit galop en criant *tuez, mort-Dieu, tuez*, lui donna de sang froid, & par derriére, un coup de Pistolet dans la tête. Le Père de St. Romuald, déjà noté ci-dessus Citation (*a*), ajoûte, que ce ne fut qu'après *lui avoir fait hausser la visiére, comme pour le connoître*: mais, c'est ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs, & qui paroit même s'accorder peu avec le récit des autres. Ainsi ce généreux Prince, que n'avoient pû faire périr les complots & les attentats des Guises, ni les parfums de l'empoisonneur à gages de la Reine-Mère (64), périt enfin d'une maniére si lâche & si infame, par la main d'un Assassin du Duc d'Anjou. Telle fut la fin déplorable d'un des plus grands Hommes de la maison de France, & peut-être même du monde entier; & tel fut le malheureux événement, qui lui rendit si convenable l'Epitaphe qui lui avoit été dressée dès 1562, & qu'il avoit adoptée dans son *Epitre au Peuple François*; en ces termes:

O Toi! ma douce Mère, & ma chere Patrie, ...

Pour la quelle j'expose, & mes biens, & ma vie!

. . . .

Que *si je dois mourir en si haute entreprise,*

Fai que sur mon Tombeau cette Lettre soit mise:

POUR

(56) Martini del Rio Disquisitiones Magicæ, *Libr. IV, Cap. III, Quæst. VI, pag.* 594 — 596. *Editionis* Moguntinæ, apud Johannem Albinum, anno 1612, in 4. *Par la date de son Epitre Dédicatoire à l'Electeur de Cologne du* vij. des Ides de Mars CIↃ. IↃ. XCIX., *il parait que la prémiere édition est de cette année-là. Les Bibliothécaires des Païs-Bas, & ceux des Jésuites, trop négligens à cet égard, se sont contentez de dire en gros que cet Ouvrage avoit été imprimé souventes fois à Louvain, à Lyon, à Mayence, à Liege, & cela sans marquer les années de ces éditions.* Alegambe *ajoûte, qu'il y a dans les derniéres une* Apologie *pour son Livre. Elle est déjà dans l'édition de Mayence en* 1612: *intitulée* Depallio, seu Epistola Apologetica contra cujusdam Suggestionem; *adressée à l'*Inquisition de Rome; *& datée* de Salamanque, en Décembre CIↃ. IↃ. CVI.

(57) *Idem, ibid. pag.* 503. & 4.

(58) De la Font *devoit-il dire, nom supposé que prit alors* Louis Richeome, *Jésuite de Bourdeaux.*

(59) *Ou plûtôt* Dolleo. *C'est-à-dire* Louïs Dolle, *Avocat des Cours de Paris dans le Procès de l'Université de Paris contre les Jésuites, que cette mauvaise Traduction* Doleto *pourroit faire confondre avec* Dollet *l'Imprimeur, ou son fils.*

(60) St. Romuald, Abrégé Chronologique. *Tom. III, pag.* 417.

(61) Petra Sancta. Not. in Epistol. P. Molinæi ad Balzac. *pag.* 107.

(62) Conr. Sam. Schurtzfleischii Historia Civilis Sacra, atque Literaria Sæculi XVI, *pag.* 251. edit. Lipsiensis, apud Jo. Georg. Loewium, 1718, in 8. *Ce même Auteur dit, pag.* 216, *que Henri IV. abjura le Calvinisme pour épouser Marguerite de Valois; pag.* 57, *que Sleidan, qui avoit embrassé l'opinion de Beranger touchant l'Eucharistie, fut tué dans une Bataille en* 1553; *& diverses autres particularitez tout aussi bien fondées que celles-là. Son Editeur ne laisse pourtant pas de donner son abrégé comme un monument éternel érigé à la gloire de ces Auteur.*

(63) Journal Littéraire de la Haye, *Tome XVIII, pag.* 461. *Depuis, j'ai trouvé cela, mais avec quelque différence, dans l'*Historia Universa Natal. Comitis, *Libr. XX, pag.* 437: *mais, il n'en est pas plus recevable, n'étant appuïé d'aucune autorité.*

(64) *Maître René, Empoisonneur à gages de la Reyne-Mère, une fois présenta au Prince de Condé une pomme de senteur empoisonnée; laquelle on descouvrit être telle, par l'expérience faicte sur un chien, & par le danger où se vid le Chirurgien du dit Prince pour avoir senti cette pomme de trop près.* Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX. depuis 1570, *Tom. I, pag.* 293.

petit Roman intitulé *le Prince de Condé*, *Nouvelle Historique* (*E*). „Quelle pitié!" pour me servir des expressions de Mr. Bayle au sujet d'une Personne d'aussi haut rang non moins indignement traitée, „qu'au lieu de l'Histoire véritable de ce Prince, qui seroit „ un Livre très bon, très curieux," ajoutons & très nécessaire, „on ne nous donne que „ des contes, des galanteries, & des avantures romanesques, sous un nom si respecta- „ ble (*b*) (*F*)!"

BOUR-

(*b*) Bayle, Lettre CXXXIV, pag. 517. *Voiez, touchant cet abus criminel des noms les plus illustres, la Remarque (D) de l'Article* MASUCCIO; *& la Remarque (B) de l'Article* ST. RE'AL, *touchant son* Dom. Carlos.

POUR L'EGLISE DE DIEU, LE ROY, ET SON PAYS,

REMETTRE EN LIBERTE', MOURUT ICI LOYS (65).

Au sujet de cette mort, on vit, entre autres Vers tant Latins que François, courir alors ce Distique,

Vivit adhuc, vivetque diu, qui vindice dextra
Annixus Patriæ, ne cadat illa, cadit:

Et un Dominicain Portugais raconte, comme quelque-chose de bien certain, un fait assez singulier, mais dont nul de nos Historiens ne fait aucune mention. C'est que, quatre jours avant la Bataille de Jarnac, deux troupes d'enfans de Saintes se choisirent chacune un Chef, qu'ils nommérent l'un Monsieur, & l'autre le Prince de Condé, que ces enfans se battirent vigoureusement, & avec divers succès, pendant trois jours; & qu'enfin, le quatriéme, dans le même moment que le vrai Prince de Condé, fut tué à Jarnac, celui qui portoit son nom fut tué de la même maniére à Saintes. Comme cet Auteur est le seul, que je sache, qui rapporte cette particularité, & que son Livre se chercheroit peut-être long-tems en vain, j'ai crû qu'il ne seroit pas inutile de la rapporter ici. *Quatriduum ante Principis mortem*, dit donc ce bon Moine (66), *in Episcopali Santonum civitate ita contigit, ut omnes omnium Ordinum Pueri & Adolescentes, à 9 & 10 anno usque ad 15, 20, & 22, circiter, convenerint, & sibi suo nutu duos delegerint armorum præfectos, pro quibus ab utraque parte usque ad mortem decertarent. Eorum unus fuit ipse* Princeps Condæus, *ab illis ita nominatus: alter* Monsieur .... *Sic igitur trium dierum spatio ab istis adolescentibus & pueris utrinque acriter certatum est; ut tandem, post varios eventus suarum pugnarum, quæ lapidibus, fustibus, & aliis armorum generibus usque ad bombardulas gerebantur, acciderit, quod Princeps ille Condaus ictu bombardulæ capiti inflicto circa undecimam horam matutinam occubuerit. Quo genere mortis ipse Princeps eadem hora occisus fuit. Nonnulli aiunt id evenisse sex ante dies quam Princeps occumberet, totamque illam Santonum civitatem fuisse commotam, & ad sedandas istas puerorum pugnas valde intentam; omniaque, quæ posset, impendisse: sed nullo profectu..... Hæc mihi narravit vir quidam probus & verus, quique mihi ipsi hujusce rei oculatum testem fuisse multis verbis confirmavit.* Quelque protestation que fasse cet Auteur de ne raconter cette espece de présage qu'après un témoin oculaire & de bonne foi, ce n'est pourtant-là probablement qu'une tradition populaire aussi peu recevable qu'une infinité d'autres de pareil alloi: mais, même comme telle, elle devoit trouver sa place ici; puisque ces sortes de traditions doivent soigneusement être réfutées, & que c'est effectivement les réfuter que de les exposer au grand jour.

(*E*) *Un .... Ecrivain .... s'amusa pitoiablement à raconter je ne sai combien d'avantures folles & chimériques .... dans un ... Roman intitulé* le Prince de Condé.] Ce petit Roman a été publié *à Paris, chez Jean Guignard, en* 1675, & réimprimé *en* 1681. & 1683, *in* 12: & quoique le célébre Mr. Bayle n'ait fait aucune difficulté d'affirmer, que les *traits Historiques* de cet Ouvrage sont *très curieux & très fidélement rapportés* (67), je ne feindrai point de remarquer, qu'il y en a plusieurs qui ne sont nullement dignes de cet éloge. Par éxemple: tout le commencement de son historiette représente François II, comme Amant de la fille du Maréchal de St. André, & même comme surpris couché avec elle par Messieurs de Guise & divers autres Courtisans: or non seulement Amelot (*Memoires Historiq. Tom. I, pag.* 90.) observe, que *ce pauvre Prince, imbécille de corps & d'esprit, n'étoit guère propre à faire l'amour*; mais même Brantome nous affirme en propres termes, que *ce Roi ne fut point sujet à l'amour comme ses Prédécesseurs* (68): page 10, & en dix autres endroits, il fait agir & parler le Prince de Joinville en Homme fait; & l'on sait, qu'il n'avoit guéres que 9. ans en 1560, prémiere Epoque du Roman, étant né le 31. Décembre 1550; en 1562. même la *Légende du Cardinal de Lorraine* dit, qu'il étoit *plus propre à jouër aux noix, qu'à tenir l'épée*: page 48, il parle du fameux Pibrac comme d'un *vénérable Barbon*; & il n'avoit alors que 32. ans: pages 64, 101, & 103, il fait Catherine de Médicis *Régente du Roiaume*; & tout le monde sait que François II, qui régnoit alors, étoit majeur lorsqu'il parvint à la couronne, & que ce ne fut que sous Charles IX, que Catherine devint *Régente*: pages 135. & 207, il parle d'*une Lettre, où la Reine-Mère conjuroit Condé de la délivrer de l'oppression des Lorrains*, & qu'*il inséra* ensuite dans *son Manifeste*; & tous nos Historiens placent ces Lettres sous Charles IX: page 190, il ne fait Condé *Cadet* du Roi de Navarre que *de sept ou huit ans*: & il est certain, qu'il l'étoit de *douze*, l'un étant né en Avril 1518, & l'autre en Mai 1530: page 198, il prétend, que *le Roi de Navarre se fit Catholique pour faire dépit à son Frère*; & tous nos Historiens conviennent, que ce fut par ambition & par inconstance, & qu'il ne fut jamais, ni bon Catholique, ni bon Protestant: page 211. & ailleurs, il nomme toujours *Limevil* la Maitresse du Prince de Condé, qui accoucha en pleine Cour, & son vrai nom étoit *Limeuil*; en quoi l'on voit clairement de quelle conséquence est l'éxacte Ortographe des noms propres; puisque, quoique ces mots soient précisément composés des mêmes Lettres, & rangées dans le même ordre, cependant le simple changement d'*u* en *v* en fait deux mots très différens: page 249, il donne libéralement au Duc de Guise *toutes les vertus nécessaires pour être parfaitement honnête Homme*; mais, il s'en faut beaucoup que les Ecrivains judicieux & équitables en parlent ainsi: & page 261, il avance que *la Reine fit conduire sous bonne Garde le Prince de Condé, & le Connétable de Montmoranci en l'Ile-aux-Beufs*; ce qui ne peut être que du prémier, le second n'étant point en sa puissance. Je ne dis rien du caractère faux & outré qu'il prête ridiculement à l'Amiral de Coligni, à sa Femme, & à divers autres Personnages de son Historiette, parce que, depuis très longtems, les faiseurs de Roman se sont tellement mis en possession d'abuser ainsi des noms les plus illustres, qu'on a perdu l'usage de s'en plaindre; & que, comme je l'ai déjà dit ailleurs, de simples Gentils-Hommes *auroient très mauvaise grace de vouloir être mieux traités à cet égard, que les Bourbons & que les Guises, & qui pis est, que d'Andelot, & que l'Admiral de Coligny* (69). Ce petit Roman est d'EDME BOURSAULT, qui en a encore fait trois autres, savoir *Ne pas croire ce qu'on voit, Histoire Espagnole*; *le Marquis de Chavigny*; & *Artemise & Poliante*; ces quatre Romans ont été réimprimez ensemble *à Paris, en* 1749, *in* 8°. Avant toutes ces bagatelles, il avoit déjà publié un Traité *de l'Etude des Souverains*, rempli d'excellens éxemples pour l'instruction d'un jeune Prince, composé effectivement par ordre du Duc de Montausier pour celle du Dauphin son éléve, & imprimé *à Paris, chez Claude Barbin, en* 1671, *in* 12°; & il a publié depuis, entre autres bonnes piéces de Théatre, son *Esope*, & son *Esope à la Cour*, qui ont été généralement applaudis. Il étoit né à Muci-l'Evêque en Octobre 1638, & mourut à Paris le 15. de Septembre 1701, & non pas 1711. comme le dit mal-à-propos le Père le Long (70).

(*F*) *Quelle pitié! qu' ...... on ne nous donne*

(65) Sommaire Recueil des choses mémorables que le Seigneur Prince de Condé a protestées & faites pour la gloire de Dieu, repos & utilité du Royaume de France, contre les Autheurs des troubles advenuës depuis l'an 1560. jusqu'à présent: imprimé nouvellement en 1564, in 16. *Quoique cette édition soit de cette année, il n'y a pourtant aucune piéce plus nouvelle que* Pâques 1562. *selon l'ancien calcul. Cette même* Epitre au Peuple François *je trouve aussi dans le* Recueil des choses memorables pour le faict de la Religion & Estat de la France, *vulgairement appellé les* Mémoires du Prince de Condé, *& imprimé à* Strasbourg, chez Pierre Estiard, en 1565. & 1566, en 3 Volumes in 8. *Voiez-en le Tome II. page* 565 — 569.

(66) Jos. Texera Epitome Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Proto-Principis Majoribus gestarum, *pag.* 107 — 109. *Edit.* Paris. apud Leodeg. Delas. 1598, in 12.

(67) Bayle, Critique générale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg, *Lettre III*, *pag.* 46.

(68) Brantome, Dames Galantes, *Tom. II*, *pag.* 461.

(69) Journal Littéraire, *Tom. XVI*, *pag.* 106.

(70) Bibliothéq. Historiq. de la France, *pag.* 548.

donne que des avantures Romanesques sous un nom si respectable!] Cette Personne d'aussi haut rang, dont parle là Mr. Bayle, & non moins indignement traitée, est l'illustre *Marguerite de Valois*, abusivement ainsi nommée au lieu de *Marguerite d'Angoulême* (71). Soeur de François I. Roi de France, & Princesse d'un mérite infini, selon le témoignage de nos meilleurs Ecrivains. En effet, outre l'*Histoire de Marguerite de Valois*, qu'indique là Mr. Bayle, imprimée *à Paris, chez Simon Benard, en* 1696, *en 2 voll. in* 12°, & fruit de l'oisiveté d'une Femmelette (72), dans lequel on lui préte aussi faussement qu'indiscrétement quantité d'intrigues amoureuses, avec le Connétable de Bourbon, quoique femme, & femme très vertueuse, du Duc d'Alençon, & puis du Roi de Navarre Henri II, nous n'avons concernant expressément une si respectable Princesse, que deux odieux Libelles tout-à-fait dignes de la détestation des honnêtes Gens.

(71) *Selon* Pierre de St Julien, Mélanges Historiques & Paradoxales, *pag.* 33, *et Surnom de Valois fi ofté devant François I. jusqu'à la mort de Marguerite prémière Femme de Henri IV, ne s'est abusivement introduit que par l'indiscréte Approbation que donna François I. à cette Anagramme de* Jean le Maire de Belges, FRANÇOIS DE VALOIS, DE FAÇON SUIS ROYAL: *Fantaisie, dont ce Prince se guérit depuis; mais l'impression étoit toute faite, & subsista, contre la maxime certaine, que* les Rois de France n'ont point de Surnom.

(72) *Mle.* de la Force, *Auteur de divers autres Romans & des Noëls satiriques qui coururent en 1696.*

(73) Journal Littéraire, *Tom.* XVII, *pag.* 203, — 205.

L'un est un misérable Roman scandaleux & satirique, dans lequel on la ravale indignement à l'odieuse situation de Maîtresse, & Maîtresse très commode d'un simple Poëte de Cour, & touchant lequel je me suis déjà autrefois expliqué ainsi en faisant l'indication du Marot de l'Abbé Lenglet du Fresnoy (73). „ La *Préface Historique* ", mise au commencement de cette édition, „ est écrite en forme d'Entretiens entre trois „ Personnages, qu'on ne manque point de dépeindre le plus avantageusement du monde, mais qui „ ne débitent pourtant que des choses fort communes, & dont aucun ne sait conserver son Caractére. L'Auteur a prétendu faire de cette Préface quelque chose de semblable aux *Amours de Catulle, de Tibulle, d'Horace, &c.* &, dans „ cette vûë, sur de simples noms emploiés dans les „ vers de Marot, il a trouvé bon de faire des personnes de ce tems-là qui portoient ces mêmes „ noms, des Maîtresses de ce Poëte; mais, on auroit peine à se persuader, si l'on ne le voïoit de „ ses propres yeux, quelles sortes de personnes il „ est allé choisir, pour en illustrer ainsi son Historiette. S'il s'en étoit tenu à *Diane de Poitiers*, „ on pourroit la lui passer sans peine; ce ne seroit „ pas la prémiére coquette, qui, des caresses de „ son Souverain, se seroit bien voulu ravaler jusqu'à celles d'un Homme de la condition de „ Marot: mais, l'on ne sçauroit retenir son indignation, lorsqu'on voit *Marguerite de Valois*, „ Duchesse d'Alençon, Reine de Navarre, Soeur „ de François I, exposée au même opprobre; & „ cette sage Princesse, qui s'étoit si vertueusement „ défendue contre les tentatives audacieuses de „ l'Amiral de Bonnivet, se livrer ici sans la moindre répugnance à la folle & insolente passion „ d'un simple Poëte de Cour. " Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que l'Auteur, n'écrivant que pour écrire, & ne s'embarassant guéres de ce qu'il avance, ne s'est point soucié non plus de se contredire, & même de se condamner expressément, en ces termes: *Mle. de la Force a de terribles idées des Princesses, même les plus sages, puisqu'elle a pris trois des plus estimées* (Marie de Bourgogne, Marguerite de Valois, Catherine de Bourbon) *pour le sujet de ses Romans amoureux* (74). Du moins ses Romans n'étoient-ils, ni injurieux, ni insultans, ainsi que celui de l'Auteur.

(74) Bibliotheque des Romans, *pag.* 80.

L'Autre est une Rhapsodie grossière & brutale d'un des plus mauvais & des plus méprisables Ecrivains de nos jours; intitulée *les mille & une Faveurs, Contes de Cour, tirés de l'ancien Gaulois par la Reine de Navarre, & publiés par le Chevalier de Mouhy*; & imprimée *à Londres, aux dépens de la Compagnie, en* 1740, *en 8 volumes in* 12°. Bien loin que cette indigne Compilation contienne des *Contes de Cour*, elle n'est composée que de discours, dignes des halles, aussi sales qu'insipides & mal tournez, &

Se sentant trop *des Lieux que fréquentoit l'Auteur:*

Tout le soin, qu'a apporté ce cinique Ecrivain à voiler en quelque sorte l'infamie de ses Histoires, se réduit à avoir anagrammatisé les noms des instrumens de débauche dont on abuse en semblables lieux; n'imitant que trop bien en cela l'Auteur de l'*Histoire du Prince Apprius*, vilain petit Livret de semblable caractére que l'Auteur des *Recherches sur les Théatres de France*, n'a point eu honte de mettre au jour. Quelque chose de plus étonnant encore que tout cela; c'est qu'on ait impunément souffert en France, où l'on est d'ailleurs si sévére contre des Livres utiles & pieux, tels par éxemple que le *N. Test. du P. Quenel*; qu'on y ait souffert, dis je, une pareille injure, faite ainsi publiquement, & à la face de toute l'Europe, à la trisaïeule du Bisaïeul du Roi actuellement régnant.

BOURBON (HENRY (*a*) DE) Prince de Condé, Fils du précedent, mais dont la piété étoit plus réelle & la conduite plus réguliere, nâquit à la Ferté sous Jouare le 29. Decembre 1552. (*b*). Ce fut un Prince de très grand mérite, & dont les Historiens les moins flatteurs nous ont laissé le plus bel éloge (*A*). On peut voir chez eux le détail de son Histoire, assez belle & assez intéressante pour être lûe non seulement avec plaisir, mais même avec fruit: car, je ne m'arreterai ici qu'à la triste & funeste cir-

(*a*) *Et non* Louis, *comme dans les* Ephemerid. de S. Romuald, *Tom.* I, *pag.* 201. *Fiij*, & *Tom.* II, *p.* 347, *où en récompense son Père est mal nommé* Henry. *Voiez la Citation* (*a*) *de l'Art. précédent.*

(*b*) *Dans le* Morery de 1740, *on met cette naissance en* 1532, *deux ans après celle de son Père. Cette édition de Morery, est toute pleine de semblables fautes, & plus mauvaise que les précédentes.*

(*A*) *Les Historiens les moins flatteurs nous en ont laissé le plus bel Eloge.*] Quelque flatteur & partial que soit Brantome pour les Guises & toute leur ligue, on ne peut le regarder comme tel à l'égard des Condez & de leurs Partisans: &, lors qu'il les loüe, il faut qu'il les croïe bien dignes de ses loüanges pour les leur accorder. Cela étant, l'éloge qu'il fait de nôtre Prince de Condé ne sauroit être que de très grand poids. *Si Monsieur le Prince de Condé dernier*, dit-il, *ne fust esté mort par poison, comme on dit, il fust esté aussi grand Capitaine comme Mr. son Père; car, il avoit un très beau commencement, & lorsqu'il mourut il estoit fort jeune. Il savoit aussi bien attirer les hommes à soi comme Mr. son Père; car, il estoit très libéral, doux, gracieux, & très éloquent, choses fort attrasantes. J'ai oui dire à feu Mr. de Montpensier, & le débattoit contre moy, qu'il estoit beaucoup plus éloquent que Mr. son Père. Tant y a, que s'il estoit si bien disant, il avoit le défaut de l'Oreille; car, il n'oioit pas bien. Il estoit brave, vaillant, généreux, fort adroit aux Armes & à Cheval, bien qu'il fust fort petit, comme le Père* (1). *Ce Prince étoit Homme de bien, en sa Réligion, & avoit un Coeur Roïal*, dit à peu près dans le même tems un Ecrivain aussi agréable par sa naïveté, qu'estimable pour sa candeur (2). Celle de l'illustre Jacques Auguste de Thou ne l'est pas moins, & voici de quelle maniére il depeint nôtre Héros. *Condæus, Vir fortissimo Patre natus, & Virtute Patri minime inferior, in quo Humanitas. . . . . expertus est* (3). Le suffrage de Mezeray ne sera pas plus suspect. C'étoit une Homme plus enclin à blamer, qu'à louër, & lorsqu'il prenoit ce dernier parti; ce n'étoit à coup sur, qu'à bonnes enseignes. *Entre les Vertus de ce Prince*, dit-il, *on ne sauroit dire si c'estoit la vaillance, ou la libéralité, ou la générosité, ou l'amour de la Justice ou la courtoisie, & l'affabilité qui tenoit le prémier rang* (4). Eloge court mais véritable, & par cette raison infiniment plus glorieux que toutes ces vagues Harangues flatteuses & mendiées, dans lesquelles nous avons souvent vu avec autant d'indignation que de dégout si lâchement prodiguer l'encens, & prostituer la vérité. Je pourois ajouter ici le juste éloge que fait d'Aubigné de ce Prince, mais comme sa qualité de Protes-

(1) Brantome, Vies des grands Capitaines François, *Tom.* III, *pag.* 222.

(2) *Pierre* de l'Estoile, Memoires, *Tom.* I, *pag.* 241, & Journal de Henri III, *sous* 1588, *le* 5. *Mars, pag.* 99.

(3) Thuanus, Historiæ *Libro* XC, *Tom.* IV, *pag.* 310.

(4) *Mezeray*, Abrégé Chronol de l'Hist. de France *Tom.* V *pag.* 118.

 tant

circonstance de sa mort (*B*), qui a répandu sur toute la Maison de Condé un facheux nüage de flétrissure, que toute l'Autorité Roïale, ni la condescendance des Cours Souveraines, pour cette Autorité, n'ont pû non seulement dissiper & annéantir, mais même empécher de reparoitre & de se reproduire publiquement de tems à autre (*C*). Tant il

tant zélé pourroit rendre son témoignage suspect, je m'en tiens à ceux des Catholiques équitables, que je viens de rapporter.

(*B*) *La triste & funeste circonstance de sa mort.*] La maniére, dont fut reçue cette mort à la Cour de France, fait bien voir, qu'on y fut persuadé, qu'elle n'étoit rien moins que naturelle, & qu'elle avoit été avancée & procurée. „ Le Cardinal de „ Bourbon ", dit l'Estoile, „ en aïant appris les „ nouvelles, vint trouver le Roi, & lui dit avec „ une grande exclamation, *Voilà Sire, que c'est* „ *d'être excommunié!* Auquel le Roi dit en riant: „ *Il est vrai, que le foudre d'excommunation est* „ *dangereux, mais si n'est-il point besoin que tous* „ *ceux qui en sont frappez en meurent. Il en* „ *mourroit baucoup. Je croi, que cela ne lui a* „ *pas servi; mais, autre chose lui a bien aidé* (5). " D'ailleurs, ce trait singulier fait bien clairement connoître, que la superstition & la bigotterie de Henri III. étoit aussi feinte & simulée, que celle du bon Cardinal de Bourbon étoit réelle & pitoïable. Il s'imaginoit bonnement, que sans ce foudre d'excommunication, il n'auroit point été réduit à déplorer la mort de son Neveu: & Henri III; qui se mocquoit ainsi de l'excommunication, ne savoit pas que le Fanatisme meurtrier d'un misérable Moine l'en rendroit bientôt lui-même une triste & déplorable victime. Mais, revenons au récit de la mort de cet illustre & infortuné Prince. Je le ferai d'abord d'après un Auteur Catholique, mais très équitable, & ensuite dans les propres termes de Mezerai, qui paroit n'avoir pas usé dans cette occasion de toute son impartialité ordinaire. „ Le cinquiéme de ce mois [de Mars 1588], dit le prémier, mourut à St. Jean d'Angely Henry de „ Bourbon, Prince de Condé, le second jour de „ sa maladie; ayant été empoisonné comme on „ disoit par un Page, à la suscitation de sa Femme de la Maison de la Trimouille, laquelle fut „ constituée prisonniére, *se trouvant grosse du fait* „ *du dit Page, sans que le Mari y eut aucunement* „ *part.* Lequel page se sauva des prémiers, & condamné par contumace fut défait en effigie: „ & un nommé Brillaud, domestique du dit „ Prince ayant été en personne tiré à quatre Chevaux en la place publique de St. Jean d'Angely; „ & plusieurs autres emprisonnez, auxquels, on commença à faire le procès (6). " *Ce Prince mourut*, dit Mezerai, *le 5. de Mars* (1588). *dans saint Jean d'Angely sa résidence ordinaire, ayant esté empoisonné par ses propres Domestiques. Les Juges du lieu, par une entreprise au dessus de leur pouvoir, & contre les formes de la Justice, envelopperent Charlotte Catherine de la Trimouille sa femme dans ce crime, & lui firent son procès, si avant, qu'elle en eust perdu la Vie, si elle ne se fust trouvée grosse. C'étoit d'un Fils, dont elle accoucha heureusement le 1. de Septembre, six mois après la mort de son Père. Depuis, elle fut toujours détenue au même lieu, jusqu'à ce que le Roy Henry IV. la fit venir au Parlement de Paris, qui la déclara innocente, & brula toutes ces procédures, comme estant injurieuses, & pour ne point laisser de lieu à la médisance* (7). Mais, ce fut une précaution fort inutile par rapport à cette médisance, qui n'en alla pas moins son train alors, & qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, comme on le verra dans la Remarque suivante. Ceux qui souhaiteroient un plus ample détail du cours & de la décision de ce fameux procès, le pourront voir avec beaucoup de satisfaction dans la belle & élégante Histoire de l'illustre Mr. de Thou *Libr. XC, pag.* 279. *CXII*, 534. *CXVII*, 679, & 8.

(5) Mem. de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 243, 244.

(6) P. de l'Etoile, Journal du Regne de Henry III, *pag.* 112. & 113. *d'édition de Cologne, chez P. Marteau, en* 1663, *in* 12. *Dans les* Mémoimoires pour servir à l'Hist. de France depuis 1515 jusqu'en 1611, *par le même Auteur, & où ce Journal se trouve inséré, on a mal-à-propos obmis, ou retranché, les paroles de ce passage que j'ai fait mettre en caractéres italiques.*

(7) Mezeray, Abrégé Chronol. de l'Hist. de France. *Tom. V. pag.* 313.

(*C*) *Un Nüage de flétrissure, . . . qui se reproduit publiquement de tems à autre.*] Malgré la décision dont on vient de parler, beaucoup de Gens reitérent convaincus de l'illégitimité de cet enfant; & ne doutérent point, que la faveur, ou l'intérêt du sang, n'eussent eu beaucoup plus de part que l'équité à cette décision volontaire ou forcée; & le fameux d'Aubigné s'en explique fort nettement dans un de ses Ouvrages les plus graves & les plus sérieux en ces termes exprellifs.

. . . ., *Que dirois-tu de ta Race honteuse?*
Tu dirois, je le sçais, que ta Race est douteuse (8).

Le bruit public étoit, qu'il n'étoit né qu'au bout de 13 mois de grossesse & qu'il n'avoit été reconnu pour légitime, qu'en vertu d'une consultation de la Faculté de Médecine de Montpellier, de la conversion de sa Mére au Parti Romain, & d'un Arrêt du Parlement de Paris plus extorqué que librement prononcé. Les uns le croïoient Fils d'un Page, comme le dit bien expressément Pierre de l'Estoile (9): & les autres, de Henri IV. luimême; témoin ce que la Marquise de Verneuil eut bien l'insolence de dire un jour en face à ce Prince, à propos de son amour pour la Princesse de Condé: *n'êtes vous pas bien meschant de vouloir coucher avec la femme de vôtre Fils? Car, vous savez bien, que vous m'avez dit qu'il l'estoit* (10). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le regardoit comme illégitime peu après sa naissance, & qu'on faisoit plaisir aux Princes du sang de le regarder comme tel. Cela parut bien clairement par un Livre intitulé *Traité de l'Origine, ancienne Noblesse, & Droits Royaux, de Hugues Capet, Souche de nos Roys de la Maison de Bourbon, extrait des Paradoxes de l'Histoire Françoise de Jean Guyart*; imprimé *à Tours, chez Jean Richer, & Montoeil en* 1590, *in* 4°. (11); & dédié au Cardinal de Vendosme, Prince du Sang Roïal; dans ce Livre on ne met que six Princes de ce sang, en passant ce Prince de Condé, qui auroit dû être le prémier (12). Le jeune Cardinal de Bourbon Frére de Henry Prince de Condé & Cousin Germain de Henri IV, le croïoit si peu légitime Fils de son Frére, & de la Famille Royale, qu'il ne feignit point de dire un jour à Rosny, que *luy, & tous ceux de sa maison, ainsi que tous les bons François désiroient ardemment la dissolution du Mariage du Roi avec la Reine Marguerite Duchesse de Valois, & qu'ils y portoient une telle passion, qu'ils n'auroient jamais le Coeur en repos, qu'ils ne vissent ce dessein réüssir, & par iceluy naistre des* HERITIERS. LEGITIMES *à la France: ne voulant point céler*, QU'ILS NE POUVOIENT TOUS GOUSTER, NI SOUFFRIR, LES PRETENTIONS, DE CELUY SUR LEQUEL PLUSIEURS, DESIREUX DE NOUVEAUTEZ, FAISOIENT DEMONSTRATION DE JETTER DEJA LES YEUX; LEQUEL SES FRERES ET LUY CROYOIENT EN LEUR CONSCIENCE N'ESTRE POINT DE LA RACE ROYALE, ET QUI NEANMOINS (*si par sa prudence il n'y mettoit Ordre, en donnant des enfans au Royaume*, ou LE FAISANT DES A PRESENT REJETTER DE LA SUCCESSION,) *seroit peut-être cause un jour d'y former des Partialitez, & exciter des Mouvemens, Troubles, & grandes Dissensions* (13). Henri IV. lui-même appuïa sans y penser, ce sentiment. Car, étant devenu amoureux de Mle. de Montmorancy, & l'aïant mariée au Prince de Condé, *pour lui abaisser le Coeur, & lui eslever la teste*, comme le disoit fort plaisamment la Marquise de Verneuil (14); dans un de ses emportemens contre ce jeune Prince, qui lui reprochoit sa tyrannie au sujet de sa femme, il lui fit cette cruelle & foudroïante réponse: *je n'ai fait en ma vie acte de tyran, que quand je vous ai fait recognoitre pource que vous n'estiés point* (15). Plaisante Justification, que d'avouër une imposture, pour couvrir un adultére, voire même un double adultére, & qui plus est adultére incestueux. Mais, sur ce chapitre, ce bon Prince, l'Idole & la Marotte de beaucoup d'Idiots, étoit absolument incapable de gar-

(8) d'Aubigné, Tragiques, *Livr. VII, pag.* 292.

(9) Journal de Henri III, & Memoires, 5. *Mars. sous* 1588,

(10) Mém. de l'Estoile, *Tom. II, pag.* 289. Descript. de l'île des Hermaphrodites, *pag.* 101. *Je pourrois aussi citer l'*Apologie pour Jean Chastel, *II. Partie, Chap. XV; page* 101, *où il est dit en propres termes*, qu'il avoit corrompu la Femme de son Cousin le Prince de Condé. *Mais, cet abominable libelle est trop décrié pour proposer son témoignage.*

(11) Le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, *Num* 9904. *Ce même* Guyart *est aussi Auteur*, d'un Traité de l'Origine, Vérité, & Usage, de la Loy Salique, fondamentale & conservatrice de la Monarchie Françoise, *imprimé de même*, à Tours, chez Jean Richer, en 1590, in 4, *& réimprimé dans la* Bibliothéq. du Droit François de Bouchel, *Tom. III, pag.* 401. *& suiv.*

(12) Amelot de la Houssaie, Mém. *Tom. II. pag.* 136, & 137, *où ces six Princes sont nommez.*

(13) Mémoires des sages & royales Oeconomies d'Etat &c. de Maximilian de Bethune, *Tom. I, pag.* 150. 151. *d'édition d'Amsterdam aux trois vertus couronnées d'Amaranthe.*

(14) Mém. de l'Estoile, *Tom. II, pag.* 266.
(15) *La même, pag.* 270.

il est vrai, que toute la Puissance Humaine ne sauroit arrêter le cours de certaines traditions, une fois bien établies dans l'esprit des Peuples.

garder aucune mesure. Témoin cette grossiéreté affreuse, plus digne d'un Goujat ou d'un Valet d'étable que d'un Prince médiocrement bien élevé, qu'on prétend qu'il lâchat brutalement un jour au nez d'un Président de Bourdeaux, qui lui représentoit la nécessité de l'éxécution d'un Arret prononcé en matiére d'adultère. Pour réüssir dans un aussi abominable dessein que le sien, ne *mit-il* pas *en besoigne*, *jusqu'a la Mere même de* cet infortuné *Mari*, laquelle n'eut point de honte de se charger d'une commission si odieuse & si infame, & qui réduisit par là son malheureux Fils à lui chanter *pouilles*, & à lui reprocher *de servir d'instrument pour corrompre la pudicité de sa femme* (16). Grand préjugé, qu'elle n'avoit pas été beaucoup plus scrupuleuse pour elle même que pour sa Bru, & que la légitimité de son Fils étoit au moins quelque chose de fort équivoque. Selon Patin, le Duc de Sully avoit fait mention de cette Illégitimité du Prince de Condé dans ses *Mémoires*, qu'il *avoit fait imprimer de son vivant*, *dans une de ses maisons*, *en 2 volumes in folio*, mais *chatrez depuis par ordre du Prince de Condé d'alors qui donna* 200. *Ecus*, *afin qu'on en ostât ce qui y étoit contre la naissance de son Père* (17). Cette opinion n'est point tellement oubliée, qu'Amelot de la Houssaie n'ait imprimé publiquement à Paris, avec approbation & Privilége du Roi en 1697, que, *pour des raisons d'état*, *Catherine de la Trimouille fut déclarée innocente* : POENÆ MAGIS QUAM INFAMIÆ EXEMPTA (18) : que la propre femme de l'avant dernier Prince de Condé, pour égaler sans doute le deshonneur de leur commune naissance, ne l'ait cruellement reprochée à son Mari dans ce couplet de Chanson, qui a couru toute la France, & même toute l'Europe : que l'Abbé Lenglet n'ait osé dire publiquement que ce *Prince vint au Monde après treize mois de grossesse*, *& fut réhabilité par Arrêt de Parlement* (19). & en fin que, dans la dispute violente, qui s'est élévée sous la Minorité de Louïs XV. entre les Princes légitimes & les légitimez, on n'ait renouvellé ce reproche d'une maniére très mortifiante pour la maison de Condé. D'un côté, on lui reproche fort cruement, que *Henri Prince de Condé*, Tris-aïeul du vivant actuellement *est né après* 13. *mois d'absence de son Père* ; & que *le Parlement*, *sur des faits dépourvûs de toute vraisemblance*, *n'a pas eu honte de forcer la nature même*, *pour le reconnoitre légitime* (20) : &, & de l'autre, on repond fort simplement, qu'il y a de la *témérité à accuser* ainsi *le Parlement de prévarication* ; que c'est *chercher chicane aux Princes de la maison de Condé*, *que de les avilir* ainsi *jusqu'au rang des batards* ; & que *Charlotte de la Trimouille n'est pas la seule femme qui ait porté un enfant au de-là du terme ordinaire* (21). Mais, est-ce là répondre, n'est-ce pas plûtôt convenir imbécillement du fait reproché. Il falloit tout au contraire comme on le pouvoit & devoit, fortement le nier, faire voir que l'enfant étoit né même six mois après la mort de son Père (22). *Il faut être bien peu versé dans l'Histoire*, *pour ne savoir pas* une circonstance si connuë, peut-on repliquer par ses propres termes à cet Apologiste (23), qui auroit beaucoup plus heureusement travaillé à la justification des Condez, en soutenant très vigoureusement, que le Procés n'avoit jamais roulé que sur l'empoisonnement.

(16) *La même.*

(17) Patin, Lettres du 27. *Nov.* 1640. & *du* 8. *Fevrier* 1650. *C'est apparemment ce qui est ci-dessus* (11).

(18) Lettres du Card. d'Ossat, *Lettre XXII*, *note* 7.

(19) Lenglet, Methode d'etud. l'Hist. *Tom. IV*, *pag.* 1.

(20) *Voiez la* Lettre d'un *prétendu* Espagnol à un François, au sujet des Princes légitimez, *pag.* 704.

(21) Réponse d'un François à la Lettre de l'Espagnol, *page* 711. *du Tome IX.* des Mém. de Lamberti.

(22) *Le Pére mourut le* 5. *de Mars*; *le Fils naquit le* 1. *de Sept* Mezeray, Abregé Chronol. *Tom. V*, *pag.* 113.

(23) Réponse d'un François à un Espagnol, *p.* 708.

BOURBON (LOUIS DE) Fils naturel de Louïs XIV, Roi de France & de Navarre, & de Louïse Françoise la Baume-le Blanc-de-la-Valliere, Duchesse de Vaujour (*a*), naquit au vieux Chateau de Saint-Germain en Laie, le 2. jour d'Octobre de l'année 1667 ; fut d'abord remis entre les mains de Me. Colbert, ainsi que Mle. de Bloïs sa Soeur (*b*) ; & fut légitimé, par Lettres du Roi vérifiées en la Chambre des Comptes de Paris le 22. de Février 1669. Par édit du mois de Novembre de cette même année, l'Etat & Office de Grand-Maître, Chef, & Sur-Intendant général de la Navigation & Commerce de France, substitué à celui d'Amiral, en faveur du Cardinal de Richelieu, par édit du mois d'Octobre 1626, & rempli ensuite par Armand de Maillé-Brezé, Anne d'Autriche Mere de Louïs XIV, & Messieurs de Vendome & de Beaufort, jusqu'en Juin 1669 : cet Office, dis-je, aïant été supprimé, & celui d'Amiral de France de nouveau créé & rétabli ; ce jeune Prince en fut aussi-tôt pourvû par le Roi son Père (*c*). Lorsque ce Roi termina la dispute pour le rang entre les Princes & les Ducs de sa Cour, ce fut ce jeune Prince son Fils, qui obtint le prémier pas après les Princes du Sang (*d*). Faveur, qu'il accorda pareillement ensuite au Duc du Maine & au Comte de Toulouse tous deux aussi ses enfans naturels & de la Montespan (*e*), qu'il déclara de plus, vers la fin de son regne, habiles à succéder à la Couronne, en cas d'extinction totale des Princes légitimes de la maison Roïale (*f*) ; mais, cette suprenante & excessive concession leur fut judicieusement déniée & annullée par le Régent leur Beau-Frére sous la minorité de Louïs XV. Excepté quelques traits de déréglement de Jeunesse, qui mirent mal l'Amiral auprès du Roi, qui n'aimoit point les débauchés (*A*), tout ce qu'on sait de plus de lui est, qu'au retour de sa prémiére Campagne en 1683, il

(*a*) *Voïant le Roi s'attacher plus criminellement à la* Montespan, *après avoir séparé tous ses bijoux & pierreries entre, son Fils*, *& sa Fille* ; *elle se fit Carmelite le* 2. *de Juin* 1674. *sous le nom de* Soeur Marie Louïse de la Miséricorde, *y composa des* Reflexions *fort pieuses*, *& y mourut enfin le* 6. *de Juin* 1710, *agée de* 65. *ans*, *après* 36. *ans de pénitence très austére*, *& en réputation de grande vertu.* Anselme & Honoré Caille du Fournil, Histoire de la Maison Roïale de France, & de ses grands Officiers, *Tom. I*, *pag.* 91. Larrey, Histoire du Regne de Louïs XIV, *Tom. III*, *pag.* 249, *met mal cette retraite en* 1667.

(*b*) Mémoires de Mle. de Montpensier, *Tom. V*, *pag.* 164.

(*c*) Anselme & du Fournil *ubi supr.* & *Tom. II*, *pagg.* 983, & 984, *où l'on répéte à peu près les mêmes choses*, *pag.* 990. *On trouve ses provisions* d'Amiral de France, *en date du* 12. *de Novembre* 1669. *C'est donc très mal-à-propos, que* Moreri *lui donne encore les prémiers de ces titres.*

(*d*) Lettres de la Marquise de Sevigne, *Tom. III*, *pag.* 204. *Si*, *selon la vivacité & inattention ordinaires aux Femmes*, *la plûpart de ces* Lettres *n'étoient point sans dates positives* ; *& si leur recueil n'étoit point sans ordre*, *& comme fait au hazard* ; *je pourrois marquer précisément quand cette décision fut faite en faveur des Princes contre les Ducs.*

(*e*) Hénault, Abrégé Chronologique de l'Histoire, de France, *pag.* 445.

(*f*) Larrey, Hist. de Louïs XIV, *Tom. IX*, *pag.* 602 : Hénault, Abrégé Chronol. *pag.* 784. *mais plus particuliérement* Limiers Hist. de Louïs XIV. *Tom. III*, *pag.* 584, — 586, *où cette singuliere* & étrange déclaration *se trouve tout au long.*

(*A*) *Quelques traits de déréglement de Jeunesse . . . le mirent mal auprès du Roi*, *qui n'aimoit point les débauchés.*] Ecoutons une personne qui ne pouvoit qu'être très bien instruite à cet égard. „ On avoit ", dit-elle, „ assiégé Courtrai " [en 1683.] „ Monsieur DE VERMANDOIS partit „ pour s'y en aller . . . . . Il y avoit peu qu'il „ étoit revenu à la Cour. Le Roi n'avoit pas été „ content de sa conduite : il s'étoit trouvé dans des „ débauches, & ne le vouloit point voir. " (Cela est exprimé ainsi.) „ Il étoit fort retiré, sans voir „ personne ; & ne sortoit que pour aller à l'Académie, & le matin pour aller à la Messe. Ceux, „ qui avoient été avec lui, n'étoient pas agréables au Roi. Ce sont de ces Histoires, que l'on „ ne sait point, & que l'on ne voudroit point savoir. Cela donna beaucoup de chagrin à Madame de la Valliere. Il fit une confession gé-

il mourut à Courtrai, d'une fiévre maligne, le 18. de Novembre de cette Année, à trois heures du matin; & qu'il fut enterré le 26. du même mois dans le Choeur de l'Eglise Cathédrale d'Arras (g) (B). C'est quelque-chose d'assez étonnant, que nos Histoires tant prétendues réelles & sérieuses, que romanesques & satiriques, ne fassent d'ailleurs aucune mention de lui. Je n'aurois donc plus rien à en dire, si l'on ne venoit de débiter fort sérieusement sur son compte une Anecdote tout-à-fait singuliére, très probablement toute romanesque (C); & d'autant plus digne d'être soigneusement réfutée (D), que

(g) *Anselme & du Fourni, Hist. Gen. Tom. I, pag. 91; & Tom. II, pag. 981, & 972. Moreri le fait mourir en 1684, sans dire où.*

„ nérale; & l'on croïoit, qu'il se fut fait un fort „ honnête Homme (1). . . . " Tout, cela marque, qu'il s'étoit mêlé parmi ces *jeunes Gens les plus considérables de la Cour*, qui furent *éxilez en 1682. à cause de leurs moeurs* (2), & dont les débauches & les excès se trouvent notez dans les Satiriques de ce tems-là, comme par éxemple dans les *Intrigues amoureuses de la* Cour de France, Suite des Conquêtes amoureuses du grand Alcandre, *page 21. & suiv.*

(B) *Il mourut à Courtrai en* 1683, *& fut enterré à Arras.*] Ce qu'ajoute Mademoiselle de Montpensier touchant cette mort, paroit assez bien confirmer ce qu'elle avoit avancé touchant la mauvaise conduite de ce jeune Homme. „ Madame „ de Montespan ", dit-elle donc, „ m'envoïa. . . . „ depuis un Courier " (à Eu.) „ Elle m'écri- „ voit, que Mr. DE VERMANDOIS, étoit „ mort, & que le Roi avoit donné sa Charge d'A- „ miral au Comte de Toulouse " (Fils naturel d'elle & du Roi.) „ Il tomba malade, au Siége „ de Courtrai, d'avoir bû trop d'eau-de-vie. On „ dit, qu'il avoit donné de grandes marques de „ valeur & de courage; & on ne parloit de son „ esprit & de sa conduite, que comme l'on a ac- „ coutumé, selon que l'on aime les Gens. Mr. „ de Lausun le mettoit au dessus des plus grands „ Hommes qui eussent jamais été. Je lui dis: „ *modérez ses louänges, pour qu'on les puisse croi-* „ *re. Un Homme de son âge ne peut avoir toutes* „ *les qualitez que vous lui donnez.* Il me sem- „ bloit, que c'étoit pour dépriser Mr. du Maine " „ (autre Fils naturel du Roi & de la Montespan,) „ de dire que personne ne l'égaleroit jamais (3): " & il me semble à moi, que cette bonne Princesse étoit par trop infatuée de son Méphiboseth, qui, malgré ses Ouvrages prétendus faits à l'âge de sept ans, mais dûs à Me. de Maintenon, lors sa Gouvernante, n'étoit néanmoins que d'un très petit mérite, la dupe des Jésuites, & le pitoïable jouët de sa Femme & de l'Histrion Malezieu (4) comme on ne l'a que trop connu depuis.

En effet, vû l'éloge que n'a pû se dispenser Mademoiselle de Montpensier elle-même de donner à Mr. DE VERMANDOIS, d'après le bruit public de la Cour soutenu du suffrage de Lausun, bon connoisseur & capable d'en bien juger; & quand bien même ce jeune Prince n'auroit eu qu'une légére partie des belles & aimables qualitez que lui accorde la Présidente d'Osembrai, autre fine connoisseuse; il auroit toujours été très supérieur en mérite au Duc du Maine: & c'est ce que ne vont que trop bien prouver les propres paroles de cette Dame. „ On vient de perdre Mr. DE VER- „ MANDOIS ", dit-elle. „ Il laisse de lui des „ regrets infinis. Il avoit donné tant de marques „ d'un Prince extraordinaire, que le regret de sa „ perte est une douleur publique. Vous ne sau- „ riés vous imaginer combien il étoit libéral, & „ toutes les maniéres qu'il trouvoit pour obliger. „ Il faisoit des paris, étant sûr de perdre, contre „ des Gens qu'il savoit bien qui n'auroient pas pris „ son argent. Il en envoïoit porter sur une ta- „ ble chez des Officiers qu'il savoit en avoir be- „ soin, sans qu'on sçût de quelle part cela ve- „ noit (5). Il a caché trois jours de Fiévre, „ pour se trouver à une expédition de Guerre. „ Après cela, vous n'aurez pas de peine à croire, „ que le Roi a été fort touché de sa mort. Ma- „ dame la Princesse de Conti (6), en est incon- „ solable. Madame de la Valliere est tout le jour „ aux pieds de son Crucifix (7). On partage cet- „ te douleur dans l'Hôtel de Condé: car, le Ma- „ riage de ce Prince avec Mademoiselle de Bour- „ bon (8), étoit presque assûré (9). "

(C) *On vient de débiter fort sérieusement sur son compte une Anecdote tout-à-fait singuliére, & très probablement toute romanesque.*] La voici presque entiére, telle qu'elle se trouve dans les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse*, imprimez *à Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, en* 1745, *in* 8, en 265. pages, sans une *Table* fort ample: Livre, dans lequel on a prétendu donner l'Histoire galante & politique, non seulement de la Cour de France, mais même de celles de toute l'Europe, sous des noms empruntez.

„ CHA ABAS *le Grand* " (c'est-à-dire, LOUIS XIV, Roi de France,) y dit-on donc, „ aima passionnément les femmes, & il eut plu- „ sieurs favorites. Une des prémieres fut une In- „ dienne, sans beauté, grande & assez bien faite, „ mais que le Ciel avoit bien dédommagée du cô- „ té de l'esprit & des sentimens. Son coeur étoit „ plein de cette tendresse délicate, qui fait le char- „ me de l'Amour, & peut-être le principal méri- „ te d'une femme. *Cha Abas* l'aima au-de-là de „ toute expression: il en eut un Fils, qu'il fit ap- „ peller GIAFER " (Mr. DE VERMANDOIS.) „ Ce jeune Prince fut élevé avec tout le soin possi- „ ble. Il étoit beau, bien-fait, plein d'ésprit; mais, „ fier, emporté, & ne pouvoit prendre sur lui de „ rendre à SEPHI-MIRZA " (LOUIS Dauphin de France,) „ seul Fils reconnu de *Cha Abas*, & „ Héritier de sa Couronne, le respect qu'il devoit à „ un Prince né pour être son Roi. Ces deux jeunes „ Princes, à peu près de même âge (10), étoient „ de caractéres très opposez. *Séphi-Mirza*, aussi „ bien partagé que *Giafer* du côté des agrémens, „ l'emportoit infiniment par sa douceur, par son af- „ fabilité, & par la bonté de son coeur. C'étoient „ ces qualitez, d'autant plus admirables qu'elles sont „ plus rares dans un Prince né à l'ombre du Tro- „ ne, qui rendoient *Séphi-Mirza* l'objet des „ mépris de *Giafer*: & celui-ci ne laissoit échap- „ per

(1) Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, *Tom. VII, pag.* 90.

(2) Hénault, Abrégé Chronol. de l'Hist. de France, *pag.* 437.

(3) Mémoires de Mademoiselle de Montpensier, *Tom. VII, pag.* 90, — 92.

(4) *On lui a donné cette qualité, tant à cause qu'il avoit vendu la Duchesse du Maine, son Mari & toute leur Cour de Sceaux, Comédiens & Farceurs; qu'à cause de son Polichinelle contre l'Académie Françoise; véritable polissonnerie du Pont-neuf, & bien plus digne de le faire chasser de ce corps célébre, que le* Dictionnaire de Furetiere *d'en avoir fait expulser son Auteur.*

(5) *On a dit quelque part, qu'il n'y avoit eu que deux Bourbons généreux. C'en étoit-là un troisiéme.*

(6) *Sa Soeur,* Anne Marie de Bourbon, *Fille, ainsi que lui, de Louis XIV, & de la Valliere, née au Château de Vincennes en Octobre* 1666, *mariée le* 16 *de Janvier* 1680. à Louis Armand Prince de Conti, *né à Paris le* 4. *d'Avril* 1661, *& mort à Fontainebleau le* 9. *de Novembre* 1685; *& morte elle-meme* 2 . . . . . *en* 1739, *selon* Henault, *Abrégé Chron. p.* 361. *Voiez* Anselme *&* du Fourni, Histoire Généalogique de la Maison de France, *Tom. I, pag.* 91, *&* 170. *Dans les* Genealogischen Tabellen *de* JEAN HUBNER, *Taff.* 14, *&* 56. *on en a fait une* Abbesse de Saint-Cyr. *Mais, c'est un abus. Cette maison réligieuse n'est point une abbaye, mais une espéce de Seminaire pour l'éducation de* 100. *jeunes Demoiselles de Qualité, dont la Princesse de Conti peut avoir été* Directrice, *ainsi que les Duchesses d'*Orleans, *Mére & Femme du Régent, n'ont point dédaigné de l'être après Me.* de Maintenon, *fondatrice de cette maison, à laquelle Louis XIV, donna la Manse Abbatiale de la célébre Abbaïe de* St. Denis, *près de Paris.*

(7) *Lors qu'elle apprit cette mort dans sa retraite, elle se contenta de dire,* je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort. *Voiez* le Siecle de Louis XIV, *Tom. II, pag.* 46. *ou* 19. *& la vie de* Me. de Maintenon, *pag.* 129.

(8) Marie Therese de Bourbon, *Fille de Henri Jules de Bourbon Prince de Condé, née à Paris le* 22. *de Janvier* 1670, *mariée à Versailles le* 29. *de Juin* 1688. *à* François Louis de Bourbon Prince de Conti, *né à Paris le* 30. *d'Avril* 1664; *qui, plus difficile ou plus généreux que son Frere* Armand, *dont on vient de parler, eut le courage & l'habileté d'esquiver le Mariage inégal de* Françoise Marie de Bourbon, *fille de Louis XIV, & de la Montespan, née en Mai* 1677, *& mariée plus avantageusement encore à* Philippe Duc de Chartres, *le* 18. *de Février* 1692, *depuis Duc d'Orleans, & Régent de France sous la minorité de Louis XV.* Ce Prince de Conti *fut en vain nommé Roi de Pologne en* 1697, *& est mort à Paris le* 22. *de Février* 1709, *avec la plus haute estime de toute la France, qui qu'emporté, ainsi que la plûpart de ses semblables, par une maladie qui excite bien moins la douleur & la compassion, que la plaisanterie & la satire; témoin cette Epitaphe demi-burlesque, dont on ne manqua pas de le gratifier:*

Plaignons du grand CONTI le déplorable sort.
La moitié de son nom fut cause de sa mort.

Voiez sur tout cela l'Hist. Généal. de la Maison de France, *Tom. I, pag.* 92, 95, *&* 171.

(9) *Voiez cette* Lettre de la Présidente d'Osembrai *parmi celles du* Comte de Bussi-Rabutin, *Tom. V, pag.* 424, *&* 425.

(10) *Le Dauphin avoit presque six Ans plus que Mr. de Vermandois, étant né le 1. de Novembre 1661; & cela forme une plus grande différence que ne l'insinué ici l'Auteur.*

(*D*), que son merveilleux & son extraordinaire la rend très propre à être avidement adoptée par beaucoup de petits esprits, comme il n'a déjà effectivement que trop paru (*E*).

„ per aucune occasion de dire, qu'il plaignoit les *Persans* de ce qu'ils étoient destinez à obéir un jour à un Prince sans esprit, & si peu digne de commander. *Cha-Abas*, à qui on rendoit compte de la conduite de *Giafer*, en sentoit bien toute l'irrégularité : mais, l'autorité cédoit à l'amour paternel ; & ce Monarque si absolu n'avoit pas la force d'en imposer à un Fils qui abusoit de sa tendresse. Enfin, *Giafer* s'oublia un jour au point de donner un soufflet au Prince *Sephi-Mirza*. *Cha-Abas* en est aussi-tôt informé : il tremble pour le coupable ; mais, quelque envie qu'il ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-même & à sa couronne, & l'éclat, que cette action avoit fait à la Cour, ne lui permettent pas d'écouter sa tendresse. Il assemble, non sans se faire violence, ses Confidens les plus intimes, il leur laisse voir toute sa douleur, & leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime, & conformément aux loix de l'état, tous opinérent à la mort. Quel coup pour un Père trop tendre. Cependant, un des Ministres plus sensible que les autres à l'affliction de *Cha-Abas* lui dit, qu'il y avoit un moïen de punir *Giafer* sans lui ôter la vie ; qu'il falloit l'envoier à l'Armée qui étoit pour lors sur les frontiéres du *Feldran* " (de *Flandre* ;) „ que, peu après son arrivée, on semeroit le bruit, qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'effraïer & d'écarter de lui tous ceux qui auroient envie de le voir ; qu'au bout de quelques jours de cette maladie feinte, on le feroit passer pour mort ; & que, tandis qu'aux yeux de toute l'Armée on lui feroit des obséques dignes de sa naissance, on le transféreroit de nuit, avec grand secret, à la Citadelle de l'Ile d'*Ormus* " (du *Havre-de-Grace*, & non de *la Bastille* comme dit mal la *Clef* de ces *Mémoires*,) „ pour y finir ses jours. Cet avis fut généralement approuvé, & sur-tout par l'affligé *Cha-Abas*. On choisit des Gens fidéles & discrets pour la conduite de cette affaire. *Giafer* part pour l'Armée avec un équipage magnifique. Tout s'éxécute ainsi qu'on l'a projetté : &, pendant qu'on pleure au Camp la mort de cet infortuné Prince, on le conduit, par des chemins détournez, à l'Ile d'Ormus ; & on le remet entre les mains du Commandant, qui avoit reçu d'avance ordre de *Cha-Abas* de ne laisser voir son Prisonnier à qui que ce fût...... Ce Commandant traitoit son Prisonnier avec le plus profond respect : il le servoit lui-même, & prenoit les plats, à la porte de l'appartement, des mains des Cuisiniers, dont aucun n'a jamais vû le Visage de *Giafer*. Ce Prince s'avisa un jour de graver son nom sur le dos d'une assiette, avec la pointe d'un couteau. Un esclave, entre les mains de qui tomba cette assiette, crut faire sa Cour en la portant au Commandant, & se flatta d'en être récompensé : mais, ce malheureux fut trompé ; & on s'en défit sur le champ, afin d'ensevelir avec cet Homme un Secret d'une si grande importance. Précaution déplacée ! Puisqu'il est plus que vraisemblabe, par les faits qu'on vient de rapporter & par ceux qu'on va lire, que le Secret a été mal gardé...... *Giafer* resta plusieurs années dans la Citadelle d'*Ormus*. On ne la lui fit quitter pour le transférer dans celle d'*Ispahan*, que lorsque Cha-Abas, en reconnoissance de la fidélité du Commandant, lui donna le Gouvernement de celle d'*Ispahan* " (c'est-à-dire, de la Bastille de Paris,) „ qui vint à vaquer.... On prenoit la précaution, tant à *Ormus* qu'à *Ispahan*, de faire mettre un masque à ce Prince, lorsque, pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on étoit obligé de l'exposer à la vûë. Plusieurs personnes dignes de foi ont affirmé avoir vû plus d'une fois ce Prisonnier masqué ; & ont rapporté, qu'il tutoïoit son Gouverneur, qui au contraire, lui rendoit des respects infinis (11). "

(11) Mémoires secrets de la Cour de Perse, pages 18, -- 23.

Peu après la publication de ces *Mémoires*, on en publia une *Clef* assez inéxacte comme on en peut juger, tant par l'éxemple que je viens d'en donner touchant *Ormus*, dont elle fait mal-à-propos *la Bastille* de Paris, que par celui de *Gion Kan*, qu'on y dit *Fredéric I*, au lieu de *Fredéric III*, *Roi de Prusse* &, selon toutes les apparences, elle ne vient point de l'Auteur même. D'ailleurs, elle est fort incomplette, plusieurs noms des *Mémoires* n'y étant nullement expliqués ; par éxemple, *Azamuth*, *Hasdi*, *Kibals*, *Kasamir*, *Narzum*, & *Zichi* : & *Ibrahim*, qu'on croit le *Chancelier d'Aguesseau*, n'y étant pas même emploïé.

(*D*) *Anecdote .... digne d'être soigneusement réfutée.*] Aussi est-ce ce qui a d'abord été fait dans une *Lettre de Mr. le B. de C***. à un de ses Amis, sur les Mémoires secrets* de la Cour de Perse, *en date du* 15. *Juin* 1745, imprimée *à Munich, chez H. F. Eslinger*, (c'est-à-dire *à la Haie, chez L. Berkoske*,) *en* 1745, *in* 8, en 14 pages ; & qui fait aussi le dernier Article de la *Bibliothéque Raisonnée* pour les Mois d'Avril, Mai, & Juin, de l'année 1745.

L'Auteur y prétend pages 6, & 7, que tout ce qu'on débite dans les *Mémoires de Perse*, touchant *Giafer* ou *Mr. de Vermandois*, ne sont que *des bruits populaires & des anecdotes romanesques & absurdes, dans lesquelles la vraisemblance n'est pas même observée. Est-il naturel, par éxemple*, ajoute-t-il, *que* Louis XIV, *qui a toujours eu tant de prédilection pour ses enfans naturels, eut traité si cruellement un Fils que sa chére* la Valliere *lui avoit donné ? Ce Monarque n'auroit il pas étouffé plutôt cette affaire, en éxilant pour quelque tems le jeune* de Vermandois ? *Ce Roi, si grand, si despotique, se seroit-il cru lié par je ne sai quelles loix de l'état, dont le Romancier parle, sans les citer, & même sans les connoitre ? Enfin, Monsieur, est-il croiable, que Madame de la Valliere, devenuë Carmelite sous le nom de* Soeur Louise de la Miséricorde, *& qui n'est morte qu'en* 1710, *ne se soit pas interessée au sort de ce mal-heureux Prince ; elle, pour qui le Roi avoit conservé une si tendre estime, & que la Reine même honora plus d'une fois de ses visites ?* Quelque chose de plus décisif à mon gré, que tout cela, & à quoi Mr. le B. de C***. auroit dû ce semble faire quelque attention, c'est que ce jeune *Vermandois* aïant été envoïé, aussitôt après son prétendu attentat, au Siége de Courtrai, qui ne s'est certainement fait qu'au commencement de Novembre 1683, il est inconcevable qu'il eut ôsé donner alors un Soufflet à Mr. *le Dauphin*, non seulement marié dès le 7. de Mars 1680, mais même déjà Père de Mr. *le Duc de Bourgogne* dès le 6. d'Aout 1682, & tout prêt de l'être de Mr. *le Duc d'Anjou*, qui naquit effectivement le 19e. de Décembre suivant... On conçoit bien, que de jeunes enfans peuvent aisément avoir entre eux des querelles, & même des batteries, dont leur jeune âge ne leur permet pas de sentir les conséquences ; témoin la petite contestation enfantine, qui étoit arrivée entre Louis XIV, & le Duc d'Orléans son Frére pour un poëlon de bouillie, & qu'on se contenta d'appaiser & d'en rire ; mais, ni Mr. *le Dauphin*, ni même Mr. *de Vermandois*, n'étoient plus d'âge à ignorer, l'un ce qui lui étoit dû, & l'autre ce qu'il lui devoit : & cela seul détruit, à mon avis, toute cette prétendue Histoire. D'ailleurs, est-il concevable, que *Marie Anne* ou *Anne Marie* (car on lui donne ces divers noms) *de Bourbon*, & non *de France*, comme le disent mal-à-propos le Père Anselme, & Caille du Fournil (12), Soeur naturelle de Père & de Mére de Mr. *de Vermandois*, née au Château de Vincennes en Octobre 1666, & mariée à *Louis Armand de Bourbon Prince de Conty* dès le 16. Janvier 1680, eut jamais été en aussi grande faveur auprès de Mr. *le Dauphin*, si son Frére avoit eu l'insolence extrême de faire un si cruel outrage au présomptif Héritier de la Couronne, & cela dans les circonstances notables que je viens de représenter ? Or, nous nous souvenons encore tous, que, de toutes ses Soeurs naturelles, c'est sans contredit Me. *la Princesse de Conti*, que Mr. *le Dauphin* a le plus tendrement & le plus chérement aimée.

(12) Hist. Généal. de la Maison de France, Tom. I, pag. 91. Voiez aussi pag. 178.

(*E*) .... *Et toute propre à être avidement adoptée par beaucoup de petits esprits, comme il n'a effectivement déjà que trop paru.*] Par une *Lettre de Mr. de W***. à Mr. de G***., touchant celle de Mr. le B. de C***.*, insérée dans le *Journal des Savans de Juillet* 1745, pagg. 348-359, où l'on entreprend de soutenir contre ce B. de C***, par le témoignage de Mr. de V***.,

la certitude & l'autenticité de l'avanture de *Giafer* ou de *Mr. de Vermandois:* & l'on verra sans beaucoup de peine avec quel succès, dans cet extrait prétendu d'une *Lettre de Paris du* 30. *de Décembre* 1745, que j'ai fait insérer dans la *Bibliothéque Françoise*, Tome XLII, pages 362,—366, & que je reproduis ici avec quelques *Additions* renfermées entre des Crochets [ ].

„ La nouvelle édition des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Perse*, est véritablement *revuë*, *corrigée*, & *augmentée*; &, pour vous le prouver, il suffira de vous indiquer le nouveau Portrait des pages 335—338, dont vous reconnoitrez d'abord sans doute l'Original (*Voltaire*), sans avoir besoin de recourrir à la *Clef* de l'Ouvrage, qui n'est pas fort difficile à trouver. Quelques autres *augmentations* considérables concernent *Me. de Maintenon*, sa famille d'*Aubigné*, son prémier mari *Scarron*, la *Duchesse du Maine*, ses fils le *Prince de Dombes*, & le *Comte d'Eu*, &c.: & en voilà plus qu'il ne faut pour vous convaincre de la vérité du fait.

„ Il ne me sera pas aussi facile de vous satisfaire sur vôtre seconde question. *Qui est le mieux fondé*, me demandez-vous, *ou Mr. le B. de C***, qui traite nettement de fable, & de pure fiction l'avanture de* GIAFER, *dans sa* Lettre, *qui fait le dernier Article de la* Bibliothéque Raisonnée *des mois d'Avril*, *Mai*, & *Juin* 1745, *ou Mr. de W****, *qui la soutient véritable*, & *la tient absolument pour un fait Historique*, *dans sa* Lettre *insérée dans le mois de Juillet* 1745 *du* Journal des Savans, *imprimé à Amsterdam*? C'est sur quoi nous n'avons point ici de lumiéres suffisantes, quelque voisins que nous soïons des lieux où l'on prétend que la Scéne s'est passée. Tout ce que l'on sait avec certitude de Mr. *de Vermandois*, fils naturel de Louïs XIV, & de Mad. de la Valliére, & que Mr. le *B. de C****, prétend être désigné par le *Giafer*, des *Mémoires de Perse*, est ce que lui en ont fourni l'*Histoire Généalogique de la Maison de France par le Père* ANSELME, & les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier:* encore n'a-t-il pû le rapporter sans l'altérer dans un point des plus essenciels, savoir son titre & sa qualité. Il en fait un *Duc:* & c'est ce que n'ont point manqué de copier depuis très éxactement tous ceux, qui ont parlé de cette affaire, sans même en excepter *Mademoiselle de S****, qui *a l'esprit si juste*, qui *releva* si finement *Mr. le B. de C***. sur la mort de Mr. de Vermandois*, arrivée *pendant*, & *non* au retour *de sa prémiére Campagne*; & qui doutoit si judicieusement *si l'on connoissoit un prémier fils de Mademoiselle la Duchesse de la Valliére.* La *Clef* du Livre en fait elle-même un *Duc*; ce qui semble prouver, contre l'opinion publique, qu'elle n'est pas de la façon de l'Auteur, [qui devoit mieux connoitre le titre de son Héros.] C'est [une faute] qu'avoient déjà faite autrefois: 1°. une Lettre de Mad^e. de Montmorancy, *parmi celles* du Comte de Bussi, *Tom. V*, *pag.* 77: 2°. MÉNAGE, *Menagianorum*, Tom. II, pag. 365; ce qui me feroit aisément croire, que le bon mot, qu'il rapporte-là au sujet de ce jeune Prince (13), n'est qu'un *Impromptu* fait à loisir, [ainsi que beaucoup d'autres de son Recueil:] 3°. LARREY, *Histoire du Regne de Louis XIV*, Tom. III, pag. 247, 249, [où il ne lui donne point de Frère:] 4°. Le Père BUFFIER, *Introduction à l'Histoire des Maisons Souveraines de l'Europe*, Tom. I, pag. 258; Livre très inéxact, témoin, sans nous éloigner de nôtre sujet, ce prétendu *Duc*, qu'il fait le prémier enfant naturel de Louïs XIV, & de Mad^e. de la Valliére, en dépit d'un ainé, nommé *Louis*, né le 27. de Décembre 1663, mort sans avoir été légitimé le 15. de Juillet 1666, & enterré à St. Eustache à Paris: [en dépit de *Marie Anne*, née en Octobre 1666, & depuis Princesse de Conty;] & malgré la déposition expresse de l'*Histoire Généalogique de la Maison de France du Père* ANSELME; 5°. LIMIERS *Histoire du Regne de Louis XIV*, Tom. II, pag. 251, où il ajoûte inéxactement, qu'*elle n'eut* que *deux enfans du Roi:* 6°. *Vie du Quinaut*, pag. 48, au devant de son *Théatre:* 7°. TITON DU TILLET, *Parnasse François*, pag. xlix. de la fin: 8°. Le Président HÉNAULT, *Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, qui, après avoir bien qualifié ce jeune Prince *Comte*, pag. 361, où, sans parler de son frère, il semble le faire l'ainé de la *Princesse de Conti*, le qualifie mal *Duc*, pag. 405]: 9°. Mr. DE VOLTAIRE, comme on le va bientôt voir: & 10°. enfin les diverses éditions du *Dictionaire de* MORERY, antérieures à celle de son *Supplément*, où on le dit bien *Comte.*

(13) *Sur ce que Mr de Vermandois se deffendoit de faire manoeuvrer un Vaisseau sur le Canal du Parc de Versailles*, Menage dit *à la Compagnie:* Mr. le Duc n'est pas un Amiral d'eau douce.

„ Lors du mariage de Mademoiselle, fille ainée de Philippe, Duc d'Orleans, avec le Roi d'Espagne Charles II, en Août 1679, il fut du cortége magnifique qui accompagna cette Princesse pendant cette Cérémonie (14): &, là, aussi bien que dans le Ballet du *Triomphe de l'Amour*, *dansé à St. Germain en Laie en* 1681, & dans lequel figurérent Mr. & Me. la Dauphine, aussi-bien que toute la jeunesse de la Cour, ce jeune Prince, qui y parut sous les personnages d'un *Amour* & d'un *Zéphir*, n'est qualifié, ni *Duc*, ni *Comte*, mais simplement *Monsieur de Vermandois*; &, dans les *Vers pour les Personnes & les Personnages des* gens de qualité, *qui furent de ce Ballet*, aussi bien que parmi les *Oeuvres de Benserade*, leur Auteur, où ils ont été réimprimez depuis, ce même Prince n'est non plus qualifié que *Monsieur l'Admiral*, à la tête des couplets, qui le concernent, & qu'on ne sera pas fâché de trouver ici.

(14) Supplément aux Memoires & Lettres de Bussy, *Tom. II*, *pag.* 90.

„ *Pour Monsieur l'Admiral*, Amour.

„ Ce tendre Amour, de l'Amour même issu,
„ Et de ses mains par les graces reçu,
„ Prépare aux coeurs une innocente guerre:
„ Et, plus fier encor qu'il n'est beau,
„ Non content de briller sur terre,
„ Jusqu'au centre des Mers va porter son Flambeau.

„ *Pour Monsieur l'Admiral*, Zéphir.

„ Ce tendre Zéphir ne respire,
„ Que d'être sur le moite empire,
„ En attendant qu'il se soit renforcé,
„ Il ne fait que friser la surface des ondes;
„ Mais, il sera connu des Mers les plus profondes,
„ Et d'un terrible Joug Neptune est menacé.

„ Quelque chose d'assez singulier [& de bien digne de Remarque,] c'est que, pendant que tous ces François se livroient ainsi [& comme à l'envi] à l'erreur; des étrangers, tels que HUBNER, *Genealogischen Tabellen*, Tom. I, Tafel 54; [ANDERSON, *Genealogical Tables*, Table CCCLXXXIX;] & l'Auteur des *Souverains du Monde*, Tom. III, pag. 271; ont été plus éxacts: & quelque chose de plus étonnant encore, c'est que les éditions nouvelles du *Dictionaire de* MORERI, contre leur coutume trop ordinaire d'être très inéxactes & très fautives, ont bien donné à ce jeune Prince son vrai titre & sa vraie qualité de *Comte*, tant sous le mot de FRANCE, que sous celui d'AMIRAUX. Or, que ce soit-là son véritable titre, c'est ce que prouvent incontestablement, non seulement les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, Tom. V, pag. 264; & son portrait en Médaille avec ces mots, LOUÏS, COMTE DE VERMANDOIS, ADMIRAL DE FRANCE, & ce revers représentant Neptune voguant sur les [eaux], avec ces mots [Latins] DAT VENTOS, DAT TEMNERE FLUCTUS, 1677; mais même ses provisions d'Amiral de France, insérées dans l'*Histoire Généalogique de la Maison de France*, & *des Grands-Officiers de sa Couronne*, *par le Père* ANSELME, *revuë & augmentée par* HONORÉ CAILLE DU FOURNIL, [*Auditeur des Comptes*] Tom. II, pag. 990 & 991, dans lesquels il est qualifié *Comte*, & non pas *Duc*.

„ Sur l'autorité d'une *Lettre de Mr. de V**** [Voltaire] *à Mr. l'Abbé D****, qu'on dit

„ être

„ être *publique*, & même *à la tête* de son *Essai sur le Regne de Louis XIV*, mais que je n'y trouve pourtant point, on lui fait dire, qu'*il fait à fond* l'Histoire du Prisonnier au Masque de Fer, *ce que généralement on a cru désigner Monsieur le* Duc de Vermandois : & là-dessus on ajoûte, que l'on a *connu quelqu'un, qui a assuré avoir lû un Manuscrit, intitulé* le Prisonnier masqué; que *plusieurs de ses traits sont bien semblables à l'Histoire de Giafer*, que *ce Manuscrit avoit été sur le point d'être rendu public* : mais, que *des ordres supérieurs, & des menaces effrayantes, en avoient empêché, parce que c'étoit précisément l'histoire du Prince de Vermandois*. Voilà, qui est bien positif : mais, il est bon, sans doute, de n'*être* pas moins *en garde* contre Mr. *de V****. Mr. *de T****, Mr. *de L****, en un mot tous les Collégues de la spirituelle & savante Mademoiselle *de S****, que toute cette Societé Littéraire l'est elle-même contre Mr. le *B. de C****; &, encore plus, contre certain autre Manuscrit, intitulé *Le Masque de Fer, ou les Avantures du Père & du Fils, par le Chevalier de Monby*, qui pourroit bien avoir quelque rapport à l'avanture vraie ou fausse du *Comte de Vermandois*, mais qui ne sauroit être que quelque insipide rhapsodie, venant de si mauvaise main (15).

(15) *La Conjecture ne s'est trouvée que trop bien fondée, cette méchante Guenille aiant été imprimée depuis à la* Haie, chez P. de Hondt, en 1746, en 6 petites Parties in 12. *& s'étant en effet trouvée très pitoiable, ainsi que toutes les indigestes compilations de ce Regrattier Littéraire.*

„ Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire pour le présent sur vôtre seconde question; & je souhaite de tout mon coeur que vous en soiés satisfait, &c. &c."

Au reste, Mr. *le B. de C****. n'est point aussi mal fondé, que le prétend *M. de W****, à porter ce jugement général des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse* : „ Ce Livre est écrit d'un stile assez coulant. Il y a des portraits, des caractères, quelques anecdotes; le tout habillé à la Persanne, avec un air de mystére qui en fait la rocambole. Il en falloit beaucoup moins, pour faire rechercher & lire avec avidité une production, qui, dans le fonds, n'est qu'une gazette très défectueuse de ce qui s'est passé dans l'Europe, depuis la mort de l'Empereur Charles VI, jusqu'à la détention du Maréchal de Belle-Ile dans l'Electorat de Hanover. Quelques-uns de ces portraits & de ces caractères, dont on reconnoit les Originaux, me paroissent assez ressemblans, & craionnez avec des traits hardis : mais, il y en a aussi de manqués, & d'autres qui doivent avoir été tracés au hazard, ou sur des raports peu éxacts. . . . . Le célébre Mr. *de V****. assure, que, parmi beaucoup de *vrai*, il y a plus de *faux* encore dans cet Ouvrage : & Mr. *de la C****, dont le jugement n'est pas moins respectable, dit que l'Auteur de ces *Mémoires* ne dit rien qui ne fût déjà sû, excepté les fictions, qui sont en grand nombre; que personne à Paris ne le connoit; mais, qu'on sent assez, que c'est un Homme qui n'a pas vû plus que le commun des Spectateurs. . . . . . Je pourrois rapporter quantité d'autres traits, peu connus du public, touchant les principaux personnages, dont il est parlé dans cet Ouvrage; & je me flatte, qu'ils seroient reconnus pour authentiques par ceux qui possédent le mieux la carte de la Cour de France : mais, je ne me suis pas proposé d'en faire l'*Histoire Secréte*. . . . . Je trouve plusieurs fautes d'*omission* & de *commission*; & il me paroit, que l'Ouvrage languit déjà vers le milieu, & beaucoup vers la fin. . . Je passe quantité de méprises Géographiques, Topographiques, & Historiques; & ne vous dis rien de la partialité très marquée de l'Auteur pour la France : vous en avez été frappé comme moi. . . . . A son style & ses sentimens, on voit aisément, qu'il est François de naissance & de systéme : *aussi* est-il sagement resté derriére le rideau, & fera-t-il bien de s'y tenir, &c. &c. (16)."

(16) Lettre de Mr. le B. de C***. [le Baron de Cruyningen,] *pag.* 4 — 11.

En tout ce que lui objectent à ces divers égards Mr. *de W****, & ses Collégues, il n'y a gueres que quelques chicaneries vétilleuses, assez dignes de cette petite Académie néologique, qui voudroit bien *traiter* ses adversaires *à la grande* (17).

(17) *Expression nouvelle de* la Lettre de Mr. de W***, *dans le* Journal des Savans *de Juillet* 1745, *pag.* 116.

Sept ans après tout cet Article dressé, *Le Siècle de Louis XIV, publié par Mr.* DE FRANCHEVILLE, mais que tout le monde sait être de Mr. DE VOLTAIRE, vient d'être imprimé *à Berlin, chez Henning, en* 1751, *en* 2 *volumes in* 12°. & l'on y raconte, pag. 11 — 13. du II. volume, une Anecdote si ressemblante à celle du prétendu *Giafer* ou *Comte de Vermandois*, que, quoi qu'il n'y soit point nommé, il y a tout lieu de croire, que ce n'en est qu'une reproduction revuë, augmentée, & retranchée, à divers égards. La voici donc, afin qu'on la puisse comparer avec la précédente.

„ Quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin en 1661, il arriva un événement qui n'a point d'éxemple : & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les Historiens l'ont ignoré. On envoya, dans le plus grand secret, au chateau de l'Ile Sainte Marguerite dans la mer de Provence (18), un Prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune, & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce Prisonnier dans la route portait un Masque, dont la mentonniére avait des ressorts d'Acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le Masque sur le visage (19). On avait ordre de le tuër, s'il se découvrait. Il resta dans l'Ile, jusqu'à ce qu'un Officier de confiance, nommé Saint Mars, Gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'Ile de Sainte Marguérite, & le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette Ile avant sa translation, & lui parla debout, & avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce chateau. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles. On lui faisait la plus grande chere, &, le Gouverneur s'asseiait rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Bastille, qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vû son visage, quoiqu'il eut souvent éxaminé sa langue & le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce Médecin. Sa peau était un peu brune. Il intéraissait par le seul son de sa voix; ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être (20). Un fameux Chirurgien, Gendre du Médecin dont je parle, est témoin de ce que j'avance : & Monsieur de Bernaville, Successeur de Saint Mars, l'a souvent confirmé. Cet inconnu mourut en 1704 (21), & fut enterré la nuit à la Paroisse de Saint Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoïa aux Iles Sainte Marguérite, il ne disparut dans l'Europe aucun Homme considérable. Monsieur de Chamillard fut le dernier Ministre, qui eut cet étrange secret. Le second Maréchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit, qu'à la mort de son Beau-Père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet Homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'Homme au Masque de Fer*. Chamillard lui répondit, que c'était le secret de l'Etat, & qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais (22)."

(18) *On a vû ci-dessus que c'étoit au* Havre de Grace.

(19) *On voit ci-dessus qu'on ne lui donnoit un* Masque, *que lors qu'il étoit malade.*

(20) *Voilà qui ne s'accorde point avec son nom gravé sur une assiette.*

(21) *On verra ci-dessous qu'il vivoit encore en 1723, & que le Régent le vit alors.*

(22) *Chamillard mourut en 1721.* Henault, Abregé Chronol. *On ne parle ni de lui, ni de sa famille, dans le* Moreri *de 1740.*

Quelques personnes, peu contentes de ces expositions de l'Histoire de *Giafer*, ou de l'*Homme au Masque de Fer*, se sont imaginées, qu'il s'agit-là, non du *Comte de Vermandois*, mais du C. D. R. jeune Gentil-Homme & Seigneur étranger, fait Gentil-Homme de la Chambre de la Reine Anne d'Autriche, Epouse de Louïs XIII, Roi de France, par le Cardinal de Richelieu, & introduit dans le lit de cette Princesse par sa Niéce; & cela, afin de procurer un Successeur à ce Prince, au préjudice de Gaston de France son Frère, qui avoit donné un soufflet au Cardinal, qui avoit ôsé lui offrir cette Niéce en mariage : mais, que les plaisirs de ce jeune Homme *lui coutérent bien cher* puis qu'il les païa par une *fatale Catastrophe*. C'est ce qu'ils prétendent appuïer sur un petit livret, intitulé *Les Amours d'Anne d'Autriche, Epouse de Louis XIII, avec Mr. le Cardinal de Richelieu, le véritable Père de Louis XIV, aujourd'hui Roi de France; où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un Héritier à la Couronne, les ressorts qu'on fit joüer pour cela, & enfin tout le dénoüement de cette Comédie*; & imprimé *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1696, *in* 12°., *en* 114 *pages* : Libelle aussi impudent que ridicule, dont j'ai autrefois donné le caractère dans mes *Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle*, en ces termes. „ Ce titre a certainement été estropié; car, on ne dit point dans le corps de l'Ouvrage, que le *Cardinal de Richelieu* ait *fait l'Amour à Anne d'Autriche*, ni

„ qu'il

„ qu'il soit *le véritable Père de Louïs XIV*. On y dit, au contraire, que le Cardinal de Richelieu, aidé du Père Joseph, Capucin, & pour se vanger d'un soufflet, que lui avoit donné dans un Bal Gaston Duc d'Orleans, auquel il offroit en mariage sa niéce Me. de Combalet, introduisit, dans le lit de la Reine, un *jeune Gentil-Homme étranger, nommé le C. D. R.*, dont cette Princesse étoit devenuë amoureuse dans ce même Bal: & c'est-là, selon ce libelle, *le véritable Père de Louis XIV*. Les Lettres initiales du nom de ce jeune Gentil-Homme étranger, *le C. D. R.* ont, selon toutes les apparences, fait illusion au Libraire qui a fait imprimer le Livre, ou au Correcteur qui a eu soin de l'édition: & ils en ont fait *le Cardinal de Richelieu*; sans songer qu'ils le mettoient grossiérement en contradiction avec l'Ouvrage même, & qu'ils faisoient jouër à ce Cardinal deux personnages très opposez l'un à l'autre. Peut-être même l'ont-ils fait à dessein, & dans la vuë de se procurer un meilleur débit de leur édition, en emploïant dans leur titre un nom aussi connu que celui du Cardinal de Richelieu; car, c'est un artifice, qu'ils ont mis en usage plus d'une fois. Quoi qu'il en soit, toute cette piéce est un de ces honteux & méprisables libelles, dont j'ay parlé ci-dessus, lettre CV., note (20), & celui-ci a cela de particulier, qu'il a été fabriqué par quelque misérable, aussi effronté qu'ignorant, qui n'a pas même eu l'adresse d'accommoder son récit aux événémens du tems dont il parloit. En un mot, c'est un tissu de faussetez & de calomnies grossiéres, non seulement destituées de toute vraisemblance, mais encore hautement démenties par les événémens de ce tems-là, & uniquement fondées sur les mauvais bruits, qui coururent, pendant les troubles de la minorité de Louïs XIV, de la familiarité du Cardinal Mazarin avec Anne d'Autriche, sa Mère." J'ajoûte présentement, qu'il y avoit déjà eu deux autres éditions de cet impertinent libelle; l'une, faite *à Cologne, chez Guillaume Cadet, en* 1692, *en* 132 *pages in* 12°.; & l'autre, *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1693, aussi *en* 132 *pages in* 12°.: que ces trois éditions ont été suivies d'une quatriéme, faite *à Londres, aux dépens de la Compagnie, en* 1738, *en* 139 *pages in* 12°.: qu'elles sont toutes précédées d'une *Epitre Dédicatoire à Milord Lovelace*, & d'un *Avis au Lecteur*, & suivies d'un *Examen des Prétextes de l'Invasion des François, pour l'Instruction des Anglois*, en 57 pages: qu'excepté l'édition de 1696, on ne voit point dans leurs titres le nom du *Cardinal de Richelieu*, mais simplement celui du C. D. R.: & que, selon quelques-uns, cet trois Lettres signifient le *Comte de Rivière*, ce *jeune Gentil-Homme étranger*, réputé *le véritable Père de Louis XIV*, & désigné sous le nom de *Giafer* dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de Perse*, ou l'on dit que *Ali-Homajeu*, c'est à dire, le *Duc d'Orléans Régent* le vit encore, & *mourut peu de temps après*. Mais, cela seul seroit une bonne & suffisante réfutation du conte. En effet, en ne donnant que 20 ans à ce prétendu Père de Louïs XIV, lors de son avanture avec sa Mère, & le Régent étant mort à la fin de l'année 1723, il en resulteroit qu'alors il auroit eu 106 ans, & plus de 80 ans de prison, ce qui n'est guéres vraisemblable. Outre cela, ce personnage est d'alleurs si absolument inconnu que ce qu'on débite, tant de lui que du Comte de Vermandois, se contredit manifestement, & toute cette fable ou imposture est si grossiérement imaginée, & si peu judicieusement écrite, qu'elle ne mérite absolument aucune attention de la part des honnêtes-gens. On en promettoit une suite, qui devoit raconter la *fatale Catastrophe du C. D. R.*; mais, cela n'a point paru.

Une Réfutation bien plus courte, bien plus naturelle, en un mot bien meilleure, de toutes ces suppositions embrouillées & contradictoires, seroit d'admettre tout simplement le merveilleux moïen qu'*on prétend* avoir été imaginé & pratiqué pour procurer la procréation, non seulement de LOUÏS XIV, mais encore du *Duc d'Orléans* son Frère, & cela, par la BEAUVAIS, prémiére Femme de Chambre d'Anne d'Autriche leur Mère; laquelle BEAUVAIS, quinze ou seize ans aprés, quoique vieille, & borgnesse, ne laissa pas d'enlever lubriquement les prémiéres caresses de Louis XIV, & de se faire ainsi paier de l'éxistence qu'elle lui avoit procurée par un odieux *Artifice*, qu'on n'a pourtant point de honte de qualifier d'*innocent*. Mais, le moïen d'adopter un pareil trait sur la simple caution d'un *on prétent* très témérairement hazardé par un Copiste, plûtôt qu'un Historien, compilant très à la hâte, & à qui tout étoit bon (23)?

(23) Limiers, Histoire du Regne de Louis XIV, *Tom. I, pag.* 191 *& suiv.* Abrege Chronol. sous Louis XIII. & Louis XIV, *Tom. II, pag.* 174 — 177: *comparez avec les* Mémoires du M. D. L. F. *pag.* 41. *& suiv. On pourroit indiquer des centaines de comparaisons semblables de copies de mot à mot de divers Auteurs. De cette sorte, il est fort aisé de brocher en* 18 *ou vingt mois de tems l'*Histoire d'un Regne *de soixante & douze ans, très chargé d'événemens importants & très considérables. Notez, que* Louis XIV. *mourut le* 1. *de Septembre* 1715, *& que la prémiére édition de son* Histoire par Limiers *parut dès le mois de Mai* 1717. *Voiez les* N. Littéraires, *Tom. V, pag.* 152.

BOUTILLER (*a*) (JEAN), Jurisconsulte, autrefois fort suivi & fort renommé, mais aujourd'huy presque inconnu (*b*), & dont la Mémoire s'est enfin tellement obscurcie, que le peu d'Auteurs qui s'en sont souvenus, varient également sur son tems & sur sa nation. Quelques-uns le disent Flamand, pendant que beaucoup d'autres le font François (*A*): & quelques-uns le mettent à la fin du XV. Siècle, pendant que les autres le placent à la fin du XIV. (*B*). Le seul Ouvrage qu'on ait de lui est

sa

(*a*) *C'est le nom qu'il se donne lui même: ainsi ceux qui le nomment* Bouthilier le Bouteillier, Boteillier, Bottelgier, &c. *estropient ce nom.*

(*b*) *Non seulement les* Bibliographes *généraux, les* Collections *de vies d'*Hommes *illustres dans les* Lettres, *& les* Dictionnaires Historiques, *mais même les* Bibliographies Nationales *& les* Juridiques, *à la réserve de ce qu'on verra cité ci-dessous, ont absolument négligé cet Auteur, préférable pourtant à beaucoup d'autres dont ils parlent.*

(*A*) *Les uns le font Flamand, & les autres François.*] Selon Valere André, qui le nomme *Boteillier* ou *Bottelgier*, il étoit de Mortagne, entre Valencienne & Tournai. JOANNES BOTELLIERIUS, dit-il, *vulgo* Boteillier *seu* Botelgier, *Mortania, vulgo* Mortaigne, *amplo municipio inter Valencenas ac Tornacum oriundus, Caroli V & VI in curia Parisiensi Consiliarius* (1). Mais, la Croix du Maine (2), du Verdier (3), Naudé (4), du Cange (5), Simon (6), & autres sans doute, le regardent tous comme François. La Croix du Maine, qui lui donne le titre de *Sieur de Froit-Mont* (7), & du Verdier, ne le qualifient simplement que *Conseiller du Roy*: mais, Carondas le Caron, Naudé, & Simon, lui donnent, aussi bien que Valere André, la qualité de *Conseiller au Parlement de Paris*; & c'estoit effectivement son titre, comme on le peut voir à la teste du seul Ouvrage que nous avons de lui.

(1) Val. Andreæ Biblioth. Belgic. *pag.* 464.

(2) Biblioth. Franç. *pag.* 210.

(3) Biblioth. Franç. 658.

(4) Addit. à l'Hist. de Louis XI, *pag.* 185.

(5) Prolog. Gloss. Lat. *pag.* 377.

(6) Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom.* 6, *pag.* 61.

(*B*) *Quelques uns le mettent à la fin du XV. siècle, & d'autres .... à la fin du XIV.*] La Croix du Maine le représente comme écrivant en 1460; Naudé le met au nombre des Savans qui illustrérent le Regne de Louïs XI. (8); & Pasquier fait encore pis, en disant que son Livre *commence par le* 22. *Juillet* 1492, *la derniére année du Regne de Charles VII.* Mais, ils se trompent certainement, & c'est ce que prouve sans replique le *Testament* de Boutillier, qui est du 16. de Septembre 1402, & qui se trouve à la fin de l'Ouvrage dont nous allons parler. Il se ressent extrémement de la simplicité de ce bon vieux tems, comme lors qu'il ordonne *autant de Messes de* Requiem, *& chacun jour une*, dit-il, *comme je aurai vescu d'ans: Une large Croix sur chascun bras de laquelle ait une chandelle, & chacune pesante trois Livres: & trente-deux pauvres au tour de mon Imâge de cire en forme d'Homme mort & nud, du poids de vingt Livres* (9) .... *faisans mémoire qu'en l'age de trente-deux ans viendrons au jugement de Dieu* (10); ce qui sembleroit insinuër, qu'il auroit fait ce Testament, & seroit mort à cet âge-là. Mais, il n'est pas vrai, comme le dit sans raison le même la Croix du Maine, qu'on y *apprenne le Discours de sa Vie* (11).

(C)

(8) La Croix du Maine, & Naudé, *là même.* Pasquier Rech. *Livr. VIII, Chapitre XLIV, pag.* 735.

(9) Insigne & criminel artifice des Prêtres & des Moines d'alors, pour se procurer de la cire à revendre après certain tems de vain étalage.

(10) Somme Rurale, *dans le* Testament de Boutillier, *pag.* 875.

(7) *Dans son* Testament *il parle de son* Moulin de Froit-mont.

(11) Biblioth. Franç. *pag.* 210.

sa *Somme Rural*, aussi appellé *le Grand Coutumier général*, imprimé diverses fois dès le XV. Siècle, & quantité d'autres fois depuis (*C*) : mais, ce seul Ouvrage lui a valu, non seulement une grande réputation, mais même les éloges glorieux de divers grands Jurisconsultes (*D*). Quelques-uns même n'ont point dédaigné de l'accompagner de leurs Commentaires (*E*) ; & d'autres ont pris soin de le traduire en leur Langue (*F*).

(*C*) *Sa* Somme Rural, *ou* grand Coutumier général, *imprimé . . . . diverses fois.*] La plus ancienne édition, que j'en connoisse, est intitulée *Somme Rural, contenant la Pratique de Court-Laye, &c.* & fut faite *à Abbeville*, [probablement *par Jean du Pré & Pierre Gérard*,] *en* 1486, *in folio* (12). On en fit une seconde *à Paris*, *en* 1491, *in* 4., si le Catalogue qui me l'indique, accuse juste à cet égard (13) ; & une troisiéme *à Paris*, *chez Galliot du Pré*, *en* 1537, *in folio* (14). Il y en a eu depuis quantité d'autres, tant dans le XVI. que dans le XVII. siecle ; mais, je me contenterai d'indiquer ci-dessous, dans la Remarque (*E*), quelques-unes de celles qu'on a accompagnées de Commentaires. Quoi qu'elle porte dans quelques éditions le titre de *Grand Coutumier général* ; ce n'est rien moins qu'un Recueil de toutes les coutumes de France, comme ces termes en font d'abord naitre l'idée, mais simplement la Pratique, la *Coutume* si l'on veut, en un mot l'Usage général, ordinaire & journalier, de la Jurisprudence Françoise du tems de l'Auteur. Aussi, Claude Berroyer & Eusebe de Lauriere ne l'ont-ils point consideré comme tel, & l'ont nommément rejetté de leur *Liste des Coutumiers généraux*, mise à la tête de leur *Bibliothéque des Coutumes*, imprimée *à Paris*, *chez Nicolas Gosselin*, *en* 1699, *in* 4°.

(12) Labbe Biblioth. MSS. *pag.* 317 & 339. Bibliothéque du Richelet, *pag.* XXXVIII, *où l'on dit mal* 1488.

(13) Catalogue des Livres de Mr. Lancelot. *pag.* 65.

(14) Biblioth. Cordesiana, *pag.* 353.

(*D*) *Il a reçu des éloges glorieux de grands Jurisconsultes.*] C'est ce que prouvera suffisamment ce petit Article, tiré d'un Bibliothécaire des Ecrivains de Droit également éxact & judicieux. *Bouthillier . . . .*, dit-il, *est Auteur de la* Somme Rurale, *que Monsieur Cujas a appellé un très bon Livre*, optimus liber ; & [dont] *Denys Godefroy a assuré, qu'il étoit aussi nécessaire pour apprendre ce qui est d'usage, que le Code de Justinien l'étoit pour l'intelligence du Droit. Et il ne faut pas juger*, ajoûte-t-il, *du mérite de la* Somme Rurale, *par le style & la rusticité, mais plûtôt par les belles décisions qui y sont contenuës* (15) Voici les propres termes de Godefroy, tirez de sa *Préface* sur une édition de cette *Somme* accompagnée de ses *Remarques*, & qui sont trop avantageux à Boutiller, pour ne les pas insérer ici.

(15) Simon, Biblioth. des Aut. de Droit, *Tom. I*, *pag.* 61, & 232, il nomme mal Nicolas de Studeschis, *au lieu de* Tudeschis.

„ Chalcographorum pleramque ignavia, vel diligentia præstanda nunquam præstita, ... illam veterem *Summam Ruralem*, *Civilem* melius dixerim, poterat coinquinare . . . . Operæ pretium fuit huic malo occurrere . . . . Qui correctam facile potest reperire ad hanc novam comparet, quæ tam splendide, tam bene, ea quæ in *usu* quotidiano sunt, ut cætera omnia suggerat, ut nil magis, ut nil . . . . opus sit magno cum labore, graviori interdum fastidio, immensa illa *Digesti* & *Codicis* volumina revolvere, adeo illa omnia . . . hic oculis subjiciuntur. Quid enim *Theoria*, quid *Praxis*, quid *Usus*, seu *Consuetudo*, quod hæc non complectatur, contineat, absolvat ? . . . multis vigiliis, majori studio & labore, in integrum restituta, . . . *Summa* appellata est, utpote quæ de omnibus summatim & optime tractat . . . . Quam si quis rusticitatem sapere . . . . . arguat, quid quæso refert, modo bene sapiat, modo legentem doceat, eique plenissime satisfaciat ?

„ Quæ tibi dat *Codex*, quæ dant *Digesta*, quod „ *Usus*
„ Ruralis paucis hæc tibi *Summa* dabit."

Etienne Pasquier reconnoit dans le Chapitre IV. du II. Livre de ses *Recherches de la France*, qu'*en la* Somme Rurale de Jean le Bouteillier, *vieux Practicien, il y a plusieurs décisions anciennes très notables :* & Antoine Mornac dit de lui dans ses *Observationes in Codicem*, *Libr. I*, *Tit. I*, Summa Ruralis Joannis Butillerii, *sub Carolo VI*, *Consuetudines varias*, *Legesque Franciæ in Codicem Titulosque redegit.* On peut donc encore utilement se servir de cet Ouvrage, sur-tout à l'aide des éditions accompagnées des Remarques d'habiles Jurisconsultes. Un autre avantage, qu'on en pourroit tirer, seroit la connoissance du langage usité lors de sa composition. Cependant, vû la différence qu'il y a entre ce langage, & celui du *Journal de Charles VI. & VII.* quelque peu postérieur, je croirois facilement, que, sous prétexte de correction, il a été altéré, comme beaucoup d'autres, sous le Regne de François I.

(*E*) *Quelques Jurisconsultes l'ont accompagné de Commentaires.*] La plûpart des éditions postérieures à la prémiére indiquée ci-dessus Cit. (12), sont telles, & souvent avec de nouveaux titres. Jean des Degrez, Jurisconsulte d'ailleurs inconnu (16) la reproduisit sous celui-ci : *La Somme Rurale du Droit civil, & Canons de plusieurs Coustumes en plusieurs Lieux & Cours, tant en Parlement comme dehors ; compilée par honorable Homme Maistre Jehan Boutillier, Conseiller du Roy nostre Sire, & augmentée des plus notables authoritez des anciens Jurisconsultes, tirées des Pandectes*, & la fit ainsi imprimer *à Lyon*, *chez Jaques Arnollet*, *en* 1503, *in folio.* Il en parut ensuite diverses autres éditions sous ce nouveau titre : *La Somme Rural, très utile en toutes Cours de Pratique, Procès, & maniéres de Plaidoiries, selon le Droit Civil & Canon, Coustumes, & Arrests, corrigée & augmentée des autoritez des Anciens* ; & elles furent imprimées *à Paris*, *chez Philippe le Noir*, *sans date*, *in* 4. ; *chez Jean Petit*, *en* 1512 ; & *chez Galliot du Pré*, *en* 1537, *in folio* (17). Depuis Denis Godefroi Jurisconsulte plus renommé la fit réimprimer avec ses Annotations comme on l'a vu ci-dessus ; mais, je n'en connois point l'édition. Enfin, elle reparut sous ce nouveau titre très propre a faire connoître ses derniéres améliorations : *Somme Rural, ou le grand Coustumier général de Practique Civil & Canon ; composée par M.* JEAN BOUTEILLER, *Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement ; reveu, corrigé sur l'éxemplaire Manuscript, & illustré de Commentaires & Annotations enrichies de plusieurs Ordonnances Royaux, Arrests de Cours Souveraines, singuliéres Antiquitez, & notables Décisions du Droit Romain, & autres Observations, par* LOUÏS CHARONDAS LE CHARON, *Jurisconsulte Parisien* ; & elle fut ainsi imprimée, *à Paris*, *chez Barthelemy Macé* & autres, *en* 1598, 1603, 1608, 1611, 1621, & diverses autres fois depuis (18).

(16) *Voiez ci-dessous so Article.*

(17) Du Verdier Biblioth. Franc. *pag.* 658. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 412. Biblioth. Cordes. *pag.* 353.

(18) Val. André, *pag.* 464 Bibl. Thuan. *pag.* 247. Biblioth. Bigot. *pag.* 131. Draudii Biblioth. Exot. *pag.* 54.

(*F*) *On l'a traduite en autres Langues.*] Valere André s'est contenté de dire, qu'elle avoit été traduite en Flamand, & ainsi imprimée *à Anvers*, *en* 1550, *in folio* (19). Mais, il y en a de bien plus anciennes éditions : témoin la *Somme Ruyrael, spreekende van allen Regten, door Jan Bottelgier, ghecorrigeert by een experten Practizyn Advocaet in den Hoghen Raet des Conincs van Castilien, Granaten, &c., te Mechelen residerende*, imprimée *à Delft*, *en* 1483, *in folio* (20), & *à Bruxelles*, *en* 1500, *in folio* ; *à Anvers*, *by Claes de Grave*, *in 't jaer* 1500, *den xxvij. dach in Juni*, *in onser liever Vrouw Pant*, *in folio* ; *à Anvers*, *by Eckert van Homberk*, *den xx. dach in November* 1503, *in folio* ; *à Anvers*, *chez Claes de Grave*, *en* 1529, & 1542, *in folio* (21).

(19) Val. Andreas, *pag.* 464.

(20) Maittaire Annal. Typograph. *Tom. I*, *pag.* 449. ex variis Catalogis.

(21) Biblioth. Olzel. *pag.* 135. Biblioth. Bultes. *pag.* 71.

C.

AMPANUS, Mathématicien célébre, touchant le nom, l'âge, la patrie, le sçavoir, & le nombre des Ouvrages duquel les divers Auteurs, qui en ont parlé, non seulement sont fort peu d'accord entre eux, mais même varient & se contredisent beaucoup, comme on le va voir par les Remarques suivantes. Après un éxamen attentif & sérieux, voici donc ce à quoi je crois qu'on peut s'en tenir.

Son Prénom étoit JEAN, & CAMPANO ou CAMPANUS son nom de Famille (*A*). Il vivoit au commencement & vers le milieu du XIII. Siécle (*B*). Sa Patrie étoit en général l'Italie, en particulier le Milanez ou la Lombardie, & plus particuliérement Novarre (*C*). Son sçavoir étoit assez médiocre : & les grands éloges, que lui ont donnez certains Auteurs, ont été réduits par d'autres à leur juste valeur (*D*). Enfin, les Ouvrages se réduisent vraisemblablement à ceux dont je donnerai ci-des-

(*A*) *Son Prénom étoit JEAN, & CAMPANUS son nom de Famille.*] Le plus grand nombre de ceux, qui ont parlé de lui, se sont contentez de le nommer CAMPANUS. Tels sont Tritheme (1), Raphaël de Volterre (2), Gesner (3), ses Abréviateurs (4), Ciaconius (5), Spachius (6), Baldi (7), Blancanus (8), Sempilius (9), Vossius, (9*), du Cange (10), Dupin (11), Fabricius (12), & probablement encore plusieurs autres, par éxemple Genebrard & Gaultier en leurs *Chronologies*.

Le prémier, qui lui ait attribué le Prénom de JEAN, est Pierre Daniel Huet, Sous-Précepteur du Dauphin Fils de Louïs XIV, & depuis Evêque de Soissons & d'Avranche, dans son bel & élégant Trialogue entre J. A. de Thou, Isaac Casaubon, & Fronton du Duc, *de Interpretatione & Claris Interpretibus* (13); où il ne nous dit point sous quelle autorité il lui donne ce Prénom inconnu, ou du moins négligé par tous les Ecrivains que je viens d'indiquer. J. Albert Fabricius, ne se souvenant plus de la maniére dont il avoit nommé tout simplement CAMPANUS dans sa *Bibliotheca Græca*, ou jugeant à propos de changer de méthode, imita longtems après Huët dans sa *Bibliotheca Latina mediæ & infimæ Ætatis* (14): &, tout nouvellement, Jean Matthieu Hailbronner, & Jean Fred. Weidler, entrainez sans doute par son authorité, viennent de donner aussi le Prénom de JEAN à nôtre CAMPANUS (15).

(*B*) *Son Age.*] Tritheme le fait vivre sous l'Empereur Henri III, en M. XXX., en quoi il y a une petite erreur, cet Empereur, n'aïant régné que depuis M. XL. jusqu'en M. LVII., ainsi que l'observent généralement les Chronologies & les Histoires. Raphael de Volterre le place vers M. I. Gesner, son Appendix, & ses Abréviateurs, en 1030. du Cange de même que Riccioli, Weidler & Du Pin, en 1040. Ciaconius entre 1040, & 1050; voici ses termes: *Claruit. A. Dom.* 1030, *non sub Henrico III. Imperatore . . . , sed sub Conrado II, & Joanne XX. Pontifice M. Potuit autem pertingere ad annum* 1050, *& sub Henrico III, etiam florere*, ce qui paroît un peu contradictoire. Rolewinck, Genebrard, & Gaultier, dans leurs *Chronologies*, le placent en MC. Campanus lui-meme, dans son *Computus major & minor*, se place en 1200, en quoi il a été raisonnablement imité par Blancanus & par Vossius. Lazare Augustin Cotta, dans son *Museo Novarese*, imprimé *à Milan*, *en* 1701, *in folio*, le place, pag. 78, en 1250; ce que Fabricius semble avoit adopté. Enfin, celui, qui l'approche le plus près de nous, est Bernardo Baldi, qui le met en 1264, tems jusqu'auquel il pourroit bien avoir vécu. Quoiqu'il en soit, s'il est vrai que Campanus, se soit placé lui même en 1200, comme le dit Joseph Blancanus, & comme il n'y a point de raisons d'en douter, ces derniers Auteurs, qui se sont déterminez pour la prémiére partie du treiziéme Siécle, sont fort préférables aux autres; & Mr. Freitag, *Analector.* pag. 715. ne devoit pas dire *de eius ætate adhuc sub judice lis est.* Les deux Articles du *Dictionaire de Moreri*, dont l'un place Campanus dans le XI. Siécle, & l'autre dans le XII, n'ont donc pas bien choisi. Les Citations marginales de la Remarque précédente serviront aussi pour celle-ci, & même pour la suivante.

(1) Trithemius de Scriptor. Ecclesiast. Articul. CCCXXIV.

(2) Raph. Volaterran. Comment Urbanor. Libr. XXI, col. 778.

(3) Gesnerus, Bibliothecæ, folio 161.

(4) Simleri & Frisii Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 134.

(5) Ciaconii Biblioth. col. 491.

(6) Spachii Nomenclator Philosophicus, pag. 315.

(7) Bern. Baldi Cronica de Matematici, pag. 79.

(8) Blancani Chronolog. Mathematicor. pag. 47.

(9) Sempilius de Mathemat. Disciplinis, p. 262. & seq.

(9*) De Scientiis Mathemat. pag. 178.

(10) du Cange, Ind. Glossar. Latinitatis pag. 205.

(11) du Pin, Bibliothéque, XI. Siécle, pag. 366.

(12) Fabricii Biblioth. Græc. Libri III, pag. 273.

(13) Pag. 294. édition in 8.

(14) Tom. I, pag. 857.

(15) Hailbronneri Historia Matheseos, pag 450. Weidleri Historia Astronomiæ, pag. 274.

(*C*) *Sa Patrie . . . Novarre.*] Tritheme se contente de faire en gros de nôtre CAMPANUS un *Lombard*. Gesner, tant dans sa *Bibliothéque* que dans son *Appendix*, & ses Abréviateurs, en font un *Gallus trans-Alpinus*. Ciaconius, B. Baldi, Blancanus, & Vossius, en font plus particuliérement un *Italus*, *Lombardus*, *Novariensis*, en quoi ils sont plus précis & plus positifs. Ceux, qui l'ont dit simplement *Gallus*, sont les moins éxacts, en ce qu'ils donnent fort mal-à-propos lieu de le croire *François*. Leandro Alberti, qui note ordinairement les Savans qui ont illustré les villes dont il parle dans sa *Descrittione d'Italia*, ne s'est point souvenu de nôtre CAMPANUS, dans son Article de *Novarre*, mais, comme par compensation, il fait mal-à-propos présent à cette Ville de PIERRE COMESTOR OU LE MANGEUR, qui appartient à *Troyes en Champagne* (16). Jean André Quenstedt, qui l'a très souvent simplement copié, ou plûtôt pillé, ainsi que le célébre Hermannus Conringius, & cela sans les nommer, non plus que divers autres, dans son *Dialogus de Patriis illustrium doctrina & scriptis Virorum ab initio Mundi ad annum reparatæ Gratiæ M. DC.*, ne parle pas, non plus que lui, de CAMPANUS; mais, il ne dit point que COMESTOR fut de Novarre (17).

(16) Vïez sa Descrittione d'Italia, in folio 441.

(17) Quenstedt, de Patriis Eruditorum, pag. 297.

(*D*) *Son sçavoir, . . . ses éloges, . . . & leur réduction à leur juste valeur.*] Tritheme, qui n'en parle qu'en qualité d'Ecrivain Ecclésiastique, lui rend ce témoignage avantageux: „CAMPANUS, Natione Lombardus, Philosophus & „Astronomus, omnium opinione suo tempore „celeberrimus, ingenio acutus, sermone scholasticus, Divinarum quoque Scripturarum non ignarus, Calculator & Computista insignis. Edidit Ingenii sui non pauca Opuscula, quorum lectio Ecclesiarum Rectoribus non erit spernenda, de quibus „ego tantum legi, opus magnum & insigne,

„ *De Computo Ecclesiastico Lib. I.*
„ *De Compositione Quadrantis Lib. I.*
„ & *Calendarium* . . . .

„Alia multa in *Astronomia* composuit, quæ ad „manus nostras non venerunt (18)."

Du Pin, copié mot pour mot dans un des deux Articles du *Dictionaire* de Moréri, a traduit ou paraphrasé cet éloge de Tritheme en ces termes: „CAMPANUS de Lombardie, Philosophe & „Astronome célébre, Homme subtil, bon Scholastique, versé dans l'Ecriture sainte, sçavant „dans les nombres & dans le Calendrier . . . . . „Ouvrages dont la lecture pouvoit être utile aux „Evêques . . . . (19)." Volaterran est beaucoup plus court. *In Geometria & Arithmetica*, dit-il, *post veteres illos* CAMPANUS *primus effulsit circa salutis annum M. I., qui Glos-*

(18) Trithemius de Scriptoribus Ecclesiasticis, Num. CCCXXIV.

(19) Du Pin Bibliothéq. des Aut. ecclés. du XI. Siécle, pag. 366. Moreri, au mot CAMPANUS.

dessous la notice (*E*). De tous les Ecrivains, dont je viens d'emploïer les témoignages & les autoritez, aucun ne nous apprend le tems de sa mort. Les varietez débitées sur son chapitre, ont fait conjecturer au célébre Vossius qu'il pourroit bien y avoir effectivememment eu deux CAMPANUS (*F*): mais, tout ce qu'on vient de voir prouve assez, que ce seroit une mauvaise conclusion.

semata in Euclidem fecit, nonnullaque in Astrologia etiam composuit (20).

GESNER, contre sa coutume de copier les Articles de Tritheme, en a fait un nouveau pour CAMPANUS, se contentant de nommer ses Ouvrages. Ses Abréviateurs en ont fait de même en augmentant le détail: & cela sera emploïé dans la Remarque suivante.

CIACONIUS s'exprime en ces termes: *CAMPANUS, Lombardus, Patria Novariensis, Vir in Mathematicis clarissimus, si quispiam alius, & qui maximam auctoritatem, & in Scholis, & privatim apud Viros doctos habet:* (21). BERNARDINO BALDI le traite d'*assoluto Astrologo, cui diedero Titolo di Maestro gli Huomini del suo tempo, & chi diede opera alla Filosofia e alla Teologia* (22); & Blancanus, d'*optimus Astronomus* (23).

Mais, il s'en faut beaucoup que d'autres habiles gens en aïent jugé si favorablement. François Maurolicus, par éxemple, lui reproche d'avoir perverti tout Euclide (24): & le célébre Huët dit en propres termes, *Euclidem ex Arabico vertit Johannes Campanus .... Arabum autem Interpretationem persecutus, foede perversum nobis Euclidem reliquit* (25). Cette raison du mauvais état d'Euclide ainsi perverti par trop d'attachement aux Arabes, nous avoit autrefois été déjà donnée par Christophe Clavius, en ces termes, dans sa Préface sur Euclide: *quod secutus in omnibus sit traditionem Arabum, qui magna ex parte Euclidis ordinem & methodum perverterunt, verbaque Propositionum ejusdem locis non paucis immutarunt; ut verus germanusque Auctoris sensus perdifficile possit intelligi* (26). Hailbronner, qui a copié cela en propres termes (27), ne devoit point dissimuler qu'il l'avoit tiré de Vossius. Qui auroit le loisir, & les talens nécessaires, pour éxaminer les autres Mathématiciens modernes, y trouveroit sans doute d'autres Jugemens sur la juste mesure du mérite de CAMPANUS, & de ses Ouvrages, dont je vais donner la liste.

(20) R. Volaterranus, Commentar. Urbanorum Libr. XXI, pag. 778.

(21) Ciaconii Bibliotheca, col. 497.

(22) Baldi Cronica de Mathematici, pag. 79.

(23) Blancani Chronol. Mathematicor. pag. 17.

(24) Præf. ad Cosmograph. apud Vossium de Sc. Mathem. pag. 62.

(25) Huët de Claris Interpretibus, pag. 184.

(26) Ia. vius, Præf. in suam Euclidis Editionem, apud Vossium de Scient. Mathem. pag. 62.

(27) Hist. Matheseos pag. 410.

(*E*) *Liste ou Notice des Ouvrages de* CAMPANUS.] Vû la négligence, & la confusion, de la plûpart des Bibliothécaires, la voici la moins imparfaite qu'il m'a été possible, & cela principalement d'après les Abréviateurs de Gesner, & Ciaconius leur Plagiaire perpétuel, ceux d'entre tous qui en ont le plus rassemblez.

I. EUCLIDIS *Elementa Geometrica, ex Versione ab Arabico & cum Expositione* CAMPANI: *Venetiis, Erhardus Ratdert*, 1482, *in folio* (28). Fabricius, après avoir bien dit 1482, dans sa *Biblioth. Græca*, Livr. III, pag. 373, dit mal 1442, dans sa *Biblioth. Latina med. & inf. Ætatis* Tom. I. pag. 897. C'est sans doute une faute d'impression. *Navarriensis*, pour *Novarriensis* dans la prémiere en est probablement une autre. C'est une des plus belles éditions du XV. Siécle; & fort notable, pour être la prémiere où l'on ait imprimé les figures avec les Lettres, & pour la grande netteté de ces figures, toutes de l'invention de l'Imprimeur. J'en ai fait particuliérement l'Histoire, ainsi que celle de ses impressions, & principalement de celle-ci. Cette version a été réimprimée *à Bâle, chez Hervage, en* 1537, *in* 8°. (29): &, selon Fabricius, ces *expositions*, ou *conclusions*, de CAMPANUS se trouvent jointes aux éditions d'EUCLIDE traduites & données par Barth. Zamberti, faites *à Paris en* 1516, *à Bâle en* 1537, 1546, & 1558, *in folio* (30).

II. *Libelius de Quadratura Circuli, excusus in* Appendice Margaritæ Philosophicæ (31). Selon Baldi, pag. 89, Jean Puteo le trouvoit si mauvais, qu'il ne le pouvoit croire de lui.

III. Nonnulla *Astrologica* (32).

IV. *De Computo Ecclesiastico* (33). C'est apparemment ce que Tritheme dit avoir lu, & qui est appellé ci-dessus *Computus Major & Minor*, & que l'Auteur dit avoir fait en 1200.

V. *De Compositione Quadrantis* (34).

VI. *Calendarium* (35).

VII. *Sphæra* (36), dans lequel Baldi met LIV. Chapitres.

VIII. *Theoricæ Planetarum* (37). Ciaconius semble donner ces cinq derniers Articles pour imprimez *à Venise, chez Luc Antoine* (*Junta*, devoit-il ajoûter) *en* 1518, *in folio*.

IX. *Breviloquium XII. Signorum Zodiaci, in quo peculiarem modum erigendi Thematis cœlestis, per divisionem Verticalis primarii*, quem Gazulus, Raguzæus Astrologus, qui anno 1438. floruit, secutus est. Manuscrit conservé chez M. Drosser (38).

X. *Introductorium ad Astronomiam* (39). Aucun des précédens Ecrivains n'en parle: peut-être est-ce quelqu'un des précédens sous un autre titre. Quoi qu'il en soit, Hailbronner en donne une légere idée d'après le P. Dechalles, qui conclut que cet Ouvrage n'a rien que de fort commun, & manque de preuves ou Démonstrations (40).

(28) Maittaire Annal. Typ. ad ann. 1482. Hist. de l'Imprimerie.

(29) Epist. Gesneri, pag. 134. Ciaconii Bibl. col. 497.

(30) Fabric. Bibl. m. & i. Æt. Tom. I, pag. 899.

(31) Ibidem.

(32) Ibidem.

(33) Ibid.

(34) Ibidem.

(35) Ibid.

(36) Ibidem.

(37) Ibid.

(38) Ibidem Fabricius 899. Weidleri Hist. Astr. pag. 27.

(39) Hailbronner Hist. Matheseos, pag. 410.

(40) Ibidem.

(*F*) *Ces variétez ont fait conjecturer à Vossius qu'il pourroit bien y avoir eu deux* CAMPANUS.] Voici de quelle maniére il s'en exprime: *scripsit etiam* de Quadratura Circuli, *item*, de Compositione Quadrantis, *nisi duo fuere* CAMPANI *Mathematici ..... Vel dicendum est*, VOLATERRANUM *de ætate fuisse falsum; vel statuendum* CAMPANUM *illum, qui* EUCLIDEM *ex Arabico Latine vertit, ab hoc alium fuisse; nempe, ut aliqui aiunt, non Novariensem Italum, sed Gallum Transalpinum. Blancanus tamen eundem arbitratur* (41). Sans m'arreter à réfuter cette conjecture de Vossius, que ce petit passage de Blancanus, qu'il ajoûte imprudemment, semble avoir détruite d'avance; j'observerai seulement qu'il tombe là dans une autre petite erreur, en distinguant mal-à-propos un *Novarrois Italien* d'un *Gaulois Transalpin*, vû qu'on peut très bien être tout cela sans la moindre contradiction.

(41) Vossius de Scientiis, Add. ad pag. 62, pag. 416, & pag. 178.

CARACCIOLO (ROBERT), plus communément appellé ROBERTUS DE LICIO, parce qu'il étoit de Lezé, ou Leccé, comme prononcent aujourd'hui les Italiens, ville Episcopale de la terre d'Otrante, Province du Roïaume de Naples, (*a*), étoit apparemment de la célébre Famille de ce nom, qui tiroit son origine de Trajano Caraccioli, favori & Grand-Sénéchal de Jeanne II. Reine de cet Etat: du moins étoit-il de la branche surnommée *de Léone* & *de Brindisi* (*b*). Il naquit à Leccé, en l'année 1425, (*c*) Sa Mère étant enceinte de lui le voüa à la vie réligieuse, & s'y trouvant assez incliné de lui-même, il l'embrassa d'assez bonne heure dans l'Ordre de St. François: mais, trouvant la régle des *Observantins* de cet Ordre trop rigide à son gré, il passa chez

(*a*) Leandro Alberti, Descrizzione d'Italia, *folio* 197 *verso*. Wadding de Scriptor. Ord. Minor. pag. 306. Whatton, Appendix ad Cave, pag. 118. Giorn. de' Letterati d'Italia, Tom. XIII, pag. 265. & *seqq*. du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclés. XV. Siécle, pag. 381, *traduit* Licio *par* Lice; & le Duchat, Ducatiana, Tom. I, pag. 75. *le nomme* Robert de la Lice.

(*b*) Giornale de' Letter. d'Italia, Tom. XIII, pag. 265.

(*c*) *La-même, où l'on dit mal* 1525.

chez leurs *Conventuels*, qui sont moins austéres; &, selon le témoignage d'Erasme, il y vécut même d'une maniére assez relachée (*A*). Il s'y distingua pourtant très fort, (*d*), & en occupa les postes les plus honorables, (*e*), s'appliqua tellement à l'étude, qu'il en fut fait Professeur en Théologie, & se rendit un Prédicateur illustre (*f*). La plûpart des Ecrivains le font fleurir en 1486. (*g*): mais, il s'étoit déjà si avantageusement distingué dès 1465, que François de la Ruere son Général, depuis Pape sous le nom de Sixte IV, l'en félicita, dans les termes les plus obligeans (*B*). S'étant particuliérement attaché à la Prédication, il y réüssit si bien, & s'y rendit enfin si célébre, que tous les autres Prédicateurs s'efforçoient de l'imiter, & qu'il en acquit enfin par toute l'Italie le glorieux surnom de *second St. Paul* (*C*). Il éxerça très souvent cet heureux talent, non seu-

(*d*) *Là-même, pag.* 266.

(*e*) Wadding. Annal. Ord. Minor. *Tom. V, VI, & VII, variis annis.*

(*f*) Trithem. de Script. Eccles. *Art. DCCCLXXXVII.* Willotii Athenæ Orthodoxorum Sodalitii Franciscani, *pag.* 316. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 396. Wharton App. ad Cave, *pag.* 128. Olearii Biblioth. Eccles. *Part II*, *pag.* 135. du Pin, XV. Siécle, *pag.* 381.

(*g*) Trithem. *pag.* 211. Epit. Gesner. *pag.* 739. Konig Bibl. *pag.* 168. Beughem. Incunab. Typograph. *pag.* 84. Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 357. Wharton, *pag.* 128, *est le seul qui le mette en* 1480, *peut-être par erreur d'Impression.*

(*A*) *Il passa des* Observantins *chez les* Conventuels *de l'Ordre de St. François*; *&, selon Erasme, il y vécut d'une manière assez relachée.*] Voici les passages d'Erasme qui serviront de preuve à ce texte, & de la vérité desquels il avoit pû être très bien informé en Italie. „De vita Hominis (ROBERTI LICIENSIS") dit-il dans son *Ecclesiastes seu de Ratione concionandi*, Livre III, pages 982, & 986, „nihil effutiam. „Tantum illud dicam, quod ad hanc rem pertinet, si vera sunt quæ de illo rumore publico „jactantur: nihil aliud erat quam Homo miris naturæ dotibus ad dicendum instructus. Ac primo „fuerat de sodalitio eorum, qui se plausibili *Observantium* titulo secernunt a cæteris (Franciscanis:) quibus cum postea quam illi parum conveniebat, demigravit ad eorum contubernium, qui „vulgo dicuntur *Conventuales*, quod horum vita „videtur esse liberior . . . . Amica „Roberto familiariter confessa, nihil *in illo* displicere præter vestem Fraternam; tum ille, *in quo* „*cultu sum tibi totus placiturus*? *In militari*, inquit. *Cras igitur fac adsis in concione* . . . . . „Tunc, magna dictionis vehementia, Principes „ac Populum adhortatus adversus Turcas, aliosque Christiani nominis Hostes, ubi ad summum „impetum efferbuisset oratio, deplorare cœpit, quod „nulli se ad rem tam piam Duces offerrent. *Si* „*istud*, inquit, *obstat*, *ecce me*, *qui nihil verebor* „*hanc Francisci vestem abjicere*, &, *vel militem*, „*vel ducem*, *vobis exhibere*. Simulque cum dicto „summam vestem abjecit. Intus plane miles erat, byssino sago, accinctus prælongo gladio. „Hoc habitu dimidium horæ sub persona Ducis „concionatus est." Henri Etienne n'a point oublié ce trait, non plus que divers autres, de ce Maitre Moine, & on les trouvera dans le Chapître XXXVI. de son *Apologie pour Hérodote*, où il en rapporte plusieurs autres d'après Erasme. On en verra deux en particulier ci-dessous Remarques (*C*) & (*D*).

(*B*) *François de la Ruere*, ... *depuis Sixte IV*, ... *lui écrivit dans les termes les plus obligeans.*] C'est ce que nous apprend particuliérement Henri Willot en ces termes. „Scripsit ad eum „Sixtus IV, tunc Generalis, Bononia, die 3. Februarii, anno 1465, his verbis: *Egregio Theologiæ* „*Professori*, *Magistro* ROBERTO DE LICIO, „*Divini verbi Prædicatori famosissimo*, *fratri in* „*Christo dilecto* . . . . *egregie Doctor*, *post sinceram cordis affectionem ex litteris vestris*, &c. (1)." Oléarius s'est contenté d'indiquer cela (2); mais, Wharton & Wadding n'en disent quoi que ce soit: & cela est assez surprenant de la part de ce dernier, qui d'ordinaire ne néglige rien de ce qui sert à illustrer son Ordre. C'est oubli tout pur, sans doute: & cela fait voir, qu'en matiére d'Histoire Littéraire, il n'est pas toujours sûr de s'en tenir au dernier Bibliothécaire. C'est ce que j'ai prouvé ailleurs, par d'autres éxemples, & particuliérement par un tiré des BIBLIOTHEQUES BELGIQUES. Voïez ci-dessus cet Article, Remarques (*G*), Num. II, & l'Article SIMON DE GENES, Remarque (*E*) à la fin.

(1) Willotii Athenæ Orthodoxorum Sodalitii Franciscani, *pag.* 316.

(2) Olearii Biblioth. Eccles. *Part. II*, *pag.* 135.

(*C*) *Il se rendit si célébre par la Prédication, qu'on lui donna le glorieux surnom de* second St. Paul.] C'est quelque chose d'assez singulier & d'assez rare, que ses propres Confrères ne le louënt que du côté de la Prédication, pendant que Trithème, & Leandro Alberti, étrangers à son égard, le louënt encore de ses connoissances dans les Sciences Humaines, & de diverses autres bonnes qualités. *Vir in Divinis scripturis studiosus & eruditus*, dit le prémier, *& secularis Litteraturæ non ignarus*, *ingenio excellens*, *eloquio dulcis & compositus*, *vita & conversatione præclarus*, *declamator Sermonum celeberrimus*, *& in universo Christiano Orbe famosus*, *qui verbo & exemplo multos ab iniquitate convertit. Diede gran nome a questa* (di Leze) *nel nostri Giorni*, dit le second, *Roberto dell'ordine de i Minori*, *Vescovo d'Aquino*, *Huomo molto litterato*, *& eloquente Predicatore*, *il qual lasciò dopo se alquanti volumi di Prediche*, *por le quai chiaramente si puo conoscer di quanta Dottrina fosse ornato* (3). Willot parle bien des merveilleux talens de Caracciolo pour la Prédication: mais, Wadding s'exprime d'une maniére bien plus glorieuse pour lui, & plus magnifique. *Sub varia fortuna*, *& inconstanti Hominum opinione*, dit-il (4), *semper retinuit celeberrimi Prædicatoris famam*; *proinde à plurimis*, *iisque gravibus viris*, secundus Paulus *nuncupatus. Tanta erat eloquentia*, *& dicendi gravitate præditus*, *ut omnes in eadem arte*, *& pronunciationem*, *& gestus ejus*, *imitari conarentur*; *exordiendi*, *exclamandi*, *commiserandi*, *digrediendi*, *epilogandi viam sequerentur.* Wharton ajoute, qu'il avoit particuliérement le don de toucher & d'émouvoir; & que, quand il le vouloit, il savoir tirer les larmes des yeux de ses Auditeurs. *Egregius sane* (*prout ea ferebant tempora*) *concionator*, *& ingenti plane zelo actus*; *qui lachrymas auditoribus suis pro lubitu excutere potuisse fertur* (5); ce qu'Olearius confirme par l'autorité d'Erasme: ajoutant, que Carracciolo se vantoit lui-même de ce rare talent. *De jactata a Roberto in excitandis Auditorum lachrymis*, *ubi vellet*, *potentia*, *vide aliam Historiam memoratam a D. Patruo D. Jo. Oleario*, *Libro I*, *Orat. Eccles. Cap. III*, *pag.* 231 (6). Cette Histoire est apparemment celle que raconte Erasme en ces termes dans son *Ecclesiastes seu de Ratione concionandi*, Livre III., page 982. du Tome V. de la derniére édition de ses oeuvres. „Dixerit „hic aliquis, qui fit igitur, ut quidam, palam „improbæ vitæ, in concionibus dicendi vehementia lachrymas extorqueant etiam invitis, quidam „& ipsi collachryment? Non alienum fuerit hic „referre quod de ROBERTO LICIENSI narrant Itali, qui illum audierunt . . . . . Is quum „in convivio, in quo simul accumbebat Vicarius „quidam de grege Observantium, vir eruditus, „pius, & gravis, jactaret, se posse, quoties vellet, Auditoribus excutere lachrymas; ex eo refutare cupiens quod alter objecerat infrugiferas „esse conciones illius, quod nec oratio ex animo „proficisceretur, nec vita congrueret cum oratione. *Quibus enim*, inquit Vicarius, *tu excuteres* „*lachrymas*, *nisi forte pueris*, *aut ineptis mu-* „*lierculis*? Ad quæ Robertus: *Tu igitur*, *vir* „*tantus*, *cras adsis concioni meæ*, *eo loco consistens*, *quem tibi designabo*, *ut mihi sis in conspectu. Si non excussero lachrymas*, *victus dabo lautam cœnam: sin excussero*, *tu victus nobis eam parandam curabis* . . . . . Conventum „est. Adfuit Vicarius: stetit ubi jussus erat. Ibi „Robertus, quum multis modis amplificasset Dei „erga Homines caritatem ac beneficentiam, rursus Hominum erga Deum ingratitudinem duritiemque, qui nullis invitamentis emolliri possent ad pœnitentiam atque amorem mutuum, „fecit apostrophen ad Cor Hominis Dei nomine: *o Cor plusquam ferreum*, *o Cor adamante durius! Ferrum igni liquescit*, *adamas* „*hircino sanguine vincitur*: *ego*, *quum nihil* „*non*

(3) Trithemius de Scriptor. Eccles. *Art. D.CCC L. XXXVII*, *Edit. Fabriciana*, *pag.* 211. Leandro Alberti Descrizzione d'Italia, *folio* 219.

(4) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 306.

(5) Wharton App. ad Cave, *pag.* 123.

(6) Olearii Biblioth. Eccles. *Part. II*, *pag.* 135. *Cet Orator Ecclesiasticus a été imprimé à Hall, en* 1665, *in* 8.

feulement dans les principales Villes d'Italie, comme Affife, Eugubio, Florence, Venife, Ferrare, Aquila, Naples, & Leccé (*b*), mais même devant les Pontifes, au luxe & aux desordres de la Cour desquels il ne faifoit nulle grace (*D*): & cette maniére vive & bardie de reprendre & cenfurer le vice leur déplut fi peu, qu'ils le revétirent de divers emplois très importants (*E*, & qu'ils le firent conſécutivement, dit-on, Evêque d'Aquino dans la Terre de Labour, de Leccé fa Patrie, & felon quelques-uns d'Aquila dans l'Abbruzze ultérieure (*F*). Enfin, après plus de cinquante années de continuel éxercice,

(*b*) Giorn. de' Letter. *Tom. XIII*, *pag.* 266.

„ *non faciam, non poſſum ex te vel unam extundere lachrymulam!* Nec defiit hanc urgere apoftrophen magnis clamoribus, donec Vicario erumperent lachrymæ. Id fimul ut vidit Robertus, porrecta dextra, *vici* inquit. Hoc populus fub Perfona Dei dictum exiftimabat; quod aliquot effent in ea concione, qui lachrymas non tenerent." Ce petit conte eft fort joli fans doute: mais, il n'eft pas auffi complet que celui qu'on fait d'un autre Cordelier, qui gagea de même de faire pleurer la moitié de fon auditoire pendant qu'il feroit rire l'autre, & qui y réüffit à merveilles, tant par fes Difcours pathétiques, que par un habillement affez court, pour lui laiffer le derriére à nud. On peut voir le refte au commencement du Chapitre XXXVI. de l'*Apologie pour Herodote* par Henri Etienne

Raphael de Volterre, *Anthropol.* Libro XXI, vante auffi beaucoup fes rares talens pour la Prédication. *His autem omnibus* ROBERTUS *præferendus erat: nam adolefcens admodum concionari cœperat. Tanta ejus eloquentia, morumque admiratio, ut omnes in eadem arte, & pronunciationem, & geſtus ejus, imitari conarentur; prœmiandi, exclamandi, commiferandi, digrediendi, epilogandi, novus quaſi Orator verbi Divini modum fæculo monſtravit:* &, pour appuïer cela par une forte preuve, *trecentos* ajoûte-t-il, *perſuadendo ad ſuum Ordinem* (*Franciſcanorum*) *deduxit.*

(*D*) *Il éxerça fes talens devant les Papes, au luxe, & aux defordres de la Cour desquels il ne faiſoit nulle grace.*] Wadding paffe fort légérement là-deffus, fe contentant de remarquer fimplement, que les Papes l'écoutoient volontiers cenfurer vivement le vice. *Multis & ſummis Pontificibus fuit in pretio, eumque declamantem libenter audiebant* (7). Mais, Wharton ajoûte, qu'il cenfuroit librement & fortement le luxe & la pompe plus que roïale du Pape & des Cardinaux, en un mot de toute la Cour Romaine. *Solutos Sæculi mores, ac præſertim plusquam regiam Pontificum & Cardinalium pompam acri calamo flagellavit* (8). Et Olérius, renvoïe encore là-deffus à la même autorité d'Erasme, qui raconte en effet ce trait vif & ironique de nôtre Caracciolo. *Phy Sanctum Petrum! Phy Sanctum Paulum!* . . . . . *qui,* . . . . *cum licuiſſet ad modum* Papæ & Cardinalium *ſplendide ſuaviterque vivere, maluerunt per omnem vitam, jejuniis, vigiliis, ac laboribus, diſcruciari,* . . . . . *dementesque tam ſpinoſo itinere in Cœlum contendere.* C'eft-à-dire, *Fy de St. Pierre! Fy de St. Paul! qui, pouvant vivre auſſi voluptueuſement, & auſſi ſplendidement, que le Pape & les Cardinaux, aimérent pourtant mieux paſſer leur vie dans les jeunes, les veilles, & les travaux; aſſez fous pour vouloir aller au Ciel par un chemin ſi rempli d'épines,* (9).

(7) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 306.

(8) Wharton App. ad Cave, *pag.* 128.

(9) Erasmi Ecclefiaftes *Libr. III*, *pag.* 986. Olearii Biblioth. Ecclef. *Part. II*, *pag.* 235.

Voilà un paffage affez femblable à quelques-uns de ceux qu'on trouve en abondance dans Menot, Maillard, & Barlette, & encore plus au *foin de vous Monſeigneur, foin de moi, foin de tout l'auditoire*, adreffé, dit-on, par le petit Père André au Duc d'Orléans qui l'en avoit défié, & affez fubtilement fauvé par l'*omnis Caro fœnum* d'Ifaïe XL, 6, qu'il avoit choifi pour fon texte. Mais, c'eft là fe jouër de fes Auditeurs, des paroles de l'Ecriture, & peut-être même de la Réligion; &, s'il y a beaucoup de faillies pareilles dans Caracciolo, il pourroit bien n'être guéres digne de cette haute réputation d'éloquence que lui accordent peut-être un peu trop libéralement fes Panégiriftes, & retomber, au moins en partie, dans la claffe de ces Prédicateurs burlesques & bouffons, que les Honnêtes-Gens ne regardent qu'avec horreur. Reconnoiffons pourtant, qu'il s'échauffoit vigoureufement contre le vice, & qu'il en venoit quelquefois, auffi bien que Bernardin de Siene, fon confrère & fon contemporain, à quelque chofe de plus que les exhortations & les cenfures: témoin l'*Hermaphroditus* d'Antoine de Palérme, Livre fort fale, ainfi intitulé parce qu'il contenoit quantité de Poëfies très infames fur les débordemens des deux Séxes, qu'on dit que ces Prédicateurs brulérent publiquement de leurs mains à Boulogne, à Ferrare, à Milan, & peut-être encore ailleurs. Le Livre n'en fubfifte pourtant pas moins: car Jean Brockhuyfen, affirme dans fes notes fur le Sannazar de Roterdam en 1689, l'avoir vû & lû en manufcrit. Menagiana, IV, 329.

(*E*) *Les Papes le revétirent de divers emplois importans.*] Calixte III. le fit fon Nonce Apoftolique dans le Milanois & le Montferrat, pour la levée des décimes deftinées à la Croifade contre les infidéles. Paul II, l'honora d'une commiffion importante à Ferrare, & le déclara Prédicateur Apoftolique. Ferdinand II, Roi de Naples, l'aïant choifi pour fon Prédicateur, le Duc Alfonfe fon fils le prit pour fon Confeffeur. Il fut enfuite nommé à l'Evéché d'Aquino, par Sixte IV, & puis à celui de Leccé fa patrie; c'eft ce que raconte en ces termes un Auteur Italien peu connu. *Il Papa Caliſto III*, dit-il, *nel* 1457. *lo eleſſe Nuncio Apoſtolico nello ſtato di Milano, e nel Monſerrato, par raccoglierv i le decime da impiegarſi poi nella crociata contra gl'infedeli* . . . . . . *Da un breve di Paolo II, nel* 1465, *gli fu commeſſo, che doveſſe paſſare da Venezia in Ferrara, il che fu da lui prontamente eſeguito* . . . . *Avendo ottenuto dalla ſanta Sede il titolo di Predicatore Apoſtolico, paſſò con la permiſſione Pontificia alla corte di Napoli, dove fu chiamato a predicare del Re Ferdinando II, padre del Duca Alfonſo, che amandolo diſtintamente lo eleſſe in ſuo confeſſore. Eſſendo poi aſceſo al Pontificato Siſto IV. l'anno* 1471, *ed eſſendo vacata la chieſa di Aquino, egli conferì il Governo di eſſa à Roberto, che non ſeppe riſolverſi ad accettarla, ſenon per Precetto Apoſtolico* . . . . *Eſſendo poi morto l'anno* 1483. *Monſignor Ricci Veſcovo di Lecce, il ſudetto Pontefice Sixto IV, trasferì l'anno ſequente il Caracciolo dalla chieſa d'Aquino a quella di Lecce.* (10).

(10) Domenico de Angelis, Vite de gli Letterati Salentini, *pag.* 1, *cité dans le* Giorn. de' Letterati d'Italia, *Tom XIII*, *pag.* 266 — 268.

(*F*) *Il fut, dit-on, Evêque d'Aquino, de Leccé, & d'Aquila.*] Ce que difent là-deffus les Auteurs eft affez obfcur & affez mal énoncé. La plûpart d'entre eux, comme Tritheme, Gesner, fes Abbréviateurs, Beughem, Du Pin, & Orlandi, ne le font Evêque que d'Aquila (11); ce qui paroit à Wadding le moins affuré. Poffevin ne le fait Evêque que d'Aquino, ou d'Aquila (12). Willot, & Olérius, qui l'a copié, ne le font Evêque que de Leccé, ou d'Aquino qu'ils placent mal dans l'Abbruzze, le confondans fans doute avec Aquila (13). König, plus mal encore, le fait Evêque d'Abbruzze (14), expreffion auffi irréguliere & extraordinaire, que fi l'on difoit *Evêque d'Aquitaine, de Provence, ou de Languedoc.* Le Toppi ne le fait Evêque que d'Aquino (15). Wadding, Hiftorien de l'Ordre de St. François, & qui devoit par conféquent avoir de plus prés éxaminé la chofe, le fait conſécutivement Evêque d'Aquino, de Leccé, & felon quelques-uns d'Aquila. Voici fes propres termes, que Wharton a très fagement fait de préférer à ceux de tous les autres. *Ab eis* (Romanis Pontificibus) *Epiſcopatus accepit Aquinatem, & Licienſem: alii tertium adjiciunt Aquilanum in Provincia Marſorum* (16). C'eft ainfi que s'expriment presque tous ceux qui le font Evêque d'Aquila; ce qui n'eft point éxact, felon le Toppi, qui croit, qu'au lieu d'*Aquilæ Marſorum*, il faudroit *Aquilæ Veſtinorum*, (17). Les *Marſes*, en effet, étoient bien plus au midi. Mais, felon Domenico de Angelis, la mort de Sixte IV. l'aïant empéché d'obtenir fes Bulles, il n'eut fimplement que le titre d'Evêque de Leccé, confervant néanmoins celui d'Evêque d'Aquino: & quant à ceux

(11) Trithemius, *pag.* 211. Gesner. Biblioth. *folio* 688. *vſo.* Gesn. Epitom. *pag.* 719. Beughem, *pag.* 84. Du Pin, *XV. Siécle*, *pag.* 381. Orlandi, *pag.* 357.

(12) Poffevini Appar. Sacri *Tom. II*, *pag.* 341.

(13) Villot, *pag.* 316. Olearius, *pag.* 135.

(14) Konigii Biblioth. vet. & nov. *pag.* 166. Aprutii Epifcopus.

(15) Toppi Bibliotheca Napolet. *pag.* 270.

(16) Waddingi Script. Ord. Min. *pag* 306. Warthon App. ad Cave, *pag.* 128.

(17) Toppi, Bibliot Napoletana, *pag.* 270.

ce, de cette glorieuse & pénible fonction, il mourut à Leccé le 6. de Mai 1495, âgé de soixante & dix ans (*i*), & y fut enterré dans le Couvent de son Ordre (*k*). Son Tombeau s'y voïoit autrefois orné de deux honorables Epitaphes Latines, où l'on n'avoit point oublié son plus glorieux éloge (*G*): &, s'il en faut croire son Historien, non seulement 28. ans, mais même 204. ans après, son corps s'y trouva sain, entier, & rendant une très suave odeur (*H*). Outre ses *Sermons*, qu'il eut le plaisir de voir imprimez beaucoup de fois & en beaucoup de lieux (*I*), on a de lui divers autres écrits de Thé-

(*i*) Trithème, *qui écrivoit en* 1494, *dit qu'il ne sait s'il vivoit encore.* Wadding Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 307. De Angelis & Conjuger, *citéз dans le* Giorn. de' Letter. d'Italia, *pag.* 268.

(*k*) Wadding *dit dans l'Eglise; mais le* Giorn. de' Letter. *dit dans le cimétiere commun.*

ceux de Pouzzol & d'Aquila, qu'on lui a aussi attribuez, cela n'a nul fondement. *Il Pontefice Sisto IV*, dit cet Auteur, *trasferì il Caracciolo dalla Chiesa d'Aquino a quella di Lecce: ma essendo uscito di vita esso Pontefice primo di spedire le Bolle, non restò al novo eletto che il solo titolo di Vescovo di Lecce, continuando però nel Governo di Vescovado di Aquino. Ai due sudetti Vescovadi vi fu chi aggiunse il terzo di Pozzuolo, e anche il quarto dell'Aquila, ma non v'ha fundamento sicuro da crederlo* (18): & cela s'accorde très bien avec une de ses Epitaphes, avec les *Chronache* d'Antonello Conjuger, Gentilhomme de Leccé, présent à sa mort, & la description d'Italie de Leandro Alberti, dans lesquelles on ne l'intitule qu'Evêque d'Aquino (19).

(18) Domenico de Angelis, *cité dans le* Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XIII, pag.* 268.

(19) Antonel. Conjuger, Cronache, *citée dans le* Giorn. de' Letter. d'Italia, *pag.* 270. Descrizzione d'Italia, *folio* 196.

(*G*) *On mit sur son Tombeau deux Epitaphes Latines, où l'on n'oublia pas son plus glorieux éloge.*] Voici la prémiere de ces Epitaphes:

Maximus Ecclesiæ, ceu Paulus, Præco Robertus
Quinquaginta annos concionatus obit.
Caracciolus fuerat Liciensis, Præsul Aquinas,
Hoc tectus Tumulo corpore, mente Polo (20).

On l'attribuë à Hermolaüs Barbarus (21). Mais, à moins qu'il ne s'agisse-là de quelque autre Hermolaüs, que de l'infortuné Patriarche d'Aquilée, cela n'est pas possible; puisque cet Auteur étoit mort dès 1493, ou 94, (22), un an tout au moins avant Caracciolo.

La seconde Epitaphe, quoique plus courte, & non soutenuë d'un nom aussi illustre, n'est pourtant pas la plus mauvaise, sa briéveté même lui donnant de la force & de l'énergie.

Ille Robertus hic est Christi, quo præsule Vatum
Nemo post Paulum, clarior Orbe fuit (23).

Aussi Wharton & Oléarius l'ont-ils préférée à la prémiere dans les Articles qu'ils ont dressés de nôtre Orateur (24).

(20) Antonello Conjuger, Cronache, *cité dans le* Giorn. de' Letter. d'Italia, *Tom. XIII, pag.* 270. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 307. Le Toppi Bibliot. Napolet. *pag.* 270, *met aussi* Hermolao Barbaro *au nombre des Panégiristes de nôtre* Caracciolo.

(21) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 307. Lilion, Singular. Litter. *Tom. III, pag.* 479, *qui voudroit substituër au mot* Caracciolus, *peu propre à commencer un Vers hexamètre, & par conséquent peu digne d'*Hermolaüs, *celui de* Caracolus, *qu'on donnoit quelquefois à ce Prédicateur. Mais, on va voir un plus sur moïen de justifier* Hermolaüs.

(*H*) *Selon son Historien, ... 204 ans après sa mort, on trouva son corps sain, entier, & rendant une très suave odeur.*] C'est ce qu'il est bon de lui entendre raconter à lui-même avec cette affectation Italienne, peut-être aussi peu crédule que l'endurcissement des prétendus Hérétiques. *Nel* 1523, dit-il, *fu per publica Ordinazione disotterrato il suo corpo, che fu trovato incorrotto, e spirante soavissimo odore: e venne riposto, entro un'Arca di Cipresso, in alta e nobile sepoltura, sopra la quale si vedono la Statua di lui, e quella di San Bernardino da Siena, di cui fu studiosissimo imitatore. Su l'Arca furono intagliate tre inscrizzioni, due composte da Gian-Gioviano Pontano, e la terza, dal Patriarca Ermolao Barbaro . . . . . L'anno poi* 1699, *volendo i Religiosi di quella chiesa dar cominciamento a una nuova fabbrica dal Lato destro, dov'era appunto il sepolchro di esso Caracciolo, lo fecero riaprire ai* 3. *di Novembre alla presenza di Monsignor Pignatelli Vescovo della città, e d'altre Persone: e trovarono pure quel corpo intatto, odoroso, e senz'alcun segno di corruzione. Da queste verità chi non vede quanto a torto l'Eretico Erasmo, nel suo Trattato intitolato* Ecclesiastes sive de Ratione concionandi, *seguendo l'asserzione di un'altro scrittore malamente informato, abbia parlato sinistramente di esso, apponendogli mancamenti, che mai non ebbe* (25). Cet Hérétique Erasme étoit un peu railleur de son métier. A coup sûr, il se seroit hautement mocqué d'une pareille preuve: & quand bien même il auroit vû de ses deux yeux le corps entier & odoriférant du bon Caracciolo, il n'en auroit pas moins condamné ses mauvais raisonnemens s'il en faisoit de tels; comme il n'en auroit pas moins approuvé les bons en pareil cas, quand même il auroit trouvé son corps aussi puant & pourri, que celui du plus grand malfaiteur exposé sur le grand chemin.

(22) Comneni Historia Collegii Patavini, *Tom. II, pag.* 23.

(23) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 307.

(24) Wharton Append. ad Cave *pag.* 128. Olearii Biblioth. Ecclesiast. *Part. II, pag.* 126.

(25) Domenico de Angelis, *cité dans le* Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XIII, pag.* 268 — 270.

(*I*) *Il a eu le plaisir de voir ses* Sermons *imprimés beaucoup de fois, & en beaucoup de lieux.*] Si nôtre Caracciolo n'étoit pas tout-à-fait un *second St. Paul*, comme l'ont avancé ses confrères, c'étoit au moins le Bourdalouë, le Tillotson, le Saurin, en un mot, le Prédicateur le plus estimé de son tems, témoins les fréquentes & nombreuses éditions de ses Sermons. Et si ce grand nombre d'éditions faisoit la bonté réelle d'un Ouvrage, il n'y en auroit guéres de plus excellens que les siens: car, excepté la *Bible*, il n'y en a point qui aïent été imprimés, ni plus souvent, ni en plus de lieux à la fois & cela pendant tout le cours du XV. Siècle, où l'Imprimerie n'étoit pas à beaucoup près aussi commune, qu'elle l'est devenuë depuis; & c'est ce dont on se convaincra facilement par l'énumération suivante.

I. Sermones de Adventu & Quadragesima. *Venetiis, Georg. Arrivabenius*, 1496, *in* 8°.

II. Sermones de Quadragesima, seu Quadragesimale de Peccatis. *Coloniæ*, 1475. *in folio. Basileæ, Bern. Ribel & Michaël Wenszler*, 1475, *in folio*; *Venetiis, Andreas To. de Asula*, 1488, *Licii*, 1490, *Venet.* 1490, *in* 4°.

III. Sermones de Quadragesima (26) seu Quadragesimale perutilissimum de Pœnitentia. *Venetiis, per Franciscum de Hailbrun*, 1472, *in* 4°. *Coloniæ, Ulric. Zel*, 1473, *in folio*; *Venet*, 1482, & 1479, *in* 4°; *Argentorati*, 1497, *in folio*.

(26) Wharton & Olearius *notent cette édition, mais pourroient bien avoir pris le lieu de la naissance de l'Auteur, pour celui de l'impression de son Livre.*

A la fin de l'édition de 1472, on lit cette Souscription,

RUBERTUS *celeber finxit, non parva Minorum*
Gloria, me Fratrum, Paulo regnante secundo.
Quarto sed Sixto, veniens Hailbrun Alemannus
Franciscus formis Veneta me pressit in Urbe,
Mille quadringentis & septuaginta duobus:

&, dans les éditions suivantes, il y a une II. Partie, qui contient *Sermones de Annunciatione B. Virginis Mariæ, de Prædestinatorum numero & Damnatorum, de Catenis peccatorum, de Spe bona, & de Judicio pestilentiæ.*

L'un ou l'autre de ces deux Carêmes a été mis en Italien sous ce titre,

Quadragesimale fatto a Complacentia della Sacra Maestà del Rè Ferdinando, da Frà Ruberto, novello Paulo, & imprimé *in Trevisi, per Maestro Michele Manzolo da Parma, al* 18. *Marzo* 1479, *in folio*; & *Venetia, per Tomaso de Alexandria*, 1485, *in folio*. Il y en a d'autres éditions, sans autre notice que de 1476, de Trevise 1480, de Venise 1488, &c.; mais, par la négligence du Père Labbe, d'Orlandi, & de Haym, je ne sai pas plus auquel des deux les rapporter.

IV. Sermones de Tempore ac de Laudibus Sanctorum (27), *Neapoli, Mathias Moravus*, 1489, *in* 4°; *Parisiis*, 1489, *in* 8; *Aug.*

(27) Olearius, *aïant vû de Laudibus SS.; a mal lû* de Laudibus Sacræ Scripturæ, *& forgé un Ouvrage imaginaire.*

Théologie (*K*). Quelques Bibliothécaires peu exacts ont estropié son nom, & en ont fait mal-à-propos deux différens Auteurs (*L*). On a sa *vie*, composée en Italien, & accompagnée de Remarques, par Domenico de Angelis; imprimée *à Naples*, *en* 1703, *in* 4; insérée depuis, mais moins complette, dans les *Vite de' Letterati Salentini* du même Auteur, imprimées *à Florence*, ou plûtôt *à Naples*, *en* 1710, *in* 4°; & abrégées par extrait dans le *Giornale de' Litterati d'Italia*, Tome XIII, pages 265—272. On a pû remarquer que cet extrait m'a fourni quelques particularités curieuses. L'Original m'en auroit sans doute procuré davantage: mais, ces sortes de Livres sont extrémement rares dans ces quartiers-ci par la négligence & le peu de goût de nos Libraires.

Aug. Vind. 1489, *in* 4°; *Basileæ*, *Nic. Kesler*, 1490; *Spiræ*, 1490; *Antwerp*, 1490, *in* 4°.

V. Sermones de Solemnitatibus totius Anni, Domini Sabahot, & B. Virginis. *Venetiis*, 1471; *Venetiis*, *Georg. Arrivabenius*, 1496.

VI. Sermones de Christo, de B. Virgine, & de Sanctis. *Venetiis Bern. Benalius*, 1489; *Venetiis*, *Bern. Benalius*, 1490, *in* 4°.

VII. Sermones de timore Judiciorum Dei. *Neapoli*, 1473, *in folio*; *Herb.* 1479, *in folio*; *Venetiis*, *Georg. Arrivabenius*, 1496, *in* 4°.

VIII. Sermones, seu Tractatus de amore Divinorum Officiorum, super illud Joannis, *Vidi alterum Angelum volantem*, ad Joannem Arragonium Ferdinandi Regis Filium. *Neapoli*, 1473.

Outre cela, je trouve en divers Bibliographes,

Roberti de Licio Sermones. *Lugduni*, 1500, *in* 4°:

mais, cela est si vague, qu'on ne sait auquel des Recueils précédens le rapporter. Mais, c'est ainsi que sont dressées la plûpart des Bibliographies, qui laissent toujours beaucoup d'incertitude mélée de beaucoup de contradictions. Je ne donne donc cette liste, que sur ce que j'ai trouvé de moins incertain à cet égard dans Tritheme, Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin, Miræus, Labbe, König, Olearius, Beughem, Wharton, Orlandi, Haym, &c.

(*K*) *On a de lui quelques écrits de Théologie.*] Wadding n'en indique que trois, sçavoir,

I. Speculum Fidei Christianæ. *Venetiis*, 1555; que la *Bibliotheca Barberina* indique en Italien, *Specchio della Fede*, & comme imprimé *à Venise*, *en* 1485, *in folio*.

II. Tractatus de Immortalitate Animæ, *Venetiis*, 1496, in 4°; &

III. Tractatus de æterna Beatitudine. *Venetiis*, 1496, *in* 4°, (28):

encore Possevin, & après lui Wharton, les mettent-ils au rang des Sermons de Caracciolo, (29), mais, comme ce prémier Auteur est assez sujet à se tromper, il est plus raisonnable de s'en tenir à Wadding, non seulement Historien, mais même Bibliographe, de l'Ordre de St. François.

Après avoir ainsi détaillé tous ces Ouvrages, tant ceux de la Remarque précédente, que ceux de celle-ci, il ajoûte: *Pleraque ex his uno Volumine impressa sunt Lugduni anno* 1503 (30); & Oléarius, *Venetiis* 1490 (31). Mais, il y a-là probablement quelque brouillerie, étant bien difficile que tant de divers Volumes se pussent renfermer en un seul. Beughem, Wharton, & Orlandi, disent plus convenablement, *Venetiis tribus Voluminibus in folio*; mais, ils ne disent point où ils ont pris cette particularité, non plus que de Angelis, qui ajoûte que c'est l'édition la plus ample (32).

Outre tout cela, Wharton, Oléarius, & du Pin, lui donnent un traité intitulé *de Hominis Formatione Liber*, imprimé, disent-ils, *à Nuremberg*, *en* 1470; dont Willot, ni Wadding, ne font aucune mention; & touchant lequel ces prémiers Auteurs ne produisent aucun garant (33). Ils

(28) Vaddingi Scriptor. Ord. Minor. pag. 307. Biblioth. Barberina, *Tom. I*, *pag.* 229.

(29) Possevini Appar. Sacer. *Tom. II*, *pag.* 341. Wharton Appendix ad Cave, *pag.* 128.

(30) Wadding. Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 307.

(31) Olearii Biblioth. Eccles. *Tom. II*, *pag.* 135.

(32) Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 34. Wharton App. ad Cave, *pag.* 128. Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 157. Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XIII*, *pag.* 271.

(33) Wharton App. ad Cave, *pag.* 128. Olearii Biblioth. Eccles. *Part. II*, *pag.* 135. Du Pin, Biblioth. Eccles. *XV. Siécle*, *pag.* 381.

pouvoient néanmoins citer Beughem, qui indique ce Livre, mais fort imparfaitement, & sans nommer son témoin (34). Pour suppléer à tout cela, en voici le titre, tiré d'un Ecrivain fort exact, & qui paroit avoir vû l'Ouvrage même:

IV. Roberti Caraczoli de Litio Collectanea Magistralia de Formatione Hominis Moralis: *Nurembergæ*, *per Fredericum Creusner*, *Incolam Civitatis ejusdem. M. CCCC. LXXIX.* in folio (35).

Et peut-être cette prémiére édition de 1470. n'est-elle fondée que sur celle-ci. Du moins ne sait-on pas que Creusner ait imprimé avant 1473.

Les uns ou les autres des Bibliographes, que j'ai citez jusqu'ici, lui attribuent quelques-uns des Ouvrages que je viens de détailler; mais, en voici un qu'aucun d'eux n'a connu:

V. *Tractatus de Incarnatione Christi contra errores Judæorum, qui in Christum credere nolunt*, qu'Imbonati donne mal-à-propos à Robert de Leicester, dans sa Bibliotheca Latino-Ebraïca, pag. 218. (36), mais dont Mrs. Wolfius & Fabricius ne font aucune mention, dans leurs *Scriptores Anti-Judaici & adversus Judæos*, dans leurs *Bibliotheca Hebræa*, Pars II, page 994, & *Syllabus Scriptorum de Veritate Religionis Christianæ*, page 573. Nouvelle preuve, que les Bibliothécaires les plus nouveaux ne sont pas toujours les plus complets, & qu'ils négligent ou méprisent quelquefois certaines choses, non seulement utiles, mais même nécessaires.

Voilà donc de compte fait douze ou quinze différens Ouvrages de nôtre Caracciolo, & quantité d'éditions des principaux d'entre eux. Ainsi, Tritheme avoit beaucoup de raison de dire de lui: *Scripsit ad ædificationem Legentium*, & *maxime Prædicatorum verbi divini*, *quædam præclara Volumina* (37).

(*L*) *Quelques Bibliothécaires ont estropié son nom*, & *en ont fait mal-à-propos deux différens Auteurs.*] Matthias König est de ce nombre. Sous le mot de Caracciolus (*Robertus*) *Neapolitanus*, il renvoie à Wadding pour la notice de ses écrits: &, sous Carazolus (*Robertus*) *Neapolitanus*, il le fait Evêque d'Abbruzze (38), comme je l'ai déjà noté ci-dessus Citation (14). De plus, il ne le fait fleurir qu'en 1486, & ne parle que de son Livre *de Amore Divinorum Officiorum*. Le Pére Orlandi le double de même que König; sous De Licio *Robertus Caraczolus*, très vicieuse dénomination, prise & adoptée de Beughem, il lui donne la plûpart des écrits notez ci-dessus: &, sous Rupertus *Episcopus Aquinas*, il ne lui donne que ses *Sermones Quadragesimales* sans spécifier lesquels, & ses *Sermones de Annunciatione*, qui ne sont que la Suite ou la II. Partie de son *Quadragesimale de Pœnitentia* (39). Dans la nouvelle édition de la *Bibliotheca Bodleiana*, on en fait de même consécutivement deux Auteurs, *Robertus Caraczolus*, & *Robertus Caraczola*. Les Abbréviateurs de Gesner le nomment *Caracholus*, & Beughem *Carocholus* (40), mots estropiés, tirés de la maniére dont les Italiens prononcent celui de *Caracciolo*.

(34) Beughem Incunab. Typograph. *pag* 34.

(35) Maittaire Annal. Typograph. *pag.* 136.

(36) Giorn. de' Letter. d'Italia, *Tom. XIII*, *pag.* 271.

(37) Trithemius de Scriptor. Ecclesiast. *Art. DCCC LXXXVII*, *pag.* 211.

(38) Konigii Biblioth. vetus & nova, *pag.* 165 & 166.

(39) Orlandi Orig. della Stampa, *pag* 357, & 399.

(40) Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 719. Beughem Incunab. Typograp. *pag.* 34.

CARRACCIOL (ANTOINE (a)), Prélat & Ecrivain du XVI. Siécle, étoit Fils de JEAN CARRACCIOL, Prince de Melphe, Maréchal de France, & Lieutenant-Général en Piémont pour François I, dont Morery nous a donné un assez bon Article (b); & arrière Petit-Fils de ce fameux CARRACCIOL, favori de Jeanne II. Reine de Naples, que presque tous les Auteurs prénomment JEAN, mais son Epitaphe, TRAJAN, prénom commun dans cette Famille (c). C'étoit un Homme d'un esprit fort inquiet, & de moeurs assez dépravées, comme on le verra ci-dessous dans les supplémens curieux & abondans que j'ai à ajouter à ce qu'en ont déjà dit Moréry & Mr. Bayle. Ils concernent diverses particularitez très intéressantes touchant le lieu de sa naissance (A), son nom de Batéme (B) son éducation & ses prémieres démarches (C), sa nomination à l'Abbaïe de Saint Victor de Paris (D), son élevation à l'Evéché de Troyes (E), son

(a) *Voiez la Remarque* (B).

(b) *Il s'est pourtant trompé, en ne parlant que de sa seconde Femme*, Eleonor de St. Severin, *Fille d'un Prince de Salerne. La prémiere étoit* Jeanne d'Acquaviva, *Fille de Jean François Marq. de Bitonte.* Hist. Généal de France, *Tom. VIII. pag.* 192.

(c) Brantome, Dames Illustres, *pag.* 405. Bayle, *Art.* CARACCIOL, *le regarde comme le prémier grand Seigneur de cette Famille: mais* Pasquier, Recherches. *Liv. VI, Chap. XXVI, pag.* 545, *parle avant lui d'un* OTIN CARRACCIOLI, Chef des Nobles, *qui aida la Reine Jeanne à recouvrer sa Liberté & son Autorité.*

(A) *Le lieu de sa naissance.*] Presque tous ceux qui ont parlé de lui ont négligé cette circonstance de son Histoire, se contentans de le qualifier *Prince de Melphes*; titre, qu'ils ne lui donnoient sans doute, que parce que son Père l'avoit effectivement porté. Le seul la Croix du Maine le fait *natif de Melphe* (1): ce qui est fort vraisemblable; vû que ce ne fut qu'en 1528, que son Père fut pris par Lautrec dans cette Ville avec toute sa Famille, & de-là transporté en France, où François I. lui donna de très beaux établissemens. Remarquons cependant, que, dans son *Errata*, la Croix du Maine change ce *natif de Melphe* en *issu des Princes de Melphe*. Sans avoir égard à cette correction, Moréry a adopté ce *natif de Melphe*.

(B) *Son nom de Batéme.*] Mr. de Thou, Fra Paolo, Durel, Colomiés, Moréry, Bayle, du Pin, & peut-être encore divers autres, le nomment *Jean Antoine*, & Hoffman plus mal encore, *Jean* (2): Beze, Pasquier, la Croix du Maine, du Verdier, Camusat, le P. du Breul, Ferquevaulx, Jean le Laboureur, Varillas, & Bangier, ne le nomment qu'*Antoine*; & c'étoit effectivement son seul nom, comme il paroit, tant par la Lettre de Henri II. que l'on verra ci-dessous (3), que par les titres de tous ses Livres.

(C) *Son éducation & ses prémières démarches.*] Nicolas Camusat est le seul qui nous en ait parlé; & voici ce qu'il en rapporte dans son *Promptuarium Sacrarum Antiquitatum Tricassinæ Diœcesis*, Livre également rare & curieux, imprimé *à Troyes, chez Noël Moreau, en* 1610, *in* 8. „ Antonius Carraciolus, sive a Melfia, Joannem „ Carraciolum, Principem Melfitanum in Regno „ Neapolitano, & Subalpinæ regionis sub Rege „ Francisco I. Proregem, parentem foelici fato „ sortitus est, qui eum liberalibus & ingenuis di- „ sciplinis imbuendum ad plenam usque puberta- „ tem, 18. videlicet ætatis annum, eruditissimis „ præceptoribus tradidit. Cum vero manum feru- „ læ subduxisset, & ludimagistrorum potestate „ abiisset, palatinam Aulicorum vitam sectaturus, „ ad ejusdem Francisci Regis Aulam se contulit „ (4): verum cum adverteret, facultates ad ex- „ pensas necessarias sibi non suppetere, nec posse „ pro animi sui voto in conspicua Regiæ luce emi- „ nere, quippe qui sciret se summo loco & illustri „ prosapia editum, ideoque supra vulgus caput eri- „ gere peroptaret, aulicæ vitæ pertæsus in Pho- „ censem Provinciam concessit, & aliquandiu au- „ steram & solitariam vitam, omni rerum huma- „ narum cura expeditus, egit in eo loco in quo „ D. Magdalenam illustre poenitentiæ specimen „ & exemplar mortalibus peccatorum nexibus ir- „ retitis tradidisse constans fama est. Inde in Car- „ thusianam Parisiensem Familiam secessit: sed an- „ tequam Religionis tyrocinium explevisset, posi- „ to Carthusiensi amictu, in &c. (5)." On voit par-là qu'il passa quelque tems chez les Dominicains de la Ste. Baume en Provence, & puis dans la Chartreuse de Paris: & l'on va voir, qu'il se fit ensuite Réligieux de Saint Victor.

(D) *Sa nomination à l'Abbaïe de Saint Victor de Paris.*] Camusat & Pasquier ne nous en parlent qu'en deux mots. *In Victorinum Coenobium ad Parisienses muros se contulit anno* 1538, *cujus paulo post regularis Coenobiarcha est constitutus, tandemque illud D. Ludovico a Lotharingia concessit*, dit le prémier. *Depuis, il se rendit Réligieux à St. Victor, où il servit quelque temps aux autres d'exemple d'austérité*, dit le second (6). Mais, le Père Jaques du Breul, Bénédictin, s'étend beaucoup plus à cet égard; & voici de quelle sorte il s'exprime. „ Antoine de Caracciolo . . . fut reçu „ Réligieux de St. Victor lès Paris, à l'instance „ de Maguerite Royne de Navarre, & avancé à „ la protession qu'il feit la Veille de Noël 1538. „ Le . . . Père Bordier étant mort le 16. No- „ vembre 1543, (7), il fut nommé Abbé, par „ le Roy François I, & benist par . . . . Char- „ les Boucher, Evesque de Megara . . . ., & Ab- „ bé de St. Magloire. C'est le prémier, qui a „ fait diviser les bastimens de l'Abbaye de St. „ Victor, & le revenu d'icelle, en la mense abba- „ tiale, & la mense conventuelle . . . Cette parti- „ tion, attentée dès 1543, ne fut arrestée qu'en „ 1545 (8)." Selon Moréry, cette partition causa de violentes disputes entre lui & ses Réligieux; mais, sa maniére vague de citer *in globo*, & sans noter précisément les Auteurs qu'il indique, ne m'a point permis de vérifier ce qu'il en raconte. Je me contenterai donc de le copier tout simplement. *Il fut Chanoine Régulier de Saint Victor à Paris*, dit-il au mot CARACCIOLI, *& il en fut aussi le dernier Abbé Régulier. Le Roy l'y nomma en* 1543, *& en même tems luy donna des Lettres d'oeconomat, en vertu desquelles il en fit saisir tous les revenus, . . . usurpant sur ses Chanoines une autorité, qui ne lui appartenoit pas. Ils se défendirent si vivement, qu'on crût enfin leur devoir accorder une partie de leurs demandes: & Antoine en fut si mécontent, qu'il permuta son Abbaïe. Soudain qu'il fût fait Abbé*, remarque judicieusement Pasquier, (9), *il mena une vie fort dissolue . . . . Mais escoutez, vous ne trouverez point ceste mutation trop estrange, quand vous entendrez tous ses autres desportemens . . . . Pour se diversifier en toutes façons comme un Polype, en l'an cinq cens quarante quatre, lorsque l'on craignoit dans Paris la venüe de l'Empereur Charles V, il se feit Capitaine, & feit sonner le tambour par la Ville pour lever Gens.*

Brantôme, lui même Ecclésiastique de nom & de titre, quoi qu'Homme de Guerre de profession selon la mauvaise coutume autorisée alors (10), fut fort charmé de pouvoir se justifier par la conduite encore plus blâmable d'un Ecclésiasti-

(1) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 12, & 13. Languet, *cité ci-dessous remarque simplement, qu'il étoit* Italien de naissance.

(2) Hofmanni Lexicon Historicum, *Tom. II, pag.* 657. Bayle Critique du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I, pag.* 156, *fait aussi la même faute*, & Mezeray, *Tom. VI, pag.* 450.

(3) *Remarque* (E).

(4) *S'il étoit vrai, comme l'avance* Pasquier, Lettres, *Tom. I, pag.* 203, *que* fut ses prémiers ans Carraciolo fit profession des Armes, *il faudroit que ce fût dans ce tems-là. Mais, nul autre que* Pasquier *n'a dit quoi que ce soit de cette circonstance.*

(5) Camusatii Antiquitates Tricassinæ *folio* 249, *verso* & 250. Caracciol *dit lui-même dans sa Lettre du* 26. *de Février* 1561, *qui sera indiquée ci-dessous, qu'il se plongea* dedans un Monastére, s'ayant persuadé, que la perfection Chrestienne fust entre les Moynes; *& qu'il* estudia là-dedans par plusieurs années les Sainctes Lettres.

(6) Camusat: *ibid.* Pasquier, Lettres, *Tom. I, pag.* 203. *Ni eux, ni le P. du Breul que je vais citer, ne parlent point de l'*Evéché de St. Jean de Maurienne, *qu'on a dit quelque part qu'il possédoit en même tems que cette abbaïe.*

(7) *Cette vacance de l'abbaïe de Saint Victor, & la naissance de François Fils du Dauphin, qui arriva à peu près dans le même tems, donnérent lieu à la mauvaise & grossiére équivoque, qui courut alors, & qui devoit d'autant plus scandaliser, qu'elle fut imaginée par une Femme.* Voiez Brantome, Dames Illustres, *pag.* 47.

(8) Du Breul, Antiquitez de Paris, *pag.* 420.

(9) Lettres, *Tom. I, pag.* 203.

(10) *On ne sauroit s'y prendre plus plaisamment, que le fait ce Soldat Ecclésiastique, pour justifier cette sainte coutûme du* Concordat *contre les prétendus abus de la* Pragmatique Sanction, *des* Maximes des Peres, *des* Canons des Conciles, *en un mot de la* discipline *certaine & constante de toute* l'ancienne Eglise; *& cela, en s'opposant follement de l'Autorité du Parlement de Paris, qui soutenoit très vigoureusement le contraire. Le Médecin* Pierre Borel, *sortant imprudemment de sa sphére, faisoit, à peu près de même, dans son* Trésor de Recherches & An-

(*E*), son protestantisme chancelant & mitigé (*F*), & enfin sa mort (*G*), & ses écrits (*H*). Mo-

siastique de profession, qui se jettoit si ouvertement, & si peu décemment, dans les emplois Militaires. Il le louë donc fort de cette équippée; & c'est un plaisir de l'entendre s'exprimer lui-même en son stile cavalier & naïf. *Cet Abbé*, dit-il, *fit un bon service au Roy & à Paris, lorsque l'Empereur* [Charles-Quint] *vint en France; car il fit & dressa tout-à-coup deux Régimens, l'un d'Escoliers, & l'autre de Moines & de Réligieux, des plus propres à porter les armes, dont il s'en trouva dix à douze mille; qu'il aguerrit si bien, qu'ils aidérent à faire un bon corps de Ville, pour faire guerre & défense: de sorte que cela donna à songer à l'ennemi. Avec Mr. le Cardinal du Bellay, qui estoit un autre brave Homme d'Eglise & de Guerre, voire bon Capitaine, asseurez-vous qu'ils eussent fait honte & peur à l'Empereur, avec d'autres gens aguerris, s'il se fust approché des murailles de Paris, qu'il avoit tant menacée* (11). Voilà une Milice monastique plus ancienne que celle de la Ligue, si cruellement tournée en ridicule dans la fameuse *Satire Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne*; & le passage de Pasquier, qu'on vient de lire, fait assez voir, que tout le monde ne jugeoit pas aussi favorablement que Brantôme, ni d'elle, ni de son Général.

Carracciolo faisoit non seulement ainsi le Capitaine, mais il se méloit aussi de cabales & d'intrigues de Cour: & à cet égard il s'étoit tellement asservi aux volontez de Diane de Poitiers, qu'il n'eut point de honte de l'aider à dépouiller le Prince de Melphes, son propre Père, d'un des plus beaux Gouvernemens de l'Etat; & cela, pour en revêtir un étranger. „ La Duchesse de Valentinois ", dit le Baron du Villars (12), „ délibéra de faire par ses menées tomber ès mains „ du Sr. de Brissac la charge de Lieutenant-Général pour le Roy en Italie, ... qu'avoit le „ Prince de Melphes . . . . . or, pour plus seurement y parvenir, elle voulut se servir de l'entremise de l'Abbé de St. Victor, Fils du dit Prince qui estoit lors en Cour; . . . . apastant si „ bien, & de paroles, & de promesses, ce vénérable Abbé, qu'il entreprint d'aller luy-mesme „ traicter ceste négociation . . . . . Et pour autant que ceste farce se jouoït ainsi couvertement, " elle ne manqua pas de réussir: & ce n'est peut-être qu'à une démarche aussi peu louäble que celle-là, que Carracciolo fut redevable de l'Evéché de Troyes dont il fut pourvû très peu de tems après.

Avec tout cela, poussé par d'autres mouvemens de son génie inconstant & variable, il ne laissoit pas de publier quelquesfois des écrits de spiritualité & d'ascétisme, tels que ceux dont il sera parlé ci-dessous dans la remarque (*H*): & c'est ainsi que se livrant à l'impétuosité de ses divers penchans, il s'est attiré le juste reproche, d'avoir voulu accorder Christ & Belial, & de n'avoir jamais pû s'accorder avec lui-même.

(*E*) *Son élévation à l'Evéché de Troyes.*] S'il en faut croire Morery, il permuta son Abbaïe de St. Victor, contre cet Evéché, avec Louïs Cardinal de Lorraine. Le fait peut-être vrai; mais, il falloit dire avec le Cardinal de Guise, qui possédoit alors cet Evéché. Selon le même Moréry, la Cérémonie du sacre de Caracciol se fit le 15. de Novembre 1551, (13). Il semble que Henry II. avoit quelque dessein de l'envoïer en Ambassade, dès qu'il auroit été installé dans ce siége; & que la barbe fut alors un ornement essentiel à ceux qui se trouvoient revêtus de ce caractére: car, il nous reste une Lettre de ce Prince au Chapitre de Troyes, de laquelle on doit naturellement conclure ces deux choses. On sera d'autant plus satisfait de la trouver ici, qu'elle concerne particuliérement le personnage dont nous traittons.

„ DE PAR LE ROY. Chers & bien amez. „ Pour ce que nous doutons que vous soyés pour „ faire difficulté de recevoir en vostre Eglise nostre amé & féal cousin Messire ANTOINE DE „ CARRACCIOLE, vostre Evesque, sans ce „ que premiérement il ait faict sa barbe, au moyen „ de quelques statuts que vous avez coustume d'observer en pareil cas. A ceste cause, nous avons „ bien voulu vous escrire la présente, pour vous „ prier, que vous ne veuillés arrester à cela, mais „ l'en tenir en faveur de nous pour exempt: d'autant que nous avons délibéré de l'envoyer de „ brief en quelque endroit hors du Royaume, „ pour affaires qui nous importent, où ne voudrions qu'il allast sans sa dite barbe. Nous asseurant, que vous le ferez ainsi, nous ne vous „ ferons plus longue Lettre, si ce n'est pour vous „ aviser, que ferez, en ce faisant, chose qui nous „ sera très agréable, vous disant adieu, chers & „ bien

Antiquitez Gauloises & Françoises, *pag.* 490, appeller l'Université de Paris à l'encontre des *Concordats ou Pragmatique Sanction* fait par le Roi François I. avec Leon X. touchant les Conciles de Constance & de Bâle. *Il n'y avoit que* Brantome *qui pût entendre ce Galimatias.* Grands abus se faisoient en telles Elections parmi les Moines, *dit-il:* car, sans aucun egard à la suffisance, bien que de ce tems-là ne s'en trouvast gueres dans les Cloistres, ni de sçavoir non plus, ... ils élisoient le plus souvent, celui qui estoit le meilleur compagnon, qui aimoit plus les garces, les chiens, & les oiseaux, qui estoit le meilleur Biberon, bref qui estoit le plus desbauché; afinque, l'aïant fait leur Abbé ou Prieur, par aprés il leur permist de faire toutes pareilles débauches, dissolutions, & plaisirs: comme de vrai l'en faisoient auparavant très bien obliger par bons sermens; & falloit qu'il les tint, par amour, ou par force . . . . . Le plus souvent, s'entrebattoient, se gourmoient à coups de poings, venoient aux Braque-mars, & s'entreblessoient, voire s'entretuoient. Bref, il y avoit plus de tumultes, ligues, & brigues, qu'en la création du Recteur de l'Université de Paris . . . . . Or, s'il y a eu des abus en ces Elections Monachales, il y en a bien autant es Canoniales, & celles des Evesques, ... & *mesme* des Papes, de sorte que cela s'appelloit plûtost une vraye Simonie, qu'une sainte & légitime election. J'en dirois bien d'avantage; mais je ne veux pas scandaliser . . . . . . *Ainsi donc, suivant la* maxime de Monsieur St Ambroise, (je m'en rapporte à ce qui en est, car je ne suis assez savant Théologien jusques-là pour l'affirmer,) . . . . . *au lieu de* laisser les Abbayes & les biens d'Eglise à des Moines Clostraux, gens inutiles, & qui ne servent de rien qu'à boire, manger, taverner, jouër, ou à faire des Cordes d'Arbaleste, des Poches de Furet, à prendre des Connils, à siffler des Linottes; *ou bien*, à des Evesques, certainement plus assidus en leurs Diocéses qu'ils n'ont esté depuis, car ils n'en bougeoient, mais quoi! c'etoit pour mener vie toute dissolue après chiens, oiseaux, festes, banquets, confréries, nopces, & putains, dont ils en faisoient des serrails; . . . . ce grand Roy François I, aiant trouvé meilleur de récompenser de ces Benefices ceux qui le servoient bien à la Guerre, ... nôtre grand Roy Henry IV, ne s'est voulu soucier des crieries & brailleries du Clergé, pour frustrer sa noblesse des abbayes & biens de l'Eglise, qui se voudroit approprier tout, & laisser la noblesse en Croupe: *& Brantôme, ainsi partagé, & vivant par conséquent en vrai faitnéant du Revenu de Fondations instituées pour un tout autre usage, le trouvoit sans doute* meilleur *aussi. Mais* Pasquier, *qui ne s'en rapportoit pas si cavaliérement à* Monsieur St. Ambroise, *& qui connoissoit un peu mieux ces matiéres-là que* Brantôme, *n'avoit garde d'être d'un pareil avis.* Maintenant, *dit-il*, Lettres, *Tom. II, pag.* 213, *&* 214, les Evesches, Abbayes, & Bénéfices, . . . sont donnez à huis ouverts aux Princes, Gentils-Hommes, & Capitaines; voire quelquefois à des Femmes, pour avoir fait bon marché de leurs Corps: & pensons, que Dieu nous en doit de reste, quand nous nous approprions le revenu, faisans bailler le titre & une pension à un Capellan ignorant, lequel, avec une grande soutanne, contrefait au milieu de nous le Prélat, qui est une vraye mommerie envers Dieu . . . . Adjoustez. que les grands-Seigneurs veulent rendre les Bénéfices heréditaires en leurs Familles. *Et c'est ainsi qu'on avoit remédié aux abus si plaisamment décrits par* Brantome, *dont on peut voir le discours tout entier dans ses* Hommes illustres François, *Tom I, pag.* 251, — 265. *Mais, notez, qu'il y est misérablement estropié, par une* ponctuation *très vicieuse, par des alineà qui coupent mal-à-propos les Phrases, & par des redoublemens de* Parenthéses *qui en réünissent d'autres sans raison & les rendent inintelligibles. C'est bien dommage, qu'un Livre aussi agréablement écrit que celui-là soit si pitoïablement imprimé d'un bout à l'autre. L'Auteur du* Mercure Galant, *Tom. II, pag.* 133, *est tombé dans une plaisante bévûe au sujet de la Famille de cet Auteur.* On ne reconnoit pas d'abord, *dit-il*, le Marquis de *Bourdeille* sous ce nom, mais, quand on eut dit, qu'il étoit de la *maison de Brantome*, chacun se souvint aussitôt des *Mémoires* qui ont rendu ce nom si illustre. *Il falloit dire précisément tout le contraire, nôtre* Abbé de Brantome *étant de la* Famille de Bourdeille, *que ses* Mémoires *ont fait beaucoup plus connoitre qu'elle ne l'étoit.* La maison de Brantome *est une chimére, que n'auroit point dû admettre un Auteur qui se piquoit particuliérement d'instruire le public sur les Familles illustres du Roïaume. Mais*, c'est l'ordinaire de ces compilateurs de Mémoires généraux & de Gazettes bannales, de prendre trop souvent Martre pour Renard, & de tromper ainsi leurs lecteurs, au lieu de les instruire.

(11) Brantôme, Mémoires des Capitaines Etrangers, *Tom. II, pag.* 256, 257. *Il avoit tiré le fonds de cela des* Annales de Bellforest, *citées par* F. de Pavie Baron de Forquevaulx, *pag.* 319.

(12) Memoires de François Boivin, Baron du Villars, touchant les Guerres d'Italie depuis 1550, jusqu'en 1561, *pag.* 29, 31, *l'édition de Lyon*, chez Pierre Rigaud, en 1610, in 8.

(13) Morery, *au mot* Caraccioli.

„ bien amez, qu'il vous ait en sa garde. Donné „ à Fontainebleau, le 28. jour de Novembre 1551.

„ HENRY (14). "

D'Un autre côté, cette Lettre confirme, que les Evêques de ce tems-là ne laissoient point croître leur barbe : & tout le monde sait ce qui arriva à Guillaume du Prat, fait Evêque de Clermont, qui se retira fort à la hâte de cette Ville, parce que son Chapitre vouloit lui faire ôter malgré lui sa longue barbe. On n'en usa point de même envers Carracciol; car *le 13. Décembre 1551, il feit son entrée pompeuse en la Ville* de Troyes, *porté par les quatre Barons du Pays, depuis l'Elise Nostre-Dame aux Nonains, jusques à la grande Eglise St. Pierre* (15). Mais, la mode ne tarda pas long-tems à changer; car, nous voïons les portraits des Prélats de la fin du XVI. Siécle, & du commencement du XVII, ornez de très longues & de très épaisses barbes: témoin celui du Cardinal du Perron, celui de l'Archevêque de Rouën surnommé *Bella-Barba*, & celui de l'Archevêque de Bourges contre lequel les Ligueurs décochérent ce trait perçant & satirique, dont la fin est prise de la LXXXIX. Epigramme du II. Livre de celles de Martial.

Quod timet, & patulo promissam pectore Barbam
Demulcet Biturix, hoc Ciceronis habet.

C'est-à-dire,

S'il tremble, & s'il s'accroche au poil de son menton,
Il tient cela de Cicéron.

Camusat a prétendu, que Carracciol avoit rempli dignement les fonctions de sa charge pendant quelques années, & qu'il s'y étoit distingué par des prédications pieuses & savantes. *Is procul Antistes*, dit-il (16), *eximia quadam dicendi & publice orandi facultate insignis erat, aliquotque annos Pontificium munus studiose & ex publico usu administravit, ac Verbi Divini pabulum Diœcesanis suis egregius Ecclesiastes exhibuit.* Mais, on va voir le contraire au commencement de la Remarque suivante. Du Breul se contente de dire, que, *quelque tems après, il se rendit admirable par des prédications miellées* (17).

(F) *Son Protestantisme chancelant & mitigé.*] Il le fit éclater, par les *Prédications miellées* dont on vient de parler, presque aussi-tôt qu'il fût arrivé dans son Evéché; & c'est ce qu'on verra bien clairement par ce passage curieux de *l'Histoire Ecclésiastique* de Théodore de Beze. *Antoine Carraciol*, dit-il, *surnommé le Prince de Melphe à cause de son Pére, aiant esté de long temps instruit en la doctrine de la vérité, monta aussi-tost en Chaire, preschant avec une grande grace, & fort librement contre les abus de l'Eglise Romaine; horsmis qu'il ne touchoit point à la matiére de la Messe: & furent ces prémiers Sermons pour lors de grande édification; chascun y accourant, les uns par curiosité, n'aians jamais entendu prescher un Evesque, les autres esmeus d'une bonne affection* (18). Mais, cela ne dura pas longtems; car, comme le remarque le même Beze (19), *il se revolta* bientôt. „ L'Apostat Morel ", dit cet Auteur (20), „ intimida tellement l'Evesque de „ Troyes, qui jusqu'alors avoit continué de bien „ faire, qu'à la sollicitation de deux Moines, en„ tendeurs quant à la doctrine, mais vrais libertins „ quant à la vie, à sçavoir Boucherat, & la Ferté de „ l'Ordre de St. Bernard; & de Nicolas Tartier, Of„ ficial; il se desdit en pleine chaire, & ne tint pas à „ luy qu'il ne tirast en mesme ruyne quant & soy tous „ ceux qu'il avoit auparavant édifiés en partie." Les Péres Martenne & Durand, Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, disent que ce fut *le dimanche de la séxagésime de l'année* 1552, que *le peuple l'obligea de faire* cette *abjuration publique de ses erreurs, dans la Chaire de l'Eglise Paroissiale de St. Jean* (21).

Le Pére du Breul, qui ne dit rien de tout cela, & qui s'est contenté de noter en deux mots, que, *fréquentant les Calvinistes*, Carracciolo *commencea à dogmatiser & semer des héresies* (22), ajoûte ceci : „ Et ne cessa pourtant son ambitieux coura„ ge [de souhaiter] d'estre encore plus grand en „ l'Eglise; car, en l'an 1557, il s'en alla à Ro„ me, en espérance d'estre faict Cardinal, ou ob„ tenir quelque bon Bénéfice du Pape Paul IV, son „ parent ou allié. Mais, se voiant frustré de son „ intention, il sortit de Rome, & s'en alla à Ge„ neve, où il fut très bien receu des Hérétiar„ ques Jean Calvin & Théodore de Beze: & là „ fut la consommation de sa perversion (23)." Camusat, de qui du Breul avoit tiré tout cela, le raconte un peu plus au long, & plus particuliérement, en ces termes. *Romam anno 1557 concessisse, ut Paulum IV. Pontificem Maximum sibi agnitione conjunctum inviseret, & officii gratia adiret consisteretque; sperabat enim se ab eo ad summam Cardinalitii honoris amplitudinem promovendum, aut saltem insigne aliquod beneficium accepturum: verum, cum spe excidisset sua, in Galliam ocius reversus est. In regressu autem, per Gevennensem civitatem iter habere illi contigit, in qua aliquandiu commoratus, Joannis Calvini & Theodori Bezæ familiarissima consuetudine usus est, & jam tum cum indignatione quam ex eo conceperat quod in Romana Curia votorum compos factus non esset, tum insanabili levitate & inconstantia, ut superius dixi, a recto fidei tramite coepit deflectere, & ad novas sectariorum opiniones se se convertere, non quidem palam & aperte donec ad calamitosa dicti Regis Caroli IX. tempora pervenisset, sed occulta quadam molitione, & velut cuniculis actis ahenum Catholicæ veritatis murum impugnabat: nihilominus, qui oculatiores & perspicaciores erant, latentes in ejus mente errores ex ambiguis quibusdam & dubiis propositionibus quibus conciones suas perspergebat, non magno negotio statim deprehenderunt* (24).

De retour en France, les rigueurs de Henri II. & des Guises contre les Réformez l'obligérent de se tenir clos & couvert, jusqu'au Colloque de Poissy, auquel il assista: & peut-être fut-il un des cinq Prélats qui refusérent de signer les Canons que cette Assemblée avoit dressés, & qu'elle avoit présentez à la Cour. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après sa dissolution, il fut un des six Evêques qu'on fit entrer en conférence avec six Ministres, pour tâcher de trouver quelque voïe d'accommodement ou de réunion entre les deux Partis; & que cette conférence particuliére n'aiant pas eu plus de succès que le Colloque, il se retira à Troyes, s'y rejoignit aux Réformez, y embrassa & professa publiquement leur Doctrine, & fut admis parmi eux au Ministére. *Verum*, dit Camusat (25), *cum e vivis exempto Rege Henrico II, itemque Francisco II, Calvinistæ, cæterique segreges, liberius per-*

ver-

(14) *Cette Lettre est rapportée par Martenne & Durand, in Collectione veterum Scriptorum & Monumentorum, Tom. I, col. 1615, 16.* On sait par le moïen des Médailles anciennes que les prémiers Empereurs ne portoient point de barbe. *S'il en faut croire Grégoire VII, l'usage d'ôter la barbe aux Ecclésiastiques étoit établi dans l'Eglise d'occident dès le commencement du Christianisme; &, à peine fut-il élevé au souverain Pontificat, qu'il soumit à la confiscation de leurs biens ceux qui refuseroient de se conformer à cet usage. Voiez ses* Lettres *XXIX. & XLI. du I. Livre, & la X, du VIII. Calixte II, plus sévére encore, les soumit à l'excommunication, dans un Concile qu'il tint à Toulouse en Juin 1119. On poussoit même la sévérité si loin à cet égard, qu'on fit un crime à l'Anti-Pape Benoit XIII, dans son obédience même, d'avoir laissé croître sa barbe & ses cheveux pendant son emprisonnement à Avignon. Sous Eugene IV, un Cardinal Grec étant venu à Rome alors très bien fournie de Courtisanes, & refusant constamment de se laisser couper sa grande barbe, un autre Cardinal l'en railla d'une maniére insultante, en disant qu'il étoit* bien juste qu'il se trouvât un bout au milieu de tant de chévres. *A ce compte, les Papes, les Cardinaux, & les autres Prélats, qui ont repris l'usage de la longue barbe, sont devenus autant de boucs. Ce fut Jules II, qui le prémier laissa croître sa barbe, pour imposer par là plus de respect; ce que ses successeurs ont imité depuis: & l'on a eu raison de reprendre le Pére du Molinet d'avoir dit que le hazard avoit introduit cette coutume à l'occasion de la prison de Clément VII. au Château St. Ange. L'Université de Paris observoit aussi l'usage d'interdire la longue barbe à ses officiers & suppôts: & elle étoit quelquefois si rigide à cet égard, que son Recteur obligea par deux fois le célébre* Ramus *à se faire couper la sienne. Voiez* Nancelii Vita Rami pag. 15.

(15) Du Breul, Antiquitez de Paris, *pag.* 421, 422. *Tricassini Præsulatus Jura accepit, statimque illius possessionem adeptus, & in Tricassinam Ecclesiam more Majorum ingressus, Die 13. mensis Decembris anni* 1551. Camusatii Antiquit. Tricass. *folio* 250. *Folio* 281, *il en rapporte le* Procès Verbal.

(16) *Idem, ibidem.* (17) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag.* 422.

(18) Beze, Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France. *Tom. I, pag.* 83. *Il met cela mal-à-propos sous l'année* 1550, *puisqu'il est bien certain que Carracciolo ne prit possession de son Eglise qu'en Décembre* 1551. Hofman, Lexici *Hist. tom. II, pag.* 857, *le met encore plus mal en* 1565, *aussi bien qu'*Amelot de la Houssaie, *dans une de ses* Remarques sur l'Histoire du Concile de Trente de Frà Paolo, *pag.* 668. Caracciol *lui-même confirme ce passage de* Beze *en ces termes, dans sa* Lettre *du* 26. *de Février* 1563: encore que ma vie ne fust point reformée, ni telle qu'elle devoit estre, nostre Dieu, par le Misteire (*Ministére*) de ma Prédication, gaigna un grand peuple à Jesus-Christ: car, j'avois desjà leu l'*Institution de Monsr.* CALVIN, & beaucoup de Docteurs modernes, preichans Jesus-Christ assez apertement.

(19) *Sous l'année* 1552, *pag.* 112. (20) *Là-même, pag.* 16.

(21) *Nec multo postquam Trecensis Episcopatus possessionem iniisset, a fide Catholica defecit. Verum, cogente Populo Trecensi, in suggesto Ecclesiæ Sti. Johannis in foro hæresim palam ejuravit, Dominica sexagesima anni* 1552. Commentarii Ecclesiæ Trecensis, *apud* Martenne & Durand, *in* Collectione vet. Scriptor. & Monumentor. *Tom. I, col* 1615, & 16.

(22) Du Breul, Antiquitez de Paris, *pag.* 421, 422. (23) Là-même.

(24) Camusatii Antiquit. Tricassinæ, *folio* 251. & *verso*. (25) *Ibid, folio* 250. *verso.*

verforum dogmatum venena in populum fpargerent, & hæreticæ pravitatis virus diffunderent, aditumque fibi in celebriores Galliæ civitates patefacerent, infœlix præful, rerumque novarum appetentiffimus, volubilis animi levitatem indicavit: nam, ambitiofa honoris cupiditate ductus, cum quibusdam Calvinifticæ fautoribus vitæ confuetudinem habuit, quorum blanditiis & fraudibus delufus, fore fibi promittebat ut fub Carolo IX. Rege impubere infignis aliqua mutatio in Regno fieret, hancque viam fibi expeditam effe ad rem domefticam augendam, amplioresque facultates novis acceffionibus cumulandas, publice, proh nefas! ô Ecclefiæ Tricaffinæ dedecus & maculam! in eadem Ecclefia & alibi, contra dictamen confcientiæ, & fecus quam in animo forte fentiebat, fectariorum dogmata pro concione tradidit & profeffus eft. Quelque chofe de bien plus fingulier encore, c'eft que, malgré cette rupture ouverte & éclatante avec Rome, il ne s'en regardoit pas moins comme Evêque, ainfi que cela paroit par ce titre ou cette Infcription d'un de fes écrits, ANTOINE, *Evesque, & Miniftre du St. Evangile*, &c.; & qu'il n'en prétendoit pas moins retenir les prérogatives de cette dignité, & par conféquent en conferver les revenus

On verra de très bonnes preuves de tout cela, tant dans un paffage très curieux de Beze, cité par Mr. Bayle dans fon Article CARACCIOL, & que par cette raifon je ne répéterai point ici; que dans les paffages fuivans des Lettres de Hubert Languet, qui étoit pour lors à Paris, & qui écrivoit éxactement en Saxe tout ce qui fe paffoit alors en France. *Tandem folutus eft*, dit-il (26), *Conventus noftrorum Epifcoporum nudius tertius. Attulerunt in aulam fuos Canones; fed audio effe quinque ex ipfis, qui eos approbare nolint. Vereor ne magno conatu nihil aliud egerint, quam ut fint ridiculi.. manent in aula fex ex ipfis, qui cum noftris deliberent de aliqua concordia, & de componendis diffidiis. Delecti funt autem ii, qui noftris partibus maxime favent, ut Cardinalis Caftilioneus, Epifcopi Valentinus &* TRECENSIS EX MELPHITANA FAMILIA: *aliorum nomina nondum fcio, nam hodie primum hæc funt acta ....*
Diremptum eft colloquium, quod erat inftitutum inter fex Epifcopos, & fex ex Miniftris; jamque omnes Miniftri redierunt ad fuas Ecclefias, præter Bezam & Gallafium, quorum ille fit Concionator Reginæ Navarræ, hic autem Amirallii, quod miror (27) .... TRECASSIUM EPISCOPUS, *qui eft filius Jani Caraccioli Principis Melphitani, ... defecit a fuis, & adjunxit fe noftris Ecclefiis, & publice in urbe Trecaffum teftatus eft fe probare eam confeffionem fidei, quam noftri exhibuerunt Poffiacenæ Synodo: jamque docet & adminiftrat Sacramenta in noftris Ecclefiis* (28). .... *Quæ nuper fcripfi de* PRINCIPE MELPHITANO, TRECASSIUM EPISCOPO, *videntur fore initia magni motus; nam, quia eft promotus ad Minifterium in noftris Ecclefiis, omnes Ecclefiaftici uno confenfu eum oppugnant, & conantur ipfi Epifcopatum adimere ....*
Sed tamen ipfe Epifcopus omnino conftituit non cedere Epifcopatu, & habet Patronos non parvæ auctoritatis, & imprimis Condæum, quibus eft gratum tale exemplum ftatui, & qui non facile ipfius Patrocinium deferent. Accerfitus eft jam in aulam, ubi heri audivi eum concionantem in ædibus Condæi, cum maximo applaufu eorum qui funt noftræ Religionis. Non enim ipfi deeft eruditio, nec facundia; &, quamvis fit Italus, eleganter tamen loquitur Gallice. In ipfa urbe Trecaffum .....
funt ob eam rem maximi tumultus, quos difficulter compefcere poteft filius Ducis Nivernenfis, qui jam nomine Patris ægrotantis præeft illi urbi, quæ eft potens & admodum populofa (29).

Prosper de Sainte Croix, qui avoit déja été Nonce du Pape Jules III. auprès de Henri II. en 1553, & qui l'étoit pour lors du Pape Pie IV. auprès de Charles IX.; actuellement Evêque de Ciffamo en Candie, (qualité que ne lui donnent pourtant point, ni Oldoïni dans fon *Athenæum Romanum*, ni Mr. Bayle dans fon *Dictionaire Hiftorique & Critique*, ni Eggs dans fa *Purpura docta*); depuis Archevêque d'Arles, & mort enfin Cardinal en 1589 (30): ce Nonce, dis-je, confirme une partie de ce détail dans deux lettres écrites au Cardinal Borromée neveu de ce dernier Pape, & dattées de Poiffi le 5. & le 22. de Février 1562, en ces termes. *Il Vescovo di Troia è diventato Miniftro; & ha havuto molta difficulta, per effere accettato da loro, coffi* bene audit. *Se nefta in Parigi, per quanto io intendo, affai miferamente, & ben pentito della Pazzia che ha fatto ...... Io intendo, che fi da l'equivalenza al Vescovo* olim *di Troia. Dico* olim; *prefupponendo, che fi pafferà con i debiti mezzi alla privatione, o alla refignazione.* Quarante-huit autres Lettres femblables de ce Nonce fe trouvent en Italien, & en François à la tête des *Synodes Nationaux des Eglifes Réformées de France*, imprimés *à la Haie, chez Charles Delo, en* 1710, *en 2 volumes in* 4°. Elles ont été *tirées des Manufcrits originaux de la Bibliothéque du Vatican*, ou fimplement *collationées à ces Originaux*; car, le Sr. Aimon, leur Editeur & leur Traducteur, Homme d'une dextérité auffi merveilleufe qu'inimitable pour la découverte & l'acquifition de Manufcrits importans & curieux (31), affirme également l'une & l'autre de ces deux chofes, fans s'inquiéter autrement de cette petite contradiction. Quoiqu'il en foit, la Traduction, dont il les a accompagnées, ne pouvoit guéres être plus pitoiable. Sans parler de beaucoup d'expreffions auffi élégantes que celles-ci, *faire une longue déduite, fe tenir à Xaintonge proche la Gascogne*, &c.: non feulement, il y fait de la plûpart des noms propres des *métamorphofes* pour le moins auffi étranges que celles qu'il a intitulées *de l'Eglife Romaine*; par éxemple, de *la Broffe*, la Broccie; de *Mont de Marfan*, Mont de Martian; de *Termes*, Bormes; de *Longjumeau*, Longimet; de *Rouën*, Rhoan ou Rohan, en vingt endroits; de *Monceaux*, Monteo; de *Caen*, Cham; de *Sipiere*, Lipier; de *Corbeil*, Corbel & Corbil: &c: mais même il y prête à fon original des particularités d'autant plus remarquables, qu'elles n'éxiftoient nullement du tems de cet Auteur, comme le titre d'*Archevêque de Paris*, & celui d'*Eminence*, & d'*Eminentiffime*, qu'il affecte de répéter à chaque inftant (32): & il lui fait dire tout le contraire de ce qu'il avoit avancé, par éxemple, que *le Roi & la Reine de Navarre parlérent les derniers dans l'Affemblée des Etats*, que *le Roi Charles IX. changeroit de Réligion*, & diverfes autres chofes tout auffi bien fondées que celles-là. En un mot, il feroit bien difficile de montrer une ignorance plus craffe de nôtre Hiftoire & de nos ufages. Les mêmes défauts régnent dans fa Traduction des *Lettres & Mémoires du Nonce Visconti*, dont le Cardinal de Médicis *fon ami*, dit-il auffi rifiblement qu'impûdemment, lui donna une copie TOUTE SEMBLABLE À CELLE DE LA BIBLIOTHÉQUE DU LOUVRE, & imprimée en Italien & en François *à Amfterdam, chez les Wetfteins, en* 1719, *en* 2 *Volumes, in* 12°. Je n'en donnerai pour preuve, que cet endroit de la table, où il fait fi ridiculement de l'Imprimeur *Paul Manuce*, un *Maitre du Sacré Palais*; emploi qui n'eft jamais éxercé, que par un Réligieux Dominicain. Avant que de quitter cet Article, il ne fera pas inutile de remarquer, que ces *Lettres* du Cardinal de Sainte-Croix fe font depuis venduës féparément de ces *Synodes*; & que ceux, qui ne fe font point défiés de cet artifice affez fréquent parmi les Libraires, les ont achetées doublement fans le favoir. Mais, il eft tems de revenir à Caracciol, dont ces derniéres obfervations nous ont peut-être un peu trop écartez.

On voit encore à peu près les mêmes chofes touchant lui, non feulement dans ce paffage moderne de Durel: JOHANNES ANTONIUS *de illuftri familia Coraciolorum, filius illuftris Principis Melfenfis, vir bene eruditus, cum effet Epifcopus Trecenfis in Provincia Campaniæ, convictus eft de veritate doctrinæ quam profitentur Ecclefiæ Reformatæ: eft cum cuperet converfionem fuam prodeffe plebi fuæ Diœcefios, quod quidem fieri vix poffe credidit, nifi ii, qui jam amplexi effent Reformatam Religionem, fefe fuo Regimini permitterent, eumque agnofcerent pro Epifcopo & Paftore, eum in finem fefe iis applicuit, qui quidem eum agnoverunt, & Regimini ejus lubentiffime obtemperarunt; hæc eorum fubmiffio approbata eft unanimiter ab omnibus eorum fratribus, ut & a Petro Martyre, cum pertranfiret illud oppidum in reditu a Colloquio Poffiaco .... Ecclefiam Gallicanam ftare a partibus Præfulum Anglicanorum* conftat,

(26) Hub. Langueti Epiftolar. *Lib. II, Epift. LX*, 17 *Octob.* 1561, *pag.* 149.

(27) *Idem, ibidem, Ep. LXI*, 10. *Nov.* 1561, *pag* 152.

(28) *Idem, ibidem, Ep. LXIII*, 26. *Nov.* 1561, *pag.* 159.

(29) *Idem, ibidem, Ep. LXIV*, 11. *Dec.* 1561, *pag.* 164.

(30) *Pendant qu'il étoit Nonce en Portugal, le* Tabac *fut prémiérement apporté d'Amerique: & comme il en transporta l'ufage en Italie, on lui donna le nom de* Santa-Croce, *qu'il y conferve encore. De même* Jean Nicod, *ou* Nicot, *Miniftre de France en Portugal, l'en aiant envoié alors à Paris, on l'y nomma longtems* Nicotiane, *ou* l'Herbe à la Reine, *à caufe du grand ufage qu'en faifoit* Catherine de Medicis, *alors* Reine de France.

(31) *Voiez la* Bibliotheque des Auteurs de la Congrégation de St. Maur, par D. Filipe le Cerf, *imprimée à* la Haie, chez Pierre Goffe, en 1726, in 12. *pag.* 190: *l'*Eloge de l'Abbé Renaudot, par Mr. de Boze, *page* 511-583. *du Tom. III. des* Memoires de l'Academie des Inscriptions, *imprimez à* Amfterdam, chez Changuion, en 1731, en 9 Voll. in 12 & *l'*Hiftoire de la Bibliotheque du Roi de France, *pag.* xlvij.

(32) *Mr.* le Du Chat, *dans fes* Remarques fur Rabelais, *Tom. II, pag.* 102, *fait de même de* Pierre d'Ailly, *mort dès* 1425, *en* Archévêque de Cambrai, *ne faifant pas attention, que cette Ville n'a été érigée d'Evêché en Archevêché, que* 134. *ans après en* 1559. *Dans la Traduction Françoife de* l'Hiftoire du Papisme de Heidegger, *on fait dire à des* Cardinaux, *que le Pape Paul III. avoit obligés à fe mettre presque tous nuds ainfi que lui: Si* l'on nous voioit ainfi dans le Champ de Flore, fans doute on fe moqueroit de vôtre Sainteté & de nos EMINENCES & l'on nous jetteroit des pierres, comme à des fous & à des canailles; & *dans la Traduction Angloife du* Dictionaire de Bayle, *à l'Article de (Donat)* ACCIAIOLI, *on lui prête de même le terme d'*EMINENCE: *& cela, fans même foupçonner, qu'on leur fait dire ce qu'ils étoient incapables de penfer, & qu'on les fait ainfi tomber dans un fort groffier anachronisme.*

ſtat, *eo quod Joannes Antonius, poſt Colloquium Poſſiacum, quam primum Reformatam Religionem amplexus eſt, & a Gallis unanimiter ut verus Epiſcopus agnitus eſt & receptus* (33) : mais même dans les paſſages anciens de Pierre Martyr, de Theodore de Beze, & de Mr. de Thou, rapportez par Mr. Bayle (34), & qu'avant que d'aller plus loin on ne fera point mal de conſulter, auſſi bien que les réfléxions dont il les a accompagnés. On y verra, que ce ſavant Homme prétend après Durel, que, par le mot *Epiſcopus*, dont ſe ſont ſervis P. Martyr & Mr. de Thou, il faut entendre là un Evêque proprement ainſi dit, & reconnu en ce ſens, & en cette qualité, par les Réformez qui admirent Carracciol. Mais, je crois que ce ſentiment n'eſt nullement probable, & qu'on peut très bien ſoutenir après le Presbitérien Anglois qui réfuta du Boſc & Durel, que ce mot ne ſignifie là qu'un ſimple Miniſtre ordinaire (35) : & cela, par les raiſons ſuivantes, dont je ne vois pas que ce Presbitérien ait fait uſage. I. Parce que l'admiſſion d'un Evêque proprement ainſi nommé, étoit directement contraire au principe fondamental des Réformés exprimé en ces termes dans le XXX. Article de leur Confeſſion de Foi: *Nous croyons tous vrais Paſteurs, en quelque lieu qu'ils ſoient, avoir* MESME AUTORITÉ & ESGALE PUISSANCE, SOUS UN SEUL CHEF, SEUL SOUVERAIN & SEUL UNIVERSEL EVESQUE, JESUS-CHRIST. II. Parce que cela étoit entiérement opposé à leur diſcipline; & que, dans le Sinode qu'ils tinrent immédiatement après, à Orléans, en Mai 1562, ils en firent un Article exprès en ces termes: *S'il arrive que quelque* EVESQUE, *ou Curé, veuille aſpirer au Miniſtére de l'Evangile, il n'y pourra eſtre eſleu, que prémiérement il ne ſe ſoit rendu membre de l'Egliſe;* RENONÇANT A TOUS BENEFICES ET AUTRES DROITS DE L'EGLISE ROMAINE (36). III. Parce que Calvin, conſulté, probablement touchant le cas de Carracciolo, en ces termes: *Si* EPISCOPUS *vel Curatus ad Eccleſiam ſe adiunxerit*, répondit dans la CCCLXXIII. de ſes Lettres: *Si ergo acciderit ut quis ex Papatu, cui animarum cura commiſſa fuerit, ut puram Evangelii Doctrinam profiteatur*, EPISCOPUS *vel Curatus . . . . . præſertim ſeſe conjungat cum Cœtu Miniſtrorum qui verbum pure docent*, SESEQUE SUBJICIAT DISCIPLINÆ ET POLITIÆ, *quæ inter ipſos locum habet . . . . . Conſtat enim non poſſe haberi pro Chriſtianis Paſtoribus*, NISI PRIUS ABRENUNCIENT SACERDOTIO PAPALI *ad quod provecti erant*. IV. Parce que Pierre Martyr, étranger, & Miniſtre d'une Egliſe Suiſſe, ne *pouvoit* pas *mieux témoigner cela*, que Beze, François de Nation, actuellement alors Miniſtre d'une Egliſe Françoiſe, & qui connoiſſoit pour le moins auſſi-bien que lui l'Hiſtoire & les Uſages des Egliſes Réformées de France. V. Parce que Beze, à qui la Lettre de Martyr citée par Mr. Bayle avoit été adreſſée, ne laiſſe pas néanmoins d'aſſûrer poſitivement que Carracciolo ne fut *admis au Miniſtére*, qu'*après avoir ſigné la Confeſſion de Foi*, & *promis de* QUITTER, & même QUITTÉ SON EVESCHÉ: & cela, non ſeulement dans le paſſage cité par Mr. Bayle, mais même dans divers autres, que je citerai ci-deſſous, & auxquels cet habile Homme n'auroit pas dû négliger de recourir, puiſque la fin de celui qu'il citoit l'y renvoïoit expreſſément. VI. Parce que Beze, bien loin de ſe croire aucunement opposé dans ſa narration à celle de Martyr, s'appuïe formellement de ſon autorité: & rien, ce me ſemble, n'eſt plus propre à confirmer, que, par le mot *Epiſcopus*, ils n'ont entendu-là l'un & l'autre rien autre choſe qu'un ſimple Miniſtre. VII. Parce qu'Etienne Pasquier, Auteur contemporain tout auſſi bien que Beze, & autant en ſituation que lui d'être bien & éxactement informé de l'état des choſes, dit & répéte en propres termes, dans une Lettre écrite alors, & déjà citée ci-deſſus, qu'*Antoine Caraccioli extraict de la famille des Melſes*, A QUITTÉ SON EVESCHÉ DE TROYES, POUR SE REVESTIR DE LA DIGNITÉ DE MINISTRE (37). VIII. Parce que, comme le remarque très bien l'Auteur de l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, Tome II, page 97, *la Diſcipline des Réformez obligeoit* ſi conſtamment *tous* les Prêtres, *quand ils embraſſoient la Réligion Réformée, de renoncer à leurs Bénéfices, & de n'en retenir les revenus, ni directement, ni indirectement*; que la Chambre de l'Edit établie à Paris, priva un Curé, qui s'étoit fait Proteſtant, d'une penſion qu'il s'étoit réſervée ſur ſa Cure. IX. Parce qu'on n'a nul autre éxemple d'un Evêque admis comme tel au Miniſtére par les Réformés: &, qu'au contraire, on ſait indubitablement, que Spifame, après avoir quitté ſon Evéché de Nevers, ne fut autre choſe parmi les Réformés, que Miniſtre de Bourges & d'Iſſoudun. Il eſt vrai, qu'à l'imitation de Carracciol, il s'aviſa de vouloir être Evêque Proteſtant de Toul en Lorraine, de faire ſolliciter cet Evéché par ſes amis, & même d'en importuner l'Amiral de Coligny, en Février 1566: mais, il n'eſt pas moins vrai, qu'on regarda ſon plan comme une vraie chimére, & qu'on crut qu'il ne cherchoit qu'à ſe raccrocher au Parti Romain (38). Et X. enfin, parce que, ſi les Evêques de France firent quelques démarches pour faire deſtituer Carracciolo de ſon Evéché, ce ne fut point à cauſe que les Réformés l'avoient reconnu pour Evêque, & moins encore que ces Evêques s'inquiétaſſent des ſuffrages du Peuple touchant la validité ou l'invalidité de leurs vocations; mais, à cauſe qu'ils ne vouloient point qu'un Homme, qu'ils regardoient comme Hérétique, Apoſtat, & Relaps, deshonorât leur tître & leur caractère, en continuant à s'en parer: & tout ce qu'ils firent en cette occaſion fut probablement de lui faire ôter ſes revenus, & de lui faire nommer un Succeſſeur, de la même maniére dont ils en avoient uſé envers Spifame. En effet, de Bauffremont, qui avoit été élû en la place de Carracciolo, fit ſon entrée ſolemnelle à Troyes le 23. de Mai 1563, (39). C'eſt donc avec beaucoup de raiſon, que Lamberti, ſous l'année 1701. de ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du XVIII. Siécle*, rapportant l'érection de la Pruſſe en Roïaume, en la Perſonne de Frédéric Electeur de Brandebourg, remarque page 351, qu'*il y eut en cette occaſion* UNE CHOSE QUI ETOIT SANS EXEMPLE PARMI LES REFORMÉS; ſçavoir, que ce Prince *érigea en même tems un Evéché en Pruſſe en faveur du prémier Miniſtre de ſa Cour, afin qu'il fit la cérémonie du Couronnement*. Il eſt vrai, qu'il s'exprime mal, & qu'il devoit ſe contenter de dire, que ce *prémier Miniſtre* ou Chapelain *de la Cour* de ce Prince fût fait EVESQUE, ſans ajoûter, qu'on *érigea un Evéché en ſa faveur en Pruſſe*; car, il n'y eut abſolument rien de tel. Mais, c'eſt ainſi qu'il écrivoit ordinairement; & ce ſeroit très vainement abuſer de ſon loiſir, que d'entreprendre de rectifier ſon baragouin Helvétique. L'Auteur d'un Ouvrage curieux & utile, intitulé *Juſti-Henningii Boehmeri, Conſiliarii intimi Regis Boruſſiæ, & Profeſſoris in Regia Fridericiana, Jus Eccleſiaſticum Proteſtantium, uſum modernum Juris Canonici juxta ſeriem Decretalium oſtendens*, & imprimé pour la troiſiéme fois *à Hale, dans l'Hopital, en* 1730, *in* 4, ne donne point d'autre idée de cet Evêque. *Interim*, dit-il page 778, *cum arbitrarium ſit, qua denominatione præpoſiti in Eccleſiis inſigniantur, nomen* Epiſcoporum *minimé reprobamus, ſi modo ad ſtatum primitivæ Eccleſiæ integrum reducantur. Hac de cauſa, auguſtiſſimus Rex Boruſſiæ* FREDERICUS I. *glorioſæ memoriæ, cum Coronam Boruſſicam ſibi imponeret, conſtituit* primarium *Aulæ ſuæ* Sacerdotem EPISCOPUM, *a quo unctionem accepit. Nec dubium eſt, quin etiam cæteris Eccleſiæ Inſpectoribus, qui Ευ-εν... revera gerunt, idem nomen jure aſſignari poſſet.* Cet Evêque, au reſte, n'avoit guéres de plus que les autres Miniſtres Eccléſiaſtiques, que ce nom ou ce tître, avec quelques légéres prérogatives, tant auliques qu'eccléſiaſtiques, comme d'avoir rang immédiatement après les Miniſtres d'Etat, & avant les Conſeillers, & de préſider en l'abſence du Préſident au Conſeil Eccléſiaſtique, dont il avoit toujours la ſeconde place, comme le plus ancien des Chapelains, ſur leſquels il n'avoit néanmoins aucune autorité: & tout l'avantage, qui lui revint de ſon élévation à cette dignité, fut d'être annobli par ce Prince lui & ſa poſtérité, & de recevoir pour Armes un Ours faiſant alluſion à ſon nom, l'Aigle de Pruſſe, & l'Ampoule de Jaspe où avoit été l'Huile du Sacre. Il ſe nommoit BENJAMIN DE BAER en Latin *Urſinus*, étoit né à Liſſa en Pologne le $\frac{2}{12}$ de Fé-

(33) Jo. Durelius, *apud* Apologiam pro Miniſtris in Anglia Non-Conformiſtis, *pag.* 162, 164, & 165. *édit.* 1665. *in* 8. *Dès* 1660, Pierre du Boſc, *Miniſtre à Caen s'étoit appuïé de ce ſuffrage de P. Martyr pour ſoutenir la même Théſe que Durel. Voïez ſa Vie, par* Philippe le Gendre, *pag.* 24.

(34) *Citations* (1), (4), & (7), *de ſon Article* CARACCIOL. *Notez que* Varillas *brode, ſelon ſa coutume, dans ſon* Charles IX, *Tom. I, pag.* 98, *le Récit de Mr. de Thou, de circonſtances dont il ne dit mot, non plus que* Beze, *ni* Martyr.

(35) *Recte: agnitus eſt ut verus Epiſcopus, id eſt agnitus legitimus verbi concionator; non agnitus eſt perpetuus Presbiterii Præſes: multo minus ei conceſſum eſt omnia nutu ſuo dirigere, non expectato Presbyterii conſenſu.* Apologia pro Miniſtris in Anglia Non-Conformiſtis, *pag.* 163. *L'Auteur de cette* Apologie *eſt* Henri Hickman, *qui d'Anglican, alla ſe faire Presbitérien à Leide. Voïez* Placcius, Theatr. Anonym., *num.* 309.

(36) Synodes des Egliſes Réformées de France, *Tome I, pag.* 24.

(37) Lettres d'Eſtienne Pasquier, *Tom. I. pag.* 203.

(38) Hiſt. de Geneve avec des Remarques, *Tom. I, pag.* 315, 316.

(39) Camuſat, *pag.* 261, *en rapporte le* Procès verbal.

Février 1646, & étoit fils d'un Théologien originaire de Courlande. En 1670, aïant été fait par l'Electeur Frédéric Guillaume Prédicateur ordinaire de sa Cour, il rempiit dignement ce Ministére pendant plus de 50. ans, n'étant mort que le 23. de Décembre 1720, âgé de 75. ans. C'est ce que je tiens, tant de la *Bibliothéque Germanique*, Tome XLI, pages 89. & 90, que d'éclaircissemens communiqués par Mr. Jablonski, son Collégue au Ministére, & aujourdhuy Doïen des Chapelains du Roi de Prusse. Les deux Successeurs du Roi Fréderic ne se sont point souciés de cette Onction plus fastueuse que nécessaire; aussi louäbles en cela que Guillaume III. Roi d'Angleterre, qui dédaigna de s'amuser à la cérémonie superstitieuse de la prétenduë guérison des écrouëlles.

Ce fut en Septembre 1561, au retour du Colloque de Poissi, où Beze remarque que Carracciolo *avoit aucunement profité* (40), qu'il se reconcilia à l'Eglise Réformée de Troyes, ainsi qu'il le reconnoit dans sa *Lettre* du 26. Février 1563, en ces termes: *Au Colloque des Evesques faict à Poissy, voyant leur obstination, je déliberé du tout laisser la Papanté, & me ranger soubz l'enseigne de Jesus-Crist, me mettant en son Eglise.* Et ce fut probablement alors, qu'*il retracta son abjuration* (41) *dans la maison de Jérome Girardin, où les Novateurs tenoient leurs Assemblées* (42). Peu de tems après, il fut admis au Ministére, malgré l'opposition formelle de Pierre le Roy, l'un des Ministres de cette Eglise (43); ou bien, comme le dit autrement le P. du Breul, il fut autorisé à *prescher publiquement ses Hérésies* (44), non seulement à Troyes, mais même à la Cour, où il eut peu après avec le Cardinal de Ferrare cette vive Dispute dont Brantôme nous a conservé le souvenir en ces termes. „ Je vis un jour, „ aux prémiéres Guerres, Mr le Cardinal de Ferrare, Hippolyte, se courroucer fort, en la Chambre de la Reyne, mais non en sa présence,.... „ contre l'Evesque de Troyes en Champagne, qui „ s'estoit faict de la Réligion Réformée: luy remonstrant sa faute, & luy disant s'il luy seyoit „ bien de tenir une si grande dignité Ecclésiastique, & en exercer la Réligion contraire? L'Evesque luy dit fort bien ses raisons sans s'estonner, & ne se rendit point; disant, entre autres, que c'estoit Dieu qui l'avoit inspiré. Ce „ ne fut pourtant pas sans disputes; car, ce Prince Evesque estoit fort sçavant (45);" Eloge, que lui donne un peu trop libéralement Brantome, & qu'il est bon de rectifier par cette modification de Beze, incomparablement plus capable que lui d'en bien juger: *Aiant fait abjuration, signé la Confession de Foi, & promis de quitter son Evesché, fut reçu au Ministére; . . . . & son Evesché quitté, moiennant quelques pensions que lui fit la Royne, il se mit à prescher, ayant beaucoup plus de paroles que de Science: mais, il se porta* (gouverna) *très mal depuis* (46). Mais, ce ne fut que quelque tems après, qu'il fut obligé de se désister de sa prétention touchant l'Episcopat, & par conséquent de *quitter ses Ornemens Pontificaux* (47): parce que, sur les plaintes des Evêques, la Cour le contraignit de renoncer à son titre & à ses revenus, & de se contenter d'une médiocre pension: & c'est ce que Languet nous a confirmé dans les paroles suivantes. *Trecassium Episcopus*, dit-il (48), *coactus est resignare suum Episcopatum. Regina, ut audio, dat ei annua duo millia Francorum, quibus se alat.*

Après tout le détail de cette Remarque, il est aisé de voir combien peu Morery est éxact, lorsqu'il avance sans réfléxion, que *le panchant secret, qu'avoit* Carraccioli *pour les nouvelles opinions, n'éclata* qu'*en l'an* 1563; que, *conduit par les Conseils de Vermilli, qui avoit passé par Troyes en revenant du Colloque de Poissi, il se fit élire Ministre par ses Diocésains:* & qu'*il leur prêcha ensuite le Calvinisme, après leur avoir donné, en se mariant, une preuve de son attachement à leur parti:* vû que c'est tout brouiller & tout confondre. Mezeray fait encore pis, en retardant son changement jusqu'en 1565. (49).

Mais, rien n'approche de l'impertinente fable qu'a ôsé controuver là-dessus l'infidèle Varillas en ces termes: „ Martyr" dit-il, „ en passant par la „ Ville de Troyes en Champagne, encouragea „ ANTOINE CARACCIOL, FILS de Jean „ Caracciol, Prince de Melfe au Roïaume de Naples & Maréchal de France, qui étoit Evêque „ de cette Ville, de se déclarer Calviniste: & „ pour tourner en ridicule le Clergé de France „ en la personne de ce Prélat, il feignit de rétablir l'ancienne pénitence publique. *Cet* Evêque s'accusa *donc* devant les Calvinistes du Païs, assemblés en forme d'Eglise, d'être entré „ dans la prélature par une voie simoniaque, de „ l'avoir acceptée à titre de récompense pour „ les services que son Père avoit rendus à la Couronne, & de dédommagement, pour avoir perdu de grands biens au Roïaume de Naples, & „ avoir mieux aimé se réduire à la mendicité, „ que d'abandonner le parti des François. Il témoigna de vouloir être élû par les suffrages du „ Peuple. Il pria l'Assemblée d'examiner, par de „ purs motifs de prudence & de charité; s'il étoit „ à propos qu'il se démît de sa dignité, ou si elle souhaitoit qu'il la retint: & il la pressa à „ ce dernier cas, de procéder à une nouvelle élection à son égard. L'Assemblée accepta sa „ démission; &, voïant qu'elle ne pouvoit jetter „ les yeux sur un Prélat plus digne de son Ministére, que celui qui venoit de témoigner tant „ d'indifférence pour l'Evéché, elle l'élût de „ nouveau. Il précha *donc* le Calvinisme dans „ son Diocése: *mais*, ses Confrères, scandalisés „ d'un éxemple, dont ils n'avoient que trop de „ sujet d'apprehender les suites, ne cesserent de „ poursuivre sa dégradation auprés de la Régente jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenuë (50)." Sans nous amuser à réfuter réguliérement un si pitoïable exposé, & dont l'inconsistence & la fausseté sautent d'abord aux yeux des moins clairvoïans, il suffit d'observer, que pour toute preuve Varillas n'allégue que cette risible Citation marginale *dans la Rélation de ce Fait*, à la quelle il seroit aussi mal-aisé de recourir, que de monter aux nuës. D'ordinaire, il renvoïe à certains *Mémoires secrets & manuscrits*, qu'on ne sauroit à la vérité consulter, mais qu'on pourroit au moins croire qu'il auroit vûs; mais, ici, il semble avoir voulu se jouër du public, & lui dire nettement & insolemmeut, qu'il se mocquoit de lui. Le bon & crédule Edme Baugier, qui nous a donné des *Mémoires Historiques de la Province de Champagne* tout farcis de contes miraculeux & de superstitions puériles, s'est contenté de dire d'*Antoine Caraccioli*, qu'*aiant prêché à Troyes la Doctrine de Luther, les Habitans le chassérent*; & qu'*aucun Hérétique ne s'y est présenté depuis, pour y faire sa demeure* (51).

Bien loin donc de *s'être fait élire Ministre par ses Diocésains*, comme le débite Moréry; ou de *s'estre rendu le Chef des Ministres de Calvin*, comme s'exprime bonnement le P. du Breul (52); ou d'être considéré parmi eux comme Evêque, & d'y jouïr à son gré de quelque Prééminence, comme l'ont cru mal-à-propos Mr. Durel & Mr. Bayle: l'opposition formée à son Ministére par Pierre le Roy, Ministre de l'Eglise de Troyes, subsistoit toujours; & ce fut apparemment pour la faire lever, qu'il entreprit le Voyage dont Beze va nous entretenir. „ Le Prince de Melphe" dit-il, „ n'aguéres Evesque de Troyes „ arriva un peu auparavant (53) à Orléans: &, „ d'autant qu'il y avoit eu opposition à son Ministére, s'estant mis à exposer l'Epistre aux Ephésiens en forme de leçon, mit en avant une „ doctrine mal digérée touchant le Baptesme, „ qu'il disoit estre absolument & simplement nécessaire, comme vraye marque de l'élection éternelle; tellement que si quelqu'un mouroit sans „ Baptesme, il ne falloit doubter de sa Réprobation: lequel erreur, après qu'on le luy eust „ remonstré en la Compagnie de quarante-cinq „ Ministres, il révoqua finalement; ayant esté „ convaincu par la parole de Dieu, & par raisons très expresses, non toutes-fois sans avoir „ longuement & aspremeent contesté au contraire:
„ &,

(40) Beze, Histoire Ecclesiastiq. *Tom. I, pag.* 767.

(41) *Celle qu'il avoit faite en* 1552. *Voïez ci-dessus Citation* (21).

(42) *In Ædibus Hieronymi Girardini, in Tribunario fori Trecensis Judicis, prope cimeterium Parochialis Ecclesiæ Stæ. Magdalenæ, in vico qui dicitur* des Lorgues, *ubi conventicula agebant Novatores, iterum fidei Catholicæ nuncium remisit: Vir quandiu Tracensem Episcopatum tenuit, modo Catholicus, modo Hæreticus.* Commentarii Ecclesiæ Trecensis, *apud* Martenne & Durand, *in* Thesauro vet. Scriptor. *Tom I, col.* 1615. & 16.

(43) *Minister effici voluit, abjectisque Episcopatus ornamentis ac insignibus, nec sine maximo omnium scandalo eorumdem sectatorum Calviniani erroris ante signanum prabuit anno* 1561. Camusatii Antiq. Tricassinæ, *folio* 350. *verso.* Dans la Citation (4) du CARACCIOL *de Mr.* Bayle, *il est dit que cette admission se fit le* 16. *Novembre* 1561: agnitus est & receptus Novembr. 16. 1561. *Mais, c'est certainement une erreur de l'Auteur cité: car, dans la Lettre même de P. Martyr, à la page* 101. *de ses* Loci communes, Opuscula, & Epistolæ, *imprimés à Geneve, chez P. Aubert, en* 1627, *in folio, il y a, entre* receptus & Trecis 16. Novembr. 1561, *plus de vingt lignes, dans lesquelles il s'agit d'un tumulte arrivé à Dijon, & cette date n'est autre chose que celle de la Lettre de P. Martyr.*

(44) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag.* 421, 422.

(45) Brantôme. Mémoires des Capitaines Etrangers, *Tom. II, pag.* 256.

(46) Beze, Hist. Eccles. *Tom. I, pag.* 767.

(47) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag.* 421, 422.

(48) Langueti Epistolar. *Libro II, Epist. LXV,* 10. *Jan* 1562, *pag.* 191.

(49) Mezeray, Abrégé Chronol. *Tom. VI, pag.* 45..

(50) Varillas, Histoire de Charles IX; *vers la fin du Colloque de Poissi, l'année* 1561.

(51) Baugier, Mém. de Champagne, *Tom. I, pag.* 344.

(52) Antiq. de Paris, *pag.* 422.

(53) *Le Mois d'Octobre* 1562.

„ &, comme il estoit d'un esprit léger & ambi-
„ tieux, sembloit bien que la rétractation qu'il
„ faisoit de son erreur procédast, non pas d'une
„ droicte conscience, mais du désir extrême qu'il
„ avoit de s'insinuer par ce moyen en la bonne
„ grace des Ministres, pour estre receu en leur
„ Compagnie. Mais, il luy fut respondu quant à
„ ce point, qu'il falloit que l'opposition formée
„ contre luy en l'Eglise de Troyes fust préala-
„ blement vuidée en un Synode Général & Na-
„ tional, qui estoit assigné à Lyon: aussi étoit-il
„ par trop indigne en toutes sortes du St. Mini-
„ stère (54);" vû sa *légéreté & vie impudique jusques alors par trop connuës* (55). Le Sinode de Lion se tint effectivement le mois d'Août suivant: mais, cette affaire n'y fut point portée & cela, vraisemblablement, parce que Carracciol, croiant tout perdu pour les Réformés après la Bataille de Dreux, s'étoit mélé de quelque mauvaise intrigue, & s'étoit fait chasser honteusement d'auprès des grands du Parti Réformé. C'est ce qu'on verra plus particuliérement dans le passage que je vais transcrire. „ Le 23. du Mois de Dé-
„ cembre, ... le Prince de Melphe . . . . .
„ fut rencontré . . . . . par l'Amiral, allant lui
„ troisiéme vers la Royne Mère par le comman-
„ dement de la Princesse [de Condé,] pour avoir
„ congé de visiter le Prince de sa part. Et de
„ faict, il avoit bien persuadé à la Princesse de
„ luy donner celle charge; mais, la vérité estoit,
„ que, pensant que tout fust perdu, & retenant
„ sa légéreté ordinaire, il avoit parlementé avec
„ le Connestable, luy offrant son service sous om-
„ bre de ce Voyage: & depuis, arrivé vers la
„ Royne, comme on sceut depuis, il ne parla
„ oncques des affaires du Prince, mais bien d'ob-
„ tenir sa grace, pour se pouvoir retirer en sa
„ Maison de Chasteau-neuf; ce que la Royne
„ luy accorda: mais, ce fut à condition, que,
„ retournant à Orléans, il porteroit certaines let-
„ tres & paroles à quelques Gentilshommes, &
„ nommément à Grammont & au Sr. de Bussy
„ Frère du Prince Portien. Ainsi le feit-il,
„ mais en vain quant à Bussy, lequel pour respon-
„ se cuyda luy donner un soufflet; mais, quant
„ à Grammont, cela demeura couvert. Luy,
„ cependant, craignant de n'estre en seureté, ni
„ des uns, ni des autres, à Chasteau-neuf, se tint
„ encore quelque jours à Orléans, estant malade
„ la pluspart du tems; jusqu'à ce qu'estant du tout
„ descouvert, la Princesse, ayant plus d'esgard à
„ la qualité d'iceluy qu'à ses mérites, se conten-
„ ta de luy commander, qu'il eust à se retirer,
„ sans plus revenir, sous peine de la vie (56)."

Cette Négotiation secrette & criminelle de Caraccioli se trouve confirmée, & nettement avouée, par les Catholiques, dans une *Lettre* de Thomas Perrenot de Chatonnai, Frère du Cardinal de Granvelle, & Ambassadeur d'Espagne en France sous les quatre prémiéres années du Regne de Charles IX. Ses *Lettres*, depuis le 4. de Mars 1560. (1561.) jusqu'au 27. de Janvier 1564. stile de Rome, ont été imprimées depuis peu à la tête du II. Volume d'un Recueil extrémement curieux, savoir les *Mémoires de Condé*, considérablement augmentez de piéces fort importantes, & publiés *à Londres*, [ou plûtôt] *à Paris, chez Rollin*,] *en 6 Volumes, in 4°*: & la *Lettre*, qui parle de Carracciolo, est *du 9. de Janvier* 1562. *stile de France* d'alors, ou ancien stile. „ Le Négociateur principal entremis en
„ la négociation de cette Paix, qui va & vient,"
y dit-on, „est le jadict (*jadis*) Evesque de Tro-
„ ye, prémiérement Moyne & Abbé de ce Lieu
„ (*Paris*); & va à cette heure avecq cape & es-
„ pée, & se faict dire *Prince de Melfy*." Nouvelle preuve de la foiblesse & de la vanité de cet esprit inconstant & léger, qui en convient assez naturellement lui même dans une *Lettre* que je ne tarderai pas à indiquer. *Estant à Orléans*, dit-il, *au temps de la grande adversité de l'Eglise*, (c'est-à-dire après la perte de la Bataille de Dreux,) *estant-là en ung Théatre & à la vüe de tout le Monde, où je devois exposer hardiment ma vie, & monstrer une constance invincible, je monstray au contraire une deffiance & pusillanimité, habandonnant le Saint Troupeau de Dieu, pour chercher mon particulier repos & assurance; & mesmes, en estant admonesté par mon très-cher & honorable Frère Theodore de Beze, rejectant ses corrections, j'en eus paroles picquantes avec luy, ... auquel je demande humblement pardon, &c.*

Le Nonce Prosper de Saincte-Croix se contente, dans sa Lettre du 15. de Janvier 1563, de donner le motif suivant à la retraitte de Carracciol. L'olim *l'escovo di Troies, che si fa chiamar* Principe di Milfi, *è prossimo a partirsi dalli Ugonotti, perche è poco d'accordo con loro, & in particolare con il Beza: & dice di non voler abbandonar la Dottrina loro, ma volersi ritirare in qualche suo Luogo, segregato da costoro, perche la lor vita & costumi non gli piaceno.* Mais, il ne connoissoit pas aussi bien que Beze ce qui se passoit dans le Parti Réformé: & Carracciol, intéressé à prévenir ainsi les esprits à cet égard, n'avoit garde de découvrir les vraies raisons de son éloignement d'auprès des Réformés. Une autre preuve, que ce Nonce n'étoit pas bien informé, & que Carracciol n'avoit pas abandonné les Réformés ainsi qu'il l'avance, c'est qu'il leur écrivit de Brie-Comte-Robert, où il s'étoit retiré chez une de ses Soeurs à qui François II. avoit donné cette Seigneurie, une *Lettre* extrêmement soumise, datée du 26. de Février 1563, signée ANTHOINE DE CARRACCIOLI *Prince de Melphe*, imprimée depuis quelques mois seulement dans le nouveau Recueil des *Mémoires de Condé*, Tome V, pages 47—49, & dont je viens incontinent de citer un passage. Probablement le succès de cette nouvelle démarche de bassesse, plûtôt que de véritable repentir & de sincére humilité, ne lui fut point avantageux; car, comme on l'a vû ci-dessus à la fin de l'avant-dernier passage de Beze, les dispositions des Ministres François en général, & celles de Beze en particulier, ne lui étoient nullement favorables. Aussi ne voit-on pas qu'il soit fait aucune mention de lui parmi eux depuis ce tems-là.

En exécution d'une Bulle du Pape Pie IV, du 7. Avril 1563, il fut cité à Rome, avec le Cardinal Odet de Chatillon, Jean de Saint-Romain Archevêque d'Aix, Jean de Montluc Evêque de Valence, Jean de Barbanson Evêque de Pamiés, & Charles Guillard Evêque de Chartres, *pour s'y purger de l'imputation d'Hérésie, & d'estre fauteurs des Hérétiques* (57). Et c'est quelque-chose de bien étonnant, qu'Amelot de la Houssaie, qui ajoûte à ces Prélats Louïs d'Albret Evêque de Lescar, Claude Regni Evêque d'Oleron, Jean de St Gelais Evêque d'Usés, & François de Noailles Evêque d'Acqs qui se rendit à Rome, ait remarqué à la marge de cet endroit de Frà Paolo, que *cette Citation n'eut point de suite, parce que le Cardinal de Lorraine représenta au Pape, qu'il étoit contre les droits & l'usage de l'Eglise Gallicane de souffrir que ce procès fût fait à Rome en prémiére instance:* vû que le même Frà Paolo dit en termes exprès page 752, non seulement que *le 14. d'Octobre* suivant *le Pape fit publier sa Sentence contre les cinq Evêques François*, mais même qu'*il fit afficher aux portes de St. Pierre & de St. Jean de Latran un Monitoire contre Jeanne, Reine de Navarre, Veuve d'Antoine, par lequel il la citoit à Rome; déclarant, que, si elle n'y comparoissoit dans six mois, ses terres & seigneuries seroient proscrites, son mariage nul & par conséquent son fils illégitime, & que sa Personne auroit encouru toutes les peines portées contre les Hérétiques*; & que, non-obstant la remonstrance politique & simulée du Cardinal de Lorraine, *il n'en arriva que ce que celui-ci désiroit dans son ame* (58). A la vérité, il ajoûte, pages 767. & 768, que, sur les vives remontrances de d'Oisel Ambassadeur de Charles IX. à Rome, le Pape consentit enfin à *laisser la Reine & les Evêques en repos*; & c'est ce que reconnoit aussi le Laboureur en ces termes extrémement remarquables: *par bonheur pour cette Reine, on joignit à sa cause celle des Evêques suspects d'Hérésie; & comme on procéda contre eux au préjudice des Priviléges de l'Eglise Gallicane, on ne put souffrir en France, qu'on entreprit en même tems sur deux affaires si délicates* (59. En effet, excepté la Lettre du Cardinal de la Bourdaisiére du 23. Octobre, & la Lettre de Catherine de Medicis du 13. Décembre suivant (60), qui notifient à Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes & Ambassadeur de France auprès de l'Empereur, ce Monitoire, & l'envoi de d'Oisel à Rome pour le rendre inutile, on ne connoit plus aucun mouvement à cet

(54) Hist. Eccles. de Beze, *Tom. II, pag.* 248. *Dans* l'Histoire de France depuis 1550 jusqu'en 1577, *imprimée* chez Abraham H., en 1581, en 2 Volumes in folio, & en 1582, en 3 Volumes in 8, *& vulgairement attribuée à* Lancelot Voësin St. de la Popelinière, *la même chose se trouve promise dans le sommaire du Livre VIII; en ces termes:* Le Prince de Melphe, présenté au Ministère, est convaincu d'erreur par 45. Ministres. *Mais, lorsqu'on va consulter l'endroit où cela devroit être, on n'y rencontre seulement que ces mots:* Les Ministres, travaillans en leurs charges dans la Capitale de Sologne, y reprenoient leurs frères & compagnons au Ministère.

(55) *Là-même, Tom. I, pag.* 767.

(56) Beze, Hist. Ecclésiastiq. *Tom. II, pag.* 246. La Popelinière, Hist. de la France, *Tome I, page* 680 & 781, *raporte la même chose en propres termes à la réserve de ceux-ci,* retenant sa légéreté ordinaire, *qu'il a supprimez; & de la dernière période, qu'il a adoucie en cette sorte:* jusques à ce qu'étant fort soupçonné par les confédérez, la Princesse, aiant égard à sa qualité, lui commanda de se retirer.

(57) Frà Paolo, Histoire du Concile de Trente, *pag.* 663. *Cette Bulle fait partie du Monitoire, dont il sera ci-après parlé.*

(58) *Ce Monitoire avoit été rendu dès le Mardi 28. Septembre 1563, & ce n'est apparemment que la date de sa publication que note* Frà Paolo. *Quoiqu'il en soit, il se trouve dans le* Recueil *vulgairement appellé* Memoires du Prince de Condé, *Tom III, pag.* 639—654, *sous ce titre:* Monitorium & Citatio Officii Sanctæ Inquisitionis contra Illustrissimam & serenissimam Dominam Joannam Albretiam, Reginam Navarræ. *Les Evêques n'y sont nullement nommez, mais simplement designez. Ils le sont bien dans une* Lettre du Card. de la Bourdaisiére *du 21 Octobre suivant, insérée dans les* Additions à Castelnau, *Tom. I, pag.* 863, 864; *mais il n'y est fait nulle mention de* Barbanson Evêque de Pamiés, & Regni *y est nommé* Regin. *Après ce Monitoire, on trouve dans le même Recueil une* Protestation & Remonstrance du Roy de France au Pape sur la Citation & Monitoire faits à Rome contre la Reine de Navarre, *pag.* 655—662.

(59) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *Tom. I, pag.* 862.

(60) *Insérées là-même, Tom. I, pag.* 853, & 864, & *pag.* 783. & 784.

(*H*). Morery n'a point été éxact touchant le nombre, les emplois, & les alliances de

cet égard. C'est apparemment ce *Monitoire* qu'on appelle *Bulles* dans ce passage curieux du *Thuana*. Les *Bulles d'excommunication contre la Reine de Navarre* ne sont dans les *Bullaires*. Mr. „le Chancelier de l'Hopital, & Mr. le Connétable l'empécherent. L'on n'a pas eu ce soin pour „ celle contre le Roi Henri IV., qui s'y trouve à „ la honte de ceux qui gouvernent. " C'étoit donc de ces derniéres circonstances, c'est-à-dire du *Monitoire affiché contre la Reine de Navarre*, & de la *Sentence publiée contre les Evêques*, qu'Amelot pouvoit très bien dire qu'elles n'avoient *point eu de suite*, mais nullement de la prémiére. Quant au Cardinal de Chatillon, dès le Mercredy avant le 3. Avril 1563, il avoit déja été déclaré Hérétique, Apostat, & Parjure; dégradé du Cardinalat, de l'Episcopat, &c; ses biens confisqués à qui il apartiendroit; & sa Personne exposée à la poursuite de quiconque pourroit la livrer au Pape (61): & comme le marque très distinctement Fra Paolo, ce fut pour s'être marié en habit de Cardinal, au grand mépris du Pape & de toute la Cour de Rome, & nullement en vertu de la prémiére citation dont nous avons parlé, que Pie IV. fit afficher à Rome, & débiter ensuite par toute l'Europe cette Sentence de sa dégradation. Gregorio Leti, écrivain fort inéxact, confond fort étourdiment ce Cardinal avec nôtre Carracciolo dans ce passage singulier: *Due Vescovi* Odetto di Coligni, & Spifanio, *ambidue di Sangue nobilissimo, Vescovo quello di Troia, questo di Neversi, quali, di grandi Prelati in Francia, divenero poi poveri Ministri in Geneva* (62). Jamais Odet n'a été Ministre ni à Geneve, ni ailleurs.

Selon les Pères Martenne & Durand, ou plutôt les Régistres de l'Eglise de Troïes, Carracciol *prit le parti des Armes dès l'année* 1562. (63); mais ils ne nous disent, ni en quelle qualité, ni pour quel parti il se déclara. Morery dit, qu'*en se mariant, il se fit chasser de son Evêché*, & ne le prouve point. Mezeray, qui dit, que *l'an* 1565, *il abandonna son Evêché pour prendre une femme* (64), est dans le même cas. Mr. Bayle, qui semble le mettre au nombre *de ces Prélats qui se sont mariez après avoir abandonné leurs Evêchés* (65), ne nous indique point non plus d'où il a tiré cette insinuation. Et Amelot de la Houssaie, qui dit, que Carracciol *quitta son Evêché pour se marier* (66) n'en apporte non plus aucune autorité.

(*G*) *Sa mort.*] Je la trouve en ces termes dans les *Antiquitez de Paris*, que j'ai déjà citées plusieurs fois: *En la fin de l'année* 1569., *il mourut, aussi pauvre que Codrus, à Chateau-neuf, petite Ville du Diocése d'Orléans. Voyez le Catalogue des Evesques de Troyes (desquels ce misérable a esté le* 82.,) *que rapporte Maistre Nicole Camusat, Chanoine de la dite Eglise, en son livre intitulé* Promptuarium Sacrarum Antiquitatum Tricassinæ Diœcesis (67). Voici les propres termes de Camusat, qui, comme on va le voir, ne dit quoi que ce soit de cette pauvreté de Codrus, mais qui ajoute que quelques personnes ont cru qu'il s'étoit converti avant que de mourir; ce qu'il ne voudroit pourtant pas affirmer. *Paucisque post annis*, dit-il, fol. 250. & 251. *in Castelli novi oppido, quod in Aureliana Diœcesi situm est, sub finem anni* 1569. *interiit, humatusque est in ejusdem oppidi Fano. Non defuerunt autem qui astruerent, cum paulo ante obitum, repudiatis falsarum opinionum commentis, cum S. Romana Ecclesia in gratiam reversum fuisse, & Catholicæ Religionis puritatem & fidem agnovisse; quod fidenter vix dicere audeo. Quæ autem de dicto Anthonio a me commemorata sunt, mihi narravit D. Guillelmus de Taix, Tricassinæ Ecclesiæ Decanus, ... Vir summi ingenii politiorisque Litteraturæ, qui septuagenario major naturæ debitum persolvit die* 6. *mensis Septembris* 1599. *Is decem vel duodecim viridioris suæ ætatis annos in prædicti Anthonii ministerio transegerat, cui valde charissimus erat.* Moréry, qui ne se souvenoit plus où il avoit pris les prémiéres paroles de du Breul, les a paraphrasées à sa fantaisie, & les a attribuées à Mr. de Thou, qui ne dit rien du tout de semblable. Du Pin dit, mais sans en donner aucune preuve, qu'*il mourut dans l'héréfie* (68).

(61) Lettre du Card. de la Boudaisiére, du 3. *Avril* 1563. *insérée dans les* Additions à Castelnau, *Tom. I, pag.* 374. Amelot de la Houssaie, Notes sur Fra Paolo, *pag.* 737. *où il ajoute cette derniére clause, dont ne parle point ce Cardinal.*

(62) G. Leti Hist. Genevrina, *Part. III, pag.* 145. *pag.* 148, *il cite il* Cardinale de Chatillon, *sans savoir que c'étoit* Odetto di Coligni, *son prétendu* Vescovo di Troïa.

(63) *Tandem anno* 1562. *Militem induit.* Commentarii Ecclesiæ Trecensis, *apud* Martenne & Durand, in Thesauro Vet. Scriptor. *Tom. I, col.* 1615. & 1616.

(64) Mezeray Abrégé Chron. *Tom. VI. pag.* 450.

(65) Bayle Critique gener. du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I, pag.* 356.

(66) Amelot, Notes sur Fra Paolo, *pag.* 668.

(67) Du Breul, Antiq. de Paris, *pag.* 432. *Selon* Morery, *Chasteauneuf sur Loire étoit une des terres que François I. avoit données au Pére de Carracciol.*

(68) Du Pin, Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques XVI Siécle, *page* 1328, *dans un Paragraphe intitulé* Prélats tombez dans l'heresie en France.

(*H*) *Ses Ecrits.*] Outre ce qui a été dit par occasion de sa capacité & de ses lumiéres, dans les divers Passages citez dans les Remarques précédentes, je remarquerai ici, que Mr. de Thou lui a donné l'Eloge de *Vir Literis non mediocriter ornatus:* mais que, comme il n'a parlé d'aucun de ses Ecrits, Antoine Teissier, ne le regardant point comme Auteur, ne l'a point mis au rang des Hommes Savans dont ce Grand-Homme nous a donné les éloges dans son excellente Histoire; & qu'il y en a plusieurs autres encore, à l'égard desquels on peut lui reprocher la même omission. Touchant ce dernier, je remarquerai par occasion, qu'outre ses autres écrits réels, Mr. de Thou, aussi-bien que presque tous les Bibliothécaires, sans même en excepter ceux du grand Duché de Toscane, lui attribuent le Traité Historique & Politique *De Republica Venetorum*, publié sous son nom, & imprimé diverses fois: mais, cet Ouvrage est de *Trifone Gabrieli*, Noble Vénitien, comme nous le révéle Pietro-Angelo Zeno, Noble Vénitien lui-même, dans un petit écrit fort rare, intitulé *Memoria de' Scrittori Veneti Patritii, Ecclesiastici & Secolari*, & imprimé *in Venetia, presso Paolo Baglioni, nel* 1662. *in* 12°. *pag.* 54.; ni Baillet, ni Placcius, ni aucun autre Historien des Pseudonimes, n'a connu celui-là, non plus qu'*Anania Zen*, indiqué par le même Zeno *pag.* 99., & cachent le vrai nom de *Giovanni Nanni*, Auteur du *Cavallo di Razza, nel Stato Veneto, nella Lombardia, & Parte della Romagna.* On peut reprocher la même omission à du Pin, qui ne parle en aucune façon de Carracciolo, ni parmi les Catholiques, ni parmi les Protestans, excepté le petit mot indiqué ci-dessus Citation (68).

Les Ouvrages, que nous a laissés Antoine Carracciolo, sont:

I. *Mirouër de la vraye Réligion, par le Père Antoine Carracciolo, Abbé de St. Victor lez Paris:* imprimé *à Paris, chez Simon de Colines, en* 1544. *in* 16. (69). La Croix du Maine, & du Verdier, ne lui donnent que ce seul Ouvrage. Celui-ci dit mal-à-propos, qu'il fût imprimé sans date (70); car, celui-là la marque bien (71), de même que la *Bibliotheca Telleriana.*

II. *Lettre de l'Evêque de Troyes à Cornelio Musso, Evêque de Bitonte, pour la justification de Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery, sur ce qu'il avoit eu le malheur de tuër le Roy Henry II*, du bonheur éternel duquel il ne paroit nullement douter, quoi qu'il fût bien alors dans les opinions des Réformez, & dût conséquemment alors regarder ce Prince comme un très cruel persécuteur. Elle est du 14. Juillet 1559.; & se trouve dans le I. Tome des *Epitres des Princes, recueillies par Hiéronyme Ruscelly, & traduites en François par François de Belleforest*, pages 185—188. Ce I. Volume a été imprimé *à Paris, chez Jean Ruelle, en* 1572., *in* 4°. Les deux autres n'ont point été traduits; & n'en valoient pas la peine, dit la Monnoie sur Colomiés, pag. 218.

III. La Version Italienne dont il est parlé dans le titre que voici: *Elogium, effigies, tumulus, Henrici II. Galliæ Regis; Latine, a Petro Paschalio; Gallice, a Lancelloto de Carle; Italice, ab* ANTONIO CARACCIOLO; *Hispanice, a Garcia Sylvio.* Ce Recueil a été imprimé *à Paris, chez Michel Vascosan, en* 1560., & il y en a eu une édition *in folio* & une *in quarto.* L'Auteur de cet éloge est ce même Pierre Paschal, dont la charlatannerie est si connue parmi les Gens de Lettres, & qui amusa si long tems le Public de la vaine espérance de lui donner un jour une Histoire de France dont il avoit publié quelque lambeau (72). Les trois autres ne sont que les traducteurs de cet éloge.

IV. *Epistre d'Antoine, Evesque, & Ministre du St. Evangile, à l'Eglise de Dieu qui est à Troyes, & aux Fidéles en Jésus-Christ:* imprimée *sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, en* 1561., *in* 8.

V. *Oraison à Nôtre Seigneur, pour impétrer secours en la calamité présente; par A. P. D. M. Evesque de Troyes. Imprimée en l'an* 1562., *sans nom d'Imprimeur, ni de Lieu* (73). Cette piéce est en Vers; & ces quatre Lettres initiales A. P. D.

(69) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 92.

(70) Du Verdier, Biblioth. Franc. *pag.* 52.

(71) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoise, *pag.* 13.

(72) *Voiez les* Lettres de Pasquier, *Tom. I, pag.* 554; & *la* Bibliothéq. de du Verdier, *pag.* 1011. & *suiv.*

(73) Du Verdier, *là même, p.* 99.

de ses Frères & Sœurs (*I*).

D. M. signifient sans aucun doute *Antoine Prince de Melphes*; ce que du Verdier n'auroit pas dû ainsi méconnoitre.

VI. *Lettre de Monsieur le Prince de Melphe à la Royne de Navarre sur la mort du Roy son mary.* Cette Lettre se trouve dans le *Recueil des choses mémorables passées & publiées pour le faict de la Réligion & Estat de la France, depuis la mort du Roy Henry II. en Juillet* 1559., *jusqu'en* 1565.; imprimé *à Strasbourg, par Pierre Estiard, en* 1565. & 1566., *en* 3. *Volumes in* 8.; & vulgairement appellé les *Mémoires du Prince de Condé*, parce qu'on y a inséré beaucoup de piéces, ou publiées sous son autorité, ou qui le concernent particuliérement. Dans cette Lettre, qui occupe les pages 555. & 556. du II. Volume de ce Recueil, & qui ne contient que quelques maigres lieux communs de consolation, l'Auteur ne se dit plus *Evesque de Troyes*, & signe simplement A. PRINCE DE MELPHE. Elle est datée *d'Orléans, le* 26. *de Novembre* 1563. mais, je crois qu'il faudroit 1562., cette Lettre se trouvant au milieu de cinq autres sur pareil sujet, & adressées à la même Princesse, toutes datées *du mois de Novembre* 1562.

VII. *Lettre d'*ANTHOINE CARRACCIOLI, Prince de Melphe, *autrefois Evesque de Troyes, aux Ministres & Pasteurs d'Orléans, dans laquelle il leur rend compte de sa conduite par rapport à la Réligion Réformée qu'il a embrassée*; datée *de Brye-Comte-Robert, du* 26. *de Février* 1563.;

Signée ANTHOINE DE CARRACCIOLI, *Prince de Melphes.*

& imprimée dans le nouveau Recueil des *Mémoires de Condé*, Tom. V., page 47--49. Dans la *Table des Noms propres* de ce Recueil, il est qualifié, par deux diverses fois, de *Prieur de Melphes*, & l'on en fait deux différens personnages.

VIII. *Hymne Genéthliaque sur la naissance de Monsieur le Comte de Soissons, Fils de Monsieur le Prince de Condé Loys de Bourbon, & de Françoise d'Orléans illustre Princesse.* Cela a été imprimé *à Paris, chez Mamert Patisson en* 1568,. (74). L'Auteur, que je viens de citer, donne bien cette piéce à un *Antoine Caracciolo, Prince de Melphes*, mais *autre à son jugement*, dit-il, *que le susnommé* Abbé de St. Victor, *yssu néantmoins d'une mesme Famille* (75). Mais, puisque cet Abbé ne mourût qu'en 1569., & qu'il est certain d'ailleurs qu'il s'est toujours donné le titre de *Prince de Melphe*, il est fort vraisemblable que du Verdier se trompe; vû, sur-tout, que cette piéce regarde si particuliérement le Chef des Réformez de France, dont tout ce que nous avons dit ci-dessus fait assez voir que Carracciolo avoit ouvertement embrassé le parti.

(74) *Là-même, p.* 52.

(75) *Là-même.*

IX. *Tre Libri di Rime Sacre di Donno Antonio Carachiolo, sur la passion de Jésus-Christ.* C'est un Manuscrit *in* 4°. que l'on conserve dans la Bibliothéque du Chancellier Séguier (76).

(76) Catalogue des Manuscrits du Chancellier Seguier, *pag.* 101.

On voit par ce dernier Article, qu'il se méloit de Poësie Italienne; & par le précédent, qu'il ne négligeoit point la Françoise. Aussi Guillaume Colletet l'a-t-il enrégitré sous l'an 1569. dans son *Histoire* manuscrite *des Poëtes François*. Voïez à cet égard la *Bibliothéque Historique de la France du Père le Long*, page 886.

L'*Index Bibliothecæ Tellerianæ* joint, au prémier de ces Articles, divers autres Ouvrages bien différens de ceux-ci: mais, c'est confondre notre Prince de Melphe avec un autre *Antoine Carracciolo*, son Parent, Clerc Régulier, & par conséquent Catholique.

(*I*). *Morery n'a point été exact touchant . . . . ses Frères & ses Sœurs.*] Il se contente de lui donner deux Frères, TRAJAN tué à la bataille de Cérisolles en 1544., & JULES; avec trois Sœurs, qu'il ne nomme point: & il les fait tous également enfans d'Eléonor de St. Séverin (77). Mais les Auteurs de l'*Histoire Généalogique de la Maison de France & des Grands Officiers & Barons du Roiaume* entrent dans un plus grand détail, & s'expriment avec plus de précision. Après avoir parlé de Jean Carracciol & de ses deux Femmes (78), voici les enfans qu'ils leur attribuent.

(77) Morery, au mot CARACCIOL (JEAN).

(78) *Voyez ci-dessus Citation* (*b*).

I. TROJAN, ou plutôt TRAJAN, nom commun dans cette Famille, Marquis d'Atesso, tué à la Bataille de Cérisolles en 1544.

II. JULES, Marquis d'Atelle, Lieutenant d'une Compagnie de 80. Lances des ordonnances du Roi sous son Père, vivant en 1547.

III. ANTOINE, qui fait le sujet de cet Article, & dont ils ne disent que deux mots.

IV. ISABELLE, mariée à Antoine d'Aquin, Marquis de Carette, naturalisés François l'un & l'autre en 1550., & qui mourut à Chateauneuf en 1555.

V. SUSANNE, mariée en 1550. à François Aquaviva, Duc d'Atri, auquel François II. donna la Seigneurie de Brie-Comte-Robert, le 21. Mai 1560.

VI. CAMILLE, mariée à Claude, Baron de Pestels, le 26. Mai 1547.

Et VII. CORNELIE, Princesse de Melphe, à qui Charles IX. donna en Janvier 1568. le revenu de Chateauneuf, où elle mourut en 1586. (79).

De tous ces enfans, Isabelle est la seule que cette Histoire dise être fille d'Eléonor de St. Séverin, ne s'expliquant en aucune maniére touchant la filiation des autres: omission peu excusable dans un pareil Ouvrage.

(79) Hist. Généalogique de France, *Tom. VII, pag.* 192.

CASA (*a*) (GIOVANNI DELLA) Auteur Italien du XVI. Siécle, assez & même trop connu du public, par tout ce qui a été dit de lui à l'occasion d'un Ouvrage chimérique, qui lui a été mal-à-propos attribué par une infinité d'Ecrivains indiscrets (*A*). Son Article n'est pas mauvais dans le *Dictionaire de Moreri*: mais, pour avoir quel-

(*a*) L'Index du Catalogue de la Bibliothéque de l'Université de Leide *le nomme fort plaisamment* Giovanni della Casa Galateo; *lui faisant ainsi un nouveau nom du titre d'un de ses Ouvrages. Quoique dressé par les soins & l'industrie du Professeur* Sigebert Havercamp; *cet* Index *offre souvent de pareilles Métamorphoses; de* Thomas Aquinas, *& de* Thomas de Aquino, *en fait deux Auteurs; mais en récompense on n'y en fait qu'un, de* Barlandus, *& de* Beverlandus, *qui n'ont pourtant rien de commun que le nom* d'Adrien.

(*A*) *Un Ouvrage chimérique . . . lui a été attribué par une infinité d'Ecrivains indiscrets.*] Cet Ouvrage est le prétendu Traité *de Laudibus Sodomiæ seu Pederastiæ* (1), imprimé, disent ces Ecrivains, *à Venise, chez Trajan ou Pompée Nans, Nanus, Navus, ou Nævus, en* 1548. *ou* 1550. (2). Mais c'est une calomnie atroce & insoutenable, uniquement fondée sur divers endroits mal entendus des écrits de Pietro-Paolo Vergerio, Evêque de Capo d'Istria, que le Casa, alors Légat *à Latere* à Venise., avoit obligé de se retirer en Allemagne, après lui avoir fait son procès pour hérésie, & l'avoir placé dans son *Catalogue des hérétiques & des livres défendus.* Tel est, par exemple, cet endroit des Notes du Vergerio sur ce Catalogue, rapporté par Balæus: *An non te pudet, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & Libros sanctos damnare? Tu, qui Poëma scripsisti, quo execrandissimum Sodomiæ scelus extulisti tamquam divinum Opus* (3)? Tel est cet autre endroit des mêmes notes: *Joannes Casa, ... cum esset non inelegans Poëta Versus quoque Italicos quosdam ediderat, apud Trajanum Navium Typographum Venetiis impressos, in quibus celebravit laudes, (oro, boni consule, pie Lector; tametsi, quod aures tuas offendet, audies) celebravit, inquam, (invitus recito, iterum oro ut ignoscas) laudes vitii pessimi; illo tempore editis suo nomine Carminibus, aut certe tunc primum innotescere & conspici cœptis: in quibus homo sanctus semel atque iterum affirmare non exhorruit, id esse divinum opus & divinam artem, seque ea mirum in modum,* imo

(1) Italorum Dianz *ajoute* Balæus, *& après lui plusieurs autres.*

(2) *Voïez les* Jugémens des Savans par Baillet, *Tom. IV. pag.* 75. *&* l'Anti-Baillet, *pag.* 151. *& suiv.*

(3) Jo. Balæi Catalogus Scriptorum Majoris Britanniæ, *pag.* 682, *ex* Vergerii Annotat. in Casæ Catalog. Hæretic. *mais je ne vois point cela dans mon édition de ce Catalogue.*

que chose de bon & d'éxact sur son chapitre, il faut recourrir à sa vie, composée par Giovanni-Battista Casotti Académicien della Crusca, & mise en forme de Lettre à la

imo ea sola delectari (4). Et tel est, enfin, cet endroit de son *Epistola de Julii III. varia Ratione & Joannis Casæ Libro*; car, je ne doute presque point qu'elle ne soit réellement de lui: *Joannes Casa, Patria Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Cameræ Apostolicæ, ac in toto Dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati a Latere, scripsit Poëma Rithmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare: verum, ubi paululum fueris ingressus, senties eum laudes Sodomiæ (salvo honore) satis apertis verbis decantare, & diserte dicere se valde ea delectari, neque aliam Venerem agnoscere. Quin addit, Sodomiam ipsam esse Opus divinum, & Artem divinam. Qui quidem Rithmi fuerunt impressi Venetiis, apud Trajanum Navum* (5) Je réunis ces passages d'autant plus volontiers ici, que, rassemblez de cette sorte, ils se servent mutuellement de Commentaire, & que le second n'a point encore été cité que je sâche, quoi qu'il soit un des plus forts & des plus précis sur ce sujet: qu'au lieu de recourir à ces vraies sources, presque tous ceux, qui ont parlé de cette odieuse affaire, se sont contentez de copier servilement Charles du Moulin, qui n'a pourtant parlé que par ouï-dire (6): & que les mots de *Versus* & de *Rithmi Italici*, d'*Opus divinum* & d'*Ars divina*, mais sur-tout de *laudes Furni*, emploïés dans ces passages, font manifestement voir à tout esprit non prévenu, qu'il ne s'agit en tout cela, que d'un petit Poëme Italien, intitulé *Capitolo di Messer Giovanni della Casa sopra il Forno*, contenant seulement 166. Vers, & inséré dans un Recueil de Poësies Italiennes, intitulé *Il primo Libro dell' Opere Burlesche di M. Francesco Berni, di M. Giovanni della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola*: imprimé, pour la prémiére fois, *à Venise, chez Curtio Navo e suoi Fratelli, en* 1538, *in* 8o.; & réimprimé quantité d'autres fois depuis (7).

C'est ce que Ménage a parfaitement bien prouvé, quoi qu'il n'ait point eu recours aux Ecrits du Vergerio lui-même: & pour se procurer une connoissance parfaite de toute cette affaire, & de toutes les obscuritez dont il semble qu'on ait pris à tâche de la couvrir, on ne sauroit mieux faire que de lire avec soin les Articles CXIX. & CXX. de son *Anti-Baillet* & la Remarque (E) de l'Article VAYER du *Dictionaire de Mr. Bayle*. On y verra bien clairement, que mille & mille Auteurs se sont aussi indiscrétement que servilement copiés les uns les autres, pour charger le Casa de cette abomination: que malgré toutes les clameurs de Ménage, il est faux, que *Baillet ait plus diffamé lui seul le Casa, que tous les Protestans* ensemble; & qu'il soit *le seul de tous les Ecrivains, qui ait dit que ce prétendu Livre avoit pour titre* de Laudibus Sodomiæ: que Baillet n'est coupable d'autre chose en son particulier, que de n'avoir point éxaminé avec plus de soin les témoins dont il faisoit usage, & d'avoir ajouté au prétendu titre *de Laudibus Sodomiæ*, donné par du Moulin, Balæus, & divers autres, au *Capitolo del Forno*, les deux mots *seu Pederastiæ*, qui ne disent rien de plus, & qui par conséquent n'aggravent point l'accusation: que Balzac, Ménage, & la Monnoie sont incomparablement plus coupables, de n'avoir traité un excès tel que celui du Casa, que de simple *je ne sai-quoi*, que de *pur badinage*, & que de *petit péché de jeunesse*; bien moins sincéres, ou bien moins délicats, à cet égard, que le célébre Magliabéchi, qui, quoi qu'Italien & Florentin, a néanmoins eu la bonne-foi de traitter nettement ce *Capitolo* de *Sporco & d'Infame* (8): &, enfin, que les défenseurs les plus zélez du Casa se sont vûs réduits à la fâcheuse & mortifiante nécessité de ne pouvoir le justifier d'une accusation si odieuse, qu'en reconnoissant de bonne-foi, qu'il n'en étoit pas absolument innocent; que, bien qu'il ait ôsé le nier (9), il parloit pourtant dans son *Capitolo del Forno* de l'amour masculin avec quelque sorte de loüange; & que, quoi qu'il s'y déclarât préférablement pour le commerce des Femmes, il y avouoit néanmoins fort naturellement, qu'il s'adonnoit quelque fois, mais rarement pourtant, à celui des Garçons (10).

Quelque mortifiant qu'il soit pour les Apologistes du Casa de n'avoir pû le justifier qu'à ce prix, c'est pourtant toujours le justifier du principal de l'accusation. Car, selon toutes les régles du Sens commun, quelque criminels & quelque détestables que soient les désordres affreux dans lesquels la plûpart des Hommes se laissent entrainer par la vivacité de leurs passions, ils le sont pourtant beaucoup moins que des écrits faits de propos délibéré, de sens rassis, & à tête reposée, pour louër & recommander de pareils désordres, & y exciter ses semblables par des descriptions lascives & séduisantes, & par des conseils abominables. Or, c'est ce qu'on ne sauroit équitablement soutenir que le Casa ait fait, quant à la Sodomie, dans son *Capitolo del Forno*. Mais on ne sauroit raisonnablement non plus l'absoudre à pur & à plein, comme semblent l'avoir voulu faire Henri Muhlius dans sa *Dissertatio de Poëtis Episcopis*, & particuliérement Nicolas Jérome Gundling, qui, au rapport de Mr. Schelhorn, *Amœnitatum Litterariarum* Tome V, page 245, *Infamiæ notam a Casa, quod Παιδεραστίας crimen defenderit, feliciter absterserit*; mais qui s'en trouva mal; car ses Supérieurs, choqués, tant de cela, que de sa facilité à décharger Hobbes de tout Athéisme, lui firent défendre de continuer ses *Observationes Selectæ*, dont il n'a ainsi publié que le I. Volume, *Reimman. Cat.* Tom. II, pag. 702. Ainsi après tout ce qu'on vient de voir, je doute fort que ce *feliciter* soit fort heureusement appliqué, & qu'on puisse ainsi justifier ce Poëte licentieux. C'est néanmoins ce qu'a encore fort témérairement entrepris en ces termes le Compilateur d'assez mauvais *Fragmens d'Histoire & de Littérature*, publiés comme mis sous Presse *à la Haye, chez Adrian Moetjens, en* 1706. *in* 12, mais certainement imprimez à Paris. *La Casa*, dit-il pages 115--118, *donna une terrible carriére à son imagination dans son* Capitolo del Forno, *où . . . sous des termes très naturels, il exprime des choses encore plus naturelles . . .* Mais, *on n'a pas pris garde, que, dans cet Ouvrage, ce Prélat raisonne en pur Phisicien, & qu'ainsi il n'a pas pû envelopper les matiéres dont il parle, sans trop les déguiser. D'ailleurs, . . . les Auteurs qui ont écrit sur les matiéres les plus obscénes, étoient souvent des personnes d'une conduite très réglée & de mœurs très austéres*, tels que *dans le Siécle passé la Mothe-le-Vayer, ... & dans l'Antiquité le Poëte Lucrece. . . . . On peut appliquer à la Casa les mêmes louanges: . . . il étoit né Philosophe, & fort réglé; . . . & le titre de Sage ne fut jamais mieux dû qu'à ce Prélat, ... qui fut toujours considéré & estimé des Souverains Pontifes*, & à qui rien *ne fit tort que la profession qu'il fit toute sa vie de la Philosophie d'Epicure. . . . . De plus, il faut donner quelque chose au Génie de la Nation, & au Climat sous lequel on vit.* Quelle

(4) Vergerii Annotat. in Casæ Catalogum Hæreticorum, *apud* Wolfium, Lection. memorab. & recondit. *Tom. II, pag.* 692.

(5) Epistola de . . . Jo. Casæ Libro, *apud* Wolfium, ibidem, *pag.* 897.

(6) *Voiez* l'Anti-Baillet de Ménage, *pag.* 160.

(7) *Comme par éxemple, peut-être* à Rome, en 1539, in 8. *sous le Titre* de Capitoli del Mauro, del Berni, del Varchi, & d'altri eccellenti Poëti; *mais certainement* à Venise *encore, sans nom d'imprimeur, mais apparemment chez les mêmes* Navi, en 1540, en 1542, & en 1545; & *puis*, chez Trajano Navo, en 1550: à Florence, chez Bernardo Giunta, en 1542, en 1548, *revû par* Antonio-Francesco Grazzini *dit* le Lasca, *édition préférée à toutes les précédentes*, & en 1550, *mais avec quelques changement. Toutes ces éditions sont en un seul Volume*, in 8. & *ne contiennent qu'il* primo Libro: *mais les deux suivantes contiennent de plus* il secondo Libro, *publié par le* Lasca *en* 1555, & *sont en deux Volumes; savoir celle de* Florence, chez Bern. Giunta, I. Libro 1552. II. Libro 1555; & *celle de* Venise, chez Dominico Giglio, I. Libro 1564, II. Libro 1566. *Toutes les éditions postérieures ne sont nullement estimées, étant chatrées & tronquées; à la réserve néanmoins de celle de* Londres, en 1721. & 1724, en 2 Voll. in 8, *éxactement copiée sur celle de* Florence de 1552. & 1555. *Voiez* l'Anti-Baillet, *pag.* 161, le Giorn. de' Letter. d'Italia, *Tom. IV. pag.* 170; & *la* Notitia de' Libri rari Italiani da N. Haym, *pagg.* 141, 142. *Depuis on a vû une nouvelle Edition des* Tierze Rime piacevoli di M. Giovanni della Casa con una Scelta delle migliori Rime burlesche del Berni, Mauro, Dolce, ed altri Autori incerti, *supposée faite* in Benevento, nel 1727, in 8; & *l'on n'a pas manqué d'y mettre le* Capitolo del Forno. (8) Anti-Baillet. *p.* 152, 167, 170.

(9) Verum, ... obscœni nihil scripsisse me, scitote: namque etiamnunc quoque festiva nos a turpibus secrevimus, a moribus impura. Cumque versibus laudavimus Furnum, haud mares laudavimus sed feminas plane. *C'est ainsi qu'il tâche de se justifier dans ses Iambi ad* Germanos. *Voiez les dans les* Deliciæ Poetarum Italorum de Ranutius Gherus, *c. à. d.* Janus Gruterus, *Tom. I. pag.* 702. & *seqq; dans la* Disquisitio de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum, *de* Daniel Francus, *pagg.* 109, 110, & 111; & dans l'Anti-Baillet, *pagg.* 154. & 155.

(10) *Io per me, rade volte altrove il metto;*
Con tutto ch'el mio pan sia pur piccino
E'l Forno delle Donne un pò grandetto
Benche chi sa questo Mestier divino
Sà ben trovar dove l'anno nascosto
Cola diritto un certo Fornellino,
Ch'e troppo buon da far le cose arrosto
Cuocere, come à dir Pastici & Torte.

Giovanni della Casa, nel suo Capitolo del Forno, *Versi* 28-35. *d'Edizione Col.* 1540. *touchant lesquels je laisse à décider au Lecteur*, si en bonne Grammaire, comme le prétend Ménage, *l'expression de* Mestier divino *tombe ou non sur la Sodomie.*

Si Jos. Scaliger, Scaligeran. *pag.* 82. *trouvoit ces* Iambes froids & sans graces, Balzac, Entretiens *pag.* 217. *les trouvoit meilleurs que les Vers de* Son Altesse dédaigneuse de Vétune, & du Prince Jules son Père; & Ménage, Anti-Baillet *pag.* 154. *étoit assez du même avis. Mais*, Morhof, *que le même* Ménage *regardoit comme* le prémier Poëte d'Allemagne, *disoit, à peu-près de même que* Scaliger, Johannis Casæ Carmina, Latina quidem, sed parum habent Genii Poëtici. *Voiez son* Polyhistor Literarius, *Libr. VII. pag.* 1070. *Tant il est difficile de contenter également Mrs. les Beaux Esprits.*

X

la tête de la Collection de ses Ecrits & de leurs meilleurs Commentateurs, imprimée *à Florence, chez Giuseppe Manni, en 1707, en 3. voll. in 4°;* & réimprimée depuis, avec quelques augmentations, *à Venise, chez Angiolo Pasinello, en 1728, en 3. voll. in 4°.* (*b*). On

(*b*) *Voiez* le Giornale de Letterati d'Italia, *Tom. IV, pag. 164 & suivi où il y a un bel extrait de la prémiére de ces Editions; & le* Journal Littéraire la Haïe, *Tom. XV, pag. 467, où l'on annonce la seconde. L'Auteur des* Remarques *sur le* Discours du Marquis Scipion Maffei sur l'Histoire & le Génie des meilleurs Poëtes Italiens, *traduit en François, & inséré dans le I. & le II. Volume de la* Bibliothéque Italique, *a avancé, pag. 258. de ce I. Volume, que* toutes les Oeuvres du Casa furent imprimées à Venise, en 1558. *Mais c'est une erreur. Il ne s'agit dans cette Edition-là, que de ses* Rime e Prose, *imprimées per* Niccolò Bevilacqua, in 4. *Il y a dans ces* Remarques *diverses autres fautes touchant le Casa; comme, par éxemple, d'avoir placé en 1650. l'Edition de son Traité* de Laudibus Sodomiæ, *&c.*

le Apologie! Ne feroit-on pas au même prix celle de l'Arctin? Et celles de Jean Chatel, & de Henri Garnet, contre lesquelles on a si justement crié, sont-elles beaucoup plus condamnables?

Quelques Ecrivains citez par Ménage, & l'Impériali qu'il ne cite point, ont avancé que ce *Capitolo* avoit fait perdre le Chapeau de Cardinal à son Auteur (11): d'autres, comme le Cardinal Pallavicin prétendent que ce furent des Vers Latins fort libres (12); & Marc-Antonio Romito affirme dans le distique suivant, que ce fut une Epigramme fort sale touchant la Fourmi.

Cur Casa miraris merito non fulgeat Ostro?
Id Formica salax *parvula præripuit* (13).

Mais, ils se trompent tous: Magliabéchi a fait voir que l'Epigramme de la Fourmi est de Niccolò Secco, que sa mort seule empêcha d'être fait Cardinal, & Ménage a prouvé par d'autres autoritez, & par de très bonnes raisons, que Rome n'est pas si scrupuleuse, & que quelques intrigues de Cour, & le malheur seul du Casa, le privérent de la Pourpre Romaine, & nullement son *Capitolo del Forno* (14). Le pauvre Cardinal Domenico Tosco fut donc bien plus rigoureusement traité, puisqu'une simple mauvaise habitude de langage lui fit perdre irréparablement le Souverain Pontificat auquel il se voioit déjà tout élû par 44. de ses Confréres. „ Au moment qu'on alloit adorer Tosco", dit un Auteur de ce tems-là, „ Baronius se print à crier & braire „ d'une voix enroüée *Voulez-vous donc faire Pape celui qui à chacune parole entremesle Priape* „ (c'est-à-dire le mot *Cazzo*;) *& ce, un grand Scandale des Chrestiens?*: & par ses criéries & „ autres pratiques fit si bien, que tous les 44. Cardinaux, qui avoient choisi Tosco, s'en départirent incontinent; voire mesme, s'escoulent, „ se perdent, disparoissent, & quittent & abandonnent proditoirement le Pape esleu (15)." Le Casa, comme beaucoup plus coupable, méritoit sans doute quelque châtiment encore plus sévére: & si ces sortes de punitions aussi éclatantes que légitimes se mettoient plus souvent en usage, peut-être déviendroient-elles enfin d'excellentes leçons contre la vilaine coutume des expressions sales & impures, & tiendroient-elles lieu de frein à la pétulance des Poëtes obscénes & scandaleux.

Ce *Capitolo*, non plus que ceux *sopra il Baccio*, & *sopra il nome di Giovanni*, ne se trouve point dans les deux belles éditions *delle Opere del Casa*, indiquées ci-dessus vers la fin du texte: & c'est une marque certaine, que les Italiens le trouvent plus criminel que ses Apologistes ne veulent le reconnoitre. Le passage, que je vais citer, me paroit très propre à confirmer cette opinion. *Quod Ethnici quoque exhorrescunt, inter Purpuræ hujus Candidatos extitere, qui præposteræ libidinis sordes, non modo in deliciis habuerunt, sed ejus etiam laudes carminibus ornarunt: quod in hac ipsa urbe a Joanne Casa, Archiepiscopo Beneventano, Papæ Legato, factum.* Je le tire d'une Réponse des Vénitiens au Cardinal Baronius, lors de leur grande controverse avec le Pape Paul V. & la Cour de Rome (16): & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il a été inconnu à Colomiés, à Baillet, & à Ménage; & qu'il peut tenir lieu de supplément aux énumérations qu'ils ont faites des Ecrivains qui ont parlé du *Capitolo del Forno* (17). Pour l'excuser en quelque sorte, Magliabechi, Ménage, & la Monnoie, remarquent que le Cardinal Bembo, Sannazar, le Berni, le Mauro, le Molza, Matteo Franco, Luigi Pulci, *e cento mille altri*, ont fait & publié des Piéces pour le moins aussi licencieuses que celle-là (18). Je n'en doute nullement. Mais, cela ne fait absolument rien pour la justification du Casa: c'est seulement lui donner beaucoup de compagnons d'imprudence ou de dissolution, & de complices de pareille faute. Ménage ajoute, que ce ne fut pas le Casa, qui publia le *Capitolo del Forno*, mais le Libraire Curtio Navo, qui le fit imprimer à son insçu; & qu'il est très vraisemblable, que ce Poëte s'est ici calomnié lui-même à l'imitation de ses Confréres, selon leur maxime favorite *Castum decet esse Poëtam ipsum, versiculos vero nihil necesse est* (19): mais, cela ne le justifie guéres mieux; & l'on peut très bien lui répondre par cette autre maxime infiniment plus sensée,

Quisquis versibus exprimit Catullum (20)
Raro moribus exprimit Catonem.

Et quant à ce qu'il suppose, qu'on a eu grand tort d'attribuer à un Archevêque, à un Nonce, à un Légat *à Latere*, à un Sécrétaire des Brefs, & enfin à un Doïen des Camériers honoraires du Pape, un jeu d'esprit, un simple badinage, que l'Auteur même proteste n'avoir composé qu'étant laïque, & dans une extrême Jeunesse (21); on peut très légitimement supposer aussi bien que lui, que la protestation du Casa est trop nécessaire pour être recevable, & que son ouvrage n'aïant été imprimé pour la prémiére fois qu'en 1538, 18. ans avant la mort de l'Auteur âgé de 35. ans lors de cette impression, on peut au moins douter de la solidité de cette supposition, & regarder avec quelque fondement ce prétendu badinage comme la composition d'un Homme fait, probablement engagé dès-lors dans l'état Ecclésiastique, & peut-être même déjà Prêtre. Quoiqu'il en soit, Daniel Francus n'a pu s'empécher de se plaindre de ce qu'on ne le voit point dans l'*In-*

(11) *Voiez* l'Anti-Baillet, *pag.* 161, 167, *&c.* Imperialis Musæum Historicum, *pag.* 25.

(12) Voiez l'Anti-Baillet, *pag.* 163.

(13) M. A. Romitus, *apud* Imperialem, *pag.* 28.

(14) Anti-Baillet, *pag.* 162, 163, 167. *Dans les* Recherches sur les Théatres de France, *Tom. II, pag.* 15, *on ne laisse pas de le faire Cardinal.*

(15) Nicolas de Marbais, Supplication & Requeste à l'Empereur Rodolphe, *pag.* 205. Janus Nicius Erythræus, Pinacothecæ I *pag.* 39, *se contente d'indiquer couvertement cette affaire; mais, le* Ghilini, *ni divers autres Panégiristes Italiens, n'en disent pas le moindre mot.*

(16) Venetorum Responsio ad Baronii Cardin. Parænesim ad Venetos, *pag.* 46; *par où l'on peut juger du grand cas qu'il y a à faire de cet endroit de ses* Jambi ad Germanos:

. . . . . . Diligit me Civitas
Beata Venetum, ut diligit Cives suos.

(17) *Voiez ces Enumérations, dans* Colomesii Gallia Orientalis, *pag.* 142; *dans les* Jugemens de Baillet, *Tom. IV, pag.* 76; *& dans l'*Anti-Baillet *de Menage, pag.* 159. *& suiv. & ajoutez y ces nouveaux témoignages, dont ils n'ont point non plus parlé.* Jean de la Case, Archevêque de Benevent, a escrit un Livre à la Loüange de la Bougrie; la nommant Oeuvre divine, & disant qu'il y prend tres grand soulas, & n'use d'autre Oeuvre Vénérien. . . . . Ce fut celui qui prémier publia illec l'Interdit des Livres défendus, en l'an 1549. le 7. de May. Le Livre de la Sodomie est imprimé à Venise par un Imprimeur nommé Navus. *Voiez* Ste. Aldegonde, Tableau des différens de la Religion, *Tom. II, folio* 302. *verso.* Impurus ille Sodomita *Joannes* de la Casa, post publice editos Venetiis, sub Prælo Trajani Navi, Versus in Commendationem detestandi Vitii contra naturam, factus est nihilominus Archiepiscopus Beneventanus & Legatus a Latere. *Juxta* Hardingum, *nefario facinori Odium magis ademit, quam laudem attribuit.* Certe, Vitio adimere Odium, est illud suadere. *Voiez le* Riveti Catholicus Orthodoxus oppositus Catholico Papistæ, *Operum Tom. III*, *pag.* 12.

(18) Anti-Baillet, *pag* 158, 170.

(19) *La même, pag.* 158.

(20) Muretus, Epigramm. in Noallium, Juvenilium, *pag.* 12. *Voilà bien en Muret le refrain de Vaudeville qui courut autre fois contre le fameux François de Harlay.*

Il fait tout ce qu'il défend
L'Archevêque de Rouen.

C'est ainsi que le Poge, *après avoir publié des* Facéties *d'une saleté extrême, censuroit vivement* Antoine de Palerme *d'avoir composé son* Hermaphroditus.

(21) Anti-Baillet *pag.* 152. *& suiv.*

On y trouvera une notice de ses écrits, bien moins étendue, mais beaucoup mieux digérée, que celle que nous en a donnée le Père Gialio Négri, Jésuite, Bibliothécaire du Grand Duché de Toscanne; Ecrivain incomparablement plus laborieux qu'éxact, & qui,

l'*Index Librorum probibitorum*, pendant qu'on y voit tant de Livres, qui le méritent infiniment moins ou qui ne le méritent point du tout (22). Mais, il n'en avoit point éxaminé les prémiéres éditions: car, il est certain qu'il y fut mis par ordre du Pape Pie IV. à la vérité sous l'Indication trop vague de *Joannis Casæ Poëmata*; & le Vergerio nous assûre, que ce fut sur ses reproches réïterez, & sur ses plaintes importunes, qu'on fut enfin forcé d'en venir-là. *Hunc impurissimum*, dit-il (23), *satbanicumque Archiepiscopum Paulus IV. victus importunitate mea & exprobratione, quod talia monstra pro Judiciis Ecclesiis obtrudantur, tandem condemnavit. Verum quid? Injernit hunc exsecrandissimi illius Poëmatis Autorem in eo ipso Catalogo in quo Doctrinæ Filii Dei Propugnatores recensentur. Sicut enim Anti-Christus, horribile illud atque abominabile scelus eodem loco & numero habendum esset quo cælestis, quam profitemur, Doctrina.* En effet, le Casa se trouve à la lettre J, *Joannis Casæ Poëmata*, dans l'*Index Authorum & Librorum ab Officio Sanctæ Romanæ & Universalis Inquisitionis probibitorum*, imprimé *à Rome, chez Antonio Blado, par ordre du St. Office, en* 1559, *in* 8°. & copié tout aussitôt *à Avignon, par ordre du Vice-Légat, en* 1559, *in* 8°. Presque tous ceux, qui ont parlé de l'*Index Librorum probibitorum*, regardent cette édition de Rome comme la prémiére de toutes celles qui s'en soient jamais faites, & le Pape Paul IV. comme le prémier Promoteur de cet ouvrage (24). Mais, ils se trompent fort: car, il est certain, qu'il avoit été dressé par ordre du Pape Paul III. mort le 10. Novembre 1549; & il y a tout lieu de croire, qu'avant cette édition de Rome il y en avoit dejà eu plusieurs autres. C'est ce que j'éxaminerai ci-dessous dans l'article INDEX. D'ailleurs, aucun d'eux n'a connu l'Auteur de cet Ouvrage, & n'a même soupçonné que ce fût nôtre Casa. Rien n'est pourtant plus certain; & c'est ce que le Vergerio nous apprend en ces termes: JOANNES CASA, *Archiepiscopus Beneventanus, in tota Venetorum ditione* PAULI III. *Papæ Legatus*, CONSCRIPSIT EJUS MANDATO PRIMUM CATALOGUM EORUM QUI A PAPA PRO HÆRETICIS HABENTUR (25). . . . . *Legatus tuus* (il parle au Pape Paul III,) *apud Venetos* D. JOANNES DELLA CASA, *Archiepiscopus Beneventanus, præclare se admodum gessit in ea re. Nam etsi aperte palamque librum illum Evangelii minime damnarit vel abscondi jusserit, id tamen obscure ac dissimulanter fecit, dum in prolixo illo* CATALOGO HÆRETICORUM, *quem* EDIDIT, *bonam partem ejus Doctrinæ improbavit, quæ in Evangelio continetur* (26). On ne tarda pas, sans doute, à le publier; car, le Vergerio ne tarda pas à y opposer d'importunes *Remarques*, dans lesquelles il ne fit aucun quartier au Casa son Persécuteur: & ce furent ces remarques, qui obligérent le Casa à composer pour sa justification son *Discours Latin* publié par Ménage à la fin de son *Anti-Baillet*, & ses *Iambi ad Germanos*, écrits certainement l'un & les autres sous le Pontificat de Jules III. mort le 23. Mars 1555. (27). Le Père Théophile Raynaud, Jésuite, Homme fort entendu dans ces sortes de Recherches, annonce bien quelques éditions de cet *Indice* ou *Catalogue*, faites en 1548, en 1552, & en 1554. (28): mais, comme il se contente en effet de les *annoncer*, qu'il n'indique pas même les lieux où elles se sont faites, & qu'il ne cite personne, nous n'en sommes guéres plus avancés, & n'en sentons que plus vivement le défaut de nos lumiéres. Contentons-nous donc d'observer, que ce *Catalogue du Casa*, & que ces *Remarques du Vergerio*, ont été réimprimez ensemble; non sous ce titre vague & indéterminé, *contra Catalogum Joannis della Casa Sodomiæ Patronum*; comme le dit Gesner (29), & comme le répétent après lui ses Abbréviateurs & Continuateurs (30), Verheiden (31), Ménage (32), & divers autres; mais sous le titre de *Catalogus Hæreticorum &c. cum Annotationibus* ATHANASII *Exulis, à Venise*, (ou plutôt sous ce nom,) *en* 1556, *in* 8°. & depuis, avec le vrai nom de *Petrus Paulus Vergerius, de Horzheim, en* 1560, *in* 12°. (33): &, selon ce que nous en avons noté ci-dessus, ce n'en étoient pas apparemment les prémiéres editions; car, je trouve dejà ce *Catalogus Hæreticorum Joannis della Casa* comme la XV. Piéce d'un Recueil d'Ouvrages de Vergerio, intitulé *Concilium, non modo Tridentinum, sed omne Papisticum, perpetuo fugiendum esse ab omnibus piis*, & imprimé dès 1553, in 4°. Ce nom supposé d'*Athanasius* étoit familier au Vergerio. Il le prit aussi dans son écrit *Contra Durantem de Palazolo Cardinalem*, & dans la nouvelle édition qu'il procura du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum* d'Orminus Gratius à Cologne 1553, in folio (34); auxquels Thomas Hyde joint encore les *Scholia in Orationem Card. Poli ad Cæsarem, qua illum ad arma contra eos, qui Evangelio nomen dederunt, instigat* (35); mais, c'est ce que ne disent en aucune façon, ni Gesner, ni ses Abbreviateurs, ni Verheiden. C'est quelque chose d'assez surprenant, qu'aucun Ecrivain ne mette ce *Catalogue des Hérétiques* au rang des écrits du Casa, non pas même le Casotti, son dernier & son meilleur Historien. Peut-être n'ont-ils pas crû qu'un semblable Ouvrage fût propre à faire honneur à un homme d'une belle & élégante littérature, tel que lui; car, les Italiens sont extraordinairement délicats à cet égard. Peut-être aussi ont-ils considéré ce Catalogue, biens moins comme l'ouvrage du Casa, que comme celui du Pape ou de la Congrégation du St. Office: ou bien, comme un de ces *Catalogues d'Hérétiques*, que chaque Evêque faisoit dresser alors pour l'usage particulier de son diocése; témoin celui d'*Archimbold ou Archambault, Archevêque de Milan*, que le Vergerio réfuta par des *Notes* toutes semblables à celles qu'il avoit faites contre celui du Casa (36). Quoiqu'il en soit, Ménage, qui s'étoit particuliérement attaché à l'éclaircissement de toute cette affaire, connoissoit si peu celui-ci, qu'il le prenoit pour une liste des Hérétiques auxquels le Casa avoit fait le Procès, en qualité de Nonce Apostolique & de Légat *à latere* (37); bien loin de le regarder comme le prémier *Index Librorum probibitorum* de l'Eglise Romaine, dans lequel le Casa son prémier Auteur se trouva enfin enregîtré lui-même, & peut-être même de son vivant. La vérité est, qu'il n'y resta guéres, & qu'il ne se trouve plus dans l'*Index Tridentinus* publié par Pie IV. en 1564; que, s'il fut remis en ces termes, *Giovanni della Casa, li Versi e Rime*, dans la belle & magnifique édition de Clément VIII, faite *à Rome, chez Paolo Blado, en* 1593, *in* 4°. (38), on ne l'a pourtant plus vû depuis dans les éditions postérieures; & qu'ainsi, la plainte de Francus n'est pas absolument destituée de fondement: mais, il seroit bien difficile de rendre raison, tant de ces variétez, que de ce retranchement. Peut-être ne vient-il que de ce qu'on aura bien voulu permettre l'édition des Oeuvres du Casa, à condition de n'y point insérer son *Capitolo del Forno*, qui d'ailleurs ne se trouve plus dans les éditions *dell' Opere Burlesche del Berni &c.* faites depuis le Concile de Trente: mais, c'est ce qu'il seroit aussi imprudent de déterminer, qu'il est injuste d'accuser ce *Capitolo* de n'être fait qu'à la loüange de la Sodomie, comme viennent de le faire encore tout récemment deux Ecrivains de différente Réligion, mais égalcment corrompus. *Ce gros vilain Evesgaut à teste verte*, dit le prémier, *qui ronfle sous une Feuillade avec trois Onocrotales joyeux, & qu'une jolie Abbegesse, qui joyeusement chantoit ne sauroit reveiller, est Jean de la Case, Archevêque de Benevent, & Légat du St. Siége à Venise, fameux par ses Vers, & Auteur d'un Poëme où il appelle la Sodomie Mestier Divino* (39). *On ne sauroit mieux faire* dit le second, *que de renvoier au-delà des monts toutes ces Gallanteries Ultramontaines & Ottomannes, pour les joindre à leur* Alcibiade fanciulo alla Sevola, (titre inintelligible, & qui sera mieux raporté dans un moment,) *& au* Capitolo

(22) *Ubi, quaso, apparet execrandum scriptum Joannis Casa* de Laudibus Sodomiæ; *neque enim mentio ulius unquam fit in* Indicibus prohibitoriis & expurgatoriis. *Vide ejus* Disquisitionem de Papistarum Indicibus prohib. & expurg. *pag.* 108 & 112.

(23) Vergerii Annotationes in Casæ Catalog. Hæreticorum, apud Wolfium, Lect. memor. & recondit. *Tom. II, pag.* 692. *Voiez aussi* Zwingerus de Festo Corporis Christi. *pag.* 145. *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *pag.* 164.

(24) *Voiez* Franci Disquisitio de Indicibus Librot. prohib. & expurgand. *pag.* 4. & 53 Baillet, Jugem. des Savans, *Tom. II, pag.* 15; Schelhornii Disput. de Ind. Libr. prohib. *pag.* 3. 4; *& autres; où ce qui se dit de l'Origine de ces Indices est inéxact & peu satisfaisant.*

(25) Vergerius in Annotationibus ad Casæ Catalogum Hæreticorum, apud Wolfii Lectiones Memorab. *Tom. II, pag.* 691.

(26) Vergerii Consilium trium Episcoporum Paulo III. datum de Ratione Stabiliendæ Rom. Ecclesiæ, *pag.* 551. *Edit. Wolfiane Cette Piéce est dattée du* 20. *Aout* 1549. *Voiez aussi, touchant ce* Catalogue du Casa, l'*Ouvrage de* Baleus de Majoris Britanniæ Scriptoribus, *pag.* 449, & 612. Gesneri Appendix ad suam Bibliothecam, *folio* 60. *verso.* Edit. Tigur. 1555. in fol.

(27) *Voiez le* Giornale dé Letterati d'Italia, *Tom. IV, pag.* 188.

(28) Theop. Raynaudi Erotemata de bonis & malis Libris, *pag.* 5.

(29) Appendix ad S. Biblioth. *folio* 60. *verso.*

(30) Edit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 419. & 671.

(31) Elog. Theolog. Protest. *pag.* 154.

(32) Anti-Baillet. *pag.* 164.

(33) Lipenii Biblioth. Theol. *Tom. II, pag.* 6. Reimanni Cat. S. Biblioth. Th. *pag.* 14.

(34) Gesneri Append. ad S. Biblioth. *folio* 90. Verheiden Elog. Theol. Protest. *pag.* 135.

(35) Hyde, Biblioth. Bodleianæ. *pag.* 41.

(36) *Contra Catalogum Arcimboldi, Archiepiscopi Mediolanensis.* Gesneri Appendix ad suam Bibliothecam, *folio* 90. Baleus de Majoris Britanniæ Script. *pag.* 449. Verheiden Elogia Theol. Protestant. *pag.* 154. Ciaconius, Bibliotheca *col.* 249, *met mal ce* Catalogue *en* 1514: *il faut* 1554.

(37) Ménage Anti-Baillet, *pag.* 164.

(38) *Voiez-en le folio* 47. *verso, parmi les Livres Italiens; car, dans cette Edition, après les Livres Latins, on trouve les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les François, & les Flamans.*

(39) Le Moteux, Remarq. sur Rabelais, *cité dans la* Bibliothéq. Britannique, *Tom. IV, pag.* 97, 98.

tolo

qui, dans cette notice même, s'est avisé de nous forger un *Anti-Bayle* de l'*Anti-Baillet* de Gilles Ménage (*c*). Le Casa étoit né à Florence le 28. Juin 1503, & mourut à Rome le 14. Novembre 1556. (*d*). Moreri dit mal 1557, & Ménage plus mal encore 1559. pour contrecarrer Baillet qui avoit bien dit 1556, (*e*).

(*c*) *Voiez* Istoria de gli Scrittori Fiorentini, *pag.* 164 — 167, *Dans cette dernière page, il métamorphose* Miræus *en* Le mirez; *& les autres noms étrangers y sont souvent traités de même.*
(*d*) Cafotti, Vita di Giovanni della Casa, *pag.* 32. & 52.
(*e*) Ménage, Anti-Baillet, *pag.* 169.

tolo del Forno de Monsignor della Casa. . . . . *Ce brave Evêque ne s'en est pas tenu à nous faire voir le bel endroit de la Médaille. Il a été plus loin que les autres; il a bien voulu la retourner à nos yeux, pour la montrer de tous ses cótez. Oh! c'est-là, que cet amour est dans son trône* (40)! Mais, jamais accusation ne fut plus digne de la sanglante rétorsion de Juvenal, *Quis tulerit Gracchos de Seditione querentes. . . . Loripedem rectus derideat, Æthiopem Albus*; puisque son Auteur se seroit fait aussi peu de scrupule de faire réimprimer le *Capitolo del Forno*, s'il en avoit espéré quelque profit, que les saletez infames & abominables dont il a comme accablé son *Maret*, & que la *Traduction Françoise de Spinosa* & sa prétendue *Réfutation*: éditions, qu'on reproche tous les jours aux Libraires de Hollande, mais qui n'en sont pas moins d'un très indigne Ecclésiastique de Paris, qui, pour couvrir en quelque sorte ce libertinage & cette infamie, fit en même tems imprimer sous son nom une *Imitation de Jesus Christ.*

(40) De l'Usage des Romans, *pag.* 178. & 223.

Ce que le Casa n'a donc point fait, un autre Italien n'a eu, ni honte, ni scrupule, de le faire: & c'est à mon gré quelque chose de bien étonnant, qu'aucun des témoins qu'on fait déposer pour ou contre le Casa n'en ait fait aucune mention. Son ouvrage est intitulé *L'Alcibiade Fanciullo à Scola, D. P. A.*, & imprimé à *Oranges*, *par Iuann Vvart*, *en* CIↃ. IↃ. C. LII. C'est un *in Octavo* d'assez petite forme, de cent & deux pages, & d'un feuillet contenant quatre Sonnets. Il est divisé en divers dialogues, dans lesquels un Maître d'Ecole emploïe, pour instruire & persuader son jeune Disciple, toutes les voies & toutes les méthodes dont on se sert ordinairement dans les meilleures causes, la raison, l'autorité, la tradition, les éxemples, les avis, les exhortations, &c.; & obtient enfin de lui le funeste fruit de tous ses raisonnements & de ses abominables instructions. Dans un avis de *lo Stampatore al cortese Lettore*, on promet une II. Partie de cet éxécrable Ouvrage, intitulée *Il Triomfo d'Alcibiade:* dans laquelle, apparemment, le malheureux Alcibiade, de *patient* devenu *agent*, & *Maestro in quel Mestier divino* comme s'exprime le Casa, mettoit le comble à sa corruption & à son infamie; *Melius est enim pati quam agere*, comme l'a autrefois très inconsidérément décidé un fameux Canoniste (41). Mais, je ne saurois dire si cette II. Partie a jamais été écrite ou imprimée. Ce que je puis assurer comme bien certain, c'est que ce Livre est d'une rareté extrême, & que je ne l'ai jamais rencontré que *dans le Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Gangé*, page 134, où on le date mal de 1552, & où l'on en fait mal-à-propos un *in* 12°. & depuis peu dans l'*Altera Bibliotheca Ulenbroukiana* Part. III, pag. 103, où on le qualifie avec raison de *liber nefandus & abominabilis, dignusque ut Auctor ejus, cum omnibus suis exemplaribus, fuisset combustus.*

(41) Alvarus Pelagius de Planctu Ecclesiæ, *Libro II, Artic. XX, folio* 117. *verso.*

S'il en faut croire M. Zacharie Conrad d'Uffenbach, qui en a une Copie manuscrite dans sa Bibliothéque, cette Piéce est du fameux Pierre Aretin (42); ce qui pourroit s'accommoder assez bien avec les trois Lettres initiales du Titre D. P. A., si l'on pouvoit s'assurer qu'elles n'y eussent point été mises à dessein de vendre mieux le Livre, sous l'insinuation d'un nom si propre à en imposer aux curieux de ces sortes d'infamies: car, de tous ceux qui ont parlé de la vie & des écrits de cet Auteur, je n'en connois aucun qui lui ait attribué un pareil ouvrage. Au bout de ce Manuscrit, il y a deux autres Piéces de même caractére en vers Italiens, composées par M. V.; mais, dont Mr. d'Uffenbach ne nous dit rien de plus. Contre sa coutume de mettre bien soigneusement le prix à chacun de ses Volumes, il s'est fait un scrupule d'apprécier celui-ci; *de peur*, dit-il, *de voir tomber dans des mains imprudentes & criminelles d'abominables écrits si dignes du feu.* En ce cas, le reméde étoit facile; il n'avoit qu'à les y jetter lui-même tout d'un coup, & n'en point charger son Catalogue, non plus que des *Contes du Pogge*, de *la Réligieuse en chemise*, de l'*Académie des Dames d'Aloisia*, & de la *Bibliothéque d'Aretin:* Ecrits infames & détestables, qui ne sont pas moins dignes du feu que son Manuscrit, mais qu'il ne laisse pourtant point d'offrir sans répugnance au public; & dont il a la générosité de vouloir bien se défaire pour le prix de 30 *f*, 25 *f*, &c. (43); encore ne les verroit-il peut-être point partir sans verser quelques larmes, comme il nous en avertit fort plaisamment à la fin de son avis *ad Bibliophilos*, qui est certainement une piéce tout-à-fait singuliére. Pour justifier la vente de sa Bibliothéque de son vivant, il y allégue, comme des éxemples fort propres à l'autoriser, celles des Bibliothéques de l'Abbé Bignon, de van Hulst, & de van der Mark, auxquelles il pouvoit encore bien joindre celles de la Sarraz & de Mencken. Mais, il ne savoit pas apparemment, qu'elles n'ont jamais eu d'autres motifs, les unes que le besoin & l'ignorance, & les autres qu'une avidité sordide.

(42) Bibliotheca Uffenbachiana universalis, seu Catalogus Librorum Zach. Conradi ab Uffenbach, *Tom. III, pag.* 751.

(43) *Ibidem, Tom. I, pag.* 974-975.

Selon le même Auteur, le fameux Comte de Rochester, qu'il traduit fort élegamment par *Rochestriæ Comes*, non seulement fit autrefois une Comédie très sale & très impure, en vers Anglois, à la loüange de la Sodomie; mais même cette éxécrable Piéce fut joüée à la Cour, sous le Régne dissolu & pervers de Charles II. (44). Ces derniéres particularités ne sont nullement croiables, quelque perdu que fût de débauche le Prince sous lequel on les place. Ce n'est pas que je croie, qu'il en eut fait quelque scrupule par rapport à lui & à ses Courtisans; mais, je pense, qu'il n'auroit ôsé hazarder une pareille démarche, dans la crainte de l'éclat scandaleux qu'elle auroit fait, & des suites fâcheuses qu'elle auroit pu avoir. D'ailleurs le Docteur Burnet, qui l'a dépeint d'une maniére si éxacte & si recherchée, ne dit rien de semblable: &, disposé comme il étoit envers ce méprisable Prince, il n'est nullement probable qu'il eut oublié ou supprimé une ombre si propre à donner du jour à son tableau, & à en relever fortement toutes les couleurs. Quoi qu'il en soit, Mr. d'Uffenbach n'a point eu le même scrupule pour cette Comédie, que pour l'*Alcibiade*; & il n'en demande modestement que 20 florins.

(44) *Ibidem, Tom. III, pag.* 750. *Voici ses propres termes:* Comitis Rochestriæ Comœdia, Versibus perobscœnis, in nefandi criminis laudem, sub titulo SODOMÆ scripta: *Sodom, a Play, by the Earl of Rochester.* Spurcissima ac plane execranda hæc Comœdia, dissolutissimis Caroli Regis temporibus, in Aula Regia acta perhibetur. *Selon Mr.* Beyer, Memoriæ Librorum rariorum, *pag.* 150, *cette afreuse Comédie a été imprimée* à Londres, *mais sous le nom* d'Anvers, en 1684, in 8: *& elle fut joüée en présence du Roi par des Personnes toutes nuës.*

CATHERINE DE MEDICIS, Femme, Mère, & Belle-Mère de cinq Rois de France consécutifs; & l'une des plus grandes & des plus habiles Reines, mais en même tems l'une des plus terribles Femmes, qu'il y ait jamais eu au Monde. Son Histoire generale a été traitée par trop d'Ecrivains différens & de divers partis, & par conséquent elle est trop bien connue, pour la recommencer de nouveau ici. Je ne m'arréterai donc qu'à deux faits particuliers, qui concernent son attachement également superstitieux & criminel à la magie, & qu'on lui a très souvent reproché, peut-être avec aussi peu de fondement que de discrétion. L'un concerne un certain Talisman ou Médaille mistérieuse ou magique, qu'on assure s'être conservée jusqu'à nos jours dans la Famille

mille de Messieurs de Mesmes (*A*); & l'autre, un certain enchantement, dans lequel on

(*A*) *Un Talisman ou Médaille mistérieuse ou magique, qu'on assure s'être conservée jusqu'à nos jours dans la Famille de Mrs. de Mesmes.*] Le prémier Ecrivain, qu'on sache avoir parlé de ce monument extraordinaire, est l'Auteur d'un petit Livret, composé peu après la découverte du complot de Grandval contre la vie du Roi Guillaume, intitulé *l'Art d'assassiner les Rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV. & à Jaques II.* & imprimé *à Londres, chez Thomas Fulber, en* 1696, *in* 12°. Voici de quelle maniére il s'en exprime. „ Catherine de Médicis" dit-il (1), „ contrainte d'abandonner au Prince de Condé le maniement des affaires, en fut si affligée, qu'elle se retira dans son cabinet pour s'abandonner entiérement à la solitude pendant quelques jours, & qu'elle ne voulut point qu'aucun de sa Cour l'approchât. . . . Finalement, elle fit appeller Mr. de Mesme, ... & lui confia une boëte d'acier bien fermée à clef, & lui dit que la Guerre civile lui donnant de mauvais présages de sa destinée, elle avoit jugé à propos de lui remettre entre les mains ce sacré dépot, qui étoit le plus riche trésor qu'elle eut dans le Monde; avec ordre de ne l'ouvrir jamais, ni de la donner à personne, à moins que ce ne fût par son commandement signé de sa propre main: & engagea Mr. de Mesme à faire serment, qu'il lui tiendroit parole, sur peine d'encourir sa haine & son indignation. Cette Reine étant morte sans retirer la boëte des mains de Mr. de Mesme, & celui-ci étant pareillement décédé après Catherine de Médicis, les Héritiers de Mesme la gardérent longtems dans leur famille sans l'ouvrir. Cependant, le tems, qui fait oublier toutes choses, rendit les enfans de Mr. de Mesme assez curieux pour l'ouvrir, dans la pensée d'y trouver un trésor inestimable. La boëte étant ouverte, on trouva, avec le dernier étonnement, une chose qui fait horreur. C'étoit une Médaille de Cuivre, ovale, en forme de bouclier ou de rondache, semblable à celles que les anciens Romains consacroient à leurs faux Dieux. La Gravûre de cette Médaille représentoit Catherine de Médicis, étant à genoux en forme de suppliante, faisant offrande au Démon, qui étoit peint sur un throne relevé, avec des traits les plus affreux & les plus horribles que l'on puisse imaginer. Cette Princesse avoit à ses côtez ses trois Fils, Charles, Henri, & le Duc d'Alençon; avec cette devise en François: *Soit, pourvû que je régne.* L'on voit encore aujourd'hui cette même Médaille dans la Maison de Mesme, dont est sorti Mr. le Comte d'Avaux ci-devant Ambassadeur en Hollande. Les curieux, qui voudront être informez des circonstances de cette Histoire secrette, les pourront apprendre de la propre bouche de ce Ministre".

(1) L'Art d'assassiner les Rois, *pag.* 172. & *suiv.*

Sept ou huit ans après, Mr. Bayle fit sur ce narré diverses Remarques, dont je me contenterai de donner le précis. *Voilà*, dit-il (2), *un Auteur, qui veut paroître bien assûré de son fait, puisqu'il en prend à témoin Mr. le Comte d'Avaux:* . . . . Mais, *je ne suis pas persuadé que sa narration concernant cette Médaille soit vraie;* . . . . . *& voici d'où naissent mes doutes.* I. „ On ne sauroit deviner par quelles raisons Catherine de Médicis auroit fait faire cette Médaille. Nous ne trouvons point dans les Livres des Démonographes, que le Diable éxige cette espéce de monument. Pourquoi donc cette Princesse se seroit-elle portée à cette oeuvre de surérogation? Elle ne pouvoit point ignorer, que son sacrifice au Diable étoit une action monstrueuse, & que si l'on venoit à savoir qu'elle s'étoit donnée à lui avec ses trois Fils, elle deviendroit l'horreur de toute la terre, & s'exposeroit à la fureur des François. S'il y a quelque chose qui demande l'obscurité la plus noire, c'est assurément le culte du Diable. Et nous croirions qu'une Reine, qui étoit si politique, a fait graver sur le bronze sa consécration au Diable, sans craindre, ni la durée de ce métal, ni les accidens qui la pouvoient faire tomber entre les mains d'un honnête Homme, ni l'indiscrétion des ouvriers? On me répondra qu'elle les fit empoisonner, dès que la Médaille fut faite. A la bonne heure. Mais, je dis en II. lieu, qu'il n'est point probable, qu'elle ait voulu confier ce dépôt à aucun Homme. La crainte d'une révolution, qui eut exposé ses pierreries au pillage, l'eut obligée à faire enterrer ce monument infernal, ou à le cacher dans quelque mur, & non pas à l'envoïer à Mr. de Mesme. Une Femme aussi défiante que celle-là eut voulu jouër au plus sûr. Elle auroit plutôt choisi un dépositaire inanimé, que l'Homme du monde le plus fidéle. III. Cette grande incertitude du sort de Catherine de Médicis ne dura que peu de mois, au commencement de la prémiére Guerre civile en 1562; & elle fut bientôt au dessus de ses affaires, principalement après la Paix de Mars 1563. Pourquoi donc n'eut-elle pas retiré d'entre les mains de Mr. de Mesmes ce dépôt horrible, dès qu'elle se vit hors d'embarras? Il n'entre point dans l'esprit, qu'elle ait pu avoir l'étrange sécurité que l'Anonyme lui attribuë par rapport à une boëte, de cette conséquence: sécurité, qui devient encore bien plus surprenante, lorsqu'on remarque qu'elle n'a pas même redemandé ce *sacré dépôt*, & ce *riche trésor*, aux héritiers de Mr. de Mesmes, pendant près de 20. ans qu'elle lui survécut. IV. Si l'on me montroit une telle Médaille, je dirois peut-être qu'elle est satirique, & que les ennemis de la Reine-Mere la firent frapper; car, il y a longtems que l'on se sert des Médailles, aussi bien que des Libelles, pour difamer les personnes à qui l'on veut nuire (3). Je ne nie pas qu'il ne se présente ici une très grande difficulté; puisqu'il seroit fort étrange, que, si l'on avoit fait frapper une Médaille comme celle-là, il ne s'en trouvât aucune trace dans les Livres de ce tems-là, & qu'elle ne fût pas connuë des Médaillistes. V. La Passion, que l'on a pour les Médailles, feroit faire à certaines gens deux cens lieuës pour voir un bronze aussi extraordinaire que celui où Catherine de Médicis auroit fait graver son culte du Diable. Y avoit-il rien de plus facile à éclaircir que cela? On leur indiquoit une source qu'ils pouvoient trouver à leur porte: ils n'avoient qu'à s'en aller à l'Hôtel de Mesmes. VI. Mr. le Comte d'Avaux, qu'on mettoit en jeu si hardiment, & Mr. le Président de Mesmes son Neveu, qui n'auroit eu qu'à faire donner un petit mémoire à quelque Auteur de Mercure, ou de Journal, ou de Gazette, pour démentir publiquement cette narration, auront crû apparemment, qu'un Livre sans nom, sans autorité, sans aveu, ne méritoit que du mépris; & que ce seroit donner du poids à un libelle, que de témoigner que l'on y eût fait quelque attention. VII. Enfin, quand bien même ces Mrs. auroient fait réfuter publiquement ce qui concerne cette prétenduë Médaille, l'Anonime, ou ses amis, pouvoient répondre qu'on n'a pas voulu convenir d'une vérité qui seroit trop difamante „ pour

(2) Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 491, 493.

(3) *Voïez en divers éxemples bien notables, ci-dessus, Article* CONDE', *& joignez-y ces quatre-ci. Lors des fâcheuses extrémitez où la France se trouva réduite en* 1693, *tant par la guerre, que par la famine; quelques Mal-intentionnez firent courir ces Modéles de Médailles Satiriques. Dans l'une Jaques II. se sauvoit d'Angleterre dans une barque; &, sur le Revers, Louis XIV. faisoit descendre par les fenêtres de son Palais les meubles d'Argent, pour les envoier à la Monnoie: ce qui étoit accompagné de cette double Devise,* JAQUES DE'LOGE, ET LOUÏS DE'ME'NAGE. *Dans la seconde étoit la fameuse place des Victoires avec son Inscription trop orgueilleuse* VIRO IMMORTALI. *& dans l'Exergue ce Distique violent.*

ATTONITAE LODOIX NUNC FULGET AUREUS URBI:
AENEUS EST INTUS, GALLIA TESTIS ERIT.

& sur le Revers, un Soleil, de chacun des raïons duquel pendoit quelque Arrêt à la charge du pauvre Peuple, avec cette Devise, SIC LUCET. *Dans la troisiéme l'on voioit le buste de Louis XIV, avec ces mots,* LODOVICUS XIV. MAGNUS RERUM SUBVERSOR: *& sur le Revers, ce Prince, faisant revêtir quelques gueux, & dépouiller quantité de riches, avec ces mots de St. Luc I, 53,* ESURIENTES IMPLEVIT BONIS, ET DIVITES DIMISIT INANES, *qui dans cette occasion, signifiont,*

Il enrichit la plus vile canaille,
Et met à sec les plus honnêtes gens.

Sur une IV, on voit d'un côté son buste & ses titres; &, de l'autre, il paroit lui-même en Chasseur tirant sur des pigeons & des lapins dans une basse-cour, avec ces mots LOUIS LE GRAND TIRANT: *ce qui tient plus du Rebus que de la Devise, mais n'en est pas moins satirique & propre à signifier, qu'il étendoit sa persécution jusques sur les personnes les plus foibles & les plus innocentes. Parmi ces Médailles satiriques, il y en a même quelque fois de fort sales: témoin celle qu'on trouve dans un petit mauvais Libelle, intitulé Réfléxions sur la Lettre du Roi de France au* Cardinal de Noailles *sur la* Victoire de *Luzzara. & imprimée à* Cologne, chez Pierre Marteau, en 1702, in 12. *Au Revers de son buste couronné de lauriers, on voit sa chaise percée fournie selon sa destination, & surmontée de son épée & de son sceptre passez en sautoir & soutenant sa couronne, avec ces mots à l'entour:* A REGE FACTUM EST ISTUD, ET EST MIRABILE IN OCULIS NOSTRIS: Profanation digne de l'Auteur d'un pareil Libelle: & dans l'*Exergue*, EPULIS PARISIENSIBUS COMMODO ABSOLUTIS. 31. JAN. 1687.

„ pour la mémoire de Catherine de Médicis ; mais, „ on auroit pû leur repliquer, *Pourquoi donc assuriés-vous que Mr. le Comte d'Avaux étoit tout „ prêt de satisfaire les curieux, qui voudroient être „ informez des circonstances de cette Histoire secrette?* ".

A ces VII. Remarques Mr. Bayle ajouta très prudemment les trois Réflexions suivantes : 1, *qu'il doute, mais qu'il ne nie pas*; 2, que *ce n'est point l'atrocité de l'action, ou la piété de Catherine de Médicis, mais la prudence, qui l'empêche d'ajouter foi au conte de l'Anonime, ne pensant point que cette Reine eut fait scrupule de contenter son ambition, ou de conserver sa santé, par les secrets des magiciens*; & 3, qu'il *ne pense pas que l'anonime ait inventé la chose*, mais *qu'il en a été persuadé; l'aiant oui dire à des gens qui prétendoient la tenir de quelque vieux domestique de l'Hôtel de Mesmes* (4). En effet, malgré la force apparente de tous ces raisonnemens (5), la Médaille s'est véritablement trouvée chez Mr. le Président de Mesmes, qui a bien voulu permettre, qu'on en prît & publiât le dessein, & qu'on en donnât l'explication au public. Et si cette découverte prouve très bien, que l'Anonime a eu grand tort d'avancer, sur le raport mal fondé *de quelque vieux domestique de l'Hôtel de Mesmes*, que *Catherine de Médicis étant à genoux en forme de supliante faisoit offrande de soi & de ses trois Fils au Démon* (6); elle justifie du moins suffisamment la bonne-foi de cet Auteur touchant l'éxistence de la Médaille : & elle prouve encore mieux, qu'il est très dangereux de trop compter sur la probabilité de nos conjectures, quelque vraisemblables & quelque bien fondées qu'elles nous paroissent.

(4) Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 496, 497.

(5) *Voiez* les Memoires de Trevoux, *Décembre* 1704, *pag.* 2126.

(6) *Voiez ci-dessus la Citation* (1), *vers la fin.*

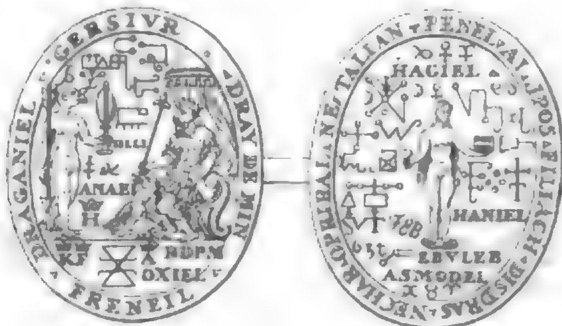

Dès que cette Médaille, que j'ai fait représenter ici, eut été découverte, on en vit paroître quatre différentes explications. La I, qui est fort simple & fort courte, & qui n'est peut-être pas la moins raisonnable, n'est donnée par l'Auteur de la II, que comme une espéce d'introduction à la sienne; & c'est dommage qu'il l'ait un peu trop abrégée. *Un habile Homme*, dit-il, (7) *prévenu d'idées désavantageuses à Catherine de Médicis, soutient que* cette Médaille *est l'ouvrage de quelqu'un de ses devins, dont elle étoit, dit-on, la duppe; & qu'on a voulu par là perpétuer la mémoire d'un événement, qu'on raconte, vrai ou faux. On dit, qu'un de ses devins lui fit voir dans un miroir magique la destinée de ses quatre enfans* (8). *Cet habile Homme croit donc, que le* Jupiter *représente* Henri II, *à qui* Catherine de Médicis, *sous la figure d'*Isis, *présente un* Miroir magique. *L'F, le K, l'H, & l'A couronnez marquent, selon lui, les* Couronnes *promises par le devin aux quatre enfans de Catherine, sçavoir à* François II, *à* Charles IX, *à* Henri III, *& au* Duc d'Alençon. *La Prédiction fut fausse à l'égard de ce dernier* (9). *Il explique le* Revers de la Médaille *selon les mêmes préjugés. On sçait que les ennemis de cette Reine lui ont reproché d'autres passions, que l'ambition* (10). *Il pense, enfin, que tous ces noms Demi-Hébreux sont un Jargon mystérieux, dont ces Imposteurs ont coutume de se servir, & qu'on ne doit chercher aucun sens dans ces mots barbares.*

La II, dans laquelle on prétend *justifier cette Reine, & qui*, dit-on, *sans être appuiée sur de faux bruits, paroitra assurément ingénieuse & vraisemblable* (11), pourroit bien ne sembler nullement telle à bien des lecteurs. Elle commence ainsi. „ Pour expliquer cette Médaille énigmatique, je „ commence par le côté le plus noble de la Mé„ daille, sçavoir celui où *Jupiter* paroit assis sous „ une tente, la couronne sur la tête, tenant un „ sceptre à fleurs de lis de la main droite, le code „ des loix de la gauche, & aiant à ses pieds un ai„ gle. Vis-à-vis de lui est une figure d'Hom„ me (12), semblable à celle d'*Anubis*. Cet *A*„ *nubis*, si on peut l'appeller ainsi, a le bec & les „ pieds d'un Coq, pour représenter un peuple Fran„ çois, à cause de l'équivoque du mot *Gallus*. Il „ tient de la droite une flêche, & de la gauche un „ miroir, pour marquer un peuple, qui prend la „ liberté, & qui a l'imprudence de représenter, les „ Armes à la main, & sans respect, ses sentimens „ à son Roi, & de lui représenter ce qu'il doit fai„ re. C'est-là le génie de l'hérésie, qui ne veut „ point de maître, ou qui veut pouvoir lui faire la „ loi. L'Auteur de cette Médaille insolente fait „ sentir par-tout, qu'il étoit de ce parti-là : & „ les mots composez de Latin, de Grec, & d'Hé„ breu, &c., Langues dans lesquelles les Prote„ stans se vantoient autrefois d'être fort sçavants, „ font assez voir, que c'est un Hébraïsant de cette „ caballe-là qui fait ici ses preuves. Sous le Sim„ bole donc d'*Anubis*, un Huguenot a voulu re„ présenter son parti; &, sous celui de *Jupiter*, „ *Henri III*, au commencement de son Régne, & „ avant son mariage: &, afin qu'on n'en doutât „ pas, on a eu soin de le dire dans ce mot ANAEL „ & dans cette H couronnée, qui sont entre ces „ deux personnages vis-à-vis de l'aigle, & qui „ signifient, C'EST ICI LA TENTE DU „ ROI HENRI. Ces mots DRAGANIEL, „ GERSIUR, DRAYDEMIN, FRE„ NEIL, qu'on lit à l'entour, signifient à la let„ tre (13) FAITES QUE DIEU SOIT „ SATISFAIT, CHASSEZ L'ENNE„ MI, RENDEZ LES PEUPLES HEU„ REUX, LICENCIEZ LES TROU„ PES REPANDUES DE TOUS CO„ TEZ. Le mot SILLI, qui est entre le mi„ roir d'Anubis & le sceptre de Jupiter, peut si„ gnifier, ou NE NOUS PARLEZ PLUS „ DE PAPE, ou AIMEZ LA PAIX, les „ deux Articles que les Huguenots souhaitoient a„ vec le plus d'ardeur. Enfin, les lettres, qu'on „ voit dans l'Exergue, KF ABDPM, & au „ dessous OXIEL, signifient RENVERSEZ, „ SEIGNEUR, ET CONVAINQUEZ, „ D'INIQUITÉ LES RUSES DE LA „ REINE CATHERINE, QUI SONT „ SI FUNESTES A L'ETAT; ET LES „ ARTIFICES PERNICIEUX DE CEUX „ QUI SONT ATTACHÉS A LA „ REINE: & c'est la priére dévote, que la „ Réforme apprenoit à son *Anubis*, c'est-à-dire à „ son peuple. Le Revers a d'abord ces mots-ci se„ mez dans le champ; HAGIEL, HANIEL, „ SUT,

(7) Mémoires de Trévoux, *Décembre* 1704, *pag.* 2126, 2127.

(8) *Il falloit dire de ses quatre Fils; car, elle avoit encore d'autres Enfans. Il sera parlé de ce Miroir magique dans la Remarque (B).*

(9) *Je ne prétens nullement soutenir la vérité de la Prédiction, mais celle de l'explication du prémier Auteur contre le second. Le Duc d'Alençon ne fut-il point reconnu Duc de Brabant, &c., par les Peuples des Païs-Bas? Et n'étoit-ce pas-là une assez belle Souveraineté? Si l'on objectoit, qu'il n'avoit point le titre de Roi, ce ne seroit rien dire, & ne disputer que de mots. Les couronnes réünies de ces différentes Provinces ne valent-elles donc pas bien celles de certains Roïaumes?*

(10) *L'on a eu d'autant plus de tort de supprimer ici toute l'explication de ce Revers, que c'est probablement l'endroit le plus curieux, & le plus intéressant de cette Médaille, & qu'il pourroit bien désigner les Galanteries secrettes de Catherine de Médicis.*

(11) Mémoires de Trévoux, *Décembre* 1704, *pag.* 2127.

(12) *Le Graveur de la figure ci-jointe, & publiée par l'Auteur même, s'est donc bien trompé; car, tout y dénote bien clairement une femme, aussi les Auteurs de la I. & de la III, explication font-ils, de cette figure, la Déesse Isis. Moi même, qui ai vu ce* Talisman *& sa* Boete d'acier, *chés le Graveur* Bérenger *à Paris j'y ai très bien distingué les caractéres distinctifs de la femme.*

(13) *C'est à dire, selon l'Auteur, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans, & auparavant Garde des Sceaux.*

„ SUT, EBULEB, ASMODÉE; qui signifient en notre Langue, PRÉPAREZ-VOUS A PARLER, PRÉPAREZ-VOUS A RÉPONDRE, CESSEZ DE VOUS LAISSER GOUVERNER PAR VOTRE MERE, CESSEZ DE COMMETTRE DES INJUSTICES. C'est encore-là la Remonstrance respectueuse de l'*Anubis Protestant* à Henri III. Il ne reste plus que la légende, qui se lit à l'entour de ce Revers de la Médaille. La voici. NECHAR, OPRIBAL, NE' TALIAN, PENEL, AI, IPOS, FILIACH, DISDRAS. Cela signifie en François : AYE'S HONTE DE CHERCHER UNE MAITRESSE CHEZ LES ETRANGERS; EN CHERCHANT UNE BEAUTE' ET UNE DIVINITE' VIVANTE CHEZ LES ITALIENS, VOUS FAITES INJUSTICE A LA FILLE DE VOTRE FRERE. Il paroit que l'Auteur de cette Médaille vouloit détourner Henri III. d'épouser la Princesse Louïse, Fille du Comte de Vaudemont qu'il traite d'étrangére & d'Italienne, comme Lorraine & fort attachée à la Réligion qui domine en Italie, c'est-à-dire à la Catholique-Romaine. C'est cette *Divinité vivante*, dont le Simbole remplit le champ de la Médaille, & qui est fort au goût des Huguenots, dont les peintures & les devises sont ordinairement messéantes, & les expressions sales ou impies. Cette Fille de son Frère, à qui Henri faisoit injustice, étoit Marie Elizabeth, Fille de Charles IX, qui devoit céder le pas à Louïse devenue Reine. Pour ce qui est des traits bizarres & irréguliers, que l'on voit parsemez dans les champs de cette Médaille, ils n'ont nul rapport aux mots qu'on y lit: le seul caprice les a mis, pour faire croire qu'il y a du mistére caché là dessous. S'il y a quelques figures de constellations, il n'y a rien du moins qui ait l'air de Talisman. Il falloit que Catherine de Médicis ne sçut pas ce que c'étoit qu'elle gardoit si précieusement. Peut-être y substituoit-on quelque autre sens imaginaire; & peut-être que, s'accommodant à son panchant pour les prédictions Astrologiques, on lui expliquoit tout cela comme elle pouvoit le désirer; se gardant bien, cependant, de lui découvrir le vrai sens des légendes, qui font pourtant uniquement tout l'essenciel de cette Médaille (14)." Cette explication, comme on voit, est toute remplie de conjectures aussi téméraires, que singuliéres: & des imaginations si hardies & si extraordinaires ne peuvent guéres venir que de ce même Génie entreprenant & audacieux, qui a porté depuis le Père Hardouïn, non seulement à dépêcher Louïs XII. au grand Caire, afin de pouvoir expliquer selon ses préjugés, & à l'avantage de l'Eglise Romaine, la fameuse Médaille où ce Prince menaçoit Rome en ces mots d'Esaïe. XIV, 22, PERDAM BABYLONIS NOMEN (15); mais même, à placer le tems de Job vers la fin des Roiaumes d'Israel & de Juda; &, qui pis est encore, à faire *prêcher* Salomon *après sa mort*, comme *un Homme revenu de l'autre monde pour apprendre à mépriser celui-ci* (16); &, enfin, à soutenir très témérairement, & cela uniquement par prédilection pour le Siége Papal, que le *Cephas* si justement censuré par St. Paul n'est pas St. Pierre, vulgairement appellé *le Prince des Apotres* (17). Je ne dis rien de l'injustice énorme, qu'il y a à injurier grossiérement, & à charger d'accusations si graves, tout un corps célébre; & cela, à propos de choses aussi obscures, & aussi indéchiffrables que celles dont il s'agit ici: parce que, quelque odieuse que soit l'imputation si injustement faite aux Protestans dans tout le cours de cette explication, ils en ont été pleinement justifiés, par un des confréres de l'Auteur même, dans l'explication suivante.

(14) *Tiré & abrégé des* Mémoires de Trévoux, *Déc.* 1704, *pag.* 2127--2143.

(15) *Voiez le* Journal des Savans, *Janvier* 1707, *pag.* 195; & Harduini Opera Selecta, *pag.* 905.

(16) *Voiez sa* Paraphrase de Job, *Préface*, *Sign. K. v*: & *sa* Paraphrase de l'Ecclésiaste, *Préface*, *Sign. a vij.*

(17) Harduini Lucubratio *ad calcem ejus* Commentarii in Novum Testamentum.

Cette III. Explication est du Père Ménétrier, Jésuite; & c'est dommage, qu'il l'ait laissée imparfaite. „ Vous ne me demandez pas " dit il, „ une Apologie de la Reine, mais une explication de la Médaille, dont la seule vûe réfute assez la Vision de l'Anonime (18). Je ne me flatte pas d'en avoir trouvé la clef: mais, je crois y avoir entrevû certains endroits par où l'on pourroit former des conjectures qui paroitroient assez bien établies. . . . I. Le monument, dont il s'agit, ne fut jamais une Médaille, mais un Talisman. II. Il ne fut jamais frappé, mais seulement moulé. III. Catherine ne l'a point fait frapper. IV. L'on n'y voit aucune apparence de Culte rendu au Démon. Ces éclaircissemens sont sensibles aux yeux de tout le monde. . . . Je dis que c'est un Talisman, fait par Jean Fernel, natif d'Amiens, prémier Médecin du Roi Henri II, & qui reçut de grands bienfaits de la Reine Catherine. Cette Princesse étoit persuadée, que l'habile Médecin, par ses remédes, & les régimes de Vie qu'il lui avoit fait garder, avoit beaucoup contribué à lever les empêchemens que causoient à sa fécondité certaines humeurs dont son tempérament étoit chargé. Ainsi, autant de fois qu'elle devint Mère, autant de fois elle fit de magnifiques présens à Fernel. Il voulut bien passer pour Auteur de ce Talisman, puisqu'il mit son nom au bas de l'ovale de la prémiére face, où on lit distinctement *Frainel* (19), qui étoit son véritable nom, qu'il changea en celui de *Fernel*, pour le rendre plus singulier dans ses ouvrages, selon le génie de la plûpart des Ecrivains de ce tems-là. Il y a encore à présent des *Fresnes*, des *Fraisnels* & des *Fraisneaux*, à Amiens; mais, on n'y parle d'aucun *Fernel* au moins qui soit connu. Comme il se détermina à faire cette Médaille en forme de Talisman, il voulut en observer les maniéres, & représenter la Reine sous les figures simboliques d'Isis Reine d'Egypte. On y donnoit à cette Déesse une tête d'Epervier, pour exprimer la vivacité de son esprit, sa droiture, & son activité. C'étoit d'ailleurs la devise propre & particuliére de la Maison de Médicis, qui portoit en cimier de ses armoiries un Epervier. Sur le derriere de sa tête on peut remarquer la figure d'un Globe sur lequel s'étend une figure en forme de Serpent. C'est l'Horoscope ou l'Ascendant de Cosme de Médicis. Du bec de cet Epervier sort une tige de pavot en trois coques ou têtes, avec leurs chapiteaux en forme de diadémes (20). C'est un simbole de la fécondité de la Reine. Le dard, qu'elle tient dans sa main droite, & le miroir qu'elle a en sa gauche, sont deux simboles d'Isis, dont l'un marque la subtilité de son esprit, & l'autre sa sagesse dans les affaires publiques. Elle est plantée devant le Roi Henri II. son époux, qui lui présente son sceptre, comme pour lui remettre la Régence de ses Etats, pour en donner la conduite à ses Enfans; ce qui se fait entendre par le mot ILLIS, qu'il faut lire à rebours du Roi à la Reine: &, pour marquer, en même tems, que ce ne devoit être qu'après la mort du Roi. Il est assis sur un aigle, simbole des anciennes Apothéoses dans les Médailles des Empereurs. Enfin, le chiffre du Roi, l'H couronné qui est entre l'un & l'autre, est comme le Sceau de l'autorité qu'il lui donne. Dans l'Exergue se voit le chiffre couronné de François II; &, tout attenant, est celui de Charles IX, tel qu'on le voioit sur ses monnoies & sur les casaques de ses Gardes. Plus loin, un A couronné désigne le Duc d'Anjou déja Roi de Pologne; BD, *Brabantiæ Dux*, le Duc d'Alençon; & PM, la Princesse Marguerite (21). *Oxiel*, qui est au-dessous de ces quatre derniéres lettres, signifie en Hébreu *Dieu-le-Veuille*, répond à *utinam*, & marque un souhait pour l'élévation du Duc d'Alençon & de la Princesse Marguerite, à l'exemple de leurs Frères. La seconde Face du Talisman est une peinture des débauches de Diane de Poitiers, pour s'emparer de l'esprit & du cœur de Henri II. (22). Elle est représentée ici sous la figure la plus indécente où puisse être une Femme sans pudeur, qui étoit, la peinture que Fernel en a voulu faire (23). Le Cœur, qu'elle tient serré en sa main droite, représente celui de Henri II. & le Peigne, qu'elle tient en sa gauche, représente le Chef des Armoiries de la Maison de Saint Valier, dont le nom est marqué par les Lettres S V (24). Mais, les principaux Mistéres de ce Talisman sont où cette Femme jette les yeux. Les Pois, mis entiers entre la double F & la double Croix, & faisant allusion à son nom de *Poitiers*, marquent la grande fortune de Diane sous François I. par le moïen des Lorrains. Le Chiffre de *Venus*, marqué au dessus de sa tête entre *Aries* & *Taurus*, signifie „ qu'el-

(18) *Voiez la ci-dessus* Citation (1).

(19) *Il n'y a point* Frainel, *mais* Freneil.

(20) *Il faut user d'un peu de* Contorsie, *comme disent les Italiens, pour appercevoir cela & diverses autres choses qu'a vues le P.* Ménetrier.

(21) *Malheureusement, lors que le* Duc d'Anjou *devint* Roi de Pologne; & *le* Duc d'Alençon, Duc de Brabant; *la* Princesse Marguerite *ne pouvoit plus être apelée que* Reine de Navarre. *D'ailleurs*, Alençon *ne fut pas* Duc de Brabant *pendant qu'*Henri *fut* Duc d'Anjou & Roi de Pologne.

(22) *On ne voit pas à quoi bon faire entrer, dans un Monument fait auplutôt après l'élévation du Duc d'Alençon à la Souveraineté des Païs-Bas, une Femme, dont la faveur avoit cessé avec la Vie de Henri II, & morte dès l'an* 1566.

(23) *La figure, que l'Auteur suppose que* Fernel *a donnée à* Catherine de Médicis *dans la première face de ce Talisman, n'est pas moins indécente que celle-ci, & ne lui suppose pas plus de pudeur. Mais, il falloit louër* Catherine de Médicis, & *blâmer* Diane de Poitiers.

(24) *Pourquoi ne donner aucune signification au* T *qui fait ces deux Lettres? Mais, en le joignant à elles, que devient le* Saint-Valier *de l'Auteur?*

„ qu'elle a été la Venus de François I. & de Henri II: & les mots *Asmodée* & *Ebullé*, qui sont sous ses pieds, marquent qu'Asmodée, Démon de l'impudicité, étoit l'auteur de la fortune de cette Diane, & de Diane sa fille, Duchesse d'Angouléme, de Castres, & enfin de Montmorenci (25). Les légendes sont composées de mots imaginez peut-être pour donner à penser: ou, s'ils ont quelque signification, il y a sujet de croire, que c'est de quelques personnes qui ne faisoient pas grand bruit dans le Monde (26)."

La IV. Explication est de Mr. le Duchat, qui paroît croire que cette Médaille n'a point été gravée; & qui n'en a pas connu les deux prémiéres explications, aïant dit en propes termes, que *le Père Ménétrier a éxaminé le prémier ce Monument* (27). Après avoir observé (28), que Catherine de Médicis étoit trop prudente, pour confier un pareil secret à Mr. de Mêmes, Sur-Intendant de la Maison de Navarre depuis 40. ans, & qu'il étoit beaucoup plus naturel de croire, que cette Médaille avoit été fabriquée contre cette même Princesse par quelque Courtisan outré de la Reine de Navarre, qui, n'approuvant point une action si horrible, remit en secret ce monument à Mr. de Mêmes, chez les Héritiers duquel il s'est conservé jusqu'à présent; il change d'avis absolument (29): &, après avoir réfuté quelques endroits de l'explication du Père Ménétrier, il expose ainsi la sienne. *Fernel*, ou *Frainel*, aïant procuré à *Catherine de Médicis* une heureuse fécondité, voulut en laisser à la postérité un monument autentique. Les figures d'*Isis* avec son *dard* & son *miroir*, de l'*Epervier*, des *têtes de Pavot*, des *trois Coqs avec des Chapiteaux en forme de Diadéme*, de la *Banniere de France* (30), *du Roi assis qui lui présente son Sceptre* avec le mot *Ilus*, & enfin des *Lettres couronnées*, *H. K. F. A*, conviennent fort bien à cette *Reine*, à sa *Maison*, à sa *fécondité*, à son Mari *Henri II.* soutenant la *Maison de Valois*, & à ses trois Fils, *François*, *Charles*, & *Alexandre*, alors seuls vivans, & pour la grandeur desquels Fernel forme des voeux en ces mots, *Bene Dicit Principibus Magnis*. La *posture indécente* du Revers est celle de Catherine de Médicis, qui se dispose à accoucher. Le *Cœur*, qu'elle tient en sa main droite, est celui du Roi; & le *Peigne*, qu'elle a dans la gauche, & qui est le Simbole de la propreté, marque qu'il n'y a rien que de pur & de net dans la conduite de la Reine. Les *six Besans* sont les Armes de la maison de Médicis, mal posez pour mieux cacher le Mystére. Ils sont entre un *double F*, & une *Croix de Lorraine*, pour faire connoitre que la Maison de ce nom avoit voulu éloigner la Reine de l'esprit du Roi (31). Le *Fer de la Charuë*, Simbole de la *Fertilité*, & qui ne molit point dans quelque terre qu'on le veuille faire entrer, marque que Fernel avoit pris la liberté de dire au Roi, que, lors qu'il feroit avec la Reine, il devoit emploïer toute sa force & sa vigueur; ce qu'expriment bien les Lettres S. V. *Sola Virtute*, ou *Virilitate* (32). Suivant cet avis, ce Prince mit *Venus* entre *Aries* & *Taurus*; c'est-à-dire, qu'il s'approcha de la Reine à la fin de *Mars* ou au commencement d'*Avril*: ce qui procura la naissance du Daufin *François* (33), qui fut suivie de celles de ses fréres *Charles*, & *Aléxandre* qui fut depuis nommé *Henri*. Celui-ci nâquit en 1551: &, comme il n'est fait dans cette Médaille aucune mention du dernier Frère, François depuis Duc d'Alençon & d'Anjou, né en 1554, il y a beaucoup d'apparence qu'elle a été faite entre ces deux années. Telle est l'explication de Mr. le Duchat. Mais, à quoi bon tant de caractéres hiéroglifiques, tant d'énigmes, tant de mystéres, dans une Médaille qui n'auroit *été faite que pour rendre la Mémoire de Fernel illustre à la Postérité* (34)? S'ensevélit-on ainsi dans des monumens uniquement destinez à se faire connoitre?

V. A l'imitation de ces quatre explications, j'en proposerai une cinquiéme fort différente, quoique sans me fatiguer à chercher d'autres interprétations à la plûpart des mots extraordinaires qui se lisent sur cette Médaille, que celles que leur a données l'Auteur de la seconde. La *Ligue*, représentée par une Femme à bec & pieds de Coq, comme confédération Françoise, & tenant de la main droite une fléche, & de la gauche un miroir, pour désigner sa force & sa prudence politique; mais, aïant devant elle, comme dirigée par les Princes Lorrains, une Croix de Lorraine surmontée d'un anneau & accompagnée de ces deux Lettres croquées D L, *Domus Lotharingica*; fait audacieusement au Roi Henri III. des remontrances séditieuses, conçues en ces termes autour de la Médaille: *Faites que Dieu soit satisfait* (35), *chassez l'ennemi* (36), *rendez les peuples heureux* (37), *& licenciez les Troupes répanduës de tous côtez* (38). Ce Prince, aïant à ses pieds son chiffre H couronné, placé sous une tente exprimée par le mot *Anael*, & assis sur un Aigle comme Jupiter, mais néanmoins tout étonné d'une semblable audace, répond à cette Femme, ILLIS? *Quoi! par ces moiens si peu conformes à l'autorité souveraine du Sceptre, que je porte, & des Loix dont je tiens ici le Code?* K. F. A. *Charles*, *François*, *& Alençon*, *vos Frères*, lui réplique la *Ligue* plus insolemment encore, B. D. P. M. *Beatificati sunt dolis pessimæ matris*, c'est-à-dire, *sont péris par la méchanceté de votre Mère.* OXIEL, *utinam*, *plaise à Dieu donc*, *que vous ne vous laissiés plus mener par les pernicieux Conseils Italiens*, *que vous ne soïes plus séduit par les artifices odieux*, *& que vous ne vous rendiés plus le Ministre des injustices criantes*, *de cette Femme ambitieuse*, *& galante: autrement*, *vous tomberez aussi bas que la Fille de votre Frère* (39). Tout cela est exprimé, tant dans les mots bizarres du champ, & du contour du Revers de cette Médaille, que par la figure indécente, qui en occupe le milieu. Catherine de Médicis y est représentée absolument nuë & en état de pure nature, tenant d'une main son cœur artificieux & séducteur, & de l'autre l'un des principaux instrumens de sa toilette. Son panchant à la galanterie est désigné par le Signe de Vénus, mis au dessus de sa tête, & répété plus haut entre le Bélier & le Taureau, vrais Signes de cocuage; & la double F, ainsi que la double Croix, qu'on voit à sa gauche, & sur lesquelles elle semble jetter les yeux, font assez entendre, qu'elle s'accommodoit tout aussi bien des Lorrains que des François. Cette explication n'étant en aucune façon, ni moins fondée, ni moins naturelle, que les précédentes, je pourrois peut-être la donner comme la meilleure, & la plus certaine: mais, à dire le vrai, bien loin d'en juger ainsi, je ne la trouve que quelque peu plus vraisemblable; & je ne la regarde, non plus qu'elles, que comme un simple jeu d'imagination, auquel on pourroit très bien en opposer quelque autre encore plus vraisemblable. Cela me rappelle ce que j'ai eu occasion de dire autrefois des monumens antiques; qu'on peut les expliquer heureusement de beaucoup de différentes maniéres; & que, pour peu que leurs explications *soient ingénieuses*, *& qu'on sache les appuier de quelques autoritez des anciens*, *elles ne manquent guéres de procurer à leurs Auteurs la réputation qu'ils en espérent* (40). Rien ne ressemble mieux à ce soulier de Theramenès, & à cette régle ou mesure de Lesbos, citez par Naudé, dont l'un s'accommodoit le mieux du monde à toutes sortes de pieds, & l'autre à toutes sortes de corps & de figures (41); ou bien à cette fameuse Epitaphe énigmatique d'*Ælia Lælia Crispis*, pour pénétrer les obscuritez de laquelle tant de gens se sont si follement tourmentés le pauvre esprit (42). On auroit pû trouver un jour la même obscurité, & la même incertitude, dans le Titre-Planche de la derniére édition de la *Satire Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne*, *& de la Tenue des Etats de Paris*, fait à *Ratisbonne*, *chez les Héritiers de Matthias Kerner* [c'est à dire *à Bruxelles*, *chez François Foppens*,] *en* 1711, *en* 3 *voll. in* 8.; si, pour prévenir cet inconvénient, je ne l'avois accompagné d'une explication, qui en fixe le vrai sens, & dans laquelle on voit en raccourci, &, pour ainsi dire, d'un coup d'oeîl, quel étoit l'esprit de la Ligue. Le Père le Long, qui l'a attribuée à *le Picart*, *Graveur* (43), étoit mal informé. Mr. Picart n'en avoit fait que le dessein & la gravûre.

Outre ces cinq explications, peut-être en trouveroit-on une VI. dans ce Volume du *Catalogue des Livres de Mr. de Cangé*, page 280: *Talisman Magique de Catherine de Médicis*, *in* 8°.

Un de mes amis, à qui j'avois communiqué cet Article, a fait sur cette même Médaille, quelques conjectures très ingénieuses, dans une Lettre qu'il m'a écrite, & qu'on verra ici avec plaisir:

„ J'ai

(25) *Malheureusement pour une si admirable découverte, il n'y a, ni* Asmodée, *ni* Ebullé, *mais* Asmodel *&* Ebuleb, *dans le Monument. Il est bien aisé de trouver quelque sens bon ou mauvais aux mots, lorsqu'on les estropie ainsi. C'est savoir très bien se servir du Facium te bene venire.* Mr. le Duchat *a copié ces mêmes mots dans son explication.*

(26) *C'est se tirer d'affaire tout aussi habilement que les deux prémiers Auteurs à divers autres égards. Tiré & abrégé* des Mémoires de Trévoux, *Avril 1703. pag. 707. & suivantes.*

(27) Le Duchat, Remarq. sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II, pag. 516, & 429.*

(28) *Là-même, pag.* 349—351.

(29) *Là-même, pag.* 423—429, *&* 516, 517.

(30) *Cette* Banniére, *cette* Maison quarrée, *&* ces trois Coqs, *sont invisibles pour moi dans cette Médaille.*

(31) *Mais, quel raport entre cette position & un pareil éloignement.*

(32) *Conseil burlesque, & probablement inutile; car, jamais Henri II. ne fut soupçonné de foiblesse à cet égard.*

(33) *Il falloit seulement dire* Prince; *car, alors, son Père étoit* Daufin, *& le fut jusq. en* 1547.

(34) Le Duchat, Remarq. sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II, pag.* 429.

(35) *C'est-à-dire*, Révoquez les édits de Pacification.

(36) *C'est-à-dire* le Roi de Navarre, & les autres Chefs des Réformez.

(37) *C'est-à-dire* Abolissez les taxes & les impôts.

(38) *C'est-à-dire Celles qui faisoient ombrage aux Ligueurs, tant nationales qu'auxiliaires.*

(39) *Marie Elizabeth, fille de Charles IX, morte peu auparavant. C'étoit assez clairement le menacer de mort; & la menace ne fut point vaine.*

(40) Journal Littéraire de la Haïe, *Nov. Dec.* 1714, *pag.* 347 *&* 348. *Voiez ci-dessus l'Article Archelaüs, Remarque (H).*

(41) Naudé, Apologie pour les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie, *Chap. XVI, pag.* 473.

(42) *Voiez en l'Histoire & les diverses explications à la fin du* Voiage d'Italie de Misson, *tom. III, pag.* 270—293.

(43) Le Long, Bibliothéq. Historiq. de la France, *pag.* 429.

on débite qu'un Magicien lui fit voir tous les Rois de France (*B*). On s'est épuisé en conjectures & raisonnemens sur ces deux sujets : &, le tout bien éxaminé, il se trouve

„ J'ai trouvé vôtre 5e. explication de la Médaille en question pour le moins aussi ingénieuse que les autres, mais il m'a paru que vous pourriez la fortifier par quelques conjectures, dont la 1e. feroit que cette Médaille auroit été frappée à l'occasion de la proposition (44), que la Ligue avoit fait goûter à Henri 3. *de reconnoitre pour son Successeur le fils ainé du Duc de Lorraine.* 2e. Que cette Médaille auroit pour but de reprocher à Henry 3. la lacheté qu'il eut de goûter une proposition pareille, la Maison de Lorraine étant ennemie de la sienne & ayant fait périr ses trois frères Charles, François, & Alençon. 3e. Qu'il faudroit renverser les lettres du mot *Anael* aussi bien que de *filli* & lire : *Illis Lotharingica Domus Leana. Francisco Karolo, Alenconio, Beatificatis dolis pessimæ Matris.* 4e. En renversant les lettres d'*Okiel*, il faut lire ΛΕΙΧΩ, mot grec qui signifie *lambo*, *lingo*, *blandior*, ce qui marqueroit la foiblesse & la lacheté qu'il y avoit de sa part à écouter une proposition de cette nature.

(44) *Voiez* Bayle Dict. Art. Henri *III*, *Rem.* *Q.*

„ J'avouë pourtant que de toutes les explications, la plus simple & la plus naturelle est celle qui veut que cette Médaille représente Catherine de Médicis, consultant le miroir magique, pour *savoir l'etat & durée de ses Enfans au Royaume, & qui leur succéderoit.*

„ Je ne vois rien qui ne s'y rapporte parfaitement, le Jupiter, de même que l'H. couronné, marque Henry II. Catherine de Médicis se présente devant lui le miroir à la main, & lui dit *Anael*, qui signifie en Hébreu *Quousque Domine.* Henry II. étendant le sceptre répond *Illis*, pour marquer qu'il sera porté par ceux ci, savoir K. F. A. qui sont *Charles*, *François*, & *Aléxandre*, (depuis Henry 3.) avec lequel la branche des Valois a pris fin : qui a été le dernier Roy de cette maison ; après quoi la maison de Bourbon succéde à la Couronne : ce qui selon moi est marqué par ces Lettres, qui suivent B. D. P. M. *Borbonicæ Domui Patet Monarchia. Oxiel, plaise à Dieu*, feroit ou le vœu de la France, ou celui de l'Auteur de la Médaille.

„ La Croix de Lorraine avec le *Domus Lotharingica*, que je trouve entre la demande & la réponse, marqueroit les attentats de la Maison de Lorraine, qui auroit voulu traverser l'ordre naturel de la succession, en s'emparant de la Couronne au préjudice de la Maison de Bourbon : ce qui s'accorde encore avec les termes du conte, qui porte *qu'un Prince de marque interrompit Henri III. faisant ses tours, & passa devant lui comme un éclair.*

„ Pour le Revers de la Médaille je n'y entens rien, seulement me paroit-il vraisemblable par la figure qui en occupe le milieu, que les comportemens de la Reine Catherine en font le sujet.

„ J'ai l'honneur d'être, &c."

Je finirai cette longue remarque par deux petites observations qui ne me paroissent pas inutiles. C'est que l'Anonime, aïant découvert que ce monument se trouvoit entre les mains de Mrs. de Mesmes, a bien pu bâtir tout son Roman sur cette seule circonstance : mais, qu'il ne s'ensuit nullement de là, que Catherine de Médicis ait remis ce monument à un de leurs ancêtres, ni même qu'il la concerne. Vingt autres moïens ne pouvoient-ils pas le faire tomber entre leurs mains ; & ne peut-il pas concerner beaucoup d'autres sujets ? D'ailleurs, cet étrange monument n'est ni unique, ni uniforme : car le nouvel Editeur & Commentateur du *Journal de Henri III, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de France, par Pierre de l'Estoile, accompagné de Remarques Historiques & de Pièces Manuscrites les plus curieuses*, & imprimé à *Paris*, *chez la Veuve de Pierre Gandouin*, *en* 1744, *en* 5 *voll. in* 8°. rapporte Tome II, page 160, une autre édition, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de ce *Talisman Magique & superstitieux de Catherine de Médicis .... qu'elle portoit toujours sur elle. Il étoit*, ajoûte-t-on, *de la façon & fabrique du Sr.* REGNIER, *fameux Mathématicien, qui passoit pour Magicien. ..... On prétend, que la vertu de ce Talisman étoit pour gouverner souverainement, & connoitre l'avenir, qu'il étoit composé de Sang humain, de Sang de Bouc, & de plusieurs sortes de Métaux fondus ensemble sous quelques constellations particulières, qui avoient rapport à la naissance de cette Princesse. L'original de ce Talisman, qui fut trouvé & cassé après sa mort, arrivée à Blois, le* 5. *Janvier* 1589, *âgée de* 70. *ans, a été long tems conservé dans le Cabinet de Mr. l'Abbé Fauvet, qui l'a fait graver & copier très fidèlement.* Selon ce recit, aussi contradictoire que peu correct, voilà un *Talisman*, que Catherine de Médicis *portoit toujours sur elle, trouvé & cassé après sa mort*, & par conséquent différent de celui qu'elle n'a jamais retiré des mains de Mr. de Mesme, & qui fut trouvé chez ses descendans environ un siécle après la mort de cette Princesse. Que de nouvelles réfléxions n'y auroit-il pas à faire là-dessus ! La seule, que je hazarderai, est, qu'y aïant beaucoup de différence entre ces deux *Talismans*, quoi qu'il soit visible qu'ils offrent tous deux la même idée, il se pourroit bien que ce dernier ne fût qu'une contrefaçon tronquée de l'autre, & que l'Abbé Fauvel y eut été trompé par quelque fourbe de Brocanteur. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que la gravûre d'Ertinger représente parfaitement bien l'original de Mrs. de Mesme, que j'ai vû moi-même entre ses mains, renfermé dans un étui d'acier de sa forme, garni de velours en dedans, pour le conserver.

(*B*) *Un certain enchantement, dans lequel on débite qu'un Magicien lui fit voir tous les Rois de France.*] Selon les uns, cet enchantement se fit autour d'un cercle ; &, selon les autres, dans un miroir magique. Touchant ces sortes de miroirs, on peut voir l'*A linea* de la Remarque (*L*) du PYTHAGORAS de Mr. Bayle, intitulé *Fables concernans les Miroirs*, auquel ceci peut bien servir de supplément ; & c'étoit effectivement dans cette vuë, que je l'avois déjà mis en partie dans les *Remarques Critiques*, qui sont à la fin de la troisième édition de son *Dictionaire*, pages 3115 & 3116.

On a débité dans une Satire contre les Jésuites, intitulée *de Studiis abstrusioribus Jesuitarum*, „ que le Père Cotton faisoit voir au Roi (Henri le Grand,) *dans un Miroir estoilé*, ce qui se passoit ès Cours & Cabinets de tous les Princes du Monde (45) :" & le Jésuite, qui me l'apprend, s'échauffe beaucoup trop à réfuter un si pitoïable Conte.

(45) Réponse Apologetique à l'Anti-Cotton, pag. 141. *On a autrefois debité, qu'il y avoit sur la Montagne de Fourviere un grand mirer dans lequel on découvroit ce qui se passoit jusqu'aux Montagnes de Savoie. Mais, cela n'étoit fondé que sur la mauvaise interprétation du mot Latin* Speculo, *par lequel on avoit désigné un béfroi qui étoit effectivement sur cette montagne.* Ménétrier, caractères des Ouvrages Historiques, pag. 148, 149. *On a débité de même, que par le moien d'un verre exposé à la Lune en Portugal, le C. Mazarin voioit de Paris, à l'aide d'un Telescope, tout ce qui se passoit là. Mais, Mr. Bayle a solidement réfuté ce Conte, par des raisons Chronologiques, dans la Remarque (R) de son Article* PYTHAGORE.

On en trouve un tout semblable, & même plus singulier encore dans divers écrits graves & sérieux du commencement du XVII. siècle : & notez, qu'on ne l'y rapporte point pour le réfuter, ou pour s'en mocquer, mais qu'on l'y emploïe de la meilleure foi du monde, comme un événement réel, & comme une vérité très certaine. Le prémier écrit, dans lequel je le rencontre, & duquel il semble que tous les autres l'aient tiré pour avoir le plaisir de le broder à leur gré, est un Ouvrage rempli de mille particularitez rares & intéressantes, & aussi important que curieux ; tant il est vrai, qu'il n'y a point de si bon Livre, où l'on ne rencontre au moins quelque folie, comme il n'y en a point de si mauvais, où l'on ne trouve au moins quelque chose de bon. J'entens par-là les *Mémoires de Mr. de Sully*, dont Patin avoit grande raison de dire dans une Lettre du 6. de May 1650, qu'ils étoient *fort différens en stile de ceux de Mr. de Rohan son gendre* ; & dont il pouvoit très bien ajoûter, qu'ils étoient aussi bizarement écrits & digérez, que pédantesquement intitulés *Mémoires des Sages & Royales Oeconomies d'Estat, Domestiques, Politiques, & Militaires de Henry le Grand, l'Exemplaire des Roys, le Prince des Vertus, des Armes, & des Loix, & le Père en effet de ses Peuples François ; & des Servitudes utiles, Obéissances convenables, & Administrations loyales de* MAXIMILIAN DE BETHUNE, *l'un des plus confidens, familiers, & utiles Soldats & Serviteurs du grand Mars des François, dédiés à la France, à tous les bons Soldats*,

ve qu'on n'a débité fur l'un & fur l'autre, que des conjectures imaginaires & très mal fondées, & que des raifonnements tout-à-fait creux & chimériques.

dats, & tous Peuples François: imprimez non *à Amfterdam, chez Aletinosgraphe de Cleartimêlée, & Graphexechon de Pistariste, à l'enfeigne des trois Vertus couronnées d'Amaranthe*; comme le porte le titre, mais, comme nous l'apprend Patin dans deux Lettres du 27. Novembre 1649, & du 8. Février 1650, *dans une maifon de Mr. de Sully, qui* les y *avoit fait imprimer de fon vivant, en 2 volumes in folio*; . . . &, *châtrez* depuis *par ordre du Prince de Condé, qui donna 200 Escus afin qu'on en oftat ce qui y eftoit contre la naiffance de fon Père*: & voici de quelle maniére les Compilateurs de ces *Mémoires*, affez peu attentifs pour y placer, Tome II, page 311, la mort d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, en 1560, y débitent en même tems le conte ridicule dont il s'agit ici. *La Reine-Mère* (Catherine de Médicis) *fit bientoft pancher la balance vers la Lorraine, ayant pris en telle haine ceux de Bourbon, foubs l'opinion qu'un Prognostiqueur lui avoit fait prendre, que fes Enfans n'en auroient point, & que la Couronne efcherroit à ceux du Roy de Navarre, qu'à cette occafion elle projetta dès lors de le deftruire, & par ce moien de mettre cette couronne fur la tefte de ceux de Lorraine, dont fa Fille avoit des Enfans.* Tome I, page 32, ils avoient déjà fait dire à Henri, Roi de Navarre, lors des préparatifs du Voïage du Duc d'Alençon pour fa prife de poffeffion des Païs-Bas, qu'un des Serviteurs de ce Duc, forcé par ce Prince de lui dire fa bonne fortune, lui avoit enfin féchement répondu, *Vous ne ferez jamais Roy, car cela eft réfervé pour le Roy de Navarre, qui fera un jour Roy de France*; ajoûtant, que c'étoit à titre de Prédiction formée fur l'Horofcope de ce Prince, faite par ce Prognoftiqueur; & dans le même Tome I, page 318, ils avoient de même fait dire à Catherine de Bourbon, Sœur de Henri IV, à propos des différens mariages, qu'on lui avoit fait manquer. *La Reine-Mère Catherine s'oppofa à mon mariage avec Henry III, lors-qu'il revint de Pologne; tant elle hayoit noftre maifon, à caufe qu'on luy avoit dit que le Roy mon Frère fuccéderoit à fes Enfans.* A la vérité, il n'eft point parlé là de miroir; mais, on va bien-tôt voir, que le conte n'étoit fondé que fur cet Inftrument effenciel à la prédiction, & que c'étoit la meilleure piéce du Sac de ces Prognoftiqueurs vrais ou faux. Ce qu'il y a de bien certain, comme on le voit par là, c'eft qu'on fuppofe, que cette Prognoftication avoit été faite avant la mort du Roi de Navarre, c'eft-à-dire avant le 17. de Novembre 1562, & que ces imprudens Compilateurs l'ont témérairement adoptée fans la moindre difficulté.

Les Continuateurs de de Serres & de Montlyard, André Favin, & Nicolas Pasquier, non feulement admirent de même peu après ce conte, mais même l'amplifiérent fort; les deux prémiers, en faifant le recit de la mort déplorable de Henri IV; & le troifiéme, dans une Lettre toute remplie de *Prognoftications qui devancérent* cette *mort*. Je le transcrirai d'autant plus volontiers ici d'après ces trois différens Auteurs, que c'eft un des plus circonftanciés en ce genre; & par conféquent, un des plus propres à en faire bien fentir tout le ridicule. On en verra d'ailleurs par là le progrès & l'accroiffement; & l'on remarquera avec plaifir, & peut-être même avec indignation, qu'ufant en cela du droit inconteftable à tout Raconteur de bruits publics & populaires, ces gens-là ne fe font fait aucun fcrupule d'y enchérir comme à l'envi les uns par deffus les autres, & de l'enrichir à leur gré de nouvelles particularitez. *La Marefchalle de Rets*, difent les prémiers, *difoit quelquefois, que la Royne Catherine, portée d'une trop grande curiofité de fçavoir l'eftat & durée de fes enfans au Royaume, & qui leur fuccéderoit, le* MATHEMATICIEN, *qui lui avoit déjà prédit fa mort, & lequel entreprit encore de l'affeurer de cela, lui fit voir dedans un miroir une Sale, en laquelle chacun fit autant de tours, qu'il devoit régner d'années; & que le Roy Henry III. faifant les fiens, un Prince de marque l'interrompit, & paffa devant luy comme un efclair. Puis, le Roy de Navarre fe préfenta, lequel en fit vingt & deux, & disparut incontinent après* (46). „ Nous avons dict ailleurs," dit le fecond (47), „ que la feue Royne-Mère, portée d'une trop grande curiofité, voulut fçavoir „ d'un MAGICIEN, (ou baptife aujourd'huy les „ damnables perfonnes de telle forme du nom de „ Philofophes & de Mathématiciens; car, en ce „ temps miférable, le vice eft desguizé du manteau de vertu;) qui luy avoit prédict fa mort, „ l'eftat de fes enfans au Royaume de France, & „ ceux qui leur fuccéderoient. Le Magicien luy „ fit voir, dans la glace d'un miroir enchanté, une „ Salle, au travers de laquelle paffants, & repaffants, ils firent autant de tours, qu'ils régneroient d'années. Elle veid prémiérement fon „ fils aisné le petit Roy François paffer d'une chere „ trifte & morne, & faire un tour & un quart „ d'iceluy (48). Il disparut auffi-tôt: auffi vefcut-il fort peu, attrifté, tant de maladie, que „ du tumulte d'Amboife descouvert par des Avenelles à propos pour le bien de la France. Après „ luy paffa le Roy Charles IX, autrement appellé „ Maximilian, qui fit treize ou quatorze tours „ (49). Il fut fuivi de fon troifiéme fils Aléxandre, cognu depuis foubs le nom de Henry III, „ qui en fit près de quinze, interrompu fur la fin „ de fa ronde par un Prince de marque, qui paffa „ devant luy tout ainfi qu'un efclair: c'eftoit le „ feu Duc de Guife, Henry de Lorraine, mort „ aux Eftats de Blois. Après Henry III, parut „ nôtre Monarque inimitable, en valeur & en „ clémence, lequel d'un viaire gaillard & férein „ fit vingt & deux tours (50), & foudain le miroir disparut. La feue Royne-Mère (Catherine de Médicis)," dit le troifiéme (51), „ défireufe de fçavoir fi tous fes enfans monteroient „ à l'Eftat, un Magicien, dans le chafteau de „ Clermont, qui eft affis fur le bord de la Riviére „ de Loire entre Blois & Amboife, luy monftra, „ dans une Sale, au tour d'un cercle qu'il avoit „ dreffé, tous les Roys de France, qui avoient „ efté & qui feroient; lesquels firent autant de „ tours au tour du cercle, qu'ils avoient régné & „ devoient régner d'années. Et comme Henry III. „ eut fait quinze tours, voilà le feu Roi qui entre „ fur la carrierre gaillard & difpoft, qui fait vingt „ tours entiers, & voulant achever le vingt & „ uniesme il disparut. A la fuite, il vint un petit Prince de l'âge de huict à neuf ans, qui fit „ trente-fept ou trente-huit tours: &, après cela, toutes chofes fe rendirent invifibles, pour ce „ que la feue Royne-Mère n'en voulut voir d'avantage." Remarquez bien, que le prétendu enchantement de ce dernier cloche dès qu'il entre dans l'avenir. Il dit fort bien, que Henri III. fit quinze tours, & que Henri IV. en fit vingt & disparut au vingt & uniéme, parce qu'il écrit après l'événement (52); mais, dès qu'il parle du Regne de Louïs XIII, il s'égare. Il lui fit faire trente-fept ou trente-huit tours; ce qui l'auroit conduit jusqu'en 1647, ou 1648: au lieu que tout le monde fait qu'il n'alla que jusqu'en Mai 1643.

Les Auteurs de deux petits Libelles; l'un, intitulé *Harmonie des Prophéties anciennes avec les modernes fur la durée de l'Ante-Chrift & les fouffrances de l'Eglife*, & imprimé *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1686, *in* 12°.; & l'autre, intitulé *Remarques fur le Gouvernement du Royaume durant les regnes de Henri IV, de Louis XIII, & de Louis XIV*, & imprimé *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1688, *in* 12°.; ont renouvellé ce conte, & n'ont pas manqué de l'orner à leur maniére de nouvelles circonftances. *Mézerai*, dit le prémier, *rapporte que Henri IV. connut l'année de fa mort par le moien d'une vifion diabolique, qu'un célébre Magicien avoit fait voir à Catherine de Médicis* (53). *Cette Reine étoit fort curieufe de l'avenir, comme chacun fait; & elle confultoit fouvent les Magiciens pour fe fatisfaire. Elle fouhaita de voir tous les Rois, qui avoient régné en France*,

(46) Inventaire général de l'Hift. de France, *fous l'année* 1610, *pag.* 1125, 1126. Pierre Matthieu *affirmoit avoir ouï raconter cela à cette Maréchalle. Voiez* l'Affaffinat du Roy, ou Maximes du Vieil de la Montagne Vaticane, pratiquées en Henri le Grand, *pag.* 45.

(47) André Favin, Hift. de Navarre, *pag.* 1260. *Il avoit dit, pag.* 949, *que Catherine de Médicis, à qui Noftradamus & un Magicien Italien, avoient prédit qu'elle mourroit à St. Germain, ne retourna plus à St. Germain en Laie, mais ne laiffa pas de mourir entre les mains de Mr. de St. Germain, Prédicateur du Roi fon fils.*

(48) *Il falloit dire* un tour & demi; *car, il monta fur le Thrône le* 10. *Juillet* 1559, *& ne mourut que le* 5. *Décembre* 1560.

(49) *Il falloit dire* treize tours & demi; *étant monté fur le Thrône le* 5 *Décembre* 1560, *& étant mort le* 30. *Mai* 1574.

(50) *Il falloit dire* près de vingt & un tours; *car, il monta fur le Thrône le* 2. *Aout* 1589, *& mourut le* 14. *Mai* 1610.

(51) Lettres de Nicolas Pasquier, *pag.* 10.

(52) *Son Livre fut publié en* 1621. *Sa Lettre eft fans date; mais, il paroit qu'elle fut écrite quelque tems après la mort de Henri IV.*

(53) *Voiez* l'abrégé Chronologique de Mezerai, *Tom. VI, pag.* 365, *où il n'y a fimplement que ces mots.* Lui-même n'ignoroit pas, que le nombre des années de fon Regne, felon qu'un Magicien l'avoit fait voir à la Reine Catherine de Médicis, étoit tantôt accompli; *en quoi il paroit, que* Mezerai, *& le Père Dom.* Bernard de Montfaucon, *qui le copie en cela,* Monumens de la Monarchie Françoife, *Tom. V, pag.* 428, *ne font guéres moins foiblement crédules que les autres.*

ce, & , qui y régneroient. Le Magicien, qui lui fit voir cet enchantement, traça un cercle. Tous les Rois y entrérent, & y firent autant de tours, qu'ils avoient régné d'années. L'Epoux de Catherine y vint à son tour, qui l'épouventa. Ses enfans François II, Charles IX, & Henri III, parurent ensuite. Henri IV. entra dans le cercle, le casque en tête; &, aiant fait quelques tours, il le leva (54). *Catherine, l'aiant reconnu, demanda au Magicien, si le Béarnois régneroit au préjudice du Duc d'Alençon? Il lui répondit, que ce Duc ne seroit pas Roi. Après, on vit entrer dans le cercle successivement deux personnes avec des chapeaux rouges, qui représentoient les Cardinaux de Richelieu & Mazarin. Après ces Cardinaux, les Loups, les Tigres, les Ours, les Lions, & toutes sortes de bêtes dévorantes, entrérent dans le cercle* (55). Le second s'exprime ainsi. „ L'on dit que Catherine de Médicis se servit aussi des enchantemens „ de ses devineurs, pour savoir les Successeurs de „ son Fils; & que, par le moïen d'un miroir, ils „ lui faisoient apparoître, qui devoit régner après „ l'extinction de la race des Valois. Le prémier „ qui parut fut Henri IV; mais, elle conçut une „ aversion & une haîne implacable contre ce Prin„ ce, s'étant toujours efforcée depuis cette vuë de „ le perdre par tous les artifices imaginables. *No„ tumque furens quid fœmina possit.* Il est assez „ notoire ce que peut faire une femme en furie, & „ qu'il n'y a rien dont elle ne vienne à bout. „ Mais, Dieu délivra ce Monarque de toutes ses „ embuches. Après le Roi Henri IV, le miroir „ lui fit paroître Louïs XIII; & ensuite Louïs „ XIV, avec une taille avantageuse, & un port „ plein de Majesté. Après quoi, parut dans le „ miroir une troupe de Jésuites, qui devoient à „ leur tour être les Maitres de la France. Elle „ n'en voulut point voir davantage, & fut même „ sur le point de casser le miroir: mais, il fut pour„ tant conservé; & plusieurs assûrent qu'il est en„ core à présent dans le Louvre (56).

Il est tout-à-fait visible, que ces derniers recits ne sont que des Copies, revuës & augmentées, de ceux des Continuateurs de de-Serres, de Favin, & de Pasquier: & peut-être ceux-ci ne sont-ils eux-mêmes que des amplifications de la fantaisie Poëtique de l'Auteur d'une *Franciade* en prose, faite à l'imitation de celle de Ronsard, & dans laquelle on débite, *qu'un Magicien fit voir à Francus, dedans son miroir, les Charles, les Louis, & les Henris*, ses descendans, devenus Rois de France (57); ou peut-être même de celle de l'Arioste, qui introduit dans son prémier chant la Magicienne Mélisse faisant voir à Bradamante, autour d'un cercle dans lequel elle s'étoit renfermée avec elle, les Successeurs d'elle & de Roger au Roïaume de Bulgarie, ou, enfin, de celle de Jean le Masre de Belges, qui dit à la fin de sa *Concorde des deux Langaiges François & Toscan*, qu'on lui *monstra dans un mirouër artificiel, fait par Art Magique, les vives images de ces deux Langages s'embrassant l'une l'autre dans le Temple de Minerve, & en sa présence.* Quoiqu'il en soit, il est si certain que Catherine de Médicis avoit de son tems même, la réputation de se livrer follement à ses *Prognostiqueurs*, & à ses *Magiciens*, qui *l'ont toujours abbreuvée de ceste persuasion qu'elle verroit tous ses fils Rois*, que cela se trouve en ces propres termes à la page 44. des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles neufviesme*, imprimez *à Middelbourg, par Henrich Wolf*, dès 1577, *en* 3 *volumes, in* 8°.: & il y a tout lieu de croire, que cette Tradition, si généralement répandeë, n'a pas peu contribué à faire imaginer, & amplifier, tous les contes fabuleux qu'on vient de lire. Mais, admirez avec quelle hardiesse on a falsifié les anciens recits, & principalement celui de Pasquier, dans les deux nouveaux. Dans le prémier, I. On introduit Henri II, & le Duc d'Alençon, dont tous les autres ne parlent nullement. II. On tient Henri IV. le casque en tête pendant plusieurs tours de cercle. III. On étend jusqu'à Richelieu & Mazarin, & même au-de-là, ce que Pasquier n'avoit étendu que jusqu'à Louïs XIII. IV. On fait succéder à ces Cardinaux toutes sortes de bêtes dévorantes, dont les autres recits ne disent mot, non plus que de ces Prélats. Dans le second, V. On fait tout d'abord paroitre Henri IV, au lieu que Pasquier fait paroitre avant lui tous ses Prédécesseurs. VI. On pousse jusques par-de-là Louïs XIV. ce qu'il n'avoit conduit que jusqu'à la mort de Louïs XIII. VII. On insinuë, que cet enchantement se fit au Louvre, au lieu qu'il dit, que ce fut à Chaumont sur Loire. VIII. On parle d'un miroir, & il ne parle que d'un cercle. IX. On conserve ce miroir, qui est, ajoûte-t-on, encore au Louvre. X. On dit que Catherine de Médicis voulut casser ce miroir, au lieu que Pasquier se contente de dire qu'elle ne voulut plus rien voir. Je ne dis rien de cette réflexion morale, si ingénieusement placée, & que l'on contredit tout aussitôt sans s'en apperçevoir; ni de cette admirable Prophétie en faveur des Jésuites, qui trouvera probablement encore d'assez longues oppositions; ni de ce qu'on avance si ridiculement touchant la cause de la haîne de Catherine de Médicis pour le Roi de Navarre son gendre, qu'on fait assez qu'elle avoit de toutes autres raisons de ne point aimer.

Qu'on ait autrefois soigneusement ramassé de pareilles pauvretez dans le *Liber Apum*, dans le *Lumen Animæ*, dans le *Scala cœli*, dans le *Speculum exemplorum*, dans le *Gesta Romanorum moralisata* & dans cent autres compilations semblables de fables puériles; qu'on les ait même adoptées dans les *Lectiones memorabiles & reconditæ* de Wolfius, & dans le *Theatrum Exemplorum* de Hondorff, Livres superstitieux s'il en fut jamais, & qu'on peut regarder à très juste titre comme la *Légende Dorée* & le *Pédagogue Chrétien* des Luthériens, tant ils sont continuëlement farcis de prodiges, d'apparitions, de miracles, de prophéties, en un mot de réveries & de contes ridicules, & le tout à la confusion du Pape & de l'Eglise Romaine: cela n'a rien de fort extraordinaire. Mais, n'est-ce pas une chose fort étonnante, que de semblables visions soient admises aujourd'hui chez les Réformez, tout aussi-bien que chez les Catholiques? On vient de le voir par le passage de l'*Harmonie des Prophéties anciennes avec les modernes*, rapporté ci-dessus, citation (55): mais, voici de quoi s'en convaincre mieux encore. Le fameux Jurieu, qui avoit beaucoup plus de mesures à garder qu'aucun autre, après avoir si impitoïablement frondé les contes des Catholiques à cet

(54) *On veut apparemment insinuër, qu'il ne fut bien réellement Roi, qu'après la réduction de Paris en 1594, quoi qu'il en eut le titre dès 1589.*

(55) Harmonie des Prophéties anciennes avec les modernes, *Préface, Signat.* ** 1. *Ce bel Ouvrage est d'un nommé* J. Massard, *Médecin à Grenoble, à Paris, & enfin à Amsterdam, âgé de 52 ans en 1690. Il donna un second Tome, contenant,* 1. Remarques curieuses sur plusieurs Songes de quelques personnes de qualité, & specialement de Louïs XIV, de la Reine réfugiée d'Angleterre, & de Md. de la Valière, *imprimé à* Amsterdam, chez Jaques le Jeune en 1690, in 12. & 2. Explication de quelques Songes Prophétiques, qu'il a plû à Dieu d'envoïer à quelques Dames réfugiées, par J. Massard, *imprimée à* Amsterdam, pour l'Auteur, en 1691, in 12. *Tout cela a été réüni ensuite sous le titre commun de* Recueil de Prophéties & Songes Prophétiques, concernant les tems présens, & servant pour un éclaircissement des Prophéties de Nostradamus; le tout recueilli par un Docteur en Médecine, *& imprimé* à Amsterdam, pour l'Auteur, en 1691, in 12. *On se vante au revers du prémier de ces titres d'*expliquer dans cet Ouvrage, par les Prophéties modernes de Kotterus, de Christine Poniatovie, de Drabicius, de Nostradamus, &c, les principaux mystéres que Dieu nous a révélez dans l'*Apocalypse*; de sorte, *ajoûte-t-on pag.* 3, que c'est avec juste sujet, que Commenius nomme ces Révelations l'APOCALYPSE DE l'APOCALYPSE: *&, s'il n'y pas-là un peu de mauvaise-foi, il y a du moins beaucoup d'extravagance. Quoi qu'il en soit, cette* Harmonie *indiscrête & profane de tant de* Prophéties *est bien moins propre à inspirer quelque respect aux fidéles pour les* modernes, *qu'à confirmer les incrédules dans le mépris des* anciennes, *& qu'à les leur faire regarder toutes également comme des imaginations creuses, susceptibles de tous les sens que jugeront à propos de leur donner, ou des fourbes, ou des fanatiques. Avant toutes ces visions, il avoit publié quelque chose de plus convenable à sa Profession, & conséquemment plus propre à lui faire honneur. Le Bibliothécaire de sa Province se contente d'annoncer fort séchement cela sous le simple titre d'*un Remede appellé *Panacée*, imprimé l'an 1679: *Voiez* Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *pag.* 147. *Mais, il en pouvoit donner ainsi le vrai titre*, Traité des Panacées, ou Remédes Universels, en deux parties, *imprimé* à Grenoble, en 1679, in 12. *& y ajoûter un* Traité des Abus de la Medecine ordinaire, *imprimée* à Grenoble, en 1680, in 12.

(56) Remarques sur le Gouvernement du Roïaume, &c. *pag.* 15 *&* 16. L'Espion *Turc* dans les Cours des Princes Chrétiens *a adopté cela, Tom. IV, pag.* 351.

(57) *Sorel*, Remarques sur son Berger extravagant, *Liv. XIII, pag.* 466. Joachin du Bellai *renvoïa bien ce Francus de Ronsard au Païs des Fables, & n'épargna nullement ce Poëte à cet égard, auquel il s'en expliqua de cette sorte:*

Ton Francus, cependant, a beau hausser les Voiles,
Dresser le Gouvernail, espier les Estoiles,
Pour aller où il dust estre ancré desormais.
Il a le vent à gré, il est en équipage;
Il est encor pourtant sur le Troyen Rivage:
Aussi crois-je, Ronsard, qu'il n'en partit jamais.

Voiez Sorel, là-même, pag. 467.

cet égard ; le fameux Jurieu, dis-je, n'a pas laissé de nous en débiter quelques-uns lui-même avec une merveilleuse sécurité. Je me contenterai d'en indiquer un, concernant l'Hydromance, & dont il ne te nt point de se donner *quasi* pour *témoin oculaire* (58) : mais, j'en rapporterai un second, touchant la Catoptromance, comme tout-à-fait convenable à nôtre sujet. *Un Ambassadeur de Henri VII, Roi d'Angleterre, à Rome*, dit-il (59), *curieux de savoir ce qui devoit naître du mariage qui avoit réüni les Maisons de Lancastre & d'York ; fut adressé par le Pape même à un devin, qui lui avoit prédit son élévation au Pontificat* (60) : *& ce devin lui fit effectivement voir dans un grand miroir divers personnages, faisant des actions, & portant des écriteaux, qui signifioient ce qu'ils devoient faire, & ce qu'ils devoient être. Du côté droit, parut un Homme couronné, tenant le Pape & sa triple couronne par la main, lui faisant de grandes révérences au commencement, & lui donnant ensuite un grand coup qui le renversa par terre. C'étoit Henri VIII, qui écrivit prémiérement contre Luther, & ruina ensuite le Papisme. Après lui vint un jeune Homme, ou plûtôt un Enfant, dont la Phisionomie étoit douce & excellente. C'étoit Edward VI, qui dura peu dans le miroir. Ensuite vint une Femme, faite précisément comme on dépeint les Furies, avec des crins de Serpens. C'étoit Marie. Après elle vint une autre Femme, qui demeura très longtems dans le miroir, & qui portoit une bague sur laquelle étoit écrit*, Excellentissima. *C'étoit Elizabeth. Du côté gauche, parurent deux autres personnages. Le prémier portoit écrit sur son écharpe*, Infelix Pacis Amator, *c'est-à-dire*, Malheureux Amateur de la Paix. *C'étoit Jaques I, dans la figure que l'Histoire & ses Portraits lui donnent. Le second, portoit sur la sienne*, Anglorum Rex ultimus Imperator, *c'est-à-dire*, Roi des Anglois, & dernier Empereur (61).

(58) Jurieu, Histoire Critique des Dogmes & des Cultes bons & mauvais avant J. C. pag. 472.

(59) *Là-même ; & notez qu'il traite son recit d'*Histoire celebre & notable.

(60) *Il faut que ce Pape soit Innocent VIII ; puis qu'on suppose ce fait arrivé avant la naissance du Prince Artus, né le 20. Sept. 1486.*

Si l'on savoit, ajoûte gravement Jurieu (62), *d'où nous avons tiré cette Histoire, on ne la mettroit pas au nombre des contes fabuleux, comme sont ordinairement ces sortes d'Histoires. Mais, la sachant véritable, j'en ai fait une digression, que je ne me pardonnerois pas, si mon Histoire étoit une Fable.* A des expressions si fermes & si soutenues, qui ne croiroit qu'il avoit les garans du monde les plus incontestables à citer en preuve. Mais, rien moins que cela ; & le mot du Satirique, *Parturiunt montes, nascitur ridiculus mus*, ne fut jamais mieux applicable. En effet, le célébre Mr. Cuper lui aïant demandé *où se trouvoit cette Histoire* (63), il lui récrivit d'une maniére assez peu répondante à cet air d'assurance, qu'on vient de voir, qu'on tenoit cette Histoire d'*un papier, jaune & vieux, aiant toutes sortes de marques de quelque antiquité*, écrit bien certainement 12 *ou* 15 *ans avant la mort de Charles I, enfilé parmi les piéces fugitives & courantes du Cabinet d'André Rivet, Homme de beaucoup d'ordre, trouvé là par une Marie du Moulin, fille de beaucoup d'habileté*, mais qui s'est enfin malheureusement *perdu entre les mains des enfans de Mr. Rivet* (64). Ne voilà-t-il pas de beaux garants ! Et un Homme, qui ôse bien citer de pareilles preuves, n'a-t-il pas bonne grace de décrier, comme gens *qui semblent n'avoir écrit que pour apprendre au Public qu'ils ont beaucoup lû*, les Auteurs qui lui paroissent *charger, & leur texte, & leurs remarques, de tant de citations, qu'un Lecteur en est épouvanté, & rebutté par la seule vuë* (65) ? Tout Lecteur sensé, bien loin de prendre jamais si ridiculement l'épouvante, sera toujours très charmé de voir les preuves de ce qu'on lui avance soigneusement & exactement citées : & il n'y a que des Ecrivains, qui se livrent sans mesure à tout le feu de leur imagination, & qui veulent qu'on prenne leurs vaines conjectures pour des véritez solides, qui puissent blâmer une exactitude d'autant plus estimable, qu'elle est plus utile, & qu'il y a peu de gens qui veuillent ou qui puissent s'y assujettir.

(61) *Tiré de l'*Histoire des Cultes, pag. 472 ; *& de son* Supplément, pag. 22, 23.

(62) Hist. des Cultes, pag. 472, 473.

(63) Supplement à l'Histoire des Cultes, pag. 12.

(64) *Là-même*, pag. 22, 23.

(65) *Là-même, Préface de tout l'Ouvrage, Sign.* ** 3.

Si une pareille puérilité avoit été débitée de cet air grave & imposant par Varillas, ou par Maimbourg ; & confirmée ensuite par le témoignage risible de je ne sai quel papier vieux & enfumé, trouvé par quelque femmelette parmi ceux de Richeome ou de Cœffeteau ; Bon-Dieu ! de quelle maniére Jurieu ne les auroit-il point tournez en ridicules, & de quelles railleries perçantes ne les auroit-il point accablez ? C'est tout ce qu'il devoit attendre de sa merveilleuse *Histoire* : & la peine, qu'il a prise de faire graver l'estampe d'une si admirable Prophétie, n'empéchera certainement pas, quoi qu'il fût persuadé du contraire, que les personnes sensées ne la regardent comme *une Fiction, imaginée* par quelque Protestant *après la mort de Charles I*, & débitée avec assûrance lors qu'on s'imaginoit la Roïauté totalement détruite en Angleterre. En effet, très longtems après tout cela écrit, je viens de découvrir dans le *Politicus sceleratus impugnatus* de Christophe Pellerus, qu'on a une Lettre de Londres du $\frac{8}{18}$ de Mai 1649, dans laquelle toute cette admirable prédiction est racontée un peu plus au long, mais avec quelques variétez ; & qu'ainsi ce merveilleux *Papier jaune & vieux, aiant toutes sortes de marques de quelque antiquité, écrit bien certainement* 12 *ou* 15 *ans avant la mort de Charles I*, si précieusement *enfilé parmi les piéces fugitives d'André Rivet, Homme de beaucoup d'ordre*, & si heureusement *trouvé là par Marie du Moulin, fille de beaucoup d'habileté*, n'étoit qu'une copie, peut-être tronquée, d'une Lettre postérieure de près de quatre mois à l'éxécution de Charles I. Le même Auteur rapporte aussi le dernier de certains Vers prétendus trouvéz sur un parchemin antique de l'Académie de Cambridge, & dont voici les propres termes :

Mars, Puer, Alecto, Virgo, Vulpes, Leo, Nullus (66).

Mais, si les quatre prémiers de ces mots répondent assez passablement à Henri VIII, à Edouard VI, à Marie, & à Elizabeth, les trois derniers ne conviennent guéres à Jacques I. qui n'étoit qu'un assez pauvre *Renard*, à Charles I. qui n'étoit rien moins qu'un *Lion*, & à Cromwel qui n'a que trop fait sentir aux Stuarts, qu'il étoit effectivement *quelqu'un*, quoi que son administration semblât avoir accompli la Prophétie.

Malheureusement, les Anglois s'avisérent de gâter tout, en remettant fort mal-à-propos Charles II. sur le Trone des ses Ancêtres : & c'est ainsi que presque toutes ces sortes d'expositions Prophétiques, qui ont l'imprudence d'anticiper sur l'avenir, sont ordinairement démenties, & ne manquent presque jamais d'exposer à la risée ou à l'indignation publique ceux qui ont la sottise ou la mauvaise foi de les avancer.

(66) Christophori Pelleri Politicus Sceleratus impugnatus, sive Compendium Politices, pag. 41 — 47. edit. Noriemb. apud Endterum, 1691, in 8. Pag. 61. *il fait* Charles IX, *fils de* Louis XI, *& dit qu'il pratiqua honteusement dans le massacre de la St. Barthelemi, la maxime de son Pére*, Qui nescit simulare, nescit imperare. *Il tombe par-tout par-là dans des bévuës semblables.*

Des gens du génie de Jurieu trouveroient apparemment quelque chose de fort admirable dans l'espéce de prédiction que le Maréchal de Lesdiguiéres fit un jour au Nonce Ludovisio ; savoir, qu'il se feroit Catholique, lors qu'il le verroit Pape. Mais, ce n'étoit-là qu'une plaisanterie, semblable à celle qu'avoit faite autrefois Felix Peretti à son Cordonnier avant de devenir Sixte V ; & à celles, que, selon le *Furetieriana*, pages 325 & 326, un Abbé fit à la Princesse Marie de Gonzague qu'elle deviendroit Reine, & un Cocher Polonois au Prince Casimir, qu'il épouseroit un jour cette Princesse : & Lesdiguieres ne pensoit guéres alors, que, lorsque Ludovisio obtiendroit les clefs de St. Pierre, il obtiendroit lui même l'épée de St. Paul, en renonçant à sa Réligion pour devenir Connétable.

Si le fameux Bayle avoit été susceptible de pareille foiblesse, non seulement il auroit admis & emploié ces sortes de prédictions, ainsi que Jurieu : mais, bien plus, il se feroit regardé lui-même comme Prophéte ; car, voici ce qu'il dit en 1681, sans s'imaginer que c'étoit une Prédiction ; & Prédiction, dont il a vû l'accomplissement lui-même, sans peut-être y faire attention. *Que savons-nous*, dit-il, page 565. d'un Livre que je vais indiquer : *Que savons nous, si, à l'heure qu'il est, il n'y a point quelque jeune Seigneur encore dans la poussiére du Collége, qui est destiné à être le fleau de la France avant que vingt ans se passent* ? N'est-ce pas-là bien incontestablement le Prince Eugene ; étudiant au Collége des Jésuites en 1681, lors que Mr. Bayle composoit sa *Lettre . . . pour prouver . . . que les Cométes ne sont point le présage d'aucun malheur*, imprimée *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1682, *in* 12. ; & désolant vingt ans après Louïs XIV, qui l'avoit obligé de sortir de France par le refus d'un simple Régiment ? LAURA MARTINOZZI, félicitée par un Seigneur Italien de ce que son gendre JAQUES, Duc d'York, étoit

bon

bon Catholique, prophétisa de même que *cela feroit cause que sa fille ne régneroit point en Angleterre.* En effet, c'étoit un pauvre Homme, à qui sa Femme eut pu dire comme la Reine de Navarre Catherine à son Mari Jean d'Albret : *Si nous fussions nez, vous Marie, & moi Jaques, nous n'aurions jamais perdu l'Angleterre & ses dépendances.* Amel. de la Houssaïe, *Tom. III*, *pag.* 270, 271. Une Prédiction plus remarquable encore, est celle que hazarda Fabio Carraccioli, jeune Théologien Napolitain, dans l'Epître Dédicatoire du Traité de son Professeur le Père Dominique Viva, Jésuite, *de Jubilao & Indulgentiis*, qu'il fit imprimer en 1699; & dans laquelle il dit nettement au Cardinal Orsini, alors Archevêque de Benevent, qu'il seroit élu Pape, & cela sans aucune brigue, en 1724; ce que l'événement a effectivement vérifié (67). Mais, ces trois Prédictions, ainsi vérifiées & accomplies, ne sont que de ces jeux du hazard, qui ne tirent point à conséquence, & n'appuièront jamais la prétention des visionnaires qui régardent comme des Prophéties réelles & effectives les contes & historiettes dont nous avons parlé ci-dessus.

(67) Vallemont, Elém. de l'Histoire, *Tom. I*, *pag.* 125, 126.

Une de ces sortes de Prédictions, bien plus conforme à l'événement que toutes celles-là, par conséquent incomparablement plus admirable, mais sur la certitude de laquelle il n'y a pourtant pas beaucoup plus de fonds à faire, est celle dans laquelle on débite, que le Souverain Pontificat fut promis, en un même tems, dans le même lieu, & par le même Homme, à Grégoire XIII, à Sixte V, & à Grégoire XIV. „ En 1567, " dit-on, „ un de ces *Locos* de Barbarie, qui contrefont les *Nabis*, c'est-à-dire, les Plaisans, „ les Fous, & les Prophétes, dit un jour à Philippe II, Roi d'Espagne, *Tu ne sais pas que tu manges présentement avec trois Papes.* Ce „ qu'aïant dit, il alla frapper sur l'épaule de Hugues Boncompagno, Légat en cette Cour; puis, „ descendant au bas de la table, sur celle du Cordelier Felix Peretti; & puis, en remontant au „ haut de l'autre côté, sur celle du Protonotaire „ Sfondrat: montrant ainsi l'Ordre de leur promotion, ainsi qu'elle est avenuë (68)." Une pareille Prédiction seroit certainement quelque chose de tout-à-fait merveilleux: mais, pour nous bien convaincre de sa réalité, il faudroit au moins nous produire quelque témoignage imprimé, antérieur à son accomplissement; & c'est, certainement, ce qu'on ne fera jamais. Car, il y a dans ce recit certains caractères d'erreur ou d'ignorance, qui en font voir évidemment la fausseté. I. En 1567, Boncompagno n'étoit plus en Espagne: il étoit revenu à Rome dès le commencement de 1566. (69). II. Ce n'étoit point Sfondrat depuis Grégoire XIV, mais Castagna depuis Urbain VII, qui étoit à la suite de ce Légat en Espagne (70). III. Il n'est nullement vraisemblable, que Philippe II. ait admis à sa table le Cordelier Peretti, qui n'étoit alors que simple Consulteur du St. Office. Aussi Léti, ne dit-il rien de semblable: se contentant de remarquer seulement, que *cette Légation étoit composée de trois Souverains Pontifes, c'est-à dire, de trois personnes qui furent Papes l'un après l'autre, Buon-Compagno sous le nom de Grégoire XIII, Montalte ou Peretti sous le nom de Sixte V, & J. Bat. Castagna, Evêque de Rossano, sous le nom d'Urbain VII.* (71): ce qui est véritablement assez remarquable.

(68) Cayet, Chronolog. Noven. *Tom I*, *fol.* 365. Ephémerides de P. de St. Romuald, *Tom. II*, *pag.* 429.

(69) Leti, Vie de Sixte V. *Tom. I*, *pag.* 149. 152.

(70) *Là-même*, *pag.* 134.

(71) *Là-même.*

On doit raisonner de même touchant certaine Médaille de Guillaume III, Prince d'Orange, frappée, dit-on, en 1652, & dans laquelle ce dernier chiffre renversé fut regardé comme une prédiction de la mort de ce Prince dans sa 52. année (72). En effet, outre qu'on ne voit pas pourquoi ce 2. renversé ne désigneroit pas tout aussi bien la 12, la 22, la 32, & la 42 année de ce Prince, que sa 52.; il faudroit prouver, non seulement, que cette prétenduë Prédiction a été antérieure à l'événement, mais même que cette Médaille éxiste; car, les Histoires Métalliques de ce Prince, n'en font aucune mention, & la prémiére, qu'ils en produisent, est de 1654. (73).

(72) Jo. Christ. Kundmanni Numi Singulares, *pag.* 181.

(73) Bizot, Hist. Métalliq. de Hollande, *Tom. III*, *pag.* 178. Van Loon, Hist. des Païs-Bas, *Tom. II*, Hist. du Roi Guillaume par les Méd. *pag.* 7.

Je ne dis rien des espéces de Prédictions de la mort de Henri IV, tant par les Ligueurs ses plus cruels ennemis, que par ses vrais Serviteurs & plus affectionnez amis, faites les premiéres plus de vingt ans, & les secondes près de quinze avant l'événement; parce que ce n'étoit que le désir criminel des uns, & la juste crainte des autres, qui les faisoient parler. *Deux Henris*, disoient insolemment les Ligueurs.

Deux Henris, tous deux Roys sans Royaume en la France,
En un même destin vont un pas merveilleux.
Tous deux sont fils de Roys, qu'un mesme sang avance,
Et tous deux ont quitté le sang de leurs ayeux . . . . . .
Et tous deux n'ont de Dieu, n'ont de Foy, n'ont de Loy;
Tous deux gastent l'Eglise, affoiblissent la Foy . . . . . .
Mais, l'un cachoit son vice, & l'autre en fait la monstre.
L'un faisoit du Bigot, l'autre est sans fard un Monstre.
L'un par un Moine est mort, & l'autre mourrera
Par la main d'un Bourreau, qui se couronnera (74).

(74) Effets espouvantables de l'excommunication de Henry de Valois, & de Henry de Navarre, *à la fin de l'édition de* Paris, chez Nicolas Nivelle & Rolin Thiery, en 1589, in 8.

Sire, disoit d'Aubigné à Henry IV. lui-même au siége de la Fere en 1595, *n'ayant encores renoncé Dieu que des lévres, il s'est contenté de les percer; mais, quand le cœur sera de même, il fera de même au cœur* (75).

(75) D'Aubigné Histoire, *Tom. III*, *col.* 737 & 738.

Ce qu'il répéte ainsi dans ses *Tragiques*, mais sans doute après le malheur arrivé:

Quand ta bouche renoncera
Ton Dieu, ton Dieu la percera,
Punissant le membre coupable.
Quand ton cœur déloyal mocqueur
Comme elle sera punissable,
Alors Dieu percera ton cœur (76).

(76) D'Aubigné Tragiques, *Préface*, *pag.* 11, 12. *Voiez aussi l'*Anti-Coton. *citat.* 28. *d'édition de la Haie en* 1738.

On trouvera, peut-être, que c'est trop insister sur de semblables bagatelles: mais, à mon sens, il n'est pas aussi inutile, qu'on le pourroit penser, de réfuter ces sortes de Traditions fabuleuses, & d'en faire voir le progrès; puis qu'on voit tous les jours des personnes assez crédules pour les admettre sans jugement, & assez imbécilles pour les débiter sans honte. Combien ne se trouveroit-il point de gens, par éxemple, qui ont lû l'un ou l'autre de ces derniers recits, touchant le prétendu enchantement vû par Catherine de Médicis, sans savoir, & sans soupçonner même, que ce n'étoit qu'une broderie, de celui de Pasquier, de Favin, ou des Continuateurs de de Serres & de Montliard? Tel est ordinairement le sort de ces sortes de Traditions, que leur merveilleux & leur extraordinaire rendent fort du goût du Peuple & de quantité d'Ecrivains indiscrets. Elles ne manquent guéres de s'accroître avec le tems; & l'on peut très bien leur appliquer le *Vires acquirit eundo*. Cela n'arriveroit point, si on les étouffoit dès leur naissance, en s'inscrivant d'abord en faux contre elles: & c'est une précaution très nécessaire, qu'il seroit fort à souhaiter que l'on négligeât moins. *Je vous avouë mon inclination*, dit à cet égard un des plus grands Critiques de la République des Lettres (77); *je souhaiterois qu'on ruinât en herbe les mensonges, & qu'un démenti publie les arrêtât dès aussitôt qu'ils paroissent. Car, si on néglige cela, le silence des intéressés passe pour une espèce d'aveu. Un second Auteur se croit en droit de citer ce qui n'a point été contredit. Un troisiéme le cite encore plus hardiment; & puis un quatriéme; & ainsi, la foule des témoignages*, nemine contradicente, *fait passer pour très certain ce qui n'est au fond qu'un mauvais Roman.*

(77) Bayle, Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I*, *pag.* 491, 492.

CATON, Nom supposé, sous lequel on a publié anciennement en Latin des *Distiques Moraux*, fort en usage tant en original que dans les diverses Traductions qu'on en a faites (*A*); & qu'on a très mal-à-propos négligé depuis (*B*), aussi bien que les Quatrains de Pibrac. On les a faussement attribués à différens Auteurs, les uns très anciens, les autres assez modernes; & peut-être ne portent-ils le nom de CATON, que par rapport à la matiére grave dont ils traitent, & aux sages enseignements qu'ils renferment (*C*). Ce qu'il y de certain c'est que leur Auteur a été antérieur à l'Empereur Valentinien (*D*).

(*A*) *Dans les diverses Traductions qu'on en a faites.*] Je ne parlerai ici que des Traducteurs François, dont la pluspart sont peu connus; & c'est-là l'unique raison qui m'a engagé à dresser cet Article.

I. ADAM DE GUIENCY, ancien Poëte François, dont Fauchet parle pag. 184, sans lui donner aucun Ouvrage, avoit néanmoins traduit *Caton* en François, comme il paroit par ces deux Vers:

Signour, ains que je vous commans
Respondre CATON *en* Romans.

citez par Du Chesne sur A. Chartier, pag. 861, & Borel, pag. 182.

II. Un autre ancien Poëte François, nommé JEHAN DU CHASTELET, & vivant avant l'an 1300, a mis les mêmes *Dits moraux de* CATON en assez bons Vers, dit Claude Fauchet dans son *Recueil de l'Origine de la Langue & Poësie Françoise & Poëtes François vivans avant* 1300, page 181. La Croix du Maine, page 215, place ce Poëte en 1260, & ajoûte que son Ouvrage n'a point encore été imprimé. Du Verdier, page 262, copie mot pour mot Fauchet, qui transcrit ce lambeau de cet ancien Poëte:

Seignor, vous qui mettez vos Cures
En Fables & en Adventures, &c....
Ce dit JEHANS DU CHASTELET,
Qui nous commence cest Romans
De CATON *& de ses* Commans.

III. LE FEVRE ancien Poëte François, dont il ne seroit pas aisé de déterminer l'âge, & dont il n'est fait aucune mention dans les deux *Bibliothéques Françoises* de la Croix du Maine, & de Du Verdier, ni même dans le *Recueil de l'Origine de la Poësie Françoise, & des anciens Poëtes François de* Claude Fauchet. On ne le connoit, que par sa Traduction Françoise des *Préceptes Moraux de* CATON, qui finit par ce quatrain, dans lequel on voit son nom, & sa méthode:

CATON *fenist* (1), *qui fu sage, & preus:*
Ses nobles Vers acoupla deux & deux.
Mais je FEVRE, *qui ne seay le fer battre,*
En ce Dittie (2) *en ay fet* (3) *de deux quatre.*

(1) Finit.
(2) Sentence.
(3) Fait.

Cette Traduction, plus nouvelle, comme il paroit que celle d'A. de Guiency, accompagnée de l'Original Latin, se conserve en Manuscrit dans la Bibliothéque de l'Abbaïe de Los ou Laude, Ordre de Citeaux, près de Lille, Diocése de Tournay; & se trouve inscrite dans le Catalogue des Manuscrits de cette Abbaïe inséré dans la *Bibliotheca Belgica Manuscripta* de Sanderus, Tome II, pages 91—128, Num. CXXVII.

IV. PIERRE GROSNET, Prêtre d'Auxerre, dans le XVI. siécle, mit de même ces *Distiques* en rime, & les fit imprimer avec diverses autres de ses Poësies, sous ce titre, *Les Mots dorez du grand & sage* CATON, *en rime ...,* Adages, Proverbes, & dicts *Moraux, &c.* Cela fut imprimé *à Paris, chez Denis Janot, sans date, in* 8°., selon Du Verdier, page 1017; &, selon la Croix du Maine, page 400, en François & en Latin, *à Paris, chez Alain Lotrain, en* 1543, *& depuis chez Jean Bonfons*, éditions dont il ne note point la forme.

V. FRANÇOIS HABERT, d'Issoudun en Berry, surnommé *le Banni de Liesse*, mit aussi dans la suite en vers *Les IV. Livres de* CATON *pour la Doctrine des Moeurs, faits par Quatrains*, & y joignit des *Epigrammes moralisées*. Cela fut imprimé *à Lyon, chez Claude Marchant, en* 1552, *in* 16. selon du Verdier, page 403. La Croix du Maine, page 99, les intitule *Les Mots dorez de* CATON, & les dit imprimez *à Caen, en* 1579, sans en marquer la forme.

VI. *L'Interprétation & Construction en François des Distiques Latins, qu'on attribuë à* CATON, faite par MATURIN CORDIER, dédiée à Robert Etienne, & imprimée *à Lyon, par Thibauld Payen, plus de cent fois, in* 8°., selon du Verdier, page 881, est aussi en vers selon Fabricius, *Biblioth. Lat.* Tom. I, pag. 685; ce que du Verdier n'expose point. La Croix du Maine n'en dit mot.

Outre ces six Traductions en vers, on en a une ancienne version en prose, intitulée CATON *en François, moralisé par éxemples*, & imprimée *à Paris sans date*. Du Verdier, qui nous aprend cela page 146, n'en marque point la forme.

(*B*) *On a très mal-à-propos négligé depuis ces distiques.*] Ecoutons ce que dit la-dessus Jos. Scaliger (4). *Catonis Moralia disticha quare nunc eodem in pretio non sint, quo apud majores nostros fuerunt, nullam aliam caussam comminisci possum, præter nostri sæculi fastidium, quod veteres scriptores non solum contemnere, sed etiam damnare solet.*

(4) D. Catonis Disticha, cum D. Erasmi brevi expositione *Amstelod.* 1646. *pag.* 74.

(*C*) *Ils portent le nom de Caton par rapport à la matiére grave, dont ils traitent, & aux sages enseignements qu'ils renferment.*] Erasme est au moins de cet avis: voici ce qu'il en dit (5): *Cujus Auctoris hoc opus sit, parum referri puto.* CATONIS *ob id tantum arbitror dici, quod sententias habeat Catone dignas.*

(5) Là-même, pag. 216 & La Monnoye sur les Contes de Des-Periers, *Tom. II, pag.* 68.

(*D*) *Leur Auteur a été antérieur à l'Empereur Valentinien.*] Le Médecin Vindicien, qui vivoit sous cet Empereur, cite un passage des Distiques, quand il dit dans une Lettre, qui nous reste de lui adressée à ce Prince, *quod cum pati cœpisset infirmus, flens & gemens illud Catonis sæpe dicebat*, Corporis exigua Medico committe fideli.

CELSUS

CELSUS (Minos) ou MINIO CELSI, Personnage tellement inconnu, que beaucoup de Savans se sont très abusivement imaginez, que ce nom n'étoit autre chose qu'un simple masque de Lelius ou de Fauste Socin (*a*). C'étoit effectivement un Homme bien réel, né à Sienne en Italie vers le commencement du XVI. Siécle, & qui a vécu jusques vers 1572, ou 74, (*b*).

La prémiére connoissance certaine qu'on ait de lui est, qu'il étoit en agréable commerce de Littérature avec divers Savans & Beaux-Esprits de son tems vers 1530, — 1545; que deux ans après Fabio Benvoglienti lui dédia son édition des *Lettres di* Claudio Tolomei, faite *à Venise*, *chez Gabriel Giolito*, *en* 1547, *in* 4°. parmi lesquelles deux lui sont adressées, (*A*); & que cette vie douce & commode dura jusques vers 1569, ou 70, mais, aïant alors, ainsi que les plus éclairez & les plus sincéres d'entre les gens de Lettres de ce tems-là, embrassé la Réformation de la Doctrine Ecclésiastique, afin de la pouvoir éxercer publiquement, sans crainte, & éloigné des fureurs de Pie V, il quitta totalement l'Italie, se retira d'abord chez les Grisons, & ensuite à Bâle en Suisse; &, pour y subsister, il se fit Correcteur des Impressions de Pierre Perna, célébre Imprimeur de cette ville (*c*). Ce seroit donc un Correcteur célébre à ajouter à ceux dont Zeltner & Maittaire nous ont donné de curieuses listes (*d*). Il y publia aussi quelques Ouvrages comme Editeur (*B*), & l'un d'eux peut-être comme Médecin: mais, la mort l'aïant

(*a*) *C'est ce qui sera prouvé ci-dessous, Remarque* (*C*).

(*b*) *Voiez ci-dessous la citation* (26).

(*c*) *Voiez les* Epitres dédicatoires *de son* Etienne, *& de son* N. T.

(*d*) J. Conr. Zeltneri Theatrum Virorum eruditorum, qui Typographiis operam præstiterunt. *Norimbergæ*, 1716, & 1720, *in* 8. Mich. Maittairii Catalog. Correctorum Typographicorum, *pag.* 108, — 118, Annalium Typographicorum.

(*A*) *Parmi les* Lettres *de* Claudio Tolomei, *reproduites par* Fabio Benvoglienti, à Venise, chez Gabriel Giolito de Ferrari, *en* 1547, in 4, *il y en a deux*, *qui lui sont adressées.*] Ces *Lettres*, divisées en VII. Livres, qui avoient déja été imprimées *à Venise*, *chez* le même *Giolito*, *en* 1541, *&* 1544, le furent encore *chez lui*, *en* 1549, *in* 8°; puis *à Venise*, *chez Dominico Giglio en* 1556, *&* 1558, *in* 8°. C'est ce qu'a bien observé la *Biblioteca Italiana o sia Notizia de' Libri rari Italiani Fontaninio-Haymio-Geremiana*, imprimée *à Venise chez Angiolo Geremia* son Amplificateur, *en* 1728, *in* 4°, pag. 155: mais, elle ne dit quoi que ce soit d'une édition de ces *Lettres*, faite *à Venise*, *en* 1596, non plus que de Fabio Benvoglienti, probablement leur prémier Editeur. Ce nom ne lui étoit pourtant pas inconnu; car, elle indique très bien, page 59, *l'Origine della Citta di Siena*, *da* Bartolomeo Benvoglienti, imprimée *à Rome*, *en* 1574, *in* 4°, où l'on trouveroit apparemment quelque mention de nôtre Celsus.

N'aïant pû me procurer aucune de ces éditions, je ne saurois dire ce que contiennent ces deux *Lettres*, ni en quel tems elles ont été écrites: mais, on en a une autre de ce même Fabio Benvoglienti, qui mérite d'être luë, tant parce qu'elle contient une très belle & très agréable description de l'ancienne Maison de Campagne de l'illustre Luculle, l'un des grands Capitaines Romains; que parce qu'on y trouve des témoignages très expressifs de l'estime générale où étoit nôtre Minio Celsi parmi les Honnêtes-Gens & les Savans de son tems. Elle est dans une ample & très curieuse collection de *Lettres* de quantité de personnes illustres d'Italie au XVI. Siécle, assez improprement intitulée *l'Idea del Secretario*, *del Signor* Bartolomeo Zucchi *Accademico Insensato di Perugia*, *rappresentata*, *& in un Trattato de l'Imitatione*, *e ne le Lettere di Principi*, *e d'altri Signori*, puisque c'est avoir plus d'égard à l'*Introduction à l'Ouvrage*, qu'à l'*Ouvrage* même: & imprimée *in Venetia*, *per la Compagnia minima nel* 1600, *en III. Parties in* 4°, d'assez belle impression; le *Trattato de l'Imitatione* de 52. pages, la *I. Parte de* 582, la *II. Parte* de 375, & la *III Parte* de 352, sans les *Tables des Lettres* des III. Parties, leurs *Epitres dédicatoires*, & les *Prolégoménes* de l'*Introduction* ou *Trattato de l'Imitatione*. Cette Collection de Bartol. Zucchi a été négligée ou inconnuë à la *Bibliotecá Italiana*, qui indique pourtant bien, pag. 16, & 34, ses versions du Giustino *Istorico*, imprimée *in Venetia*, per il Muschio, nel 1590, *in* 4°; & de la *Storia Lauretana d'*Orazio Torselini, imprimée *in Milano*, *nel* 1600, *in* 4°. Cette *Lettre* se trouve dans la III. Partie, pages 40, & 41; & est intitulée,

A. M. MINIO CELSI, FABIO BENVOGLIENTI.

Voici les termes dans lesquels l'Auteur y exprime ses sentimens pour nôtre Celsus.

Il dispiacer, *che io hò avuto de la vostra malatia*, *è stato cagione di farmi gustar meno il piacere*, *che io presi ne la vista del Tusculano a questi giorni*, *dove andai per fare un poco d'ombra* (*che altro non posso dir di me*) *a Papa Paolo*, *il quale era ito a spasso per ricrearsi li vicino* . . . . . . *Stemmo in Tusculano due giorni con molto piacere*, *vedendo*, *e contemplando queste maraviglie*; *ma maggior l'haurei avuto*, *se ci foste stato voi*, *ò non essendoci*, *non havessi volto il pensiero a la vostra malatia*, *laquale intendo tuttavia mitigarsi*, *e farsi minore*.

Cette Lettre n'a point de date; mais, par la mention qui y est faite d'un Pape Paul, on peut certainement conclure, qu'elle a été écrite du tems de Paul III, ou de Paul IV, sous le Pontificat desquels Minio Celsi étoit encore en Italie.

(*B*) *Il publia quelques Ouvrages comme* simple *Editeur.*] Le prémier, que je connoisse, est une Collection de Piéces Chimiques, intitulée *Artis Chemicæ Principes* Avicenna, *atque* Geber; *quorum alter numquam in lucem prodiit; alter vero, ex vetustis exemplaribus illustratus, utilior quam antea nunc evadit*; [*Collectore & Editore* Minoe Celso, *Senense*:] & imprimée *Basileæ*, *apud Petrum Pernam*, 1572, *in* 8, *cum figuris*. C'est ainsi que j'ai moi-même inseré ce rare recueil dans le *Catalogus Librorum Bibliothecæ Domini Didaci de Mendoça Corte Real*, *Portugalliæ Legati versus Ordines generales Belgii Fœderati*, que je dressai à la Haie en 1728. Je ne saurois dire maintenant si cet *illustratus*, & cet *utilior quam antea*, signifient ou indiquent quelques *remarques* ou *commentaires*, ou simplement plus d'éxactitude & de correction que dans quelque édition précédente: & je me repens fort de n'y avoir pas alors fait plus d'attention; mais, je ne pouvois pas prévoir en ce tems-là, que j'aurois aujourd'hui besoin de pareille observation.

Dans la *Bibliotheca Medica de* Paschalis Gallus pag. 41; dans la *Bibliotheca Jatrica* de Jean George Schenckius, pag. 82; dans la *Bibliotheca Classica de* Draudius, pag. 897; dans la *Bibliotheca Realis Medica* de Lipenius, pag. 97; dans la *Bibliotheca Chemica de* Borel, pag. 35, où l'on en fait fort mal-à-propos deux différens Ouvrages; dans, le *Lindenius renovatus de* Mercklin, pag. 1064, où partie de ce Recueil est emploiée; &, enfin, dans l'*Histoire de la Philosophie Hermétique par l'Abbé* Lenglet du Fresnoy, Tom. III, pag. 105, & 108, où l'on en fait encore deux différens Ouvrages; en un mot dans tous les *Bibliothécaires de Médecine*, y compris même van der Linden, Merklin, & Manget, ses Suppléteurs; on ne fait absolument aucune mention de nôtre Minos Celsus, en quoi ils sont tout-à-fait blamables, eux qui sont d'ailleurs si attentifs à rassembler ces espéces de Collections, & si éxacts à en détailler les différens opuscules, & à en indiquer les Auteurs. Ils avoient pourtant deux ou trois occasions fort naturelles de s'acquitter de ce devoir, ou sous Avicenne, ou sous Geber, ou mieux encore sous le titre *Auctores Chymici*, te-

l'aïant surpris, il ne put avoir la satisfaction de publier lui-même un Ouvrage important, qu'il

varii & incerti. Le *Catalogus Bibliothecæ Lugduno-Batavæ* a été plus éxact, quoique plus concis, en ces termes, pag. 138 : AVICENNA & GEBER *Latine, per* MINOEM CELSUM. *Basileæ*, 1572, *in* 8°; ce qui pouroit faire croire, mais à faux, qu'il en étoit le traducteur.

La même année 1572, le même Perna donna au public, Introductio in divinam Chemiæ Artem integra, Autore Magistro BONO LOMBARDO, Ferrariensi Physico. *Basileæ, apud Petrum Pernam*, 1572, *in* 8°.

Aurificae Artis, quam Chemiam vocant antiquissimi Authores, sive turba Philosophorum. *Basileæ, apud Petrum Pernam, in* 8°.

RAYMUNDI LULLII Libelli aliquot Chemici, nunc primum in Lucem editi Opera Domini TOSITAE *Basileæ, apud Petrum Pernam*, 1572, *in* 8°.

Peut-être nos AVICENNA, & GEBER, faisoient-ils Partie de cette Collection d'Ecrits Chimiques, imprimez & publiés à Bâle. C'est ce que je ne voudrois pourtant pas affirmer.

Plus de vingt ans après tout cela écrit, j'ai obtenu de la Bibliothéque de Leide l'éxemplaire, qu'elle posséde de cet Ouvrage; & en voici une description plus éxacte. Il est intitulé *Artis Chemicae Principes*, AVICENNA *atque* GEBER, *hoc Volumine continentur : quorum alter* [AVICENNA] *nunquam hactenus in lucem prodiit; alter vero*, [GEBER] *vetustis exemplaribus collatus, atque elegantioribus & pluribus figuris quam ante hac illustratus, doctrinæ hujus Professoribus, hac nostra editione tum jucundior, tum utilior, evasit : adjecto Indice rerum & verborum copioso, cum Gratia & Privilegio* Basileæ, per Petrum Pernam, M. D. LXXII. C'est un gros *in* 8°, de 767, pages sans les *Tables des Titres, des Chapitres, & des Matiéres.*

Après ce titre, on trouve une *Epitre Dédicatoire*, adressée *Illustrissimo Domino* PETRO DE GRANTRYE, D. DE BESNE. *Equiti, & Christianissimi Gallorum Regis a consiliis, ejusdemque ad Rhetos Legato*, MINOS CELSUS, *Senensis, S. D.*, & dans laquelle cet Editeur s'explique ainsi touchant sa collection : ,, Porro, in hac Facultate Chimica quis adeo parum versatus inter Philosopos est, qui GEBRO antiquissimo, Principique AVICENNÆ, primas non tribuet? En igitur, illustrissime Legate, jam nunc procedunt Alchemiae Ductores ex celebri Perniana Typographia, quam antea nunquam paratiores. Et quamvis GEBER, sapientum parens, jam diu sit in vulgum editus, nusquam tamen, ac nunquam (quod sciam) antea tam castigatus, & suis ad artem imaginibus fuit instructus. Verum, Arabum Decus AVICENNA nunc primum prælum expertus est, & exit a nobis studio Pernæ mirifico, nulli Sapientum operi postponendus . . . . . Interim CELSUM, Italum, Typographi Pernæ Amicum, inter familiares tuos habere, licet remotum & hactenus incognitum, ne dedignere . . . . Vale. Basilea, ex Officina Perniana, Idib. Aug. M. D. LXXII. "

On trouve en suite, 1°. le *Prologue* d'ABUALI ABINCINE; 2°. les *Tables des Livres d'*AVICENNE *& de* GEBER; 3°. AVICENNÆ *Porta elementorum, & ejus X. Dictiones variis Capitulis distinctæ, a pag.* 1. ad 471; 4°. GEBRI, *Arabis*, Περὶ Χυμείας *Libellus de Investigatione perfectionis, &c. incerto Interprete, a* pag. 473, ad 735; 5°. GEBRI *Liber Fornacum ad exercendam* Χυμείαν *pertinentium, interprete* RODOGERO, *Hispalensi*, a pag. 736, ad 767; & 6°. *Index locupletissimus Rerum & Verborum in* AVICENNÆ & GEBRI *Chemica.* Je remarquerai par occasion, que ce Traducteur RODOGERUS *Hispalensis* n'a été connu, ni à VALERIUS ANDRÆAS *Taxander*; ni à A. S. PEREGRINUS, qu'on prétend généralement, mais mal-à-propos, être le Père ANDREAS SCHOTUS; ni à Dom. NICOLAS ANTONIO; ni à PAUL COLOMIÉS, dans son *Hispania Orientalis*; ni en un mot, à aucun Bibliographe Espagnol & que nôtre CELSUS se trompe fort, quand il dit d'AVICENNE *nunc primum prælum expertus est*, s'il entend généralement par là tous les Ouvrages de cet Auteur, vû qu'il y en a en quantité d'imprimez, soit séparément, soit en Collection, tant dans le XV. Siécle, que dans la prémiére moitié du XVI, comme on le peut aisément voir dans la plûpart des Bibliographies, soit générales, soit particuliéres de Philosophie, de Médecine, &c.; mais, que, s'il n'entend par là que ce seul Traité de *Porta Elementorum, ejusque Dictiones X*, il pourroit bien avoir raison.

Quoi qu'il en soit de cette derniére particularité, ajoutons encore ici que quelque abondantes que soient les curieuses & savantes Recherches de Mr. JEAN GEORGE SCHELHORN, Pasteur & Bibliothéeaire de Memmingen en Souabe, touchant les écrits de MINUS CELSUS, comme il le nomme, il n'a nullement connu celui-là, non plus que les Bibliographes de Médecine que je viens de citer. Au reste ce quon vient de lire confirme très bien sa prétension, & la mienne, que ce nom de MINUS CELSUS n'est nullement un masque de LELIUS ou de FAUSTE SOCIN, mais le nom réel & effectif d'un célébre Italien de Sienne au XVI. Siécle.

II. La seconde production de MINOS CELSUS est l'édition d'un *Nouveau Testament en Latin & en François*, qu'il publia comme Editeur : *Novum Testamentum J. C. Latine & Gallice, nova utriusque Linguæ elegantique versione.* Imprimé *Basileæ, in Officina Petri Pernæ, in* 8°, (1). Selon Mr. SCHELHORN, la *Version Latine* est celle de SEBASTIEN CHASTEILLON vulgairement appellé CASTALION, nom qui lui fut donné par quelque ami, & qu'il adopta volontiers, à cause de la Fontaine *Castalie* consacrée à Apollon & aux Muses : &, selon le Père LE LONG, la *Françoise* pourroit bien être aussi de lui; mais, je n'y vois nulle apparence, la diction étant trop élégante, pour un aussi mauvais Ecrivain en cette Langue. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'elle est différente de la version de Geneve alors en usage; &, selon CELSUS lui-même, *nouvelle*, & *d'un savant & judicieux Ecrivain* (2). Cette édition est distinguée par Versets chiffrez; & a cela de singulier, qu'à la tête de chacun de ses Chapitres il y a un distique Latin, tel que celui-ci pour le 1. Chapitre de l'*Epitre aux Galates :*

Si Petrus, Angelus, *aut* Vates, *contraria* Paulo
Adseret; hi Galatis sint Anathema *fidis* (3).

Elle est dédiée au célébre WALSINGHAM, alors Ambassadeur d'Angleterre en France, qui l'avoit engagé à venir demeurer chez lui à Paris, peut-être en qualité de Médecin ou de Sécrétaire : & je rapporterai d'autant plus volontiers ici son *Epitre Dédicatoire*, qu'on y verra, outre son stile, diverses particularitez qui le concernent.

Clarissimo, Generis Nobilitate, Pietatisque Candore, Viro,

D. FRANCISCO VALSINGAMO,

Pro augustissima Anglorum Regina

Apud Christianissimum Francorum Regem,

Oratori,

MINOS CELSUS, SENENSIS,

S. P. D.

,, MAGNA profecto mirificaque vis est probitatis, aliarumque virtutum, FRANCISCE Clarissime, quippe quæ mortales, quamvis remotos, homines utcumque rudes, & sensus licet pertinaces, ad se colendum venerandumque cogant. Cujus rei causa eos minime fugit, qui & animum ipsum coelitus esse, ubi bonorum abyssus, intelligant, & hinc ad bonum idem, ad coelestia sui primordia suavissime inflammari noscant. Quum ex Rhetorum jugis, quo *ante Triennium*, divos pietatis hostes fugiens, memet receperam, huc ad *Saluberrima* BASILEÆ *Moenia* contendissem, ibidemque paulo securius vitam traducerem, non raro inter nos, ex amicorum consuetudine, in

,, cum

(1) J. G. Schelhornii dissertatio de Mino Celso, *pag.* 59, *où il cite pour garants* Clessii Elench *pag.* 78, Draudii Bibl. Class. *pag.* 172, *& le Long*, Biblioth. Sacræ *pag.* 111, *qui fait ce N. T. in* 4. *& in* 8. *La* Bibliotheca Uffenbachiana, *Tom. I, pag.* 11, *le fait in* 4, *& nomme mal l'imprimeur* Verna. *La* Bibliotheca Furliana, *pag.* 11, *ne le fait qu'in* 8, *& mieux.*

(2) *Viri periti Judicioque celebris? . . . nunc primum ab aliis vulgatis aliam atque præstantem.* Schelhornius *ibidem.*

(3) *Ibidem, pag.* 61.

qu'il avoit composé touchant la tolérance, ou, pour mieux dire, contre la persécution (*C*). On ne sait pas précisément en quelle année; mais, selon les dates de ses productions,

„ eum venimus de te Sermonem, ut & FRANCISCUS BETTUS, & PERNA Typographus, tuas mihi animi dotes candide celebrarint. Equidem minimo negotio tantorum Hominum verba assentationis expertium, meum erga te studium excitarant. Quam ob rem fiebat, licet meæ tenuitatis mihi sim conscius, ut aliquam te orandi, vel saltem observantiam in te meam significandi facultatem, & cuperem, & quæritarem. Hæc porro cum animo mecum agitarem, ecce gravis, & simul expetenda, mihi occasio tandem offertur. Docuerunt amici nonnulli, qui nunc Lutetiis agunt, (ea est nunc de me Summi Patris Providentia clemens) tuam, Vir illustrissime, voluntatem à me haud esse alienam. Hic quid ego dixerim. Quibusnam verbis, quave ratione animi mei consolationem & gaudium promam? Illustrissime Domine, cum ipse sic mihi, me tamen non modo non adversaris, sed humanissimus in tuorum Familiarium Coetum vocare non es gravatus. Hinc fit, ut jam re ipsa cognoscam, quæ prius aliorum relatu, & animi tantum conceptione tenebam, simul bonorum omnium Largitori gratias agam, ac me tibi Mæcenati meo gratiam habiturum semper cupidissime dicam. Verum, ut animi studium habeat aliquod signum adjunctum, neve in hoc primo aditu vacuus omnino videar, aliquo te nunc primum donare munusculo cogitavi. Cum etenim *in* PETRI PERNÆ *Typographia, superioribus mensibus, operæ nonnihil navarim*, jamque ad finem properaret hæc *Novi Testamenti* recens *editio*, ad nunc ego librum, suadente Typographo tuarum virtutum cupidissimo, mentem adhibui. Perspecta jam erat minime personata tua Religio: quare sanctæ Religionis lectionem, eamque præcipuam tibi percaram fore non dubitavi. Audiebam ad hæc, *Gallicam istam versionem, Viri peritia judicioque celebris, nunc primum prodire ab aliis aliam atque præstantem.* Hoc ergo donum offerre tuæ peritiæ, pietati, studiis, consentaneum volui. Quod enim argumenta spectat, nihil est supra *Dei Verbum* sanctius ac expetibilius. Quod ad linguas attinet, duas hic habemus post natos homines nulli secundas. Libros videmus hac tempestate non paucos, qui tractatorum pondere, ac disserendi ratione magni quidem sint: stili tamen culpa non parum insuaves apud Romani Sermonis amatores habentur. Quo fit, ut, junctis materiæ dignitate, dictionisque lepore, libri mirifice colantur, & eorum studio mortales apprime proficiant. Neque interim ausim, Vir ornatissime, Linguarum Latinæ vel Gallicæ (novi meam in linguis tenuitatem) laudes nec quicquam celebrare. Quanta sit enim Gallici Sermonis, vel suavitas, vel efficacia, tu judex eris, qui in variis linguis ita es versatus, uti Familiæ Walsingamiæ Claritudo, gravissimaque Legationis Provincia postulare possunt. Nos vel ex ea conjiciemus quod in primis Europæ terris, Helvetiis, Belgis, Germanis, Anglis, Galliam colant. Orbis ipse terrarum, Europa maxime tota, ubi Judicium viget, Latinitatis gloriam veneratur.

„ Habebunt ex hoc Libro Christi justitiam sitientes unde salutarem hauriant animæ potionem. Habebunt ad hæc Linguarum cupidi, præcipue pii Tyrones, unde possint idiomatum geminorum elegantiam adipisci. Quibus rationibus, cum animæ foelicitati, cum linguæ facundiæ, facere satis poterimus. Hunc ergo tibi, sapientissime Legate, dicamus librum, quo dignus fuit animi tui candor, mentis in Deum cultus, ingeniique mira suavitas.

„ Cæterum quis hoc mirum ducat, agnoscens eo te genere natum, Anglico nimirum, quod hoc nostro seculo linguarum variarum studio, bonarum artium splendore, bellicæ rei virtute, humanitatis cultu, veræque pietatis puritate, nulli concedat? Verum jam nimium audax vel imprudens ego, qui, tanta cum infantia, Regni Anglici, laudes attentem, atque Walsingamiæ Familiæ dignitatem edoceam. Res ipsæ dilucidæ laudatores non quærunt: ego, qua sum infirmitate, tantum opus non ausim subire: neque tua patietur modestia proprias laudes, me præsertim dicente, percipere. Quare finem imponam, si prius illud addo, sperare me, tibi non injucundum fore munus hoc nostrum, quia nostræ in te pietatis primum sit argumentum. Forsitan, juvante Christo, in tuis ædibus, eximiorum Virorum, quorum copiam alis, facta æmulatione, ad majora me comparabo. Interim, tibi gratiam omnem, & in Regis Galliarum aula, & apud augustissimam Angliæ Reginam, a Summo Christi Parente precor, atque dum vivam totis animi mei conatibus precabor. Vale. Basilea, Kal. Sept. M. D. LXXII, (4)."

(4) Ex Schelhornii Dissertatione de Mino Celso, pag. 61, — 65.

(*C*) *Un Ouvrage important, qu'il avoit composé .... contre .... la persécution.*] C'est le III, ou, pour mieux dire, le seul Ouvrage de la composition réelle & effective de nôtre MINOS CELSUS. C'est proprement un Traité du procédé violent & injuste dont on use envers les Hérétiques, écrit d'abord en Italien, & puis traduit par son Auteur en Latin (5). Il est intitulé *Dissertatio in Hæreticis coercendis quatenus progredi liceat*; & imprimé prémiérement *Christlingæ*, [c'est-à-dire probablement, *Basileæ, apud Petrum Pernam, anno*] 1577, *in* 8°, précédé d'une *Préface* de l'Editeur, qui ne se désigne que par ces caractères J. F. D. M. D., & puis, vraisemblablement encore, chez le même *Perna*, avec la seule date de cIↃ. IↃ. LXXXIV., en 261 feuillets *in* 8°, sans les Préliminaires de 16. autres. Cette seconde édition est intitulée *MINI CELSI, Senensis, de Hæreticis capitali supplicio non afficiendis, &c.*, dédiée par VALENS TITUS LIGIUS *suo* CHRISTOPHORO CNIPIO *Saxoni*, le iij. des Calendes de Décembre cIↃ. IↃ. XVIC.; précédée d'un *Proœmium* de l'Auteur, consistant en 15. pages; augmentée, principalement de deux *Lettres* contradictoires, l'une THEODORI BEZÆ *ad Clarissimum Virum D. Andream Duditium* du 18. de Juin 1570, & l'autre d'*ANDREAS DUDITIUS Theodoro Bezæ*, du 1. d'Aout 1570; & probablement des *trois tables* qui suivent, l'une *des Auteurs citez*, la seconde des *passages de l'Ecriture emploiés*, & la troisiéme *des choses*. CELSUS nous apprend lui-même dans son *Proœmium*, qu'extrémement surpris à son arrivée chez les Grisons, de voir qu'on ne persécutoit guéres moins chez les Protestans, que chez les Catholiques, ceux qui avoient le malheur d'y passer pour *hérétiques*, il en fut fort affligé; & se détermina d'autant plus volontiers à combatre une si odieuse doctrine & une si détestable pratique, que, même étant Catholique, il l'avoit toujours regardée, non seulement comme une simple erreur, mais encore comme une hérésie très pernicieuse: que, pour cet effet, il avoit examiné avec beaucoup de soin l'Ecriture, les anciens Pères, & les Théologiens modernes, tant Catholiques que Protestans: qu'après en avoir réüni & comparé les divers sentimens, il en avoit formé son Ouvrage: & que, dégagé de tout intérêt mondain, & uniquement animé de l'amour de Dieu, ainsi que de celui du prochain, il s'étoit enfin déterminé, après trois années de difficultez surmontées, à le faire imprimer & rendre public (6). Mais, ou retenu par de nouveaux obstacles, ou prévenu par sa mort, ce ne fut qu'après elle, que quelqu'un de ses amis publia enfin cet Ouvrage, divisé, du moins dans la seconde édition, en IV. Parties ou Sections, dont l'Auteur nous donne ainsi le détail: „ Has nostras tractationes *quadrifariam* partiemur.

(5) Celsus ipse, fol. 17. vso. Jo. Georg. Schelhornii Dissertatio de Mino Celso, pag. 57, 58, 59, & Amœnit. Litterariarum Tome VII, pag. 86.

(6) Celsus ipse in suo Proœmio, Aij. verso, & Av. verso, & in Dissertatione, folio C. verso.

„ *Sectione* hac *prima*, ipsius JESU CHRISTI VERBIS, plurimisque præter ea *Epistolarum* locis, quæ ab ejus *Apostolis* sunt conscriptæ, diserte ostendemus, interdictum esse mortalibus *Hæreticos civili gladio punire*, præsertim vero *capitali pœna* plectere: quandoquidem ejus criminis cognitionem SUMMUS ILLE PATER in tempus a se institutum REGI FILIO reservavit. In qua (*Sectione*) etiam aliqua nobis ab adversariis objecta refellemus, occasionem nobis obiter præbentibus, quæ passim tractabuntur, eorum argumentis.

„ In secunda (*Sectione*) demonstrabimus, *veteres* (quos vocant) *Patres* hanc *veritatem* cognovisse, *Sanctæque Scripturæ testimoniis* comprobasse: idem omnes fere præcipuos nostræ ætatis Theologos, Ecclesiæque Instauratores sensisse, neque eosdem illos, quos nobis objiciunt adversarii, una cum celebrioribus nostris Ecclesiis diversum censuisse: antiquam Ecclesiam per annorum 400. spatium at-

tions, ce doit avoir été entre 1572, & 1577, année de la Publication de cet Ouvrage posthume (*e*).

„ que eo amplius hujusmodi sævitiam nedum non „ exercuisse, sed etiam omnino ignorasse : optimos „ primos illos Imperatores Christianos, & si legiti„ mi Magistratus erant, *gladii mulctam Hæreticis* „ non irrogasse. Antiquiores tandem Romanos ip„ sos Episcopos, ut irrogaretur, non curasse, qui „ quidem gladius, ut luculenter probabimus, ab „ *Anti-Christo* demum, atque *Hæreticorum exem*„ *plo*, in Ecclesiam invectus, mirum quam misere „ pios omnes afflixerit.

„ *Sectio tertia* in *redarguendis objectationibus, ratio*„ *nibus*, *Veteris Novique Fœderis testimoniis &* „ *exemplis*, quæ pro sua asserenda sententia ab ad„ versariis afferuntur, præcipue versabitur. Interim „ vero, dilucidis, ac luce ipsa clarioribus argumen„ tis rationibusque ostendemus, *Civilem Gubernatio*„ *nem Spirituali* derogare minime debere. *Munda*„ *nam potestatem* ex *verbo Dei* pendere, eique subjici, „ non *verum ipsi potestati*, manifeste probantes. „ Palam insuper facientes, *jus*, quod sibi a Rege „ Christo reservatum hujus causæ cognitionis asse„ rimus, *mundanæ politiæ* minime adversari, civilia „ judicia, ubi nedum de fortunis, verum etiam de „ sanguine agatur, nec destruere (uti vociferantur) „ nec impedire, neque tandem ullo modo gladium „ Magistratui de manibus extorquere : iis inquam in „ rebus, quarum causa eum hujusmodi telo Deus „ instruxit, aut instructum confirmavit.

„ *Quarta* demum *Sectione*, *quid Magistratui in* „ *Religionis causa sit agendum*, *quibusque præsidiis* „ *sanam Doctrinam asserere, tutari, & conservare* „ *debeat*, breviter demonstrabimus (7). " C'est ce qu'il éxécute en effet avec beaucoup de force, tant pour cette derniére *Section*, que pour les trois prémiéres : & excepté feu Mr. BAYLE, qui s'étoit proposé un dessein beaucoup plus étendu, & qui a si *irréparablement démonté toutes les machines du Père de l'intolérance & de la persécution*, je ne crois pas que personne ait jamais mieux établi & démontré la juste nécessité de la *tolérance mutuelle* en matiére de Réligion (8).

CLASSIUS raporte éxactement les deux titres de ce livre, mais en fait mal-à propos deux différens Ouvrages tous deux imprimés *à Christling* (9). DRAUDIUS confond ensemble ces deux éditions, & n'en fait qu'une chimérique de *Bâle*, *en* 1584, *in* 4 ; & , il attribuë l'Ouvrage à BEZE (10). LIPENIUS, aucontraire des deux titres des deux éditions, fait deux différens Ouvrages, dont il fait imprimer le prémier en même tems *à Christling*, & *à Bale*, *en* 1584, *in* 4°, & attribuë de même dans un Article separé, le même Ouvrage à BEZE, dont les idées étoient bien opposées (11). PLACCIUS distingue bien ces éditions, mais fait mal la seconde *in* 4°, (12). FABRICIUS la place mal sous 1588, (13), à moins qu'il n'ait vû une troisiéme édition avec cette date, dont je n'ai trouvé nulle-part ailleurs aucune mention.

DANIEL ZWICKERUS, Dantzicois, Médecin, & Unitaire des plus Zélés, a fait une espéce d'Abrégé de cet Ouvrage de CELSUS en Flamand, intitulé *Vereenings-Schrift der Christenen*, & imprimé *en* 1661, *in* 4°. Il le traduisit ensuite en Latin, sous le titre d'*Henoticum Christianorum*, *seu Disputationis* MINI CELSI, *Senensis*, *quatenus in Hæreticis coercendis progredi liceat*, *lemmata potissima*, & le fit imprimer sans autre indication qu'*anno* 1662, 13. *Martii*, (14).

JEAN JACQUES FRISIUS, Abréviateur de la *Bibliothéque de* GESNER, gâte le nom de cet Auteur, en l'écrivant ainsi MINICELSI, & n'en faisant qu'un seul mot (15), & je ne sai pourquoi presque tous ceux qui ont parlé de ce III. Ouvrage, font de son Prénom MINUS, ou MINIUS, puisque lui-même se prénomme MINOS, comme on vient de le voir au devant de ses *Epitres dédicatoires* à Pierre de Granstrye & à Walsingham (16). D'autres font encore bien pis ; car, ils déshumanissent, si je puis m'exprimer ainsi, cet Italien, en ne prenant tout son nom que pour un masque de LÉLIUS ou de FAUSTE SOCIN. Tels sont SÇAVENIUS (17), SANDIUS (18), ARNOLDUS (19), BAILLET (20), PLACCIUS (21), FABRICIUS (22), ZELTNER (23), HEUMAN (24) : ce dernier sur-tout ; qui prétend, qu'exceptées les deux Lettres *l a*, dans *Lælius Socinus* se trouve par Anagramme *Minus Celsus*, ce dont ces deux noms, mis au dessus l'un de l'autre, font d'un coup d'œil voir la fausseté. Quelques autres, comme BESOLDUS, & PERIZONIUS, donnent cet Ouvrage à CASTALION cité ci-dessus (25). Mais, Mr. SCHELHORN, déjà cité plus d'une fois, a très bien prouvé, tant dans ses *Amœnitates Litterariæ*, Tom. VII, pag. 86, que dans une *Dissertatio* expresse *de* MINO CELSO *Senensi &c.* ; imprimée *à Memmingen*, *chez les Bartholomées*, *en* 1748, *in* 4°, que tout cela n'a nul fondement, & que MINUS CELSUS n'est nullement un nom feint, mais le nom réel & effectif d'un Homme de Lettres Siennois, réfugié pour sa Réligion en Suisse, où il croit fort vraisemblablement qu'il mourut peu après la Publication de ses deux prémiéres productions (26). La grandissime rareté de toutes trois, & principalement de celle contre la persécution, jointe à sa Patrie, celle aussi des SOCINS, n'ont apparemment pas peu contribué à leur faire attribuer ce dernier Ouvrage.

O a prétendu de même, & entre autres, M. Faciolati, Professeur à Padoue, dont la prétention se trouve dans la *Bibliothéque Germanique*, Tome XI, page 228, que le nom de MARCELLO PALINGENIO n'étoit que l'Anagramme de celui de PIER ANGELO MAZOLLI, le véritable Auteur du *Zodiacus Vitæ*. Mais, cette imagination se trouve aisément détruite par l'Acrostiche des prémiéres Lettres des 29 prémiers vers de cet Ouvrage, qui forment précisément MARCELLUS PALINGENIUS STELLATUS.

Dans les diverses éditions des *Indices Librorum prohibitorum*, à commencer, par celui de CLEMENT VIII, imprimé *à Rome*, *chez Paul Bladus*, *en* 1593, *in* 4°, on n'a point oublié MINUS CELSUS à la Lettre M. de la I. Classe, qui est celle des *Hérétiques* les plus totalement & sévérement condamnez & prohibez : mais, dans quelques uns des postérieurs, & nommément dans celui d'ALEXANDRE VII, imprimé *à Rome*, *dans l'imprimerie de la chambre Apostolique*, *en* 1665, *in folio*, on lui attribuë bien ignoramment les fameuses *Vindiciæ contra tyrannos* tant à la page 20, qu'à la page 132. en ces termes. *Celsus*, vide *Minus*. *Vindiciæ contra Tyrannos, sive de Principis in Populum, Populique in Principem, legitima potestate*, STEPHANO JUNIO BRUTO CELSO AUCTORE ; puisque les moindres Connoisseurs savent que cet Ouvrage est non de FRANÇOIS HOTMAN, ni de THEODORE DE BEZE, ni de DU PLESSIS MORNAI, ni peut-être de quelques autres, auxquels on les a témérairement attribuées ; mais, ainsi que l'a tres bien établi GISBERT VOET, dans sa *Disquisitio de Auctore* Vindiciarum contra Tyrannos, *&c.* imprimée *à Amsterdam*, *chez Valckenier*, *en* 1662, *in* 12° ; & comme l'a encore mieux confirmé Mr. BAYLE dans sa belle & savante *Dissertation concernant le Livre d'*ETIENNE JUNIUS BRUTUS, mise à la fin de son *Dictionnaire* : que ces *Vindiciæ*, dis-je, sont du célébre HUBERT LANGUET, Bourguignon, fort connu par divers autres Ouvrages, & surtout par sa *Vie*, composée en Latin par PHILBERT DE LA MARE, Conseiller au Parlement de Dijon, & imprimée *à Hall*, *chez Dusarrat*, *en* 1700, *in* 12°. Leur ignorance, ou leur témérité, vient de ce qu'ils ont substitué CELSO à *Celta*, qui signifie là *François*, comme l'étoit en effet LANGUET, & nullement *Italien* comme l'étoit MINO CELSI.

(*e*) *Voiez ci-dessous le commencement de la Rem.* (C).

(7) Idem, in Dissertatione, *foliis* 3. *verso &* 3. *recto*.

(8) Saint Augustin. *Voiez le* Journal Historique de la Republique des Lettres, *Janv. & Fevr.* 1733, *pag.* 129.

(9) Classius in Catal. *pag.* 68.

(10) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 301.

(11) Lipenii Bibliotheca Theologica, *Tom. II*, *pag.* 9, *col.* 1, & 2.

(12) Placcius de Pseudonymis, *pag.* 172.

(13) Fabricii Lux salutaris Evangelica, *pag.* 505.

(14) Christoph. Sandii Bibliotheca Anti-Trinitariorum, *pag.* 152. Catalog. Biblioth. Bodleianæ Tom. II, pag. 706.

(15) Frisii Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 611.

(16) *Voiez ci-dessus*, *Rem.* (*B*), *Num. I, & Num. II.*

(17) *Apud* Placcium, *&* Fabricium, *ubi infra*.

(18) Biblioth. Anti-Trinitariorum *pag.* 21.

(19) Hist. Ecclesf. *Lib.* *XVI*.

(20) Auteurs déguisés, *pag.* 121.

(21) De Pseudonymis, *pag.* 172.

(22) Cent. Plagiatorum, *Num.* *XXV*, *qui s'est rétracté depuis dans sa* Lux Salutaris Evangelica *pag.* 505.

(23) *In* Crypto Socinianismi Historia, *pag.* 185. & Opusculis, *Tom. I*, *pag.* 904.

(24) De Anonym. & Pseudonymis, pag. 143, — 145.

(25) Besoldus de Polit : *Lib. I*, *Cap. III*, *Paragr. III.* Perizon. Hist. Sec. XVI.

(26) Schelhornius de Mino Celso, *pag.* 85, *dissertation tres curieuse*, *& trés digne d'être lue en entier.*

CES-

(a) König, Biblioth. veteris & novæ pag. 201, le nomme mal Jean, après l'avoir bien nommé Jaques, pag. 183. Pignon le nomme aussi Jean, & se trompe. Voiez ci-dessous la Citation (32).

CESSOLES (JAQUES (a) DE), Auteur d'un Livre de Morale & de Politique formé sur les Régles du Jeu des Echecs (A), & Réligieux de l'Ordre des Dominicains, dont on a fort altéré le nom, l'âge, & la patrie (B); qu'il n'est par conséquent pas fort étonnant qu'on ait mal-à-propos multiplié (C); & touchant lequel quelques Ecrivains de réputation ont avancé des conjectures aussi vaines que singuliéres (D). La vérité est, qu'il se nommoit JAQUES DE CESSOLES, du lieu de sa naissance; qu'il étoit Profès, & Maître en Théologie, du Couvent des Dominicains de Reims; qu'il vivoit à la fin du XIII.

(A) *Auteur d'un Livre de Morale & de Politique formé sur les Régles du Jeu dès Echecs.*] Ce Livre a été autrefois extrémement en usage, tant parmi les grands que parmi le peuple; & l'on n'avoit alors guéres de meilleur Ouvrage pour l'institution des moeurs. Il est intitulé *de Moribus Hominum, & de Officiis Nobilium super Ludo Scaccorum*: & voici ce que nous dit l'Auteur lui-même des motifs qui l'ont porté à le composer. *Ego Frater Jacobus de Thessalonia, multorum Fratrum Ordinis nostri, & diversorum Secularium precibus persuasus, dudum munus requisitum negavi, ut transcriberem solatii ludum, scaccorum videlicet, regiminis, morum, ac belli Humani Generis documentum. Sane cum illum ad Populum declamatorie prædicassem, multisque Nobilibus placuisset materia, honori eorum ac dignitati curavi ascribere; movens eos ut formas eorum menti imprimant, ut sic bellum, & ludi virtutem, corde tenus possint facilius obtinere. Hunc ergo libellum*, de Moribus Hominum & Officiis Nobilium, *si placet, intitulari decrevi* (1). Mais, les Copistes & les Editeurs ne s'en sont pas tenus à la simplicité de ce titre. C'est pour quoi on le trouve fort varié, & plus étendu, tant dans les manuscrits que dans les imprimés. Il y a une infinité des prémiers dans les Bibliothéques, touchant lesquels je me contenterai de renvoïer aux Auteurs que je viens de citer, & à Casimir Oudin (2): mais, pour les seconds, je les indiquerai soigneusement ci-dessous Remarque (F).

(1) Jac. de Cessolis, in Prologo Operis sui, apud Acta Erudit. Lipsiens. an. 1691, pag. 426. Voiez aussi les Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, Tom. I, pag. 471, 472.

(2) De Scriptoribus Ecclesiasticis, Tom. III, col. 628.

L'Auteur d'une compilation Chronologique des titres de toutes les Piéces Dramatiques Françoises qu'il a connuës, qui se vante d'en avoir très soigneusement *consulté les originaux*, & qui *ose dire qu'il y a peu de Piéces de celles dont il parle qu'il n'aie vûes & éxaminées*, ne laisse pourtant pas d'*ériger en Comédie* cette *Moralité du Jeu des échecs* (3), & de tomber ainsi dans le défaut qu'il reproche aux autres. Voulant donner, comme il a fait, *les Vies des Poëtes Provençaux*, nos prémiers Auteurs François (4), il auroit mieux fait de réimprimer tout au long l'Ouvrage de Jean de Nostre-Dame devenu extrémement rare, que de ne nous en donner que de simples extraits, qui, quelque éxacts qu'il les annonce, ne satisferont pourtant jamais les véritables connoisseurs. Excepté son *Discours sur l'origine des Spectacles & sur l'établissement des Théatres en France* (5), tout le reste n'est qu'une énumération, quelque fois assez séche, & même par fois inéxacte, des diverses Compositions Dramatiques des Auteurs François: & l'on y trouve certaines bévûes qu'on ne devroit nullement attendre d'un homme, qui a si attentivement, dit-il, tout éxaminé. Par exemple, auroit-il bien vû Tome I, pag. 420, les *Satyres Chrétiennes de la cuisine papale*, imprimées *chez Bernard Badius*, au lieu de *Conrard, en 1560, in 8°*? Auroit-il bien lû, lorsqu'il dit, Tome II, page 64, que *le Pére Carasse, reproche à Théophile, qu'il étoit Fils d'un Cabaretier*? Ce qu'il ajoute, que ce Poëte, *accusé d'avoir composé en partie, & d'avoir fait imprimer, sur la fin de 1621, le Parnasse satyrique, fut condamné par contumace à être brulé vif, par Arrêt du Parlement du 19. Aout 1623*; & que, *pris & constitué Prisonnier à la Conciergerie dans la même Chambre de Ravaillac, la peine du feu fut commuée en celle du bannissement*: cela, dis-je, est plus éxact; car, selon le *Mercure François*, Tom. XI, pag. 1013,-1035, Théophile fut effectivement tiré de prison & banni le 1. de Sept. 1625, & il seroit à souhaiter, que Beauchamps nous eut donné beaucoup de particularités de cette espéce, mais, malheureusement, il n'en a que fort peu de pareilles.

(3) Beauchamps Recherches sur les Théatres de France, Tom. I, Sign. a 7, & pag. 234.

(4) Tom. I, pag. 1,-152.

(5) Tom. I, pag. 153,-194, & 195,-220.

(B) *On a fort altéré son nom, son âge, & sa patrie.*] On l'a tellement défiguré à l'égard du nom, qu'à peine cela seroit-il croiable, si l'on n'en donnoit la preuve. On le voit donc nommé *Cæsolis* (6), *Casalis*, *Casallis* (7), *Castulis* (8), *Casulis* (9), *Cesolis* (10), *Cesolus* (11), *Cessole*, *Cessulis & Cesulis* (12), Cezoli (13), *de Cezolis* (14), *Sessolis* (15), *Tessalis* (16), *Tessellis* (17), *Thessalis* (18); *de Thessalonia* (19) *de Thessalonica* (20), *de Thessolus* (21), & peut-être encore autrement. En effet, je viens de trouver, longtems après ceci écrit, que la Croix du Maine, au mot JEAN FERRON de sa *Bibliothéque Françoise*, nomme nôtre Dominicain *Jacques de Courcelles*; & que, dans un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi de France, il est nommé *de Cossoles*. Voïez ci-dessous après la citation (48). Pour l'âge, Trithème, Gesner, ses Abbréviateurs, & du Cange, le placent vers l'an 1400, & presque tous les autres vers 1290, ou 95, ce qui est plus éxact. Hyde, qui le met dès avant 1200, dans son *Elenchus Scriptorum de Shahiludio*, num. 27, le place trop haut. Quant à la patrie, les uns le font Italien, Lombard & Toscan c'est-à-dire de Casal & de Florence; & les autres semblent le vouloir faire Grec, & de Thessalonique: & cela par les raisons qu'on verra ci-dessous dans la remarque (D).

(6) MSS. Eccles. Angliæ, Cod. 6566.

(7) Lambecii Comment. de Biblioth. Vindob. Libr. II, pag. 848.

(8) Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 371. Oudin. de Scriptor. Eccles. col. 627.

(9) MSS. Biblioth. Bodleianæ, Cod. 1762. Lambecii Comm. de Biblioth. Vindob. Tom. II, pag. 848, qui préfére ce nom.

(10) Oudin. de Scriptor. Eccles. col. 627, qui préfére ce nom.

(11) Orlandi; Orig. della Stampa, pag. 311.

(12) Du Cange Index Scriptor. m. & inf. Latinit. pag. 131. Valleolet Voïez ci-dessous citation (32).

(13) Beughem Incunab. Typogr. pag. 44, qui croit ce nom le meilleur.

(14) Gozzeus, Catal Scriptor. Prædic. pag. 119.

(15) MSS. Biblioth. Bodlei. Cod. 1632.

(16) Fullerus, Catal. MSS. Biblioth. Paulinæ Lipsiensis, pag. 190.

(17) Oudin de Scriptor. Eccles col. 627. Trithem Art. DCCIV.

(18) Idem, ibidem.

(19) Epit. Biblioth. Gesn. pag. 386. GOZZEI Catal. Prædicatorum, pag. 120.

(20) Epit. Gesneri, Fuller Catal. pag. 84. Konigii Biblioth. vet. & nova, pag. 803.

(21) Gustavi Seleni Descript. certa Ludi Schacorum, pag. 25, & 34. Fullerus, pag. 190.

(C) *On l'a mal-à-propos multiplié.*]. Vû cette variété embarassante de noms, de tems, & de païs, il n'est pas fort extraordinaire, que divers Ecrivains se soient abusez en multipliant celui-ci: & les Abbréviateurs de Gesner, & Possevin leur copiste trop ordinaire, sont plus excusables ici qu'ailleurs en cette espéce de bévûe, qui leur est trop familiére. Gesner n'avoit parlé que de *Jaques de Thessalonia* dans sa Bibliothéque (22), & devoit s'en tenir-là; mais, dans le Supplément qu'il y fit, il ajoute *Jacobus de Cessolis de Ludo Schaccorum* (23), sans s'appercevoir, qu'il ne s'agissoit-là que du même Livre, & du même Auteur: tant il est vrai, qu'on gâte quelquefois un Ouvrage, en le voulant améliorer. Ses Abbréviateurs firent encore pis; car, à ces deux Articles, ils en ajoutérent un troisiéme d'un *Jacobus de Castulis de Ludo Scaccorum*, citant pour garant un *Nicol. Brigam* (24), peut-être plus réel, mais aussi peu connu que lui. Accoutumé comme est Possevin à suivre inconsidérément ces Abbréviateurs de Gesner, il est assez étonnant qu'il se soit ici contenté des deux personnages de Gesner qu'il nomme pourtant *Jacobus de Cezolis*, & *Jacobus de Thessalonica* (25). Antonius Senensis & Altamura en font aussi un *Jacobus de Cassolis*, & un *Jacobus de Thessalonia* (26). Ambroise Gozzeus propose de même un *Jacobus de Cezolis*, & un *Jacobus de Thessalonia* (27). George Matthias König, & le fameux du Cange, sont aussi dans le même cas (28): &, probablement, il s'en trouveroit encore divers autres. Je ne connois que Pignon & Konig, qui se soient trompez à son nom de batême (29).

(D) *Quelques Ecrivains de réputation ont avancé sur son Chapitre des conjectures aussi vaines que singuliéres.*] On ne les lira point sans doute, sans admirer avec quelle facilité nôtre pauvre esprit s'égare, & se plait à entasser chiméres sur chiméres, quand une fois il a pris un mauvais chemin & enfilé une mauvaise route.

En effet, qui ne seroit surpris, & même affligé; de voir le célébre Lambecius donner ainsi carriére à son imagination? „ Volumen chartaceum 246, in

„ fo-

(22) Gesneri Biblioth. *folio* 365, *verso*.
(23) Gesneri Append. ad Biblioth. *folio* 51. *verso*.
(24) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 371, 372, 386.
(25) Possevini Appar. Sacer, *Tom. I*, *pag.* 791, 792.
LE JACQUES DE THESSALONIQUE, de l'Ordre des Fréres Prêcheurs, Auteur de Sermons, *enrégitré par* du Pin *dans son XVe Siécle*, *pag.* 195, *est sans doute forgé sur ce* Jacobus de Thessalonica, *autre nom de nôtre* Jaques de Cessoles, *dont il ne dit mot dans toute sa* Bibliothéque. *C'est, à l'imitation du Chien de la Fable, préférer l'ombre au corps.*
(26) *Vid.* Quetif & Echard Scriptor. Ord. Prædicator. recens. *Tom. I*, *pag.* 471.
(27) Gozzei Catalog. Illustr. Scriptor. Familiæ Dominicanæ, *pag.* 119, 120.
(28) Konigii Biblioth. vet & nova, *pag.* 183, & 803. Du Cange Index Scriptor. m. & inf. Latinit. col. 130, 131.
(29) *Voiez ci-dessus la citation* (a).

XIII, ou au commencement du XIV, Siécle; & qu'il n'étoit, ni de Casal, ni de Florence, ni de Thessalie, ni de Thessalonique, mais de Cessoles, Bourg ou Village du Diocése de Laon, dans la Thierache, quartier ou district de la Province de Picardie confinant à celle de Champagne (*E*). On a plusieurs éditions de son Ouvrage, dont il y a quantité de traductions en diverses Langues (*F*) : & un de ses Confréres l'a quelquefois imité ou copié dans un Traité de même espéce (*b*). Quelques Bibliothécaires lui attribuent

(*b*) *Voiez ci-dessous l'Article* INGOLD.

„ folio ", dit-il, „ quo continentur hæc. JACOBI DE CASULIS, ordinis S. Dominici, liber Ethico-Politicus *de Ludo Latrunculorum*, *sive de Moribus & Officiis Hominum*, a Conrado von Ammenhusen ex Lingua Latina in Germanicam rithmice translatus, & multis additionibus passim insertis locupletatus. Latina ejusdem Libri exemplaria MSS, quæ in augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi hactenus reperi, duo sunt, quorum *primum* extat in codice MS. inter MSS. codices Theologicos Latinos 136. Ubi imprimis notabile est, quod cognomen Authoris ibi eodem modo scriptum legitur, uti ego paulo ante illud exhibui, nempe *de Casulis*, quod idem est ac si Germanice diceretur *von Hutten*. In *altero* autem codice MS. Cæsareo inter MSS. codices Historicos Latinos 454, anno 1391, exarato, pro, *de Casulis* legitur *Cessolis*. Ego vero priorum lectionem magis approbo, & vocem *Casulis*, negligentia & imperitia librariorum primo mutatam esse arbitror in *Casalis*, *Cassalis*, & *Casailis*; quemadmodum legitur in *Descriptione Ludi Latrunculorum* Gustavi Seleni, Lib. I, cap. II, pag. 25, & 34. Deinde autem transformatum esse in *Cesolis*, *Cessolis*, & *Ceziolis*, ut in supra citato codice MS. Cæsareo inter MSS. Historicos Latinos 454, liquet : & in R. P. Antonii Senensis Lusitani *Chronico Fratrum Ordinis Prædicatorum*, ubi hæc leguntur. *Frater Jacobus de Cezolis, vir gravis Literaturæ egregiæ, & multum venerandus, transmisit ad posteros* Sermones *varios, & librum moralem pro Nobilibus* de Ludo Scaccorum. *Claruisse dicitur circa annum Domini* 1295. Hæc ille. Ex *Cessolis* porro, per mutationem C, in T, adspiratione adjecta, factum est *Thessalis*, ut cernitur in codice Ambraciano 246, de quo in præsens agitur. Tandem autem vox *Thessalis* absurde prorsus & inepte mutata est in Thessalonica, quemadmodum videre est apud Joannem Jacobum Frisium in *Bibliotheca Universali*, ubi hæc leguntur : *Jacobus de Thessalonica*, *ordinis Fratrum Prædicatorum, scripsit opus insigne* de Moribus Hominum & Officiis Nobilium ac Popularium, *materiam præ se ferens de Ludo Schaccorum* (30). "

Mais, ce n'est-là presque rien en comparaison des imaginations du bon-homme Oudin „ JACOBUS DE CESSOLIS, rectius autem DE CASULIS ", dit-il (31), „ Urbe Italiæ, Casali in Lombardia, ducatus Montis-ferrati primaria, unde oriundus fuit; atque ab argumento operis, quod composuit, dictus quoque *de Tessellis*, ac per corruptionem *de Thessalis*, ac *de Thessalonica*; ex ordine Fratrum Prædicatorum; certissime circa annum 1290, florebat, cum inveniantur MSS. codices operum ejus, qui ante annum 1300, & antea scripti legantur; quem etiam ad hunc annum referunt nonnulli Nomenclatores, qui illius mentionem faciunt : hujus non una ratione nomen scribitur; nam aliquando vocatur *Jacobus de Thessalonica*, aliquando *Jacobus de Thessalis*, *de Cessolis*, *de Casulis* : cujus tamen proprium assignare cognomen haud facile cuiquam est. Unum monebo Lectorem, dictum illum esse *de Thessalonica*, vel *de Thessalis*, non, quod ipse origine Græcus fuerit, vel ex *Thessalia*, aut ex urbe *Thessalonica* oriundus, licet cujnam ille nationis fuerit, assignare haud possim. Lubens opinarer, ipsum fuisse Italum, propriumque cognomen fuisse *de Cesolis*, ut sæpe scribitur; dictum autem & corrupte scriptum esse *de Thessalonica*, de *Thessalis*, *de Tessellis*, ab argumento *de Ludo Scaccorum*, qui Latine *Tesseli* etiam aliquando dicuntur . . . . Ludus iste, de quo Jacobus, loquitur, Latine *Latrunculorum*, Gallice des *Eschecs*, dicitur; qui Latinitate barbara Theologorum Seculi XIII, dictus fuit *Schaccorum*, *Scacchorum*, & *Scaccorum*, *Tessellorum*, ac *Thessalorum*; unde *Jacobus de Thessalis*, & *Thessalonica*, cognominatus ab indoctis librariis fuit. "

Ces deux Auteurs se sont sans doute félicitez de toutes ces conjectures, qu'ils regardoient probablement comme les plus heureuses du monde & les mieux imaginées. Mais, malheureusement pour eux, elles ne sont nullement fondées, & ce n'est que conjectures & erudition perduës, comme on va s'en convaincre, en reprenant mon texte, & en lisant la Remarque suivante.

(30) Lambecii Commentar. de Biblioth. Cæsarea Vindobonensi, *Libr. II, pag.* 848. *Les Pères* Quetif & Echard, Scriptor. Ord. Prædicator. recensitor. *Tom. II, pag.* 818, *décrivent* 5. *différens MSS. de cet Ouvrage conservez dans cette Bibliothéque, dont trois sont en Allemand.*

(31) Oudini Commentar. de Script. Ecclesiast. *Tom. III, coll.* 627, & 623.

(*E*) *Il étoit de* Cessoles, ... *Bourg ou Village de Thiérache vers les frontiéres de Picardie & de Champagne.*] C'est ce que prouve parfaitement bien ce passage également important & curieux des Pères Quetif & Echard, qui dissipe entiérement les épais nüages répandus sur toute l'Histoire de nôtre Dominicain par les relations précédentes. „ Frater JACOBUS DE CESSOLIS ", disent ces deux savans Réligieux (32), . . . „ Gallus, Remensis, Sacræ Theologiæ Magister, sub finem Seculi XIII, vel initia sequentis, claruit, egregius concionator, & moribus hominum juxta cujusque statum formandis imprimis attentus & incumbens. Nomen suum posteris commendavit opere quo nullum Seculo XIV, & sequenti fuit celebrius . . . . . Meminerunt Laurentius Pignon, n°. 114 : *F. Joannes* (mendum est codicis Victorini pro *Jacobus*) *de Teriace, de conventu Remensi, fecit moralitates super Ludum Schaccorum.* Ubi nuncupat *de Teriace*, nempe a Patria Gallice *la Tierache*, peritioribus Latinis *Teoracia*, aliis *Tirascia*, qui tractus est Galliæ in Picardia Provincia, Campaniæ fines attingens, & Diœcesis Laudunensis. Item Ludovicus a Valleoleti, n. 72 : *F. Jacobus de Cessulis fecit Librum in IV. Partes distinctum de Moribus Hominum & Officiis Nobilium, exponendo Ludum Schaccorum.* " Ce Passage de Pignon est d'autant plus considérable, qu'il étoit, non seulement compatriote, mais encore du même couvent, que Jaques de Cessoles, aïant été Lecteur de la Maison des Dominicains de Reims dès avant 1403, & presque ainsi son contemporain eu égard aux autres Auteurs qui en ont parlé; & que c'étoit d'ailleurs un Homme extrémement curieux de tout ce qui appartenoit à son Ordre, aïant laissé sept ou huit différens Ouvrages concernant tous particuliérement son Histoire (33). Et c'est ainsi, qu'à l'aide de cinq lignes tirées d'un Ouvrage authentique, les Pères Quetif & Echard réfutent tous les longs raisonnemens, & détruisent toutes les vaines conjectures, de Lambecius, d'Oudin, & de tous les autres Auteurs qui pourroient être dans les mêmes idées.

(*F*) *On a plusieurs éditions de son Ouvrage, & il y en a quantité de Traductions en diverses Langues.*] Les Journalistes de Leipsic doutent, mais mal-à-propos, comme on le va voir, si cet Ouvrage a été imprimé en Latin (34). La plus ancienne édition que j'en connoisse est intitulée *Solatium Ludi Schaccorum, scilicet Regiminis ac Morum Hominum, & Officium Virorum Nobilium, &c. . . per Fratrem Jacobum de Thessalonia*, & destituée de toute indication d'impression. C'est un *in folio* de passablement bons caractéres. Les Pères Quetif & Echard, ni les autres Bibliothécaires, ne l'ont point connue, & n'en indiquent qu'une seule autre, mise au jour sous ce titre, *Fratris* JACOBI DE CESSOLIS, *Ordinis Fratrum Prædicatorum, Liber de Moribus Hominum, ac Officiis Nobilium, super Ludo Schaccorum*, & imprimée *à Milan, en* 1479, *in folio parvo* (35). König en indique une édition de 1467 (36); mais, ce n'est qu'un renversement des Chiffres de l'édition précédente : & il en est de même de la prétendue édition de 1497, indiquée prémiérement par Hallevord (37), qui a entrainé dans la même erreur Lipenius (38), Beughem (39), Hyde (40), Oudin (41), & Orlandi (42). Il y a probablement eu d'autres Impressions de cet Ouvrage dans les XV, & XVI. Siécles; mais, elles me sont inconnuës.

Entre les Traductions de cet Ouvrage, la plus ancienne est l'Allemande, composée, en vers dès l'an 1337, par un Moine de Stein, nommé *Conrad de Ammenhusen* (43). Elle est tellement paraphrasée & augmentée, que c'est comme un nouvel Ouvrage. C'est au moins le jugement, qu'en a porté le célébre Thomas Hyde, principal Directeur de la Bi-

(32) Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicator. recens. *Tom. I, pag.* 472.

(33) *Idem, ibidem, pag.* 804, 805.

(34) Acta Eruditor. Lips. *an.* 1691, *pag.* 406.

(35) Labbe Biblioth. MSS. *pag.* 132. Quetif & Echard, Script. Ord. Præd. recens. *Tom. I, pag.* 472. *Hyde n'a point connu cette édition dans son* Elenchus Script. de Shahiludio.

(36) Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 183.

(37) Biblioth. curiosa, *pag.* 147.

(38) Biblioth. Philosoph. *pag.* 1365.

(39) Incunab. Typograp. *pag.* 44.

(40) Elenchus Scriptor. de Shahiludio, *n.* 27.

(41) De Scriptor. Ecclef. *col.* 628, 2756.

(42) Orig. della stampa, *pag.* 308, 311.

(43) Gustavus Selenus, *id est* Augustus Dux Brunswicensis, *in* Descript. German. Ludi Schaccorum, *pag.* 25, & 34. Hyde, Elench. Scriptor. de Shahiludio, *num.* 27, *où il dit* Stein, *au lieu de* Stein.

buent aussi des *Sermons* (c); mais, cela ne paroit pas fort certain (d). Tritheme en a fait un magnifique éloge, adopté par Gozzeus, & par quelques autres de ses Copistes, mais restraint à de justes bornes par les derniers Bibliothécaires de son Ordre (G).

(c) Trithemius de Scriptor. Ecclesiastic. *Art.* DCCIV. & ex eo Gesnerus, ejus Epitomatores, Possevinus, *variique alii.*

(d) Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicator. recens. *Tom. I, pag.* 472.

Bibliothéque Bodleïene, dans une petite Bibliographie curieuse touchant le Jeu des Echecs, qu'on ne s'aviseroit guéres d'aller chercher dans ses *de Ludis Orientalibus Libri II*, imprimez *à Oxford*, *dans le Théatre de Scheldon*, *en* 1699, *in* 8. (44). Peu après, l'on en fit une autre Traduction en prose, dont on ne connoit point l'Auteur, mais que le Duc de Brunswick a mise presque entiére dans son Traité (45). L'une des deux se conservoit parmi les Manuscrits du Chancellier Seguier. Voïez-en le Catalogue, II. Partie, page 12: & l'une ou l'autre a été imprimée sous ce titre, JACOBI CASALIS *das Spiel, das da heisset vom Schach-Zabel*, en 1477, sans autre marque de lieu d'Impression. Voïez Leichius *de Orig. & Incrementis Typographiæ Lipsiensis*, pag 128.

(44) Hyde, *ibid. Voïez aussi ci-dessus le commencement de la Citation* (30).

(45) Acta Erudítor. Lipf. an. 1691, pag. 406.

On ne tarda pas à traduire cet Ouvrage en François; car, dés l'an 1347, on en fit deux diverses Traductions. L'une est de *Jean Feron*, Dominicain, & l'autre de *Jean de Vignay*, Hospitalier de St. Jaques du Haut-Pas (46). Les Auteurs que je viens de citer n'indiquent aucune édition de ces Traductions. J'en trouve pourtant deux, intitulées *le Jeu des Echecs, moralisé, & tendant à information de bonnes moeurs, auquel plusieurs authorités & dits des Docteurs & Philosophes sont traictés & appliqués à la Moralité des nobles Hommes & des gens du Peuple, selon le Jeu des Echez, & contient* 102. *Chapitres, où Mélibée & Prudence devisent ensemble*; l'une imprimée *à Paris, par Antoine Verard, en* 1504, *in* 4; & l'autre *en* 1514, *in folio* (47): mais, je ne sai auquel de ces deux Traducteurs il les faut donner ni même si elles leur appartiennent. En effet, cette forme de Dialogue, & cette division en 102 Chapîtres, me causent quelque doute: vû que l'Auteur & ses principaux Historiens ne disent rien de semblable de l'original, qu'ils se contentent de partager en IV. Livres. Peut-être s'agit-il là d'un autre Ouvrage. Car, on attribue à Gilles de Rome une semblable *Moralité sur le jeu des Echets*, dont les Bibliothécaires de son Ordre, ni ceux des Cardinaux, ne font néanmoins aucune mention: & si c'est le même, cette ordonnance par Dialogue & par Chapîtres seroit particuliére à ces éditions de 1504, & 1514, que je crois l'une & l'autre de la version de du Vignay, car, je n'en vois aucune de celle de le Féron. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que c'est incontestablement lui qui a traduit l'Ouvrage de Cessoles. Du Verdier ne parle point de lui, & ne donne point de pareille version à du Vignay. La Croix du Maine parle bien de tous les deux, mais ne donne cette Traduction, qu'au dernier (48). Elles sont toutes deux indiquées sous le titres de *Jeu des Echets, composé en Latin par Jean de Cossoles, mis en François par Jean Ferron*, & en Manuscrit, dans le *Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Cangé*, pag. 104. & 170: & ces MSS. ont été réünis avec tout ce Cabinet à la Bibliothéque du Roi de France.

(46) Quetif & Echard Scriptor. Ord. Præd. recens. *Tom. I, pag.* 471, 625. & 741.

(47) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 329. Catalog. de Cangé, *pag.* 104.

(48) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 221, 272.

Dans celle de Jean Gislen, en Flandre, il s'en trouvoit autre fois un intitulé *la Moralité des Nobles Hommes, & Gens du Peuple, selon le Jeu des Eschecz, translaté de Latin en François par F. Jean de Vignay, Hospitalier de l'Ordre du Haut-Pas, in folio.* Voïez la *Bibliotheca Belgica Manuscripta Ant. Sanderi*, Tome I, pag. 286. Quoiqu'il en soit, ces éditions que je viens d'indiquer pourroient bien n'être pas les prémiéres, & avoir été précédées par quelques autres du XV. Siécle.

C'est sur l'une de ces Traductions Françoises, qu'a été faite l'Angloise comme il paroit par ce titre: *The Game and Playe of the Chess, translated out of French by William Caxton*, printed *at Westminster, by William Caxton*, 1474, *in folio*; *and* 1480, *in folio* (49): mais, il seroit bien difficile de dire sur laquelle des deux. Hyde, qui parle de cette derniére édition Angloise, ne s'est pas apperçu, qu'il ne s'agissoit-là que de la version du Livre Latin dont il venoit de parler (50).

(49) Maittaire, Annal. Typograph. *pag.* 140. Middleton, Dissert. of the Origin of Printing in England, *pag.* 21. Hyde Elenchus Scriptor. de Shahilud, *num.* 28.

(50) Hyde, *ibidem* & *num.* 27.

La Traduction Hollandoise, intitulée *Tractaat van den Tyaverdrijf der edelen Heeren en Vrouwen genoemt dat* Schaak-Spel, *gemoraliseert in Justicien, geschreeven* (ou plûtôt *traduit*) *in 't Jaer* 1431; a été imprimée quantité de fois dans le XV. Siécle, & particuliérement *à Gouda* ou *ter Goude by Gherrart Leeu*, *en* 1479, *in folio*; *à Delft*, *en* 1483, *in folio*; *à Delft*, *en* 1493, *in* 4; &c. (51). Le Pére Giulio Negri, qui regarde l'Auteur comme Florentin, parle d'un Exemplaire Italien manuscrit, dont se sont servis les Auteurs du Vocabolario della Crusca (52). En ce cas, ce n'est certainement pas de lui, comme il est visible qu'il l'a cru; & ce n'est qu'une Traduction

(51) Spicileg. vet. Seculi XV. editionum, *bisce annis.*

(52) Negri Istoria, *pag.* 325.

Les Pères Quetif & Echard parlent d'une autre Traduction Italienne, indiquée, disent-ils, dans les *Catalogi Manuscriptorum Angliæ*, *Tom. II, Part. II, pag.* 972. (53). A la vérité, je trouve bien, que le num. 972. des Manuscrits d'Irlande est intitulé *Secretario del Rev. Patre Generale, Trattato sopra le Nobiltà del Giuocho di Scacchi.* Mais, je ne vois pas qu'il s'agisse-là de l'Ouvrage de Cessoles.

(53) Quetif & Echard Scriptor. Ord. Præd. *Tom. I, pag.* 472.

Cet Auteur n'est nullement le plus ancien, qui ait écrit de ce jeu, comme le croioit le Duc de Brunswick (54); car, sans parler de Phasis mort vers l'an 1000, dès l'an 1198, le Pape Innocent III. avoit déjà tiré de ce Jeu des *Leçons de Morale* ainsi que Cessolles (55). De nos jours, Marc-Aurele Severin, Médecin de Naples, a fait à peu près la même chose dans sa *Filosofia overo il Perche de gli Scacchi*, imprimée *à Naples, chez Bulifon*, *en* 1690, *in* 4°, & dans laquelle il prétend établir & faire naître des régles de ce Jeu quantité de préceptes moraux, œconomiques, politiques, & militaires (56). Ni Manget, ni Haym, n'ont fait aucune mention de cet Ouvrage, quoique son édition soit fort antérieure à l'impression des leurs.

(54) De Ludo Scacch. *apud* Acta Eruditor. *an* 1691, *pag.* 404.

(55) *Voïez ci-dessous l'Article* MURNER.

(56) Acta Eruditor. Lipf. *an.* 1691. *pag.* 406.

(G) *Tritheme en fait un magnifique éloge, adopté par Gozzeus, & par divers autres de ses Copistes, mais réduit à de justes bornes par les derniers Bibliothécaires de son Ordre.*] Je me contenterai de le transcrire ici, afin de faire voir en quelle estime a été autrefois cet Auteur, & d'observer, que les Pères Quetif & Eschard l'ont extrémement adouci, pour prouver le desintéressement louäble de ces judicieux Bibliothécaires, & le cas, qu'on doit faire aujourdhui de l'Ouvrage de leur [illegible]ère. JACOBUS DE THESSALONIA, dit Tritheme, *Ordinis Fratrum Prædicatorum, vir in Divinis scripturis eruditus, & secularium Litterarum non ignarus. Ingenio excellens, sermone nitidus atque compositus, in declamandis sermonibus ad Populum nulli suo tempore secundus, edidit quædam præclara volumina, quibus sui nominis laudabilem memoriam posteris reliquit* (57). On a vû ci-dessus Citation (32), que les Bibliothécaires des Dominicains réduisent tout cela à *Concionator egregius, & moribus Hominum juxta cujusque statum formandis imprimis attentus & incumbens*: & leur bonne-foi est d'autant plus estimable, qu'elle n'a presque point d'éxemples.

(57) Trithemius de Scriptor. Ecclesiast. *Artic.* DCCIV, *pag.* 161, *edit. Fabriciana.*

CHAINTREAU & CHAMBORT. Voïez LANNEL.

CHALLES (DE) Tout ce que j'en fai se reduit à très peu de chose: encore ne le puis-je tirer que par conjecture de quelques-uns de ses écrits, ou que par ouï dire de conversations de quelques Personnes qui ne l'ont qu'assez légérement connu; & je ne ferai que transcrire ici, avec quelques petites additions, ce que j'en ai dit dans des *Mémoires Historiques & Critiques sur ses Ouvrages*, placés au commencement de la derniére édition des *Illustres Françoises*, à Amsterdam, 1748.

Je sai donc simplement, qu'il se nommoit CHALLES (*a*), DECHALLES, ou DE CHALLES; qu'il avoit pour nom de batême, ou *Grégoire*, ou *Robert*, sa fête étant le 24. d'Avril, jour dédié à ces Saints (*b*); qu'il étoit né à Paris (*c*), le 17. d'Août 1659. (*d*); qu'il y avoit fait ses études sous le Régent Barbier (*e*), au Collége de la Marche, où, étant Pensionnaire, il avoit eu le bonheur de se faire aimer de Mr. de Seignelai, depuis Sécrétaire d'Etat de la Marine (*f*); qu'en l'année 1677, il se trouva à la Bataille de Mont-Cassel (*g*); qu'après la Paix de Nimegue, il étoit en 1679. Clerc chez Monceaulx, Avocat au Conseil (*h*); qu'aïant étudié en Droit, il avoit été reçu Avocat au Parlement de Paris, & se donnoit pour entendre assez bien la Jurisprudence Ecclésiastique, sur-tout les matiéres Bénéficiales, & en particulier Fra Paolo (*i*); que, cependant, vû son génie volage & dissipé, incomparablement plus porté à la joie & au plaisir qu'à l'étude & au travail, je doute fort qu'il se soit beaucoup appliqué à l'exercice du Barreau; qu'au moins n'avons-nous, que je sâche, aucun fruit de ses soins & de son application à cet égard: qu'en effet, ses fréquens Voïages, quatre au moins en Canada, où il fut fait prisonnier par les Anglois en 1687, & de-là mené à Boston, & en Angleterre (*k*); d'autres, à Amsterdam, en 1682. (*l*), en Portugal, & en Espagne, en 1683, & 1684. (*m*); en Suede & en Danemarc (*n*); en l'Archipel, à Jérusalem, & en Turquie, où il fut encor fait prisonnier (*o*); en Irlande, en 1689. (*p*); aux Indes Orientales, en 1690. & 1691, en qualité d'Écrivain du Roi sur le Vaisseau l'*Ecueil* (*q*), l'un des six de l'expédition de Mr. du Quene-Guiton, de laquelle il nous a donné une relation fort étendue: que tant de différens Voïages, dis-je, ne purent que le détourner beaucoup de l'étude du Droit, sa particuliére profession. Il reconnoit lui-même, qu'il a passé, ou plûtôt voltigé, de poste en poste; ajoûtant de très bonne-foi, que sa sincérité, (disons plûtôt son imprudence, & son indiscrétion,) a dérangé sa fortune de toutes parts (*r*).

(*a*) Journal d'un Voiage des Indes Orientales, *Tom. I, pag.* 114.

(*b*) *Là-même, Tom. I, pag.* 311, *Tom. III, pag.* 290.

(*c*) *Là-même, Tom. I, pag.* 396.

(*d*) *Là-même, Tom. II, pag.* 158.

(*e*) *Là-même, Tom. III, pag.* 33.

(*f*) *Là-même, Tom. I, pag.* 16. *Tom. III, pag.* 178, 179.

(*g*) *Là-même, Tom. II, pag.* 102.

(*h*) *Là-même, Tom. II, pag.* 372.

(*i*) Lettre du 3. *de Sept.* 1718.

(*k*) Voyage, *Tom. I, pag.* 91, 115, 161. *Tom. III, pag.* 104, 176, 399.

(*l*) *Là-même, Tom. I, pag.* 140.

(*m*) *Là-même, Tom. I, pag.* 112, 132.

(*n*) *Là-même, Tom. I, pag.* 115. *Tom. III, pag.* 203.

(*o*) *Là-même, Tom. I, pag.* 135. *Tom. II, pag.* 18. *Tom. III, pag.* 263.

(*p*) *Là-même, Tom. III, pag.* 102.

(*q*) *Là-même, Tom. I, pag.* 28.

(*r*) Lettre du 8. *de Sept.* 1718.

D'un côté, c'étoit un fort aimable Homme, gai, plaisant, enjoué, ce qu'on nomme d'ordinaire un Bon-Vivant, & un agréable Débauché; en un mot, un vrai Frère de la Jubilation, & un véritable Enfant de Bacchus, ne parlant presque que de *se laver le Gosier*, & n'usant guéres que de pareilles Formules Bachiques, que leur trop fréquente répétition rend bien-tôt fort fades & rebutantes: mais, de l'autre, c'étoit un Homme brusque, pétulant, emporté, mordant, satirique, se déchainant imprudemment, même au milieu de ses parties de plaisir, contre tout ce qui ne l'accommodoit point, particuliérement contre les Moines & les Ecclésiastiques, & sur-tout contre la Constitution & ses Défenseurs (*s*); & ce fut fort probablement par quelqu'une de ses saillies imprudentes & indiscrétes, qu'il se fit enfin chasser de Paris, & reléguer à Chartres, où il vivoit assez mesquinement en 1719. ou 1720, &c. Il n'est donc pas fort étonnant, que ses Ouvrages ne se ressentent que trop de ce caractère violent & caustique, quelque peu susceptibles qu'ils en fussent néanmoins d'ailleurs par leurs matiéres: & c'est une nouvelle preuve, à ajoûter à tant d'autres, de la certitude de cette judicieuse maxime du Poëte,

Naturam expellas Furca, tamen usque recurret,
Et mala perrumpet furtim fastidia victrix (*t*).

(*s*) *Ce Caractère sera un peu plus étendu, ci-dessous Art. II.*

(*t*) Horat. Epistolar. *Libr. I, Ep. X, Verss.* 24. & 25.

C'est-là tout ce qu'on fait avec quelque certitude touchant la Personne de Mr. DE CHALLES. Mais, comme l'Histoire d'un Homme de Lettres consiste principalement dans la notice de ses écrits, je vais particuliérement m'attacher à donner celle des siens, le moins inéxactement qu'il me sera possible, attendu le peu de Mémoires que jen ai pu rencontrer, malgré mes diverses informations & recherches. Je n'en connois que cinq ou six, trois imprimez & publics, & les autres manuscrits & renfermez dans quelques Cabinets. (*A*).

(*A*) *Je n'en connois que cinq ou six, trois imprimez . . . . . & les autres Manuscrits.*] I. Le I. contient ses *Illustres Françoises*, dont il donne lui-même une légére idée dans sa *Préface*, qu'on peut voir à la tête de ce I. Volume, & qu'il seroit conséquemment inutile, & même ridicule, de répéter ici; mais dont on ne sera sans doute pas fâché de voir un précis plus étendu, plus juste, & mieux écrit, de l'aveu même de leur Auteur. Le voici donc, précédé de leur titre original & primitif, qu'on auroit dû ne point changer dans les éditions suivantes.

„ Les ILLUSTRES FRANÇOISES, *Histoires véritables; où l'on trouve, dans des caractères particuliers, & fort différens, un grand nombre d'Exemples rares, & extraordinaires, des belles Manieres, de la Politesse, & de la Galanterie, des Personnes de l'un & l'autre séxe, de cette nation:* imprimé *à la Haie, chez Abraham de Hondt, en* 1713, *en* 2 *Volumes, in* 12°. Tome I, 189. pag. sans la *Préface*; Tome II, 512. pag. (1).

„ Quoique l'amour ait fourni aux Grecs la matiére de leurs Poëmes, aux Arabes celle de leurs Contes, aux Espagnols celle de leurs Nouvelles, aux Gaulois celle de leurs Fabliaux, aux François celle de leurs Romans & de leurs Historiettes; quoiqu'il soit d'ailleurs la cause de la plûpart des événemens qui composent toutes les Histoires du Monde; l'amour, inépuisable

„ dans

(1) *Si l'on peut s'en fier à l'Abbé* Langlet, Bibliothéq. des Romans, *pag.* 101, *cet Ouvrage a été réimprimé* à Paris, en 1721. & 1723, *en* 3 *Voll.* & à la Haïe, aussi en 1721. & 1723, *en* 3 *Voll. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'a été diverses autres fois, & en particulier à Paris*, par la Comp. des Libraires, en 1725, *en* 3 *Voll. in* 12. & à Utrecht, chez E. Neaulme, en 1737, *en* 4 *Voll.*, *in* 12: *cette derniére, avec diverses augmentations étrangéres; liberté, que ne se donnent que trop souvent les Libraires de ces Provinces, qui se regardent comme les Souverains despotiques de tout Ouvrage qu'ils impriment, comme je l'ai déjà observé autrefois dans le* Journal Littéraire de la Haïe. *Ces augmentations sont l'*Histoire du Comte de Livry, de Mle. Mancigny, de Mr. de Salvagne, & de Madame de Villiers, *fort inférieures* pour l'air aisé & naturel à celles de DE CHALLES.

„ dans les ressources qu'il a pour varier la Scéne, fait naitre tous les jours de nouvelles avantures, & trouve aussi tous les jours de nouveaux Historiens pour les publier.

„ Le Livre, dont nous venons d'annoncer le titre, contient VII. *Histoires*, dont la lecture peut extrémement attacher ceux qui aiment à s'instruire des Anecdotes de la Galanterie. L'on peut juger combien les avantures en sont intéressantes, combien les incidens en sont touchans, par la pitié, la tendresse, & la surprise, qu'elles causent, & par l'émotion générale qu'elles laissent.

„ L'Auteur a pourtant négligé le tour ordinaire des Romans; & son stile pêche même quelquefois contre l'éxactitude & la noble simplicité du stile familier. J'en suis d'autant plus surpris, qu'il s'attend bien qu'on le chicannera sur cet Article; & qu'il croit même, que pour cette raison, quelques Lecteurs condamneront tout l'Ouvrage. Il est vrai, qu'il s'excuse *sur ce que la naïveté de l'Histoire a voulu cela, pour la plus grande partie.* Il ajoûte, que, s'il avoit écrit des *Fables*, il auroit été le Maître des incidens, qu'il auroit tournez comme il auroit voulu; mais, que ce sont des *véritez*, qui ont leurs régles, toutes contraires à celles des Romans; qu'il a écrit comme il auroit parlé dans un stile purement naturel & familier; qu'il espére néanmoins, qu'il n'écorchera point les oreilles délicates, & qu'il n'ennuïera pas le Lecteur. Il convient aussi, qu'il y a des *fautes d'Anachronisme*; mais, qu'il *les a faites exprès, pour détourner d'autant plus les curieux des idées que la lecture de ces* Histoires *pourroit leur donner.* Les noms propres, qu'on y trouve, sont des noms François, connus sur-tout à Paris: mais, dès le commencement de sa *Préface*, l'Auteur avertit *les curieux, qui voudront déterrer les noms de ses Hérôs & de ses Heroïnes, qu'ils prendront une peine fort inutile, & qu'il ne sait pas lui-même quels ils étoient, ou quels ils sont; ceci n'étant que des* Histoires *différentes, qu'il a entendu raconter en différens tems, & qu'il a mises en écrit à ses heures perdues:* ce que l'on doit croire avec d'autant plus de raison, que la maniére de conter de cet Historien fait bien voir, que la Ville & la Cour lui sont moins connues que la Province; outre que le tour & le stile, comme nous l'avons déja remarqué, n'affectent point les termes du Roman. Il veut bien, toutesfois, qu'on appelle de ce nom cet Ouvrage. *Mon* Roman, *& mes* Histoires, *comme on voudra les appeller*, dit-il, *tendent à une morale plus naturelle & plus chrétienne*, que les Romans ordinaires; *puisque, par des* faits certains, *on y voit établie une partie du commerce de la vie.* Il prétend sans doute, que, de ces *faits*, on doive tirer des réfléxions pour la correction des Mœurs. C'est ainsi qu'on doit faire de toutes sortes de lectures, & sur-tout de celles de cette espéce d'Ouvrages, qui sont fort propres à échaufer l'imagination, & à séduire le cœur, si on ne les lit dans cette vüe; & fort capables d'émouvoir agréablement l'ame, & de la former pour le commerce du Monde, si on en accompagne la lecture de bonnes Réfléxions.

„ L'Historien avoue, comme il est vrai, que le commencement de son Histoire est un peu embrouillé pendant cinq ou six feuillets: & la raison qu'il en donne est, *qu'il a suivi, pour la liaison de ses* Histoires, *la prémiére idée qui lui est venue dans l'esprit, sans s'appliquer à inventer une économie de Roman.* Quelqu'un, jaloux du respect qu'on doit au public, attaqueroit l'Auteur sur cette excuse, & l'assureroit fort, qu'un Homme, *qui, de bonne-volonté, donne un Livre au public*, ne doit point *suivre la prémiére idée qui lui vient dans l'esprit*, mais, chercher, en conservant la vérité, l'idée qui peut mieux faire entrer son Lecteur dans ses matiéres. Il mérite, toutes-fois, qu'on lui pardonne cette négligence; parce qu'il est vrai, que l'obscurité, dont il parle, ne se répand pas sur ce qui suit, où il n'y a rien d'obscur, ni d'embrouillé.

„ On voit, dans la prémiére Histoire, le Caractère de deux Amans, sages autant qu'amoureux, attendre du tems l'accomplissement de leurs désirs, sans abuser de l'occasion qu'ils avoient pour les satisfaire. Et ce ne sera pas sans plaisir, qu'on apprendra la conduite d'un Pére, Homme d'esprit, qui ménage leurs inclinations en s'y opposant, & qui unit enfin ces deux Amans en quittant la vie. Il est vrai, qu'il y a une action dans la conduite de cet Homme, qui ne paroit point de son Caractère (2). L'Auteur auroit dû, ou la supprimer, ou la changer. Si toutes-fois l'éxactitude, & la vérité, l'ont obligé de ne la point passer sous silence, souvenons-nous, que le prémier fonds de nôtre nature est la fragilité & l'inconstance, & qu'il n'y a point d'Homme d'une conduite si suivie, qu'il ne s'en écarte quelquefois, même à son propre étonnement.

„ La seconde Histoire nous donne un bel éxemple de ce que peut la beauté & le mérite dans une fille; & de ce que peut un amour sincére, & de bonnes maniéres dans un Amant. D'un côté, la Maîtresse, quoique d'une basse naissance, parvient au mariage d'un Homme d'une distinction très considérable. De l'autre, l'Amant ne gagne pas seulement le cœur de cette belle, mais encore dispose si bien sa propre Mère, que, malgré son ambition, elle est touchée par la bonté du choix, & approuve un Mariage si disproportionné, jusqu'à en faire dans la suite tout son plaisir.

„ On ne peut lire la troisiéme Histoire, sans être animé de haîne & de courroux contre la cruauté d'un Pére; sans s'intéresser extrémement à la sincérité du cœur, & à la constance, de deux Amans; & sans participer avec émotion, & avec plaisir, à l'avanture qui les unit malgré l'envie. Il y a certaines expressions, & quelques détails, dans cette Histoire, comme dans presque toutes les autres, qui pourront être simplement condamnez par les femmes raisonnables; & qui pourront, devant le Monde, faire jetter le Livre aux fausses prudes.

„ La quatriéme de ces Histoires nous donne l'éxemple d'une fille amoureuse, qui ne met point de bornes à sa passion; & qui, par des moïens aussi violens, que criminels, oblige son Amant à prendre un parti, qui pensa le conduire à la potence. Mais, cet excès, tout condamnable qu'il est dans cette belle, se trouve réparé par la fermeté de sa conduite. Sa réputation décriée est rétablie avec honneur: & l'Historien a raison de dire qu'*une fille, qui a eu de la foiblesse pour un Amant, doit, pour son bonheur, soutenir son engagement toute sa vie; n'y aiant que sa constance qui puisse faire oublier sa fragilité.*

„ La cinquiéme Histoire donne une preuve funeste, que l'ambition & l'intérêt sont capables de détruire les plus tendres sentimens de l'humanité. Un Père contre son fils, une Mère contre sa fille, se portent à des cruautez qui font horreur à la nature. L'ame du Lecteur, pleine d'indignation & de colére, ne sent ces passions que s'augmenter par la pitié qu'inspire la fin de cette avanture déplorable.

„ Celle, qui suit, n'est pas moins tragique. Elle nous paroit, autant qu'aucune autre de ces deux Volumes, propre à fournir d'utiles réfléxions. On y trouvera un éxemple remarquable de la malice du cœur de l'Homme. On y apprendra combien l'on doit se garder de condamner son prochain sur des faits même très circonstanciés, & pour ainsi dire prouvez. L'on y verra l'extrême tendresse d'un Amant, après avoir causé son bonheur, faire le plus cruel malheur de sa vie. L'on y connoitra, que la fureur & la rage la plus violente est celle qui est causée par un amour extrême & outragé. L'on y admirera la sincérité, l'esprit, la générosité, la tendresse parfaite, & la noblesse des sentimens, de Sylvie de Buringe, Héroïne de cette Histoire. Plein de respect, d'estime, & d'admiration, pour elle, on n'entendra qu'avec une surprise extrême l'infidélité où son époux la surprend: &, malgré cette faute, l'on sera d'autant plus sensible à ses malheurs, que son Caractére, en tout admirable, raméne aux prémiers sentimens d'estime & d'admiration, qu'on avoit conçus pour elle. Caractère, vraiment héroïque, & des plus touchans que j'aie jamais vûs.

„ La septiéme Histoire, fort inférieure à toutes les autres, est le récit de tous les tours d'un Li- bertin

(2) *C'est ce qui se passe chez le Marquis de Verry.*

„ bertin (3). On ne trouve pas ce Récit trop bien „ à la fuite du précédent, à moins qu'on ne le considére comme une farce à la fuite d'une Tragédie. Cette Histoire, toutes-fois, peut avoir „ beaucoup d'utilité. Le Caractère du Conteur, „ qu'on y fait parler, est si scélérat à l'égard des „ Femmes, que celles, qui s'en instruiront, pourroient en tirer de justes sujets de méfiance, pour „ se garder de la fourberie de leurs Amans, si lors „ que le cœur est pris, la réfléxion pouvoit conserver le reste.

(3) On prétend, que ce Récit est l'Histoire de l'Auteur même, sous le nom supposé de du Pui; & il seroit a souhaiter pour son bonneur, que cette prétention fût mal-fondée.

„ Il est fâcheux, que dans ce Livre, fort bon en „ son espéce, l'Auteur ait répandu quelques idées „ de superstition, qui peuvent en imposer à la foiblesse de plusieurs personnes. Tel est peut-être „ ce qu'il dit touchant les alliances que l'on contracte en tenant un enfant sur les fonds de Batême. Tel est encore ce qu'il rapporte des secrets „ de Galouin pour se faire aimer des Femmes, & de la prédiction de la mort de cet Homme . . . . .

„ L'Auteur promet une suite à ses Histoires, „ s'il apprend que ces Volumes aïent été bien reçus „ du public: il a même laissé des pierres d'attente. „ Ceux, qui aiment ces sortes de lectures, lui seroient obligés, s'il continuoit son Ouvrage; mais, „ nous apprenons, que *le Manuscrit de ces* Histoires „ *est si vieux, qu'il y a lieu de présumer, que l'Auteur n'est plus en état d'en faire* (4)."

(4) Journal Littéraire de la Haie, Mai & Juin 1713, pagg. 61—66.

A cette derniére période près, l'Auteur fut fort content de cet extrait de son Livre; & voici ce qu'il écrivit fort plaisamment aux Journalistes à cet égard: *Voilà, Messieurs, une très fausse présomption, & qui ne me plait nullement. Franchement, je n'aime point qu'on* présume *ma mort, encore moins qu'on me la pronostique. Je suis, Graces à Dieu, en très bonne santé, & sans aucune envie de faire si-tôt le vilain Voiage de l'autre monde. Si le Manuscrit paroit vieux, c'est que le fripon, qui l'a donné au Libraire, l'a fait passer par tant de mains, que, dans sa course, il a contracté un air de Vieillesse, dont son Auteur est encore éxemt, & le sera encore long-tems suivant le cours ordinaire de la Nature.* Ce mot de Lettre le mit en liaison avec les Journalistes, dont il fut depuis un des principaux Correspondans.

DE CHALLES n'étoit pas le prémier, qui eut entrepris de traiter ainsi la Galanterie, sous des noms François, & selon les usages modernes de la Nation Françoise. SEGRAIS l'avoit autre-fois essaïé dans ses *Nouvelles Françoises, ou Divertissemens de la Princesse Aurélie*, imprimez *à Paris, chez Courbé, en* 1656, *en* 2 *Voll. in* 8°., & reproduits *à Paris, en* 1722, *en* 2 *Voll. in* 12°; mais, il avoit assez mal débutté, cela étant assez fade, & aïant encore l'air trop romanesque. Le Comédien SUBLIGNY y avoit beaucoup mieux réüssi dans sa *Fausse Clélie, ou Histoire Françoise, galante, & comique*, imprimée *à Paris, chez Barbin, en* 1672, *& en* 1676, *en* 2 *Voll. in* 12°, & diverses autres fois depuis; & reproduite sous le simple titre d'*Histoires Françoises, galantes, & comiques*, vers le commencement de ce Siécle, *à Amsterdam, chez Etienne Roger, en* 1713, *en* 2 *Volumes in* 12°. Enfin, l'Auteur anonime de l'*Académie Galante, contenant, outre les statuts de cette Académie, quantité de nouvelles avantures*, imprimée *à Paris, chez Barbin, en* 1682, *in* 12°, & contrefaite *à Amsterdam, en* 1708, *en* 2 *Voll. in* 12°, ne s'en étoit pas mal acquitté non plus, quoiqu'en dise l'Abbé LANGLET, dans son effrénée *Bibliothéque des Romans*, Ouvrage tout-à-fait digne de l'étude & de l'application d'un Prêtre. Mais, DE CHALLES a beaucoup mieux attrapé nos maniéres actuelles: aussi écrivoit-il trente à quarante ans plus tard que les Auteurs que je viens d'indiquer.

II. Son second Ouvrage imprimé est un *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales, par une Escadre de six Vaisseaux, commandez par Mr. du Quesne* (-Guiton,) *depuis le* 24. *Février* 1690, *jusqu'au* 23. *Août* 1691, *par Ordre de la Compagnie des Indes Orientales* (de France.) *Ouvrage rempli de Remarques curieuses sur quantité de sujets, & particuliérement sur la Navigation & sur la Politique de divers Peuples & de différentes Sociétez*: imprimé *à Rouën, chés Jean Baptiste Machuel*, (c'est-à-dire *à la Haie, chés Abraham de Houdt*,) *en* 1721, *en* 3 *Voll. in* 12°. Tome I, 413 pagg.; Tome II, 368 pagg.; & Tome III, 410 pagg.

Pour donner à peu près une juste idée de ce *Voyage*, je ne saurois mieux faire, que de transcrire ici l'*Avertissement* qui le précéde, donné par son Editeur.

„ L'Ouvrage, dont on fait part au public dans „ ces trois Volumes" dit-il, „a été trouvé en „ Manuscrit dans le cabinet de son Auteur, après „ sa mort: &, comme il est tout rempli de véritez „ extrémement intéressantes pour certaines Gens, au „ ressentiment desquelles on ne s'expose pas d'ordinaire impunément, il y a tout lieu de croire, „ qu'il n'auroit jamais vû le jour, si un des amis „ de l'Auteur ne s'en étoit adroitement emparé à „ l'insçu de sa Famille, & n'avoit pris soin d'en „ procurer l'Impression (5).

(5) Fiction toute pure, aussi bien que le prétendu Vol. du Manuscrit des Illustres Françoises: & le tout, pour dérouter les curieux, & se mettre à couvert des Recherches.

„ On y verra un *Journal* fort éxact, & très circonstancié, *d'un Voyage fait aux Indes Orientales*, pour le compte & par ordre de la Compagnie des Indes Orientales de France, & sous la „ Conduite de Mr. du Quesne (-*Guiton*,) Chef „ d'une Escadre de six Vaisseaux, depuis le 24. de „ Février 1690, jusqu'au 20. d'Août 1691.

„ L'Auteur ne se renferme pas tellement dans le „ simple détail de ce qui regarde son Escadre en „ général & son Vaisseau en particulier, qu'il ne „ s'égaïe de tems en tems sur divers sujets, tantôt „ de Théologie, tantôt de Philosophie, tantôt „ d'Histoire, & même assez souvent de Galanterie „ & de Chronique médisante.

„ Il auroit sans doute été plus à propos de faire „ main-basse sur quelques-uns de ces derniers „ endroits, que de les publier, parce que la Pudeur n'y est pas toujours assez ménagée. Mais, „ on n'en a point été le Maître: & la Personne, „ de qui l'on tenoit le Manuscrit, n'a jamais voulu consentir, qu'on en retranchât aucune des choses auxquelles l'Auteur avoit trouvé à propos d'y „ donner place.

„ Il les a toujours traitées d'une maniére également agréable & intéressante; &, chemin faisant, il débite sur tous ces sujets ses propres opinions, qui sont quelquefois assez singuliéres, & „ assez dignes de la curiosité des Lecteurs.

„ Il paroit, que c'étoit un Homme fort dégagé „ des préjugés vulgaires; à qui les noms n'en imposoient point; qui vouloit voir par ses propres „ yeux, & ne juger que par ses lumiéres; en un „ mot, assez desintéressé pour rendre le plus souvent justice à toutes les Nations, & même à „ toutes les communions, si l'on en excepte les „ Anglois & les Réformez, contre lesquels il „ est quelquefois d'un peu trop mauvaise humeur.

„ Tout Catholique-Romain qu'il étoit, il ne „ pouvoit souffrir la persécution. Il vouloit, qu'on „ laissât à chacun la liberté de suivre les lumiéres „ de sa conscience: & ce seul point le fera sans „ doute regarder avec estime par les Honnêtes-Gens.

„ Il étoit, d'ailleurs, vrai, franc, sincére, & si „ naturel, qu'il ne pouvoit se géner pour qui que „ ce fût. Il disoit sans façon tout ce qui se présentoit à son esprit; &, comme il le dit lui-même en plus d'un endroit de cet Ouvrage, *il laissoit aller sa plume* tout comme elle le vouloit.

„ Cela convient tout aussi-bien à son stile, qu'à „ ses pensées. En effet, quoi qu'il soit très agréable & très engageant, on ne laissera pas d'y remarquer, mais rarement, certaines négligences, „ qui lui sont échappées: & c'est-là, comme on „ le sait, le sort ordinaire des *Ouvrages Posthumes*. „ L'Auteur auroit apparemment corrigé ces endroits, s'il avoit écrit son Ouvrage pour le donner au public (6); mais, l'on n'a point cru, que „ la même chose fût permise à d'autres. On s'est „ donc contenté de suivre éxactement son Manuscrit, & d'y joindre ce petit mot d'*Avertissement*. A Rouën, ce 15. de Mars 1721."

(6) Il nous aprend, tout au commencement de son Journal, qu'il en avoit dressé les Memoires, par ordre, & pour l'usage, de Mr. de Seignelai, Sécrétaire d'Etat de la Marine: & pag. 12. qu'on peut être certain, qu'outre l'éxactitude, la pure & simple vérité s'y trouvera. Mais, il est bon de ne prendre cela qu'avec restriction, malgré son refrein favori de certificata loquor.

Il y a voit déjà eu une relation beaucoup plus courte, & plus simple, de cette même Expédition, intitulée *Relation du Voyage & Retour des Indes Orientales, pendant les Années* 1690. *&* 1691, *par un Garde de la Marine, servant sur le Bord de Mr. Duquesne, Commandant de l'Escadre*, nommé CLAUDE-MICHEL PUCHOT DE CHANTASSIN: imprimée *à Paris, chés Coignard, en* 1692, *in* 12; & réimprimée tout aussi-tôt *à Bruxelles, chés George de Backer, en* 1693, *in* 12, (7). DE CHALLES paroit ne l'avoir point connue

(7) On en peut voir un court extrait, dans le Journal des Sçavans du 16. de Mars 1693, pag. 177—181.

connue; du moins n'en dit-il pas le moindre mot: & si la sienne est si étenduë, & si prolixe, en comparaison de celle-là; c'est, comme on n'en sauroit raisonnablement douter, que son génie fertile, entreprenant, & brodeur, l'a porté à se servir adroitement & malignement du prétexte plausible de ce *Voiage*, pour y débiter tout-à-son aise ce qui s'y trouve de peu obligeant, & même de fort satirique, contre le tiers & le quart; pendant que, d'un autre côté, il s'y fait assez grossiérement applaudir, ou, si l'on aime mieux, casser le né avec l'encensoir, par un certain Mr. Martin, grand ennemi des Jésuites aussi-bien que lui. Il y censure par-ci par-là, & quelque-fois même assez aigrement, *les plaisanteries de l'Abbé de Choisi*, qui *ne sont pas*, dit-il, *du goût de tout le monde.* Mais, en vérité, pour ne pas dire que les siennes n'en approchent pas plus, que les caresses du Baudet n'approchent des gentillesses du Bichon de la fable, il suffit de dire moins desobligeamment, que *c'est Gros-Jean, qui remontre à son Curé.*

Cette Escadre étoit composée de six Vaisseaux, tous équipez, moitié Guerre, moitié Marchandise; savoir, le *Gaillard*, commandé par Mr. du Quesne-Guiton, monté de 450. Hommes, & de 48. Canons: l'*Oiseau*, commandé par le Chevalier d'Aire, & monté de même: le *Florissant*, commandé par Mr. de Joïeux, monté de 350. Hommes, & de 38. Canons: l'*Ecueil*, sur lequel l'Auteur se place, commandé par Mr. Hurtein, & monté de même: ce Commandant, un Mr. de la Chassée, & l'Auteur, *aimant fort à boire le petit Coup*, ne parlant guéres en effet que de *s'arroser le gosier*; *tous trois faits*, ajoute-t-il, *l'un pour l'autre, & trois têtes dans un bonnet* (8); vrai bonnet, fourré de malice, & duquel sortent les traits les plus vifs & les plus scabreux du Livre: le *Dragon*, commandé par Mr. de Quistillic, monté de 50. Hommes, & de 24. Canons: &, enfin, le *Lion*, commandé par Mr. de Chamoreau, monté & équippé de même. Comme le Père Tachard, fameux par ses diverses expéditions aux Indes Orientales, & surtout à Siam, se trouvoit sur le *Gaillard* avec divers autres Jésuites, on peut aisément juger, que DE CHALLES, disposé comme il étoit contre les Moines, n'a pas manqué une si belle occasion de les drapper de toutes ses forces; mais, ce qui surprendra sans doute les Personnes judicieuses & desintéressées, c'est que le *Journaliste Universel* n'ait fait aucune difficulté d'emploïer sérieusement de semblables Mémoires. Sans eux, & divers autres semblables contre quantité de particuliers, l'Ouvrage n'auroit probablement point eu tant de cours, & ne seroit pas aujourd'hui si peu commun: car, ce qui concerne particuliérement l'Expédition de l'Escadre, est assez peu intéressant en lui-même; & l'accessoire de cet Ouvrage est beaucoup plus amusant, que le principal. D'un côté, tout aussi libre qu'un esprit-fort, il ménage aussi peu ses expressions, que ses pensées: &, de l'autre, aussi superstitieux qu'une vieille Femme, il admet ridiculement, & soutient même obstinément, ainsi que dans ses autres Ouvrages, non-seulement les contes les plus puériles, tels que celui du Quolibet trivial

(8) Journal d'un Voiage des Indes, Tom. I, pag. 81.

Sanctus Ivo
Erat Brito,
Advocatus,
Et non Latro,
Res miranda!

inséré, dit-il, dans les *Bréviaires* des Diocéses de Rennes & de Vannes (9); celui de l'érection de l'Autel AU DIEU INCONNU du XVII. des Actes, qu'il attribue si bonnement à Aristote (10); & celui des Dominicains qui ne communient que de la main gauche en France, en mémoire & punition de la mort de Henri III, assassiné par leur Jaques Clément (11): mais encore les prédictions & leurs accomplissemens, les prestiges, les présages, les guérisons simpatiques, les philtres forçans nécessairement & inévitablement à l'amour ou à la haine de certaines Personnes choisies & proposées, & autres imaginations & réveries semblables, fort propres à décréditer ses écrits auprès des Personnes raisonnables & sensées.

(9) Journal d'un Voiage des Indes Orientales, Tom. III, pag. 193.

(10) Là-même, Tom. I, pag. 119.

(11) Là-même, Tom. III, pag. 231.

III. DE CHALLES avoit aussi fait une *Relation de son Voyage en Canada*, dressée de même, par ordre, & pour l'instruction, de Mr. de Seignelai, & dont effectivement, *il a*, dit-il, *fait usage* (12). Mais, cela est resté en Manuscrit, & secret; & ne se trouveroit, apparemment, que dans les Bureaux de la Marine de France.

IV. Si DE CHALLES accuse juste, le VI. Tome de l'*Histoire de Dom Quichotte* est encore un de ses Ouvrages imprimez. Comme il est important de l'écouter lui-même là-dessus, voici ses propres termes à cet égard. „ Il semble qu'il soit de „ ma destinée, qu'on me vole tous mes Manus„ crits. . . . . Un *sixiéme Tome de Dom Qui„ xotte* a été imprimé *à Lion*, *chez Thomas A„ maulry* . . . . Je le reclame. Il est mis sous le „ nom de Mr. DE SAINT-MARTIN. Or, „ je puis vous assurer, que ce Mr. de SAINT„ MARTIN, tel soit-il, est un Archi-Fourbe, „ qui n'a rien mis à l'Ouvrage du sien, que des im„ pertinences, & des manques de bon-sens. . . . „ (13). Je crois qu'il m'est permis de me plaindre „ publiquement d'un pareil rapt; & j'en demande, „ en un coin du *Mercure*, Acte public: *Intelli„ gentibus pauca.* . . . . . Je suis si choqué de ce „ *sixiéme Tome*, que je déclarerois mon nom, „ plûtôt que d'en laisser l'honneur au Sr. DE „ SAINT-MARTIN." Sur les difficultez qui lui furent faites touchant la proposition de restituer ce *sixiéme Volume* sans nommer à qui, il changea tout-à-coup de sentiment, & répondit d'une maniére à peu près Normande: „ La restitution du „ sixiéme Tome de *Dom Quixotte*, est ce qui m'em„ barasse le moins. Le Sieur DE SAINT-MAR„ TIN ne vaut pas la peine, que je m'abbaisse jus„ qu'à lui. Mais, il me semble, que vous avez „ moins d'envie de crier *au Voleur* contre SAINT„ MARTIN, que de connoître celui qui a été vo„ lé (14)." Si ce n'est pas-là se désister absolument de son accusation, c'est au moins essaïer de se tirer d'un assez mauvais pas par une gasconade Littéraire, & se rendre tout-à-fait digne de cette vive & mortifiante rétorsion Poëtique:

Que prétend donc cet Homme? *Après tous ces grands cris,*
La Montagne en travail enfante une souris (15).

Aussi, un des meilleurs amis de l'Auteur ne put-il s'empécher de dire à cet égard: *Pour parler à cœur ouvert, je ne sai plus que dire de tant de larcins. Je ne puis me persuader, que l'on soit assez hardi, pour mettre son nom à un Ouvrage, lorsque l'on n'en est pas l'Auteur* (16). Mais, c'est une erreur, dont l'Abbé DES FONTAINES l'auroit aisément & pleinement desabusé (17).

V. Le cinquiéme Ouvrage de DE CHALLES consiste en des *Tablettes Chronologiques*; & voici l'idée qu'il en donnoit lui-même, dans quelques-unes de ses Lettres. „ Cet Ouvrage, auquel j'ai „ apporté toute l'application dont je suis capable, „ & qui m'a couté, outre le tems, une infinité „ de visites dans les Bibliothéques de Paris, est un „ Racourci de ce qui s'est passé depuis la Naissance „ de Jésus-Christ jusques à l'année 1702. Tous „ les Princes, qui ont regné, y sont nommez. „ Le Plan de Mr. Marcel y est suivi, & corrigé dans „ les endroits où il s'est trompé; & je crois, que „ la Chronologie y est très éxacte. J'y traite de „ l'Empire Romain jusques à la mort de Théo„ dose. Je le divise pour lors en Empire d'Orient „ & d'Occident, sous Honorius & Arcadius ses „ enfans: & cela me sert d'Epoque, parce que ces „ deux Empires ne se sont pas réünis depuis. Je fais „ voir la perte de l'Empire Grec, que je conduis „ jusques à 1453. que Mahomet II. s'empara de „ Constantinople. J'en fais voir les causes, & le „ Concile de Constance n'y est pas épargné. Je re„ viens ensuite à l'Empire Romain ou d'Occident, „ & fais voir, pourquoi, & comment, les Papes, „ de simples Evéques, vassaux, domestiques, & „ dépendans, des Empereurs, sont effectivement de-

(12) Journal d'un Voiage des Indes Orientales, Tom. I, pag. 1 & 2.

(13) Supposé que Mr. de SAINT-MARTIN ait effectivement donné un *VI. Tome de Dom Quixotte*, voilà un jugement qui ne s'accorde guéres avec l'éloge & l'applaudissement général, que le public a donné, d'un commun accord, à la Traduction Françoise des *quatre prémiers Volumes* de l'*Histoire de l'admirable Dom Quichotte de la Manche*, qui sont certainement de Mr. de ST. MARTIN, dont le nom primitif est FILLEAU; étant Frère de Mr. FILLEAU Abbé *de la Chaise*, Auteur de l'*Histoire de St. Louis*, publiée *à Paris*, *chez Coignard*, *en* 1688, *en* 2 *Voll. in* 4°; & de Mr. GILLES FILLEAU surnommé DES BILLETTES, de l'Académie des Sciences de Paris, & dont on peut voir l'*Eloge* parmi ceux des membres de cette Académie par Mr. DE FONTENELLE. Quant aux V & VI Tomes de *Dom Quichotte*, on doute fort qu'ils soient de la même main que les IV prémiers, que bien des Gens ont très abusivement attribuez au fameux ANTOINE ARNAUD, *Docteur de Sorbonne*, qui a bien pu passer quelques momens à la Lecture de cet agréable Ouvrage, ainsi qu'une infinité d'honnêtes Gens, mais qui n'avoit guéres le tems de s'amuser à le traduire, occupé comme il l'étoit de choses incomparablement plus importantes pour lui & pour son parti.

(14) Lettres du 12. *Dec.* 1714. & du 8. *Sept.* 1718.

(15) Boileau, Art. Poëtique, *Cant. III*, *Vers* 273, 274.

(16) Lettre du 29. *de Janvier* 1715.

(17) *Voiez la* Bibliothéque Françoise, *Tom. XLII*, *pag.* 318 — 324, *touchant les* Histoires des Ducs de Bretagne, *&* des Révolutions de Pologne, *que s'est appropriées cet Abbé.*

„ devenus Empereurs eux-mêmes, & sont encore actuellement assis sur le Trone des Césars, aussi-bien que sur la Chaire de St. Pierre. Grégoire VII, & Mathilde, y sont peints d'un craion fidèle. Je fais voir . . . le malheur qui est arrivé à la France d'avoir retiré chez elle des Pestes aussi dangereuses, que la Cour de Rome, & des Prélats ambitieux; & que c'est ce qui a produit mille infames Monopoles, qui ont défiguré l'Eglise Gallicane. J'y fais voir d'où viennent les richesses de l'Eglise, & l'indigne abus qu'en font ceux qui en jouïssent. J'y fais voir ce que c'est que l'excommunication. En un mot, j'y développe toute la Cour de Rome & ses maximes. . . . . Les Jésuites, Société formidable même aux Têtes couronnées, & au seul nom desquels on crie *Omne Genu flectatur*, n'y sont nullement épargnés:" c'est-à-dire, non plus que dans son *Journal d'un Voiage aux Indes Orientales*, où il les pousse à toute outrance; & où, quoique tout ce qu'il leur reproche si violemment ne soit guéres qu'un Réchauffé tourné en huile de ce que leur avoient déjà reproché en cent & cent endroits les Arnauds, les Nicoles, les Pascals, & leurs autres plus puissans & dangereux adversaires, il ne laisse pas de nous apprendre quelques Anecdotes bien curieuses & bien remarquables. Telles sont, par exemple, celle ci. I. „Sur le point de partir pour venir ici (*aux Indes*,) j'allai prendre congé de Mr. de Seignelai. Je vis sortir des Jésuites de son cabinet. Je lui demandai s'il en passoit aux Indes? Il me dit qu'il en venoit six. Je lui dis, que l'argent du Roi étoit bien mal emploié pour ces Gens-là, plûtôt capables de perdre la France de réputation chez les étrangers, que de l'y mettre en bonne odeur . . . . *Nous savons tout cela mieux que toi*, me dit en colére Mr. de Seignelai, le meilleur cœur qui fût au monde, mais d'une vivacité & d'une promptitude inexprimables, & qui dans son prémier feu rimoit richement en Dieu; *& nous en savons encore plus. Nous les haïssons plus que le Diable. Trouve le secret de mettre la vie du Roi en sureté, contre le poison & le poignard; & je te jure sur ma damnation, qu'avant deux mois, il n'y en aura pas un en France. Quoi!* lui dis-je, *Monsieur, il semble, que vous voulez me faire entendre, que le Roi les craint. Oui, il les craint*, ajoûta-t-il. *Il n'a que cette seule foiblesse. Il les hait au fond du cœur, & ne les estime point. Cependant, lui, qui fait trembler tout le monde, tremble sous cette éxécrable Société, toujours fertile en* Clements, *en* Chatels, *& en* Ravaillacs. *Il tremble aux morts* d'Henri III. *&* d'Henri IV, *& n'en veut point courir les risques; . . . . étant lui-même convaincu par des Lettres interceptées, que le plus grand & le plus juste Prince au monde devient, pour cette sanguinaire Société, un Homme commun, & digne de mort, si-tôt qu'il s'oppose à ses desseins* (18)." Voilà un fait qui feroit incroïable, si l'on ne savoit que Henri IV, tout grand Homme de Guerre, & tout intrépide, qu'il étoit, a été frappé de la même terreur, & que c'est à cette terreur, que les Jésuites, si justement chassés de France pour l'assassinat de Chatel leur Eléve sur Henri IV, dûrent enfin leur imprudent rappel en France (19). II. Comparant les *Jésuites* aux *Hollandois, Nation*, dit-il, *dont le Commerce est l'unique divinité*, il ajoûte, que, *ne pouvant, se résoudre à lâcher prise* touchant les Gains à faire au Japon, ils y *passent sur leurs Vaisseaux, font de même* qu'eux *la cérémonie de jetter à terre le Crucifix, de cracher dessus, & de lui donner un coup de pied; & prétendent ne faire insulte qu'au métail, sans manquer ni s'écarter du respect dû à son Proto-Type* (20). Cela est-il croïable, & n'est-il point par trop éxagéré?

(18) Journal d'un Voiage aux Indes Orientales, *Tom. III*, *pag.* 172 — 220.

(19) *Voiez dans les Mémoires de Condé, Tom. VI*, *l'*Anti-Coton, *pag.* 71.

(20) Journal d'un Voiage aux Indes Orientales, *Tom. III*, *pag.* 46. & 47.

Quoiqu'il en soit, DE CHALLES étoit si transporté de passion, ou, pour mieux dire, de fureur & de rage, contre cette Société, qu'on l'a plus d'une fois entendu s'écrier avec véhémence, que, *s'il tenoit le dernier Jésuite, il ne feroit aucune difficulté, pour en délivrer une bonne fois le monde, de se jetter à corps perdu avec lui dans le plus affreux de tous les précipices.* On ne sauroit, à coup sûr, pousser plus loin l'amour du Genre Humain. Cet excessif acharnement contre les Jésuites venoit, dit-on, de ce que DE CHALLES s'étant un jour oublié jusqu'à donner un souflet au Père Tachard, il s'étoit vû réduit à lui en faire amende honorable: anecdote flétrissante, que, selon la maxime *supprimit orator quæ rusticus edit inepte*, il s'est bien gardé d'emploïer dans son *Journal*.

De pareilles *Tablettes*, remplies de matiéres si délicates & si chatouilleuses, ne pouvoient guéres se rendre publiques, & son meilleur ami ne vouloit nullement l'y aider, *de peur de se faire des affaires avec les gens qui y étoient maltraittés*. Cependant, c'étoit la marotte de cet Auteur. Après donc bien des précautions prises, & des difficultez surmontées, ce Manuscrit parvint enfin jusqu'en Hollande; mais, on ne trouva pas qu'il répondit aux magnifiques promesses de l'Auteur, ni aux grandes & belles espérances qu'elles avoient fait concevoir au Libraire qui l'avoit reçu. Le Volume fut donc mis à quartier, malgré les fortes & réïtérées instances de l'Auteur pour son impression; & il lui fut enfin renvoïé à Paris, où il n'étoit nullement de nature à pouvoir être imprimé. Aussi ne l'a-t-il point été; & je ne sai ce qu'il peut être devenu depuis.

VI. Un Libraire me montra un jour un autre Manuscrit, que je reconnus pour être très certainement de même écriture que le *Journal du Voyage aux Indes Orientales*, mais dont je ne saurois me rappeller le titre, ni même assurer s'il en avoit effectivement un. Tout ce que j'en puis dire est, que c'étoit une espéce de Chronique scandaleuse de quantité de familles de Paris, parmi lesquelles celles des Financiers, Partisans, Maltotiers, &c. n'étoient nullement oubliées. Je me souviens très distinctement, entre autres choses, qu'on y attribuoit le nom & l'origine des fameux DES CHIENS au commerce d'un chien avec une créature, servante ou fille de chambre d'un sous-fermier; & qu'on ajoutoit, qu'ils conservoient tous, les uns plus, les autres moins, les tournoïemens des chiens, avant que de se poser ou s'asseoir. Ceux, qui croïent la chose possible, s'appuient de l'éxemple notable de certains Sauvages, habitans des montagnes de la Province d'Huquand dans la Chine, que divers Voïageurs débitent être descendus du Mariage extraordinaire d'un Chien avec la Fille d'un Roi ou Roitélet de ce Païs-là; & cela, en reconnoissance de ce que ce Chien l'avoit enfin débarassé d'un très dangereux & très cruel ennemi: éxemple, & autorité, que beaucoup de gens rejetteront également sans doute; la plûpart des Voïageurs n'étant que trop dignes de l'application du quolibet vulgaire, *a beau mentir qui vient de loin*. J'empêchai ce Libraire de se charger de l'impression d'un pareil Ouvrage, qui fut remis à l'entremetteur qui le proposoit, & renvoïé à Paris.

VII. Comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus vers la fin de l'article I, DE CHALLES étoit un des Correspondans des prémiers *Journalistes Littéraires de la Haie* pour les *Nouvelles Littéraires de France* qu'ils emploïoient dans leur *Journal*: & si les *Lettres*, qu'il leur écrivoit, qui sont très agréables, & qui se trouvent entre mes mains, comme étant le seul qui reste de la plus ancienne & primitive Société du *Journal Littéraire*; si ces *Lettres*, dis-je, étoient en assez grand nombre pour composer un Volume, ce feroit un septiéme & dernier Ouvrage connu de l'Auteur des *Illustres Françoises*.

Depuis quelques jours, il m'est tombé entre les mains un *Dictionaire universel Historique & Chronologique de Justice, Police, & Finances*, composé *par* FRANÇOIS-JACQUES CHASLES, *Avocat en Parlement*, approuvé par le Merre & de Ferriere, *permis d'imprimer le* 24. *d'Octobre* 1720, ce droit d'impression *cédé à Claude Robustel le* 8, *de Juillet* 1723, qui l'a publié *à Paris, en* 1725, *en* 3. *Volumes in folio*. Tout cela conviendroit assez à nôtre DE CHALES: mais, la diversité des noms de batême, & sur-tout la longue application & le travail assidu, qu'a éxigé un pareil travail, & dont je crois qu'il n'étoit nullement capable, m'empêche de lui donner positivement cet Ouvrage, quoique fort convenable à sa profession d'Avocat.

CHAOS *del Tri per Uno*, Ouvrage peu commun, mais qui ne mériteroit nullement la moindre attention, si les curieux par ignorance, les brocanteurs par intérêt, & les impies par libertinage, n'abusoient criminellement de ce titre singulier & bizarre (*A*). Ils ont d'autant plus beau jeu en cela, qu'il est de la façon d'un railleur de profession, qu'on appelle ordinairement *le Proto-Type de Rabelais*, mais qui ne portoit pourtant point comme lui le badinage jusqu'à l'Irréligion (*B*). Il s'en dégouta enfin, & s'en guérit même tout-à-fait, par le peu de succès de cet Ouvrage, dont j'indiquerai ci-dessous le sujet & l'édition (*C*): & il s'attacha ensuite à la composition d'Ouvrages, non seulement graves & sérieux, mais même Moraux & Théologiques, bien opposez à la fausse & calomnieuse opinion que lui prétent injustement les rechercheurs de son *Chaos*. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le Catalogue des ses écrits donné depuis par Tomasini, & par Baillet, mais rectifié par la Monnoie.

CIA-

(*A*) Chaos del Tri per Uno . . . . . *On abuse criminellement de ce titre singulier & bizarre.*] Comme le Livre, auquel il se trouve, fut publié dix ans après l'opposition ouverte de Luther à la Doctrine de l'Eglise Romaine; & que ce fut à peu près dans ce tems-là que Socin & ses Disciples répandirent, ou du moins commencérent à insinuer leurs dogmes en Italie; bien des curieux de Livres rares & défendus se sont follement mis en tête, que celui-là étoit un Traité concernant la Trinité, dans lequel on attribuoit à ce dogme *de trois* personnes constituées *par un* seul Dieu, d'avoir tout brouillé dans le Christianisme, & d'en avoir fait un *Chaos*. Divers d'entre eux m'en ont souvent parlé sur ce ton. Mais, comme on le verra ci-dessous dans la Remarque (*C*), cela étoit bien éloigné de la pensée de l'Auteur de cet Ouvrage, & il ne s'y agissoit que d'un simple badinage sur un sujet qui n'en étoit guéres susceptible. Aussi l'Auteur n'y réüssit-il point. Ce que nous a donné M. Auguste Beyer, *Memor. Libror. rarior.* pag. 43.—45. est si maigre, qu'autant vaudroit qu'il n'en eut rien dit. Mais, c'est ainsi que la plus part des indices sont faits.

(*B*) *Il est de la façon d'un Railleur*, ... *qui ne portoit pourtant point . . . le badinage jusqu'à l'Irréligion.*] On en sera convaincu, lorsque j'aurai nommé le Père THEOPHILE FOLENGI, Bénédictin de Mantoue, mort le 9. de Décembre 1544, âgé de plus de 50. ans; qui fit, à la vérité, dans sa jeunesse divers Ouvrages burlesques & comiques, & entre autres ses *Macaroniques* sous le nom de MERLINO COCAÏO, ou COCASLIO, car il écrit ce nom de ces deux maniéres, dont on a quantité d'éditions, & une assez mauvaise traduction Françoise, à la tête de laquelle il est traité de *Proto-Type de Rabelais* (1); mais qui, dans la suite, s'occupa d'études plus sérieuses & plus dignes de son état.

(1) Histoire Macaronique de Merlin Coccaie, Prototype de Rabelais, avec l'horrible Bataille des Fourmis & des Mouches. Paris, Rotinet, 1606, in 12. 2 Voll. & réimpr. en 1734, en 2 Voll. in 12.

(*C*) *J'indiquerai ci-dessous le sujet* de cet Ouvrage, *& son édition.*] Baillet, qui a fait un assez long article de ce Poëte, s'est contenté de dire, *qu'il a fait en Italien*, Il Chaos del tri per uno, *ou* le Dialogue des trois âges, *qui n'est Macaronique qu'en partie*, c'est-à-dire *tenant un milieu entre le sérieux & le comique* (2). Mais, cela ne nous instruit presque de rien, & même n'est pas éxact, comme on s'en convaincra d'abord par le détail suivant, tiré du Livre même.

(2) Jug. des Savans, Tom. IV, pag. 61—65.

Un bel aviso quivi darti intendo, dit l'Auteur sous le nom de *Fulica*, un de ceux qu'il a trouvé bon de se donner dans ce singulier Ouvrage, *che totalmente sul* ternario numero *siamosi per conveniente ragione fundati. Prima, tu vedi lo titolo del libbro essere* tre *parole* CHAOS DEL TRIPERUNO. *Segueno poi le* tre *Folenghe, over Foliche son dette, le quali sono antiquissima insegna di Casa nostra in Mantoa. Et sotto specie di loro succedono le* tre *Donne de* tre *Etadi, & di* tre *Fogge di Parentela, da le quali derivano li* tre *prolissi Argomenti, ciascuno di loro in* tre *parti diviso. Noi siamo per di* tre *nomi*, MERLINO, LIMERNO, FULICA. *Li quali, cominciando il nostro* CHAOS, *in* tre *selve lo spartimo, con li soi* tre *sentimenti*; passage, que l'on auroit bien de la peine à comprendre, si je n'ajoutois ici par forme de commentaire, les observations suivantes.

I. En effet, le titre est ainsi disposé.

CHAOS

DEL

TRIPERVNO.

Con Privilegio.

Disti.

¶ *Vnus adest triplici mihi nomine vultus in orbe,*
Tres dixere Chaos: numero Deus impare gaudet.

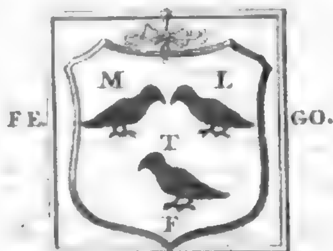

Et au dessous de ce mot *Hexa*, six vers Latins Hexamétres & Pentamétres entremêlez.

II. Ces trois Oiseaux sont trois Foulques, Mouëttes, ou Poules-d'eau, appellées en Latin *Fulica*, & en Italien *Folaghe*, mais que l'Auteur nomme *Folenghe*, pour les accommoder à son nom de Famille *Folengio*.

III. Les trois Lettres, qui sont au dessus des deux prémiers de ces Oiseaux, & au dessous du troisiéme, désignent les noms supposez de cet Auteur, MERLINO, LIMERNO, & FULICA: & celle, qui est au milieu d'eux, & qui semble les réünir, signifie TRIPERUNO, un des quatre noms sous lesquels l'Auteur parle dans tout l'Ouvrage, nom qui doit s'écrire ainsi tout de suite, & non *tri per uno* en trois mots séparez, comme le font mal-à-propos la plupart des Auteurs. Quant aux Lettres FE. & GO., qu'on voit aux deux cotez de ce cartouche, je n'ai pu découvrir ce qu'elles signifient.

IV. Au revers de ce titre se trouve un *Dialogo de le tre Etadi* entre *Paola attemptata*, *Corona giovene*, & *Livia fanciulla*, qui contient douze pages, & dans lequel il est parlé de *Theophilo* comme Fils, & Frére de ces Femmes, & de ses Ouvrages intitulez *Macaroniche*, *Orlandino*, & *Chaos del Triperuno*, du dernier desquels elles donnent trois différens *Argumens*, divisés chacun en trois parties. Dans le I, *Livia* prétend, que cet Ouvrage représente en trois *Selve*, la naissance & la jeunesse de l'Auteur ou son âge d'or, son âge viril dans lequel il composa son Poëme Macaronique sous le nom de *Merlin Coccaie*, & sa vieillesse dans laquelle se tournant sincérement vers Dieu il mena une plus droite & sainte Vie. Dans le II, *Corona* soutient, que le but du *Chaos del Triperuno* est de représenter en trois *Selve* l'enfance de l'Homme en général, sa jeunesse, & son âge viril. Et, dans le III, *Paola* décide, que, la *Lettre tüant l'ame*, son fils, a représenté, dans les trois *Selve* de son *Chaos*, l'Homme studieux & désireux d'apprendre; puis, recherchant avec soin la vérité des choses tant naturelles que surnaturelles, mais fort embarassé de cette prodigieuse quantité d'*utrum*, de *probo*, de *nego*, d'*argno*,

guo, de *pro*, de *contra* &c.; &, enfin, recourant à Jésus-Christ & à son St. Evangile: ce qui se trouve particuliérement exprimé par ces six Vers Latins de *Merlinus*, & par les deux suivans Italiens de *Limerno*, qui font partie d'un Sonnet sur le même sujet.

„ *Tres sumus unius, tum animæ, tum corpo-*
„ *ris. Iste*
„ *Nascitur, ille cadit, tertius erigitur.*
„ *Is legi paret naturæ, schismatis ille*
„ *Rebus, Evangelico posterus imperio.*
„ *Nomine sub ficto* Triperuni *cogimur iidem,*
„ *Infans, & juvenis, virque, sed unus*
„ *inest.*"

Così MERLINO, FULICA, LIMERNO,
Si calzian d'un THEOPHIL *il cothurno.*

V. A la suite de ce sonnet, paroit un petit discours de *Fulica* en prose & c'est de là que j'ai tiré le passage rapporté ci-dessus.

VI. On trouve enfin le corps de l'Ouvrage même, c'est-à-dire les III. *Selve* qui le composent, les deux derniéres desquelles ont chacune un titre particulier, tout-à-fait semblable au prémier; excepté néanmoins, qu'aux cotez du Cartouche, on voit, dans le second, CA. & VR., avec au dessous un *Hexast.* ou sixain Latin; &, dans le troisiéme, FR. & GR., avec neuf vers Italiens doublement acrostichés, dont les prémiéres & presque les derniéres Lettres forment le nom & le sur-nom de FRANCESCO GRIFALCON. La seconde de ces *Selve* est la plus étendue, & pour le moins aussi longue que les deux autres: & elles sont toutes trois composées de Piéces de toutes sortes de genres ensemble, comme Prose, Vers Latins, Italiens, mélez des deux Langues, Lettres, Dialogues, Fables, Epigrammes, Sonnets, Acrostiches, &c.; & presque toujours accompagnées à la Marge de sentences & de maximes Latines, tirées de l'Ecriture, des Pères de l'Eglise, des Théologiens, des Philosophes, des Poëtes, des Orateurs, des Historiens; &c.; ce qui forme une bigarrure assez étrange, mais qui répond perfaitement bien au titre de *Chaos*, que l'Auteur a choisi.

VII. Enfin, le tout remplit 31. demi-feuilles *in* 8°. toutes de caractéres cursifs ou italiques, depuis *a* jusqu'à &, & depuis A jusques & compris G, & cela sans aucuns chiffres de pages, ni distinction de Livres ni de Chapitres, & le Volume finit par cette Souscription des Imprimeurs:

Stampata in Vinegia par Giouanni Antònio, & Fratelli del Salsio. Ad instantia de Nicolo Garanta, a di primo Zener. M. D. XXVII.

Tel est l'état de ce Volume: & l'on voit aisément, que ce titre si singulier n'est dû qu'à la bizarrerie de l'Auteur, & qu'à son inclination puérile pour le nombre de *trois*; & que l'abus, qu'on en a fait, n'est dû qu'à l'ignorance ou au mauvais génie des uns, & à la coupable avidité des autres. Si son Auteur avoit pû prévoir le mauvais effet, que cette fantaisie produiroit un jour, il s'en seroit probablement abstenu; vû qu'on assure qu'il a eu beaucoup de regret de ce qu'il avoit imprimé ses *Macaroniques*, & qu'en effet il s'en plaignit tres amérement à l'Imprimeur.

Baillet prétend, qu'il *échouâit dans cet Ouvrage*; ce qui est assez vraisemblable, vû sa bizarrerie extraordinaire: mais ce qu'il ajoute, que *le chagrin, qu'il eut de ce mauvais succès, le fit renoncer au* Style Macaronique *pour prendre le* Berniesque, *qu'il emploia dans son* Orlandin (3), ne sauroit être vrai; puisque, comme on la pû remarquer ci-dessus, il est déja fait mention de cet *Orlandino*, dans le *Dialogo de le tre Etadi* qui sert de Préface au *Chaos del Triperuno*. Cet *Orlandino* au reste, auroit-il quelque rapport à la correction ou révision qu'on prétend que le Folengo a faite de l'*Orlando inamorato* du Boïardo?

(3) Baillet, Jug. des Savans, *Tom. IV*, *pag.* 61.

D'ailleurs, Baillet est encore blamable de n'avoir point emploïé ce nom de *Triperuno*, non plus que ceux de *Limerno* & de *Fulica*, dans son traité & dans sa liste des *Auteurs déguisés*; puisque ce sont des masques, sous lesquels Théophilo Folengi ne s'est pas moins caché, que sous celui de *Merlino Cocaio*, qu'il prend aussi assez souvent dans son *Chaos*. Je me contenterai d'en donner cette seule preuve.

MERLINUS COCAIUS.

Ille ego, qui quondam fromaio plenus & ovis,
Quique bottrivoro stipans ventrone Lasagnas,
Arma valenthominis cantavi horrenda Baldi,
Quo non Hectorior, quo non Orlandior, alter,
Grandisonem cujus Phamam nomenque guiardum
Terra tremit baratrumque metu secagat adossum.
At nunc Tortelii egressus Gymnasia, postquam
Tanta Menestrarum smaltita est copia, Baldi
Gesta maronisono cantemus digna stivallo.

C'est le commencement d'un petit Poëme Latin de 13. pages, inséré dans la II. *Selve* ou partie: & je le mets d'autant plus facilement ici, qu'il prouvera suffisamment, que l'Ouvrage n'est pas simplement *Italien*, comme l'a prétendu Baillet.

CIACONIUS (ALFONSE), Traduction Latine de CIACONE, Altération Italienne du mot CHACON, nom propre d'un célébre Espagnol, né à Baëca, dans l'Andalousie (*a*), vers l'an 1540. (*b*). Après ses prémiéres Humanitez, il s'engagea dans l'Ordre de St. Dominique à Seville, s'y attacha fortement à l'Etude, tant de la Théologie, que des Antiquitez Romaines & Ecclésiastiques, & se distingua avantageusement dans la République des Lettres par quantité d'écrits de divers caractéres (*A*). Deux d'entre eux sur-tout parurent fort singuliers, étonnérent les habiles gens par leur bizarrerie, & ne manquérent pas d'être bien blâmez (*B*). Comme les Bibliothécaires de sa

(*a*) Mr. de Thou, Histoire, *Libr.* CXXII, *Tom. V*, *pag.* 266. *dit à Jaen Jaeni*; & Hallerord, Biblioth. Curiosæ *pag.* 7, *dit à Prija, autres Villes, d'Andalousie, mais mal.*
(*b*) Thuanus, *ibidem. Il dit aussi qu'il mourut en* 1599. *agé de* 59. *ans.*

(*A*) *Il se distingua dans la République des Lettres par quantité d'écrits de divers caractéres.*] On en peut voir la liste dans sa propre *Bibliothéque*, au mot ALFONSUS CIACON, coll. 97-99, où il en porte le nombre jusqu'à 22, y comprenant apparemment ceux qu'il n'avoit point encore achevez ou publiés. Mais, outre qu'elle ne contient que les titres tout nuds de ses Ouvrages, sans aucune indication d'éditions, & qu'elle ne s'étend que jusqu'en 1583, on fera mieux de recourrir à celle de Dom Nicolas Antonio (1) & à celle du Père Echard (2), qui sont beaucoup plus éxactes, & mieux dressées, quoique moins nombreuses.

(1) Bibliothec. Hispanæ *Tom. I*, *pag.* 13, 14; *Tom. II*, *pag.* 633, 634.
(2) Scriptores Ord. Prædicat. recensiti, *Tom. II*, *pag.* 344—346.

(*B*) *Deux d'entre eux parurent fort bizarres, ... & furent bien blamez.*] Le prémier est *son Historia de Anima Trajani, Precibus D. Gregorii Papæ ab inferis erepta*, imprimée à *Rome*, chez Zitnetti *en* 1573, & diverses autres fois depuis tant à la fin de sa *Columna Trajana*, *en* 1576. &c. que séparément *à Venise*, *chez Dominico Nicolini*, *en* 1583, *in* 4°, comme le marquent bien positivement Dom Nicolas Antonio, & les Péres Quetif & Echard. Le titre, que voici, *Historia, quæ refert Trajani Animam Precibus S. Gregorii Magni a Tartareis Cruciatibus ereptam, a Calumniis vindicatam*, imprimée *à Venise chez D. Nicolini*, *en* 1583, *in* 4°. (3), sembleroit indiquer un second Ouvrage, qui seroit la Défense & l'Apologie du précédent contre ses censeurs. Mais, comme, ni Dom Nicolas Antonio, ni les Pères Quetif & Echard, Ecrivains fort éxacts, ni Camusat dans les notes qu'il a ajoutées à l'article de Ciaconius fait par ces derniers, & mis à la tête de l'édition de sa *Bibliothéque*: comme ces différens Auteurs, dis-je, appliquent cette édition de Venise en 1583, à l'*Histoire* même *de la Délivrance de l'ame de Trajan*; je n'ose

(3) Bibliotheca Card. Imperialis, *pag.* 122. Catal. de Rothelin, *pag.* 118.

sa Nation, aussi bien que ceux de son Ordre, lui ont accordé de fort bons articles, je ne saurois mieux faire que d'y renvoïer les Lecteurs (*C*): me contentant d'insister ici sur sa *Bibliothéque Universelle* (*c*), dont ils n'ont presque point parlé, & dont en effet la partie qui nous reste n'a été publiée que depuis la publication de leurs Ouvrages (*D*). Quoi

(*c*) Teissier, Additions aux Eloges des Savans de Mr. de Thou, *Tom. IV*, *pag.* 161, *en fait mal-à-propos une* Bibliothéque Ecclésiastique.

n'ôse rien, non seulement décider, mais simplement même proposer là-dessus. Cependant, ce second titre faisant naître si naturellement, & si positivement l'idée que je viens d'indiquer; & se pouvant très bien, que les Bibliothécaires, que je viens de citer, n'aïent pas plus connu ce second Ouvrage, que l'édition originale du prémier, sur laquelle le Traducteur François a fait la version dont je vais parler; c'est un doute que je laisse à éxaminer à ceux qui sont plus à portée, & plus intéressés, que moi, à l'éclaircir: me contentant d'ajouter, que cette singuliére *Histoire de la délivrance de l'ame de Trajan des peines de l'enfer, par les priéres de St. Gregoire le Grand*, a été *traduite en François par Pierre Victor Palma Cayet*, & imprimée *à Paris chez Jean Gesselin, en* 1607, *in* 8; & puis *en Italien, avec quelques additions, par François Pifferi, Camaldule*, & imprimée ainsi *à Siene, chez Boneto, en* 1595, *&* *en* 1615, *in* 4°.

Le second est sa *Quæstio de Sti. Hieronymi Cardinalitia dignitate*, imprimée à Venise, chez Nicolini en 1583, in 4°. *à Rome, chez Donangeli, en* 1591, & *à Venise, chez Nicolino en* 1593, *in* 4°. Melchior Canus, & le Cardinal Bellarmin, quoique de sentimens fort opposez en beaucoup d'autres articles, s'accordérent à réfuter vivement le prémier de ces Ouvrages (4): le Père Echard ne le blâme pas moins, quoi qu'il s'efforce en vain de disculper Thomas d'Aquin d'avoir adopté cette fable (5); & l'on peut voir, dans l'Editeur même de la *Bibliothéque* de Ciaconius, ce qu'il pense de tous les deux (6). Il est inconcevable comment un Homme, qui ne manquoit, ni d'étude, ni de belles connoissances, a pu s'infatuer de semblables visions, & sur-tout de la prémiére, qui choque directement les prémiers principes, non seulement du Christianisme en général, mais même de son Eglise Romaine en particulier. C'est tout ce qu'on peut pardonner au bon Jean le Maire de Belges, qui, dans son *Epitre du Roy* (Louïs XII.) *à Hector de Troye*, non seulement admet servilement cette ridicule Fable, mais même fait souhaiter à ce Prince un meilleur Pape que le fougueux & violent Jules II, afin qu'il pût procurer à cet ancien Héros Troïen la même faveur que Gregoire I. obtint pour Trajan: & un pareil souhait se trouve assez bien placé dans un Livre aussi rempli de récits imaginaires & controuvez, que les *Illustrations des Gaules & Singularitez de Troye* de ce bon Flamand.

Que pleust à Dieu, dit-il à Hector, *qu'eussions un tel Pape,*
Qui feust content de sa mitre & sa chappe
Sans armes prendre, & soy tant desguiser,
Qu'on ne le peult bonnement deviser.
Lors feroit tant ce Saint à ma priére
Que ton esprit trop plus cler que verriere,
Nostre hault Dieu prendroit entre ses mains,
Et garderoit des démons inhumains; &c.

Quelques Scolastiques tout aussi peu judicieux, ont autrefois fait des Traités exprès du salut d'Aristote, *de salute Aristotelis*, & s'y croïoient apparemment obligés par reconnoissance. S'il étoit bien certain, que Ciaconius eut composé un troisiéme Ouvrage, intitulé *de Signis sanctissimæ Crucis, quæ diversis regionibus ostensa sunt*, imprimé *à Rome, chez les Donangeli, en* 1591, *in* 8°, & que lui donnent les Pères Quetif & Echard pag. 345, & la *Bibliotheca Card. Imperialis* pag. 122, mais qu'il ne se donne point lui-même dans sa *Bibliothéque*: ce troisiéme écrit ne seroit guéres moins digne de critique, que les deux précédens. Peut-être ne l'avoit-il pas encore fait lorsqu'il donna sa *Bibliothéque*: &, en ce cas, son Editeur n'est pas excusable de ne l'avoir pas ajouté à son article, du moins par un simple renvoi à la marge; & Mr. Kappius ne l'est pas plus de ne l'en avoir point repris à la tête de la reproduction de cette *Bibliothéque*, qu'il vient de faire à Leipsic.

(4) M. Canus de Locis Theolog. *Libr. II*, *Cap. II.* Bellarmini Controversf. *Tom. I*, *Libr. II. de Purgatorio*, *Cap. VIII.*

(5) Scriptor. Ord. Præd. recens. *Tom. II*, *pag.* 344.

(6) Camusat in Præf. ad Ciaconii Biblioth. *pag. XXVI.* Du Pin, Bibliothéq. des Aut. Ecclésiast. *XVI. Siécle*, *pag.* 569, *ne parle que de Baronius, pour les deux Ouvrages.* Teissier, Addit. aux Elog. de Mr. de Thou, *Tom. IV*, *pag.* 159. & 160. *distingue* Baronius *pour le second*, & Canus & Bellarmin *pour le prémier*; *mais*, Hoffman, Lexicon Historicum, *au mot* Ciaconius, *les associe tous trois*, & *on peut en dire autant de* Moreri, *au même mot.*

(*C*) *Les Bibliothécaires d'Espagne*, *&* *ceux de l'Ordre St. Dominique*, *aïant donné de fort bons articles de* Ciaconius, *j'y renvoie les Lecteurs.*] Par les *Bibliothécaires d'Espagne*, je ne prétens point indiquer le *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum* de *Valerius Andreas Taxander*, ni la *Bibliotheca Hispaniæ* de *A. S. Peregrinus*; car, on ne peut rien de plus sec que ce qu'ils disent l'un & l'autre de Ciaconius (7); mais, la *Bibliotheca Hispana* de Dom Nicolas Antonio, excellent Ouvrage, où l'on trouvera un fort bon article de Ciaconius (8); & par les *Bibliothécaires de l'Ordre de St. Dominique*; je ne prétens parler de même que des *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti* des Pères Jaques Quetif & Jaques Echard, Ouvrage qui ne céde en rien à celui de Dom Nicolas Antonio, & où l'on trouvera pareillement un bon article de Ciaconius (9).

(*D*) *Sa* Bibliothéque Universelle *n'a été publiée que depuis* celles d'Antonio & d'Echard.] Après être long-tems restée cachée dans les Cabinets de quelques Curieux, & singuliérement dans celui de Dom Nicolas Antonio (10), il s'en est trouvé deux copies, mais également imparfaites, & ne comprenant que depuis AARON jusqu'à EPIMENIDES: l'une appartenante à Mr. Wolff de Hambourg, & l'autre à Mr. Jean Thierry de Schönberg, Gentil-Homme de Misnie, qui après l'avoir achetée à la vente de la Bibliothéque de Mr. Adolphe d'Ehrencron, Conseiller d'Etat du Roi de Dannemarc, voulut bien la communiquer à l'Editeur, à condition d'en faire part au Public (11), & cela a enfin été éxécuté sous ce titre un peu fastueux: *Bibliotheca, libros & scriptores ferme cunctos, ab initio mundi, ad annum M. D. LXXXIII., ordine Alphabetico complectens*; *Auctore & Collectore F. ALFONSO CIACONIO, Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo: nunc primum in lucem prodit studio & cum observationibus FRANCISCI DIONYSII CAMUSATI, Vesuntini. Lutetiæ Parisiorum, apud Petrum Montalant, & Ant. Claud. Briasson*, 1730; & avec cette nouvelle indication, *Parisiis, apud Viduam Georgii Jouvenel*, 1731, *in folio*. Cette édition, quoi qu'assez nouvelle, n'est pourtant nullement commune. Elle commence par une *Epitre Dédicatoire au Cardinal de Fleury*, que je ne trouve point dans les éxemplaires de la seconde indication, & qu'on en a peut-être retranchée. On trouve ensuite la *Préface* de Ciaconius, adressée d'abord au Lecteur, OPTIME LECTOR, & puis ensuite à quelque Roi, qui n'est ni nommé, ni indiqué: *Opus ipsum, quod Regiæ* MAJESTATI VESTRÆ *offero, Patrocinio tanti Principis non est, ut opinor, prorsus indignum.* Disparate singulier dont l'Editeur auroit bien dû nous rendre raison. Sa propre *Préface*, curieuse, & intéressante, suit celle de l'Auteur, & est suivie de la *Vie de Ciaconius*, tirée de la *Bibliotheca Scriptorum Ordinis Prædicatorum* du P. Echard, & accompagnée de quelques *Remarques* de l'Editeur. Après cela, vient la *Bibliothéque* même de Ciaconius depuis *Aaron* jusqu'à *Epimenides*, suivie d'*Observations* Bibliographiques & Critiques de l'Editeur, également curieuses & sçavantes. Et le Volume finit par une *Table des Auteurs sur lesquels roulent ces observations*, & par un fort ample *Errata*. Un Journaliste, qui a fait un assez bon extrait de cette *Bibliothéque*, en parle, non seulement comme *d'un modéle passable*, mais même comme *d'un excellent répertoire*, & *d'un Livre qui ne sera pas inutile aux Gens de Lettres* (12). Mais, sans nous arrêter à la contradiction trop sensible de cet éloge, on verra ci-dessous Remarques (H) & (I), que ce *répertoire* prétendu *excellent* est surchargé de quantité de fautes grossiéres, & n'approche point, non seulement de celui de *Gesner*, mais même de celui de *Frisius*, qui, tout altéré & tout imparfait qu'il est, est néanmoins, de l'aveu

(7) Val. Andr. Tax. Catal. *pag.* 16. A. S. Peregrini Biblioth. Hispan. *pag.* 243.

(8) *Tom. I*, *pag.* 13, 14. *Tom. II*, *pag.* 653, 654.

(9) *Tom. II. pag.* 344 — 346.

(10) Biblioth. Hisp. *Tom. II*, *pag.* 108, 214, 273. &c.

(11) Camusati Præf. in Ciac. Biblioth. *pag.* 2 *sui.*

(12) Bibliothéq. Raisonnée, *Tom. VII*, *pag.* 96, 102.

Quoi qu'on se soit fixé dans le titre de cette Partie à l'année 1583, il y travailloit néanmoins encore en 1584. (*E*): & le reste qui certainement avoit été composé (*F*), ne s'est probablement égaré ou perdu, que parce que les Censeurs de Rome ne voulurent point lui permettre de faire imprimer cet Ouvrage (*G*). Il ne se proposoit rien moins que d'y surpasser Gesner & ses Abbréviateurs, non seulement en étendue, mais même en éxactitude; mais, il n'a réüssi, ni dans l'un, ni dans l'autre de ces deux points (*H*). En effet, cette *Bibliothéque* est surchargée de quantité de bévûes grossiéres, que les *Observations Critiques* de son Editeur n'ont pas toujours redressées (*I*): & ce qu'il y a trop ser-

l'aveu même de ce Journaliste, ce que nous avons de meilleur en ce genre.

(*E*) *Quoique ce titre porte* 1583, *l'Auteur y travailloit néanmoins encore en* 1584.] C'est ce qu'il est aisé de voir en différens endroits de son Ouvrage, & particuliérement dans ses articles CHRISTOPHORUS A CAPITE FONTIUM, CHRITOPHORUS CLAVIUS, & CHRITOPHORUS PLANTINUS. A la vérité l'Auteur dit dans son propre article, *& hoc tandem anno* 1583. *absolutum* (13): mais, il est naturel de conclure, qu'il y a depuis ajouté divers nouveaux articles, tels que ceux que je viens d'indiquer; & c'est à quoi l'Éditeur auroit dû faire attention, afin de ne pas mettre en contradiction le titre avec l'Ouvrage.

(13) Ciaconii Biblioth. coll. 531. & 533. Ibid. col. 97.

(*F*) *Le reste avoit certainement été composé.*] L'Éditeur paroit en douter. *Utrum* Bibliothecam *suam absolverit Ciaconius* dit-il (14), *vix negare aut affirmare ausim.* Mais, outre que D. Nicolas Antonio, qui avoit probablement le tout, le prouve par ces fragmens qu'il en rapporte: PETRI, *Filii nothi Dionysii Portugalliæ Regis*, *Carmen Patria Lingua scriptum*, *mille versibus*, *cum glossis*, De contemptu rerum orbis delectantium, *quod impressum Typis in Hispania Alphonsus Ciaconius in Schedis ad* Bibliothecam Universalem, *quas penes nos habemus*, *laudat* (15): *male hunc* Petrum Garzia de Setubi *confundis cum* Petro Garsia de Galarza *Alphonsus Ciaconius in Schedis ad Bibliothecam Universalem* (16): Ptolemæus de Hispania *librum reliquisse dicitur*, Argerzelli introductorium *dictum*, *quem exstare MS. docuit nos Alphonsus Ciaconius in Schedis ad Bibliothecam Universalem* (17): outre cela, dis-je, Ciaconius nous affirme lui même en propres termes, qu'il avoit fini & parachevé sa Bibliothéque. *Hanc* Bibliothecam, *multorum annorum decursu elaboratam*, dit-il, *& hoc tandem anno* 1583, *Deo propitio & favente*, *absolutam* (18): & c'est ce que suppose manifestement aussi la permission, qu'il avoit demandée, de la faire imprimer; permission dont je vais parler dans la Remarque suivante. Bien plus: il nous assure aussi, qu'il en avoit fait une *Table des Auteurs*, rangée selon l'*ordre des matiéres* dont ils avoient traité. *Novum proinde* Nomenclatorem *confecimus*, dit-il, *in quo nomina Auctorum*, *quorum scripta publice extant*, *secundum Artes & Facultates*, *eorumque titulos apto ordine disposita sunt*; *in quo Auctorum nomina nude & simpliciter suis titulis subjiciuntur*, *quo tempore vixerint*, *ubi & quando eorum scripta edita sunt* (19). Or, quiconque connoit la nature d'un semblable travail sait assez sans doute, qu'on ne s'avise point de s'en surcharger avant le parachévement de l'Ouvrage pour lequel il se fait.

(14) Præf. pag. xiij.

(15) Nic. Antonii Biblioth. Hisp. vetus, Tom. II, pag. 108.

(16) Ibid. pag. 214.

(17) Ibid. pag. 271.

(18) Ciaconii Bibliotheca, col. 97.

(19) Ciaconius in Bibliotheca Præf. circa finem.

(*G*) *Les Censeurs de Rome ne voulurent point lui permettre de faire imprimer cet Ouvrage.*] Ciaconius, selon l'usage établi, s'étoit adressé à eux, leur avoit présenté son Livre, & leur avoit demandé leur permission: mais, quelques peines qu'il se donnât pour l'obtenir, il n'en put jamais venir à bout; & céla, par deux raisons, qui auroient été d'assez peu de poids par-tout ailleurs. La I, parce qu'il y faisoit usage des écrits des Rabbins: difficulté qu'on ne s'étoit point avisé de faire auparavant à Sixte de Sienne lors de la Publication de sa *Bibliothéque Sainte ou Sacrée*; & qu'on ne fit dans la suite, ni à *Bartolocci*, ni à *Imbonato*, pour leurs *Bibliothéques Rabbiniques*, imprimées à Rome: & la II, parce qu'il y copioit très souvent *Gesner* & ses *Continuateurs*, Ecrivains hérétiques (20): C'est ce qu'il raconte assez au long lui-même, & dont il tâche assez foiblement de se justifier, dans une *Lettre au Cardinal Guillaume Sirlet*, datée du 1. d'Avril 1581, & qu'on peut lire en entier dans la *Préface* de l'Editeur de sa *Bibliothéque*, pages x-xiij. Mais, ce fut en vain. Cette *Lettre* ne lui fut pas de plus d'utilité que ses autres sollicitations; & c'est probablement à ce déni de permission, qu'il faut attribuer la perte, ou l'égarement, de la plus considérable partie de son Ouvrage.

(20) *Dans la* Biblioth. Raisonnée, *Tom. III. pag.* 471, *on dit donc mal, que ce fut parce que les* Hérétiques *y étoient louez; ce que la derniére Edition de* Morery, *n'a pas manqué d'adopter. On va bientôt voir, que rien n'est plus faux, & qu'il y chantoit par-tout injures aux prétendus Hérétiques.*

(*H*) *Il ne se proposoit rien moins que de surpasser Gesner & ses Abbréviateurs . . . en étendue & en éxactitude*; *mais*, *il n'a réüssi dans aucun de ces deux points.*] Le but de Ciaconius étoit de donner en *Abrégé* une *Bibliothéque Universelle*, beaucoup plus ample & plus éxacte, que celle de Gesner abrégée & augmentée par ses Continuateurs; & c'est ce qui paroit assez, tant par les termes éxagérez de son titre, que par ceux-ci de sa Préface: *Catalogum locupletissimum omnium fere Scriptorum*, *qui*, *Libris editis*, *quacunque in lingua*, *a mundi exordio*, *ad hanc usque diem*, *&c.*(21). Mais, pour y réüssir, il falloit choisir un autre modéle, & travailler sur un autre canevas, que celui de Conrad Lycosthene (22), qui paroit n'avoir abrégé Gesner, que pour le rendre absolument inutile; n'aïant conservé que les noms des Auteurs, & les titres de leurs Livres, d'une maniére assez séche, & n'aïant fait aucun usage des lieux de l'impression, des noms des Libraires, de l'année de la publication, de la forme du Volume, en un mot d'aucune de ces circonstances qui servent si utilement à distinguer les éditions. Aussi, est-il bien facile de s'appercevoir qu'il ne s'est pas contenté d'imiter Lycosthene, mais qu'il a servilement copié Simler & Frisius, desquels sa *Préface* ne fait pourtant point la moindre mention, au lieu que dans sa *Lettre adressée au Cardinal Sirlet*, il avoue avoir vû & lu l'abrégé de Simler; ce qui est se contredire bien formellement. D'ailleurs, il n'est pas étonnant, que Ciaconius ait échoüé dans les deux points qu'il s'étoit proposez. I. Son Ouvrage ne pouvoit jamais être plus *ample*, ni même aussi rempli que celui de Gesner, puisque, comme pour se contrecarrer soi-même, il se privoit de propos délibéré d'une des plus abondantes sources d'Ecrivains tant anciens que modernes, savoir des hérétiques qu'il ne laisse pourtant pas d'accabler impitoïablement d'injures, lorsque la moindre occasion s'en rencontre. *Nullum ab ea* (Bibliotheca) *Autorem excludo præter hæreticos mihi certo exploratos*, *vel alias Patrum Censuris nominatim interdictos. . . . Auctores solum & Libros*, *quos Ecclesia damnat vel interdicit*, *caveo* (23). II. Il ne pouvoit jamais être aussi éxact, vû la négligence & l'inattention avec laquelle il travailloit, le peu de soin qu'il apportoit à ses recherches, & le peu d'ordre & de goût avec lequel il emploïoit ses matériaux; toutes imperfections dont on verra bientôt de très bonnes preuves: bien éloigné & bien différent en cela du célébre Gesner, qui, quoi que le prémier Auteur de cette espéce d'Ouvrages Philologico-Bibliographiques, en a d'abord si bien & si judicieusement formé le plan & établi la vraie méthode, qu'à peu de chose près, par éxemple l'arrangement Alphabétique des Auteurs par leurs *Surnoms* plûtôt que par leurs *Prénoms*, il sert encore aujourd'hui de guide & de modéle aux plus habiles Bibliothécaires.

(21) Ciaconii Præf. in *suam* Bibliothecam, *pag.* j.

(22) Conradi Lycosthenis Compendium *auximus*, *& plus quam duplo accessione locupletavimus*, *ita ut hæc Editio* (Bibliotheca *nempe* Ciaconii) *ad priorem dupla sit.* Ciaconius, *in Præf.* Bibliothecæ, *pag. vj.*

(23) *Ibid. pag. xij.*

(*I*) *Sa* Bibliothéque *est surchargée de bévûes grossiéres*, *que les* observations *critiques de son Editeur n'ont pas toujours redressées.*] Je me contenterai d'indiquer simplement ici celles qui me sont tombées sous la main en parcourant le Livre; car, je ne me suis point fait une affaire d'en entreprendre un éxamen sévére & une critique suivie. J'ajouterai seulement, qu'après avoir si hautement crié contre la négligence & les bévues grossiéres des Imprimeurs, il devoit avoir plus de soin de n'en point commettre de semblables.

Col. 4. *Abensina*, à qui il ne donne qu'un *Compend. Medicinæ*, & qu'il n'a point reconnu pour *Avicenna*, à qui il donne, coll. 313. & 314, quantité d'autres Ouvrages.

Colonne 94. de WEKERUS, il fait WEZLERUS. Col. 106, il fait vivre encore *en* 1450. Eugene

servilement copié de ces Auteurs sans les citer, ne lui a procuré que la mauvaise réputation de plagiaire insigne (*K*). On ne sait pas précisément le tems de sa mort; mais, on

gene IV, mort *en* 1447. Col. 109, il indique simplement sous le nom d'ALMARICUS *quidam* un Auteur qu'il devoit nommer ALMARICUS BOUCHARDUS. Col. 113, il fait, de *Westsaxonum*, des *Uvisaxorum* imaginaires. Col. 179, il fait mourir en 1495, ANTONIN *Arch. de Florence* mort en 1459, faute grossiére & énorme, à laquelle l'Editeur n'a pas fait d'attention. Col. 197, *occultarum* pour *occultarunt*. Col. 197. ANT. CORVANUS . . . *Episcopus*. . . . . l'Editeur devoit remplir ce vuide par *Mindoniensis*. Col. 232, *Philoletes* pour *Philalethes*: item, *bonos cognosceret vitaret*, pour *bonos cognosceret, & malos vitaret*. Col. 233. *Leuclaro* pour *Leunclavio*. Col. 244. ARCHIBALDUS HAMIBONIUS pour HAMILTONIUS. Col. 248, *Arebitremius* pour *Architremius*. Col. 249. *Catal. Hæreticor.* 1514: Br. Chronol. de 40. ans, pour 1544. Col. 339. BARTHOLOMÆUS, *Anglus*, *a Genuville* pour *a Glanville*. Col. 340. BARTHOLOMÆUS *Aristophilus* n'est autre que B. MANFREDUS déguisé sous ce second mot. Col. 359. BARTH. SIBILLÆ *Spec. Peregrinarum Quæstionum* primum *impressarum Argentorati anno* 1520: il l'avoit été plutot. Col. 388. B. STRACHO pour STRACHA: item *originem* pour *ordinem*. Col. 414. *arcitis* pour *accitis*. Col. 415, *forsam* pour *forsan*: *Tridentia* pour *Tridentina*. Col. 417, *Biblia duplex, cum Vatabli Annotationibus*, d'impression de *Paris, par R. Etienne, en* 2. *Voll. in* 8°., mise sous 1555, au lieu de 1545: &, comme par compensation, la même, d'impression de *Salamanque*, mise en 2 *Voll. in* 8°. au lieu d'*in folio*. Col. 455, *Saxorius*, pour *Saxo*. Col. 458, GUIDO DE CHAUL pour GUIDO DE CHAULIAC. Col. 495, *Nicolaus Colignus* pour *Gaspar Colinius*, Col. 529. CHRISTINUS à PISIS, *Nat. Italus*, pour CHRISTINA PISANA, feu DE PISAN. Col. 565, GANDIMELLUS, deux fois, pour GAUDIMELLUS. Col. 612, CORNELIUS *Succanus* pour *Snecanus*. Col. 628, il double CYRANNI. Col. 672. DIARUS pour DARIUS, qui conséquemment auroit dû être placé. Col. 644, & ne faire qu'un article avec le second DARIUS. Col. 735, DURANDUS, *Episcopus Meldensis*; ou plûtôt *Mimatensis*. Col. 740, EDINERUS pour EADMERUS, avec lequel conséquemment il ne devoit faire qu'un article. Col. 746. *sexta* pour *secta*. Col. 751, *obscanitate* pour *obscœnitate*.

Du seul *Barnabé Brisson*, Auteur assez & trop connu, il fait trois différens Ecrivains; col. 333, *Baptista Brisonius*; col. 338, *Barnabas Brissonius*; & col. 381, *B. Brisonius*: & il leur donne également à tous le célébre Ouvrage *de verborum significatione*.

De *Bartholomæus Arnoldus Usingensis*, col. 340. & de *Bartholomus ab Usingen*, col. 362, il fait deux différens Auteurs, auxquels il donne les mêmes Ouvrages.

De *Bartholomæus Caprolus*, col. 343, & de *Bartholomæus Cabrolus*, col. 350, il fait deux Hommes différens, également Auteurs d'une *Epitre Apologétique* Latine *pour Laurent Joubert*, & Editeurs de la II. Partie de ses *Erreurs Populaires en fait de Médecine*.

De *St. Basile de Seleucie*, col. 366, & du même, col. 370, il fait deux différens Evêques & Pères de l'Eglise.

De *F. Bechofen Augustinianus*, col. 373, & de *F. Beuchofen Augustinianus*, col. 377, il fait deux différens Auteurs d'une seule *Expositio quadruplex Missalis*; Auteur & Ouvrage inconnus à Elsius, Bibliothécaire des Augustins.

De *Bernardinus Gordonius*, col. 592, & *de Bernardus Gordonius*, col. 401, il fait deux différens Médecins, tous deux Auteurs du même *Tractatus de conservatione vitæ humanæ, a die nativitatis ad ultimam mortis horam*, & ne donne que ce seul Ouvrage au prémier.

Colon. 345, il ne fait vivre le Pape Aléxandre VI. qu'en 1514: *Bartholomæi Coloniensis Dialogum Mythologicum excudit Tubingæ Thomas Anselmus, anno* 1514, *sub Pontificatu Alexandri VI*.

Col 371, il change *Ratherius*, Evêque de Vérone, fort connu, en un chimérique *Batherius* imaginé par lui seul, auquel il donne tous ses Ouvrages: & col. 457, il en use de même envers *Dubravius*, Auteur de l'*Histoire de Boheme*, qu'il métamorphose pareillement en *Brubravius*.

Col. 384. il donne le *Benedictus Passavannus contra Lizetum* comme un véritable Auteur: item, il fait vivre *Ben. Pereira*, Jésuite, en 1483. Col. 383, *Thesselerici* pour *Theodorici*.

Col. 459, d'*Abubetes Rhasis*, il forge un imaginaire *Bubyber*, *Helcans*, Auteur du *Continens Rasis*.

Col. 471, De *Cesar Rao*, Auteur assez connu d'*Epitres* prétenduës *plaisantes & facétieuses*, il forme un *Cesar Ras*.

Col. 505, *Carolus Mennikea*, c'est-à-dire *petit Homme*, Auteur de *Lettres* Latines, il fait un *Carolus Memnichem*.

Col. 527, *Christianus Druthmarus*, Moine célébre, & Ecrivain assez connu, se trouve mal nommé *Drathmarus*.

Col. 587, *Firmare* se trouve changé en *fumare*; ce qui fait-là une fort plaisante équivoque.

Col. 614. *Cosmas Guymier*, se trouve métamorphosé en *Cosmas Grimier*, bévûe manifestement prise, dans l'*Epitome Bibliothecæ* Gesneri de Frisius.

Col. 670, Il fait fleurir en 1550. *Desiderius Spretus*, Auteur d'une *Histoire* Latine *de Ravenne*: & cette *Histoire* avoit été imprimée à Venise dès 1489.

Enfin, col. 706, il place *Ruremonde* en *Hollande*: *Domus Bethleem in Ruremunda apud Batavos*.

Toutes fautes, auxquelles son Editeur n'a pas fait la moindre attention dans ses *Observations*, où lui-même n'est pas toujours exempt d'erreur, comme il paroit par les suivantes. Colonne 769, en reprenant Ciaconius d'avoir mis la *Bible Hébraique de Blombergue* en 1513, au lieu de 1518, il ne se trompe guéres moins là-même, en nommant par 2. fois *Blomberg* cet Imprimeur.

Col. 851, il nomme *Masseius Vaneius* au lieu de *Maffellus Venia*, l'Editeur des *Opera St. Ambrosii* de l'année 1485.

Dans sa *Préface*, pag. xiij. il se trompe en affirmant témérairement, que Ménage n'a point contesté à Baillet l'éxistence de l'Abrégé de la Bibliothéque de Gesner, par Fris, comme parlent Ménage & la Monnoie. Même pag. xvij, il met l'édition de la *Bibliotheca curiosa Joannis Hallevordii* en 1657, au lieu de 1676; faute, non seulement adoptée mais même augmentée de 100. ans, par la *Bibliothéque Raisonnée*. Peut-être s'est-il servi d'un éxemplaire renouvellé de date en 1687. & que par abus son Imprimeur aura mis un 5. au lieu d'un 8.

Dans l'*Eloge de Ciaconius*, pag. xxv, col. 1, il met en 1707, au lieu de 1607, l'édition de l'*Histoire véritable de la délivrance de l'ame de Trajan des peines de l'enfer*: & bien pis encore, il fait mettre la mort de Ciaconius en M. D. XX. par le Père Echard, qui avoit très bien dit M. D. XC.

Malgré tout cela, on ne laisse pas de lui être obligé de la publication de cette *Bibliothéque* & des *Observations*, dont il l'a accompagnée, & il feroit à souhaiter, qu'on recouvrât le reste, & que quelqu'un voulût prendre le même soin de le publier. La *Bibliothéque raisonnée* n'a fait non plus aucune attention à toutes ces fautes, quoi qu'elle en ait relevé quelques autres bien moins importantes.

(*K*) *Il s'est procuré la mauvaise réputation de plagiaire insigne.*] On a vû ci-dessus, Remarque (*G*), Num. II, que les Censeurs Romains lui reprochoient de copier très souvent *Gesner* & ses *Abbréviateurs*, & qu'il s'étoit efforcé de se justifier de ce reproche: mais, il est bon d'ajouter ici, qu'il nia même d'avoir jamais lû la *Bibliothéque de Gesner*, mais seulement son *Abrégé fait par Josias Simler*, qui lui avoit été prêté en manuscrit par les Cardinaux Inquisiteurs (24). Mais, il y a sans doute là de l'équivoque, ou de la mauvaise foi; car, quiconque voudra prendre la peine de conférer sa *Bibliothéque* avec l'*Epitome* de celle de Gesner

(24) *Epist. ad Simlerum, Præf. pag. xj.*

on fait qu'il vivoit encore en 1601 (*L*). Une nouvelle Reproduction de l'Impression de fa *Bibliothéque Universelle* me donnera lieu d'ajoûter à cet Article une nouvelle Remarque (*M*).

ner dressé par Frisius, y verra d'abord, & fans la moindre recherche, quantité d'Articles copiés mot pour mot, fans faire la moindre mention de cet *Epitome*, & même fes fautes les plus grossiéres ridiculement adoptées; témoins *Cosmas Grimier*, pour *Cosmas Guymier*; *Christinus de Pisis*, pour *Christina Pisana*; *Acerdus Oliva*, prétendu Traducteur du Roman d'*Amadis* de Flamand en Espagnol; & quantité d'autres de pareille espéce. La *Table* même *des Auteurs*, rangés par *Ordre de Matiére*, dont j'ai parlé ci-dessus à la fin de la Remarque (*F*), pourroit bien être aussi un *Plagiat*; & femble assez naturellement porter à croire, qu'il n'avoit pas moins imité ou dépouillé Gesner dans fes *Pandectes*, que dans fa *Bibliothéque*: mais, c'est ce dont il feroit aussi injuste qu'imprudent de décider, fans avoir comparé ces deux Ouvrages. Après tout, ce n'est pas feulement Gesner & fes Abbréviateurs qu'il a injustement pillé. Tritheme, Baleus, & probablement quelques autres, n'ont pas été plus favorablement traités à cet égard; & c'est ce que n'a pas manqué de judicieusement obferver fon Editeur (25) Ainsi, voilà un Plagiaire notable à ajoûter aux listes qu'en ont dressées Jaques Thomasius, Théodore Jansson d'Almeloveen, David Abercromby, Thomas Crenius, & Jean Conrad Schwartz.

(*L*) *On ne fait pas précisément le tems de fa mort; mais on fait qu'il vivoit encore en* 1601]. A. S. Peregrinus, Auteur de la *Bibliotheca Hispaniæ*, qu'on attribue presque généralement, mais fans raifon, au Père André Schott, Jésuite d'Anvers, met cette mort en 1590 (26), & non 1520, comme le fait dire mal-à-propos au Père Echard l'Editeur de la *Bibliotheca Ciaconii*, & après lui le *Bibliothécaire Raisonneur* (27). Girolamo Ghilini, dans fon *Theatro d'Huomini Letterati* (28); André du Saussay dans fa *Continuatio Libri Bellarmini de Scriptoribus Ecclesiasticis* (29); Jean Hallevord, dans fa *Bibliotheca Curiosa* (30); & Paul Fréher, dans fon *Theatrum Virorum Eruditione clarorum* (31), ont tous adopté la même date. Mr. de Thou, fait mourir Ciaconius âgé de 59. ans, en Février 1599 (32), & a été fuivi par König (33), Moreri (34), Hofman (35), & Louis Elies du Pin (36). Dom Nicolas Antonio avoit d'abord aussi pris cette date pour bonne; mais, aïant eu occasion de voir l'Edition des *Elegantiæ ex M. T. Ciceronis Epistolis excerptæ per Georgium Fabricium*, publiée par Ciaconius, accompagnée de fa Traduction Espagnole, dédiée à D. Consalve de Cardonne & de Cordoue, Fils du Duc de Suesse, en 1601, & imprimée à *Rome*, *par Charles Williet*, cette même année 1601. *in* 8, il fe convainquit que Ciaconius vivoit encore alors (37); & c'est tout ce que l'on en fait, même chez les derniers Bibliothécaires des Dominicains, plus intéressés que les autres à éclaircir ce point. Ainsi, Ambroise Gozzeus, Dominicain de Raguse, & Auteur d'un petit Ouvrage de Bibliographie Dominicaine, qui le fait fleurir en 1688 (38), est celui qui a le mieux rencontré à cet égard. On a débité, mais probablement fans raifon, car fes Confrères passent là-dessus fort légérement; qu'il a été fait Patriarche d'Alexandrie; ce que Morery n'a pas manqué d'avouer pleinement; &, par une bévuë assez étrange, un nouvel Auteur vient d'en faire un fimple Libraire (39).

(25) Camusat Præf. in Ciaconii Biblioth. pag. xiii.

(26) Peregrini Biblioth. Hisp. pag. 243.

(27) Præf. in Ciacon. Biblioth. pag xxiij. Biblioth. Raisonnée. *Tom. VII*, pag. 125. *Dans le premier, il est visible, que ce n'est qu'une faute d'impression, qu'il a négligé de corriger dans fon ample* Errata: *mais dans le fecond, c'est une bévuë d'autant plus condamnable, qu'il venoit de dire, que Ciaconius avoit été emploïé par Grégoire XIII & Clément VIII. Une autre bévuë de l'Auteur de cet Extrait est de traduire pag* 110. Stapulensis *par* Etampes; *& cela, à propos du célébre* Jacobus Faber Stapulensis, *si connu de tout Homme de Lettres.*

(28) *Tom. II, pag.* 12.

(29) *Pag.* 120.

(30) *Pag.* 7.

(31) *Pag.* 276.

(32) Thuani Hist, *Libr. CXXII*, *pag.* 866. Gerard von Stöcken, Thuani enucleati. *pag.* 121, *met* 69. *ans au lieu de* 59.

(33) König. Biblioth. vet. & nova, *pag.* 191.

(34) *Au mot* Ciaconius, *où felon fa coutume il cite* Antonio & Schott. Biblioth. Hisp. *au lieu d'*Hispana, *mais cela n'est rien, en comparaison de la contradiction grossiére de dire à* 10. *lignes, au dessous, qu'il mourut en* 1601.

(35) *Au mot* Ciaconius *où il dit mal* Cesar Bel'us *pour* Pecillus.

(36) Biblioth. des Auteurs Ecclesiastiques *XVI. Siècle*, *Tom. V*, *pag.* 568--570, *où il fait mal-à-propos* Alphonse Ciaconius *Frére de* Pierre, *quoique Mr.* de Thou *eut pris foin d'avertir qu'ils n'étoient pas même parens. Contre fon propre témoignage, il y fait de même de* Gesner *un* Lutherien.

(37) Antonii Biblioth. Hispana, *Tom. I*, *pag.* 14; *Tom. II*, *pag.* 653.

(38) Ambr. Gozzei Catalogus Virorum ex familia Dominicana in Literis insignium, *pag.* 10.

(39) Diogo Barbosa Machado, Bibliotheca Lusitana, *pag.* 189. *On peut voir un ample Extrait de cette* Bibliothéque Portugaise *dans la* Bibliotheque Françoise, *Tome XXXI*, *II. Partie*, *pages* 185 --- 188, *mais misérablement estropié par l'ignorance & l'inexactitude du Correcteur.*

(*M*) *Une nouvelle Reproduction de fa* Bibliothéque Universelle *me donnera lieu d'ajoûter à cet Article une nouvelle Remarque.*] Il y avoit environ dix ans, que ce préfent Article étoit tout dressé, lors que Henri Merkus, Libraire d'Amsterdam & de Leipsic, qui avoit acheté partie des feuilles de cette *Bibliothéque*, & n'en pouvoit trouver aucun éxemplaire en ces Provinces, me pria trés instamment de lui préter le mien, afin de faire réimprimer à Leipsic la partie qui s'étoit perduë, & de completter ainsi fes Exemplaires. Cela fut éxécuté fous ce nouveau titre: *Bibliotheca Libros & Scriptores ferme cunctos, ab Initio Mundi ad annum M. D. LXXXIII. ordine Alphabetico complectens, Auctore & Collectore* F. ALFONSO CIACONIO, *Ordinis Prædicatorum Doctore Theologo: primum in lucem prolata Parisiis M. DCC. XXIX, Studio & cum Observationibus* FRANCISCI-DIONYSII CAMUSATI *Vesuntini. Accesserunt nunc* EJUSDEM, *de Germanis quibusdam Historiæ Litterariæ Conditoribus, & de Scriptoribus Elogiorum ac Vitarum Virorum illustrium Judicia, ipsique Observationes auctiores & emendatiores exhibentur, Opera* JOANNIS-ERHARDI KAPPII, *Eloquentiæ in Academia Lipsiensi Professoris*: & avec cette nouvelle Indication, *Amstelodami & Lipsiæ, apud Joannem Casparum Arkstecum & Henricum Merkum, Bibliopolas Amstelodamenses ac Lipsienses, M. DCC. XXXXIIII.*

Outre l'*Epitre Dédicatoire au Cardinal de Fleury*, & les deux nouveaux fragmens de la *Préface* de Camusat, retranchés à Paris pour je ne fais quelles raisons; intitulez *De Germanis quibusdam Historiæ Litterariæ Conditoribus, & de Scriptoribus Elogiorum ac Vitarum Virorum illustrium, Judicia*; & reproduits ici avec les Remarques de Mr. Kappius; pages XXI--XXXIX; on trouve dans cette Reproduction JOANNIS KAPPII *Epilogus, in quo de Ciaconio, Camusati Vita & Scriptis, hujusque Editionis Ratione, differitur*, pages XLVIII--LXII, & où il n'a point oublié les foins qu'il a pris lui-même pour ce qu'il a fait réimprimer, foit de la *Bibliothéque* même, foit des *Observations de Camusat*, à trois desquelles, favoir fur ANNIBAL CRUCIUS col. 865, fur AQUILA PONTICUS col. 878, & fur BESSARION, il a ajouté de bons Supplémens. Mais foit qu'on n'ait rien réimprimé de la *Bibliothéque* même, ou qu'on n'en ait point relu les feuilles qu'on réimprimoit, toutes les mêmes fautes que j'ai remarquées ci-dessus Remarque (I), y font également restées; & les *Observations* ne font guéres plus éxactement réimprimées, quoique Mr. Kappius affirme, pag. LX, y avoir fait de grandes corrections. Quant aux *Additions préliminaires*, je ne trouve dans celles de Camusat, que *Nicolaus Basnagius*, pag. XXXIII, pour *Henricus Basnagius*, &, dans celles de Mr. Kappius, que *Nicolaus Cosinus*, pag. XXIII, au lieu de *Louis Cousin*, que Camusat avoit très bien écrit. Sa *Vie* est ici très amplement détaillée par Mr. Kappius, qui s'est à cet égard donné beaucoup plus de foin & de travail, que le fujet ne le méritoit: car excepté fes *Observationes in Ciaconii Bibliothecam*, dans lesquelles il y a véritablement de très belles & très curieuses Recherches, & parfaitement bien emploïées, le reste de fes écrits ne mérite pas beaucoup d'attention, & Mr. Kappius auroit pû mieux emploïer fon loisir. Avec tout cela, on pourroit encore ajouter de nouvelles Anecdotes à fon Ouvrage: ne fussent que celle du différent de Camusat avec van Effen au fujet du pitoïable *je ne fais-quoi*, dont ce dernier avoit fuggéré le titre à fon Compilateur; celle de l'*Histoire des Traités de Paix depuis celui de Vervins jusqu'à celui de Nimegue*, dont Camusat avoit fait éclipser le manuscrit de la Bibliothéque du Maréchal d'Etrées, & qu'il vendit à Vaillant & Bernard, Libraires de la Haïe & d'Amsterdam, qui le publiérent en 1725, en 2 Voll. in folio; Ouvrage qu'un Libraire de la Haïe ôsa attribuër dans fes Catalogues à Mr. *de Torcy*, pour lui donner du crédit, & par là fe défaire de fa mauvaise acquisition; mais, que les Bibliothécaires de France, Bouret 438, Lancelot

celot 8, Rothelin 151, donnent à SAINT PREZ ou (PREST DE YVES); & celle des *Ouvrages de Mr. l'Abbé de Vertot*, que Camusat avoit entrepris de vendre à Scheurleer, Libraire de la Haie, sous prétexte d'importantes *corrections & augmentations*, si cet illustre Abbé, instruit de cette insigne supercherie, n'avoit averti à tems ce Libraire de ne se fier nullement aux promesses de cet Intrigant, & sur-tout de se bien garder de rien paier, parce que ce seroit tout autant de perdu pour lui, ne voulant en aucune façon porter préjudice au Libraire de Paris qui avoit imprimé ses Ouvrages. C'est ce que je puis très bien prouver par la Lettre même de Mr. de Vertot.

CLOPPER (NICOLAS) Chanoine Régulier d'Eyndhove vers la fin du XV. Siécle, & Auteur absolument inconnu aux Bibliothécaires de tout genre, sans en excepter les Ecclésiastiques, les Historiques, & les Nationaux, qui étoient plus particuliérement obligés que les autres à ne le point négliger. Le seul Ouvrage, que je connoisse de sa façon, est une Chronique ou Histoire universelle intitulée *Florarius Temporum*, que je ne vois uniquement indiquée que par deux Auteurs, & dont je ne saurois dire si elle a jamais été imprimée ou non (*A*).

(*A*) *Je ne voit ce* Florarius Temporum *indiqué que par deux Auteurs, & je ne saurois dire s'il a été imprimé ou non*]. I. Le I. de ces Auteurs est celui de la *Chronique* anonyme Allemande *de Cologne*, imprimée en cette Ville, chez *Jean Koelhoff*, *en* 1489 1490, 1494, & 1499, *in folio*, si l'on peut compter sur ces divers énoncés qu'en donnent les Bibliothécaires ; car, je ne saurois répondre que de la derniére de ces Editions. Dans sa *Préface*, vers la fin d'une Liste de divers Historiens qu'on dit y avoir suivis, on indique en deux mots le *Florarius Temporum* d'un Chanoine Régulier. II. Le second est le célébre Pierre Scriverius, Professeur de Leide, qui l'indique en ces termes, dans sa *Laure-Crans voor Laurens Coster*, page 87: NICOLAUS CLOPPER, *Canunnick tot Eindhoven*, *anno* 1472, *in* Florario Temporum, sans s'expliquer plus au long. Et c'est quelque chose de bien étonnant, que, ni Aubert le Mire, ni François Sweert, ni Valere André, ni Jean François Foppens, n'aïent pas dit un seul mot de cet Ecrivain de leur Païs dans leurs diverses *Bibliothéques Belgiques*; & particuliérement Aubert le Mire, dont nous avons séparément un Elenchus *Historicorum Belgii nondum anno Christi* 1606. *Typis editorum*, imprimé dans la *Bibliotheca Belgica Manuscripta Antonii Sanderi*, Tome I, pages 21--27. Mais, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus dans l'Article qui porte ce titre, ce n'est pas-là le seul Auteur dont on y ait négligé l'Histoire: & c'est avec ce peu de soin & d'attention que la plûpart des Bibliographies sont dressées.

Je trouve dans cette même *Bibliothéque de Manuscrits d'Antoine Sanderus*, Tome II, page 49, un autre *Florarium*, attribué à un certain *Bartholomæus*, & qu'on ne désigne point autrement que par ces paroles de son commencement, *Gratias ago Gratiæ Largitori*: ainsi, il seroit bien difficile de dire de quelle matiére il traite. Il se conserve en Flandre parmi les Manuscrits de la Bibliothéque de Corsendonc: & peut être s'agit-il là d'un *Florarium*, composé par un BARTHOLOMÆUS surnommé de là FLORARIUS, & que NICOLAS BRIGAM fait Anglois, dans ses *Venationes Rerum memorabilium*; au rapport de BALEUS, *Scriptorum magnæ Britanniæ* Centuria XI. Art. XLII, pag. 61, qui lui attribuë encore un Traité *de Abstinentia*, commencant par *Est statutum prandendi tempus*, & dans lequel il n'épargne pas la mendicité des Moines, en ces termes: *Mendicitas spontanea ab Apostolo prohibetur, a Salomone abhorretur, ab Augustino & aliis expositoribus reprobatur.* Il vivoit pourtant parmi eux, & censuroit vivement leurs mœurs corrompuës, aussi bien que celles du Clergé, ce qui ne manqua pas de lui attirer leur haîne. Baleüs le place sous Henri V, vers l'an 1420. Les Abbréviateurs de Gesner ont en partie copié cela. Pour savoir s'il ne s'agit-là que d'un seul & même Florarium attribué à deux différens Auteurs, c'est ce qu'il ne seroit pas aisé de déterminer. Leland ne parle point de ce BARTHOLOMÆUS FLORARIUS.

COCCHI (ANTONIO) Médecin Italien, Editeur d'un Ouvrage fort singulier & fort rare. Voiez ci-dessous SAINT-JUSTE.

COLIGNI (HENRIETTE DE) Voïez SUZE (la Comtesse de la).

COLONNA (FRANÇOIS) qu'on a dit, gratuitement peut-être, de la célébre Famille de ce nom (*a*); Trévisien & Servite ou Chanoine Régulier selon les uns; mais plus probablement Vénitien & Dominicain, selon les autres (*A*), étoit certainement un Ecrivain Italien

(*a*) *Genere Columniorum, si ipso cognomine asserere videtur ex ea (opinor) illustri Gente, quæ cum Ursinis inimicitias æternas egit.* Jacobus Gohorius *Lectori.* *Cela se trouve au revers du titre de la troisiéme Edition de la Traduction Françoise du* Songe de Poliphile, *indiquée ci-dessous, & c'est ce qu'on insinuë aussi dans le* Supplemento al Giornale de Letterati d'Italia, *Tom. II, pag.* 477.

(*A*) *Il étoit Trévisien, & Servite ou Chanoine Régulier, selon les uns; mais plus probablement, Vénitien & Dominicain, selon les autres.*] Celui d'entre ces Auteurs, qui l'a dit de Trévise, & qui ne l'a sans doute fait que parce qu'il a cru que son ouvrage, dont je vais parler, avoit été imprimé dans cette Ville, est BARTHOLOMEO BURCHELATO, Auteur d'un Ouvrage intitulé *Commentariorum memorabilium multiplicis Historiæ Tarvisinæ locuples Promptuarium, Libris IV. distributum; Historico, Antiquario, Poëta, Philosopho, imprimis autem Christiano, ac Funebrium Studioso, jucundum atque utile*; & imprimé *à Trévise, chez Angelo Richetti, en* 1616, *in* 4°. A la fin de ce Volume, qui est assez confus & bien moins l'Histoire Civile, qu'un Recueil assez indigeste des Antiquitez de Trévise, on trouve un *Catalogus Scriptorum Librorumque Tarvisinorum*, presque inconnu à Labbe & tout-à-fait à Teissier; & c'est là, que sous le mot POLIPHILUS, Burchelato s'exprime ainsi: *Poliphilus, tametsi credam effictum esse nomen scilicet* Poliæ amans, *audio fuisse hunc Servitam Monachum ingeniosissimum.* On va bien-tôt voir, qu'il s'est trompé, qu'il parloit de nôtre COLONNA sans le connoître; & que Jean Chrétien Göetz, qui le fait Chanoine Régulier, dans ses *Merckwurdigkeiten der Dresdischen Bibliotheck*, pag. 66, n'étoit pas mieux fondé.

En effet tous les Bibliothécaires de l'Ordre des Dominicains, ou des Frères Prècheurs, le font leur Confrère: & voici leurs propres paroles. FRANCISCUS COLUMNA, *Venetus, inter Viros in Oratoria hac ætate claros laudatur. . . . . . In quodam Libro, materno Sermone edito, Litteraturam, & varium ac multiplex ingenium suum præ se fert* (1). *Frater* FRANCISCUS COLUMNA, *Venetus, Vir ingenii, Doctrinæ, & Religionis præstantia ornatus, scripsit materno Sermone Volumen eruditum Litterarum, varium, & multipliciter ejus ingenium demonstrans. Claruit anno . . . . . .* (2). F. FRANCISCO COLONNA, *Veneto, in un suo Libro, composto in Lingua volgare dimostro quanto egli valesse nell' Erudizione, nell' Oratoria, e nella Poesia* (3). *Frater* FRANCISCUS COLUMNA, *Venetus, Pater in Humanis Literis expertus, in explicandis rebus facundus, in compendis*

(1) Leander Albertus de Viris illustribus Ord. Prædicatorum, folio 154, *b*.

(2) Antonii Senensis Bibliotheca Fratrum Ord. Prædicatorum, pag. 81.

(3) Seraphino Razzi, Istoria de Illustri Dominicani, pag. 118.

Italien de la fin du XV. siècle, & du commencement du XVI, incomparablement plus renommé qu'estimable; & l'on en sera parfaitement convaincu, dès que j'aurai ajoûté, que c'est l'Auteur de la fameuse *Hypnerotomachia di Poliphilo*. Ouvrage d'un goût fort particulier & fort bizarre, dont je donnerai ci-dessous le précis & l'Histoire (*B*).

Com-

nendis Epistolis mirabilis, in adveniendis animi sensibus rarus, & in responsionibus præclarus, scripsit Librum variarum Litterarum. Vixit anno Domini . . . . . (4). André Rovetta, dans sa *Bibliotheca Chronologica Virorum illustrium Provinciæ Dominicanæ Lombardicæ*, sous l'année 1493, & Ambroise de Altamura, dans son *Incrementum & Profecutio Bibliothecæ Dominicanæ*, sous l'année 1489, en parlent sur le même ton, aussi bien que les P. P. Quetif & Echard (5). En quoi il est visible, qu'ils ont presque tous fait, du mot *Litteraturam* du prémier, un *Volume de Lettres*, *Volumen Litterarum*, dont il ne parle pourtant point.

A tous ces Ecrivains, Confrères de Colonna, j'en ajouterai trois étrangers, qui nous affirment très positivement, qu'il étoit *Vénitien*, & *Dominicain*. *Nomen verum Auctoris*, dit-on dans une note manuscrite du 20. de Juin de l'année M. D. XII. copiée dans le *Giornale de' Letterati d'Italia*, Tom. XXXV, pagg. 300. 312. *est* FRANCISCUS COLUMNA, Venetus qui fuit ordinis Prædicatorum . . . . *Adhuc vivit Venetiis in SS. Johanne & Paulo.* FRANCISCO COLONNA, *Frate dell' Ordine de RR. PP. Predicatori di S. Domenico*, dit Giacomo Alberti, *Catalogo breve de' Scrittori Venetiani*, pag. 30. *scrisse un Volume, di bellissime* Lettere *in Lingua vulgare*; faisant, comme on voit, de son ouvrage *un Volume de Lettres*, & le plaçant très mal-à-propos sous l'année 1556. *Egli è indubitato*, dit le *Supplemento al Giornale de Letterati d'Italia*, Tom II. pag. 477. *che il* Polifilo *fu* Veneziano, & Frate Dominicano di Professione . . . . *Il suo Corpo sta sepolto nella Chiesa de PP. Dominicani di SS. Giovanni e Paolo di Venezia.* Ainsi, l'on peut & doit tenir pour incontestable, que FRANCISCO COLONNA étoit réellement *Vénitien & Dominicain.*

(*B*) *Le précis & l'Histoire de l'*Hypnerotomachia di Poliphilo.] Pour donner ce précis, je me servirai d'une espéce de Préface, ou de Sommaire, qu'on a mis à la tête de l'Ouvrage même. „ Lector, si tu desideri intendere brevemente quel- „ lo che in quest' opera se contiene " dit-on dans cette Préface, „ sapi che Poliphilo narra haver „ in sonno visto mirande cose, la qualè opera el- „ lo per vocabulo Græco la chiama *Pugna d'Amor in Sonno*, ove lui finge havere visto mol- „ te cose antiquarie degne di memoria; e tutto „ quello lui dice havere visto de puncto in puncto; & per proprii vocabuli ello descrive cum e- „ legante stilo, pyramide, obelisci, ruine maxi- „ me di edificij, la differentia di colunne, la sua „ mensura, gli capitelli, base, epistyli, cioe tra- „ bi recti, trabi inflexi, zophori, cioe fritii, „ coronice cum gli sui ornati." Poliphile entremêle toutes ces Descriptions de quantité de récits concernant la mythologie ancienne, & les cérémonies réligieuses des anciens Païens, comme les amours & les triomphes de divers de leurs Dieux, & les sacrifices qu'ils leur offroient; celui de Priape entre autres un peu trop éxactement représenté, & quelque fois par cette raison déchiré ou retranché du Livre: puis, se faisant transporter dans l'Ile de Cithère, il en fait une ample Description, aussi bien que des cérémonies qui s'y observoient envers Cupidon & Venus; & c'est par-là que finit le I. Livre. Dans le II, Polie, priée par les Nimphes de Cithère, raconte la fondation de Trévise sa ville natale, sa généalogie, ses amours avec Poliphile, les traverses auxquelles ils furent exposez, & enfin leur heureuse union. Son recit est alors interrompu par le chant du Rossignol qui réveille son Amant; & c'est ainsi que finit enfin le Songe de Poliphile.

On débite, que ce fut l'amour qui porta l'Auteur à le composer; que c'étoit un Gentilhomme docte & de Maison illustre (6); que sa Maitresse étoit une belle fille, nommée *Polie*, ou *Lucretia Maura*, ou *Ippolita*, dont par gentillesse & mignardise on a dabord fait *Polita*, & enfin *Polia*, adopté par l'Auteur; que cette fille étoit de la famille *Pola*, ou *Poli*, de Trévise, ce qu'on n'ose néanmoins positivement affirmer; qu'elle étoit Réligieuse dans cette Ville; & que, ne voulant point se rendre aux empressemens de son Amant, il se fit Moine & chercha à se consoler de ses chagrins par la composition de cet Ouvrage (7). Mais, ce qui paroit par l'éxamen du Livre même est, que l'Auteur avoit été extrémement amoureux d'une belle fille, descendante de la famille Romaine *Lelia* par un *Lelius Maurus*, depuis appellé *Calo Mauro*, Fondateur de la Ville de Trévise, à laquelle il avoit donné le nom de sa Mére; que cette fille y étant née fut nommée *Lucrece*, & qu'en l'année 1462. elle y étoit à la fleur de son âge; qu'après bien des soucis, & des peines, il avoit enfin gagné le cœur de cette fille; que, de son consentement même, il s'étoit avisé de décrire, sous l'idée d'un songe, & d'une maniére allégorique, ce que l'amour lui avoit fait essuïer de combats & de travaux; qu'il étoit déjà Moine, lors qu'il composa cet Ouvrage, & en effet, il s'y donne le titre de *Frater* (8); que sa Maitresse mourut fort jeune, peu de tems après, comme il paroit par les Epitaphes qu'il en rapporte à la fin de son Ouvrage (9); qu'il l'y dèpeignit sous le nom de *Polia*, s'y dépeignant lui-même sous celui de *Poliphilo*; & que, pour marquer tout d'un coup, & le dessein de son Ouvrage, & son inclination pour sa Maitresse, il lui avoit donné le titre d'*Hypnerotomachia di Poliphilo*: Mots composez, l'un d'ὕπνος, ἔρως, & μάχη, termes Grecs qui signifient, *songe*, *amour*, & *combat* (10); & l'autre, de *Poli* & φίλος, termes Italien & Grec, qui signifient *Amant de Polie* (11). Peut-être n'en usa-t-il ainsi, comme le prétend Mr. de la Monnoie (12), qu'à cause de sa profession, & que parce que sa Maîtresse, *aiant honte d'avoir un Moine pour galant, l'avoit engagé à dérober sous ce voile l'Histoire de leurs Amours à la connoissance du vulgaire.* Ce qu'il y a de certain, c'est que tous ceux qui ont écrit ce

mot

(4) Ambrosii Gozzei Caral. Virorum ex familia Prædicatorum Litteris insignium, pag. 71.

(5) *Ces trois derniers sont indiqués par* Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti *Tom. II. pag. 35. qui sont très maigres sur ce sujet, & semblent même ne savoir à quoi s'en tenir. Peut-être se seroient-ils totalement déterminez, s'ils avoient consulté* Ant. de Sienne, Razzi, & Gozzeus, *qu'ils ne citent point à cet égard.*

(6) *Voiez ci-dessus la Remarque* (*a*).

(7) *Voiez sur tout ceci l'*Epitre Dedicatoire *de la prémière Edition de la traduction Françoise du* Songe de Poliphile; *la* Preface *de l'Edition de* Beroalde de Verville; Burchelatus in Catalogo Scriptorum Tarvisinorum, *voce* Poliphilus; Erastius, Variar. Lection. *Libr. II, Cap. XXXVI*, Velschius in Addendis ad Decerpt. Ven. Med. *pag.* 442. Hallevordius de Historicis Latinis, *voce* Poliphilus; ejusdem Bibliotheca curiosa, *voce* Poliphilus; Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 204; Baillet, Auteurs déguisés, *pag.* 315. Placcius de Pseudonymis, *pag.* 516; Le Du Chat, Remarque sur Rabelais, *Tom. I, pag.* 56. *Le* Supplemento al Giornale de Letterati d'Italia, *Tom. II, pagg.* 450. & 477. *Le* Giornale de Letterati d'Italia, *Tom. XXXV, pag.* 300.

(8) *Voiez ci-dessous Citation* (22). Beroalde de Verville *soutient donc mal-à-propos dans la Préface de son Edition du* Songe de Poliphile, *folio XIIII, que Colonne composa ce* Songe *étant encore séculier, & ne se fit Moine qu'après la mort de sa Maitresse.*

(9) *Voici ces* Epitaphes, *qu'on ne sera peut-être pas faché de trouver ici, quoi que se ressentant assez du phebus & du galimathias qu'on a tant reproché à* Colonna.

Epitaphium Poliæ.

Felix Polia, quæ sepulta vivis!
Charo Morte Poliphilus quiescens
Jam fecit vigilare te sopitam.

Epitaphium ubi Poliphilus loquitur.

Viator, sas, quæso, Morulam: Polias Nymphae
Hic est Myropolium. Quænam, *inquies,* Polia?
Flos ille, omnem redolens Virtutem, spectatissimus:
Qui, ob Loci ariditatem, plusculis Poliphili Lachrymulis, repullulescere nequit. At si me florescere
videres, eximia Pictura universis decoriter praestare conspiceres. Phoebe, inquiens, Quem intactum,
Urere reliqueras, Umbra cecidit. *Heu, Poliphile,*
desine. Flos sic exsiccatus nunquam revivisiit.
Vale.

(10) *Mr.* de la Monnoie *remarque que le sens naturel d'*Hypnerotomachia *seroit de signifier* Combat du Sommeil & de l'Amour; *mais, que l'Auteur, qui se met au dessus des régles, a entendu par-là une description des Combats que l'Amour lui livra en songe.* Menagiana *Tom. IV, pag.* 150. *Par une semblable bizarrerie,* Odde Sfortia *a fait une* Erofilomachia, overo Duello d'Amore e d'Amicizia, *Comédie imprimée à* Venise, chez Farri, en 1607. in 12. Janus Gruterus *coupe mal à-propos ce mot en deux, ainsi,* Hypnero[illegible]to machia; *& le* Catalogus Biblioth. Cordesianæ *l'écrit mal* Hirnerotomachia, *ce qui en gate tout le sens.*

(11) *Voiez l'*Hypnerotomachie de Poliphile *en général, & particuliérement le commencement du II. Livre, folio* 124. *verso. où Polie raconte sa Généalogie; & le feuillet* 28. *verso. où une Nymphe parle ainsi:* Certes je pensois que ton nom signifiast *fort armé*; mais, à ce que j'en puy comprendre, c'est à dire *l'amy de Polia*. *On verra ci-dessous vers la fin de la derniére Remarque, qu'un Auteur Italien s'est masqué de ce nom, en prenant celui de* Camilliphilo.

(12) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 256, 262.

mot de *Poliphile*, par *Polyphilo*, *Polyphilus* (13), ou *Polyphile* (14), n'ont point compris sa véritable signification. Vossius, qui l'écrit mal-à-propos Πολυφίλω, & qui ne feint point d'assurer que sa conjecture ne l'a point trompé en affirmant qu'il signifioit *abondant en amis* (15), l'a encore moins entendu que les autres : & rien n'est plus mal fondé que ce qu'il ajoute, que l'Auteur a pris ce nom, parce que la plûpart des gens préférent les choses terrestres aux spirituelles (16); car, quel rapport y a-t-il entre cela, & le mot Πολυφίλω? Mr. de la Monnoie l'explique plus ingénieusement, en disant, qu'il pouroit bien signifier *amateur de l'antiquité*, puisque Πολιά, en Latin *Canities*, signifie figurément l'*antiquité*, dont Poliphile ne paroit pas moins amoureux que de sa Maîtresse (17); mais on trouvera peut-être que cela a quelque chose de trop recherché & de trop subtil. J'aimerois donc beaucoup mieux dire tout simplement, que cet Auteur se servit de ce nom supposé, parce qu'il vouloit rester inconnu; & c'est ce que les vers suivans confirmeroient parfaitement bien.

Cujus opus? dic Musa. Meum est ecloque Sororum.
Vestrum? Cur datus est Poliphilo *titulus?*
Plus etiam a nobis meruit communis alumnus.
Sed, rogo, quis vero est nomine Poliphilus?
Nolumus agnosci. Cur? Certum est ante videre
An divina etiam livor edat rabidus.
Si parcet, quid erit? Noscetur. Sin minus? Haud vos
Dignamur vero nomine Poliphili (18).

Mais, il est pourtant certain, qu'il n'avoit point dessein de supprimer tout-à-fait son véritable nom, puis qu'il nous l'a conservé dans une devise en forme d'Acrostiche, dont chaque lettre commence un des Chapitres de son Ouvrage. C'est un petit mistére, que connoissoit déjà dès M. D. XII. le Possesseur d'un éxemplaire de son Ouvrage: & que Benoit de Court, moins délicat ou façonnier que Maro, avoit déja déclaré dès 1533, puis qu'il nomme bien *Franciscus Columna* dans le V. de ses *Comm. in Aresta Amorum*, imprimé *à Lion, chez Seb. Gryphe*, cette même année, *in* 4°. Mr. de la Monnoie dit, qu'il *n'a pu apprendre jusqu'ici* [1714], *qui étoit le prémier à qui nous devions la clef de cet Acrostiche* (19). Il auroit pu le découvrir très aisément dans l'*Avis aux Lecteurs* de la Traduction Françoise du Songe de Poliphile, où Jean Martin son Editeur s'exprime ainsi : *Pour ... cognoistre le nom de l'Auteur, . . . il faut suyvre, depuis le commencement jusqu'à la fin, les Lettres capitales enrichies de feuilles Arabesques; & celles-là vous instruiront de ce que désirez* (20). Henri Ernstius dit, qu'il avoit appris cette particularité d'un de ses amis, qui la tenoit de Laurent Pignorius; & il nous l'a voulu raconter lui-même en ces termes : *Poliphili Autor investigandus est e Litteris Inscriptionis Libelli. Tum reperies Fratrem Franciscum Colonnam peramasse Poliam Virginem nobilis familiæ Polæ Tarvisii. Hæc & multa alia retulit amico meo Laurentius Pignorius* (21). Mais, ou sa mémoire l'a fort trompé, ou son ami ne lui a pas bien dit ce qu'il avoit appris de Pignorius, ou Pignorius lui-même n'étoit pas bien instruit : car, outre que ce n'est point par les Lettres du titre de l'Ouvrage, mais par l'assemblage des prémiéres Lettres de tous ses Chapitres, qu'on en découvre l'Auteur, il est certain, qu'il n'est point parlé dans cet assemblage, ni de *la famille noble de Polé*, ni de *la Ville de Trévise*; & que toutes ces Lettres rassemblées ne forment que ces seuls mots, POLIAM FRATER FRANCISCUS COLUMNA (22) PERAMAVIT. C'est ce que j'ai vérifié moi-même, tant sur l'Edition originale, que sur la Traduction Françoise dont je parlerai ci-dessous; & c'est aussi de cette maniére que Jaques Gohory a rapporté cette devise; Nicolo Villani, ou plûtot Angelico Aprosio, dans son *Discorso sopra la Poesia Giocosa*, s'est contenté de l'indiquer en ces termes, page 85 : *Del cui Autore, & del cui Soggesto, chi desidera di haver pienna Contezza, ponga insieme tutte le prime Lettere di ogni Capitolo, che rilevera poi da loro il suo desiderio.* Des Accords, & Felibien des Avaux, qui en disposent les mots dans un autre ordre (23) ne l'avoient pas assez bien éxaminée : & un autre Auteur, qui l'a transcrite sans marquer d'où il l'avoit tirée, & qui met de plus une M au commencement (24), n'a pas pris garde que cette Lettre n'est que la prémiére de la Dédicace que Poliphile fait de son Ouvrage à Polie, & qu'elle ne fait point partie de l'Inscription dans laquelle il a renfermé son véritable nom (25). Il ne l'avoit

(13) Benedictus Curtius, Gesnerus & ejus Abbreviatores, Janus Gruterus, Scriverius, Vossius, Labbe, Vellichius, Hailevordius, Lipenius, Hendreich, Beughem, Maittaire Lenglet.

(14) Geoffroi Tory, Rabelais, Desbrands, Du Verdier, Sorel, Naudé, Garesse, Gordon de Percel ou Langlet. Menage in *Diogenem Laërtium*, *Tom. I, pag.* 227, *fait encore pis qu'eux tous, en le nommant* Polydorus.

(15) Vossius de Historicis Latinis, *pag.* 103. Moreri *a copié cela, & n'a presque rien dit de plus de cet Auteur, ni de son Ouvrage.*

(16) *Idem, ibid.*

(17) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 250, 251.

(18) *Ces Vers sont au devant de l'*Hypnerotomachia, *& de la façon d'*Andreas Maro Brixianus, *Poëte Latin de la Cour de* Leon X: *dont* Lilius Geraldus, Paul Jove, *&* Pierius Valerianus, *vantent fort l'extrême facilité à faire sur le champ des Vers sur tout sujet proposé; & qui, après avoir été deux ou trois fois prisonnier au Sac de Rome en* 1527, *y mourut enfin de pure misére. Le Cardinal* Quirini *en a fait un bon Article dans sa* Brixiana Litteratura, *Part. II, pagg.* 309–315.

(19) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 255.

(20) Jean Martin, Avis au Lecteur, *au devant de l'Edition Françoise du* Songe de Poliphile *en* 1546. *C'est de-là apparemment que l'ont appris* Jacques Gohory, Des Accords, comme on le va voir; Beroalde, *voiez ci-dessous Citation* (31); Naudé, Addition à l'Hist. de Louis XI, *Chap. III, pag.* 34; Nicolo Villani Ragionamento sopra la Poësia Giocosa, *pag.* 85; l'Annotatore sopra le Notizie del Zorzi intorno el Glottocrisio, *pag.* 478. *& les autres qui en ont parlé depuis.*

(21) Henr. Ernstius Variar. Lection. *Libr. II, Cap. XXXVI, cui Titulus* Varia Anonymorum scripta suis Auctoribus restituuntur. *Il y attribue mal à* Bouscher *le Libelle infame de* justa Reipublicæ Christianæ in Reges impios & hæreticos auctoritate. *On sait qu'il est d'un Anglois nommé* Gifford. *Il attribue le* Pastor fido *à* Querino, *voulant apparemment dire* Guarino; *de quoi, dit-il, les plus habiles Gens doutent: mais, depuis lui, personne, que je sache, n'a douté là dessus.*

(22) Du Verdier *se trompe donc en écrivant* Columpna *pag.* 197. *&* Ernstius, *en écrivant* Colonna. Des Accords, *&* Felibien des Avaux, *sont à peu près la même faute: Voiez la Citation suivante.*

(23) *Frater Franciscus Columna Poliam per amavit.* Bigarures de Des Accords, *Chap. XV. d'Edition de Paris, chez Mauroix, en* 1662, *in* 12. *Poliam Franciscus Columna peramavit.* Felibien, Dissertation touchant l'Architecture Antique & la Gothique, *pag.* 108.

(24) Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie, *pag.* 25.

(25) *Quelques années après, l'Auteur du fameux* Zodiacus Vitæ *se servit à peu près du même artifice: les prémiéres Lettres des vingt-neuf prémiers Vers du I Livre de son Poëme formant ainsi son nom,* MARCELLUS PALINGENIUS, STELLATUS; *ce qui, non seulement ne s'accorde point; mais détruit même absolument la prétension de M.* Facciolati, *Professeur à Padoue, insérée dans la* Bibliothéque Germanique. *Tom. XI, pag.* 218; *savoir, que ce nom de* MARCELLO PALINGENIO *n'est que l'Anagramme de* PIER-ANGELO MAZOLLI, *le véritable Auteur de cet Ouvrage. En effet, d'autres Auteurs maintiennent fort & ferme, que* Palingenio *est un personnage réel & effectif, qui a certainement vécu sous* Léon X; *& ils en alléguent pour preuve son* Aquarius, *Livre XI. de son Poëme, Vers* 646—648:

Vidi ego dum Romæ, decimo regnante Leone,
Essem, Opus a Figulo factum, Juvenisque figuram,
Efflantem angusto validum Ventum, Oris Hiatu.

Vers qui nous prouvent bien que le Fluteur du fameux Vaucanson n'est pas le prémier Automate de cette espéce. C'est donc sans raison, que d'autres, ainsi que M. Facciolati, *se sont avisez d'attribuer le* Zodiacus Vitæ, *les uns à* Marsile Ficin, *les autres à* Marc-Antoine Flaminius, *& peut-être d'autres encore à d'autres. La prémiére, & très rare Edition de ce Poëme, dédiée à* Hercule II, Duc de Ferrare, *a été imprimée à* Venise, *chez Bernardino Vitale sans date, in* 8. *&, si le nom de* MARCELLUS PALINGENIUS STELLATUS *se trouve ainsi tout au long dans son titre, comme le disent quelques curieux, à quoi bon ce mistérieux Acrostiche? Mais c'est ce dont on a tout lieu de douter, vû sur-tout la hardiesse de l'Ouvrage. Peut-être aussi n'a-t-il été publié qu'après la mort de l'Auteur par quelque ami, qui n'aura pas fait attention à cet Acrostiche.* Quoi qu'il en soit, Palingenius n'est pas le seul à qui l'on ait voulu dérober son nom. MINUS CELSUS *Senensis*: Auteur d'une rarissime *Dissertatio*, intitulée dabord *In Hæreticis coërcendis quatenus progredi liceat*, & puis *De Hæreticis capitali Supplicio non afficiendis*, imprimée d'abord à *Christlingue*, en 1577. in 8, & puis *en* 1584, aussi *in* 8, c'est-à-dire à *Bâle*, *chez Pierre Perna*, dont M. Cellus étoit Correcteur, est dans le même cas, les uns en font LELIUS SOCIN, les autres FAUSTE SOCIN, d'autres SEBASTIEN CASTALION, & d'autres peut être encor quelque autre Auteur.

Il y avoit déjà fort longtems, que Raoul de Higden, *s'étoit servi d'un semblable Artifice, pour conserver son nom à la postérité.* Initiales Literæ Capitum Libri I. Polychronici ejus usque ad Caput LII. simul coactæ, ita leguntur, referente Seldeno: *Præsentem Cronicam compilavit Frater Ranulphus Cestrensis.* Unde & in fronte Operis scriptum:

Grammata dant prima Capitalia nomen Agentis.

Sandius in Notis & Animadvers. in Vossium, de Histor. Latinis, *pag.* 201; *qui ajoute ensuite*, eadem ratione nomen suum orbi notum fecit præter alios & Guilhelmus Coventrius. Le fameux Gilles de Rome, *ou* Ægidius de Columna, *dans son Traité de* Peccato origi-

nali,

l'avoit pas apparemment caché à tout le monde, puisqu'on le trouve à la fin d'une des Poësies qui accompagnent son Livre.

Mirando poi Francisco alta Columna,
Per cui phama immortal di voi rissona (26).

Ce fut Leonardo Crasso, Jurisconsulte de Vérone, que le Marquis Maffei se contente d'indiquer à cette occasion dans ses *Scrittori Veronesi*, & dont les Bibliographes, tant généraux que particuliers, ne font aucune mention, qui prit soin de faire imprimer cet Ouvrage à ses dépens. Cela paroit, tant par cet endroit de son Epitre Dédicatoire à Gui Duc d'Urbin : *Venit nuper in manus meas novum quoddam & admirandum Poliphili Opus (id enim nomen Libro inditum est), quod ne in tenebris diu lateret, sed Mortalibus mature prodesset, sumptibus meis imprimendum & publicandum curavi*; que par ces Vers de Jean-Batiste Scytha :

Tantum fert (Opus) *tibi, Crasse, gratiarum,*
Quantum Poliphilo tulit parenti.
Vitam Poliphilus dedit : dedisti
Vitam tu quoque, sed necem repellis.
Nam, cum conditus in situ jaceret,
Lethen jam metuens sibi propinquam,
Das hunc gentibus omnibus legendum,
Nec tu sumptibus, aut tuo labori
Parcis, sed melior parente natum
Projectum gremio tuo levasti.
Olim bis genitum ferunt Lyæum :
Sic nunc contigit huic Libro, refertque
Patrem Poliphilus, Juvemque Crassus (27).

La plûpart des Bibliographes se sont fort trompez, tant sur le lieu, que sur la date de l'Edition originale de cet Ouvrage. Ils les ont presque tous fixés, à Trevise, en l'année 1467 (28), & quelques-uns en l'année 1469 (29); mais, il est certain, que c'est une erreur : on n'imprimoit point alors à Trevise, & l'on n'imprimoit nulle part, ni si bien, ni avec d'aussi beaux Caractéres, & d'aussi belles Figures, qu'il y en a dans cette Edition. Dailleurs, l'Ouvrage étant dédié à Gui Duc d'Urbin, qui n'a succédé à son Père qu'en 1482 (30), il n'est pas possible que cette Edition ait été faite avant cette année-là. Cette erreur ne vient, sans doute, que de ce que l'Auteur a fini son Ouvrage par l'inscription suivante :

Tarvisii cum decorissimis Poliæ amore lorulis distineretur misellus Poliphilus.
M. CCCC. LXVII. Kalendis Maii.

C'est, comme il est aisé de le voir, la date du tems & du lieu de la composition de l'Ouvrage (31); mais nullement celle de l'impression, comme l'ont prétendu les Ecrivains censurez ci-dessus. Les Auteurs du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou (32), & le Père Philippe Labbe Jésuite (33), sont tombez dans une erreur tout-à-fait semblable, à l'occasion de la *Nancéide* de Pierre de Blarru, qu'ils marquent comme imprimée en 1476; trompez sans doute par ces mots de la fin de l'Ouvrage, *impressum . . . anno Christianæ Incarnationis M. D. XVIII, nonas Januarii, quo die ipsum quoque Bellum Nanceium peractum, anno Incarnationis, ejusdem M CCCC. LXXVI*, qui veulent seulement dire que cette *Nancéide* a été achevée d'imprimer en 1518, à pareil jour qu'avoit fini la Guerre de Lorraine en 1476. Comme l'Inscription, qui se trouve à la fin de l'*Hypnerotomachia*, est séparée du reste du Chapitre, de la maniére dont je viens de la rapporter, les Bibliographes & les Libraires, qui n'y ont pas fait assez d'attention, l'ont aisément prise de même pour la date de l'impression du Livre. Quelques-uns même ne l'ont pas fait innocemment; témoin la *Bibliotheca Selectissima* [*Comitis de Schomberg*,] imprimée *à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en* 1743, *en* 2 *Voll. in* 8, où l'on n'a pas fait difficulté d'ajouter, pag. 130. *Tom I. impress* afin d'en mieux imposer : & j'en connois, qui ne se sont fait aucun scrupule d'arracher le dernier feuillet du Livre où se trouve la vraie date, & de faire mettre en grosses lettres d'or sur le dos de la reliure M. CCCC. LXVII, afin de tromper par là les ignorans, & de leur vendre leur exemplaire à proportion de l'ancienneté prétendue de cette prémiére Edition.

Elle s'est faite, *à Venise, chez Alde Manuce, en* 1499, *in folio.* La Souscription, que l'on va lire, & qui se trouve à la fin du Volume au dessous d'un très long *Errata*, en est la preuve : *Venetiis, mense Decembri. M. ID. in Ædibus Aldi Manutii, accuratissime.* Quelques-uns, renversant les chiffres de cette date en ceux-ci, MDI, mettent mal-à-propos cette prémiére Edition en 1501. Burchelatus, qui est dans le cas, s'est encore plus trompé en la donnant comme une nouvelle

nell, & Nicolas Trivet, *Dominicain Anglois, avoient aussi employé la même subtilité. Des Lettres initiales de l'Ordo Missæ*, seu Speculum Sacerdotale *de ce dernier, l'on forme cette espéce d'Inscription :* Frater Nicolaus Trivet de ordine Fratrum Prædicatorum, hunc Tractatum compilavit ad honorem Dei. *Frère* Gad de Onciu, *de l'Ordre de St. Dominique, que les Pères* Quetif & Echard *font plaisamment Polenois, au lieu de le dire de* Poloigné *ou* Poligni, *en Franche-Comté, avoit aussi fait à-peu près la même chose, en distribuant les Lettres de son nom à la tête de chacune des Strophes du Prologue de son* Boëce de Consolatione, *qu'il traduisit en Vers François en* 1336, *& dont on trouve encore aujourd'hui divers MSS dans les Bibliothèques de Paris. Voilà un Poëte François inconnu à* Fauchet, *à du* Verdier, *à la* Croix du Maine, *à* Sorel, *&c. Sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, on se servit de cet Artifice pour lui addresser une flatterie impie.* „ On lui dédia une These de Théologie, intitulée *Quis ut Deus?* dont les neufs conclusions commencoient par les neuf Lettres de „ son nom, & faisoient RICHELIUS." *Voiez* Amelot de la Houssaie, Mémoire Historique *Tom. I, pag.* 35. *Un Juif Italien, établi à Londres, s'est servi d'un autre Artifice pour conserver son nom, & son titre, dont il mit une Lettre en guise de signature au bas de chacun des feuillets de son Traité* Della Divina Providencia, o la Natura naturante, *imprimé* à Londres, chez Jaques Dover, en 1704, *in 4: en sorte que toutes ces Lettres réunies font* S. H. H. R. David Netto, Rabbi del K. K. de Londres, Ylul anno 5464; *c'est-à dire*, Segnor Hachac Ham Rabbi, David Netto, Rabbin de la Ste. Sinagogue de Londres, au mois d'Ylul de l'an 5464 *Voiez la* Biblioth Hebr. Wolfii, *Tom. III, pag.* 203. *Tout cela ressemble fort à l'* ΙΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ, ΘΕΟΥ ΥΙΟΣ, ΣΩΤΗΡ, ΣΤΑΥΡΟΣ, *de la prétendue prophétie de la Sibille Erisbrée concernant le dernier Avénement de Jésus-Christ, qu'Eusebe a si bonnement adopté dans le Chap. XVIII. du V. Livre de la* Vie de Constantin : *Acrostiche que St.* Augustin *s'est bien donné de la peine, à rendre par cet autre* JESUS-CHRISTUS, DEI FILIUS, SERVATOR, CRUX, *à la marge, de fort mauvais Vers Latins insérez dans le XXIII. Chap. du XVIII. Livre de sa* Cité de Dieu; *& le Président* Cousin, *par celui-ci*, JESUS-CHRIST, FILS DE DIEU, SAUVEUR, CROIX, *à la marge d'une espéce de Paraphrase qu'il a donnée de cette Prophétie en assez mauvais Vers François. Bien plus :* Constantin, Tertullien, Optat, St. Augustin, *& probablement leurs Admirateurs, rafinant encore sur cet Acrostiche, y en ont trouvé un autre dans les prémiéres Lettres de ses cinq prémiers mots, desquelles ils ont fait* Ιχθυς, *qui signifie* Poisson : *concluant de-là admirablement, que* Jesus Christ est le vrai & seul Poisson salutaire, *& que les* Chrétiens sont les petits Poissons qu'il vivifie en la Piscine de son Batême. *Et telle est la solidité de quelques unes des preuves, que n'emploioient que trop souvent les plus distinguez d'entre les Pères de l'Eglise. Qu'on ne s'étonne donc point, si, dans l'obscurité des Siécles de barbarie & d'ignorance, les Scolastiques, imitant avec empressement de pareils modéles, & se livrant sans mesure à leur imagination déréglée, ont tellement défiguré la Doctrine Evangélique, qu'elle en étoit devenue méconnoissable, & qu'elle n'est point encore absolument délivrée de ces jeux de mots & de ces puérilitez.*

(26) *Mr.* de la Monnoie, Menagiana, *Tom. IV, pag.* 255; & *Mr. le* Du Chat, Remarque sur Rabelais, *Tom. I, pag.* 55; *donnent ces deux Vers comme tirez d'une* Stance de Matthieu Visconti de Bresse, addressée à Polia, & imprimée à la suite de la Préface Latine du Livre de Poliphile; *mais je ne trouve dans ce Livre, ni cette Stance Italienne, ni cette Préface Latine.*

(27) *Ces Vers se trouvent à la fin de l'Epitre Dédicatoire de l'*Hypnerotomachia.

(28) Jan. Gruterus *in* Inscrip. Spuriis *pag. xxii.* Ernstius Var. Lection. *Libr. I.* Catal. Adr. Paw, *pag.* 105. Konigii Biblioth. vet. & nov. *pag.* 204. Lipenii Biblioth. Philosoph. *pag.* 682. Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 40. Placcius de Pseudonymis *pag.* 516. Biblioth. Menars. *pag.* 144. Biblioth. Kielmans-Eggiana *pag.* 49. Biblioth. Hulsiana, *Tom. I, pag.* 294. Interpres Anglicus Rerum memorabilium S. Panciroli, *pag* 415.

(29) Burchelatus, *voce* Poliphilus. Scriverii Laure Crans voor Lauwrens Coster. *pag.* 42. Vossius de Hist. Latin. *pag.* 803 Hallevord. Biblioth. Curios. *pag.* 144 Lipenius Biblioth. Philosoph. *pag.* 39. Beughem, Incunab. Typograph. *pag.* 40. Casimir Oudin, Comment. de Scriptor Eccles. *Tom. III, col.* 2715.

(30) Riccioli Chronolog. Reformata, *Tom. III, pag.* 109. Ritratti di Capitani illustri, *pag.* 157.

(31) J Hallevordius *se trompe donc lors qu'il dit pag.* 144. *de sa* Bibliotheca Curiosa, *que l'Auteur fit ce Livre vers l'an* 1430: circa annum 1430. . . . . Poliphili Librum exaravit, &c.

(32) *Tom. I, pag.* 401.

(33) Bibliotheca Manuscrip.or. *pag.* 371.

velle édition augmentée (34). Le *Catalogus Bibliothecæ Cordesianæ*, l'un des meilleurs que nous aïons, met mal, aussi, page 458, cette édition en 1500; mais, son autorité ne doit point en imposer. M. ID. est la vraie date de cette prémiére édition. En voici le contenu. Elle commence par ce titre Latin, quoique l'Ouvrage soit en Italien : *Hypnerotomachia Poliphili, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet, atque obiter plurima scitu sane quam digna commemorat.* *** *Cautum est, ne quis in Dominio ill. S. V. * impune hunc Librum queat imprimere* : & peut-être est-ce-là le plus ancien *Privilége* accordé pour l'impression d'un Livre : au moins Chevillier, qui a fait les plus éxactes recherches à cet égard, n'en allegue-t-il point, pag. 394, de plus ancien que celui de Louïs XII. accordé en 1507. pour l'impression des *Epitres de S. Paul glossées*, faite *à Paris, chez Ant. Vérard, en 1507, in folio.* Après ce titre on trouve les piéces suivantes : une Epitre Dedicatoire Latine de Leonardo Crasso à Gui, Duc d'Urbin, sans date; des Vers Latins de J. Bat. Scytha; une Elégie Latine d'un Anonyme; le précis de l'Ouvrage, en Italien; une Traduction en Vers Italiens de l'Elégie Latine; des Vers Latins d'Andreas Maro Brixianus, avec une Epigramme Latine à Polie; un nouveau titre Latin semblable au prémier : & enfin une Epitre Dédicatoire Italienne de Poliphile à sa Maitresse : après quoi vient l'Ouvrage même, divisé en XXXVIII. Chapitres, & finissant par la Souscription que nous venons de rapporter.

On en a une seconde édition, avec cette Souscription au bas du titre, *Ristampato di novo, e ricorretto con somma diligentia, à maggior commodo de' Lettori, in Venetia MDXXXXV*; & cette autre à la fin du Livre, *In Vinegia, nell'anno M. D. XLV. in casa de' Figliuoli di Aldo.* C'est donc se tromper, que de mettre, comme le fait l'*Index Bibliothecæ Barberinæ*, Tome II, page 228, cette édition du *Songe de Poliphile* en 1535. Si je ne l'avois éxactement conferée avec la précédente, je soupçonnerois que ce ne seroit qu'une seule & même édition, & qu'il n'y auroit que le titre & le dernier feuillet de différens. Ce qui me cause encore quelque embaras à cet égard est que, dans l'edition de 1545, les Lettres initiales des Chapitres ne sont que comme dans les éditions du quinzieme siecle, c'est-à-dire sans cartouches ou vignettes, & simplement comme pierres d'attente; au lieu que dans celle de 1499. ces Lettres initiales sont ornées de lacis, de feuillages, & de vignettes.

Beaucoup d'Auteurs font mention d'une Traduction Latine de cet Ouvrage; mais, il y a tout lieu de croire qu'ils ne le font que par erreur, trompez par le titre Latin, qui est à la tête de la prémiére édition, & qui se trouve même ainsi après la Préface de la seconde : *Poliphili Hypnerotomachia, ubi humana omnia non nisi somnium esse ostendit, atque obiter plurima scitu sane quam digna memorat.* Quoi qu'il en soit, il est bien sur qu'il a été traduit en François. Cette Traduction est intitulée, *L'Hypnerotomachie, ou Discours du Songe de Poliphile, déduisant comme amour le combat à l'occasion de Polia : Sous la fiction de quoi l'Autheur, monstrant que toutes choses terrestres ne sont que vanité, traicte de plusieurs matiéres profitables & dignes de mémoire; nouvellement traduict de Langage Italien en François.* Elle étoit achevée dés l'an 1543, comme il paroit par le privilége accordé le 8. de Mars de cette année, & elle fut achevée d'imprimer *à Paris, chez Jaques Kerver, le 20e. d'Aout, 1546, in folio* (34*). Mr. de la Monnoïe a donc tort de dire en 1545 (35). Selon la Croix du Maine, du Verdier, les Bibliographes qui les ont suivis, & même le *Giornale de Letterati d'Italia*, cette Traduction est de JEAN MARTIN, *Parisien, Sécrétaire du Cardinal de Lenoncourt* (36); mais, cet Homme-là nous apprend lui-même, dans la *Dédicace*, qu'il en a faite *à Henri de Lenoncourt, Comte de Nantheuil le Hedouyn*, qu'il n'en est que le Réviseur & l'Editeur. „ Je ne craindray," dit-il (37), „ à vous desdier ce *Poliphile*, qui, en l'an mil quatre cens soixante sept, fut composé en Italien par un Gentil-Homme docte & de Maison illustre (38), & n'aguerres traduict en François par un autre Gentil-Homme vertueux & de bon savoir, la Traduction duquel me fut baillée par un mien amy, afin de la revoir, & tenir la main à la mettre en lumiére (39). Quiconque soit le Gentil-Homme qui l'a prémiérement traduict en nostre commun parler," ajoûte-t-il dans un *Avis aux Lecteurs*, „ il est digne que l'on luy en sache gré : veu mesmement qu'il l'a extraicte d'un Langage Italien meslé de Grec & de Latin, si confusément mis ensemble, que les Italiens mesmes, s'ils ne sont plus que moyennement doctes, n'en peuvent tirer construction; & encores a tant faict, que d'une prolixité plus que Asiatique, il l'a réduit à une briefveté Françoise, qui contentera beaucoup de gens, ... & que véritablement je m'esbahy comment ce Gentil-Homme en avoit pû si bien venir à bout. Et cela me rendit si réligieux en son endroit, que . . . ., outre quelques ortographes qui ne nous sont plus usitées, je n'ay jamais voulu amplifier ni diminuer aucune chose aux clauses qu'il avoit faictes, sinon par fois muer leur ordre, afin de les rendre plus faciles."

Le même Libraire en fit, en 1554, une seconde édition, in folio, qu'on assûre être la bonne (40); & une troisiéme, en 1561, in folio, au revers du titre de laquelle il y a un *Avertissement* Latin de Jaques Gohory, dans lequel il nous apprend entre autres choses, que le Gentil-Homme, Auteur de la Traduction, étoit un Chevalier de Malte, *Eques Melitensis*; & qu'il en lui-même cet ami, à qui elle fut confiée, & qui la remit entre les mains de Jean Martin pour la revoir & sa retouener (41). C'est toute la différence qu'il y a entre cette édition & la prémiere.

Velschius, qui parle abusivement des éditions de J. Martin & de Gohory, comme de deux différentes Traductions, en juge très desavantageusement. *Polyphili . . . ., ingeniosas Fabellas*, dit-il (42), *. . . . quas a Joanne Martino in compendium redactas, ... id est mutilatas, & a Jacobo Goborryo non minus male habitas . . . ., quærebatur.* Peut-être Velschius n'entend-il autre chose par cette Traduction de Gohory, que son *Commentaire sur le Livre de la Fontaine périlleuse & Chartre d'amour, autrement le Songe du Verger* (43), qu'il aura aisément confondu avec le *Songe de Poliphile*, dont ni la Croix du Maine, ni du Verdier, ni Borel, ne lui attribuent point de Traduction.

Fort longtems après, François Béroalde de Verville fit réimprimer cette Traduction sous ce titre gravé dans le milieu d'un frontispice d'une imagination tout-à-fait bizarre : *Le Tableau des riches inventions couvertes du voile des feintes amoureuses, qui sont représentées dans le* Songe du Poliphile, *desvoilées des ombres du Songe, & subtilement exposées par* BEROALDE. *A Paris, chez Matthieu Guillemot, en 1600, grand in 4°.* (44) avec les mêmes figures des précédentes éditions On trouve, à la tête de celle-ci, une *Epitre Dedicatoire* à Pierre Brochard, Seigneur de Marigny, Maitre des Requestes; une *Préface* intitulée, *Aux beaux esprits, qui arresteront leurs yeux sur ces projets de plaisir sérieux* (45); un *Recueil Stéganographique, contenant l'intelligence du Frontispice de ce Livre*; piéce assez étendue & d'un galimathias indéchiffrable (46), & cinq ou six mauvais morceaux en vers addressés à Beroalde sur sa révision de cet Ouvrage : & à la fin, une *Table des Matiéres*, la seule chose à mon gré, qui donne quelque relief à cette édition Beroalde observe dans sa *Préface* : I. Que le Chevalier de Malte, à qui les François sont redevables du *Songe de Poliphile* en leur Langage, n'en a tiré que *la substance*; que *quant au dessein, il est du tout divers*, y aïant *force Architecture en quoy le Chevalier Maltois s'est par fois éxagéré*; qu'il *le mit en nostre Langage, non comme Traduction, ains imitation & discours faicts & tirez de ce beau subject*; & que cela paroit bien par le titre de *Discours du Songe de Poliphile* (47). II. Que Jean Martin, son prémier Editeur, *le recognut* à la vérité; *mais, sauf son honneur, sans prendre garde à plusieurs particularitez qu'il a fallu restablir* (48). III. Que Jaques Gohory, son second Editeur, *ayant rejetté l'oeil dessus tellement quellement, ... n'a pas seulement changé une syllabe* (49). IV. Que chargé de *le revoir, & faire parler plus poliment, . . . il avoit repassé ce que les prémiers nous ont donné, redressant ce que par mesgarde on avoit laissé eschapper, ... conférant tout sur l'Original*; que suivant

(34) *Habes veteum Librum Aldinis Typis, Figuris auctum, anno 1501.* Burchelati Catal. Script. Tarvisinor. *Vox* Poliphilus.

(34*) *Voiez le Titre, le Privilége, & la fin de cette édition.*

(35) Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 256.

(36) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 241; Du Verdier, Biblioth. Françoise, *pag.* 720; Supplem. al Giorn. de' Letter. d'Ital. *Tom. II*, *pag.* 430, & autres.

(37) Jean Martin, Epitre Dédicatoire, & Avis aux Lecteurs, *au devant du* Songe de Poliphile.

(38) *Voiez ci-dessus la citation* (a).

(39) *On verra dans la citation* (41), *qui étoient ce* Gentil-Homme, & *cet* Ami.

(40) Hist. de l'Imprim. *pag.* 105. Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 256. Biblioth. Uilenbruckiana, *Part. I*, *pag.* 289. Acta Bibl. Uilenbruck. *pag.* 176.

(41) Jac. Gohory, Avertissement *sur son édition du* Songe de Poliphile.

(42) Velschius, in Addendis ad Exercitationem de Vena Medinensi, *pag.* 442.

(43) La Croix du Maine, Bibliotheque Franç. *pag.* 186. Catalog. de Mr. de Cangé, *pag.* 14.

(44) *Et non pas in folio, comme le dit* Borel, Biblioth. Chimica, *pag.* 44 & 188. Christophe Hendreich *se trompe, bien plus en faisant, de la* Traduction du Songe de Polyphile, & *du* Tableau des riches Inventions, *deux différens Ouvrages*, utrumque Parisiis 1600. editum. *Voiez ses* Pandectæ Brandenburgicæ, *pag.* 336.

(45) Songe de Poliphile d'édition de Béroalde, *folio * iij.*

(46) *Là-même, folio ** ij. & suiv.*

(47) *Là-même, folio * iij. verso, & * iiij.*

(48) *Là-même, folio * iij. verso.*

(49) *Là-même.*

Comme on ne découvre pas aisément quel est le vrai but que s'est proposé son Auteur, de même qu'au fameux *Roman de la Rose*, on lui en a prêté, non seulement de peu naturels, mais même d'absolument ridicules; & les Savans, qui se sont obstinez à le pénétrer, n'ont pas manqué de débiter à ce sujet bien des visions, & des chimères. En effet, les uns font de ce volume un Ouvrage Historique; mais, c'est sans doute très mal-à-propos (*C*). D'autres, prenant absolument le contrepied, ne le regardent que comme un simple Roman, dans lequel l'Auteur n'a eu d'autre dessein que de raconter des Avantures amoureuses & extraordinaires (*D*). D'autres ont crû y voir les mystéres les plus sublimes de la Réligion tant Judaïque que Chrétienne, cachés sous des figures emblématiques, & tournés en dérision sous les noms des divinitez païennes (*E*). D'autres se sont follement imaginez, que sous des noms empruntez de l'ancienne Fable ou

vant *la prémière intention du Chevalier de Malte*, ... *il a laissé ce qu'il avoit obmis, ayant toutes fois adjousté par-cy par-là ce qui estoit trop tronqué, & un petit dilaté ce qui estoit trop retranché*; que *le laissant donques comme il estoit pour le corps*, il n'avoit *point voulu y insérer les Fables . . . trouvées en l'Italien*, parce que *certainement Poliphile eust esté de mauvaise grace & ennuyeux s'il eust esté traduict, il se fust rendu importun & peu désireux à ceux qui ne désirent point tant d'artifices*; & enfin, que *voulant imiter & non traduire le* Poliam Frater Franciscus Columna peramavit (50), *il avoit mis aux prémières Lettres des Chapitres de son édition* François Colomne Serviteur fidéle de Polia; *ce qui est plus convenable & beau à un Gentil-Homme, que le dire d'un Moine, tel que fut ce Colomne après la mort de sa Maitresse, pour laquelle vivante, & estant encor séculier, il a* composé cette Histoire de leurs amours (51). Si Béroalde a effectivement pris tous ces soins, on n'a pas eu raison de dire, qu'il „ n'y avoit pas fait des corrections fort considérables; & que n'ayant pas dessein . . de s'attacher de plus près à l'original que le Traducteur précédent, il ne changea que peu de choses dans l'expression (52)." Sorel, & les Auteurs du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou, ont donc eu tort de parler de cette révision de Beroalde comme d'une Traduction de sa façon (53). Velschius vouloit sans doute parler de cette édition, lors qu'il a pris Béroalde, & peut-être même l'un des deux Béroaldes d'Italie, pour l'Auteur même du *Songe de Poliphile*: &, après tout ce qu'on vient de lire, on s'appercevra très facilement, que ce qu'il débite fort gravement touchant cet Ouvrage n'est qu'erreur & que confusion *Huic quidem* (Caducæi Figuræ) *non multum dispar est*, dit-il, *pictura miri illius Milesiarum Fabri, qui juveniles amores Italice primum scripsit, sive is* Franciscus Columna, *sive* Beroaldus *fuerit, qui deinde* Polyphilus, *Poliæ suæ nomine Lucretiam Tarvisinam intelligebat* (54). C'est confondre pitoïablement les choses, & corrompre inconsidérement jusqu'au nom de *Poliphile*, dont la proximité de celui de *Polia*, lui dictoit si naturellement la signification, & par conséquent l'orthographe.

Plus d'un demi siécle après, on vit reparoître cette révision de Beroalde, *à Paris, chez Pierre Auboüin, en 1657, in 4.*; mais, il faut bien se garder de prendre cela pour une *nouvelle édition*: c'est absolument la même, dont on s'est contenté d'ôter le titre gravé, pour lui en substituer un de Lettres mobiles, & pour donner, ainsi un air de nouveauté à cette ancienne impression; tour d'adresse, ou filouterie, qui ne se pratique que trop ordinairement chez certains Libraires, qui répandent ainsi sur l'Histoire Littéraire une obscurité & une confusion dont les Critiques les plus éclairez ont quelques fois bien de la peine à se tirer.

(*C*) *Les uns le prennent pour un Ouvrage Historique . . . . mais très mal-à-propos.*] Vossius & Hallevordius sont de ce sentiment, & ils ont tous deux placé le *Songe de Poliphile* dans leurs Traités des Historiens Latins. Il paroit, qu'ils l'ont fait l'un & l'autre, sans avoir vu l'Ouvrage; & Vossius en est d'autant plus blamable, qu'il en connoissoit au moins le titre, & qu'après l'avoir appellé *Opus Historicum*, il ajoûte immédiatement ensuite *propositum est ostendere cuncta, quorum amore depereunt Homines, nihil aliud quam somnium videri* (55). Qu'y-a-t-il là d'Historique? Un semblable but ne désigne-t-il pas beaucoup mieux un Livre de Morale? Sandius qui a fait tout un volume de Remarques sur les endroits où Vossius s'étoit trompé dans son Traité des Historiens Latins, n'en a fait aucune sur celui-ci. Probablement, il ne connoissoit point l'*Hypnerotomachia*.

(*D*) *Roman . . . . d'Avantures amoureuses & extraordinaires.*] Outre tous ceux qui ont dit que l'Auteur n'avoit fait ce Livre que pour l'amour de sa Maîtresse, & à dessein d'y dépeindre ses peines amoureuses, Gesner a fait cette remarque particuliére: *Polia, amata a Polyphilo, in ejus* Hypnerotomachia *celebratur; & varia ad Amorem, Venerem, Cupidinem, Adonin, & Priapum pertinentia; Amorisque affectus, opera, & quantum sæviat explicantur* (56). On vient de voir, que Beroalde regardoit le *Songe de Poliphile* comme un *voile de feintes amoureuses*. Scavenius ne le prenoit de même, que comme un Livre d'amourettes (57). Velschius en pense de même: *Mirus . . . . Milesiarum Faber . . . .*, dit-il (58), *juveniles Amores Italice scripsit.* Sorel n'en a parlé que comme d'un Livre *dans lequel on trouve les plus beaux effets de l'amour, parmi des descriptions les plus magnifiques qui se puissent imaginer* (59). Et Monsr. Baillet n'en a point eu d'autre idée, lorsque, parlant des Pseudonymes, qui se cachent sous des Acrostiches, ou qui prennent leur nom du sujet qu'ils traittent, il a remarqué, que l'auteur de l'*Hypnerotomachia*, s'est appellé . . . . *Polyphilus . . . au sujet d'une Demoiselle . . . . pour laquelle il avoit de l'inclination*; & qu'il, „ n'a pas eu honte de comprendre son nom, & son dessein dans les prémiéres Lettres des Chapitres de son Livre, qui, étant assemblées, composent les mots *Poliam Frater Franciscus Columna peramavit*: Acrostiche, qui ruine toutes les belles moralitez que divers Humanistes ont taché de tirer sur la spiritualité prétendue de cet Ouvrage, dans la pensée que l'Auteur s'étoit appellé, non *Poliphile*, mais *Polyphile* (60)." Mr. le Du Chat dit que le *Songe de Poliphile* est *purement érotique*; & Mr. de la Monnoïe ne le considére que comme *une espéce de Roman* fort méprisable (61).

(*E*) *Les Mystéres les plus sublimes de la Réligion Chrétienne, cachés sous des figures emblématiques, ou tournez en dérision sous les noms des divinitez du Paganisme.*] De peur de trop grossir ces Remarques, je ne donnerai pour preuve de la prémiére partie de ce Texte, que ce seul passage des Pandectes de Gesner. *Peristylium lateritium*, dit-il (62), *in cujus medio* TRINITAS *notis Hieroglyphicis exprimitur in Hypnerotomachia Poliphili.* Et, pour prouver la seconde, je ne me servirai que de ce passage de la Préface de Béroalde de Verville. „ Passant outre ès Cérémonies, qu'il avance," dit-il (63), „ il semble estre Sectateur des superstitions frivoles des Ethniques: &, pource qu'il en parle comme Songeur, il y en auroit possible quelques-uns d'entre ceux qui ont la créance traversée, & qui trop débiles d'opinion glisseroient en l'apparence vaine qui les alléche à présumer des autres selon leur cœur, lesquels peut-être voudroient dire qu'il se cuide MOQUER DES SAINTES INSTITUTIONS. Mais, au contraire, monstrant la vanité des fantaisies humaines, il se joue des Idolatries; se donnant du plaisir à regrater les profanes Cérémonies dont s'occupoient les mortels, suivant la vanité."

(*F*)

(50) *Voiez ci-dessus Citation* (22).

(51) Préface de Béroalde, *folio* * iij. *verso*, * iiij. & * iiij. *verso*.

(52) Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 256, 257.

(53) Sorel, Bibliothéq. Franc. *pag.* 271. Catal. Bibl. Thuanæ, *Tom. II*, *pag.* 406. *Celui* de la Biblioth. de Mr. C***, *pag.* 56, *est dans le même cas. On vient de voir, que* Velschius *regardoit les éditions de* Martin & de Gohory *comme des Traductions différentes:* & Göets Merckwurdigkeiten, *pag.* 67. *parle de même de* deux Traductions Françoises, *mais mal à tout ce qu'on vient de voir prouve clairement qu'il n'y en a eu qu'une.*

(54) Georg. Hieron. Velschii Exercitatio de Vena Medinensi, ad Mentem Ebusinæ, sive de Dracunculis Veterum, cum Commentario Uberiori, *pag.* 443, *in* addendis *ad pag.* 94, *edit.* Augustanæ, apud Theophilum Gœbelium, 1674, in 4.

(55) Vossius de Histor. Latinis, *pag.* 803.

(56) Gesnerus, Pandectarum, *Libro XVI*, *folio* 171.

(57) *Librum* de Amore *nostro quem hic intellig.* Scavenius *apud* Placcium de Pseudonymis, *pag.* 516.

(58) *In* Addenda ad Venæ Medinensis Descript. *apud* Hallevord. Bibl. Curios. *pag.* 344.

(59) Sorel, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 173.

(60) Baillet, Auteurs déguisés, *pag.* 315 & 475. *Voiez ci-dessus les Citations* 7, 8, 9, & 10, *touchant le nom* Poliphile.

(61) Remarque sur Rabelais, *Tom. I*, *pag.* 55. Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 248.

(62) Gesnerus, Pandectar. Universalium, *Libr. XX*, *folio* 43 *verso*, & 169, *Libri XIII*.

(63) *Folio* * iiij. *verso*.

ou Mythologie, l'Auteur y a renfermé les merveilleux secrets de la Pierre Philosophale (*F*). D'autres, enfin, veulent que ce ne soit tout simplement qu'une Allégorie instructive, où, sous le voile de quantité de fictions ingénieuses, l'on a prétendu insinuer adroitement & subtilement les leçons les plus sages & les plus utiles de la Philosophie Morale: & c'est ce qui paroit s'accorder le mieux, tant avec le titre de l'Ouvrage, qu'avec l'idée qu'on nous en donne dans son Epître dédicatoire (*G*).

Quoi qu'il en soit de ces diverses & si contradictoires opinions, quelques Ecrivains, entrainez sans doute par un zéle encore plus aveugle qu'indiscret, ne parlent de cet Ouvrage qu'avec admiration & enthousiasme, & que comme d'une très excellente piéce; qui peut être très justement comparée & opposée à ce que les anciens nous ont transmis de meilleur & de plus parfait (*H*); mais d'autres, certainement plus judicieux &

(*F*) *Les Secrets merveilleux de la Pierre Philosophale.*] C'est ce qu'a seulement insinué J. Gohory dans l'Avertissement Latin, qu'il a mis à la tête de l'édition de la Traduction Françoise de cet Ouvrage, faite en 1561. *Quæ Arcana*, dit-il, *sub his Architecturæ ac Cerimoniarum involucris tegantur, vulgo non sciri Reipublicæ interesse aiunt, sed ab iis tantum sanctioris Philosophiæ sacris initiatis, sese in rerum abstrusarum contemplatione abdiderunt. Somnium enim hujusmodi, sylva, fons, monstrum, itineris obscuritas, laborum series, hieroglyphici caracteres, Poliæque demum potiendæ mora, hunc Librum magnæ cuidam reconditæque arti vindicant.* Mais, c'est ce qu'a prétendu bien positivement Béroalde de Verville, Auteur qui s'appliquoit extraordinairement à la Chimie, & qui s'imaginoit trouver par-tout les préceptes & les enseignemens de la Philosophie Hermétique. C'est particuliérement dans les Préliminaires, qu'il a mis à la tête de son édition de la Traduction Françoise du *Songe de Poliphile*, qu'il a établi ce sentiment; & c'est un plaisir de le voir se féliciter & s'applaudir sur cette belle découverte.

(64) Béroalde, *Epitre Dédicatoire de son édition, folio * ij.*

„ J'ai mis la main," dit-il (64), „ sur la clef „ de l'escrain que cet amant de Polia tenoit chez „ soi. . . . . L'Autheur de ce Livre, ayant gousté ce qu'il y avoit de bon és occultes replis de „ la Stéganographie, en a voulu proposer ce Tableau, pour démonstrer qu'il s'estoit treuvé és „ plus reculez recoins où Nature céle ses Thrésors: & ainsi, ayant eu tant de félicité, n'a voulu estre seul en ce Paradis de commoditez; mais „ aussi a désiré communiquer son contentement, „ mettant en veue ce Pourtraict de ses belles avantures, & exposant ces diversitez signifiantes, à „ ceux qui auront même sollicitude que celle qui „ l'a poinçonné à tels desseins, à ce qu'ils ayent „ moyen de s'esclaircir par la lumiere d'autruy . . ., „ Ainsi, figurant les exquis miracles de Nature „ soubs les traits d'une désirable Lucresse, & retraçant les ombrages & ligatures de l'oeuvre accomply avec les progrès des Passions que ressentent les amants, il tente chacun de désirer la fruition de ses affections (65) . . . . . . Il estoit „ Philosophe spéculatif, „ ajoûte-t-il (66), „ d'un esprit transcendant, & plein de belles imaginations relevées au dessus du commun; ayant „ au reste pour but le poinct final de la perfection „ désirable de la lumiere des sages Mercurialistes, „ & cependant faisant voir combien il est accomply, & qu'une science pousse à l'autre qui s'enchaisne avec toutes. Il paroit fort peu estre Alquemiste: & ce n'est qu'au discours de sa lampe, & des filets de soye, & du verre filé; mais, „ si sécrettement, que peu s'en faut qu'il ne soit „ le secret mesme pour taire le secret. Puis, s'eslevant en la magnificence de son sçavoir, il paroist Mathématicien, Anatomiste, Méchanique, „ & Prestre entendu en tous Mystéres. . . . . . „ Il se jette sur les loüanges de la beauté du verre „ inanihilable, ... & de la cuisson de la reincture physicale: il propose une lampe sans fin, qui „ a buslé d'eau de vie rectifiée. Puis, il donne „ jusqu'à la vérité; &, laissant les Allégories & „ Hieroglyphiques, il s'avance jusqu'au Mystére „ secret, annonçant la liqueur non consommable (67)."

(65) Là-même, *Préface, folio * iij.*

(66) Là-même, *folio * iiij. verso.*

(67) Là-même, *folio * *.*

Pierre Borel nous confirme la même chose en ces termes, *Fr. Columna, Italien, a fait le Roman du Poliphile, des amours de Polia, qui est chimique sous Allégorie, selon Béroalde, qui l'a enrichi d'une Préface* . . . . (68) . . . . *Le Poliphile de François Columna, Roman Chimique des amours de Polia* (69): & c'est sans doute ce qui a porté Sorel à dire, que *les Chimistes croient rencontrer* dans le Poliphile *les secrets de leur Pierre Philosophale* (70); & George Matthias König à faire cette Remarque: *Eum Librum Chymices Artis Arcana continere nonnulli sibi persuadent* (71). Mr. de la Monnoïe remarque que Gohory & Verville ayant appuyé ces réveries, bien des gens, „ qui n'ont connu le *Songe de Poliphile*, que par „ ouï-dire, ont cru de bonne foi, que le grand-„ oeuvre y étoit en énigme; mais, que c'est à „ quoi son Auteur n'a jamais pensé, . . . & que „ cet Ouvrage ne contient les mistéres de la Chimie que dans la folle imagination de ses Lecteurs (72)."

(68) Borelli Bibliotheca Chimica, pag. 64.

(69) *Ibid.* pag. 188.

(70) Sorel, Bibl. Franc. pag. 171.

(71) Konigii Biblioth. vet. & nova, pag. 204. Hendreich, Pandectarum Brandenburgicarum, pag. 536, l'appelle *ang.* Librum Chimicum & Alchimicum amatorium.

(72) Menagiana, *Tom. IV*, pag. 265, 266.

(*G*) *Cela paroit s'accorder le mieux avec le titre & . . . l'Epitre Dédicatoire de l'Ouvrage.*] Voici ce titre: *La Hypnerotomachia di Poliphilo, cioe pugna d'amore in Sogno, dov'egli mostra che tutte le cose humane non sono altro che Sogno, & dove narra molt'altre cose degne di cognitione* (73); & voici ce qu'on dit de l'Ouvrage dans l'Epitre Dédicatoire: *Non hic res sunt vulgo expositæ & triviis decantandæ, sed quæ ex* PHILOSOPHIÆ PENU *depromptæ & Musarum fontibus haustæ, quadam dicendi novitate perpolitæ, ingeniorum omnium gratiam mereantur* (74). Plusieurs Auteurs s'accordent très bien à cela, lors qu'ils reconnoissent, que le but de ce Livre est de faire voir le néant & la vanité de la vie humaine (75).

(73) *C'est le Titre de la seconde édition de l'Original Italien, faite à Venise en 1545.*

(74) Leonardus Crassus in Epist. Dedicatoria *præfixa* Hypnerotomachiæ.

(75) *Voiez, entre autres choses, ce qu'en a dit* Vossius, *ci-dessus Citation* 55; & Béroalde de Verville, *ci-dessus Citation* (92). *Selon* Gesner, Pandectarum, *Libr. XVI, folio* 296 *verso*, Vita Hominum per LABYRINTHUM expressa in *Hypnerotomachia Poliphili.*

(*H*) *Piéce excellente, qui peut-être comparée à ce que les anciens ont laissé de meilleur & de plus parfait.*] Afin qu'on ne croïe pas que j'en impose, je rapporterai ici les propres termes de quelques Italiens, & de quelques François, qui parlent de cet Ouvrage le plus magnifiquement du monde. Je commencerai par ceux de Bartholomeo Burchelato, Historien de la Ville de Trevise. *Liber sane*, dit-il (76), *tum editione, tum artificio, ad hæc Architecturæ praceptis ac institutis, ejusque typis, (plurimis autem ad Urbem Tarvisinam spectantibus ejusque fluvios) refertus: tum ad tumulorum inscriptiones, priscorum more, plusquam eruditus; lingua autem affectata vulgari pedagogica, non sine arte exquisita.* Ce n'est rien en comparaison de ce que dit Leonardo Crasso. *Admirandum Poliphili opus . . . . . tanta est enim in eo non modo scientia, sed copia, ut cum hunc videris, non magis omnes veterum Libros, quam naturæ ipsius occultas res vidisse videaris. Res una in eo miranda est, quod cum nostrati lingua loquatur, non minus ad eum cognoscendum opus Græca & Romana, quam Tusca & vernacula* (77). Benoit Court, qui est le prémier de nos François que je sache avoir connu l'Auteur de cet Ouvrage, en parle en ces termes: *Multiscius . . . & doctior frater Franciscus Columna . . ., cognomento Polyphilus, . . . Poliam suam illam omnium disciplinarum doctissimam interpretatricem, ac omnium artium officinam instructissimam exornat, . . . de qua sic Andreas Maro:*

„ *O! quam de cunctis fœlix mortalibus una es,*
„ *Polia, quæ vivis mortua, sed melius;*
„ *Te dum Polyphilus Somno jacet obrutus alto*
„ *Pervigilare facis docta per ora virûm* (78)!

(76) Burchelatus in Catalogo Scriptor. Tarvisinorum, *à calce suæ* Historiæ Tarvisinæ, *Voce* Poliphilus.

(77) Leonardus Crassus in Epist. Dedicat. *præfixa* Hypnerotomachiæ.

L'Editeur de la Traduction Françoise de cet Ouvrage n'en parle guéres moins avantageusement. „ Ce Livre est," dit-il (79), „ tant abondant „ de choses singuliéres & diverses, que nous n'a-„ vons Autheur en nostre Langue, qui pour le „ pré-

(78) Benedicti Curtii Commentarii in Aresta Amorum Martialis Arverni, *Arest. V, & XL, edit.* Lugdun. apud Seb. Gryphium, 1533, in 4.

(79) Jean Martin. Avis aux Lecteurs au devant de son édition du Songe de Poliphile, faite en 1546.

& plus recevables, ne le regardent que comme une piéce fort irréguliére & très médiocre (*I*) : & si quelques Curieux le recherchent encore aujourd'hui avec zêle & empressement,

„ présent s'y puisse comparer. Dessous cette fiction," ajoûte-t-il (80), „ il y a beaucoup de „ bonnes choses qu'il n'est licite de révéler . . . ; „ &, si Nicolas de Herberoy, Seigneur des Essars . . . , le vray Ciceron François, . . . lequel a fait parler *Amadis* . . . . si proprement „ (81), . . . eust voulu employer son style à luy „ faire parler nostre naturel . . . . , comme son „ subgect le méritoit, je suis d'opinion que ce seroit maintenant la perle de tous ceux qui depuis „ vingt ans nous ont esté communiqués en ce langage; car, quant à ceux d'auparavant, je n'estime pas qu'il en faille faire grand compte." J'ai d'autant plus volontiers cité ce passage, qu'on y voit quand les écrits en Langue Françoise ont commencé à avoir quelque réputation, ou, pour mieux dire, à mériter quelque estime. *Les curieux*, dit Béroalde de Verville à la tête de son édition de la Traduction Françoise du *Songe de Poliphile* (82), *ont . . . . cet abisme de belles inventions . . . . en grande estime : croyans que Poliphile est un oeuvre digne d'estre gardé, entre les joyaux les plus rares des cabinets de valeur ; d'autant que, outre ce qu'en apparence il comprend infinis traits perceptibles & de beauté remarquable, il couvre sous les ombres de ses artifices le meilleur de ce qui est le plus exquis en la Philosophie.* Mais, rien n'est plus propre à bien prouver le texte de cette Remarque, que les Vers suivans ; puis qu'on ne fait aucune difficulté d'y traiter le *Songe de Poliphile* de *divin*, & de l'y égaler sans aucune restriction à tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus estimable.

(80) *Là-même.*

(81) *Voiez dans la Bibliothéque* Françoise de Du Verdier, *pag.* 916, *un jugement bien opposé à celui-ci touchant la politesse du stile des* Essars.

(82) *Folio* * ij. & * iij.

Hæc nova Poliphili divini somnia, . . Lector,
Auscultes ; summo Somnia missa Polo.
Non operam perdes, non hac audisse pigebit ;
Tam variis mirum rebus abundat opus (83).

(83) Anonymus ad Lectorem, *a capite* Hypnerotomachiæ.

Hic mirabilis & novus libellus,
Æquandus veterum Libris avorum ;
Quo, quicquid dat in orbe vita toto
Rarum & nobile fertur ac refertur (84).

(84) Joan. Bapt. Scytha ad Leonardum Crassum, *ibid.*

C'est-à-dire :

Ce Livre excellent & nouveau,
Aux antiques équiparable,
Dict tout ce qu'il y a de beau
Sur terre fertile & arable (85).

(85) *Au devant de la Trad. Françoise du* Songe de Poliphile.

Ajoûtez à tout cela les Vers d'Andreas Maro Brixianus, rapportez ci-dessus citation (18), & dans lesquels ce Poëte ne feint point de dire que le *Songe de Poliphile* est le *divin Ouvrage des neuf Sœurs :* & vous conviendrez sans doute, qu'on ne sauroit plus excessivement louer.

Quelque estimable que pût être cet Ouvrage, il seroit toujours bon néanmoins de prendre au rabais ces éloges magnifiques, & de les réduire à leur juste mesure ; &, en effet, nous allons voir dans la Remarque suivante des jugemens bien opposez à ceux-ci sur le mérite de ce Livre.

(*I*) . . . . . *Mais d'autres ne le regardent que comme une piéce fort médiocre.*] Dom. Antonio Augustino, Archevêque de Tarragonne, Homme d'un très grand sens, & dont tous les écrits ont toujours été regardez avec beaucoup d'estime, ne parle du *Songe de Poliphile*, qu'avec le dernier mépris, & que comme d'un amas confus d'imaginations & de folies également ridicules & inintelligibles, & un témoignage si desavantageux de la part d'un Homme de si grand poids, lui fait sans doute un très grand tort. Voici ce qu'il en dit. *Un Libro chiamato* Polifilo, *di qual che scrisse la Hypnerotomachia.* B. *In che Lingua? Graca, Latina, ò Italiana?* A. *In tutte queste Lingue, & in nessuna d'esse.* B. *Come così?* A. *Perche pare che lui volesse scrivere i suoi Sogni e* PAZZIE *in Italiano, e mescolò tante parole Greche e Latine, e cercò tanta* OSCURITA, *mescolando tutte queste trè Lingue, che noi possiamo dire che non scrisse in alcuna* (86). B. *Hora mi ricordo haverlo veduto in Lingua Francese, e pare che di più lo traducesse à posta un Huomo curioso.* A. *Sfaccendato sù à spender tempo in un tal Libro, nel quale, oltre l'*INVENTIONI CATTIVE, *vi sono diverse* Inscrittioni false (87), *come queste che sono in Libro d'Appiano* (88).

(86) Béroalde de Verville *se plaint aussi de cette bigarure de stile, dans la Préface de son édition, folio* * iij. Mrs. le Du Chat & de la Monnoie *en font de même. Voiez ci-dessous les Citations* (95 & 96).

(87) *Voi e la Remarque suivante touchant ces fausses Inscriptions.*

(88) Discorsi del Signor Don Antonio Agostini sopra le Medaglie, *Dialogo XI, pag.* 333. *d'editione di Roma*, presso Donato Donangeli, 1593, in 4. *Cette édition n'a été connuë, ni au Père* Labbe, *ni au Pére* Banduri, *ni à Mr.* Fabricius : *Voiez la page* 31. *de la* Bibliotheca Nummaria *du second, réimprimée avec les Remarques du troisiéme*, Hamburgi apud C. Liberzeit 1719, in 4.

Charles Sorel, Auteur qui s'est distingué dans la République des Lettres par des écrits en divers genres, mais particuliérement en Critique, trouvoit un grand défaut dans le Livre dont nous traitons ici. Le Songe de Poliphile est trop *long*, dit-il (89). *Il songea en une nuit des choses qu'il raconte en un Livre aussi gros qu'est le nôtre tout entier* (90). *Outre cela, il n'y a rien de vraisemblable. Il fait des descriptions de plusieurs édifices, avec toutes les régles de l'Architecture ; de sorte qu'il n'oublieroit pas la plus petite corniche d'un Portail, ni la moindre sculpture qui s'y trouve. Il dit aussi beaucoup d'autres particularitez, dont l'on ne pourroit pas se souvenir, quand on les auroit vues en Songe.* En effet, cet Ouvrage entre dans un si grand détail de circonstances, non seulement peu nécessaires, mais même absolument inutiles, qu'il en devient bientôt ennuïeux & dégoutant ; & il est surchargé de tant de descriptions poussées à l'excès, qu'il semble que Des-Preaux l'ait eu particuliérement en vuë dans ces beaux Vers du I. de son *Art Poëtique :*

(89) Sorel, Berger extravagant, Remarq. sur le Livre X, *Tom. II, pag.* 335.

(90) *Cela est extrémement exagéré. Le Songe de* Poliphile, *dépouillé de ses figures, & imprimé du caractére du Livre de* Sorel, *n'en égaleroit peut-être pas le quart.*

Un Auteur, quelque fois trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.
S'il rencontre un Palais, il m'en décrit la face.
Il me proméne après de terrasse en terrasse.
Ici s'offre un Perron, là régne un Corridor,
Là ce Balcon s'enferme en un Balustre d'or.
Il compte les plafonds, les ronds, & les ovales.
Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales.
Je saute vingt feuillets, pour en trouver la fin ;
Et je me sauve à peine au travers du Jardin.
Fuiez de ces Auteurs l'abondance stérile,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile.
Tout ce qu'on dit de trop est fade & rebutant ;
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.
Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Ou le Comte d'Hamilton dans ceux-ci :

Chez l'importune Poësie,
D'un Conte on ne voit point la fin ;
Car, sans se douter qu'elle ennuie,
Elle va l'Hiperbole en main
Orner un Palais, un Jardin,
Ou relever en broderie
Tout ce qu'elle trouve en chemin.

En un mot, la trop grande étenduë de ce Songe a quelque chose de fort choquant : & le Traducteur de cet Ouvrage en étoit tellement convaincu lui-même, qu'il n'a fait aucune difficulté dans sa Traduction d'augmenter de plusieurs jours la durée de ce Songe ; qui, bien loin d'être d'une nuit, comme se l'étoit figuré Sorel, ne s'étend dans l'original que depuis le lever de l'Aurore jusque peu après celui du Soleil. A la vérité, il en a été repris autrefois par Béroalde de Verville, qui a revû sa Traduction (91) ; & depuis encore par Mr. de la Monnoïe, qui remarque, que l'*Action des Songes est fort promte, & que l'imagination, sur tout le matin, plus dégagée de la matiére, conçoit en un moment une suite nombreuse de choses, qui, pour être exactement racontées, demandent une longue étenduë de discours* (92). Mais, je doute fort qu'on se païe d'une semblable justification : car, s'il est bien certain, que, selon le Précepte d'Horace :

(91) *Voiez la Préface de l'édition de* Beroalde de Verville, *folio* * iij. *verso.*

(92) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 258.

Ficta, voluptatis causa, sint proxima veris,
Nec quodcumque volet poscat sibi fabula credi.

on

fement, c'est beaucoup moins par rapport à lui-même, que par rapport à l'élégance & à la beauté des figures dont il est accompagné. Effectivement, il est tout rempli d'excellens

on doit exactement conserver le vraisemblable dans toutes sortes de fictions ; il ne l'est pas moins, que rien n'est moins convenable à un Songe, que cette excessive multiplicité de faits pouç un si petit espace de tems ; & que rien n'est plus propre à en détruire absolument toute la vraisemblance (93).

Un autre défaut, que je trouverois dans le *Songe de Poliphile*, & qui ne choque pas moins la vraisemblance que le précédent, c'est que, contre la nature des Songes, qui ne procédent que de la mauvaise disposition de nôtre cerveau, & qui ne représentent à nôtre imagination que des objets confus, embarassés, & même contradictoires, celui-ci est soutenu d'un bout à l'autre de beaucoup d'ordre & de régularité, & que tout s'y passe aussi méthodiquement que dans l'assemblée du monde la mieux préméditée. Je n'ignore point, que cela lui est commun avec toutes les allégories tant anciennes que modernes, qui nous ont été données sous la même idée ; & peut-être trouvera-t-on, que c'est juger trop sévérement de quantité de piéces assez généralement estimées du public, que d'en parler ainsi. C'est au moins ce que paroit avoir pensé le fameux la Fontaine, lors qu'il dit à la tête de ses *fragmens du Songe de Vaux*, qu'*un Songe n'est, ni si suivi, ni si long, que le sien devoit être* ; *mais, qu'il est permis de passer le cours ordinaire dans ces rencontres* ; & *qu'il avoit pour se défendre*, *outre le* Roman de la Rose, *le* Songe de Poliphile, & *celui-même* de Scipion. Mais, cette Réponse ne satisfait point. Quoi qu'il en dise, & quelque ingénieuses que soient d'ailleurs ces piéces, cette régularité n'en est pas moins un défaut dans un Songe ; & elles n'en seroient certainement que plus estimables, si leurs Auteurs, plus en garde contre ce défaut, & plus attentifs au vrai, avoient eu recours à quelque autre invention pour nous les communiquer. Un Auteur de grand mérite, & le seul, que je sache, qui ait entrevû ce défaut des Songes feints & poëtiques, semble en avoir voulu justifier le célébre Milton son compatriote, en remarquant, que, *si l'on trouve du Naturel* dans le Songe que ce grand Poëte prête à Eve dans le V. Livre de son *Paradis perdu*, ce *Naturel* est néanmoins *accompagné d'un certain dérangement qui est l'effet du Sommeil* (94). Mais, cette réflexion, ainsi que beaucoup d'autres de cet ingénieux Auteur dans ses *Remarques* sur ce Poëme, paroit procéder bien plus de sa propre délicatesse & de son grand zéle pour Milton, que de l'éxactitude effective de ce Poëte en cet endroit. Car, ce prétendu *dérangement qui est l'effet du Sommeil* ne s'apperçoit point dans le Songe d'Eve, qui ne paroit que *naturel & régulier*, mais dont la briéveté couvre en quelque sorte ce petit défaut. Parmi les anciens, Euripide paroit avoir très bien senti cette délicatesse : car, quelque peu étendu que soit le Songe, qu'il prête à son *Iphigenie en Tauride*, & duquel semblent se développer peu à peu toutes les parties de cette belle piéce, il n'a pas laissé d'y éviter cette régularité vicieuse, & d'y ménager ce dérangement loüable ; & cela, en y introduisant cette colonne chevelüe & parlante, qui peut bien choquer les génies superficiels, mais qui ne sera jamais regardée par les habiles gens, que comme un secret de l'art, & que comme un vrai coup de Maître.

Selon Mr. le Du Chat, „ on ne sauroit rien „ voir de plus pédantesque, que ce Livre de Po„ liphile. . . . . Les fausses pensées, & les con„ cetti les plus monstrueux, y reviennent si sou„ vent, avec une infinité de froides allusions à la „ Fable & à l'Histoire, qu'il y en a pour pousser „ à bout la patience du Lecteur le plus docile. . . . „ Son style est un galimathias confus, & presque „ impénétrable, de Latin, de Grec, & d'Italien „ . . . . ." En un mot, „ outre la beauté des „ planches, & peut-être pour le tems une connois„ sance assez rare de l'Architecture, il n'y a rien „ qui doive fort porter les curieux à rechercher cet „ Ouvrage (95)." Mr. de la Monnoïe n'en juge pas plus avantageusement ; & voici de quelle sorte il s'en explique. „ Le *Songe de Poliphile* „ . . . . . est un tissu de chiméres à perte de vuë. „ L'aïant intitulé *Songe*, il se crut en droit d'y en„ tasser visions sur visions, & d'y fourrer tout ce „ qu'il savoit . . . . . : & comme il arrive assez „ souvent qu'on admire ce qu'on n'entend pas, „ ce Livre, écrit ce semble exprès pour n'être pas „ entendu, a passé autrefois pour un Trésor de „ Science (96) . . . . C'est une espéce de Ro„ man, le plus ennuïeux & le plus extravagant, „ soit pour la conduite, soit pour le style, que l'on „ puisse imaginer. Le fond du langage est un Ita„ lien Lombard ; mais, l'Auteur y mêle tant de „ mots écorchés, les uns du Grec, les autres du „ Latin, qu'il semble proprement . . . . ne par„ ler aucune langue connuë. C'est sans éxagéra„ tion un Italien plus étrange, que n'est le Fran„ çois de l'Ecolier Limousin dans Rabelais, ou du „ Seigneur Philausone dans Henry Etienne (97)." Ce qu'ajoûte Mr. de la Monnoïe est d'autant plus propre à être mis ici, qu'il nous y découvre la raison de cette étrange bigarrure de stile. *François Colonne*, dit-il (98), *avoit d'abord commencé son Ouvrage dans un langage clair & usité : mais, à la priere de sa Maitresse, ... fausse Savante qui donnoit dans le pédantisme, ... il changea de style, traduisant ses expressions de claires & simples, en obscures & affectées*, & il en fit enfin un *Jargon monstrueux*. On s'imaginera peut-être, que ce n'est-là qu'une simple conjecture, & qu'une fausse imputation : mais, on auroit très grand tort ; car, cette déposition est appuïée du témoignage & de l'autorité de Poliphile lui-même, qui parle en effet ainsi à sa Polia dans l'Epître dédicatoire qu'il lui addresse : *lasciando il principiato stilo, & in questo ad tua instantia tradutto* (99) ; mais, qui devoit avoir lui-même de grandes dispositions au Phébus, puisqu'il s'y est livré d'une maniére si pleine & si démesurée.

C'est ce dont quelques Italiens disconviennent si peu, quelque prévenuë que soit d'ailleurs presque toute la Nation en faveur de cet Ouvrage, que deux d'entre eux n'ont fait aucune difficulté de le traitter d'*Idioma d'Idiomi o ridiculo Ziboldone d'Italo Greco Latini Vocaboli* (100), & son Auteur de *Principe dello stile pedantesco* ; & qu'ils reconnoissent même, que ce langage extraordinaire a donné lieu parmi eux à un nouveau genre de Poësie appellé *Poësia Pedantesca*. En effet, un de leurs bons esprits, choqué d'un ridicule si palpable, s'est diverti autrefois à turlupiner cruellement, non seulement cette piéce, en en contrefaisant le stile extravagant & bizarre ; mais même son Auteur, en affectant de se donner à son imitation le nom Romanesque de *Camilliphilo* : & c'est ce que l'on poura voir plus particuliérement dans les Vers, que je vais citer.

All'indefessa Tuba dell'egregio
Fidentio, delle Muse unico filio ;
Che, con sapiente & optimo consilio,
L'Idioma di Poliphil pose in pregio.

Del mio Camillo il lepor venustissimo . . .
D'hora in hora mi fa si Camilliphilo ! . . .
Non fu nel nostro lepido Poliphilo
Di Polia sua tanta concupiscentia,
Quanto in me di si rara divitia.

Ils sont tirez d'un Recueil de Poësies, qui ont été autrefois fort en vogue en Italie, & qui sont devenuës extrémement rares, quoi qu'elles aïent été imprimées quantité de fois, particuliérement sous ce titre, *I. Cantici di Fidentio Glottochrysio, e d'altri celeberrimi Ludimagistri, nuovamente impressi e locupletati*, à Florence & à Vicence, en Avril 1565, en 1572, en 1574, chez Franc. Grossi, en 1611, chez G. Gréco, en 1614, &c. in 12°. On les a attribuées mal-à-propos à Hippolite Aldobrandin, qui a depuis été Pape sous le nom de Clement VIII ; & les Italiens ont fait un grand crime aux Protestans de cette imputation, quoi qu'ils ne l'eussent tirée que de chez eux : mais, la vérité est qu'elles sont de Camillo Scrofa, Gentil-Homme Vicentin,

(93) *On a trouvé un défaut tout opposé dans un Ouvrage de même caractére. Voiez ci-dessous la Remarque* (*B*) *de l'Article* GIBLE'E.

(94) Addison Remarques sur le Paradis perdu de Milton, *Trad. de divers endroits du* Spectateur, *& réünies à la tête de la Traduction Françoise de ce* Paradis perdu, par M. du Pré de St. Maur, *Tom. I, pag. lxxxvij.*

(95) Le Du Chat, Remarques sur Rabelais, *Tom. I, pag. 86.*

(96) Menagiana, *Tom. IV, pag. 101, 105.*

(97) *Là-même, pag. 148.*

(98) *Là-même, pag. 162.*

(99) Hypnerotomachia di Polifilo, *folio à verso.*

(100) Nicolo Villani, & Angelico Aprosio, Discorso dell'Academico Aldeano sopra la Poësia Giocosa de'Greci, e de' Latini, *pag.* 85. *d'ediz. di Venezia, presso Pinelli*, 1614, *in* 4. Annotatore sopra il Zorzi, *ubi infra, pag.* 476. *Voiez aussi sur cela, & sur ce qui suit*, Angelico Aprosio, Biblioteca Aprosiana, *pag.* 619 ; & Visiera alzata, *pag.* 49. Cinelli Bibliot. Volante, *Scanzia I, pag.* 11.

cellens desseins d'Architecture, de Sculpture, de Peinture, &c., dont les amateurs de ces beaux Arts font un très grand cas (*K*).

(*b*) *Remarque* (*A*), *Citation* (1, 2, 3, 4. & 5).

C'est quelque chose d'assez étonnant, que les Confrères de l'Auteur n'indiquent tous cet Ouvrage que sous l'idée vague & indéterminée rapportée ci-dessus (*b*), & paroissent n'avoir pas même soupçonné, qu'il s'agissoit-là d'une composition si connuë, si fameuse, & par conséquent si propre à illustrer leur Confrère & leurs Bibliographies.

On

tin, qui s'est acquis une grande réputation parmi ses compatriotes, en tournant ainsi en ridicule le stile barbare & pédantesque de divers Ecrivains de son tems, & en s'introduisant lui-même sur la scéne sous le nom d'un pédant auquel il fait dire quantité d'aussi belles choses que celle-ci :

> Heus! pueri, *exclamava voce enfatica*,
> *Patefaciens la Toga, e infin l'Internla.*
> *Poscia irato gridava*, Ubi est la Ferula,
> Quâ corrigo gli error della Grammatica?

Michel Angelo Zorzi, un de ceux de qui j'ai tiré tout cela (101), poussé sans doute sa Critique trop loin, lors qu'il dit que c'étoit-là le stile de la plûpart des Ecrivains du XV. siécle; *E tale fu veramente lo stilo d'una gran parte de gli Scrittori del secolo XV.* (102): mais, on ne sauroit qu'être de son avis, lorsqu'il reconnoit que le *Songe de Poliphile* est écrit d'une maniére tout-à-fait pédantesque (103). Qu'on en juge seulement par ces Epithétes ridicules & impertinentes, *Chrysocoma*, *Ifotrichechrysia*, *Myropolia*, *Ifochrysia*, *Divigena*, *Miarchiatrix*, *Glenea*, *Dioclea*, *Calliphocoma*, *Xantothricha*, *Eutrapelela*, *Sospitatrix*, *Prophilea*, *Cosmodea*, *Vrotiothia*, *Pirrotricha*, *Polizela*, *Abrodiæta*, *Acrocoma*, *Callitricha*, *Philareta*, *Eupaltria*, *animæ suæ dulcis Janista*, & autres gentillesses semblables, dont il ne cesse de surcharger & accabler sa Maîtresse, qui auroit dû en être horriblement dégoutée, si elle n'avoit été tout aussi pédante que lui.

(101) Michel Angelo Zorzi, Notizie Istoriche e Letterarie, intorno a Fidenzio Glottochrysio, pag. 8. & seq. del Tomo II. de Supplem. al Giornale de' Letterati d'Italia.

(102) *Ibid.* pag. 164.

(103) *Ibid.* pag. 450.

A l'idée de Songe & au stile près, je ne connois rien de si ressemblant à cet Ouvrage, que le *Criticon* de Baltazar Gracian, Jésuite Espagnol; Ouvrage, tout parsemé de jeux de mots fort fades & de plaisanteries fort insipides, & tout plein d'un bout à l'autre de pensées si fausses & même si ridicules, qu'on est souvent tout étonné de les trouver accompagnées de si bonnes, & quelquefois même de si excellentes choses. C'est une Allégorie singuliére & bizarre, & tout aussi mal soutenuë que mal imaginée. Effectivement, outre qu'elle est toute remplie d'images & de figures, non seulement peu naturelles, mais même absolument fausses, & quelquesfois si extraordinaires, qu'on ne sauroit, ni en deviner le but, ni en concevoir le rapport : outre cela, dis-je, on est presque toujours sûr d'y trouver enfin le figuré confondu avec le propre, & le réel avec l'allégorique; puisque, sans aucun égard pour le vraisemblable, l'ame de toutes les fictions, on y emploïe perpétuellement la vérité tout aussi bien que l'invention, & même l'Histoire tout aussi bien que la Fable. En sorte que son Traducteur même n'a pu se dispenser de reconnoître, que *cet Ecrivain s'est servi d'une méthode dont il le croit l'Inventeur*; que *comme il excelloit en imagination, il a suivi son talent*, & s'y est même abandonné sans aucune mesure; qu'*il s'est uniquement attaché à persuader ses Lecteurs par des figures & par des emblémes*; & que, par conséquent, *il ne faut point chercher dans cette composition le triage des idées, la liaison du principe avec la conséquence*, en un mot, *l'élévation, la justice, & la force du raisonnement* (104). Le dessein ne laisse pourtant pas d'en être fort bon; puisque son Auteur *n'a eu en vuë, que d'y éclairer l'Homme sur le plus essenciel de ses intérêts, c'est-à-dire, son vrai bonheur ...., en démêlant le bien & le mal, le fort & le foible, & le réel & l'apparent, des choses les plus recherchées dans la vie* (105). Mais, malheureusement, jamais si beau plan ne fut si mal éxécuté : car, s'il est vrai, qu'on y ait fait entrer les plus beaux préceptes de la sagesse & de la bonne conduite, il n'est pas moins vrai, qu'ils y sont comme étouffez sous un tas de choses, non seulement peu convenables, mais encore tout-à-fait vaines & inutiles; & même, que la plûpart de ces leçons sont ordinairement accompagnées, & quelquefois même contre-carrées & détruites, par des traits de Satire très vifs & très perçans, & d'autant plus propres à faire impression, que l'Auteur y réüssit incomparablement mieux qu'ailleurs. En effet, ce qu'il y a de meilleur & de mieux traité dans cette Allégorie, tient beaucoup moins du Moral que du Satirique; & encore est-il-dit assez souvent d'une maniére si peu convenable à un Ouvrage de ce caractère, qu'il paroit sortir de la bouche d'un Arlequin ou d'un Scaramouche, plûtôt que de celle d'un Auteur grave & sérieux. D'ailleurs, il est quelquefois si puérile (106), & il est si souvent *monté sur des échasses*, comme le remarque très judicieusement le Père Bouhours, son Confrère, qu'il n'est point étonnant que ce même Auteur l'ait traité d'Ecrivain *incompréhensible*, *qui ne sait le plus souvent lui-même ce qu'il veut dire*, & dont *quelques Ouvrages semblent n'être faits que pour n'être point entendus* (107). Avec tout cela, cet Espagnol n'a pas laissé d'avoir assez bonne opinion de soi, pour traitter du haut en bas toutes les autres nations; procédé toujours très malhonnête, mais infiniment moins excusable dans un Traité de Morale, que dans aucun autre : &, si les Livres Espagnols étoient aussi généralement connus que les Livres François, les Allemans auroient sans doute été fort choqués des injures grossiéres qu'il leur dit; & ils auroient été incomparablement mieux fondez à y opposer des *Vindiciæ Nominis Germanici*, qu'aux problêmes desobligeans du Père Bouhours & de Mr. Baillet, contre lesquels ils ont si souvent rénouvellé leurs justes plaintes.

(104) *Préface du Traducteur de l'Homme detrompé ou du Criticon de Baltazar Gracian*, pag. * 12.

(105) *Là-même.*

(106) *Témoin ce trait surprenant d'un autre de ses Ouvrages : Le* Royal nom du Prince d'Espagne est un Oracle; *bALtAsAr rE*; étant composé des quatre Voyelles par lesquelles commence le nom des IV. parties du Monde, en présage de ce que sa puissance & sa gloire doivent les remplir. *C'est au commencement de son* El Politico Don Fernando el Catolico, *qu'il s'exprime si peu naturellement & si peu sensément. Malheureusement pour une si belle imagination, le jeune Prince ne vécut point, & sa Prédiction s'exhala en fumée.*

(*K*) *Il est tout rempli de morceaux d'Architecture ......, dont les Connoisseurs font un très grand cas.*] On verra particuliérement dans les passages, que je vais citer, quels sont ces Monumens. On y remarquera de plus, qu'il étoit très bon Architecte; & que, quelque peu judicieux que soit un Auteur, il ne laisse pas souvent d'en imposer à beaucoup de Savans. *Colonna .... traicte si naifvement de l'Architecture ou Art de bien bastir, qu'il n'est guéres possible du mieux*, dit un Auteur fort entendu en cet Art, & qui s'y est rendu recommandable en traduisant en François les Livres que Vitruve, Sebastiano Serlio, & Leone Battista Alberti, nous en ont laissés (108). Béroalde de Verville est le seul, que je sache, que la vuë de ces beaux morceaux ait fatigué. *Son but principal (après le sens qu'il cache)*, dit-il, *est l'Architecture, où il se monstre trop grand Maistre .... Il séme partout de belles pierres d'Architecture, toutes rapportées aux mesures antiques; en quoy il est importunément idolatre de l'antiquité* (109). Mais, cet Homme-là, tout rempli de ses fantaisies hermétiques, auroit souhaité ne rencontrer autre chose dans tous les Livres. Le Père Aléxandre Fichet, Ecrivain plus judicieux & meilleur Connoisseur, a placé *Poliphile* au rang des plus excellens Architectes, dans le III. Livre de sa *Methodus & Bibliotheca Scientiarum*, pag. 87. Mrs. le Du Chat & de la Monnoïe s'expliquent plus précisément tant sur les morceaux d'Architecture, que l'Auteur a placés dans son Ouvrage, que sur le cas qu'on en doit faire. *Les Episodes dont l'Auteur a voulu embellir son Ouvrage*, dit le prémier, *regardent uniquement l'Architecture ancienne ....; & il y a aussi inséré quelques Inscriptions Hieroglyphiques, Hébraïques, Grecques, Arabes, & Latines; mais,*

... peu

(107) Bouhours, Entretiens d'Ariste & d'Eugene, *pag.* 91, & 203. *Le prétendu* Vigneul-Marville, *après avoir rapporté fort au long le jugement du P. Bouhours, qu'on fera bien de lire, tant dans ses* Entretiens d'Ariste & d'Eugene, & *dans sa* Maniere de bien penser, *que dans les* Melanges d'Histoire & de Littérature de cet Auteur, *le blame fort, Tom. III, pag.* 133 — 141. *de trop de sévérité envers* B. Gracian : *& ce qu'il y a de bien singulier dans sa Censure, c'est que, ne se souvenant plus de son Personnage de Défenseur & d'Apologiste, il donne des preuves du* Phoebus, du Galimatias, & de l'Incompréhensible, *de* Gracian, *beaucoup plus fortes que celles qu'en avoit données le Père* Bouhours.

(108) Jean Martin, *Sécrétaire du Card. de Lenoncourt. Voiez la* Bibliothéque de la Croix du Maine, *pag.* 243. Ædificia, Templa, Palatia, Thermæ, Theatra, Arcus, Columnæ, Obelisci, &c.: *Omnia hæc, quadam vero omni perfectius Arte*, in Hypnerotomachia Poliphili, *remarque* Gesner, Pandectar. *Libr. XIII, foliis* 168, 169.

(109) Béroalde de Verville, *dans la Préface de son Edition, folio* * iiij. *verso* & **.

On a parlé fort incertainement de l'époque de la vie & de la mort de Colonne, fixée depuis 1420. jusq'en 1556. (*c*); & ce n'est que dans ces derniers tems qu'on a découvert enfin, qu'il est mort à Venise, dans le Couvent de St. Jean & St. Paul de son Ordre, le 17. jour du mois de Mai de l'année 1520 (*d*); fort âgé sans doute, puisque, dès 1467, il avoit déjà fait & parachevé un Ouvrage qui suppose nécessairement un âge au dessus de la jeunesse, beaucoup de recherches, & de longues & fréquentes études.

(*c*) Vossius de Hist. Latinis, *pag.* 803. *la place mal sous* 1420. J. Hallevordius, Biblioth. Curiosa, *pag.* 344, *vers* 1430, *& est copié par* Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 263, 390. *Il vivoit encore non seulement en* 1467, *voiez l'inscription rapportée ci-dessous Remarque* (*E*), *mais même en* 1512, *comme on va voir.* S. Alberti *est celui qui le met le plus mal en* 1556.

(*d*) Necrologio de Dominicani di SS. Giovanni e Paulo di Venetia, *cité dans le* Giornale de Letterati d'Italia, *Tom.* XXXV, *pag.* 302.

. . . *peu heureusement imitées de l'antique* (110). ,, Comme son fort étoit l'Architecture, " dit le second, ,, il mêla dans son Ouvrage force descriptions de Temples, de Palais, de Théatres, d'Obélisques, de Mausolées; ne faisant jamais grace du moindre terme de l'Art à ses Lecteurs. Il y décrit aussi des triomphes, des sacrifices, des danses; renfermant par-ci par-là sous des images Romanesques, certains Principes de Physique, de Morale, & même de Théologie. Le Chapitre XIX. du I. Livre contient plusieurs Inscriptions & Epitaphes Latines purement de l'invention de l'Auteur, lesquelles Pierre Apien, Barthelemi Amantius, Jérome Magius, & beaucoup d'autres, ont prises néanmoins pour anciennes (111)." Avant ces Messieurs, Janus Gruterus avoit déjà dit la même chose de ces Inscriptions; & même, de peur qu'on ne s'y trompât encore à l'avenir, il avoit inséré toutes les Inscriptions du *Songe de Poliphile* dans son Recueil d'Inscriptions supposées. *In eo interseruit Auctor*, dit-il, *pro argumento Fabulæ nescio quas Inscriptiones . . . . Earum aliquas cum varii varie jam pridem scriptis suis intermiscuerint, citarintque pro veris, libuit hic omnes dare in unum, ne quis deinde fallatur* (112). Mais, pour en revenir au bon goût de Poliphile ou de Francesco Colonna touchant l'Architecture, & à la grande connoissance qu'il avoit de ce bel art, rien n'est plus propre à nous en bien persuader & convaincre, que le magnifique éloge qu'en a fait un très habile Homme en cette matiére. ,, Quand le *Songe de Poliphile* a paru, " dit-il (113), ,, il pouvoit élever l'esprit des Architectes de ce tems-là, & les engager à perfectionner l'art & la science qu'ils professoient. Car, quelque idée avantageuse que Vitruve ait donnée de l'Architecture ancienne, Poliphile semble encore la représenter avec plus de majesté & de grandeur. Il la fait envisager comme la seule science, qui régit tous les Arts, & qui embrasse elle-même les notions les plus sublimes: & il rapporte à cette science, non seulement l'ordonnance & la construction de toutes sortes d'édifices, mais encore l'intelligence parfaite de ce qui doit décorer & accompagner ces grands Ouvrages. Si Vitruve a écrit fort au long les régles des anciens sur l'Architecture; s'il a montré la diversité de leurs bâtimens; s'il en a développé toute la méchanique; & s'il a exposé dans un très beau jour ce qui fait comme la matiére & le corps de l'Art dont il parle: on peut ajoûter, que Poliphile en a fait revivre tout l'esprit. Quelles sortes d'édifices n'a-t-il point décrits? . . . . . . Combien de nobles idées ne conçoit-on pas de l'Architecture sur ce qu'il en dit?" . . . En effet, ,, il n'y a rien dans le *Songe de Poliphile* à l'égard de l'Architecture, dont on n'ait trouvé des exemples considérables parmi les Ouvrages de l'antiquité, ou dans les descriptions qui en sont restées . . . . Et pour ce qui concerne la différence du goût de l'Architecture Gothique, & de celui de l'Architecture des anciens, on ne sauroit en mieux juger que par les réfléxions savantes de Poliphile sur chacun des édifices qu'il a décrits. Animé d'une juste indignation contre l'ignorance grossiére de la plûpart des Architectes de son siècle, il s'efforce de leur ouvrir les yeux, & d'éclairer leur esprit par les lumiéres de cette intelligence sage, que ceux qui veulent faire profession de la bonne Architecture doivent principalement tâcher d'acquerir. Il fait voir, que les véritables régles de cet Art ne permettent jamais d'y rien produire, non seulement dont on ne puisse rendre raison, mais qui ne porte encore avec soi tous les caractères sensibles de la raison." Ce que l'Auteur ajoûte, touchant la beauté des divers édifices décrits par Poliphile, ne lui est ni moins avantageux, ni moins honorable; & l'on ne fera pas mal de le voir dans le Livre même.

Tous ces beaux monumens sont gravez en bois; & l'on prétend que les desseins, sur lesquels ont été faites ces gravures, sont de Raphaël d'Urbin (114). En ce cas, il les auroit faits bien jeune; car, il n'avoit guéres que quinze ans, lors que la prémiére édition de l'*Hypnerotomachie* parût, & il a fallu sans doute quelque tems, pour les copier & les graver. Quelques Personnes m'ont voulu persuader, que les figures de la seconde édition sont plus belles, & que ce sont celles-là qui sont de Raphaël; mais, il est certain que ces gens-là se trompent, puisque ce sont absolument les mêmes planches. D'autres disent, que Raphaël n'a travaillé que pour les planches emploïées dans la Traduction Françoise; mais, c'est ce qui ne paroit nullement vraisemblable. D'autres, enfin, attribuent ces desseins & ces gravures, au moins celles de l'édition de Béroalde de Verville, au petit Bernard (115). Mais, on sait qu'il ne faisoit guéres, que de très petites piéces, ordinairement fort chargées de figures, mais pourtant très nettes & très distinctes. Quoi qu'il en soit, il est certain que ces figures sont très estimées des Connoisseurs, & qu'elles ne sont guéres moins belles dans la Traduction que dans l'Original même.

(110) Remarq. sur Rabelais, *Tom. I*, *pag.* 55. *Voiez aussi ci-dessus la Citation* (91).

(111) Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 262, 263.

(112) Jani Gruteri, Corpus Inscriptionum, *Tom. II*, *pag.* *xxij*. Inscriptionum Spuriarum & Supposititiarum, *édit. Amst.* 1707. *Voiez aussi, ci-dessus Citation* (88), *le jugement qu'en a porté Dom.* Antonio Augustino.

(113) Felibien des Avaux, Dissertation touchant l'Architecture Antique & l'Architecture Gothique, *à la fin des* Plans & Descriptions des deux plus belles Maisons de Campagne de Pline le Consul, *pages* 108. *& suivantes.*

(114) *Avec de très belles figures, gravées sur les Desseins de Rafael.* Catalogus luculentiss. Bibliothecæ Hagæ-Comitum distractæ 9. April. 1714. *pag.* 39, *num.* 477. Bibliotheca Uilenbroekiana, *Part. I*, *pag.* 289; *&* Altera Bibliotheca Uilenbroekiana, *pag.* 176 *&* 177.

(115) *Avec des figures du petit Bernard.* Catalogus Adr. Moetjens, anni 1712, *pag.* 360. *Je remarquerai par occasion, que cet excellent Artiste, si estimé des connoisseurs, tant pour ses* figures de la Bible, *que pour ses autres sujets, se nommoit* BERNARD SALOMON, estoit Peintre, & très excellent Tailleur d'Histoires. *C'est ainsi que s'exprime* Antoine du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 119, *où il regrette fort un* Livre de Perspective *de sa façon, que ses Héritiers ont laissé périr. Je crois qu'il étoit Limosin.*

COMTE DE PERMISSION (LE), Personnage qu'on prétend avoir paru à la Cour de France au commencement du XVII. siècle, & qu'on croit avoir été une espéce d'Administrateur de la Librairie, ou d'Examinateur des Ouvrages à publier, sous l'autorité du Chancellier (*A*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a sous ce nom un petit

(*A*) *Personnage . . . . . chargé d'examiner les Ouvrages à publier sous l'autorité du Chancellier.*] D'Aubigné dans sa Confession Catholique de Sancy, & le Commentateur de cette ingénieuse Satire, ont parlé de ce Personnage. *Je suis d'avis*, dit d'Aubigné (1), *qu'on choisisse quelque stile bien fleuri, comme celui du* COMTE DE PERMISSION, *que nous lui fassions faire un Livre, duquel le titre soit*, Les Martyrs à la Romaine, *&c.*: & voici le Commentaire de Mr. le Du Chat sur ces Paroles. ,, Il est ici parlé du *Comte de Permission* sur le pied d'un Homme qu'on vouloit obliger de se mêler d'écrire, pour avoir lieu de se moquer de lui: ainsi, comme il y eut autrefois à la Cour de France des gens assez ignorans pour appeller *Terre de Permission*, voulans dire *Promission*, une Terre dont ils vouloient vanter le terroir gras & fertile (2); je ne sai si ce nom de *Comte de Permission* n'auroit pas été donné depuis à quelque Courtisan qui conservoit encore la vicieuse habitude de parler ainsi. Ce qui est certain, c'est qu'il y eut à la Cour de Henri IV, depuis 1601 jusqu'en 1605, un Homme de ce nom-là, qui n'y avoit pas fait for-

(1) Confession de Sanci, *Livr. II*, *Chap. VIII*, *pag.* 414.

(2) Henri Estienne, *en son* Dialogue II. du nouveau Langage François Italianizé, *pag.* 411. *de l'Edition d'Anvers, en* 1579.

petit Livre extrémement rare & connu de très peu de personnes, dont les curieux, & surtout les partisans de la Pierre Philosophale, font beaucoup de cas. L'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle est peut-être le seul qui en ait parlé; &, comme ce qu'il en a dit est curieux & digne d'être lû, je le rapporterai ci-dessous (*B*).

„ fortune, & qui dépendoit de quelque Ministre, „ comme pouvoit être Mr. de Sillery, Garde des „ Sceaux (3), chez lequel il avoit la commission „ de revoir les Ouvrages pour lesquels on deman- „ doit privilége. Mr. de Sillery, qui fut depuis „ Chancellier de France, & le Baron des Alis- „ mes, avoient travaillé en 1600. à traitter de la „ paix entre le Roi & le Duc de Savoye; & ce „ Baron, accusé par le Duc son Maistre d'avoir „ mal soustenu ses intérêts, n'ôsoit retourner en „ son païs (4): il avoit donc pris le parti de rester „ en France, & il avoit fait imprimer une Lettre, „ intitulée *Adieu & Lettre escrite à Monseigneur le* „ *Duc de Savoye, par le Sieur des Alysmes, qui* „ *se retire du service de S. A.* Ainsi, c'étoit au „ Comte de Permission de revoir cette Lettre a- „ vant qu'il fût permis de la débiter; mais, com- „ me il s'en étoit apparemment deffendu, sur ce „ qu'il s'agissoit du Baron des Alismes, qui au- „ roit pû trouver mauvais qu'un autre que lui-même „ eut retouché son Ouvrage; de là vient qu'au dos „ du dernier feuillet d'un imprimé que j'ai de cette „ Lettre, qui est dattée de S. Genis le 21. de May „ 1601, on lit ces mots écrits de la propre main du „ Baron des Alismes à la Personne, près de qui se „ tenoit le Comte de Permission: *Monsieur, le* „ *Comte de Permission m'a dit de vostre part que* „ *je corrégisse les fautes qui sont en la Lettre; &* „ *il n'y en a point qu'une que j'ay corrigée, qui* „ *vous monstrera la place, en trois Lettres que je* „ *vous envoye. Ce sont des Secrets, que je garde-* „ *rai à part moi: en parlant à vous, je vous en* „ *communiquerai. Vostre bon amy* RENÉ DE „ LUSINGE DES ALISMES. J'ai dit ci- „ dessus que le Comte de Permission ne s'estoit „ point fait riche au métier qu'il faisoit: je me „ suis fondé sur ce que dans *le Lunatique à Mai-* „ *stre Guillaume*, qui est une petite Satire imprimée „ en 1605, ce Lunatique dit à Maistre Guillaume, „ qu'il ne veut pas comme lui se mettre aux gages „ du Roi Henri IV, qui n'a déjà que trop de fous „ à nourrir, & qu'il craindroit que ce Prince *ne* „ *l'assignât sur l'escarcelle du Comte de Permis-* „ *sion* (5)." Ces derniers mots ne désigneroient-ils pas tout aussi bien quelque petit Thrésorier ou Commis de quelque Bureau de Finance, que les précédens, un Examinateur d'Ouvrages? Quoi qu'il en soit, si cet Homme étoit effectivement chargé d'en revoir quelques uns, & d'en permettre le débit; c'étoit apparemment plûtôt sous quelque Magistrat subalterne, comme on sait que cela se pratique aujourd'hui pour les petits Ouvrages, qui n'ont besoin que d'une simple *Permission*, que sous le Chancellier qui peut seul accorder les *Priviléges*: &, en ce cas, son nom pourroit peut-être aussi bien venir de la coutume, qu'ont ceux qui accordent ces *Permissions*, de mettre au commencement ou à la fin de ces Ouvrages, *permis d'imprimer*, que de la mauvaise prononciation dont il est parlé ci-dessus (6). Cette conjecture ne seroit guéres moins vraisemblable que la précédente; mais, à dire le vrai, je crois qu'il n'y a pas grand fonds à faire ni sur l'une, ni sur l'autre, & qu'il vaut mieux avouër de bonne-foi que nous ne connoissons pas assez bien le Personnage en question.

(3) De Thou, *Tom. V, Libr. CXXXIV, pag.* 1190. *E.*

(4) *Là-même, Tom. V, Libr. CXXV, pag.* 947. *B.*

(5) Le Lunatique à Mr. Guillaume, *imprimé en* 1605, *pag.* 4.

(6) *Voiez Citation* (2).

(*B*) *Ce que l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle a dit du* Comte de Permission, *est curieux, ... je le rapporterai ci-dessous.*] Mr. Bayle ne connoissoit point cet Ouvrage: il n'en connoissoit que le titre; encore ne le connoissoit-il que fort imparfaitement. *Dans le cours des recherches que je fais*, dit-il dans une de ses Lettres (7), *j'espère de rencontrer quelque chose sur* . . . . . le Comte de Permission & de bon Cœur. Ce passage a donné lieu à l'Auteur des Remarques sur les *Lettres* de nous apprendre les particularitez suivantes: „ Le *Comte de Permission* est un pe- „ tit Livre très rare, & de très peu de mérite, „ composé par quelque cervelle étrangement dé- „ rangée, qui s'est donné le nom de BERNARD „ DE BLUET D'ARBERON, *Comte de Per-* „ *mission, Chevalier des XIII. Cantons des Suisses.* „ C'est une espéce de Catalogue de Livres feints „ & imaginaires, qui contient quarante-deux feu- „ illets, sur chacun desquels il y a, 1°. une fi- „ gure représentant tantôt un portrait, tantôt quel- „ que autre chose; 2. un titre de Livre; 3. une „ dédicace à quelque Personne de qualité ou de „ distinction; 4. le nombre des feuilles du Livre „ dont ce feuillet raporte le titre, le nombre des „ éxemplaires qui en ont été imprimez, & le nom- „ bre de ceux qui en restent; & 5°. enfin, au bas „ de tout cela, une figure en forme de Cul-de- „ Lampe, par où finit chaque feuillet. Ces figu- „ gures ont apparemment, selon l'imagination de „ l'Auteur, quelque rapport au Livre dont il don- „ ne le titre. En voici un, pour servir d'éxem- „ ple. *Le vingt-cinquiéme Livre des Sentences &* „ *présages, composé par* BERNARD DE BLUET „ D'ARBERON, *Comte de Permission, & a* „ *esté imprimé à Paris, par son commandement,* „ *le trentiéme jour de May mil six cent deux, &* „ *a esté dédié à haut & puissant Seigneur Henry,* „ *Duc du Meyne, Accroissement de la Ste. Foy &* „ *Réligion Catholique, Roy de Fermeté: lequel Li-* „ *vre contient six feuilles, & en a esté imprimé* „ *deux mille; ils ont tous esté donnez, & il n'y* „ *en a plus que deux de reste.* Ce titre est pré- „ cédé d'une figure du cœur de Jesus Christ & de „ deux autres instruments de la Passion, avec ces „ mots, *la Passion de Jesus Christ*; & suivi d'u- „ ne autre figure représentant un Buste d'Homme, „ & un de Femme. A la tête de ce bel Ouvrage, „ & avant le prémier des quarante-deux feuillets „ qui le composent, il y a une espéce de *Préface*, „ dans laquelle l'Auteur dit, qu'il a *despensé deux* „ *mille escus à ces dits Livres*, & que c'est *sans* „ *qu'il sache lire ni escrire, ni qu'il ait jamais es-* „ *tudié*, qu'il les a composez. Les Chymistes, „ qui prétendent trouver par-tout leur Pierre Phi- „ losophale, & qui vont bonnement la chercher „ jusque dans *Amadis*, dans *Perceforêt*, & dans „ le *Roman de la Rose*, regardent le *Comte de* „ *Permission* comme un Ouvrage de Philosophie „ Hermétique, où l'on a enveloppé sous diverses „ figures emblématiques, l'art de transmuer les Mé- „ taux: & c'est ce qui fait que les curieux le re- „ cherchent encore avec quelque soin. Pour moi, „ qui n'ai point de raison d'en porter un semblable „ jugement, j'aime mieux le regarder comme une „ Satire assez froide de diverses Personnes de la „ Cour & du tems de Henri IV; & c'est sous cet- „ te idée que je me souviens d'en avoir fait ainsi „ dresser le titre, à la page 178. du *Catalogue de* „ *la Bibliothéque de Mr. C***.* [CLOCHE], „ qui fut venduë publiquement à Paris en Août „ 1708: *Le Comte de Permission, ou XLII. Por-* „ *traits Satiriques & Allégoriques, de différentes* „ *personnes de la Cour & du tems de Henri IV,* „ *en forme de titres de Livres, avec figures, en* „ 1603, *in* 12°. Ce qu'il y de certain, c'est qu'il „ y a beaucoup de railleries contre le Maréchal de „ Biron; contre le Duc de Savoye d'alors; con- „ tre Zamêt, qu'on y appelle en divers endroits „ *Seigneur d'un Million d'or* (8); contre le Duc „ de Mayenne, comme on l'a pû voir par le titre „ que je viens de rapporter, & qui est certaine- „ ment satirique; &, enfin, contre une infinité „ d'autres personnes de ce tems-là (9). La rai- „ son, que j'ai de fixer le tems de l'impression de „ cet Ouvrage à l'année 1603, est qu'on y voit „ un portrait du Prince de Condé, âgé de neuf „ ans en 1597, selon l'Inscription qui y est gra- „ vée; & âgé de quinze ans lors de la Publication „ de l'Ouvrage, selon le Discours imprimé qui est „ au bas de ce Portrait."

Je me contenterai d'ajoûter à ce passage curieux trois petites particularitez. La I. est, que parmi ces figures il s'en trouve quelquefois de fort sales, comme, par exemple, celle d'une Femme nuë, toute environnée de Priapes ailez. La II. est, qu'on trouve encore deux petits volumes, qui concernent ce personnage. L'un est intitulé *Oraisons qui ont été données à Bernard de Bluet d'Arbere, Comte de Permission*; & l'autre, *l'Intitulation & Recueil de toutes les Oeuvres de Bernard d'Ar-*

(7) *La* CXXXVII, *pag.* 514. *& suivant. du Recueil de ses Lettres.*

(8) *C'est une raillerie de la sotte vanité qu'il avoit de se dire,* Seigneur de 1700000. écus. *Voiez* Mézerai, *sous* 1599.

(9) *On voioit aussi courir alors deux Manuscrits à peu près de même caractère, mais néanmoins plus ingénieux: l'un, intitulé* la Bibliothéque de Madame de Montpensier; *& l'autre,* Inventaire de LXX. Livres trouvez en la Bibliothéque de Maistre Guillaume, *ou bien* Catalogus Librorum qui reperti sunt in Bibliotheca Magistri Guilelmi Morionis Regii post ejus obitum, quibus falso & facete perstringuntur mores & vitia Primatum & Nobilium Galliæ. *Depuis, ils ont été imprimez tous deux: le prémier, dans les* Memoires pour servir à l'Hist. de France, par P. de l'Etoile, *Tom. I, pag.* 234—240; *&, avec des Remarques, dans la nouvelle édition de la* Description de l'Isle des Hermaphrodites, *pag.* 291. *& suivantes: le second, suivi des* XXIX. Commandements de Maitre Guillaume, *& de sa* Réponse au Soldat François, *accompagnés les uns & les autres de Remarques, dans la nouvelle édition des* Avantures du Baron de Fœneste, *pag.* 127. *& suivantes.*

d'Arberes, Comte de Permission; & ce dernier n'est peut-être autre chose, que le Recueil dont il est parlé ci-dessus, & où il n'y aura apparemment rien de plus que ce titre. Quoi qu'il en soit, le prémier est un in octavo, qui se trouvoit parmi les Recueils de la Bibliothéque de feu Mr. Baluze; & le second est un in douze, qui se trouvoit dans celle de feu Mr. Boissier, Maitre des Comptes (10). C'est tout ce que j'en puis dire. La III. est, que l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle a fort bien conjecturé, lors qu'il a dit, que le *Comte de Permission* avoit été *composé par quelque cervelle étrangement dérangée.* En effet, son Auteur étoit un fou qui couroit les ruës, comme on le reconnoit en propres termes, dans le passage curieux, que je vais citer, qui n'a été publié que depuis quelques mois, & qui servira de supplément & de confirmation à tout ce que je viens de rapporter. „ En ce mois [d'Août „ 1603.] couroit à Paris un nouveau Livre d'un „ Fol courant les ruës, qui se faisoit nommer *le* „ *Comte de Permission*, lequel ne sçavoit ni lire, „ ni escrire, comme aussi il en donne Avis à cha- „ que feuillet de son Livre: & ce qu'il faisoit & „ escrivoit estoit, à ce qu'il disoit, par Inspira- „ tion du St. Esprit, c'est-à-dire, de l'esprit „ de folie, qui le possédoit, comme il apparoit „ par ses discours, où il n'y a ni rime, ni rai- „ son, non plus qu'en ses visions . . . . . Il „ a mis, dans ce beau Livre, la Roine, tous les „ Princes & les Princesses, Dames & Damoisel- „ les, dont il a pu avoir connoissance, tant es- „ trangers qu'autres, avec des étymologies & in- „ terprétations de leurs noms fort plaisantes & à „ propos, selon le Proverbe commun, qui dit, „ que les Fols rencontrent souvent mieux & plus „ à propos que les Sages. Ce beau Livre, im- „ primé à Paris, à ses dépens, & avec permis- „ sion de Mr. le Chancellier, est bien digne du „ siècle de folie tel qu'est le nôtre. Le Mestier „ de ce Fol estoit d'estre Charron, & montoit en „ Savoye l'Artillerie du Duc, où on disoit qu'il „ se connoissoit fort bien (11)." La folie de cet Homme a été remarquée de même par Garnier, l'un des Commentateurs de Ronsard, sur ces Vers de ce Poëte:

Long-temps devant que les Guerres Civiles
Brouillassent France, on veid parmi nos Villes
Errer soudain des Hommes inconnus,
Barbus, crineux, crasseux, & demi-nuds;
Qui, transportez de noire frénésie,
A tous venans contoient leur fantaisie,
En plein Marché, ou dans un Carrefour,
Dès le matin jusqu'à la fin du jour;
Hurlans, crians, tirans de place en place
A leurs talons Enfans & populace (12).

„ En ce Discours," dit Garnier, „ Ronsard par- „ le de certains Fous courans les ruës devant les „ Guerres Civiles, qui pouvoit estre au Regne „ de Henry II., tels que nous avons eu de nostre „ tems le *Prince Manson*, le *Comte de Per-* „ *mission*, & *Maistre Pierre du Four l'Eves-* „ *que*."

On s'est toujours plû, & sur-tout dans les tems de dissensions & de troubles, à publier des écrits satiriques & séditieux sous de semblables noms, témoin l'*Inventaire de la Bibliothéque de Maître Guillaume*, dont il est parlé ci-dessus citation (9): &, sans en aller chercher des éxemples ailleurs que dans le passage même que je viens de citer, voici deux écrits de cette espéce, publiés sous le nom du dernier des fous qui y sont nommez. *Mémoires à ceux qui vont aux Estats, par* MAISTRE PIERRE DU FOUR l'EVESQUE, imprimez *à Paris, en* 1588, *in* 8°, (13): & *Advertissement & prémieres Escriptures du procès, pour Messieurs les Députez du Royaume de France aux prétendus Estats qui se devoient tenir en la Ville de Blois, Demandeurs d'une Part, le Peuple & les Héritiers des deffunts Duc & Cardinal de Guise, aussi Demandeurs & joints d'une Part; contre Henry de Valois, troisiéme de ce nom, jadis Roi de France & de Pologne, autrement dit* Thessalonien (14), *au nom & en la qualité qu'il procéde, Deffendeur d'autre Part. Avec l'Approbation des Docteurs:* imprimé *& se vend à Paris, chez Denis Binet,* 1589, *avec permission*, 16. *pages in* 8, (15). Je sais bien, que Mr. Bourdelot, Bayle, & le Duchat, ont regardé ce dernier écrit comme une Piéce autentique, faisant réellement partie du Procès instruit au Parlement de Paris contre Henri III. à la sollicitation de la Ligue: mais, je sais bien aussi, qu'étant dressée *selon l'exploit & libelle de* MAISTRE PIERRE DU FOUR l'EVESQUE (16), fou courant les rües, selon Garnier; &, *par l'Absence de l'Avocat*, étant *signée* CHICOT (17), autre fou, de notoriété publique, & selon tous les Ecrivains du tems (18); cette Piéce ne sauroit être qu'un libelle satirique semblable à quantité de ceux qui parurent alors. Et c'est quelque chose de bien étonnant, que de si habiles gens ne s'en soient point apperçu; Mr. le Duchat, surtout, qui rapporte cette Piéce dans toute son étendue, & qui en a beaucoup mieux pû juger que Mr. Bayle, à qui Mr. Bourdelot n'en avoit communiqué que le commencement & la fin. S'ils y avoient fait quelque attention, ils se seroient bien gardez d'en juger ainsi, & de la confondre avec les autres Piéces réellement juridiques & sérieuses, qu'ils rapportent ensuite, & qui sont en effet d'un tout autre caractére & d'un stile bien différent de celle-là: savoir, la *Requeste de la Duchesse de Guise à Messieurs de la Court du Parlement de Paris* (19), rapportée seulement par Mr. le Duchat (20); & trois *Arrets de* cette *Court*, deux du dernier jour de Janvier 1589, signez BOUCHER; & l'autre du lendemain signé DU TILLET, rapportez tant par Mr. le Duchat (21), que par Mr. Bayle (22).

Quelques Ecrivains ont douté de la réalité de cette étrange procédure, & entre autres Cayet, qui remarque que *plusieurs ont tenu que cette* Requeste, *quoi qu'imprimée, n'avoit jamais été présentée, non plus que beaucoup d'autres choses, qui ne furent pour lors imprimées à Paris, que pour entretenir le peuple au Parti de l'Union* (23). Mais, les différentes Piéces, que je viens d'indiquer, en prouvent si incontestablement la certitude, qu'on ne sauroit raisonnablement se dispenser de rejetter ce doute. D'ailleurs, on sait positivement, tant par ces Piéces mêmes, que par les Historiens du tems (24), les noms & les emplois de tous ceux qui furent emploïés dans cette odieuse affaire, & nommément ceux de Pierre Michon, & de Jean Courtin, qui en étoient les Rapporteurs (25). Un Auteur contemporain dit plaisamment de ce dernier, *monté* depuis *à la place de Doien des Conseillers de la Cour*, que, *selon la rigueur du Droit*, une pareille commission *méritoit* bien *de* le *faire monter plus haut* (26): & son Editeur ajoûte presque aussi plaisamment, que si *cette procédure ne fut pas suivie*, ce fut *parce que Jaques Clément y mit fin* (27). Au reste, *la postérité* ne sera pas aussi *étonnée de la foiblesse du Parlement de Paris en cette occasion*, que le suppose Mr. le Duchat (28) Elle saura, sans doute, qu'il ne s'agit ici que de *cette cohue de Parlement*, comme la nomme avec raison J. B. le Grain (29), *substituée* à sa plus saine partie, *qui étoit enfermée à la Bastille avec son Chef*: & Mr. le Duchat s'en ressouvient très bien lui-même un moment après.

A propos de ce même Personnage de *Maitre Pierre du Four l'Evêque*, indiqué simplement sous le nom de *Maitre Pierre* dans l'*Epitre Dédicatoire* de la *Confession de Sanci*, Mr. le Duchat fait un autre petit écart, en nous donnant une assez longue note touchant Pierre du Belloy, Ecrivain d'ailleurs assez connu (30). Mais, il ne s'agit-là, comme deux mots précédens le font assez connoître, que de nôtre *Maitre Pierre du Four l'Evêque*; & c'est quelque chose d'assez étonnant, qu'un Homme aussi versé que Mr. le Duchat dans la connoissance des affaires de ce tems-là ne s'en soit point apperçu.

(10) Biblioth. Baluz. *Tom. II, pag.* 907, *num.* 9349. Catalogus Bibliothec. Guillelmi Boissier, *pag.* 664.

(11) P. de l'Estoile, Journal de Henry IV. *Tom. I, pag.* 359, 360.

(12) Oeuvres de Ronsard, *Tom. II, pag.* 1370. *édition de Paris, chez N. Buon, en* 1623, *in folio.*

(13) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 417.

(14) *Apparemment parce que les Ligueurs le comparoient à l'Empereur Théodose, qui, pour avoir fait faire un grand Massacre à* Thessalonie, *fut excommunié par St Ambroise, comme Henry III. étoit réputé l'être* ipso facto, *pour avoir fait tuer le Cardinal de Guise.*

(15) Bayle, Dict. Hist. & Critique, *I. Article* GUISE (Henry) *Remarq.* (*I*). Le Duchat, Remarques sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II, pag.* 291. *& suiv.*

(16) *Ce sont les térmes mêmes de cette Piéce, pages* 295, & 299, *de l'édition de Mr. le Duchat.*

(17) *Là-même, pag.* 309.

(18) *Voïez les Remarques de Mrs. du Puy & le Duchat sur le Catholicon d'Espagne, Tom. I, pag.* 28, *& Tom. II, pag.* 99. *& suiv.* Memoires de P. de l'Estoille, *Tom. II, pag.* 72. Aventures du Baron de Fæneste, *pag.* 48, 376.

(19) Requeste présentée à Messieurs de la Court du Parlement de Paris, par Me. la Duchesse de Guyse, pour informer du massacre & assassinat commis en la Personne de feu Monseigneur de Guyse, *imprimée* à Paris, chez Rolin Thierry, en 1589, in 8.

(20) Le Duchat, Remarq. sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II, pag.* 313, *& suiv.*

(21) *Là-même, pag.* 309, 310.

(22) Dict. Hist. & Crit. *I. Article* GUISE (Henry) Remarq. (*I*).

(23) Cayet, Chronol. Novenaire, *Tom. I, folio* 141.

(24) *Voïez entre autres l'*Etoile, Mémoires, *Tom. II, pag.* 259, *& la grande* Histoire de Mezeray, *Tom. III, pag.* 597.

(25) L'Etoile, Mémoires, *Tom. II, pag.* 589.

(26) *Là-même, à la marge.* Thomas Burnet, *Fils de l'Evêque de Salisbury, a dit à peu près de même dans sa Dédicace* à Mylord Bollingbroock *de son* Chevalier de St George réhabilité, dans sa qualite de Jacques III, *page* 45, je souhaite, que vous soyés élévé, aux Yeux de la Nation, aussi haut que vous le meritez.

(27) *Là-même, à la marge.*

(28) Remarques sur le Catholicon d'Espagne, *Tom. II, pag.* 310, 311

(29) Decade de Henry le grand, *pag* 351.

(30) Le Duchat, Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 4, & 16. *Voïez ci-dessous la fin de l'Article* PICATRIX.

(a) *Ville, dont ne font aucune mention les Dictionaires* Geographiques *d'*Ortelius, *de* Baudrand, *de* Mary, *d'*Echard, *d'*Avantes, *d'*Hoffman.

CONRADUS *Leontorius*, c'est-à-dire CONRART *de Léonbergh* en Souabe, & dans le Duché de Wirtemberg (*a*), étoit né en cette Ville en 1460. (*A*). Après ses prémiéres Humanitez, il se fit Moine de l'Ordre de Citeaux, dans l'Abbaïe de Mulbrunn, située dans le Duché de Wirtemberg &c, dès 1490. il s'étoit élevé jusqu'au poste de Sécrétaire du Général de son Ordre (*b*). S'étant fortement appliqué à l'étude (*B*), il se distingua par des écrits de divers caractéres, indiqués par les Bibliothécaires, tant généraux, que particuliers (*C*), qui ne font pourtant aucune mention de quatre de ses plus considérables Ouvrages (*D*). C'est ce que je remarque d'autant plus vo-

(*b*) *Voiez ci-dessous la Citation* (4).

(*A*) *Il étoit né à Léonbergh en Souabe en* 1460.] C'est ce qu'il est facile de conclure de la comparaison & du rapport de deux Ouvrages du célébre Tritheme. Dans l'un, il dit que Conrad de Léonberg, vivoit actuellement en 1494, *Conradus* Leontorius *vulgariter* de Leonberg, *vivit usque hodie anno Domini M. CD. XCIV. indict. XII. apud Cistercium, & cœpto perstat Studio, sub Maximiliano Romanorum Rege clarissimo.* (1): &, dans l'autre, il affirme, qu'il étoit alors âgé de 34. ans (2).

(1) Trithemius de Scriptor. Ecclesiasticis. *Cap. CMXXI, pag.* 231. *edit Fabriciana.*

(2) Trithemius de Scriptoribus Germaniæ, *Cap. CCLXXXI.*

(*B*) *Il s'appliqua fortement à l'Etude.*] C'est ce que témoigne particuliérement le même Tritheme en ces termes adoptez depuis par Gesner, ses Abbréviateurs, & divers autres Ecrivains: *CONRADUS* Leontorius, *vulgariter* de Leonberg, *Natione Teutonicus, Monachus Cœnobii Mulbronensis ordinis Cisterciensium; Vir in divinis scripturis studiosus & eruditus, & in sæcularibus egregie doctus, Philosophus, Orator, & Poëta non abjiciendus, trium (ut fertur) principalium Linguarum peritus, ingenio subtilis, & disertus eloquio* (3). Je les transcris d'autant plus volontiers ici que, de ceux qui les ont copiés, les uns les ont trop abrégés, & les autres les ont altérez.

(3) Trithemius de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Cap. CMXXI, pag.* 231.

(*C*) *Il se distingua par des écrits de divers caractéres, indiqués par les Bibliothécaires, tant généraux, que particuliers.*] Le prémier d'entre eux est Tritheme, qui s'exprime ainsi: „ scripsit metro & „ prosa nonnulla opuscula, quibus nomen suum „ notificavit. De quibus extant

„ *Volumen Epistolarum ad diversos, Libr. I.*
„ *Orationes variæ.*
„ *Carmina multa.*
„ Et *quædam alia* (4). "

(4) *Idem ibidem. On peut voir une de ces* Poësies, *à la fin des* Constitutiones Ord. Cisterciensis, *imprimées à Dijon, en* 1491, *in* 4, *où il se donne le titre de* Sécrétaire de son Général.

Gesner s'est contenté de copier cela; mais, ses Abbréviateurs ajoutent: *scripsit in quædam Opera Baptistæ Mantuani* commentarios, *Parisiis excusos* (5). Possevin, qui le nomme mal *Conradus Scontorius*, s'est contenté de copier Gesner (6). A cet égard, le Bibliothécaire de l'Ordre de Citeaux n'est pas plus éxact; mais, en récompense il nous fait connoitre un Ouvrage de son Confrére beaucoup plus considérable & plus utile, que des *Commentaires sur quelques Poësies de Batiste Mantouan*, savoir ses *Notæ ad Privilegia Ordinis Cisterciensis, a* JOANNE *Cistercii Abbate publicata*, souvent emploïées & citées par Ange Manriqués, Annaliste de cet ordre (7). J'ajouterai à tout cela, que dans le Livre I. des *Epistolæ Virorum illustrium ad Reuchlinum*, recueillies par le célébre Melanchton, il y a une *Lettre* de nôtre Conradus, dans laquelle il loue fort le *Capnion seu de Verbo mirifico Dialogor. Libri III*, de cet illustre Restaurateur des bonnes Lettres en Allemagne, dont l'Imprimeur Amerbach lui avoit fait présent: & qu'à la tête de l'Ouvrage même il y en a aussi une pareille, adressée à Jaques Wimpheling, dans laquelle il en expose le sujet & les différentes parties, & en fait encore un plus bel éloge. Peut-être avoit-il dirigé cette édition du *Capnion*, ou comme Editeur, ou comme ami. Quoiqu'il en soit, afin qu'on puisse juger du stile & de la critique de Leontorius, & se convaincre par soi-même que ce n'étoit pas un Moine de la Classe de ceux dont Reuchlin & ses amis se sont si cruellement mocqués dans leurs *Epistolæ obscurorum Virorum*, je transcrirai ici cette *Lettre*, telle que je l'ai trouvée à la page 3164, & derniére des *De Arte Cabalistica, id est, de divinæ Revelationis, ad salutiferam Dei & Formarum contemplationem traditæ, symbolica receptione, Libri III. olim per doctissimum* JOANNEM REUCHLIN *Phorcensem conscripti*, imprimez sans aucune indication de Fabrique, *in folio.*

(5) Jo. Jac. Frisii Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 169.

(6) Possevini Appar. Sacer, *Tom. I, pag.* 382.

(7) Car. de Visch Bibliotheca Ord. Cisterciensis, *pag.* 82. Ce JOANNES Abbas Cisterciensis, *est* JOANNES DE CIREVO, *dont l'Ouvrage a été imprimé* à Dijon, chez P. Metlinger, en 1491, in 4; *& dont le nom a été corrompu en celui de* CIRCYO, *par* Cave, Wharton, Olearius, du Pin, & Oudin. *Voiez mon Histoire de l'*IMPRIMERIE. *Je ne sais si ces Notes de C. L. sont dans cette édition.*

CONRADUS LEONTORIUS,

JACOBO VINPHELINGO

S. P. D.

„ QUAMPRIMUM a te Moguntiaco discessi, „ statim in me ipso sum expertus vulgatum apud „ Gallos nostros Proverbium: *nusquam cum amico* „ *satis, nec præsens nec absens.* Præsens enim cum „ essem, non satis te pro nostra amicitia sum usus, „ quod amantibus omnibus accidere solet, qui in „ digressu sentiunt, se pleraque omisisse, quæ se „ facturos aut dicturos animo destinaverant. Sed „ quod omisi, resarcient literulæ, quarum Commer- „ cio uti, est sæpius tecum esse. Colloquebamur de „ *Libello clarorum Virorum Domini* SPANHEMEN- „ SIS, quem impressioni Basileæ datum esse di- „ cebas. Interrogavi de Doctore JOANNE REUCH- „ LIN, esset ne insertus, quod ipsum cum subdu- „ bitares, negaresque, sum demiratus. Quem „ enim in omni genere Doctrinæ, hac tempestate „ clariorem existimare posses, si tibi penitus esset „ familiaris & notus, reperires neminem. Eum er- „ go non sine magna injuria & jactura Germani no- „ minis præteribitis tuque Abbasque tuus. Est, enim „ trium linguarum peritissimus interpres Græcæ, „ Hebraicæ, & Latinæ: adde etiam, si vis, Galli- „ cæ, quam Aurelianis, dum Juris studio navaret „ operam, perdidicit. Transtulit plerasque *Oratio-* „ *nes* adolescens, quarum aliquæ, nisi fallor, sunt „ XENOPHONTIS in SOCRATIS *defensionem* „ confictæ. Condidit *Carmina* multa & jucunda, „ conscripsit plerasque *Epistolares Disputationes*, „ quas sententiis Græcorum etiam Hebræorum re- „ farsit. Ut autem Hebræorum secreta dogmata „ penetraret (*Reuchlinus*,) multis annis enixissimé „ laboravit, atque ita omnem eorum Bibliothecam „ evolvit, ut quem Hebræorum sibi opponas, non „ facile reperies. Hac ingenii & doctrinæ felici- „ tate & ubertate inductus, ad scribendum Dialo- „ gum se contulit, quem *Capnion, seu de verbo mi-* „ *rifico* inscripsit, quo nihil umquam vidi, nec fa- „ cundius, nec mirabilius. In treis autem Libros „ dividitur. *Primus* omnia Secreta Philosophiæ, „ sub nomine *Sidonii* explicat. *Secundus vero Ba-* „ *ruchiam* Judæum, omnia illa secreta nomina & „ portentifica, & alia multa Hebræorum, enodan- „ tem confingit. *Tertius autem Capnionem*, Fidem „ Christianam ex præscriptis duobus approbantem & „ demonstrantem inducit: ubi omnia verba mirifica „ ad nomen *JESU* ita applicat, ut illud ineffabile „ *Tetragrammaton* jam effabile factum esse demons- „ tret. Quem si legeris *Dialogum*, affirmabis nul- „ lum, neque Philosophum, neque Judæum, ne- „ que Christianum *Joanni Reuchlin* jure præferri „ posse. Hunc talem non omnibus Italis opponere „ nobis fuerit perpetuus pudor. Quare, mi Jacobe, „ cum Augustam sim petiturus & nesciam quo tem- „ pore Basileam perveniam, velim summa cura „ & diligentia scribas Joanni Amerbachio Impresso- „ ri, ut in Cathalogo suum *Joannis Reuchlini Phor-* „ *censis* locum assignet. Vale, ni jucundissime Ja- „ cobe, lætus & fœlix. Spiræ undecimo Calend. „ Maias M. CCCC. XCIIII. "

Dans une autre *Lettre* de l'année suivante, adressée à Reuchlin lui-même, après avoir fort loué ses excellentes qualitez, il ajoute: *tractas quidem Rempublicam, sed interim summi Philosophi, & Oratoris eloquentissimi, munus implesti. Ego trilinguem, immo quinquilinguem, Suevum, Romano Tullio non æquo tantum, sed etiam præfero; tanti existimo, ex hac Barbarie in tantam eruditionem emergere potuisse.*

(*D*) *Les Bibliothécaires ne font aucune mention de quatre de ses plus considérables Ouvrages.*] Le I. de ces Ouvrages est une révision, correction, & augmen-

volontiers, que cela me donne lieu d'observer, qu'on en a mal-à-propos fait un Imprimeur

augmentation de la *Glose ordinaire* de WALAFRIDUS STRABO, Moine de l'Abbaïe de Fulde, *sur toute l'Ecriture sainte*, dont il y a eu quantité d'éditions dans les XV, XVI, & XVII. Siécles. Elle est particuliérement intitulée *Textus Biblicus, cum* Glossa ordinaria, *primum quidem a* WALAFRIDO STRABONE *Fuldensi collecta, tum novis Patrum explicationibus locupletata; cum Glossa interlineari* ANSELMI *Landunensis; cumque Postilla & Moralitatibus* NICOLAI DE LYRA, PAULI *Burgensis Episcopi Additionibus, &* MATTHIÆ THORINGI *Replicis: omnia ex ipsis originalibus revisa & correcta, ac ex editione* CONRADI LEONTORII: & elle a été imprimée *à Nuremberg, chez Antoine Koburger, en* 1496, *en 6 volumes, in folio; à Engetal dans la Vallée d'Engaddi, entre* 1498, & 1500, *en 7 volumes in folio; à Bale, chez Froben, en* 1498,-1502, *en 6 volumes in folio*; dans un lieu voisin de Bâle, nommé *Arta Vallis ultra Birsam Basileanam, en* 1506,-1508. *en 8 volumes in folio; à Lion, chez Jaques Mareschal, en* 1520, *& puis en* 1528, *en 7 volumes in folio* (8); & probablement diverses autres fois encore, avant que les Docteurs de Paris, JEAN DADRÉ, JEAN DE CUILLY, & particuliérement FRANÇOIS FEUARDENT Cordelier, qui y mit une Préface *de Bibliorum veritate, utilitate, obscuritate, & interpretandi ratione*, s'avisassent de revoir cette *Glose* & de la faire réimprimer *à Paris & à Lion, par la société des Libraires, en* 1589, *en 6 volumes in folio*; & que ceux de Douai, & singuliérement JEAN JONE'S, ou LEANDRE DE ST. MARTIN, Bénédictin Anglois, fissent la même chose *à Douai, chez Balth. Beller, & à Anvers, chez Keerberg, en* 1617, *en 6 volumes in folio*: révisions, plus d'une fois réimprimées depuis l'une & l'autre, & particuliérement la derniére *à Anvers, dans l'Imprimerie Plantinienne de Moret, en* 1634, *en 6 volumes in folio*. Dans la *Bibliothéque Sacrée*, mise à la tête du *Dictionaire de la Bible* du Père Calmet, on observe pages xlviij, & ljv, que c'est à cette derniére édition, que furent ajoûtées les *Postilles de Nicolas de Lira*, les *Additions de Paul de Burgos*, les *Repliques de Matthias Doringk*, &c. mais, comme on vient de le voir, cette observation n'est nullement fondée, & ne répond que trop bien aux autres inéxactitudes surprenantes, dont cette Bibliographie se trouve toute remplie. Il n'y en a guéres de plus négligée: & il est à croire, que c'est bien moins l'Ouvrage du Père Calmet lui-même, que les simples recherches & compilations, qu'il faisoit faire à ses Disciples, & qu'il avoit dessein d'éxaminer & de rectifier ensuite. Quoiqu'il en soit, c'est dommage, qu'une compilation si indigeste & si inéxacte, dépare ainsi son autre Ouvrage, & qu'une Piéce si peu utile se trouve jointe de cette sorte à un Livre de si grande utilité. Comme celui de LEONTORIUS, aussi bien que ceux des Théologiens de Paris & de Douai sur la *Glose ordinaire* de WALAFRIDUS STRABO, étoient autrefois d'un usage presque universel, l'on sera sans doute bien aise de voir le jugement qu'en a porté un tres habile Critique, mais qui se regardoit peut-être un peu trop comme juge supréme en ces matiéres.

„ La *Glose ordinaire* ", dit-il, „ est attribuée à WALAFRIDE STRABUS, qu'on croit avoir été Disciple de Raban Maur. Cette *Glose* est une Chaine [d'Interprétes de l'Ecriture,] semblable à celle de cet Archevêque de Maïence, si ce n'est qu'elle est plus abrégée. Il ne paroit pas même qu'elle soit d'un même Auteur, aïant été retouchée & augmentée en différens tems, comme il arrive souvent à ces sortes de recueils, quand ils sont d'un aussi grand usage qu'a été celui-ci. Quoiqu'il en soit, nous n'avons aucun commentaire sur l'Ecriture, qui ait eu autant d'autorité que cette *Glose*, depuis le IX. Siécle qu'elle commenca à paroître, jusqu'à ces derniers tems. Les Théologiens de Douai . . . . ont remarqué, ... que c'est par cette raison, qu'elle est appellée la *Glose ordinaire*, ou la *Langue de l'Ecriture*, c'est-à-dire *ordinariam Glossam, seu Linguam scripturæ* . . . Mais, après tout, ce n'est que l'Ouvrage d'un Moine, . . composé dans des tems de barbarie: & il ne faut pas s'étonner, que les Théologiens Scholastiques l'aïent eu en si grande vénération. Il y en a eu un grand nombre d'éditions. CONRAD LEONTORIUS, qui la publia à Bâle en 1507, avec les autres *Gloses* qu'on a accoutumé d'y joindre (9), préfére son édition, parce qu'on avoit imprimé de son tems une partie des Pères dont ce recueil est composé, & qu'il avoit revû ces *Gloses* sur les originaux, *ex ipsis originalibus revisæ & correctæ sunt*. Mais, quoiqu'il en dise, il a laissé bien des fautes dans son édition, qui sont toutes [aussi] dans une autre de Lion en 1520. Quelques Théologiens de Paris en publiérent une nouvelle en 1588, que Possevin assure avoir été imprimée avec trop de précipitation (10). Ceux de Douai, les blament fort, non seulement de leur peu d'éxactitude, mais aussi de ce qu'ils ont ajoûté à ce recueil des Rabbins inconnus à l'ancien Auteur de la *Glose*, & des citations d'Auteurs profanes, que les Théologiens de Douai ont ôtées, pour mettre en leur place les interprétations de quelques Pères (11); ce qui est de meilleur sens . . . . . . Voïant [donc] tant d'imperfections dans cette derniére édition, ils jugerent à propos de revoir tout ce grand Ouvrage, & de le donner le plus éxact qu'il leur seroit possible. En effet, leur édition est la meilleure de toutes, &, elle comprend un plus grand nombre d'Ecrivains, que les précédentes. Mais, comme les Pères Grecs n'y sont rapportez qu'en Latin, & que les Latins mêmes ne sont pas toujours conformes aux originaux, elle n'a pas encore sa derniére perfection (12). "

Un travail tel que celui de Leontorius, réimprimé tant de fois, en tant de lieux & si généralement répandu autrefois parmi les Ecclésiastiques, étoit sans doute très propre à relever le mérite de son prémier Réviseur, & par conséquent à faire honneur non seulement à son Ordre particulier, mais même à l'Eglise en général: & il est bien surprenant, que ni les Bibliothécaires Ecclésiastiques, ni le Bibliothécaire de son Ordre, ne l'aient pas même connu, puis qu'ils n'en ont fait aucune mention dans les éloges qu'ils nous ont laissés de cet Auteur.

II. Le II. de ces Ouvrages n'est pas moins considérable que le précédent; & c'est ce dont l'on conviendra sans peine, dès que j'aurai dit, que ce sont les *Postillæ* HUGONIS DE SANCTO CHARO, *Cardinalis, in universa Biblia, secundum quadruplicem sensum, Litteralem, Allegoricum, Moralem, & Anagogicum*; imprimées *à Bâle, pour Antoine Coburger Imprimeur de Nuremberg, par Jean Amerbach, Jean Pierre de Lagendorf, & Jean Froben, en* 1504, *en 6 volumes in folio*. Nôtre Leontorius, qui prit soin de cette édition, y joignit, au commencement du I. Tome, deux Piéces de sa façon, sçavoir: I, F. CONRADI LEONTORII *Mulbrunnensis, Carmen in Repertorium* (præcedens) *Alphabeticum Apostillarum utriusque Testamenti, Domini Hugonis Cardinalis*, & *ejusdem* LEONTORII *Exhortatio ad Lectorem de isto Repertorio*, où il s'explique ainsi. „ Libuit mihi, hoc parum terso Carmine, in *Alphabeticum Repertorium*, prælusisse, sub honore Fr. Georgii Epo, Vimpensis, ordinis Prædicatorum, seu Theologiæ Lectoris, qui, magna cura & diligentia hoc totum HUGONIS *multiplicem Labyrinthum* sæpius studiosissime pervagatus, omnes latebras excussit, &c.: " & cette prémiére Piéce finit par cette date, *ex arta Valle ultra Basileanam Birsam, xvj. Calend. Novembris M. D. III.* II. CONRADI LEONTORII, *Mulbrunnensis, Allocutio ad amplissimum & ornatissimum Antonium Coberger Civem Nurembergensem*, datée de Colmar la veille des Nones de Novembre M. D. III., où il louë fort ce fameux Imprimeur d'avoir choisi ces Imprimeurs de Bâle, & particuliérement Amerbach, pour donner une bonne édition des *Postilles d'Hugues de Saint-Cher*. A la fin du VI. volume, il y a encore une pareille *Lettre de Leontorius* au même Coberger, à la recommandation de l'Ouvrage, & à la loüange de lui & d'Amerbach. Les Pères Quetif & Echard indiquent diverses autres éditions de cet Ouvrage antérieures & postérieures à celle-ci, qu'ils n'ont nullement oubliée. Cependant, en parlant en son rang de ce George Epo, qu'ils nomment Eppius, & qu'ils ont

(8) Le Long, Biblioth. Sacra, pag. 252, 253, 254. Mettaire Annal. Typographic. Tom. II, pag. 286, 591, 697. Catalog. des Livres imprimez de la Bibliothéq. du Roi, de France, pag. 88.

(9) *On vient de voir, qu'il avoit fait cette Publication plûtôt.*

(10) En effet, voici ce que dit Possevin. *Sane vero accuratam illam operam, quam insignes Theologi in ea posuerunt, integram præstare non potuerunt, urgentibus Typographis Editionem, & tumultibus Gallicis Rem Litterariam interturbantibus* Apparatus Sacri *Tom. I, pag. 645.*

(11) *Testimonia Rabbinorum, . . . quæ non erant a Glossatore antiquo citata, itemque profanorum Scriptorum, ut Plinii, Justini, Historici Josephi, Judæi Philonis, quæ in Parisiensi Editione fuerant sub flebulis adjecta, expunximus; & pro eis S. Patrum Dicta substituimus.* Theologor. Duac. Præf. in Gloss. ordin.

(12) R. Simon, Hist. Critiq. des Commentateurs du N. Test. pag. 177-379.

meur (*E*); mais, qu'il se pourroit très bien, qu'il eut été l'un des Correcteurs de l'imprimerie des Amerbachs, célébres Imprimeurs de Bâle (*F*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut dans le voisinage de cette Ville, en un lieu nommé *Arcta-Vallis*, où il y avoit apparemment quelque Maison de son Ordre (*G*): & il est bien étonnant, que le Bibliothécaire de cet Ordre, Ecrivain d'ailleurs assez diligent, n'en dise pas le moindre mot, non plus que du tems de cette mort. Tout ce que je puis affirmer à cet égard, est qu'il vivoit encore le 15. d'Octobre de 1520. (*c*).

(*c*) *Voiez ci-dessous la fin de la Remarque (D).*

ont placé parmi les Auteurs d'âge incertain, pag. 900, ils ne se sont point souvenus de lui donner cet ample & curieux *Répertoire.*

Le III. de ces Ouvrages est une révision & nouvelle édition des *Opera Sancti* AMBROSII, *Mediolanensis Archiepiscopi, ex recensione atque cura Fratris* CONRADI LEONTORII *Mulbrunnensis*, imprimée *à Bâle*, *chez Jean Pierre Lagendorff*, *en* 1506, *en 2 volumes in* 4°, & dont les Bibliothécaires, soit généraux, soit Ecclésiastiques, non pas même celui de l'Ordre de Citeaux, ne font absolument aucune mention. Elle a pourtant cela de particulier, qu'elle est accompagnée d'un *Registrum floriferum*, c'est-à-dire d'une ample Table des principales matiéres traitées dans les Oeuvres de Saint Ambroise. Comme Léontorius, l'a non seulement fort recommandée, mais même assez loüée tant en vers qu'en prose, il se pourroit très bien qu'il en fût aussi l'Auteur.

IV. Le IV. est de même une révision & nouvelle édition des *Divi* AURELII AUGUSTINI, *Hipponensis Episcopi, ad Marcellinum de Civitate Dei contra Paganos Libri XXII: opus dignissimum, humanarum divinarumque litterarum Disciplina clarissime refertum; cum commentariis* THOMÆ VALOIS *&* NICOLAI TRIVETHI, *nec non additionibus* JACOBI PASSAVANTII, *atque Theologicis Veritatibus* FRANCISCI MARONIS: *ex editione* F. CONRADI LEONTORII *Mulbrunnensis.* A la fin du volume on lit: *Nuper Lugduni, ære & impensis providi viri Joannis Koburger, Nurembergensis Bibliopolæ, per Calcographiæ gnarum Jacobum Sacon, ejusdem civitatis civem, impressum, anno millesimo quingentesimo vigesimo, mensis Octobris Die XV, ad communem studentium utilitatem, laudem vero Dei, qui est benedictus in sæcula.* C'est un fort gros volume in folio. Dans un *Avertissement* qui le précéde, Leontorius s'exprime ainsi sur le grand soin qu'il a pris de cette édition; *certo affirmare possum, nullis laboribus, nullis pecuniariis expensis, parsum fuisse, quominus* AUGUSTINUS *hic noster emaculatissimus, & sui similis, in lucem, & in manus doctissimorum hominum exiret*, & c'est probablement le dernier Ouvrage qu'il ait publié; du moins n'en ai-je point trouvé de plus nouveau.

Il paroit par une *Lettre Latine de* JEAN AMERBACH, ce célébre Imprimeur de Bâle dont nous venons de parler, adressée à Reuchlin, & datée de cette Ville le 27. de Juin 1509, qu'il avoit remis à l'éxamen de nôtre Léontorius, quantité de Piéces destinées à une édition complette des *Oeuvres de* S. JERÔME; & que Léontorius s'étoit chargé d'insister fortement auprès de Reuchlin son ami, pour qu'il les revît, les corrigeât, & les mît enfin en état d'être imprimées: mais, je n'ai rien vû qui prouve que cela ait été éxécuté.

(*E*) *On en a mal-à-propos fait un Imprimeur.*] C'est ce qu'a fait le Pére le Long, en ces termes; *Biblia Latina, cum Postillis Nicolai de Lira, &c. Norimbergæ, Conradi Leontorii*, 1481, *in folio*; *Biblia Latina, cum Glossa ordinaria, &c. . . . In valle Engaddi, vulgo Engebal, cura Conradi Leontorii, absque anno*, 7 *voll. in folio* (13): & ces termes en ont imposé à Mr. Maittaire pour la prémiére de ces éditions (14), & à moi pour la seconde (15). Mais, aïant découvert depuis dans des Bibliographies plus exactes, que CONRART LEONTORIUS, étoit l'Editeur, & non l'Imprimeur, tant de ces deux éditions, que des autres que j'ai indiquées ci-dessus, j'ai rectifié cela, & restitué à Léontorius sa véritable condition.

(*F*) *Il se pourroit qu'il eut été l'un des Correcteurs de l'Imprimerie des Amerbachs, célébres Imprimeurs de Bâle.*] Je n'ai que deux mots à citer pour prouver cela: encore ne sont-ils appuïés d'aucune autorité, par celui qui me les fournit. Les voici. *in Amerbachs Officin . . . auch noch* F. CONRADUS LEONTORIUS, *Mulbrunnensis, Corrector gewesen &c.* (16). Ni Chevillier, ni Zeltner, ni Maittaire, n'ont connu cette particularité; car, Léontorius ne se trouve nullement dans leurs listes des illustres Correcteurs.

(*G*) *Il mourut dans un lieu voisin de Bâle, nommé* Arcta Vallis, *où il y avoit apparemment quelque Maison de son Ordre.*] C'est ce que raconte Gesner en deux mots, *obiit prope Basileam ad Arctam Vallem*; & cela, sans en noter la date: & c'est ce que répéte après lui le seul Possevin (17), ses Abbréviateurs s'étant contentez de répéter, qu'il vivoit en 1494. (18); tant il est vrai, que les Abrégés négligent souvent les circonstances les plus essencielles de leurs Originaux. Quant à ce lieu, on a vû ci-dessus, que Léontorius & le Pére le Long le nomment *Arta Vallis*. Peut-être Léontorius n'y étoit-il alors, que pour y faire imprimer sa Révision de la *Glose ordinaire*, ou celle de la *Cité de Dieu de St. Augustin*, comme on a vû ci-dessus qu'il y en fit faire des éditions (19); car, dans la liste des couvents de l'Ordre de Citeaux, mise au bout de la *Bibliotheca Cisterciensis* de de Visch (20), je n'en vois aucun de ce nom: & s'il y mourut effectivement, ce ne peut avoir été qu'après le 15. d'Octobre 1520. (21).

(13) Le Long Bibliotheca Sacra, pag. 251, 252.

(14) Maittaire Annal. Typograph. pag. 160. I. Edit. pag. 416. II, & Indicis Tom. II, pag. 769.

(15) Hist. de l'Imprimerie, pag. 98.

(16) Clessen, Drittes Jubel-Fest der Buch-Druckerkunst, pag. 93.

(17) Gesneri Bibliotheca, folio 181, verso. Possevini Apparatus sacer, Tom. I, pag. 312.

(18) Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 169.

(19) Voiez ci-dessus Rem. (D). Citation (8), & Num. II.

(20) Chronologia Monasteriorum Ordinis Cisterciensis, cum eorum Indice Alphabetico, pag. 116, 406.

(21) Voiez la Rem. (D), Num. IV.

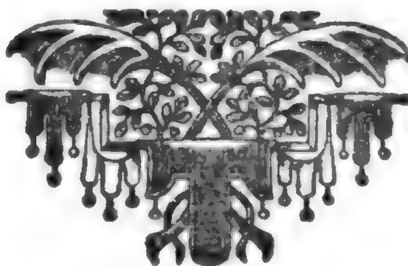

DE

D.

E'GRE'S (JEAN DES), en Latin JOANNES DE GRADIBUS, Auteur de la fin du XV. Siécle, & du commencement du XVI, presque entiérement inconnu à tous les Bibliothécaires, & même à ceux de Droit & de Théologie, quoi qu'il ait fort contribué à l'éclaricissement & à l'intelligence de deux Ouvrages utiles & nécessaires en ces genres, & à l'amélioration de quelques autres. *(A)*. C'est tout ce qu'on peut dire sur son sujet, n'étant absolument connu, que par les différentes éditions de ces différens Ouvrages. Cependant, il est à présumer, qu'il étoit François, quoique du Verdier & la Croix du Maine n'en fassent pas la moindre mention.

(A) Il a fort contribué à l'éclaircissement & à l'intelligence de deux Ouvrages, l'un de Droit, & l'autre de Théologie, *& à l'amélioration de quelques autres.*] Le I. est la fameuse *Somme-Rurale* de Jean Boutillier, autrefois extrémement en usage parmi les Praticiens & les Jurisconsultes, qu'il ne se contenta point de revoir & de corriger, mais qu'il enrichit encore de Remarques utiles & nécessaires, tirées non seulement des Jurisconsultes les plus célébres, mais même des Livres les plus autentiques de la Jurisprudence Romaine. Je ne saurois positivement assurer quand il fit & publia cette révision & augmentation. La plus ancienne édition, que j'en connoisse, est intitulée *la Somme Rurale, ou Droit Civil, & Canons de plusieurs Coustumes en plusieurs lieux & Cours, tant en Parlement comme dehors, compilée par honorable Homme Maistre* JEHAN BOUTILLIER, *Conseiller du Roy nostre Sire, & augmentée des plus notables Auctoritez des anciens Jurisconsultes, tirées des Pandectes &c., par* JEHAN DES DE'GRE'S; & imprimée *à Lyon chez Jacques Amoullet, en* 1503, *in folio*: & elle fut suivie de quantité d'autres semblables, jusqu'à ce que, vers la fin du XVI. Siécle, & le commencement du XVII, Louïs Carondas le Caron, & Denis Godefroy, revirent pareillement le même Ouvrage, & l'accompagnérent de nouveaux Commentaires, qui firent enfin disparoitre ceux de Jean des Dégrés (1).

(1) Voiez ci-dessus l'Article BOUTILLIER.

II. Son second Ouvrage étoit d'une utilité plus générale. C'étoit une révision & édition de la *Bible Latine* selon la Vulgate de St. Jérome, d'autant plus singuliére & remarquable, qu'aux *Concordances* ordinaires, il joignit d'abord les *Concordances du Droit Canonique*, & ensuite celles des *Antiquitez Judaïques* de Flavius Joseph. Il ne m'est pas possible de dire positivement quand cela fut fait & publié. Tout ce que je puis affirmer, c'est que la prémiére édition, que j'en connoisse, est intitulée, *Biblia Latina, cum Concordantiis Veteris & Novi Testamenti atque Juris Canonici, per* JOHANNEM DE GRADIBUS; & imprimée *à Lyon, chez Jaques Sacon, en* 1515, *in folio & in* 8, (2). La seconde, où se trouvent les *Concordances de Joseph*, est intitulée *Biblia Latina, cum Concordantiis Veteris & Novi Testamenti, & Sacrorum Canonum, nec non & Additione in marginibus varietatis diversorum Textuum, ac etiam Canonibus antiquis quatuor Evangeliorum insertis, & accentu omnium vocabulorum difficilium signato: ad instar correctissimorum exemplarium, tam antiquorum quam novorum, in contextu comparata & collata, ac summa cum diligentia revisa, correcta, & nuperrime emendata. Ad hæc accedunt ex XX.* de Antiquitatibus & Judæorum Bello Josephi Libris *exhaustæ Authoritates, quas utriusque Juris Professor, Dominus* JOHANNES DE GRADIBUS, *concordantibus congruisque apposuit locis; cum figuris ligno incisis*: & imprimée *à Lyon, chez Jaques Sacon* (apparemment en Compagnie de *Jean Moylin dit Cambray*, & *d'Estienne Gueynard autrement Pinet*, ainsi que les suivantes,) *en* 1516, *in folio* (3). La troisiéme, de semblable titre, est imprimée *à Lyon, chez Jean Moylin, &c., en* 1520, *in folio*. La quatriéme intitulée & imprimée de même, est de 1521, *in folio & in* 8°. La cinquiéme est de *Lion chez Jean Moylin, dit Cambray aux dépens d'Estienne Gueynard autrement Pinet, en* 1522, *le* 24. *Mars, in folio*. La sixiéme est de Lyon *chez Jaq. Mareschal, en* 1525, *in folio*. La septiéme est aussi imprimée *à Lyon, mais chez Jean Crespin, en* 1527. *in folio* (4). Si la *Bibliotheca Colbertina* accuse juste, il y en a aussi eu une édition *à Lyon chez Maréchal en* 1527, *in folio* (5). En ce cas, c'en feroit huit sans compter les *in Octavo*. Presque toutes ces éditions sont de Caractéres Gothiques, assez belles, & dont les Titres des Livres, aussi bien que les Sommaires des Chapitres sont imprimez en rouge. A la fin de la plûpart on lit des vers qui commencent par celui-ci:

(2) Le Long Bibliotheca Sacra, pag. 234.

(3) Voiez aussi Maittaire Index Annal. Typographicor. Tom. I, pag. 139; & ses Annales sous cette année.

(4) Le Long, Biblioth. Sacra, pag. 255.

(5) Bibliotheca Colbertina, pag. 4.

Fontibus e Græcis Hebræorum quoque libris, &c.

Je ne sache pas que ces *Concordances du Droit Canonique*, & des *Antiquitez Judaïques de Joseph*, aïent été conservées depuis dans aucune autre édition & cela ne contribue pas peu à rendre celles-là singuliéres & recommandables.

Avant ces deux Ouvrages il en avoit revû & publié un autre, qui n'est guéres moins considérable, & qui étoit apparemment son coup d'essai; savoir, *Opus excellentissimũ Historiarũ seu Cronicarũ Reverẽdissimi in Xr̃o Patris ac Dñi, Domini* ANTONINI, *Archiep̃i Florẽtini, nuprime p. Magistrũ* JOANNẼ DE GRADIB *utriusq; Juris Professorẽ, laboriosa limatiõe emẽdatũ, necessariisq; Ánotationib, ac aliorũ Historiographor. Cõcordãtiis, in Regia Urbe Lugdunẽ illustratum*. A la fin du dernier volume on lit la souscription suivante: *perfectũ atq; finitũ est opus excellentissimũ trium Partiũ Historialiũ, sive Cronice Dñi* ANTONINI, *Archiep̃i Florẽtini, cum suis Registris, in Basilea, anno incarnatæ Deitatis M. CCCC. XCI. decima die Februarii, p̃ Nicolaum Kesler, Civem Basiliensem, ad laudem summi Opificis, gloriosissimæ q; semp̃ Virginis Mariæ Genitricis Jesu Xr̃i Deo Gratias*. Ce sont trois volumes in folio. Les Péres Quetif & Echard, qui indiquent cette édition sous les noms de *Hieron. & Joan. Frobenii*, observent néantmoins qu'on trouve à la fin qu'elle avoit été faite par *Nicolas Kessler*, qu'ils nomment mal *Resler*; ne disent quoi que ce soit, ni de cette *Révision*, ni de cette *Concordance des Historiens*, ni de ces *Annotations* de JEAN DES DE'GRE'S, qui ne leur étoit probablement pas connu (6). Cette *Chronique* avoit déja été imprimée *à Venise, en* 1480, & *à Nuremberg, chez Ant. Koburger, en* 1484, aussi en *trois vol. in folio*; mais, je ne saurois dire si ces améliorations de nôtre JOHANNES DE GRADIBUS y étoient dès lors. Mais, il est fort probable, qu'elles sont dans les nouvelles éditions de *Nuremberg, chez le même Koburger, en* 1491, *& en* 1494, *en* 3 *vol. in folio* (7), & dans celles qui les ont suivies. Wharton & Olearius parlent d'une édition de *Venise en* 1481, (8), qui ne me paroit autre que celle de 1480. Hallevordius, & après lui Fabricius, & peut-être quelques autres, avancent fort mal-à-propos, que l'édition de *Nuremberg en* 1484. a été publiée par PIERRE MATURIUS (9). Mais, c'est une terrible bévûe: car, ce *Pierre Maturius*, étoit un Jésuite; & l'Institution de cet Ordre est plus nou-

(6) Script. Ord. Prædicat. recensiti, Tom. I, pag. 819.

(7) Giorn. de Letter. d'Ital. Tom. XIII, pag. 413.

(8) Wharton, pag. 101. Olear. pag. 66.

(9) Hallevordii Specimen de Hist. Lat. cum Ann. Fabricii, pag. 684.

velle de près de 45. ans. Ce Jésuite étoit François, Auvergnac, & se nommoit apparemment *le Meur*. Il revit bien la *Chronique d'Antonin*, & y ajoûta quelques *Remarques*; mais, il ne la fit imprimer *à Lyon, chez les Juntes & Guilh*, qu'en 1586, *en* 3 *vol. in folio*, *comme* les précédentes; &, par conséquent, elle est de plus de 100. ans postérieure à la fausse Epoque qu'on lui attribue. Ni Ribadeneira, ni Alegambe, ne notent ni le lieu, ni le tems de l'Impression de cette révision & correction, non plus que de celles de *Maldonat sur les Evangiles*, & de *Rampelogi Figuræ Bibliorum*, faites par le même Maturius (10). Mais Possevin, non seulement la marque bien, mais même parle d'une prémiére édition faite aussi *à Lyon, chez Tinghi, en* 1580, (11), dont tous les autres ne font absolument aucune mention. Les Abbréviateurs de Gesner indiquent de même, sans pourtant parler de Maturius, une édition de *Lyon en* 1484. Je la crois [illegible], mais Orlandi, qui se charge ordinairement de tout sans aucun examen, l'a tacitement adoptée, aussi bien que le *Relier* de ci-dessus (12). Ce n'est pourtant-là qu'une fort légère faute en comparaison de la suivante. A propos de [illegible] Edition de *Bâle en* 1491, il a trouvé bon de métamorphoser nôtre *Joannes de Gradibus* en un autre JOANNES MATTHEUS DE GRADIBUS, *ex nobili* FAMILIA *Ferrariorum*, *aliàs de Gradibus ab oppido Grado prope Mediolanum*, *Medicinæ Professor*, qu'il fait mourir en 14[illegible]0, (13), mais qui vivoit encore en Octobre 1471, (14). L'Auteur du *Giornale de Letterati d'Italia*, & Fabricius se sont aussi trompez en le nommant *Giovanni de Gramis*, & *Joannes Gramais*, au lieu *de Gradis* & *de Gradibus* (15).

Outre ces trois Ouvrages, dont les deux derniers n'ont qu'une relation assez éloignée avec le Droit, profession propre & particuliére de l'Auteur, en voici quelques autres, qui y ont un rapport plus direct, les uns de Droit Civil, & les autres de Droit Canonique: & l'on va voir, qu'il étoit effectivement Professeur en l'un & l'autre de ces Droits, puisqu'on ne nous indique point en quelle Ecole ou Université.

Magistri JOHANNIS DE GRADIBUS, *egregii Viri, Professoris utriusque Juris, Illustrationes in famosissimi utriusque Juris Comitis* JOANNIS RUNCINI, *dicti* Fabri Gallici, *super Libros Institutionum Commentaria*: impressa per Magistrum Nicolaum de Benedictis, anno M. CCCCC. I. die xij. Novembris, *in folio* (16).

Voilà un Jurisconsulte tout aussi peu connu aux Bibliothécaires tant généraux que particuliers, que *Jean des Degrés*, à moins que ce ne soit le même que JOANNES FABER ou FABRI, natif d'Angoulême ou de Bourdeaux, qui vivoit sous Philippe le Bel ou Philippe de Valois (17), auquel ils donnent des *Commentaria in Institutiones* & un *Breviarium Codicis*, sans indiquer quoi que ce soit de son Histoire. Les deux seuls Ecrivains que je viens de citer, entrent dans quelque détail de ses Emplois; & le dernier remarque d'après Pasquier qu'il a été Sénéchal de la Rochefoucault, & d'après le Bret, qu'il a été Chancellier de France: mais, ils ne nous disent rien, ni l'un ni l'autre, de ce Surnom de RUNCINUS. Leurs Articles n'en méritent pourtant pas moins d'être lûs.

Ejusdem Additiones ad Joannis Fabri Lecturam super IV. Libros Institutionum. Lugduni, 1543, in folio (18). C'est apparemment le même Livre que le précédent sous un titre plus court.

BALDI de Perusio, *Jur. Cæs. & Pontif. Doctoris, Commentaria in I. & II. Partem Digesti Veteris, cum novis ejusdem Additionibus & aureis Tractatibus de Pactis & de Constit., ac perutilissimis Additionibus & Apostillis Dom.* BENED. DE VAPIS, *de Foro Sempronio, J. V. D., postremoque revisa per Mag.* JOHANNEM DE GRADIBUS, *J. V. Professorem, & castigata &c., per D.* JOH. THIERRY, *qui Repertorium Alphabeticum addidit.* Lugduni per Jac. Sacon, die 3. Dec. anni 1517, in folio.

BALDI DE UBALDIS *de Perusio Lectura super Digesto novo, cum Additionibus egregii Viri Mag.* JOHANNIS DE GRADIBUS, *ac tersa Castigatione, Summariis, Numeris, Additionibus, ac Repertorio Alphabetico* D. JOANNIS THIERRY, *Jur. Cæs. ac Pontif. Doctoris.* Lugduni, per Jac. Sacon, die 23. Junii anni 1518, in folio.

Volumina V. Consiliorum Jur. V. Doct. consummatissimi ALEXANDRI TARTAGNI ab Imola, *cum quibuscumque Consiliis ex multis exemplaribus undequaque collectis, demum per ipsum editis. Additis insuper unicuique Consilio summariis ac numeris Consilio respondentibus, per J. V. acutissimum Interpretem & Regium Consiliarium Dom.* JOHANNEM DE GRADIBUS, *infinitisque antiquorum & recentiorum Doctorum utilissimis Apostillis, prout materiis conveniebat, in margine positis: nec non regulatissimo Repertorio, per eundem* JOHANNEM DE GRADIBUS, *noviter edito, quod omnes, cum principales, tum incidentes quæstiones, & quoque notatu digna, secundum Alphabeti & Numerorum Ordinem, recte & mirifice demonstrat.* Lugduni, Johannes de Jonvelle *dictus* Piston, ... , in folio.

Volumen II. eorumdem Consiliorum, eadem methodo dispositum. Lugduni, Joh. de Jonvelle, 9. kal. Dec. an. 1517, in folio.

Volumen III, &c. Lugduni, Joh. de Jonvelle, mense Junio 1518, in folio.

Volumen IV, &c. Lugd. Jac. Mareschal, die ult. mensis Junii 1518, in folio.

Volumen V, &c. Lugduni, Joh. de Jonvelle *dictus*, Piston, mense Junio 1518, in folio.

Volumen VI, noviter per Dom. CAROLUM, ejus Filium dilectissimum, in Lucem editum *&c. &c.* In Oppido Tridini, per Joh de Ferrariis, *alias* de Jolitis, die 13. Martii 1523, in folio.

Volumen VII, &c &c. In Oppido Tridini, per Joh. de Ferrariis &c., die 9. Februarii, 1522, in folio.

Repertorium seu Index Alphabeticus super V. Voluminibus Consiliorum excellentissimi Cæsarei ac Pontificii Juris Monarchæ, Domini ALEXANDRI TARTAGNI Imolensis, *summo labore contextum ac brevitate decoratum, aggregatum ab excellentissimo eorumdem Jurium Interprete Dom.* JOHANNE DE GRADIBUS. Lugduni, Joh. de Jonvelle, *dictus* Piston, mense Julio anni 1518, in folio (19).

EJUSDEM *Additiones ad Joannem de Platea super tribus ultimis Libris Codicis.* Lugduni, 1528, in folio (20).

EJUSDEM *Additiones ad Barbatiam.* Lugduni, 1518, in folio (21).

EJUSDEM *Recensio & Editio Rosarii Guidonis de Bayso, seu ejus Commentarii in Volumen Decretorum.* Lugduni, 1516, in folio (22).

EJUSDEM *Summaria nova &c. in Philippi Decii Commentaria super principalibus Titulis Decretalium.* Editio perantiqua, in folio (23).

EJUSDEM *Additiones & Apostillæ ad Commentarium Felini Sandæi in Decretales.* Lugduni, 1519, & iterum 1533, 1536, in folio (24).

EJUSDEM *Additiones in Commentarium J. Imolæ super Libros Decretalium & Clementinarum.* Lugduni, 1547, in folio (25).

EJUSDEM *Castigationes in* FRANCISCI *Cardinalis* ZABARELLÆ *Commentarios in Clementinarum Volumen, cum Annotationibus & Additionibus* PHILIPPI FRANCHI *de Perusio, &* NICOLAI SUPERANTII. Lugduni, apud Nicolaum de Benedictis, anno Domini M. CCCCC. XI. die vij. mensis Junii, in folio.

EJUSDEM, & BERNARDI LANDRIANI *ac* CELSI HUGONIS, *Annotationes in Commentarium Dominici a Sto. Geminiano super Sexto Decretalium.* Venetiis, Juntæ, 1578, in folio (26)

D'autres Catalogues de bonnes Bibliothéques nous fourniroient probablement encore d'autres Collections de cet Auteur: & ce ne seroit que par-là, qu'on pouroit se procurer enfin la connoissance de tous ses écrits, les Bibliothécaires raisonnez, tant Généraux que Particuliers, tant Nationaux que Professionaux, &c. ne parlant en aucune façon de lui.

(10) Ribad. *pag.* 201. Aleg. 187.

(11) Possev. Appar. *Tom. I, pag.* 13. *publié en* 1603.

(12) Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 377.

(13) Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 337.

(14) Manget Biblioth. Scriptor. Medicor. *Tom. I, Part. II, pag.* 500.

(15) Giornale de Letter. d'Italia, *Tom. XIII. pag.* 412. Fabricii Bibl. Lat. Med. & Inf. Ætatis, *Tom. I, pag.* 113.

(16) *Ce* N. de Benedictis *imprimoit à* Turin *en* 1492, *&* 1494, *& à Lyon en* 1512.

(17) Gabr. Lurbeus de Illustribus Aquitaniæ Viris, *pag.* 42. Denis Simon, Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom. I, pag.* 128. La Croix du Maine, & du Verdier, *n'en parlent point.*

(18) Lipenii Bibliotheca Juridica, *pag.* 24?. Bibliotheca Bodleiana, *pag.* 239.

(19) *Ces* X. *Articles se trouvent ainsi énoncés dans le* Millenarius I. Editionum Semi-Seculi XVI, Caroli Christiani Hirschii, *pag.* 9, 10, & 11.

(20) Bibliotheca Barberina, *Tom. I, pag.* 417.

(21) Lipenii Bibliotheca Juridica, *pag.* 56.

(22) Catalog. Bibliothecæ Lugduno-Batavæ, *pag.* 108.

(23) *Ibidem, pag.* 100.

(24) Biblioth. Barberina, *Tom. I, pag.* 417. Henischii & Ehingeri Biblioth. August. *pag.* 218, & 390.

(25) *Ibidem.*

(26) *Ibidem.* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 150.

DIS-

DISCOURS MERVEILLEUX DE LA VIE, ACTIONS, ET DEPORTEMENS DE CATHERINE DE MEDICIS, Ecrit violent, dans lequel on représente cette Princeſſe comme une des plus méchantes Femmes qui aïent jamais éxiſté, & qui finit par une comparaiſon entre elle & Brunehaut, autre méchante Femme, au deſſus de laquelle on lui accorde le malheureux prix de la méchanceté. Cette terrible piéce, qui parut immédiatement après la mort de Charles IX, & pendant la courte Régence de cette Reine jusqu'au retour de Pologne de Henri III, fut regardée des uns comme un véritable & odieux Libelle, reçue des autres comme un récit Hiſtorique où l'on diſoit trop crûment des véritez d'autant plus offenſantes, qu'elles n'étoient que trop bien fondées, mais courue de tous avec une avidité extrême. Cette Princeſſe elle-même la voulut voir, & ſe la fit lire. En habile Femme, elle affecta de la mépriſer, & de s'en mocquer; mais ſes principaux Courtiſans, & ceux d'entre eux qui la connoiſſoient le mieux, n'en jugérent nullement ainſi (*A*); & penſoient à cet égard bien différemment de la plûpart de nos Ecrivains modernes (*B*). On a attribué cette Pié-

(*A*) *Catherine de Médicis affecta de mépriſer ce* Diſcours; *mais ſes principaux Courtiſans n'en jugérent nullement ainſi.*] C'eſt ce que je ne ſaurois mieux prouver, que par ce paſſage également ſingulier & curieux d'un des plus agréables & des plus ſincéres Ecrivains de ce Siécle-là. „ En ce „ tems" dit-il, „ la *Vie de la Reyne-Mère*, „ imprimée, qu'on a depuis vulgairement appellée „ *la Vie de Sainčte Catherine*, couroit par-tout. „ La Reyne même ſe la fit lire, riant à gorge „ déployée, & diſant, que ſi on luy en eut com„ muniqué devant, elle en auroit bien appris d'au„ tres qu'ils ne ſçavoient pas; diſſimulant à la „ Florentine le maltalent qu'elle en couvoit contre „ les Huguenots. Le Cardinal de Lorraine, l'ay„ ant lue, dit à un ſien Familier nommé la „ Montagne, qui diſoit que la pluſpart de ce qui „ eſtoit dans ce Livre n'eſtoit que fauſſetez: *Croi„ moy, Montagne, les Mémoires des Huguenots ne „ ſont pas touſjours bien certains; mais, de ce cô„ té-là, ils ont rencontré: j'en ſai quelque-cho„ ſe.* J'ai oui dire à des Catholiques, qu'il n'y „ avoit pas la moitié de ce qu'elle avoit fait (1)." Ce témoignage contemporain, tant de l'Auteur que de ceux qu'il cite, & ſur-tout celui d'un Homme tel que le Cardinal de Lorraine, qui ne pouvoit que très bien connoître cette Princeſſe, ne ſauroit être que de très grand poids.

(1) Pierre de l'Eſtoile, Mémoires pour l'Hiſtoire de France, *Tom. I*, *pag.* 45.

(*B*) .... *bien différens de nos Ecrivains modernes.*] Excepté Lenglet du Fresnoy, qui avoit reconnu que *ce* Diſcours *étoit très curieux*, & que *Catherine de Médicis étoit une Grande Reine, mais une méchante Femme* (2), aveu qu'on l'obligea d'abord de retrancher de ſon Livre; tous les autres ſemblent s'être donné le mot pour contrecarrer le témoignage précédent, ſans donner néanmoins d'autre raiſon de leur diverſité d'opinion, ſi ce n'eſt que l'Auteur de l'Ouvrage étoit un Huguenot.

(2) Lenglet du Fresnoy, Méthode d'étudier l'Hiſtoire, *Tome II*, *pag.* 128. *Dans ſon édition de* 1715, *Tom. III, page* 71, *il ſe contente de dire de ce* Diſcours, qu'il y a du curieux, du vrai, & des choſes pouſſées un peu trop loin.

Il faut bien, dit le Laboureur (3), *que cette Princeſſe ait été bien maligne, pour être ſi habile: mais, il s'en faut beaucoup, qu'elle ait été auſſi criminelle, que le Huguenot.... Auteur de ſa prétenduë* Vie, *l'a voulu repréſenter dans un Libelle, qu'on a réimprimé depuis peu, & que le Sieur de Brantosme témoigne qu'elle a vû. Il a fait le devoir d'un franc Chevalier de la défendre; &, s'il y a de l'Art, il eſt couvert d'une couche de vérité qui donne beaucoup d'éclat au portrait qu'il fait de cette Reine.* C'eſt aſſez bien imiter Brantome dans ſa Chevalerie ou ſon *Dom Quichotiſme*; & ſi le Laboureur n'étoit pas en beaucoup d'endroits plus impartial que dans celui-ci; je doute fort que ſes *Additions aux Mémoires de Caſtelnau* lui euſſent fait tant d'honneur, & lui euſſent procuré le titre avantageux d'Ecrivain ſincére & desintéreſſé.

(3) Add. aux Mém. de Caſtelnau, *Tom. I*, *pag.* 281.

*Deux Autheurs ont fait l'*Hiſtoire de Catherine de Médicis. *L'un n'a pas voulu ſe faire connoître, & il a bien fait; car, c'eſt un Impoſteur, & ſon Livre eſt un Libelle. L'autre, qui eſt le Sr. de Brantome, l'en accuſe & l'en convainc. Ainſi, pour ſavoir l'Hiſtoire de cette Reine, il faut lire Brantome, & non pas l'Auteur Anonyme.* C'eſt ce que le Père le Long (4) fait dire à David Ancillon au Tome II de ſon *Mélange Critique*, page 75; que je n'ai pû trouver dans mon édition de *Bâle, chez Konig, en* 1698, *en* 3 *Volumes, in* 12°; & qui ne donne qu'une très fauſſe idée de ces deux Hiſtoriens, comme je le remarquerai ci-deſſous.

(4) Biblioth. Hiſt. de la France, *num.* 10024, *page* 531.

C'eſt, dit le Père le Long (5), *une des plus ſanglantes ſatyres qui ait paru contre cette Reyne. L'Auteur y décrit toute ſa Vie, depuis ſon Horoſcope; la compare à celle de Brunehault; & la menace d'un Chatiment pareil à celui qu'a ſouffert cette Princeſſe,* .... dont *Brantome a compoſé l'éloge pour réfuter ce Libelle* ..... *Quoiqu'il n'y ait rien que de ſenſé dans l'avis* d'Ancillon, *il ſe trouvera pourtant des Lecteurs qui liront le prémier* (le Libelle), *plûtôt que le ſecond* (Brantôme), *& qui y ajoûteront plus de foi, tant on eſt porté à croire aiſément le mal!*

(5) Là-même, pages 530. & 531.

Je ne ſache point, dit l'Abbé le Gendre (6), *avoir leu de Satyre plus outrageante que celle-ci. Elle eſt pleine d'Anecdotes; mais, je me garderoit bien de les inſérer dans l'Hiſtoire, ſi je ne les avois vûes ailleurs. Franchement, il eſt fort à craindre, qu'il n'y ait guéres de vérité où il y a tant de paſſion. L'Auteur repréſente cette Princeſſe comme un monſtre d'impiété, d'orgueil, & de cruauté, qui ſacrifioit tout au déſir effréné de régner. Il dit qu'elle fût cauſe de tous les malheurs de ſon tems; &, après mille imprécations, il lui ſouhaite une catastrophe plus affreuſe que ne fut celle de Brunehaud.* C'eſt avoir bien mal lû ce Livre, ou bien outrer extrémement les choſes, que de s'exprimer ainſi: car, bien loin de former un ſouhait ſi violent, & ſi inique, l'Auteur *proteſte, qu'il ne requiert autre vengeance que de Dieu, à qui ſeul cela appartient, & qui la ſaura bien* faire; & qu'il *déſire ſeulement que Clotaire*, c'eſt-à-dire Henri III, *ſoit reçu en ſon endroit, & régne en Roy légitime*, &c.: Déſir fort juſte & fort louäble, & qui ne pouvoit être que celui de tous les bons François d'alors. *Je ne ſuis point ſurpris*, ajoûte l'Abbé le Gendre, *que l'Auteur ne ſe ſoit point nommé. Eſcrivant pendant la Régence de cette Princeſſe qu'il outrage, pour peu qu'il eut été connu, de quel ſupplice ne l'auroit-elle point fait punir, ſi elle avoit eſté auſſi méchante qu'il le dit?* Je ſuis perſuadé avec cet Auteur, qu'elle ne lui auroit pas fait plus de quartier qu'à l'innocent & malheureux Montgommery, qu'elle fit périr ſi cruellement contre la foi promiſe, ni qu'à ce nombre prodigieux de triſtes & innocentes Victimes qu'elle fit ſi perfidement ſacrifier lors de la Saint Barthelemy. Mais, cela n'auroit fait que confirmer ce que l'Auteur de ſa vie a dit de ſes fureurs & de ſa cruauté.

(6) Jugement ſur les principaux Hiſtoriens de France, page 67, & 68.

Mais, dira-t-on ſans doute, Brantome, Auteur contemporain comme lui, & par conſéquent non moins croïable, parle tout autrement de cette Princeſſe, & en fait l'éloge le plus pompeux & le plus magnifique. Cela n'eſt que trop vrai: & c'eſt justement cette pompe & cette magnificence, qui doit, non ſeulement nous le rendre ſuſpect, mais même nous faire perdre toute confiance en lui. En effet, quel fonds peut-on faire, ſur le témoignage d'un Ecrivain plus agréable que fidéle, qui, non ſeulement altére & déguiſe toute l'Hiſtoire de ſon tems, mais même annulle & pervertit totalement le caractère des Perſonnes dont il parle. Ne l'a-t-on pas vû par éxemple élever ſans pudeur jusques aux cieux la ſageſſe & la vertu prétendue de la plus impudique de toutes les femmes: & ſon extrême partialité pouvoit-elle être plus ouvertement marquée? Auſſi n'a-t-on point manqué de le lui bien reprocher; & c'eſt ce que j'ai eu lieu de faire autrefois moi-même en ces termes, à la fin de ſon éloge de Marguerite de Valois Reine de France & de Navarre. „ *Dans* „ tout ce Diſcours, auſſi bien que dans le III. „ ſur MARIE STUART, le bon *Brantome* eſt un

Piéce à différens Auteurs, mais tous Protestans; quelques-uns la donnant à Théodore de Beze (*C*), quelques autres à Jean de Serres (*D*), & d'autres, en plus grand nombre, & plus vraisemblablement, à Henri Etienne (*E*), au sujet duquel deux d'entre eux sont tombez dans une bévûe bien étrange (*F*). Quoiqu'il en soit, & quel que puisse

„ un véritable Enthousiaste, qui nous feroit de ces „ Princesses des Saintes, si nous étions d'assez „ bonne composition pour l'en croire. On ne „ peut nier que Marguerite de Valois ne fut une „ très belle Femme, & qu'il n'ait eu raison de „ louër sa bonne-grace, son bel extérieur, & même son esprit. Mais, quant à *sa bonté, ses mérites, & ses vertus*, en vérité, il extravague: „ & il n'y avoit qu'un Homme encore enivré du „ souvenir des plaisirs qu'il avoit goûtez dans des „ Cours aussi corrompues que celles de cette Reine & de sa Mère, qui pût prodiguer de pareils „ Eloges à une Princesse si horriblement dissolue. „ Quelque violent que soit le *Divorce Satirique*, „ publié sous le nom de Henri IV. son Mari, „ qui n'étoit pourtant guéres plus sage qu'elle, on „ y dépeint beaucoup plus sincérement son caractère: &, malheureusement pour sa mémoire, „ c'est ce que ne confirment que trop bien nos „ plus sincéres & nos meilleurs Historiens." Tout cela se peut fort bien appliquer à l'Eloge qu'a fait Brantome de Catherine de Médicis, & quiconque le voudra comparer avec ce qu'ont dit nos bons Historiens de cette Princesse, reconnoitra bientôt, que ce n'est qu'un panégirique outré de quantité d'Actions souvent fort condamnables, & qu'une exposition très infidelle de ses déportemens les plus criminels. C'est donc avec bien peu de raison, que l'on a fait dire ci-dessus à Ancillon, que, *pour savoir l'Histoire de cette Reine, il faut lire Brantome*; vû que qui ne liroit que cela la connoîtroit très-mal, & n'en jugeroit que par les préjugés d'un Homme totalement vendu aux Guises & à leurs adhérans, qui n'a écrit que pour la louër de tout sans discernement ainsi que sans réserve, & enfin qui semble n'avoir eu dessein que de remplir effectivement le titre de *Légende de Ste. Catherine* qu'on a assez plaisamment donné au Livre de l'Anonyme qu'il condamne si décisivement. *C'est un imposteur*, dit-il, *& non digne d'être crû, puisqu'il est plus plein de menterie que de vérité, ainsi qu'elle-même le dit l'aiant vû, comme telles faussetez sont apparentes à un chascun, & aisées à noter & à rejetter. Aussi celui qui l'a fait lui vouloit mal mortel, & estoit ennemi de son nom, de son estat, de sa vie, & de son honneur & humeur. Voilà pourquoi il est à rejetter* (7). Brantome, qui remarque-là soigneusement, que cette Princesse *a vû* ce Discours, & qu'elle l'accusoit d'être *plein de menterie*, s'est bien gardé de dire, qu'elle affecta d'en *rire à gorge déploiée, dissimulant à la Florentine*, comme on l'a vû ci-dessus Citation (1); & semble n'avoir eu pour but, par ses descriptions de fêtes & de magnificences, que de détourner les yeux & l'attention des Lecteurs de dessus les crimes & les forfaits rapportez dans le *Discours merveilleux*. Ce *Discours* est violent sans doute; mais, les *déportements* de cette Reine sont si crians & si inexcusables qu'ils ne pouvoient guéres être décrits moins violemment; & vû le bel arrangement des faits, la pureté & la netteté du stile, & la solidité des réflexions & des maximes, toutes qualitez qui manquent absolument au Discours de Brantome, il n'y a point de doute que les personnes les plus judicieuses ne le préférent de beaucoup à son panégirique.

(7) Brantome, Vies des Dames Illustres, pag. 37.

(*C*) *On a attribué ce* Discours merveilleux *à* Théodore de Beze.] Je ne connois cela, que par une Citation vague du Père le Long, qui dit, que *Guy Patin, dans la dixneuviéme Lettre du cinquiéme Tome de ses Lettres, veut que ce* Discours *soit de Théodore de Beze* (8). Comme je ne connois aucune édition des *Lettres de Patin*, ni qui soit en 5. Volumes, ni dans laquelle chaque Volume recommence par une nouvelle énumération de Lettres, je ne saurois vérifier cela, ni éxaminer s'il y dit quelque-chose de plus. Le Père le Long auroit dû citer la date de la Lettre en question. Mais, la plûpart des Ecrivains ne sentent pas l'utilité & la nécessité de ce genre d'éxactitude.

(8) Le Long, Bibliothéque Hist. de la France, pag. 510.

Longtems après cela écrit, je viens de rencontrer fortuïtement ce passage de Patin; & le voici en propres termes: „ Je n'ai point veu la *Vie de* „ *Catherine de Médicis*, impression de Hollande; „ mais, elle n'a jamais été guéres rare. Elle fut „ imprimée de son vivant in Octavo. THEO- „ DORE DE BEZE en est le vrai Auteur. Elle „ est dans les *Mémoires de Charles IX*, & a en- „ core été imprimée l'an 1649, durant nôtre Guer- „ re Mazarinesque." Ce passage se trouve dans le *Nouveau Recueil de Lettres choisies de feu Mr. Guy Patin, écrites à Mrs. Belin Père & Fils, Médecins de Troyes*, imprimé *à Rotterdam, chez Reinier Leers*, [ou plûtôt *à Rouen*,] *en* 1695, *en 2 Volumes in 12°*, nombrez *Tomes IV. & V.* Voïez la Lettre CLXXXX, page 263. de ce dernier Volume.

(*D*) .... *à* Jean de Serres.] C'est ce que Jean Deckher remarque dans ses *Conjecturæ de Scriptis adespotis, pseudepigraphis, & supposititiis*, page 262, où il préfére mal le mot de *Serrarius* à celui de *Serranus*, pour signifier Jean de *Serres*; & ce qu'il avoit affirmé dès 1676. à Vincent Placcius, qui en avoit fait un Article de son traité des Anonymes, aujourd'hui le 2931. de son *Theatrum Anonymorum*, pages 597. & 598, où il prend mal Catherine de Médicis pour la Mère de Louïs XIII. Mais, Mr. Bayle a judicieusement remarqué, que de Serres n'écrivoit point de cet air-là, & que ce François étoit trop élégant pour être de sa façon (9).

(*E*) .... *& plus vraisemblablement à* Henry Etienne.] Le prémier, que je sache, qui le lui ait attribué, est Jean le Laboureur dans ses *Additions aux Mémoires de Castelnau* (10). Mr. Bayle le lui attribuë de même, tant dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* (11), que dans son *Epistola de Scriptis adespotis* (12). Maimbourg & Varillas en font de même, l'un dans son *Histoire de la Ligue*, & l'autre dans l'Avertissement de son *Histoire de Henri II*. Et c'est ce que reconnoissent aussi la Caille, Teissier, & Lenglet, comme on le verra dans la Remarque suivante, & dans la derniére.

(9) Baelii Epistola de Scriptis adespotis, *a Calce*, Conjectur. Deckherti de iisdem Libris, *pag.* 378.

(10) *Tom. I, pag.* 281, *&* 286.

(11) *Mars* 1684, *pag.* 292.

(12) *Pag.* 378.

(*F*) *Une Bévuë bien étrange.*] Son prémier Auteur est la Caille, Auteur d'un Livre où il en fait une infinité d'autres autant où plus grossiéres. „ Nous avons" dit-il, „ quantité de Li- „ vres de la composition de HENRY ESTIEN- „ NE, entre autres son *Thesaurus Linguæ Græ-* „ *cæ*; .... la *Précellence du Langage François* „ *sur le Toscan*, qu'il composa par ordre du Roy „ Henry III; la *Vie de Catherine de Médicis*, „ sous le nom du Sieur de Griere; & plusieurs „ autres; en reconnoissance desquels il eut une „ ordonnance de 3000 Livres, qui lui furent „ payées le 15. Octobre 1579. par Pierre Mo- „ lan, pour lors Trésorier (13)." Outre que le Livre étoit trop scabreux, & que Henri Etienne étoit trop prudent, pour s'y désigner par le nom de Griere, qui étoit celui d'une terre qu'il possédoit (14), il n'y avoit qu'un Homme tel que la Caille, qui pût avancer, qu'*en récompense* d'un Ouvrage pareil à cette *Vie de Catherine de Médicis*, on eut accordé à son Auteur *une Ordonnance de 3000 Livres:* & il paroit bien par là, qu'il n'avoit aucune connoissance de la plûpart des Livres & des faits dont il s'hazardoit à parler. Cela n'est pas fort étonnant, vû l'ignorance crasse du Personnage, dont on peut aisément trouver mille autres preuves dans son Livre. Mais, ce qui l'est extrémement, c'est que Teissier, Homme éclairé, & qui connoissoit bien cette époque de nôtre Histoire, ait pû adopter & même aggraver une pareille bévûe. *Henry Etienne*, dit-il, *composa*, PAR L'ORDRE *de Henry III*, *la* Précellence du Langage François sur le Toscan, *& la* Vie de Catherine de Médicis, *qu'il publia sous le nom du Sieur de la Griere: & pour le récompenser de ces Ouvrages, S. M. lui fit un présent de* 3000. *Livres, qui lui furent payées le* 15. *Octobre* 1579. (15). Si Teissier avoit fait attention, qu'il s'agissoit-là du *Discours merveilleux*, qu'il connoissoit sans doute, il n'auroit point ainsi donné tout du long dans un pareil piége: & cela fait voir combien il est dangereux de sui-

(13) La Caille, Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie, *pag.* 135.

(14) La Croix du Maine, Biblioth. Françoise, *pag.* 165.

(15) Teissier, Additions aux Eloges des Savans tirez de Mr. de Thou, *Tom. IV, pag.* 346, 347.

puisse être son Auteur, on l'a toujours trouvé très bien écrite, & elle est certainement de main de Maître (*G*). Aussi, en a-t-on toujours fait beaucoup de cas: & c'est ce que prouvent incontestablement ses nombreuses éditions (*H*).

D O N I

suivre, ou simplement même de consulter de mauvais guides.

Au reste, il y a tout lieu de douter, que Henri Etienne ait alors été païé de son ordonnance de 3000 Livres comme le dit la Caille; car, voici comme en parle un Auteur contemporain, qui pourroit en avoir été mieux instruit que lui. „En „ ce tems" dit-il, „Henry Estienne étant venu „ de Geneve à Paris, & le Roy luy ayant don- „ né mil Ecus pour son Livre de la *Préexcel-* „ *lence du Langage François*, un Trésorier sur „ son brevet voulut luy en donner 600 comptant. „ Henry les refusa, luy offrant 50 Ecus: de quoy „ le Trésorier se mocquant. *Je vois bien*, luy „ dit-il, *que vous ne savez pas ce que c'est que fi-* „ *nances. Vous reviendrez à l'offre, & ne la* „ *retrouverez pas.* Ce qui advint. Car, après „ avoir bien couru par-tout, il revint à son Hom- „ me, & luy offrit les 400 Ecus. Mais, l'autre „ luy dit, que cette marchandise n'alloit pas com- „ me celle des Livres, & que de ses mil Ecus, „ il ne voudroit pas luy en donner cent. Enfin, „ il perdit tout; le bruit de la Guerre, & l'Edit „ contre ceux de la Réligion, le forcant de re- „ tourner en son Pays (16)." Il en est souvent ainsi des récompenses des Princes. Ils ont la gloire de la libéralité, les Savans le vain honneur ou la fumée du présent & les Financiers la réalité des espéces; & un pareil brigandage ne passe parmi ces Gens-là, que pour une simple plaisanterie. Un Prédicateur, à qui l'on avoit ainsi excroqué la moitié d'une somme considérable que George I. Roi d'Angleterre lui avoit accordée, s'y prit assez plaisamment pour en instruire ce Prince au retour d'un de ses Voïages. Il choisit pour texte d'un de ses Sermons ces paroles de Mephiboseth à David, *puisque le Roi mon Seigneur est revenu en Paix dans sa maison, que Siba prenne le tout* (17); & les répéta tant de fois comme par maniére de refrain, qu'on s'apperçut enfin de son dessein, & que tout le monde fut instruit, & de l'injustice qui lui avoit été faite, & de la rapacité du Ministre d'Etat. C'étoit user assez cavaliérement du Ministére Evangélique: mais, outre que cette sorte de licence n'est pas fort rare en Angleterre, ce Prédicateur s'étoit avili par tant d'autres endroits, que cet excès de sa part ne fut regardé que comme une de ses plaisanteries ordinaires.

(16) Mémoires de Pierre de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 193, 194.

(17) II Samuël *XIX*, 30.

(*G*) *Ce* Discours *est de main de Maitre.*] Ce sont les propres termes d'un très habile Homme en fait de matiéres Historiques & Politiques. *Le* Discours de la Vie de Catherine de Médicis, *est de main de Maitre*, dit-il (18): & son jugement a été adopté & confirmé par un des plus illustres Critiques de nos jours, qui ajoûte, que *Henri Etienne écrivoit en François aussi bien qu'aucun Homme de son tems, comme il l'a témoigné dans ce* Discours (19). Le Père le Long (20) fait dire cela à Teissier, & se trompe.

(*H*) *Il y en a de nombreuses éditions.*] La prémiére, intitulée *Discours merveilleux de la Vie, Actions, & Déportemens de Catherine de Médicis Reyne-Mère, déclarant les moyens qu'elle a tenus pour usurper le Gouvernement du Royaume de France, & ruiner l'Estat d'iceluy*, parut dès 1574, avec la date de 1575, en 95. pages *in* 8°, & peut-être dès-lors reparut-elle sous le titre de *Légende de Ste. Cathérine.*

(18) Amelot de la Houssaie, Preface *de sa Traduction Françoise de l'Histoire* du Concile de Trente de Fra Paolo, *Signat.* ****.

(19) Bayle, Nouvelles de la Républiq. des Lettres, *Mars* 1684, *pag.* 92.

(20) Biblioth. Hist. de la France, *pag.* 331.

Ce qu'il y a de certain, c'est que tout aussitôt elle fut mise en Latin sous le titre de *Legenda S. Catharinæ Mediceæ, Reginæ Matris, Vitæ, Actorum, & Consiliorum, quibus universum Regni Gallici statum turbare conata est, stupenda eaque vera Enarratio*, & imprimée ainsi en 103 pages *in* 8°, sans autre indication que la date de M. D. LXXV., au dessus de laquelle se lisent ces quatre Vers:

Ad C. M. RS. PB.

Si te quanta manet, scires, Catharina, ruina,
Pœnarum metui cederet iste furor.
Fallor, & ista tibi nota est, Medicæa, ruina;
Sed tamen, incassum ne moriare, furis.

L'Abbé Lenglet du Fresnoy, d'ailleurs assez bon connoisseur de Livres, s'est mis mal-à-propos dans l'imagination, que ce Latin étoit l'Original, & que le François n'en étoit que la Traduction, l'un & l'autre pourtant de la composition de Henry Etienne. *On attribue*, dit-il, *ce petit Ouvrage*, Catharinæ Mediceæ Vita, Acta & Consilia, *à Henry Etienne* . . . . . *Le Livre suivant*, Discours merveilleux &c., *qui en est la Traduction, est aussi attribué à Henry Etienne* (21). Ni les Historiens du tems, ni les Critiques modernes, n'ont eu cette pensée. Ils ont tous regardé le François comme l'Original, & les éloges qu'ils lui ont donnez regardoient principalement l'éxactitude & la pureté de cette Langue. Quant au Latin, je le croirois aisément fait hors du Roïaume. Du moins l'Impression n'est-elle pas Françoise, quoi qu'en dise l'Abbé, qui la fait *de Paris.* Il répete les mêmes fautes dans ses Remarques sur la *Légende du Cardinal de Lorraine.* Voïez les *Mémoires de Condé*, Tom VI, pag. 64.

(21) Lenglet, Méthode d'étud. l'Histoire, *Tom. III, pag.* 71.

Deux ans après on l'inséra en François dans le III. Volume des *Mémoires de l'Estat de France sous Charles Neufviesme*, imprimez *à Meidelbourg, par Henrich Wolf, en* 1577, *en* 3 *Volumes in* 8°, & réimprimez aussi-tôt l'année suivante, avec un petit *Supplément* commencant par ces mots, *il nous eust esté bien aisé d'adjouster ce Discours*, & une *Exhortation à la Paix aux François Catholiques*, publiée incontinent après la mort de Charles IX, & à laquelle il sert d'*introduction*: &, l'année suivante, on en publia une *troisiéme édition, augmentée de deux* Lettres *escriptes à la dite Catherine de Médicis.* C'est un *in Octavo*, sans aucune autre indication que 1578. De ces *Lettres*, intitulées *Copies des Lettres envoyées à la Royne Mère, par un sien Serviteur, après la mort du feu Roi Henri II*, la prémiére, commencant par ces mots, *Madame, encore que douze ans y ait & plus que je me suis retiré de la Cour en ma maison &c.*, & finissant par ceux-ci, *Dieu* ..... *vous conserve ensemble avec Messeigneurs vos Enfans, jusqu'en la vie éternelle, à la joye & liesse de tous le bon Peuple François. Amen. Vostre très humble & très obéissant Sujet D. V. De vostre pauvre Maison, ce* 26. *d'Aoust* 1559. Ces deux initiales D. V. ne me permettent point de douter que cette *Lettre* ne soit d'un Gentil-Homme, nommé DE VILLEMADON: &, par le titre commun à l'une & à l'autre, la seconde doit être aussi de lui. Elle commence, *Madame, il y a quelque temps que Mr. de Beauvais venant devers vos Majestez:* ... & finit, *escript le onziesme jour du douziesme mois de la quatriesme année après la Journée de la Trahison.* On trouve ensuite une petite piéce de 24. Vers, intitulée *Sympathie de la Vie de Catherine & de Jésabel, avec l'Antipathie de leur mort:* & suit un petit *au Lecteur Salut*, concernant ces Piéces. A l'occasion de la Fronde du Gouvernement de Mazarin, & de la Régence de la Reine-Mère, on reproduisit ce *Discours*, avec l'*Exhortation à la Paix* suivie d'un petit Supplément, *selon la Copie imprimée à Paris, en* 1649, *in* 8°: & depuis il a toujours été remis dans le *Recueil de Piéces servant à l'Histoire du Regne de Henri III.* imprimé quantité de fois, comme en 1663, 1666, 1699, & 1720, &c.; mais tout seul & sans aucune des *Additions* dont je viens de parler: & c'est ce qui m'a particuliérement porté à les détailler ici. A la marge du titre de cette derniére édition, page 344, on a noté que *ce Discours a été composé en* 1574. *peu avant la mort du Roy Charles IX:* mais, tout ce que nous avons vû ci-dessus fait assez voir, qu'il n'a été fait, ou du moins publié, qu'aprés la mort de ce Prince, & pendant la Régence de Catherine.

Outre la Traduction Latine dont je viens de parler, on en a une Angloise & une Flamande. Je ne crois pas au moins qu'on puisse regarder autrement les petits Volumes intitulés l'un *A merveylous Discours upon the Lyfe, Deeds, and Behaviours, of Katherine de Medicis, Queen Mother and Regent of France, &c.*, imprimé *à Heydelberg, en*

1575, *in* 8°; & l'autre, *het wonderlyke Leven van Catherina de Medicis, Koninginne - Moeder van Vrankryck*, imprimé sans autre indication que l'année 1583, *in* 8°; & c'est ce que cette précaution, & cette date semblent suffisamment prouver.

A l'occasion de l'assassinat du Roi Guillaume, résolu & ordonné, dit-on, par la Cour de France, & pour lequel un certain Grand-Val fut écartelé en 1692, on reproduisit un extrait de cette Traduction Angloise, intitulé *the History of the Life of Katharine de Medicis, Queen Mother and Regent of France; or the exact pattern of the present French King's Policy*, & imprimé *London by John Wyet*, 1693, *in* 8°, 96. *pag.* Dans un *Avis au Lecteur*, de cinq autres, on insiste fort sur cette ressemblance de Gouvernement.

DONI (ANTOINE FRANÇOIS) a vécu au XVI. Siécle. Il faut voir son Article dans le Dictionaire de Mr. Bayle, qui a donné une liste de ses divers Ouvrages; je n'en parle ici que pour mieux faire connoître le génie singulier & extraordinaire de cet Auteur, par les Remarques que je ferai sur quelques uns de ses Livres, qui lui ont acquis le plus de réputation (*A*); & pour

(*A*) *Ses Ouvrages . . . qui lui ont acquis le plus de réputation.*] Le prémier est la *Zucca* del *Doni*, dont Mr. Bayle ne raporte que le titre. Ce Livre est divisé en quatre Livres généraux, dont le prémier, intitulé particuliérement *la Zucca del Doni*, est subdivisé en *Cicalamenti*, *Baie*, & *Chiachiere*, à quoi sont ajoûtées diverses *Lettres* & quelques *Sonnets*, tant de l'Auteur que de ses Amis, sous le titre de *Postscripta*; & c'est là où se trouve la *Lettre*, dans laquelle *le Doni* parle de sa Famille, & qui a été citée par Mr. Bayle. Le second, intitulé *Foglie della Zucca*, est subdivisé en III. Parties, & rempli de *Diceria*, *Sogni*, & *Favole*, en sorte que les *Diceria* tiennent le prémier rang dans la I. Partie, les *Favole* dans la seconde, & les *Sogni* dans la troisiéme. Le III. Livre, intitulé *Fiori della Zucca*, est divisé en *Grilli*, *Passerotti*, & *Farfalloni*, qu'il avoit peut-être entremélé comme les *Diceria*, *Sogni*, & *Favole* du II Livre, mais, dont il n'y a ici que les *Grilli*. Le IV. Livre, intitulé *Frutti*, est divisé en *Frutti acerbi*, *Frutti maturi*, & *Frutti marci è fracidi*.

Cet Ouvrage n'a point été imprimé pour la prémiére fois en 1565, comme Mr. Bayle semble l'insinuer. Le I. Livre le fut en 1551. chez Frà Marcolini, sous le titre simple de la *Zucca del Doni*: le II. & le III. parurent en 1552. chez le même.

Ces IV. Livres (1) sont un mélange de toutes sortes de choses, de Sentences, de Proverbes, de Bons-mots, d'Histoires, de Fables, de traits de Morale, de Plaisanteries, d'Allégories, de Louänges, de Satires, &c, debitées sans beaucoup de précaution par l'Auteur, & entremélées les unes avec les autres avec assez de bizarrerie. Il nous donne lui même une idée assez juste de son Ouvrage dans le titre de la Table de son I. Livre. Le voici. *Tavola, o vero Registro delle Chiacchiere, Frappe, Chimere, Gofferie, Argutie, Filastroccole, Castelli in aria, Saviezze, Aggiramenti, & Lambicamenti di Cervello; Fanfalucole, Sentenze, Bugie, Girelle, Ghiribizzi, Pappolate, Capricci, Frascherie, Anfanamenti, Viluppi, Grilli, Novelle, Cicalerie, Parabole, Baie, Proverbi, Tresche, Motti, Humori, & altre Girandole & Storie della presente Leggenda, per non dir Libro, poche dette à tempo, & assai fuor di proposito:* & à propos de la singularité de son titre, ou pour mieux dire des divers titres de cet Ouvrage, il est bon de l'écouter lui même: ce qu'il dit à ce sujet dans le *Prologue* de son I. Livre, adressé *al nobilissimo Signor Rocco Granza suo Compare*, est assez digne de la curiosité des Lecteurs.

(1) C'est dans l'ordre, que je viens de leur donner, qu'il parle des trois premiers à la fin de la troisiéme Partie des *Foglie: Libro della* ZUCCA, *delle* FOGLIE, *de* FIORI, *cio è primo, secondo, & terzo Libro*. Mr. Bayle n'avoit vu que le I. de ces trois Livres; & je n'ai point vu le quatriéme. *Voiez* Du Verdier, Biblioth. *pag.* 417.

„ Compare carissimo," dit-il, costumano una
„ gran parte di coloro i quali fanno correre (id est
„ bollirla & mal cuocere,) il cervello della lor Zucca
„ per le mani de popoli in carta bianca immagi-
„ narsi un titolo bravo. . . . Fu adunque un certo
„ dotto antico, che chiamò una sua opera, per non
„ dir Canta favola, *Corno di Dovitia*, . . . un al-
„ tro pose nome a un suo Giornale *Armonia de gli*
„ *Dei*. Ma lasciamo gl'anni domini a dietro,
„ perche mi converrebbe anchor dire de principii de
„ Libri gonfiati, che fanno quei lor comincia-
„ menti alti alti, onde Messer Horatio toccò lor
„ la mano con quella novella de monti pregni. . . . .
„ Io trovo che tutti i galanti huomini hanno chia-
„ mato la gatta gatta . . . . . Jo non voglio hora
„ lodare i titoli de Frati, come sarebbe *Specchio di*
„ *Divinita*, *Ricchezze della Scrittura*, *Tempio d'E-*
„ *ternità*, *Horto di Contemplatione*, *Fabrica de*
„ *Propheti*, & *Giardino d'Oratione*, per non mes-
„ colar le lance con le mannaie. Basta che questo
„ poco di scorribanda ch'io ho fatta, facci discorrere
„ i titoli & veder se corrispondono all'opera . . . .
„ Al mio Libro sta meglio il nome di *Zucca*, che
„ di *Sale*, & corrisponde piu alla mia fantasia *Cica-*
„ *lamenti*, *Baie*, en *Chiacchere*, che non sarebbe
„ s'io l'havessi chiamato *Motti*, *Argutie*, en *Sen-*
„ *tenze*: perch'io non sono Aristotile da darle,
„ ne Dante da parlare arguto, o qualche altro galan-
„ te ingegno da sputare a ogni parola motti. Son
„ io altro ch'el Doni? non essendo altro adonque
„ che un' guasta leggende non posso dir altro che
„ *Baie*, & per Chiacchiere voglio che le si leg-
„ gino, cosi ne cicalecci delle barche, come ne gli
„ aviluppamenti delle parole dopo il mangiare, e
„ ne trebbi delle pancacce, o simil ragionamenti da
„ botteghai perdigiornate & spensierati." Nous verrons encore ci-dessous qu'il se plaint de la nécessité de chercher des titres bizarres & singuliers.

Le II. des Ouvrages dont je veux parler est intitulé *I Marmi del Doni Academico Peregrino: Cio è Ragionamenti introdotti à farsi da varie conditioni d'Huomini, à luoghi di honesto piacere in Firenze, ripieno di Discorsi in varie Scienze & Discipline, Motti arguti, Istorie varie, Proverbii antichi & moderni, Sentenze morali, Accidenti & Novellette morali:* C'est de cet Ouvrage dont on a dit

MARMORIS *inscribis* Doni, *bene nomine Librum*
Par & frigus enim Marmoris *atque* Libri.

La raison de ce titre se trouve dans l'*Epître Dédicatoire à Antonio dà Feltro*, en ces termes: *i Fiorentini . . . . hanno la Piazza di Santa Liberata . . . . . , hanno (dico) alcune Scale di Marmo, & l'ultimo Scalino hà il piano grande, sopra de i quali si posa la Gioventù in quegli estremi caldi, conciosia che sempre vi tira un vento freschissimo, & una suavissima aura, & per se, i candidi Marmi tengano il fresco ordinariamente. Hora quivi io v'ho di grandissimi piaceri, perche nello suo lazzarè per aere invisibilmente m'arreco aliando sopra di loro, & ascolto & veggio tutti i lor fatti, & ragionamenti; & perche son tutti ingegni elevati & acuti, sempre hanno mille belle cose da dire: Novelle, Stratagemi, Favole, Ragionano d'abattimenti, di Historie, di Burle, di Natte, fattosi l'una all'altra le donne & gli huomini.*

Pour entendre son *per aere invisibilmente m'arreco aliando sopra di loro*, il faut savoir ce qu'il avoit dit auparavant. *Jo volo in aria, sopra una Citta, & mi credo esser diventato un' Uccellaccio grande grande, che vegga con una sottil vista ogni cose che vi si fa dentto, & scuopro in un' batter d'occhio tutta la coperta disopra, onde à un medesimo tempo io veggo ciascun' huomo & donna far diversi effetti, chi nella sua casa piange, chi ride, chi partorisce, chi genera, chi legge, chi scrive, chi mangia, chi vota.* Cela ne répond point mal au *Diable Boiteux* imaginé par un Espagnol; peut-être même l'a-t-il pu tirer du Doni que je crois plus ancien.

Il est traité de quantité de choses diverses; dans les IV. Livres qui composent cet Ouvrage, le tout par Dialogues; & le 1. *Ragionamento* du second Livre est touchant l'utilité de l'Imprimerie, dont il raporte l'origine à *Giovanni Cutbembergo da Magon-*

pour rapporter une Anecdote touchant sa Famille (*B*).

gontia, Inventore dell'arte della STAMPA, l'anno 1460. Je n'ai point vu ce témoignage cité dans les Auteurs qui ont traité de l'origine de l'Imprimerie en faveur de Maïence.

Le 2ᵈ. *Ragion.* de ce 2ᵈ. Livre est l'Histoire *dell'Academia Peregrinas* de Venise, des Hommes illustres qui en ont été, & des Ouvrages qu'ils ont produits.

Le III. Ouvrage est *Inferni del Doni, Academico Pellegrino, Libro secondo de' Mondi.* Vinegia, Francesco Marcolini; 1553, in 4°, 224. pag. senza la Tavola. Ce Livre est parfaitement bien imprimé sur de beau papier, & avec des figures fort bien dessinées. Il contient *sept Enfers*, savoir 1. celui des *Ecoliers ignorans & des Pédans*, 2. celui des *mal mariés & des Amans*, 3. celui *des Putains & des Maquereaux*, 4. celui des *Riches avares & des Pauvres libéraux*, 5. celui des *Docteurs ignorans*, 6. celui des *Poëtes & des Auteurs*, 7. celui des *Soldats & Officiers poltrons*: & ce n'est que la I. Partie: il devoit y avoir une suite, dont il a promis l'*Enfer des Présomptueux & des Arrogans*. Tout cela est en *Dialogues* entremélés de quelques *Lettres*; dans une du 7. de Février 1553. à Giov. Angelo Fiorentino, il parle ainsi de ses compositions: *Io ho atteso a cacciar via l'otio con lo scrivere alcune leggende di mia fantasia. Quattro libri di* MARMI, *non gia da far figure si divine come le vostre. Quattro altri di* FIORI, FOGLIE, FRUTTI, & ZUCCA. *Un libro di Pistolotti inamorativi, da caverne qualche spasso; due Librarie; il disegno; la fortuna di Cesare; tre libri di Lettere, contando quel primo; la Filosofia morale & i Trattati morali; i* MONDI; *& hora la prima parte di sette* INFERNI *hodato fuori* (2). Il se donne dans cette *Lettre* près de de quarante ans, & dit qu'il y avoit cinq ans passez qu'il s'étoit fixé à Venise, & qu'il espéroit y demeurer toujours.

(2) Notez que ni ici, ni dans la Citation suivante, il ne fait point de mention de la *Vie de Cleopatre* dont il paroit qu'il est Auteur, par ce qu'il dit au commencement de l'Epitre Dédicatoire de ses *Chiachiere*, adressée all' illustriss. Conte Lodovico *Rangone, Governatore de la Patria dignissimo*, & datée de Venise, le 23. Mars 1551. *Già mandai à V. S. Illustriss.* dit-il, *la Vita di Cleopatra dedicata, Opera Reale, & hora gli invio al. une Chiachiere a leggere, &c.* Notez encore que quoiqu'il ne parle point là non plus de sa Comédie du *Stufaiuolo*, elle étoit déja faite, comme il paroit par sa derniére *Chiachiere*, où il en parle. Ajoûtons que dans le Catalogue que le Ghilini donne de ses Ouvrages, il ne parle point de ses *Pitture*, ni de ses *Rime del Burchiello comment. dal Doni.* Voiez *Baillet*, Tom. I, pag. 479.

Dans le dernier *Regionam.* de son IV. Livre des *Marmi*, pag. 79, après avoir parlé des Ouvrages, qu'il avoit publiez jusqu'alors; savoir *la Zucca, le Foglie, i Fiori, & i Frutti; i Mondi; gli Inferni*; il en promet plusieurs autres, que je ne sache point avoir été imprimés; du moins *Ghilini* n'en dit mot. En voici les tîtres, *il Mondo nuovo, che e la chiave dell'altro; il Seme della Zucca; Inferno de gli Prosontuosi & Arroganti, le Medaglie falso; le Scarpello, cioè quinta parte de' Marmi; & il Giornale di Debitori & Creditori*; à quoi il ajoûte *i Cieli*, divisez en deux Parties.

C'est à l'imitation de *Lucien* qu'il avoit imaginé sept *Seme della Zucca*; voici ce qu'il dit à ce sujet, pag. 80, *de' Marmi. Luciano dice una certa sua stravagante Navigatione, & racconta quel, che egli vede, & frà l'altre racconta d'haver trovato in certo suo mare Zuccacorsari, come dir Fuste, Brigantini, Galere, & altri legni da Corsari di mare, & dice che sono huomini feroci questi Zuccacorsari, & che eglino hannole navi loro grandissime fatte di Zucche; & che le son lunghe piu di sessanta braccia, e che delle foglie della Zucca ne fanno le Vele, de gambi della Zucca Antenne, & che con il Seme delle Zucche ferivano bestialmente. Hor vedete dove diavolo, egli va a cavar l'inventione d'una cosa: egli ha fatto questo Seme della Zucca, che colpo per colpo offende, dà è quel l'altro, & di tal sorte ch'io vi prometto, che mai udi le piu terribil cose, le piu bestiali, ne le piu capricciose.*

C'étoit là le principal soin des Ecrivains qui vouloient plaire alors: ils étoient obligés de ramasser mille choses extraordinaires & ridicules, s'ils ne vouloient rester dans l'obscurité, & pour attirer les Lecteurs, ils étoient obligez de fabriquer des tîtres fort bizarres. On voit que ceux du Doni le sont assez; mais, c'est moins sa faute que celle de ses Lecteurs: aussi en rejetta-t-il le blâme sur le mauvais goût de son Siécle, & ce qu'il dit là-dessus, est fort sensé: „egli ci bisogna hoggi," dit-il, Marmi, Libr. I, Rag. II, pag. 8. versa, „ . . . . . più strologare il cervello a mettergli „ un Titolo bizarro, acciò che tu lo pigli in mano, „ & ne legga due parole, che a compor l'opera; „ và di che le persone tocchino uno scartafaccio, „ che dica *Dottrina del ben vivere*, ò *Vita spirituale*, Dio te ne guardi. Fa pur che la soprascritta dica *Invettiva contra à un huomo da bene*, „ *Pasquinata nuova, Ruffianesimi vecchi*, ò *Puttana perduta*: che ciascuno correrà a dargli di „ piglio. Se il nostro Gello, volendo insegnare „ mille belle cose di Filosofia utile al Christiano, „ non diceva *Caprici del Bottaio*, non sarebbe stato huomo che gli havessi presi in mano: & poteva ben mettergli nome, *Amaestramenti civili*, o *Discorsi divini*, che il Libro haveva fatto „ il pane, pur quel dir *Bottaio*, & *Capricci* ogni „ uno dice io vo veder che anfanamenti son questi. Anchora il Doni, se non diceva la *Zucca*, „ madesi, che l'haurebbon letta, pur tocco un Libro maladetto: se non si diceva *Mondi*, la carta „ era gettata via; ma la gente, come la si sente grattare con qualche sofistico titolo l'orecchia, la s'impania la borsa' subito. Questo dir *Marmi*, fara „ che le brigate urteranno tutte." On a été un tems en France qu'on donnoit fort dans ce défaut: Voïez le I. Vol. des *Jugemens des Savans de Mr. Baillet*; & l'on y est retombé plus que jamais.

Voici ce que Doni dit de ses *Mondes* dans une Lettre *al Signor Marc' Antonio Passero*, du 25. Février 1552. à la tête de ses *Foglie*, Partie I. *Jo ho sotto le Stampe, Signor mio honorando, un Libro dell'Academia Peregrina, nel quale sono scritti sette* MONDI: *il primo è il piccolo, cioè l'Huomo; il secondo, il grande, questo che noi habitiamo; il terzo, e il massimo, questo l'intende Iddio; il quarto è composto di diversi misti; il quinto sarà imaginabile; il sesto, visibile; & il settimo sia il Mondo de i Pazzi.*

Remarquons ici que les Enfers & les Mondes de Doni ont été traduits en François par G. Chapuis qui y a fait quelques Additions (3).

(3) *Voiez* du Verdier, Biblioth. pag. 437.

Comme il dédioit chaque partie de ses Ouvrages, il lui arriva apparemment d'être rebuté de quelqu'un; & de peur qu'on ne crut qu'il n'agissoit ainsi que par des vûes d'intérêt, il prit un parti assez plaisant lors qu'il publia ses *Foglie della Zucca*. Il mit au haut du feuillet qui suivoit le tître, *Il luogo della Epistola dedicatoria*, laissa un espace vuide comme pour mettre des Armes, & mit au bas *Quando io ho dedicato Opere da me composte, o altri Libri, sempre l'ho fatto per honorare i miei Signori benefattori, & coloro che meritano. Quando ho conosciuto che essi l'hanno per male subito ho tolto via la Epistola, & ho dato fuori il volume senza dedicarlo ad alcun altro: com'hora faccio questo, accio ch'el mondo conosca ch'io lo fo per mio debito, e non per mio utile.* Nous avons vu de nos jours des gens moins délicats que le *Doni*, non seulement dédier leurs Ouvrages à ceux qui les pouvoient le mieux païer; mais même en offrir la Dédicace aux uns, & l'accorder effectivement aux autres, parce que le crédit des prémiers étoit diminué. C'est pousser la bassesse bien loin.

(*B*) *Je rapporterai une Anecdote touchant sa Famille.*] Dans sa Lettre à Benedetto Volpe, datée de Venise, du 3. Janv. 1549, il prétend que sa Famille a donné deux Papes à l'Eglise: *e due Papi sono usciti di questo ceppo, Dono Pontefice primo, & Dono II; si come scrive il Platina.* Il est étonnant que Mr. Baile ait passé cette prétention, vu qu'elle suit immédiatement ce qu'il raporte de l'établissement de cette Famille à Pistoie, en Hongrie, & au Roiaume de Naples.

DÖRINGK ou **THORINGK** (*a*) (MATTHIAS) (*b*) Ecrivain du XV. Siécle, très peu connu des Bibliothécaires. Il étoit né à Kiritz, Bourg du District de Pregnitz dans la Marche de Brandebourg (*c*); & il étoit encore fort jeune, lors qu'il y embrassa la vie Monastique dans l'Ordre de Saint François (*d*). Après y avoir fait ses Etudes avec succès, tant en Philosophie, qu'en Théologie (*e*), il se rendit fort recommandable, non seulement par ses Prédications, mais encore par la Profession des Saintes Lettres à Erfort (*f*), & par celle de la Théologie à Magdeburg (*g*), qui lui furent confiées, & dont il s'acquitta heureusement. Outre cela, on le fit Ministre de son Ordre dans la Province de Saxe (*h*); & il étoit déjà revêtu de ce poste honorable en 1431, lorsque le Land-Grave de Thuringe, qui le considéroit beaucoup, lui écrivit plusieurs Lettres, pour le charger du soin de la Réforme des Franciscains déchaussés d'Eisenac (*i*). Vers le même tems, il fut envoïé en qualité de Député au Concile de Bâle, par la partie de son Ordre qui adhéroit à ce Concile (*j*): & l'on ne sait pas bien au juste, si ce fut alors, ou douze ans plus tard, qu'il fut élevé au Généralat de son Ordre (*A*). Soit qu'on l'en eut dégradé, soit qu'il s'en fût désisté de lui même à cause de son Ministériat de Saxe (*k*), il ne le garda que six ans (*l*): & après s'être démis de ce Ministériat, à Northussen, en 1461 (*m*), il alla passer le reste de ses jours dans son Monastére de Kiritz (*n*). Il s'y donna tout entier à la Méditation & à l'Etude (*o*); & ce fut-là probablement, qu'il composa la plûpart des Ecrits qu'il nous a laissés (*B*). Il

(*a*) *On lui donne indifféremment ces deux noms; voiez* Waddingi Scriptores Ordinis Minorum, *pag.* 255: *mais, plus communément le premier.* R. Simon, Hist. Crit. du V. Test. *pag.* 415; & Faydit, Rem. sur Homere & Virgile, *Tom. II, pag.* 141; *le nomment mal* Dorinc.

(*b*) Sixtus Senensis, Bibliothecæ Sanctæ *Libr. IV, pag.* 344, 348, *le nomme mal* Matthieu; *en quoi il a été suivi par* L. E. du Pin, Tables gen. des Aut. Ecclésiast. *Tom. III, col.* 277. & *par* Fabricius, Biblioth. Lat. med. & inf. Ætat. *Tom. V, pag.* 145. *La même erreur se trouve dans la Préface des* Scriptores Rerum Germanicarum *de* J. B. Mencken: *mais, ce n'est qu'une faute d'impression; car, il le nomme bien dans l'Ouvrage même.* Possevin *fait encore pis, en le nommant* Marc, & *puis* Matthieu. *Voiez ci-dessous la Citation* (*q*).

(*c*) Anonymi Centuriæ Scriptorum insignium Academiar. Lipsiensis, Wittembergicæ, & Francofurtanæ ad Oderam, a J. Madero editæ, Helmestadii, ap. Henn. Mulleum, 1660, in 4. *Signat. I.*

(*d*) Casim. Oudin Comment. de Scriptor. Ecclet. *Tom. III, col.* 2451.

(*e*) Anonym. & Oudin.

(*f*) Anonym.

(*g*) Sixtus Senens. Biblioth. Sanctæ *Lib. IV, pag.* 484. Possevinus Appar. Sacri *Tom. II, pag.* 90.

(*h*) Sixtus Senens. Anonym. Possevin. Wadding. Oudin. & Mencken.

(*i*) Mencken in Præf. ad Scriptores Rer. Germ. ex ipsius Doringii Chron. *Ces* Lettres *ont été publiées par* J. G. Reinhard *dans ses* Meditationes de Jure Principum Saxoniæ circa Reformationem, *pag.* 141. & *suivantes, avec cette Inscription:* Dem Würdigen, erbarn, Ein Matthiam Doring, Minister Barfuls Ordens, und Leter der heilig Schrifft, &c.

(*j*) Anonym.

(*k*) Anonym.

(*l*) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 255.

(*m*) Doringii Contin. Chron. Theod. Engelhusii, *ad ann.* 1460, *col.* 26.

(*n*) Anonym.

(*o*) Anonym.

(*A*) *L'on ne sait* . . . . . *si ce fut en* 1431, *ou douze ans plus tard, qu'il fût élevé au Généralat de son Ordre.*] L'Anonyme publié par Maderus (1) est pour le prémier de ces sentimens, & voici les Paroles: *Claruit* (Doringius) *temporibus Concilii Basileensis, quod sua præsentia & doctrina decoravit, ubi etiam ab ea parte Ordinis, quæ tunc adhærebat Concilio, in Generalem Magistrum electus, & per dictum sacrum Concilium confirmatus fuit* (2). Mais, Wadding, le meilleur Bibliothécaire, & l'un des plus célébres Historiens de l'Ordre de Saint François, est pour le second. *In Schismate*, dit-il *sub Eugenio Quarto, & Felice Quinto, Bernæ apud Helvetios, anno* 1443, *electus contra fas Generalis Minister* (3). Casimir Oudin nie l'un & l'autre; mais, comme il ne se fonde que sur de fort mauvaises raisons, ainsi qu'on le verra ci-dessous dans la Remarque (*C*); le plus sûr est de s'en tenir à l'un des deux, mais préférablement, à mon gré, à celui de l'Anonyme qui me paroit le mieux instruit.

(*B*) *Les écrits qu'il nous a laissés.*] Sixte de Sienne (4), Possevin (5), Wadding (6), du Pin, & le Père le Long (7), ne parlent que d'un seul de ses Ouvrages, quoi qu'il en eut fait plus d'un qui fût de leur ressort: mais, l'Anonyme de Maderus, & Jean-Burchard Mencken, nous ont fait connoitre les autres. Voici le détail de tous ceux qui sont venus à ma connoissance.

I. Le prémier est un ample Commentaire sur le Prophéte Isaïe, *super Esaiam Prophetam opus grande*, que nous ne connoissons que par le témoignage de l'Anonyme de Maderus (8).

II. Le second sont ses *Replicæ adversus Paulum Burgensem*, que l'Anonyme & Wadding intitulent, à peu près l'un comme l'autre, *Defensorium Postillæ Nicolai de Lira contra Paulum Burgensem, additiones videlicet in Vetus & Novum Testamentum* (9); mais, dont le Père le Long ne nous donne qu'une très fausse idée, en l'intitulant mal-à-propos ainsi: *Replicæ ad Postillam Nicolai de Lira & ad Additiones Pauli Burgensis* (10). Cet Ouvrage se trouve dans presque toutes les Editions des *Postilles de Nicolas de Lyra sur l'Ecriture Sainte*, & dans quelques-unes de celles de la *Glose ordinaire de Walafridus Strabo* sur le même Livre, de même que celui de Paul de Ste. Marie, Evêque de Burgos, Antagoniste de Döringk: *mais*, selon le fameux Richard Simon, *ces sortes de disputes ne consistant la plus-part qu'en des questions éloignées du texte de l'Ecriture, sont inutiles à ceux qui veulent étudier la Bible. Outre cela, cet Auteur n'étoit pas assez sçavant dans la Critique, ni dans la Langue Hébraïque, pour juger des difficultez qui étoient entre Nicolas de Lira & Paul de Burgos. Aussi n'y a-t-il presque dans tout son Ouvrage, que des emportemens & des marques d'ignorance* (11). Cependant, ajoûte ailleurs le même Ecrivain, il ne laisse pas de lui répondre quelques fois assez sagement (12). Il paroit par cette Censure de Mr. Simon, que Döringk avoit au moins quelque teinture de la Langue Hebraïque, & de la Critique de l'Ecriture Sainte; & c'étoit une chose très peu commune, non seulement parmi les Moines, mais même parmi les Savans de ce tems-là. Selon d'assez mauvais vers, écrits alors à la loüange de Nicolas de Lyra, & citez

(1) *Voiez ci-dessus, Citation* (*c*).

(2) Anonym. *Signat. I.*

(3) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 255. Fabricius, Biblioth. Lat. med. & inf. Ætat. *Tom. V, pag.* 145, *place cela en* 1450.

(4) Sixti Senensis Biblioth. Sanctæ, *Lib. IV, pag.* 344.

(5) Possevini Apparatus Sacer, *Tom. II, pag.* 38, 90.

(6) Waddingi Script. Ord Min.

(7) Le Long Bibliotheca Sacra *Tom. II, pag.* 703. Du Pin, Table univ. des Auteurs Ecclesiastiq. *Tom. III, col.* 277.

(8) Anonym. *Signat. I.*

(9) Anonym. *Signat. I.* Waddingi Script. Ord. Minor. *pag.* 255. *On va voir, que Dom* Nicolas Antonio, Bibliothecæ Hispanæ veteris *Tom. II, pag.* 157, *donnoit un autre titre à cet Ouvrage.* Doringius . . ., *dit-il*, parum modesto usus Titulo, & ut Averrois contra Algazelem Stylum imitaretur; *Correctorium Corruptoris Burgensis* composuit.

(10) Le Long Biblioth. Sacra *Tom. II, pag.* 703. Beughem & Orlandi, *Auteurs très inéxacts, font de cet Evêque de Burgos, un* Petrus Burgensis, *ou* Petrus Burgi di Venetia: *le prémier, dans ses* Incunabula Typographiæ, *pag.* 36; & *le second, dans son* Origine della Stampa, *pag.* 303.

(11) Simon, Hist. Critiq. du Vieux Testament, *pag.* 415. *Mr.* Jaques-Frédéric Reimmann *en juge à-peu-près de même dans son* Catalogus Bibliothecæ *suæ* Systematico-Criticus, *Tom. I, pag.* 281. Dorinckius, *dit-il*, ineptus est Sophista, qui carpit in Lirano quod non capit: *Jeu-de-mots assez semblable à l'ancien Quolibet*,

Bonus Lira, dum lirat,
Sæpissime delirat:

mais, mal-appliqué ici; car, c'est Paul de Burgos, *que* Doringk *chicane*, & *non point de* Lyra *son Confrére, dont au contraire il prend la défense.*

(12) Le même, Histoire Critiq. des Commentateurs du N. Testament. *pag.* 484. L'Abbé Faydit, Remarques sur Homere & sur Virgile, *Tom. II, pag.* 141. *donne à Doringk le titre de* Grand-Homme: *mais, ce n'est que pour contrecarrer Mr. Simon; car, il paroit assez qu'il ne connoissoit nullement ce Moine.*

citez dans la *Pentas Conatuum Sacrorum* de Michel-Henri Reinhard pag. 149, Doringk étoit un excellent Homme, & n'avoit composé ses *Repliques* que par ordre du Souverain Pontife.

Quem (Paulum Burgensem) *tamen eximius* Matthias *voce* Turingus
Nomine condictus, Doctor multum venerandus,
Summi Pontificis mandato vicit, apertis
Scripturis sanctis, rationibus insuper aptis,
Confundens totum quod erat sic ficte locutum:
Dictus namque Pater Doctor fuit, atque Minister
Saxoniæ, Fratrum nuper sub veste Minorum.
Hunc vivum novi, sua dogmata sæpe notavi:
Ergo Patris tanti nova per metrà magnificavi
Laudes eximias speciali carmine dignas.

Comme il avoit attaqué St. Thomas d'Aquin en divers endroits de ces Repliques à Paul de Burgos, Diego de Daeça, Réligieux de l'Ordre de St. Dominique, alors Evêque de Zamora, & depuis Archevêque de Séville & de Tolede, s'éleva contre lui, & lui opposa un Ouvrage intitulé *Didaci Dezæ, Ord. Præd., Episc. Zamorensis, Defensorium Doctoris Angelici S. Thomæ Aquinatis, contra invectivas Matthiæ Dorinck in Replicationibus contra Paulum Burgensem super Bibliam*; imprimé *à Seville, chez Meynard Ungut & Stanislas Polonois, en* 1491, *in* 4°.; & réimprimé *à Paris, chez Berthold Remboolt, en* 1514, *in* 8°.

III. Le troisiéme Ouvrage de Düringk est un Commentaire, en un seul Livre, sur les Livres des Sentences, *super Sententiarum Libros Liber I.* L'Anonyme de Maderus est le seul qui en parle (13).

IV. Le quatriéme est intitulé *Appellatio Doctoris Matthiæ Doringk contra Magdeburgensem Episcopum*, & se conserve en manuscrit dans la Bibliothéque de l'Académie de Leipsic (14). Casimir Oudin croit qu'il s'agit-là d'une certaine Hostie Miraculeuse du Bourg de Wolsenac, dont cet Evêque ne put venir à bout de supprimer le culte superstitieux (15). Henri Token, Chanoine de l'Eglise de Magdebourg, ennemi juré des superstitions, & qui en avoit fait abolir de nouvelles dans dix-huit différens endroits, porta inutilement ses plaintes, & fit en vain divers écrits contre celle-là, qui fut puissamment soutenuë de toute l'autortié Pontificale, à la réquisition des Moines. On en peut voir une petite Histoire dans le Livre de Mr. Oudin que je viens de citer, colonne 2448. & suivantes; & se convaincre en même tems par cet exemple, & de l'extrême facilité avec laquelle les abus s'établissent, & de la difficulté presque insurmontable qu'il y a à les réformer.

V. Le cinquiéme est une Collection de diverses piéces de Droit Canonique intitulée *Liber perplexorum Ecclesiæ*. Selon la remarque de Mr. Mencken, c'est un Recueil des principaux écrits de ce tems-là, publiés pour & contre la primauté ou la supériorité du Pape & du Concile (16). Döringk en parle lui-même sous l'année 1442. d'un de ses Ouvrages Historiques (17), & voici en quels termes il s'en explique. *Pociores & doctiores Ecclesiæ*, dit-il, *qui Columpne videbantur, sua Ingenia colentes, ... contra se invicem scribentes, hy pro Papatu, hy pro Concilio, hy Primatum Pape, hy Concilio tribuentes, Scriptis apollogeticis mundum repleverant, animosque neutralium nedum, sed & aliorum perplexos reddiderunt: quorum scripta, qui videbantur acutiora, recolligens, aliis modicum addens, in unum Volumen redegi. Titulum Volumini dedi.* Liber perplexorum Ecclesiæ. Le Père Jacob n'en parle point dans son Catalogue des Ecrivains pour & contre l'autorité des Papes, qui fait la II. Partie de sa *Bibliotheca Pontificia*: & je ne sache pas qu'il soit encore dans aucun Recueil des écrits pour ou contre cette autorité, tels que ceux de Goldast, de Roccaberti, & divers autres.

VI. Le sixiéme est le Recueil de ses Sermons, *Sermones tam ad Populum quam ad Clerum*, dont il n'est parlé que par l'Anonyme de Maderus.

VII. Le septiéme est un Ouvrage Historique, intitulé *Chronica brevis & utilis ex speculo Historiali Vincentii & aliorum, Eusebii, Hieronymi, Osii, Cassiodori, & aliorum Historicorum collecta, & continuata a Matthia Dorinck, Ord. Minor., usque ad annum* 1494; & qui se conserve en manuscrit

(13) Anonym. Signat. I.

(14) J. Felleri Catal. MSS. Bibliothecæ Paulinæ Lipsiensis, pag. 316.

(15) Oudin Comment. de Scriptor. Eccles. Tom. III, col. 2451.

(16) Menckenii Præfatio ad Scriptor. Rer. Germanicar. pag. 2.

(17) Sa Continuatio Chronici Engelhusii, col. 11. Voiez ci-dessous Num. VIII.

dans la Bibliothéque de l'Académie de Leipsic (18). Casimir Oudin prétend (19) que c'est le *Chronicon Noremberguense*, imprimé à Nuremberg, chez Antoine Koberger, en 1493, en grand in folio, avec quantité de figures gravées en bois; & réimprimé depuis avec quelques augmentations, à Ausbourg, chez Jean Schensperger, en 1497 (20), en plus petit in folio, & avec de plus petites figures de même en bois (21). Il se fonde sur quelques observations de Mr. Heuman (22), qu'il ne cite pourtant point, qui remarque que Hartmann Schedel, à qui l'on attribue communément cette Chronique, ne s'en qualifie lui-même que le compilateur ou le continuateur (23). Mais, le Manuscrit de Leipsic n'en attribue point d'avantage à Döringk. Reste donc à savoir, si ce Manuscrit & ces Imprimez sont bien la même chose; & c'est ce qui ne peut se vérifier qu'à Leipsic même. Quoi qu'il en soit, Mr. Oudin se trompe bien certainement, lors qu'il affirme que le prémier de ces Imprimez est la prémiére édition de cet Ouvrage (24); car, il avoit déjà été imprimé à Nuremberg, en 1472, in folio, en Latin (25); &, en Allemand, à Ulm, en 1486, en très grand in folio (26): & cette traduction a été réimprimée à Nuremberg chez Antoine Koberger, en 1493, en très grand in folio de même (27), & peut-être plusieurs autres fois depuis. L'Auteur des *Essais de Littérature pour la Connoissance des Livres*, publiés pendant quelque tems à Paris, s'est avisé de vanter fort le mérite & l'éxactitude de cette compilation (28), & de faire voir par-là, qu'on a eu raison de le regarder comme un juge très incompétent sur ces matiéres (29). Mr. Struve en a sans doute beaucoup mieux jugé, en la traittant d'*Opus absurdum & fabulis multis refertissimum* (30).

Le VIII. & dernier Ouvrage de Döringk est Historique de même que le précédent, mais n'est que la continuation de celui d'un autre Auteur. Il est intitulé *Continuatio Chronici Theodorici Engelhusii, ab anno* 1420 *usque ad annum* 1498, *ex Codice manuscripto Bibliothecæ Academicæ Lipsiensis descripta*; & imprimé dans le Recueil des Historiens d'Allemagne de Jean-Burchard Mencken (31). Döringk s'y attache particuliérement aux affaires de Thuringe, de Misnie, & de Brandebourg; & son Ouvrage est parsemé de traits assez curieux. Il y censure avec beaucoup de vivacité, & peut-être même avec un peu trop d'aigreur, les vices des plus Grands de son tems: les Electeurs Ecclésiastiques, par exemple, ausquels il reproche sans façon d'être charmés de se gouverner en Papes, plûtôt qu'en Evêques, pendant le Schisme, dont leur ambition ne leur permet pas de procurer la fin; & même l'Empereur Sigismond, qu'il ôse bien nommer Précurseur de l'Ante-Christ, & l'Empereur Frederic III, qu'il ne feint point de taxer d'avarice sordide, & de traiter de *Roi des Juifs* plûtôt que *des Romains*, vû sa trop grande familiarité avec les Usuriers de cette Nation. Il ne traite pas plus favorablement les Cardinaux, ni même les Papes: & il ne fait pas plus de quartier à l'ignorance crasse de la plûpart des Evêques & autres Ecclésiastiques de ce tems-là, non plus qu'aux Jubilez & aux Indulgences, dont il rejette sans hésiter les abus & les désordres sur le faste & sur l'avidité insatiable de la Cour de Rome. Et, ce qui paroitra sans doute plus étonnant encore, vû l'attachement extraordinaire des Moines à la gloire & à la splendeur de leur Ordre, il n'épargne pas même l'arrogance, les entreprises odieuses, & les impostures de Jean de Caspistran son Confrère, que son Ordre n'a pourtant point laissé de faire canoniser depuis. Dans la *Chronique* vulgairement attribuée à Schedel, & qui fait en partie le sujet de l'article précédent, il est parlé tout autrement de ce Moine violent & persécuteur; & cela seul peut très légitimement faire douter qu'elle soit de Döringk, qui s'exprime si naturellement & si tranchement dans celle-ci. Mr. Mencken ne croit pas qu'il l'ait poussée au de-là de 1464: & cela, tant parce que l'écriture & le stile de ce qui suit cette année sont fort différens dans son Manuscrit, que parce qu'il lui paroit peu vraisemblable, qu'un Ecrivain, qui se donne pour témoin oculaire de faits arrivés en 1421, ait pû continuer d'écrire jusqu'en 1498 (32). La chose ne seroit pourtant pas absolument impossible: mais, on ne sauroit raisonnablement disconvenir, qu'elle ne soit extrémement rare; & cela suffit.

(18) Felleri Catalogus MSS Bibliothecæ Paulinæ Lipsiensis, pag. 409, 410.

(19) Comment. de Scriptor. Eccles. Tom. III, col. 453, 2454.

(20) C. Oudin dit, & répéte mal-à-propos, 1496.

(21) *Vide* Catal. Bibliothecæ Saurinianæ, pag. 50.

(22) De Anonymis & Pseudonymis, pag. 141, 142.

(23) *Collector*, & *Adjector*.

(24) *Primum prodiit prima editio, Norembergæ anno* 1493. Oudin Comm. de Script. Eccl. Tom. III, col. 2454.

(25) Matt. Zeilleri Epist. XXXVIII. Cent. V, & Index Libr. citatorum: apud Heumannum de Anonymis & Pseudonymis, pag. 141.

(26) Schelhornii Amœnitates Literariæ, Tom. I, pag. 161. & 318. Hist. de la Papesse Jeanne trad. de Spanheim, Tom. I. pag. 184. & 194.

(27) Hallevordius de Hist. Lit. p. 321. Fabricius ad Trithemium, pag. 130; & Placcius de Anonymis, pag. 464.

(28) Essais de Littérature, Décembre 1702, pag. 119. & suiv.

(29) *Voiez les* Remarques *jointes à ces* Essais *par Mr.* Bayle.

(30) Struvii Biblioth. Histor. pag. 195.

(31) *C'est le I. Article du III. Tome.*

(32) Menckenii Præf. in Scriptores Rerum Germanicarum, pag. 2.

Il y mourut ; mais, on ne fait point en quelle année (*C*): & il fut enterré dans l'Eglise de son Couvent (*p*). Gesner en fait deux différens Ecrivains, aux mots MATTHÆUS DORINO *Germanus*, & MATTHIAS DORINGUS *Ordinis Minorum*, auquel il ne donne que ses *Replicæ ad Paulum Burgensem*; en quoi il a fidélement été suivi par ses Abbréviateurs. Selon sa coutume trop constante, Possevin en fait de même deux Auteurs, MARC & MATTHIEU, auxquels il attribue néanmoins le même Ouvrage (*q*); & l'on a vû ci-dessus, qu'il falloit dire MATTHIAS. Par une autre sorte de bévue, après l'avoir fait Auditeur de Nicolas de Lira (*r*), mort selon lui le 14. d'Octobre 1339 (*s*), il ne laisse pas de le faire vivre en 1440 (*t*). C'est quelque chose d'assez singulier, que Wadding, qui faisoit son capital de l'Histoire & des Ecrits des Franciscains, ait si peu connu celui-ci, qu'il n'a parlé que de deux de ses Dignitez (*u*), & que d'un seul de ses Ouvrages (*x*): & c'est ce qui m'a particuliérement porté à dresser cet Article.

(*p*) Anonym. *Quando Pater dictus fuit n Kiritz tumulatus.* Scriptor *Versuum suprà citatorum Not.* (*B*), *Num. II.*

(*q*) Possevin Appar. Sacri *Tom. II, pag.* 58. & 90.

(*r*) *Idem, ibidem, pag.* 58.

(*s*) *Idem, ibidem, pag.* 152: *il falloit dire le* 23. *d'Octobre* 1340.

(*t*) *Idem, ibid. pag.* 90.

(*u*) *Son Ministériat & son Généralat.*

(*x*) *Voiez-ci-dessus le commencement de la Remarque* (*B*).

(*C*) *On ne fait point en quelle année* est mort *Döringk.*] Casimir Oudin prétend que ce fut, ou en 1494, ou peut-être même plus tard; mais, c'est ce qu'il avance sans aucune preuve, & selon toutes les apparences, uniquement fondé sur ce que sa *Chronique* s'étend jusqu'à cette année-là. Là dessus, entassant supposition sur supposition, il le fait naître en 1415; ne lui donne qu'environ quinze ans en 1431; conjecture que peut-être alors n'étoit-il pas encore revêtu de l'habit de St. François, bien loin d'être Ministre ou Général de son Ordre, postes éclatans qui ne s'accordent jamais à de si jeunes gens; qu'il n'a donc point pû assister en ces qualitez au Concile de Bâle; & enfin, qu'à peine connoissoit-on son nom dans le monde en 1445, lors qu'il professoit la Théologie à Magdebourg. C'est ce qu'il est à propos de rapporter dans ses propres termes, afin qu'on n'ait aucun lieu de craindre que j'aie altéré sa pensée. *Mihi videtur falli*, dit-il (33), *qui scribit, illum adfuisse Concilio Basileensi anno* 1430. *convocato, fuisseque electum Generalem sui Ordinis Minorum, ab illa Minoritarum parte, qui Concilii Patribus adversus Pontifices tunc contendentes favebant. Cum enim usque ad annum* 1494, *& ultra forsan, vitam protraxerit, vix anno* 1430. *vel* 1431, *annum trigesimum ætatis habuit, unde vix tunc electum fuisse in Generalem sui Ordinis in Concilio Basileensi credi potest. Nec officia hæc primaria ordinum Mendicantium Viris ita juvenibus conceduntur. Vix igitur ante annum* 1445. *nomen ejus auditum, quo Magdeburgi Theologiam docebat. Rectè scribit Sixtus Senensis*, Bibliothecæ Sanctæ *Libro IV, claruisse illum sub Frederico III. Imperatore, qui imperium obtinuit ab anno* 1443. *ad* 1493. *Juxta igitur supputationem nostram Matthias Doringhus, anno circiter* 1415. *natus, anno* 1430. *vel* 1431. *quo Concilium istud Basileense factum est, annos duntaxat quindecim vel circiter habuit; unde tunc temporis in Generalem Ministrum Ordinis sui eligi non potuit a Patribus Minoritis Concilio adhærentibus: forsitan enim tunc temporis cucullum Ordinis nondum assumpserat. Anno* 1445. *quo Magdeburgi Theologiam docebat, annos circiter triginta natus fuit, quos protelasse usque ad annum* 1493. *vel* 1494. *legitur, quo circiter octogenarius occubuit. Interfuisse itaque Concilio Basileensi anno* 1431. *non potuit, nisi centenarius vixisse credatur, ac idoneis instrumentis probetur.* Mais, c'est se former à plaisir des chiméres, pour avoir la satisfaction de les combattre: car, outre qu'il n'est pas bien certain que cette *Chronique* soit de Dörink, ni qu'il l'ait conduite jusqu'en 1494. (34), les Lettres seules, par lesquelles le Land-Grave de Thuringe le chargea de la Réforme des Franciscains d'Eisenac, & qui sont bien certainement de l'année 1431, détruisent absolument & sans ressource toutes les objections de Mr. Oudin. Mr. Mencken est incomparablement mieux fondé à conclure, par un argument tout contraire au sien que, puisque Döringk se donne pour témoin oculaire de faits arrivez en 1421, il n'est guéres vraisemblable qu'il ait pû continuer d'écrire jusqu'en 1498: nous le serions mieux, de même, à conjecturer que, puisqu'il étoit Général de son Ordre en 1431, charge importante qui ne s'accorde guéres qu'à un Homme de 40. ou 45. ans au plutôt, il n'est guéres probable qu'il ait vécû jusqu'à 109. ou 114. ans qu'il auroit fallu qu'il eut eu en 1494; &, sans être trop décisifs, il nous semble que nous pourrions beaucoup plus raisonnablement placer sa mort vers l'an 1464, puis qu'il est fort vraisemblable, comme le prétend très judicieusement Mr. Mencken, qu'il n'a pas poussé plus loin sa *Continuation de la Chronique d'Engelhusius* (35).

(33) Oudin Comment. de Script. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 2452, 2454.

(34) *Voiez ci-dessus, Remarq.* (*B*), *Num. VII.*

(35) *Voiez ci-dessus la fin de la Rem.* (*B*).

DROYN ou DROYEN (*a*), ou DROUYN (*b*), natif d'Amiens en Picardie (*c*), Bachelier és Loix & en Décret (*d*), Traducteur & Poëte, à la fin du XV. Siécle & au commencement du XVI, a non seulement mis de rime en prose divers Ouvrages dont je donnerai ci-dessous les titres & la notice (*A*), mais même en

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. Franc. *pag.* 210.

(*b*) Du Verdier, Bibliothéq. Franc. *pag.* 687.

(*c*) La Croix du Maine.

(*d*) *Les mêmes.*

(*A*) *Il a mis de rime en prose divers Ouvrages dont je donnerai ci-dessous les titres & la notice.*] I. Le plus ancien, que je connoisse, est „ l'*Histoire des trois Maries*, laquelle avoit esté prémiérement composée, [ou plûtôt] traduite „ de Latin en Rithmes Françoises, par JEAN „ VENETTE, . . . natif du dit Lieu de Venette „ près Compiegne en Picardie; . . . . achevée à „ Paris au Convent des Carmes, [ses Confrères,] „ au mois de May 1362; . . . . réduite en prose „ Françoise par JEAN DROYN, à la requeste „ d'Antoine Regnault, Sieur de la Roche & Doyssin, Gentilhomme du Dauphiné; achevée le Jeudy 8°. de May 1505; & imprimée *à Paris, chez* „ *Nicolas Bonfons*," sans date, *in* . . . (1), & puis *à Rouën, en* 1511, *in* 4°. (2). C'est un de ces mauvais Romans prétendus dévots & pieux, dont on repaissoit autrefois nos bons Ayeux, & où l'Ecriture étoit avilie par une infinité de contes fabuleux & ridicules dont on les farcissoit. On peut voir le caractére, & quelques traits de celui-ci dans la *Bibliothéque Françoise de* GOUJET (3).

II. Le second est *le Régime d'Honneur, translaté de Latin en prose Françoise par* JEAN DROUYN, mais dont „ l'Epilogue ou Sommaire est mis en rime au commencement, ainsi:

„ *Quand à la table tu seras,*
„ *Visaige joyeux tu auras,*
„ *Le sel au couteau tu prendras,*
„ *Ne demande que mangeras,*
„ *Ce qu'on oste ne demanderas* (4),
„ *Noyse & querelle* (5) *y fuiras,*
„ *Tes membres tous droicts tu tiendras,*
„ *Nappe blanche te* (6) *maintiendras,*
„ *De moucher, cracher, t'abstiendras,*
„ *De ce que manges donneras,*
„ *Ton morceau au plat ne mettras.*
„ *Et modérément tu bouras* (7),
„ *Puis Graces à Dieu tu rendras.*

„ Im-

(1) La Croix du Maine, Biblioth. Franç. *pag.* 220, 271.

(2) Goujet Bibliothéque Franç. *Tom. IX, pag.* 144. Astruc de Morbis Vener. *pag.* 616, *où il parle d'une édition de Lyon en* 1488.

(3) *Tom. IX, pag.* 146—154.

(4) *Demandras.*

(5) *Querelles.*

(6) *Tu.*

(7) *Boiras.*

en a compoſé quelques autres en Vers (*B*). Ni COLLETET, ni BAILLET, ni MERVESIN, ni MASSIEU, ni TITON DU TILLET n'ont connu ce Poëte François, dans leurs Hiſtoires de la Poëſie Françoiſe (*e*), mais un Bibliographe Médecin François, qui ne l'a point oublié de même, eſt tombé dans diverſes inéxactitudes à ſon égard (*C*). On ignore abſolument le tems de ſa mort.

(*e*) *On peut voir dans la* Bibliothéque Hiſtorique de la France du P. le Long, *pag.* 385; *& dans le* Parnaſſe François *de* Titon du Tillet, *pag.* lxxxjx. *&* x. *les Poëtes dont* Colletet *a parlé.*

„ Imprimé *à Lyon, par Jean Picot & Martin Havard, en* 1507, *in* 8°. (8)."

(8) Du Verdier, Bibliotheq. Françoiſe, *pag.* 687.

On jugera par ce prétendu *Epilogue*, mis au *commencement* de l'Ouvrage, de l'importance des leçons du *Régime d'Honneur*, dont DROUYN ou DU VERDIER auroient bien dû nous nommer l'Auteur, & nous dire s'il avoit été imprimé en Latin.

III. Le troiſiéme eſt *la Nef des Folles, ſelon les cinq Cens* (cela eſt ainſi) *de nature, compoſés* (encore ainſi) *ſelon l'Evangile de Monſeigneur Sainct Matthieu des cinq Vierges qui ne prinrent point d'uylle avec que eulx* (encore) *pour mettre en leurs lampes:* à la fin de laquelle on lit, „ Cy finiſt „ ce préſent Livre, intitulé *la Nef des Folles*, „ imprimé nouvellement *à Paris, pour Jean Trepperel, Libraire en l'Univerſité de Paris, demourant en la Rue Sainct Jacques, à l'Enſeigne Sainct Laurens, le XXV. jour de Mars, l'an mil cinq cens & ung.*" C'eſt un médiocre *in* 4°, de caractéres Gothiques, & accompagné de figures groteſques, aſſez paſſablement gravées en bois; & réimprimé quatre-vingt-deux ans après *à Lyon, chez Jean d'Ogerolles, en* 1583, *in* 4°, avec de pareilles figures. On en peut voir pluſieurs traits, & une judicieuſe critique, dans la *Bibliothéque Françoiſe de* GOUJET, Tome IX, pag. 154, & Tome X, pages 201—206.

C'eſt une traduction de la *Navicula ſtultifera, ſeu Scapha fatuarum mulierum circa ſenſus quinque exteriores fraude navigantium*, compoſée par JODOCUS BADIUS, ou JOSSE BADE, imprimée *à Strasbourg, chez Jean Pruſs, en* 1502, *in* 4°. & là ou ailleurs, avant & après, diverſes autresfois: mais, on ſe tromperoit très fort, ſi ſur ce titre, on la prenoit pour un abrégé ou des extraits de la *Navis Stultifera*, compoſée en Allemand par SEBASTIEN BRANDT ou TITIO, traduite en Latin par JACQUES LOCHER ou PHILOMUSUS, & en diverſes autres Langues, puis imprimée une infinité de fois; car, ce n'en eſt pas même une imitation, étant écrite moitié en Vers & moitié en Proſe, au lieu que l'autre eſt toute en Vers, aux commentaires ou expoſitions près qu'on peut y avoir ajoûtez. Dailleurs, la diſpoſition en eſt fort différente & toute autre: celle de BRANDT ne propoſant qu'un ſeul *Vaiſſeau* dans lequel naviguent indifféremment tous ſes *Fous*, & celle de BADIUS étant ſubdiviſée en onze différentes *Nacelles*, pour chacune des différentes Claſſes de ſes *Folles*; ce qui fait une *Flotte* au lieu d'une *Nacelle*, & rend le titre de l'Ouvrage moins juſte & moins régulier.

IV. Le quatriéme n'eſt qu'une ſimple *Ballade contre la Maladie Vénérienne*, de la compoſition de DROUYN, imprimée à la fin d'un Poëme de GUILLAUME ALEXIS, Moine de Lire & Prieur de Buſſy en Normandie, dont on ne nous dit point le titre, mais qu'on nous apprend avoir été imprimé *à Lyon, en* 1512, *in* 12°. Vû la rareté de cette *Ballade*, & la difficulté de découvrir le Poëme auquel elle eſt jointe, je la tranſcrirai d'autant plus volontiers ici, qu'elle aidera les Lecteurs à juger du ſtile & de la poëſie de DROUYN.

„ BALLADE.

„ Plaiſans, Mignons, Gorriers (9), Eſperrucats (10),
„ Penſez à vous, amendez voſtre cas.
„ Craignez les troux; car, ils ſont dangereux.
„ Genti-hommes, Bourgeois, & Advocats,
„ Qui deſpendez Ecus, Salus (11), Ducats,
„ Faiſant Banquets, Esbatemens, & Jeux,
„ Ayés regard que c'eſt d'eſtre amoureux;
„ Et le mettez en voſtre Protocole.
„ Car, pour hanter ſouvent en obſcurs lieux,
„ C'eſt (12) engendrée cette groſſe Vérole.

„ Menez Amours ſagement par compas,
„ Quand ce viendra à prendre le repas,
„ Veuë ayez nette devant vos yeux.
„ Fuyez ſoucy, & demenez ſoulas,
„ Et de gaudir jamais ne ſoyés las.
„ En acquerant hault regnon vertueux.
„ Gardez-vous bien de hanter gens rongneux,
„ Ne gens deſpits, qui ſont de haute colle.
„ Car, par bouter ſa Lance en aulcun creux,
„ C'eſt engendrée cette groſſe Vérole.

„ Hantez Mignones, qui portent grands eſtats;
„ Mais, gardez-vous de monter ſur le tas
„ Sans chandelle. Ne ſoyés point honteux:
„ Fouillez, jettez, regardez hault & bas;
„ Et en après prenez tous vos esbats.
„ Faites ainſi que gens avantureux,
„ Comme dient un grand tas de Baveux.
„ Soyés lettrez ſans aller à l'Eſcolle,
„ Car, par Lombars ſoubtils & cauteleux,
„ C'eſt engendrée cette groſſe Vérole.

E N V O I.

„ Prince, ſachez, que JOB fut vertueux;
„ Mais ſi fut-il rongneux & grateleux.
„ Nous lui prions, qu'il nous garde & conſole.
„ Pour corriger Mondains luxurieux,
„ C'eſt engendrée cette groſſe Vérole (13)."

(9) Pimpans.

(10) *Mots que n'expliquent, ni Borel, ni Menage, ni les autres Gloſſateurs.*

(11) *Ancienne Monnoie d'Or, ayant pour Légende.* Salus Populi ſuprema lex eſto. *Mais, ſelon* le Duchat, Rem. ſur Rabelais, *Tom. I, pag.* 306. *& Tom. IV,* 231, *cette Légende étoit la* Salutation *Angélique,* Ave Maria &c., *en quoi je ne ſerois pas de ſon avis, l'autre me paroiſſant plus judicieux.*

(12) *Ce* c'eſt *pour* s'eſt *vient apparemment des Copiſtes ou des Imprimeurs. Quant à* engendrée, *par tout conſtamment répété, & qui gâte la meſure du Vers, il auroit pu être rectifié par* engendré; *licence que prennent quelquefois même néceſſairement les Poëtes.*

(13) Aſtruc de Morbis Venereis, *pag.* 616, 617.

(*C*) *Un Bibliographe Médecin François . . . . eſt tombé dans diverſes inéxactitudes à ſon égard.*] Ce Bibliographe Médecin eſt Mr. JEAN ASTRUC, Profeſſeur Roïal en Médecine dans l'Univerſité de Paris: & ſon Ouvrage Bibliographique, intitulé *Index Chronologicus Auctorum, qui de Lue Venerea, vel Luis Venereæ Remediis ſcripſerunt, ab ingreſſu Morbi ad annum* 1746, fait tout le II. Tome, ou les V, VI, VII, VIII, & IX. Livres de ſon important Ouvrage de *Morbis Venereis*, réimprimé pour la ſeconde fois *à Paris, chez Guillaume Cavalier, en* 1740. *in* 4°. en 1196. pages, ſans en compter xxxvj. de Prolégoménes. L'Article particulier de cette belle & très excellente Bibliographie, qui concerne nôtre DROYN, en occupe les pages 616. & 617: & les petites inattentions, que j'y ai remarquées, ſont ſi légéres, & de ſi peu de conſéquence, qu'elles ne ſauroient porter de préjudice à un ſi bon Ouvrage. Voici donc en quoi elles conſiſtent.

I. Il attribue à DROYN *la vie des trois Maries.* On a vû ci-deſſus, que cette *Hiſtoire* eſt de JEAN VENETTE; & que DROYN n'en eſt qu'une eſpéce de Traducteur.

II. Il lui attribue une *Nef des Fols du Monde.* Il falloit dire *des Folles*; ajoûter, qu'il n'en étoit que le Traducteur, & en reconnoitre JODOCUS BADIUS pour l'Auteur.

III. Il fait de ces traductions des *Poëmes*: & elles ne ſont qu'en *Proſe*.

IV. Il fait de cette prétendue *Nef des Fols* une édition de 1483: & cela eſt au moins fort douteux & incertain.

V. Il ne nous dit point le titre du Poëme de GUILLAUME ALEXIS à la fin duquel ſe trouve la *Ballade*, de ci-deſſus.

E.

ENZINAS (FRANÇOIS DE), plus connu sous le nom Grec de DRYANDER qu'il se donna, moins connu sous celui de DU CHESNE, qu'il prit en François, & moins encore sous celui de VAN EYCK, VAN EYCKEN, & EYCKMAN, qu'on lui donna aussi en Allemand & en Flamand (*A*), étoit un Savant Espagnol d'environ le milieu du XVI. Siécle (*a*), né de Famille distinguée à Burgos, Ville capitale de la Vieille Castille (*b*), où probablement il avoit fait, ou du moins commencé ses études.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aïant passé d'Espagne en Allemagne, où il se mit sous la discipline du célébre Melancthon pendant quelques années, & de-là dans les Païs-Bas auprès de Parens richement établis dans ces Provinces (*c*); & qu'y aïant embrassé les nouvelles opinions en matiére de Réligion, qui venoient de s'y établir, il y traduisit en Espagnol *le Nouveau Testament*, & le dédia à l'Empereur Charles-Quint (*B*).

(*a*) *En 1541, on le regardoit comme encore fort jeune. Voiez ci-dessous, Rem.* (C), *Cit.* (22). *Touchant ses Noms, & sa Nation, voiez* Joan. Crispini Acta Martyr. *folio* 152. Hist. des Martyrs, *folio* 70. *verso.* Beza, *in* Iconibus, *Sign. Kk iij.* Bayle, Dict. Crit. & Moreri, Dict. Hist. *au mot* DRYANDER. Le Long, Biblioth. Sacra, *pag.* 364. & 555.

(*b*) *Voiez ci-dessous les Citations* (5), (24), (43).

(*c*) *Voiez là-même.*

A

(*A*) ENZINAS, ... *aussi nommé* DRYANDER, ... DU CHESNE, ... *&* VAN EYCKEN, ...] Peut-être ne fit-il en cela que suivre la mode, ou, si l'on aime mieux, la manie de la plûpart des Ecrivains des XV. & XVI. Siécles, qui affectoient de gréciser & latiniser leurs noms, afin de se distinguer par-là du vulgaire. Peut-être aussi ne le fit-il, ainsi que beaucoup d'autres, que pour se mettre à couvert des persécutions que pouvoient lui attirer les nouvelles Opinions en matiére de Réligion, qu'il avoit adoptées, & qui étoient alors très cruëllement puniës.

Quoiqu'il en soit, *le surnom de ce bon Personnage*, dit un de ses Contemporains, *estoit* ENZINAS, *qui est en Espagnol ce que nous dirions* DU CHESNE, *& en Grec* DRYANDER, *par laquelle appellation il estoit plus connu que par son nom propre* ENZINAS (1).

(1) Joan. Crispinus in Actis Martyrum, *folio* 152. Histoire des Martyrs, *folio* 170. *verso.*

PAUL COLOMIÉS, peu satisfait de cette observation, a trouvé bon de la censurer en ces termes: „ENZINAS ne signifie pas en François *du* „ *Chesne*, comme plusieurs se sont imaginez, mais „ *du Houx*, arbre nommé par les Latins *Aquifolium*, ou *Aquifolia*; & par les Grecs, tantôt „ Σμίλαξ, tantôt Φελλόδρυς, tantôt Ἀγρία, comme „ l'a remarqué, après Théophraste, Sepulveda „ dans une Lettre à Pincianus, le plus grand Critique de l'Espagne (2)." *Je n'aurois rien à opposer à une Remarque si recherchée*, lui répond en plaisantant Richard Simon, *si je n'avois lu dans le* Dictionaire de Nebrissensis, *qu'on peut mettre au nombre des plus habiles Grammairiens de l'Espagne, que* de Enzinas *répond très bien à nôtre* du Chesne: *& ainsi Melancthon, & quelques autres Protestans d'Allemagne, qui l'ont appellé en Latin* (en Grec, devoit dire R. Simon) Dryander, (du Chesne,) *ne se sont point trompez* (3). „Cette remarque „ de Colomiés touchant François de Enzinas est „ inutile" ajoûte la Monnoie; „& quand l'Espagnol *Enzinas* signifieroit proprement *du Houx*, il „ seroit aussi ridicule d'appeller, en François, cet „ Auteur *François du Houx*, que Thomas Hurtado, *Thomas Dérobé*, parce qu'en Espagnol *hurtado* signifie *dérobé*. On trouve d'ailleurs *Quercus* traduit par *Encina* dans la plûpart des *Dictionaires Espagnols*: & ENZINAS lui-même, „ s'étant, du Grec Δρῦς, composé le nom de „ DRYANDER, sous lequel il est aussi connu que „ sous celui d'ENZINAS, il s'ensuit qu'on ne le „ doit citer que par l'un de ces deux noms, sans „ jamais dire ni DU CHESNE, ni DU HOUX; „ comme nous devons toujours dire JEAN „ REUCHLEIN, ou JEAN CAPNION, & „ jamais JEAN DE LA FUMÉE (4)." Cela est fort curieux, & pour le moins aussi *recherché* que la critique de Colomiés, mais certainement trop décisif quant au nom de DU CHESNE; puis qu'il est incontestablement certain, qu'ENZINAS porte effectivement ce nom dans un de ses Ouvrages en François, dont j'aurai plus d'une occasion de parler dans les Remarques suivantes. Si ces deux derniers Critiques, Simon & la Monnoie, ne s'étoient point contentez de citer Colomiés d'une maniére vague & trop négligée, j'aurois pû indiquer plus précisément dans lequel de ses Ouvrages il a ainsi parlé d'*Enzinas* & du sens de ce mot.

(2) Colomiés, *cité par* Richard Simon, *comme on va voir.*

(3) R. Simon, Nouv. Observat. sur le Texte & les Versions du N. Test. *pag.* 156, 157.

(4) La Monnoie, Notes sur la Bibliothéq. de Colomiés, *pag.* 171.

Quant au nom Flamand de VAN DER EYCKEN, je ne le connois que par une Note manuscrite sur ce passage de la *Vie de Mélancthon par Camerarius*: „Ex Hispania habuit Philippus Melancthon „ secum Virum gravem admodum constantemque & „ fortem in iis asserendis defendendisque quæ vera „ atque certa esse discendo comperisset. Eum nominabant FRANCISCUM DRYANDRUM. Sed „ Familiæ, ut ferebant, apud suos imprimis nobilis, appellatio alia erat, voce gentili, quam Græcum illud nomen quodam modo interpretaretur (5)." Cette Note étoit conçue en ces termes: *Hæc ille de authore hujus Epistolæ ad Ph. Melancthonem perscriptæ, cujus nomen Hispanice sonat* DE ENCENAS, *quod Gallice sonat* DU CHESNE, *& Belgice* VAN DER EYCKEN. Je viens pourtant de trouver dans les *Lemmata Paragraphorum* des *Origines Ecclesiarum in Belgio Reformatarum* de Mr. Gerdes, Paragraphe LI, qu'on nommoit ENZINAS en Allemand EYCKMAN ou VAN DER EYCK.

(5) Joach. Camerarii Vita Phil. Melancthonis, *pag.* 241, *ad ann.* 1554, *ubi mentionem facit amicorum Melancthonis exterorum.*

(*B*) *Il traduisit en Espagnol le* Nouveau Testament, *& le dédia à Charles-Quint.*] La sécheresse de R. Simon touchant cette version du *Nouveau Testament* est surprenante de la part d'un Homme aussi exercé que lui dans l'Histoire de l'Ecriture Saintte, & dans la connoissance de ses versions & de ses éditions. *Il y a une édition du* Nouveau Testament en Espagnol, *par* FRANÇOIS ENZINAS, *en* 1542, dit-il tout simplement dans un de ses Livres (6): ce que Chrétien Kortholt s'est approprié ainsi que beaucoup d'autres choses, dans la seconde édition de son *Tractatus Theologico Historico Philologicus de variis Sacræ Scripturæ editionibus*, faite à *Kiel*, *chez Richelius*, *en* 1686, *in* 4°. Voïez-en la pag. 317. La prémiére, où cela n'est point, est de même de *Kiel*, *en* 1668, aussi *in* 4°. Dans un autre de ses Livres, R. Simon s'étend un peu plus en ces termes, FRANÇOIS ENZINAS *publia dans le dernier Siécle une Traduction entiére du* Nouveau Testament en Espagnol, *qu'il dédia à l'Empereur Charles V. ce qui fit grand bruit dans les Païs-Bas. Je n'ai pas présentement cette version... Je ne l'ai pas même trouvée dans les meilleures Bibliothéques de Paris* (7), *où il y a peu de* Bibles Espagnoles (8).

(6) Catalogue des principales Editions de la Bible, *mis à la fin de son* Hist. Crit. du Vieux Test. *pag.* 511 — 514.

Dans le *Catalogus Librorum Bibliothecæ Dionysii Nolin*, que je viens de citer, on trouve à deux Articles

(7) *Je l'ai vûe dans le cabinet de* Denis Nolin, *l'un des plus curieux pour les éditions de l'Ecriture. Elle se trouve enregitrée dans le* Catalogus Biblioth. Dion. Nolin, *pag.* 62, *num.* 1401. *Selon le Pére* le Long, Biblioth. Sacra, *elle est aussi dans la Bibliothéque des Péres de l'Oratoire de la Ruë S. Honoré: & peut-être est-ce le même exemplaire de D. Nolin, acheté après sa mort en* 1710. *Quoiqu'il en soit, elle est si rare, que je ne la vois indiquée, que par* Gesner, *dans ses* Partitiones Theologicæ, *folio* 15, *dans son* Appendix Bibliothecæ, *folio* 15; *& dans l'*Epitome Bibliothecæ, *pag.* 237. *Voiez pourtant* Gerdesii. Florileg. Libror. rar. *pag.* 87.

(8) Simon Hist. Crit. des Versions du N. Test. *pag* 494. *On verra ci-dessous Rem.* (F), *qu'il acquit dans la suite de nouvelles lumiéres à cet égard.*

A peine cette Traduction fut-elle imprimée & publiée, qu'elle fit beaucoup de bruit, & causa beaucoup de trouble (*d*). L'on ne manqua pas de lui en faire un grand

ticles au dessous de ce *Nuevo Testamento de* ENZINAS, les *Epistolas y Evangelios por todo el anno*, imprimez de même *en Amberes*, peut-être *chez* le même *Estevan Mierdmano*, mais certainement *en* 1544, *in* 8°. Vû l'identité du lieu, & la proximité du tems de ces impressions; ne seroit-il pas assez naturel de croire, que ces *Epitres & Evangiles* seroient tirez du *Nouveau Testament* d'ENZINAS? Je sai bien, que le Père le LONG, *Bibliotheca Sacra* pag. 363. & 571, donne cette édition comme l'Ouvrage d'AMBROSIO DE MONTESINO, Cordelier Espagnol du commencement du 16. Siécle. Mais je sai encore mieux, que Dom. NICOLAS ANTONIO, en parlant de cet Auteur dans sa *Bibliotheca Hispana*, Tom. I, pag. 51, n'indique nullement cette édition, mais une de 1512, adoptée aussi par le Père le Long; & que le Père WADDING, bien plus croïable qu'eux touchant les Ecrivains de son Ordre, ne donne nullement non plus à ce *Montesino*, dans ses *Scriptores Ordinis Minorum*, pag. 16, ces *Epistolas y Evangelios por todo el anno*, mais simplement des *Commentarii in Epistolas & Evangelia Quadragesimalia*, imprimés *à Madrid*, *en* 1615, ce qui est bien différent. Le Père LE LONG, trouvant quelque part l'édition de 1544. citée sans nom d'Auteur, l'aura mise sans autre éxamen au nombre des Ouvrages de MONTESINO, & comme une nouvelle édition de ses *Epistolas y Evangelios* imprimés en 1512: mais, je me crois mieux fondé à la regarder comme portion de la version Espagnole du *Nouveau Testament*, donnée par ENZINAS.

Comme cette Traduction n'est presque pas connuë, tant à cause de son extrême rareté, que parce que les Bibliothécaires les mieux instruits, ou n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu, nous en instruire, on sera sans doute très aise d'en apprendre ici quantité de particularitez très intéressantes, en un mot une espéce d'Histoire, tirée d'un autre Ouvrage de l'Auteur même, qui n'est pas moins rare que le prémier, & dont je donnerai ci-dessous la notice.

„ Alors" dit-il, (c'est-à-dire vers l'an M. D. XLI. à son retour de Paris,) „ je commençay prémiérement à penser du moyen de l'édition du *Nouveau Testament*, que j'avoy traduit en *Langue Espagnolle:* & avoy de propos déliberé différé de le faire imprimer jusques à ceste heure, à cause du trouble public dont nous avons parlé cy-dessus . . . . . Je proposay mon intention à beaucoup de grands Personnages Espagnols, & autres gens sçavans . . . . tous lesquels d'un consentement approuvérent merveilleusement mon entreprinse, & me conseillérent de me haster. Entre autres, il y avoit des Moynes, combien qu'ils fussent fort superstitieux, qui disoyent toutes fois, que depuis que Jésus-Christ estoit nay, les Espagnols n'avoyent reçu un tel bien que celui-là. Les autres disoyent, qu'ils eussent désiré de le voir imprimé, voire avec leur propre sang, quand il n'y eust eu autre moyen. Mais, quant à moy, encore que les opinions de tous ces Gens me tournassent à honneur, & que je visse bien qu'ils m'applaudissoient, ce néanmoins ils ne m'eussent jamais persuadé de le mettre en lumiére, si non que je *sçavois* qu'il seroit merveilleusement prouffitable, & même nécessaire au Peuple Chrestien. Pourtant déliberai-je de le bailler à l'Imprimeur, afin que la Nation Espagnolle, laquelle se glorifie entre les autres du nom de Chrestienté, ne fust seule privée de ce thrésor céleste, qui est d'avoir la Saincte Escriture en sa Langue. Car, comme vous sçavez, Monsieur & Maistre (9), le *Nouveau Testament* ne fut jamais jusques à ceste heure leu en Espagne des gens simples (10).

„ Afin que la conduite de mon entreprinse fust plus seure, je délibérai de la gouverner par quelque bon conseil. Je sçavoy, que les Livres de Théologie avoyent accoustumez, devant qu'estre mys en lumiéres, d'estre éxaminez & approuvez de la Faculté de Théologie. Or, aux Livres Saincts, cela ne s'estoit jamais fait, & ne se devoit faire. Car, ce seroit une grande meschanceté de dire, que la parolle de Dieu deust estre subjecte au jugement de je ne sçay quels fols. Jaçoit donc, que, quant à moy, je n'eusse rien composé du mien, que je deusse donner à éxaminer aux Théologiens, mais que j'eusse seulement, en la plus grande diligence & fidélité qui m'eust esté possible, tourné la parole de Dieu de la Langue Gréque en la nostre Espagnole, la propriété de l'une & l'autre gardée au possible: toutes fois, je ne voulus m'exempter en cest endroit de la coustume qui estoit receue, principalement attendu que je le pouvois faire sans danger. A donc je me submis volontiers à la censure des Théologiens, quelque roide qu'elle fust; afin que, par ce moyen, j'ostasse aux méschans l'occasion de calomnier, & fisse apparoir aux Gens de bien de ma diligence. Car, je me tenoy bien asseuré de ma part, & ne craignoy le jugement d'Homme du monde touchant ma version. A ceste cause, j'envoyai le Livre escrit de ma main au Doyen de Louvain, afin qu'il le fit voir & examiner par Gens doctes & ayans connoissances des deux Langues, & qu'à leur rapport, il donnast jugement de la Translation . . . . Or, la response qu'ils firent fut digne de leur vertu & érudition, assavoir qu'ils n'entendoient point la Langue Espagnole; qu'ils doutoient s'il estoit expédient aux Espagnols d'avoir le *Nouveau Testament* en leur Langue, ... que toutes les hérésies ne sont venuës aux Pays-Bas d'autre source & fontaine, que de la lecture de la Ste. Ecriture en Langue vulgaire; qu'ils sçavoyent bon gré aux Espagnols . . . . . d'avoir mieux aymé ne lire point du tout les Sainctes Escriture, que d'ouvrir la fenestre . . . . aux Gens idiots & commun populaire, pour respondre, par les Escrits de Jésus-Christ, des Prophétes, & des Apostres, aux Constitutions & Ordonnances de l'Eglise; que de leur part, ils desyroient, que telles Versions fussent du tout abolies; mais, que l'Empereur ayant permis aux Imprimeurs d'imprimer tous les Livres de la parole de Dieu, sans leur demander congé, ils n'avoyent pas osé défendre les *Bibles en Allemand*; & qu'aussi ne défendoyent-ils, ni ne permettoyent, l'édition de ce *Nouveau Testament en Espagnol*, ... &, pourtant, que j'en faisse à mon plaisir."

Cette coutume d'imprimer les Traductions de l'*Ecriture Sainte*, & même des *Offices Ecclésiastiques*, sans l'Approbation des Théologiens, étoit de même établie dans l'Université de Paris, y subsistoit encore en 1661, & peut-être même y subsiste-t-elle encore aujourd'hui, comme le témoigne Chevillier, *Origine de l'Imprimerie de Paris*, pag. 409. Quoiqu'il en soit, Enzinas continue ainsi.

„ Ayant reçu ceste response des Théologiens, autant bien signe de leur impiété que de leur ignorance, je me déliberay de leur dire Adieu totalement; & . . . . . je priay quelques Espagnols, Gens de sçavoir & d'autorité, & aucunement mes Amys, de vouloir courir le Livre, & me dire librement . . . . . ce qui leur sembleroit, tant de la Version, que de l'Edition. Ce qu'ils firent très volontiers. Et, après avoir veu le Livre, ils me respondirent, qu'ils . . . avoyent trouvé nostre Translation fidéle & digne de louange: & . . . . . qu'entant que toucheroit l'Edition, ils ne me l'óseroient pas aysément pleuvir (11); mais aussi, qu'ils ne me conseilloyent pas de frustrer plus longuement l'Eglise de Dieu de ce Don céleste. Estant donc satisfait par leur jugement, & beaucoup plus asseuré de l'ayde de Dieu, je me résolus du tout de mettre en lumiére ce *Nouveau Testament*. . . . . . A tant j'estoy prest de partir pour m'en aller à Anvers, là où je le vouloy faire imprimer, à cause de la commodité qui me sembloit là plus grande (12). . . . . Arrivé que je fus à Anvers, ... tous extolloyent jusqu'au Ciel le labeur que j'avoys employé en chose si grande & nécessaire, & me conseilloyent que je me hastasse de le faire imprimer. . . . . Ainsi je parlay à l'Imprimeur, & luy . . . . . de-

(*d*) *Voiez ci-dessous la Rem* (*B*), *Citat*, (8).

(9) *Ce Discours, ainsi que tout le Livre dont il est tiré, est adressé à Melancthon, des instructions duquel il avoit profité.*

(10) Pag. 55, 56. *Remarquez qu'il ne dit pas, que*, jusqu'à son tems, les Espagnols n'avoient eu AUCUNE version de l'Ecriture en leur Langue. *ainsi que R. Simon, le lui fait dire*, Nouv. Observations sur le Texte & les Versions du N. Test. *pag.* 152. *En effet, on avoit des Bibles* Espagnoles, *mais, manuscrites:* car il faut bien se garder de croire, *avec* R. Simon, *d'après* C. de Valera, H. Cr. du V. T. *pag.* 331. *qu'il y en eut une* faite avec la permission des Inquisiteurs, au tems de St. Vincent Ferrier, & qui a même été imprimée in folio de Papel Real; *puisque du tems de St. Vincent Ferrier mort dès* 1418, *il n'y avoit encore nulle idée d'Imprimerie.* Jurieu, le Clave, & *les autres, que R. Simon avoit si peu ménagés, ne devoient point lui passer une si notable bévuë.*

(11) *C'est-à-dire* cautionner, garantir.

(12) Pagg. 55 — 59.

„ demanday s'il estoit besoing d'avoir Congé ou Privilége d'aucun, & s'il ne le pouvoit pas imprimer sans cela? , ... A cela il me disoit, que les loix de l'Empereur n'avoyent jamais défendu d'imprimer la Saincte Escriture: & ce disoit sçavoir, parce qu'en Anvers avoit esté imprimé le *Nouveau Testament* presque en toutes les Langues de l'Europe; & que, ne luy, ne les autres, qui les avoient imprimez, n'en avoyent jamais demandé Congé. Et, pourtant, qu'il n'y avoit point de doute, que ce *Nouveau Testament*, pourveu qu'il fust fidellement traduict, ne peut estre imprimé sans permission & congé d'Homme quelconque. Lors je lui dis, qu'il tint donc ses presses prestes, & tout ce qui seroit nécessaire pour l'impression: que, quant à moy, je prenoy l'interpretation à mes périls & dangers, si davanture il en avenoit faute; & qu'il prit le danger de l'édition. *Encores, afin que vous n'en soyés point taxé par nos Espagnols*, luy dis-je, *je veux qu'il soit imprimé à mes despens* Ainsi je lui baille la copie de l'Exemplaire, & le prie de despécher le plustost qu'il pourroit. Rien de tout cecy, ne se failoit en cachette. Tous sçavoyent, que le *Nouveau Testament* s'imprimoit *en Espagnol*. Beaucoup le louoyent: beaucoup l'attendoyent en grand désir. . . . . . . Or, je voulois suivre vostre conseil en l'Edition, Monsieur; assavoir de mettre le Livre en lumiere, & l'offrir à l'Eglise de Dieu sans y mettre mon nom . . . . Mais, mes Amys me conseillérent autrement; & me contraignirent les Loix de l'Empereur de faire le contraire. Car, par icelles, tous Livres, esquels le nom de l'Auteur ou de l'Interprète n'est point, sont défendus comme suspects. . . . . . A ceste cause, je déliberay, non seulement d'y mettre mon nom, mais aussi de le présenter, quand il seroit imprimé, à la Majesté de l'Empereur, qu'on pensoit en brief devoir revenir de France . . . . J'avoy au devant du Livre escrit une *Epistre à l'Empereur Charles*, & avoy faict imprimer le Titre du Livre presque de ce sens: *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire, la Nouvelle Alliance, de nostre Rédempteur & seul Sauveur Jesus-Christ* . . . . . Un Moyne du Couvent des Jacobins d'Anvers . . . . . me dit, que l'*Epistre* luy plaisoit bien; . . . . mais, que ce mot d'*Alliance* luy avoit tellement blessé ses oreilles, ... qu'il luy avoit semblé lire quelque escrit de quelque Luthérien, ... à cause que ce estoit une phrase & maniére de parler de Luther . . . . Mes parens, qui là estoyent présens, fachés des juremens qu'il desbagouloit comme un enragé, ... me priérent de vouloir pour l'amour d'eux effacer ce mot, combien qu'ils confessassent qu'il fust bon: ce que je fy, tant fus facile. Ce Moyne donc ainsy rappaisé, j'envoie cette feuille à l'Imprimeur, qui d'une en fait en un moment innumérables. Mais, ô moy malheureux . . . . . Oyez ce qu'il m'advint incontinent après. . . . . . Un Espagnol, mon Amy, qui avoit tousjours favorité l'edition de mon Livre. Homme d'âge, d'autorité, Théologien; sçavant és trois Langues, ... sitost qu'il eut leu le titre de mon Livre, ne fut pas moins offensé de ce mot *seul sauveur*, qu'avoit auparavant esté le Moyne de ce mot d'*alliance* . . . . Je lui allegoy . . . . . & confessoy, que jamais je n'avoy recognu autre pour Sauveur que le Fils de Dieu. A quoy il me disoyt, qu'il ne reprenoyt pas de tout mon opinion, & confessoit que ceste proposition n'estoyt point du tout si absurde, (ainsi parloit-il,) qu'elle ne peust estre défendue. *Mais, parce qu'aujourd'hui les Luthériens en disputent, vous osterez ce petit mot* (seul) *par mon Conseil*. Brief, ainsi voulut-il qu'il fust faict. . . . De sorte que j'aymay mieux perdre l'impression de ceste feuille, que, pour un seul mot, mettre tout le Livre en danger. Ce mot fust donc osté, & la feuille r'imprimée (13)."

(13) Pag. 65—73.

Comme, ni Dom Nicolas Antonio, ni le Père le Long, ne rapportent bien, ni le titre, ni l'édition de ce *Nouveau Testament*, il ne sera pas inutile de les noter plus éxactement ici. Les voici donc. *El Nuevo Testamento de Nuestro Redemtor y Salvador Jesu-Christo, traduzido de Griego en Lengua Castellana por* FRANCISCO DE ENZINAS, *dedicado a la Cesarea Magestad:* imprimé en *Enveres, par Estevan Mierdmanno, en el anno de M. D. XLIII. in* 8. La *Dédicace*, dont il s'agit là, n'est point une de ces Lettres adulatrices, uniquement destinées à flatter la vanité des Princes, mais une exposition grave & solide des motifs qui avoient déterminé Enzinas à entreprendre cette traduction. Quant à Bayle, Morery, & quelques autres, qui se sont contentez de l'indiquer en gros, ils n'étoient point obligés, ainsi que ces Bibliothécaires, à cette scrupuleuse éxactitude.

Avant que de reprendre & continuer le discours d'ENZINAS, je remarquerai que, selon le Père LE LONG, *Bibliotheca Sacræ* pag. 564, cette même version d'ENZINAS fut reproduite *à Venise, par & chez Juan Perez en* 1556, *in* 8°; puis par CASSIODORO DE ROYNA, & CYPRIANO DE VALERA, *à* . . . . ., *chez Ricardo del Campo, en* 1598, en 742. pages, non *in* 12°. comme il dit mal, mais *in* 8; & enfin *à Amsterdam, chez Henrico Lorgazo, en* 1625, *in* 8; & j'ajouterai, qu'on voit une autre édition du *Nouveau Testament* en Espagnol; intitulée *El Nuevo Testamento de Nuestro Sennor Jesu Christo, nuevamente sacado a Luz, corregido y revisto por Dn.* SEBASTIAN DE LA ENZINA, *Ministro de la Yglesia Anglicana, y Predicador a la illustre Congregation de los honorables Sennores tratantes en Espanna*; & imprimée *en Amsterdam, por Jacobo Borstio, en* 1708. en 491. pages *in* 8, précédées d'une *Préfacion*, dans laquelle on recommande fort la lecture de l'Ecriture, on loüe fort les traductions Espagnoles qui en ont été faites, & on blâme fort le Cardinal Ximenes de s'être opposé à la résolution du prémier Archevêque de Grenade, de faire traduire l'Ecriture en Arabe, à l'usage des Mores de ce Royaume nouvellement conquis par Ferdinand & Isabelle. Seroit-ce là une révision, pour le langage de la traduction de nôtre FRANÇOIS DE ENZINAS, fate par quelqu'un des membres de sa famille? Quelque vrai-semblable que cela soit, c'est ce que je n'oserois affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Père le Long, si attentif à recueillir toutes les éditions des Livres de l'Ecriture, ne fait aucune mention de celle-là.

„ L'impression achevée „ poursuit ENZINAS ou DU-CHESNE, " . . . . ., je m'en vyn à Bruxelles, où j'arrivay le mesme jour, & presque à la mesme heure, que l'Empereur y entra. . . . . Lors j'expérimentay l'argument vulgaire des Théologiens, avoir lieu, qui disent qu'on a besoin de Monnoyeurs aux Cours des Princes, & par cela, veulent prouver que les Saincts sont Intercesseurs en Paradis; ce qui est faux. Or, jaçoit que j'eusse à la Cour, & des amys, & des parens en assez bon nombre, desquels j'eusse peu user en ceste affaire: si est-ce que, pour ce qu'ils ne tenoyent compte de la Réligion, & s'en rioyent, comme bien haut montez au dessus, je fus content de ne les point charger d'une affaire tant odieuse aux hommes, ... La plus grande accointance, que j'eusse pour lors, estoit avec le feu Evesque de *Jaennes*, (c'est-à-dire *Jaën*, que Mr. Gerdes traduit mal en Latin *Jemnena*, au lieu de *Gienna*, ou *Gienninm*,) lequel l'année passée mourut à la yournée de Spire, au grand regret de tous les gens-de-bien. . . . . Il me portoit grande affection, & à la translation aussi du *Nouveau Testament*: &, pourtant, il se offroit à moy, fort humainement, & me promist de la faire trouver bonne à l'Empereur. . . . Me menant quasi par la main, par une harangue pleine de gravité, il luy recommanda fort mon labeur, ... la grandeur de l'œuvre à luy dédiée, & l'estimer digne de grand honneur. Alors l'Empereur, se tourna vers moy, & me demanda quel livre c'estoit que je luy présentoy? *Sacrée Majesté* respondis-je lors, *c'est celle partie de la Saincte Ecriture, qu'on nomme* Nouveau Testament, *traduite fidélement en Langue Espagnolle, dedans laquelle est comprinse l'Histoire Evangélique, avec Epîtres des Apôtres; desquels miens labeurs j'ay bien ôsé prendre Vostre Majesté pour Tutrice & Défenderesse: vous priant très humblement, que, par l'aprobation & autorité d'icelle, il soit d'autant plus recommandé au peuple Chrestien.* Alors, il me demanda, *Estes* „ *vous*

grand crime, & conséquemment de le jetter dans les prisons de Bruxelles, où il eut beaucoup à souffrir. (*G*).

„ *vous l'Auteur de ce livre? Sacrée Majesté, non*, „ respondis-je: *le Sainct-Esprit en est Auteur, par* „ *l'inspiration duquel les Saincts Apostres ont don-* „ *nés ces Saincts Oracles de nostre Salut & Ré-* „ *demtion, à tout le Genre-Humain, en Langa-* „ *ge Grec. Quant à moy, je n'en suis que petit* „ *Ministre, & foible organe, qui l'ay de sa pré-* „ *miére source, traduit en nostre Langue Espa-* „ *gnolle. En Castillane?* dit-il. *Ouy, Sacrée Ma-* „ *jesté*, respondis-je, *en la nostre Castillane, du-* „ *quel œuvre je vous prie vouloir estre, de vostre* „ *Clémence, Protecteur & Défendeur. Ce que* „ *vous demandez sera faict*, dict-il, *pourveu que* „ *dedans il n'y ait rien de suspect. Sacrée Majes-* „ *té*, dis-je alors, *il n'y a rien de suspect, si-* „ *non que la Voix de Dieu parlant du Ciel, & la* „ *Rédemption faite par son Fils unique Jesus-Christ,* „ *deust estre suspecte aux Chrétiens. Ce que vous* „ *demandez vous sera octroyé*, dit il, *pourveu que* „ *le Livre soit tel, que l'Evesque & vous le dictes* „ *estre.* Ayant donc ainsi prins le Livre, il entra „ en une chambre prochaine.„ La réflexion, que fait là-dessus ENZINAS, est bien notable, & bien digne d'attention, en ce qu'elle n'est que trop applicable à la plûpart des Grands, que leurs occupations, ou plûtôt leurs plaisirs, distraisent si fort, qu'ils ignorent presque totalement la principale des choses dont ils devroient être instruits. " Lors „ certes à grand' peine„ continue ENZINAS, " „ me peux-je contenir, qu'il ne m'eschapast quel- „ ques paroles plus libres que le temps & le lieu „ ne requeroit, voyant un si grand Prince igno- „ rer totalement que c'est que l'*Evangile de Dieu*, „ le *Nouveau Testament*, les *Sainctes Lettres*, & „ la *Doctrine Céleste*: & non seulement ignorer ce- „ la, mais aussi revoquer en doute la *Saincte Es-* „ *criture*, la *Parole de Dieu*. O! chose à déplo- „ rer à larmes de sang! Veoir & ouyr le grand „ Monarque de l'Empire Chrestien penser, que „ la *Doctrine du Fils de Dieu*, l'*Evangile de Jé-* „ *sus-Christ*, soit suspecte, ou à tout le moins „ douter si elle doit estre receue entre le Peu- „ ple (14)! „

(14) pag. 73-77.

(*C*) *A peine cette Traduction fut-elle imprimée & publiée, ... qu'on le jetta dans les prisons de Bruxelles, où il eut beaucoup à souffrir.*] Voici ce qu'il en raconte lui-même: continuons de l'écouter.

„ Après avoir parlé à l'Empereur, ... le „ jour suivant, charge fut donnée à mon Eves- „ que [de Jaennes] de porter le Livre à un cer- „ tain Moine Espagnol, Confesseur de l'Empe- „ reur, afin qu'il le visitast, & donnast son o- „ pinion de la translation, s'il estoit bien traduict „ ou non. . . . . Mon Evesque, pour ce qu'il „ estoit malade au lict, me bailla son Maistre „ d'Hostel. Homme fort mon amy, & de la „ mesme Ville dont je suis, pour me mener au „ Confesseur, & le prier en son nom de despes- „ cher amiablement avec moy toute celle affaire du „ *Nouveau Testament*. . . . . . Nous vinsmes „ donques ensemble au Couvent des Jacopins, „ . . . . où ce Confesseur se tourna à moy, . . . „ & n'obmit rien de toutes les cérémonies de „ Court, qu'on a accoustumé faire, non seulement „ à ses grands Amys, mais aussi aux Princes & „ grands Seigneurs, ... &, présent le Maistre „ d'Hostel preschoit mes loüanges à pleine bou- „ che, lesquelles j'ai honte mesme de réciter, . . . „ j'estime qu'entre tous les Moines d'Espagne, il „ y en a de savans & amateurs de piété: mais ce „ Moine-cy, nommé PIERRE A SOLO, Con- „ fesseur de l'Empereur Charles (15), je ôse bien „ asseurer, qu'il est sans Grammaire. . . . . Je „ l'ouy faire une *leçon des Actes des Apostres*. . . „ Mais, hé Dieu, quelle leçon! . . . . Il par- „ loit Espagnol, pour ce qu'il ne pouvoit pas „ parler Latin: . . quelques-fois néanmoins il en „ mesloit quelques mots, mais si mal-à-poinct, „ que c'estoit une honte de l'ouyr ainsi bégueyer „ en une Langue estrangére & à luy inconnue, „ où il usoit de je ne sçay quels mots barbares, „ & failloit à tous les coups aux régles de la „ Grammaire: ce que testifieront avec moy beau- „ coup de Gens de savoir, que je pourroy nom- „ mer. C'est chose esmerveillable de l'audace & „ rage, dont il corrompoit & forçoit la Ste. E- „ criture; si qu'on l'eut peu recognoistre pour „ un meschant & impudent Parasite (16)". Si tout ce qu'avance-là ENZINAS est bien fondé, les Dominicains, & sur-tout les Pères QUETIF & ECHARD, Bibliothécaires de cet Ordre, aussi-bien que Dom NICOLAS ANTONIO Bibliothécaire d'Espagne, sont les plus insignes Adulateurs du monde; mais, tout au contraire, s'il impute faussement à SOTO tous ces défauts, & vices, c'est lui-même un des plus odieux Calomniateurs (17). Quoi qu'il en soit, tous ces défauts-là ne sont rien en comparaison de la perfidie, & de la mauvaise foi, dont il l'accuse ensuite, sous le nom de deux Gentilshommes courtisans, l'un Espagnol, & l'autre Bourguignon, qui lui en tracérent ainsi le caractére. " A ma volonté, Monsieur FRANÇOIS, " me dit l'Espagnol, " que vous eus- „ siés cogneu seulement l'ombre des trahisons & „ des meschancetez, que j'ay cogneues en ce Moi- „ ne Confesseur de l'Empereur! . . . . Il est de „ nostre Pays, venu de fort bas-lieux; & n'est „ excellent en chose quelquonque, excepté en su- „ perstitions, tromperies, & trahisons. Aussi est- „ il si éxercé en cela, que par ces moyens, il „ tient non seulement toute la Court, mais aussi „ l'Empereur mesme, comme enyvrez, & en- „ sorcellez. Il est parvenu à cette dignité enco- „ re jeune, mais néanmoins vieil Renard en ma- „ tiére de forger & éxécuter meschancetez . . . . „ Le peu de son érudition est bon à cognoistre „ mesme aux Enfans. Certes à grand peine est-il „ Grammairien . . . . de Théologie, ... il „ en a tant appris, qu'à l'entendre en ses Sermons, „ on diroit que ce seroit quelque yvrogne, ou „ quelqu'un espris de la fureur de Sathan, for- „ cenant quelque mommerie de gens enragés, ou „ en la danse des furies, plustost qu'un Théolo- „ gien en chaire. . . . Il tient en sa main la con- „ science de l'Empereur, & il éxerce en icelle une „ cruelle boucherie, ... pour tourner & fléchir „ son cœur, ou par menaces de l'ire de Dieu, ou „ par promesses de bonne fortune, ou par crainte „ de l'Enfer, ... à cruauté contre les mem- „ bres de Christ, . . . à l'effusion du sang Chres- „ tien. . . . . . *Que si Vostre Majesté*, luy dit-il, „ *ne l'accorde pas à ce que l'Eglise soit nettoyée*, „ . . . . *je déclare que je ne puis vous absoudre.* „ . . . . Et l'Empereur, ayant ouy ce mot, *je* „ *ne puis vous absoudre*, il pense, tant est facile, „ estre dejà plongé aux abîmes de l'Enfer (18)": ou bien s'imaginoit puérilement, pouvoit ajoûter Enzinas, obtenir le pardon de ses péchés & la rémission de ses offenses, en marmotant machinalement, ainsi que la moindre Femmelette de sa Cour & de son Empire, les *Pater* dont il ignoroit le but & l'esprit. . . . „ Certes „ avoit déjà dit avec beaucoup de raison ENZINAS, „ ce ne fut pas sans soupirs & sans larmes, que „ je vis la conscience d'un si grand Prince des- „ pendre, non pas d'un tel Homme, mais d'un „ tel monstre d'Homme (19)!" Et c'est de cette sorte, ajoûterai je encore, que, par une petite fierté inconcevable, celui, qui faisoit alors trembler toute l'Europe & même toute l'Amérique, trembloit pitoïablement ainsi lui-même à la menace effrénée d'un Moine aussi insolent qu'artificieux, qui n'affectoit de réfuser des Evêchés, que pour devenir *Cardinal*, & *finalement Pape*; comme on l'en soupçonnoit fortement alors (20).

„ A l'éxemple de Judas, organe du Diable, ce „ second Judasier, Disciple du prémier, & son „ fort diligent Imitateur, ou plustost son Frère ger- „ main, en l'art des trahisons, " reprend ENZINAS; „ pour ne dégénérer en rien de son Mais- „ tre, me mist au danger de ma vie, par des em- „ busches diaboliques, & des entreprinses prodi- „ toires. . . . . Estant entré dans sa chambre, il „ me dit Mr. FRANÇOIS, *pendant que j'iray* „ *là-dehors achever mes heures* [priéres,] *je vous* „ *laisseray un livre, & en iceluy un lieu qui est* „ *à-propos de nostre affaire, que vous lirez ce-* „ *pendant.* . . . . Ce livre estoit un *dénombrement* „ *des hérésies depuis Jésus-Christ, par* ALPHONSE

(15) *Lisez* PIERRE SOTO. *C'étoit en effet le nom du Dominicain alors Confesseur de Charles-Quint.*

(16) Hist. de l'Etat du Païs-Bas, pagg. 78-86.

(17) *Voiez* Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicat. recensiti, *Tom.* II, pagg. 181, 184. Nic. Antonii Biblioth. Hispana Nova, *Tom.* II, pagg. 193, 194.

(18) pagg. 127-134.

(19) pag. 80.

(20) pag. 135.

Il n'y resta pourtant que quinze mois, depuis le commencement de Novembre 1543, jusqu'au prémier jour de Février 1545, qu'aïant heureusement trouvé les trois différentes portes de sa Prison ouvertes, il se sauva, & se retira d'abord auprès de ses Parens à Anvers (*D*).

Il

„ DE CASTRO, *Espagnol*, Moyne Cordelier, „ . . . au commencement duquel il y a un Chapitre intitulé *de la Cause & Origine de toutes les* „ *Hérésies*, ... (21) où ce meschant & audacieux Moyne n'avoit point de honte de dire que „ *la Lecture de l'Escriture Saincte, en langage vulgaire, estoit cause de l'origine de toutes les hérésies*". En effet ces Controversistes chicanneurs & odieux sont tellement envenimez contre cette lecture, qu'ils la regardent absolument comme l'infaillible chemin de l'Enfer; témoin ce trait satirique, dans lequel on a assez plaisamment exprimé leur injuste animosité:

Si tu veux des Normands *accroitre ton Empire*
Traduis-leur en Normand *le Livre des Chrétiens*,
Disoit à Belzebuth un Jésuite de Vire.
Non, non, dit le Démon: *Ils sont déjà tous miens.*

(21) ALPHONSI DE CASTRO, Zamorensis, Ord. Minorum, adversus omnes Hæreses, per Alphabetum circa methodum dispositas, Libri XIV, imprimez séparément à Paris, chez Badius, en 1534; à Cologne, chez Novesianus, en 1539; encore à Cologne, en 1541, in folio; éditions rares & recherchées, en ce que dans les suivantes on en a retranché cet aveu notable du Livre I, chap. IV, touchant l'ignorance crasse des Papes: *cum constet plures eorum* [Paparum] *adeo illiteratos esse, ut Grammaticam penitus ignorent, qui fit ut Sacras Literas interpretari possint?* Défaut, dont n'est pas même exempte l'edition de toutes ses *Oeuvres*, recueillies par FRANCOIS FEU-ARDENT, son Confrere, autre violent Persécuteur, pour qui semble avoir été fait tout exprès le Pentametre

Optime conveniunt Nomina sæpe Rebus,

& imprimées à Paris, chez *Seb. Nivelle*, en 1578, en 2 voll. in folio.

Aussi avons-nous vû de nos jours les plus habiles gens de l'Eglise Romaine même, non seulement scandalisés de cette affreuse Doctrine, mais encore la condamner hautement & publiquement, &, qui plus est, en choquant cette modération & cette charité qui est la plus belle & la plus essencielle des Vertus du Christianisme; témoin seulement cet insultant & effroiable titre: *De la Lecture de l'Ecriture Sainte, contre les Paradoxes extravagans & impies de Mr.* MALLET, *dans son Livre intitulé*, De la Lecture de l'Ecriture Sainte en Langue vulgaire, *par Mr.* ANTOINE ARNAUD, dont l'ouvrage a été imprimé *à Anvers, chez Simon Matthieu, en* 1682, *in* 12°. Remarquez, que ce sont deux fameux & renommez *Docteurs de Sorbonne*, qui écrivent ainsi l'un contre l'autre; le dernier certainement avec plus de raison & plus de force; mais le prémier soutenant néanmoins, autant que cela se pouvoit, la Doctrine générale & constante de son Eglise. Mais, revenons à Enzinas.

„ La Lecture de ce meschant Livre" [d'Alphonse de Castro,] continue-t-il, „ me feit souspeçonner quelque chose de mal; combien que je n'eusse „ jamais peu me douter d'une si grande meschanceté „ que celle qu'il me brassoit. A la fin, ... „ voicy rentrer mon Judas en la chambre, qui „ print le *Nouveau Testament*, que j'avois présenté à l'Empereur, ... & me dit: FRANÇOIS, ... c'est une chose qui est fort à déplorer, & dont je ne me puis assez esmerveiller, „ sachant que vous êtes jeune, ... & au commencement de vostre âge, & quasi à l'entrée de „ vos estudes, vous ayés bronché si lourdement, „ &c. . . . . . . *Entant que touche la Version du* „ Nouveau Testament, ... *sachez, que nulle* „ *raison ne doit estre reçue, qui ne s'accorde avec* „ *le Livre que je vous ay tantost baillé à lire. La* „ *seule Lecture du* Nouveau Testament *a toujours* „ *esté estimée, entre les Catholiques, la cause d'où* „ *sont sorties toutes les Hérésies en l'Eglise. Aussi*, „ *le seul moyen, par lequel nous avons gardé l'Espagne pure & sans aucune tache d'Hérésie, a esté* „ *la prohibition de ceste Lecture du* Nouveau Testament *en Langue vulgaire. Or donc*, FRANÇOIS, *c'est à vous entrepris trop audacieusement* „ *d'avoir, contre les Loix de l'Empereur, contre* „ *la Religion*, ... *osé publier le* Nouveau Testament *en Langue vulgaire. C'est certes un Acte* „ *digne de punition*, &c. &c. &c. J'ouys le „ presche de ce Judas avec une douleur d'esprit „ incroyable, d'autant que je voioy ouvertement, „ qu'il estoyt plein de fraude, malice, cruauté, „ superstition, & impiété extrême . . . . Je respondy [assez au long à cette] harangue si farcie de trahison. [Après quoy,] il me respondit: *J'ay faict jusques à cette heure ma charge*, „ *& ne cesseray par cy-après jusques à ce que je voye* „ *parfaict ce que j'ay commencé. Demain*, ... „ *si vous povez, vous reviendrez.* Ce qu'il disoit „ de grande malice . . . . Son Serviteur me conduisant au bas du Couvent, ... voicy venir „ un Homme au devant de moy, me demander si „ c'estoit moy qu'on appelloit FRANÇOIS? „ *Ouy*, luy-dis-je, *si vous avez affaire à moy.* „ *J'ay à parler à vous*, me dit-il. *Quand vous* „ *voudrez, je suis prêt*, luy dis-je. En disant „ ces paroles, nous venons à la porte du Couvent, „ sur une grande place, là où j'advisay incontinent „ une grande bande de gens armez, qui se vindrent „ tous jetter sur moy. Alors, celuy, qui m'avoit parlé, me dit, qu'il me faisoit Prisonnier. „ . . . . Je luy respondy assez posément, qu'il „ n'estoit point de besoin de tant de bourreaux contre un povre Homme . . . . *Mr. de Granvelle*, me dit-il, *m'y a contraint, & disoit en* „ *avoir ordre de l'Empereur.* Cependant, nous „ arrivasmes à la prison de la Ville, ... „ commandant au Concierge qu'il me traitast honnestement . . . . . La prémiére nuict de mes „ plus grands ennuys fut donc le 13. de Décembre „ 1543. (22)."

(22) Pag. 86—100.

(*D*) *Il se sauva de sa Prison, & se retira . . . à Anvers.*] Après quinze mois de détention, de procédures, & de formalitez, toujours très fâcheuses & très cruëlles, surtout de la part de gens toujours animez de cette fureur persécutrice, qui a fait dire aussi énergiquement que véritablement au fameux Des-Préaux,

Abime tout plûtôt, c'est l'esprit de l'Eglise,

aïant eu le bonheur de trouver les trois différentes portes de sa Prison ouvertes, il profita en habile Homme d'une si favorable occasion, & se retira d'abord à Malines, & de-là chez ses Parens à Anvers. La chose paroit d'abord fort étonnante; mais, il ne tarde pas à nous avertir lui-même, qu'il n'y avoit en cela rien que de fort ordinaire, & même nécessaire.

„ Devant que l'Empereur partist pour aller en „ Allemagne," dit-il, „ mon Moyne [SOTO] „ enjoignit estroitement à Louys à Schore, Président de la Court de Brabant (23), qu'il fist „ chercher diligemment, par tout le pays, quelques tesmoignages contre moy, fussent vrays ou „ faux. Le Président en donna la charge à un Sécrétaire, nommé Loys Sol, Homme tel que les „ gens-de-bien le haïssent, & le tiennent pour „ Fol; que les Enfans mesmes se mocquent de luy „ par les ruës; & qu'il luy conviendroit mieux „ estre vestu du capuchon d'un Fol, & marcher „ avec longues oreilles & sonnetes par les ruës, „ ou bien labourer la terre, ou estre Porchier, que „ d'avoir aucune charge publique . . . . Ce „ gentil personnage fut donc envoyé à Anvers, par „ le Président, pour enquerir contre moy. Il s'adressa à beaucoup d'Espagnols, gens-de-bien, „ avec lesquels j'avois demouré presque tout le „ tems de ma vie, & les enquit diligemment de ma „ conversation. Mais, qu'en avint-il? Pour une „ accusation laquelle il pensoit trouver, ces gens-de-bien déposent des vertus & grandes louänges, lesquelles je ne reconnoy en moy, ni ne „ mérite. Je me tairay comment ce vénérable „ Enquesteur se fist pour lors mocquer de luy par „ ses sottes demandes & interrogations envers gens „ de grande autorité, lesquels depuis me firent avertir de sa rage . . . . Il se tourna donc à un „ tas de Moynes, desquels il pensoit tirer tout „ ce qu'il voudroit, (comme ils sont gens sans „ conscience,) faux ou vray, peinct ou feinct . . . „ Je fus grandement resjouï de ce que je ne tenois „ que par avis de pays, assavoir que mes adversaires ne pouvoient trouver tesmoignage contre moy „ qui fust recevable, non pas mesme devant faux „ juges. Le Président, voyant qu'en toute ma „ cause il n'y avoit chose par laquelle avec quelque „ couleur vraysemblable il peust passer outre, il envoya mon procès à la Court, . . . qui, environ „ le moys d'Août, . . . le renvoya . . . en Brabant, . . . où ils différérent le tout jusqu'au re-

„ tour

(23) En 1540, après avoir été 20. ans Professeur en Droit, & Membre du Conseil de Malines, mort à Anvers, le 25. de Février 1548. On peut voir ses écrits dans la Bibliotheca Belgica Foppenii, pag. 825.

Il y a lieu de croire, qu'il ne tarda pas à regagner l'Allemagne ; & que, trois ans après, il passa en Angleterre. C'est au moins ce que j'infére d'une forte Lettre de recom-

,, tour de l'Empereur, ... de France, où il avoit arresté la paix avec le François . . . Finalement, . . . un Sécrétaire m'apporte en prison une nouvelle accusation, où, pour sept feuillets que contenoyt celle que le Conseil de l'Empereur n'avoyt pas trouvée bonne, ne se trouvérent en effet que sept povres Articles, lesquels je réciteray icy de suite, afin qu'on cognoisse ces grands & énormes crimes, lesquels ils avoyent tant arresté à forger.

,, I. FRANÇOYS *est fort soupçonné & entaché de Luthéranisme.*

,, II. *Il a conversé avec les Hérétiques.*

,, III. *Il a loüé Mélanchton & sa Doctrine, & a soustenu Propositions Hérétiques.*

,, IV. *Il a faict imprimer le* Nouveau Testament, *traduict par soy-mesme en Langue Espagnole ; contre les Ordonnances de l'Empereur, qui deffendent que nuls Livres concernant la Saincte Escriture ne soyent imprimez ou publiés ; & contre le conseil de plusieurs gens-de-bien ; qui le admonestoient d'obtenir privilége, & attendre la venuë de l'Empereur. Or la peine contenuë en l'Ordonnance, est notoire.*

,, V. *Iceluy mesme* FRANÇOYS *est Auteur & Translateur d'un Livre très dangereux, qui s'appelle* De la Liberté Chrestienne, & du Libéral-Arbitre.

,, VI. *Il a acheté, & tenu chés soy, un Livre, intitulé l'*Epitome de toutes les Oeuvres de St. AUGUSTIN, par JEAN PISCATORIS, *auquel il y a plusieurs choses Hérétiques* (24).

,, VII. *Toutes lesquelles choses sont contre les Ordonnances & Edits, souvent publiés au nom de sa Majesté Impériale ; en sorte que, ne luy, ne autre, n'en pouvoit prétendre cause d'ignorance.*

,, J'escrivy, à l'encontre de ces *Articles*, une *Response*, non pas pour la bailler aux Juges, mais seulement pour le contentement de mon esprit, laquelle je monstroy à beaucoup de gens de sçavoir, qui estoient en la Ville, & qui l'approuvoyent fort . . . . Le Sommaire en estoit tel. I. Je disoy, que le *prémier Article* estoit inventé par eux, forgé en une Boutique de fraudes & mensonges ; & que je ne devoy, ne pouvoy, pas respondre de tout ce que resvoyent ces gens furieux, ou que les meschans souspeçonnoient. II. Je nioy simplement le *second Article*, comme ils entendoyent assez ; combien qu'il pouvoit estre, que, par cas d'aventure, j'eusse esté, ou par contraincte, ou sans y penser, avec vrays Hérétiques, qui toutes-fois n'estoient pas tenus pour tels. III. Du *troisiéme Article*, je confessoy les deux prémiéres parties ; mais, je nioy la derniére. IV. Au *quatriesme*, je nioy avoir rien faict contre les ordonnances de l'Empereur : ce que je pouvoy prouver par plusieurs & vrais argumens. Au *cinquiéme*, je respondoy, qu'ils missent en avant quelque chose de véritable, & de certain ; & qu'alors je respondroy quelque chose, que peut-estre ils n'orroyent pas volontiers. Cependant, j'affirmoy, ce qui est véritable, & que j'affirme encore maintenant, que jamais je n'avoy encore rien mis en lumiere, que le *Nouveau Testament.* VI. Je nioy le *sixiéme Article :* car, à la vérité, je n'avoy jamais vû ce Livre, ni ouy dire qui estoit ce JEAN PISCATORIS. Cependant, je disoy, qu'ils méritoyent eux-mesmes d'estre bruslez, de dire, qu'aux Livres de Sainct AUGUSTIN, il y eut quelque chose d'hérétique. Icy se voit le grand aveuglissement de telles gens, qui m'objectoient pour crime, que j'avoy leu ST. AUGUSTIN, & ne se souvenoient point cependant des Livres de LUTHER, & autres Allemands. VII. Je nioy aussi, que le *septiéme* fust vray, à cause que tels édits n'avoyent jamais esté publiés qu'une fois. Et d'autant que l'Empereur commandoit nommément par iceux, sous grosses peines, à tous ceux, qui auroyent charge du Gouvernement public, de les publier & renouveller de six mois en six mois, (ce qu'ils n'avoyent jamais faict,) je disois qu'eux mesmes estoyent les prémiers Transgresseurs d'iceux édicts ; &, pourtant, qu'ils devoyent estre les prémiers punis : puis après qu'on viendroit, si on voyoit que bon fust, aux autres membres inférieurs, lesquels cependant pouvoyent à bon droict prétendre cause d'ignorance (25).

,, Incontinent après que j'eus reçeu ceste leur accusation, l'Empereur partit pour aller à Gand, . . où les Moynes & Théologiens . . . arrachérent de luy un édit plus cruel beaucoup que tous ceux d'auparavant, & dans lequel les Loix de l'an 40. estoient renouvellées, & beaucoup d'autres encore plus sanglantes adjoûtées. Presque en toutes les Villes, il se publioit des édicts escrits à sang : & incontinent quasi en un moment s'esleva en Flandres une persécution & carnage de Chrestiens tel qu'il ne fut jamais ouy parler d'un semblable . . . Aprés cette persécution de Flandres, . . . suivit aussi quant & quant, en tout le païs de Brabant, Hesnaut, & Artoys, le mesme carnage que celuy de Flandres . . . Nous estions tous espouvantez & estonnez d'ouyr une telle cruauté . . . . Oyant tous les jours tels éxemples, & voyant toutes les Prisons remplies d'honnestes gens pris pour la Réligion, . . . certes je fusse là mort de douleur & de ennuy, si Dieu n'eust pourveu, par sa divine bonté, à ma délivrance. Oyez maintenant comment. Le prémier jour du moys de Février, aprés avoir esté longtems assis à table à souper, plus triste que de coustume, je ne sçay pourquoy, je me levay, laissay la compagnie, ce que j'avoy souvent accoustumé de faire, à cause que je ne pouvoy endurer cette longueur de table. Je commençay à me pourmener au mesme lieu assez pensif, si que ceux de la Maison venoient pour me resjouïr, & me dire, que je chassasse cette mélancholie. *Soyés joyeux, vous autres*, leur dy-je, *avec vos Gobelets. Quant à moy, je veux un peu aller à l'air, & regarder ce qu'on faict en la ruë.* Ceste parole fut prophétique, & fut ouye de tous, mais entenduë de personne. Moy-mesme, je ne savoy pas, pourquoy Dieu me mettoit cette parole en la bouche. Adonc je m'en vein à la prémiére porte de la Prison, qui avoit le haut faict à gros treillis de bois, par lesquels on voyoit en la ruë : le bas estoyt d'un gros bois espez. Comme donc, j'approchoy du bas de la porte, ne pensant à autre chose sinon qu'à regarder par les entre-grilles de bois, je la sentis branler. Adonc, je l'empoignoy avec la main, & l'ouvry aiséement. La seconde, semblable à la prémiére, estoit toute arriere ouverte. La troisiéme ne se fermoit point que de nuict. Lors, esmerveillé d'une si grande avanture, & me souvenant combien d'occasions Dieu m'avoit autrefois présentées, desquelles je n'avoy tenu conte : comme si j'eusse ouy la voix de Dieu m'appellant, je déliberay de suivre, & user de cette occasion, tant désirée, &, maintenant avenuë sans y penser, laquelle sans doute je tenoy comme envoyée de Dieu. Estant donc sorty de la prison, je fermay la derniére porte, afin que le Concierge ne reçeust point d'avantage de Porte. Ainsi, me voyant seul en la ruë à 7. heures & demi en une nuict fort obscure, je ne sçavoy de quel costé aller. Tout m'estoit suspect, il me sembloit que par-tout j'estois en danger . . . En cette perpléxité, tout en un moment Dieu m'envoye un bon conseil en l'esprit ; ce que j'estime pour un Miracle. Il y avoit en la Ville un homme fidéle de ma cognoissance, auquel je déliberay de m'adresser. Je n'avoy jamais esté en sa maison ; mais, par la volonté de Dieu, je la trouvay incontinent aussi ayséement, que si j'y eusse demouré toute ma vie. J'appellay l'Hom-

(24) JOANNIS PISCATORIS Lithopolitani, Epitome omnium Operum D. AURELII AUGUSTINI ; & quid Vir ille de Ecclesiæ Sacramentis, nec non S. Scripturæ Locis com. & insignioribus, senserit, *imprimé* à Augsbourg, chez Steiner, en 1537, in folio. *On en peut voir une espéce d'extrait dans* Gesner, Bibliotheca, *folio* 443. *Il faut qu'il y en ait quelque plus ancienne édition, puisque* JEAN PESSELIUS, *de Tiel, Dominicain, l'avoit revu & augmenté d'une IV. partie, & ainsi reproduit* à Cologne, chez Novesianus, dès 1515, in folio, *et qui fut réitéré en* 1539, 1542, & 1549. *Voiez* Quetif & Echard, *Tom. II, pag.* 335.

(25) *Pag.* 221—230.

commandation que lui donna son Protecteur Mélancthon pour l'illustre Crammer, Archevêque de Cantorbery (*E*).

A la réserve de quelque Voyages, qu'il fit, à Burgos en 1537, à Paris en 1541, a Embden en 1548, & à Geneve en 1552 (*e*), c'est-là tout ce qu'on sait d'Enzinas: Dom. Nicolas Antonio, Auteur de la *Bibliothéque des Ecrivains d'Espagne*, qui n'osoit sans doute parler de lui plus au long qu'il n'avoit fait de l'infortuné Servet (*f*), s'étant restraint à le traiter dédaigneusement de *nescio quis*, & à indiquer fort maigrement comme Hérétique, & conséquemment placée dans l'*Index Librorum probibitorum*, sa Traduction Espagnole du *Nouveau Testament* (*g*).

RICHARD

(*e*) Hist. de l'Estat des Païs-Bas, *pag.* 355, & *ci-dessous Citat.* (30). Jo. a Lasco Epist. in Dom. Gerdesii Scrinio Antiquario, seu Miscellan. Groning. *pag.* 644.

(*f*) *Voiez ci-dessous l'Article* PEREGRINUS.

(*g*) Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispana Nova, *Tom. I, pag.* 322. & *Tom. II, pag.* 319.

„ me en la ruë: je luy contay toute mon affaire, & „ luy demanday quelque bon conseil . . . Nous „ tirames droict aux murailles [de la Ville] où se „ trouvoit un endroit propre pour devallé . . . . . „ Quand je fus à l'air libre dehors la Ville, je délibéray de gagner cette nuict mesme jusques à Malines, où estant entrez à cinq heures nous trouvasmes un chariot pour Anvers dans lequel estoyent assis un Homme & une Femme . . . . Je dy à mon Homme, qu'il y montast; . . . & ceux de l'hostellerie . . . . me baillérent soudain un cheval . . . Le mesme soir, mon Homme . . . vint loger au mesme lieu dont je l'avoy adverty; & me dit que l'Homme, avec qui il estoit venu en Chariot, ... & avec lequel j'avoy parlé à Malines, estoit ce Louys Sol, Sécrétaire, qui avoyt cherché des tesmoins contre moy, & instruit tout mon procès . . . Je fus certes fort esbahy, que Dieu avoit tellement esbloüy les yeux & l'esprit à un tel Homme, que me voyant, & parlant à moy, il n'avoit peu toutes fois m'adviser ne cognoistre. Mais, oyez le reste. Le jour ensuivant . . . deux Bourgeois de Bruxelles . . . me contérent, qu'un grand Miracle y estoit advenu; . . . un Espagnol, prisonnier par l'espace de quinze moys, . . à qui trois portes furent miraculeusement ouvertes, ayant l'autre jour au soir esté délivré de prison en grande clairté, comme quand St. Pierre fust tiré hors de prison. Ils tiennent pour certain, que c'a esté le Sacrement miraculeux, qu'on adore-là, qui a fait ce Miracle (26). . . . En quoy voyez, je vous prie, Monsieur & Maistre, la vanité du populaire, qui, en peu de temps, sçait si bien accoustrer de mensonges les choses, qui ont quelque commencement de vérité. [Bien au contraire] tout ce mystére s'estoit ainsi dressé de propos délibéré, par le commandement des juges, lesquels, voyans qu'ils ne pouvoyent estre desfaits de ma cause avec leur honneur, voulurent que je fusse ainsi sécrétement eslargy. Et cette opinion estoit confermée par la response, que fait le Président au Geollier, quand il luy vint dire, que j'estoy eschappé; car, il ne luy dist autre chose si non cecy: *Laissez-le aller, n'en soyés point en peine, & faictes seulement que personne n'en sache rien.* . . . . Je ne trouve pas cela fort esloigné de la vérité, attendu que gens-de-bien l'asseurent estre vray . . . [D'ailleurs,] après ma délivrance, je demouray un moys entier à Anvers, que je me pourmenoy souvent par les ruës, & hantois beaucoup de gens-de-bien, qui tous se réjouïssoyent de la grace que Dieu m'avoit faicte.

„ Ainsi, mon très cher Précepteur, vous avez „ icy une vraye & simple narration des choses, „ que vous avez voulu sçavoir de moy . . .

„ Adieu.

„ Ce moys de Juillet 1545 (27)."

(*E*) *Il fut fortement recommandé par Mélancthon à Crammer, Archevêque de Canterbery.*] Pendant qu'il étoit encore en Allemagne, Mélancthon l'avoit déja recommandé à divers de ses amis, comme il paroit par ce fragment de sa *Lettre à Vitus Theodorus*, datée de 1546: *Hanc Epistolam exhibebit tibi* FRANCISCUS DRYANDER, *Hispanus, meus contubernalis, vir doctus, gravis, & eximia virtute præditus, in omni officio Philosophicam diligentiam præstans. Te, & Dominum Hieronymum Baumgartnerum, videre voluit. Hieronymo igitur eum commendabis. Mihi gratum feceritis, si eum ut me alterum complectemini* (28). Mais, ce n'est rien en comparaison de sa *Lettre à Crammer*, la XLIII. du III. Livre de celles de Mélancthon, qu'on ne sera pas fâché de retrouver ici.

„ *Reverendissimo Domino*

„ *Thomæ, Archiepiscopo Cantuariensi, S. D.*

„ Reverendissime Antistes, scripsit ad me GUALTERUS SCOTUS, se a te exceptum esse, „ propter Testimonium, quod a nobis discedenti „ dederam. Gaudeo, & illius & mea causa. Non „ minus illius enim secundis & adversis rebus, „ quam meis moveor: tibique reverenter gratias „ ago. Cum autem in *Britanniam*, & hic meus „ amicus FRANCISCUS DRYANDER, Gualtero notus, profecturus esset, literas a me petivit, non ut cuiquam oneri esset, sed Homo peregrinus, ut, veteri more, quem habeat illic Patronum, ὡς Πρόξενον, ut Græci vocabant, quærit. Arbitror jam illic & alios quosdam esse, quibus notus est, quorum de FRANCISCO judicia cum audieris, haud dubie summa voluntate, & singulari benevolentia eum amplecteris.

„ Familiaritas ei mecum est multorum annorum. „ Vere servamus inter nos Homericum, ut hospes „ tanquam Frater diligatur. Etiam judicio eum „ complexus sum. Penitus enim perspexi ejus opiniones & mores: ac animadverti eum excellenti ingenio præditum esse, & præclare instructum eruditione, & de controversiis recte judicare, ac prorsus alienum esse a fanaticis & seditiosis opinionibus. Morum etiam gravitatem singularem ipse cito cognosces. Et his ornamentis tantis addit veram Dei cognitionem & invocationem.

„ Talis cum sit, quæso ut eum complectaris. „ Usui etiam eum fore in Academia aliqua arbitror. „ Scribo brevius & simplicius, propter temporis „ angustiam, quæ mihi ad has literas scribendas „ nunc contigerat. Teque oro ut veniam des Epistolæ subito effusæ, quam tamen veram esse judicabis ipse, ubi FRANCISCI ingenium, eruditionem, & mores, dierum aliquot consuetudo ostenderit. Bene & feliciter vale. Idibus Januariis, anno millesimo quingentesimo quadragesimo octavo (29)."

Cinq ans après, il lui donna une semblable *Lettre* de recommandation pour Calvin, comme il paroit par ces mots que je me contente d'en tirer: *Audio* FRANCISCUM DRYANDRUM, *hac æstate apud te fuisse . . . . Si voles mihi sæpius scribere, poteris literas* FRANCISCO DRYANDRO *mittere* (30). Cette Lettre est du I. d'Octobre M. D. LII.

Je ne doute point qu'on ne trouvât de pareilles *Lettres* dans d'autres Recueils de celles des Savans de ce tems-là, qu'il aura eu occasion de voir dans le cours de ses Voyages.

(*F*)

(26) *Dès le 1. de Mai 1581, le Magistrat de Bruxelles, pour punir la rebellion d'un Curé de la Paroisse de Ste. Gudule, où réside ce prétendu Sa*crement *vulgairement appellé* des Miracles, & *consistant en trois prétendues* Hosties *poignardées par des Juifs en* 1370: *ce Magistrat dis-je a fait déclarer publiquement qu'il ne s'agissoit-là que de Morceaux de* Toile peinte. *Cependant les bons Brabançons ne laissent pas d'en solemniser tous les ans la fête au mois de Juillet, & d'en faire tous les cent ans un Jubilé: & l'Historien des Médailles des Païs-Bas, quoique zélé Jansénistе, a eu la complaisance d'admettre bonnement cette Tradition d'après un Roman pieux, & d'en enregistrer même quelques Médailles.* Van Loon, Histoire Métalliq. des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 33—35.

(27) *Pag.* 210—247. *Je viens de découvrir, que partie de ces Extraits de* l'Histoire d'Enzinas, *contenus dans mes Remarques* (*C & D*), *a été ampliée en Latin, d'après l'Allemand de* Louïs Rabus, *par Mr.* Daniel Gerdes, *Professeur à Groningue, dans ses* Origines Ecclesiarum in Belgio Reformatarum, sive Historia Ecclesiastica Evangelii Seculo decimo sexto in Belgis renovati, Doctrinæque reformatæ, *imprimées à* Groningue, chez Hajo Spandaw, en 1749, in 4. *Voiez en les pages* 165—172; *à la tête desquelles on verra sans doute avec plaisir ce bel & juste Eloge d'*ENZINAS: „ Hujus enim Viri pietatem, doctrinam, diligentiam, „ in fide constantiam, & studium inserviendi proximo cumque ædificandi, ita ubivis eminuisse deprehendimus, ut simul & Hostium Veritatis „ impietatem nefandam & stuporem incredibilem mirari, divinæ autem „ Providentiæ pro suorum salute incubantis nutum, satis adorare non possumus."

(28) Melancthonis Epistolæ, *Epist. LIII. Edit. Lugd. Bat. apud Elzevirios,* 1647, *in* 8. *pag.* 496.

(29) Melancthonis Epistola XLIII. *Libri III, pag.* 522, 523. *Edit. Londin. apud Flesher,* 1642, *in folio.*

(30) Melancthonis Epistola ad Calvinum, *inter hujus Epistolas Edition. Genevensis, ap. S. Aud.* 1575, *in folio.*

RICHARD SIMON, qui n'avoit non plus qu'*indiqué* cette Traduction & sa grande rareté, tant dans son *Histoire des Versions du Nouveau Testament* (*h*), que dans son *Catalogue des principales Editions de la Bible* (*i*), nous en a parlé beaucoup plus au long dans ses *Nouvelles Observations sur le Texte & les Versions du Nouveau Testament*, où il en fait, avec assez de modération, l'éxamen & la critique (*F*).

(*h*) Pag. 494.

(*i*) *Mis à la fin de son* Hist. Critiq. du N. Test. *pag.* 534.

On a quelques autres écrits d'Enzinas, & sur-tout un fort intéressant, & d'une rareté extrême, mais dont je ne laisserai pourtant point de donner ci-dessous le titre & la notice (*G*).

(*F*) *Richard Simon a fait, avec assez de modération, l'éxamen & la critique du* Nouveau Testament Espagnol d'ENZINAS.] On s'est contenté," dit-il, „ d'indiquer, dans l'*Histoire Critique* [*des Versions*] *du Nouveau Testament*, la „ *Traduction Espagnole* de FRANÇOIS ENZINAS, qui est devenuë fort rare (31). Comme „ j'en ai vû depuis ce tems-là un Exemplaire, „ imprimé *à Anvers en* 1543, il est à propos de „ la faire connoître plus éxactement. Elle a pour „ titre *le Nouveau Testament de nostre Redempteur* „ *& Sauveur Jésus Christ, traduit du Grec en* „ *Langue Castillane par François Enzinas, dédié* „ *à l'Empereur* (32). Cet Empereur est Charles-Quint: &, dans l'*Epitre Dédicatoire*, qui „ sert aussi de *Préface*, il explique les raisons qui „ l'ont porté à mettre le *Nouveau Testament* en „ sa Langue . . . . Il s'appuie prémiérement sur „ la Réponse de Gamaliel au sujet des Apôtres annoncans l'Evangile . . . . *Laissez-les prêcher*, „ disoit-il. *Si cet Ouvrage vient des Hommes*, „ *il se détruira: s'il vient de Dieu, il seroit inutile de le combattre* . . . Sa seconde raison est, „ qu'il est de l'honneur de la Nation Espagnole, „ que les autres traitent de foible, de scrupuleuse, & de superstitieuse, parce qu'elle ne lit point „ la *Bible* en sa Langue. La troisiéme est, que „ de pareilles Versions ne sont point contraires aux „ loix des Empereurs, ni aux constitutions des „ Papes; & qu'en effet toutes les Sociètez Chrétiennes, tant anciennes que modernes, en ont. „ . . . . . Du reste, la Version d'ENZINAS, „ qui est faite sur le Texte Grec, est assez éxacte. „ Il conserve la plûpart des termes qu'un long usage a en quelque façon *canonisés* dans les Eglises „ d'Occident, comme sont ceux de *Scribe*, *Evangile*, *Pénitence*, *Testament*, &c. Il s'attache „ ordinairement à la Version [Latine] d'Erasme, „ qu'il a imitée au commencement de l'*Evangile de* „ *St. Jean*, où on lit *En el Principio era la Palabra, y la Palabra estava con Dios, y Dios era la* „ *Palabra*. Une preuve de son éxactitude est, qu'il „ a mis trois fois à la marge le mot Grec Λόγος „ vis-à-vis de l'Espagnol *Palabra*. Il en use de „ même, en quelques autres endroits, où il met „ une *Note*, lors qu'il voit que le mot est ambigu . . . Je n'éxamine point si ces petits *éclaircissemens* sont par-tout éxacts. Il suffit d'avoir „ observé en général, qu'il est judicieux en ce qu'il „ n'a pas pris la liberté de changer les mots de l'original dans sa Version, sous prétexte de la rendre plus claire pour le simple peuple . . . . En „ quelques endroits, il a eu plus d'égard au sens, „ qu'à la Lettre de l'original, comme au chap. I. „ de l'*Epitre aux Romains*, verset 28, où le Grec „ dit Παρέδωκεν αὐτοὺς ὁ Θεὸς, & le Latin *tradidit* „ *illos Deus*, il a traduit Παρέδωκε, qui signifie *a* „ *livré*, par *permitio caer*, c'est-à-dire, *a permis* „ *de tomber*. Il a voulu adoucir cette expression, „ qui lui a paru trop rude. Mais, ces adoucissemens doivent plûtôt trouver leur place, dans une „ *Note* à la *Marge*, que dans le *corps du Texte* „ (34)." En quoi ce célébre critique a sans doute très grande raison.

(31) *Voiez ci-dessus la* Citation (8).

(32) *Voiez ci-dessus* Rem. (B), *après la Citat.* (11), *ce titre en Espagnol.*

(34) R. Simon, N. Observations sur le Texte & les Versions du N. Testam. *pag.* 151 — 156. *ce qu'on fera très bien de lire en entier.*

Les Inquisiteurs, moins traitables que lui, ont mis impitoiablement le pauvre ENZINAS dans tous leurs *Indices Librorum prohibitorum*, & en particulier sa Traduction dans leur *Index Librorum prohibitorum, & expurgandorum* de SOTOMAYOR; pag. 881, en ces termes: FRANCISCUS ENZINAS, *seu* DENZINA, *seu* DRYANDER, *Hispanus, qui* Novum Testamentum *in Hispanicam Linguam transtulit*; & cela n'est point étonnant, vû le traitement fait à son Auteur dans les Païs-Bas.

Je n'ajoûterai à cela qu'une petite Remarque, mais qui me paroit ici fort essencielle. C'est que le Père le Long nous affirme, qu'aprés avoir éxactement conféré cette Traduction Espagnole d'ENZINAS, avec celle de JUAN PEREZ, imprimée *à Venise, chez Juan Philadelpho, en* 1556, *in* 8°.; & avec celle de CASSIODORO DE REYNA revuë par CYPRIANO DE VALERA, & imprimée *chez Richard del Campo, en* 1596, *in* 12°.; il a trouvé, qu'à quelques petites variétez près, ce n'étoit positivement qu'une seule & même Version revuë & retouchée (35). En ce cas, la Version Espagnole d'ENZINAS a eu précisément le même sort, que la Traduction Françoise de la *Bible* par le célébre JAQUES LE FEVRE *d'Estaples*, dont presque toutes les *Bibles Françoises*, qui ont paru jusqu'à ce jour, ne sont que des *Revisions* plus ou moins retouchées, & souvent altérées (36).

(35) Le Long, Biblioth. Sacra, *pag.* 164. *Dom.* Nic. Antonio, Biblioth. Hisp. *Tom. I*, *pag.* 180, *ne donne point à ce* Perez *sa Trad. Esp. du* N Test.: & *pag.* 200, *il donne à* Cypriano de Valera *la* Bible Espagnole *de* Cassiodoro de Reyna, *dont il ne parle point.* Valera *n'en étoit que l'Editeur ou tout au plus le Reviseur.*

(*G*) *On a quelques autres Ecrits d'*ENZINAS, ... *dont je donnerai ci-dessous les titres & la notice.*] Outre I. sa Traduction Espagnole du *Nouveau Testament*, dont j'ai déja donné d'après lui l'Histoire, ci-dessus Remarque (*B*); &

II. Une ample & belle *Lettre Latine à Jean de Laski*, Gentil-Homme Polonois, Réformateur de la Frise Orientale, datée de Louvain, le 10. de Mai 1541, dont Mr. Gerdes, Professeur dans l'Université de Groningue, conserve l'Original de la propre main de l'Auteur, & dont il nous a fait part pag. 81 — 86. de ses *Origines Ecclesiarum in Belgio Reformatarum*; voici ce qu'ENZINAS nous apprend lui-même en peu de mots de ses autres écrits.

III. *Les Pseaumes de David, mis en forme de Priéres.*

„ J'estoy merveilleusement récréé de la Lecture des *Pseaumes*," dit-il (37). „ Seigneur „ Dieu, que ce Livre-là m'a apporté de plaisir & „ de consolation! Que j'ay en iceluy gousté de „ merveilleuses saveurs de la sagesse céleste! . . . „ Je déliberay lors de me faire quelques *Priéres des* „ *Pseaumes*; . . . & prins en ces prémiers si grand „ plaisir, qu'aprés avoir commencé, je ne peu jamais avoir repos, que je n'eusse achevé tout le „ *Pseautier* (38). Je ne diray point s'il est par „ moy extraict de grande industrie; mais, certes, „ je sçay que j'y procédoy de grande affection." Dans la *Bibliotheca Furliana*, que je dressai, & fis imprimer *à Rotterdam, chez Fritsch & Bohm, en* 1714, *in* 8°. on peut voir, pag. 346, un *Manuscrit*, *in* 4°. intitulé *Diversos Psalmos, en Romance Castellano*. Il ne seroit pas impossible que ce ne fut-là l'Original, ou du moins quelque copie, de la Traduction d'ENZINAS, passée de Brabant en Hollande: & cela d'autant plus, qu'il nous apprend lui-même, dans son *Histoire de l'Estat des Pais-Bas*, pag. 229, que cet Original *demoura en sa prison, entre les mains de ses adversaires, ce qu'il eut bien souhaité n'estre point advenu*. Il en fut de même de la *Réponse* suivante.

(36) *Voiez ci-dessus l'Article* FEVRE (JAQ. LE) d'Etaples.

(37) Hist. de l'Estat des Pais-Bas, *pag.* 124, 125.

(38) *On a un semblable Ouvrage du célébre* PIERRE MARTYR, *Professeur en Théologie à Zurich, intitulé* Preces Sacræ ex Psalmis Davidis desumptæ, *& imprimé à* Zurich, chez Froschover, en 1566, in 16. *Cela a été imité par les Catholiques sous le titre à peu près semblable de* Pseaumes réduits en forme de Priéres.

IV. *Response aux Accusations formées contre luy pendant sa prison.*

On a vû ci-dessus, Remarque (*D*), & ces *Accusations*, & le *Sommaire de* cette *Réponse*. Ainsi, il seroit inutile d'y revenir (39).

V. *Histoire de l'Estat du Pais-Bas, & de la Réligion d'Espagne, par* FRANÇOYS DU CHESNE: imprimée, d'assez petit caractère, *à Sainte Marie, par Françoys Perrin, en* 1558, *en* 247 *pages in* 8°.; c'est-à-dire, *à Geneve*, où ce *Françoys Perrin* a fait plusieurs autres impressions.

(39) *Je ne crois pas que ces deux Articles aient été publiés, vu ce qu'il dit pag.* 229.

On lui fait dire, sous le nom de cet Imprimeur, dans un *Avertissement*, intitulé *Au Lecteur fidéle, Salut: Ayant recouvré ce Livre* en Latin, *escrit par un Autheur assez connu des gens doctes, tant à cause de sa piété assez déclarée, & en ses escrits, & en sa conversation, que de son sçavoir ès autres sciences & bonne discipline; . . . . j'ay mis peine*

On sait que nôtre Enzinas avoit deux frères. L'un étoit ce JEAN ENZINAS, ou DRYANDER, qui avoit converti Jean Dias si inhumainement assassiné par Alfonse son frère à Naunbourg, & qui fut *brûlé à Rome, suivant la Politique de ce Païs-là, pour avoir été trop bon Chrétien* (*k*). On en peut voir le Martyre dans l'*Histoire des Martyrs persécutez & mis à mort pour la vérité de l'Evangile* (*l*), & l'Article curieux qu'en a donné Mr. Bayle sous le mot DRYANDER, sans y emploïer néanmoins ce trait singulier de Colomiés. L'autre frère étoit JAQUES DRYANDER, dont on voit une longue *Lettre* adressée au célébre *George Cassandre*, parmi les *Epistolæ selectiores, superiore sæculo scriptæ, vel a Belgis, vel ad Belgas*, recueillies par Corneille van der Myle, recommandées par Daniel Heinsius, publiées par Pierre Bertius, & imprimées *à Leide, chez Louïs Elzevier, en* 1617, *in* 8°. C'est la XI. de la prémiére des deux centuries, qu'en contient ce volume (*m*).

Dom. Nicolas Antonio parle d'un autre JOANNES DE ENZINAS *nescio quis*, auquel il donne un *Dialogo de Amor*, imprimé *à Burgos, en* 1596, *in* 16. (*n*). Seroit-ce-là un neveu, un cousin, en un mot un parent de nos ENZINAS?

Je

(*k*) Beza, *in* Iconibus, Colomiés, *cité sans Indication par* R. Simon, Nouvelles Observat. sur les Versions du N. Test. *pag.* 157.

(*l*) *Folio* 270. *verso.* Gerdes *le nomme mal* Nicolas, *pour n'avoir pas fait attention, que la Lettre* N, *qui précéde son nom dans* Crespin, *signifie d'ordinaire qu'on ignore le nom de Batême, de ceux à qui on la faint.*

(*m*) *Pag.* 55 — 67.

(*n*) Ant. Bibliotheca Hispan. *Tom. I, pag.* 521.

à ce que, non seulement ceux qui entendent la Langue Latine, *mais aussi le commun populaire .... en fust participant.* En effet, on sait que cet Ouvrage a réellement été imprimé en Latin, de la composition de l'Auteur, *à Anvers*, peut-être *chez Estienne Mierdman, en* 1545.; mais, cette édition est si rare, aussi bien que la Françoise, que Mr. Gerdes n'a pû se la procurer.

On en a aussi une Traduction Allemande, qui a été inserée par Louis Rabus, son Auteur, dans le Tome VII, pag. 177 — 231. de son *Martyrologe Protestant*, imprimé en Allemagne.

Dans nôtre édition Françoise, que Mr. Gerdes n'a nullement connuë, après un second titre, repété page 7, & adressé ainsi que toute cette Histoire, *à* PHILIPPES MELANCTHON, *Homme de très grande renommée*, ENZINAS, ou DU CHESNE, luy commence son *Histoire* en ces termes:

„ Voyant, Monsieur, qu'entre tous vous estes celuy qui avez un soin incroyable du bien & utilité publique, ... & mettez peine tousjours de l'avancer; .... & cognoissant aussi vostre avis estre tel, que ceste cruauté exercée sur les Chrestiens de Flandres & par tout le Pays-Bas, laquelle j'ay vuë de mes yeux & sentie au danger de ma propre vie, pourroit beaucoup profiter à l'avenir, si elle estoit par moy redigée par escrit & publiée: à ceste cause, ayant de vous ce commandement, ... je vous obéiray volontiers, comme à celuy qui estes mon Précepteur, & qui me commandez chose si juste, & si honneste (40) ....

„ Il y a desjà deux ans ou plus, Monsieur, que je me despartis de vous, ... venant en Frise Orientale, ... pour saluer mes anciens amis, entre lesquels je conte le principal le Seigneur Jean Laski, avec lequel je conféray de plusieurs choses, lesquelles je ne veux icy réciter (41). De Frise j'adressay mon chemin à Louvain, auquel lieu .... je délibéray .... me récréer un peu avec mes amis. Mais, il avint bien autrement .... Sachans, que je venois d'Allemagne, & pour ceste cause m'estimans sentir le soulphre, ... me voyant seulement ils trembloyent (42), ... me disoyent entaché de je ne sçay quelle hérésie, & ne me voyoyent pas volontiers. Je ne me voulois pas retirer chez mes parens, j'açoit qu'ils fussent en grand nombre & de grande authorité en la Ville, ... ni aller voir mes parens d'Anvers, ... jusques à ce qu'eux auparavant m'appellassent (43) ... Cependant, je m'avisey d'aller à Bruxelles ... Mais, estant là arrivé, j'entens soudain, qu'il n'y avoit pas moins de trouble qu'à Louvain, & que là aussi on avoit pris prisonniers un grand nombre des plus gens-de-bien de la cité, que beaucoup d'autres s'en estoyent fuys, que leurs biens estoyent confisqués, & qu'on avoit en escrit le nom de plus de trois cens souspeçonnez, qu'on estimoit debvoir estre prins, à Bruxelles, & en toutes les autres villes de Brabant, & de Flandres .... Voyant donc, que là il n'y avoit nulle espérance de repos ou tranquilité, je délibéray incontinent de retourner à Louvain, quoyque pour lors il y faisoit dangereux (44)."

(40) Hist. de l'Estat du Païs-Bas, pag. 8.

(41) *Pag.* 9. Ce Jean Laski, *ou à* Lasco, *étoit Polonois, & fut un des Réformateurs. Après avoir longtems gouverné l'Eglise d'Embden, il retourna en Pologne, où il mourût en* 1660.

(42) *Pag.* 10.

(43) *Pag.* 34.

Après cette Introduction, ENZINAS raconte à Mélanchton, non seulement en particulier la persécution, à laquelle il avoit été exposé, que j'ai rapportée ci-dessus Remarque (*C*) dans ses propres termes, & par laquelle on peut juger du Caractère de son Ouvrage; mais encore en général les persécutions auxquelles furent exposez les habitans des Païs-Bas depuis 1540 jusqu'en 1545; les principales desquelles sont: pag. 17 — 20. celle de la Femme d'un Apoticaire de Louvain, qui, fatiguée par ses persécuteurs touchant la nécessité de l'invocation des Saints, les rendit muëts comme poissons, en leur objectant simplement, qu'il étoit aussi absurde d'invoquer les Saints pour aller à Dieu nous appellant lui même dans l'écriture, que si, appellée par l'Empereur Charles lui-même en personne, elle s'adressoit ridiculement à ses courtisans: pag. 21 — 36, celle de PAUL, Chapelain de Louvain, tourmenté par Jacques Lacomus (45), Rhuard d'Ancuse (46), & François de Zon (47), trois Persécuteurs insignes, dont on voit-là, & pag. 233 — 235, le caractère furieux & féroce: pag. 59 — 65, celle d'*un certain* COCCUS *de Bruges, appellé Perseuald*, aussi risiblement qu'ignoramment taxé de Luthéranisme, à cause d'un de ses écrits, intitulé *Anathême du Sacrement*, calomnié de Sodomie réduite ensuite à simple hérésie, & cruellement condamné enfin à prison perpétuelle au pain & à l'eau (48): pag. 141 — 147, celle d'un Archevêque de Compostelle, Homme d'une Ignorance crasse & inexprimable: pag. 152 — 157, celle de PIERRE DE LARMA, Homme de fort bonne Maison de Burgos, Parent de nôtre Enzinas, Abbé de Complute, & Doyen de la Faculté de Théologie de Paris, où il alla finir ses jours: pag. 157 — 173, celle de FRANÇOIS DE ST. ROMAIN, de Burgos, Auteur de quelques *Lettres*, d'un *Catéchisme*, & de quelques autres *Livres* en Espagnol, brûlé à Regensbourg (Ratisbonne) (49): pag. 175 & 176, celle de MAGDALENA DE LA CRUZ, de Cordube (Cordoue) Religieuse Hypocrite & Séductrice: pag. 183 — 199, celle de JUSTE JUSBERG, de Louvain, décapité à Bruxelles: pag. 100 — 111, 136 — 138, 183, 197 — 199, & 200 — 220, celle de GILLES *de Bruxelles* (50), brûlé en cette Ville: & enfin, pag. 233 — 241, celle suscitée par SOTO, Confesseur de l'Em-

(44) *Pag.* 15 & 16.

(45) *Chanoine de St. Pierre, & Professeur en Théologie, à Louvain.*

(46) *C'est-à-dire,* Ruard Tapper, *d'Enkhuysen, Chancellier de l'Université de Louvain, contre lequel on publia une si sanglante* Apologie.

(47) *C'est-à-dire,* François *nâtif de* Son, *& déjà nommé* Sonnius, *depuis doublement prémier Evêque de Bois-le-Duc, & d'Anvers.*

(48) *Après avoir aussi longtems qu'inutilement cherché qui pouvoit être ce* certain COCCUS de Bruges, *j'ai enfin fortuitement découvert, qu'il s'agit-là de* PERSEVALDUS BELLIGHEMIUS, Brugensis, natus COECUS, *ce dernier mot aïant donné lieu par un Galimatias des plus risibles, au Traducteur, ou au Correcteur, de forger ce chimérique* COCCUS. *Ce* BELLIGHEMIUS, *qui quoiqu'aveugle-né, avoit bien appris les Belles-Lettres, & les avoit longtems enseignées, tant à Paris au Collége de Maître Gervais, que dans un des Colléges de Louvain. Voïez* Sanderus de Brugensibus Eruditione Claris, *& les Bibliothécaires Belgiques au mot* PERSEVALDUS. *Aucun d'eux ne dit le moindre mot de sa triste fin. Aussi ne leur est-elle nullement honorable. Cet* Aveugle savant *a échappé aux recherches curieuses de* Henri Auguste Fricke, *qui n'en fait aucune mention dans sa* Dissertatio de Cœcis eruditis, *imprimée à* Leipsig, chez Schedius, en 1715, in 4. *& à laquelle on pourroit faire un bon Supplément.*

(49) *Dom.* Nicolas Antonio *n'en parle point, non plus que du précédent.*

(50) *Nommé* GILLES TILLEMAN, *dans l'*Histoire des Martyrs, *pag.* 231 — 233.

Je trouve encore, dans la *Bibliotheca Philosophica* de Lipenius, un FERDINANDUS DE ENZINAS, Auteur d'un ou plusieurs *Tractatus Summarum & Syllogismorum*, imprimez *à Paris*, *en* 1526, *in* . .; & d'un *Liber oppositionum*, imprimé *à Lion*, *en* 1528, *in* . . (*o*); Spachius qui parle aussi du prémier de ces écrits, lui en donne un troisiéme intitulé *de Compositione Propositionis mentalis, actuum syncathegorematicorum naturam manifestans & ad notitias introductorius*, imprimé *à Paris*, *chez Pierre Gaudoul*, *en* 1526. (*p*). C'étoit probablement aussi un parent de nôtre ENZINAS. Selon Valere André, il enseignoit à Paris, dans le Collége de Beauvais (*q*).

(*o*) Lipenii, Bibliotheca Philosophica, *Tom. II*, *pag.* 1045, & 1441.

(*p*) Isr. Spachii, Nomenclator Philosophicus, *pag.* 331, 837.

(*q*) Valerii Andreæ, Catalog. Scriptor. Hispan. *pag.* 46.

l'Empereur, à PIERRE ALEXANDRI, Carme, Prescheur de la Reine, qui fut obligé de prendre la fuite, & dont tous les écrits furent brûlez (51).

Tel est le contenu de l'*Histoire de l'Estat du Païs-Bas & de la Réligion d'Espagne*, dont quelques-unes des persécutions précédentes, sur-tout celles de FRANÇOIS DE SAINT ROMAIN, & de GILLES *de Bruxelles*, ou TILLEMAN, ont été copiées presque mot pour mot dans l'*Histoire des Martyrs mis à mort pour la vérité de l'Evangile, depuis le temps des Apostres jusques à présent*, &c. dont la plus ample édition est celle de *Geneve*, *par Pierre Aubert*, *en* 1619, *in folio*, *en* 861 *feuillets*.

VI. Les ennemis d'ENZINAS, & particuliérement SOTO, Confesseur de Charles-Quint, lui ont encore attribué *un petit Livre Espagnol très dangereux & pernicieux*, ... dont ils le font *Auteur*, *Translateur*, *& Editeur*, ... *qui s'appelle*, De la Liberté Chrestienne, & du Libéral Arbitre (52). Mais, il l'a toujours constamment & positivement nié en ces termes: *Aussi puis-je assûrer, que jamais rien par moy ne fut encore mis en Lumiére, que ce* Nouveau Testament (53). Ainsi, l'on auroit grand tort de mettre cet écrit au nombre de ses Ouvrages.

Tous ces écrits-là, & tous les autres, que, pourroit avoir faits ENZINAS, ont été mis dans l'*Index Librorum prohibitorum* du Grand-Inquisiteur GASPAR DE QUIVEGA, pag. 29, en ces termes: FRANCISCI ENZINAS *Opera omnia*.

(51) *Les Bibliothécaires Belgiques ne parlent point de cet Ecrivain, dont le petit Catalogus Alphaneticus Carmelitarum, ne marque que le nom & l'année* 1554, *pag.* 88.

(52) Hist. de l'Estat du Païs-Bas, *pag.* 91, 119; *& ci-dessus* Rem. (*D*). *Je trouve dans l'*Index Librorum prohib. Philippi II. *pag.* 106, *& dans l'*Index Libr. prohib. & expurg. de Sotomayor, *pag.* 156. *un Traité Espagnol* de la Libertade Christiana. *Seroit-ce-là le petit Livre attribué à Enzinas? Mr. Gerdes croit qu'il s'agit-là du Traité de* Luther de Libertate Christiana, & de servo Arbitrio, *traduit en Espagnol par un autre Traducteur.*

(53) *Là-même*, *pag.* 97, 130.

ESTIENNE ou ETIENNE, (ROBERT) très savant Homme du XVI. siècle, & le prémier Imprimeur, non seulement de Paris & de toute la France, mais même du Monde entier (*a*). Colomiés semble faire dire à Mr. de Thou, qu'il étoit né vers 1516, en quoi il se seroit doublement trompé; vû qu'il est clair qu'il l'étoit dès 1503, & que Mr. de Thou le fait naître trop tôt, en le faisant traiter de *Typographorum Clarissimus*, par Alde Manuce, certainement mort dès 1515, lors qu'il n'avoit encore que douze ans (*b*). Sa vie, la notice de ses écrits, & le Catalogue de ses éditions, ont été curieusement dressés par Jaques Verheyden, par Théodore Jansson d'Almeloo, & par Mr. Maittaire (*c*): & je n'insisterai ici que sur un point particulier, qu'ils ne me paroissent pas avoir assez éclairci.

Quantité d'Auteurs ont accusé ce célébre Imprimeur d'avoir volé, & d'avoir emporté de Paris à Geneve, les caractères de l'Imprimerie Royale, dont on lui avoit confié la direction (*A*): & divers autres ont essaié de le justifier d'une accusation si infamante

(*a*) Ant. Borremans, *apud* Almeloveenium de Vitis Stephanorum, *pag.* 128, *donne cet Eloge à Henri Etienne.* Inter Typographos, *dit-il*, STEPHANI ita eminent, ut qui cum illis, imprimis HENRICO, comparari possit, non facile quemquam invenias. *Mais, je le crois plus légitimement dû à Robert, dont les éditions sont certainement plus belles. Aussi* Verheyden, Effigies., *pag.* 127, *n'a-t-il point fait difficulté de le qualifier de* Typographorum Gloria, qui Typographos omnes, qui sunt, qui fuerunt, quique futuri sunt, superasse videtur.

(*b*) ROBERTUS STEPHANUS, *Henrici Parisiensis Typographi*, *circa annum* 1516. *Filius*, ... *secundum Aldum Manutium Romanum* . . . . . *Typographorum clarissimus.* Colomesii Gallia Orientalis, *pag.* 22. *où il cite*, THUANUS, *qui ne dit rien de* 1516, *& qui prête apparemment à Alde ce que peut bien avoir dit quelque part* Paul Manuce, *son Fils.* Antoine Teissier, *dans sa Traduction des* Eloges des Savans, *par* Mr. de Thou, *Tom. I*, *pag.* 157, *rend ce* secundum *par* après, *au lieu de* selon; *ce qui n'est pas fort étonnant de la part d'un Homme capable de traduire*, *pag.* 390. *ce* Mathurinum Corderium Calvini in Literis Humanioribus Præceptorem *de* Colomiés, *par* Robert Etienne, instruisit dans la Réligion Protestante Mathurin Cordier, qui a été Précepteur de Calvin. *C'est grand dommage, que ces Eloges ainsi traduits, aussi bien que les* Additions, *qu'y a faites* Teissier, *soient ainsi défigurées par beaucoup de semblables bevues. Voiez dans le* Journal Literaire, *Tom. VII*, *pag.* 10—68, 377—412, *les Extraits que j'y ai donnez des II. prémiers Tomes, & conséquemment les fautes que j'en ai indiquées.*

(*c*) Jac. Verheiden Effigies & Elogia præst. Theologorum qui Romanum Anti-Christum oppugnarunt. *Hag. Comitum*, *Corn. Nieuland*, 1602, *in folio*, *pag.* 126. Th. Janss. ab Almeloveen de Vitis Stephanorum Dissertatio Epistolica. *Amstel. Janssonio Waesbergii*, 1683, *in* 8. Michaelis Maittaire Stephanorum Historia. *Londini*, *Benj. Motte*, 1709, *in* 8.

(*A*) *Quantité d'Auteurs l'ont accusé d'avoir volé* . . . . . *les caractères de l'Imprimerie Royale, dont on lui avoit confié la direction.*] Je me contenterai de rapporter ce qu'en ont dit quelques-uns, & principalement le plus ancien d'entre eux, & celui probablement de qui ils ont tous tiré ce qu'ils en ont avancé. Ce prémier Auteur est Gilbert Genebrard, fameux Ligueur, & Homme tout propre à empoisonner tout ce qui concernoit les Réformez. Dans la prémiére édition de sa *Chronographia*, faite *à Paris*, *chez Martin le Jeune*, *en* 1567, *in folio*, il ne dit quoi que ce soit de cette affaire; & ce ne fut que dans la seconde, fort considérablement augmentée, & imprimée *à Paris*, *chez Gilles Gorbin*, *en* 1580, *in folio*, qu'il s'en exprima en ces termes. *Vatabli nomine nova Bibliorum Versio conditur Genevensibus, multis in locis impurior & indoctior, quam nec Vatablus agnovit, nec qui leviter linguis tincti sunt probant. Ejus causa Robertus Stephanus Genevam, Sentium receptatricem, profugit, surreptis secum Regiis caracteribus, adulterinos alios partus viris bonis & doctis supposi*turus, vel genuinos ritu loci corrupturus* (1). Il y a-là autant de faussetez que de mots. Il n'étoit point question d'une Bible faite pour les Genevois. Vatable n'étoit point Auteur de cette Version de la Bible, mais Leon de Juda. Ce ne fut point cette Version de la Bible, mais ses Remarques jointes à cette Version, que Vatable désavoua comme altérées & corrompues. Ce ne fut, ni pour cette Bible, ni pour ces Remarques, imprimée dès 1545, que Robert Etienne se retira à Geneve, ce qu'il ne fit qu'à la fin de 1551, ou au commencement de 1552. Ce savant Imprimeur n'a jamais été accusé de corrompre, & de supposer des Ouvrages, que par Génébrard, & des gens aussi passionnez que lui. Et, quant aux caractères de l'Imprimerie Royale enlevez, on verra ci-dessous à quoi l'on peut s'en tenir.

Antoine Possevin, Jésuite, aussi mal disposé que Génébrard envers les Réformez, n'a pas manqué d'adopter son récit & d'y ajoûter quelques particularitez. *Vatablus*, dit-il, ... *Robertum Stephanum Typographum, jam Apostasiam suam meditan*-

(1) Genebrardi Chronographia, *pag.* 443.

te (*B*). Mais, ni les uns, ni les autres, ne paroiſſent pas avoir ſû ce dont ils vouloient parler ; ou, du moins, ils ſe ſont très inéxactement exprimez. En effet, ce n'étoient nullement les *Caractères* de l'Imprimerie Royale, que Robert Etienne avoit emportez de cette Imprimerie, mais les *Matrices* de ſes caractères Grecs : & c'eſt ce que l'on ne ſauroit raiſonnablement nier, puis qu'elles ſe ſont trouvées enſuite parmi les effets de ſes héritiers à Geneve (*C*). Le Clergé de France les reclama quelques années après,

tantem & accelerantem, ad ſe accerſitum graviſſime objurgavit, & falſi crimine, quod non niſi fuga diluere potuerit, poſtulavit . . . . Ejus cauſa &c.: après quoi il ajoûte, *quare Lutetiæ in ſtramineo Simulachro uſtus eſt, quod vivus capi non potuerit* (2) ; & cite-là deſſus les *Eloges*, & le *Paſſavant*, de Théodore de Beze, où cela ſe trouve effectivement. Mais, comme l'a très bien obſervé B. de la Monnoïe, ſi cette éxécution s'eſt jamais faite, *ce fut bien moins pour ce prétendu vol, chimére alors inconnuë, que parce que c'étoit la coutume de brûler les Hérétiques* (3).

Dom Pierre de St. Romuald, Réligieux Feuillant, réünit ce vol, cette fuite, & même cette éxécution, tout en un même jour. *Le 5. d'Avril 1559*, dit-il, *Robert Etienne, docte Libraire de Paris, s'en eſtant fuy à Geneve avec les caractères d'Argent de l'Imprimerie Royale, fut brûlé par repréſentation en Greve, comme Hérétique* (4). On ſait, que, dès 1552, il s'étoit retiré à Geneve; & il n'eſt nullement vraiſemblable, qu'on ait attendu huit ans à ſévir contre lui.

Richard Simon, qui a trouvé bon de revêtir le perſonnage d'un Proteſtant dans la Préface qu'il a miſe à la tête de l'édition de ſon *Hiſtoire Critique du vieux Teſtament*, faite *à Rotterdam, chez Reinier Leers, en 1685, in 4°.*; y dit que *Robert Etienne . . . . fit aſſez connoitre qu'il étoit Huguenot, en ſe retirant à Geneve avec une bonne partie des caractères de l'Imprimerie Royale* (5). Sans parler du ſens malin & injurieux à tous les Proteſtans, que préſentent aſſez naturellement ces paroles, on verra ci-deſſous, qu'un Homme, auſſi familiariſé avec l'Imprimerie que l'étoit cet Auteur, ne devoit pas s'exprimer ſi mal.

Je ne parlerai nullement, ni de Moreri, ni de Hoffman, Auteurs fort inéxacts, & qui ne ſe ſont point écartez de leur Méthode touchant l'Article en queſtion. C'eſt ce qu'on peut aiſément vérifier dans leurs Ouvrages.

(2) Ant. Poſſevini, Apparatus Sacer, *Tom. I, pag.* 597. Maittaire, Stephanor: Hiſtoriæ, *pag.* 47, *le nomme mal* Joannes.

(3) La Monnoye, Remarques ſur les Jugemens des Savans de Baillet, *Tom. I, pag* 201.

(4) St. Romuald, Ephémérides ou Journal Chronol. ſous le 5. d'Avril, *Tom. I, pag.* 302: *& dans la Table, à la Lettre* R. *Dans ſon* Thréſor Chronol., *Tom. III, pag.* 601, *il avoit placé cette éxécution en* 1547.

(5) R. Simon, Préface *de l'Hiſt.* Critique du V. Teſtam., *ſign.* *4.

(*B*) . . . . *divers autres ont eſſaïé de le juſtifier d'une accuſation ſi infamante.*] Baillet s'exprime ſinguliérement, & même plaiſamment à cet égard. *Il eſt aiſé de voir*, dit-il (6), *qu'on a voulu calomnier nôtre Robert, lors qu'on a prétendu l'accuſer d'avoir volé les caractères de l'Imprimerie Royale, & d'avoir éte brûlé en effigie pour cet effet.* Outre qu'on n'a pas ſimplement *prétendu accuſer* Robert Etienne de Vol & de Punition, Génébrard, Poſſevin, & les autres, ne conviendroient jamais, qu'ils ont *voulu le calomnier :* ils ſoutiendroient ſans doute, tout au contraire, que leur accuſation étoit parfaitement bien fondée ; & que, pour la détruire, il ne ſuffiſoit pas de dire ſimplement ſans apporter aucune preuve du contraire, qu'*il eſt aiſé de voir*, que c'eſt une calomnie. *Il eſt plus aiſé de voir*, diroient-ils, que Baillet n'a nullement éxaminé cette affaire ; puis qu'il ne ſait pas que Beze convient dans deux de ſes Ouvrages du brûlement en effigie de Robert Etienne (7).

(6) Baillet Jugemens des Savans. *Tom. I, pag.* 100.

(7) *Voiez ci-deſſus Citat.* (2).

Théodore Janſſon d'Almeloo, célébre Médecin d'Amſterdam, ne s'en eſt point tenu à cette généralité, & il a prétendu apporter quelque preuve en ſa faveur. *Quibus Regiis Typis*, dit-il, *Carolus Stephanus, Roberti Frater, anno* 1551, *Regius Typographus*, Appianum Alexandrinum, *Græcis*, Epiſtolas Bunelli, *Latinis, Characteribus, excudere potuiſſet, ſi Robertus eos abſtulerat ? Unde jam ſatis evidenter patere puto, illud maledictum conjectum in Robertum fuiſſe, quia Hæreſeos non modo ſuſpectus, verum etiam damnatus fuiſſet* (8). Mais, cela ne fait en aucune façon pour lui ; parce qu'outre qu'il eſt bien certain, par des éditions de Robert Etienne achevées ſeulement à la fin de 1551, qu'il ne s'étoit point encore alors retiré de Paris, il ſe peut très bien faire, que ſon Frère fut Imprimeur du Roi auſſi bien que lui ; &, qu'en effet, nous voïons dès lors d'autres de ſes éditions avec ce titre.

(8) J. ab Almeloveen de Vitis Stephanor. *pag.* 19.

Mr. Maittaire, après avoir rejetté avec raiſon la juſtification de Janſſon d'Almeloo, ne laiſſe pas d'en emploïer une toute ſemblable, & de demander, de même que lui, avec quels caractéres Royaux Turnebe a pû imprimer, après le départ d'Etienne, en 1552, le *Philon*, & l'*Eſchyle* ; en 1553, l'*Hephestion*, & le *Sophocle* ; en 1554, le *Syneſius*, & l'*Homere* ; & Robert Etienne le fils, le *Nouveau Teſtament* Grec en 1568, & l'*Alphabet Grec* de trois ſortes de caractères, en 1566 & 1580 (9) ? Avec de pareils caractères, dont il ne manquoit nullement dans Paris, leur peut-on très bien répondre à tous les deux. En effet, les éditions, non ſeulement de Charles Etienne, de Turnebe, & de Robert Etienne le Fils, dont on vient de parler, ſont faites avec de très beaux caractéres, tout ſemblables à ceux de Robert Etienne, mais même celles de Henri Etienne, ſon autre Fils, & celles de divers autres bons Imprimeurs de ce tems-là.

(9) Maittaire Hiſtoria Stephanorum, *pag.* 116.

Ce que Mr. Maittaire ajoûte, que Robert Etienne étoit trop honnête Homme pour commettre une ſi grande lâcheté, ne prouve rien. Je le crois comme lui : mais, ce n'eſt-là répondre, que par ce qui eſt en queſtion ; & ce n'eſt point répondre.

Ce qu'il dit de plus, qu'il auroit été impoſſible à ce fameux Imprimeur, éclairé comme il l'étoit par quantité d'ouvriers, & obſervé par beaucoup d'ennemis qui ne cherchoient qu'à le perdre, d'emporter ainſi tous les caractères de cette Imprimerie, ne prouve rien non plus, puiſque ce n'eſt nullement là ce dont il s'agit.

La ſeule choſe, qui aille au fait, mais qu'il n'a pû que deviner, c'eſt que, comme on le verra ci-deſſous dans la Remarque (*D*), les ſeuls intéreſſés en cette affaire n'en ont fait aucun crime à ce célébre Imprimeur.

(*C*) *Les Matrices des caractères Grecs . . . ſe ſont trouvées chez ſes héritiers à Geneve.*] Comme on vient de le dire dans le texte, c'étoient les *Matrices*, & non les *Caractères*, de l'Imprimerie Royale, que Robert Etienne avoit emportées à Geneve. Je me garderai bien de dire, à l'imitation de je ne ſai combien d'Auteurs indiſcrets & trop précipitez, qu'il les eut *volées* ; je dis ſimplement qu'il les y avoit *emportées*, mais ſans déterminer à quel titre. C'étoient ces belles Matrices Grecques, que François I. avoit fait frapper, d'après les modéles à la main d'Angelo Vergecio Candiot, excellent Ecrivain (10), par Claude Garamont, excellent graveur & fondeur de caractères à Paris (11). Après la mort de Robert Etienne, elles paſſérent entre les mains de Henri ſon Fils, qui, ſur la fin de ſes jours, & dans le dérangement de ſes affaires, les mit en gages chez un particulier de Geneve. C'eſt ce que nous apprendra plus particuliérement le paſſage ſuivant. *Robert Etienne, en ſe retirant de Paris à Geneve, y emporta, parmi ſes effets, les poinçons des Matrices* (12) *des beaux caractères que François I. avoit fait faire . . . ., Henri Etienne, ſon Fils, ... ami de Nicolas le Clerc, mon Grand-Père, avoit engagé chez lui les poinçons dont j'ai parlé, pour la Somme de quatre cents Ecus d'Or . . . . . Celui-ci . . . demanda, comme il étoit juſte, qu'on lui rendit l'Argent qu'il avoit prêté ſur ce gage : & Meſſieurs du Conſeil jugérent, qu'il devoit être payé par l'Hoirie d'Henri Etienne* (13). Caſaubon, Gendre de Henri Etienne, ne fut point content de cette déciſion, & s'en plaint amérement dans pluſieurs de ſes Lettres, & ſur-tout dans la DC. à Jean Diodati du 11. Juin 1608, & dans la DCV. à Jacques Lect du 5. Juillet de la même année. *Et oratos velim*, dit-il dans la prémiére, [illegible] *homines ne me adigant ad neceſſitatem cum Auctoribus tot Injuriarum Scripto expoſtulandi.* Il en veut-là aux Adminiſtrateurs de la Bourſe Françoiſe de Geneve, qui ſe mêloient trop à ſon gré des affaires de la ſucceſſion des Etiennes ; & puis il continue : *uno verbo, Receulæ Uxoris, Everſione Domus Stephanicæ,*

(10) Henrici Stephani Dialogus Philo-Celtes & Coronelli, *a calce ſua* Muſæ Principum Monitricis, *pag.* 307. Scaligerana, *voce* Meſſer Angelo, & *ibi* Notæ Dallæi Junioris, & Colomeſii. *Voiez outre cela ci-deſſous Art.* VERGECE, *Remarque* (B).

(11) Hiſtoire du Procès de Viré, *pag.* 3. & 21.

(12) *Il falloit dire,* les Matrices *mêmes, comme on le verra ci deſſous.*

(13) Le Clerc, Bibliothéque Choiſie, *Tom. XIX, pag.* 219. 220.

après, & emploïa l'Autorité Souveraine pour les retirer de leurs mains *(D)*. Elles en furent en effet retirées, rapportées en France, & remises à la Chambre des Comptes de Paris, où elles sont précieusement conservées *(E)*. Il seroit bien difficile de déterminer positivement à quel titre elles avoient été emportées à Geneve, & s'étoient trouvées dans la Famille des Etiennes : mais, comme l'Acte, qu'on lit ci-dessous, ne fait absolument aucune mention, ni de vol, ni de quoi que ce soit d'approchant ; & qu'au con-

ca, & multo magis DETENTIONE CHARACTERUM, *quando potui mihi consulere, sunt funditus eversæ* (14). . . . *Jam videbam*, dit-il dans la seconde, *homines, quos minime opportebat, oculos cupiditatis rei prorsus alienæ adjecisse. At eo ventum irs, ut in fraudem uxoris meæ, & quo ne illi pars saltem aliqua dotis suæ salva restaret, & de eo, quod scis,* CIMELIO *lis mihi moveretur, idque tam absurdo tam iniquo prætextu, hoc fieri posse animum ipse inducere non poteram. . . . . Quoties ego vobis significavi aureos quingentos, ex Anglia missos, per annum integrum apud illustrem Legatum hæsisse, pro illo, quo scis,* CIMELIO, *mihi numerandos? Hanc summam isti mihi de manibus extorserunt, & meos Liberos hoc gravi damno pro sua pietate affecerunt . . . . . exspectatum ab illis est donec ad pignoris liberationem ducenti Aurei Clerico essent numerati; par summa alia cogeretur eidem præstanda, nisi a sorore mea . . . . , me inscio, esset interversa* (15). Mr. le Clerc prétend, que les plaintes de cet Auteur étoient mal fondées; & que son Grand-Père perdit les deux autres cents Ecus d'Or qui lui étoient encore dûs, parce que le Conseil de Geneve trouva bon de disposer de ces poinçons sans le faire payer. *Il arriva, je ne sai comment*, dit-il, *que le Roi Henri IV, sut que ces poinçons étoient à Geneve. On prétendit, qu'ils n'avoient point appartenu à Robert Etienne, mais qu'ils étoient à la Couronne: le Roi les fit demander au Conseil de cette Ville; & ce Conseil trouva à propos de les renvoyer. C'est ce dont j'ai souvent oui parler à feu mon Père, qui n'avoit jamais lû les Lettres de Casaubon* (16). Mais, apparemment, sa mémoire ne l'avoit pas fidélement servi : car, outre que M. Maittaire assure, mais sans citer aucune autorité, que Paul Etienne mit ces Caractères en gage en 1612, (17), il est clair & incontestable, par l'Arrêt du Conseil d'Etat de France, rendu le 27. Mars 1619, & que l'on va voir dans la Remarque suivante, que ces *Matrices*, & non ces *Caractères*, étoient encore alors à Geneve.

(D) Le Clergé de France . . . emploïa l'Autorité Souveraine, pour retirer ces Matrices *de leurs mains.*] C'est ce qui paroitra bien clairement par la Piéce suivante, que je copie d'autant plus volontiers ici, qu'elle est presque inconnue, & qu'elle ne se trouve que dans un Recueil assez peu commun, & où l'on ne s'aviseroit guéres de l'aller chercher.

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Du 27. Mars (18), 1619, rendu sur les Remonstrances des Agens Généraux du Clergé, par lequel le Roi ordonne une Somme de trois mille Livres, pour retirer les Matrices Grecques, que le Roy François I. avoit fait faire en faveur des Lettres & des Universitez de France, & que Paul Estienne avoit depuis vendu ou engagé à la Seigneurie de Geneve moyennant pareille Somme: & ce, pour s'en servir à l'Impression des Pères Grecs entreprise par le Clergé.

Sur ce qui a esté représenté au Roy en son Conseil, par les Agens Généraux du Clergé de France, qu'une des plus grandes Gloires de ce Royaume estoit d'avoir de tout temps chéri les Arts & les Sciences, que les Estrangers seroient venus chercher dans ses Universitez comme en leur Sejour naturel: & que non seulement ce dit Royaume auroit surpassé les autres par la splendeur des Lettres, mais aussi par la quantité & curiosité des bons Livres & belles Impressions tant Grecques que Latines. Que maintenant les dicts Estrangers, jaloux de cette gloire, ne pouvant rompre l'amitié & l'habitude que les Lettres ont avec les esprits qui naissent en ce Royaume, s'efforcent d'en oster les impressions, qui sont les voix & les parolles des Sciences, par lesquelles elles traittent & conférent avec les Hommes: auquel effet, quelques Estrangers ont depuis peu acheté de PAUL ESTIENNE, pour le Prix & Somme de trois mille Livres, les MATRICES GRECQUES, que le feu Roy François I. avoit fait tailler pour ornement de ses Universitez, & commodité des Lettres, avec tant de frais, qu'il ne seroit juste ni raisonnable, même qu'il importe à la grandeur & à l'honneur de ce Royaume, d'en laisser emporter choses si rares & si riches, inventées par le bonheur & diligence des feus Roys, ce qui seroit funeste à tous les bons, & inviteroit les Muses à suivre ceux qui posséderoient ces ornemens, & abbandonner ce Royaume. Au moyen de quoy, les dicts Agens supplient sa Majesté vouloir ordonner, que la dicte Somme de trois mille Livres sera prise de son Espargne, pour estre payée comptant aud. ct Paul Estienne, afin que les dictes Matrices soient apportées en cette Université de Paris, pour servir à l'Impression des Pères & Auteurs Grecs. LE ROY EN SON CONSEIL, ayant esgard à la dite Remonstrance, a ordonné & ordonne, que de la Somme de six vingt mille Livres, n'aguéres fournie és mains de Maistre François de Castille, Receveur Général du Clergé, par le Thrésorier de son Espargne, pour subvenir au payement des Rentes de l'Hôtel de Ville, assignées sur le Clergé, suivant l'Arrest du dernier Mars 1618, il en sera pris & employé la Somme de trois mille Livres, pour retirer les dictes Matrices des mains de la Seigneurie de Genéve, ou de Paul Estienne. Et d'autant qu'il est nécessaire, qu'elles soient rendues fidélement, veut sa dicte Majesté les dictes Matrices estre retirées par le Sr. de Vic, Conseiller au dict Conseil d'Estat; &, à cet effet, les dicts trois mille Livres luy estre baillées comptant par le dict de Castille; & qu'il soit payé présentement sur la dicte Somme quatre cens Livres au dict Estienne, lequel se transportera en la Ville de Geneve, pour les reconnoistre & rendre au plustost fidéle rapport de tout l'estat & condition d'icelles. Et rapportant le dict de Castille quittance du dit Sr. de Vic de la dicte Somme de trois mille Livres, elle luy sera passée & avouée en ses comptes, qu'il rendra par devant les Srs. du Clergé. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le 27. Mars 1619.

Signé MALLIER.

Cet Arrêt est tiré des *Actes, Tiltres, & Mémoires, concernant les affaires du Clergé de France, recueillis & mis en ordre par le commandement de l'Assemblée Générale tenue à Paris en 1645, & 1646*, & imprimez *à Paris, chez Antoine Vitré, en 1646, en 3 volumes in folio*; & se trouve à la page 250. du II. Tome.

(E) Elles furent remises à la Chambre des Comptes de Paris, où elles sont précieusement conservées.] C'est ce qu'ont absolument ignoré tous ceux qui ont parlé de cette affaire, même dans ces derniers tems : mais, c'est ce qu'avoit reconnu dès 1632. Louis XIII, dans une Ordonnance du 6. de Mai de cette année (19); & ce qu'avoit confirmé publiquement, dès 1654, Antoine Vitré, célébre Imprimeur de Paris, dans un petit écrit d'autant plus rare que ce n'est qu'une simple brochure. Elle est intitulée *Histoire du Procès qu'on renouvelle de tems en tems à Antoine Vitré, à cause de l'achapt que le Roy l'a obligé de faire des Poinçons, des Matrices, & des Manuscripts Turcs, Arabes, & Persans, que feu Mr. de Breves avoit apportez de Levant pendant son Ambassade à Constantinople; avec les Piéces Justificatives de l'Estat où il est encore.* Ce ne sont que trois feuilles & demi, in 4°, sans date; mais, où il y a des Piéces des mois d'Aout & de Septembre 1654: & voici de quelle maniére cet Imprimeur y parle des Matrices en question. *Du temps de François I, Garamond, ayant seulement gravé des Poinçons, & frappé des Matrices, des Caractères Grecs, qu'on appelle encore aujourd'hui* LES GRECS DU ROY, *il fut mis au rang des Hommes illustres, & ses*

(14) Is. Casauboni Epistolar. DC, pag. 315.

(15) *Idem, ibidem*, pag. 319. Pierre du Moulin *parle de ce mécontentement de Casaubon, mais sans en indiquer positivement le sujet, dans une Lettre Latine de l'année 1610, adressée à l'Evêque de Bath & Wels, & insérée toute entière dans le* Juguium Causæ de Louis *son Fils*, pag. 101, 104. *ajoûtant, que ce fut ce mécontentement qui l'indisposa assez contre les Réformez, pour le faire pancher vers le Papisme. Mais*, du Moulin *parait en cela peu équitable.*

(16) Le Clerc, Bibliothéque Choisie, *Tom. XIX*, pag. 219, 221; & Biblioth. Anc. & Moderne, *Tom. XVIII*, pag. 414.

(17) Maittairii Hist. Stephanorum, *pag.* 336.

(18) *Et non May, comme le disent* Chevillier, *pag.* 259, & la Monnoye, *pag.* 200.

(19) Lesquels Poinçons & Matrices [*des Langues Orientales*] seront mis en ma Chambre des Comptes, pour y estre gardez avec les CARACTÈRES GRECS, QUI Y SONT DESJA.

contraire Paul Etienne, Petit Fils du prétendu Voleur, fut emploïé pour faire revenir ces Matrices en France; il feroit tout-à-fait injuste d'adopter une accusation populaire, si visiblement méprisée par les seuls Intéressés à la soutenir, & de continuer à en charger la mémoire d'un Personnage aussi illustre (*F*). J'ajoûterai par occasion, qu'on lui attribuë généralement une invention, qui ne me paroit nullement lui appartenir (*G*); &

ses Caractères serrez, par Ordre de sa Majesté, dans la Chambre des Comptes, où ILS SONT ENCORE SOIGNEUSEMENT CONSERVEZ *dans des Boëtes toutes garnies de Velour* (20). Catherinot, Ecrivain d'ailleurs fort brouillon & fort inéxact, a été bien instruit sur ce fait, car, voici comment il s'exprime à cet égard dans son *Art d'imprimer* pag. 6, & 7: *Robert Estienne Homme d'un mérite extraordinaire, . . . pour cause de Réligion, & pour avoir emporté les poinçons & les matrices des caractères à Geneve fut pendu & brûlé en effigie . . . Depuis* 1600. *ce Trésor a été rapporté en France & mis dans la Chambre des Comptes à Paris.*

(20) Hist. du Procès fait à Vitré, *pag.* 21. *Voiez aussi pag.* 3. & 4.

(*F*) *Il seroit tout-à-fait injuste de continuer à charger* de ce vol *la mémoire d'un Personnage aussi illustre que Robert Etienne.*] C'est à quoi Chevillier n'a pas fait assez d'attention, lors qu'après avoir cité quelques mots de l'Arrêt rapporté ci-dessus, il en conclut contre Almeloveen: *le Roi auroit donc été trompé, & son argent auroit été porté à Geneve pour retirer des matrices qui n'étoient point sorties de Paris* (21)? Nullement. Mais, comme il y avoit d'autres motifs d'un pareil transport, & que le Roy ni son Conseil n'en ont point fait un crime à Robert Etienne, ni à ses héritiers; il étoit, non seulement de la prudence, mais même de l'équité, de se renfermer dans les mêmes bornes: & c'est ce qu'auroit aussi dû faire tout simplement B. de la Monnoie, au lieu d'insister uniquement sur des conjectures qui semblent contrecarrer l'Arrêt du Conseil, ou le compter pour rien. *Chevillier*, dit-il, *ne nous aprend pas quelles ont été les Suites* de cette affaire, *& par-là laisse à conclurre à tout Homme qui voudra raisonner juste, qu'une accusation telle que celle-là, intentée sans preuves, après un Silence de* 60. *ans* (22), *tomboit d'elle-même: qu'après tout, de deux choses l'une, ou le vol étoit avéré, ou ne l'étoit pas: s'il l'étoit, que bien loin qu'on dût offrir de l'argent pour retirer ces moules qu'on reclamoit, on devoit en obtenir avec interêts la restitution: s'il ne l'étoit pas, que l'accusateur devoit être condamné à une satisfaction proportionnée à l'injure. Michel Maittaire, qui a examiné ce fait avec attention, me paroit avoir amplement justifié la Mémoire de Robert Etienne* (23). Je trouve, aussi bien que ces Messieurs, la mémoire de Robert Etienne amplement & suffisamment justifiée: mais, ce n'est uniquement que parce qu'il n'a nullement été accusé par les seules personnes qui fussent véritablement en droit de l'accuser.

(21) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 260.

(22) De 30. ans *devoit-il dire. On a vû ci-dessus Citation (I), que* Genebrard *l'a accusé dès* 1580.

(23) La Monnoie sur les Jugemens des Savans de Baillet, *Tom. I, pag.* 200, 201.

(*G*) *On lui attribue généralement une invention utile, qui ne me paroit nullement lui appartenir.*] Cette invention est la division des Chapitres du Nouveau Testament en versets, & la distinction de chacun de ces versets par un chiffre particulier.

Il semble qu'il se soit contenté de parler de cette division, sans se l'approprier; & cela en ces termes: *Et avons distingué tout iceluy* Nouveau Testament *par vers, à la maniere que tout le Vieil a esté escript & distingué, soit par Moyse & les Prophétes compositeurs & Autheurs, ou par sçavans Hébreux succédans* (24). Mais il est certain, que Henry son Fils la lui a attribuée en ceux-ci: *Ultimum, quod in Sacras Litteras, vel potius in earum Lectores, Parens meus* ROBERTUS *contulit beneficium, minus aliis non fuisse qui judicant, non insagaci esse judicio videntur . . . . Illud est, quod cum Testamenti Novi Libri in Tmemata quæ Capita vulgo vocantur divisi essent, ipse horum Tmematum unumquodque in Tmematia divisit, vel potius subdivisit, quæ, appellatione ab aliis magis quam ab ipso probata, versiculi vocata fuerunt* (25). Ce que cent & cent autres ont de même affirmé depuis. En effet, outre le *Nouveau Testament Grec* avec la double Version Latine de la Vulgate & d'Erasme imprimé par Robert Etienne, en 1551, en deux volumes in 16°; & la *Bible Latine* de la double version de la Vulgate & de Pagnin, imprimée par Robert Etienne, en 1557, en 3 volumes in folio; qui sont les plus anciennes éditions de l'Ecriture dans lesquelles Chevillier ait remarqué les versets & les chiffres (26): nous avons 1°, le *Nouveau Testament* en Latin & en François, imprimé par R. Etienne, en 1552, in 12; 2°, les *Pseaumes* en Latin & en François de 1552, 8°, 3°. la *Bible Françoise*, achevée d'imprimer par Robert Etienne le 9. Juin 1553, in folio; & 4°, la petite *Bible Latine*, imprimée par Robert Etienne, en 1555, in 8°, & à la tête de laquelle il avertit, comme d'une chose nouvelle, qu'elle est divisée par Versets & distinguée par Chiffres (27). Mais, sans parler du *Psalterium quincuplex*, de Jaques le Fevre d'Estaples, imprimé à Paris, par Henry Etienne Père de Robert, en 1509, & en 1513, in folio; non plus que du *Psalterium Davidis cum Petri Lombardi Commentariis*, que Richard du Mans Cordelier avoit fait imprimer à Paris, chez Poncet le Preux, en 1541, in folio (28): éditions distinguées par Versets & par Chiffres, & que Robert Etienne a du connoître; il n'est pas moins certain que, dès l'année 1527, la version de la Bible en Latin par Santès Pagninus imprimée, non en 1528. comme dit le titre, mais *Lugduni, per Antonium du Ry, Calcographum diligentissimum impensis Francisci Turchi & Dominici Berticinium* (Berti, civium) *Lucensium, & Jacobi de Giuntis, Bibliopolæ, Civis Florentini. anno Domini* 1527, *die vero XXIX. Januarii, in* 4°, double date, qui a fait faire deux différentes éditions d'une seule à M. Maittaire, Index pag. 141: que cette Bible dis-je étoit de même divisée par *Versets*, comme il a pris soin d'en avertir dès le titre même de cette version, *singulis in Capitibus quot sint versus in Hebraïs Codicibus*; & ces *Versets* distingués par *Chiffres* (29). Tout cela étant, il est d'autant plus difficile d'accorder que Robert

(24) Préface *de son édition du* N. Test. Lat. & Fran. *de* 1552, *in* 12.

(25) Henr. Stephanus in Præfat. *ad* Concordant. Græc. N. Testamenti *Genev.* 1594, *in folio. L. Père* Calmet *dit mal* 1524, *à la fin de sa* Préface générale sur l'A. Test. *pag. viij.*

(26) Chevillier, de l'Orig. de l'Impr. de Paris, *pag.* 143. *Il est assez étonnant qu'il n'ait rien dit, du* N. T. Lat. Fr., *ni de la* Bible Latine de 1555, *que je vais indiquer. Ne l'auroit-il point connuë? Elle est de deux ans plus ancienne que celle qu'il donne pour la prémiére.* Prideaux, Hist. des Juifs, *Tom. II, pag.* 268, & 269, *reprend le* P. Morin *d'avoir dit cela de la* Bible de Vatable, *ne sachant pas apparemment ou ne faisant pas attention, que cette* Bible de Vatable, & *celle de* Robert Etienne, en 3 volumes in folio de l'an. 1557, *qu'il lui met en opposition, ne sont absolument qu'une seule & même chose.*

(27) *Le Père* Calmet, Pref. generale *de son* Comment. sur la Bible, *pag. viij., dit que la Biblia Latina* Roberti Stephani *de* 1545. *est aussi par Versets & avec Chiffres; & se trompe.*

(28) *C'est ce galant-homme, qui soutenoit fort & ferme au Concile de Trente, que* les Scholastiques aïant si bien débrouillé les Dogmes de la foi, l'on ne devoit plus les apprendre de l'Ecriture. *Aussi son* Commentaire *n'étoit-il composé que d'Extraits & de Décisions de* Pierre Lombard, *le Chef & le prémier Maître des Scholastiques.* Wadding, *qui ne dit quoi que ce soit de cette singuliere Opinion, auroit-il ignoré que ce Moine son confrère avoit assisté au Concile de Trente?* Fra Paolo *ne s'en est point tû de même. Voiez son* Histoire du Concile de Trente, *Liv. II, pag.* 144.

(29) *Ces Versets ne recommencent point à chaque fois à la Marge, & ces Chiffres sont tous sur cette Marge en une seule Colonne.* Scaliger, *Scaligeranor.* pag. 193. *remarque, que* Santes Pagninus a le premier distingué la Bible en *Commata*, qui sont les Versets; & V. Marville, l'en reprend mal-à-propos n'entendant rien à ce qu'il vouloit dire: mais Sixte de Sienne Confrére de Pagnin, sans doute mieux instruit que Scaliger, se contente d'insinuër, Bibliothecæ Sanctæ, Libr. IV, pag. 375, que Pagnin n'a fait qu'imiter la Distinction & l'Enumération des Versets des Juifs: Distinction toute differente de celle de la Vulgate ordinaire ou de *Clément VIII*, differente elle-même de celle de *Sixte V.* comme la simple inspection de ces trois éditions m'en a d'abord convaincu. *Pagnin* ne seroit donc que leur simple Copiste pour l'*Ancien Testament*, & que leur Imitateur dans la Distinction du *Nouveau* en Versets chiffrez; Distinction aussi très différente de celle de ces deux Vulgates. En ce cas il l'auroit vraisemblablement emploïée dès 1521, aïant dès-lors fait imprimer quelques Cahiers de sa Traduction de la *Bible*, par ordre & aux dépens de *Léon X*, dont la mort fit echouër l'Impression, comme il paroit bien clairement par la *Lettre de Pagnin à Clément VII*, datée de Lion, le 1. de Janvier 1525: Particularitez qu'il est bien étonnant que les Pères *Quetif & Echard*, autres Confréres de *Pagnin*, n'aïent nullement connues; on ne lui a pas même fait honneur de cette Distinction de Versets Chiffrez pour le *Nouveau Testament*.
Génébrard l'attribue à Agostino Justiniani, Evêque de Nobbio dans l'Ile de Corse. *Augustinus Justinianus*, dit-il *Chronographia* Libr. IV, pag. 723, *Episcopus Nebiensis, anno* 1516, Novum Testamentum *per* VERSICULOS *distinguit*, NUMERORUM*que Notis dividit, quam Versuum Distinctionem deinceps nostrâ secuti sunt.* Mais, s'il disoit vrai quant à la chose, il se tromperoit certainement quant au Livre où elle fut pratiquée; car, Justiniani n'a point publié de *Nouveau Testament*. Peut-être a-t-il voulu parler de son *Psalterium Pentaglotton*, qui fut en effet imprimé cette année-là.

& que sa Généalogie se trouve merveilleusement embrouillée dans l'*Histoire de l'Université de Paris* (*H*).

bert Etienne soit l'Inventeur de cette Méthode, qu'on la lui contestoit déjà dès son tems. En effet, son Fils Henry fut obligé de le deffendre à cet égard en ces termes: *quant à ceste sienne invention de distinguer le* Nouveau Testament *par Versets; ceux, qui s'en servent le plus, sont ceux qui en donnent moins de loüange à l'Inventeur: & mesme aucuns font semblant d'ignorer, que cela ait esté inventé par luy* (30). Après les éxemples que nous venons de rapporter, ils étoient, ce semble, assez bien fondez à le nier. Tout ce qu'on peut accorder à Robert Etienne à cet égard, est d'avoir imité dans le *Nouv. Testament*, comme l'avoient fait Santes Pagninus dans toute la *Bible* & Jaques le Fevre, Agostino Justiniani & Richard du Mans dans le seul *Pseautier*, la division des Chapitres en Versets introduite par les Juifs dans l'Ancien Testament, & la distinction de ces Versets par Chiffres, inventée plus de 100. ans auparavant par le Rabbin Isaac ou Mardochée Nathan, pour faciliter l'usage de sa *Concordance Hébraïque*. Voïez là dessus la Préface de celle de Buxtorf.

Une autre chose non moins difficile à se persuader que celle-là, c'est que Robert Etienne ait fait & éxécuté cette division, en s'en allant à Cheval de Paris à Lion: & c'est néanmoins ce que son Fils affirme en propres termes. *Lutetia Lugdunum petens*, dit-il, *hanc de qua agitur Capitis cujusque Catacopen* CONFECIT; *& quidem magnam ejus, inter equitandum, partem* (31): Ce qu'il est bien étonnant que CHARLES LE CENE, qui avoit tant éxaminé l'Ordre & l'Arrangement de la *Bible* selon les divers tems, états, & personnes qui y étoient relatives, ait adopté & traduit sans en sentir le ridicule & l'impossibilité. „ Robert Etienne", dit-il, „ éxécuta ce dessein d'une maniére assez singuliere; „ car, il fit la plus grande partie de cette distinction [*de* „ *Versets*] à Cheval, allant de Paris à Lion . . . . " Et, comme pour aggraver ce ridicule, il ajoûte plus bas „ un Libraire, très savant à la verité, distin- „ gua les Versets du N. T. en courant la Poste, „ ou en battant la Campagne, de Paris à Lion à „ Cheval (32)." Aussi, quelques-uns des Auteurs, qui ont parlé de cette division, ont-ils adouci la chose, en se contentant de dire que Robert Etienne l'avoit trouvée & imaginée, *invenisse & excogitasse* (33), qu'elle lui étoit venue dans l'esprit, *illi in mentem venerat* (34), pendant ce voyage. Le Père Calmet, sans rien adoucir, change cette division en ponctuation, ce qui n'est nullement plus vraisemblable. *Robert Etienne*, dit-il, *fixa la* PONCTUATION *du Nouveau Testament, & cela avec si peu de soin, qu'il travailloit à cet Ouvrage allant un jour à Cheval de Paris à Lion* (35): &, là-dessus, il cite *le* 1 *volume des Ouvrages des Savans*, & *le XXVII. Tome du Journal des Savans*, où je ne trouve rien de semblable. Tous les autres ont servilement copié la chose, sans en appercevoir la difficulté.

Encore autre chose aussi peu vraisemblable que celle-là, & que néanmoins un très célébre Ecrivain n'a fait aucune difficulté de rapporter, c'est que, lorsque le Roi François I. alloit voir Robert Etienne, & qu'il le savoit occupé à la correction

(30) H. Estienne, Avis au Lecteur *de ses* Proverbes Epigrammatisez, ou Epigrammes Proverbialisées.

(31) Henr. Steph. in Præf. ad Concord. Græc. N. Test.

(32) Le Cene Projet d'une Nle. Version Françoise de la Bible, *II. Partie*, *pag.* 64, & 65. *Il cite* Præfat. Concord. Græc. N. T. & Epist. Dedic. Notis N. T. præfixa ad Philipp. Sidney.

(33) Almeloveen de Vitis Stephanor. *pag.* 48. Chevillier, de l'Orig. de l'Impr. de Paris, *pag.* 141.

(34) Millii Proleg. *sua edit.* N. Test. Græci. *Num.* 1124, *pag.* 127.

(35) Calmet, Préface *de son* Comment. sur la Bible, *pag. viij.*

de quelque Epreuve, il ne trouvoit point mauvais que cet Imprimeur le fit attendre quelque tems. *Franciscum I*, dit cet Auteur, *ad Robertum Stephanum subinde visitasse; & cum ei non vacaret, quod eorum quæ tum edebantur Emendationibus intentus esset, paulum expectare jussum* (36). Comme le remarque fort judicieusement la Monnoïe, une singularité si peu apparente méritoit *d'être appuyée* au moins *d'une bonne Citation*: & l'on doit sans doute dire la même chose de ce qu'avance sans aucune preuve un Auteur dont la bonne-foi est très légitimement non seulement fort suspecte, mais même extrémement décriée; savoir, que Guillaume Budé, & Aimar Ranconnet, Savans très illustres, & qui plus est Magistrats du prémier Ordre, se méloient quelquefois avec les Ouvriers de l'Imprimerie de Robert Etienne, & ne faisoient aucune difficulté d'y travailler avec eux (37). On trouve seulement dans le *Pithœana*, Ouvrage aussi suspect que tous ses semblables, que *Ranconnet étoit pauvre*, & qu'il *servit quasi de Correcteur à Robert & Charles Etiennes*. Mais, que signifie ce *quasi*? Quoi qu'il en soit, Marguerite de Valois, Reine de Navarre, Soeur de François I, visitoit quelque fois, aussi bien que lui, l'Imprimerie de Robert Etienne (38). Jeanne d'Albret sa Fille, Reine de Navarre comme elle, alloit aussi quelquefois voir celle de Robert Etienne son Fils; & l'on a remarqué, que, s'y étant rendue le 21. de Mai 1566, elle y fit sur le champ ce Quatrain aussi réligieux qu'honorable à l'Imprimerie:

Art singulier, d'ici aux derniers ans
Représentez aux Enfans de ma Race,
Que j'ai suivi des Craignans Dieux la trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivans (39).

L'Auteur, qui nous apprend cela, ajoûte, que cet Imprimeur, *qui étoit de la même Réligion* que cette Princesse, répondit à ses Vers par un Sonnet au nom de l'Imprimerie (40). Mais, quoi que ce Sonnet tienne en effet un peu du Huguenot, il se trompe sans doute touchant la Réligion de cet Imprimeur; puisqu'il est bien certain, qu'il fut déshérité par son Père, parce qu'il n'abandonna point la Romaine (41). Peut-être ce Sonnet est-il de Henri son Frére, très zélé Réformé, & qui imprimoit alors en Société avec lui.

(*H*) *Sa Généalogie se trouve merveilleusement embrouillée dans* l'Histoire de l'Université de Paris;] C'est ce qu'on voit d'abord en lisant ces paroles: ROBERTUS STEPHANUS . . . *Genevam secessit, ubi obiit anno* 1559, 7°. *Sept. annos natus circiter* 56. *Filios habuit* Franciscum & Robertum, *Viros quoque Græce & Latine doctos, & Typographos egregios; Fratrem* Henricum, *Patrem* Robertum Stephanum, *& Patruum* Carolum (42). En effet tout y est pitoïablement confondu, les Pères avec les Enfans, les Oncles avec les Neveux, les Fréres avec les Cousins, &c. Mais, c'est à quoi l'on pourra facilement remédier, en jettant simplement les yeux sur la *Table Généalogique* de cette illustre Famille, ajoutée à la fin de la Remarque (*A*) de l'Article suivant.

(36) Dan. Heinsii Epist. ad Primerium, *citée par* la Monnoie sur l'Anti-Baillet, *pag.* 72.

(37) Jac. Mentelius de vera Origine Typographiæ, *pag.* 96. *Voïez, touchant la mauvaise foi de cet Auteur, mon Histoire de l'IMPRIMERIE.*

(38) Menage, Anti-Baillet, *pag.* 79.

(39) Le Laboureur, Additions aux Memoires de Castelnau, *Tom. I*, *pag.* 858.

(40) *Là même.*

(41) Thuanus, Almeloveen, la Caille, Maittaire, *&* alii.

(42) Cæs. Egass. Bulæi Hist. Universitatis Parisiensis *Tom. VI*, *pag.* 572.

ESTIENNE ou ETIENNE, (ROBERT II, ROBERT III, & ROBERT IV,) Fils, Petit-Fils, & Arrière-Petit-Fils, du précédent: tous habiles Imprimeurs, & gens de Lettres, aussi-bien que lui; mais, avec beaucoup moins d'éclat & de réputation. La plûpart de ceux qui en ont parlé les ont brouillés les uns avec les autres; confondant le Fils avec le Petit-Fils, & le Petit-Fils avec l'Arrière-Petit-Fils, & en débitant à leur sujet des particularitez peu sûres. C'est ce que l'on verra plus particuliérement ci-dessous (*A*).

(*A*) *La plûpart de ceux qui en ont parlé les ont confondus les uns avec les autres, ... comme on le verra plus particuliérement ci-dessous.*] Par exemple:

1. Touchant le Fils du célébre Robert Etienne, ou Robert Etienne II, Jean le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, Tom. I, pag. 858, le fait Protestant, en ces termes: *Robert Estienne, qui estoit de la même Réligion* que Jeanne d'Albret Reine de Navarre, *fit un Sonnet pour répondre au nom de l'Imprimerie* à un *Quatrain, qu'elle fit sur le champ dans son Imprimerie, qu'elle alla voir le* 21. *de May* 1566: Antoine Teissier, *Additions aux Eloges des Hommes savans tirez de l'Histoire de Mr. de Thou*, Tom. I, pag. 394, adoptant cela, y change mal la date du 21. au 2. de May: & Mr. Bayle, le copiant dans le II. Article NAVARRE de son *Dictionaire Historique & Critique*, ajoûte Citation (117), de cet Article, *ce ne pouvoit pas être Robert Estienne Père de Henri, mais le Frére de Henri.* Ils se trompent tous trois. Ce *Robert Frére de Henri* n'étoit point Protestant; & ce fut même par cette raison, comme l'observent tous les Historiens des Etiennes, que son Père le priva de sa succession. Le *Sonnet* en ques-

tion

ction est pourtant bien d'un Protestant ; mais, fort probablement de *Henri Etienne*, Frére & Associé de *Robert*, comme on le verra ci-dessous Citation (23), pour certaines Impressions, & Auteur de quantité d'autres vers Grecs, Latins, & François. D'ailleurs, les meilleurs de ces Historiens n'attribuent aucun Ouvrage à ce *Robert*, mais beaucoup à *Robert III.* son Fils. Almeloveen voulant parler de lui, lui attribuë (1), tout ce que la Croix du Maine avoit dit de Robert III. son Fils, & qu'il gâte lui-même par un *Errata* embrouillé (2), qui fait non seulement mal ce Robert Frére de Henri II, mais encore bien pis, Fils de lui-même Robert III.

Il a été suivi en cela par M. Maittaire, qui, après avoir conclu qu'il ne sauroit être Robert II, & laissé à décider à d'autres qui il pourroit être (3), avouë qu'il s'étoit trompé à cet égard, que tout cela lui paroit fort embarrassé, & qu'il ne sait à quoi s'en tenir (4).

Ces mêmes Auteurs, & la Caille, le font imprimer & vivre jusqu'en 1588. (5) : &, cependant, Maittaire avoit parlé de sa Veuve dès 1571. (6); & la Caille avoit déjà reconnu, qu'il étoit mort dès le 4. de Mars de 1571. (7). Menage le fait mourir dès 1558. (8).

La Caille, pour avoir mal copié la Croix du Maine, fait épouser en 1580, à ce Robert II, la Veuve de Robert I. son Père, morte 14. ans auparavant dès 1566. (9): & il lui ôte un Fils nommé François, qu'en récompense il donne à son Oncle François, à qui l'on n'en connoit point (10).

M. Maittaire, après l'avoir conjecturé Fils de François Etienne I, ou de Charles Etienne (11), reconnoit qu'il s'est trompé & le restitue à Robert I. (12). Il lui attribuë quantité de vers Grecs, Latins, & François (13), qui vraisemblablement sont de son Fils.

II. Touchant le Petit-Fils, ou Robert III. Fils de Robert II, *Almeloveen & la Caille* le font imprimer depuis 1588. jusqu'en 1629. (14) ; lui ôtant ainsi toutes ses éditions depuis 1572. jusqu'en 1588. M. Maittaire le fait d'abord imprimer depuis 1598. jusqu'en 1640. (15); & puis changeant d'avis, il ne le fait imprimer que depuis 1572. jusqu'à la fin du Siécle (16), en quoi il n'a pas mieux rencontré. Par les mêmes calculs, il le fait mourir en 1640, & puis en 1600. La Monnoïe retarde cette mort jusqu'en 1644. Comme on l'a vû ci-dessus Citation (13), Maittaire lui ôte mal-à-propos quantité de vers Grecs, Latins, & François.

III. Touchant l'Arrière-Petit-Fils, ou Robert IV, Almeloveen n'en dit quoi que ce soit. La Caille en parle assez au juste (17). Mais, M. Maittaire le fait mal-à-propos Fils de Robert III, au lieu de son Neveu; & prétend plus mal-à-propos encore, qu'il signoit ordinairement R. F. R. N. (18). En le faisant commencer d'imprimer dès 1606, il ôte 24. ans d'éxercice à Robert III, pendant que d'ailleurs il lui en accorde 10. de trop en le faisant vivre jusqu'en 1640. (19).

Pour remédier à toutes ces confusions, & à diverses autres, voici, ce me semble, de quelle maniére, il faut régler la Chronologie de ces Etiennes.

ROBERT I, né à Paris en 1503, mourut à Geneve en Septembre 1559. (20), selon les uns le 7. de ce mois (21), & selon les autres le 27. (22).

ROBERT II, son Fils, Frére cadet de Henri, comme le fait voir l'arrangement de leurs noms dans leurs éditions communes (23), commença d'imprimer en 1556, fut fait Imprimeur du Roi en 1561, & mourut en 1571 : Frederic Morel, son Neveu, aïant obtenu sa Charge d'Imprimeur du Roi, le 4. Mars de cette année; & Denise Barbé, sa Veuve, aïant obtenu en son nom, le 11. Septembre de la même année, le Privilége de la *Paraphrase du Droit des Dixmes Ecclésiastiques de François Grimandet*, imprimée chez elle, cette même année, in 8°. C'est cette Veuve, qui épousa ensuite Mamert Patisson. Si on ne la reconnoit point Veuve de ce Robert II, on ne sait plus où la placer dans l'Histoire des Etiennes. Fabricius, *Biblioth. Græca* Tom. XIII, pag. 615, la fait Veuve de Robert Etienne I, qui n'a certainement point eu d'autre Femme que Perale Badius. Ainsi, il se trompe fort.

(1) Almeloveen de Vitis Stephanorum, pag. 39.

(2) La Croix du Maine, Bibliothéq. Franc. pag. 444, & Errata pag. 559.

(3) Maittaire Histor. Stephanor. pag. 515, 516.

(4) Maittaire Annal. Typograph. Tom. III, pag. 755.

(5) Almeloveen, pag. 31. Maittaire, pag. 512, & II. Part. pag. 50, -- 55. la Caille Hist. de l'Imprim. pag. 145.

(6) Maittaire, Hist. Steph. II. Part. pag. 54.

(7) La Caille, pag. 142.

(8) Menagiana Tom. I, pag. 146.

(9) La Caille, pag. 161.

(10) Ibid. pag. 143, 147.

(11) Maittaire Hist. Steph. pag. 515.

(12) Annal. Tom. III, pag. 755.

(13) Idem, Hist. Steph. pag. 507, 511.

(14) Almeloveen, pag. 51; & Catal. pag. 78, 79. la Caille, pag. 187.

(15) Maittaire Hist. Stephan. pag. 541, 544.

(16) Maittaire Annal. Typograph. Tom. III, pag. 755.

(17) La Caille, pag. 234.

(18) Maittaire Annal. Tom. III, pag. 755.
(19) Idem, ibid. & Hist. Stephan. pag. 541, 544.
(20) Thuani Hist. ad an. 1559, & alii varii.
(21) La Croix du Maine, Thuanus, Veheyden, Beza, & alii.
(22) Bucholzerus, Dies Emortuales Gualtheri, & alii.
(23) Voiez entre autres celle de leur Paraphrasis Psalmorum Buchanani, faite à Paris, en 1566. in 12. St. Romuald se dis deus mal l'ainé.

ROBERT III, son Fils, commença d'imprimer en 1572, fut fait Imprimeur du Roi en 1574, & continua jusqu'en 1629, pouvant avoir alors 79. à 80. ans. Il avoit été élevé chez le fameux Abbé des Portes; & quoi qu'il y demeurât pendant le tems que diverses éditions ont été publiées sous son nom, cela n'a rien d'incompatible, Mamert Patisson son Beau-Père dirigeant son Imprimerie. Il avoit parfaitement bien fait ses Etudes, & l'on a quantité de vers Grecs, Latins, & François, de sa façon (24). On a de lui quelques Traductions du Grec, & entre autres les II. prémiers Livres de la *Rhétorique d'Aristote*, imprimez *à Paris, chez lui-même en* 1624, *in* 8°; & l'*Epitre de Gregoire de Nysse touchant ceux qui vont en Pélerinage à Jérusalem*, accompagnée d'une *Préface* contre l'abus des Pélerinages modernes, dans laquelle le Jésuite Richeome n'est point épargné. C'est ce qu'a remarqué le célébre Pierre du Moulin, à la tête de son édition Grecque & Latine de cette *Lettre*, où il parle fort avantageusement de nôtre Robert (25) : & tout cela pourroit porter à croire, qu'il étoit Réformé. Quoiqu'il en soit, il prenoit le titre de *Poëte & Interpréte du Roi ès Langues Grecques & Latines* (26) : &, pour se distinguer de son Père, il signoit ordinairement *Robertus Stephanus, R. F. R. N.* J'ai moi-même les *Epigrammata ex Libris Græcæ Anthologiæ selecta, & Musæi Poematium, a Q. S. Florente Christiano Latine versa*, imprimez *à Paris, chez lui-même, en* 1608. *in* 8°, avec cette espéce de Dédicace écrite de sa propre Main : *Viro eruditissimo Petro Martelio D. D. D. C. Robertus Stephanus, R. F. R. N.*; & il n'est pas rare d'en trouver de pareilles dans les Cabinets des curieux. On le loüe de beaucoup de présence d'esprit, & l'on en rapporte cet éxemple singulier. L'illustre Président de Thou s'étant brouillé à la Cour, & s'étant absenté du Palais, pour n'avoir pu obtenir la Charge de Prémier Président, railla un jour nôtre Etienne sur la perte d'un Procès pour une Flûte, en ces termes, *Hors de Cour & de Procès*, & reçut aussitôt pour réponse, *Hors de Cour & de Palais.* La Monnoïe veut, que cela concerne Robert Etienne III; mais, le Duchat prétend, que cela regarde le Président Liset dépouillé de sa Charge, & Robert Etienne I, qu'il qualifie d'*Homme à bons-mots* (27). Il avoit un talent particulier pour les devises, & l'on en donne pour preuve les deux suivantes, qui sont en effet très belles. La prémiére, faite pour le Duc de Sully, Grand-Maitre de l'Artillerie, est une Aigle tenant la foudre dans une de ses Serres, avec ces mots, *Quo Jussa Jovis.* La seconde, faite pour réfuter celle qu'avoit fait faire Charles Emanuel, Duc de Savoie, après s'être injustement emparé du Marquisat de Saluces pendant les troubles de la Ligue, & consistant en un Centaure se saisissant d'une Couronne, avec ce mot *opportune:* cette seconde, dis-je, représente Hercule, terrassant ce Centaure, & lui arrachant cette Couronne avec ce mot *opportunius.* C'est ce que nous apprend Henri Etienne, Escuyier, Sieur des Fossez, Interpréte du Roy ès Langues Grecque & Latine, son Neveu, dans les Chapitres X, XIII, & XV, de son *Art de faire des Devises, avec un Traité des Rencontres & Mots plaisants*, imprimé *à Paris, chez Jean Paslé, en* 1645, *in* 8°; puis traduit en Anglois par *Thomas Blount*, & imprimé *à Londres chez Jean Holden, en* 1650, *in* 4°. Il ne paroit pas qu'il ait été marié, & l'on ne voit aucune de ses éditions au de là de l'anne 1629, en laquelle il est apparent qu'il mourut.

ROBERT IV, son Neveu, Fils de HENRI son Frére *Thrésorier des Bâtimens du Roi*, & Frére du HENRI *Sieur des Fossez*, dont on vient de parler, commença d'imprimer par la *Rhétorique d'Aristote: les deux prémiers Livres traduits du Grec par le feu Sieur Robert Estienne, Poëte & Interpréte du Roi ès Langues Grecque & Latine; & le troisiéme par Robert Estienne son Neveu, Avocat en Parlement*, celui dont il s'agit ici. Cette édition, dédiée à Jean François de Gondy prémier Archevêque de Paris, a été imprimée *à Paris, chez nôtre R. Etienne, en* 1630, *in* 8°: & toutes les éditions postérieures avec ce nom sont certainement de lui, & non de Robert III, son Oncle, comme le débitent sans fondement divers Bibliothécaires (28). A sa qualité d'Avocat en Parlement, il joignoit celle de Baillif de St. Mar-

(24) Voiez en diverses preuves, dans la Croix du Maine Biblioth. Franc. pag. 444; Maittaire, Hist. Stephanor. pag. 507 — 511, & 532, 543; & Mém. de Sully, Tom. I, pag. 507, & 513.

(25) Vid. Maittaire, Annal. Tom. III, pag. 868.

(26) Voiez le titre de sa Rhetoriq. d'Aristote, ci-dessous.

(27) Menagiana, Tom. III, pag. 143. Ducatiana, pag. 263, 264.

(28) Voiez entre autres Maittaire, Hist. Stephanor. pag. 544, & II. Part. pag. 66.

Marcel: &, de ſon Mariage avec Magdeleine Limouſin, il eut deux Enfans, dont on ne connoit que la naiſſance (29).

M. Maittaire a cru que ſon Père, HENRI ETIENNE *Thréſorier des Batimens du Roi*, & HENRI ETIENNE *Sieur des Foſſez* ſon Frére, n'ont éxercé l'Imprimerie, ni l'un, ni l'autre (30). Mais, il ſe trompe certainement quant au prémier; ces Paſſages de deux Lettres du Père Fronton du Duc prouvant inconteſtablement le contraire. *Le Nicephore* (Manuſcript de la Bibliothéque de l'Empereur) *eſt arrivé à Paris ſain & ſauve, Dieu Mercy* . . . . . *Monſr. le Préſident de Thou a eſté fort aiſe de le recevoir* . . . . *Il m'a faict dire par Monſr.*

Cathéchisme des Controverſes de François Archevêque de Rouen, en qualité d'*Imprimeur ordinaire* de ce Prélat, dans ſon *Château Archiépiſcopal de Pontoiſe*, & qui en indique la Vente *à Paris, chez Antoine Etienne, en* 1639, *in* 4°, *& en* 1640, *in* 8°. (34). Mais, je crois qu'il ne s'agit-là que du Fils d'Antoine Etienne, ſous le nom duquel le Père a bien voulu mettre ces éditions. L'Autorité de la Caille, qui marque que ce Fils étoit né le 4. de Février 1631, eſt ce qui arrête M. Maittaire: mais, elle eſt devenue ſi ſuſpecte par les erreurs groſſiéres dans leſquelles il eſt tombé en une infinité d'endroits, qu'on ne doit pas en faire beaucoup de cas. Peut-être a-t-il mis 1631, pour 1621; ce qui

(29) La Caille, Hiſt. de l'Imprim. pag. 374.

(30) Maittaire Hiſtor. Stephan. pag. 551.

(31) *Il falloit dire de* Robert Etienne, *ſavoir le II.* Charles Etienne

ction est pourtant bien d'un Protestant ; mais, fort probablement de *Henri Etienne*, Frére & Associé de *Robert*, comme on le verra ci-dessous Citation (23), pour certaines Impressions, & Auteur de quantité d'autres vers Grecs, Latins, & François. D'ailleurs, les meilleurs de ces Historiens n'attribuent aucun Ouvrage à ce *Robert*, mais beaucoup à *Robert III.* son Fils. Almeloveen voulant parler de lui, lui attribuë (1), tout ce que la Croix du Maine avoit dit de Robert III. son Fils, & qu'il gâte lui-même par un *Errata* embrouillé (2), qui fait non seulement mal ce Robert Frére de Henri II, mais encore bien pis, Fils de lui-même Robert III.

(1) Almeloveen de Vitis Stephanorum, pag. 39.

d'autre Femme que Perale Badius. Ainsi, il se trompe fort.

ROBERT III, son Fils, commença d'imprimer en 1572, fut fait Imprimeur du Roi en 1574, & continua jusqu'en 1629, pouvant avoir alors 79. à 80. ans. Il avoit été élevé chez le fameux Abbé des Portes ; & quoi qu'il y demeurât pendant le tems que diverses éditions ont été publiées sous son nom, cela n'a rien d'incompatible, Mamert Patisson son Beau-Père dirigeant son Imprimerie. Il avoit parfaitement bien fait ses Etudes, & l'on a quantité de vers Grecs, Latins, & François, de sa façon (24). On a de lui quelques Traductions du Grec, & en-

Pag. 235. à la fin de l'Article ESTIENNE. S T I.

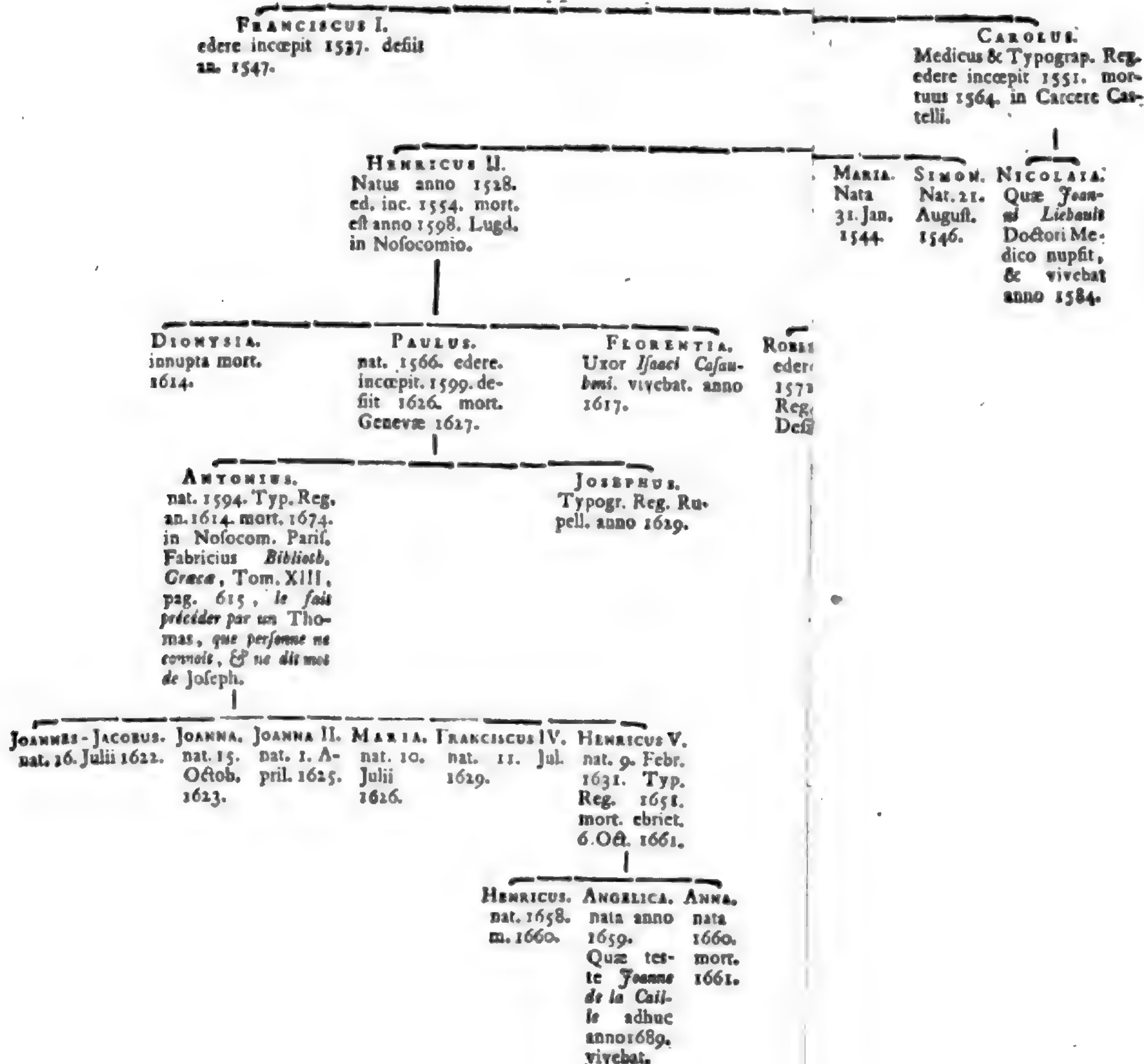

Marcel: &, de son Mariage avec Magdeleine Limousin, il eut deux Enfans, dont on ne connoit que la naissance (29).

M. Maittaire a cru que son Père, HENRI ETIENNE *Thrésorier des Batimens du Roi*, & HENRI ETIENNE *Sieur des Fossez* son Frére, n'ont éxercé l'Imprimerie, ni l'un, ni l'autre (30). Mais, il se trompe certainement quant au prémier; ces Passages de deux Lettres du Père Fronton du Duc prouvant incontestablement le contraire. *Le Nicephore* (Manuscript de la Bibliothéque de l'Empereur) *est arrivé à Paris sain & sauve, Dieu Mercy* ..... *Monsr. le Président de Thou a esté fort aise de le recevoir* .... *Il m'a faict dire par Monsr. Rigault, que, pour son contentement, il seroit bon qu'on le fist transcrire par Maistre* Henry Estienne, *Fils de Charles Estienne* (31). *Frère de Robert, qui est Catholique, & a son* Imprimerie *en l'ancienne Maison des Estiennes, près les Escholes du Decret: mais, à cause, qu'estant* Thrésorier des Bastimens du Roy, *il a esté incommodé en ses affaires*, rediit ad Majorum Artificium. *C'est celuy, à qui Monsr. Casaubon a dédié ses notes sur Dion Chrysostome* (32). Henricus Stephanus *is erat, cui affinis ejus Isaacus Casaubonus suas in Dionem Chrysostomum notas προσεφώνησε, qui cum Amicorum potius vitio, quam suo, pene decoxisset, &* quæstura *sua se abdicare, & ad pristinam paternamque* Typographi Artem *redire coactus esset, gratificari voluit ei Præses, atque ejus Fidei Nicephorum exscribendum & imprimendum commisit* (33).

Le même M. Maittaire se trouve embarrassé d'un troisiéme HENRI ETIENNE, qui a imprimé le *Cathéchisme des Controverses de François Archevêque de Rouën*, en qualité d'*Imprimeur ordinaire* de ce Prélat, dans son *Château Archiépiscopal de Pontoise*, & qui en indique la Vente *à Paris, chez Antoine Etienne, en 1639, in 4°, & en 1640, in 8°.* (34). Mais, je crois qu'il ne s'agit-là que du Fils d'Antoine Etienne, sous le nom duquel le Père a bien voulu mettre ces éditions. L'Autorité de la Caille, qui marque que ce Fils étoit né le 4. de Février 1631, est ce qui arrête M. Maittaire: mais, elle est devenue si suspecte par les erreurs grossiéres dans lesquelles il est tombé en une infinité d'endroits, qu'on ne doit pas en faire beaucoup de cas. Peut-être a-t-il mis 1631, pour 1621; ce qui leveroit la difficulté. Quoi qu'il en soit, ce Henri fut aussi Imprimeur du Roi en 1652, & mourut le 6. Octobre 1661.

Je trouve un quatriéme *Henri Etienne* Sieur du Belle, Auteur d'un Ouvrage intitulé, *Journal de la Guerre de Hollande, depuis le départ du Roy, jusqu'à son retour, en* 1672, imprimé *à Paris, chez Claude Barbin, en* 1673, *en 2 volumes in 12*, & traduit en Anglois par Henri Brome, & imprimé *à Londres, en 1674, in 8°*, (35): mais, je ne saurois dire s'il étoit de la Famille des illustres Imprimeurs de ce nom.

Tant pour en donner une idée légére, mais néanmoins complette & précise, que pour confirmer les observations que je viens de proposer, j'ajoûterai ici la Table Généalogique de cette illustre Famille, fondée sur ce qu'en ont dit de plus certain ses principaux Historiens (36).

(29) La Caille, Hist. de l'Imprim. *pag.* 274.

(30) Maittaire Histor. Stephan. *pag.* 551.

(31) *Il falloit dire de* Robert Estienne, *savoir le II.* Charles Estienne *n'a eu qu'une Fille, nommée* Nicole, *mariée à* Jean Liebaut. Le Père Nicéron, Mémoires pour l'Hist. des Hommes illustres dans la Rép. des Lettres, *Tom. XXXVIII, pag.* 110, *a répété la même faute, d'autant plus propre chez lui à induire en erreur, que ne s'expliquant point sur ce* Henri Etienne, *ainsi que le Père* Fronton du Duc, *l'Idée se porte d'abord au célébre* Henri Etienne, *si renommé parmi les Savans à cause de sa grande connoissance du Grec. On va voir qu'il ne s'agissoit que d'un de ses Neveux.*

(32) Frontonis Ducæi Epistola ad Rob. Scheidietum, 15. *Maii* 1615., *apud* Lambecium Biblioth. Vindobonensis *Libro I, pag.* 157, 158.

(33) Ejusdem Epist. ad Seb. Tegnagelium, *Id. Januar.* 1621, *apud eumdem* Lambecium, *ibid. pag.* 161.

(34) Maittaire, Hist. Stephan. *pag.* 557, -- 559. Annal. Typograph. *Tom. III, pag.* 901, 902.

(35) Le Long, Bibliothéq. Histor. de la France, *pag.* 509. Biblioth. Bultelliana, *pag.* 699.

(36) Almeloveen, de Vitis Stephanor. *pag.* 127, *en a donné une fort courte;* Fabricius, Biblioth. Græca *Tom. XIII, pag.* 615, *une un peu plus fournie;* Zeltner, Theatr. Correctot. *pag.* 12, *en a donné une plus étendue: mais, elles sont toutes trois fort imparfaites.*

ESTRADES (GODEFROI, Comte d') Homme illustre du XVII. Siécle, aussi capable d'une Négociation d'Etat, que d'une Expédition militaire, & un des plus habiles Politiques dont se soit servi la Cour de France pendant le Regne de Louïs XIV, a été si négligé par les Historiens du tems, qu'on n'a touchant lui que deux Articles assez maigres, fort confus & embrouillez, & souvent destituez de dates; l'un du Père Anselme Augustin, & l'autre de Morery; & c'est à quoi je tâcherai de remédier par les Additions dont on verra les Citations en marge. Le Comte d'Estrades étoit d'une Famille distinguée, dont les Généalogistes ne nous apprennent, ni la Ville, ni la Province (*A*): & ils ne sont pas plus éxacts sur son Chapitre, puisque ce n'est que par induction de l'âge auquel il se trouvoit lors de sa mort, qu'on sait qu'il naquit en 1607, (*a*), & qu'ils ne nous en indiquent en aucune façon le lieu. Au sortir de Page de Louïs XIII, agé de 19. ans, il alla faire ses prémiéres Armes en Hollande (*b*), sous le Prince Maurice, auprès duquel il faisoit aussi les fonctions d'Agent, (*c*). Il fut aussi, dit-on, emploïé auprès de divers Princes en Allemagne, & particuliérement auprès du Lant-Grave de Hesse; mais on ne nous en dit, ni le tems, ni la raison, & cela ne se voit point dans le Recueil de ses *Négociations*. Quoiqu'il en soit, après y avoir quelque tems servi dans la grande Armée commandée par le Cardinal de la Valette, il y fut fait Maréchal de Camp. Le Cardinal de Richelieu, le connoissant propre aux Négociations, l'envoïa en Angleterre en 1637; & l'*instruction*, qu'il en reçut, est du 12. Novembre 1637 (*d*): mais cette Négociation dans laquelle il s'agissoit d'une Neu-

(*a*) *Ils disent, qu'il mourut en Février* 1686, *âgé de* 79. *ans*, Anselme Hist. Généalog. de France, *Tom. I, pag.* 908, 909. *Tom. II, pag.* 1727. Morery, *au mot* Estrades.

(*b*) *Là-même, où l'on dit ses prémiéres* Campagnes.

(*c*) Morery. *Si le fait est vrai, il falloit dire au*près des Etats-Généraux.

(*d*) Lettres, Mémoires, & Négociations du Comte d'Estrades, *Tom. I, pag.* 1.

(*A*) *Le Comte d'Estrades étoit d'une Famille distinguée, dont les Généalogistes ne nous apprennent, ni la Ville, ni la Province.*] C'est une négligence inexcusable, & malheureusement trop ordinaire, comme on pourra s'en convaincre par les différentes parties de l'extrait suivant.

I. Le Comte d'Estrades „ eut pour Bis-Ayeul „ *François* d'Estrades, Seigneur de Bonel, marié avec *Antoinette de Veyriers*, Père de *Jean* „ d'Estrades qui suit.

„ II. *Jean* d'Estrades, Seigneur de Bonel, & de „ Campagnac, Enseigne de la Compagnie d'Or„ donnance de Mr. de Bellegarde, épousa par con„ tract du 29. Mars 1579. *Antoinette Arnoul*, „ Fille de *Bertrand*, Seigneur de Nieuls, Vigno„ le & Moulan, Conseiller au Parlement de Bor„ deaux, & de *Jeanne de Mendoce*, de laquelle il „ eut *Jean* d'Estrades Jésuite, &

„ III. *François* d'Estrades, Seigneur de Bo„ nel, Colombes, Campagnac & de Sigognac, „ l'un des plus sages & valeureux Seigneurs de son „ tems. Il porta les armes pour le service du Roi „ Henry IV. contre ceux de la Ligue, & suivit ce „ Prince en plusieurs expéditions de guerres; il le „ fit Gentilhomme de sa Chambre. Le Roi Louïs „ XIII. l'établit en 1620. Gouverneur du Comte „ de Moret, & ensuite des Ducs de Mercoeur & de „ Beaufort, & depuis encore de Messieurs de Ne„ mours, & d'Aumalle, le nomma Capitaine & „ Gouverneur de la Ville & Duché de Vendôme, „ au lieu du feu Sieur de la Courbe, le 13. Février „ 1631: & lui fit plusieurs gratifications. Il avoit „ épousé étant à Agen, par contract du 15. Octo„ bre 1604. *Susanne de Secondat*, Fille de *Jean*, „ Seigneur de Rocques, & d'*Eleonor de Brenieu*, „ elle étoit Veuve de lui en 1654. De ce mariage „ vinrent GODEFROY, Comte d'Estrades, Maré„ chal de France, (celui dont il est ici question); „ *Jean* Evêque de Condom; *Antoinette*, Abbesse „ de St. Jean d'Authun; & *Henriette* d'Estrades, „ Fille d'honneur de la Reine, & Femme de *Jean* „ *de Carbonniéres*, Seigneur de la Capelle-Bi„ ron, (1)."

(1) Anselme, Hist. Genéal. de France, *Tom. I, pag.* 908, 909.

 (*B*)

Neutralité demandée au Roi d'Angletere n'aboutit à rien (*e*), & cela à cause de l'esprit prévenu de sa Femme (*B*). Il fut emploïé de même en Savoie & en Hollande: & ses *instructions* sont du 5. Décembre 1638, & du 10. Janvier 1641. (*f*). Sa valeur & sa bonne conduite lui aïant attiré l'estime de Frédéric Henry, Prince d'Orange, Frère & Successeur du Prince Maurice, il en obtint en 1638. la plus ancienne Compagnie de Cavallerie du Païs, & en 1639. le commandement du Régiment de Candale (*g*): il lui donna même vers ce tems-là une marque bien singuliére de sa confiance & de son affection, en lui permettant de lire dans son cabinet les *Mémoires du Prince Guillaume* son Père, son *Apologie contre le Roi d'Espagne*, & son *Instruction au Prince Maurice* son Fils, Ouvrages d'une grande force, & d'un très grand sens (*h*); & lors que Cinq-Mars, & le Duc de Bouillon, furent arrêtez pour leur conspiration contre le Cardinal de Richelieu, ce Prince l'envoïa négocier la grace du dernier, qu'il obtint assez facilement à cause des obligations que le Cardinal avoit au Prince (*i*). Vers le commencement de la Régence d'Anne d'Autriche, Mère de Louïs XIV, au sujet d'une de ces Minuties de Cour qui sont quelquesfois cause, ainsi que celle-là le fut, des révolutions de Gouvernement & de Ministére, il se vit obligé de servir de second au Comte Maurice de Coligny, son parent, dans un Duël entre lui & le Duc de Guise (*C*). Il vainquit & blessa Bridieu, second de ce Duc; mais il encourut la disgrace de la Reine, & fut poursuivi par le Parlement; ce qui lui procura une nouvelle marque de bienveillance du Prince d'Orange, qui lui offrit azile chez lui, & lui envoïa une lettre de change de 100000 Livres (*k*) sur Hoeuft. En 1646, il traita avec les Etats-Generaux touchant le Secours qu'ils contribuérent pour la Prise de Dunkerque; après quoi, il fut envoïé vers les Plénipotentiaires pour la Paix de Munster. De-là, il fut commander au commencement de 1648. à Portolongone & Piombino, & servit avec succès en Italie sous le Prince

(*e*) La-même, pag. 1—9.

(*f*) La-même, pag. 10. & 57.

(*g*) La-même, pag. 25, 38, 39.

(*h*) Pag. 46.

(*i*) Mém. de Me. de Motteville, Tom. I, pag. 113, 114. Lettres du Comte d'Estrades, Tom. I, pag. 72, 73, 75, 77, 78, 79, 81, 82, 83, 84, & 88.

(*k*) Lettres du Comte d'Estrades, Tom. I, pag. 90, 91.

(*B*) *Sa Négociation en Angleterre en 1637, ... n'aboutit à rien, à cause de l'animosité de la Reine d'Angleterre contre Richelieu.*] C'est ce qu'on verra plus particuliérement dans les *Mémoires de Mad. de Motteville*, en ces termes: „Le Comte „d'Estrades fut envoyé vers le Roi & la Reine „d'Angleterre en 1637. de la part du feu Roi & „du Cardinal de Richelieu. Il m'a dit, depuis „que j'ai écrit le récit que cette Reine affligée „m'a fait, que le sujet de son voyage étoit pour „obliger ce Prince à demeurer neutre, au cas que „le Roi & le Prince d'Orange voulussent attaquer quelques places sur cette côte de Flandre. „Il m'a fait voir son instruction & les lettres de „ce grand Ministre, ses réponses, & le détail de „cette négociation. Ce sont des choses qui font „voir la source des malheurs de ce Royaume, „que la Reine d'Angleterre n'a pas connuë, quoiqu'elle y ait contribué, & combien on doit é„xaminer une proposition importante, avant que de „l'accepter ou de la refuser. Le Cardinal de Ri„chelieu avoit ordonné à d'Estrades de voir la „Reine d'Angleterre, avant de présenter au Roi „son mari la lettre que le Roi lui écrivoit, & „de travailler à guérir l'esprit de cette Princesse „des mauvais offices que la Duchesse de Che„vreuse lui avoit rendus, & des dégoûts qu'elle „y avoit fait naître contre lui; nommant cette „Dame *méchante & artificieuse*, dans ses Mémoi„res. Il lui donna une lettre pour la présenter à „la Reine d'Angleterre, par laquelle il l'assuroit „de ses services & de sa fidélité particuliére en„vers elle, & des sincéres intentions qu'il avoit „de la servir utilement; mais il défendit à d'Es„trades de la lui donner, s'il ne trouvoit en elle „des dispositions favorables pour la bien recevoir; „& il n'oublioit pas de l'assurer de la protection „du Roi pour défendre leurs Majestés des maux „que leurs sujets déja revoltés montroient leur „vouloir procurer.

„L'Ambassade du Marquis de Senneterre avoit „persuadé le Roi & la Reine que le Cardinal de „Richelieu leur étoit contraire; & quand d'Estra„des lui parla, elle répondit aux offres & aux pro„messes de fidélité qu'il lui fit de sa part, qu'elle „étoit mieux informée de ses intentions pour ce qui „la regardoit, qu'elle sçavoit qu'il n'étoit pas de „ses amis, qu'elle ne désiroit rien de lui, & qu'elle „ne vouloit nul éclaircissement là-dessus; sça„chant, à n'en pouvoir douter, qu'il n'étoit pas „de ses amis. D'Estrades étonné de cette répon„se, & judicieux & obéissant, ne lui donna point „sa lettre; mais il lui représenta autant qu'il lui fut „possible, qu'elle se trompoit dans le jugement „qu'elle faisoit de lui, & se contenta de lui présen„ter celle du Roi. Elle lui répondit sur ce qu'il „demandoit au Roi son mari, après l'avoir lûe, „qu'elle ne se mêloit point des affaires de cette na„ture, mais ajoûta qu'elle lui en parleroit; & dit „au Comte d'Estrades, qu'elle avoit eu une bonne „réprimande sur la proposition que lui faisoit le „Roi son frère, de demeurer neutre, en laissant „attaquer les côtes de Flandre, & qu'il allât le „trouver. Il y fut, & ce Prince sur les offres „qu'il lui fit de la part du Roi & de son Ministre, „& qui furent grandes, lui répondit, qu'il feroit „tout ce qu'il pourroit pour témoigner son amitié, „pourvû qu'il ne fût pas préjudiciable à son hon„neur, à son interêt, & à celui de son Royaume; „& qu'il arriveroit, si le Roi & les Etats atta„quoient les Places maritimes de Flandres, qu'a„fin de les pouvoir secourir, il tiendroit sa Flotte „aux Dunes en état d'agir, & quinze mille hom„mes pour y passer." (2).

(2) Mém. de Me. de Motteville, Tom. I, pag. 184—187.

(*C*) *Au sujet d'une de ces Minuties, qui causent quelquesfois les plus grandes révolutions dans les Cours, il fut obligé de servir de second dans un Duël, & y vainquit son adversaire.*] Beaucoup de nos Historiens ne parlent que fort superficiellement de cette affaire, par exemple Limiers, qui ne parle pas même de ce Duël, & Priolo, qui s'explique un peu plus au long (3): mais, Me. de Motteville, Favorite de la Reine-Mère, & qui connoissoit très bien les intrigues de la Cour de ce tems-là, nous a laissé un détail curieux de toute cette brouillerie; & l'on sera d'autant plus satisfait de la trouver ici, qu'elle l'accompagne de réflexions intéressantes & fort sensées. „Il arri„va qu'un jour Madame de Montbazon étant „chez elle dans un grand cercle, une de ses De„moiselles trouva une lettre dans sa chambre, & „l'ayant ramassée la porta à sa maîtresse. Cette „lettre se trouva d'une écriture de femme qui é„crivoit tendrement à quelqu'un. Comme pour „l'ordinaire de telles matiéres sont toujours l'en„tretien de toutes les compagnies, & qu'on pré„fére celles-là à toutes autres choses, on ne né„gligea pas le sujet de risée que cette lettre don„na à ceux qui composoient celle de Mde. de „Montbazon. De la gayeté on vint à la curiosi„té, de la curiosité au soupçon, & du soupçon „on passa jusqu'à décider qu'elle étoit tombée „de la poche de Coligni, qui venoit de sortir, „& qui, à ce qui se disoit à l'oreille, avoit de „la passion pour Madame de Longueville. Cet„te Princesse étoit alors dans une grande réputa„tion de vertu & de sagesse; mais elle ne laissoit „pas d'être soupçonnée de ne pas haïr l'adoration „& les louanges. Les prémiers, qui chez Ma„dame de Montbazon, dirent après elle que cette „lettre étoit de Madame de Longueville, ne le „crurent pas en effet. Ce ne fut alors qu'une „histoire plaisante, dont chacun faisoit le conte à „son ami fort en secret, pour seulement divertir „celui qui l'ignoroit. Il ne demeura pas long„tems sans parvenir aux oreilles de Madame la „Princesse, qui, selon son naturel altier & vindi„catif, le ressentit vivement, & il est presque im-

(3) Limiers, Abrégé Chronol. de Louis XIII. & de Louis XIV. Tom. II, pag. 318. Priolus de Rebus Gallicis ab Excessu Lud. XIII, Libr. II, Cap. IX, pag. 44.

possi-

Prince de Modene (*l*). En 1649, il fut chargé du commandement de Dunkerque, & de ses dépendances en l'absence ou plûtôt à cause de la défiance où l'on étoit, du Maréchal de Rantzaw, (*m*): mais ce Maréchal étant mort en 1650, il fut fait Gouverneur de cette Place le 4. Octobre de la même année, & servit aussi-tôt comme Lieutenant-Général sous le Maréchal de Pralin. Peu après, étant passé en Hollande, il y arrêta la 20. du même mois, avec Guillaume II. Prince d'Orange, un projet de Traité (*n*), qui n'eut aucune éxécution à cause de la mort subite de ce jeune Prince. L'année suivante il accompagna avec Du Plessis-Belliere, Lieutenant Général, le Cardinal Mazarin allant au Havre tirer de prison les Princes de Condé & de Conti & le Duc de Longueville (*o*). Pendant les troubles on lui confia le commandement de Brouage & de la Rochelle, & il fut fait Lieutenant Général en Guyenne sous Mr. De Vendôme. Il y reprit Bourg & Libourne, d'où il chassa Joseph Osorio & le Comte de More que les Bourdelois y avoient mis (*p*), & il travailla si efficacement à calmer la Guyenne que Mazarin lui attribuoit toute la gloire de la tranquilité de cette Province (*q*); aussi fut-il fait en 1653. Maire perpétuel de Bourdeaux, & le 8. May 1655. Lieutenant Général de toute la Province sous le Prince de Conti (*r*). En 1657. il commanda l'armée d'Italie sous le même Prince & le Duc de Modéne; son Fils prit Nono, & se distingua au Siége d'Aléxandrie, qu'on fut obligé de lever à cause de la mésintelligence des deux Chefs.

En 1661. ayant été envoyé en Ambassade en Angleterre, & ayant négligé de se trouver à l'entrée de l'Ambassadeur de Venise, il y reçut ordre d'assister aux entrées des Ambassadeurs, & d'y précéder à quelque prix que ce fut celui d'Espagne (*s*); ce qui lui donna lieu de s'y distinguer fort, par la fermeté avec laquelle il soutint les prérogatives de la Couronne contre l'entreprise téméraire du Baron de Batteville, ou Vatteville, Ambassadeur d'Espagne (*D*): & en récompen-

(*l*) *La-même, pag.* 90, 91, 98.

(*m*) Larrey, *Tom. II, pag.* 57.

(*n*) Lettres du Comte d'Estrades, *Tom. I, pag.* 99 — 103.

(*o*) Benj. Priolo Hist. rar. Gall. ab Excessu Lud. XIII. *Lib. VI, cap. III. pag.* 237. *où il fait de Plessæus & de Belieræus, deux personages.*

(*p*) Lettres du Comte d'Estrades, *Tom. I, pag.* 107 — 109.

(*q*) Priolo, *Libr. IX, Cap. IV, pag.* 321.

(*r*) *Idem Libr. IX, Cap. VI, pag.* 334. Lettr. d'Estr. I, 114, 116.

(*s*) Motteville Mém. *Tom. V, pagg.* 219, 245. Lettr. d'Estr. I, 164, 180.

„ possible de dire jusqu'où elle porta sa colére & sa douleur. Madame de Longueville, qui n'étoit pas moins sensible, mais qui étoit plus retenuë, fut d'avis de n'en pas faire grand bruit. La jalousie qu'elle avoit contre la Duchesse de Montbazon, étant proportionnée à l'amour qu'elle avoit pour son mari, ne l'emportoit pas si loin qu'elle ne trouvât plus à propos de dissimuler cet outrage; car il étoit d'une nature à devoir souhaiter plûtôt de l'étouffer que d'en faire une solemnelle vengeance. Madame sa mère étoit animée pour beaucoup d'autres grands interêts: elle sçavoit profiter de l'avantage qu'elle avoit d'être entrée dans la Maison de Bourbon; & ne pouvant se retenir, elle fit de cette querelle une affaire d'Etat. Elle vint trouver la Reine, lui demanda justice, & se plaignit hautement de Madame de Montbazon. . . . .

„ La Reine, ordonna que la Duchesse de Montbazon iroit chez Madame la Princesse, lui faire, non seulement des excuses, mais une réparation publique sur ce qui avoit été dit, ou par elle, ou par ceux qui étoient chez elle. Ce qu'elle devoit dire pour cet effet, & les paroles qu'on lui devoit répondre, furent écrites dans le petit cabinet du Louvre, sur les tablétes du Cardinal, qui travailloit en apparence pour appaiser toutes ces querelles au contentement des deux parties. J'y étois le soir que toutes ces importantes façons furent éxaminées; & je me souviens que j'admirai dans mon ame quelles sont les folies & les vaines occupations de ce monde. La Reine étoit dans son grand cabinet, & Madame la Princesse étoit avec elle, qui, toute émûe & toute terrible, faisoit de cette affaire un crime de Léze-Majesté. Madame de Chevreuse, engagée par mille raisons dans la querelle de sa Belle-Mère, étoit avec le Cardinal Mazarin, pour composer la harangue qu'elle devoit faire. Sur chaque mot, il y avoit un pour-parler d'une heure. Le Cardinal, faisant l'affaire, alloit d'un côté à l'autre, pour accommoder leur différend, comme si cette paix eût été nécessaire au bonheur de la France, & au sien en son particulier. Je ne vis jamais, sélon mon avis, une mommerie si complette; car enfin, la chose de soi n'étoit rien: & chaque jour il arrive de ces avantures & de pires, non seulement aux Particuliers, aux Princes & Princesses, mais aux Rois & aux Reines. Les têtes couronnées sont de toutes façons les plus exposées à l'injustice de la médisance: les plus raisonnables ne s'avisent pas seulement de les sentir, ni de les vouloir punir; ils sçavent & doivent connoitre que c'est un mal irremédiable. Il fut donc arrêté que la Criminelle iroit chez Madame la Princesse le lendemain, où elle devoit dire, *que le discours qui s'étoit fait de la lettre (4) étoit une chose fausse inventée par de méchans esprits, & qu'en son particulier elle n'y avoit jamais pensé; connoissant trop bien la vertu de Madame de Longueville, & le respect qu'elle lui devoit.* Cette harangue fut écrite dans un petit billet, qui fut attaché à son éventail, pour la dire mot à mot à Madame la Princesse. Elle le fit de la maniére du monde la plus fiére & la plus haute; faisant une mine qui sembloit dire, *Je me moque de ce que je dis.* . . . . . .

„ Quelque tems après, se fit un combat à la Place Royale, entre le Duc de Guise, un des principaux soutenans de Madame de Montbazon, & le Comte de Coligni. C'étoit une suite de la lettre qui fut trouvée chez cette Duchesse, qu'on avoit faussement attribuée à Coligni, & qu'on avoit voulu dédier à Madame de Longueville. Le Duc de Guise, brave comme ses ayeux, eut de l'avantage sur le martyr de Madame de Longueville: il lui donna un grand coup d'épée dans le bras. Il mourut de sa blessure quelque tems après, affligé de son malheur, qui lui fut sensible. L'Estrade lui servit de second. Il étoit son parent; & désirant sa conservation, il lui dit, quand il le pria d'aller appeller le Duc de Guise, que si ce Prince, qui n'avoit nulle part à la raillerie de chez Madame de Montbazon, l'en assuroit encore, qu'il croyoit qu'il devoit en demeurer satisfait; mais Coligni, sur ce conseil, lui répondit: Il n'est pas question de cela, je me suis engagé à Madame de Longueville de me battre contre lui à la Place Royale, je n'y puis manquer. Bridieu servoit le Duc de Guise, & l'Estrade eut de l'avantage sur lui; & après l'avoir blessé & mis hors de combat, il alla pour secourir son ami qu'il trouva en mauvais état. Ce Seigneur, à qui il offrit de recommencer le combat, lui demanda son amitié; & voyant qu'il perdoit beaucoup de sang, ne voulut point par grandeur d'ame accepter sa proposition." (5).

(*D*) *Il se distingua fort par la fermeté avec laquelle il soutint les prérogatives de la Couronne contre l'entreprise téméraire du Baron de Vatteville Ambassadeur d'Espagne.*] Presque tous nos Historiens ont extrémement relevé cette action d'éclat du Comte d'Estrades, aussi-bien que le vif ressentiment qu'en témoigna son Maître avec tant de hauteur, & la satisfaction glorieuse qu'il en tira; mais, aucun d'eux, que je sache, n'en a sçu ou marqué la prémiére cause ou origine, que je n'ai trouvé que dans la seule Me. de Motteville; tant il est vrai que les moindres écrits contiennent quelque fois certaines particularitez essentielles à l'Histoire, & inconnues à beaucoup d'Ecrivains. " Le Comte d'Estrades," dit cette Dame (6), „ Ambassadeur du Roi (*de France*) auprès du Roi d'Angleterre, au commencement de l'été de cette même année, manqua d'aller au devant de l'Ambassadeur de Venise; parce que n'en étant pas convié, & que sçachant que l'Ambassadeur d'Espa-

(4) Je suis obligé de dire ici qu'on a sçû certainement, que cette lettre trouvée chez Madame de Montbazon, étoit écrite à Maulevrier par une Dame fort indigne d'être comparée à Madame de Longueville.

(5) Mém. de Me. de Motteville, *Tom. I, pag.* 176 — 187, 204 — 261.

(6) Mémoire de Me. de Motteville, *Tom. V, pagg.* 219. 247. *Voiez aussi* Priolo *Libr. XII, Cap. III, pagg.* 398 — 400. Larrey *Tom III, pag.* 250 — 257. Mémoire de l'Europe, *Tom. III. pag.* 113 — 117.

pense, il fut fait le 31. Décembre de la même année Chevalier des Ordres du Roi. La suivante, il s'y distingua incomparablement plus encore par la grande habileté avec laquelle il sçut enlever l'importante place de Dunkerque à l'Angleterre, & l'acquérir à la France, par ce fameux & presque incroïable Traité du 27. d'Octobre 1662. son chef d'œuvre de Politique (*t*). Quelque mois après, il fut envoïé Ambassadeur extraordinaire en Hollande, où depuis le 4. de Janvier 1663. jusqu'au 17. Octobre 1668. que finit son Ambassade (*v*), il entretint habilement cette *mémorable négociation, l'une des plus délicates & des plus importantes de ce Régne, & où l'on voit paroître dans un haut dégré la dextérité du Ministre, & la sublime capacité du Maître*, dit un peu trop flatteusement un excessif Admirateur de Louïs XIV, qui ne se souvient point *que les flatteries* sont dangereuses (*x*). Il suivit le Roi dans son expédition de Hollande en 1672 (*y*): &, en Mars 1675, aïant introduit garnison Françoise dans la Citadelle de Liége (*z*), le Roi l'honora de la dignité de Maréchal de France le 30. Juillet (*aa*), & peu après de celle de son prémier Plénipotentiaire à la paix de Nimégue, qu'il conclut à sa gloire, & à la satisfaction

(*t*) Motteville, *Tom. V. pag.* 184. Lettres du Comte d'Estrades, *Tom. I, pagg.* 418--431. Limiers Abregé Chronol. *Tom. II, pag.* 606.

(*v*) *Voiez les Vol. II.--VI. de ses* Lettres & Négociations.

(*x*) Larrey *Tom. III, pag.* 330--474.

(*y*) Lettres du Comte d'Estrades, *Tom. I, pag.* 431--435.

(*z*) Mémoire de l'Europe, *Tom. III, pag.* 318.

(*aa*) Chr. Fred. Franckenstein, *dans son* Index Historico-Criticus, *mis à la fin de l'Hist. de* Rebus Gallicis de Benj. Priolo, *sous le mot* Destradius, *prétend, mais mal à propos, que ce ne fut que pendant la Négociation pour la Paix de Nimegue.*

„ d'Espagne vouloit y aller, il crut qu'il pouvoit „ déférer au désir du Roi d'Angleterre, qui l'en „ envoya prier; attendu qu'on le vint avertir qu'il „ se préparoit un grand combat entre les deux Ambassadeurs de France & d'Espagne. Le Roi „ manda au sien qu'il vouloit en toutes occasions „ qu'il allât au devant des Ambassadeurs étrangers, & qu'à quelque prix que ce fût, il précédât celui d'Espagne. Le Roi d'Angleterre „ inquieté de voir qu'à la prémiére occasion qui „ se devoit présenter il y auroit de grands desordres à Londres, dont en son particulier il pourroit sentir du dommage, fit ce qu'il pût pour „ trouver des tempéramens pour éviter que cette „ affaire n'eût des suites fâcheuses. Il proposa „ de faire venir les Ambassadeurs par la Tamise „ jusque dans Whitehall. Il pressa celui d'Espagne de ne s'y point trouver; mais tous ses expédiens ne furent point agréés. Batteville, Ambassadeur d'Espagne, lui montra un ordre qu'il „ avoit de son Maître, par où on lui commandoit de faire tous ses efforts pour précéder celui de France. Le Roi de son côté, refusa „ tous les tempéramens qu'on proposa, & ordonna à d'Estrades de l'emporter sur Batteville, & „ d'aller ainsi que je l'ai dit, au devant des prémiers Ambassadeurs qui viendroient à Londres. „ Le Comte d'Estrades se mit en état d'obéïr au „ Roi. Il eut longtems quelques hommes de main „ qu'il paya, & fit ses préparatifs du mieux qu'il „ lui fut possible; mais, à ce qu'il m'a dit, il „ n'eut pas assez d'argent à jetter parmi le peuple, & peut-être qu'il n'eut pas le courage de „ hasarder le sien, car en me contant ce détail „ il m'assûra qu'il n'avoit reçû en partant que ses „ appointemens ordinaires, dont la moitié s'étoit „ perduë par le change. Il fut donc aisé à Batteville, en repandant de grands deniers, de gagner la populace, & la tenant bien payée d'en „ recevoir des grands services. Ensuite de ces „ préparatifs, la prémiére fois qu'il arriva des Ambassadeurs à Londres," (c'est-à-dire à l'entrée du Comte de Brahé, Ambassadeur de Suede à Londres,) „le Roi d'Angleterre, bien intentionné „ pour la France, conseilla au Comte d'Estrades „ de faire marcher son carosse immédiatement après le sien. D'Estrades voulut prendre le rang, „ afin de précéder, selon l'ancienne coûtume, „ l'Ambassadeur d'Espagne; mais Batteville s'y „ opposa, & fut secondé par les bateliers de la „ Tamise, & par un nombre infini de canaille; „ si bien que le carosse de l'Ambassadeur de France fut brisé, ses chevaux furent tués, beaucoup de ses gens & son fils blessés; & Batteville enfin l'emporta, & eut l'avantage de faire „ en faveur de son Maître ce qui n'avoit jamais „ été fait, & qui selon la justice ne se devoit „ pas. Le Roi apprenant cette nouvelle en fut „ fort ému, le sang illustre de Saint Louïs qui „ bouillonnoit dans ses veines, lui fit sentir cette action comme un grand outrage. D'abord il „ envoya commander à Fuensaldagne Ambassadeur „ Extraordinaire du Roi Catholique en France, „ de sortir du Royaume: il envoya au Marquis „ de la Fuentes, qui venoit ici pour y être Ambassadeur ordinaire, un ordre pour l'empêcher „ d'entrer dans son Royaume: il défendit à Caracene, Gouverneur des Païs-Bas, qui lui avoit envoïé demander des passeports, de passer „ par la France pour s'en retourner en Espagne, „ & son voyage fut différé. Le Roi manda de „ plus à son Ambassadeur en Espagne, d'Aubusson, Archevêque d'Ambrun, de quitter Madrid, & de s'en revenir aussi-tôt. Sa colére, „ qui éclata de tant de maniéres, fit craindre que „ cette paix si solemnellement jurée, & qui avoit été reçue des deux Rois avec tant de marques d'amitié, ne fut pas d'une aussi longue durée qu'on le souhaitoit. Le Roi ne parut pas „ content du Roi d'Angleterre: il se plaignit de „ ce que ses Sujets avoient favorisé Batteville, & „ crut quelque tems qu'il n'avoit pas pris assez „ de soin de les empêcher de faire cette insulte „ au Comte d'Estrades. Ayant eu ordre de revenir, & étant arrivé à Fontainebleau sur la „ fin d'Octobre, il dit au Roi que ce Prince avoit fait son possible en cette occasion, mais „ que n'étant pas le maître de la populace de „ Londres, il avoit fallu qu'il le souffrit, parce „ qu'il lui auroit été difficile, ou plûtôt impossible de faire pendre cinq ou six mille hommes „ qui avoient pris les armes en faveur du Roi „ d'Espagne. Le Roi d'Angleterre étoit puissant, „ parce qu'il avoit alors une belle & grande Armée Navale toute équipée, qu'il étoit le maître de Dunquerque, qu'il faisoit fortifier, qu'il „ étoit lié avec le Portugal, dont il alloit épouser l'Infante, & qu'il avoit dans l'Afrique une „ place considérable que les Portugais par leur „ accommodement lui avoient donnée, mais il „ n'étoit pas aussi obéï à Londres qu'il auroit pû „ le souhaiter, & ses revenus n'étoient pas encore entiérement rétablis. Il attendoit à tenir son „ Parlement afin d'en ordonner, & ce qu'il avoit d'argent il l'employoit à se rendre puissant au dehors, „ & vivoit en son particulier de ce qu'il pouvoit.

„ Le Roi entretenant d'Estrades à son retour „ d'Angleterre, lui témoigna un grand désir de „ se venger de l'outrage qu'il croyoit y avoir reçû; mais d'Estrades lui dit que le Roi d'Angleterre en devoit avoir un plus grand ressentiment que Sa Majesté, puisque l'intérêt du Roi „ d'Espagne, qui voyoit ce Prince lui devenir redoutable par l'Alliance qu'il venoit de faire „ avec le Portugal, étoit de lui faire naître „ des affaires, & que cette action fomentée „ & préparée par les Espagnols, avec tant de soin „ & d'argent, avoit plûtôt pour but de faire faire une sédition dans Londres, qui pût produire „ des embarras à ce Prince, que le désir de la „ préséance. Et sur ce que le Roi lui dit, qu'il „ avoit demandé au Roi d'Angleterre de chasser „ Batteville de ses Etats, il lui répondit, à ce qu'il „ me conta lui-même, qu'il croyoit que Sa Majesté feroit mieux de surseoir l'effet de cette demande, à cause que si le Roi d'Espagne, pressé par la nécessité d'observer la paix, se résolvoit de lui donner satisfaction, il ne pouvoit „ pas lui en faire une plus forte, que de rappeller Batteville; & qu'il valoit mieux le laisser „ chasser par le Roi d'Espagne, que par celui „ d'Angleterre: ce qu'il trouva de bon sens, & „ se résolut de suivre son conseil.

„ D'Estrades me dit encore qu'il avoit conseillé le Roi de ne se pas hâter de faire voir au „ Roi d'Angleterre, qu'il étoit déterminé à la „ Guerre, au cas qu'il ne fût pas satisfait; parce „ que ce Prince avoit un grand intérêt à l'y engager, & qu'il pourroit lui faire acheter cette „ résolution par des choses très considérables; au „ lieu que s'il montroit vouloir de lui-même se „ brouiller avec l'Espagne, l'Anglois voudroit se „ faire

tisfaction de son Maitre, en 1678. Cette négociation, & les précédentes forment un Recueil des plus curieux, qu'on peut à juste titre regarder comme la *clef de la politique Françoise*, & dont je donnerai ci-dessous l'Histoire, le Précis, & le Caractére (*E*). En 1685, pour achever de récompenser tous ses services, le Roi le nomma Gouverneur

„ faire prier : ce que le Roi approuva aussi ; mais peu de tems après les affaires s'accommodérent à son contentement. Le Roi d'Espagne, voulant maintenir la paix par toutes les voies de l'honnéteté & de la douceur, d'abord écrivit à la Reine sa Fille de grandes douceurs pour le Roi, disant qu'il étoit Père, & le plus vieux, qu'il aimoit le Roi comme son Fils, & que c'étoit à lui à être le plus sage. Mais le Roi ne se pouvant contenter que par une satisfaction aussi éclatante que l'injure l'avoit paru, il fallut enfin que le Roi d'Espagne, après avoir retiré Batteville d'Angleterre, envoya par son Ambassadeur le Marquis de las Fuentes, faire au Roi de publiques excuses, qui furent accompagnées de paroles efficaces, & telles que le Roi, non seulement en fut content, mais toute l'Europe en fut étonnée. Cette glorieuse réparation ne manqua pas de produire de grands effets de tous les deux côtés. Comme le Roi d'Espagne parut en cela décheoir de son ancienne fierté, la réputation du nôtre augmenta infiniment, & le rendit redoutable à tous, parce que l'on vit clairement par ces prémiéres actions, que son génie le portoit à ne rien souffrir qui pût diminuer sa gloire, & à se faire craindre de tous ses voisins.

(*E*) *Je donnerai ci-dessous l'Histoire, le Précis, & le Caractére, de son* Recueil de Négociations] Pour cela je me servirai de l'Extrait de la 3e. Edition de ce Recueil que j'ai ci-devant fait inférer dans la *Bibliothéque Britannique* (7) Jamais Livre (y disois-je) ne fut réimprimé plus à propos, que celui-là, vû la ressemblance remarquable, & peut-être même trop effective des tems & des faits dont il parle, avec ceux que nous voyons, & dans lesquels nous vivons, aujourd'hui. En effet, la liberté de l'Europe entiére exposée à de nouveaux & violens efforts ; toute l'Allemagne en combustion par des intrigues artificieuses, & par des hostilitez prétendues pacifiques; les Païs-Bas Autrichiens, avidement convoitez depuis plus de deux cens ans, visiblement menacés d'une invasion prochaine ; leurs plus proches voisins, fortement sollicitez de rester mollement dans une inaction nuisible & dangereuse, & amusez par les promesses les plus séduisantes & les plus illusoires, ou allarmez par les menaces les plus industrieusement emploïées ; l'or & l'argent fréquemment répandus par-tout avec profusion, pour se gagner & entretenir de nouvelles créatures, la division & la mesintelligence adroitement introduites & fomentées dans la plûpart des Etats, & même dans nos Parlemens & nôtre Ministére ; les engagemens les plus contradictoires conclus & signez en même tems, & presque à la même heure, & les traités les plus solemnels violez & foulez aux pieds de la maniere du monde la plus ouverte & la plus infidéle : tout cela, & cent autres moïens, autant ou plus dangereux encore, & dont il seroit aussi ennuïeux que superflu de faire un plus long détail, ne sont réellement, & de fait, que des répétitions odieuses, ou des copies malheureusement trop ressemblantes, de ce dont on ne reconnoit aujourd'hui que trop visiblement l'original dans les divers écrits du Comte d'Estrades. Et comme un mal connu est à demi guéri, lorsqu'on veut bien ne point négliger d'y apporter les remédes convenables, on ne sçauroit trop recommander aux personnes, encore assez sages pour aimer leur liberté, & assez courageuses pour la deffendre, de bien étudier dans ces utiles écrits les dangereux moïens, non seulement si artificieusement conseillés, mais même si violemment mis en usage, contre la liberté générale de toute l'Europe ; & cela, afin d'y apprendre de même, non seulement à s'en garder avec soin, mais même à les faire heureusement échouër.

(7) *Tom. XX, Part. I, pag.* 269 — 303.

Rien n'est plus propre à bien remplir ce but salutaire, que la lecture fréquente & réfléchie de cette *Clef de la Politique Françoise*. Ce ne sont point ici de vains discours, uniquement fondez sur des terreurs paniques, ou sur des spéculations creuses & chimériques. Ce ne sont point de ces négociations aussi ridicules qu'imaginaires, impudemment prétées aux plus grands hommes d'Etat, par d'ignorans Imposteurs, ne connoissant de la politique que le simple nom ; & desquelles se voïent journellement farcies ces prétenduës *Histoires de Commande*, & ce nombre prodigieux de *Mémoires chimériques*, frauduleusement publiés sous des noms célébres & mêmes illustres, mais réellement dictez par la faim & par la soif, & pitoïablement brochés fort à la hâte dans le grenier de quelque misérable auberge. Ce sont encore moins des libelles diffamatoires, remplis d'injures & de calomnies grossiéres & brutales, tels que ceux dont on fut inondé de part & d'autre pendant tout le cours des deux derniéres guerres générales. C'est un des plus habiles, des plus adroits, & des plus déliés Négociateurs que la France ait jamais emploïés : témoin seulement le marché surprenant encore aujourd'hui de Dunkerque, aussi glorieux pour lui que honteux pour les Ministres, qui s'y sont prétés, & aussi avantageux à la France que préjudiciable & ruïneux à l'Angleterre : c'est, dis-je, ce subtil Négociateur, qui, en pleine paix, de sang froid, & à tête reposée, découvre confidemment au Roi son Maître, & à ses Ministres, les points les plus importants, & les vuës les plus secrettes de ses négociations : ce sont ces Ministres, qui concertent scrupuleusement avec lui les moïens les plus propres à faire réüssir leurs desseins ambitieux : c'est enfin, ce Prince lui-même, qui les approuve & en ordonne l'éxécution, en conséquence de ce qui lui en a été communiqué, & dont on n'auroit jamais ôsé lui cacher, ou simplement déguiser, la moindre circonstance. Car, le tems n'étoit point encore venu, que des Ministres publics, non seulement négligeassent ou altérassent les ordres de leurs Souverains, mais même ôsassent insolemment s'en jouër, & se rendissent lâchement eux-mêmes ainsi les vils esclaves des Cours où ils étoient envoïés, les jouëts de leurs Ministres, le mépris & la risée du public, & l'horreur & la détestation des Honnêtes Gens. Une pareille lecture est donc, non seulement bonne & utile, mais même absolument nécessaire, à ceux que leur rang, ou leurs emplois, mettent en droit & en obligation de remédier, autant qu'en eux est, aux maux présens & à venir : & c'est particuliérement pour les y exhorter, que nous avons pris soin d'enrégistrer ici ce curieux & important Recueil.

Tout Lecteur judicieux sent assez, qu'un pareil Ouvrage n'est nullement susceptible d'un *Extrait régulier*, qui doit être un juste Abrégé du Livre qu'il veut faire connoître. Nous nous contenterons donc d'indiquer éxactement ses principales parties, & d'en détacher ensuite quelques éxemples propres à confirmer l'idée générale, que nous venons d'en donner.

I. Son I. Volume contient diverses piéces, qu'il est d'autant plus à propos de détailler, que quelques-unes d'entres elles n'avoient point encore été publiées.

1. La prémiére est un *Avertissement sur cette nouvelle Edition* : & comme ce morceau est proprement l'*Histoire du Livre & de ses Editions*, on ne sera pas fâché de le trouver ici.

„ Les *Lettres, Mémoires, & Négociations de Mr. le Comte d'*ESTRADES, *pendant le cours de son Ambassade en Hollande depuis* 1663, *jusqu'en* 1668, " y dit-on, " manquant depuis long-tems, on a cru servir utilement le public en lui en procurant une *Nouvelle Edition considérablement augmentée*.

„ Des deux précédentes, la prémiére, publiée comme faite à *Bruxelles, chez Henry le Jeune, en* 1709, *en* 5. *Voll. in* 12., mais réellement imprimée *à la Haye, chez Abraham de Hondt*, étoit fort incomplette, & même fort tronquée. L'Auteur des *Remarques sur les Lettres, Mémoires, & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades*, imprimées *à Paris, en* 1709, *in* 12., page 48. ; celui de l'*Histoire Secrette des Intri*-

„ gues

neur de la perfonne du Duc de Chartres fon Neveu, depuis Duc d'Orléans, & Régent du Roïaume fous la minorité de Louïs XV. Mais, ce fut un honneur dont il ne

„ *gues de la France, en diverfes Cours de l'Europe*, Tome I, pages 63, & 64; le Père le Long, *Bibliothéque Hiftorique de la France*, page 680. N°. 13337., & l'Abbé Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'Hiftoire*, Tome IX, pages 1766, & 1767.; fe font plaints avec beaucoup de raifon de ces défectuofitez fi défagréables, & fi fenfibles à tout Lecteur judicieux & de bon goût; mais, ils ont eu tort d'avancer inconfidérément, & contre la vérité, que c'étoit certain Homme d'une dextérité auffi merveilleufe qu'inimitable à fe procurer les Manuscrits les plus curieux des Bibliothéques les plus illuftres, qui avoit publié ces *Lettres, Mémoires, & Négociations*, après avoir *eu l'induftrie de les tirer de la Bibliothéque du Roi de France*. Le contraire paroit évidemment par l'*Hiftoire de* cette célébre & magnifique *Bibliothéque*, qui vient d'être publiée à la tête du *Catalogue, tant de fes imprimez, que de fes manufcrits*, où l'on ne fait abfolument aucune mention de celui-là, dans la Notice de tous ceux qui en furent enlevez alors (8): & l'on peut très-fincérement affirmer, qu'il venoit du cabinet d'une perfonne de diftinction, dont les Livres furent vendus publiquement à la Haye peu avant la publication de cette Edition. D'ailleurs, on fçait très-certainement, qu'il y en avoit diverfes copies dans les cabinets des curieux; ne fuffent-ce que les deux qui fe trouvoient dans celui de feu Mr. Leers, célébre Imprimeur & Echevin de Rotterdam, l'une desquelles fut achetée après fa mort pour le Prince Eugene, & l'autre pour le Baron de Hohendorff, dans le Catalogue de la Bibliothéque duquel on la peut voir indiquée, Tome III, page 243.

(8) Hiftoire de la Bibliothéque du Roi de France, pag. xlviij.

„ La feconde Edition des *Lettres, Mémoires, & Négociations de Mr. le Comte d'Eftrades*, faite *à la Haye, chez Abraham de Hondt, en* 1719, *en 6. Volumes in* 12., étoit fans doute plus complette que la précédente; puisqu'elle contenoit de plus, non feulement plufieurs Lettres, qui, par un effet de pure inéxactitude, avoient été omifes dans la prémiére, mais même un Volume entier fous le tître de *Négociations du Comte d'Eftrades en Hollande, Angleterre, Savoye, &c. depuis 1637. jusqu'en* 1662.; dans lequel, entre plufieurs autres piéces importantes, on trouve le *Traité conclu entre la France & l'Angleterre pour la vente & l'achat de Dunkerque*. Mais, tout le monde a fçu, que, foit deffein ou hazard, on avoit fupprimé dans ces deux Editions, quelque fois certains mots, quelque fois certaines lignes, quelque fois même certains paffages entiers, qui pouvoient intéreffer l'attention du public. On fçait auffi, qu'il a couru diverfes copies manufcrites de ces fuppreffions; de forte que ce n'eft plus, en quelque façon, que le fecret de la Comédie. Ajoûtez à cela, que la plûpart des copies manufcrites, qui fe font répandues & multipliées de ces endroits fupprimez, font extrémement fautives & très-incomplettes. M'étant donc propofé, pour l'utilité générale, de réimprimer ces *Lettres, &c., de Mr. le Comte d'Eftrades*, je me fuis fait un devoir de les donner auffi parfaites qu'elles fortirent des mains de l'Auteur; & j'ai eu le bonheur d'avoir entre les miennes de quoi les rétablir dans leur intégrité primitive.

„ Pour donner encore un nouveau dégré de perfection au Recueil que je publie à préfent, j'ai ajoûté aux piéces, dont je viens de parler, les trois Tomes qu'*Adrien Moetjens* fit imprimer *à la Haye en* 1710, fous le tître de *Lettres & Négociations de Mrs. le Maréchal d'Estrades, Colbert, Marquis de Croiffy, & Comte d'Avaux, Ambaffadeurs Plénipotentiaires du Roi de France à la paix de Nimégue, & les Réponfes & Inftructions du Roi & de Mr. de Pomponne*. Je me flatte, qu'on me fçaura gré d'avoir raffemblé de cette maniére tout ce qui a paru jusqu'ici fous le nom du Comte d'*Eftrades*.

II. On trouve enfuite une piéce, qui n'avoit point encore paru non plus dans les Editions de ces *Lettres & Mémoires*. Elle eft intitulée *Introduction aux Lettres, Mémoires, & Négociations de Mr. le Comte d'Eftrades*, & nous ne fçaurions mieux faire connoitre à nos Lecteurs cette piéce également curieufe & intéreffante, qu'en ajoûtant ici ce qui en eft dit dans l'*Avertiffement* que nous venons d'indiquer. „ En 1712.," y dit-on page 5, „ il parut à Londres un Ouvrage de Politique en Anglois, qui fous le tître d'*Hiftoire fecrette des Intrigues de la France en diverfes Cours de l'Europe*, avoit pour but principal d'approfondir les fources des diverfes agitations dont l'Europe s'étoit reffentie depuis la paix des *Pirenées*. L'Auteur anonyme de cette *Hiftoire* ne fe contenta pas d'attribuer tant de mouvemens extraordinaires aux vuës ambitieufes de la couronne de France. Il tâcha même d'en fournir des preuves, par une longue déduction de faits, dont les uns avoient échappé jusqu'alors à la connoiffance du public, & dont les autres ne faifoient que de lui être récemment révélez. Dans ce dernier rang, & même à la tête de tous, on doit placer les cinq Tomes des *Lettres, &c., du Comte d'Eftrades, écrites pendant fon Ambaffade en* 1663—1668. Ces *Lettres*, qui ne paroiffoient que depuis trois ans, renfermoient tant de particularitez convenables au plan de l'Hiftorien fecret de l'Europe, qu'il en fit un très-grand ufage dans le commencement de fa prémiére partie.

„ D'ailleurs, les réfléxions de cet Ecrivain intéreffoient trop de Nations, pour demeurer renfermées dans l'enceinte de la Grande Bretagne. Auffi ne manquérent-elles pas d'être bientôt traduites dans une Langue plus générale que celle que l'on parle dans ces Iles. On les imprima en 1713, *à Londres*, en François, fous le tître d'*Hiftoire fecrette des Intrigues de la France en diverfes Cours de l'Europe, où l'on voit que l'accroiffement du pouvoir de cette Couronne eft dû au fuccès de fes intrigues, plûtôt qu'à fes forces, & à l'habileté de fes Miniftres, &c.: le tout extrait fidélement de plufieurs Mémoires autentiques, tant manufcrits qu'imprimez*.

„ On ne pouvoit mieux exprimer, que par ce tître de la traduction Françoife, le deffein général que l'Auteur Anglois s'étoit propofé, puisqu'en effet fa grande vûë avoit été d'ouvrir les yeux à fa patrie, qui, en 1712, conduite par des Miniftres, ou très foibles, ou très corrompus, ou très peu éclairez, fe difpofoit à facrifier lâchement fon honneur & fon bonheur à la France, fous le fpécieux prétexte qu'un Prince, déjà fort vieux, & qui venoit d'effuïer un grand nombre de terribles revers, ne pourroit plus deformais fonger qu'à finir fes jours en repos, & feroit à l'avenir, tant par néceffité, que par reconnoiffance, le meilleur ami de la Grande-Bretagne. Faire donc voir, que la Cour de Verfailles, dans fes plus grandes adverfitez, de même que dans fes plus grandes profpéritez, ne perdoit jamais de vûë le fier projet de donner des loix à toute l'Europe, de s'élever fur les ruïnes de fes voifins, de les mettre tous fous le joug, & de n'épargner pour cela, ni l'argent, ni les intrigues, ni les fauffes promeffes, ni les traités frauduleux, ni les actions même les moins juftes: c'étoit faire actuellement tout ce qui étoit poffible à un particulier, pour obliger tout ce qu'il y avoit encore de fain dans le confeil de la Reine Anne, à s'oppofer de toutes leurs forces aux fauffes démarches de fon Miniftére, & pour engager toute la nation à réfléchir fur l'éminent péril dont elle étoit menacée.

„ Indépendamment de la trifte fituation dans laquelle fe trouvoit alors l'Angleterre, il nous a toûjours parû, que l'Auteur Anglois de l'*Hiftoire fecrette de l'Europe* n'avoit rien fait, ni rien pû faire de plus adroit, pour parvenir à fes fins, que de rappeller, comme il fit, à fes compatriotes, le fouvenir de la conduite que *Louis XIV.* avoit tenuë avec les Provinces-Unies,

ne jouït que très peu de tems ; car, il mourut le 26. de Février de l'année suivante, âgé de soixante & dix-neuf ans ; & fut entérré dans l'Eglise de Saint Eustache, Pa-

„ Uniës, dans le tems même qu'il leur faisoit le plus de caresses, & leur marquoit le plus d'amimitié. On ne pouvoit plus objecter à cet Ecrivain, comme on l'avoit fait tant de fois auparavant, que l'on calomnioit ce Monarque ; que l'on ne rendoit pas justice à la droiture de ses intentions ; que les soubçons injurieux, que l'on répandoit contre ses procédez, n'étoient que l'Ouvrage des Préjugés, de l'Envie, de la Haine, & des Passions les plus condamnables. Ici, l'Historien alléguoit en preuve, non des bruits vagues, non des piéces satiriques, non des écrits ennemis, mais les propres Lettres du Monarque, mais les Lettres de ses prémiers Ministres, mais les Lettres de son Ambassadeur, qui toutes paroissoient dans un Recueil, imprimé *à la Haye, en* 1709, sous le nom du Comte d'Estrades. Comment démentir des garans de cette autenticité ?

„ Considérant donc l'Idée, que l'Historien secret de l'Europe voulut donner à sa patrie, de l'esprit & des vuës qui régnoient dans la Cour de Louïs XIV, comme la substance principale de ce qui en paroit dans les Lettres du Comte ; j'ai crû, qu'en donnant une nouvelle édition de ces derniéres, je ne pouvois rien faire de plus agréable, ni de plus commode, pour la plûpart des Lecteurs, qu'en leur présentant ici, par voye d'*Introduction*, un abrégé de cette *Histoire secrette de l'Europe*. Les Personnes, qui ne sont pas au fait des événemens de ce tems-là, pourront s'en faire, par ce moïen, des notions générales : & celles, qui lisent tout avec rapidité, y apprendront aussi, ou à pénétrer ce qu'il y a de mistérieux dans le Recueil de ces Lettres, ou à en peser davantage les endroits délicats."

Nous nous garderons bien d'abréger cette piéce, qui est elle-même un très bon abrégé d'un fort bon Ouvrage. Mais, afin qu'on puisse au moins juger de son stile par un court Echantillon, nous nous contenterons d'en transcrire ici le préambule. „ Le pouvoir éxorbitant de la France fait depuis plus de vingt ans" (c'est-à-dire depuis 1692, commence assez modérément l'Auteur, qui pouvoit aisément, & sans hiperbole, doubler & même tripler cette époque,) „ le sujet des larmes de toute l'Europe, qui s'est vuë obligée de former une puissante Ligue, pour le réduire aux termes, où il se trouve aujourd'hui. On peut dire cependant, que, ni la force des Armées, ni l'habileté des Ministres, ni la fermeté de la conduite, n'auroient jamais pû élever le pouvoir de la France jusqu'au point ou il a été, s'il n'y avoit pas eu une corruption générale dans toutes les Cours de l'Europe, qui étoient en état de s'y opposer. L'Angleterre, la Suéde, & la Hollande, étoient les seules puissances capables de maintenir l'équilibre de l'Empire Chrétien entre les deux Maisons d'Autriche & de Bourbon : & ce fut en effet dans ce dessein, qu'elles s'unirent ensemble par le fameux Traité de la Triple-Alliance. Mais, ce ne fut qu'une Union simulée ; car, tous les Ministres des trois Nations, qui eurent la direction de ce Traité, étoient dans les intérêts des Francois, aussi-bien en Hollande, qu'en Angleterre & en Suéde . . . . . Ma principale vuë, dans la recherche que j'entreprends aujourd'huy des affaires de l'Europe, c'est de découvrir les moïens que la France a mis en usage, pour acquerir le pouvoir qu'elle vient de perdre ; afin, qu'étant connus, nous puissions nous en garantir à l'avenir, ne nous faire jamais d'illusion sur son compte, & ne nous point fier à l'amitié d'une Maison, qui, depuis cinquante ans, ne s'étudie qu'à corrompre les maximes & la politique de tous ceux avec qui elle a commerce. La Guerre, les Négociations, les Traités, tout lui a servi également dans ses desseins, & toujours contre l'équité & la bonne foi." Le reste, qui continue jusqu'à la page 93, mérite d'autant mieux d'être lû tout entier, & avec soin, qu'il est de fort bonne main, qu'il répond parfaitement bien au but de l'Auteur, & qu'il est d'un très grand secours pour l'intelligence parfaite des *Lettres* mêmes.

III. Cela est suivi d'un assez court *Eloge du Comte d'Estrades*, dont on auroit peut-être mieux fait de marquer précisément la naissance en 1607, & les *prémiéres* Campagnes en 1626, que de les laisser chercher aux Lecteurs par le tems de sa mort, en 1686, à l'âge de 79 ans. C'est toujours servir utilement le public, que de ménager sa peine & son loisir.

IV. Les piéces qui suivent sont les *Instructions du Cardinal de Richelieu pour le Comte d'Estrades, allant en Angleterre, du* 12. *Novembre* 1637 ; *allant en Savoie, du* 5. *Décembre* 1638 ; *allant en Hollande, du* 10. *Janvier* 1641 : les *Lettres de ce Cardinal* ; celles *des Princes d'Orange, Frédéric Henry & Guillaume II, son Fils* ; celles *du Cardinal Mazarin* ; & les *Réponses du Comte d'Estrades* à la plûpart de ces *Lettres*, depuis le 24. Novembre 1637, jusqu'au 21. Août 1654.

Parmi ces *Lettres*, on trouve, pages 46—56, des *Fragmens de diverses conversations que Mr. le Comte d'Estrades a eues avec Mr. le Prince d'Orange Henry, dans les années* 1639, 1640, & 1641, lesquels contiennent des particularitez tout-à-fait curieuses, & méritent bien d'être lûs attentivement d'un bout à l'autre. Nous n'en tirerons que le caractère du Prince même, qui est de main de Maître, & qui donne une admirable idée de ce grand & sage Prince. „ Il faut," dit le Comte *d'Estrades*, „ rendre justice à la Mémoire de Monsieur le Prince d'Orange Henry, que jamais grand Capitaine n'a eu plus de fermeté & d'intrépidité que lui dans les grandes actions, ni une plus grande vigilance pour pourvoir à toutes choses. Il étoit éxact & sévère dans le commandement & l'éxécution de ses Ordres : il étoit généreux, bon ami, & libéral ; il distinguoit les gens de mérite, par des familiaritez accompagnées de bienfaits : il n'a jamais parlé mal de personne : il loüoit hautement les bonnes actions & les faisoit valoir devant les jeunes-gens, pour les exciter à les imiter : il étoit civil aux étrangers, & leur parloit souvent. Il se retiroit quelques heures du jour, pour étudier. Il étoit sçavant, & portoit ordinairement les *Commentaires de César*, en petit volume en Latin, dans sa poche. Sa conduite a été admirée pendant le tems de son Gouvernement : il traitoit civilement ses ennemis, & les obligeoit par sa douceur à revenir à lui, & à lui demander pardon. Il n'a jamais abandonné ses amis, quelque disgrace qui leur soit arrivée. Il étoit fort dissimulé ; &, avant que de prendre confiance en quelqu'un, il falloit qu'il l'eût éprouvé plusieurs fois. Les flatteries n'avoient nul accès auprès de lui. Il étoit un peu lent dans la conclusion des affaires, après les avoir résolues. Il m'a dit plusieurs fois, qu'il falloit dormir dessus, avant que de signer, pour voir s'il n'y avoit rien de mieux à faire.

V. On rencontre, après cela, la *Négociation du Comte d'Estrades en Angleterre, depuis le* 21. *Juillet* 1661, *jusqu'au* 15. *Novembre* 1662 ; le fameux & presque incroïable *Traité pour la Vente & l'Achat de Dunkerque*, le Chef-d'Oeuvre de politique du Comte d'Estrades, *signé le* 27. *Octobre* 1662 ; & enfin une *Lettre du Comte d'Estrades au Roi sur ses Conquêtes & la Prise d'Utrecht, du* 15. *Juillet* 1672 : Lettre aussi remarquable par ses flatteries pour ce Prince, que par ses outrages & pernicieux conseils contre la République ; mais, qui se trouve-là fort hors d'œuvre, & seroit sans doute incomparablement mieux placée à la fin du VI. volume, après toute la Négociation du Comte d'Estrades en Hollande, achevée en Octobre 1668, près de quatre ans avant la date de cette Lettre.

Et c'est ainsi que finit ce I. volume, qui n'étoit point dans la prémiére édition des *Lettres du Comte d'Estrades*, faite en 1709, mais seulement dans celle de 1719.

II. Le II. volume de celle-ci, après le *Traité d'amitié, de commerce, & de confédération, entre le Roi très-Chrétien, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, fait à* Paris, *le* 27. *Avril* 1662, commence l'*Ambassade & les Négociations du Comte d'Estrades en Hollande*, par

Paroiſſe de Paris, dans un caveau vis-à-vis de la chapelle de la Vierge. Outre tous des titres dont il ſe trouve revétu ci-deſſus, le Père Anſelme lui donne encore celui de Vice-

ſa *Lettre au Roi du 4. Janvier* 1663; & finit par un de ſes *Mémoires aux Etats-Généraux, du* 30. *Décembre* 1664.

III. Le III. volume continue ces *Négociations* par une *Lettre du Comte d'Eſtrades au Roi, du* 1. *Janvier* 1665; & finit par une pareille, *du* 31. *Décembre* de la même année.

IV. Le IV. volume continue ces *Négociations* par une *Lettre du Roi au Comte d'Eſtrades, du* 1. *Janvier*, 1666; & finit par une *Lettre du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne, du* 30. *Décembre* de la même année.

V. Le V. volume continue ces *Négociations* par une *Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades, du* 7. *Janvier* 1667; & finit par les *Articles ſéparez du Traité de Breda, du* 31. *Juillet* 1667.

VI. Le VI. volume continue ces *Négociations* par une *Lettre de Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades & Courtin, du* 5. *Août* 1667; & finit, auſſi-bien qu'elles, par une *Lettre des Etats-Généraux au Roi touchant le Rappel de Mr. le Comte d'Eſtrades, du* 17. *Octobre* 1668.

Il n'y avoit que ces cinq derniers volumes, & même bien moins complets, dans la prémiére édition de ces *Lettres*, faite en 1709. Celle de 1719 étoit un peu plus ample; mais celle-ci l'eſt beaucoup d'avantage.

VII. VIII. & IX. Les VII, VIII, & IX, volumes de cette derniére contiennent toutes les *Négociations du* (Comte devenu) *Maréchal d'Eſtrades, & de Mrs. Colbert & d'Avaux, pour la Paix de Nimegue*, commençant par une *Lettre* de ces *Ambaſſadeurs au Roi, du* 30. *Juin* 1676; & finiſſant par une *Lettre des* mêmes *Ambaſſadeurs à Mr. de Pomponne, du* 30. *Septembre*, 1677.

Tel eſt le Plan général de cet important Recueil, l'une des principales *Clefs de la Politique moderne:* &, outre ce que nous en avons déjà tranſcrit ci-deſſus par occaſion, voici, ſelon nôtre promeſſe, non ſeulement quelques endroits des *Lettres* qu'il renferme, mais encore quelques-uns des *retranchemens* faits dans les précédentes éditions, & ſoigneuſement rétablis dans celle-ci ſur des copies plus éxactes que la plûpart de celles qui ont couru dans le Public; les uns & les autres pris au hazard, & ſans aucune affectation de choiſir les plus intéreſſans, vû qu'il n'y en a guéres qui ne le ſoient effectivement. Nous n'ignorons pas, que certaines gens débitent, & cela ſans doute contre leurs propres lumiéres, que ces *retranchemens*, ou *paſſages reſtituez*, ſont faux & ſuppoſez. Mais, outre qu'il vaudroit autant deſavouër nettement tout le Recueil, ce que perſonne ne s'aviſera jamais de faire, à moins que de vouloir paſſer pour auſſi extravagant que ceux qui ont ôſé dire la même choſe des *Mémoires du Cardinal de Rets*: outre cela, diſons-nous, un aveu de bonne foi nuiroit peut-être beaucoup plus à ces *paſſages*, que ce deſaveu indiſcret & ſimulé, qui ne fait au contraire que les accréditer, par l'intéret qu'il eſt viſible qu'on y prend. D'ailleurs, ces *retranchemens* ſont ſi reſſemblans à tant d'autres traits frappans & caractériſtiques, & qu'il eſt aſſez étonnant qu'on n'ait point retranché de même; & ils quadrent ſi bien & ſi juſtement avec ce qui les précéde & qui les ſuit; qu'on ne ſent que trop, qu'ils viennent réellement de la même main, & qu'il n'y a que de purs motifs d'intérêt particulier, qui puiſſent porter à les deſavouër.

Une des *Lettres* les plus remarquables du I. volume eſt celle, que le Comte d'Eſtrades écrivit *au Cardinal Mazarin, de Dunkerque, le* 5. *Février* 1652, en ces termes, pag. 103—105. „ MONSEIGNEUR, le Protecteur Cromwel m'a envoyé Mr. de Fitz-James, ſon Colonel des Gardes, pour me propoſer de traiter de Dunkerque; qu'il m'en donneroit deux millions; & qu'il s'engageroit de fournir 50 Vaiſſeaux, & 15000 Hommes de pied, pour ſe joindre aux Armées du Roi, & ſe déclarer contre l'Eſpagne & contre les ennemis du Roi & de V. E. avec qui il vouloit faire une très étroite amitié.

„ Je lui répondis, que ſi les troubles & la guerre civile, qui étoient en *France*, ne m'obligeoient pas d'envoyer vers la Reine & V. E., je l'aurois fait jetter dans la Mer, pour m'avoir crû capable de trahir mon Roi; mais, que la conjoncture préſente m'obligeoit à le retenir chez moi, en attendant la Reponſe de la Cour.

„ Cependant, j'ai fait aſſembler Mr. de *Vuitermont*, Commandant des Gardes, & les Commandans de tous les Corps qui ſont en garniſon à Dunkerque, avec le Lieutenant de Roi, & leur ai communiqué la propoſition qui m'a été faite, & le choix que je faiſois de la perſonne de Mr. de Las, Major de la Place, pour rendre à V. E. un compte éxact de toutes ces choſes. Il lui porte auſſi les Lettres, qui ont été interceptées de Mr. de Pimentel à Mr. de Vergueil, qui commande 4000 Hommes dans Bourbourg, où il lui mande de préparer toutes choſes. . . .

„ Nous manquons de beaucoup de choſes dans Dunkerque. Quelque retranchement que je puiſſe faire ſur le pain, nous n'en ſçaurions avoir pour aller jusqu'au mois d'Août: l'orge & le houblon eſt fini pour la biére, & on la retranche pour la Garniſon à la moitié de l'ordinaire. Les maladies y ſont grandes; & ſi Gravelines ſe perd, elles augmenteront, Dunkerque étant enfermé ſans aucune communication par Furnes, Bergues, Bourbourg, & Gravelines.

„ C'eſt préſentement à V. E. à juger par ſa prudence ordinaire, s'il ne ſeroit pas plus à propos de s'accommoder avec Cromwel, & de le rendre ennemi de l'Eſpagne, & de tous les révoltez qui ſont en France, que de rejetter ſa propoſition; ce qui l'engagera de ſe mettre dans le parti d'Eſpagne, & d'y joindre ſa Flote & ſes Troupes, pour attaquer Dunkerque & Gravelines en même tems.

„ Mr. de Las, qui a l'honneur d'être à V. E., & qui ſert avec grande capacité & fidélité, vous dira l'impoſſibilité qu'il y a de conſerver Gravelines & Dunkerque, ſi on perd l'occaſion de l'offre que fait le Protecteur Cromwel. Je ſuis &c."

Cette *Lettre*, ſi remarquable par elle-même, l'eſt encore beaucoup plus par ſes ſuites: car, elle fut la prémiére cauſe, non ſeulement de l'Ambaſſade de Bordeaux de la part de la France en Angleterre, pour reconnoitre Cromwel en qualité de Protecteur, & de celle du Marquis de Lede de la part de l'Eſpagne avec le même titre, & pour le même bût; mais même de cette étonnante & peu honorable alliance de Mazarin avec Cromwel, qui, après s'être long-tems & baſſement fait ſolliciter par ces deux Miniſtres, ſe détermina enfin en faveur de la France, à condition qu'on chaſſeroit auſſi-tôt du Roiaume le Roi d'Angleterre, ſa Mère, toute Fille de France qu'elle étoit, & toute ſa Famille, qui s'y étoient réfugiés, & qui avoient crû y trouver un azile inviolable. Quelle gloire pour cet heureux Uſurpateur de trois puiſſantes Couronnes de ſe voir ainſi recherché, & avec tant d'empreſſement, par deux des plus puiſſans Princes de la terre! Mais, en même tems, quel opprobre pour ces deux grands Rois, l'un Neveu, & l'autre Beau-Frère, de l'infortuné Charles I, de ramper d'une maniere ſi baſſe, & ſi peu digne, devant ſon Oppreſſeur, & d'être même réduits à s'avilir jusqu'à le traiter de *Frère* (9). Auſſi en fut-on ſi indigné, qu'on en prit occaſion de frapper une Médaille fort inſolente, également injurieuſe à trois puiſſances Souveraines, ſans être fort honorable aux partiſans de Cromwel. D'un côté, ce Protecteur y paroit en buſte, revétu d'une Cuiraſſe, & couronné de Laurier, avec ces mots; *Olivarius, Dei gratia, Reipublicæ Angliæ, Scotiæ, & Hiberniæ, Protector:* &, de l'autre, la République d'Angleterre, aſſiſe & tenant de la main gauche un écu ou bouclier de St. George, indique de la droite Cromwel, appuié ſur ſes genoux, les chauſſes bas, la chemiſe levée, les feſſes nuës, en un mot offrant ſon derriere à baiſer aux Ambaſſadeurs de France, & d'Eſpagne. Celui-là, tout par-

(9) Aitzema Zaaken van Staat en Oorlog, *Tom. III, folio* 1018. Van Loon, Hiſtoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 394: *ce que nie pourtant Wicquefort quant au Roi de France, qui, dit-il,* Hiſtoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, *pag.* 476, ne lui a point donné d'autre qualité que celle de *Monſieur le Protecteur.*

Vice-Roi de l'Amérique, aussi-bien que Morery, qui y ajoûte celui de Gouverneur de Mastricht, & de la Province de Limbourg. Mais, sans en donner, ni l'un,

parsemé de Fleurs-de-Lis, repousse l'autre de la main gauche, lui dispute fiérement le pas, & lui dit d'un air fanfaron, *Retire-toi, l'honneur appartient au Roi mon Maitre, Louis le Grand.* Ces derniers mots font clairement voir, qu'elle n'est nullement du tems même de l'Alliance, quoiqu'adoptée comme telle par le principal Historien Métallique des Provinces-Unies, vû que Louïs XIV. n'a généralement été gratiné du titre de *Grand* par ses sujets, que dix-sept ans après, au retour de son expédition de Hollande: mais, elle n'en est pas moins insultante pour la France, & pour l'Espagne; & s'il est vrai, qu'on ait fait jouër depuis quelques années les mêmes personnages aux Ambassadeurs d'Angleterre & d'Espagne envers la France, c'est pour la seconde fois, que l'Espagne s'est vuë exposée à une si cruelle insulte.

Dans le II volume, si la négociation particuliére pour les *Portraits enrichis de Pierreries* n'est pas des plus importantes, elle est au moins des plus curieuses, & des plus propres à faire clairement connoître avec quel soin le Roi & son Ministre mettoient habilement tout en usage, pour se faire & conserver des Créatures. *J'ai donné ordre*, dit ce Prince au Comte d'Estrades dans une Lettre du 2. Mars 1662, *pour vous faire adresser au prémier jour quelques Portraits, comme vous les avez demandez, outre celui que j'ai destiné au Sieur Beverning; & on n'oubliera pas le Sieur de Ghent.* „ Dunkerque n'inquiéte plus à présent les Deputez," répond d'Estrades au Roi dans sa Lettre du 8. Mars: „ & ils sont *tous si bons François*, que plus de vingt personnes, des principaux des Villes, m'ont engagé de leur donner des *Copies* d'un grand *Tableau*, que j'ai de vôtre Majesté dans mon Cabinet d'Audience; à quoi je m'en vais faire travailler par plusieurs Peintres. Je tâcherai de le faire mettre dans les *Maisons de Ville*, ainsi qu'ils avoient fait celui de Henri le Grand, pour marquer davantage l'estime & l'affection qu'ils ont pour vôtre Majesté, & afin qu'ils ayent souvent devant leurs yeux les deux véritables Protecteurs de leur Etat." *On travaille par mon ordre*, reprend le Roi dans une Lettre au Comte d'Estrades du 23. Mars 1663, *pour faire que vous ayez les Portraits, que je veux envoyer avant la fin de l'Assemblée. Cependant, vous recevrez par cet ordinaire celui que j'ai destiné au Sieur de Beverning, Sur-Intendant des Finances, & les mille Pistoles pour Mr. le Baron de Ghent. Il y aura quatre autres Portraits enrichis de quelques pierreries autour.* „ Vous avez bien fait," continue ce Prince dans une Lettre du 11. Mai 1663, „ de ne pas vous commettre à un refus, en donnant les *Boëtes de Portraits* à ceux à qui vous les aviés destinées, & qui s'étoient déja déclarez qu'ils ne les recevroient pas, *si elles ne valoient au moins trois mille Francs.* J'avois jugé des termes de vos dépêches, qu'il suffisoit que ces *Présens* fussent de la valeur qu'ils vous ont été envoyés: & je serois bien aise de sçavoir plus particuliérement quelles sont ces personnes-là, leurs qualitez, leurs emplois, & le fruit que vous avez prétendu tirer de ce régal." Ces quatres traits remarquables sont du nombre de ceux qui avoient été retranchés dans les éditions précédentes, & qui ont été remis dans celle-ci.

Sans nous arréter aux réfléxions que doit assez naturellement faire tout Lecteur sensé sur des passages si singuliers, nous passerons à un des plus notables de ce volume, & peut-être même de tout le Livre. Il est tiré d'une *Lettre du Roi au Comte d'Estrades, du 20. Avril 1663.* „ Si ma Réponse, & mes Résolutions," dit ce Prince, „ ont plu au Sieur *de Wit* au point que vous me le mandez, je ne suis pas, en échange, ni moins touché, ni moins édifié, de tout ce qu'il vous a dit de nouveau, avec tant de prudence, & de témoignages d'affection pour ma personne, & pour ma gloire, sur la même matiére. Et, à dire vrai, j'ai trouvé qu'il vous a parlé avec tant de jugement, de sincérité, & de suffisance, que je ne puis, qu'en tout, & par-tout, approuver ses sentimens; &, pour conclusion, que le meilleur parti, que je puisse prendre en cette affaire; c'est d'en remettre la direction en d'aussi bonnes mains que les siennes, & d'en laisser entiérement la conduite à son zéle, & à son habileté. Il se voit, que Dieu l'a fait naître pour de grandes choses, puisqu'à son âge il a déjà mérité, depuis plusieurs années, d'être la plus considérable personne de son état. Et je crois aussi, qu'ayant acquis un *aussi bon ami* en lui, ce n'a pas été un simple effet du hazard, mais de la providence divine, qui dispose de bonne heure, les instrumens dont elle veut se servir pour la gloire de cette Couronne, & pour l'avantage & la sûreté des Provinces-Unies. De tous ces sentimens, qui me sont fort naturels, & très sincéres, le dit Sieur *de Wit* peut tirer la conséquence, quelle sorte de *haute protection* il peut attendre de moi *en tous ses intérêts*, si jamais l'occasion s'en offre." Pour mériter cette grande *amitié*, & cette *haute protection en tous ces intérets*, si solemnellement promises; & pour se rendre digne d'un si séduisant *Panégirique*, adroitement ainsi glissé sous le nom d'un très puissant Monarque; (car, aucune personne intelligente ne doutera jamais un seul moment, que ce ne soient les Ministres de France, qui parlent ici pour leur Maître, ainsi que dans tout le cours de ces *Négociations*;) Mr. de Wit se livra-t-il à un trop réel attachement pour la France? Ce seroit une chose assez étonnante, qu'un aussi habile Homme que lui se fut laissé entrainer, par de semblables artifices, dans des dispositions aussi favorables à ce Prince, que desavantageuses à sa République, & se fut enfin si malheureusement jetté dans le précipice, qui lui avoit été creusé. Mais, après tout, n'est-ce pas en partie par de pareilles louänges fourbes & traitresses, que nos Corbeaux *Anglois*, vrais dupes des Renards *François*, se sont si follement laissé tirer le fromage du bec en 1712, & se sont ainsi rendus la Fable, & la Risée de tout l'Univers?

Remarquons cependant à l'égard de Mr. *de Wit*, qu'un Homme aussi distingué par son mérite & sa capacité, ne doit pas être soupçonné légérement d'avoir manqué à ce qu'il devoit à son honneur & à sa patrie. Celui qui a publié *ses Lettres & Négociations* en donne une idée bien différente; voici comment il s'exprime: „ Il n'y avoit point de moyen plus sûr de réussir à lier les mains à la France par raport aux Païs-Bas qu'elle pensoit sérieusement à attaquer, que de s'insinuer dans la confiance de sa Cour, d'entamer une Négociation par le moïen de laquelle le Pensionnaire de Witt, pût pénétrer dans ses vuës; & d'amuser prémiérement l'Ambassadeur d'Estrades, & par son moïen le Roi même, en paroissant dévoué à ses intérêts, & en lui faisant espérer de grands avantages. Il étoit dangereux de prendre ce parti: mais, le Pensionnaire, qui sacrifioit tout au bien & à la gloire de sa patrie, aima mieux en courrir le risque; que de négliger une chose; qui lui paroissoit un avantage réel pour l'Etat. Il n'est pas étonnant, qu'on aït dépeint Mr. de Witt, comme Ministre de la France au préjudice de sa patrie, dans une *Histoire* publiée depuis peu (10). C'est un personnage, qu'il paroissoit revêtir dans toutes les affaires, où il y alloit de l'intérêt de la République. Mais, le Roi de France, qui connoissoit toute son intégrité, s'en est souvent défié: & ce Prince ne put se persuader, que le Pensionnaire agît sincérement dans la Négociation qu'il avoit entamée avec le Ministre de sa Majesté. Mais, Mr. d'Estrades, qui véritablement étoit la Duppe, faisoit son possible, pour guérir le Roi de cette méfiance. Delà vient, qu'il se trouve plusieurs passages dans les *Lettres* de cet Ambassadeur, capables de donner une mauvaise idée de Mr. de Witt à ceux qui ne connoissent pas le ressort qui le faisoit agir . . . . . L'Auteur de l'*Histoire*, dont on vient de parler, considére comme très sérieuse la Négociation pour le partage des Païs-Bas, & représente Mr. de Witt comme un Homme entiérement dévoüé, & ennemi de l'Espagne, jusqu'à sacrifier les intérêts de l'Etat à sa haine pour cette Couronne: & *cela*, parce qu'il n'a

(10) Annales des Provinces-Uniës des Païs-Bas, par Jaques Basnage.

l'un, ni l'autre, aucune preuve. J'indiquerai ci-dessous ses mariages, & sa postérité (*F*).

Un Homme, qui avoit rendu tant de services importans à sa patrie, méritoit certainement plus d'attention de la part des Historiens ses compatriotes : & c'est quelque chose d'assez remarquable, que Perault-même, qui traitoit de propos délibéré des *Hommes illustres François, qui ont paru dans le XVII. siécle*, l'ait totalement oublié dans son Recueil, pendant qu'il y en a placé divers autres, qui le méritoient sans doute beaucoup moins.

„ point lu les *Lettres* que nous donnons à présent au public, & *qu'il a* ajoûté *trop* de foi à une *Histoire Secrette des Intrigues de la France*, &c. &c. (11)."

(11) *Lettres* & Négociations entre Jean de Witt & les Plenipotentiaires des Provinces Uniës depuis 1652 jusqu'en 1669 inclus. *Préface* * 10.

Nous n'insisterons que sur deux *Lettres* du III. volume, parce que, quoique courtes, on n'avoit pas laissé d'en retrancher des passages curieux. La I. est *du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, du 8. Janvier 1665*, en ces termes : „ Si le Roi trouve que ses intérêts requiérent qu'on conserve ces gens ici, & qu'il se résolve de tenir le Traité de 1662, [il sera absolument nécessaire de faire quelques gratifications aux Députez des Villes. Richard distribue de l'argent avec largesse. Je suis assuré, qu'avec vingt mille Livres, je ferai plus, & achéterai plus de gens à nos intérêts, qu'il ne fera avec les vingt mille Ecus qu'il a touchés.] Si le Roi trouve mieux son compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Messieurs les Etats . . . . La Proposition, que le Roi a faite de l'accommodement avec l'Angleterre, a fort plû ici ; & si Mr. van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre. Tout ce qu'il écrit ici est tenu comme un Oracle : le Sieur de Witt n'a pas un ami en qui il se confie plus. Il faut observer, s'il vous plait, qui il voit ; car, si des gens mal-intentionnez lui débitent des Nouvelles qui soient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ses Maîtres, on aura bien de la peine à les détromper." La II. est aussi *du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne, du 17. Septembre 1665* ; & voici comment il s'y exprime. „ J'ai sujet de croire, que la contestation, que vous avez eue avec Mr. van Beuningen, n'est pas venue de son mouvement. Je le juge ainsi, par celle que j'ai eue presque en même tems avec les Députez d'Amsterdam, sur la même matiére. Je reste fort satisfait de m'être rencontré dans vos sentimens ; ma Réponse étant conforme à celle que vous avez faite au dit van Beuningen . . . [Le Pensionaire d'Amsterdam, de Groot, est fort contraire à tous les intérêts du Roi. Il est tout-à-fait changé de ce qu'il étoit il y a un an ; & je remarque, qu'il a de grandes conférences avec Richard, Sécrétaire d'Ambassade d'Espagne. Je sçai, qu'il s'est plaint de deux choses : l'une, qu'on avoit maltraité son Beau-Frère Monthas ; & l'autre, que le Roi lui avoit donné mille Ecus de pension du tems de Mr. de Thou, dont il lui est dû deux années avant qu'il fut Pensionaire d'Amsterdam. Je ne doute pas, que les Espagnols ne l'ayent gagné par présent : car, il est fort intéressé, *comme tous ceux de ce Païs, où je ne connois que quatre personnes incorruptibles, qui sont Messieurs de Wit Frères, & Messieurs van Beuningen, & Beverning.* Pour les autres, on disposera d'eux avec de l'argent, toutes les fois qu'on voudra. C'est ce qui fait, qu'on ne se peut assurer de rien, & que les affaires changent de face à toute heure.]" [*Si vous ne songez à les retenir par la crainte*, ajoûte le même Comte au même de Lionne, tout à la fin d'une Lettre du 26. Octobre 1665, & *à les gagner dans les occasions par des gratifications, comme il s'est pratiqué de tout tems, ils nous échapperont . . . Il y en a peu qui soient éxemts de corruption.*] Ce qui est renfermé entre des crochets avoit été retranché des précédentes éditions ; sans doute parce qu'on regardoit comme éxageré ce qu'on y lit : & effectivement il n'est guéres possible qu'une Régence, qui a toujours fourni des Magistrats zèlés pour le bien de leur patrie, ait été jamais corrompue au point que le Comte d'Estrades la représente.

Nous nous étendrions trop, si nous voulions rapporter de pareils éxemples des *trois volumes suivans*. Il suffira d'observer en général, qu'ils ne sont, ni moins curieux, ni moins intéressans ; & que les passages, que nous en pourrions produire, ne céderoient en rien à ceux qu'on vient de voir. Et quant aux *trois derniers*, où l'on traite particuliérement de la *Paix de Nimegue*, nous nous contenterons de remarquer en gros, qu'ils concernent principalement le *Cérémonial des Ambassadeurs*, & *les Prérogatives des Puissances Souveraines*.

(*F*) *J'indiquerai ci-dessous ses mariages & sa postérité.*] C'est ce que je tirerai, non de l'*Histoire Généalogique de la Maison de France, & des grands Officiers de la Couronne de la Maison du Roi, par le Père Anselme, revuë & augmentée par Honoré Caille du Fourny*, & imprimée à *Paris, par la Compagnie des Libraires, en 1712, en 2 volumes in folio* ; mais de l'édition de Morery de 1740, parce que cette Généalogie y est portée plus loin. „ Godefroy, Comte d'Estrades, " y dit-on (12), „ fut marié deux fois. I. à *Marie* du Pin de l'Allier (13), morte en Janvier 1662. II. à *Marie* d'Aligre (14), Veuve de *Michel* de Vertamon, Maître des Requêtes, & Fille d'*Etienne* d'Aligre, II. du nom, Chancelier de France, morte le 12. Février 1724, agée de 91 ans. Du prémier lit il eut 1. *Louis*, qui suit. 2. *Jean François*, Abbé de Moysac (15) & de St. Melaine, dit l'Abbé d'Estrades, Ambassadeur pour le Roi à Venize en 1675, & à Turin en 1679, mort le 10. Mai 1715. 3. *Jacques*, Mestre de Camp de Cavalerie, mort à Fribourg en 1677. 4. *Gabriel Joseph*, dit le Chevalier d'Estrades, Colonel du Régiment de Chartres, mort des blessures qu'il reçut en Août 1692, au combat de Steinkerque, où il se signala ; & 5. *Marie Anne*, Réligieuse du Val de Grace, Abbesse du Puy d'Orbe (16), Diocése de Langres, morte en 1710.

„ *Louis*, Marquis d'Estrades, Maire perpétuel de Bourdeaux, Gouverneur de Gravelines, & de Dunkerque après son Père, mourut en Mars 1711. Il avoit épousé I. *Charlotte Therése* de Runes, Fille & Héritiére de *Charles*, Marquis de Fouquesolles, morte en Novembre (17) 1682. II. *Marie Anne* Blouin, Fille de *Jerome* Blouin, prémier Valet de Chambre du Roi. Du prémier lit, il eut un Fils unique *Louis Geofroy*, Comte d'Estrades, Lieutenant Général des Armées du Roi, qui après s'être signalé en diverses occasions, eut la jambe emportée d'un coup de canon devant Belgrade, le 4. Août 1717, dont il mourût. Il avoit épousé en 1691 *Charlotte* le Normant, dont il a eu 1. *Louis Geofroi*, Marquis d'Estrades, né le 19. Février 1693, Maire de Bourdeaux après son Père. 2. *Jean Godefroi Charles*, Comte d'Odréhem, né le 11. Octobre 1697. 3. *Charles Jean*, né le 21. Janvier 1709. 4. *Marie Charlotte*, née le 4. Janvier 1696, mariée le 23. Décembre 1717, à *Pierre Jean* Romanet, Conseiller au Parlement, puis Président au grand Conseil. 5. *Anne Renée*, née le 16. Janvier 1702, alliée le 13. Août 1720, à Henri de Baschi, Marquis de Pignan, &c. 6. *N.* d'Estrades, morte jeune. Du second lit de *Louis*, Marquis d'Estrades, sont sorties. 7. *Françoise Louise* d'Estrades, mariée le 20. Novembre 1703 (18), à *Pierre Charles* Lambert d'Herbigny, Maître des Requêtes. Et 8. *Armande* d'Estrades."

(12) *Sous le mot* Estrades.

(13) *Par Contract du 26 Avril 1637.* Anselme Hist. Genéal. de France, *Tom. I, pag* 109.

(14) *Par Procuration le 9 Juin 1679 pendant qu'il étoit à Nimégue.* Là-même.

(15) *En* 1672. Là-même.

(16) *En* 1695. Là-même.

(17) Anselme *dit le* 25. *Juillet.*

(18) Anselme *dit le* 28. *Novembre* 1703.

E Y B

EYB (ALBERT DE) de l'ancienne & très illustre famille de *Eyb* en Franconie, divisée en deux branches, *Pilgrim von Eyb*, & *Pfaven von Eyb*, se rendit fort célébre par son sçavoir dans le XV. siècle (*a*). Son grand amour pour les Lettres le rendit si sçavant & si docte, qu'il devint enfin célébre Philosophe, Rhéteur ou Orateur, Poëte, & même très versé dans l'intelligence de l'Ecriture Sainte (*b*). Trithéme, Pantaléon, & Possevin, ne lui donnent les qualitez, ou titres, que de Chanoine de Bamberg, & de Camérier du Pape Pie II. (*c*), qui l'avoit toujours fort aimé (*d*): mais, il paroit clairement, par ceux qu'il se donne lui-même dans la Dédicace d'un de ses Ecrits, qu'il étoit Docteur en l'un & l'autre Droit; & que de plus, il avoit été, ou étoit encore, Archi-Diacre de Vurtzbourg, & Chanoine d'Eystet (*e*). On a divers Ouvrages de sa façon, & particuliérement une Compilation, qui a eu autrefois grande vogue, & dont on a fait quantité d'éditions dans les XV. & XVI. siècles (*A*). Tous

(*a*) M. Hocken Bibliotheca Hailbronnens., pag. 180. Jöchers Historisch Lexicon, *Tom. II*, pag. 254.

(*b*) Trithemius, de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Art. D. CCC. XXVII.* Pantaleonis Prosopographia, *Tom. II*, pag. 438.

(*c*) Trithemius, *ibidem*; Pantaleo, *ibidem*; Possevini, Appar. Sacri, *Tom. I*, pag. 23, *où il change cette derniére Dignité en celle de Secrétaire*; & Königii Bibliotheca vetus & nova, pag. 240.

(*d*) Pantaleo, *ibidem*.

(*e*) *Et non Eustettensis, ainsi qu'écrit mal König.*

(*A*) *On a divers Ouvrages de sa façon, & particuliérement une Compilation, qui a eu autrefois grande vogue, & dont on a fait quantité d'éditions dans les XV. & XVI. siècles.*] Voici de quelle maniére s'en exprime Trithéme, à peu près son contemporain, que tous les autres ont presque servilement copié. *Scripsit non spernendæ lectionis opuscula, de quibus exstant subjecta:*

Opus insigne, prænotatum Margarita Poëtica, *Lib. I, ad Dominum Joannem, Ducem Bavariæ, Monasteriensem Episcopum, & Magdeburgensem postea Primatem. Incipit*, Optasti sæpe numero.

De Re Uxoria, *Lib. I.*
Epistolarum ad diversos, *Lib. I.*
Aliaque complura (1).

Possevin ajoûte à cela *plusieurs Oraisons*, ou *Harangues* (2); & ne se trompe pas, s'il n'a entendu que celles qu'il a recueillies dans sa *Margarita Poëtica*, comme on le va bientôt voir: mais, König ne parle que du prémier de ces Ouvrages (3).

Pour mieux instruire le Lecteur touchant les écrits d'Albert de Eyb, j'ajoûterai ici deux éclaircissemens, non seulement curieux & utiles, mais même à mon gré absolument nécessaires; l'un, tiré en partie de lui-même, & en partie de Gesner, concernant sa *Margarita Poëtica*; l'autre, tiré de lui-même encore, mais de la Dédicace de son *Liber de Re Uxoria*.

Optasti sæpe numero, Princeps illustrissime, dit donc A. de Eyb à l'Evêque de Munster, *ut si quando mihi adesset otium, nonnullas* Artis Rhetorice Preceptiones, *diversas* Clausularum *variationes, ac plurimas tam* Oratorum *quam* Poëtarum *ac* Historicorum Auctoritates, *diversis in voluminibus sparsas & vage disjectas, dictu quidem & memoratu dignissimas, quæ ad ornatam, concinnam, splendidam, & resonantem Orationem, ac ad bene beateque vivendum admodum conducerent, ac expedirent, in unam . . . . . . deligerem consonantiam, atque in facilem quemdam reducerem modum.*

„ ALBERTUS DE EYB," ajoûte Gesner, „ utriusque Juris Doctor, scripsit *Margaritam Poëticam*, in cujus prima parte, *Elegantiæ Linguæ* „ *Latinæ* continentur, & scribendi *Formularum*, „ sive *Clausularum*, præcipue ad *Epistolas* pertinen- „ tium, synonyma, collecta maxime ex M. T. „ Cicerone: item ex variis Poëtis selectæ *Sententiæ*. In secunda vero parte, *Authoritates* ex va- „ riis optimisque Authoribus, videlicet *Cicerone*, „ *Lactantio*, *Macrobio*, *Apuleio*, *Paulo Orosio*, „ *Victorino*, *Q. Curtio Rufo*, *Julio Celso*, *Vale-* „ *rio*, *Laertio*, *Plutarchi Apophtegmatibus*, *Fran-* „ *cisco Petrarcha*, *Terentio*, *Plauto*, *Caroli Are-* „ *tini Comœdiis*, *Mercurii Ronzii*, *Ugolini*, & „ *Senecæ Tragœdiis*. Accedunt variæ *Orationes*, „ a diversis & doctis viris habitæ; cum *Indice*, „ qui Locorum communium usum exhibet. Vo- „ lumen impressum *Basileæ, apud Joannem de Amerbach*, 1495, *in folio*, *Chartis* 22. (4)"

Ce n'en est-là, que la 10. édition connuë, y en aïant déjà eu 9 autres, dont voici l'Indication, prise de quelques-unes de ces éditions mêmes, ou de bons Bibliographes.

(1) Trithemius, de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Art. D. CCC. XXVII.*

(2) Possevini Apparatus Sacer, *Tom. I*, pag. 91.

(3) Königii Biblioth. vet. & nova, pag. 240.

(4) Gesneri Bibliotheca, *folio* 18. Frisius, Epit. Bibliothec. Gesn. pag. 10; & Crenius *son Plagiaire perpétuel*, Biblioth. Universalis, col 59; *ne citent non plus que cette édition, dont le dernier change la date en celle de* 1493.

I. Summa Oratorum omnium, Poëtarum, ac Philosophorum Authoritates, in unum collectæ per clarissimum Virum ALBERTUM DE EYB, utriusque Juris Doctorem eximium, que *Margarita Poëtica* dicitur; *ou bien autrement*, Oratorum, Poëtarum, Historicorum, ac Philosophorum, eleganter dicta, quod opus *Margareta Poetica*. *Epistolaris*, *Oratoria*, & *Philosophica*, dicitur: *Norimberge impressa, per Johannem Sensenschmidt, anno Domini* 1472, *in folio* (5).

II. Ejusdem ALBERTI Summa, seu Margarita: *Norimberge, per Antonium Koberger*, 1472, *in folio*. Peut-être n'est ce que la même Impression que la précédente, avec un autre nom, mis au hazard par Saubert (6).

III. Eadem Summa, *à la fin de laquelle on lit cette Souscription:*

Feliciter finem adepta est per ingeniosum Virum, Mágistrum Udalricum Gallum, alias Han, Alemannum ex Ingolstat, civem Wiennensem; non calamo, ereove stilo, sed nove Artis ac solerti industrie genere, Rome impressa, anno Incarnationis Dominice M. CCCC. LXXV. Die vero XX. Mensis Decembris, anni Jubilei. Sedente Sixto, divina Providentia Papa IIII. Pontifice Maximo.

In folio, beaux Caractères.

IV. Eadem, *cum hocce novo titulo*, Margarita Poëtica, de Arte dictandi ac practicandi Epistolarum opus clarissimum feliciter incipit. *A la fin on lit cette Souscription:*

Impress. Parisiis, in vico Sancti Jacobi, sub signo viridis Follis. Anno Domini M. CCCC. LXXVII. Die V. Mensis Maii. *in folio.*

V. Eadem, Parisiis, per Ulricum Gering, die penultima Novembris, 1478. *in folio* (7).

VI. Eadem, *sine nota Urbis nec Typographi*, decima quinta Julii, 1480, *in folio* (8).

VII. Eadem, *sine nota Urbis, nec Typographi*, anno 1487. (9).

VIII. Eadem, *in cujus fine legitur:*

Finem feliciter adepta est M. CCCC. LXXXXIII. Kalen. Januarii (10).

C'est un *in folio* de très beaux Caractéres.

IX. Eadem, *Basileæ*, 1494, *in* 4°. (11).

X. Eadem 1495. C'est l'édition indiquée ci-dessus par Gesner.

(5) Franckischen Acta Eruditorum, *Part. XIV*, pag. 204 & 206. Fabricii Bibliotheca Latina med. & inf. Ætatis, *Tom. I*, pag. 106.

(6) Saubertus & Bunemannus, *apud* Maittaire, Annalium Typograph. *Tom. I*, pag. 122.

(7) Maittaire, Annal. Typograph. *Tom. I*, pag. 187 & 389.

(8) *Là-même*, pag. 408.

(9) Bibliot. Menarsiana, pag. 144.

(10) Spicil. vet. Sec. XV. edition, pag 202. König, *qui n'indique que cette édition, dit qu'il publia l'Ouvrage alors.*

(11) Lipenii Bibliotheca Philosophic. pag. 1206.

Tous les Ecrivains, ci-dessus citez en marge, le font fleurir sous Frédéric III, & Pie II, en 1460 : exceptez néanmoins Pantaléon, qui dit 1455 (*f*); & König, qui recule d'autant plus mal-à-propos cette Epoque de trente-huit ans en 1493 (*g*), qu'on fait qu'il mourût en 1479 (*h*).

XI. Eadem, impressa Parisiis, in vico Sancti Jacobi, in intersignio viridis Follis, *sine ulla anni nota, in folio, de fort belles Lettres.*

XII. Eadem, *Norimbergæ*, 1502, *in folio.* Catalog. Bibliothec. Francofurt. ad Oderam, *pag.* 100.

XIII. Eadem, *Basileæ, per Johannem de Amerbach, Joannem Petri, & Johannem Froben, Consocios*, 1503, *in folio* (12).

XIV. Eadem, *Argentinæ, per industrium Virum Johannem Preyss, civem Argentinensem, anno M. CCCCC. III. Sept. id. Septembr.*

On ne doit pas confondre avec cet Ouvrage une autre *Margarita Philosophica, totius Philosophiæ Moralis Rationalis, & Naturalis, Principia, Dialogice XII. Libris complectens*; à la fin de laquelle on lit, *Impressa anno Dominice Incarnationis M. CCCC. XCVI.* C'est un *in* 4°., rempli de figures assez bizarres, & que quelques-uns disent d'Impression de *Heidelberg*. Celle de *Fribourg* suivie de cette barbare Souscription, *Chalcographatum*, primiciali *hac* Pressura, *Friburgi, per Johannem Schotum, Argent. citra Festum* (Festum) *Margarethæ, M. CCCCC. III. in* 4°., n'est donc pas la prémiére, comme l'insinue ce Galimathias. Il y en a deux autres éditions de *Strasbourg, en* 1508, & 1512, *in* 4°., & une de *Bâle, en* 1535, *in* 4°. revue & augmentée par Oronce Finé. On voit, que c'est particuliérement un Traité de Morale, écrit en forme de Dialogues; au lieu que l'autre est une collection de passages de pure Littérature, tirez de toutes sortes d'Auteurs. Nôtre Albert l'a intitulée MARGARITA du nom de Marguerite de Volmershusen, Femme de très grand mérite, s'il faut l'en croire, & qui lui a même enseigné les prémiers Elémens des Sciences, qu'il croïoit bonnement posseder au souverain degré; témoin le compliment excessivement flateur, & même profane, qu'il ne feint point d'adresser follement à son Livre, ou plûtôt à lui-même. „ Tota igitur pulchra es," lui dit-il, en véritable Enthousiaste, „ speciosa & suavis in deliciis tuis *Margarita Poëtica!* Tota, inquam, pulchra es, *Margarita Poëtica*, & Macula non est in te. Favus distillans labia tua. Mel & Lac sub Lingua tua. „ Odor Unguentorum tuorum super omnia Aromata, &c. &c." C'est bien-là qu'on pouvoit mettre en marge *Ici l'Auteur s'admire*, comme l'avoit fait un Railleur à la marge de la *Préface* d'un Livre, dans laquelle l'Auteur, sous le spécieux prétexte d'exposer son sujet & ses soins, n'exposoit que son amour propre & sa vanité.

II. Quant au *Liber de Re Uxoria*, il faut bien se garder de le prendre pour un écrit Latin, comme semblent l'avoir cru tous les Ecrivains citez ci-dessus, qui ne sauroient ainsi manquer d'induire en erreur les personnes peu instruites dans la connoissance des Livres. En effet, il ne s'agit-là que d'un Livre Allemand, dont voici les titres & les éditions.

Buch von Ehestand, c'est-à-dire, *Livre touchant le Mariage*; ou bien *Frage, ob einem Mann sey czu nemen ein eelich Weyb, oder nich?* C'est-à-dire, *Question, si un Homme doit prendre Femme, ou non?* Albert de Eyb nous dit dans une espéce d'Epître Dédicatoire, ou plûtôt d'Etrennes aux Magistrats de Nuremberg pour l'année 1472, que l'on a souvent proposé cette Question sans la résoudre, & qu'il veut la traiter plus au long, en l'égaïant par d'agréables éxemples, & de jolies Histoires, à la satisfaction des Lecteurs. Il la traite donc en III. parties, dans lesquelles il éxamine les biens & les maux du Mariage, à l'avantage & faveur duquel il se détermine enfin. En gros, c'est un assez bon Recueil de Réflexions Morales sur ce sujet, tiré des Orateurs, des Poëtes, des Philosophes, & des Historiens, ainsi que sa *Margarita Poëtica*, mais d'un stile extrémement dur & grossier, même pour ce tems-là. On voit aisément, tant par cet exposé, que par le passage de Gesner, rapporté ci-dessus Citation (4), que c'est sans raison, qu'on a fait dire à ce savant Homme, qu'Albert de Eyb a écrit un *Liber Epistolarum de Re Uxoria* (13).

Selon J. George Schelhorn, la prémiére de ses éditions a été faite *à Augsbourg, par Gonthier Zainer, en* 1472, *in folio* (14). Peu après, on en fit une seconde, datée de 1474. (15), & une troisiéme, *à Blaubûren, chez Conrad Mancz, en M. CCCC. LXXV.*, in 8. (16); une quatriéme *à Maience, chez Jean Schoeffer, en* 1495, *in* 8. (17): & enfin une cinquiéme *à Augsbourg, par Silvain Otmar, aux dépens de Jean Rinman, en M. D. XVII, in* 4°., laquelle se vendoit une Daldre 46 Creutzres (18).

Outre tous ces Ouvrages il a fait encore une *Vorbereitung zum Tod*, c'est-à-dire, une *Préparation à la Mort*, dont on ne nous indique point l'édition (19): Mais, Israël Spachius (20), & Martin Lipenius (21), lui attribuent mal-à-propos *XXX. Orationes*, imprimées *à Bâle, chez Jean Amerbach, en* 1495, *in folio*, dont les 20, 21, 24, 25, 26, & 27, *sunt*, dit le prémier, *in Honorem novi Rectoris doctorandi, receptique in Doctorum Collegium*; & Bunemann (22) lui donne *D. Alberti von Eyb, Tract.* imprimé *à Leipzig, en* 1492, *in* 4°. Piéce que n'a nullement adoptée Leichius dans ses *Annales Typographiæ Lipsiensis*: aussi cela est-il si vague & si imparfait, qu'on ne fait qu'en faire. Quant aux *XXX. Oraisons*, ce n'est autre chose que celles, qu'Eyb a rassemblées dans sa *Margarita Poëtica*, & qui ne sont nullement de lui, mais de divers Savans de qui il les a tirées. Séparer ainsi des Ouvrages, sans en avertir, c'est multiplier les êtres sans nécessité, prêter faussement aux Auteurs des écrits imaginaires, & en imposer imprudemment à la bonne foi des Lecteurs.

(*f*) Pantaleo ibidem.

(*g*) Königius ibidem. Voïez ci-dessous la Citation (10).

(*h*) M. Hockeri Bibliot. Hailbronnensis, pag. 280. Iselins Historisch Lexicon, Tom. II, pag. 254.

(12) Maittaire, Annal. Typograph. Tom II, pag. 165.

(13) Voïez Theophils Sinceri, Nachrichten, von raren Buchern, pag. 214.

(14) Schelhornii, Amœnitates Literariæ, Tom III, pag. 129.

(15) Franckischen Acta Erudit., Part. XI, pag. 802.

(16) Theophili Sinceri Nachrichten von raren Buchern, pag. 221. Lessern, Typograph. Jubilantis, pag. 50. & 144.

(17) Cat. Krafft, Miscell. 8. num. 6.

(18) Bibl. Uffenbach Append. pag. 105.

(19) Hockerus & Iselinus, ubi supra.

(20) Nomenclatoris Philosophici, pag. 269.

(21) Bibliothecæ Philosophicæ, pag. 1050.

(22) Apud Maittaire, pag. 559.

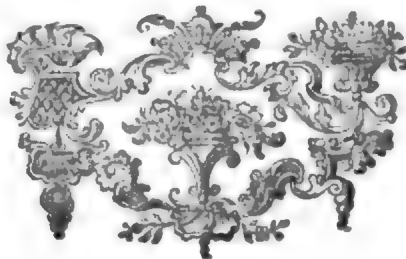

FAR-

F.

ARGET ou FERGET (Pierre) Réligieux de l'Ordre de St. Augustin, & Docteur en Théologie (a), vivoit à Lion vers la fin du XV. Siécle. Il s'attacha particuliérement à traduire de Latin en François divers Ouvrages, & pouvoit fort bien occuper une place parmi nos prémiers Traducteurs François, dans les Recueils de ceux de nos Auteurs qui en ont traité (b). Nous parlerons ci-dessous de quelques unes de ses Traductions (A). Il n'a point été inconnu à la Croix du Maine, ni à Du Verdier-Vau-Privas; mais, ce qu'ils en ont dit est bien imparfait (c). Le Père Labbe (d), & l'Auteur du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou (e), l'ont mal nommé *Forget*, d'autres *Larget* & *Sarget* (f); & Mr. Maittaire, plus mal encore

(a) *Voiez la Remarque, Num. I, II, & III, & la Citation* (11).

(b) Sorel, *dans sa Bibliothéque Françoise; Mr. Huët dans son Traité de* Claris Interpretibus, & *Mr. Baillet, dans le IV. Tome de ses* Jugemens des Savans.

(c) *Voiez ci-dessous les Citations* (8, 11, 19) &c.

(d) Bibliotheca MSS, *pag.* 146.

(e) *Tom. II, pag.* 584.

(f) *Voiez ci-dessous les Citations* (1, 20, & 21).

(A) *Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ses Traductions.*] Il y a lieu de croire qu'il se contenta d'abord de revoir & de retoucher quelques Versions déjà publiées, comme par éxemple celle du *Nouveau Testament* & celle du *Propriétaire des choses*, dont nous allons parler; mais qu'ensuite il s'appliqua lui-même à traduire, & qu'il publia diverses Traductions de sa façon.

I. Le plus ancien de ses Ouvrages qui me soit connu est sa révision du Nouveau Testament de Guyars des Moulins. Il y travailla conjointement avec un de ses Confrères, dont on verra le nom dans le Titre suivant sous lequel divers Auteurs en ont parlé: *Le Nouveau Testament en François, veu & corrigé par FF. Julien Macho & Pierre Ferget de l'Ordre des Augustins; à Lyon, chez Bartolomieu Buyer* (1): l'année de l'impression n'est point marquée. L'Auteur de l'Histoire de l'Imprimerie, qui en parle mal-à-propos comme d'une version, prétend qu'elle fut imprimée en 1500 (2), & se trompe: l'Auteur du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. l'Archevêque de Reims s'est contenté de dire qu'elle l'avoit été avant l'an 1500 (3): & le Père le Long conjecture qu'elle l'a été en 1477, parce qu'elle est du même caractére que la *Légende des nouveaux Saincts, reveue & corrigée par* le même *Frère Julien*, & *imprimée par* le même *Bartholomieu Buyer, à Lyon, l'an* 1477 (4). Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est une très ancienne édition, mais nullement de 1458, comme l'a ridiculement avancé le Libraire Thomas Osborn, à la 4. page de son *Catalogus Bibliothecæ Harleianæ*, imprimé *à Londres, en* 1743, *en* 2 *Volumes in* 8°, mais très peu propre à donner une connoissance éxacte des richesses & des raretés de cette magnifique Bibliothéque. Ce *Nouveau Testament* est d'assez petite forme in folio à quatre feuilles par cahier, de mauvais caractères Gothiques, sans chiffres de feuillets ni de pages, mais avec signatures & capitales; & sans autre titre que celui-ci: *Cy commence la table du nouveau testament. En ce present volume qui est dict le nouveau testament sont contenus viii livres.* A' la fin de cette table, qui est très longue & très détaillée, se lisent ces mots; *Cy finist la table du nouveau testament ensemble la declaration dicelluy faicte & composee par venerable personne ffrere Julliā docteur en theologie de lordre saint augustin demourant au convent de lyon sus le rosne Deo graicias:* & à la fin de tout le Volume, ceux-ci; *Cy finist lapocalipse & semblablement le nouveau testament veu & corrige par venerables personnes frēs iullien macho & pierre farget* (Faute d'impression pour *Farget* ou *Ferget*, comme il paroîtra par les Articles suivans,) *docteurs ē theologie de lordre des augustins de lion sus le rosne. Imprime en la dicte ville de lion par Barthelomieu buyer citoyen dudit lyon.* Je ne détaille si particuliérement cette édition, & celles dont je vais parler, que parce qu'elles sont extrémement rares

(1) Biblioth. Telleriana, *pag.* 2. Biblioth. Jo. Giraud, *Num.* 23. *des in Quarto, où cet Auteur est mal nommé* Larget.

(2) Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 42.

(3) Biblioth. Teller. *pag.* 2.

(4) Le Long, Bibliothecæ Sacræ. *Tom. II. pag* 46. Mr. Maittaire. & le Catal. de la Bibliothéq. du Roi de France, *pag.* 36. *ont adopté cette date comme bien prouvée.*

II. Le second Ouvrage de Pierre Farget est une Traduction intitulée *le Miroir de la Vie Humaine*, commençant par ces mots, *A lonneur de dieu de la glorieuse vierge marie & de toute la court celestiale de paradis & a la utilite de toute la union des catholiqs cristiens icy commēce le lyure intitule le myrouer de la vie humaine . . . . . comprins en deux tractiers . . . . . . adresse au pape paul II. . . . Et fust compile par ung noble docteur & euesque nōme rodonaque de la nacion despagne*; & finissant par ceux-ci, *A la utilite du peuple & mesmemēnt de ceulx qui nont pas estudie grandes sciences venerable & discreta personne frere Pierre farget de lordre sainct Augustin & docteur en saincte theologie a translate de latin en francoys ce present livre que len appelle le miroer de la vie humaine . . . . lan de grace mil quatre cens quatre vingtz & deux & le xxvj. iour de iullet . . . . . Imprimé par Nicolas philippi & Marc reinhardi de strasbourc lan mil quatre cens & octante deux le. xx. iour daust.* C'est un petit in folio, de caractères gothiques, avec d'assez mauvaises figures en bois à la tète de chaque Chapître Je ne sai pourquoi Naudé a dit que cette édition s'est faite à Paris (5); vû que ce qu'on vient de lire, insinuë plûtôt qu'elle s'est faite à Strasbourg. Du Verdier n'a point fait cette faute, mais il en a fait une autre en estropiant misérablement ainsi les noms des Imprimeurs, *Nicolas Philippiet Marc Reinhardi Destrabourc* (6). De son côté, le Traducteur a tellement défiguré le nom de l'Auteur de cet Ouvrage, que ce n'est qu'avec la derniére surprise qu'on découvre enfin que ce *noble Docteur & Evêque nommé Rodonaque de la Nacion d'Espagne* n'est autre que le célèbre Roderic Evêque de Zamora; & qu'il ne s'agit-là, par conséquent, que de la version de son *Speculum Vitæ Humanæ*, qui est effectivement divisé en deux Livres, & dédié au Pape Paul II. Comme le Père Julien Macho, Confrére de Farget, avoit déjà donné une Traduction de cet Ouvrage qui avoit été imprimée à Lyon cinq ans auparavant, & qu'il y avoit très bien exprimé le nom de l'Auteur, on ne comprend pas ce qui peut avoir porté celui-ci à l'altérer ainsi (7). On comprend aussi peu pourquoi il n'a point mis dans sa Traduction l'Epitre ou la Préface dédicatoire au Pape Paul II, que son Confrère avoit fort bien mis dans la sienne.

(5) Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 113. La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 62, *fait la même faute; &* *après lui Mr.* Maittaire, Annal. Typographic. *pag.* 166.

(6) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1008, 1009.

(7) *Voiez pourtant ci-dessous l'Article* SANCIO, *Rem.* (A), *Cit.* (1), *où cet Evêque est nommé* Rodoïcus Zamorensis *par* Gesner; & *Rem.* (B), *Num.* I, *pour le reste.*

III. Le troisiéme est sa Révision du *Proprietaire des choses, lequel traicte moult amplement de plusieurs nobles matieres*, & à la fin du quel on lit: *Cestuy Livre des* Proprietez des Choses *fut translate de Latin en Françoys lan de grace M. CCC. lxxij par le commandement de tres puissant & noble Prince Charles le quint de son Nom regnant en ce temps en France paisiblement. Et le translata son petit & humble Chappelain Frere Jehan Corbichon de lordre St. Augustin, Maistre en Theologie de la grace & promocion du dit Prince & Seigneur tres excellent. Et a este revisite par venerable & discrete Personne Frere* Pierre Ferget, *Docteur en Theologie du Convent des Augustins de Lyon: & imprime au dit lieu de Lyon, par honnorable Homme Maistre Guillaume le Roy, Maistre expert en lart de Impression, le xxvj. jour de Janvier Mil. CCCC. lxxxv.* C'est un gros in folio, de caractères Gothiques, & tout rempli de figures. Il y en a eu diverses autres éditions dans le quinziéme Siècle, comme *à Lyon, par* Mat-

core, *Jean Forget* (g). D'autre côté, la Croix du Maine en a fait mal-à-propos deux différens Auteurs (h) : en quoi il a été imité par Mr. Maittaire, qui après l'avoir mal

(g) Maittairii Annal. Typogr. *Tom. I, pag.* 115.

(h) *Voiez la Citation* (20).

Matthieu Hal, Maistre en l'art d'Impression, en 1491, *in folio, & à Lyon, par Jean Dyamantier, en* 1500, *in folio :* & même dans le seiziéme, comme *à Paris, par Philippe le Noir, en* 1525, *in folio*; & encore *à Paris, par Jean Macé, en* 1556, *in folio*, la derniére que je connoisse. En enrégistrant cette prémiére édition sous l'année 1485 de ses *Annales Typographiques*, Mr. Maittaire nomme mal ce Reviseur *Jean Forget* ; inattention qu'il avoit déjà eu plus haut page 113, en le rangeant parmi les Correcteurs, & qui le fait tomber dans une triple erreur : I, il le nomme *Jean* au lieu de *Pierre*: II, il le surnomme *Forget* au lieu de *Farget* ou *Ferget*: & III, enfin, il en fait ainsi mal-à-propos un Auteur différent de *Pierre Farget*, qu'il avoit bien nommé par-tout ailleurs, comme il paroit par l'Article FARGET de l'*Index* de ses *Annales*. Au reste, cette Traduction passe pour fort inéxacte & même très mutilée, sa Révision pour fort imparfaite & négligée, & ses Impressions pour assez mauvaises.

IV. Une autre Traduction de Pierre Farget est intitulée, *la Consolation des pauvres Pescheurs, fait par maniére de procès meu entre Belial Procureur d'Enfer, & Jésu-Christ Fils de la Vierge Marie, Redempteur de Nature Humaine* (8). La Croix du Maine, qui m'a fourni ce titre, prétend que cet Ouvrage avoit été imprimé à Paris il y avoit plus de cent ans (9) : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il l'avoit été sous un titre un peu différent, savoir *Procès fait & demené entre Belial Procureur d'Enfer, & Jhesus Fils de la Vierge Marie & Redempteur de Nature Humaine, translaté de Latin en commun Langage, par venerable & discrete Personne Frere Pierre Farget, de l'Ordre des Augustins*; & cela, sans indication de Lieu, ni d'Imprimeur, mais en caractéres Gothiques & avec figures, *en* 1482, *in folio*; & puis *à Lyon, chez Jean Fabry, l'an* 1485, (10). Le Père Labbe parle d'une autre édition de Lyon, en 1490, in 4 : il en avoit vû un Exemplaire dans la Bibliothéque du Roi de France, & il en rapporte ainsi le titre, *Belial en François, ou Procès de Belial contre Jésus, avec figures, translaté de Latin en François par Pierre Forget, Docteur en Théologie, de l'Ordre des Augustins, à Lyon* 1490, *in* 4°. (11). Il y en a une quatriéme édition, faite *à Lyon, en* 1512, *in* 4°. (12). Du Verdier, qui s'est contenté d'annoncer cet Ouvrage sous le titre de *Procès de Belial, Auteur incertain* (13), ne savoit pas que ce ne fût qu'une Traduction, ni que cette Traduction fût de Farget dont il avoit parlé ailleurs (14). L'Auteur de cet Ouvrage est un Jurisconsulte Italien, nommé JAQUES DE THERAMO. Je donnerai ci-dessous son Article, & un Abrégé de son Livre.

V. Je ne connois la Traduction précédente de nôtre Moine Augustin, que sur le rapport des Auteurs que j'ai citez ; mais, je connois celle-ci pour l'avoir vuë & examinée avec soin. Elle est intitulée, non seulement *les Fleurs & Maniéres de faire des Temps passez, & des faits merveilleux de Dieu, tant en l'ancien Testament comme au nouveau*, comme le dit La Croix du Maine (15), qui donne lieu par-là de la regarder comme un Abrégé de la Bible; mais, *les Fleurs & Maniéres des Tems passez & des Faits merveilleux de Dieu, tant en l'ancien Testament comme au nouveau, & des prémiers Seigneurs, Princes, & Gouverneurs temporels en iceluy Monde, de leurs Gestes & Destinement, jusques à présent*, par où il paroit que c'est un Ouvrage purement Historique. L'on voit à la fin, qu'il a été *translaté de Latin en François par vénérable & discrete Personne Maistre Pierre Farget, Docteur en Théologie de l'Ordre des Augustins du Couvent de Lyon, l'an mil cccc lxxxiij*, & qu'il a été imprimé *à Paris, en* 1478, *in folio* (16) : puis *à Geneve, le xxviij jour d'Avril l'an mil cccc. xcv; auquel an feist si très grand vent, le jx jour de Janvier, que il feist remonter le Rhosne dedans le Lac bien un quart de Lieuë audessus de Geneve, & sembloit estre une Montaigne d'eau, & dura bien l'espace d'une heure que l'eau ne pouvoit descendre* (17); & enfin *à Paris, par Nicolas des Prez pour Jehan Petit, en* 1505, *le* 21. *jour de Novembre in folio*. C'est un petit in folio, assez mince, & de caractéres Gothiques. Dans un avertissement, qui se trouve à la tête de l'Ouvrage, on nous dit qu'il s'appelle autrement *le petit Fardelet des Fais*, ou bien *le Fascicule*: & c'est sans doute la version de l'Ouvrage intitulé *Fasciculus Temporum*, composé par Wernerus Rolewinck, Chartreux de Cologne, depuis le commencement du Monde jusqu'en 1474 (18) ; puis continué jusqu'en 1484. par lui-même ; & enfin poussé jusqu'en 1514, par Jean Linturius, Curé dans le Voitland (19). La Croix du Maine le reconnoit ailleurs; mais, il y tombe dans deux lourdes fautes. PIERRE SARGET, dit-il (20), *Docteur en Théologie, de l'Ordre des Augustins, à Lyon, il a traduit de Latin en François le Livre intitulé* Fasciculus Temporum, *qui est un Bréviaire des Temps ou Chronicque abrégée imprimée à Lyon l'an* 1490. *ou environ*. On voit qu'il fait-là de nôtre Moine Augustin de Lyon un Auteur différent du Pierre Farget, dont il avoit déjà parlé à la page 318 ; & de la Traduction du *Fasciculus Temporum* un Ouvrage différent des *Fleurs & Maniéres des Tems passez*, dont il avoit déjà parlé de même. Je ne sai où l'Auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie* a trouvé, que cette Traduction étoit intitulée *le Fasciente ou Fardelet Historial des Temps* ; & Vigneul Marville, qu'elle avoit pour titre *le Bosquet des Temps:* (21) : car, il n'y a rien de semblable, ni dans le titre, ni dans l'avertissement, ni à la fin du Livre. On en a une quatriéme & une cinquiéme éditions, augmentées d'une Continuation jusqu'en 1508. par Pierre Desrey ; imprimées *à Paris, chez Jean Petit & Michel le Noir, en* 1513, *& en* 1518, *in folio* (22); & qui n'ont été connuës, ni à La Croix du Maine, ni à du Verdier : &, selon toutes les apparences, *le Registre des Ans passez, ou* Fardeau des Temps, *qui est un Epitome du Livre* Cronica Chronicorum, *depuis la Création du Monde, jusques à l'an* 1532, imprimé *à Paris, par Galiot du Pré & Fr. Regnault, en* 1532, *in folio*, en est une sixiéme édition, augmentée jusqu'en cette année-là, ce dont du Verdier auroit dû s'appercevoir au mot REGISTRE de sa *Bibliothéque*. Peut-être aussi en est-ce une nouvelle Traduction. Quoiqu'il en soit, l'Histoire de la Papesse Jeanne se trouve dans cet Ouvrage en ces termes : „ JEHAN DE GERMANIE. C'estuy
„ Johannes fut de surnom appellé Anglois; mais,
„ il estoit de la Nation de Magonce, & fut en-
„ vyron ce tems. Combien qu'il fust Pape, tou-
„ tes fois c'estoit une Femme vestuë d'abillemens
„ d'Homme, laquelle tellement avoit estudié &
„ prouffité en la Sainčte Escripture, qu'on ne trou-
„ voit son semblable; pour quoy fut esleu Pape:
„ mais peu aprés elle engrossa, & en pleine Pro-
„ cession publiquement elle enfanta, & mourut.
„ Et icy semble estre le vj. Pape, qui eut nom
„ de sainčteté & non effet mesmement jusques
„ icy ; & ainsi elle fut pugnye de Dieu comme
„ avoyent esté pugnis les aultres, & n'est point
„ mys au Cathalogue des Papes. Pour ceste rai-
„ son-là aucuns se mocquent en disant que nul
„ Almant ne doit estre esleu Pape : toutes fois il
„ n'est point vérité (23)." Je les ai d'autant plus volontiers transcrits, que les derniers réfutent une Tradition vulgaire tout-à-fait destituée de fondement, & que ce Traducteur n'a point été mis par Mr. Bayle au nombre des Auteurs François Catholiques qui admettent ce conte (24).

Je remarquerai par occasion, que le Jésuite Jaques Gautier, qui l'a voulu réfuter, ne l'a pas même bien compris; puisqu'entre autres choses il suppose aussi faussement que ridiculement, qu'on a donné cette Femme comme Angloise, quoique née à Maïence (25). On vient de voir en quoi consiste son erreur.

Sous

(8) La Croix du Maine, Bibliothéque Franc. *pag.* 396.

(9) *Il publia sa Bibliothéque en* 1584.

(10) Catal. de Mr. de Cangé, *pag.* 3. Maittaire, Annales Typographici, *pag.* 177: *le Traducteur y est nommé* Ferget.

(11) Labbe, Biblioth. MSS. *pag.* 346.

(12) Bibliotheca Bigot, *pag.* 161.

(13) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1088.

(14) *Voiez ci-dessus Citation* (6).

(15) Bibliothéq. Franç. *pag.* 396.

(16) Catalogue des Manuscrits de Me. la Princesse de Condé, à Anet, *pag.* 37.

(17) *Ni Spon, ni Leti, ni l'Auteur des Notes curieuses sur le prémier, ne font aucune mention de cet accident, mais bien d'un semblable arrivé le Dimanche* 29. *Janvier* 1645.

(18) *Imprimé prémiérement non point à Lubec, chez* Luc Brandis de Schulz, en 1475, in folio, *comme le centre mal-à-propos* Casimir Oudin, de Script. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 2719, *qui confond par là un assez gros Livre avec un fort petit; mais,* à Cologne, chez Arnold ther Hoernen, en 1474, in folio: & *quantité d'autres fois depuis. Voiez ci-dessous l'Art.* VELDENER, *Remarque* (D).

(19) Vossius de Historicis Latinis, *pag.* 196. *L'Abbé* Lenglet, Meth. d'étudier l'Histoire. *Tom. III, pag.* 214, *fait commencer* Linturius *en* 1415 : & *se trompe d'autant plus, que pag.* 224, *il fait continuer* Rolewinck *jusqu'en* 1486.

(20) Bibliothéque Franç. *pag.* 415. *Dans tout le cours de la* Nouvelle Défense du N. Test. de Mons, *il est de même mal nommé* Sarget. Le Pere de Colonia. Hist. Litter. de Lyon, *citée dans le* Journal des Sçavans, *Juillet,* 1731, *pag* 317.

(21) Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 42. Mel. d'Hist. & de Litter. *Tom. II, pag.* 101.

(22) *Voiez le* Catalogus Bibliothec. Dion. Nolin, *pag.* 11, & *le* Catalogue de la Bibliotheque de Mr. C***, *pag.* 16 : *l'Auteur y est mal nommé* Sarget, *& l'Abbé* Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. III, pag.* 36, *a copié cette faute.*

(23) Fleurs des Temps passez, par Pierre Farget, *folio xij. verso.*

(24) *Voiez la fin de la Remarque (H) de son Article* PAPESSE.

(25) Jac. Gaulterii Tabula Chronographica, *ad ann.* 855, *pag.* 596.

mal nommé *Jean Forget*, le nomme mieux *Pierre Farget* dans sa Liste des Correcteurs (*i*).

(*i*) Maittaire Ann. Typogr. *Tom.* I, *pag.* 113, & 114.

Sous l'année 1374. de cette Chronique, son Auteur fait un autre aveu bien notable : c'est que, pendant le grand & long Schisme si scandaleux de 40 ans, c'est-à-dire depuis URBAIN VI. jusqu'à MARTIN V, en 1416, ni lui, ni les autres, même les plus doctes & les plus consciencieux, ne savoient, & ne pouvoient décider, qui étoit le vrai Pape. Et qu'on ne dise point, que ce n'est-là que le sentiment téméraire & méprisable d'un pauvre petit Moine ignorant & non lettré, car, non seulement PAUL LANGIUS, savant Bénédictin, dans son *Chronicon Citizense* folio 842, mais même le fameux ROBERT BELLARMIN, fin & rusé Jésuite, le grand Cheval-de-Bataille des Controversistes Romains, disent précisément la même chose ; & voici les propres termes du dernier, tirez de ses *Disputationes Theologicæ*, Libro IV. *de Pontifice* Cap. IV. *erant eo tempore tres, qui Pontifices haberi volebant* GREGORIUS XII, BENEDICTUS XIII, & JOANNES XXIII : *nec poterat facile judicari quis eorum verus ac legitimus esset Pontifex.*

Du Verdier ne parle que de la prémiére de ces Traductions, & ne savoit pas que le *Fascicule ou Fardelet Historial des tems*, dont il se souvient dans un autre endroit (26), fut de nôtre Farget. La Croix du Maine ne connoissoit que les deux derniéres. Beughem parle à la verité de toutes les trois ; mais, de la prémiere & de la derniére, comme de deux Ouvrages composez en Latin par Farget (27). C'est une erreur, dont il est d'autant plus blâmable, qu'il donne ailleurs (28), le *Fasciculus Temporum* à son véritable Auteur, & qu'il se souvient du *Speculum Vitæ Humanæ* de Roderic de Zamora sous la Lettre R. Quant à la Révision du *Nouveau Testament*, & à celle du *Propriétaire des choses*, elles ne lui ont nullement été connues. Il n'en est pas de même de Mr. Maittaire : il en parle, aussi bien que des trois Traductions (29) ; mais, comme il ne l'a fait que sur le témoignage de gens qui ne les connoissoient pas assez, il n'a point pu savoir qu'elles fussent de Farget, ni même que la prémiére fut une Traduction du *Speculum Vitæ Humanæ* de Roderic de Zamora, & la troisiéme une Traduction du *Fasciculus Temporum* de Wernerus Rolewinck. Peut-être même a-t-il regardé celle-ci comme un Ouvrage originairement écrit en François.

(26) Biblioth. Françoise, *pag.* 417.

(27) Beughem Incunabula Typographiæ, *pag.* 58.

(28) *Sous le mot* Rolewinck.

(29) Annales Typographici, *Tom.* I, *pag.* 123, 160, 177, 198, 332, & 104.

FAUSTE (JEAN) prétendu Magicien, & Personnage imaginaire, dont il seroit tout-à-fait ridicule de se souvenir ici, si quelques Savans ne s'étoient imaginé reconnoitre sous ce nom-là le fameux Jean Fust de Maïence, ainsi défiguré par les Moines, en haine de ce qu'il avoit inventé l'Imprimerie (*A*) ; & si divers autres n'avoient pris soin

(*A*) *Quelques Savans se sont imaginez reconnoitre sous ce nom-là le fameux Jean Fust, . . . Inventeur de l'Imprimerie.*] Ils ont publié plusieurs Dissertations sur ce sujet : mais, je me contenterai de faire usage ici de celle, qu'en a donnée Jean Conrad Durrius, Professeur à Altorff, & qu'il a intitulée JOANNIS CONRADI DURRII, *Prof. Alt., de Johanne Fausto Epistola ad D. Georgium Sigismundum Fuhrerum* (1). Il y prétend, que les Moines, enragés contre Jean Fauste, à cause de sa nouvelle invention, & pour se vanger du tort qu'elle leur causoit en les privant du pain qui leur revenoit de la copie des Livres dont ils étoient depuis près long-tems en possession, l'accusérent publiquement de l'avoir découvert cette invention, & de ne l'éxercer, que par le moien criminel de la magie, que l'*Histoire du* prétendu *Docteur Fauste* de Kundling dans la Principauté d'Anhalt, Magicien très renommé de toutes parts, n'a point d'autre fondement que celui-là ; & que ce sont ces Moines eux mêmes, qui ont fabriqué cette Histoire, uniquement en vûe de décrier & de noircir la réputation de Jean Fust (2), *Johannes Faustus, Gernersheimensis, Palatinus*, dit-il, . . *Moguntiæ cum occulte, imo Administris artis sub Sacramenti Religione ad silentium adstrictis, aliquot operis, ante hac nec visi nec auditi in Germania, specimina edidisset, mirum non est quod suspensos admiratione cum aliorum animos tum imprimis Monachorum in se converteret, imo etiam in suspicionem Magiæ & Incantationis inciderit, quod viderent ab uno homine uno Die tantum Literarum imprimi, quantum vix uno anno scribi a pluribus posset . . . . . Cumque a multo jam tempore scribendi opera magnum quæstum facerent Monachi & Moniales, non potuit non in acerrimum odium & indignationem necnon calumniam incurrere, cum & offas suas attenuari, & culinam frigescere, & lucubratos ignes paulatim extingui sentirent. Ergo, proposito sibi velut in exemplum Demetrio illo Argentario, in Actis Apostolicis, ... quem scelerum manifesti convincere nequibant . . . . Calumniis opprimere, & promiscuis mussitantium hominum odiis obruere, omnibus modis tentabant : augente præsertim suspicionem, hinc novitate in suas Luminis oras velut ex Tenebris emicantis inusitatæ artis imperitia, tunc solertissima abnegandi Silentio excusum artificium cura. Ita, miser Faustus in Magum est transformatus, & omnes ejus Socii intra septa privatorum parietum latentes, & ad silentium Juramento adacti, Diabolici Pacti sunt insimulati . . . . Nempe concilianda est fides conjecturæ meæ, qua ego, ex fictitio & ficto Johanne Fausto Mago, cudendo, dolando, asciando, finxi refinxique verum, & non Necromanticum, sed Typographico atramento nigricantem Johannem Faustum* (3).

(1) *Elle se trouve dans les* Amœnitates Literariæ Schelhornii, *Tom* V, *pag.* 50, - 80. *Voiez-en pour ceci les pag.* 71, 76.

(2) *Cependant les prémiers, qui éxercérent cet art immédiatement après* Guttemberg, Fust, & Schoiffher, *& avant tous autres, sont les Moines de l'Abbaie de S. Victor de Maïence : &, peu après, ils furent imitez, par divers de leurs Confréres, en différens Pais.* Voiez mon Histoire de l'IMPRIMERIE.

J'aime encore pour cela, quelque peu vrai-semblable qu'il soit, & quelque peu convenables qu'y soient tant pour le tems & pour le lieu, que pour les autres circonstances, toutes les pauvretez dont cette ridicule Histoire est farcie. Mais, le sérieux avec lequel il se donne la peine de l'éxaminer selon les loix les plus sévéres de l'art Historique, & les régles de la Critique, & d'entasser tout-à-fait inutilement conjectures sur conjectures pour en bien démontrer la fausseté, est quelque-chose de si singulier & de si risible, qu'on ne sauroit s'empêcher de lui appliquer le *tanti non erat esse te disertum*, & le *stultus est labor ineptiarum* de Martial (4). Par éxemple, il croit bonnement, que le *Doctrinalia Alexandria*, comme il s'exprime, imprimé par J. Fauste, comme il se l'imagine, a bien pû faire croire au public, qu'il faisoit revivre & reparoitre à son gré Alexandre le Grand & sa Femme, ainsi qu'on débite qu'il les fit voir en bonne compagnie à Maximilien I. (5) ; & que le *Petrus Hispanus*, dont on veut que Fauste ait aussi imprimé quelques Traités de Logique, pourroit bien être, s'il s'entend un peu à conjecturer (6), ce Précepteur Pierre, dont la Mémoire étoit si insupportable à ce même Empereur (7) : visions aussi peu fondées que celles de la plûpart des Commentateurs de l'Apocalipse, & pour le moins aussi ridicules que le Roman même du Docteur Fauste. Le bon Professeur n'a point reconnu-là l'*Alexander de Villa Dei Doctrinale*, la Grammaire ou le Despautére des Etudians de ce tems-là, ni les *Copulata* ou *Tractatus Logici* de *Petrus Hispanus* ou du Pape Jean XXI, alors fort usitez dans les Ecóles publiques, & imprimez quantité de fois l'un & l'autre dans le XV. Siécle : & cela n'est pas fort étonnant, vû que, malgré le grand étalage de ses observations critiques, il

(3) Durrii Epistola de Fausto, *pag.* 70, 71, & 76. *Divers Ecrivains ont indiscretement adopté depuis cette accusation de Magie, & de prétendues poursuites du Parlement de Paris à cet égard ; s'appuiant principalement entre de l'Autorité de* Naudé, *qui ne dit pourtant rien de semblable, & se contente de parler d'une simple* Action de Surrente intentée *contre* Fust. *Voiez mon Histoire de* l'IMPRIMERIE, Citation (162).

(4) *Libr.* XII, *Epigramm.* XLIII. *Libro II, Epigram.* LXXXVI.

(5) *Dans son* Histoire, *Pars III, Chap.* I, *pag.* 174, *c'est à Charles V. Cela ne sauroit convenir à Fust, qui étoit mort bien long-tems avant que Maximilien fût Empereur, ou même simplement Roi des Romains ; & par conséquent bien plus long-tems encore avant Charles V. L'ineptie Compilateur de l'*Esprit de Guy Patin *lui fait de même dire très absurdement, pag.* 60, *que* Jean de Mont-Royal présenta à l'Empereur Charles-Quint une Mouche de Fer qui voloit ; *ne sachant pas que* Jean de Mont-Royal *étoit mort vingt-quatre ans avant que* Charles-Quint *fût né.*

(6) *Si quid in me artis divinatoriæ.* Durrii Epist. *pag.* 74.

(7) *Ibidem, pag.* 74. *Ce Précepteur, qui se nommoit* Pierre Engelbrecht, *étoit un Homme féroce & brutal, plus propre à dégouter les Enfans de l'Etude qu'à les y encourager & à les instruire. Il n'en fut pas moins fait Evêque de Newstatt, où il traita apparemment ses Diocésains comme il avoit traité ses Ecoliers. Voiez le portrait qu'en fait Pantaleo* Prosopograph. *Pars III, pag.* 1.

ſoin de réfuter très ſérieuſement une imagination ſi extraordinaire (*B*). Bien loin de traiter ce Perſonnage de chimérique, la plûpart des Allemands, & même beaucoup de leurs Gens de Lettres, le regardent réellement comme un très abominable Magicien, & ne font aucune difficulté d'en raconter fort ſérieuſement quantité de contes très puériles & très ridicules (*a*), (*C*). Ils en font même courrir depuis long-tems un fort mau-

(*a*) Trithemius, & Conradus Mutinus Rufus, *ainſi ſimplement citez d'après* Tentzelius *par* Jac. Ehrharth, *dans ſa* Diſſert. de Scriptorum Erroribus in Hiſt. Mahometi, *pag.* 35; *auxquels il ajoûte pag.* 36. Schulterus. Manlii Collectanea Locor. Comm. Melanchtonis, *apud* Schelhorn. Amœn. Liter. *Tom. V*, *pag.* 300. Camerarii Horar. Subciſivarum *Tom. I*, *pag.* 314, 315. Hondorffii Theatrum ſive Promtuarium Exemplorum, *pag.* 167. Wierus de Præſtigiis, *Libr. II*, *Cap. IV*. Guillaume Schickard *eſt le ſeul, que je ſache, qui ait combattu cette Imagination dans ſon* Bechinath, *pag.* 26. *& ſes compatriotes lui en ont ſçu très mauvais gré.* Durrii *Epiſtola*, *pag.* 51, 52. *Ce* Durrius, *étant tombé dans un excès tout opposé, & s'étant ainſi jetté de Scille en Caribde, n'a pas plus été de leur goût.* Spizelii Felix Literatus, *pag.* 163; & Infelix Literatus, *pag.* 883.

il n'a pas apperçu, ou, du moins, n'a pas daigné relever dans ſon Hiſtoriette Nécromantique d'auſſi groſſiéres bévues, & d'auſſi étranges impertinences, que celles que je vais noter. On y fait de Maience une Ville de Baviere (8); du mont Caucaſe, une grande Ile (9); de Minden, le confluent du Mein & du Rhin (10); de Mahomet, un Dieu invoqué par le grand Turc & ſes Sujets (11); de la fameuſe Helene, la Maîtreſſe ou la Succube de Fauſte, du commerce impur deſquels nâquit un Fils, qui diſparut enſuite avec ſa Mére (12); de la Lune, trop élevée & trop éclairée du Soleil, des Cométes, au prix deſquelles les Etoiles ne ſont que comme des Fils de Putain (13); & quantité d'autres extravagances de pareille force, que je me garderai bien de rapporter, de peur de paſſer pour auſſi prodigue de mon loiſir que ce peu judicieux critique.

(*B*) .... *Quelques autres ont pris ſoin de réfuter une Imagination ſi extraordinaire.*] Jean Conrad Zeltner, à qui nous ſommes redevables du *Theatrum Virorum eruditorum, qui ſpeciatim Typographiis laudabilem operam præſtiterunt* (14), paroit avoir particuliérement eu deſſein de combattre le ſentiment de Durrius: au moins ſemble-t-on être en droit de le préſumer par le titre de ſon *Schediasma de Fauſto Præſtigiatore ex Johanne Fauſto a quibusdam ficto* (15); mais, n'aïant point pu me procurer ſon Ouvrage, je ne ſaurois dire s'il regarde, ou ne regarde pas, ce prétendu Magicien comme un Homme qui ait jamais éxiſté. Mr. Arpe paroit en douter très fort, & ſe contente de donner le Catalogue de ſes prétendus écrits, remplis, dit-il, de caractères affreux & de figures déteſtables (16); mais, à mon gré, plûtôt bizarres, ridicules, & impertinentes, telles que le ſont preſque toujours celles de tous les Livres de cette eſpéce. Struve, n'ôſe pouſſer le doute ſi loin, & paroit croire, que les grandes lumieres de Jean Fauſte en fait d'Aſtrologie pourroient bien avoir donné lieu aux accuſations formées contre lui (17). Et Jean George Neumann, depuis Profeſſeur en Théologie à Wittemberg, dans ſa *Diſſertatio Hiſtorica de Fauſto Præſtigiatore*, imprimée, *à Wittemberg, en* 1683, *en* 1693, & *en* 1711, *in* 4°, ſuit à-peu-près le torrent des Ecrivains de ſon Païs, qui regardent preſque tous le Docteur Fauſte comme le plus abominable Magicien qui ait jamais été; car, après beaucoup de Remarques Hiſtoriques & Critiques, & ſinguliérement, que ce Magicien n'a pu être ſi célébre ni en Saxe, ni vers 1540, vû que Luther, Mélanchton, Peucer, Sleidan, & même Surius le Compilateur du monde le plus crédule, n'en font aucune mention; il conclut, que ce n'eſt point dans le Païs de Wittemberg en Saxe, mais dans le Duché de Wirtemberg en Suabe, qu'il a éxercé tous ſes enchantemens & ſes preſtiges (18): concluſion, qui ne s'accorde pas trop bien, à mon gré, avec cet Eloge flatteur, que lui donne un peu trop libéralement Mr. Reimman,

Famam ex infami dum quærit nomine ſcriptor,
Hiſtoriæ incertæ Lemmata certa ſtruit (19).

Mais, tous ces Ecrivains-là, ne s'accordant nullement entre eux, ni ſur la patrie, ni ſur les parens, ni ſur la naiſſance, ni ſur la profeſſion, ni ſur les déportemens, ni ſur la mort de cet odieux & éxécrable Enchanteur; en un mot, variant ſur preſque tout ce qui le concerne, le meilleur étoit ſans doute de dire, qu'il n'y a aucune foi à ajoûter à ces ſortes de traditions populaires, & qu'après avoir bien recherché quel peut être le fondement de celle-ci, il en faut revenir à conclure, qu'il ne s'agit ici que d'un miſérable Roman, imaginé pour réjouïr & effraïer la populace; que ce prétendu Magicien n'eſt qu'un vain fantome, ſous le nom duquel quelque eſprit oiſif s'eſt amuſé à ramaſſer ſans ordre ni jugement tous les contes de Sorcellerie débitez parmi le vulgaire, de même à peu-près, que, ſous le nom de *Guzman d'Alfarache*, Mateo Aleman a raſſemblé tous les tours de Fripon ſuivis de leur juſte punition; & Sorel, ſous celui de *Francion*, toutes les eſpiégleries des Ecoliers & les égaremens de la jeuneſſe: & que le Docteur Fauſte n'eſt qu'une pure chimére, qui n'a jamais éxiſté, non plus que l'Avanturier Fortunatus, que dans l'Imagination des Sots qui ont ajoûté foi à leurs Hiſtoires.

(*C*) *Les Allemands* . . . *en racontent fort ſérieuſement quantité de contes très puériles & très ridicules.*] Comme on vient de le voir par la Citation marginale (*a*), le plus ancien Auteur, qu'on ſache avoir parlé du Magicien Fauſte, eſt Tritheme; mais, on ne nous en indique point là le Paſſage, non plus que celui de Conradus Mutinus Rufus. Le prémier, que je puis citer, eſt donc Jean Manlius, qui, dans ſes *Locorum Communium Collectanea, per multos annos, tum ex Lectionibus D. Philippi Melanchtonis, tum & aliorum doctiſſimorum Virorum Relationibus, excerpta, & in ordinem ab eodem redacta, jamque poſtremum recognita, cum Præfatione D. Simonis Sulceri, Academiæ Baſilienſis Rectoris*, imprimez *à Bâle*, *dès* 1562, & réimprimez *en* 1582, *in* 8°, débite fort ſérieuſement les ridiculitez ſuivantes. „ Novi „ quemdam, nomine FAUSTUM DE KUNDLING (20), quod eſt parvum oppidum Patriæ „ meæ vicinum. Hic, cum eſſet Scholaſticus Cracovienſis, ibi magiam didicerat, ſicut ibi olim „ fuit ejus magnus uſus, & ibidem fuerunt publicæ ejusdem artis Profeſſiones. Vagabatur paſſim, „ dicebat Arcana multa. Ille Venetiis, cum vellet oſtendere ſpectaculum, dixit ſe volaturum in „ cœlum. Diabolus igitur ſubvexit eum, & affixit „ adeo, ut alliſus humi pene exanimatus eſſet, „ ſed tamen non eſt mortuus. Ante paucos an„ nos, idem Johannes Fauſtus, poſtremo Die, „ ſedit admodum mœſtus in quodam Pago Ducatus Wirtenbergenſis. Hoſpes ipſum alloquitur, „ cur mœſtus eſſet præter morem & conſuetudinem, (erat alioqui turpiſſimus nebulo, inquinatiſſimæ vitæ, ita ut ſemel atque iterum pene interfectus ſit propter libidines.) Ibi dixit Hoſpiti „ in illo Pago: *Ne perterreſias hac nocte.* Media Nocte, Domus quaſſata eſt. Mane cum „ Fauſtus non ſurgeret, & jam eſſet fere meridies, Hoſpes, adhibitis aliis, ingreſſus eſt in ejus „ Conclave, invenitque eum jacentem prope lectum inverſa Facie ſic a Diabolo interfectum. Vivens adhuc habebat ſecum canem, qui erat Diabolus; ſicut iſte Nebulo, qui ſcripſerat *de Vanitate Scientiarum*, etiam habebat canem ſecum „ currentem, qui erat Diabolus. Hic Fauſtus in „ hoc Oppido Wittemberga evaſit, cum optimus „ Princeps Dux Joannes dediſſet mandata de illo „ capiendo. Sic Norimbergæ etiam evaſit, cum „ jam inciperet prandere: æſtuavit, ſurgitque ſtatim, ſolvens quod Hoſpiti debebat; vixque autem venerat ante Portam, ibi veniunt Lictores, „ & de eo inquirunt."

Tel eſt le récit de Manlius, & le Canevas ſouvent & diverſement brodé depuis par différens Auteurs, tels que Schallerus, Hondorff, Wier, Delrio, Zielerus, Spizelius, & une infinité d'autres, parmi leſquels on eſt affligé de trouver d'auſſi bons eſprits que Camerarius & Geſner. Le ſeul d'entre eux, du quel j'ajoûterai encore ici un trait, eſt Mi-

(8) Hiſt. du Docteur Fauſte, *Trad. Françoiſe*, *pag.* 97.

(9) *Là-même*, *pag.* 105, 106.

(10) *Là-même*, *pag.* 88.

(11) *Là-même*, *pag.* 101, 102.

(12) *Là-même pag.* 145, 185, 186, 208.

(13) *Là-même*, *pag.* 107, & 108.

(14) *Imprimé à* Nuremberg, *en* 1716, *in* 8; *& renouvellé de titre, & augmenté de la* Vie de Zeltner par Fred. Roth-Scholtz, à Nuremberg, chez Felſecker, en 1720, in 8. *Voiez la page* 15. *de cette vie.* Le Frére de cet Auteur *promettoit encore au moins une cinquantaine de* Correcteurs illuſtres. *Dans la I Centurie il n'eſt point parlé du Correcteur de Scheiſſher, nommé* François, *& loüé à la fin de ſon édition des* Inſt. de Juſtinien *de* 1468.

(15) *Il l'avoit achevé quelque tems avant ſa mort, &* Roth-Scholtz *promettoit dans peu l'édition.*

(16) Arpe de Taliſm. *pag.* 126.

(17) Struvii Introd. in Notit Rei Litter. *pag.* 817; & Biblioth. Antiqua anni 1706, *pag.* 236, — 238, *où il donne un court Abregé de ſa vie.*

(18) Neumannus, *apud* Struvii Biblioth. Antiq. anni 1706, *pag.* 232. *Voiez ci-deſſous la Citation* (20).

(19) Reimman. Catal. Biblioth. S. Theologicæ, *pag.* 1022.

(20) Chrétien Guill. Eybenius, *Amplificateur de l'Eponymologicon de* Tobias Magirus, *ſe demande*, *pag.* 343, *de ſon édition de cette compilation, quelque-fois aſſez peu judicieuſe, ſi, par* Kundling, *on ne pourroit pas entendre* Knitling, *petit Bourg de Suabe.*

mauvais Roman, qu'on a traduit en diverses Langues: & l'on en trouvera ci-dessous, non seulement l'Histoire, mais encore les Editions, les Traductions, & les Expositions (*D*); car, ces Messieurs n'ont pas dédaigné de l'enrichir de trés amples Commentaires, non

Michel Schusterus, Pasteur de Memmingen, & Auteur d'un Ouvrage intitulé *Mahomets und Turcken Greuel &c.*, ainsi simplement indiqué par Jac. Ehrharth, dans sa *Differtatio de Scriptorum Erroribus in Historia Mahometi eorumque causis*, pag. 10, 36, &c. „ Du tems du grand Solyman, ", dit-il, „ le fameux Sorcier & Magicien le Docteur „ Fauste s'introduisit dans son Sérail sous la fi- „ gure du Prophête Mahomet & y demeura six „ jours entiers parmi ses Concubines, qui crurent „ toutes, que, de son commerce avec lui, elles „ ne manqueroient pas de mettre au monde des „ Héros." *Quomodo* ajoûte Ehrharth, *contra hujusmodi Testem assertum suum demonstraret Durrius?* Est-ce-là une Ironie, ou une Approbation? Parce que Manlius fait parade du nom de Mélanchton dans le titre de son Recueil, quelques Ecrivains de trop peu d'attention & d'équité, se sont faussement imaginez, que cet Homme illustre avoit adopté ce Conte; mais, comme on l'a vû dans la remarque précédente, d'autres Auteurs, plus judicieux & plus exacts, ont plus équitablement soutenu, qu'il n'en avoit aucunement parlé. Mais, quand bien même cela se trouveroit sur son compte dans ce Recueil, il ne lui en reviendroit légitimement aucun préjudice auprès des Personnes sensées. Le Livre de Manlius, selon l'opinion de fort habiles gens, tels que Morhof, Bayle, J. Christophe Wolph, Schelhorn, & autres, n'est qu'une compilation indigeste, où il a fort indiscrétement inséré beaucoup de choses, qu'il n'est nullement vraisemblable qu'un Homme aussi sage & aussi prudent que Mélanchton ait dites. En un mot, c'est proprement un véritable *Ana*: & tout le monde sçait, excepté les sots qui veulent bien être trompez, avec combien de licence & de mauvaise foi l'on fourre dans ces sortes de rhapsodies, non seulement toutes les bagatelles de conversation vraies ou fausses qui peuvent avoir échappé à un Galant-Homme, mais encore toutes celles qu'on s'imagine lui avoir entendu dire; & que même on ne se fait aucun scrupule d'en inventer pour les débiter impudemment sous son nom. C'est ce dont la plûpart des *Ana*, & des autres Recueils de pareille espéce, ne fourniroient que trop d'éxemples, & de trop bonnes preuves. Voïez, entre autres, ce que Mr. Reimmann a remarqué du *Perroniana* dans le Catalogue de sa Bibliothéque, Tom II, page 613; ce que le célébre Grævius écrivoit autrefois à Nicolas Heinsius au sujet du *Scaligeriana*, dans la *Sylloge Epistolarum a P. Burmanno editarum*, Tom. IV, pag. 49, 50; ce que le prétendu Wigneul Marville en dit dans ses *Mélanges d'Histoire & de Littérature*, Tom. III, pag. 236,—239; ce que l'Abbé de Villiers en dit dans ses *Entretiens sur les Contes des Fées &c.*, pag. 183,—195; le desaveu que fait Frain du Tremblay, Parent de Ménage, du *Ménagiana*, à la derniére page de son *Traité des Langues*, & appliquez le à la plûpart des rhapsodies de cette espéce, aussi-bien que la plaisanterie de Mr. de la Monnoie sur les *Ana*.

(*D*) *Un fort mauvais Roman, ... dont on trouvera ci-dessous l'Histoire, & les Editions, Traductions, & Expositions*] Si le Professeur d'Altorff ne connoissoit pas fort bien le but de son Roman Magique, il n'en connoissoit guéres mieux l'Histoire, ni les Editions, non pas même les Allemandes; car, il paroit avoir cru fort sérieusement, que c'est en Espagnol que cette Histoire, aussi-bien que celle de Christophe Wagner son prétendu Valet, a été imprimée pour la prémiére fois, en Espagne, en 1594, par un certain Frédéric Schott de Tolede, qui l'avoit recue d'un je ne sai quel Frére Martin Réligieux Bénédictin (21). Mais, il est visible, que ce n'est là qu'une fiction, débitée tout exprès pour dépaïser les lecteurs, pareille à cent autres de même espéce répandues en semblable occasion: & il est bien certain, que cette Historiette avoit déjà été imprimée en Allemand sous ce titre *Wahraffte geschicht, oder das ärgerliche Leben, und schrockliche ende, Doctoris Johannis Faustens, dem Zauberer und Schwartz-Kunstler*, &c. *à Francfort*, dès 1587, *Berlin* 1590, & *Francfort* 1591, *in* 8°. (22), & peut-être encore diverses autres fois. Elle parut ensuite avec des Commentaires Historiques, Physiques, & Moraux, sous cet autre titre, *Warhafftige Historien von den grewlichen und abschewlichen sünden und lastern Doctoris Fausti, erklaret durch Georg Rudolph Widmann* (23), imprimée *à Hambourg, chez Hermann Moller, en* 1598, 1599, & 1600, *en* 3 *volumes in* 4°, (24), &, selon Struve, ce Widmann se donne pour le Compilateur de cette belle Histoire, tirée, dit-il, partie des Papiers de Jean Fauste lui-même, & partie de ceux de Jean Wayger, son Valet, aussi grand Magicien que lui (25). Il y en a eu depuis quantité d'autres éditions, mais toutes corrompues, falsifiées, & châtrées, s'il en faut croire l'Auteur de la Préface des dernieres éditions rétablies, dit-on, sur le Manuscrit original de Jean Fauste, que Christophe Wagner (26), avoit autrefois remis par son ordre entre les mains de ses amis après sa mort (27), & qui se conserve précieusement encore aujourd'hui dans une ancienne Bibliothéque d'Allemagne, qu'on se garde pourtant bien de nous nommer (28); particularité probablement aussi bien fondée que la plûpart des précédentes.

On a plusieurs de ces éditions prétendues ainsi revues: & voici le titre sous lequel elles ont été publiées: *Das ärgerliche Leben, und schreckeliche ende, des viel berüchtigten Ertz-Schwartz-Kunstlers Doctoris Johannis Fausti, beschrieben von G. R. Widmann, und mit niewwen Observationibus vermachret durch Johannem Nicolaü Pfitzerum Doctorem Medicü*, & imprimée *à Nuremberg, en* 1674, *en* 1681, 1695, & *en* 1711, *in* 8°. (29) Peut-être l'*Histoire de Christophe Wagner, Valet de Faust*, se trouve-t-elle comme II. Partie dans ces diverses éditions. Ce que je puis assurer comme certain, c'est qu'elle a été publiée sous le titre suivant FRID. SCHOTI, *Toletani, des durch seine Zauber-Kunst bekanaten Christoph Wagners, Famuli des welt-beruffenen Ertz-Zauberers Doctoris Joh. Faustens, Leven und Thaten*, & imprimée *à Berlin, en* 1712, *in* 8°. (30).

Quoiquil en soit, cette Histoire a été traduite en diverses Langues, sçavoir, en Anglois, en Hollandois & en François. Je ne connois aucune édition Angloise. La Traduction Hollandoise parut d'abord en une seule Partie *à Emmeric en* 1592, *in* 8°: & puis en deux Parties intitulées; la prémiére *Die Historie van Dr. Johannes Faustus, die eenen uitnemenden groote Toovenaar, ende swert Constenar was, uit de Hooch-Duytschen overfien, ende met figuren verclart*; la seconde *Dat anderde deel van D. Johannes Faustus Historien, daar in beschreven wordt Christoffel Wagenaars, Dicipel van Dr. Faustus, Leven, &c. Uit den Hoch-Duytsche overgesedt, ende met figuren verciert*: toutes deux imprimées a Delft en 1607, en 2 vol. in 8°; & puis *herdruckt, in 't jaar* 1608, *in* 4°. La Françoise parut sous ce titre: *Histoire prodigieuse & lamentable du Docteur Fauste, avec sa mort espouvantable; là où est monstré combien est misérable la curiosité des Illusions & Impostures de l'Esprit malin, ensemble la corruption de Satan par luy-mesme estant contraint de dire la vérité.* Cette derniere Traduction a été imprimée pour la troisiéme fois *à Rouen, chez Nicolas l'Oisselet, en* 1604, *in* 12°; & réimprimée diverses fois depuis, sous ce titre tronqué & estropié *Histoire prodigieuse & lamentable de Jean Fauste, grand Magicien, avec son Testament & sa Vie* [il falloit, *sa mort*] *espouvantable*; & particuliérement *à Paris en* 1673, *in* 12; & *à Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau*, [c'est-à-dire, *à Bruxelles, chez George de Backer*,] *en* 1712, *in* 12°. Cette Traduction est de la façon du fameux Cayet, qui la dit faite de l'Allemand (31), & qui y ajoûta une

(21) Durrii Epistola, pag. 56. *Cela est tiré probablement de la fin de la Vie de ce Wagner, où l'on voit quelque-chose d'approchant, page 216, de la Traduction Flamande. Dans une Remarque de Prideaux sur son* Hist. des Juifs, *Tom. II, pag. 52, il parois donner à ce Roman une origine Angloise.*

(22) Lipenii Bibliotheca Realis Philosophica, *Tom. II, pag.* 169.

(23) Thom. Bangius. Cœli orientis referati, *pag.* 65; Theoph. Spizelius, Felicis Literati, *pag.* 163, Struvius, Biblioth. Antiq. 1706, *pag.* 212, & Introd. ad Rem. Litter. *pag.* 837; & Arpe de Talisman. & Amulet. *pag.* 126; *font mention de ces Commentaires.*

(24) Lipen.

(25) Struvius in Introd. ad Notit. Rei Litterariæ, *pag.* 837.

(26) *Son Valet, nommé ci-dessus* Jean Wayget *par* Struve.

(27) *En effet, il est dit dans son* Histoire, *Part. III, Chap. dernier, pag.* 101, & 108, *qu'il avoit écrit tous ses enchantemens, & qu'après sa mort ses Camarades trouverent l'Histoire toute* dressée & écrite par lui-même mais sans la fin, laquelle ils ajoutérent. *Voiez aussi, pag.* 79.

(28) Epist. Durrii, *pag.* 54,—56.

(29) Struvii Introd., *pag.* 837. Arpe de Talisman. *pag.* 126. Biblioth. Schroedteriana, *pag.* 605. Biblioth. Reimman. *Tom. II, pag.* 370. Biblioth. Uffenbach. *Tom. I, pag.* 775.

(30) Biblioth. Uffenbach. *Tom. I, pag.* 775.

(31) *Dans les* Reflexions sur les Ouvrages de Littérature, *Tom. VI, pag.* 234, *on dit donc mal, qu'il l'a composée.*

non seulement, Historiques, Politiques, & Physiques, mais même Oeconomiques, & Moraux.

une *Epitre Dédicatoire à Monseigneur le Comte de Chomberg*, signée V. P. C., c'est-à-dire *Victor Palma Cayet*, mais qui ne se voit plus dans les éditions modernes. Naudé, à qui cet Ouvrage de Cayet n'a point été inconnu (32), ne devoit pas manquer de placer son Auteur non plus que Jean Fust, parmi ses *grands Personnages faussement soupçonnez de Magie*; puis qu'ils en ont été aussi fortement que faussement accusez l'un & l'autre, & qu'on n'a pas moins dit du prémier que du second, qu'il s'étoit donné au Diable, qui l'avoit enfin emporté (33). En s'amusant à une pareille Traduction, aussi bien qu'à celle de l'*Histoire véritable de la délivrance de l'Ame de l'Empereur Trajan des peines de l'Enfer, par les prieres de St. Grégoire le Grand*, traduite du Latin d'*Alfonse Ciaconius*, & imprimée *à Paris, chez Jean Gisselin, en 1607, in 8°*, Cayet vouloit apparemment narguer ses anciens Confréres, & faire accroire aux nouveaux, qu'il ne rejettoit aucune de leurs absurditez. Quoiqu'il en soit, il avoit encore donné une édition de la *Chronographia Gilberti Genebrardi, ex editione Petri Victoris Palmæ Cajetani*, faite *à Paris, en 1600, in folio* (34). Ce que j'observe d'autant plus volontiers, que Mr. Bayle n'avoit parlé de cela, que comme d'un *Appendix* séparé pour *la Chronologie de Genebrard*, au lieu qu'on voit tant par ce titre, que par Ant. de Laval, qu'il cite aussitôt, que Cayet a *poursuivi & augmenté* cette *Chronologie* (35). Le mot *Appendix* est équivoque & embarassant. Signifie-t-il nécessairement la suite ou continuation d'un Ouvrage; ou peut-il s'entendre des choses nouvelles insérées en divers endroits dans toute l'étendue de cet ouvrage? Quoiqu'il en soit M. Bayle, qui reprochoit, au Docteur de Launoi, Auteur de l'*Historia Regii Navarræ, Parisiensis Gymnasii*, où il a donné pag. 789, — 792, un Article curieux de *Cayet*, de n'avoir point parlé de cet *Appendix*, étoit sujet au même reproche; puis qu'il ne dit pas le moindre mot, non plus que lui, des deux Traductions de Cayet, que je viens d'indiquer.

(32) *Voiez son Mascurat, pag. 319, 320.*

(33) *Voiez l'Article* CAYET *de Mr. Bayle, Remarques* (C), *&* (H). *A ces deux prétendus Magiciens on peut associer* Thomas Murner, *Cordelier, que les subits & merveilleux progrès que son* Chartiludium Logicæ *faisoit faire à ses Etudians en Logique, ont aussi fait accuser de Magie: & il s'en trouveroit probablement assez d'autres pour former un bon Supplément au livre de* Naudé.

(34) Biblioth. Verbrugiana, *pag. 2, num.* 30.

(35) Bayle, *Art. Cayet, Rem.* (I).

FEVRE (JACQUES LE) ou FABRI, conformément à un usage dont je ne saurois rendre raison, mais assez généralement établi de son tems, comme il paroit par les noms de RUFFI, de CAROLI, de MORELLI, & de quantité d'autres de pareille terminaison, fut un des principaux Restaurateurs de l'étude, non seulement des Belles-Lettres, des Mathématiques, & de la Philosophie, mais même de la saine Theologie, & de la vraie Réligion, vers la fin du XV. Siécle, & au commencement du XVI. Aussi ERASME, qui le connoissoit très particuliérement, lui donne-t-il très équitablement, quoi qu'alors en dispute littéraire avec lui, le caractère le plus souhaitable du monde, en ces termes; *vir, quo vix in multis millibus reperies, vel integriorem, vel humaniorem; . . . . . de quo cupiam omnes quam optime sentire; . . . . cujus* etiam *tanta est apud omnes reverentia, vel ob canitiem, vel ob vitæ sanctimoniam, ac ob tot vigilias in publicam utilitatem desudatas, ut nullus adhuc ei impegerit Hæresim:* & le célébre Tritheme n'a-t-il point fait de difficulté de dire à sa louange, *ditavit Sophia Sæcula nostra Faber*, & de lui donner l'éloge *d'unicum totius Galliæ decus*; ni l'illustre Mr. DE THOU, celui de *Scientiarum Orbis in Gallia a multis seculis incogniti ac intermortui Excitator* (*a*). A l'occasion de ce court mais très glorieux Eloge, ANTOINE TEISSIER pouvoit & devoit lui donner rang parmi les *Savans* dont ce sage Historien a fait les *Eloges* dans son incomparable *Histoire*: mais, il l'a négligé, ou ne s'en est point souvenu, non plus que de P. CASTELLAN, F. RABELAIS, E. SPIFAME, A. CARRACCIOLO, JEAN DE LICARRAGUE, P. PICHERES, E. DURANTI, A. THEVET, les deux LA NOUE, quelques uns desquels le méritoient à la verité beaucoup moins que nôtre J. LE FEVRE.

IL étoit né à *Etaples*, Bourg médiocre du Boulonois en Picardie, vers le milieu du XV. Siécle, de Parens aussi obscurs, de taille aussi petite, & d'extérieur aussi peu avantageux, que son rare mérite & ses grandes vertus le rendirent estimable & célébre dans la suite, tant sous son simple nom de François LE FEVRE ou FABRI, que sous le nom Latin de FABER STAPULENSIS qui lui fut donné du lieu de sa naissance. Il n'étoit nullement *Evêque de Vienne*, comme le prétend mal-à-propos un Ecrivain célébre, qui le confond ainsi avec JOHANNES FABER, effectivement Evêque de Vienne en Autriche dans le même tems (*b*), mais, il étoit simplement Docteur de Sorbonne, qualité, dont le dégraderent enfin ses ennemis vers la fin de sa Vie, arrivée à Nerac en 1537.

SANS m'arrêter ici aux différens talens par lesquels il s'est si avantageusement distingué dans les divers genres de Littérature auxquels il s'étoit adonné, je me contenterai de le considérer comme Théologien, & je m'en tiendrai même uniquement à sa *Traduction Françoise de la Bible* (*A*), la prémiére, & peut-être même réellement & de fait la seule,

(*a*) Erasmus Epistolarum *Libr. III, Epist. III, pag.* 174. *vide etiam* Epistolas IX, & XXXIII. *Libri III, ad ipsum Fabrum; ac ejus* Apologiam ad Edw. Leium. Gesnerus *in* Bibliotheca, voc. JAC. FABER Thuanus Historiæ *Libr. XVI, pag.* 499.

(*b*) Sixtus Senensis Bibliothecæ Sanctæ *pag.* 313; *faute, que n'a point apperçue* Jean Hay, *Jésuite Ecossois dans les nouvelles éditions qu'il a données de cette* Bibliothéque *avec ses* Remarques. *Il est mal prénommé* Joannes *par* André du Saussay, Continuationis Bellarmini de Scriptoribus Ecclesiasticis *pag.* 26, *& in indice ejusd, comme par compensation, on donne à l'Evêque de Vienne le prénom de Jaques au lieu de Jean.*

(*A*) *Je m'en tiendrai uniquement à sa Traduction Françoise de la Bible.*] Après que LE FEVRE, se fût longtems, assidument, & solidement appliqué à l'Etude de l'Ecriture-sainte, comme il paroit bien clairement, 1°. par son *Psalterium* (non pas *quadruplex*, ou imprimé en 1505, comme le dit mal André Schott dans son *Catalogus Sacræ Scripturæ Interpretum* pag. 18, mais) *quintuplex, Gallicum, Romanum, Hebraicum, Vetus, & Conciliatum, cum ipsius Præfatione & Notis*; imprimé avec cette souscription, *absolutum fuit hoc quintuplicis Psalterii opus in Cœnobio S. Germani prope Muros Parisienses, anno a Natali Christi Domini* 1508, *& in præclarissimo Parisiorum Gymnasio, ex Chalcotypa Henrici Stephani Officina, e Regione Scholarum Decretorum, anno ejusdem Christi Salvatoris omnium*, 1509, *Pridie Kalendas Augusti* in folio; réimprimé de même quatre ans après en 1513, chez le même HENRI ETIENNE, Pére & Chef de cette illustre Famille, qui s'est si honorablement distinguée depuis, tant par l'éxactitude & la grande beauté de ses Impressions, que par ses grandes lumiéres en tout genre de Littérature; & reproduit encore par PIERRE DES PREZ, *à Caen*, (*Cadomi, apud Petrum Olivier*,) *en* 1515, *in folio*, ce que RICHARD SIMON conteste mal-à-propos; mais nullement *à Paris, en* 1523, *in folio*, comme l'avancent AUBERT LE MIRE &

feule, que nous aïons euë jusqu'à ce jour. Car, je ne penfe pas qu'aucune perfonne judicieufe & fenfée voulût regarder comme telle la *Paraphrafe* plûtôt que *Traduction*, faite

& DU PIN: 2°, par fes *Commentarii in Ecclefiaftem, & in Danielem*, s'ils ont jamais éxifté: 3°, par fon *Commentarius in IV. Evangelia* imprimé *à Meaux, pour Simon de Colines en Juin* 1522, *in folio*; *à Bâle, chez Cratender en* 1523; & *à Cologne, chez Quentel, en* 1541, auffi *in folio*: 4°; par fon *Commentarius in Epiftolas* PAULI, imprimé *à Paris, chez Henri Etienne, dès* 1512, *anno Chrifti Regis æterni, in* 4°, *& en* 1515, *in folio*; *à Bâle, en* 1527, *in* 4°; *à Paris, chez J. Petit, en* 1531, *in folio*; & *à Cologne, chez Eucharius, en* 1531, *in* 4°. A la tête de cet Ouvrage, on trouve une *Apologia quod vetus & vulgata interpretatio Epiftolarum* PAULI, *non fit* HIERONYMI, & une *Examinatio nonnullorum circa Litteram* [*Variantium*], dans lesquelles il fait ufage de beaucoup d'érudition, & ou il corrige fouvent, mais modeftement, l'ancienne *édition Latine*, qui fe trouve au deffus de fon *Commentaire* à côté d'une nouvelle *Verfion* Latine de fa façon (1): & 5°, enfin, par fon *Commentarius in Epiftolas Canonicas* JACOBI, PETRI, JOANNIS, & JUDÆ, imprimé *à Bâle, en* 1527, *in folio*; *à Anvers, chez Gymnic, en* 1540, *in* 8°; & *à Anvers, en* 1563, *in* 8°. On trouve au commencement une *Epitre* datée de Meaux en 1525, dans laquelle il prétend, que le Grec des *Evangiles* & des *Epitres de Saint* PAUL eft plus pur & plus éxact que le Latin de la Vulgate; & que tout le contraire fe remarque dans les *Epitres Canoniques*. Il ne fera pas inutile d'obferver, que ces trois derniers Ouvrages réünis forment un *Commentaire* presque complet *fur* tout *le Nouveau Teftament*: & que c'eft probablement à l'imitation de LE FEVRE, que CALVIN, fon Elêve, s'eft fagement abftenu de toucher à l'*Apocalypfe*; écueil plus dangereux que ceux de Scylle & de Carybde, & contre lequel une infinité de Navigateurs fpirituels ont été très inconfiderément fe brifer. Quoiqu'il en foit, on peut confulter, touchant le mérite de ces trois *Commentaires* de LE FEVRE, le XXXIV. Chapitre de *l'Hiftoire des Commentateurs du Nouveau Teftament* par le fameux RICHARD SIMON, vulgairement furnommé, le *Critique*, qui lui rend là plus de juftice qu'on n'en devoit attendre de fa part; & qui reconnoit de bonne foi, dans fa *Bibliothéque choifie* publiée fous le nom de M. BARAT, Tom. I, pag. 97, qu'il *étoit un des trois meilleurs Critiques de ce tems-là*; LAURENT VALLE, & ERASME étoient les deux autres. Ce ne fut donc qu'après ces divers travaux fur une partie de la *Bible*, qu'il fe difpofa à la traduire en François. A la follicitation *des plus hautes Dames & Princeffes du Royaulme de France*, du nombre desquelles étoit fans aucun doute l'illuftre MARGUERITE DE VALOIS Sœur de FRANÇOIS I, il commença par les *IV. Evangiles*; & les autres Livres du *Nouveau Teftament* ne tardérent point à les fuivre, non plus que les *Pfeaumes*: après quoi, il donna bientôt les autres Livres de l'*Ancien Teftament*, comme on le verra plus diftinctement par les dates des éditions de cette Verfion, que je vais éxactement détailler.

IL y en a IV.

I. LA *prémiére* confifte en divers volumes, imprimez en différens tems, en différens lieux, par différentes Perfonnes, & qui, réünis enfemble, forment à peu près un Corps complet de la *Bible en François*; favoir:

Le prémier Volume de l'anchien Teftament, contenant les chinc prémiers Livres de Moyfe, tranflatez en Françoys felon la pure & entiere Verfion de S. Hierosme; imprimé *à Anvers, par Martin l'Empereur, le* 28. *Septembre* 1528, *in* 8°.

Le fecond Volume, contenant les Livres Hiftoriques, depuis Jofué jusqu'à Job inclufivement.

Les Pfeaumes de David, tranflatez en François, avec leurs Argumens à la fin: imprimez *à Paris, chez Simon de Colines, le* 17. *Février* 1525, *in* 8; & réimprimez *avec les mêmes Argumens à la tête de chaque Pfeaume, & la Traduction du XLIV. Chapitre du Prophête Efaie*, fans aucune indication d'Impreffion, que l'*Année* 1530, *in* 12°.

Les *Livres de Salomon*, & les autres *Livres Moraux*, font apparemment, avec les *Pfeaumes*, le *troifiéme Volume*; &

Le *quatriéme Volume*, contient apparemment *les Prophêtes* & les *Machabées*.

Le Père LE LONG ne donne que *quatre Volumes* à cette édition de l'*Ancien Teftament*. Celle du *Nouveau* en a certainement *deux*, favoir:

La fainćte Evangile de Jefu Chrift felon fainćt Matthieu, [*fainćt Marc, fainćt Luc, & fainćt Jehan.*] Avec cette fouscription fur le dernier feuillet: *Imprime en la maifon Simon de Colines, Libraire iure en luniuerfite de Paris, demourãt en la rue fainćt Jehan de Beauuais, deuãt les escholes de Decret. Lan de grace Mil cinq cens xxiii. le viii. iour du moys de Juing*, in 8°. Ce même Volume a été presqu'auffitôt réimprimé avec la même fouscription, mais *Lan de grace Mil cinq cens xxiiii. le xii. iour du moys Dauril.*

Les Epiftres de fainćt Pol apoftre, les Epiftres Catholiques, les Actes des apoftres, & Lapocalypfe de fainćt Jehan apoftre; avec cette fouscription: *Cefte feconde partie du nouveau teftament, contenãt les epiftres S. Pol, les epiftres catholiques, les actes des apoftres, & Lapocalypfe de S. Jehan leuangelifte; fuft acheuee de imprimer en la maifon Simon de Colines, Libraire iure en Luniverfite de Paris, demourãt en la rue S. Jehan de Beauuais deuãt les efcolles de Decret. Lã de grace Mil cinq cẽs xxiii. le dixfeptieme iour du mois de Octobre* [pour les Epitres de S. Pol & les Catholiques,] *le trentiesme iour du mois de Octobre* [pour les Actes des Apôtres; &] *le fixiesme iour du mois de Novembre*, [pour l'Apocalypfe.] Ce même Volume a été réimprimé, de même que *les Sainćts Evangiles, Lã de grace Mil cinq cẽs xxiiii. le dixiesme iour du mois de Jannier.* L'une & l'autre édition *in* 8°, de caractères Gothiques, mais fort nets ainfi que tous ceux de cé célébre Imprimeur.

Une troifiéme édition, de mêmes caractères, mais plus petits, fut achevée fans nom de Ville ni d'Imprimeur, *le* 7. *d'Octobre* 1524, *in* 8°: & peu après fuivirent bientôt, la I. avec les *Epitres & Evangiles & leurs Explications*, faite *à Paris, chez Simon du Boys, en Octobre* 1525, *en* 2 *Volumes, in* 8; la II. *à Bâle, en* 1525, *en* 2 *Vollumes, in* 8°, aves des figures dans l'*Apocalipfe*; la III. & la IV. avec une autre *Epiftre Exhortatoire*; la prémiére fans aucune indication, in 8; & la feconde avec la feule date de 1529, *in* 12°; la cinquiéme *à Anvers, chez Martin l'Empereur, en* 1531, *in* 8°; la fixiéme *à Anvers, chez la Veuve de Martin l'Empereur, en* 1538, *in* 16°; & la feptiéme, enfin, *à Anvers, chez Françoife le Renge, Veuve de Martin l'Empereur, en* 1541, *in* 8°.

Dans les éxemplaires que j'ai eu occafion de voir, il n'y avoit point d'autres titres que ceux qu'on vient de lire, foit qu'ils y manquaffent, foit que l'Imprimeur n'y en eut point mis; mais, dans les éditions poftérieures, dont il y a eu un affez bon nombre, & même dans les éditions *in folio* de la *Bible* entiére dont je parlerai ci-deffous, l'on voit ce titre général: *Le nouueau Teftament auquel eft demonftre noftre Salut eftre faićt par Jefu Crift; annonce de Dieu à nos Peres anciens des le commencement du monde, & en plufieurs lieux predićt par les Prophetes: Avec la declaration des oeuvres, par lesquelles l'homme peult eftre congneu, & en foy & des autres approuue fidele ou infidele.*

Dés que fa Verfion du *Nouveau Teftament* fut achevée, il en détacha les *Epiftres & Evangiles der* 52. *Dimanches de l'année*, les accompagna d'*Exhortations* expofitives, & les fit imprimer *à l'ufaige de Meaulx, en* 1523.

A la tête de cette Traduction du Nouveau Teftament, & peut-être même de chacun de fes Volumes, l'on voit une belle & excellente *Epiftre exhortatoire à tous les Chreftiens & Chreftiennes*, dans laquelle LE FEVRE les excite, par les raifons les plus fortes & les plus preffantes, à la lecture de l'Ecriture Sainćte: & comme le Livre où cette *Epitre* fe voit eft extraordinairement rare, qu'elle manque même dans divers de fes éxemplaires, & que de plus elle ne fe trouve point dans les éditions entiéres de la *Bible de* LE FEVRE, j'ai

(1) *Il y a encore, dans ce volume*, Canones feu Tabulæ Argumentorum in omnes Epiftolas PAULI, Canones ad Articulos fidei ex *Epiftolis* PAULI confirmandos, *&* Canones contra Hæreſes, *que* JAC. VERHEIDEN Elogiorum *pag.* 105. *donne, auffi-bien que le* Commentarius *même & l'*Apologia, *pour autant de différens Ouvrages. Mais, c'eft un abus. Ce ne font que diverfes Parties d'un feul & même Ouvrage.* Bulæus, Hiftoriæ Univerfitatis Parifienfis *Tom. VI, pag.* 942, *&* Freherus, *fait la même faute.*

faite autrefois, par GUIARS DES MOULINS, de ce mélange bizarre & indigeſté de PIERRE COMESTOR OU LE MANGEUR, publié ſous le titre d'*Hiſtoria Scholaſtica* en Latin j'ai cru ne dévoir point négliger d'en raſſembler ici les divers Fragmens qui m'en ſont tombez ſous la main. Voici donc de quelle maniére elle commence.

„ Sainct-Pol, parlant de la Saincte Eſcripture aux Romains, dict, que toutes les choſes, qui ſont eſcriptes, ſont eſcriptes à noſtre Doctrine, afin que par patience & conſolation des Eſcriptures, nous ayons eſperance; c'eſt-à-dire, que, inſtruits par les Sainctes Eſcriptures, toute noſtre fiance ſoit en Dieu. Ce n'eſt donques point de merveille, ſe ceulx, qui ſont touchés & tirez de Dieu, deſirent la vraye & vivifiante Doctrine, qui n'eſt que la Saincte Eſcripture. Auquel deſir paſſez ſont trente ſix ans, ou environ, fuſt incité le tres noble Roy CHARLES huictieſme de ce nom, à la Requeſte, duquel la *Saincte Bible* fuſt entierement miſe en Langue vulgaire; afin que aulcune fois il en peuſt avoir quelque Paſture ſpirituelle, & pareillement ceulx qui eſtoient ſous ſon Royaulme: coopérant à ſon ſainct & fructueux deſir ung ſçauant Docteur en Théologie ſon Confeſſeur, qui avoit nom JEHAN DE RELY, conſtitué en dignité épiſcopale grand Annonciateur de la Parolle de Dieu. Et lors fuſt imprimée la dicte *Bible* en Françoys (2), & depuis derechief par pluſieurs fois, comme encore de préſent eſt, & ſe peult trouver de jour en jour aulx Boutiques des Libraires. Et préſentement, il a pleu à la bonté Divine inviter les nobles coeurs & chreſtiens deſirs des plus haultes puiſſantes Dames & Princeſſes du Royaulme derechief faire imprimer le *Nouveau Teſtament* pour leur édification, afin qu'il ne ſoit ſeulement de nom dict Royaulme très-Chreſtien, mais auſſi de faict. Et leur a pleu, qu'il ait eſté reveu & conferé à la Lettre Latine, ainſi comme le liſent les Latins, pour les faultes, additions, & diminutions, qui ſe trouvoient en ceulx qui eſtoient réimprimez (3); ce que, par la grace de Dieu, a eſté fidellement faict. . . . *Ecce nunc Tempus acceptabile, ecce nunc Dies Salutis.* Auſſi maintenant le tems eſt venu, que noſtre Seigneur Jheſus-Chriſt, ſeul ſalut, vérité, & vie, veult que ſon Evangile ſoit purement annoncée par tout le Monde, afin qu'on ne ſe deſvoye plus par autre doctrine des Hommes, qui cuident eſtre quelque choſe . . . Et affin que ung chaſcun, qui a cognoiſſance de la Langue Gallicane, & non point du Latin, ſoit plus diſpoſé à recepvoir ceſte préſente grace, laquelle Dieu, par ſa ſeule bonté, pitié, & clemence, nous préſente en ce temps, par le doulx & amoureux regard de Jhéſus-Chriſt noſtre ſeul ſaulveur; vous ſont ordonnées en Langue vulgaire, par la grace d'iceluy, les *Evangiles* ſelon le Latin qui ſe liſt communement par-tout, ſans riens y adjouſter ou diminuer; affin que les ſimples Membres de Jhéſus-Chriſt, ayans ce en leur Langue, puiſſent eſtre auſſi certains de la vérité Evangelique, comme ceulx qui l'ont en Latin: & auront après, par le bon plaiſir de iceluy, le reſte du *Nouveau Teſtament*. . . . . ; ainſi que pareillement eſt maintenant faict en diverſes Regions & diverſitez de Langues par la plus grande partie de l'Europe entre les Chreſtiens, mouvant à ce les coeurs d'iceulx l'Eſperit de noſtre Seigneur Jhéſus-Chriſt, noſtre ſalut, noſtre gloire, & noſtre vie. Et encore nous monſtre la bonté infinie, qu'il eſt néceſſité en ce temps, que grands & petits ſachent la ſaincte Evangile: auquel nous menace envoyer les Turcs ennemys de noſtre foy, comme les Babyloniens eſtoient autrefois ennemys de la loy Iſraélitique . . . . Et ſe aulcuns, voulant deſgouter, les ſimples, ou deſtourner de la vérité, diſant prémiérement qu'il vault mieulx lire les *Evangiles* comme devant ont eſté tranſlatées, en adjouttant, diminuant, ou expoſant, & que par ainſi ſont auſſi plus élégantes: ſe peulſt reſpondre, que ce ne on voulu faire, ne aulcunement uſer de Paraphraſes, ſe aultrement a eſté poſſible expliquer le Latin; de peur de bailler autre ſens que le Sainct Eſperit n'avoit ſuggeré aux Evangeliſtes . . . . Pour ceſte cauſe, uſer de Paraphraſe, en tranſlatant la Parolle de Dieu, eſt choſe périlleuſe; principalement ſe on y adjouſte aulcune choſe oultre la Parolle de Dieu, ou s'on y diminuë: & ſachiez, que ce que pluſieurs eſtiment élegance humaine eſt inélegance & parolle fardée devant Dieu. . . . . . Il n'eſtoit donc point convenable, par ceſte meſme raiſon, que les Evangéliſtes les baillaſſent ainſi aux Grecs, & ainſi les Latins aux Latins. . . . . Qui eſt-ce doncques, qui n'eſtimera eſtre choſe deuë & convenable à ſalut d'avoir ce *Nouveau Teſtament* en Langue vulgaire? Qui eſt choſe plus néceſſaire à vie, non point de ce Monde, mais à vie ſpirituëlle? Se, en chaſcune des Rèligions particuliéres, ils ordonnent, que chaſcun d'eulx, ignorant le Latin, ait ſa reigle en Langue vulgaire, & la porte ſur ſoi, & l'aye en mémoire, & qu'on leur expoſe pluſieurs fois en leurs Chapitres; de tant plus forte raiſon les ſimples de la Rèligion Chreſtienne, ſeule néceſſaire (car il n'en peut eſtre qu'une néceſſaire) doivent avoir leur reigle, qui eſt la Parolle de Dieu, l'Eſcripture pleine de grace & de miſericorde . . . . . Ceſte Saincte Eſcripture eſt le Teſtament de Jhéſus-Chriſt, le Teſtament de noſtre Père conferme par ſa mort, & par le ſang de noſtre redemption. Et qui eſt-ce qui défendra aux Enfans de avoir, veoir, & lire, le Teſtament de leur Père? Il eſt doncques très expédient de le avoir, le lire, & le ouir, non une fois, mais ordinairement aux Chapitres de Jhéſus-Chriſt, qui ſont les Egliſes, où tout le Peuple tant ſimple comme ſavant ſe doibt aſſembler à ouir & honorer la Saincte Parolle de Dieu. Et telle eſt l'intention du débonnaire Roi, tant de cueur que de nom, très Chreſtien, en la main duquel Dieu a mis ſi noble & ſi excellent Royaulme, à la gloire du Père de miſéricorde, & de Jhéſus-Chriſt ſon fils. Laquelle choſe doit donner couraige à tous ceulx dudict Royaulme de profiter en vraye Chreſtiente, en ſuivant, entendant, & croyant, la vivifiante Parolle de Dieu. Et benoiſte ſoit l'heure quand elle viendra, & benoiſts ſoyent tous ceulx & celles, qui procureront ce eſtre mis à effect, non point ſeulement en ce Royaulme, mais par tout le Monde."

Cette *Epiſtre Exhortatoire* fut ſans doute une des principales cauſes, qui portérent presque auſſitôt les Théologiens, & à leur inſtigation le Parlement de Paris, à cenſurer & interdire cette verſion, quoique ſans en nommer l'Auteur; car, de l'aveu même du fameux RICHARD SIMON, les Théologiens d'alors ne pouvoient ſouffrir qu'on mît l'Ecriture en Langue vulgaire; comme il paroit bien clairement par l'Arrêt du Parlement du 28. d'Août 1525, qu'ils obtinrent, tant contre elle, que contre celles de pareil caractère, & dans lequel il eſt dit en propres termes, „ Qu'il n'eſt pas expédient, ni utile à la choſe publique, qu'aucunes Tranſlations de la *Bible* fuſſent permiſes eſtre imprimées. . . . . A ces cauſes, la dicte Cour a ordonné & ordonne, qu'il ſera enjoinct de par le Roy à tous ceux qui ont en Poſſeſſion les Livres du *Cantique*, du *Pſeautier*, *Apocalypſe*, les *Evangiles*, *Epiſtres de St. Pol*, & autres *Livres du Vieil & du Nouveau Teſtament*, contenuës en la *Saincte Bible*, qui ont eſté de nouveau tranſlatez de Latin en Françoys & imprimez: & auſſi un Livre imprimé, contenant aucuns *Evangiles & Epiſtres des Dimanches & aucunes ſolemnitez de l'année, avec certaines Exhortations en Françoys*; les mettent & apportent dedans huict jours après la Publication du préſent Arreſt." Et ce furent ſans doute leurs tracaſſeries, & leurs perſécutions, qui portérent LE FEVRE à faire imprimer le reſte de ſa Traduction de la *Bible à Anvers*, depuis 1528, jusqu'en 1532; & à ſe refugier auprès de la Reine de Navarre à Nerac, où il mourut fort âgé, non pas vers l'an

1547,

(2) *C'eſt-à-dire vers l'an 1487. Mais dès 1477. le* Nouveau Teſtament, *traduit ou paraphraſé par* GUYARS DES MOULINS, *& cette Traduction ou Paraphraſe revuë par Fréres* JULLIEN MACHO *&* PIERRE FARGET, *Réligieux Augustins de Lyon, avoit été imprimée* à Lyon, par Barthelemy Buyer, ſans date, in folio, *de caractéres Gothiques; commençant d'abord apparemment par le N.* Teſtament, *comme pour Eſſai, ſelon l'ordinaire: car, peu après, le prémier publia ſeul le* Miroir de la Redemption de l'Humain Lignage, tranſlaté de Latin en Françors par [GUYARS DES MOULINS, *probablement; mais donné comme traduit par*] Frère JULIEN, ſelon l'intention de la Saincte Eſcripture, *imprimé* à Paris, *ſans nom d'Imprimeur, ni date, mais* en 1478, *comme le font conceuoir les caractéres Gothiques répondant à ceux de ce tems-là, en* grand in 4, ou petit in folio; *édition, qui fut en peu de tems ſuivie de trois autres,* revuës par Frere GUILLEAUME LE MENAND, de l'Ordre des Fréres Mineurs, *& faites* à Lyon, en 1482, 1486, & 1488, in folio, *toutes antérieures comme on voit à la Révision de* JEAN DE RELY, *Artéſien, Evêque d'Angers, Auteur encore moins connu aux Bibliothécaires des Pais-Bas, que* JULIEN MACHO, *&* PIERRE FARGET *à ceux des Auguſtins, &* GUILLAUME LE MENAND *à ceux des Franciſcains.*

(3) *Il paroit par-là, qu'on regardoit la Reviſion de* JEHAN DE RELY *comme encore fort imparfaite.*

Latin, & ſous celui d'*Hiſtoires Eſcholaſtres*, en François : non plus que les diverſes *Corrections* & les *Abrégés*, qui en ont été faits en differens tems ; ſoit par RAOUL DE PRA-

1547, ainſi que le débite très abuſivement PAUL FREHER, Compilateur trés inéxact, *Theatri Virorum Eruditione clarorum*, pag. 150, mais en 1537. comme le dit BEZE dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique des Egliſes Réformées de France*, Tome I, page 14.

Voilà au moins comment je conçois qu'eſt disposée cette édition *in Octavo*, que je regarde comme la prémiére, quoiqu'achevée ſeulement en 1532. après celle de 1530. *in folio*. Selon le Père LE LONG, il y en auroit encore eu une, faite au même Lieu, & par le même Imprimeur, & de meme forme, depuis 1529. jusqu'en 1532, dont il dit y avoir le II. & le III. Volumes chez les Pères de l'Oratoire à Paris. Mais, je ne penſe pas que ce ſoit autre choſe que deux Volumes de celle que je viens de détailler. Quoiqu'il en ſoit, cette Verſion fut approuvée par NICOLAS COPPIN, Docteur de la Faculté de Théologie de Louvain, & Inquiſiteur de la Foi, & ſon *Approbation* datée du 22. Juillet 1528, ſe trouve à la fin du Volume des *Prophètes*.

Cette date, par laquelle finit auſſi le I. Volume, eſt vraiſemblablement ce qui a donné lieu à l'édition Chimérique de la *Bible*, que le Père Calmet, dit que *Jaques le Fevre d'Estaples, fit imprimer à Paris, en 1528, & qui a été imprimée plusieurs fois depuis en différens endroits du Roiaume*. Tout cela n'a nul fondement.

II. La *seconde* édition de la *Bible Françoiſe* de JACQUES LE FEVRE fut imprimée ſous le tître de *la ſainčte Bible en Françoys, tranſlatee ſelon la pure & entiere traduction de ſainčt Hierome, conferee & entierement reviſitee, ſelon les plus anciens & plus correcłs exemplaires. Ou ſus ung chaſcun Chapitre eſt mis brief argumēt, avec pluſieurs figures & Hiſtoires: auſſy les Concordances en marge au deſſus des eſtoiles diligemment reviſitées. Avec ce ſont deux Tables: L'une pour les matieres des deux Teſtamētz: L'autre pour trouver toutes les Epiſtres, tant de L'ancien comme du Nouveau Teſtament, & les Evangiles qui ſont leutes en L'egliſe par toute l'annee, tant es Dimēches cōme es iours Feriaulx & Feſtes.* Au deſſous ſe lit cette indication : *Imprime en Anvers par Martin Lempereur. An. M. D. & xxx. Cum Gratia & Privilegio Imperiali.*

Tout cela ſe trouve renfermé dans un Cartouche formé de quatre Gravures ſur des bandes ou lates de bois, une en haut, une en bas, & deux ſur les côtez. Celle d'en bas, repréſente Jhéſus-Chriſt priant ſur la Montagne des Oliviers & puis crucifié, le Serpent d'Airain, le Patriarche Abraham montrant ces objets à ſon Fils Iſaac, qui les regarde avec étonnement, & enfin le Serpent ſéduiſant Eve, & Eve Adam. Celle d'en haut repréſente au milieu la Naiſſance de Jéſus Chriſt, adoré par ſa Mère, par les Anges, & les Bergers ; &, des deux côtez, St. Pierre, & St. Paul, debout. Celles des côtez repréſentent chacune deux des quatres Evangéliſtes, ſéparez les uns par la deviſe de CHARLES-QUINT *plus outre*, attachée à deux colonnes, & paſſant derniére un écuſſon à l'Aigle Impériale ; & les autres, par la marque de l'Imprimeur, conſiſtant en un écuſſon ſoutenu par deux Lions, & chargé d'une balle d'Imprimerie couronnée poſée en pal, d'un compoſitoire & d'un barreau de Preſſe paſſez en ſautoir, & des Lettres M & K, initiales de ſon nom Flamand MARTIN KAYSER.

Après ce Tître vient le *Privilége de* CHARLES-QUINT pour l'impreſſion du Livre daté du 4. *de Juillet de l'Année* 1530 ; année, qui ſelon RICHARD SIMON, y eſt mal indiquée comme *la prémiére* de l'Empire de ce Prince, que tout le monde ſait néanmoins avoir été élû Empereur dès 1519, & ce qu'il y a de bien ſingulier, c'eſt que ce Critique ſe trompe encore plus lourdement lui-même, en fixant auſſi-tôt l'année 1541. pour la 14. de cet Empire, au lieu que c'en étoit effectivement la 22. Voïez ſon *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament*, page 333.

Ce Privilége eſt ſuivi d'une *Préface*, ſelon le même RICHARD SIMON ; car, l'éxemplaire, dont je me ſuis ſervi, eſt imparfait au commencement. Cette *Préface* n'eſt autre choſe apparemment, que *le Prologue aux Lecteurs*, commençant par ces mots, PAUL *vaiſſeau delection*, & qui ſe voit dans les éditions ſuivantes.

On trouve enſuite cette *Table pour les Matiéres des deux Teſtaments*, que promet le tître, mais, ce n'eſt ſimplement qu'une répétition des *Argumens* de chacun de leurs Chapîtres, & même fort tronqués pour le *Nouveau Teſtament*.

Enfin, vient la *Bible* elle-même, en CCCCIX. feuillets, pour l'*Ancien Teſtament*, & XCIX. pour le *Nouveau*, d'aſſez beaux caractères Gothiques, & de format *in folio*. A la fin du dernier, on lit cette courte ſouſcription : *A la louēge de Dieu ſoit. Ceſte Bible fut acheuee d'imprimer le dixiesme iour de Decembre L'an Mil Cinq cens & Trente. En Anvers par Martin Lempereur* ; & au deſſous, *Spes mea Jeſus*, la Deviſe apparemment de l'Auteur. Quant aux *Figures* dont parle le tître, excepté celles qui concernent les coutumes & cérémonies des Juifs, qui peuvent être de quelque utilité, toutes les autres ne ſont que d'aſſez mauvaiſes imaginations de Graveurs, encore plus mal exécutées, & plus propres à donner aux Lecteurs de fauſſes idées des choſes, qu'à les inſtruire. Une ſingularité plus remarquable eſt, que le *Cantique des Cantiques* eſt ici diſpoſé en forme Dramatique, & que ſon *titre* & les *Interlocuteurs* y ſont imprimez en *rouge*, ainſi que le *titre* du Volume, qui l'eſt en caractères *rouges* & *noirs*. Les *Actes des Apôtres* y ſont après l'*Evangile de St. Jean*, & de même dans les deux éditions ſuivantes.

Pendant très longtems, on a crû, que cette Traduction Françoiſe de la *Bible* avoit été faite par les DOCTEURS DE LOUVAIN ; & j'en pourrois aiſément donner quantité de preuves : mais je m'en tiendrai à celle que je puis tirer de divers écrits de RICHARD SIMON ; & cela d'autant plus volontiers, que ce me ſera une occaſion fort naturelle de faire voir l'étrange variété, & même la ſurprenante contradiction de ſes ſentimens à cet égard.

Dans ſon *Hiſtoire Critique du Vieux Teſtament*, imprimée en 1685, il dit page 332, que *les Théologiens de Louvain ne ſont pas les prémiers qui ont fait imprimer une* Verſion Françoiſe de la Bible ; *& qu'il y en a* UNE AUTRE *avant ce tems-là, imprimée* à Anvers, en 1530, par Martin l'Empereur, *avec le Privilége de* CHARLES-QUINT. Dans ſon *Hiſtoire Critique des Verſions du Nouveau Teſtament*, imprimée en 1690, ce n'eſt plus cela. En effet, il y dit préciſément tout le contraire. *Cette Verſion*, imprimée à Anvers, *a été revûe par les Théologiens de Louvain*, dit-il pag. 325 & 326 : *nous placerons* donc LA PRÉMIÉRE Bible Françoiſe de Louvain *en l'année* 1530. Dans ſes *Nouvelles Obſervations ſur le Texte & les Verſions du Nouveau Teſtament*, imprimées en 1695, en parlant de la *Verſion Françoiſe des IV. Evangéliſtes par* LE FEVRE, qu'une *Lettre d'*ERASME *à Bilibaldus* lui avoit, dit-il, fait connoître, il ajoûte page 150, qu'il *ne ſait ſi* LE FEVRE *a traduit le reſte du* Nouveau Teſtament *comme il le promettoit* ; & il conjecture même, qu'*il n'ôſa pas le faire* : & néanmoins dans une de ſes *Lettres*, publiée à la vérité ſeulement en 1710, dans ſa *Bibliothéque Critique* miſe au jour ſous le nom ſuppoſé de SAINJORE, Tome IV, pages 112—126, mais écrite *à Mr. B. dès Juin* 1685, il lui avoit parlé page 113. de *tout le Nouveau Teſtament en nôtre Langue par* LE FEVRE *dès* 1523. Ajoûtons encore, qu'il reconnoit en propres termes page 116. de cette même *Lettre*, que ce *Nouveau Teſtament*, qu'il avoue être de LE FEVRE, ſe trouve dans la *Bible d'Anvers de* 1530 ; & que, cependant, il ne paroit nulle part avoir jamais reconnu cette *Bible* pour être de la Traduction de LE FEVRE. Comment accorder enſemble des choſes ſi contradictoires & concilier ce fameux Critique avec lui-même ? Qu'il nous ſuffiſe de ſavoir, qu'il décide bien clairement & bien poſitivement, qu'*il ne paroit que du bon ſens dans la Bible Françoiſe d'Anvers* ; *que ceux, qui en ſont les Auteurs, s'étoient appliqués à l'étude de l'Ecritu-*

PRAELLES, pour Charles V; soit par GUILLAUME LE MENAND, & imprimez *à Lyon*, *en* 1482, 1486. & 1488, soit par JEAN DE RELY, pour Charles VIII, impri-

ture Sainte, au lieu que les Traductions d'auparavant sont toutes pitoiables; &, en un mot, qu'*il est certain, que cette prémiére* Bible Françoise d'Anvers, *qui a été revuë par quelques Théologiens de l'Université de Louvain, est la prémiére Traduction qui ait été faite en nôtre Langue avec quelque exactitude:* Eloge, qu'il donne pareillement, & dans les mêmes termes, à la Traduction, des *IV Evangelistes* faite par LE FEVRE. C'est ce qu'on peut voir plus au long, tant dans l'*Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament* pages 325—329, & dans les *Nouvelles Observations* pages 146—151, que dans la *Bibliothéque de Sainjore*, Tom. IV, pag. 112—126.

III. A quelques mots près retranchés, & quelques autres ajoûtez, le *titre* de la *troisiéme* édition est semblable à celui de la seconde, & finit par cette indication: ☞ *En Anuers, par Martin Lempereur. An. M. D. & xxxiiij. Cum Gratia & Privilegio Imperiali.*

Immédiatement après ce titre suit la *Copie du Privilége*, commençant par ces mots: „ CHARLES, par la divine Clemence Empereur des „ Romains, &c;" continuant par ceux-ci: „ De „ la part de nostre bien aymé Martin Lempereur, „ Imprimeur resident en nostre Ville Danuers, „ nous a esté remonstré comme en lan tiete dernier a sa supplication, & eu sur ce ladvis de „ Linquisiteur de la foy & des Theologiens de „ nostre Uniuersite de Louuain, nous luy ayons „ consenty & accorde de pouuoir imprimer certaine translation en François de la saincte Bible, „ &c;" & finissant par ces derniers: „ Donné en „ nostre ville de Bruxelles le xxi iour de Novembre. An de grace Mil Cinqcens trente & trois. „ De nostre Empire le xiiij. Et de noz regnes „ des Espaignes, des deux Ceciles & autres le „ xviij.

„ Par Lempereur en son Conseil.

„ Et soubz signe

„ VERREYKEN."

Ce Privilége est suivi d'un *Kalendrier*, imprimé en rouge & noir; & du *Contenu de lescripture*, autrement intitulé *Icy est brievement comprins tout ce que les liures de la saincte Bible enseignent à tous Chrestiens*; imprimé de même.

On trouve ensuite le *Prologue aux Lecteurs*, tout-à-fait digne d'être lû en entier, mais dont je me contenterai de copier ce qui concerne l'amélioration de cette nouvelle édition. „ Mais afin" dit LE FEVRE, „ que aucuns Lecteurs nestiment „ non avoir autre chose en icelle seconde Impression (*in folio*) que en la premiere, nous voulons en brief monstrer par quelle maniere & diligence ceste oeuure est parfaite. Premier, avons „ derechief confere ceste commune & usitee Translation avec les anciens & plus corrects exemplaires, par tel labeur que maintenant nestimons „ aucune chose dimportance estre delaissée, & avons acheue ce que des le commencement de la „ premiere Impression avions desyr de faire. En „ laquelle non obstant avons tousjours rendu paine de laisser nostre Translation entiere (considere lusance dicelle) sans y diminuer ny adjouster aucune chose; en laissant pareillement les „ mêmes manieres de parlers, dont plusieurs dependent du stil & forme de la Langue Hebraique que nous eussions peu rediger & interpreter „ selon la maniere de dire Gallicane ou Françoyse. Mais en ce lieu avons notez les plus principaulx passages, & les dictes manieres de parlers (que nous appellons *Tropus* ou Parolle figuratiue) avec les diverses acceptions de plusieurs „ mots, les quels sont redigez en la marge du „ Liure, signez en la dicte marge, & dedans le „ Texte, par petit nombre de ciffre adressant lung „ a lautre .... Pour ce aussi que, en „ conferant icelle commune Translation, avec la „ Langue Hebraïque, Grecque, & Chaldaïque, „ ont elle trouue plusieurs passages assez obscurs, „ & comme differens lung de lautre; a ceste cause auons mis les mesmes passages en la dicte „ marge; les signant de divers signes," dont la *figure* & l'*explication* terminent & finissent ce *Prologue*.

La Table ou l'*Ordre des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament*, paroit après, mais nonplus avec cette étenduë inutile qu'on lui avoit donnée dans la seconde édition. Il n'y a ici que les simples *Titres* de chaque Livre de la *Bible*, avec leurs *Chiffres de Renvoi*, la notice des Auteurs auxquels on les attribuë, & un petit Avertissement touchant les Apocriphes, qui sont néanmoins en leur rang ainsi que dans la Vulgate.

A cette Table superfluë on en a substitué deux autres plus utiles, l'une *de diverses maniéres de parlers figuratifs & de leurs propres significations*; & l'autre d'*Interprétations des noms Hébraiques, Chaldeens, Grecs, & Latins*, de toutes sortes de sujets; l'une & l'autre disposée par *ordre Alphabétique*.

Enfin, vient la *Bible* elle-même, non plus simplement *translatée selon la Traduction de Sainct Hierome*, mais réellement & de fait *conférée avec les Langues Hébraique, Grecque, & Chaldaique*, comme le promet le *Prologue*, & comme n'a pu s'empêcher de le reconnoitre R. SIMON: & de plus accompagnée de *Notes marginales*, courtes & peu nombreuses, mais judicieuses & utiles, les unes *littérales* pour expliquer nettement le *Texte*, & les autres *critiques* pour exposer les *Variétez de Leçons* des différens éxemplaires. Voici quelques éxemples des unes & des autres. Genese III, 15, on lit, conformément à l'Hebreu, *Ceste semence brisera ta teste.* Matthieu II, 11, sur *Et eu se prosternant l'adorérent*, on lit en marge cette courte Note: *Les Hebrieux usent souvent de ce mot* adorer, *pour* honorer *avec prosternation de corps, comme on fait encoire aux Rois & aux Princes en Orient, comme avez* Genese, 33. *a*, & 1 Roix 20, 9, &c. Matthieu VI, 13, on lit, conformément au Grec, mais en marge, *Car à toy est le regne, & la puissance, à toujours.* Marc I, 2, sur *Esaie le Prophète* du Texte, on lit en marge *ès Prophètes.* Luc II, 14, *Gloire soit à Dieu ès Lieux très haults, & en Terre paix, aux Hommes bonne-volonté.* Jean I, 1, *Au commencement estoit la Parolle, & la Parolle estoit avec Dieu, & la Parolle estoit Dieu.* Jean VIII, 25, sur *Je suis le commencement qui parle à vous*, on voit à la marge, *Je suis ce que je vous ay dit dès le commencement parlant à vous.* Jean X, 29, *Mon Père, qui les m'a donné, est plus grand que tous.* Paul, Romains I, 4, *I. C. . . . qui est déclairé Fils de Dieu.* Ces diverses Améliorations rendent sans doute cette édition préférable aux précédentes. Elle a, pour l'*Ancien Testament*, CCCXCVj feuillets, & pour le *Nouveau* à la tête duquel on trouve un *Titre*, une *Table des Epistres & Evangiles tout au long de lannee*, & un *Brief Recueil des Ans du Monde selon la Supputation des Hebrieux, montant à* 5714. *ans*, *en* 1534, cij feuillets, d'un peu plus grand format que ceux de la seconde édition, & sur le dernier desquels se lit cette souscription, *A la louenge de Dieu soit. Ceste Bible fut acheuee dimprimer le sixiesme iour de Apuril. Lan M cinq cens trente & quatre. En Anvers par Martin Lempereur*; & au dessous ☞ *Spes mea Jesus.*

Dans la *Bibliotheca Furliana*, pag. 2, on note une édition d'*Anvers, chez Martin l'Empereur*, *en* 1538, *in folio*; mais, c'est probablement une erreur pour 1534.

IV. La *quatriéme* édition de la *Bible Françoise de* JACQUES LE FEVRE est en tout semblable à la troisiéme, excepté néanmoins en cette indication du titre, ☞ *En Anvers, pour Antoine de la Haye, demourant au Pan de nostre Dame. An. M D. & xli. Cum Gratia & Prilegio Imperiali*; & en cette souscription du dernier feuillet. *A la louenge de Dieu soit. Ceste Bible fut acheuee dimprimer le douziesme iour de Janvier. Lan Mil cinq cens quarante & ung. En Anvers par Antoine des Gois*, & non *des Bois* comme le dit le Père LE LONG, & au dessous *Spes mea Jesus.* Ainsi, je n'ai rien de particulier à en dire.

Dès l'année 1534, ROBERT OLIVETAN avoit

priñée à Paris, chez A. Verard, sans date, mais vers 1487, in folio; soit enfin par quelque autre Personne, ou en quelque autre tems & lieu, que ce soit.

avoit retouché à sa maniére le *Nouveau Testament de* LE FEVRE, & l'avoit fait imprimer *à Neuf-Chatel, chez Pierre de Wingle, dit Pirot Picart, en* 1534, *in folio*, avec ces deux vers à la fin du Volume,

Les Vaudois, Peuple Evangelique,
Ont mis ce Thresor en publique;

&, dès 1535, le même OLIVETAN avoit fait la même chose de la *Bible* entiére de LE FEVRE, qu'il avoit fait imprimer au même endroit, & par le même Homme, en 2 Volumes in folio: & c'est ce dont le fameux Père VERON, l'Abbé de MAROLLES, RICHARD SIMON, AMBROISE LALLOUETTE, le Père LE LONG, & divers autres, ne font plus aucune difficulté de convenir, & ont même donné de fort bonnes preuves.

Ainsi, la prémiére Traduction Françoise raisonnable de la *Bible* vient incontestablement des Réformez, quelques mauvaises chicanes qu'aient faites, & puissent faire, à cet égard, R. SIMON, & tous les Controversistes du parti Romain. Peu après, le célébre CALVIN retoucha, & rendit plus Françoise, cette Révision d'OLIVETAN son parent; & cela à diverses fois, & sous différentes formes: & ce fut un éxemple, qu'imita, presque du tems de Calvin même, RENE' BENOIST, mais dans de toutes autres vûes, & fort à son dam; qu'imitérent, mais plus judicieusement de tems en tems, les PASTEURS ET PROFESSEURS DE GENEVE; & qu'ont encore imité de nos jours les DIODATI, les DES-MARETS, les MARTINS, & les OSTERVALDS, qui n'ont fait autre chose qu'ôter de la Traduction de LE FEVRE, adoptée par OLIVETAN, CALVIN, & le corps des PASTEURS REFORME'S, certaines expressions vieillies & surannées, pour en mettre de meilleures en leur place.

Si, lors que Pierre Daniel Huët composoit son bel & élegant Trialogue *de Interpretatione & Interpretibus* entre l'illustre MR. DE THOU, & les célébres ISAAC CASAUBON & FRONTON DU DUC, l'on avoit eu quelque connoissance de toutes les singularitez Littéraires que je viens de rassembler, il est fort-à-croire, qu'il n'y auroit pas fait avancer à CASAUBON ce trait contre la prétenduë Traduction de ROBERT OLIVETAN: *Primum se ad Ebraicum exemplar Scriptura Sacra conversionem Gallicam elaborasse jactavit* ROBERTUS OLIVETANUS; *cum tamen, Ebraici idiomatis notitia leviter imbutus, subsidium, a vetustioribus interpretibus petiisse, & alienæ eruditionis gloriam in se derivasse visus sit. Offendit itaque sæpiuscule: obsoleta ad hæc Oratio & barbara* (4). Cette prétenduë *Barbarie* étoit le langage du tems; & si CALVIN prit soin d'en corriger diverses expressions, c'est que la Langue changeoit tous les jours, & n'a point cessé de changer depuis.

D'autre côté, les éditions de 1534. & de 1541. de la *Bible de* LE FEVRE, aussi bien que plusieurs de celles de son *Nouveau Testament*, de celle de ses *Epistres & Evangiles pour les 52 Dimanches de l'année, avec leurs Explications, à l'usaige du Diocése de Meaux*, étant enfin devenuës suspectes, comme il paroit, tant par le *Catalogue des Livres éxaminez & censurez, par la Faculté de Théologie de l'Université de Paris* publié en 1551, que par l'*Index Librorum prohibitorum* publié par ordre de Philippe II. & du Duc d'Albe *à Anvers, chez Plantin, en* 1570, *in* 8: les DOCTEURS DE LOUVAIN prirent la résolution de revoir & réformer cette Traduction, & obtinrent à cet effet un nouveau Privilége de Charles-Quint du 9. de Novembre 1546; mais, leur Révision ne put paroître qu'en 1550.

Ce fut NICOLAS DE LEUSE, simple Licencié en Théologie de l'Université de Louvain, Auteur dont ne disent pas le moindre mot les trois Bibliothécaires des Païs-Pas, SWEERTIUS, VALERE ANDRE', & FOPPENS; mais dont on peut voir ci-dessous un court Article sous le nom de FRAXINIS: ce fut lui, dis-je, qui fut particuliérement chargé de ce soin. Sa Revision qui fut imprimée *à Louvain, chez Gravius, en* 1550, *in folio magno*, fut 28. ans après suivie d'une nouvelle faite par JAQUES DE BAY, ou BAÏUS, imprimée *à Anvers, chez Plantin; en* 1578, *in folio*; & depuis par diverses autres, telles que celles de PIERRE DE BESSE, de PIERRE FRISON, de JACQUES CORBIN, & peut-être même d'ISAAC LE MAITRE DE SACY ou de MRS. DE PORT-ROÏAL, auxquels RICHARD SIMON & divers autres ont très souvent reproché de n'avoir que trop suivi & copié les *Bibles de Geneve*, qui, comme je viens de le remarquer, ne sont que des *Révisions & Corrections* de celle de LE FEVRE.

Ainsi, tant chez les *Réformés*, que chez les *Catholiques-Romains*, l'on n'a jusqu'à ce jour que la seule & unique *Traduction* de la *Bible* de ce célébre & respectable Ecrivain: à moins qu'on n'en voulût excepter celle de SEBASTIEN CHATEILLON, vulgairement appellé CASTELION, qui, n'entendant que très mal nôtre Langue, travestit plûtôt qu'il ne traduisit ou corrigea la version, qu'il eut l'imprudence de publier en y fourant indiscrétement des expressions aussi impropres, & même aussi ridicules, que de *grands Poissonars*, que *Arriere-Femme*, que *Déatre*, que *le Rognement devenant Avantpeau à un non empellé*, & que *la Misericorde faisant la figue au jugement*, (5).

Je n'ai garde d'en dire autant de la nouvelle *Traduction* ou *Révision* de la *Bible* par CHARLES LE CENE, quoique ses expressions aussi bizarres qu'extraordinaires de *Satrapes*, *Bachas*, *Greffiers*, *Notaires*, &c., paroissent, & soient en effet, très impropres & très choquantes dans son Ouvrage: mais, je ne saurois me dispenser de le trouver, non seulement blâmable, mais même très condamnable, par un endroit incomparablement plus grave & plus important. Dans l'institution de l'Eucharistie, il substitue le mot de *représente* à celui d'*est*, qui se trouve dans les Originaux, & que personne n'avoit encore ôsé altérer & corrompre d'une maniére si téméraire & si criminelle, non seulement dans les *Traductions* les plus libres, mais même dans les *Paraphrases* les plus hazardées. Si le Père VE'RON, pouvoit revenir au Monde, lui, à qui l'on a tant & si cruëllement reproché d'avoir fourré la *Messe Romaine*, dans le XIII. des *Actes des Apôtres*, quoique cette rare découverte ou plûtôt cette audace criminelle & cette impolture insigne, fût beaucoup moins de lui que du Père Cotton & du Cardinal DU PERRON, Hommes de très insigne mauvaise-foi, & qui ne respectoient rien (6): le Père VE'RON, dis-je, ne pourroit-il pas avec autant &

(4) Huetius de Interpretatione & Interpretibus, pag. 145. Editionis Hag. Com. apud. Arnoldum Leers, 1683, in 8. Trois pages auparavant il avoit dit avec aussi peu de fondement: NICOLAUS ORESMIUS .... Jussu Caroli Quinti, ... novam Bibliorum .... Interpretationem .... condidit. *Ce fut la Traduction de* RAOUL DE PRAESLE, *qu'on lui attribue mal-à-propos.*

(5) *On peut voir dans le* Journal Littéraire d'Allemagne, *Tom. II, pag.* 347 — 352, une Declaration *de ces mots extraordinaires, donnée par Chatillon lui-même avec sa* Bible.

(6) *Voiez le Livret intitulé* la Messe trouvée dans l'Ecriture, *imprimé sous le nom de* Ville franche, chez N. Selon, en 1642, 1647, 1652, 1658, 1678, &c. in 8. *On en a une Traduction Angloise, intitulée* A Conference betwen Pope Clement the X. (*lisez* Innocent the X.) and a noted Cardinal, concerning the late Discovery of the Mass in Holy Scripture, *& imprimée* London, 1704, in 12. *La nouvelle édition du* Catalogus Librorum impressorum Bibliothecæ Bodleianæ, *qui m'apprend cela, Tom. II, pag.* 186, *ne devoit point en faire un Ouvrage différent de la* Messe trouvée dans l'Ecriture. *On sait que cette ingénieuse plaisanterie, conforme à la maxime du Poëte* Ridendo dicere verum quid vetat? *est de la façon d'un Ecclésiastique François, connu par un autre Ouvrage, intitulé* de la Fin du Monde, par LUCAS JANSSE, Ministre de Jésus Christ à Roüen, *divisé en IX. Chapitres, & imprimé* à Roüen, par Jehan & David Berthelin, en 1656, en 480 pages, in 8; *sans compter la Table des 69. Sections des IX. Chapitres, & une Epître Dédicatoire à nôtre Seigneur Jésus-Christ, incomparablement plus pieuse & plus décente, que celle qu'addressa de même à Jésus-Christ le Père* JEAN FRANCOIS SENAULT, *Général de l'Oratoire, dans une nouvelle édition de son* Usage des Passions; *qu'il avoit d'abord dédié fort flatteusement au Cardinal de Richelieu, en vuë d'en obtenir un Evêché.* JANSSE, *s'étoit particuliérement attaché au Père* VERON, *sur cette notable corruption de l'Ecriture, à cause de la grande vanité qu'il tiroit de sa prétenduë Traduction du* Nouveau Testament, *qui n'étoit au fond qu'une Révision de celle de Louvain, non plus que celles de* Besse, *de* Frizon, *& de* Corbin; *& qu'il avoit donné lieu par-là aux Imprimeurs & Libraires d'introduire cette falsification dans leurs nouvelles éditions du* Nouveau Testament de Louvain. *Un de ces Prôneurs de Livres rares & d'éditions peu communes, que le plus souvent ils ne connoissent que peu ou point, date de M. DC. XLII. une édition de cette* Messe trouvée dans l'Ecriture. *Voiez* Aug. Beveri Memoriæ Libror. rarior. *pag.* 271. *Mais, c'est visiblement & incontestablement une erreur pour M. DC. LII; puisque le Livre introduit d'abord lui-même pour interlocuteur le Pape Innocent X; & qu'il est sûr & certain, qu'il ne le devint que le 14. de Septembre M. DC. XLIV. Quelque-chose de plus étonnant encore que cette bévuë, c'est que, en vertu de cette date erronée de M. DC. XLII.; & de celle d'une nouvelle édition de la* Bible des Docteurs de Louvain, *faite en M. D. C. XLVI., & dans laquelle fut prémiérement fourée cette énorme falsification, ce bon Homme s'est allé mettre dans l'imagination, non seulement que c'étoit-là la prémiére édition de la Révision de la* Bible Françoise *par ordre des* Docteurs de Louvain, *que son Auteur ou Editeur étoit dans la même idée que Veron par rapport au v. verset du Chapitre XIII.* des Actes des Apôtres: *que Véron avoit eu connoissance & communication du Manuscrit de cette*

& plus de raison reprocher à LE CENE, d'avoir fourré la *Cene Calviniste* dans l'institution de l'Eucharistie, & d'avoir corrompu l'Ecriture plus hardiment qu'aucun des Missionaires Romains qu'on en accuse continuëllement? Ils ne manqueront point sans doute dans l'occasion d'user de représailles: mais, outre que cette *Bible* a très judicieusement été censurée par le *Synode de la Brille*, de 1742, Art. 29, 30. le Corps des Réformés ne se croit nullement responsable des Ouvrages de ses particuliers qu'il n'a point approuvez; & ainsi le reproche ne tomberoit uniquement que sur l'imprudent & téméraire LE CENE.

Mais, après tout, qu'avoit donc fait Veron, que n'aient point fait avant & après lui, non seulement les simples Disputeurs & Controversistes ses Confréres, mais même tout le Clergé de France en corps, & de plus tout le vaste empire de l'Eglise Romaine? Plus franc, ou, si l'on aime mieux, plus indiscret, plus hardi, plus téméraire, mais moins fourbe & moins perfide qu'eux tous, il avoit bonnement, ou si l'on veut sottement, *déclaré* ce qu'on peut mieux nommer ici qu'en toute autre occasion *le Sécret de la Messe*, & mis ainsi trop à découvert l'infidélité & la mauvaise-foi de son parti, qui n'est pourtant qu'un peu plus adroitement & subtilement cachée & dissimulée dans les autres Versions ou Révisions de l'Ecriture qu'il adopte & qu'il autorise: témoin seulement celle du Père AMELOTTE, dans laquelle, au mot de MESSE près, le 2. verset du XIII. Chapître des *Actes des Apôtres* est tout aussi frauduleusément corrompu que dans celle de Veron, & même d'une maniére beaucoup plus dangereuse, puisqu'elle est beaucoup plus subtile, & conséquemment plus propre à séduire les simples. C'est ce que n'ont que trop bien & trop évidemment prouvé les *Remarques sur la Traduction du* Nouveau Testament faite par l'ordre du Clergé de France, & par le Ministére de DENIS AMELOTE, Prêtre de l'Oratoire, *adressées au Roi de France par* CLAUDE BROUSSON, *Ministre de l'Evangile*, & imprimées *à Delft, chez Adrian Beman*, [ou plûtôt *à Rotterdam, chez Reinier Leers*,] *en* 1697, *en* 573. *pages, in* 12°, sans l'*Avertissement*, la *Remonstrance à Louis XIV*, & la *Table des Chapitres* de 40. pages. Après avoir incontestablement démontré, par quantité de falsifications semblables, l'infidélité & la corruption extrême de cette Traduction, ce digne Ministre de l'Evangile, qui, par pure charité pour ses Frères abandonnez à eux mêmes, & dénuez de tout secours spirituël, avoit si généreusement quitté le Barreau pour le Ministére, en avoit si soigneusement & si éxactement rempli les indispensables devoirs quelque difficile & dangereux qu'en fût alors l'éxercice, & avoit enfin si courageusement scellé de son sang la ferme persuasion où il étoit de la vérité de sa Doctrine; cet illustre & respectable Pasteur, dis-je, conclut ainsi son Ouvrage, pages 569 — 571: „ Dans les cinq Sections de ce Traîté, nous a„ vons vû *le prodigieux nombre de* FALSIFI„ CATIONS, qui se trouvent dans la *Traduction* „ *du Nouveau Testament*, que le Clergé de Fran„ ce a donné au Peuple. Toutes ces *Falsifications* „ ont été faites, ou pour obscurcir la vérité, „ ou pour faire trouver, dans la Parolle de Dieu, „ les erreurs, les superstitions, l'idolatrie de l'E„ glise Romaine, & la dignité Païenne dont l'E„ vêque de Rome s'est revétu. Nous n'avons „ peut-être pas même touché toutes les *Falsifi*„ *cations* qui se trouvent dans cette *Traduction*, „ qui est aujourd'hui la *Vulgate Françoise*. Mais, „ celles, que nous avons remarquées, suffisent „ pour faire connoître de quel esprit sont animez „ les Pasteurs de la Communion Romaine .... „ Le Sieur AMELOTE, a bien donc raison de „ dire à la fin de sa Préface, *Je ne sai si quel*„ *qu'un sera satisfait de mon travail; mais, pour* „ *moi, je ne m'en puis jamais satisfaire.* Voilà „ un terrible aveu! ...... Cependant, il ne „ laisse pas de la donner au public telle qu'elle „ est: cependant, le Clergé de France l'approuve, „ & la donne au Peuple. Depuis qu'il y a quel„ que forme d'Eglise sur la Terre, avoit-on ja„ mais rien vû de plus étrange en matiére de Ré„ ligion?" Au reste, ces *Remarques* pouvant très bien tenir lieu d'un bon Abrégé de controverse, il seroit à souhaiter qu'elles fussent moins, si non dédaignées, du moins négligées. Par je ne sai quelle délicatesse mal-entenduë, on s'est fort mal-à-propos dégoûté de cette étude: & les Réformés, peut-être à la veille d'en avoir plus besoin qu'ils ne pensent, &, ainsi deshabituez de cette sorte d'Escrime, se trouveroient d'abord assez embarassés à parer les bottes nouvellement imaginées par les bréteurs du parti Romain, qui a toujours grand soin d'être bien fourni d'habiles Athlétes de toute espéce.

C'est particuliérement au célébre ERASME, qu'on a l'obligation de savoir, que JACQUES LE FEVRE *d'Etaples* est l'Auteur de la *Version Françoise* du *Nouveau Testament*, imprimée *à Paris, chez Simon de Colines*; & cela, par une *Lettre*, qu'il écrivit le 2. de Juin 1526. à Bilibaldus Perkeimerus, & dans laquelle il lui disoit, JACOBUS FABER, *qui metu profugerat non ob aliud, nisi quod verterat* Evangelia Gallice, *revocatus est in Aulam*. Cette simple indication, luë avec réfléxion par un Curieux de Paris, le mit sur les voies de découvrir, que LE FEVRE étoit le Traducteur de toute la *Bible*; & c'est ce qu'il a parfaitement bien prouvé dans une *Dissertation sur les Bibles Françoises imprimées jusqu'en* 1541, imprimée *à Paris, chez Mergé, en* 1710, *in* 12, & dans laquelle il pousse à cet égard ses recherches beaucoup plus loin que n'a fait R. SIMON, quoique totalement livré à cette espéce d'étude. Avant lui, tout le monde donnoit unanimement cette Traduction de la *Bible* aux THÉOLOGIENS DE LOUVAIN: & le même R. SIMON, aussi bien qu'A. LALLOUETTE, en concluoient très décisivement, qu'*il étoit certain, que les Catholiques étoient les* PREMIERS AUTEURS *de toutes les* Bibles Françoises *qu'on lisoit*. Mais, aujourd'hui, l'on peut très aisément leur prouver incontestablement le contraire, tant par la conférence des passages de cette Version avec ceux qu'en citent R. SIMON & le Père LE LONG, que par la lecture de la curieuse *Dissertation* que je viens de citer. Son Auteur, qui ne s'est fait connoître, que par le nom déguisé de N. INDES, se nommoit effectivement DENIS NOLIN, étoit Avocat de Profession, & s'attachoit fortement à l'étude de l'Ecriture, des Editions de laquelle il avoit une très ample & très curieuse collection, comme il paroit par le *Catalogue de sa Bibliothéque* imprimé *à Paris, chez Martin, en* 1710, *in* 12°, peu après sa mort. C'étoit un parfaitement honnête Homme, de beaucoup de savoir, & d'une grande modestie; & sur-tout tellement charitable, qu'en mourant il ordonna que le prix de sa Bibliothéque fût distribué aux pauvres de la Charité de St. Eustache sa paroisse: très semblable en cela à nôtre LE FEVRE *d'Etaples*, à qui l'on fait dire dans son Epitaphe,

Corpus, Humo, Mentemque Deo, Bona cuncta relinquo
Pauperibus. FABER *hæc, dum moreretur, ait.*

Il me faisoit l'honneur d'être de mes amis; & l'étoit de même du Père LE LONG, qui n'est pas excusable de ne l'avoir pas même nommé en faisant, dans sa *Bibliotheca Sacra*, l'Article particulier de la *Bible Françoise de* LE FEVRE, quoiqu'il n'eut pas peu profité de ses découvertes. Mais, il y a longtems qu'on a dit & imprimé, que la jalousie des Savans en fait de lumiéres & de

Révision; & qu'il s'étoit appuïé de son suffrage, quelques années même, avant son Impression, voïez Aug. Beyeri Memoriæ Libror. varior. *pag.* 271, *&* 272. *mais même que l'Auteur de la* Messe trouvée dans l'Ecriture *l'avoit refuté deux ans d'avance. Mais, outre que c'est-là se tromper fort grossiérement, c'est ignorer, que cette prétenduë* premiére édition *de la Révision de la* Bible de Louvain, *n'en étoit qu'une nouvelle; que cette Révision avoit près de 100 ans d'Ancienneté; qu'elle avoit déjà été imprimée une infinité de fois, en divers tems, en divers lieux, & en diverses formes, soit en entier, soit le* Nouveau Testament *seul; & que l'Impression de M. DC. XLVI. n'en étoit qu'une nouvelle édition de nouveau altérée & corrompuë, peut-être par Veron lui-même, dont le* Nouveau Testament *seul parut à* Paris, chez Théodore Papingué, en 1647, in 4. *Depuis on ne garda plus de mesures à cet égard, comme ne le prouve que trop bien le même Nouveau Testament réimprimé* à Bourdeaux, chez Elie Boutier, en 1686, *en grand* in 8, *à l'usage des* Nouveaux Convertis; *où l'on fourra perfidement toutes les altérations & superstitions Romaines, & où l'on voit avec horreur l'abomination de la desolation dans le Lieu Saint.*

de connoissances n'est pas moins grande & moins injuste que celle des Dames en fait de graces & de beauté.

On a vû ci-dessus, que NICOLAS DE LEUSE, a été le prémier Réviseur Catholique de la *Bible Françoise* de LE FEVRE, par ordre de la Faculté de Théologie de Louvain : &, avant que d'achever cette *Notice*, je crois qu'il ne sera pas inutile d'observer, que cette particularité a fait croire au Père AUGUSTIN CALMET, Bénédictin, que ce DE LEUSE en étoit le véritable Auteur. C'est ce qu'il affirme positivement dans son *Dictionaire Historique, Critique, Chronologique, Géographique, & Littéral de la Bible*, au mot BIBLE, à l'Article particulier des *Bibles Françoises*, pag. 445. & 446: & qui pis est, il y cite fort étourdiment R. SIMON, qui ne parle en aucune façon de ce Personnage. Aussi le Père CALMET semble-t-il se dédire dans sa *Bibliothéque Sacrée*, page XXXIX, où il confond d'ailleurs & brouille tout de la manière du monde la plus pitoïable, tant par rapport à cette Traduction de la *Bible* & à ses éditions, que par rapport aux autres sujets dont il y parle : témoins seulement la *Bible de* RENE' BENOIT, & le *Pape* GREGOIRE XIII, qu'il transporte là par trois fois, en moins de trois lignes, du XVI. Siècle au XVII, en 1667, 1668, & 1675 : & le galimatias qu'il fait pag. LXXVI. touchant les éditions du *Psalterium Quintuplex* de nôtre LE FEVRE, dont il ne marque éxactement aucune. De pareilles bévuës paroitroient incroïables, si l'on ne connoissoit la mauvaise & trop ordinaire habitude de divers Savans de Communautez, de faire faire leurs Perquisitions Littéraires par les Novices & jeunes Réligieux de leurs Couvents, & de les emploier imprudemment ensuite sans beaucoup d'éxamen. Ce sera probablement-là le cas du Père CALMET, qui, autrement, auroit à peine eu le tems de bien lire tous les Livres qu'il passe pour avoir composez. Quoiqu'il en soit, cette *Bibliothéque Sacrée* sur-tout, & même l'Article BIBLE de son *Dictionaire*, sont si remplis de fautes & méprises pareilles, qu'on n'oseroit aucunement s'y fier : & si tous les Articles de ce *Dictionaire* ressembloient à cela, il ne mériteroit guéres la réputation qu'il a. Comme j'ai vu quelques Personnes, à qui sa déposition touchant DE LEUSE en avoit imposé, j'ai cru devoir y insister un peu, tant afin d'en faire voir le peu de fondement, que pour empêcher que d'autres Personnes n'y soient pareillement abusées.

Au reste, quelque peu favorablement que fût disposé d'un côté RICHARD SIMON pour JACQUES LE FEVRE *d'Etaples*, il n'a pourtant pû se dispenser de reconnoître de l'autre, *que cet illustre savant Homme édifioit tout le Monde par sa vie éxemplaire, qui donnoit de grands mouvemens à ses nouveautés*; que *son érudition étoit très grande pour ce tems-là*; que *ses bonnes mœurs le faisoient aimer & estimer de tout le Monde*; & qu'*il n'avoit guéres d'autres adversaires que les Docteurs de Paris, qui étoient cependant ses Confrères* (7) : mais, pour mieux connoître tout son mérite, & la grandeur de ses vertus, il faut consulter les justes éloges qu'en ont publiés TRITHEME, ERASME, GESNER, SLEIDAN, BEZE, VERHEYDEN, SAINTE-MARTHE, DU BOULAI, BULLART, & BAYLE, qui auroit pu donner quelque-chose de plus intéressant à son sujet : Aucun d'eux ne paroît pourtant avoir rien sçu de sa *Traduction Françoise de* toute *la Bible*, qui n'est encore bien connue que de très peu de Personnes : & c'est ce qui m'a particuliérement porté, à en dresser cette notice.

(7) Biblioth. Crit. Tom. II, pag. 119. *On trouve dans le Pithœana, pag. 42, qu'il ne put être Docteur de Sorbonne, parce qu'il étoit bâtard; mais, comme cela n'est appuié d'aucune preuve, nous nous en tiendrons à la Déposition de Mr. Simon, probablement mieux instruit, mais qui ne devoit pourtant pas faire de nôtre* Le Fevre, *un* Docteur de la Maison de Navarre, *& le confondre ainsi avec un autre* Jaques le Fevre, *Parisien, Curé de St. Paul, qui vivoit encore en 1587 : car c'est de celui-là dont* DE LAUNOI *fait l'Eloge dans son* Historia Gymnasii Navarrici, *pag. 713; & c'est sans doute ce qui aura trompé Mr.* Simon.

FOYS (GASTON DE) III. de ce nom, surnommé PHOEBUS, Comte de Foys, & Seigneur de Beauzu (c'est-à-dire Bearn,) nous a laissé un Ouvrage considérable touchant *la Chasse*, ou *les diverses sortes de Chasses*, dont on trouve dans les Bibliothéques diferens Manuscrits portant avec quelque variété le titre suivant :

„ Au nom & a lonneur de Dieu le Createur & Seigneur de toutes choses & du benoit fils Jesu Crist & du sainct Esperit & de toutte la saincte Trinité & de la Vierge Marie & de tous les Saints & Sctes de paradis & en la grace de dieu, Je Gaston par la grace de dieu surnôme Phebus Comte de foys seigneur de beauzu . . . . veulx parler de la Chasse, ... de laquelle combien que ce soit vanthance, je ne pense avoir nul maistre . . . . Et fut cômence ce present liure le prémier Jour de may Lan de grace de lincarnation nře sř q̃ lon contoit mil trois cc iiij xx & vij. Et . . . . Jose bien dire a tous ceux qui verront & orrôt lyre Icelluy q̃. de Chasse peut venir beaucoup de biens. Premieremt on en fuyt les sept peches mortels . . . . . . Car qui fuyt les sept peches mortels selon notre foy il doibt être saulvé. Donques les bons veneurs seront saulvez. Or te prouverai-je côment. le bon veneur ne peult être oiseulx ; . . . . . oysivete est le fondement de toutes mauvaises ymaginations. Il faut donques qu'il s'en alle tout droit en paradis." Raisonnement, biscornu qu'il tourne & retourne de tant & tant de maniéres; qu'il en devient enfin ennuieux & déplaisant.

Ces Manuscrits contiennent 85. Chapîtres dont le prémier traite *du Cerf*, & le dernier, intitulé *Pour prendre les Liévres à leurs Relevées*, finit assez burlesquement ainsi : DIEU *nous doint tous tellement Chasser, que puissons prendre le Royaume de Paradis!*

Amen Jhũs!

✠ Explicit ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

Ce n'est que la prémiére Partie de l'Ouvrage, & proprement sa *Partie Théorétique*, qui ne se trouve qu'en Manuscrit, & dont il y a nombre de Copies dans les bonnes Bibliothéques de France. La *Partie Pratique* est en Vers, & a été imprimée. On en a deux éditions. L'une, intitulée PHEBUS *des Déduits de la Chasse des Bestes sauves & des Oyseaulx de Proye*, a été imprimée *à Paris*, *sans date*, *in 4°*, *par Antboine Verard*, avec cette espéce de Dédicace,

„ Prince begnin, ce Livre est de grant art,
„ Que vous a fait vostre Servant Verard.
„ Receppez-lay faictes en vostre office,
„ A vous affiert de chasser tost ou tard ;
„ Car fuyr fait tout péché & tout vice ;"

où l'on voit que le bon Verard fait allusion à ce qui est dit ci-dessus du salut certain des

des Chasseurs par la fuite de l'Oisiveté. L'autre est intituiée *Le Miroir de* PHEBUS *des Déduits de la Chasse aux Bestes sauvages, avec l'art de Fauconnerie*, & imprimée *à Paris, par Philippes le Noir, en 1529, in 4°.* C'est tout ce que nous en dit du Verdier pag. 441. de sa Bibliothéque Françoise. La Croix du Maine n'a connu ni l'une ni l'autre, & ne parle qu'assez foiblement des Manuscrits. Goujet, Tom. IX, pag. 120. & 121. de la sienne, les a bien connu toutes deux, & en parle judicieusement. Les MSSts. en sont assez communs dans les bonnes Bibliothéques de France, & surtout de Paris. Celui que j'ai éxaminé, venoit de la Bibliothéque de Mr. Hesselin, & se trouve aujourd'hui à la Haïe, dans celle de Mr. le Comte de Bentinck.

La dixhuitiéme édition de MORERY, imprimée pour une Société de Libraires des quatre principales Villes de la Hollande, où l'on imprime le plus, en 1740, en VIII Volumes, in folio, sous la direction d'un Mr. PLATEL, mais qu'on a trouvé être la moins éxacte de toutes, va être confirmée telle par les observations suivantes. I. Dans l'Article de FOIX, page 117, il n'est pas dit le moindre mot du panchant extrême de GASTON surnommé PHOEBUS pour la *Chasse*, ni de ses Ecrits touchant cet éxercice, l'endroit par lequel il est le plus connu, comme s'y étant totalement abandonné; & l'on se contente d'y remarquer, qu'il eut quatre Fils naturels, dont le second, nommé JEAN ou JOBBAIN DE BEARN, fut misérablement brûlé au Ballet des Sauvages dansé par le Roi Charles VI. le 30. de Janvier 1392, & enterré aux Chartreux de Paris, circonstance véritablement assez notable. II. Dans l'Article GASTON, dit PHOEBUS, pag. 46, on se contente de dire encore maigrement de la *Chasse*, qu'il en avoit composé divers Ouvrages, & un entre autres, qui avoit pour titre le *Miroir de* PHOEBUS, sans nous en détailler aucunes particularités. Le reste de l'Article est plus intéressant, & mérite bien d'être lû. Sans fatiguer ainsi les Lecteurs par ces diversitez d'actes, n'auroit-il pas été plus convenable de n'en faire qu'un seul, où le tout auroit été réüni? Mais, le bon Mr. PLATEL n'étoit, ni méthodique, ni éxact, comme je ne l'ai que trop prouvé ci-dessus dans mon Article ALBERE (ERASME) Remarque (*B*), Citation (3).

FRANCOWITZ (MATTHIAS FLACIUS) *Illyricus*, Personnage fort célébre parmi les Théologiens Protestans d'Allemagne de la Communion Luthérienne, dont il est assez étonnant que Mr. Bayle nous ait donné un bel & très curieux Article sous le dernier de ces quatre mots, comme si c'étoit effectivement son nom propre, & non celui de sa Patrie, étant né à Albona, Ville d'Istrie autrefois Partie de l'Illyrie. C'est comme si l'on disoit ALLEMAND (GODEFROI GUILLAUME) *Leibnitz*: & ce savant Critique en est d'autant plus repréhensible, qu'il savoit très bien d'après Bucholcer, Colomiés, & König, que le vrai nom de *Matthias Flacius* étoit FRANCOWITZ, & non point Trancowitz, ainsi que l'ont mal-à-propos avancé Quenstedt, Taissier, & Morery (*a*). La plûpart des autres Ecrivains, comme Henri Pantaleon (*b*), Jaques Verheyden (*c*), Melchior Adam (*d*), Paul Freher (*e*), & probablement divers autres, le placent moins mal sous l'indication de MATTHIAS FLACIUS *Illyricus*; mais, le meilleur est de l'indiquer sous son vrai nom de FRANCOWITS, (*f*). Ils lui rendent tous justice sur la part qu'il eut à cet important Ouvrage des *Centuriæ Magdeburgenses*, qui a donné lieu à cette immense Compilation des *Annales Ecclesiastici* de BARONIUS, à ses *Abrégés*, à ses *Continuations*, à ses *Critiques* & *Réfutations*, à ses *Defenses*, & *Apologies*, &c. &c.: mais personne ne l'a mieux fait à mon gré, & en moins de mots, que GEORGE CALIXTE, *Appar. Theologici*, pag. 185. & suivantes. „ Insigne Opus" dit-il, „ & quale pristina Ætas numquam viderat, *Centuriarum Magdeburgicarum*, in vicina Urbe, unde & nomen habet, a Viris nonnullis eruditis, „ quorum quasi Coryphæus erat MATTHIAS FLACIUS *Illyricus*, condi coeperat, „ & cum alibi, tum præcipue in Megapolitano Ducatu, & Urbe Wismaria continuatum." Mr. Bayle n'a point emploïé ce passage, en parlant de ces *Centuries* dans sa Remarque (*H*). Ce qu'il y dit du *Catalogus Bibliothecæ Francofurtanæ* (*ad Oderam*) publié dit-il en 1604. par Becman, n'est pas éxact. Ce *Catalogue* a été publié en 1676, & réimprimé en 1706. Sagittarius, auquel il semble renvoïer, ne dit point cela.

(*a*) *Voiez la Remarque (G) de son* ILLIRICUS.

(*b*) Pantaleonis Prosopographia, *Tom. III, pag.* 338.

(*c*) Verheydenii Effigies Protestantiam, *pag.* 156.

(*d*) Melch. Adami Vitæ Theolog. Germanorum, *pag.* 472.

(*e*) Freheri Theatrum Eruditorum, *pag.* 236.

(*f*) *Verum & integrum* Flacii *Nomen ego ex certis Autoribus cognovi esse tale:* MATTHIAS FRANCOWITZIUS, *cognomento* Flacius, *Gente Illyricus, Patria* Aldonensis. *Voiez la* Chronologia Buckolcerorum, *pag.* 833. & Fabricii Centuria Plagiariorum, *pag.* 96.

Ces mêmes Ecrivains parlent bien tous de sa Femme, qu'il étoit assez peu important de connoître; mais, aucun d'eux n'a parlé de son Fils, dont il étoit plus à propos, & plus nécessaire, de nous entretenir. Je suppléerai donc à ce défaut.

Il se nommoit ainsi que son Pére MATTHIAS FLACIUS *Illyricus*, & s'adonna particuliérement à la Médecine. Il en fut même Professeur à Rostock dans le Duché de Mecklenbourg, & s'y distingua de plus par quelques Ouvrages; c'est ce que nous apprenons particuliérement dans un Ouvrage Bibliographique assez négligé, & dans lequel on ne s'aviseroit guéres de l'aller chercher (*A*). C'est presque tout ce qu'on fait de lui, les

(*A*) *Nous apprenons, qu'il avoit un Fils Médecin, dans un Ouvrage Bibliographique où l'on ne s'aviseroit guéres de l'aller chercher.*] Cet Ouvrage est le *Supplementum Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ, quo longe plurimi Libri continentur, qui* CONRADUM GESNERUM, JOSIAM SIMLERUM, & JOHANNEM JACOBUM FRISIUM, *postremum hujusce* Bibliothecæ *Locupletatorem, latuerunt, vel post eorum editiones Typis mandati sunt*, ANTONIO VERDERIO, *Domino Vallis-privatæ, Collectore*, imprimé à la fin de la *Bibliothéque Françoise* du même DU VERDIER, *à Lyon, chez Barthelemy Honorat, en 1585, in folio*, & voici comme il s'en explique, page 38: MATTHIAE ILLIRICI (Illyrici) *Filii Flaccii* (Flacii,) *Medicinæ Doctoris & in Rostochiensium Academia Professoris, Commentariorum Phisicorum* (Physicorum) *de vita & morte Libri IIII. in quibus ea quæ ejusdem argumenti ab* ARISTOTELE & GALENO, *cæterisque Philosophis & Medicis, brevius obscuriusque tradita sunt, expeditiori methodo copiosius explicantur.* Cela, ajoûte-t-il, a été imprimé *à Francfort, chez Christ. Corvin, en 1584, in Quarto*; & *à Lubec, en 1616, in 8°*, disent VANDER LINDEN, MERCKLIN, & MANGET, les trois principaux Bibliothécaires des Médecins. J'ai remarqué ailleurs, que ce *Supplément*, tout petit qu'il est, seroit un excellent modè-

les prémiers Bibliothécaires de Médecine ne l'aïant pas même connu; & les trois principaux d'entre les derniers s'étant contentés d'indiquer simplement deux autres de ses Ecrits, auxquels j'en ajoûterai un quatriéme (*B*). On l'a quelque fois confondu avec son Pere (*g*), & avec un Professeur en Grec à Tubinge (*C*).

(*g*) *Voïez la fin de la Remarque* (*B*).

dèle de la juste disposition des titres, & de l'indication précise des éditions des Livres, dans une Bibliothéque, soit particuliére, soit universelle. Deux Articles dans lesquels je me restrains; car, pour l'éxactitude de ces titres, les noms des Auteurs, & la regularité grammaticale, il y manque quelquefois assez lourdement, comme par éxemple, lorsqu'il fait de PETRUS DE ALLIACO, *Cardinalis Cameracensis*, & de PETRUS AB ALLIACO *Collegii Navarrici Archi-Didascalus* deux différens Personnages, & autres fautes semblables.

(*B*) *Les trois principaux Bibliothécaires des Médecins indiquent tout simplement deux autres de ses Ecrits, auxquels j'en ajoûterai un quatriéme.*] Voici les titres & les éditions des deux prémiers.

Themata de Concoctione & Cruditate: imprimez *à Rostock, chez Etienne Myliander*, *en* 1594, *in* 8°.

Disputationes, partim Physicæ, partim Medicæ, in Academia Rostochiana propositæ: imprimées *à Rostock, chez Etienne Myliander, en* 1602, *in* 8°; & encore *à Rostock, chez Laurent Albert, en* 1603, *in* 8°. (1).

(1) Van der Linden & Mercklin, *sous* MATTHIAS FLACIUS, *dans le* Lindenius renovatus; & Manget, *sous* FLACIUS.

Tous les autres Bibliographes Médecins, soit antérieurs à ceux-là, tels que PASCHALIS GALLUS, & JEAN GEORGE SCHENCKIUS; ou postérieurs, tels que HERMAN CONRINGIUS, JEAN GEORGE WALTHERUS, & CORNEILLE DE BEUGHEM, excepté néanmoins MARTIN LIPENIUS, n'ont connu aucun des trois Ouvrages de nôtre MATTHIAS FLACIUS *Illyricus* le Fils. Quant aux Panégyristes, ou Faiseurs d'Eloges Littéraires, tels que Pantaleon, Verheyden, Adam, Freher, Moreri, Bayle, &c., ils n'ont pas même sçu, comme je l'ai déjà noté ci-dessus, que l'ancien MATTHIAS FLACIUS *Illyricus*, ou le Théologien, avoit eu un Fils, & bien moins un Fils Médecin.

Israel Spachius, le *Catalogue* de la Bibliothéque de l'Académie de Francfort sur l'Oder, & le dernier de la Bibliothéque du Chevalier Bodley à Oxfort, lui donnent un quatriéme Ouvrage, intitulé

Opus Logicum absolutissimum in Organon Aristotelis, imprimé *à Francfort sur le Mein, chez Bassæus, en* 1593, *in* 8°, (2);

(2) Catal. Biblioth. Bodleianæ, *Tom. I, pag.* 419. J. C. Becmanni Catal. Biblioth. Francof. ad Oderam, *pag.* 106. Spachii Nomencl. *pag.* 226.

que THOMAS HYDE, *dans son Catalogue* de cette derniére Bibliothéque, avoit mal-à-propos donné au Père, mais que les Réviseurs & Amplificateurs de ce *Catalogue* ont judicieusement restitué au Fils. GEORGE DRAUDIUS est tombé dans le même défaut de tout mettre sous la seule indication de FLACCIUS (MATTHIAS) *Illyricus*, & de confondre ainsi le Théologien avec le Médecin, & le Père avec le Fils (3). Cette *Homonymie* lui a sans doute fait illusion.

(3) *Voïez son Index.*

(*C*) *On l'a confondu ..... avec un Professeur de Tubingue.*] König n'est point tombé dans l'illusion de le confondre avec son Père; mais d'un autre côté, il paroit confondre ce Professeur en Médecine à Rostoc, avec un Professeur en Langue Greque, de l'Université de Tubingue, & à peu près de même nom, en attribuant inconsidérément à ce dernier ce même *Opus Logicum*; & cela, sous la garantie de *Simler* (4). Mais, il y a probablement-là quelque brouillerie, que je ne suis pas en état d'éclaircir, n'aïant point cet Abbréviateur de Gesner. En effet, Frisius, autre Abbréviateur & Amplificateur de Gesner, postérieur à Simler, parle bien d'un Professeur en Belles Lettres à Tubingue, auquel il donne à peu près le même nom de MATTHIAS *Illyricus*, y ajoûtant néanmoins le surnom de GARBITIUS (5); & Gesner lui-même, sans lui donner ce surnom, l'avoit non seulement enrégistré de la même sorte, mais l'avoit encore très-soigneusement distingué d'avec MATTHIAS FLACCIUS *Illyricus* le Théologien, en ces termes, ALIUS A FLACCIO (6): mais, ni l'un, ni l'autre, ne lui attribuë cet *Opus Logicum* du Médecin. Il paroit donc assez clairement, qu'il s'agit-là d'un MATTHIAS *Illyricus* GARBITIUS, Professeur en Grec à Tubingue, tout différent du MATTHIAS FLACIUS *Illyricus* Théologien, & du MATTHIAS FLACIUS *Illyricus* son Fils, Professeur en Médecine à Rostoc: & que si Simler avoit effectivement attribué au prémier de ces trois l'*Opus Logicum in Aristotelis Organon*, il seroit encore plus digne de censure que König, puisqu'il se seroit si mal-à-propos éloigné de Gesner son Original & son Guide.

(4) Königii Bibliotheca vetus & nova, *pag.* 301.

(5) Frisii Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 595.

(6) Gesneri Appendix ad *suam* Bibliothecam, *folio* 81. *verso*.

Quoiqu'il en soit, afin d'achever de faire connoître ce troisiéme, soit simplement MATTHIAS *Illyricus* comme le nomme Gesner (7), soit MATTHIAS *Illyricus* GARBITIUS ainsi que le surnomme Frisius (8); voici les Ouvrages que ce dernier lui attribuë:

(7) Gesnerus, *ibidem*.

(8) Frisius, *ibidem*.

Oratio funebris in Obitum Joannis Sichardi, Jureconsulti.

Varia Carmina.

Orationes quædam editæ cum aliis Orationibus Professorum Tubingensium, anno 1557.

Interpretationes & Scholia in Hesiodi Opera & Dies, Basileæ, apud Oporinum, 1559.

Interpretationes & Scholia in Æschyli Prometheum. Ibidem.

Israël Spachius, Professeur en Médecine à Strasbourg, lui donne aussi tous ces Ouvrages dans son *Nomenclator Scriptorum Philosophicorum & Philologicorum* (9): mais il y ajoûte mal-à-propos le Traité *de Translatione Imperii Romani ad Germanos* (10), qui est certainement de MATTHIAS FLACIUS *Illyricus*, le Père, ou le Théologien, comme on le peut voir dans Gesner, dans Frisius, & ailleurs.

(9) *Voïez en les pages* 127, 177, 214, & 294.

(10) *Voïez la page* 466, *où le mot* Flaccius, *qu'il ne met point aux autres Articles, sert de preuve contre lui.*

Je trouve dans le *Catalogus Bibliothecæ inclytæ Reipublicæ Augustanæ* dressé par GEORGE HENISCHIUS, & imprimé *à Augsbourg, chez Valentin Schonigk, en* 1600, *in folio oblongo* (11); aussi-bien que dans l'*Index Bibliothecæ Barberinæ*, imprimé *à Rome, dans l'Imprimerie des Barberins, en* 1681, *en* 2 *Volumes in folio* (12); MATTHIÆ FLACII *Illyrici Paralipomena Dialectices*, imprimés *à Bâle, en* 1558, *in* 8°. Cet *Index* le met au nombre des Ecrits du Père ou du Théologien: mais, je ne sai si c'est avec fondement, vû que les meilleurs des Bibliothécaires citez ci-dessus ne le lui donnent point. Par la date de l'édition, il me paroitroit lui appartenir; mais, par la matiére du Livre, je l'accorderois plus volontiers au Fils ou au Médecin. Je ne décide donc rien sur ce point, que je renvoïe à l'éxamen de ceux qui pourront voir le Livre même.

(11) *Pag.* 501 & 509.

(12) *Tom. I, pag.* 411.

FRAXINIS (NICOLAUS DE), ou bien FRENES (NICOLAS DES), encore moins connu sous ces noms-là, que sous celui de NICOLAS DE LEUZE (*a*), petite Ville du Hainaut, probablement le lieu de sa naissance, & du quel il a vraisemblablement tiré ce nom. Quoiqu'il en soit, c'est un Homme de Lettres Flamand, dont les trois derniers Bibliothécaires Belgiques ne font absolument aucune mention

(*a*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 345. Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 910. Gazet, Bibliothéque Sacrée du Païs-Bas, *pag.* 97. Valer. Andreæ Fasti Acad. Studii Lovaniensis, *pag.* 31. & 150. Le Long, Bibliotheca Sacra, *pag.* 519. & 567.

tion (*A*), & touchant lequel leur inattention & leur négligence est d'autant plus inexcusable, que leur Prédécesseur en ce genre de Littérature ne l'avoit pas oublié de même (*B*), & que de plus les Bibliothécaires François leur pouvoient servir de Guides à cet égard (*C*). On a en effet quelques Traductions Françoises de la façon de DE LEUZE (*D*): mais, son principal Ouvrage est la Révision, ou plûtôt l'Altération de la Traduction Françoise de la *Bible*, faite par le célébre JACQUES LE FEVRE *d'Etaples*, & dont on avoit déjà eu quatre différentes éditions (*E*). Cette Révision de DE LEUSE est incomparablement moins connuë sous son nom, que sous celui des *Docteurs de Louvain*, de l'aveu, & par ordre desquels il l'avoit entreprise (*F*): & il y en a eu depuis une infinité d'éditions (*G*); sur-tout du *Nouveau Testament* en particulier, à l'égard duquel les controversistes de l'Eglise Romaine ont souvent usé d'une très étrange & très criminelle infidélité (*H*). On ne sait rien de plus de l'Histoire de ce Réviseur & Traducteur: & le Sieur FOPPENS, qui nous a fait espérer la continuation de son Augmentation de la *Bibliothéque des Ecrivains des Païs-Bas* (*b*) ne sera pas excusable, s'il ne fait point les Recherches convenables & nécessaires à cet égard; ou si, du moins, il ne fait point usage du peu que je lui en procure ici.

(*b*) *In Monito præfixo suæ Editioni* Bibliothecæ Belgicæ, *pag.* vij.

(*A*) *Les trois derniers Bibliothécaires des Païs-Bas ne font absolument aucune mention de* DE LEUZE.] Ces trois Bibliothécaires sont, I, FRANCISCUS SWEERTIUS, dont les *Athenæ Belgicæ, sive Nomenclator Inferioris Germaniæ Scriptorum*, ont été imprimées *à Anvers, chez Guill. de Tongres, en* 1628, *in folio*; II. VALERIUS ANDREAS *Desselius*, dont la *Bibliotheca Belgica, de Belgis Vita Scriptisque claris*, a été imprimée *à Louvain, chez Jac. Zegers, en* 1643, *in* 4; & III, JOAN. FRANCISCUS FOPPENS, dont la *Bibliotheca Belgica, Virorum Vita Scriptisque in Belgio illustrium*, [*ad annum* 1680,] a été imprimée *à Bruxelles, chez Pierre Foppens, en* 1739, *en* 2 *Voll. in* 4°. On peut voir ci-dessus, dans l'Article BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, les avantages & les défauts de ces trois Bibliothécaires, & plus particuliérement du dernier, auquel j'ai de plus indiqué divers Supplémens, qu'il ne devoit nullement négliger. Pourquoi, par exemple, en ramassant les nouveaux *Mémoires*, ne les avoit-il point poussez jusqu'en 1740. comme il le pouvoit, ou du moins jusqu'à la fin de l'année 1700. & du XVII. Siècle?

(*B*) *Leur Prédécesseur en ce genre de Littérature n'avoit pas oublié* DE LEUZE, *de même.*] Ce Prédécesseur est GUILLAUME GAZET, Chanoine d'Aire, & Pasteur de la Paroisse de S. Marie Magdeleine à Arras. Il est *Auteur*, entre autres Ecrits, d'un Ouvrage divisé en deux Parties, l'une intitulée *Tableaux Sacrez de la Gaule Belgique*, l'autre *Bibliothéque Sacrée du Païs-Bas*, & toutes deux imprimées sous une même suite de chiffres *à Arras. chez Guill. de la Riviére, en* 1610, *in* 8°. C'est, comme on conçoit, dans cette derniére Partie, qu'il parle du sujet de cet Article. „NICOLAS DE LEUZE, dict *de Fraxinis*," dit-il, „*Théologien de Louvain* (1);" Qualité vague & indéterminée, que la Remarque suivante rendra moins indécise.

(1) Gazet, Biblioth. Sacrée du Païs-Bas, *pag.* 137.

(*C*) *Les Bibliothécaires François leur pouvoient servir de Guides à cet égard.*] Ils en avoient déjà servi à Gazet, auquel ils étoient antérieurs. NICOLAS DE LEUZE, *dit* de Fraxinis, *Docteur en Théologie*, dit encore trop simplement, & peut-être même inéxactement, La Croix du Maine (2); mais, Du Verdier s'exprime d'une maniére plus expresse & plus positive en ces termes: „NICOLAS DE „LEUSE," dit *de Fraxinis*, „Licencié en Théo„logie, Visitateur de Livres en l'Université de „Louvain." Aussi est-ce la qualité que se donne simplement DE LEUZE lui-même dans un *Avertissement* mis à la tête d'un de ses Ouvrages: *Lectori fideli* NICOLAUS DE LEUZE, *Theologiæ Licentiatus, Salutem* (3). Valere André ne lui donne point non plus d'autre qualité, lorsqu'il l'indique, dans ses *Fasti Academici Studii Lovaniensis*, comme Recteur de l'Université, & comme un des Bienfaiteurs du Collége du Lis (4).

(2) Biblioth. Franç. pag. 346.

(3) *C'est ce qu'on verra ci-dessous Remarque* (*F*).

(4) Val. Andreæ Fasti Acad. Studii Lovan pag. 38. & 140.

(*D*) *On a quelques Traductions Françoises de la façon de* DE LEUZE.] La prémiére est *la Description du Voyage de Jerusalem, traduit de Latin en François*, & imprimée *à Anvers, l'an* 1576 (5), C'est le seul Ouvrage que lui donne La Croix du Maine: Du Verdier, qui le lui donne aussi, mais sous le titre différent de *la Pérégrination spirituelle vers la Terre Saincte & cité de Jérusalem*, sans parler de Traduction, imprimée *à Paris, chez Michel Sonnius, en* 1576, *in* 8°. (6); y ajoûte *Les Heures de nostre-Dame, réformées, corrigées, & par le commandement de Pie Pape cinquiesme du nom publiées*; avec *plusieurs Hymnes, Oraisons, & Contemplations devotes, Heures de la Croix, du St. Esprit, des Trèspassez, & les sept Psalmes: le tout translaté de Latin en François*, & imprimé *à Douay, chez Jean Bogard, en* 1577, *in* 8°. (7). Gazet lui donne de plus *le Livre de Dévotion* Hortulus Animæ; & ajoûte, qu'il *a travaillé à la Version des* Heures Latines Françoises, *plusieurs fois imprimées à Louvain, Douay, & ailleurs.*

(5) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 348.

(6) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, pag. 910, & 911. Draudius, pag. 320.

(7) Le même Draudius Biblioth. Classicæ, pag. 51.

(*E*) *Son principal Ouvrage est la Révision, ou plûtôt l'Altération, de la Traduction Françoise de la* Bible, *faite par* JAQUES LE FEVRE *d'Etaples, & dont on avoit déjà eu quatre différentes Editions.*] C'est ce qu'il seroit fort inutile de répéter ici, puisqu'on l'a déjà vû, ou qu'on peut le voir, ci-dessus dans l'Article de ce (JAQUES LE) FEVRE, où l'Histoire de cette Traduction, & de ses quatre différentes Editions, est fort amplement détaillée.

(*F*) *Cette Révision est incomparablement moins connuë sous son nom, que sous celui des* Docteurs de Louvain, *de l'aveu & par ordre desquels il l'avoit entreprise.*] C'est ce dont on verra la preuve, dans l'extrait suivant d'un *Avertissement* qu'il a mis à la tête de son édition, faite *à Louvain, chez Barthelemi de Grave, & ses Associés, en* 1550, *in folio.* „Lectori fideli NICOLAUS DE „LEUSE, Theologiæ Licentiatus, Salutem. „Postquam Jussu S. Cæsareæ Majestatis commis„sa quibusdam venerabilibus Sacræ Facultatis The„ologicæ Doctoribus data fuit, ut *Latina Biblia* „ad Codices antiquos, Hebraicos, Chaldaicos, „Græcos, & Latinos, emendarentur, quo pris„tinam assequerentur dignitatem, ... tunc sta„tutum est ut verbatim, primo Belgice, deinde „Gallice, verterentur, nullo addicto vel detracto „verbo, quantum pro variorum discrimine idio„matum liceret. In quo labore plurimum adjuti „sumus ope doctissimi Fratris FRANCISCI DE „LARBEN, Cælestinorum Hevereorum prope „Lovanium Prioris; . . . . qui, cum verba quæ„dam melius reddidisset, capitum Argumenta om„nia in idioma Gallicum transtulit. Quam ob rem „eo facilior, sive in vertendo, sive in corrigendo, „nobis fuit hic labor, quo selectis, ex illis, phra„sibus loquendive modis congruentibus, vocabula „plana & usitata adhibuimus." On voit-là, que, non seulement DE LEUZE, mais même DE LARBEN, a été emploïé comme lui à cette Révision: & j'ajoûte, qu'il n'a pas été plus connu que lui aux Bibliothécaires Belgiques. C'est donc à grand tort ainsi que je l'ai solidement prouvé vers la fin de mon Article de LE FEVRE, que le Père Calmet s'est avisé de faire de cette simple Révision une Traduction de la *Bible*, & de l'attribuer à N. DE LEUZE (8).

(8) Calmet, Dictionaire de la Bible, *Tom. I*, pag. 445, & 446.

(*G*) *Il y en a eu depuis une infinité d'éditions.*] La prémiére d'entre elles, après avoir été de nouveau revuë & corrigée par JACQUES DE BAY ou BAYUS, Docteur de Louvain, fut imprimée *à Anvers, chez Christophe Plantin, en* 1578, *en grand in folio* (9): & l'on peut voir un ample *Catalogue* des autres dans la *Bibliotheca Sacra* du Père le Long (10); auquel on pourroit néanmoins ajoûter encore un *Supplément* assez étendu.

(9) Le Long, Page 329.

(10) *Ibidem*, pag. 330.

(*H*) *A l'égard du Nouveau Testament de cette Révision, les Missionaires & Controversistes de l'Eglise Romaine ont souvent usé de très étrange & très criminelle infidélité.*] C'est encore ce que j'ai suffisamment prouvé, par des éxemples frappans & irrécusables, à la fin de ce même Article LE FEVRE, auquel je me contenterai donc de renvoïer.

FUSI (ANTOINE), Auteur François vers le commencement du XVII. Siécle. Il fit ses études dans l'Université de Louvain; & l'on peut conjecturer que ce fut environ depuis 1590. jusqu'en 1595 (a). Il fut prémiérement Jésuite (b); & puis successivement Proto-Notaire Apostolique, Docteur de Sorbonne, Prédicateur & Confesseur de la Maison du Roi, & Curé des Paroisses de St. Barthelemi & de St. Leu-St. Gilles à Paris (c). Il eut un procès contre les Marguilliers de celle-ci, & il fut obligé d'écrire un *Factum* contre eux (d). On a débité, qu'il avoit publiquement reconnu, que, dans l'Administration du Batême, il n'avoit jamais eu l'intention de bâtiser (e). Mais, cela ne s'accorde nullement avec son caractére. En effet, il paroit, tant par sa conduite, que par ses écrits, que c'étoit un Homme d'une morale, non seulement pure, mais même très austére: ennemi declaré de la relâchée; &, par cela même, perpétuellement exposé aux persécutions des Jésuites; qui pour se vanger de ce qu'il s'étoit declaré contre eux dans l'affaire du fameux Edmond Richer, lui suscitérent un Procès criminel, le firent dépouiller de ses Bénéfices, lui firent interdire toute fonction Cléricale, & le firent enfin bannir du Roïaume (A). Réduit ainsi à la plus fâcheuse extrémité, il se retira parmi les Protestans à Geneve; & ce fut vraisemblablement vers l'an 1616 (f). La fermeté avec laquelle il en avoit autrefois vû mourir un [illegible] dans

(a) *Cette Conjecture n'est appuïée que sur ce qu'il dit à la page 170. de son Franc-*Archer de la vraye Eglise, *imprimé en 1619, qu'il y avoit environ 30. ans, &c.*

(b) *Voiez ci-dessous Citation (6).*

(c) *Ce sont les titres qu'il se donne à la tête d'un de ses Ouvrages. Voiez ci-dessous le commencement de la Remarque (E).*

(d) Factum de M. Antoine Fusy, Curé de St. Leu-St. Gilles, contre les Marguilliers de son Eglise, in 4. *Voiez la* Bibliotheca Baluziana, *pag.* 936, *num.* 3986.

(e) Lettres d'Antoine Arnauld *Tom. VIII, pag.* 491, *où il dit mal* Fursy, *pour* Fusy, *ou* Fusi. *Voiez aussi les* Résolutions des cas de conscience par Jaques de Ste. Beuve, *Tom. I, pag.* 217.

(f) *L'Histoire de l'Edit de Nantes Tom. II. pag.* 6 1, *dit*, dès l'année 1614. *Mais*, Fusi *lui-même dit à la page* 149. *de son* Franc-Archer de la vraye Eglise, *imprimé en* 1619, *qu'il y* avoit environ trois ans qu'il avoit vû à Lyon, &c. *Il n'y a presque point de doute que ce ne soit lui que le Père* d'Orleans *a désigné dans ces paroles de sa vie* du Père Coton, *pages* 150. & 151: De trois Prédicateurs, qui, comme de concert avec les Auteurs de l'*Antiecton*, avoient abusé de la Chaire pour débiter d'horribles mensonges, . . . le troisiéme, qui étoit un Curé célébre, aïant été mis en prison pour de grands crimes, trouva moïen de s'échapper, & de s'en aller à Geneve, où il mourut dans l'Hérésie. *Les deux autres sont le Père* Jaques Suarez, *comme on vient de le voir Citation* (2), & *l'Abbé* du Bois, *qu'ils attirérent à Rome, & qu'ils y retinrent longtems Prisonnier dans le Château St. Ange. Voiez ci-dessus son Article, Remarque (G).*

(A) *Il fut . . . exposé aux persécutions des Jésuites, . . . qui . . . . le firent bannir du Roïaume.*] La I. Partie de ce texte se prouvera bien clairement, par ces trois passages des *Mémoires* de Pierre de l'Etoile, Audiencier en la Chancelerie de Paris, qui l'avoit particuliérement connu, & qui en parle comme d'un fort honnête Homme. „ Mr. Antoine Fusy, " dit-il (1), „ Curé de St. Barthelemy à Paris, fut en ce mois „ [Novembre 1609] poursuivy en Justice à la suscitation des Jésuites, ainsy qu'on disoit, lesquels luy en vouloient pour ne leur avoir jamais voulu accorder sa Chaire; disant, qu'il perdroit plûtôt sa Cure, que d'endurer un Jésuite prêcher dans son Eglise. Les trois accusations proposées contre luy étoient seulement d'hérésie, sorcellerie, & paillardise. Je l'ay toujours reconnu pour honnête Homme . . . . . . Le Dimanche 23. May [1610], le Père Portugais Cordelier (2), avec quelques Curez de Paris, entre autres ceux de St. BARTHELEMY & de St. Paul, en paroles couvertes & toutes fois intelligibles, taxérent les Jésuites comme Complices de l'assassinat du feu Roy; les arguans par leurs propres Ecrits & Livres, nommément ceux de *Mariana* & de *Becanus* . . . . . . : Mr. Fuzil, Curé de St. Barthelemy, prêcha en ce jour [18. Juillet 1610.] la paix, & exhorta ses Paroissiens à ramener par leur vie éxemplaire les devoyés au Giron de l'Eglise. *Ne croyés pas*, ajoûta-t-il, *ceux qui par la guerre prétendent faire ce que la seule charité Chrétienne peut effectuer? mais sur-tout, donnez-vous de garde de ces Gens qui vont demandant l'aumosne en carosse* (3)." Il nous explique lui-même la chose, & attribue particuliérement les persécutions qu'on lui fit souffrir aux Sermons qu'il fit sur la mort du Roi. „ Ceux qui m'ont poursuivi" dit-il (4), ... „ n'estoient qu'Administrateurs des intentions d'autruy, d'autant que je me suis monstré fort héroïque à crier sur la recherche qu'on debvoit faire de la mort du Roy, & l'abolition qu'on debvoit procurer d'une si pestilente Doctrine; sur quoi je fis près de cent quarante Prédications après icelle mort, qui ne concluoient qu'à machiner des obstacles, pour à l'advenir obvier à tels esclandres. Une si grande liberté dont j'usois fut desplaisante à ceux qui nageoient dedans l'advantage que leur aportoit la privation de la vie de ce Prince. Néantmoins, je n'estois entré en telle résolution de parler, qu'avec l'avis & instigation des Gens de bien & bons François, qui desploroyent la misére & la captivité à quoy estoient réduites les bonnes ames, qui n'osoient dire leur opinion en une chose si nécessaire. Outre que, . . mangeant le pain du Roy . . ., je n'entrois en tels discours que par le debvoir de mon serment . . . . . Finalement, à force d'estre persécuté, je suis devenu très consolé: j'ay rencontré la lumiére dans les ténébres, la vraye liberté dedans l'atroce captivité, la bonne grace de Dieu dedans la furieuse rage de mes ennemis, &c. " Chose étrange, que l'incertitude & l'inégalité de l'esprit des peuples, & que la bizarrerie des événemens dont elle est la cause. D'un côté, des Prédicateurs séditieux, & rebelles, prêchent contre un Roi bigot & superstitieux; & leurs exhortations sont efficaces, jusqu'à soulever tout son peuple contre lui, & jusqu'à le faire assassiner au milieu même de son armée! &, de l'autre, d'honnêtes gens, de bons & fidéles Sujets, des Prédicateurs véritablement réligieux, prêchent sur la nécessité de rechercher les Meurtriers d'un Prince adoré de son Peuple, & d'abolir une Doctrine pernicieuse & abominable qui lui a couté la vie; & leurs prédications font si peu d'impression sur ce même Peuple, qu'elles n'ont d'autre effet que d'exposer ces Prédicateurs à la haine & aux persécutions de leurs ennemis. Henri IV. avoit donc beaucoup de raison de dire, en secouant la tête, à un Seigneur qui le félicitoit de ce que le Peuple paroissoit transporté de joie de le voir: *C'est un Peuple; & si mon plus grand ennemi estoit là où je suis, & qu'il le vid passer, il crieroit encore plus haut qu'il ne fait* (5). C'est en effet ce qui a paru bien notablement depuis, dans les feux de joie que firent également les Parisiens pour la prison & pour la liberté des Princes sous la minorité de Louis XIV; & l'on trouveroit aisément dans l'Histoire beaucoup d'autres éxemples d'une pareille inconstance.

Quant à la II. Partie, voici dequoi la prouver suffisamment. „ On fit une rude Inquisition sur „ la vie & les mœurs de tous [les Docteurs de „ Sorbonne,] qui avoient opiné pour Richer, à „ dessein de les perdre pour cette raison, sous „ d'autres prétextes. Mais, on n'eut prise sur aucun d'eux, excepté Antoine Fusi, Curé de St. „ Leu & St. Gilles, qui fut accusé de ne pas „ vivre dans une aussi grande continence, que sa „ profession éxigeoit de lui. On lui fit un procès criminel: &, par un jugement définitif, on

„ le

(1) P. de l'Etoile, Mémoires pour servir à l'Histoire de France, *Tom. II, pag.* 290.

(2) Jaques Suarez, *Réfugié en France à la suite de Don Antonio Roi de Portugal, & Docteur de Sorbonne.* Son Discours funebre fait aux Obséques de Henry IV. le 22. Juin 1610, *fut imprimé à* Paris, chez du Fossé, en 1610, in 8. *Ce fut lui, qui, aïant eu Prime de quatre Rois, en jouant au Jour des Rois avec Henry IV, le Comte de Soissons, & quelques autres, commença son Sermon par* vive les Rois, vive les Rois; & *fit une application si plaisante de sa Prime au trois derniers Rois de France, & au Régnant actuellement, sous la vertu duquel tout étoit perdu, que ce Roi, ses Courtisans, & par contagion tout l'Auditoire, ne put pas s'empêcher d'éclater de rire. Voiez cette avanture fort plaisamment décrite dans les* Avantures du Baron de Fœneste, *Livre IV, Chap. X, pag.* 258 — 260; *& jugez par-là de la piété de ce Moine, & de son grand respect pour le Ministére Evangélique.*

(3) P. de l'Estoile, Mémoires pour servir à l'Histoire de France, *Tom. II, pag.* 321, 337, 338.

(4) Fusi, le Franc-Archer de la vraye Eglise, *pag.* 203, & 193.

(5) P. de l'Estoile, Journal de Henry IV, *Tom. I, pag.* 70, 71.

dans sa Réligion ; malgré les efforts qu'il avoit fait pour le convertir, l'avoit peut-être déjà dès-lors favorablement disposé pour leur Communion (*B*). Quoiqu'il en soit, il se maria à Geneve, & y mourut, laissant des Enfans qui ne furent regardez que comme Bâtards en France (*C*). Pendant qu'il y étoit encore, il y avoit composé un Ouvrage, qui avoit été exposé à diverses contradictions (*D*); & il en publia un autre

„ le condamna au bannissement hors du Roïaume, on l'interdit de ses fonctions, & on lui ôta pour toujours le pouvoir de dire la Messe; de sorte que, se voïant privé des ressources ordinaires, & réduit à mandier, ou à apprendre un nouveau métier pour vivre, il se laissa tomber dans un mouvement de désespoir, qui le porta à se faire Huguenot : Action, dont la faute étoit entiérement personnelle, & dont le blâme ne devoit pas plûtôt tomber sur le parti de Richer, que sur la compagnie des Jésuites, dont Fusi avoit été membre fort longtems (6)." Comme on le va voir en reprenant le texte. le Père d'Orléans ajoûte, qu'aïant été mis *en prison pour de grands crimes*, il *trouva moïen de s'échapper:* ce que Fusi paroit confirmer lui-même, par les *deux ans de captivité*, dont il parle ci-dessous dans la Remarque (*C*) ; & ce qui ne s'accorde pas fort bien avec le bannissement rapporté par Baillet.

(6) Baillet, Vie d'Edmond Richer, pagg. 191, 192.

(*B*) *Il se retira parmi les Protestans à Geneve, ... peut-être déjà depuis long-tems favorablement disposé pour leur Communion.*] Les raisons probables de cette disposition se pourront remarquer dans le récit du fait suivant, qu'un habile Homme a cru digne d'occuper une place dans ses *Mémoires*, & que je ne crois pas inutile ici.

„ Le Samedi 17. *Juillet* 1604 " dit-il, „ un nommé Poussin, Tondeur de Draps à Lyon, Frère d'Ancelin, Imprimeur du Roy en cette Ville, fut pendu en place de Greve à Paris, accusé d'avoir estranglé sa Femme, ce qu'il nia jusques à la fin. Estant de la Réligion, & pour le convertir & faire mourir Catholique, on lui voulut bailler des Prestres, lesquels il repoussa, mesmement le Curé de St. Barthelemy nommé *Fusil*. Estant à l'eschelle, il tira de ses chausses une petite paire de *Psalmes* où estoient les Priéres, lesquelles il dit assez longues, estant appuyé sur un des eschellons de l'eschelle, puis les donna au Bourreau, qui les jetta en sa charette. Après, il se prit à chanter le Pseaume VI, *Ne vueilles pas ô Sire &c.*, & le chanta tout du long, sans estre interrompu; ce que chacun trouva estrange, attendu la foule du Peuple qui estoit-là : au bout duquel *Psalme* se présenta à lui un Prestre, pour l'exhorter de mourir en la Foy de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, qu'il rebutta fort rudement, usant de ces mots, qui furent entendus de tout le Peuple, *Retire-toi, Sathan*; sans que pour cela s'eslevast aucun bruit ni murmure; ce qu'on trouva encore plus estrange (7)." En qualité de Docteur de Sorbonne, Fusi étoit obligé d'assister à son tour à ces sortes d'éxécutions : & une pareille circonstance a très bien pû le porter à rechercher les raisons d'une semblable fermeté.

(7) P. de l'Estoile, Journal de Henry IV, Tom. II, pag. 16.

(*C*) *Il mourut* à Geneve, *laissant des Enfans qui ne furent regardez que comme bâtards en France.*] Sa retraite parmi les Protestans lui avoit attiré la haine de toute sa famille, & l'avoit exposé à perdre presque tout son bien. „ Toute ma consanguinité & affinité „ dit-il (8), " s'est converti en fiel arsenical, le respect en opprobre, l'intelligence en monopole, l'amitié en embuches mortelles . . . . Au lieu de m'aider à conserver, aucuns d'eux ont aidé à me fourager sur mes despouilles, à me picorer inhumainement . . . . Je laisse mes biens, qui m'ont esté volez, estroussez . . . . . . Mesmes jusques là qu'un certain Substitut légataire de presque tout mon bien, qui devoit pleiger ma vie de la sienne, parce que je luy avois pleigé ma foy avec deux ans de captivité, & l'intérest de beaucoup de revenus, & de plus de quatre mille écus de moyens, que j'ay mieux aimé perdre que la parole que je luy avois donnée : lequel a abandonné sa Foy à la perfidie, aimant mieux mentir à son serment & à son Prince, qu'à son avarice, & quitter sa preudhomie que le tort qu'il m'a fait." Après sa mort, ses Enfans tentérent inutilement de faire valoir ses droits, &, outre ses biens dont ils se virent privez, ils eurent le chagrin de se voir traités d'Enfans illégitimes. *Fuzil*, dit l'Historien de l'Edit de Nantes (9), *Curé de St. Barthelemi à Paris, s'étant retiré à Geneve dès l'année* 1614 (10), *s'y étoit marié. Ses Enfans, après sa mort, vinrent en France poursuivre le paiement d'une somme duë à leur Père par contract passé pour vente d'héritage six ans avant sa retraitte. Leurs Parens paternels ne voulant pas les reconnoitre pour héritiers légitimes, quoi-que nez sous la Foi du Mariage dans un Pais où on ne doutoit point qu'un Prêtre ne pût se marier, l'Avocat Général prit la cause des Parens, & fit juger le 25. de Février* [1642] *à la chambre de l'Edit, que les Enfans, comme bâtards en France, n'y pouvoient recueillir de succession.*

(8) Franc-Archer de l'Eglise, pag. 107, 300.

(9) Tom. II, pag. 611.

(10) Voïez ci-dessus Citation (f).

(*D*) *Un Ouvrage* . . . *exposé à diverses contradictions*] Cet Ouvrage est intitulé, *Le Mastigophore ou Précurseur du Zodiaque, traduit du Latin en François par Victor Grevé*, & imprimé *en* 1609, *in* 8° (11). C'est un discours Apologétique, dans lequel on entreprend entre autres choses de justifier la coutume superstitieuse d'éteindre, à l'aide d'un drap taché du sang des régles d'une Femme, le feu pris à une cheminée : & nous aprenons dans les Mémoires de Pierre de l'Etoile, que ce Μαστιγοφόρος étoit fait *contre Vivien, Facientaire des Jésuites*; qu'on l'attribua alors à Antoine Fusi; qu'*il le desavoüa*; & que *l'Escarbot Avocat en fut en peine, par la trahison de l'Imprimeur* (12). S'il est vrai, comme je le tiens d'un grand Connoisseur de Livres, que celui-ci soit de nôtre Antoine Fusi, le nom de *Victor Grevé*, & les termes de *traduit du Latin en François*, ne sont apparemment que des suppositions pour se mieux déguiser (13). Je le croirois d'autant plus volontiers, qu'à la fin d'un autre Livre, qui est certainement de Fusi, je trouve ces parolés qui font voir que le *Mastigophore* ne lui étoit point indifférent : *Ce pauvre Enfant trouvé*, Précurseur du Zodiaque, *en a souffert d'estranges Estrettes; il en a esté tout stigmatizé, non seulement deslabré; mais, ce sera l'ascendant de ta valeur & de ton Père* (14). Ce qu'il y a de certain, c'est que Naudé, qui connoissoit parfaitement bien les Livres, attribue aussi le *Mastigophore* à Fusi, tant dans sa Satyre intitulée *Bibliotheca Mystica Ludovici Servini* (15), où l'on voit ce titre imaginaire & satirique, *Secundus Fusi Mastigophorus, in quo disquiritur num sanguis menstruatæ mulieris, potentior sit adversus incendium, quam disquisitiones Magicæ Delrii aut notationes curiosæ & secreta Magica P. Francisci, aut denique omnis Pantarba Cabalæ Jesuiticæ. Gebennæ, apud Fulgentium Pyronum, sub signo Caniculæ* : & dans ses *Instructions sur les Fréres de la Rosé-Croix*, où il remarque, que *Fusil vous prouvera que Fontanier & Vanini, estant au milieu du bucher ardent, furent plustost estouffez de la fumée, que consumez par sa chaleur; parce que, suivant les raisons qu'il en donne en son* Mastigophore, *le feu est plustost froid que chaud* (16); que dans son *Mascurat* page 317, où il dit que *cet impudent* Mastigophore de Fusil *n'a en rien flétri la bonne Renommée de Mr. de Vivien* : & que dans le XXI. Chapitre de son *Apologie pour les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie*, il en rapporte encore, mais sans noter duquel des Ecrits de cet Auteur il l'a tiré, un sentiment tout aussi ridicule que les précédens, savoir, qu'*il ne se void qu'une seule Mouche en toute l'année dans la grande Boucherie de la Ville de Tolede en Espagne* : Puérilité, qui se débite aussi des Boucheries de Prague, Capitale de Boheme, de celle de Troïes en Champagne, & du Palais de Venise, où l'on n'en voit pas une seule,

(11) Biblioth. Joan. Giraud, No. 4027. des in Octavo.

(12) Mémoires pour servir à l'Histoire de France Tom. II, pag. 290.

(13) Ce nom de Victor Grevé ne se trouve, ni dans Placcius, ni dans Deckerus, ni dans Baillet.

(14) Franc-Archer de la vraye Eglise, pag. 931. C'est à ce Livre qu'il parle dans ce Passage.

(15) Feuille unique imprimée en 1626, in 4. Voïez-en la pag. 6.

(16) Naudé, Instruction à la France sur la vérité de l'Histoire des Freres de la Rose-Croix, imprimée à Paris, chez Fr. Julliot, en 1623, in 8. Voïez-en la page 16.

tre à Geneve *(E)*; il en promettoit encore divers autres *(g)*; mais je ne crois pas qu'il les ait publiés.

(g) *Voïez titre sous la Citation* (24).

seule, à cause d'un pareil Talisman (17). S'il est vrai qu'il soit ainsi parlé de Vanini dans le *Mastigophore*, ce ne peut être que dans une seconde Edition faite depuis le commencement de l'année 1619; car ce n'est qu'en ce tems-là que Vanini a été éxécuté (18).

(E) Il en publia un autre à Geneve.] Il est intitulé *Le Franc-Archer de la vraye Eglise, contre les abus & énormitez de la fausse, par Noble* ANTOINE FUSI, *jadis Protho-Notaire Apostolique, Docteur Sorboniste, Prédicateur & Confesseur de la Maison du Roy, Curé des Eglises Parochiales de St. Barthelemi, St. Loup, & St. Gilles à Paris*; imprimé *aux despens de l'Autheur, en M. DC. XIX.*, in 8°.; & contient 932. pages (19). Ce titre n'est pris apparemment, que de ce qu'il se regardoit comme toujours prêt à pouvoir défendre la vraie Eglise, de quelque côté qu'on l'attaquât; de même que les Francs-Archers, Soldats instituez par Charles VII. Roi de France, & entretenus francs de tous impôts par chaque Village du Roïaume, étoient toujours prêts à suivre & défendre le Prince, en quelque endroit qu'il eut besoin d'eux. Peut-être aussi n'est-ce qu'une simple imitation du titre du *Franc-Archer de Bagnolet*, Ouvrage faussement attribué à Villon, imprimé parmi ses Oeuvres, & dans lequel on raconte ses friponneries & ses débauches; & que, de même que Rabelais l'avoit copié dans ses *Stratagemata Franc-Archieri de Bagnolet*, livre imaginaire de sa prétendue Bibliothéque de St. Victor, Antoine Fusi a trouvé à propos de l'imiter dans son *Franc-Archer de la vraye Eglise.* Quoi qu'il en soit, ce Livre contient un corps complet de Controverses, & en quelque sorte les motifs de sa conversion, comme c'étoit alors l'usage de les publier. Il y a certainement de fort bonnes choses; mais, elles sont le plus souvent étouffées sous un tas d'autres choses fort foibles & assez inutiles. Peut-être ce défaut ne vient-il que de la fâcheuse situation où il étoit lors qu'il composoit cet Ouvrage. *Ce n'est icy que la décoction de mes pensées*, dit-il (20), *l'expression de ma créance: je l'ay fait par cœur, sans Bibliothéque, sans Livres; ma Bibliothéque ayant esté non seulement effleurée, mais . . . toute escumée, fourragée. J'ay tout escrit sans mes Docteurs, mais non sans leur Doctrine, qui est la Parole de Dieu. Il ne m'est resté que cette seule Librairie-là.* Il est divisé en II. Parties, dont l'une contient VI. Chapîtres, & l'autre VIII, & à la tête desquelles il y a un Avis au Lecteur de 10. pages, & une Epître Dédicatoire de 177. Elle est addressée à Jacques I. Roi de la Grande-Bretagne, & intitulée *Remonstrance Apologétique sur les Enormitez, Abus demésurez, Attentats, & Inhumanitez du Chef de la fausse Eglise & de ses Suppots, contre les vrays & légitimes Enfans de la vraye.* Tout cela est d'un stile fort singulier, souvent rebuttant & ennuïeux, & quelque fois burlesque. On en jugera par deux endroits, que je copierai.

Le prémier contient une Apostrophe fort vive contre les Jésuïtes, à Mr. Servin autrefois son Paroissien. „ Où es-tu, mon brave Servin " s'écrie-t-il pages 709. & 710. „ le Phœnix de tous „ les Avocats Royaux qui furent jamais en France, l'Aigle des Orateurs de nostre temps, le „ tombeau qui ensevelit l'Ignorance de ceux qui „ approchent de toi? Tu es un Abrégé de Justice, des Belles-Lettres, & quasi de toutes les „ Sciences. Esvertue-toi, mon bel Astre, l'Astre des vrays François, l'Espée & le Bouclier „ des vrays Serviteurs du Roy; & garde que ta „ vieillesse n'attendrisse ton courage & ta sagesse, „ que ton aage ne rebrousse ta gloire. J'ay esté „ ton Curé dans les tenebres: je voudroy bien „ servir de Prophête, & esclairer de la lumiére „ que Dieu m'a donné les esprits gigantesques qui „ te ressemblent, & qui sont voilez d'occupation „ & de tintamarre, plustost que de vraye cognoissance de Dieu. Je te diray sommairement que „ c'est ta grande reputation, que d'estre envers „ les Mariannistes (21) en diffamation; c'est ta „ vie, que d'estre leur mort. Canonise moy leur „ Canonisation; & ne t'oublie point d'estre l'Atlas, non seulement du Palais, mais aussi des „ ennemis & persécuteurs des Parricides Royaux." Il ne s'échauffa pas moins contre les maximes impures de leurs Casuïstes; & c'est ce que j'ai fait voir ailleurs (22), en rapportant un passage très curieux de son Livre, dans lequel il expose le caractére de celui du Jésuïte Sanchez sur le Mariage.

Le second est l'imagination bizarre, qu'il prête à un Curé du voisinage de Paris, & qui fait bien connoître qu'il cherchoit trop à faire rire les Lecteurs, aux dépens même de sa sincérité. „ Je rapporterai icy " dit-il (23), „ une plaisante histoire du Curé de „ Chaillot lez Paris . . . . Au jour de la Trinité . . . . ce pauvre Curé, qui avoit de l'ordure en sa fluste, ... fut contraint de composer avec . . . un Cordelier, qui vouloit prescher maugré lui, qu'il luy presteroit sa chaise „ après diner, mais qu'il vouloit prescher le matin à son Prosne. Se doutant bien que le Moine ne faudroit à lui livrer un plat de son mestier, il voulut lui en servir un du sien; &, „ voulant esclaircir l'obscurité du mystére de la „ Trinité, leur harangua en cette sorte: *Avez-vous jamais vû un Homme couvert d'une peau grise comme un loup, lié d'une corde comme un larron, coiffé d'un chapperon comme un fol, & tous ces trois ne sont qu'un, comme ce fripon de Cordelier que voilà? Ainsi, en la Trinité, les trois Personnes ne sont qu'un Dieu.* „ La reddition étoit blasphématoire; mais la position étoit bien véritable". Je ne doute point, qu'on n'ait souvent débité d'aussi grandes impertinences que celle-là en chaire; & on n'en citeroit aisément que trop d'éxemples. Mais, à qui Fusi persuadera-t-il, qu'il se soit jamais trouvé de Curé, & sur-tout de Curé actuellement en faute & redoutant la censure, assez hardi pour ôser apostropher ainsi un Moine en pleine Eglise, & même un Moine instruit de ses désordres & de son irrégularité? D'ailleurs, on sait de science certaine, & Fusi ne le pouvoit guéres ignorer, que c'est-là le sujet d'un conte, non seulement emploïé dans le XXXVI. Chapitre de l'*Apologie pour Hérodote*, mais même mis en Epigramme dès le tems de Clément Marot en ces termes,

Peuple devot, ce Moine en vérité,
Vous monstre à l'œil une triste figure.
Il semble un Asne à sa grise vesture;
Son froc démonstre un Fol écervelé;
D'un Laron porte aussi la ligature,
Et n'est pourtant qu'un vieux Caphard pelé;

& cela dans un Recueil de Poësies, intitulé *Traduction de Latin en François, & Inventions nouvelles, tant de Clément Marot, que des plus excellens Poëtes de ce tems*, & imprimé *à Paris, chez Etienne Groulleau, dès* 1554, *in* 16. Que ces Vers soient de Marot, ou de quelqu'un de ces prétendus *excellens Poëtes de son tems*, ne voilà-t-il pas la Trinité bien dignement emploïée! Jean Marot, aussi peu scrupuleux que son Fils, l'avoit déjà tout aussi cavaliérement mise en jeu, en la comparant aux *trois Etats* unis en une Femme de mauvaise vie.

Servez les trois de votre grant largesse; . . .
Car l'on m'a dit, aussi vrai que la Messe,
Que ces trois sont, en passant leur Fortune,
La Trinité, trois Personnes en une.

C'est dans le VI. de ses *Rondeaux sur des matiéres joyeuses.*

Fusi s'attendoit bien à voir réfuter son Ouvrage, &

(17) Bodin, Demonomanie des Sorciers, *Livr. I, Chap. III.* Wagenseilius in Pera Librorum Juvenilium, *pag.* 316; *apud* Arpe de Talismanibus, *pag.* 51. Bougier, Memoires Histor. de Champagne, *Tom. I, pag.* 245. *Selon le Docteur* Hyde, de Rel. vet. Persarum, *Cap. V, pag.* 131. Chemosh *ou des Dieux, ou pour mieux dire, une des Idoles des Moabites, signifioit, en un des Idiomes de la Langue Arabe*, Moucherons; *& n'étoit autre chose qu'un pareil Talisman contre ces insectes.* Beelzebub, Prince des Mouches, *avoit probablement le même pouvoir: &, dans le Paganisme Grec & Romain* l'Hercules Apomyos *étoit un pareil Chasseur de Mouches. Le fameux* Apollonius de Thiane *passoit aussi pour avoir mis trois Cigognes de pierre à Byzance, pour empêcher ces oiseaux d'y venir, & dans divers autres endroits des Cousins, des Puces, des Mouches, &c. de cuivre, pour le même effet. Voiez* Tillemont, Hist. des Emper. *Tom II, Part. I, pag.* 205. *Le Talisman de Paris contre les Serpens, dont parle* Gregoire de Tours *dès les prémiers Chapitres de son* Historia Francorum, *étoit de pareille espéce.*

(18) André Caroli, *Abbé de St. George dans le Duché de Wirtemberg, met cette éxécution en* 1615, *dans ses* Memorabilia Ecclesiastica Seculi XVII: *&* Chauvin, Journal de Berlin, *année* 1697, *pag.* 406, *n'a point observé cette erreur.*

(19) Draudius *dit dans sa* Bibliotheca Exotica, *pag.* 32, *que ce Livre a été imprimé à* Paris, chez Olivier de Varennes, *mais certainement il se trompe, & le papier, le caractére, la disposition, tout annonce une Edition de Geneve: & en effet le* Catalogue des de Tournes, *pag.* 120, *marque qu'il* est imprimé *dans cette Ville.* Draudius *fait une autre faute plus considérable en plaçant ce Livre parmi les Ouvrages des Catholiques.*

(20) Franc-Archer de la vraye Eglise, *pag.* 7.

(21) *C'est à dire les Jésuites, qu'il nomme ainsi presque dans tout son Livre, à cause de leur Pére* Mariana. *L'Auteur de* l'Anti Coton *s'étoit déja servi de ce terme.*

(22) *Dans une des* Remarques Critiques *mises à la fin du* Dictionaire de Mr. Bayle, *pages* 3118, 3119, *& qui supposée à son Article* Thr. SANCHEZ.

(23) Franc-Archer de la vraye Eglise, *pag.* 812, 813.

& à le défendre vigoureusement ; & c'est un plaisir de le voir s'escrimer d'avance contre ces prétendues réfutations. *Je sçay* dit-il (24), *que l'Evesque censurera ceci, & tout ce qui s'ensuit ; j'attens des reparties pleines d'esclat de tonnerres, de foudre, d'orage ; mais*, impavidum ferient. *J'ay dequoy rendre le change . . . . . Et, d'autant que je prévoy qu'on s'en fonguera à l'extermination de cette piece, je veux qu'on sache qu'il y en a une demi-douzaine d'autres conçues & plus qu'à demi-formées. Elle ne demeurera pupille : le Pere luy envoyera demi quarteron de ses Cadets, s'il est de besoin, pour exterminer ses Exterminateurs, vrays membres dignes d'extermination . . . . Ha! que de richesses je mettray en avant ; car, je say la vie histórite de ces Epulons, de plusieurs Caiphes, Pilates, & plusieurs Officiers Pilatesques. Je parleray à ventre desboutonné de ceux qui me choqueront ou me feront choquer, de ces plumes d'or, mercenaires, affamez d'honneur & de convoytise temporelle . . . . Je les enfonceray jusques au milieu de leurs rideaux & de leurs ridelles ; & feray confesser à ceux qui auront l'ame droite, que ceux qu'on estime des Sybilles ne sont que des sybilots. Je suis enfant de la Matte comme eux : je say en quelle couleur gist leur folie. Ce sera une plaisante Escarmouche : je la ferai pénétrer jusqu'au centre de ceux qui servent de poulmon à Vulcain pour lui souffler son feu* ; car, *je suis Phantassin des Muses, Arbalestrier de Minerve*, & *Carrabin de la Religion Réformée pour tascher à réformer le Pape.* Toute cette tirade de menaces ne ressemble-t-elle pas beaucoup mieux aux Fanfaronnades d'un faux-brave qui crieroit en plein théatre,

Paroissez, Navarrois, Maures, & Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a nourri de Vaillans (25),

qu'au Discours grave & mesuré qu'un Théologien tel que lui devoit tenir dans une semblable occasion? C'étoit se battre en l'air, & contre un vain Fantôme ; car, on ne lui fit pas l'honneur de lui répondre. Je n'ai du moins trouvé, dans cette foule d'Ouvrages de controverses dont les Bibliothéques sont surchargées, aucun écrit qui réfute le sien : à moins qu'on ne veuille regarder comme tels trois petits Libelles intitulez ; l'un, *la Banqueroute d'Antoine Fusy, cy-devant Curé de St Barthelemy, n'aguere devant Apostat à Geneve ; ensemble le jugement donné contre son Franc. Archer Catholique* : imprimée *à Paris*, *en* 1619, in 8 ; l'autre, *la Vie d'Antoine Fuzy, cy-devant Curé de St. Barthelemy, & maintenant Apostat*, imprimée sans nom de Ville, ni de Libraire, *en* 1619, *in* 8°; & le troisiéme, *Monitum primum ad Fusium Hæreticum, Auctore C. I M. D.*, imprimé *à Paris, chez Julliot*, *en* 1620, in 8°, (26). Il insinue, que l'Eglise Romaine lui fit des avances, & qu'elle lui offrit de le réhabiliter : *si son Père* (27), *eust voulu autant mentir, comme il a dit la vérité du Pape, on l'eust rendu net comme un ange : ce sont les mots qu'on lui a plusieurs fois offert* ; mais, il assûre qu'il ne voulut jamais écouter ces offres.

(24) *Là même*, pag. 6, 7, 8, & 9.

(25) Corneille, *Cid*, *Act. V*, *Scen. I.*

(26) Catal. Bibliothecæ Guillelmi Bosslier, *pag.* 1089, & 1113. Bibliotheca, Marckiana II, *pag.* 74. Bibliotheca Jac. Chibei, *pag.* 128.

(27) *Il parle à son Livre pag.* 930.

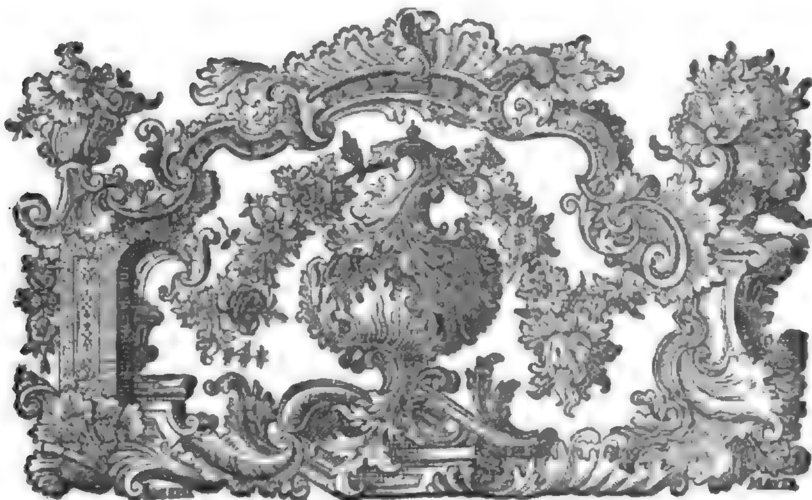

CE-

G.

GE'RARD DE CRE'MONE. Voïez l'Article suivant.

GE'RARD DE SABIONETTA (a), Ecrivain célébre, mais infiniment moins connu sous ce nom que sous celui de GE'RARD DE CRE'MONE (b), étoit un Ecclésiastique (c), qui se rendit habile dans les Langues Grecque, Latine, & Arabe (A); & qui s'attacha particuliérement à la Médecine (d). Il l'éxerça avec succès, en Italie (e), & en Espagne; mais, on ne nous dit point, ni quand, ni à quelle occasion, il passa dans celle-ci. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce fut à

(a) *Voïez ci-dessous la Remarque (G).*

(b) *Voïez ci-dessous la Remarque (H).*

(c) *Voïez ci-dessous le commencement de la Remarque (A).*

(d) Symphor. Champerius de Medicinæ claris Scriptoribus, *folio xxxiij. verso.* Ghilini Teatro d'Huomini Letterati, *Tom. I, pag. 70.* Mercklinus, de Scriptis Medicor. *pag. 149.*

(e) Ghilini, Theatro d'Huomini Letterati, *Part. I, pag. 70.*

(A) C'étoit un Ecclésiastique, qui se rendit habile dans les Langues Grecque, Latine, & Arabe.] Pour prouver la prémiére partie de ce Texte, je n'ai que cette seule & unique autorité:

Gerardus nostri Fons, Lux, & Regula Cleri;
Actor Consilii, spes & solamen Egeni;
Voto carnali fuit hostis spirituali;
Applaudens hominis splendor fuit interioris.
Facta viri vitam studio florente perhennant:
Viventem famam libri, quos transtulit, ornant (1).

Quant à la seconde, j'en ai beaucoup d'autres; mais, je m'exprimerois beaucoup trop avantageusement pour le personnage qu'elles concernent, si je voulois adopter les idées que quelques uns de leurs Auteurs nous en donnent. Simphorien Champier, Médecin du Duc de Lorraine, & Ecrivain plus fécond que judicieux, au commencement du XVI. Siécle; & Remacle Fuchs, Chanoine, & Médecin de Liége; deux des plus anciens Historiens des Ecrivains d'Histoire Naturelle & de Médecine; ne feignent point de nous le donner pour un Homme fort entendu dans toutes les sciences, & qui nous en a laissé d'excellens monumens. *Vir in Medicis studiosus & exercitatus*, dit le prémier; *erat enim in omni scientia linguaque doctissimus: reliquit ingenii sui monumenta clarissima, quibus nomen suum ad posteritatis notitiam cum gloria transmisit. Gerardus Suboletanus*, dit le second, *magna industria Avicennæ Libros convertit: vir singulari eruditione præditus, ac Medicus non contemnendus* (2). Raphaël de Volterre dit à peu près la même chose: Gerardus Cremonensis, ... *Gerardus Sublonesa, (Oppidum est in Cremonensi,) præter Medicinam, Lingua Arabica clarus, qua Avicennæ Libros convertit .... Gerardus Sublonesa, Medicinæ, Astrologiæque, tum Chaldæarum Arabicarumque Litterarum peritissimus, qui Avicennam, Rasimque, sive Almansorem convertit* (3). Leandro Alberti n'en dit guéres moins, *Gerardo Sabioneda, degno Philosopho, & eccellente Medico, ornato di Lettere Grece, Arabice, & Latine; come chiaramente si vede d'all'Opere da lui tradotte di Avicenna, di Rasi, dell'Almansore* (4), *& altresi da lui fatte* (5): non plus que le Cavalier Antonio Campo, Peintre & Architecte de Cremone, *Fu .. Filosofo, Astrologo, & Medico eccellentissimo, & peritissimo di tutte le piu eccellenti Lingue; alla cui Dottrina devono molto tutti i Professori della Medicina, poiche egli fù il primo che per commodo e utile Universale portasse dall' Arabica nella Latina Lingua*, Rasi, Avicenna, & Almansoro (6): *Scrisse anche alcune cose d'Astrologia* (7); mais, Louïs Cavitelli, Bourgeois & Patricien de Crémone, n'en dit que deux mots dans ses Annales de cette Ville, sous l'an 1453. *Ex insignibus Philosophis & Mathematicis Cremonensibus .... Girardus, ... qui ex Arabico idiomate in Latinum convertis Libros Averrois* (8) *& Almansoris* (9) *Physicorum* (10). Le Ghilini renchérit encore par dessus tous ces Auteurs; &, à l'entendre, jamais Ecrivain n'a mérité une si belle Réputation. „ Gherardo Sabbioneda Cremonese," dit-il (11), „ che fù nella „ Filosofia & Astrologia peritissimo, e di tutte le „ più eccellenti Lingue non mediocremente instrutto, esercitò nella sua Patria con grandissima lode „ la Medicina, & insieme attese a i piacevoli studii „ delle belle Lettere, con le quali men faticoso „ rendeva quel esercizio al certo rincrescevole per „ la qualità di esso ...... Tutti gl'intendenti „ dell'Arte di medicare non poca obligazione devono havere all'industriosa sua Dottrina, e sono tenuti d'inalzarlo con intiera lode fino alle stelle, „ essendo egli stato il primo à tradurre dell'Arabico „ nell'Idioma Latino *Rasi, Avicenna, & Almansoro* (12), tre principali Autori di Medicina: „ fatica veramente degna di grandissima commendatione, havendo portato commodo & utile universale, a chi esercita questa cosi necessaria scienza ..... Percio la memoria del suo famoso „ nome vivera pur sempre gloriosa." Mais, il est bon de prendre tout cela au rabais, & de considérer que ces éloges sont par trop outrez, & ne se doivent regarder qu'eu égard au tems auquel cet Auteur vivoit; c'est-à-dire dans un tems où la Barbarie régnoit presque souverainement. Le Docteur Freind en a jugé d'une maniére beaucoup plus judicieuse, lors qu'il s'est contenté de dire de lui, que *par le fréquent commerce qu'il avoit avec les Maures, parmi lesquels il demeuroit, il se rendit habile en leur Langue, & traduisit beaucoup de leurs Auteurs en Médecine* (13); & l'on verra ci-dessous,

(1) *Ces Vers se trouvent à la page 98. d'un Manuscrit en velin de la Bibliothéque du Vatican, cité dans le* Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XV, pag. 209.*

(2) Symphorianus Champerius, de Medicinæ claris Scriptoribus, *folio xxxiij. verso Edition.* Lugd. 1506, in 8. Remaclus Fuchsius, Illustr. Medicor. Sæc. XV. Vitæ, *pag. 213. Edit.* Paris. apud Petr. Gromorsum, 1541, in 8.

(3) Raphael Volaterranus, Commentar. Urbanorum, *Libr. XXI, folio 247. verso, & Libr. IV, folio 33. verso, Edition.* Froben, 1530, in folio.

(4) *Voïez ci-dessous Citation (12).*

(5) Leandro Alberti, Déscrittione d'Italia, *folio 330. verso.* Thevet, Cosmographie Universelle, *Tom. I, col. 661, & Tom. II, col. 70*, *traduit cela, & surnomme nôtre* Gerard, Sablonede *&* Sabion; *ce que fait aussi* Claude Duret, Thrésor de l'Histoire des Langues de cet Univers, *pag. 434, 435.* (6) *Voïez ci-dessous Citation (12).*

(7) Cremona fidelissima Citta, rappresentata & illustrata da Antonio Campano, *pag. xxxvij. d'Edizione di* Cremona, in Casa dell'istesso Autore, 1585, in folio.

(8) *Il falloit dire* Avicennæ. (9) *Voïez ci-dessous Citation (12).*

(10) Lud. Cavitelli, Annales Cremonenses ab Orig. ad ann. 1583, *pag. 205. Edition.* Crem. apud Chr. Draconium, 1588, in 4.

(11) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I, pag. 70.*

(12) Leandro Alberti, Antonio de Campo, Louis Cavitelli, *& le* Ghilini, *font d'*Almansor *un Auteur & un Médecin; au lieu qu'il falloit dire que c'étoit un Prince, à qui* Rasis *dédia son Livre.* Volaterran *fait encore pis, en ne les prenant que pour un seul & même Homme.*

(13) Freind, Histoire de la Médecine depuis Gallien jusqu'au XVI. Siècle, Traduite en François par Etienne Coulet; *Tom. III, pag. 41.* — Des Auteurs en Médecine, *ou* traduire des Auteurs en Médecine, *paroîtront sans doute des Expressions fort extraordinaires; & c'est dommage que cette Traduction soit toute remplie de semblables Barbarismes. A en juger par les* Nouveaux Sistêmes de Grammaire Françoise *de son Auteur, imprimez à* Leide, *chez* Boutestein, *en 1726, in 12., il se croit néanmoins un fort habile Grammairien; quoi qu'il a-t-il assez peu le François pour ne faire aucune difficulté d'emploier fréquemment l'étrange mot de* Démoniacle. *Voïez son Tom. I, pag. 11, & 41, & sa Table. C'est tout ce qu'on pourroit excuser dans un Païsan* Béarnois *ou* Bas-Breton: *& voilà cependant un Homme qui a l'audace de s'ériger en Maître de Langue, & de donner des Leçons aux Grammairiens.*

à Tolede, qu'il composa la plûpart de ses Ouvrages (*f*). Il y traduisit de Grec & d'Arabe en Latin divers Ouvrages fort considérables (*B*), & il y en composa quelques au-

(*f*) Symphor. Champerius, de Medicinæ claris Scriptoribus, *folio xxxiij. verso.* Gesneri, Biblioth. *folio* 110. *verso*, 454. Van der Linden & Mercklinus, de Script. Medicor. *pag.* 149. & 412. Vossius, de Philosophia &c. *pag.* 110.

sous, dans la Remarque (*E*), à quoi l'on doit s'en tenir touchant le mérite & la capacité de cet Auteur.

(*B*) *Il a fait diverses Traductions Latines, tant de l'Arabe, que du Grec.*] Je commencerai par celles qui sont faites de l'Arabe, parce qu'elles sont, & plus considérables, & en plus grand nombre. Les voici.

I. *Avicennæ Opera in Re Medica*, ou bien *Avicennæ Opera Medicinalia, id est Canon, Liber de Medicinis Cordialibus, & Cantica*, imprimez *à Venise, chez Octavianus Scottus, en* 1500, *in* 4°.; *& cum Commentariis Gentilis, & Jacobi de Partibus*, imprimez *à Venise*, en 2 grands volumes *in folio*; *& cum Correctionibus Andreæ Alpagi, ac Lucubrationibus Benedicti Rinii*, imprimez *à Venise, chez les Juntes, en* 1544, *&* 1555, *in folio* (14). Il y a eu diverses autres éditions tant de ces Ouvrages que de ces Commentaires, touchant lesquelles je me contente de renvoïer aux Bibliographes; mais, je crois devoir observer qu'ils paroissent tous multiplier un seul & même Livre sous les différens titres de *Canon*, de *Canon Medicinæ*, de *Canones Medicinæ*, de *Canones Aboali*, de *Canones quinque Avicennæ*, de *Liber Canonis*, &c. (15). Gesner remarque que cet Ouvrage d'Avicenne est divisé en cinq Livres; &, après en avoir donné la disposition générale, il expose le sujet de chacun d'eux en particulier (16). Jean Saubert dans son Enumération des Raretez de la Bibliothéque de Nuremberg, non seulement fait traduire à nôtre Gérard cet Ouvrage de l'Italien au lieu de l'Arabe, mais même en estropie tellement le titre en ces termes: *Tractatus Principis de Haloaliagen de Medicina Avicennæ a Gherardo Cremonense ex Italico in Latinum conversus* (17), qu'on a toutes les peines du monde à le reconnoître.

II. *Opuscula quædam ex Rhazis Operibus.* C'est tout ce qu'on peut apprendre des expressions vagues & indéterminées du *Lindenius renovatus* (18); mais Gesner & ses Abbréviateurs, s'expliquant plus positivement, nous apprennent que ces Traités de Rhazis sont ses *Practica & Antidotarius*, & son *Liber Divisionum* (19); auxquels Tellerus & le Père Montfaucon ajoûtent son *Liber ad Almansorem* (20). Les Oeuvres de Rhazis, dont ils font partie, ont été imprimées *à Bâle, chez Henric-Petri, en* 1544, *in folio*; & ses petites Oeuvres l'avoient déjà été *à Lion, chez Vincent de Portonariis, en* 1510, *in* 8°. (21).

III. *Albengnefit Philosophi Liber de Facultatibus Medicinarum & Ciborum*, imprimé *à Strasbourg, chez J. Scottus, en* 1531, *in folio* (22).

IV. *Joannis, Filii Serapionis, Medici, Breviarium VII. Tractatibus constans, translatum ex Arabico in Latinum per Gerardum Cremonensem in Toleto.* Manuscrit conservé dans la Bibliothéque de Bodley (23). Il a été rendu public sous ce titre: *Joannis Serapionis Practica dicta Breviarium*; & imprimé *à Venise, chez Octav. Scottus, en* 1497, *in folio* (24); & diverses autres fois depuis (25). Albanus Tovinus fit réimprimer cette Traduction *à Bâle, chez Henric-Petri, en* 1543, *in folio*; mais, non content de l'avoir beaucoup changée, & d'en avoir renversé tout l'ordre, il changea le nom de l'Auteur en celui de *Janus Damascenus Decapolitanus.* C'est Gesner, qui nous apprend cela, & qui l'en blâme avec beaucoup de fondement (26). En effet, rien n'est plus propre à multiplier mal-à-propos les Auteurs, & à jetter dans l'illusion ceux qui travaillent à leur Histoire; & l'on en sera pleinement convaincu, lorsqu'on verra que les Abbréviateurs même de Gesner, malgré l'Avertissement qu'il avoit donné, n'ont point pu se garantir de ce piége. Après avoir renvoïé de *Janus Damascenus* à *Joannes Damascenus* (27), & après avoir averti sous ce dernier nom (28), que c'étoit le même que *Joannes Serapion*, ils ne laissent pourtant pas de parler d'un *Janus Damascenus*, qu'ils font commenter par un *Gerardus Iatro Cremonensis* (29), qui n'est autre que nôtre Gerard de Cremone (30); & ils en font ainsi deux Auteurs imaginaires. Van der Linden & Mercklin sont dans le même cas, & font encore pis, puis qu'outre cela ils le confondent encore avec Jean Damascene le Théologien (31).

V. *Isaac de Definitionibus a Magistro Gerardo translatus.* Manuscrit, conservé dans la Bibliothéque de Bodley, parmi ceux du Chevalier Digby (32).

VI. *Albucasis Chirurgus ex Arabico per Gerardum Cremonensem: ex codice* 1457. *Bibliothecæ Regiæ* (33): ou bien, d'une maniére beaucoup plus nette & plus précise, *Chirurgia Albucasim, quam transtulit de Arabico in Latinum Gerardus Cremonensis in Toleto. Hic Liber* 30. *particula est Libri Albucasim; exhibet vero instrumentorum fere omnium Chirurgicorum formas pulchre delineatas* (34). Ce n'est que par ces deux Manuscrits, qu'on connoit cette Traduction de Gerard de Cremone. Tous les autres Bibliothécaires qui parlent d'Albucasis ne nomment point son Traducteur. J'en dois néanmoins excepter Mr. Jaques Douglas, Membre de la Société Royale de Londres, dont je viens de recevoir le *Bibiographia Anatomicæ Specimen* (35). Il y dit (36), que le Traité d'Albucasis est divisé en III Livres, & qu'il a été imprimé dans le Recueil des principaux Chirurgiens *à Venise, chez Octav. Scottus, en* 1500, *in folio*; & à la fin des Oeuvres d'Octavius Horatianus, *à Strasbourg, en* 1532. (37).

VII. *Kiranis quædam de Facultatibus Magicis & Medicis Stirpium, Lapidum, & Animalium, Libri IV.* Voiez ce que c'est que cet Ouvrage dans l'Article KIRANIDES.

VIII. *Gebri Arabis Syntaxis Astronomica, seu demonstrativum Opus Astrologiæ, Libris IX*, imprimé *à Nuremberg, chez Petreius, en* 1533, *in folio* (38). Il y a beaucoup d'autres Ouvrages de ce Geber, Auteur si peu connu, qu'on le fait Indien, Arabe, Grec, & Espagnol; & que, selon les uns c'étoit un puissant Roi, & selon les autres un pauvre Philosophe: ce qui a porté un Ecrivain moderne à lui appliquer ce Vers Latin:

Irus est & subito qui modo Crœsus erat.

IX. *Allacen* (39) *Arabis de Causis Crepusculorum & Nubium Ascensionibus Liber*, imprimé *à Lisbonne, chez Rodericus, en* 1542, *in* 4°., avec un Traité de Pierre Nonius sur le même sujet. Gesner, Vossius, & divers autres font bien mention

(14) Gesneri Bibliotheca, *folio* 110, 274. Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 93, 380. Lindenius renovatus Mercklini, *pag.* 98, 349. Index Biblioth. Barberinæ, *Tom. I*, *pag.* 92. Otho Brunnfelsius, Catal. Illustr. Medicor. *pag.* 71, *dit qu'il ignore si c'en est le prémier Traducteur.*

(15) *Voiez* Symphorien Champier, Gesner, *ses* Abbreviateurs, Pasch. Gallus, G. S. Schenckius, Van der Linden, Mercklin, Manget, *&c. aux mots* Avicenna, *&* Gerardus Cremonensis.

(16) Gesneri Bibliotheca, *folio* 110. *verso.*

(17) Joan. Sauberti, Historia Biblioth. Norimbergens. *pag.* 119, *apud* Spizelii Bibliothecar. Arcana retecta, *Sign.* 9. 6. *verso.*

(18) *Pag.* 4. & 352.

(19) Gesneri Biblioth. *folio* 274 & 579. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 280. & 718.

(20) Felleri Catalogus MSS. Biblioth. Paulinæ, *pag.* 130, *num.* 9.

(21) Gesn. Biblioth. *folio* 579. Epitome Biblioth. Gesner, *pag.* 718. Lindenius renovatus, *pag.* 4, & 352.
(22) *Iidem.*, *fol.* 17, & 274. *pag.* 18, & 280. *pag.* 1, & 149.
(23) Catal. MSS. Angliæ, *Tom. I*, *Part. I*, *pag.* 128, *num.* 2461.
(24) Gesneri Biblioth. *folio* 454. Epitome Biblioth. Gesner, *pag.* 280, 496. Lindenius renovatus, *pag.* 681.
(25) Lindenius renovatus, *pag.* 681.
(26) Gesneri Biblioth. *folio* 370, & 454. *verso.*
(27) Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 389.
(28) *Ibid. pag.* 427.
(29) *Ibid. pag.* 280.
(30) *Voiez ci-dessous la Remarque* (*F*).
(31) Lindenius renovatus, *pag.* 349 & 504; *pag.* 561; & *pag.* 588.
(32) Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. I*, *Part. I*, *pag.* 87, *num.* 17.
(33) Labbe, Novæ Bibliothecæ Manuscriptorum, *pag.* 50.
(34) Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. I*, *Part. I*, *pag.* 128, *num.* 2461.
(35) *Imprimé* à Londres, chez Guill. Sayes, en 1715, in 8.
(36) *Pag.* 31, 32.
(37) *Il falloit ajoûter* chez J. Schottus, in folio.
(38) Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 262, 280. Gesneri Partitiones, *folio* 88. *Voiez aussi* Biblioth. Thuana, *Tom. II*, *pag.* 68, *qui en met une Edition de* Nuremberg, en 1634, *sans en marquer la forme.*
(39) Gesner *le nomme* Alhacen; *ses* Abbréviateurs, Alhazenus; & Vossius *lui donne ces deux noms, & de plus celui de* Alhazon, *& même d'*Abdilazus. *Voiez son Traité de* Scientiis Mathemat. *pag.* 109, 176, 191.

autres (*C*). Il s'appliqua auſſi à l'Aſtronomie (*g*) ; mais, il n'y réüſſit point : & un de ſes écrits en ce genre a été rudement critiqué par le célébre Jean de Mont-Royal (*D*). Son ſtile étoit fort dur & fort barbare, & l'on verra ci-deſſous le jugement

(*g*) *Voiez ci-deſſous la Remarque* (*D*).

tion de cet Ouvrage ; mais, le ſeul que je ſache qui en nomme le Traducteur eſt l'Auteur du Catalogue que je cite en marge (40).

Ce ſont-là toutes les Verſions Latines, faites de l'Arabe par Gérard de Crémone : la ſeule, que je trouve qu'il ait faite du Grec, eſt

X. *L'Ars parva Claudii Galeni* (41).

De toutes ces Traductions Van der Linden & Mercklin n'ont parlé que de la prémiére, & de la troiſiéme, & en quelque façon de la ſeconde ; & je ne ſai ce qui peut les avoir obligé à négliger ainſi les autres.

(40) Bibliotheca Bultelliana, *Tom. I, pag.* 597, *num.* 2821.

(41) Biblioth. Gesneri, *folio* 274. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 280. *Don* Nicolas Antonio, Biblioth. Hisp. *Tom. II, pag.* 265. *prétend que ce n'eſt qu'une Traduction d'une Traduction Arabe. A tous les Bibliothécaires que j'ai citez dans toute cette Remarque* (B), *ajoûtez* Joan. Neander, *dont les* Medicinæ Natalitia & Placita *ont été imprimez* à Breme, chez Wesselius, en 1623, in 4.

(*C*) *Il compoſa quelques Ouvrages.*] Sçavoir, I. *Introductorium Medicinæ, Libr. I.* . . . (42). II. *Commentarius in Prognoſtica Hippocratis* . . . . (43) : je les trouve ſous ce titre parmi les Manuſcrits de la Bibliothéque de Mr. Baluze, *Gerardi Cremonenſis Gloſſulæ ſuper prognoſtica Hippocratis, & ſuper dietas univerſales Iſaac* (44). III. *Additiones interlineares in Rhazis Librum ad Almanſorem*, imprimées avec le Livre même (45). IV. *Commentar. in Viaticum Conſtantini Monachi* . . . . (46). Je remarquerai par occaſion, qu'on croit que Conſtantin n'eſt nullement l'Auteur de ce *Viaticus*, qu'il s'eſt approprié, mais Iſaac le Juif ou l'Iſraëlite, autre fameux Médecin Arabe du VII. ſiécle ; que cela paroit par diverſes circonſtances, & entre autres par un Manuſcrit de la Bibliothéque de Milord Harley, intitulé *Gloſſa Viatici Iſaac* ; que Jean de Gaddesden, célébre Médecin Anglois au commencement du XIV. Siècle, cite ſouvent ce Commentaire ou cette Gloſe de nôtre Gérard dans ſa *Roſa Anglicana* ; &, enfin, que Mercklin fait mal-à-propos deux Auteurs de *Conſtantinus Monachus*, à qui il donne ce *Viaticus*, & de *Conſtantinus Africanus Monachus Caſſinenſis*, auquel il donne un Recueil d'Oeuvres diverſes (47). Simphorien Champier, Gesner, ſes Abbréviateurs, Paſchaſius Gallus, Schenckius, & Van der Linden, n'en font qu'un ſeul & même Auteur ; & ce qui met la choſe tout-à-fait hors de doute, König remarque que l'Auteur du *Viaticus* ſe dit Moine du Mont Caſſin, dans ſa Préface (48). V. *Tractatus de Signis* . . . . . (49). VI. Je trouve dans le Catalogue des Manuſcrits de Leipſic, par Joachim Fellerus, page 261, un Ecrit intitulé *Magiſtri Gerbardi Summa de Modo & Ordine medendi & curandi* ; de plus, dans le Catalogue des Manuſcrits d'Angleterre, Tome I, Part. III, page 154, num. 1875, un Manuſcrit intitulé *Gerardus Cremonenſis de Modo medendi* ; &, enfin, dans le même Catalogue, Tome I, page 341, num. 7732, un Manuſcrit intitulé *Gerard Cremonenſis, of the Manner of medecining, old English, in folio* : mais, je ne ſai s'il s'agit-là de quelque nouvel Ouvrage de nôtre Gérard, ou de quelqu'un des précédens ſous un autre titre. VII. *Theoricæ Planetarum* (50). Gesner ne lui donne point ces *Théories des Planétes* ; mais, il en attribuë de ſemblables à un *Jacobus Cremonenſis* (51). Ses Abbréviateurs les lui donnent bien : mais, en même tems, ils en attribuent auſſi de ſemblables à un *Joannes Cremonenſis*, Prêtre Italien, Auteur d'une *Hiſtoire de ſon tems* dont l'Abbé d'Ursperg & Nauclerus ont parlé ; & ils aſſurent, qu'elles ont été imprimées *à Veniſe, en* 1518, *in folio* (52). Israël Spachius, & Martin Lipenius, font auſſi la même choſe (53). Peut-être y a-t-il-là de la confuſion, & qu'il ne s'agit dans les différens Auteurs de ces *Théories des Planétes*, que de nôtre ſeul Gérard de Crémone, que la conformité du nom aura fort aiſément fait confondre avec l'Auteur d'une *Hiſtoire*, dont je trouve que Nauclerus a effectivement parlé (54), & dont je vois qu'excepté Voſſius (55) tous les autres Bibliothécaires ne font aucune mention. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, que les *Théories des Planétes* de Gérard de Crémone ont été imprimées avec celles de George Purbach, la Réfutation que Regiomontan fit des prémiéres, & divers autres Traités d'Aſtronomie, *à Veniſe, chez les Juntes, en* 1531, *in folio* (56). VIII. *Praxis Planetarum* ; Ouvrage différent du précédent ; & conſervé, de même que le ſuivant, dans un Manuſcrit de l'an 1306. de la Bibliothéque du S. Treviſani à Veniſe (57). IX. Enfin, *Quædam de Geomantia* (58). Cela ſe trouve imprimé à la fin de la *Philoſophia Occulta* du fameux Agrippa, ſous le titre de *Gerardi Cremonenſis Geomantiæ Aſtronomicæ Libelius* ; & c'eſt bien peu de choſe, tant pour l'étenduë, que pour la valeur. On en a une Traduction Françoiſe, intitulée *Géomancie Aſtronomique de Girard de Crémone, pour ſçavoir les choſes paſſées, les préſentes, & les futures*, faite par un nommé *de Salerne*, & imprimée *à Paris, en* 1661, *in* 8°.

(42) Symph. Champerius, de claris Medicinæ Scriptoribus, *folio xxxiij.* Gesneri, Bibliothec. *folio* 274. Epitome Gesn. *pag.* 280. Paſch. Galli, Biblioth. Medic. *pag.* 113. Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 199.

(43) Gesnerus, *& cæteri. Don* Nicolas Antonio, Biblioth. Hiſpanicæ, *Tom. II, pag.* 265 ; *prétend que c'eſt une Traduction de l'Ouvrage d'un Anonime Arabe.*

(*D*) *Il s'appliqua à l'Aſtronomie*, ... *& fut rudement critiqué par* . . . . *Jean de Mont-Royal.*] Le Ghilini, qui loüe preſque toujours ſans meſure & ſans diſcernement, le vante comme un des plus habiles Aſtronomes : *Di queſto letterato Ingegno*, dit-il (59), *ſi veggono alcune compoſitioni all' Aſtrologia ſpettanti, con le quali ſi e fatto conoſcere di quella coſi pregiata Dottrina intendentiſſimo* ; & l'on vient de voir qu'il a traduit de l'Arabe, les IX. Livres de l'Aſtronomie de Geber, & qu'il a compoſé des Théories des Planétes (60). George Purbach en fit de plus correctes, qui les décréditerent beaucoup ; & Jean de Mont-Royal en fit une Réfutation, qui les détruiſit abſolument (61). Ces *Theoricæ novæ Planetarum* de Purbach ont été imprimées diverſes fois : I°. *Venetiis, apud Ebrard Radtolt*, 1482 & 1488, *in* 4°., & *apud Guillelmum de Tridino*, 1491 & 1499, *in* 4°. ; II°. revuës & corrigées par Pierre Apian, *Ingolſtadii*, 1528 ; III°. avec une Préface de Philippe Melanchton, *Wittembergæ, apud Joſephum Klug*, 1536, *in* 8°. ; IV°. *cum expoſitione Franciſci Capuani de Manfredonia, Venetiis, apud Simonem Bevilaquam*, 1495, *in* 4°. ; V°. *cum ejuſdem Franciſci Capuani de Manfredonia Commentariis, Venetiis, apud eund. Bevilaquam*, 1499, *in folio* ; VI°. *cum Chriſtiani Urſtiſii in eas*

(44) Biblioth. Baluziana, *Tom. III, pag.* 61, *num.* 391. (45) Lindenius renovatus, *pag.* 4 & 349.

(46) Symphor. Champer. & *cæteri Citat.* (42).

(47) Lindenius renovatus, *pag.* 714, & 123, 224. Freind, Hiſt. de la Médecine depuis Galien, *Tom. III, pag.* 13, 41.

(48) König, Biblioth. vet. & nova, *pag.* 209.

(49) Felleri, Catalogus MSS. Biblioth. Paulinæ, *pag.* 277, *num.* 15.

(50) Volaterran. Comment. Urban. *Libr. XXI, folio* 247.

(51) Gesneri Partitiones, *folio* 92. *verſo. Mais, c'eſt viſiblement une mépriſe du nom de* Jacobus *pour celui de* Gerardus : *car, ni lui dans ſa* Bibliothéque, *ni* Simler & Friſius, *dans l'Abrégé qu'ils en ont donné, ni* Cisconius *dans la* Reproduction *infidéle qu'il en a faite ſous ſon nom, ne donnent ces* Théories *à ce* Jacobus Cremonenſis, *mais ſimplement une* Traduction Latine *des* Oeuvres d'Archiméde, *imprimée* à Bâle, chez Oporin, en 1544, in folio. *Par une double erreur beaucoup plus digne de cenſure,* Ariſi, Cremonæ Literatæ, *Tom. II, pag.* 185, *non ſeulement tranſporte gratuitement ces* Oeuvres d'Archimede à Jacobus Cremonenſis, *mais même fait fauſſement vivre ce* Traducteur *en* 1544. *Les* Journaliſtes d'Italie, *Tom XIII, pag.* 214, *l'en reprennent avec juſtice, mais tombent eux-mêmes auſſitôt dans une faute toute ſemblable, en diſant inconſidérément, que* Regiomontan, *aïant trouvé* cette Traduction à Rome, *l'avoit donnée à* Oporin *pour l'imprimer. Il y avoit, lors de cette Impreſſion, ſoixante-huit années bien complettes, que* Regiomontan *avoit fait cette Découverte, & étoit mort ; & l'on peut aiſément ſe convaincre par l'Edition même, que ce fut* Thomas Gechauf, *ſurnommé* Venatorius, *qui l'a fit faire, ſoit ſur la copie de* Régiomontan, *ſoit d'après l'Original de* Jaques de Crémone *lui-même, fait environ cent ans auparavant par ordre du Pape Nicolas V.*

(52) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 280, & 426.

(53) I. Spachii, Catal. Philoſoph. *pag.* 365. Lipenii, Biblioth. Philoſophica, *pag.* 1173.

(54) Nauclerì Chronica, *pag.* 1122.

(55) De Hiſtor. Latin. *pag.* 708. (56) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 378.

(57) Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. X, pag.* 288. *Tom. XV, pag.* 216, 221.

(58) Epitome Bibliothecæ Gesn. *pag.* 280. Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. X, pag.* 288 ; & *Tom. XV, pag.* 216.

(59) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I, pag.* 70.

(60) *Voiez ci-deſſus la Citation* [38], & *les Citations* [50] & [56].

(61) Volaterran. Comment. Urban. *Libr. XXI, folio* 247. Melchioris Adami Vitæ Germanorum Philoſophor. *pag.* 3, *col.* 1 & 4, *col.* 1. Gaſſendi Vitæ G. Purbachii & Joan. Regiomontani, *pag.* 64. *Mr.* de la Monnoie ſur Baillet, *Tom. II, pag.* 387, *note* 14, *attribue cette Réfutation à* Purbach, & *ſe trompe.*

ment qu'en a porté Mr. Huët (*E*). On s'est fort trompé sur son sujet, tant en le mul-

cas quæstionibus &c., *Basileæ*, 1596, *in* 8°. (62). La Réfutation de Jean de Mont-Roïal, intitulée *contra Gerardum Cremonensem*, *Lib. I*, ou *Disputationes seu Dialogus contra Gerardi Cremonensis Deliramenta in Planetarum Theoricas ab illo scriptas*, a été imprimée *à Venise*, *en* 1482, & 1488, *in* 4°.; *à Augsbourg*, *en* 1585; & ensuite *à Bâle*, *en* 1596, *in* 8°. (63). Israël Spach, en voulant parler de ces différens Ouvrages, est tombé dans trois ou quatre bévuës: *Georgii Peurbachii*, dit-il (64), *Theoricæ Planetarum, quas scripsit ante Peurbachium. Hunc Joannes de Regio-Monte Dialogo contra Cremonensia inscripto refutavit.* I. C'est s'exprimer d'une maniére absurde & inintelligible. II. C'est faire écrire Purbach avant lui-même. III. C'est confondre ensemble Purbach, & Gérard de Crémone. IV. C'est faire écrire Jean de Mont-Roïal contre Purbach, au lieu qu'il écrivit en sa faveur contre Gérard de Crémone.

[62] Gesneri Bibliotheca, *folio* 271. Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 274. Catal. Biblioth. Lugduno-Batavæ, *pag.* 194. Bibl. Bodl. *Part. II*, *pag.* 98, & 126.

[63] Gesneri Bibliotheca, *folio* 439, 440, *verso*. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 280, 474. Bibl. Bodleiana, *Part. II*, *pag.* 98. Catal. Bibliot. Lugd. Bat. *pag.* 194. Bibl. Barberinæ, *Tom. II*, *pag.* 333; *où l'on a si ridiculement rapporté ce titre, qu'on en a fait une Critique de* Jean de Sacrobosco *contre* Jean de Mont-Roïal *lui-même. Cette Bibliothéque est toute pleine de Bévues semblables; témoin celle-ci:* Apologia di Michaele Signor di Montagna per Raimondo di Sabonda. *C'est donner cette* Apologie *comme un des Ecrits de* Raymond de SABUNDE, *puisqu'on la rapporté dans son Article; mais, il falloit faire précisément tout le contraire.*

Batista Piasio, Cremonois, Lecteur en Philosophie & en Astrologie dans l'Ecôle de Ferrare, a pris la deffense de Gérard son Compatriote, & a composé son Apologie contre Jean de Mont-Roïal; mais, cela n'a point été imprimé (65). Mr. Arisi a adopté une certaine Tradition, qui veut que ce Piasio ait été Disciple de Gérard; mais, les Auteurs du Journal d'Italie lui ont très judicieusement objecté, que cela ne pouvoit être, puisqu'il n'étoit mort qu'en 1492, environ quelques Siècles après son prétendu Maître (66). Bernardino Baldi, que je viens de citer, le fait pourtant encore vivre en 1501; mais, cela ne fait rien contre l'objection des Journalistes. Le célébre Vida a fort venté les Lumiéres Mathématiques de ces deux Auteurs ses Compatriotes, en ces termes: *Neque mihi magnopere necesse est huc iterum evocare eosdem ipsos præclarissimos Viros* Gherardum Sablonetam & (Baptistam) Piasium, *qui apud nos hanc Artem* (Astrologicam æque ac Mathematicam) *scriptis luculentissimis illustrarunt; cum doctissimorum Hominum, qui Historiam scripsere, testimoniis ac prædicatione, jam positi sint extra aleam, neque ullus in hisce studiis versatur, qui non utriusque Libros sibi diligentissime legendos ac prædiscendos necessario arbitretur* (67). Mais, il y avoit-là sans doute un peu de cet amour désordonné de la patrie, qui a fait dire extravagamment à un Poëte de la sienne:

Te sibi pro Patria, si possit habere, repente
Ridebit Creten Jupiter ipse suam:

& si Vida ne s'étoit pas mieux entendu en Poësie qu'en Mathématiques, Léon X. ne se seroit jamais écrié à la Lecture de son beau Poëme de la *Christiade*:

Cedite Romani Scriptores, cedite Graii;
Nescio quid majus nascitur Æneide.

[64] I. Spachius, *in* Catalogo Philosophorum, *pag.* 364.

[65] Bernardino Baldi, Cronica de' Matematici, *pag.* 104, 105.

Il est étonnant que, ni Vossius dans son Traité *de Scientiis Mathematicis*, ni Gassendi dans ses vies de Purbach & de Jean de Mont-Roïal, ne parlent point de ces Traités; & encore plus, que Vossius ne fasse aucune mention de Gérard de Crémone.

(*E*) *Son stile étoit fort dur & fort barbare.*] C'est ce que reconnoissent unanimement Gesner, ses Abbréviateurs, & leurs Copistes (68), qui disent tous qu'il écrivoit, *barbaro stilo*, *barbara dictione*. Jean Batiste Montanus, Professeur en Médecine à Padoue, Jean Langius, Professeur en Médecine à Pise, & Médecin des Elect. Palatins; & Pierre Kirstenius, Professeur en Médecine à Upsal, & Médecin de la Reine Christine, en portent le même jugement. *Avicenna*, dit le prémier, *fuit translatus primo de Lingua Arabica in Hebræam, postea in Hispanicam, postremo a quodam Cremonensi, qui fuit multum ignarus, & in multis peccavit* (69). *Gerardus Cremonensis*, dit le second, *Epistolarum Medicin.* Libr. II, Epist. II, *Arabicæ Linguæ parum peritus, Latino idiomate barbaro, &c. . . . Errorum hujusmodi*, dit le troisiéme, *non centum saltem, sed multa millia, a Gerardo Cremonensi, qui primus ex Arabico Avicennam in Latinum transtulit, admissa sunt. Cui tamen venia danda: Jurisconsultus enim professione dicitur. Quomodo igitur bene verteret opus Medicum? Maxime autem, & impie quasi injurii sunt illi, qui Authori doctissimo* (Avicennæ nempe,) *& elegantissimo in propria Lingua, errores turpissimos interpretum contumeliose adscribunt* (70). A la vérité, Vopiscus Fortunatus Plempius, Médecin d'Amsterdam, n'a point souscrit à cette censure, & a cru devoir justifier Gérard de Crémone en ces termes: *Quod vero ait* [*Montanus*] *illum . . . in multis peccasse, convenit in illum quod in nos omnes qui homines sumus. At eum multum ignarum fuisse, multum fallitur. Quam in Medicina nostra excelluerit haud scio. Verum Arabismi fuisse gnarissimum patet omnibus ejus Linguæ peritis. Versio ejus fidelis est, non vivida: at eo sæculo sic loquebatur* (71). Mais, Mrs. Bochart & Huët se sont déclarez pour le prémier sentiment. Le prémier de ces Ecrivains, qui dit qu'*il n'y a point d'autre Version* (Latine) *d'Avicenne, que celle de Gérard de Crémone*, & se trompe, remarque que cet interpréte *fait dire à ce grand Auteur mille réveries auxquelles il ne pensa jamais; & que, là où il le traduit le mieux, il le fait parler d'une façon si barbare, qu'il dégoute de sa lecture, les Lecteurs les plus patiens.* Ce sont les propres termes d'une de ses Lettres, écrite à Colomiés le 20. Février 1665, & citée à la page 215. de l'*Italia & Hispania Orientalis* de celui-ci. Le second, aprês nous avoir donné le caractère des traductions de nôtre Gérard, nous apprend les raisons pour quoi elles sont si défectueuses. *In multis Arabum convertendis voluminibus* dit-il (72), *sed Avicennæ præsertim, horrido stylo & inculta oratione usus est Gerardus Carmonensis, nec satis emendati codices ei contigerunt, & in plurimis a vero Auctoris sensu, propter Medicæ Artis, & Græcæ Linguæ, e qua Doctrinam suam Arabes hauserunt, ignorationem, fœdissime lapsus est; in eo tamen laudandus, quod fideliter & adstricte quæcumque assecutus est repræsentavit.* Mr. Baillet s'est contenté de paraphraser ce passage de cette sorte: „ Il faisoit son étude principale de traduire des Auteurs Arabes. On a entre les autres son *Avicenne*, „ mais d'un stile tout-à-fait rude & barbare. Outre cela, il étoit tombé sur des éxemplaires fort „ corrompus; &, comme il ne sçavoit, ni la Médecine qu'Avicenne professoit (73), ni la Langue Grecque de laquelle les Arabes avoient fait „ leurs traductions en leur Langue (74), il a fait „ des fautes grossiéres, & en grand nombre. Il „ mérite néanmoins quelques loüanges pour la „ fidélité & l'éxactitude avec laquelle il a tourné „ les endroits qu'il a bien entendus (75). " J'ai d'autant plus volontiers rapporté cette Paraphrase, qu'il étoit à propos de noter qu'elle n'est point assez éxacte, & qu'elle fait dire à Mr. Huët ce qu'il n'a point pensé.

[66] Giornale, de' Letterati d'Italia, *Tom. XV*, *pag.* 215.

(*F*)

[67] M. H. Vidæ Orat. pro Cremonens. adv. Papienses, *pag.* 41. *Edit.* Crem. Vinc. Comitis, 1550, in 4.

[68] Gesnerus, *in* Bibliotheca, *folio* 111. *verso*; & in Catalogo Script. Rei Herbariæ, *folio* clix; Epitome Biblioth. Gesn. *pag.* 310. Cømerarii Catal. Auctor. Rei Rusticæ, *folio* 47. *verso*. Pasch. Galli Biblioth. Medica, *pag.* 205. Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 165.

[69] J. B. Montan. *in* Oratione de Avicennæ Interpretatione, *ap.* N. Antonii Biblioth. Hispan. *Tom II*, *pag.* 164.

[70] Petri Kirstenii Grammatica Arabica, *in Epist. Dedic. Sign. Z. Il est le seul, que je sâche, qui ait fait de nôtre Gérard un Jurisconsulte; & je crois qu'il se trompe. D'ailleurs, la Jurisprudence & la Médecine ne sont nullement incompatibles dans un même sujet: témoins les* Quæstiones Medico-Legales *du fameux Paul Zacchias, Médecin du Pape Innocent X, qui ont été si fréquemment réimprimées.*

[71] Plempius, *apud* Nicol. Antonii Biblioth. Hispan. *Tom. II. pag.* 264.

[72] Huetius de claris Interpretibus, *pag.* 184. *Edit. Hagan.* 1683, in 8o.

[73] *Mr. Huët, que Mr. Baillet cite, ne dit rien de la Médecine d'Avicenne en particulier, mais parle de la Médecine en général.*

[74] *Mr. Huët ne parle point des traductions faites par les Arabes, mais de la Science & des Lumieres qu'ils avoient puisées dans les Ecrits des Grecs.*

[75] Baillet, Jugem. des Sçavans, *Tom. III*, *pag.* 161.

multipliant en plusieurs Auteurs, qu'en le confondant avec quelques autres (*F*)) &, comme on le verra par les remarques, ce que les Bibliothécaires en ont dit est tout plein de désordre & de confusion. On ne s'accorde nullement touchant sa Patrie, les Italiens le faisant de Crémone (*G*), & les Espagnols, de Carmone, petite Ville d'Andalousie

(*F*) *On l'a multiplié en plusieurs Auteurs, . . . & on l'a confondu avec d'autres.*] Les Abbréviateurs de Gesner en font deux différens Auteurs : l'un, nommé *Gerardus Cremonensis*, auquel ils donnent les Ouvrages dont Gesner avoit parlé (76); & l'autre, nommé *Gerardus Iatro Cremonensis*, auquel ils donnent un Ouvrage qu'il n'a jamais fait, sçavoir *Metaphrasis in Janum Damascenum Arabem* (77): ce qui est confondre un original avec une traduction, & ne se souvenir point que Gesner avoit réfuté cette bévûe, & que soi-même on avoit adopté sa censure (78).

Van der Linden & Mercklin le reconnoissent; mais, ils font une semblable faute. Sous le nom de GERARDUS CREMONENSIS *Medicus in Toleto*, ils donnent à nôtre Gérard les traductions d'Avicenne, d'Albengnefit, &c., dont nous avons parlé ci-dessus dans la remarque (*B*); &, sous le nom de GERARDUS TOLETANUS *Cremonensis*, ils lui donnent la traduction de Rhazis (79). Il est visible que c'est parler du même Homme sous deux différens noms, & que c'est multiplier les Auteurs sans nécessité.

Jean George Schenckius, Médecin de Haguenau, qui a attribué le *Commentarius in Viaticum Constantini Monachi* à nôtre *Gerardus Cremonensis*, & à un autre *Gerardus Bituricensis de Cremona*, pourroit être sujet à la même censure, s'il n'avoit pris la précaution de renvoïer d'un article à l'autre, & d'avertir d'examiner si ce ne seroit point-là un seul & même Auteur (80). Mais, qu'entend-il par son *Bituricensis*? Le Père Philippe Elssius en fait un Moine Augustin; &, sous cette qualité, il lui donne le *Rasis ad Almansorem Liber*, dont nous avons parlé ci-dessus citation (20). Il cite pour ses garans un certain Herrera, & l'*Apparatus Sacer* du Père Possevin (81), & en effet, cela se trouve à la page 106. de l'Appendix du Tome II, dans le Catalogue des Manuscrits des Augustins de Crémone; mais, c'est sans doute une des brouilleries trop ordinaires à Possevin.

Enfin, Mr. Baillet l'a confondu avec un Médecin Espagnol nommé *Jean de Carmone*, dont je parlerai ci-dessous à la fin de la remarque (*I*).

(*G*) *Les Italiens le font de Crémone.*] Voici ceux d'entre eux qui sont venus à ma connoissance. I. Guido Bonati, Ecrivain du XIII. Siécle, non seulement le nomme, à la tête de son Ouvrage d'Astrologie Judiciaire, parmi les Astrologues dont il y fait usage; mais même le cite expressément en ces termes, comme son contemporain : *Illi autem, qui fuerunt in tempore meo, sicut fuit Hugo Abalugant, Beneguardinus Davidbam, Joannes Papiensis, Dominicus Hispanus, Michael Scotus, Stephanus Francigena*, GERARDUS DE SABLONETO, Cremonensis, *& multi alii, utebantur, &c.* (82). II. Il est dit de lui dans certains Vers du même Siécle, que Crémone ne doit point tant se vanter de lui avoir donné la naissance, puisque Tolede peut se glorifier de l'avoir possédé pendant sa vie, & de l'avoir rendu au ciel après sa mort:

Hunc sine consilio genuisse Cremona superbit;
Toleti vixit, Toletum reddidit Astris (83).

Je sai bien que l'Auteur du Giornale entend par ce prémier Vers, que Crémone prétend faussement avoir donné la naissance à nôtre Gérard; mais, je crois qu'il ne lui a donné ce sens-là, que pour l'acommoder à son opinion. III. Batista Piasio, Crémonois, comme on l'a vû ci-dessus à la fin de la Remarque (*D*), l'a défendu, comme son compatriote, contre Jean de Mont Royal. IV. Zacharia Lilio, que Lazare-Augustin Cotta cité ci-dessous fait mal à propos François au lieu de Vicentin, & que Baudrand dans son *Geographorum Catalogus* fait mal-à-propos fleurir en 1530, vû que son *Breviarium orbis universi* avoit été imprimé *à Florence, chez Antonio Miscomini, dès* 1493, *in* 4°, fait nôtre Gérard Crémonois, sous le mot *Lombardia*. V. Un des Comtes de la Mirandole, dont je ne connois le témoignage que par ces

(76) *Voïez les Remarques* (*C*) *&* (*D*).

(77) Epitome Gesneri, *pag.* 280.

(78) Voïez ci-dessus la Remarque (*B*), N. IV.

(79) Lindenius renovatus, *pag.* 349. & 504. *voïez aussi p.* 4. & 152. Manget, Biblioth. Script. Medicor. *Tom. II. pag.* 141, & *Tom. IV, pag.* 324. *fait la même faute; & de plus, Tom. II, pag.* 455, *ajoûte* Gerardus de Carmona *aux deux autres.*

(80) *Confer hunc Autorem cum Gerardo Bituricense de Cremona, an non idem fortassis sit?* Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 298, 199.

(81) Phil. Elssii Encomiasticon Augustinianum, *pag.* 239.

(82) Guid. Bonati de Astronomia Tractatus X, *col.* 335. *Edit. Basil.* 1550, *in folio* 248. *columnar.*

(83) *Là-même, pag.* 209. Corte, Notizie de Medici Milanesi, *pag.* 24, *regarde ces Vers comme supposez & bien plus nouveaux.*

Paroles d'un petit Ouvrage assez sec & assez mal fait, intitulé *Le Discernement & l'Usage que le Prince doit faire des Livres suspects, par Mr. de Clavigny de Ste. Honorine*, & imprimé *à Paris, chez la Veuve Martin, en* 1672, *in* 12°. „ Pic „ de la Mirande", dit-il page 51, . . . „ dit „ . . . que Sablonede de Crémone a traduit . . : „ les Livres d'Avicenne": Maniére de citer vague & absolument inutile, puisqu'elle laisse le Lecteur hors d'état de recourrir à l'original. D'ailleurs, *Sablonede de Cremone*, & *Sabioneta sive Gerardus Cremonensis* emploïé depuis peu par Hailbronner, Hist. Matheseos universæ pag. 508, sont des dénominations très impropres. VI. Raphael de Volaterre, qui parle ainsi : *Gerardus Subloneta (oppidum est enim in Cremonensi) præter Medicinam Lingua Arabica clarus, &c.* (84). VII. Leandro Alberti le met au nombre des illustres Citoïens de Cremone, dans sa description d'Italie: *Gerardo Sabioneda, degno Philosopho & eccellente Medico, &c.* (85). VIII. Marco Hieronimo Vida, Evêque d'Albe sur le Tanaro, & IX. Giovani Batista Montano, Professeur de Padoue, le reconnoissent pour Crémonois, comme il paroit par les citations (67) & (69). X. XI. XII. Antonio Campo, Luigi Cavitelli, & Giulio Faroldo, Historiens de la Ville de Crémone, font la même chose. Voici les paroles du prémier, *Intorno l'anno MCCCCXL. . . . risplende' anco un' altro gran Lume della nostra Città. Fù questi Gerardo Sabbioneda, Filosofo, Astrologo, & Medico eccellentissimo* (86); & celles du second, *Tunc temporis ex insignibus Philosophis & Mathematicis Cremonensibus cogniti fuerunt Girardus Sabloneta; &c.* (87): quant au sentiment du troisiéme, je ne le connois que parce qu'un Journaliste Italien l'a cité en passant, mais sans rapporter ses paroles (88). XIII. Bernardo Baldi, Abbé de Guastalla, s'exprime ainsi sur son sujet, dans sa *Cronica de' Matematici*; & c'est celui de tous qui s'est expliqué le plus positivement: *Gerardo de Sabioneta, che poi fattosi Cittadino di Cremona, fu detto Cremonese* (89). XIV. Le Ghilini, qui pouvoit suivre cet exemple, s'est contenté de dire *Gherardo Sabbioneda Cremonese*, & de lui donner des Eloges aussi pompeux que mal fondez (90). XV. Francesco Arisi, cité dans le Journal d'Italie, lui a donné place dans son Histoire des Savans de Crémone, mais le place fort mal dans le XV. Siécle, comme on le verra bientôt à la fin de la remarque suivante. XVI. Bartolomeo Corte le soutient Italien, & de Cremone, contre le sentiment de Dom Antonio (91). XVII. Enfin, Lazare-Augustin Cotta maintient la même opinion, à la page 271. des *Notizie* que je viens de citer.

On ne lui a sans doute donné ces différent noms, de *Gerardo Cremonese*, & de *Gerardo Sabioneda, Sabuloneta, Sabloneta*, &c., que parce qu'on le regardoit comme né dans le Territoire de Crémone, & apparemment dans *Sabioneta* Ville de ce Territoire. Je ne vois rien au moins qui réponde mieux au mot *Subloneta* de ce passage de Gesner, qui explique celui de Volaterran que nous avons rapporté ci-dessus citation (84). *Raphael Volaterranus hunc Gerardum Sublonetam vocat, ab oppido ejus natali in Cremonensi Agro* (92), que celui de *Sabuloneta* qui est le vrai nom Latin de cette Ville (93). Et c'est ce que paroit assez bien confirmer Giulio Faroldo, qui dit à la fin de son Histoire de Crémone, que nôtre Gérard étoit de la noble famille des Comtes de Persique, qui possédoit le fief de Sabioneta, & que c'est de-là qu'il a tiré ce Surnom (94). Remarquez que les Abbréviateurs de Gesner ont changé son *Subloneta* en *Sucloneta* (95). Ce n'est peut-être qu'une faute d'impression, qu'on ne doit mettre que sur le compte de l'Imprimeur ou du Correcteur: mais, on ne sauroit dire la même chose de ceux qui les ont imitez (96); puis qu'ils se sont contentez de les copier, & qu'ils ne se sont point donné la peine de recourir, ni à Gesner, ni à Volaterran, qu'ils ne laissent pas néanmoins de citer. Gaspar Barthius, l'Auteur du Journal d'Italie, & Fabricius,

(84) R. Volaterrani Comm. Urbanorum Lib. XXI, *folio* 247. *verso.*

(85) Leandro Alberti, Descrittione d'Italia, *folio* 310. *verso.*

(86) Ant. Camp. Cremona Citta fedelissima, *pag.* xxxvij.

(87) Lud. Cavitelli Annal. Cremonenses, *pag.* 205.

(88) Giornale de' Letterati d'Italia, Tom. X, *pag.* 117.

(89) Bernard. Baldi, Cronica de Matematici, *pag.* 91.

(90) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Parte, I. pag.* 70. *Voïez ci-dessus Citation* [11].

(91) Bartolomeo Corte, Notizie Istoriche intorno ai Medici Scrittori Milanesi, *pag.* 23. & 24.

(92) Gesneri Bibliotheca, *folio* 274.

(93) Baudrandi Geographia, *Tom. II, pag.* 189.

(94) Faroldus, *apud* Arisium, Cremona Litterata *Tom. I. pag.* 272.

(95) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 280.

(96) Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 199. Neander, Medicina Natalitia, *pag.* 140. Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 543. Quenstedt de Patriis illustr. Doctrina Virorum, *pag.* 292. Otho Brunfelsius, illustr. Medicorum Catal. *pag.* 71, *écrit encore plus mal* Subvoleta, *& dans sa Table* Subnolera, & Fabricius Biblioth. Græca, *Tom. XIII. pag.* 170, *dit de même* Subvoletanus.

ſie (*H*). On ne convient pas mieux du tems auquel il a vêcu: mais, il eſt pourtant ſûr que ce fut avant la fin du XII. Siécle; & que ceux, qui l'ont placé vers le milieu & la fin du

bricius, diſent que Tritheme nomme nôtre Gerard *Gerardus Fulginas* (97); mais, ils ſe trompent. Il parle bien en ſon rang de *Gentilis Fulginas* (98); mais, je ne trouve point de *Gerardus Fulginas* parmi les Ecrivains dont il fait mention. Don Nicolas Antonio, trompé apparemment par Barthius, dit la même choſe; & ajoûte, que le Jacobilli a oublié ce *Gerard Fulginas* dans ſa Bibliothéque d'Ombrie (99). Comme ce n'eſt qu'un Auteur imaginaire, il n'avoit garde d'en parler; & il eſt étonnant que cela même n'ait point déſabuſé un auſſi habile Homme que ce judicieux Eſpagnol.

(97) Barthii Adverſaria, Libr. XI, Cap. XVII, col. 543. Giornale de' Letterati d'Italia, Tom. X, pag. 286. Fabricii Biblioth. Lat. mediæ ætatis, Tom. IV, pag. 114.

(98) Trithemius de Scriptor. Eccleſiaſticis, Cap. DXLV, pag. 224. *Par une bévûe presque incroiable*, Jean Jaques Manget, *dans ſa* Bibliotheca Scriptorum Medicorum, *Tom. II, pag.* 159, & 454. *fait de* ce Gentilis Fulginas, & *d'un prétendu* Gentilis Gentilis *de ſa façon, deux différens Auteurs, à chacun deſquels il donne les mêmes Ouvrages.* Van der Linden, *ni* Mercklin, *n'avoient point fait cette faute: & cette* Bibliothéque, *où l'on a prétendu les corriger, eſt elle-même aſſez fautive, & n'a pas même été faite avec autant de ſoin que les leurs. Voiez le Jugement qui en a été porté dans le* Journal Hiſt. de la Républ. des Lettres, *Tom. I, pag.* 202. & *ſuivantes.*

(99) N. Antonii Biblioth. Hiſpan. Tom. II, pag. 263.

(*H*) *Les Eſpagnols le font de Carmone, petite Ville d'Andalouſie.*] C'eſt une opinion, que Don Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains d'Eſpagne, a tirée des Ecrivains indiqués ci-deſſous Num. III, qu'il a adoptée & fait valoir de toutes ſes forces, & qui paroît uniquement fondée ſur ce que Gérard a effectivement vécu & enſeigné à Tolede. Ce ſavant Bibliothécaire prétend donc, que comme on prête à tort Avicenne aux Eſpagnols, de même on leur ôte ſans raiſon ſon principal interpréte, en l'appellant mal-à-propos Gérard de Cremone, au lieu qu'on devroit l'appeller Gérard de Carmone, nom d'une Ville d'Andalouſie qu'il aſſûre être ſa véritable Patrie. L'on verra mieux ſa prétention dans ce paſſage Latin: *Antequam . . . ab Avicenna ad alios procedat* (Nic. Antonius,) *id quod in eo peſſimo jure Hiſpanis defertur, in ejus interprete præcipuo maxima injuria iis auferri obſervat, dum nimirum Gerardus Cremonenſis perperam appelletur, qui a* Carmona *Hiſpaniæ Beticæ celebri urbe* Carmonenſis *erat appellandus; quam veram ejus Patriam fuiſſe inferius in Bibliotheca incertæ ætatis Scriptorum ivit aſſertum* (100). Après toutes les Autoritez qu'on a vues dans la remarque précédente, il eſt bien difficile de ſe réſoudre à leur préférer ce nouveau ſentiment. Mais, voïons quelles ſont les raiſons qui ont déterminé ſon Auteur à l'embraſſer.

(100) Acta Eruditor. Lipſienſ. Julius 1697, pag. 299.

Il prétend, I, qu'il eſt plus naturel de croire nôtre Gerard Eſpagnol, qu'Italien; vû qu'il a ſi bien ſû l'Arabe, Langue bien plus voiſine de l'Eſpagne que de l'Italie, & par conſéquent bien plus à portée d'être appriſe par des Eſpagnols, que par des Italiens. *Errori ab eorum perſuaſione exterminando, qui urbi favent Italæ . . ., ſatis eſſe deberet, Gerardum, Hiſpaniæ noſtræ nunquam non incolam, Toleti vacaſſe Spartæ ſuæ ornandæ; qua in gente & vicinia Maurorum potius quam in Italia natum eo tempore hominem, cum nulla ibi Arabicæ Linguæ diſcendæ occaſio eſſet, neque ſtudium peregrinarum rerum doctrinæque valuiſſet adhuc, Arabicis vertendis Libris navaſſe operam, veroſimilius omnino eſt . . . . Quare nihil video cur æquivocatio facillime contingens de alio in aliud adeo vicini ſoni nomen, Hiſpanum virum Arabice doctum e Maurorum communicatione, Toletanumque conſenſu omnium civem, a ſoli natalis poſſeſſione, abſque magna injuria deturbare debeat* (101). Mais, c'eſt tout comme ſi je diſois, qu'*il eſt plus naturel de croire Bochart & Erpenius Egyptiens, que François & Hollandois; vû qu'ils ont ſi bien ſû l'Arabe, Langue bien plus voiſine de l'Egypte que de la France & de la Hollande, & par conſéquent bien plus à portée d'être appriſe par des Egyptiens, que par des François & des Hollandois:* raiſonnement, non ſeulement peu juſte & qui ne prouve rien, mais même invinciblement détruit par l'expérience; car, il y a eu quantité d'autres Italiens de ces tems-là, qui ont ſû l'Arabe & fait des traductions de cette Langue, comme Lanfranc, Campanus, Simon de Genes (102), Gentil de Foligni, Pierre d'Abano, Ricoldus, Alfinuccius, Platon de Tivoli, Gilles de Viterbe, & divers autres, dont on peut voir les noms dans les Bibliographes, & particuliérement dans le traité de Mr. Huët *de claris Interpretibus* (103).

(101) N. Antonii Bibliotheca Hiſpanica, Tom. II, pag. 263, 264.

(102) Van der Linden & Mercklin, Lindenii renovati *pag.* 971, *en font mal-à-propos deux Auteurs, l'un qu'ils nomment* Simon Genuenſis, & *l'autre qu'ils nomment* Simon Januenſis. *La même faute ſe trouve dans* Mangeti Biblioth. Script. Medicor. *Tom. II, pag.* 455. & *Tom. III, pag.* xvi. & *encore Tom. IV, pag.* 263. *où cet Auteur eſt reproduit une quatriéme fois,*

II. Qu'il a profeſſé & écrit à Tolede; ce que ceux mêmes qui le font Italien reconnoiſſent. Cela eſt vrai; mais, un Italien ne peut-il pas avoir paſſé d'Italie en Eſpagne, & y avoir obtenu une Place de Profeſſeur dans une Académie? C'eſt ce que les Italiens confeſſent de Gérard de Crémone: & il ſeroit bien aiſé d'en donner d'autres éxemples; ne fût-ce que celui d'Angelo Canini, que Don Antonio prétend, quoique peut-être ſans fondement, être mort à Seville.

(103) Pag. 179, 180, 184, 185. Voiez auſſi Voſſius de Philoſophia, pag. 110.

III. Que divers Auteurs, comme Garſias ab Orta (104), Joſeph Scaliger, Rodrigo Caro, Vopiſcus Fortunatus Plempius, Thomas Reineſius, & Mr. Huët, (auxquels on peut encore ajoûter Mr. Baillet, le Docteur Freind, & Fabricius,) le nomment tous *Gerardus de Carmona* ou *Carmonenſis*, & le font Eſpagnol. Mais, ces Auteurs-là, preſque tous étrangers à ſon égard quand bien même il ſeroit Eſpagnol, ne ſauroient raiſonnablement être mis en parallelle avec tous ceux de ſes Compatriotes que nous avons citez dans la remarque précédente; particuliérement avec le Comte de la Mirandole, Raphaël de Volterre, Leandro Alberti, & les trois Hiſtoriens de Cremone, Auteurs eſtimez comme très éxacts par les Italiens; mais, ſur-tout, avec Guido Bonati préciſément ſon contemporain, & avec le Manuſcrit du Vatican qui eſt à peu près du même âge: puiſque Garſias ab Horto, le plus ancien d'entre eux, n'eſt que de la fin du XVI. Siécle. D'ailleurs, aucun de ceux qui ont traité des Hommes Illuſtres d'Eſpagne, comme Damiano de Goes, Lucio Marineo, Alfonſo Garſia Matamoro, A. S. Peregrinus qu'on croit vulgairement André Schott, Valere André Taxander, Giov. di Saldierna, &c. n'ont mis en ce rang nôtre Gerard de Cremone: & c'eſt ce qu'a très bien obſervé Franc. Ariſi (105), qui ne devoit pourtant point regarder tous ces Auteurs-là comme Eſpagnols.

(104) Van der Linden, Mercklin, & *les autres Bibliothécaires de Médecine, nomment tous cet Auteur* Garſias ab Horto,

(105) *Voiez* le Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XV, pag.* 213.

IV. Que quelques éditions d'Avicenne, & entre autres celle de Bâle *ex Officina Hervagiana* en 1556, & celle d'Alpagus à Veniſe en 1562, le nomment *Carmonenſis*. Mais, cela poſé plûtôt qu'accordé, par quelle raiſon voudroit-il que nous préféraſſions l'autorité de ce peu d'éditions à celle de toutes les autres, & même des plus anciennes du XV. Siécle, qui portent toutes bien poſitivement *Cremonenſis*, auſſi-bien que les Manuſcrits ſur leſquels elles ont été faites? Comme il prétend, qu'à cauſe de la reſſemblance des mots, on a pu très aiſément changer *Carmonenſis* en *Cremonenſis*; nous pouvons très bien prétendre de même, que par la faute de quelque Copiſte, ou de quelque Imprimeur, l'on a facilement changé *Cremonenſis* en *Carmonenſis*; & que, la faute une fois faite, elle s'eſt aiſément multipliée dans les Ecrits de différens Auteurs. Ainſi, au nombre près, qui eſt inconteſtablement pour nous, nos prétentions ſeroient également bien fondées: & nous ne voïons pas que cette voie pût lui procurer le moindre avantage.

Mais, ſans inſiſter plus longtems ſur toutes ces raiſons, contentons-nous d'y oppoſer les deux Obſervations ſuivantes. La I, que le Pére Jean-Salvador-Baptiſta Avellano, Franciſcain, a donné au Public l'Hiſtoire de la Ville de Carmone, intitulée *Antiguedades y Excellencias de la Villa de Carmona y Compendio de Hiſtorias*, & imprimée *en Sevilla por Simon Faxardo* 1628. *in* 8°; qu'il y cite une grande quantité d'Auteurs Eſpagnols, dans leſquels il a recherché avec beaucoup de ſoin tout ce qui pouvoit concerner & illuſtrer cette Ville; qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait négligé un Homme auſſi propre à remplir ce deſſein, que Gerard de Carmone; qu'il ne fait néanmoins aucune mention de lui, non pas même dans ſon Chapitre XIII, intitulé *De los Varones illuſtres, aſſi en Letras, commen Armas, que ha avido en Carmona*; & que, par conſéquent, aucun Eſpagnol ne s'étoit encore aviſé juſqu'alors de regarder Gérard de Crémone comme ſon compatriote. Dom Nicolas Antonio connoiſſoit bien cet Ouvrage, puis qu'il n'a pas manqué de l'enrégiſter en ſon rang ſous

du XVI, font tombez dans un étrange anachronisme (*I*). On n'eſt pas plus d'accord ſur le lieu de ſa mort. Quelques-uns prétendent qu'il repaſſa en Italie, où ils nous diſent bien qu'il mourut, ſans néanmoins nous indiquer, ni dans quel lieu, ni en quel tems:

ſous le nom de ſon Auteur; mais, apparemment il ne l'avoit point vû, ou du moins éxactement éxaminé; car, autrement, il n'auroit point dit dans ſa *Préface*, ſignat. g, que dans toutes les *Hiſtoires*, particuliéres des Villes d'Eſpagne, qui ſont en très grand nombre, il n'avoit rien trouvé de propre à enrichir ſa *Bibliothéque*, excepté dans celle de Ségovie: *Omnium fere Hispaniæ totius urbium* .... Hiſtorias *habemus; nec in iis quidquam accuratioris operæ ad* Bibliothecæ *noſtræ argumentum conferentis invenire potuimus, excepta una civitatis Segovienſis* .... *Didaci Colmenarii*. La II, qu'y aïant eu effectivement un Médecin nommé *Carmonenſis*, il a été fort aiſé de le confondre avec celui que l'on nommoit *Gerardus Cremonenſis*; & que c'eſt ce qui eſt effectivement arrivé à Mr. Baillet. Trompé par le mot *Carmonenſis*, cherchant parmi les Médecins qui pouvoit être cet Auteur, & en trouvant un qui portoit effectivement ce nom-là, il s'eſt aiſément perſuadé que c'étoit-là ce qu'il cherchoit; & cette perſuaſion l'a fait tomber dans deux lourdes fautes: la prémiére, en ce qu'il place nôtre Gérard dans le XVI. Siécle; & la ſeconde, en ce qu'il l'a nommé *Jean* ou *Jean-Gérard de Carmone* (106), & qu'il l'a confondu par-là avec cet autre Médecin, nommé, non pas comme il l'avance, *Jean-Gérard de Carmone*, mais ſimplement *Jean de Carmone*, Auteur de deux Livres de Médecine dont je vais donner les titres I. *Tractatus an Aſtrologia ſit Medicis neceſſaria? Acceſſit inſuper praxis ſubtiliſſima ac ad curandam cognoſcendamque Peſtilentiam apprime neceſſaria*; imprimé à Seville, chez Ferdinando Maldonado, en 1582, in 8°. II. *De Peſte & Febre cum Puncticulis*; imprimé à Salamanque, in 8°. (107). Un peu d'attention auroit fait obſerver à Mr. Baillet, que les Bibliothécaires des Ecrivains de Médecine ne donnent à cet Auteur aucune traduction de l'Arabe, & que la barbarie de ces traductions dont Mr. Baillet parle lui-même ne s'accommode nullement avec la fin du XVI. Siécle où cet Auteur écrivoit. Remarquons à ce ſujet un des mauvais effets que peut produire le défaut d'attention. Bien des Auteurs ne doivent peut-être leur éxiſtence qu'à quelque erreur ſemblable à celle de Mr. Baillet; erreur dans laquelle bien d'autres étoient ſans doute tombez avant lui: & l'opinion de Don Nicolas Antonio touchant Gérard de Cremone n'a peut-être point d'autre fondement. Quoi qu'il en ſoit, ſes conjectures ne ſauroient affoiblir les témoignages exprès & poſitifs de tant d'Auteurs, ou contemporains, ou compatriotes, de nôtre Gérard; &, à moins qu'on ne donne de meilleures preuves, il eſt ſans doute plus raiſonnable de s'en tenir à l'opinion commune. L'Auteur du Journal des Savans d'Italie n'a pourtant point cru devoir prendre ce parti: il s'eſt déclaré pour le ſentiment de Don Nicolas Antonio contre celui de tous ſes compatriotes (108); & c'eſt un plaiſir de les voir, lui & le Signor Franceſco Ariſi, ſe battre à fer émoulu, & ſoutenir chacun une bonne & une mauvaiſe cauſe. Le Journaliſte, non ſeulement contre le témoignage exprès de tous ſes Compatriotes, mais même contre le ſilence de tous les Hiſtoriens des Ecrivains d'Eſpagne, contre tous les Manuſcrits des Oeuvres de Gérard, contre la plûpart des éditions qui en ont été faites, contre la dépoſition expreſſe de tous les Bibliothécaires, en un mot contre toute autorité & contre toute apparence, veut à toute force que ce Gérard ſoit Eſpagnol, & de Carmonne; & cela par pur entêtement pour le grand ſavoir de Don Antonio. Et le Signor Ariſi, contre tout ce qu'on a pu lui alléguer de preſſant & de poſitif, & contre le témoignage exprès & authentique de quantité de Manuſcrits, qui font voir indubitablement que nôtre Gérard eſt au moins du commencement du XIII. Siécle, s'obſtine pitoïablement à vouloir le placer dans le XV. C'eſt s'aveugler à plaiſir de part & d'autre: & c'eſt-là ſans doute une preuve bien ſenſible de l'entêtement prodigieux de la plûpart des Auteurs pour les opinions qu'ils ont une fois avancées. C'eſt ainſi, par éxemple, & ſans nous éloigner de nôtre ſujet, que le même Dom Nicolas Antonio, après avoir avancé, par prédilection pour Seville ſa Ville natale, que le fameux Miguel de Cervantes Savedra en étoit auſſi natif, n'a pu ſe réſoudre à changer de ſentiment, malgré la dépoſition expreſſe de Cervantes lui-même, qui décidoit en faveur de Madrid (109).

(106) Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. II*, *pag.* 178, 187. La Monnoie *ſe contentant de noter qu'il ne s'appelloit que* Gérard, *& le plaçant à la fin du XIV. Siécle, n'eſt guéres plus exact que* Baillet.

(107) Lindenius renovatus, *pag.* 549.

(108) Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom X*, *pag.* 286; *Tom. XV*, *pag.* 207—231.

(109) *Voiez* Gregorio Mayans y Siscar, Vida de Miguel de Cervantes, *pag.* 2—4.

(*I*) *Ceux, qui l'ont placé vers le milieu & la fin du XVI. Siécle, ſont tombez dans un étrange anachroniſme.*] On ne ſauroit dire préciſément quand il a vêcu; mais, il eſt au moins très certain que Van der Linden & Mercklin le placent très mal-à-propos vers le milieu du XVI. Siécle. Voici leurs paroles: *Gerhardus Cremonenſis, Medicus, in Toleto, vixit circa annum C.* 1555. *Gerhardus Toletanus Cremonenſis, Philoſophus & Medicus apprime doctus, vixit circa A. C.* 1545: *Opera Abubetri Rhazis cum Veſalio & Torino Latinitate donavit* (110). Mr. Baillet fait encore pis; puiſque, le confondant avec le Médecin Eſpagnol dont j'ai parlé ci-deſſus (111), il le place par cela même vers la fin de ce même Siécle. Si lui, les deux autres Auteurs que je viens de nommer, & Wolfgang Juſtus dont ils citent la Chronologie des Médecins, avoient conſulté Simphorien Champier, & Jean Neander, qui placent nôtre Auteur vers l'an 1430; Volaterran, qui le place ſous Eugéne IV (112); & preſque tous les autres Italiens, excepté deux des Hiſtoriens de Crémone, qui le placent vers l'an 1440; ils ne ſe ſeroient point égarez ſi extraordinairement: & la ſeule conſidération, que Jean de Mont-Roïal, mort en 1462. ou 1470 avoit réfuté ſes Théories des Planetes, leur auroit prouvé qu'il n'a point pu vivre vers le milieu ou la fin du Siécle ſuivant. Gaſpar Barthius, qui le fait vivre vers l'an 1320. (113), ne remonte point encore aſſez haut: mais, le Docteur Freind, qui le fait vivre vers le milieu du treiziéme Siécle (114); & Quenſtedt, qui le fait vivre vers l'an 1220. (115), paroiſſent avoir beaucoup mieux rencontré. Don Nicolas Antonio, qui pouvoit ſe fixer au tems indiqué par les Italiens, a mieux aimé le placer parmi les Ecrivains dont l'âge eſt incertain; mais, l'Auteur du Journal des Savans d'Italie s'eſt déterminé pour le milieu du XIV. Siécle; & cela, principalement, à cauſe d'un Manuſcrit datté de l'an 1313. *Quanto al tempo in cui viſſe Gherardo*, dit-il (116), *non v'ha certezza* . . . *Il Signor Ariſi lo mette nel* 1450. *Il Giuſto nella* Chronologia Medica, *e'l Lindano nel Libro* de Scriptis Medicis, *lo aſſignano al* 1555. *Il Faroldo negli* Annali Cremoneſi *lo crede vivente ſotto Frederigo II. Il Rineſio finalmente, nel ſuo Libro delle* Varie Lezzioni *ſtampate nel* 1640, *dice, che egli viſſe e fiorì in Toledo avanti* 300. *anni*. . . . . . . *A queſto ultimo ſentimento pare à noi doverci più toſto che agli altri attenere. Eccone alcune Raggioni tratte da' Codici manuſcritti. Nella* Biblioteca Tuana, *a c.* 456, *troviamo citato il ſeguente:* Avicenna Latine per Gerardum Cremonenſem. Toleti anno 1313. fol. *Il Padre Montfaucon, nel ſuo* Diario Italico, *à carta* 313, *atteſta d'aver veduto in Napoli, nella Libreria de' PP. Agoſtiniani di S. Giovanni di Carbonara, l'infra ſcritto Codice:* Liber Raſis, qui dicitur *Almanſorius*, a Magiſtro Girardo Cremonenſi apud Toletum translatus ex Arabico: Codex XIII. aut XIV. Sæculi. . *Finalmente abbiamo veduto, nella Libreria del Sig. Bernardo Triviſano in Venezia, il Libro di* Geomanzia, *e quello della* Pratica de' Pianetti, *che ſono due opere del ſuddetto Gherardo, in un Codice in carta pecora in quarto, nel cui fine appariſce eſſere ſtato ſcritto il medeſimo nel* 1306. Si ces dates ſont correctes; & s'il eſt vrai, que Gérard de Crémone ſoit ſouvent cité dans la *Roſa Anglicana* de Jean de Gaddeſden, Médecin Anglois du commencement du XIV. Siécle, comme l'a remarqué le Docteur Freind cideſſus citation (47): perſonne n'a plus approché de ſa véritable Epoque, que deux des Hiſtoriens de la Ville de Crémone (117), Quenſtedt, & lui; puis qu'il eſt très vraiſemblable qu'il eſt mort à la fin du XII. Siécle (118). Ainſi, à l'exception du Journaliſte Italien, qui a depuis changé de ſenti-

(110) Lindenius renovatus, *pag.* 349, 358.

(111) *Citation* [107].

(112) Volaterran. Comment. Urbanor. *Libr. XXI. folio* 247. *verſo*.

(113) Barthii Adverſaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 542.

(114) Freind, Hiſt. de la Médecine, *Tom. III, pag.* 41.

(115) Quenſtedt, Dial. de Patriis Viror. Doctrina illuſtr. *pag.* 293.

(116) Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. X, pag.* 287, 288, *& Tom. XV, pag.* 208, 210.

(117) *Voiez ci-deſſus, Citation* [96] Antonio Campo, *& Citation* [116], il Faroldo.

(118) *Voiez la fin de la remarque ſuivante.*

tems : mais, d'autres soutiennent qu'il mourut en Espagne, & même à Tolede où il avoit toujours enseigné (*K*). Pour débrouiller toutes ces confusions, & pour fixer toutes ces incertitudes, il seroit à souhaiter que Mrs. de Leipsic voulussent bien publier sa Vie, qu'ils ont en Latin, & qu'ils conservent dans un des Colléges de leur Ville (*b*).

Si la Critique des Journalistes d'Italie est bien fondée, il y a eu un autre GERARD DE CREMONE, aussi Médecin, qu'ils reprochent à Mr. Arisi d'avoir confondu avec le précédent, & qu'on ne connoit que parce qu'il fit la visite du Corps & des Reliques de Laurent Justinien Patriarche de Venise (*i*).

Selon le même Mr. Arisi, il y a encore un autre GERARD DE CREMONE, Réligieux de l'Ordre de St. Augustin, & Auteur de *Sermones Prædicabiles*, *Dominicales & Festivi per totum annum*, qu'il dit avoir vûs parmi les Manuscrits du Couvent des Augustins de Crémone (*k*). En ce cas, Possevin ne se seroit trompé, qu'en lui donnant mal-à-propos un Ouvrage au lieu d'un autre, & qu'en le confondant ainsi avec le prémier Gerard (*l*).

(*b*) *Magistri Gerardi Cremonensis Vita, & Index Librorum ab eo translatorum.* Joachimi Felleri Catalogus MSstorum Codicum Bibliothecæ Paulinæ in Academia Lipsiensi, *pag.* 356, *num.* 11.

(*i*) Tommasini, Annali de' Canonici Reg. de S. Giorgio in Alga, *cité dans le* Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. XV*, *pag.* 215. *Voiez aussi p.* 220.

(*k*) Arisi Cremona Litterata, *Tom. I*, *pag.* 338.

(*l*) *Voiez ci-dessus la fin de la Rem.* [*F*], *Citat.* [81].

sentiment (119), tous les autres Ecrivains, dont nous avons parlé ci-dessus, sont effectivement dans une très grande erreur. Moreri est tombé, à son ordinaire, dans une prodigieuse, en avançant contre toute vraisemblance, que *le Pape Sixte IV. fit imprimer à Rome, en Arabe, en* 1489, *les Ouvrages d'Avicenne*; & *que depuis ils ont été traduits en Latin par Gérard de Crémone*, &c. (120). C'est en très peu de mots faire deux ou trois grosses bévues : car, il est certain, que les Versions Latines d'Avicenne, faites par Gérard de Crémone, sont bien plus anciennes, non seulement que les éditions Arabes de cet Auteur, mais même que les prémiéres éditions de ces Versions; que le Pape Sixte IV, mort en 1484, n'a point pu faire imprimer les Oeuvres d'Avicenne en Arabe en 1489; qu'on n'imprimoit alors nulle part en cette Langue; & que les Bibliothécaires ne font mention d'aucune édition d'Avicenne en cette année. Ils parlent bien d'une édition Arabe, de divers de ses Ouvrages, faite *à Rome*, *dans l'Imprimerie des Médicis*, *in folio* (121); & c'est apparemment de cette édition-là dont il a voulu parler.

(*K*) *Quelques-uns prétendent . . . . . . qu'il mourut en Italie, mais sans nous indiquer, ni dans quel lieu, ni en quel tems : d'autres soutiennent qu'il mourut à Tolede, où il avoit toujours enseigné.*] Le prémier de ces sentimens est tout ce que l'on peut apprendre à cet égard du Ghilini, à qui l'on auroit sans doute plus d'obligation de nous avoir marqué précisément & en deux mots le tems & le lieu de la mort de Gérard de Crémone, que d'en avoir fait une espéce de Saint, & que de la réfléxion pieuse dont il a orné cette circonstance. Mais, tel est le génie des Faiseurs d'Eloges : ils s'arrêtent à nous débiter des réfléxions morales, que tout le monde peut faire aussi bien qu'eux, & qui n'instruisent de rien; & ils négligent les dates & les autres circonstances de la vie d'un Homme, qui satisferoient le plus, & dont il seroit le plus nécessaire d'être instruit. La raison de cette conduite est que les réfléxions se font bien plus facilement, que les recherches; & que les lieux communs, sont bien plus aisés à placer, que les faits à déterrer. Mais, voions le passage du Ghilini : *Morì* (Gherardo Cremonese) *nella sua Patria, di quelle virtù ornato, co'l mezzo delle quali s'acquistò doppò morte perpetua vita* (122). Ceux, qui prétendent qu'il est mort à Tolede, avant la fin du XII. Siécle, se fondent sur trois Manuscrits de la Bibliothéque du Vatican. Dans le prémier, qui est du XIII. Siécle, on lit ce Vers,

Toletti vixit, Toletum reddidit Astris,

que j'ai déja rapporté ci-dessus (123). Dans le second, qui est du XV. Siécle, & numéroté 2393, on lit à la 100. page, *Vitam autem universæ Carnis ingressus est anno vitæ suæ* 73, *in anno Domini Nostri Jesu Christi* 1187. Dans le troisiéme, enfin, dont on ne note, ni l'âge, ni le quantiéme, on trouve qu'il mourut à Tolede, en 1184, âgé de 73. ans, comme il est marqué dans son Epitaphe. C'est le Journal d'Italie, que j'ai cité beaucoup de fois dans tout le cours de cet article, qui m'a fourni ces derniéres particularitez (124).

(119) Giornale de' Letter. d'Italia, *Tom. XV*, *pag.* 221.

(120) Moreri, Diction. Histor. *au mot* Avicenne.

(121) Lindenius renovatus, *pag.* 89; Le Catalogus Biblioth. Universit. Lugd. Batavæ, *pag.* 316. *prétend qu'ils y sont*

(122) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Parte I*, *pag.* 70.

(123) *Remarque* [*G*], *Num. II.*

(124) *Voiez le Tome XV*, *pag.* 209, 219.

GIELE'E (JAQUEMARS), ancien Poëte François, étoit de l'Isle en Flandres, & vivoit vers la fin du XIII. Siécle, puis-qu'il publia l'an 1290. une Satire très véhémente des mœurs corrompues de ce Siécle-là, & sur-tout de celles des Ecclésiastiques (*A*). C'est une allégorie, sous l'idée d'un Songe; mais, l'on a été fort choqué de la durée prodigieuse de celui-ci (*B*). Nous ne l'avons en Vers, que manuscrit

(*A*) *Il vivoit vers la fin du XIII. Siécle, . . . publia une Satire très véhémente des Mœurs de ce Siécle-là, & sur-tout de celles des Ecclésiastiques.*] C'est ce que nous apprend en ces termes l'Historien de nôtre ancienne Poësie : „ Jaquemars „ Gielée fut habitant de l'Isle en Flandres, & com„ posa le *Romans du nouveau Regnard*, qui est „ une Satyre contre toutes sortes de gens; Roys, „ Princes, & d'autres vocations, principalement „ Ecclésiastiques. Il se nomme à la fin de son „ Livre, & dit,

„ *Jamais n'en y ert Renars mis jus*,
„ *Se Diex nel fet, qui maint* (1) *là sus* :
„ *Ce nos dit Jaquemars Gielée* (2). "

Du Verdier Vau-Privas a copié cela dans sa Bibliothéque Françoise (3), & La Croix du Maine en a fait tout autant dans la sienne (4); mais, ils n'ont cité Fauchet ni l'un ni l'autre. Voiez aussi le commencement de la Remarque suivante.

(*B*) *C'est une Allégorie sous l'idée d'un Songe; mais, l'on a été fort choqué de la durée prodigieuse de celui-ci.*] „ Tout ce Livre est allégo„ rique. Ainsi, il n'en faut pas juger par la seule „ Lettre; mais, il en faut chercher le sens détour„ né. Alors, on trouvera, que sous des allégo„ ries, qui paroissent de vraies minuties, tout l'Ou„ vrage n'est qu'une satire très forte, mais très en„ veloppée, des mœurs & des usages du tems de „ l'Auteur, qu'on pourroit encore fort bien rap„ procher de celui-cy, s'il plaisoit au Lecteur „ d'en faire l'application. " L'Auteur y feint, qu'au Printems, s'étant endormi dans un lieu champêtre & délicieux ", il songea que toutes les bê„ tes du monde, tant les volatiles que celles à „ quatre pieds & d'autres aussi, venoient à lui; & „ que, dans cette grande affluence d'Animaux, le „ Lyon y dominoit, comme celui auquel toutes les „ autres bêtes rendoient foy & hommage. Toute la „ belle troupe s'étant assemblée en présence de „ cet Homme, elle se mit à jouër, danser, chan„ ter, & montrer chacun à sa maniere sa valeur, „ son adresse, & sa bonne-grace à s'acquitter di„ gnement des éxercices de Chevalerie. Sur-tout, „ ils se rendoient honneur les uns aux autres, & „ tout s'y passoit avec la derniere galanterie (5). „ Le songe fut si ravissant ", ajoûte-t-on aussi„ tôt, „ qu'il dura deux ans ou environ, sans que le „ Songeur eut besoin de boire & de manger. "

(1) *Demeure.*

(2) Claude Fauchet, Recueil de l'Origine de la Langue & Poësie Françoise, Ryme & Romans, *pag.* 197, 198, *d'Edition de Paris*, *chez* Mamert Patisson, en 1581, in 4.

(3) *Pag.* 817.

(4) *Pag.* 374.

(5) Vulson de la Colombiere Théatre d'Honneur & de Chevalerie *pag.* 571. *cité dans les* Essais de Littérature, *Sept.* 1703, *pag.* 61, & *pag.* 47.

scrit (a); mais, aïant été traduit en Prose, de même que quantité d'autres piéces de ce tems-là (b), & entre autres le fameux *Roman de la Rose* (c), cette traduction a été impri-

(a) *C'est ce qu'affirme* La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 174. *Il y en avoit deux, un en vélin, & un en papier, dans la Bibliothéque de la Princesse de Condé à Anet: Voïez le Catalogue de ses* Livres, *pag.* 16. *&* 21. *On en trouve aussi un dans la Bibliothéque du Roi de France, intitulé* Le Roman ancien de Maistre Renard en Rimes, *& numéroté* MCCCVIII. *Voïez* Labbe Biblioth. MSS. *pag.* 288. *On vient d'y en ajoûter un second, écrit sur vélin, & intitulé* Roman du Petit Renard. *Voïez le* Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Cangé, acheté par le Roy en Juillet 1733, *pag.* 56, *où l'Auteur est mal nommé* Jacquemes Groiee.

(b) Le Roman des trois Pélerinages, I. de l'Homme durant sa Vie, II. de l'Ame après sa mort, III. de Nôtre Seigneur Jesus Christ, par Guillaume de Guilleville, de l'Ordre de Cisteaux, Prieur de Chalis; traduit de Vers en Prose par Jean Gallopé *ou* Gallopez, Clerc du Diocese d'Angers: *& imprimé* à Lyon, par Matthieu Husz, en 1499: *l'Histoire ou le Roman du St. Graal, le Fondement de la Chevalerie de la Table Ronde, translatée de Rime en Prose, & imprimée* à Paris, chez Galiot du Pre, en 1516, en 2 Vol. in folio: *l'Histoire du Chevalier Perceval, achevant les Avantures du St. Graal, translaté de Rime en Prose & Langage moderne, & imprimée* à Paris, chez Jean Langis, en 1530: in folio: *l'Histoire de Theseus de Coulogne Empereur de Rome, & de son Fils Gadifer Empereur de Grece, traduite de Rime Picarde en Prose Françoise, & imprimée* à Paris, en 1534, en 2 Vol. in folio: Le Chemin de long Estude de Christine de Pizan; traduit de Rime en Prose par Jean Chapperon, dit Lassé de Repos; *& imprimé* à Paris, chez Estienne Groulleau, en 1546, in 16: *& plusieurs autres. Ce prémier Traducteur,* Jean Gallopez, *n'a été connu, ni à* La Croix du Maine, *ni à* Du Verdier: *& je ne le connois que par la* Bibliotheca Cisterciensis Caroli de Visch, *pag.* 135; *& par la* Bibliotheca MSS. *du Père* Labbe, *pag.* 317, *qui dit mal,* traduit en François, *au lieu de* traduit de Vers en Prose.

(c) Par Jean Moulinet, *sous ce titre singulier & bizarre:*

C'est le Roman de la Rose;
Moralisé cler & net,
Translaté de Rime en Prose
Par vostre humble Moulinet;

Et imprimé à Lyon, chez Maistre Guillaume Balsarin, en 1503, in folio. *Dans le* Parnasse François, *pag.* 104, Titon du Tillet *dit que* Molinet le fit imprimer à Paris l'an 1521, *quoi qu'il dise mieux pag.* 111. *qu'il étoit mort dès* 1507.

On a trouvé cela fort choquant: mais qu'est-ce que cela en comparaison du Songe de Guillaume de Guilleville dans son *Pélerin de Vie Humaine*, qu'il fait durer bien au delà de quarante ans? Celui-ci doit donc paroître bien modeste. „ Cependant, „ une partie de son Prologue est employée à ré„ pondre à ceux qui auroient pû objecter l'im„ possibilité de cette avanture, & entre autres celle „ qu'il y a à faire diete si long-tems; " mais, je ne vois aucune de ces réponses dans l'Auteur que je transcris. Quelles qu'elles puissent être, je doute fort qu'elles soïent plus satisfaisantes, que celles dont on s'est servi pour justifier dans un semblable sujet un défaut tout opposé; je veux dire la trop courte durée du *Songe de Poliphile* pour la grande abondance des matiéres qui y sont traitées. Voïez ce que j'ai remarqué ci-dessus (6), tant à cet égard, que touchant l'emploi des songes dans les Ouvrages d'Esprit. Il étoit alors assez en usage; témoin, entre autres Ecrits de ce Siécle là, le fameux *Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris & de Jean de Meun ou Clopinel, commençant par ces Vers.

(6) *Article* COLONNA, *Remarque* [*I*], *au* 2. *& au* 3. *a linea.*

Maintes gens dient que en Songes
N' ha se Fables non, & Mensonges (7);
Mais, l'en pust tel Songe songier,
Que ne soit mie mensongier . . .
Un Auctor, qui ot nom Macrobes,
Ne tenoit point Songes à Lobes . . .
Le vintiesme an de mon Eage,
Au poinct que amours prend Peage
Des jones Gentz, couchié m'estoje
Une nuict si come i soloye,
Et me dormoie moult forment,
Si vis un Songe en mon dorment,
Qui moult fut bel, & moult me pleust &c.

(7) *Que ce se non, pour si non, ainsi séparé & divisé par un mot, ne choque point des oreilles trop délicates. C'étoit l'usage de ce tems-là; témoins ces deux Vers du* Chevalier au Lyon *de* Christien de Troyes:

A Venimeux, & à Teton
Ne doit-on faire se mal *non.*

& dont Jean-Antoine de Baïf nous a donné tout le précis dans le Sonnet suivant, adressé au Roi de France Charles IX.

Sire, sous le discours d'un Songe imaginé,
Dedans ce vieil Roman vous trouverez déduite
D'un amant desireux la pénible poursuite,
Contre mille travaux en sa flamme obstiné.

Paravant que venir à son bien destiné,
Faux-Semblant l'abuseur tasche le mettre en fuite.
A la fin Bel-accueil, en prenant la conduite,
Le loge après avoir longuement cheminé.

L'Amant dans le verger, pour loyer des traverses
Qu'il passe constamment souffrant peines diverses,
Cueil du Rosier fleuri le bouton précieux.

Sire, c'est le sujet du Roman de la Rose,
Où d'amour épineux la poursuite est enclose:
La Rose, c'est d'amour le Guerdon gracieux (8).

La pensée des deux prémiers Vers de ce dernier Tercet est prise de cette espéce de titre & de fin, qu'on a donnée à cet Ouvrage dans les sommaires de chacun de ses sujets, & qui n'y ont été ajoûtez que longtems après sa composition:

Cy est le Roman de la Rose,
Où tout l'art d'amours est enclose; . . . .

C'est fin du Roman de la Rose,
Où l'art d'amours est toute enclose:

où l'on observera, que ce dernier Vers est, non seulement plus exact, mais même totalement conforme à celui de Guillaume de Lorris, vers le commencement de l'Ouvrage; au lieu que le second des quatre choque directement les régles de la Grammaire, en faisant *art* également *masculin & féminin.* Il falloit s'en tenir au dernier, conformément à l'usage de ce tems-là.

Vû le grand bruit, qu'a toujours fait ce fameux Roman, l'on est assez en droit de croire qu'il y en a eu quantité d'éditions. Cependant, l'Abbé Lenglet du Fresnoy, qui vient de nous en procurer une nouvelle, faite *à Amsterdam, chez Bernard,* [ou plûtôt *à Paris, chez Gandoin,*] *en* 1735, *en* 3. *volumes in* 12°. donne lieu de croire, qu'il n'y en a eu que trois, que je distinguerai dans un moment par des étoiles: mais, ou il s'est fort trompé, ou il a eu très grand tort de ne point nommer les autres qu'il pouvoit connoître. Pour y suppléer, voici celles qui sont venues à ma connoissance: 1°, *une de Paris, chez Ant. Verard, sans date,*

(8) Du Verdier Bibliothéq. Françoise, *pag.* 498. C'est sur ce pied-là, sans doute, *que le célèbre* Gerson *regardoit le* Roman de la Rose, *lors qu'il le condamna si hautement dans ses Ouvrages. Mais, s'il en falloit croire l'Auteur de la* Préface *de quelques-unes des éditions de cet Ouvrage, & divers autres Rêveurs de même caractère, son but seroit bien différent. En effet, la* Rose *signifieroit,* 1, *la* Sagesse, *si aimable, & si satisfaisante;* 2, l'Etat de Grace, *offert par Dieu, mais négligé & rejetté par l'Homme;* 3, *la* Virginité *de la Vierge Marie; &* 4, la Gloire de la Béatitude éternelle: *& l'utilité de ce Livre seroit si grande, que les Théologiens, les Philosophes, les Astrologues, les Géométres, les Alchymistes, en un mot, les Savans de toute espéce, en pourroient tirer de merveilleux secours. C'est aussi sur ce Plan, que* Jean Molinet *a fort ennuïeusement* translaté & moralise *ce Roman; à l'imitation probablement de ce que* Thomas Waleis, *& divers autres, avoient fait sur les* Métamorphoses d'Ovide, *& de quelques autres Piéces semblables. Un des prémiers Editeurs de ce fameux Roman a bonnement avancé dans le* Prologue *ou* Avertissement *de son édition, que, par cette* Rose, *il falloit entendre la* Vierge Marie, *dont, selon lui, l'Ecriture a dit* Quasi Plantatio *Rosa* in Jerico. *Les Profanes, & parmi eux* Baïf, *ont sans doute beaucoup mieux jugé de l'intention des Auteurs.* Titon du Tillet, *prétend néanmoins, que* G. de Lorris *nomma son Poëme* Roman de la Rose, *par rapport au surnom de* Rose, *qu'il donna à la Dame qu'il aimoit; & il en donne pour preuve ces trois Vers,*

C'est celle qui a tant de prix,
Et est tant digne d'estre aimée,
Qu'el' doit estre *Rose* clamée.

Voïez son Parnasse François, *pag.* 102. *Mais, ce n'est pas là l'imagination la moins singulière de son Ouvrage.*

primée diverses fois (*C*). Je donnerai ci-dessous differens extraits, tant de ces Vers, que de cette Traduction (*D*) : & cela servira à faire voir que ces deux Ouvrages ne différent

date, *lettres Gothiques*, *in* 4°; 2°, une de *Paris*, *chez Jehan Petit*, *sans date*, *lettres Gothiques*, *in folio*; 3°, une de *Paris*, *chez* . . . . . . ; *en* 1515, *lettres Gothiques*, *in* 4°; 4°, une de *Paris*, *chez* . . . ., *en* 1519, *lettres Gothiques*, *in* 4°; 5°, une de *Paris*, *chez Galliot du Pré*, *en* 1526, *lettres Gothiques*, *in* 8°; 6°, une de *Paris*, *chez* . . . . . ., *en* 1527, *lettres Gothiques*, *in folio*, *; 7°, une de *Paris*, *chez Galliot du Pré*, *en* 1529, lettres Romaines, in 8°, *; 8°, une de *Paris*, *chez Galliot du Pré*, *en* 1531, *lettres Gothiques*, *in folio*; 9°, une de Paris, chez Jehan Longis, en 1537, lettres Gothiques, in 8°, *; 10°, une de *Paris*, *chez Guillaume Bret*, *en* 1538, *Car Got.*; mais, une chose, tout-à-fait singuliére à mon gré, c'est qu'on n'en ait fait aucune, du moins qu'on connoisse, dans le XV. Siécle, pendant qu'on imprimoit, & même quantité de fois, une infinité de choses qui le méritoient sans doute beaucoup moins ; & que la traduction en Prose, dont j'ai parlé ci-dessus Citation (*c*), ait été imprimée avant son original, dont les moins estimables éditions sont celles qui furent faites lorsqu'on commença à retoucher, ou plûtôt à achever de corrompre, nos anciens Auteurs pour l'usage de François I : car, comme l'a très bien observé Pasquier, cette altération, ou corruption, avoit commencé beaucoup plûtôt par les Copistes nombreux d'un Livre si curieusement recherché, qui y fourroient, chacun de son côté, les termes particuliers à leur Province, Picarde, Normande, Champenoise, Bourguignone, Tolosane, Provencale, &c. (9). La Croix du Maine remarque, que plusieurs Libraires, aïant reconnu que c'étoit un *Songe*, & voïant fréquemment demander chez eux le *Songe du Vergier*, Livre bien différent, puis qu'il traitte de la Puissance Ecclésiastique & séculiere; firent bêtement, ou frauduleusement réimprimer le prémier de ces *Songes* sous le titre du dernier. On a aussi donné, & cela avec tout aussi peu de raison, le même titre de *Songe du Vergier* à la *Fontaine périlleuse d'Alain Chartier*, *commentée par Jaques Gobory*, & imprimée *à Paris*, *chez Jean Ruelle*, *en* 1572, *in* 8°. (10).

(*C*) *Il a été traduit en Prose* . . . .; *& cette traduction a été imprimée diverses fois.*] Je n'en connois que trois Editions, l'une du XV. Siécle, & les autres du XVI. La prémiére est intitulée, *Le Livre de Maistre Regnard & de Dame Hersant sa Femme*; *Livre plaisant & facétieux*, *contenant maints propos & subtils passages couverts & cellez*, *pour monstrer les Conditions & Mœurs de plusieurs Estats & Offices*, *comme il sera déclaré cy-après : On les vend en la grande Ruë Saint Jacques*, *à l'Enseigne de la Rose blanche couronnée.* „ C'est un volume *in Quarto*, imprimé en Let„ tres Gothiques, composé de 58. feuillets : . . . „ il n'est cotté, ni par pages, ni par feuillets ; & „ le tems de son impression n'y est point mar„ qué (11)." La seconde porte pour titre, *Maistre Regnard & Dame Hersant*; *Traité utile à toutes Personnes*, *contenant les Cautelles & Finesses que faisoit le dit Maistre Regnard*, *avec plusieurs beaux exemples prins sur les Cautelles du dit Maistre Regnard* : Elle est divisée en Chapitres, & a été imprimée *à Paris*, *chez Michel le Noir*, *en* 1516, *in* 4°, *en lettres Gothiques*; & *à Lyon*, *chez Olivier Arnoullet*, *en* 1528, *in* 4°. (12). Le titre de la troisiéme est un peu différent, en ces termes : *Le Docteur en Malice*, *Maistre Regnard*, *démonstrant les Ruzes & Cautelles qu'il use envers les Personnes*; *Histoire plaisante & récréative*, *& non moins fructueuse.* Cette édition a été faite *à Lyon*, *en* 1550, *in* 16 ; & tout aussitôt contrefaite *à Paris*, *en* 1551, de même *in* 16°. (13). Peut-être en seroit-ce ici une quatriéme ; mais, je ne le voudrois pas assurer : *Reynier le Renard*; *Histoire très joyeuse & recreative*, *contenant* 70. *Chapitres*, *en deux Langages*, *François & bas Allemand : imprimée en Anvers*, *par Christophle Plantin*, *en* 1566, *in* 8°, (14). Peut-être aussi n'en est-ce qu'un Abrégé, ou quelque imitation : ce que je penserois aisément aussi du *Renard en Procès des Bêtes*, qu'on vient de donner comme une *Traduction enrichie de Figures en taille-douce.* J'en parlerai plus amplement ci-dessous dans la Remarque (*E*), en traitant des Traductions de cet Ouvrage; au reste, toutes les diversitez de titres de cette Piéce pourroient bien tenir un peu du caractère de son Héros, & n'être autre chose que des subtilités de Libraires, pour faire acheter un seul & même livre sous plus d'un titre, & pour se procurer par là plus aisément le débit de leurs différentes Editions. On sait d'ailleurs que c'est-là un de leurs artifices ordinaires.

On ne connoît point l'Auteur de cette Traduction, à moins que ce ne soit un nommé JEAN TENESSAX, qui y a mis une espéce de Prologue ou d'Avant-Propos, qui parle pourtant comme l'Auteur de l'Ouvrage, ou du moins comme l'Acteur de la Piéce, & que par quelques endroits du Livre on peut juger avoir vécu vers le milieu du XV. Siécle. La Croix du Maine, ni du Verdier, n'en ont point parlé.

(*D*) *Je donnerai* . . . *des extraits* . . . *de ces Vers* . . . *& de cette Traduction.*] Celle-ci est divisée en II. Livres, dont le prémier contient XXIII. Chapitres, & le second L. Elle commence par une Table de ces Chapitres; après quoi, vient le Prologue ou l'Avant-Propos, dont je viens de parler, & qui contient ce que j'ai rapporté ci-dessus au commencement de la Remarque (*B*). Le I. Livre raconte, que le Lion, Roi des animaux, aïant fait crier à son de trompe, qu'il tiendroit cour pléniere & table ouverte, tous ses Vassaux s'y rendirent en appareil convenable au caractère de chacun d'eux; par éxemple, l'Ane vêtu en Archevêque, le Renard en Cordelier, & ainsi des autres (15). Que s'y étant rendu lui-même, avec Orgueilleuse sa Femme, & ses trois Fils, Orgueilleux, Noble, & Lionnet, il fit Chevalier son Fils aîné, le faisant armer bien richement par les autres Chevalliers : „ prémiérement, il lui „ vestit un Hocqueton, nommé Dédain, farci de „ dépit; le Haubergeon, de Vanterie; le Haubert, „ d'Envie ; la Cuirasse, de Menaces ; la Cotte „ d'Armes, de vaine Gloire & de Bombance : „ Ensuite, il lui donna l'Ecu de Discorde & de „ Tra-

(9) Pasquier, Recherches de la France, *Livr VIII*, *Chap. III*, *pag.* 660. *L'Abbé* Lenglet, Biblioth. des Romans, *pag.* 234. *ne parle que de* Marot.

(10) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *aux mots* Guillaume de Lorris & Jean de Meun, *pages* 149, 186, & 246. *Un de ces Recommandeurs d'éditions rares*, *& de Livres curieux*, *qu'ils ne connoissent quelque fois guéres*, *a tout brouillé touchant les deux Auteurs du* Roman de la Rose. *Il donne le surnom de* Clopinel *à* Guill. de Lorris, *au lieu de le donner à* Jean de Meun : *il fait commencer leur* Roman *par celui-ci*, *qui ne fit que l'achever* ; *& il impute à* Ménage *&* à Baillet *d'avoir dit que la prémiére édition de ce Roman étoit celle de* Paris, chez Galliot du Pré, en 1529, in 8. *Ailleurs*, *il regarde l'édition de* Boccace, *faite à* Florence en 1516, in 8. & in 4, *comme la prémiére : & il y en avoit déja eu au moins huit autres*, *sans compter les* Traductions Françoise *&* Allemande. *Voïez les* Augusti Beyeri Memoriæ Historico Criticæ Librorum rariorum, *pag.* 61, 96, 97, *&c.*

(11) Vulson de la Colombiére Théatre d'Honn. & de Cheval. &c. *pag.* 571. *cité dans les* Essais de Littérature, *Sept.* 1703, *pag.* 46. *Dans* l'Avis mis au devant de Renard ou Procès des Bêtes, *on marque pour année d'impression* 1487.

(12) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1117.

(13) *Là-même*, *pag.* 273; & Bibliothéque des Romans, *pag.* 313.

(14) *Là-même*, *pag.* 1119.

(15) *Comme on a donné au Renard l'habit de Moine*, *l'on a donné de même au Moine la ruse & la duplicité du Renard. C'est sans doute dans cet esprit*, *que le* Roman de la Rose, *introduisant Faux-semblant vêtu d'un habit de Moine*, *lui prête ces paroles*,

Pour gens aveugler y habit,
Je ne quiers sans plus que l'habit . . . . .
De Labour nul n'ay-je que faire,
Trop a grant peine à laborer;
Trop mieulx vault devant gens orer,
Et affubler ma *Regnardie*
Du Mantel de Papelardie:

& qu'il a pris grand soin d'avertir de ne s'y pas fier.

Cil a Robe Religieuse,
Doncques il est Religieux;
Cet argument est trop fieux,
Il ne vault une vielle Roine :
La Robe ne fait pas le Moine.

rent point l'un de l'autre, & à en donner au moins une légére idée. Peut-être y en a-t-il eu des Traductions d'une autre espéce, c'est-à-dire de François en Allemand, en Hollandois, & en Anglois: peut-être aussi ne s'agit-il en cela, que de quelque conte

(16) La Colombiere cité dans les Essais de Littér. *Sept.* 1703, *pag.* 48 — 52.

(17) Roman du vieux Regnard, *cité par* Vulson de la Colombiere, Theatre d'Honneur & de Chevallerie, *pag.* 571: *il met mal* Neblon, *dans ce dernier Vers, où il faut* Noblon, *comme dans les précédens.* Fauchet, Origines des Chevaliers, Armoiries, & Heraux, *Livre I, Chapitre I, rapporte aussi ces Vers, mais avec quelques variétés: par exemple, il nomme* Orgueil *le Fils du Roi fait Chevalier, nommé ci-dessus* Orgueilleux, *& ici* Noblon, *c'est-à-dire l'aîné au lieu du cadet.* Menage, Diction. Etymol. *pag.* 121, *cite ainsi ces deux Vers,*

Messire Noble ne se feint,
Orgueil le Branc d'Acier li ceint;

ce qui est tout l'opposé de ce que dit le Poëte: défaut trop ordinaire dans les Citations de Menage.

„ Trahison, & finalement le Casque de Convoitise: . . . . Il commanda à Renard de lui chausser l'Éperon droit, & à Ysangrin le Loup de lui chausser le gauche; . . . & ces Eperons étoient faits de mauvaises oeuvres sans repentir, assez mal travaillés, & dorez de pauvre volonté (16)." Avant que de continuer cet extrait, il est à propos, pour reconnoitre la conformité de ces deux Ouvrages, de remarquer que cet armement se trouve en ces termes dans l'Original en vers:

Premiers l'y vesty l'Auqueton
De Desdin & Despit farcis;
Après l'y vesty la Chemise . . . . .
Après ce ly Roy l'y vesty
L'Aubert d'Envie, & puis aussy
De Menaces une cuirie.
Après l'y a ly Roy vestie
Cotte à armer . . . .
De Bobau ly donna l'Escu,
Et ly Hiaume de Convoitise,
Où il ut mainte Pierre assise,
Saphes, Rubis, & Camabiez.
Ly Roy a Renart appellez,
Et puis si l'y a commandez,
Noblon son Fils l'Esperon destre
Chaussast, Ysangrin le senestre.
Ensemble tuit s'agenoillerent,
Noblon les esperons chaucierent.
Messire noble ne s'y feint,
A Neblon Branc d'Acier l'y ceint (17).

Que le Lion honora cette Fête de joutes & de Tournois magnifiques, dont Lionnet son troisiéme Fils remporta tout l'honneur, pendant qu'Orgueilleux fut abbatu par les Fils du Loup. Qu'Orgueilleux, voulant s'en vanger, consulte le Renard, qui lui donne des conseils pernicieux, le fait revolter contre son Pére, & se cantonne avec lui dans la Forteresse de Maupertuis. Que le Lion les y assiege, prend Roussel Fils du Renard dans une sortie, qu'il perd par les artifices de Renard, qui lui débauche outre cela beaucoup de Monde. Que les deux Armées, prêtes à en venir à une Bataille, font enfin subitement la Paix, par l'adresse de Maître Renard, qui en tire lui seul tout l'avantage (18). L'Auteur, que je copie, n'a pas jugé à propos d'abréger de même le II. Livre; & il s'est contenté d'ajoûter l'observation suivante; tirée de la Colombiere, & paraphrasée à sa mode. *Il y a près de quatre cens ans*, dit-il (19), *que le* Roman du vieux Renard, *dont celui-ci paroit être une Traduction en prose, . . . ou du moins une imitation, ... fut composé du tems de Philippe le bel, . . . Roi de France & de Navarre, ... mort en* 1314; *& l'on voit par-là à peu près de quelle ancienneté doit être ce* Roman du vieux Renard (20). Il auroit pû parler plus positivement à cet égard, s'il avoit consulté le passage suivant que je mets d'autant plus volontiers ici, qu'il prouve une bonne partie de ce que j'ai avancé dans cet Article.

„ *La figure est fin de no Livre:*
„ *Veoir le poez à delivre,*
„ *Plus n'en ferai o mention.*
„ *En lan de l'Incarnation*
„ *Mil & dos cens & quatre vings*
„ *Et dix, fu ci faite la fins*
„ *De cette branche, en une Ville,*
„ *Qu'on appelle en Flandres l'Isle,*
„ *Et parfaite le jour Sainct Denis.*

„ Cette figure derniére est une grande Roue maniée par Fortune, sus le hault de laquelle siet Maître Regnard, adextré d'Orgueil, & aseuestré de Dame Guille (21), qui l'asseurent que jamais ne cherra, ayant pour Conseillers deux sortes de gens de Religion, lors fort haïs & mal-voulus, pour les entreprises, qu'ils faisoient sur toutes sortes d'Estats (22)." On en veut-là, sans doute, aux Dominicains & aux Franciscains, dont les maximes & les dissensions scandalisoient dès lors toute la Chrétienté, & dont les violences n'étoient ni moins criantes, ni moins odieuses, quoi qu'on en dise, que celles qu'on reproche aujourd'hui si publiquement & si vigoureusement aux Jésuites. Si ceux-ci n'avoient point été assez habiles gens pour s'emparer du pouvoir & de la distribution des Graces, les Factums & les Manifestes des Mécontens seroient vraisemblablement intitulez, *Morale des Jacobins*, *Morale Pratique des Cordeliers*, & ainsi du reste; & l'on verroit probablement aussi peu d'écrits contre les Jésuites, que contre les Capucins & les Fréres de la Charité.

C'étoit alors assez l'usage de représenter la vie mondaine, intrigante, & désordonnée des Ecclésiastiques, & singuliérement des Moines, sous l'emblême de celle des animaux: paralelle injuste, & bien plus injurieux à ceux-ci, qu'à ceux-là: & c'est ce que Nigel de Wirreker, Chantre de l'Eglise de Cantorbéri, avoit fait il y avoit déjà longtems dans son *Brunellus*, ou *Burnelius*, *seu Speculum Stultorum*, commençant par ces vers

Brunelli speculum merito liber iste vocatur,
Cujus sub specie stultorum vita notatur. . . .

———— ———— ———— ———— ————

Prima superficies quamvis videatur inepta
Materiaque rudis, verba diserta minus,
Tamen, &c. &c.

& imprimé dès le XV. Siécle, *en* 1478, *& à Cologne en* 1499, *in* 4°, (22*). *Brunellus, seu Speculum stultorum*, dit un Auteur qui en a traité dans une dissertation faite exprès (23), *facetus est & lepidus de Asino, quem* Brunellum *vocant, Apologus, quo Clero, quales inter Pontificios tum fuit, abusus ac sceleratam vitam accusat, singulos Monachorum ordines perstringit, Pastoribus neglectionem Verbi Divini & Curæ salutis animarum objicit, ne Papæ quidem ipsi parcens. Damnat insuper prohibitionem eius carminum, & conjugium Sacerdotum defendit: ut omnino cum ab Anti-Christi ejusque spiritualium hypocrisi & impietate plurimum dissensisse appareat.* Un Auteur de

(18) Essais de Litterature, Sept. 1703, pag. 51 — 61.

(19) *Là-même.*

(20) *Il semble qu'il falloit dire* du nouveau Renard, *dans l'un & l'autre de ces endroits, comme cela paroit par le passage de* Fauchet, *raporté ci-dessus Citation* (1): *mais, peut-être* Fauchet, *parle-t-il d'un Ouvrage, &* la Colombiere *d'un autre; ce que j'observe d'autant plus volontiers, qu'on cite aussi le* Roman de l'ancien Renard, *qu'on attribuë à* Pierre de St. Clost, *à* Richard de Lison, *& à d'autres anciens Poëtes.* Menage, Dictionaire Etymologique, *au mot* Branc, *où il cite les deux derniers Vers du passage transcrit ci-dessus, nomme mal cet Ouvrage* le Roman de Renaud nouveau; *&* Borel, *qui cite quelque fois cet ancien Ouvrage dans son* Thresor de Recherches & Antiquités Gauloises & Françoises, *l'intitule mal de même* le Roman du nouveau Renaud, *au lieu de* Roman du nouveau Renard; *mais, par une seconde bévuë, encore plus plaisante, il fait de ce prétendu* Renaud *un* Poëte. *Il est mieux intitulé* le Roman du Renard *dans l'Index seu* Nomenclator Scriptorum mediæ & infimæ Latinitatis *de Mr.* Du Cange, *col* 112. *Il y a un autre Ouvrage du même tems, intitulé* Le Regnard contrefait, *C'est-à-dire, décrit, ou depeint; mais, c'est une mauvaise Chronique Universelle, en Vers depuis le commencement du Monde jusqu'à Jésus Christ, & en Prose jusqu'en* 1328. *Elle porte ce titre, parce qu'un* Renard, *Courtisan & grand Babillard, la raconte toute d'une haleine à un Lion son Souverain. Elle est mal intitulée* Renard le contrefait *dans la* Bibliotheca Hohendorfiana, *Tom. III, pag.* 237; *& l'on y dit mal qu'elle a été composée & finie en* 1319: *il falloit dire commencée en* 1319, *& finie en* 1328. *On en peut voir quelques lambeaux dans le* Menagiana, *Tom. I, pag.* 27. *& suiv.*

(21) *Fourberie.*

(22) Fauchet, de l'Origine de la Poësie Françoise, *pag.* 188. *Tout cela a été copié par* Du Verdier, Bibliotheq. Franç. *pag.* 587.

(22*) Gesneri Epitome, *pag.* 616. Hallevordii Biblioth. Curiosa, *pag.* 291. *Divers autres ont attribué mal-à-propos ce Poëme à* Jean de Salisburi; *ce qui n'en rendroit le témoignage que d'autant plus recommandable, vû la grande réputation que lui a procuré son savoir, si peu commun de son tems. Ce qui a pu causer l'erreur est qu'il avoit fait un* Speculum Stultitiæ, *aussi en Vers, adressé au même* Nigel de Wirreker. Simon Goulart, *quoique fort habile Homme d'ailleurs, l'a attribué, par une bévuë visible, à un Auteur nommé* Brunellus; *prenant ainsi le Héros de la Piéce pour l'Auteur de l'Ouvrage.*

(23) Jac. Thomasii Dissertatio de Nigellii de Wirreker Brunello seu Speculo Stultorum, *§. VII, & VIII, apud* Placcium de Anonymis, *pag.* 194.

te de vieilles ſemblable à nos *contes de ma Mére l'oie* ou *de Peau-d'ane*. Quoiqu'il en ſoit, on a certainement quelque choſe d'aprochant en ces trois Langues, & l'on verra ci-deſſous ce que c'eſt (*E*). La Piéce Angloiſe a été imprimée dès le XV. Siécle, &

de ce caractère étoit une vraïe trouvaille pour un compilateur tel que Flacius Illyricus: auſſi, n'a-t-il pas manqué de lui donner une place honorable dans ſon *Catalogue des Témoins de la vérité* (24). Je ne ſai s'il y a fait quelque uſage de nôtre *Maiſtre Regnard*, qui ne lui convenoit pas moins bien; mais, je me ſentirois aſſez porté à le croire, par cet endroit de la *Bibliothéque Latine* de Mr. Fabricius, Tome III, page 329. *Sic porro* Iſengrinius, *ſive Libri ſive Autoris vocabulum, ſcriptor non abſimilis* Nigello Wirckero, Brunelli *Autori*; *aut* Sarisberienſi, *qui* Pœnitentiarium Lupi, Vulpis, & Aſini *ſcripſit*; *editus a* Flacio. *Et forte perſonam tranit ex* Vulpecula Reinike, *quam Lupus ibi ſuſtinet*: car, cet *Iſengrinius* inſéré dans le *Florilegus ſive Flores Poëtarum de virtutibus & vitiis Libris X*, imprimé *à Cologne*, *chez Mart. de Verdena*, *en* 1505, *in* 8°, & que Mr. Fabricius ſemble avoir pris pour un nouvel Ouvrage, n'eſt vraiſemblablement autre choſe que le Perſonnage d'*Iſangrin le Loup*, dont nous avons vû ci-deſſus qu'il eſt fait mention dans l'Allégorie de *Maiſtre Regnard*; &, en ce cas, cette Allégorie auroit été traduite dès lors en vers Latins. Quant au *Pœnitentiarius Lupi, Vulpis, & Aſini*, que Mr. Fabricius attribuë ici à Jean de Saliſburi contre le ſentiment même d'Illyrcius, les Bibliographes Eccléſiaſtiques n'en font aucune mention ſous ſon nom: & ce pourroit bien être encore une mépriſe ſemblable à la précédente. Par occaſion, j'en remarquerai deux autres, qui ne ſont guéres moins ſinguliéres. Dans cette même *Bibliothéque*, Tom. II, pag. 494, on eſt tout ſurpris de le voir indiquer un Auteur François de nôtre tems nommé *Séneque*: &, lors qu'on va vérifier ſon renvoi, on ne ſauroit s'empêcher de rire, en voïant qu'il ne s'agit-là que d'un Mr. *de Sénécé*. Dans ſon *Syllabus Scriptorum de Veritate Religionis Chriſtianæ*, il met bonnement dans la claſſe de ceux qui ont entrepris de prouver la divinité des Livres de l'Ecriture, page 526, le Livre de J. Collins intitulé *a Diſcourſe of the Grounds and Reaſons of the Chriſtian Religion* imprimé *à Londres*, *en* 1723, *in* 8°; & il y auroit ſans doute mis de même la prétendue *Réfutation de Spinoſa par le Comte de Boulainvilliers*; publiée par l'Abbé Lenglet du Freſnoi, *à Amſterdam*, mais ſous la fauſſe indication de *Bruxelles*, *chez François Foppens*, *en* 1731, *in* 12°; & ſi bien démaſquée depuis dans le *Journal Littéraire*, Tome XIX, pages 185,-199; ſi elle avoit été publique alors. Comme par compenſation, il oublie dans ce même *Syllabus* les *Sermons du Docteur Benjamin Ibbot*, faits pour réfuter le *Diſcours ſur la Liberté de penſer* du même Collins, autre Ouvrage d'incredulité; inattention d'un coté, & bévûe de l'autre. Un pareil *Catalogue*, pour être utile, devoit être fait avec plus d'attention & de diſcernement. Autant valoit-il y placer *Spinoſa* lui-même, *Toland*, *Woolston*, & tels autres incrédules. A ne juger ainſi des livres que par leurs tîtres, on eſt ſujet à tomber dans de terribles bévûes: & c'eſt ce qui n'arrive que trop ſouvent aux Bibliothécaires, comme je l'ai fait voir dans le même *Journal*, Tome XIV, page 335, par l'éxemple de Mr. Schurtzfleiſch, un des plus ſavans Hommes d'Allemagne, qui ſe fit mocquer de lui, en plaiſantant très mal-à-propos ſur un Traité *de Jure Suitatis*, qu'il prenoit fort ridiculement pour un Traité *du Droit des Pourceaux*; & par celui d'un Bibliographe François, d'ailleurs fort habile Homme, qui prenoit de même le Traité de François de Roye *de Miſſis Dominicis*, ou des *Envoïés des Souverains*, pour un Livre de Liturgie traitant des Meſſes du Dimanche. Un autre plaçoit de même le Traité de Jacobus Gutherius *de Jure Pontificio* parmi les Livres de Droit Canon, s'imaginant qu'il s'agiſſoit-là du Droit Eccléſiaſtique moderne, & non des Prérogatives des Prêtres du Paganiſme.

(24) *Voïez ci-deſſous, Remarque (E) de l'Article* SANCIO, *ce qui a été dit de l'abus que font les Proteſtans de certaines autorités tirées des Ecrits des Catholiques.*

(*E*) *On a quelque choſe d'aprochant en* ... *Allemand, en Hollandois, & en Anglois; & l'on verra ci-deſſous ce que c'eſt.*] J'ai dit ci-deſſus, vers la fin de la Remarque (*C*), qu'on trouvoit un Livre Intitulé *Reynier le Renard, Hiſtoire très joyeuſe & recréative, contenant* 70. *Chapitres, en deux Langages, François & bas Allemand*; imprimée *en Anvers*, *par Chriſtophe Plantin*, *en* 1566, *in* 8°; mais, que je ne voudrois pas aſſurer que ce fut la même choſe que le *Livre de Maiſtre Regnard*: & j'ajoûte ici, qu'on l'a réimprimé probablement en Flamand ſeul ſous ce titre, *Reynaert de Vos, of het Dieren-Ordeel*, & cela *in proſa*, *'t Antwerpen*, *en* 1614, *in* 4°; &, vû la conformité de titre, *le Renard ou le Procès des Bêtes*, *Traduction enrichie de figures en Taille-douce*, imprimée *à Bruxelles*, *chez Pauwels & de Vos*, *en* 1739, *en grand in* 8°, je ne ſerois pas fort éloigné de croire, que cette Traduction n'eſt faite que ſur la Flamande, dont les Libraires avoient peut-être les figures. On ne ſait que trop, que quantité d'impreſſions n'ont point d'autre origine. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce *Reynier le Renard* a été réimprimé quantité de fois depuis en Hollandois ſous ce titre, *Een ſeer genoegelycke en vermaeckelycke Hiſtorie van Reynaert de Vos, met hare Moraliſatien en Figuren daer toe dienende, ſeer playſant en luſtig om te leſen*, & cela *à Amſterdam*, & en divers autres endroits, *in* 8°, & que cela paroit particuliérement en ce qu'il eſt diviſé, de la même maniere, en LXIX. Chapîtres précédez d'un petit *Avant Propos* ou *Prologue* d'environ 15. à 18. Lignes, ce qui revient de même à LXX. Chapîtres. Comme ce petit Ouvrage eſt un Tableau Satirique de la Vie Humaine, de même que le *Livre de Maiſtre Regnard*; qu'on y voit pluſieurs des mêmes noms, & des mêmes Perſonnages; & qu'on y introduit de même le *Renard* déguiſé en Moine, pour en impoſer à la crédulité des ſimples: peut-être ne l'en doit-on regarder que comme un abrégé, ou du moins comme une imitation. Mais, d'un autre côté, comme il eſt tout autrement diviſé (25); qu'on n'y voit en aucune façon, ni Joutes, ni Tournois; qu'on y fixe le tems de cette aſſemblée d'Animaux, à la Pentecôte, & non au Printems; & qu'on ne voit rien dans ſon petit *Avant propos*, ni de ce ſonge, ni de cette juſtification de ſa trop longue durée, dont nous avons parlé ci-deſſus Citation (5): peut-être le faut-il regarder comme un tout autre Ouvrage & peut-être eſt-ce en cela que conſiſte la différence du *vieux* & du *nouveau Renard*, dont il eſt parlé ci-deſſus Citation (20). Quoiqu'il en ſoit, abrégé, imitation, ou compoſition tout-à-fait différente, il s'en trouve des Traductions en diverſes autres langues; & je vais parler de celles que je connois en Allemand, en Anglois, & en Danois.

(25) *Voïez le commencement de la Remarque (D) touchant la diviſion du* Livre de Maiſtre Regnard.

Entre les éditions Allemandes, un Libraire en a regardé une comme ſi ancienne, qu'il n'a point fait difficulté de l'appeller le prémier de tous les Livres imprimez en Allemand, & de fixer le tems de ſon impreſſion vingt ans après celle du fameux *Spiegel onſer Behoudeniſſe*, que les Hollandois conſervent ſi précieuſement à Haarlem comme venant bien certainement de leur Laurent Coster, & qu'ils regardent avec un peu trop de confiance comme le prémier Eſſai de l'Art de l'Imprimerie (26). *De Deynecke Voſs*, dit ce Libraire, *Liber Germanicus, absque anno equidem editionis, tamen omnium Librorum Germanicorum primus impreſſus, docentibus hæc typis omnium lepidiſſimis, ruditatem Artis Impreſſoriæ ſub prima Typographiæ initia teſtantibus; cum figuris ligneis ac illuminatis. Liber quantivis pretii.* „ Die geene ", ajoûte-t-il en Hollandois, „ die dat in Haarlem, in 't Prinſen „ Hof, in een kiſt wel verwarde allerraerſte eerſte „ boek, van *Laurentius Koſter* gedruckt, *Spiegel* „ *onſer Behoudeniſſe* genoemt, met dit ſal confereren; die ſal in 't drucken een groote overeen- „ komſt aantreffen, ende ſien dat dit laatſte Boekje „ wel geen twintig jaren mag jonger, ende een der „ eerſte onnoſele Proeven van de Druck-Pers van „ *Johan Fuſth* tot Maynz ſyn; ook hier uyt kunnen „ oordeelen dat *Johan Fuſth* de Pers van *Laurentius Koſter* heeft nageboſt, ende maar alleenig „ door 't drucken van d'andere ſyde, waar aan het „ in 't Haarlemmer Exemplar manquert; heeft ver- „ be-

(26) *Voïez, touchant ce qu'on en doit penſer,* Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris; & Maittaire, Annales Typographici.

(27) Bibliotheca nobiliss. clariss. que Viri, apud Joann. Swart, 15. Martii 1728, pag. 114.

„ beteri (27). " Mais, outre qu'il est visible que ce Libraire n'a pas même sû lire éxactement le titre de son Livre, qui doit être *Reynecke de Voss*, tout ce qu'il avance-là est si ridicule, & on le lui fit si bien sentir, qu'il n'eut point le courage de faire voir selon l'usage établi une si merveilleuse Impression, & qu'il n'ôsa jamais exposer en vente l'exemplaire qu'il avoit si magnifiquement recommandé. Ce n'étoit, sans doute, que quelque ancienne édition Allemande, sans date, & in 4°. Il y en a beaucoup d'autres, comme une *à Lubec, en* 1498. (*anno Domini MCCCCXCVIII. Lubeck*) *in* 4, en Caractères Gothiques, procurée par les soins de *Henreck van Alcmar Schole-Mester un Tucht-Lerer des eddelen dogentliken Vorsten un Heren Hertogen van Lotryngen*; laquelle l'Auteur que je vais citer regarde mal-à-propos comme la plus ancienne de toutes les éditions de cet Ouvrage, dont ce *Henri d'Alcmar* lui paroit tout aussi mal-à-propos le véritable Auteur (28): une *à Rostoch, en* 1515, *in* 8, une *à Rostoch, en* 1522, *in* 4°, que Placcius, & Lachmann croient mal la prémiére: une *à Lubeck, chez Ludowick Dietz, en* 1549, *in* 4°: une *à Francfort, chez David Zephelius, en* 1536, *in folio*, avec figures; une *à Francfort, en* 1572, *in* 4: une *à Lubec, en* 1592, *in* 4: une *à Rostoch chez Molleman, en* 1592, *in* 4°: une *à Hambourg, en* 1604, *in* 4°: une *à Hambourg, chez M. Frobenius, en* 1606, *in* 8°: une *à Francfort, en* 1608, *in* 8°: une *à Rostoch, en* 1616: une *à Rostoch, en* 1650, *in* 8°, dans la Préface de laquelle, attribuée à George Rollenhagen, on débite que cet ouvrage est de Nicolas Bauman, Conseiller & Chancellier d'un Duc de Juliers, qui, après avoir été obligé de se réfugier auprès d'un Duc de Meklenbourg, dont il devint ensuite Sécrétaire, dépeignit en beaux vers Allemans, d'après sa propre expérience, & sous l'embléme du Renard, les Ruses, les Tromperies, & les Trahisons des Cours; mais, après tout ce que nous avons vû ci-dessus, il paroit assez que ce récit n'est pas bien fondé, ne s'accommoderoit même qu'avec peine à une simple Traduction de l'Original en Allemand, & ne sauroit guéres s'expliquer que par les *notes* qu'on prétend qu'il avoit faites sur cet Ouvrage. A toutes ces éditions je ne joindrai plus que celle de *Wolfenbuttel, chez Freitag, en* 1711, *in* 4; procurée par les soins de Fred. August. Hachmann, ancien Professeur de Helmestadt, & rétablie sur l'ancienne & autentique édition de Lubec en 1498. Elle est précédée d'une Préface Latine, dans laquelle on reconnoit, que l'Ouvrage est traduit du François; aveu que Reimman a tort de regarder comme un artifice propre à depaïser le Lecteur (29), & dans laquelle on fait l'Eloge de cette Piéce en ces termes: *majorem enim hominibus pudorem incutit, quando isti a Bestiis discere debent quomodo intra gyrum rationis se contineant. Loquitur Leo, ut fortes & generosos impetus nobis imprimat: Testudo, ut cauta consilia & lenta inculcet. Chori Dux est Vulpecula: hac utitur administra Æsopus in plerisque Fabularum Argumentis, uti Terentius Davo. Ad eamdem contendit metam noster Apologus, qui vulgari Lingua Saxoniæ Inferioris* Reincke de Voss *nominatur. Hic licet Lingua loquatur, doctis barbara, quæ videtur & rustica, non minori tamen Sermonis acumine quam Græcus iste Fabularum Auctor, & Latinus Comicorum Princeps, variæ ætatis homines describit. Hinc summo cum fructu legendus . . . Hunc Saxoniæ Inferioris Incolis omnibus politissimæ mentis fœtum, quem digno habeant loco & nunquam non lectitent, commendat . . . Hinc Jani Laurenbergii* [qui nullum ad Biblia Librum propinquiorem invenisse profitebatur] *Versus a Morhofio relati*:

(28) Seelenii Supplem. IV. ad Mettairii Annales Typographicos, apud Behmii Scelenianа, pag. 333.

(29) Reimanni Hist. Litter. Tom. IV, pag. 664, apud Stoll. Introd. in Hist. Litter. pag. 851.

In weltliker Wysheit yss kein Boeck geschreven,
Dem man billick' mehr Rohm un Loff kan geven,
As *Reinike Voss*: ein flicht Boeck, darinnen
Tho sehnde ys ein Speigel hoher sinnen.
Vorstennigheit in dem ringen Gedicht,
As em durbahr Schatt, verborgen ligt;
Glieck as dat Fur schulet in der Asche,
Und gulne Pennige inner schmeringen Tasche . . . . .

Limnæus non dubitat, hunc nostrum Apologum, isto, quo de Baronibus *agit Capite, inter* Politicos *dicere primum. Fuere olim, qui Principes Juventutis docuere viri illustres & sapientes; egregiam illam in nostro Morali Autore Doctrinam tanti æstimantes, ut illa animos principales imbuere & ingenia regendis Imperiis destinata solerter effingere minus dubitarint.* Ces jugemens avantageux ne se trouvent nullement démentis par le satirique Auteur du *Conte du Tonneau*, qui, au milieu de toutes ses plaisanteries, ne laisse pourtant point de reconnoitre qu'on regardoit autrefois cet ouvrage comme un *Corps complet de tous les secrets de la Politique*. C'est aussi ce que reconnoit Jean Jacob Bodmer dans ses *Critische betrachtungen uber die Poëtischen Gemählde der Dicter*, imprimées *à Leipsic, chez* Gleditsch, en 1741, in 8°; où, selon la *Nouvelle Bibliothéque Germanique*, Tom. I, pag. 135, l'on affirme, que c'est *une Allégorie de longue haleine, bien liée, encore plus recommandable par la solidité de sa Morale, que par les agrémens de sa fiction, & qui mériteroit d'être considérée comme* l'Anti-Machiavel *de nos péres*. Toutes ces éditions Allemandes sont en vers; divisées en IV Livres; la plûpart intitulées *De Warheit my gantz fromde ys, de Truwe garselten, dat ys gewisst, Reyneke Voss de Olde nye gedrucket, mit sidlykem Vorstand unde schonen figuren, erlüchtet und verbetert*; &, à l'exception de la derniére, accompagnées d'assez bonnes Gravûres en bois. Un Allemand, assez élégant Poëte Latin pour avoir été comparé par Lotichius à Ovide & à Tibulle en ces termes,

Schopperus, nitidas dum Carmine surgit in Auras,
Naso, fere par est, sive, Tibulle, tibi,

a trouvé cet Ouvrage assez intéressant, pour traduire cette Traduction Allemande en beaux vers Latins sous ce titre: *Opus Poëticum de admirabili Fallacia & Astutia Vulpeculæ* Reinikes, *Libros IV, inanaito & plane novo more nunc primum ex Idiomate Germanico ad elegantiam & munditiam Ciceronis Latinitate donatos, adjectis insuper elegantissimis Iconibus veras omnium Apologorum Animaliumque Species ad vivum adumbrantibus illustratos, omnium festivissimos ac disertissimos lectuque jucundissimos, complectens: cum brevissimis in margine commentariis &c. Auctore Hartmanno Schoppero, Novoforense Norico.* Cette Traduction Latine a été imprimée à *Francfort, par Pierre Fabritius, en* 1567, *en* 1574, *& en* 1580, *in* 8°. Les figures sont fort joliment gravées en bois: mais, il y en a quelques-unes de trop licencieuses; entre autres, celle du Chapître V. du I. Livre, folio 19, qui représente le Renard revêtu d'une Chasuble, & officiant à l'Autel pour les obséques de la Poule, Maîtresse ou Favorite du Lion (30): Konigius a donc tort d'attribuer la composition de cet Ouvrage à Schopperus en ces termes: *SCHOPPERUS struxit Speculum Vitæ Aulicæ IV. Libris, quod vulgo* Reinicke *vocatur*.

(30) *On a reproché la même chose à Jeanne d'Albret, Mére de Henri IV. D'une très belle tapisserie, faite de la main de sa Mére, & représentant le sacrifice de la Messe, elle arracha, dit-on, le Prêtre montrant l'Hostie au Peuple, & y substitua de sa main un Renard, faisant une horrible grimace, & disant au Peuple* Dominus vobiscum. *Mais, on ne le* [illegible] *que de Garasse, Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, page 226; & de Malingre, Histoire de l'Hérésie moderne,* [illegible] *deux Ecrivains trop suspects, pour qu'on puisse s'en rapporter à leur témoignage. Après tout, quand bien même ce reproche seroit fondé, de pareils traits seroient incomparablement moins condamnables dans* Schopperus *& dans* Jeanne d'Albret, *tous deux Protestans, que dans les Chanoines de la Cathédrale de Strasbourg, qui mirent autre-fois sur les bas reliefs des Colonnes de cette Eglise, des Cochons, des Anes, & des Singes, remplissant les autres Ministéres Ecclésiastiques, sans excepter même la Consécration; & cela, en vûe de satisfaire les Moines de leur temps, qu'ils regardoient comme tels. C'est ce que* Frémont d'Ablancourt, *Résident de France en cette Ville, avoit curieusement examiné, & affirmé au Docteur* Burnet. *Voiez le* Voiage de Suisse, &c. *de ce dernier, pag.* 458, 459.

Quant aux éditions Angloises; on en connoit une très ancienne, intitulée *Reynard the Fox*, & imprimée *à Westminster, par le fameux William Caxton, en* 1481, (31); &, entre quantité d'autres qui l'ont suivie, il y en a une intitulée *the most delectable History of Reynard the Fox newly corrected and inlarged with excellent Morals and Expositions*, & imprimée *à Londres, en* 1667, *en* 1681, *&c.*, *in* 4°, *& en* 1733, *in* 8°. On en a même fait une espéce de continuation en cette Langue, intitulée *the Schifts of Reynardine the son of Reynard the Fox, or a pleasant History*, & imprimée *à Londres, en* 1684, *in* 4°. (32). Celle en Danois est intitulée *Reinicce Foss, paa Danske, ved Herman Weigere*; imprimée à *Lybeck, en* 1555, *in* 4°, *figur.*; & se trouvoit dans la *Bibliotheca Rostgardiana*, pag. 199.

Peut-être ce Hollandois, dont nous avons parlé ci-dessus, n'est-il autre chose que le bas Allemand imprimé par Plantin avec le François: peut-être ces Traductions Allemandes, Angloises, & Danoise, dont nous venons de parler, ne sont-elles que de semblables Abrégés ou Imitations du *Livre de Maistre Regnard*: peut-être aussi contiennent-elles la Piéce tout entiére: peut-être, enfin, cela en est-il tout-à-fait différent; & c'est sur quoi l'on ne sauroit décider, à moins que de les comparer ensemble, ce qui ne seroit pas fort aisé. Ce qu'il y a d'assez vraisemblable, c'est que ce bas Allemand, ce Hollandois, cet Allemand, cet Anglois, & ce Danois, sont des Traductions du François réimpri-

(31) Thom. Hearne Not. in Histor. Anglic. Guillelmi Neubrigensis, pag. 743.

(32) Bibliotheca Uffenbachiana, Tom. I, pag. 719. *Voiez aussi* Lipenii Bibliotheca Philosophica, *pag.* 1583.

& les différens changemens, qu'elle a subi depuis, font voir que les anciens écrits ne sont pas mieux traités en Angleterre qu'en France (*F*). Gazet, Swertius, & Valere An-

primé par Plantin, comme cela paroit par la conformité de leurs titres; & que tout cela a été tiré de l'Original François.

Si toutes ces éditions, ou simplement l'Angloise de *Westminster*, *chez Caxton*, *en* 1481, avoient été connues à Jean Drack, lorsqu'il fit imprimer, avec une *Préface* de sa façon, les *Secret Mémoirs of Robert Dudley*, *Earl of Leycester*, publiés *à Londres*, *chez B. Bragg*, *en* 1706, *in* 8°, il ne se seroit jamais mis dans la tête une aussi plaisante imagination, que celle de regarder l'*History of Reynard the Fox* comme l'Histoire énigmatique de ce fameux Comte, & celle de sa famille; ni de croire bonnement, que, conférée avec ces *Mémoires*, elle en recevroit beaucoup de lumiére & de clarté: & si les Journalistes de Leipsic avoient connu leurs anciennes éditions de cette *Histoire*, ils se seroient bien gardez d'adopter un si étrange Anachronisme, en se contentant simplement de dire, que cette *Histoire* est aussi fort connue en Allemagne (33). De même, si Adam Henri Lachman avoit eu la moindre connoissance du détail Historique de cet Article, ou simplement des anciens Manuscrits François de cette fiction, il n'auroit point témérairement accusé d'arrogance Jean George Eccard, son compatriote, pour avoir reconnu qu'elle étoit d'origine Françoise. „ Haud plane arroganter", dit-il, „ Johannes Georgius Eccardus, inter Historicos seculi „ nostri Polyhistores cum maxime collocandus, „ Poëma hocce a *Gallis* repetit, scriptumque illud „ fuisse post seculum duodecimum tutatur. vid. „ *Præfatio* ad *Leibnitzii Collectanea Etymologica*, „ T. 3. Sed cum eo facere nequeo. . . . „ Ne „ unicum quidem scriptorem, sive coævum, sive „ alium idoneum ad probandum adducere potuit „ Eccardus, manifesto arbitrariæ fictionis argumento (34)" Mais, il avoit sans doute grand tort dans cette censure: car, (outre qu'il est visible, qu'Eccard ne faisoit que citer & commenter la *Préface* de l'édition de Lubec en 1498, tant touchant l'Original François, que touchant *Henri d'Alcmar* son Traducteur Allemand, que Lachmann s'obstine à regarder sans raison comme un Personnage supposé,) c'étoit avec beaucoup de fondement, qu'Eccard avoit dit: *Famam* Renardi, *sive* Vulpeculæ Reiniken, *etiam dudum ad nos penetrasse non est dubium. Interim* Historia *illius in Germanicum Idioma non ante versa fuit, quam sub finem seculi decimi quinti, Authore quidem* Henrico Alcmariensi, *Informatore Ducis Lotharingiæ. Ducem hunc Lotharingiæ, cujus Informatorem apud Filium egit* Henricus, *ego Renatum II, Friderici anno* 1470, *defuncti Filium puto. Habebat is in matrimonio Philippam, Adolphi Geldriæ Ducis Filiam, ex eaque primogenitum anno* 1489, *susceperat Antonium. Huic igitur puero ego a Patre præfectum fuisse existimo Henricum, a matre Philippa ex Inferiore Germania in Lotharingicam Aulam adductum, & ob elegantiora Studia, quæ Renato accepta fuisse aliunde scio, ibi adamatum* (35): & l'on a pu voir, par tout cet Article, que s'il en avoit voulu donner d'autres preuves, elles ne lui auroient nullement manqué. Au reste, voici l'origine qu'il donne à cette ingénieuse & utile fiction. „ Sœculo IX, & X°. initio, „ astu & callidis consiliis inclarescere cœpit in Austrasiæ Regno *Reginardus*, sive *Reinardus*, Comes, „ Consiliarius Regis *Zuentiboldi*, sed ab ipso tandem „ relegatus. In Arce sua firmissima *Durfos* tutus latens „ variis artibus eum delusit, adversus ipsum concitando modo Franco-Gallos, modo Germaniæ Regem. „ Hinc, pro more istius ævi, a populis vicinis calliditas „ illius carminibus vulgaribus celebrata, & hominum „ memoriæ commendata; ipseque, ni me fallunt omnia, *Reginardus*, seu *Reinardus*, VULPECULA „ vocatus fuisse videtur. Atque inde Historiola tandem de *Vulpecula Reinecken*, quæ adhuc vulgo „ æstimatur & legitur, prodit." En ce cas, Jaquemars Gielée n'auroit fait qu'appliquer au tems de Philippe le bel, c'est-à-dire à la fin du XIII. Siécle, ce qu'on avoit déjà imaginé & pratiqué quatre cens ans auparavant pour *Reinard d'Austrasie*.

(33) *Acta Erudit. Lipsiensia, Supplement. Tom. V, pag.* 381.

(34) Ad. Henr. Lachmanni Annal. Typographicor. selecta Capita, *pag.* 165, 166. *On a vu ci-dessus Citation (29)* Reimman *nier la même chose.*

(35) Eccardi Pref. ad Leibnitzii Collect. Etymologicor, *pag.* 50.

(*F*) *Les différens changemens, qu'a subis depuis* cette Piéce Angloise, *font voir que les anciens écrits ne sont pas mieux traitez en Angleterre qu'en France.*] Ces changemens sont si considérables, que, de même que le fameux Vaisseau des Argonautes, les nouvelles éditions, qu'on a données de cette Piéce, portent bien encore le même nom, sans être néanmoins le même Ouvrage. La comparaison est si noble, & même si héroïque, que je n'aurois jamais ôsé l'emploïer, si je ne la trouvois dans un Journaliste, qui la prête un peu trop malignement à un Auteur qui fait mention de cet Ouvrage. C'est un Anglois, qu'il nous dépeint comme trop zélé pour l'ancien Langage de son Païs; & qui, déplorant amérement l'altération & la dépravation des Chansons & des Elégies faites autrefois, tant sur les avantures infortunées de la belle Rosemonde Maitresse de Henri II. Roi d'Angleterre, que sur la jalousie & les emportemens de la Reine Eleonor sa Femme, s'écrie non moins douloureusement que pathétiquement, *qu'il seroit à souhaiter, que nous eussions les Chansons & les Elégies que l'on fit alors sur ce Sujet!* . . . . . . *Quelle différence n'y a-t-il point entre l'*Histoire de mon compére le Renard, *telle qu'on la vend de nos jours, & celle qui fut imprimée en* 1481, *par le fameux Guillaume Caxton* (36)! C'est outrer le caractére, & le tourner en ridicule: c'est plaisanter mal-à-propos sur les idées d'un Homme touchant un Livre, qu'on croit très méprisable, & qui ne l'est pourtant point: en un mot, c'est mettre cet Anglois dans la ridicule situation d'un de nos François, qui seroit assez fou pour aller s'affliger de l'altération des Chansons & des Elégies faites autrefois pour quelque Maitresse de Dagobert ou de Charlemagne, ou bien de la dépravation de l'*Histoire de Robert le Diable*, des *Avantures de Fortunatus*, ou de tant d'autres ornemens de la *Bibliothéque Bleue*; Livrets impertinens & ridicules, infiniment méprisés parmi nous, & condamnez depuis longtems à

Parer demi-rongés les rebords du Pont-neuf,

& à y

Occuper le loisir des Laquais & des Pages (37).

Mais, lors qu'on recourt à l'original, tout ce ridicule disparoit: &, bien loin d'y trouver un imbécille, qui s'amuse à regretter quelque chose de semblable à l'*Histoire de mon compére le Loup* ou *de ma commére la Cicogne*, on y voit avec plaisir un Homme très raisonnable & très sensé, aussi sensible à la décadence & à la perte des Mommens de son ancienne Langue, que nous le sommes à la perte du vrai Langage de *Joinville*, du *Roman de la Rose*, de *Commines*, & de plusieurs autres écrits de cette conséquence; & à la décadence ou dépravation de celui de quantité d'autres (38). C'est ce qu'il est bon de prouver par les paroles mêmes de cet Auteur; & cela, d'autant plus qu'on y verra bien positivement ce que c'est que ce Livre du *Renard*, & quel cas on en doit faire. *The more modern reports*, dit-il (39), *not agreable to the original Songs and Narratives* . . . . . . *For wich Reason it were to be wished, that we had the stories exactly now remaining as they were delivered then. But this we must not exspect, the old accounts being quite destroy'd upon the appearance of such as were done in a more modern dress, and improv'd with many additions. This way of Alteration is what hath happened to many old English Pieces.* REYNARD THE FOX *was one of the first things printed in England, being done by the famous* William Caxton, in the year 1481. *It was an admirable thing; and the design, being political, and to represent a wise Government, was equally good: so little reason is there to look upon this as a poor despicable Book* . . . . . . *But 't is strange to see the Changes that have been made in the Book of* Reynard the Fox *from the original editions.* Il n'y a-là rien que de très judicieux: & ce Journaliste, plus équitable & moins railleur, n'auroit dû, ni plaisanter ainsi de ces expressions, ni donner cet Eloge ironique à leur Auteur. *Ce savant Homme paroit s'attacher d'une façon particuliére à l'Histoire de la Grande-Bretagne. C'est à cela qu'il a consacré la plûpart de ses Veilles; & l'on peut dire à son honneur, qu'il ne lui manque, ni soins, ni sagacité, pour y réussir*,

(36) Bibliothéque Angloise, *Tome VII*, *pag.* 510, 511.

(37) Des-Préaux, Satire IX, *Vers* 74. & 76.

(38) *Voiez ci-dessous l'Article* MONTLYARD.

(39) Thomas Hearne, *in* Notis ad Guilielmi Neubrigensis Historiam Anglicanam, *pag.* 743, 744.

André n'ont point connu cet Ecrivain de leur Nation (*d*); non plus que HENRI d'ALCMAR, à qui d'autres attribuent ce même Ouvrage (*e*).

(*d*) *Voiez leurs Biblioth. Belgiques, à la Lettre J. Leur Continuateur jusqu'en 1680*, Jean-François Foppens, *qui vient de faire réimprimer leur Ouvrage avec ses Corrections & Augmentations* à Bruxelles, chez Pierre Foppens, en 1739, en 2 Volumes in 4, *y dit deux mots de lui après* Sanderus, *& semble ne l'avoir fait que pour gâter & estropier son nom, l'appellant page* 146. Jacquemantius Grelaus: *Erreur, qu'a adoptée l'Abbé* Goujet *dans sa* Bibliothéque Françoise, *Tom IX, pag.* 71: *& après lui, les* Journalistes de Trevoux, *Juillet* 1746, *pag.* 1409. *Selon les* Reflexions sur les Ecrits modernes, *Tom. x, pag.* 142, *il se nommoit* Jaques Gelée. *L'Abbé* Massieu *le nomme aussi* Jaques Gelée *dans son* Histoire de la Poësie Françoise, *& la* Bibliothéque des Romans, *pag.* 233. *l'appelle* Jacque-Mars.

(*e*) *Voyez ci-dessous Citation* (28).

sir. Rien ne lui échappe de ce qui y est nécessaire: Livres rares, ou à demi-rongés des vers, Manuscrits inconnus, Historiettes, Romans, Chansons anciennes, Inscriptions sépulcrales, Proverbes, Vaudevilles; tout est mis à profit. Et, ce qui releve extrémement le prix de ses Travaux Historiques, c'est qu'il a trouvé le secret presque infaillible de ne les pas exposer au mépris. Il en fait ordinairement tirer si peu d'exemplaires, que la rareté de l'Ouvrage ne peut qu'ajouter beaucoup à sa valeur intrinséque (40). En user de cette sorte envers un Homme, qui fait ainsi tous ses efforts pour déterrer & éclaircir les antiquitez de sa nation, & qui en a effectivement publié plusieurs monumens très estimables; *qui, dans l'Histoire, préfère le vrai au merveilleux*; que l'on louë soi-même, de *beaucoup de générosité*, d'une *impartialité qui a dû lui couter quelque peine*, & d'avoir eu assez de courage pour *préférer la Fidélité Historique de Guillaume de Newbury aux Romans & aux Impostures de Geoffrei de Monmouth*, quelque ridiculement entêtez qu'il en vît la plûpart de ses compatriotes (41); & *qui, par cette raison, a cru travailler à l'honneur de sa Patrie, en lui donnant une belle & bonne édition* de cet Auteur, *qu'il croit capable de plaire à tous les gens de bon goût* (42): traiter ainsi un tel Homme, distingué d'ailleurs par divers autres bons Ouvrages, c'est décourager ceux qui pouroient avoir de semblables vûes; c'est les dégouter de leurs recherches; c'est s'opposer à la découverte de mille choses utiles; c'est porter un très grand préjudice au progrès & à l'avancement de la République des Lettres; en un mot, enfin, c'est en agir indiscrétement & peu équitablement: & si quelqu'un s'avisoit de repandre un semblable ridicule sur cette attention extrême, avec laquelle ce Journaliste renferme si soigneusement entre deux Crochets jusqu'à la moindre de ses expressions, je doute fort qu'il trouvât beaucoup d'agrément à une semblable plaisanterie.

(40) Bibliotheque Angloise, *Tom. VII, pag.* 175, 176.

(41) Humphrey Lhuyd, *avoit une si folle vénération pour les Fables de* Geoffroi de Monmouth, *que pour punir* Guillaume de Newbury *de les avoir décriées, il l'avoit condamné à une obscurité éternelle.* Bibliothéque Angloise, *Tom VII, page* 191.

(42) *Là-même, pag.* 175 — 186.

GRE'BAN (ARNOUL & SIMON (*a*),) Fréres, natifs de Compiegne en Picardie (*b*), & non du Mans comme l'ont mal-à-propos cru Marot & Pasquier (*c*), étoient deux Poëtes célébres vers le milieu du XV. Siècle (*A*).

ARNOUL, qui étoit Chanoine de l'Eglise du Mans vers l'an 1450, est Auteur de diverses piéces de Poësie (*B*), & singuliérement du commencement du *Triumphant Mysté-*

(*a*) *L'édition de* Morery, *de* 1740, *la plus mauvaise de toutes celles de cette mauvaise compilation, après avoir mal nommé* SIMON *l'aîné de ces deux Fréres, ajoûte* SIMON GREBAN, *son Frère, &c.*

(*b*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 24, 411, & 456.

(*c*) Marot, Epigram. CCXXIII. Pasquier, Recherches, *pag.* 612.

(*A*) *Poëtes célébres vers le milieu du XV. Siécle* (1).] C'est ce que reconnoissent unanimement la plûpart des Ecrivains du Siécle suivant. Jean le Maire de Belges, généralement estimé bon connoisseur en ce genre de Littérature, les met au rang de ceux qui ont le mieux écrit en nôtre Langue, & *dont la mémoire est & sera longuement en la bouche des Hommes*; tels que *Jehan de Meun*, *Froissart*, *Maistre Alain* (Chartier,) *Meschinot*, LES DEUX GREBANS, *Millet*, *Monlinet*, *Georges Chastelain*, ... & *Maistre Guillaume Cretin*, dit-il dans le *Prologue* de sa *Concorde des deux Langaiges François & Toscan*, Poëme assez ingénieux, comprenant particuliérement son *Temple de Vénus*, & son *Temple de Minerve*, & mis à la fin de ses *Illustrations de Gaule & singularitez de Troye*. Pierre Fabry, Curé de Meray en Normandie, en use de même, mais à l'égard d'*Arnoul* seul, qu'il nomme mal *Grebon*, dans la Préface de son *Grand & vray Art de pleine Rhétorique, pour élégantement parler & composer tant en Prose qu'en Rime*, imprimé *à Paris*, *chez Cavaillier & Seryent*, *en* 1539, *in* 8°. René Macé, Réligieux du Monastére de la Trinité de Vendôme, vulgairement appellé *le petit Moine*, ou *le Chroniqueur de François I*, & qui lui a adressé son Histoire, intitulée *Le bon Prince*, écrite en Vers, divisée en II Livres, & non encore imprimée, disent unanimement la Croix du Maine & du Verdier; ce bon Moine, dont Geoffroi Tory dit fort bonnement

Cedite Romani Scriptores, cedite Graii,
Nescio quid Majus nascitur Iliade.

parle fort avantageusement des Frères Grebans; mais, par un anachronisme d'environ 140 ans, il les fait antérieurs à Dante. Le même Géoffroy Tory de Bourges, Imprimeur & Libraire à Paris, a adopté tout cela, & porte le même jugement des Grebans dans son *Champfleury, auquel est contenu l'Art & Science de la due & vraye proportion des Lettres Attiques, qu'on dit autrement Lettres Antiques, & vulgairement Romaines, proportionnées selon le corps & visage humain* (2). Jean Bouchet, Avocat ou Procureur à Poictiers, vulgairement surnommé l'*Esclave fortuné* & le *Traverseur des voyes périlleuses*, dans la LXI. de ses *Epistres morales & familiéres*, imprimées *à Paris*, *chez les Frères de Marnef*, *en* 1545, *in folio*, écrit à un de ses amis qui s'appliquoit à la poësie, qu'il souhaite

En priant Dieu, qu'il lui *donne le Stile*
Des deux GREBANS, *dont grand' doulceur distile.*

Dans le *Prologue* mis à la tête d'un de leurs Ouvrages dont je parlerai ci-dessous, on leur donne ce notable Eloge:

SIMON GREBAN, *bon Poëte estimé*
Même en son tems, print peine de l'escripre
Comme le vois moult doulcement rithmé.
Ung Frère il eut ARNOUL GREBAN *nommé*,
Gentil Ouvrier en pareille Science,
Et Inventeur de grande véhémence (3).

Le célébre Marot, lui-même excellent Poëte, les louë ainsi dans sa CCXXIII. Epigramme,

Les deux GREBANS *ont le Mans honoré*;

&, dans sa *Complaincte V*, concernant le Général des Finances Preud'Homme, il ajoûte,

Les deux GREBANS *au bien resonnant Style.*

Et Pasquier, qui se méloit de Poësie aussi-bien que de Jurisprudence & de Recherches Historiques & Philologiques, reconnoit qu'avec justice ils *furent grandement célébrez* (4).

(*B*) ARNOUL *est Auteur de diverses pièces de Poësie.*] C'est ce que je ne saurois mieux prouver que par les paroles suivantes de Pasquier. „ Geoffroy Toré, en son *Champ flory*, reconnoissoit n'avoir rien veu de leur façon fors une „ *Oraison* d'Arnoul, qui estoit dans un tableau en „ l'Eglise des Bernardins à Paris, addressée à la „ Vier-

(1) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 24, & 456, *les place vers l'an* 1450.

(2) *Voiez-en le iiii feuillet, ou ci-dessous Citation* (9).

(3) *Prologue du* Triumphant Mystére des Actes des Apostres.

(4) Pasquier, Recherches, *pag.* 612.

Mystére des Actes des Apostres, *mis en Vers*, *& joüez par personnages*, dont il sera parlé ci-dessous plus au long. C'est tout ce qu'on sait véritablement de lui. Un de nos plus téméraires Critiques, & de nos plus indiscrets Commentateurs de ces derniers tems, le fait mourir au Mans (*d*); mais, c'est ce que l'Auteur qu'il cite ne dit nullement.

SIMON, vraisemblablement son puis-né, nommé quelque fois simplement SIMON DE COMPIEGNE (*e*), & que l'on qualifie *Moine de Sainct Richier en Ponthieu*, & *Sécrétaire de Monsieur le Comte du Maine Charles d'Anjou* (*f*), a non seulement *continué le Livre des* Actes des Apostres, *mis en Vers*, *& joüez par personnages*, *commencé par son Frère Arnoul* (*C*), mais même composé divers autres Ouvrages tant en Vers qu'en Prose, dont

[*d*] L'Abbé Lenglet du Fresnoy *sur l'Epigram.* CCXXIII. de Marot, *où il cite* la Croix du Maine.

[*e*] La Croix du Maine, *pag.* 455.

[*f*] *La-même, pag.* 436. *Ce Prince étoit Charles I. d'Anjou, 3. Fils de Loüis II, d'Anjou Roi de Sicile. Il étoit de plus Comte de Guise, de Giro, & de Mortain, & Vicomte de Chastleraud, Pair de France, Gouverneur de Paris, & Lieutenant Général en Guienne. Il étoit né à Tours en* 1414, *& mourut à Neufvy en Touraine en Avril* 1472. Hist. Généal. de France, *Tom. I, pag.* 117.

„ Vierge Marie, dont le commencement estoit „ *En protestant*; & que les prémiéres Lettres du „ dernier Couplet contenoient son nom & surnom, „ *Arnaldus Grebans me* &c. L'Auteur du vieux *Art* „ *Poëtique François* récite tout au long une *com-* „ *plaincte* par luy faicte, dont je copiay seule- „ ment trois Couplets en la Ville de Blois, où „ j'eus communication du Livre.

„ *A vous Dame, je me complains*,
„ *Je vois pleurant par Vaux & Plains*
„ *Je ne connois que Pleurs & Plains*
„ *Puis que* (5) *je vis*

„ *Vostre gent & gracieux Vis* (6).
„ *J'aime mieux estre mort que vis.*
„ *Neanmoins* (7), *plus volontiers qu'envis* (8),
„ *Je me sousmets*

„ *Au Dieu d'Amours, qui désormais*
„ *Me faict servir d'estranges mets*,
„ *De danger, & de refus; mais*
„ *C'est pour aimer.*

„ Et ainsi vont plusieurs autres Couplets, que „ je regrette grandement n'avoir copiés, ... „ joint que l'Auteur dit que cet Arnoul fut le „ prémier Inventeur en France de cette maniére „ de Rime, qui n'étoit pas pauvre (9)." On va voir, qu'il a travaillé à un Ouvrage bien plus singulier, & de bien plus grande étenduë.

(*C*) SIMON GREBAN . . . . *a continué le Livre des* Actes des Apostres, *mis en Vers*, *& joüez par Personnages*, *commencé par son Frère Arnoul.*] Quelques-uns, & entre autres le Collecteur des *Lettres de Mr. Bayle* (10), ont attribué cet Ouvrage à GUILLAUME ALABAT; mais, on va bientôt voir, qu'il n'en étoit, pour ainsi dire, que le Promoteur. D'autres, comme du Verdier, Mr. Bayle, & l'Editeur de ses *Lettres*, l'ont attribué à LOYS CHOQUET (11); trompez, sans doute, par le titre général d'une des Editions de l'Ouvrage même, qui promet effectivement la *suite* ou la III. Partie du Volume, composée réellement par LOYS CHOQUET, comme on le va bientôt voir. Mais, la *Bibliothéque des Théatres*, & l'Edition du *Morery* de 1740, n'ont pas la même excuse, puis qu'elles se contredisent grossiérement en attribuant ces *Actes des Apôtres* également à CHOQUET, & aux GREBANS, dans leurs Articles respectifs; & sur-tout la prémiére, qui tombe dans cette contradiction si palpable, dans la même page 212. & simplement à sept lignes de distance l'une de l'autre. La vérité est, que ces *Actes des Apôtres*, ainsi travestis, sont des deux Frères GREBANS comme l'a autrefois affirmé la Croix du Maine en ces termes, SIMON GREBAN *a continué le Livre des* Actes des Apostres *commencé par son Frère* ARNOUL; & comme l'a reconnu dans ces derniers tems Catherinot en ceux-ci, *les* Actes des Apôtres, *en quelques huit cens mil Vers François*, traduits *par les* GREBANS, *& représentez à Bourges en* 1536, *& à Tours en* 1541 (12); en sorte que le mot de *traduits* ne sauroit jamais être plus mal emploïé: *travestis* conviendroit ici certainement mieux.

Il y a eu au moins quatre Editions de cet Ouvrage, sans compter celle de *Paris*, *chez les Angéliers*, *en* 1530; *in* 4°, citée par le second Editeur des *Lettres de Mr. Bayle* (13), qui est au moins fort incertaine, pour ne pas dire contradictoire & chimérique.

La I. donc, intitulée *Le prémier Volume du triumphant Mystere des Actes des Apostres*, *translaté fidélement à la vérité Historyale escripte par Sainct Luc à Théophile*, *& illustré des Légendes authentiques*, *& Vies des Sainćts*, *receues par l'Eglise*; *tout ordonné par Personnages*: imprimé à *Paris*, *par Nicolas Couteau*, *Imprimeur & Libraire*, *achevé le* 15. *Mars avant Pasques* (1536. comme on va voir,) *en* 2 *Volumes in folio* de Caractères Gothiques, le prémier contenant en 156. feuillets les IV. prémiers Livres de l'Ouvrage, & le second contenant en 225. feuillets les V. autres Livres: le tout précédé, 1°, d'un *Privilége du Roy*, *pour six ans*, accordé à GUILLAUME ALABAT, *Marchant demourant à Bourges*, *sur son humble Supplication*, *contenant que à l'honneur & louenge de Dieu*, *de nostre Saincte Eglise*, *& de la Saincte Foy Catholique*, *& pour condition & consolation de tous bons & vrays Chrestiens*, *il feroit voulentiers imprimer le Livre des* Actes des Apostres, . . . *qu'il a par devers luy*, *& qui a esté composé en Ryme Françoise*, *& corrigé à grans frais & mises*, *&c.*; . . . donné à *Lyon*, *le vingtquatriesme jour de Juillet*, *lan de Grace mil cinq cens trente six*; . . . . & signé DES LANDES: 2°, d'une *Ordonnance du Prevost de Paris*, *signifiant & défendant à tous Maistres Imprimeurs & Libraires de ceste dicte Ville d'imprimer*, *vendre*, *ne distribuer les dicts* Actes des Apostres *jusques à six ans*; donnée *le Jeudy vij. jour de Septembre*, *lan mil cinq cens xxxvi*; & signée LORMIER: 3°, d'une espéce de *Préface* de ce Guillaume Alabat, intitulée GUILLAUME ALABAT, *Bourgeoys & Marchant de la Ville de Bourges*, *à tous Chrestiens*, *Frères en Jesu-Christ*, *& benevoles Lecteurs*, *salut*, & dont voicy ce qui concerne particuliérement l'impression pour laquelle il avoit obtenu ce *Privilége* & cette *Ordonnance*: „ A ceste cause, je, desirant, par affec- „ tion Chrestienne, la Parolle de Dieu, & les „ Gestes de ses Sainćts Apostres par luy confer- „ mez en grace, estre publiez & mis en lumiére, „ non seulement par vive exhibition de person- „ nages parlans, & spectacles présens en plain Thé- „ atre, comme ces jours passez ont esté en la „ Ville de Bourges triumphamment représentez, „ & non jamais ailleurs, mais aussi par Edition „ publique de Livres imprimez; afin que la lec- „ ture ou audience diceulx parvint, non seule- „ ment aux présens, mais aussi aux yeux & aux „ oreilles de ceulx qui sont à venir, & des loin- „ tains, à la délectation de leurs esperits & édi- „ fications de leurs ames . . . .: pourtant, après „ avoir retirez, veus, & leus, les *Actes des A-* „ *postres*, translatez fidélement, & réduits en for- „ me de *mystere par personnages*, par très éloquent „ Homme & Poëte excellent *Maistre* SIMON DE „ GREBAN, *Docteur en Théologie*, en Rythme „ & Langue Françoise . . . .; & après avoir „ faict iceulx *Actes* diligemment reveoir & con- „ fermer par la sentence & jugement de Docteurs sça-

[5] Depuis que.

[6] Visage.

[7] *Prononcez* N'antmoins.

[8] Que malgré moi. qu'à regret.

[9] Pasquier, Recherches de la France, *Livre VII, Chap. V, pag.* 613. *Ce qu'il cite là se trouve effectivement dans son* Champfleury, ou Art & Science de la due & vraye proportion des Lettres Attiques, *imprimé* à Paris, par lui-même, en 1529, in 4, *fol.* 2111, *où il les nomme mal* Grabans. *ainsi que dans sa* Table: *comme par compensation*, Pasquier *le nomme mal* Tore, *au lieu de* Tory; *&* Garasse, Recherches des Recherches de Pasquier, *pag.* 297, *fait encore pis en l'appellant* GeorgeToré. La Caille, Hist de l'Imprimerie, *pag.* 41, *ajoûte mal* Toury *&* Tory.

[10] Lettres de Bayle, *prémiere Edition*, *pagg.* 794, 796.

[11] Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 796. Bayle Dictionaire, *Article* CHOCQUET. *L'Editeur des* Lettres de Bayle, *pag.* 796. *Le Compilateur de l'Histoire du* Théatre François, *Tom. II*, *pagg.* 240. *&* 111, *chicane peu honnêtement Mr.* Bayle *à cet égard. N'ayant point vû ces* Actes, *que pouvoit-il mieux faire que de suivre* Du Verdier, *& le citer?*

[12] Catherinot, Annales Typographiques de Bourges, *pag.* 3. *Ces* 800000 *Vers sont sans doute hyperboliques. Aussi sont-ils réduits à* 80000 *dans l'Histoire du* Théatre François, *Tom. II, pag.* 152.

[13] Oeuvres diverses de Bayle, *Tom. IV*, *pag.* 125. Du Monteil, Commentaire ou Eclaircissement sur Boileau, *Tom. II*, *pag.* 55.

„ sçavans ès Saintes Lettres (14), & Privilége „ obtenu du Roy François très Chrestien ; . . . . „ ay fait mettre en lumière par Edition nouvelle, „ & imprimer, deux Volumes contenant neuf Li- „ vres des *Actes Apostoliques*, &c.: 4°," d'un *Prologue* dans lequel *les Saincts Apostres*, *& le Proto-Martyr Sainct Estienne*, sont introduits parlans chacun à son tour : 5°, d'amples & copieuses *Tables* au commencement de chaque Volume: & 6°, enfin, d'un *Rondeau* à la fin du second.

La II. est intitulée de même, & contient le même *Avertissement d'*ALABAT, le même *Privilége du Roy*, du 24. de Juillet 1536, & peut-être les autres piéces que je viens d'indiquer: mais, on n'y voit, *ni le lieu*, *ni l'année de l'impression* (15). C'est un *in folio* de Caractères Gothiques: & peut-être n'est-ce qu'un Volume séparé de sa précédente Edition, auquel l'indication & la date manquent. Le second Editeur des *Lettres de Mr. Bayle* dit que *c'est la prémière Edition & qu'elle doit être de l'année* 1536, sans s'appercevoir, qu'il tombe par là en contradiction avec lui-même, oubliant sa prétendue Edition de *Paris*, *chez les Angeliers*, *en* 1530, *in* 4°, qu'il venoit d'indiquer. Quoiqu'il en soit, celle-ci ne sauroit avoir été faite que depuis le 24. de Juillet 1536, date du Privilége qu'elle contient.

La III, portant apparemment le même titre, mais où l'on ajoute, que ce *triumphant mystère* avoit été *joué à Bourges*, a été imprimée à *Paris*, *chez Arnoul & Charles les Angeliers*, *en* 1540, *en* 2. *Volumes in* 4°, en Caractères Gothiques (16). Ce dernier témoin ajoute, *qu'elle est faite précisément sur celle de* 1537. C'est celle que je regarde comme de 1536, aiant été *achevée le* 15. *Mars avant Pasques*, en vertu du Privilége accordé le 24. Juillet de la même année commençant alors à Pâques. La Caille, à qui j'ai autrefois contesté cette Edition *de* 1540. *in* 4°, n'est donc coupable, que de n'avoir point cité son garant; ces sortes d'Editions extraordinairement rares ne devant jamais être proposées, que d'après l'éxemplaire même, ou tout au moins sous la caution de quelque connoisseur accredité.

La IV. a un titre, ou trois titres plus étendus, étant divisée en III. parties. Celui de la I. est conçu en ces termes : *Le prémier Volume des Catholiques Oeuvres*, *& Actes des Apostres*, *redigés en escript par Sainct Luc*, *Evangeliste & Hystoriographe*, *deputé par le Sainct Esperit*, *icellny Sainct Luc escripuant à Théophile. Avecques plusieurs Histoires en icellny inserez des gestes des Césars*, *& les démonstrances des figures de Lapocalipse veues par Sainct Jehan Zebedée en Lisle de Pathmos soubz Domician César*; *avecques les cruaultez tant de Néron que d'icellny Domician. Le tout veu & corrigé bien & duement selon la vraye vérité*, *& joué par personnages en l'hostel de Flandres lan mil cinq cens xli. avec Privilége du Roy. On les vend en la grande Salle du Palais*, *par Arnoul & Charles les Angeliers Frères*, *tenans leurs Bouticques au premier & deuxiesme pilliers devant la Chapelle de Messeigneurs les Présidens.* Au revers de ce titre se trouve une gravûre en bois, de toute la hauteur & largeur de la page, représentant l'*Assomption de la Vierge*, tirée d'entre une foule de Saints de toute espéce, & enlevée toute debout & les mains jointes par quatre petits Anges vers la Trinité, dépeinte au dessus dans les nuës, & au milieu de quantité d'Anges, de Chérubins, de Séraphins, &c. Vis-à-vis, & sur le second feuillet, se voit le même *Privilége* de François I, accordé à Guillaume Alabat le 24. de Juillet 1536. pour l'impression de ces *Actes des Apostres*; &, au dessous, la même *Ordonnance du Prevost de Paris* du 7. de Septembre 1536; mais, on n'y voit plus, je ne sai pourquoi, ni l'*Avertissement d'Alabat*, ni le *Prologue*, ni les *Tables*, ni le *Rondeau*. Au lieu de cela, au revers de ce *Privilége* & de cette *Ordonnance* conservez, l'on trouve un *Extrait du Registre du Parlement* de Paris, du *xxv. jour de Février mil cinq cens quarante*, & signé DU TILLET, par lequel il paroit, qu'il y eut Procès pour l'impression de cet Ouvrage, *entre Guillaume Alabat & les Angeliers* ses associés au susdit Privilége, Demandeurs, & les *Maistres & Entrepreneurs* du jeu & de la répresentation *du Mystere des* Actes des Apostres, *en ceste Ville de Paris*, *l'année présente* Défendeurs; & *qu'après que Bourguignon pour les Demandeurs*, *Aubery pour les Défendeurs*, *& Capel pour le Procureur Général du Roy*, *eurent esté ouys*, *inhibitions & deffenses furent faictes aux dits Entrepreneurs d'imprimer*, *ne faire imprimer le Mystere des dicts* Actes des Apostres, . . . *quelque Addition qu'ils y facent* : &, au dessous, un *Mandement & Ordonnance de François I*, du *viij. jour de Febvrier mil cinq cens quarante*, défendant *de ne imprimer*, *ou faire imprimer*, *& vendre*, *les dits Livres*, ... *durant le temps que reste à compter*, savoir les deux années restantes du Privilége accordé pour six ans (17). Cela est suivi du *Repertoire des noms contenus au jeu des Actes des Apostres*, divisés par Classes, savoir le *Paradis* contenant *Dieu le Père*, *Jésus*, *Michel Ange*, &c.; *les Maries*, *les Parens de Nostre Dame*, *les Apostres*, *les Dyacres*, *les Disciples*, *les Philosophes d'Athenes*, *les Docteurs de la Loy*, *la Synagogue de Hierusalem*, &c., au nombre de 485. Personnages, dont les noms occupent quatre pages, c'est-à-dire les feuillets troisiéme & quatriéme. Après tous ces Prél'minaires, on trouve enfin *le prémier Livre des Actes des Apostres*, suivi de quatre autres, commençant par feuillet j, & continuant jusqu'au ccx. mal marqué ccxx, au revers duquel on lit, au dessus de la marque ordinaire des Angeliers, *Cy fine le cinquiesme Livre des Actes des Apostres*, *& le prémier Volume.*

La seconde Partie commence par ce nouveau titre : *Le second Volume du magnifique Mystere des Actes des Apostres*, *continuant la Narration de leurs faicts & gestes*, *selon Lescriture Saincte*, *avecques plusieurs Hystoires en icelluy inserées des gestes des Césars. Veu & corrigé bien & duement selon la vraye vérité*, *& ainsi que le Mystere est joué à Paris cette présente année mil cinq cens quarante & ung. Avec Privilége.* Ce titre est suivi d'une *Ballade*, que je copierai d'autant plus volontiers, qu'on y verra quelques particularitez touchant ces sortes de spectacles, & singuliérement les noms des Entrepreneurs qui firent joüer alors celui-là à Paris.

„ Au Plasmateur rendent graces les quatre
„ De bon vouloir entre Parisiens
„ Lesquels ont fait apparoir le Théatre,
„ Bien ensuyvant les Romains anciens,
„ Qui en leurs temps les dicts nont voulu taire
„ De Commédie & de Lart militaire;
„ En lieu commode annonceans les terreurs,
„ Vice & vertu, mesme des Empereurs,
„ Sans espargner la vérité leur dire,
„ Pour demonstrer les crimes & horreurs,
„ Qui font humains à vertu contredire:

„ *François* de nom les deux, n'en fault debatre,
„ Lung *Hamelin*, lautre *Poutrain*, scientz,
„ Lung en pratique & l'autre pour sembattre
„ Tixtre Tapis soubz Rethoriciens
„ Sçait assez bien. Puis, pour lexploict parfaire,
„ *Leonard Choblet* (18), Boucher voulut bien
„ faire.
„ Et *Jehan Louvet*, Opérateur aux fleurs,
„ Bien cognoissant des bons grains les meilleurs.
„ A iceulx quatre honneur Royal desire,
„ Donner faveur, abollir les erreurs,
„ Qui font humains à vertu contredire.

„ Honneur Royal, faicts quung Amphithéatre
„ Dedans ta Romme ait, pour exquis moyens,
„ Nom immortel, pour tous vices abbatre,
„ Et gloire avoir toy avecques les tiens.
„ Scaurus Romma'n te soit plus que exemplaire,
„ Quand luy Edille a, pour à Silla plaire,
„ Le tems jadis, faict par Architecteurs
„ Bastir ung lieu, duquel plusieurs Aucteurs
„ Font mention & lont voulu descripre,
„ Lieu de renom Théatre aux Orateurs,
„ Qui font humains à vertu contredire.

„ Prinsce, bon Roy; qui toutes les valleurs
„ De chascun art cognois & leurs couleurs,
„ Faicts,

(14) *Du nombre de ces Docteurs*, *sçavans ès Sainctes Lettres*, *étoit apparemment* Pierre Coeuret, dont la Croix du Maine *dit*, Bibliothéque Françoise, *pag.* 391. *&* 450, *qu'il a reveu*, corrigé, & fait imprimer les *Actes des Apostres* mis en Vers François par les Grebans. *Ce Bibliothécaire le nomme mal* Cueunret; *ce qui a porté le nouveau Commentateur de* Boileau, *Tom. II*, *pag.* 55. *& le nouvel Editeur des* Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 235, *à le nommer encore plus mal* Cuerret; *ce qu'a imité l'Auteur de l'*Histoire du Théatre François, *Tom. II*, *pagg.* 343. *& suiv. Dans les* Recherches sur les Théatres de France, *Tome I*, *pag.* 268. *on dit tout aussi mal* Coeuvet. *Le vrai mot est* Coeuret, *c'est à dire* Petit-Coeur, *selon l'ancienne orthographe. C'est ainsi qu'il se nomme lui-même dans la* Dédicace, *adressée au Cardinal Philippes de Luxembourg*, *Evêque du Mans & de Terouanne*, *de sa Traduction des* Sermons de St. Eusem, *intitulés* Fleur de Prédication, *& imprimée* à Paris, chez Ant. Verard, sans date, in folio, *de Caractéres Gothiques.*

(15) Oeuvres diverses de Bayle, *Tom. IV*, *pag.* 125.

(16) La Caille, Histoire de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 114. N. Commentateur de Boileau, *Tom. II*, *pag.* 55. *des Odes de ce Poëte.* Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. Imbert de Cangé, acheté par le Roy en Juillet 1733, *pag.* 70. Beauchamps Recherches sur les Théatres de France, *Tom. I*, *pagg.* 266, 267.

(17) *Par un autre* Extrait des Registres du Parlement de Paris, du 9. de Décembre 1541, *il paroit que ces Entrepreneurs*, *vû leurs grands gains*, *furent taxés à* 800. *Livres en deux paiemens*, *pour la boëte des pauvres.*

(18) *Dans* l'Extrait du Régistre du Parlement *cité ci-dessus*, *il est nommé* Cuollet, & Choblets *dans celui du* 9. *de Décembre* 1541. *De même*, Poutrain *y est nommé* Pouldrain. *Selon* Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 749, *le fameux* Jean du Pont-Alais, *ainsi nommé de la Pierre couvrant un égout dans lequel on débite qu'il se fit enterrer en punition d'avoir suggéré la levée d'un leger Impôt : cet* Alais, *dis-je*, *étoit non seulement un pareil* Chef & Maistre des Joüeurs de Moralitez & Farces, à Paris, *mais même* a composé plusieurs Jeux, Mystéres, Moralitez, Satyres, & Farces, qu'il a faict réciter publiquement sur un Eschafaut en la dite Ville, aucunes desquelles ont été imprimées, & les autres non. *Il n'en indique néanmoins aucune*, *&* La Croix du Maine *ne le nomme pas même.*

„ Faicts, s'il te plaist, quau lilial Empire,
„ Par jeux royaulx, on chasse les malheurs,
„ Qui sont humains à vertu contredire.

„ Tout pour bien."

Au revers de cette *Ballade* se revoit encore la même *Assomption de la Vierge* décrite ci-dessus : après quoi continuë l'Ouvrage par *le sixiesme Livre des Actes des Apostres*, suivi des trois derniers, recommançant par *feuillet j*, & poursuivant jusqu'au clxxv, au revers duquel on lit : „ *Finis.* „ Fin du ix & dernier Livre du second Volume „ des *Actes des Apostres*, imprimé nouvellement, „ ainsi que le Mystére est joué à Paris, mil cinq „ cens quarante ung."

Par tout ce détail, il est aisé de voir, que cette derniére édition différe de la prémiére, & peut-être de toutes les précédentes, non seulement par le changement du nombre des Livres dans chaque Partie, mais encore par le retranchement & l'augmentation des Piéces que je viens d'indiquer : &, s'il en faut croire un de ceux qui en ont le plus amplement parlé, on y a fait des *Changemens*, des *Corrections*, & des *Additions*, dont PIERRE CUEURET, qu'il nomme mal CUEUVET, pourroit bien être l'Auteur (19).

(19) Beauchamps, Recherches sur les Théatres de France, *Tom. I*, *pag.* 269.

Une différence beaucoup plus notable & plus importante encore, est qu'elle est augmentée de toute une III. Partie, qui ne lui appartient pas absolument à la vérité, mais qui ne laisse pourtant pas d'y avoir un certain rapport, commençant par la mort de Néron, racontée à la fin de la II. Partie. Elle est intitulée, *Lapocalypse Sainct Jehan Zebedée, où sont comprinses les visions & revelations que icelluy Sainct Jehan eut en Lysle de Pathmos : le tout ordonné par figures convenables, selon le Texte de la Saincte Escripture. Ensemble les cruaultez de Domicien Cesar. Avec privilége. M. D. xlj.* Au revers de ce tître, on trouve une *Epigramme* Latine de seize Vers héxametres & pentramétres, dont voici l'Inscription suivie des deux prémiers Vers & des deux derniers :

„ Ludovici Choquet, ad Magistrum Antonium
„ le Coq,
„ Doctorem Medicum perdoctum (20),
„ Epigramma."

Accipe fronte hilari, precor ; hoc Epigramma, Choquetus
Nomen Principio vult quod habere tuum . . .
Sume Apocalypsim solitus quo cætera vultu :
Hanc Ludovicus avet, docte, dicare tibi.

(20) Antoine le Coq, *en Latin* Gallus, *étoit en effet un Médecin de Paris de ce tems-là, du quel on a un Traité de Médecine, intitulé*, De Ligno Sancto non permiscendo : item in imperitos sucutosque Medicos, & *imprimé à Paris, chez* Simon de Colines, en 1540, in 8. *Voiez Maittairii Historia Typographor. Parisiens. Part. II, pag.* 16 & 119. *Il a aussi donné* Consilia quaedam de Arthritide, *inséréz dans l'Opus* de Arthritide Henrici Garetii, *imprimé à* Francfort, chez Wechel & Fischer, en 1592, in 8. *Voiez le* Lindenius renovatus Merklini, *pag.* 70.

Sur le feuillet suivant, on lit ce second tître abrégé, qui confirme pleinement que LOYS CHOCQUET est l'Auteur de cette III. Partie : *Cy ensuit le Mystere de Lapocalypse Sainct Jehan ; avec les Cruaultez de Domicien, Empereur de Romme, composé par Maistre* LOYS CHOCQUET. Cette III. Partie ne contient que xlvj. feuillets, au revers du dernier desquels *Sainct Jehan, tenant une Esguyere pleine d'eaue*, batise selon l'usage moderne divers nouveaux convertis, en leur disant :

„ Je vous baptise, ou nom du Père,
„ Et du Fils, & du Sainct Esprit.
„ Jésus, qui chair humaine prit
„ Dedans le Ventre d'une Vierge,
„ Qui de Paradis est Concierge,
„ Vous doint, jusques au dernier jour,
„ Sa paix, sa grace, & son amour ;
„ Et, pour fin, gloire en Paradis,
„ Où assistent les Benedicts."

Après quoi paroit, au dessus de la petite marque des Angeliers placée dans une large bordure quarrée, la Souscription suivante : *Fin du Mistere de Lapocalipse Sainct Jehan Evangeliste, nouvellement rédigé par Personnages, avec les Miracles fais en Lisle de Pathmos ; le tout historié selon les visions. Et fut achevé le dict Livre dimprimer le xxvij. de May, lan mil cinq cens xlj. pour Arnoul & Charles les Angeliers Frères.* Cette édition en 3 Parties est *in folio*, & de caractères Gothiques, ainsi que les deux prémiéres

Outre cette *Apocalypse*, l'Autheur de la *Bibliothéque des Théatres*, Livre assez mal digéré & fort inéxact, donne à Louis Chocquet, non seulement les *Actes des Apostres*, comme je l'ai remarqué ci-dessus au commencement de la présente Remarque, mais encore *plusieurs autres Mystéres*, dont il ne nomme néanmoins aucun ; & conjecture de plus, que *la Conception à Personnages, imprimée à Paris, chez Alain Lotrian, en Caractères Gothiques in 4., & qui a longtems été représentée à Paris sur le Théatre de l'Hôtel de Flandres, pourroit bien être de lui* (21). Mais, quel fonds peut-on faire sur une pareille conjecture, probablement témérairement hazardée, par un Homme assez peu instruit de l'Histoire Littéraire pour placer, non seulement l'Auteur de la *Farce de Pathelin* en 1564, mais même *Jean Clopinel dit Mehun* (car c'est ainsi qu'il s'exprime) en 1544. (22).

(21) Bibliotheque des Theatres, *pag.* 212.

(22) *La-même, pag.* 143, 144. *On dit aussi judicieusement dans le* Journal Univerlel *de Juin* 1744, *pag.* 227, *que* Jean de Meun, surnommé Clopinel, traduisit, & fit imprimer à Lyon, en 1483, la *Confolation Philosophique de Boëte.*

On a vû ci-dessus dans la *Préface de* GUILLAUME ALABAT, qu'avant son Impression ce *Mystere* avoit été *triumphamment représenté à Bourges, & non jamais ailleurs.* Depuis, il le fut *au Mans, à Angers* (23), *à Tours* (24), & enfin *à Paris*, comme le témoignent la Souscription & les Tîtres précédens.

(23) La Croix du Maine, *pag.* 456.

(24) Cathérinot Annales Typographiques de Bourges, *pag.* 1. *dit en* 1516. *à Bourges, & en* 1541. *à Tours.* Jean Chaumeau, Hist. de Berry, *pag.* 217, *décrit l'Amphithéatre élevé pour cet effet à Bourges, en* 1516.

Ces Représentations s'annonçoient au peuple par *Cri & Proclamation publique*, & en fort grande pompe & cérémonie, comme il paroit par la description d'un de ces exercices, intitulée *Le Cri & Proclamation pour jouër* le Mystère des Actes des Apostres *en la Ville de Paris, faict le seiziesme de Décembre l'an mil cinq cens quarante, par le commandement du Roy nostre Sire, & Monsieur le Prevost de Paris, afin de venir prendre les Roolles pour jouër le dict Mystere :* Brochure, imprimée *à Paris, chez Denis Jeannot, en 1541, en 64. pages in 8.* La *Description* est en prose, mais le *Cri & Proclamation* forme une *Ballade*, dont on verra le Refrein dans ces trois derniers Vers de sa prémiére Strophe :

On faict sçavoir, à Sons & Cris publiques,
Que dans Paris un Mystere s'apreste,
Représentant Actes Apostoliques.

Comme la piéce est aussi curieuse que peu commune, & qu'on y décrit des usages oubliés & comme inconnus, on ne fera pas mal de la lire, tout au long dans les Livres que je cite à la marge (25). „ Les quatre Entrepreneurs du dit Mystere la présente année, vestus de chamarres de „ taffetas armoisy, & pourpoincts de velours, le „ tout noir, bien montez, & leurs chevaulx garnis „ de housses, faisoyent le Cry & Proclamation :" & il paroit par-là, qu'on accordoit autrefois à Paris, & probablement aussi dans les autres Villes, & cela pour un certain tems, le Privilége de faire *jouër les Mysteres*, ainsi qu'on parloit alors, à peu près comme on y donne aujourd'hui la Permission de faire jouer les *Danseurs de Corde* & les *Marionettes* pendant les Foires de St. Germain & de Saint Laurent, ou celle de faire voir la *Créche de Bethléem* pendant la Quinzaine de Noël ; espéce de Comédie, qui n'est guéres moins burlesque que les farces pieuses de nos bons Aieux, que nous trouvons aujourd'hui si grotesques & si ridicules. Cette mommerie de la *Creche* se représente de même à Rome sur le grand Autel de Ste. Marie ; &, selon Mr. Middleton, elle a succedé à la Hutte de Remus & Romulus, qui, de même que la *Santa Casa* de Lorette, s'étoit transportée miraculeusement du Mont Palatin au Capitolin. Voiez la *Bibliothéque Britannique*, Tom. I, pag. 126.

(25) Recherches sur les Théatres de France, *Tom. I, pag.* 272 — 279. Histoire du Théatre François, *Tom. II, pag.* 141, & *suiv.*

Mr. Bayle aiant suffisamment fait connoître le Caractère des *Actes des Apostres des Grébans*, par les Echantillons qu'il en a donnez sous le nom & dans son Article de CHOCQUET, parce qu'il les croioit effectivement de lui, je me contenterai d'en ajoûter ici de semblables de l'*Apocalipse de Chocquet* même, afin qu'on les puisse aisément comparer les uns aux autres & remarquer d'autant plus facilement par là avec quelle simplicité, quelle bétise, & quelle absurdité, & peut-être même avec quelle malice & quelle impiété, on traitoit communément alors les matiéres les plus graves & les moins susceptibles de mauvaise plaisanterie : & cela, non seulement du tems des Grébans, où la super-

superstition & l'idolatrie les plus grossiéres régnoient encore le plus souverainement, mais même du tems de Chocquet, lorsque cette superstition & cette idolatrie avoient déja si chaudement été attaquées & combattues par Luther, Zuingle, Calvin, & tous leurs Adhérans; & sous François I, qu'on flattoit hautement du glorieux titre de Restaurateur des Lettres & du Bon-Goût, mais qui ne laissoit pourtant pas d'approuver & d'autoriser de pareilles absurditez, pendant qu'il persécutoit à outrance, & envoioit cruellement au feu, tant ceux qui traduisoient sagement & saintement l'Ecriture Sainte, que ceux qui la lisoient pieusement & réligieusement. Voici donc l'interrogatoire & la condamnation de St. Jean par Domicien, & son éxécution par ses Satellites.

DOMICIEN.

Or ça, Jehan, te veulx-tu distraire
De la Foy que tu as tenue,
Et en publiant soustenue,
Pour la nostre Loy adnuller?

SAINCT JEHAN.

Homme ne doit dissimuler,
Qui veult soustenir vérité,
Pour Homme qui auctorité
Ayt à faire Judicature.
Pour ce, devant ta Prefecture,
Pour la vérité maintenir,
Responds, que je vueil soustenir,
Qu'il est ung Dieu en trois Personnes,
Indivisibles & consonnes,
En une Eternité immense,
Et sans qu'il y ait différence
En vertu ny en dignité.
Ceste très Saincte Trinité,
Voyant que le péché d'Adam
Mettoit le genre humain à damp
Et damnation éternelle,
Voulant à pitié condescendre,
A faict le Sainct Esprit descendre
Au ventre d'une Vierge esleue,
Et en Trinité présleue,
Pour à tousjours demourer Vierge,
Et destre sacrée Concierge,
Et garde des pauvres Pecheurs,
Contre les Esprits empescheurs
Du salut de Nature humaine.
Or, quand au virginal Domaine
Le Sainct Esprit fut descendu,
Tant de vertu y a rendu,
Que, par humble reception,
De la Vierge en conception
Fut le Fils du haut Dieu conceu,
Sans que Nature en ait rien sceu:
Car ce fut faict divinement,
Gardant la Vierge dignement
De perdre son intégrité
De Vierge; car, pour vérité,
Pucelle & Vierge le conceut,
Et à l'enfantement ne sceut
Estre aucunement corrompue.

PARTHEMYUS.

Tu nous fers destrange repeue,
De dire qu'il n'est quung seul Dieu
En trois Personnes! En quel lieu
As-tu trouvé que ce peust estre?

SAINCT JEHAN.

En toute lancienne Lettre,
Quescripte a Moyse en ses dicts:
Et maintz Prophetes de jadis
En ont faicte narration.
Faire nen faut probation,
Si bien en avez leu les Textes.

LONGINUS.

Est-il dit que tes vieulx Prophetes,
Lesquels tu reduys à mémoire,
Plus parfaictement devons croire,
Quen nos Dieux, dont tout bien procede?

SAINCT JEHAN.

Ce que dites ne vous concede....
Dieu mesmes vos haulx Dieux a faict,
Comme des parfaicts le parfaict;
Et plustost prisez sa Facture,
Que lui Créateur de Nature:
Bien monstrez questes abusez.

PATROCLUS.

Tu as des propos fort rusez,
En soustenant chose impossible.
Or, vien ça. Est-il bien possible,
Qu'une Pucelle peust porter
Enfant, & puis le rapporter
Sur terre, sans avoir fracture,
Au concept, nen la geniture,
Ne sans perdre Virginité?

SAINCT JEHAN.

Ceste très saincte intégrité
Procede du divin Facteur,
Des Créatures Créateur.
Autrement, il ne se peut faire.

DOMICIEN.

Ne veulx-tu changer ton affaire?
Te veulx-tu tousjours pervertir?
Ne te veulx-tu point convertir?...
Seigneurs, vous voyez clairement,
Que le meschant sortir ne veult
De son erreur, mais comme il peult
A nos hautes Loix contrarie.
Parquoi, plus ne veulx qu'on varie...
Qu'il soit en ung grand Vaisseau mis
D'huylle bouillant, le corps tout nud...
Qu'il meure à la Latine Porte.

PESART.

Le grand Dyable d'Enfer memporte
Si ne le faicts bien latiner,
Je vouloys dire mastiner,
Que jamais de telle matine
On ne veit en Porte Latine
Chanter comme il y chantera.

TORNEAU.

Je croi qu'il ne se vantera
D'y avoir enduré froidure.

DOMICIEN.

Despeschez, Enfans: trop on dure,
Que tost me soit mis au tourment.

PATROCLUS.

Frita, va & legerement
De boys & charbon faire appreste,
Et faictz la chauldiere estre preste,
Où le meschant sera boullu
Comme par conseil est voulu.

FRITA.

Oyez : on vous faiƈt aſſavoir,
De par le Souverain Monarque
Du Monde & redouté Tetrarque,
Domicien Imperateur,
Que ce jourd'huy ung Detraƈteur
De nos haults Dieux & de nos Loix . . .
Eſt condamné eſtre boullu
En huyle miſe en une tine,
Aupres de la Porte Latine . . . .

TORNEAU à St. JEHAN.

Or ſus, cheminez ſans attente,
Monſeigneur le Prédicateur,
De la Loy des Dieux Infraƈteur . . .

MOLESTIN.

Voicy la chauldiere profonde,
Où le Gallant jetté ſera;
De par laquelle il ceſſera,
Et mettra fin à ſon Blaſpheme.

PESART.

Marchez, vilain, puant, infame :
Tantoſt on vous eſchauffera.

TORNEAU.

Voſtre infamie vous diffame :
Marchez, vilain, puant, infame.

PESART.

Ne ſçay que deviendra voſtre ame ;
Quant au corps, on l'eſtouffera.

TORNEAU.

Marchez, vilain, puant, infame ;
Tantoſt on vous eſchauffera.

SAINCT JEHAN.

En Dieu eſpere qu'il fera
Tout pour le mieulx à ſon Servant.

MOLLESTIN.

Approchez-vous : l'huille eſt fervent,
Et boult paſſé heure & demye.
Si hardy eſt qui ne frémye,
A la regarder ſeulement.

CESTUS.

Oſtez luy toſt ſon veſtement,
Et puis en l'huille le gettez.

PESART.

Magiſtrorum, or deveſtez.
Viſtement la robbe & manteau,
Puis vous aurez part au gaſteau . . .

FRITA.

S'il a maladie, goutte, ou rogne,
Je croy que bref en guerira.

MOLLESTIN.

Cuydes-tu comment il rira,
Mais qu'il ſoit mis en la chauldiere?

FRITA.

Oncques Fils dune orde Loudiere
Ne but breuvaige ſi amer . . . .

CESTUS.

Sus, Sergens, ſans dilation,
Qu'en la chauldiere ſoit getté . . . .

PESART.

Se deffende, s'il eſt vaillant.
Veez-le là mis à l'avant-garde.

SAINCT JEHAN.

Celluy, qui en pitié regarde
Ses ſervans par miſéricorde,
Pour certain de moy ſe recorde,
Lequel requiers en humble voix.
Que par le Signe de la Croix
Me veuille en ce tourment deffendre! . . .

LONGINUS.

Prenez toſt des fourches de Fer,
Pour dedans l'huille le plonger.

PESART.

Qui les nous donrà? Lucifer?

PATROCLUS.

Prenez toſt des fourches de Fer.

CESTUS.

Je croy que vous voulez truffer.
Convenable eſt de s'abreger.
Prenez toſt des fourches de Fer,
Pour dedans l'huille le plonger . . . ;
Tant plus il ſouffre, & plus eſt ſain.
Ne ſçay quel Dyable ce veult dire.
Domicien crevera de ire,
Quand la Vérité en ſçaura . . . .
Puisque par ce tourment ne meurt,
Quelque Eprit malin le ſequeurt,
Par enchantement dont il uſe,
Et duquel bien entend la ruze.
Je ne le puis aultrement croire.

LONGINUS.

Il eſt tout clair & peremptoire. &c. . .

PESART à St. JEHAN.

Sortez ; il faut qu'on vous esvente
Trop en la chaulde avez eſté, &c.

Les Discours, que l'Auteur prête à l'*Enfer*, c'eſt-à-dire au lieu du Théatre, dans lequel ſont renfermez les Perſonnages repréſentant les Diables, comme Lucifer, Beelzebuth, Sathan, Aſtaroth, &c., ſeroient peut-être plus divertiſſans que ceux qu'on vient de lire ; car, c'eſt ordinairement dans ces ſortes de Rolles que triomphent les Traveſtiſſeurs de *Myſteres :* mais, j'ai mieux aimé choiſir le Martyre de St. Jean, afin qu'on en ſentit d'autant mieux le condamnable abus que faiſoient ces gens-là des matiéres les plus ſérieuſes & les moins propres à être ſi baſſement & ſi indignement avilies. Ce Martyre ſe trouve ainſi raconté, depuis le folio xiij. recto, jusqu'au folio xvij. verſo, de cette corruption de l'*Apocalipſe*.

Selon le mauvais-goût d'alors, on avoit ſottement ainſi traveſti en farces ridicules & impertinentes, non ſeulement les *Actes des Apôtres* & l'*Apocalipſe*, mais auſſi l'*Evangile* & l'*Ancien Teſtament :* témoins, *le Myſtere du Vieil Teſtament*, hiſtorié *par Perſonnages, joué à Paris*, imprimé en cette Ville *par Pierre le Dru pour Antoine Verard*, & puis *par Jean Petit, & Geofroy de Marnef, in folio, Gothique* ; la *Tragedie repréſentant l'odieux & ſanglant meurtre commis par le mauldit*

Cayn

dont je donnerai ci-dessous la Notice (*D*). Les Editions d'un d'entre eux le font abusivement vivre sous Philippe le Bel ; mais, c'est ce que la Croix du Maine a parfaitement

Cayn à l'encontre de son Frère Abel, par Personnages, imprimée *à Paris, chez Nicolas Bonfons, in* 8°. ; le *Mystere de Job, par Personnages*, imprimé sans Indication ni date, *in* 4°. ; l'*Incarnation & Nativité de nostre Seigneur, monstrée par Personnages, les Festes de Noël, l'an* 1474, *à Rouën*, Manuscrit *in folio* ; le *Mystere de la Passion de nostre Seigneur Jesus Christ, représenté par* 141 *Personnages*, imprimé *à Paris, par Antoine Verard, en* 1490, *in folio, & par Alain Lotrian, en* 1542, *in* 4°. ; & ailleurs. On a attribué ce *Mystere*, ou ces *Mysteres*, car il y a aussi ceux *de la Conception de la Vierge, & de Jesus Christ*, & *de la Resurrection & Ascension de Jesus Christ*, à JEAN MICHEL, Evêque d'Angers, mort en cette Ville en 1447 ; témoins ces Vers d'une des *Epîtres* du Traverseur des Voies périlleuses ou Jean Bouchet.

Voi par après ce Maistre Jean Michel,
Qui fut d'Angers Evesque, & Patron tel
Qu'on le feist Sainct. Il fit par Personnages
La Passion, *& autres beaulx Ouvrages :*

mais, c'est une erreur, qui se trouve très bien réfutée dans l'*Histoire du Théatre François*, Tom. II, pag. 213—217, où l'on prouve bien, que ce JEAN MICHEL, né véritablement à Angers, mais Médecin de Profession, & même prémier Médecin de Charles VIII, & mort à Quiers en Piemont en Août 1493, est le véritable Auteur du *Mystere de la Passion*. Ajoutons encore ici le *Mystere de la Conception & Nativité de la glorieuse Vierge Marie, avecques le Mariage dicelle, la Nativité, Passion, Resurrection, & Ascension, de nostre Seigneur Jesus Christ, joué à Paris l'an de Grace* 1507, imprimé *à Paris, chez Hierosme de Marnef, en* 1508, *in folio*, & *à Paris, chez Alain Lotrian, en* 1539, *in* 4°. ; la *Vie de Monseigneur Sainct Jehan Baptiste, jouée par Personnages*, imprimée *à Lyon, chez Olivier Arnollet, sans date, in* 4°. ; l'*Enfant prodigue, par Personnages*, imprimé *à Lyon, chez Benoist Chaussard, in* . . ; l'*Assomption de la glorieuse Vierge Marie, à* 38. *Personnages*, imprimée *à Paris, à l'Escu de France, sans date, in* 16°. ; &, enfin, comme pour combler la mesure, *le Mystere des Blasphémateurs du nom de Dieu par Personnages*, titre qui seul cause une juste horreur, que ne diminue guéres la punition que subissoient à la fin de l'action ces misérables Farceurs. C'étoient les *Diables*, qui étoient chargés de l'exécution de ces odieux rolles : & cette partie des *Mysteres* s'appelloit pour cela *la Diablerie*, & étoit toujours la plus agréable au peuple. On a divers Recueils de ces prétendus *Mysteres* ; &, entre autres, celui des *Moralitez par Personnages en l'honneur de la Saincte Vierge*, Manuscrit en 2 volumes *in folio*, qui seul en contient 40, dont on peut voir le détail dans les *Recherches sur les Théatres de France* (26), & qui du Cabinet de Mr. de Cangé a passé dans la Bibliothéque du Roi de France (27).

(26) Tom. I, pag. 235—240.

(27) Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Cangé acheté par le Roi, pag. 71.

Enfin, après avoir vu l'*Ecriture Sainte* si indignement traittée par la piëté burlesque de nos ancêtres, on ne doit nullement s'étonner si ces bonnes-gens n'ont pas épargné l'*Histoire Ecclésiastique*, non plus que leurs propres *Legendes*, dans la *Vie de St. Pierre & de St. Paul par Personnages*, imprimée *à Paris, chez J. Trepperel, sans date, in* 4°. ; dans le *Mystere de la vengeance de la mort de nostre Seigneur Jesus Christ, & de la destruction de Hierusalem par l'Empereur Vespasian & Titus son Fils, le tout par Personnages*, imprimé *à Paris, chez Jean Petit, sans date, in folio* ; dans le *Jeu & Mystere de la Saincte Hostie*, imprimé *à Paris, chez Bonfons, sans date, in* 8°. ; dans le *Mystere & beau Miracle de Sainct Nicolas, à* 34. *Personnages*, imprimé *à Paris, chez Pierre Sergent, sans date, in* 4°. ; dans le *Mystere de l'Institution de l'Ordre des Frères Prescheurs par Sainct Dominique, à* 36. *Personnages*, imprimé *à Paris, chez Jean Trepperel, sans date, in* 4°. ; & dans une infinité d'autres semblables puérilitez, plus propres à nous convaincre de l'ignorance & de la stupidité du Siècle où elles ont été faites, qu'à nous donner quelque idée tant soit peu avantageuse de la dévotion mal-entendue qui les a produites : Puérilitez & rhapsodies, dont le nombre prodigieux a fait dire à Du Verdier avec beaucoup de raison, qu'*il ne seroit jamais fait, si on vouloit insérer icy tous les escrits, qui ont esté publiés sous le titre* MYSTERES, *tant le nombre en est grand* (28).

(28) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, pag. 900.

Soit raison, soit piété, soit politique, soit crainte des reproches & des railleries des Protestans, à qui de si ridicules & si impertinentes farces ne pouvoient que causer un extrême scandale, on crut enfin devoir réprimer une licence si généralement répandue : & dès le 9. de Décembre de l'année 1541, celle même du jeu public de nos *Actes des Apôtres*, quelques Entrepreneurs se préparant à faire jouër de même le *Mystere du Vieulx Testament, historié par Personnages*, approuvé par François le Picart, Docteur de Sorbonne ; à la Requisition du Procureur Général, & sur les Remontrances de le Maître plaidant pour lui, & qui représenta fortement les abus, & le scandale, de ces *Jeux & Mysteres*, & sur-tout l'esprit d'intérêt & de gain sordide de leurs Entrepreneurs, le Parlement s'y opposa, & le leur défendit expressément. Cette défense fut renouvellée en 1548. par la même Cour, qui *permit de jouër* seulement *autres Mysteres prophanes*, mais *honnestes & licites*. Ces sages & judicieuses défenses, & les Comédies profanes que commencérent à produire vers ce tems-là les Ecrivains d'alors, & sur-tout ceux des Cours de François I. & de Henri II. firent, selon toutes les apparences, cesser, & disparoître peu-à-peu, les représentations de ces *Mysteres*.

Les *Fêtes des Fous* ou *des Innocens*, qui se solennisoient autrefois si licencieusement & si scandaleusement dans presque toute l'étendue de l'Eglise Romaine, malgré les sages & fortes Remontrances de divers pieux Evêques, ressembloient fort à ces *Mysteres*, & peut-être en avoient occasionné l'origine & l'établissement. Pour en bien connoître & sentir toute l'horreur, on peut lire la Lettre de Mathurin Neuré, Avocat célébre, intitulée *Querela ad Gassendum de parum Christianis Provincialium Ritibus nimiumque sanis eorumdem Moribus, ex occasione Ludicrorum quæ Aquis Sextiis in solemnitate Corporis Christi ridicule celebrantur*, imprimée sans autre Indication que 1645, *in* 4°. ; & pour s'instruire de leur Histoire, il faut lire les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous*, donnez par Thiriot, & imprimez *à Lausanne, chez Bousquet, en* 1741, *in* 4°. Malgré les Ordonnances Pastorales de quantité de Prélats, & les Edits & Déclarations inhibitoires des Princes, cet affreux scandale subsiste encore en divers endroits ; tant il est difficile de déraciner la superstition du peuple, & de s'opposer à l'avarice des Moines qui trouve son compte à l'entretenir ; témoins les deux petits Livrets suivans. I. *Avis aux RR. PP. Jésuites sur leur Procession de Luxembourg, du* 20. *de Mai* 1685, imprimé sans autre Indication que 1685, *in* 12°. II. *Avis aux Révérends Pères Jésuites d'Aix en Provence, sur un Imprimé qui a pour titre* Ballet dansé à la Réception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix ; *Cologne, Pierre le Blanc*, 1687, *in* 12°. : Piéces vives & solides que les Jansénistes, adversaires implacables des Jésuites, ne manquérent pas d'opposer à ces nouvelles & surprenantes preuves de leur Relachement & de leur Morale corrompue.

(*D*) *Les autres Ouvrages de* SIMON GRE'BAN, *dont voici la Notice.*] Je ne la saurois donner que d'après la Croix du Maine, du Verdier n'aiant pas même connu le nom de cet Auteur, non plus que celui son Frère. J'y ajoûterai néanmoins par-ci par-là quelque petit mot de Remarque, pour suppléer à ce que le prémier de ces Bibliothécaires paroit n'avoir point sçu. SIMON GRE'BAN a donc escrit, selon la Croix du Maine (29) :

„ *Plusieurs Elégies, Complainctes, & Déplorations, sur la mort d'une Reine de France*, desquelles Jean le Maire (de Belges) fait mention „ en ses Poësies." Cette Reine de France est apa-

(29) Bibliotheque Françoise, pag. 456.

ment bien réfuté (*E*) : ajoûtant, qu'*il mourût au Mans*, & qu'il *est enterré en l'Eglise de Saint Julien devant l'image de Saint Michel*, *auquel lieu se voioit sa Tombe avant les prémiers troubles & séditions pour la Réligion* (*g*).

(*g*) La Croix du Maine, pag. 456.

Du Verdier, nôtre autre Bibliothécaire général François, n'a connu ni l'un, ni l'autre, de ces Auteurs, que pour leur donner mal-à-propos, & sans même les nommer, un prétendu Frère, nommé R E'N A U D G R E'B A N, Poëte de même qu'eux (*b*): Personnage probablement fondé sur la diversité entre R E'N A U D & A R N A U D; noms souvent pris indifféremment l'un pour l'autre. Colletet, Baillet & les nouveaux Historiens de la Poësie Françoise, n'ont pas même connu les noms de ces deux Frères.

(*b*) Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 1088.

paremment Marie d'Anjou, Fille de Louïs II, Duc d'Anjou, & Femme du Roi Charles VII, morte en l'Abbaïe de Chateliers en Poitou, le 29. de Novembre 1463, & enterrée à St. Denis, près de son Mari, le 27. de Janvier suivant. (30).

„ *Epitaphes sur la mort du Roy de France Charles VII*, escrits en forme d'Eglogue ou Pastorale, imprimés *à Paris.*" Parmi les Manuscrits de feu Mr. Baluze, il y avoit une copie de ces *Epitaphes*, in folio (31), qui se trouve aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi de France, où ces Manuscrits ont été incorporez. Le Père le Long, qui a copié cela, dit mal *Charles V.* (32); ce qu'il n'a point corrigé dans ses amples & très abondantes *Additions & Corrections*. En refondant, dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, la *Bibliothéque des Auteurs, qui ont escrit l'Histoire & Topographie de la France*, composée par André du Chesne, & imprimée *à Paris, chez Cramoisy, en* 1618, & 1627, *in* 8°., il ne devoit pas négliger de parler de l'édition de ces *Epitaphes*, faite *à Paris*, *in* 4°., & indiquée par André du Chesne, pag. 63. Menage nous a conservé, dans ses *Observations sur Malherbe*, pag. 482 & 483, quelques Vers de ces *Epitaphes* de Gréban.

(30) Anselme, Hist. Généal. de la Maison de France, Tom. I, pag. 66, & 115.

(31) Bibliotheca Baluziana, Part. III, pag. 34, num. 84.

(32) Biblioth. Hist. de la France, pag. 365.

„ Le jour dolent, que Juillet fit courir
„ Pour vingt & deux, la mort le (*Charles VII.*)
„ vint querir . . . . . .
„ Et trèspassa au chasteau de Meun,
„ Lan mil quatre cents & soissante & un."

Au lieu de cet avant dernier Vers, qui n'a ni cadence, ni mesure, il y avoit apparemment,

Et trespassa au chasteau de Mehung,

Menage change quelque fois ainsi ses Citations, aussi-bien que leur ancienne Ortographe, qu'il auroit beaucoup mieux fait de conserver: par éxemple, celle de la Rime de ces deux derniers Vers, où, selon l'usage du Siècle de Greban, il y avoit, à coup sûr, *Mehung*, & *soixante & ung*. Le célébre Marot n'a point dédaigné d'imiter, & même en quelque façon de copier une de ces *Epitaphes* dans sa III. *Complaincte*, intitulée *Déploration de Messire Florimond Robertet:* & son Commentateur cite ces deux Vers du prémier,

Qui là tenoit une Darde en sa main,
De bois mortel, enferré de souffrance,

visiblement imitez par le second dans ceux-ci:

Mort à l'envers, & un Dard en la main,
De bois mortel, de plumes empenné
D'un vieux Corbeau (33).

(33) Lenglet du Fresnoy sur Marot, Tom. III, pag. 160, 274.

Ce n'est pas la prémiére fois qu'on a remarqué, que Marot savoit très bien se saisir de ce qui lui convenoit dans les Ouvrages de ses Prédécesseurs, & singuliérement dans ceux de Villon (34).

(34) Voiez les Oeuvres de Villon, imprimés à la Haie, chez Moetjens, en 1742, pag. 204, Note [1], & pag. 206, Note [2].

„ *La Sphere du Monde*, qu'il appelle autrement „ *les Vertus de l'Espere du Monde*, imprimée „ avec un vieux *Calendrier*, &c." Elle a encore été imprimée à la fin de l'Article suivant.

„ Il a traduit . . . . . un Livre intitulé *le Cœur* „ *de Philosophie*, imprimé *à Paris*, *par Philippe* „ *le Noir*, *l'an* 1520, *in folio.*" J'en connois une plus ancienne édition, sans date, aussi *in folio*, intitulée *le Cueur de Philosophie*, *translaté de Latin en François*, & finissant par cette souscription: *Imprimé à Paris*, *pour Antboine Verard*, *Libraire demourant à l'Ymaige Sainct Jehan devant nostre Dame*, *ou au Palais devant la Chapelle ou l'on chante la Messe de Messeigneurs les Présidens.* Du Verdier n'en a connu qu'une beaucoup plus nouvelle, faite *à Paris*, *par Poncet le Preux*, *en* 1534, *in folio*. Il remarque, que cette *Translation faicte à la Requeste de Philippes le Bel*, *Roy de France*, *contient plusieurs demandes & questions du Philosophe Placides parlant à Timée*, *& les responses*; *avec le Traité de la Sphere du Monde:* mais, il ne dit quoi que ce soit, ni de l'Autheur ni du Traducteur de cet Ouvrage.

„ Nous avons" continuë la Croix du Maine, „ plusieurs de ses Compositions, escrites à la main, „ & non encore imprimées."

A tout cela j'ajoûterai „ *la Création du Monde*" dont la Croix du Maine, page 150, dit ne savoir *lequel c'est d'Arnoul ou Simon les Grebans*, *Fréres*, *qui en est l'Auteur*.

(*E*) *Les éditions d'un de ses Ouvrages le font vivre sous Philippe le Bel*; *& c'est ce que la Croix du Maine a fort bien réfuté.*] Voici ses propres termes, par lesquels on verra, que l'Editeur de cet Ouvrage s'est trompé de plus de 150 Ans. „ Il a traduit, par le commandement de Philippes „ le Bel, Roy de France, un Livre intitulé *le* „ *Cœur de Philosophie* &c. . . . . . Mais, je ne „ sçay s'il y auroit faulte au Livre imprimé; car, „ s'il estoit ainsy qu'il eust flory soulz le Regne „ dudit Philippes, & (sous celui) de Charles VII, „ ce seroit chose trop miraculeuse; qui est cause „ que je pense qu'il y ait faulte en l'Impression „ du Livre, qui dit sur la fin, que ce Livre du „ *Cœur de Philosophie* aye esté traduit par le dit „ Simon Grèban, par le commandement du Roy „ Philippes le Bel: car, c'est chose toute asseurée, „ qu'il florissoit soubz le Regne de Charles VII, „ lequel mourut en l'an 1461, (35)." Ou Greban n'est pas l'Auteur de cette Traduction, ou cette censure est très bien fondée. Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes ses éditions portent, qu'elle a esté faite *par le commandement de Philippes le Bel*; ce qui paroit assez extraordinaire si nôtre Simon en est effectivement l'Auteur. Peut-être n'en est-il que le Réviseur & l'Editeur, ainsi que Farget l'étoit de celle du *Propriétaire des choses* du *Bartholomæus Anglicus* faite par Corbichon (36): mais, c'est ce qu'on ne sçauroit vérifier, que par l'Inspection de l'Ouvrage même; & c'est ce qui n'est pas fort aisé, vû sa rareté. Ne déterminons donc rien à cet égard

(35) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 456.

(36) Voiez ci-dessus l'Article FARGET, Remarque [*A*], num. III.

GRUNNINGER (J E A N R E Y H A R T) Imprimeur de Strasbourg au XV. Siècle, s'est avantageusement distingué entre les Personnes de sa Profession, par les Ouvrages considérables, qu'il a imprimez dans cette Ville. Je ne dirai qu'un mot d'une Edition chimérique, qu'on lui attribuë mal-à-propos (*A*): mais, je donnerai ci-dessous la

(*A*) *Une édition chimérique, qu'on lui attribuë mal-à-propos.*]. En voici le titre: *Biblia Aurea Veteris & Novi Testamenti*, *impressa per Johannem Grunninger*, 1465, *in* 4°, (1). Quoi qu'en ait débité avec beaucoup plus de hardiesse que de solidité Jaques Mentel, Médecin de Paris,

(1) Bibliotheca Hohendorfiana Catalogus, Tom. II, pag. 1.

la notice de celles qu'il a réellement imprimées depuis 1483. jusqu'en 1527. *(B)*; & j'in-

r's, dans ses deux Traittés de l'Origine de l'Imprimerie, on n'a aucune bonne preuve qu'on imprimât alors à Strasbourg: la prémiére édition connuë de cette Ville est une Bible Allemande de M. CCCCLXVI, (2). Et probablement, il ne s'agit ici d'autre chose que de quelque édition de la *Biblia Aurea Historiarum & Exemplorum* d'Antoine de Rampigollis, imprimée l'une ou l'autre *par Grunninger en* 1495, & dont par un simple renversement du chiffre 9. en celui de 6. on aura forgé une édition d'une si vénérable antiquité: espéce d'erreur, qui n'est que trop ordinaire aux Auteurs de Catalogues & de Bibliographies, & que la précipitation des Imprimeurs, aussi bien que le défaut d'attention des Correcteurs, ne contribuë pas peu à augmenter. Dailleurs, aucun des Historiens des anciennes éditions ne parle de celle-là; & ce n'est pas une légére confirmation pour ma conjecture.

Longtems après tout cela écrit, j'ai enfin découvert que je ne m'étois pas fort éloigné du but; aïant trouvé un éxemplaire de cet Ouvrage avec une date certainement fausse, mais tout à-fait approchante de celle que j'ai proposée ci-dessus. On en jugera par ce titre: *Biblia Aurea, cum suis Historiis nec non Exemplis, Veteris & Novi Testamenti, impressa per Magistrum Johannem Gruninger, M. CCCC. LXVI*; où il est aisé de remarquer, qu'il s'est glissé & mal placé une *L*, pour un *C*, qui, remis après l'*X*, feroit M. CCCC. XCVI., vraisemblablement la véritable année de cette impression. Peut-être l'Editeur de la *Bibliotheca Hohendorfiana* a-t-il oublié le dernier chiffre, & diminué ainsi la date d'une année. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a réellement réduit le Chiffre Romain en Arabe; & que c'est ce qui m'a porté à conjecturer ci-dessus, que le renversement d'un 9. en un 6. avoit fait d'une édition effective de 1495, une fausse de 1465.

Ce Recueil de lieux communs étoit autrefois fort en vogue parmi les Etudians en Théologie; & il n'est pas étonnant qu'il ait été réimprimé en divers endroits, & particuliérement à Strasbourg. En-voici un dont le titre est un peu différent; *Biblia Aurea, que a plerisque compendiū vel repertoriū aureum vocitatur*; imprimé *ex Edibus Matthie Schurerii, Mense Augusti, anno millesimo quingentesimo nono, Argentorati.* C'est un *in* 4°, passablement imprimé.

Je remarquerai ici par occasion, que cet Ouvrage d'Antoine Rampelogus ou de Rampigollis, Génois (3), Réligieux de l'Ordre de St. Augustin au commencement du XV. Siécle, &, Député de son Ordre au Concile de Constance, où il disputa très vigoureusement contre les Hussites; que cet Ouvrage, dis-je, composé principalement pour l'Instruction des Etudians du Couvent des Augustins de Naples, & tout pillé des *Exempla Virtutum & Vitiorum ex S. Scriptura* de Nicolas Hanaps Dominicain, imprimé quantité de fois & inféré parmi les Oeuvres de St. Bonaventure sous le titre de *Biblia Pauperum* (4), a été imprimé une infinité de fois, & sous différens titres, depuis l'édition d'*Ulm*, *chez Jean Zainer*, *en* 1475, *in folio*, la plus ancienne que je connoisse, jusqu'à celle d'*Anvers*, *chez Gymnic*, *en* 1667, *in* 12°, la derniére de celles que j'aïe vues, & qui a cela de particulier & de désavantageux, qu'elle est *nunc primum juxta Romanæ Correctionis Indicem expurgatorium emendata*; corrétion, ou plûtôt corruption, que les curieux n'aiment point dans leurs Livres. Cette diversité de titres a causé un autre abus, en ce qu'elle a donné lieu à beaucoup de Bibliothécaires de le multiplier mal-à-propos sous les titres de *Biblia Aurea seu Loci communes ex Bibliis*, d'*Aureum Repertorium Locorum communium Biblicorum*, de *Figuræ Bibliorum*, de *Flores Bibliorum*, d'*Historiæ Bibliorum*, de *Compendium Figurarum Moralium Biblicarum*, & peut-être encore d'autres (5). Josse Badius, par éxemple, l'imprima *à Paris*, *en* 1511, *in* 4°, sous le nom estropié d'*Antonius Ampigollus*, & en forma ainsi un nouvel Auteur; en quoi il a été suivi par divers autres; mais, Miræus, & Heindreich, n'y ont point été attrappez (6). Gesner en a fait aussi deux différens Auteurs, l'un *Antonius de Rampigollis*, & l'autre *Antonius de Genua* (7); & ses Abbréviateurs en ont fait trois, en ajoûtant immédiatement après celui-ci un prétendu *Antonius de Jarva* (8), qui ne doit certainement son éxistence qu'à une faute de copie ou d'impression pour *Janua*. Possevin, leur Plagiaire perpétuel, fait encore pis; car, après avoir adopté les deux Auteurs de Gesner, à son *Antoine de Rampigollis* bien désigné, il en ajoûte tout aussitôt un autre qu'il affirme bien positivement être différent de celui-là, mais qui n'est pourtant absolument que le même (9). Il a fait une violente censure de cet Ouvrage, qui est bien d'un caractère *rude & grossier* comme l'a autrefois remarqué Sixte de Sienne (10), mais qui n'est pourtant pas plus condamnable que quantité d'autres écrits de pareille espéce qui se faisoient en ces Siécles-là. Quoi qu'il en soit, cet Auteur a été mis dans l'*Index Librorum probibitorum* du Pape Clément VIII, (11): & ce qu'il y a de fort singulier, c'est que ce même Possevin, qui le lui reproche fort durement, & qui avoit peut-être contribué à l'y faire mettre, n'a pu éviter le même sort, & se trouve précisément à côté de lui dans cette injurieuse liste (12). Les autres Ecrits de Rampigollis sont *Dictionarium Pauperum*, & *Speculum Salvationis Humanæ* (13), imprimez quelquefois avec l'Ouvrage précédent, comme dans l'édition de Paris, chez André Bocard, en 1497, in 8: *Quadragesimale: Opuscula Sermonum, quibus concionatores plurimum juvari consueverunt:* & *Opus insigne casuum conscientiæ*, conservé à Genes. Elssius est le seul qui parle de ces trois Ouvrages, dont il n'indique aucune édition (14). Les Auteurs des *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti* ont très judicieusement observé, Tom. I, page 463, que Thomas James lui attribuoit fort mal-à-propos le fameux *Catholicon* de Jean de Gerles. On ne sait point le tems de la mort de cet Auteur.

(*B*) *La notice de ses éditions . . . . depuis* 1483, *jusqu'en* 1527.] La voici telle que je l'ai pu former d'après divers Bibliothécaires assez peu d'accord entre eux; à la réserve pourtant de quelques Articles, que j'ai vûs & éxaminez moi-même.

I. *Petri Comestoris Historia Scholastica Veteris & Novi Testamenti*, à la fin de laquelle on lit cette inscription: *Incarnationis dñice ãno Mccccl xxxiij. prec̃larum hoc opus Scholastice historie factoribus Johanne de Gruninger, nec non Heinrico de Inguiler impressorie artis magistris, in inclita Argentinor. civitate possibili emendatione pvia impssum. Mensis augusti die xxviij. feliciter est consummatum.* C'est un assez gros *in folio* de caractères Gothiques.

II. *Decretorum Codex, cum Bartholomæi Brixiani Apparatu:* Argentorati, per Johannem Grunninger, 1484, in folio.

III. *Soccii Sermones* (15), *de Tempore & de Sanctis a Monacho quodam Ordinis Cisterciensis:* Argentorati, apud Johan. de Gruninger, 1484, in folio 3 vol.

IV. *Jordani de Quedlimburg, Ord. St. Augustini Sermones de Sanctis:* Argentorati, per Johannem de Gruninger, 1484, in folio.

V. *Breviarium Argentinensis Ecclesiæ:* Argentinæ, per Johannem Reynhardum alias de Gruuynger, 1489, in 8°.

VI.

(2) *Voïez la Section XII, num. II, de mon* Histoire de l'IMPRIMERIE.

(3) Oudin de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 1310, *le fait mal-à-propos* Napolitain.

(4) Chevillier, de l'Origine de l'imprim. de Paris, *pag* 109.

(5) *Voïez* Gesner, *les Abbréviateurs*, Possevin, Gesne, Olearius, Soprani, Oldoïni, &c.

(6) König, Biblioth. vet. & nov. *pag.* 14, & 676, *qui change encore ce nom en* Ampicollus. Miræi Auctar. ad Trithem de Scriptor. Ecclef. *pag.* 90. Heindreich Pandect. Brandenb. *pag.* 156. Cave, ou Gere, Append. de Script. Ecclesiast. *pag.* 81, *qui change mal aussi ce mot en celui* d'Ampilogius.

(7) Bibliothec. *folio* 58. *verso*, & Append. ad Bibliothec. *folio* 10. *verso*.

(8) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 65, & 66.

(9) Possevini Apparat. Sacer, *Tom. I, pag.* 104, & 96.

(10) *Rude Opusculum, in quo omnes Sacras pene Historias trito Eloquio moraliter exponit.* Sixtus Senensis, Bibliothecæ Sanctæ, *pag.* 245.

(11) Index Libror. prohib. & expurg. *pag.* 50.

(12) *Voïez* l'Index Librorum prohib. & expurgandor. *de* Bernard de Sandoval, *pag.* 14; *& celui* d'Ant. de Sotomayor, *pag.* 50.

(13) *Ce dernier seroit-il la même chose que ce fameux* Speculum Humanæ Salvationis, *que les Hollandois prétendent être le prémier fruit de l'Imprimerie, & touchant lequel les Savans ont si souvent contesté? Voïez mon* Histoire de l'IMPRIMERIE. *C'est ce qu'il seroit assez difficile de vérifier, vû la rareté de l'un & de l'autre.*

(14) Philipp. Elssii Encomiasticon Augustinianum, *pag.* 77. Fabricius, Bibliothec. Lat. med. & inf. Ætatis, *a depuis copié cela*, *Tom. I*, *pag.* 142.

(15) *Et non pas* Socci, *ou* Socii Sermones, *comme écrivent mal la plûpart des Bibliothécaires. Les Moines ne manquant jamais de mettre à profit tout ce qui peut illustrer leurs ordres, ceux de Citeaux ont cherché deux étymologies honorables à ces mots singuliers. Selon la prémiére, ce bon Réligieux étoit d'une si grande humilité, que, quoiqu'il eut composé un grand nombre de beaux Sermons, il n'en avoit jamais dit mot à Personne, & qu'il les laissoit même trainer parmi ses vieux Socs, ou Souliers: & ses Fréres, charmez de les trouver après sa mort, leur donnerent le titre de* Soccii Sermones. *Selon la seconde, ces* Sermons *tirent ce nom de ce qu'ils sont tout remplis du* Soc *de l'Ecriture Sainte. Si celle-ci n'est pas bien fondée, comme cela pourroit bien être, on peut du moins très bien appliquer à l'autre le* Se non è vero è ben trovato. *Quoiqu'il en soit, voïez la* Bibliotheca Cisterciensis *de* Charles de Visch, *pag.* 299, 300.

VI. *Liber Meditationum ac Orationum devotarum, qui* Anthidotarius anime *dicitur: Auctore Nicolao Saliceto.* On lit à la fin cette inscription : *impensis puidi uiri mgri Joïs Reynhardi alias Grunynger in insigni ciuitate Argeñ ubi cōpletus extitit. Anno dñice incarnationis Mccccxciiij. quarto uero nonarum Marcij.* C'est un petit *in octavo* de caractères Gothiques, dont on a une édition de 1490, *in* 8 ; une de *Paris, chez Pouillac*, 1495, *in* 8°; une de *Paris, chez le Dru, en* 1496, *in folio*, & une de Paris, *en* 1500, *in* 8°. Voïez Maittaire. On en a aussi une Traduction Françoise, intitulée *Antidotaire de l'Ame, contenant plusieurs belles Méditations & Oraisons, traduit en François par I. D. L. A.*, & imprimé à *Donay, par Jean Bogard*, 1580, *in* 16.

VII. *Antonii de Bitonto, Ordinis Minorum, Sermones Dominicales:* Argentorati, exc. a Joh. Grüninger, 1495, in 8°.

VIII. *Biblia Aurea Veteris & Novi Testamenti Ampigolli:* Argentorati, per me Johannem Gruninger, 8. Id. Aug. 1495, *in* 4°.

C'est ainsi que je trouve ce titre, sans doute tronqué, dans le *Liber de Origine & Incrementis Typographiæ Lipsiensis* de Jean Henri Leichius, qui vient de paroître à la fin de 1740, *in* 4° : & je le rapporte d'autant plus soigneusement, que c'est de-là qu'est née comme je l'avois conjecturé ci-dessus Remarque (*A*), la prétendue édition de 1465.

IX. *Terentii Comœdiæ VI, cum Directorio Vocabulorum, Sententiarum, & Artis Comicæ; Glossa interlineali; & Commentariis Donati, Guidonis, & Ascensii; Figurisque ligneis lepidissimis:* impressum in Imperiali ac libera Urbe Argentina, per Magistrum Johannem Grüninger accuratissime nitidissimeque elaboratum, anno Dominice Incarnationis millesimo quaterque centesimo nonagesimo sexto; Kalendarum vero Novembrium . . . . , finit feliciter. *in folio Caract. Gothicis.*

X. *Sancti Antonini, Archi-Antistitis Florentini, Summa Theologica*, à la fin de laquelle se lit cette souscription: *anno Incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto, Kalendarum vero Septembrium sexto decimo, Pars hec secunda summe Domini Anthonini, Archi-Antistitis Florentini preclarissimi, in insigni Elvetiorum Argentina, per Joannem Reynardi (alias Gruninger) virum quam solertem, accuratissime nitidissimeque elaborata feliciter finit.* Ce sont 4 volumes *in folio* de caractères Gothiques.

XI. *Hieronymus Brunswig von dem Cirurgicus:* durch Johann Grüninger gedruckt, und volendt zu Strasburg, uf Dinstag nach S. Peter-und-Paul-Dag, anno Domini M. CCC. (*verius*) CCCC. XCVII. *in folio, cum figuris ligneis.*

XII. *Philomusi, seu Jacobi Locher, Libri Panegyrici ad Regem Romanorum. Tragœdia de Turchis, & Soldano Babylonis. Dialogus de Hæresiarchis. Omnia cum figuris lepidissimis ligno incisis:* actum Argentine, per Magistrum Johannem Grüninger, anno Christi salutifero 1497, *in* 4°, *caracteribus Gothicis.*

XIII. *Horatii Opera, cum Annotationibus Imaginibusque pulcherrimis, aptisque ad Odarum concentus sententiis.* Elaboratum impressumque hoc opus in celebri Imperialique Urbe Argentina, opera & impensis, sedulisque laboribus providi viri Johannis Reinhardi cognomento Gruninger, civis ejusdem Urbis Argentinensis, quinto Idus Martii, absolutum vero anno Domini M. CCCC. xcviij. *in folio.*

XIV. *Terentii Comœdiæ, &c. ut supra:* Argentorati, per Johannem Grüninger, 1499, in folio.

XV. *Terentius, der hochgelert und aller bruchelichst Poet, von Latin zu Teutsch transferieret, nach dem Text, und nach der Gloss in sinen VI. Büchern, uss den ein yeglicher Mensch erkennen mag die Sitten und Gemuet der anderen Menschen.* On lit à la fin cette Inscription : *gedruckt in der Keyserlichen und Fryen Stadt Strasburg, von Hans Grüninger, und selichlich geendet uf dinstag vor Sant Gregorien Tag, nach Christi Geburt M. cccc. lxxxxix.* C'est un *in folio* de Caractères Gothiques, accompagné de figures de bois fort grotesques, & placées à la tête de chaque acte & de chaque scéne.

XVI. *Bartholomei Sibille, Monopolitani, Ordinis Predicatorum, Sacre Pagine Professoris, Speculum Peregrinarum Questionum, variis Theologorum, Philosophorum, Astrologorum, &c. Documentis exornatum:* bene perspectum & emendatum opera & expensis circumspecti Viri Johannis Grunninger, Civis Argentin. anno Christianæ Salutis post millesimum quadringentesimum nonagesimo nono, 14. Kalendas Septembres. *in* 8.

XVII. *Breviarium Olomucense. Argentine, per Joannem Reinardum, anno* 1499, *in* 8°, *in membrana.*

XVIII. *Ortulus Anime &c.* Argentine, Johann. Gruninger, 1500, in 8°.

Cette édition sera détaillée plus au long dans la Remarque suivante.

XIX. *Legende, Marter, und Sterben von den wundellichen und weigeborenen Künigin und Iunck-Frawen und Marterin Sant Katherinen:* gedruckt und selig geendt in der fryen Statt Strasbourg, von Meister Hans Grüenninger, uff Dunstag nach Petri unnd Pauli der zweier Apostel. Nach de Geburt Christi als man zalt M. CCCCC. hundert jar. *in* 4, *cum fig. ligneis.*

Liber Pestilentialis de Venenis Epidemie. *Das Buch der vergifft der Pestilentz &c. von Jeronimo Brunswig:* gedruckt und volend durch Meister Hans en Grüninger, uff mitwoch nach unser Lieben Frowen Hemelfart, in dem jar als man zalt 1500. jar. *in folio, cum fig. ligneis.*

XX. *Boetius de Philosophico Consolatu, cum Commentariis S. Thomæ:* impressus Argentinæ, per Joannem Gruninger, anno Incarnationis Domini millesimo quingentesimo primo, Kalendas vero viij. Septembris, *in folio.*

XXI. *Terentius &c. ut supra IX, & XIV.* Argentorati, per Johannem Grüninger, 1503, *in folio.*

XXII. *Sermo de Conceptione Beatissime Virginis Marie.*

Initio legitur.

Quid dicam pauper Ingenio, aut Ingenio acerrimus Augustinus, de te, o Virgo Beata; cum quicquid dixero minus sit quod dignitas tua mereatur?

in fine vero.

Finit Sermo de conceptione beatissime Virginis Marie, in nobili Helvetiorum Civitate Argentina calchographatum per Johannem Grüninger, M. CCCCC. quarto Salvatoris anno, in die Blasii. *in* 4, Caract. Gothic.

XXIII. *Joannis Hugonis de Sletstatt, Vicarii Parochiæ Sti Stephani Argentinensis, Quadrivium Ecclesiæ, quatuor Prelatorum Officia quibus omnis anima subjicitur.* Exaratū est opus hoc salubre in inclitissima Helveciorū Urbe Argētina p Ioannē Grūningēr Chalcographie Artificē ipso die Invētionis Protho Martyris Stephani, anno Salutis millesimo quingentesimo quarto, *in folio, Caract. Got. cum fig. ligneis.*

XXIV. *Tractatus Juris Patronatus, & Summaria Distinctionum ac Questionum Causarum Decreti*, Autore Paulo de Citadinis de Mediolano, Legum Professore ordinario in inclita Universitate Friburgensi Brisgaudie.

in fine legitur.

Finit

Finit Tabula Tractatus de Jure Patronatus Pauli de Citadinis de Mediolano. Impressus Argentine, anno Domini 1506. finitus in Vigilia Johannis Baptiste, per Johannem Reinhart, alias Grüninger. *in* 4°, *Caract. Gothico.*

XXV. *Virgilii Opera omnia, cum Comm. Servii, Donati, Landini, Mancinelli, & Galderini. Accedunt Maphei Vegii Æneidos Liber XIII, & alia quædam, cum figuris & imaginibus per Sebast. Brandt additis. Omnia ex ejus Recensione ac Elimatione:* Argentorati, per Johann. Grienninger, 1507, *in folio.*

XXVI. *Margarita Philosophica nova:* accipe, candide Lector, *Margaritam Philosophicam* jam denuo recognitam, castigatam, & emendatam, ... quam si tibi pro Viatico comparaveris parvo ere, habebis dubio procul rem scitu & lectu jucundam . . . . cum quo (*Opere*) te bene valere industrius Vir Johannes Grüningerus, Operis Excusor, & optat, & precatur. Ex Argentorato veteri, pridie Kal. Aprilis. anno Redemptionis nostre octavo supra mille quingentos. *in folio, cum figuris.*

XXVII. *Margarita Facetiarum: videlicet, Alphonsi Arragoniæ Regis, Dicta & Facta, memorabilia, Sigismundi, & Friderici III, Imperatorum Romanorum; Joan. Kaisersbergi Scommata; Marsilius Ficinus de sole; Hermolai Barbari Orationes; & Facetiæ Adolphinæ:* Impress. per honestum Virum Johannem Grüninger, anno nostre redemptionis octavo supra mille quingentos, Argentin. *in* 4°, *belles Lettres.*

Ouvrage différent du précédent, & assez mal intitulé.

XXVIII. JULIUS *de erste Rœmische Kayser, von seinem Leben und Kriegen, erstmal uss dem Latein in Tütsch gebracht, &c.* . . . . Strasburg, bey Johann Grüninger, 1508, in folio.

L'Auteur de cette Traduction est M. PHILESIUS.

XXIX. *Jacobi Wimpheling de Sletstat Cathalogus Argentinensium Episcoporum, cum eorundem vita atque certis Historiis Rebusque gestis, & Illustratione totius fere Episcopatus Argentinensis:* Joannes Grieninger, Civis Argentinensis, Formis excussit, anno Natalium Christianorum millesimo supra quingentesimum octavo; die vero undetrigesima Mensis Augusti, *in* 4°.

XXX. *Opuscula Bebeliana:* impressa a Johanne Gruningero, Argentinæ, anno Dñi 1508, *in* 4°.

XXXI. *Jo. Franc. Pici, Mirandulæ Principis Opera varia,* ac primum de rerum Prænotione Libri IX, pro veritate Religionis Christianæ contra superstitiosas Vanitates. *Argentoraci, Jo. Knollæ, & M. Scharerus,* 1507, *prid. Kal. Febr.*; ac in fine, *anno M. D. IX. Kal. Sept. in Urbe Argentina, Joh. Grueninger exscripsit stanneis usus Calamis, Diligentia tanta ne ab Autographo decideret exemplari. Jo. Adolphus recognovit.* in folio.

XXXII. *Eruditi Viri Thomæ Murner, Argentini, Ordinis Minorum, Theologiæ Doctoris eximii, Charti-Ludium Logices; Logica memorativa, sive totius Dialecticæ Memoria; & novus Petri Hispani Textus emendatus, cum jucundo Pictasmatis Exercitio:* impressa Argentinæ, per Johannem Grüninger, anno Dñi M. CCCCC. IX, in 4°, cum figuris.

Voïez touchant l'Histoire singuliére de ce Livre, l'Article MURNER, Remarque (*G*).

XXXIII. *Instructio* Manuductionem præstans in Cartam Itinerariam Martini Hilacomili; cum luculentiori ipsius Europæ Enarratione, a Ringmanno Philesio conscripta. *Argentorati, ex Officina Impressoria Johannis Grüningeri, anno M. D. XI. Mense Aprili. in* 4°.

XXXIV. *Christiani Druthmari Expositio in Matthæum Evangelistam familiaris, luculenta, & lectu jucunda; cum Epitomatibus in Lucam & Joannem & Epistola Sti. Martini ad Mironem Regem.* Excusum Argentorati, Opera & Impensis probati Viri Johannis Grüningeri, anno Incarnationis Dominice M. D. XIIII. Mense Augusto, die decima. *in folio.*

Cette édition, procurée par Jaques Wimpheling, approuvée par Jaques Oeffeler Censeur Impérial des Livres à imprimer, & authorisée d'un Privilége de l'Empereur Maximilien I, n'a été connuë que de très peu de Personnes & fut même traitée de *Chimérique* par Labbe, Simon, & divers autres Ecrivains Catholiques; & celle, qui fut faite *à Haguenau, par Jean Socerius, en* 1530, d'après celle-là, fut regardée comme corrompuë à dessein par les Luthériens dans les endroits qui concernoient l'Eucharistie; mais, on les justifia fort aisément de cette fausse accusation par l'inspection de celle de Strasbourg, faite avant les oppositions de Luther aux entreprises & à la doctrine corrompuë de l'Eglise Romaine.

XXXV. *Johannis Geyler von Keysersperg die Omeis, oder das Buch von der Omeissen und auch, &c.* gedruckt in der Keyserlichen frien Stadt Strasburg, von Johannes Grienunger, und geendet uff Sant Mathis Abent, in dem jar von der Geburt unsers Herren Jesu Christi M. D. XVI. *in folio.*

XXXVI. *Ein hübsche History von Cymon uss Cypern:* dis Büchlein ist gedruckt in der Keiserlichen freien Statt Strasburg, von Johann. Grünningern, in Kosten und Namen des ersamen Johansen Haselberg us der Reichenauw bey Costentz gelegen: und ist vollendet uff Sant Matthæus Abent, in dem jar nach Christi unsers Herren geburt tausendt fünf-hundert und sechzehen. *in folio.*

XXXVII. *Evangelia, mit Usslegung des hochgelerten Doctor Jo. Geyler von Keysersperg:* gedruckt in der Keyserlichen freien Statt Strasburg von Johannes Grieninger, volendet uff Sant Adolfs Abent des Heiligen Bischoffs in dem jar als man zelt von der geburt Christi M. D. XVII. *in folio.*

XXXVIII. *Die Brosamlin Doctor Keysersbergers uff gelesen von Frater Johann Paulin Barfüeser Ordens, &c.* gedruckt in der Keyserlichen freien Stadt Strasburg, von Joh. Grieninger, und ussgangen uff unser lieben Frauen Abent der verkündigung in dem jar tausent fünf-hundert und xvij. *in folio.*

XXXIX. *Cento Novelle:* hundert neuwe Historien, &c.

In fine legitur.

Als hat diss Buch ein selig end,
Godt von uns alles unglück wend.

Getruckt und lœblichen vollendet in der Keiserlichen Stat Strasburg, an unser lieben Frawen Abent der verkündung, durch Johannem Grüninger. Im jar fünff zehenhundert und nünzehen. *in folio*, avec de mauvaises Gravures en bois.

C'est la Traduction des *Cento Novelle antike* dont les Italiens font un très grand cas pour le Langage, & dont il est à croire qu'ils en font très peu pour la matiére, vû qu'elle ne sauroit être plus platte & plus méprisable. C'est ce que j'ai déjà autrefois remarqué plus au long dans le Journal Historique *de la République des Lettres*, Tom. III, pages 201, — 203.

XL. *Wie Doctor M. Luther*, uss falschen ursachen bewegt, das geistlich Recht verbrennet hat. *Strasbourg, Joh. Grieninger*, 1521, *uf den Montag* invocavit, *in* 4°.

XLI. *Thomæ Murner Lutherischer Neuen Beschweerung:* Strasburg, by Joh. Grieninger, 1522, in 4°, cum figuris.

XLII. *Ordnung und Gesetz des Heil. Rom Reichs Hofgerichts zu Rotweil, &c.* gedruckt, bey Johann Greininger, 1523, in folio.

j'insisterai un péu sur la dix-huitiéme, parce qu'elle me paroit mériter une attention particuliére (*C*).

XLIII. *Cl. Ptolomei Geographiæ Libri VII, Latine, ex Interpretatione Bilibaldi Pirckeymeri; cum Annotationibus Joannis de Monte Regio in errores Translationis Jacobi Angeli:* excudebat Joannes Grieningerus communibus Joannis Kobergeri Impensis, anno M. D. XXV. *in folio magno, cum limbi marginalibus florentulis, majusculisque Mathematicis.*

On trouve, dans l'*Exposition* de la Carte de la *Terre Sainte* de cette édition, le même reproche de stérilité, dont Calvin fit depuis un si grand crime à Servet, parce qu'il se trouvoit dans l'édition de *Ptolomée* qu'il fit faire, avec ses Remarques, *à Lyon, chez Melchior & Gaspar Trechsel, en 1535, in folio majori.* Ainsi, c'étoit à tort qu'on le lui imputoit. Voïez Götze *Merkwurdigkeiten der Kæniglichen Biblioteck zu Dresden*, pag. 317.

XLIV. *Hieronymi Gebwileri, Literariæ pubis Hagenoviensis Moderatoris*, Epitome regii ac vetustissimi Ortus D. Ferdinandi Boëmiæ Regis, Hispaniarum Infantis, ac omnium Archi-Ducum, Ducum, & Principum Austriacorum, ad duo ferme annorum millia, &c. &c. *Argentorati excusum, communibus Impensis Hier. Getwileri & Johan. Grieningeri, Civis Argentinensis*, 20. *Mart.* 1527, *in* 4°.

XLV. A toutes ces éditions, dont la date est certaine, il faut encore ajoûter celle-ci, dont la date est singuliére & comme incompréhensible. *Biblia Aurea, cum suis Historiis, nec non Exemplis Veteris Testamenti:* Argentine impressa, per Johannem Grunninger, anno Domini MCCCCLXVI. Oct. Id. Dec. in 4°.

C'est l'Edition dont j'ai parlé dans la Remarque précédente, & sans les raisons que j'y ai allegués, je croirois assez volontiers, qu'il faudroit expliquer cela par M. CCCCC. XVI., & supposer qu'un *L*, se seroit glissé dans cette date à la place d'un *C*; cas assez fréquent dans l'Imprimerie.

(*C*) *La dix-huitiéme . . . mérite une attention particuliére.*] Elle est assez peu considérable par elle-même, puisque ce n'est qu'un médiocre Volume de Priéres Ecclésiastiques: mais, le caractére de la plûpart de ces *Priéres* & sur-tout celui des *figures* qui les accompagnent, la rendent digne de l'attention des curieux. Elle est intitulée *Ortulus Anime, cum Oratiunculis aliquibus superadditis, que in prioribus Libris non habentur*, & finit par cette espéce d'inscription: *Elaboratus per providum virum Magistrum Johannem Grüninger, in insigni ac libera civitate Argentina, anno incarnationis M. CCCCC. pridie vero kalendas Februarii.* C'est un *in octavo*, de petite forme, & de caractéres Gothiques, chargé de figures fort impertinentes, & au devant duquel on lit ce court éloge.

Ortulus exiguus varias ut sepe salubres
Herbas producit, quas Medicina probat:
Ortulus *hic* Anime, *quem lumine cernis aperto,*
Proferet en justum quod Pietatis Opus.
Hinc Flores Anime poteris decerpere sancte
Plures, & mentis Pharmaca multa sacre.

Mais, ces prétendus remédes, pour la sainteté de l'ame, ne sont que de dangereux venins très propres à l'empoisonner; car, malgré toutes ces belles promesses, on trouve ici quantité d'Oraisons & de Priéres, tout aussi puériles, tout aussi superstitieuses, tout aussi ridicules, & quelquefois même tout aussi impies, que celles que l'on voit dans l'*Antidotarius Animæ* de Nicolas Salicet, Docteur en Médecine, & Abbé de nôtre-Dame de Baumgarten près de Strasbourg, dont j'ai noté l'édition ci-dessus Article VI, & dans une des Oraisons duquel il est rapporté qu'Adam fut tiré de l'Enfer par la vertu du très saint nom *Lavelererarerari* (16), *contra omnia pericula Mundi*; dans l'*Enchiridion Leonis Papæ Serenissimo Imperatori Carolo Magno in Munus pretiose datum, contenant plusieurs Oraisons, auquel est ajoûtée l'Oraison, figure, grandeur, & hauteur de Jésus-Christ*, imprimé *à Lion, chez Juilleron, en* 1601, *in* 64; rempli d'impertinentes Priéres, telles que celle *que souloit dire Charlemaigne pour se garantir de l'effort des coups de Canon*; que, malgré de pareilles sottises, les curieux de Livres de Magie ne laissent pas de rechercher à très grand prix; mais, que Naudé, suivi en cela par toute Persone sensée, n'a pas laissé de regarder, dans le Chapitre XIX. de son *Apologie pour tous les grands Personnages qui ont été faussement soupçonnez de Magie*, comme un misérable petit Livret, *fort plat, mal façonné*, & déja condamné avec *bonne raison* par le Lover & del Rio, dailleurs fort infatuez de merveilles Magiques: dans l'*Enchiridion manuale Precationum*, imprimé à Rouen, chez Richard Lallemant, en 1580, in 12°; & que Mr. Thiers assure être *un Ouvrage abominable, & un Livre à brûler* (17): dans l'*Armamentarium Spirituale:* dans le *Luscinia Spiritualis:* dans le *Thuribulum Aureum Sacrarum Precationum:* en un mot dans quantité d'autres rhapsodies de pareille espéce.

Mais, cela n'est rien: l'ignorance & la superstition de ces tems-là le permettoient ainsi. Les Figures sont bien autrement condamnables; puisqu'il est bien certain, que

Ce qui frappe l'oreille irrite moins les sens,
Que ce qui se présente à des yeux clairvoians, (18).

Je me contenterai d'en désigner deux ici. La premiére se trouve au feuillet 53, & n'est simplement que ridicule. David, attentif à considérer Bersabé dans le bain, s'y sent frappé d'un trait par Cupidon, voltigeant en l'air, & riant malignement du succès de son entreprise. Et cela ne ressemble point mal à cette peinture risible, qu'on dit se trouver dans je ne sai quel Village des Païs-Bas, & dans laquelle Abraham, prêt à tuër son Fils Isaac d'un coup de Fusil, en est empêché par un Ange qui pisse dans le bassinet: non plus qu'à celle où la Sainte Vierge reçoit l'Annonciation de l'Ange Gabriël, avec un grand chapelet à sa Ceinture, & récitant l'Office de nôtre-Dame devant un Crucifix: ou bien à cette autre, qu'on dit se voir sur un des Autels de Worms, & représentant la Vierge jettant Jésus-Christ dans la tremie d'un Moulin, d'où il ne sort que changé en petis morceaux de Pain, que des Prêtres font avaler au Peuple; *Embléme*, ajoûte le Docteur Burnet, *Voiage de Suisse*, &c. pag, 474. & 475, *qu'on croiroit avoir été inventé pour tourner la Transsubstantiation en ridicule, & qui a quelque-chose de si cru, qu'on penseroit d'abord qu'il est trop grossier même pour des Laponois. Mais quoi! Il n'y a rien qu'on ne puisse digérer, quand on a avalé la Transsubstantiation.* En effet, si l'on nous racontoit quelque-chose d'aussi revoltant du Paganisme, nous le traiterions nettement de fable absurde; & si nous ne la voïons de nos propres yeux cruë & professée hautement par les Peuples qui se regardent comme les plus spirituëls de l'Europe, nous ne pourrions jamais nous le persuader. La seconde de ces Figures se trouve au feuillet 119, & est absolument abominable. Elle représente Ste. Ursule & quelques-unes de ses 11000 Vierges, non seulement dévoilées & toutes nuës, mais même exposées aux regards lascifs & aux attouchemens impudiques d'un Cavalier, qui éxamine curieusement du bout du doigt si elles sont bien véritablement Vierges; & qui ne ressemble pas mal à cette sage Femme dont parle St. Augustin *de Civitate Dei*, Livre I, Chap. XVIII, *quæ, Virginis cujusdam Integritatem Manu velut explorans, ... dum inspicit, perdidit.* Beau sujet à comparer avec l'endroit parallèle du Livre de la *Dévote Salutation des Membres sacrés du Corps de la glorieuse Vierge Mère de Dieu!* Livre imprimé & publié avec Approbation & Privilé-

(16) *Le refrain* Lere la lere lan lere-lere la-lere lan la, *quoique de moitié plus long, n'en feroit certainement pas autant.* Pietro Helli, *c'est-à-dire*, Andrea di Bergamo, *s'est moqué de ce superstitieux Recueil*, *pag.* 9. *de ses* Satires, *en ces termes:*

Lascio nugete e frustar l'*Antidotaro*
A Gianelli e Chietini.

(17) Thiers, Traité des Superstitions, *Tom. IV, pag. . . . cité dans le* Journal des Savans, *Dec.* 1701, *pag.* 1109.

(18) *Segnius irritant Animos demissa per aures,*
Quam quæ sunt Oculis subjecta fidelibus, . .

Horatius in Arte Poëtica, *Vers.* 180, 181.

vilége, non dans des Siècles de barbarie & de ténèbres, & dans des Païs d'ignorance & de superstition grossiére, mais à Paris même, où l'on se picque d'Epurement & de Réforme, en 1668, in 12; Livre, qui scandalisa encore plus les Honnêtes-Gens, qu'il ne divertit les débauchés & les libertins; & Livre, enfin, qui a été si judicieusement condamné par Adrien de Valois en ces termes: *Que n'auroit point fait* Innocent XI, *après avoir aboli l'office de la Conception* (19), *s'il avoit oui parler de l'impertinente dévotion de ce Moine visionaire, qui fit imprimer, avec permission de ses Supérieurs, des Oraisons à toutes les Parties du corps de la Ste. Vierge en particulier? La Réligion, la pudeur, & le bon sens, ne sont-ils pas blessés par une extravagance semblable* (20)? Mr. Thiers a, dit-on, assez bien frondé cet odieux écrit (21). Mais, c'est grand dommage, que le Journal des Savans, en nous donnant l'extrait de son Livre, ne nous ait conservé que les *Salutations* de ce Moine insensé *aux cheveux & aux oreilles de la Ste. Vierge* (22). Car, quelque impertinentes qu'elles soient, les autres les surpassoient sans doute de beaucoup encore; & il est quelquefois bon d'avoir ces sortes de choses à la main, afin de pouvoir couvrir de confusion les Disputeurs de mauvaise-foi. Un bon Moine Allemand avoit autrefois pratiqué la même superstition, mais dans un tems plus barbare & moins éclairé: & ce qu'il avoit de particulier, & qui dénotoit bien sa simplicité, c'est qu'il finissoit chacune de ses Oraisons par cette exclamation niaise & risible en forme de refrain, *Ach! ein Ave Maria*!

Chargés de pareilles flétrissures, Mrs. de l'Eglise Romaine, & leurs dignes Champions, les Florimonds de Remond, les Varillas, & les Maimbourgs, n'ont pas laissé assez souvent, & toujours très imprudemment, de reprocher aux Réformés la barbarie, les expressions quelque fois risibles, & les chants mols & efféminés de leurs Pseaumes. Mais, quant à ce dernier Article, jamais reproche n'a été, ni plus faux, ni plus injuste; &, pour ôser le faire, il faut n'avoir jamais mis le pied dans aucune Assemblée de Réformés, ou n'être pas pourvû de meilleures oreilles, que l'ancien Midas de la fable. Si, dès leur Origine, les Pseaumes des Réformés se chantoient, comme on le prétend, sur des airs de Cour, fort gais & agréablement modulez, ils ont terriblement changé de Notes; car, depuis très longtems, rien n'est plus simple, plus uni, plus plat, moins *mol*, & moins *efféminé*: &, pour le dire en un mot, jamais les Capucins n'ont plus défiguré le chant grave & mélodieux de l'Eglise Romaine par leur nazillonnement dévot & affecté, que les Réformés ont gâté le leur par l'égalité irréguliére & fatigante de Tenue qu'ils donnent à toutes les notes de leur Musique. D'ailleurs, outre qu'on a toujours très vigoureusement bourré ces aggresseurs indiscrets, tant sur cet Article que sur les deux autres, soit par voie de justification, soit par voie de recrimination (23): outre cela, dis-je, divers Ecrivains de leur propre parti n'ont pû s'empêcher d'être extraordinairement scandalisés; non seulement de leurs Cantiques spirituëls, modulez sur toutes sortes d'airs d'Opera & de Vaudevilles, de l'un desquels on ne pouvoit entendre sans horreur cet impertinent refrain également absurde & impie,

Quand on a perdu Jésus-Christ,
Adieu Panier, Vandanges sont faites (24);

mais encore des expressions burlesques & impures de leur Prières & Chants d'Eglise, dont je me contenterai de rapporter deux éxemples particuliers. Le prémier se lira dans ce passage curieux d'un des Livres d'un célébre Docteur de Sorbonne, qui est extrémement rare, & qu'il n'ôsa publier après l'avoir fait imprimer. *Jam vero mihi videtur grande nefas*, dit-il, *hic emittere Versionem Gallicam de Latinis vulgatis* Psalmorum Davidis, *jussu Francisci Harlæi, Archiepiscopi Parisiensis factam, quæ jucunda voluptate Lectorum animos explevit, cum Approbatione examinatorum conductitiorum, quæ sic habet Psalmo CV versu* 37, Fornicati sunt in adinventionibus suis; *Gallice*, ils ont fait des Fornications par leurs inventions: *quæ quidem Gallice turpissimam obscœnitatem significant à textu & sensu S. Scripturæ alienissimam* (25). L'autre est tiré de l'Hymne de Vêpres de leur prémier Dimanche de l'Avent:

Vergente Mundi Vespere,
Uti sponsus de Thalamo,
Egressus honestissima
Virginis matris Clausula.

En effet, excepté le terme burlesque d'*Office de la Conception*, qui a si justement émû la bile & excité l'indignation du bon Pape Innocent XI (26); il n'y a guéres d'expression qui puisse faire naître d'idée plus sale & plus scandaleuse: & c'est quelque chose d'assez étonnant, que, dans les diverses réformations de Bréviaires qui se sont faites depuis un Siècle, on se soit obstiné à conserver une pareille impureté. Je sai bien que Messieurs de Port-Roïal se sont efforcés de couvrir cette ordure & de dissiper ce scandale, en traduisant ces Vers ainsi:

Dans le déclin des tems, sur le couchant du Monde,
Tu sors comme un nouvel époux
De ce lit nuptial d'une Vierge féconde,
Où tu te joins à nous (27).

Mais, de bonne-foi, sans parler de la superfluïté absoluë du prémier demi-Vers & de ce dernier, non plus que du sens faux, comique, & ridiculement sale & obscéne, que celui-ci présente naturellement à l'esprit, est-ce-là traduire, est-ce-là même paraphraser? N'est-ce pas plûtôt se mocquer de ses Lecteurs, & leur donner infidélement le change? Il étoit pourtant aisé de faire mieux, & de ne scandaliser personne, même en retenant toute la pensée de l'Original. Pour cela, il n'y avoit qu'à traduire ainsi:

Sur le couchant du Monde,
Ainsi que sort un époux de son lit,
Du chaste sein d'une Vierge féconde,
Purement il nâquit.

Cela n'est peut-être pas si élégant; mais, au moins, cela est plus éxact, & n'a rien de ridicule.

Les Tableaux scandaleux, dans lesquels les Débauchés d'Italie font adorer aux Peuples abusez leurs Maîtresses représentées en Saintes sur les Autels de plusieurs de leurs Eglises, par éxemple, celui de la fameuse Vanozza, que ce galant Homme d'Aléxandre VI. eut bien l'impudence, dirai-je, ou l'impiété de faire exposer dans cette vûe sur un des Autels de *Sta. Maria del Popolo* (28): &

(19) Decrets d'Innocent XI, portans Suppression d'un Office de la Conception, d'Indulgences, &c. *pag.* 16, 17.

(20) Valesiana, *pag.* 46.

(21) Thiers Traité des Superstitions, *cité dans le* Journal de Savans, *Déc.* 1701, *pag.* 1109.

(22) Journal des Savans, *Déc.* 1701, *pag.* 1109.

(23) *Voiez particuliérement* Jurieu, Apologie pour la Réformation, les Réformateurs, & les Réformez, *Tom. I, pag.* 272 & Bayle, Diction. *Article* MAROT, *Remarque* [*N*]; & *autres*.

(24) Lenglet du Fresnoy, Préface de son Edition, & de ses Commentaires sur Marot, *Tom. I, pag.* 117: *Ouvrage tout-à-fait digne d'un pareil Personnage. Voiez le jugement, qui en a été porté dans le* Journal Littéraire, *Tom. XVII, pag.* 203, & *suiv.*

(25) Jac. Boileau Ἀκκιστωρ, seu de Libror. Theolog. Approbatione Disquisitio Historica, *pag.* 132, 133.

(26) *Le Cardinal* Pierre Damien, *n'étoit pas si difficile. Consulté par l'Impératrice Agnes, Femme de Henri III*, Utrum liceret Homini inter ipsum debiti naturalis egerium aliquid ruminare Psalmorum. *Il ne trouva pas ce dernier moment de la copulation incompatible avec la Priére. Voiez ses* Epistolæ, *Libr. VII, Epist. V.*

(27) L'Office de l'Eglise, en Latin & en François, *vulgairement appellé* Heures de Port-Roïal, *pag.* 457. *Dans cette même* Hymne, *ils ont frauduleusement énervé le* Christe Redemtor omnium, *en le traduisant-là par* Jesus divin Sauveur, *& dans l'Hymne* pour Noël, *par* Jésus egal au Pere; *& les Jésuites n'ont pas manqué de leur bien reprocher la prémiére de ces falsifications; mais en voici une bien remarquable, dont ils n'ont point parlé; & s'ils s'en sont tûs par politique, ils sont de toute aussi mauvaise-foi que les Jansénistes. Page* 559, *ceux-ci ont fait éclipser de même de la Prose pour les morts* Dies iræ, Dies illa, *le troisiéme Vers* Teste David cum Sybilla; *sentant parfaitement bien le ridicule & le scandale d'un pareil assemblage de Christianisme & de Paganisme, ou, si l'on aime mieux, de Sacré & de Profane, dans un Cantique journalier de leur Eglise. Mais, s'il y a-là beaucoup de prudence, il y a très peu de bonne-foi; vû que c'est déguiser au peuple, qu'on lui fait mettre en parallelle, & cela à la face des Autels, les Prédictions prétendues de la Sybille, & les Prophéties de David. Les Jésuites ne leur ont point reproché non plus l'Echapatoire de* Virginis Matris Clausula.

(28) Tomaso Tomasi, Vie du Duc de Valentinois, *pag.* 304. Rabelais, Lettre XV, *pag.* 37, *fait mention d'une pareille* Image de nôtre Dame, faite au Portrait & à la ressemblance de Julie Farnese, *autre Concubine d'Aléxandre VI, & Sœur du Pape Paul III, qui ne fut fait Cardinal que pour faire cesser les refroidissemens réels ou affectez de cette Créature. Ce desordre n'est pas absolument inconnu en France, si l'on peut faire quelque fonds sur ce qu'en débite un assez agréable Ecrivain, mais un des plus grands Conteurs de Fables qu'il y ait jamais eu, savoir* Gatien de Courtils de Sandras. *Voiez son* Elite des Nouvelles de toutes les Cours de l'Europe, *Mai* 1698, *pag.* 41. *C'est le dernier Mois de ce Journal plus galant que politique, commencé le Mois de Janvier précédent: l'Ouvrage aiant été supprimé, & son Imprimeur* Louis du Val *banni d'Amsterdam. Le P.* le Long, *& le P.* Niceron, *qui ne lui donnent que quatre Mois, se trompent.*

& les *Livres de Prières* de certains voluptueux, par éxemple ceux du tems de Henri III, où les Princes & les Courtisans faisoient peindre en Miniature, sous les attitudes & les habillemens de Saints & de Saintes, & même de Jésus-Christ & de la Ste. Vierge, leurs Mignons & leurs Maîtresses (29): ces tableaux & ces miniatures pouvoient bien être plus profanes & plus impies, mais ils étoient certainement moins licentieux & moins infames que les figures dont je me plains ici. Telles étoient pourtant les pratiques de dévotion, ou pour mieux dire, le mélange risible & déplorable de superstition & de libertinage autorisé alors. Car, il ne faut point douter, que cela ne fût imprimé avec *approbation & permission des Supérieurs*, si non expresse, du moins tacite. Reconnoissons pourtant de bonne-foi, qu'on a été beaucoup plus circonspect & beaucoup plus reservé depuis; & qu'on a même porté l'éxactitude & la régularité sur ce point, jusqu'à interdire l'usage de certaines Lettres Historiées, qui pouvoient choquer la pudeur. *Cavendum item*, dit Possevin (30), *ne ornamenti loco exsculptæ Literæ majusculæ, vel alia, cum imaginibus nudarum mulierum, aut etiam turpiorum rerum, capitibus præfigantur: avertunt enim legentem ad ea, quæ Christiana Pectora dedecent.* Aussi en étoit-il grand besoin: car, les Italiens, avec tout leur zéle affecté pour la pureté de la doctrine, s'étoient abandonnez à cette espéce d'impureté de moeurs avec une licence tout-à-fait effrénée; sans s'inquiéter en aucune façon si les sujets convenoient, ou non, aux Livres dans lesquels ils les mettoient, sacrez ou profanes. Il n'est pas rare de voir leurs éditions ornées, ou plûtôt diffamées par ces sortes de Lettres; & je me souviens d'avoir vû, à la tête de la préface d'une des prémiéres éditions de la *Libraria del Doni* (31), un Apollon poursuivant vivement sa Daphné, dépouillé de l'arc & du carquois dont l'embarassent ordinairement en cette occasion les Peintres vulgaires, mais parfaitement bien muni d'une piéce incomparablement plus convenable à son dessein présent. Catherinot les censure de même, *Art d'imprimer*, pag. 3, de *ne pouvoir oublier leur humeur amoureuse*, & de *profaner* ces sortes de Lettres par des *figures honteuses*.

Notons encore avant que de finir, que ce même *Ortulus Anime* a été imprimé depuis *à Strasbourg, chez Knoblouch, en* 1509, *in* 12°; *à Mayence, chez Jean Schoeffer, en* 1516, *in* 8°; & *à Lion, chez Jean Cleyn, pour Jean Koberger Libraire de Nuremberg, en* 1516, *in* 12: qu'il a aussi été traduit en Allemand sous ce titre *Ortulus Anime, oder der Seelen Würtz-Gaertlein, mit viel schoenen Gebeten und Figuren*, & imprimé *zu Nuremberg, durch John Stüks für den Ers. Antoni Koberger*, 1516, 3. *Dec.*; *zu Nürnberg, durch Frid. Peypuss, für den ersamen Jo. Koberger, Burgern daselbst, im Jahr nach der geburt Christi* 1518, *in* 8; & de même *à Mayence, chez Pierre Schoeffer, en* 1518, *aussi in* 8: & que les mêmes figures y sont, sans doute; les Libraires n'aïant guéres la coutume de négliger ces sortes d'ornemens lucratifs.

On voit un Livret de pareil titre, *Hortulus Animæ, id est, Lust-Garten der Seelen, mit schonen lieblichen Figuren*, imprimé *à Wittemberg, chez les Héritiers de Geis Rhan, en* 1550, *in* 4°, & qu'on dit être de la façon de ce Libraire, qui l'a dédié à ses Filles (32). Seroit-ce le précédent *Ortlus reproduit*?

(29) D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. III, Livr. I, Chap. XII, col.* 59; & Confession de Sancy, *Chap. VII, pag.* 171 & 189; *Chap. VIII, pag.* 199, & 201. *Dans un petit Ouvrage, intitulé* Mémoires Historiques concernant les Amours des Rois de France, imprimé *à Paris, vis-à-vis le Cheval de Bronze, en* 1739, in 12. *& que je soupçonne être ce qu'on n'a ôsé imprimer dans l'*Histoire de la Ville de Paris par Sauval, *il est dit pag.* 66, *que certaines* Dames, après la mort de leurs Galans, mettoient, *comme des* Trophées mortuaires, dans leurs Heures, & à leurs Chapelets, des têtes de Mort, des Ossemens en Sautoir, des Asperges d'Or, & autres Ornemens lugubres; *& tiroient ainsi vanité de leurs dissolutions.*

(30) Possevini, Biblioth. Selecta, *Tom. I, pag.* 42

(31) *Celle de* Venise, chez Gabr. Giolito, en 1550, in 12.

(32) Hirschii Millenarius II, Libror. Sec. XVI. impressorum, num. 979.

GUICCIARDIN (Louïs). La derniére Remarque du François Guicciardin de Mr. Bayle étant un bon Article touchant celui-ci, je n'en fais ici mention, que pour ajoûter, contre l'opinion généralement reçuë, qu'il est un des prémiers Auteurs connus & imprimés qui aïent parlé de la prétention de Mrs. de Harlem, touchant l'Invention de l'Imprimerie par leur Laurent Coster, aïant précédé Junius de plus de 20. ans à cet égard (*A*); & que pour remarquer à cette occasion les brouilleries de divers Ecrivains, qui ont parlé de lui avec très peu d'éxactitude (*B*). J'a-

(*A*) *Il a précédé Junius de plus de* 20. *ans à l'égard de la Tradition de Harlem touchant l'Invention de l'Imprimerie.*] Cela est clair par la date de la Publication de leurs Ouvrages. La *Batavia* d'Adrien Junius, quoi que composée dès 1575, (1), ne fut publiée qu'en 1588: & je vois que, dès 1566, Louïs Guicciardin avoit déja avancé cette Tradition, tant sur le bruit commun des Villes de Hollande, que sur le témoignage de quelques Auteurs, qu'il ne nomme point; mais, néanmoins, sans la vouloir soutenir au préjudice de Maïence, & sans accuser témérairement Jean Fust de vol & de perfidie. *In hac* Harlemensi *Urbe*, dit-il (2), *non publica tantum incolarum aliorumque Hollandorum voce, sed & scriptorum quorumdam suffragio, aliisque aliquot monumentis, inventa primum traditur Typographia, id est ea Librorum formulis excudendorum ratio, quæ hucusque passim in usu est. Sed Auctore, ante perfectam & evulgatam artem extincto, Famulus, uti narrant Moguntiacum abiit; ubi, edito levi aliquo Artis Specimine, perbenigne fuit acceptus. Moguntini vero, cum summo studio in hoc tantum negotium incubuissent, consecuti sunt tandem integram ejus notitiam: unde increbuit postea, & cum tempore magis magisque invaluit fama, prodiisse ex ea urbe tam insignem scientiam. Ego sane de rei ipsius veritate, nec possum, nec velim, decernere; puta quum satis habeam, ut ne Urbi Regionique isti præjudicem, obiter attigisse.* J'ai recherché avec tout le soin possible quels pouvoient être ces Ecrivains; & je n'ai trouvé que les seules Poësies de Theodore Kœrnhert citées par Warmewick, mais d'une maniére si vague, que je n'en ai pu tirer aucun secours: & c'est quelque-chose de bien singulier, qu'un tel Passage, qui ne pouvoit être inconnu à Bertius, à Scriverius, à Boxhornius, à Schrevelius, à Lydius, en un mot à tous les Hollandois qui ont pris part à cette affaire, ne les ait point portez à pousser leurs Recherches au de-là du tems de la Publication du Livre de Junius; vû que la chose les regardoit de si près, & les intéressoit si fort. Peut-être aussi cette particularité ne leur a-t-elle ainsi échappé, que parce qu'ils n'auront vû que des éditions de Guicciardin postérieures à celle du Livre de Junius; éditions qui ne font aucune mention de la date de la prémiére; & qu'ils ne se seront point avisez de faire attention à cette date, supposant apparemment l'Ouvrage plus nouveau que celui de Junius.

(*B*) *Divers Ecrivains ont parlé de lui avec très peu d'éxactitude.*] Le peu d'attention, des Auteurs dont je viens de parler, à la date de la prémiére édition du Livre de Guicciardin, m'a porté à la rechercher; mais, c'est ce que je n'ai pu faire sans beaucoup de peine & de dégoût.

D'abord, j'ai consulté Valere André, le meilleur Bibliothécaire des Païs-Bas: mais, j'ai trouvé, qu'il se contentoit d'indiquer en gros, & sans en exprimer les Editions, l'Original Italien de Guicciardin, la Version Françoise de François de Belle forest (3), & une Latine de Regnier Vitellius, car pour celle de Jean Brant, Sécrétaire de la Ville d'Anvers, quoi qu'il l'eut indiquée sous son nom, il ne s'en souvient nullement-là, non plus que d'aucun autre des écrits de Guicciardin; & il n'y parle pas même de la Version Flamande de Corneille Kilian, qui devoit l'intéresser davantage, & qui ne se trouve pas même dans l'Article de ce Traducteur (4).

J'ai recouru ensuite à l'*Istoria de gli Scrittori Fiorentini* du Père Giulio Negri; & j'ai trouvé, qu'au

(1) *Voïez la date de son* Epitre Dédicatoire, *& la page* 271 *de son* Ouvrage.

(2) Lud. Guiccardini Descriptio Belgii seu Germaniæ Inferioris, ex Versione Latina Regneri Vitellii, *pag.* 182. *Edit.* Amstel. *apud Guill. Janssonium*, 1613, *in folio.*

(3) *Voïez ci-dessous la Citation* [14].

(4) Valerii Andreæ, Biblioth. Belgica, *pag.* 865, 156 & 467.

J'ajoûterai, que Mr. Bayle n'a simplement qu'indiqué deux de ses Ouvrages, très connus, & imprimez quantité de fois (*C*), & que l'Abbé Lenglet du Fresnoy lui en prête gra-

qu' au lieu d'indiquer l'édition originale, il note tout simplement l'édition Italienne, Latine, & Françoise, faites *à Anvers, chez Christophe Plantin, en* 1582, *in folio*, sans parler de celle de 1588, qui est, & plus ample, & meilleure (5).

Nicolas Haym, Auteur d'une *Notizia de' Libri rari nella Lingua Italiana*, imprimée *à Londres, chez Tonson, en* 1726, *in* 8°; ou simplement Amplificateur de l'*Eloquenza Italiana* de Giusto Fontanini, imprimée *à Cesene, chez Gherardi, en* 1724, *in* 4°; n'indique non plus que l'Edition Italienne de Guicciardin, faite *à Anvers, chez Plantin, en* 1582, & *ristampata* dit-il, *in Anversa, il* 1667, *in folio*: ce qui est faux, & que n'a pas manqué de copier Angelo Geremia, autre Amplificateur du même Livre. Ce qu'ils ajoûtent, que Guicciardin, aïant dédié au Duc d'Albe, en 1565, ses *Commentarii de Paesi Bassi*, n'en reçut d'autre récompense que la prison, pour avoir parlé des impôts (6), n'est pas mieux fondé. I. Le Duc d'Albe n'étoit point alors dans les Païs-Bas. II. Guicciardin ne lui dédia point ce Livre, mais au Grand-Duc de Toscane. III. Ce ne fut point, pour avoir parlé des Impôts, mais par un contretems bien fâcheux pour cet Auteur, & nettement exposé par Mr. Bayle, que ce terrible Homme le fit enfermer. IV. Ils font de ces mêmes *Commentaires*, deux différens Ouvrages; l'un qu'ils donnent pour une Histoire Universelle de l'Europe, *Commentarii d'elle Cose piu memorabili seguite in Europa* (7); l'autre, qu'ils donnent pour une Histoire des Païs-Bas, *Commentarii de' Paesi Bassi* (8). Mais, ce n'est qu'un seul & même Ouvrage, intitulé réellement *Commentarii delle Cose più memorabili seguite in Europa, specialmente nelli Paesi Bassi, della Pace di Cambrai del* 1529, sino al 1560, (9), imprimé *à Anvers, chez Guillaume Sylvius, en* 1565, *in* 4°; *à Venise chez Bevilacqua, en* 1565, & *chez Farri, en* 1566, *in* 4; & *à Francfort, en* 1582, *in* 4°. Il fut traduit aussi-tôt en Latin par Pierre Paul Kerckhof, & imprimé *à Anvers, chez Guill. Sylvius, en* 1566, *in* 4°.

Après cela, j'espérois de trouver quelque-chose de plus éxact dans l'*Index Batavicus, of Naamrol van de Batavise en Hollandse Schryvers* d'Adrien Pars, imprimé *à Leyde, chez de Swart, en* 1701, *in* 4°; comme traitant *ex professo* des Historiens de son Païs; mais, je n'y ai pas même trouvé l'édition originale de la Traduction Flamande, qui devoit être néanmoins son principal objet: il s'est contenté d'indiquer l'édition d'Amsterdam en 1612, & une édition Latine d'Amsterdam en 1646, & d'ajoûter immédiatement ensuite avec trop peu de réflexion, *quidquid ante annos XII, cum prior editio, quam secuti sumus, adornaretur, Hispaniarum Regis parebat imperio* (10); ce qui tomberoit en 1634, au lieu de 1566.

Struvius est tout aussi peu satisfaisant. L'original, dit-il, fut fait prémiérement en Flamand, & puis traduit en Latin (11); s'imaginant apparemment qu'un Livre qui traitoit des Païs-Bas devoit avoir été composé en Flamand.

Zeillerus est encore plus sec, indiquant simplement ainsi la *Descriptio Region. Belgii* de Guicciardin (12).

Je desespérois donc de découvrir cette date: mais enfin, lors que je n'y pensois plus, elle s'est présentée à moi d'elle-même dans le propre Livre de Guicciardin, à la fin d'une espéce d'Epître dédicatoire de son Livre, adressée aux Magistrats d'Anvers le 20. d'Octobre 1566, & placée à la tête de sa description particuliére de cette Ville. Selon la mauvaise coutume des Libraires, grands destructeurs de toutes Piéces datées qui peuvent diminuer l'air de nouveauté qu'ils souhaitent à toutes leurs éditions, les nouveaux Imprimeurs du Guicciardin n'avoient pas manqué d'en retrancher les anciennes *Epitres dédicatoires*, *Préfaces*, *Privilèges*, &c. mais, cette petite *Dédicace* particuliére, enfoncée assez avant dans le corps du Livre, avoit heureusement échappé à leur vigilance destructive; & ce n'est que par un pur hazard, que j'ai enfin rencontré-là ce que j'avois cherché si vainement chez les Bibliothécaires. C'est ainsi, malheureusement, que la plûpart d'entre eux sont dressez. Loin d'y trouver des secours réels, l'on n'y trouve le plus souvent que de nouvelles épines, *meras Cruces & Ingenii Tormina*, comme le disoit autrefois élégamment Erasme des mauvaises éditions de son tems (13): & c'est ce que n'éprouvent que trop désagréablement ceux qui sont obligés de s'en servir.

Longtems après que tout ceci eut été écrit, j'ai enfin trouvé la prémiére édition de l'Ouvrage de Guicciardin. Elle est intitulée, *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini, Patritio Fiorentino, di tutti i Paesi Bassi, altrimenti detti Germania Inferiore.* Le Privilége pour son impression est datté de Bruxelles le xxviij, de Septembre 1565: la Dédicace *al gran' Re Cattolico Filippo d'Austria* est du xx. d'Octobre 1566; & l'Epitre de l'Auteur *al Lettore* est de la même datte. Cette édition a été faite *in Anversa, apresso Guglielmo Silvio, Stampatore Regio, M. D. LXVII. in folio.* Elle a 296, pages sans les Préliminaires, les Cartes, & la Table; & est de très bon papier & de fort beaux caractéres. Les cartes ne sont gravées qu'en bois, mais fort nettes, & telles pour l'éxactitude qu'on pouvoit les avoir en ce tems-là. En un mot, c'est une très belle édition, tant par rapport aux matériaux qui y sont emploïés, que par rapport à l'ordonnance qu'on leur y a donnée.

Cet Ouvrage fut aussi-tôt traduit en François, & imprimé *à Anvers, chez* le même *Guillaume Sylvius*, en la même année 1567, *in folio*: & encore *à Anvers, chez Christophe Plantin, en* 1581, *in folio* (14): mais, c'est quelque-chose d'assez surprenant, que du Verdier n'ait point donné cette Traduction à *Belleforest*, ni dans son Article, ni dans celui de *Louis Guicciardin*, quoiqu'il n'ait pas oublié, dans le prémier, de lui donner celle de ses *Heures de Récréation* (15). La Croix-du-Maine a été plus éxact, & n'est pas tombé dans la même omission (16). J'ai dit ci-dessus, que la plus belle & la meilleure édition de ce bel Ouvrage est celle d'*Anvers, chez Plantin en* 1588, *in folio*, en Italien, en Latin, & en François. Après ce qu'on vient de voir, on ne sauroit douter, que ce François ne soit de Belleforest; mais, pour le Latin, on ne sait de qui il est. Il ne sauroit être de *Vitellius*, qui affirme dans son *Epitre dédicatoire* datée de 1613, que ce n'étoit que depuis peu qu'il avoit fait sa Traduction Latine (17): & il ne sauroit être non plus de *Jean Brant*, s'il est vrai, comme nous l'apprend Valere André, que, se voïant prévenu par d'autres, il supprima sa Traduction (18). Ce mot *d'autres* désigneroit-il le Latin anonyme de l'Edition de Plantin, de même que celui de la Traduction de Vitellius; & celui de Brant en désigneroit-il une troisiéme? Nouvelle preuve de la négligence & du peu de soin des Bibliothécaires. Rendons pourtant justice à Mr. Foppens, qui a suppléé à la négligence surprenante de Valere André concernant nôtre GUICCIARDIN; & qui nous en a donné un beaucoup meilleur Article, dans la *Bibliotheca Belgica e Valerio Andrea, Auberto Miræo, Francisco Swertio, & aliis, & aucta ad annum* 1680, qu'il vient de publier *à Bruxelles, chez Pierre Foppens, en* 1739, *in* 4. On peut voir dans la *Nouvelle Bibliothéque*, Tom. IV, pag. 315,—343, l'extrait que j'en ai donné, & le jugement que j'en ai porté.

(*C*) *Mr. Bayle n'a simplement qu'indiqué deux de ses Ouvrages, très connus, & imprimez quantité de fois.*] Ces Ouvrages sont deux Recueils de Bons-mots & de Traits d'Histoire remarquables. Le prémier, intitulé *Hore di Recreatione*, après avoir été imprimé dès avant 1570, fut réimprimé *à Venise, chez Farri, en* 1580, *in* 8°, & bien d'autres fois depuis. Il fut traduit en François par *François de Belle-forest*, sous le titre d'*Heures de Récréation & après dinées*, & imprimé *à Paris, chez Jean Ruelle, en* 1571, *in* 16; & depuis, assez souvent. On en a des éditions en diverses Langues, comme en Italien & en François, *à Paris, en* 1624, *in* 12; & en Italien, Allemand, & François, *à Cologne, en* 1622, *in* 8°.

(5) Istoria de gli Scrittori Fiorentini del P. Giulio Negri, *pag.* 388. *Il lui donne un* Eccidio di Roma, *Manuscrit: mais, peut-être ne s'agit-il là que du Sacco di Roma, attribué par lui-même, page* 200, *à* François Guicciardin. *En ce cas, il se tromperoit doublement, puis qu'il a été imprimé à* Paris, chez Billaine, en 1664, in 12. *A la vérité* Mr de Sallo, Journal des Savans de 1665, *pag.* 41, *prétend qu'il n'est nullement de l'*Historien des Guerres d'Italie, & *qu'on ne reconnoit que vers la fin du Livre, qu'il s'agit-là du* Sac de Rome *sous Clément VII.*

(6) Notizia de' Libri rari Italiani, *pag.* 83.

(7) *Ibid. pag.* 35.

(8) *Ibid. pag.* 83.

(9) *Dans la Remarque* [*M*] *de* GUICCIARDIN *de Mr. Bayle, il y a mal M. D. L.*

(10) Adrian Pars, Naamrol van de Hollandse Schryvers, *pag.* 50, 51.

(11) B. Gott. Struvii Biblioth. Hist. *pag.* 356.

(12) Mart. Zeilleri Historici, Geographi, & Chronologi illustres, *Tom. I, pag.* 64.

(13) Erasmus in Proverbium *Festina lente*, Adagiorum Collectionis absolutissimæ, *pag.* 342.

(14) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 797.

(15) *Là-même, pag.* 369, 797.

(16) *Voïez sa* Biblioth. Françoise, *pag.* 88-91.

(17) *Abseva* ... Belgii *nostri* Descriptionem RECENS *a me ex Italico in Latinum Sermonem conversam.* Regn. Vitellii Epist. Dedicaton. *data tertio nonas sextiles M. DC. XIII.*

(18) *Suam Versionem Latinam, ab aliis preventus premere maluit.* Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 467.

gratuitement un dont aucun de ses Historiens n'a jamais parlé (*D*). Un Bibliographe assez célèbre le fait naître en 1555. (*a*), mais bien mal-à-propos, puisque selon son Epitaphe, qui se voit dans la Cathédrale d'Anvers, il mourût le 11. des Kalendes d'Avril 1589, âgé de 66. ans (*b*) : & un autre Ecrivain le fait tout aussi mal-à-propos Ambassadeur de sa République vers le Pape Sixte IV. (*E*).

(*a*) Konigii, Biblioth. Vetus & Nova, *pag.* 370.

(*b*) Miræus, Elogiorum Belgicorum, *pag.* 191 ; & Scriptorum Eccles. Sec. XVI. & XVII. *pag.* 21. *Edit. Fabritiana*, *dit mal* 64.

8°, (19). Depuis quelques années, on en a fait une nouvelle Traduction Françoise, dont l'Auteur se désigne par ces caractères, M. P. B. P., & elle a été imprimée *à Paris*, *en* 1709, *in* 12°. (20). Le second, intitulé *Detti & Fatti piacevoli*, & peut-être aussi *Facezie*, comme le dit le Père Negri (21), a été imprimé *à Venise*, *chez les Giunti*, *en* 1569, *in* 8 ; *à Venise*, *chez Farri*, *en* 1581, *in* 8° ; *à Venise*, *chez Marc. Ant. Zalsien*, *en* 1583 ; *à Venise*, *chez Giov. Albert*, *en* 1598, *in* 8° ; & sans doute diverses autres fois. Je ne connois point de version de celui-ci ; mais, je ne doute nullement qu'il n'ait été traduit tout aussi bien que l'autre. Je n'ai point encore eu lieu de le voir : & peut-être n'est-ce avec le précédent qu'un seul & même Ouvrage sous deux différens titres : abus trop ordinaire dans la République des Lettres. En ce cas Foppens auroit bien fait de ne parler que des *Heures de Recréation*.

(19) Du Verdier, Biblioth. Franc. *pag.* 169. Biblioth. Bigotiana, *Part.* III, *pag.* 231.

(20) Catal. de Mr. de Cange, *pag.* 121.

(21) Negri, Istoria de gli Scrittori Fiorentini, *pag.* 388.

(*D*) *L'Abbé Lenglet . . . . lui prête gratuitement un* Ouvrage, *dont aucun de ses Historiens n'a jamais parlé.*] Cet Ouvrage, qu'il annonce ainsi, LUDOVICI GUICCIARDINI *Descriptio Italiæ*, *Amstelodami*, 1612, *in* 12° ; & dont il porte ce jugement, *ce Livre est assez estimé*, *mais beaucoup moins que les précédens* (22) ; est absolument inconnu à tout autre qu'à lui, & n'a probablement jamais éxisté. Cela fait voir, que les décisions de cet Auteur sur le mérite des Livres qu'il indique, loüe, & censure, ne sont pas toujours fondées sur un éxamen préalable & désintéressé : & c'est dommage, que de pareilles inadvertences les décréditent beaucoup dans l'esprit des Lecteurs sensez.

(22) Methode d'etudier l'Histoire, *Tom.* III, *pag.* 371.

(*E*) *Un Ecrivain l'a fait mal-à-propos Ambassadeur de sa République vers le Pape Sixte IV.*] C'est se tromper bien lourdement ; vû que son Oncle le célébre François Guicciardin lui-même, auroit été trop jeune, pour être alors chargé d'un pareil emploi : & il seroit bien mal-aisé de s'imaginer ce qui a pû porter cet Auteur à en revêtir si mal-à-propos son Neveu. Quoi qu'il en soit, cet Auteur est Michel Ange Casserius : le Livre, dans lequel on prétend qu'il avance cette particularité surprenante, est intitulé *Synthema Vetustatis*, *seu Flores Historiarum ab orbe condito*, & imprimé *à Rome*, *en* 1667, (23) ; &, si cette bévûe s'y voit en effet, & se trouve accompagnée d'autres de pareil caractère ; de semblables *Fleurs* ne sauroient former qu'un Jardin de fort désagréable aspect. C'est au moins ce que lui impute le Père Giulio Negri, dans l'Article LUIGI GUICCIARDINI de son *Istoria de gli Scrittori Fiorentini* (24). Mais, comme cet Auteur n'est pas d'ordinaire lui-même fort éxact, il seroit bon de vérifier la chose dans le Livre de Casserius même : & c'est ce qu'il n'auroit pas du négliger de réfuter s'il l'y a effectivement trouvée.

(23) Lipenii Bibliotheca Philosophica, *Tom.* I, *pag.* 516.

(24) *Page* 389.

GUICHE (ARMAND DE GRAMONT ET DE THOULONGEON, Comte de) Fils d'ANTOINE III, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Souverain de Bidache, Comte de Guiche & de Louvigny, Vice-Roy de Navarre & de Bearn, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur & Maire perpétuël & héréditaire de Baïonne, nâquit en 1638. Il fit ses prémiéres Armes au Siége de Landreci en 1655, se trouva à celui de Valenciennes en 1656, & à la Prise de Dunkerke en 1658 ; & fut Lieutenant-Général des Armées du Roi, Mestre-de-Camp du Régiment des Gardes, & reçu en survivance au Gouvernement de Navarre & de Bearn (*a*). Le Père Anselme de la Vierge Marie, Augustin Déchaussé, & Morery, son Copiste continuël & servile, nous apprennent tout cela dans les mêmes termes, mais ne nous disent quoi que ce soit, ni du lieu de cette naissance, ni du tems dans lequel ce jeune Seigneur a été revêtu de ces divers Emplois : & ce sont-là deux espéces de négligences trop ordinaires à ces Compilateurs & tout-à-fait inexcusables dans des Ouvrages tels que les leurs.

Selon les autres Historiens de ce tems-là, le Comte de Guiche étoit d'un caractère tout-à-fait prévenant, tant pour les qualités du corps que pour celles de l'esprit (*A*) : &, comme il se faisoit facilement aimer, non seulement sa faveur apparente auprès du Roi

(*a*) Anselme, Histoire Généalogique de la Maison de France, & des grands Officiers de la Couronne, *Tom.* I, *pag.* 719 — 761, *où l'on trouve leurs Ancêtres remontant jusqu'à* Sance-Garcie de Montalban, *Sénéchal de Bigorre*, *en* 1417. *Voiez aussi* Morery, *au mot* GRAMONT.

(*A*) *Le Comte de Guiche étoit d'un caractère tout-à-fait prévenant*, *tant pour les qualitez du Corps*, *que pour celles de l'esprit.*] Je ne saurois mieux donner ce caractère que d'après quatre Personnes, qui l'ont parfaitement bien connu, & qui aussi s'accordent très bien dans ce qu'elles en disent. *Le Comte de Guiche*, *Fils aîné du Comte Maréchal de Grammont*, dit *le Marquis de la Fare* (1), *jeune Homme bien fait*, *qui*, *a beaucoup d'esprit & de courage*, *joignoit encore plus d'audace*, ... „ Le Comte de Guiche „ est, à la Cour, tout seul de son air," dit Me. de Sévigné, „ & de sa maniére, un Héros de Roman, qui ne ressemble point au reste „ des Hommes, ceinturé comme son esprit . . . „ . . . . Je l'ai vû plusieurs fois chez „ Mr. de la Rochefoucault, & à l'Hotel de Sully : il me parut avoir bien de l'esprit, & étoit „ moins surnaturel qu'à l'ordinaire . . . . Il m'attaque toujours, il s'imagine que j'ai de l'esprit (2)." „ Le Comte de Guiche," dit Me. de la Faïette (3), ... „ étoit le jeune Homme „ de la Cour le plus beau & le mieux fait, aimable de sa Personne, hardi, brave, rempli de „ grandeur & d'élévation. La vanité, que tant de „ bonnes qualités lui donnoient, & un air méprisant, répandu dans toutes ses Actions, ternissoient un peu tout ce merite : mais, il faut „ pourtant avouër, qu'aucun Homme de la Cour „ n'en avoit autant que lui." Me. de Motteville s'accorde assez à tout cela ; mais, elle y ajoûte une autre mauvaise qualité dont les autres ne font pas la moindre mention. *Le Comte de Guiche*, dit-elle (4), *agréable de sa Personne*, *savant*, *plein d'esprit*, *mais qui*, *étant fort persuadé de sa capacité*, *affectoit de paroitre avoir moins de Rélizion qu'il n'en avoit peut-être en effet*, *ce qui diminuoit l'estime*, *que toutes ses bonnes qualités lui faisoient mériter.* Ce n'étoit apparemment-là qu'une légéreté passagére de jeune Homme ; car, on ne voit dans ses *Mémoires* rien de propre à appuïer une semblable accusation. D'ailleurs, tout paroit libertinage d'esprit aux dévots déclarez, du nombre desquels Me. de Motteville affectoit d'être. „ Comblé d'honneur, de gloire, & de distinction „ de la part de son Maître" dit son Frère dans les *Mémoires du Maréchal de Gramont* leur Père, „ tout lui auroit réüssi, s'il eut pû profiter de la bonne volonté du Roi, & de l'affection que sa Majesté avoit pour lui, & s'il eut été moins présomptueux, hautain, & décisif. En effet, s'il „ eut été docile & courtisan, comme il convenoit de l'être, il est certain, qu'il se fût trouvé „ bientôt à la tête des affaires, & un des prémiers „ Hom-

(1) Mémoires de Marq. de la Fare, *pag.* 44.

(2) Lettres de Mad. de Sevigné, *Tom.* I, *pag.* 160, 191, 217.

(3) La Faïette, *pag.* 44.

(4) Motteville, *Tom.* IV, *pag.* 417, & *Tom.* V, *pag.* 170.

Roi causa quelque inquiétude à la Reine-Mère, mais même sa faveur réëlle auprès du Duc d'Orléans, second Fils de cette Princesse, parut assez importante au Cardinal Mazarin pour le déterminer à une très fausse & très imprudente démarche (*B*). Lui, & le Comte de Louvigny son Frère, accompagnerent le Maréchal de Gramont leur Père dans cette mémorable Ambassade d'Espagne, qu'il a renduë si célébre par l'air de Galanterie, qu'il sçut lui donner, & que l'Infante, qu'il alloit demander en Mariage, comparoit assez agréablement à un Parterre de fleurs courant la poste, à cause de cette variété de couleurs des plumes, des rubans, des broderies, &c., dont étoient couverts les Cavaliers & les Chevaux de sa surprenante entrée dans Madrid (*b*): & le Roi d'Espagne les loüa fort l'un & l'autre sur leur extérieur avantageux (*C*). Avec toutes les qualités aimables, engageantes, & dangereuses, que les Historiens du tems accordent unanimement à l'ainé de ces jeunes Courtisans, il n'est pas fort étonnant, que, dans une Cour toute livrée à la Galanterie, il ait eu diverses avantures galantes, soit feintes, soit véritables: mais, entre elles, il ôsa en tenter & entretenir une en si haut lieu, & de si grand éclat, qu'elle le fit éloigner plus d'une fois de la Cour (*D*).

(*b*) *On en peut voir une description fort detaillée dans les Mémoires de* Motteville, *Tom. V, pag.* 40-59, & 120.

Son prémier éxil fut en Pologne, où sa Valeur contre les Turcs lui acquit beaucoup de gloire, & ne contribua pas peu à son rappel, pendant lequel il accompagna le Roi dans son expédition de Marsal en Lorraine, en Septembre 1663. Sa derniére retraite fut en Hollande, où il arriva en Mai 1665, où il se distingua extrémement, tant contre l'Evêque de Munster cette même année 1665, que contre les Anglois sur la Flotte des Etats sous Ruyter en 1666, & où il passa encore l'année 1667.

Vers le milieu de Juin 1669, revêtu de la dignité de Gouverneur de la Province de Bearn, que le Maréchal de Gramont son Père lui avoit cédée, il fit paroître sa modération & son équité dans un procès également fâcheux & inique que le Parlement de cette Province, & sur-tout son prémier-Président, Persécuteur insigne, y avoit suscité aux

„ Hommes de l'état: car, l'on peut dire sans flatterie, que personne n'avoit de plus grandes qualités, & que, du surplus de l'excellent qui étoit en lui, l'on en eut composé deux sujets parfaits (5)." L'Eloge est un peu outré; mais, c'est un Frère qui parle, & qui, peut-être sans y penser, se loüe un peu lui-même.

(5) Mém. du Maréchal de Gramont. *Tom. II, pag.* 281, 282.

(*B*) *Sa faveur apparente auprès du Roi causa quelque inquiétude à la Reine-Mère; & sa faveur réëlle auprès du Duc d'Orléans fit tomber le Card. Mazarin dans une très fausse & très imprudente démarche.*] C'est ce que Me. de Motteville ne dit qu'en deux mots quant au Roi, de l'esprit duquel Guiche & quelques autres lui paroissoient vouloir s'emparer: *La Reine-Mère*, dit-elle (6), *prit le parti du Prince de Marsillac, non seulement par la bonne opinion qu'elle avoit de lui, mais encore par la crainte qu'elle avoit du Comte de Guiche, agréable, plein d'esprit, &c.* Mais, elle s'étend un peu davantage par rapport au Duc d'Orléans. *Le plus grand attachement de Guiche*, dit-elle, *sembloit néanmoins être pour Monsieur, qui témoignoit l'aimer. Mais, la Reine me fit l'honneur de me dire, qu'elle lui avoit conseillé comme son amie, & commandé comme sa Mère, de le voir rarement, & de ne lui pas donner trop de marque de bonne-volonté & de préférence.* Ce conseil, & ce commandement, ne servirent néanmoins de rien: car, Me. de Motteville reconnoit elle-même ensuite (7), que *le Comte de Guiche fut favori de Monsieur jusqu'en* 1661; à quoi s'accorde très bien aussi Me. de la Faïette en ces termes: *Le Comte de Guiche étoit en ce tems-là favori de Monsieur . . . . . . qui l'avoit aimé dès l'enfance, & avoit conservé avec lui un grand commerce, & aussi étroit qu'il y en peut avoir entre de jeunes gens* (8). Mais, la meilleure preuve de la réalité & de la certitude de cette faveur est la démarche précipitée qu'elle fit faire à un aussi grand politique, que le Cardinal Mazarin. „ *Ce Ministre*," dit Me. de Motteville (9), „ fit en cette occasion," de la Fièvre pourprée du Roi, à Calais, en Juin 1658, „des Actions, qui devoient deshonorer sa mémoire. Comme il n'ôsa rien espérer de Monsieur, il envoïa enlever ses trésors, & les meubles de sa maison de Paris, pour les faire porter au Bois de Vincennes. Il prit néantmoins ses mesures, le mieux qu'il put, avec le Maréchal du Plessis, Gouverneur de Monsieur. Il lui fit de grandes promesses, & alla visiter tous ceux qui étoient peu ou beaucoup dans les bonnes-graces de ce jeune Prince; particuliérement le Comte de Guiche, à qui il fit des avances, qui parurent sortir d'une ame basse & foible."

(6) Motteville, *Tom. IV, pag.* 487.

(7) *Ibid. Tom. V, pag.* 161.

(8) La Faïette, *pag.* 44. *Voyez aussi pag.* 76.

(9) Motteville, *Tom. V, pag.* 317, 318.

(*C*) *Le Roi d'Espagne loüa fort le Comte de Guiche, & le Comte de Louvigny son Frère, sur leur extérieur avantageux.*] „ Le Maréchal de Gramont aïant suplié le Roi d'agréer, que les Personnes de Condition qui étoient avec lui eussent l'honneur de s'approcher pour le saluër, le *Comte de Guiche* fut le prémier, qui vint lui faire la révérence. Comme c'étoit l'Homme du Monde le plus agréable, & de la figure la plus noble, le Roi le regarda avec attention. Puis, adressant la parole au Maréchal, il lui dit, *Buen Moço es.* Je vins ensuite; & le Roi me trouvant encore plus à son gré, & quelque-chose de plus gracieux que le Comte de Guiche, voici par où il finit avec le Maréchal sur le compte des deux Frères: *Teneis muy buenos y lindos Hijos, y bien se hecha de ver, que los Agramonteses salen de la Sangre de España.* Ces paroles, sorties de la bouche de Philippe IV, qui ne l'ouvroit pas volontiers, surprirent tous les Grands, qui en battirent des mains, & en vinrent faire leurs complimens à mon Père sur le champ (10).

(10) Mémoires du Maréchal de Gramont, par Antoine Charles *son Fils, Comte & puis Duc de Louvigny, & de Gramont après lui, Tom. II, pag.* 197, 198.

(*D*) *Une Galanterie en trop haut lieu, & de trop grand éclat, le fit éloigner plus d'une fois de la Cour.*] Madame de Motteville nous apprend (11) que le Comte de Guiche fut éloigné (en 1661) pour avoir eu l'audace de regarder Madame d'Orléans un peu trop tendrement: Mais son éxil fut court, & il semble que son crime n'avoit pas beaucoup offencé celle qui en étoit la cause; & même l'année suivante aïant laissé voir qu'elle ne le haïssoit point, le Roi pour le repos de Monsieur, éxila tout de nouveau le coupable, & l'envoïa en Pologne. Il dut son rappel à Milord Montaigu, qui pour plaire à Madame, & à toute la Famille de Grammont, pressa la Reine Mère de consentir à son retour. La Reine y consentit, mais à condition que le Comte de Guiche ne se trouveroit jamais dans les lieux où seroit Madame. Il revint donc en France, & alla trouver le Roi à Marsal, qui le reçut favorablement, & Monsieur, dont il avoit été le Favori, jusqu'en 1661, le traita comme il devoit, c'est-à-dire avec quelque froideur. Avant son second éxil, il avoit eu l'imprudence de traduire en Espagnol une Lettre, comme venant de la part du Roi d'Espagne à sa Fille, écrite par son ami Vardes, de concert avec Madame & la Comtesse de Soissons, qui fut remise à la Senora Molina, à dessein d'animer la Reine contre la Valière; pendant son absence, & même depuis son retour, Vardes chercha à le perdre dans l'esprit de Madame, & à occuper la place qu'il tenoit dans son coeur: ce qui les rendit rivaux & ennemis. Quelque tems après Madame fut forcée d'avouer au Roi quels étoient les Auteurs de la Lettre remise à la Molina; & le Comte de Guiche lui même reconnut la part qu'il y avoit, dans une Lettre qu'il écrivit au Roi, & où il se plaignoit de la perfidie du Marquis de Vardes, & demandoit au Roi d'avoir *les*

(11) Mém de Motteville, *Tom. VI, pag.* 136. 260.

aux Réformés (c). Cette même année, il reçut à Baïone le fameux Père Nitard, prémier Ministre d'Espagne, lors de sa retraite en Italie; &, en conséquence de quelques entretiens qu'il eut avec lui, il nous en a donné un caractère assez différent de celui que lui ont prêté les autres Historiens (d): & vers la fin de 1671, son Père aïant *obtenu sa grace & son rappel à la Cour*, *à cette condition* néanmoins, *qu'il ne serviroit plus à la tête des Gardes comme Survivancier* de la charge de Colonel de ce Régiment (e); il y noüa une nouvelle intrigue de Galanterie avec Made. de Brissac (f); mais, elle fut bien-tôt interrompuë, & peut-être détruite, par la fameuse Expédition de Hollande, où il fut obligé de se rendre. En effet, non seulement il y servit en qualité de Lieutenant-Général, mais même il y fut l'Instigateur & l'Exécuteur de ce fameux passage du Rhin, si excessivement vanté par les uns, si envieusement rabaissé par les autres. Il en parle lui-même fort modestement; & avec assez de bonne-foi pour ne point supprimer certains reproches que lui en fit le Prince de Condé, & avec assez de retenue pour ne point se prévaloir des caresses que lui en fit Louïs XIV. (*E*). L'année suivante, conduisant un Convoi en Allemagne, & aïant été défait, & son Convoi enlevé, le 22. de Novembre, par Montecuculi (g), le 29. du même Mois, il mourut entre les bras de son Frère, à Creutznach, dans le Palatinat du Rhin (h), moins de chagrin de sa défaite, que du déplaisir de se voir mal à la Cour (i), mais extrémement regretté de toute sa Famille excepté sa Belle-Soeur (k); son corps fut transporté à Paris, & enterré dans l'Eglise des Capucines du Quartier de St. Honoré (l).

Il avoit été marié le 23. de Janvier 1658, avec Marguerite Louïse Susanne de Béthune, Fille de Maximilien-François Duc de Sully & de Charlotte Fille du Chancellier Séguier (m): Femme de mérite qu'il traita pourtant toujours avec une extrême froideur, & qu'il n'a probablement ainsi dédaignée, suivant le trop ordinaire usage de la plûpart des Gens-de-Cour, que parce que c'étoit sa Femme (*F*). Ainsi, il n'est pas

(c) Benoît, Histoire de l'Edit de Nantes, *Tome IV*, *pag.* 169, *& suiv. où l'on peut voir l'iniquité de toutes ces Procédures.*

(d) Mém. de Guiche, *pag.* 347 — 349, & 379, 380.

(e) Lettres de Mad. de Sevigné, *Tom. I*, *pag.* 153. Mém. du Maréchal de Gramont, *Tom. II*, *pag.* 279.

(f) Lettres de Mad. de Sevigné, *Tom. I*, *pag.* 169, & 217, *où elle ajoûte:* Je ne l'ai point vu avec sa Chimene. Ils sont tellement sophistiqués tous deux, qu'on ne croit rien de grossier à leur Amour; & l'on croit qu'ils ont chacun leurs raisons d'être honnêtes.

(g) Mémoires du Siècle, *Tom. III*, *pag.* 269.

(h) Anselme. Morery, *dit mal Déc.* 1672: *mais, cela a été remis dans l'Edit. de* 1740. *Ni l'un, ni l'autre, ne nous dit, si ce fut de maladie, ou des blessures reçues dans sa défaite, ou du chagrin d'avoir été batu.* Ch. Perault, Hommes Illustres François, *Tom. II*, *pag.* 70, *fait la même faute de Déc.* 1672: *& ce qu'il y a de bien singulier, c'est que cela a été copié sans réfutation à la tête des* Mem. du M. de Gramont, *où l'on dit tout le contraire*, *Tom. II*, *pag.* 282.

(i) Mémoires du Maréchal de Gramont, *Tom. II*, *pag.* 282.

(k) Lettres de Mad. de Sevigné, *Tom. II*, *pag.* 3 & 4, *où elle décrit patétiquement la douleur du Maréchal de Gramont; & pag.* 4 & 5, *où elle s'exprime ainsi touchant Marie Charlotte de Castelneau, la Belle Sœur.* Elle est inconsolable; mais, c'est par la raison, qu'elle n'est point affligée. N'admirez vous pas son bonheur? La voilà dans un moment Duchesse de Gramont. *Cette Lettre est datée de Paris du* 8. *de Dec.* 1673.

(l) Mémoires du Maréchal de Gramont, *Tom. II*, *pag.* 282.

(m) *Là-même.*

les coudées franches contre cet infidèle ami. Le hazard a fait tomber cette Lettre entre mes mains (12). Cette affaire fut cause que le Comte de Guiche fut éxilé pour la troisiéme fois, & s'en alla en Hollande.

[12] *L'Auteur vouloit la joindre ici; mais, il m'a été impossible de la trouver parmi ses papiers* Remarque de l'Editeur.

(*E*) *A l'occasion du passage du Rhin dont il fut l'instigateur, il essuia quelques reproches du Prince de Condé, mais fut fort caressé de Louis XIV.*] „Je redis à Mr. le Prince" dit Guiche, „les „mêmes choses qu'au Roi; savoir, que *nous* „*passerions infailliblement, ou que nous y mourrions*, „*à la peine.*" Il me dit, „*Allons-nous-en voir* „*ensemble*: . . . . . ajoûtant en chemin, qu'*il* „*craignoit le succès pour moi; que c'étoient des* „*choses à tenter avec de la Cavallerie Polonoise* „*ou Tartare; que la nouveauté effraieroit nos Ca-* „*valiers; que je ne serois suivi que de peu d'Of-* „*ficiers seulement*; . . . . . *en un mot, que mes* „*raisons faisoient toutes contre moi.* Cependant, „il s'avança, &c. (13)."

[13] Mém. de Guiche, *pag.* 406.

Prudel, qui commandoit le Secours François contre l'Evêque de Munster, avoit déjà donné une Bourade semblable au Comte de Guiche à l'occasion d'un avis convenable qu'il avoit proposé. *Prudel*, dit-il (14), *me pria sur cela de ne point donner des maniéres à la Polonoise.* Le Marquis de la Fare dit encore pis, & sembla désapprouver toute cette Action du passage du Rhin. *Le malheur voulut*, dit-il (15), *que le Comte de Guiche, amateur de choses extraordinaires, qui avoit vû en Pologne les Tartares passer des Rivières à la nage, proposa de passer le Rhin au Tolhuis de la même manière. Il fit croire qu'il y avoit un guay où il n'y en avoit point; peu de gens se noyérent, & il y en eut quelques uns de tuez dans ce passage par quelques Escadrons qui étoient sur l'autre bord.* Mais, ce détail même fait voir que sa censure tient de la mauvaise humeur qu'on lui reproche contre le Gouvernement & ses entreprises. Il est aisé de concevoir, que si cette *Action eut tourné autrement, il eut été criminel*, comme le remarque très bien Me. de Sevigné; puisque, malgré son heureux *succès*, *qui le comble de gloire*, il a été obligé d'essuïer de pareils reproches.

[14] *Là-même*, *pag.* 399.

[15] Mém. de la Fare, *pag.* 70.

Quoiqu'il en soit, il fut bien dédommagé de ces petits chagrins par les grandes caresses que lui fit publiquement Louïs XIV, immédiatement après ce passage. „Ce fut au commencement de cette Campagne," dit son Frère dans les *Mémoires du Maréchal de Gramont* leur Père, „que le Roi, „étant touché de l'Action brillante & inouïe du „Comte de Guiche, qui passa le Rhin à la nage „à Tolhuys en sa présence, à la tête de toute „la Cavalerie qui le suivit, & qui battit les en„nemis qui étoient en battaille de l'autre côté de „ce Fleuve rapide, l'embrassa publiquement, & „lui dit, qu'il oublioit sa conduite passée, ... „qu'il lui redonnoit toute son ancienne amitié, „. . . . . & qu'il n'y auroit rien de grand au„près de sa Personne à quoi il ne put préten„dre: Paroles charmantes, qui furent accompa„gnées de tout ce que le Roy savoit dire, quand „il vouloit enchanter quelqu'un . . . . Le Com„te de Guiche acheva la Campagne, & s'en re„vint à la Cour, . . . où tout lui pouvoit réüs„sir: . . . . Mais, il avoit trouvé le sécret „de gâter tout, par une présomption, qui n'étoit „ni permise, ni dans sa place; car, il vouloit „maîtriser toujours, & décider souverainement de „tout, lorsqu'il convenoit uniquement d'écouter „& d'être souple. Cela lui attira une envie gé„nérale, & enfin une sorte d'éloignement du Roi, „qui lui tourna la tête, & ensuite lui donna la „mort; car, il ne put tenir à nombre de dégouts „réïterez (16)."

[16] Mém. du Maréchal de Gramont, *Tom. II*, *pag.* 280 — 282.

(*F*) *Il avoit été marié*, ... *& dédaigna trop sa Femme.*] On a vû ci-dessus, que, dans toute la rélation de Me. de la Faïette, il n'est pas dit le moindre mot, ni du Mariage, ni de la Femme du Comte de Guiche; apparemment, pour ne point découvrir le peu d'égard qu'il avoit eu pour elle, & supprimer totalement un aussi mauvais procédé que le sien. Mais, Me. de Motteville, plus fidéle à la vérité, n'a point usé de cette frauduleuse politique. „Le Comte de Guiche," dit-elle donc (17), „avoit épousé la Fille du Duc de „Sully, petite-Fille par sa Mère du Chancellier „de France (18), bien-faite, sage, & riche; „mais jusqu'alors (19), elle avoit été mariée „sans l'être, & sans avoir en lui un Mari, qui „auroit pu trouver beaucoup de douceur avec elle, „& profiter des grands établissemens de sa Mai„son, qui le regardoient. Mais, il aima mieux „une disgrace éclatante, qu'une vie ordinaire avec „l'abondance de toutes choses. Il est juste" ajoûte fort judicieusement Made. de Motteville, „que „le déréglement de l'esprit de l'Homme porte en „soi

[17] Motteville, *Tom. V*, *pag.* 171.

[18] Séguier.

[19] 1665.

pas surprenant, qu'il n'en ait pas laissé de postérité. Après sa mort, elle se remaria en Février 1682. à Henri de Daillon, Duc du Lude, & Grand-Maitre de l'Artillerie (*n*).

[n] Moreri.

Le Comte de Guiche avoit reçu une bonne éducation, & en avoit bien profité. Outre le Latin, il savoit plusieurs Langues vivantes comme l'Espagnol, l'Anglois, & le Hollandois; & il écrivoit fort agréablement en François. C'est ce que témoignent particuliérement *les Mémoires concernant les Provinces-Unies des Païs-Bas*, dont je donnerai ci-dessous la notice & le précis (*G*); & ses deux *Rélations*, l'une *du Siége de Wesel &*

„ soi son châtiment." Elle se conduisit fort bien; *quand on lui conta les honnêtetés & les excuses que son Mari lui avoit faites en mourant, elle dit:* Il étoit aimable. Je l'aurois aimé passionément s'il m'avoit un peu aimée. J'ai souffert ses mépris avec douleur. Sa mort me touche, & me fait pitié. J'espérois toujours qu'il changeroit de sentimens pour moi. *Voilà ce qui est vrai: il n'y a point-là de Comédie*, ajoûte Mad. de Sevigné, de qui je tire cette particularité (20). Il y en avoit encore moins dans *la Chancelliere*, qui *pénétrée du peu ou point de satisfaction qu'elle avoit eu pendant ce Mariage*, Tom. II; pag. 5. & 6, *étoit transportée de Joie* de voir sa petite-Fille délivrée d'un Mari si peu équitable.

[20] Lettres, Tom. II, pag. 5.

(*G*) *Je donnerai ci-dessous la notice & le précis de ses Mémoires.* Je les tirerai d'un extrait que j'ai fait insérer dans la *Bibliothéque Britannique*, Tom. XXIV, pag. 137—163.

„ *Mémoires du Comte* DE GUICHE, *concernant les Provinces-Uniës, & servant de Suplément & de confirmation à ceux d'*AUBERY DU MAURIER *& du Comte* d'ESTRADES. „ A Londres, chez Philippe Changuyon, Libraire „ dans le Strand, 1744, in 12°, 423. pag.

Comme ce Livre ne parut que bien des années après la mort de son Auteur, & que le public a depuis long-tems de très justes raisons de se défier de quantité de *Mémoires* qu'on ne publie que trop souvent sous des noms illustres, l'Editeur de ceux-ci a sagement pris la précaution de nous aprendre dans un court *Avertissement*, qu'il a mis à la tête de son édition, *qu'ils ont été imprimez sur un* Manuscrit, *certainement du tems de l'Auteur, d'une parfaitement bonne main quant au caractère, & sortant de la Bibliothéque de Mr.* d'ANGERVILLIERS, *Ministre de la Guerre à la Cour de France, vendue publiquement à Paris en* 1740. Comme on sait où se trouve ce *Manuscrit*, il seroit fort facile, en cas de besoin, de convaincre, par son moïen, les Chicaneurs les plus incrédules, de la vérité de ce que l'Editeur avance à cet égard.

Pour rendre ses *Mémoires* plus complets & plus instructifs, l'Auteur a jugé à propos de les faire précéder d'une *Introduction*, ou *Discours Préliminaire* (21), qui contient un abrégé succint, mais curieux, de l'Histoire des Provinces Unies, depuis qu'elles eurent secoüé le Joug de l'Espagne, jusqu'à l'an 1664. Il y décrit l'Origine de cet Etat sous le Gouvernement de GUILLAUME I. *Prince d'Orange*, ses Progrès sous le Prince MAURICE son Fils, & son entier Affermissement sous FRE'DERIC HENRI Frère du dernier. Ensuite, il fait mention des divers changemens & altérations, qui se firent dans le Gouvernement de la République, après la mort de GUILLAUME II, fils de FRE'DERIC HENRI. Il dit là-dessus son sentiment d'une maniére fort libre, & fait à cet égard des réfléxions, qui paroîtront peut-être un peu fortes à quantité de Lecteurs, mais que beaucoup d'autres pourront aussi ne pas desapprouver.

[21] Pages 1 — 48.

Ce *Discours Préliminaire*, dont nous venons de faire en peu de mots l'*Analyse*, sert d'*introduction* à l'*Histoire* même, que l'Auteur fait ensuite, des principaux évènemens de la Guerre que les *Etats* eurent à soutenir contre l'*Angleterre*, depuis 1664. jusqu'à la Paix de Breda en 1667. Il y parle aussi fort amplement de celle qui leur fut en même tems suscitée par l'*Evêque de Munster*, à la sollicitation de CHARLES II, *Roi d'Angleterre*, qui fournit de l'argent à cet Evêque, pour lever des Troupes. . . . . . Ces Mémoires contiennent des particularitez curieuses, intéressantes, & qu'on chercheroit vainement ailleurs. De plus, le Comte de Guiche a été lui-même témoin oculaire de la plûpart des faits qu'il rapporte: & cela donne sans doute à son Livre un poids que n'ont pas ordinairement les récits de ceux qui n'ont écrit que sur le rapport d'autrui. En effet, l'Auteur étoit pour lors en Hollande, où il s'étoit retiré en 1665, après avoir été obligé, pour certaines intrigues assez & trop connues, de quitter la Cour de France.

Comme il se trouvoit fort désœuvré dans un Païs étranger, il prit le parti de servir successivement dans les deux Armées qu'avoient alors les Etats; l'une par terre, pour s'opposer à l'*Evêque de Munster*; & l'autre par mer, pour résister aux *Anglois*. Probablement, ce fut aussi pour remplir ses momens de loisir, qu'il se mit à rédiger par écrit ce qu'il avoit vû de ses propres yeux, pendant qu'il en avoit encore la mémoire fraiche; car, il nous aprend lui-même, qu'il avoit commencé ses *Mémoires* en 1666, & qu'il les acheva en 1669, (22). Ils sont partagés en III. *Livres*, dans le I. desquels on décrit particuliérement la Guerre que les *Hollandois* eurent à soutenir par terre contre l'*Evêque de Munster*, en 1665; dans le II, celle qu'ils firent aux *Anglois* par mer, en 1666; &, dans le III, les préparatifs & la conclusion de la *Paix de Breda*, en 1667.

[22] Mémoires, pag. 224.

Nous devons au *Comte* de GUICHE la justice de reconnoître, que ses *Mémoires* nous paroissent écrits avec beaucoup de Franchise, de Naïveté, & de Candeur; qu'ils sont entremêlez de réfléxions solides & judicieuses; & que les faits y sont, généralement parlant, exposez avec assez de désintéressement & sans passion. Nous ne voudrions pourtant pas assûrer, que leur Auteur fût par-tout également impartial. Outre qu'il avoit été élevé à la Cour de France, & qu'il paroit être assez imbû des maximes de cette Cour, il confesse en plus d'un endroit, qu'il est Serviteur & Ami particulier de la *Maison d'Orange*: & il y a bien de l'apparence, que c'est à cet attachement, peut-être un peu trop aveugle, qu'il faut attribuër la préoccupation où il paroit être contre ceux qui avoient alors la principale part au Gouvernement de la République, & en particulier contre le fameux JEAN DE WITT, Pensionnaire de Hollande, qui en étoit alors comme l'ame, qu'il représente par tout avec de noires couleurs ou qu'il cherche à rendre ridicule. En voici un exemple.

Après la mort de l'*Amiral* d'OBDAM, dont le vaisseau avoit sauté en l'air dans la Bataille donnée le 13. de Juin 1665, & qui avoit combattu avec tout le courage & toute la fermeté possibles (23), DE WITT, comme le remarque l'Auteur, fit de nouvelles instances aux Etats, pour obtenir la permission d'aller, sur la Flotte, sous le spécieux prétexte de modérer le trop grand feu du jeune TROMP (24).... „ quand il l'eut obtenuë, „ il se fit faire un juste-au-Corps chamarré de Den„ telle d'Or, avec la Rhingrave de même (25); „ il prit un baudrier en broderie, où il pendit „ une longue Epée; & il se laissoit entendre à „ qui le vouloit, que, s'il abordoit l'Amiral d'An„ gleterre, il donneroit à *Milord* SANDWICH „ une estocade à laquelle il ne s'attendoit pas.

„ Il n'y a guéres d'Homme qui lise ceci" ajoûte nôtre Auteur (26), „ qui puisse le croire „ véritable: &, si la chose n'étoit publique & „ connuë de tous ceux qui étoient pour lors en „ Hollande, à peine oseroit-on l'écrire. Car, ce „ juste-au-corps ne fut pas fait en un jour. Il „ demeura exposé quelque tems sur la boutique „ d'un Tailleur, où chacun l'alloit voir avec plus „ de curiosité, que si c'eût été quelque-chose de

[23] Pages 66 & 67.

[24] *Fils du fameux Amiral* MARTIN TROMP.

[25] *Culotte à Eguillettes, particuliérement à l'usage des gens, qui montoient à Cheval.*

[26] *Mémoires, pag.* 82.

& de l'Etat des Places voisines en Juin 1672, & l'autre *du Passage du Rhin, & de la Prise d'Arnhem, le* 12. *& le* 16. *du même Mois* : & c'est ce que prouveroient peut-être encore mieux celles de ses *Lettres* de Galanterie *à Madame d'Orléans*, qui n'ont point été brûlées (*o*), mais qu'il seroit sans doute bien difficile de déterrer & de se procurer.

[*o*] Mém. de la Fare.

„ de rare & d'inconnu, qu'on eût apporté des Indes. Le vieux HUYGUENS (27), voïant „ que son Collégue s'étoit ainsi équipé en Guerre, voulut aussi lui montrer, qu'il ne lui céderoit pas en cela; &, sur une vieille perruque grise, il arbora un Bouquet de Plumes vertes. „ BOREL, leur Collégue, demeura avec ses habits ordinaires, fort différent des deux autres; „ TROMP prit le parti d'en rire:" . . . . .

[27] *Députés sur la Flotte, ainsi que* DE WITT. *Voïez son* Portrait, *pag.* 79 & 80.

J'interromprai cet extrait, pour y entrelarder un trait fort singulier, & qui y vient à propos. „ Dans le tems que je demeurois à la Haïe" dit Saint-Evremont en écrivant à Madame Mazarin (28), „ Il prit envie un jour à Mr. le Comte „ de Guiche, & à Mr. de la Valliere, de se parer, pour attirer les yeux du Peuple: & ils voulurent, que la parure eut également de la magnificence & de l'invention. Le Comte de Guiche se distingua par beaucoup de singularités. Il „ portoit une Aigrette à son chapeau; & une boucle de Diamans, qu'il auroit souhaité plus gros „ pour cette occasion, & tenoit le chapeau retroussé. Il avoit au cou un Point de Venise, qui „ n'étoit, ni Cravate, ni Collet. C'étoit une espéce de petite fraise, qui pouvoit contenter „ l'inclination secrette qu'il avoit prise pour la Golille à Madrid. Après cela vous cussiés attendu une Roupille à l'Espagnole, & c'étoit une „ Veste à la Hongroise. Ici l'antiquité lui revint „ en tête, pour lui mettre aux jambes des Brodequins: mais, plus galand, que les Romains, il „ y avoit fait écrire le nom de sa Maîtresse, en „ lettres assez bien formées dans une broderie de „ Perles. Du chapeau jusqu'à la ceinture, la *bizarria* de l'Amirante avoit tout réglé: le Comte „ de Serin régnoit à la veste; & l'idée de Scipion lui „ avoit fait prendre des Brodequins." Un Homme capable d'une fantaisie si extraordinaire, & si extravagante, n'avoit-il pas bonne-grace de se moquer si hautement de l'habit de de Witt? & ne pouvoit-on pas très légitimement lui appliquer, le *Quid rides? Mutato nomine de te Fabula narratur*, rendu beaucoup plus énergiquement par St. Sorlin en ce seul Vers

[28] Oeuvres de Saint Evremont, *Tom. IV, pag.* 38—40, *d'Edit. d'Amsterd.* 1739, *in* 12.

Tu ris? change le nom: la Fable est ton Histoire,

que ne l'avoit fait Des-Préaux en cinq ou six plus foibles.

Généralement parlant, *le Comte* DE GUICHE ne paroit pas fort avantageusement prévenu pour les Hollandois: il ne ménage même pas trop les termes, en parlant d'eux, en divers endroits de ses *Mémoires*; &, sur-tout, il ne témoigne pas avoir eu grande opinion de leur bravoure ou vertu Militaire. Cependant, il ne laisse pas de rendre toute la justice dûe à la valeur & à la grande capacité de leurs Amiraux RUYTER & TROMP. S'étant embarqué sur la Flotte des Etats en 1666, après qu'ils eurent fait la Paix avec l'*Evêque de Munster*, il se trouva à la Bataille, qui commença le 11. de Juin de la même année, & qui dura pendant quatre jours. Il y courut même grand risque de la vie; le Vaisseau du Capitaine TERLON, sur lequel il s'étoit mis, aïant été brûlé. La description, qu'il fait d'un combat si opiniâtré de part & d'autre, est des plus curieuses; & voici comment il en conclut le récit. „ Pour les Hollandois", dit-il (29), „ l'on peut dire, que „ plusieurs firent bien dans cette occasion, & que „ beaucoup s'y sont mal acquittez de leur devoir; „ qu'ils furent conduits à merveilles; qu'ils n'avoient pas tant de grands Vaisseaux que les Anglois, mais qu'ils en avoient un plus grand „ nombre d'égaux & de forts; & que le nombre „ a toujours été fort supérieur aux autres, à cause de leurs divisions. Et, pour dire la vérité, „ Personne des Hollandois n'a paru si enragé que „ TROMP, ni si sage & si capable que RUYTER; car, on peut dire, qu'ils ont tous deux „ gagné la Bataille. Et s'il étoit raisonnable d'honorer une République si différente de la Romaine par un parallelle avec celle-ci, l'on pourroit dire ce que les Romains disoient de MARCELLUS & de FABIUS, que l'un étoit l'Epée, „ & l'autre le Bouclier, de la République. Ce „ n'est pas, que là où il a fallu se commettre, „ pour soutenir, ou pour avancer, RUYTER ne „ l'ait toujours fait avec beaucoup de Valeur & „ très à propos. Mais, pour donner à connoître „ son véritable naturel, & la finesse de sa politique, qui le porte à juger d'autrui par lui-même; il m'assura, que le *Marquis* DE CASTEL RODRIGO seroit ravi de sa Victoire; „ parce que c'étoit son bon ami, qui l'avoit autrefois très bien traité à Calliari. Sur quoi je „ lui répondis, que, sans doute, ce prémier fondement posé, la conséquence étoit infaillible. „ Je croi qu'il feroit un pareil jugement de mes „ sentimens dans le tems où nous sommes, où „ il est soigneux de m'écrire souvent, & de m'assûrer toujours de son amitié. Je ne l'ai jamais „ vû qu'égal, &, lorsque la Victoire fut certaine, disant toujours: *c'est le bon Dieu qui nous la donne*. Dans les désordres & les apparences „ de pertes, il me parut touché seulement du malheur de sa Patrie, mais soumis continuellement „ à la volonté de Dieu. Enfin, l'on peut dire, „ qu'il tient un peu de la Franchise & du peu de „ Politesse de nos Patriarches: &, pour finir de „ parler de lui, je dirai, que, le lendemain de „ la Victoire, je le trouvai balaïant sa chambre, „ & donnant à manger à ses Poulles. On peut „ compter sur lui", dit-il dans un autre endroit, „ comme sur un de ces vieux Romains, „ qui, dans l'enfance de la République, changeoient souvent la bêche avec le Bâton de Général, & qui revenoient de l'un à l'autre. C'est „ un fond de bonté, & de droiture, qui ne se „ peut exprimer." Un pareil éloge, de la part d'un connoisseur tel que *le Comte* DE GUICHE, est plus propre à immortaliser ce brave & généreux Amiral, que tous ces misérables Panegiriques mandiés & païés à beaux deniers comptans, donnez par tant de vils & lâches Flatteurs à tant de prétendus héros qui les méritent si peu. . . . .

[29] Mémoires, *pag.* 267, 268.

Quant aux deux *Relations*, qu'on trouve à la fin de ces *Mémoires*; l'une *sur le Siége de Wesel, & l'Etat des Places voisines, en Juin* 1672; & l'autre touchant le *Passage du Rhin, & la Prise d'Arnhem*, dans le même mois de la même année; ce sont deux morceaux détachés, qui n'ont aucune liaison avec le reste. Aussi l'Editeur conjecture-t-il avec beaucoup de raison, que ce sont de simples *Lettres*, écrites à la hâte immédiatement après les actions mêmes, lors de l'expédition des François dans les Provinces-Unies en 1672; comme cela paroit assez par leur négligence quant au tour & à l'expression. „ Mais, je „ me suis bien gardé" ajoute-t-il (30), „ d'y „ rien changer; s'agissant sur-tout d'expéditions „ militaires, qu'il est toujours très-imprudent, „ & même très-dangereux, de ne pas laisser raconter au gens du Métier: & je me suis fait „ un devoir indispensable de les donner telles que „ je les ai trouvées dans mon Manuscrit."

[30] Avertissement, *pag.* v. & vj.

GUIMENIUS (Amadæus). Nom supposé de l'Auteur d'un Traité de Théologie Morale qui a fait beaucoup de bruit. Cherchez MOYA (Matthieu de).

GUYSE (Jaques de) Réligieux de l'Ordre de St. François. J'ajoûterai à ce qu'en a dit Mr. Bayle, qu'il étoit né dans le Hainaut, & non à Guise en Picardie, comme l'insinuë la Croix-du-Maine (a); qu'il étoit d'une bonne famille qui portoit le nom de *Guyse* dans la prémiére de ces Provinces (b); qu'il avoit tiré, tant des Bibliothéques de son Ordre, que des Archives des principales villes de son Païs, & particuliérement de celles de Valenciennes, les Monumens Historiques dont il s'est servi pour la composition de ses *Annales ou Chroniques de Hainaut* (*A*); que ces Annales ne sont pas absolument perdues, comme semble l'insinüer ce qu'en a dit ce docte Critique (*B*); qu'elles ont peut-être été traduites en François, non seulement en abrégé comme on le croit vulgairement, mais même en leur entier (*C*); &,

(a) Biblioth. Françoise, pag. 188.

(b) Voïez ci-dessous la Citation (1).

(*A*) *Il avoit tiré . . . des Bibliothéques, . . . & des Archives des . . Villes de son Païs, . . . les monumens . . . . de ses* . . Chroniques de Hainaut.] C'est ce que nous apprend Nicolas de Guyse, son parent, Docteur en Droit & Chanoine de Cambrai, dans la petite Histoire qu'il a faite de la ville de Mons leur commune Patrie; & comme il étoit de famille distinguée dans la Magistrature, il avoit obtenu facilement de ceux de ses parens, qui l'avoient éxercée, la communication des Piéces Autentiques dont il pouvoit avoir besoin pour la composition de son Ouvrage. JACOBUS GUYSIUS, dit-il (1), *stemmate mihi junctus paterno* . . . [*eruditione conspicuus*, . . . *cum primas obtinens partes inter antiquos Minorum Patres, Theologiæ laurea fuerit insignitus, atque suis Theologiam, Mathematicam, & Philosophiam, annorum 25. spatio prælegerit, mortuus tandem anno* 1398.] *Palæstram hanc* [Antiquitatum nempe Hannonensium] *adiit; sed, a Trojanorum exorsus initio, fidei sinceræ scrupulum aliquem ingeneravit . . . non inficias ivero eumdem, Ecclesiarum Antiquitatibus subinde certum, quas consanguineorum Virorum Consularium authoritate fretus accepit, tum ex Valentianensibus, tum ex Cœnobiticis Archivis* (2). . . . *Tamen, in serie Principum nostrorum multa sibi obscura fuisse fatetur.* J'ai d'autant plus volontiers rapporté ce passage, que c'est l'unique source où Valere André a puisé tout ce que Mr. Bayle a tiré de lui touchant Jaques de Guyse.

(*B*) *Ces Annales ne sont pas absolument perdues, comme semble l'insinuer ce qu'en a dit* Mr. Bayle (3).] Elles se trouvent dans la Bibliothéque du Roi de France, en manuscrit, en trois volumes in folio, numero 8381, 8382, 8383, (4); dans celle des Jésuites d'Anvers (5); & apparemment encore dans divers autres des Païs-Bas. Elles sont intitulées *Annales Hannoniæ seu Chronica illustrium Principum Hannoniæ* (6); & s'étendent non seulement jusqu'en 1244, comme le prétend la Croix du Maine qui les confond avec l'Abrégé qu'on en a fait (7), mais jusqu'en 1390, (8), peu d'années avant la mort de l'Auteur. Il ajoûte une seconde faute en disant, que Jaques de Guyse composa ses Annales prémiérement en Latin, & puis qu'il les mit en François. Ce qu'il ajoûte encore, mais sans preuve, qu'il les entreprit à la sollicitation de Guillaume Comte de Hainaut, est peut-être mieux fondé (9). Voïez sa Bibl. Fr. *pag.* 188. Aubert le Mire, qui les avoit lues en manuscrit dans le Couvent des Cordeliers de Mons, en a porté ce Jugement assez avantageux. *Annales sive Chronica Hannoniæ*, . . . *tribus voluminibus pergameuis comprehensa, Montibus Hannoniæ in Franciscanorum Sodalium Bibliotheca, non sine fructu legimus. Digna certe, quæ principis viri cura sive præcepto, publicam in lucem adspectumque proferantur: etsi ea, quæ ad Romanorum olim apud Belgas Imperium pertinent, ad veterum Historicorum fidem omnino castiganda videantur* (10). L'Abbé Lenglet dit que, *selon l'usage du tems, elle est remplie de Fables*; & le Pére le Long remarque, que *le stile en est grossier* (11); mais, quant à ce dernier point, l'on ne doit nullement attendre autre chose d'un Ecrivain de ce tems-là. Ce que le P. le Long ajoûte, *que l'Auteur a copié toutes les Piéces bonnes & mauvaises qui lui sont tombées entre les mains*, peut raisonnablement faire croire que Jacques de Guise a non seulement écrit l'Histoire de son Païs, mais que de plus il y a encore recueilli les Piéces sur lesquelles il l'avoit composée. En ce cas, son Ouvrage n'en est que plus estimable, & plus digne de la curiosité & des recherches de ceux qui voudroient travailler à l'Histoire de cette Province. André du Chesne en avoit tiré l'Histoire de l'Abbaye de Liessies en Hainaut, [*Historia Monasterii Latiensis, ex Annalibus Jacobi de Guisia, MS.*] pour l'insérer dans le IX. Tome de la II. Partie de ses *Historiæ Francorum Scriptores*, qui devoit contenir les Historiens de la II. Belgique (12).

(1) Nicolai Guysii Mons Hannoniæ Metropolis, in Monito ad Lectorem Editionis Montinæ, apud Joann. Riveriam, anno 1621, in 4.

(2) *Lustratis Cœnobiorum Bibliothecis, excussis urbium Regestis.* Aub. Miræus in Elogiis Belgicis, pag. 194, Edition. Antuerp. apud Dav. Martinium, 1609, in 4.

(3) *Voïez-le, vers la fin de son Texte de cet Article, & la fin de la Rem.* [A].

(4) Le Long, Bibliotheq. Historique de la France, *pag.* 812.

(5) Oudin de Scriptoribus Ecclesiast. *Tom. III*, *col.* 1221.

(6) Le Long, Bibliothéq. Histor. de la France, *pag.* 812.

(7) La Croix du Maine, Bibl. Franç. *pag.* 188.

(8) Le Long, Bibliothéq. Hist. de la France, *pag.* 812.

(9) Possevin, Bibliothecæ Selectæ, *Tom. II*, *pag.* 167, dit *les mêmes choses.*

(10) Aub. Miræi Elogia Belgica, *pag.* 194. Elenchus Historicor. Manuscript. Belgii, *apud* Sanderi Bibl. Belgic. MSS. *Tom. I*, *pag.* 14.

(11) Méthode d'étud. l'Hist. *Tom. III*, *pag.* 415. Bibl. Historiq. de la France, *pag.* 812.

(12) Du Chesne Series Auctor. de Historia Francica, *pag.* 194, 198.

(*C*) *Elles ont peut-être été traduites en François, non seulement en abrégé . . . , mais même en leur entier.*] Peut-être même l'ont-elles été plus d'une fois. Ce qui me fait naître ce soupçon est qu'on en trouve des Manuscrits en cette Langue, non seulement sous divers titres, mais encore tantôt en deux, tantôt en trois volumes in folio (13). Quelques-uns, entre les autres, portent que la Traduction qu'ils contiennent a été faite par le commandement de Philippe le bon, Duc de Bourgogne, en 1404; en quoi il y a certainement de la brouillerie, vû que ce Prince n'avoit alors qu'environ six ans & demi: en effet, on verra ci-dessous (14), que cela ne s'est fait que plus de quarante ans après. Peut-être aussi ces Manuscrits ne contiennent-ils autre chose que ce qui se trouve dans l'Ouvrage intitulé *le prémier volume des Illustrations de la Gaule Belgique, Antiquitez du Pays de Haynnau, & de la grande cité de Belges à présent dicte Bavay, dont procédent les chaussées de Brunehault; & de plusieurs Princes qui ont régné & fondé plusieurs villes & citez au dict Pays, & aultres choses singuliéres, & dignes de mémoire, advenues durant leurs regnes, jusques au Duc Philippe de Bourgogne dernier décédé*: imprimé *à Paris, en la Boutique de François Regnault, en M. D. XXXI, in folio.* Ce prémier volume est suivi d'un second, imprimé chez le même Regnault, dans la même année; & d'un troisiéme, imprimé *chez Galiot du Pré, en* 1532, *in folio*. Il paroit, tant par les Tables de ces volumes, que par une espéce de Préface mise à la tête du prémier, que cet imprimé n'est qu'une Traduction & un *extraict des Livres de Maistre Jacques de Guyse* (15); que cette Traduction a été commencée, par un Homme qui ne se nomme point, à la sollicitation de Simon Norkart, Clerc du Baillage de Haynault & Conseiller de Philippe le bon, Duc de Bourgogne; qu'elle a été continuée & faite par l'ordre de ce Prince, l'an 1446; qu'elle ne s'étend que jusqu'en 1243, à la mort de Jeanne Comtesse de Flandres & de Hainaut, Femme d'un Thomas Comte de Savoie; & qu'ainsi l'on a eu tort de mettre dans le titre qu'elle s'étendoit *jusques au Duc Philippe de Bourgogne dernier décédé*. Peut-être avoit-on dessein de faire traduire le reste de l'Ouvrage de Jaques de Guyse, & d'y ajoûter une continuation jusques à ce Prince: peut-être aussi n'est-ce qu'une charlatannerie de Libraire, pour mieux débiter son édition.

On vient de voir quelle est la part que Simon Norkart a eu à cet Ouvrage; &, par conséquent, que ceux qui lui en attribuent la Traduction se trompent très lourdement (16). Selon Luc Wadding, elle est d'un nommé Jean Lessabé (17), inconnu à tous ceux qui ont parlé de cet Abrégé des Annales de Jaques de Guyse; mais, il ne marque point d'où il a tiré cette particularité. Peut-être a-t-il voulu parler d'un Jacobus Lessabæus, Prêtre de Marchiennes en Hainault, Auteur d'un *Chronicon Universale*; d'un *Libellus de Hannoniæ Urbibus, Locis nominatioribus; ac Cœnobiis*; & d'une déclamation, intitulée *de Pœnia sive Paupertate Declamatiuncula, cum Carminum farragine*, & imprimée *à Anvers, chez Hillenius, en* 1534, *in* 8°; & mort à Tournai le 1. de Juillet

(13) *Voïez la* Bibliotheca Belgica Manuscripta *de* Sanderus, *Part. II*, *pag.* 4, *num.* 57, 62, 63: *la* Biblioth. Historiq. de la France, *du Pére* Le Long, *pag.* 812: *& le* Catalogue des MSS. des petits Augustins de Lyon, *pag.* 13.

(14) *Peu après la Citation* [15].

(15) Aubert le Mire, Valere André, Luc Wadding, & Casimir Oudin, *ont cru mal-à-propos qu'il portoit ce titre. Ils se sont apparemment fondez sur ce que le prémier en avoit un Manuscrit intitulé* Extractions hors des volumes des Illustrations de la Gaule Belgique & Antiquitez de Hainault, par Jaques de Guise. *Voïez la* Biblioth. Belgica Manuscripta Antonii Sanderi, *Tom. II*, *pag.* 161.

(16) Catalogue des MSS. des petits Augustins de Lyon, *pag.* 13.

(17) Joannes Lessabœus. *Voïez* Lucæ Waddingi, Catalog. Script. Ord. Minor. *pag.* 183.

H.

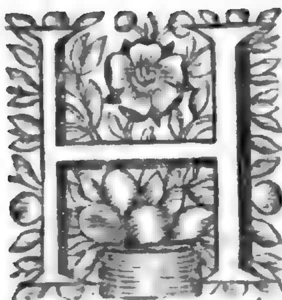

HERMAPHRODITES (LES): Ouvrage également rare & curieux dans lequel on dépeint d'une maniére extrémement vive & satirique les dissolutions & les débauches de Henri III. Roi de France & de ses Favoris. Comme c'est une Piéce très ingénieuse, fort bien écrite, & qui mérite par conséquent d'être luë toute entiére, je n'en donnerai ici, ni le Plan, ni l'Abrégé. Je me contenterai, pour en donner quelque idée, de rapporter quelques particularitez qui la concernent (*A*); & de remarquer, que quelques vers d'un célébre Ecrivain de ce tems-là en ont apparemment fait

(*A*) *Je rapporterai .... quelques particularités qui la concernent.*] La Figure, qui lui tient lieu de Frontispice, & que je n'ai vuë que dans un ou deux éxemplaires, est divisée en trois portions. Dans celle d'en haut on lit, en fort gros caractères, LES HERMAPHRODITES: celle du milieu représente un jeune Efféminé, debout, coeffé plûtôt en Femme qu'en Homme, & accompagné de cette devise assez significative, A TOUS ACCORDS; &, dans celle d'en bas on lit ces six Vers, qui caractérisent très bien les Héros de toute la Piéce,

Je ne suis masle ni femelle;
Et sy je suis bien en Cervelle
Lequel des deux je doibs choisir.
Mais, qu'importe à qui on ressemble?
Il vault mieux les avoir ensemble;
On en reçoit double plaisir.

Sur le feuillet suivant on trouve cette inscription, qui en fait proprement le titre, *l'Isle des Hermaphrodites, nouvellement descouverte; avec les Moeurs, Loix, Coustumes, & Ordonnances des Habitans, d'icelle:* & l'Ouvrage y commence par ces deux Vers François,

Le Monde est un Bouffon, l'Homme une Commedie,
L'un porte la Marotte, & l'autre est la Folie,

qui représentent assez passablement ces pensées ingénieuses des Fragmens de Petrone, *Totus fere Mundus Mimum videtur implere; .... Constat inter nos, quod fere totus Mundus exerceat Histrionem* (1), qu'on pourroit pourtant mieux traduire ainsi:

Le Monde est le vaste Théatre,
D'une éternelle Comédie,
Où chacun, en jeune follâtre,
Fait le rolle de la folie.

(1) Petronius, *in Fragmentis*, *pag.* 673. Amelot de la Houssaïe, *dans ses Notes sur les* Réflexions, Sentences, & Maximes Morales de Mr. de la ROCHE-FOUCAUT, *pag.* 180, *attribuë la même pensée à Seneque, mais sans indiquer en quel endroit de ses Ouvrages.*

On ne sait pas pas précisément en quel tems ce Livre a été publié; car, il n'y a aucune indication, ni de Ville, ni d'Imprimeur, ni d'année d'Impression, excepté néanmoins une *édition nouvelle*, où l'on a noté l'année 1612. Il est pourtant sûr, que ce ne fut qu'après la paisible possession de Henri IV, & même après la conclusion de la Paix de Vervins; puisqu'on y parle *de la Paix entre les Roys de France & d'Espagne: Paix, que la France s'est acquise par la valeur & la bonne conduite de l'invincible & très auguste Monarque qui luy commande* (2).

(2) L'Isle des Hermaphrodites, *pag.* 2 & 4. *Mr.* de la Monnoïe, Notes sur Baillet, *Tom. VI*, *pag.* 294, *a donc tort de dire, que cette* Satire parut sous le Regne de Henri III.

Selon Sorel, cette Piéce fut si goûtée, & *l'on y trouva de si bonnes choses, qu'on l'attribua à un Sçavant de ce tems-là, qui fut depuis Evesque & Cardinal* (3). Cela convient assez bien au Cardinal du Perron; & peut-être accorderoit-on volontiers qu'il eut fait cet Ouvrage, si l'on n'y voïoit régner par-tout beaucoup de droiture & de probité, & si ce caractère d'Honnête-Homme n'étoit tout-à-fait éloigné de celui de ce Cardinal. En effet, comment se persuader, qu'il ait écrit si fortement contre les débordemens énormes de Henri III. & de ses Mignons, lorsqu'on sait qu'on lui a reproché publiquement d'avoir prononcé *une Homélie à la louange de l'amour Sacré & Philosophique*, & d'avoir fait *resonner par* ses *Vers les Antiphones de Quailus & de ses Compagnons* (4)? Cela ne se trouve que dans un écrit Satirique, dira-t-on peut-être. A la bonne heure. Mais, les écrits Satiriques ne disent-ils jamais rien que de faux; & supposé qu'il s'y trouve quelque chose de vrai, devient-il par cela même indigne d'être emploïé dans l'Histoire? Les excès abominables, dont nous voïons continuëllement souiller la Régence, & auxquels on peut très bien appliquer ces beaux Vers de Malherbe,

(3) Sorel, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 171.

(4) Confession Catholique de Sanci, *Epître Dédicat. pag.* 1.

Que direz-vous, Races futures,
Si quelquefois un vrai discours
Vous récite les avantures
De nos abominables jours,

ne feront-ils donc plus vrais dans cent ans d'ici, parce qu'on ne les trouvera peut-être alors que dans les *Noëls sur la Régence*, ou dans les *Philippiques*? Et cet assemblage odieux des plus grands vices, qui vient de porter quelque Satirique à écrire sur le Tombeau de la Mère d'un très grand Prince, *Cy git l'Oisiveté*, deviendra-t-il donc une chimére, parce qu'on ne se souviendra peut-être plus alors de ce trait aussi ingénieux que plein de sel, non plus que de la vérité qu'il enveloppe? Qu'on ne s'y trompe point: vû les difficultés presque insurmontables de dire la vérité dans les écrits avouëz & autorisés, les Satires ne sont point tout-à-fait aussi recusables en fait d'Histoire, qu'on pouroit bien se l'imaginer. Mais, on ne doit en user qu'avec beaucoup de prudence & de circonspection, afin de ne point admettre des calomnies détestables au lieu de véritez fâcheuses. D'ailleurs, ne sait-on pas, qu'il n'y avoit rien de sacré pour du Perron; qu'il n'épargnoit pas la Divinité même; & que son impiété sçandalisa un jour toute la Cour de France, quelque mal-aisé qu'il fût alors de la scandaliser? Voïez ci-dessous l'Article SIMON DE TOURNAI.

D'autres Personnes ont attribué cette Satire à Etienne Tabourot, vulgairement appellé *le Seigneur des Accords* (5); & ne l'ont apparemment fait, qu'à cause de la devise *A tous Accords* dont nous avons parlé ci-dessus; mais, il est visible, que c'est se tromper grossiérement, & ne pas faire attention au sens malin & satirique que renferment ici ces paroles; sens bien différent de celui que des Accords leur donnoit dans sa devise (6). Un Homme, qui s'étoit livré sans mesure à la recherche d'aussi grandes püérilités que celles dont il a rempli ses écrits, n'étoit guéres propre à penser ni à écrire d'aussi bonnes choses que celles qui sont dans *l'Isle des Hermaphrodites.*

(5) *Voïez entre autres la* Bibliotheca Ehrencroniana, *pag.* 481.

(6) *Voïez la Préface du IV. Livre de ses* Bigarrures.

Depuis la composition de cet Article, on vient de réimprimer cette ingénieuse Satire *à Cologne, chez les Héritiers de Herman Demen*, [c'est-à-dire, *à Bruxelles, chez François Foppens,*] *en* 1724, *in* 8: &, dans l'*Avis au Lecteur* qui précéde cette nouvelle édition, on l'attribuë à un Auteur nommé Artus Thomas, que l'Abbé Lenglet du Fresnoy, page 78. du III. Tome de sa *Méthode d'étudier l'Histoire*, dit *n'être point connu par d'autre*

tre Ouvrage; & qui ne laiſſe pourtant point, page 300, de lui donner une *Continuation de l'Hiſtoire des Turcs de Chalcondile*, traduite par Blaiſe de Vigenere. C'eſt ſans doute le même, dont il nous reſte des *Epigrammes* à la Grèque ou fort plates, ſur les *Images ou Tableaux de plate Peinture*, & de fort *amples Commentaires* ſur la *Vie d'Apollonius de Thyane*, traduites les unes & les autres du Grec des Philoſtrates par le même Blaiſe de Vigenere. Mais, quiconque prendra la peine de confronter ces écrits enſemble, n'adoptera jamais un ſentiment ſi peu vraiſemblable, & ne ſe perſuadera nullement qu'une Piéce auſſi bien écrite que l'*Ile des Hermaphrodites* ſoit d'un auſſi mauvais Ecrivain que l'Auteur de ces *Epigrammes* & de ces *Commentaires*. Il paroît bien clairement par ceux-ci, que c'étoit un Homme de beaucoup de lecture, mais de très peu de jugement. En effet, il y entaſſe, ſans la moindre ombre de diſcernement, & de la manière du monde la plus pétandesque, tout ce qui ſe préſente à ſon imagination: & l'on eſt ſur-tout choqué d'y voir le Paganiſme, le Judaïſme, & le Chriſtianisme, prèsque continuëllement mélez & confondus enſemble, d'une maniére très peu édifiante, & quelque fois même tout-à-fait ridicule. Par éxemple, à propos de l'opinion de Pythagore, qui ne vouloit point qu'on fit des Sacrifices d'Animaux, après s'être long-tems étendu ſur les Sacrifices des Juifs & des Païens, il conclut noblement ainſi par cette belle moralité auſſi édifiante que judicieuſe. *Ceux, qui s'éxercent à la fauconnerie, ſavent que, pour faire retourner à eux un Oiſeau égaré, ils le reclament, attachant une piéce de chair à un Arbre. Lecteur Chrétien, quand tu vois la figure du Crucifié, ou que tu te le repréſentes en ton eſprit, ſouviens-toi que la miſéricorde Divine a quelque fois uſé en ton endroit de pareille grace, & que cette piéce de chair attachée à l'Arbre a été ton Seigneur pendu à la Croix, &c.* (7) Qui ne riroit encore, ou, plûtôt, qui n'auroit pitié de ſes *Métamorphoſes de Jéſus-Chriſt*, & de ſes *Acroſtiches* touchant ſon nom (8); de ſon *Ante-Chriſt*, qui *ne ſera jamais le bien-venu en France*, & qui *n'y fera jamais bien ſes affaires*, parce qu'Apollonius n'y a point voiagé comme dans toutes les autres parties du monde connuës de ſon tems (9); & de ſon *o*, placé juſtement au milieu d'un *Lis*, & ſignifiant par conſéquent que *Louis XIII. environneroit un jour l'Univers de la ſplendeur de ſa Gloire & de ſa Majeſté* (10)? Il eſt très certain qu'Hiéroclès, juge de Nicomédie, & depuis Préfet d'Alexandrie, ſous l'Empire de Diocletien, ſe ſervit de l'Ouvrage de Philoſtrate, pour comparer les Miracles d'Apollonius à ceux de Jéſus-Chriſt, & pour les élever même fort au deſſus; & qu'Euſebe de Céſarée ſe vit obligé de réfuter la partie du *Philaletès* d'Hiéroclès qui concernoit ce parallele & cette préference: mais, je ne vois pas, qu'il ſoit auſſi bien fondé que la plûpart des Savans le prétendent, que Philoſtrate ait jamais eu le même deſſein dans ſa *Vie d'Apollonius de Thyane* (11)? Quoiqu'il en ſoit, ſon Commentateur François me paroit tomber dans un excès à peu près ſemblable, en comparant perpetuëllement ces Miracles les uns avec les autres: & cela, d'une maniére trop induſtrieuſe & trop recherchée, & quelque fois même beaucoup moins propre à affermir les fidèles dans leur foi, qu'à confirmer les eſprits-forts dans leur incrédulité; témoin cet endroit de ſon Commentaire, qui dans un Ouvrage tel que celui-là, avoit ſans doute beſoin de quelque correctif. *Les Païens tenoient Hercule pour un grand Dieu. Mais n'eſt-ce pas ici une belle marque de Divinité? Le voici qui s'enfuit* de devant les Brachmanes des Indes, *qui a peur, qui craint les foudres qu'ils diſoient venir de Jupiter ſon Père. Que s'il étoit ſon Fils, pourquoi craignoit-il qu'il le fit mourir? S'il avoit un courage invincible, pourquoi s'enfuioit-il? S'il étoit Dieu, pourquoi ne ſurmontoit-il ces Peuples rebelles? Mais, ce ſont toutes chiméres* (12). Cela ne ſeroit-il point ſuſceptible d'une très maligne interprétation, ſi l'on vouloit en abuſer contre ſon Auteur, & s'il n'étoit de l'équité de convenir, qu'il eſt dailleurs de ſi bonne-foi, qu'il en fait aſſez ſouvent pitié à ſes Lecteurs. Auſſi ſimple que Sprenger, Inſtitor, Nider, Menge, & les Exorciſtes les plus crédules du *Malleus Maleficarum*, & du *Flagellum*, & *Fuſtis Dæmonum*, il admet bonnement tous les Miracles d'Apollonius: &, bien loin de les nier tout-à-plat ainſi qu'Euſebe & quelques autres, comme Eraſme, Vives, Scaliger, le Père Petau, Naudé, &c., qui ne regardent ſa Vie que comme un pur Roman, il les attribuë indiférétement à la magie; ſans ſonger, que c'eſt précisément-là ce que les Juifs reprochoient ſi hautement à Jéſus-Chriſt (13), & que c'eſt en quelque ſorte autoriſer leurs reproches, que de les imiter ainſi. Le meilleur étoit ſans doute de dire, que par complaiſance pour l'Impératrice Julie Femme de Septime Severe, & pour confirmer les Païens dans leurs opinions Réligieuſes, Philoſtrate avoit écrit fort élegamment en Grec un Roman Philoſophique & pieux; & que, ſelon l'uſage des Romanciers & des Légendaires de tous les Siècles, il y avoit prêté à ſon Héros, qui pouvoit être d'ailleurs un Philoſophe éclairé & vertueux, non ſeulement toutes les vertus connuës, mais même tout le merveilleux imaginable (14). On fut fort ſurpris de voir paroître à Lion, en 1501, un Italien, ſe nommant Mercure, ſe diſant Sectateur du grand Apollonius de Thyane, & à ſon imitation marchant vêtu de ſimple toile, lui, ſa Famille, & tout ſon Domeſtique. Il ſe donnoit pour excellent en toutes ſortes de Sciences: & Louïs XII. l'aïant fait éxaminer par divers Savans, il les rendit tous *plus étonnez que Fondeurs de Cloches*. Il fit preſent à ce Prince d'une admirable Epée environnée de 180 petits Couteaux, & d'un Pavois couvert d'un Miroir de merveilleuſe vertu contre toutes ſortes d'ennemis. Une pareille fantaiſie paroitroit incroïable, ſi elle n'étoit très poſitivement affirmée par divers Auteurs citez par Louïs de Caſeneuve, Médecin de Tournon, Traducteur & Commentateur des *Lettres de Philoſtrate* (15). Son Ouvrage ne concerne que X. des Lettres de cet Auteur, qu'il ſe donne bien de la peine à comparer à dix Grenades fraiches & ſucculentes; & il n'eſt guéres moins pédanteſque que celui d'Artus Thomas. Je l'indique d'autant plus volontiers ici, que, ni Mr. Fabricius (16), ni Mr. Oléarius, à qui nous ſommes redevables d'une belle & magnifique édition des Philoſtrates (17), non ſeulement ne l'ont point connu, mais même paroiſſent l'avoir pris pour une compoſition Latine, & pour un Recueil complet des Lettres de Philoſtrate.

A la ſuite de l'*Iſle des Hermaphrodites* on trouve un *Diſcours de Iacophile à Limne*, autre Allégorie ſous l'idée d'un Voyage aux Indes Orientales; mais, bien loin d'être auſſi ſimple, auſſi naturelle, & auſſi bien écrite, elle eſt toute farcie de choſes abſolument étrangéres, & ſi remplie de Citations & d'Erudition pédanteſque, qu'il s'en faut beaucoup qu'on la liſe avec le même agrément. Cette érudition y eſt même le plus ſouvent toute eſtropiée: témoin ce qu'on y débite page 27. des deux Eſopes de Rome; que le Fils fit

(7) Philoſtrate de la Vie d'Apollonius Thyanéen, trad. par Blaiſe de Vigenere, & enrichie d'amples Commentaires par Artus Thomas, Sieur d'Embry: *imprimée à Paris*, chez la V. Matthieu Guillemot, en 1611, in 4. 2 voll. *Tom. I, pag.* 24.

(8) *Là-même, pag.* 56, 57, & 99.

(9) *Là-même, Tom. II, pag.* 741.

(10) *Là-même, Tom. I, pag.* 731.

(11) *Voiez particuliérement* Naudé, Apologie pour les grands Perſonnages accuſez de Magie, *Chap. XII, pag.* 300 – 302, *où il rapporte divers Traits de la Vie d'Apollonius, qu'il prétend n'être que des Copies d'autant de Traits de la Vie de Jéſus Chriſt.*

(12) Artus Thomas ſur la Vie d'Apollonius de Thyane, *Livre II, Chap. XI, Note V, pag.* 480, 481.

(13) Matth. *IX*: 34, *XII*: 24. Marc. *III*: 22. Luc. *XI*: 15.

(14) *Au Miraculeux près, c'eſt ce que Mrs.* de Ramſay & Téraſſon *ont auſſi tenté dans ces derniers tems; l'un, dans ſes* Voïages de Cyrus; & *l'autre, dans ſon* Hiſtoire de Séthos: *mais avec moins de bonheur ſans doute, ou, moins d'habileté peut-être, que l'incomparable Mr.* de Fénélon *dans ſes* Avantures de Télémaque.

(15) *Imprimées* à Tournon, chez Guil. Linocier, en 1610, in 4., *pag.* 5. ☞ *Plus de dix ans après cela noté, j'ai trouvé le même fait, mais plus au long, dans le* Chronicon Hirſaugienſe *de* Tritheme, *Tom. II, pag.* 584 & 585, *qui ajoûte, que ce Charlatan Italien ſe vantoit de poſſéder le Secret de la Pierre Philoſophale; qu'il flatta le Roi de le faire vivre* 20. *ans au de-là du Cours ordinaire de la Nature; qu'il promit à ce Prince un Fils qui ſeroit plus grand qu'Aléxandre, & que Charlemagne; & que, dès qu'il fut ſorti de ſon Palais, il diſtribua libéralement aux pauvres tout ce qu'il avoit reçu de ſa générosité. On peut aiſément juger des Lumieres Prophétiques de ce Saltinbanque Philoſophique, par la promeſſe qu'il a faite à Louïs XII. d'un* Fils plus grand qu'Alexandre & Charlemagne, *mais qui n'eut malheureuſement d'autre ſuccès, que celui de* l'Hermite de La-Fontaine,

La Signora mit au Monde *deux* Filles.

Il en avoit autrefois été de même de Virgile, qui avoit promis un Fils à Auguſte, qui n'eut néanmoins qu'une Fille.

(16) Bibliothec. Græc. *Libr. II, Cap. X, §. XXVI, pag.* 426.

(17) Philoſtratorum Opera, *pag.* 915. *Edit.* Lipſ. apud Th. Fritſch, 1709, in folio.

fait concevoir le dessein à son Auteur (*B*). Elle a toujours été très estimée des connoisseurs (*a*); & l'on auroit incomparablement mieux fait de l'insérer dans la nouvelle édi-

(*a*) *Mr.* Bayle, *à la fin de la Remarque* [C] *de son Article* SALMACIS, *se contente de dire que c'est une pièce assez ingénieuse*, qui fait voir les Desordres de la Cour du Roi Henri III: *mais, il auroit pû s'exprimer plus avantageusement.*

fit un Festin, *où il se mangea pour deux ou trois cens mil Escus de Perles*; & que le Père en donna un *faict d'Oyseaux chantans leurs ramages, bien que cuits & prests à manger*. Les Ecrivains, que l'Auteur avoit lûs, n'ont jamais avancé de pareilles impertinences: ils se contentent de dire, & c'est encore bien assez, que, de même que Cléopatre, le Fils but une Perle de grand prix dissoute dans du Vinaigre; & que le Père fit servir un plat d'Oiseaux qui avoient su chanter & parler, & par conséquent d'une cherté excessive. D'ailleurs, le but de cette seconde Allégorie est aussi obscur & embarrassé, que le dessein de l'autre est clair & intelligible; & comme elle n'a aucun rapport avec la précédente, on ne comprend pas pourquoi on la lui a ainsi associée.

Je croiois, avec quelques autres Personnes, que l'*Anti-Hermaphrodite*, dont il n'est dit qu'un mot en passant dans les *Anti* de Mr. Baillet (18), pouvoit-être une réfutation de l'*Isle des Hermaphrodites*; mais, depuis que j'en ai vû le titre entier, je doute fort qu'il ait aucune Rélation à cette ingénieuse Satire. Voici ce titre: *L'Anti-Hermaphrodite, ou l'Avis proposé au Roy, pour réparer tous les Desordres, Impiétes, Injustices, Abus; & Corruptions, de ce Royaume, par Jonathas Petit de Bretigny*, imprimé *à Paris, chez Jean Berjon, en* 1606, *in* 8°. (19). Le Père le Long en cite une seconde édition, un Abrégé, ou bien une Continuation intitulée *Extrait & Sommaire du Secret de l'Avis sérieux présenté au Roy dès le mois d'Octobre* 1603, *plus au long représenté au Livre intitulé* l'Anti-Hermaphrodite, *concernant le facile Etablissement d'un bon Ordre, qui se peut proprement appeller l'Ordre Royal & raisonnable, Remède insensible & salutaire, Réglement Politique & Civil. Paris*, 1607, *in* 8°. (20). Il la met au rang des *Traités concernant les Finances du Roi*; & cela ne fait que me confirmer dans mon doute. L'Auteur & l'Imprimeur de l'*Anti-Hermaphrodite* étant Protestans, Mr. de la Monnoie *croiroit plûtôt que c'étoit l'Ouvrage d'un Calviniste zélé contre ces* Hermaphrodites de Réligion, *ces Politiques, qui sans abandonner la croyance dans laquelle ils étoient nez, mollissoient dans la pratique à cause de la Réligion du Prince alors régnant* (21): mais, après ce que l'on vient de voir, je doute fort qu'on adopte aisément cette conjecture.

(18) *Tom. II, pag.* 382, 383.

(19) Cat. Biblioth. D. Cloche, *pag.* 159. Biblioth. Cordel. *pag.* 536. Biblioth. Bigot. *pag.* 130.

(20) Le Long, Biblioth. Historique de la France, *pag.* 596. *Il y donne mal à* Petit *le nom de* Jean, *aussi bien que Mr.* Baillet.

(21) La Monnoïe sur Baillet, *Tom. VI, pag.* 394.

(*B*) *Quelques Vers d'un célèbre Ecrivain de ce tems-là en ont apparemment fait concevoir le dessein à son Auteur.*] Cet Ecrivain est le fameux d'Aubigné; & ceux de ses Vers, que j'ai en vuë, sont particuliérement ceux-ci:

Oui, LES HERMAPHRODITS, *Monstres efféminez,*
Corrompus Bourdeliers, & qui estoyent mieux nez
Pour Valets de Putains que Seigneurs sur les Hommes,
Sont les monstres du Siècle & du tems où nous sommes (22).

(22) D'Aubigné, Tragiques, *Livre II, pag.* 83.

mais sur-tout ce Portrait affreux de Henri III, dont toute la Piéce n'est pour ainsi dire qu'une ample Paraphrase.

Henri *fut mieux instruit à juger des Atours*
Des Putains de sa Cour, & plus propre aux amours;
Avoir ras le menton, garder la face pasle,
Le geste efféminé, l'oeil d'un Sardanapale:
Si bien, qu'un jour des Rois, ce douteux Animal,
Sans cervelle, sans front, parut tel en son bal (23).
De cordons emperlez sa Chevelure pleine;
Sous un Bonnet sans bord fait à l'Italienne,
Faisoit deux arcs voutez: son Menton pinceté,
Son visage de blanc & de rouge empasté,
Son Chef tout empoudré, nous monstrerent l'idée,
En la place d'un Roy, d'une Putain fardée.
Pensez quel beau Spectacle, & comme il fit bon voir
Ce Prince avec un Buse, un corps de Satin noir, &c.

(23) *Voiez le* Journal de Henri III, *pag.* 17, 23, *&c. ou les* Mémoires de Pierre de l'Etoile, *Tom. II, pag.* 78, 87, *&c.*

— — — — — — — — — — — — — —

Pour nouveau Parement, il porta tout ce jour
Cet habit monstrueux, pareil à son amour:
Si qu'au prémier abord, chacun estoit en peine,
S'il voyoit un Roi Femme, ou bien un Homme Reine (24).

— — — — — — — — — — — — — —

Maintenant, son esprit, son ame, & son courage,
Cherchent un laid repos, le sécret d'un Village,
Où le vice triplé de sa lubricité
Misérablement cache une orde volupté,
De honte de l'infame & orde Vilenie
Dont il a pollué son renom & sa vie:
Si bien qu'à la Royale il vole des Enfans,
Pour s'eschauffer sur eux en la fleur de leurs ans;
Incitant son amour autre que naturelle,
Aux uns par la beauté & par la grace belle,
Autres par l'entregent, autres par la valeur,
Et la vertu au vice baste ce lasche coeur.
On a de nouveaux noms & de nouvelles formes
Pour croistre & déguiser ces passetems énormes:
Promettre & menacer biens & tourmens nouveaux
Pressent, forcent, après les lasches macquereaux.

— — — — — — — — — — — — — —

C'est ainsi que divers de nos mignons vieillis,
A leur dernier métier vouëz & accueillis,
Pipent les jeunes gens, les gagnent, les courtisent:
Eux autrefois produits, à la fin les produisent;
Faisans, plus avisez, moins glorieux, que toi,
Par le cul d'un Coquin chemin au coeur du Roi.

. . . . *Nous avons vû encore*
Un Néron marié avec son Pithagore.

— — — — — — — — — — — — — —

On nous fait voir encor un contract tout nouveau,
Signé du sang de d'O, son privé macquereau.
Disons, comme l'on dit à Néron l'Androgame,
Que ton Père jamais n'eust conu d'autre Femme!
Nous avons veu nos Grands, en débat, en conflict,
Accorder, reprocher, telles nopces, tel lict.
Nous avons veu nos Roys se desrobber des Villes:
Néron avoit comme eux de petits Olinvilles (25),
Où il cachoit sa honte; & eut encor comme eux
Les Chicots en amour, les Hamons odieux.
Ils avoient de ce tems une autre . . . .
(Catherine).
Mais, nos Princes, au lieu de tuer Agrippine,
Massacrent l'autre Mère: & la France a senti
De ses Fils le Couteau sur elle appesanti.

— — — — — — — — — — — — — —

Aigle né dans le haut des plus superbes aires,
Ou bien oeuf supposé, puisque tu dégénéres;

(24) *Voilà bien en deux mots sur le seul Henri III. ce qu'on a dit depuis si véritablement d'Elizabeth, Roi d'Angleterre, & de la Reine Jaquette, ou Jaques I, son Successeur, dans ce joli Distique:*

Rex erat Elisabet, sed nunc Regina Jacobus.
Error Naturæ sic in utroque fuit.

Aussi a-t-il été la Fable & la Risée des Princes & des Politiques de son tems, pour s'être pédantesquement amusé à faire des Livres, la plupart de vaine controverse, comme le lui a très bien reproché le Tassoni *en ces termes:* E Stato schernito, & boffegiato, per haver voluto compone Libri, & fare del Letterato. *A la vérité,* Louis du Mai, *a voulu le justifier à cet égard dans la* Science des Princes, *pag.* 51 & 52; *mais, l'opinion contraire a prévalu avec raison.*

(25) Olinville, *Maison de Plaisance dans l'Orléanois entre Etampes & Tori, où Henri III. se retiroit quelque fois avec ses Mignons. Cette Terre fut donnée en* 1596. *par Henri IV. à sa Sœur depuis Duchesse de Bar.*

Dé-

édition du *Recueil de diverses Piéces servant à l'Histoire du Régne de Henri III*, que de la grossir comme on a fait de divers morceaux non seulement fort inférieurs, mais même tout-à-fait méprisables.

Dégénére Henri, hipocrite, bigot,
Qui aime moins jouër le Roi, que le Cagot.

Quand j'oi, qu'un Roi, transi, effraié du tonnerre,
Se couvre d'une voute, & se cache sous terre,
S'embusque de Laurier, fait les cloches sonner,
Son péché poursuivi poursuit de l'étonner:
Qu'il use d'eau lustrale, il la boit, la consomme
En Clysteres infects; il fait venir de Rome
Les Cierges, les Agnus, que le Pape fournit;
Bouche tous ses conduits d'un charmé grainbenit:
Quand je voi composer une Messe complète;
Pour repousser le Ciel inutile Amulète,
Quand la peur n'a cessé par les signes de Croix,
Le braier de Massé, ni le froc de François:
Tels spectres inconnus font confesser le reste.
Le péché de Sodome, & le sanglant inceste.
Sont reproches joieux de nos impures Cours.
Triste, je trancherai ce tragique discours,
Pour laisser aux Pasquils ces effroiables contes,
Honteuses véritez, trop véritables hontes (26).

(26) *Tragiques* de d'Aubigné, *Livre II*, *pag.* 16, 17, 83, 89, 95, 96, 104.

Quelque long que soit ce passage, comme il est tiré d'un Livre assez difficile à recouvrer, j'ai cru faire plaisir aux Lecteurs de le transcrire ici. S'ils ne le regardoient que comme un amas de calomnies contre Henri III, ils ne rendroient justice, ni à son Auteur, ni à ce Prince; &, pour peu qu'ils voulussent s'en éclaircir eux-mêmes dans les Historiens de ce tems-là, ils y reconnoîtroient bientôt que leur jugement auroit été téméraire & trop précipité. L'expédient, auquel recourut Saint Luc pour ne plus participer aux débordemens affreux de ce Prince (27), suffit seul pour les prouver d'une maniére incontestable; &, quoiqu'en ait pu dire l'Historien du Duc d'Epernon (28), un Jésuite même en a été si fortement convaincu, qu'il n'a pu se dispenser de l'avouër en ces termes: *Quoiqu'il ne faille pas ajoûter foi à tout ce que les Huguenots & les Ligueurs ont écrit de ses débauches secrétes, il est difficile de croire que tout ce qu'on en disoit, fût généralement faux. Un seul trait me paroit une bonne preuve, qu'il y avoit du desordre dans sa conduite. Je le tire de d'Aubigné* (29), *Huguenot à la vérité, & fort animé contre les Catholiques; mais, il n'est pas vraisemblable qu'un Gentil-homme de son caractère eut inventé un fait de cette nature avec toutes les circonstances dont il l'accompagne, pouvant être aisément démenti, si la chose eut été entiérement fausse* (30). Ce trait particulier de d'Aubigné n'avoit aucun besoin d'une semblable Apologie, puisque l'illustre Mr. de Thou, qui n'étoit ni Huguenot, ni Ligueur, mais Catholique & bon François, l'avoit rapporté tout aussi-bien que lui (31); & c'est quelque chose d'assez surprenant, qu'un aussi habile Homme que le Père Daniel ne l'ait point sû: mais, comme tous les autres endroits, ou d'Aubigné a parlé des déréglemens de Henri III, ne sont peut-être pas appuïés d'une autorité si respectable, il est bon que cette ignorance ait porté le Père Daniel à faire une réflexion si judicieuse & si désinteressée. Rien ne lui sauroit être plus honorable que cette marque de son équité & de sa candeur; mais, en même tems, rien ne peut-être plus avantageux à d'Aubigné, ni plus propre à autoriser son témoignage & à faire recevoir ses dépositions.

(27) *Sçavoir la Sarbacane d'Airain, avec laquelle il lui fit tant de peur des Jugemens de Dieu, qu'il en pensa perdre l'Esprit.*

(28) Girard, Hist. du Duc d'Epernon, *Tom. I*, *pag.* 15, *qui traite cela* de pure calomnie dont d'Aubigné s'est servi pour noircir la Réputation de ce Roi. *Si son Histoire étoit par-tout aussi partiale & aussi peu exacte, elle n'auroit jamais acquis tant de Réputation.*

(29) Hist. Universelle, *Tom. II*, *Livr. IV*, *Chap. XV*, *col.* 1031, 1032, *où il raconte cette Histoire de la Sarbacane & ses Suites.*

(30) Daniel, Histoire de France, *Tom. VI*, *pag.* 104.

(31) Thuanus restitutus, *pag.* 19.

HOME (DAVID) vivoit à la fin du XVI. Siècle, & au commencement du XVII. (*a*). Il étoit Ecossois de naissance, & d'une Famille très distinguée, dans laquelle il y a souvent eu des Lords (*A*). S'étant transporté en France, il y fut consécuti-

(*a*) *Voïez ci-dessous la Remarque* [*G*].

(*A*) *Il étoit d'une Famille Ecossoise très distinguée, dans laquelle il y a souvent eu des Lords.*] Le vrai nom de cette Famille est proprement *Hum* ou *Hume*; & elle le tire d'une Ville ainsi appellée dans le Comté de Marsh, ou Mersh en Ecosse, autrefois Résidence des Comtes de ce nom (1), & que Morery paroit multiplier (2). Cette Famille subsiste encore, avec éclat. Selon Vicquefort, *de l'Ambassadeur & de ses Fonctions*, pag. 161, *Aléxandre Humes*, (ou simplement *Hum* ou *Hume*, mais visiblement de cette Famille,) fut envoïé en Ambassade d'Ecosse en Angleterre vers la Reine d'Elizabeth; mais, cette Princesse ne le voulut point admettre, parce qu'à son gré Robert Bowles, son Ambassadeur en Ecosse, n'y avoit pas été assez bien traité: Fait, dont cet Ecrivain a négligé de nous indiquer l'époque & la source, ainsi que de presque tous ceux qu'il a emploïés dans son Ouvrage; réduisant ainsi ses Lecteurs à la nécessité de s'en tenir à sa bonne-foi, & à l'impossibilité de vérifier ces faits. Un Lord *Humes*, Grand-Ecuyer d'Ecosse, qui avoit voïagé en France, introduisit auprès du Roy Jaques I, Mr. de Sully, lors de son Ambassade en Angleterre. Voïez ses *Mémoires*, Tom. IV, pag. 126. Parmi les 16. Pairs représentatifs du Royaume d'Ecosse dans le Parlement de la Grande-Bretagne, qui viennent d'être élus le 21. de May 1754, il y a un *Lord* HOME *Comte de Home*, & un *Lord* HUME, *Comte de Marchmont*. C'est ainsi qu'on écrit d'Ecosse même. Seroient-ce-là deux membres d'une même Famille, dont on auroit altéré le nom: ou y a-t-il effectivement deux Familles de ces deux noms en Ecosse? Le dernier Comte de *Home*, Chef de la Famille, âgé de 60. ans vers le milieu du Régne de la Reine Anne, étoit grand & mal-propre, & tellement attaché à la Maison des Stuarts, qu'il ne voulut jamais reconnoître le Roi Guillaume. Tout au contraire, & assez conformément à la Politique ou au Génie des grandes Maisons Angloises & Ecossoises, le Chévalier *Patrick Home de Polwarth*, Branche de cette Famille, étoit tout-à-fait opposé à cette Famille Roïale. Il avoit été dépouillé de tous ses biens, & déclaré Traitre, pour avoir été de la conspiration de Schaftesbury sous Charles II; & après avoir vainement tenté de rentrer en Angleterre avec le Duc de Montmouth & le Comte d'Argyle sous Jacques II, il y rentra enfin avec Guillaume III, qui le fit d'abord Lord Polwarth, Grand-Chancellier & puis Grand-Commissaire d'Ecosse, & enfin Lord Marchmont. C'étoit un bel Homme, & d'un extérieur fort agréable, mais si long & importun discoureur, qu'il en

(1) Etat de la Grande-Bretagne, *Tom. II*, *pag.* 316, 317. *Ce Lieu est célébre par la Reprise, qu'on fit sur les Anglois, un Seigneur de cette Famille, sous les Ordres de* Dessé, *Général François, que Henri II. avoit envoïé au secours des Reines d'Ecosse, en* 1548. *Voïez* Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 312. Buchanani, Hist. Scotica, *pag.* 551, & Thuani, Hist. *Tom. I*, *pag.* 161. Brantome, *qui a fait un* Discours *sur ce Général dans ses* Capitaines François, *pag.* 177 & *suivantes, ne dit pas un mot de cela, & n'indique que très maigrement cette Expédition si honorable à* Dessé, *qu'il nomme mal simplement* d'Esse. *Son vrai nom étoit* André de Montalambert Dessé. *Voïez l'*Histoire de Mr. de Thou, *Tom. I. pag.* 158.

(2) *Sous* HOME *ou* HOMS, *il dit d'après Mary, que c'est* une petite Ville defenduë par un bon Château, située dans la Merche, Province Méridionale d'Ecosse, à cinq lieuës au couchant de Berwick, *& cela est fort bien: mais, sous* HOME *ou* HOME-CASTLE, *il dit, que c'est* un Château d'Ecosse, qui n'est pas loin des Frontiéres d'Angleterre; *& puis plus bas, que c'est aussi* une Baronie & un fort château dans le Comté de Berwich ou de Mers en Ecosse. *Tout cela n'est probablement qu'une seule & même chose, & ne devoit point être divisé. Mais, c'est ainsi que ce* Dictionaire *multiplie & confond tout; sur-tout dans sa derniére Edition de* 1740, *la plus fautive & la plus inexacte de toutes, particuliérement pour les dates.*

cutivement Ministre de deux Eglises Réformées (*B*). Il s'y distingua particuliérement entre tous ses Confrères, par deux Ecrits très vigoureux contre les Jésuites (*C*) : & la nécessité où il se vit d'éxaminer leurs Ecrits de Politique, tels que ceux de Mariana, de Riba-

en étoit insupportable. Il étoit si zélé Presbitérien, qu'il regardoit le Gouvernement Ecclésiastique de cette Société comme de Droit divin : & ce zéle outré lui fut si préjudiciable, qu'à l'avénement de la Reine Anne à la Couronne de la Grande-Bretagne, il fut absolument dépouillé de tous ses Emplois, étant pour lors âgé d'environ soixante & dix ans (3).

(3) Mémoires de Macky, pag. 179, & 168, 169.

(*B*) *S'étant transporté en France, il y fut consécutivement Ministre de deux Eglises Réformées.*] La prémiére fut celle de Duras dans la Basse-Guienne; mais, on ne sauroit dire au juste, ni quand il y fut appellé, ni quand il la quitta. Tout ce qu'on en peut conjecturer, c'est qu'il n'y put être installé que depuis le 23. d'Octobre 1603, que le Ministre Penot éxerçoit encore le Ministére de cette Eglise; & qu'il l'avoit déjà quittée le 2. de Mai 1614, lors du Sinode National des Réformés à Tonneins, auquel il se présenta de la part du Roi d'Angleterre (4). La seconde est celle de Gergeau dans l'Orléannois. On ne sçait pas non plus quand il y fut appellé; mais, il est certain, qu'il y éxerçoit encore son Ministére en Décembre 1620, lors de la fin du Synode National des Réformés à Alais, son nom se trouvant dans le Role des Eglises & de leurs Pasteurs, dressé par ordre de ce Synode (5).

(4) Synodes Nationaux des Eglises Réformées de France, *Tom. I*, pag. 287. 290; & *Tom. II*, pag. 5, 76.

(5) *Là-même, Tom II*, pag. 222.

(*C*) *Il se distingua par deux écrits très vigoureux contre les Jésuites.*] I. Le prémier est intitulé *Le Contr'Assassin, ou Responce à l'Apologie des Jésuites, faite par un Pére de la Compagnie de Jésus de Loyola, & réfutée par un très humble Serviteur de Jésus-Christ de la Compagnie de tous les vrais Chrétiens, D. H*; imprimé sans aucune autre Indication, *l'an M. DC. XII*, ou bien dans d'autres Exemplaires, *à Geneve, chez Esaie le Preux, en M. DC. XII.*, in 8°, en 391. pages, sans une *Epitre Dédicatoire* & une *Préface*. Dans la prémiére, adressée *à Jacques I. Roy de la Grande-Bretagne*, il dit à ce Prince : *jusques icy, j'ay apporté de la lentitude à mettre au jour ce mien Contr'Assassin pour la crainte que j'ay eu de faillir en parlant des Puissances Supérieures .... Mais, d'autant que les Docteurs assassins, ayant desjà failli vostre Personne, ne cessent de tirer contre vostre bonneur; en calomniant les escrits & actes publics de vostre Majesté, j'ay pensé estre du devoir auquel m'oblige la nature & vos bienfaits envers ceux à qui j'ai l'bonneur d'appartenir, de repousser les traits de leurs mesdisances, & de dissiper selon ma portée les brouées desquelles ils esblouissent les simples; afin que, comme leur pouaire à canon a fait ci-devant faux feu, leur poudre de Charlatan s'esvanouisse ci-après en fausse-fumée, par la claire exposition de vos intentions contenues en vos propres paroles*; & *que tout le monde voie, que la Doctrine, que Vostre Majesté a apprise dès sa jeunesse, est toute pure, & conforme aux Saintes Ecritures: Luther, Melanchton, Martyr, Calvin, & Beze, n'estant en aucune façon complices de Mariana & des autres Jésuites conseillans les empoisonnemens & assassinats; la plume de ces personnages, n'ayant jamais esté taillée d'un cousteau que l'on ait porté dans le ventre, la bouche, & le cœur des Monarques; & d'autre encre escrivant que du sang des Roys, & sur autre parchemin que les plus tendres peaux des Princes inviolables* (6). Dans la seconde, adressée *à tous ceux qui font profession de la Réligion Réformée, & particuliérement aux Fideles de la Basse-Guyenne*, il leur remontre, qu'*il est requis pour la défense du corps, d'avoir un corcelet d'acier contre les espées pointues & pistoles d'Espagne, Dieu permettant un front d'airain à son Prophete contre l'effrontée audace des malicieux* (7). En effet, dans tout le corps de l'Ouvrage, il ne fait aucun quartier au Jésuite, qui avoit assez inconsidérément attaqué les Réformez dans sa *Réponse*; & il le repousse par-tout très vigoureusement.

(6) *Contr'Assassin*, Epitre Dédicatoire *Sign.* * *ij*, & *iij*.

(7) *Là-même Préface, Sign.* * *viij*.

Cet Ouvrage est divisé en XIV. Chapitres. Dans le I, il éxamine la *Lettre* du Jésuite *à la Roine*. Dans le II, il éxamine son *Epistre au Lecteur* : & il y fait entrer une *Remonstrance* à Henry IV. *sur le Restablissement des Jésuites* demandé à ce Prince; piéce en Vers, dans laquelle, ni les Jésuites en général, ni le Père Cotton en particulier, ne sont nullement épargnés. Dans le III, il éxamine leur *prémiére Apologie* : & il y insére de même la *Prosopopée de la Pyramide*, autre piéce en Vers, & de même Caractère. Dans le IV, il éxamine leur *seconde Apologie & Défense de Ribadéneira, Bonarscius, & Bellarmin, enseignans la rebellion des Sujets, & meurtre des Princes, par la puissance prétendue du Pape de les excommunier & déposer*. Dans le V, il éxamine *l'Apologie de Mariana, de Gretzer, de Frère Jaques Clément, de Guignard, & d'Emanuel Sa.* Dans le VI, il éxamine *l'Apologie du Jésuite Garnet pendu en Angleterre*, & réfute fortement *la Doctrine des Equivocations commune à tous les Jésuites.* Dans le VII, il éxamine *le Vœu d'obéissance avengle*, & fait *le dénombrement de ceux qui enseignent en termes exprès de tuer les Rois, & comment la volonté de Dieu ne les excuse pas.* Dans le VIII, il répond à *l'Apologie de Chastel, Guignard, Varade, Gueret, du Bel, & de tous les autres Jésuites suppliciés ou éxilez.* Dans le IX, il répond à *l'Apologie de Gontier, Hardi, Aubigui, Cotton, & autres Jésuites, que* l'Anti-Cotton *déclare criminels du Paricide de Henry le Grand.* Dans le X, il répond à *l'Apologie de la Lettre déclaratoire de Cotton.* Dans le XI, il montre, que *le Roy d'Angleterre n'entend point par les Puritains, les Calvinistes, mais les Anabaptistes & ceux qui sont aucunement infestez de leur erreur touchant le refus d'obéir au Magistrat Civil, tels que sont les Jésuites & Zélateurs de la Papauté.* Dans le XII, il défend *Luther, Mélanchton, Calvin, la Confession de Foy des Eglises de France, contre les fausses impositions du Jésuite.* Dans le XIII, il renferme, 1°, *la Défense de Pierre Martyr & de Théodore de Beze faussement calomniés*; 2°, *la Réfutation de Buchanan, Reckerman, & tous autres qui establissent les Estats d'un Royaume héréditaire par dessus le Roy*; & 3°, *le bon Accord entre le Roy de la Grande-Bretagne, & l'Eglise de Geneve, touchant la Discipline Ecclésiastique.* Et dans le XIV, enfin, il rapporte *une véritable Attestation de la Vie & Doctrine des Jésuites, tirée d'un Fragment d'une Epistre de ce docte Personnage Pontus de Thiard, Evesque de Chaalons, calomnié par eux d'Hérésie, pour n'avoir voulu estre de leur Ligue; plus l'advis de Messire Charles du Moulin sur les commoditez ou incommoditez de la nouvelle Secte ou Réligion contrefaite des Jésuites.* En un mot, si les Jésuites eurent lieu de se repentir de s'être attirez l'*Anti-Cotton* par leur *Lettre déclaratoire* hors de saison (8), ils dûrent être bien autrement mortifiés de s'être attirez ce *Contr'Assassin* par leur attaque imprudente aux Réformez, dans leur *Réponse Apologétique à l'Anti-Cotton*. En effet, s'ils avoient été très naturellement dépeints dans l'*Anti-Cotton*, ils le furent beaucoup plus fortement encore dans ce *Contr'Assassin*, en ce que, non content de confirmer par de bonnes preuves ce que le prémier avoit annoncé, il les accable de plus encore de nouvelles accusations, qui ne sont, ni moins graves, ni moins bien avérées.

(8) *Voiez* mes Remarques sur l'ANTI-COTTON.

II. Le second écrit de David Home est intitulé *L'Assassinat du Roy, ou Maximes du Vieil de la Montagne Vaticane, & de ses Assassins, pratiquées en la personne du deffunct Henry le Grand*, imprimé prémiérement, sans aucune autre indication, en *l'année M. DC. XIV.* nouvellement en *l'année M. DC. XV.* & puis augmenté en *l'année M. DC. XVII.*, toutes Editions *in* 8°. Il est dédié *à Monseigneur le Duc D. R.*, ce qui, je crois, désigne *le Duc de Rohan* : & les deux lettres initiales D. H. par lesquelles finit l'Epître Dédicatoire, aussi bien que les mots de *Vieil de la Montagne Vaticane* déjà emploïés dans la Préface du *Contr'Assassin*, me paroissent assez clairement désigner DAVID HOME, pour ne douter point que cet Ouvrage ne soit de sa façon. Quoiqu'il en soit, tout l'Ouvrage remplit 82. pages d'assez petit Caractère, & est divisé en VII. Chapitres, dont le but général est de démontrer, que la doctrine des Papes, qui ordonne *de manger Dieu, & d'assassiner les Souverains*, est bien opposée à celle de St. Pierre leur prétendu Prédécesseur, qui recom-

Ribadéneira, de Bellarmin, de Bonarſcius, &c., le fit apparemment recourrir à leur principale ſource (*D*). Il eût auſſi quelque démélé avec un Evêque d'Irlande; mais, on

recommandoit ſi poſitivement, Epitre I, Chap. II, Verſ. 17. *de craindre Dieu*, & *d'honorer le Roi.* Dans le I, intitulé *Maximes du Pape Hildebrand*, on regarde ce Pape, dont le nom ſignifie, dit-on, *Tizon-d'Enfer* (9), comme le principal Auteur de cette abominable doctrine; & l'on y ſoutient très fortement, que les Jéſuites en ſont les plus ardens & les plus dangereux Inſtigateurs. Dans le II, intitulé *la prémiére notable Pratique des Maximes Hildebrandiques pour la Dépoſition & Meurtre des Rois*, on remarque, que cette pratique commença par la fameuſe Ligue de Perrone, & la Congrégation du Chapelet chez les Jéſuites; & l'on y fait une ample & curieuſe analyſe du Livre intitulé *de juſta Abdicatione Henrici III. e Regno Franciæ*, imprimé *à Lion, par Jehan Pillehotte, en* 1590, *in* 8°. Comme on ne nomme point-là l'Auteur de cet abominable Livre, on ne ſavoit pas apparemment, qu'il étoit de la façon de JEAN BOUCHER, Curé de St. Benoit à Paris, l'un des plus déterminez & des plus furieux ligueurs, qui n'avoit fait aucune difficulté de mettre impudemment ſon nom & ſon titre à la prémiere Edition; faite *à Paris, chez Nicolas Nivelle, en* 1589, *in* 8; & publiée beaucoup moins en vûe de faire détroner Henri III, que de faire aſſaſſiner Henri IV, puiſque le prémier de ces Princes avoit déjà péri par le couteau du Moine Clément. Cela paroit bien clairement par ce trait noir & ſcélérat de ſes *Sermons de la ſimulée converſion, & nullité de la prétendue abſolution, de Henry de Bourbon, Prince de Bearn*, imprimé de même, avec ſon nom & ſon titre, *à Paris, chez G. Chandiere, R. Nivelle, & R. Thierry, en* 1594, *in* 8°, page 200: *je veux qu'il ſoit meilleur Catholique que le Pape, voire à l'épreuve du Mouſquet, &* l'EXPERIMENTE *qui pourra.* Dans le III, intitulé *le prémier Attentat contre la Perſonne du Roy deffunct Henry le Grand*, on obſerve, que cet attentat fut l'effet de l'excommunication prononcée par Sixte-Quint contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, ſi bien & ſi ſolidement réfutée par Ottoman (Hotman) dans ſon *Brutum Fulmen*; & l'on rapporte à cette occaſion la vigoureuſe oppoſition de ces deux Princes, affichée par leurs ordres dans les divers Cantons de Rome. Dans le IV, intitulé *Suite des divers Attentats ſur la Vie du Roy*, & où on les détaille avec ſoin, depuis celui du Capitaine Micheau tenté en 1584, jusqu'à celui de Ravaillac ſi malheureuſement éxécuté en 1610, on fait voir, qu'ils procédent tous des Diſcours & des Bulles des Papes contre ce Prince, & principalement des coups de verge dont il fut battu en la Perſonne de ſon Ambaſſadeur par le Pape Clément VIII, lorſque, pour des conſidérations mondaines, il eut la foibleſſe de ſe ſoumettre au Joug Romain: que les Partiſans du Pape, tirant habilement avantage de cette honteuſe démarche, éxaltérent inſolemment alors leur Victoire dans un Ouvrage intitulé *de Authoritate & Potentia Romani Pontificis, ac de Rebus feliciter geſtis Victoriaque Clementis, ejus Nominis Octavi, Summi Pontificis, de Henrico IV. Galliarum & Navarræ Rege glorioſe triumphantis*, où, pour mieux célébrer le triomphe de leur Jupiter Capitolin, ils étalérent faſtueuſement les éxemples ſcandaleux de quantité de pareils attentats des Papes ſur divers autres Souverains: & que ce fut ce coup de bâton de Clément triomphant à Henri ſi baſſement humilié, qui donna aux Jéſuites la hardieſſe de porter Pierre Barriere, Jean Chaſtel, Davesnes, Ricidove, vingt autres, & enfin Ravaillac, à attenter ſi audacieuſement ſur la vie de ce Prince; & à Ambroiſe Varade, Jean Guignard, François de Verone, Pierre Cotton, & autres eſprits rebelles & ſéditieux, celle de louër & défendre de ſi déteſtables forfaits. Cette expreſſion de *coup de bâton* pourroit bien être l'Original des *Baſtonnades* & des *Gaulades depuis miſerere jusqu'à vitulos*, mentionnées par Pasquier dans ſes *Recherches de la France*, Livre III, Chapitre VII; trouvées ſi ignominieuſes par Du Pleſſis-Mornay; que d'Aubigné a ſi plaiſamment repréſentées au commencement de ſa *Confeſſion de Sancy*; dont Mr. de Thou a en vain tâché de diminuër la honte; mais dont d'Oſſat, & du Perron, qui en avoient eſſuïé l'amertume, n'ont que trop bien reconnu toute l'ignominie, que n'étoient point capables d'effacer toutes les Croiſettes, Chapelets, Grains benits, & autres bagatelles, que Clement VIII, envoïa à Henri IV, pour lui faire perdre le mal-de cœur d'avoir été ſi indignement battu par Procureur, comme le remarque du Moulin dans ſa *Nouveauté du Papisme*, pag. 567. Selon Scaliger, du Perron avoit déja paſſé par cette étamine pour lui-même; & n'avoit *pu être Evêque, ſans avoir eu le fouët, un Cardinal le lui aiant donné uique ad vitulos*, quia Pater fuerat hæreticus. *Scaligeriana*, pag. 306, & 307; il avoit déjà dit la même choſe de Paul de Foix, pag. 156. Le reſte de ce IV. Chapitre concerne la conſpiration de Biron, les horreurs de la fougade d'Angleterre, & les vaines tentatives de Rome & des Jéſuites pour faire recevoir la Diſcipline du Concile de Trente en France. Le V. eſt intitulé *Cauſes de la mort du Roy, & Prédictions d'icelle:* & l'on n'oublie pas de mettre en leur nombre les eſpéces de menaces qu'en faiſoient alors audacieuſement les Moines, & ſur-tout les Jéſuites, dans leurs prédications équivoques & ſéditieuſes. Dans le VI, intitulé *Autres circonſtances qui déclarent ceux de la Ligue Papale eſtre coupables de la mort du Roy*, il s'agit principalement des démarches & menées de Ravaillac, & de ſon interrogatoire. Et dans le VII, enfin, intitulé *Damnables Doctrines du Pape, & de tous ceux de ſa Ligue, qui ont ſigné le Concile de Trente & les Conſpirations des derniers Jubilez*, on éxamine & réfute certains paſſages de divers Ecrivains, ſur-tout Jéſuites, tendans à faire périr les Souverains peu favorables au Pape; & l'on conclut, que ce ſont ces maximes meurtrieres, qui ont mis le fer à la main de divers furieux & fanatiques, & qui ont enfin coûté la vie à Henri III, & Henri IV.

Ces deux Ouvrages ſont très bien écrits en François pour le tems au quel ils ont été compoſez, & ne ſentent nullement l'etranger. Ainſi, l'on auroit très grand tort d'appliquer à leur Auteur le baragouin ridicule, reproché de ſon tems à un Miniſtre de ſa Nation dans le *Mercure François*, Tome XIV, page 264, en ces termes: „ le „ Miniſtre Eſçoſſois, qui, en ſon jargon, preschoit en Gaſcogne, qu'*un fidel ne devoit point entrer en ſon Femme la veille de Cene*, ne faiſoit-„ il pas bel honneur en ſa chaire? Et, ayant leu, „ que la Verge eſtoit le Symbole de la juſtice, „ diſoit aux Officiers, *Portez toujours la Verge „ droite, pour ſoulager la pauvre veuve.* Ne voïez-„ vous pas les ſottiſes que leur fait dire l'igno-„ rance des propriétez de la Langue?" Dans ces derniers tems, un bon Miniſtre Béarnois réfugié à Amſterdam, après avoir exhorté les Hommes à uſer auſſi courageuſement que prudemment de leurs Armes à la Guerre, apoſtropha ainſi non moins riſiblement les Femmes. *Et pour vous, nos très cheres Sœurs, qui ne portez point l'Epée maſculine, ſecondez-les du moins, par vos voeux ardens, & par vos prieres ferventes, pour l'heureux ſuccès de nôtre bonne cauſe.* Le bon Père Feuillant Dom Pierre de St. Romuald ne diſoit pas moins ridiculement, dans ſon *Abrégé Chronologique*, Tom. III, pag. 480, que *la Femme eſt le champ du Mary, & qu'il ne faut pas qu'un autre y aille ſemer:* d'autant plus blâmable en cela, qu' étant François, & même habitué à Paris, il devoit mieux ſentir le comique & le ridicule de pareilles expreſſions.

(*D*) *La néceſſité où il ſe vit d'examiner Mariana, Ribadeneira, &c., le fit apparemment remonter à leur principale ſource:*] C'eſt-à-dire aux écrits de Machiavel. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt qu'il en réfuta particuliérement *le Prince* dans un Ouvrage conſidérable, intitulé *Davidis Humii Apologie Baſilica, ſeu Machiavelli ingenium examinatum in Libro quem* Princeps *inſcripſit*, & imprimé *à Paris, chez Blageart, en* 1626, *in* 4°, (10). N'aïant jamais vû cet Ouvrage, tout ce que je puis faire eſt de l'indiquer. Il n'a point été connu, non plus que ſon Auteur,

(9) *Pour rendre cette interprétation plus éxacte, il faudroit écrire, ſelon le génie de la Langue Allemande*, Helle-Brand, *qui ſignifie en effet* Tizon d'Enfer: *mais, parmi les François, l'uſage pour* Hildebrand *a prévalu.*

(10) Bibliotheca Bodleiana, *pag.* 341. Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 421.

on en est assez mal instruit (*E*): & probablement, il est Auteur d'une Histoire d'Ecosse, écrite en Anglois, & publiée peu après ce différent (*b*). Jacques I, Roi de la Grande-Bretagne, le connoissoit particuliérement, & le considéroit à tel point, qu'il le chargea d'une commission fort importante (*F*). Il se méloit aussi de Poësie Latine; & ce

(*b*) DAVID HUME, general History of Schottland *imprimée à* Edimbourg, en 1617, in folio. *Je m'exprime douteusement ainsi, parce que je ne trouve cela nulle part ailleurs que dans une maigre Bibliographie assez mal intitulée* Bibliothéque Militaire, *vû que sa prémière & plus considérable Partie ne contient qu'une liste d'*Historiens de tous Païs, *assez mal digérée, pour y avoir parmi les* Historiens Juifs, Egyptiens, & Assyriens, *les* Histoires d'Hérodien; *&, qui pis est,* le Roman Ethiopique d'Heliodore, *pag.* 8; *parmi les* Histoires Grecques, *les* Histoires de Justin, *pag.* 9: *&, parmi les Romaines, pag.* 18, *l'*Histoire secrete des Femmes galantes de l'Antiquite, *& les* Avantures de Telemaque. *La II. Partie, qui indique les Livres de* Sciences Militaires, *n'est guéres plus éxatte. Dans l'Article des* Ecrivains sur les Duels, *le plus ancien & le plus renommé,* Paris del Pozzo, *ne s'y trouve nullement, ni en Latin, ni en Italien, quoiqu'on en ait quantité d'éditions entre autres celles de* 1518, 1521, 1540, *&* 1544.

teur, à Jean Frédéric Christius, qui nous a donné un Ouvrage fort curieux, intitulé *de Nicolao Machiavello ejusque vita & scriptis Libri III*, & imprimé *à Hall, chez Krebsius, en* 1731, *in* 4°; puis qu'il ne le met point au nombre des adversaires de Machiavel, dont il fait le dénombrement & la critique dans le XV. Chapître de son I. Livre.

(*E*) *Il a eu un démélé avec un Evêque d'Irlande, dont on est assez mal instruit.*] Ce Prélat Irlandois étoit William Cowper, Evêque de Galloway; mais, je ne saurois indiquer qu'un seul monument de leur Dispute. Il est intitulé *William Cowper, Bishop of Gallway, his Dikkaiology, being a deffense of his former Apology against the imputations of David Hume*, & imprimé *à Londres, en* 1614, *in* 4°, (11). Cet Ouvrage ne se trouve plus au nombre des écrits de cet Evêque dans la nouvelle édition du *Catalogus Librorum impressorum Bibliothecæ* Bodleianæ, *fait à Oxfort au Théatre de Sheldon, en* 1738, *en* 2 *vol. in folio*; mais, on y en trouve 9. autres, & en particulier *History of Life of W. Cooper and his Death*, & imprimée *à Londres, en* 1619, *& en* 1623, *in* 4°.

(11) *Ibidem, pag.* 273.

(*F*) *Jaques I, Roi de la Grande-Bretagne, le chargea d'une commission fort importante.*] Il ne s'agissoit de rien moins, non seulement que de pacifier les différens survenus entre Tilenus & du Moulin Pasteurs & Professeurs de Sédan touchant la justification & ses suites, mais encore de réünir tous les Théologiens Protestans de l'Europe en une seule & même Doctrine, & sous une unique Confession de Foi: & l'on peut aisément juger, vû la disposition des esprits, & le caractère des trois quarts-&-demi des Théologiens, que la chose étoit impraticable. Aussi le Roi Jaques, & le Ministre Home, échouérent-ils également dans l'un & dans l'autre de leurs projets. Mais, comme le fait est singulier & peu connu, j'ai crû qu'il ne feroit pas hors de propos de le détailler ici. Voici donc les preuves de la prétention de ce Prince. Le Synode National des Eglises de France se tenant à Tonneins en Mai 1614, il y envoïa nôtre David Home, chargé, non seulement d'une Lettre de recommandation de sa part, mais même de ses instructions particuliéres, comme on le va voir. „ Monsieur *David Home*, ci-devant Pasteur de l'Eglise de Duras dans la Basse Guienne, aïant eu entrée, a représenté verbalement, que le Roi de la Grande-Bretagne l'avoit chargé d'exhorter cette Compagnie à procurer & entretenir une bonne conformité de Doctrine entre les Pasteurs, Professeurs, & tous les Conducteurs des Eglises de ce Roïaume, sans choquer ceux qui enseignent la Théologie des Eglises d'Allemagne, & les autres qui n'ont pas les mêmes sentimens, ou qui traitent le point de la justification d'une maniére différente: & particuliérement la controverse qui est survenuë entre les Sieurs du Moulin & Tilenus, aïant égard aux talens que Dieu leur a donnez pour l'édification de l'Eglise, &c. (12).

(12) Synodes Nationaux des Eglises Réformées de France, *Tom. II, pag.* 5 *&* 6.

Lettre du Roi de la Grande-Bretagne aux Pasteurs & Anciens députez au Synode National à Tonneins.

„ Aïant eu connoissance, que vostre Assemblée se tiendroit en Gascogne le prémier de Mai, dans laquelle plusieurs Personnes se sont engagées de renouveller cette controverse touchant la justification, & de presser les consciences à consentir, contre leur propre jugement, à des opinions dont ils n'ont pas même une claire idée; nous avons trouvé bon de vous envoïer *Monsieur* HOME, l'un de nos Sujets, qui est aussi un de vos Pasteurs, chargé de cette Lettre, pour vous exhorter, de nostre part, que les esprits de vos Pasteurs & Professeurs ne s'aigrissent pas les uns contre les autres, touchant des questions plus subtiles que profitables, plus curieuses que nécessaires, mais de tâcher de modérer ces animositez, qui se sont déja trop augmentées avec tant de chaleur parmi vos Ministres; & que vous éteigniés ces bluettes de dissention, lesquelles, se rencontrant avec le Bois, le Foin, le Chaume, & des matiéres légéres plutost que graves & solides, pourront vous embraser & causer un schisme parmi vous qui vous consumera tous, à moins que vous ne les préveniés, & que vous ne l'étouffiés dès sa naissance, en condamnant au feu ces Livres, ces Papiers & Manuscripts, qui ne sont que des matiéres propres à nourrir le feu des controverses, plutost qu'à contribuer à vostre édification, & qui donnent occasion aux ennemis de l'Eglise de Dieu de tirer avantage de vostre foiblesse, & d'estre plus endurcis dans leurs erreurs. Nous vous prions particuliérement d'ajuster ces différens qui sont survenus entre les Sieurs du Moulin & Tilenus, si vous en prenez connoissance, & que l'éxamen vous en soit remis; en sorte que vous ne vous éloigniés pas de la voïe d'arbitres, laquelle me paroit la meilleure des deux, & qu'en pacifiant leurs différens, vous publiés vous mémes combien d'estime vous faites des dons de Dieu, qui sont dans ces deux Personnages. Cet honneur, dont Dieu nous a revêtus, en nous élévant à la prémiére & plus éminente place de l'Eglise pour la défence de la vérité, & pour la servir de toutes nos forces, dans nostre dignité Royale; & le désir trés-ardent, que nous avons de voir fleurir une bonne *paix & union* parmi tous ceux qui professent sincérement la foi chrétienne, & le soin que nous prenons de vostre conservation, comme estant les prémiers qui ont secoué le joug de l'idolatrie, nous portent à en user librement avec vous. Et nous nous promettons de vostre prudence, que toutes les matiéres seront pacifiées parmi vous & ajustées à l'amiable, comme nous avons commandé à *Monsieur* HOME de vous en presser plus fortement de nostre part, auquel vous devez adjouster foi, le recevant comme nostre Messager, & comme une Personne, qui est bien connuë parmi vous, & qui vous doit estre recommandable par ses qualitez, étant sur-tout Amateur de la paix, que nous vous recommandons par dessus toutes choses. Ainsi, nous prions Dieu, qu'il benisse vos Conférences & Consultations, & qu'il vous ait toujours en sa garde. De nostre Palais, ce 25. Jour de Mars 1614.

Signé JAQUES R. D. L. G. B. &c. (13).

Dans la réponse, que ce Synode fit à ce Prince, on voit particuliérement le second de ses projets: & voici ce que lui en disent le Modérateur & les Sécrétaires de cette Compagnie. „ A l'égard de l'héroïque dessein de vostre Majesté, que *Monsieur* HOME nous a communiqué, *pour réünir les Eglises de diverses Nations en une même Confession & Doctrine*, nous le regardons comme une entreprise digne d'un si grand Roy, & qui répond à ce saint zéle dont la Majesté Céleste a embrasé vostre ame Royale: &, de nostre costé, nous y contribuerons par nos ofrandes & nous porterons nostre argent en temps & lieu, &c. (14)."

(13) *Là-même, pag.* 62 *&* 63.

(14) *Là-même, pag.* 64 *&* 65.

Diverses autres Personnes de très haut rang s'intéressérent aussi à la pacification de ce différent entre

ce qu'il en a laissé, a été curieusement recueilli (*G*). On ne connoit aucunement, ni le tems de sa naissance, ni celui de son établissement en France; & l'on n'est pas mieux instruit de celui de sa mort. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vivoit encore non seulement en 1620 (*c*), mais même à la fin de 1631, aïant décrit, sous le titre de *Prælium ad Lipsiam*, la victoire remportée près de cette Ville, par Gustave Adolphe sur les Impériaux le 7. de Septembre de cette année-là (*d*).

(c) *Voiez ci-dessous la Citation* [s].

(d) *Voiez ci-dessous la fin de la Remarque* [G].

Vers le même tems, je trouve un JAQUES HUME, Auteur d'une *Théorie des Planètes*, imprimée *à Paris, chez du Gast, en* 1637, *in* 8°; & d'une Ῥαδιομάθεια *Linguæ Ebraicæ, seu Grammatica Ebraica*, imprimée *à Hamburg, en* 1624, *in* 4°, mais, c'est tout ce que j'en sçai.

Pré-

entre du Moulin & Tilenus, comme il paroit, tant par les Lettres de Mr. du Plessis, du Duc de Rohan, du Seigneur de Caumont, du Seigneur de Chatillon, & du Duc de Bouillon, insérées dans le Synode de Tonneins, que par les deux suivantes conservées en original dans le Cabinet de Mr. Royer Pasteur de l'Eglise Wallonne de la Haïe, & que je transcris d'autant plus volontiers ici, qu'elles n'ont jamais été imprimées.

Lettre de l'Electeur Palatin à Mr. Home.

„ MONSIEUR,

„ Vostre Lettre du 1. de ce mois, & celle du Roy mon Seigneur & très honoré Père y joincte, sur le subject de vostre commission, tant pour composer les controverses entre les Sieurs du Moulin & Tilenus, comme aussi pour assister au Synode National de Tonneins, m'ont été rendues le 10. j'eusse fort désiré de pouvoir satisfaire à la volonté de sa Majesté. Mais, la brefveté du temps, & la distance du lieu dudit Synode, joinct que je ne puis avoir si promptement les Personnes qualifiées en la Langue Françoise pour l'adjonction proposée, me font supplier sa dite Majesté de m'excuser pour ce coup; offrant toutes fois, si à l'advenir la dite adjonction ou autre sera jugée nécessaire, qu'estant adverti de meilleure heure, je serai tousjours disposé d'y entendre, & seconder sa Majesté en ses bonnes intentions. Combien que je veux espérer, que l'Authorité & bon conseil de sa Majesté, conduite & bien mesnagée par vostre prudence & dextérité, feront réüssir ces affaires à une bonne fin, comme j'en prie Dieu de tout mon cœur. Et n'ayant peu envoyer, pour les causes susdites, je n'ay laissé pourtant d'exhorter les Députez à la dite Assemblée de vouloir, par bonne modération, diriger les choses à ce que la paix & concorde en l'Eglise puisse estre maintenuë & restablië, comme vous verrez par la copie de ma Lettre; vous priant de la présenter de ma part au dit Synode. J'ay veu aussy par les vostres, que vous faites mention d'un project fait par Messieurs du Plessis & du Moulin sur la composition de toutes controverses, qui me fait vous prier aussy me vouloir faire communication d'iceluy. Sur ce priant Dieu, Monsieur, vous tenir en sa saincte garde.

„ De Heydelberg, le 12. d'Avril 1614."

Signé FRIDERIC. E. P.

Et au dos est écrit

„ A Monsieur Home, Député du Roy de la Grande-Bretagne au Synode National de Tonneins."

Lettre du Duc de Bouillon à Mr. Hum.

„ MONSIEUR HUM,

„ Je vous fais ce mot, pour vous donner advis du Voyage de Monsieur Tilenus à Saumur, pour l'assoupissement du différent d'entre luy & Monsieur du Moulin. Il vous advertira de son passage à Orléans, pour aussy, en vous y rendant au jour qu'il vous donnera, y apporter tout ce que le Roy de la Grande-Bretagne vostre Souverain vous a donné charge pour terminer le dit différent, afin que Dieu en soit glorifié, & son Eglise bien édifiée; à l'advancement de laquelle je contribuerai tousjours tout ce qui sera de mon pouvoir. Et à vous en particulier, à toutes sortes d'occasions je vous témoignerai mon entiére affection: priant Dieu, Monsieur HUM, qu'il vous ait en sa saincte garde.

„ De Sédan, le xxiij. Septembre 1614."

Signé HENRY DE LA TOUR.

Et au dos est écrit

„ A Monsieur Monsieur Hum."

Avec de pareilles dispositions le Roi Jaques pouvoit être mis à très juste titre au nombre des conciliateurs de Réligions. Cependant, je ne le trouve nullement comme tel, ni dans le petit *Syllabus Auctorum qui de Conciliatione Controversiarum in Religione scripserunt*, par lequel finit la *Via ad Pacem Ecclesiasticam*, imprimée *à Amsterdam, chez Blaeu, en* 1642, *in* 8°; ni dans le *Joannis Rolegravii* (ou plûtôt *Graverolii*) *Tractatus de Religionum Conciliatoribus*, imprimé *à Lauzanne, chez Vigelius, en* 1674, *in* 12°. Mais, d'un autre côté, comment accorder cet esprit de modération, de tolérance, & d'union Fraternelle, avec ce zéle ardent & furieux, qui le porta non seulement à maltraiter extrémement les Remonstrans, & particuliérement Vorstius, qu'il traitoit fort injustement d'Athée, & dont il fit publiquement brûler le Livre *de Deo*, mais même à faire inhumainement brûler deux infortunez hérétiques (15)? Si ses Ennemis avoient eu le même pouvoir, ils ne lui auroient pas apparemment fait plus de quartier; car, sur ce qu'il avoit fait brûler publiquement le *Commentaire de David Pareüs sur l'Epître aux Romains* à cause de ce trait de Trajan qui y étoit inséré, *si je régne bien, tirez l'Epée pour moi, si je régne mal, tirez-la contre moi*, ils le traitoient nettement d'Athée (16); & ainsi, *de telle mesure qu'il mesuroit, il étoit mesuré* (17).

(15) Brandt, Hist. abr. de la Réformation des Païs-Bas, Tom. I, pag. 415—418.

(16) Là-même, Tom. II, pag. 163, 164.

(17) Matth. VII: 2.

(*G*) *Il se méloit aussi de Poësie Latine; & ce qu'il en a laissé, a été curieusement recueilli par un de ses compatriotes.*] Ce Recueil a été fait par *Artus Jonston*; est intitulé *Deliciæ Poëtarum Scotorum*; a été imprimé *à Amsterdam, chez Blaeu, en* 1637, *en* 2 *volumes in* 12°; & peut être regardé comme une suite des *Deliciæ Poëtarum, Italorum, Gallorum, Belgicorum, & Germanorum, hujus superiorisque Ævi* de *Ranutius Gherus* ou *Janus Gruterus*, imprimées *à Francfort, en* 1608, 1609, 1610, & 1612, *en* 15 *volumes in* 12°. Les *Deliciæ Poëtarum Hungaricorum* de *Jean Philippe Pareüs*, imprimées *à Francfort, en* 1619, *in* 12°; les *Deliciæ Poëtarum Anglorum Græce scribentium*, imprimées *à Oxford, en* 1658, *in* 8°; les *Analecta Musarum Anglicanarum* [*Latinarum*,] imprimés *à Oxford, en* 1699, *en* 2 *vol. in* 8°; & les *Deliciæ Poëtarum Danorum* de Frédéric *de Rostgaard* imprimés *à Leide, en* 1693, *en* 2 *volumes in* 12°; rendent ce Recueil de *Délices* complet. Les Poësies particuliéres de David Home sont assez nombreuses, puis qu'elles occupent les pages 378,—438, de la I. Partie des *Deliciæ Poëtarum Scotorum*. Elles sont particuliérement intitulées DAVIDIS HUMII, *Theagrii*, *Lusus Poëtici*, & comprennent *V. Elégies*, une Piéce intitulée *Afelcanus*, IV. *Eclogues*, VIII. *Epigrammes*, une Piéce contre la conjuration des Poudres, & enfin un Eloge de Jaques VI. Roi d'Ecosse encore fort jeune.

La Piéce concernant la conjuration des Poudres est

Précisément cent ans après, un autre JAQUES HOME, Avocat, a donné au public une *The Scripture History, of the Jews and their Republick, &c.* c'est-à-dire, *Histoire des Juifs & de leur République, tirée de l'Ecriture Sainte, &c.* imprimée *à Londres, chez Cruden & Paadsen, en 1737, en 2 Volumes, in 8°.* La *Bibliothéque Britannique*, Tom. IX, pag. 213, dit que *c'est une assez bonne Compilation.*

Un autre Savant, de ce même païs, de ce même nom, & probablement de la même Famille, vient de se signaler par un *Dictionnaire des Loix* de sa Nation (*H*).

On a vû un autre HUME, *le prémier & le plus diffus Commentateur de Milton, dont les notes parurent pour la prémiére fois dans l'édition de Milord Somers en 1695.* (*e*).

(*e*) Journal Britannique de Maty, *Mars 1750*, pag. 11.

est assez considérable, étant divisée en V. Parties. Elle est extrémement vive: & en voici un morceau, par lequel on poura se former une légére idée de la Poësie de son Auteur.

Ergo superstitio, furiis permista, nefandum
Concipit, & durum parturit atra nefas;
Quale nec Hircanæve Tigres, Libycive Leones,
Orta nec, in Rabiem si ruat Ursa, furat;
Quale nec immanesve Scythæ, tristisque Gelonus,
Tetrior aut forsan Maurus utroque coquat.
Ipsa quod in Specubus Stygiis horreret Erynnis,
Ipse quod in Stygiis Styx Pater horret aquis;
Seque suis victum stupet artibus, & sibi gaudet
Tam bene Discipulos se docuisse suos.

On s'apperçoit très aisément, que *David Humius* est nôtre *David Home*; mais, on ne voit pas aisément de même ce que c'est que *Theagrius*, les Dictionaires Géographiques, ceux même d'Angleterre, ne fournissant aucun éclaircissement là-dessus.

On a encore une autre édition de ces Poësies, que l'Auteur d'une petite *Bibliothéque Poëtique*, aussi rare que curieuse, s'est contenté d'indiquer simplement ainsi, DAVIDIS HUMII *Opera omnia* 1639, (18), mais qui est intitulée, DAVIDIS HUMII, *Wedderburnensis, Poëmata omnia; accessere ad finem Unio Britannica seu Tractatus de Unione Insulæ Britannicæ, & Prælium ad Lipsiam, soluta Oratione*, & imprimée *à Paris, chez Charles Morel*, ou bien, selon d'autres exemplaires, *chez François Sevestre, en 1639, in 4°*: mais, je ne saurois dire s'il y a quelque chose de plus que dans la collection dont je viens de parler. Les Géographes, & les Dictionaires Géographiques, ne sont pas plus satisfaisans sur ce *Wedderburnensis* que sur le *Theagrius* de l'Article précédent: &, à en juger par ce *Prælium ad Lipsiam*, qui ne sauroit être que la Victoire remportée près de cette Ville sur les Autrichiens par Gustave Adolphe le 7. de Septembre 1631, nôtre Auteur doit avoir vécu au moins jusques vers la fin de cette année-là. C'est vraisemblablement de lui & de ses *Poëmata* imprimez en 1639, que parle Colomiés *Galliæ Orientalis* pag. 232. En ce cas, il le nomme mal-là *Jaques*, après l'avoir bien nommé *David* pag. 102.

(18) Bibliotheca Poëtica Nobilis cujusdam Dani [Nic. Bennonii], Sign. E 2 vers.

(*H*) *Un Savant, de ce même païs, de ce même nom, & probablement de la même Famille, vient de se signaler par un* Dictionnaire des Loix *de sa Nation.*] On verra, non seulement des preuves de tout cela, mais même la disposition & l'utilité de cet Ouvrage, aussi bien que le jugement qu'on en a porté, dans le passage suivant d'un Journal dans lequel on trouve souvent de fort bons extraits. „ Mr. H. HOME, a publié, il „ n'y a pas longtems [à Edimbourg] *The Decisions of the Court of Session, from its first institution, to the présent time, abridged and digested under proper heads, in form of a Dictionary*; c'est-à-dire, *les Décisions de la Cour de justice* (en Ecosse,) *depuis son établissement jusqu'à présent, abrégées & réduites sous les Chefs convenables, en forme de Dictionaire: le tout recueilli d'un grand nombre de Manuscrits qui n'avoient jamais été imprimés, & des décisions imprimées.* En deux gros volumes in folio " dont les Journalistes ont oublié d'indiquer l'édition, aussi-bien que le prénom de l'Auteur. Peut-être est-ce H. HOME dont on a une collection intitulée *Decisions of the Court of Sessions from 1716, to 1728*, imprimée *à Edimbourg en 1728*.

„ On trouve d'abord, à la tête de cet Ouvrage, une Liste des différens Recueils dont l'Auteur s'est servi pour dresser celui-ci. Cela est suivi d'une Préface, où Mr. Home rend compte de son Ouvrage. Il dit d'abord, qu'en Ecosse on n'a que peu de Loix écrites, & que les Juges se réglent pour l'ordinaire sur la Pratique commune, & sur ce qui a déjà été décidé. De sorte qu'il ne peut-être que très utile de rassembler méthodiquement dans un seul corps les Décisions des Cours Souveraines, & de les ranger dans un ordre commode: d'autant plus qu'elles étoient devenues si nombreuses, qu'on ne pouvoit y avoir recours sans un embarras extrême. Ensuite, l'Auteur fait voir l'utilité de ce *Droit Coutumier*, tel qu'il est établi en Ecosse; & soutient même, qu'il est préférable au *Droit écrit*, c'est-à-dire aux Loix écrites par les Actes de Parlement. Ces Loix, quoiqu'elles soient faites à l'occasion de quelque cas particulier, s'étendent presque toujours à tous les cas semblables: & de-là vient, que, comme on ne sauroit prévoir tous les cas possibles, souvent, en remédiant à un mal, on en cause un plus grand. Au lieu qu'une Cour de Justice, qui n'est point génée par des Loix écrites, ne décide rien en général, & proportionne ses décisions à tous les cas particuliers à mesure qu'ils se presentent. " A ce sentiment de l'Auteur le Journaliste oppose cette judicieuse réfléxion. „ Mais, „ s'il m'est permis de le dire ", ajoûte-t-il „ il faut, pour qu'on n'ait point lieu de se plaindre, que les Juges soient très désintéressés & très équitables, car, n'étant point génez par des Loix écrites, rien ne les empêche de prononcer des sentences injustes. Il ne seroit peut-être pas impossible d'en citer des éxemples de la Chancellerie d'Angleterre, au moins des tems qui ont précédé celui de l'illustre Telbot, mort il y a quelques années, & dont on pleure encore la mort. Car, comme cette Cour est une Cour d'Equité, le Chancellier n'est pas obligé de suivre toujours à la Lettre les Actes de Parlement, & ses sentences n'ont pas toujours été conformes aux régles de l'équité. Aussi la Chambre des Seigneurs, à laquelle on peut en appeller de la sentence du Chancellier, a-t-elle souvent cassé ses décrets. Mais, ces Appels coutent des sommes immenses, aussi bien que toutes les Procédures en Chancellerie (19). " Etrange *Cour d'Equité*. Déplorable & cruelle situation, que celle des misérables qui sont obligés d'y passer! Et triste & vain reméde à l'injustice, que celui des Tribunaux & des Juridictions! *Les Loix écrites, en remédiant à un mal, en causent souvent un plus grand: les Cours d'Equité ne jugent pas toujours équitablement*; &, pour faire redresser ces jugemens iniques, un malheureux est réduit à la mortelle nécessité d'achever de se ruiner! Encore un coup, quelle étrange maniére de soutenir la justice & le bon-droit contre l'iniquité! Lors que les prémiéres Sociétez Humaines se sont formées, les contractans n'ont jamais à coup sur prétendu s'y engager à ce prix.

„ Pour revenir à l'Ouvrage de Mr. HOME, „ nous ajoûterons, qu'on trouve encore à la tête de chaque volume une ample Table de tous les titres dont il y est traité avec leurs sous-divisions, & des renvois aux pages où il en est parlé. Cet Ouvrage est fort estimé des gens du métier (20). "

(19) Bibliothéque Britannique, *Tom. XXI*, pag. 206—208.

(20) *Là-même*, pag. 201.

JEAN

I.

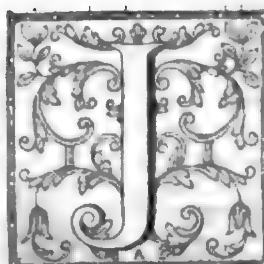

JEAN DE CAPOUE, en Latin JOANNES DE CAPUA, Auteur Italien, inconnu à tous les Bibliothécaires de sa Nation en général, & même à ceux du Roïaume de Naples en particulier (*a*), mais néanmoins connu à quelques autres Ecrivains (*b*), par une Traduction Latine d'une Traduction Hébraïque (*A*), qu'il dédia à Matthieu Cardinal de Sainte Marie dans le Portique, que le célébre Dom Nicolas Antonio, Bibliothécaire des Ecrivains d'Espagne, a aussi inutilement que mal-à-propos cherché parmi ceux de la nomination de Sixte IV, Innocent VIII, & Alexandre VI. (*c*), au lieu de le chercher plus de cent ans plus haut parmi ceux de la nomination d'Urbain IV. (*d*). Cet excellent Bibliothécaire ne s'est pas moins trompé, en plaçant, à la vérité avec quelque défiance, nôtre JOHANNES DE CAPUA parmi les Ecrivains Espagnols; & cela, à l'occasion d'une Traduction Espagnole, de la Traduction Latine dont je viens de parler, qu'il lui attribuë mal-à-propos encore, & qu'il croit avoir été faite par considération pour le Cardinal Matthieu (*B*). Le célébre PIERRE DANIEL HUET ne fait pas la moindre mention de cet ancien Traducteur dans son élégant Traité *de claris Interpretibus* (*e*), non plus que COLOMIE's dans ses *Italia & Hispania Orientales*.

Longtems après tout cela dressé, une Lettre de feu Mr. La Croze, rencontrée par hazard dans la *Bibliotheca Hebræa* de Mr. Wolfius (*f*), vient enfin de m'apprendre, que nôtre JEAN DE CAPOUE étoit un Juif converti au Christianisme (*C*), auquel BUXTORF, BARTOLOCCI, IMBONATO, & Mr. WOLF lui-même, auroient par conséquent dû donner chacun un Article dans leurs *Bibliothéques Hébraïques*.

(*a*) *Le Toppi*, *& le* Nicodemo, *n'en disent rien dans leur* Biblioteca Napoletana.

(*b*) N. Antonii Bibl. Hispana vetus, *Tom. II*, *pag.* 222. Fabricii Biblioth. Lat. med. & inf. Ætatis, *Tom. I*, *pag.* 917, 918.

(*c*) N. Anton. *ibid.*

(*d*) Rupipozzi Nomenclator Card. *pag.* 32. Oldoini Athen. Rom. *pag.* 426. Eggs Purpura docta, *Tom. I*, *pag.* 197.

(*e*) *Cap. VII*, *ubi* de Interpretibus Lat. ex Ling. Orientalib.

(*f*) *Tom. III*, *pag.* 550.

(*A*) *Connu par une Traduction Latine d'une Traduction Hébraïque.*] Cette Traduction Hébraïque étoit faite sur une Arabe, faite sur une Persane, d'un Original Indien, extraordinairement renommé dans tout l'Orient sous le nom de *Kilila & Dimna*, contenant, sous le voile de quantité de Fables racontées par deux *Thoës*, espéces de Renards communs dans les Indes, les principaux préceptes de la Politique & du Gouvernement civil: Ouvrage, qu'on a cru de si grande utilité pour bien régir les Peuples, qu'on l'a traduit en presque toutes les Langues de l'ancien monde.

La Traduction Latine, dont il s'agit ici, est particuliérement intitulée *Directorium Humanæ Vitæ*, alias *Parabolæ antiquorum Sapientum*, & a été anciennement imprimée *in* 4°, de caractères Gothiques, sans indication de Ville, d'Imprimeur, ni de date, mais avec quantité de figures en bois. Je ne sais si elle a été réimprimée depuis. La Traduction Hébraïque, sur laquelle elle a été faite, l'avoit été elle-même sur une Arabe, par un Rabbin JOËL, d'ailleurs absolument inconnu, ainsi que le reconnoit Mr. Wolf (1).

(*B*) *Dom Nicolas Antonio . . . . a mis . . . . nôtre* JEAN DE CAPOUE *parmi les Ecrivains Espagnols, & lui attribuë une Version Espagnole du* Directorium Vitæ Humanæ, *qu'il croit faite par considération pour le Cardinal Matthieu.*] C'est ce qu'on verra plus au long, & très clairement, dans ce passage de sa façon. „Merces nostra forsan est, quanquam Italicum quicquam appellatio „Hominis præ se ferat, Liber, quem vidisse se „olim asseveravit D. Thomas Tamajus, scilicet „JOANNIS DE CAPUA, *Exemplaris contra* „*Enganos y Peligros del Mundo:* Interpretationem „scilicet Hispanam ex aliqua Orientalium Linguarum; cum auctor dicat loquutum hunc Li„brum Indica, Persica, Arabica, Hebraica, & „Latina Linguis. Versionem vero hanc Hispa„nicam se confecisse ait in obsequium Matthæi „Cardinalis S. Mariæ in Porticu. *Burgis* prodiit, „*opera M. Frederici*, *M. CD. XCVIII. in folio.*" Excepté cette derniére position, tout le reste appartient à la Traduction Latine, & nullement à l'Espagnole, dont on ne connoit point l'Auteur, & si Dom N. Antonio en avoit pu voir la *Préface*, il n'auroit point avancé ces deux ou trois faits mal fondez, non plus que celui de ci-dessus Citation (*c*).

(*C*) *Je viens d'apprendre, que nôtre* JEAN DE CAPOUE *étoit un Juif converti au Christianisme.*] C'est ce qui paroîtra bien clairement par le *Prologue* de sa Traduction, communiqué en partie par Monsieur La Croze à Mr. Wolfius, que je copierai d'autant plus volontiers ici, que cette Traduction est extrémement rare. „PROLOGUS: „Verborum JOHANNIS DE CAPUA post te„nebrarum olim palpitationem Ritus Judaici, di„vina sola inspiratione, ad firmum & verum sta„tum orthodoxæ fidei revocati. Cum pulchra „diversarum scientiarum genera prospexerim esse „in Lingua fundata Hebraïca, non parvæ utilita„tis in eruditionem Christianorum consortii, ut in „Sacris Scripturis & Divinis, moralibus ac me„dicinalibus, ipsa ex prædicta Lingua in Latinam „reducere meus animus aspiravit. Inter quæ nunc „hunc libellum *Bestla* ex illa Lingua in hanc nunc „esse vidi non etiam immerito transferendum (2)." Si Mr. La Croze avoit ajoûté le reste de ce *Prologue*, peut-être y apprendrions-nous quelques autres particularités de la Vie de nôtre JEAN DE CAPOUE.

(1) Bibliothec. Hebraicæ, *Tom. III*, *pag.* 550.

(2) Jo. de Capua, *apud* Wolfium, Bibliothec. Hebrææ, *Tom. III*, *pag.* 550.

IMPOSTORIBUS (LIBER DE TRIBUS) *sive Tractatus de Vanitate Religionum*, Livre chimérique, dont tout le monde parle, mais que Personne n'a pourtant jamais vû, & qui ne doit probablement son éxistence, ou pour mieux dire, tout le bruit que fait depuis si longtems son titre, qu'à une pensée libertine & impie de Simon de Tournay, Docteur en Philosophie & en Théologie dans l'Université de Paris au XIII. Siècle (*a*) (*A*): Pensée, que l'on attribuë aussi à l'Empereur Frédéric

(*a*) Jac. Marchantii Hortus Pastorum, *Tract. I*, *Lect. VI*, *Præcep. II.* Observat. Halenses ad Rem Litterariam, *Tom. I*, *pag.* 79——81. Struvii Dissertatio de doctis Impostoribus, *pag.* 11. Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 398, 399, *d'édition d'Amsterdam, en* 1716.

(*A*) *Une pensée . . . impie de Simon de Tournay, Docteur en . . . . Théologie . . . . . au XIII. Siécle.*] Cette pensée est celle-ci: *ceux, qui ont subjugué le monde par leurs sectes & enseignement, sont trois; assavoir, Moyse, Jésus-Christ, & Machomet. Prémiérement, Moyse a fait devenir fol le peuple Judaïc. Secondement, Jesus-Christ, les Chrestiens. Tiercement, Machomet*

ric II. (*B*); & encore à divers autres (*C*); mais, qu'aucun d'eux n'a peut-être jamais effecti-

met le peuple Gentil. On peut voir ci-dessous, dans les Remarques (*C*), & (*D*), de l'Article de SIMON DE TOURNAY, une autre pensée pareille qu'on lui attribuë encore, à quelles occasions on prétend qu'il les avança, les suites affreuses dont elles furent dit-on suivies, les Auteurs qui débitent ces événemens, & enfin la réfutation de tout cela; où l'on fait assez bien voir, que ce ne sont-là que de mauvais contes, uniquement nez de la haine & de la vengeance des Ecclésiastiques & des Moines de ce tems-là, aussi Calomniateurs pour le moins, que ceux de celui-ci. Jean Bayon, Dominicain du XIV. Siécle, & Auteur de l'*Historia Mediani Monasterii*, fait remonter cet événement jusqu'en 1022. Mais les autres circonstances de son récit étant toutes semblables, il y a tout lieu de croire qu'il s'est trompé quant au tems.

(*B*) . . . *Pensée, qu'on attribuë aussi à l'Empereur Frédéric II.*] Ce fut dans le fort de ses disputes avec Grégoire IX, que ce violent Pape le chargea de cette impiété, en ces termes: *sed quia minus bene ab aliquibus credi possit, quod se verbis illaqueaverit oris, probationes in Fidei victoriam sunt paratæ; quia iste Princeps pestilentiæ*, a tribus Baratoribus, *ut ejus verbis utamur, scilicet* Christo Jesu, Moyse, & Machometo, totum mundum fuisse deceptum; &, duobus eorum in gloria mortuis, ipsum Jesum indignum suspensum, manifeste proponens. *Insuper, dilucida voce affirmare, vel potius mentiri præsumpsit, quod* omnes fatui sunt, qui credunt nasci de Virgine Deum, qui creavit naturam, & omnia potuisse (1).

Dès que cette horrible accusation eut été renduë publique, elle fut avidement adoptée par les partisans de la Cour de Rome, comme le seront toûjours toutes celles qu'il prendra fantaisie aux Papes de répandre contre les Princes qu'ils voudront deshonnorer; & les Historiens du tems ne manquérent pas de l'insérer aussitôt dans leurs Ecrits. *Anno M. CC. XXXIX.*, dit Alberic des trois Fontaines, Moine de Citteaux, *decem & septem sunt casus contra Imperatorem annotati, inter quos est quædam illius contra Christianam Legem Blasphemia* . . . tres, *inquit*, Baratores seu Guillatores fuerunt in Mundo, Moyses, Christus, & Machometus . . . . *numquam tamen Machometus Moysem vel Christum* Baratores *appellavit; & in hoc Imperator iste deterior eo Machometo . . . . sed & die quadam, cum vidisset Sacerdotem Corpus Domini ad quemdam infirmum deferentem, fertur dixisse*, heu me! quamdiu durabit illa truffa (2)? *Præterea iniquitatem in excelso locutus est*, dit la Chronique d'Ausbourg, *ponens in cœlum os suum. Dixit enim, audiente Lant-Gravio Henrico, „ tres sunt qui seduxerunt totum Mundum, „ Moses Hebræus, Jesus Christianus, & Machomet Saracenus. Quam ob rem, si principes institutionibus meis adsentiant, ego multo meliorem modum vivendi & credendi ipsis Nationibus „ ordinarem* (3). " *Adjiciens tres* Truffatores, Moysem, Christum, & Machometem, *in elusionem hominum præcessisse*, fait dire à Frédéric II. le Cardinal d'Arragon (4). Matthieu Paris, Bénédictin de l'Abbaïe de St. Alban en Angleterre, & Historien très estimé de cette Nation, rapporte bien aussi ce fait, mais non pas sans témoigner ne le pas croire. *Fertur* . . . ., dit-il (5), *Fredericum Imperatorem dixisse*, ... „ *tres præstigiatores callide & versute, ut dominarentur in „ mundo, totius populi sibi contemporanei universitatem seduxisse, videlicet Moysem, Jesum, & „ Machometem:* " . . . . *& de sacratissima Eucharistia quædam nefanda & incredibilia deliramenta & blasphemias impie protulisse.* . . . . . . *Quid sibi vult istud? Retroactis temporibus, imposuit Papa Imperatori, quod ipsi Machometo, Legique Saracenicæ, plus consensit, quam Christo, vel legi Christianæ. Nunc autem, in sua Epistola invectiva imponit eidem, quod tam Machometum, quam Jesum vel Moysem, vocat* Baratazem . . . . . *Absit, absit, aliquem virum discretum, nedum hominem Christianum in tam horribundam Blasphemiam os & linguam reserasse* (6).

Aussi étoit-il hors de toute vraisemblance, qu'un aussi habile Homme que ce Prince eût tenu de pareils discours, quand bien même il auroit été imbû de si dangereux principes. Il s'en défendit donc très vigoureusement par la Plume de Pierre des Vignes son Chancellier; &, à son tour, il accusa le Pape, & ses partisans, de n'avoir inventé & de ne répandre artificieusement contre lui de semblables calomnies, qu'afin de le perdre d'autant plus facilement de réputation dans l'esprit des Peuples. *Nostræ Majestatis jubar*, dit-il, *intendit ducere in Eclypsin, dum, veritate in fabulam commutata, plenæ mendaciis ad diversas Mundi partes Papales mittuntur Epistolæ non de ratione accusantes nostræ Fidei puritatem. Scripsit enim solo nomine Papæ, nos Bestiam ascendentem de Mari, plenam nominibus Blasphemiæ, Pardique varietatibus circumscriptam . . . . . inseruit . . . . falsus Christi Vicarius Fabulis suis, nos . . dixisse*, tribus Seductoribus mundum esse deceptum, *quod absit de labiis nostris processisse, cum manifeste confiteamur unicum Dei Filium*, ... *Jesum Christum*, ... *&c.* (7).

C'est, sans doute, de ces anciens Ecrivains, que Lipse avoit tiré ce qu'il dit de la prétenduë impiété de cet Empereur, & que quantité d'autres Auteurs modernes ont servilement copié d'après lui. Cela se trouve dans ses *Monita & Exempla Politica*, en ces termes. *Sunt* . . . ., *qui non solum vita impietatem præferunt, sed impudenter Lingua exprimunt, ut ille Fredericus II. Imperator, cui sæpe in ore*, tres fuisse insignes Impostores, qui Genus Humanum seduxerunt, *Moysem, Christum, Mahumetem* (8). On a fait plus. Non seulement on l'a représenté comme traitant d'*Imposteurs* les Auteurs des trois principales Réligions du Monde, mais encore comme étant effectivement lui-même le plus grand & le plus insigne *Imposteur* qui ait jamais été. En effet, vers la fin du dernier Siécle, le P. Hardouïn, Jesuite, Ecrivain d'une hardiesse extrême à debiter sans le moindre scrupule les Paradoxes les plus étranges & les plus insoutenables, ôsa bien avancer, & cela à la face de toute la République des Lettres, qu'à la réserve de *Ciceron*, des *Epitres & des Satires d'Horace*, des *Géorgiques de Virgile*, & de l'*Histoire Naturelle de* son cher & bien-aimé *Pline*, tous les écrits, que nous avons sous les noms des anciens Auteurs, n'étoient autre-chose que les fruits de l'adresse, de la mauvaise-foi, & de l'imposture d'une Société impie & scélérate du XIII. Siécle, dirigée & autorisée par un certain *Severus Archontius* (9). Et l'on a fait voir avec la derniére évidence, que, de la maniére dont il a énigmatiquement indiqué les dix Lettres, les quatre Syllabes, & le nombre 1599. des Lettres numérales, du vrai nom de ce Personnage, ce ne peut-être que Φρεδέριχος, ou l'Empereur Frédéric II, dont les partisans de la Cour de Rome, & particuliérement les Jésuites, ne négligent jamais l'occasion de noircir & décrier la Mémoire. Voïez à cet égard, dans les *Dissertations Historiques de Mr. la Croze sur divers sujets*, imprimées *à Rotterdam, chez Reinier Leers, en* 1707, *in* 12°, son *Examen abrégé du nouveau Systême du Père Hardouin sur sa Critique des anciens Auteurs*, pages 182, — 198; & sa *Réponse aux sentimens d'un* prétendu *Docteur de Sorbonne sur ces Dissertations*, in-

(1) Gregorius IX, *in* Epistola ad Principes & Prælatos contra Fridericum, *data* Laterani, 12. Cal. Junii, Pontificatus nostri anno 13, *id est*, 1239.

(2) Albericus trium Fontium, in Chronico *ad annum* 1239, *in Tomo II*, Accessionum Historicarum God. Guill. Leibnitzii. *Dans le Morery de* 1740, *au mot* IMPOSTEURS, *on fait vivre cet* Alberic *au troisiéme Siècle, & l'on ne laisse pas de le dire* contemporain de l'Empereur Frederic II. *Cette édition est toute remplie de fautes semblables, ou plus grossiéres.*

(3) Chronicon Augustanum, *ad annum* 1245, *in Tomo I*, Collectionis Freheri; *&* Compilatio Chronologica *Tomi I*, Collectionis Pistorii, *ad annum* 1249. Mersenni Quæstiones in Genesim, *col.* 533.

(4) Card. Arragon. in Vita Gregorii IX, *apud* Giornale Fiorentino, *Tom. I, pag.* 77.

(5) Matthæi Paris Hist. Anglicana, *ad ann.* 1238, *pag.* 326.

(6) *Idem, ibidem, ann.* 1239, *pag.* 430, 480.

(7) Frederici II. Epistola universis Prælatis adversus Papam, *quæ est inter* Epist. Petri de Vineis *XXXI. Libri I, pag.* 111, 212, *Editionis Basileensis anni* 1566, *in* 8. Schminckius & Wernbergius, *en promettent de nouvelles Editions. & viennent d'être prévenus par* Jean Rudolphe Iselius, *qui en a publié une à* Bâle, chez J. Christ, en 1740, en 2 Vollumes, in 8. *Selon* Jean Godefroi Schmutzerus, *Professeur en Philosophie à Leipsic, dans sa* Dissertatio de Friderici II, in rem Litterariam Meritis, *imprimée à* Leipsic, chez Langenheim, en 1740, in 4, *cet Empereur est lui même Auteur de la plus grande partie de ces* Lettres. *Voici ses propres expressions, pag.* 17. Vide PETRI DE VINEIS *Epistolas*, quas non quidem ex sua, sed ex Imperatoris sui FRIDERICI persona, maximam partem conscripsit.

(8) Lipsii Monita & Exempla Politica, *Libr. I, Cap. IV, pag.* 10.

(9) *Voiez ses deux Livres intitulés*, Chronologiæ ex Nummis restitutæ, Prolusio de Nummis Herodiadum *Parisiis, apud J. Anisson*, 1691, in 4. Chronologia Veteris Testamenti, ad Vulgatam Versionem exacta, & Nummis antiquis illustrata: *Parisiis, apud J. Anisson*, 1699, in 4. *Ils ont été réimprimez parmi ses* Opera selecta *Amstelodami, apud J. Lud. de Lorme*, 1709, *in folio.*

fectivement eue. Divers Savans de presque toutes les Communions, & de tous les Païs, aïant assez amplement traité de l'histoire & du sujet de cet Ouvrage, je ne saurois mieux faire que de renvoïer aux Dissertations expresses qu'ils en ont publiées, ceux qui voudront en être instruits à fonds (*D*): me contentant de remarquer ici, que ce Livre a été attribué à une infinité d'Auteurs, savoir, à Averroës (*E*), à l'Empereur Frédé-

insérée dans la *Bibliothèque Choisie de M. le Clerc*, Tome XV, pages 167, — 183. Pour mieux cacher son jeu, le Père Hardouïn ne s'est fait aucun scrupule d'imiter une des plus noires méchancetés des Juifs. En effet, c'est ainsi que leurs Rabbins, abusant criminellement des versets 1, & 18, du Chapitre XIII. de l'*Apocalypse*, ont autrefois ôsé appliquer à Jesus-Christ même le caractère de la Bête & de l'Ante-Christ, en trouvant dans les sept Lettres des deux mots Hébreux qui signifient *Jesus Nazarenus*, sept têtes, dix cornes, dix couronnes, & le nombre 666. Voïez l'*Historia Jeschuæ Nazareni, a Judæis blaspheme corrupta, versioneque & notis illustrata a Joh. Jac. Huldrico*, imprimée *à Leide, chez du Vivié, en* 1705, *in* 8°. C'est aux pages 115, & 116, que cela se trouve.

Bien pis encore, *le Comte de* MAZZUCHELLI, Auteur d'une *Vie de* PIERRE ARETIN, & Mr. DE BOISPREAUX son Traducteur, ne font aucune difficulté d'attribuer, *avec beaucoup de vraisemblance*, disent-ils, *le Livre éxécrable* de tribus Impostoribus, *à* PIERRE DES VIGNES, *Sécrétaire de l'Empereur* FREDERIC II, par l'ordre *duquel il fut composé, lequel se trouve dans plusieurs Bibliothèques d'Allemagne, & qui fut imprimé en Hollande, sans nom de ville, ni d'Imprimeur, & sans date d'année, sur un ancien Manuscrit, qui fut volé dans la Bibliothèque de Munich, après la Bataille de Hocchstett, lors que les Impériaux s'emparérent de la Baviere* (10): & ces Mrs. là sont de bien facile composition, s'ils ont admis de bonne-foi tout ce narré. On verra ci-dessous, Remarque (*S*), à quoi il faut le réduire, & n'admettre en attendant que l'Impression Françoise d'un Ouvrage qu'on a très mal-à-propos donné pour tel.

(10) Mazzuchelli vita di Pietro Aretino; & Boispreaux, Vie de Pierre Aretin, *pages* 155, 156, 157, 158, *où les noms des Auteurs, qu'ils citent, sont si misérablement estropiés, qu'on a toutes les peines du monde à les reconnaître.*

Mr. de Voltaire vient de renouveller ces accusations contre Frédéric II. & son Chancellier Pierre des Vignes, qu'il trouve bon de nommer *de Vigne*: mais, selon sa constante coutume, il ne daigne pas citer ses garants sur des sujets si graves. Voïez son *Abrégé de l'Histoire Universelle depuis Charlemagne jusques à Charles-Quint*, Tom. II, pag. 92, 97, &c.; & ses *Annales de l'Empire d'Allemagne depuis Charlemagne*, pag. 269, 279, 283, 287, &c.: Ouvrages brochés, plûtôt que composez, fort à la hâte, conséquemment fort négligés, & dont le dernier n'est qu'une partie du prémier, retouchée par pur esprit d'intérêt. Pratique assez & trop ordinaire à l'Auteur, comme on le lui a maintes fois reproché.

(*C*) .... *Et encore à divers autres.*] Entre lesquels on n'a pas fait difficulté de mettre le fameux Porphyre, antérieur de 300. ans à Mahomet; ce qui est d'une impertinence achevée. Voïez à cet égard la *Lettre de Monsieur de la Monnoye à Mr. le Président Bouhier sur le prétendu Livre des trois Imposteurs* (11); & ajoûtez y l'éxemple suivant, dont il n'a point eu de connoissance. On trouve dans le *Fortalitium Fidei* d'Alphonse Spina, écrit en 1459, & imprimé plusieurs fois dans le XV. Siécle, qu'un certain Alvaro Fernandez, Médecin, déposa en présence des Inquisiteurs, qu'un certain Diégo Gomez, Bachelier hérétique, lui avoit parlé d'un Livre Hébreu, dans lequel, entre autres choses libertines & impies, l'on trouve, que les trois principales Réligions ne sont que des extravagances de l'Esprit Humain; qu'elles n'enseignent que des fables si puériles & si ridicules, qu'il étoit bien surprenant que les Peuples crussent tant de sottises; qu'un esprit Saturnien, évoqué par l'effusion qu'avoit faite de son sang Abraham dans sa circoncision, présidoit à la Réligion Mosaïque, de même que Mercure à la Réligion Chrétienne, & Mars à la Mahométane; &c. Mr. la Croze, à qui l'on est redevable de cette découverte, ajoûte, qu'il croiroit facilement, que ce Livre Hébreu pouroit bien avoir donné lieu au bruit si universellement répandu du *Traité des trois Imposteurs* (12): & cela n'est pas fort éloigné de l'opinion de ceux qui attribuent ce bruit & ce Traité à la pensée irréligieuse de Simon de Tournay & de ses semblables.

(11) Menagiana, *Tom. IV, pag.* 378, *& suivantes.*

(12) La Croze, Entretiens sur divers sujets d'Histoire, &c. *pag.* 310, *& suiv.*

(*D*) *Je .... renvoie aux Dissertations expresses, publiées* touchant ce Livre, *ceux qui voudront en être instruits à fonds.*] Il y a X. de ces Dissertations Historiques & Critiques.

La I. est de *Chrétien Korsholz*, & se trouve à la tête de son Traité *de tribus Impostoribus hujus seculi magnis.* Voïez ci-dessous le nombre IV. de la Remarque (*T*).

La II. est de *Richard Simon*, & se trouve dans ses *Lettres Choisies*, Tome I, pages 166, & 212.

La III. est de *Jean Frédéric Mayer*, & se trouve dans la Préface de ses *Disputationes de Comitiis Taboriticis.* Voïez *Placcius de Anonymis*, pages 185, 188, &c. Elle a aussi été imprimée séparément *à Gripswald, en* 1702, *in* 4°.

La IV. est de *Chrétien Thomasius*, & se trouve dans les *Observationes Halenses ad rem Litterariam*, Tome I, Observation VII, page 78, & suivantes.

La V. est de *Burchard Gotthelff Struve*, & se trouve dans sa *Dissertatio de doctis Impostoribus*, pages 16, — 41. Elle a été réimprimée dans *Oudini Commentarii de Scriptoribus Ecclesiasticis*, Tome III, colonne 66, & suivantes, mais aussi misérablement que ces *Commentarii*, qui fourmillent de fautes énormes. Un Auteur est bien à plaindre lors qu'il tombe entre les mains de pareils Libraires.

La VI. est de *Vincent Placcius*, & se trouve dans son *Theatrum Anonymorum*, pages 184, & suivantes.

La VII. est de *Bernard de la Monnoye*, & se trouve à la fin du IV. Tome du *Menagiana*, tant d'édition de Paris 1715, que d'Amsterdam 1716. On en avoit déjà vû un court extrait dans l'*Histoire des Ouvrages des Sçavans*, Février 1694, pages 278, — 281.

La VIII. est d'*Immanuel Webber*, & a été imprimée, sous le titre de *Programma de tribus Impostoribus*, à Giessen, en 1713.

La IX. est du Père *Augustin Calmet*; & se trouve sous le mot IMPOSTEURS de son *Dictionaire de la Bible.* Il y parle d'une maniére douteuse de celle de Mr. de la Monnoye; & cela est assez étonnant.

La X. enfin, écrite tout nouvellement, longtems après ce présent Article tout dressé, est des Auteurs du *Giornale de' Letterati publicato in Firenze per i Mesi di Aprile, Maggio, e Giugnio M. DCC. XLII.*; & fait partie de leur V, extrait concernant les *Petri de Vineis Epistolarum Libri VI, ex Editione Jo. Rud. Iselii.*

Outre ces dix Dissertations sur cet Ouvrage, j'en trouve une XI, intitulée *Observations upon the report of the horrid Blasphemy of the* three grand Impostors, *by some affirm'd to have been of late years uttered and published in Print*; & qui se conserve en manuscrit dans le Cabinet de Henry Worsley à Londres. Voïez le *Catalogus Manuscriptorum Angliæ*, Tome II, page 213, num. 6917. Mais, je ne sçai s'il s'agit-là de *Remarques Historiques & Critiques* touchant cet Ouvrage, ou de *Réfléxions Morales & Théologiques* contre un si extravagant dessein.

Quoi qu'il en soit de ce dernier Article, de ces dix Dissertations Historiques touchant le prétendu Livre *de tribus Impostoribus*, Jean Godefroi Schmutzerus paroit n'avoir connu, ou du moins n'a fait usage, que de celle de Struve, dans sa *Dissertatio de Friderici II. in Rem Litterariam Meritis*, dont la fin pourroit en quelque façon tenir lieu d'une XI^e.

(*E*) *On a attribué le Traité* de tribus Impostoribus *à Averroës.*] A cause de cette pensée, qu'on prétend qu'il a souvent avancée: *lex Moysi, lex Puerorum; lex Christi, lex Impossibilium; lex Mahumeti, lex Porcorum.* Voïez à cet égard la *Sylva Nuptialis* de Jean Nevizan, Livre I, Chapître ou Article CXXI, citée une infinité de fois depuis par différens Auteurs. Quelques-

déric II, & à son Chancellier Pierre des Vignes, (*F*), à Alphonse X. Roi de Castille (*G*), à Boccace (*H*), à Pogge, à Léonard Aretin, à ces deux ensemble, à Pomponace (*I*), à Herman Ryswick, à Machiavel, à Erasme, à Pierre Aretin, à Ochin (*J*), à Dolet (*K*), à Mérula le Mahométan (*b*), à Francesco Pucci, à Servet

(*b*) *On ne sçait qui est ce Mérula le Mahométan, que le Menagiana, Tom. IV, pag. 406, & Struvius de doctis Impostoribus, pag. 17. se contentent de nommer, sans indiquer celui ou ceux qui lui ont intenté cette accusation. Peut-être a-t-on voulu parler de Jean Paul Alciat, que vingt ou trente Auteurs ont accusé de s'être fait Mahométan, mais que Mr. Bayle a justifié de cette fausse accusation.*

ques-uns d'entre eux le disent néanmoins avoir été de ces trois Réligions, & d'être enfin tombé dans l'Athéisme; mais, sans donner aucune preuve de ce qu'ils avancent. *De Christiano Judæus, de Judæo factus est Mahumetanus* dit Antoine Sirmond. *Averroys, Philosophe Arabe, de Mahométan Juif, de Juif Chrétien, de Chrétien Hérétique, & d'Hérétique Athéïste, appelloit les Chrestiens Catholiques* Mangeurs de Dieu, *par risée*, dit tout au rebour, mais avec plus de vraisemblance, le furieux Ligueur Jean Boucher (13). Si ce fait avoit quelque réalité, il feroit bien étonnant, que tous les autres Ecrivains, incomparablement mieux accréditez que ceux-là, n'en eussent absolument rien dit. Quoiqu'il en soit, j'ajoûterai par rapport à cette expression de *Mangeurs de Dieu*, qu'elle se trouve dans un autre passage d'Averroès, qui revient à ceci: *de toutes les Sectes que j'ai vûes, je n'en connois point d'aussi follement extravagante que la Chrétienne, qui mange avidement le Dieu qu'elle adore*; & qu'un bon Brabançon, nommé Jean Garet, & Directeur de Nones, n'a fait aucune difficulté de se servir de cette Autorité, pour prouver la Transsubstantiation, dans un Ouvrage intitulé *Conctiuum Sanctorum Ecclesiæ Patrum de veritate Corporis Christi in Eucharistia, seu eorum Testimonia per Classes IX. distincta*, & imprimé *à Anvers, chez Sylvius, en* 1561, *in* 8. Si ce n'est point là réellement ériger Averroès en *Père de l'Eglise*, c'est au moins faire *fléche de tout bois*, que de l'emploïer ainsi.

(*F*) . . . . *à l'Empereur Frédéric II. & à son Chancellier Pierre des Vignes.*] On a suffisamment vû dans la Remarque (*B*), pourquoi l'on a ainsi flétri cet illustre Empereur. Il suffira donc de noter ici quels sont les Auteurs qu'on croit le lui avoir attribué, ou qui le lui ont attribué en effet. Grotius est à peu près dans le prémier cas; car, on voit bien que c'est par simple erreur de mémoire, qu'il a nommé *Frédéric Barberousse au lieu de Frédéric II.* Colomiés, qui l'en a repris, a fait pis encore; car, il paroit regarder ce Prince comme Auteur de cet odieux Traité; ce que Grotius rejettoit très positivement (14). Ils se fondent tous deux sur l'authorité de Pierre des Vignes; mais, comme on l'a vû ci-dessus Citation (7), il ne dit rien de semblable: il se contente de deffendre son Maître de l'injuste imputation de l'Apophtegme impie des trois Imposteurs.

Quant à l'imputation, qu'on lui fait, tout aussi injustement qu'à son Maître, d'avoir composé lui-même cet Ouvrage impie, ce n'est qu'une mauvaise conjecture témérairement hazardée, ou mieux encore qu'une véritable imposture, imaginée pour embellir un Roman Littéraire forgé contre toute vraisemblance par un de ces Ecrivains téméraires, qui ne se soucient guéres de ce qu'ils avancent, pourvu qu'ils remplissent & vendent leurs papiers: & c'est ce que je prouverai fort au long ci-dessous Remarque (*S*). Cependant, les nouveaux Journalistes de Florence, dont le *Giornale de' Letterati publicato in Firenze* vient de commencer, n'ont pas laissé, non seulement d'adopter dans le V. Article de leur I. volume cette conjecture frivole, mais même de la regarder comme une opinion assez universellement reçue. *Uno de gli Scritti piu celebri*, disent-ils page 76, *che suole communemente attribuirsi à Pietro delle Vigne e la famosa Operetta* De tribus Impostoribus.

(*G*) . . . . *à Alphonse X. Roi de Castille.*] Je ne connois que le bon-Homme Catherinot, qui le charge de cette odieuse accusation sur une espéce d'*On dit*, & qui n'est apparemment pas mieux fondé en cela, qu'au titre de *Roi d'Espagne*, & au surnom de *Sage*, qu'il donne gratuitement à ce Prince (15). Ne se ressouvenant apparemment qu'en gros du reproche qu'on lui fait ordinairement & avec beaucoup de fondement, d'avoir dit que *s'il s'étoit trouvé à la Création de l'Univers, il auroit donné de bons avis à Dieu*, le bon Catherinot se sera accroché à l'Apophtegme si rebattu des trois Imposteurs, & aura facilement crû qu'un Prince si peu réligieux pouvoit bien être l'Auteur d'un Livre dans lequel on le developpoit.

(*H*) . . . . *à Boccace.*] A cause de sa *Nouvelle des trois Anneaux*, la III. de la I. Journée de son *Décaméron*: Nouvelle, dans laquelle il établit nettement l'indifférence des trois principales Réligions du Monde, le Judaïsme, le Christianisme, & le Mahométisme. Mr. de Julien Scopon, qui a mis cette Nouvelle en Vers (16), & qui s'est avisé de la publier à 90. ans dans un mélange monstrueux de Poësies pieuses & de Contes libres peu dignes d'un Homme de son âge & de sa profession, ne sauroit souffrir qu'on trouve là l'*Indifférence des Réligions*. Par prédilection pour sa Paraphrase, il n'y en voit, dit-il, que *l'égalité*. Naudé, tout suspect qu'il ait été d'irréligion dans l'esprit de beaucoup de gens, n'en jugeoit point ainsi. *Pour la Réligion*, dit-il, *je crois que Boccace n'en avoit pas, & qu'il étoit parfait Athée; ce qui pourroit se prouver par quelques Chapitres de son* Décaméron, *principalement par celui dans lequel il est parlé d'un Diamant qu'un Père de famille laissa à ses trois Filles* (17): *à ses trois Fils*, falloit-il dire. L'Auteur des *Additions & Corrections* à cet Ouvrage n'a rien remarqué sur cet endroit.

(*I*) . . . . *à Pomponace.*] A cause de cette pensée: *Totus Mundus decipitur, aut hujus pars maxima. Nam, supposito quod tres tantum sint Leges, Mosis, Christi, & Mahumedis: aut omnes falsæ sunt, & sic totus Mundus decipitur; aut saltem duæ earum, & sic major Pars est decepta* (18).

(*J*) . . . . *à Machiavel, à Erasme, à Pierre Aretin, & à Ochin.*] Pour faire voir sur quels fondemens on leur a fait cette injustice, je ne saurois mieux faire que de rapporter la 4. note sur le XX. Chapitre du I. Livre de la Traduction Françoise de la *Réligion du Médecin* de Thomas Brown. Elle est du Traducteur, fort curieuse, & beaucoup plus ample & plus intéressante que celle qui se trouve au même endroit dans la Traduction Latine. „ On ne sçait pas " y dit-on, „ qui a esté l'Autheur du *Livre des* „ *trois Imposteurs.* A cause que *Machiavel* est „ en mauvaise réputation parmy plusieurs, il y en „ a qui osent (*le*) luy attribuer. Quelques-uns „ pensent qu'*Erasme* l'auroit escrit, pour ce que, „ dans sa *Louange de la Folie*, & en quelques autres lieux de ses escrits, il semble se mocquer „ de la Réligion. Néantmoins, je ne peus pas „ me le persuader; à cause qu'il a escrit plusieurs „ *Explications sur le Nouveau Testament* ", (& plusieurs autres bons Ouvrages d'une piété très solide, pouvoit fort bien ajoûter ce Traducteur.) „ Hoornbeeck semble l'attribuer à *Aretinus*, quand, „ dans

(13) Ant. Sirmondus, de Immortalitate Animæ, pag. 29. J. Boucher, Sermons de la simulée Conversion de Henry de Bourbon Prince de Bearn, pag. 244. *Ce dernier débite fort sérieusement pag.* 149, *qu'Isidore* Evesque de Seville, voulut faire prendre au corps Mahomet en Espagne avant ses Impostures; mais, que le Diable l'ayant averti, il s'en fuit: *Conte burlesque, aussi peu fondé que ses infames Calomnies contre Henry IV, & aussi ridicule que l'imagination extravagante de* Benevenuto da Imola, *l'un des Commentateurs de* Dante, *qui raconte fort gravement, que ce même Mahomet ayant converti au Christianisme presque toute l'Afrique, fut fait Cardinal, avec promesse d'être fait Pape dans la suite; mais, que les Cardinaux lui ayant manqué de parole, il convertit une* seconde *fois l'Afrique à la foi Sarazine, nommée depuis Mahometane. Voyez ce* Benevenuto *sur le XXVIII. de* l'Enfer de Dante. *Cette prémiére Fable ridicule n'étoit pourtant point de l'invention de* Boucher, *quantité d'Espagnols tant du moïen que du bas âge l'aïant très souvent emploïée d'après Luc Evêque de Tuy en Galice,* (Lucas Tudensis,) *qu'on en regarde comme l'inventeur, ou le prémier raconteur. Le célébre Dom* Nicolas Antonio *s'est donné beaucoup plus de peine qu'elle ne méritoit pour la réfuter dans sa* Bibliotheca Hispana Vetus, *Tom. II. pag.* 246 — 248.

(14) Grotii Appendix ad Commentationem de Anti Christo, *pag.* 133. Colomiés, Mélanges Historiques, *pag.* 25, 26. Gui Panzirole, de claris Legum Interpretibus *Libr. III, Cap. V, pag.* 322, *confond aussi ces deux* Frederics, *en donnant au* II. *le surnom de* Barberousse, *qui ne convient qu'au* I.

(15) Nic. Catherinot, l'Art d'Imprimer, *pag.* 8.

(16) *Elle se trouve ainsi au bout des trois* Just-au-corps *paraphrasés du Docteur* Swift, *& dans le Recueil des* Oeuvres de M. de Julien-Scopon.

(17) Naudæana. *pag.* 13.

(18) Pomponatius de Immortalitate Animæ, *Cap. XIV, pag.* 121. *Edit.* 1534, *in* 12.

vet (*L*), à Rabelais, à Gruet, à Barnaud (*M*), à Pestel (*N*), à Muret (*O*), à Gior-

„ dans sa *Somme des Controverses*, où il traite des Lucretius & des Enthousiastes, il dit ainsi : *quo refer ad Librum, non inter Gentiles aut Tartaros, sed Christianos proh dolor! editum*, de tribus Impostoribus, *cujus Author, an Petrus Aretinus, an alius, fuerit jam non inquiro* . . . . (19). Mais, l'opinion de la pluspart est, que *Bernardinus Ochinus* Italien de Nation, l'a fait : & il est vray, que cet Homme-là nous a laissé plusieurs escrits considérables en Dialogues, dans lesquels on dit qu'il y avoit beaucoup de choses profanes. Le Chevalier Digby, dans sa *Lettre* qu'il escrit à un certain ami sur cette *Réligion du Médecin* en dit ceci. Nostre Autheur semble estre d'une autre opinion, quoyque je ne doute pas que *Bernardinus Ochinus* a esté un Athée formé & manifeste ; lequel, aiant esté Fondateur & Patriarche de l'ordre des Capucins, d'un zéle fort ardent, est devenu hérétique, & apres cela Juif, & enfin Turc. Après tout cela, il s'est montré très vindicatif, & a escrit contre tous ces trois, qu'il nommoit les plus grands Imposteurs du Monde, entre lesquels il a conté Christ nôtre Sauveur, Moyse, & Mahomet aussi (20)." Pour peu qu'on soit éclairé, on voit aisément que ce passage est, non seulement fort injurieux à ces quatre Auteurs, mais même que ce qu'il y avance touchant le dernier est tout rempli de faussetez, l'infortuné Ochin aiant aussi peu été Juif, Turc, & Athée, que Fondateur & Patriarche des Capucins, mais simplement l'un de leurs Généraux.

(19) *Voiez ci-dessus la fin de la Remarque (B).*

(20) Réligion du Medecin, *Livr. I, Chap. XX, Note (4), pages 80 — 83.*

(*K*) . . . . *à Dolet.*] A cause, apparemment, de la réputation qu'il a eue chez beaucoup de gens d'être Athée ; ou, peut-être, à cause d'un de ses Ouvrages intitulé *de Opinione*, dans lequel il promettoit d'examiner en III. Livres ce qui a été dit de la mortalité & de l'immortalité de l'ame, les divers jugemens qu'on a portez sur la Réligion, & les différentes sectes qu'elle a produites. Voici ce qu'il en dit lui-même dans ses *Commentarii Linguæ Latinæ*, Tome II, pages 413, 414, & 1519 : *Eas de animæ Mortalitate vel Immortalitate Sententias, simul varia de Religione Judicia, Sectasque hominum in Deo colendo diversas, discutimus iis Libris, qui de Opinione a nobis Posteritati relinquentur, ut nos plane viros vixisse intelligat, non ineptiis cruciatos elanguisse.* Je ne saurois dire si cet Ouvrage a été publié, ou non. Quoiqu'il en soit, Struvius, qui dans sa *Dissertatio de doctis Impostoribus* pag. 15, met Dolet, au nombre de ceux à qui l'on a attribué le Livre de *tribus Impostoribus*, & qui ajoûte qu'il fut brûlé, pour l'avoir composé à Lion en 1553, se trompe fort ; & quant à la Ville, puis qu'il fut brûlé à Paris ; & quant à l'année, puisque ce fut en 1545, (21).

(21) Mattaire Annal. Typograph. *Tom III, pag. 120, & seqq.*

(*L*) . . . . *à Servet.*] C'est-à-dire, à *Michel de Villeneuve*, nom sous lequel Servet s'est produit plus d'une fois ; & non pas à *Arnauld de Villeneuve*, comme l'a crû Naudé, qui s'est-là terriblement abusé & après lui beaucoup d'autres (22), auxquels on peut ajoûter Claviguy de Sainte Honorine (23).

(22) Naude, Apologie pour les Personnages soupçonnez de Magie, *Chap. XIV, pag. 378.* Menagiana, *pag. 390, &c.*

(23) *Dans son Traité* de l'Usage des Livres suspects. *pag. 103.*

(*M*) . . . . *à Gruët, à Barnaud.*] Parmi les Papiers de Jaques Gruët, Genevois, Homme d'esprit fort gâté, & de mœurs fort corrompues, exécuté à Geneve pour Crime d'Impiété en 1547, ou 1548, on trouva deux petits Ecrits, l'un Latin de deux pages, l'autre François de 26. pages, dans lesquels il se déchainoit brutalement contre Moïse, contre Jésus-Christ, & contre toute Réligion. Le dernier de ces Papiers fut brûlé par la main du Bourreau en Avril 1550 ; & quelques Savans ont conjecturé, que c'étoit le projet du prétendu Traité *de tribus Impostoribus*, ou peut-être ce Traité même. Calvin se contente neanmoins de dire dans la LXXVII. de ses Epitres : *paginæ etiam duæ compositæ Lingua Latina, ubi videtur Scriptura tota, laceratur Christus, Immortalitas animæ vocatur somnium & fabula, denique tota Religio convellitur. Non puto illum esse Auctorem : sed quia est eius manus, eam jam dicere cogetur. Quamquam fieri potest ut ipse ab aliis audita in Commentarium sua Minerva redegerit. Sunt enim mutilæ sententiæ, refertæque Solœcismis & Barbarismis.* Et Beze dans sa *Vie de Calvin*, ne dit que ceci sous l'année 1547 : *quin etiam post ejus interitum inventus est Libellus, ipsius manu adversus Mosen, ipsumque adeo Christum professo scriptus, quo impietatis scelere dubium non erat quin alios etiam aliquot infecisset.* Voïez sur tout cela les Remarques de Mr. Gautier sur l'*Histoire de Geneve* de Spon, Tome I, pages 288, & 289.

Environ cinquante ou soixante ans après, un autre Genevois, nommé BARNAUD, Médecin de Profession, fut aussi accusé d'avoir fait le Livre *de tribus Impostoribus* ; & cela, dans un Livret intitulé le *Magot Genevois*, imprimé *en* 1613, *en* 98, *pages in* 8°, sans aucune autre indication, & peut-être traduit en Latin sous le titre de *Simius Genevensis detectus*, imprimé *à Cologne*, *en* 1614, *in* 8°. Naudé, *Naudæanorum* pag. 129, attribue ce Livre au Ministre *Bansillon*, ou à *Barnaud* lui-même, ce qui choque la vraisemblance ; mais, d'autres l'attribuent à Henri de Sponde, prémiérement Calviniste, & depuis Evêque de Pamiés. Comme on donne aussi-là le Livre *de tribus Impostoribus* à Postel, & que d'ailleurs on y introduit *Barnaud* comme *convaincu d'Arianisme*, il est aisé de conclure, qu'une pareille accusation, incertaine & contradictoire, se réduit à rien. Voïez ci-dessus l'Article BARNAUD, Remarque (*E*).

(*N*) . . . . *à Postel.*] A cause de ces pensées. *Le Paradis est comme Paris : on y entre par diverses Portes, le Judaisme, le Christianisme, le Mahométisme* (24). „ Pour faire une bonne Réligion, il faudroit qu'elle fût composée de trois ; de la Judaïque, de la Chrétienne, & de la Turquesque (25)."

(24) Mezeray, Memoires Historiq. & Critiq. *Tom. II, pag. 143.*

(25) Apologie pour Herodote, *pag. 100, & 386.* Erastius, variar. Observat. *Libr. II, Cap. XXXVI, attribue aussi le Traité* de tribus Impostoribus à Postel ; *ajoûtant qu'il fut assez impie, pour se vanter de délivrer les Hommes de la mort éternelle, pendant que sa Mére en délivreroit les Femmes. Mais, en fait que* Postel *s'est contenté de dire, que la* Mère Jeanne, *Réligieuse Venitienne, & non sa Mére, opéreroit le salut des Femmes, comme Jésus-Christ celui des Hommes ; et qui étoit assez impie, sans le surcharger. Mais, le bon Homme étoit fou.* Cahier *n'étoit guéres plus sage, puisqu'il* préchoit que la Vierge étoit venuë pour sauver les Femmes. *Voïez les* Pithœana, *pag. 9. Avant eux les* Franciscains *avoient pareillement osé débiter, que comme* Jésus-Christ, *& sa Mère, avoient auparavant sauvé les Hommes & les Femmes ; leur St.* François, *& leur Ste.* Claire, *les sauvoient depuis l'établissement de leur Ordre. Voïez ci-dessus l'Article* ALBIZI, *Rem. (C), Num. II.*

Par la même raison, on auroit pû l'attribuer au Cardinal de Cusa, qui, dès le XV. Siécle, avoit songé à la concorde des trois principales Réligions de l'Europe : & un Auteur de nos jours a trouvé étrange qu'on ne l'eut point fait. *Miretur quis*, dit-il, *cur non & Cardinalem Cusanum* . . . . *prædictis Malitiæ Magistris adjunxerit, cum hic easdem Irenicas Postelli Technas longe præsenserit, ac Syncretismum Judaicæ, Christianæ, & Turcicæ Fidei serio meditatus fuerit* (26). Gabriel Naudé reprend le Cardinal d'Ailly d'avoir dit quelque chose de semblable dans un Traité *de tribus Sectis* (27). François de Croy, Ministre Réformé, a autrefois aussi rassemblé trois des principales Réligions du Monde dans un Ouvrage intitulé *les trois Conformitez*, & imprimé sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, *en* 1605, *in* 8°. Mais, ce n'étoit que pour y prouver l'*Harmonie & Convenance de l'Eglise Romaine avec le Paganisme, le Judaisme, & les Héréfies anciennes* : Paralléle, non seulement renouvellé par . . . . Mussart, Ministre de Lion, dans ses *Conformitez des Cérémonies modernes avec les anciennes, où il est prouvé par des Autoritez incontestables, que les Cérémonies de l'Eglise Romaine sont empruntées des Payens*, imprimées aussi sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, *en* 1667, *in* 8° ; mais même traité par occasion, dans divers autres Livres.

On trouve dans les *Histoires Orientales* du même Postel, qu'*Adam a esté Prince de la Loy de Nature, Moyse de la Loy escripte, & Jesus-Christ de la Loy de Grace* (28). Je ne sai où se trouve ce qu'on a vû ci-dessus que Henry Etienne lui attribuë : mais, voici quelque-chose d'approchant, tiré des mêmes *Histoires Orientales* (29). „ Dieu donna aux Hommes par Moyse une loy meslée de bien & de mal ; mais, ils ne la voulurent point observer, & idolatrérent. Puis, il en envoya une autre par Issa ou Jésus-Christ, remplie de douceur seulement ; & ils ne l'observérent pas mieux. Parquoy, il a envoyé Muhamed, avec une espée, & avec rigueur, pour faire croire les gens en Dieu par force, ou les faire mourir. Il avoit apparemment puisé ces sortes d'idées dans la lecture de l'Alcoran, &

(26) Matthias Dreyerus, *in* Commentatione de Theatro Anonymorum & Pseudonymorum Placcii, *folio X 2.*
(27) Naudæi Bibliograph. Politica, *Cap. IX, pag. 525.*
(28) Postel, Histoires Orientales, *Part. II. pag. 38.*
(29) *Partie I, pag. 41.*

ordano Bruno (*P*), à Nachtegaal, à Campanella (*Q*), à Milton, & peut-être encore à quelques autres. Cette prodigieuse diversité d'Auteurs si différens entr'eux de tems,

& peut-être même en particulier dans la lecture de ces endroits-ci: *Dieu a envoié* l'Ancien Testament *& l'Evangile*, *qui servoient auparavant de guide au peuple*; *&* l'Alcoran, *qui distingue le bien d'avec le mal. Tous les* Fidéles *ou* Musulmans, *les* Chrétiens, *& les* Juifs, *qui croiront en Dieu*, *& feront de bonnes œuvres*, *seront récompensés par le Seigneur*. „ Jésus Fils de Marie a „ dit aux enfans d'Israël, *Je suis* Messager *de* „ *Dieu. Il m'a envoié*, *pour confirmer* l'Ancien „ Testament; *& pour vous annoncer*, *qu'il viendra un* Prophete, *après moi*, *qui aura nom* Mahomet (30)." Quoi qu'il en soit, il ajoûte, que *les Payens laissant la Loy de Nature*, *les Juifs reprouvant le Messie*, *& les Chrestiens abatardissant la Loy de Grace*, *Dieu voulut que suivint la bastarde Doctrine de l'Alcoran*, *colligée & accumulée de divers passages*, *histoires*, *& sentences*, *prinses de la Loy de Nature*, *de celle de Moyse*, *& de celle de Grace* (31).

Le fameux Pierre Charron, Auteur trop élevé par les uns & trop ravalé par les autres, s'exprime plus crûment encore en ces termes. „ C'est „ chose effroyable, de la grande diversité des Ré- „ ligions, ... & encore plus de l'estrangeté „ d'aucunes, si fantasque & éxorbitante, que c'est „ merveille que l'entendement Humain aye peu „ estre si fort abesty & enyvré d'Impostures . . . . „ toutes ont cela, qu'elles sont horribles & estran- „ ges au sens-commun. *Aussi toutes* s'entre- „ condamnent, & rejettent: & la plus jeune bastit „ tousjours sur son aisnée, laquelle . . . . elle „ ruine peu à peu, & s'enrichist de ses despouil- „ les, comme a faict la Judaïque à la Gentile & „ Ægyptienne, la Chrestienne à la Judaïque, & „ la Mahométane à la Judaïque & Chrestienne „ ensemble (32)."

Marco Paolo, & divers autres Auteurs, citez par Claude Duret (33), racontent, que Cublai ou Cobila, grand Cam de Tartarie, dans le XIII. Siècle, admettoit indifféremment quatre Réligions, & disoit pour raison, *Je ne saurois mieux faire*, *étant environné de sujets de diverses Réligions*, *& voyant qu'il y a quatre grands Prophétes crûs & révérez dans tout le monde*, *Moyse par les Juifs*, *Jésus Christ par les Chrestiens*, *Mahomet par les Sarrazins & Mahometistes*, *& Sagomombar par les Tartares*. Cela ressemble assez bien à ce qu'on dit de l'Empereur Aléxandre Severe, qui méloit dans son Oratoire les Images d'Abraham & de Jésus Christ avec celles d'Apollonius & d'Orphée (34); ou des Carpocratiens, qui, selon St. Irénée, St. Epiphane, & tous les autres Enumerateurs d'Hérétiques qui les ont suivis, adoroient également Homere, Pythagore, St. Paul, & Jésus Christ: & ce grand excès de Réligion en dénote peut-être encore moins qu'un Traité *de tribus Impostoribus*. Qu'Aléxandre Severe mît Jésus Christ au nombre de ses Dieux, il n'y a-là rien de fort extraordinaire, ni qui prouve sa piété, comme le prétendent certaines gens. Tibere, l'un des plus méchans Hommes qu'il y ait jamais eu, vouloit bien faire la même chose, & l'autoriser même par un Décret du Sénat (35). La Politique des Romains les engageoit à ramasser indifféremment ainsi les Dieux de tous les peuples: & Rome étoit, pour ainsi dire, l'égout de toutes les Divinitez de leur vaste Empire. Mais, que les Carpocratiens, recevant l'Evangile, & faisant profession de croire en Jésus Christ, le confondissent néanmoins dans un même culte, non seulement avec S. Paul, mais même avec Homere & Pythagore, un pareil excés d'égarement & de folie est si peu vraisemblable, qu'il est bien difficile de se le persuader; & qu'il y a tout lieu de croire, que ce n'est-là qu'une de ces fausses imputations, dont les Pères de l'Eglise surchargoient trop fréquemment, ainsi que trop libéralement, les anciens Hérétiques vrais ou faux.

Une bonne *Apologie pour les grands Personnages faussement accusez d'Héréfie*, feroit une piéce aussi curieuse & aussi utile, que celle qu'on a faite autrefois *pour les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie*: & il seroit d'autant plus à souhaiter, que quelque nouveau Naudé s'élevât pour nous donner un Ouvrage si nécessaire, qu'il est beaucoup plus important d'être désabusé sur le prémier de ces points que sur l'autre. A la vérité, ce seroit un travail, non seulement de longue haleine, mais même de trés difficile discussion, vû les faussetez, les calomnies, les contradictions, en un mot les épaisses ténébres, dont les anciens & les nouveaux faiseurs de *Catalogues d'Hérétiques*, espéce de Gent moutonniére s'il en fut jamais, ont comme accablé ce sujet: mais, il se trouveroit sans doute des gens capables de s'en bien acquitter; & la gloire, qui leur en reviendroit, n'en seroit que plus éclatante. Feu Mr. de Beausobre, Auteur de l'*Histoire du Manichéisme*, auroit été fort propre pour un pareil Ouvrage. On l'accuse, à la vérité, d'avoir eu un trop merveilleux penchant à absoudre les Hérétiques de toutes leurs erreurs. Mais, cette accusation est-elle bien fondée? En matiére de Controverse, il est bien difficile de se fixer dans un milieu raisonnable; & souvent il suffit, qu'un des partis condamne une opinion, pour que l'autre en prenne aussi-tôt la défense.

Pour en revenir encore à Postel, Campanella lui attribue nettement le *Livre de tribus Impostoribus* (36), & un Moine menteur affirmoit à Nicolas de Bourbon, que „ Postel en étoit l'Auteur; que „ cet Ouvrage étoit imprimé; qu'il l'avoit vû dans „ la Bibliothéque de Buxtorf à Bâle; qu'il étoit „ écrit en Latin; & que ce Latin ressembloit à ce- „ lui de Postel:" toutes choses que Bourbon nie & rejette hautement dans ses *Borboniana*, pag. 253. du Tom. II. des *Mémoires Hist. Crit. & Litter.* de FRANÇOIS DE BRUYS.

L'Abbé *Joly*, Editeur de ces *Mémoires*, ajoûte dans une Note sur ce passage: „ On peut hardi- „ ment assurer, que ce Livre n'a jamais été impri- „ mé ni même composé. Voïez le *Journal des* „ *Sçavans*, Avril 1750, in 4°., pag. 230."

(*O*) . . . *à Muret.*] Je ne trouve point sur quoi l'on fonde une pareille & si grave accusation: mais, elle n'est sans doute pas mieux fondée que toutes les autres, tant précédentes, que suivantes. Ce Savant éprouvoit un sort bien singulier. D'un côté, on en faisoit un *Dévot* si pénétré de zéle, qu'il pleuroit toûjours en disant la Messe, comme le remarque le *Borboniana*, pag. 253; &, de l'autre, on l'accusoit de Pédérastie, comme ne le prouve que trop ce distique de Scaliger contre lui:

Qui Flammas rigidæ vitaverat ante Tolosæ
Muretus, Fumos vendidit ille mihi.

(*P*) . . . . *à Giordano Bruno.*] Parce qu'après avoir feint, dans son *Spaccio de la Bestia trionfante*; être artificieusement formé sur ce que de chez les Egyptiens, les prémiers Inventeurs du Culte réligieux, qu'ils adressérent d'abord aux bêtes qui leur étoient les plus utiles & les plus nécessaires, & même ensuite jusqu'aux choux & oignons de leurs Jardins, la *Réligion* se repandit successivement chez tous les peuples de la terre, & y domina souverainement & en *triomfante*: après, dis-je, avoir feint dans ce *Spaccio* que Jupiter, convaincu par les railleries de Momus, que le peu de piété des Hommes ne venoit que du scandale que leur donnoit la conduite desordonnée des Dieux, les avoit tous chassés du Ciel, & avoit ôté leurs noms aux Etoiles, pour leur donner ceux des Vertus Morales; & qu'après avoir pris occasion de là de comparer les Dogmes du Paganisme à ceux du Judaïsme, du Christianisme, & du Mahométisme, il n'a fait aucune difficulté de traiter odieusement ceux-ci de puérilitez & de bêtises, & leurs trois Instituteurs d'Imposteurs insignes: affectant néanmoins de se cacher sous la trompeuse apparen-

(30) Alcoran, *Chapitre III*, ou de la Lignée de Joachim, *pag.* 31: *Chapitre II*, ou de la Vache, *pag.* 7: *Chap.* du Rang, *pag.* 438.

(31) Postel, Histoires Orientales, *Part. II*, *pag.* 42, 43.

(32) Charron, de la Sagesse, *Liv. II*, *Chap. V*, *pag.* 305, 307, & 308.

(33) Thrésor de l'Histoire des Langues de l'Univers, *pag.* 539, 624, & 641.

(34) Lampridius *in* Vita AlexandriSever. *inter* Hist. Aug. Script. *pag.* 540, *& seqq.* Aeg. Gelenius, de Colon. Magnitud. *pag.* 334, *par une petite filouterie réligieuse, explique* Orphée *par* David: *sans doute, parce qu'ils étoient également Musiciens.* Patin *fait bien pis: comme il outroit volontiers les choses, il a trouvé bon de substituer à ces Dieux*, Venus, Priape & Flora: *ajoûtant assez plaisamment, que c'étoit ainsi que* van der Linden *associoit* Hypocrate, Paracelse, & van Helmont. *Voïez sa* Lettre *du* 12. *Mars* 1666, *Tom. III*, *pag.* 111. *Peut-être se souvenoit-il confusément d'avoir ainsi vû* Jésus-Christ au milieu de Venus & de Priape, *dans les* Recherches des Recherches de Pasquier par Garasse, *pag.* 268, *où ce Jésuite cite* Spartian *au lieu de* Lampridius. *Le Père Pétau semble avoir usé d'une petite fraude pieuse, en voulant faire de cet Empereur un Chrétien réel & effectif.* Christo . . . . cum Divinos Honores habere, ac Templum condere, per Senatum minime licuisset, EUM in Larario COLUIT, *dit-il dans son* Rationarium Temporum, *sous l'année* 222. *On prétend, qu'une des maximes les plus familiéres à ce Prince étoit* Quod tibi fieri non vis alteri ne feceris: *& cela valoit incomparablement mieux que son assemblage hétéroclite de tableaux.*

(35) *Voïez* Tillemont Mem. pour l'Hist. Ecclésiast. *Tom. I. pag.* 428.

(36) Borboniana, *pag.* 253.

tems, de lieu, de nation, de génie, de profession, de réligion, &c., jointe à tout ce qu'on en débite d'ailleurs d'incertain & de contradictoire, a fait conclure avec beaucoup de fondement aux Personnes sensées & judicieuses, que ce Livre n'est qu'une Chimé-

ce de combattre le vice, & de recommander la vertu. *All'hora*, dit-il dans l'Epître explicatoire dont je parlerai dans un moment, *all'hora si da* Spaccio a la Bestia trionfante, *cioè a gli* VITII, *che predominano & soglono conculcar la parte divina; si repurga l'animo da errori, & viene a farsi ornato de* VIRTUTI, *&c.* Scioppius, dans une *Lettre* citée par Mr. la Croze, & que je vais indiquer, s'est imaginé qu'il ne s'agissoit uniquement là que du Pape pris en général, & s'est abusé.

Selon l'un des Auteurs du *Spectateur*, cette fiction est une assez mauvaise piéce, *où il n'y a que très peu d'esprit, & où l'on ne voit aucune ombre de raisonnement* (37): & ce seroit quelque chose de bien étonnant, qu'un semblable Livret se fût vendu plus de trois cens florins (38), si l'on ne connoissoit d'ailleurs le zèle ardent, & l'entêtement aveugle, des prétendus Esprits-forts pour tout écrit qui a la malheureuse réputation de favoriser l'impiété; fut-il aussi sot que le *Voyage de Jaques Massé* (39), & aussi fade que les railleries impies de Gueudeville, répandues aussi témérairement qu'insolemment dans ses *Réfléxions vives & libres* sur les *Maximes Politiques du Pape Paul III*, dans ses travestissements de l'*Amphitrion de Plaute*, & dans ses corruptions de la *Folie d'Erasme* & de la *Vanité des Sciences d'Agrippa*.

Le titre complet du Livre de Giordano Bruno est *Spaccio de la Bestia trionfante, proposto da Giove, effettuato dal Conseglio, revelato da Mercurio, recitato da Sofia, udito da Saulino, registrato dal Nolano, diviso in tre Dialogi, subdivisi in tre parti, e consegrato al molto illustre & excellente Cavalliere Signor Philippo Sidneo:* & il a été imprimé *in Parigi*, [*appresso Egidio Beis*, dit-on,] *nel* 1584, *in* 8. Selon Scioppius & Mrs. la Croze, la Roche, & la Monnoie (40), cette Edition a été faite *à Londres:* mais, il est certain, tant par la Lettre de Scioppius même, que par l'Impression de quatre autres de ses Ouvrages, que Giordano Bruno étoit à Paris depuis 1580 jusqu'en 1584. Ce que prouve aussi Jean de Nostitz, Disciple favori de Bruno, dans la Préface de son *Artificium Aristotelico-Lullio-Rameum*, imprimé *Pragæ, Typis Sigfridianis*, 1615, *in* 8°.; où il affirme qu'il y avoit 33. ans qu'il conversoit avec Bruno à Paris. Ce Livre contient 30. pages pour la *Préface*, & 261. pour le *Spaccio* même. Là même année, il en donna une Explication, intitulée *Epistola explicatoria, scritta al Cavalliero Signor Philippo Sidneo, sopra* Spaccio de la Bestia trionfante, *dal Nolano:* & elle se trouve à la fin de sa *Cena de le Ceneri*, qui sont cinq Dialogues dediés *all'unico Refugio de le Muse, l'illustrissimo Michel de Castelnovo, Signor di Mauvissier, &c.*; imprimés *à Paris, chez le même Beis, en* 1584, *in* 8., avec figures; & ainsi intitulez parce que l'Auteur suppose qu'ils se tinrent *le Soir du Mercredi des Cendres*. On prétend, que cela n'est guéres moins impie que le *Spaccio* même.

Si l'on en veut croire Toland, l'Ouvrage si renommé depuis si longtems sous le titre *de tribus Impostoribus* n'est autre chose que ce *Spaccio de la Bestia trionfante:* & cette raison, qui auroit détourné tout honnête Homme de le reproduire, est précisément ce qui l'a déterminé à le traduire en Anglois. Cette Traduction est intitulée *Spaccio de la Bestia trionfante, or the Expulsion of the triumphant Beast, &c.*, & imprimée *London, in the Year M. DCC. XIII., in* 8°., de grande forme & de gros caractère. Il n'en fit tirer qu'un assez petit nombre d'éxemplaires, afin de les mieux vendre. Mr. Fabricius n'a pas eu raison d'en parler comme d'une nouvelle Edition de l'Original même (41).

On a aussi un *Essai de Traduction Françoise* d'une petite partie de cet Ouvrage; & voici en quoi elle consiste:

PRE'MIER TITRE.

Le Ciel réformé: Essai de Traduction de partie du Livre Italien

Spaccio della Bestia triomfanté.

Demus alicuis oblectationibus Veniam, dum nostris impetremus.

PLINIUS.

SECOND TITRE.

Le Ciel réformé: Essai de Traduction de partie du Livre Italien, intitulé

Spaccio della Bestia triomfanté; la Déroute ou l'Expulsion de la Beste triomphante:

proposée par Jupiter, effectuée par le Conseil des Dieux, déclarée par Mercure.

C'est Sophie, qui en fait le Récit: c'est Saulin, qui l'entend; & Nolanus, qui le publie. Le tout divisé en trois Dialogues, subdivisé en trois parties. Dédié à l'illustre & preux PHILIPPE SYDNEY.

Imprimé à Paris, 1584.

Ces deux Titres sont suivis d'une *Epître Dédicatoire*

A MONSIEUR ***;

Epître, où il seroit naturel de trouver quelques particularitez Littéraires, tant sur cet Ouvrage, que sur son Auteur; mais, où l'on se contente de nous dire, qu'*il est indifférent de savoir, s'il est vrai, ou non, que Jordanus Brunus, Auteur Italien fameux*, ait été brûlé à Rome, au Champ de Flore, en 1600, pour les impiétez qu'on prétend être répandues dans ses différens Ecrits; que ce bon Jacobin est l'Auteur, entre autres du *Spaccio della Bestia triomfante, &c.*, qui se trouve quelquefois joint à un autre, qui a pour titre *La Cena de i Ceneri*, parce que les cinq Dialogues, qui le composent, ont pour Epoque un prémier jour du Carême: qu'à la Vente de la Bibliothéque de l'Abbé de Rothelin, ils ont été vendus 1132. Livres, [prix ridiculement excessif, & incomparablement plus fou que celui dont parloit ci-dessus le Spectateur,] quoi qu'ils ne forment qu'un *in* 12., sans beauté particuliére, ni d'impression ni de caractéres: que ce n'est point une Satyre contre la Réligion en général, ou la Cour Romaine, en particulier, la Ville Sainte (Rome) n'y étant pas même nommée; mais, le prémier, un *Traité de Philosophie Morale* suivant un Plan extrémement bizare, & l'autre un *Essay sur le Systéme du Monde*, qui adopte le *Systéme de Copernic*, semble être le *Précurseur du Spinosisme*, & où l'on se trouve au milieu de *ces Tourbillons dont Des-Cartes a fait depuis si grand usage*.

Après cela vient une Livre de 48 *Constellations*, selon l'Auteur, & puis l'*Epître* leur servant d'*Explication*, adressée à Philippe Sidney par Nolanus.

Cette Explication est fort propre à confirmer l'Idée du Traducteur touchant la *Bizarrerie* de l'Ouvrage: car, le rapport de ces *Constellations* aux vertus ou aux vices, auxquels il les applique, est si peu naturel, ou si peu convenable, que souvent il en est incompréhensible & quelquefois revoltant, tant il est guindé & alambiqué. Par éxemple, en voici une, à l'aide de laquelle on pourra se faire une idée des autres.

„ CE'PHE'E. Du lieu ou étoit CE'PHE'E, „ tombe le *Sophisme*, l'*Ignorance de mauvaise volonté*, la *sotte Confiance* avec ses Suivantes, ses „ Ministres, & leur suite: & ici se présente la *Sagesse*, pour être Compagne de la *Prudence*; & „ elle aura dans sa *Sphere*, ce qu'il y a de divin, „ de

(37) Spectateur, *Tom. IV, pag.* 358. *On en porte le même jugement dans les* Observations Littéraires, *Tom. II, pag.* 171, *aussi bien que de son* Candelaio, *qu'on traitte-là* d'infame e scelerato. *C'est une piéce bizare, intitulée* Candelaio, Comedia del Bruno, Nolano, Academico di nulla Academia, detto *il Fastidito.* In Tristitia hilaris, in Hilaritate tristis, & *imprimée* in Parigi, appresso Guilielmo Giuliano, nel 1582, in 12. *Elle a été traduite en François sous le titre de* Boniface & le Pédant, *ses deux Personnages dominans, & imprimée* à Paris, chez P. Menard, en 1633, in 8.

(38) *C'est ce qu'affirme d'un Anglois le* Spectateur, là même. *Du* BARON *de* Bester, *Saxon*, Bliemann Catal. vet. Edit. *pag.* 21, *& à peu près de divers autres*, là même, & Vogt, *pag.* 141.

(39) *Mauvais Ouvrage, où dès l'entrée, on donne Trianon ou Marly comme éxistant sous Richelieu; composé par un Ecrivain très méprisable, & augmenté par divers autres de même caractére, & imprimé, non à* Bourdeaux, *mais à la* Haie, *chez un Libraire fort amoureux de ces sortes d'impiétez.*

(40) Entretiens sur divers Sujets d'Histoire, &c. *pag.* 293, & 326. Memoirs of Litterature, *Tom. II, pag.* 258. Rémarques sur Baillet, *Tom. I, pag.* 120

(41) Fabricii Syllabus Scriptorum de Veritate Relig. Christianæ, *pag.* 475.

mére, & qu'on n'en a jamais rien vû de réël que le titre (c). Je sai bien que quelques Ecrivains ont débité fort affirmativement, qu'ils l'avoient vû & lû, je connois même différens Auteurs, qui marquent le lieu, le tems, & la forme de son Edition prétenduë, avec

(c) *Tels sont, par exemple*, Grotius, Naude, Richard Simon, La Monnoie, Beauval, Bayle, La Croze, *& sans doute divers autres.*

„ de moral, de naturel, & de raisonnable."

Fiat Lux; car, quel rapport intelligible tout ce vain & futile étalage a-t-il avec l'Histoire ou la Fable de Céphée?

Paroit, enfin après les 48. *Explications* de ces *Constellations*, le *prémier Dialogue* du Livre intitulé *Spaccio della Bestia triomphanté*, dont les *Interlocuteurs* sont SOPHIE, SAULIN, & MERCURE; & c'est tout ce que le Traducteur a jugé à propos de nous donner, & qui n'est que *la I. partie* du *I. Dialogue*. Ce qu'elle contient est plus intelligible, & plus digne de l'attention des Lecteurs judicieux & sensez.

Le tout contient 92. pages, *in* 8°., de médiocre Caractère, & est précédé du prémier titre rapporté ci-dessus, & daté simplement de l'année 1000, 700, 50; Bizarrerie, que les Libraires ont depuis quelque tems introduite dans leurs Impressions. Par le nom de *Cochin*, Graveur Parisien, qui se voit sur une figure mise au dessus de cette date bizarement écrite, il paroit que cette Impression s'est faite *à Paris*.

On a une Dissertation touchant ce Giordano Bruno, sous le titre de *Disquisitio de Jordano Bruno Nolano*, imprimée *à Primslaw* en Brandebourg, *in* 12°., & composée par *Charles Etienne Jordan*, qui y étoit Ministre d'une Eglise Françoise. Mais, il n'étoit guéres en état de bien juger des matiéres obscures & abstraites, dont traitoit Giordano Bruno. On peut juger de l'étendue de ses Lumiéres par son *Recueil de Littérature, de Philosophie, & d'Histoire*, par son *Voiage Littéraire en France, en Angleterre, & en Hollande*; & par sa *Vie de Mr. la Croze*; dans lesquels on ne trouve guéres que quelques Anecdotes recueillies comme à la volée, & effectivement assez légérement & assez peu éxactement rapportées, comme on le fait voir dans le *Journal Littéraire*. Ce qu'avoit dit de ce Bruno Mr. la Croze, son Patron, dans ses *Entretiens* citez ci-dessus, & Mr. Bayle dans son Article BRUNUS, vaut sans doute incomparablement mieux. Mr. Goujet qui dit *Biblioth. Franc.* Tom. VIII, pag. 120, que GIORDANO BRUNO *fut brûlé en effigie pour son* Spaccio, &c. auroit pu voir là, que cet Auteur fut *brûlé* en personne, pour ses impiétez, ou plûtôt pour son Luthéranisme, comme le prétend Mr. Chais, dans ses *Lettres sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, pages 230 & 231, Rome souffrant plûtôt l'incrédulité que l'hérésie.

Cette même raison auroit dû faire attribuer aussi cet Ouvrage au fameux Vanini, s'il est vrai qu'il ait avancé ce que lui impute Beverland. *Julius Cæsar Vaninus*, dit-il (42) . . . . *docet Mosem, Christum, & Mahometem, fuisse sidereos Legislatores*; . . . . *Stellarum fato*, Judaismum Christianitati, & Mahumetismo Christianismum *locum cessisse* : . . . . *& eadem vafritie eos decepisse orbem, impius profane debacchatur*. Mais, on s'est contenté de dire, qu'il l'avoit *fait revivre* (43). Veut-on dire par-là, qu'il l'ait fait réimprimer; ou bien, simplement, qu'il en ait copié & reproduit les impiétés dans quelqu'un de ses Ouvrages, comme on en a accusé Cardan, Bodin, & Berigard?

Cardan, parce qu'il attribuë l'origine & la diversité des Réligions aux Influences des Astres, savoir le Paganisme à quantité de Constellations, le Judaïsme à Mercure & à Saturne, le Christiasnisme au Soleil & à Jupiter, & le Mahométisme à la Lune, à Mars, & à Vénus; &, qu'après avoir fait, dans le Chapître *De Necessitate Hominum*, du XI. Livre de son Ouvrage *De Subtilitate* (44), un paralléle de ces IV. principales Réligions du Monde, il le conclut fort cavaliérement par ces paroles, *His igitur Arbitrio Victoriæ relictis*, qui scandalisérent fort le public, & qu'il changea depuis en celles-ci, *Sed hæc Philosophus parum attinent pro quibus institutus erat Sermo*, dont on ne fut guéres plus satisfait (45). *Tibi vero*, lui dit avec beaucoup de vivacité Scaliger le Père, *Exercitatione CCLVIII. de Subtilitate*, num. I, pag. 794, *Tibi vero quis, cujusque modi, sectæque animus sit, vel præs, vel manceps, perfacile verbis illis ostentasti*: Igitur, *inquis*, his Arbitrio Victoriæ rejiciis, ad Provinciarum discrimina, transeamus . . *Quod igitur arbitratus fuerit Victor, Phryx, Thrax, Cappadox, Scytha, ei tu periude favebis ac si cum veritate veritatis oppressor triumpharit*.

Bodin, parce qu'après avoir mis aux prises, non seulement le Judaïsme, le Christianisme, & le Mahométisme, comme le dit Ancillon (46), mais presque toutes les Réligions du Monde, dans son *Colloquium ἑπταπλομερὲς de abditis rerum sublimium Arcanis*, où *Coronæus* défend le Catholicisme, n'en donnant guéres pour raison que sa décision *qu'il faut croire à l'Eglise*, Refrain perpétuel des Catholiques Romains; *Frédéric*, le Luthéranisme; *Curtius*, le Calvinisme; *Senamus*, le Paganisme; *Toralba*, le Naturalisme; *Octavus*, le Mahométisme; & *Salomon*, le Judaïsme; il y fait enfin triompher le Naturalisme: ce qui a donné lieu de dire de lui, *qu'il se mocquoit également de toutes les Réligions, & qu'il étoit mort comme un Chien, n'étant ni Juif, ni Chrétien, ni Turc* (47).

Bérigard, ou Beauregard, parce qu'en défendant, ou faisant semblant de défendre, les Miracles de Moïse contre ceux qui ne les prennent que pour des effets de la Magie, il a affecté de citer ce pré-

(42) Beverland de Peccato Originali, *pag.* 3.

(43) *Voiez la* XXVI. *des* Histoires Tragiques de nostre temps, par François de Rosset, *imprimées* à Paris, en 1619, in 8.

(44) *Divisé en* XXI. *Livres, &* *imprimé à* Nuremberg, chez Petreius, en 1550, & 1554, in folio, *bonnes Editions.*

(45) *Voiez* Mertenni, Quæstiones in Genesim, *col.* 533, & 1029; Morhofii Polyhistor Litterarius, *Libr.* I, *Cap.* VIII, *pag.* 72; L'Espion Turc dans les Cours des Princes Chrétiens, *Tom.* III, *pag.* 267; Schram, de Vita Vanini, *pag.* 81. *Avant* Cardan, *quelques Arabes comme* Albumasar, *quelques Juifs comme* Abarbanel, & *quelques Chrétiens comme le* Cardinal d'Ailly, *s'étoient déja infatuez de cette influence des Astres sur les Réligions. Voiez, à ce sujet*, Paschii Inventa Nov. Antiqua, *pag.* 590, 591; & Wolfii Bibliothec. Hebr. *Tom.* I, *pag.* 4, & 5. George Michel, *a même reproché à ce Cardinal, dans ses* Remarques sur les Curiositez inouïes de Gaffarel, *d'avoir fait l'Horoscope de Jésus-Christ, dans un* Traité de Stella Magorum; *& d'y avoir regardé le grand changement qu'il devoit apporter à la Réligion, comme l'effet de l'influence des Astres.* Cardan *avoit aussi fait dans ses* Commentaria in Quadripartitum Ptolomæi, *imprimé à* Bâle, en 1554, in folio, *un* Christi Genethliacon, *dont* Scaliger, Scaligeranor. *pag.* 45, *s'est mocqué; ajoûtant* Quid enim si de Dio natali Christi non constet? Et verum est non constare. J. B. Morin *pensoit bien autrement, puisqu'il a fait l'Apologie de cette* Horoscope *dans son* Astrologia Gallica, *dédiée à Jésus-Christ par cette raison. Voiez encore* Paschii Inventa Nov-Antiqua, *pag.* 590, *où l'on voit la Liste & les Versions des Auteurs qui se sont avisez de faire l'Horoscope de Jésus-Christ.*

(46) Melange Critique de Littérature, *Tom.* II, *pag.* 2.

(47) *Voiez* Bayle, Nouvelles de la République des Lettres, *Juin* 1684, *pag.* 145, 146; Dictionaire Historique & Critique *Article* BODIN, *Remarque* (O), *Citation* (68); & Morhofii Polyhistor Litterarius, *Libr.* I, *Cap.* VIII, *pag.* 72. Frederic de Rostgard, Biblioth. *pag.* 530, *se flattoit d'avoir un MS. de cet Ouvrage plus entier que beaucoup d'autres, & à la fin duquel se lisoient ces caractéres* H. E. J. B. A. S. A. Æ LXIII, *qu'il expliquoit par ces mots*: Hæc ego Joannes Bodinus, Andius, scripsi Anno Ætatis LXIII. *En ce cas, il auroit possédé l'Original même de Bodin.*

D'autres l'ont pourtant soupçonné, & même accusé de Judaisme; & l'on a singuliérement observé, que Jésus-Christ n'est pas nommé une seule fois dans tous ses écrits. *C'est au moins ce que dit* Amelot de la Houssaie, *au mot* BODIN *de ses* Mémoires Historiques & Critiques. *Dans le* Schurtsfleischiana, *pag.* 104, *on attribué ce* Colloquium ἑπταπλομερὲς, *& à* Vanini, *& à* Postel: *mais c'est un Ana; & c'est tout dire. Voiez ci dessus l'Article* FAUSTE, *à la fin de la Remarque* (C). *Dans la* Béatitude des Chrétiens ou le Fleau de la Foy, par Geoffroy Vallée, *que tous les Ecrivains traitent nettement d'*impie *& d'*athée, *mais que le* Controlleur du Parnasse, *Tom.* IV, *pag.* 85. *trouve très* innocent, *on introduit de même le* Papiste, *le* Huguenot, *l'*Anabatiste, *le* Libertin, *l'*Athée, &c. *auxquels on fait débiter bien des* impiétés *au milieu de beaucoup* d'extravagances. *Ce* Geoffroi Vallée *étoit grand Oncle de* Jacques Vallée, Sr. des Barreaux, *si renommé pour son libertinage vers le milieu du XVII. Siécle, mais plus heureux que son Pasteur, qui fut pendu & brûlé pour son Livre.*

Les Lecteurs les moins éxercés savent que cet Auteur vivoit vers la fin du XVI. Siécle. Ainsi l'on ne sauroit qu'être extrêmement étonné, lorsqu'on voit Mr. Tribatt, *Avocat au Parlement de Paris, soutenir en pleine audience, que* Bodin écrivoit dans le XV. Siécle, & par conséquent dans un tems bien anterieur à la Conquête de l'Amérique; *& néanmoins lui faire* raporter un Arrêt du Parlement de Toulouse de 1558, *antérieur selon lui de deux Siécles à un Edit de* 1685: *& Mr.* le Clerc du Brillet, *Procureur du Roi de l'Amirauté de France, trouver ces* autorités savamment appliquées, *&* heureusement conduites. *Quant au Compilateur des* Causes célébres, *où cela se trouve, Tom.* XIII, *pag.* 556, 557, *&* 579, *la chose n'est nullement étonnante, vû l'aveu cavalier qu'il nous fait de la maniére singuliére dont il s'est fait Auteur.*

avec autant de précision que s'il avoit effectivement passé par leurs mains (*R*) : & je n'ignore point, que le trop crédule Lipénius l'a bonnement placé dans sa *Bibliotheca Philosophica*, sous ce titre également faux & illusoire, & qui prouve très bien qu'il ne faisoit pas la moindre attention à ce qu'il écrivoit, *De III hujus Seculi Impostoribus*, mar-

prétendu Traité, dans son *Circulus Pisanus*, Part. III, Circ. III, pag. 250 ; & que cela a fait croire, qu'il en avoit tiré cette objection, & plusieurs autres semblables (48).

(48) *Voyez entre autres Morhofii Polyhistor Litterarius, Lib. I, Cap. VIII, pag. 70 ; mais, surtout, le passage de Matthias Dreyerus rapporté ci-dessous dans l'Article* MASUCCIO.

On a fait autrefois un grand crime au célébre Wicleff d'avoir dit, *Omnes Religiones indifferenter introducta sunt a Diabolo.* Mais, on sait, qu'il n'entendoit point par-là les Réligions proprement dites, mais simplement les Ordres Monastiques, & particuliérement les Mendians.

On a vu ce qui concerne Barnaud ci-dessus à la fin de la Remarque (*M*) : ainsi je passe à Campanella.

(*Q*) . . . . . *à Campanella.*] A cause de ce trait de son Epître à Scioppius, mise au devant de son *Atheismus triumphatus*, & imprimée dans les *Acta Litteraria Struvii* (49) : *Nemo fidem præstat* Bibliis, Evangelio, *nec* Alcorano, ... *nisi quatenus utile est. Credit quidem his Plebecula : sed Docti & Principes, omnes fere Machiavellistæ Politici sunt, utentes Religione ut Arte dominandi.* On lui reproche encore quelques autres pensées semblables, & particuliérement celle-ci : *Mansit Religio Mosaica cum superstitione in Hebræis & Mahumetanis, & cum Reformatione præclarissima in Christianis.* Naudé la cite comme tirée des *Aphorismi Politici* de Campanella (50).

(49) *Fasciculo II.*

(50) Naudé, Considérations sur les Coups d'Etat, *pag.* 181.

Tels sont les divers personnages, auxquels on a fort légérement attribué le prétendu Traité *de tribus Impostoribus* : & sur de pareilles Imaginations, on le pourroit attribuer de même à beaucoup d'autres, qui n'y ont pas plus pensé ; par éxemple, à Simphorien Champier dans le *Liber de Legum Conditoribus*, où l'on trouve folio I, *Notabile certe, & mysterio carere non existimandum, quod tres maximi Legum Latores trium Religionum, quæ totum terrarum orbem occuparunt, in tribus mundi partibus sibi vicinis, . . . hoc est Assyria, Arabia, & Egypto, fuerint procreati. Fuit enim Moses Egyptius, Christus Assyrius, Machometus Arabs* ; Paroles plus que suffisantes à certains curieux indiscrets, & téméraireinent décisifs, pour y reconnoître l'Auteur du Traité *de tribus Impostoribus*. J'en dis autant du Cardinal du Perron. On ne sait que trop, tant par son impiété lachée à Henry III, que par diverses autres circonstances, que son Christianisme étoit au moins fort problématique. Selon, d'Aubigné, dans la Préface de sa *Confession Catholique de Sancy*, on avoit *ouï* ce Cardinal *défendre, par maniére de passetems*, l'Alcoran de Mahomet, & *le* Talmud des Juifs, *avec telle dextérité, que . . . les uns vouloient coiffer un Turban, & les autres un Bonnet orangé.* Réünissant tout cela, n'en étoit-ce pas assez à nos Hazardeurs de Conjectures, pour charger ce Cardinal du Livre *des trois Imposteurs*, aussi bien que la plûpart des Auteurs précédens ? Et s'il y a à s'étonner, c'est de ce qu'on ne l'a point fait. Le fameux Toland, dont je parlois tout-à-l'heure, & dont on a traduit en François le *Nazarenus* sous ce titre, *Le Nazaréen, ou le Christianisme des Juifs, des Gentils, & des Mahometans*, seroit sujet de même à pareille imputation : &, malgré le ridicule extrême, qu'il y auroit à attribuer, à un Auteur actuellement vivant, un Ouvrage dont on a déja si indiscrétement chargé tant d'Ecrivains anciens, & non seulement connu mais même très fameux dès le commencement du XVI. Siècle ; il ne faut point désespérer de le voir mettre quelque jour sur le compte du célébre Mr. Wolff, puisqu'un semblable ridicule n'a point empêché d'en venir à un pareil excès, non seulement envers Campanella, mais même envers Milton, qu'on peut presque considérer comme aïant encore vécu de nos jours. Mais, que dis-je ? N'a-t-on pas déja fait, si-non précisément la même chose, du moins quelque chose de fort approchant, & n'a-t-il pas été obligé de s'en justifier ? Sur ce que ce savant Homme avoit dit dans un *Discours* public, *sur la Morale des Chinois*, prononcé dans l'Université de Halle, le 12. de Juillet 1721, que *les Chinois avoient le même respect pour* Confucius, *que les Juifs pour* Moïse, *les Turcs pour* Mahomet, *& les Chrétiens pour* Jésus Christ, *entant que Docteur & Prophéte envoïé de Dieu* ; on l'accusa *d'avoir placé un Imposteur à côté du Serviteur & même du Fils de Dieu* : &, parmi les *Notes* nombreuses dont il accompagna ce *Discours* en 1726, il se vit réduit a ajoûter celle-ci pour sa Justification. *Je ne compare point leurs personnes & leurs enseignemens. Il ne s'agit que de la vénération qu'on a pour eux, bien ou mal fondée ; &, en particulier, de l'idée de leur infaillibilité. D'ailleurs, nous avons de toutes autres idées de la Personne de* Jésus Christ, *que les Chinois de celle de* Confucius. *Aussi ai-je ajoûté cette clause*, entant que nous le considérons comme Prophête, *pour bien marquer le point de comparaison, & pour éviter le Socinianisme . . . . En égard donc à cette Infaillibilité, on peut comparer l'honneur, qui est rendu à Confucius, à celui que* Jésus Christ, Moïse, & Mahomet, *reçoivent de leurs Disciples.* Voïez ce *Discours sur la Morale des Chinois*, pag. 16, 17.

Depuis quelque tems l'on a publié un Ouvrage, intitulé, de la *Certitude des Connoissances Humaines, ou Examen Philosophique des diverses Prérogatives de la Raison & de la Foi, avec un Paralléle entre l'une & l'autre, traduit de l'Anglois par F. A. D. L.*, imprimé *à Londres, chez William Robinson*, [c'est-à-dire, *à la Haye, chez Pierre Gosse*,] *en* 1741, *in* 8°. ; & dans la Préface duquel on trouve pagg. * 3. & 4, la Réfléxion suivante ; *Le Juif* se croit incapable d'errer, en ce qu'il suit le *Vieux Testament*, qu'il „ *dit être* la „ seule *Régle infaillible* de la *vraie Réligion.* Le „ *Chrétien* ne s'assure pas moins d'être dans le „ *chemin de la Vérité*, en s'attachant aux *Ecrits* „ *des Evangélistes & des Apôtres.* Le *Mahométan* présume aussi la même chose de son *Alcoran.* Et le *Païen* a la même opinion des *Oracles*, des *Livres des Sibilles*, &c. Quel parti „ prendrai je ? " Sans être ni Devin, ni Sorcier, j'ôserois bien parier, vû l'expérience des imputations précédentes, que, dans la suite des tems, il se trouvera des Visionnaires & des Fanatiques, qui seront assez fous pour regarder ce Livre comme un *Traité des trois*, ou *quatre*, *Imposteurs* ; tant certaines Gens sont prêtes à se faire illusion. J'en pourrois dire autant des *Théses de l'Abbé* DE PRADES, qui viennent de faire tant de bruit, & dans lesquelles il ne feint point d'avancer, col 2, lignes 3. & 4, non seulement que *le Théisme* l'emporte sur toutes les autres Réligions *excepté la seule véritable*, qu'il laisse à deviner ; mais même, où il met en égalité *le Mahométisme, le Judaisme, en un mot le Christianisme*, auxquels il joint *le Polythéisme* (50 *).

(50*) JEAN MARTIN DE PRADES, *Prêtre de Montauban, Bachelier de la Fac. de Théol. de Paris*, Thése de Theologie, *citée dans le* Journal des Savans, *Août* 1752, *pag.* 238.

(*R*) *Différens Auteurs en marquent . . . l'Edition, ... comme si elle avoit effectivement passé par leurs mains.*] Le Père Théophile Raynaud, par éxemple, qui cite celle de *Paris, chez Chrétien Wechel, en* 1530 ; qui causa, ajoûte-t-il, la ruine totale de cet Imprimeur, mais qui n'est pourtant qu'une chimére ; & Mullerus, qui dans son *Atheismus devictus*, cite l'Edition imprimée par *Nachtigallius, en* 1610, qui n'est pas plus réélle. Voïez à cet égard les diverses *Dissertations* que j'ai indiquées ci-dessus Remarque (*D*) ; & joignez-y la déposition de deux nouveaux témoins absolument inconnus à leurs Auteurs. L'un est Claude Hardy, Conseiller au Châtelet de Paris, grand Géometre, & grand Orientaliste, dont il est parlé dans les *Lettres de Des-Cartes*, qui raconta à Leibnitz, qu'un étranger lui avoit montré ce Livre imprimé, & que son impression ressembloit aux Livres imprimez à Racovie ; mais, qui ne disoit pourtant point en avoir rien lû. Là dessus Leibnitz observe, que c'étoit peut-être quelque autre Livre, auquel quelque Fourbe avoit ajoûté le titre *de tribus Impostoribus* imprimé : Filouterie doublement criminelle, qu'on prétend avoir effectivement été pratiquée par un Brocanteur Anglois, qui avoit rassemblé dans un même Volume, le

Pen-

marquant bien positivement qu'il avoit été imprimé *en* 1669. *in* 8°; & ajoûtant cette Remarque aussi judicieuse qu'instructive, *Liber, sive Ochyni, sive cujusdam alius, igne & supplicio dignus* (*d*). Mais, je ne crois pas, que tous ceux, qui se vantent le plus hardiment d'avoir vû & lû cet Ouvrage, aïent vû & lû autre chose que quelque mauvaise rhapsodie, répondant tant bien que mal à un titre si propre à éblouïr les Personnes curieuses de ces prétenduës raretés, & fabriquée en secret par quelqu'un de ces misérables Compilateurs, qui ne s'embarassent guéres de ce qu'ils mettent dans un Livre; & qui, ne cherchant qu'à surprendre des Idiots à l'appas séduisant d'un titre imposant & trompeur, leur font acheter le plus chérement qu'ils peuvent, non seulement la perte de leur tems & de leur peine, mais assez souvent encore la corruption de leur esprit & de leur coeur. C'est un artifice, qu'on n'a mis en usage, que trop souvent, & avec trop de succès: &, sans sortir de nôtre sujet, j'en donnerai ci-dessous un éxemple, dont les différentes branches sont autant de preuves sensibles de ce que j'avance, & d'ailleurs aussi mémorable qu'aucun de ceux dont on a jamais ouï parler (*S*).

Tous

(*d*) Lipenii Bibliotheca Philosophica, *pag.* 722, *où les mots d'*hujus Seculi *sont clairement* vœr, *qu'il confond étourdiment ce prétendu Traité avec un réel & effectif, dont il venoit immédiatement de parler lui-même, & que j'indiquerai ci-dessous, Remarque* (*T*). *Num. III.*

Pentateuque ou les *V. Livres de* MOÏSE *en Hébreu*, les *IV. Evangélistes & les Actes des Apôtres en Grec*, & l'*Alcoran de* MAHOMET *en Latin*, faute de l'avoir pu trouver de forme *in* 8°, dans sa Langue originale comme les autres; y avoit ajoûté une courte *Préface*, & le *titre* de *Libri de tribus Impostoribus*. Et sur ce qu'on lui objectoit, que, selon ses vûes, il auroit dû dire *trium Impostorum*, il répondoit, qu'il étoit clair par vingt endroits du *Pentateuque*, que MOÏSE ne pouvoit pas en être l'Auteur; que les titres seuls des *Evangiles* prouvoient qu'ils étoient écrits par les Apôtres; que, selon les Traditions Mahométanes, MAHOMET étoit incapable d'avoir écrit l'Alcoran; que tous ces Livres étoient bien moins leurs *Révélations* que leurs *Histoires*; & qu'ainsi il ne falloit point dire *Liber trium Impostorum*, mais *Libri de tribus Impostoribus*. Quoi qu'il en soit, c'est quelque chose d'assez étonnant, que Hardi n'ait fait aucune attention, ni à la Ville, ni à l'Imprimeur, ni à la date, ni à la forme d'une Edition si rare & si notable; & que Leibnitz ne se soit point avisé de le lui objecter: du moins n'en dit-il rien dans sa Remarque, *Nouvelles Littéraires*, Tom. II, pag. 259. L'autre s'exprime ainsi, dans un Ouvrage peu commun, intitulé *Diez Lamentaciones del miserable Estado de los Atheistas de nuestros tiempos*, & imprimé *en Brussellas, por Roger Velpio, en el anno* 1611, *in* 12°, d'assez peu d'étenduë: *Uno desta Seta* [*de los Atheistas libertinos*] *compuso un Libro intitulado* De los tres Enganadores de el Mundo. Moysen, Christo, y Mahoma, *que no se le dexaron imprimir en Alemanna el anno passado de* 1610 (51). Cet Auteur étoit un bon Carme Espagnol, nommé Geronymo de la Madre de Dios; non seulement aussi-bien disposé que les Pères Mersenne Minime, & Zacharie de Lisieux Capucin, à multiplier ridiculement le nombre des Athées (52), mais, même assez peu sensé pour placer très injustement parmi eux les plus grands & les plus illustres Défenseurs de l'Existence de Dieu & de la Réligion Chrétienne; le célébre du Plessis-Mornay, par éxemple, dont il fait mal-à-propos deux différens Auteurs, PHILIPPO MORNEO, *y otro llamado Mons.* DU PLESSIS. Voïez particuliérement les pages 83. & 89. de son Ouvrage. Deckherus, qui avance trop légérement, que ce détestable Livre se vend communément en France, *scelestus in Gallia passim venalis Liber*, n'est pas plus excusable: & le célébre Bayle a eu grande raison de l'en censurer dans son *Epistola ad Almeloveenium de Scriptis Adespotis*, jointe au Livre de Deckher même sous pareil titre, dont on peut voir les pages 119. & 378.

Comme il est extrêmement rare de trouver complettes, & non mutilées, les *Quæstiones celeberrimæ in Genesim, in quibus Athei & Deistæ impugnantur & expurgantur*, imprimées *à Paris, chez Cramoisy, en* 1623. *in folio*; & que presque tous les Ecrivains, qui les citent touchant le Livre *de tribus Impostoribus*, n'ont presque fait que les indiquer & se copier les uns les autres; j'insérerai d'autant plus volontiers ici ce qu'il en dit, qu'il soutient avec raison contre certains prétendus délicats & faux scrupuleux de son tems, qu'il est bon & nécessaire de savoir à quoi s'en tenir touchant ces sortes de Livres impies. Il en parle en IV. endroits, que les Historiens du prétendu Livre *de tribus Impostoribus* ont à peine connus.

I. Colonnes 15. & 16. *Quapropter, cum impiis semel decertandum fuit, ne deinceps ullam nobis molestiam hujuscemodi tenebriones facesserent, neve* Mosem *sicut* Christum *tanquam* Impostores *objicerent, in ea* (*quæstione*) Vanınum, Pomponatium, Cardanum, Agrippam, AUTOREM LIBRI TRIUM IMPOSTORUM, *seu* Mundi Cymbalum, *& alios Atheismi Autores atque Patronos, abunde confutatos reperies.*

II. Colonne 533. *Adde Librum illum impium, quem a nescio quo Atheo* de tribus Impostoribus *scriptum aiunt, in quo tam horrenda continentur, ut Vir doctus me certiorem fecerit, se, cum titulum vidisset, horrore correptum fuisse, & Librum statim projecisse.*

III. Colonne 671. *Libri* Charontis de Sapientia, Machiavelli de Principe & Republica, Cardani de Subtilitate & de Judiciis Astrorum, Campanellæ, Vanini Dialogi, Flud, *& alii plurimi*, ... *non semel* Animæ Mortalitatem *insinuant, vel alios errores disseminant, qui ad* Atheismum *adducere possint; adeo ut non indigeamus Libellum istum afferre, quem* DE TRIBUS IMPOSTORIBUS, *vel* cur receptum sit Evangelium, *a* Valeo *vel ab alio Nebulone conscriptum; vel* Fabellam Mercurii e Cœlo descendentis, *& omnes homines, velut Chymicos & Lapidis Philosophici perquisitores, ab impio* Peresio *de Latino Idiomate in Gallicum conversam, in qua, ni fallor, tribus suis Dialogis insinuat, quicquid de* Religione *dicitur, nullo fundamento niti, & pro nugis habendum.*

IV. Colones 1829. & 1830. *Columna* 15, *initio quæstionis adversus Atheos, Libri* trium Impostorum *memini, quem tametsi nondum invenire potuissem, in manus meas venturum existimabam, antequam susissimæ quæstioni finem imponerem. Quod licet minime contigerit, attamen qui totum perlegerat, & totum memoria complectebatur, breviter enarravit, & per partes enumeravit, quæ in eo continentur, quem, pro judicio quo pollet, ab Aretino scriptum existimabat, cujus videlicet stylum & ingenium saperet. Non est autem quod illius summam commemorem, quandoquidem impius* Cardanus, *Libro XI.* de Subtilitate, *quem* de Hominis necessitate *inscripsit, a pag.* 251. *& deinceps eundem Librum referre, &* (*quod Hominis insignem impietatem manifestas*) *approbare, vel saltem eandem doctrinam propagare videtur*...... *Sane non parum miror nonnullos homines, qui veluti nefas esse putant quod Librum illum impiissimum, & flammis æternis dignissimum, nominemus, quo Deistæ & Athei suadere conantur*, Mosem *&* Christum, Mahometis *instar*, Impostores *esse, nobisque suis legibus imposuisse. Ergone adversus veritatem, adversus Deum, impune armabitur iniquitas, ut ne quidem reproborum arma videre liceat? Siccine Patrem omnium surdis ictibus ferient, ut eorum stratagemata nunquam fas sit detegere? Deus bone! quis temperet a lacbrymis, dum non solum impios nobis insultantes, nosque interrogantes* Quis est Deus tuus? *sed etiam illos qui Catholici esse videntur, ægre ferre intelligit quod Athei atque Deistæ refellantur, quod illorum arma proferantur, ut æternum obtundantur atque comminuantur?*

Le troisiéme de ces passages ne se trouve plus aujourd'hui dans le Livre du Père Mersenne, les Colonnes 669-674. en aïant été enlevées, & d'autres choses substituées en place; mais, aïant eu le bonheur de m'en procurer un éxemplaire complet, & non altéré par ces changemens, j'en ai éxactement copié ce singulier & notable passage.

(*S*) *Un éxemple .... aussi mémorable qu'aucun de ceux dont on a jamais ouï parler.*] Très

(51) Diez Lamentaciones del miserable Estado de los Atheistas, *pag.* 21.

(52) *Voïez les* Quæstiones in Genesim *du prémier Colon.* 671, *& le* Genius Seculi *du second. On trouve la même éxagération dans les* Questions rares, curieuses, theologiques, naturelles, morales, politiques, &c du prémier *pagg.* 12. *&* 146. Placcius, *num.* 462, *en fait mal-à-propos un* Frère Mineur *au lieu d'un* Minime.

peu

Tous les Traités *de tribus Impostoribus*, ne sont pourtant pas imaginaires. Il y en a eu peu de tems après que la Dissertation ou la Lettre de Monsieur de la Monnoie sur le Livre *de tribus Impostoribus* eut été réimprimée en Hollande (53), je ne sai quel Avanturier Littéraire, qui signe I. L. R. L., s'avisa de publier une Lettre, dattée *de Leide le 1. Janvier* 1716, intitulée *Réponse à la Dissertation de Monsieur de la* Monnoie sur le Traité *de tribus Impostoribus*, & imprimée *à la Haye, chez Henri Scheurleer, en* 1716, *in* 12, en 21. pages. Il y débite avec autant d'assûrance & de hardiesse, que s'il racontoit les véritez du monde les plus certaines, & que s'il avoit les garans les moins récusables à en produire; que la Dissertation de Monsieur de la Monnoie est *assez peu démonstrative*, & destituée *d'aucune preuve capable de faire impression sur un esprit accoutumé à ne pas souffrir qu'on lui en fasse accroire* (54). Que, sans s'amuser à la réfuter article par article (55), il a un moïen bien plus sûr de la détruire, puisqu'il a dans son cabinet le fameux petit Traité *de tribus Impostoribus*, & qu'il l'a mis en état d'être imprimé, y aïant ajoûté une *Préface*, dans laquelle il donne l'Histoire de sa découverte, & où il propose quelques conjectures touchant son origine (56). Qu'étant à Francfort sur le Mein en 1706, avec un Etudiant en Théologie nommé Frecht, ils y virent, entre les mains d'un Officier Allemand nommé Trawsendorff, un imprimé très ancien intitulé *Specchio della Bestia triomphante* (57), avec deux vieux Manuscrits Latins; dont l'un étoit un Sistême d'Athéïsme démontré (58), commençant par ces paroles du commencement du I. Livre de Ciceron de la Nature des Dieux, *Qui Deos esse dixerunt tanta sunt in varietate & dissensione constituti, ut eorum molestum sit annumerare sententias*; & l'autre étoit le fameux Traité *de tribus Impostoribus* (59). Que, charmez d'une si heureuse découverte, ils firent boire cet Officier & obtinrent de lui sans beaucoup de peine le dernier de ces Manuscrits, mais sous serment éxécrable de ne le point copier (60). Qu'à l'aide d'une équivoque Jésuitique, & en observant ce serment *ad mentem* (61) *interrogantis*, ils ne le copiérent point, mais en firent sur le champ une traduction Françoise dont ils gardérent chacun une copie (62). Que cet Officier Allemand vendit ensuite ses trois Livres 50. Richdalders à un Libraire de Francfort, chargé de *cette commission par un Prince de la Maison de Saxe, qui savoit que ce Manuscrit* [de tribus Impostoribus] *avoit été enlevé de la Bibliothéque de Munich, lors que, après la défaite des François & des Bavarois à Hochstet, les Allemands s'emparérent de cette Ville, où Trawsendorff étant entré d'appartement en appartement jusques dans la Bibliothéque de son Altesse Electorale, un paquet de parchemin & un cordon de soie jaune s'étant offert à ses yeux, il n'avoit pû résister à la tentation de le mettre dans sa poche, se doutant que ce pourroit être quelque piéce curieuse* (63). Qu'aïant considéré que cet écrit commençoit par ces mots, *OTHONI ILLUSTRISSIMO amico meo charissimo F. I. d. s. Quid de tribus famosissimis nationum Deceptoribus in ordinem, jussu meo, digessit doctissimus ille Vir, quocum sermonem de illâ re in Museo meo habuisti, exscribi curavi; atque codicem illum, stilo æque vero ac puro scriptum, ad te ut primum mitto; & enim, &c.* (64); ils en avoient conclu Frecht & lui, que c'étoit le fameux Traité *de tribus Impostoribus*: que les Lettres *F. I. s. d.*, signifiant *Fredericus Imperator salutem dicit* (65), prouvent qu'il est adressé par l'Empereur Frederic II. à Othon l'Illustre, Duc de Baviére; & que le *doctissimus ille Vir*, par qui il l'avoit fait composer, pourroit bien être le célébre Pierre des Vignes (66), son Sécrétaire ou son Chancellier (67). Qu'il n'y a guéres d'apparence, que ce Traité ait été imprimé, & qu'il n'y a peut-être jamais eu que l'original, & cette copie envoyée au Duc de Baviére (68). Enfin, que ce Livre „ est divisé en „ VI. Livres ou Chapitres, chacun desquels contient plusieurs Paragraphes.

„ Le I. Chapitre a pour titre *De Dieu*, & contient plusieurs Paragraphes, dans lesquels l'Auteur, voulant paroître éxempt de tous préjugés d'éducation ou de parti, fait voir, que, quoi que les Hommes aïent un intérêt tout particulier de connoître la vérité, cependant ils ne se repaissent que d'opinions & d'imaginations; & que, trouvant des gens qui ont intérêt de les y entretenir, ils y restent attachés, quoi qu'ils pussent facilement en secoüer le joug, en faisant le moindre usage des lumiéres de leur raison. Il passe ensuite aux idées qu'on a de la Divinité, & prouve qu'elles lui sont injurieuses, & qu'elles constituent l'Etre le plus affreux & le plus imparfait qu'on puisse s'imaginer. Il s'en prend à l'ignorance du Peuple, ou plûtôt à sa sotte crédulité, en ajoûtant foi aux visions des Prophétes & des Apôtres, dont il fait un portrait conforme à l'idée qu'il en a.

„ Le II. Chapitre est, *Des Raisons qui ont porté les Hommes à se figurer un Dieu*. Il est divisé en 11. Paragraphes, où on prouve que de l'ignorance des causes Phisiques est née une crainte naturelle à la vûe de mille accidens terribles, laquelle a fait douter s'il n'éxistoit pas quelque Puissance invisible: Doute & crainte, dit l'Auteur, dont les fins Politiques ont su faire usage selon leurs intérêts, & ont donné cours à l'opinion de cette éxistence, qui a été confirmée par d'autres qui y trouvoient leurs intérêts particuliers, & s'est enracinée par la sottise du Peuple, toujours Admirateur de l'extraordinaire, du sublime, & du merveilleux. Il éxamine ensuite quelle est la *Nature de Dieu*, & détruit l'opinion vulgaire des *causes finales*, comme incompatibles avec les attributs de l'Etre indépendant. Enfin, il fait voir qu'on ne s'est formé „ telle

(53) A Amsterdam, chez Pierre de Coup, en 1715, in 12, *à la fin du IV. Tome du Menagiana.*

(54) *Mr.* Bayle *& Mr.* de Beauval, *qui étoient de ces* Esprits accoutumez à ne pas souffrir qu'on leur en fit accroire, *ont pourtant jugé de la* Dissertation de Mr. de la Monnoie *tout autrement que l'Auteur, quoi qu'ils n'en eussent vû que la moindre partie en comparaison de ce qu'on donna en* 1712.

(55) Cela auroit été un peu plus difficile, que d'imaginer le Roman dont on va lire l'Abrégé.

(56) Réponse à Mr. de la Monnoie, *pag.* 6, 10. *Cette Préface n'est autre chose que la* Lettre *dont je fais actuellement l'Extrait.*

(57) *S'il avoit effectivement vû ce Livre, il auroit écrit* Spaccio de la Bestia trionfante; *&, bien loin de le qualifier d'*imprimé très ancien, *comme s'il s'agissoit de quelque ancienne Edition du XV. Siécle, il auroit dit tout simplement qu'il avoit été imprimé à Paris en* 1584, *in* 8.

(58) *C'est l'expression de l'Auteur qui en décide ainsi sur* quelques Phrases *lûes* par-ci par-là. *Voiez sa* Réponse, *pag.* 10.

(59) Réponse à Mr. de la Monnoie, *pag.* 7, 8, 9.

(60) *Là-même, pag.* 10.

(61) *Ou plûtôt* ad vocem.

(62) *Là même*, 10, 11.

(63) *Là-même, pag.* 12.

(64) *Dans une Copie Manuscrite de cette* Lettre, *j'ai vû* mitto. Etenim Ipsius legendi te accipio cupidissimum, &c. *Notez que ce n'est-là ne le commencement d'une* Lettre Latine, *dont voici la traduction, tirée de cette même Copie.*

„ **FREDERIC, Empereur, au très illustre OTHON, mon très fidéle Ami.**

„ J'ai eu soin de faire copier le *Traité*, qui a été composé *touchant les trois fameux Imposteurs*, par ce Sçavant avec qui vous vous êtes entretenu sur ce sujet dans mon Cabinet. Quoi que vous ne me l'aïés pas demandé, cependant je vous envoïe au plûtôt ce MS., dont la pureté du stile égale la vérité de la matiére. Car, je sais avec quelle ardeur vous souhaitez de le lire. Aussi suis-je très persuadé, que rien ne peut vous faire plus de plaisir, à moins que ce ne soit la nouvelle, que j'ai terrassé mes cruels ennemis, & que je tiens le pied sur la gorge de l'Hiérarchie de Rome, dont la peau n'est pas encore assez rouge du sang de tant de milliers d'Hommes, que ses fureurs ont sacrifié à son abominable orgueil. Soïés persuadé, que vous entendrez un jour que j'en triomphe, ou j'en mourai à la peine. Car, quelque revers qui m'arrive, jamais on ne me verra, comme mes Prédécesseurs, aller plier les genoux devant elle. J'espére tout de mes armes, & de la fidélité des membres de l'Empire; & que vos bons avis, & vos secours n'y contribueront pas peu. Mais, rien n'y contribueroit plus, que, si l'on pouvoit persuader à toute l'Allemagne les sentimens du docte Auteur de ce Livre. C'est ce que l'on peut bien désirer. Mais où sont ceux qui seroient capables d'exécuter un tel Projet? Je vous recommande nos intérêts communs. Vivez heureux. Je serai toujours votre Ami F. I.

(65) *L'Auteur ne se souvenoit plus ici page* 13. *que ces Lettres étoient arrangées ainsi* F. I. d. s. *page* 8. *& qu'il falloit les expliquer par* Salutem dico, *& non* dicit.

(66) Petrus de Vineis.

(67) Réponse à Mr. de la Monnoie, *pag.* 8, 9; *& pag.* 12, 13, 14.

(68) *Là-même, pag.* 15, 16.

eu plusieurs de réëls, & assez dignes de la curiosité du public. Mais, ils sont tout-à-

„ telle ou telle idée de la Divinité, qu'après avoir „ réglé ce que c'est que perfection, bien, mal, „ vertu, vice: Réglement fait par l'imagination, „ & souvent le plus faux qu'on puisse imaginer; „ d'où sont venues les fausses idées, qu'on s'est „ faites & qu'on conserve de la Divinité. Dans „ le 10. Paragraphe, l'Auteur explique à sa ma- „ niére ce que c'est que *Dieu*, & en donne une „ idée assez conforme au Sistéme des *Panthéistes*; „ disant, que le mot *Dieu* nous représente un E- „ tre infini, dont l'un des attributs est d'être une „ substance étendue, & par conséquent éternelle „ & infinie. Et, dans le 11. Paragraphe, il tour- „ ne en ridicule l'opinion populaire, qui établit „ un Dieu tout-à-fait ressemblant aux Rois de la „ Terre: &, passant aux Livres Sacrez, il en „ parle d'une maniére très désavantageuse.

„ Le III. Chapitre a pour tître, *ce que signifie* „ *le mot* Réligion, *& comment elle s'est glissée* „ *dans le Monde*. Ce Chapitre a 23. Paragraphes. „ Il éxamine dans les 8. prémiers l'Origine des „ Réligions; & il confirme par des éxemples & „ des raisonnemens, que, bien loin d'être divi- „ nes, elles sont toutes l'ouvrage de la politique. „ Dans le 9. Paragraphe il prétend dévoiler l'*Im-* „ *posture* de MOISE, en faisant voir qui il é- „ toit, & comment il s'est conduit pour établir „ la Réligion Judaïque. Dans le 11., on éxami- „ ne les *Impostures* de quelques Politiques, com- „ me Numa & Aléxandre (69). Dans le 12, on „ passe à JE'SUS-CHRIST, dont on éxamine „ la Naissance: dans le 13. & les suivans, on „ traite de sa Politique: dans le 17. & les sui- „ vans, on éxamine sa Morale, qu'on ne trouve „ pas plus pure que celle d'un grand nombre d'an- „ ciens Philosophes: dans le 19, on éxamine si „ la Réputation, où il a été après sa mort, est „ de quelque poids pour sa Déification. Enfin, „ dans le 22. & le 23, on traite de l'*Imposture* „ de MAHOMET, dont on ne dit pas grand' „ chose; parce qu'on ne trouve pas d'Avocats de „ sa Doctrine comme de celle des deux autres (70).

„ Le IV. Chapître contient des *véritez sensi-* „ *bles & évidentes*, & n'a que 4. Paragraphes, „ où on démontre ce que c'est que *Dieu*, & „ quels sont ses attributs; & où on rejette la croïan- „ ce d'une vie-à-venir, & de l'éxistence des „ esprits.

„ Le V. Chapître traite *de l'ame*. Il a 7. Pa- „ ragraphes, dans lesquels, après avoir exposé „ l'opinion vulgaire, on rapporte celle des Philo- „ sophes de l'Antiquité; &, enfin, l'Auteur dé- „ montre la nature de l'ame selon son Systé- „ me

Le „ VI. & dernier Chapître a 7. Paragraphes „ On y traite *des Esprits qu'on nomme Démons*, „ & on fait voir l'origine & la fausseté de l'opi- „ nion qu'on a de leur éxistence (71)."

Quelque fabuleux que paroisse tout ce narré, & quelque aisément qu'on voïe qu'il est tout rempli de fictions, on ne sauroit néantmoins en nier la derniére partie. Car, il est très certain, non seulement qu'il y a réellement un Manuscrit tel que celui dont on vient de voir l'Analyse, mais même qu'il s'en trouve des copies entre les mains de divers curieux; & j'en ai moi-même vû trois; une, qu'on disoit avoir été copiée sur une appartenante, ou au Prince Eugene, ou au Baron de Hohendorff; & finissant par ces mots Latins, *permittente D*. *Barone de* HOHENDORFF, *descripsi hunece Codicem ex Autographo Bibliothecæ serenissimi Principis* EUGENII SABAUDICI, *anno* 1717; une dans la Bibliothéque de Mr. Hulst, ancien Bourgue-Maître de la Haïe (72); & une dans le Cabinet d'un des Ministres de l'Eglise Wallonne de cette Ville.

Peut-être ne s'agit-il que de quelques copies semblables dans les IV. passages remarquables que je vais citer, quoique beaucoup de gens se soient imaginés qu'il s'y agissoit réellement du prétendu Traité *de tribus Impostoribus*, si renommé, & si inutilement recherché jusquà ce jour. I. *Memini vidisse me apud Fautorem Halensem tale Manuscriptum sub hoc titulo, Lingua Gallica conscriptum; in quo tamen fraus facile adparet, cum in eo mentio fiat Cartesianorum: quod quidem mutare quidam conatus fuit, pro Carteliens supponendo* Pyrrhoniens, *infelici tamen cum successu; immo ipsi Pyrrhonii, Lingua Gallica, & ejusmodi scriptum statim reddunt suspectum ab Impostore quodam subornatum* (73). II. „ Contenta ejusdem Libri „ Tentzelius ex Litteris communis nostri amici „ delineat, quibus integrum Librum octo Plagulis „ constare testatur. I. Capite, agitur de commu- „ nibus hominum præjudiciis: II, in originem in- „ quiritur qui factum quod Homines Deum, quem „ minime vident, credunt; quod in sola imagina- „ tione putat consistere; quare etiam de Bibliis ma- „ le judicat: III. Capite, Religionem ex sola am- „ bitione ortam probare contendit, impie de *Mose* „ & *Christo* loquitur, postmodum etiam *Mahu-* „ *metem* addens. Demum de inferno, Diabolo, „ aliisque rebus agit (74)." III. *anno* 1716, de Imposturis Religionum breve Compendium, *Manuscriptum perrarum, ab E. S. P. e Bibliotheca J. F. Mayeri Berolini* 80. *Imperialibus redemptum est. Potius* Impostoris cujusdam dispendium temporis *dicendum fuisset; usque adeo vix in eo mica salis: incertum enim, an plus inscitiæ in Auctore fuerit, an impietatis. Sane ex abditis litterarum fontibus plane nihil hausit infelix homo: ex lacunis autem eorum, qui primam partem sapientiæ esse putant, id vocare in dubium, quod ratio, & conscientia, & natura universa dictitant; gustavit tantum. Ac licet Auctor infandi hujus Schediasmatis Religionem* Judaïcam, Christianam, & Muhamedanam, *Imposturæ nomine suspectam reddere allaboret*, Ethnicis *tamen addictior quam aliis omnibus videtur. Qui* Bibliothecæ Mayerianæ Catalogum *condidit* [*post alios multos*] *scribit, pag.* 719, *constare* esse hoc ipsum famosum illud scriptum de tribus Impostoribus. *Quod rationi parum est consentaneum.* Φρασις *enim ejus non eam præ se fert ætatem, qua dicterium illud de* tribus Impostoribus *natum esse creditur. Hypotheses etiam nonnullæ Hobbesii Scholam & Philosophiam redolent* (75).

IV.

(69) *Voilà qui ne répond plus, ni au titre* de tribus Impostoribus, *ni à l'idée qu'en donnent tous les Auteurs qui ont parlé de ce prétendu Traité. Aussi celui dont il s'agit ici n'a-t-il jamais été fait dans cette vûe, comme je le découvrirai dans un moment.*

(70) *Aucun Mahométan ne conviendroit de cela, sans doute; & cette raison seroit sifflée dans tout l'Orient.*

(71) Réponse à Mr. de la Monnoïe sur le Traité de Tribus Impostoribus, *pag.* 16—20. *Dans les* Epistolæ Leibnitii, *pag.* 444, *& dans le* Catalogue des Livres de Mr. Lancelot, *pag.* 14*, *on attribuë cette Piéce à Mr. Arpe; & on lui fait tort. D'ailleurs, il n'écrit point en François. Dans la* Bibliotheca Uffenbachiana, *Tom. III, pag.* 681, *on remarque qu'un Calomniateur fort violent fit réimprimer cette Piéce dans un de ses Livrets, ce qui lui attira bien du chagrin; & Mr.* Reimman, Catal. Bibliot. S. Theol. *pag.* 1048, *nous découvre que ce fut dans la II. Partie de l'*Historia Librorum *de* J. C. Crause, *qui échoua aussi-tôt: ajoûtant que la vente de l'original fut d'abord interdite en Hollande. Mais, il n'étoit pas bien instruit. On n'y fait pas autant d'attention, qu'il le paroit croire, à ces sortes de Livres. Peu après, le même Libraire imprima sous son nom, & avec sa marque, une Traduction Françoise du* Conte du Tonneau, *Livre bien autrement pernicieux; & on ne lui en a jamais dit mot.*

(72) *Cette Copie fut bien indiquée en son rang, parmi les Manuscrits de cette Bibliothéque, dans le* Catalogue *que ce Bourguemaître en fit faire pour la vente publique qu'il en fit en* 1730; *mais on n'osa exposer ce Volume en vente, & il fut remis dans le Cabinet du Possesseur. C'est un in folio d'assez bonne grosseur, mais de gros caractére. Voïez le Tome I, de ce* Catalogue, *pag.* 312, *num.* 4863.

(73) Struvii Dissertat. de doctis Impostoribus, *pag.* 30, 31.

(74) Tentzelius, *apud* Struvium, *ibid. pag.* 21.

(75) Reimmannus, *in* Catalogo *suæ* Bibliothecæ, *Tom. I, pag.* 980, 981. *Dans le Tome II, pag.* 679, *il ajoûte:* Qui pro famoso Scripto *de Tribus Impostoribus* venditatur Codex *de Imposturis Religionum* est etiam apud nos, satis sceleratus quidem, sed ab infando Libro *de tribus Impostoribus* tam diversus, ut nulla prorsus inter utrumque sit similitudo.

Dans les Epistolæ Guill. Godefr. Leibnitii, *publiées par* Christian Kortholt *avec ses* Remarques, *à Leipsic, chez Breitkopf, en* 1734, *en 4 Volumes, in 8, on voit, Tom. I, pag.* 348 *&* 442, *qu'il a parfaitement bien conjecturé, que ce prétendu Traité* de tribus Impostoribus *de la Bibliothéque de J. F. Mayer n'étoit que quelque bagatelle indigne d'attention. Et c'est aussi le Jugement qu'avoit porté de ces sortes d'Ecrits feu Mr.* Bayle, *dans une de ses* Lettres *à ce* Christ. Kortholt, *du 7. d'Avril* 1699, *qui ne se trouve point dans le Recueil de ses* Lettres, *mais dont* Kortholt, *n'a pas oublié de faire usage dans la* Préface *de la nouvelle Edition du* De tribus Impostoribus magnis Liber *de son Père, faite à Hambourg, chez Reumann, en* 1700, *in* 4.

Voici le commencement de ce Compendium breve de Imposturis Religionum *&c.*: Deum esse, eumque colendum esse, multi disputant, antequam, & quid sit *Deus*, & quid sit *esse*, quatenus hoc corporibus & spiritibus, ut eorum fert distinctio, commune est, & quid sit *colere Deum*, intelligant. *Et voici sa fin:* Communes namque demonstrationes, quæ publicantur, nec certæ sunt, nec evidentes, & res dubias probant per alias sæpius magis adhuc dubias; adeo ut, exemplo eorum, qui circulum currunt, ad terminum semper redeas a quo currere incœpisti. *Mr.* Balthasar, *Professeur en Théologie à Gripswald, en avoit une Copie, en 12 feuilles in 4. Il en envoïa à un de ses Amis, le 26. Janvier 1723, quelques traits singuliers, dont voici le plus remarquable:* Prior (*Moses*) Ethnicismi, alter (*Christus*) Judaïsmi, tertius (*Mahometes*) utriusque Correctot habitus. *Voïez le* Recueil de Litter. de Philos. & d'Hist. *pages* 31—37. *Mr.* le Duchat *prétend*, Ducatianor. *Tom. II, pag.* 218, *que ce Livre* est plein de Gallicismes si grossiers, qu'ils paroissent y avoir été mis à dessein: *& il ajoûte,* qu'il paroit avoir été composé vers l'an 1538, parce qu'il y est fait mention d'Ignace de Loyola, Fondateur des Jé-

à-fait différens pour la matiére. J'indiquerai ci-dessous ceux qui sont venus à ma con-

IV. „ Si quis tamen summam ejus Libri cognoscere velit, sciat, non alia eum continere, quam quæ ex Tacito, Justino, aliisque Scriptoribus profanis congeri possunt. Quo ipse Autor in universum Genus Humanum injurius est, quod, cum opinionem aliquam abjicere debet, meliori ante instruendum est. Auctor vero Scripturæ auctoritatem dum dubiam reddit, alios auctores, quorum auctoritas æque dubia est, ei opponit; quæ summa, vel ignorantia, vel malitia est. Cœtera ejus ita comparata sunt, ut miracula omnia extenuet, præpostero ordine, sed Atheis plane familiari, qui ut invertendus sit ex Theologia discendum. Ille, de quo loquimur, in Anglia jam sub prælo fuit, sed citius opinione auctoris innotuit; quo factum ut exemplaria omnia combusta fuerint (76). "

Quoiqu'il en soit, on ne s'en est pas tenu à de simples copies. En effet, quelqu'une d'elles étant tombée à Rotterdam entre les mains d'un Chevalier d'industrie, nommé Ferber, Allemand de Nation, soi-disant Médecin de Profession, Homme extrémement suspect & décrié, de concert avec un Libraire de cette Ville, nommé Michel Böhm, Homme aussi peu réglé que lui, mais très stupide & conséquemment très aisé à se laisser séduire, par un Fripon adroit & rusé, ils le firent imprimer sous le titre suivant: DE TRIBUS IMPOSTORIBUS, DES TROIS IMPOSTEURS. *A Francfort sur le Mein, aux dépens du Traducteur, M. DCC. XXI.* C'est un petit *in quarto* d'environ sept feuilles & demi, ou soixante pages: mais, on n'y a pas mis la *Préface Historique & Analitique*, dont j'ai donné ci-dessus l'Abrégé. Ce Libraire étant mort peu de tems après; & ce prétendu Médecin aïant été assez impudent pour éxiger de sa Veuve 200. ducats qu'il supposoit avoir prétez sur les seuls 100. Exemplaires qu'on avoit tirez de cette édition, & qu'il avoit tous en son pouvoir, aussi-bien que la copie & les épreuves; quelques Personnes pensérent à en porter leurs plaintes au Magistrat: mais, un des Ministres de l'Eglise Wallone de cette Ville, considérant les suites fâcheuses que pourroit avoir un tel éclat, remontra qu'il étoit beaucoup plus à propos d'étouffer une telle affaire; & cet avis fut suivi: mais, de peur qu'on ne se ravisât, ce malheureux se retira tout aussi-tôt de Rotterdam, avec tous ses Exemplaires, dont on n'a point entendu parler depuis. Un de ces présomptueux, que rien n'étonne, & que l'amour propre aveugle, ouvrit alors un avis beaucoup moins sage & moins prudent. C'étoit de publier ce Traité, avec une réfutation, qu'il se croïoit capable de rendre triomphante. Mais, soit qu'on n'eût pas aussi bonne opinion que lui de sa capacité, soit qu'on fût persuadé qu'une semblable réfutation feroit toujours beaucoup moins de bien que le texte ne pourroit faire de mal, soit enfin qu'on craignit de fournir de nouveaux argumens aux incrédules; on rejetta hautement cette proposition indiscréte; & l'on voulut d'autant moins participer à la publication d'un Livre si pernicieux, qu'on s'imaginoit que c'étoit en effet le fameux Traité *de tribus Impostoribus*. Ce n'étoit pourtant rien moins que cela: car, il ne s'agissoit que d'un Ouvrage assez nouveau; puisque cet imprimé n'étoit autre chose que l'*Esprit de Spinosa*: écrit, qu'on a vû courir le Monde en manuscrit, depuis environ quarante ou cinquante ans, précédé de la *Vie* de ce Philosophe (77); dont plusieurs copies se conservent actuëllement dans les Cabinets de divers curieux (78); & dont quelque Imposteur, après en avoir réduit les Chapitres III, IV, & V, en un seul, & par conséquent tout l'Ouvrage à VI, au lieu de VIII, (79), avoit trouvé bon de changer ainsi le titre, afin de le vendre sous plus d'une face, & de tromper par-là plus d'une fois les mêmes Personnes (80).

Ce n'en étoit pas la prémiére édition. Deux autres Libraires, gens encore plus remplis d'irréligion que celui de Rotterdam de stupidité, aïant recouvré de même une de ces copies, la revirent & la corrigérent en quantité d'endroits; y firent beaucoup d'Additions tant impies qu'historiques, une entre autres assez considérable touchant Numa Pompilius, dont ils développérent plus au long l'Imposture; l'augmentérent par-ci par-là de quelques notes de même caractère; en divisérent autrement les Chapitres, & y en ajoûtérent VI, nouveaux, composez de Lambeaux tirez des *trois Véritez* & de la *Sagesse de Pierre Charron* & des *Considérations de Gabriel Naudé sur les coups d'Etat*, & placés entre les Chapitres III, & IV, de leur Manuscrit; &, enfin, après avoir mis à la tête de toute cette compilation un *Avertissement* de leur façon, ils la firent imprimer sous le titre suivant:

LA VIE ET L'ESPRIT DE Mr. BENOIT DE SPINOSA.

Si, faute d'un pinceau fidelle,
Du fameux Spinosa l'on n'a pas peint les traits;
La sagesse étant immortelle,
Ses écrits ne mourront jamais (81).

CIϽ IϽ CC XIX.

C'est un petit *in octavo* de 208. pages, non compris l'*Avertissement*, la *Préface* de la *Vie de Spinosa*, le *Catalogue de ses Ecrits*, & la *Table des Chapitres*. Le nom du lieu de l'impression n'a point été marqué: mais, comme si ces gens-là avoient appréhendé qu'on ne reconnût pas la Fabrique Hollandoise de leur édition, ils ont eu soin de noter, page 114, en parlant des Prédicateurs, *que quand ces* Cathédrans, *ces Vendeurs d'air, de vent, & de fumée, ont déclamé de toutes leurs forces contre les Vengeurs de la droite raison & de la vertu outragées, ils croient avoir bien gagné l'argent que les* ETATS *leur donnent pour instruire le Peuple*. Et, dans leur *Avertissement*, après avoir dit, *qu'on a tiré si peu d'Exemplaires* de ce Livre, *que l'Ouvrage ne sera guéres moins rare, que s'il étoit resté en Manuscrit*; ils ajoûtent, d'une manière d'autant plus noire & scélérate, qu'elle est ironique & insultante, que *c'est aux habiles gens, capables de le réfuter, qu'on aura soin de distribuer cet écrit monstrueux, dont les injures grossiéres, les mensonges, les calomnies, & les blasphémes, ne peuvent tourner qu'à la confusion de celui qui les a avancés avec autant d'extravagance que d'impiété, & qu'au renversement total du sistéme impie de Spinosa, sur lequel sont fondez les sophismes de son Disciple*. Par ce *Disciple*, ils entendent *le Sieur* LUCAS, si

Jésuites. *Mais outre que c'est-là une assez plaisante espéce de preuve, tout ce qu'on vient de lire fait voir qu'il est bien plus nouveau.*

(76) Beemannus ex Mayero, *apud* Struvium de doctis Impostoribus, *pag.* 21, 22. *Cette derniére particularité paroit être confirmée par le titre de la Dissertation Angloise indiquée ci-dessus à la fin de la Remarque* (D). *Si elle est vraie, on en voit que deux pareilles Tentatives ont un peu mieux réüssi en Hollande, qu'en Angleterre.*

(77) *Cette Vie, écrite d'une maniére fort libre, & dans laquelle on fait de Spinosa une espéce de Saint, aïant été imprimée à* Amsterdam, chez Henri du Sauzet, en 1719, in 8., *dans les* Nouvelles Littéraires, *Tom. X, pag.* 40 — 74, *quantité de gens en furent scandalisés, & ce Libraire fut obligé d'en faire une espéce de Retractation à la tête de la II. Partie de ce X. Volume.*

(78) Bibliotheca Hohendorf. *Tom. III, pag.* 261. Catalogus Biblioth. Theolog. Reimmannianæ, *pag.* 1029.

(79) I. De Dieu. II. Des Raisons qui ont porté les Hommes à se figurer un Dieu. III. De ce que signifie le mot de Religion, & comment elle s'est glissée dans le Monde, & pourquoi il y en a tant & de si diverses? IV. De la Politique de Jesus-Christ. V. De sa Morale. VI. Des Vérités sensibles & évidentes. VII. De l'Ame. VIII. Des Esprits, ou des Démons. *Conférez ces Titres des VIII. Chapitres de* l'Esprit de Spinosa *avec les VI. du prétendu Traité* de tribus Impostoribus, *dont j'ai donné ci-dessus l'Analyse, & vous trouverez que c'est précisément la même chose.*

(80) *Par éxemple, Mr.* Reimman. *Voiez son* Historia Atheismi, *& son* Catalog. Biblioth. f. Theologicæ, *pag.* 981, 1029, *&c.*

(81) *Compliment, à peu près aussi concluant & aussi-bien tourné, que celui de Thomas Dyafoirus à la Fille du Malade imaginaire:*

Ne plus, ne moins, que la Statue de Memnon, &c.

connoiſſance ; & j'y joindrai l'idée de quelques autres, qui ne feroient peut-être pas in-*fi fameux par ſes* Quinteſſences *toujours remplies d'invectives nouvelles contre Louis XIV*; qu'ils regardent, page 25, comme l'Auteur indubitable du Recueil dont je viens de parler ; que ſes mœurs dépravées & corrompues me font croire effectivement très capable d'avoir conçu le deſſein d'un ſemblable Ouvrage; mais que ſon génie bouffon, & ſa maniére d'écrire également platte & pitoïable, me font regarder comme abſolument incapable de l'avoir jamais éxécuté (82). Je dis la même choſe de JEAN AYMON, à qui Mr. Pfaff attribuë tout auſſi mal-à-propos cette compoſition dans ſon *Introductio in Hiſtoriam Theologiæ Litterariam*, Part. II, pag. 14, & qui peut bien avoir eu la ſotte & dangereuſe vanité de s'en vanter à quelque Voïageur Allemand, qui l'aura débité à Mr. Pfaff. A la fin d'une copie manuſcrite de ce Traité que j'ai vûe & lûe, on lui donne pour véritable Auteur un Mr. VROESE, Conſeiller de la Cour de Brabant à la Haïe, dont Aymon & Rouſſet retouchérent le Langage ; & que ce dernier y ajoûta la *Diſſertation* ou *Réponſe* depuis imprimée chez Scheurleer. A cela l'on ajoûte, que ce fut Charles le Vier, Libraire en cette Ville, qui fit imprimer l'Ouvrage; qu'il n'en vendit que peu d'Exemplaires, parce qu'il éxigeoit une piſtolle de chacun; qu'il donna ordre en mourant d'en brûler le reſte; & que, depuis cela, ils ſe vendent jusqu'à 50. Florins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'après la mort d'un de ces Libraires, ſes héritiers me remirent 300. Exemplaires de cette édition, qui, ſelon leur intention, ont tous été mis dans le feu ; à la réſerve néanmoins de la *Vie de Spinoſa*, qui pouvoit être conſervée, & à laquelle un Libraire qu'on en accommoda a trouvé bon de faire ajoûter ce nouveau titre: *la Vie de Spinoſa, par un de ſes Diſciples: nouvelle édition non tronquée, augmentée de quelques notes, & du Catalogue de ſes écrits, par un autre de ſes Diſciples. A Hambourg, chez Henry Kunrath, M. DCC. XXXV.* Si le prémier de ces Diſciples n'eſt pas LUCAS, comme on vient d'en voir l'incertitude; il eſt bien certain, au moins, que le ſecond eſt Richer la Selve, Homme extrémement infatué du Syſtême de Spinoſa, quoi qu'il ne fût nullement en état de le lire en original, & qu'il n'eût aucune teinture des connoiſſances abſtraites qu'il ſuppoſe.

Outre ces deux éditions, extrémement rares, & presque inconnues, nous en aurions encore vû une troiſiéme, faite d'après le Manuſcrit de Mr. Hulſt indiqué ci-deſſus Citation (72), & procurée par certain Académicien, Reproducteur, & qui pis eſt Brocanteur, de ces ſortes de curioſitez Littéraires, ſi le Libraire Hollandois, à qui il en fit la propoſition, n'avoit été plus honnête Homme que lui, & n'avoit nettement refuſé de ſe charger d'une ſi criminelle commiſſion.

Tel eſt le Livre, qu'on fait aujourd'hui paſſer pour le vrai Traité *de tribus Impoſtoribus*, & dont divers Savans, ou ſimples Curieux, veulent bien être les dupes, même à aſſez grand prix: témoins ſeulement Mrs. Mazzuchelli, & de Boiſpreaux, dans leur *vie de* PIERRE ARETIN, indiquée ci-deſſus à la fin de la Remarque (*B*), & dans laquelle ils font ce fameux Libertin Auteur du déteſtable Traité qui fait le ſujet de cet Article.

On conſerve dans quelques Bibliothéques d'Allemagne (83), un Manuſcrit intitulé *Cymbalum Mundi*, dont les ſujets ou les titres des Chapîtres (84), répondent ſi bien à ceux dont j'ai donné ci-deſſus le précis, que je croirois facilement, que l'un de ces Ouvrages eſt une Traduction, ou tout au moins une imitation de l'autre; & que, de même qu'on lui a donné en François les deux titres, qu'on vient de voir, de *Traité des trois Impoſteurs*, & d'*Eſprit de Spinoſa*, on a très bien pû lui donner en Latin celui de *Cymbalum Mundi*, titre déja fort décrié dans l'eſprit de beaucoup de Perſonnes préoccupées, & par conſéquent très propres au deſſein de l'Impoſteur qui en auroit ainſi abuſé. Dans le *Catalogus Librorum Frederici Thoms*, où ce Manuſcrit ſe trouve auſſi pag. 218, on attribuë l'Ouvrage à Bonaventure de Periers, à qui l'on avoit dérobé ce titre. Mais, cela n'eſt pas fort étonnant de la part de celui qui a dreſſé ce Catalogue, qui ne paroit pas avoir été Homme de Lettres.

Peut-être même a-t-on encore donné à cet écrit le titre de *Theophraſtus redivivus*, Manuſcrit de même caractère, qui ſe conſerve dans la Bibliothéque du Baron de Hohendorff, & que la conformité des matiéres dont il traite (85), me feroit facilement regarder comme le même Livre que le précédent.

Quoiqu'il en ſoit, & de quelque part que viennent ces prétendus Traités *de tribus Impoſtoribus* tant imprimez que manuſcrits, on s'apperçoit très aiſément, que l'écrit qu'ils renferment n'eſt nullement du tems auquel on ſuppoſe, que le véritable a été compoſé; qu'il eſt incomparablement plus nouveau, & même tout-à-fait moderne ; &, qu'au lieu que l'ancien prétendu Traité *de tribus Impoſtoribus* ne paſſe que pour l'Ouvrage d'un ſimple Déiſte (86), celui-ci eſt l'Ouvrage d'un Spinoſiſte achevé, comme je viens de le faire connoître. Et, puis qu'on l'attribuë fauſſement à Pierre des Vignes, il eſt incomparablement plus propre à occuper une place dans la Diſſertation de Mr. Struve ſur les Impoſteurs Littéraires, que le prétendu Traitté dont on lui a donné le titre: car, ſuppoſé que ce prétendu Traité éxiſtât, & qu'il fût effectivement d'un des différens Auteurs auxquels Mr. Struve dit qu'on l'a attribué, ce ne ſeroit nullement l'Ouvrage d'un Impoſteur, qui l'auroit publié ſous le nom d'autrui; mais l'Ouvrage d'un Anonyme, qui n'auroit caché ſon nom, que parce qu'il n'auroit pas été ſûr pour lui de le faire connoître. Si l'on diſoit, que c'eſt comme traitant d'Impoſteurs, que Mr. Struve a compris ce Traité dans ſa Diſſertation, on ne répondroit rien de raiſonnable: car, outre que, par le même motif, il auroit dû y mettre le Traité des *Impoſteurs inſignes* de Jean Batiſte de Rocoles, & quelques autres ſemblables, ce qu'il n'a pourtant point fait, tous ceux qui ont ſi irréligieuſement parlé de Moïſe, de Jéſus-Chriſt, & de Mahomet, ne ſe ſont jamais aviſez de les regarder comme des Impoſteurs Littéraires ; & il ne s'agit que de ceux-là dans la Diſſertation de Mr. Struve (87).

Un Ouvrage, dans le quel le *Judaïsme*, le *Chriſtianiſme*, & *le Mahométiſme*, ſe trouvent effectivement réünis, mais dans des vûes tout opposées à celle d'un Traité *de tribus Impoſtoribus*, eſt le *Muhammedanus precans, id eſt Liber Precationum Muhammedicarum Arabicus, Latinitate donatus, cum notis præcipua Doctrinæ* Muhammedanæ *capita, aliaque ad ea, ſectaſque* Judæorum, *&* Chriſtianorum *ſpectantia, exponentibus* (88), & imprimé *à Sleswig, en* 1666, *in* 8°. L'original Arabe a été déposé par Adam Olearius dans la Bibliothéque de Gottorp : & le Traducteur & Editeur eſt HENNING HENNINGUS, Précepteur des Enfans de Fred. Duc de Holſtein, & Conrecteur du Collége de Bardethom; mais, qui, déchu de la promeſſe maintes-fois réïtérée de la Profeſſion des Langues Orientales à Kiel, ſe jetta dans la débauche, & mourut malheureuſement, à Gottorp où il s'étoit retiré.

(*T*)

(82) *Voïez ces merveilleuſes* Quinteſſences, *citées ci-deſſus, & ſurtout celle du* 21. *Nov.* 1689, *dans laquelle* Mr. le Dauphin refuſe d'aſſiſter au *Conſeil des Malins*, parce que Louïs XIV. n'y préſidoit que comme un Ecolier qui ſoutient une Théſe : *Conſeil, d'où le Pére la Chaiſe ne ſortoit que conformément au Proverbe du Loup faiant. De pareilles Impertinences ont bien pû amuſer les Sots pendant douze ou quinze ans, mais ne devoient nullement ſervir de recommandation à un Ouvrage tel que celui dont il s'agit ici.*

(83) *Celle du Baron de Hohendorff, aujourd'hui incorporée dans celle de l'Empereur. Voïez la* Bibliotheca Hohendorffiana, *Tom. III, pag.* 262. *Celle de Mr.* Uffenbach *à Francfort. Voïez la* Biblioth. Uffenbachiana, *Tom. III, pag.* 682. *Celle de Mr.* Reimman *à Hildesheim. Voïez le* Catalog. Biblioth. Theolog. Reimmanniana, *pag.* 1030.

(84) De Deo, Spiritibus, Mundo, Religione, ac de Bono & Malo, Doctrina ſolida, ſuperſtitioni Paganæ ac Chriſtianæ oppoſita.

(85) Theophraſtus redivivus, ſive de iis quæ dicuntur de Diis, de Mundo, de Religione, de Anima, de Inferis & Dæmonibus, de vita ſecundum Naturam, & de contemnenda morte ; Opus, ex Philoſophorum opinionibus conſtructum, & doctiſſimis Theologis ad diruendum propoſitum. *Voïez la* Bibliotheca Hohendorffiana, *Tom. III, pag.* 234.

(86) *Monſtrum illud Hominis, Diis inferis à* ſecretis Scelus, nefarii *illius* Tractatus de tribus Impoſtoribus *Author, quantumvis ab omni Religione alienus, adeo ut, nec* Judæus, *nec* Turca, *nec* Chriſtianus *fuerit, planè tamen* Atheus *non erat.* Thomas Browne, *in* Religione Medici, *Part. I, Sect. XIX, pag.* 123. *Guſtum ex hoc Libro excerptorum . . . . . . daturi, ... additis juſtis Chriſtiani nominis Vindiciis, ... ut præſidiis ſuis improvidos exturbemus* DEISTAS. Joan. Fred. Mayerus, *apud* Placcium de Anonymis, *pag.* 188.

(87) *Elle eſt intitulée* Burcardi Gotthelffii Struvii Diſſertatio Hiſtorico Litteraria de doctis Impoſtoribus, *& imprimée à* Iene, Litteris Mullerianis, en 1710, in 8, *au bout de l'*Introductio in notitiam rei Litterariæ, & uſum Bibliothecarum *du même Auteur.*

(88) Molleri Cimbr. Litt. *Tom. I, pag.* 258.

indignes d'occuper le loisir de quelque habile Homme (*T*).

(*T*) *Il y a eu des Traités* de tribus Impostoribus *réels* ; . . . *& je donnerai l'idée de quelques-autres . . . propres à occuper le loisir d'un habile Homme.*] Outre le prétendu Traité *de tribus Impostoribus* qui fait depuis si long-tems tant de bruit dans le Monde, & celui dont j'ai donné ci-dessus l'Histoire & l'Analyse, on a publié en divers tems six autres écrits sous ce même titre, mais tout-à-fait différens pour la matiére.

I. Le prémier est *Vincentii Panurgii Epistola ad Cl. Virum Joannem Baptistam Morinum, &c. de tribus Impostoribus*, imprimé *Parisiis, apud Matthæum Bouillette*, 1654, *in* 4°. L'Auteur de cette Piéce est Jean Batiste Morin, lui-même Personnage assez connu d'ailleurs; & les trois prétendus Imposteurs auxquels il en veut, sont *Gassendi*, *Neuré*, & *Bernier*, qui n'avoient pas approuvé ses visions, tant Astrologiques, que Mathématiques.

II. On verra ce que c'est que le second, dans ce passage d'une des Lettres de Guy Patin: „ Mr. „ de Vicfort, Résident du Marquis de Brandebourg à Paris, m'a dit, que depuis peu en Hollande, *& ipse Hollandus*, on avoit imprimé un „ Livre *de tribus Nebulonibus*, qui étoient entendus, prémiérement *Thomas Anicello*, qui fit révolter Naples ; . . . . secondement, *Olivier Cromwel*, le Tyran d'Angleterre ; troisiémement, *Julius Mazarinus, Cardinalis, & summus Rerum Gallicarum Administer* : mais, que „ le Mazarin a fait saisir toute l'impression, afin „ que le Livre ne se vendît point (89)." *Mazarin, Cromwel, & le Général des Jésuites*, ajoûte-t-il page 306, *seroient trois beaux Personnages, pour représenter l'Etat tyrannique du misérable tems auquel Dieu nous a réservez.*

(89) Patin, Lettres à Charles Spon, *Tom. II, pag.* 300, 301. *Voiez ci-dessous, Article* MEDAILLES, *aux conjecture touchant ce Livre.*

III. Le troisiéme est *History of the three late famous Impostors: viz.* Padre Ottomanno, *pretended son and heir to the grand Seignior* ; Mahomet Bei, *a pretended Prince of the Ottoman Family, but in truth a Valachian countrefeit* ; *and* Sabbati Levi (90), *the supposed Messiah of the Jews in the year* 1666; *published by J. E.* (91), *Esquer; printed London, for H. Heringman*, 1667, *in* 8°, (92) : titre, que les *Acta Eruditorum Lipsiensia anni* 1690, pag. 605, rendent par *Historia de tribus hujus seculi famosis Impostoribus &c.*, peut-être d'après quelque Traduction Latine ainsi intitulée. Quoi qu'il en soit, on en a certainement une Allemande, imprimée *à Hambourg, en* 1669, *in* 8°, (93); & une Françoise, *à Paris, chez Robinot, en* 1673, *in* 12°, (94). Les Avantures de ces trois fourbes se trouvent aussi dans les *Imposteurs insignes de Jean Batiste de Rocoles*, imprimez *à Amsterdam, chez Wolfgang, en* 1683, *in* 12°; mais, notez que l'Histoire du prémier y est par-tout mal intitulée *le prétendu Ibrahim*, au-lieu de *le prétendu Ottoman*. Ce que les Auteurs du Journal de Leipsig remarquent du second est assez curieux. *Ipsi Cigalæ (seu Mahometo Bei)* disent-ils, *apud nos in diversorio publico tunc degenti, sed ad talia objecta non erubescenti, a Studiosis quibusdam oblata fuit hujus Historiæ Versio Germanica* (95).

(90) Sabbathai Trevi.

(91) John Evelyn.

(92) Robert Clavel, the general Catalogue of Books printed in England, *pag.* 38.

(93) Lipenii Bibliotheca Philosophica, *pag.* 722. Acta Eruditorum Lipf. 1690, *pag.* 605.

(94) Bibliotheca Bultelliana, *pag.* 917.

(95) Acta Eruditorum Lipsiensia, 1690, *pag.* 605.

IV. Le quatriéme est intitulé *Christiani Kortholti Liber de tribus magnis Impostoribus*, [*nempe* Eduardo Herbert de Cherbury, Thoma Hobbes, *&* Benedicto de Spinosa,] imprimé *à Kiel, chez Richelius, en* 1680, *in* 8°: réimprimé, avec quelques Augmentations de Sebastien Kortholt son Fils, *à Hambourg, chez Joachim Reumann, en* 1700, *in* 4°; & peut-être traduit en Allemand, par Michel Bern, Diacre Luthérien à Wesselburen, & depuis Pasteur de Vandesbeck près de Hambourg, sous ce titre, *Altar der Atheisten, der Heyden, und der Christen, entgegengesecks den drey Ertz-Betriger, Herbert, Hobbes, und Spinosa*, & imprimé *à Hambourg, en* 1693, *in* 8°. Mr. Baillet a prétendu, qu'il avoit été publié avant celui de Jean Batiste Morin (96): mais, c'est se tromper de plus de vingt-cinq ans.

(96) Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. I, pag.* 540.

Jean Deckher a eu à peu près la même idée que Kortholt; car, après avoir fait une espéce de Dissertation *de tribus maximis hujus seculi Philosophis, Campanella, Hobbesio, & Spinosa*, il la conclut en ces termes : *permittat mihi, quæso, Lector ut de his tribus exorbitantis in utraque sapientia sensus Philosophis adnotata obsignet Horatianum* (97),

„ *Nil mortalibus arduum est:*
„ *Cœlum ipsum petimus stultitia, neque*
„ *Per nostrum patimur scelus*
„ *Iracunda Jovem ponere fulmina* (98)."

(97) *Libr. I. Carm. Ode III, in fine.*

Severinus Linturgius, célébre Danois, a pensé de même dans un Ouvrage promis sous le titre de *Schediasma Criticum de Plagiis Gentilium ex Historia & Scriptura Sacra, contra Johannem Marshamum, Johannem Spencerum, & Benedictum Spinosam, deque præcipuis ejus argumenti Scriptoribus, variisque in eodem eorum excessibus* : où il est assez remarquable, que *Spinosa* entre encore en tiers, ainsi que dans les deux précédens Traités.

(98) Deckherus de Scriptis Adespotis, *Sect. XIV*, *pag.* 322 — 324. Letdekker, Diss. contra Beckerum, *pag.* 176, *a réuni de même* David George, Hobbes, & Spinosa, *comme Précurseurs de* Bekker. *Mais*, Fréderic Ernest Kettnerus *s'est contenté d'associer* Spinosa & Bekker, *sous le titre de* Dissertatio Academica de duobus Impostoribus, B. Spinosa & B. Bekkero, *imprimée à* Leipsic, *chez les Hérit. de F.* Lanckisius, *en* 1694, *in* 4.

C'est à peu près ainsi, que Jean Henri Ursin avoit autrefois rassemblé trois des plus anciens Ecrivains du Monde, afin de réfuter leur opposition à Moïse. Voici quel est le titre de son Ouvrage : *Johannis Henrici Ursini de Zoroastre Bactriano, Hermete Trismegisto, Sanchoniate Phœnicio, eorumque Scriptis, Mosaicæ Scripturæ Antiquitati oppositis, Exercitationes familiares.* Il fut imprimé *à Nuremberg, chez Endter, en* 1661, *in* 8°: & un pareil dessein, qui ne méritoit, ce semble, que des loüanges, fut aussi-tôt censuré par la Congrégation de l'Indice, & l'Ouvrage mis au rang des Livres défendus (99). Il y traitoit apparemment par occasion des supercheries & des impostures Ecclésiastiques si fréquentes dans l'Eglise Romaine, & sur-tout parmi les Moines.

(99) Index Libror. prohib. & expurg. *Pars. II, pag.* 279, *Edit.* 1667, *in folio.*

L'Auteur de l'*Espion Turc dans les Cours des Princes Chrétiens* introduit un Jésuite, faisant un pareil assemblage *de Judas*, de *Mahomet*, & de *Luther*: les disant *les plus méchants, les plus scélérats, & les plus détestables Hommes qui eussent jamais vécu* ; & ajoûtant, que *les deux derniers avoient été les plus impies*, & que *Judas souffroit de moindres tourmens en enfer, parce que, s'il trahit son Seigneur, il fut l'un des instrumens de la Rédemption du Genre Humain, au lieu que les autres, en se damnant, ont fait damner une infinité de gens* (100). En effet, quoi que ce Jésuite soit un Personnage imaginaire, il est pourtant fort naturel de croire, que, selon l'esprit dominant de la Société, le crime de Judas, qui n'a que vendu & livré son Maître, n'est pas comparable à ceux de Mahomet qui a si considérablement restraint la domination des Papes, & de Luther qui a si vigoureusement & si heureusement combattu & diminué leur puissance.

(100) L'Espion dans les Cours des Princes Chretiens, *Tom. I, pag.* 34.

Un autre Jésuite parle d'un Tableau singulier, où sont associés, à peu près de même, *Luther* abbattant le toict d'une Eglise, *Calvin* en renversant les murailles, & *George Paulli* en détruisant les fondemens: & c'est à ce dernier, qu'il attribuë l'invention de ce Tableau (101).

(101) Mémoires de Trevoux, *Oct.* 1712, *pag.* 1705.

A cela se rapporte assez bien l'imagination burlesque du Docteur Swift dans son *Tale of a Tub*, Ouvrage aussi criminel, & peut-être même plus pernicieux encore, que les Traités qui font le principal sujet de cet Article; puisqu'il ne s'y propose rien moins que de tourner cruellement en ridicule les trois principales Sectes du Christianisme Occidental. Je sais bien, que certains Anglicans regardent cet Ouvrage comme une *Apologie, ingénieuse*, disent-ils, *de l'Eglise Anglicane* ; mais, je sçais encore mieux, qu'à l'imitation de Robert Howard, on y fouëtte très bien le *Clergé d'Angleterre* sur le dos du *Docteur Martin*. En effet, on y représente *Mylord Pierre*, ou l'*Eglise Romaine*, comme surchargeant de galons, de franges, de broderies, de nœuds d'épaule, & de toute autre sorte d'ornemens vains & superflus, l'habit simple & modeste, c'est-à-dire le *Nouveau Testament*, que son Pére ou Jésus Christ lui avoit laissé; le *Docteur Martin*, ou l'*Eglise Luthérienne*, comme détachant doucement & modérément du sien quelques unes de ces superfluités; & *Maitre Jean*, ou l'*Eglise Calviniste*, comme mettant horriblement le sien tout en piéces, en les en arrachant avec fureur. L'Auteur du *Cosmopolite, ou Citoien du Monde*, a trouvé bon d'adopter cela, pag. 41. „ Il y a environ deux Siècles," dit-

dit-il, „ qu'un couple d'Empiriques, l'un nommé „ *Martin*, l'autre *Jean*, par jalousie de Métier, „ décriérent les drogues de l'Enchanteur Charlatan „ assis sur le Trone des Césars, & distribuérent les „ leurs avec tant de succès, qu'ils lui enlevérent „ la moitié de ses Pratiques . . . . . . Auparavant, il falloit prendre, de force ou de gré, „ ses Pâques : maintenant, l'on a la liberté du „ choix."

Rien ne seroit plus étonnant que l'Apologie qu'a ôsé faire d'une pareille piéce un de ses Traducteurs (102), si l'on ne connoissoit le zéle interessé de ces sortes d'Ecrivains pour leurs Originaux, & l'habitude servile où ils sont presque tous de les mettre au dessus de tous les autres. Peut-être les Anglois sont-ils bien fondez à *considérer* celui-ci *comme un Chef-d'Oeuvre de fine plaisanterie*, & à y trouver *des graces, des beautez, des tours, & des finesses inexprimables en toute autre Langue* (103) : mais, les deux Traductions Françoises, qu'on en a publiées depuis quelque tems, n'en feront jamais concevoir cette merveilleuse idée. La prémiére, intitulée *Les trois Justaucorps, Conte bleu, tiré de l'Anglois du Révérend Mr. Jonathan Swift, Ministre de l'Eglise Anglicane, Docteur en Théologie, & Doien de la Cathédrale de St. Patrice de Dublin*, & imprimée *à Dublin* (104), *en* 1721, *in* 8°, ne contient qu'une petite partie de la piéce, & n'est qu'un misérable amas d'expressions viles & basses & de quolibets grossiers & populaires, absolument indigne de la moindre attention des honnêtes-gens. Elle est d'un mauvais Boufon, nommé Macé, connu par *le Prosélite en belle humeur*, & par quelques autres mauvaises rhapsodies de pareille espéce, & mort misérable depuis peu en Angleterre. La seconde, intitulée *Le Conte du Tonneau, contenant tout ce que les Arts & les Sciences ont de plus sublime, & de plus mistérieux, par le fameux Docteur Swift &c.* (105), & imprimée *à la Haie, chez Henri Scheurleer, en* 1721, *en* 2 *volumes in* 12°, est sans doute meilleure ; quoique souvent assez infidéle : témoin, entre autres endroits, celui où l'on reproche si peu sensément à *Milord Marlborough de s'être rendu coupable d'un despotisme inexcusable, en faisant* ROUER *pour blasphéme un Officier Anglois né libre* (106) ; traduisant très-mal le mot Anglois *breaken* par celui de *rouër*, oubliant que les Anglois ne font aucun usage de ce supplice qu'ils ont en horreur, & ne réfléchissant point que ce mot ne signifie là simplement que *casser*. Mais, outre qu'en beaucoup d'endroits elle n'est pas même Françoise (107), elle est quelquefois si obscure & si embarassée, qu'on a toutes les peines du monde à l'entendre. Ce n'est pas que son Auteur ne l'ait accompagnée d'admirables notes, dans lesquelles il nous apprend, que *les Molinistes* sont *des Fanatiques, qui détruisent la raison, pour mettre à sa place une prétendue inspiration* (108) ; que *la Pédérastie* est *le Péché Philosophique* (109) ; que *Calvin, d'un tempérament . . . doux*, (c'est parfaitement bien le connoître !) *étoit un Bigot, qui a fait des innovations, Evangéliques dans le fonds, mais néanmoins imprudentes & dangereuses* (110) ; que *la mort de Charles I. entraina avec elle celle de l'Eglise Anglicane* (111) ; *qu'il est fort naturel de croire, que le Lord Maire Humphry Edwin poussoit l'extravagance dévote jusqu'à introduire des lanternes faites de feuillets de vieilles Bibles de Geneve, & jusqu'à les sanctifier par ce Texte de l'Ecriture*, Ta Parole est une Lanterne à mes pieds, & une Lumiére à mes sentiers (112) ; & plusieurs autres belles choses, tout aussi bien fondées que celles-là. Mais, comme, au lieu d'expliquer les endroits les plus difficiles de son Texte, il s'amuse quelquefois à turlupiner & faire le mauvais-plaisant (113), on n'en entend pas mieux l'Original : & l'on est fâché de ne trouver, au lieu d'un Commentateur éxact & judicieux, qu'un *Garçon-Bel-Esprit*, pour me servir d'une expression adoptée & trop volontiers emploiée par l'Auteur, d'un Garçon-Bel-Esprit, qui fait vainement Parade d'une érudition fort mince ; & qu'un de ces Ecrivains affectez, qui veulent mettre de l'esprit par-tout, & qui se tourmentent en vain pour dire agréablement les choses.

Polycarpe Lyserus, Professeur en Théologie à Wittemberg, avoit autrefois réüni de même, mais par des vuës bien différentes, les trois Sectes dont nous venons de parler, dans son Livre, intitulé *Christianismus, Papismus, & Calvinismus* ; imprimé *à Wittemberg, en* 1610, *in* 4°. ; & dans lequel on peut bien concevoir qu'il n'a pas manqué d'approprier le titre de *Christianismus* à sa propre Secte, à l'exclusion des deux autres (114). S'il est étonnant, que Théophile Spizelius ne fasse aucune mention de cet Ouvrage dans sa *Vie de Lyserus* insérée dans son *Templum honoris reseratum*, pag. 9 — 16, il l'est beaucoup plus encore, que Paul Fréher, qui s'est contenté d'abréger Melchior Adam, dans son *Theatrum Virorum eruditorum*, pag 355, ne se souvienne pourtant pas plus de cette piéce. Mais, c'est ainsi que sont dressées la plûpart des Biographies & des Bibliographies. A peu près dans le même tems, Nicolas Heldvaderus ou Heldvaderus, Ministre Luthérien en Dannemark, fit en sa Langue un pareil Traité, dont le titre revient à ceci : *Trifolium Theologicum de Fide & Doctrina, Pontificio-Jesuitica, Luthereno-Evangelica, & Zwinglio-Calvinistica* ; & dont l'Impression se fit *à Hambourg, en* 1626, *in* 8°.

Les Franciscains ont fait autrefois quelque chose de bien pire encore que ce qu'a fait le Docteur Swift, lorsqu'ils ont ôsé dire, *Moses a Deo traditam Legem tulit ad Populum, Christus Legem Evangelicam promulgavit, Franciscus Legem suam Angeli manibus bis descriptam tradidit Seraphicis Fratribus* (115) : car, les Prophanations & les impiétés, qu'on trouve dans leur *Opus aureæ & inexplicabilis Bonitatis & Continentiæ*, Conformitatum, *scilicet, vitæ Beati ac Seraphici Patris Francisci ad vitam Jesu Christi* (116) ; & dans ses Abrégés, *Li Fioretti di S. Francisco assimilati alla Vita & alla Passione di nostro Signore* (117), *Alcoranus Franciscanorum* (118), & *Rosenkranz aus dem Libro Conformitatum* (119) ; font assez comprendre de quelle maniére on doit considérer le merveilleux assemblage, qu'ils font ainsi de Moïse, de Jésus Christ, & de St. François. Leur Pére Ange de Chivas, plus connu sous le nom Latin d'*Angelus de Clavasio*, Casuiste célébre du XV. Siécle a dédié, dans le même esprit, sa *Summa Angelica* à Jésus Christ, à la Ste. Vierge, & au Séraphique Pére St. François.

Le fameux Palingenius, semble avoir voulu associer de même *Lucrece, Jésus-Christ, & Luther*, dans quelqu'un des Livres de son *Zodiaque*. C'est au moins ce que lui reproche Postel, *de Rationibus Spiritus Sancti*, Libr. I, Cap. XII. Mais, en matiére d'imputation, Postel est fort sujet à caution. Voici ses propres paroles : *Verum*

una

(102) Préface du Conte du Tonneau, *pag.* *6 & *suiv.*

(103) *Là-même, pag.* *2. Avertissement *des* trois Justaucorps.

(104) *C'est-à dire*, à la Haie, chez Charles Levier.

(105) *Ce fameux* Docteur Swift *passe pour un des plus beaux esprits d'Angleterre, mais en même tems pour un des plus libertins. Les Toris l'aiant proposé à la Reine Anne pour quelque Evêché, le Docteur Tennison, Archevêque de Cantorberi, empêcha ce scandale, en représentant à cette Princesse, que, pour être Evêque, il faloit au moins passer pour Chrétien.*

(106) Conte du Tonneau, *Tom. II, pag.* 166.

(107) *Comme il paroit par ces Barbarismes, Tom. I, pag.* 9. saccager tout ce qu'il y a de bon dans des Ecrits, *pag.* 10. monter une Bréche, *pag.* 25. un Auteur intitulé Nahum Tate, *pag.* 101. Décision Canonicale, *pag.* 145. le traita du plus grand Maraut, *pag.* 161. un Auteur de bien, *pag.* 283. me le donna ce matin. *Tom. II, pag.* 32. il se mouche le nez, *pag.* 91. faire son sejour d'un apartement, *pag.* 131. obtruder ses pensées à une Multitude, *pag.* 179. une large porte ouverte de tous côtés, *pag.* 181. l'intention des Convents. *pag.* 228. la Majesté de la Couronne se revêtit de Splendeur. *pag.* 260. le Pape sera succédé par un Cardinal, & *cent autres pareils ; sans parler des mauvais Genres assez fréquens comme* Oye *masculin*, Organes *féminin*, Evangile *féminin*, &c.

(108) Conte du Tonneau, *Tom. I, pag.* 189.
(109) *Là-même, pag.* 32.
(110) *Là-même, pag.* 169.
(111) *Là-même, Tom. II, pag.* 34.

(112) *Là-même, pag.* 30, 31. *Ne seroit-il pas aussi* naturel de croire, *que ce Traducteur n'a pas senti, ou n'a pas voulu sentir, que c'est-là une de ces profanations si familiéres à son Auteur?*

(113) *Voiez le* Conte du Tonneau, *Tom. I, pag.* 16, 53, 55, & *ailleurs.*

(114) *Voiez* Melchioris Adami Vitæ Theologorum Germanorum, *pag.* 381 ; Henningi de Witte Diarium Biographic. *ad ann.* 1610, *où il paroit faire trois différens Ouvrages de ce seul Livre ; mais principalement la* Bibliotheca Creniana, *pag.* 61, *la seule où son Edition soit indiquée.*

(115) Erasmi Colloquia, *in* Exuviis Seraphicis, *pag.* 690. *Edit. Variorum accurante* Cornelio Schrevelio, *Editeur fort inéxact, qui met, par éxemple, dans la page suivante, l'imposture & le supplice des quatre Dominicains de Berne dans la* 9. *Année du XV. Siécle, au lieu du XVI.*

(116) *Cet Ouvrage est d'un Franciscain nommé* Bartholomæus Albicius, *ou vulgairement* Barthelemi de Pise, *qui vivoit à la fin du XIV. Siécle. Voiez ci-dessus Article* ALBIZI, *son Histoire, celle de son Livre, & celle des Réfutations qui y ont été opposées.*

(117) *Imprimez* à Venize, en 1480, & en 1484, in 4. *Voiez ci-dessus le même Article* ALBIZI, *Remarque* (*B*), *Num. II*, & *III*, & *Remarque* (*C*), *Num. II.*

(118) *Imprimé d'abord en Allemand, & puis traduit en diverses Langues. Voiez-en l'Histoire, les Versions, & les Editions, ci-dessus, Article* ALBIZI, *Remarque* (*C*), *Num. I.*

(119) *Cet Ouvrage est de* Lucas Osiander, & *fut imprimé* à Tubinge, en 1591, in 4. *Voiez-en le titre plus au long ci-dessus, Article* ALBIZI, *Remarque* (*C*), *Num. III.*

nua Lucretium, Christum, & Lutherum, *videtur velle confundere*, & *probare*, PALINGENESIUS. C'est ainsi qu'il le nomme.

Un bon Moine de Fontevraud a fait un assemblage, sinon tout-à-fait aussi impie que celui des Franciscains, du moins réëllement tout aussi insensé, en faisant dire à Jésus-Christ lui-même: *Rejettez le joug de Moïse, celui d'Adam*, & *celui du Diable; mais recevez le mien* (120).

Les Jésuites sont sans doute moins répréhensibles d'avoir assemblé, à peu près de même, *Jésus Crist*, la *Vierge Marie*, & leur Père *Edmond Auger*, dans une Tablette Japonoise, dont le bon-Homme Claude Duret a cru devoir grossir son trop savant & trop indigeste *Thrésor de l'Histoire des Langues de cet Univers* (121): mais, ils auroient dû donner à Jésus & à Marie un Compagnon d'une réputation un peu moins équivoque que celle de cet Auger (122). Mahomet mettoit à coup sûr Marie en meilleure compagnie; car, il en fait à la fin de son *Chapitre de la Table*, une des trois Personnes de la Trinité (123): rafinant peut-être sur ce que Cyrille d'Alexandrie l'en avoit fait autrefois un Suplément ou Parachevement, comme le témoigne St. Epiphane en traitant des Ebionites (124).

Le Père Paul Bombini, Jésuite Italien, a rassemblé de même Dieu, la Vierge, & Edmond Campian, dans la *Vie*, qu'il a écrite en Latin de ce prétendu *Prince des Martyrs Anglois*, & qu'il a publiée *à Mantoue*, *chez les Osannes*, *en* 1620, *in* 8°. Ce titre lui seroit apparemment disputé par Dunstan, mais certainement par Thomas Bechet, deux des plus illustres Martyrs de l'orgueil & de l'ambition Ecclésiastique. Ce dernier fut associé de même par Thomas Stapleton, & le tout à cause du nom de *Thomas*, dans son Livre intitulé *Tres Thomæ*, *seu Res gestæ*, 1. *Thomæ Apostoli*, 2. *Thomæ Cantuariensis*, 3. *Thomæ Mori*: & imprimé *à Douay*, *en* 1580, *in* 8; & puis *à Cologne*, *en* 1612, *in* 8°.

Dans ces derniers tems, les Jansenistes, ces Théologiens si épurés, si l'on veut les en croire, ne sont-ils pas tombés dans le même excès que les Franciscains & les Jesuites, en approuvant dans leur Disciple Montgeron l'Association qu'il fait *de Jésus-Christ, de la Ste. Vierge*, & *du Bienheureux François de Paris*, à la tête de son étonnant Ouvrage de *la Vérité des Miracles opérez par l'intercession de Mr. de Paris démontrée contre Mr. l'Archevêque de Sens*, imprimé *à Utrecht*, *par la Compagnie*, en 1737? Ouvrage, qu'on a d'abord traité de fanatique, mais qu'on a prouvé depuis être d'une imposture insigne. Voïez la *Bibliothéque Raisonnée*, Tom. XIX, pag. 393 — 432, & Tom. XX, pag. 178, — 225, & 245, — 266.

Un ennemi juré de l'intolérance & de la persécution, de quelque part qu'elles vinssent, s'est avisé de réünir, dans une imprécation contre elles, BEZE & CALVIN à ALPHONSE DE CASTRO Franciscain Espagnol, en ces termes: *huic Monacho junge* CALVINUM & BEZAM, *Genevensium Reformatorum Antesignanos*; & *plene instructam habebis Persequentium Carnificum Trigam*. Voïez MAITTAIRII *Index Annalium* suorum *Typographicorum*, Tom. I, pag. 237, qui donne cela comme une Citation, mais qui n'ajoûte point d'où il l'a tirée; ce qui feroit assez raisonnablement soupçonner qu'il en est l'Auteur.

Du tems de la Ligue, les mêmes Jésuites avoient continuëllement à la bouche, *un Dieu*, *un Pape*, *un Roi de toute la Chrétienté* (125): Assemblage, beaucoup moins réligieux que coupable de rebellion; car, on sait, qu'ils entendoient par là leur cher Roi d'Espagne, qu'ils auroient voulu voir Monarque du Monde entier, pour étendre plus facilement leur propre puissance. *D'Hilaret*, Cordelier séditieux mort à Orléans en 1591, & des *deux Guises*, justement punis de leurs rebellions à Blois en 1588, les Liguëurs faisoient *au Ciel* une *Trinité seconde* (126), que *Jaques Clément* étoit sans doute beaucoup plus digne de remplir: & leurs partisans en auroient pû tout aussi-bien faire une pareille, de *Barriere*, de *Châtel*, & de *Ravaillac*, dont le prémier résolut, le second manqua, le troisiéme éxécuta enfin, l'éxécrable Parricide de Henri IV. Dans une vûe toute opposée, l'infame Guignard disoit insolemment & séditieusement, *Pensez qu'il faisoit beau voir trois Roys, si Roys se doivent nommer, le feu Tyran* (Henry III,) *le Bearnois* (Henry IV,) & *ce prétendu Monarque de Portugal*, *Don Anthonio*: & ce fut une des propositions pour lesquelles ce séditieux Jésuite fut pendu & brûlé à Paris le 7. de Janvier 1595.

Immédiatement après la naissance du Dauphin, Fils de Louis XIII, les Magistrats de St. Quentin firent, dans ce Vers Latin,

Francia gaude, Numine Trino, quidlibet aude.

qu'ils firent mettre sur le front de leur Maison de Ville au dessous des Armes de ce Roi, de ce jeune Prince, & du Cardinal de Richelieu (127), & qui tient tant soit peu du Rebus de Picardie, un assemblage aussi singulier que profane, & que le judicieux Pierre de l'Etoile auroit probablement appellé une *Trinité troisiéme*. Mais, ce *Numen trinum*, dont on pourroit chicaneusement entreprendre la défense, à la faveur de l'usage abusif, qu'on en fait en Latin, n'est rien en comparaison de l'impiété formelle & positive d'une impertinente *Epitre Dédicatoire*, où, par un sot & plat jeu de mots, on traitoit nettement & sans équivoque ce Cardinal de *Riche-Dieu* (128); & d'une *Thése de Théologie*, intitulée *Quis ut Deus*? „ Et dont les neuf „ Conclusions commencoient par les neuf Lettres de „ son nom, & faisoient *Richelius* (128*):" Sottises & Impertinences irréligieuses, qu'il aura probablement lui-même condamnées. Quoi qu'il en soit, cet excès prouve, qu'on n'a pas attendu le grand éclat du Regne de Louïs XIV, pour en faire un *Homme immortel*, & lui appliquer irréligieusement les attributs de la divinité, ainsi qu'on le va voir. Le Ministre Jurieu n'étoit, ni moins ridicule, ni moins prophane, lors que, plaisantant assez mal-à-propos sur le Motet scandaleux où l'on faisoit dire par Louïs XIV. à Jaques II, *Sieds-toi à ma dextre, jusqu'à ce que j'ai mis tes ennemis sous le Marche-pied de tes pieds*, il ôsoit avancer, *Voilà une agréable Métamorphose! Le Roi de France devenu Dieu le Père*, & *le Roi d'Angleterre devenu Dieu le Fils! Afin que cette Trinité soit complette, je suis d'avis que nous fassions du Prince de Galles le Saint Esprit* (129). Les plaisanteries de cette

(120) Gabr. Putherbei Theotimus, sive de tollendis Libris, *Libr. III*, *pag.* 209.

(121) *Imprimé à Cologny*, par Matthieu Berjon, en 1613, in 4. *Voïez-en la page* 921.

(122) *On l'avoit vû mener l'Ours par les ruës: il avoit été Basteleur, Métier dont il retint toûjours les gestes & les grimaces; & ce fut lui qui inspira à Henri III. cette bassesse d'ame, qui lui fit négliger les affaires les plus importantes de son état, pour donner la farce, non seulement à son Peuple, mais même à toute l'Europe, par des Processions aussi ridicules que superstitieuses.* Voïez les Mémoires de Pierre de l'Estoile pour servir à l'Histoire de France, *Tom. I*, *pag.* 27, 29, 49, & 358. *Voïez aussi le* Journal de Henri III, *pag.* 8, 89, & 105, *où l'on a mis sur* prémier Métier, *cette Note:* Il y a eu un Auger Barbier. *Mais, cela est ridicule, vû que ce mot ne peut tomber que sur* Basteleur. *C'étoit un véritable Tartuffe, qui, d'un côté, sembloit ne respirer que douceur* & *benignité*, & *de l'autre*, *ne conseilloit que feu* & *flammes: témoins son* Sucre spirituël pour adoucir l'amertume des aigres malheurs de ce temps, *imprimé* à Lyon, chez Michel Jove, en 1570, in 16; & *son* Pédagogue d'Armes, pour instruire un Prince Chrestien à bien entreprendre & heureusement achever une bonne Guerre, pour être victorieux de tous les ennemis de son Estat & de l'Eglise Catholique. *Ouvrage furieux*, & *rempli de maximes cruëlles* & *sanguinaires qu'il ne mit que trop bien en pratique à Bourdeaux*, *où il fit faire le Massacre de la St. Barthelemy*, *malgré le Gouverneur*, *le Procureur-Général du Parlement*, & *le prémier Jurat*, *nommé* Mulet, *qu'il disoit être* une bête batarde, qui n'étoit point entrée en l'arche. *Voïez* d'Aubigné, Hist-Univ. *Tom. I*, *col.* 559. *Cet odieux Ouvrage fut imprimé* à Paris, chez Seb. Nivelle, en 1568, in 8; & *l'on en peut voir quelques Traits dans la* Revision du Concile de Trente, *par* Guillaume Ranchin, *pag.* 171 — 174, *de la II. Partie*, & *dans les* Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 447, 448. *C'étoit bien-là donner* du sucre au bout d'un bâton, *comme on le dit en commun proverbe*: & *rien n'est plus propre à rendre fort vraisemblable ce que ses Confréres débitent de lui*, *qu'il* convertit 4000 Hérétiques. *Marillac*, *la Raptne*, & *Baville*, *en ont bien converti d'autres*: &, *avec de semblables maximes*, *on en convertiroit aisément des millions. Ses Confréres auront sans doute bien fait valoir ces glorieux exploits*, *dans les Vies qu'ils ont publiées de ce valeureux Champion de leur Société. Il y en a deux*, *l'une en Latin* & *l'autre en François*: Nicolai Bailly Historia Vitæ Edmundi Augerii, primi e Societate Jesu Regum Galliæ a Confessionibus: *imprimée* à Paris, chez Cramoisy, en 1652, in 8: & Vie d'Edmond Auger, Confesseur & Prédicateur d'Henry III, Roy de France & de Navarre [*de Pologne*, *faloit-il dire*,] où l'on voit l'Histoire de l'établissement des Jésuites en France depuis Henry II, jusqu'à Henry IV, par le Père Jean Dorigny, Jésuite; *imprimée* à Lyon, chez Laurens, en 1716, in 12.

(123) Alcoran de Mahomet. *pag.* 92.

(124) Epiphanius de Hæres. *Cap.* de Ebionitis.

(125) Playdoyé d'Arnauld contre les Jesuites en 1594, *pag.* 164. Cayet, Chronologie Novenaire, *Tom. II*, *folio* 312.

(126) Mémoires de Pierre de l'Estoile, *Tom. I*, *pag.* 61.

(127) Drelincourt, Defense de Calvin, *pag.* 84. *Au lieu de ces Armes*, *les* Remarques sur le Gouvernement de Henri IV, Louïs XIII, & Louïs XIV, *pag.* 70, *mettent ridiculement le Cardinal entrant en cette Ville*, *aiant à ses côtés le Roi* & *le Duc d'Orléans.*

(128) Amelot de la Houssaie, Mémoires Historiques, *Tom. I*, *pag.* 35.

(128*) Drelincourt, Defense de Calvin, *pag.* 84.

(129) Jurieu, Religion des Jésuites, *pag.* 127. *Selon* Bernier, Jugement sur Rabelais, *pag.* 278, *ce fut un Anglois*, *qui fit cette application profane* & *impie du Pseaume* Dixit Dominus Domino meo, &c. *Peut-être prit-il ce détour*, *n'osant publiquement condamner la Motet.*

cette espéce étoient sans doute assez de son goût; car, dans le même Ouvrage on trouve encore cette autre profanation tout-à-fait scandaleuse: *Comme Joseph, Mari de la Vierge, n'étoit pas le vrai Père du* prémier Jésus, *Jaques II, Mari de la Reine, pourroit bien aussi n'être pas le Père du* second, c'est-à-dire du Prince de Galles (130). Si de semblables prophanations étoient casuellement échappées à quelque pauvre Moine ignorant, le zélé Mr. Jurieu n'auroit point trouvé de termes assez forts pour en exprimer toute son horreur.

Quelque-chose de moins prophane, mais d'aussi singulier pour le moins que cela, est l'imagination d'un bon Ecclésiastique Allemand nommé Sonntag, qui s'est avisé de faire un Traité *De Salute trium Uxorum, Lothi, Jobi, & Pilati*, imprimé *à Leipsic, en* 1707, *in* 4°: fruit de ce goût pour le merveilleux & l'extraordinaire auquel on s'est assujetti dans plusieurs Académies d'Allemagne.

Un assez mauvais Graveur de Paris s'est avisé depuis peu d'associer assez plaisamment *Confucius*, *Mahomet*, & *Arius*, les rangeant tous trois en cet Ordre parmi ses portraits des Théologiens Protestans. On a voulu faire honneur au Poëte Gacon de cette ridicule *Anecdote* (131); mais, je suis très persuadé qu'on se trompe. Quelque bornées que fussent ses lumiéres en fait d'Histoire, il n'étoit pas capable d'une pareille bêtise.

Le fameux Guillaume Whiston, si connu en Angleterre, par la singularité de ses opinions, fait une aussi étrange Association qu'aucune de toutes celles-là, dans ses *Considérations sur l'Eternité des Peines & Tourmens de l'Enfer*, imprimées en Anglois *à Londres, en* 1740, *in* 8°. „ Pour moi", dit-il, avec sa franchise ordinaire, „ cette opinion généralement reçue, me paroit aussi absurde & aussi „ injurieuse à la Réligion Chrétienne, que *la* „ *Trinité d'*ATHANASE, la *Predestination de* „ CALVIN, & *la Transsubstantiation des Papistes* (132)."

Mais tout cela n'approche point de l'impudente Saillie d'un Curé de St. Laurent d'Orleans, nommé *Roussaselet*, qui s'écrioit derniérement en chaire, *je pense comme nôtre St. Père le Pape: nôtre St. Père le Pape pense comme Dieu qui lui a dicté la Bulle: par conséquent*, Dieu, le Pape, & Moi, *pensons l'un comme l'autre*. „ *Que dites-vous*," ajoûte l'Auteur, „ *de cette* Trinité de nouvelle „ invention (133)?"

V, & VI. Le cinquiéme & le sixiéme, que je mets ensemble, parce qu'ils sont d'un même Auteur, sont intitulez, *A Discovery of the* three Impostors, *Turd Sellers, Slanderers, and Piss-Selers, by Seignor Perin del Vago*; & *Perini del Vago, Equitis de Maltha, Epistolium ad Batavum in Anglia Hospitem de* tribus Impostoribus Τυρδσελλερς, Σλανδερερς, Φισσελλερς; *cum ipsius Responsione*; & ont été imprimez, avec deux autres Piéces intitulées, *A Hue and Cry after the Bulls of Bantham, P. D. V's* [Perini del Vago's] *Epistola ad H. Beverland, & Altough my Innocency &c., à Londres, vers l'an* 1709, *in* 8°. Ils sont du fameux Adrien Beverland, & composez contre trois Evêques d'Angleterre, qui avoient entrepris de réprimer la licence effrénée de ses écrits. On a sous le même nom un Recueil, intitulé *Severall Letters to Mr. Hadrian Beverland, with Mr. Beverland's Answers*, imprimé *à Londres, en* 1702, *in* 8°; & où probablement il n'épargne pas ses ennemis. Quoiqu'il en soit, c'est-là un nouvel Auteur déguisé à ajoûter à ceux de Baillet, de Placcius, de Fabricius, & de Heumann.

VII. On m'a assûré depuis peu, qu'un des Ministres François de la Savoie à Londres avoit réüni sous le même titre *des trois Imposteurs*, les trois Personnes de *Mahomet*, d'*Ignace de Loïola*, & de *George Fox*. Je ne connois pas assez ce dernier Personnage, pour savoir si c'est avec raison qu'on le traite ainsi. Mais, pour Ignace de Loïola, il me semble que c'est lui faire injure; qu'il mériteroit incomparablement mieux d'être mis au nombre des Idiots & des Insensés, que des Fourbes & des Imposteurs; & que, s'il y a eu quelque imposture dans l'établissement & l'accroissement subit & surprenant de sa Société, Lainès, & les autres habiles Gens d'entre les prémiers Jésuites, en sont beaucoup plus coupables que lui. Un Controversiste moderne, qui tient aujourd'hui le prémier rang dans une des principales Eglises Protestantes, l'a associé un peu plus convenablement avec un fou & un furieux, puisqu'il tenoit à peu près également de ces deux caractéres. *Saint Dominique*, dit cet illustre Controversiste, *se vantoit d'être invulnérable: Saint François, de n'être nourri que du pain des Anges; & Saint Ignace, d'être doué de Dons spirituels beaucoup plus grands & admirables que ceux de tous les autres Saints ensemble* (134). S'il n'a pas effectivement ainsi surpassé tous les autres Saints en *Dons spirituels*, ses Enfans ne tardérent pas au moins à surpasser tous les autres Ordres Réligieux en *Dons temporels*; &, depuis long-tems, quoique les derniers venus, ils les ont laissés bien loin derriere eux en fait de crédit, de puissance, & de domination tirannique.

Dès l'an 1619, le célébre d'Aubigné avoit assez plaisamment associé les trois Ordres de ces trois Instituteurs, à propos de ce passage de l'*Apocalypse* XVI, 13, *Alors, je vis sortir de la gueule du Dragon, de la gueule de la Bête, & de la bouche du Prophète, trois Esprits impurs, semblables à des Grenouilles*. „ Sainct Jean," dit-il, „ faict mention de trois Esprits infernaux en „ forme de grenouilles, tracassans çà & là, pour „ assembler les Roys & les Peuples de la terre „ en Bataille: par lesquelles parolles sont évidemment désignées trois espéces de Prescheurs séditieux, comme on pourroit dire les *Dominicains*, *Franciscains*, & *Jésuites*; lesquels, depuis „ leur naissance au Monde, n'ont cessé de barbotter importunément une mesme chanson, savoir le meurtre & le carnage sur ceux qui ne „ veulent comme eux rendre au Pape une obédience aveugle (135)."

Un Pseudonyme, qui s'est donné le nom de *Phileleuterius Helvetius*, & qu'on croit être le Professeur Zimmerman, a joint à ces trois fameux Chefs d'Ordres, deux Personnages encore plus fameux, savoir *Pythagore & Apollonius de Thyane*; mais, je ne saurois précisément dire dans quelle vuë. Son Ouvrage est intitulé *De Miraculis, quæ Pythagoræ, Apollonio Thyanensi, Francisco Assisio, Dominico, & Ignatio Loyolæ, tribuuntur*, & passe pour imprimé *à Douai, chez Pierre Colombius*, 1734, *in* 8°: mais, cette indication est sans doute supposée aussi-bien que le nom de l'Auteur, & l'on prétend avec assez de vraisemblance, qu'elle désigne Zurick.

Un Jésuite Brabançon, nommé JAQUES CORET s'est avisé de faire un *Ange* d'IGNACE DE LOYOLA, dans un Ouvrage tout exprès, intitulé *Le cinquiéme Ange de l'Apocalypse*, IGNACE DE LOYOLA, *Fondateur de la Compagnie de Jésus*, & imprimé *à Namur, en* 1679, *in* 4°. Peut-être cette singuliére idée ne lui est-elle venue que par esprit de contradiction, & pour réfuter le Quolibet vulgaire, que *les Jésuites sont les Sauterelles du Puits de l'Abime*, prophétisées dans l'*Apocalypse*.

VIII. Enfin, on pourroit faire sous ce même titre *des trois Imposteurs*, une nouvelle Piéce, incomparablement mieux fondée qu'aucune des précédentes, de l'Ismaélite *Mahomet*, du Juif *Abdalla*, & du Chrétien *Sergius*, s'il est vrai qu'ils se soient réünis pour composer cette rhapsodie bizarre de Paganisme, de Judaïsme, & de Christianisme, intitulée par excellence l'*Alcoran*, & qui tient lieu de révélation Divine à tous les Sectateurs de Mahomet. Les Juifs & les Chrétiens l'affirment depuis plusieurs Siècles comme une vérité certaine & incontestable; & l'Editeur des Lettres de l'*Espion Turc* en étoit tellement convaincu, qu'il n'a point fait difficulté de les faire représenter comme tels à la tête du dernier Volume de cet Ouvrage, & de les y qualifier *Les trois Imposteurs*. Mais, de quelles représailles les Mahométans ne pourroient-ils point user envers ces gens-là, s'ils entreprenoient de leur reprocher de pareilles fraudes pieuses? Le laborieux Mr. Fabricius leur en fourniroit lui seul quatre gros Volumes in octavo de taille Allemande, dans le Livre que je cite en marge (136); &, cependant, il s'en faut beaucoup qu'il les y ait toutes mises, puisqu'on n'y trouve encore que les plus rares & les moins intéressantes: & Joseph Scaliger, par ses Aveus des impostures des prémiers Chrétiens, même dans le *Nouveau Testament* (137), les confirmeroit dans leur opinion générale, que Jésus-Christ, indigné de ce que ses Apôtres le vouloient adorer comme le vrai Dieu, remporta son *Evangile* au Ciel; & que les Ecrits, que quatre de ses Apôtres ont laissé sous ce titre, n'en sont que des morceaux altérez par leurs préjugés (138).

(130) *Là-même, pag.* 47. *Cette profanation lui plaisoit si fort qu'il la répéta, la même année, dans les mêmes termes, à la page* 47. *de son* Apologie pour leurs Majestés Britanniques contre le Libelle infame, intitulé *le vrai Portrait de Guillaume Henry de Nassau, nouvel Absalom, nouvel Hérode, nouveau Cromwel, nouveau Néron.*

(131) Voyage Littéraire, *pag.* 206.

(132) Bibliotheque Raisonnée, *Tom. XXV, pag.* 229.

(133) Bigarrure, *Tom. XVI, pag.* 41.

(134) Wake, the Enthusiasm of the Church of Rome, *cité dans la* Bibliotheque Universelle, *Tom. XI, pag.* 113, 114.

(135) Libre Discours sur l'Estat present des Eglises Réformées en France, *pag.* 269. & 270: *Livre rare, imprimé sans autre indication que* 1619, *en* 325. *pages, in* 8; *qu'aucun de nos Ecrivains François n'a fait être de* d'Aubigné; *& que nous ne connoissons pour tel, que par la* Préface *de la* Traduction Hollandoise *qui en a été imprimée à la* Haïe, *chez* Barent Langenes, *en* 1632, *in* 4.

(136) Codex Pseudepigraphus Vet. Test. collect. a Jo. Alb. Fabric. *Hamb. Liebezeit*, 1713, *&c. in* 8. 2 *Voll.* Codex Apocryphus N. Test. *Hamb. Schiller*, 1703, *&c. in* 8, 2 *Voll.*

(137) Scaligerana, *aux mots* JOSEPH & GREGENTIUS, *pag.* 177, & 212.

(138) Chardin, Voyages, *Tom. II, pag.* 271.

INGOLD, Dominicain Allemand, presque inconnu, même aux derniers & plus éxacts Bibliothécaires de son Ordre, est absolument inconnu aux autres Bibliothécaires, quoi qu'il soit Auteur d'un Ouvrage de Spiritualité d'un goût fort singulier, dont je donnerai ci-dessous la notice (*A*). On ne connoit en aucune façon le lieu de sa résidence; mais, l'on peut conjecturer avec quelque vraisemblance, qu'il a vécu vers le commencement ou le milieu du XIV. Siécle (*B*).

(*A*) *Il est Auteur d'un Livre de spiritualité d'un goût fort singulier, dont je donnerai ci-dessous la notice.*] En voici le titre, ou, si l'on aime mieux, l'inscription dans laquelle ce titre se trouve: *Hie hebt sich das buch an, das man nent das* Gulden Spil, *unter dem begriffen seind siben spil, durch welche die haubtsünd der auch an der zal siben seind, kurtz unñ meisterlich zu bestraffung deirrenden erclärt werdē*; & voici la souscription, par laquelle il finit, & dans laquelle on trouve la date de son impression: *nun han ich, mit Gottes hilf, und der Heiligen geschrifft hilff, diss büchlein volbracht von dem* Gulden Spil, *als auch Sant Augustinus einest macht ein Büchlein von Zehen seitē, ich han das mein getan onverfencklich, wer das list uñ hört der besser es und bit Got durch fleissiclichen und ernstlichen für mich des beger ich ein Priester Prediger ordens, hiesz* Meister INGOLD, *hat dise Spiel gemacht. Getrückt* [zu Augspurg,] *von Ginthero Zeiner geboren ausz Reutlingen, an dem achten tag Sant Jacobs der merern, als men zaelt von der geburt Cristi M. cccc°. lxxij. jar.* De ce *getrückt*, on a fait *Petr.*, qui ne signifie rien-là, dans le N°. 96. des *Miscellanei in folio* du *Catalogus Bibliothecæ Krafftianæ*. C'est un *in folio* de caractères Gothiques, accompagné d'assez mauvaises gravûres en bois. On conserve un Manuscrit de cet Ouvrage dans la Bibliothéque Impériale (1): & il y en avoit un autre dans celle de feu Mr. Krafft de Delmensingen, Bourguemaître d'Ulm, & Possesseur d'une très belle Collection tant d'Imprimez que de Manuscripts (2).

Comme on vient de le voir, tant par le titre que par la souscription de cet Ouvrage, c'étoit un de ces jeux qui faisoient autrefois partie de la dévotion des Peuples, & de l'instruction que leur donnoient les Ecclésiastiques alors plongés dans la plus crasse ignorance. Celui-ci, nommé par excellence le *Jeu d'Or*, avoit cela de particulier, qu'il étoit composé de sept différens jeux, qui étoient, ou devoient être, selon l'imagination singuliére & bizarre de l'Auteur, autant de remédes efficaces contre les sept péchés mortels ou capitaux; savoir, le *Jeu des Echecs* contre l'*Ambition* ou l'*Orgueil*, le *Jeu du Trictrac* contre la *Gourmandise*, le *Jeu de Cartes* contre l'*Impureté* & la *Luxure*, le *Jeu de Dez* contre l'*Avarice*, le jeu de l'*Arbalette*, ou de l'*Arquebuse*, contre la *Colere*, le *Jeu du Saut*, ou de la *Danse*, contre la *Paresse*, & enfin le *Jeu des Instrumens de Musique* contre la *Haine* & l'*Envie* (3). On auroit apparemment bien de la peine à découvrir le rapport que peuvent avoir entre eux ces jeux & ces péchés; & peut-être trouvera-t-on, que les prémiers sont beaucoup plus propres à nourrir & fomenter les seconds, qu'à les détruire; témoin seulement certain Ecclésiastique, que sa grande connoissance du Jeu des Echecs avoit rendu d'un orgueil insupportable, & d'un emportement qui alloit jusqu'à la fureur. Mais, c'est ce dont ne s'inquiétoient guéres les Auteurs de ces sortes de Piéces: &, pourvû qu'ils y prévinssent leurs Lecteurs par de semblables jeux-de-mots, qui tenoient beaucoup plus de l'amusement que de l'instruction, ils étoient trop contens d'eux-mêmes. Il me seroit aisé d'indiquer beaucoup de compositions prétendues pieuses de ce caractère; mais, je me contenterai de renvoïer ci-dessus à l'Article de CESSOLES pour le *Jeu d'Echecs moralisé*, & ci-dessous à l'Article PALLADINO pour les *Procès de Bélial contre Jésus-Christ*, & *de Satan contre la Vierge Marie*: on y verra suffisamment avec combien d'indiscrétion & d'indécence ces gens-là traitoient, non seulement les simples enseignemens ordinaires, mais même les sujets les plus graves, les plus relevez, & les plus respectables.

(*B*) *On peut conjecturer avec quelque vraisemblance, qu'il a vécu vers le commencement ou le milieu du XIV. Siécle.*] Je ne saurois fonder cela, que sur ce qu'on prétend, qu'il a quelquefois imité, & même copié, le Livre d'un de ses Confréres sur un pareil sujet; savoir, celui de Jacques de Cessoles, intitulé *de Moribus Hominum, & de Officiis Nobilium, super Ludo Schaccorum* (4), que je viens d'indiquer, & dont j'ai suffisamment parlé ci-dessus dans l'Article de CESSOLES. Les Ecrivains les plus éxacts, tels que les derniers Bibliothécaires des Dominicains, placent cet Auteur vers la fin du XIII. Siécle & le commencement du XIV. (5): &, s'il est vrai, qu'il ait été imité & copié par Ingold, celui-ci doit être nécessairement postérieur, mais d'assez peu de tems, puisque son Ouvrage est un des prémiers fruits de l'Imprimerie nouvellement inventée.

(1) Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, *Tom. II*, *pag.* 821.

(2) Notitia MSS. Biblioth. Raymondi Krafft, *pag.* 42. *Dans la* Præfamen *de cette* Notice, *son Auteur* François Dominique Hæberlin, *qui y fait l'énumération des* Catalogues des Manuscripts, *y prend pour tel la* Bibliotheca Manuscriptorum *du Pére* Labbe, *imprimée à Paris, chez Cramoisy, en* 1657, *en* 2 *Voll. in folio, au lieu que c'est un Recueil de Piéces Historiques qui n'avoient point encore été imprimées: & il ne parle point de la* Bibliotheca Manuscriptorum *du même Pére* Labbe, *imprimée à Paris, chez Henault, en* 1653, *in* 4, *qui est effectivement un* Catalogue de Manuscripts, *& que par conséquent il n'auroit pas dû oublier.*

(3) Ingoldus, *in* Præfatione, *apud* Notitiam MSS. R. Krafft, *pag.* 42.

(4) Thesaurus Bibliothecalis, *Tom. I*, *pag.* 123.

(5) Quetif & Echard Scriptor. Ord. Prædicator. *Tom. II*, *pag.* 821.

FIN DU TOME PREMIER.

CA-

CATALOGUE

DES

LIVRES

Qui se trouvent à la Haye

CHEZ

PIERRE DE HONDT.

Les Avantures de Don Quichotte, représentées en Figures, par Coypel, Picart le Romain, & autres habiles Maitres, avec les Explications des XXXI. Planches de cette magnifique Collection, tirées de l'Original Espagnol de Miguel de Cervantes, *à la Haye* 1746. 4°.

—— Le même Livre, *in folio*.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par le Maréchal de Vauban, *à la Haye* 1742. 2 *vol.* 4°. *avec de belles planches*.

Atlas Méthodique, composé pour l'usage de S. A. S. Monseigneur le Prince d'Orange & de Nassau, Stadhouder des sept Provinces Unies, par J. Palairet, Agent de LL. HH. PP. les Etats Généraux à la Cour Britannique, *à Londres* 1755. *grand folio, avec des Cartes enluminées*.

—— des Pays-Bas, nouvelle Edition, augmentée de 4. nouvelles Cartes, *à Bruxelles, chez Fricx, en XXVIII. pièces grand folio*.

—— de la Hollande ancienne, & de sa véritable Situation, telle qu'elle étoit sous la domination des anciens Empereurs, Rois, Ducs, & Comtes, représentée en IX. Cartes Géographiques, *à la Haye* 1745. *fol.*

Les Amans Philosophes, ou le Triomphe de la Raison. 12°.

P. d'Ablancourt, l'Octavius de Minucius Felix, 8°.

L'Abbé Antonini, Mémorial de Paris & de ses Environs, nouvelle Edition augmentée, *Londres* 1749. 2 *vol.* 12°.

Abrégé du Service de Campagne, tel qu'il a été fait pendant la derniére Guerre par les Troupes de l'Etat, avec quelques changemens qu'on pourroit y faire, *à la Haye* 1752. *avec fig.* 8°.

Alcune Riflessioni sopra la Lettera del Sign. Marchese Carraccioli, intorno alla Spiritualita ed Immortalita dell' Anima, *Haya* 1757. 8°.

L'Avocat du Diable, ou, Mémoires Historiques & Critiques sur la Vie & la Légende du Pape Grégoire VII. 1743. 3 *vol.* 8°.

Aubery de Mourier Mémoires pour servir à l'Histoire de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas; contenant les Vies des Princes d'Orange, de Barneveldt, de Aarsens, & de Grotius, avec des Notes Politiques, Historiques, & Critiques d'Amelot de la Houssaye, *Lond.* 1754. 2 *vol.* 12°.

Beausobre, le Père, Remarques Historiques, Critiques, & Philologiques, sur le Nouveau Testament, *à la Haye* 1742. 2 *vol.* 4°.

La Bibliothéque Universelle, Choisie, Ancienne & Moderne, par Mr. Le Clerc, 83 *vol.* 12°.

—— —— Britannique, ou, Histoire des Ouvrages des Savans de la Grande Bretagne, par une Societé de Gens de Lettres à Londres, *à la Haye* 1734. & *suiv.* 50 *Parties*. 8°.

Bleterie (l'Abbé de) Histoire de l'Empereur Jovien, & Traductions de quelques Ouvrages de l'Empereur Julien, *Paris* 1748. 2 *vol.* 12.

Cartes Topographiques des Villes de Londres & de Westmunster, du Bourg de Soutwark, & de leurs Environs: levées très éxactement sur les Lieux, par Jean Rocque, *Lond.* 1746. *en XVI. grandes feuilles, in folio*.

Chartelivry Dialogues Critiques & Philosophiques, *Lond.* 1735. 12°.

Cent Fables choisies des anciens Auteurs, mises en Vers Latins par G. Faërne, & traduites par Monsieur Perrault, *Lond.* 1743. *avec de fort jolies figures*. 4°.

Consolation Philosophique de Boëce: nouvelle Traduction, avec la Vie de l'Auteur, des Remarques Historiques & Critiques; & une Dédicace Maçonnique, par un Frère Maçon, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, *à la Haye* 1744. 2 *vol.* 8°.

Conduite des François, par raport à la Nouvelle Ecosse, depuis le prémier établissement de cette Colonie, jusques à nos jours. Ouvrage, où l'on expose la foiblesse des Argumens dont ils se servent pour éluder la force du Traité d'Utrecht, & pour justifier leurs procédez illégitimes, *à la Haye* 1755. 8°.

Crementine Reine de Sanga, Histoire Indienne, par Mad. de Gomez, *à la Haye* 1739. 2 *vol* 12.

Chronique des Rois d'Angleterre, écrite dans le Style des Anciens Historiens Juifs, par Nathan Ben

Ben Saddi, Prêtre de cette Nation, *Lond.* 1747. 8°.

Croze (Mr. la) Histoire d'un Voyage Littéraire fait en 1743. en France, en Angleterre, & en Hollande, avec un Discours Préliminaire touchant le Systéme étonnant, & les Athei detecti du Père Harduin, & une Lettre fort curieuse concernant les prétendus Miracles de l'Abbé Paris, & les Convulsions risibles du Chevalier Folard, *à la Haye* 1736. 12°.

Dictionaire Historique, ou, Mémoires Critiques & Littéraires concernant la Vie & les Ouvrages de divers Personnages distinguées, particuliérement dans la République des Lettres, par Prosper Marchand, *à la Haye* 1758. *fol.* Tom. I. contenant les Lettres A — I. Le Tom. II. qui se publiera à Pâques 1758. contiendra le reste de l'Alphabet. *L'Auteur, qui pendant quarante ans a travaillé à cet Ouvrage, y a rassemblé une infinité d'Anecdotes curieuses, intéressantes, & dignes du Siécle éclairé dans lequel nous vivons.*

Discours Historiques, Critiques, Théologiques & Moraux, sur les Evénemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament, par Mrs. Saurin, Roques, & Beausobre, avec les belles Estampes de Hoet, Houbrake, & Picart, *à la Haye 6 vol. fol. sur du papier Royal.*

—— idem, *sur du papier Super-Royal.*

—— Les Volumes séparez de cet Ouvrage, *sur du papier Impérial, Super-Royal, Royal, & Médian.*

Desseins des Edifices, Meubles, Habits, Machines & Ustenciles des Chinois, avec une Description de leurs Temples, de leurs Maisons, & de leurs Jardins, *Londr.* 1757. *grand folio, avec de belles Estampes.*

Dissertation Théologique & Critique, dans la quelle on tâche de prouver, par divers Passages des Saintes Ecritures que l'Ame de Jésus Christ étoit dans le Ciel une Intelligence pure & glorieuse, avant que d'être unie à un Corps Humain, dans le Sein de la Bien-heureuse Vierge Marie, *Londr.* 1739. 8°.

Disdier Histoire des Négociations de la Paix de Nimegue, revue, corrigée, & augmentée, *à la Haye* 1697. 12°.

Delices de la Grande Bretagne, ses Antiquitez, Provinces, Villes, Bourgs, Montagnes, Riviéres; Ports de Mer, Bains, Forteresses, Abbayes, Eglises, Académies, Colléges, Bibliothéques, Palais, Maisons de Campagne, &c. par J. Beverell, *Leiden* 1727. 8 *vol. avec fig.* 8°.

Las Dissertaciones Ecclesiasticas de el Marquez de Agropoli y Mondexar, *Lisboa* 1747. 2 *vol. fol.*

Essai sur l'Histoire Naturelle des Corallines, & d'autre Productions Marines du même genre, qu'on trouve communement sur les Côtes de la Grande Bretagne & d'Irlande, au quel on a joint une Description d'un Grand Polype de Mer, pris auprès du Pole Arctique, par des Pécheurs de Baleine, pendant l'Eté de 1753. par Jean Ellis, Membre de la Société Royale. Traduit de l'Anglois, *à la Haye* 1756. 4°. *avec quarante Estampes.*

—— Le même Livre *en grand papier, dont les Estampes sont très proprement & très exactement enluminées d'après Nature.*

—— de l'Histoire Naturelle de la Mer Adriatique, par Mr. Donati, Professeur à Turin, avec une Lettre du Docteur Sesler, sur une nouvelle espéce de Plante Terrestre: traduit de l'Italien, *à la Haye* 1757. 4°. *avec des Estampes.*

—— Le même Ouvrage, *en grand papier, avec des Estampes enluminées d'après Nature.*

Examen du Pyrrhonisme ancien & moderne, par Mr. de Crousaz, ou Réfutation du Pyrrhonisme qui régne dans le Dictionaire & dans les Oeuvres de Bayle, *à la Haye* 1734. *fol. Grand papier.*

Entretiens sur divers sujets d'Histoires, de Littérature, de Religion, & de Critique, *Cologne* 1733. 12°.

Essai Historique & Philosophique sur le Gout, 8°.

Ecole de l'Homme, avec la Clef, *Amst.* 1752. 2 *vol.* 12°.

Les Ephésiaques de Xénophon, ou les Amours d'Archie & d'Abrocamas, *Paris* 1736. 12°.

Fielding Avantures de Josef Andrews & de son ami Abrah. Adams, écrites dans le gout de Don Quichotte, *Lond.* 1750. 2 *vol.* 12°.

Fosse (Mr. de la) Théatre, nouvelle Edition corrigée, & augmentée d'une Epitre de l'Auteur au Prince d'Espinon sur Polixene, de la Vie de l'Auteur, d'un Discours sur les Théatres des Romains, leurs Danses & leur Amour déréglé pour les Spectacles, *Amst.* 1745. 12°. *avec fig.*

La Guerre Séraphique, ou, Histoire des périls qu'a courus la Barbe des Capucins, par les violentes attaques des Cordeliers, avec un Discours sur l'Inscription qui se trouve au Portail de l'Eglise de Rheims *Deo Homini & Beato Francisco, utrique Crucifixo, à la Haye* 1739. 12°.

Grégoire, Pape, Sermons sur Ezechiel, *Paris* 1747. 12°.

Houssaye (Amelot de la) Histoire de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, Fondateur de la République des Provinces Unies des Pays-Bas, avec des Notes Politiques, Historiques, & Critiques, *Lond.* 1754. 2 *vol.* 12°.

Histoire des XVII. Provinces des Pays-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusqu'à la Paix de Baden, en 1716., par Mr. van Loon, *à la Haye* 1736. 5 *vol. fol. avec plus de* 3000. *Médailles.*

—— Le même Livre *en grand papier.*

—— Naturelle des Oiseaux, par Mr. E. Albin, avec les Notes de Derham, *à la Haye* 1750. 3 *vol.* 4°. *sur du papier Royal, avec plus de* 300. *Estampes, peintes en Mignature, avec les couleurs du plumage de chaque Oiseau, tirées d'après Nature.*

—— Naturelle Générale & Particuliére, avec la Descritipon du Cabinet du Roi, par Mrs. Bufon & d'Aubenton, 3 *vol.* 4°. *avec des figures gravées par Van der Schley.* Cet Ouvrage contient entre autres l'Histoire & la Théorie de la Terre, la Formation des Planétes, la Production des Couches ou Lits de Terre, les Coquilles & les autres Productions de la Mer, qu'on trouve dans l'intérieur de la Terre, les inégalitez des Surfaces de la Terre, les Fleuves, les Mers, & les Lacs, le Flux & le Reflux, les inégalitez du fond de la Mer & les Courans, les Vents réglez, les Vents irréguliers, les Ouragans, les Trompes & quelques autres Phoenoménes causez par l'agitation de la Mer & de l'Air, les Volcans & les Tremblemens de Terre, les Isles nouvelles, les Cavernes, les fentes perpendiculaires, l'effet des Pluyes, les Marecages, les Bois souterrains, les Eaux souterraines, les changemens de Terres en Mers, & de Mers en Terre, l'Histoire Naturelle des Animaux & celle de l'Homme. Les Tomes IV. & V. de cet Ouvrage, qui sont sous Presse, contiendront des Piéces qui ne se trouvent pas dans l'Edition de Paris. Quoi qu'on les éxécute avec toute la propreté possible, on pourra pourtant les avoir à beaucoup meilleur marché que l'Edition de Paris, *à la Haye* 1750. 3 *vol.* 4°.

—— Le même Ouvrage. 3 *vol.* 4°. *Grand papier.*

Histoire

Histoire de Charles XII., Roi de Suede, par Mr. de Nordberg, *à la Haye* 1748. 4 *vol.* 4.

—— Le même Livre *en grand Papier.*

—— Générale des Voyages, ou, Nouvelle Collection de toutes les Rélations des Voyages par Mer & par Terre, qui ont été publiées jusques à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connuës. *à la Haye* 1747. *& suiv. avec quantité de belles Cartes Géographiques & d'Estampes, gravées par* J. van der Schley, *Elève distingué du célèbre* Picart le Romain. *XV. Volumes in quarto.* Cette Edition est infiniment plus ample, plus éxacte, & plus vraie, que n'est celle de Paris; & on se donne touts les soins possibles pour la rendre de plus en plus intéressante & magnifique.

—— Politique du Siécle, ou se trouvent en ordre, & sous touts leurs raports différents, les intérets, les vuës, & la conduite des principales Puissances de l'Europe, depuis la Paix de Westphalie en 1648. jusqu'à la Paix d'Aix la Chapelle en 1748. *Tom. I. Lond.* 1757. 4°.

—— d'Angleterre, par Mr. de Rapin Thoiras. *à la Haye* 10 *vol.* 4°.

—— des Rois des deux Siciles, par Mr. Egly. *Paris* 1741. 4 *vol.* 12°.

—— de Lorraine par le R. Père Dom Calmet; Nouvelle édition considérablement Augmentée. *Nancy* 1757. 6 *vol. avec des figures folio.*

—— d'Aristomene Général des Messiniens, avec quelques Réfléxions. 1745. 12°.

—— des différends entre leurs Nobles Puissances & le Prince d'Orange.

—— de l'Expédition des trois Vaisseaux.

—— de Pyrrhus, Roi d'Epire. *Amst.* 1745. 2 *vol.* 12°.

—— du Christianisme d'Ethiopie & d'Armenie, par Mr. la Croze. *à la Haye* 1739. 8°.

—— de la Vie & des Ouvrages de Franc. Bacon, grand Chancelier d'Angleterre: Peinture éxacte quoiqu'anticipée de la conduite & du renversement du dernier Ministére, avec les Portraits de Fr. Bacon & de Rob. Walpole. *à la Haye* 1736. 8°.

—— des Triumvirats, depuis la mort de Catilina jusqu'à celle de Cesar; depuis celle de Cesar, jusqu'à celle de Brutus; depuis celle de Brutus, jusqu'à celle d'Antoine, par Mr. de Larey. *à la Haye* 1746. 4 *vol.* 12°.

—— Générale de l'Auguste Maison d'Autriche, contenant une Déscription éxacte de touts ses Empereurs, Rois, Ducs, Archiducs, & autres Princes, tant Ecclésiastiques que Séculiers; l'Acquisition de touts leurs Roiaumes, Principautés & Pays Héréditaires; leurs Guerres, Traités de Paix, Alliances, & Mariages; avec touts les Portraits des Princes qui sont parvenus à l'âge de Majorité. *Brux.* 1746. 3 *vol. Fol.*

Historia, overo, Vita di Elizabetta, Regina d'Inghilterra, detta per sopranome la Comédiante Politica, scritta de G. Leti; arrichita di molte Figure. *Amst.* 1721. 2 *vol.* 12°.

Heroine Mousquetaire, ou Histoire véritable de Madle. Christine, Comtesse de Meyrac. *Amst.* 1723. *fig.* 12.

Instructions pour les Mariniers, contenant la Maniére de rendre l'Eau de la Mer potable, de Conserver l'Eau douce, le Buiscuit, le Bled; de saler les Animaux; & diverses Expériences Physiques, luës dans la Societé Royale de Londres, par Mr. Hales. *à la Haye* 1740. 8

Introduction nouvelle à la Géographie Moderne; avec un Abrégé d'Astronomie, un Traité de l'Usage des Globes, une Connoissance succincte de toutes les Parties de la Terre & de l'Eau; de leur Situation, de leur Etendue, de leur qualité, du Gouvernement, de la Réligion, du Commerce & des Moeurs des Peuples, &c. par J. Palairet. *Londr.* 1754. 3 *vol.* 12.

Lettres Hollandoises, ou les Moeurs, les Usages, & les Coutumes des Hollandois, comparez avec ceux de leurs Voisins. *Amst.* 1750. 2 *vol.* 8.

La Légende Joyeuse, ou, les Cent & une Leçon de Lampsaque. *Lond.* 1753. 3 *Parties.* 8°.

Lettre d'un Anglois à son Ami à la Haye, contenant une Rélation authentique, de ce qui s'est passé entre les Cours de Londres & de Versailles, au commencement des Troubles présents, tirée des Piéces Originales. *à la Haye* 1756. 8°.

—— du Duc de Newcastle, écrite par ordre de sa Majesté, à Mr. Michell, Sécrétaire d'Ambassade de S. M. Prussienne; en réponse à l'Exposition des Motifs du Roi de Prusse, au sujet des Saisies faites en Silesie. *à la Haye* 1755. 8.

—— Critiques & Philosophiques, par Madlle. Cochois, avec les Réponses du Marquis d'Argens. *à la Haye* 1743. 12.

—— Mémoires, & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades, tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre, & en Hollande, que comme Ambassadeur Plénipotentiaire à la Paix de Nimegue, conjointement avec Mr. Colbert, & le Comte d'Avaux, avec les Réponses du Roi & du Sécrétaire d'Etat; Ouvrage, où sont compris l'Achat de Dunkerque, & plusieurs autres choses intéressantes. Nouvelle Edition, dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé dans les précédentes Editions. *Londr.* 1744. 9 *vol.* 12.

Mémoires Militaires sur les Grecs & les Romains, où l'on a fidélement rétablis sur le Texte de Polybe & des Tacticiens Grecs & Latins, la plûpart des Ordres de Bataille & des Grandes Opérations de la Guerre, qu'on explique suivant les Principes & la Pratique constante des Anciens, en relevant les Erreurs du Chevalier de Folard, & des autres Commentateurs. On y a joint une Dissertation sur l'Attaque & la Défence des Places des Anciens; la Traduction d'Onozander, & celle de la Tactique d'Arrien; & l'Analyse de la Campagne de Jules César en Afrique: avec des Notes Critiques & des Observations Militaires, répanduës dans tout le Cours de l'Ouvrgae, par Mr Guischardt, Capitaine au Bataillon de S. A. S. Monsgr. le Markgraave de Baden-Durlach, au service de L. L. H H. P P. Les Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies, *en* 2 *vol.* 4. *à la Haye* 1757. *avec quantité de Plans & de Figures.*

—— Le même Livre, en grand papier.

—— du Comte de Guiche, concernant les Provinces Unies des Païs-bas, depuis 1665. jusqu'au 15. Juin 1672. Ouvrage, qui sert de preuve & de confirmation aux Lettres & Négociations de Mr. le Comte d'Estrades & aux Mémoires de Mr. Aubery. *à la Haye* 1744. 12°.

Médailles de Grand & de Moyen Bronze du Cabinet de la Reine Christine de Suede, gravées aussi délicatement qu'éxactement d'après les Originaux, par P. Santes Bartolo, avec un Commentaire du Professeur Havercamp, Lat. & Fr. *à la Haye* 1741. *Fig. fol.*

—— Le même Livre, *en grand Papier.*

—— pour servir à l'Histoire de l'Esprit & du Coeur, par le Marquis d'Argens & par Madlle. Cochois. *à la Haye* 1744. 8°.

Métallurgie, ou l'art de tirer & de purifier les métaux,

Mattaire Index in Annales Typographicos. *Lond.* 1741. 2 *vol.* 4°.

Majansii Disputationes Juris, in quibus multa Juris Civilis, aliorumque Scriptorum Veterum, Loca explicantur & illustrantur. *Lugd. Bat.* 1752. 2 *vol.* 4°.

J. G. Michelii Observationes Sacræ, in quibus diversis sacræ scripturæ utriusque Foederis Locis Selectioribus ex Linguæ Hebrææ, aliarumque Orientalium Indole, Priscorum item Populorum Institutis & Ritibus, Lux adfunditur; nonnulla etiam Antiquitatum Judaicarum Capita ex Lege Mosaica ac Magistrorum Placitis exercuntur. acc. Exercitatio de Sacrificio Cordis & Cerebri. *Ultraj.* 1738. 8°.

Novus Thesaurus Juris Civilis & Canonici, in quo junctim exhibentur varia & rarissima optimorum Interpretum, imprimis Hispanorum & Gallorum, Opera: utrumque Jus ex humanioribus Litteris, ac veteris Ævi Monumentis, illustrantia, ex musæo *G. Meermanni*, JCti & Syndici Roterodamensis. VII. vol. *Hagæ Com.* 1751. *fol.*

——— Idem Liber, *charta majori. VII. vol. folio.*

Nummophylacium Reginæ Christinæ, quod comprehendit Numismata Ærea, Latina, Græca, atque in Coloniis cusa, quondam a Petro Santes Bartolo summo Artificio summaque Fide Æri incisa, cum Comment. Sigeb. Havercampi. *Hagæ Com.* 1741. *cum LXIII. Tabb. Numism. Fol.*

Nummi Antiqui ex Argento, & Ære, primi, secundi, tertiique Moduli. *Berolini* 1747. 8°.

Observationum Juris Civilis Romani Liber singularis. *Hagæ* 1743. 8°.

Plutarchi Apophthegmata Regum & Imperatorum Laconica: Antiqua Lacedæmoniorum Instituta, Gr. Lat., cura Maittaire. *Lond.* 1741. 4°.

Plinii Cæcilii Secundi Opera, quæ supersunt, omnia. *Glasguæ* 1751. 4.

——— Eadem. *Ibidem* 1751. 3 *vol.* 12.

Quintus Curtius. *Rott.* 1671. 24.

Rau (Joh. Erb.) Monumenta Vetustatis Germanicæ, utpute de Ara Ubiorum, de Tumulo Honorario Caji & Lucii Cæsarum in Confinio Ubiorum ac Trevirorum. *Ultraj.* 1738. *fig.* 8.

——— de Synagoge Magna, in qua, Judæorum de Senatu quodam Hierosolymitano, post solutam Captivitatem Babylonicam ab Ezra conscripto famosa Traditio examinatur, & verane an falsa sit, disquiritur. *Ultraj.* 1726. 8°.

Chr. Saxii, in Academia Trajectino-Batava Professoris, Diptychon Magni, Consulis. *Hagæ Com.* 1757. *Fol. Fig.*

L. Sectani, Q. Filii, de tota Græculorum hujus Ætatis Litteratura Sermones Quatuor; accessere ad eorum Defensionem Quintus & Sextus. *Hagæ Com.* 1752. 8°.

Jo. Chr. Struchtmeieri Theologia Mythica, sive de origine Tartari & Elysii libri quinque: quibus ostenditur, Fabulas Gentilium de Diis, earumdemque Ritus sacros, unice deduci & explicari debere ex Religione Primi Orbis, Mysteriisque Sacro-Sanctis de Deo uno & trino, Christo, Spiritu Sancto, & Regno Dei inter Homines. *Hagæ Com.* 1753. 8°.

Spirituum Animalium ex Medico Systemate exturbatorum, a Lud. de Clarelles, volumen unum. *Neapoli* 1744. 4°.

Santorini Observationes Anatomicæ. *Lugd. Bat.* 1739. 4°.

Schwenke Rari Casus Anatomici Explicatio. *Hagæ Com.* 1734. 8°.

M. G. Schwenke, Botan. Prof., Officinalium Plantarum Catalogus, quæ in Horto Medico, qui Hagæ Comitum est, aluntur. *Hagæ Com.* 1752. 8°.

Thesaurus Antiquitatum & Historiarum Italiæ, a Tomo VII. ad Tom. XLV. 39 *vol. folio.*

Theocriti quæ exstant, ex edit. Heinsii. *Glasg.* 1746. 4°.

Terentii Comœdiæ, ex Editione Westerhoviana. *Glasguæ* 1742. 8°.

C. Trioen Observationum Medico-Chirurgicarum Fasciculus. *Lugd. B.* 1733. *cum nitidiss. figuris.*

Tellesius de Rebus Gestis Joannis II. Portugalliæ Regis. *Hagæ* 1712. 4°.

Vellejus Paterculus, ex Editione P. Burmanni. *Glasguæ* 1752. 8°.

Vonck (C. V.) Lectionum Latinarum libri duo: in quibus plurimi Scriptores Latini emendantur atque illustrantur, alia etiam nonnulla observantur. *Ultraj.* 1745. 8°.

Vinck (D.) Amœnitates Philologico-Medicæ, in quibus Medicina a Servitute liberatur, & inquiritur an Medicina antiquitus fuerit Studium illiberale, servisque tantum proprium. *Ultraj.* 1730. 8°.

Vera & Sincera Historia Actorum Patriarchæ Antiocheni, Tartaro-Chinici Imperatoris. 4°.

Wesseling (P.) Probabilia, in quibus præter alia insunt Vindiciæ Verborum Joannis, *& Deus erat Verbum. Franeq.* 1731. 8°.

Wieling (Abr.) de Sanctione Pragmatica Divi Caroli VI. Imp. Aug. *Traj. ad Rh.* 1743.

——— ——— Apologeticus: acc. J. V. Blondel de Legibus. Ultraj. 1745.— Larva Calumniatoribus detracta. *Evang. Joh. VIII. vs.* 39 Christus Judæis: *Si Filii Abrahami essetis, opera Abrahami faceretis: Vos facitis Opera Patris vestri: Vos estis ex Patre Diabolo, & cupiditates Patris vestri vultis exequi: Ille fuit homicida a principio; non est enim veritas in eo: Quotiescunque loquitur mendax est, & Pater ille Mendacii.* Ultraj 1745.— Themidis orthodoxæ summa & epilogus:— S. Petitus de Sacrorum Dissidiorum causis, effectibus, & remediis:— Uberus de jure Summarum Potestatum circa Sacra:— Puffendorf de Religione interna & externa.— Rechenberg de Potestate Principis circa Sacra externa.— Hoffman de Religionis cultu Publico.— Boehmer de censura Morum.— Puffendorf de jure Clavium— Barbeyrac de abusu Disciplinæ Ecclesiasticæ.— Reinold de vero Juris Naturæ principio.— Roëll de naturalibus Hominum Officiis.— Zepperus & Buddeus de Legibus divinis.— Burnet de Paradiso.— Bruknet de Matrimoniis, Gradibus, & Divortiis prohibitis. *Ultraj.* 1746. 8°.

DICTIONAIRE HISTORIQUE,

O U

MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES,

CONCERNANT

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE DIVERS

PERSONNAGES DISTINGUÉS,

PARTICULIEREMENT DANS LA

REPUBLIQUE DES LETTRES.

PAR

PROSPER MARCHAND.

TOME SECOND.

K — W.

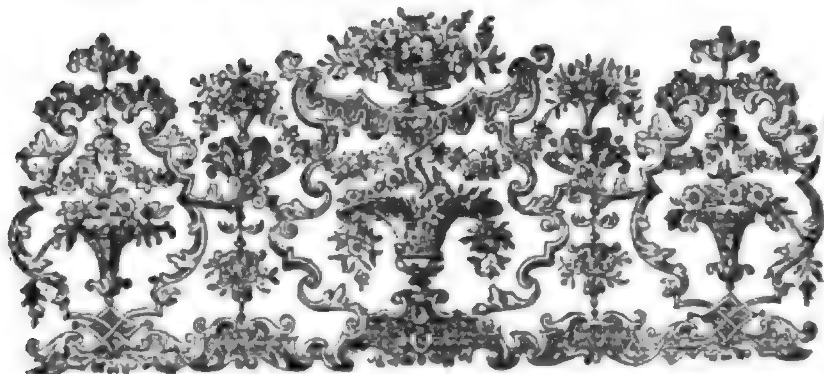

A LA HAYE,

CHEZ PIERRE DE HONDT,

M. D. CC. LIX.

AVERTISSEMENT

DE

L'EDITEUR.

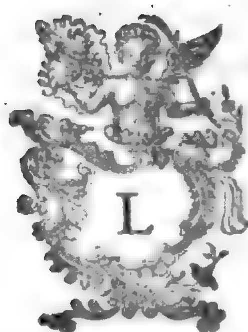

Lorsque je publiai le premier Volume de cet Ouvrage, je croiois que le second le suivroit de près ; j'en avois rassemblé tous les matériaux : mais, quand je les eus examinés en détail, je vis bientôt qu'il étoit impossible de faire imprimer plusieurs Articles tels qu'ils étoient, il falloit auparavant les déchifrer ; ils étoient écrits de façon que jamais les Imprimeurs n'auroient pu s'en tirer. Cette occupation m'a pris beaucoup de tems, & un tems que je regrette fort : enfin, j'en suis venu à bout ; & je me suis ainsi acquité de la promesse que j'avois faite à mon Ami MARCHAND. J'espère que mon travail sera agréable au Public.

Dans ce second Tome, on trouvera plusieurs Articles très intéressans : mais je prévois qu'on y critiquera les mêmes défauts que dans le précédent, & je ne chercherai pas à les justifier : je suis le premier à les condamner. De Savans Journalistes en ont relevé plusieurs ; les uns l'ont fait avec politesse (*a*) ; les autres mécontents, avec raison, du stile aigre de l'Auteur, ont un peu trop imité ce même stile (*b*) en parlant de son Ouvrage. Je conviens de la solidité des Remarques des uns & des autres ; & je crois qu'ils en auroient pu faire un plus grand nombre, sans que pour cela ce Livre eut rien perdu de son prix.

J'ai appris que quelques Auteurs de réputation, actuellement vivans, se sont plaints de ce que Mr. MARCHAND a dit d'eux dans le premier Tome. Je voudrois que les passages qui leur ont fait de la peine ne s'y trouvassent point ; je les aurois tous retranchés, si j'avois pu le faire sans manquer à la fidèlité qu'on exige dans un Editeur. Je prie donc qu'on n'en mette aucun sur mon compte. Je ne veux être responsable que d'un seul Article ; c'est celui de 's GRAVESANDE ; il est entièrement de ma composition. Le respect que je conserve pour la mémoire du grand Homme qui en fait le sujet, m'a déterminé à y travailler, pour me distraire de l'ennui que me donnoit la re-

vi-

(*a*) *Voyez la* Bibliothèque des Sciences & des Beaux Arts, pour les Mois de Janvier, Février, & Mars 1758. *pag.* 196 *& suiv.*

(*b*) *Voyez les* Mémoires de Trevoux, pour le Mois d'Octobre 1758. *Edition d'Amsterdam : pag.* 409. *& suivantes.*

vision & l'arrangement d'un Manuscrit aussi brouillé que celui de Mr. MARCHAND. Mon but n'étoit d'abord que de donner une légére idée du caractère & des sentiments de Mr. 's GRAVESANDE. Mais, le plaisir que j'ai eu à parler de lui & de ses Ouvrages, m'a entrainé au delà des bornes que je m'étois prescrites; & sans presque m'en appercevoir, j'en ai fait un des plus longs Articles de tout ce Livre. Je prévois bien que ceux qui le liront n'auront pas la même satisfaction que j'ai éprouvée en le composant, cependant, je me flatte qu'on me saura gré d'y avoir inséré quelquès pièces intéressantes, qui sans cela seroient sans doute perdues pour toujours, & qui en font une partie considérable. A la tête de cet Article, j'ai demandé excuse à mes Lecteurs sur la liberté que j'avois prise de l'insérer dans l'Ouvrage d'un autre, ainsi je puis me dispenser de répéter ici ce que j'ai dit là.

Pour rendre plus facile l'Usage de ce Livre, le Libraire y a fait ajouter une Table des Matières. Celui qui l'a faite y a surtout inséré les Auteurs cités dans le corps de l'Ouvrage. Il s'est donné pour cela beaucoup de peine, mais je souhaiterois fort que ce ne fût pas ici son coup d'essay dans ce genre de travail.

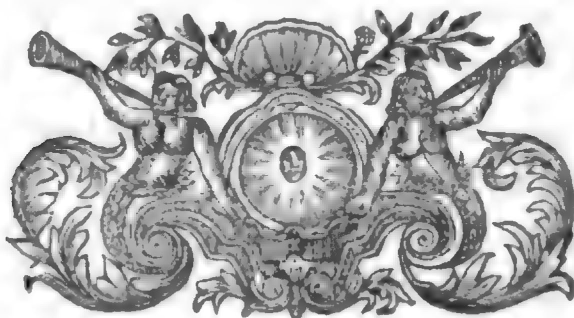

DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE, OU MEMOIRES CRITIQUES ET LITTERAIRES.

K.

KIRANIDES, Ouvrage de Magie naturelle & superstitieuse, que quelques Savans ont attribué à Mercure Trismégiste, d'autres à Zoroastre, & d'autres enfin à KIRANUS ou KIRANIS, prétendu Roi de Perse (*A*), dont on a fort diversifié le nom (*B*). On prétend, qu'il a été écrit en Syriaque ou en Egyptien (*a*), qu'il a été traduit en Arabe & en Grec (*b*), qu'il se trouve encore aujourd'hui en cette Langue dans quelques Bibliothéques, qu'il contient quantité de choses fort curieuses mé-

(*a*) *Voiez la Remarque* [*E*].

(*b*) *Voiez la Remarque* [*C*].

(*A*) *Ouvrage, que quelques Savans ont attribué ..... à Kiranus ..... prétendu Roi de Perse.*] Ceux d'entre les anciens Auteurs qui ont parlé de cet Ouvrage, tels que Zosime, Olympiodore, & Georgius Syncellus, l'ont attribué à Mercure Trismégiste; & quelques modernes prétendent, qu'en effet la plus grande partie de ce qu'il contient est tirée de ses Ecrits (1); & l'on verra ci-dessous, Citation (12), que ceux, qui l'ont attribué à un prétendu *Kiranus*, Roi de Perse, ne l'ont fait que par pure ignorance de la Langue Arabe: mais, le fameux Henri Corneille Agrippa, faisant apparemment du titre du Livre le nom de l'Auteur, l'a attribué à *Kirannides*; & il a été suivi en cela par la plûpart de ceux qui ont écrit après lui. Ces sortes d'Ecrits étoient fort de son goût, & il met celui-ci au nombre de plusieurs autres de même espéce, dont quelques-uns lui avoient passé par les mains. *Scripserunt de* Naturalis Magiæ *Operibus*, dit-il, *Zoroastres*, *Hermes*, *Evantes Rex Arabum*, *Zacharias Babylonius*, *Joseph Hebræus*, *Botus*, *Aaron*, *Zenotenus*, KIRANIDES, *Almadal*, *Thetel*, *Alkindus*, *Abel*, *Ptolomæus*, *Geber*, *Zahel*, *Nazabarus*, *Thebit*, *Berith*, *Salomon*, *Astrephon*, *Hipparchus*, *Alcmeon*, *Apollonius*, *Tryphon*, *& plerique alii quorum aliqua Opera adhuc integra, & pleraque fragmenta adhuc extant, & ad manus meas aliquando pervenerunt* (2). Gesner ne connoissoit l'Ouvrage dont nous parlons que par ce passage d'Agrippa, lors qu'il publia sa Bibliothéque en 1545 (3), & même lorsqu'il publia ses Pandectes en 1548 (4); mais, lorsqu'il fit imprimer son *Catalogus Scriptorum Rei Herbariæ*, qui tient lieu de Préface à l'Histoire des Plantes de Jérome Tragus (5), il en connoissoit quelque chose de plus; puisqu'il s'exprime ainsi: *Kiranis ..... scripsit quædam ..... de Facultatibus Magicis & Medicis quarumdam stirpium, lapidum, & animalium, Libris quatuor* (6). Il ne dit point de qui il avoit appris ces nouvelles particularitez: & tous ceux qui l'ont suivi, les Abbréviateurs de sa Bibliothéque (7), l'Au-

(1) *Hermetem in suis* Κυρανίσιν βίβλοις *laudat Syncellus, pag. 25 & 52,* ὥσπερ τῷ ἐν ταῖς γεννικαῖς τοῦ Ἑρμοῦ καὶ ἐν ταῖς Κυρανίσιν βίβλοις εὕρομεν; *& ante Syncellum Olympiodorus, cujus verba adducit Reinesius, pag. 7.* Variarum Lectionum, Πάλιν ἐν τῇ Κυρανίδι ὁ Ἑρμῆς, *&c.* Morhofii Polyhistor Literarius, *Libr. I, Cap. XI, pag. 99.* Fabricii, Bibliotheca Græca, *Tom. I, pag. 62.*

(2) Agrippa de Vanitate Scientiarum, *Cap. XLII, pag. 90; Edit. Lugd. Batav. 1643, in 12. où la plûpart de ces noms sont confondus & gâtez: j'ai suivi, pour les redresser, l'édition que Gesner donne de ce passage, pag. 631. de sa Bibliothéque, & pag. 103. de ses* Pandectes.

(3) *Voiez-en le folio 631.*

(4) *Voiez-en le folio 103.*

(5) *Imprimée à* Strasbourg, chez Wend. Rihelius, en 1552, in 4. *Notez que ce* Catalogus Scriptorum Rei Herbariæ *fut réimprimé à la suite de la* Bibliotheca Medica *de* Paschalis Gallus, à Bâle, chez Conrard Waldkirk, en 1590, in 8.

(6) Gesner. Catalog. *Scriptor.* Rei Herbariæ, *folio e iii.*

(7) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag. 510.*

mélées pourtant de beaucoup de superstitions (*c*), qu'il est divisé en quatre Livres (*d*), qu'il

(*c*) Voiez la Remarque [*c*].

(*d*) Voiez la Remarque [*d*].

l'Auteur du Catalogue des Botanistes publié par Joachim Camerarius (8), Paschalis Gallus (9), & Jean George Schenckius (10), l'ont fidélement copié en cela, & ne nous disent rien de plus. L'Auteur du Catalogue des Botanistes observe seulement, qu'il y a beaucoup de choses magiques & superstitieuses dans cet Ouvrage: *multa tamen magica & superstitiosa admiscet* (11).

Gaspar Barthius prétend, que cet Ouvrage a été composé en Grec; que ce n'est autre chose que le fruit de l'oisiveté d'un Moine de Constantinople; que, pour le rendre plus recommandable, il y a emploié des noms Arabes, Egyptiens, & Persans; que, par cette même raison, il l'a attribué à un Roi de Perse nommé *Ceramidas* ou *Kirannis*; & que ce n'est qu'un nom supposé sous lequel l'Auteur a voulu se déguiser. *Quidam Graeculus Auctor*, dit-il, *quem ante Christi MCLXVIII. Constantinopoli scribentem rarioris Medicinae de Herbis, Lapidibus, Animantibus, Piscibus Observationes, Gerardus Cremonensis .... in Latinum Sermonem transtulit. Graecum enim Auctorem Graecis verbis allegat, licet Persicum ille interpretem fingat Gilbertus Gaulminus, vir doctissimus, notis ad Pselli Demonologiam. Is Graeculus, ut commendabilior ille Commentariolus foret, accersivit nomina Arabum, & Aegyptiorum, Persarumque; Regemque* Ceramidam*, aut* Kyrannim *Opusculo suo Autorem dedit. Nos vero, etsi Codicis Graeci copia non fuerit praesto, facile tamen colligimus Monachum esse Constantinopolitanum, quod genus eo maxime aevo regnavit, ut fere ubique, apud Graecos etiam in Literis* (12). Mais, Reinesius & Morhof tâchent de faire voir, que cette prétention n'est pas bien fondée, tant parce qu'un Chrétien n'auroit pas ramassé tant de choses vaines & impies, que parce qu'Olympiodore & Zosime ont parlé de cet Ouvrage (13). Cette derniére raison vaut mieux que la prémiére; & c'est la seule que Morhof ait alléguée. Ernest Tentzelius veut que ce soient des extraits d'un Ouvrage de Zoroastre sur les Cérémonies Réligieuses des Perses, Ζωροάστρης ὁ μάγος ἐν τῇ συναγωγῇ ἱερῶν τῶν Περσικῶν; ce que Vincent Placcius explique plus particuliérement du *Zundavastaw* de ce Législateur, c'est-à-dire de la Révélation qu'il a laissée à divers Peuples de l'Orient: *Probabilius tamen sunt fragmenta Libri Zoroastris, seu Libri Legum Persarum dicti ZUNDAVASTAW* (14). Mais, cela ne s'accorde en aucune façon avec l'idée que les Docteurs Hyde & Prideaux nous ont donnée de cette prétenduë Révélation; & c'est sans doute avec beaucoup de raison, que Mr. Fabricius rejette bien loin ce sentiment de Tentzelius; vû qu'il n'y a aucun rapport entre un tel Ouvrage, & un Traité de Physique, de Médecine, & de Magie, tel que celui des Kiranides (15). Thomas Reinesius, enfin, le regarde comme l'Ouvrage d'un Ecrivain Païen, & comme un extrait ou des fragmens de ce que les Egyptiens, les Perses, & les Arabes ont écrit en divers tems sur la Magie naturelle & la Magie superstitieuse, auxquelles ils ont toujours été fort enclins (16); & c'est, ce me semble, l'opinion la plus probable, & à laquelle il paroit le plus à propos de s'arrêter.

Quoi qu'il en soit, il étoit intitulé Βίβλος Κοιράνιδος φυσικῶν συμπαθειῶν καὶ ἀντιπαθειῶν, σύνταγμα Κοιράνου βασιλέως Περσῶν (17); & divers Auteurs prétendent que ceux, qui l'ont attribué à un Roi de Perse, n'ont rien entendu au mot Κοίρανις, qui n'est rien moins que le nom de l'Auteur, mais, qui, selon l'Auteur de la Version Latine qu'on en a, signifie *Reine*, Κοιράνιδες *vero dictae sunt eo quod sint aliorum Librorum Reginae*; & c'est ce que confirme très bien l'Éditeur de la Version Latine en ces termes de sa *Praefatio Isagogica*, pag. 10: *Quod vero* Κοιράνιδες Βίβλοι *dicantur, id non ab Autore saltem* patronymice *factum, verum etiam* appositive ..... *Est autem fictitium penitus* KIRANI *nomen, quo melior tantummodo commendatio huic Libro, & major accideret authoritas. Tametsi namque* CYRUS *Persarum Monarcha fuerit ter Mx. ut inde* κῦρος, κυρίῳ, *&* κοίρανος*; quin & Gallorum regium* SIRE*, derivata credantur; nullus tamen Princeps vel Rex Persarum peculiaris ita nominatus legitur.* Selon Scaliger, Saumaise, & Reinesius, Κοίρανις signifie *Sylloge*, *Syntagma*, *Collectio*; &, selon le Pére Goar sur Syncellus, un Livre où il est traité de la force & des influences des Astres (18). L'Auteur de la Version Latine semble diviser cet Ouvrage en trois Parties; *In tres igitur dividens Kiranidas omnem compositionem, &c.* (19): mais, plusieurs autres Auteurs ont remarqué qu'il étoit divisé en IV Parties ou Livres, sans observer néanmoins en quoi consistoient ces quatre Livres. Tentzelius, Placcius, Fabricius, & Arpe, sont les seuls qui nous en instruisent: il est vrai qu'ils ne nous disent point d'où ils ont tiré ce détail. *Scriptum ipsum*, disent-ils (20), *quatuor partibus absolvitur, quarum prima agit de viginti quatuor Gemmis, totidemque Herbis, Avibus, Piscibus, & quae sint singulorum Magicae Virtutes Medicaeque, quadrifariam semper & fere mixtim, ad tetrapharmacum constituendum ...... Secunda similiter agit de quadraginta generibus Animantium quadrupedum. Tertia de Avibus quadraginta quatuor. Quarta denique de quatuor & septuaginta Piscibus.* Peut-être l'ont-ils tiré de Saumaise, qui confirme puissamment, non seulement cette simple particularité, mais même toutes celles des deux derniers Paragraphes, dans les *Prolegomenes* de ses *Exercitationes Plinianae in Solinum*, signature *** 3, où il s'exprime ainsi. „ Eodem sensu (quo *Alcoranum* interpretatum est Collectio,) & Κυρανίδες
„ Βίβλοι in manuscripto Codice, quae Collectanea,
„ sunt περὶ φυσικῶν δυνάμεων ex Lapidibus, Herbis,
„ Quadrupedibus, Avibus & Piscibus, ex Harpo-
„ cratione Alexandrino, & Libris Arabicis, quae
„ Κυρανίδες appellantur, ab aliquo Graeculo com-
„ pilata. A Persarum Rege dictas ille Κυρανίδας
„ hariolatur, vel quia sunt quasi βασιλίδες τῶν ἄλλων
„ χρηστῶν Βίβλων. Utrumque absurdum & fal-
„ sum. Videtur sensisse Κυρανίδας dictas a voce
„ Κῦρος, vel Κυρ qui Idiotismo vulgaris Graeciae
„ idem erat quod Κύριος, *Dominus* vel *Rex*. Ap-
„ paret Libros illos conversos fuisse ex Arabico
„ vel Persico Sermone in Graecum. Titulus fuit
„ autem Arabicis ..... *Curan*, aut .....
„ *Kitab Curani*, ἡ Κυρανὶς Βίβλος, *Liber collecta-*
„ *neus*. Unde Κυρανὶς πρώτη, δευτέρα, τρίτη, τε-
„ τάρτη, in illo Codice antiquo commemoratur.
„ Quod est ἡ πρώτη Συναγωγὴ, δευτέρα, τρίτη, &
„ τετάρτη. Prima Κυρανὶς est περὶ Βοτανῶν καὶ Λίθων,
„ quam & πρώτην Βίβλον τῶν Κυρανίδων vocat Auctor
„ in Praefatione, qui & Harpocrationis Συναγωγὴν
„ περὶ φυσικῶν Δυνάμεων τῶν στοιχείων cum ea simul
„ junxit. Δευτέρα Κυρανὶς est περὶ τετραπόδων Ζώων.
„ Ter-

(8) Catal. Auctor. Rei Rusticae, folio 47 verso Edit. Norimb. Haer. Jo. Montani, 1577, in 4.

(9) Bibliotheca Medica, pag. 205.

(10) Bibliotheca Medica, pag. 365.

(11) Catal. Auct. Rei Rusticae, folio 47. verso.

(12) Gasp. Barthii Adversaria, Libro XI, Cap. XVII, col. 542. *Divers autres Auteurs ont adopté de même cette supposition touchant ce prétendu Roi de Perse; mais, ils sont tous réfutez dans ce Passage de Mr. Mollerus, qui convient trop à nôtre sujet, pour n'être point ajoûté ici.* Longe gravius impingunt, *dit-il*, qui .... cum Gesnero, Aldrovando, J. B. Porta, Nic. Caussino, Casp. Barthio, And. Rivino ... aliisque a Thoma Reinesio refutatis, itaque addendo Joh. Antonide Lindano Bibliotheca Medica Scriptore, ex Pseudo-Hermetis *Kiranidibus* seu Collectaneis Medicis, ob Linguae Arabicae Imperitiam, *Kyranum*, Regem [Κοίρανον] Persarum chimaericum, Autorem istorum nobis exsculpunt. *Il est tiré de son* Homonymoscopia Historico-Philologico-Critica, sive Schediasma de Scriptoribus Homonymis, *pag.* 10, *&* 11: *Livre très curieux, imprimé à* Hambourg, chez God. Liebezeit, en 1697, in 8.; *mais, dans lequel on ne sait où prendre ce dont on pourroit avoir besoin, faute de* Tables des Chapitres *&* des Matiéres, *qui y sont traitées.*

(13) *Autorem vero Kuranidem esse Monachum Constantinopolitanum falsum est, qua, pag. 7, ex* Olympiodoro *cod. mscr.* Chemicorum veterum *legere, si vis, potes. Christianusne adeo impias nugas & vanitates magicas tradiderit? Aliquid adfuisse Graeculos non negem. Ipsa enim* Περιγραφὴ *Pagani Scriptoris est.* Thomae Reinesii Epistolae ad Christian. Daumium, *Epist. XXV, pag.* 86. Morhofii Polyhist. Literar. *Libr. I, Chap. XI, pag.* 99. Reinesius *ne cite que le seul* Olympiodore.

(14) Tentzelius *in* Monatliche Unterredungen 1695, *pag.* 30, 31, *apud* Fabricii Biblioth. Graec. *Tom. I, pag.* 65. Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408. *Selon* Prideaux, Hist. des Juifs, *Tom. II, pag.* 56, 57, *ce mot* Zendavesta, *ou* Zundavestaw, *signifie* l'Allume-Feu, *& répond à notre* Boite-à-Fusil, *parce que la lecture de ce Livre est propre à allumer dans les Cœurs le feu de l'Amour Divin. Voilà précisément* le Fusil de Pénitence, pour battre le caillou de l'Homme, & prendre le feu avec ses Allumettes; *Titre, que* Baillet, *Tom. I, pag.* 166, *n'a pas laissé de mettre au rang des plus ridicules.*

(15) Hyde de Religione Persarum, *Cap. XXV, & XXVI, cité par* Prideaux, Hist. des Juifs, *Tom. II, pag.* 56, *& suiv.* Fabricii, Bibliotheca Graeca, *Tom. I, pag.* 65.

(16) Reinesii Variar. Lection. *Libr. I, Cap. II, pag.* 7, *& seq.*; *& Libr. III, Cap. XV, pag.* 568, *& seq.*

(17) G. Gaulminus, Notis ad Theod. Prodromum, *Cap. XV*; *&* Du Cange in Lexico Mediae Graecitatis; *apud* Morhofii Polyhist. *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99; *&* Fabricii Biblioth. Graec. *Libr. I, pag.* 63.

(18) Morhofii, Polyhist. Literar. *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99. Fabricii Bibliotheca Graeca, *Tom. I, pag.* 62.

(19) Kiranidum, *Praefatio*, *pag.* 3.

(20) Fabricii, Biblioth. Graeca, *Tom. I, pag.* 63, *où il cite* Tentzelius. *Voiez aussi* Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408, 409; *&* Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65.

qu'il a été traduit en Latin par Gérard de Crémone (C), & que cette Traduction a été renduë publique accompagnée de quelques Notes (e). Ce qu'on peut dire de plus certain touchant tout cela, c'est qu'on trouve encore dans diverses Bibliothéques deux petits Traités, qui ont beaucoup de rapport avec cet Ouvrage, & que la plûpart de ceux qui en ont parlé semblent ne distinguer pas assez d'avec lui (f). L'un est un Manuscrit Grec, intitulé *Cyrani & Harpocrationis* περὶ φυσικῶν δυνάμεων (D); & l'autre est

(e) Voïez la Remarque [E], au commencement, au milieu, & vers la fin.

(f) Plusieurs Auteurs paroissent confondre ensemble ces trois Traités. C'est ce qu'on verra particuliérement dans les Remarques.

„ Tertia περὶ Ὀρνέων. Quarta περὶ Ἰχθύων." Fabricius affirme que ce Manuscrit se conserve & se trouve encore aujourd'hui dans diverses Bibliothéques; & que Gilbert Gaulmin, Charles du Fresne du Cange, & plusieurs autres, s'en sont servis (21). Finissons cette Remarque en observant qu'il y avoit dans la Bibliothéque de Mr. Grelot un Manuscrit intitulé, Ἐπιτομὴ χρονικὴ ἢ τὸ βιβλίον τῶν ἀρχαίων Κοιρανιδῶν (22).

(B) KIRANUS ..... *on a fort diversifié ce nom.*] Les uns l'écrivent, non seulement *Kirannus* & *Kiranis* comme je viens de le dire, mais encore *Carannus* (23), *Kirannis*, *Kirannus* (24), *Cyrannus* (25), *Cyrannus*, *Kyrannus*, *Kyrannis*, *Kyranides*, *Cyramis*, *Ceramides* (26), & *Cæranus*, *Cæranicus*, ou plûtôt *Cæraninus* (27). D'autres, confondant ensemble des choses fort différentes, & prenant le titre du Livre pour le nom de l'Auteur, l'écrivent *Kiranides* (28) & *Kirannides* (29). D'autres, enfin, l'écrivent *Kiramides*, & en font fort mal-à-propos un nouvel Auteur que personne ne connoit. C'est ce qui est arrivé à Jacques de Dondis, fameux Médecin de Padoue, vulgairement appellé l'*Aggrégateur*, qui met *Kiramides* au nombre des Auteurs desquels il a tiré son *Liber Aggregationis in Medicina* (30). Les Abbréviateurs de Gesner sont dans le même cas; & ils ne se sont point apperçu, quoique cela parût très clairement par le renvoi, que ce mot de *Kiramides* n'étoit qu'une faute d'Impression dans leur Original (31). Ils ont été suivis en cela par l'Auteur du Catalogue des Ecrivains touchant l'Agriculture, publié par Joachim Camerarius (32). De plus, ils ont fait deux autres bévûes: l'une, en ce qu'ils font deux Auteurs distincts de *Kiranis* & de *Kiramides* (33); & l'autre, en ce que parlant de leur prétendu *Kiramides*, ils renvoient inutilement le Lecteur à leur Article de *Zoroastre*, où ils n'en disent pas un seul mot (34). C'est avoir abrégé Gesner avec bien peu d'attention. Il falloit, ou ne point renvoïer à *Zoroastre*, ou il y falloit laisser ce que Gesner avoit dit de *Kiranides*, & de quantité d'autres Ecrivains de cette espéce (35). La plûpart des Livres sont pleins de ces sortes de négligences; & peut-être y a-t-il beaucoup d'Auteurs, qui ne doivent leurs éxistences, qu'à quelques fautes d'Imprimeur ou de Copiste semblables à celle dont je viens de parler. Ceux, qui ne regarderoient que comme de pures minuties le commencement de cette Remarque, seroient sans doute trop délicats; & le prétendu *Kiramides* des Abbréviateurs de Gesner pourra peut-être leur persuader, que ces sortes d'observations ne sont pas absolument aussi inutiles qu'ils se l'imaginoient, & que la plus petite altération dans les noms propres est toujours de quelque conséquence.

(C) *Il a été traduit de l'Arabe ou du Grec en Latin par Gérard de Crémone.*] Gesner s'est exprimé de maniére à faire croire qu'il le traduisit de l'Arabe: *Scripsit quædam* ARABICE, ... *Libris quatuor, quos Gerardus Cremonensis Latinos fecit barbara Dictione* (36): mais, les Abbréviateurs de sa Bibliothéque se sont contredits; car, après avoir copié cela d'un côté (37), ils avancent de l'autre sans aucune preuve, qu'il le traduisit du Grec: *E Græco convertit Kiranni vel Kirannidis Libros quatuor* (38). Paschalis Gallus s'en est tenu au prémier sentiment (39): Schenckius les a adoptez tous les deux (40); & l'Auteur du Catalogue des Botanistes, sans se déterminer pour l'un ni pour l'autre, s'est contenté de dire, qu'il avoit été assez mal traduit en Latin (41): c'est ce dont ils conviennent tous généralement. Barthius, qui prétend que cet Ouvrage a été composé en Grec, reconnoit, de même que tous les précédens, qu'il a été traduit en Latin par Gérard de Crémone (42). Reinésius n'est point de cet avis: il dit, que ceux qui le suivent se trompent; & Mr. Fabricius ajoûte, que cet interprête étoit un Italien, Chrétien, qui s'est caché sous ces caractères RA. PA. (43). Ni Simphorien Champier, ni Van der Linden, ni Mercklin, n'ont point mis cette Traduction au nombre des Ouvrages de Gérard de Crémone; & ce que ces deux derniers ont dit de ce Médecin est si peu éxact, & si plein de brouilleries, que cela m'a porté à dresser son Article.

On a vû dans la remarque précédente (44), que Barthius impute à G. Gaulmin d'avoir avancé, qu'il y avoit une Version Persane des Kiranides. Ajoûtons à cela, que Conringius croit, que la Traduction Grecque, qu'on en avoit, avoit été faite de l'Egyptien plûtôt que de l'Arabe, même avant le tems d'Olympiodore (45); & que l'Auteur de la Préface du Traité Latin dont je parlerai ci-dessous dit qu'il y en avoit plusieurs versions Grecques traduites de l'Arabe (46).

(D) *Un Manuscrit Grec intitulé* Cyrani & Harpocrationis περὶ φυσικῶν δυνάμεων.] Selon les Abbréviateurs de la Bibliothéque de Gesner, ce Manuscrit se conserve à Rome dans la Bibliothéque du Vatican; est intitulé *Cyrani & Harpocrationis Liber* περὶ φυσικῶν δυνάμεων, ou bien *Harpocrationis & Cyrani Liber* περὶ φυσικῶν δυνάμεων, & n'est qu'en un seul Volume (47): mais, selon Scipion Tetti, il est en deux différens Volumes, dont l'un, intitulé *Arpocrationis* περὶ φυσικῶν δυνάμεων *per alphabetum*, se conservoit dans la Bibliothéque du Cardinal de St. Ange, qui appartint ensuite au Cardinal Farneze son Frère (48); & l'autre, intitulé *Cyrani* περὶ φυσικῶν δυνάμεων κατὰ στοιχεῖον, se conservoit dans la Bibliothéque du Vatican (49). Pamelius & Maussac ont aussi fait mention de ce Manuscrit (50); & celui-ci, qui ne le connoissoit que sur la foi de Josias Simler, prétend que cet Auteur soit le prémier qui en ait parlé (51). Cette opinion n'est peut-être pas trop bien fondée: car, s'il est vrai, comme le prétend le Père Labbe (52), que le Catalogue que Scipion Tetti nous a donné

(21) Fabricius, *ibidem.*

(22) *Idem, ibid. pag.* 64.

(23) Gesneri Catalog. Script. Rei Herbariæ, *folio* a iiij. Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 530. Pasch. Galli Biblioth. Medic. *pag.* 205. Schenckii Bibliothec. Medic. *pag.* 365. Aldrovandi Ornithologia, *Tom. I, pag.* 734, 747.

(24) Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 180.

(25) Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 180, 317. Labbe Biblioth. Manuscript. *pag.* 169.

(26) Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 542, 543. Possevini Biblioth. *Tom. II, pag.* 27.

(27) Labbe Bibliothec. MSS. *pag.* 321, & *Index.*

(28) Gesnerus, & *cæteri Citationis* [23].

(29) Agrippa de Vanit. Scientiar. *Cap. XLII*, Epit. Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 380. Barthii Adversaria, *col.* 543. Mangeti Bibliot. Script. Medic. *Tom. III, pag. lxxxviij.*

(30) *Voïez* Gesneri Bibliothecæ, *folio* 353. *verso, où l'on trouve un Précis de cet Ouvrage.*
(31) Gesneri Bibliotheca, *folio* 475, 631. (32) *Voïez-en le folio* 17. *verso.*
(33) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 530. (34) *Voïez cet Article, pag.* 831.
(35) *Voïez-le ci-dessus Citation* [2]. (36) Gesner. Catal. Scriptor. Rei Herbariæ, *folio* a iiij.
(37) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 530. (38) *Ibidem, pag.* 180.
(39) Pasch. Galli Biblioth. Medic. *pag.* 205. (40) Schenckii Biblioth. Medic. *pag.* 199, & 365.
(41) Catalogus Scriptor. Rei Rust. *folio* 47. *verso.* (42) *Voïez ci-dessus Citation* [12].
(43) Fabricii Bibliotheca Græca, *Tom. I, pag.* 65. Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65, *où il avance mal-à-propos que* Reinesius *regarde cette Traduction Latine, comme plus ancienne qu'*Olympiodore. *Ce n'est que de la Compilation Grecque, qu'il parle ainsi.*
(44) *Voïez la Citation* [12]. (45) Fabricii Biblioth. Græc. *Tom. I, pag.* 65.
(46) *Voïez ci-dessous la Citation* [70], *au commencement.*
(47) *Romæ exstat in Vaticana Bibliotheca.* Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 180 & 317. Alph. Ciaconius, *qui a copié cela* Biblioth. *col.* 628. *ajoûte* Cyranni, Imperatoris Persarum, Medicinalia diversa. Gr. MS. in Bibliotheca Vaticana.
(48) *In Bibliotheca Cardinalis a Sto. Angelo, quæ nunc est Cardinalis Farnesii Fratris.* Scipio Tettius in Indice Librorum nondum editorum apud Labbæum Bibliotheca MSS. *pag.* 168.
(49) *In Vaticana, idem, ibid. pag.* 169. (50) *Voïez les Citations* [60] & [61].
(51) Maussaci Dissertatio de Harpocratione, *pag.* 333.
(52) Bibliothec. MSS. *pag.* 166.

est un imprimé Latin, intitulé *Kirani Kiranides* & *Liber Physico-Medicus Kiranidum Kirani* (*E*). Le prémier pourroit bien être tiré des *Kiranides*, en tout, ou en partie ; mais, le second n'est, selon toutes les apparences, qu'une piéce fabriquée sous des noms déjà connus, & dont on n'a point fait difficulté d'abuser, pour en imposer à la crédulité des personnes entêtées de secrets & de raretez. Quoi-qu'il en soit, on attribue

né de divers Manuscrits d'Italie ait été composé vers l'an 1571 (53), il y a tout lieu de croire qu'il en a parlé avant Simler, dont l'Ouvrage ne parut qu'en 1574, & que c'est de lui que celui-ci a tiré tout ce qu'il en rapporte ; réünissant en un seul Article ce que l'autre avoit mis en deux, & négligeant de citer la Bibliothéque du Cardinal de St. Ange comme moins considérable & moins connue que celle du Vatican. Quoi qu'il en soit, Barthius, qui rapporte aussi le titre de ce Manuscrit, trouve qu'il a beaucoup de rapport avec les KIRANIDES, qui font le sujet de cet Article (54) ; & il est étonnant que les Abbréviateurs de Gesner ne l'aient pas même soupçonné, eux qui connoissoient ces deux Ouvrages, & qui ont eu lieu d'en parler en plus d'un endroit (55). En effet, il y a beaucoup d'apparence, que l'un est un Abrégé de l'autre, ou tout au moins qu'il en est tiré ou en tout ou en partie ; & la maniére, dont Mr. du Cange & le Père Labbe rapportent le titre de la Copie qu'on en conserve à la Bibliothéque du Roi de France, semble mettre absolument la chose hors de tout doute. Le prémier le donne ainsi en Grec, *Βίβλος Κοιρανίδος φυσικῶν δυνάμεων συμπαθειῶν καὶ ἀντιπαθειῶν . . . , ἐκ συλλέγματος Κοιρανοῦ βασιλέως Περσῶν, τῆς . . . . . . τῶν Κοιρανίδων, καὶ ἐκ τῆς Ἁρποκρατίωνος τοῦ Ἀλεξανδρέως πρὸς τὴν οἰκείαν αὐτοῦ θυγατέρα* (56) : & le second le donne en Latin, de cette sorte, *Cœranici* (ou plûtôt *Cœranii*) *Liber naturalium Virtutum de Sympathiis, Antipathiis, &c. ex primo Libro Cœrani Regis Persarum, & Harpocratione Alexandrino de Elementis* (57).

Il y a dans le Livre de Tertullien *de Corona Militis* un passage obscur, qui nous donnera lieu de faire une autre observation touchant le Manuscrit dont nous parlons. Ce passage est conçu en ces termes : *Liberum, eundem apud Aegyptios Osirin, Harpocration industria hederatum argumentatur, quod Hederæ natura sit cerebrum ab helueo defensare* (58) : c'est-à-dire, selon la traduction de Florimond de Rémond, *Harpocration rend la raison pourquoy Bacchus, que les Egyptiens appellent Osiris, est couronné de Lierre, parce que sa propriété est de préserver le cerveau de pesanteur* (59). Pamelius croit, qu'il s'agit-là de nôtre Harpocration, & de son *περὶ φυσικῶν δυνάμεων*, vû qu'il n'est rien de plus naturel que de remarquer dans un Livre de Physique la raison pour laquelle le Lierre est dédié à Bacchus (60). Maussac ne s'éloigne point trop de cette pensée, & croit de plus que cet écrit pourroit bien être de l'Auteur du *Lexicon decem Oratorum*, vû qu'il est aussi-bien que lui disposé par ordre Alphabétique (61), & Barthius, après avoir adopté l'un & l'autre de ces sentimens, remarque, que le principal lustre du Livre de Cyranus ne lui vient que d'être associé à l'Ouvrage d'un Auteur dont tous les Sçavans font beaucoup de cas (62). On ne sera peut être pas fâché de trouver ce que dit Maussac à cet égard : il est trop curieux, & concerne trop particuliérement cet Article, pour ne point trouver sa place ici. *Monuerunt me . . . . doctissimi Puteani*, dit-il (63), *dum hæc sub prælo haberem, legisse se in Indice, quem Pater ὁ μακαρίτης, absolutissimum habebat omnium Bibliothecarum quæ in Italia extant* (64), Harpocrationis *περὶ φυσικῶν δυνάμεων Librum per Alphabetum compositum, latere in Bibliotheca Cardinalis a Sto. Angelo, quæ nunc pervenit ad Cardinalem Farnesium Fratrem. Quæ res quantum me persuaserit illum Autorem a nostro non valde distare, non opus est ut explicem : ordo enim Alphabeticus, quem servatum esse videmus in illo, quid aliud nobis indicat, quam Lexicographum eum fuisse, a nostro non valde dissimilem scribendi genere saltem, si in tractatione differat ? Utinam Thesaurum illum nobis comparare possemus, & publico offerre cum nostro : de Tertulliani loco controverso enucleando non tam solliciti essemus, ut conjicio, nec in cimmeriis tenebris versaremur : imo appareret statim utrum unus & idem Auctor Λεξικοῦ περὶ φυσικῶν δυνάμεων, & Λεξικοῦ τῶν δέκα Ῥητόρων composuerit ; quod adhuc sollicite quærimus.* Messieurs du Puis auroient incomparablement plus obligé leur ami, & ils lui auroient procuré le moïen de satisfaire sa curiosité sans avoir recours aux Bibliothéques d'Italie, s'ils lui avoient appris, que ce merveilleux trésor, qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur, se trouvoit dans Paris même parmi les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi (65) ; mais, si ce n'est autre chose que le Traité dont nous allons parler, il auroit sans doute très mal répondu aux grandes idées qu'il s'en étoit formées.

(*E*) *Un imprimé intitulé* Liber Physico-Medicus Kiranidum Kirani.] Cet imprimé est extrémement rare, & les curieux de ces sortes de matiéres le recherchent avec beaucoup d'empressement. En voici les *Titres* tout au long ; car, il en a deux, aussi-bien que deux différentes *Préfaces*, l'une de l'*ancien Interpréte* ou Traducteur, & l'autre de l'*Editeur*. Voici le prémier de ces *Titres*, figuré sur l'original même.

Moderante Auxilio Redemptoris Supremi

KIRANI KIRANIDES

Et ad eas

RHYAKINI KORONIDES.

Quorum ille

In Quaternario tam Librorum, quam Elementari, e totidem Linguis,

Primo de GEMMIS XXIV. HERBIS XXIV. AVIBUS XXIV. ac PISCIBUS XXIV. quadrifariam semper,

& fere mixtim ad Tetrapharmacum constituendum agit ;

Inde Libro II. de Animalibus XL. Lib. III. de Avibus XLIV. sigillatim, & Lib. IV. de LXXIV. Piscibus iterum. Eorumque Viribus medicamentosis :

Hic vero ; Studio pariter quadrifido

MI. post semi-millenarium Annorum ex inemendatissimo primum edidit, 2. Notis interspersis subjunctisque illustravit, 3. Præfatione Isagogica ornavit, & 4. denique Indicibus auxit.

Au revers de ce Titre commence la PRÆFATIO ISAGOGICA EDITORIS, dont il parle, où cet Editeur raconte, entre autres choses, que la Peste ravageant cruellement l'Allemagne, & lui aïant enlevé son Epouse, auprès de laquelle il auroit pu remplir les fonctions de Médecin, de Jurisconsulte, & de Théologien, il s'étoit fort tristement retiré à la campagne, où pour se distraire de sa douleur, il s'étoit amusé à parcourir un Manuscrit des *Kiranides*, le seul Livre qu'il eut emporté de sa Bibliothéque : qu'il s'apperçut bientôt que cet ancien Ouvrage, assez mal écrit, & se sentant fort de la Barbarie du Siécle dans lequel il avoit été dressé, mais contenant néanmoins de très cu-

(53) *Le P. Labbe dit qu'il y avoit environ 20. ans que ce* Catalogue de Scipion Tetti *étoit imprimé ; & l'Approbation de sa* Bibliotheca MSS. *est du 26. Octobre 1651.*

(54) Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col. 543.*

(55) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag. 187. & 317 ; & pag. 380. & 510.*

(56) Du Cange Glossarium med. & inf. Græcitatis, *in Append. pag. 117. & in Indice Autorum, pag. 25.*

(57) *In Codice Regio* 245. Labbe, Biblioth. Manuscript. *pag. 121. Mr. Arpe remarque qu'il y a aussi une Copie de ce Manuscrit Grec dans la Bibliothéque de l'Escurial. Voyez son* Liber de Talismanibus & Amuletis, *pag. 61.*

(58) Tertullianus de Corona Militis, *pag. 124. Editionis* Nic. Rigaltii, Paris. apud M. Du Puis, 1644, in folio.

(59) Tertullien, de la Couronne du Soldat, *imprimé à la fin de* l'Anti-Papesse de Florimond de Rémond *d'Edition de Paris, en 1607, in 8. Voiez pag. 303, 304.*

(60) Pamelii Annotat. in Tertullianum, *pag. 260. Edit. Paris. apud* Mat. Du Puis, 1635, in folio.

[61] *Voyez la Citation* (63).

[62] Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII. col. 543.*

[63] Maussaci Dissertatio de Harpocratione, *pag. 324.* Harpocrationis *Edit.* Paris. apud Morell. 1614, in 4.

[64] *C'est le* Catalogue de Scipion Tetti, *dont nous avons parlé ci-dessus Citation* (48).

(65) *Voyez ci-dessus Citation* [56].

bue encore au même Auteur, c'est-à-dire à KIRANUS, un autre petit Traité de même

curieuses Observations Philosophiques, n'avoit point été inconnu au Prince des Scholastiques Allemands, gratifié parmi eux du surnom de *Grand*, qui l'a tellement copié dans son Traité *de Virtutibus Herbarum, Lapidum, & Animalium*, qu'il en peut très légitimement passer pour le Plagiaire, malgré la petite précaution d'en parler en ces termes, *Imo & egomet* ALBERTUS, *ut in pluribus veritatem inveni & veritatem suppono, quo ab aliquo ex CHIRANIDIS Libro, & Libro ALCHORAT*; corruption claire & manifeste, selon l'Editeur de *CIRANIDIS & ARPOCRATIONIS Libro*; ou plûtôt, selon moi, petit Artifice digne de l'application du *Nimia Præcautio Dolus*: que, non seulement Rousseus dans ses *Venationes Medicæ*, Aldrovandus dans son *Ornithologia* en quantité d'endroits, Maussac dans ses *Animadversiones in Harpocrationem*, & Barthius dans ses *Adversaria* Liv. XI. Chap. XVI, avoient connu & cité cet Ouvrage; mais même que dès le commencement du XVI. Siécle, Walther ou Gaultier de Vielbel en possédoit un Manuscrit laissé à David Vielbel en 1530, & qu'en 1609. Eleonor Landgravinne de Hesse en avoit fait présent d'un pareil à Henri Ellenburgerus son Médecin, dont Chrétien-Guillaume son Fils avoit ensuite pareillement gratifié l'Editeur: &, enfin, cet Editeur ajoûte fort en abrégé partie de ce que j'ai déja détaillé ci-dessus, & de ce que je vais ajoûter plus au long encore, d'après la *Préface de l'ancien Traducteur*. Ce prémier *Titre* & cette *Préface Isagogique de l'Editeur*, laquelle remplit 15. pages de Caractère Italique, ne se trouvent que fort rarement dans les Exemplaires de cet imprimé, qui ne commence pour l'ordinaire que par le Titre suivant, figuré sur l'Original de même que le prémier.

LIBER PHYSICO-MEDICUS

KIRANIDUM

KIRANI,

i. e.

Regis Persarum,

Vere aureus gemmeusque;

Post 10 fere annos nunc primum
e Membranis Latine editus cum Notis.

Qui multis adhuc Seculis ante Syriace, Arabice, & Græce scriptus & versus extitit. Cum autem reliquæ Translationes interciderint, Hæc semibarbara non omnino sepelienda, nec ita totum Opusculum obliterandum fuit.

De quo quid sentiendum sit, requiratur in C. Barthii Adverf. & Lexico Harpocrationis.

ÆRA C.

CIↃ. IↃC. XXXVIII.

C'est un petit in Octavo de 198. pages (66), imprimé selon toutes les apparences en Allemagne, & de très mauvaise Edition en tous sens. Au revers de ce Titre, on trouve une espéce de *Dédicace* avec cette Inscription, *Amplissimo & Experientissimo Ordini Medicorum Philuraorum M. A. R. S.* (67) *dicat hunc Librum cum P. S.*; & l'on y avertit le Lecteur de ne se point étonner de la barbarie de la Traduction, à laquelle on s'est fait un scrupule de changer quoi que ce soit; & de ne se prévenir point, par les bagatelles qu'on pourra rencontrer, contre les choses utiles qu'on trouvera. *Ne rudi Latinitate Scripti hujus, pro temporis illius, quo translatum est, genio solœcissantis vos alienari patiamini: . . . . Religio mihi certe fuit aliquid in interprete quoque mutare, præter quem Archetypum aliud nusquam reperitur. Deinde, ne permittatis, ut quæ interspersæ sunt superstitiosæ Curiositates vel Scoriæ Ennianæ Aurum Virgilianum, quod inde legendum erit, corrumpere; & sic quoque judicium vestrum intervertere valeant* (68). Il y a ensuite une *Préface*, intitulée *Præfatio Dedicatoria veteris Interpretis* ** **. ** *prudentissimo Domino Magistro* * * * RA. PA. *infimus Clericus*. On voit-là, au milieu de beaucoup d'autres circonstances racontées d'une maniére fort embrouillée, qu'entre diverses Traductions d'Arabe en Grec, le Traducteur Latin s'est éxactement & fidélement attaché à celle qu'on lui avoit ordonné de traduire; que cette Version avoit été apportée à Constantinople sous l'Empire de Manuel (69) l'an 1168; qu'elle étoit intitulée *Liber Physicalium Virtutum, Compassionum, & Curationum, collectus ex duobus Libris*, Experientia *videlicet* Kiranidarum Kirani Regis Persarum, *& Libro therapeutico* Harpocrationis Alexandrini *ad propriam Filiam*; que ce Livre de Kiranus fut présenté à Hermès Trismégiste; qu'il fut gravé en Langue Syriaque sur une Colonne de fer; que cette Colonne fut ensuite enterrée dans quelque Marais de la Syrie, d'où on ne nous dit point comment ni par qui elle fut tirée; qu'Harpocration, voïageant dans le Païs de Babylone, la trouva auprès d'une grande Tour, à quatre milles d'une Ville nommée Seleutica; que les Naturels du Païs disoient qu'ils l'avoient apportée-là d'un bâtiment de Salomon, & qu'ils l'avoient placée-là pour la santé & la guérison des habitans de cette Ville; qu'un Vieillard du Païs, qui savoit le Grec, lui en donna l'explication; & qu'il y étoit traité, de 24. Pierres, de 24. Poissons, de 24. Plantes, & de 24. Oiseaux, dont on y découvroit les vertus & les propriétez. *Quoniam diversæ sunt ejus* (Libri) *translationes de Agarenica Lingua in Græca, Librum Græcum, quem mihi dedisti studiose & fideliter per omnia æmulatus sum . . . . Transfertur iste Liber Constantinopoli Manuele imperante anno Mundi VI. Mmo. sexcentesimo LXXVII, anno vero Christi M. C. LXVIII. Indictione secunda:* Liber Physicalium Virtutum, Compassionum, & Curationum, *collectus ex duobus Libris*, Experientia *videlicet* Kiranidarum Kirani Regis Persarum, *& ex Libro therapeutico* Harpocrationis Alexandrini ad propriam Filiam (70). . . . *Accipiens Librum hunc fuit Hermes Trismegistus. . . . Hic Liber Syriacis. . . . insculptus Litteris in Columna ferrea tota chalybea vel endanica, . . . humatus fuit in Paludibus Syriæ . . . . Cum aliquando iter agerem per Babyloniæ Regionem, Civitatem Seleuticam nomine inveni . . . . Veniens a Civitate IV. millia Columnam vidimus cum Turre magna, quam Incolæ de Syria dicebant se attulisse de Ædificio Salomonis, & collocasse ad Sanitatem & Curationem illorum Virorum Civitatis. . . Mox ergo senior rogatus a me consensit narrare quæ erant de Columna & exponere mihi libenter Æolica voce Barbarorum Litteras . . . . . In hoc autem Libro, qui vocatur* Kiranis, *scriptum est* de Lapidibus XXIV, Piscibus XXIV, Herbis XXIV, Volucribus XXIV. *Horum unaquæque virtus complexata & permixta est reliquis virtutibus corporis mortalis curationis causa, verum etiam delectationis; & vere inventio aut initium a Deo omnipotente* (71).

Après cette *Préface*, qui finit avec la page 7, se trouve le Livre même. Il est divisé en quatre parties, dont la I. contient à chaque Lettre de l'Alphabet l'exposition des vertus & qualitez d'une Pierre, d'un Poisson, d'une Plante, & d'un Oiseau; & s'étend jusqu'à la page 70, qui finit par ces mots, SEQUITUR II. KIRANIDARUM LIBER, SEU ALPHABETUM SECUNDUM. Cette II. partie contient, dans le même ordre, les propriétez d'un, deux, ou trois, tant Animaux à quatre piés que Reptiles, & s'étend jusqu'à la page 100, où l'on rencontre un petit supplément sous ce titre, *Παραλειπόμενα hujus Libri in A*; & pages 105, — 110, quelques remarques sous celui-ci, *Ad melius emendandas præcedentes istas* KIRANI

(66) Placcius, de Pseudonymis, pag. 408, dit qu'il en contient 159. C'est qu'il ne compte point les 16. prémiéres, & les 23. derniéres, qui ne sont point chiffrées.

(67) Ces quatre Lettres seront expliquées ci-dessous.

(68) Epist. Dedicatoria Kiranidum Kirani.

(69) Comnene.

(70) Morhof, Polyhistoris, pag. 99, remarque que ce titre Latin se rapporte très éxactement au titre Grec cité par Du Cange dans la page 117. de son Appendix ad Lexicon Græcum.

(71) Præfatio Dedicatoria Kiranidum Kirani, pag. 1-7.

NI KIRANIDES, RHYAKINI KORONIDES *aliquæ Notarum & variarum Lectionum.*

Page 111. fuit PARS POSTERIOR, *seu reliquæ duæ* KIRANI KIRANIDES, *quarum una de Avibus* 44. *altera de* 74. *Piscibus; & ad easdem RHYAKINI KORONIDES.* Cette III. *Kiranide*, pour parler ainsi que l'Éditeur, s'étend jusqu'à la page 139, à la fin de laquelle commence la IV, KIRANIS ULTIMA, qui s'étend jusqu'à la fin de la Page 159; après quoi paroissent *ad III.* KIRANI KIRANIDA RHYAKINI KORONIS *Notarum & variarum Lectionum, & Emendationum Explicationumque*, jusqu'à page 169, où commence KORONIS *postrema* KIRANIDOS *ultimæ*, qui finit avec la page 174. par Δ. Τ. Θ. On trouve ensuite l'*Index Physicus Partis prioris*, l'*Alphabetum Libri II*, ceux des III, & IV, se trouvant à leur tête, & enfin l'*Index Medicus Passionum, quibus remedia allegatis applicantur*, qui remplissent les 8. derniéres pages du volume. Ceux, qui ne lui donnent que III. Parties, se fondent sur un passage abusif de la *Præfatio Dedicatoria* du Traducteur Latin (72): & ceux, qui ne lui en donnent que II, ont apparemment été trompez par quelques-uns de ces exemplaires imparfaits, où l'on ne trouve, ni les *deux derniéres parties* & les *indices*, ni le *prémier titre* & la *Præfatio Isagogica* qui l'accompagne (73). On a vû ci-dessus, que quelques Savans, plus heureux, ou plus attentifs, ont très bien connu & indiqué ces IV. parties (74).

Pour prouver que tout cela est rempli de secrets extravagans & impraticables, de superstitions criminelles & ridicules, en un mot d'impertinences dignes du dernier mépris, il faudroit copier le Livre d'un bout à l'autre. Qu'on se contente donc de juger des autres par celui-ci, qui en sera comme un *ex ungue Leonem.* Je le tire de la page 94. *Si quis unxerit nares hirci unguento, & triverit manu sua, ex eo faciet cum ea delectatione sperma projicere: de hoc spermate si unxeris membrum hominis, tensionem habebit magnam, & inexpugnabilem a muliere aliqua.* Un voluptueux, qui auroit acheté à grand prix un pareil secret, reconnoitroit sans doute bientôt, qu'il n'auroit été qu'une pitoiable duppe.

Comme je l'ai déjà dit dans le texte de cet Article, il y a tout lieu de croire que ce n'est qu'une Piece fabriquée sous les noms dont on vient de parler; & le Père Hardouïn le reconnoit positivement dans une de ses notes sur l'Histoire Naturelle de Pline. *Si otium est*, dit-il (75), *vanitates eas plane nosse, Libellum consule, qui falso* KIRANIDUM KIRANI (76), *inscribitur.* Je sai bien que quelques Savans regardent cet Imprimé comme une Traduction réelle des Kiranides dont nous avons parlé ci-dessus; que Morhof, par exemple, craint seulement qu'elle ne soit point entiére, & qu'on n'y ait changé beaucoup de choses (77); que Mr. Fabricius, à cela près, & si l'on en excepte diverses extravagances du Siécle du Traducteur, & diverses choses qu'il a tirées de Pline & d'ailleurs, la trouve assez conforme aux Manuscrits Grecs des Kiranides vûs par Gaulmin & du Cange (78); que Conringius remarque de plus, qu'elle se rapporte assez bien avec ce que quelques anciens Auteurs ont dit des Kiranides (79); que Borrichius, tout-au-contraire, trouve qu'elle en est tout-à-fait différente (80); que Barthius, enfin, comme on l'a déjà vû ci-dessus (81), prétend que ce n'est que l'Ouvrage d'un Moine de Constantinople, peut-être même le Manuscrit περὶ φυσικῶν δυνάμεων traduit en Latin par Gerard de Cremone (82): mais, au milieu de cette diversité de sentimens, je ne sai si l'on ne seroit pas tout aussi bien fondé à dire que cette Piéce, telle que nous l'avons, a été fabriquée en Latin même sous des noms déjà connus. En tout cas, quand bien même cette Traduction seroit aussi réelle qu'on le prétend, si la disposition de tout l'Ouvrage étoit telle que nous l'avons vû ci-dessus (83), ce n'en seroit ici tout au plus qu'une très infidéle représentation.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Manuscrit que Barthius avoit vû entre les mains de Henri Ellenbergerus, Médecin de la Cour de Magdebourg, & dont malgré toutes les impertinences dont il le trouva rempli, il ne laissa pas de souhaiter l'impression (84), est précisement la même chose que l'imprimé dont nous parlons ici. Outre que cela paroit manifestement par la conformité qu'il y a entre ce qu'il en rapporte & une partie de ce que nous avons rapporté ci-dessus (85), nous savons d'ailleurs très certainement, que ce fut sur ce Manuscrit même qu'on en procura l'édition; & qu'Eleonor Lant-Gravinne de Hesse l'avoit donné en 1609. à Ellenbergerus, dont le Fils le céda à André Rivinus, qui le déposa dans la Bibliothéque publique de Leipsic où on le conserve encore, mais qui en prit auparavant une copie sur laquelle il publia nôtre imprimé, à Leipsic, en 1638, in 8°, (86). Concluons de-là, que le *Rhyakinus*, qui a fait les notes sur cet Ouvrage, est André Rivinus, Professeur en Médecine à Leipsic; & que les Lettres initiales M. A. R. S., qui sont à la tête de la Dédicace, signifient *Magister Andreas Rivinus Saxo*, & non pas *Moderante Auxilio Redemptoris Supremi*, comme se l'est imaginé Placcius (87), qui auroit apparemment mieux rencontré s'il avoit dit que c'étoient les initiales d'une devise qui désignoient le nom & la patrie de ce Médecin. Dès que cette édition parut, Reinesius, qui souhaitoit ardemment depuis longtems de voir un Livre aussi rare & aussi renommé que les *Kiranides*, fut extraordinairement surpris de ne trouver dans cette Traduction que des pauvretez si peu dignes de la moindre attention des Personnes raisonnables; & il en porta, deux ans après, le jugement que nous avons vû ci-dessus Citations (13), & (16). Selon Mr. Arpe, Rivinus, picqué de cette liberté, se déchaina violemment contre son adversaire (88). Mais, il ne fit par-là qu'empirer sa condition: car, Reinesius, ne se croïant plus obligé de ménager un Homme qui le ménageoit si peu, lui repliqua par une longue Apologie, qu'il fit imprimer, sous le titre de *Defensio variarum Lectionum*, à Rostock, en 1653, in 4°; & il l'y tourna cruellement en ridicule, aussi bien que ses *Kiranides*, que Conringius ne regardoit non plus avec beaucoup de raison que comme une mauvaise Rhapsodie de superstitions, aussi ridicules qu'impies (89). Morhof, qui n'avoit vû qu'une seconde édition de cet Ouvrage, faite à Francfort, en 1681, in 12°, (90), & qui remarque qu'on n'y fait aucune mention de la prémiére, qu'on ne connoissoit point ou qu'on a fait semblant de ne point connoitre, n'avoit pas laissé de dire un peu auparavant, *& ut titulus habet iterata vice e membranis Latinis edita.* Cela ne suppose-t-il pas la connoissance d'une prémiére édition? C'est celle dont je me suis servi: je n'ai point encore vû l'autre.

Il s'en faut beaucoup que Barthius soit aussi excusa-

(72) *Voiez ci-dessus la Citation* [19].

(73) *Voiez ci-dessus, Remarque* [E], *un peu au dessus du* second Titre.

(74) *Voyez ci-dessus la Citation* [20].

(75) *Harduinus in Plinii* Hist. Natural. *Libr. XXII, Sect. IX, pag.* 183, *Tom. IV.*

(76) *Il falloit dire* Kiranides Kirani; *car le Livre n'est point intitulé* Kiranidum Kirani, *mais* Liber Kiranidum Kirani. *Mr.* Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 95, *fait encore pis, en écrivant* Liber Kirannidorum de Rota Kyrannidæ, *& semblant par cela même en faire un autre Livre que le* Liber Kiranidum Kirani *dont il avoit parlé pag.* 64, *&* 65.

(77) Morhofii Polyhistor, *Libr. I, Cap. XI, pag.* 100.

(78) Fabricii, Bibliothec. Græca, *Libr. I, pag.* 64, *Num. XIII.*

(79) Conringius, de Medic. Hermetica, *pag.* 51.

(80) Borrichius, de Hermetis Ægyptiorumque Sapientia, *pag.* 81, *apud Fabricium, ibidem.*
(81) *Citation* [12].
(82) *Voyez ci-dessus les Citations* [42] & [54]. (83) *Citation* [20].
(84) Barthii Adversaria, *Libr. XI, Cap. XVII, col.* 543.
(85) *Voyez les* Adversaria *de* Barthius, *col.* 542, 543, *où il rapporte en propres termes une partie de ma Citation* [71], *c'est-à-dire, depuis* Transferam *jusqu'à* Filiam: *& remarquez, qu'au lieu de* Curationum, *il copie* Certationum; *ce qui est certainement une faute.*
(86) Fellesi Catalogus MSS. Bibliothecæ Paulinæ in Academia Lipsiensi, *in Præfatione folio*)( )(7. *Notez qu'on n'a point mis cet Imprimé dans le Catalogue de ses Ouvrages à la fin de son Eloge inséré dans* Witten Memoriæ Philosophorum, *Tom. II, pag.* 259.
(87) Placcius de Pseudonymis, *pag.* 408. *Il dit mal-à-propos, pag.* 537, *que ce* Rhyakinus *est* Jean Rivinus: *il falloit dire* André. *Ni* Deckher, *ni* Baillet, *n'ont point connu ce Pseudonyme.*
(88) Arpe de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 65. *Cette* Réponse de Rivinus *ne se trouve point, non plus que le* Liber Kiranidum, *dans le Catalogue de ses Ouvrages. Voyez ci-dessus Citation* [86].
(89) Herm. Conringii Introductio in Artem Medicam, *pag.* 180, *Editionis* Schelhameri *ann.* 1726.
(90) Morhofii Polyhistor, *Libr. I, Cap. XI, pag.* 99.

même nature, touchant lequel on débite un conte fort ridicule (*F*), & dans lequel on assure que les *Kiranides* sont citées (*g*). Ni Van der Linden, ni Mercklin, n'ont point parlé de tous ces Ouvrages; mais, simplement du *Liber Physico Medicus Kiranidum* (*b*); & cela est assez étonnant, vû qu'ils n'ont point pu ignorer ce qu'en avoient dit avant eux les autres Bibliothécaires, & même les Bibliothécaires de Médecine. Peut-être ne les ont-ils ainsi négligés, que parce qu'ils les ont regardez comme des Ouvrages supposez: mais, ce motif me paroitroit d'autant moins recevable, qu'il s'en trouve sans doute plusieurs de ce caractère dans leurs Recueils, ne fussent-ce que ceux qu'on attribue à Salomon, à Zoroastre, à Aléxandre le Grand, & à la fameuse Cléopatre, Reine d'Egypte, & Maitresse d'Antoine. L'Auteur de l'*Histoire des Imaginations extra-*

(*g*) *Kiranidarum Volumina eodem Libello memorantur.* Scheckius, Bibliotheca Medica, pag. 365.

(*b*) *Voiez* KIRANUS, Rex Persarum. *Dans* Mercklin *ces noms se trouvent défigurez ainsi*, Kikanus, Kiranides, *pag.* 728, & *in* Catalogo Cognominum: & Manget, Bibliothec. Scriptor. Medic. *Tom. III, pag.* 69., *aiant pris ces mots pour bons, en a forgé un nouvel Auteur, & un nouvel Ouvrage; outre le Kyranus de* Van der Linden, *qu'il met bien en son rang, mais auquel il fait un second nom du Titre de son Livre.*

cusable d'avoir souhaité l'impression d'un semblable Ouvrage, que Maussac d'avoir souhaité la Publication du MSS. Grec dont nous avons parlé dans la remarque précédente (91). Ne l'aiant point vû, il en jugeoit avantageusement; mais, s'il l'eut vû, & s'il n'y eut trouvé que ce que contient l'imprimé Latin, il n'y a point de doute qu'il n'eut souverainement méprisé une si misérable rapsodie, & qu'il n'eut perdu toute espérance d'y trouver de quoi éclaircir le passage de Tertullien dont il étoit en peine. En effet, il n'y est pas même fait la moindre mention du Lierre; & ce n'est qu'à cette occasion que Tertullien l'auroit pu citer (92).

(91) *Voyez-en la fin.*

(92) *Voyez ci-dessus la Citation* [88].

Dans un petit Ouvrage, intitulé *Bibliotheca Botanica*, publié sous le nom d'Antonius Bumaldus, & imprimé *à Boulogne, chez les Héritiers de Benatius, en* 1657, *in* 24°, on avance un sentiment bien différent de tous les précédens touchant l'Auteur des *Kirannides*. En effet, on y prétend, qu'elles sont de la composition d'un certain *Blasius*, Africain, Eléve d'un certain Belter, qui les dédia à un certain Claude Athénien son Collégue; tous Personnages aussi peu connus les uns que les autres: qu'elles ont été traduites de cet Auteur en Latin assez barbare par Gérard de Crémone: qu'elles se conservent ainsi en manuscrit chez l'excellent ou très excellent Ovidius Montalbanus, Docteur en Droit, Doïen du Collége des Philosophes de Boulogne, Gardien du Cabinet des Curiositez naturelles d'Aldrovandus, & Professeur en Logique, en Physique, en Mathématique, & en Morale, dans l'Archi-Gymnase de cette ville: & qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'elles n'ont point encore été imprimées. Il est très clair, qu'il s'agit encore-là d'un Manuscrit semblable à celui d'Ellenbergerus. Mais, comme Bumaldus se trompoit indubitablement au dernier de ces égards, il se pourroit très bien, qu'il se trompât de même touchant son *Blasius Africain*, Auteur absolument inconnu, tant aux Bibliographes généraux, qu'aux particuliers de Botanique & de Médecine, & d'autant moins recevable, qu'il ne se trouve appuié d'aucune autorité. Mais, quelque-chose de plus singulier que tout cela encore, c'est que ce très *excellent Ovidius Montalbanus* n'est autre que l'Auteur même de cette *Bibliothèque Botanique*, qui s'y est déguisé sous le nom de *Joannes Antonius Bumaldus*, & qui s'y est donné, sous son véritable nom d'*Ovidius Montalbanus*, un Article particulier, dans lequel l'encens & la fumée ne sont nullement épargnés. Dans divers autres Articles, il vante extraordinairement les Manuscrits rares & précieux de son Cabinet, sans oublier néanmoins de se donner toujours fort libéralement de l'*Excellence*. Je ne sçai si le simple masque d'un nom emprunté peut autoriser un Auteur à se casser ainsi lui-même le nez avec l'encensoir; & je doute fort que le Boccalini eut fait grace à un ridicule aussi excessif.

N'oublions point de dire, qu'on trouve parmi les Manuscrits de François Bernard, Médecin de Londres, une copie du *Kiranidum Liber* (93); mais, comme on n'y spécifie rien de plus, nous ne saurions juger s'il s'agit-là des Kiranides entiéres, ou simplement d'une copie du *Liber Physico-Medicus Kiranidum*, telle que celle que Barthius avoit vue chez Ellenbergerus, & que Rivinus a fait imprimer depuis.

(93) Catal. MSS. Angliæ & Hiberniæ, *Tom. II, pag.* 91, *num.* 1650.

Ajoûtons encore, que les Anglois n'ont point dédaigné de traduire en leur langue ce merveilleux Ouvrage, sous le titre de *the Magick of Kirani, King of Persia, and of Harpocration, containing the magical and medicinal virtues of Stones, Herbs, &c.*, & de le faire imprimer ainsi, *en* 1685, *in octavo*. C'est au moins ce qu'affirme le *Catalogus Bibliothecæ Harleianæ*, Tom. II, pag. 810: Catalogue, auquel on ne doit se fier qu'à bonnes enseignes.

(*F*) *On lui attribuë un autre Ouvrage touchant lequel on débite un conte fort ridicule.*] C'est que dans le Tombeau de Priam à Troie, l'on avoit trouvé avec ses os un petit Traité intitulé *Compendium de septem Herbis septem Planetis attributis.* On ajoûte que ce petit Traité se trouve en manuscrit dans la Bibliothéque de Jean George Schenckius, Médecin du Comte de Hanaw, & qu'il y est fait mention du Livre des Kiranides. Pour faire voir si j'ai bien pris le sens de l'Auteur, je crois que je ne ferai point mal de transcrire ici ses propres termes. *Kiranidûm Auctor*, dit-il (94), *exaravit libellum titulo* Compendii de 7. Herbis 7. Planetis attributis, *inventum* (*ut ibibi affirmat*) *in Civitate Trojana monumento cum ossibus Priami inclusum, qui MS. extat in Bibliotheca Schenckiana* .... Kiranidarum volumina *eodem Libello memorantur.* Ce Tombeau de Priam ne répond point trop mal à la Colonne de fer cachée dans les marais de la Syrie, dont il est parlé dans la remarque précédente; & il étoit bien juste, que des écrits, qui se ressemblent si bien dans leur sujet, se ressemblassent aussi dans leurs Avantures. Il y a dans le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre trois copies de cet Ouvrage (95); mais, de-la maniére dont on rapporte le titre de la troisiéme, sçavoir *Tractatus de* 7. *Herbis excerptus a Libro Kiranidarum* (96), il semble que ce soit plûtôt un extrait ou quelque morceau détaché des *Kiranides*, qu'un nouvel Ouvrage de leur Auteur. Schenckius est pourtant fort précis là-dessus; &, comme il avoit l'Ouvrage entre les mains, & qu'il assûre positivement que les *Kiranides* y sont citées, il est plus naturel de s'en tenir à sa déposition.

(94) Schenckii, Bibliotheca Medica, pag. 365.

(95) Catalog. MSS. Angliæ & Hiberniæ, *Tom. II, pag.* 91, *num.* 1653, 3654.

(96) *Ibidem, pag.* 133, *num.* 5164.

Ne finissons point sans faire deux remarques nécessaires. La I. est, que, dans la Préface du *Liber Physico-Medicus Kiranidum Kirani* imprimé, il est parlé de deux Traités, qui ont beaucoup de rapport à celui-ci, & que l'Editeur regardoit comme fort propres à servir d'introduction à celui qu'il publioit. Vous en verrez les titres dans le passage que je vais citer. *Est apud Græcos quidam Liber* Alexandri Magni de VII. Herbis VII. Planetarum; *& alter, qui dicitur* Thessali Mysterium ad Hermen, id est Mercurium, de XII. Herbis XII. Signis attributis, & de VII. aliis Herbis per VII. alias Stellas (97). La II. est, qu'on trouve deux Ouvrages imprimez; l'un intitulé, *Petri Arlensis de Scudalupis, Presbyteri Hierosolymitani, Sympathia septem Metallorum ac septem selectorum Lapidum ad Planetas, & Camilli Leonardi Speculum Lapidum*, imprimez *à Paris, chez David Gilles, en* 1610, *in* 8°, (98); & l'autre, *Constantii Albinii Villa-*

(97) *Præfat. Dedicator.* Kiranidum Kirani, *pag.* 2.

(98) P. Borelli, Bibliothec. Chymica, *pag.* 19. Lindenius renovatus, *pag.* 179. Catal. MSS. Krafft, *pag.* 100, *le seul qui parle du dernier Ouvrage.*

extravagantes de M. Oufle (*i*) n'a point non plus parlé de ces Ouvrages. C'étoient pourtant des Sujets tout-à-fait propres à enrichir le Catalogue de la Bibliothéque Magique de son Héros, aussi bien que les Notes nombreuses dont il a accompagné son Histoire (*k*).

(i) Imprimé à Paris, in 12.; & à Amsterdam, chez Etienne Roger, &c., en 1710, in 12.

(*k*) *Voiez ci-dessous la fin de la Remarque* [*A*] *de l'Article* PICATRIX.

Villanovensis Magia Astrologica, hoc est Clavis Sympathiæ septem Metallorum & septem selectorum Lapidum ad Planetas, majori illius elucidatione, imprimé *à Paris, chez Charles Sevestre & David Gilles, en* 1611, *in* 8°, (99); qui ont aussi beaucoup de rapport avec celui dont nous parlons. Ces deux derniers n'ont point été inconnus à Morhof. On lui avoit dit merveilles du dernier (100); & il nous apprend, que le prémier fut d'abord imprimé vers le commencement du XVII. Siécle, à Madrit, & ensuite à Rome, in folio; que cela se fit par l'indiscrétion du Fils ou du Frère de l'Auteur; que celui-ci en retira si bien tous les éxemplaires, qu'on n'en pouvoit plus trouver aucun; qu'on le réimprima donc ensuite en France en plus petit volume; mais, que cette édition étoit tellement mutilée, qu'on n'en faisoit aucun cas (101). Peut-être ne s'agit-il dans tous ces différens Traités, que du seul *Compendium* dont nous traitons ici. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces derniers Ouvrages ont été réimprimez ensemble *à Hambourg, chez Libezeit, en* 1717, *in* 8°.

(99) Borelli Biblioth. Chymica, pag. 6. Lindenius renovatus, pag. 124.

(100) *Affirmarunt mihi tot tantaque Libro illo contineri, ut omni Auro sit præstantior.* Morhofius, *in* Polyhistor, *Lib. I, Cap. XI, pag.* 100.

(101) *Idem, Ibidem. Voiez aussi* Vogtii Catal. Libror. rariorum, *pag.* 51.

L.

ANNEL (JEAN DE), Sieur du Chaintreau, & du Chambort, Auteur assez obscur du commencement du XVII. Siècle, & qui ne mériteroit peut-être guéres l'attention des Lecteurs, ni le soin de lui dresser un Article, si, parmi ses Ouvrages, il ne s'en rencontroit un, qu'on n'a pas jugé indigne du Cardinal de Richelieu (*A*). On ne le connoit absolument que par ses Ecrits: &, par occasion, j'en donnerai ci-dessous la Notice (*B*).

(*A*) *Un de ses Ouvrages n'a pas été jugé indigne du Cardinal de Richelieu.*] Cet Ouvrage est intitulé *Histoire de D. Jean Deuxiesme, Roy de Castille, recueillie de divers Autheurs, par le Sieur* DU CHAINTREAU, & a été imprimé *à Paris, chez Toussainct du Bray, en 1622, in 8°*; *à Paris, chez Jean du Bray, en 1640, in 8*, & *à Rouen, chez François Vaultier, en 1641, in 8°*: les deux prémiéres éditions sont d'assez beau papier & caractère, mais la troisiéme leur est fort inférieure à cet égard.

Le prémier, qui ait attribué cette Histoire au Cardinal de Richelieu, est l'illustre Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, dans le Livre qu'il composa sous ce singulier & terrible titre, *Recueil de Maximes véritables & importantes pour l'Institution du Roy, contre la fausse & pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, prétendu Sur-Intendant de l'Education de sa Majesté*, & qu'il publia *à Paris*, mais en cachette, *en 1653, in 12*. Voici ses propres termes, en la page 255: L'Histoire de Dom Jean II, Roy de Castille, *est faite par le S.* Chaintreau; *mais, elle est attribuée au* CARDINAL DE RICHELIEU.

Un autre Auteur distingué, non moins bien instruit des particularités de ce tems-là, s'en explique un peu plus amplement en ces termes: *On accuse l'Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, ... d'avoir fait quelques Piéces qui coururent contre le* Connétable de Luynes, *& particuliérement d'avoir fait imprimer l'*Histoire de Don Jean Roy de Castille, *pour comparer au Connestable de Luna, dont la fin fut aussi tragique que sa fortune avoit été relevée, le Connestable de Luynes, qui lui estoit égal, & presque un autre luy-mesme, en crédit & dignité, aussi-bien que de nom* (1).

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II, pag.* 421.

Amelot de la Houssaie, Auteur fort curieux de ces sortes de singularitez Historiques & Politiques, s'est contenté de copier & d'abréger ces deux Ecrivains, sans néanmoins indiquer précisément le lieu où le dernier a parlé de cette affaire: & c'est ce que l'on peut examiner dans le dernier de ses Ouvrages (2).

(2) Amelot de la Houssaie, Mém. Hist. Polit. Critiq. & Littéraires, *Tom. I, pag.* 46, 47.

C'étoit à-peu-près ainsi, qu'on avoit autrefois représenté les excès intolérables du Duc d'Epernon sous Henry III, & indiqué le moien de l'en châtier, dans l'*Histoire Tragique de Pierre de Gaverston, Favory d'Edouard II, Roy d'Angleterre*, que sa mauvaise administration conduisit enfin très équitablement au gibet, ainsi qu'on le peut voir moins partialement dans l'*Histoire des Favoris*, par le célèbre Pierre du Puy, Garde de la Bibliothéque du Roy de France. Mais, ces deux Ecrits ne produisirent, ni l'un, ni l'autre, l'effet qu'on s'en étoit promis: car, d'Epernon & de Luines, plus habiles ou plus heureux que Gaverston & de Lune, persistérent dans la faveur, & moururent paisiblement dans leur lit; mémorables preuves les uns & les autres de la maxime de Juvenal, XIII, 104, 105,

Committunt eadem diverso crimina Fato,
Ille Crucem pretium sceleris tulit, hic Diadema.

Tout cela supposé, & le but de l'Auteur étant de menacer de Luine d'une fin aussi funeste que celle de de Lune, il sembleroit, qu'au lieu d'*Histoire de Jean II. Roy de Castille*, cet Auteur auroit dû intituler son Ouvrage *Histoire de l'Administration & de la Mort tragique du Connestable Alvare de Lune*, nom & dignité presque tout semblables à celui & celle d'*Albert Connestable de Luine*, & par conséquent d'autant plus propres à éxécuter finement, intelligiblement, & néanmoins sûrement, le dessein de l'Auteur.

Mais, à dire le vrai, tout cela ne me paroit guéres bien fondé. En effet, à moins que ce Livre n'ait couru quelque tems en manuscrit avant que d'être imprimé, de pareilles menaces étoient les plus vaines & les plus inutiles du Monde, puisque le Connétable de Luine étoit mort dès le 21. de Décembre 1621, & que le Privilége pour l'Impression de ce Livre ne fut accordé que le 19. de Févier 1622. Quoiqu'il en soit, on trouve dans le Chapitre IV. de cette Histoire une longue & forte *Lettre de Messire Diégo de Valera au Roy de Castille, pleine de bons Avis pour remédier aux desordres de son Estat*: & si l'Auteur, quel qu'il puisse être, a eu le dessein qu'on lui attribuë, tout le Livre pourroit bien n'avoir été fait, que pour donner indirectement ces *bons Avis* à Louïs XIII; non en vûe de déposséder, ou de faire punir de mort, le Connétable de Luine qui n'éxistoit déjà plus, mais en vûe de représenter à ce Prince les abus de son Administration. Cela étoit assez du Génie de Richelieu, qui cherchoit alors à s'introduire dans le Conseil d'Etat, qui en vint enfin à bout en Août 1624, & qui y domina si tranniquement ensuite, qu'on en fit cette Epitaphe compatissante au pauvre Louïs XIII:

Ci-dessous gît vôtre bon Maître,
Qui fut vingt ans Valet d'un Prêtre.

Les deux éditions de cette Histoire de 1640, & de 1641, renouvellées lors de la plus grande dureté du Ministére de Richelieu, & précisément dans le tems du Complot le plus dangereux qu'on eut encore formé contre lui, paroissent au moins confirmer ce que disent de plus le Laboureur & Amelot de la Houssaie, que, *quand Richelieu eut succédé à de Luynes au Ministére, d'autres firent réimprimer cette Histoire contre luy-mesme* (3).

(3) Le Laboureur, Additions aux Mém. de Castelnau, *Tom. II, pag.* 421. Amelot de la Houssaie, Mém. Hist. Polit. *Tom. I, pag.* 46.

Je ne trouve aucune mention de cette *Histoire* dans les Bibliothéques des Historiens d'Espagne, pas même dans celle de Lenglet du Fresnoy, la plus nouvelle & la mieux remplie de toutes. Le Père le Long qui n'en a point fait usage dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, ne savoit apparemment aucune des particularités ou anecdotes, que je viens de rapporter, & qui étoient si propres à illustrer ce qu'il a dit de Richelieu. Il connoissoit pourtant très bien les *Additions de le Laboureur à Castelnau*; & les *Maximes véritables* du Chantre Joly: mais, ainsi que le dit agréablement La Fontaine, *on ne s'avise jamais de tout.*

On peut voir un fort bon Article touchant ALVARE DE LUNA dans l'*Histoire des plus illustres Favoris tant anciens que modernes, par feu Monsieur P. D. P.* c'est-à-dire Pierre du Puy, Garde de la Bibliothéque du Roi de France, pag. 93.

93—172. de l'édition faite *à Leide*, *chez Jean Elzevier*, *en* 1659, *in* 4°.

Depuis peu, l'on a attribué à ce même Evêque de Luçon, depuis Cardinal de Richelieu, un autre Ouvrage, publié de même sous un autre nom, & dont voici le titre: *Histoire de la Mère & du Fils, c'est-à-dire, de Marie de Médicis, & de Louis XIII. Roi de France & de Navarre, depuis l'an* 1616, *jusqu'en* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES DE ME'ZERAY. Cet Ouvrage a été imprimé *à Amsterdam*, *chez Charles Michel le Cene*, *en* 1730, *in* 4°, *& en* 2 *Volumes in* 12: mais, avant que d'aller plus loin, on remarquera, que ce titre est défiguré par une énorme bévûe, & cela dans les deux éditions; vû que cette *Histoire* s'étend, non *depuis* 1616, mais depuis 1600, jusqu'en 1619, & contient ainsi les événemens d'un peu plus de 20 années (4). Ce n'est guéres la coutume des Libraires de déprimer ainsi leurs éditions; & celle-là méritoit bien qu'on y réimprimât des titres plus éxacts.

Par une de ces impostures Typographiques si ordinaires dans ces Provinces, un Libraire, plus coupable qu'aucun autre de ces sortes de filouteries pernicieuses aux amateurs de Livres, vient de changer ce titre en celui-ci, *Histoire de la Régence de la Reine Marie de Médicis, Femme de Henry IV, & Mère de Louis XIII, par François de Mezeray*, y ajoûtant seulement deux Portraits usez de *Mezeray* & de *Louis XIII*, & donnant ainsi ce Livre comme un nouvel Ouvrage, imprimé *à la Haie*, *& à Francfort sur Meyn*, *aux Dépens de la Compagnie*, *en* 1743, & portant la Régence de Marie de Médicis jusqu'en 1619. Dans l'édition *in* 4°, ces Portraits ne se trouvent point, parce qu'il n'en avoit point de cette grandeur: car, autrement on ne nous en auroit pas fait grace.

Le Père le Long, qui avoit vû cet Ouvrage en manuscrit dans la Bibliothéque Roïale de Paris, & qui dans *son Mémoire sur Mezeray* (5), n'en parle que comme d'un simple *Craion de la Vie de Marie de Médicis & de Louis XIII. depuis* 1600. *jusqu'en* 1619; l'intitule ailleurs: *Histoire de la Reine Marie de Médicis, depuis* 1600. *jusqu'en* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES SIEUR DE ME'ZERAY (6); & *Histoire de la Mère & du Fils, c'est-à-dire, de Marie de Médicis, Femme du grand Henry, & de Louïs XIII. de ce nom, depuis l'an* 1600, *jusqu'à la fin de* 1619, *par* FRANÇOIS EUDES DE ME'ZERAY (7); & semble ne s'être point apperçu, qu'il ne s'agit en tout cela que d'un seul & même Ouvrage.

On en parle à-peu-près de même dans une *Vie de François Eudes de Mézeray, Historiographe de France*, imprimée *à Amsterdam*, *chez Pierre Brunel*, *en* 1726, *in* 8°; que l'Abbé d'Olivet ne feint nullement de traiter d'*Ouvrage Romanesque, altéré dans le fonds, & forgé dans les circonstances* (8); & généralement attribuée à Daniel de la Roque, connu dans la République des Lettres par quelques Traductions d'Ecrits du Docteur Burnet contre Varillas, mais encore plus par la *Préface* d'un Libelle Satirique, qui fit pendre son Imprimeur & son Relieur en 1693, pendant que, par le crédit des Jésuites, & en vertu de sa prétendue conversion au Papisme, il en fut quitte pour quelque tems de prison. Peu après, il fut emploïé dans un des Bureaux de Mr. de Torcy comme Interprète de l'Anglois & du Hollandois. Il regardoit l'*Histoire*, dont il s'agit ici, comme *une espéce de continuation de l'*Abrégé Chronologique de Mézeray, extrémement flatteuse pour Marie de Médicis, & contenant *quelques Traits curieux touchant les différents qui s'élévoient fréquemment entre* cette *Reine, & son Epoux au sujet des Galanteries de ce Monarque* . . . . . mais, *encore mieux détaillés dans les* Mémoires de Mr. de Sully (9).

Si l'un & l'autre de ces Ecrivains c'est-à-dire le Long & la Roque, avoient éxaminé tant soit peu le Livre dont ils jugeoint ainsi, ils auroient d'abord aisément apperçu, qu'il ne pouvoit pas être de Mézeray; puisque l'Auteur y parle dès l'entrée, non seulement comme contemporain de Henri IV, & connu assez familiérement du Duc de Sully, du Comte de Grammont, & d'autres Grands de la Cour de ce Prince, pour qu'ils ne fissent point de difficulté de lui raconter confidemment les tracasseries & les dissensions continuelles entre ce Prince & sa Femme; ce qui ne convient nullement à Mézeray: mais se désigne même, parlant toujours en prémiére personne, comme Sécrétaire d'Etat sous le Maréchal d'Ancre, comme Evêque de Luçon, comme Abbé de Coussay, comme Frère de Richelieu Maréchal de Camp & Gouverneur d'Angers, comme Beau-Frère de Pont-Courlay, comme Auteur d'un Traité de Controverse contre les quatre Ministres de Charenton, comme Membre & Chef du Conseil de la Reine-Mère, &c. &c.; ce qui ne peut absolument convenir qu'au fameux ARMAND JEAN DU PLESSIS, qui s'est depuis rendu si célébre, & si redoutable, sous le nom de *Cardinal de Richelieu*.

L'Editeur de cette *Histoire* (10), *à laquelle* il prétend assez mal-à-propos que *le nom de* ME'ZERAY *étoit nécessaire* (11), puisque celui de RICHELIEU lui étoit infiniment plus avantageux, n'a pourtant point hésité, comme on vient de le voir, à la faire imprimer sous le nom de ME'ZERAY; *supposant* (12), peu judicieusement à mon gré, *que, pour faire sa Cour à ce grand Ministre, il avoit pris son masque, & ses sentimens, pour écrire cette* Histoire: & d'autres ont remarqué, que c'étoit une *Condescendence à laquelle* ME'ZERAY *étoit tout disposé envers ses bienfaiteurs* (13). C'est faire sentir en d'autres termes, que malgré sa franchise & sa sincérité apparente, cet Ecrivain n'étoit point éxemt de vénalité.

Mais, l'Auteur d'un *Discours Préliminaire* sur les *Mémoires Historiques & Critiques de* FRANÇOIS EUDES DE ME'ZERAY *sur divers points de l'Histoire de France &c.*, qui viennent d'être imprimez *à Amsterdam*, *chez J. F. Bernard*, *en* 1732, *in* 8°, rejettant bien loin ce sentiment; & accusant, l'Editeur d'avoir *imaginé*, pour l'appuïer, *un Roman aussi lourd, & aussi froid que ses* amours de Sapho, *&c.*, soutient avec beaucoup de hauteur, qu'*il n'y a pas un seul mot dans* toute cette *Histoire*, *qui ne méne à découvrir*, *que* son *véritable Auteur* ne sauroit être autre que *le Cardinal de* RICHELIEU (14); & voici les raisons sur lesquelles il se fonde. I. Que Mézeray n'a été connu du Cardinal, que les deux derniéres années de sa vie; & qu'alors ce grand Ministre étoit trop accablé d'affaires, de voïages, & de maladies, pour avoir eu le loisir d'instruire cet Auteur de détails sécrets que lui seul pouvoit savoir. II. Que les endroits, qui concernent personnellement le Cardinal, & surtout son éxil à Avignon, sont si semblables dans cette *Histoire*, & dans les *Mémoires d'Aubery*, qu'il faudroit que celui-ci les en eut copiés; ce que Mézeray, qui ne s'en est jamais plaint, n'étoit pourtant pas Homme à souffrir impunément. III. Qu'on sait certainement, par l'Epitre Dédicatoire du *Testament Politique* du Cardinal de Richelieu, qu'il avoit dessein d'écrire l'*Histoire de Louis XIII*, & qu'il en avoit même mis une partie *quasi en l'état auquel il prétendoit la mettre au jour.* IV. Que cette *Histoire*, & ce *Testament Politique*, sont visiblement de même stile; & qu'*on n'y est blessé par aucun de ces quolibets, & de ces termes bas, dont Mézeray n'a jamais pû se défaire.* V. Que les sentimens & les maximes Politiques de cette *Histoire* sont certainement les mêmes que ceux de Richelieu; ce que confirme encore très bien l'Apologie qu'il prend grand soin de faire de ses Liaisons avec le Maréchal d'Ancre. Et VI, enfin, qu'à l'exception d'une seule fois, il parle toujours en son propre nom, & en prémiére personne (15). De tout cela, cet Auteur conclut, que cet Ouvrage ne sauroit être de Mézerai, est de Richelieu, & *acquiert* par cela même *un nouveau dégré d'autorité, en recouvrant de cette sorte son véritable Père* (16)

Voilà donc deux Ouvrages bien positivement attribuez & restituez au Cardinal de Richelieu, pendant que, d'un autre côté, on lui en enléve un autre qui lui a toujours été constamment accordé, savoir, ce même *Testament Politique*, cité dans le paragraphe précédent, & sur la conformité de stile duquel on prétend établir l'autenticité de l'*Histoire de la Mère & du Fils* en faveur du Cardinal. Le nouveau Critique, qui prétend ainsi lui enlever son *Testament Politique*, est Mr. DE VOLTAIRE, dont voici les raisons tirées de ses *Oeuvres*, Tome VI, page 308. „ I. Jamais le „ Manuscrit n'a été vû de Personne, ni connu „ chez

(4) Journal Littéraire, Tom. XVII, pag. 222.

(5) Le Long Bibliotheq. Histoiq. de la France, pag. 978.

(6) Là-même, pag. 532.

(7) Là-même, pag. 448.

(8) Hist. de l'Acad. Franc. depuis 1652. jusqu'en 1700, pag. 369.

(9) Vie de Mezeray, pag. 88—92.

(10) C'est-à-dire l'Auteur des Amours de Sapho.

(11) Disc. Prélim. des Mém. Hist. de Mezeray, pag. liij.

(12) Là-même, pag. liij.

(13) Journal Littéraire, Tom. XVII, pag. 221.

(14) Disc. Prélim. des Mém. Hist. de Mézeray, pag. lij, liij.

(15) Là-même, pag. liij—lviij. Cette seule fois est, Tom. II, pag. 343.

(16) Là-même, pag. lviij.

„ chez ses Héritiers, ni chez les Ministres qui lui „ succédérent. II. Il fut imprimé trente ans a- „ près sa mort, sans avoir été annoncé aupara- „ vant. III. L'Editeur n'ôse pas seulement dire „ de qui il tient le Manuscrit, ce qu'il est deve- „ nu, en quelle main il l'a déposé. IV. Il est „ d'un stile très différent des autres Ouvrages du „ Cardinal de Richelieu. V. On lui fait signer „ son nom d'une façon dont il ne se servoit pas. „ VI. Dans l'Ouvrage il y a beaucoup d'expres- „ sions & d'idées peu convenable à un grand Mi- „ nistre qui parle à un grand Roi, &c." Mais, n'en déplaise à Mr. DE VOLTAIRE, outre qu'il n'est pas Homme à avoir fait les recherches nécessaires pour la découverte de ce Manuscrit, ce ne sont-là que d'assez foibles oppositions à la tradition publique, au consentement universel, & à l'autorité de quantité d'Hommes d'État & de Finances, qui ont toujours soutenu, qu'il n'y avoit qu'un Homme extrémement versé & rompu dans ces conditions, qui pût avoir composé un semblable Ouvrage. Ainsi, quoique puisse dire Mr. de VOLTAIRE en faveur de son Abbé BOURZEIS, son opinion ne fera certainement pas fortune parmi les Gens de Lettres en général, & surtout parmi les Negociateurs, Ministres publics, & autres Politiques. Quant à cette Femme nommée simplement *la du Fargis*, c'est une minutie que ne devoit pas emploïer le Critique. Ne sait-on pas avec quelle hauteur & quel mépris cet orgueilleux Ministre parloit de Personnes d'incomparablement plus haute élévation? Mais, sans insister plus longtems sur des conjectures & des vraisemblances, opposons à Mr. DE VOLTAIRE une autorité qui en vaut trente comme celle de son Abbé DE BOURZEIS. C'est „celle du *Cardinal* DE „ FLEURY, que j'ai entendu parler sur ce *Tes-* „ *tament Politique*, comme étant réellement de „ celui dont il porte le nom; ce Livre aïant été „ le sujet de la conversation pendant la plus gran- „ de partie d'un Diner dont j'étois à Versailles „ chez ce Cardinal: & cette autorité contrebalan- „ ce abondamment celle de Mr. DE VOLTAI- „ RE." C'est ce que me fit l'honneur de m'écrire Monsieur le Comte de Bentinck, le 30. d'Août 1746, en me renvoïant le présent Article, qu'il avoit été curieux de voir.

On a fait encore à ME'ZERAY l'honneur de lui attribuer un excellent Ouvrage, savoir l'*Histoire du Roy Henry le Grand, par* MESSIRE HARDOUÏN DE PE'RE'FIXE, *Evêque de Rodès, ci-devant Précepteur du Roy*, imprimé *à Paris, chez Cramoisy, en* 1661, *in* 4; *à Amsterdam, chez L. & D. Elzevier, en* 1661, *in* 12°; *à Amsterdam, chez Daniel Elzevier, en* 1664, *in* 12°; & quantité d'autres fois depuis en différens endroits. Non seulement quelques Personnes ont crû, que Mézeray étoit le véritable Auteur de cette Histoire (17), mais même quelques autres ont écrit qu'il s'en étoit vanté, & s'étoit hautement plaint, qu'on ne l'en eut pas récompensé (18). Mais, le stile pur & châtié, fort différent de celui de ME'ZERAY, & surtout la politesse, si peu naturelle à cet Auteur, & cependant si réguliérement observée ici, ne permettent point d'adopter une pareille Anecdote sans exception. Je croirois donc assez facilement, que Mézeray pourroit bien avoir *fourni les Mémoires à Monsieur* DE PE'RE'FIXE, comme Charpentier dit que Mèzeray le lui avoit affirmé (19): mais, que Mr. DE PE'RE'FIXE y a mis ce bel ordre, cette netteté, cette pureté d'expression, & sur-tout ces réfléxions si judicieuses & si sensées, qui se feront toujours admirer dans ce bel Ouvrage.

(17) *Voiez* Menage, Observ. sur Malherbe, *pag.* 151; & Le Long, Bibliothéq. de la France, *pag.* 445, 978.

(18) Lenglet, Catalogue des Historiens, *pag.* 128. Carpentariana, *pag.* 374.

(19) Carpentariana, *pag.* 374.

D'autres Personnes, comme BENOIT (20), & après lui DE LARREY (21), ont prétendu, sur je ne sai quel fondement, qu'il étoit du Père ANNAT, Jésuite, Confesseur de Louïs XIV, qui avoit bien voulu préter sa plume à Mr. DE PE'RE'FIXE. Mais, tous ceux, qui connoissent un peu le Père ANNAT, savent, qu'il connoissoit mieux les Disputes Théologiques, que les Evénemens de l'Histoire, & qu'il écrivoit beaucoup mieux en Latin qu'en François: &, en effet, ce que nous avons de lui en cette derniére Langue ne répond nullement à la pureté du stile de l'*Histoire de Henry le Grand*.

(20) Hist. de l'Edit de Nantes, Tom. I.

(21) Hist. de France sous Louis XIV. Tom. IV, pag. 82.

Je remarquerai par occasion, que, quelque belle que soit cette *Histoire*, comme il n'y a rien d'absolument parfait en ce Monde, ce bel Ouvrage ne laisse pas d'avoir ses petits défauts: & en voici un d'autant plus surprenant, que l'Auteur savoit très bien lui-même le contraire de ce qu'il avançoit. Il dit, page 286, que *Henry IV. faisoit dire sous main au Pape, par Sillery son Ambassadeur, qu'il épouseroit Marie de Medicis*, SA NIE'CE, SOEUR *du Duc de Florence*. Dans ce peu de mots, il y a deux fautes bien considérables, & bien étonnantes, soit qu'elles viennent de Mr. DE PE'RE'FIXE Ecrivain de cette *Histoire*, soit qu'elles procédent de ME'ZERAY compilateur des Mémoires sur lesquels elle a été faite. I. Marie de Médicis n'étoit point NIE'CE du Pape Clément VIII; & je ne crois pas même qu'il y eut aucune affinité entre eux. II. Marie de Médicis n'étoit point SOEUR, mais NIE'CE, du Grand Duc de Florence Ferdinand I, étant Fille de François son Frère & son Prédécesseur: & c'est ce que reconnoit lui-même l'Auteur, pages 292, & 293, lors de la demande qu'en fit faire Henri IV. par ses Ambassadeurs. C'est ainsi qu'il arrive quelquesfois aux plus habiles gens de se tromper, & de ne s'accorder point avec eux-mêmes; & que les faits les mieux connus leur échappent, & se confondent dans leur mémoire.

Notez, que ces deux fautes ne se trouvent plus dans l'édition de cette *Histoire faite à Amsterdam, chez Daniel Elzevier, en* 1664, *in* 12°; & cela probablement sur l'avis de quelque ami, ou sur la correction de l'Auteur même. Quoi qu'il en soit, cette édition est véritablement *revûe*, corrigée, & augmentée par l'Auteur, qui y a ajouté un *Recueil de quelques belles actions & paroles mémorables de Henry le Grand*, & un *Poëme* intitulé *Henry le Grand*, composé par l'Abbé CASSAGNES. Je ne saurois dire si ces Piéces là se trouvent dans les éditions précédentes, n'aïant plus mon éxemplaire de 1661.

Il n'est pas fort étonnant, que Mr. l'Abbé d'Olivet en parlant de MEZERAY dans sa continuation de l'*Histoire de l'Académie Françoise*, ne dise mot de cette attribution gratuite de l'*Histoire de Henry le Grand*; vû qu'il en avoit prononcé la fausseté; non plus que des nombreux Libelles de SANDRICOURT, qu'on lui a attribuez, & dont la plûpart répondent assez à son stile irrégulier, dur, & caustique; parce qu'il les a toujours niés & desavouez: mais, il est assez surprenant, qu'il ne mette point au nombre de ses écrits *la Vérité de la Religion Chrêtienne, Ouvrage traduit du Latin de Monsieur* GROTIUS, *Ambassadeur de la Reyne & Couronne de Suede vers le Roy très Chrêtien*; certainement imprimé *à Paris, par Pierre Moreau, en* 1644, *in* 8°. Deux choses rendent ce volume remarquable: l'une, en ce qu'il est fabriqué avec ces *nouveaux caractéres*, imitant l'Ecriture, *inventez par ce Pierre Moreau*, mais qu'on abandonna bientôt: & l'autre, en ce que MEZERAI, assez peu chargé de Littérature & d'Erudition, y traduit bonnement & simplement *Philo Biblius* par *Philon le Libraire*; ce dont La-Mothe-le-Vayer n'a pas manqué de se bien divertir avec les autres Interlocuteurs de son *Hexaméron Rustique*, dont on peut consulter la page 29.

(B) *La Notice de ses écrits.*] La voici telle que je l'ai pu former par occasion en cherchant autre chose dans divers Bibliothécaires.

I. Le plus ancien est intitulé *Histoire de la vie & de la mort d'Arthemise, par* DU CHAMBORT, & a été imprimé *à Paris, en* 1621, *in* 12°. C'est tout ce que j'en puis dire; ne l'aïant vû que dans l'Appendix d'une célébre Bibliothéque (22).

II. Le second est l'*Histoire de Dom Jean II. Roy de Castille*, qui fait le I. Sujet de la Remarque précédente.

III. Le troisiéme est un *Recueil de plusieurs Harangues, Remonstrances, Discours, & Avis d'Affaires d'Estat, de quelques Officiers de la Couronne & autres grands Personnages; fait & publié par* JEAN DE LANNEL, *Seigneur du Chaintreau & de Chambon* (23): imprimé *à Paris, chez Pacard, en* 1622, *in* 8°, & *à Paris, chez Chevalier, en* 1623, *in* 4°, (24). Ce Recueil s'étend depuis 1453, jusqu'en 1615. *L'Arrest contre Jacques Cœur du* 19. *de May* 1453, qui ne se trouve qu'en *abrégé* dans le *Trésor des Recherches & Antiquitez Gauloises & Fran-*

(22) Bibliotheca Bigotiana, *Appendix, pag.* 27.

(23) Du Chambord falloit-il dire.

(24) Le Long, Bibliothéque Hist. de la France, pag. 607.

Françoises de Borel, pag. 273,—275; & le *Discours des Obséques & de l'Enterrement de Charles IX, Roy de France*, qui ne se trouve point dans le *Cérémonial de France de Theodore Godefroy*; font partie de ce Recueil (25). *Le Catalogue des Livres de Mr. Lancelot*, qui vient de paroître, attribuë page 95, ce *Recueil* à AUGER DE MAULEON DE GRENIER, fort connu par la Publication de divers écrits curieux, mais beaucoup plus encore par son expulsion de l'Académie Françoise. On y reconnoit pourtant, que le Père le Long le donne à *Lannel*, & page 335, on le donne au seul LANNEL. Quel que soit donc ce Compilateur, il reconnoit dans une espéce de *Préface*, qu'il s'est *donné beaucoup de peine pour retoucher le stile* de ces Piéces, dont *il n'a*, dit-il, *changé que les paroles, sans altérer en rien les choses* (26). Mais, c'est une *peine* dont tout Lecteur judicieux l'auroit très volontiers dispensé, & lui saura sans doute très peu de gré; car, tous ces *Changeurs de Mots* sont d'ordinaire de grands *Altéreurs de Faits* (27), & devroient être impitoiablement bannis à jamais de la République des Lettres, comme les Rogneurs & Altéreurs d'Espéces des Etats bien policés.

(25) Biblioth. Bulteliana, pag. 678. Hist. de la Philos. Hermetiq. Tom. I, pag. 258.

(26) Le Long, Bibliothèq. Hist. de la France, pag. 667.

(27) Voiez ci-dessous l'Article MONTLYARD, Remarque [B].

IV. Le quatriéme est intitulé *le Romant Satyrique de Jean de Lannel, Escuyer, Seigneur du Chaintreau & du Chambort*; imprimé *à Paris, chez Toussainct du Bray, en* 1624, *in* 8; & reimprimé *à Paris, chez Jean du Bray, en* 1637, *in* 8°. C'est un volume de 1113. pages, mais d'assez gros caractères.

Dans un *Avertissement au Lecteur* intitulé *le Secret du Romant Satyrique*, il dit assez plaisamment, qu'*on s'imagineroit peut-être, que son dessein n'est que d'offenser quelques particuliers, dont les actions peuvent avoir quelque raport avec celles qu'il descrit. Mais, qu'on pourroit donc dire, qu'un Bœuf & un Cheval sont une même chose, parce qu'ils ont tous deux une queue*: &, se couvrir d'un voile si transparent, n'est peut-être autre chose qu'un aveu détourné de l'objection qu'il se propose, assez semblable à la feinte de la Bergére de l'ancien Poëte

Et fugit ad salices & se cupit ante videri.

Aussi ne feint-il point d'ajoûter presque aussi-tôt, que son *Roman Satyrique a toutes les apparences d'une Histoire véritable, ou pour le moins vraisemblable . . . Si on m'objecte*, dit-il, *que, puisque je descris une Histoire, d'un stile qui peut faire croire qu'elle est du temps des anciens Payens, je ne devois donc point parler de Pistolets, de Carabines, de Canons, ni de plusieurs autres choses, qui ne sont inventées que depuis peu de Siécles; je respons, que la plus-part des Personnages, dont je représente les actions, ne sont pas de ces vieux Payens qui vivoient il y a dix-sept ou dix-huict cens ans*; mais que *ce sont Payens nouveaux, Payens à la mode, Payens d'Estat, Payens de ce temps, Payens de tous les Diables, qui le payeront quelque jour en enfer. Parmi ces Payens-ci, les Canons, les Temples, les Sacrifices, les Dieux, les Demi-Dieux, & une infinité d'autres merveilles sont en usage. Si on dit que je ne sçay pas l'Antiquité, puisque j'appelle Préteurs ceux qui en Galatie sont Juges de l'honneur des Gentils-Hommes & Généraux des Armées: je maintiens, que* Préteur, *en Langage Galatien, veut dire* Mareschal de France, *en François. Si on dit, qu'il n'y a point d'Empire de Galatie, & qu'on ne connoit, ni Galates, ni Galatiens; j'annonce, que c'est un Pais nouvellement descouvert, le plus beau & le meilleur qui soit au Monde; & que, pourvû qu'on y porte assez d'or & d'argent, on y pourra achepter tout ce qu'on voudra, car tout s'y vend* (28). Ce Trait, & celui de ses *nouveaux Payens* qu'on vient de voir, valent seuls tout son Roman; & font assez connoître, qu'il en veut particuliérement à la corruption de son Siécle. En effet, son Ouvrage n'est autre chose qu'un Portrait des désordres & des concussions du Regne de Henri III. & des deux suivans, & qu'une peinture, quelque fois un peu trop naïve, de leurs dissolutions affreuses. Et c'est ce qui a porté un ancien Possesseur de mon Exemplaire de cet Ouvrage à y écrire de sa main ce jugement assez bien fondé. *L'Auteur de ce Roman raisonne quelquefois assez bien: mais, quelquefois, il parle comme un sot; racontant des actions impudiques au dernier dégré, & faisant des remarques semblables, capables de faire naître l'envie aux Lecteurs de pratiquer des choses, dont ils n'avoient jamais entendu parler, & ausquelles ils n'auroient jamais pensé: ce qui marque une grande faute de jugement, & gâte tout ce que d'ailleurs il peut avoir de bon.* J'ai remarqué dans cette édition, que les maximes, & les sentences y sont imprimées en Caractères Italiques, comme on l'a pratiqué depuis dans quelques autres Ouvrages, &, particuliérement dans les *Mémoires du Cardinal de Retz*.

(28) Romant Satirique, Avis au Lecteur.

Le Père le Long, qui a admis, dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, certains Romans, tels que l'*Astrée* de Mr. d'Urfé, le *Cyrus* & la *Clélie* de Mle. de Scudery, &c., ne dit pas un mot de celui-ci, quoiqu'il y convint aussi-bien que les *Avantures du Baron de Faneste*, du fameux d'Aubigné, & quelques autres de pareille espéce.

V. Le cinquiéme est une Traduction d'un Ouvrage du Cardinal Bellarmin. Elle est intitulée *le Monarque parfait, ou le Devoir d'un Prince Chrétien, traduit du Latin du Cardinal Bellarmin par* JEAN DE LANNEL, & imprimée *à Paris, chez Cramoisy, en* 1625, *in* 8, (29).

(29) Biblioth. Bigotiana, Part. III, pag. 121. Bibliothec. Bulteli. pag. 224.

Pelisson, *Histoire de l'Académie Françoise*, pag. 267, donne cet Ouvrage à GUILLAUME COLLETET, & prétend que *Lannel* n'est qu'un nom supposé; ce que l'Abbé d'Olivet ne confirme, ni ne desavoue, dans l'Article *Colletet* du *Catalogue des Académiciens*, qu'il a mis au bout de son édition de cette *Histoire*.

Le VI. est la *Vie de Godefroi de Bouillon, Duc de Lorraine, & Roi de Jerusalem, par le Sr.* DE LANNEL, imprimée *à Paris, en* 1625, *in* 8°, (30), & dont je ne connois absolument que ce titre.

(30) Catal. de Mr. de Cangé, pag. 401.

Le VII. est le *Roman des Indes, par* JEAN DE LANNEL, *Escuyer, Seigneur du Chaintreau & du Chambort*, imprimé *à Paris, chez Toussaints du Bray, en* 1625, *in* 8°, *de gros caractère.* Il est divisé en V. Livres, qui sont précédés, au lieu de *Préface*, d'un assez long discours intitulé *Enigme*. Le tout est dédié à LOUÏS DE LORRAINE, *Prince de Phaltsbourg*. Dans le *Privilége du Roy*, daté du 7. *d'Octobre* 1624, il lui est permis d'imprimer, non seulement ce *Roman*, mais aussi le *Monarque parfait* que je viens d'indiquer, & le *Lys de Chasteté*, qu'il a composez.

VIII. Si ce *Lys de Chasteté*, que je m'imagine être quelque Panégyrique d'Anne d'Autriche, Reine de France, alors stérile, a été imprimé ou non, c'est ce que je ne saurois affirmer.

IX. Le neuviéme & dernier, enfin, qui me soit connu, est un Recueil de *Lettres de* JEAN DE LANNEL, imprimé *à Paris, en* 1626, *in* 8°. Je ne l'ai rencontré que dans la *Bibliotheca Bodleiana* (31); & je ne vois pas que les Bibliographes d'Epistolaires François, tels que Sorel & Richelet, en fassent aucune mention.

(31) Pag. 183.

LEONARD DE UTINO, (a), ainsi nommé parce qu'il étoit né à Udine, Capitale du Frioul, étoit un Réligieux de l'Ordre de St. Dominique. On ne sait rien, ni du tems de sa naissance, ni de celui de son entrée dans cet Ordre; mais, il faudroit dire qu'il y étoit déjà dès l'année 1427, si l'on pouvoit faire quelque fond sur ce que raconte de lui un des Historiens de son Ordre, qui l'introduit dans un de ces événemens fabuleux dont les Légendaires sont tout remplis (*A*). Quoi qu'il en soit, après avoir bien fait ses études; & s'être fait recevoir Docteur en Théologie (*b*), on le fit Recteur de l'Ecôle des Dominicains de Boulogne, selon Possevin (*c*); ou Principal & Professeur dans l'Académie de cette Ville, Prédicateur du Pape Eugene IV, & Provincial des Dominicains de Lombardie, selon Wharton (*d*). Ce fut un des plus célébres Prédicateurs de son tems, & ses *Sermons* ont été pendant très longtems fort en vogue. Mr. Bayle nous renvoië, tant pour ces Sermons, que pour les autres écrits de cet Auteur, à l'abrégé de la Bibliothéque de Gesner; mais, ce qu'on y trouve (*e*), aussi-bien que dans divers autres Bibliothécaires (*f*), est si sec & si embarassé, qu'après les avoir lus on n'en est guéres plus savant, & qu'on ne sait presque plus à quoi s'en tenir. C'est un défaut, auquel la plûpart des Bibliothécaires ne sont que trop sujets, & auquel je tâcherai de rémédier ci-dessous par rapport à l'Auteur dont nous traitons ici (*B*). Ce que

[a] *Et non point* Jean de Utino, *comme le nomme mal-à-propos* Lipenius, Bibliothecæ Theologicæ, *Tom. II, pag. 763; qui le nomme ailleurs* Leonard-Matthieu. *Voyez ci-dessous Citation* [19].

[b] *Vide* Sermones *ejus* Dominicales, *ad calcem* Gozzeus, *in* Catalogo insign. Dominicanorum, *pag.* 160.

[c] *Bononiæ Studii Dominicani Regens.* Possevini Apparatus Sacer, *Tom. II, pag.* 20.
[d] *Gymnasii Bononiensis Regens ac Professor, Eugenio IV, Pontifici a Concionibus, & Dominicanorum in Lombardia Provincialis.* Wharton, *in* Append. ad Histor. Scriptor. Ecclesiasticor. Guilielmi Cave, *pag.* 104. Nec plura de eo constant, *ajoûte-t-il. On verra ici le contraire.*
[e] *Pag.* 141.
[f] Tritheme, Gozzeus, Possevin, Olearius, Beughem, du Pin, &c.

(*A*) *Un Historien . . . l'introduit dans un de ces événemens fabuleux dont les Légendaires sont tout remplis.*] Cet Historien est le Père Seraphino Razzi, Dominicain, qui, dans son *Istoria de gli Huomini illustri così nelle Prelature come nelle Dottrine del Sacro ordine de gli Predicatori* (1), dit que Leonard de Utino se trouva présent l'an 1427. au prodige qui arriva à Boulogne au Tombeau de St. Dominique, lorsque ce Patriarche des Dominicains leur reprocha à tous leur peu de zêle & leur relachement. *Frà Lionardo*, dit-il (2), *si trovò presente l'anno* 1427, *in Bologna, quando uscì quella voce del Sepolcro del Padre San Dominico*, neque ego Pater, neque vos Filii.

(*B*) *Ce que les Bibliothécaires ont dit de ses écrits est fort embarassé . . . . je tâcherai d'y remédier ci-dessous.*] Les Abréviateurs de Gesner, après avoir dit qu'il écrivit *Sermones de Tempore Lib. I. Sermones de Sanctis Lib. I. De Legibus per Quadragesimam Lib. I.* (3), se contentent d'ajoûter, sans spécifier quoi que ce soit, que ses Sermons ont été imprimez à *Lion, chez Jean Trechsel, en* 1495, (4). La plûpart des autres Bibliothécaires ne sont guéres plus satisfaisans à cet égard. Il falloit dire, I, que les *Sermones Floridi de Dominicis & quibusdam Festis* ont été imprimez *à Ulm, chez Jean Zeiner de Rutlingen, en* 1478, (5); *à Vicenze, chez Etienne Koblinger, en* 1479, (6); *sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, en* 1494, *in* 4°; *à Lion, chez Jean Trechsel, aux dépens de Josse Badius, en* 1496, *in* 4; & *à Paris, chez* le même Josse Badius, en 1516, in 4°, (7). Ce Recueil de Sermons finit par ces Paroles: *habes itaque, Lector optime*, Sermones Floridos, *quos composuit ac prædicavit R. M.* LEONARDUS DE UTINO, *quorum plurimos prædicavit Florentiæ coram tota Curia Romana ibidem tunc temporis residente, tempore Sanctissimi Domini Eugenii Papæ IV; nonnullos autem Venetiis, ut ipse alibi profitetur. Neque vero uno, sed diversis annis eos declamavit*, &c. II. Que les *Sermones Aurei de Sanctis* ont été imprimez, *sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, en* 1473, *en 2 gros volumes in folio*, de beau papier & de beaux caractères (8); *à Venise, chez Jean de Cologne & Jean Manthen de Gherretzen, en* 1475, *in* 4°, en beaux caractères Gothiques (9); *à Ulm, chez Jean Zeiner de Rutlingen, en* 1475, (10); *à Paris, chez Martin Crants, Ulric Gering, & Michel Friburger, en* 1476, *in folio* (11); à *Nuremberg, chez Ant. Koburger, en* 1478, *in folio* (12); & *à Lion, chez Jean Trechsel, en* 1495, *in* 4. Voiez ci-dessous, dans la derniére remarque, l'inscription par où finit ce Recueil. III. Que ses *Sermones Quadragesimales de Legibus Animæ simplicis, fidelis, & devotæ*, ou bien autrement, *Sermones de Legibus &c. per Quadragesimam*, ont été imprimez *à Venise, chez Jean de Cologne & Jean Manthen de Gheretzen, & chez François de Hailbrun & Nicolas de Francfort, en* 1473, *in folio* (13); *à Paris, chez Martin Crants, Ulric Gering, & Michel Friburger, l'an* 17. *de Louis XI, c'est-à-dire en* 1477, *in folio* (14); *à Ulm, chez Jean Zeiner de Rutlingen, en* 1478, (15); *à Vicenze, chez Etienne Koblinger, en* 1479, *in folio* (16); & *à Lion, chez Jean Trechsel, & Josse Badius, en* 1496, *in* 4°. IV. Que ces trois différens Recueils ont été réünis en un seul corps, & imprimez ainsi *à Nuremberg, chez Ant. Koburger, en* 1478, *in folio*; & *à Spire, chez Pierre Drach, en* 1479, *in folio* (17). V. Qu'outre ce Recueil de Sermons, pour le Carême, on en a encore deux autres sous son nom; l'un, intitulé *Sermones Quadragesimales de Flagellis Peccatorum festinanter converti nolentium*, & imprimé avec cette souscription, *expliciunt Sermones Quadragesimales de Flagellis, editi a Magistro Leonardo de Utino de Florentia, Ordinis Fratrum Predicatorum . . . impressi Lugduni, per Antonium du Ry, Anno Domini Mil. ccccc. xviij. die viij. Mensis Novembris*; l'autre, intitulé *Sermones Quadragesimales de Petitionibus*, & imprimé avec cette autre souscription, *expliciunt Petitiones Magistri Leonardi de Utino de Florentia, Ordinis Fratrum Predicatorum. Impresse Lugduni per honestum virum Joannem Marion. Anno Domini M. ccccc. xviij. die vero xvij. Mensis Novembris*: que ce sont deux *in* 8°, imprimez en caractères Gothiques, & publiés par les soins de Pierre Tardit, Réligieux du même Ordre, & Professeur en Théologie à Chamberi: que le surnom *de Florentia*, qu'on ajoûte dans ces titres à celui *de Utino*, vient peut-être de ce qu'il avoit embrassé la vie Monastique dans la prémiére de ces deux villes; ou bien, de ce qu'il y avoit préché ces Sermons, ainsi que ceux qui font le I. Article de cette liste: & que c'est quelque chose d'assez surprenant, que ces deux Recueils aïent été absolument inconnus à tous les Auteurs que j'ai citez dans cet Article.

Le *notabilissimum Quadragesimale, & in toto suo processu trimembre, editum a quodam Sacre Pagine* Pro-

[1] *Imprimée* in Lucca, per il Busdrago, en 1596. in 8.

[2] *Pag.* 278.

[3] *Ils avoient pris cela de* Gesner, *qui l'avoit tiré de* Tritheme de Scriptor Ecclesiast. *pag.* 323.

[4] Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 541.

[5] Reiseri, Index MSS. Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 91.

[6] Beughem, Incunabula Typographiæ, *pag* 146. *Peut-être sont-ce les* Sermones de Sanctis, *imprimez certainement là dans cette année.*

[7] Possevini Appar. Sac. *Tom. II, pag.* 21. Wharton Append. ad Cave, *pag.* 324, *où il croit que les* Sermones Floridi *pourroient être les mêmes, que les* Aurei *que je vais indiquer, & se trompe.*

[8] *Voiez ci-dessous dans la derniére Remarque.*
[9] Mettaire, Annales Typograph. *pag.* 111.
[10] Reiseri, Index MSS. Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 91.
[11] Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 69.
[12] Sauberti, Histor. Bibliothec. Noremberg. *pag.* 114. Beemanni, Catalog. Bibliothec. Francofurt. *pag.* 100.
[13] Possevini, Appar. Sac. *Tom. II, pag.* 20. Wharton, Append. ad Cave, *pag.* 104.
[14] Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris, *pag.* 70.
[15] Reiseri, Index MSS Bibliothec. Augustanæ, *pag.* 91.
[16] Bibliotheca Hohendorfiana, *pag.* 10.
[17] Spicileg. vet. Seculi XV. Editionum, *ad annum* 1478, & 1479.

que le même Mr. Bayle, & quelques autres, ont dit de deux très anciennes éditions d'un de ses Ouvrages, n'est vraisemblablement qu'une Chimére; & l'on trouvera ci-dessous de bons éclaircissemens là-dessus (*C*). Possevin coupe en deux cet Auteur; défaut, qui ne lui est que trop ordinaire: & il en fait mal-à-propos un *Leonardus Utinensis*, & un *Leo-*

Professore Ordinis Prædicatorum LEONARDO ITALICO, *a suo Auctore* Sertum fidei *intitulatum*, & imprimé très anciennement, sans indication de lieu, d'imprimeur, ni de date, & sans chiffres, signatures, ni reclames, *in folio*, ne seroit-il point de nôtre LEONARD D'UDINE? En ce cas, ce seroit un quatriéme *Carême* de sa façon. VI. Que son *Tractatus ad Locos communes Concionatorum* a été imprimé *à Ulm, chez Jean Zeiner de Reutlingen, en* 1478, (18). VII. Que son *Tractatus mirabilis de Sanguine Christi in triduo mortis effuso: an fuerit unitus Divinitati*? n'a été publié que dans le XVII. Siécle, par le Père Marc Antonio Seraphini, Dominicain de Venise, qui le corrigea & le revit sur le Manuscrit, & le fit imprimer *à Venise, chez Ambrosio Dei, en* 1617, *in* 4°, (19). Tout ce qu'on dit de plus de ses *Sermones de Tempore* (20), de ses *Sermones Aurei* (21), & de son Traité des Loix, *de Legibus sat grande volumen*, ou *opus satis crassæ molis* (22), n'est rien que brouillerie; car, les prémiers ne sont autre chose que ses *Sermones de Dominicis*, les seconds que ses *Sermones de Sanctis*, & le troisiéme que ses *Sermones de Legibus per Quadragesimam*. Remarquez, néanmoins, que Wharton n'a point été aussi positif que les autres Bibliothécaires, & qu'il est resté dans le doute à l'égard de quelques-uns de ces Ouvrages. Notez aussi, que divers Auteurs ont parlé de deux éditions bien singuliéres de ses *Sermones Aurei de Sanctis*, & que cela sera examiné dans la remarque suivante.

Quelques grands Eloges que ses Confrères aïent faits de ses *Sermons*, ils tenoient apparemment beaucoup du caractère de ceux de Barlette, de Maillard, & de Menot, puisqu'on y trouve si non des turlupinades semblables aux leurs, du moins des plaisanteries fort peu décentes, & fort peu dignes de la gravité que prescrit le Ministére Evangélique. Telle est, par exemple, celle-ci:

Femina, corpus, animam, vim, lumina, vocem,
Polluit, annihilat, necat, eripit, orbat, acerbat;

qu'on trouve dans son *XLIII. Sermon*, & que Robuste semble avoir copiée dans celle-ci de son titre *de Concubinariis publicis* n°. 20:

Corpus, opes, animam, consortia, fœdera, famam,
Debilitat, perdit, necat, odit, destruit, aufert.

Outre les différens écrits dont on vient de parler, je trouve *el Dialogo de Sam Gregorio, tratto de Latino in vulgar per Maistro* LUNARDO DE UDENE, *e partido in quatro Libri*, imprimé avec cette courte souscription, *M. CCCC. LXXV. Vigesimo Aprilis. Venetiis P. M. F.* in folio; Traduction, qui pourroit bien être de nôtre *Leonard d'Udine*, quoique les Bibliographes ne la lui donnent point: & Possevin remarque, sur la foi d'Antoine de Sienne, l'un des Bibliothécaires de l'Ordre de St. Dominique, qu'on conserve encore à Boulogne, dans le Couvent des Dominicains, plusieurs Traités de nôtre Auteur sur la Logique & la Physique d'Aristote, & sur divers autres sujets: *Complura in Logicam & Physicam Aristotelis, & alia, ... in ejus Cœnobio asservari scripsit Antonius . . . . Senensis* (23). Ambrosio Gozzeo détaille ainsi ces écrits; *super Physicam, Prædicabilia, Prædicamenta, Peri Hermenias, Priorum, Posteriorum, Topicam, & Elenchos* (24): mais, cela est si peu éxact, qu'on n'en est guéres mieux instruit.

Par une inattention bien étrange, l'Auteur des remarques sur Wharton, l'un des Continuateurs de Cave, lui attribuë, pag. 160, la *Dissertatio de Antiquitate Academiæ Oxoniensis Anglice scripta*, imprimée à la fin du *Textus Roffensis* publié par Thomas Hearne: & l'on ne sauroit s'empêcher de rire, lors qu'en recourant à ce *Textus* on trouve, que cette *Dissertation* est de LEONARD HUTTEN, Professeur en Théologie, & Chanoine de l'Eglise de Christ, dont je ne vois pas que Wood, ait fait mention dans les *Athenæ Oxonienses*.

(*C*) *Voici de bons éclaircissemens sur ce que Mr. Bayle & d'autres ont dit de deux très anciennes éditions d'un de ses Ouvrages.*] Cet Ouvrage est le Recueil de ses *Sermones Aurei* ou *de Sanctis*; & la prémiére de ces éditions que j'ai en vuë est celle qu'on débite avoir été faite dès l'an 1446, onze ans complets avant la prémiére impression qu'on connoisse bien certainement. Mr. Bayle en parle ainsi: *ses Sermons sur les Saints sont un des prémiers Ouvrages qui soient sortis de dessous la presse; car, ils furent imprimez l'an* 1446. A la vérité, il ne le fait point sans produire ses garants (25); mais, selon sa méthode & le but particulier de son Ouvrage, bien loin d'adopter une semblable erreur, il devoit la censurer fortement: car, il y a tout lieu de croire, que, lorsque l'on a parlé ainsi, l'on a pris l'année de la composition, ou du moins l'année de la collection, pour celle de l'impression, de ces Sermons. C'est la conjecture d'un Auteur, qui s'est particuliérement éxercé sur l'origine de l'imprimerie, & qui s'exprime en ces termes touchant le tems de cette prétenduë édition. „ De toutes les impressions, qui se trouvent dans quelque Bibliothéque, „ la plus ancienne est celle des Sermons *de Sanctis* „ de Leonard de Udine: elle fut faite l'an 1446. „ Jean Godefroi Olearius, Ministre Luthérien dans „ l'Eglise de Ste. Marie de Hal en Saxe, rend témoignage qu'on garde cette ancienne impression „ dans la Bibliothéque de cette Eglise-là. Voici „ les paroles qui se lisent à la page 91. de son Livre „ *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qu'il fit imprimer „ sous ce titre, *Abacus Patrologicus*, l'année 1673, „ à Iena, in 8: *Leonardus de Utino, Ord. Præd.* „ . . . . *ejus* Sermonum *de Sanctis Liber sub ipsa* „ *Typographicæ artis Incunabula anno* 1446. *impressus, absque tamen loci mentione, habetur in Bibliotheca Templi Mariani nostri Hall. confer Dn.* „ *Parentis* Halygraph. *Appendice T t t I.* . . . „ Cet Auteur a écrit son Livre dans la même ville, où on garde cette édition: *scribebam & vovebam Halæ Saxonum, die* 14. *Augusti* 1673. „ Ce sont ses termes . . . . . On voit qu'il produit encore pour témoin son Père Godefroi Olearius, qui fit l'Histoire de la ville de Hal, intitulée *Halygraphia Topo-Chronologica*; imprimée „ . . . . à Leipsic, en 1667, in 4°. Olearius ne „ marque point en quelle forme est le Livre, si c'est „ in folio, ou in 4°, ni quel est l'Imprimeur. Quelques Auteurs, sous son témoignage, ont cité „ cette édition, comme Hallevordius (26), Konig (27), & Beughem (28). Une édition si „ remarquable par son Antiquité mérite bien que „ quelque curieux d'Allemagne la voïe, & nous en „ donne une nouvelle assurance, en la décrivant „ plus en particulier que n'a fait Olearius (29); „ d'autant plus que si la date en est indubitable, elle dé-

(18) Epit. Bibliothec. Gesneri, pag. 541. Possevini, Appar. Sac. Tom. II, pag. 212 Wharton, Append. ad Cave, pag. 124.

(19) *Voïez* Draudius, Bibliothecæ Classicæ, pag. 576; & Lipenius, Bibliothecæ Theologicæ, Tom. II, pag. 719; *où on lui donne, outre le nom de* Leonard, *celui de* Matthieu. *Mr. du Pin a imité cela dans sa* Table universelle des Auteurs Ecclesiastiques, *col.* 1875, *où il conclut mal de la date de cette Edition, que cet Auteur* fleurissoit vers l'an 1615.

(20) Epit. Bibliothec. Gesneri, pag. 543. Possevini, Appar. Sac. Tom. II, pag. 20, 21. Gozzei Catal. insign. Dominican. pag. 160.

(21) Hallevordii, Bibliothec. Cur. pag. 219. Beughem, Incunab. Typograph. pag. 146. Wharton Append, ad Cave, pag. 104.

(22) Possevin, Gozzeus, Wharton, & Du Pin, XV. Siècle, pag. 94.

(23) Possevini, Appar. Sac. Tom. II, pag. 20.

(24) Gozzei, Catal. insign. Dominicanorum, pag. 160.
(25) Bayle, Dict. Hist. & Crit. *Article* UTINO, *au Texte, Citation* [*a*]. *Il cite* Olearius, *in* Abaco, *apud* Konig. Biblioth. vet. & nov. *pag.* 467, 859.
(26) Bibliothec. Curiosæ, *pag.* 219. (27) Bibliothec. vet. & nov. *pag.* 467.
(28) Incunabula Typographiæ, *pag.* 146.
(29) *Malgré cette Invitation*, Jean Gotlieb Olearius, *son Fils, qui a fait réimprimer son* Abacus, *augmenté sous le nouveau Titre de* Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum, *à Jene, chez* Bielkius, *en* 1711, *in* 4., *n'a donné aucun éclaircissement là-dessus, & a laissé le passage en question dans son prémier état. Bien pis, il a jetté dans la même erreur* Jaques Frederic Reimman, Hist Litter. *Part. III, pag.* 213, *qui a vû ce même volume dans la Bibliothéque de Ste. Marie de Hall, &* Jean Ludolphe Bunemann, de Bibliothecis Mindensibus, *qui y soutient,* Sign. D 4, *non seulement cette fausse date, mais qui y blâme même peu raisonnablement* Tentzelius *d'en avoir judicieusement douté,* Monatl. Unterred. *anno* 1662, *pag.* 683. *C'est une seconde erreur ajoûtée à la prémiére.*

(g) Possevini, Appar. Sac. Tom. II, pag. 20, 21.

Leonardus Bellunensis (g). D'autres l'appellent, les uns *Bellunensis*, les autres *Micensis* (h). Ce que Mr. du Pin a dit de lui est extrémement succint (i): il pouvoit néanmoins trouver aisément de quoi y suppléer.

(h) Wharton, in Append. ad Hist. G. Cave, pag. 104. Olearii, Bibliotheca Ecclesiastica, Tom. I, pag. 441.
(i) Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques du XV. Siecle, pag. 94.

„ détruit certainement l'opinion des Auteurs qui ont „ écrit que l'Imprimerie ne fut inventée qu'en 1450, „ ou du moins qu'elle n'a point été pratiquée avant „ cette année-là (30) . . . . . Et, pour ne rien „ dissimuler, il me reste un doute touchant cette „ impression. Leonard de Udine vivoit en Italie „ en l'année 1445 . .: auroit-il eu assez de crédit „ en Allemagne, pour y faire imprimer ses *Sermons* „ par un nouvel art, qui étoit encore caché, & „ connu tout au plus de cinq ou six Personnes? Il „ faudroit savoir, si ce n'est point un Manuscrit copié en l'année 1446: il est aisé de s'y tromper; „ les Ecritures à la main, & les prémiéres impressions, étoient beaucoup semblables: ou si Olearius n'a point deviné l'année de cette impression „ par des conjectures seulement? Peut-être que „ l'année, qui est marquée sur le Livre, est celle „ en laquelle l'Auteur acheva la composition de ses „ Sermons (31), & non point celle de l'impression (32).

(30) Jean Aventin, la Chronique Ms. de Cologne, Nicolas Serarius, & autres.

(31) *Voyez des exemples de cela, dans l'Article* COLONNA, *Citations* [31 & 32].

(32) Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris, pag. 11, 12.

Cette conjecture me paroit très vraisemblable, & je crois même avoir trouvé de quoi la confirmer puissamment. Aiant recherché avec autant de soin qu'il m'a été possible les anciennes éditions de cet Ouvrage, j'ai reconnu, que celle de l'an 1473, sans nom de Ville ni d'Imprimeur, en 2 Vol. *in folio*, est la prémiére de toutes & qu'elle finit par cette souscription:

Expliciūt Sermones aurei de Sanctis per totū annum q̄s cōpilauit magister Leonardus d' Utino sacre theologie doctor ordinis fratrum Predicatorum. Ad instantiā magnifice coītatis Utinensis ac nobilium uirorum eiusdem. M. cccc. xlvi. ī uigilia beatissimi p̄ris nostri Dominici cōfessoris. Ad laudem et gloriam Dei omnipotentis et totius curie triumphantis.

M. cccc. Lxxiij.

Monsieur de la Monnoïe, nous indique encore une édition de ces mêmes *Sermons*, suivie de cette même souscription, mais allongée de cette addition: *impressi quoque sunt hi Sermones Venetiis per Magistrum Franciscum de Hailbrun, & Magistrum Nicolaum de Francfordia, Socios. Laus Deo. M. cccc. LXXIII*, (33).

(33) Menagiana de la Monnoïe, Tom. II. pag. 406.

Auroit-on fait deux éditions dans cette seule année, ou bien auroit-on tiré quelques exemplaires sans cette Addition? Ce que je puis affirmer comme très certain est que celle que j'ai vuë, est sans aucune indication de Ville ni d'Imprimeur.

Cette même souscription se trouve aussi à la fin de l'édition de ces *Sermons* faite *à Venise, chez Jean de Cologne & Jean Manthem de Gherretzem, en 1475, in quarto*, que Mr. de la Monnoïe conteste au Pére Labbe: & apparemment encore à la fin de la plûpart de celles qui les ont suivies: & il y a tout lieu de croire, que le volume qu'a vû Mr. Olearius dans la Bibliothéque de l'Eglise de sainte Marie de Hal, n'est autre chose que quelqu'une de ces éditions sans date (34).

(34) *Et je crois qu'il faut dire la même chose de celui qu'a vû un Curieux Anglois, nommé* Dormer, *dans la Bibliothéque d'un Convent de Réguliers d'Aix-la-Chapelle; & dont je vois que M.* Maittaire *vient de parler dans ses* Annales Typographici, *pag.* 24.

La seconde de ces éditions, dont il me reste à parler, est celle qu'on débite, avec tout aussi peu de fondement, avoir été imprimée *à Udine en* 1466. Le prémier qui en ait parlé, que je sache, est Hallevord, qui s'en explique ainsi: *LEONARDUS DE UTINO . . . . Ejus Sermones Aurei in Civitate Utinensi anno* 1466. *editi* (35). De même qu'Olearius s'est trompé, & a entrainé König & Mr. Bayle, dans son erreur; de même Hallevord, après s'être trompé, a entrainé Beughem (36), Wharton (37), & Fabricius (38), dans la sienne. On n'imprimoit point alors, & l'on n'a imprimé que très longtems depuis, à Udine, savoir, *Bartoli Lucani, Utinensis, Poetæ, Epistola Elegiaca ad Saulum Flavium, Patricium Venetum*, imprimée *Utini, ab Eucherio Argyrio, anno* 1473, *in* 4°; & *Panegyricus Gregorii Amasæi in Laudem Cardinalis Grimani & Utinensium*, imprimé *Utini, en* 1498, *in* 4°; & que j'ai indiqué à M. Maittaire; du moins ne trouve-t-on aucune autre impression de cette ville parmi toutes celles du XV. Siécle que les divers Historiens des anciennes éditions ont pris soin de recueillir, comme il paroit par l'*Histoire de l'Origine & des prémiers Progrès de l'Imprimerie*, Section XII; & l'erreur d'Hallevord ne vient apparemment, que de ce qu'il aura vû quelqu'une de ces éditions sans date dont nous venons de parler; qu'il aura cru bonnement, en y voiant le mot *Utinensis*, qu'elle s'étoit faite *à Udine*; & que, ne faisant point assez d'attention à ce qu'il venoit de lire, il aura mis dans sa copie, par une transposition de Chiffre assez ordinaire, M. cccc. lxvi. au lieu de M. cccc. xlvi. comme on lit dans l'inscription rapportée au commencement de cet *A lineá*.

(35) Hallevordii Bibliotheca Curiosa, pag. 239.

(36) Incunabula Typographiæ, pag. 146.

(37) Appendix ad Cave, pag. 104.

(38) Fabricii Biblioth. Latina med. Ætatis, Tom. I, pag. 786, où, en rejettant l'Edition de 1446, il ne devoit point adopter celle de 1466.

Il est donc tout-à-fait apparent, que ces Sermons ont été achevez ou recueillis, mais non point imprimez, en 1446, comme l'ont avancé les Auteurs citez ci-dessus; & Mr. Maittaire en est tellement persuadé, qu'il n'a point accordé place à ces prétendues éditions dans le Catalogue des prémiéres impressions qu'il vient de nous donner.

LICARRAGUE (Jean de) de Briscous, vraisemblablement Bourg, Village, ou Terre Seigneuriale de la Province de Béarn, dont, ni les *Géographies*, ni les *Dictionnaires* tant *Géographiques* qu'*Historiques*, ne font absolument aucune mention, étoit un Ministre de l'Eglise Réformée de cette Province, que l'illustre & incomparable Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, & Mère de Henri IV. depuis Roi de France, avoit généreusement délivré d'une dure & affreuse Captivité, à laquelle sa Réligion l'avoit malheureusement exposé (a).

(a) Licarrague, dans sa Dedicace à cette Princesse d'un Ouvrage, que je vais indiquer.

Comme il parloit également bien le *François* & le *Basque*, cette grande & pieuse Princesse, toujours extrémement attentive à procurer, autant qu'elle le pouvoit, le bonheur & l'instruction de ses sujets, l'emploïa à mettre en la derniére de ces Langues le *Nouveau Testament*, à l'usage des Peuples de sa Domination chez lesquels elle étoit particuliére (A); & lui *ordonna Gages & Entretien* pour cet effet, ainsi qu'il le reconnoit en ces termes, en lui en témoignant sa gratitude (b).

(b) Licarrague, Dédicace de sa Trad. Basque du N. Test. * ij.

Dans

(A) Jeanne d'Albert, *Reine de Navarre, ... l'emploia à mettre en . . . .* Langue Basque *le* Nouveau Testament, *à l'usage des Peuples de sa Domination chez lesquels* cette langue *étoit particuliére.*] C'est ce qu'il nous apprend lui-même en peu de mots dans l'*Epitre Dédicatoire* de sa Traduction, addressée à cette Princesse. Voici ses propres termes: *à très illustre Dame*, Jeanne d'Albert, *Reine de Navarre, Dame souveraine de Béarn, &c., son très humble & très obéïssant serviteur* Jean de Liçarrague, de Briscous, *désire grace & Paix en Jesus-Christ. Madame, je feroye à bon droit blasmé de témérité de ce que vous estant comme incognu,*

Dans la fuite, il devint Miniftre de l'Eglife de la Baftide de Clarence en Béarn: & l'illuftre Mr. DE THOU, qui l'y vit en 1582, nous en raconte un fait affez fingulier, mais qui ne paroit furprenant, & même extraordinaire, que parce que les Hommes ne font pas affez raifonnables pour avoir de l'Humanité (*B*).

Ni

cogneu, j'ay efté fi hardi que de vous dédier cette Tranflation Basque *du* Nouveau Teftament, *fi, pour le moins, je n'amenoye quelque excufe de cefte mienne bardieffe, &c. &c.* (1); & c'eft d'après cela, fans doute, que l'illuftre Mr. DE THOU nous a dit quelque-chofe d'approchant, dans le bel & jufte Eloge qu'il a fait de la refpectable Reine de Navarre en ces termes: *Princeps magni animi & ingenii, & Doctrinæ quam profitebatur tenaciffima, ad quam propagandam nullis laboribus aut fumptibus tota vita pepercit, periculorum omnium fupra fexum contemptrix, dum caufæ quam tuebatur ferviret. Itaque, præter ingentia bella, quæ, quantum in fe fuit fummis impendiis geffit, in Cantabria* (Bifcaye) *Juris Navarrici Provincia, ut eam Doctrinam promulgaret, Paftores Linguam Patriam, quæ a nemine fere vicinorum capitur, neque vero fcribi poffe antea credebatur, edoctos mifit, &* Novum Chrifti Fœdus, Catechismum, & Preces, *in Genevenfi Ecclefia ufurpari folitos, in* Linguam Vafconicam, *feu* Cantabricam, *transferri, & elegantiffimis Typis Rupellæ excudi curavit* (2). A la vérité, il ne nomme point-là LIÇARRAGUE: mais, il ne l'a point paffé de même fous filence dans un autre endroit tout auffi notable de fon Ouvrage. THUMERIUS & THUANUS, dit-il donc, ... *Baftidam Clarentiæ* (la Baftide de Clarence) *venerunt: atque heic viderunt & allocuti funt* JOANNEM LIÇARRAGUEM, *Loci Paftorem, qui, mandatu* JOANNÆ *Reginæ*, Catechismum, & Novum Teftamentum, *in* Linguam Vafconicam *feu* Cantabricam (*la* Langue Basque) *vertit, & Typis elegantiffimis, a Petro Haltino* (Pierre Haultin) *Rupellæ* (à la Rochelle) *excudendum curavit; & operis* (*nam quis alius potuiffet?*) *ipfe præfuit.* Cantabrica [*enim*] Lingua, *ficut* Britannica *noftra* (*le* Bas-Breton,) & Hibernica (*l'*Irlandois,) *fingulares funt, & nihil commune cum ceteris habent, ideoque fcribi non poffe putabantur* (3): paffage, que Mr. d'IFS, Gentilhomme de Normandie, & Mr. JACQUES GEORGE LE PETIT, ont ainfi rendu en François dans leur Traduction de l'Ouvrage de Mr. DE THOU que je viens d'indiquer. „ THUMERI & DE THOU . . . . „ vinrent à la Baftide de Clarence. Ils y virent „ Jean de Licarrague, Miniftre de l'Eglife du „ lieu, qui, par ordre de la Reine JEANNE, „ avoit traduit le *Catéchisme*, & le *Nouveau Teftament*, en *Langue Bifcayenne*, & qui l'avoit fait „ imprimer, en beaux caractères, *à la Rochelle*, „ *par Pierre Haultin.* Tout autre que lui n'au„ roit pû le faire, vû le peu de rapport que cet„ te Langue, de même que l'*Hibernois* & le *Bas-* „ *Breton*, a avec les autres (4)." On trouve auffi ce fait indiqué & attefté, mais fort en abrégé, par Mr. BAYLE (5), & par le Père LE LONG (6).

Selon quelques Hiftoriens dès Langues, le *Basque* fe parle, non feulement en *Bifcaye*, mais encore dans diverfes Régions ou Provinces voifines; & eft regardé par quelques-uns comme l'*ancien Efpagnol.* „ Eft autem " dit Vulcanius, „ *Cantabrica Lingua*, quæ hodie *Vizcayana*, five *Varconica*, vocatur, nunc vero vulgo *Bazque*, five „ *Bafcuena*, appellatur. Cujus ufus hodie eft, non „ in *Vizcaya* tantum, verum etiam in finitimis ei, „ & circumjacentibus Provinciis, *Alaba*, *Guipuscoa*, *Navarræ* etiam Regno, & *Bearnenfi* Di„ tione. Quam quidem Linguam plerique *veterem Hifpanam* fuiffe arbitrantur (7)."

(*B*) *Un fait, . . . qui ne paroit furprenant, ... que parce que les Hommes ne font pas affez raifonnables pour avoir de l'Humanité.*] Le voici en Latin, tel que Mr. DE THOU le raconte: JOANNES LIÇARRAGUES, *Batisdæ Clarentiæ Paftor*, ... Cantabricæ *fuæ* & Gallicæ Linguæ *peritiffimus*, Conciones *Patrio Sermone ad Populum habebat, in eodem templo, fed horis diftinctis, in quo facra, majorum ritu peragebantur; & , quod mirere, nullum hoc, invalescente confuetudine, inter populareis diverfa fentienteis, diffidium excitabat* (8). Et le voici en François par les Traducteurs de cet Ouvrage de Mr. DE THOU, que j'ai déjà nommez dans la remarque précédente: JEAN DE LIÇARRAGUE, *Miniftre de la Baftide de Clarence, ... qui parloit également bien* Basque & François, *prêchoit devant ceux du Païs en fa Langue, & dans la même Eglife où les Catholiques célébroient l'Office Divin, mais à des heures différentes. La diverfité de Réligion ne caufoit entre eux aucune querelle; & ils étoient accoutumez à vivre enfemble paifiblement* (9).

On a vû, & l'on voit encore, en certains endroits d'Allemagne, par exemple à Manheim dans le Palatinat, les trois Réligions, authorifées dans l'Empire par le Traité de Paix de Weftphalie, favoir la *Romaine*, la *Luthérienne*, & la *Réformée*, faire alternativement leur fervice Réligieux dans la même Eglife (10), & cela fe feroit aifément partout, fi, dans toutes les Sociétez, & fur-tout parmi les Ecléfiaftiques, le plus grand nombre ne confiftoit en Génies hargneux & perfécuteurs, qui aiment mieux troubler leur propre repos & celui des autres, que de leur accorder la liberté dont ils jouiffent, & qu'eux & leurs Ancêtres n'ont fouvent obtenuë qu'au prix de beaucoup de fang inhumainement répandu. Nôtre Satirique les connoiffoit à fonds, & les a admirablement bien dépeints dans ce feul vers d'un de fes Ouvrages,

Abime tout plûtôt, c'eft l'efprit de l'Eglife (11).

Entre autres éxemples & preuves notables de ce furieux efprit d'intolérance & de perfécution, un des plus remarquables eft celui par lequel les Miniftres de l'Eglife Réformée d'Utrecht contraignirent & forcérent autrefois GUILLAUME I. Prince d'Orange, qui venoit de les tirer eux-mêmes, avec des peines infinies, du feu de la Perfécution Romaine, à abandonner les Sermons d'un Homme dont la Doctrine lui paroiffoit pure & digne d'approbation. „ HUBERT DUIF-HUYS," dit-on dans l'*Hiftoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, traduite du Hollandois de* GERARD BRANDT, ... „ Curé de St. Jaques d'Utrecht, „ étoit des deux Réligions à la fois. Il difoit „ la Meffe, & faifoit le Prêche, dans fa Paroiffe, „ dans la même Eglife, & les mêmes jours: & „ il y avoit fi bien accoutumé fon Peuple, que „ les deux Partis s'entendoient à merveille. Quand „ il avoit prononcé *Ite Miffa eft*, & que les Ca„ tholiques lui avoient répondu *Deo Gratias*, ceux„ ci fe retiroient pour faire place aux Réformés, „ qui venoient chanter à leur tour *Leve le cœur*, „ *ouvre l'oreille* (12)." On raconte précifément la même chofe d'un Prêtre François en Saintonge. *Le Curé des Efchillais*, dit-on dans la *Confeffion de Sancy* & dans les *Avantures du Baron de Feneste* du fameux D'AUBIGNÉ, *mit les Réligions d'accord en fa Paroiffe. Quand on lui apportoit un Enfant à baptifer, il demandoit de quelle Réligion étoient les Père & Mère. S'ils difoient*, Nous fommes de la Réligion de nos Pères, *lors il couroit à l'Autel & à l'Etole, & demi vêtu commençoit* Adjutorium. Adjutorium noftrum in nomine Domini. *S'ils difoient, qu'ils avoient* la connoiffance de Dieu par fa grace, *il tournoit une chaife devant derrierre, & mettant les mains fur le haut, il commencoit après l'interrogation*, Noftre Seigneur nous montre en quelle pauvreté nous naiffons tous, &c. *Si c'étoit un Mariage, après pareilles queftions, il fe mettoit fur* Adjutorium, *ou bien* Nôtre Aide foit au nom de Dieu, &c. *Voilà une habil Homme cettui-là* (13). Ce n'eft peut-être-là qu'une fimple plaifanterie du fatirique D'AUBIGNÉ, uniquement fondée fur la pratique réëlle & effective de DUIF-HUYS, qui agiffoit fort férieufement, comme le prouve très bien la continuation du Difcours de BRANDT. „ DUIF-HUYS," ajoûte-t-il, „ fe déclara con„ tre les erreurs de l'Eglife Romaine; mais, il „ ne voulut avoir, ni Anciens, ni Diacres, ni „ Confiftoire; & il ne fe fervoit que des Mar-

„ guil-

(1) Licarrague, Dedicace *de fa* Trad. Basque *du* N. T. *ij.*

(2) Thuanus, Hiftoriæ, *Libr. LI*, *pag.* 100.

(3) Thuanus, Comm. de Vita fua, *Libr. II*, *pag.* 41.

(4) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, *pag.* 86 & 87.

(5) Diction. Critique. *II. Article* NAVARRE, *Citat.* [m].

(6) Bibliot. Sacræ, *pag.* 446 & 567.

(7) Bonavent. Vulcanius de Literis & Lingua Getar. feu Gothorum, *pag.* 89; & Duret, Threfor des Langues de cet Univers, *pag.* 815.

(8) Thuanus, Commentariorum de Vita fua, *Libr. II*, *pag.* 41.

(9) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, *pag.* 87.

(10) Miffon, Voiage d'Allemagne, *Tom. I*, *pag.* 74, 75.

(11) Boileau des Préaux, *Lutrin.*

(12) Brandt, Hiftoire de la Réformation des Païs-Bas, *Tom. I*, *pag.* 269, 270. *A la Meffe près*, Valentin Tfchoudi, *pratiquoit la même chofe en* 1512, & *fuiv. à Glaris en Suiffe, prêchant également aux deux Partis.* Hottinger, *cité par* Ruchat, H. de la Réf. de Suiffe, *Tom. IV*, *pag.* 183.

(13) Confeffion Catholique de Sancy, *Livr. II*, *Chap. II*, *pag.* 385, 386, 396. Avantures du Baron de Fœnefte, *Livr. IV*, *Chap. VIII*, *pag.* 241.

Ni nos Bibliothécaires généraux François, ni les Espagnols, n'ont absolument fait, quoiqu'ils le pussent, & que même ils le dussent, aucune mention de cet Auteur: & je ne saurois dire s'il a fait quelque autre Ouvrage que cette très rare *Traduction Basque* du *Nouveau Testament* (*C*). Aucun des Bibliographes de l'Ecriture Sainte n'en parle; excepté néanmoins le Père LE LONG, qui s'est mal-à-propos contenté de nous en indiquer tout simplement le titre en Latin (*e*), au lieu de nous en rapporter quelques particularitez curieuses & intéressantes, comme on vient de voir qu'il le pouvoit.

(*e*) Le Long, Bibliotheca Sacra, pag. 446.

Lui,

„ guilliers & des Inspecteurs des Pauvres. Il condamnoit l'usage de l'Excommunication. Il soutenoit, que les péchés ne devoient-être punis que par le Magistrat; & que toute Discipline Ecclésiastique, semblable à celle de Geneve, étoit une vraie Tirannie, & un reste de Papisme. Il n'approuvoit aucune sorte de Persécution, non pas même contre les Catholiques Romains. Il disoit aux Magistrats, *Si vous persécutez qui que ce soit à cause de sa Religion, Dieu ne vous fera jamais prospérer.* Trois Ministres Réformés s'étant avisez de lui demander s'il n'avoit point lû le Livre de Beze, où il fait voir que le Magistrat a le droit de punir de mort les Hérétiques. *Ah! ah! Messieurs*, leur dit-il, *est-ce-là, que vous en voulez venir. Que mon ame n'entre point dans vos Conseils. Je ne veux avoir aucune communication avec de telles Personnes* .... Il n'expliquoit aucun *Catéchisme* dans son Eglise, & il déclaroit, que l'*Ecriture Sainte* étoit son seul *Catéchisme*. Pour faire gouter la Réformation à ceux qui ne l'avoient point encore approuvée, il expliquoit l'*Epitre* & l'*Evangile* du jour. Il préchoit avec beaucoup de zèle, & d'une maniére fort pathétique. Il insistoit particuliérement sur la Pratique de la Charité & des autres vertus, & il évitoit les Disputes & les grands Mystéres, d'où vient que plusieurs le traitoient de *Libertin* & d'*Esprit-fort* ..... Il visitoit les malades, de quelque Secte qu'ils fussent. Cette conduite lui attira grand nombre d'Auditeurs, & l'estime des Magistrats: .... aussi étoit-elle admirable; & il seroit à souhaiter, que les Ministres Réformés eussent eu la même modération ..... Ils prêchérent vigoureusement contre lui & son Eglise, la traitant de *Libertine*, &c. ......, Ennuïé de toutes les querelles, ... il demanda son congé: mais, les Magistrats, qui avoient beaucoup de considération pour lui, ne jugérent pas à propos de lui accorder sa demande. Le Prince d'Orange, étant venu à Utrecht, ... *l'entendit* prêcher, ... & dit qu'il n'avoit jamais ouï un meilleur Sermon. Les Ministres ...... lui dirent, que cet Homme n'étoit point orthodoxe. Le Prince répondit, qu'il n'en savoit rien, *mais qu'il n'y avoit rien dans le Sermon* de DUIF-HUYS *qui lui déplut, & qu'il iroit à leur Eglise une autre fois* .... *Sa* Réformation fut introduite sur le même pied dans l'Eglise de Ste. Marie, & dans plusieurs Eglises de la Campagne: *& l'on appelloit les* Pasteurs de ces Eglises, *les Prédicateurs de l'Ancien & du Nouveau Testament*, ... parce qu'ils ne vouloient souscrire ... aucune *Confession de Foi*, ni aucun *Catéchisme*, mais seulement l'*Ecriture Sainte* (14)." Si, dès les prémiers tems de la Réformation, on s'en étoit sagement tenu à cette seule & unique Régle de Foi, on auroit évité bien des disputes, bien des scandales, & qui pis est, bien des persécutions.

(14) Brandt, Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, Tom. I, pag. 269 — 271, & 283, sous les années 1578 — 1583.

Vingt ans auparavant, JEAN MOREL ou MORELLY, Parisien, fut suspendu, & ensuite excommunié, pour avoir soutenu de vive voix, & par écrit, les mémes opinions à-peu-près que DUIF-HUYS, touchant la Discipline Ecclésiastique. Voïez ci-dessous l'Article MOREL, Remarque (*E*): opinions que professoit aussi le célébre RAMUS, & que THOMAS LUBER, plus connu sous le nom Grec d'ERASTUS, soutint & défendit très vigoureusement contre THÉODORE DE BEZE, vers la fin du XVI. Siècle; & que LOUÏS DU MOULIN, Professeur en Histoire dans l'Université d'Oxford, maintint & débattit plus vivement encore dans divers Ecrits Latins, Anglois, & François, vers la fin du Siècle suivant. Voïez la même Remarque. J'observerai par occasion, qu'ANTOINE WOOD a fait dans ses *Athenæ Oxonienses*, Fastor. Coll. 72—74, la Liste des Ecrits de LOUÏS DU MOULIN, mais qu'il y a oublié sa *Nouvelle Découverte du Mystére d'Iniquité*, gros *in* 4°. de 1255. pages sans les Préliminaires, imprimé *à la Haye, chez Adrian Vlacq, en* 1662; & dont le but est de faire voir, *en son plein jour, que le Pape est cet Homme qui nous est décrit au II. Chapitre de la II. Epitre aux Thessaloniciens*; qu'il *est le véritable Empereur d'Occident*; que *l'Eglise Romaine est le même Empire Romain qui subsistoit au tems d'Auguste*; & que, par conséquent, toutes les *Puissances Souveraines, qui ont renoncé à toute communion avecque Rome*, doivent s'unir étroitement entre elles, pour travailler à sa destruction. Un autre Ouvrage de DU MOULIN, pareillement oublié par WOOD, est sa *Conformité de la Conduite de ceux, qu'on appelle communément* Indépendans, *avec celle des anciens Chrétiens*; suivie de la *Confession de Foy des Eglises d'Angleterre, qui se nomment* Congrégationales. *Londres*, 1680, 196. *pages, in* 8°, sans un *Avis* préliminaire, & une *Table des Chapitres*.

(*C*) *Cette très rare* Traduction Basque *du* Nouveau Testament.] Elle l'est tellement en effet, qu'excepté la Bibliothéque du Roi de France, celle des Pères de l'Oratoire à Paris, & celle des Barberins à Rome, je n'en connois absolument aucun autre exemplaire, que celui que j'ai eu le bonheur d'acquérir à la vente *des Livres*, non seulement *de Frédéric Henri, Prince d'Orange*, comme le débite mal-à-propos le titre de leur *Catalogue*, imprimé *à la Haie, en M. DCC. XLIX, in* 8°, mais encore *de tous les Princes d'Orange* de sa Ligne; lesquels Livres furent vendus publiquement à la Haie le 1. de Décembre & jours suivans, à la Vieille-Cour, par ordre du Roi de Prusse, à qui cette Maison & ses Effets étoient échus par partage de succession. Or, cet exemplaire, se rencontrant dans une pareille Bibliothéque, ne peut venir que de LOUISE DE COLIGNY, Femme de TE'LIGNY lors de la publication de son édition en 1571, à qui la Reine JEANNE en aura alors fait présent, & depuis quatriéme & derniére Femme de GUILLAUME I, Prince d'Orange, surnommé *le Taciturne*, dans la Bibliothéque duquel il aura naturellement passé, & depuis dans celle de FRE'DE'RIC HENRI son Fils, & des autres Princes d'Orange ses Successeurs: & cela me paroit d'autant plus vraisemblable, que cet exemplaire est de très beau & très fin papier, proprement lavé & réglé, parfaitement bien relié, doré, & antiqué sur Tranche, en un mot tout-à-fait digne des deux grandes & illustres Princesses qui l'ont possédé.

Cette édition est intitulée JESUS CHRIST JAUNAREN TESTAMENTU BERRIA, mots suivis de l'Ecu mi-parti des Armes de JEANNE D'ALBRET & d'ANTOINE DE BOURBON son Mari, au dessous duquel on lit en *Basque* cette fin du 5. verset du XVII. Chapitre de Saint MATTHIEU: *C'est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai placé toute mon affection; écoutez-le*: & imprimée avec cette simple indication, ROCHELLAN, *Pierre Hautin imprimiçale*, 1571, in 8°. Le Compilateur de la *Bibliotheca Barberina* (15), & Dom NICOLAS ANTONIO (16), mettent mal cette date en 1572: & bien pis encore, c'est qu'aïant vû le Livre même, comme le reconnoit le dernier, ils n'en ont point nommé l'Auteur, que ce dernier donne même pour *Anonyme*. En auroit-il usé de cette sorte par précaution, & *propter Metum, non Judæorum, sed Christianorum*, n'ôsant nommer un Hérétique? En ce cas, que ne recourroit-il à quelque subtile échappatoire, ainsi qu'il l'avoit observé pour SERVET, auquel il

(15) Tom. II, pag. 449.

(16) Biblioth. Hispana nova, Tom. II, pag. 270.

Lui, Mr. BAYLE, & les Traducteurs des *Mémoires de la Vie de Mr. de Thou*, nomment toûjours mal nôtre célébre Béarnois, LICARRAGUE, & LICARRAGUES (*d*). On a vû ci-dessus Remarque (*A*), qu'il écrivoit lui-même LIÇARRAGUE, & que Mr. DE THOU ne s'y est point trompé, non plus que le Compilateur de l'*Index Nominum propriorum quæ in J. A. Thuani Historiis leguntur* (*e*). Puisque cet illustre Historien parle de LIÇARRAGUE comme d'un *Savant*, & qu'il indique même plus d'une fois son Ouvrage (*f*), ANTOINE TEISSIER ne devoit point l'oublier, non plus que beaucoup d'autres, dans sa Traduction des *Eloges des Hommes savans*, dont cet illustre & incomparable Historien a enrichi son *Histoire*, & touchant lesquels le même TEISSIER nous a compilé trop indigestement, quoique curieusement, grand nombre d'Additions (*g*).

Quel-

(*d*) Le Long, *ibidem* & *pag.* 367. Bayle, Diction. Critiq. *II. Article* NAVARRE, *Citat.* [*m*]. Memoires de la Vie de Mr. de Thou, *pag.* 86 & 87.

(*e*) Baillet, Auteurs déguisés, *Chap. III. de la III. Partie, pag.* 211, & *pag.* 218, *attribue cet* Index *à un des Messieurs* du Puy, *qu'il prénomme* Jaques, *caché sous le nom de* PIERRE BOSSIN, Domestique du Fils de Mr. de Thou: & *c'est ce que confirme, quoi qu'en chicannant,* Menage, Anti-Baillet, *Article XXXIII, en ajoûtant, que ce* Bossin étoit Valet de chambre de Mr. de Thou, Conseiller d'Etat; *que* M. du Puy, *était* Prieur de St. Sauveur de Brog; & *qu'il lui* a plusieurs fois dit, que c'étoit lui qui avoit fait cet *Index*.

(*f*) *Voyez les Citations* [2 & 3] *du présent Article.*

(*g*) *Voyez ci-dessus, Article* FEVRE (JAQUES LE) *la Liste de ces* Savans *oubliés*; & Journal Littéraire de la Haïe, *Tom. VII, pag.* 30 — 63, & 377 — 412, *le jugement que j'ai porté de ces* Additions *de* Teissier.

il n'a ôsé donner un Article sous MICHEL, où il devoit se trouver selon son arrangement; mais, que ne voulant pourtant point absolument passer sous silence, il s'est contenté d'indiquer, comme en cachette, sous ANDREAS SERVETUS *de Aninon* (17). C'est travailler, si j'ôse le dire, non seulement avec trop peu d'attention, mais même avec beaucoup de négligence.

(17) *Idem, ibidem, Tom. I, pag.* 69. *Les Auteurs de la* Bibliotheca novissima Observationum & Recensionum, *ont donc tort d'affirmer trop décisivement pag.* 60, *que* Michel Servet ne paroit en aucun endroit *de la* Bibliotheca Hispana *de Dom Antonio.*

Ce titre est suivi de divers *Préliminaires*, que je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici détaillés. Le I. est une *Epitre Dédicatoire*, destituée de toutes ces adulations & flatteries si abondamment & si lâchement prostituées dans ces derniers tems à tant de sujets indignes & méprisables, mais remplie de sentimens de reconnoissance & de piété dignes de l'Héroïne & du Client. Elle commence par ces mots, *A tres illustre Dame* JEANNE D'ALBRET, *Reine de Navarre*, &c., ainsi que je l'ai noté ci-dessus, Remarque (*A*), Citation (1); & est datée de *la Rochelle*, *le vingt-deuxiesme d'Aoust* 1571, précisément un an avant la funeste & à jamais détestable journée de la Saint-Barthelemi. Le II. est cette même *Epitre Dédicatoire*, en Langue Basque. Le III. est un *Advertissement* (François) *à ceux qui ne savent point le* Basque, *pour le sçavoir lire*, conçu en ces termes: *Les mots* Basques *se prononcent avec toutes leurs lettres, à la façon Latine, comme ils s'escrivent*: u *voyelle se prononce à pleine bouche, comme si c'estoit* ou. Le IV. est un Discours intitulé *Heuscal du ney*, de près d'une page. Le V. est un autre Discours semblable, intitulé *Advertimendua*, touchant la Lecture de l'*Ecriture Sainte*, & singuliérement du *Nouveau Testament*, en 19. pages. Le VI. est encore un Discours de pareil caractère, intitulé *Testamentu çaharrac eta Berriac*, en 5. pages & un quart. Et le VII, enfin, est la *Table des Livres* du *Nouveau Testament*, en une page. Tout cela est en *Basque*, excepté ce que j'ai noté comme *François*. Après cela, vient le *Nouveau Testament Basque* même, divisé en *Chapitres*, précédez d'*Argumens* ou de *Sommaires*, & coupez par *Versets*; contenant 459. feuillets ou 918. pages, & finissant par trois *Tables*, la prémiére & la seconde *des noms & des mots Hébreux & Grecs* du *Nouveau Testament* avec leur explication en *Basque*; & la troisiéme fort ample *des Matiéres* de tout l'Ouvrage, contenant ensemble 64. pages & un quart non chiffrées. Tout cela est suivi de la forme des *Priéres Ecclésiastiques*, du *Catéchisme*, & de la *Confession de Foi* présentée au Roi de France en Mars 1559, contenant ensemble 111. pages pareillement non chiffrées.

Par tout ce Détail, & sur-tout par ces derniers Articles, on conçoit aisément, que cette *Version Basque* du *Nouveau Testament* a été faite par LIÇARRAGUE d'après la *Françoise* à l'usage des Réformés; c'est-à-dire celle faite, d'après les *Originaux Hébreux & Grecs*, par le célébre JAQUES LE FEVRE *d'Etaples*, imprimée prémiérement *à Paris*, *chez Simon de Colines*, *en* 1523, & 1524, *in* 8°; revûe peu après, pour les Vaudois, par PIERRE ROBERT OLIVETAN, & imprimée *à Neufchastel*, *par Pierre de Wingle dit Pirot Picart*, *en* 1534, *in folio*; retouchée ensuite à diverses fois par JEAN CALVIN & *les Pasteurs de l'Eglise de Geneve*, & imprimée en une infinité d'endroits, en divers tems, en diverses formes, & en toutes sortes de caractères (18).

(18) *Voyez sur tout ce-la l'Article* FEVRE (Jacques le); & *la* Bibliotheca Sacra *du Pére* le Long, *Cap. IV, pag.* 141 — 151.

Quant à nôtre *Version Basque*, elle est non seulement *imprimée de beaux & très élégans caractères*, comme l'ont observé ci-dessus Citation (3) & (4) Mr. DE THOU & ses Traducteurs; mais c'est même un Chef-d'oeuvre d'Impression des plus admirables. Aussi avoit-il été fait par l'ordre exprès d'une Princesse, qui connoissoit bien le mérite du bel Art de l'Imprimerie, & qui l'aimoit assez pour n'avoir point dédaigné de s'en instruire par ses propres yeux chez les Etiennes, à Paris, le 21. de May 1566, & de l'honorer sur le champ de ce Quatrain de sa composition, digne de ce bel Art, & de sa piété.

Art singulier d'icy aux derniers ans,
Réprésentez aux Enfans de ma Race,
Que j'ai suivi des craignans-Dieu la Trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivans.

Vœu & souhait pieux, qui n'eut son accomplissement qu'en *Catherine de Bourbon* sa Fille; Henri son Fils, depuis Roi de France, aïant pris un tout autre parti, comme on le va bientôt voir.

Cette grande Princesse ne s'en tenoit point à de pareils *impromptu* Poëtiques: elle savoit au besoin composer de belles & longues *Lettres*, & autres *Piéces*, dignes des plus grands Hommes d'Etat, & du mérite desquelles on pourra juger, par la vigoureuse *Réponse* qu'elle fit *au Cardinal d'Armagnac*, qui l'avoit attaquée sur sa Réligion, insérée dans OLHAGARAY, *Histoire de Foix, Bearn, & Navarre*, pag. 544 — 551; par la *Lettre à son Fils*, datée de Blois du 8. de Mars 1572, insérée dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau*, Tom. I, pag. 859 — 861; par les quatre courageuses *Lettres* qu'elle écrivit le 16. de Sept. 1568, *au Roi Charles IX*, *à la Reine-Mère*, *au Duc d'*ANJOU depuis *Henri III*, & *au Cardinal Charles de Bourbon*, son Beau-Frère; par une à la Reine Elizabeth d'Angleterre, du 15. d'Octobre 1568; insérées dans les *Mémoires de la troisiéme Guerre Civile & des derniers Troubles de France*, imprimez sans autre Indication que M. D. LXXI. in 8°, pag. 173 — 189, & pag. 236 — 240, & attribuez avec beaucoup de vraisemblance à JEAN DE SERRES, Auteur de l'*Inventaire de l'Histoire de France depuis Pharamond* jusqu'à *la mort de Charles VI.* & par diverses autres non moins importantes, lesquelles toutes ensemble mériteroient bien qu'on en dressât un bon Recueil; & par son *Testament* fait à Paris le 8. de Juin 1572, & inséré dans les *Mémoires du Regne de Charles IX*, Tom. I, pag. 314 — 318, ensuite duquel se trouvent un court mais juste *Eloge* de cette illustre Princesse, & les *Epitaphes* qui lui furent faites alors, tant en Latin qu'en François. Mr. Bayle, II. Art. NAVARRE, à la fin de la Remarque (*Q*), reprend MORERY d'avoir dit au mot JEANNE D'ALBRET, qu'*elle composa diverses Piéces en Prose & en Vers*, & de ne l'avoir fait inconsidérément que d'après le *Quatrain* & la *Lettre à son Fils*, citez ci-dessus d'après

le

Quelques Recherches que j'aïe faites, je n'ai rien pû trouver, ni du lieu, ni du tems de la mort de Liçarrague, Olhagaray, Historien particulier du Béarn, ne nous en apprend pas la moindre chose; &, cependant, il en avoit une occasion fort

le Laboureur; ajoûtant, que, *quelque belles que soient les* Lettres *qu'un Prince écrit, elles ne passent pas pour une composition d'Auteur, ces Ecrits-là étant faits par* leurs *Sécrétaires.* Mais, outre que cette Critique est trop générale, & sujette à beaucoup d'exceptions; s'il avoit fait l'attention convenable à la *Réponse* qu'elle fit *au Cardinal d'Armagnac*, & qu'il a dû lire, puisqu'il cite assez souvent Olhagaray, il auroit bientôt vu, que cela ne sent nullement le *Sécrétaire*, mais la *Souveraine* parlant avec autant de fermeté que d'autorité. D'ailleurs, ce n'est pas Moréry seul, qui regarde nôtre Reine comme Auteur. Du Verdier, *Bibliothéque Françoise*, pag. 761, lui a donné cette qualité en ces termes: „ Jeanne d'Albret, „ très illustre Reine de Navarre, s'est pleuë grandement en la Poësie; &, imitant sa vertueuse „ & sçavante Mère, composoit souvent en *Rime* „ *Françoise.* Vous trouverez de ses *Vers* parmy „ les *Oeuvres de* Joachim du Bellay, & „ ailleurs, sans une infinité qu'elle en a faits, qui „ ne sont imprimez." Voilà deux notables Poëtes incomparablement plus propres à illustrer effectivement le *Parnasse François de* Titon du Tillet, qu'un tas de Grimauds, auxquels il y a trop libéralement donné place.

Pour donner à mes Lecteurs au moins une légére idée de cette rare Traduction du N. T. & de son *Langage Basque*, je me contenterai d'en copier ici l'*Oraison Dominicale*, comme chose connuë, ou du moins qui devroit l'être, de tout le Monde. La voici donc, tirée de l'*Evangile selon* St. Matthieu, Chapitre VI, versets 9—13., folio 9. verso de nôtre Traduction Basque:

„ 9. . . . Gure Aita ceruëtan aicena, sanctifica bedi hire icena:

„ 10. Ethor bedi hire resumá. Eguin bedi hire vorondatea ceruän beçala lurrean-ere.

„ 11. Gure eguneco oguia igue egun.

„ 12. Eta quitta ietzague gure çorrac, nola gucere gure çordunéy quitatzen baitravegu.

„ 13. Eta ezgaitzála sar eraci tentationetan, baina deliura gaitzac gaichtotic. Ecen hirea duc resumá, eta puissancá, eta gloriá seculacotz. Amen."

On ne l'a point oublié dans la curieuse & abondante Collection de Jean Chamberlayne & David Wilkins, intitulée *Oratio Dominica in diversas omnium fere Gentium Linguas, propriis cujusque Linguæ caracteribus expressa*, imprimée *Amstelodami*, *Typis Goeriis*, 1715, *in* 4. On l'y a même répétée en deux autres Dialectes de ce Langage, l'une de S. Jean de Luz, & l'autre commune (19): car, de quelque petite étenduë que soit le Païs où on le parle, ces trois Dialectes y sont usitées; & peut-être même une quatriéme, selon ce qu'en insinuë Wilkins, à propos d'une pareille *Oraison Dominicale* inférée dans le *Petit Miroir de Dévotion de* Jean Harembourg, imprimé *à Bourdeaux*, en 1635, (20). C'est une négligence bien étonnante & bien inexcusable à Pierre Olhagaray, Auteur de l'*Histoire de Foix*, *Béarn*, & *Navarre*, imprimée *à Paris*, *chez Douceur*, en 1609, *in* 4., de n'avoir pas dit le moindre mot de cette *Traduction Basque* du N. T. & d'avoir ainsi passé sous silence une des plus belles & des plus mémorables Actions de la Reine Jeanne (21).

Touchant les soins que Liçarrague a pris pour rendre cette Traduction éxacte, & particuliérement touchant la fidelité qu'il y a apportée, voici ce qu'il nous en affirme lui-même. „ Quant à la diligence que j'ai prise, . . . je dirai seulement, que, me souvenant tousjours de „ l'exprès commandement de Dieu, de ne rien „ oster ni adjouster à sa parole, je l'ay fait le „ plus éxactement qu'il m'a esté possible; *& de* „ *plus*, par ordre du Synode du Pays de Béarn, „ j'ay fait revoir & conférer la besoigne. . . . „ Quand je consideroye, que mesme de nostre „ temps, tant de sçavans Personnages se sont employés à la *Traduction* du *Nouveau Testament*, „ tant en Latin, François, qu'en autres Langues „ fort riches & usitées; & que depuis les mesmes „ Traducteurs, & après eux les autres, ont trouvé plusieurs choses à redire, tant au sens qu'au „ Langage: me voyant moins que rien en comparaison d'eux, . . . je m'arrestoye tout court, „ & peu s'en fallut que je ne désistasse entiérement; . . . . d'autant plus que la Langue, en „ laquelle j'ay escrit, est des plus stériles & diverses, & du tout inusitée, pour le moins en „ Traduction (22)."

Quoi-que je n'entende nullement cette Langue, usitée seulement, comme on l'a vû ci-dessus en plus d'un endroit de cet Article, dans la Biscaye & dans quelques petites Provinces voisines, néanmoins je conserve très précieusement ce bel & magnifique Exemplaire du *Nouveau Testament Basque*; & cela par pur esprit de vénération parfaite, & très sincére pour la mémoire à jamais respectable, de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, Princesse très illustre & véritablement réligieuse, à qui Jean le Laboureur, tout Catholique, & même tout Ecclésiastique qu'il étoit, n'a pû se dispenser d'accorder équitablement le juste & glorieux Eloge d'avoir été „ la Princesse de son temps la „ plus sage, la plus généreuse, la plus docte, la „ plus affectionnée au bien de ses Sujets, qui les „ a gouvernez avec le plus de douceur & de prudence, & qui avoit dans son cœur la source de „ toutes les vertus & de toutes les grandes qualitez; . . . . qui éleva Henri IV. son Fils „ dans sa Réligion, & prit un tel soin de lui, que „ c'est à son éducation que nous devons la restauration de la France par la valeur & la vertu de ce grand Roy (23);" Princesse, par conséquent, incomparablement plus respectable que ce Fils devenu Roi de France, quoi qu'infiniment à cet égard plus grand & plus puissant qu'elle; parce que criminellement, & contre ses propres lumiéres abandonnant cette Réligion, & ne conservant point cette *Foi*, *le plus grand de tous les Dons*, comme le remarque très bien, mais dans un tout autre sens, le même Auteur, son *heureuse Naissance*, & son excellente éducation pouvoit-il très bien ajoûter, *ne servirent de rien à sa perfection*, & *ne défendirent point ses oreilles contre les charmes de l'Hérésie* Romaine (24). En effet, sa prétendue conversion n'a jamais été qu'une scandaleuse hypocrisie, & qu'une très criminelle dissimulation des excellentes & réligieuses instructions que lui avoit données cette grande & incomparable Princesse, tant par elle-même, que par les soins & les leçons du sage & respectable Florent Chrestien, l'un des plus honnêtes Hommes de son Siécle (25). Aussi les habiles & honnêtes gens n'en étoient-ils nullement les duppes; témoins seulement deux célébres Ecrivains de son tems, dont les dépositions en valent incontestablement cent autres. *Pour la Réligion*, disoit le fameux Michel de Montaigne à l'illustre Jacques-Auguste de Thou, qui n'a fait aucune difficulté de nous le répéter & affirmer, avec cette candeur & cette bonne-foi dignes de la sincérité, de la fidélité, & de l'impartialité de son incomparable Histoire; *pour la Réligion, le Roi de Navarre en faisoit parade. C'étoit un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de son parti; mais, son intérêt ne le touchoit nullement. La crainte d'être abandonné des Protestans l'empêchoit seule de rentrer dans la Religion de ses Pères. Ce sont-là les sentimens, que j'ai reconnus en lui, lorsque je me suis mêlé de ses affaires* (26): Sentimens, qui n'ont changé que d'objet, lorsqu'il se fut livré au Papisme, auquel il ne paroissoit extérieurement attaché, que dans la crainte de perdre sa couronne, & dans la seule vûe de la conserver.

En effet, & quoi qu'en puissent dire les partisans, ou, pour mieux dire, les lâches & vils flatteurs de Henri IV, on ne persuadera jamais aucune personne, véritablement judicieuse & raisonnable, de la

(19) *Voiez les pages* 43 & 44, & *la Signature* *****, *de cette Collection.*

(20) *Ibidem, eadem Signatura versa.*

(21) André Favyn, *n'en dit pas d'avantage; mais, c'étoit un Catholique superstitieux, bigot, & partial jusqu'à louër le Massacre de la St. Barthelemi, fondé sur une conjuration des Réformez. Un autre Défaut de ces Auteurs est d'intituler le Regne de cette Princesse du nom d'*Antoine de Bourbon, *qui n'en portoit le Titre qu'en qualité de son Mari.*

(22) Liçarrague Dédicace *de la* Traduction Basque *du Nouveau Testament, Sign.* * *iij. vs.* & * *iiij.*

(23) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. I, pagg.* 857. & 858. *Il est assez étonnant, que Mr.* Bayle *n'ait point enrichi d'un si notable Passage son II. Article* NAVARRE, *où qu'il connoissoit très bien, & qu'il cite même les* Additions de le Laboureur.

(24) *Là-même.*

(25) Mort bon Protestant en 1596 *comme le remarque la* Monnoïe *contre Colomiés, Remarque sur sa* Bibliothéque, *pag.* 191.

(26) Mémoires de la Vie de Mr. de Thou, *par lui même, traduits par* d'Ifs & le Petit, *Livr. III, pag.* 181.

fort naturelle, en racontant les démarches éclatantes de la Reine JEANNE d'ALBRET en faveur de la Réligion Protestante.

la Vérité & de la fincérité de cette prétendue conversion : & il ne faut, pour en bien & suffisamment prouver la fausseté ; d'un côté, que ses admirables & pieux Apophtegmes, si généralement répandus & approuvez des Sots, *je n'ai point trouvé de plus beaux* Canons *que ceux de la Messe*, *& Ventre St. Gris*, *Paris vaut bien une Messe !* &, de l'autre, que ses remords, ses craintes, & ses terreurs, dans sa dangereuse maladie au Siége de la Fere en 1595, qui lui attirérent, de la part du fidéle, sincére, & véridique D'AUBIGNÉ, cette vive & terrible exhortation, comparable à celle de Nathan à David : *Sire, Dieu, que vous n'avez encore délaissé & offensé que des lévres, s'est contenté de percer les lévres; mais, quand le cœur le renoncera, il percera le cœur.* Prédiction bien singuliére & bien remarquable, que le même Auteur répéta dans la *Préface* de ses *Tragiques*, en ces termes addressés à Henri IV;

Je vois venir avec horreur
Le jour qu'au grand Temple d'erreur
Tu feras rire l'assistance . . . .
Quand ta bouche renoncera
Ton Dieu, ton Dieu la percera,
Punissant le membre coulpable:
Quand ton cœur desloyal mocqueur,
Comme elle sera punissable,
Alors Dieu percera ton cœur (27);

Ou plûtôt Prophétie étonnante & merveilleuse, qui n'eut enfin qu'un trop exact & trop funeste accomplissement.

On s'éléve bien d'une *superstition* aveugle, sensuelle, & terrestre, à une *Réligion* éclairée, spirituelle, & céleste : mais, on ne se ravale point, du moins de bonne foi, d'une *Réligion* pure, raisonnable, & assez simple pour n'avoir d'autre principe, & d'unique but, que le respect pour Dieu & l'amour du prochain (28), à une *superstition* impure, déraisonnable, & surchargée, non seulement de dogmes incompréhensibles, contradictoires, & manifestement absurdes, mais même de pratiques puériles & ridicules, incomparablement plus conformes à l'*Idolatrie Paienne*, qu'à la *Raison* & à la *Pureté de la Morale Evangélique*, comme ne l'ont une infinité de fois que trop bien prouvé pour Rome, non seulement les Savans de diverses Communions, qui ont curieusement, soigneusement & solidement examiné ces matiéres (29); mais, même un Railleur ou Satirique, parmi les Saillies duquel on ne s'attendroit point à trouver une censure si grave de ce Paganisme moderne. „ Je ne saurois m'empêcher ", dit-il, „ de faire ici une observation, sur l'effronterie „ avec laquelle nos Prêtres se déchainent contre „ les Paiens. N'ont-ils pas bonne-grace de leur „ reprocher le culte aveugle qu'ils rendoient à des „ Divinitez imaginaires, & de tourner en ridicule „ leurs Cérémonies Réligieuses, tandis qu'eux-„ mêmes dégradent & avilissent le Souverain Etre „ par les actes les plus extravagans d'idolatrie & „ de superstition ? Quelle pitoiable idée ont-ils „ du Maitre de l'Univers, s'ils espérent se le ren-„ dre propice, & lui faire agréer leurs Hommages, „ par des Mascarades, & d'impertinentes Pantalonades? . . . . . . Si nos imbécilles Flamands „ n'avoient pas conservé les Rites bigots des Espa-„ gnols, je raconterois les folies scandaleuses dont „ j'ai été témoin à la Procession du St. Sacre-„ ment à Barcelone. Mais, quand on a vû les „ Processions de Cambray, de Valenciennes, de „ Bruxelles, & de la pluspart des Villes de Flan-„ dres, on sait tout ce qu'on peut sçavoir là-des-„ sus. En vain se fortifient-ils de l'exemple du „ Prophête-Roy, qui dansa devant l'Arche. Sa „ joie immodérée, ses cabrioles, & ses gamba-„ des, ne sont pas le plus beau de son Histoire „ (30). " Cette derniére période me rappelle un trait ou une saillie toute semblable de l'Archevêque de Rheims Maurice le Tellier, dont le Diocése étoit le mieux réglé du Roiaume, mais dont la conduite personnelle étoit fort irréguliére pour ne pas dire fort scandaleuse. Un de ses Curez étant venu de sa Cure à la nôce d'une de ses Parentes, l'Archevêque le trouva mauvais, & l'en censura vivement. *Mais, Monseigneur*, lui dit le Curé, *quel mal y a-t-il-là? Jesus-Christ, n'a-t-il pas assisté aux Noces de Cana, & n'y fit-il pas même son prémier Miracle? Je sçai cela mieux que toi*, lui répliqua-t-il aussi imprudemment que brusquement, car c'est ainsi qu'il traitoit ses Curez : *mais, ce n'est pas-là le plus bel endroit de sa vie.* Le résultat fut que le pauvre Curé fut obligé de se retirer.

Mais, en voilà sans doute beaucoup plus qu'il n'en faut, pour prouver incontestablement, que HENRI IV. a fort dégéneré de la droiture de cœur & de la sincére piété de son illustre Mère; &, qu'à cet égard, il n'est nullement comparable à cette incomparable Princesse.

(27) D'Aubigné, Histoire Universelle, *année M. D. XCV*, *col.* 318 ; & Tragiques, *pag.* 11 & 12. Du Plessis Mornay, *autre bon & zélé Serviteur de Henri IV*, *lui avoit bien écrit au même sujet*, Sire, Dieu veut être entendu quand il parle, & veut aussi que nous le sentions quand il frappe. *Voyez sa* Vie, *pag.* 223 ; *mais, cela n'approche pas de la force & de l'énergie de la remontrance de* d'Aubigné.

(28) Matthieu *XXII*: 37 — 40.

(29) *Voyez entre autres, le* Traité des Cérémonies anciennes de Jean Poiee, *ou* Conformité des Cérémonies modernes, avec les anciennes de Pierre Mussard, *& la* Lettre écrite de Rome sur ce Sujet par Conyers Middleton, *&c.*, *&c.* : *mais surtout les Mémoires pour servir à* l'Histoire de la Fête des Fous, par Mr. du Tilliot, *imprimés à* Lausanne, chez Bousquet, en 1741, in 4.

(30) Le Cosmopolite, ou le Citoien du Monde, *pag.* 112.

LOBEIRA (VASQUE's) né à Porto en Portugal vers la fin du XIII. Siécle, passe en Espagne pour le prémier Auteur du fameux Roman d'*Amadis de Gaule* (*A*), duquel sont, pour ainsi dire, sortis tous les autres comme les Grecs du Cheval de Troie, pour séduire & subjuguer la plûpart des Esprits de l'Europe, leur inspirer l'esprit de fainéantise & d'inaction, & les plonger dans ce pernicieux & détestable gout dont un bel-esprit Espagnol, l'Auteur de l'admirable Don Quixotte, n'a réüssi que fort imparfaitement à les tirer. On a pourtant encore attribué cet Ouvrage à d'autres, mais, sans aucune bonne raison & cela, probablement, sur ce que Lobeira n'en a fait que le commencement ou les prémiers volumes. La Traduction Françoise de ce vain & dangereux amusement a eu le même sort que son original, tant pour le grand & prompt succès, que pour la diversité des Auteurs. On en a aussi des Traductions en Italien, & en d'autres Langues : & c'est une bonne preuve de ce que j'ai dit ci-dessus de la séduction des esprits de toute l'Europe.

(*A*) *Il passe en Espagne pour le prémier Auteur du fameux Roman* d'Amadis de Gaule.] C'est-ce que je ne saurois mieux prouver, que par ce passage curieux du célébre Don Nicolas Antonio, Auteur de la *Bibliothéque d'Espagne*. „ Sub Dionysio, Portugalliæ Rege", dit-il, (1), „ qui exeunte hoc sæculo vivebat, (depuis 1279, „ jusqu'en 1325,) floruisse dicitur VASCUS LOBEIRA, Lusitanus, Portuensis, primus „ Auctor, ut fama est, prosaici Poëmatis, seu „ Fabulosæ Historiæ, de *Amadis de Gaula*, a „ qua cæteræ hujusmodi, tanquam surculi, pro-„ diere."

(1) Biblioth. Hisp. *Tom. II.* *pag.* 67.

M.

MACHO (JULIEN) Réligieux de l'Ordre des Augustins, vers la fin du XV. Siécle, étoit François, habitué à Lyon, & probablement de cette Ville (a).

Nos Bibliothécaires François ne l'ont connu que sous le simple nom de JULIEN ou JULIAN (b) : & même le prémier des trois que je viens de citer le nomme assez plaisamment JULIEN des AUGUSTINS, sans considérer, que ces derniers mots ne désignoient autre chose que son état & sa profession Réligieuse. Le principal Bibliothécaire de son Ordre, qui ne le connoissoit apparemment que par l'indication que lui en avoit donnée du Verdier, ne le nomme, ainsi que lui, que JULIANUS, *Francus*; ajoûtant néanmoins à sa qualité de *Docteur en Théologie*, celle de *Prieur* du Couvent de Lyon (c).

Lui, & un de ses Confrères, nommé PIERRE FARGET, étoient les principaux Traducteurs François de ce tems-là (d); & c'est quelque chose d'assez singulier, que, ni Sorel, ni Huët, ni Baillet, n'en aïent fait aucune mention (e). J'ai détaillé soigneusement ailleurs les Traductions de FARGET (f) : & je vais faire la même chose touchant celles de MACHO qui me sont connuës (A).

On

(a) *C'est ce que prouveront les titres de ses Ouvrages.*

(b) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 276, *&c. dans sa Table.* Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 774. Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI, pag.* 207, & 306.

(c) Elssii Encomiasticon Augustinianum, *pag.* 419.

[d] *C'est ce que font clairement voir les Listes de leurs Ouvrages.*

[e] *L'un dans sa* Bibliothéque Françoise; *l'autre parmi ses* Clari Interpretes, *& le troisiéme dans ses* Jugemens des Savans, *aux Articles des* Traducteurs.

[f] *Voiez ci-dessus son Article.*

(A) *Voici la Notice des* Traductions *de nôtre* JULIEN MACHO, *qui me sont connues.*] I. La prémiére, à laquelle a part aussi PIERRE FARGET son Confrère; n'est proprement qu'une *Révision & Correction* de l'ancienne *Traduction*, si l'on peut équitablement lui donner ce nom, qu'avoit autrefois faite du *Nouveau Testament* le bon GUYARS DES MOULINS, auquel on pouvoit très légitimement appliquer le mot Italien, *non Traduttore, mà Traditore.* Cette Révision, qui n'a point d'autre titre que *Cy commence la table du nouveau testament, en ce present volume qui est dict le nouveau testament sont contenus VIII. livres*; Table assez longue & détaillée, qui finit par ces mots, *Cy finist la Table du Nouveau Testament, ensemble la déclaration dicelluy faicte & composee par venerable personne ffrère Julliã docteur en théologie de lordre saint augustin demourant au convent de lyon sur le rosne Deo graicias*; a été imprimée à Lyon, comme il paroît par cette souscription qui se trouve à la fin du Volume : *Cy finist lapocalipse & semblablement le nouveau testament veu & corrige par venerables persones frèt julliem macho & pierre farget* (faute d'impression pour *Farget*,) *docteurs en theologie de lordre des Augustins de lion sus le rosne: Imprime en la dicte ville de lion par Bartholomieu Buyer citoyen du dict lyon.* C'est un *in folio* d'assez petite forme, à 4. feuilles par cahier; de mauvais caractères Gothiques, sans chiffres de feuillets ni de pages, mais avec signatures & capitales. Le Père le Long, qui l'a conférée avec la *Légende des nouveaux Saints*, imprimée par le même Bartholomieu Buyer en 1477, la croit de la même année (1) : &, non seulement Mr. Maittaire (2); mais même les Auteurs du *Catalogue de la Bibliothéque du Roi de France* (3), ont adopté cette date comme bien prouvée. Celle de 1500, que lui donne la Caille (4), n'est pas soutenable; mais, celle de 1458, que lui donne Osborn dans le *Catalogus Bibliothecæ Harleïanæ* (5), est absolument ridicule. Cette Révision n'a point été inconnue au fameux A. Arnaud, qui la cite souvent dans sa *Nouvelle Défense de la Traduction du* Nouveau Testament *imprimée à Mons*, pages 149, 279, où notre *Julien* est mal nommé *Machos*, 401, 489, 495, &c.

II. *La Légende des nouveaux Sainctz, colligés de Vincent Historial* (6), *veuue & corrigée par Frere* JULIEN *de l'Ordre de Sainct Augustin*, parut, ou peu avant, ou peu après, avec cette Souscription : *Imprimée par Bartholomieu Buyer, Citoyen de Lyon sur le Rosne, le vingtiéme de Aoust, l'an mil quatre cens septante sept.* C'est un *in folio*, de même fabrique que le précédent. Cette *Légende des nouveaux Saints* a été faite apparemment pour suppléer à la *Légende dorée*, traduite de celle de JACQUES DE VORAGINE, & imprimée déjà en François dès 1475 (7).

III. *Le Miroir de la Rédemption de Humain Lignage, translaté de Latin en François selon l'intention de la Saincte Escripture, par Frere* JULIEN J'en connois trois Editions, faites en moins de six ans; la prémiére, faite probablement *à Lyon, en* 1482, *in folio* (8); la seconde, *à Lyon, en* 1486, *in folio* (9); & la troisiéme, *à Lyon, en* 1488, *in folio* (10). La Croix du Maine, qui publia sa *Bibliothéque Françoise* en 1584, avoit sans doute en vûe quelqu'une de ces Editions, lors qu'il y disoit page 151, que GUILLAUME LE MENAND, *Cordelier, avoit traduit les Livres de la Saincte Bible en nostre Langue, imprimez à Lyon il y a près de cent ans, suivant la Traduction Latine de Pierre Comestor ou Manducator*: mais, c'est une erreur que le Père LE LONG ne devoit point adopter dans sa *Bibliotheca Sacra* (11). Ce qui a trompé la Croix du Maine est que cette troisiéme Edition de 1488. a été *corrigée*, mais non pas *translatée*, par ce GUILLAUME LE MENAND, comme le remarque bien positivement DU VERDIER, incomparablement mieux instruit touchant les Ecrivains & les Editions de la Ville de Lion, que ne le pouvoit être LA CROIX DU MAINE.

Au reste, quoique tous ceux, qui m'ont indiqué ce *Miroir de la Rédemption de Humain Lignage*, se servent tous bien positivement du mot de *translaté*, je serois fort porté à croire, qu'il ne s'agissoit dans cet Ouvrage de JULIEN MACHO, que d'une *Révision & Correction* de l'ancienne *Traduction* ou *Paraphrase* de GUYARS DES MOULINS, semblable à celle qu'il avoit déjà faite du *Nouveau Testament* ci-dessus N°. I, & telle qu'en fit une de toute la *Bible* dans le même tems JEAN DE RELY, Confesseur de Charles VIII. Quoi qu'il en soit, ou comme *Translation* réelle & effective, ou comme simple *Révision & Correction* de la part de JULIEN MACHO, le Père le Long ne devoit point la passer totalement ainsi sous silence dans son Enumération des Traductions Françoises de l'Ecriture, & n'est pas excusable de ne l'y avoir pas emploïée.

J'ajoûterai encore, que ce GUILLAUME LE MENAND, Cordelier, Auteur d'une autre Traduction Françoise intitulée *Le grand* Vita Christi, *translaté du Latin de Ludolphe de Saxonie*, Titre ridicule, qui ne manqua pas de donner lieu aux plaisanteries de d'Aubigné dans le II. Chapitre de sa *Confession de Sancy*; que ce Cordelier, dis-je, n'a nullement été connu aux Bibliothécaires des Franciscains.

(1) Le Long, Bibliothecæ Sacræ, *pagg.* 114, 115.

(2) Maittaire, Annal. Typograph. *Tom. I, pag.* 372.

(3) *Tom. I, pag.* 16.

(4) Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 41.

(5) *Tom. I, pag.* 4.

(6) *C'est-à-dire, tirez du* Speculum Historiale Vincentii Bellovacensis.

(7) Maittaire, Ann. Typograph. *Tom. I, pag.* 357.

(8) Bibliothecæ Seguierianæ Catalogus, *pag.* 71.

(9) Catal. Biblioth. Guill. Boissier, *pag.* 14. C. Nolin, *pag.* 1.

(10) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pagg.* 774. & 775.

(11) *Tom. pagg.* 125. & 570.

On ne fait rien de plus concernant ce Traducteur : & les plaintes qui ont été faites en plusieurs tems, en divers lieux, & par divers Ecrivains célébres, touchant la négligence & le peu d'attention des Bibliothécaires & des Biographes, ne pourroient que se renouveller ici.

IV. *La Fable du Chevalier & de la Femme vêuve, traduite par Frère* JULIEN *des Augustins de Lyon, Docteur en Théologie.* „ Il ne dit point de „ quel Auteur il a tiré cette Fable, " dit Mr. GOUJET (12); „ si elle appartient réellement „ à PETRONE, comme il ne paroit pas que l'on „ puisse en douter, il faut que Frère JULIEN „ l'ait prise dans quelque Manuscrit des Ouvrages „ de cet Auteur ; car on n'en connoit point d'E„ dition imprimée, qui soit si ancienne que 1484." Mr. Goujet se trompe à ce dernier égard ; puisque, dès six ans auparavant, on en avoit une Edition au bout des *Panegyrici veteres & Taciti Vita Julii Agricolæ*, intitulée PETRONII ARBITRI *Satyrici Fragmenta quæ extant*, & à la fin de laquelle on lit cette courte inscription Τέλος M. CCCC. LXXVI. C'est un petit *in* 4°. de belles Lettres.

V. *Fables d'*ESOPE *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon* (13).

VI. *Fables de* RUFUS FESTUS AVIENUS, *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon.* Il n'y en a que XXVII. des XLII. d'Avienus. Elles paroissent choisies pour l'instruction des Enfans, & sont souvent augmentées de quelques moralitez, de pratique, & de bon sens (14).

VII. *Fables* ou plûtôt *Facéties du* POGGE, *traduites en François par Frère* JULIEN, *Augustin de Lyon* (15). Mr. l'Abbé GOUJET nous apprend, que ces quatre derniers Articles sont rassemblez dans un Recueil avec quelques autres piéces, imprimé *à Lyon, dès* 1484, *in* . . ; & que les *Fables* y sont accompagnées de Gravures en bois, fort grossiérement travaillées (16). La Croix du Maine observe que *les Fables d'Esope, & les Facéties de* POGE *Florentin*, ont été imprimées *à Lyon, par les Huguetans* ; mais sans en marquer, ni l'année, ni la forme (17). Du Verdier parle d'autres Editions des *Facéties de* POGE *Florentin*, faites *à Lyon, chez Olivier Arnollet, in* 4°, sans noter la date ; & sous le Titre de *Comptes* (Contes) *facétieux, chez Jean Sangrain, en* 1558, *in* 16. (18). Mais, je ne voudrois pas répondre que ces Editions-là continssent la Traduction de nôtre JULIEN MACHO, vû la licence effrénée & la saleté extrême de ces *Contes* ; c'étoit-là une occupation bien peu convenable à un Réligieux, aussi n'en a-t-il pas moins été blâmé que le Ministre qui s'avisa de reproduire ces *Contes* en 1712. avec des *Réfléxions* de sa façon dignes de l'Ouvrage & de son Caractère.

[12] Bibliothèque Françoise, *pagg.* 207, 208.

[13] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 276. Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI*, *pagg.* 305, 306.

[14] Goujet, *Là-même*, *pagg.* 305, 306.

[15] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 276. Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI*, *pagg.* 305, 306.

[16] Goujet, *La même*, *pagg.* 207, & 208. 305, & 306.

[17] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 276.

[18] Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 1069.

MANDEVILLE, MONDEVILLE, ou MUNDEVILLE, & même AMONDEVILLE, (car je trouve ce mot écrit de ces quatre différentes maniéres,) (HENRI DE) étoit Médecin-Chirurgien de Philippe IV. Roi de France, surnommé LE BEL ; &, par conséquent, vivoit à la fin du XIII. Siécle, & au commencement du XIV : cependant, voilà un Médecin & Ecrivain François absolument inconnu, non seulement aux Bibliothécaires de la nation Françoise, mais même à tous ceux de la profession de Médecine, qui sont en bien plus grand nombre. Ces derniers sont d'autant moins excusables de cette inattention ou de cette négligence, que le fameux Naudé, leur Confrère, dont les Ecrits sont si connus, leur avoit indiqué ce MANDEVILLE sous la qualité de *Philippi Pulchri Archiater* (a), & que cette indication suffisoit pour les porter à en faire quelques recherches, ainsi qu'elle m'y a porté. J'ai donc enfin découvert, que cet ancien Chirurgien-Médecin étoit Auteur d'un Ouvrage intitulé *Chirurgia & Antidotarium*, composé en 1306, dont on a quantité de Copies, & même une Traduction (*A*) ; &, de plus, que le célébre Gui de Cauliac, ou

[a] Gabr. Naudæus de Antiquitate & Dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis.

(*A*) *On a quantité de Copies de sa* Chirurgia & Antidotarium, *& même une Traduction.*] Les prémiéres, que j'ai connues, avoient autrefois appartenu aux célébres Médecins René Moreau, & Gabriel Naudé, & m'ont été indiquées par le Père Philippe Labbe, en ces termes : HENRICI DE AMANDAVILLA *Chirurgia, numquam edita* (1) : *Chirurgia Magistri* HENRICI DE ARMUNDAVILLA, *Chirurgi Regis Francorum Philippi Pulchri, scripta in Studio Parisiensi anno* 1306. (2). Si cet ARMUNDAVILLA n'est point un abus, voilà un cinquiéme nom, ou du moins une cinquiéme maniére d'écrire le nom de ce Médecin-Chirurgien : & c'en seroit une sixiéme qu'ARNENDAVILLA dans l'*Index Scriptorum* de cette *Bibliotheca Manuscriptorum* du Père Labbe, pag. 463, si ce n'étoit visiblement une faute d'impression, comme le prouve bien le texte auquel ce chiffre renvoïe.

Les autres Copies de l'Ouvrage de MANDEVILLE m'ont été fournies par Dom Bernard de Montfaucon, & sont au nombre de trois. La prémiére se trouve dans la Bibliothéque du Roi à Paris, insérée dans un Recueil de Médecins & de Chirurgiens, en ces termes : *Medici sunt* &c. . . . . *Chirurgi vero* GUIDO DE CAULIACO, ROLANDUS, HENRICUS DE MONDAVILLA (3). La seconde se trouve dans la même Bibliothéque du Roi, N°. 6043, sous ce Titre : *Chirurgia & Antidotarium Magistri* HENRICI DE AMONDAVILLA, *Chirurgi Regis Philippi Pulchri, scripta anno* 1306 (4). Et la troisiéme se trouve dans la Bibliothéque des Benédictins de l'Abbaïe Roïale de St. Germain des Prez, N°. 689, sous ce Titre : *Chirurgiæ Tractatus, editus anno* 1306. *ab* HENRICO DE AMONDAVILLA, *Philippi Pulchri, Francorum Regis, Chirurgo* (5). Enfin, j'en vois une sixiéme Copie dans la *Bibliotheca Hohendorfiana*, Tom. III, pag. 274, en ces termes : *Chirurgia* HENRICI DE AMONDAVILA. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajoûter ici, que cette belle Bibliothéque a été incorporée dans celle de l'Empereur à Vienne.

Quant à la Traduction, elle est Angloise, & étoit autrefois dans le Cabinet d'Edward Tyson, Médecin de Londres, sous cette inscription : *A Treatyse of Chirurgery, traslated in to English out of Latine from* HENRY DE AMANDA-VILLA (ainsi orthographié) *of Fransh Kings Surgeon* (6).

Selon un habile Chirurgien, l'Ouvrage de Mandeville étoit principalement un choix & une comparaison de ce qu'il avoit trouvé de meilleur dans LANFRANC & dans THEODORIC, accompagnée de ses Remarques, & il n'avoit pas pû l'achever (7). Quoi qu'en dise cet Auteur, je ne voudrois pas affirmer que cet Ouvrage n'a jamais été imprimé ; ni décider s'il s'agit-là d'un ou de deux Ouvrages. En effet les mots de *Chirurgia & Antidotarium*, qu'on vient de voir, font assez naturellement naître ce doute.

Un Ouvrage tout-à-fait curieux, intitulé *Recherches Historiques & Critiques sur l'Origine, sur les divers Etats, & sur les Progrès de la Chirurgie en France*, & qu'on vient d'imprimer *à Paris, chez Charles Osmont, en* 1744, *en* 735. *pages in* 4°, me procure l'occasion d'ajoûter ici le Caractére de MONDAVILLE, sixiéme nom qu'on donne-là à ce Chirurgien-Médecin. „ Pour s'introduire dans le monde, " y dit-on, „ il parut marcher sur les traces de THEODORIC „ & de LANFRANC : mais, son goût n'étoit pas

[1] Bibliotheca MSS. Librorum, *pag.* 214, *où ce numquam edita est de sa façon.*

[2] *Ibidem*, *pag.* 214.

[3] B. de Montfaucon, Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum, *Tom. II*, *pag.* 754.

[4] *Ibidem*, *pag.* 740.

[5] *Ibidem*, *pag.* 1136.

[6] *Voiez les* Catalogi Manuscriptorum Angliæ, *Tom II*, *pag.* 110, *N.* 4161.

[7] *Tractatum inchoaverat in quo quicquid, suo censu, in Scriptis* LANFRANCI & THEODORICI *Rationi & Experientiæ consentaneum invenerat, peculiaribus Notis, &c. verum improvisò illo percussus extremam manum adhibere non potuit huic Tractatui, qui idcirco nunquam fuit Typis mandatus.* Joan. de Vaux Index funereus Chirurgor. Paris. pag. 516.

ou Châuliac, le cite très souvent dans ses Ouvrages (*b*), sans pourtant l'approuver en tout, comme par exemple dans l'association qu'il s'efforçoit de faire de LANFRANG avec THEODORIC (*B*).

(*b*) Recherches sur l'Origine & les Progès de la Chirurgie en France, *pag.* 53, où l'on dit quatre-vint-six fois.

(7) Carchi, Lettera sopra un Manuscritto in cera, *pag.* 64.

„ pas le goût servile des Imitateurs. Dégagé des „ préjugés qui asservissent l'esprit à l'Autorité, il „ s'érigea lui-même en juge de ses Maîtres : du „ moins il les soumit au seul juge qui puisse dé- „ cider de leur mérite, c'est-à-dire à la raison „ éclairée par l'expérience. Des Préceptes écrits „ & regardez comme des loix, il les rappella à „ leurs Principes : il en chercha la vérité ou la „ confirmation dans les maladies, & non dans les „ Ouvrages & dans la Reputation des Ecrivains. „ Après avoir acquis par son Sçavoir le Droit de „ donner des préceptes, il publia, ceux que l'ex- „ périence lui avoit dictez. Dans ce travail il „ s'offrit à lui bien des objets qui avoient échap- „ pé aux autres Chirurgiens. L'Ouvrage, qui „ contenoit ses Recherches, étoit donc un Ou- „ vrage original, & une Critique judicieuse de „ THEODORIC & de LANFRANC. Le Pu- „ blic, qui n'est pas toujours aveugle en fait de „ Médecine & de Chirurgie, fut entrainé par un „ mérite si singulier. MONDAVILLE trouva „ dans cette confiance des Récompenses peu or- „ dinaires. Enfin, après sa mort, ses idées con- „ duisirent longtems les Chirurgiens. Gui de Chau- „ liac, qui l'a cité *quatre-vingt-six fois*, le pla- „ ce parmi les plus grands Maîtres de nôtre art „ (8)." L'Auteur, ou les Auteurs, de ce jugement avoient apparemment lû l'Ouvrage de MONDAVILLE, pour en prononcer si décisivement: & c'est quelque-chose d'assez surprenant, qu'ils ne nous en aient pas donné le précis, quelques extraits, ou tout au moins le titre.

(*B*) LANFRANC & THE'ODORIC.] Ce sont deux Médecins-Chirurgiens de la fin du XIII. Siécle, que les troubles & les factions des Guelphes & des Gibelins obligérent de se retirer d'Italie en France avec une infinité d'autres, qui s'y établirent.

L'Histoire de LANFRANC qu'on regarde comme l'Instituteur des Chirurgiens à Paris, est assez connuë, & l'on sçait que ses *Chirurgia magna*, & *Chirurgia parva*, ont été imprimées dans la Collection des *Scriptores Chirurgici* &c., *à Venise, chez Octavianus Scotus dès* 1490, 1499, 1519, 1546, & diverses autrefois depuis, tant *à Lion en* 1555, & 1572, qu'ailleurs, en un ou plusieurs volumes *in folio*; & que *la Chirurgie pratique de Maistre* ALENFRANC *de Mylan*, *traduite en Francoys par* GUILLAUME YVOIRE, *Chirurgien de Lyon*, a été imprimée *à Lyon*, *par Jean de la Fontaine*, *dès* 1490, *in* 4°, (9).

Pour THE'ODORIC, les Historiens & les Bibliographes sont fort confus & fort inéxacts sur son sujet. C'étoit un Espagnol, si peu connu de Valere André, du prétendu Schot ou Peregrinus, & qui pis est du célébre Dom Nicolas Antonio, qu'ils n'en ont pas fait la moindre mention dans leurs *Bibliothéques des Ecrivains d'Espagne*. Wolfgangus Justus, & après lui van der Linden, Mercklin, Manget, Beughem, & Orlandi, se sont étrangement trompez, en le faisant vivre en 1494, (10). Gesner, ses Abbréviateurs, Schenckius, les mêmes Beughem & Orlandi, & l'Auteur des *Recherches sur l'Origine & les Progrès de la Chirurgie*, ne se trompent guéres moins, en le faisant Evêque de Cervie, & le confondant ainsi avec un autre (11); sçavoir THEODORICUS *Borgognus*, véritablement Evêque de Cervie (12). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit Catalan, & de l'Ordre de St. Dominique, ou Jacobin, qu'il s'étoit fort lié avec l'Evêque de Valence son Confrère; qui étoit Chapelain du Pape, & Pénitentier Apostolique; &, enfin, qu'il a composé, en sa Langue Catalane, les écrits suivans:

„ I. Le comensament del Libre, lequel com- „ pila Frare THEDERICH, de l'orde delz Prei- „ cadors, per explanar GALIEN, e correger de „ Mayeres; e content al comensament quina cosa „ es Cirugia: dedicado al honrable Pare e Amich „ molt car ANDREU, per la Gracia de De Bis- „ be de Valencia"

Cet Ouvrage, divisé en III. Livres, traite *de la Chirurgie* sur le Livre qu'en avoit donné HUGO DE LUCA; & est suivi d'un autre *del Sublimament del Arsenich*. Ces III. Livres de la *Chirurgie*, traduits en Latin, se trouvent dans la Collection des *Scriptores Chirurgici*, imprimée *à Venise, chez O. Scotus, en* 1490, 1499, &c., *in folio*: &, selon Schenckius, elle s'intitule vulgairement *Filia Regis*.

On en trouve une copie dans le *Catalogus MSS. Angliæ*, Tom. I, pag. 1, num. 7802.

„ II. Assi comença la Cirugia delz Cavalz, per „ so qua sien curate, he nudrits, he engendrats, se- „ cons la sue Valor que li portein." Cela contient CIX. Chapitres.

„ III. Assi comença le Libre del Nudriment he „ do la cura dels Ocels, los quals se portayen a „ cassa." Commentaire sur le Traité d'ISAAC *le Fils* composé par ordre du Roi ALMANSOR, & traduit de l'Arabe par GALIEN *de Crémone* (13).

„ IV. *Tractatus de Virtutibus Aquæ Vitæ*, *per* „ *Fratrem* THEODORICUM *Ordinis Prædica-* „ *torum* (14)."

V. THEODORICI *Chirurgia minor* est un MSt., qui n'a jamais été imprimé, autrefois conservé dans la Bibliothéque de la Famille des Schencks, & dont les autres Bibliothécaires de Médecine ne font absolument aucune mention: tant est certain ce que j'ai déjà observé plus d'une fois, que les Bibliothécaires les plus nouveaux ne sont, ni les plus complets, ni les plus éxacts.

Tels sont les Ouvrages de THE'ODORIC, probablement composez tous en Catalan. Ainsi, ce que disent Gesner, & les autres de la Citation (11), que ses *de Chirurgia Libri III. secundum Medicationem* HUGONIS DE LUCA, sont extrémement obscurs, & écrits d'un stile tout-à-fait barbare, ne peut tomber que sur les Traductions Latines, qu'on a faites d'une partie de ces Ouvrages, & entre autres, sur celle qui a été imprimée avec les autres *Scriptores Chirurgici*, dans les diverses éditions qui en ont été faites.

Avant que de finir, j'ajoûterai, que HUGO DE LUCA est aussi inconnu aux Bibliothécaires de Médecine & de Chirurgie, que GALIEN DE CRE'MONE l'est à Francesco Arisi Bibliothécaire des Ecrivains de Crémone & de son District.

(8) Recherches sur l'Origine, & les Progrès de la Chirurgie en France, *pag* 52, 53. *Voyez aussi* Joan. de Vaux, Index funereus Chirurgorum Parisiens. *pag.* 516. *de ces mêmes* Recherches.

(9) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 513, & 514. Index Annalium Typographic. Maittairii, *Tom. II*, *pag.* 5.

(10) Wolfg. Justus in Chronol. Van der Linden, & Mercklinus, in Lindenio renovato, *pag.* 993. Mangeti, Bibliotheca Scriptor. Medicor. *Tom. IV*, *pag.* 171. Beughemii, Incunab. Typograph. *pag.* 114. Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 415.

(11) Gesneri, Bibliotheca, *folio* 609. Epit. *ejus* Bibliothec. *pag.* 776. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 494. Beughem & Orlandi, *ut supra.* Recherches sur l'Origine & les Progrès de la Chirurgie, *pag.* 51.

(12) Quetif & Echard, Scriptores Ordin. Præd. recensiti, *Tom. I*, *pag.* 355.

(13) *Iidem*, *Ibidem.*

(14) Joan. Georg. Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 494.

MANSION, non prénommé CONRAD, comme l'ont dit mal-à-propos Beughem & Orlandi (a), mais COLARD, apparemment pour COLAS, Diminutif de NICOLAS, étoit, non seulement un Imprimeur de Bruges, mais même un Homme de Lettres, comme le prouve bien clairement le titre de sa *translation* & édition des *Métamorphoses d'Ovide moralisées par Frère* THOMAS WALEYS *ou* VALOIS Dominicain Anglois: titre, que je donnerai ci-dessous tout au long, comme preuve incontestable de cette vérité (*A*). Il seroit à souhaiter, qu'on en eut d'aussi formelles touchant divers de ses Compatriotes & Confréres, auxquels on a donné gratuitement la qualité d'Auteurs (*B*). Beughem & Orlandi, Compilateurs d'ordinaire assez inattentifs à ce qu'ils emploïoient, ont été plus exacts à son égard, que Mr. Maittaire, qui semble néanmoins avoir vû son édition des *Métamorphoses*, puis qu'il en raporte bien la date en propres termes (*b*). La Caille parle d'un ROBERT MANSION, reçu Imprimeur & Libraire à Paris en 1621, & qui y imprima, dit-il, le *Texte des Coutumes de la Prévoté & Vicomté de Paris*, en cette même année 1621, (*c*), mais, cet Auteur est tellement inéxact, qu'on n'ôseroit compter sur rien de ce qu'il avance, à moins qu'on ne le voïe, certifié d'ailleurs.

(a) Beugh. Inc. Typogr. pag. 90. Orlandi, Orig. de la Stampa, pag. 161, qui avoit mieux dit pag. 178.

(b) Maittaire, Annal. Typograph. Tom. I, pag. 451.

(c) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, pag. 240.

(*A*) *Voici ce titre . . . comme preuve incontestable de cette verité.*] Je le transcrirai en sa propre orthographe & ponctuation, ainsi que se devroient toûjours transcrire ces espéces de Citations. *Cy commence* OUIDE *de Sulmonen son Livre intitule* Metamorphose *contenant XV. Livres particuliers, moralise par Maistre* THOMAS WALEYS, *Docteur en Théologie de l'Ordre de St. Dominique, translate & compile par* COLARD MANSION, *en la noble Ville de Bruges*; & imprimé par lui-même avec cette souscription: *Faict & imprimé en la noble Ville de Bruges en Flandres, par Colard Mansion, citoyen de icelle, au mois de May, l'an de Grace M. quatre cens iiij. xx. & iiij.* C'est un grand & gros *in folio*, de caractères Gothiques, sans chiffres, reclames, ni signatures, &c. Il y en a eu diverses éditions, & quelques-unes sous le titre *Bible des Poëtes*, celle entre autres de *Paris, chez Philippe le Noir, en* 1531, *in folio.* La *Préface* du bon Docteur & Maître Thomas Waleys commence fort singuliérement par un passage d'une des *Epitres de S. Paul à Timothée*: & toute sa *Moralité* est de même farcie de passages de l'Ecriture, des Pères de l'Eglise, des Théologiens, des Scholastiques, des Canonistes, &c. tout à fait plaisamment amenez-là, & accrochés les uns aux autres suivant l'usage aussi burlesque que général de ces bons vieux tems; & Colard Mansion ne vivoit pas dans un Siécle assez éclairé pour entreprendre de corriger un semblable abus. Il est assez remarquable, que les mots *translaté & compilé* de ce titre n'aïent point fait sentir à Mr. Maittaire qu'il étoit plus que simple Imprimeur; & qu'il semble même trouver mauvais, qu'Orlandi l'ait enregistré comme Auteur (1), & ce sera peut-être la seule fois qu'on censurera mal-à-propos un si mauvais & si inéxact Compilateur. Tout au contraire, Mr. le Duchat trouve mauvais, que la Caille en ait fait un Imprimeur (2): Les trois Bibliothécaires des Païs-Bas, Sweertius, Valere André, & Foppens, sont incomparablement plus blâmables de ne l'avoir point mis au nombre de leurs Ecrivains, pendant qu'ils ont accordé cette grace ou faveur à divers de ses Confréres, qui ne le méritoient point (3).

(1) Maittairii Index Annal. Typ. Tom. II, pag. 49. Orlandi, Orig. della Stampa, pag. 178.

(2) Le Duchat, Rem. sur Rabelais, Pref. du Livre I, pag. xlvij.

(3) Voïez la Remarq. suivante.

Nous ne connoissons de COLARD MANSION, en qualité d'Imprimeur, que

BOCCACE, *du Dechiet* ou *de la Ruine des nobles Hommes & Femmes, translaté en François*, imprimé *à Bruges, en* 1476, *in folio.*

OVIDE *ses Métamorphoses*, imprimées *à Bruges, en* 1484, *in folio*, dont nous venons de parler.

HERMOLAI BARBARI, *Patricii Veneti, Arch. & Card. Oratio gratulatoria ad Fridericum III. Imperatorem, & Maximilianum electum Romanor. Regem*: impressa *Brugis, apud N. Mansion*, 1486, *in 4°.* (4).

(4) Beughem, Inc. Typ. pag. 24, 38, 90. Orlandi, Orig. della Stampa, pag. 178, 179. Maittaire Annal. Typ. Tom. I, pag. 160, 451.

(*B*) *Divers de ses Compatriotes & Confréres, auxquels on a gratuitement donné la qualité d'Auteur.*] Parmi ses compatriotes sont

GERARD DE LEEUW, Imprimeur à Tergou & puis à Anvers vers la fin du XV. Siécle, auquel on donne le *Dialogus Creaturarum moralisatus*, & les *Gesta Romanorum moralisata* (5), qui paroissent beaucoup plus anciens.

JEAN VELDENAAR, Imprimeur à Louvain, à Utrecht, & à Culenbourg, vers le même tems, auquel on donne le *Fasciculus Temporum*, & un *Chronicon vernaculum*, publié par Boxhornius (6).

CRISPIN DE PAS, & PHILIPPE ET THEODORE, célèbres Graveurs, auxquels on donne quantité de volumes où ils n'ont contribué que de leurs Gravures (7).

(5) Foppens Bibl. Belg. pag. 335.

(6) Idem, ibid. pag. 744.

(7) Idem, ibid. pag. 1018, 1125.

On a bien parlé du célébre CHRISTOPHE PLANTIN, mais simplement comme Imprimeur & néanmoins on sait qu'il a fait divers Ouvrages, que j'ai indiqués ci-dessus dans l'Article BIBLIOTHE'QUES BELGIQUES. On ne devoit donc pas plus le négliger comme Auteur, que THEODORUS MARTINUS & RUTGERUS RESCIUS, l'un & l'autre Auteur, quoiqu'Imprimeur de Profession.

Parmi ses Confrères Etrangers, on a de même fait Auteurs par erreur ou par prédilection *Bernardus Pictor*, *Erhardus Ratdolt* d'Ausbourg & de Venise, *André Frisner* de Nurenberg, *Nicolas Kesler* de Bâle, *Baptiste de Tortis* de Venise, *Barthelemi Unckel* de Cologne (8), & peut-être encore divers autres.

(8) Hist. de l'Impr. pag. 99, 100.

MARIE DE FRANCE, c'est-à-dire née en ce Roïaume, comme on le verra plus précisément ci-dessous (*a*), se distingua par sa connoissance dans les Lettres, & par son talent pour la Poësie vers la fin du XIII. Siécle (*b*). Le seul Ouvrage, par lequel nous la connoissions, est une Traduction des *Fables d'Esope en vers François*, dont quelques-uns de nos Auteurs ont parlé par occasion (*A*).

(a) Voïez ci-dessous la Citat. [1].

(b) Voïez ci-dessous la Citat. [1].

(*A*) *Une Traduction des* Fables d'Esope en vers François, *dont quelques-uns de nos Auteurs ont parlé par occasion.*] Le plus ancien est Claude Fauchet, Président en la Cour des Monnoies à Paris, qui en parle en ces termes: *Marie de France ne porte ce surnom pour ce qu'elle fust du Sang des Rois; mais pour ce qu'elle estoit natifve de France; car elle dit*

„ Au finement de cet escrit

„ Me nommerai par remembrance:

„ Marie ai nom, si sui de France.

Elle a mis en vers François les Fables d'Esope moralisées, *qu'elle dit avoir translatées d'Anglois en François,*

„ Pour l'amour au Conte Guilleaume,

„ Le plus vaillant de ce Roïaume (1). "

(1) Fauchet, Origine de la Langue & Poësie Françoise, pag. 163.

Du Verdier Vau-Privas s'est contenté de copier ce passage, sans dire d'où il le tenoit (2); & la Croix du Maine, qui n'en a pas usé ainsi, remarque que cette Femme *estoit for bien versée en la Poësie usitée de son temps*, & fixe ce tems *en l'an de salut* 1260. *ou environ* (3). Mais, Etienne Pasquier nous instruit beaucoup mieux touchant cette Femme & son Ouvrage, dans ce passage curieux: *J'ay veu une Vieille Traduction qu'une Demoiselle fit des* Fables d'Esope, *portant ces vers*,

„ Au finement de cest escrit,
„ Qu'en Romans ay tourné & dit,
„ Me nommerai par remembrance:
„ Marie ay nom, si suis de France.
„ Per l'amour le Comte Guillaume,
„ Le plus vaillant de ce Royaume,
„ M'entremis de ce Livre faire,
„ Et de l'Anglois en Romans traire.
„ Isope appelle-l'on cil Livre,
„ Qu'on translatta, & fit escrire,
„ De Griu en Latin le tourna:
„ Et li Roy Auvert, qui l'ama,
„ Le translata puis en Anglois;
„ Et je l'ay tourné en François (4)."

André du Chesne, qui rapporte quelques uns de ces vers dans le passage que voici: *Et le Traducteur des* Fables d'Esope *en vieil François*,

„ Pour l'amistié le Comte Willaume,
„ Le plus vaillant de chest Royaume,
„ M'entremis de chest Livre faire,
„ Et del Engleis en Rommanz traire;

Ce qu'il explique luy-mesme incontinent après, adjoustant,

„ Li Rois Mires, qui moult l'ama,
„ Le translata puis en Englois;
„ Et l'ay translate en François (5):

André du Chesne, dis-je, ne savoit pas que cette Traduction fut d'une Femme. Mademoiselle de Scuderi ne l'a point ignoré; car, elle en parle ainsi dans ses Nouvelles Conversations: *Il y eut une Demoiselle en ces vieux tems-là, qui traduisit les Fables d'Esope* (6). J'ai vû quelques gens, qui entendoient cela mal-à-propos de Christine de Pizan, Femme savante sous les Regnes de Charles V. & de Charles VI. Voïez ci-après son Article.

(2) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 848, 849.

(3) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 312.

(4) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VIII, Chap. I, pag.* 674, 675.

(5) André du Chesne, *dans ses* Annotations sur Alain Chartier, *pag.* 861. *d'Edition de Paris*, chez Samuel Thibouft, en 1617, in 4. *On seroit fort embarassé à dire qui sont ces deux Rois* Auvert *&* Mires, *Traducteurs d'*Esope *en Anglois. Peut-être par le prémier pourroit-on entendre* Auvred, Alvred, *ou* Alfred le Grand, *Traducteur de divers Ouvrages de Latin en Saxon; Prince tout-à-fait vertueux, & le plus estimable de tous les Rois: mais, les Bibliothécaires Anglois, au moins* Léland *&* Baléus, *ne lui donnent point cette Traduction.*
(6) Scudéri, Conversations Nouvelles, *pag.* 326.

MARTENS & MERTENS, en Latin MARTINUS, & en François MARTIN, (THIERRI (*a*),) natif d'Alost en Flandre (*b*), vers le milieu du XV. Siécle, ne fut pas Professeur à Louvain, comme l'a mal-à-propos avancé Guicciardin (*c*). Aussi les Historiens de cette Ville & de son Académie, non plus que les Bibliothécaires des Païs-Bas, ne lui donnent-ils point ce titre (*d*): mais, ils reconnoissent tous, qu'il se distingua avantageusement parmi les gens de Lettres; qu'il fut très grand Ami de Barland & d'Erasme, qui l'ont tous deux fort loüé (*e*); & que ce fut chez lui que ce dernier se logea, lors qu'un fâcheux ulcére, qu'on ne pouvoit guérir à Bâle, l'obligea à se venir faire panser à Louvain (*A*). On a quelques Ouvrages de sa façon, qui

(*a*) Moreri *dit* Théodoric; *traduisant mal* Theodoricus, *qui se rend en François par* Thierry.

(*b*) Guicciardini, Descriptio Belgii, *pag.* 257. *Edit. Amst.* 1613. *in folio.* Histoire [des Delices] des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 160. Bibliotheca sinus Belgicæ, *Vocibus* THEODORICUS MARTINUS.
(*c*) Guicciardinus, *ibidem. Son Traducteur Latin n'a point corrigé cela dans ses* Additamenta.
(*d*) *Voiez, entre autres*, Vernulæus *&* Valere André, *aussi-bien que les* Bibliothéques Belgiques.
(*e*) Harduinus *apud* Sanderum, *&* Sanderus *ipse*, Flandriæ Illustratæ, *Tom. III, pag.* 148. *Videatur etiam* Erasmus *in variis Epistolis, nempe* Rutg. Rescii Epist. ad Erasmum, *Lovanii*, 16. *Mart.* 1516. Erasmi ad Affinium, *Lovanii*, 1517. Ejusdem ad eundem, *Lovanii*, 6. *Januar.* 1518. Mart. Dorpii ad Erasmum, *Lovanii*, 14. *Julii* 1518. Erasmi ad Gaverum, *Basilea*, 1524.

(*A*) *Il se distingua parmi les gens de Lettres, ... & fut très grand Ami ... d'Erasme, ... qu'il logea à Louvain.*] On ne sera pas fâché de trouver ici ce que divers Savans de Réputation témoignent à cet égard. *Natus hic* (Alosti) THEODORUS MARTINUS, dit Guicciardin, *Vir Doctrina clarissimus, publicus Academiæ Lovaniensis Professor*, (1). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Denis Harduin, .. *Vir doctus, .. suo Marte quædam composuit* (2). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Sweertius, ... *Vir doctus, multæ lectionis, Erasmi Roterodami, Adriani Barlandi, aliorumque Doctorum Virorum amicitia ac consuetudine beatus* (3). *Lovanii*, dit Mallinkrot, *fuit* THEODORICUS MARTINUS, *Alostanus, Vir doctus, & scriptis eruditis litterariæ famæ suo tempore candidatus, Erasmi Amicus* (4). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Sanderus, ... *Vir doctus; ... suo Marte quædam composuit, sæpe laudatus ab Adriano Barlando* (5). THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit Valere André, ... *Vir doctus; eoque nomine Desiderio Erasmo, Adriano Barlando, aliisque Lovanii tum celebribus, laudatus* (6); à quoi François Foppens, dans sa nouvelle édition & augmentation de cette *Bibliothéque Belgique*, a ajoûté la particularité suivante: *Quia & ejus Hospitio, per quatuor hebdomadas, usus est Erasmus, anno* 1518, *dum, Basilea Lovanium profectus, ex ulcere quodam periculoso, quod Medici & Chirurgi curæ committere coactus fuit, convalesceret* (7). Mr. Maittaire a fait usage de quelques-unes de ces autoritez dans ses *Annales Typographiques* (8); ajoûtant, qu'il est parlé fort avantageusement de nôtre MARTENS dans plusieurs *Lettres* d'ERASME, & singuliérement dans une adressée *à Affinius*, & datée de Louvain en 1515. Je me contenterai d'y renvoïer le Lecteur, ajoûtant simplement ici, qu'au travers du badinage d'une *Lettre de* MARTIN DORP, *à Erasme*, datée de Louvain le 14. de Juillet 1518, & que Mr. Maittaire n'indique point-là, il paroit que THIERRI MARTENS n'ignoroit pas les Langues étrangéres, & n'étoit pas moins bon Disciple de Bacchus, que de Minerve: aussi une de ses devises étoit-elle *in Vino Veritas*; comme on le verra ci-dessous. *Ecce dum fabulamur maxime*, dit Dorp à Erasme, ... *THEODORICUS noster, Bacchi Mysta, ... potitat maxime, partesque agitat suas haud quaquam instrenue: ne ipse quidem interim ociosus a Fabulis; omnibus pæne Linguis loquitur, dixerim an obturbat*; Germanica, Gallica, Italica, Latina; *ut in hoc Apostolicum quempiam renatum credas, ut vel Hieronymum, quamvis multilinguem, si non elegantia, numero tamen Linguarum, ausit provocare.* Martin Dorp étoit donc aussi du nombre des Savans d'alors Amis de Thierri Martens.

(B)

(1) Guicciardini, Descript. Belgii, *pag.* 257.

(2) Dion. Harduinus, de Scriptor. Flandr. *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III, pag.* 148.

(3) Sweertii, Athenæ Belgicæ, *pag.* 686.

(4) Mallinkrot, de Ortu Typograph. *pag.* 89.

(5) Sanderi, Flandria Illustrat. *Tom. III, pag.* 148.

(6) Valerii Andreæ, Bibliotheca Belgica, *pag.* 824.
(7) Foppens, Bibliotheca Belgica, *pag.* 1117.
(8) *Tom. II, pag.* 55.

qui prouvent suffisamment son savoir, & dont je donnerai ci-dessous la liste (*B*). Mais, ce qui l'a le plus fait connoître est que, selon ses compatriotes mêmes, il est le prémier qui ait introduit l'Imprimerie dans les Païs-Bas, & particuliérement à Alost sa Ville natale, & à Louvain (*C*). Après avoir très longtems éxercé ce bel Art, tant dans

(*B*) *Il a composé quelques Ouvrages, dont je donnerai ci-dessous la liste.*] La voici, telle que nous l'ont procurée Sweertius, Valere André, & Foppens, sans aucune indication de lieux ni d'année de leur impression, qui avoit probablement été faite à Louvain.

I. *Hymni in honorem Sanctorum.*
II. *Dialogus de Virtutibus.*
III. *Alia quædam.*

Sweertius n'indique que ces trois Articles: Mais, Valere André y en ajoûte un

IV. *Dictionarium Hebraicum, sive Enchiridion Radicum seu Dictionum Hebraicarum, ex* JOHANNE REUCHLINO; absque loci aut Typographi nomine, in 4°, (9).

Foppens s'est contenté de copier cela tout simplement, comme il a fait à l'égard de quantité d'autres Articles de Sweertius & de Valere André, qu'il étoit néanmoins à portée de pouvoir améliorer (10).

(*C*) *Selon ses Compatriotes mêmes, il est le prémier qui ait introduit l'Imprimerie dans les Païs-Bas, & particuliérement à Alost & à Louvain.*] Denis Harduin, & François Sweert, disent simplement, qu'il fut le prémier Imprimeur de *Louvain, primus apud Lovanienses Typographus, multa impressit* (11): mais, il est bien certain, qu'il le fut auparavant à *Alost*, comme le prouvera incontestablement la liste de ses impressions connues, que je donnerai ci-dessous, & comme le reconnoit effectivement Mallinkrot: *Lovanii primus Typographus fuit* THEODORICUS MARTINUS, dit-il d'après Sweertius. *Hunc tamen*, ajoûte-t-il, *priusquam Lovanium contenderet*, ALOSTI *in Patria hoc Artificium fecisse reperio* (12). Malgré ce témoignage exprès & positif, Valere André ne parle que de *Louvain*. THEODORICUS MARTINUS, *Alostensis*, dit-il, *in Infantia Academiæ Lovaniensis Typographus, Vir, & diligens, Artisque suæ peritus* (13). Mais, Foppens, comme pour le contre-carrer, ajoûte, *Juvenis associavit se* JOHANNI A' WESTPHALIA, *Osnabrugensi, qui* PRIMUS *Artem Typographicam invexit* Lovanium *circa annum* 1474, *simulque* Alosti & Noviomagi *Typos exercebat* (14): & c'est ignorer, que dès 1473, ce bel Art s'éxerçoit & se pratiquoit déjà à *Alost* & à *Louvain*, & qu'il ne parut prémiérement à *Nimegue* qu'en 1479, (15). Sanderus fait dire à Grammaie, qu'outre qu'il fut le prémier Imprimeur des Païs-Bas, il avoit encore éxercé le prémier ce bel Art en Allemagne & en France (16): mais, lors qu'on va consulter Grammaye même, à l'Article *Alostum* de ses *Antiquitates Comitatus Flandriæ*, pag. 33, on y trouve seulement que Thierry Martin transporta & enseigna le prémier l'Art de l'Imprimerie en Allemagne, & qu'on a effectivement d'anciennes impressions faites à *Alost*; ce qui détermine le mot d'*Allemagne* à l'*Allemagne Inférieure*, c'est-à-dire aux *Païs-Bas*. Quant à ce qu'ajoûte Sanderus de l'éxercice que Martin fit de l'Imprimerie hors de son Païs, cela ne se doit entendre que de celui qu'il fit chez les Imprimeurs de France & d'Allemagne, où il avoit appris sa Profession: &, en effet, nous ne connoissons nulles autres éditions de sa façon, que celles d'*Alost*, d'*Anvers*, & de *Louvain*, que je vais immédiatement indiquer; &, conséquemment, des seuls *Païs-Bas*. Ce n'est pas que tous ces Auteurs-là n'eussent pû dire quelque-chose de plus honorable à cet égard à THIERRI MARTIN. En effet, ils pouvoient très légitimement lui attribuër la gloire d'avoir le prémier *apporté l'Art de l'Imprimerie d'Allemagne*, non seulement à *Alost* & à *Louvain*, mais même *aux Païs-Bas* pris dans toute la Généralité de leurs XVII. Provinces; car, c'est ce qu'affirme en propres termes l'*Histoire générale des Païs-Bas, ou la Description* (& les *Delices*) *de* (ces) *XVII. Provinces*, dans l'Article particulier d'ALOST (17). Et qu'on ne dise point, qu'un pareil témoignage n'est d'aucun poids, n'étant tiré que d'un Livre nouveau, commun, de peu de crédit, & de nulle autorité: car, cette même affirmation se trouve très clairement exprimée sur la Pierre sépulchrale du Tombeau de cet ancien Imprimeur; & ne sauroit, conséquemment, qu'être très autentique. Peut-être l'Auteur de ces *Delices* en avoit-il connoissance. En ce cas, il est fort blâmable de ne l'avoir, ni indiquée, ni transcrite. Quoiqu'il en soit, pour ne me point exposer au même reproche, je la rapporterai éxactement ci-dessous: & l'on verra bien clairement par-là, qu'on ne sauroit raisonnablement contester à THIERRE MARTENS l'honneur d'avoir introduit le bel Art de l'Imprimerie dans les *Païs-Bas* généralement ainsi entendus. En attendant, voici la liste de ses impressions que j'ai promise.

I. *Tabulare Fratrum Ordinis Deifere Virginis Marie de Carmelo:* ex Alosto Flandrie, Octobris xxviij. THEODORICO MERTENS ipressore. *in* 4°.

II. DIONYSII DE LEUWIS, *alias* RICKEL, *Ordinis Carthusiensis, Speculum Conversionis Peccatorib:* Alosti, in Flandria, anno 1473, *in* 4°.

III. ENEE SILVII *Historia de duobus Amantibus:* explicit Opusculũ Enee Silvii de duob⁹ Amãtib⁹, ĩpssuʒ Alosti, anno Dñi M°. quadringentesimo septuagesimo 3°. *in* 4°.

Ces trois opuscules, imprimez sur même papier, & de mêmes caractères, sans chiffres, reclames, ni signatures, & certainement par le même Imprimeur, se trouvoient ensemble dans un même volume de Reliure de ce tems-là, que j'ai très soigneusement éxaminé (18).

IV. *Liber Prædicabilium, Latine:* in Alosto, Oppido Comitatus Flandrie, per Johannem de Westphalia, Paderbornensem, cum Socio suo THEODORICO MARTINI. Anno M. CCCC. LXXIV. Maii die sexto, *in* 8°, (19). C'est, la plus ancienne édition de ces Imprimeurs que Mr. Maittaire ait connuë, & la seule que je connoisse de leur Société.

V. *Sancti* JOHANNIS CHRYSOSTOMI de Providentia Dei, ad Stagirium Monachum, *Libri III; & Sermo de Humanæ Originis Dignitate; Latine, interprete* AMBROSIO *Abbate Generali Ordinis Camaldulensis, qui transtulit etiam e Græco in Latinum Vitam Sancti Johannis Chrysostomi, quam dicavit Sigismundo Imperatori:* impressum per me THEODORICUM MARTINI, in Oppido Alosten. Comitatus Flandrie, die xxij. Martii anni M. CCCC. LXXXVII, *in* 4°, (20).

Casimir Oudin, *Commentarii de Scriptoribus Ecclesiasticis* Tom. III, col. 2436, attribuë encore à nôtre *Theodore Martin* l'impression de trois autres Livres de St. Chrysostome, intitulez *contra Vituperatores vitæ Monasticæ*, traduits par le même Ambroise de Camaldoli, qui les fit lui-même imprimer *à Alost, en* 1487; en quoi, il a été suivi par Liniers, *Bibliothéque Ecclésiastique* pag. 376. Mais, outre que cet Ambroise étoit mort dès 1439, avant l'invention & l'établissement de l'Imprimerie, il est fort probable qu'ils confondent cette prétenduë édition avec la précédente. Aussi les Historiens éxacts des Anciennes Impressions ne parlent-ils que de celle-là. La *Bibliotheca Bodleiana*, pag. 161. paroit commettre la même faute en faisant une impression particuliére du *Sermo de Humanæ Originis Dignitate.*

VI. *Quodlibetum de Veritate Fraternitatis Rosarum B. M. V. sive, Psalterii Beate Marie Virginis:* Alosti, per THEODORICUM MARTINI, 1487, *in folio* (21). Ce n'est que par Art de divination, qu'Orlandi a mis-là, comme il lui arrive trop souvent ailleurs, le nom de MARTIN: car,

(9) Sweertii Athenæ Belg. pag. 686; & 687. Val. Andreæ, Bibliotheca Belgica, pag. 824.

(10) *Voiez-en de bonnes Preuves ci-dessus dans l'Article* BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, *Remarque* [G].

(11) Dionisius Harduinus de Scriptoribus Flandriæ, *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III*, pag. 148. Sweertii, Athenæ Belgicæ, pag. 686.

(12) Mallinkrot de Ortu Typographiæ, pag. 89.

(13) Val. Andreæ Biblioth. Belg. pag. 824.

(14) Foppens Bibliotheca Belg. pag. 1117.

(15) *Voiez* l'Histoire de l'Imprimerie.

(16) Grammaie, *apud* Sanderum, Flandriæ illustratæ, *Tom. III*, pag. 148. *ad marginem.*

(17) *Tom. II, pag. 160, 161, de l'Edition de Bruxelles, chez Fr. Foppens, en 1720, en 4 voll. in 8. N'aiant pu voir l'Edition de 1712, qui n'est qu'en 3 voll. je ne saurois dire si cette Particularité curieuse s'y trouve de même.*

(18) *Voiez* l'Histoire de l'Imprimerie, pag. 61.

(19) Maittairii Annales Typographici, *Tom. I*, pag. 106. *I. Editionis*, *II. vero* pag. 340.

(20) *Idem ibidem, I. Edit.* pag. 201, *II.* pag. 488.

(21) Orlandi, Origine della Stampa, pag. 164 & 397.

dans ces deux Villes qu'à Anvers, comme on l'a déjà pu remarquer par le détail de ses impressions, il se retira enfin à Alost, où il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans,

car, Beughem, *Incunabulorum Typographiæ* pag. 163; & la Caille, *Histoire de l'Imprimerie de Paris*, pag. 50; de qui seuls il a pu tirer cet Article, ne parlent nullement-là de cet Imprimeur. Les Pères Quetif & Echard, qui font un grand détail des éditions de cet Ouvrage, n'y parlent point de celle-là.

VII. JOANNIS ANGLICI *Commentarius super Quæstionem de Universalibus* JOANNIS SCOTI. Alosti, per THEODORICUM MARTINUM, 1489, *in* 4°, (22).

[22] Coniers Middleton, apud Maittairii Annal. Typograph. pag. 545, II edit.

On ne sait pas précisément qui est ce Commentateur. Baléus parle bien d'un JOANNES ANGLICUS; mais, c'est la prétenduë *Papesse Jeanne*, beaucoup plus ancienne que JEAN DUNS ou SCOT. Wadding indique une autre édition de ce *Commentaire*, faite *à Venise*, *en* 1511, & croit, après Pitseus, que son Auteur peut être un Franciscain, qui vivoit à la fin du XIV. Siécle.

VIII. ANGELI DE CLAVASIO, *Ordinis Minorum*, *Summa Angelica:* Alosti, per THEODORICUM MARTINUM, Alostanum, 1490, *in folio* (23).

[23] Maittairii Annal. Typograph. Tom. I, pag. 216. I, edition. II, pag. 518.

IX. *Dialogus Senis & Juvenis de Amore Disputantium.* Lovanii, per THEODORICUM Alostensem, 1492, *in* 4°, (24).

[24] Biblioth. Menkiana secunda, pag. 112, n. 98.

X. ALEXANDRI DE VILLA DEI *Grammatica Latina, seu Doctrinale Puerorum.* Antverpiæ, per THEODORICUM MARTIN, 1493, Decembr. 18, *in* 4°, (25).

[25] Maittaire, Annal. Typ. Tom. I, pag. 563.

XI. *Fratris* MICHAELIS FRANCISCI, *Ord. Præd.*, *Decisio quodlibetica super VII principalibus B. Mariæ Virginis Doloribus, quos in hoc Mundo de suo Unigenito habuit: una cum Officio de Doloribus seu Compassione Beatæ Mariæ Virginis.* Antuerpiæ, apud THEODORICUM MARTINUM, 1494, *in* 4°, (26).

[26] Quetif & Echard Script. Ord. Præd. recensiti, Tom. II, pag. 1.

Divers Auteurs, & entre autres Valére André, & Henr. Wharton, font de cet Ecrit deux différens Volumes, sous les titres de

Quodlibeticæ Decisiones de VII Doloribus B. Mariæ Matris Dei, &

Confraternitas Dolorum B. Mariæ a Philippo Austriaco erectæ:

mais, Foppens a rectifié cela, d'après le Père Echard, dans sa nouvelle Edition, Augmentation, & Continuation, de la *Bibliotheca Belgica* de Valere André.

XII. ANGELI DE CLAVASIO *Summa Angelica de Casibus Conscientiæ:* impressa Aeist (*Alosti*), anno 1496, (27).

[27] Petri Scriverii Laure-Crans, pag. 94.

Peut-être n'est-ce que la même de 1490, l'une ou l'autre avec le dernier chiffre altéré.

XIII. JOANNNIS HEINSBERGII, *Antistitis Leodiensis, Synodus anni 1445, in qua Prædecessorum Decreta confirmavit, & in unum colligi & publicari mandavit:* Lovanii, Typis THEODORICI (MARTINI) Alostensis, 1500, *in* 4°, (28).

[28] Valer. Andreæ Biblioth. Belgica, pag. 114. Foppens, Biblioth. Belgica, pag. 656, où il met la date de ce Synode en 1446.

XIV. DES. ERASMI *Lucubratiunculæ aliquot, Enchiridion Militis Christiani, cum Odis sacris nonnullis:* Hantwerpiæ, opera THEODORICI MARTINI, anno M. D. IX. vj. Mensis Novembris, *in* 4°, (29).

[29] Maittairii Annal. Typogr. Tom. II, pag. 202.

XV. RODOLPHI AGRICOLÆ, *Phrysii, nonnulla Opuscula, soluta & stricta Oratione:* THEODORICUS MARTINUS, Alostensis, imprimebat, Antuerpiæ, 1511, pridie Cal. Febr. regnante Maximiliano, *in* 4°.

In hoc Codice continentur PLATONIS *Axiochus*, *Latine:* Epistola de Congressu Frederici Imperatoris, & Caroli Burgundiæ Ducis: Epistola de Re Scholastica, de formando Studio: ISOCRATIS Parænesis ad Demonicum, *Latine:* Oratio in Laudem Philosophiæ: Oratio ad Innocentium VIII: Carmina de S. Jodoco: Anna Mater; Epicedium in Comitem Spregelbergensem: Hymnus de omnibus Sanctis: Carmina ad Jodoc. Besselium, & ad Caspar. Abbatem: Epitaphium in Philippum, Nothum Ducis Brabantiæ: & Epigrammata Latina (30).

[30] Ibidem, pag. 224.

XVI. HUGONIS DE S. VICTORE *Quæstiones in Divi* PAULI *Epistolas, numquam antea impressæ:* Venundatur e regione Scholæ Juris Civilis, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alostensis, qui & Typis formatissimis excudebat Lovanii, decima quarta Calendas Decembres, anno a natali Christiano XII. supra M. CCCCC. regnante Divo Maximiliano, electo Romanorum Imperatore semper Augusto, *in* 4°, (31).

[31] Ibidem, pag. 221.

XVII. ARISTOTELIS *Ethica ad Nicomachum*, *Græce.* Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, M. D. XIII. Mense Octobri, *in* 4°, (32).

[32] Maittairii Index, Tom. I, pag. 77.

XVIII. *Parabolarum, sive Similium Liber*, *Auctore* DESIDERIO ERASMO. Venundantur Lovanii e Regione Scholæ Juris Civilis, in Ædibus THEODORICI MARTINI Alustensis, qui exactissima diligentia impressit. Ex Ædibus Alustinis, Mense Junii M. D. XV, *in* 4°.

XIX. RODOLPHI AGRICOLÆ, *Phrysii*, *Dialectica:* imprimebat THEODORICUS MARTINUS, Alustensis, Characteribus (ut videre est) faberrimis, anno millesimo quingentesimo decimo quinto, prid. Id. Januar. regnante Cæ. Maximil. Aug. & Car. Austr., *in folio*, (33).

[33] Maittairii Annal. Typograph. Tom. II, pag. 267, 268.

XX. THEODORI GAZAE *Grammaticæ Introduct. Liber primus*, *Græce:* Lovanii, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alustensis, 1516, Mense Martio, *in* 4°, (34).

[34] Ibidem, pag. 294.

XXI. *Ejusdem idem Liber, translatus Latine, per* DES. ERASMUM, *Roterodamum:* Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, Mense Julio, *in* 4°, (35).

[35] Ibidem.

XXII. DES. ERASMI *Institutio Principis Christiani, saluberrimis referta Præceptis; cum aliis nonnullis eodem pertinentibus:* Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, Mense Augusti, *in* 4°, (36).

[36] Ibidem, pag. 292.

On trouve, à la tête de ce Volume, un *Avertissement* de cet Imprimeur, qui en a peut-être mis de semblables à ses autres Editions des *Opuscules* D'ERASME: &, tant pour donner un échantillon de son stile, que pour faire connoître les différentes Piéces de ce Volume, je le copierai ici.

„ THEODORICUS MARTINUS, *Ty-*
„ *pographus*, *Lectori* S. D.

„ En, optime Lector, Officina nostra, semper „ utilitati publicæ sudans, tradit hæc: *Præfationem* „ ERASMI; *Præcepta* ISOCRATIS *ad Nicoclem*, eodem Interprete; *Institutionem Christiani* „ *Principis* nunc primum excusam, ex optimis „ scriptoribus compositam, ERASMO Authore; „ *Panegyricum* gratulatorium de reditu ex Hispania *ad Philippum Maximiliani Filium*, eodem „ Authore; Libellum PLUTARCHI *de Discrimine adulatoris & amici* ad Henricum VIII. „ Angliæ Regem; (ERASMI *Epistolam*," ajoûte Mr. Maittaire, „ *ad Joannem Paludanum*; *Carmen gratulatorium ad* eumdem *Philippum*; *Epistolam ad Nicolaum* Ruterium, Episcopum A- „ trebatensem; PLUTARCHUM *de Doctrina* „ *Principum*, *& de Philosophorum Disputationibus*, ERASMO Interprete.) Bené vale, Lec- „ tor, ac fruere, (37)."

[37] Theodoricus Martinus, apud Maittairium, ibidem, pag. 292, 293.

XXIII. *Epistolæ aliquot illustrium Virorum ad* DES. ERASMUM, *ejusque ad illos, selectæ & editæ a* PETRO ÆGIDIO, *Civitatis Antuerpiensis Scriba:* imprimebat THEODORICUS MARTINUS, Alustensis, Lovanii, anno M. D. XVI. Mense Octobri, *in* 4°, (38).

[38] Maittairii Annals Typogr. Tom. II, pag. 291.

XXIV. ERASMI *Opus Similitudinum:* Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1516, (39).

[39] Jod. Badii Epist. ad Erasmum, 6. Julii 1516.

XXV. ERASMI *Epistolæ aliquot, & ad hunc aliorum.* Lovanii apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno M. D. XVII, *in* 4°.

 XXVI.

ans, ainsi que le témoigne la belle Epitaphe dont le célébre Erasme, son ancien Ami, n'a point dédaigné de l'honorer (*D*). Selon la plûpart des Ecrivains, ce fut le 27. de Mai

XXVI. THOMÆ MORI *Utopia*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1517, (40).

[40] Gêt. Noviom. Ep. ad Erasmum, 12. Nov. 1516, & Ind. Epist. Erasmi. *Vere* Theod. Bibliop.

XXVII. *Aliquot Epistolæ sane quam elegantes* ERASMI, & aliorum ad hunc, antea *numquam excusæ, præter unam & alteram*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1517, Mense Aprili, *in* 4°, (41).

[41] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 307.

XXVIII. *Vita & Fabellæ* ÆSOPI, *cum* ALDI MANUTII *Interpretatione Latina e regione*. GABRIÆ *Fabellæ tres & quadraginta*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno M. quingentesimo decimo septimo, Mense Augusto, *in* 4°, (42).

[42] *Ibidem*, *pag.*

XXIX. ERASMI *Scarabeus*, *cum Scholiis*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, Alostensem, Mense Septembri M. D. XVII, *in* 4°.

XXX. ERASMI *Sileni Alcibiadis*, *cum Scholiis J. Frobenii*. Lovanii, apud THEODOR. MARTINUM, Alostensem, M. D. XVII. Mense Octobri, *in* 4.

XXXI. ERASMI *Bellum*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM Alostensem, Mense Octobr., anno M. D. XVII, *in* 4°.

XXXII. THEODORI GAZÆ *de Græcæ Linguæ Institutione Liber II*, *Interprete* ERASMO, *cum ejus Epistola ad Joannem Cæsarium*, *Lovanii decimo Calendas Martias* 1518: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1518, *in* 4, (43).

[43] *Ibidem*, *pag.* 324.

XXXIII. ARISTOPHANIS *Plutus*, *Græce*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1518, *in* 4°, (44).

[44] *Ibidem*, *pag.* 310.

XXXIV. HOMERI *Iliados Libri I*, & *II*, *Græce*; *ac* ARISTOPHANIS *Plutus*, *Græce*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, 1518, *in* 4°, (45).

[45] Catal. of Maittaire Library, *pag.* 116.

XXXV. *Familiarium Colloquiorum Formulæ*, & *alia quædam*, *per* ERASMUM *recognita*: Lovanii, in Ædibus THEODORICI MARTINI, Alustensis, anno 1519, cal. Mart. *in* 4°, (46).

[46] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 339.

XXXVI. *Epistolæ Græcæ*, *ex diversis Authoribus selectæ*. LUCIANI *Saturnalia*, *Cronosolon*, & *Epistolæ Saturnales*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alustensem, anno 1520, *in* 4°, (47).

[47] *Ibidem*, *pag.* 380.

XXXVII. LUCIANI *Dialogi Deorum*, *marini*, *inferni*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1520, Mense Julio, *in* 4°, (48).

[48] *Ibidem*.

XXXVIII. EURIPIDIS *Hecuba & Iphigenia in Aulide*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1520, Mense Augusto, *in* 4°, (49).

[49] *Ibidem*.

XXXIX. HADRIANI AMEROSII *Compendium Grammaticæ Græcæ*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1520, *in* 4°. (50).

[50] *Ibidem*, *pag.* 605.

XL. DEMOSTHENIS *Olynthiacæ Orationes*, *quibus adduntur Iliados Libri I & II*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, Mense Februario, 1521, *in* 4°, (51).

[51] *Ibidem*, *pag.* 615.

XLI. ISOCRATIS *ad Nicoclem de Regno Oratio*; & LUCIANI *Dialogi tres*, *Pluton*, *Cnemonis & Damnippi*, *Charontis & Menippi*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1522, Mense Januario, *in* 4°, (52).

[52] *Ibidem*, *pag.* 629.

XLII. PLUTARCHI *Apophtegmata Illustrium*, & *Laconica*, *Græce*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1521, *in* 4°, (53).

[53] Catal. of Maittaire, *pag.* 73.

XLIII. PLATONIS *Cratylus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1523, *in* 4°, (54).

[54] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 637.

XLIV. HOMERI *Ilias*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM (MARTINUM,) Alostensem, Mense Martio, anni 1523. Item *Odyssea*, *Græce*, anno 1523, *in* 8°, (55).

[55] *Ibidem*, *pag.* 639, & Indicis Annal. *Tom. I*, *pag.* 491.

XLV. *Catalogus Lucubrationum* ERASMI, *ab ipso digestus*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, M. D. XXIII, Mense Maio, *in* 8°.

Son Commentaire sur les *Distiques de Caton* ne s'y trouve point.

XLVI. HERODIANI *Historia*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1525, *in* 4°, (56).

[56] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 606.

XLVII. DEMOSTHENIS *adversus Leptinem Oratio*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1526, Mense Martio, *in* 4, (57).

[57] *Ibidem*, *pag.* 675.

XLVIII. XENOPHONTIS *Oeconomicus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, Mense Aprili, anni 1527, *in* 4°, (58).

[58] *Ibidem*, *pag.* 687.

XLIX. ERASMI *Paraphrasis in Epistolam ad Romanos*. Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, anno 1527, (59).

[59] Erasmi Epist. ad Card. Grimanum, Id. *Nov.* 1527.

L. XENOPHONTIS *Hiero*, *sive Tyrannicus*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, 1528, Mense Augusto, *in* 4°, (60).

[60] Maittairii Annal. Typogr. *Tom. II*, *pag.* 705.

LI. THEOCRITI *Idyllia*, *Græce*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, Alostensem, anno 1528, *in* 4°, (61).

[61] *Ibidem*, *pag.* 707.

LII. *Apologia* ERASMI *ad Jac. Fabrum Stapulensem super Dictis nonnullis in Epistolam ad Romanos*. [Antuerpiæ,] Typis THEODORI MARTINI, *in* 4°, (62).

[62] Biblioth. Teller. *pag.* 10.

LIII. LUCIANI *Icaromenippus sive Hypernephelus*; *Menippus*, *sive Neryomantia*; *Vitarum Auctio*; *Gr. & Lat. Interpretibus*, *Des. Erasmo*, *Thoma Moro*, & *Nicolao Beraldo*. Lovanii, apud THEOD. MARTINUM, sine anni nota, *in* 4°, (63).

[63] Catal. of Maittair's Library, *pag.* 96.

LIV. PLUTARCHUS *de Discrimine Adulatoris & Amici*, *ac de Utilitate ab Inimico capienda*; ERASMO *Interprete*: Lovanii, apud THEODORICUM MARTINUM, sine anni nota, *in* 4°, (64).

[64] Maittairii Ann Typogr. *Tom. II*, *pag.* 391, & Catal. of Maittair's Library, *pag.* 80.

A quoi l'on peut ajoûter les impressions de ses propres Ouvrages indiqués ci-dessus Remarque (*B*), qu'il est assez vraisemblable qu'il ait faites.

Telles sont les impressions connuës de THIERRI MARTIN, à quelques-unes desquelles on prétend qu'Erasme & Barland, ses amis (65), ont servi de Correcteurs: *Desiderius Erasmus*, & *Adrianus Barlandus*, dit Foppens, ... *in ejus Typographeio Correctoris Officia subire non sunt gravati* (66). Et, cela supposé, car Foppens n'en cite aucune autorité, Barland est un nouveau sujet à ajoûter aux Notices des illustres Correcteurs que nous ont données Zeltner & Maittaire.

[65] *Voiez ci-dessus la plûpart des Citations de la Remarque* (*A*).

[66] Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1117.

Ces impressions, étant généralement assez belles & éxactes, feront sans doute autant d'honneur à sa mémoire, que Barland dit qu'elles en ont fait à Alost, *quod ad Posteros nobile reddidit*, *tot excusis in omni prope Disciplinarum genera pulcherrimis Libris Theodoricus Alostensis Typographus*; Barlandus, *apud* Wolfii Monumenta Typograph. *Tom. II*, *pag.* 231. & il y mettoit ordinairement pour marque ou enseigne un Ecusson suspendu à une Vignette renfermant les deux lettres T. M. initiales de son nom, avec ce nom entier au dessous, de cette sorte, THEODORIC· MARTINI. Quelquefois aussi il y prenoit pour devise une double Anchre, entourée de ces mots Grecs & Latins:

Ἡ ΙΕΡΑ ΑΓΚΥΡΑ. SACRA ANCORA.

SACRA *hæc* ANCORA *non fefellit unquam*:
Semper sit tibi nixa Mens honesto.
Ne tempestatum vis auferat, ANCORA SACRA,
Quo mentem figas, *est jacienda tibi.*
ἐν ὕπνῳ ἀλήθεια.
Πολλάκις τὸ ὄναρ κύματι τῆς ναυαγεῖ.

Selon les Bibliothécaires Belgiques, il n'y mettoit que les deux Vers Latins, *Ne &c.* (67): mais, je n'en ai jamais vu de telle.

[67] Sweertii Athenæ Belg. *pag.* 687. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 824. Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1117.

(*D*) *Il mourut âgé de plus de quatre vingts ans*, *comme le témoigne la belle Epitaphe*, *dont son ancien ami Erasme n'a point dédaigné de l'honorer.*] On a vû ci-dessus, dans la Citation (14), qu'il commença à imprimer, non pas à Louvain comme le dit-là Foppens, mais à Alost, en

Mai 1533, (*E*): mais, selon la Pierre sépulchrale mise sur son Tombeau, jusqu'à présent négligée par tous les Auteurs, & dont un curieux Ami m'a procuré l'inscription, ce ne fut que le 28. de Mai 1534, (*F*). L'Auteur de la Table des *Epitres d'Erasme* de l'édition de le Clerc en a très mal-à-propos fait trois différens Personnages (*f*).

(*f*) ALUSTENSIS (*Theodoricus*) Typographus quidam. MARTINUS (*Theodoricus*) Homo certissimus. THEODORICUS Bibliopola, Bacchi Mysta. *Or, il est clair, par la simple inspection de ces Libres, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Homme. Cette Table est d'ailleurs fort négligée & fort inexacte; & une si importante Collection en méritoit certainement une meilleure. Mais, ce n'est pas une chose fort ordinaire, qu'une bonne Table.*

en 1473, & l'on va voir ici, qu'il continua jusqu'au-de-là de quatre-vingts ans.

DESIDERII ERASMI Epitaphium THEODORICI MARTINI.

Hic THEODORICUS *jaceo, prognatus Alosto:*
Ars erat impressis Scripta referre Typis.
Fratribus, Uxori, Soboli, Notisque superstes,
OCTAVAM *vegetus* PRÆTERII DECADEM.
ANCHORA SACRA *manet, gratæ notissima Pubi:*
Christe, precor nunc sis ANCHORA SACRA *mihi* (68).

Allusion très ingénieuse à la double anchre dont cet Imprimeur se servoit pour enseigne. Mr. Maittaire n'avoit apparemment point vû cette Epitaphe, lorsqu'il a douté, si cet Imprimeur avoit pu éxercer sa Profession pendant 54. ans (60. ans pouvoit-il dire,) & s'il ne s'agissoit point-là du Pére & du Fils: *Eum ergo oportet (si modo idem fuerit* MARTINUS, *nec ille hujus Pater) Typographiæ annos 54. incubuisse* (69); car, il n'auroit point trouvé douteux ou contradictoire, qu'un Homme, qui a vécu au-de-là de quatre-vingts ans, en eût pu emploier 54. à l'Imprimerie.

(*E*) *La plûpart des Ecrivains mettent sa mort au 27. de Mai 1533.*] Mallinkrot, Moréri, les *Délices des Païs-Bas*, Maittaire, &c., se contentent de dire simplement en 1533, (70). Valére André ajoûte *le vj. des kalendes de Juin*, ce que Foppens a adopté; & cela revient au 27. de Mai. Mais, Sweertius a mieux rencontré quant à cette derniére date, en mettant *le xxviij. de Mai:* car, c'est ce que nous allons voir très bien prouvé dans la Remarque suivante.

(*F*) .... *mais, selon la Pierre sépulchrale de son Tombeau, ... ce ne fut que le 28. de Mai 1534.*] Cette Pierre se voit à Alost, dans la Nef de l'Eglise du Convent des Guillelmites, (71); à droite en entrant, & à quatre pieds de la Ballustrade du Choeur.

Autour du Buste de MARTENS, revêtu d'une Robbe de Docteur à courtes manches, & de sa marque d'Imprimeur ou de Commerçant placée au dessous de ce Portrait, on lit l'Epitaphe suivante, en Flamand, & en ces termes: HIER LIET BEGRAVEN DIERCK MARTENS, DIE DE LETTER-KUNST UIT DUITSCHLAND, EN VRANCKRICK, IN DEZE NEDERLANDEN HEEFT (suppl. GEBRACHT). HY STERFT A. XV^c. XXXIIII. DE XXVIIJ. DACH VAN MAIE. C'est-à-dire, *Ici git enterré* THIERRI MARTIN, *qui a apporté d'Allemagne, & de France, dans ces Païs-Bas, l'Art de l'Imprimerie. Il mourut l'An XV^C. XXXIIII. le xxviij. Jour de Mai.* Elle m'a été communiquée par un ami, que j'avois prié de me faire quelques recherches touchant l'Origine de l'Imprimerie, tant dans les Païs-Bas qu'en Allemagne, & qui m'en a réellement procuré de très curieuses: & c'est une chose assez surprenante, qu'aucun des Historiens de ces Païs-là n'ait, ni indiqué, ni cité cette inscription; non pas même Sanderus dans l'Article ALOSTUM de sa *Flandria illustrata*, vû que ce n'est guéres sa coutume de négliger ces sortes de monumens servant à l'illustration de la Vie des Personnages dignes de quelque attention. Mais, ce n'est-là rien, en comparaison d'un avantage tout autrement important qu'on en peut & doit tirer. En effet, elle prouve bien clairement, que le Roman de Koster n'étoit point encore alors imaginé; que la tradition de ce tems-là touchant l'Origine de l'Imprimerie dans les Païs-Bas étoit bien différente de celle qui lui a succédé; & que cette derniére est incomparablement moins autentique, n'étant soutenue d'aucun monument, non seulement semblable mais simplement même qui en approche. Voilà donc un nouvel Argument de très grand poids contre le Sistême de Junius & de ses partisans, & conséquemment contre les prétentions peu fondées de Mrs. de Haerlem.

(68) Erasmus, apud eosdem, ibidem.

(69) Maittairii Annal. Typogr. Tom. II, pag. 35.

(70) Mallinkrot de Ortu Typographiæ, pag. 89. Moréri, au mot MARTIN. Délices des Païs-Bas, Tom. II, pag. 161. Maittairii Annal. Typograph. Tom. II, pag. 35.

(71) C'est ce que se contentent d'indiquer tout simplement Grammaye, Sanderus, & l'Auteur des Délices des Païs-Bas, dans leurs Articles d'ALOST.

MARTIN (DAVID) Fils de PAUL MARTIN, deux diverses fois Consul de Revel, jolie Ville du Haut-Languedoc, dans le Diocése de Lavaur, nâquit en cette ville le 7. de Septembre de l'année 1639. Après y avoir commencé ses prémiéres études, il alla en 1655. les continuer jusqu'en Rhétorique à Montauban pendant deux ans; &, ensuite, en Octobre 1657, en Philosophie, à Nîmes sous le fameux & subtil DERODON, qui l'éxerça si bien pendant deux autres années, qu'il lui fit soutenir, le 21. de Juillet 1659, pendant tout ce jour-là, & sans aucun Président, des Théses en cette science, qui lui valurent le Grade de Maître-ès-Arts, alors tout autrement distingué qu'il ne l'est aujourd'hui. S'étant ensuite consacré à la Théologie, sous la direction des Professeurs VERDIER & MARTEL à Pui-Laurens; & s'y étant en peu de tems rendu très capable, le Synode des Réformez tenu à Mazamet l'admit aux fonctions du St. Ministére, & le donna dès l'année 1663. à une Eglise du Diocése de Castres, que ses Historiens ne nomment point, & qu'il desservit avec beaucoup d'assiduité & de distinction pendant sept années consécutives. Ce fut dans cet espace de tems qu'il épousa, le 4. de Juin de l'année 1666, FLORENCE DE MALÉARE, Fille de PIERRE DE MALÉARE, Gentil-Homme, & Avocat à la Chambre mi-partie de Castres. En 1670, l'Eglise de Caune étant venuë à vaquer, & MARTIN y aïant été transféré, il la desservit avec beaucoup de zéle & de succès; travaillant, non seulement à l'instruction & à l'édification de son Troupeau, mais encore à celle des jeunes-gens qui se dévouoient à l'étude de la Théologie & au St. Ministére. Aussi, après la mort de THÉOPHILE d'ARBUSSI (*a*), Professeur en Théologie à Puy-Laurens, le Synode le sollicita-t-il fortement d'accepter cette Chaire: mais, il s'en deffendit constamment, aussi-bien que de se charger de la vocation que lui adressa peu après l'Eglise de Milhau. Lorsque les Temples des Réformez furent fermez & démolis, & la Révocation de l'édit de Nantes enfin prononcée & mise en éxécution, il se réfugia, pour cause de Réligion, de France dans les Provinces-Unies des Païs-Bas en 1685: &, dès cette même année, il fut fait Pasteur surnuméraire de l'Eglise Wallonne d'Utrecht. La même année encore, ou la suivante, le 16. de Février (*b*), le Magistrat de la ville de Deventer, Capitale de la Province d'Over-Issel, lui aïant fait offrir les Charges de Pasteur de leur Eglise Wallonne, & de Professeur dans leur Ecole Illustre, Messieurs d'Utrecht, ne voulant point

(*a*) Les Editions du Dictionaire de Moreri de Bâle 1733, & d'Amsterdam 1740, disent mal d'Arbussy.

(*b*) Bertrand est pour 1685, & les Mém. de Famille pour 1686.

point perdre un si bon sujet, le retinrent chez eux, tant dans leur Eglise comme Ministre ordinaire & Collégue du célébre ELIE SAURIN, que comme Maître-ès-Arts & Théologien distingué dans leur Université. Il y remplit très dignement ces emplois jusqu'à l'extrême vieillesse, n'y étant mort que le 9. de Septembre de l'année 1721, âgé de quatre-vint-deux ans (c). De son mariage, indiqué ci-dessus, il a laissé trois Fils, DAVID, LOUÏS, j'ignore le nom du troisiéme; & deux Filles, MARIE, mariée à Mr. RENOUARD Commercant à Londres, où elle est morte; & FLORENCE, Membre de la Société de Mles. de DANGEAU & de PERREY, au Cloître de la Haye, où elle vit encore en Mars 1752, (A). Nous avons divers Ouvrages de sa façon, dont je donnerai ci-dessous la liste (B).

(c) *Tiré particuliérement du* Gaspar. Burmanni Trajectum eruditum, *pag.* 209 — 211; *d'un* Eloge de Mr. Martin, *inséré dans des* Nouvelles Littéraires, *Tome X, pag.* 449 — 465; *& de divers* Mémoires de Famille, *complétés aussi dans le* Dict. de Moreri.

(A) FLORENCE, *Membre de la Société de Mles.* DE DANGEAU *&* DE PERREY *au Cloitre de la Haie, où elle vit encore en Mars* 1752.] Tout le Monde se souvient encore, que c'est elle, qu'ARMAND DE LA CHAPELLE, Ministre de l'Eglise Walonne de la Haïe, attaqua si peu équitablement, ou, pour mieux dire, si iniquement, sous son propre nom de *la petite* MARTIN; aussi-bien que Mle. DE PERREY sous celui de MADONELLE, que la Mémoire du feu Ministre SAURIN sous celui de BEAU-PERROQUET, que Mr. le Comte JEAN D'OBDAM sous celui de *Lord d'une certaine Paroisse de Village*, & que diverses autres Personnes, dans le XXXIV. Article de sa Traduction du II. Vol. du *Babillard, ou Nouvelliste Philosophe du Chevalier* RICHARD STEELE, imprimée *à Amsterdam, chez Changuion, en* 1734. *&* 1735, *en* 2 *Volumes in* 12°: Article, non traduit, mais, par une supercherie très criminelle, tout entier de la propre composition de ce Ministre, & qui lui attira, outre la juste indignation publique, un Procès Synodal, qui lui causa mille mortifications bien méritées, & qui ne se termina que neuf ans après, par le mortifiant désaveu, & la solemnelle retractation, qu'il fut enfin obligé de faire de cette odieuse piéce, dans le *Synode des Eglises Wallonnes des Provinces-Unies assemblé à Rotterdam en Août* 1744. Pour être bien instruit de toute cette affaire, & voir en peu de mots les justes censures d'un procédé si détestable, on peut recourir aux *Articles des* divers *Synodes de ces Eglises*, depuis celui de *Flessingue en Mai* 1736, jusqu'à celui *de Rotterdam en* 1744, que je viens d'indiquer; à un *Mémoire présenté au* prémier de ces *Synodes* au nom de PHILIPPE SAURIN & de Mles. DE PERREY & MARTIN; mais, surtout, à un autre *Mémoire* des mêmes, intitulé *Mémoire présenté au vénérable Synode Wallon des Provinces-Unies, assemblé à Flessingue le* 31. *May* 1736, *par* PHILIPPE SAURIN, *Fils de feu Mr.* JAQUES SAURIN, *Ministre de l'Eglise Wallonne de la Haie*, imprimé en 28. pages in 4°, non compris ce titre. Ce *Mémoire*, très bien dressé, & qui dépeint incomparablement mieux que le précédent, le caractère odieux de l'Agresseur des Intéressés, ne fut point *présenté*; & cela, par l'excessive bonté de leur Protecteur, qui auroit pû dès-lors terminer une mauvaise affaire, qui a si fortement & si longtems scandalisé le public. Je ne dois pas oublier, que l'Auteur du *Perroquet*, qui prodiguoit si libéralement à ses ennemis les injures les plus atroces, se combloit lui-même d'éloges outrez, sous le titre de *Curé* GUILLAUME, fort haï de tous ses Paroissiens, parce qu'il *avoit donné* fortement *d'un Porte-Craïon sur les pattes du Beau-Perroquet*; & que ces derniers mots désignent les violens écrits de *la* CHAPELLE contre SAURIN, répandus dans divers volumes de la *Bibliothéque Raisonnée*. Après avoir très indiscrétement publié son Ouvrage, & en avoir fait des présens à diverses Personnes, sur le bruit horrible qu'il excita d'abord, il fit retrancher cette Piéce de son volume; mais les Libraires, qui ne manquent jamais de veiller à leur interêt, la firent aussi-tôt réimprimer, & la remirent en son lieu dans les éxemplaires tronqués que leur fournissoit leur Confrère; & le Livre, ainsi remis en son entier, n'en eut que plus grand cours.

(B) *Il a laissé divers Ouvrages, dont je donnerai ci-dessous la liste.*] La voici, non seulement telle que Mr. GASPAR BURMAN nous l'a donnée dans son *Trajectum eruditum, Virorum Doctrina illustrium, qui in Urbe Trajecto & Regione Trajectensi nati sunt, sive ibi habitarunt, Vitas, Fata, & Scripta exhibens, Auctore* CASPARO BURMANNO, *Trajectino*; imprimé *Trajecti ad Rhenum, apud Juvianum a Paddenburg*, 1738, *in* 4°: mais, accompagnée de quelques petites *Remarques*, & *Supplémens*, qui m'ont paru nécessaires.

„ Scripta ejus (DAVIDIS MARTINI) Lin„gua Gallica evulgata sunt", dit Mr. BURMAN. On verra ci-dessous, qu'il y en a aussi quelques-uns en Latin.

I. „ *Notes sur le Nouveau Testament.* Traj. „ MDCXCVI. 4°."

Cela n'est point éxact, & ne peut que donner une très fausse idée du Livre. Il auroit beaucoup mieux valu dire, comme le remarquent bien Mrs. DE BEAUSOBRE & LENFANT, dans la *Préface* de leur Traduction Françoise du *Nouveau Testament* pag. ccxxiij, que *Mr.* MARTIN *donna, en* 1696, *une* nouvelle Edition *du* Nouveau Testament, *avec quelques legers* changemens au Texte, *& des* Notes *fort judicieuses & fort utiles*: ou mieux encore avec les Auteurs de l'*Europe Savante*, Tome III, pag. 45, *un* Nouveau Testament *de la* Traduction de Geneve, *de laquelle il avoit revû le stile; qu'il y a joint de* grandes Notes *au bas des pages*, *des* Préfaces *particuliéres sur chacun des Livres du* Nouveau Testament, *& une* grande Préface sur la Réligion Chrétienne: ou, enfin, comme le Père LE LONG en ces termes de la pag. 352. de sa *Bibliotheca Sacra*; N. T. *concinnis perspicuisque* Notis *illustratum*, Præfationibusque *ornatum*, *a* DAVIDE MARTINO. Cette *grande Préface sur la Réligion Chrétienne* est sur-tout digne d'attention. L'Ouvrage a été imprimé, *à Utrecht, chez Halma & van de Watter*, & fait un volume considérable (1).

(1) *On en voit un extrait dans les* Acta Eruditorum Lipsiensia, *an.* 1696, *pag.* 194.

II. „ *Histoire du Vieux & du Nouveau Testa„ment.* Amsterdam, MDCCII. vol. fol. *de qua „ vid.* BERNARD; Nouvell. de la Républ. des „ Lett. Janvier MDCCI."

Corrigez-là *M. DCC.* 11 *vol. in folio*, & ajoûtez: „ Elle est enrichie de trois cens quatre-vingt „ figures, selon les MORERIS; ou de quatre „ cens vingt quatre, selon l'*Europe Savante*. Si „ elles ne sont pas éxactement *belles*, ou *d'une „ grande beauté*, elles sont au moins fort propre„ment gravées. Le Père LE LONG, *Biblioth. „ Sacræ* pag. 849, les attribuë à ROMAIN DE „ HOGHE seul, mais elles sont de divers Dessi„nateurs & Graveurs. On a contrefait cette *His„toire*, mais sans figures, *à Geneve, en* 3 *vol. „ in* 12°. On l'a aussi réimprimée, *à Amsterdam, „ in* 4, mais avec de plus petites figures. Enfin, „ on l'a traduite en Flamand, & cette Traduction „ accompagnée des prémiéres & grandes figures, a „ été imprimée, ainsi que l'Original, *à Amster„dam, chez Pierre Mortier, en M. DCC, en „* 2 *vol. in folio* (2)."

(2) *On trouve des extraits de ces deux Editions dans le* Boek-Zaal van Europa *de* RABUS, *ann.* 1700, *&* 1701.

III. „ *La Sainte Bible.* Amst. MDCCII. 11 vol. „ fol. & MDCCXII. 4°."

Cela n'est nullement éxact, non plus que ce qu'ont dit de ces éditions les Auteurs de l'*Europe Savante*, Tom. III, pag. 46: „ Cette *Bible* pa„rut, *à Amsterdam, en* 1712. Elle fut réimprimée „ la même année, *à Amsterdam*, & *à Utrecht.*" Il falloit dire, que cette *Bible* corrigée pour le stile, & acompagnée d'une *Préface générale* sur les *Versions*, de *Notes Théologiques Morales & Critiques*, de *Préfaces particuliéres* sur chacun de ses Livres, & des *Lieux parallèles* de chacun d'eux, parut d'abord, *à Amsterdam, chez Desbordes, Mortier, & Brunel, en M. DCC. VII.*, *en* 2 *vol. in folio*: qu'elle fut réimprimée, avec de plus petites *Notes*, & les *Lieux parallèles*, que dans l'*in folio*, tant *à Amsterdam* qu'à *Utrecht*, *en M. DCC. VII. in* 4°: qu'elle le fut encore, mais sans *Notes*, *à Amsterdam, chez les Wetsteins, en M. DCC. X.*,

X., *in* 8°; & cela avec l'ancienne *Préface* des éditions de Geneve, & enfin, que l'édition, *in* 4°, a reparu, soit effectivement, soit simplement renouvellée de titre, *à la Haie*, *chez Neaulme*, *en* 1748, *in* 4°: que cette petite édition a été contrefaite, *à Hambourg*, *chez Corten*, *en M. DCCXXVI*, *in* 8°, & ailleurs. Voiez sur-tout cela l'*Europe Savante*, & les autres *Journaux* de ces années-là, mais sur-tout la *Bibliotheca Sacra* du Père LE LONG, pag. 350, & 838, (3).

IV. „ *Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte* Amsterdam, MDCCVIII. 8°." Ajoûtez, „ imprimez *chez Brunel*. Il sont au nombre de VIII, (4)."

V. „ *L'Excellence de la Foi & de ses effets, expliquée en vingt Sermons sur le Chapitre onziéme de l'*Epitre aux Hébreux, *prononcés à Utrecht dans les années* 1708, & 1709. Amsterdam, MDCCX. II vol. 8°." Ajoûtez, „ imprimez *chez Brunel.*" (5).

VI. „ *Traité de la Réligion Naturelle*, Amst. MDCCXIII. 8°. (6). *In Linguam Belgicam versus a* JOANNE SCHOOLHOUDER, *prodiit* Trajecti, MDCCXX. 8." Ajoûtez, „ cet Ouvrage, imprimé *chez Brunel*, a aussi été traduit en Anglois & en Allemand."

VII. „ *Le vrai sens du Pseaume CX. opposé à l'application qu'en a faite à David l'Auteur de la* Dissertation *inserée dans les trois prémiers volumes de l'*Histoire Critique de la République de Lettres. Amsterdam, MDCCXV. 8°. *Liber hic scriptus contra* JOANNEM MASSONIUM. *vid.* Journal Littéraire *Tom. VIII*, *pag.* 82, & *seqq. Qui* (MASSONIUS,) *respondit* MARTINO, *Tom. VIII. de l'*Histoire Critique, *pag.* 452." Ce Livre a été imprimé *chez Brunel*: &, cette *Réponse* de MASSON, & de ses Frères, vulgairement appellés, vû leur grossiéreté, *les Massons*, & même *les Manoeuvres, de la République des Lettres*, est d'une brutalité achevée, & plus digne de Crocheteurs, que de gens de Lettres; en un mot telle que tous les Articles Polémiques de cette odieuse *Histoire Critique*, dans laquelle quantité de fort honnêtes-gens sont aussi iniquement que calonnieusement déchirez; ce qui leur attira l'ingénieux *Chef-d'Oeuvre d'un Inconnu commenté par* MATHANASIUS, dans lequel ils sont aussi impitoïablement que justement tournez en ridicule.

VIII. „ *Deux Dissertations Critiques*: la prémiere *sur le Verset* 7. *du Chapitre V. de la* I. Epître de Saint JEAN, il y en a trois au ciel &c.; *dans laquelle on prouve l'authenticité de ce Texte*: la seconde *sur le Passage de* JOSEPH *touchant* JÉSUS-CHRIST, *où l'on fait voir que ce Passage n'est point supposé.* Utrecht, M. DCC. XXII. 8°. *Vid.* LE LONG, Biblioth. Sacr. *Tom. II*, *pag.* 849. Nova Litter. Lipf. *MDCCXVII*, *pag.* 467, & 469; & Journal Littéraire, *Tom. X*, *pag.* 148." Le Livre est imprimé *chez van de Water* (7).

S'il y a des éxemplaires de cet Ouvrage avec cette date, ce ne peut-être que sur quelque titre renouvellé; car, le Livre n'a certainement été imprimé & publié qu'en M. DCC. XVII. Quoiqu'il en soit, ces *deux Dissertations* ont été traduites en Anglois. Comme Mr. THOMAS EMLYN, Ministre Anglois, déposé pour Arianisme ou Socinianisme, & Auteur anonyme d'une *Pleine Recherche de l'Autorité originale du Texte de St.* JEAN, étoit souvent cité & réfuté dans la prémiére des *deux Dissertations de Mr.* MARTIN, il lui répondit sous ce titre, en se nommant: *Réponse de Mr.* EMLYN *à la* Dissertation Critique sur le Verset 7. du Chapitre V. de St. JEAN par Mr. MARTIN, *où l'on fait voir l'insuffisance de ses Preuves, & les erreurs de ses Suppositions*; *Réponse*, à laquelle Mr. MARTIN repliqua par son

IX. „ *Examen de la* Réponse de Mr. EMLYN *à la* Dissertation Critique sur le Verset 7°. du Chapitre V. de la I. Epître de St. JEAN. Londres, MDCCXIX. 8." (8).

Cela étoit en François, & en Anglois, & imprimé *chez les Innys.* Mr. MARTYN réfuta encore Mr. Emlyn par un nouvel écrit intitulé

X. „ *La Vérité du Texte de la I. Epître de* St. JEAN, *Chap. V*, *vers.* 7, *démontrée par des preuves*, &c."

Mr. BURMAN, ni les autres Bibliographes, ne nous indiquent en aucune façon, ni l'édition, ni la date, ni le format, de ce X. Article, qui n'est apparemment que quelque médiocre brochure sans indication.

Quoi qu'il en soit, Mr. Martin vient d'être très mal-traité relativement à cette dispute dans le *Journal Britannique de* M. MATY, Mai & Juin 1752, pag. 204, où on le qualifie de *bon Homme* . . . ., *fait pour déraisonner*, *avec toute la confiance d'un Vieillard, à qui ses cheveux blancs, une réputation populaire, & des complimens déplacés, avoient fait accroire, qu'il étoit fort capable*, &c. Et qui, je vous prie, en agit si odieusement envers un Homme respectable, qui avoit toujours emploïé les momens que lui laissoit un Ministére dignement rempli à des Ouvrages aussi édifians qu'utiles, comme leur liste vient de le prouver? Un Ministre de l'Evangile, qui n'est que trop connu par son ingratitude envers son Bienfaiteur & son Patron, par ses *Poësies* licencieuses, & sur-tout par ses *Commentaires sur* RABELAIS, servans de pendant à ceux de LE MOTTEUX. Aussi vient-on de le relancer très vivement dans les *Additions* au mois d'Aout 1752, du *Journal des Sçavans*, pag. 276,—279; dans l'*Epilogueur*, Tome VIII, Num. VII, pag. 49,—53; & même dans le *Journal Britannique de Mr.* MATY, où l'on observe, que le *Journal des Savans de Paris* rend justice aux *grands talens* de feu Mr. MARTIN, en ces termes: *Parmi d'autres* grands talens, *qu'il conserva jusqu'à l'extrême vieillesse*; *il se distingua par ceux d'un* raisonnement fort, & *d'un* jugement solide . . . . Voilà qui est bien différent de l'insulte de son adversaire, qu'on ne fait nulle difficulté de nommer là, *Janvier & Février*, 1753. pag. 134; & à qui l'on confirme le reproche d'*avoir perdu son tems à des compositions frivoles, pour ne pas dire peu édifiantes.*

XI. „ *Traité de la Réligion Révélée, où l'on fait voir, que les Livres du Vieux & du Nouveau Testament sont d'Inspiration Divine: on donne des Régles générales pour les expliquer: & l'on prouve invinciblement contre les hérétiques modernes la vérité des plus profondes Doctrines de la Réligion Chrétienne.* Franeq. MDCCXIX. II vol. 8°."

Il falloit dire *à Leuwarde*, *chez François Halma*, & ajoûter une seconde édition faite *à Amsterdam*, *chez Schagen*, *en* 1723, *en* 2 *vol. in* 8°. Il y en a dans les *Nouvelles Littéraires*, Tom. X, pag. 346,—365, un assez bon extrait, qui finit par un court éloge de Mr. MARTIN.

XII. „ *Réponse de Mr.* MARTIN, *Ministre d'Utrecht*, *à la* Lettre du Père LE LONG, de l'Oratoire de Paris, *datée du* 12. *d'Avril* 1720."

Mr. BURMAN s'est contenté d'indiquer cette *Réponse*, qui ne se trouve imprimée que dans *l'Europe Savante*, Tom. XII, pag. 279,—301. Elle est du 21. d'Aout 1720. Comme Mr. MARTIN avoit fait usage des éditions Grecques du *Nouveau Testament* données en 1546, & 1549, par ROBERT ETIENNE, aussi savant Homme qu'excellent Imprimeur, pour prouver l'authenticité du passage de St. JEAN, le Père LE LONG avoit objecté dans sa *Lettre à Mr.* MARTIN, que ce célébre Imprimeur n'avoit absolument point pu s'autoriser à mettre ce passage dans ses éditions à l'aide des Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France, puis qu'elle n'en a aucun où se trouvent *les trois Témoins du Ciel.* Et comme cette objection jettoit quelque soupçon sur la bonne-foi d'ETIENNE, Mr. MARTIN prend ici vivement sa défense, & répond de maniére à fort embarasser le Père LE LONG. Leurs deux *Lettres* sont fort dignes de l'attention des Lecteurs.

XIII. A tous ces écrits de DAVID MARTIN, connus & indiqués par Mr. BURMAN, ajoutons en un treiziéme, dont il ne fait absolument aucune mention. Il est intitulé DAVIDIS MARTINI, *Ecclesiæ Ultrajectensis Pastoris Gallici*, *in* LUCII CÆCILII *Librum ad Donatum* de Mortibus Persecutorum *Notæ*; & se trouve inséré dans le volume X, II. partie, pag. 219,—244, des *Miscellaneæ Observationes Criticæ in Auctores Veteres & Recentiores*, publiées & imprimées *à Amsterdam*, *chez les Waesbergs*, *en* 10 *vol. in* 8°. Ces *Notes* y sont suivies d'une *Epistola* JOANNIS GEORGII GRÆVII *ad* DAVIDEM MARTINUM, *Ecclesiasten Ultrajec-*

(3) *On en peut voir un extrait dans les* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *de l'an.* 1707, *Tom. I*, *pag.* 481 — 491.

(4) *On peut en voir un extrait, & leur éloge, dans les mêmes* Nouvelles, *an.* 1709, *pag.* 90 — 92.

(5) *Voiez-en un extrait, dans les* Nouvell. de la Rép. des Lettres, *Mai* 1710, *pag.* 419 — 435.

(6) *Il y en a un extrait dans les Acta* Erudítor. Lipsiensia, *ann.* 1714, *pag.* 406 — 408.

(7) *Il y en a aussi un extrait dans les* Acta Eruditor. Lipsiensia, *ann.* 1718, *pag.* 447 — 450; & *un autre dans les* Nouv. de la Rep. des Lettres, *ann.* 1717, *pag.* 733 — 746; & *un autre dans le* Journal Littéraire de la Haïe, *Tom. X*, *pag.* 148 — 173; & *dans les* Nouvelles Littéraires, *Tom. XI*, *pag.* 392 — 415.

(8) *Il y en a un extrait dans les* Acta Eruditor. Lipsiensia, *ann.* 1720, *pag.* 157 — 161.

jectinum, dans laquelle il fait quelques *Observations Critiques* sur ces *Notes*, que d'ailleurs il trouve fort judicieuses. Ces *Observations* sont fort courtes, & n'occupent que les pages suivantes 245,-249.

XIV. Enfin, Mr. MARTIN étoit en Commerce de *Lettres* avec divers Savans de grande réputation, tels que Messieurs GRÆVIUS, DE SACY, DACIER & sa *Femme*, WACK Arch. de Cantorberi, *Fridericus Ernestus* KETHERUS, Sur-Intendant de Fridlinbourg (9); & sur-tout l'illustre Mr. CUPER, Bourgue-Maître de Deventer & Député de sa Province d'Over-Issel aux Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, duquel on trouve *VI. Lettres à Mr.* MARTIN, à la fin du beau Recueil de toutes celles de cet illustre Magistrat, publié depuis quelques années par Mr. DE BEYER, son Neveu, Bourgue-Maître de Nimegue (10). Toutes ces *Lettres* supposent celles de Mr. MARTIN: &, comme il est à croire qu'elles ne rouloient que sur des matiéres graves & importantes, il seroit à souhaiter qu'on en publiât aussi le Recueil.

(9) *Sa Lettre est en Latin, datée de cette Ville, dont je ne vois nulle mention dans aucun Dictionaire Géographique, le 28. Novembre 1719, ou peut-être mieux de* Queidlimbourg, *comme le dit* Jo. Ant. Trenberg, *pag.* 107. *de son* Index Chronologicus Theologorum Lutheranorum, *où il ajoûte, que M.* Sobles Eckherdus *a écrit sa Vie, dans sa Lettre, imprimée en* 1722, in 4. *Quoi qu'il en soit, ce Ketherus soutient contre Mr.* Martin, *que le passage des trois Témoins contesté, n'a point été, & n'a pu être, dans les anciens MSS. Grecs, parce que les anciens Péres cachoient très soigneusement aux Peuples ces sortes de Spéculations plus curieuses qu'utiles & nécessaires. Voilà une opinion fort singuliére, que très peu de Théologiens adopteront sans doute, & dont Mr.* Martin *n'aura point été édifié.*

(10) *Ce Recueil a été imprimé à* Amsterdam, *chez* Wetstein, *en* 1743, *in* 4.

MASUCCIO, Auteur Italien, si négligé par ses Compatriotes, que de tous leurs Bibliothécaires à peine s'en trouve-t-il un qui se soit souvenu de lui. Il étoit de Famille noble de Salerne (*a*), où il nâquit vers le commencement du XV. Siécle (*b*): & peut-être est-ce lui, qu'un des Historiens du Roïaume de Naplés a désigné sous le nom de *Masuccio Guardato* (*c*). Le seul Ouvrage qu'on ait de lui sont *Cinquante Nouvelles*, qui ont été imprimées diverses fois (*A*); & dont quelques-unes ont été plus d'une fois pillées par divers Auteurs de même caractère (*B*). Il s'étoit particuliérement proposé d'y imiter le fameux Boccace (*d*); mais, n'y aïant nullement réüssi, cela lui attira les railleries d'un Satirique de sa Nation (*C*): railleries auxquelles il auroit

(*a*) *Voiez ci-dessous, dans la Remarque* (*A*), *les Titres de ses* Nouvelles; *&, dans la Remarq.* (*E*), *son Epitaphe.*

(*b*) *Là-même.*

(*c*) Scipione Mazzella, Descriz. del Regno di Napoli, *pag.* 71, *cité par* Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 172, 173.

(*d*) *Voiez ci-dessus la Citation* (10).

(*A*) *Ses* Cinquante Nouvelles *ont été imprimées diverses fois.*] J'en connois neuf différentes éditions. Les III. prémiéres, qui sont du XV. Siécle, & qui peuvent avoir été faites de son vivant, sont intitulées, l'une, *il Novellino, con le L. Argomenti & Morali conclusivi d'alcuni Essempli, per Masuzo Nobile Salernitano fatto, & intitolato alla illustrissima Ipolita de Calabria Duchessa*, imprimée *à Naples, nell' anno* 1476, *in folio*; & l'autre *à Venise, en* 1484, *in folio*: (1). La III, intitulée *Il Novellino di Masuccio, Salernitano Poëta e* stampato *senza Luogo, ne Stampatore, l'anno* 1492, *in folio* (2). La IV. a été faite *à Venise, en* 1503, *in folio*, & est accompagnée de figures (3); ce que je n'ai trouvé remarqué d'aucune autre. La V. porte pour titre, *il Novellino di Massuccio Salernitano, nel quale si contengono cinquanta Novelle*: impresso *in Venezia, nell' Officina Gregoriana, nell' anno del Signore* 1522, *a di* 22. *di Novembre, in* 4°. *Diede fuora questa Edizione L. Paolo Rossello, dedicandola a Girolamo Soranzo, Gentilhuomo Veneziano* (4): & la VI, imprimée *in Venezia, nell' Officina Gregoriana, en* 1525, *in* 8°, (5), n'en est apparemment qu'une copie. La VII. a été imprimée *in Venezia, per il Sessa, en* 1531, *in* 8°, (6), & est probablement du même Editeur que la VIII, qui est intitulée *le Cinquanta Novelle di Massuccio Salernitano, intitolate* il Novellino, *nuovamente con somma Diligenza riviste, corrette, e stampate in Venezia, per Marchio Sessa*, 1535, *in* 8°. *Die de fuora questa Edizione l'eruditissimo Sebastiano Corrado, e le dedica al Principe Giov. Battista Boiardo Conte di Scandiano* (7). La IX, enfin, a été faite *à Venise, en* 1541, in 8°, (8), & n'est vraisemblablement qu'une copie de la précédente. Leonardo Nicodemo, qui est le seul de tous les Bibliothécaires d'Italie que je sache avoir fait quelque attention à nôtre *Masuccio Salernitano*, n'a connu que la cinquiéme & la huitiéme de ces éditions de ses *Nouvelles*; & c'est quelque chose d'assez singulier, vû qu'elles devroient naturellement être bien plus communes en Italie qu'ailleurs.

Antoine du Verdier, au mot JEAN QUINERIT, nom réel ou supposé, de sa *Bibliothéque Françoise*, remarque, que cet Homme-là avoit traduit en François *le Nouvellin, ou cinquante Nouvelles de Mazuccio Salernitain*; mais, que cela n'a point été imprimé. Peut-être les 19. insérées dans les *Contes du Monde adventureux*, & dont je vais parler dans la remarque suivante, sont-elles de ce Traducteur.

(*B*) *Elles ont été pillées plus d'une fois par divers Auteurs de même caractère.*] C'est ce que nous apprend le Nicodemo dans ces paroles: *Mà, con tutto cio, non si puo negare, che le* Novelle *siano ingegnose; di modo, che i più celebri Novellisti non si sono astenuti di rubargli le Invenzioni di alcune di esse* (9). On peut avec assez de raison mettre au nombre de ces pillages, la Traduction, ou la Paraphrase, de dix-neuf de ses *Nouvelles*, insérées dans les *Contes du Monde adventureux*, imprimez *à Paris, chez Estienne Groulean, en* 1555, *in* 8°, & diverses autres fois depuis tant à Paris, qu'à Lion, &c. On n'en indique l'Auteur que par ces Lettres initiales A. D. S. D. & comme Brantome, *Dames Galantes*, Tom. II, pag. 149, de l'édition de *la Haye, aux dépens du Libraire, en* 1740, *en* 15 *vol. in* 12°, attribuë cet Ouvrage, qu'il intitule mal *Nouvelles du Monde adventureux*, à un *Valet de Chambre de la Reine de Navarre*, il se pourroit très bien qu'il fût de la façon d'ANTOINE DU MOULIN, qui prenoit ce titre; & que les deux derniéres Lettres S. D., ainsi que les écrit la Croix du Maine, signifiassent *Sieur* ou *Seigneur d'*... C'est ce que je n'avance néanmoins que comme une simple conjecture. Du Verdier, *Bibliothéque Françoise*, intitule mal aussi cet Ouvrage *Comptes* au lieu de *Contes*. C'est probablement une faute d'impression, ou d'ignorance de son Correcteur.

(*C*) *N'aiant nullement réüssi à imiter* Boccace, *cela lui attira les railleries d'un Satirique de sa Nation.*] Ce Satirique est Antonio Francesco Doni, dont les railleries picquantes n'épargnérent point des Auteurs incomparablement plus illustres & plus recommandables que nôtre Masuccio. Ainsi, il n'est point étonnant qu'il ait décoché contre lui les traits malins & satiriques, que je vais rapporter. „ Tosto che uno ha moltiplicato Ciancie sopra Ciancie, „ & colmato un Libraccio di vani concetti, & di „ sciocche invenzioni, subito lo fa stampare, & la „ manda à Processione per il Mondo, & per le Fiere, che io dovevo dire inanzi; invaghito da la „ Fama & da gl'Honori, come sarebbe del *Sannazaro*, per non dire del *Boccaccio*, *Bembo*, *Ariosto*, *Molza*, & altri. Quanti ci sono, che s'aviluppono in qualche Laberinto d'altrui? Chi accusa *Dante*; chi defende il *Petrarcha*; altri armegian con l'*Ariosto*; & altri concorrono con il „ *Boccaccio* a novellare. Lascio stare hora chi „ ruba le *Novelle* d'altrui, o chi gli tolglie le Dittioni intere, per non far Satira. Benedetto sia il „ *Salernitano* (MASUCCIO,) che al manco non „ ha rubato pur una Parola del *Boccaccio*: anzi ha „ fatto un Libro il quale è tutto suo, & si chiama „ *Cinquanta Novelle*."

C'est

(1) Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, Tom. II, pag. 401, &c.

(2) Nic. Franc. Haym. Notizia de' Libri rari Italiani, pag. 178. Catalogus Bibliothecæ Bodleianæ, pag. 419, où l'on marque Venise.

(3) Catalogus Biblioth. Dionys. Nolin, pag. 11.

(4) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Bibliotheca Napoletana del Toppi, pag. 173.

(5) Haym, Notizia, pag. 176. Bibliotec. Cordes. pag. 517. Bibliothec. Hohendorf. Tom. III, pag. 205.

(6) Haym, ibidem.

(7) Nicodemo, Addizioni alla Bibliothec. Napolet. pag. 171.

(8) Bibliot. Joann. Giraud, in Octavo, num. 1911.

(9) Nicodemo, Addizioni alla Bibliothec. Napolet. pag. 171.

roit probablement été plus sensible, qu'au reproche grave qu'on lui fit aussi, d'avoir rendu ces Nouvelles, non seulement trop licencieuses, mais même irréligieuses & impies (*D*). Il mourut à Salerne; & il est à croire, que ce fût vers la fin du XV. Siécle,

C'est ainsi qu'il se divertit aux dépens du Masuccio dans sa *Libraria prima* (10). Dans la seconde, il se contente de lui attribuer ironiquement cet Ouvrage imaginaire: MASUCCIO SALERNITANO, *Commento sopra la Primá Giornata del Boccaccio* (11).

(10) La Libraria d'Antonio-Francisco Doni, *folio* 32.

(11) La seconda Libraria del Doni, *pag.* 327.

Je remarquerai par occasion, que, quoique le Ghilini, le Toppi, le Nicodemo, Baillet, la Monnoie, Teissier, Struve, les Journalistes de Venise, Negri, (12), & peut-être encore divers autres, mettent également les deux parties de cet Ouvrage du Doni au rang des Bibliothécaires d'Italie, la derniére est pourtant bien moins un Ouvrage de Bibliographie, qu'un assemblage de Titres d'Ecrits Allégoriques, Satiriques, & purement imaginaires; & l'Auteur le fait assez bien sentir par ces termes de sa Préface: *Come gia io feci una Ricolta d'Autori stampati*, *& ne feci una* Libraria, *hora*, *ho messo insieme tutti i Cicalatori che io ho veduto a Penna*, . . . *i quali Libri composti credo che pochi sieno per venire a Stampa*, *essendo Libri rari*, *& in mano di Persone che non gli voglione dar fuori*, *anzi piu tosto ardergli.* C'est donc un Catalogue de Livres feints & chimériques, tels que celui que je viens de rapporter: assez semblable à la *Bibliothéque de Mad.e de Montpensier*, à l'*Inventaire des Livres de Maitre Guillaume*, & à l'*Intitulation des Oeuvres du Comte de Permission*, dont il est parlé ci dessus dans la Remarque (*B*) de l'Article de ce dernier. Et le tout ne paroit avoir été fait, que pour avoir lieu d'y censurer les Ecrivains qui ne plaisoient point à l'Auteur, comme Ange Politien, à qui il attribue l'*Ardor Platonico*: Ambroise Catarin, à qui il donne *Della dignita dello Stato Episcopale*; Lodovico Domenichi, dont il a caché le nom sous l'Anagrame d'*Echinimedo Covidolo*, à qui il prête *Facezie* & *Perdita dell' Amico*; & divers autres, qu'il ne traite pas mieux: d'y en louër par-ci par-là quelques uns; & d'y répandre tout à son aise tout ce qui lui reviendroit en l'esprit, non seulement de Contes, de Fables, & d'Historiettes, telles que celle du *Belfegor* de Machiavel, qu'il a toute réformée sous le nom du Brevio, qu'il s'imaginoit sans doute avoir beaucoup mieux racontée que Machiavel, & qu'on peut voir dans sa *Seconda Libraria*, pagg. 131-143. d'Edition de 1555. mais même des railleries, des invectives, & des satires, contre le tiers & le quart, par éxemple ce trait contre les Rois & les Grands Seigneurs: BURCHIELLO BARBIERI. *Per lavare il Capo alle Persone*, *questo Huomo vuol tener per fermo*, *che la sua Arte sia piu mirabile che tutte l'altre Arti. E cosi*, *doppo molte Ragioni*, *conclude che gl' Imperadori*, *i Re*, *i Principi*, *& tutti i primiGentilhuomini del Mondo*, *mettono la lor Vita in Mano d'un Barbieri*; *& da questo atto conclude la Nobilta del suo Rasoio.* Nobilta dell' Arte del Barbieri. Voila un des Articles de cette prétendue *Librairie.* En un mot, c'est une Piéce d'une imagination aussi singuliére & aussi bizarre, que ses *Mondi*, ses *Inferni*, & la plûpart de ses autres Ouvrages, mais particuliérement sa *Zucca.* Voïez ce que j'en ai dit ci-dessus dans son Article. La I. partie de cet Ouvrage a été imprimée à Venise, chez Gabriel Giolito, en 1548. in 8°. & en 1550, in 12°. La II. à Venise, chez Franc. Marcolini, en 1551, in 12°. & en 1555, in 8°. Et les deux réünies, à Venise, chez Altobello Salicato, en 1580, in 12°, mais fort mutilées. N. Haym avance dans sa *Notizia de' Libri rari Italiani*, pag. 225, que les II. Parties sont dans l'Edition de 1548; mais, certainement, il se trompe: la II. n'a été publiée qu'en 1551; & son Epitre Dédicatoire est du 17. Juin de cette année. Dans sa seconde Edition en 1555, on a retranché de sa Préface *a i Lettori* ces mots scandaleux, *E cosi*, *non e vero quel proverbio*, *che Domenedio non paga il Sabato*, *anzi paga il Sabato*; & une espéce d'Introduction, qui renfermoit un conte fort libre & fort profane touchant le *Magnificat*: mais, en récompense, elle est augmentée par-ci par-là de quelques nouveaux Titres. Peut-être n'est-il pas inutile de remarquer, que le Doni, qui étoit un vrai Parasite Littéraire de son tems, avoit dédié chacune des Lettres de sa *Libraria I*, à autant de Personnes dont le nom commençoit par ces Lettres, ainsi que son Epître Dédicatoire; en sorte que cette I Partie, n'aïant que 45. feuillets, il leur en dédioit à peu-près à chacun deux. On ne peut guéres porter plus loin la Mendicité Littéraire. Voici cependant le Pére Alexandre Politi, Clerc Régulier des Ecoles pieuses, Reviseur & nouvel Editeur du *Martyrologium Romanum*, dont il vient de publier le I. Volume *à Rome*, *chez Viviani*, *en* 1751, *in folio*, qui dame bien le Pion à Doni, puisque les 365. jours de l'année de ce *Martyrologe* auront chacun une *Epitre Dédicatoire* (13). Il n'y avoit que le bon-homme Antoine Galand qui put le surpasser, en mettant ainsi de pareilles *Epîtres* à chacune de ses *Mille-& une Nuits.*

(12) Ghilini Teatro d'Uomini Ill. *pag.* 371. Toppi Biblioth. Napolet. *pag.* 211. Nicodemo, Addizioni alla Bibliot. Napolet. *pag.* 179. Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. II*, *pag.* 121; Teissier, Catalogus Catalogorum &c. *Tom. I*, *pag.* 22: Struvii Introd. in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 333. Giornale de' Letterati d'Italia, *Introduzione*. *pag.* 14. Negri Istoria de' Scrittori Fiorentini, *pag.* 37.

(13) Journal des Savans, *Aout* 1752. *pag.* 198.

(*D*) *Ses* Nouvelles *sont*, *non seulement trop licencieuses*, *mais même irréligieuses & impies*] C'est peut-être là le seul endroit par où il ait véritablement imité Boccace; & c'est ce que reconnoit fort naturellement Campanella, qui ajoûte, que la plûpart des Nouvelles du Masuccio sont tirées de Lucien (14). Le Nicodemo tâche de l'en excuser sur la liberté qui régnoit de son tems; mais, néanmoins, il convient de la vérité du fait, & de la justice de la censure. *Non ci e dubbio*, dit-il (15), *che nelle sue* cinquanta Novelle *ve ne siano delle licenziose*, *e delle poco pie*, *anzi empie. Ma*, *nel tempo*, *nel quale esso scrisse*, *era grandissima liberta*; *come si puo vedere negli altri Libri di que' tempi. In prova di che*, *vegga si*, *che esso non solo dedica alcune di quelle novelle a Principi e Cavalieri grandi*, *ma eziandio a Cardinali*, *anzi a Principesse Fanciulle. La XVII. della II. Parte e dedicata* Al Reverendissimo Monsignor degnissimo Cardinale Napoletano: *ve ne sono eziandio alcune dedicate a Letterati*, *come la III. della I. Parte a Gioviano Pontano*, *la XV. della stessa I. Parte al Panormita*, *che grandemente loda. Ma con ragione nientedimeno sono state proibite.* En effet elles ont été mises dans l'Indice des Livres deffendus, tant parmi les Livres Italiens, que parmi les Latins (16). Je ne sache pourtant point qu'elles aïent été traduites en cette Langue. Quoiqu'il en soit, on ne peut presque point douter, que ce ne soit de ces Nouvelles, dont on a voulu parler dans ce passage: *Jam dudum sufficiat* . . . . Circulus Physicus Berigardi, *Professoris Patavini*, *qui*, *Epicureorum castra sequutus*, *Mosis & Novi Fœderis Doctrinam in forma Dialogi tantopere sugillat*, *ut ex* NOVELLIS EVANGELISTARUM *a* MEDICO *quodam* NEAPOLITANO *conscriptis*, Evangelio æterno (17), *&* de tribus Impostoribus *Libro* (18), *excerptas Gerras Atheisticas*, *sed misere impugnatas*,

(14) *Item*, Masutius, *à* Salernitanus *non minus impias contexuit* Fabellas; *quarum primus Auctor Lucianus Sophista.* Thomas Campanella, *in* Atheismo triumphato, *Cap. II*; *cité par* Struvius, Dissertat de Doctis Impostoribus, *pag.* 28. *où il dit mal*, Masutius *pour* Masuccius.

(15) L. Nicodemo, Addizioni alla Biblioth. Napoletana, *pag.* 173.

(16) Index Librorum prohibitorum Hispanicus, *pagg.* 792. *col.* 1, 795. *col.* 2.

(17) *Ouvrage abominable*, *composé de Lambeaux* des Prophéties de l'Abbe Joachim *de l'Ordre de Cisteaux*, *de l'*Apocalypse de Cyrille, *Général des Carmes*, *& d'*Additions de Jean de Parme, *Général des Cordéliers*, *aux XII. & XIII. Siécle*; *dont les erreurs & les impiétez furent très vivement censurées & condamnées au feu*, *par* Alexandre IV. *& le* Concile d'Arles, *mais non en* 1456. *&* 1460, *comme le dit sans y penser* Fabricius, *Bibliotheca media & infimæ Latinitatis*, *Tom. IV*, *pag.* 326. *Elles furent aussi réfutées par divers Ecrivains pieux de ce Siécle-là*, *& particuliérement par le fameux* Guillaume de St. Amour, *qu'ils eurent néanmoins le crédit de faire éxiler*, *comme cela paroit par ces Vers du* Roman de la Rose:

Etre banni de ce Royaume
À tort, com' fut Maistre Guillaume
De Sainct Amour, qu'Hypocrisie
Feit exiler par grand' Envie.

Voïez les Histoires Ecclésiastiques *de ce tems-là.*

(18) *Voïez le* Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 183. *& suiv.*

tas, summatim qui inde percipere queat (19). Ce qui me détermineroit à le croire, c'est que Gesner, aïant certainement indiqué ces Nouvelles en ces termes dans le XII. Livre de ses Pandectes, BERTRUTII SALERNITANI *Novellæ quinquaginta Italicæ, quibus Joannem Boccatium imitatur* (20); & qu'y aïant eu effectivement un Médecin de ce nom, non de Salerne à la vérité, mais de Boulogne; toutes ces différentes idées se seront aisément brouillées dans l'esprit de Dreyer, & lui auront ainsi fait donner le Titre de Médecin à l'Auteur de ces Nouvelles: mais je ne conçois pas de même pourquoi il les a intitulées *Novellæ Evangelistarum*. Peut-être avoit-il écrit *Cenevangelistarum*, injure familiére à Postel & à quelques autres contre les Hérétiques & les Impies; & que ce mot aura été corrompu, comme cent autres choses, dans un Ouvrage dont l'impression fourmilloit d'ailleurs de fautes énormes. Voïez les *Nouvelles de la République des Lettres*, Septembre 1710. pagg. 288. & suivantes. Quant à ce qui peut avoir porté Gesner à donner à cet Auteur le nom de *Bertrutius*, je ne le conjecture pas plus aisément, à moins que ce ne soit une faute d'impression causée par la mauvaise écriture de son Manuscrit. En effet, c'est-là une des sources les plus ordinaires & les plus fécondes des erreurs dont les Editions sont si fréquemment remplies, comme en sont bien convaincus ceux qui ont été chargés de l'Edition de quelques Manuscrits: & il seroit fort aisé de prouver, non seulement qu'elle a souvent donné lieu à des Metamorphoses aussi étranges que celle-ci, mais même qu'il y a quantité d'Auteurs qui n'ont point d'autre origine (21). Notez que le Toppi, ni le Nicodemo, les seuls Bibliothécaires que nous aïons du Roïaume de Naples, & que Gesner lui-même ni ses Abbréviateurs, ne disent pas un mot de ce prétendu *Bertrutio Salernitano*; & que cela seul est de quelque poids pour appuier ma conjecture.

Au reste, nôtre Masuccio ne prétendoit nullement avoir débité de simples *Contes* dans ses *Nouvelles*; & il a bien ôsé prendre Dieu à témoin, qu'il n'y avoit rapporté que des *Histoires* réelles & effectives. *In fine dell' Opera, nel Parlamento al suo Libro, si protesta l'Autore, chiamandone il Signore Dio per testimonio, che tutte sono Istorie* (22). Cela pourroit bien être; car, il vivoit dans un Siécle, & dans un Païs, où la corruption étoit si générale & si étrange, que cinquante Histoires scandaleuses de débauche & d'impiété ne sont guéres qu'un très petit échantillon de ce qu'on pourroit aisément en ramasser. Mais, à dire le vrai, l'on a si souvent & si indignement abusé de ces sortes de protestations, qu'il n'y a presque plus aucun fond à y faire. A leur aide, on nous a donné une quantité prodigieuse de Romans pour des Histoires: témoin *le Czar Demetrius* (23), dont l'Auteur ne craint point de soutenir, que *tous les événemens sont vrais*, qu'il *les a même raportez dans l'ordre qu'ils sont arrivez*, & que *de plus il cite au bas des pages les Auteurs dont il a tiré certains événemens que l'on auroit pû le soupçonner d'avoir inventé*; & cependant que d'ailleurs il *avoue, qu'en quelques endroits, il a substitué des Episodes à la vérité, qui ne lui paroissoit pas vraisemblable*: témoin le *Dom Carlos de l'Abbé de St. Réal*, dont je parlerai ci-dessous dans la Remarque (*B*) de son Article: & témoins, enfin, une infinité d'autres Ouvrages de même caractère, dont je pourrois parler. A leur aide encore, on a fait pis; car, on est tombé dans deux excès également criminels & condamnables. I. L'on a deshonoré des noms illustres, tels que ceux de France & de Navarre, d'Autriche & de Bourgogne, d'Angleterre & d'Ecosse, de Castille & d'Arragon, d'Orléans & de Condé, & qui pis est, de d'Andelot & de Coligny (24), en les joignant à des faussetez reconnues & avouées par leurs propres Auteurs: témoin, entre une infinité d'autres, le petit Roman de *la Princesse de Montpensier* (25), dans l'*Avertissement* duquel on a si peu respecté le public, qu'on semble l'avoir voulu insulter de gaïeté de cœur, en lui débitant de sang froid d'aussi pitoïables raisons que celles-ci. „ Cette Histoire " y dit-on, „ n'est tirée d'aucun „ Manuscrit qui nous soit demeuré du tems des „ Personnes dont elle parle: mais l'Auteur aïant „ voulu, pour son divertissement, écrire des A„ vantures inventées à plaisir, a jugé plus à pro„ pos de prendre des noms connus dans nos His„ toires, que de se servir de ceux que l'on trou„ ve dans les Romans; croïant bien, que la ré„ putation de Madame de Montpensier ne seroit „ point blessée par un récit effectivement fabu„ leux " Raisonnement aussi faux que ridicule, puisqu'il prouveroit, que tout récit *fabuleux*, toute injure *inventée à plaisir*, & par conséquent toute calomnie, *ne blesseroit jamais* personne. Mais, quand bien même cela seroit vrai, la certitude & la dignité de l'Histoire n'en seroient elles point *blessées*? En effet, outre que ce n'est-là le plus souvent qu'un discours en l'air, dont les habiles Gens ne sont nullement les duppes, combien de Gens, qui ne connoissent cette Madame de Montpensier que par cette Historiette, & qui n'en jugent par conséquent qu'à son desavantage? Combien de Gens, qui ne font jamais la moindre attention, ou qui ne se ressouviennent point de ces sortes d'*Avertissemens préliminaires*? Combien de Gens ne confondent-ils point tous les jours dans leur esprit ces avantures chimériques avec les événemens effectifs, & ne s'exposent-ils point par là à la risée publique? Et ces inconvéniens-là ne sont-ils donc pas des maux réels, qui ne prouvent que trop, que cette mauvaise maniére *de prendre des noms connus dans nos Histoires*, est un abus très préjudiciable à ceux qui ont la foiblesse de s'y prêter, & par conséquent très criminel dans ceux qui leur en procurent volontairement l'occasion, comme le Roman dont il s'agit ici. Il *viendra*, tant qu'on voudra, *d'une Personne de haute condition, & d'excellent esprit* (26); *on y trouvera*, si l'on veut, *une avanture de ce Siécle sous les noms de quelques Personnes de l'ancienne Cour* (27); ce sera même à la bonne heure, *le prémier Livre écrit d'un stile digne d'approbation* (28), *tout à fait de l'air du beau monde* (29), & où tout *est accommodé à l'air d'une Personne de qualité, qui écrit de même qu'elle parle, & qui parle toujours fort bien & fort agréablement* (30); en un mot, il sera tout aussi estimable qu'on le voudra, par la délicatesse du stile, & même des pensées: il n'en donne pourtant pas moins une très fausse idée de ses Personnages, & sur-tout, de sa principale Héroïne; & il n'en corrompt pas moins tous leurs traits, & tous leurs caractères. Car enfin, on y fait d'une ambitieuse outrée, d'une rebelle, d'une abandonnée, & même d'une incestueuse, une Personne accomplie, & même un modéle de sagesse & de vertu: & ce n'est qu'avec le dernier étonnement, qu'on reconnoit enfin, sous un si beau masque, une des plus éxécrables créatures de l'Univers, une Femme également terrible & abominable, qui fit tout ce qu'elle put pour détroner & encloîtrer son Roi, qui s'abandonna sans scrupule aux desirs effrénez d'un misérable Moine pour le faire assassiner, & qui n'eut point de honte de vivre dans un commerce criminel avec son propre Neveu; en un mot, cette odieuse & détestable Duchesse de Montpensier, Sœur des Guises (31), si généralement & si justement décriée dans nos Histoires, & si cruellement vilipendée dans toute la *Satire Ménipée de la vertu du Catholicon d'Espagne*. Si Des-Preaux, cet ennemi juré de tout Héros contrefait & travesti, n'avoit point été un Censeur aussi partial & injuste, qu'un Poëte également excellent & caustique, n'auroit-il pas dû faire tomber la sévérité de sa Critique sur ces sortes d'Historiettes, plus préjudiciables encore que frivoles, tout aussi bien que sur le *Cyrus*, la *Clélie*, la *Cassandre*, & tant d'autres, qui, n'en déplaise à ce Critique peu équitable, ne sont, ni moins bien écrits, ni moins bien ordonnez que *la Princesse de Montpensier*? Et puis qu'il avoit été si justement choqué de voir simplement adoucir l'austérité des mœurs de quelques anciens Héros, comme cela paroit si bien par ces beaux Vers de son Art Poëtique,

Souvent, sans y penser, un Ecrivain qui s'aime.
Forme tous ses Héros semblables à soi-même:
Tout a l'humeur Gasconne en un Auteur Gascon.
Calprenede & Juba parlent du même ton:
. . . .

Pei-

(19) Matthias Dreyerus, Commentatione in Placcii Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum, *pag.* 2.

(20) Conr. Gesneri Pandectar. *Libr. XII, folio* 180. *verso.*

(21) *Voïez ci-dessus les Citations* (11), (12), *& suivantes, de l'Article* XIRANIDES.

(22) Leonardo Nicodemo, Addiz. alla Biblioteca Napoletana, *pag.* 173.

(23) Histoire Moscovite, par Mr. de la Rochelle, *imprimée* à la Haye, chez van Dole, en 1716, *in* 12.

(24) *Voïez touchant cet abus criminel des noms illustres, les beaux Vers de l'Abbé* de Villiers, *ci-dessous Remarque* (*B*). *de l'Article* SAINT-REAL; *& la fin du Texte de l'Article* BOURBON [*Louis de*] Prince de CONDÉ.

(25) *Imprimé* à Paris, chez Claude Barbin, en 1662, & en 1678, in 12.

(26) Sorel, Bibliothéque Françoise, *pag.* 180.

(27) *La même.*

(28) Sorel, Connoissance des bons Livres, *pag.* 411.

(29) Sorel, Biblioth. Françoise, *pag.* 180.

(30) Sorel, Connoissance des bons Livres, *pag.* 412.

(31) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 892.

Siécle, puisque le célébre Jovianus Pontanus lui fit une Epitaphe (*E*).

Peignez-moi, j'y consens, les Héros amoureux;
Mais, ne m'en formez pas des Bergers doucereux:
Qu'Achille aime autrement que Tircis & Philene;
N'allez pas d'un Cyrus nous faire un Artamene.

. . . .

Gardons nous de prêter, ainsi que dans Clelie,
L'Air & l'Esprit François à l'antique Italie;
Et, sous des noms Romains, faisant nôtre Portrait,
Peindre, Caton galant, & Brutus dameret (32):

N'auroit-il pas dû être incomparablement plus choqué encore du renversement absolu de tout le caractère de cette Duchesse, & de voir, dans la Métamorphose étonnante de ses Vices affreux en autant de Vertus éclatantes,

Tout corrompre, & changer, au seul gré de sa Verve,
Clitemnestre en Alceste, & Venus en Minerve.

Ce même défaut, à la vérité incomparablement moins marqué, mais néanmoins très judicieusement observé par Barbier d'Aucour dans son *Apollon Charlatan* en ces termes,

La Racine opéroit *aux Champs & dans la Ville,*
Où les Héros, changés en Amoureux transis,
Au lieu d'Aléxandre & d'Achille,
Furent Céladon & Tirsis,

Ce même défaut, dis-je, n'auroit-il pas dû le frapper dans Racine aussi bien que dans tous les autres Ecrivains qu'il a si cruellement satirisés? Et cette censure de Barbier d'Aucour n'étoit-elle pas fondée sur cet endroit de Racine, qui se condamnoit ainsi lui-même dans la *Préface* de la prémiére Edition de son *Andromaque*: „ Il s'est trouvé des Gens, qui se sont „ plaints, que Pyrrhus s'emportât contre Andromaque, & qu'il voulût épouser cette Captive „ à quelque prix que ce fut. J'avoüe, qu'il n'est „ pas assez résigné à la volonté de sa Maîtresse, „ & que Céladon a mieux connu le parfait amour. Mais, que faire? Pyrrhus n'avoit pas „ lû nos Romans: il étoit violent de son naturel; & tous les Héros ne sont pas faits pour „ être des Céladons . . . . . Je les prie de se „ souvenir, que ce n'est pas à moi de changer les „ régles du Théatre. Horace nous recommande „ de dépeindre Achille, farouche, inéxorable, „ violent, tel qu'il étoit, & tel qu'on dépeint „ son Fils, &c.? " Pourquoi donc ne l'avoir pas fait, non seulement dans l'*Aléxandre* antérieur à l'*Andromaque*, mais même dans l'*Iphigénie* fort postérieure à cette derniére Piéce? Et d'où vient Des-Préaux, qui a dû s'en appercevoir aussi bien que D'Aucour, ne s'en est-il point plaint dans sa *VII. Epitre*, où il en avoit une occasion si naturelle? Pourquoi cette injuste partialité? Pourquoi cette rigoureuse sévérité pour les uns, & cette extrême indulgence pour les autres? Ce n'est, trop visiblement, que parce que Mademoiselle de la Vergne ou Madame de la Fayette, & Racine, étoient du nombre des Amis de ce Poëte; & que Mademoiselle de Scudery, & la Calprenède, n'en étoient point. Chez lui, en faveur de ceux-là,

Dans un Roman frivole aisément tout s'excuse (33);

Mais en haine de ceux-ci,

Les Héros de Romans n'ont que des petitesses (34).

L'on nous a donné de véritables invectives, de vrais Portraits Satiriques, pour des Tableaux imaginaires, & pour de simples jeux d'esprit: témoin, entre autres, l'*Histoire de Gil Blas de Santillane* (35), qui a donné lieu à cette juste mais trop modeste censure de la hardiesse, dirai-je, ou de l'impudence de son Auteur. „ C'est assez inutilement, ce semble, que l'Auteur a pris soin de „ déclarer à la tête de son Roman, que les „ *Lecteurs malins auroient tort d'expliquer les portraits qui sont dans ce Livre; qu'il ne s'est* „ *proposé que de représenter la vie des Hommes* „ *telle qu'elle est*; qu'A DIEU NE PLAISE, „ *qu'il ait voulu désigner quelques Personnes en* „ *particulier; qu'on voit en Castille, comme en* „ *France, des Médecins dont la méthode est de* „ *trop faire saigner leurs Malades, &c.* En effet, malgré cette *Déclaration*, on ne laissera „ pas de reconnoître sous ses Personnages feints „ quelques Personnes qu'il a eues en vûe. Quelque protestation qu'il fasse, il ne nous persuadera jamais, par éxemple, que ses Médecins *Andrios* & *Oquetos* soient deux Médecins „ de Madrid. Ces noms sont trop peu altérez, „ pour qu'on n'y reconnoisse pas deux célébres „ Médecins de la Faculté de Paris, assez connus „ par les démêlez qu'ils ont eus ensemble: & si, „ tout étrangers que nous sommes, nous avons bien „ pû les reconnoître, combien d'autres n'en reconnoitront pas ceux qui sont sur les lieux, & „ qui connoissent par conséquent bien mieux que „ nous la Carte de Paris (36)? " Ces Messieurs pouvoient très bien ajoûter, sans crainte de passer pour des Juges trop sévéres, non seulement, que c'est mentir de gaïeté de cœur, & simplement pour avoir le plaisir de mentir; mais même, que c'est abuser très criminellement du nom de Dieu, pour couvrir ses mensonges, & pour voiler ses invectives.

A ne considérer tous ces Gens-là que simplement comme des Ecrivains de choses purement vaines & frivoles, ils sont toujours très criminels; sur tout ces misérables Brocheurs de Romans plats & insipides, dans lesquels il n'y a le plus souvent, non seulement, ni goût, ni génie, ni sentiment, ni conduite, mais encore, ni stile, ni construction, ni même ortographe: &, comme ils n'y remplissent criminellement que d'épaisse & vaine fumée la tête des Sots qui perdent leur tems à les lire, il feroit bon, pour les en légitimement punir, de leur brûler sous le nez en guise de camouflets leurs impertinens Ouvrages, & de leur dire à l'imitation de l'Empereur Aléxandre Severe, *Fumum vendidisti, Fumo puniaris.*

(*E*) *Le célébre Jovianus Pontanus lui fit une Epitaphe.*] La voici.

TUMULUS MASUTII SALERNITANI,
FABELLARUM EGREGII SCRIPTORIS.

Hic quoque Fabellas lusit, tinxitque lepore;
Condiit ornatis & sua dicta jocis.
Nobilis ingenio, natuque nobilis, idem
Et Doctis placuit, Principibusque viris.
MASUTIUS *nomen, Patria est generosa* SALERNUM:
Hæc simul, & vitam præbuit, & rapuit.

Elle se trouve parmi les autres Epitaphes de cet Auteur, à la page 339. de ses Oeuvres d'Edition de Bâle, citées par le Nicodemo.

(32) Des-Preaux, Art Poëtique, *Chant III*, *vers* 97--110.

(33) *Là-même*, *vers* 119.

(34) *Là-même*, *vers* 103.

(35) Par M. le Sage, *imprimé à Paris*, *& puis à* Amsterdam chez Oosterwick, en 1715, en 2 voll. in 12. *C'est un Roman Satirique, accommodé à la Françoise, plûtôt que traduit de l'Espagnol, de même que le dernier* Guzman d'Alfarache; *mais moins suivi, & incomparablement moins utile; car il n'est fait uniquement, que pour amuser ses Lecteurs par de simples Avantures, ou imaginaires, ou Satiriques; & par conséquent, pour leur faire emploier leur tems, si non criminellement, du moins vainement: au lieu que l'autre ne raconte de semblables Avantures, que pour avoir occasion d'en faire sentir tout le* mauvais, *par des Réfléxions Morales, également ingénieuses & sensées; & par conséquent pour en détourner la jeunesse. En un mot, l'un se contente de* plaire, *pendant que l'autre se propose de* plaire & d'instruire, *& de joindre ainsi, selon le conseil du Poëte*, l'utile à l'agréable, *& l'on peut très bien dire, qu'il y a autant de différence entre les fruits qu'on peut tirer de la lecture de ces deux Livres, qu'entre les maximes frivoles & dangereuses de la* Princesse de Cleves, *& les instructions utiles & salutaires des* Avantures de Télémaque.

(36) Journal Littéraire de la Haie, *Tom. VII, pag.* 217, 218.

MAY (LOUÏS DU) Ecrivain Historique & Politique du XVII. Siécle, dont je crois devoir d'autant plus donner ici l'Article, qu'aucun de nos Bibliographes & Biographes, non pas même Morery, le receptacle & l'égout de tous les Eloges mercénaires & mendiés, n'en font absolument aucune mention.

Il se donnoit à la tête de ses Ouvrages, les qualitez *de Sieur* ou *Seigneur de Sallettes*, *de Chevalier de l'Ordre de St. Michel*, *de Conseiller Sécrétaire du Sérénissime Electeur de Maïence*, *& de Conseiller du Duc de Wirtemberg* (*a*). Qualitez assez peu assortissantes à celle de *Professeur en Langue Françoise dans le Collége illustre de Tubinge* (*b*). Il paroit avoir passé une partie de sa vie dans quelques Cours d'Allemagne, quoique François de naissance, comme son nom le témoigne. A en juger par quelques passages de ses écrits, il étoit Protestant & Réformé (*A*); & avoit voiagé en Amérique (*c*); &, selon l'Auteur que je viens de citer, il mourut le 22. de Septembre 1681. C'est tout ce que j'ai pu découvrir touchant sa Personne; mais, je m'étendrai plus au long ci-dessous touchant ses écrits (*B*).

(*a*) *Voïez ci-dessous Rem.* (*A*). *Num. III.* & Witteni Diarium Biographicum Seculi XVII, *anno* 1681, *Die* 22 *Septembris.*

(*b*) Pregizeri Suevia sacra & docta, pag. 313.

(*c*) *Voïez sa* Science des Princes, pag. 281, & 282; & pag. 646, 647, & 648, *où il parle d'une Dent d'Eléphant de quatorze pieds de long, pesant deux quintaux.*

(*A*) *A en juger par quelques passages de ses écrits, il étoit Protestant & Réformé.*] En voici un, qui me paroit décisif à cet égard : „ FRIDERIC *le Sage* fit un coup encore plus considérable, puisqu'après avoir travaillé long-tems, „ & en plusieurs endroits, au nom de l'Empereur, „ à l'assoupissement des différens qui troubloient „ l'Allemagne, à cause de la diversité de Réligion, „ IL CONNUT LA VE'RITE', L'EMBRASSA, &, par un Acte de Générosité „ peu commune, *il secoua le joug que les Papes „ avoient mis sur les consciences de ses Prédécesseurs.*" Je le tire de l'Epître Dédicatoire d'un de ses Ouvrages au Prince Electoral CHARLES Palatin, dont je donnerai ci-dessous la Notice. Voïez aussi pages 650 & 651, où NAUDE' aïant attribué la Réformation *au Babil de deux Moines*, il lui répondit, *que la mauvaise Vie des Ecclésiastiques avoit aiguisé la langue, la plume, & le zéle de ces deux Docteurs*, LUTHER & CALVIN.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous la Notice de ses écrits.*] I. Le prémier, & le plus ancien qui me soit connu, est son *Etat de l'Empire, ou Abrégé du Droit public d'Allemagne*, imprimé *à Paris, chez Guillaume de Luyne, en* 1659, *in* 12°; *à Paris, chez le même, en* 1665, *en* 2 *voll. in* 12°.; *à Montbelliart, chez Claude Hyp, en* 1665, *en* 2 *voll. in* 12°.; *à Paris, chez Loison, en* 1668, & 1669, *en* 2 *voll. in* 12.; *à Geneve, chez Widerhold, en* 1674, *en* 2 *voll. in* 12°.; & peut-être encore ailleurs. On en a une Traduction Angloise, intitulée *The Estate of the Empire, of the Abridgment of the Laws of Germany, Englished from d'Alexis French Translation*, & imprimée *London*, 1676, *in* 8°. (1). Il y a-là quelque brouillerie, que je ne saurois éclaircir, touchant cette *Traduction Françoise d'*ALEXIS. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'original est François, & que conséquemment il n'avoit nul besoin de Traduction Françoise.

II. *Discours Historiques & Politiques sur les Causes de la Guerre de Hongrie*, (*depuis* 1350. *jusqu'en* 1664); *& sur la Paix faite entre Leopold & Mahomet IV:* imprimés *à Lyon, en* 1665, *in* 12°. (2). On en voit des Exemplaires avec l'Indication de *Montbelliard, chez Hyp, en* 1665, *in* 12°., 184. *pages.* Je trouve dans la *Bibliotheca Scriptorum de Rebus Hungaricis* de David Czwittingerus, mise à la fin de son *Specimen Hungariæ Literatæ*, imprimé *à Francfort, chez Kholesius, en* 1711, *in* 4°., des *Mémoires de Guerre de Transylvanie & Hongrie, entre l'Empereur Leopold & le G. S. Mehmet IV, &c., par* LOUÏS DU MAY, imprimés *à Amsterdam, en* 1689, *en* 2 *voll. in* 12°. (3). Je crois que c'est la même chose.

III. *La Science des Princes, ou* Considérations Politiques sur les Coups d'Estat, par GABRIEL NAUDE', Parisien, *avec les Réfléxions Historiques, Morales, Chrestiennes, & Politiques de L. D. M., C. S. D. S. E. D. M.* (4), (c'est-à-dire, LOUÏS DU MAY, Conseiller Sécrétaire du Sérénissime Electeur de Maïence); *qui admire ce qu'elles ont de subtil, éclaircit ce qu'elles ont d'obscur, rejette ce qu'elles ont de mauvais, & les considére toujours & par-tout avec indifférence, & sans aucune passion:* (dédiées *au Prince Electoral* CHARLES *Palatin*,) & *imprimées* sans autre Indication que *l'An M. D. C. LXXXIII*, en grand 8°. de 956 pages, suivies d'un *Abrégé qui pourra servir de Table* de 62. autres pages, & d'un fort maigre *Errata*, dans lequel on n'a pas corrigé le quart des fautes de l'Impression, & où l'on en a commis de nouvelles, témoin les *Suiffes* pour les *Suisses*, qui se trouvent très bien page 645, & non 647, où renvoïe l'*Errata*.

IV. *Auvertimenti sopra la Bilancia Politica di tutte le Opere di* TRAJANO BOCCALINI, Stampati con l'istessa *Bilancia*, in *Castellana* (cio è *Ginevra*,) *appresse Widherold*, 1678, *in* 4°. 3 *voll.* (5). Ces *Auvertimenti* n'expliquent que les 2 prémiers Volumes. Ceux du 3. sont de GREGORIO LETI, Compilateur banal & venal.

V. *Le prudent Voïageur, ou Description Politique de tous les Estats du Monde, d'Asie, d'Afrique, & d'Amérique, & particuliérement de l'Europe, par le Chevalier* LOUÏS DU MAY: imprimé *à Geneve, chez Widherold, en* 1681, *in* 12°., 4 *Tom.* 2 *voll.* (6). On trouve dans le *Journal des Sçavans* de Paris, du Lundi 27. de Juillet 1682, un fort court & fort maigre extrait de cet Ouvrage, qu'il auroit été fort aisé au Journaliste de rendre plus étendu & plus instructif, puisqu'il est tiré de celui qu'en ont donné les *Acta Eruditorum Lipsiensia* de Janvier 1682, qui est incomparablement plus judicieux & meilleur, & qu'il n'avoit qu'à traduire. Il a même gâté le nom de l'Auteur, en l'écrivant DUMAY.

VI. *Tabulæ XIV. Genealogicæ, auctiores & emendatiores* (7). Je les place ici les derniéres, parce que l'Auteur, que je viens de citer, n'en indique, ni la date, ni la forme, ni même positivement la matiére. Défaut, qu'on ne rencontre que trop communément dans bien des Bibliographies. Celle-là, si l'on peut la qualifier ainsi, en est défigurée dans toute son étenduë.

De tous ces Ouvrages, le plus important est sans doute sa *Science des Princes ou Réfléxions sur les* Considérations de Naudé sur les Coups d'Estat, &c. De prime-abord, pag. 4. l'Anonyme n'y avoit mis que ce dernier Titre, suivi de *Réfléxions &c.*, imprimé en Lettres rouges & noires, & au revers duquel se voïoit l'Avertissement de Naudé AU LECTEUR, après lequel venoit la *Préface* de Du May. Depuis, aïant changé d'avis, probablement afin d'adresser son Ouvrage *au Prince Electoral Palatin*, il y mit le nouveau Titre rapporté ci-dessus Num. III, imprimé seulement en noir, & suivi de cette *Dédicace*, & de quelques médiocres Vers, assez mal-à-propos intitulez *Stanses* (Stances) *à Monsieur Naudé*, après lesquelles reviennent l'AU LECTEUR de Naudé, & la *Préface* de du May sur ses *Réfléxions Historiques, &c.:* & le tout d'une Ortographe fort bizarre; témoin seulement les mots *ét* & *cét*, continuellement emploïés pour *est* & *c'est*, & qui rendent à la prémiére lecture son Discours obscur, & quelquefois même inintelligible. S'il m'est permis d'en dire naturellement ma pensée, excepté la juste & nécessaire réfutation des sentimens iniques, odieux, & absolument intolérables, de Naudé touchant la St. Barthélemi, & quelques autres semblables, je ne vois pas que ce gros & pesant volume réponde, même médiocrement, à la grande estime que paroissent en faire les curieux. En effet, outre qu'on y adopte, & conséquemment autorise, les erreurs de Naudé, on y en commet de nouvelles & quelquefois même plus notables. Par éxemple :

Pages 54 & 886, on traite fort durement, & très

(1) Bibliothecæ Bodleianæ Catalogus, *Tom II*, *pag.* 180. Beughemii Bibliogr. Historica, *pag.* 449.

(2) Bibliotheca Menckeniana, *pag.* 186, *où ce Titre est mal énoncé.*

(3) Czwittingeri Biblioth. Scriptorum Hungariæ, *pag.* 27.

(4) *Anonyme inconnu à* Baillet, Placcius, Dekker, Heuman, *& autres Bibliographes des Anonymes & Pseudonymes.*

(5) Bibliotheca Baluziana, *pag.* 612. Beughemii Biblioth. Jurid. & Polit. *pag.* 292, *où il fait plaisamment de ce* Castellana, *un surnom de l'Anonyme.*

(6) Catal. de la Biblioth. du Comte de Toulouse, *pag.* 75. Biblioth. Menckeniana, *pag.* 246.

(7) Witteniii Diarium Biographicum, *ad Ann.* 1681, *Die* 22 *Septembris.*

très injustement, le Pape ADRIEN VI. d'*esprit hébété, & plus capable de tirer à la Rame, que de tenir le Gouvernail de l'Eglise*; &, à l'imitation de quelques Prélats Italiens totalement livrez aux délices & sensualitez de leur Païs, & sur l'autorité d'un Homme aussi partial & aussi lâchement venal que Paul Jove, on lui reproche ridiculement, *qu'il mangeoit volontiers une sorte de Poisson, qu'on appelle* Merlus *en quelques Provinces de France, & Moluë parée en d'autres*. Comme si c'étoit un crime d'avoir du goût pour certains alimens plûtôt que pour d'autres, & de savoir se contenter modestement & frugalement des plus modiques! Il faut, non seulement avoir une terrible démangeaison de censurer, pour condamner un penchant si peu blâmable, mais même des idées bien peu saines de la Morale, même simplement humaine, pour faire ainsi un crime d'une aussi belle vertu que la tempérance ou la frugalité.

Pages 288, on fait GRE'GOIRE XIII. de la Maison de *Sfondrato*: & si ce mot n'est qu'une faute d'Impression pour *Sfondrato*, c'est néanmoins une très grosse & très condamnable erreur, puisque GRE'GOIRE XIII. n'étoit point de cette Famille, mais de celle de *Boncompagno*, comme tout le Monde sait. D'ailleurs, si l'on vouloit effectivement parler d'un Pape de la Maison de *Sfondrato*, il le falloit nommer GRE'GOIRE XIV, & non pas GRE'GOIRE XIII.

Pages 369 & 370, on paroît pancher à adopter certaine prétenduë Prophétie d'ALPHONSE-HENRI, prémier Roi de Portugal, touchant la révolution de ce Roïaume, & sa délivrance du Joug Espagnol.

Pages 452 — 454. Persécutions contre les Juifs d'Espagne trop mollement blâmées.

Page 519, on adopte, & l'on prête même à SULLY, TURENNE, & LA NOUE, le quolibet vulgaire *Paris vaut bien une Messe*; & c'est être excessivement crédule. On ne trouvera rien de tel, ni même d'aprochant, dans les *Mémoires de* SULLY, remplis d'ailleurs de choses toutes contraires; & il nous faudroit quelque chose de plus qu'une simple assertion pour nous le faire croire de TURENNE. Quant à LA NOUE, on connoit trop sa droiture & sa probité, pour croire qu'il ait voulu conseiller à son Prince une démarche qu'il auroit regardée pour lui-même avec horreur & éxécration. C'est dommage que l'Auteur n'ait aussi mis le rétif & intraitable d'AUBIGNE' au nombre de ces prétendus Conseillers d'iniquité: la chose n'étoit pas plus extraordinaire, ni moins praticable. Ce qu'on avoit déjà dit du Ministre MARMET pag. 517, & qu'on a prêté de même à DE SERRES, ROTAN, MORLAS, &c., est à peu près de même trempe, & ne mérite pas plus de créance. L'ambition de HENRI IV, son dégout des obstacles continuels, & son amour pour le repos, furent ses seuls & vrais convertisseurs, quoi qu'en puissent dire ses Flatteurs & ses Panégiristes mercénaires.

Page 520, on met cette prétenduë conversion *au 25. de Juillet l'an 1595*.: & les Enfans savent, qu'on en donna le Spectacle public dès le Dimanche 25. de Juillet 1593; & qu'aussi-tôt le furieux Ligueur JEAN BOUCHER prononça & fit imprimer *IX. Sermons sur la simulée conversion de Henry de Bourbon, &c.*, qui se vendoient publiquement à Paris.

Page 523, on se trompe en disant, que „ Marthe Brossier, entendant lire dans un *Despautère* relié à la vieille mode *Nexo, xui, xum, vel, Texo, xui, indeque, textum*, crut que c'étoit „ le *Fleau des Diables*," (Livre d'Exorcismes, ainsi intitulé en Latin,) „ se renversa, & fit cent „ courbettes:" & Pierre Matthieu fait clairement entendre, qu'elle lisoit elle-même, & que ces mots barbares, & difficiles à lire pour elle & toute autre Femme, la firent donner dans le piége qu'on lui avoit tendu. Mais, ce n'est-là qu'une bagatelle, en comparaison de l'erreur précédente.

Pages 561 & 562, on adopte l'Anachronisme étrange de NAUDE', qui fait vivre pag. 206 & 207, le Pape GRE'GOIRE XIII. cent ans trop tôt, ou le célébre REGIOMONTANUS, GEORGE TRAPEZONCE, & ses Enfans, cent ans trop tard: &, qui pis est, on le grossit & augmente encore, & de plus on se contredit & refute en quelque façon soi-même, en ajoûtant que ce Pape ne *fit publier* son *Calendrier* que *l'an* 1582. C'est ce que j'ai fait voir plus au long dans l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

Page 567, on soutient contre Naudé la réalité de la Conjuration du Duc d'Ossone, & des Espagnols, contre les Vénitiens; en quoi l'on pourroit bien n'avoir pas grand tort: mais, il falloit très soigneusement se garder d'avancer, que SERRES, *en son* Inventaire général de l'Histoire de France, *dit, qu'une entreprise secrète avoit été faite sur la Ville de Venise; que quelques-uns devoient mettre le feu aux poudres de l'Arsenal; &, qu'aprés cela, le Duc d'Ossone, Vice-Roi de Naples, devoit s'approcher avec force Galeres, pour se jetter dedans*: car, DE SERRES, mort dès 1598, & même MONTLYARD, qui n'a continué cet *Inventaire* que jusqu'en 1606, comme je l'ai prouvé dans la Remarque (*C*) de l'Article MONTLYARD, ne pouvoient parler d'un fait que l'on prétend ne s'être passé qu'en 1618. Ce sont leurs Continuateurs, qui l'ont fait, avec ce peu d'éxactitude qu'il est aisé de remarquer dans leurs Continuations.

Page 659, on attribue à *Monsieur* LE CAMUS, *Evêque du Belay, un Traité qu'il intitule l'*Apocalypse de Meliten: mais, peu de Gens de Lettres ignorent, que cette *Apocalypse* est un Extrait paraphrasé de divers Ecrits de JEAN PIERRE CAMUS, Evêque de Belley, dressé & formé par . . . . . PITHOIS, Professeur en Philosophie à Sedan, auparavant Minime.

Page 668, on avance, que PAUL V., *désirant d'amoindrir les Privilèges des Vénétiens, fit faire le Scrutin*, (c'est-à-dire le *Squitinio della Libertà Veneziana*, &c.,) *contre eux*: mais, le grand nombre des Critiques prétendent, que ce fût la Maison d'Autriche, qui fit faire cet Ouvrage, & que le célébre VELSER d'Augsbourg en fût l'Auteur, quoique l'Abbé de ST. RE'AL l'ait attribué, à ALFONSE DE LA CUEVA, Ambassadeur d'Espagne à Venise, & depuis Cardinal, dans sa *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*. La vérité est pourtant, qu'on n'a rien d'absolument certain là-dessus.

Page 765, on met la mort de Charles Quint en 1568; mais, ce n'est apparemment qu'une faute d'Impression pour 1558.

Pages 765 & 766, on censure très vivement NAUDE' d'avoir, non pas réellement dit, mais simplement insinué, que Charles Quint étoit coupable d'un très condamnable inceste. Voici ses propres termes, pag. 281. de ses *Considérations sur les Coups d'Etat*; *Un Péché secret, qu'il avoit commis en la naissance d'un Fils bastard, qui luy estoit aussi Neveu*: & s'il y a quelque mal d'avoir parlé de ce *Péché sécret*, le Censeur en est plus blâmable que NAUDE', puisqu'il qualifie positivement d'*Inceste* ce *Péché sécret*; ce qu'il semble que NAUDE' ait expressément voulu éviter. Mais, sans nous amuser à vétiller sur des mots, passons effectivement aux choses. Si de pareilles censures étoient valables & établies dans la République des Lettres, que deviendroit le prémier & le plus fondamental Principe de l'Histoire, NE QUID FALSI AUDEAT (Historicus) AC NE QUID VERI NON AUDEAT? Si Charles Quint n'a point été incestueux, NAUDE' est un Calomniateur très détestable; mais, s'il n'a dit en ce cas que la vérité, il n'a fait que remplir éxactement la qualité d'Historien, & observer la plus importante des loix de l'Histoire. La Charité mal-entendue de DU MAY, est donc, là excessive, & n'est nullement, ni selon la Raison, ni selon la Science.

Page 768, on fait RICHARD I, Roi d'Angleterre, *Frère* de HENRI II, au lieu de son *Fils*.

Page 894, on attribuë à DU FERRIER cette belle & vigoureuse Réponse au *Gallus cantat* d'un Evêque Italien aussi indiscret qu'imprudent, *Utinam illo Gallicinio Petrus ad resipiscentiam & fletum excitetur!* Et les Enfans savent, qu'elle est du pieux & savant *Pierre Danès*, Evêque de Lavaur, également illustre, & dans l'Etat, & dans l'Eglise. Voïez la *Préface* de la Traduction de l'*Histoire du Concile de Trente* de Frà PAOLO SARPI, par AMELOT DE LA HOUSSAIE, qui se dit petit Neveu de DANE'S, signature **; & les *Mémoires touchant les Ambassadeurs & les Ministres publics de Wicquefort*, pag. 188, où il loue trés fortement cette judicieuse repartie, mais où il nomme mal son Auteur DANAIS.

Page 905, on fait les deux Maréchaux de France du nom de L'HOPITAL de la Famille du célébre & illustre Chancellier de ce nom : mais, cela n'est nullement fondé, comme on peut s'en convaincre dans l'*Histoire Généalogique de la Maison de France, & des grands Officiers de la Couronne*, par le Père ANSELME & CAILLE DU FOURNIL.

Pages 912 & 913, on écrit diverses fois BALUE', au lieu de BALUE ou BELLUE.

Page 914, Du May semble vouloir nier, que le Chancellier DU PRAT ait été Cardinal : mais, passons lui ce doute mal-fondé en faveur de ce qu'il dit fort plaisamment page 955, que le *Maréchal de Biron ayant envie de faire mettre sa teste sur un Quart-d'Escu, il la fit mettre sur un Eschaffaut*; quoique cela sente un peu trop le Jeu de mots.

Page 956, LOUÏS *Dieu-donné*, ou LOUÏS XIV, ne *donna pas trois ou quatre millions vaillant au Cardinal Mazarin, peu avant son trepas*, comme le conçoit mal DU MAY, page 956, mais le laissa maître de disposer en faveur de sa Famille de tout ce qu'il avoit volé à l'Etat, & qui excédoit de beaucoup cette Somme.

Dans son *Etat de l'Empire*, Livre assez bon pour le tems auquel il a été fait, on est étonné, & même fâché, de trouver une puérilité telle que celle-ci : „ Les Princes de la Maison d'Autri„ che," dit-il, „ ont reçeu de grandes graces de „ Dieu & de la Nature ; de la Nature, en ce „ qu'ils ont tous le menton long, & les lévres „ grosses, ce qui témoigne leur piété, constance, „ & intégrité ; de Dieu, en ce que donnant de leur „ main un verre d'eau à un Goitreux, ils le gué„ rissent, & qu'en baisant un bégue, ils lui délient „ la langue." En effet, n'en voilà-t-il pas beaucoup plus qu'il n'en faut pour décréditer un Livre où cela se trouve ; & un Allemand, qui regarderoit, comme des *Graces de Dieu & de la Nature*, la construction du Duc de Bourgogne, & des Princes de Conti, & la prétendue Guerison des Ecrouëlles par le simple attouchement des Rois de France, se feroit sans doute mocquer de lui par les François tant soit peu éclairez. C'est quelque chose de bien étonnant, qu'un Homme, capable d'admettre & d'adopter de semblables imaginations, se soit avisé de commenter un Ouvrage aussi anti-superstitieux, & aussi dégagé des erreurs populaires, que les *Considérations Politiques de* GABRIEL NAUDE' *sur les Coups d'Etat*.

Ce Livre, au reste, ne fut pas fait, quoi qu'en disent les *Avertissemens* qui le précédent, par ordre du Cardinal BAGNI, & quoi qu'il lui soit adressé, mais par ordre de D'EMERY, Sur-Intendant des Finances : & ce ne fut que pour mieux cacher la chose, que le Discours fut adressé à un Homme déja mort. Il n'est pas plus vrai, qu'on n'en eut imprimé qu'une *douzaine d'Exemplaires* : le *Colomesiana*, qui nous a desabusé touchant la *Dédicace* ou l'*Adresse*, page 552, nous assure qu'on en tira plus d'une *Centaine*. Depuis, on en a fait plusieurs autres Editions, toujours *sur la* prétendue *Copie de Rome*, mais véritablement *en Hollande, en* 1667, *in* 12°., *en* 343. *pages*, sans compter celle qui se trouve avec les *Réfléxions de* DU MAY, ni une plus nouvelle, que, par un Plagiat des plus insignes & des plus complets, un Anonyme a eu l'audace & l'impudence de s'attribuer sous le Tître nouveau & imposteur de *Réfléxions Historiques & Politiques sur les moyens dont les plus grands Princes & habiles Ministres se sont servis pour gouverner & augmenter leurs Etats ; avec les Qualitez qu'un Ministre doit avoir, de quelle Condition il faut qu'il soit, & ce qu'un Prince est obligé d'observer envers lui* : imprimées *à Leide, chez Jean & Herman Verbeek, en* 1739, *en* 260. *pages in* 8°. Toute la finesse, qu'y a entendue ce grossier & hardi Plagiaire, a été d'y changer par-ci par-là certains mots & certains tours de phrases ; d'en supprimer totalement quelques autres, aussi bien que quelques particularitez importantes, & sur-tout l'Introduction, & tout le I. Chapitre, ainsi que toutes les Citations Latines emploïées par Naudé ; &, enfin, d'y ajoûter quantité de faits nouveaux, tels que les suivans. Pages 43 & 44, la Veuve de Louïs I, Roi d'Espagne, renvoïée, & obligée de rester telle. Pages 53-56, l'Histoire ou le Stratagéme de la Pucelle d'Orleans, que Naudé s'étoit judicieusement contenté d'indiquer. Page 57, l'intérêt qu'avoit Henri IV, que l'Espagne ne rentrât point en possession de la Hollande. Pages 94 & 95, le Sacre, Politique de St. Remi, & Pigeons aux Reposoirs de la Procession du St. Sacrement. Page 104, Sévére punition du Vol domestique. Page 105, les Parens de Ravaillac chassés du Roïaume. Page 107, la Révocation de l'Edit de Nantes, par Louis XIV. Pages 113 —— 117, Addition & Corruption énormes, touchant la St. Barthelemy. Pages 130 —— 133, Fourberies & Convulsions des Jansénistes. Pag. 135, Supplice de Jérome de Prague & de Jean Hus, généralement desapprouvé des gens-de-bien. Naudé avoit mieux mis J. Hus avant Jérome de Prague : pourquoi cette fantaisie de tout renverser ? Page 145, Vienne, Siége des Empereurs. Pages 148 -- 159, Usurpation des Papes, Etablissement & Extension de la Monarchie Françoise, Guerre pour Stanislas Leckfinski, Rebellion des Corses & Roïauté du Baron de Neuhoff. Pages 160 & 161, Espéce de Prophétie sur les Suites, que devoit avoir la mort de l'Empereur Charles VI, & que nous n'avons que trop malheureusement éprouvées. Pages 176 & 177, Eon de l'Etoile ; & l'Abbé Vaillant, Janséniste Convulsionaire. Page 183, les Convulsions des Jansénistes. Page 188, le singulier Contract de Louis XI. avec nôtre Dame de Boulogne, touchant une donation simulée, dont il ne tiroit pas moins le revenu. Pages 212 & 213, Hugues Capet substitué à Philippe I, & Discours qu'on lui prête. Pages 218 & 219, Ministres de Louis XIV. & du Régent, & vilain manége de lui & de Law. Page 223, le Cardinal Fleuri substitué au Cardinal de Richelieu. Page 239, le Cardinal de Polignac mis au rang des grands & habiles Ministres. Pages 245 & 249, enfin, Louïs XIV. loué d'avoir fait fondre quantité de statues d'or & d'argent, tirées de différentes Eglises. Ajoûtez à cela quelques corruptions de passages & de noms propres & diverses fautes d'impression notables : par exemple, page 73, *sentiat se mori* traduit par *qu'ils se sentent mourir*, ce que NAUDE' avoit très bien rendu par *qu'il se sente mourir* ; page 89, *Abdalla-Bensalon*, pour *A. ben Salon* ; page 104, BESSUS plaisamment métamorphosé en Auteur ; page 129, 150 *Millions* bien écrits par Naudé page 199, changez & multipliez jusqu'à *quinze cent millions*, ainsi bien spécifiés par son Plagiaire ; page 232, *Losroès* pour *Cosroès*, & page 248, *Séraphis* au lieu de *Serapis* ; mais, ce ne sont probablement-là que deux fautes d'impression. Et ce qu'il y a de bien singulier & de bien extraordinaire, c'est que, malgré toutes ces *Additions* la plûpart postérieures à NAUDE', son Plagiaire ne laisse pourtant pas de conserver par-tout son stile, & de parler comme voisin du tems du Maréchal d'Ancre, du Connétable de Luines, du Cardinal de Richelieu, & de Louïs XIII ; ce qui ne sauroit manquer de causer une confusion étrange & indébrouillable, pour ceux qui ne sauront pas qu'il ne s'agit-là que d'un Ouvrage de NAUDE', usurpé, augmenté, & mutilé, par un impudent & grossier Plagiaire, incomparablement plus digne de punition exemplaire, qu'aucun de ceux dont Thomasius, Crenius, Fabricius, & autres, nous ont donné des Listes.

Si cet indiscret Reproducteur d'un Ouvrage ainsi misérablement corrompu & mutilé a été étrangement téméraire & entreprenant, il a été au moins très circonspect & très prudent en supprimant totalement son nom, vû qu'un pareil & si inexcusable excès ne pouvoit que le deshonorer. Mais, après tout, peut-être ne s'agit-il en cela, que du triste effet de la faim & de la soif de quelqu'un de ces Auteurs forcès par la misére, dont la plûpart des Païs fourmillent, qui n'ont jamais eu d'autre Apollon que le besoin & d'autre Minerve que la nécessité, que le vil prix auquel ils s'abandonnent fait si volontiers emploïer par les Libraires au mépris des habiles gens, mais qui ne manquent pas non plus de les servir à proportion de leur païement : & de là l'origine & la source de tant d'insipides & pitoïables rhapsodies, dont les uns & les autres ne cessent d'accabler continuellement le Public.

MAZOLINI (SILVESTRE) Personnage beaucoup plus connu sous le nom de PRIERIAS. Pour ne point répéter ce que Moreri & Mr. Bayle en ont dit dans leurs Dictionaires, je ne m'arrêterai qu'aux circonstances qu'ils n'ont point observées. Quelques Auteurs le nomment MAZOLINI, sans dire pourquoi ils le font, & sans en apporter la moindre autorité (*a*): mais, le plus grand nombre s'est déterminé pour PRIERIAS OU DE PRIERIO (*b*); & l'un d'entre eux, qui a fait son Eloge, prétend, que, n'aïant point de nom de Famille, il se vit réduit à se donner celui de son Village (*A*). Divers Auteurs le font natif de Boulogne (*c*), d'autres le disent de l'Etat de Genes (*d*); mais, la plûpart le regardent comme Piémontois (*e*): & c'est sans doute avec plus de fondement; puisqu'il est né à Prierio, Village des Frontieres Méridionales du Piémont, à quelque distance du Bras occidental de la Bormia; & qu'il le reconnoit lui-même dans un de ses écrits (*f*). On ne connoit point le tems de sa naissance; mais, on sait qu'il entra fort jeune dans l'Ordre de St. Dominique (*g*), qu'il se distingua sous le Pontificat d'Innocent VIII. (*h*), qu'il se rendit habile en diverses sortes de Sciences (*B*), & qu'il les professa dans diverses Académies (*C*). Il est très certain

(*a*) Aub. Miræi Auctuar. Biblioth. Ecclesiastic. *pag.* 284. Labbe de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II*, *pag.* 273. Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 255. Oldoïni Athen. Ligust. *pag.* 496. Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 558. Quenstedt de Patriis Eruditorum, *pag.* 287. *Notez que les deux prémiers & les deux derniers disent* Mozolinus, *&* Moreri Mazzolini, *qui dit mal-à-propos que plusieurs Auteurs le font de cette Famille. Le vrai mot est* Mazolini. *Voiez en la Preuve ci-dessous, Remarque* (*E*), *Num.* XXXI.

(*b*) Tritheme, Gesner, Sixte de Sienne, Folieta, Razzi, Gozzeus, Pasquier, Possevin, Bellarmin, Loth, Ghilini, Bayle, *&c.*

(*c*) Contin. Trithemii de Script. Eccl. *pag.* 421. Gesner. Biblioth. *folio* 605. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 770.

(*d*) Folietæ claror. Ligurum Elogia, *pag.* 243. Soprani Scrittori della Liguria, *pag.* 255. Oldoïni Athen. Ligust. *pag.* 496.

(*e*) Sixt. Senens. Biblioth. Sanctæ, *pag.* 305. S. Razzi Istoria de'Huomini illust. dell'Ord. de'Predicatori, *pag.* 151. Gozzei Catal. insignium Dominicanor. *pag.* 219. Possevini Apparat. Sac. *Tom. II*, *pag.* 405. Bellarmin. de Script. Eccl. *pag.* 418. Miræi Biblioth. Eccles. Auct. *pag.* 284. Loth Catal. Interpret. Script. *fol. o iiij. v*°. Ghilini Theatro de'Letterati, *Tom. I*, *pag.* 209. Labbe de Script. Eccles. *Tom. II*, *pag.* 273. Du Saussai de Script. Eccl. Contin. *pag.* 20.

(*f*) *Egli stesso nella Predica del primo Sabbato nel suo* Aureo Quaresimale, *parlando di Savona, chiama quell'Aria sua propria, e quasi nativa; e ciò, per la Vicinanza di quella Città alla Terra di Prierio sua Patria.* Soprani Scrittori della Liguria, *pag.* 255. *Ce sont apparemment ces paroles, qui ont fait dire à Moreri, que* quelques Auteurs faisoient *notre Silvestre* natif de Savonne; *mais, je n'ai trouvé cela dans aucun. Voiez* l'Atlas contractus in Pedemontio, *pour la position de* Prierio.

(*g*) Folietæ clar. Ligur. Elogia, *pag.* 243.

(*h*) *Circa tempora Innocentii Octavi in Lombardia floruit.* Addit. ad Trithem. de Script. Eccles. *pag.* 421.

(*A*) *Un Auteur, qui a fait son Eloge, prétend . . . . qu'il s'est donné le nom de son village.*] Cet Auteur est Hubert Folieta, Génois, qui nous fait entendre que nôtre Silvestre étoit de fort basse naissance. Voici de quelle maniére il s'est exprimé: *Obscurum Liguriæ vicum Prierium Sylvester, qui humili loco ortus ac Familiæ nomine carens ab ipso vico cognominatus est, gloria sua nobilitavit* (1). Le Continuateur du Livre de Trithême *de Scriptoribus Ecclesiasticis* le nomme donc mal-à-propos *Sylvester de Peierio* (2); Etienne Pasquier, *Pieras Sylvestre* (3); Augustin Oldoïni, *Pierias vel a Pierio*; George Matthias König, *Silver Prieras*; & Nicolas François Haym, *Prierio Silvestro* (4). Il falloit dire, *Sylvester de Prierio*, *Sylvestre Prierias*, *Prierias vel a Prierio*, *Sylvester Prierias*, & *Silvestro da Prierio*.

(*B*) *Il se rendit habile en diverses sortes de Sciences.*] En Théologie, en Droit Civil & Canonique, en Philosophie, en Mathématiques, &c. Ecoutons là-dessus ses Panégiristes: nous verrons qu'ils enchérissent tous les uns par dessus les autres, & qu'il est bon de réduire tous ces Eloges à leur juste mesure. *Inter Theologos suæ Ætatis præstantissimus, atque altera Dominicani Gregis lux evasit*, dit Hubert Folieta (5). *In Theologia, Philosophia, Jure Civili & Canonico peritissimus*, dit Gozzeus (6). *Philosophicis, Theologicis, Canonicis, Sacrisque Disciplinis adeo excultus, ut incomparabilis Eruditionis nomen sibi vendicaret*, dit Loth (7). *Vir non modo Philosophicis Studiis & Mathematicis, sed Theologicis quoque Sacrisque Disciplinis adeo excultus, ut præter egregias animi dotes, quibus ad miraculum insignitus, ob incomparabilis Eruditionis sibi vendicatum nomen &c.*, dit Oldoïnus (8). *Silvester Prierius*, dit Papadopoli, *magni Nominis Theologus, ... Philosophiæ, Theologiæ, Sacris Canonibus, & Juri Civili Operam dedit: ex his autem Scientiis, ac præsertim ex Aristotelica Philosophia & Sacra Thomistarum Theologia, eam sibi famam Sapientiæ fecit, ut visus sit sua ætate parem nullum, præter Cajetanum Cardinalem de Vio, habuisse* (9). Mais, tout cela n'approche point de ce que le Ghilini en a dit; ni de la maniére dont il s'est exprimé. *Io non sò veramente, ò Silvestro*, s'écrie-t-il en s'adressant à lui-même, . . . *con qual Titolo io debba nominarvi, tanti e tali sono gli Honori de' vostri Meriti e delle vostre Virtù . . . . Vi chiamerò io per aventura così eccellente Filosofo, che ragionevolmente vi si conveniva il Titolo di secondo Aristotile; overo finissimo Teologo, a segno tale, chè havesti pochi pari, e niuno superiore; ò pure nelle Civili e Canoniche Leggi dottissimo; come se a queste Scienze il vostro pronto e fertile ingegno si fosse continuatamente applicato? . . . . In tutti . . vostri Componimenti si mira & ammira la vostra grande, ò per meglio dire, sopr'humana Dottrina. Per tanto, con un solo nome abbracciarò tutte le Lodi vostre, chiamandovi convenevolmente richissimo Compendio d'ogni buona Scienza . . . . . Fù maravigliosa la vostra Riuscita nel predicare la Parola di Dio, e chiarissimo sete stato nel spiegare i vostri Divini Concetti, onde la bellezza della voce, e la vaga e profonda maniere di dire, traheva mirabilmente gli Huomini, che in grandissimo numero venivano ad ascoltarvi* (10). Tout l'Article est sur ce ton; & n'est-ce point se livrer sans réserve à la fantaisie de débiter des *Concetti*, & d'entasser sans mesure des Superlatifs; au lieu de nous donner, selon ses engagemens, l'Histoire des Hommes de Lettres? Il n'y a point de Lecteur judicieux, qui ne préférât un fait Historique, quelque particularité intéressante, une simple date, à cet entassement ridicule de loüanges aussi fausses qu'inutiles. De tous les Auteurs, il n'y en a presque point à qui cette excellente leçon du Poëte,

N'allez pas dès l'abord, sur Pégaze monté,
Crier à vos Lecteurs, d'une voix de tonnerre,
„ *Je chante le Vainqueur des Vainqueurs de la*
„ *terre* (11)."

convienne autant qu'aux Ecrivains d'Eloges, & sur-tout aux Italiens: vû qu'ils s'y livrent pour l'ordinaire, sans aucune retenuë, à tout le feu de leur imagination; que le plus souvent,

Après tous ces grans cris,
La Montagne en travail enfante une Souris;

&, qu'après un léger examen, leur prétendu héros se trouve quelque fois un sujet très médiocre. C'est ce qu'on reconnoîtra fort aisément de celui de cet Article, dans divers endroits des remarques suivantes; & c'est ce que Mr. du Pin n'a pas fait difficulté d'avouer en ces termes. *Cet Auteur*, dit-il, *ne s'étoit point encore défait de la*

(1) Uberti Folietæ clarorum Ligurum Elogia, *pag.* 243.

(2) Trithemius de Script. Eccl. *folio ccxx Edit.* Paris. apud Barthold. Rembolt, 1512, in 4.

(3) Pasquier, Lettres, *Tom. II*, *pag.* 605. *Le* Catal. Biblioth. Card. Imperialis *fait la même faute*, *pag.* 401.

(4) Oldoïni Athenæum Ligust. *pag.* 496. Konigii Biblioth. vet. & nova, *pag.* 663. Nic. Franc. Haym, Notizia de'Libri rari Italiani, *pag.* 302, 291.

(5) Clarorum Ligurum Elogia, *pag.* 243.

(6) Catalogus insignium Dominicanorum, *pag.* 219.

(7) Catalogus Dominicanorum S. Script. Interpretum, *folio* O iiij.

(8) Athenæum Ligusticum, *pag.* 496.

(9) Nic. Comneni Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

(10) Ghilini Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I*, *pag.* 209, 210.

(11) Des-Preaux, Art. Poetiq. *Chant III*, *Vers* 270 — 274.

(i) Volieta, Razzi, Gozzeus, Possevin, Bellarmin, Miræus, Loth, Labbe, Ghilini, Oldoini, Moreri, & Bayle.

(k) Bellarmin. de Script. Eccles. *Edit. Roman.* 1613, *in* 4. *Voce* Sylv. Prierias. Labbe de Script. Eccl. *Tom. II*, *pag.* 373. Olearii Biblioth. Eccl. *Tom. II*, *pag.* 180.

tain qu'il fut Maitre du Sacré Palais sous le Pontificat de Léon X. (*i*); mais, il n'y a nulle apparence qu'il ait été, ni Prieur général (*k*), ni Vicaire général (*l*), ni Général de l'Ordre de St. Dominique (*m*); ni qu'il soit mort à Rennes en Bretagne, en faisant la visite générale de son Ordre, comme divers Ecrivains l'ont avancé (*n*): & il y a tout lieu de croire qu'on l'a confondu à cet égard avec un autre célébre Dominicain (*D*). On ne sçait ni le tems ni le lieu de sa mort: les uns la placent vers l'an 1520, mais on a fait voir que cela ne se peut point (*o*): les autres la mettent à Rome en 1522, ou 1523, mais c'est sans en donner aucune preuve (*p*): & d'autres enfin le font ridiculement fleurir en 1536, & mourir en 1506, (*q*). Un de ces Ecrivains ajoûte, que s'il n'étoit mort en 1521, un peu avant Léon X, ce Pape l'auroit élévé au Cardinalat (*r*): mais, cela n'est appuié d'aucune autorité, & n'a nulle apparence. Il a beau-

(*l*) Ghilini, Teatro de'Letterati, *Part. I*, *pag.* 209.

(*m*) Possevin, Du Saussai, Oldoini, & Moreri.

(*n*) Lud. Jacob Biblioth. Pontificia, *pag.* 440. Labbe, *Tom. II*, *pag.* 373. & Moreri.

(*o*) *Voiez la* Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I*, *pag.* 619.

(*p*) Oldoini Athen. Ligust. *pag.* 498. *Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Erasme le croioit encore vivant en cette année* 1521, *puisqu'il lui écrivit une* Lettre *fort vive, pour se justifier de l'injuste imputation de Luthéranisme. C'est la LII. du XX. Livre de l'Edition de Londres.*

(*q*) St. Romuald, Abrégé Chronologique, *Tom. III*, *pag.* 290, & Table.

(*r*) *Ab eodem Pontifice* (Leone X) *destinabatur ad Purpuram Ecclesiæ Senatoriam.* Nic. Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

la Barbarie qui avoit régné jusqu'alors; & ne paroit pas avoir eu aucun goût pour les Belles-Lettres, ni pour les Sciences, qui commençoient à se renouveller & à se perfectionner de son tems (12).

(12) Du Pin, Hist. Ecclesiast. du XVI. Siécle, *Tom. IV*, *pag.* 130. *Voiez aussi* Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 30: & *la Remarque* (*C*) *du* PRIERIAS *de Mr. Bayle.*

Au reste, je n'ai transcrit la derniére Période du long passage du Ghilini que l'on vient de lire, que pour avoir occasion de remarquer une faute de cet Auteur. Il fait de nôtre Silvestre un des plus grands Prédicateurs qu'on ait jamais entendus. Cependant, le Razzi, qui a étalé avec affectation ses bonnes qualitez en différens endroits de son Livre, ne dit pas un seul mot de lui dans la liste qu'il a donnée des illustres Prédicateurs de l'Ordre de St. Dominique (13). Il étoit pourtant plus à portée que le Ghilini, soit pour le tems, soit pour la Profession, d'être bien instruit sur cet Article; & puisque, ni lui, ni aucun des autres Auteurs que j'ai citez, n'en disent quoi que ce soit, Mrs. Moreri, Bayle, & Papadopoli, qui ont donné nôtre Sylvestre pour un grand Prédicateur, ont apparemment trop compté sur l'autorité du Ghilini.

(13) *Voiez cette* Liste *dans son* Istoria de' Huomini illustri dell' Ordine de' Predicatori, *pag.* 277, & *suiv. jusqu'à* 292.

(*C*) *Il a professé . . . dans diverses Académies.*] L'Auteur de la prémiére Addition au Livre de Tritheme *de Scriptoribus Ecclesiasticis* se contente de dire qu'il demeuroit encore à Boulogne en 1512, *adhæc usque tempora perseverat scribendo, Bononiæ degens, usque videlicet ad annum Domini* 512. *supra millesimum* (14): mais, Seraphino Razzi nous donne un détail, tant des diverses Académies où Prierias a enseigné, que des divers emplois qu'il a exercés. *F. Silvestro da Prierio*, dit-il (15), *che fu certo tempo Reggente in Bologna; che, condotto dal Senato Veneto, lesse in Padova; che, con publico stipendio, fù anco chiamato a leggere in Roma, e ci fù Maestro di Sacro Palazzo; che in molti Conventi fù Prelato, e Vicario della Congregatione di Lombardia; che nell' insegnare, con la chiarezza della voce, havea una traditiva maravigliosa;* &c. Le Ghilini, qui ne parle que des Académies de Padouë & de Rome (16), ne devoit point oublier celle de Boulogne. Aubert le Mire, & Quenstedt après lui, ont eu plus de raison de dire, qu'il passa de sa Profession de Boulogne à la Maitrise du S. Palais; *ex Bononiensi Professore Magister Sacri Palatii* (17). En effet, on a solidement prouvé, qu'il n'a point professé dans Padoue, & qu'il n'étoit que simple éléve de cette Académie (18).

(14) Addit. I. ad Trithem. de Script. Eccl. *pag.* 421.

(15) Razzi, Istoria de' Huomini illustri dell' Ordine de' Predicatori, *pag.* 297, 298.

(16) Ghilini Teatro de'Letterati, *Part. I*, *pag.* 209.

(17) A. Miræi Bibliotheca Ecclesiastica, *pag.* 284. Quenstedt de Patriis Eruditor. *pag.* 287.

(*D*) *Tant à l'égard de ses Charges de Vicaire général, & de Général de l'Ordre de St. Dominique, qu'à l'égard de sa mort, ... on l'a confondu avec un autre célébre Dominicain.*] Cela paroitra manifestement par la Lecture du Passage que je vais citer. Je le tire de l'*Istoria de gli Huomini illustri cosi nelle Prelature, come nelle Dottrine, del sacro Ordine de gli Predicatori*, composée par le Père *Serafino Razzi* Dominicain, & imprimée *in Lucca, per il Busdrago*, en 1596, *in* 8°. Voici ses termes: *Maestro Francisco* SILVESTRIO *Ferrarese, il quale, di* VICARIO DELL' ORDINE, *fu eletto in Roma* GENERALE *l'anno* 1525; *e l'anno* 1528. *alli* 29. *di Settembre, essendo in* VISITA, *rese la religiosa Anima al suo Creatore, nel Convento* RUTENENSE *in* FRANCIA. *Resse quest' ottimo & osservantissimo Padre molti anni le Studio di* BOLOGNA, *e si fe illustre colla Gloria di solennissime Dispute. Commentò i dottissimi Libri di* SAN TOMMASO *contra i Gentili, e scrisse sopra alcuni Libri di* LOGICA *e di* PHILOSOPHIA (19). Comme on le voit, cet Historien dit ici de François Silvestre de Ferrare ce que tous les autres ont dit de Silvestre de Prierio. Voilà deux Hommes, tous deux nez en Italie, tous deux nommez Silvestre, tous deux Dominicains, tous deux Professeurs à Boulogne, tous deux Commentateurs d'Ouvrages de Thomas d'Aquin, & tous deux Auteurs d'Ecrits de Logique & de Philosophie (20): & il est très vraisemblable que cette conformité de nation, de nom, de Societé Réligieuse, de Profession Académique, & d'écrits, ait fait confondre ensemble ces deux Hommes, & attribuer à celui-ci ce qui n'appartenoit qu'à celui-là, comme son Vicariat, son Généralat, & sa mort en France. Si j'ajoûte à cela, que c'est dans une liste des Généraux de l'Ordre de St. Dominique, que cet Historien parle ainsi; qu'il n'y fait aucune mention de Silvestre de Prierio, dont il n'a pourtant point manqué de parler cinq ou six fois dans le même Livre, à l'occasion de choses bien moins remarquables; que cette liste n'en contient pas moins une succession complette & bien suivie des Généraux de cet Ordre; & enfin, que dans les qualitez données à Prierias dans le passage du même Razzi, que j'ai rapporté dans la remarque précédente, il n'est parlé ni de Vicariat ni de Généralat: on sera, je pense suffisamment convaincu, qu'il n'a jamais été, ni Vicaire Général, ni Général de l'Ordre de St. Dominique, & qu'il n'est point mort en France. Bertrand d'Argentré, & après lui le Père Jacob, le Père Labbe, & Moreri, se sont donc fort trompez en l'avançant. Il est sur-tout visible que le prémier, qui nomme celui qui mourut en France *Francesco Silvestro Prierias Général des Jacobins natif de Ferrare* (21), a confondu ensemble *Silvestre Prierias* Maître du Sacré Palais à Rome, & *François Silvestre de Ferrare* Général des Dominicains. L'Auteur des *Remarques Critiques sur l'Edition du Dictionnaire Historique de Morery donnée en* 1704; Remarques, que Mr. Bayle n'a point dédaigné d'accompagner de Notes curieuses imprimées *à Rotterdam, chez Hofhout, en* 1706; sous le mot MAZZOLIN, page 43, regarde ce *François Sylvestre* comme *François* de Nation: & il est assez étonnant, que Mr. Bayle, qui savoit bien que cet Homme étoit de Ferrare, n'ait point relevé cette faute.

(18) Nic. Comneni Papadopoli. Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 188.

(*E*)

(19) Razzi, Istori a de' Illustri d'ell'Ordine de' Predicatori, *pag.* 171.

(20) *Voiez, dans la Remarque suivante, les Ecrits de nôtre* SYLVESTRE DE PRIERIO.

(21) B. d'Argentré Histoire de Bretagne, *pag.* 718.

beaucoup écrit, & sur divers sujets : je donnerai ci-dessous la liste de ses Ouvrages (E). Beau-

(E) *Je donnerai ci-dessous la Liste de ses Ouvrages.*] Celles, qu'en ont données la plûpart de ceux qui ont parlé de lui, sont assez mal faites, & le Père Labbe avoit raison de croire qu'on devoit songer à les ranger dans un meilleur ordre (22). Les voici, selon l'ordre des matières, les Latins, les prémiers, & les Italiens en suite.

(22) *De ejus Scriptis melliori quam antea Ordine digerendis cogitandum censet Labbe* de Script. Eccles. Tom. II. pag. 374.

C A T A L O G U E
D E S
ECRITS DE MAZOLINI.

Ecrits Théologiques.

I. *Commentaria in IV Libros Sententiarum Petri Lombardi.*

II. *Compendium Scriptorum J. Capreoli in Sententias*, comme s'expriment presque tous les Bibliothécaires, mais véritablement intitulé, *Egregium vel potius Divinum Opus in Johannem Capreolum, Theologum Sacri Prædicatorum Ordinis, a Fratre Sylvestro Prierano, ejusdem Ordinis Sacræ Theologiæ Baccalario*, & imprimé à Crémone, par Charles de Darleriis, le 17. des Kalendes de Mai 1497, in 4°.

III. *Additiones Opinionum & Notabilium ad Joh. Capreolum, quibus præcipue docetur quid de unaquaque Conclusione alii senserint, a Nicolao de Rapallo editæ.* Cremonæ, Carolus de Darleriis, jv. Kalendas Maii 1497, in 4°.

IV. *Conflatum Prierii, Opus octo annorum, quo cunctas ejusdem Argumenti Materias, quæ in S. Thoma sparsim extant, apposite componens in suis Commentariis interdum explanat, in 4 Volumina distinctum*, dont le prémier a été imprimé à Pérouse, chez François Cartularius, en 1519, in folio; & en 1530.

V. *Defensorium Doctrinæ Sancti Thomæ.*

VI. *Malleus Scotistarum in falsas Assumptiones Scoti contra D. Thomam in primo Sententiarum*, Bononiæ, 1514, in 4.

VII. *De Strigi-Magarum, Dæmonumque mirandis, Libri III; una cum Praxi & Ratione formandi Processus contra ipsos.* Romæ, apud Anton. Bladum, 1521, & ibid. in Ædibus Pap. Rom. 1575, in 4°. Il dédia ce Traité au Cardinal Augustin Trivulce le 1 Mars 1521.

VIII. *Libellus Exorcismorum.* Bononiæ, apud Sim. Rubæum, 1573.

IX. *Expositio Missæ.*

X. *Liber de Immolatione Agni Paschalis.* Mediolani, 1509.

XI. *Summa Sylvestrina, seu Summa de Peccatis, aut Casuum Conscientiæ, vel Summa Summarum.* Il y en a eu quantité d'Editions, entre autres une de Bologne, en 1515, in 4°, 2 Voll.; une à Lion, en 1552, in 4°; une d'Anvers, chez Plantin, en 1569, une en 1580, & une autre en 1583. Depuis, elle a été réimprimée, avec les Additions de Pierre Vendramini, tirées du Concile & du Catéchisme du Concile de Trente, à Venise, en 1587, in 4; à Lion, en 1594, in 4°; & à Venise, chez Jérome & Nicolas Poli, en 1601, in 4°.

XII. *Confessionale Majus.*

XIII. *Confessionale Parvum seu Minus.*

XIV. *Liber Quæstionum seu Casuum impertinentium numero 65.* Bononiæ, 1503.

XV. *Definitiones omnium Legum.*

XVI. *Opusculum de Judicio temerario.*

XVII. *Consilium de Monte Pietatis.*

XVIII. *Consilium de Pacto retrovendendi.*

XIX. *Volumen Sermonum, inscriptum* Rosa Aurea, *eo quod in eo sint Flores & Rosæ omnium Doctorum super Evangelia totius Anni, tam de Tempore, quam de Sanctis, tam secundum Ordinem Prædicatorum, quam secundum Curiam.* Bononiæ, 1503; Haganoæ, 1508; Haganoæ, per Henr. Gran, 11. Oct. 1518; Venetiis, apud Melch. Sessum, 1524; & ibid. apud Jacob. Sansorinum, 1569; & 1582, in 4°; & emendatum per Damianum Zambelli, Venetiis, 1599; & ibid. ap. Ciotti, 1600, in 4°.

Guillaume Oonvel d'Anvers, Prieur des Dominicains de Bruges, en a fait un Abrégé, intitulé *Sylvestri Prierii Enchiridion Concionatorum, ex ipsius Roseto Aureo excerptum*, & imprimé à Anvers, en 1620, in 8°; & à Douai, chez Beller, en 1622, in 16°.

XX. *Liber Quæstionum sexaginta novem ad Evangelia Dominicalia totius Anni.* Bononiæ, 1503.

XXI. *Sermones de Sanctis.* Bononiæ, 1503.

XXII. *Quadragesimale Aureum, in quo 64 Sermones eruditi & salutares.* Venetiis, apud Lazarum Soardum, 1515, in 4°.

XXIII. *Libellus Meditationum de Passione Domini.*

XXIV. *Liber de Historia Beatissimæ Virginis Mariæ.*

XXV. *Libellus de Historia Beatæ Virginis Magdalenæ*, ou bien, *Dialogus de B. Virgine Magdalena.*

XXVI. *Decalogus* (ou peut-être *Dialogus*) *de S. Paulo primo Eremita, correctus per Sylvest. Prieratem.* Romæ, 1516, in 8°.

XXVII. *De Sublevatione Infirmantium.*

XXVIII. *Liber de Observatione Morientium.*

XXIX. *Dialogus, seu Discursus, contra præsumptuosas Lutheri Conclusiones, cum Præfatione ad Leonem X*; atque Præfat. ad Lutherum, & Apprecatione Spiritus Humilitatis & Veritatis, *sine Loci Annique Notatione, sed anno* 1518, in 4°.

XXX. *Replica seu Responsum ad Martinum Lutherum.*

XXXI. *Errata & Argumenta Martini Luteris recitata, detecta, repulsa, & copiosissime trita; per Fratrem Silvestrum Prieriatem, Magistrum Sacri Palatii, seu de juridica & irrefragabili Veritate Romane Ecclesie, Romaniq; Pontificis; per eximium Sacrarum Litterarum Professorem Fratrem Silvestrum* M A Z O L I N U M, *Prieriatem, Ordinis Predicatorum vite regularis, Magistrum Sacri Palatii Apostolici:* Opus Libris II & Epitome quadam III. constans, ac 268. foliis pro II Libris, dicatumque Leoni X. die 10. Junii 1519; editum vero *Rome, per Antonium Bladis de Asula, die 27. Martii, Millesimo quingentesimo vigesimo, sedente*

sedente Leone X. Pont. Max. anno ejus octavo. C'est un in quarto d'assez belle édition. Le III Livre avoit été imprimé à Rome dès l'année 1518; & c'est apparemment par cette raison qu'on n'en a mis ici qu'un abrégé. Ce même Livre a été réimprimé à Florence, en 1521, in 4 : & depuis dans la *Rocaberti Bibliotheca*, Tom. XIX, pag. 225. & seqq.

XXXII. *Apologia de Convenientia Institutorum Ecclesiæ Romanæ cum Evangelica Libertate, adversus Lutherum.* Venetiis, 1525.

On trouvera ci-dessous le précis de deux de ces IV Ecrits contre Luther.

Ceux de Philosophie & de Mathématiques sont

XXXIII. *Introductorium Logicæ.*

XXXIV. *Compendium Logices.* Venetiis, Otinus de Luna Papiensis, 1496, in 4°; & non 1646, comme le dit mal le Soprani.

XXXV. *Apologia de secundis Intentionibus.*

XXXVI. *Quæstio de æterna Veritate Propositionum in Materia Naturali.*

XXXVII. *Commentarius in Sphæram Joannis de Sacrobosco*, que l'Oldoïni marque avoir été imprimé à Venise en 1413 : il a sans doute voulu dire 1513.

XXXVIII. *Commentatio perfamiliaris in Theorias Planetarum Georgii Purbachii.* Mediolani, 1514; & Parisiis, apud Joan. Parvum, 1516, in folio.

Voici les Italiens, parmi lesquels il paroit qu'il y en a quelques-uns multipliés sous divers titres.

XXXIX. *Trialogo in Job.*

XL. *Sommario per confessarsi.*

XLI. *Philamore, Scala di S. Amore, Refugio de gli Afflitti.*

XLII. *Trattato della Regina del Cielo.*

XLIII. *Vita della Magdalena ; con molti Annotazioni:* in Bologna, Giov. Ant. de' Benedetti, 1500, in 4°; & in Roma, 1607, in 24.

XLIV. *Trattato del nascere, vivere, e morire.*

XLV. *Trialogo di trè Querele.*

XLVI. *Trialogo chiamato* Philamore, *cioè Parlare di tre Persone, che sono Christo, Gesu, e S. Maria Maddalena*; in Bologna, Giov. Anton. de' Benedetti, 1500, in 4°. Ce Traité a été traduit en Latin par Jean Bru, Dominicain, & imprimé à Rome, en 1588, in 8. Le titre Italien est vraisemblablement gâté; n'y aïant nulle apparence, que l'Auteur ait voulu faire deux Personnages de *Christ* & de *Jésus.*

XLVII. *Opere Volgari del P. Silvestro da Prierio*, in Milano, 1519, in 4°.

Je me suis servi, pour dresser cette Liste, de Gesner, de Gozzeus, de Possevin, du Ghilini, du Soprani, d'Oldoïni, de l'Orlandi, & de l'*Index Bibliothecæ Barberinæ :* ils n'ont marqué les éditions qu'à ceux de ces Ouvrages où elles se trouvent notées ici; & leur négligence à cet égard est extrême.

Quelques Bibliothécaires lui attribuënt encore trois Ecrits, dont les Auteurs que je viens de nommer ne font aucune mention. L'un est un Traité *de Papa, ejusque Potestate*, inséré dans la *Bibliotheca Pontificia Rocaberti*, Tom. XIX, pag. 368, & suivantes : le second est un Traité *de Cardinalatu in summa* (23); & le troisiéme est intitulé *Modus inquirendi Hæreticos, ad Usum Curiæ Romanæ, lectu dignissimus, duodecim Regulis conclusus*, imprimé en 1519, in 4°; & réimprimé dans les *Secretiora Hispanicæ Inquisitionis & Carnificinæ* du prétendu Joachim Ursinus, à Amberg, en 1611, in 8°. Ce Compilateur pouvoit choisir une meilleure édition; car ce Traité avoit été revu, corrigé, & imprimé avec la fausse inscription de *Rome, en* 1553, *in* 8, (24). Cette derniére édition se trouve à la fin de la nouvelle édition du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum*, réimprimé, par les soins & avec les Augmentations considérables d'Edward Brown, *à Londres, chez Richard Chiswel, en* 1690, *en* 2 *Volumes, in folio*; & voici son véritable titre, ordinairement trop abrégé par les Bibliothécaires: *Modus solennis & authenticus ad inquirendum, & inveniendum, & convincendum Lutheranos, valde necessarius ad Salutem Sanctæ Apostolicæ Sedis, & omnium Ecclesiasticorum. Anno* 1519. *compositus, in Martini Lutheri Perditionem & ejus Sequacium, per Venerabilem Monachum* Sylvestrum Prieratem *ex sacro-sancto Ordine Prædicatorum, Magistrum Sacri Palatii, & Generalem Hæreticæ Pravitatis Inquisitorem. Anno* 1553. *recognitus, & satis bene emendatus ab Erroribus, per Reverendissimos Cardinales ad Officium Sanctissimæ Inquisitionis deputatos per S. D. N. Papam Julium III. Romæ, per Jordanum, Typographum Pontificium, anno* 1553. A n'en juger que par ce titre, on peut bien regarder cet Ouvrage comme composé par nôtre Silvestre Prierias : & les trois Bibliothécaires, que j'ai citez ci-dessus, sont en quelque sorte excusables de l'avoir cru ainsi ; sur-tout Draudius, qui ne le connoissoit apparemment que par quelque Catalogue semblable au sien. Mais, l'Editeur du *Fasciculus Rerum expetendarum & fugiendarum*, & l'Auteur du XIX. Tome de la *Bibliothéque Universelle & Historique*, qui n'en ont parlé qu'après l'avoir lû, ne sont nullement excusables d'avoir crû la même chose, & d'en avoir porté ces Jugemens risibles. *Modum istum solennem Sylvestri Prieratis, fere deperditum, & inter istius Opera ob eximiam ejus stultitiam non recensitum, habes tibi e Bibliotheca Collegæ mei Joannis Moore S. T. P., qui noluit solus ridere antiquam Inquisitorum Fatuitatem ..... Fictum fortasse alterius, & non serium Prieratis Tractatum fuisse, putabit aliquis. Sed, qui perpendet ....., hasce Regulas Inquisitorias non temere damnabit joci.* „ Prierias défend
„ [l'Eglise Romaine] d'une maniére si ridicule,
„ & si propre à faire mépriser les Inquisiteurs, &
„ même à donner de l'horreur pour l'Inquisition,
„ qu'un Livre, écrit à dessein de produire cet effet,
„ ne seroit peut-être pas si propre pour cela que
„ celui-ci. Il dit, par éxemple, ... qu'on
„ fait ..... aujourd'hui brûler les Hérétiques
„ non seulement sans péché, mais encore avec
„ beaucoup de mérite. Car .... nous obéïssons,
„ à St. Paul, qui nous ordonne d'ôter le méchant
„ du milieu de nous, & *ut Hæreticos devitemus*,
„ id est *de vita privemus, secundum Interpretationem Domini nostri Papæ.* ..... Il paroit une
„ si grande ignorance, & une si grande ingénuïté
„ dans cet Ecrit, que ceux, qui ont ramassé les
„ Oeuvres de Prierias, ont eu honte de le mettre
„ parmi, quoi qu'il eut été imprimé deux fois sous
„ son nom (25)." En effet, il est visible, à la simple lecture de ce Traité, que ce n'est rien moins qu'un Ouvrage sérieux ; mais, au contraire, une ironie perpétuëlle, & une raillerie vive & sanglante, des maximes odieuses & sanguinaires des Inquisiteurs, à peu près dans le goût des *Epistolæ obscurorum Virorum* : & c'est quelque chose d'inconcevable, que ces deux Auteurs-là, non seulement ne s'en soient point apperçu, mais même n'aïent pas voulu le voir, dans des expressions aussi singuliéres & aussi frapantes que celles-ci. *Ego credo, si S. Hieronymus & S. Augustinus hodie venirent, quod vix evaderent ignem; tam excellentes sunt Inquisitores in ingeniis ..... Bene tibi, Paule, quod vixisti quando non erant subtilia ista ingenia! .... Maximam gloriam Inquisitores fuissent consecuti, si Joh. Reuchlinum, virum tam doctum, combussissent, quia semper Combustores doctiores sunt Combustis : ut patet ex coquo & lignis, quæ ipse comburit.*

Ces

(23) Lud. Jacob Bibliotheca Pontificia, pag. 440.

(24) Draudii Biblioth. Classica, pag. 177. Catal. Biblioth. Bodleianæ, pag. 444. Biblioth. Telleriana, pag. 122.

(25) Ed. Brown Præfatio ad Lect. Fascic. Rer. expetendar. pag. xxxij, &c. Bibliothéque Universelle, Tom. XIX, pag. 362.

Beaucoup de Gens ont dit, qu'il étoit le prémier qui eût écrit contre Luther

Ces Inquisiteurs, qui sont-là si cruëllement bernez, n'ont point été les duppes de ces Ironies sanglantes de même que Brown & le Clerc; car, ils ont bel & bien placé le *Modus solemnis & authenticus ad inquirendum &c.* dans leurs *Indices Librorum prohibitorum*; & c'est ce que n'auroient pas dû ignorer deux Auteurs aussi décisifs sur ce sujet. Peut-être ne sont-ils pas mieux fondez, lorsqu'ils supposent qu'on a fait une collection de tous les Ecrits de nôtre Sylvestre de Prierio: je ne sache pas au moins qu'on ait jamais rien vû de semblable.

Voici le précis que j'ai promis ci-dessus de deux des Ouvrages de Prierias contre Luther: je le tire de Sleidan; & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il y fait connoître quels étoient les principes de nôtre Moine, & que cela fait partie de son Histoire. „ Après Eccius (26)" dit Sleidan (27), „ Sylvestre Prieras, Jacopin, Maistre (comme ils appellent) du Sainct Palais, escrivit en forme de *Dialogue contre Luther, avec une Préface au Pape Léon*, ... remonstrant, qu'encore qu'il soit sur l'aage, ... il se veut employer, du tout pour la Papauté . . . . . Il pose quelques Thémes ou Propositions, ... par lesquelles il establ't le Pape Chef de l'Eglise Universelle, ... & asseure qu'il ne peut faillir en ce qui concerne la Foy & la Religion, non plus que le Concile, pourveu que le Pape y assiste; mesme, que l'Escripture Ste. n'a vertu ny authorité quelconque, si elle ne la prend de l'Eglise & du Pape Romain, comme de la très certaine régle de la foy: en sorte que celuy, qui a autre opinion, ... sans aucune doute est hérétique. Luther fit responsé à ce Livre, avec une Préface qui s'addresse au dit Sylvestre: confessant, qu'il a plus ses Propositions en admiration qu'il ne les entend, [& lui montrant] qu'il ne faut adjouster foy à toute Doctrine des Hommes . . . . . comme celle de Thomas (28) . . . . . ; & qu'il n'est licite de recevoir autre doctrine, que celle qui est laissée des Prophétes & des Apostres, quelque beau lustre qu'elle ait. . . . . . Sylvestre respond à cela . . . . par une *Préface* où il vient à défendre vaillament son Thomas: & à ceste Préface il adjouste un Livre qu'il nomme *Abbrégé*, où il éxalte merveilleusement la puissance du Pape, en sorte qu'il la préfére à tous Conciles & Décrets; affirmant, que toute la vertu de l'Escripture despend d'icelle . . . . . Luther respondit *seulement* (29) à Sylvestre par une *Epistre* qu'il addressoit *au Lecteur*: où il dit, que le Livre de Sylvestre est tellement farci & cousu de mensonges & horribles blasphemes du Nom Divin, qu'il semble que Sathan en soit l'Autheur; que si le Pape & les Cardinaux sont de mesme avis, & si les mesmes choses . . . . . se tiennent & enseignent à Rome, il n'y a doute que Rome ne soit le vray Siége de l'Ante-Christ . . . . . ; que si donc le Pape ne réprime ce Sylvestre, & s'il ne le contraint de se dédire, il proteste qu'il discorde d'avec luy, & que tant s'en faut qu'il reconnoisse l'Eglise Romaine pour la vraye Eglise, qu'au contraire il la tiendra pour un esgout de toute ordure & vilainie, & pour un lieu dédié à toute impiété." Ce fut apparemment sur des Remontrances si vives, que Léon X. imposa silence à Prierias (30). Quoi qu'il en soit, l'on voit que Sleidan ne fait ici mention que de deux des quatre Ouvrages contre Luther que les Bibliographes lui attribuënt. Le célébre Etienne Pasquier, sans entrer de même dans le détail des Ecrits de Prierias contre Luther, juge à peu près de même de sa doctrine; & ce qu'il en dit, aussi-bien que de la cause de l'opposition publique & éclatante de Luther aux erreurs & corruptions de l'Eglise Romaine, est trop curieux, & concerne trop Prierias, pour ne point trouver place ici. „ Si, avec les morts de Selin & de Maximilian" dit-il dans la Lettre du XX. Livre des siennes adressées à Florimond de Raimond, „ l'Avarice fut pareillement morte dedans Rome, indubitablement les affaires de nostre Eglise fussent démeurées en leur calme. N'estant plus question de se croiser contre le Turc, il falloit aussi oublier la Cueillette des Deniers qu'on faisoit pour la Croisade. C'est le mot dont nous baptizons les Voyages qu'entreprenons contre les infidèles:" & Artifice aussi criminel qu'odieux: pouvoit ajoûter Pasquier, dont depuis très longtems les Papes & leur Suppots amusoient les Rois & les Peuples, afin de pécher en eau trouble. „ Toutes fois, ceux, qui commandoient aux opinions de Léon (*X*) Pape facile & débonnaire, mettants l'honneur de Dieu sous pieds, luy firent éxercer libéralité de ces Deniers envers une sienne Soeur, qui en eut le plus grand chanteau, comme nous apprenons de Guichardin; puis envers uns & autres Princes . . . . . Alors, se tourna ce grand pardon en party; se trouvant quelques Prélats principaux Entrepreneurs, qui faisoient la maille bonne; sous lesquels y avoit quelques Partisans, qui sçavoient ce qu'ils leur devoient rendre pour les Provinces qui leur estoient départies. La Procédure, que ces Messieurs observoient, allants faire leurs questes, estoit de commencer, en chaque Paroisse, par une Procession sous la conduite du Curé, ou de son Vicaire, suivie d'une célébration de Grand'-Messe du St. Esprit, qui se fermoit par le Sermon d'un Charlatan, lequel estalloit aux Paroissiens de quel fruit estoit le mérite de ce grand pardon; tant aux vivants qu'aux morts, selon le plus ou le moins qu'on contribueroit de Deniers. Et lors le pauvre Peuple ouvroit sa bource à qui mieux, pour participer à un si riche Butin. Ce fut un or pire que celui de Toulouse, qui causoit seulement la mort à ceux qui le manioient . . . . . . Quelques Prescheurs d'Allemaigne . . . . n'oubliérent de se desborder contre cet abus; &, surtout, Martin Luther, Religieux de l'Ordre de St. Augustin, s'en acquitta dedans la Ville de Wittemberg, Païs de Saxe; . . . . . soustenant, qu'il n'estoit en la puissance du Pape de distribuer des indulgences & pardons . . . . . Quelques Escoliers, sous la qualité de Théologiens, soustinrent la querelle du Pape, donnant subject à un Moineau de se faire Aigle aux despens de la réputation du S. Siége; &, entre autres, un Frère Prierias Sylvestre, de l'Ordre de St. Dominique, demeurant à Rome, se mit sur les rangs. Tellement que deux Moines, l'un Augustin, l'autre Jacobin, entrent en Lice, s'attachants aux extrémitez; celuy-là voulant terrasser la grandeur du Pape, & la réduire au pied des autres Evesques, en & au dedans leurs limites; & cestuy-ci, au contraire, luy donnant toute puissance & authorité, non seulement sur les Patriarches, Archevesques, & Evesques, mais aussi sur le Concile général & œcuménique. Qu'il luy suffisoit de dire, *s'il me ploist*, il me loist [c'est-à-dire *s'il me plait*, il m'est loisible;] & qu'il falloit considérer, non ce que les Papes font, mais ce qu'ils font." Après cela, passant aux desordres de la Discipline Ecclésiastique & Bénéficiale, il conclut ainsi cette longue & notable Epitre: „ Et nous, au milieu de ceste générale desbauche, nous pensons exterminer l'hérésie, par nos escrits & nos cris . . . . C'est *faire gerbe de Fouarre à Dieu*, que de le croire." Après un semblable aveu, fortifié de l'autorité de Guicciardin, autre Ecrivain Catholique-Romain, n'est-il pas extrémement étonnant, qu'eux & leurs semblables, soient restez dans une Société si corrompue, & dont ils connoissoient si bien l'affreuse corruption? Mais, c'a été le défaut trop commun de quantité de Savans illustres du XVI. Siècle, soit par crainte ou Nicodémisme, soit par indifférence totale pour la Réligion, soit par libertinage effectif. Mais, revenons aux Ecrits de Prierias contre Luther. Peut-être les deux autres, que lui attribuënt les Bibliothécaires, ne sont-ils en effet que des Productions de leurs brouilleries, & les mêmes Ecrits multipliés sous différens titres. On sait que c'est un desordre dans lequel ils ne tombent que trop souvent. Par exemple, & sans nous éloigner de nôtre sujet, quelque éxact que soit ordinairement Mr. Bayle, il n'a point pu se garantir à cet égard; puis qu'il fait deux différens Ouvrages, des *Errata & Argumenta Lutheri*, & du Traité *De juridica & irrefragabili Veritate Rom. Ecclesiæ*, de nôtre Silvestre. On a vû ci-dessus, num. XXXI, que ce n'est qu'un seul & même Ecrit.

[26] *Mr. Bayle, pouvoit donc assûrer positivement, qu'Ekkius avoit écrit contre Luther avant Prierias.*

[27] Sleïdan, Comment. de l'Estat de la Religion & de la Républiqne, *à l'année* 1518, *folio* 2 *verso*, & *folio* 3 *d'Edition in folio.*

[28] Thomas d'Aquin, *dont* Silvestre *élevoit extraordinairement l'autorité.*

[29] *La Version met*, depuis; *mais l'Original met*, seulement.

[30] *Voiez la Citation* [5] *de* PRIERIAS *de Mr. Bayle.*

ther (s), (F); mais, on a fait voir, que cette prétention n'est pas bien fondée (t), & qu'il n'avoit nullement réüssi dans ce qu'il avoit écrit contre ce célébre Réformateur (u). On ne laissa pas de le choisir pour un de ses juges (w); & ses Panégiristes n'ont pas manqué de bien relever ce choix, quelque déraisonnable qu'il fut, (G). On a vû ailleurs (x), que sa Morale n'étoit point des plus sévéres, je le confirmerai ici par un éxemple assez notable; & j'ajoûterai, qu'on prétend que ses sentimens relâchés sur le jeune l'ont exposé aux railleries d'un fameux Satirique (H). Gesner & ses Abbréviateurs

[s] Antoine de Sienne, Onuphre, Razzi, Possevin, Bellarmin, Miræus, Loth, Du Saussai, Olearius, Konig, & Papadopoli.

[t] Labbe de Script. Eccl. *Tom. II, pag.* 171.
[u] Bayle, Diction. Article Prierias, Remarque [C]. Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 30.
[w] *L'Evêque d'Ascoli étoit l'autre.* Sleidan, *sous l'année* 1518, *folio* 4.
[x] Bayle, Diction. *Article Prierias, Remarque* [C].

(F) *Beaucoup de gens ont dit qu'il étoit le prémier qui eût écrit contre Luther.*] Outre les Auteurs que j'ai citez ci-dessus à la marge du Texte (31). Voici un passage du Bandel, qui paroit l'insinuër, & qui pourroit bien avoir donné lieu à tous ces Auteurs de l'assûrer aussi positivement qu'ils l'ont fait. „ Lors des prémiers accroissemens du Luthéranisme, plusieurs Gentils-Hommes, rassemblez un „ jour vers le midi chez nôtre illustre ami L. Scipione Attellano, & raisonnant ensemble de diverses choses, quelques-uns d'entre eux blâmérent „ fort le Pape Léon X, de ce qu'il n'y avoit point „ apporté de remède dès le commencement, lors „ que Frère Silvestre de Prierio, Maître du Sacré „ Palais, lui avoit montré quelques-unes des Hérésies que Frère Martin Luther avoit répanduës „ dans son Traité *des Indulgences*; & de ce qu'il „ s'étoit contenté de répondre imprudemment, que „ *Frère Martin étoit un très bel esprit, & que tout „ cela n'étoit qu'envie & que jalousie de Moines* „ (32). Je l'ai d'autant plus volontiers mis ici, qu'on ne l'avoit point encore traduit en François, & que Mrs. Colomiés & Bayle s'étoient contentez de le donner en Italien. Voïez le *Léon X*, de celui-ci, Remarque (*N*).

[31] Citation [s].

[32] *Traduit de l'Italien des* Novelle del Bandello, *Tomo III, Novella XXV, folio* 96. *d'Edizione di Lucca, per il* Busdrago, 1554, *in* 4. François de Belleforest *n'a pas osé traduire celle-là dans ses* Histoires Tragiques extraites des Oeuvres Italiennes du Bandel, *réimprimées à Rouën, chez Adrian de Launay, en* 1603 & 1604, *en* 7 *Voll. in* 16: *car, on ne la trouve point dans le Sommaire de sa XXIX* Nouvelle, *Tom. II, pag.* 491, & *suivantes, qui est la Traduction de celle du* Bandel, *que nous avons citée. On a aussi supprimé les* Dédicaces, *à cause de quelques Eloges de Luther.*

On va voir, en reprenant le fil de mon Texte, que ce sentiment n'est point tellement établi, que d'autres Auteurs n'en aient douté; & le Récit de Sleïdan, que l'on a vû à la fin de la Remarque précédente, fait assez voir que leur doute étoit très bien fondé. D'ailleurs, on sait très certainement, que, dès que Luther eut publié ses Propositions contre les Indulgences, l'Inquisiteur Jean Tezel y opposa, non seulement CLVI autres Propositions en deux Théses présentées à l'Académie de Francfort sur l'Oder (33), mais encore un Ecrit ou Sermon Allemand, imprimé sous le titre de *Vorlegung gemacht von Bruder Johann Tezel, Prediger Ordens, Ketzermeister, wider einen vermessenen Sermon von zwantzig irrigen Artickeln, Päbstlichen Ablass und Gnade belangende allen Christgläubigen Menschen zu wissen von noethen*, & conservé dans la Bibliothéque Pauline de Leipsic (34).

[33] *Et non* CVI, *comme le disent plusieurs Auteurs, & entre autres* Roverus Pontanus, Memorabilium *Libro I*; & Maimbourg, Histoire du Luthéranisme, *pag.* 29.

[34] Godefr. Hechtii Vita Joann. Tezelii, *pag.* 36.

(G) *Il fut choisi pour un des Juges de Luther; & . . . . . : ce choix a été fort loüé . . ., quelque déraisonnable qu'il fût.*] Quand bien même Sylvestre Priérias n'auroit été qu'Ecclésiastique & Moine, les Personnes équitables auroient desapprouvé un tel choix: mais, lors qu'on sçait qu'il avoit pris parti contre Luther; *qu'il avoit déjà déclaré juridiquement que les propositions* contenues dans ses Théses *étoient hérétiques*, comme le Jésuite Maimbourg n'a pu s'empêcher de le reconnoitre (35); qu'il avoit écrit plusieurs Livres contre lui; & qu'il s'en étoit acquitté si mal, que le Pape avoit été obligé de lui défendre de s'en mêler davantage (36); on ne sauroit voir sans indignation les loüanges outrées que lui donnent ses Panégiristes à l'égard de cet injuste choix. Un tel Homme n'étoit-il pas bien propre à rendre équitablement la justice dans une telle cause, où il étoit non seulement partie intéressée, mais même délateur & ennemi déclaré! Mais, voïons quelques-unes de ces judicieuses loüanges. *Memorabilem quoque virum res illa facit*, dit le Folieta (37), *atque eadem argumento est quanti ejus nomen fuerit, quod Magister Sacri Palatii in Caussa omnium quæ sub cœlo sunt maxima a Sancto Pontificio Solio electus Judex execrabilem Lutheranam Doctrinam ad priscam & constitutam Ecclesiæ Disciplinam, veteremque Religionis Cultum, ac sacrosancta Ecclesiæ Mysteria, quæ Sacramenta vocamus, evertenda ingentibus cœptis consurgentem damnavit.* Ces paroles ont sans doute servi d'original au Ghilini, qui paroit les avoir paraphrasées par celles-ci: *Foste dalla Sede Apostolica eletto Giudice della maggiore e più importante causa che fosse al Mondo, poiche, quando Martino Lutero fù citato à Roma, vi fù imposto che à lui vi presentaste, come quegli che prima d'ognuno contra questo diabolico Heretico havevate scritto; onde con grandissimo Ardore & Ardire damnaste la Luterana Dottrina, la quale con pericolosi Principii pullulava, per annichilare, non solo gli antichi Instituti della Cattolica Romana Chiesa, ma anco i divini Misterii di essa, & il vecchio Culto della Religione* (38).

[35] Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *pag.* 11, *d'Edition de Hollande.*

(H) *Je confirmerai par un éxemple notable, que sa Morale n'étoit pas des plus sévéres; & j'ajoûterai, . . . que ses sentimens relâchés sur le jeune l'ont exposé aux railleries d'un fameux Satirique.*] On a pu voir à la fin de l'Article PRIERIAS du *Dictionaire de Mr. Bayle*, que nôtre Dominicain n'étoit pas fort rigide touchant la contrition & les équivoques; & l'on va voir ici, qu'il ne l'étoit pas davantage touchant la pureté & l'abstinence.

L'Exemple notable, que j'ai promis, concerne le prémier de ces Articles; & l'on jugera si j'ai tort de le qualifier ainsi. Lors que le Duc d'Urbin poignarda de sa prope main le Légat du Pape à Ravenne, on trouva parmi les curiositez de ce Cardinal deux petits Livrets, traitant, l'un de l'Amour des Femmes, & l'autre de celui des Garçons, mais remplis l'un & l'autre des figures les plus sales & les plus abominables qu'on puisse imaginer. L'un des deux fut imprimé à Rome du tems de Jules II, & s'y vendoit publiquement encore du tems d'Adrien VI, avec cette Approbation singuliére de Silvestre de Prierio, alors Censeur des Livres: *N'aiant trouvé dans ce Livre rien de contraire à la Foi de l'Eglise Romaine, ni aux bonnes Mœurs, nous ne l'avons point jugé indigne de l'impression.* L'Ecrivain, qui m'apprend cela, & qui auroit bien dû noter le titre de ce Livre aussi-bien que la datte de cette Appobation, est le fameux Pietro Paolo Vergerio, Evêque de Capo d'Istria, l'un des plus dangereux Adversaires qu'ait jamais eu l'Eglise Romaine. Son Latin est tout autrement vif que ce que je viens de rapporter; & l'on sera sans doute bien aise de le voir ici, étant sur-tout tiré d'un Livre extrémement rare. *Patrum nostrorum memoria*, dit-il, *Cardinalis quidam, Venetus, e Pisana Familia, . . . qui, propter Flagitia & Simultates nescio quas, ab Urbinatum Duce confossus interiit* (39), *inter reliquas suas interiores & reconditas Litteras duos Libellos sepositos habuit, variis obscœnis Picturis, & detestandis nefariarum libidinum Simulachris, refertos. Extabant in eorum altero complures Viri cum Muliere Concubitus, Formæ omnis Turpitudinis & Fœditatis plenæ, atque a Natura prorsus alienæ: in altero, execrabilis illius Veneris, quam Sodomiticam appellant, dissimiles, summaque varieta-*

[36] *Voïez ci-dessus Citation* (30). [37] Claror. Ligurum Elogia, *pag.* 243.
[38] Ghilini. Teatro d'Huomini Letterati, *Part. I, pag.* 209.
[39] *Selon* Guicciardin, *Livr. IX, Chap. XVII, & tous les bons Historiens de ce tems-là, le Cardinal, qui fût assassiné, en plein jour, en pleine rue, & allant dîner avec le Pape, à Ravenne, en* 1511, *étoit le Cardinal de* Pavie, *Légat de Jules II. à* Boulogne; *Ville, qu'on l'accuse d'avoir vendue, ou renduë assez lâchement aux François.* Mezerai *le nomme* Francesco Alidesi, *& le traite nettement de Mignon de ce Pape; ce qui ne confirme pas peu ce que le* Vergerio *dit de ses deux Livrets. Le* Duc d'Urbin, *qui le poignarda de sa propre main, pour se vanger de ce qu'il avoit osé lui imputer la Vente ou l'Abbandon de Boulogne, se nommoit* François . . . Marie de la Rovere, *& étoit propre Neveu de Jules II.*

teurs l'ont coupé en deux fort mal-à-propos (*I*). Il est étonnant que Vossius ne se soit point souvenu de lui dans son *Traité de Scientiis Mathematicis* (*y*), vû que le Jésuite Hugues Sempilius, qui avoit écrit avant lui, n'a point commis la même faute, & n'a point ignoré que nôtre Mazolini s'étoit éxercé en ce genre d'étude (*z*).

(*y*) Bernardino Baldi, & Joseph Blancanus, *sont dans le même cas.*

(*z*) Hug. Sempilius de Mathemat. Disciplin. *pag.* 291. *Voïez ci-dessous*, *Remarque* (*E*), *num.* 37. & 38.

te distincti, modi expressi videbantur . . . . Alter e duobus illis Veneris Libellis, tempore Julii II. Papæ, Romæ Typis in lucem evulgatus; denique, Pontificatum gerente Adriano VI, publice divenditus distractusque fuit. Eum Prierias Silvester, Monachus Dominicanus, & Pontificiæ Aulæ Comes Palatinus, qui Censor eo tempore in Libellos Papæ adversarios animadvertere solebat, Censoria Notatione Judicioque approbavit; addita subscriptione, se palam testificari: „ Libellum hunc, quia nihil habeat quod „ S. Romanæ Ecclesiæ Fidei, vel bonis Moribus, sit „ contrarium, aut aliquam Hæresin redoleat, dignum esse qui lucem videat (40). " Quelque envenimé que fût le Vergerio contre l'Eglise Romaine, il n'est nullement vraisemblable, qu'il ait ôsé lui imputer faussement un fait de cette nature, si facile à vérifier & réfuter de son tems, & par conséquent si propre à le couvrir de confusion.

(40) Petri Pauli Vergerii, Episcopi Justinopolitani, de Idolo Lauretano, ad Orthodoxum Henricum Comitem Palatinum, Tractatus, *pag.* 491. *Editionis Wolfiana* 1672.

Le Satirique, aux railleries duquel nôtre bon Moine a été exposé, est Rabelais, qui l'a niché dans son *Catalogue de la Bibliothèque de St. Victor*, où il suppose qu'on trouve un de ses Ouvrages, intitulé *de Brodiorum Usu & Honnestate chopinandi, per Sylvestrem Prieratem Jacobinum.* Le Commentateur de Rabelais donne deux diverses interprétations à ce titre imaginaire, la prémiére desquelles ne nous sert de rien ici: voici la seconde. *La vraie & naturelle explication* de ce *titre est que ce bon Père, dans la* Somme *vulgairement appellée de son nom* Sylvestrina, *a traité les Questions du Jeune d'une maniére aussi relâchée qu'ont fait depuis les Bannis, les Filiutius, & les Escobars* (41). C'est ce qu'il auroit été bon de prouver par quelque passage formel de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, cette explication est aussi vraisemblable qu'on le peut souhaiter dans un sujet tel que celui-ci, où l'on n'a pû que deviner la pensée de l'Auteur: elle est au moins de celles auxquelles on peut très bien appliquer le *si non e vero e ben trovato.*

(41) Oeuvres de Rabelais, *Tom. II, pag.* 58.

(*I*) *Gesner, & ses Abbréviateurs, l'ont coupé en deux fort mal-à-propos.*] Ils nomment l'un, *Sylvester de Prierio Bononiensis Ordinis Fratrum Prædicatorum* (42), en quoi ils n'ont fait que copier Tritheme; & l'autre, *Sylvester de Prierio Fendi Astensis contra Lutherum* (43). Il est certain, que le Silvestre de Prierio, qui étoit Dominicain, est le même que celui qui a écrit contre Luther, & qu'ainsi ils ont mal-à-propos divisé un Auteur en deux. George Matthias König est tombé dans une pareille faute, mais d'autant plus étonnante, qu'il dit de tous les deux, qu'ils sont le prémier Ecrivain contre Luther (44). Il fait de *Silver. Prierras*, sous l'an 1500, l'Auteur de la *Rosa Aurea*; & de *Silv. Mozolinus*, sous l'an 1510, l'Auteur de la *Summa Sylvestrina* (45). On a vû ci-dessus (46), que ces Ouvrages sont d'un seul & même Auteur.

(42) Gesneri Biblioth. *folio* 601.

(43) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 770.

(44) Konigii Biblioth. vetus & nova, *pag.* 318, 663.

(45) *Idem, ibidem.*

(46) *Remarque* (*E*).

MEDAILLES. C'est sans doute avec beaucoup de raison, qu'on vante leur utilité, pour l'illustration des monumens antiques, pour l'éclaircissement de certains faits obscurs, pour la justification de certains événemens douteux ou peu vraisemblables, & enfin pour la confirmation de l'Histoire en général: & l'on ne sauroit trop louër les excellens Ouvrages, que nous ont donnez sur ce sujet le savant Antonio Augustino Archevêque de Tarragone, & le célébre Mr. Spanheim, deux des plus illustres ornemens de la République des Lettres tant ancienne que moderne (*A*); non plus que les beaux

(*A*) *Les Ouvrages . . . . d'Augustino . . . & de Spanheim . . . . ., deux des plus illustres ornemens de la République des Lettres tant ancienne que moderne.*] I. L'Ouvrage du prémier, composé en Espagnol, intitulé *Dialogos de Medallas, Inscriciones, y otras Antiquedades*, & consistant en XI. Dialogues au devant desquels se voient environ 500. Médailles gravées en cuivre, a été imprimé *à Tarragone, chez Felipe Mey, en* 1587, *in* 4°, & non en 1575, comme Don Nicolas Antonio l'a remarqué mal-à-propos dans son Article. Ce Philippe Mey étoit un assez bon Poëte Espagnol, dont on a *Ovidio del Metamorphoseos en Ottava Rima traduzido, con otras diferentes Rimas*, imprimé *à Tarragone, chez lui-même, en* 1586, *in* 8°, & voilà un savant Imprimeur presque généralement inconnu.

Cet Ouvrage fut bien-tôt traduit en Italien, & l'on en voit des éditions sous ces différens titres: 1°. *I Discorsi del Signor Don Antonio Agostini sopra le Medaglie & altre Anticaglie*, sans nom de Traducteur, *à Venise*, sans nom d'Imprimeur & sans date, *in* 4°; & puis *à Rome, chez Donato Donangeli, en* 1593, *in* 4°, édition inconnuë au Père Labbe, au Père Banduri, & à Mrs. Struvius & Fabricius. 2°. *Dialoghi di Don Antonio Agostino intorno alle Medaglie, Inscrizzioni, & altre Antichità; tradotti dal Spagnuolo, da Donigi Ottaviano Sada, con le sue Annotazioni: in Roma, appresso Guill. Facciotto*, 1592, *in folio*. Cette édition est augmentée, dans le prémier Dialogue, d'une Dissertation de Lelio Pasqualino sur les Médailles de Constantin, & de plus de trois cens nouvelles Médailles. Ces Médailles, de même que toutes les autres, sont en leur place dans le Corps même de l'Ouvrage; mais, elles ne sont qu'en bois, & les têtes des Empereurs ne sont que sur la prémiére de celles qui concerne chacun d'eux, les autres n'en représentant que les revers. On parle encore d'une édition de *Venise, en* 1592, avec des figures en cuivre, & non en bois comme dans celle de Rome: mais, je ne sai auquel de ces titres elle se doit rapporter. On en a de nouvelles éditions de *Rome*, une *en* 1698, *in folio*; & une *chez Girolamo Mainardi, en* 1736, aussi *in folio.*

Vingt-cinq ans après, cet Ouvrage fut traduit en Latin par le Père André Schott, Jésuite d'Anvers, qui y ajoûta un XII. Dialogue touchant les Médailles concernant la Réligion & les Dieux des Anciens, & un petit Catalogue des Ecrivains sur les Médailles, presque tout tiré de celui de Levinus Hulsius. Cette Traduction, intitulée *Antonii Augustini Antiquitatum Romanarum & Hispanarum in Nummis Veterum Dialogi XI, ex Hispanico Latine redditi ab Andrea Schotto, cum XII. Accessione de prisca Religione Diisque Gentium*, a été imprimée *à Anvers, chez Henry Aertssens, en* 1617, *& depuis en* 1654, *in folio.* Au lieu des Médailles emploïées par A. Augustino & par Sada, on ne voit ici que celles du Recueil du Duc d'Arschot gravées par Jaques de Bie; & c'est un grand défaut, que le P. Banduri n'a pas manqué de reprocher, mais fort modestement, à André Schott. Ce *XII. Dialogue*, & ce petit *Catalogue des Médaillistes*, se voient de même en Italien à la fin d'une nouvelle édition Italienne de cet Ouvrage, faite *à Rome dans l'Imprimerie de la Chambre Apostolique, en* 1650, *in folio.*

Voïez sur-tout cela les *Bibliotheca Nummaria* du Père Labbe, de Struvius, & du P. Banduri, dont il sera parlé dans la Remarque suivante.

II. Dès que la prémiére édition de l'Ouvrage d'Ezechiel Spanheim parut, elle lui acquit l'estime de tous les Connoisseurs, quoique ce ne fut encore qu'un essai, & comme une simple ébauche: &, depuis, cette estime n'a fait que s'affermir & s'accroître, à mesure qu'il a perfectionné son Ouvrage, & qu'il l'a enrichi d'Augmentations également curieuses & savantes. Il y en a eu trois éditions: la I, intitulée *Dissertatio de Præstantia & Usu Numis-*

beaux & magnifiques Recueils de Médailles, publiés, & enrichis de très curieuses expositions, par quantité de Savans d'une profonde Littérature (*B*). Mais, porter la confiance en elles aussi loin que le font quelques-uns de ceux qui en font leur particuliére ou unique étude; les regarder comme seules propres à décider tous les doutes historiques & à fixer la certitude de tous les événemens; en un mot, les considérer comme les preuves les plus authentiques, & même les seules authentiques, sur lesquelles on puisse certainement s'appuier en matiére d'Histoire: c'est tomber dans la superstition

mismatum antiquorum, imprimée *à Rome*, *en* 1664, *in* 4°, (1): La II, considérablement augmentée, & divisée en IX. Dissertations, imprimée *à Amsterdam*, *chez Elzevier*, *en* 1671, *in* 4°, (2): & la III, beaucoup plus considérablement augmentée encore, & divisée en XIII, Dissertations; intitulée *Ezechielis Spanheimii Dissertationes de Præstantia & Usu Numismatum Antiquorum, editio nova in qua editæ antea Dissertationes recensentur multisque accessionibus locupletantur, aliæque nunc primum prodeunt, singulæ autem selectis insignium Numismatum Iconibus illustrantur*; & imprimée en 2 volumes in folio, le prémier *à Londres*, *chez Thomas Smith*, *en* 1706, *& le second à Amsterdam*, *chez les Freres Wetstein*, *en* 1717. Il y a un bon extrait des XI prémiéres Dissertations, ou du 1 volume, dans la *Bibliothéque Choisie*, Tome XI, pag. 1,—104; & des IV, autres, ou du II volume, dans la *Bibliothéque Ancienne & Moderne*, Tome VII, pag. 143,—192: & un pareil de tout l'Ouvrage, dans la *Bibliotheca Nummaria* du Père Banduri, pages 144,—167, de l'édition in 4°. Un aussi bon Ouvrage que celui-là devroit être plus recherché qu'il ne l'est. Mais, ces sortes de sujets ne sont point à la portée de tout le Monde. Dailleurs, nous n'avons guéres touchant celui-ci, que la moitié de ce que l'Auteur s'étoit proposé de nous donner. Voïez son Eloge, dans la *Bibliothéque Choisie*, Tome XXII, page 196.

(*B*) *Des Recueils de Médailles, publiés .... par quantité de Savans d'une profonde Littérature.*] On peut voir leurs noms, leurs qualitez, les titres & les éditions de leurs Ouvrages, & quelquefois même les jugemens qu'on en a portez, dans les *Bibliographies Métalliques*, dont j'ajoûterai ici une Notice fort abrégée, mais cependant plus complette qu'aucune de celles que nous aions encore eu jusqu'à ce jour.

I. CONRADI GESNERI *Scriptores de Nummis & Pecunia.* C'est le titre IX, du XVIII, Livre de ses *Pandectes ou Partitions universelles*, dans lequel il traite des Ecrivains touchant *la Politique.* Cela est fort court, mais ne pouvoit guéres être plus étendu, vû le peu de Livres qu'il y avoit alors sur ce sujet.

Le Chapître XXXVIII, du XVII, Livre de la *Bibliotheca Selecta* de Possevin est intitulé *Scriptores Numismatum &c.* Mais, on seroit fort trompé, si l'on s'attendoit à trouver-là un seul Auteur qui traitât des Médailles. Tout s'y réduit à donner quelques froids éxemples de mauvais emblêmes. Ainsi, je le compte pour rien.

II. LEVINI HULSII *Syllabus Autorum qui de Numismatibus scripserunt:* imprimé à la tête de sa *Series Imperatorum Romanorum, a Julio Cæsare ad Rudolfum II, ex priscis & recentibus eorum Numismatibus*, publiée *à Francfort*, *chez Brackfeldt*, *en* 1603, & 1605, *in* 8°, (3). Struve veut que ce soit-là le prémier Auteur qui ait fait un Catalogue de Médaillistes (4), & se trompe. Je crois que ce *Syllabus* est disposé par ordre Alphabétique.

III. ANDREÆ SCHOTTI *Catalogus Auctorum qui de Numismatibus scripserunt*, ajoûté à la fin de sa Traduction Latine des *Dialogues d'Antonio Augustino sur les Médailles*, imprimée *à Anvers*, *chez Aertssens*, *en* 1617, & *en* 1654, *in folio.* Ce Catalogue est presque tout tiré de celui de Hulsius (5). Struve a cru mal-à-propos qu'il avoit été fait pour l'édition de 1654, (6); & Mr. Fabricius, qui l'a vû à la fin de la Traduction Italienne des *Dialogues d'A. Augustino* par Sada, s'est imaginé encore plus mal-à-propos, qu'il étoit de ce Traducteur (7).

Dès l'année 1616, Schott avoit déjà donné un autre petit *Catalogus Scriptorum tam Græcorum quam Latinorum, qui de Ponderibus, Mensuris, & Re Nummaria scripserint, cum antiqui tum recentiores:* & c'étoit le VII, Chapître de sa *Tabula Rei Nummariæ Græcorum Romanorumque, ad Belgicam, Gallicam, Hispanicam, & Italicam Monetam revocatæ*, imprimée *a Anvers*, *chez Pierre & Jean Belleres*, *en* 1616, *in* 8°. Les Auteurs y sont rangés par Nations, mais presque toujours simplement nommez.

IV. GEORGII DRAUDII *Scriptores de Numismatibus:* liste, publiée en 1611, & augmentée en 1625, & qui se trouve dans sa *Bibliotheca Classica*, pag. 1201,—1203. Cela est alphabétique & peu éxact.

V. ANONYMI BRUXELLOPOLITANI *Elenchus Scriptorum de Nummis*, plus court que celui de Hulsius, & mis à la suite d'une mauvaise *Series Chronologica Imperatorum Romanorum*, imprimée *à Anvers*, *dans l'Imprimerie Plantiniene*, *en* 1655, *in* 4°; & présentée ou dédiée à l'Archi-Duc Léopold. C'est tout ce que nous en apprend le P. Labbe (8).

VI. GAILLARDI GUIRANI, *Nemausensis, Senatoris Arausionensis, Catalogus Auctorum, qui de Numismatibus scripserunt, vel qui ad illorum Intelligentiam faciunt.* C'est le I, Chapitre de son Traité *de Re Nummaria Veterum* (9), conservé en manuscrit, de même que ses *Antiquitates Nemausenses*, dans la Bibliothéque du Baron de Hohendorff aujourd'hui ajoûtée à celle de l'Empereur (10).

VII. PHILIPPI LUDOVICI AUTHÆI *Chronologia Autorum qui de Re Monetaria scripserunt, & Collectanea Nummaria:* Manuscrit, qui se trouve au bout du *Catholicon Rei Nummariæ de Goldast*, d'édition de Francfort, en 1661, in 4°, dans la Bibliothéque de Mencken à Leipsic (11).

VIII. PHILIPPI LABBE *Bibliotheca Nummaria, in II. partes distributa: I. de antiquis Numismatibus, Hebræis, Græcis, Romanis: II. de Monetis, Ponderibus, & Mensuris; cum Mantissa Antiquariæ Suppellectilis, ex Vetustatis Monumentis collecta:* ajoûtée prémiérement à la fin de la seconde édition de sa *Bibliotheca Bibliothecarum* (12), faite *à Paris*, *chez Louis Billaine*, *en* 1664, *in* 8°, (13): ensuite augmentée du petit Livret de *Seldenus de Nummis*, & ajoûtée de même à la troisiéme édition de sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, imprimée *à Rouen*, *chez Ant. Maurry*, *en* 1678, *in* 8°, (14), & réimprimée depuis *à Leipsic*, *en* 1682, *in* 12°, & *ailleurs.* Les Auteurs y sont rangés par ordre Alphabétique, mais mal par leur Prénom: petit défaut, qu'on doit aisément & benignement excuser dans un Homme très laborieux & très éxact, quoi qu'en ait dit le P. Banduri (15), & très régulier, quoi qu'en ait pû dire Struve (16).

On fait dire à Mr. Baillet dans les derniéres éditions de ses *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs* (17), que *ces trois Ouvrages ont été augmentez par Antoine Teissier, & imprimez à Geneve, en* 1686, *en 2 volumes.* Mais, cela n'est nullement éxact. Car, 1°, l'augmentation ne regarde que la *Bibliotheca Bibliothecarum*, qu'Antoine Teissier a effectivement fait réimprimer sous le titre nouveau, mais moins bon, de *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, &c. Scriptis consignarunt &c. .... à Geneve, chez de Tournes, en* 1686, *in* 4°. 2°. Mr. Baillet n'a point dit, ni pû dire, que cette édition fût *en 2 volumes*, puisqu'il n'y en avoit qu'un lors qu'il publia son Ouvrage, & que le second n'a paru que près de vingt ans après, *à Geneve, chez les Héritiers de ce de Tournes, en* 1705, *in* 4°. 3°. Bien loin que la *Bibliotheca Nummaria*, & la *Mantissa Antiquariæ Suppellectilis*, y soient augmentées, elles y sont au contraire réimprimées avec si peu de soin, qu'on n'a pas même daigné y insérer les *Addenda & Emendanda* du Père Labbe à son édition de 1678, qui contenoient pourtant des Articles assez importans, & entre autres la notice des deux éditions du Livre de Mr. Spanheim connues alors. 4°. On n'y voioit point non plus le *Liber Joannis Seldeni de Nummis, in quo antiqua Pecunia Romana*

(1) Lipenius, Biblioth. Jurid. *pag.* 352, *dit mal* 1667; *& le Père* Labbe, *dans les* Addenda *à sa* Bibliothec. Nummaria, *encore plus mal* 1644.

(2) *Et non en* 1681, *comme le dit mal* Mencken, Bibliothec. Mencken. *pag.* 225, *ni à* Paris, *comme le dit aussi mal le Père* Niceron, *dans les* Mémoires pour l'Hist. des Hommes Illustres, *Tom.* II, *pag.* 231.

(3) Labbe, Bibliothec. Nummaria, *pag.* 266, 267.

(4) Struvii, Bibliothec. Num. *pag.* 31.

(5) Labbe, Bibliothec. Nummaria, *pag.* 245.

(6) Struvii, Bibliothec. Num. *pag.* 31.

(7) Fabricii, Notæ in Bibliothec. Num. Bandurii, *pag.* 31 & 233.

(8) Bibliothec. Num. *pag.* 267, 677.

(9) Labbe Bibliothec. Num. *pag.* 252; & Bandurii Bibliothec. Num. *pag.* 65.

(10) Bibliothec. Hohendorffiana, *Tom.* III, *pag.* 236, 238.

(11) Bibliothec. Mencken. *pag.* 22.

(12) *La prémiére avoit été ajoûtée elle-même à la fin de sa* Bibliotheca Manuscriptorum, *imprimée à* Paris, *chez* Jean Henault, *en* 1653, in 4.

(13) *Et non pas en* 1674, *comme le dit* Fabricius, Notæ ad Bandur. *pag.* 74.

(14) *Et non pas en* 1672, *comme le dit* Struvius, Bibliothec. Num. *pag.* 12.

(15) Bibliothec. Num. *pag.* 41, 44, 57, 58, 74, 75, 228 &c.

(16) Bibliothec. Num. *pag.* 12.

(17) *Tom.* II, *pag.* 9, *d'Edit. d'Amst.* 1725, *in* 4°.

tition à leur égard, & donner dans un excès tout aussi condamnable, que celui de ne les regarder que comme des jeux d'esprit, & que de refuser d'en faire un bon & légitime usage. Il en est d'elles comme de tous les autres Monumens Historiques. Lorsque leurs Auteurs ont été bien instruits des faits & des circonstances qu'ils ont eu dessein d'y empreindre, qu'ils les y ont emploiés clairement & intelligiblement, & que la flatterie ou la satire ne les a point portez à les y déguiser & les corrompre, elles sont sans doute de très bonnes preuves. Mais, lorsque cette connoissance & cette bonne-foi

na & Græca metitur Precio ejus quæ nunc est in usu, réimprimé pourtant dans cette édition de 1678, sur celle de *Londres, chez S. Pitt en* 1675, *in* 4; édition, à laquelle on avoit ajoûté la *Bibliotheca Nummaria* & la *Mantissa Antiquariæ Suppellectilis*, mais dont on avoit malhonnêtement ôté le nom du Père Labbe (18); ce qui a donné lieu à divers Auteurs, & entre autres à Mrs. Bayle, Teissier, & Struve, d'attribuer mal-à-propos ces deux Piéces à Selden (19). Struve, qui ajoûte en particulier, qu'il n'y a que de simples noms sans titres, ne l'avoit certainement point vû; car, c'est le Père Labbe tout pur. Cette édition frauduleuse de Londres a été copiée avec le même défaut, *à Leide, en* 1682, *in* 8; & peut-être encore ailleurs: mais, dans le Recueil des *Historiæ Nummariæ veteris Scriptores insigniores*, imprimé avec une Préface d'Ad. Rechemberg *à Leipsic, en* 1692, *in* 4°, on lui a rendu le nom de son véritable Auteur.

(18) Baillet, *là-même*.

(19) Bayle, Lettres, *pag.* 92, *où j'ai autrefois restitué ces Ouvrages au Père Labbe*. Teissier, Catalog. Catalogor. *pag.* 201. Struvii, Bibliothec. Num. *pag.* 12.

IX. *De ceux qui ont écrit des Médailles antiques, par* CHARLES PATIN. C'est le XXIV, Chapître de son *Introduction à la Connoissance des Médailles*; imprimée *à Paris, en* 1666, & *à Amsterdam, en* 1667, *in* 12°; traduite en Italien, sous le titre de *Prattica delle Medaglie*, & imprimée ainsi *à Venise, en* 1673, *in* 12°; & traduite en Latin par Patin lui-même, augmentée de quantité de remarques, intitulée *Introductio ad Historiam Numismatum*, & imprimée à *Amsterdam, en* 1683, *in* 12°, (20). Les Auteurs y sont rangés par ordre Chronologique. Mr. de Sallo reprocha à Patin d'avoir presque tiré toute cette *Introduction* du *Discours de Louis Savot sur les Médailles antiques*, imprimé *à Paris, chez Cramoisy, en* 1627, *in* 4°, sans lui en faire honneur: & ce reproche excita entr'eux une violente dispute; dont on peut voir les monumens, dans le *Journal des Savans* de l'année 1665, & dans diverses *Lettres de Guy Patin* de la même année. On accuse aussi Charles Patin, non seulement de s'être approprié le *Suétone* & quelques autres Ouvrages de Sébastien Fesch, Professeur en Droit à Bâle, mais même d'avoir volé les plus rares des Médailles du Cabinet d'Amerbach dans la Bibliothéque de cette ville, desquelles il s'étoit offert de dresser le Catalogue. Voïez la *Vie de Mr. la Croze*, pages 40, 46, 47.

(20) Bandurii Biblioth. Numm. & Fabricii ad eum Notæ, *pag.* 1 & 91.

X. EZECHIELIS SPANHEIMII *Scriptores præcipui de Re Nummaria*. Cela se trouve dans sa *Préface*; dans sa *I. Dissertation*, page 31, & suivantes; & au commencement de la *XI*, Tom II, page 240: & il est assez étonnant, que, ni Mr. le Clerc, ni le Père Banduri, n'en aient rien observé. Les Auteurs n'y ont point d'autre ordre que celui dans lequel ils paroissent s'être présentez à la mémoire de Mr. Spanheim.

XI. RUDOLPHI CAPELLI, *Theologiæ Professoris Hamburgensis, Index Nummographorum copiosus*, inséré dans sa *Nummophilacii Lüderiani Descriptio*, imprimée *à Hambourg, en* 1678, *in folio* (21). Les Auteurs y sont rangés alphabétiquement, mais mal par le Prénom, défaut trop ordinaire à la plûpart des Savans.

(21) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 13 & 96. Bandurii, Bibliothec. Num. *pag.* 87. Biblioth. Mencken. *pag.* 220.

XII. MARTINI LIPENII *Catalogus Scriptorum de Nummis, &c.* Voïez ses *Bibliotheca Realis Juridica, Philosophica, & Theologica*, imprimées *à Francfort, chez Jean Frédéric, en* 1679, 1682, & 1685, *en* 5 *volumes in folio*, aux mots *Nummi, Numismata, &c.* pag. 351,—353, 1012,—1019, & 360, 361. Il s'y trouve divers écrits, dont Struve & Fabricius, & même le Père Banduri, n'ont fait aucune mention. Cela est par ordre Alphabétique.

XIII. CHRISTOPHORI ARNOLDI *Epistola ad Johannem-Georgium Volkamerum de præstantissimis Medicæ simul ac Nummariæ Rei Scriptoribus*, servant de Préface à la nouvelle édition des *Prosperi Parisii rariora Magnæ Græciæ Numismata*, donnée par Volkamerus, & imprimée *à Nuremberg, en* 1683, *in* 4°, (22).

XIV. GASPARIS SAGITTARII *Dissertationes de iis qui veteris Ævi Historiam Monumentorum ope illustrare aggressi sunt*. Ce sont les Paragraphes XX, & XXI, du XXIII, Chapître de son *Introductio ad Historiam Ecclesiasticam*, imprimée *à Jene, chez J. Bielk, en* 1694, & *en* 1718, *in* 4°. Voïez en la page 590, & joignez-y le nouveau *Supplément de* JEAN ANDRE SCHMIDT, pag. 581,—583, du II. Tome. Les Traitez y sont rangés chronologiquement, & accompagnés de remarques fort judicieuses.

(22) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 14. Bandurii Biblioth. Numm. & Fabricii ad eam Notæ, *pag.* 12.

XV. BUCHARDI GOTTHELFFII STRUVII *Auctores qui de Numismatibus scripserunt*. Ce sont les XI. Sections du I. Chapître de sa *Bibliotheca Numismatum antiquiorum*, imprimée *à Jene, chez J. Bielk, en* 1693, *in* 12. Outre les bévûes que lui reproche avec raison le P. Banduri (23), en voici une fort plaisante. Il met au rang de Médailles des Empereurs Romains les XII. Figures qui se voient dans la Traduction Françoise de Suetone par du Teil, imprimée *à Paris, chez Etienne Loyson, en* 1667, 1670, *&c., in* 12°, (24). Et cela seul prouve, qu'il n'a jamais vû le Livre, & qu'il a souvent parlé, au hazard, ou d'après de mauvais Guides: car, ces figures-là n'ont aucun rapport avec des Médailles; & les Monstres de Calot, tout Monstres qu'ils sont, ne sont point si vilainement défigurez.

(23) Bibliothec. Num. *pag.* 117.

(24) Struvii Biblioth. Num. *pag.* 51.

XVI. *Liste der bewahrtesten Scribenten von der Medaillen, durch* JO. GRONINGIUM. Cela se trouve dans son *Historia Numismatum Critica, oder Historie der modernen Medaillen*, insérée dans la *Geofnete Ritter-Platz*, imprimée *à Hambourg, en* 1705, *in* 12; (25).

(25) Fabricii Not. ad Bandur. Bibliothec. Num. *pag.* 226.

XVII. PROSPERI MARCHAND *Bibliographia Metallica, seu Notitia Scriptorum de Nummis &c.* Elle est divisée par Classes, les *Introductions* d'abord, ensuite les *Médailles Hebraïques & Orientales*, puis les *Grecques & les Romaines &c.*, après, les *Modernes* selon l'ordre des Nations, & enfin les *Mélanges ou Recueils de toutes sortes de Médailles & de Dissertations qui les expliquent*, après quoi viennent les Ecrivains sur les *Monnoies des différens Peuples, leurs Poids & Mesures, &c.*.. Cela se trouve dans sa *Bibliotheca Joannis Giraud*, imprimée *à Paris, chez Charles Robustel, en* 1707, *in* 12°, page 49, 245,—248, & num. 5877,—5894, des in octavo; & dans son *Catalogus Bibliothecæ Joachimi Faultrier*, imprimé *à Paris, chez lui-même, en* 1709, *in* 8°, pag. 455,—461. Il y a divers Traités, qui ne se trouvent point dans Struvius & Fabricius, ni même dans le P. Banduri: ne fut-ce qu'une *Introduction à l'Intelligence des Médailles pour l'Histoire & les Belles-Lettres, par M. M. F. L. A. E. P.* Manuscrit in folio de l'année 1667, indiqué à la page 45, du Catalogue de Giraud, & que je crois avoir été acheté pour la Bibliothéque du Roi, ou pour celle de St. Gennevieve.

Voïez aussi la *Bibliotheca Bultelliana*, dressée selon la même méthode, & imprimée *à Paris, chez Gabriel Martin, en* 1711, *en* 2 *vol. in* 12°, pag. 921,—936: & la *Bibliotheca Menckeniana*, imprimée *à Leipsic, chez J. F. Gleditsch, en* 1727, *in* 8°, pag. 220,—238, où les Auteurs sont simplement distingués par *in folio, in quarto, in octavo*, & *in douze*, & du reste placés pêle-mêle & au hazard, ainsi que dans la Boutique d'un Libraire; défaut capital, qui régne dans toutes les Classes de cette Bibliothéque, d'ailleurs fort belle & fort curieuse.

XVIII. JOANNIS ALBERTI FABRICII *Notitia Scriptorum de Nummis*. Ce sont les Paragraphes ou Sections VIII,—XIV, du Chapître XVI, pag. 517,—529, de sa *Bibliographia Antiquaria*, imprimée *à Hambourg, chez Liebezeit*,

en

foi si nécessaires ont manqué à ces Auteurs, elles sont d'autant plus propres à jetter & confirmer dans l'erreur, qu'on se défie moins d'elles, & qu'on les regarde en quelque façon comme infaillibles. Il s'en faut pourtant beaucoup qu'elles ne le soient (*a*); non seulement à l'égard de certains faits importans, que l'ambition ou la vanité, l'amour ou la haine, le mépris ou l'estime, l'espérance ou la crainte, l'envie ou la partialité, la fraude & l'imposture, & même l'ignorance ou la fantaisie des Peintres, ont pû faire altérer ou supposer, soit en bien, soit en mal (*C*); mais même à l'égard de simples dates,

(*a*) *Voïez à cet égard le bel & sincére aveu de l'Abbé* Philippe Buonarotti, *Sénateur de Florence, à la tête de ses* Osservazioni Istoriche sopra alcuni Medaglioni del Cardinal Carpegna, *imprimées* à Rome, chez Dom. Anton. Ercole, en 1698, in 4.

en 1713, *in* 4°. Cette Notice est disposée selon l'ordre des Païs dont les Médailles traitent.

XIX. ZACHARIÆ GOEZII, *Rectoris Collegii Osnaburgensis, Index Scriptorum qui varia Nummorum Genera illustrarunt*, mis à la tête de ses *de Nummis Dissertationes XX*, imprimées *à Wittemberg*, *en* 1716, *in* 8°, (26).

XX. ANSELMI BANDURII, *Benedictini, Magni Ducis Etruriæ Bibliothecarii, Bibliotheca Nummaria, sive Auctorum qui de Re Nummaria scripserunt*: mise à la tête de ses *Numismata Imperatorum Romanorum, a Trajano ad Palæologos*, imprimez *à Paris, chez Montalant, en* 1718, *en* 2 *volumes in folio*; & réimprimée séparément *avec des Notes & des Tables de Mr.* JEAN ALBERT FABRICIUS, *à Hambourg, chez C. Liebezeit, en* 1719, *in* 4°. L'Auteur a suivi l'Ordre Chronologique des Ecrivains dont il parle, ne citant jamais que les éditions qu'il en a vûes. Il ne traite précisément que des Ecrivains qui ont parlé des Médailles pour l'Illustration de l'Histoire Ancienne, & nullement de ceux qui ont traité de leur Matiére, Fabrique, Poids, Valeur, &c; & il l'a toujours fait d'une maniére également utile & savante, donnant d'ordinaire son jugement, mais avec beaucoup de candeur & de modestie, sur la plûpart des écrits dont il a occasion de parler: & c'est, sans aucun doute, le plus ample & le meilleur Ouvrage que nous aïons sur ce sujet. Les *Notes* de Mr. Fabricius le redressent pourtant quelquefois, & y suppléent souvent; & ses *Tables* le rendent de plus d'utilité. Il n'y est cependant pas toujours éxact, comme quand il met le Duc d'Arschott & le Pére Banduri parmi les François (27); ce qui est d'autant plus étonnant quant à ce dernier, qu'il est dit dans le Livre même, qu'il étoit de Raguse: mais, on ne laisse pas de lui être fort redevable des soins qu'il a bien voulu se donner pour perfectionner un si bon Ouvrage. L'Abbé Lenglet du Fresnoy, qui, dans son *Catalogue des Historiens*, a destiné le CXLV, Article aux *Médaillistes*, n'y fait aucune mention de l'édition de Mr. Fabricius. S'il l'avoit consultée, son Article seroit apparemment plus éxact & mieux fourni. Il n'auroit point métamorphosé par éxemple le titre du Livre d'Angelo Canini en *Scanographia*, au lieu d'*Iconographia*; & ne l'auroit pas fait imprimer en 1699, au lieu de 1669.

(26) Bandurii, Bibliotheca Nummaria, pag. 117.

(27) Fabricius in Indic. Bibliothec. Nummaria Bandurii, pag. 229, 230.

(*C*) *Certains faits importants, que l'ambition ou la vanité, l'amour ou la haine, &c. . . . . . . ont pû faire altérer, ou supposer, en bien, ou en mal.*] Les Livres de Médailles sont tout remplis d'éxemples de ces différens motifs; ainsi, je pourrois aisément en citer ici plusieurs de chaque espéce: mais, je me contenterai d'en rapporter un d'ambition & de vanité, un de partialité & de prévention, & deux de fraude & d'imposture; le prémier, parce qu'on peut le regarder comme un des plus anciens de cette espéce chez les Romains; le second, parce qu'il seroit bien difficile d'en indiquer un plus remarquable en son genre; les deux autres, parce-qu'ils concernent à peu près en même tems tous les autres motifs; & tous les quatre, enfin, parce qu'ils prouvent incontestablement ce que je me suis proposé de prouver.

I. Le prémier est la Médaille ou la Monnoie singuliére, au sujet de laquelle Jules César, déja devoré de cette ambition insatiable qui lui couta enfin la vie, mais n'ôsant pourtant encore emploïer son effigie sur la Monnoie, eut recours à l'artifice & à la subtilité, pour y désigner au moins très manifestement son Nom, sa Personne, & ses Titres. Il y mit donc, d'un côté, la figure d'un Eléphant, avec le mot équivoque de *Cæsar*, signifiant également, & son nom en Latin, & celui de cet Animal en Carthaginois; &, de l'autre, le Goupillon, le Sympule, la Hache des Victimes, & le Bonnet Pontifical, Symboles clairs & expressifs de ses Dignitez d'Augure & de Souverain Pontife (28). Je cite d'autant plus volontiers cet éxemple, que son influence a été des plus pernicieuses; & que c'est de lui, comme d'une source abondante, mais corrompuë, que sont sorties ces Médailles nombreuses, où l'ambition des Princes, & la flatterie des Sujets, se sont depuis manifestées comme à l'envi; non seulement chez les Païens qui ne feignoient point d'y prodiguer à leurs Empereurs les noms & les attributs de leurs Dieux, mais même chez les Chrétiens, où nous avons vû porter l'impiété jusqu'à prostituer l'immortalité à un foible Mortel.

II. Le second est la fameuse Histoire, ou plûtôt, le perpétuël Panégyrique, intitulé *Médailles sur les principaux Evénemens du Regne de Louis le Grand, avec des Explications Historiques*; composé, sous le nom général de *l'Académie Roïale des Médailles & des Inscriptions*, par Mrs. *Charpentier, Tallemant, Racine, Des-Préaux, Tourreil, Renaudot, Dacier, & Pavillon*, sous la Direction particuliére de l'Abbé *Bignon*; formé sur l'Antique, soit pour les Types, soit pour les Légendes, quant aux Médailles, sous chacune desquelles il y a une rélation succinte, qui en expose le sujet, & qu'on s'est astreint à renfermer dans un nombre de paroles qui n'excède jamais la page, afin que le Lecteur puisse avoir toujours la Médaille devant les yeux (29); & imprimé avec la derniére magnificence, tant pour le papier & le caractère, que pour les ornemens gravez qui les accompagnent, comme Vignettes, Lettres-grises, Culs-de-Lampe, Bordures au tour de chaque page, &c., *à Paris, dans l'Imprimerie Roïale, en* 1702, *en grand in folio*: Edition, qui ne s'est faite que pour le Roi, uniquement destinée aux présens qu'il en vouloit faire, *& dont chaque Exemplaire lui revenoit, dit-on, à quatre cens Livres* (30).

Avec tout cela, ajoute-t-on, *de* 286 *Médailles, on assûre, qu'il n'y en a pas une, qui représente le Roi comme il faut* (31). *Il y en a plusieurs, qui ne sont qu'en projet, & qui n'ont jamais été frappées. Plusieurs autres, qui ont été frappées au Balancier du Roi, & se trouvent effectivement dans les Cabinets des Curieux, ne sont point dans ce Recueil. La* Préface, *qu'on dit être de l'Abbé* Tallemant, *n'a point été approuvée: ce qui fait qu'elle ne sera que dans les cinquantes prémiers Exemplaires qui se sont trouvez reliés quand on a formé le dessein de la supprimer* (32). *On y desavouë toutes les Mé-*

(28) Louïs Jobert, Science des Médailles, *pag.* 69 *&* 244. *Une entreprise tout aussi remarquable, & même encore plus hardie, est celle de Guillaume III, Prince d'Orange, ou plûtôt de ses Partisans, qui, après l'avoir fait Stathouder d'Utrecht, ôsérent mettre sur la Monnoie de cette Souveraineté le Buste Armé de ce Prince, non seulement tenant d'une main une épée nuë la pointe en haut, & de l'autre l'Ecu des Armes de la Province, mais même couronné de Laurier ainsi que celui d'un Souverain. Voïez* l'Histoire de Guillaume III. par les Médailles, *pag.* 14, *&* l'Histoire Metallique des Païs-Bas de Mr. van Loon, *Tom. III, pag.* 124. *Aussi, par un éfet de la Prudence de ce Prince, cet éxemple n'a-t-il point eu de suite, rien de semblable n'aïant jamais été vû depuis.*

(29) Préface *des* Médailles sur les prémiers Evénemens du Regne de Louïs XIV, *en mst.*

(30) Nouvelles de la République des Lettres, *Avril* 1702, *pag.* 469.

(31) *Cela est si vrai, que tous ces Portraits, gravez par* Edelinck, *ont été regravez beaucoup plus ressemblans, dit-on, par* Audran, *pour une nouvelle Edition. Voïez la* Bibliotheca Hohendorfiana, *Tom. I, pag.* 73. *Voïez aussi la* Science des Médailles, *pag.* 15, *&* 16.

(32) *Il y en a un bon Abrégé dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1701, *pag.* 518 — 529. *& un autre dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1702, *pag.* 135 — 141; *mais, elle se trouve toute entiere dans l'*Histoire Critique des Journaux,

Tom.

Médailles, qui se trouvent dans le Livre du Père Menestrier (33), *& dans les Cabinets des Curieux, & qui ne sont point dans ce Recueil. Comme si celui-ci pouvoit empêcher qu'une Médaille, frappée dans son tems par ordre public, ne fût un monument de l'Histoire aussi authentique que celles que ces Messieurs mettent dans leur Livre.* Mais, pouvoit très bien ajoûter Mr. Bernard, malgré ce fier & insultant desaveu, ces dédaigneux Compilateurs n'ont pas laissé d'adopter, mais apparemment par pure ignorance, des Médailles, non seulement suspectes, mais encore convaincuës de faux par le Roi même & son Conseil; témoin celle qui concerne la prétenduë Paix de 1669. entre les Jésuites & les Jansénistes, où l'on voit sur un Autel la Bible ouverte, surmontée d'une Colombe raïonnante descendant dessus, & soutenant le Sceptre Roïal & la Main de Justice passez en sautoir avec les Clés de St. Pierre, pour marquer le concours de l'Autorité Roiale & de la Puissance Ecclésiastique; avec cette légende. RESTITUTA ECCLESIAE GALLICANAE CONCORDIA, & dans l'éxergue M. DC. LXIX. Le Nonce du Pape, aïant présenté une de ces Médailles au Roi, ce Prince le mena dans son Conseil, dont tous les Membres la desavouërent comme une contravention des Jansenistes à l'accomodement ménagé entre les Disputeurs: *& là-dessus le Roi fit donner Ordre à Varin, qu'il ne fut plus* TIRÉ, ainsi s'exprime mon garant, *aucune de ces Médailles,* ..... qui *n'auroient pas du trouver place parmi* celles *de Messieurs de l'Académie des Inscriptions* (34).

Je me souviens, qu'ils rejettoient alors le prémier de ces défauts sur l'ordre exprès du Roi, qui avoit la foiblesse de vouloir paroître plus jeune qu'il n'étoit. Ce n'est certainement pas par la même raison, qu'il *se trouve si peu de* Médailles, *qui expriment au naturel les Traits du visage, de Charles XII, Roi de Suede* (35), puis qu'on sait, qu'il étoit si peu porté à farder sa ressemblance, qu'il ne vouloit pas même qu'on fit son portrait, & qu'il passa impitoïablement le canif au travers d'un très beau, qu'on avoit heureusement attrappé à son insçu, & qu'on a bien eu de la peine à conserver (36). Mais, ce n'en est pas moins une bonne preuve, qu'on auroit grand tort de s'en fier à cet égard à ses Médailles, aussi bien qu'à celles de Louïs XIV. Divers Rois, & autres grands Personnages de l'Antiquité, peuvent très bien avoir été frappez de la même maladie, & de la même aversion: &, en ce cas, que devient l'avantage tant vanté des Portraits de ces Princes, la certitude de leur ressemblance, la connoissance que s'imaginoit se procurer de leurs moeurs Mr. Spon par les traits de leurs Visages, & les autres raisonnemens fondez sur leur Physionomie (37)?

Les réfléxions judicieuses de feu Mr. Bernard, 1°. sur la suppression des événemens desavantageux, 2°. sur l'adjudication qu'on se fait sans façon des douteux, 3°. sur l'affirmation qu'on ne feint nullement d'y ajoûter, & 4°. sur le déguisement manifeste de beaucoup d'autres (38), achéveront de prouver la partialité de cet Ouvrage. Mais, après tout, que pouvoit-on attendre de meilleur, de Poëtes de Cour, de Harangueurs prostituez à la flatterie & au mensonge, & d'Ecrivains à gages, qui n'auroient osé mieux faire quand bien même ils l'auroient voulu?

On fit, dans la même Imprimerie, & dans la même année, une édition de cet Ouvrage *in 4°*, à l'usage du public; sans bordures autour des pages; dont les Médailles sont moins grandes, où le portrait du Roi ne se trouve que dans ses huit âges, c'est-à-dire dans les tems où les traits de son Visage ont changé; dans la plus grande partie des feuillets de laquelle il n'y a par conséquent que les revers des Médailles; & qui n'est ainsi qu'une édition tronquée. Cet Ouvrage a été réimprimé, avec une Traduction Allemande, *à Bade, en 1705, in folio,* (39): &, traduit en Flamand par *Goerée*, avec une Préface de sa façon, *à Amsterdam, chez van Damme, en 1715, in octavo*, mais, cette derniére édition se trouve défigurée, de même que l'*Histoire* du P. Menestrier, par diverses Additions de Médailles peu convenables (40). Après la mort de Louïs XIV, on a retouché, ou peut-être même regravé ces Médailles, comme il est dit ci-dessus citation (31): de 40. nouvelles Médailles frappées pour conduire son Histoire jusqu'à sa mort en 1715, & non jusqu'en 1723, on n'en a publié que 32, les 8. autres aïant été supprimées (41); & l'on a fait une nouvelle édition du tout, *à Paris, dans l'Imprimerie Royale, en 1723, in folio*, en 318, feuillets ou Médailles, précedée du même Frontispice gravé, mis au devant de la prémiére, & dans lequel le portrait du Roi représente mieux ce Prince qu'aucune des Médailles du Livre même. La *Préface*, retranchée de la prémiére édition, ne se trouve point non plus dans celle-ci; excepté néanmoins une cinquantaine d'éxemplaires, pour lesquels un Libraire de la Haïe l'a réimprimée.

Un de ces Vanteurs de Livres rares, qu'ils ne connoissent souvent guéres, prétend, qu'elle n'a été supprimée, que parce qu'elle loüoit trop Louïs XIV. (42): mais, c'est bien mal connoître, & le caractère du Prince, & le génie de ses Panégiristes.

III, & IV. Les deux autres éxemples, que j'ai promis de rapporter, consistent en deux Médailles d'un goût fort singulier & fort extraordinaire; l'une sérieuse & héroïque; l'autre comique & burlesque; mais toutes deux extrémement mordantes & satiriques.

La I. de ces Médailles a fait beaucoup de bruit dans le Monde, & a même été regardée par beaucoup de Personnes mal instruites comme une des causes de la Guerre de Hollande en 1672. C'est la fameuse Médaille de Josué arrêtant le Soleil, par où l'on a prétendu désigner la Hollande arrêtant tout court le Progrès des Armes de Louïs XIV: imaginée peu de tems après la signature des Traités de St. Germain & d'Aix-la-Chapelle en 1668: fabriquée quelque part en secret non *à Rome, & de l'Invention des Italiens naturellement médisans de leur Prochain*, comme le débite témérairement un Ecrivain mercenaire pour le moins aussi *médisant* qu'eux (43), mais probablement à Ausbourg ou à Nuremberg, où l'on s'est mis en possession depuis longtems de fabriquer ainsi des Médailles sur les événemens un peu considérables: & en faveur de l'autenticité delaquelle les Historiens de nôtre tems, se copiant servilement les uns les autres, se sont presque tous très inconsidérément déclarez.

On

Tom. II, pag. 110 — 197. *On a retranché aussi diverses Médailles & diverses de leurs Légendes: Voiez le* Catalogue des Livres du Cabinet de Mr. de Cangé, *pag.* 261.

(33) Histoire de Louïs le Grand, par les Médailles, Jettons, Emblémes, Devises, &c., par le Père Claude François Menestrier, Jésuite: *imprimée* à Paris, chez J. B. Nolin, en 1689, in folio; *fort augmentée*, chez Robert Pépie, en 1693, 1699, &c.; *& gâtée par diverses Médailles Satiriques de fort mauvais gout*, à Amsterdam, chez P. Mortier, en 1691, in folio. *Le Père* le Long, Bibliotheque Hist. de la France, *pag.* 517, *dit qu'elle a été imprimée en Allemand*, à Bade, en 1704, in folio; *mais, peut-être, la confond-il avec les* Médailles de l'Académie des Inscriptions, *dont Mr.* Fabricius *dit là même chose. Voiez ci-dessous Citation* [39].

(34) Hist. de Louïs XIV, par Mr. le Comte de *** [*c'est-à-dire* la Hode,] publiée par la Martiniére, *Tom. III, pag.* 329, 330, *où l'on cite* Mémoires Chronol. Dogmatiq. & Hist. des V. Propositions, *pag.* 444.

(35) Hist. de Charles XII, Roi de Suéde, par J. A. Nordberg, *Préface, pag. xxj.*

(36) La Motraie, Remarques sur l'Hist. de Charles XII, par Voltaire, *Tom. II, pag.* 105.

(37) *Voiez la* Dissertation de l'Utilité des Médailles pour la Physionomie, *la XXIV. de celles des* Recherches curieuses d'Antiquité *de* Jaques Spon. *Voiez aussi touchant cet Avantage prétendu des Portraits, les* Elémens de l'Histoire, *Tom. I, pag.* 378 *& ci-dessous Remarque* [*F*], *Num. III, IV, & V.*

(38) Nouvelles de la République des Lettres, *Novembr.* 1702, *pag.* 519 — 540. *Voiez aussi ci-dessus la Remarque* [*G*].

(39) Fabricii, Bibliothec. Antiq. *pag.* 528.

(40) Le Long, Bibliothéq. Historiq. de la France, *pag.* 518. Jobert, Science des Médailles, *pag.* 16. *Notez que le Père* le Long *a mal-à-propos changé ce* Goerée *en* Gorée, *& cet* in octavo *en un* in folio. *Cette derniére faute se trouve aussi dans* l'Histoire Critique des Journaux, *Tom. II, pag.* 173, *où l'on date mal* 1701. *la prémiére Edition de l'Original.*

(41) Catalogue de Mr. de Cangé, *pag.* 163.

(42) Beyeri, Memoriæ Histor. Crit. Libror. rarior. *pag.* 15. *Ce qu'il dit aussi qu'elle est* gravée en Cuivre, *n'est pas mieux fondé.*

(43) Gatien de Courtils de Sandras, Histoire des Promesses illusoires de la France, *pag.* 48.

On l'attribua prèsque universellement à van Beuninghen, Ambassadeur des Etats-Généraux en France, le principal des Négociateurs du Traité de Saint-Germain: & cette odieuse accusation lui fut publiquement intentée dans *La Hollande aux Pieds du Roi*, mauvais vers, composez par un lâche & vil Adulateur, nommé *de la Volpilière*, se qualifiant *Docteur en Théologie*, & imprimez *à Paris, chez Jean de la Tourette, en 1673, en 40. pages in* 8°, (44) Voici en quels termes on y fait parler *la Hollande:*

(44) *Ce sont trois pitoiables Odes, intitulées:*

I. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle lui demande la Paix; & se confessant vaincue, tâche de rentrer en grace avec lui.* pag. 9.

II. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle publie ses Conquêtes, & le reconnoit son Vainqueur, & sur Mer, & sur Terre.* pag. 23.

III. La Hollande aux Pieds du Roi. *Elle poursuit les Eloges de son Conquérant, & se console de sa Défaite, par les Avantages qu'elle en retire.* pag. 37.

„ Ce Ministre orgueilleux, qui m'attire la Guer-
„ re (45),
„ Pareil a ce Hardi, qui, s'égalant aux Dieux,
„ Et voulant élèver un Trone sur les Cieux,
„ En fut précipité par un coup de Tonnerre.
„ Enfant de Phaéton, dont l'orgueil nompareil
„ Entreprit de mener le Chariot du Soleil.
„ Malheureux fugitif, source de mes desastres,
„ Faux *Josué*, faux devin, qui, de la même
„ voix
„ Qu'on arréta jadis le plus brillant des astres,
„ Entreprit d'arréter le plus puissant des Rois
„ (46). . . . .
„ Cet insolent jaloux, qui me perd sans res-
„ source,
„ Parmi ses grands progrès voulut le retarder,
„ Voulut non seulement l'arréter dans sa course,
„ Mais le voulut encor faire rétrograder (47). . . . .
„ *Van Beuning*, c'est ici le *Josué* véritable
„ (48); . . . . .
„ *Van Beuning*, il est vrai, de même qu'autre-
„ fois
„ *Le Soleil retrograde ou s'arrête à ta voix*,
„ Et du jour derechef il étend la durée;
„ Car, dans le même jour qu'un fort est assiégé,
„ Au même jour, le prendre, y faire son en-
„ trée,
„ Faut-il pas que le jour ait été prolongé
„ (49)? . . . . .
„ Sur l'astre bien faisant, qui *lui* darde ses rais,
„ *Tu* tâchois d'offusquer le Soleil de la Terre, ...
„ *Tu* voulois faire voir des Taches au Soleil
„ (50)."

„ Ce *van Beuning*", dit Voltaire (51), „ Bourguemestre d'Amsterdam, avoit la vivacité d'un „ François, & la fierté d'un Espagnol. Il se plai„ soit à choquer dans toutes les occasions, la hau„ teur impérieuse du Roi, & opposoit une infléxibi„ lité Républicaine au ton de supériorité que les „ Ministres de France commençoient à prendre. „ *Ne vous fiez-vous pas à la parole du Roi?* lui „ disoit Mr de Lionne dans une conférence. *J'i„ gnore ce que veut le Roi*, dit van Beuning, *je „ considére ce qu'il peut.* Enfin, à la Cour du plus „ superbe Monarque du Monde, un Bourguemes„ tre conclut avec autorité une paix par laquelle „ le Roi fut obligé de rendre la Franche-Comté „ . . . . Tout se traitoit à St. Germain par le Mi„ nistère de van Beuning. Ce qui avoit été accor„ dé en secret par lui étoit envoié à Aix-la-Cha„ pelle, pour être signé avec appareil par les Mi„ nistres au Congrès. Qui eut dit trente ans aupa„ ravant, qu'un Bourgeois de Hollande obligeroit „ la France & l'Espagne à recevoir sa médiation?" Ce fut apparemment ce caractère altier, qui lui fit attribuër cette odieuse Piéce. Quoi qu'il en soit, se voïant si odieusement calomnié, non seulement il se justifia sur le champ auprès de la Cour de France, mais de plus il demanda réparation publique de cette injure à son accusateur même, qui ne put se dispenser de la promettre, mais qui ne l'a pourtant jamais donnée. La Lettre vive & pressante, que lui écrivit à ce sujet van Beuninghen, & dans laquelle il se représente comme absolument *incapable de la dite impertinence de Josué* (52), a été imprimée depuis tout au long dans *La véritable Réligion des Hollandois* (52*): & c'est quelque-chose de bien étonnant, qu'elle n'ait point arrété le torrent des Raconteurs & des Copistes de cette ridicule Tradition, & que cette prétenduë Médaille n'en ait pas moins été citée souvent depuis comme réelle & bien authentique; non seulement par de misérables Rhapsodistes ou Compositeurs à gages, tels que quelques-uns des Ecrivains que je vais nommer, Courtils (53), la Neuville (54), Bussi-Rabutin (55), la Comtesse d'Aunoi (56), du Mont (57), le Continuateur du *Rationarium Petavii* traduit par Maucrois (58), Sanson (59), Jennet (60), Larrey

Tout cela, sans art & sans génie, choquant ouvertement toutes les Régles de la vraisemblance & même du Bon-Sens, exprimé souvent en termes très impropres, & peu correcls, & rempli d'éloges aussi ridiculement faux, que de fausseten, & d'injures impudemment controuvées.

Quelque Etranger, indigné de cette Piéce, y a opposé La France pénitente, ou le Regret d'avoir allumé un Feu dans l'Europe, qu'elle ne sauroit éteindre à son gré, *imprimé* à Villefranche, l'an 1673, in 8. en 9 pages. *Ce sont IV. Odes, ou IV. je ne sais quoi, encore plus détestables que les précédentes.*

Frischman, *Résident de France à Strasbourg, fit alors à peu près en Latin ce que la* Volpiliere *avoit fait en François, & crut avoir merveilleusement rencontré, en mettant à sa* Batavia Triumphata *ce Chronographe:*

Anno quo summus Arbiter Rerum DeposVIt potentes De seDe, & eXaLtaVIt FranCos.

(45) Van Beuning, *qui, comme le dit la Volpilière, fit peindre un Soleil, avec cette Parole de Josué*, Sta Sol.
(46) La Hollande aux Pieds du Roi, *pag.* 17.
(47) *Là-même, pag.* 18. (48) *Là-même, pag.* 32.
(49) *Là-même, pag.* 38.
(50) *Là-même, pag.* 44, 46. *Si l'on veut un Exemple encore plus frappant de la bassesse d'Ame infinie de cet impudent Loüangeur, on n'a qu'à lire, dans son* Discours sur la Gloire, *composé pour le Prix d'Eloquence de l'Académie Françoise, les loüanges aussi fausses qu'insensées, qu'il répand à profusion sur la Duchesse de Meklenbourg, ou de Chatillon, une de ces Saintes si bien célébrées par* Bussi *autrefois dans son* Histoire Amoureuse des Gaules. *On en peut voir un Echantillon dans les* Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I, pag.* 322 & 323.

(51) Hist. du Siècle de Louis XIV, *Tom. I, pag.* 133 & 134. Du Maurier, Mémoires de Hollande, *pag.* 72, *dit de lui, que ses* Discours pleins de Vent, & qui passoient la hardiesse, *en faisoient croire toutes choses.*

(52) Lettre de van Beuninghen à la Volpiliere.

(52*) Avec une Apologie pour la Réligion des Etats Généraux des Provinces-Unies contre le Libelle diffamatoire de Stoupe, qui a pour titre *La Réligion des Hollandois, par un Officier de l'Armée du Roi, &c.* par Jean Brun, Ministre du Roi des Armées, &c. *imprimée* à Amsterdam, chez Abr. Wolfgang, en 1675, in 12. *Comme ce Ministre étoit borgne, un certain* Guillaume Voirst, *lui fit une Réponse, intitulée* Le vray Polyphéme de Nimegue, *alias* Jean Brun, &c., *imprimée* à Bruxelles, chez Jean Petit, en 1675, in 12. *Cela concerne particuliérement la seconde Partie du Livre de* Brun, *intitulée* Le Conseil d'Extorsion, ou la Volerie des François dans Nimegue, *& est détestablement mauvais.*

Ce Brun, *quoique Ministre de l'Eglise Walonne de Nimegue, étoit Allemand de naissance. De-là, il fut appellé Professeur en Théologie & en Hebreu dans l'Académie de Groningue, où il se distingua sous le nom de* Braunius, *par divers Ecrits Latins, & principalement par son* Tractatum de Sacerdotum, imprimis vero Summorum Pontificum Hebræorum, Vestimentis, *imprimé* à Leide, chez Elzevier, en 1680, in 4. *Dans les* Pandectæ Brandeburgicæ *de* Hendreich, *pag.* 711, & *pag.* 734, *on en fait mal-à-propos deux différens Auteurs*, Braunius & Brun.

(53) Gatien de Courtils de Sandras, Vie de Mr. de Turenne, *sous le nom de* du Buisson, *imprimée* à la Haïe, chez H. van Bulderen, en 1685, 1688, & 1695, in 12.; *pag.* 179, 180, *de cette dernière Edition.*

Histoire de la Guerre de Hollande, depuis 1672. jusqu'en 1677, *imprimée* à la Haïe, chez le même, en 1689, en 2 vol. in 12., *Tom. I, pag.* 7.

Testament Politique de J. B. Colbert, *imprimé* à la Haïe, chez H. van Bulderen, en 1694, in 12., *pag.* 235, *où il est encore plus positif.*

Mémoires de Mr. d'Artagnan, *imprimés* à Cologne, chez P. Marteau, en 1701, en 3 vol. in 12. *Tom. III, pag.* 500.

(54) La Neuville, *c'est-à-dire* Adrien Baillet, Histoire de Hollande, depuis la Tréve de 1609, jusqu'à la Paix de Nimegue, *imprimée* à Paris, chez de Luynes, en 1693, en 4 vol. in 12.; *Tom. III, pag.* 174. *d'Edit. de Holl. en* 1703.

(55) Histoire en abrégé de Louïs le Grand, *imprimée* à Paris, chez Anisson, en 1699, in 12., *pag.* 179.

(56) Mémoires depuis 1672. jusqu'en 1679, *imprimés* à Paris, chez Barbin, en 2 vol. in 12., *Tom. I, pag.* 3 & 4.

(57) Mémoires pour servir à l'Intelligence de la Paix de Ryswick, *imprimés* à la Haïe, chez l'Honoré, en 1699, 4 vol. in 12., *Tom. II, pag.* 2 & *suiv.*

(58) *Tom. III, pag.* 405.

(59) Pierre Auguste Sanson, Hist. de Guillaume III, Roi d'Angleterre, *imprimée* à la Haïe, chez Etienne Foulques, en 1703 &c. en 3 vol. in 12.; *Tom. II, pag.* 27. *Cette* Histoire *est restée imparfaite, & ne vient que jusqu'en* 1676. *On n'en a imprimé que 4 feuilles du IV. Volume, & cela est extraordinairement rare. L'Auteur a voulu faire croire que des raisons d'Etat l'avoient empéché de continuer.*

(60) . . . . . Jennet, Histoire des Provinces-Unies des Païs-Bas, jusqu'à la mort de Guillaume III, *imprimée* à la Haïe, chez F. Husson,

rey (61), le Commentateur des Mémoires de la Fare (62), le Clerc (63), de Lille (64), Bougeant (65), le Marquis de Quincy (66), &c.; mais même par des Historiens de meilleur ordre, tels que le Père Daniel (67), & le célébre Mr. de Rapin (68).

Je pourrois aisément transcrire ici tout au long les témoignages de tous ces Auteurs; tant pour faire voir avec combien de facilité & de négligence presque tous les Ecrivains, non seulement se copient servilement, mais même renchérissent indiscrétement & comme à l'envi les uns par dessus les autres; que pour prouver par un éxemple si remarquable, qu'un fait, quoi qu'attesté par douze ou quinze témoins contemporains, peut pourtant très bien être absolument faux (69). Mais, après avoir rapporté ci-dessus le témoignage de la Volpiliére, comme la Source impure d'où tous les autres ont très imprudemment été puisés; je me contenterai de rapporter encore le dernier, parce que c'est celui de tous contre lequel il est le plus important de se précautionner, vû le mérite reconnu de son Auteur, & le poids de son Autorité dans la République des Lettres. *D'un autre côté*, dit Mr. de Rapin, JOSUE' VAN BEUNINGHEN, *qui avoit été employé à la Négociation du Traité* (de St. Germain) *fit frapper une Médaille, où il se comparoit à* Josué arrêtant le Soleil. *Comme le Roi de France avoit pris le Soleil pour sa devise, on ne pouvoit guéres se méprendre dans le sens de cette Médaille. Mais, les Etats la firent supprimer sur le champ* (70).

Tous ces Auteurs, fort peu d'accord entre eux sur la Légende de cette prétenduë Médaille de van Beuninghen, que les uns écrivent *Sta Sol*, les autres *Start fecit Solem*, quelques-uns *conspectu meo stetit Sol*, & divers autres *in conspectu meo stetit Sol*, s'accordent pourtant parfaitement bien tous à le nommer JOSUE'. Mais, rien de plus faux; car, il est très certain, qu'il se nommoit CONRAD: & cette fausseté, qui détruit seule la moitié de l'imposture, fait assez voir ce qu'on doit penser du reste, & suffit pour prouver démonstrativement la supposition de cette Médaille, & l'injustice d'une pareille accusation. Cependant, mille & mille gens, uniquement fondez sur de pareilles autoritez, remettent tous les jours sur le dos du pauvre van Beuninghen cet odieux reproche; &, trop obstinément attachés à leur sens, ils ne sauroient en démordre; assez semblables en cela à ces Officiers François de la Garnison de Nimegue, qui pensérent battre le bon Mr. Brun, parce qu'il vouloit les desabuser à cet égard (71). Ce n'est pourtant pas que la Médaille fût absolument chimérique. Ainsi que je l'avois insinué ci-dessus, elle avoit été frappée en Allemagne, comme le reconnoissent les habiles gens en ce genre (72); mais, sans que van Beuninghen pût être raisonnablement soupçonné d'y avoir eu la moindre part: & la voici, telle qu'elle vient d'être publiée par Mr. van Loon, lorsque cet Article étoit déja tout dressé depuis quelque tems.

Sur la tête, on voit une *Partie de l'Europe* éclairée de la lumiére du *Soleil*, & une *Main sortant des Nuës* comme prête à s'en saisir, avec cette Légende,

ECQUIS CURSUM INFLECTET?

Sur le revers, on voit, non pas Josué arrêtant le Soleil, comme le dit expressément Mr. van Loon, mais les *cinq Rois Cananéens*, pour la défaite desquels le Soleil s'arrêta en Gabaon & la Lune en Ajalon; avec ces mots de la Vulgate,

STETIT SOL IN MEDIO COELI.

Et dans l'Exergue, on lit,

LIB. IOSVÆ. C. X. (73).

Jean

son, en 1704, en 4 vol. in 12. *Tom. IV, pag.* 167. *Après avoir dit, que* quelques Amis de van Beuninghen avoient fait frapper cette Medaille, & que, sur les plaintes des François, les Etats l'avoient fait supprimer; *il ajoûte aussi-tôt, sans s'appercevoir d'une contradiction si palpable*, qu'elle n'a jamais ete frappee en effet.

(61) Isaac de Larrey, Histoire d'Angleterre, *imprimée* à Rotterdam, chez R. Leers, & Fritsch & Böhm, en 1697—1713, en 4 vol. in folio; *Tom. IV, pag.* 469, 470, *où il associe à cette Médaille les* Amours des Gaules, *comme cause de la Guerre de Hollande. Mais, l'*Histoire Amoureuse des Gaules *ne regarde point Louis XIV. Selon toutes les apparences, il aura voulu parler des* Amours du Palais Roial, *où l'on raconte les Galanteries de ce Prince avec Mad. de la Valliere, & celles de la Duchesse d'Orleans avec le Comte de Guiche: petit Livret, tout à fait différent de ce que l'on voit aujourd'hui sous le même Titre dans les* Amours des Dames, *réimprimé tant de fois depuis un demi Siécle; & presqu'aussi-tôt détruit que composé, s'il en faut croire l'Abbé* de Choisy, Mémoires, *Tom. III, pag.* 39—43. *Aussi* Larrey, *dans son* Histoire de Louis XIV, *Tom. IV, pag.* 21 & 65, *n'insiste-t-il plus que sur l'*Insolence *de la Médaille du* petit Compagnon van Beuninghen.

(62) Mémoires de la Fare avec des Remarques, *pag.* 57, 58.

(63) Jean le Clerc, Histoire des Provinces-Uniës des Païs-Bas, *imprimée* à Amsterdam, chez Z. Chatelain, en 1723, en 3 vol. in folio; *Tom. III, pag.* 271.

(64) Claude de Lille, Abrégé de l'Histoire Universelle, *imprimée* à Paris, chez Didot, en 1731, en 7 vol. in 12; *Tom. VII, pag.* 107. *Page* 92, *il avoit qualifié* van Beuningen Ambassadeur d'Angleterre: *& c'est ainsi, qu'un* Historiographe de France, *& un* Censeur Roial, *nous apprend l'*Histoire de son tems.

(65) *Le Père* Bougeant, *Jésuite*, Mémoires pour servir à l'Histoire des XVII. & XVIII. Siècles, *imprimés sous le nom d'*Amsterdam. & de Jaq. Desbordes, en 1725, en 4 vol. in 12.; *Tom. III, pag.* 196.

(66) . . . . . . de Quincy, Histoire Militaire de Louïs XIV, *imprimée* à Paris, chez Mariette & autres, en 1726, en 7 vol. in 4.; *Tom I, pag.* 310 & 311.

(67) Gabriel Daniel, *Jésuite*, Journal de Louïs XIII & XIV, *imprimé à la fin du Tome X. de son* Histoire de France *d'Edition de Paris*, chez Mariette & autres, en 1729, in 4. *pag. cilj & sfv.* Limiers, *dans un pareil* Abrégé de l'Histoire de France sous les Regnes de Louïs XIII, & de Louïs XIV, *se contente de parler, Tom. III, pag.* 40, *de* Médailles frappees par quelques Particuliers: *ce qu'il avoit déja fait dans son* Histoire de Louïs XIV, *Tom. II, pag.* 169.

(68) *Son Passage se verra dans la Citation* [70].

(69) *Et notez que ceci est encore plus remarquable, que les Dépositions touchant le Fait de la* Papesse Jeanne, *attesté à la vérité par un beaucoup plus grand nombre d'Auteurs, mais dont le plus ancien est postérieur de 200. ans au tems de cette prétenduë avanture: ou que l'Imputation du* Profit revenant de la Fable de Christ, *reproché à Léon X. par 300 ou 400 Copistes du seul* Baleüs, *Auteur trop postérieur à ce Pape, trop éloigné de Rome, & trop suspect sur le sujet de l'Eglise Romaine, pour en être crû sur sa parole.*

(70) Paul de Rapin Thoyras, Histoire d'Angleterre, *imprimée* à la Haïe, chez Aléxandre de Rogissart, en 1722—1726, en 10 vol. in 4.; *Tom. IX, pag.* 277. La Neuville *affirme de même cette prétenduë* Suppression *faite* sur le champ; *& c'est probablement de-là, que Mr.* de Rapin *l'a prise.*

(71) Brun, véritable Réligion des Hollandois, *pag.* 200.

(72) *Voiez* van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 17.

(73) *Là-même, pag.* 17. *La seule & simple vûe de ces cinq Personnages à Cheval auroit du avertir Mr.* van Loon, *que* Josué ne

Jean Brun a donc eu tort de décider trop positivement, qu'*elle ne se trouveroit jamais* (74); du Maurier, qu'*elle n'a jamais été vûë, & n'a jamais jusqu'ici été que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée* (75); Limiers, qu'*elle ne se trouve, ni dans le Recueil de Bizot, ni ailleurs* (76); & Basnage, qu'*il y a beaucoup d'apparence, que c'étoit un de ces bons-mots, qui courent dans le Monde, sans avoir jamais été gravé sur aucune Médaille* (77). Mais, ce qui peut en quelque façon les excuser, c'est que ces sortes de Pieces sont extraordinairement rares; & que Mr van Loon, malgré tous ses soins, & après beaucoup de tems & de recherches, n'a pu découvrir celle-ci que dans le seul & unique Médailler de Mr de Hoogeveen, Echevin & Conseiller de la Ville de Leide (78). Je l'ai vuë depuis dans le Cabinet de Mr. Herman Vos à la Haie, vendu en Avril & Nov. 1743. Voiez en le *Catalogue*, pag. 90, num. 1233.

Il y a une autre Médaille du même tems, que quelques-uns des Auteurs dont je viens de parler auront bien pu confondre avec la précédente, à cause de la ressemblance de la Légende: mais, elle est si pitoiablement imaginée, qu'on ne sauroit raisonnablement l'attribuer à un Homme d'esprit, tel que van Beuninghen. D'un côté, elle représente une espece de *Paisan Hollandois*, regardant un *Soleil* dans le centre duquel se voit une *Fleur de Lis*, & montrant de la main droite une *Masse ronde & plate* sur laquelle est écrit FROMAGE DE HOLLANDE; avec ces mots STA SOL, & la date du *XII. Sept.* 1673, qui est celle de la reprise de Naarde par le Prince d'Orange: &, de l'autre, un *Cavalier armé de toutes Pieces*, montant un *Cheval sans Bride*, & tenant l'*Ecu de France* d'une main & une *Epée nue* de l'autre; avec ces mots, IL NE SÇAIT OU ALLER, & la date du *XIII. Novembre* 1673, qui est celle de l'Abandon d'Utrecht par les François (79).

Cette même idée a été renouvellée diverses fois depuis, & entre autres dans deux Médailles frappées immédiatement après le mémorable Passage de la Boyne, & la Prise de Lille (80). Dans la premiére, on voit l'Effigie du Roi Guillaume armé, accompagnée de ses titres; &, au revers, Josué arrétant le Soleil, avec ces mots: *Ut & Jesus Cursum Solis retinet.* Sur le revers de la seconde, le Soleil & la Lune paroissent au dessus de la ville de Lille, avec ces mots, *Siste Sol in Gibeon & Luna in Valle Ajalon*, dont on ne voit nullement le fin. Mais, quoi que ces applications fussent tout autrement claires & expressives que celle de la prétenduë Médaille de van Beuninghen, on n'en fit pourtant pas le même bruit qu'après le Traité d'Aix-la-Chapelle.

On étoit, ou l'on affectoit d'être, alors, beaucoup plus délicat sur ces sortes de sujets: car, ce fut précisément dans ce tems-là, que l'on chicana tant touchant trois autres Médailles; les deux prémiéres, sçavoir LEO BATAVUS, & MITIS ET FORTIS, frappées par ordre des Magistrats d'Amsterdam, & des Etats de Hollande, après la Paix de Breda; & la troisiéme ASSERTIS LEGIBUS, frappée par ordre du Conseil d'Etat des Provinces-Unies, après la Paix d'Aix-la-Chapelle (81). La II, sur-tout choqua fort le Roi d'Angleterre Charles II, auquel quelques mauvais esprits appliquoient malignement le *Mala Bestia* de son éxergue: &, malgré les sérieuses répresentations des Etats de Hollande, & la complaisance qu'ils eurent d'en faire briser les coins moiennant 1000 Ducatons de dédommagement, accordez à l'Ouvrier, elle fut un des Pretextes de la Guerre que cet aveugle & foible Roi déclara contre ses propres intérêts aux Hollandois en 1672, (82). Ce Prince, alors si délicat & si sensible, ne l'avoit guéres été pour une autre Médaille, à mon gré beaucoup plus offensante, tout-à-fait personnelle, & nullement équivoque, frappée par les François immédiatement après qu'il leur eut si prudemment & si honorablement vendu Dunquerque. D'un côté, l'on y voit une *Pluie d'Or* tombant sur cette ville, avec ces mots d'Horace (83). *Fulmineo potentior Ictu*: &, de l'autre, la *Justice*, la *Balance* dans une Main & l'*Epée* dans l'autre, chassant ignominieusement deux *Harpies*, avec ce Trait de Virgile (84), *Harpyas pellere Regno* (85). Si l'Application de la Fable de Danaé étoit elle-seule une Satire des plus vives & des plus picquantes, jointe à celle des Harpies elle devenoit une injure des plus cruelles & des plus atroces; mais, la dorure d'une pareille Pilule sut très bien en adoucir toute l'amertume, & la faire avaler courageusement toute entiére: &, quelque insultante que fût cette Médaille, le Grand-Maitre des Monnoies d'Angleterre Elinxbée, peut-être lui-même du nombre des Mécontens de cette vente, n'avoit eu garde de s'en plaindre au Roi, comme il fit de celle de Hollande fort peu de tems ensuite (86). Remarquons aussi, que ce Prince prévenu & passionné, qui s'échauffoit si fort pour une pareille chimére, étoit absolument insensible aux insultes réelles que lui faisoient essuïer vers ce tems-là ses chers Amis les François, tant à Saint Christophe, qu'en divers autres endroits de l'Amerique. La III, qui représentoit d'un côté la Republique des Provinces-Unies, couronnée de Lauriers, adossée contre un Trophée d'Armes, tenant de la main droite sa Lance surmontée du Bonnet de la Liberté, & de la gauche les Armes des Etats-Generaux; & qui renfermoit de l'autre la Légende que l'on verra ci-dessous; fut trouvée trop *vaine*, trop *fiere*, trop *superbe*, trop *immodeste*, & même *injurieuse & insultante* (87): & ce fut à son sujet, que le Prémier-Président de Lamoignon dit à du Maurier, & reprocha à Mr. de Groot Ambassadeur des Etats-Généraux en France, que *les Romains, après avoir rasé Numance, & détruit Carthage, Rivales de leur Empire, n'eussent pû parler en termes plus altiers de leurs* Vic-

n'étoit nullement-là réprésenté: car, l'usage des Chevaux étoit fortement interdit aux Juifs, qui coupoient impitoiablement les jarets à tous ceux dont ils s'emparoient chez leurs ennemis. Voiez Deuteronom. *XVII*, 16: *XX*, 1. Josué *XI*, 6. 9. Sam. *VIII*, 4. Esaie *II*, 7: *XXXI*, 1. Osee *XIV*, 4. & Zach. *IX*, 10. *De tous les Dessinateurs & Peintres, qui ont emploié les Histoires de la Bible, peut-être n'y en a-t-il pas un seul, qui n'ait cru faire merveille en mettant les Guerriers Juifs à Cheval. Cependant, rien de plus opposé à leurs coutumes, & de plus contraire à leur Histoire.*

(74) Brun, véritable Religion des Hollandois, *pag.* 200.

(75) Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de la République de Hollande, *pag.* 58, 59.

(76) Histoire de Louis XIV, *Tom. III, pag.* 14, *où il traduit assez plaisamment* In conspectu meo stetit Sol, *par*

Ce Soleil dans son cours s'arrête à mes regards.

Voiez aussi les Nouvelles Littéraires, *Tom. X, pag.* 162.

(77) Basnage, Annales des Provinces-Unies, *Tom. II, pag.* 20.

(78) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 17. & 18. Favoritus Noricus (*c'est-à-dire* Petrus Burmannus) *confirme cela dans ses* Observationes in Gundlingium de Republ. Hollandica, *pag.* 80. & 81.

(79) Van Loon, Histoire Met. des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 121.

(80) *La-même, Tom. IV, pag.* 8: & *Tom. V, pag.* 122.

(81) *La-même, Tom. II, pag.* 535, & 536; & *Tom. III, pag.* 21, 22. Limiers, *Ecrivain d'ordinaire aussi décisif que mal-instruit, dit, ou par ignorance, ou pour faire le bel esprit, que ce furent* quelques particuliers du Païs, *qui* firent frapper ces Médailles. *Voiez son* Histoire de Louis XIV, *Tom. III, pag.* 53. Du Mont, *Tom. II, pag.* 1.

(82) *La-même, Tom. II, pag.* 535, 536. *Les* Memoires pour servir à l'Histoire de la Maison de Brandebourg, *enrichis de Portraits, Vignettes, Culs de Lampes, & Cartes, & imprimez à la Haie, chez Neaulme, en* 1751, *en* 2 Voll. in 4, *ajoutent à cela, Tom. I, page* 61, *que le* Roi (CHARLES II) *se plaignoit, que les Sieurs de Witt avoient dans leur Maison un* Tableau scandaleux, représentant une Bataille Navale, que Jean de Witt, General-Admiral avoit gagné sur les Anglois. *Voiez aussi* VOLTAIRE, Hist. du Siecle de Louis XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(83) Carm. *Libr. III*, Od. XVI, *Vers.* 10, & 11.

(84) Æneid. *Libr. III, Vers.* 249.

(85) Van Loon Hist. Métalliq. des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 490.

(86) *La-même, pag.* 533.

(87) Du Maurier, Mémoires de Hollande, *pag.* 59. Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.* 267. La Neuville, Histoire de Hollande, *Tom. III, pag.* 174. Basnage, Annales des Provinces-Unies, *Tom. II, pag.* 28. Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX, pag.* 277. Médailles sur les principaux Evenemens du Regne entier de Louis le Grand, *folio* 119, *où l'on dit en général:* Ils oserent même prendre sur des Monumens publics les titres superbes d'*Arbitres des* Sou-

Victoires (88). Je n'insiste point sur les Observations puériles du III, Tome du *Mercure Galant* touchant cette Médaille: parce que ce ne sont que des impertinences, dignes du pitoïable Ouvrage dans lequel elles se trouvent, du petit pédant Périandre qui explique si ridiculement la Légende de cette Médaille, & d'un Homme assez ignorant, pour faire *recouvrir*, au lieu de *recouvrer*, la liberté; pour métamorphoser la *Hollande* en *Mercure*, pour faire *enchainer les 7. Provinces-Unies* sur une Médaille frappée par elles-mêmes & à leur honneur; & pour ne pas même connoitre le Simbole de la liberté. Qu'on ne s'étonne donc point de lui voir expliquer par *communes* le *c* qui le devoit être par *cudi*. L'on a débité, que les coins de ces trois Médailles avoient également été brisés (89); & les paroles de Mr. de Rapin sur ce sujet sont fort remarquables. *Pour les autres Médailles*, dit-il, *qui marquoient un peu trop de présomption*, & au sujet desquelles *ils eurent bien lieu dans la suite de se repentir de cette espèce d'insulte qu'ils avoient faite à Louis XIV, ce ne fut que deux ans après* (la prétenduë suppression de la Médaille de van Beuninghen,) *que les Etats en firent rompre les coins* (90). Mais c'est ce que Mr. van Loon, qui a fait là-dessus les Recherches les plus éxactes, ne dit uniquement que de la seconde, comme, on l'a vû ci-dessus Citation (82). Quoiqu'il en soit, Voltaire, le partial Voltaire, n'a fait aucune difficulté de reconnoitre publiquement, que les Hollandois *ne se vantoient en effet-là de rien qu'ils n'eussent fait* (91): & s'il est vrai que ces Médailles aïent été une des causes de la Guerre de Hollande en 1672, (92); & si celle d'*Assertis Legibus* en particulier a pu mettre Louis XIV, en droit de traiter si impitoïablement les Hollandois, qui s'étoient pourtant contentez de parler en général, sans le nommer ni même le désigner personnellement; que n'auroient point dû faire les Allemands, les Espagnols, & les Hollandois, non seulement désignés, mais même nommez d'une maniére si odieuse, & si flétrissante, dans la Médaille Françoise *Ludovico Magno*, frappée immédiatement après la Paix de Nimegue? Voici tout ce qu'on lit sur le revers de l'une & de l'autre.

ASSERTIS LEGIBUS
EMENDATIS SACRIS
ADIUTIS DEFENSIS
CONCILIATIS REGIBUS
VINDICATA MARIUM LIBERTATE PACE EGREGIA VIRTUTE ARMORUM PARTA
STABILITA ORBIS EUROPÆI
QUIETE
NUMISMA HOC
S. F. B. C. F.
CIϽ IϽ CLXVIII. (93).

-o-

LUDOVICO MAGNO
QUI BATAVIS DEBELLATIS
HISPANIS TOTIES DEVICTIS
SEQUANIS BIS SUBACTIS
GERMANIS UBIQUE SUPERATIS
HOSTIUM CLASSIBUS FUGATIS
ET INCENSIS
TOTI FERE EUROPAE CONJURATAE
ET FOEDERATAE
PACEM DEDIT
IMPERAVIT
ANNO M DC LXXVIII, (94).

Qu'on les compare l'une avec l'autre; & l'on verra sans peine laquelle des deux est la plus *vaine*, la plus *fiere*, la plus *superbe*, la plus *immodeste*, en un mot, la plus *injurieuse* & la plus *insultante*. Le menaçant *Evexi sed discutiam* d'une autre Médaille, frappée au commencement de 1672, & où le Soleil anéantit des nüages après les avoir élevez, n'est guéres moins *injurieuse* ni *superbe*. Après cela, les Hollandois ne sont-ils pas les meilleures gens du Monde & les moins vindicatifs, d'avoir fait frapper à la louänge de cet ambitieux Monarque une belle & magnifique Médaille, où, non contens de lui confirmer les prémiers de tous les Etrangers le Surnom glorieux de *Magnus*, ils lui prodiguent gratuïtement encore le titre également superbe & peu fondé de *Pacificator Orbis*, & lui font bonnement de plus ce compliment ridiculement flatteur, *Solus hæc Otia facit* (95)? On ne reprochera pas aux Anglois une pareille débonaireté. Après les célébres Victoires de Hochstett, de Ramillies, d'Oudenarde, & de Malplaquet, non seulement ils mirent sur les deux côtez d'une de leurs Médailles les Bustes du Roi de France & de la Reine d'Angleterre, avec ces mots, *Ludovicus Magnus*, *Anna Major*; mais même ils répandirent par-tout le Distique suivant, sinon un peu trop insultant pour Louïs XIV, du moins un peu trop gaillard pour la Reine Anne:

Multis qui fuerat mulieribus incubus olim,
Annæ nunc soli succubus ille jacet.

Ce Prince & cette Princesse sont encore moins ménagés dans une Médaille Allemande, frappée après la Prise de Douay par les Alliés en 1710. Anne y est

Souverains, de Défenseurs des Loix, de Réformateurs de la Réligion, & de Maîtres de la Mer. Deux ans auparavant, les Brabançons, grands Faiseurs de Chronographes, en avoient fait courir un, dénotant Louis XIV, en ces termes, pour avoir donné quelque Secours apparent aux Hollandois,

Dic mihi fatalis Regem quem denotat annus?
LVDoVICVM;

& l'on n'en dit mot, quoi que ce fût assez clairement souhaiter publiquement la mort de ce Prince.

(88) Du Maurier, la Neuville, & Basnage, *là-même.* Le Vassor, Lettres sur la Capitation générale, *pag.* 49, 50. *On a blâmé de même autrefois les Suisses de s'être donné le Titre de* Dompteurs de Princes; *&, peut-être, avec aussi peu de raison. Voiez* Brantome, Capit. François, *Tom. I, pag.* 290.

(89) Du Maurier & la Neuville, *là-même.* Limiers, Hist. de Louïs XIV, *Tom. III, pag.* 53. Du Mont, Mémoires pour l'Intelligence de la Paix de Ryswik, *Tom. II, pag.* 2 & 3. Voltaire, Histoire du Siécle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(90) Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX, pag.* 277. *L'Auteur de l'*Histoire des deux illustres Fréres Corneille & Jean de Witt, *Livre curieux, mais pitoïablement écrit, s'étoit fort étrangement exprimé, en disant, & répétant, Tom. II, pag.* 116 & 354, *qu'on* brisa les ESTAMPES de toutes les Médailles qui avoient donné du mécontentement. *L'Auteur de l'*Histoire secrète des intrigues de la France en diverses Cours de l'Europe, *dit de même Tome I, pag.* 91, *que cette troisième* Médaille a été supprimée, *sans parler des deux autres, & l'attribuë à l'*Orgueil de Mr. de Witt, *qui, dit-il,* la fit frapper: *mais, on a vû ci-dessus, que ce fut* le Conseil d'Etat.

(91) Histoire du Siécle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 144.

(92) Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.* 267. La Neuville, *Tom. III, pag.* 174. Du Maurier, *pag.* 71. Du Mont, Mémoires pour l'intelligence de la Paix de Ryswick, *Tom. II, pag.* 2 & 3. Larrey, Histoire d'Angleterre, *Tom. IV, pag.* 470; & Histoire de Louïs XIV, *Tom. IV, pag.* 31, 65. Rapin, Histoire d'Angleterre, *Tom. IX, pag.* 277.

(93) Du Maurier, *pag.* 71, *a gâté & tronqué toute cette Legende. Au lieu de ses derniers mots depuis* PARTA, Du Mont *se contente de mettre* BATAVIA P. *Un des Membres du Collége des Nobles de Hollande m'a assuré que cette Inscription étoit de la façon de Mr.* de Slingeland, *Pére du Conseiller Pensionnaire de ce nom.*

(94) Ménétrier, Histoire de Louïs le Grand par les Médailles, *pag.* 26. Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom III, pag.* 22, & 258, 250. *Je ne parle point ici d'une Médaille fort injurieuse aux Provinces-Unies, frappée à Rome en l'Honneur de Louïs XIV, immédiatement après son Expédition de Hollande, & rapportée par* Ménétrier, *pag.* 29, *& par* van Loon, *pag.* 87; *parce qu'il ne seroit pas équitable de reprocher aux François les Iniquitez des Italiens. Je remarquerai pourtant, que dans la Figure terrassée, que Mr.* van Loon *prend pour la République tenant des Serpens au lieu de Fleches, le Pére* Ménétrier *ne voit que l'Hérésie; ce qui ôteroit l'Injure Nationale: mais, le Lion Belgique, terrassé de même, & dont le Pére Ménétrier ne dit mot, fait voir qu'il a eu tort d'appliquer cette Médaille à la Destruction de l'Hérésie en France.*

(95) Ménétrier, Histoire de Louïs le Grand par les Médailles, *pag.* 29. Bizot, Histoire Métallique de Hollande, *Tom. II, pag.*

y est représentée en *Dalila* coupant les Cheveux à Louïs dépeint en *Samson*, avec ces mots, *Philister uber dir*, *Simson*; &, sur le revers, ce même Prince, dépeint en invalide se soutenant à peine sur des bequilles, s'efforce de danser devant cette Princesse bassement déguisée en Joueuse de Harpe de Taverne: & c'est ainsi que ces bonnes-gens d'Augsbourg, & de Nuremberg, se sont imaginez faire l'Eloge de la plus puissante Alliée de leur Souverain.

La II, Médaille Satirique, dont il me reste à parler, est beaucoup plus insultante que la précédente, & a été faite au sujet des sollicitations pressantes & des empressemens extraordinaires de la France & de l'Espagne, pour entrer en Alliance avec Cromwell. Quelle gloire pour cet heureux Usurpateur de trois Couronnes, de se voir recherché avec tant d'empressement par deux des plus puissans Princes de la Terre! Mais en même tems, quel opprobre pour ces deux grands Rois, l'un Neveu, & l'autre Beau-Frére, de l'infortuné Charles I, de ramper d'une maniére si basse & si peu digne devant son Oppresseur & son Bourreau, & même d'être réduits à s'avilir jusqu'à le traiter de Frère (96)! Et c'est particuliérement ce qu'on a voulu exprimer dans la Médaille en question, & que voici.

D'Un côté, *Cromwell* y paroît en buste, revêtu d'une cuirasse, & couronné de Laurier, avec ces mots:

OLIVARius Dei Gratia Reipublicæ ANGliæ, SCOTiæ, HIBERNIÆ PROTECTOR.

&, de l'autre, la *République d'Angleterre*, assise, & tenant de la main gauche un *Ecu* ou *Bouclier de St. George* (97), indique de la droite *Cromwell*, appuïé sur ses Genoux, les Chausses bas, la Chemise levée, les Fesses nues, en un mot offrant son Derrière à baiser aux *Ambassadeurs de France & d'Espagne*. Celui-là, tout parsemé de Fleurs de Lis, repousse l'autre de la main gauche, lui dispute fiérement le pas, & lui dit d'un air fanfaron,

RETIRE-TOY:

L'HONNEUR APPARTIENT AU ROY MON MAISTRE LOUIS LE GRAND.

Un bon Hollandois s'est assez ridiculement imaginé, que la République d'Angleterre ne tenoit ainsi Cromwel exposé que pour recevoir des claques de ces Ambassadeurs, & qu'ils disputoient seulement entre eux à qui lui donneroit la prémiére (98). Mais, cela n'a nulle apparence: l'autre sens est beaucoup plus naturel, & incomparablement plus convenable aux circonstances de ce tems-là, où les Espagnols & les François rampoient également & si bassement devant Cromwell.

Mr. Gerard van Loon a jugé beaucoup plus sainement de cette Médaille, ou, plûtôt, de cette Satire, également injurieuse à trois Puissances Souveraines; car, il la traite nettement d'*insolente*, d'*infame*, de *détestable*, & de *digne d'être ensévelie dans un éternel oubli* (99). Malgré tout cela, & quelque peu digne qu'elle lui eut paru de son Ouvrage, il n'a pourtant point laissé de l'y placer aussi-tôt-après comme authentique, c'est-à-dire, comme réellement imaginée dans le tems & à l'occasion des Négociations de la France & de l'Espagne touchant une Alliance avec Cromwell en 1655, & frappée alors pour en conserver le souvenir. Mais, cela ne sauroit être: & la seule qualification de *Louis le Grand* en est une très bonne & très solide preuve, puisqu'elle porte avec elle un caractère de fausseté incontestable.

En effet, personne ne songeoit encore alors à donner le titre de *Grand* à Louïs XIV, (100). Témoin cet endroit notable de l'*Histoire de Henri le Grand*, *par Mr. de* PEREFIXE, touchant LOUIS XIII: *Et nous voions aujourd'huy, qu'avoir esté Père de* LOUIS LE SAGE ET LE VICTORIEUX, *n'est pas le moins beau de ses titres.* Or la prémiére édition de cette belle & judicieuse Histoire est de *Paris*, *chez Cramoisy*, *en* 1661, *in* 4°. Voiez-

pag. 314. Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 260. *A-propos de cet* Otia fecit, *un Auteur aiant dédié son Ouvrage à je ne sais quel petit Tyranneau de Province, avec cet Eloge pris de Claudien, je pense,*

Et Curam impendit Populis, & Otia Musis;

quelque la Rencont, choqué de cette Application, la traduisit tout aussi-tôt malignement ainsi:

Aux Peuples accablez il cause mains soucis,
Et dans l'Inaction il retient les Esprits.

(96) Aitzema, Zaaken van Staat en Oorlog, *III. Deel*, *folio* 1018; *cité par* van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II*, *pag.* 394. *Mais, remarquez, que, dans les VII, VIII, IX, & X. Livres de l'* Histoire des Provinces-Uniës des Païs-Bas par Wicquefort, *publiés seulement en* 1745, *longtems après cet Article tout dressé, il est dit pag.* 476: C'est ce qu'il faut ajoûter à ce qu'il y a d'apocryphe en ce grand Ouvrage [*d'Aitzema*]; étant certain, qu'il ne se trouvera point que le Roi [*de France*] lui ait donné d'autre qualité, que celle de *Monsieur le Protecteur.*

(97) *Les Emaux de cet Ecu ne se trouvent point gravez sur cette Médaille dans* l'Histoire métallique de Mr. van Loon, *Tom. II*, *pag.* 396: *mais, quelque chose d'assez particulier, je les trouve*, 1, *pag.* 362, d'Argent à la Croix de Gueules, *sur la Monnoie d'Angleterre refondue en* 1653; 2., *pag.* 367, *tout au contraire* de Gueules à la Croix d'Argent, *sur le revers d'une Monnoie aiant de l'autre côté le Buste armé de Cromwell avec son nouveau Titre de Protecteur*; & 3. de Gueules à la Croix d'Or, *sur le revers de pareilles Pièces frappées en* 1658.

Si cette diversité vient de changemens réels & effectifs pratiqués alors dans cet Ecu, je n'ai rien à dire: mais, si elle ne venoit que de l'inéxactitude du Monétaire, ce seroit une nouvelle preuve, que les Médailles ne sont pas toujours aussi infaillibles que certains curieux se l'imaginent; puisqu'on s'y trompe dans des choses aussi communes, & aussi généralement exposées à la vuë de tout le Monde, que les Armes actuelles & présentes d'une Nation: ou bien, si elle venoit simplement de l'ignorance du Graveur à bien représenter ces Emaux, ce seroit une négligence bien extraordinaire, que de n'avoir pas fait corriger de pareilles fautes.

(98) *Twisten om hem de eerste slag te geven.* Catalogus den Cabinet van Silvere Moderne Medailles van de Heer Jan Delcourt, *Num.* 672, *pag.* 68. *Dans un autre, mais anonyme, du* 10. *de Septembre* 1714, *pag.* 78 & 199, *on explique cela par ces mots:* Le Roy à Fesse nuë; &, derriere, 2 Noblesses.

(99) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II*, *pag.* 391.

(100) *Peu après la Paix des Pirénées, on frappa en* 1660. *en France une Médaille, sur laquelle on lisoit:* Ludovico XIV, vere MAGNO Franc. Regi Vota voverunt. *Voiez van Loon, Tom. II, pag.* 440. *Mais, ce n'étoit pas encore-là proprement donner*

Voiez-en l'année 1601. On ne s'en avisa que dix-sept ans après, lors des préparatifs de son expédition en Hollande; la prémiére Médaille avec ce titre n'est en effet que du mois d'Avril 1672, (101); & ce ne fut qu'au Retour de cette expédition, qu'on s'accorda unanimement à le lui donner (102). Sur ce que le Père du Londel, Jésuite, avoit remarqué dans ses *Fastes de Louis XIV*, *que ce fut au commencement de Janvier 1680, que le Surnom de* Grand *fut donné à ce Prince, au consentement même de tous les Etrangers* (103), Mr. Bayle demandoit autrefois, *quel Acte public, ou quelle cérémonie solennelle, il pourroit citer sur cela* (104)? Si le Père du Londel a entendu, qu'on commença seulement alors à donner à Louis XIV, le Surnom de *Grand*, on vient de voir, qu'il se seroit trompé: mais, s'il a voulu dire simplement, que les Etrangers même consentirent alors à le lui donner, il a eu raison, & il auroit pû citer à Mr. Bayle la belle Médaille de LUDOVICUS MAGNUS, frappée en Hollande en 1680. & par laquelle l'Abbé Bizot a terminé son *Histoire Métallique de la République de Hollande* (105). Au reste, je remarquerai par occasion, que Louis XIV, n'est pas le prémier des Rois de France nommez LOUIS, auquel on ait donné le surnom de GRAND; témoins ces vers par les quels Jean le Maire de Belges finit son *Blason des Armes des Venitiens*, à la louange de Louis XII, Roi de France:

Chascun ira par-tout louänt,
Disant, chantant, & escripvant,
VIVE LE ROY LOYS LE GRANT.

Mais, le beau surnom de PERE DU PEUPLE prévalut justement à son égard, comme infiniment plus honorable & plus digne d'un si bon Prince, qui ne méritoit pourtant pas moins l'autre.

On voit encore par-là, qu'un de nos modernes, plus agréable Ecrivain qu'Historien bien instruit, décidoit fort témérairement, lorsqu'il affirmoit, qu'avant LOUIS XIV, *jamais Prince, ni Paien, ni Chrétien, ne s'étoient encore laissés donner le titre de* GRAND *dès leur Vie* (106). Outre le bon Roi LOUIS XII, on lui peut, sans aller chercher fort loin, nommer HENRI IV: & il ne feroit pas difficile de lui en citer d'autres.

Si cette Alliance entre la France & l'Angleterre, ou entre Mazarin & Cromwell, ne fut pas effectivement satisfée cette année-là dans ce monument injurieux, elle le fut au moins dans un écrit de pareille espéce, dont il seroit bien malaisé de trouver aujourd'hui quelque éxemplaire, parce que le Cardinal Mazarin en fit alors enlever presque toute l'impression. Il étoit intitulé *de tribus Nebulonibus, Thoma Anicello, Olivario Cromwellio, & Julio Mazarino Cardinale & summo Rerum Gallicarum Administro.* C'est le fameux Guy Patin, grand connoisseur de toutes sortes de Livres, & vrai repertoire de ces sortes de singularitez Littéraires qui nous a conservé celle-là d'après Wicquefort (107). Mais, comme il ajoûte peu après (108), que *Granvelle, Concini, Bonkingham, Mazarin*, & autres pareilles Sangsues du pauvre Peuple, sont assez mal-menez dans le Chapitre *de Sejanismo* des *Dissertationes Historicæ & Politicæ de Hornius*, qui furent effectivement imprimées *à Leide, chez Haak, en 1655, in 12*, il se pourroit très bien que ce ne fût-là qu'une seule & même chose. Il se trompe certainement, au moins quant à Mazarin: car, Hornius n'en dit pas un mot; à moins qu'on ne prétende le trouver dans cette Réfléxion vaguë & indéterminée: *Nec nostra Ætas illustribus* Sejanis *caret, qui per tot Gentium Strages innotuerunt, ut eos nominare necesse non sit* (109). Et peut-être en effet les Anecdotes de Wicquefort & de Patin n'ont-elles pas de fondement plus assuré que celui-là. Quoiqu'il en soit, le Ministre Basnage paroit avoit fait allusion à ce Libelle lors qu'au lieu de *Thomas Anicello* il substitua GUILLAUME II, *Prince d'Orange*, dans ce passage étonnant de ses *Annales des Provinces-Unies, depuis la Paix de Munster.* „ GUILLAUME II, le Cardinal MAZARIN, & „ CROMWEL, avoient pour but de satisfaire „ leur ambition, & d'élever leur autorité, en „ renversant celle des Peuples . . . . Les Etats-„ Généraux applaudirent aux desseins du Prince „ d'Orange; & les Provinces & les Villes, par dif-„ férens motifs, le secondérent au lieu d'y faire „ une genéreuse résistance; & les Temples mêmes „ retentirent des Eloges de celui qui donnoit une „ atteinte à la liberté publique . . . . . Il se ser-„ vit des forces que lui avoit confié la République, „ à faire la Guerre à ses enfans, & troubla la tran-„ quilité publique dont il devoit être le Defenseur, „ . . . dans un âge où l'on devoit tout craindre de „ son ambition. . . . Il ne réüssit *pourtant* pas, „ malgré les efforts que faisoit la Nation pour se „ donner un Maître: & une mort imprévuë en-„ gloutit le reste de ses desseins (110)." C'est ainsi que cet Historien vénal, que Jurieu faisoit trembler au seul nom d'*Orange* pendant la vie du *Roi* GUILLAUME, l'avilissoit sous l'Administration du Pensionaire HEINSIUS, qui l'avoit fait Historiographe, au grand mécontentement des habiles gens Hollandois, qui croioient mériter mieux ce poste qu'un Controversiste étranger. Aussi s'en sont-ils amérement plaints (111). On fut extrémement indigné de voir le Père de ce grand Prince si indécemment associé avec deux Hommes également détestés, l'un en France, & l'autre en Angleterre: & il n'y eut pas jusqu'aux Journalistes de Trevoux, qui ne fussent scandalisés d'un si odieux Assemblage. *Trouvera-t-on ce Parallèle judicieux en France*

ner à ce Prince le surnom de GRAND. *L'Abbé de* Faget, Matthieu Perrot, *&* Pérachon, *ne s'en avisérent; les 2 prémiers qu'en Mars 1668, & le 3. sans date de Mois, en usant de ce terme dans des Ecrits imprimez; mais, cela n'est point de suite. Ce* Pérachon, *nouveau Converti, & Convertisseur, se vanta en 1687. d'être le prémier Auteur de ces Titres. Voïez la* Bibliothéque du Richelet, *au mot* PERACHON, *pag. xcj, xcij.*

(101) *Elle concerne l'Union des Rois de France & d'Angleterre contre la Hollande; & particuliérement le prémier, sous l'Emblême d'Hercule, rampant sur un de ses genoux les trois Fléches de la Triple Alliance.* Van Loon, *Tom. III, pag. 42, où il en rapporte encore 5 autres de cette Année, & une de 1673, avec ce Titre. Il seroit donc fort étonnant, que la prémiére, qui se voit avec ce Surnom* dans les Médailles du Regne de Louïs XIV., par Mrs. de l'Académie des Inscriptions, *ne fût que celle qui concerne la Prise de Mastricht le 10. de Juin 1673, si l'on ne savoit que ces Mrs. par une délicatesse outrée, & déja condamnée ci-dessus, ont rejetté de leur Recueil toute Médaille de la façon d'autrui. Dans l'Explication de celle-ci, ils parlent du* second Siége de Mastricht; *mais, mal-à-propos: car, Louis XIV. ne l'a pris qu'une seule fois. D'ailleurs, on met, sur cette Médaille, la Reddition de cette Ville au 30. de Juin, au lieu du 29: ce qui a été corrigé dans la seconde Edition sur une nouvelle Médaille, où l'on ne voit plus le mot* MAGNUS, *emploié pour la prémiére fois sur la Médaille de* sa seconde Conquête de la Franche Comté, *en 1674: Variétez ou Erreurs, bien étonnantes dans un Ouvrage de cette conséquence, & confié aux soins de tant de Personnes de nom.* Voltaire, *après avoir dit dans son* Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag. 199, que, dès 1673, on avoit frappé des* Médailles . . . avec le Surnom de GRAND, *dit, Tom. II, pag. 317, que* FELIBIEN lui donna le prémier ce Titre dans ses Inscriptions de l'Hôtel de Ville de Paris en 1689. *C'est écrire avec bien de la négligence.*

(102) *Dès le Mois d'Octobre de cette Année, on le vit paroître à la tête de trois* Panégiriques Latins, *du Père* de la Rue, *du Père d'Orleans, & de* Bernard Colon. *Voyez la* Bibliothéque du Richelet, *pag. xcij.; & ajoûtez-y* Pierre Corneille, *qui traduisit en Vers François cet* Epinicium *du Père* de la Rue. *La* Volpiliere, *qui écrivoit en même tems qu'eux, connoissoit encore si peu ce Surnom comme approprié au Roi, qu'il lui donna celui de* LOUÏS LE CONQUE'RANT, *par opposition à celui d'*ALEXANDRE LE GRAND. *Voïez sa* Hollande aux Pieds du Roi, *pag. 14.* La Neuville, *ou* Baillet, *se sert mal-à-propos de ce Titre dès 1667. immédiatement après la Paix de Breda; &* Limiers *encore plus, qui dit,* Abrégé Chronol. *Tom. II, pag. 591, que, dès 1661,* on se hâta de donner le Surnom de GRAND à ce Monarque. *Voyez aussi, touchant les basses & excessives flatteries lâchement prodiguées alors, les* Mémoires de Gilbert Burnet touchant les Regnes de Charles II, & de Jaques II, Rois d'Angleterre, *Tom. I, pag. 673.*

(103) Du Londel, Fastes, *pag. 41; &* Henault, Abrégé Chronol. *pag. 425. Le Père* Bougeant *se trompe donc encore plus fort, lorsque, dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Europe depuis 1600. jusqu'en 1716, *il dit Tom. III, pag. 386, que ce fut en 1679, que* les Peuples commencérent à donner à Louïs le Surnom de GRAND.

(104) Bayle, Lettres, *pag. 728.*

(105) *Tom. II, pag. 167. C'est cette même Médaille dont j'ai parlé ci-dessus Citation* [93].

(106) Jurieu, Réligion des Jésuites, ou Réfléxions sur les Inscriptions profanes & impies du Père Ménétrier, *pag. 10.*

(107) Patin, Lettres à C. Spon, *Tom. II, pag. 101.*

(108) *Là-même, pag. 135.*

(109) Georgii Hornii, Dissertationes Historicæ & Politicæ, *Dissert. XXX.* de Sejanismo, *pag. 280.*

(110) Basnage, Annales des Provinces-Uniës, *pag. 196, 197, & 167.*

(111) *Voïez la* Préface *des* Lettres de Jean de Witt, *& les Plaintes de* Burman *dans une de ses Harangues; & dans ses* Notæ Favoriti Observationes in Gundlingium, *pag. 73 — 77.*

ce & en Hollande, dirent-ils alors fort judicieusement (112). On a prétendu que Basnage n'avoit fait que copier & altérer Wicquefort, dont on lui avoit fourni tant l'imprimé que le Manuscrit. C'est ce que je ne voudrois, ni rejetter, ni admettre. Mais, ce qu'on peut très clairement appercevoir dans les IV, prémiers Livres de l'*Histoire des Provinces-Unies de* WICQUEFORT, dont on vient enfin de permettre la Publication, c'est que, tout ennemi qu'on l'a dit de la Maison d'Orange, il a été incomparablement plus modéré que Basnage sur le Chapitre de Guillaume II, (113).

On parle encore d'un autre écrit de pareille espéce, occasionné aussi par cette Alliance de Mazarin avec Cromwel; mais, je me contenterai d'en indiquer simplement le titre, savoir l'*Europe crucifiée entre deux Larrons*, & d'ajoûter, que ce Libelle courut fort à Londres en 1656, probablement en Anglois (114).

Le Père Hardouïn, qui a toujours fort aimé à se signaler par des sentimens singuliers & extraordinaires; & qui a bien ôsé, non seulement soutenir que la fameuse Médaille EID. MAR. concernoit l'ancien Libérateur de Rome Junius Brutus, & non pas Marcus Brutus, mais même nier que le Meurtre de César ait été fait par Brutus, Cassius, &c. parce que son cher Pline ne nommoit aucun de ses assassins (115); ce Père, dis-je, a prétendu, qu'on n'emploïoit jamais la plaisanterie & la Satire dans les Médailles anciennes: *soutenant, qu'il est certain, que, dans ces Médailles, & sur-tout dans les Romaines, il n'y a point de plaisanteries, rien de bouffon, rien d'indigne de la Gravité & de la Majesté de l'Empire.* Mais, quoi qu'il en dise, le contraire est admis par Mr. Spanheim, & par divers autres Antiquaires de grand nom, qui regardent la légende GALLIENAE AUGUSTAE d'une Médaille de l'Empereur Gallien comme un reproche odieux de bassesse d'ame & de naturel efféminé; & la légende FAUSTINA AUGUSTA d'une Médaille de Marc Aurèle comme une raillerie amère de la foiblesse qu'avoit ce Prince, d'ailleurs si estimable, de se laisser pitoïablement mener par sa Femme (116): précisément de même que nous regardons le nom d'*Antigona*, donné autrefois à Antigonus, le dernier des Rois Asmonéens, par Sosius, Gouverneur de Syrie pour les Romains, justement indigné de la lâcheté avec laquelle il étoit venu se prosterner à ses pieds (117); le titre de *Papesse Jeanne*, donné depuis au Pape Jean VIII, à cause de sa mollesse & de ses impudicitez; le nom féminin de *Flore* donné à un jeune voluptueux & efféminé dans une de nos vieilles Chansons célébre dès le tems de nôtre Philippe I, comme le remarque l'Abbé Massieu sous cette Epoque de son *Hist. de la Poësie Françoise*; & la Médaille sur laquelle on a vû de nôtre tems le Pape Innocent X, habillé & coeffé en Femme, tenant une Quenouille d'une main & un Fuseau de l'autre, pendant que sa Donna Olimpia se voïoit sur le revers, vêtue en Pape, la Thiare en tête, & les Clefs de Saint Pierre à la main (118). D'ailleurs, que pensoit le Père Hardouïn de ces Médailles obscènes surnommées *Spintriæ*, parce qu'elles étoient chargées de figures sales & infames? N'avoient-elles, à son gré, *rien de plaisant, rien de bouffon, rien d'indigne de la gravité & de la majesté de l'Empire*? Ce n'étoit certainement pas la pensée, ni de ceux qui en ont attribué l'invention à l'Empereur Tibere, & lui en ont fait un crime, ni de Mr. Spanheim qui croit qu'elles n'ont été fabriquées que pour être jettées parmi les Spectateurs des Jeux obscènes qui se pratiquoient autrefois à Rome (119). De plus, le surnom odieux de *Trimalchio*, donné à Néron sur le revers de quelques-uns de ses Médaillons; & les Médailles où l'on voit les titres railleurs & desobligeans de Φύσκωνος, de Λαθύρυ, & d'Αυλητυς, quoique regardées comme faites à plaisir contre quelques Rois d'Egypte, & comme telles rejettées par Mr. Vaillant de leur *Histoire Métallique* (120); ne laissent pas de très bien prouver, que la Satire n'étoit pas absolument bannie des Médailles anciennes.

Tels sont les IV, éxemples singuliers, que je m'étois proposé de rapporter: mais, avant que d'achever cette remarque, je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'y en ajoûter quelques-uns touchant l'ignorance & la fantaisie des Peintres. En voici donc quatre de cette espéce. Le I, est tiré d'une Médaille ancienne rapportée dans le III, Chapitre des *Observationes Thomæ Bartholini de Unicornu*, & sur laquelle Moïse se voit métamorphosé en vrai Jupiter Hammon. En effet, il y est représenté, non pas à l'ordinaire avec deux raïons lumineux & éclatans, mais avec deux cornes de Belier recourbées en coquilles de Limaçon: & voici les plaintes du célébre Lambecius à cet égard. *Quidam, omnino simplices, & plusquam cucurbitini Capitis, Homines, Mosen in Jovem Hammonem transformarunt, & Cornua illi Arietina reflexa, ac si revera cornutus fuisset, affixerunt, ut videre est in Numismate antiquo subjuncto, quod Bartholinus* &c. Selon lui, cette erreur ne vient que de la Traduction peu éxacte des versets 29, & 30, du XXXIV. Chap. de l'Exode selon la Vulgate; où, au lieu de *cornuta Facies*, il auroit fallu *Facies radians, resplendescens*, ou quelque autre équivalant, (121). Deux autres sont tirez de l'*Histoire Metallique des Païs-Bas* de Mr. van Loon. II. Sur deux beaux Jettons frappez à Paris à l'occasion de la Guerre de Hollande en 1672, *Hercule*, armé de sa Massue, orné de sa Peau de Lion, & tenant de la main droite une corne qu'il vient d'arracher au Fleuve *Achéloüs* métamorphosé en Taureau & se cachant sous les roseaux de ses ondes, représente parfaitement bien Louïs XIV, réduisant la République à ses marais de Hollande, de Zélande, & de Frise; & l'on n'a guéres vû d'application plus heureuse de l'ancienne Mythologie. Mais, ce Taureau, ignoramment représenté avec ses deux cornes, quoi qu'Hercule lui en eut déjà arraché une, gâte toute cette Piéce, & ne s'accorde plus avec cette légende prise d'Ovide, Métamorphoses, IX, 97, *Truncum Caput abdidit Undis*, qui n'en faisoit pas la moindre beauté. III. Sur le revers d'une très belle Médaille frappée à l'occasion de la Paix conclue à Nimegue entre l'Empereur & le Roi de France, après avoir vû sur le devant, & dans la place d'honneur, toute l'Histoire de la délivrance d'Andromede, sans en excepter même le Pégaze de Bellerophon, on est non seulement fort surpris d'appercevoir dans le lointain, & comme à perte de vûe, la Transfiguration de Jésus Christ sur le Thabor, mais même très scandalisé de lire sur le tour cette singuliére & extraordinaire inscription tirée du Pseaume CXVIII, verset 23, *A Jehova factum est hoc* (122). N'est-ce pas-là, en dépit d'Horace,

Humano capiti cervicem Pictor equinam
Jungere, ... serpentes avibus, vel tigribus agnos:

& peut-on regarder un pareil assemblage autrement que comme une fort étrange fantaisie? IV. Sur diverses Médailles de Charles XII, Roi de Suede, non seulement on n'a nullement *exprimé au naturel les Traits du Visage de ce Prince*, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus, mais même on l'a *représenté avec de grands Cheveux crêpus qu'il n'avoit pas, ou avec une Perruque lorsqu'il n'en portoit plus*: & c'est de quoi J. A. Nordberg n'a pas manqué de se plaindre à la page xxj, de sa *Préface* de l'*Histoire de Charles XII*, qu'il vient de nous donner. Beaucoup de monumens publics ne sont pas plus éxacts, & ce seul éxemple suffira pour le prouver. La statue du Roi Charles VII, que l'on voit à Orléans, accompagnée de celle de la Pucelle, représente ce Prince avec le Collier de l'Ordre de St. Michel, qui ne fut institué que longtems après par Louïs XI, son Fils. C'est comme si l'on donnoit celui de l'Ordre du St. Esprit à François I, ou celui de la Jarretiére

(112) Mémoires de Trévoux, *Janvier* 1721, *pag.* 40 & 41.

(113) *Voiez son Année* 1650.

(114) Abrégé Chronologique de l'Histoire Universelle, Traduite du Latin du *Rationarium Temporum* du Père Petau par Maucroix, & suivi d'une Continuation, *Tom. III*, *pag.* 308.

(115) Harduini Opera Selecta, *pag.* 614.

(116) Nouvelles de la République des Lettres, *Janvier* 1700, *pag.* 22, 23 : 28. Jobert, Science des Médailles, *pag.* 121. Dissertation, savoir si les Médailles ont été des Monnoïes, ou non, *insérée dans les* Mémoires de Trévoux, *Juin* 1707, *pag.* 1090.

(117) Joseph. Antiq. Judaic. *Libr. XIV, Cap. XXVII*; & de Bello Judaico, *Libr. I, Cap. XIII.*

(118) Histoire de Donna Olimpia Maldachini, trad. de l'Italien de l'Abbé Gualdi, *pag.* 96.

(119) Spanheim, *cité par* le Clerc Bibliothec. Anc. & Mod. *Tom. VII*, *pag.* 103.

(120) Gisbert Cuper, Lettre à Mr. Basnage, *insérée dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Nov.* 1706, *pag.* 507. *Pour le* Trimalchio, *voïez les* Notæ Jo. Bourdelotii in Petronium, *pag.* 232.

(121) Lambecii Prodromus, Historiæ Litterariæ, *pag.* 120, 121. *Parmi les Médailles du Cabinet de Mr.* Reimmann, *il y en avoit deux représentant ainsi* Moïse; *mais, comme pour contenter tout le Monde, dans l'une les Cornes étoient recourbées en avant, & dans l'autre en arrière.* Catalog. Bibliothec. Reimmannianæ, *Tom. II*, *pag.* 143.

(122) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 72, 73. & 243, 244. *On voit sur une autre Médaille*, *pag.* 405, & 406, *Phaëton mettant tout en feu par son imprudence, avec ce Verset 2 du Pseaume X.* Dum superbit Impius, incenditur Pauper: & *c'est avec cette exactitude & cette régularité, que se composent les Médailles à Augsbourg & Nuremberg.*

tes, qu'on n'avoit certainement aucun intérêt de falsifier & de corrompre (*D*): & c'est ce que je me flatte d'avoir suffisamment prouvé par les éxemples que je viens de rapporter. Puis donc que les coins & les métaux ne sont pas moins susceptibles d'erreur & de mauvaise foi que les plumes & le papier, on ne doit déférer à l'Autorité des Médailles, non plus qu'à celle des écrits, qu'après un bon & sérieux éxamen, quoiqu'en puissent dire certains Antiquaires manifestement trop prévenus en faveur des prémiéres: &

tiére à Guillaume le Conquerant. Cela seul prouve manifestement, que ces deux statues sont fort postérieures au Regne de Charles VII.

Outre tout cela, les figures de certaines Médailles sont quelquefois si mal-faites, si peu éxactes, & par conséquent si équivoques, qu'il est bien difficile aux Savans, même les plus éclairez en ce genre, de ne s'y point tromper. A fin d'abréger, je me contenterai de donner deux éxemples de cette espéce: encore me restraindrai-je à renvoïer ci-dessus pour le second. Voici donc le prémier. Le célébre Mr. Cuper, aussi bon Connoisseur qu'aucun autre en fait de Médailles, s'étoit trop facilement persuadé d'en posséder seul une absolument inconnuë à tout autre. Mais, s'il eut la petite mortification d'apprendre qu'il s'étoit fortement trompé, il eut la rare & loüable bonne-foi de le reconnoître sur le champ sans chicaner. *Suppeditavi*, disoit-il le 10. de Février 1708, *Græcum Imperatorem, aliis omnibus, quantum equidem scio, indictum.* Theophanes *vocatur, possideoque ejus Nummum pulcherrimum & integerrimum* . . . . . . Theophanes Augustus *mihi fere e manibus ereptus est ab illustri Leibnitio*, disoit-il le 11. de Juin suivant. *Nam, cum viro tam præclaro egeram de eodem Nummo, isque mihi significavit, non esse in illo pictum* Imperatorem, *sed* Augustam Theophanonem, *Romani Junioris Conjugem. Vultus fere deletus & contritus facit ut inde Argumentum sumere non possimus: &, cum reliqua Ornamenta sint Imperatorum propria; putabam virum nobis exhiberi: Nunc ubi considero,* Augustas *etiam in Nummis Constantinopolitanis manibus tenere Sceptrum & Globum, similibus Capitis Tegumentis ac* Augustos *ornari, illas ordinarie* Augustas *bos Basidas dici in iisdem Monumentis, parum abest quin manibus pedibusque in illam eam sententiam* (123). Pour le second, voïez ci-dessus, Article ARCHELAUS, Remarque (*E*), Citation (23). De tout cela l'on peut, & l'on doit même, certainement conclure, qu'il seroit imprudent, & même dangereux, de croire aveuglément telle ou telle légende ou figure sur certaine Médaille, parce qu'un Antiquaire l'y a luë ou vuë, ou crû lire ou voir; puis qu'en tant d'occasions il leur arrive de n'avoir pas d'assez bons yeux, & de voir sur le Métal ce qui n'y a jamais été mis ni tracé.

[123] Cuperi Epistolæ Fragmenta, *apud* Reimarum de Vita J. A. Fabricii, *pag.* 242, 243.

On pourroit faire ce reproche à Louïs Savot, Antiquaire célébre; l'accuser d'avoir avancé, *qu'on voit des Médailles* . . . *d'Anne de Bretagne, comme Femme & Espouse du Roy François prémier*; cela se trouvant expressément, & en autant de termes dans son Ouvrage (124), & n'étant nullement corrigé dans son *Errata*. En effet, à le prendre à la lettre & à la rigueur, ce seroit, non seulement une lourde erreur, mais même une ignorance des plus crasses. Mais, il est de l'équité d'en juger moins sévérement, & de ne le regarder que comme une simple bévuë, & comme un pur défaut d'attention, échappé dans le feu de la composition; c'est-à-dire, le nom d'un Roi pris pour celui d'un autre, celui de *François prémier* mis au lieu de celui de *Louis XII*, réellement & de fait Mari d'Anne de Bretagne: erreur, dont son Correcteur est incomparablement plus coupable que lui, puis qu'il a lû, ou dû lire, plus d'une fois, de sens froid, & à tête reposée, cette inéxactitude si frapante.

[124] Discours sur les Médailles Antiques, *pag.* 17.

Reconnoissons pourtant, qu'on a soupçonné quelquefois, & même accusé d'inéxactitude, d'erreur, & de fausse date certaines Monnoies ou Médailles, sur des motifs par trop légers, & peu fondez; par éxemple, les *Richs-dalders* de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne, datées de 1479: & cela, parce que ce Prince y est traité de MAGNANIME; *titre*, dit-on, *qui n'a pu lui avoir été donné que longtems après* (125). Mais, je ne vois pas qu'une pareille objection puisse être d'aucun poids, ni pourquoi l'on n'auroit pas pu qualifier ainsi ce Prince.

Quant aux Médailles fausses, supposées, simplement imaginaires, en un mot qui n'ont jamais été vûes en espéces d'aucun Métal, & qu'on n'a pourtant point laissé de publier comme autentiques, telles que celles de la *France Metallique de Jaques de Bie*, si indiscrétement & si peu sensément admises par Mezeray dans son *Histoire de France*, je n'en dirai rien ici, quelque fortement qu'elles prouvent, qu'on peut abuser des Médailles, & qu'on n'en abuse en effet que trop souvent. Voïez pourtant ci-dessus, dans l'Article de (Louïs de Bourbon Prince de) CONDÉ, ce que j'ai remarqué touchant une Médaille attribuée à ce Prince, mais vraisemblablement supposée par ses ennemis pour le perdre à la Cour.

(*D*) *Médailles fautives à l'égard de dates, qu'on n'avoit . . . aucun intérêt de falsifier ou de corrompre.*] Telle est une fort grande Médaille d'or, très bien dessinée & frappée, sur la tête de laquelle on voit le buste de Dom Pedro le Cruel, Roi de Castille & de Léon, avec cette légende D. PETRUS CASTELLÆ ET LEGIONIS REX, ANNO DOMINI MILLE CCC. LXXXXVIII., quoi qu'il soit bien certain, que ce mauvais Prince ait été tué par Henri de Transtamare, son compétiteur & son successeur, dès M. CCC LXIX. Dailleurs, cette Médaille est de trop bon goût, pour être de ce tems-là: & les habiles gens observent, que la suite des Médailles des Rois de Castille ne commence qu'à Philippe I, Archi-Duc d'Autriche, & Pére de Charles-Quint & de Ferdinand I. Peut-être sont-ce ces Princes, qui ont fait frapper cette Médaille, & quelques autres de Rois d'Espagne, par pur esprit de curiosité. Voïez le Père Jobert, Tom. I, pag. 14. Telles sont encore deux Médailles du fameux Dom Juan d'Autriche, touchant ses Victoires de Lépante en 1571, & de Tunis en 1573, & sur les revers desquelles on lit JOANNES AUSTRIAE CAROLI V. FILIUS, ÆT. SU. ANNO XXIV, quoi qu'il soit bien certain qu'il avoit alors 26, & 28, ans, puis qu'il étoit né le 24, de Février 1545, (126). Telle, est & bien plus fautive encore, la Médaille frappée en l'honneur d'Aléxandre Farnese, qui prit à cette Bataille de Lépante le Vaisseau de Mustapha, Thrésorier de la Flotte Ottomane, après un long & périlleux combat, & sur laquelle on lit ALEXANDER FARNESIUS P. P. PRINC. AN. XIII. NAT., quoi qu'il eut alors 26, ans, étant né la même année que son Oncle Dom Juan (127). Peut-être ces fautes-là ne viennent-elles que de ce qu'on aura emploïé dans ces Médailles les coins de têtes qui avoient déja servi à d'autres sujets, & qu'on se sera contenté d'y accommoder de nouveaux revers, comme on sait que cela est arrivé sous le Regne de Charles IX, Roi de France, où l'on vit de la Monnoïe avec la date de 1561, & le nom & l'effigie de Henri II, quoi que ce Prince fût mort dès 1559, (128). Quoi

[125] Jac. a Mellen, Sylloge Nummor. Imperialium, *in Maximil. cité par* Chauvin, Journal de Berlin, Année 1697, *pag.* 103 & 104.

[126] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. I, pag.* 140, & 171. *Il donne mal-à-propos 27 Ans à Dom Juan en 1571; il n'en avoit alors que 26.*

[127] *Là-même, pag.* 42. *L'Auteur du* Supplément à l'Histoire Métallique de la République de Hollande par l'Abbé Bizot, *pag.* 24, *ne trouve point dans cette Médaille cette Victoire de Lepante remportée à 13. Ans, mais y trouve une autre Merveille à peu près aussi étonnante; savoir la* Bénédiction du Ciel, & des Graces toutes particuliéres du St. Esprit, dans la Naissance de ses deux Fils, qui vinrent au Monde, selon Strada, dans un tems auquel on ne sauroit attribuer leur Naissance aux seules forces de la Nature, puis qu'il n'étoit âgé pour lors que de onze à douze Ans, s'il est vrai que cet Historien ne se soit point trompé. *Mais, malheureusement pour cette espéce de Censeur, toutes ces belles Moralitez s'en vont en fumée dès qu'on voit en propres termes dans Strada*, qu'Aléxandre etoit âgé de 20. ans, lorsque Philippe II. lui fit épouser une Princesse de Portugal. *Voïez-le, Décade I, Livre IX, pag.* 549. *Ce* Supplément *fourmille de fautes semblables; mais, cela n'est point étonnant, n'étant qu'un Ouvrage de Commande: & c'est ainsi que les meilleurs Livres sont le plus souvent gâtez par les* Additions *indiscrétes & téméraires, que de Libraires intéressez y font mettre par des Compilateurs affamez.*

[128] *Et non pas en 1558, comme le dit* le Blanc, Traité des Monnoïes de France, *pag.* 334: & *après lui* Vigneul-Marville, *Mélanges*

& la prétenduë supériorité de certitude, qu'ils leur accordent sans doute trop libéralement, ne doit être considérée que comme un effet de ce préjugé trop ordinaire à quantité de Savans, qui fait, qu'ils raménent tout à leur étude particuliére, qu'ils fourent indiscrétement par-tout certaines découvertes qu'ils s'imaginent y avoir faites, & qu'ils croient que ces prétendus secours sont absolument nécessaires au progrès & à la perfection de toutes les Sciences. D'ailleurs, si les Médailles servent souvent à éclaircir l'His-

Quoi qu'il en soit, ce n'en sont pas moins des fautes capables de jetter & d'entretenir dans l'erreur, & très propres à démontrer que les Médailles ne sont rien moins qu'infaillibles.

En voici quelques autres preuves, mais tirées de circonstances d'une autre espéce. Sur une Médaille concernant la Bataille de Rocroi, gagnée par le Duc d'Anguien sur les Espagnols le 19. de Mai 1643, Louis XIV, se voit représenté, non âgé de 4, à 5, ans comme il auroit dû y paroître, étant né le 5. de Septembre 1638, mais âgé de 13, à 14, ans (129): & cela, par ce qu'apparemment cette Médaille n'a été frappée que 8, à 9, ans après l'événement; &, que, par une épargne sordide, ou une négligence inexcusable, on ne s'est pas soucié de faire une tête du tems de cet événement. Sur une Médaille, que j'ai actuellement sous les yeux, & frappée pour le Sacre de ce Prince, on le voit d'un côté en buste, couronné & revêtu d'un Mantelet d'Hermines orné des deux Colliers des Ordres de St. Michel & du St. Esprit, avec cette légende, LUD. XIIII. D. G. FR. ET. NAV. REX. CHRISTIANISSIMUS: & de l'autre on voit une Colombe, sortant d'une nuée raïonnante, & portant de son Bec la Ste Ampoule à Reims, représentée au dessous, avec cette autre légende, SACRAT. AC. SALUT. REMIS. MAII. XXXI. 1654; &, dans l'exergue, le mot RHEMIS. Mais, malgré l'exposé de cette Médaille, il est très certain, par la déposition unanime des meilleurs Historiens, que cette célébre Cérémonie ne se fit que le 7. de Juin suivant, par Simon le Gras, Evêque de Soissons, parce que Henri de Savoie-Nemours, Archevêque de Reims, n'étoit point encore *in Sacris*, & n'avoit point reçu l'ordre de Prêtrise. Le Pére Léon, Carme, semble donner la raison de ce retardement dans son *Académie des Sciences*, Tome I, page 375. *En quelques Médailles*, dit-il, *le 31. de Mai est marqué, au lieu du 7. de Juin*, pour *le Sacre de Louis XIV; cette Cérémonie aiant été différée jusques au Dimanche enfermé dans l'Octave du très-saint Sacrement, que nos François appellent LE SACRE.* Ce sont apparemment ces Médailles, qui en ont imposé au Père Philippe Labbe, Jésuite, dans son *Chronologue François* (130), & au Père Jacques Lenfant, Dominicain, dans son *Histoire de tous les Siécles de la nouvelle Loi* (131), qui, tout Chrononogistes qu'ils étoient, n'ont pourtant pas laissé l'un & l'autre d'adopter cette fausse date du 31. de Mai. En voulant redresser cette légére erreur, l'Abbé des Fontaines est tombé dans une bien plus considérable, en avançant inconsidérément, *qu'en 1652, on frappa des Médailles où se trouve marqué le Sacre de Louis XIV, parce qu'il devoit se faire cette année*, mais, *que les Troubles, qui continuoient, le firent différer jusqu'en 1654*, (132). *Seroit-il raisonnable*, ajoûte-t-il (133), *qu'on voulût à l'avenir prouver par ces Médailles, que le Sacre de ce Roi s'est fait en 1652?* Non, sans doute. Mais, outre que ces Médailles ne disent rien de semblable, comme on vient de s'en convaincre, ne *seroit-il* pas encore moins *raisonnable, qu'on voulût* l'en croire sur sa parole, lorsque, d'un simple mécompte de huit jours, mécompte occasionné par un retardement postérieur sans doute à la Fabrique de ces Médailles, il fait une grosse erreur de deux ans entiers, & qu'il n'en donne pour toute raison, que quelques circonstances & suppositions absolument chimériques? Quelque-chose de plus surprenant encore, c'est que dans ce magnifique & superbe Ouvrage, intitulé *Médailles sur les principaux Evénemens du Regne de Louis le Grand*, composé par tant de gens de grande réputation, & imprimé avec des dépenses si excessives, il se trouve de fausses dates: & l'on a été réduit à en faire le mortifiant aveu (134). Le malheureux Dom Carlos, tille & déplorable victime, ou de ses engagemens criminels, ou de la défiance mal fondée de son Père, paroît de même comme âgé de 20, à 25, ans sur une Médaille où on ne lui en donne néanmoins que 12, (135); &, sur d'autres Médailles, Charles II, son Petit Neveu, à 4. ans paroit comme en aïant 15, ou 20, (136). Dans une Médaille frappée à la gloire de l'Amiral Tromp, tué le 10 Août 1653, il est dit qu'il possédoit cette dignité depuis 20. ans. Cependant, il est certain, qu'il n'en avoit été revêtu qu'en 1637, ce qui ne fait en tout que 16. ans (137). Sur un Ducat que je conserve parmi d'autres curiositez, l'on lit d'un côté MONETA AUREA CIVIT. ZWOL., & de l'autre l'on voit l'Empereur tenant d'une main l'épée nuë & haute, & de l'autre le Globe Impérial surmonté d'une Croix; mais, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet Empereur est Ferdinand III, mort dès 1657, & que néanmoins la date de cette Piéce est bien distinctement de 1662, comme le prouve cette légende: FERDINAN III. D. G. R. I. H. BO. R. 1662. Après la mort de Sixte V, Jean Batiste Castagna, Evêque de Rossano, & Cardinal de St. Marcel, aïant été élû Pape sous le nom d'Urbain VII, les Romains se hâtérent de frapper une Médaille avec ces mots SPONSUM MEUM DECORAVIT CORONA. Mais ceux, qui se serviroient aujourd'hui de cette pierre d'attente des Romains, pour prouver le couronnement de ce Pontife, n'en feroient qu'une pierre d'achoppement pour eux mêmes; ce digne Successeur de Sixte V, n'aïant régné que douze jours, & n'aïant jamais été couronné. Sur une Médaille de Martin V, on voit la Porte Sainte pour la solennité du Jubilé. Et, cependant, on sait de science certaine, que cette Cérémonie nouvelle n'a été ajoûtée à celles du Jubilé qu'en 1500, par Aléxandre VI, (138). On voit la même irrégularité sur des Médailles de Clement VI, Boniface IX, Nicolas V, & Sixte IV, frappées toutes probablement longtems après.

Toutes ces Médailles ont donc besoin d'être rectifiées par le moïen de l'Histoire; & il ne faut nullement douter, qu'il n'y en ait encore beaucoup d'autres, dans le même cas, & de même caractère. „ Ainsi", conclut judicieusement Mr. de Beauval de

de Littérature, *Tom. II, pag.* 79; & Lenglet, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. I, pag.* 248. *Le même* le Blanc *parle aussi, pag.* 293, *de Médailles ou Monnoies de* Charles X, *frappées en* 1597, *quoique ce prétendu* Roi de France *fût mort dès le* 9. *Mai* 1590; *les Villes rebelles, qui tenoient encore pour la Ligue, leur donnant toûjours cours & valeur, malgré le décri qui s'en étoit fait dès* 1590, *dans tout le Parti de Henri IV.*

[129] Ménétrier, Histoire de Louis le Grand par les Médailles, *pag.* 6 & 7. Journal des Savans du 5. *Sept* 1689, *pag.* 624, 625 *Je trouve précisément le même défaut sur un Jetton, frappé au sujet de la Prise de Thionville, le* 10. *d'Octobre* 1643: Theodonis Villa expugnata, prima Finium Propagatio. *Le jeune Prince n'avoit alors que* 5 *Ans; &, cependant, il est représenté ici comme en aïant environ* 14 *ou* 15, *& armé d'une Cuirasse. Voiez* l'Histoire Métallique des Païs-Bas par van Loon, *Tom. II, pag.* 266.

[130] *Imprimé* à Paris, par la Societé, en 1666, en 5 vol. in 12.

[131] *Imprimée* à Paris, chez Robert Pepie, en 1684, en 6 vol. in 12.

[132] Observations sur les Ecrits modernes, *Tom. V, pag.* 46.

[133] *Là-même, pag.* 47.

[134] Lenglet du Fresnoy, Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. III, pag.* 105.

[135] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. I, pag.* 120.

[136] *Là-même, Tom. II, pag.* 511, 513. *Voiez aussi Tom. III, pag.* 21, & 42, *où la Disproportion n'est pas si sensible.*

[137] Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. II, pag.* 366.

[138] Bonanni, Historia Romanorum Pontificum per eorum Numismata, *Tom. I, pag.* 24, 124, & 431. Venuti, Numismata Pontificum Romanorum, *pag.* 12, 17, & 44. Histoire des Ouvrages des Savans, *Octobre* 1700, *pag.* 467, & 468.

l'Histoire, l'Histoire sert beaucoup plus souvent encore à éclaircir les Médailles, comme il seroit aisé de s'en convaincre par une infinité d'exemples tirez des Livres de Médailles même : & cela seul devroit, ce semble, porter ces Messieurs-là à la reconnoissance envers l'Histoire, & les engager à ne lui plus contester ainsi sa primauté. Quelques autres Savans ont voulu la disputer de même aux Médailles, & l'accorder aux Inscriptions, comme plus utiles qu'elles pour l'éclaircissement & l'affermissement de l'ancienne Histoire (*E*) : mais,

de ce dernier exemple, „ ces Monumens de bronze „ ne sont pas toujours aussi sûrs, qu'on les croit, „ pour l'explication des rites & des événemens. „ L'Ouvrier s'imagine, qu'une coutume, qui se „ pratique réligieusement de son tems, a toujours „ subsisté. Le Peuple, qui voudroit que toutes les „ Cérémonies de sa Réligion fussent Apostoliques, „ se le persuade encore plus aisément. Et ceux mê- „ me, qui en découvrent la fausseté, aiment „ mieux, comme Bonnanni, voiler le mensonge, „ que d'ébranler la foi des Peuples sur un fait évi- „ demment faux. " Bien plus, pouvoit-il encore ajoûter : c'est que les Médailles & les Historiens, même réünis & d'accord ensemble en conformité de déposition, ne sont pas toûjours des preuves certaines & indubitables de la verité des faits qu'ils indiquent; témoin celui du Sacre de Louïs XIV, que je viens de rapporter. Le voïant fixé au 31. de Mai 1654, par des Historiens contemporains, Historiens sur-tout se mêlant particuliérement de Chronologie, & de plus confirmé par une Médaille où l'on voit positivement la même date, qui ne croiroit, que c'est-là une verité incontestable? Cependant, comme on l'a vû ci-dessus, rien n'est plus faux, ce Sacre ne s'étant réellement éxécuté que le 7. de Juin de la même année.

(*E*) *Quelques Savans ont voulu accorder la préférence aux Inscriptions*] Les Inscriptions ne sont certainement pas plus infaillibles que les Médailles : les Sculpteurs se sont trompez dans les unes, comme les Graveurs dans les autres; & les disputes des Savans sur l'explication de certains mots qu'on lit, dans celles-là, n'ont quelquefois d'autre origine qu'un coup de Ciseau de plus ou de moins. Mais, l'erreur y a souvent part; & je me contenterai d'en donner trois preuves extrémement remarquables, & absolument décisives. I. Dans une des Inscriptions du magnifique Arc de Triomphe érigé à la gloire de Tite, après sa conquête de la Judée & sa destruction de la Ville & du Temple de Jérusalem, il est dit en propres termes, que cette Ville n'avoit jamais été prise avant lui. Voici cette Inscription telle qu'elle est rapportée par Gruter (139).

(139) Jani Gruteri, Corpus Inscriptionum Antiquarum, ex Rec. & cum Notis J. G. Grævii, *Tom. I, pag. ccxljv. Je ne rapporte point les diverses Leçons, qui ne changent rien au Fait.*

IMP. TITO CAESARI DIVI VES-
PASIANI F. VESPASIANO
AVG. PONTIFICI MAXI-
MO TRIB. POT. X. IMP.
XVII. COS. VIII. P. P.
PRINCIPI SVO
S. P. Q. R.
QUOD PRAECEPTIS PATRIS
CONSILIISQUE ET AVSPI-
CIIS GENTEM IVDAEO-
RUM DOMVIT ET
VRBEM HIEROSOLYMAM, OM-
NIBVS ANTE SE DVCIBVS
REGIBVS GENTIBVSQUE
AVT FRVSTRA PETI-
TAM AVT OMNINO
INTENTATAM
DELEVIT.

Mais, sans parler des anciennes prises de cette Ville, tant par David & Amasias, que par les Rois d'Égypte, d'Assyrie, & de Syrie, que les Romains pouvoient bien ne pas connoître; celles, qu'en firent ensuite Pompée & Sosius, & que des Romains ne pouvoient guéres ignorer, sont de très bonnes preuves du contraire. C'est donc une erreur, ou une fausseté; dont il est d'autant plus étonnant que les constructeurs de ce beau monument se soient rendus coupables, que la refutation s'en trouvoit alors dans divers Ecrivains Romains de ce Siécle-là, tels que Cicéron, Tite-Live, Lucain, & autres (140), & dans laquelle la flatterie pourroit bien avoir eu pour le moins autant de part que l'ignorance.

Quoiqu'il en soit, on trouve une semblable faute, par rapport au Temple de cette Ville, dans le CII. des *Sommaires de Tite-Live* attribuez vulgairement à Florus. *Cn. Pompeius*, y est-il dit (141), *Judæos subegit; Fanum eorum Hierosolymæ, inviolatum ante id Tempus, cepit* (142) : ce qui n'est guéres moins étonnant, & n'est pas mieux fondé, que ce que l'inscription affirme si positivement de la ville même. A propos de ces *Sommaires* de Florus, l'Abbé de Vallemont s'échauffe beaucoup contre les *Abbréviateurs* des Ouvrages d'autrui, les regardant comme la cause de la perte de quantité de bons écrits (143). Il a raison en général; mais, il a tort en particulier de s'en prendre à Florus de la perte de ce qui nous manque de Tite-Live. Car, outre qu'il n'avoit pas moins fait des *Sommaires* de ce que nous avons que de ce que nous n'avons pas, il n'avoit point fait d'*Abrégé*, c'est-à-dire de réduction en petit, ou d'espéce de miniature, si je me puis exprimer ainsi, de tout ce que contenoit Tite-Live, mais simplement des *Argumens* ou *Sommaires* fort succints de chacun de ses Livres : & il n'y a jamais eu d'Hommes assez *paresseux*, & assez stupides, pour *être ravis qu'on eut substitué de* pareils *Epitomes* aux Livres mêmes d'un Auteur. Les exemples, qu'il raporte ensuite, de Justin & de Xiphilin, dont les *Abrégés* ont fait perdre les *Histoires* de Troque-Pompée & de Dion Cassius, sont beaucoup mieux choisis, & répondent incomparablement mieux à son dessein.

II. Dans une Inscription emploïée sur l'Arc de Triomphe dressé en l'honneur de Septimius Severus, par les Romains, l'an de Rome 955, & de Jésus-Christ 214, on lit présentement encore ces mots, P. P. OPTIMIS FORTISSIMISQUE PRINCIPIBUS. Or, selon Jâques Auguste de Chevanes (144), Avocat au Parlement de Dijon, ils n'y sont que par la mauvaise foi & la méchanceté de Caracalla, qui, non content d'avoir inhumainement massacré Géta son Frère, les substitua dans cette Inscription à ceux-ci, ET P. SEPTIMIO GETÆ NOBILISSIMO CÆSARI, qu'il en avoit fait arracher. Ce fut Adrien Auzout, de l'Academie Roïale des Sciences de Paris, qui fit cette découverte à Rome, & qui nous apprit par là, qu'on emploïoit quelquefois dans les Inscriptions, non des *Lettres gravées en creux* dans le Marbre, mais *fabriquées en relief* de cuivre doré, & attachées dessus ou dedans par de petits clous à tête plate de même métal (145).

III. Selon l'Epitaphe de Santès Pagninus, qui se lit en ces termes dans le Couvent des Dominicains de Lion,

En

* (140) Cicer. Orat. pro Flacco, §. 21, *pag.* 430. Epistolar. ad Attic. IX, *Libri II.* Epitome Libri CII. Titi Livii. Lucanus; *Libr. II, Vers* 591.
(141) *In* Tito Livio Clerici, *Tom. VIII, pag.* 113.
(142) Florus, Histor. *Libr. III, Cap. V, dit simplement*, Hierosolymam . . . intravit, & vidit illud grande impiæ Gentis Arcanum patens sub aureo uti Cœlo.
(143) Vallemont, Elémens de l'Histoire, *Tom. II, pag.* 166.
(144) *Dans les* Chevaneana, *mis à la fin du II. Tome des* Mém. Hist. Critiq. & Littér. de François Bruys, *imprimés à Paris, chez* Herissant, en 1751, en 2 vol. in 8.
(145) *Là-même, pages* 357 — 361.

En Hospes. Hic est SANCTES *ille* PAGNINUS *Lucensis,*

Cujus triplex Lingua, Eruditio, Bonitas, Ordinem,

Civitatem, Florentinos, a quibus mirifice cultus est,

Decorarunt. Vale. Obdormivit in Domino IX. Kalend.

Sept. MDXXXXI.,

il n'y a personne qui ne crût très fermement, que cet illustre Dominicain est mort en 1541. Aussi quantité d'Ecrivains célèbres, même de son ordre, ont-ils généralement adopté cette date; tels que Sixte de Sienne, *Bibliotheca Sanctæ* pag. 376; Antoine de Sienne, *Bibliotheca Ordinis Fratrum Prædicatorum* pag. 219; Possevin, *Apparatus Sacri* Tom. II, pag. 380; Seraphino Razzi, *Istoria de gli Huomini illustri dell'Ordine de gli Predicatori*, pag. 258; Ambrosius Gozzeus, *Catalogi Insignium Ordinis Prædicatorum* pag. 214; Aubertus Miræus *de Scriptoribus Ecclesiasticis Sæculi XVI*, pag. 144; Königius, *Bibliotheca veteris & novæ* pag. 599; du Pin, *Table universelle des Auteurs Ecclésiastiques*, Col. 1014, aiant oublié ce célèbre Ecrivain dans sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*; les Pères Quetif & Echard, dans leurs *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti*, Tom. II, pag. 115; & sans doute divers autres, entre lesquels je ne place point André du Saussay, *Continuationis Bellarmini de Scriptoribus Ecclesiasticis*, pag. 149, & 150, qui s'égare étrangement, en plaçant Pagnin sous 1588, & en mettant sa mort sous le Pontificat de Sixte-Quint, au lieu de Clement VII. Cependant, malgré l'autorité formelle, & en apparence décisive, de cette Epitaphe, & l'adoption positive de tant de divers Ecrivains, la vérité toute pure est que Santès Pagninus étoit réellement mort dès l'année 1536, comme l'avoit très bien observé Leandro Alberti, son Compatriote & son Confrère, dans sa *Descrizzione d'Italia*, en ces termes folio 40. verso: *Ne' Giorni nostri, Xante Pagnino, dell'Ordine de' Predicatori, ... passo di questa mortal vita . . . . in Lione di Francia, nell' anno 1536, di anni 70, di sua Età*, que les Pères Quetif & Echard ne devoient pas rejetter comme mal fondez. Depuis, avertis par Mr. de la Monnoïe, ils se sont corrigés pag. 998, sur ce que, parmi les Poësies de Jean Voulté, en Latin JOANNIS VULTEII, *Remensis, Epigrammatum Libri IIII, & Ejusdem Xenia, Cardinali Lotharingo dicata*, imprimées *à Lion, chez Michel Parmentier, dès* 1537, *in* 8°, on trouve cette autre Epitaphe de Pagnin, page 258:

SANCTES, cum vitæ perfecit Fila prioris,
Protinus aggreditur posterioris iter.
Hoc probat hic tumulus nobis, qui terminus illi est
Alterius vitæ, principium alterius.
Ergo abiit SANCTES Patriæ Lux illa trilinguis,
Quem summi excepit Regia sacra Jovis.;

laquelle prouve incontestablement, qu'au moins alors ce célèbre Dominicain n'étoit plus en vie. Le Père Dominique de Colonia, Jésuite, a bien fait usage de cette derniére Epitaphe pour rectifier la premiére, lorsqu'il l'a rapportée dans son *Histoire Littéraire de la Ville de Lion, Tom. II, pag.* 596, imprimée *à Lion, chez François Rigolet, en* 1730, *in* 4: mais il s'est bien gardé de dire, qu'il avoit tiré cela des *Addenda & Emendanda* des Pères Quetif & Echard à leur Ouvrage, achevé d'imprimer dès 1721: & s'est préparé par-là une place distinguée parmi les Plagiaires insignes. On sera sans doute curieux de savoir d'où peut venir une pareille erreur dans l'Epitaphe du Couvent des Dominicains de Lion, & il est juste de satisfaire cette curiosité. C'est qu'en changeant le Tombeau de Pagnin de place, & en renouvellant son Epitaphe, écrite en caractères Gothiques, le nouveau Sculpteur lut mal le chiffre MDXXXVI, & prit le V, pour un X: & de-là l'innocente erreur de tous ceux qui ont depuis mis la mort de Pagnin en M. D. XXXXI.

Je ne parle point de l'abus qu'ont fait de beaucoup de ces Inscriptions, des ignorans par simple erreur, ou des Moines par imposture & par intérêt. On en peut voir de très bonnes preuves dans la belle & savante *Dissertation du Père Mabillon sur le Culte des Saints inconnus* (146); particuliérement celles qu'il tire des Epitaphes des prétendus Martyrs, *Victoria* à St. Martin de Tours (147), *Ursin* à Pontoise (148), *Attien* aux Théatins de Paris (149), *Julie-Evodie* aux Augustins de Toulouse (150), & *Catervius* à Tolentin (151): & l'on y peut très bien ajoûter encore le prétendu *S. Viar*, canonisé par quelques Espagnols superstitieux, mais que la sage circonspection du Pape Urbain VIII. fit découvrir n'être autre chose qu'un simple fragment des mots PRÆFECTUS ViarUM, emploiés dans quelque ancienne inscription (152); les *onze mille Vierges*, fondées sur *Ursula & Undecimilla Virgines*, selon le P. Sirmond, ou sur *XI. M. V.* mal expliqué par *onze mille Vierges*, au lieu d'*onze Martyres Vierges* (153); la trace du Pied de l'Ange Conservateur de Rome sous Grégoire le Grand, vénérée longtems dans le Couvent d'*Ara Cœli* des Franciscains de cette Ville, reconnuë ensuite, à l'aide des caractères Grecs qui l'accompagnoient, pour un morceau d'une Statue d'Isis, & enfin transportée à l'inquisition, où le pauvre Pietro Bellori pensa être mis, pour avoir fait cette dangereuse découverte (154); *Cæsonia Donata*, que l'ignorance & le zèle indiscret de quelques Ecclésiastiques Franc-Comtois alloient faire honorer comme une *Sainte*, mais que les lumiéres & les remonstrances de l'Abbé Boisot firent à propos reconnoître pour une Païenne (155); & *Argiride*, déjà placée sous un Autel & vénérée à Ravenne, mais dont le prudent avis du Père Pabebrok, Jésuite, fit sagement enlever le Corps & supprimer le Culte (156). Si lui, & ses Collégues, avoient toujours usé de cette sage précaution dans leur vaste & immense Collection des *Actes des Saints*, on ne leur auroit pas reproché publiquement d'avoir *pris le parti d'y donner indifféremment toutes sortes de Piéces, à l'exclusion seulement de celles où l'Imposture saute aux yeux des moins clairvoians* (157): & si Mr. Baillet, qui leur fait ce reproche à la tête de ses *Vies des Saints*, avoit poussé lui-même un peu plus loin cette précaution, son Recueil auroit sans doute été plus généralement approuvé. Au reste, ces sortes d'abus ne sont rien moins que nouveaux: puisque sans parler de la fameuse Inscription de St. Paul à Athenes IGNOTO DEO (158), que St. Jérome, & d'autres Savans du prémier ordre, prétendent n'être qu'un diminutif altéré de celle-ci, DIIS ASIÆ, ET EUROPÆ, ET AFRICÆ, DIIS IGNOTIS

[146] *imprimée à Paris*, chez Claude Cellier, en 1705, in 12. *Quelque Moine, irrité d'y voir condamné le Culte de St. Ovide, de St. Felicissime, du nouveau St. Victor, & quelques autres Saints de nouvelle fabrique, usa de Represailles dans une petite Réponse à la Lettre de Dom Jean Mabillon sur les Saints des Catacombes, imprimée à Cologne, chez Pierre Marteau, en 1698, in 12.; &, y appliquant les Regles du Père Mabillon aux Saints conservez dans les Maisons des Bénédictins, particuliérement à leur prétendu St. Denis l'Aréopagite & à sa Messe en Grec, à leurs Sts. Grégoire, Pape, & Sebastien de Soissons, à leurs Sts. Corneille & Cyprien de Compiegne, & sur-tout à leur Ste. Larme de Vendome, & à leur Ceinture de Ste. Marguerite de St. Germain des Prez, il y fait voir, que la Vénération, qu'on rend à ces prétendues Reliques, n'est pas mieux fondée que celle qui se rend ailleurs aux Saints inconnus: d'où l'on peut aisément conclure combien grande est l'incertitude de l'Eglise Romaine en fait de Corps Saints & de Reliques, &, par conséquent, combien criminel est un Culte aussi peu fondé que celui qu'elle leur rend si solemnellement en tant Lieux.*

[147] Mabillon, Dissertation sur le Culte des Saints inconnus, *pag.* 38, 39.
[148] *Là-même*, *pag.* 63.
[149] *Là-même*, *pag.* 64, 65.
[150] *Là-même*, *pag.* 67.
[151] *Là-même*, *pag.* 69, 70.
[152] Mabillonii Musæum Italicum, *Tom. I.* La Mothe le Vayer, Héxaméron Rustique, *VI. Journée*, *pag.* 157, *dit*, *que ce prétendu* San Viaro *avoit été formé de* Metello Curatori Viarum; *& il cite* Resendius: *mais, cela quadre moins bien au Fait, que le* Præfectus VIARum.
[153] Journal des Savans, *Août* 1678, *pag.* 175.
[154] Trois Lettres touchant l'Etat présent d'Italie, *pag.* 139, 140.
[155] Mabillon, Dissertation sur le Culte des Saints inconnus, *pages* 155 —— 185.
[156] *Là-même*, *pag.* 113, 114.
[157] Discours sur l'Histoire de la Vie des Saints, *pag.* 95.
[158] Act. Apostol. XVII: 23. *Un Voyageur aux Indes Orientales a crû fort bonnement, qu'Aristote en étoit l'Auteur.*

mais, on a solidement refuté cette prétention (*F*). Ce qu'il y a de bien certain, c'est que les Médailles & les Inscriptions sont très propres les unes & les autres à éclaircir, en une infinité de cas, l'Histoire écrite; mais que, ni les unes, ni les autres, ni même réü-

TIS ET PEREGRINIS (159). Dès le II. Siécle, le bon St. Justin Martir (160), suivi fort mal-à-propos en cela par St. Irénée (161), par Tertullien (162), par Eusebe de Césarée (163), par Cyrille de Jérusalem (164), par St. Augustin (165), par Théodoret (166), & peut-être encore par divers autres, avoit déjà métamorphosé en SIMON *le Magicien* SEMO SANCUS FIDIUS, prémier Roi des Sabins, & Dieu des Traités & des Alliances parmi les Romains; prenant bonnement l'inscription de sa Statuë SEMONI SANCO DEO pour SIMONI SANCTO DEO, & reprochant non moins risiblement que gravement aux Magistrats de Rome d'avoir fait ériger cette Statuë en l'honneur de ce prétendu Magicien Samaritain (167). A la vérité, il est quelquefois assez difficile de lire ces Inscriptions; & l'on a vû de très savans Hommes, même en ce genre de Littérature, non seulement fort embarrassés à les déchiffrer, mais encore y lire les mêmes mots d'une maniére directement opposée. Je n'en donnerai pour preuve, que le beau Marbre de l'Apothéose d'Homere, sculpté par Archelaus de Priene sous l'Empereur Claude, découvert parmi les ruïnes d'une de ses Maisons de Campagne en 1658, & expliqué par un grand nombre de Savans. Sous une des figures de ce Marbre, Kirker a lû ΚΙΡΟΝΟΣ, Fabretti ΚΡΟΝΟΣ, & Spanheim ΚΗΡΟΝΟΣ; & sous une autre, Kirker, Cuper, &c., ont lû ΕΤΜΕΛΙΑ, pendant que Fabretti, Schott, &c., y ont lû ΚΟΙΜΕΝΗ: diversité tout autrement sensible, & par conséquent d'autant plus étonnante (168).

L'Erreur de Justin étoit simplement une inadvertence de sa part; mais, selon Guillaume Fleetwood, bien opposé en cela à St. Jerome & à Erasme, l'Inscription DIIS ASIÆ *&c.* que je viens de citer, étoit bien réellement une fraude pieuse & une sainte imposture des prémiers Chrétiens, pour appuïer le DEO IGNOTO du XVII, des Actes (169). De quelque maniére que la chose soit, l'abus des Inscriptions n'en est pas moins réel & constant.

Je ne m'arréterai point non plus aux Inscriptions supposées par certains savans Imposteurs du XV, Siécle, tels-que Pomponius Lætus, Cyriacus Anconitanus, & divers autres, qui ont criminellement ainsi abusé de leur savoir, soit pour en imposer à la crédulité des Peuples, soit pour éprouver ou tourner en ridicule les prétendues lumiéres de certains Savans. On en trouvera des exemples fort singuliers dans les prétenduës Inscriptions du Poëte Cajado, déterrées en Portugal en 1505; de Paris de Grassis, pour sa mule, peu de tems après à Rome (170); des Jésuites, à la Chine, en 1625, (171); du Pére Kircker à Rome, (172), où il fut cruellement joüé; aussi-bien que dans les piéges tendus, l'un autrefois au Pére Hardouïn, qui trouva du Grec, de l'Hébreu, & un sens suivi, dans une moitié de Pierre gravée, coupée exprès de haut en bas pour le mieux abuser, comme le remarque le célébre Mr. Cuper dans une Lettre du 26. Novembre 1707, que j'ai parmi mes Papiers; & l'autre, tout nouvellement, au Pére de Colonia Jésuite, & auquel il s'est si risiblement laissé surprendre (173). J'y joindrois volontiers encore cette Pierre du Voisinage de Maïence, sur laquelle étoit écrit

Verte, & invenies;

& sur le revers de laquelle on ne trouva que

Moguntia ab antiquo nequam,

au lieu des trésors qu'on s'imaginoit qu'il indiqueroit (174): & cette autre des Pirennées dans le Comté de Foix, au dessus de laquelle étoit écrit, en Patois du Païs,

Que me virara
Gran bé trouvara,

& sur le revers de laquelle on ne trouva autre chose que

Fai bé, & non fasques mal;
Autre Sermon non te cal (175);

si cela n'avoit tout l'air de contes faits à plaisir. Quoi qu'il en soit, voilà le Tombeau de Nitocris, Reine de Babilone, tout renouvellé, & même à beaucoup moins de fraix, & bien plus utilement. Le Trait suivant n'est qu'un simple badinage. „ Environ l'an 1569, à Lyon fut trouvée une Pierre „ dans des Fondemens, où quelque bon Compagnon avoit écrit: *Telle Année, un tel Jour, la Messe cessera*. Ceux de Geneve en faisoient grand Etat; mais, tout bien calculé, il se trouva, que „ c'étoit le grand Vendredi de l'année suivante (176), " jour auquel on ne dit point de Messe.

(*F*) *Quelques-uns ont regardé les Inscriptions comme plus utiles que les Médailles pour l'éclaircissement de l'Histoire; mais, on a solidement réfuté cette prétention.*] Il y a eu autrefois à Rome une petite contestation sur ce sujet entre Mrs. Gudius & Spanheim, dont on peut voir le détail au commencement de la XIII, Dissertation de celui-ci *de Præstantia & Usu Numismatum antiquorum*; & l'on prétend même, que c'est à cette petite contestation, que nous sommes redevables de la composition de ce grand & magnifique Ouvrage (177). Ils ne rejettoient, ni l'un les Inscriptions, ni l'autre les Médailles: mais Mr. Gudius donnoit la préférence à celles-là, & Mr. Spanheim à celles-ci; & voici quelques-unes des raisons sur lesquelles il se fondoit. „ I. Que l'on a des Médailles beau- „ coup plus anciennes qu'Aléxandre, & même que „ la Ville de Rome; au lieu que la plus vieille de „ toutes les Inscriptions, qui est celle de la Colonne Duilliene, ne fut dressée que l'an 493, de „ la fondation de Rome. II. Qu'il y a une variété & un nombre incroïable de Monnoies antiques, „ répandues par-tout, qu'on peut porter où l'on „ veut,

[159] Hieronym. sup. Epist. Pauli ad Titum; Erasmus, in Encomio Mariæ, Oper. Tom. IV, col. 492; aliique varii.

[160] Apologiæ II.

[161] Libro I, Cap. XX; adv. Hæreses.

[162] Apologetici, Cap. XIII.

[163] Hist. Ecclesiastic. Libr. II, Cap. XIII, & XIV.

[164] Catecheu VI.

[165] Hæres. Libr. I, Hær. I.

[166] Epitome Hæresium.

[167] Voiez à cet égard Vossius, de Idololatria, Libr. I, Cap. XII; Carol. Drelincurtius in Libitinæ Tropæis, pag. 45, 46, & Molleri Homonymoscopia, pag. 205 — 209; qui citent quantité d'Auteurs du moïen & du dernier âge, dont les uns adoptent & défendent, & les autres rejettent & critiquent, ce sentiment de Justin: & ajûtez aux prémiers Agrippa de Vanitate Scientiarum, Cap. XLVIII; Hammond, sur 2 Thess. II. 3; l'Abbé Richard; où le Pére Gerberon, Critique des Préjugez de Jurieu, pag. 468 — 472; le Docteur Jacques Boileau, Colloquium Criticum de Sphalmatibus Virorum in Re Litteraria illustrium, pag. 198; & Tillemont, Memoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique, Tom. II, pag. 521, 522: & aux derniers, Blondel des Sybilles, pag. 4; Jurieu, Prejugez légitimes contre le Papisme, Part. II, pag. 165. Gallæus de Sybillis, Cap. XXV; Sainjore ou Richard Simon, Biblioth. Critiq. Tom. I, pag. 324; Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclésiastiq. Tom. I, pag. 798 — 800; le Clerc, Biblioth. Choisie, Tom. III, pag. 120 — 122; & Histor. Ecclesiast. pag. 352; les Auteurs des Observationes Selectæ Halenses, Tom. II, pag. 181 — 184; mais, sur-tout Ant. van Dale, dans sa Dissertatiuncula de Statua Simoni Mago, ut prætenditur, erecta, insérée à la fin de ses Dissertationes de Oraculis veterum Ethnicorum, réimprimées à Amsterdam, chez Boom, en 1700, in 4. De tous ces Auteurs, Mr. Simon est le seul que je sache, qui mette cette Inscription sur un Temple, au lieu d'une Statuë; & St. Augustin le seul qui ait dit que Simon lui-même s'étoit fait ériger cette Statuë. Selon Gallæus, ce mot Semo est un Diminutif de Semi-Homo; & ce Titre se donnoit aux Demi-Dieux, comme Pan, Priape, Vertumne, &c.

[168] Voiez ci-dessus l'Article ARCHELAUS, Remarque (B). Mr. La Croze a observé il y a longtems, que Wheler, Voïageur Anglois, a si mal lû & copié les Inscriptions qu'il rapporte, qu'il n'en a pas même transcrit une seule éxactement. Vie de la Croze, pag. 109: & Franc. Ficoroni, Osservazi. sopra l'Antichita di Roma, fait de continuels reproches à Dom Bernard de Montfaucon, d'avoir vû tant de travers quantité de Monumens antiques dans son Diarium Italicum.

[169] Fleetwood, Inscriptionum Sylloge, cité dans la Biblioth. Univers. Tom. XX, pag. 262.
[170] Bayle, Dictionaire, Article GRASSIS, Remarque (A, B & C).
[171] La Croze, Dissertat. Histor. pag. 321 & suiv. Histoire du Christianisme des Indes, pag. 336.
[172] Voiez la Charlatanesia Eruditorum de Mencken, pag. 61, 64, & sa Trad. Franç. pag. 84, 85.
[173] Voiez les Lettres Historiques, Mai 1727, pag. 596, 597; & le Journal de Trevoux, Décembre 1724.
[174] Nic. Serarii, Rerum Moguntiacar. Libr. I, Cap. V, pag. 16.
[175] Borel, Thrésor des Antiquitez Françoises & Gauloises, pag. 405.
[176] Pithœana, pag. 11.
[177] J. A. Fabricii, Bibliograph. Antiquaria, pag. 518.

réünies ensemble, elles ne pourront jamais suffire à rendre aucune Histoire aussi complette que le font les écrits (*G*) : & cela seul devroit terminer la dispute, & la faire décider en faveur de ceux-ci.

„ veut, & dont un seul Cabinet peut renfermer des „ thrésors. III. Que rien n'est plus beau que la „ gravure de quantité de ces Médailles, & que „ l'on y voit avec beaucoup d'utilité & de plaisir „ les visages, les statuës, & les choses dont il s'a- „ git. IV. Qu'elles fournissent seules, les noms, „ les visages, & les titres, de plusieurs des Rois „ de l'Orient, parmi les Parthes, les Arméniens, „ les Cappadociens, les Juifs, les Macédoniens, „ les Thraces, les Habitans du Pont & du Bos- „ phore, les Siciliens, les Seleucides & les Lagi- „ des, dont on ne trouve rien, de la plûpart, dans „ les Inscriptions. V. Que les empreintes du vi- „ sage des Empereurs, que l'on voit dans leurs „ Médailles, servent à reconnoître de qui sont les „ statues, que l'on a déterrées, & que l'on déter- „ re encore souvent, sans qu'on puisse savoir au- „ trement en l'honneur de qui elles ont été faites. „ VI. Que les années de plusieurs Rois, & les „ Eres de quantité de Villes, sur-tout de la Sy- „ rie, de la Phénicie, de la Palestine, & de la „ Cilicie, &c., dont il n'y a pas la moindre men- „ tion dans les anciens Marbres, & quantité d'au- „ tres, sont consacrées dans les Médailles; & que „ si l'on consulte seulement la *Sicile de Paruta*, „ on y peut trouver une infinité de choses touchant „ cette Ile, qui servent à illustrer, confirmer, ou „ suppléer ce que l'Histoire en dit. Et VII, en- „ fin, que les Origines, les Noms, les Situa- „ tions, les Droits, les Priviléges, les Alliances, „ les Fondateurs, les Magistrats, les Dieux, les „ Temples, la Réligion, les Sacrificateurs, les „ Hommes illustres, les Familles célébres, & „ quantité d'autres choses de beaucoup de villes, „ & sur-tout de celle de Rome, sont sur les Mé- „ taux, & ne se trouvent point sur les Pierres „ (178)."

[178] *Tiré de l'Extrait du Livre de Mr.* Spanheim, *dans la* Bibliothéque Anc. & Moderne de M. le Clerc, *Tom. VII, pag.* 178 — 181.

Pour confirmer tout cela par quelque éxemple également notable & convaincant: *Qu'on entreprenne*, dit-il (179), *d'écrire la vie d'un des Empereurs, comme de Trajan, d'Adrien, d'Antonin Pie, de Marc Aurele, de Sévére, de Caracalla, ou de quelque autre dont il nous reste beaucoup de Monumens dans les Inscriptions & dans les Médailles. Qu'on en compose une sur les prémiéres seulement, & une autre sur les secondes seules: & qu'on juge laquelle des deux est la plus abondante & la plus complette; laquelle est préférable, par la suite & par les marques des tems, par la mémoire des Lieux, par la variété des Actions, & par la clarté à l'égard des choses & des Personnes. Je ne doute point que celle, qui seroit faite sur les Médailles, ne l'emportât de beaucoup sur l'autre. On avoit fait un Projet . . . . de faire* l'Histoire Auguste *de cette maniére: on en avoit même lû quelques* Vies *dans certaines Assemblées; & elles avoient été extrémement approuvées des Connoisseurs.* Ce Projet regardoit, non seulement l'*Histoire Auguste*, comme on le dit ici, mais remontoit jusqu'aux *prémiéres Médailles Consulaires*, & descendoit *depuis Jules Cesar jusqu'à Valérien & sa Famille*; non seulement *on en avoit lû quelques Vies*, mais même *la plûpart* d'entre elles *étoient en état de voir le jour* : mais, *les engagemens d'une nouvelle Guerre firent laisser ce projet imparfait.* C'est ce que nous apprend un des Associés à cet important dessein, qui nous a laissé une liste éxacte & curieuse de tous les Savans qui devoient travailler à cette grande & magnifique entreprise, & des Empereurs dont chacun d'eux s'étoit chargé (180). „ Il seroit à souhai- „ ter", dit judicieusement à cette occasion Mr. le Clerc (181), „ que ce dessein eut été soutenu, „ jusqu'à ce qu'il eut été éxécuté; ou que l'on eut „ au moins publié ce qu'il y en avoit de fait. C'est „ une chose, dont l'Academie des Inscriptions, ou „ des Belles-Lettres, devroit se charger. Il est „ vrai, qu'il n'est pas facile de trouver un nombre „ considérable de gens assez habiles dans les Anti- „ quitez pour éxécuter promptement *un pareil* des- „ sein." Aussi n'a-t-on rien vû paroître de semblable depuis ce tems-là.

[179] *Là-même, pag.* 180, 181.

[180] Menestrier, Bibliothéq. Curieuse & Instructive, *Tom. II, pag.* 155 — 159.

(*G*) *Les Inscriptions, & les Médailles, même réünies, ne pourront jamais rendre aucune Histoire aussi complette, que le font les écrits.*] En effet, outre qu'on ne grave des Inscriptions, & qu'on ne frappe des Médailles, que sur les événemens les plus illustres; & que, par conséquent, il y en a une infinité dont elles ne font absolument aucune mention: il est bien certain, qu'on ne les emploïe les unes & les autres, de la part de chaque Gouvernement ou Nation, qu'à l'avantage & à la gloire de cette Nation, & que, par conséquent, tous les événemens desavantageux à cette Nation, qui font quelquefois une des plus considérables parties de son Histoire, en sont entiérement bannis. C'est ce que feu Mr. Bernard a parfaitement bien prouvé, quant aux *Médailles*, à l'occasion de celles *du Regne de Louis le Grand*, dont nous avons déjà eu occasion de parler ci-dessus dans la Remarque (*B*). *Si l'on vouloit juger de l'Histoire de Louis XIV, par le seul contenu de ce volume*, dit-il (182), *on en concluroit, que ses Troupes n'ont jamais livré de combat, sans remporter la Victoire; que, durant un Regne si long, la France n'a jamais perdu une seule Place, pas même de celles qu'elle avoit conquises; & qu'elle n'en a jamais attaqué aucune, qu'elle ne l'ait emportée. On croiroit même par ces Médailles, que Louis XIV, n'a pas laissé un pouce de Terrain de reste à tous ses ennemis. Et l'on seroit fort en peine de savoir où, après tant de pertes, ils pouvoient encore trouver des Soldats pour les opposer à une Puissance si redoutable.* Et, après avoir appuïé cela des éxemples notables de la conquête & de l'abandon de la Hollande, de la prise & de la reprise de Treves, du soulévement & de l'abandon des Messinois, de la bataille de Fleurus & de celle de la Boine, de la prise & de la reprise de Namur, des avantages & de la défaite totale de Tourville sur mer, événemens heureux & malheureux, les prémiers desquels sont seuls célébrez dans cette Histoire, il ajoûte fort judicieusement: *Ce petit nombre d'éxemples suffit pour faire voir, que, bien loin qu'un pareil Recueil de Médailles soit un bon Monument de l'Histoire, il n'y a rien qui soit plus capable de nous en donner une fausse idée; puisque, pour en avoir une véritable, il faut savoir également les événemens heureux & les malheureux, & les comparer les uns aux autres* (183). En effet, qui ne sçait, que la principale obligation d'un Historien est de rapporter fidélement & impartialement le bien & le mal de ceux dont il entreprend de parler (184); & que c'est très injustement dégénerer en Satirique, ou en Panégiriste, que de ne rapporter que l'un ou l'autre? C'est ce qu'on peut aussi très bien dire, non seulement des autres Recueils de même espéce, mais même de ceux d'Inscriptions, ou de Médailles & d'Inscriptions réünies ensemble, puisqu'ils sont sujets au même inconvénient: défaut considérable, dont ne sont point entachés les Livres Historiques, puisqu'ils renferment également les événemens avantageux & les desavantageux.

[181] Bibliothéq. Anc. & Moderne de M. le Clerc, *Tom. VII, pag.* 181.

[182] Nouvelles de la République des Lettres, *Nov.* 1702, *pag.* 530.

[183] *Là-même, pag.* 530 — 534. *Mr.* Gerard van Loon *dit à peu près la même chose, mais avec plus de ménagement & de circonspection, vers la fin de la Préface de sa belle* Histoire Métallique des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de Charles Quint, jusqu'à la Paix de Bade en M. DCC. XVI., *imprimée* à la Haie, chez Gosse Neaulme, & de Hondt, en 1732, &c., *en* 5 *voll. in folio.* Les Gens sensez, *dit-il*, portent le même jugement du Recueil Historique des *Médailles frappées sous le Regne de Louis XIV.*, malgré la magnificence de cet Ouvrage. En effet, ce Soleil de la France n'y paroissant jamais qu'en son Midi, & environné du brillant Eclat de la Victoire, on ne peut y arrêter longtems ses regards; & l'on est contraint de fermer de tems en tems les yeux, de peur d'en être ébloui. *Cela est plus délicat & plus fin, mais ne censure pas moins solidement.*

[184] *Quis nescit*, PRIMAM *esse* HISTORIÆ LEGEM, *ne quid* FALSI *dicere audeat: deinde, ne quid* VERI *dicere non audeat?* Cicero de Oratore, *Libr. II, Cap. XV.*

MER-

(a) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 126, 155, 194. *Il est mal-nommé* Jean, *ou simplement* I. *à la fin de quelques Lettres dont il sera parlé ci-dessous. Par-tout ailleurs, on ne marque point son Nom.*

(b) *C'est ce que Merlin nous apprend lui-même, dans l'Epître Dédicatoire de son* Commentaire sur Job.

MERLIN (PIERRE (a),) François célébre, dont on ne connoît ni le tems ni le lieu de la naissance, & qu'on peut raisonnablement conjecturer être Fils d'un Professeur de Lausanne (*A*). Il est sûr au moins, qu'après avoir été Disciple de Beze (*b*), il devint Ministre du Prince de Condé, selon Mr. de Thou (*c*), ou de l'Amiral de Chatillon, selon quelques autres (*d*); qu'il faisoit tous les soirs à celui-ci quelque lecture pieuse (*e*); qu'il fut appellé pour la consolation de ce grand-Homme, pendant la cruelle opération qui suivit sa blessure (*f*); qu'il fût alors chargé d'aller distribuër de sa part une somme considérable aux Pauvres de l'Eglise de Paris (*g*); qu'il fut le seul qu'on laissa dans sa Chambre, avec Téligny son Gendre & sa Fille, lorsque le Roi lui rendit visite après cette blessure (*h*); & que ce fut lui qui fit la priére en sa présence, lors qu'il fut attaqué par ses Assassins le funeste jour de la St. Barthelemi (*i*). Merlin se sauva le mieux qu'il put, & il eut le bonheur d'échapper à la furie des Massacreurs par un cas fort extraordinaire (*B*). Il se retira d'abord à Geneve, & il y fit connoissance avec Joseph Scaliger (*C*). Il retourna ensuite en France, où il fut Ministre de l'Eglise de Vitré, ou de l'Eglise & Maison du Seigeur de Laval à Vitré, en Bretagne; car, c'est de ces deux différentes maniéres qu'on parle de son Titre (*k*). Il fut employé

(c) *Intervenit* MERLINUS *Condæi Concionator.* Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 811.
(d) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livr. I, Chap. IV, col.* 552. Rocoles, Hist. vérit. du Calvinisme, *pag.* 417. Ancillon, Mélange Critique de Litterature, *Tom. II, pag.* 115. Vie de Coligni, *pag.* 405. *Voiez aussi la Citation* [7].
(e) Une Homélie de Calvin sur Job, *dit l'Auteur du* Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 115.
(f) Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 811; *mais principalement* Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 369, 374, & 390; *où l'on peut voir les excellens Discours qu'ils tinrent l'un & l'autre en cette déplorable occasion.*
(g) Thuanus, *Ibidem.*
(h) Mémoires sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 374. Rocoles, Histoire véritable du Calvinisme, *pag.* 419. *Mr.* de Thou *ne le nomme point, & indique seulement un Gentilhomme de l'Amiral,* unum ex nobilibus Domesticis.
(i) Mémoires sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 390. *Post Preces præeunte* MERLINO *Pastore.* Thuanus, Historiar. *Libr. LII, pag.* 817. Vie de Gaspar de Coligni, *pag.* 400, *où l'on ajoûte, que Merlin épouvanté se fit dire plus d'une fois de faire cette Priere; mais, sans dire d'où on a tiré cela.*
(k) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 132, 156, 194. *Voiez aussi ci-dessous les Citations* [11, 21, & 24].

(1) Beze, Histoire Ecclesiastiq. des Eglises Reformées de France, *Tom. II, pag.* 457. Les X Command. par Merlin, *au Titre* Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 150.

(2) Fayus *in Vita Bezæ, pag.* 34. Petri Martyris, Epistola ad Joan. Calvinum *du* 21. *Nov.* 1561.

(3) Beze, Histoire des Eglises Réformées de France, *Tom. II, pag.* 457. *Son Fils lui succéda dans cette charge, après Nicolas des Gallars & Jean Malot.* Langueti Epistolarum, *Libr. II, pag.* 152. Beze, Histoire des Eglises Réformees, *Tom. II, pag.* 462; *Tom. III, pag.* 457.

(4) La Place, Commentaires de l'Estat de la Réligion & République, *folio* 216. *verso.* Beze, Hist. Ecclef. des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 490. Thuanus, *in Carolo IX, pag.* 40.

(*A*) *On peut . . . . conjecturer* qu'il étoit *Fils d'un Professeur de Lausanne*;] Savoir de JEAN RAIMOND MERLIN, dit Monroy, de Romans en Dauphiné (1), Professeur en Hébreu à Lausanne en 1548, & depuis à Geneve en 1561, comme il paroit par ce passage d'une Lettre de Martyr à Calvin: *Collegas tuos ad unum meo nomine saluta, præsertim doctissimum virum* MERLINUM, *Hebrææ Linguæ Professorem, charissimum Fratrem*, (2). Après avoir été Ministre de l'Amiral de Chatillon (3), il l'étoit alors de l'Eglise de Geneve; & ce fut un de ceux qui assistérent de la part des Protestans au Colloque de Poissi (4). Il nous reste de lui deux petits Ouvrages: l'un intitulé *Catéchisme extrait de celuy de Geneve, pour éxaminer ceux qu'on veut recevoir à la Ste. Cene, avec la Translation en Langue Béarnoise, par Jean Raymond Merlin*, & imprimé *à Limoges, chez Guilly de la Noaille, sans date, in* 8°, (5): l'autre, intitulé, selon du Verdier, *Exposition sur les dix Commandemens de la Loy de Dieu*, mais, selon l'Edition même, plus éxactement, *Les X Commandemens de la Loy de Dieu, translatez d'Hébreu en François, & exposez, par Jean Raymond Merlin; avec six autres Translations*, qui en font comme une espéce de petite *Polyglote*. Cela n'est pas imprimé *à Lausanne* comme le disent du Verdier & Colomiés, mais *à Geneve*, dont le nom se trouve en effet à la fin de l'Epître Dédicatoire, adressée à *Pierre Viret, le prémier de Février* 1561, & cela, *par Jean Revery, en* 1562, *in* 8°, en 291 pages, & de plus 59, pour les *six Translations* & la *Table* (6). Du Pin, trop sujet à estropier les noms, & à corrompre les faits, ne s'est point éloigné ici de cette mauvaise habitude. De nôtre *Jean Raymond Merlin*, il forge un JEAN DE REMOUE *dit Merlin*, absolument inconnu à tout autre qu'à lui: &, de sa pure libéralité, il fait dès 1561. Marguerite de Valois *Reine de Navarre* (7), pendant que les Enfans savent qu'elle ne le fut qu'onze ans après en 1572. Dans sa *Bibliothéque des Auteurs séparez de la Communion Romaine*, où il devoit lui donner les Ouvrages dont je viens de parler, il n'en fait pas la moindre mention; mais dans la *Table universelle des Hérétiques du XVI. & XVII. Siècles*, il donne en récompense à son Fils, qu'il fait mal-à-propos fleurir au commencement du XVII. Siècle, quantité d'Ecrits qui ne lui appartiennent point, comme on le verra à la fin de la Remarque (*H*).

(*B*) *Il eut le bonheur d'échapper à la furie des Massacreurs par un cas fort extraordinaire.*]. Lors qu'il fit ressouvenir Scaliger qu'il l'avoit vû autrefois à Geneve, il se contenta de lui dire en général dans une Lettre que je vais bien-tôt citer: *Je suis celuy qui estoye au jour du Massacré chez l'Admiral de Chastillon, & d'où Dieu me tira comme par la main.* Mais, d'Aubigné circonstancie plus la chose, & s'exprime ainsi: „ J'ai encores à dire deux merveilleuses maniéres, „ par lesquelles eschappérent Merlin, Ministre de „ l'Amiral, & Resnier, Gentilhomme notable .... „ Le prémier estant sur les maisons avec Téligny, & ne pouvant le suivre à cause de sa foiblesse & mauvaise vuë, se laissa cheoir dans un „ grénier à foin entre le tas & la muraille, & „ se trouva la tête cachée de ce qu'il avoit fait „ tomber sur lui; & fut ainsi quelques jours, où „ il fust mort de faim, sans une Poule, qui en „ ce tems-là lui vint pondre trois œufs en la „ main ...... Ces deux (c'est-à-dire Merlin, & Certon tombé de même) eschappérent „ plusieurs coups d'espée donnez dans la paille „ par ceux qui les cherchoient (8)." C'est à cet événement singulier qu'il fait allusion, lorsqu'il dit dans le V. Livre de ses Tragiques,

Voici, de peur d'Achas, un Prophête caché
En un lieu hors d'accès, en vain trois jours cherché.
Une Poule le trouve, & sans faillir prend cure
De pondre dans sa main trois jours sa nourriture:
O! Chrestiens fugitifs, redoutez vous la faim?
Le pain est don de Dieu, qui sait nourrir sans pain:
Sa main depeschera Commissaires de vie,
La Poule de Merlin, ou les Corbeaux d'Helie (9).

(*C*) *Il fit connoissance à Geneve avec Joseph Scali-*

(5) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 132.
(6) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag* 725. Ruchat, Histoire de la Réformation de la Suisse, *Tom. VI, pag.* 531, *où il remarque, que cet Imprimeur se retira à Geneve dès* 1560. Colomiés ajoûte, Galliæ Orientalis, *pag.* 26, *qu'il fit imprimer plus éxactement les* Oecolampadii Comment. in Johum & Danielem, *sans en noter l'Edition.*
(7) Du Pin, Histoire Ecclesiastique du XVI. Siècle, *Tom. II, pag.* 559.
(8) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livr. I, Chap. IV, col.* 552, 553. *Il raconte ensuite l'Avanture de Resnier, qui est encore plus remarquable.*
(9) D'Aubigné, Tragiques, *Livr. V, pag.* 235. *Il a aussi employé ces deux derniers Vers dans une* Méditation sur le Pseaume XVI. *Voiez ses* Petites Oeuvres, *pag.* 165.

ploïé depuis avec distinction dans les principales affaires des Réformés (*D*). Il vivoit encore au commencement du XVII. Siècle, comme il paroit par quelques-unes de ses *Lettres* qui se trouvent dans le Recueil des Françoises écrites à Joseph Scaliger (*E*), & il ne mourut qu'en 1603, (*I*). On a débité sur son sujet deux contes tout-à-fait ridicules; l'un, qu'il étoit Père de Henri IV, (*F*), l'autre, qu'il avoit été marié sécrétement avec Jeanne d'Albret Reine de Navarre, & que le célébre d'Aubigné avoit été

(*I*) Voiez la Citation [14].

Scaliger.]. Voici ce qu'il lui dit à ce sujet dans une de ses Lettres: „ Mr. vous serez esbahi que „ moy, qui ne suis que bien peu connu de vous, „ & duquel possible vous n'avez plus de souve- „ nance, vous ôse escrire. De ma part, après „ estre eschappé des Massacres, il y a vingt-huit „ ans que je vous vis à Geneve, & disné une „ fois avec vous chez Mr. Portus Professeur en „ Grec; & depuis que vous fustes tombé mala- „ de d'une fièvre quarte, je vous allai voir une „ fois, & divisai quelque peu de tems avec vous „ (10)."

(10) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, pag. 461.

(*D*) *Il fut emploié avec distinction dans les principales affaires des Réformez.*] Lors de la tenue du Sinode National de Ste Foi, en Février 1578, non seulement il y fut Député, mais même il fut choisi pour en être le Modérateur: & le même Sinode le députa, avec Antoine de Chandieu & Jean d'Etre, Ministres de l'Eglise Réformée de Paris, & M. Gabert ci-devant Ministre de l'Eglise Réformée Françoise de Francfort, pour assister aux Conférences proposées par Jean Casimir Electeur Palatin pour la Réünion de toutes les Eglises Protestantes du Monde Chrétien. Il fut encore Modérateur du Sinode National qui se tint cinq ans après, en Mai 1583, à Vitré, dans le Château de Mr. de Laval dont il étoit Ministre. Ce fut dans ce Sinode, qu'il signa, conjointement avec Matthieu Virelle, une Approbation de la Confession de Foi des Eglises Réformées du Païs-Bas, citée par Jean Brun dans sa *Véritable Religion des Hollandois* pages 62, & 63, & imprimée à la fin d'une Version Françoise de la Bible à l'usage des Eglises Wallones. Enfin, il assista comme Député au Sinode qui se tint à Saumur pendant le mois de Mai de l'année 1596, (11).

(11) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I*, *pag.* 126, 132, 155, 194. *Voiez aussi la* Vie de Mr. du Plessis-Mornay, *pag.* 231, *où l'on rend justice à ses belles qualitez.*

(*E*) *On trouve de ses Lettres dans le Recueil des Françoises écrites à Scaliger.*] Ce Recueil est intitulé, *Epistres Françoises des Personnages Illustres & Doctes à Monsieur Joseph Juste de la Scala, mises en lumière par Jaques de Reves* (12), & imprimées *à Harderwick, pour Henri Laurens Libraire d'Amsterdam, en* 1624, *in* 8°. Il y a trois Lettres de Merlin, savoir, la LXXIII, du I. Livre, la LXI, du II, Livre, & la LXV, du III, Livre. La derniére, datée du 14. Novembre 1600, est pour lui recommander un jeune Homme, nommé Pierre de la Place (13), peut-être Petit-Fils de l'illustre Pierre de la Place, prémier Président de la Cour des Aides, massacré si indignement à la St. Barthelemi (14). La seconde, datée du 17. Juillet 1602, est pour le remercier de diverses honnêtetez, mais particuliérement pour lui demander l'explication d'une difficulté Chronologique touchant l'âge d'Abraham lors de la mort de Tharé son Père (15). La prémiére, datée du 13. Août 1602, & qui devoit par conséquent être placée la derniére, est pour lui faire ses remercimens des soins qu'il avoit pris du jeune-homme qu'il lui avoit recommandé. Puisque l'occasion se présente de parler de ce Recueil, je remarquerai qu'il est dressé avec bien peu de goût. Les trois cens Lettres qu'il contient, en trois Livres de cent chacun, y sont toutes rangées par l'ordre alphabétique des Personnes qui les ont écrites; excepté quelques-unes, qui sont écrites par des Princes & par de grands Seigneurs; & le même ordre recommence ainsi à chaque Livre: en sorte qu'il y a des Lettres des mêmes Personnes dans chacun des trois Livres. Quelquefois même on y multiplie ces Personnes; comme, par éxemple, Mr. de Peyresc, Mr. de la Rochepozay, &c., dont les Lettres sont indiquées dans la Table sous deux différens noms, & comme si elles étoient de différentes Personnes. On y a eu si peu d'égard à l'ordre des dates, que les plus anciennes Lettres sont quelques fois placées les derniéres, & même dans les derniers Livres, comme il paroit par l'éxemple que je viens d'en donner; en sorte que l'on est perpétuellement transporté d'un tems à un autre, & qu'on trouve quelquefois à la fin du Livre le commencement d'une affaire dont on a vû la conclution au commencement. L'Ordre des dates eut été beaucoup plus naturel, & eut évité cette confusion, qui rend la lecture si desagréable & si rebutante. Au reste, excepté peu de Lettres de Mrs. Gillot, Vertunnien, Servin, du Pui, & quelques autres, ce Recueil ne répond nullement à l'estime qu'on en a ordinairement. On fait moins de cas de quantité d'autres Recueils de Lettres, qui sont certainement, & plus curieux, & plus utiles. S'ils étoient aussi rares, peut-être les estimeroit-on tout autant.

(12) Jacobus Revius, *Auteur de l'*Historia Daventriensis.

(13) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 462 — 465.

(14) *Voiez le* Brief Recueil des principaux Poincts de *sa Vie*, par P. de Farnace, ou de Thou & Mezerai: *& remarquez-y surtout l'admirable fermeté, avec laquelle ce Grand-Homme non seulement prêt & sûr d'être massacré fit relever sa Femme prosternée par foiblesse aux pieds du Baron de Senesçay; mais même reprit aigrement son Fils, à qui la peur de la mort avoit fait mettre une croix de papier à son Chapeau) lui remontrant aussi courageusement que pieusement, que la vraie Croix étoit la patience dans les tribulations, & une soumission parfaite à la volonté de Dieu. Ce Fils se retira en Hollande, où il s'établit, & eut un Fils nommé François, qui étoit Chevalier Vicomte de Machault, Seigneur de Verriere &c., Colonel d'un Regiment au Service des Etats-Généraux, & qui avoit épousé une Fille de l'illustre Maison de Brederode, Parente très proche du Prince d'Orange.* Pierre de St. Romuald, Abrégé du Trésor Chronologique, *Tom. III*, *pag.* 462. *Un autre Gentilhomme de sa Race, mais Catholique, étoit Maître d'Hotel de Gaston Duc d'Orleans.* Ibid.

(*F*) *On a débité . . . qu'il étoit Père de Henri IV.*] C'est ce que je viens d'apprendre dans les *Mémoires de Pierre de l'Etoile*; & que ce fut Jean Boucher, ce Ligueur si furieux & si emporté, qui prêcha publiquement une si impudente calomnie. *Le Dimanche* 28. *Juillet* 1591, dit-on dans ces Mémoires, *Boucher prêcha que le Roi étoit Fils de Merlin Ministre, & que Jaques Spifame Evêque de Nevers avoit été décapité à Geneve pour l'avoir dit & soutenu* (16). Tous ceux, qui ont parlé du supplice de cet Homme, n'ont rien dit de semblable: &, si les intrigues de la Cour de France, ou de Catherine de Medicis, ont effectivement eu quelque influence sur sa condamnation, comme le prétendent quelques Ecrivains (17), ce fut apparemment bien moins pour un semblable sujet, dont aucun autre de nos Ecrivains ne parle, que pour avoir produit à la Diette de Francfort en 1562, les Lettres pressantes de cette Princesse au Prince de Condé, & y avoir fait apposer le Sceau de l'Empire; pour avoir fortement harangué cette Diette en faveur de ce Prince, & des Réformez; & pour en avoir effectivement obtenu un secours très considérable: choses certaines, & que reconnoissent la plûpart de nos Historiens. Ce fut, au moins, pour se venger de quelque offense plus directe, & plus intéressante, que celles qui pouvoient regarder la Reine de Navarre & son Fils; puis que, bien loin de prendre si chaudement leurs intérêts pour une simple fausseté qui se détruisoit d'elle-même, on ne daigna pas alors faire la moindre démarche touchant une conspiration réelle & bien avérée de les enlever de leur Roïaume & de les livrer au Roi d'Espagne. Ce fut en 1565; & l'on en trouve un *récit* particulier dans le II. volume des *Mémoires d'Estat ensuite de ceux de Mr. de Villeroy*, page 39, & suivantes. Quoi qu'il en soit, voilà apparemment l'origine du conte du Mariage de cette Princesse avec nôtre Merlin; conte, que j'ai déjà réfuté ailleurs (18), & que je vais réfuter encore par une nouvelle raison. Quant à SPIFAME, on verra ci-dessous, sous ce

(15) Epitres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 286 —— 291.

(16) L'Estoile, Mémoires pour servir à l'Histoire de France, *Tom. II*, *pag.* 46. *Dans l'*Apologie pour J. Chastel, *affreux Libelle attribué au même Boucher, il est dit page* 14, *que les* Hérétiques en 1572, la déchirérent d'injures, jusqu'à le dire estre Bastard, & Fils de Ministre.

(17) Le Laboureur sur Castelnau, Spon, Rocoles, &c.

(18) *Dans l'Article* AUBIGNÉ, *Remarque* [*E*].

été le fruit de ce Mariage : mais c'est une fausseté, dont on a déjà vû la réfutation ailleurs (*m*), & que je refuterai encore ici par une nouvelle raison (*G*). Il a composé quelque chose, dont je ne saurois parler positivement (*H*). Il a laissé un Fils, nommé JAQUES, qui fut fait Ministre de l'Eglise de la Rochelle en 1589, qui fut distingué de même que lui par divers Emplois honorables, & dont il est probable qu'il nous reste un petit Ouvrage de Piété, (*I*).

(*m*) *Dans l'Article* AUBIGNÉ, *Remarque* (*D*).

ce mot la vraie cause de son supplice, qui servira d'un bon Supplément à l'Article qu'en a autrefois donné Mr. Bayle.

(*G*) *Je réfuterai ce conte par une nouvelle raison.*] Jeanne d'Albret mourut, comme tout le monde sait, vers le milieu de l'année 1572, & on ne lui donne pour fruit de son Mariage avec le Ministre Merlin, que le seul & unique d'Aubigné. Nous savons certainement d'ailleurs, que Merlin eut un Fils qui fut fait Ministre de l'Eglise Réformée de la Rochelle en 1589, (19). Il se remaria donc. Mais, comment concevoir qu'un jeune Homme, né d'un Mariage contracté depuis la prémiére de ces deux années, puisse avoir été reçu Ministre la seconde? Fait-on des Ministres à quinze ou seize ans; &, quand on en auroit fait, les auroit-on placé dans les Eglises les plus considérables? Cela est hors de toute apparence. Le Fils de Merlin fut trouvé digne de remplir un Poste aussi considérable que l'étoit alors celui de la Rochelle. Il étoit donc plus âgé, & par conséquent sorti d'un Mariage dont le tems concourt avec celui qu'on pourroit assigner au Mariage de Merlin avec Jeanne d'Albret. C'est donc une fausseté palpable, & tout-à-fait destituée de fondement.

(19) *Voiez ci-dessous*, *Citation* (24).

(*H*) *Il a composé quelque chose, dont je ne saurois parler positivement.*] Je trouve que Mr. du Plessis lui dit dans une Lettre du 1. Juillet 1591, „ Mr. Merlin vostre Fils m'a . . . envoié vostre „ ESTHER, que je lis avec profit & plaisir, & „ l'ai mis és mains de Mr. des Reaux nostre ami „ commun, pour le présenter au Roi, comme „ très digne de sa Personne; très convenable au „ temps, & conforme en subjet, & non moins re„ commendable en la forme que vous lui avez don„ née qu'en la matiére mesme (20)." Je trouve d'ailleurs, dans la *Bibliotheca Sacra* du Pére le Long, *XX. Sermons sur le Livre d'Esther par Pierre Merlin*, imprimez *à la Rochelle*, *en* 1591, *in* 8°, &, dans l'*Elenchus Librorum unius Saculi* de Jean Clessius, un Ouvrage intitulé *Sermons sur le Livre d'Esther*, *par Pierre Merlin*, *Ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise de Laval*, & imprimé *à Geneve par François le Preux*, *en* 1593, *in* 8°, (21); mais, je n'oserois affirmer qu'il s'agisse-là du même Ouvrage. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on trouve ce même Livre en Latin sous ce titre, *Petri Merlini Homiliæ XXVI*, *in Librum Estheræ*; *Genevæ* 1593, *in* 8°, (22).

(20) *Mémoires de Du Plessis*, *Tom. II*, *pag.* 94.

(21) Le Long. Biblioth Sacra, *pag.* 359. Jo. Clessii Catalogus consummatissimus Librorum unius Seculi, *pag.* 536. Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 10.

(22) Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 251. Le Long, *ibidem*, *qui dit encore mal là*, viginti.

Je viens de découvrir un autre Ouvrage de Pierre Merlin. Il est intitulé *Iob Petri Merlini Commentario illustratus*; imprimé *à Geneve* (23), *chez les Héritiers d'Eustache Vignon*, *en* 1599, *in* 8°; & dédié à Jacques Merlin son Fils, dont nous allons parler dans la Remarque suivante. Mr. du Pin lui attribue, dans ses *Tables des Auteurs Hérétiques*, Tome III, pages 976. & 977, quantité d'autres Ecrits, mais ce sont tous des Ouvrages de Pierre du Moulin, & d'un de ses Fils: & une bévuë si lourde ne devroit probablement être mise que sur le compte du Copiste ou de l'Imprimeur de Mr. du Pin, si l'on n'avoit d'ailleurs tant de preuves, & preuves trop convaincantes, de la précipitation, pour ne pas dire de l'extrême négligence, avec laquelle il emploïoit ses matériaux. Voïez ma Dissertation sur l'ANTI-COTTON, Remarque (*B*), Citation (101).

(23) *Et non point à Lyon*, *comme le dit* Draudius Biblioth. Classica, *pag.* 318.

(*I*) *Il laissa un Fils . . . . . Ministre de la Rochelle*, *distingué par ses Emplois*, ... *& Auteur d'un Ouvrage de Piété.*] La preuve de la prémiére partie de ce Texte se trouvera dans ce passage des Epîtres Françoises à Mr. de la Scala: „ Je „ suis Fils de celui, qui depuis quelques années en„ tretenoit amitié avec vous par Lettres, ainsi que „ je l'ai recognu par icelles après son decès, qui „ fut l'an passé, visitant ses Papiers en son Estu„ de, nommé Mr. Merlin, Ministre du St. E„ vangile à Vitré en Bretagne; Dieu m'ayant fait „ cette miséricorde, que depuis quinze ans, j'exer„ ce la mesme charge en ceste Eglise, où vous „ servira tousjours très fidèlement vostre &c.... „ JAQUES MERLIN. De la Rochelle, „ ce 12. de Septembre 1604, (24)." Comme ces mots de *cette Eglise* sont équivoques & font douter s'il s'agit-là de l'Eglise de Vitré dont il venoit de parler, ou de celle de la Rochelle d'où il datte sa Lettre, j'ai recouru au Catalogue des Ministres des Eglises de France publié avec le Sinode tenu à Gap en 1603, & j'y ai trouvé que Merlin étoit alors Ministre de la Rochelle (25). Pour donner quelques preuves de la seconde partie de mon Texte, j'observerai qu'en 1598. Merlin fut un de ceux que le Sinode National de Montpellier chargea du soin de revoir & d'examiner les Editions de la Discipline Ecclésiastique; qu'il fut depuis Adjoint au Modérateur dans le Sinode National de la Rochelle en Mars & Avril 1607; & qu'il fut Modérateur dans celui de St. Maixant tenu en Mai & Juin 1609, qui le pria de se charger du soin de faire un Indice des Passages propres aux Controverses, pour être ajoûté à la Bible portative qu'on alloit imprimer à la Rochelle (26). Parmi les Lettres de Mr. du Plessis, il y en a plusieurs qui lui sont addressées, dont la derniére est *du dernier Octobre* 1618, (27): & il paroit par le Catalogue des Ministres des Eglises Réformées de France, fait par ordre du Sinode National tenu à Alais en Décembre 1620, qu'il vivoit encore alors à la Rochelle (28). Enfin pour appuïer la derniére partie de mon Texte, je ne rapporterai que le titre suivant: *Sainctes Priéres*, *recueillies de plusieurs Passages de l'Ancien & du Nouveau Testament*, *pour l'instruction & consolation de tous les Chrestiens*, *par Jaques Merlin*; imprimées *à Geneve*, *chez Jaques Chouet*, *en* 1609, *&* 1615, *in* 12°, *& in* 18°, (29). Elles sont apparemment de nôtre Merlin; mais, je ne le voudrois pas assûrer.

(24) Epîtres Françoises à Mr. de la Scala, *pag.* 202. *C'est la LXII. du II. Livre de ce Recueil.*

(25) Sinodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I*, *pag.* 289.

(26) Sinodes, &c. *Tom. I*, *pag.* 222, 296, 313, 376.

(27) Lettres & Mémoires de Mr. Du Plessis, *Tom. III*, *pag.* 609; *Tom. IV*, *pag.* 82.

(28) Sinodes des Eglises Reformées de France, *Tom. II*, *pag.* 125.

(29) Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 10.

MEYSSENS (JEAN), Peintre & Vendeur de Lard, deux Professions assez bizarement assorties, vivoit à Anvers vers le milieu du XVII. Siécle, & y mit en lumiére un Livre assez singuliérement intitulé *Images de divers Hommes d'Esprit sublime*, *qui par leur Art & Science debvroient vivre éternellement*, *& desquels la Louange & Rénommée faict estonner le Monde*; imprimé *à Anvers*, *& mis en lumiére par Jean Meyssens*, *Peinctre & Vendeur de Lart*, *au Commerstraet*, *en l'an* 1649, *in folio*; & absolument inconnu, ainsi que son Auteur, à tous les Bibliothécaires des Païs-Bas, tant généraux que particuliers. Il y en a aussi des Exemplaires *in* 4°, probablement à cause de la différence du grand au petit papier.

MONTLYARD (Jean de), Ecuyer, Sieur de Meleray en Beausse, & Conseiller-Sécrétaire du Prince de Condé (*a*), vers la fin du XVI. Siécle & le commencement du XVII; &, selon divers Ecrivains, Ministre de quelqu'une des Eglises Réformées de France (*A*). C'est tout ce que l'on sait de son Histoire; & l'on ne le connoîtroit peut-être point du tout, s'il ne s'étoit rendu recommandable, tant par les diverses Traductions qu'il a données au Public (*B*), que par quelques Ecrits de sa propre

(a) *Voïez le Privilége accordé pour l'Impression de sa Traduction de la* Mythologie de Noel le Comte, *en* 1601; *&* l'Epitome Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Proto-Principis Majoribus gestarum, *composé par le Père* Joseph Texera, *Dominicain, & imprimé* à Paris, chez Leger Delaz, en 1598, in 12, *à la page* 208. *duquel* Montlyard *est qualifié* Henrici Principis Condæi a Consiliis & Secretis.

(*A*) *Selon divers Ecrivains, Ministre de quelqu'une des Eglises Réformées de France.*] La négligence de ces Ecrivains, qui ne marquent point le lieu de ce Ministére, m'oblige à m'exprimer ainsi. Je ne pense pas qu'on soit bien fondé à lui donner cette qualité; car, outre que les plus anciens Auteurs qui parlent de lui, sçavoir Cayet, Baudoin, & du Pleix, ne la lui donnent point (1); les différens Catalogues des Ministres publiés par ordre des Synodes des Eglises Réformées de France au commencement du XVII. Siécle, ne font aucune mention de lui: & lui-même ne prend point cette qualité, ni dans les Titres, ni dans les Epîtres Dédicatoires, d'aucuns de ses Ouvrages, entre lesquels il y en a particuliérement un de nature à n'avoir point été fait par un Homme de cette Profession (2). Le prémier, que je sache, qui la lui ait attribuée, est Charles Sorel (3). Mr. Bayle l'a suivi (4). Le Père le Long en a fait de même, & ajoûte mal-à-propos que Cayet a parlé de Montlyard comme d'un Ministre (5). Jean-Jaques Hofman va plus loin encore, puis qu'il nomme le lieu où il éxerça son Ministère, & qu'il dit que ce fut à Montelimart: *Eum continuavit .... Pastor quidam Montis Adhemarii in Delphinatu* (6); mais, comme il n'en donne aucune preuve, son témoignage se réduit à rien, & nous remet dans nôtre incertitude.

(*B*) *Les diverses Traductions qu'il a données au Public.*] I. La plus ancienne que je connoisse est celle d'un Ouvrage d'Antoine Mizauld, Médecin célébre. Elle est intitulée *Harmonie des Corps celestes & humains faicte en unze Dialogues, où sont introduicts Aesculape & Uranie devisans ensemble & traictans des choses concernantes la Médecine & l'Astronomie; traduicte du Latin par Jean de Montlyard*, & imprimée *à Lyon, chez Benoist Rigaud, en* 1580, *in* 16°, (7).

II. Peut-être faudroit-il aussi lui donner la suivante; &, en ce cas, ce seroit la seconde, sçavoir: *des Estats de France, & de leur Puissance, traduit de l'Italien de Matthieu Zampini par J. D. M.*, & imprimé *à Paris, chez Rollin Thierry, en* 1588, *in* 8°, (8).

III. *Miroir de la Procédure de Philippe, Roy de Castille, en l'Usurpation du Royaume de Portugal, & du Droict que les Portugais ont d'élire leurs Roys & Princes; nouvellement traduit de Latin en François, par I. D. M., avec les Annotations de I. I. F. A. V. I. C. G.*; & imprimé *à Paris, chez Montroeil & Richer, en* 1595, *in* 8°, 60. feuillets, ou 120. pages.

L'Original Latin, intitulé *de Electionis Jure quod competit Viris Portugallensibus in augurandis suis Regibus ac Principibus*, imprimé *à Lion, en* 1590, *in* 12°, & tout aussi-tôt supprimé par le pouvoir tirannique de la Ligue alors dans toute sa fureur, fut reproduit, après la soumission de la plûpart des François à Henri IV, sous le nouveau titre de *Speculum Philippi Regis Castellæ Tyrannidis in usurpanda Portugallia, verique Portugallensium Juris in eligendis suis Regibus ac Principibus, cum Annotationibus I. I. à V. I. C. Gall. nunc tertio in Lucem editum*; & imprimé *à Paris, en* 1595, *in* 8°. On peut aisément reconnoître le but particulier de cet Ouvrage par ce second titre de la Traduction: *Reproches & Contredicts des Sottises de Duard Nounès de Lion,* (Léon) *Jurisconsulte Lusitain, & aultres de la mesme Paste, de Langue & de Plume venaulx, &c...: recueillis des très véritables & non reprochables Chroniques & Histoires de Portugal; & selon l'Anti-Crise de R. P. F. Joseph Texera, de l'Ordre des Prédicateurs, ... imprimée pour la plus grande partie à Lyon en France, & par luy dédiée aux Inquisiteurs de Portugal en* 1589. L'Auteur, déguisé sous le nom de Pierre Olim, adresse son Ouvrage à Pierre Ursin, Evêque de Spolete; & date son *Epitre Dédicatoire*, de Lyon, le 14. d'Août 1590. Les *Sottises* vraies ou fausses de *Duard Nounès de Lion*, ou d'*Edouard Nuñez de Léon*, qu'il réfute par des injures assez grossiéres, se trouvoient dans ses *Censuræ in Libellum de Regum Portugalliæ Origine, qui Fr. Josephi Teixeræ Nomine circumfertur*, imprimées *à Lisbonne, en* 1585, *in* 4°: le Livre du Père Texera, intitulé *de Portugalliæ Ortu, Regni Initiis, & de Rebus a Regibus universoque Regno praclare gestis, Compendium, per Josephum de Teixera, Ordinis Prædicatorum*, avoit été imprimé *à Paris, chez Jean Mettayer, en* 1582, *in* 4°; & les Lettres initiales du Traducteur du *Miroir*, I D. M. paroissent indiquer bien clairement nôtre *Jean de Montlyard*, & sa troisiéme Traduction.

IV. La quatriéme est celle d'un Ouvrage de ce même Père Joseph Texera. Elle est intitulée *Explication de la Généalogie de Henry de Bourbon Prince de Condé, depuis St. Louis par les Bourbons, & depuis Imbauld de la Trimouille, jusqu'au Père & à la Mère de ce Prince, traduicte en François par J. D. M.*, & imprimée *à Paris, en* 1596, *in* 8°, (9). L'Original de cette explication, reparut depuis, & peut-être plus étendu, sous le titre de *Rerum ab Henrici Borbonii Franciæ Proto-Principis Majoribus gestarum Epitome, ejusdemque Henrici Genealogiæ Explicatio, a D. Ludovico per Borbonios, atque ab Imbaldo Trimollio, ad utrumque dicti Henrici Parentem, repetitæ*, imprimé *à Paris, chez le Delaz, en* 1598, *in* 12°.

V. Je ne doute presque point, qu'il ne faille aussi lui attribuer celle d'un Ouvrage intitulé *Traicté Paraenetique, c'est-à-dire Exhortatoire, auquel se monstre par bonnes & vives Raisons, Argumens infaillibles, Histoires très certaines, & remarquables Exemples, le droit chemin & vrays moyens de résister à l'effort du Castillan, rompre la trace de ses desseins, abbaisser son orgueil, & ruiner sa puissance: Dédié aux Roys, Princes, Potentats, & Républiques de l'Europe, particuliérement au Roy très Chrestien, par P. Ol. Pélerin Espagnol, battu du Tems, & persécuté de la Fortune; Traduict de Langue Castillane en Langue Françoise, par I. D. Dralymont, Seigneur de Tarleme: Imprimé à Aux, M. D. XCVII. in* 12°, contenant 120. feuillets, sans les Préliminaires & la Table. Il est très vraisemblable, au moins, que *I. D. Dralymont Seigneur de Tarleme* n'est autre chose que l'Anagramme de *Jean de Montlyard Seigneur de Meleray*: & peut-être ne l'est-il guéres moins que ce prétendu *P. Ol. Pélerin Espagnol battu du Tems & persécuté de la Fortune* n'est autre que le *Petrus* ou *Pierre Olim* de l'Article précédent; c'est-à-dire, le Père Joseph Texera, lui-même Dominicain Portugais établi à Paris, & l'un des plus

(1) *Voyez ci-dessous la Remarque* (*B*), *Num. VI, Citations* (60) & (93).

(2) *Voyez ci-dessous la Remarque* (*B*), *Num. VIII, Citations* (26) & (35).

(3) Bibliothéque Françoise, *pag.* 375.

(4) Epistola de Scriptis Adespotis, *a calce* Deckheri de Scriptis Adespotis, *pag.* 379.

(5) Le Long, Bibliotheq. Historique de la France, *pag.* 435.

(6) Hofmanni Lexicon, *Tom. II, pag.* 662. *Il parle de l'*Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres, *continué par* Montlyard.

(7) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 729.

(8) Bibliotheca Bultelliana, *pag.* 722. Catal. de Cangé, *pag.* 281. Catalogue de Rothelin, *pag.* 431.

(9) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 548. *Les Pères* Quetif & Echard *se sont abusez, lorsqu'ils ont expliqué ces trois lettres* J. D. M. *par* Jean de Montbelliard, *dans leurs* Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, *Tom. II, pag.* 419. *D'ailleurs, ils ont tort de conclure que* Raphael Parvipallis, (*il faloit dire* Parvivallis,) Typographus Regius, *sont un nom & un titre supposez, parce qu'ils ne sont point dans l'*Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie: *car, on n'y traite principalement que des Imprimeurs & Libraires de Paris, &* Raphael du Petit-Val *étoit Imprimeur du Roi à Rouën. Au reste, les cinq lettres,* P. V. D. P. C., *dont ils abandonnent-là l'explication, peuvent bien signifier* Prædicator Verbi Divini Principis Condæi; *Titre, qui convient très bien au Père* Texera, *qui étoit effectivement Prédicateur du Prince de Condé, & qui est certainement l'Auteur du Livre dont ils parlent-là.*

plus zélez partisans de l'infortuné Dom Antonio Roi de Portugal, qui paroit s'être encore indiqué lui-même, comme Auteur du présent *Traité Parænétique*, sous le nouveau nom de *Theseus Ierpixès*, tout à la fin du *Miroir de la Procédure de Philippe Roy de Castille*, enregîtré ci-dessus Num. III. (10). La grande connoissance, qu'avoit ce Dominicain des affaires de ce Roïaume; les grandes louänges, que le Traducteur lui donne (11); l'empressement, avec lequel il le défend contre les violentes attaques d'un Juif Portugais, emploïé par le Roi d'Espagne pour la défense de ses Droits à la Couronne de Portugal (12); en un mot, l'étroite amitié qui les unissoit ensemble (13); me porteroient facilement à le croire. Quoi qu'il en soit, cette Traduction du *Traité Parænétique*, s'il est vrai que c'en soit une, est d'un stile fort net & fort clair; &, quel qu'en soit l'Auteur, elle est certainement de fort bonne main, & beaucoup mieux écrite, & mieux digérée, que quantité d'autres écrits de ce tems-là. Son Auteur y a quelquefois mis des *Additions* intéressantes & curieuses, *nécessaires*, dit-il (14), *pour mieux déclarer le Texte de l'Auteur, & pour plus claire Intelligence de l'Histoire*; & il y a ajoûté une *Epître Dédicatoire* à Henri IV, & un *Avertissement au Lecteur*, tous deux datez *de Pau le* 1. *Octobre* 1597. Dans la prémiére, il dit plaisamment au Roi, qu'il n'a *jamais sceu porter aux Castillans affection qui passast les limites de l'Evangile* (15); & tout le reste de l'Ouvrage représente par-tout un Ennemi juré du Gouvernement Espagnol, & un Défenseur fort zélé des Nations Françoise & Portugaise contre les entreprises & les usurpations du Roi d'Espagne, qu'il n'appelle jamais que *le Castillan*. L'Exemplaire de cette Traduction dont je me suis servi a appartenu autrefois à feu Mr. Bayle, & ce docte Critique y avoit écrit ces mots de sa main: „ Ce Livre a été imprimé en petit in 12°. l'an 1641. „ sous le Tître de *Fuora Villaco*, *c'est-à-dire*, „ La Liberté de Portugal, *auquel se montre* . . . „ *le droit chemin & vrays moyens de résister à l'effort du Castillan, &c.*" mais, il n'a point soupçonné qu'il fût du Père Texera, ni traduit par nôtre Montlyard. Voïez ci-dessus la Citation (10). Les Pères Quetif & Echard n'ont point connu cette Traduction, ni ses Editions, non plus que celle du *Speculum*, indiquée ci-dessus, Num. III.

Cette Traduction a été traduite en Anglois sous ce Titre: *The Spanhish Pilgrim, shewing how necessary easy it is to make war upon the King of Spain ād invade him*, *à Londres*, *en* 1625, *in* 4. (16); & Mr. Hyde, qui m'apprend cette particularité, a tort de donner Dralymont comme l'Auteur de la piéce même (17).

VI. La sixiéme Traduction de Montlyard est celle de la *Mythologie*, *c'est-à-dire*, *Explication des Fables*, *contenant les Généalogies des Dieux*, *les Cérimonies de leurs Sacrifices*, *leurs Gestes*, *Adventures*, *Amours*, *& presque tous les Préceptes de la Philosophie Naturelle & Morale*; *extraite du Latin de Noël le Comte*, *par J. D. M.* [c'est-à-dire, *Jean de Montlyard*;] imprimée *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1600, *in* 4. (18); *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1604, *in* 4., avec une nouvelle Epître Dédicatoire, du 1. Janvier de cette année, au Baron de Vignollles-la-Hire; *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1607, *in* 4. (19); *à Rouen*, ... , *en* 1611, *in* 4. (20); & *à Lyon*, *chez Paul Frelon*, *en* 1612, *in* 4. (21).

Quinze ou seize ans après, Jean Baudoïn revit cette Traduction, l'augmenta de diverses Piéces, & la fit ainsi réimprimer sous ce nouveau titre, *Mythologie ou Explication des Fables*, *Oeuvre d'éminente Doctrine & d'agréable Lecture*, *cy-devant traduite par Jean de Montlyard*, *reveuë . . . & augmentée . . . par Jean Baudoin*; *à Paris*, *chez Samuel Thiboust & Pierre Chevalier*, *en* 1627, *in folio*. Dans une courte Préface, qu'il a mise à la tête de cette édition, il nous apprend, que Jean de Montlyard est le prémier qui ait traduit cet Ouvrage en François; que, quoique sa Prose ni ses Vers ne soient plus à la mode, il s'est acquis assez de gloire & de réputation en traduisant de bon sens & fort judicieusement les pensées de son Auteur; que lui Baudoin n'y a adouci que quelques mots, que le tems, qui nous fait changer de Langage comme d'habits, avoit rendu rudes; & enfin, qu'il y a ajoûté des Sommaires à chaque Livre, & quatre nouveaux Traités qui lui ont paru nécessaires pour perfectionner cet Ouvrage. Ces Traités sont, un *Discours sur les Muses*, traduit du Latin de Lilio Gregorio Giraldi; des *Observations curieuses*, tirées & traduites d'Hygin; une *Explication Physique & Morale des principales Fables*, tirée & traduite de Phornutus; & un *Abrégé des Images des Dieux*, tiré du Philosophe Albricus. Ces quatre Morceaux sont à la fin de l'Ouvrage sous le titre général de *Recherches touchant la Mythologie . . . . recueillis des anciens Auteurs*. A cette Addition près, les éditions de Montlyard sont préférables à celle-ci; car, toutes ces éditions retouchées sont d'ordinaire assez mauvaises.

La VII. Traduction de Montlyard est celle des *Sermons du Caresme*, *preschés à Rome*, *en* 1577, *par François Panigarole*, *Cordelier*, depuis *Evêque d'Asti*, *traduits en François*, *& dediés à Philippes des Portes*, *Abbé de Tiron*, *par I. D. M.* (c'est-à-dire JEAN DE MONTLYARD,) & imprimez *à Lyon*, *chez Benoit Rigaud*, *en* 1599, *in* 8°.

Deux raisons me portent à croire, que cette Traduction est de sa façon. La prémiére est, qu'il étoit comme aux gages des Libraires pour leur fournir des Traductions, Revisions, &c.: & la seconde, que les *Sermons de Panigarole*, étant d'un goût fort singulier, & aïant fait grand bruit pendant la ligue, on se sera fait un grand plaisir d'en voir la Traduction.

La VIII. Traduction de Jean de Montlyard, qui m'est connuë, est celle-ci: *Les Métamorphoses ou l'Asne d'Or de Luce Apulée Philosophe Platonique*, *Oeuvre d'excellente Invention & singuliére Doctrine*; imprimée *à Paris*, *chez Abel Langelier*, *en* 1602, *in* 12°. (22); *à Paris*, *chez Abel Langelier*, *en* 1612, *in* 8.; *à Paris*, *chez Samuel Thiboust*, *en* 1623, *in* 8°.; & *à Paris*, *chez le même*, *en* 1631, *in* 8. Ces trois derniéres Editions sont ornées de Figures estimées des Connoisseurs; & toutes les quatre sont précédées d'une *Epître Dédicatoire*, de la *Vie de L. Apulée*, & d'une *Préface Critique* assez étenduë, & suivies d'un *Commentaire sur les XI. Livres de l'Ane d'Or*, presque aussi gros que l'Ouvrage même (23). Ce fut en 1601 (24), & pour soulager une *Affliction qui le travailloit durement* (25), qu'il entreprit la Traduction de cet Auteur, qui *ne se manie point* sans

(10) *Ces trois Pseudonymes* Ierrus Olitin, Theseus Ierpixes, & I. D. Dralymont, Seigneur de Yerleme, *n'ont été connus à aucun de ceux qui ont traité des Pseudonymes. Mr.* Bayle *a pris le dernier pour un nom réel. Voyez son Article* TEXERA, *au commencement de la Remarque* [*B*].

(11) *Dans son* Addition *au folio* 51. *verso*.

(12) *C'est-à-dire ce même* Duard Nonnès de Léon, *dont il est parlé ci-dessus Num. III, & qu'il prétend avoir* esté fait par le Roy Catholique, Conseiller au Royaume [*de Portugal*,] en récompense d'avoir composé contre Frere Joseph Texere . . . un Livre de *Censures* &c. . . . ; *& cela*, contre les Loix de Portugal, qui ferment la porte des honneurs & dignitez . . à tous ceux qui descendent de Juifs. *Voyez le* Traité parænétique, *folio* 51. *verso &* 52.

(13) J. Texera, Epitome Rerum a Condai Majoribus Gestarum, *pag.* 208, *où il dit* J. de Montlyard mihi summa conjunctus Amicitia.

(14) Traicté Parænétique, *folio a vj verso & a viij verso*.

(15) *Ce qui revient fort bien à la pensée de son Original*, qui preschoit à Paris, en 1594, que nous sommes tenus d'aimer tous les Hommes, de quelque Religion, Secte, & Nation qu'ils soient, voire même les Castillans. *Voyez le* Traicte Parænetique, *folio* 114, *dans une piéce intitulée* Explication du Pelerin sur le Proverbe, *Si le Poulet ne fust venu*, *le Coq estoit prins*, *&c. Voyez aussi folio* 12, *où l'on dit la même chose d'un Dominicain prêchant à la Magdelena de Lisbonne*, *en* 1576. *C'étoit apparemment le même*, *qui*, *quelques années après*, *forcé par son Evêque de nommer précisément le Roi dans la priére de la Messe*, *le fit enfin en ces termes:* Et Famulum tuum Regem nostrum Philippum, Ducem Albensem, Sanctium de Avila, Rodericum Sapata, cæterosque omnes Diabolos; *c'est-à-dire*, Et ton Serviteur nostre Roy Philippe, le Duc d'Albe, Sancho d'Avila, Roderic Sapata, & tous ces autres Diables. *Voyez le folio* 77. *& verso*.

(16) Hyde, Bibliothecæ Bodleianæ, *pag.* 215.

(17) *Ibidem Cela n'a point été corrigé dans la nouvelle Edition de cette* Bibliothéque.

(18) *Voyez la fin de l'*Epitre Dédicatoire au Prince de Condé, *datée de Paris*, le 25. Novemb. 1599; *& le* Comment. sur le II. Livre de l'Ane d'Or, *pag.* 33.

(19) Catal. J. Faultrierii, *pag.* 450.

(20) Catal. J. Girauld, *pag.* 165.

(21) Montlyard *a mis son nom tout-au-long à la tête de cette Edition; & dans un Avertissement* au bening Lecteur *contre les Libraires de Rouën, qui contrefaisoient son Ouvrage, il dit que le* voici renaistre pour la quatriesme fois.

(22) Catalogus Bibliothec. Dionyl. Nolin, *pag.* 107.

(23) *Il contient* 327. *pages dans l'Edition de* 1631, *qui est celle dont je me suis servi.*

(24) Montlyard, Commentaire sur l'Asne d'Or, *pag.* 231, 233.

(25) Montlyard, Préface, *folio e iij*.

sans mousles, dit-il (26), & dont *la pluspart des termes ne se peuvent exprimer en nostre Langue sans Periphrases ou Circonlocutions.* En effet, il y a dans cet Ouvrage des endroits bien gaillards, & bien chatouilleux, que le Traducteur a rendus d'une maniére fort naïve & fort expressive, & peut-être méme un peu trop licencieuse: &, comme il est difficile de se persuader qu'un Ministre eut voulu se charger d'un semblable reproche, cela me feroit croire qu'il ne l'a point été. Quoi qu'il en soit, il s'excuse en quelque sorte d'avoir fait une semblable Traduction, sur ce qu'il ne la fit qu'à la sollicitation d'un Ami qui pouvoit beaucoup sur lui, & qu'*il est bon d'entremester aucunes fois parmi ses plus sérieuses & plus sévéres Estudes quelque recréation & gaillardise* (27). Il y en avoit déjà eu diverses autres: sçavoir, 1°. une faite par Guillaume Michel, & imprimée sous ce Titre: *Les unze Livres de l'Asne doré aultrement dicts de la Couronne de Ceres, Autheur Lucius Apuleius, contenants maintes belles Histoires, Fables, & subtiles Inventions, à la fin desquels Livres est adjoustée l'exposition du contenu en iceux; à Paris, par Philippes le Noir, en 1522, in 4°.* (28): 2°., une faite par George de la Boutiere, & imprimée sous ce Titre: *La Métamorphose ou l'Asne doré d'Apulée Philosophe Platonique; à Lyon, par Jean de Tournes & Guillaume Gazeau, en 1553, & 1556* (29): 3°., une faite par Jean Louveau, & imprimée sous ce Titre: *Les unze Livres de Luce Apulée de l'Asne doré, mis par Chapitres & Sommaires par le dit Traducteur, lesquels Livres sont accoustrez avec telle grace, plaisir, elegance, & une tant florissante varieté de plusieurs comptes & propos recréatifs, que rien ne peut estre plus plaisant & agréable &c.; à Lyon, chez Jean Temporal, en 1558, in 16.* (30); *à Lyon, en 1571, in 16.* (31); & *à Paris, chez Claude Micard, en 1584*, (32). Montlyard, qui ne connoissoit que la derniere de ces trois Traductions, ne songeoit d'abord qu'à la revoir & corriger. „ Mais, „ je trouvay dès l'entrée," dit-il (33), „ que „ pour l'amender il ne falloit qu'une rature depuis „ la prémiere page jusqu'à la derniere, & que j'en „ aurois plustost fait une entiére qu'amendé celle-„ là. J'y descouvre plus d'omissions, plus de „ dépravations, que de Traductions; & tout ce „ que l'Oeuvre contient de scabreux passé sous si-„ lence . . . . . Les Passages effrontément tron-„ quez . . . ., colligez ensemble, ... font le „ tiers ou du moins le quart de l'Oeuvre . . . . „ Il n'y a page en somme, il n'y a clause, où l'on „ ne recognoisse quelque dépravation, quelque „ omission, quelque ignorance, plus qu'asini-„ ne . . . . Bref, c'est une Version qui sent plus „ l'Asne que l'Asne dont est icy question; . . . . „ & certes, au lieu d'un Asne d'Or, il nous en a „ donné un de fer & de plomb." Montlyard, après avoir prouvé cela par quantité d'exemples, nous apprend ce qui le porta à joindre un Commentaire à sa Version. „ Au reste," dit-il (34), „ par-„ ce que plusieurs trouvent cet Asne, non d'Or „ ni jaunissant, mais ténébreux & palissant à cause „ des lieux difficiles & scabreux qui s'y rencontrent, „ j'ay pensé beaucoup faire pour ceux qui pren-„ dront plaisir à le lire, si par un facile Commen-„ taire je polissois les rides, adoucissois les aspre-„ tez, & par une nouvelle clarté dissipois les te-„ nebres qui le pourroient obscurcir. Que cecy „ doncques serve à ceux qui aiment les Galantises „ d'Apulée d'accouragement pour donner à cet As-„ ne un Mors plus libre, des Resnes plus riches, & „ un Harnois plus enrichy." Il y compare quelque fois les Cérémonies du Culte de la Déesse Isis, avec celles du Culte de l'Eglise Romaine (35); mais, avec beaucoup plus de modération qu'il ne l'auroit pû faire en si belle occasion de parler: & c'est peut-être encore une nouvelle raison de croire qu'il n'étoit point Ministre.

(26) La-même.

(27) La-même, & Epitre Dédicatoire, *folio à ij. verso.*

(28) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 499. *Mr. Bayle n'a point connu cette Traduction.*

(29) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 112. Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 448.

(30) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 736.

(31) Draudius, Bibliotheca Exotica, *pag.* 311.

(32) Montlyard, Preface, *folio e iij.*

(33) *La-même, folio e iij, e iij. verso, e iiij, e viij, i verso, & i ij.*

Ses prémiéres Epitres Dédicatoires n'avoient pas apparemment été récompensées selon ses espérances; car, il dit plaisamment à celui auquel il adresse celle de cette Traduction: *Si quelqu'un s'estonne, que je vous préfére à tant de Princes, à tant de Grands, à tant d'illustres Personnes, dont les Autheurs sont coustumiers d'enrichir leurs Ecrits; dictes-leur s'il vous plaist avec moy, que je préfere vostre privauté aux frivoles espérances, vostre amitié aux promesses sans effet. Je sçay d'ailleurs, & par expérience, que les Grands sont bien aises de ne point voir ceux ausquels ils ont obligation, ou de plaisir, ou de service, ou de gravité; & cuydent, que se présenter à eux soit leur reprocher quelque illibéralité. Je ne le sçay pas faire: aussi mon humeur n'est point de nacqueter à la porte de personne; & me ris ordinairement de ceux qui s'amusent à ces vanitez & fumées.* Mille & mille Auteurs ont fait des plaintes semblables, sur le peu de succès de leurs Dédicaces, & sur le peu de générosité de leurs prétendus Mecénes: mais, elles ne guérissent presque personne de la maladie de dédier; & une seule Epitre Dédicatoire, que le hazard ou la cabale font réussir, fait renaitre aussi-tôt l'espérance des Ecrivains avides, & en reproduit infailliblement quantité de nouvelles, aussi infructueuses que celles qui avoient donné lieu au ressentiment de Montlyard contre les faux Mecénes. Il n'aimoit pas beaucoup plus les Médecins; car, il les attaque assez souvent, & il leur décoche en passant ce Trait picquant & satirique: F A M E U X. *Ce mot se prend quasi tousjours en mauvaise part, comme* fameux Brigand, fameux Medecin (36).

Longtems après les Editions de cette Traduction dont j'ai parlé ci-dessus, l'on en vit paroitre une nouvelle, *revue, corrigée, & mise en meilleur ordre, qu'aux Editions précédentes*; & imprimée *à Paris, chez Nicolas & Jean de la Coste, en 1648, in 8.* Mais, tant s'en faut que cette Edition soit effectivement préférable aux précédentes, qu'au contraire elle leur est à mon gré de beaucoup inférieure: 1. en ce que le prémier de ces Libraires en a très mal-à-propos retranché la *Préface Critique* de Montlyard, qui étoit cependant un morceau curieux, instructif, & très digne d'être conservé: 2°. en ce que ne l'aïant faite, que parce que les *Figures qui avoient été gravées pour servir à l'embellissement des* précédentes Editions *estoient tombées entre ses mains*, les Epreuves qu'on en a tirées pour celle-ci sont nécessairement beaucoup moins belles; ces planches aiant déja servi pour deux Editions au moins, & aïant sans doute été retouchées: 3. en ce que le papier en est moins beau, & les caractères moins bien choisis & plus usez: 4°. enfin, en ce que, sous prétexte d'en corriger & polir le stile, il s'est *avisé*, comme il le reconnoit lui-méme, *de la revoir toute entiere . . . . . ., d'en adoucir & rendre plus intelligibles les endroits les plus rudes, ... & de la rendre incomparablement plus coulante & mieux digérée*; s'étant *apperceu*, ou plûtôt s'étant imaginé, *que le Traducteur n'avoit pas tant pris garde à la politesse du Discours, qu'à suivre ponctuellement sa Traduction* (37). Il vouloit sans doute dire *son Original*; & c'est une petite preuve du peu de connoissance qu'avoit ce Reviseur de la force des termes dont il se servoit, & un préjugé assez légitime qu'il a plus gâté que poli cette Traduction. Toute l'obligation qu'on lui a de sa nouvelle Edition se réduit donc à *deux Tables des principales matiéres, tant du corps du Livre que des Commentaires*, lesquelles ne se trouvent point dans les précédentes Editions; & on lui seroit beaucoup plus redevable, s'il n'avoit point touché à la Traduction. En effet, c'est une licence tout-à-fait blamable, non seulement dans de simples Libraires, gens ordinairement très peu propres à en user avec succès, mais méme en quiconque ôse la prendre: & cette licence est d'autant plus inexcusable, qu'elle nous a souvent fait perdre de très excellens Originaux.

Il y a longtems, par éxemple, que Pasquier, d'Espagnet, Sorel, le Laboureur, & divers au-

(34) Vie d'Apulée, *folio a vij. verso.*

(35) *Voyez les pages* 170, 290, 291, 297, 298, 309.

(36) Commentaire sur le VII. Livre de l'Asne d'Or, *pag.* 338. *Voyez une application à peu près semblable, ci-dessus Citation* [4] *de l'Article* A L L A I S.

(37) L'Imprimeur au Lecteur, *à la tête de cette Edition de* 1648.

autres Ecrivains célébres, se sont fortement plaints de ce qu'on avoit ainsi altéré ou fait perdre le vrai Langage du *Roman de la Rose*, de l'*Histoire de St. Louis par Joinville*, des *Mémoires de Commines*, de l'*Heptameron de la Reine de Navarre*, de la *Traduction des Oeuvres de Plutarque par Amyot*, &c. (38): & nous avons droit de nous plaindre aujourd'hui de ce qu'on a pratiqué depuis quelques années la même chose à l'égard de la *Pratique des Vertus Chrétiennes*, dont trois différens particuliers, comme à l'envi l'un de l'autre, ont fort témérairement changé tout le Langage (39); & de ce qu'on vient de la pratiquer tout récemment à l'égard des *Visites charitables de Drélincourt*, que leur nouvel Editeur prétend avoir corrigé de quantité de *Termes surannez*, de *Constructions embarassées*, & de *Négligences de plus d'une sorte* (40); mais, que les bons Connoisseurs aimeroient beaucoup mieux revoir en leur ancien état. Si ces Gens-là n'étoient point contens des Taductions qu'ils retouchoient, il leur étoit très permis d'en composer de nouvelles; &, s'ils regardoient comme inintelligibles, ou en tout ou en partie, les Ecrits François qu'ils se proposoient de corriger, rien ne les empêchoit d'en mettre une Traduction complette à côté de l'Original, ainsi qu'on la pratiqué dans l'*Histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin*, dans le *Miroir des Nobles de Hasbaye de Jacques de Hemricourt*, & dans les Editions de quelques autres anciens Ouvrages; ou simplement d'en expliquer à la marge les mots & les phrases qui leur paroissoient en avoir besoin, ainsi qu'on l'a fait dans le *Journal de Charles VI*, & *Charles VII*, & dans quelques autres vieux Livres: mais, ils n'avoient absolument aucun droit de les métamorphoser ainsi ni de s'en glorifier; les derniers, sur-tout, qui font valoir de simples minucies, & jusqu'au simple rétablissement de je ne sai quels chiffres. Un Correcteur seroit tout aussi-bien fondé à mettre en ligne de compte les points & les virgules, qu'il est obligé de redresser dans les Epreuves qu'on lui fait lire. Au reste, comme la plûpart de ces Editions retouchées par des mains étrangeres ne sont ordinairement que le simple fruit d'un vil intérêt, tant de la part de leurs Regratteurs que de la part de leurs Libraires, ce sont bien plûtôt des corruptions que des corrections, comme on ne l'a que trop souvent éprouvé, &, par conséquent, il n'est pas fort étonnant, qu'elles soient presque toutes assez généralement méprisées. J'en excepte néanmoins le *Traité de la Paix de l'Ame & du Contentement de l'Esprit par Pierre du Moulin* (41), qu'une Personne de haute distinction, & dont le mérite égale bien la naissance, est tout-à-fait excusable d'avoir retouché de cette sorte; & cela, tant parce qu'on est parfaitement convaincu, qu'elle ne l'a fait que pour occuper utilement & pieusement son loisir, que parce qu'étant de l'autre Sexe, elle n'étoit pas obligée de savoir touchant ces sortes d'inconvéniens ce que les autres étoient obligés de ne pas ignorer. C'est ce que je ne savois pas autrefois, lorsque je condamnai cette Révision sans aucune réserve (42): & je profite avec plaisir de l'occasion qui se présente aujourdhui d'en parler plus favorablement. Sous le prétexte supposé, que *les anciennes Editions* de cet Ouvrage *étoient épuisées*, un nouveau Reviseur vient d'en publier une seconde Révision sous ce titre un peu affecté: *Traité de la Paix de l'Ame, & du Contentement de l'Esprit, par Mr. Pierre du Moulin, le Fils; Ouvrage de Dévotion, de Morale, de Théologie, & de Philosophie, à la portée de tout le Monde, & également propre à tous les Chrétiens en général: nouvelle Edition, mise en nouveau Langage & en meilleur ordre, corrigée à bien des égards, & augmentée de tout ce qu'on a cru qui pouvoit la rendre recommandable, & en particulier de Notes, d'un Abrégé de tout l'Ouvrage en stile de Maximes, & d'une Table des Matiéres, par J. S. Sartoris*: imprimée *à Geneve, chez M. M. Bousquet, en 1729, en 3 Volumes, in 12°.* Ce Réviseur ne feint point de dire, que, *soit fraude pieuse, précipitation, négligence, ou ce que l'on voudra, les principaux changemens de l'Edition de 1720. se réduisent à former une affreuse bigarrure de vieux & de nouveau Langage, à retrancher des périodes entieres fort mal-à-propos, & à laisser subsister tous les défauts des Editions précédentes, &c.* Mais, outre qu'on a condamné de même divers de ses changemens & retranchemens comme aussi peu fondez, on n'a pas plus approuvé son prétendu *meilleur Ordre*, ses *Corrections à bien des égards*, & ses *Augmentations recommandables*. Et cela prouve suffisamment, que le meilleur étoit de laisser le Livre en son prémier état. Une autre raison, qui le prouve encore mieux, & qu'on n'a point encore objectée que je sache aux prétendus réparateurs d'anciens Ecrits, c'est qu'on n'y trouve plus les Citations qui peuvent en avoir été tirées par divers Ecrivains, & que cela pourroit très bien, mais néanmoins très injustement, les faire accuser de mauvaise-foi. Par éxemple, si quelqu'un voioit critiquer ce passage singulier de du Moulin concernant les Femmes infidelles à leurs Maris: *Si un Homme ne peut vivre sans Femme, ni se remarier, ... qu'entre les Femmes impudiques il s'arrête à la sienne; encore vaut-il mieux garder une Putain légitime qu'une illégitime:* il se croiroit tout-à-fait en droit de crier à la calomnie, parce qu'il ne le trouveroit point dans sa nouvelle Edition. Il auroit très grand tort, cependant: car, cela se trouve en propres termes dans les Editions non-retouchées, & par-

[38] *Voyez le* Dictionnaire Hist. & Critiq. de Mr. Bayle, *Article* OSSAT, *Remarque* [E]; & *Article* ESPAGNET, *Remarque* [D]. *A ces exemples on pourroit en ajoûter une infinité d'autres: car, (sans parler des* Bibles, *des* Nouveaux Testamens, *des* Pseaumes, *des* Livres de Priéres *de diverses espéces, & des autres* Livres de Pieté, *qu'on prend la licence de changer fort témérairement presque dans chaque nouvelle Edition, chez les Catholiques aussi-bien que chez les Protestans, & cela sans en donner le moindre petit mot d'Avertissement,) n'avons nous pas les* Histoires de Froissart & de Monstrelet *toutes changées par* Denis Sauvage, *grand Corrupteur d'anciens Ecrits; le* Songe de Poliphile, *revu par* Béroalde de Verville; *les* Essais de Montagne, *retouchés à chaque Edition, & qu'il est bien étonnant que Mr. Bayle ait exceptez de cette contagion, aussi bien que les* Mémoires de Commines, *puisqu'ils y ont certainement été assujettis l'un & l'autre;* Commines *sur-tout, qu'une certaine Dame avoit énervé à la moderne, mais que quelques Libraires furent assez sages de ne vouloir point imprimer en ce mauvais état; la* Fortune de la Cour, ou le Bonheur & le Malheur des Favoris, de Dampmartin, *que* Sorel *a eu d'autant plus mauvaise grace de retoucher & de charger d'Augmentations, qu'il est un de ceux qui ont le plus fortement crié contre cette pernicieuse pratique; la* Vie de Jésus-Christ, *& l'*Histoire de l'Eglise naissante, du Pere Bernardin de Montreuil, *& le* Combat Spirituel du Pére Scupoli, *remaniés par le Pére* Brignon, *grand Renouvelleur de stile de Livres de Piété; la* Fouïne de Seville, *métamorphosée en* Dona Rufine; *le* Dom Quichote de Baudoin & de Rosset, *si heureusement refondu par le fameux Mr.* Arnaud, *ou par le Sr. de* St. Martin; *le* Guzman d'Alfarache, *non moins heureusement accommodé par* Bremont; *l'*Histoire de l'Eglise & de l'Empire de le Sueur, *à laquelle on ne devoit pas toucher; les* Césars de l'Empereur Julien de Mr. Spanheim, *qu'on devoit d'autant plus respecter que c'étoit l'Ouvrage François d'un Etranger des plus illustres, & dont un Journaliste peu équitable a eu tort de louër la prétendue correction pour faire plaisir à un Libraire; enfin, beaucoup d'autres Révisions & Corrections de cette espéce, dont je ne me souviens pas à présent. Mais, en voici particuliérement trois que je dois indiquer un peu plus au long.*

I. *La prémiére est le* Livre du Roy Modus & de la Reyne Ratio, *imprimé* à Chambery, chez Anthoine Neyret, en 1486, in folio; *& depuis mis en meilleur Langage, & réimprimé* à Paris, chez Vincent Sertenas, en 1560, in octavo.

II. *La II. est l'Edition des* Fables de Pilpay Philosophe Indien, *faite* à Paris, chez Delaulne, en 1698, in 12, *& dans laquelle, sous prétexte d'améliorer le François, l'on n'a fait que gâter l'ancienne Version, faite de main de Maître, intitulée* Le Livre des Lumiéres, ou la Conduite des Roys, composé par le sage Pilpay Indien, traduit en François par David Sahid d'Ispahan Ville capitale de Perse, *& imprimée* à Paris, chez Simeon Piget, en 1644, in 8. *Ce prétendu* David Sahid *n'est autre que le fameux* Gilbert Geulmin, *si célébre pour la connoissance des Langues Orientales; & il est étonnant que Mr.* Baillet *n'ait point connu ce Pseudonime:* Placcius, Deckerus, *&* Heuman *ne le connoissoient pas mieux.*

III. *La III. est l'*Introduction à la Vie Dévote de St. François de Sales, *dont le Pére* Jean Brignon, *Jésuite, donna une nouvelle Edition, toute changée pour le Langage, & imprimée sous le nouveau Titre de* Conduite des Gens du Monde, à Paris, chez Simon Benard, en 1696, in 12. *Sur les plaintes des Religieuses de la Visitation, qui trouvérent fort mauvais qu'on eut osé réformer ainsi l'Ouvrage de leur Instituteur, cette Edition fut aussi-tôt supprimée, & est devenuë fort rare.*

[39] I. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou le Devoir de l'Homme, traduit de l'Anglois. Dans cette Edition, la Traduction a été revuë & corrigée en une infinité d'endroits, par Jean Armand du Bourdieu, Ministre de la Savoie. *Londres, J. Tonson*, 1719, in 8.

II. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les Devoirs de l'Homme, &c. traduits de l'Anglois. Troisiéme Edition Françoise, fort changée, & beaucoup plus correcte que les précédentes. *Delft, R. Boitet*, 1723, *in* 12: & reproduite, avec un Renouvellement de simple Titre, *à Amsterdam, en* 1729.

III. La Pratique des Vertus Chrétiennes, ou tous les Devoirs des Hommes, &c. Quatriéme Edition Françoise, mise en meilleur ordre, & beaucoup plus correcte que les précédentes. *Lausanne, chez M. M. Bousquet*, 1737, *in* 8, 592. *pages, & xlij. de Préliminaires.*

[40] Les Visites Charitables, ou les Consolations Chrétiennes pour toutes sortes de Personnes affligées, par Charles Drelincourt: nouvelle Edition retouchée par J. Brutel de la Riviére, Ministre: *imprimées* à Amsterdam, chez P. Mortier, en 1731, en 3 Voll. in 8.

[41] Nouvelle Edition, dans laquelle on a entiérement changé les Termes & les Tours d'Expression surannez: *imprimée* à la Haïe, chez Ellenkuysen, en 1720, in 8.

[42] Journal Littéraire, *Tome XV, pag.* 33.

pre composition (*C*). Il fut recherché & mis en peine pour quelques Traits d'Histoire,

particuliérement dans celle de *Paris*, *chez Louis Vendôme*, *en* 1671, *in* 8°, pages 335. & 336; & dans celle de *la Haye*, *chez Abraham Troyel*, *en* 1705, *in* 12°, page 329.

Outre ces quatre Traductions de l'*Ane d'Or d'Apulée*, par Guillaume Michel, George de la Bouthiere, Jean Louveau, & Jean de Montlyard, nous en avons depuis environ vingt ans une cinquiéme par Mr. Compain de St. Martin (43): intitulée *Les Métamorphoses, ou l'Ane d'Or d'Apulée, Philosophe Platonicien, traduites en François avec des Remarques & des Figures à chaque Livre; & le Démon de Socrate du même Auteur:* & imprimée *à Paris*, *chez Michel Brunet*, *en* 1707, *en 2 voll. in* 12. Selon le jugement qu'en ont porté les Journalistes de Paris, elle n'est, ni fort éxacte, ni fort élégante; & les Remarques, dont elle est accompagnée ne sont pas d'un goût plus exquis, témoin celles qu'ils en donnent pour preuve. C'est quelque chose d'assez remarquable, que ces Journalistes, non plus que ce Traducteur, ne connussent point d'autre Traduction de cet Ouvrage, qu'*une en vieux François imprimée il y a environ cent ans*. Cela ne sauroit convenir qu'à la Version de Montlyard: mais, ce qu'ils ajoûtent, qu'elle est *si mal digérée que souvent il est impossible d'y rien entendre*, ne lui convient certainement pas; n'étant point remplie de phrases embarassées & peu correctes, ni estropiée dès le titre, ainsi que la derniére. D'ailleurs, quoiqu'on ait eu la précaution de s'y servir de *Périphrases* & de *Circonlocutions* pour les endroits trop délicats & chatouilleux, on s'est pourtant bien gardé de les énerver, & encore moins de les rétrancher, comme dans cette derniére (44): & cette seule considération la lui fera toujours raisonnablement préférer; les Livres imparfaits & tronqués n'étant jamais du goût des habiles gens. *Hé! les Pécores de Traducteurs*, s'écrië plaisamment à cet égard l'Abbé Lenglet, *qui ne sont pas capables de nous faire entendre sagement les choses les plus joieuses* (45)!

IX. La neuviéme Traduction de Jean de Montlyard, que je connois, est celle qui est intitulée Les *Hiéroglyphiques de Jan Pierre Valerian vulgairement nommé Piérius, autrement Commentaires des Lettres & Figures Sacrles des Ægyptiens & autres Nations; Oeuvre réduicte en cinquante-huict Livres, ausquels sont adjoincts deux autres de Cælius Curio touchant ce qui est signifié par les diverses Effigies & Pourtraicts des Dieux & des Hommes: nouvellement donnez aux François* (46) *par I. de Montlyart.* Elle a été imprimée *à Lyon*, *chez Paul Frellon*, *en* 1615, *in folio*, avec les mêmes Figures qui avoient servi à l'Edition de la Traduction de Chappuis.

Cette expression aussi équivoque que peu ordinaire, *nouvellement donnez aux François*, pour dire *traduits*, me donne quelque soupçon de la bonne foi de l'Editeur ou du Libraire: en effet, il est assez probable, qu'il s'agit moins-là d'une Traduction réëlle & effective des *Hiéroglyphiques de Piérius* par Jean de Montlyard, que de la Révision de celle qu'avoit autrefois donnée Gabriel Chappuis (47), & que Montlyard se seroit contenté de retoucher pour cette nouvelle Edition; & je le croirois d'autant plus aisément, qu'on ne fait absolument aucune mention de cette Edition de Chappuis, ni dans l'Epitre Dédicatoire, ni dans le Privilége, ni dans la Préface de celle-ci, & qu'il semble même que cela ait été évité à dessein. Si cela est, Montlyard en a encore plus mal agi envers la Traduction de Chappuis, que La Coste & Baudoin n'en ont agi envers les siennes; & il est encore plus inexcusable. Peut-être aussi étoit-il déjà mort, & que ce n'est ici qu'un attentat du Libraire, qui, accoutumé d'imprimer ses Ouvrages, se sera crû en droit de mettre son nom, par tout où bon lui sembloit. Quoi qu'il en soit, c'est une espéce de Plagiat, dont il n'est pas mal-aisé de trouver beaucoup d'autres éxemples: témoin la nouvelle Traduction de *Dom Quixote*, que quelques Personnes attribuënt mal-à-propos au fameux Antoine Arnaud (48), puis qu'on fait qu'elle est de …, Filleau de St. Martin (49), & que bien des Gens soutiennent n'être qu'une Révision, mais Révision toute refonduë & très élégante, de l'ancienne Traduction de De Rosset & de Baudoïn; témoin le nouveau *Guzman d'Alfarache*, où Brémond n'a laissé que le fonds de la vieille Traduction Françoise, & dont il a trouvé le sécret de faire un très agréable & très utile Ouvrage: témoins enfin, ce qui est d'une toute autre conséquence, tant de Versions frauduleuses, traduites du Grec & du Latin de quelques vieilles Traductions Françoises du tems passé, & dont on accuse fortement les Editeurs de n'avoir jamais connu d'autres originaux.

X. La dixiéme & derniére Traduction de Jean de Montlyard, qui me soit connuë, est intitulée *Les Amours de Theagenes & de Chariclée, traduites du Grec d'Heliodore par Jean de Montlyard, & corrigées par Henry d'Audiguer*, & imprimée *à Paris*, *en* 1620, 1622, 1623, 1626, & 1633, *in* 8°. Je ne vois personne qui attribuë cette Traduction à Montlyard, que le seul Auteur de la *Bibliothéque des Romans* (50): encore se trompe-t-il, en donnant à Amiot les Editions de 1623, de 1626, & de 1633; car, ces Editions-là sont enrichies de figures de Michel Lasne, & les Editions d'Amiot n'en ont point.

A toutes ces Traductions de Montlyard, j'ajoûterai le Recueil suivant, parce qu'il insinuë assez clairement, qu'il y a quelques Versions de sa façon. *Histoires Prodigieuses, recueillies de divers Auteurs anciens & modernes, par J. D. M.*: imprimées *à Paris*, *en* 1590, *in* 16. C'est le VI. & dernier Volume du Recueil des *Histoires Prodigieuses*, commencé par *Pierre Boaistuau*, continué par *Claude Tesserant* & *François de Belleforest*, & imprimé *à Paris*, *chez Vincent Sertenas*, *en* 1561; *chez Charles Macé*, *en* 1575; & *chez Hierome de Marnef & Jean de Bourdeaux*, *en* 1578. & 1582; *en 6 Voll. in* 16°. Ce Recueil n'est pas fort commun: les Histoires en sont curieuses & intéressantes; & le tout seroit assez digne de l'attention des Lecteurs, s'il n'étoit extraordinairement diffus, & ennuïeux à la mort. On peut dire la même chose des *Histoires Tragiques, traduites de l'Italien du Bandel par Pierre de Boaistuau, enrichies* fort mal-à-propos *outre l'Invention de l'Auteur par François de Belleforest*, & imprimées *à Paris*, *chez Jaques Macé, Jean de Bourdeaux, & Emanuel Richard*, *en* 1568—1582, *en 7 Voll. in* 16; & *à Lyon*, *chez Estienne Pleissier, Jerome Farine, Benoit Rigaud*, 1578—1596, *en 7 Voll. in* 16°. Dans les III prémiers Volumes il y a LIV *Histoires*, traduites du Bandel, les VI prémiéres par Boaistuau, & les XLVIII autres par Belleforest: dans le IV, il y en a XXVI, partie du Bandel, partie de Belleforest, que celui-ci auroit bien dû distinguer les unes des autres; & les VIII. du Tome V, les XII. du Tome VI, & les XII. du Tome VII, sont toutes de la composition de Belleforest, qui se fait fort indiscrétement louër d'avoir beaucoup mieux réüssi que son Original; ce que les Connoisseurs ne lui accorderont jamais. On ne fait que trop avec quelle négligence, & quelle précipitation, cet Homme-là compiloit & entassoit Volumes sur Volumes. Voïez ce qu'en a dit autrefois Lancelot Voësin de la Popeliniere dans son *Histoire des Histoires*, pag. 456—458.

(*C*) *Des Ecrits de sa propre composition.*] Outre I. ses *Additions* au *Traité Parænetique* de Joseph Texera, y compris l'*Epitre Dédicatoire à Henri IV*, & un *Avertissement au Lecteur*, qu'il a mis au devant de sa Traduction de ce Traité, (51); & II. ses *Commentaires sur l'Ane d'Or d'Apulée*, la *Vie de cet Auteur*, & la *Préface Critique*, qu'il a mises à la tête de sa Traduction de cet Ouvrage (52); je ne connois certainement qu'un seul Ecrit de sa façon. C'est III. sa *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres depuis le commencement du Regne de Charles VII, jusqu'en* 1606, imprimée une infinité de fois avec cet *Inventaire*. Il l'entreprit, à ce qu'il dit lui-même dans l'Epître Dédicatoire de la seconde Edition de sa *Mythologie*, adressée au Baron de Vignoles-la-Hire, à *l'Impul-*

[43] Biblioth. Buttell. *Tom. I, pag.* 447. *Mr.* Fabricius, Biblioth. *Tom. III, pag.* 35, 37, *attribuë mal-à-propos cette Traduction au Baron* des Coutures; *trompé, apparemment, par celle qu'il avoit effectivement donnée de l'*Esprit familier de Socrate, *du même* Apulée, avec le Texte Latin & des Remarques, *imprimée à* Paris, chez Barth. Girin, en 1698, in 12; *& que Mr.* Fabricius *confond avec celle de Mr.* de St. Martin, *dont il est parlé dans le Titre qu'on va lire.*

[44] Journal des Savans, *Sept.* 1707, *pag.* 478. *Tout l'extrait mérite d'être lû, comme preuve de ce que j'avance ici touchant cette Edition.*

[45] Biblioth. des Romans, *pag.* 17.

[46] *La* Biblioth. Bennetiana, *Part. III, pag.* 105; *& le* Catal. Biblioth. J. Faultrier, *pag* 40; *disent donc mal-à-propos* trad. en François; *car, on ne sauroit trop fidélement copier les Titres qu'on rapporte.*

[47] Les Commentaires Hieroglyphiques, ou Images des choses, de Jean Pierius Valerianus, trad. en François par Gabriel Chappuis. *Lyon, B. Honorati,* 1576, in *folio.*

[48] Hist. des Ouvr. des Savans, *Juillet* 1688, *pag.* 334.

[49] Bibliotheque de Richelet, *pag. vj.* Bibliothéq. des Romans, *pag.* 316. Usage des Romans, *pag.* 81.

[50] *Page* 10, *& après lui le* Catalogus Bibliothecæ Comitis de Haym, *pag.* 270, *qui n'en fait qu'une Révision de celle d'*Amiot.

[51] *Voyez ci-dessus Citation* [14].

[52] *Voyez ci-dessus Citation* [23].

pulsion de feu Mr. de Serres, par une Lettre qu'il lui en escripvit peu devant sa mort. Elle ne s'étendit d'abord que jusqu'à la mort de Henri III, & elle fut imprimée ainsi *à Paris, en 3 volumes in 8°*, (53): il l'augmenta ensuite jusqu'à la Paix de Vervins en 1598, & elle fut imprimée ainsi *à Paris, chez Saugrin & de Rues, en 1600, en 3 volumes in 8°*, (54); & enfin il la poussa jusqu'en 1606, & la fit ainsi imprimer *à Paris, chez Guillemot, en 1608, en 4 vol. in 8°*, (55). Ceux, qui prétendent qu'il la poussa jusqu'à la mort de Henri IV, (56), se trompent: & l'on verra ci-dessous dans la remarque suivante, qu'il n'a point passé l'année 1606. En effet, tout ce qui se trouve au delà, jusqu'en 1650, & plus loin, dans toutes les éditions de l'*Inventaire de Jean de Serres* qui ont été faites depuis, y a été ajouté à diverses fois, tant par Théodore Godefroy, comme le reconnoissoit Jean son Petit-Fils, que par plusieurs autres Compilateurs Catholiques, qui se sont le plus souvent contentez de copier les Mercures & les Gazettes de leurs tems: &, ainsi, l'on a eu très grand tort de mettre, sur son compte les erreurs & les bévûes qui s'y rencontrent.

(53) Du Chesne, Bibliotheque des Historiens de France, pag. 111.

(54) Bibliotheca Bultelliana, Num. 6062.

(55) Catal. Bibliothecæ Leidensis, pag. 205. Lenglet, Catalogue des Historiens, pag. 391.

(56) Le Gendre, Jugemens des Hist. François, pag. 161. Menage, Diction. Etymolog. pag. 91.

IV. Un autre Ouvrage, que je serois assez disposé à donner à nôtre Montlyard, est *le Courrier Breton, Piéce contre les Jésuites, par rapport à la Mort de Henri IV*, insérée dans le VI. Tome des *Mémoires de Condé*, imprimez *à Londres*, [ou plûtôt *à Paris, chez Rollin*,] *en* 1743, *in* 4°; & dont ce VI. Volume a été réimprimé fort augmenté *à Paris, aux frais & dépens de l'Editeur*, [ou plûtôt *à la Haie, chez Néaulme*,] *en* 1745, *in* 4°. Dans cette derniére édition, le *Courrier Breton* occupe les pages 331,—346, de la III. Partie du volume: & voici de quelle maniére il parle page 337, du célébre Cardinal George d'Amboise, Ministre d'Etat de Louïs XII. „ Et „ les fautes du Cardinal d'Amboise ne nous se- „ ront-elles jamais tellement présentes, que le „ malheur, auquel son Siécle a esté poussé sous „ sa conduite, ne nous rendra point plus sages?" A l'exception d'un mot équivoque, échappé à Louïs du May dans sa *Science des Réfléxions ou Remarques sur les Considérations de Gabriel Naudé sur les Coups d'Etat*, pag. 919, je ne me souviens point d'avoir vû la conduite de ce Cardinal ainsi blamée ailleurs que dans la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres par* nôtre *Montlyard*, qui, après avoir exposé les Articles du Traité fait à Trente, entre l'Empereur Maximilien & le Cardinal d'Amboise, Lieutenant-Général pour Louïs XII, à Milan, en 1501, continuë ainsi, Tome II, page 517. „ A- „ t-on jamais veu bien succéder à ceux qui ont „ coloré les passions de leurs convoitises du Nom, „ & de l'Eglise, & de la Réformation d'icelle? „ Cela s'appelle proprement *Prendre le nom de Dieu* „ *en vain.* Mais aussi toutes les malignes prati- „ ques, & les artifices pédantesques, d'un Cardi- „ nal, dont l'esprit ambitieux couroit à Gueule „ bée après le Papat, que pouvoient-ils esclorre au- „ tre-chose, que fumées pour la France, & com- „ bustions pour l'Italie? Vraiment la lecture des „ Histoires nous apprend, que *les Administrations* „ *Politiques des Prestres sont funestes & malen-* „ *contreuses.*" Or, cette conformité notable de sentiment, & cela sur un sujet touchant lequel tous les autres Auteurs pensent fort diversement, me porteroient facilement à croire, que le *Courrier Breton*, & la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres*, sont deux Ouvrages d'un seul & même Auteur: ce que je n'avance néanmoins, que comme une conjecture vraisemblable, que je soumets volontiers au discernement & à la décision des lecteurs. Quoi qu'il en puisse être, ne manquons point de rendre justice, ainsi que l'équité le demande de nous & de tout Ecrivain impartial, au Cardinal d'Amboise, à qui divers Ecrivains célébres, & très exercés tant en Histoire qu'en Politique, ont rendu les témoignages les plus avantageux, & accordé les Eloges les plus glorieux & les plus magnifiques. Tel est, par exemple, le véridique & infléxible Mezeray. „ Le Car- „ dinal d'Amboise", dit-il sous l'année 1510, de son Histoire de Louïs XII, „ fut justement aimé „ de la France & de son Maître, parce qu'il les „ aimoit également tous deux; Serviteur, sans pas- „ sion, & sans intérêt; Favori, sans insolence, & „ sans cruauté; Ministre, sans orgueil, & sans „ avarice; dont les mains étoient nettes de sang & „ de rapine, le cœur sans vengeance, & l'esprit sans „ fraude; n'aiant en vue d'autre richesse que celle „ du Public; aiant, dans sa puissance absolue, éga- „ lement conservé, & le rang des Seigneurs, & la „ liberté des Peuples; contenant ceux-ci, sans les „ véxer; & rangeant ceux-là, sans les renverser; „ Prêtre & Cardinal, avec un seul Bénéfice; enfin, „ le sage & incomparable Pilote de la France: &, „ pour ajoûter ce coup de Pinceau à cette glorieu- „ se peinture, un sage & prudent Administrateur, „ digne d'un *Pére de son Peuple.*" Le fameux Wicquefort, autre bon juge en pareille matiére, ne dit que deux mots de nôtre Cardinal; mais, ces deux mots en font un très grand & très bel Eloge. *Il avoit*, dit-il dans ses *Mémoires touchant les Ambassadeurs* pag. 23, *avec un génie admirable, l'ame la plus desintéressée que l'on reconnut jamais en aucun Ministre . . . : & un Ministre comme celui-là . . . . fera toujours passer son Maitre pour un Miracle, pourvû qu'il ait un peu plus de docilité qu'un oiseau que l'on siste.* Amelot de la Houssaie Homme fort éxercé & fort entendu dans ces matiéres politiques, & qui ne pardonne pas aisément aux mauvais & méchans Ministres leurs malversations & leurs iniquitez, rend néanmoins à nôtre Cardinal cet avantageux & très glorieux témoignage; d'autant moins récusable, qu'il est fondé & appuié sur le suffrage le moins équivoque du sage Prince que ce Cardinal avoit servi. „ Un grand Ministre", dit donc Amelot de la Houssaie, „ ne peut jamais mourir „ plus glorieusement, qu'entre les bras de son Prin- „ ce; ni son Prince lui faire de plus magnifiques „ Funérailles, que par ses regrets & par ses larmes. „ . . . . Lorsqu'un Ministre est regretté & hono- „ ré de son Maitre après sa mort, comme *le Cardinal* d'AMBOISE par Louïs XII, & le Cardinal „ Tolet par Clément VIII, c'est alors, qu'il ne „ faut plus douter de la sincérité des sentimens du „ Prince (57)." George Joseph Eggs, Auteur de la *Purpura docta seu Vitæ Cardinalium Scriptis illustrium*, imprimée *à Munich, chez Remy, en* 1714, *en* 3 *vol. in folio*, en fait, Tom. II, pag. 294—299, un très bel & très judicieux Eloge, mais trop étendu pour trouver place ici Je me contente donc d'y renvoïer Je pourrois bien ajoûter ici le long Panégirique, que Varillas a fait de ce Cardinal à la fin de son *Histoire de Louis XII*, & que le *Moreri* a copié & augmenté. Mais, leur autorité est trop suspecte pour être emploïée. Le stile du *Courrier Breton*, comparé avec celui de la *Continuation de l'Inventaire de l'Histoire de France* par Montlyard, pourroit peut-être confirmer ma conjecture; mais, cette espéce de preuve est si équivoque, & si peu solide, que je ne pense pas qu'elle vaille la peine de m'y amuser. J'aime mieux ajoûter, que je viens de découvrir, que ce *Courrier Breton* n'a point été *d'abord imprimé en* 1626, *& puis en* 1630, comme l'avance l'Abbé Lenglet du Fresnoy, Editeur & Commentateur de ce Tome VI, des *Mémoires de Condé*; & qu'il est bien étonnant qu'il ait ainsi pu parler d'un Ouvrage, où l'on adresse la parole à la Reine Régente, & où on la qualifie de *Pilote de la France sur laquelle se repose le Salut public*; expressions, qui ne convenoient plus en 1626, & 1630, à cette Princesse, & qui prouvent que l'Ouvrage avoit été composé du tems de sa Régence. Aussi avoit-il été imprimé dès lors, mais sous le titre suivant: *L'Anti-Jésuite, au Roy*, avec cette simple indication, *A Saumur M. DC. XI.* C'est un *in octavo* de 77. pages, commençant par *tout se voit enfin, mon Prince*, & finissant par *nous en regrettons la perte*, de même que commence & finit le *Courrier Breton*; & je ne sai pourquoi on lui a donné ce nouveau titre dans ses nouvelles éditions. Peut-être la crainte des Jésuites en a-t-elle été la cause. Je sai bien, que Pierre de l'Etoile attribuë cet *Anti-Jésuite* à un jeune Homme, nommé BON-ESTAT (58); mais, il pouvoit bien n'en être simplement que l'Editeur.

(57) Amelot de la Houssaie, Remarques sur les Lettres de l'illustre Cardinal d'Ossat, Tom. II, pag. 233.

(58) P. de l'Etoile, Memoires pour l'Histoire de France, Tom. II, pag. 178.

V. Quoi qu'il en soit, toutes ces expressions de Montlyard, qu'on vient de lire, savoir de *Prendre le nom de Dieu en vain*, de *Nom de l'Eglise & de la Réformation d'icelle*, de *Pratiques & Artifices pédantesques d'un Cardinal*, de *Fumées pour la France*, de *Combustions pour l'Italie*, d'*Administrations Politiques de Prestres malencontreuses*, &c. &c., qui se trouvoient déja toutes en propres termes, & en autant de mots dans des *Obser-*

re, ou peu certains, ou tout-à-fait faux, qu'il avoit avancés dans l'un de ces derniers *(D)*; &

fervations jointes à celles de FRANÇOIS DE LA NOUE, dans l'*Hiſtoire des Guerres d'Italie de François Guichardin, traduite d'Italien en François par Jerome Chomedey*; attribuées par *Pyrame de Candole* leur Editeur à *un très docte Perſonnage* (59); & imprimées avec cette Traduction, [*à Geneve*] *par les Héritiers d'Euſtache Vignon, en* 1593, *en 2 gros volumes in octavo:* toutes ces expreſſions, dis-je, qui ſe trouvent aux 183, & 215, feuillets *recto* & *verſo*, me font croire avec aſſez de fondement, ce me ſemble, qu'il ne s'agit en tout cela que d'un ſeul & unique Ecrivain, qui ſe copie lui-même; & que cet Ecrivain ne ſauroit être que MONTLYARD. En ce cas, Pyrame de Candole, Editeur de toutes ces *Obſervations*, eſt d'autant plus inexcuſable de n'avoir nullement diſtingué les unes des autres, que quantité de celles de MONTLYARD ſont fort inférieures, & même trop peu dignes de celles d'un Homme auſſi illuſtre que LA NOUE, qui a ſi juſtement & ſi univerſellement mérité, même de la part de ſes Ennemis, le beau Surnom de *ſage*.

[59] Pyrame de Candole, *Epiſtre Dédicatoire*, & Avertiſſement, *au devant de la Traduction de l'Hiſtoire d'Italie de Guichardin*, * * iij, *e-jo verſo*.

(D) Il fut recherché . . . . pour quelques Traits d'Hiſtoire . . . . avancés dans l'un de ces derniers.] C'eſt ce que nous apprend Pierre Victor Cayet, dans ſa *Chronologie Novennaire*, ſous l'année 1589. „ Ces paroles", dit-il, „ ſont couchées dans „ l'Adjonction faicte à l'Inventaire de l'Hiſtoire „ de France par Monliard: *La mort a emporté „ ce Roi* (Henri III.) *de ce Monde en l'autre; „ mais, circonſtance notable! en la Chambre mê„ me où l'on tient avoir eſté prins le Conſeil de „ ceſte furieuſe Journée de la St. Barthelemy, l'an „* 1572. . . . Mr. le Procureur Général en ayant „ faict ſa plainte à la Cour contre Monliard, ces „ mots furent rayés de ſon Livre avec beaucoup „ d'autres; & luy en fut en une grande peine, „ s'excuſant ſur l'oüy-dire: mais, depuis, ſon „ Livre eſtant réimprimé à Geneve, tout y a eſté „ remis, & paſſe pour croyance parmi les gens de „ ce coſté-là (60)."

[60] Cayet, Chonologie Novennaire, *Tom. I, folio* 224, & 225, *verſo*.

On a corrompu tout cela dans un écrit intitulé *la Fatalité de St. Cloud près Paris*, où l'on s'efforce en vain de juſtifier les Dominicains de l'Aſſaſſinat commis en ce lieu en la Perſonne de Henri III. On attribuë cet écrit à différens Auteurs, ſavoir aux Pères Jean Nicolaï, Bernard Guiart, & Jaques Quetif, Dominicains de Paris, & au Père Gilbert de la Haïe, Dominicain de l'Ile: & il a été imprimé d'abord à Louvain, en 1674, in folio & in 8°, par les ſoins du dernier de ces Auteurs; depuis à Paris, avec la fauſſe date de 1672, in 12°, par les ſoins du prémier; & enfin dans le II. Tome de la *Satire Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Eſpagne* d'édition de Ratiſbonne, chez les héritiers de Matthias Kerner, ou plûtôt de Bruxelles, chez François Foppens, en 1711, en 3 vol. in 8°. On débite dans le X. Article de cet écrit, que *de Serres, un des Hiſtoriens des Huguenots, & un de leurs plus fidèles Truchemens*, avoit mis *en ſon prémier inventaire l'an* 1603, les paroles reprochées ci-deſſus à Montlyard: *mais que, comme lui & ſes Confrères eurent reconnu, que cette cruelle & inſultante circonſtance, par eux inventée ou remarquée, leur étoit préjudiciable, & qu'elle pouvoit faire douter que ce fût un Huguenot déguiſé en Jacobin qui eut fait ce coup ſi éxécrable; ce n'eſt pas ſans miſtère, qu'ils ont retranché* cela *du même inventaire imprimé l'an* 1630. C'eſt faire en bien peu de mots quantité de fautes très groſſières. I. C'eſt avancer, que de Serres vivoit encore en 1603, & peut-être même en 1630: mais, il eſt certain qu'il étoit mort vers le commencement de l'année 1598. II. C'eſt prétendre, que ſon *Inventaire* n'avoit point encore été imprimé avant l'année 1603: mais, il eſt ſûr qu'il l'avoit été dès 1597, & que s'il l'a été en 1603, c'en eſt au moins la cinquiéme édition. III. C'eſt croire que de Serres eſt l'unique Auteur de cet *Inventaire*, & qu'il l'a continué jusqu'à la mort de Henri III: mais, c'eſt une grande erreur; car, il eſt bien aſſuré, qu'il ne l'a continué que jusqu'au Regne de Charles VI, & que c'eſt Jean de Montlyard qui a fait le reſte. IV. C'eſt, tout auſſi bien que Cayet, calomnier les Huguenots, que de les accuſer d'avoir inventé cette circonſtance: on verra ci-deſſous, que c'étoit l'opinion courante, & qu'un Catholique de ce tems-là l'a rapportée en termes plus forts & plus marqués que les leurs. V. C'eſt s'imaginer ridiculement, qu'elle leur étoit *préjudiciable*: mais, c'eſt ce qu'on ne ſauroit comprendre, & qu'on va bientôt voir qu'ils ne comprirent jamais non-plus. VI. C'eſt leur prêter cette ridicule imagination à eux mêmes, que de les croire ſuſceptibles de l'appréhenſion de paſſer pour avoir fait aſſaſſiner Henri III, par un des leurs déguiſé en Jacobin. N'avoient-ils pas les Actes publics, les écrits des Hiſtoriens d'alors, la dépoſition de Henri IV, & les Lettres de Henri III, lui-même, dépêchées de toutes parts dès le même jour & rapportées par Cayet, qui les diſculpoient aſſez, & qui les auroient raſſûrez contre cette crainte frivole? Mais, plus que tout cela, n'avoient-ils pas l'écrit abominable d'un des Confrères de l'Aſſaſſin, intitulé *Diſcours véritable de l'eſtrange & ſubite mort de Henry de Valois, advenue par permiſſion Divine, luy eſtant à St. Cloud & aſſiégeant la Ville de Paris, le Mardy prémier jour d'Aouſt* 1589, *par* UN RELIGIEUX DE L'ORDRE DES JACOBINS; imprimé *à Paris, à Lyon, & à Troyes par Jean Moreau*, AVEC PERMISSION, *en* 1589, *in* 8°? Ecrit infernal, dans lequel on avoüe non ſeulement, mais même où l'on éléve & éxalte jusqu'aux cieux, une ſi horrible & ſi déteſtable Action; & qui finit par cet odieux Sixain:

L'an mil cinq cens quatre vingts neuf,
Fut mis à mort, d'un Couſteau neuf,
Henry de Valois Roy de France,
Par un JACOBIN, *qui exprès*
Fut à St. Cloud, pour de bien près
Luy tirer ce Coup dans la panse.

Telle vie, telle fin (61).

N'en, avoient-ils pas un autre tout ſemblable, intitulé *le Martyre de Frère Jacques Clément de l'ordre de St. Dominique, . . . & Graces à Dieu pour la Juſtice du cruel Tyran Henry de Valois*, où l'on trouve ces abominables vers,

Un jeune Jacobin, *nommé* Jacques Clément,
Dans le Bourg de Saint Cloud une Lettre préſente
A Henry de Valois, & *vertueuſement*
Un couteau fort pointu dans la panſe lui plante?

N'avoient-ils pas le témoignage de Jean Guignard, Jéſuite pendu & brûlé pour ſes rebellions à Paris le 7. de Janvier 1595, qui dans la VI, de ſes propoſitions, reconnoit avoir vû & *oüi de ſes propres oreilles le* PRIEUR DES JACOBINS BOURGOING, *lors qu'il inſtruiſoit ſa Judith*, c'eſt-à-dire l'abominable CLÉMENT, ſon Religieux? N'avoient-ils pas l'éxécrable Auteur de l'*Apologie pour Jehan Chaſtel*, imprimée dès 1595, qui y louë & éxalte, page 119, *Frère* JACQUES CLÉMENT, DE L'ORDRE DE ST. DOMINIQUE, pour avoir aſſaſſiné Henry III? VII. C'eſt avancer plus ridiculement encore, qu'en conſéquence de cette crainte imaginaire les Réformez retranchérent du Livre de de Serres la circonſtance en queſtion: mais

[61] Cayet, *Là-même folio* 226, *verſo, remarque qu*'on préſume, que c'eſtoit Edme Bourgoing, Prieur des Jacobins de Paris, qui avoit fait ce *Diſcours*; & auſſi, que c'eſtoit luy qui avoit perſuadé Jaques Clément à commettre ce Parricide, & l'avoit deceu, le voyant fort dévot & niais, luy faiſant boire quelque breuvage pour le faire resver, & puis eſtant endormy luy avoit fait oüir par quelque ſubtil moyen (*une Sarbacane, dit* Matthieu) une voix qui luy auroit commandé de tuer le Roy. *Cela eſt d'autant plus vraiſemblable, que ſelon le même Auteur & divers autres, il éxalta hautement cet Aſſaſſinat dans ſes* Sermons; loüant l'Acte & le Meurtrier, & l'appellant *Enfant bien-heureux* & *Martyr*, avec une infinité d'autres acclamations en ſa louange. Qu'on ne s'étonne pas après cela, que les Pères Quetif, & Echard n'aient pas même parlé des écrits aſcétiques de cet indigne Religieux. *On a auſſi regardé les Jacobins comme les Auteurs de cet autre abominable Livre*, le Martyre de Frère Jaques Clément de l'ordre de St. Dominique, contenant au vray toutes les particularitez les plus remarquables de la ſainte réſolution & très heureuſe entrepriſe à l'encontre de Henry de Valois; *imprimé* à Paris, chez Robert le Fizelier, en 1589, AVEC PERMISSION, in 8. *En effet, qui pouvoit s'intéreſſer qu'eux à vouloir qu'on regardât ce ſcélérat comme un Martyr?*

mais, on vient de voir que cela ne se fit que par ordre du Parlement. VIII. C'eſt prétendre, que ce retranchement ne ſe fit que dans l'édition de l'*Inventaire* faite en 1630; &, par conſéquent, que les Réformez furent 27. ans, avant que de s'apercevoir du prétendu *Préjudice* que cette circonſtance pouvoit leur porter, ou du moins avant que de ſe réſoudre à la ſupprimer : mais, il eſt bien certain que cela étoit fait dès l'année 1607, puiſque le Livre où Cayet nous l'apprend fut achevé d'imprimer le 17. Décembre de cette année-là. IX. C'eſt ignorer que les Huguenots firent remettre cette circonſtance, non ſeulement dans les éditions de l'Inventaire qui ſe firent enſuite dans les Païs étrangers, mais même dans quelques-unes de celles qui ſe firent en France; par exemple, *à Rouen, chez Eſtienne Vereul, en* 1612, *in* 8°, *à Lyon, chez la Riviere, en* 1653, *in* 8; &c.: & cela ſeul prouve combien fauſſement on s'eſt imaginé qu'elle leur étoit *préjudiciable.* X. C'eſt trouver du *miſtére* où il n'y en a nullement, & ſe figurer que les éditions des écrits des Réformez ne ſe font que de concert & du commun conſentement des Principaux d'entr'eux, comme cela ſe pratique dans les Sociétez Réligieuſes de l'Egliſe Romaine, qui n'expoſent guéres un Ouvrage de parti, qu'il n'ait paſſé par l'éxamen, & qu'elles n'aient puiſſamment caballé pour ſa réüſſite: mais, il n'en étoit point ainſi des Huguenots, qui n'ont toujours été que trop indolens & trop peu précautionnez ſur cet Article; & ils avoient ſi peu de part à l'impreſſion de l'*Inventaire de de Serres & de Montlyard*, que les *Continuations* qu'on en a données depuis 1606, ſont toutes faites par des Catholiques, qui les ont remplies de choſes tout-à-fait oppoſées aux opinions des Réformez. Voïez, touchant cela, le commencement de la Remarque précédente; & conſulten ci-deſſous les Remarques de l'Article (JEAN DE) SERRES: & notez que l'Auteur de *la véritable Fatalité de St. Cloud*, mauvaiſe réfutation du mauvais Ouvrage dont je viens d'éxaminer un endroit, laiſſe paſſer presque tout cela ſans le réfuter, pendant qu'il s'amuſe à rélever des minuties, & à chicaner ſur des vetilles. Cette Piéce ſe trouve à la ſuite du *Journal de Henri III*, d'édition de 1720, pag. 463, & ſuivantes. Elle a tout l'air d'être de quelque bon Wallon, qui regarde ſes *Locutions* comme moins *Flamandes* que celles de l'Auteur qu'il réfute, mais qui eſt encore trop bon Patriote pour avoir abſolument abjuré tout le Jargon de ſon Païs.

Conſultez les Réfléxions judicieuſes de Mr. Bayle, tant ſur ce Paſſage de Montlyard que ſur ce qui l'accompagne, non ſeulement dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Avril 1684, pages 138, & 139, mais encore dans la Remarque (S), de ſon Article de HENRI III: &, à ce qu'il y dit touchant le *Journal du Regne de Henry III*, ajoûtez, qu'on ſait très certainement aujourd'hui, qu'il n'eſt point de Mr. Servin Avocat Général au Parlement de Paris (62), mais de Pierre de l'Etoile Audiencier en la Chancellerie de Paris, & qu'il fait la plus curieuſe & la plus conſidérable partie de ſes *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France depuis* 1515, *juſqu'en* 1611, imprimez *à Cologne, chez les Héritiers de Herman Demen*, [ou plûtôt *à Bruxelles, chez Fr. Foppens*,] *en* 1719, *en* 2 *vol. in* 8; que le Paſſage miſtérieux touchant la mort de Henri III, s'y trouve tout entier (63), & ſans aucune réfutation de la part de l'Editeur, qui a aſſez ſouvent mis des Notes ſur des endroits qui le méritoient peut-être moins; & qu'ainſi, *les Réfléxions des Proteſtans ſur les circonſtances de la mort de* ce malheureux Prince *ſont* effectivement *moins fortes que celles d'un Ecrivain de l'autre parti.* Remarquez ſur-tout, que cet Auteur n'eſt pas le ſeul Catholique, qui ait atteſté ce fait, & qu'ainſi l'on a très grand tort d'en vouloir rendre les Proteſtans reſponſables. En effet, avant P. de l'Etoile, Brantome avoit obſervé, qu'*il lui ſouvenoit, que, lorſque l'Amiral vint à la Cour, où il mourut, le Roi étoit à Saint Clou au même Logis, où la Conjuration fut faite contre lui, & puis nôtre Roi Henri III. fut tué après là même, le grand Auteur & Fauteur de la Conjuration* (64): &, après le même de l'Etoile, Mezeray a remarqué, qu'*il s'étoit tenu un Conſeil dans la maiſon de Gondy à St. Cloud, auquel le Duc d'Anjou avoit préſidé, qui depuis étant Roi Henri III. fut malheureuſement tué au même endroit, &, ce diſoit-on, à même jour* (65). Remarquez auſſi, que la procédure faite contre Montlyard, ni les reproches violens de Cayet, n'empéchérent nullement d'Aubigné, Homme très bien inſtruit de tous les événemens de ce tems-là, non ſeulement d'adopter ce fait dans la nouvelle Edition de ſes Tragiques en ces termes:

Son Procureur (66), *jadis des Martirs la Partie,*
Procure & mene au Roi le Trencheur de ſa vie (67);
Au mois, jour, & logis, à la chambre, & au lieu,
Où à mort il jugea la Famille de Dieu,
Fait gibier d'un cagot vilain porte-beſace,
Il quitte au condamné (68) *ſes fardeaux & ſa place* (69):

mais même d'en raconter toutes les circonſtances dans ſon *Hiſtoire Univerſelle*, en ceux-ci: *Quelques curieux ont remarqué, qu'il reçeut le coup de la mort, en la meſme maiſon, chambre, & place, & au meſme mois, que dix-ſept années auparavant il avoit conſulté, violemment ſollicité, & réſolu, le maſſacre de la Saint-Barthelemi* (70).

Divers autres Auteurs, tant Catholiques que Proteſtans, ont depuis emploïé ce même Trait d'Hiſtoire, tout auſſi-bien que d'Aubigné: mais, entre eux tous, je ne citerai que les ſeuls Mezeray & Cordemoy; & cela, parce qu'en le rapportant ils y en ajoutent un autre tout-à-fait ſemblable, & tout auſſi ſingulier. *On a dit*, remarque le prémier (71), *que la prémiére délibération où le maſſacre fut réſolu, à l'inſtance principalement du Duc de Guiſe & de ſes partiſans, s'étoit faite à Blois dans la même chambre où ce Duc fut maſſacré lui-même quinze jours après* (72). *Lors que le Duc de Guiſe fut tué à Blois*, dit le ſecond (73), *on remarqua que quinze ans auparavant* (74) *il avoit été d'avis de ſe défaire de l'Amiral; & que cet avis avoit été donné dans la même chambre, où il avoit été tué.* Un troiſiéme Fait fort relatif aux deux précédens ne conviendra point mal ici. „Au „moment que le Duc de Guiſe fut aſſaſſiné au „chateau de Blois, le Roi lui mit le pied ſur la „gorge, uſant de ce propos (dont ce Duc avoit „autrefois uſé à l'endroit de l'Amiral de Coligni,) à ſçavoir, *Bête venimeuſe, tu ne jetteras „plus ton Venin:*" Ce que je rapporte d'autant plus volontiers, qu'il ne ſe trouve que dans l'*Hiſtoire des Seigneurs d'Enghien, par Pierre Colins*, imprimé *à Mons, chez Wandre, en* 1634, *in* 4°. Livre

[62] *Comme l'inſinuoient ces Lettres initiales, M. S. A. G. A. P. D. P., miſes a quelques-unes de ſes éditions, & comme l'ont dit depuis, le Pére* Anſelme, Hiſtoire des Grands Officiers, *pag.* 375; Mr le Duchat, Remarque ſur le Catholicon d'Eſpagne, *pag.* 454: Mr. du Fourni, Additions à l'Hiſtoire des Grands Officiers, *Tom. I, pag.* 441. *Tom. II, pag.* 999; Amelot de la Houſſaie, Mémoires Hiſtoriques & Politiques *Tom. I. pag.* 423; *ce qui n'eſt nullement vraiſemblable, vû la maniére injurieuſe dont il eſt parlé de lui ſous le* 24. *Mars* 1589. *tant dans ce* Journal avec les Additions manuſcrites de Mr. du Puy, *que dans les Mémoires dont nous allons parler.* Et pour le regard de Servin, *dit-on dans une de ces Additions*, ſa Majeſté faiſant difficulté au dict de Faye pour la légéreté de ſon eſprit, luy diſant qu'on luy avoit dict que le dict Servin n'eſtoit pas bien ſage, le dict Faye luy repliqua, que „les ſages „avoyent „perdu ſon Eſtat, & qu'il falloit que les fols le reſtabliſſent." *Cet Ouvrage eſt encore plus mal-à-propos attribué à Sanci, dans les* Caractères des Auteurs anciens & modernes du Sr. de la Bizardiére, *pag.* 159. Peliſſon, Hiſtoire de l'Academie Françoiſe, *pag.* 310; & Colomiez, Bibliothéque Choiſie, *pag.* 184, *ont mieux fait, en le donnant à l'Auteur, dont on va trouver le Nom dans le Texte.*

[63] *Tom. I, pag.* 186, *ſelon les diverſes Editions du* Journal de Henri III, *& non ſelon les* Additions *qui y ont été miſes depuis* 1693.
[64] Brantome, Mémoires des grands Capitaines François, *Tom. III, pag.* 160.
[65] Mezeray, Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, *Tom. V, pag.* 150, 158.
[66] *Mr.* de la Guesle, *Procureur Général du Parlement de Paris.*
[67] Jaques Clément, *Jacobin.*
[68] Henri, *Roi de Navarre.*
[69] Tragiques du Sr. d'Aubigné, *Livre V, pag.* 241.
[70] D'Aubigné, Hiſtoire Univerſelle, *Tom. III, Livre II, Chap. XXIII, col.* 253.
[71] Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par Mezeray, *Tom. V, pag.* 150.
[72] *Il falloit dire* ſeize ans après; *c'eſt-à-dire, en* 1588. *L'Auteur des* Mélanges Hiſtoriques, *imprimés* à Amſterdam, chez le Cene, en 1718, in 12. *fait une pareille faute, pag.* 239, *en ne mettant ces aſſaſſinats qu'un an après: & de pareilles erreurs ſur des ſujets ſi connus ſont presque inconcevables.*
[73] Cordemoy, Maximes tirées des faits de l'Hiſtoire de Charles IX, *pag.* 264. *de ſes* Divers Traitez de Métaphyſique, d'Hiſtoire, & de Politique, *imprimés* à Paris, chez Coignard, en 1691, in 12.
[74] *Il falloit dire* ſeize ans auparavant; *c'eſt-à-dire, en* 1572.

Livre rare, où l'on ne s'aviseroit point de l'aller chercher. Si ces trois Faits étoient bien avérez, ils ne seroient guéres moins merveilleux les uns que les autres; & il ne seroit guéres moins étonnant, que les derniers eussent échappé à la connoissance des Protestans, qui n'en font nulle mention, du moins que je sache, dans les Ecrits tant Historiques que Politiques qu'ils publiérent pour lors en si grande abondance.

Une rencontre, sinon aussi merveilleuse que les précédentes; du moins tout aussi remarquable, est celle dont il est parlé dans le passage suivant. *La Riforma in Geneva hebbe il suo primo stabilimento in forma nel 1535. li 18. Octobre, essendosi in questo Giorno nel consiglio di 200. publicato il finale editto contro la Chiesa Romana, col l'esporre a gli occhi del publico quella severa inscrittione contro di questa, cioe,* Profligata Romani Anti-Christi Tyrannide, &c.: *e li 22. di questo stesso Mese se ne scrissero per Posta Lettere in Francia, per darne aviso à quelle chiese. Quanti occulti sono i Giudicii di Dio! Chi havesse mai detto à Geneva nel questo tempo, che in capo ad un secolo e mezzo precisamente, in quel Mese medesimo, in questi Giorni istessi, doveva lagrimare la perdita e la destruzzione della sua propria Madre la Riforma e la Religione Protestante in Francia!* L'Auteur, dont je transcris ici les termes (75), remarque que l'Edit de Révocation de celui de Nantes fut arrêté à Fontainebleau, le 18. d'Octobre 1685, & enregîtré en la Chambre des Vacations du Parlement de Paris, le 22. d'Octobre suivant. Si ces dates ne sont pas éxactement vraies, je ne donnerois pas cinq sous, ni de sa Réfléxion, ni de sa Remarque. L'*Historien de l'Edit de Nantes* (76) marque bien les mêmes dates; mais, d'autres en marquent d'autres. Par éxemple, l'*Abrégé de l'Histoire Universelle*, traduit du Latin du P. Pétau, se contente de marquer la Révocation le 22. d'Octobre (77): Larrey, *Histoire du Regne de Louis XIV.*, marque l'Edit au 22. de même que la Hode *Fastes des Rois de France*, & l'enregîtrement au 25. de ce Mois (78): Limiers, *Histoire de Louis XIV.*; marque la Publication de l'Edit au 18., & l'enregîtrement au 24. du même Mois (79): &, vraisemblablement, l'on trouveroit encore d'autres dates dans d'autres Auteurs; tant on se soucie peu de l'éxactitude à cet égard, qui est pourtant de tous les devoirs de l'Historien le moins difficile à bien remplir. Ce qu'il y a de bien certain touchant cet Edit, c'est que, selon l'usage & le stile ordinaire des Edits, il n'est daté qu'en gros du Mois d'Octobre, sans date particuliére de jour; qu'ainsi, ceux, qui regardent cela comme un défaut, ou un subterfuge, ont grand tort; que ceux, qui lui assignent une pareille date, le font par conséquent par abus & sans aucune autorité; qu'il ne fut effectivement enregîtré en la Chambre des Vacations, que le 22. d'Octobre, quoi qu'il eut pu l'être plûtôt; & que ce retardement étoit une indigne supercherie, imaginée pour faire tomber les Réformez dans un Piége aussi subtilement que frauduleusement tendu; mais, que la rare prudence de l'illustre Mr. Claude leur fit habilement éviter. On en peut voir tout le Détail dans l'*Histoire de l'Edit de Nantes* que je viens d'indiquer (80).

On a remarqué aussi comme quelque chose de fort extraordinaire; que ce fut le 14. de Mai 1554, que furent données les Lettres Patentes de Henri II, & l'Arrêt de la Cour, pour la démolition des Loges, Boutiques, & Eschopes, qui étrécissoient fort la Ruë de la Ferronnerie; & que ce fut le 14. de Mai 1610, que Henri IV. fut assassiné dans cette Ruë, restée dans son prémier Etat, & appellée alors par quelques-uns la Ruë de la Félonie; que le 23. d'Août 1562. l'Amiral de Coligni appuia fortement à Fontainebleau dans le Conseil du Roi la Requête qu'il y avoit presentée le 20., & que 12. ans après il fut tué à pareil jour (81); que ce fut le 12. de Mai, que se firent les Barricades en 1588, & que se détruisit la Pyramide contre les Jésuites en 1605; que Henri III. parvint à la Couronne de Pologne le jour de la Pentecôte de 1573, & à pareil jour à celle de France en 1574; & que ses deux Sacres se firent le 13. de Février, l'un en 1574, & l'autre en 1575. (82); que le même jour, qu'on chassoit les Jésuites de Bourdeaux par ordre du même Henri III, ce malheureux Prince fut assassiné à St. Cloud, ce qui pourroit seulement dénoter leur vengeance, & la part qu'ils auroient eue à cet assassinat, mais prouve très bien la criminelle joie qu'ils en eurent; que le Prince de Condé né le 1. de Sept. 1583, fut arrêté à pareil jour 1615; que le 8. de Juin furent décapitez les Comtes de Horn & d'Egmond en 1568, & la Paix de Munster publiée en 1648. (83); que ce fut le 3. jour de Novembre, que se tinrent les prémiéres Séances des deux Parlemens d'Angleterre, qui détruisirent, l'un l'Eglise Romaine sous Henri VIII, & l'autre l'Eglise Anglicane sous Charles I.; & que ce fut le 21. d'Avril, qu'on vit à Orange en 1665. le présage du Couronnement futur du Prince d'Orange, & à Londres en 1689. ce Couronnement effectif (84). Mais, outre que ce ne sont-là que des rencontres fortuites dont l'Histoire fourniroit aisément un plus grand nombre, la Médaille frappée à ce sujet ne dit rien du jour de ce présage; & Jaques Pineton de Chambrun, Ministre de la Maison d'Orange, & témoin oculaire, fixe ce jour au 6. de Mai suivant (85): ce qui fait évanouir tout le merveilleux de la rencontre.

Quant à celles, que Jean Wolfius, & George Niginus, ont remarquées comme le Nombre de la Bête, tant dans l'espace de tems depuis le Couronnement d'Alfred le Grand en 872. par le Pape Adrien III, le prémier qui ait couronné un Roi d'Angleterre, jusqu'en 1538. que tous les Monastéres de ce Roïaume furent abolis par Henri VIII. (86); que dans les années qui se sont écoulées depuis 855. que la Papesse Jeanne fut élévée sur le Throne Pontifical, jusqu'en 1521. que Luther ôsa soutenir sa Doctrine contre le Pape en présence des Etats de l'Empire assemblez à Worms (87): outre qu'elles ne sont pas tout-à-fait aussi justes que se le sont imaginé ces Auteurs, ce ne sont que de simples jeux de calcul, dont on peut aisément fabriquer des milliers de semblables; & c'est ce que feu Mr. Simon n'a que trop cruellement prouvé au pauvre Mr. Jurieu, non seulement en lui faisant voir dans son propre nom cet odieux & flétrissant Nombre, mais même en le traduisant malignement encore en Bête-à-Cornes très réelle quoique métaphorique (88). Pour se vanger de ce Ministre, qu'on accuse d'avoir eu la sotte vanité de se vouloir immortaliser sur une Médaille; le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France en Hollande, en fit frapper une autre, où la Bête de l'Apocalipse, & cette mortifiante application de son Nombre, sont très malignement emploïées au revers du buste de ce prétendu Prophête. Je cite d'autant plus volontiers ces Médailles, que c'est une occasion fort naturelle d'observer, que leurs légendes n'ont été, ni bien rapportées, ni bien expliquées. Dans celle de la prémiére, *Petrus Jurieu S. S. Theol. P. P. Ætat. L*, Mr. van Loon passe sous silence ces deux derniers mots, & explique les deux *P. P.* par *Prophetiarumque Professor* (89). Mais, je croirois qu'elles veulent simplement signifier *Professor*, *Pastor*: le titre singulier & extraordinaire de *Prophetiarum Professor* ne pouvant jamais se prendre sérieusement que par un in-

(75) Leti, Historia Genevrina, *Part V*, *pag.* 470, 480.

(76) *Tom. III*, *Part. III*, *pag.* 865.

(77) Abrégé de l'Histoire Universelle, *Tom III*, *pag.* 606; *Tom. V*, *pag.* 619.

(78) Larrey, Histoire de Louis XIV, *Tom. V*, *pag.* 194, 197. La Hode, *pag.* 250.

(79) Limiers, Histoire de Louis XIV, *Tom. V*, *pag.* 180. *Le Père* Bougeant, *qui reléve d'ordinaire si soigneusement ces sortes de variations & d'inéxactitudes dans les Historiens du Tems, n'a point fait attention à celles-ci. Voiez ses* Memoires pour l'Histoire Universelle depuis 1600. jusqu'en 1716, *Tom. III*, *pag.* 455, *sous Octobre* 1685. *Il n'y dit pas un mot de cet Edit. Auroit-il eu honte de parler d'une démarche si peu juste? Cela seroit d'une grande modération pour un Jésuite.*

(80) *Tom. III*, *Part. III*, *pag.* 904, 905.
(81) Mémoires de Castelnau, *Livr. II*, *Chap. VIII*, *à la fin.*
(82) Henault, Abrége de l'Histoire de France, *pag.* 278, 284.
(83) Lydii, Belgium gloriosf. *pag.* 108.
(84) Procès de Ravaillac, *inséré dans les* Mémoires de Condé, *Tom. VI*, *Part. III*, *pag.* 255. P. de l'Estoile, Journal de Henri IV, *Tom. IV*, *pag.* 107. Litteræ Annuales Soc. Jesu, *anno* 1589. Le Contr'Assassin de David Home, *pag.* 28. Biblioth. Angloise, *Tom. IX*, *pag.* 306. Van Loon, Histoire Metallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 386, 387.
(85) Les Larmes de J. P. de Chambrun, *pag.* 20.
(86) Joan. Wolfii, Lectiones Memorabiles & Reconditæ, *Tom. I*, *pag.* 196.
(87) Georg. Niginus, de Inquisit. *Libr. V*, *Cap. VIII*, *apud* Shelhornium, Amœn. Litter. *Tom. I*, *pag.* 148, *qui trouve cela admirablement beau.*
(88) Rich. Simon, Réponse aux Sentimens des Theol. de Hollande, sur son Histoire Critique du V. Testament, *pag.* 201; & Réponse à la Défense de ces Sentimens, *pag.* 188, 189.
(89) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 329.

& l'on verra ci-dessous les jugemens qui ont été faits de sa capacité & de sa bonne-foi (*E*).

insensé ; ce que Jurieu n'étoit certainement pas. Dans celle de la seconde, *Petrus Jurieu P. Pr. & Proph. Rott.* ; l'Auteur du Supplément à l'Abbé Bizot explique ces Abbréviations par *Prædicator falsò Reformatus Rotterodamensis* (90), & Mr. van Loon par *Prophetiarum Professor & Propheta Rotterodamensis* (91). Mais, il me paroit, qu'elles ne signifient tout simplement que *Pastor, Professor & Propheta Rotterodamensis* ; ce *falsò Reformatus* n'étant nullement autorisé par les Lettres de la Médaille ; & cette répétition de *Prophetiarum Professor*, & de *Propheta*, nétant, ni naturelle, ni tolérable, dans un Discours de si petite étendue.

(90) Supplément à l'Histoire Metallique de Hollande de Bizot, *pag.* 252.

(91) Van Loon, Histoire Métallique des Païs-Bas, *Tom. III*, *pag.* 331.

(*E*) *Les Jugemens qui ont été faits de sa capacité & de sa bonne-foi.*] Outre ce que Cayet raconte, dans la Remarque précédente, de la peine où se trouva Montlyard, pour avoir publié de faux bruits sur un simple ouï-dire ; il l'accuse de plus encore, de les avoir *falsifiés* pour les rendre plus vraisemblables, & de les avoir débitez comme *crûs* réellement *vrais* par quantité de Personnes (92). Mais, ce que nous avons observé dans cette même Remarque fait assez voir, qu'il n'a rien dit que ce que les Catholiques mêmes regardoient alors comme certain ; & qu'on ne sauroit équitablement le blâmer à cet égard, non plus que l'Auteur du *Journal de Henri III*, que de n'avoir point éxaminé d'assez près les circonstances d'un des faits qu'il rapportoit.

(92) Cayet, Chronologie Novenaire, *Tom. I*, *folio* 224 *verso* 225.

Scipion Dupleix, qui s'est furieusement déchainé contre *l'Inventaire de l'Histoire de France de Jean de Serres*, comme je l'ai remarqué ailleurs (93), n'a pas épargné son Continuateur. Il a dit de lui, que *cédant en suffisance à de Serres, il lui succédoit en malice*, & qu'il avoit *continué* son Ouvrage *avec aussi peu de fidélité* (94). Charles Sorel lui reproche d'avoir écrit trop *à l'Avantage de sa Réligion* & de son Parti, & d'avoir inséré dans sa continuation des *Pieces hardies & médisantes* (95). Et Mr. l'Abbé le Gendre trouve qu'*il est fort passionné, mais moins habile que de Serres, & infiniment plus diffus* (96). Mais, l'on a vû ci-dessus, au commencement de la Remarque (*C*), qu'au moins la plus grande partie de ces Censures tombent bien moins sur lui que sur ses Continuateurs ; & peut-être, même, qu'après un sérieux éxamen, on les trouveroit aussi passionnées que les endroits sur lesquels elles tombent.

(93) *Dans la Rémarque* [*M*] *de l'Article* SERRES.
(94) Dupleix, Inventaire des Erreurs, Fables, & Desguisemens de Jean de Serres, *pag.* 152 & 177. *d'Edition de Paris, chez Sonnius, en* 1623, *in* 8.
(95) Sorel, Bibliothéque Françoise, *pag.* 175.
(96) Le Gendre, Jugemens sur les Historiens François, *pag.* 162.

MOREL (JEAN) jeune Homme du XVI. Siécle, touchant le lieu natal duquel, aussi-bien que de son Frère GUILLAUME, les Savans ont beaucoup varié, mais certainement de la Province de Normandie (*A*), y étoit né vers l'année 1539. (*a*). Quoique de très médiocre condition, il avoit trouvé le moïen de faire de fort bonnes Etudes (*B*) : & aïant, suivant le génie particulier de son tems, embrassé les opinions des Réformez, & fait à ce dessein un Voïage à Geneve (*b*), il ne tarda pas à devenir une des plus tristes victimes de cet esprit d'intolérance & de persécution qui s'éleva si violemment contre eux vers le milieu du XVI. Siécle, mais en même tems un des plus merveilleux éxemples de piété, de courage, & de constance, qui éclatérent alors en si grand nombre ; aïant été saisi, emprisonné, cruellement & longuement tourmen-

[*a*] *En* 1559, *on lui donnoit un peu moins de* 20. *ans, comme on le verra ci-dessous.*

[*b*] Histoire des Martyrs.

(*A*) *Les Savans ont beaucoup varié sur son lieu natal, ainsi que de son Frère* GUILLAUME, *tous deux certainement nez en Normandie.*] La fameuse *Histoire des Martyrs persécutez & mis à mort pour la vérité de l'Evangile depuis le temps des Apostres jusques à présent* ; Histoire, dont les Auteurs & les Continuateurs devoient être très bien informez touchant Morel ; dit que c'étoit *un jeune Garçon, natif du Pays d'Auge, Diocése de Lisieux* (1). La Croix du Maine, Auteur d'une *Bibliothéque de toutes sortes d'Auteurs François*, en parlant de lui & de son Frère Guillaume, les dit *tous deux natifs de Tailleul, Ville de Normandie* (2), & Baillet & la Caille disent la même chose de Guillaume (3) : mais, Ménage, contestant mal-à-propos à Baillet, que la Croix du Maine se soit servi de ce mot *Tailleul*, soutient qu'il faut dire *le Tilleul* ainsi qu'a parlé cet Auteur, & place ce Bourg dans le Comté de Mortain (4), & non *Montain* comme écrit Maittaire (5). Mr. de Thou est d'un troisiéme avis, faisant naître Guillaume Morel *Juliani Fano in Caletensi Neustriæ Pago* (6) ; en quoi il a été suivi par le Traducteur de ses *Eloges des savans Hommes* de son tems : *Guillaume Morel*, dit-il, *né de fort bas lieu en un Village de Normandie, appellé Saint Julien, au Pais de Caux* (7). Voilà, comme on voit, trois opinions fort différentes l'une de l'autre ; mais, se réunissant pourtant toutes trois en faveur de la Normandie. Ce qui paroit donner la préférence à la seconde est que Guillaume Morel s'est souvent qualifié lui-même *Tillianus*, tant à la tête de ses Ecrits, qu'à celle de ses Éditions : & c'est aussi celle qu'a suivie Mr. Maittaire, tant dans son *Historia Typographorum Parisiensium*, que dans ses *Annales Typographici*, & dans leur laborieux *Index* (8).

[1] Histoire des Martyrs, *folio* 486. *verso d'Edition* de Geneve, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio.

[2] La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, *pag.* 151. & 251.

[3] Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. I*, *pag.* 205. La Caille, *pag.* 123.

[4] Ménage, Anti-Baillet, *Article LXVIII*, *pag.* 76, 77.

(*B*) *Il avoit trouvé le moïen de faire de fort bonnes études.*] On sçait que les célébres Amiot, d'Ossat, & divers autres grands Personnages, ne se procurérent la connoissance des Lettres, qu'en suivant de jeunes Ecoliers de distinction au Collége : ce fut aussi un des moïens, par lesquels Jean Morel les apprit, & s'y perfectionna ; & les autres furent son éxercice du bel Art de l'Imprimerie, probablement chez son Frère, qui étoit Imprimeur du Roi en Langue Grecque ; & les Leçons, ainsi que le bon éxemple, d'Antoine de Chandieu, Ministre du Roi de Navarre, au service duquel il s'étoit mis. C'est ce que nous apprend en peu de mots Beze, dans son *Histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées de France*, en ces termes : JEAN MOREL . . . . . *estoit un jeune Homme d'environ vingt ans, pauvre Escolier aïant emploié une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie, lequel estant entré au service d'un des Ministres de Paris, ... monstra bien, qu'il avoit profité à bon escient en servant son Maistre* (9). Mais, l'*Histoire des Martyrs* s'étend un peu plus au long. „ Jean Morel," y dit-on, „ servoit deux Ministres, *dont l'un estoit* au Roy de Navarre . . .
„ Morel

[5] Histor. Typograph. Paris. *pag.* 33.
[6] Thuanus, Historiæ, *Lib. XXXVI*, *pag.* 248. Miræus, de Scriptor. Ecclesiastic. *pag.* 148. Mallinkrot, de Orig. Typographiæ, *pag.* 94, *où il dit* prope Caletum in Neustria natus, *ce qui transporte* Calais *dans la* Normandie, *à moins qu'il n'ait voulu dire en général le* Païs de Caux ; *ce qui seroit toujours s'être mal exprimé.*
[7] A. Teissier, Eloges des Hommes savans, tirez de l'Histoire de Mr. de Thou, *Tom. II*, *pag.* 174.
[8] *Pag.* 33. *Tom. III*, *pag.* 429. *Tom. II*, *pag.* 81.
[9] Béze, Histoire Ecclésiastique, *Tom. I*, *pag.* 161. Hofmann. *sous le mot* MORELLUS *de son Lexicon* ; *le traite de* Typographus Eruditus.

menté, probablement empoisonné, & enfin inhumainement déterré, & réduit en cendres, le 27. de Février 1559. (*C*). Le célébre d'Aubigné, qui en a parlé comme de

„ Morel n'avoit encores atteint l'aage du 20. ans, & toutes-fois estoit fort bien versé aux estudes des bonnes Lettres. Et combien qu'il fust de pauvre maison, & n'eust moyen de poursuivre ses estudes qu'en servant à d'autres Escoliers, & mesmes eust employé une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie : si avoit-il tellement profité, que bien peu de nostre tems ont approché de sa dextérité à repousser les Adversaires de la vraye Doctrine ; ce qui apparoistra par les escripts qu'il a laissés devant sa mort (10)."

(*C*) *Il ne tarda pas à devenir une triste victime de la Persécution, ... atant été déterré & réduit en cendres le 27. de Février 1559.*] La Croix du Maine, Melchior Adam, Teissier, Baillet, la Caille, & Maittaire, se sont contentez de dire en deux mots, qu'il *a été brûlé à Paris pour son hérésie, ou pour la Réligion*; & Beze ne s'étend qu'un peu d'avantage en ces termes: JEAN MOREL, *digne d'être remarqué entre les plus constans Martyrs de nostre temps . . . . Car, s'il y eut jamais Homme cruëllement traité en Prison, & pourmené de Siége en Siége, jusques à estre esbranlé par la tentation, c'a esté ce jeune Homme, merveilleusement constant en ses souffrances. Finalement, il mourut de mauvais traitemens ès Prisons, non sans soupçon d'avoir esté empoisonné: & depuis fut déterré, & son corps bruslé le 27. de Février, qu'on devoit commencer à Pasques à compter M. D. LIX*, (11). Mais, pour bien connoître toutes les persécutions suscitées à ce généreux jeune Homme, & admirer comme elle le mérite la fermeté & sa constance, il faut voir dans l'*Histoire des Martyrs* huit différens Interrogatoires terribles qu'on lui fit essuïer, & la peinture effraïante des Cachots affreux dans lesquels il étoit renfermé. C'est à quoi j'exhorte mes Lecteurs, me contentant de rapporter ici l'Historique de cette odieuse procédure dans les propres termes de cette *Histoire*, qui raporte ceux de Morel même,

„ JEAN MOREL," y dit-on, „fut constitué prisonnier, pour avoir esté saisi de livres en sa maison (12), par une troupe de Larrons, qui, sous le tiltre de Sergeans, pilloient la Chambre de sa demeurance. Avec lui furent prins deux Ministres de l'Eglise, lesquels il servoit; dont l'un à l'instant se racheta d'entre les mains du Sergeant qui le tenoit par une piéce d'argent, les Livres n'estant point encores descouverts; & l'autre (13), ayant esté mené prisonnier au Chastelet, fut délivré le lendemain à la Requeste du Roy de Navarre, n'estant point encores connu pour Ministre (14). Mais, Morel demeura, pour ce que l'heure estoit venue, que Dieu s'en vouloit servir . . . . Ses prémiers interrogatoires furent devant les Juges du Chastelet; . . . . Le prémier . . . . par le Lieutenant criminel, environ le 9. de Juin 1558. Le second par deux Docteurs de Sorbonne, le Samedy suivant . . . . Le troisiéme, le Lundi d'après, par les mêmes, ... après lequel ils s'en allérent faire rapport au Lieutenant, qu'il n'y avoit plus d'espoir en moy: & je fus descendu en une Fosse, où l'eau dégoutoit sur moy quand j'estois couché, & y fus vingt-quatre heures. Le lendemain, on m'en retira, & me mit-on en une autre, qui n'estoit guéres meilleure. Avant que j'eusse disputé contre les Docteurs, j'estois en une des plus belles Prisons. Or, mon Frère, qui est l'Imprimeur du Roy en Grec, ayant entendu, que j'estois prisonnier, & en danger de mort, (aussi avois-je reçu sentence de mort en moy,) fit tant avec les Juges, qu'il me vint visiter, accompagné d'un autre Docteur: non par charité, mais craignant le deshonneur du Monde; car, il n'a apprins que cest honneur. Il me vouloit donc destourner de batailler contre Goliath, comme faisoient les Frères de David. Environ quinze jours après, ils me vindrent voir: & ce combat fut beaucoup plus grand que le prémier, tant à cause que j'avois connu familiérement ce Docteur, que pource que mon Frère estoit présent *à ce quatriéme interrogatoire ou éxamen*. Le cinquiéme, par les mémes, dans lequel je fus tellement tenté & esbranlé, que petit à petit je commançai à m'escouler; & lors, du tout trebuché, je fis abjuration, laquelle pour achever le comble de l'iniquité; je signai de ma main lasche & traistre . . . . Or, voici, devant Dieu, je ne mens point, incontinent que j'eus signé mes blasphémes de ma main, mon signe (*ou seing*) me fut comme le chant du Coq à Sainct Pierre; car, incontinent que je fus remené en mon Cachot, qui estoit le pire du Four-l'Evesque, où j'avois esté amené le Mardi 12. de Juillet; ma conscience commença à m'accuser, si que je ne savois faire autre chose, sinon pleurer & lamenter mon péché . . . . . Condamné à renouveller son abjuration devant l'official, & des-ja revenu à soi, il appella de cette Sentence de renvoi, & fut mené droit à la Conciergerie du Palais, d'où il fut tiré le Mercredi 14. de Décembre, pour subir son sixiéme interrogatoire par devant Messieurs les Présidens, & plusieurs Conseillers de la Grand'Chambre dorée; qui se contentérent de le renvoyer par devant l'Official, qui lui fit subir un septiéme interrogatoire le 19. de Décembre, & le déclara enfin hérétique, & retranché de l'Eglise Papale, le 16. de Février suivant. Dès le lendemain, il fut remené en la Conciergerie: &, le Mardi suivant, il fut mené devant *Benedicti*, Moine & inquisiteur de la Foi, de la part duquel il essuia son huitiéme & dernier interrogatoire ou éxamen; car, trois ou quatre jours après, il rendit son ame au Seigneur, fort soupçonné d'avoir esté empoisonné. . . . Or, estant mort en ceste façon, il fut enseveli, & porté en terre selon la coustume des Prisons; mais, les meschans ne peurent porter cela: il fallut monstrer leur inhumanité dessus le corps mort. Pourtant, le lendemain, ... par conclusion du Procureur-général du Roi, fut arresté que le corps seroit déterré, rapporté en la Conciergerie, & mené dans un Tombereau jusques au Parvis du Temple de Nostre-Dame, & là ars & mis en cendres; ce qui fut éxécuté le 27. Jour de Février (15)."

GUILLAUME MOREL, son Frère, avoit, ainsi que lui, goûté les opinions des Réformez; mais, l'amour du monde, & la crainte des supplices, l'avoient obligé à les abandonner, ou dumoins à les dissimuler, jusques à composer & traduire quelques Ecrits assez superstitieux: & c'est ce que ne confirme que trop cette Epitaphe, que lui a dressée Henry Etienne, & que le bon la Caille a rapportée, certainement sans l'entendre, & s'imaginant sans doute lui faire beaucoup d'honneur.

Doctus & hic quondam, magni patiensque laboris,
(Auxilia haec artis magna Typographicae,)
Sed quod non hujus respondent ultima primis,
Ars bene fida prius nec bene fida manet.
Ne mirere fidem quod & ars sua fregerit illi;
Namque datam Christo fregerat ille fidem, (16).

C'étoit un fort habile Homme, à qui sa grande connoissance du Grec valut la place d'Imprimeur du Roi en cette Langue après Turnebe (17), mais qui n'en fut pourtant point Professeur Roïal à Paris, comme Baillet le fait faussement dire à la Croix du Maine (18). Avant que d'établir une Imprimerie, il avoit été pendant quelques années Correcteur dans celle de Jean Loys, Imprimeur de Paris (19), que la Caille divise mal-à-propos en deux différens Personnages, JEAN LOYS, & JEAN LOUÏS TILETAN (20); ignorant que ce dernier mot désignoit simplement sa patrie, savoir *Tiel* ou *Thielt*, petite Ville du Duché de Gueldre. Ainsi, voilà un célébre Correcteur à ajoûter au *Theatrum Virorum Eruditorum qui speciatim Typographiis laudabilem Operam praestiterunt* de Zeltner. On peut voir son Histoire

(10) Hist. des Martyrs, *folio* 426 *verso*, & 427.

(11) Beze, Hist. Eccles. *Tom. I*, *pag.* 165, & 166.

(12) *C'est-à-dire en celle de deux Ministres qu'il servoit, comme l'observe Beze*, *pag.* 140.

(13) *Nommé* Antoine de Chandieu, *dit* Beze, *pag.* 140.

(14) *Selon* Beze, *pag.* 140, 141, *le* Roy alla luy-mesme l'advouër de sa maison, & le ramena sain & sauf. *C'est ce que reconnoit aussi* Melchior Adam, Vitar. Theologor. exteror. *pag.* 155, *où il a écrit celle de* Chandieu, *sous le nom de* Sadeel, *qu'il prenoit quelque-fois. Là même, il fait l'Eloge de Morel en ces termes*: Tenebatur Carcere eodem ministrare Sadeeli solitus adolescens spei summae, sacrisque Literis doctus apprime, cui *Johanni Morello* nomen erat. Is, non admonito Rege, omissus, ac cum primoribus Sorbonistarum saepe congressus, post diuturnam duramque custodiam, morte tandem affectus est.

(15) Histoire des Martyrs, *folio* 426 *verso* — 495 *verso*.

(16) Henr. Stephani, Epitaph. illustrium Typographorum, *apud* Maittairii Vitae Stephanorum, *pag.* 562. La Caille Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 124.

(17) Thuanus, Hist. *Libr. XXXVI*. *pag.* 188. Teissier, *Tom. II*, *pag.* 274.

(18) Baillet, Jugem. des Savans, *Tom. I*, *pag.* 205, *avec les Remarques de la* Monnoie.

(19) Maittairii Vitae Typographor. Parisiens. *pag.* 54. & Annal. Typograph. *Tom. III*, *pag.* 167.

(20) La Caille, Hist. de l'Imprimerie, *pag.* 110 & 115.

de son *second Précepteur*, & puis s'en est dédit, s'est au moins abusé en le faisant *Parisien* (*D*).

On l'a confondu avec un autre JEAN MOREL; &, conséquemment, on lui a attribué, non seulement contre toute vérité, mais même contre toute vraisemblance, un Ouvrage auquel il n'a eu absolument aucune part (*E*).

Dans

toire dans Maittaire, aussi bien que le Catalogue de ses Ecrits & de ses Impressions.

Un Cordelier de pareil nom avoit de même rejetté la vérité, après l'avoir solidement connuë, & même assez purement prêchée; & cela, afin de parvenir au dégré de Provincial de son Ordre en Champagne: ce qui lui fit appliquer assez froidement le commun proverbe *Honores mutant Mores*, dont on se contentoit de changer la derniére lettre en *l*, afin de faire ainsi de ce dernier mot *Morel.* Voïez Beze, *Histoire des Eglises Réformées de France*, Tom. I, pag. 65.

(*D*) *Le célébre d'Aubigné l'a dit son second Précepteur, ... & s'est abusé en le faisant Parisien.*] Cela se trouve, non seulement dans son *Histoire Universelle* en ces termes; *Tout de suite moururent* (*Martirs*) *à Paris, Geofroy Guerin*, JEAN MOREL *mon Précepteur, & Jean Barbeville, Normands* (21); mais aussi dans son *Histoire Secréte*, ou *Mémoires anecdotes de sa Vie*, en ces autres: *Mon second Précepteur, appellé* JEAN MOREL, Parisien, *assez renommé*, &, là-dessus, il l'introduit presque comme témoin & spectateur, de l'apparition *d'une Femme fort blanche, qui après avoir tiré ses Rideaux lui donna un baiser froid comme glace, & disparut* (22). Mais, il se trouve-là une assez grande difficulté: car, on ne comprend pas trop bien quel tems auroit eu Morel de l'instruire, lui, qui nous est représenté ci-dessus comme *un jeune Homme de moins de vingt ans, pauvre Escolier, ayant employé une partie de sa jeunesse à l'Imprimerie*, & comme *estant* actuëllement *au service d'un des Ministres de Paris*, lorsqu'il fut arrété en Juin 1558. Il seroit bien mal-aisé d'accorder & concilier cela, & d'Aubigné l'a bien senti lui-même: car, dans la seconde Edition de son *Histoire Universelle* (23), ce JEAN MOREL n'est plus *son Précepteur*, mais le *Frère de son Précepteur*. En ce cas, GUILLAUME MOREL auroit été ce *Précepteur*. Mais, de-là naitroit une autant ou plus grande difficulté, en ce que cet Imprimeur aïant emploïé avec une assiduité extraordinaire les neuf années qui s'écoulérent, depuis 1553, qu'il succéda à Turnebe en sa place d'Imprimeur Roïal en Grec, jusqu'en 1564, qu'il mourut (24); on ne conçoit pas qu'il ait pu être le *Précepteur* de d'Aubigné. Peut-être ce Précepteur fut-il un troisiéme Frère de cette Famille, nommé aussi JEAN, ce qui n'est point sans éxemple: & c'est tout ce qu'on peut faire en faveur de d'Aubigné, pour accorder son témoignage avec l'Histoire connuë des deux autres Morels; mais, il n'en seroit pourtant pas moins blâmable d'avoir dit celui-là *Parisien* au lieu de *Normand*, ou plûtôt encore de l'avoir fait *Parisien* dans un Ouvrage, & *Normand* dans l'autre

[21] D'Aubigné, Hist. Universelle, *Tom. I, pag.* 80, *d'Edition de Maillé.*

[22] Hist. Secréte de d'Aubigné, *pag. iij. & jv.* Mémoires de sa Vie, *pag.* 4 & 5. D'Aubigné, *Railleur impitoiable des Miracles des Légendaires, étoit aussi pitoiablement crédule qu'une vieille Femme en fait d'Apparitions & de Prodiges. Voïez son Article, Rem.* [Q].

[23] *Colonne* 109.

[24] Thuanus, Historiæ Libr. XXXVI, *pag.* 288. Teissier, *Tom. II, pag.* 174.

(*E*) *On l'a confondu avec un autre* JEAN MOREL, *& on lui a attribué un Ouvrage auquel il n'avoit aucune part.*] C'est la Croix du Maine, qui est tombé dans cette bévûë: & je ne la saurois mieux représenter, qu'en rapportant ici ses propres termes. „JEAN MOREL ou MORELLI, Parisien," dit-il, „a escrit un *Livre de la Discipline & Pollice Chrestienne*, imprimé *à Lyon, l'an* 1562, comme tesmoigne Charles du Moulin, I. C. Parisien, en sa *Défense contre les Calvinistes*, fol. 151. J'ay opinion, que c'est celuy Morel, Frére de GUILLAUME MOREL, Imprimeur à Paris, tous deux natifs du Tailleul en Normandie, Hommes doctes, ès Langues, duquel le plus jeune Frère, nommé JEAN MOREL fut bruslé à Paris pour son hérésie, comme nous avons dit cy-devant, parlant de GUILLAUME MOREL (25)." Mais, c'est pitoïablement tout confondre: car, sans parler de la construction louche, qui sembleroit faire-là trois Frères au lieu de deux, si l'on vouloit chicaner, c'est tomber, non seulement dans une lourde bévûë, mais même dans trois très distinctes. I. C'est faire ritiblement Morel *Parisien*, & *Normand*, tout à la fois. II. C'est ignorer, ou avoir oublié, que l'infortuné JEAN MOREL, Frère de Guillaume, avoit été déterré & brûlé dès le 27. de Février 1559, ou 1558 en comptant selon l'ancien calcul. III. C'est ne savoir pas, que cet autre JEAN MOREL ou MORELLI étoit encore vivant, non seulement le 27. Avril 1562, lors de la Tenuë du III. Synode des Réformez de France, à Orléans, sous la Présidence d'Antoine de Chandieu, où son Livre, dans lequel il soutenoit, que le droit d'excommunication n'appartenoit pas en propre & uniquement aux Consistoires & aux Synodes, mais à à tous les Fidèles, réunis en corps; fut hautement condamné, & lui comme par grace suspendu de la Communion (26); & le 16. de Septembre 1563, lorsque l'Eglise & le Conseil de Geneve condamnant publiquement son Livre, en défendirent la lecture sous de très griéves peines, le firent publiquement brûler, après en avoir excommunié l'Auteur (27): comme l'a bien en partie, remarqué la Monnoïe d'après Beze: mais même le 25. de Décembre 1565, lors de la Tenuë du V. Synode National des Eglises de France, à Paris, sous la Présidence de Nicolas des Gallars, où l'on desapprouva de nouveau son Livre; le 2. Avril 1571, lors de la Tenuë du Synode de la Rochelle, sous la Présidence de Theodore de Beze, où l'on *répondit à quelques Argumens de son Livre*; & encore les 6, 7, & 8. de Mai 1572, lors de la Tenuë du VIII. Synode National des Eglises Réformées de France, à Nimes, sous la Présidence de Jean de la Place, où sa *Réponse à la Confirmation de la Discipline*, nouvel Ouvrage de Morelli, dont les Bibliothécaires ne font aucune mention, fut dénoncée & donnée à éxaminer à Beze, Chandieu, & Beaulieu, (28). Cet éxamen

[25] La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 251.

[26] Beze, Hist. Eccles. *Tom. II, pag.* 33, & 34. La Monnoïe sur Baillet, *Tom. I, pag.* 295. *Dans les Synodes des Eglises Réformées de France, publiés par* Aymon, *ce Synode, est daté, pag.* 21, *du* 25. Avril 1562, après Paques. *Mais, cet Editeur étant très inéxact, & sa Compilation pleine de fautes d'impression, je n'oserois préférer sa date à celle de Beze, qui met bien XXVII.*

[27] Extrait des Procedures faites contre Jean Morelli, Parisien, touchant son Livre *de la Discipline Ecclésiastique*; avec la Sentence des magnifiques Seigneurs de Geneve, *imprimé* à Geneve, chez François Perrin, en 1563, in 4, *en onze pages.* Thomas Erastus, & Louïs du Moulin, *n'ont point oublié ce fait, l'un dans son* Explicatio gravissimæ Quæstionis de Excommunicatione, *imprimée* Pesclavii, apud Baocium Sultceterum, an. 1589, in 4; *& l'autre dans sa* Parænesis ad Ædificatores Imperii in Imperio, *imprimée* Londini, apud R. Daniel, an. 1656, in 4. JOANNES MORELLUS, Gallus, *dit le prémier pag.* 69 & 70, propter Librum editum, in quo contendit jus excommunicandi non esse penes Presbyteros, sed penes Ecclesiam a vestro Presbyterio excommunicatus, & liber publice exustus, ac lectione ejus omnibus sub gravi pœna interdictum fuit. Facta hæc ita sunt die 6. Sept. anni 1563, teste scripto istic edito, in quo prædicta continentur...... Anno 1563, *dit le second, pag.* 87, BEZÆ, ut credere est, potissimum Suffragatione, Genevæ publice exustus est Liber JOHANNIS MORELLI, Galli, ..., ejusque lectione sub gravi pœna interdictum; ipse vero MORELLUS excommunicatus, eo quod affirmasset, jus excommunicationis, non ad Pastores, sed ad totam Ecclesiam, pertinere. *S'il en faut croire sur la parole l'Auteur de* l'Abrégé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes, *imprimé* à Paris, chez le Gras, en 1708, in 12, *pag.* 268, *le célébre* Ramus, *étoit aussi de cette opinion, & voulut introduire dans sa* Secte le Gouvernement Démocratique; prétendant, que le Peuple devoit juger de la Doctrine, choisir ses Ministres, excommunier, absoudre, &c., sans quoi la Tirannie & l'Oligarchie s'introduiroient dans le Protestantisme. *Vû le train des affaires, il n'est pas étonnant, qu'il n'ait point réüssi. Par occasion, je remarquerai ici l'étrange bévûë d'un de ces Preneurs de Livres rares, qu'ils ne connoissent souvent point, ou simplement en Garçons Libraires. Après avoir déclaré le but de la Parænesis de* Louïs du Moulin, *& observé qu'il étoit fort dans les bonnes-graces de Cromwel, à qui il avoit dédié son Livre, ce prétendu Connoisseur ne laisse pas de lui attribuer ridiculement le* Clamor Regii Sanguinis ad Cœlum adversus Parricidas Anglicanos, *que Milton attribua bien moins mal-à-propos à* Morus, *mais qui étoit en effet de* Pierre du Moulin, *Chanoine de Windsor, & dans des Sentimens tout-à-fait opposez à ceux de* Louïs *son Frère. Voïez* le Thesaurus Bibliothecalis *de* Zeltner, *Tom. II, pag.* 288, 289.

[28] Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, *Tom. I, pag.* 69, *ce qui n'est point noté dans l'Edition de ce Synode de la Rochelle, qu'Aimon a publiée.* Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 58, 59, 104, 108, & 114.

Dans le même tems il y avoit encore trois autres JEANS MORELS, avec lesquels des Gens aussi inattentifs que la Croix du Maine pourroient bien aussi le confondre; & c'est ce qui m'a principalement porté à les noter & à les bien distinguer ici (*F*).

men ne lui fut nullement favorable. Car, Beze en prit occasion de combattre de nouveau l'opinion de Morel, & de réfuter ses Défenseurs, qui n'étoient, ni ignorans, ni en petit nombre: & sur ses fortes & pressantes représentations, elle fut derechef condamnée, & l'ancienne discipline maintenuë & confirmée; comme il paroit évidemment par ce passage curieux. „ Anno 1572, celebrata est Synodus Nemausi, quo evocatus est Beza . . . . „ Iterum ibi actum est de *Disciplina Ecclesiastica*, „ cujus formam quamdam novam & insolitam „ quidam JOANNES MORELLUS, Parisiensis, non animo tantum, sed etiam scripto, designabat; eique viri quidam docti, rerum novarum pruritu plus æquo laborantes, adhærebant, „ & magna verborum argumentorumque acie opinionem illius munitam defendebant. Illorum autem conatui se se opposuit Beza, doctissime & „ disertissime rem totam edisserens. Ejus sententiam tota Synodus unanimi consensu approbavit, „ receptamque antea Disciplinam, nova illa opinione rejecta, retinuit ac confirmavit (29)." La Caille, Teissier, Maittaire (30), & tous ceux qui ont adopté ce sentiment de la Croix du Maine, ont donc eu tort de s'en rapporter à son témoignage. La derniére Edition de Morery, non seulement lui prête ce qu'il n'a point dit, mais même lui donne hautement le démenti; affirmant, que *Guillaume Morel eut un Frère nommé Jean, qui vivoit encore à Orléans le 27. Avril* 1562, *& qui n'a jamais été prisonnier pour le fait de la Réligion, comme on l'a dit dans les précédentes Editions de ce Dictionaire.* Et c'est ainsi que cette admirable Edition de 1740, corrige & rétablit les précédentes.

(29) Ant. Fayi Vita Theodori Bezæ, pag. 49.

(30) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, pag. 324. Teissier, Additions aux Eloges de de Thou, Tom. II, pag. 176. Maittaire, Histor. Stephanor. pag 561, & Vita Typograph. Parisiens. pag. 45.

Du Verdier, qui s'est contenté d'indiquer JEAN MORELY, comme Auteur d'un *Traité de la Discipline & Police Chrétienne en IV Livres par Chapitres*, imprimé *à Lyon, par Jean de Tournes, en* 1562, *in* 4°, & qu'il donne comme *Calvinique* (31), a été plus éxact & plus circonspect que la Croix du Maine, tant en cela, qu'en ce qu'il ne parle point de JEAN MOREL le Martir comme Auteur. En effet, il ne paroit pas qu'il ait fait aucun Ouvrage, à moins qu'on ne veuille regarder comme tel la Rélation de ses Interrogatoires & de ses Souffrances, adressée à ses Frères, inserée dans l'*Histoire des Martirs*, & dont j'ai donné ci-dessus l'Abrégé.

(31) Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, pag. 710.

(*F*) *Dans le même tems, il y avoit encore trois autres* JEANS MORELS, *qu'il en faut bien distinguer.*]

I. L'un est „ JEAN MOREL, Rhémois, prémier Régent du Collége de Clermont en Auvergne, qui a descrit en Vers Latins, par luymesme tournez en Vers François, *L'Entrée du Seigneur Comte de Randant, Chévalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur & Lieutenant-Général pour sa Magesté au Bas-Pais d'Auvergne, faicte en la Cité de Clermont, Capitale du dict Pais*; imprimée *à Lyon, par Benoist Rigaud*, „ *en* 1579, *in* 8°, (32)." Ses Disciples en ont fait deux éloges, intitulez *Joannis Morelli, Rhemi, bina Minervalia a suis Discipulis celebrata Acrostichis, in qua omnium ipsorum Discipulorum Cognomina continentur*, & imprimés *à Paris, chez Etienne Prévosteau, en* 1585, *in* 4°.

(32) La même.

II. L'autre est „ JEAN DE MOREL, Gentil-„ Homme, natif d'Ambrun en Dauphiné, & non „ pas en Provence, comme pensent aucuns, „ Maistre d'Hostel ordinaire de la Maison du Roy, „ & Gouverneur de Monsieur le Grand-Prieur „ B. (*Bastard*) d'Angoulesme, &c. . . . ., mort „ à Paris le 19. jour de Novembre 1581, (33)." Scevole de Ste. Marthe, qui a fait son Eloge, remarque, qu'il a été grand ami d'Erasme dont il avoit été Disciple à Bâle, que ce fut lui qui lui ferma les yeux à sa mort, & qu'il en a fait un bel Eloge en vers. Il ajoûte, qu'il perdit entiérement la vuë vers la fin de ses jours, surquoi sa Fille Camille fit une belle Epigramme Grecque; & qu'il mourut à l'âge de soixante & dix ans, sans marquer où, ni quand (34), défaut trop ordinaire dans ses *Eloges*, ainsi que dans la plûpart des autres Ecrits portant ce titre. Du Verdier observe, qu'il avoit été grand ami de Joachim du Bellay, de même que de la plûpart des autres beaux-esprits du tems; &, qu'après sa mort, ce fut lui qui prit soin de recueillir & de faire imprimer tous ses Ouvrages (35). Allard le qualifie mal *Seigneur de Grixy* (36), au lieu *de Grigny*: & Teissier le fait mal-à-propos *Gouverneur du Duc d'Alençon* (37), au lieu *du Batard d'Angoulesme.* Ses amis en ont fait de grands Eloges, recueillis sous le titre de *Joannis Morelli, Ebrodunensis, Tumulus, Autoribus variis*, & imprimez *à Paris, chez Fred. Morel, en* 1583, *in* 4°. Pour en avoir une plus pleine connoissance, on fera bien de conférer ce qu'en disent la Croix du Maine, du Verdier, & Sainte-Marthe.

(33) La Croix du Maine, Bibliotheq. Françoise, pag. 250.

(34) Scev. Sammarthani Elogior. Libr. III, Cap. XII, pag. 142, 143.

(35) Du Verdier, pag 710.

(36) Allard, Bibliothéq. de Dauphiné, pag. 155.

(37) Teissier, Additions aux Eloges de de Thou, Tom. II, pag. 176.

III. Le troisiéme JEAN MOREL, dont il me reste à parler, est l'Auteur d'un Ouvrage intitulé *De Ecclesia ab Anti-Christo liberanda, eaque & Dei Promissionibus reparanda; cui accedit verissima certissimaque Ratio conciliandi dissidii de Cœna Domini*; dédié à la Reine Elizabeth, dès le 1. Janvier 1589, imprimé *Londini, apud Georg. Bischop, ann.* 1589, & 1594, *in* 8°, (38). Ce MOREL ne seroit-il point l'Auteur de la *Discipline & Police Chrétienne*, dont j'ai parlé dans la Remarque précédente? & ce qu'il y a de fort probable, c'est qu'il étoit François, comme le font naturellement croire ces paroles de sa Dédicace: *Ego senex, pene decrepitus, a Gallia profugus Religionis causa, Fortunisque omnibus exutus.* Tout cela convient assez à un Homme qui avoit donné au public dès 1562. un Livre qui l'avoit depuis exposé à bien des traverses. Je ne donne pourtant cela que comme une conjecture assez vraisemblable.

(38) Biblioth. Bodl, Tom. II. Draudii Biblioth. Classica, pag. 19.

MOUSSET (.....) Auteur du XVI. Siécle, dont aucun Bibliothécaire, ni général, ni particulier, ne fait absolument aucune mention, non pas même les François, tels que Fauchet, Pasquier, la Croix du Maine, du Verdier, Sorel, Baillet, Menage, &c.; & dont il étoit néanmoins d'autant plus juste & nécessaire qu'ils parlassent, qu'il étoit non seulement de leur Nation, mais qu'il avoit même enrichi leur Littérature d'une nouveau genre de Composition jusqu'alors inconnuë. En effet, il s'étoit imaginé de réduire la Poësie Françoise, tant à l'observation des syllabes longues & bréves de cette Langue, qu'à la mesure des Vers hexamétres & pantamétres, en un mot à l'éxacte imitation de la Poësie des Grecs & des Romains; &, pour prouver incontestablement, que la chose n'étoit point impraticable, il avoit traduit en Vers François de cette espéce *l'Iliade & l'Odyssée d'Homere* (*A*). Soit que cette nouvelle Versification ne fût

(*A*) MOUSSET . . . *a réduit la Poësie Françoise à la mesure des Vers héxamétres & pentamétres, ... & a ainsi traduit* l'Iliade & l'Odyssée d'Homere.] C'est-là un point de nôtre Histoire Littéraire absolument inconnu à tous nos Bibliographes, & qu'il est d'autant plus nécessaire d'appuïer de quelques bonnes & solides preuves, que de très habiles Gens, comme on le verra bien-tôt cidessous Remarque (*C*) & (*E*), ont fortement établi des opinions contraires. Voici donc ce que nous en atteste un Ecrivain célébre, & d'autant plus digne de foi, qu'il affirme avoir vû les Mo-

nu-

fût point goûtée, soit qu'on la trouvât de trop difficile éxécution, soit enfin par quelque autre motif, on ne connoit qu'un seul Auteur qui en ait fait alors quelque usage: & c'est quelque chose d'assez singulier, que tous nos Bibliothécaires, ceux même qui ont parlé de ces Vers mésurez, ne l'aïent pas plus connu que le prémier (*B*). Quelques années ensuite, on changea d'avis, & l'on prit quelque goût pour ces Vers: car, Pasquier nous apprend, qu'Etienne Jodelle, à qui il en attribuë l'invention, en donna un très léger Essai, qui fut suivi d'un autre de Nicolas Denisot, & d'un troisiéme de lui-même (*C*); & que, peu après, Claude Butet y ajoûta la rime à la mésure, ce que lui

numens dont il parle, & qu'il s'est exercé lui-même en ce genre de Poësie Françoise, mesurée, dont il nous a en partie conservé l'Histoire.

„ Sachant, que ce genre d'escrire est gousté de „ fort peu de Gens," dit donc cet habile Homme, „ j'ai pris occasion de dire un mot des *Vers* „ *mesurez François.* Plusieurs se sont vantez de „ les avoir mis au jour les prémiers, comme Jo„delle, Baïf, & autres plus nouveaux, mais, il „ me souvient d'avoir veu, il y a plus de soixan„te ans, *l'Iliade & l'Odyssée d'Homère*, compo„sées plus de quarante ans auparavant, en exa„métres ou héroïques, par un nommé MOUS„SET; & encore puis-je dire un commencement, „ qui estoit en ces termes:

„ *Chante Déesse le Cœur furieux & l'Ire d'A-*
„ *chilles,*
„ *Pernicieuse qui fut &c.*

„ Ce que Jodelle en a fait, & qui paroit, est bien „ séant, & bien sonnant: ce que je ne dirai pas „ des fadesses de Baïf, & des prémiers Essais de „ mes amis."

C'est ainsi que s'exprime d'Aubigné (1), dans la *Preface* qu'il a mise à la tête de ses *Vers mésurez*, qui font la II. Partie du Recueil que je viens de citer. S'il a fait cette *Préface* l'année de la publication de son Volume, c'est-à-dire en 1630, cela se rapportera à l'année 1530: & ce ne fut qu'en 1553, comme on le va bien-tôt voir dans la Remarque (*C*), que Jodelle donna son léger Essai. On ne sauroit donc raisonnablement refuser à Mousset l'invention de la Poësie Françoise mésurée à la maniére de la Grecque & de la Latine (2).

(1) D'Aubigné, petites Oeuvres meslées, *pag.* 126. *d'Edition de* Geneve, chez Pierre Aubert, en 1630, in 8.

(2) *Je trouve dans la* Bibliotheca Belgica Manuscripta Sanderi, *Part. II*, *pag.* 4, un Jean Mousset, *Auteur d'une* Passion: *mais, je ne sai s'il s'agit-là de celui-ci.*

(*B*) *Un seul Auteur imita alors* Mousset, *& est resté à cet égard aussi inconnu que lui.*] Cet Auteur est le fameux BONAVENTURE DES PÉRIERS, dont le *Cymbalum Mundi* a fait autrefois tant de bruit dans le Monde, mais dont on n'a pas même connu les Vers mésurez. Des-Accords est le seul, que je sache, qui en ait parlé: encore ne l'a-t-il fait qu'en deux mots, & simplement par occasion. Voici ce qu'il en dit. *Bonaventure des Périers, Arnay-le-Duchois, s'en est voulu mesler* (de faire des Vers mésurez) *en la Traduction de quelques Vers d'Horace; comme aussi de nostre tems quelques-uns*, qui ont *voulu réformer nostre Poësie, selon les quantitez & mesures Latines:* mais, *cela est si froid que rien plus;* & il *est bien assuré, que telles Oeuvres ne vivront pas. Je ne dis pas, que, pour plaisir, & pour dompter la Romaine Arrogance, nous n'en puissions faire par forme d'esbat: & je suis de l'oppinion de Belleau, qui disoit, qu'il en falloit faire, pour dire,* J'en ai fait; *mais, ce n'est mie grand cas . . . . . Nous ferons toujours nos Vers rimez; car, sans rimes, ils ne sauroient estre Vers* (3). Quelque superficiel & badin que fût des-Accords, il a très judicieusement pensé à cet égard; & il est très honorable pour lui, que dans ces derniers tems, nos plus habiles Gens aïent pensé de même. Au reste, si des Périers a traduit ainsi des Vers d'Horace, il faut que cela soit resté parmi quelques Mémoires Manuscrits, qu'on lui attribuë: car, on ne voit rien de tel, ni dans le Recueil de ses *Oeuvres*, publiées par Antoine du Moulin, & détaillées par du Verdier (4), ni dans aucun de ses Ouvrages séparez.

(3) Des Accords, Bigarrures, *Livr. I*, *Chap. XVII*, *pag.* 242 — 244.

(4) Bibliothéque Françoise, *pag.* 131.

(*C*) *On en attribuë l'invention à Jodelle, ... imité par Dénisot & Pasquier.*] C'est ce que raconte assez au long ce dernier en ces termes.

„ OVIDE, en quelque endroict de ses Regrets „ qu'il intitule *de Tristibus*, dit, *qu'estant* banny „ en la Scythie, pour tromper son malheur, avoit „ appris à faire des Vers à la Romaine en ce „ Langage gotte & barbare (5). Je ne dispute „ point, si la forme des Vers Latins, avecques „ pieds longs & courts, est meilleure que nos ri„mes. Ce que j'entends maintenant déduire est „ de sçavoir si nostre Langue Françoise en est „ capable. Quant à cela, il n'en faut point faire „ de doubte. Mais, je souhaite, que quiconque „ l'entreprendra soit plus né à la Poësie, que „ celuy, qui, de nostre temps, s'en voulut dire le „ Maistre (6). Cela a esté autrefois attenté par „ les nostres, & peut-être non mal-à-propos. „ Le prémier, qui l'entreprit, fut ESTIENNE „ JODELLE, en ce Distique, qu'il mit, l'an mil „ cinq cens cinquante trois, sur les *Oeuvres Poëtiques* d'Olivier de Magny:

(5) Ovidius, Tristium *Libr. III*, *Eleg. XIII*, *Libr. V*, *Eleg. XII.*

(6) Jean-Antoine de Baïf, *comme on verra ci-dessous Rem.* (*E*).

„ *Phoebus, Amour, Cypris, veut sauver, nour-*
„ *rir, & orner,*
„ *Ton Vers & Chef, d'umbre, de flamme, de*
„ *fleurs* (7).

„ Voylà le prémier coup d'Essay qui fut fait en „ Vers rapportez [& mésurez,] lequel est vraye„ment un petit chef-d'oeuvre."

On faisoit autrefois grand usage de ces *Vers rapportez*, tant en Latin qu'en François; & Dieu sçait combien il y en avoit de mauvais, vû la grande difficulté de rencontrer justement & convenablement ces rapports. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à consulter les *Recherches de Pasquier*, Livre VII, Chap. XV; & encore mieux, le XIII. Chapître des *Bigarrures du Seigneur des Accords*, vrai repertoire de puérilitez de toute espéce. Les meilleurs, peut-être, & les plus heureux en ce genre, furent faits, vers le commencement de ce Siécle, touchant le Caractère du Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, & coutérent quelques années d'éxil à la Morliére leur Auteur, Docteur de Sorbonne; d'ailleurs assez peu recommandables. Les voici.

Vir simplex, fortasse pius, sed Pastor ineptus:
Vult tentat, peragit, plurima, pauca, nihil.

On les a rendus ainsi en François, autant bien que l'a pu permettre le génie de cette Langue, qui ne souffre que difficilement ces interruptions entre les Verbes & leurs Régimes.

Ce bon Homme à pieuse mine,
Mais, d'un troupeau foible soutien,
Voudroit, entreprend, ne termine,
Beaucoup, bien peu de choses, rien.

Mais, cela n'a, ni la grace, ni l'énergie, ni la vivacité du Latin, où l'on a resserré en un seul Pentametre ce qu'il a fallu mettre ici en deux Vers.

(7) Des Accords, Bigarrures, *Livr. I*, *Chap. XIII*, *pag.* 813, *dit que ce* Distique Hexamêtre & Pentamêtre se termine à la Latine; *& ajoûte, au second Vers,* coeur, *avant* & chef, *qui paroît en effet nécessaire, tant pour le sens que pour la mésure. On peut consulter, touchant ce Poëte, la* Bibliothéque Françoise de la Croix du Maine, *pag.* 70; *la* Bibliothéque Françoise de du Verdier, *pag.* 115, *&c.*; *& sur-tout le* Dictionnaire de Bayle, *au mot* JODELLE. *Les premiers ne parlent point de ces Vers mésurez, & le dernier n'en dit qu'un mot.*

„ Ces deux Vers [de Jodelle,]" continue Pasquier, „ ayant couru par les bouches de plusieurs „ Personnages d'honneur, le Conte d'Alcinois, „ en l'an mil cinq cens cinquante cinq, voulut „ honorer la seconde impression de mon *Monophile* de quelques Vers Hendecasyllabes, dont les „ cinq derniers couloient assez doucement:

„ *Or, quant est de l'amour, amy de vertu,*
„ *Don céleste de Dieu, je t'estime heureux,*
„ *Mon Pasquier, d'en avoir fidellement faict,*
„ *Par ton docte labeur, ce docte Discours,*
„ *Discours tel que Platon ne peut refuser.*

La

lui Pasquier imita d'abord aussi (*D*). Divers autres Ecrivains font honneur de l'invention de ces Vers mésurez à Jean Antoine de Baïf, qui fit effectivement diverses Piéces en

La même année 1555, Pierre Belon aïant fait imprimer son *Histoire de la Nature des Oyseaux*, ce même Nicolas Denisot crut devoir à cette occasion le régaler de quelques Vers de cette espéce: & ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que c'est le Célébre Conrad Gesner, qui nous les a conservez au feuillet 26 de son *Mithridates seu Observationes de Differentiis Linguarum, tum veterum, tum quæ hodie apud diversas Nationes in toto Orbe Terrarum in usu sunt*, imprimé *à Zuric, chez Freschover, la même année* 1555, *in* 8.

„ Hactenus in Gallica Lingua," dit-il, „ ut „ & cœteris plerisque omnibus barbaris, Metra „ tantum homœoteleuta, (Rythmos vulgo vo„ cant,) nulla prosodiæ habita ratione condebantur. „ Nunc vero hujus etiam ratio a quibusdam ha„ betur. Vidimus enim nuper Nicolai de Nisot „ (*Denisot*) Cenomani Phaleucium Carmen Gal„ licum, quo Pétri Bellonii *Avium Historiam*, „ Gallice editam, commendat hujusmodi:

„ *Aujourdhui je me vanterai de chanter*
„ *Un Vers digne de toy, de chanter un Vert*
„ *Non encore receu. Je veux raconter*
„ *De toy, Pierre Belon, cet heur, ce grand*
„ *heur,*
„ *Qu'en ton docte labeur le simple François,*
„ *Qu'en ton docte labeur le docte François,*
„ *Reçoit continuëllement relisant*
„ *Ta féconde Leçon, &c.* (8)"

„ Quelques années après," continuë Pasquier, „ devisant avecques Ramus, Personnage de singu„ liére recommendation, mais aussi grandement „ desireux de nouveautez, il me somma d'en fai„ re un autre Essay de plus longue haleine que „ les deux précédens. Pour luy complaire, je fis „ en l'année 1556. cette Elégie en Vers hexamé„ tres & pentamétres:

„ *Rien ne me plaist, sinon de te chanter, &*
„ *servir, & orner;*
„ *Rien ne te plaist, mon bien, rien ne te*
„ *plaist que ma mort.*
„ *Plus je requiers, & plus je me tiens seur*
„ *d'estre refusé;*
„ *Et ce refus pourtant point ne me semble*
„ *refus.*
„ *O! trompeurs attraicts, desir ardent, prompte*
„ *volonté;*
„ *Espoir, non espoir, ains misérable pipeur.*
„ *Discours mensongers, trahistreux oeil, aspre*
„ *cruauté,*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
„ *cœur.*
„ *Pourquoy tant de faveurs t'ont les Cieux mis*
„ *à l'abandon,*
„ *Ou pourquoy dans moy si violente fureur?*
„ *Si vaine est ma fureur, si vain est tout ce que*
„ *des Cieux*
„ *Tu tiens, s'en toy gist cette cruëlle ri*-
„ *gueur;*
„ *Dieux, Patrons de l'amour, bannissez d'elle la*
„ *beauté,*
„ *Ou bien l'accomplez d'une amiable pitié:*
„ *Ou si dans le miel vous meslez un venimeux*
„ *fiel,*
„ *Vueillez, Dieux, que l'amour rentre dans*
„ *le Chaos.*
„ *Commandez que le froid, l'eau, l'esté, l'hu*-
„ *mide, l'ardeur;*
„ *Bref, que ce tout part-tout tende à l'A*-
„ *bisme de tous,*
„ *Pour finir ma douleur, pour finir cette cru*-
„ *auté,*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
„ *cœur.*
„ *Non hélas! que ce Rond soit tout un sans se*
„ *rechanger;*
„ *Mais, que ma Sourde change, ou de face,*
„ *ou de façons:*
„ *Mais, que ma Sourde se change, & plus dou*-
„ *ce escoute les voix:*
„ *Voix, que je seme criant; voix, que je se*-
„ *me riant.*
„ *Et que le feu du froid desormais puisse tri*-
„ *ompher,*
„ *Et que le froid au feu perde sa lente vi*-
„ *gueur:*
„ *Ainsi s'assopira mon tourment, & la cruauté,*
„ *Qui me ruine le corps, qui me ruine le*
cœur.

„ Je ne dy pas que ces Vers soient de quelque „ valeur. Aussi ne les mets-je ici sur la mons„ tre en intention qu'on les trouve tels: mais „ bien estime-je, qu'ils sont autant fluïdes que „ les Latins; & à tant veux-je que l'on pense „ nostre Vulgaire estre aucunement capable de ce su„ jet."

Si l'on ne voïoit cela de ses propres yeux, on ne pouroit jamais se persuader, qu'un Homme de si bon esprit & d'aussi belle littérature tant Latine que Françoise, que Pasquier, eut pu avancer un pareil paradoxe. C'est donc avec beaucoup de raison, qu'il en a vivement été censuré en ces termes: „ Il est assez singulier, que Psaquier, d'ail„ leurs Homme très sage & très sçavant, ait été „ assez visionnaire, dans cette occasion, pour se „ persuader, que ces misérables lignes de Prose „ étoient aussi harmonieuses que les Vers de *Vir*„ *gile* & d'*Ovide*. En vérité, c'étoit compa„ rer la voix d'un Ane à celle d'un Rossignol, „ (9)."

„ Cette maniére de Vers ne prit lors cours: „ ains, après en avoir faict part à Ramus, je me „ contentay de les mettre entre les autres joyaux „ de mon estude, & de les monstrer de fois à „ autre à mes amis (9*)."

Tels sont, selon Pasquier, l'Inventeur de la Poësie Françoise mésurée, & ses deux prémiers Imitateurs: mais, comme on vient de le voir, ils avoient tous été précédez par Mousset & par des Pétiers.

(*D*) Claude Butet *y ajoûta la rime, ce que Pasquier imita d'abord aussi.*] C'est encore ce que nous apprend Pasquier lui-même, en continuant ainsi: „ or, ces vers, par moy ci-dessus ré„ citez, répréséntent en nostre Langue les vers „ Grecs & Latins, esquels on considere la propor„ tion des Pieds longs & briefs seulement. Toutes „ fois, je ne sçai comment la douceur de la rime „ s'est tellement insinuée dans nos esprits, que quel„ ques-uns estimérent, que pour [rendre] telle „ maniére de vers agréable, il y falloit encores ad„ jouster par Suplement la rime au bout des vers. „ Le prémier, qui nous en monstra le Chemin, „ fut Claude Butet (10), dedans ses *Oeu*„ *vres Poëtiques*, mais avec un assez malheureux „ succès.

„ *Prince*

(8) *On trouve entre dans les* Bigarrures de des Accords, *Chap. XVII, pag.* 141, *six Vers héxamétres & pentamétres, vrais phébuques, de ce prétendu* Conte d'Alsinois, *car c'est ainsi que de son nom,* Nicolas Denisot, *il forgea ce Conté imaginaire, dont François I disoit en badinant, qu'il n'étoit* pas de grand revenu, puisqu'il n'étoit que de *six noix;* & Montaigne, Essais, *Livr. I, Chapitre XLVI: Nicolas* Denisot n'a eu soin que des Lettres de son nom, & en a changé toute la contexture, pour en bastir *le Conté d'Alsinois*, qu'il a estrenné de la gloire de sa Poësie & de sa Peinture. *En effet, il étoit aussi* excellent Peintre, *que* bon Poëte, *selon* la Croix du Maine, *pag.* 340, & du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 904: *où, sans parler de ses* Vers mésurez, *il transcrit le VII. & le XI. de ses* XIII Cantiques du prémier Advénement de Jésus-Christ, *l'un en Quatrains & l'autre en Dixains; imprimez* à Paris, chez la Veuve la Porte, en 1551, in 8. La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 341, *n'oublie pas de même les* Vers mésurez *de* Denisot, *dont il dit, que quelques-uns sont insérez dans* l'Art Poëtique de Thomas Sebilot, *joint avec le* Quintil Horatien de Charles Fontaine, *imprimez* à Paris, en 1548, & à Lyon, chez Tibaut Payen, en 1556.

(9) Le Galimathias, Ode, par un inconnu, avec les Commentaires d'Antonius Flagellus, Professeur en Histoire & en Rhétorique dans l'Université d'Orléans, *imprimé* à Paris, chez Briasson, en 1744, en 120 pag. in 8, *froide & insipide imitation de l'ingénieuse satire de* Mathanasius. *Aussi est-ce-là le seul trait digne de quelque attention qui s'y trouve, & cela pag.* 79.

(9*) Pasquier, Récherches de la France, Livr. VII, Chap. XII, *pag.* 650 & 651 *d'Edition de* Paris, chez Menard, en 1633, in folio.

(10) La Croix du Maine, & du Verdier, Bibliothéques Françoises, *pag.* 306 & 140, *nomment cet Auteur* Marc Claude de Butet, *& le font Savoïard, mais ne disent rien de ce nouvel agrément ajoûté aux Vers mésurez, dont ils ne parlent pas.* Du Verdier, *cite pourtant quantité de ses Vers.*

en ce genre, & qui avoit obtenu de Charles IX, des Lettres patentes pour l'Etablissement d'une Académie de Poësie & de Musique (*E*). Quelques autres Poëtes de ce tems-

„ *Prince des Muses, Joviale Race,*
„ *Vien de ton beau mont, subis de grace;*
„ *Monstre-moy les jeux de la Lire tienne,*
Dans Militenne.

„ Le demeurant de cet Ode contient sept couplets, „ que je ne vous veux icy représenter, par ce que „ je ne la trouve pas bonne, ... & que tous ses „ Vers clochent du Pied, . . . l'E final n'estant „ point compté pour Syllabe, comme il a voulu „ faire, ... Ce que Pasquier ajoûte d'une *Ode* „ de Ronsard, faite à l'imitation de Butet, vaut „ encore moins.

„ Et c'est pourquoi, ajoûte-t-il, en l'an mil „ cinq cens septante huit, dedans mes *Oeuvres* „ *Poëtiques*, qui estoient adjoustées au bout de „ mon *Monophile*, je voulus faire ces Hendecasyllabes en vers rimez & mesurez:

„ *Tout soudain que je vis, Bellonne, vos yeux,*
„ *Ains vos rais imitans cet Astre des cieux,*
„ *Vostre port grave-doux, ce gracieux ris;*
„ *Tout soudain je me vis, Bellonne, surpris,*
„ *Tout soudain je quittay ma franche raison,*
„ *Et peu caut je la mis à vostre prison;*"

& le reste jusqu'à vingt-deux vers: & tel fut le nouveau progrès de la Poësie Françoise mesurée, selon Pasquier (11).

(11) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VII, Chap. XII, pages* 652, *&* 653.

(*E*) *On fait honneur de l'Invention de ces vers à* JEAN ANTOINE DE BAÏF, . . . *qui avoit obtenu de Charles IX.* . . . *l'Etablissement d'une Académie de Poësie & de Musique.*] „ Neuf ou „ dix ans après, continuë Pasquier, c'est-à-dire „ en 1565, ou 1566," JEAN ANTOINE DE „ BAÏF, marry que les *Amours*, qu'il avoit prémiérement composez en faveur de sa Meline, puis „ de Francine, ne luy succédoient envers le Peuple „ de telle façon qu'il désiroit, fit vœu de ne faire „ de-là en avant que des *Vers mesurez* (ainsi appellons-nous ceux auxquels nous voulons représenter les Grecs & les Latins.) Toutes-fois, en „ ce subjet [fut] si mauvais parain, que, non seulement il ne fut suivi d'aucuns, mais au contraire „ descouragea un chascun de s'y emploïer: d'autant que tout ce qu'il en fit estoit tant despourveu „ de cette naïfveté qui doit accompagner nos Oeuvres, qu'aussi-tost que cette sienne Poësie veit la „ lumiére, elle mourut comme un avorton (12)." Comme on voit, bien loin d'accorder-là à Baif l'invention des vers mésurez, à peine Pasquier lui en accorde-t-il une passable & très médiocre imitation. Cependant, il ne faisoit aucune difficulté de s'approprier hautement cette invention, comme il paroit par ces vers mésurez sur son jour natal, où le ç se doit prononcer comme *ch*, & *u* comme *ou*.

(12) *Là même, pag.* 652.

Jur natal markè de Baïf ki lessa
Les çemins frais, é, premier dékuvrit
Un nuveo santier, à la France monstra
L'Antike sanson:

& divers Ecrivains, prévenus apparemment par ce témoignage, semblent s'être accordez à le regarder effectivement comme le prémier Inventeur de cette espéce de Vers.

Le prémier, que je trouve lui avoir fait cette grace, est Claude Fauchet, dont le *Recueil de l'Origine de la Langue & Poësie Françoise, Ryme & Romans*, fut imprimé *à Paris, par Mamert Patisson, en* 1581, *in* 4°; & dont voici les propres termes: JEAN ANTOINE DE BAÏF, *Poëte François, très sçavant ès Langues Grecque & Latine,* . . . *travaille à embellir nostre Langue Françoise, & conformer l'escriture à la prononciation, ou réformer la Poësie Françoise selon l'art pratiqué en la Mésure des Syllabes & Pieds par les Grecs & les Romains* (13).

(13) Fauchet, Origine de la Poësie Françoise, *pag.* 78.

La Croix du Maine remarque, qu'il a composé *deux Traitez, l'un de la Prononciation Françoise, & l'autre de l'Art Metric ou de la façon de composer en vers*; & qu'il a traduit plusieurs *Psalmes de David en vers mésurez* (14), *non encores imprimez*, non plus que les deux précédens Traités (15). Il ne dit pas positivement, qu'il fût l'inventeur de la Poësie Françoise mésurée: mais, ce qu'il ajoûte de l'Académie, qu'il avoit dressée pour la perfection de la Poësie Françoise & de la Musique, l'insinuë assez.

(14) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 640, *dit Quatorze Seaumes.*

(15) La Croix du Maine Bibliotheque Françoise *pag.* 199, 200.

DU VERDIER s'exprime plus ouvertement, & même un peu excessivement, quoi qu'il proteste *ne vouloir faire l'Office de Harangueur*. „ JEAN AN- „ TOINE DE BAYF", dit-il, „ a introduit en „ France l'ancien & plaisant usage de la Poesie des „ Grecs & des Latins pour la Musique, laquelle „ n'avoit onques esté practiquée ni chantée des „ François en leur Vulgaire . . . .: né & donné „ des cieux, pour rendre nostre Langue riche en „ termes, invention, & composition, autant que „ pas une des autres vulgaires, voire plus que l'Italienne & l'Espaignole, maintenant moindre que la „ nostre, qui les surpasse de beaucoup en grace, „ abondance de vocables, pluralité d'excellens Poëtes & diverses sortes de Vers mesme mésurez, „ que ce Bayf a courageusement osé approprier à „ icelle; ce que les Italiens, ni les Espaignols, ni „ autres vulgaires, n'ont sceu parfaire (16)." Pour confirmer tout cela, il ajoûte, que Baïf „ a escrit & traduit plusieurs Poëmes en vers François mésurez, &, entre autres, *Estrennes de* „ *Poësie Fransoeze, en vers mézurez, au Roy, à la* „ *Royne-Mére, au Roy de Poloigne, à Monseigneur* „ *le Duc d'Alenson, à Mr. le Grand-Prieur, à* „ *Mr de Nevers, & autres; les Besoignes & Jours* „ *d'Hésiode; les Vers dorés de Pythagoras; les Enseignemens de Phocylides; & les Enseignemens de* „ *Nicomache, aux Filles à marier*: le tout imprimé *à Paris, chez Denys du Val, en* 1574, *in* „ 4°. (17)." C'est un volume de 72. pages, à la tête duquel se voit son *A, B, C, du Langaje Fransoez*, touchant lequel on peut voir la fin de cette remarque.

(16) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, *pag.* 618, 619. *On verra ci-dessous, Remarque (T), qu'il se trompe quant aux Italiens.*

(17) *La même, pag.* 641. La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise *pag.* 199.

Scevole de Sainte-Marthe s'explique encore plus clairement, tant dans l'Eloge qu'il a fait de ce Poëte parmi ceux des Hommes illustres de son tems, que dans une Ode qu'il lui a adressée personnellement. Voici les vers de son Ode:

Sic-est, BAÏFI; *pulcra Patrum degener*
Inventa negligit Nepos.
Viden' diserta Roma quos lusit modos,
Hellasque Roma doctior,
Parcens labori ut spernat usque Gallia,
Moremque servet barbarum?
Non illa Homeris, illa non Maronibus,
Vates minores protulit.
Ronsardus ex quo nemini ante pervium
Reclusit Aonium nemus.
At sacra quorum pectora entheus calor
Oestro furente percutit,
Certos nec illi verba cogunt in pedes,
Legi nec ulli inserviunt:
Tantum similiter desinentibus Sonis
Extrema claudunt Carmina . . . .
Tu, quem vetustas culta servavit modum,
Sectaris, ingressus viam,
Qua nulla Gallos ante duxit orbita
Longis ab usque seculis. . . .
Et ipse, simili mentem amore percitus,
Dumeta te per invia,
Te per Salebras, insequor, nova Chely
Senem æmulatus Teium.
At cui recentis hoc Rudimentum Liræ
Debetur? ANTONI, *tibi.* . . .
Ita Numerorum Gallicorum Principem, &
Artis Repertorem novæ,
Nefas putarim te nisi primum omnium,
Numeris saltem Gallicis. . . . .
Recitabo versus conditos nuper mihi
Anacreontis ad modos (18).

(18) Sc. San-Marthani Poemata, *Lyricor. Libr. II, pag.* 140, 142.

tems-là se mélérent dans la suite de faire de ces Vers : Pasquier nomme bien Passerat, & Rapin; mais, il n'en auroit point du oublier divers autres, tels que quelques Anonymes

Et voici les propres termes de son Eloge : *Cum Versus Latinos elegantissime pangeret, & in Græcis Antiquitatem ipsam lacessere videretur*, JANUS ANTONIUS BAÏFIUS, *semper tamen hæsit in Gallicis . . . vernaculum enim Sermonem tanti fecit, ut, non contentus illis similiter desinentibus sonis, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri præterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum Numeros Carmina Gallice fingi possent: rem profecto pulcherrimam, & omnium applausu dignissimam, si, ex se, non ex inveterata hominum opinione, ponderetur. . . . . . Musicos præsertim ad novum istud Numerorum genus emodulandum, & fidibus aptandum cupidissime invitabat; instituta in hunc usum apud se Academia, cujus ad insusitatos Concentus summi etiam Principes, animi gratia, sæpe numero confluebant* (19).

(19) Ejusdem Elogiorum. *Libro I. Cap. VIII*, *pag.* 28, & 29.

Le Cardinal du Perron, sous le mot *Poësie* de ses *Perroniana*, se contente de dire en deux mots, que BAÏF *avoit commencé à faire quelque-chose* en Vers mesurez, mais, qu'*il n'a pas si bien fait que Rapin*.

(20) Menage, Anti-Baillet, *Art. CXI*, *pag.* 112.

L'Auteur de certains Vers Latins, citez par Mornac dans ses *Feriæ Forenses*, regarde aussi BAÏF comme l'Inventeur de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Romaine; & voici comment il s'en explique :

Tentavit anxie eruditus BAÏFIUS
Pedem ad Latinum arctare Rythmos Gallicos (20).

(21) Ménage *le nomme de même simplement ainsi. Mais, tous les autres le nomment mieux* Jean Antoine de Baïf.

Adrien Baillet en a porté le même jugement. ANTOINE BAÏF (21), *ne s'appliqua . . . qu'à la Poësie Françoise, qu'il tacha de perfectionner en sa maniére, en cultivant nôtre Langue à l'imitation de Ronsard. Il ne voulut pas même se contenter de faire des vers rimez comme les autres; il tacha aussi d'en introduire de mésurez à la mode des anciens Grecs & Romains : &, dans le dessein de faire mieux réüssir la chose, il avoit établi dans sa Maison de plaisir, qu'il avoit dans un des Fauxbourgs de Paris* (22), *une Académie de Beaux-Esprits, & particuliérement de Musiciens, pour prendre plus sûrement la mésure, les nombres, & la cadence des Vers François sans Rime. Mais, la brutalité des Gens de Guerre ayant ruiné son Académie; les troubles publics, & les difficultez particuliéres de son dessein, dissipérent tous ses beaux projets* (23).

(22) *Dans celui de Saint Marceau, dit Morery, ou dans celui de St. Jaques dit Bulæus, pag.* 948, *où il dit mal* Medica, *au lieu de* Musica. *Mais, plûtôt dans celui &* sur les Fossez de St. Victor, *selon sa* Requête au Parlement, &, *c'est probablement, cette assemblée de gens-de-Lettres* où Charles IX. alla plusieurs fois, *selon l'Abbé* d'Olivet, Hist. de l'Acad. Françoise, *Tom. II*, *pag.* 8.

(23) Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. IV*, *pag.* 124. Me. d'Aunoi, *Tom. I*, *pag.* 296.

Gilles Ménage, extraordinairement picqué contre Baillet, & bien résolu de ne lui laisser rien passer sans le critiquer, n'a pas manqué de suivre ici son penchant hargneux & vindicatif. Pour le réfuter, il lui oppose donc ce que j'ai rapporté ci-dessus de Pasquier, excepté néanmoins le passage touchant Baïf; ce qui n'est pas, comme on voit, de fort bonne foi: mais, il ne laisse pourtant pas de convenir ensuite, que le Poëte cité par Mornac, & Sainte-Marthe, reconnoit Baïf pour l'Inventeur des Vers François mésurez (24); ce qui réduit sa censure à rien, & ne laisse voir à ses Lecteurs que son mauvais génie & son animosité outrée contre Baillet. Par occasion, j'en indiquerai une preuve plus notable. Dans l'Article CXIII, de son *Anti-Baillet*, il le reprend d'avoir placé *à Bâle*, *chez Cratander & Bebelius*, *en* 1532, une édition d'ARISTOPHANE, qu'il transporte fort mal à *Francfort* : & cela a fait dire fort judicieusement à M. Maittaire, *A. Typogr.* Tom. II, pag. 117, *eu ut cespitat graviter ipse Menagius, dum Baillet ignorantiam acerrime traducit.*

(24) Ménage, Anti-Baillet, *Art. CXI*, *pag.* 131, 132.

„ BAÏF, Secretaire de la Chambre du Roi," dit Mervesin, „ fit connoître le nom d'*Epigramme*, qu'on donna aux Ouvrages qu'on appelloit *Sixains*, *Huitains* : &, pour avoir la gloire d'être original en quelque-chose, il fit des vers sans Rimes, mésurez comme ceux des Latins; mais, ils choquoient l'oreille, & furent mal reçus du public. Il ne se rebutta pas : il établit une Académie de Musique, croïant qu'il apprendroit enfin à donner à ses Vers sans Rimes l'harmonie & la cadence . . . . des Grecs [& des Latins; mais,] ses peines furent toujours inutiles (25)." On verra mieux dans un moment ce que c'étoit que cette Académie de Musique.

(25) Mervesin, Hist. de la Poësie Françoise, *pag.* 89.

Un nouveau Bibliothécaire de la Nation Françoise observe, que JEAN ANTOINE DE BAÏF . . . . *passe pour le prémier parmi nous, qui ait tenté l'Accord de nôtre Poësie avec la Musique*; ce qui n'est nullement éxact, vû qu'il est assez connu, que presque tous nos anciens Poëtes alloient partout chantant leurs compositions, d'où, entre autres noms, ils avoient acquis celui de *Chanterres*, ainsi que le remarquent les Historiens de nôtre Poësie. *Mais*, continuë ce Bibliothécaire, BAÏF *se trompa, dans l'éxécution : car, à l'éxemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des vers François composez de* Dactyles, *de* Spondées, *de* Iambes, &c. ; *ce, qui est absolument contraire au génie de nôtre Langue, & en effet on n'a jamais réüssi, toutes les fois qu'on a voulu l'entreprendre* (26). Pasquier, le Cardinal du Perron, &c., nous donneront ci-dessous des raisons plus naturelles & plus solides du peu de succès de cette espéce de Poësie, qui, selon d'autres habiles gens, seroit plus propre que l'ordinaire à la Musique, comme on le va bientôt voir.

(26) Goujet, Bibliotheque Françoise, *Tom. VIII*, *pag.* 381, *où il cite* Pigan. de la Force, Descript. de Paris, *Tom. II*, *pag.* 249.

L'Académie, dont il est parlé dans la plûpart de ces passages, fut établie par Autorité Roïale, à Paris, en 1570 : & comme c'est la prémiére Société Littéraire Françoise du Roïaume, on ne sera pas faché de trouver ici un Abrégé des Lettres patentes accordées pour son Etablissement. „ CHARLES, par la Grace de Dieu Roy de France, à tous présens & à venir SALUT. Comme . . . . il importe grandement pour les mœurs des Citoyens d'une ville, que la Musique couranqte & usitée au Pays soit retenuë sous certaines loix, d'autant que la pluspart des esprits des Hommes se conforment & comportent selon qu'elle est : de façon que, où la Musique est desordonnée, là volontiers les mœurs sont dépravées; &, où elle est bien ordonnée, là sont les Hommes bien morigénez (27). A CES CAUSES, & ayant vû la Requeste en nostre privé Conseil, présentée par nos chers & bien amez JEAN ANTOINE DE BAÏF, & JOACHIM THIBAUT DE COURVILLE, contenant, que, depuis trois ans en çà, ils auroient, avec grande estude & labeur assiduel, unanimement travaillé, *pour l'advancement du Langage François, à remettre sus, tant la façon de la Poësie, que la mesure & réglement de la Musique anciennement usitée par les Grecs & Romains* ; . . . & que . . . ils auroient desjà parachevé quelques *Essais de vers mesurez mis en Musique, mesurée selon les loix à peu près des Maitres de la Musique du bon & ancien âge*; & . . qu'ils n'ayent pu penser ny trouver un meilleur moyen de les mettre en usage, . . . que dressans, à la maniére des anciens, une ACADÉMIE *ou Compagnie, composée, tant de Compositeurs, de Chantres, & Joueurs d'Instrumens de la Musique, que des honnestes Auditeurs d'icelle; . . . . chose, qui ne se pourroit mettre en effet, sans qu'il leur fust par les Auditeurs subvenu de quelque honneste Loyer* pour l'entretien d'eux & des Compositeurs, Chantres, & Joueurs d'Instrumens de leur Musique, ny mesme entreprendre sans nostre adveu & permission. SÇAVOIR FAISONS, que nous . . . . avons, . . . *pour l'Establissement de l'*ACADÉMIE *ou Compagnie susdite, permis & accordé, permettons & accordons, auxdits de* BAÏF & DE COURVILLE, *pour eux, leurs Supposts & Successeurs en icelle, ce qui s'ensuit, &c.* . . . . car tel est nostre plaisir. En témoin de ce, nous avons signé ces présentes de nostre main, & à icelles fait mettre & apposer nostre sceel. Donné au Faux-Bourg Saint-Germain, au mois de Novembre 1570, & de nostre Regne le 10.

„ *Ainsi signé*, CHARLES,
„ *Et sur le Reply*, par le Roy,
„ DE NEUFVILLE."

(27) *Cela est si singulier, & approche si fort de ce que* Moliere *fait dire à son Maitre de Musique dans le* Bourgeois Gentil-Homme, *qu'il semble que cet excellent Comique l'ait eu particuliérement en vûe.*

En vertu de ces Lettres patentes, Baïf & Courville présentérent Requeste au Parlement pour leur vérification. Mais, cette Cour *fit difficulté d'approuver telle Entreprise, craignant qu'elle ne tendist à corrompre, amollir, effréner, & pervertir, la Jeu-*

mes, Henry Estienne, des Portes, Scevole de Sainte-Marthe, & particuliérement les célébres la Nouë & d'Aubigné (*F*). Ce dernier y fut d'abord fort contraire; mais, pic-

Jeunesse; & renvoïa ces Entrepreneurs à l'Université de Paris, qui s'opposa de même à cet Etablissement, qui lui paroissoit dangereux (28). Cependant, soutenus, non seulement par les Grands de la Cour, mais même par le Roi, qui avoit accepté le titre de *Protecteur & prémier Auditeur* de cette Académie, ils ne laissérent pas de passer outre, & de former leurs éxercices, où beaucoup de Gens de distinction se trouvoient ordinairement: & ce fut probablement pour louër cette Institution, que Jean Dorat, Poëte célébre d'alors, fit cette Hymne, intitulée *ad Divam Cæciliam*, MUSICORUM PATRONAM, Joannis Aurati, *Poëtæ Regii, Hymnus*, & imprimée *à Paris, chez Fréderic Morel, en 1575, in 8°*. Selon un Auteur très moderne, *il ne se fit, ni Ballet, ni Mascarades, que sous la Direction de* BAÏF, *& de* JAQUES MAUDUIT, Greffier *des Requêtes, Poëte & Musicien, qui avoit succedé à* THIBAUT DE COURVILLE, . . . chez qui cette Académie fut transferée, & où elle ne *se soutint que très foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet d'une autre Académie qu'il nomma la Confrairie*, Société de Ste. Cécile; *mais ce projet n'eut aucune suite* (29). Cela ne s'accorde qu'en partie avec la-Croix-du-Maine, qui remarque que cela fut *discontinué* sous Henri III, & l'étoit en 1584; avec espérance néanmoins, *qu'il plairoit au Roy de savoriser cette louable entreprise, & frayer aux choses nécessaires pour l'entretien d'icelle*: mais les intrigues séditieuses de la Ligue, les Guerres Civiles qu'elles causérent, les malheurs du tems qui suivirent, le facheux état & même la pauvreté de l'Auteur qui augmentérent (30), & enfin sa mort arrivée en 1592, (31), firent totalement échouër cet Etablissement. Le Père Mersenne ajoûte & prétend, que cette Académie, dont il nomme le Président ou Directur Μεγαλο-Διδάσκαλος, étoit instituée, non seulement pour la *Musique*, mais même pour la *Poësie*, la *Géographie*, les *diverses Parties des Mathématiques*, *l'Art Militaire*, & même la *Peinture*, de chacune desquelles il y avoit des Maîtres particuliers: mais, on ne voit rien de tel, ni dans les *Lettres Patentes* que je viens d'abréger, ni dans les *Statuts de l'Académie* qui les suivent. Quoi qu'il en soit, quelque dessein pareil fut encore renouvellé en 1612, comme il paroit par l'Ouvrage intitulé *Dessein d'une Académie, Introduction d'icelle en la Cour, & Ouverture de cette Académie*, & imprimé *à Paris, en 1612, in 8°*; mais, cette nouvelle tentative eut encore beaucoup moins de succès que les précédentes.

Malgré tous ses soins pour l'Illustration de la Poësie Françoise, Baïf, non seulement n'y excella jamais, mais même ne la traita que fort médiocrement: jusques-là, que le Cardinal du Perron, assez bon juge en cette matiére, disoit publiquement de lui, que *c'estoit un bon Homme, mais* un *fort mauvais Poët:* (32); & que François Pithou disoit tout naturellement, que *c'étoit un fou* (33). Dans des écrits de plus de poids que ceux-là, on en a à peu près porté le même jugement (34). Ceux, qui seront curieux de voir quelques morceaux de sa Poësie mésurée, & en même tems des preuves de la bizarrerie de son Ortographe, n'ont qu'à consulter son *Seume I*, à la page 649, de la *Bibliothéque Françoise* de du Verdier; & divers autres, accompagnés de leurs notes de Musique, vers la fin des *Quæstiones celeberrimæ in Genesim* du Père Mersenne, qui paroit en avoir fait un fort grand cas. Pour s'en convaincre, on peut recourir particuliérement aux colonnes 1631, 1640, — 1656, 1684 — 1687, 1878, — 1880, 1909, — 1916, & sur-tout à la 1633, où l'on verra son nouvel *Alphabet*, composé de 10. Voïelles, de 19. Consonnes, de 11. Diphtongues, & de trois Triphtongues. Mais, comme les deux Livres, que j'indique, ne sont, nullement communs, afin de donner au moins quelque légére idée de l'Orthographe & de la Poësie mésurée de Baïf, j'ajouterai ici son Seume CXXXII, comme le plus court.

Voësi ô konbien dezirable plezir
Ést de voër au pês é akor fratérnél
S'antrehantér tous carité se portans
Lê frère-konjoints.

Tou-têl ês l'ouguant préfieus rêpandu
Sur le sakré cêf, é la barbe d'Aron,
Parfumant son poil, é le pli refranjé
Dê-Vêtemens siens.

Ruiselér l'on void les umeurs tout ainsi
Dê moiens kôtaus de Sion, é d'Ermon:
Kar là Dieu regnant à jamés départit
Son salut eureus.

(28) Bulæi Historia Universitatis Parisiensis, *Tom. VI, pag. 714, & suivantes & 944, où l'on fera bien de voir ces Actes tout au long. Voiez aussi* Mersenni Quæstiones in Genesim, *col. 1683. où il louë fort, & peut-être trop, un Etablissement dont on ne pouvoit que trop facilement abuser; &* 1686, *où il dit mal que* Baïf *étoit né en 1571: il falloit dire* 1531. De Fieneuse-la-Vieuville *parle aussi de cette Académie, & des Vers mésurez, de* Baïf, *dans sa* Comparaison des Musiques Françoise & Italienne *Tom. II, pag. 176, d'édition de* Bruxelles, en 1705, in 12.

(29) Goujet, Biblioth. Franç. *Tom. VIII, pag. 382.*

(30) *Voiez dans ses* Oeuvres en Rime *folio 119, les Plaintes qu'il en avoit déjà faites dès 1573*

(31) Goujet Biblioth. Françoise *pag. 382, dit mal en 1589.*

(32) Perroniana, *pag. 35.*

(33) Pithœana, *pag. 5.*

(34) Colletet, Art Poëtique, *pag. 35 & 71.* Sorel, Bibliothéque Françoise *pag. 202, &c.* Baillet, *Tom. IV, pag. 124.*

Vû cette Orthographe bizarre & fatigante de Baïf, son *Alphabet* singulier dont je viens de parler, & ses *Traités d'escripture & de prononciation* indiqués ci-dessus Citations (13), & (15), il est assez étonnant, que l'Abbé Regnier des Marais ne l'ait point mis au rang de ces Réformateurs ou Corrupteurs de l'Orthographe dont il donne le dénombrement & la critique au commencement de son *Traité de la Grammaire Françoise*, pages 72, - 100; sçavoir, Jacques du Bois ou Sylvius, Louïs Meigret, Jaques Pelletier, Pierre de la Ramée ou Ramus, ... Ramband, Louïs de Lesclache, & . . . . Lartigault; parmi lesquels il ne devoit point oublier non plus Laurent Joubert, Claude Expilly, Ant. de Laval; & auxquels on peut aussi très bien ajoûter D. v. d'Allais, le Pref. Cousin, le P. Monet, l'Abbé de Dangeau, l'Abbé de Vallemont, l'Abbé de St Pierre, Arouët de Voltaire, & peut être encore quelques autres.

Non content de défigurer ainsi toute l'Orthographe, il corrompoit horriblement encore toute la Langue, en y introduisant quantité de nouveaux mots, aussi étrangement bizarres que ceux de *docte*, *doctieur*, *doctime* pour répondre à *doctus*, *doctior*, *doctissimus*, que le Génie de nôtre Langue veut que nous traduisions par *docte*, *plus docte*, *très docte*: ce qui porta Joachim du Belley à se mocquer de luy dans le Sonnet suivant de la fin de ses *Jeux Poëtiques*, que la Croix du Maine & après lui du Boulay, ou Bulæus, n'ont pourtant pas laissé de prendre bonnement pour un véritable Eloge.

Bravime esprit, sur tous excellentime,
Qui, mesprisant ces vanimes abois,
As entonné d'une hautime voix,
Des Savantieurs la troupe bruiantime.

De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs François,
Justimement ordonne que tu sois
Par ton sçavoir à tous reverendime.

Nul mieux de toy, gentillime Poëte,
(Heur que chascun grandimement souhaite,)
Façonne un vers doulcimement naif:

Et nul de toy hardieurement en France
Va deschassant l'indoctime ignorance,
Docte, doctieur, & doctime Baif.

Il ne fut pourtant point l'Inventeur de cette méthode de traduire les superlatifs *issimus* par *ime*, au lieu d'*issime*. En effet on en voit de pareils plus de 170, ans auparavant: témoin le dernier de l'Épitaphe de la Mère du célébre Gerson,

„ Devant cest Hus (Huis, *apparemment*) feust enterrée,
„ Mil quatre cens & ung l'année,
„ Estoit de Juin le jour huitime.
„ Iesus li doint gloire saintime."

(*F*) *Quelques autres Poëtes de ce tems-là se mêlérent dans la suite de cette sorte de Poësie, ... comme quelques Anonymes, Henry Estienne, Passerat, Rapin, des Portes, Scevole de Ste. Marthe, la Noue, & d'Aubigné.*] Comme je ne connois ce que pensoit Henry Estienne sur ce sujet, que par ce qu'en a rapporté le Père Bernard Lamy, qui n'indique

point

picqué des reproches de la Nouë & de Rapin, il en fit plûtôt par dépit & par vanité que par inclination & par goût: &, s'y étant ensuite accoutumé, il remarqua, qu'ils étoient

point l'Ouvrage de ce célébre Ecrivain du quel il l'a tiré, je me contenterai de le copier lui-même. „ Henry Etienne", dit-il donc page 276, de sa *Rhétorique ou Art de parler*, „ croïoit que nos Voïelles étoient longues ou bréves, comme les Voïelles Latines. Il donne pour éxemples ces mots, *grace*, *race*, *matin*, opposé au soir, & *mâtin* le nom d'un chien; *pâte* qu'on mange, & la *pate* d'un chien: il dit que *parole* sont trois bréves; *maitresse*, une longue entre deux bréves; *miséricorde*, trois bréves, avec un trochée. C'est pourquoi il prétend, qu'on peut faire des vers François semblables aux vers Latins; &, pour éxemple, il traduit ce Distique

„ *Phosphore, redde Diem: cur Gaudia nostra moraris?*
„ *Cæsare venturo, Phosphore, redde Diem,*

„ en celui-ci,

„ *Aube, rebaille le jour; pourquoi nostre aise retiens-tu?*
„ *César doit revenir: Aube, rebaille le jour.*

„ Henry Estienne trouvoit ces deux vers François fort beaux. Peu de gens seroient de son goût." Pasquier s'étend assez au long sur le Chapître des deux suivans; mais, je ne transferirai ici que l'essenciel de ce qu'il en dit. „ Depuis, JEAN PASSERAT, Homme duquel on ne sçauroit assez honorer les vers, soit Latins ou François, fit une Ode en vers Saphiques, qui est telle:

„ *On demande en vain, que la serve raison*
„ *Rompe, pour sortir, l'amoureuse Prison;*
„ *Plus je veux briser le lien de Cypris,*
„ *Plus je m'y vois pris, &c.*

„ Le même PASSERAT fit une autre Ode, telle qu'est celle d'Horace qui se commence, *Miserum est neque Amori dare Ludum.*

„ *Ce petit Dieu colere, léger Oyseau,*
„ *A la parfin ne me lairra que le Tombeau,*
„ *Si du grand feu que je nourry ne s'amortit la vive Ardeur.*
„ *Un Esté froid, un Hyver chaud, me gele, & fond,*
„ *Mine mes nerfs, glace mon sang, ride mon front, &c.*

„ NICOLAS RAPIN, Lieutenant Criminel de Robbe courte dans Paris, Homme qui sçait aussi bien s'ayder de la plume en vers Latins & François, que de l'espée quand la nécessité de son estat le requiert, entre autres Epitaphes faits en l'honneur de Pierre de Ronsard, le voulut honorer de cestuy-ci", dont je ne copierai que ces quatre Strophes.

„ *Nostre grand Ronsard, de ce Monde sorty,*
„ *Les efforts derniers de la Parque a senty.*
„ *Ses faveurs n'ont peu le garantir enfin . . .*
„ *Contre le destin . . . .*

„ *Bien qu'il eut neuf Sœurs, qui souloient le garder,*
„ *Il ne put les trois de là-bas retarder,*
„ *Qu'il ne fut forcé de la fiere Clothon,*
Hoste de Platon . . . .

„ *Vandomois harpeur, qui mourant ne mourras,*
„ *Mais de loin nos pleurs à ton aise verras,*
„ *Oy ce sainct concert, & retiens avec toy*
„ *L'Ombre de ton Roy.*

„ *Puisse ton Tombeau léger être à tes os,*
„ *Et pour immortel monument de ton los*
„ *Les oeillets, les lys, le lierre à maint tour,*
„ *Croissent à l'entour.*

„ Et certes, si ces deux beaux esprits, j'entens RAPIN & PASSERAT, eussent entrepris cette querelle, tout ainsi comme fit BAÏF, ils en fussent venus à chef. Il n'y à rien en tout cela, que beau, que doux, que poly, & qui charme malgré nous nos ames (35)." Le Cardinal du Perron, reconnoit de même l'habileté de Rapin en ce Genre, en disant, sous le mot *Poësie* de ses *Perroniana*, qu'il avoit mieux *fait que Baif, parce qu'il ajoûta les rimes* à ces vers mésurez, lesquelles *ne réüssissent* néantmoins *qu'en quelque sorte de vers.* Le savant & célébre Conseiller Gillot vouloit apparemment parler des vers de Rapin de cette espéce, lorsqu'il indiquoit en Janvier 1602, *deux de ses Odes, d'une façon & nouvelle, & difficile, & de beaucoup d'art & de gentillesse, dont la fin de tous les vers sont mots masculins, pas un e féminin . . . Tous ceux, qui voient cette sorte de Poësie, ne la louent pas, Je croi pour la nouveauté; & tiens, qu'il aura peine à gagner le point de plaire, pourtant tout ce qu'il fait est fort gentil; & il n'y a* Ode d'Horace *qu'il n'aye imité* (35*).

On voit un pareil Eloge de ces deux illustres, dans le Poëte Latin, cité ci-dessus Citation (20), au sujet de Baïf.

Iteravit hoc ipsum RAPINUS *cultior*, dit-il;
Illicii & Aonii Pater, PASSERTIUS:
Quasique in eo Gallis, quod ipsa ex Græcia
Olim Quiritibus liceat, hocce patrius
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.

Les ANONYMES, dont j'ai à parler, sont: I, l'Official Langrois, qui traduisit en 1570, ce Distique Latin si connu,

Cum fueris fœlix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris,

par cet autre Distique en vers mésurez sans rime:

Tant que seras opulent, amis auras par chemin assez;
Chascun s'enfuira, quand misérable seras.

II, L'Auteur d'un assez mauvais Quatrain en vers mésurez sans rime, mais dont la cadence n'est pas à beaucoup près aussi sensible que celle de ce Distique.

Cy gist Thomas l'Enjaveleur,
En son temps Boteleur de foing:
Il n'est pas icy enterré;
Mais, il a fait faire cette Croix (36).

On a vû ci-dessus Remarque (*B*), que Des-Accords disoit de cette espéce de Poësie, que *ce n'estoit mie grand cas*, & que *cela estoit si froid que rien plus:* & certes il ne pouvoit guéres en donner de meilleure preuve que ce mauvais Quatrain. Le Distique du *gentil Official Langrois*, ainsi que Des-Accords le qualifie ailleurs, vaut infiniment mieux. C'est quelque chose d'assez singulier, que Pasquier n'ait point parlé de ces deux Piéces, vû qu'il avoit été consulté par des Accords sur ses *Bigarrures*, où elles se trouvent l'une & l'autre.

Le Père Mersenne se contente d'insinuer dans ses immenses *Quæstiones in Genesim*, colones 1581, & 1605, que PHILIPPE DES PORTES s'étoit quelquefois éxercé en cette espéce de Versification; mais, sans nous en donner d'éxemple. Dom Lancelot, Auteur des *Méthodes pour apprendre facilement les Langues Grecque, Latine, Italienne, & Espagnole*, a été plus éxact, en nous en rapportant un dans la *Bréve Instruction sur les Régles de la Poësie Françoise*, qui se trouve à la fin de sa

(35) Pasquier, Recherches de la France, *Livre VII, Chap. XII*, pag. 651, 655. *Dans le Chap. VI.* Rapin *est mal nommé* Ramin *dans diverses éditions; & même dans celle d'Orleans*, pour Billaine, en 1665, in folio, *que les curieux regardent comme la plus estimable.* Selon Titon du Tillet, Parnasse François, pag. 174, Rapin *avoit voulu introduire ce nouvel usage . . . de vers . . . à la manière des Grecs & des Romains: Mais; tout ce qu'on vient de lire, prouve bien, qu'il avoit été prévenu par divers autres; & que* Titon, *quoi qu'Historien de nos Poëtes, ne les connoissoit pas. Aussi son* Parnasse *étoit-il moins dressé pour eux, que pour lui-même.*

(35*) Epitres des Personnages doctes à Mr. de la Scala, pag. 251. *Probablement ces* Odes d'Horace *n'ont point paru.*

(36) Bigarrures de des Accords, pag. 169, 243, & 132. *Voiez aussi les* Lettres de Pasquier, *Tom. I, pag.* 491, *& suiv.*

étoient merveilleusement propres à être mis en Chant (G). Peut-être cette propriété remarquable n'a-t-elle point été oubliée dans la *Maniere de faire des Vers en François*, comme

sa *Methode Latine*, pages 790,—815, mais sans nous dire pourtant que c'est le commencement du Pseaume CXXVI: selon la Vulgate: & comme son jugement sur ces vers mésurez mérite d'être connu, je le joindrai à cet éxemple. „ Il y en a", dit-il donc, „qui ont voulu faire des vers François avec des Pieds, qu'ils ont appellez *vers mésurez*; mais, ils ont fait voir par-là, qu'ils „ n'avoient pas assez compris ce que portoit le „ génie de nôtre Langue; chaque Langue aiant „ ses différentes beautez, & ce qui est agréable en „ l'une étant souvent très desagréable en l'autre. „ Ainsi, quoique les *vers Saphiques* soient parfaitement beaux en Latin, je ne sçai pas quelle „ grace on peut trouver en ceux que Mr. Desportes a voulu faire de même mésure:

„ *Si le tout-puissant n'établit la maison,*
„ *L'Homme y travaillant se peine outre raison.*
„ *Vous veillez sans fruit la Cité defendant,*
„ *Dieu ne la gardant.*

„ Il est aisé de voir, que ce ne sont point ces „ Pieds prétendus, mais la rime seule, qui donne „ quelque forme de vers à ce qui sans cela n'en „ auroit aucune. Le nombre des Syllabes est donc „ ce qui fait toute la structure de nos vers."

Quant à SCEVOLE DE SAINTE-MARTRE, j'ai déjà prouvé par cet aveu notable,

Et IPSE, simili mentem amore percitus,
Dumeta te per invia,
Te per Salebras, INSEQUOR, nova chely
Senem æmulatus Teium (37).

qu'il s'en mêloit quelques-fois aussi.

A tous ces gens-là, j'ajouterai BLAISE DE VIGENERE, duquel on a une Version ou Paraphrase de tout le *Pseautier en vers mésurez non rimez* imprimé en 1588; & l'Auteur des *Imitations du Latin de Jean Bonnefons, avec autres gayetez amoureuses de l'invention de l'Auteur*, mises à la suite des JOANNIS BONEFONII *Basia, tam Latino quam Gallico Idiomate edita*, imprimez ensemble à *Leide, chez Nicolas Hercules, en* 1659, *in* 12°; Auteur, dont on trouve dans ce Recueil deux petites Piéces en vers mésurez hexamètres & pentamétres (37*). De plus, le Père Mersenne, *Quæstionum in Genesim* col. 1583, & 1604, 1605, ajoûte encore un CALLIER, un NAVIER, & un MASSET, des deux derniers desquels il rapporte quelques vers, ceux du prémier simplement mésurez, & ceux du dernier mesurez & rimez: mais, Pasquier n'en dit quoi que ce soit, non plus que de la Noue & d'Aubigné, dont je vais parler, dans la Remarque suivante.

(37) *Voiez ci-dessus la Citation* (12).

(37*) *Pages* 158, & 159, & *pages* 219, & 220. *Les expressions équivoques des deux titres de ce Recueil en ont imposé à divers Lecteurs, & leur ont fait croire, que* Bonnefons *avoit aussi fait des vers François. Le Pere* Rapin, Réflexions sur la Poëtique, *pag.* 161, *est particuliérement dans le cas, aussi bien que* Baillet, Jugemens des Savans, *Tom. IV, pag.* 153. *Mais, Mr.* de la Monnoie, Menagianor. *Tom. II, pag.* 169, & 170, *les en censure l'un & l'autre; en faisant, voir que les vers François ajoûtez aux Latins de* Bonnefons, *& imitez de lui, sont de* GILLES DURANT, Sieur de la Bergene, *Avocat au Parlement de Paris, ainsi que* Bonnefons. *Il pouvoit & devoit ajoûter encore, que ces imitations n'étoient rien moins que nouvelles se trouvant déjà dans les* Oeuvres Poëtiques du Sr. de la Brgetie, *imprimées à* Paris, *chez* l'Angelier, *dès* 1594, in 12. *Par occasion, j'ajoûterai, que* G. Durant, *est l'Auteur de cette Plaisanterie aussi agréable qu'ingénieuse des Regres-funébres sur le trespas sur l'ane de ma Commere, mise à la fin du* Catholicon d'Espagne, *& qu'on regarde comme un Chef-d'Oeuvre de stile burlesque & goguenard. Le* Moreri *de* 1740, *mérite la même censure, que* Rapin, & Baillet.

(G) D'AUBIGNE' *y fut d'abord fort contraire;* . . . *& enfin trouva, qu'ils étoient merveilleusement propres à être mis en Chant.*] C'est ce qu'on lui entendra fort volontiers raconter à lui-même, en un stile incomparablement plus naturel & plus intelligible, que celui de son *Histoire*, où il semble avoir affecté de se rendre assez souvent incompréhensible.

„ Messieurs DE LA NOUE & RAPIN," dit-il, „ se sont mis aux champs avec cet Equipage [de Vers mesurez à la Grecque & à la Romaine,] moi leur contredisant, n'espérant jamais qu'ils peussent induire les François à ces „ formes plus épineuses de rigueur, que delicieuses par leurs fleurs. Après plusieurs amiables „ Disputes, que j'eus avec ces deux derniers, la „ derniére raison, par laquelle il me sembla les avoir arrestez, fust telle: Que nul Vers mésuré „ ne pouvoit avoir grace sans les accens, non seulement d'eslévation, mais [aussi] de production; & que la Langue Françoise ne pouvoit „ souffrir ce dernier des accens sans être ridicule, „ comme il paroit aux prononciations des Etrangers, & sur-tout des Septentrionaux. De-là, „ & de la quantité immense des Pyrriches, rarité „ des Spondées, qui mesme ne se font pas par la „ multitude des consonnes, tout cela amena deux „ colères, la prémiére de leur costé, & l'autre „ du mien. C'est qu'ils dirent, que ces difficultez ne seroient proposées, ni goustées, que par „ ceux qui ne les pouvoient vaincre, & qui, pour „ en estre incapables, les réjettent. Certes, ce „ defi esmeut un peu ma bile, & m'envoya de „ colère m'essayer prémiérement sur le *Pseaume* „ *LXXXVIII*, & puis sur le *III*, tels que „ vous les verrez en ce Recueil. En ayant donc „ tasté, je puis vous en dire mon goust. C'est „ que tels Vers, de peu de grace à les lire, & „ prononcer, en ont beaucoup à estre chantez; „ comme j'ay veu en des grands Concerts faits par „ la Musique du Roy, & notamment en un Festin „ célèbre, fait par le Sieur PAYOT en ma faveur, où je menai Mr. de la Noue venant de „ Hollande (38). La Symphonie étoit de près de „ cent voix de tout le choix de Paris. Là, les „ Oreilles, lassées de diverses & excellentes piéces, furent resveillées & mises en goust par un „ des deux *Pseaumes*, que j'ai allégués de la composition de Claudin le Jeune (39). Ce qui fit „ que du Courroi (Conducteur de cette affaire, „ & qui n'avoit jamais gousté les Vers mésurez,) „ par émulation mit le même *Pseaume* de Saphiques en Musique & en lumiére (40); & que „ dix ou douze des principaux Musiciens de la „ France prononcérent, que les mouvemens de „ tels Vers estoient bien plus puissants, que des „ Rimes simplement. Le jugement en demeure „ libre à ceux qui les voudront essayer. Les Oeuvres

(38) *Ce Mr.* de la Noue *est* Odet, *Fils ainé de* François, *Capitaine illustre & Général tué au Siége de* Lambale, *en* Bretagne, *en* 1591. *Ils se sont tous deux, distingués par leurs Ecrits: le Pére, par des* Discours Militaires *estimez également par les Militaires & par les Politiques; & le Fils, par des* Poesies Chrestiennes, . . . mises en lumiére par le Sieur de la Violette (Joseph du Chesne,) *& imprimées* [à Geneve, pour les Heritiers d'Eustache Vignon, en 1594, in 8, en 311. *pages: mais, soit négligence de l'Editeur, soit autre raison, je ne trouve, parmi ces Poësies,* aucuns vers mesurez, à la Grecque & à la Romaine. *Elles consistent en*

150. Sonnets Chréstiens, divisés en III. Paties, I. la Maladie, II. le Remédo, III. la Guérison.
9. Cantiques Chrestiens.
22. Odes.
2. Discours méditatif sur la Semaine de Pasques.
3. Stances contre la Vengeance.
3. Paradoxes touchant les Adversitez.

(39) *Le bon Homme* Artus Thomas, Sieur d'Embry, *Commentateur très pedantesque de la* Vie d'Apollonius de Thyane, *traduite par* Blaise de Vigenere, *débite fort sérieusement pag.* 281. *de son* Commentaire, *de prétendues merveilles des effets de sa Musique, que personne ne croira sans doute; non plus que celles qu'adopte tout aussi bonnement, & prétend même confirmer, le Sieur* Titon du Tillet *dans son* Parnasse François, *pag. xxjv & xxv de ses Remarques.*

(40) *Ce Musicien est nommé* du Cauroy *dans le* Perroniana, *pag.* 57; *où l'on ajoûte, qu'il avoit un grand Art, qu'il étoit un grand Personnage, & que c'étoit* le meilleur des François qui eussent écrit en Musique. *Dans les* Remarques sur la Confession de Sancy, *on remarque pag.* 295, *qu'il étoit* Sous-Maître de Musique de la Chapelle du Roy; *& dans le* Journal du Regne de Henry IV, par Pierre de l'Estoile, *il est dit sous le* 8. *d'Août* 1609, *qu'il se nommoit* Eustache du Cauroy; *qu'il étoit de* Beauvais, *qu'il avoit été* Maître de la Musique des Rois Charles IX., Henri III., & Henri IV.; *qu'il fut mis en Terre ce jour-là dans la* Nef des Augustins; *& que ses* Confréres lui chantérent-là un très beau *De profundis: à quoi l'on ajoûte une fort glorieuse Epitaphe Latine. On ne voit aucune mention de ces deux célébres Mu-*

comme en Grec & en Latin, composée par Jacques de la Taille, & imprimée *à Paris*, chez

„ vres des deux Musiciens, que j'ai allégués, „ estant données au public, je finirai ce Discours „ par cet Epigramme, que Claudin a voulu mettre à la teste de son Recueil de Vers mésurez :

„ *Quelque Vers a sa Mesure*,
„ *Et l'autre la va cherchant* ;
„ *L'un desire*, & *l'autre endure*,
„ *Le Mariage du Chant*.

„ *Voyez-en la différence* ;
„ *Et puis vous direz toujours* :
„ *L'un se joint par violence*,
„ *L'autre s'unit par amours* (41).

Ce Passage, & celui du commencement de la Rémarque (*A*), formant ensemble un abrégé curieux, & connu de très peu de Personnes, de l'Histoire de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Romaine, je me suis d'autant plus volontiers déterminé à les inférer dans cet Article, qu'ils ne se trouvent que dans un petit Recueil assez peu facile à rencontrer. Les *Vers mésurez* de D'AUBIGNÉ, qu'il renferme, sont, *Prière avant le repas* ; *Prière après le repas* ; *les Pseaumes* 88, 116, 54, 3, 121, 110, & 128 ; *Prière pour le matin*, *tirée du Pseaume* 143 ; *les Pseaumes* 184, 73, 51, & 133 ; *le Cantique de Saint Augustin* ; *le Cantique de Siméon* ; & *le Pseaume* 16. Tout cela forme la II. Partie de ce Volume, & en occupe les pages 129 —— 147.

L'Abbé Guyot des Fontaines prétend, qu'*on a cent fois présenté au public des Vers de cette nature* ; & que, *cependant*, *le François*, *que l'on fait passionné pour les nouveautez*, *n'a jamais pu gouter celle-ci*, *ni l'exemple de ses Voisins rien pu sur son esprit* (42). Mais, outre le peu d'Ecrivains dont je viens de donner le détail, je ne connois en ce genre de Poësie, non rimée quoique mésurée, que les Passages des Poëtes Grecs & Latins emploïés par Claude Gaspar Bachet de Meziriac dans ses *Commentaires sur les Epistres Héroïdes d'Ovide*, traduites en Vers Aléxandrins rimez & imprimées *à Bourg en Bresse*, *chez Teinturier*, *en* 1626, *in* 8°. ; la *Sylvanire*, *ou la Morte vive* (*vivante*,) *Fable Boscagere d'Honoré d'Urfé*, *en Vers sans Rimes*, imprimée *à Paris*, *chez Robert Fouët*, *en* 1627, *en grand in* 12°. ; &, dans ces derniers tems, une *Ode de Henri Louis de Loménie Comte de Brienne en Vers saphiques*, que L. Z. B. de Châlons, Auteur des *Régles de la Poësie Françoise*, ou plûtôt comme il paroit tant par l'*approbation* que par le *privilége*, d'*Observations Critiques sur les Régles de la Poësie Françoise qui sont à la fin de la Méthode Latine de Port Royal*, loue excessivement pages 5 —— 14. comme grand Admirateur de la Poësie Françoise mésurée à la Grecque & à la Latine, qu'il défend à fer émoulu, & en vrai Don Quichote, contre le peu de cas qu'en faisoit ci-dessus Don Lancelot ; &, enfin, une *Hymne sur la Prédestination en Vers Saphiques*, *par l'Abbé Regnier des Marais*, insérée dans le II. Tome, page 575, de ses *Poësies Françoises*. Et, probablement, elle fut ainsi généralement abandonnée, non parce qu'elle étoit impraticable, ainsi que l'ont trop légérement avancé quelques-uns ; ou parce que nôtre Langue n'a ni longues, ni bréves, & est absolument destituée de quantité dans ses sillabes, comme le prétend fort mal-à-propos l'Auteur de ces Vers, très peu fondez en Fait, approchans fort du galimathias.

Le Vers n'avoit ni nombre, *ni cadence*,
Dans une Langue encor dans son Enfance,
Où l'on ne put, *quoi que l'on ait tenté*,
Donner aux mots AUCUNE QUANTITÉ,
Pour suppléer au défaut d'harmonie,
Et soutenir leur marche trop unie,
Nos prémiers Vers ont été décorez,
D'accords nouveaux au Parnasse ignorez ;
Et l'unisson de la Rime naissante
Vint ranimer leur chûte languissante,
Et rehausser par cette nouveauté
Un Art réduit à l'ingénuité (43) :

Mais, ainsi que l'observe en deux mots le Poëte cité par Mornac, parce que ce n'est pas le génie de nôtre Langue,

Hocce Patrius
Vetat Genius, *ipsaque Minerva Galliæ* (44) ;

ce que le prétendu Vigneul Marville semble avoir paraphrasé & commenté en ces termes : *Il n'est point dans nôtre Langue de Vers sans Rimes*, & *ceux qui se sont quelquefois hazardez d'en faire ont été siflez*, & *renvoyés à l'Ecole* (45) : *parce que*, selon le Cardinal du Perron, *Perronianorum*, pag. 308, *nôtre Langue n'a quasi point de longues* ; *qu'elle n'a nuls accens*, & *se prononce quasi tout d'une teneur*, *sans changement de voix*, ... *que les Articles qui remplissent nôtre Langue*, *sont cause que nos Vers ne sont pas si bien avec les mésures* ; & *que la transposition*, *que l'on est obligé de faire aux Vers mésurés*, *l'empêche*, & y nuit *encore* : &, enfin, comme le remarque très bien & beaucoup plus précisément & judicieusement Pasquier, parce *que la douceur de nostre Langue dépend*, *tant de l'*E masculin, *que de l'*E féminin ; & *que*, *pour rendre cette Poësie accomplie*, *il faut du tout bannir de la fin des Vers l'*E féminin, *qui autrement sera trop long ou trop court* (46). En effet, on a pû remarquer dans tous les Vers mésurez, citez ci-dessus, & l'on peut encore voir dans Pasquier, d'Aubigné, &c., qu'il n'y en a pas un seul terminé par une sillabe féminine. D'ailleurs chaque Nation est naturellement & particuliérement sensible à certain arrangement, à certaine mésure, à certaine cadence de mots, en un mot, à certaine harmonie, qu'on peut beaucoup mieux indiquer, qu'exprimer ; la nôtre ne paroit l'être, qu'à l'égalité de nombre des sillabes, qu'à la césure ou suspension de celles du milieu dans les grands Vers, & qu'à la Rime ou répétition des mêmes Sons dans ceux-là-même, & dans tous les autres. Il n'est donc pas étonnant, qu'on ait accordé la préférence à l'harmonie que la réunion de tout cela produit.

A la vérité, *on a vû paroître depuis peu*, *de la part de Personnes d'Esprit*, dit Mr. le Président Bouhier, qui ne les nomme pourtant point, *des* Dissertations *ingénieuses*, *pour nous persuader*, *qu'à l'exemple de quelques peuples de nôtre Voisinage*, *nous devons bannir de nôtre Langue les Vers rimez* ; *proposant pour cela de leur substituer un certain arrangement de syllabes*, *en nombre égal à celui des Vers ordinaires*, *mais dont tout l'Art consiste à choisir des expressions nobles* & *harmonieuses*, *à leur donner un Air poëtique*, & *à les varier par* des

Musiciens, *ni dans* la Croix du Maine, *ni dans* Du Verdier. *quoique ce que débite* Artus Thomas *de* Claudin le Jeune *soit de l'année* 1581. Sweertius, Valere André, & Foppens, *ne parlent point de lui*, *quoi qu'il fût de Valenciennes*. *Il ne vivoit plus en* 1613, *lorsque sa Sœur* Cécile le Jeune *dédia au Duc de Bouillon ses* cent cinquante Pseaumes de David, mis en Musique à quatre parties, *imprimés* à Paris, par Pierre Ballard, en 1613, en 4. volumes in Octavo oblong.

(41) Petites Oeuvres meslées du St. d'Aubigné, *pag.* 127 & 128.

(42) Racine vengé contre l'Abbé d'Olivet, *inséré dans le III. Volume des* Oeuvres de Racine, *d'Edition de* 1744, *pag.* 251.

(43) La Chaussée, Epitre de Clio, *insérée dans les* Lettres sérieuses & badines, *Tom. VIII*, *pag.* 322.

(44) Recueil des Poëtes, *Tom. I*, *pag.* 333.

(45) Vign. Marville, *Tom. III*, *pag.* 72.

(46) Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VII*, *Chap. XII*, *pag.* 605.

chez Fréderic Morel, *en* 1573, *in* 8°. (*H*). Les Italiens ont aussi leurs Vers mésurez selon la Modulation Grecque & la Romaine : &, si l'on peut s'en fier au Garant que je vais citer, ils ont en cela prévenu les François (*I*). Non seulement les Langues *Espagnole* & *Portugaise*, dérivées de la *Latine* ainsi que l'*Italienne* & la *Françoise*, ont été aussi

des terminaisons, *tantôt masculines*, *& tantôt féminines* (47). Mais, ce savant Homme, voïant que *cet étrange Systeme*, qu'il n'avoit d'abord regardé que comme *un pur Jeu-d'Esprit*, *semblable à tant d'autres que l'oisiveté de nos Gens-de-Lettres enfante tous les jours*, produisoit déjà *des modèles de cette nouvelle Poësie*; il s'éleva contre lui de toutes ses forces dans de très judicieuses réfléxions, qui font partie de la *Préface* que je viens de citer (48). Le *Journaliste des Savans* de Mai 1737, pag. 47—63, & l'Auteur du *Pour & Contre*, Num. CXLVI & CXLVII, favorablement prévenus pour cette espéce de Poësie, en prirent aussitôt la défense contre Mr. Bouhier, & même d'une maniére assez peu ménagée. Mais, d'un côté, Mr. d'Olivet, dans une *Lettre* à ce Président du 4. Mars 1737, & de l'autre Mr. des Fontaines, à la fin de son *Racine Vengé* (49), les repoussérent plus vigoureusement encore, sur-tout le dernier, qui suit pied à pied le *Journaliste*, sans daigner faire la moindre attention au *Pour & Contre*: & il est à présumer, que la solidité de leurs raisons arrêtera enfin le progrès de cette nouvelle tentative en faveur de la Poësie Françoise non rimée. Pour nous en procurer une plus ample & parfaite connoissance, il seroit à souhaiter, que Mr. Bouhier nous eut nommé ces Novateurs, donné les titres de leurs *Dissertations*, & indiqué les lieux où elles se trouvent.

(47) Poëme de Petrone sur la Guerre Civile entre Cesar & Pompée, traduit en Vers avec des Remarques, *Préface*, *pag.* v & vj.

(48) *Pag.* vj—xjv.

(49) *Ces deux Piéces se trouvent dans le Tome III. des* Oeuvres de Racine, *pag.* 116—128, *& pag.* 249—264.

(*H*) *La* Maniére de faire des Vers en François comme en Grec & en Latin, *imprimée* à Paris, chez Frédéric Morel, en 1573, in 8°.] Voilà une *Poëtique*, dont je ne vois pas qu'aïent fait mention aucun de ceux de nos Auteurs, qui ont traité de la versification Françoise; & dont je suis surpris, que Pasquier & des Accords n'aïent tiré quelques éxemples de cette Poësie Françoise mésurée à la Latine, soit de ceux simplement rapportez ou citez, soit de ceux qu'il est à croire que l'Auteur aura lui-même composez. Cet Auteur étoit un Jeune-Homme de dix-huit à vingt ans; & comme, ni Baillet, ni ses Imitateurs, n'en ont fait aucune mention parmi leurs *Enfans célèbres* ou *Auteurs précoces*, j'en dirai ici deux mots, tirez de la Préface de ses *Oeuvres*, imprimées *à Paris*, *chez le même Morel*, *en* 1573, *in* 8°.

Il se nommoit JACQUES DE LA TAILLE, & étoit Gentil-Homme Beausseron, né à Bondaroy en Beausse, en 1542. Aïant fait ses études sous le célèbre Jean Dorat, il s'appliqua tellement à la Poësie Françoise, qu'à l'âge de dix-sept à dix-huit ans, il avoit déjà composé plusieurs Tragédies & Comédies; & qu'il s'en étoit même si fort affecté la vuë, qu'on craignoit pour lui le sort d'Homere. On devoit naturellement attendre de lui d'autres Ouvrages; mais en Avril 1562, il fut emporté de la Peste, avec un de ses Frères & un de ses Cousins. *Il portoit si grande inimitié aux* Mançois *& aux* Normands, *qu'il loüoit Dieu de ne l'avoir point fait naitre*, *ni au* Maine, *ni en* Normandie. JEAN DE LA TAILLE, son Frère ainé, fit imprimer ses *Oeuvres*, consistans en cinq *Tragédies*, *Aléxandre*, *Daire*, *Athamant*, *Progné*, & *Niobé*; La Croix du Maine en fait précéder une intitulée *Saül*, dont ce Frère ne parle point; une *Comédie*, des *Epigrammes*, des *Inscriptions en Quatrains pour les Images des Princesses de France*, & sa *Maniére de faire des Vers*, qui fait l'occasion de cette Remarque. Du Verdier & La Croix du Maine, ne l'ont point oublié dans leurs *Bibliothèques Françoises*, pag. 624—626, & 146: & le prémier, selon sa coutume, rapporte quelques-unes de ses Poësies. Afin qu'on en puisse juger par un *Ex Vngue Leonem*, je mettrai ici son *Epigramme* sur une vieille Courtisane mécontente de son miroir, comme la plus courte de ses Piéces :

Pour mirer desormais l'éternelle beauté
De ta face, ô Venus, je t'offre ce miroir:
Car, je ne m'y vois plus telle que j'ai' esté;
Et, telle que je suis, je ne m'y veux plus voir.

Draudius, pag. 198. de sa *Bibliotheca Exotica*, fait aussi mention de cette *Maniére de Vers François*, *comme en Grec & en Latin*.

(*I*) *Si l'on en peut croire le Garant*, *que je vais citer*, *les Italiens ont prévenu en cela les François.*] Ce Garant est le Père Julio Negri, Jésuite Florentin, Ecrivain assez inéxact, & dont il seroit fort à souhaiter que l'*Istoria de gli Scrittori Fiorentini* fût, non seulement imprimée, mais même composée, avec plus de soin. A la vérité, comme son Ouvrage est posthume, & n'a probablement été publié que par des gens moins éclairez que lui en cette matiére, peut-être ne doit-on point le charger absolument de cette inéxactitude. Quoi qu'il en soit, dans son Article de LEONE BATTISTA ALBERTI, surnommé *il Vitruvio Fiorentino*, mort dès la fin du XV. Siècle, & à qui Gianno Vitali dressa cette Epitaphe ingénieuse :

LEONI BAPTISTÆ ALBERTO,
VITRUVIO FLORENTINO.

ALBERTUS *jacet hic* LEO: *Leonem*
Quem Florentia jure nuncupavit;
Quod Princeps fuit Eruditionum,
Princeps ut Leo solus est ferarum (50):

Il prétend que ce fameux Architecte fut le prémier, qui s'avisa d'introduire la mésure des Vers Grecs & Latins dans la Poësie Italienne; & il en donne pour éxemple, & pour preuve, le Distique qu'on va voir dans le Passage suivant. „ LEONE „ BATTISTA ALBERTI, Figlinola di Lorenzo, Nipote del Cardinale de gli Alberti, *chi* „ nobilitò, poco dopo il 1400, non meno le scienzie speculative & amene della Giurisprudentia, „ Geometria, Astrologia, Musica, e Poësia; mà „ le Liberali Discipline dell' Architettura, Statuaria, e Pittura; . . . fu egli il primo, che tentasse ridurre i Versi volgari al numero e alla misura de' Latini, come si vede in una sua Epistola, che comminicia,

„ *Questa*, *per estrema miserabile Epistola*, „ *mando*
„ *A te*, *che sprezzi rusticamente Noi* (51)."

(50) Negri, Istoria de gli Scrittori Fiorentini, *pag.* 149. *Ce sont quatre Vers de* Janus Vitalis, *mis à la fin de* l'Eloge de Leone Baptista Alberti *par* Paul Jove.

Sans citer cet éxemple, le plus heureux sans doute de tous ceux que j'aïe encore emploïés, le célébre Auteur de l'*Istoria della volgar Poësia* se contente de dire de Leone Battista Alberti : *Debbesi à lui l'onore d'essere stato il primiero à tentar di ridurre i Versi volgari alla misura de' Latini*, *come afferma il Vasari*, *che ne porta un Saggio* (52); *il che per suo ritrovato mise al pubblico nel secolo seguente Monsignor Claudio Tolomei* (53). En effet, on va voir par un Passage fort curieux du même Ouvrage, que le Tolomei, non seulement s'appliqua fort à ce genre de Poësie mésurée à la Latine, touchant la composition de laquelle il publia un Traité exprès, mais fonda même une Académie uniquement destinée à la perfectioner; mais que, malgré tous ses soins, ce Projet ne réussit pas mieux chez les Italiens, que chez les François, & qu'on fut enfin obligé de l'abandonner. *Non solo adunque compose* (il Tolomei) *bellissime Rime*, *e nobilissime Opere in Prosa*, *ma fondò varie Accademie in Roma*, *ove la Lingua Toscana*, *& Poësia*, *à tutto potere si coltivavano: tra le quali*, *degna di particolare avvertenza fu quella appellata* DALLA POESIA NUOVA, *in cui si compone-*

(51) *Ibid. pag.* 149 *&* 150. Paul Jove *ne dit rien de cela dans l'*Eloge *que je viens de citer.*

(52) Vit. Pit. Part. II, *pag.* e me 274.

(53) Giov. Mario Crescimbeni, Istoria della volgar Poësia, *Vol. III*, *pag.* 371.

aussi emploïées à ce genre de Poësie mésurée ; mais même les Langues d'Origine *Tudesque*, telles que l'*Allemande*, la *Hollandoise*, la *Suédoise*, l'*Angloise*, & j'en donnerai ci-dessous quelques éxemples (*K*).

MOYA

ponevano i Versi Toscani à misura di quelli de' Greci e de' Latini, con metterfi in opera sillabe, e piedi, nello stesso numero, e nella stessa quantità, da colore prescritta. Ma, benche parecchi, de primi ingegni di questi tempi seguitassero tale invenzione ; e, oltre a ciò, dal Tolomei fosse dato alle stampe un Trattato sopra il modo di comporre si fattamente ; nondimeno la facenda ebbe poco applauso, e tosto svanì (54). J'aurois souhaité pouvoir indiquer plus particuliérement cet Ouvrage singulier du Tolomei : mais, Crescimbeni n'en donne, ni le Titre, ni l'Edition, quoi qu'il affirme qu'il a été imprimé ; & l'on n'en trouve absolument aucune mention, ni dans l'*Eloquenza Italiana* de Giusto Fontanini, ni dans la Refonte & l'Augmentation qu'en a donnée Niccolo Francesco Haym, sous le titre de *Notizia de' Libri rari Italiani*, ni dans la nouvelle Edition augmentée de l'une & de l'autre, publiée sous le nouveau titre de *Bibliotheca Italiana*, & imprimée à *Venise*, *chez Angiolo Geremia*, *en* 1728, *in* 4°. (55) ; & c'est une imperfection à ajouter à toutes celles que le Marquis Maffei leur a peut-être un peu trop sévérement reprochées (56).

(54) *Ibid. Vol. II. pag.* 371, 372. Claudio Tolomei, *Siennois Evêque de Corsola, & Ambassadeur de sa République auprès de Henri II. Roy de France, mourut en* 1557, *âgé de* 65. *ans.*

(55) *Voiez les Tables de ces trois Ouvrages, au mot* Albetti.

(56) Osservazioni Letterarie per Continuazione al Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom.* II, *pag.* 49—349.

(*K*) ***Non seulement les Langues Espagnole & Portugaise, ... mais même . . . l'Allemande, la Hollandoise, la Suédoise, & l'Angloise, ont été emploïées à ce genre de Poësie mésurée ; & en voici quelques éxemples.***] Je commencerai par les Portugais. Ils m'ont été donnez par leur Auteur, habile Homme de cette Nation.

Foste da Militia, ch Flandres, furibundo Theatro.

c'est - à - dire

Oh ! Flandres, vous avez été un furieux Théatre de Guerre.

Naõ foi bella Venus tanto como Barbara linda.

c'est - à - dire

Venus ne fut jamais si belle que l'est sa charmante Barbe.

Provida nos prados quiz Naturesa que fosses,
Tu Rei das Flores, Cravo ; tu, Rosa, Rainha.

c'est - à - dire

La sage Nature a voulu que dans nos prairies, vous fussiez,
Vous, Oeillet, le Roi, & vous, Rose, la Reine, des Fleurs.

Feitiçios, Bruxas, Pactos, co'o pobre Diabo,
Sao' Contos certos so para Gente boa.

c'est - à - dire

Les Philtres, les Sorcieres, les Pactes faits avec le Diable,
Ne sont que de purs contes pour les bonnes Gens.

Nescio porque em promessas de Principe fiat :
So bem' espera d'omnipotente Deos.

c'est - à - dire

Je ne sai pourquoi vous vous fiez aux promesses des Princes :
N'espérez de bien, que de Dieu seul tout-puissant.

Passons aux Allemands. Gesner, qui paroit s'être éxercé lui-même en ce genre dans les Vers suivans :

Es macht alleinig der glaub die gleubige sälig,
Und dar zü fruchtbar zur lieb' : und gütige hertzen
Allwäg inn menschen schaft er. kein müsse by jm ist,
Und kein nachlassen nienen. en würket in allen
Rechtgschaffnen gmüten elle güts vñ übige fruntschafft
Doch schrybt er nüt sim selber zü : sunder er eignet
Dem Herré Gott uñ siner gnad alle die eere,
Durch Jesum Christum Gott und Mensch unseren Herren.

Gesner, dis-je, donne la raison de la difficulté de réüssir en Allemand dans cette espéce de composition, en ce que cette Langue abonde fort en Monosillabes, & ces Monosillabes en consonnes qui les rendent longs ; ce qui fait qu'il n'y a presque que des spondées. Mais, c'est ce qu'il est d'autant plus à propos de lui entendre dire à lui-même, qu'il s'exprime plus fortement encore. *In omnibus hisce Versibus, Pedes omnes spondæi sunt, quinto excepto dactylo ; neque fieri facile aut commode posse opinor, ut alibi etiam, nisi forte primo loco dactilus collocetur . . . . . . Nostræ quidem linguæ asperitatem consonantium etiam in eadem dictione multitudo auget, quæ nullo sæpe vocalium interventu emollitur . . . . . . Sermo Germanicus enim . . . . . . & monosyllabis dictionibus abundat ; & iis in consonantes exeuntibus ; qua re, & prolatu asperior, & condendo carmini inepta est ; nam & cæsuræ minus fieri possunt, & pleræque syllabæ, vel sitas, vel positione, longæ sunt . . . . . . Nos aliquando conati sumus, sed parum feliciter, hisce* (supra relatis) *Versibus hexametris* (57). Leibnits, qui s'est essaïé en ce genre sur le *Nunquam Stygias fertur ad umbras* de Seneque le Tragique, *Epistolarum ad Varios*, pag. 335, reconnoit à peu près de même, que cela ne sauroit fort bien réüssir en Allemand : *In Germanico Res non ita bene succedere potest.*

(57) *Gesneri Mithridates, folio* 25. *Dans le Feuillet suivant, il donne l'*Oraison Dominicale, *en pareils* Vers hexametres, *&* en hendecasyllabes, *qu'il trouve plus convenables à la Langue Allemande.*

En voici de Suédois.

Hercules arla stod upp / en Morgon / i forsta sin Ungdom /
Fuller af ängst / och twiit / hurn han sitt Lefwerne borja
Stulle / daraf han Priisz, kunde winna / medh Tijden / och ähra.

Ils sont tirez d'un Poeme Suédois de 531. Vers de cette espéce, composé par GEORGE LILIE, annobli sous le nom de STIERNHIELM, Président du Collége des Antiquitez de Stockholm, intitulé *Hercules*, *seu ejus Bivium*, *Carmine hexametro*, *sed Lingua Suetica*, & imprimé à *Upsal*, *par Jean Pauli*, *en* 1653, *in* 4°. ; & puis à *Stockholm*, *par George Hansch*, *en* 1668, *in* 4°. ; avec d'autres Opuscules Poëtiques du même Auteur.

Les suivans :

Tityre, tu, som hwilar i skigd af lommuga boken
Spelar à pipan sot sina linsliga wallere – qwäden,

sont les deux prémiers Vers de la I. des Eclogues de Virgile mises en Vers Suédois hexamétres par GUSTAVE PALMFELT, intitulées P. VIRGILII MARONIS *Ecloger eller Herde – Qwaden*, *ofwersette på Swensk Wers efter Latinska Prosodien*, *uti lika Wese – steg*, *och lika manga Werser med Originalet*, & imprimées à *Stockholm*, *chez Jean L. Horn*, *en* 1740, *in* 4°.

Ve-

Venons enfin aux Anglois. Un Anonyme de cette Nation a fait depuis peu de grands efforts pour y introduire, ou plûtôt pour y renouveller, cette espéce de Versification, dont Philippe Sidney dans son *Arcadie*, & Spencer dans quelques Poësies, avoient autrefois donné quelques essais, qui ne leur avoient point réüssi. En voici trois de Sidney :

> Of Phœ / bŭs vĭō / lĕnce ĭn / schāde ŏf / swēet Cȳpă / rĭssŭs, &c.
>
> Of gŭttĕ / rĭng mĭst / rĭes ŏf / Mānl ĭf / thĭs bĕ thĕ / Fōrtŭne, &c.
>
> Whĭt mōne / fŭl Mĕlō / dĭes fŏr ĕ / noŭgh ŏur / Grĭefs bĕ rĕ / vēalĕd, &c.

que cet Anonyme trouve sonner aussi-bien à son oreille, que bien des Vers de Virgile même. Selon lui, si les Poëtes, qui ont suivi Sidney, avoient suivi son entreprise, & travaillé continuellement à perfectionner son invention jusqu'à nos jours, elle auroit certainement réüssi. En effet, ajoûte-t-il, les prémiers Vers rimez de l'ancienne méthode, aussi-bien que les non rimez de la nouvelle, ne valoient pas mieux que ceux de ces essais, dont on ne s'est dégoûté, que parce qu'on étoit habitué aux autres. Et il paroit fortement persuadé, que, si l'on s'y appliquoit attentivement & constamment, on s'y accoutumeroit de même, & qu'on rendroit ainsi cette espéce de Poësie Angloise mésurée aussi excellente qu'aucune autre. Pour le prouver, il a traduit en cette sorte de Vers les I. & les IV. *Eclogues de Virgile*, & a composé en même mésure une *Pastorale de Jacob & de Rachel* : & afin qu'on en puisse juger par un Echantillon, j'ajoûterai ici les trois prémiers Vers de la seconde de ces Piéces de la maniére dont il les scande lui-même.

> Sicĭl / ăn Mŭ / sēs tō ă / Strāin mōre / nōblĕ ăs / cĕndwe,
>
> Wōods ănd / lōw Tămă / rĭsks dĕ / lĭght nŏt / ĕvĕrȳ / Fāncȳ,
>
> Grōves ĭf / wĕ sĭng / ŏf, thōse / Grōves bĕ / wŏrthȳ ă / Cōnsul, &c. (58).

[58] *Titre d'un Volume intitulé* An Introduction of the ancient Greek and Latin Measures into British Poetry, attempted in a Translation of Virgil's first Eclogue, a Translation of Virgil's fourth Eclogue, Jacob and Rachel a Pastoral; With a Preface in Vindication of the attempt : *imprimé* à Londres, chez J. Cooper, en 1737, en 51. pages in 8. : *& indiqué dans la* Bibliothéque Britannique, *Tom. X*, *pag.* 400 — 413, *où l'on écrit toujours mal* Chancer *pour* Chaucer. *Il y a souvent de pareilles négligences dans l'impression de cette* Bibliothéque.

MOYA (Matthieu de) Auteur célébre, mais beaucoup plus connu sous le nom supposé d'*Amadæus Guimenius*, que sous son véritable nom, étoit né à el Moral (*a*), petite Ville de la Castille nouvelle (*b*). Il entra chez les Jésuites ; &, s'étant rendu capable d'éxercer parmi eux les emplois les plus considérables, il fut fait Professeur en Théologie dans leur Collége d'Alcala (*c*), & puis Professeur en Théologie Morale dans le Collége Roïal de Madrid (*d*). Lors que le Duc d'Offone fut envoïé en Sicile pour en éxercer la Vice-Roïauté, on le lui donna pour Confesseur (*e*) : il le fut ensuite de la Reine d'Espagne, Veuve de Philippe IV. (*f*) ; & il vivoit encore, lorsque Don Nicolas Antonio publia sa Bibliothéque des Ecrivains d'Espagne en 1672. (*g*). Il s'étoit particuliérement adonné à l'Etude des cas de Conscience ; &, voïant ses Confrères rudement attaqués de tous côtez sur le relâchement de leur Morale, il se chargea de travailler à leur justification, & de faire pour eux en Espagne, & pour les Païs étrangers, ce que le Père Pirot fit à peu près dans le même tems en France, en y publiant sa fameuse *Apologie pour les Casuistes*. Pour cet effet, il composa un Ouvrage, qui parut sous le nom supposé, qu'on a vû au commencement de cet Article ; mais qui, bien loin de tranquiliser les Esprits, ne fit qu'exciter de nouveaux troubles & causer de nouvelles contestations entre les parties intéressées. Je me contenterai d'observer ici en général, qu'il fut imprimé diverses fois, vivement réfuté & soutenu, censuré par la Sorbonne, mis dans l'*Index Librorum prohibitorum*, défendu par l'Inquisition, & enfin condamné au feu par le Pape Innocent XI. ; mais, le détail que je donnerai ci-dessous de toute cette affaire la fera connoître plus particuliérement, & ce que j'en dirai poura tenir lieu d'une Histoire abrégée de toute cette dispute (*A*). Le but principal

[*a*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II*, *pag.* 93, *col.* 1.

[*b*] Baudrandi, Geographia, *Tom. I*, *pag.* 677.

[*c*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II*, *pag.* 93.

[*d*] Fabri, *in* Apologetic. Doctrinæ Moralis Soc. Jes. *Part. II*, *Tract. IV*.

[*e*] Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II*, *pag.* 93.

[*f*] Bayle, Critique Generale de l'Histoire du Calvinisme, *Tom. II*, *pag.* 178. Histoire des Ouvrages des Savans, *Février* 1690, *pag.* 232.

[*g*] *Vivit etiam nunc Auctor Matriti, cum fama non vulgaris Theologi.* Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II*, *pag.* 93, *où l'on verra les autres Ecrits de cet Auteur.*

(*A*) *Le Détail que je vais donner . . . poura tenir lieu d'une Histoire abrégée de cette Dispute.*] Pour la faire avec ordre, il faut reprendre la chose d'un peu plus haut. Les Jésuites s'étant fait de tous côtez des Ennemis puissans & redoutables, quelques-uns d'entre ceux-ci, qui sans cela ne s'en seroient peut-être jamais mis en peine, se mirent à éxaminer leur Théologie Morale. Entre tous ceux qui furent choqués du prodigieux relâchement qu'ils y trouvérent, il y eut un Anonyme, mais qu'on a sçu depuis être un Espagnol nommé Esclapez, qui le leur reprocha vivement dans un Ouvrage qu'il publia à Louvain en 1646. (1). Les Jésuites affectérent d'abord de le mépriser ; mais, après la condamnation des cinq fameuses Propositions de Jansenius, les Jansénistes l'aïant fait réimprimer diverses fois, traduire en plusieurs Langues, & répandre abondamment dans toute la Chrétienté, en vuë de se vanger des Jésuites ; ceux-ci se crurent enfin obligés d'y répondre, & y opposérent le Livre du Père de Moya. Voilà de quelle maniére les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsic racontent la chose d'après l'Auteur d'un Livre dont ils donnent l'Extrait ; & cela est assez conforme à ce qu'en dit en très peu de mots le Père de Moya lui-même dans l'Epître Dédicatoire, qu'il a mise à la tête de son Ouvrage (2). *Inter eos*, disent ces Journalistes (3), *qui novorum in Ecclesia Romana Casuistarum, quos vocant, & Jesuitarum imprimis licentiæ, qua Moralem Disciplinam misere depravabant, primi sese opposuerunt, quidam fuit, Anonymus tum quidem, sed quem Esclapezium natione Hispanum fuisse libelli nostri Autor nos docet, evulgato Lovanii anno* 1646. *opusculo, quo Jesuitarum illa Moralis Doctrina, improbabilitatis, temeritatis, & erroris publice arguebatur. Ac initio quidem negligi a Jesuitis generoso quasi contemptu Libellus visus fuit, donec auctis inter Jansenistas & Jesuitas odiis, (postquam his curantibus quinque famosæ Propositiones Cornelii Jansenii Episcopi Yprensis anno* 1653. *ab Innocentio X. damnatæ essent,) a Jansenistis, ut ægre vicissim Jesuitis facerent, recudi sæpiuscule cœpit, ac in varias transfundi Linguas, spargique per omnem Christianum Orbem. Itaque necessitas imposita tandem Jesuitis fuit, ut existimationi Societatis suæ consulturi, ac corruptelarum, quas invexisse in Moralem Disciplinam arguebantur, infamiam amolituri, Libellum illum publice refutandum decernerent. Sic ergo in lucem anno* 1660. *Liber prodiit, sæpius postea, diversisque in locis, typis descriptus, vulgoque adeo notus hoc titulo,* Amadæi

[1] *Voïez ci-dessous Citations* (3 & 5).

[2] Amadæi Guimenii Præfatio Dedicatoria præfixa ejus Opusculo &c. *folio* * 3. *verso*.

[3] Acta Eruditorum Lipsiensium 1690, *pag.* 113, 114.

cipal du Père de Moya étoit de prouver que les sentimens rélachés, que l'on reprochoit si hautement à ses Confrères, ne leur étoient point particuliers, n'étoient point nouveaux, & avoient été enseignés par quantité d'Auteurs anciens, particuliérement par les Domi-

dæi Guimenii, &c. Mais, on verra par le Passage que je vais rapporter, que ce récit est trop abrégé, & qu'on y a obmis plusieurs circonstances très nécessaires. „ Toute cette contestation, qui a fait „ tant de bruit dans le monde," dit un autre célébre Journaliste (4), „a pris son origine d'un Li„ vre composé en Espagnol, qui fut imprimé il „ y a environ quinze ans sous le nom d'Escla„ pez (5). Cet Auteur y avoit fait un Recueil „ de plusieurs Propositions qu'il avoit tiré des Ca„ suistes modernes, & qu'il prétendoit être con„ traires aux préceptes du Décalogue. Un autre „ Auteur Espagnol, nommé Aquila, de l'Ordre „ de St. François (6), lui répondit pour les Ca„ suistes modernes; &, parce qu'il crut que le „ Livre d'Esclapez avoit été fait par un Jacobin, „ & que même le bruit couroit qu'on l'avoit sé„ crétement imprimé dans le Couvent de la Mi„ nerve à Rome, il détourna adroitement l'orage „ sur les Jacobins, & tâcha de faire voir que la „ pluspart des Propositions, qu'Esclapez blamoit, „ avoient été soutenues par les plus célébres de „ leurs Théologiens. Mais, le Livre d'Aquila ne „ demeura pas longtems sans replique; car, peu „ de tems après on vit paroître un autre Livre sous „ le nom de François de la Piété (7), pour sou„ tenir le Livre d'Esclapez contre celui d'Aquila. „ Là dessus est intervenu Amadæus Guimenius, „ qui a pris le parti d'Aquila; &, ayant transcrit „ de son Livre toutes les Propositions qui étoient „ en contestation; il a soutenu que les unes sont „ faussement imputées à quelques Auteurs par „ Esclapez, qu'il nomme toujours *l'Anonyme*; & „ que les autres ont été auparavant enseignées par „ les plus célébres Disciples de St. Thomas. D'un „ autre côté, le P. Baron est aussi venu au secours „ de François de la Piété contre Guimenius; & „ il a fait ce Livre (8), pour prouver que toutes „ les Citations, que son Adversaire allégue, sont, „ ou fausses, ou mal entendues. Mais, au lieu „ que Guimenius ne traite que la question de fait, „ & ne porte point de jugement sur les Proposi„ tions recueillies par Esclapez, le P. Baron exami„ ne non seulement si ces Propositions ont été en ef„ fet soutenues par les Auteurs à qui on les attri„ bue, mais encore si elles sont vraies ou fausses. „ . . . . . . Et comme le dessein d'Amadæus „ Guimenius estoit de montrer que les Propositions „ qu'il rapporte, & qu'on impute aux Casuistes mo„ dernes, ont esté avancées par d'autres Auteurs „ célébres, particuliérement par St. Thomas & par „ ses Disciples; au contraire, la fin que le Père „ Baron se propose est de faire voir que l'Escole „ de St. Thomas n'a jamais eu de part à la Doc„ trine qu'Amadæus luy veut attribuer. Car, il „ est de quelques-unes de ces Propositions com„ me de la fausse monnoye, que tout le monde „ avouë estre de mauvais alloy; mais que cepen„ dant chascun tasche de rendre à celuy dont il „ croit l'avoir reçuë. Ainsi, la question n'estoit „ pas de savoir si la Doctrine de ces Propositions „ estoit véritable; mais on estoit seulement en pei„ ne de reconnoître qui en sont les Auteurs. . . . . „ Ce Père suppose dans tout cet Ouvrage, que le „ Père Théophile Raynaud est l'Auteur véritable „ du Livre imprimé sous le nom de Guimenius. „ Mais, ayant reconnu depuis, que ce Livre a esté „ composé par un Auteur Espagnol, il se retracte „ dans sa Préface: &, certainement, le Livre de „ Guimenius n'a guéres de rapport avec le stile & „ la maniére du Père Théophile Raynaud." En effet, on sçut peu de tems après, que ce Livre étoit certainement de nôtre Matthieu de Moya; & les Jansénistes ne manquérent point de le publier aussitôt dans leurs petits Livrets. *Rappellez*, disent-ils avec leur véhemence ordinaire, *Rappellez dans vôtre mémoire . . . . un* Guimenius, *l'Auteur le plus impur qui fut jamais . . . . On a vu depuis peu, au grand scandale de l'Eglise, son malheureux Livre, ... que l'on peut appeller le cloaque de toutes les ordures & de toutes les impiétez dont l'Esprit humain est capable, quand il est abbandonné au sens réprouvé: & l'on a sçu à Paris, que cet* Amadæus Guimenius, *qui a fait tant de bruit, pour avoir entrepris de deffendre les plus méchantes maximes des Casuistes, contre tant d'Universitez, de Prélats, & de Papes; qui a pareillement été censuré comme plein d'erreurs, d'ordures, & d'abominations, avec tant de diligence & de soin par nos Théologiens de Paris; n'est autre qu'un Jésuite Espagnol résident à Madrit, qui se nomme* Moya (9). Le fameux de Launoy l'ignoroit encore, lorsqu'il écrivoit la V. de la IV. partie de ses Lettres: George Matthias König croïoit de bonne-foi, lors qu'il publia sa Bibliothéque, en 1678, qu'*Amadæus Guimenius* étoit effectivement le nom de l'Auteur (10); & les Auteurs des *Acta Eruditorum* de Leipsic ne savoient pas encore précisément en 1680, qu'*Amadæus Guimenius* n'étoit autre, que le Père de Moya Jésuite Espagnol (11).

Son Livre est intitulé AMADÆI GUIMENII *Lomarensis, olim primarii S. Theologiæ Professoris, Opusculum singularia universæ fere Theologiæ Moralis complectens adversus quorumdam Expostulationes contra nonnullas Jesuitarum Opiniones Morales.* Il y en a plusieurs Editions. Don Nicolas Antonio remarque qu'on a dit qu'il avoit été imprimé *à Bamberg*, & puis *à Palerme, chez Nicolas Bua, en* 1657, *in* 4°.; mais, que la vérité est qu'il le fut d'abord *à Palerme*, & que ce fut pendant que l'Auteur étoit en Sicile à la suite du Duc d'Ossone (12). On le réimprima ensuite *à Valence*, & *à Madrit* (13); & ce fut apparemment pour la prémiére de ces deux Editions qu'on obtint l'Approbation du Père Louïs de Valence, Capucin, qui est dattée du 6. des Kalendes de Novembre 1660, & qui fut exposée dans la suite à tant de contradictions. On en fit une nouvelle Edition *à Lyon, chez Philippe Borde, Laurent Arnaud, Pierre Borde, & Guillaume Barbier, en* 1664, *in* 4°., avec approbation des Docteurs, & permission des Supérieurs: cette Edition fut tout aussitôt contrefaite en Hollande avec cette Inscription, *Coloniæ Agrippinæ apud Antonium Kinckium*, 1665, *in* 12°.; & l'on en fit en même tems une nouvelle *juxta Exemplar Valentiæ, ex Typographia Jo. Bapt. Marsai*, 1665, *in* 12°. On a débité que cet Ouvrage avoit aussi été imprimé à Paris, en 1660.; & M. Cotta, se fondant apparemment là-dessus, a ajouté que ce fut l'Auteur même, qui l'y *fit imprimer* (14): mais, l'Auteur n'a jamais été en France, & cette prétenduë Edition n'est qu'une pure chimére.

Dès

(4) Journal des Savans du 12. *Avril* 1666. *pag.* 190, 191, 192.

(5) *Il prit le Titre de Licentié, & intitula son Livre*, Manifeste, addressé à tous les Fideles de Jesus Christ, touchant les mechantes Maximes que tous les Jésuites enseignent, défendent, & pratiquent partout. *Voiez la Préface du I. Tome de la* Morale Pratique des Jesuites, *folio* * *viij.*

(6) *On Jésuite, selon le* Traité du Dogme de la Probabilite traduit du Latin de Cotton, *pag.* 31: *La Préface du I. Tome de la* Morale Pratique des Jésuites, *folio* * *viij. verso, lui donne le Titre de Docteur, & intitule ainsi son Ouvrage*, Ladre me el Perro, y no me muerda; *c'est-à-dire*, Que le Chien m'aboye, mais qu'il ne me morde pas.

(7) Francesco de la Pietad, *nom déguisé de l'Auteur du* Theatro Jesuitico, *imprimé à Conimbre, en* 1654, *& dont il est tant parlé dans les Disputes des Jésuites & des Jansénistes. On l'a d'abord attribué au Père* Ildephonse de Ste. Marie, *Dominicain, Fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne, Evêque d'Osma, de Palentia, & enfin de Malaga: voiez la Préface du I. Tom. de la* Morale Pratique des Jésuites, *folio* * *viij, ix, & x: mais, sur son desaveu, on l'a donné depuis au Père* Jean de Ribas, *Dominicain, Prédicateur célébre, & Professeur en Théologie.* Histoire des Ouvrages des Savans, *Juin* 1688, *pag.* 250. *Mr.* Cotta, Traité du Dogme de la Probabilité, *pag.* 38, *a donc tort de soutenir, qu'il est* véritablement d'Ildefonse; *& de faire dire, pag.* 40, *à l'Auteur de la* Religion des Jesuites, *que le Père* Jean de Ribas *est l'Auteur du* Tuba magna mirum clangens Sonum, *puisque c'est du* Theatro Jesuitico, *que cet Auteur parle; peut-être est-ce la faute du Traducteur qui n'est guéres exact, traitant de* Carmelite, *& d'Evêque, un Prélat Italien, & confondant le Père* Jean Gisbert, *Jésuite, avec le Père* Thirso Gonzalez, *son Général.*

(8) *Il est intitulé* Manuductionis ad Moralem Theologiam Pars altera, contra Amadæum Guimenium & Wendrochium. *Il n'y a que cette II. Partie de l'Ouvrage du Père Baron, qui regarde A. Guimenius. Il a été imprimé à Paris*, chez S. Piget, en 1665 & 1666, en III. Volumes in 8.

(9) Dialogue I. de deux Paroissiens de St. Hilaire, Défense du Nouveau Testament de Mons, *dans le* Recueil de Piéces pour cette Traduction, *Tom. I, pag.* 47, *Tom. II, pag.* 154, *&c.*

(10) Konigii, Bibliotheca vetus & nova, *pag.* 371, 372.

(11) *Voiez cette année de leur Journal, pag.* 410.

(12) Nicol. Antonii, Bibliotheca Hispanica, *Tom. II, pag.* 93. Villani, Viziera alzata, *pag.* 29, *dit aussi que la prémiére Edition est de* Palerme.

(13) *Idem, ibidem, pag.* 93.

(14) *Vide* Acta Eruditorum Lipsienf. *anno* 1681, *pag.* 430. Cotta, Traité de la Probabilité, *pag.* 11.

Dominicains; & nommément par Thomas d'Aquin le Chef de leur Ecôle; & l'on ne sauroit nier qu'à cet égard il n'ait assez bien rempli son dessein. Quant à la Justification de ces sentimens mêmes, il n'y a pas mieux réüssi que le Père Daniel à la Réfutation

Dès que ce Livre eût été réimprimé en France, il fut dénoncé à la Faculté de Théologie de Paris, qui en commit l'Examen à quinze de ses Docteurs (15); & sur leur rapport, elle en publia le 3. Février 1665. (16) une Censure extrêmement vive, & dans laquelle elle observa de ne désigner que par les prémiers mots plusieurs propositions, tant elles lui parurent scandaleuses & impures. Elle fut aussi-tôt imprimée *à Paris, chez Guillaume des Prez, en 1665, in 4°*; & le Père Nicolas, Provincial des Capucins de Paris, y joignit une Inscription en faux de l'Approbation du Père Louïs de Valence, son Confrére. On réimprima sur le champ cette Censure *à Cologne, chez Antoine Kinckius, en 1665, in 12°*; mais, on n'y mit point cette Inscription en faux. Dans le même tems, le Père de Moya présenta à la Congrégation de l'Indice à Rome une Requête contre cette Censure, & il obtint qu'elle fût elle-même censurée par un Décret de cette Congrégation du 25. Juin 1665. (17), que le Pape mieux instruit supprima à la vérité peu de tems après (18). On fit plus; car, l'Inquisition mit le Livre du Jésuite même dans l'Indice (19), le censura de nouveau en 1675 (20). & le Pape Innocent XI. le condamna au feu par une Bulle expresse du 16. de Septembre 1680. (21). Peu après, un particulier, qui se cacha sous le nom de N. Philalethes, traduisit cette Bulle en François, l'enrichit de Notes, y reproduisit l'Inscription en faux contre l'Approbation du Père Louïs de Valence, & fit imprimer le tout en 1681, in 12°, sous ce titre: *La Morale des Jésuites justement condamnée dans le Livre du Père Moya Jésuite, sous le nom d'Amadæus Guimenius, par la Bulle de nôtre Saint Père le Pape Innocent XI.* (22). Les Jésuites y répondirent par divers Ecrits, & entre autres par deux, l'un intitulé *Impostura immanis &c.* d'un Auteur qui se déguisa sous le nom de *Servatius Gilberti*; & l'autre intitulé *Mala Fides & Calumniæ Auctoris Anonymi, &c. per Danielem Campfordum* (23), imprimé *à Cologne, chez Will. Friessem, en 1682, in 8°*, (24). Dans celui-ci, ils prouvérent par diverses Attestations, qu'il y avoit effectivement en Espagne un Capucin nommé le Père Louïs de Valence. Dans les autres ils soutinrent, que ce n'étoit nullement sur le Père de Moya, ni sur sa Doctrine, que cette Censure tomboit; mais uniquement sur les Auteurs dont il citoit les autoritez (25): & c'étoit se servir de la distinction du fait & du droit, tout aussi habilement que l'avoient fait les Jansénistes. Philalétes se rendit aux preuves du dernier de ces Ecrits, & fut d'assez bonne foi pour le reconnoître par une Déclaration publique; dans laquelle à la vérité il tenoit toujours pour détestable, & pour très justement condamnée, la Doctrine du Livre du Père de Moya (26). C'étoit céder l'accessoire, & se réserver le principal. Aussi les Jésuites n'en furent-ils point satisfaits: ils lui opposérent un petit Ecrit de 26. pages, intitulé *Avis à l'Auteur du Libelle intitulé* La Morale des Jésuites justement condamnée, &c. *sur une Retractation insérée dans l'Histoire des Ouvrages des Savans du Mois de Janvier 1688, sous le nom de Philaléthes, & sur la prétenduë Attestation du Père Nicolas Provincial des Capucins de Paris contre l'Auteur nommé Amadæus Guimenius* (27): &, comme ils l'y traittérent tout net de calomniateur & d'hypocrite (28), il se crut en droit de repousser ces injures par un nouvel Ouvrage, qu'il intitula *Défense des Censures du Pape Innocent XI, & de la Sorbonne contre les Apologistes de la Morale des Jésuites, soutenus par le Père Moya Jésuite sous le nom d'Amadæus Guimenius, par le Sr. Oger Liban Erberg* (29), & qu'il fit imprimer *à Cologne, chez Pierre Marteau, en 1690, in 12°, en 176 pages.* Il y fit voir, que la Doctrine, qu'on a attribuée au Père de Moya, est en effet sa Doctrine de la manière qu'on la lui a attribuée; & que les Censures l'ont effectivement en vûë: il y justifia sa bonne foi touchant l'Approbation du Père Louïs de Valence; &, comme les Jésuites avoient produit une Déclaration du Père Nicolas Provincial des Capucins de Paris du 31. Août 1687, par laquelle il desavoüoit l'Inscription en faux qu'il avoit autrefois donnée de cette Approbation, il fait voir que cette Déclaration est au moins fort suspecte, venant si tard, & n'étant dattée que du jour même de la mort de ce *Moine*, & qu'elle pouroit bien avoir été fabriquée par les Jésuites (30). Je ne sache point qu'ils aient répondu à cette Piéce; & ce sont là toutes celles que je connoisse de ce différent, où il est très visible que l'artifice eut incomparablement plus de part que la bonne foi.

Je ne joindrai au Récit que je viens d'en faire que quatre petites réfléxions. La I, Que la Publication du Livre d'*Amadæus Guimenius*, aussi bien que celle de l'*Apologie pour les Casuistes* du Père Pirot, servit beaucoup moins à la Justification des Jésuites touchant la corruption de leur Morale, qu'à faire voir au public, que les autres Casuïstes de l'Eglise Romaine n'étoient guéres moins blamables, ni moins criminels, que les leurs: que, par conséquent, la Doctrine des Cas de Conscience est une étude bien dangereuse, puisqu'elle met le plus souvent ceux qui s'y appliquent dans la facheuse nécessité d'examiner & d'approfondir des matiéres remplies de saletez & d'ordures; & qu'il est bien difficile d'éplucher ainsi de semblables sujets, sans tomber dans des inconvéniens très facheux, & même dans les excès les moins excusables (31): que malgré cela, depuis quelques Siécles, car les Anciens ne connoissoient rien de semblable, mille Gens se sont plûs à se veautrer dans ces bourbiers; & que, de leurs seuls Ecrits à cet égard, on formeroit aisément une petite Bibliothéque. La II, Que quelque pernicieuse que soit la Doctrine des Jésuites à cet égard, s'ils ne s'étoient point fait de tous côtez autant d'ennemis qu'on sait qu'ils en ont; on n'auroit apparemment pas plus attaqué leur Morale, que celle de tant d'autres Casuïstes, & entre autres celle des Dominicains & des Franciscains, qui n'est guéres moins corrompuë, que celle qu'on reproche si fréquemment & si vigoureusement aux Jésuites. Témoins, quant aux prémiers, les Ecrits scabreux *de Rerum Natura*, & *de Secretis Mulierum*, d'Albert le Grand, ou de quelques-uns de ses Disciples; & la Doctrine relachée de Silvestre de Prierio touchant la contrition, les équivôques, le jeune, & l'impureté, (32). Et témoins, quant aux séconds, 1°, la Doctrine abominable du Cordelier Jean Petit touchant le Meurtre & l'Assassinat, que le Concile de Constance refusa toujours si constamment de flétrir & de condamner, malgré les fortes instances du fameux Gerson, & les vives répresentations des Ambassadeurs de France; & cela, pendant qu'il envoïoit tranquilement & inhumainement au feu, malgré la Ré-

(15) *Les Auteurs des* Acta Eruditor. Lipsiens. *disent mal-à-propos trente. Voiez la* Censure *même, pag. 3. Notez que cette Faculté obligea les Approbateurs de cette Edition de France, qui étoient deux Carmes nommez* Cyrille Morel, *&* Elie Vial, *à retracter leur Approbation. Voiez le Bolæana de l'Abbé* Boileau, *pag. 135.*

(16) *Les mêmes Auteurs n'ont donc point du dire qu'elle fut renduë en 1664.*

(17) Index Romanus, *pag. 294.*

(18) Villani, Vizicra alzata, *pag. 29: il cite* Juris Canonici Theoria & Praxis di Giov. Caballutio, *pag. 92.*

(19) Index Romanus, *pag. 300.*

(20) Acta Erudit. Lipf. 1690, *pag. 315.*

(21) *Ibidem.* Critiq. Générale du Calvinisme, *Tom. II, pag. 177.*

(22) Acta Erudit. Lipsiens. 1690, *pag.* 315. Bibliothéq. Universelle, *Tom. XVIII, pag. 179.*

(23) Placcius *ne parle point de ces Pseudonymes.*

(24) Bibliothéque Universelle, *Tom. XVIII, pag. 179.* Critique Générale du Calvinisme, *Tom. II, pag. 179.*
(25) *Les mêmes, &* Acta Eruditorum, *1690, pag. 315, 316.*
(26) *On peut voir cette* Déclaration *dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Janvier 1688, pag. 139.*
(27) Histoire des Ouvrages des Savans, *Février 1689, pag. 609.*
(28) Bibliothéque Universelle, *Tom. XVIII, pag. 180.*
(29) *C'est-à-dire, sans aucun doute,* Gabriel Gerberon. *Dom* Filippe le Cerf *a donc eu tort dans sa* Bibliothéque des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, *de ne lui attribuer, ni cet Ecrit, ni celui de* Philaléthes *rapporté ci-dessus. Mais, il est si difficile de ramasser ces sortes de particularitez Littéraires, qu'il est bien excusable d'avoir ignoré celles-ci.* Placcius *n'a connu ni l'un ni l'autre de ces Pseudonymes, non plus que Mr.* Baillet, *ce qui est plus étonnant.*
(30) Acta Eruditor. Lipsiens. 1690, *pag. 318, 319.*
(31) *Un illustre & vertueux Magistrat a dit autrefois à ce sujet, que* les Gens de bien ignorent les cas de conscience, & ne sçavent ce que c'est. *Voiez, dans les* Epitres Françoises à Mr. Joseph de la Scala, *la XLIV. du III. Livre. Elle est de Mr.* Gillot, *Conseiller au Parlement de Paris. Un Homme d'un Caractère tout opposé reconnoissoit à-peu-près la même chose.* La science des cas de conscience, *dit-il,* est périlleuse & damnable. *Voiez ses* Perroniana, *pag. 55.*
(32) *Voiez les Remarques [A] & [B] de l'Article* ALBERT le Grand, *& la fin de l'Article* PRIERIAS, *du Dictionaire de Mr.* Bayle; *& la Remarque [H] de mon Article* MAZOLINI.

tion des *Lettres Provinciales*. Il y a certaines matiéres si disgraciées, que les plus habiles gens mémes ne sauroient les traiter avec succès; & la Justification de la Morale des Jésuites est de ce nombre.

Réligion des Sauf-conduits, des Gens dont les sentimens & la pratique ne tendoient qu'à l'édification publique, & qu'au maintien paisible de la Société (33) : & 2°, le scandaleux Ouvrage, d'un de ses Confrères du XVI. Siécle, véritable égout de saletez & d'ordures non moins abominables que celles des Moyas, des Escobars, & des Sanchès ; car, si le Livre de celui-ci a fait beaucoup plus de bruit que ceux des autres, ce n'est que parce que, traitant *ex professo* du Mariage & de ses suites, la curiosité criminelle des Hommes pour ces sortes de sujets voluptueux & lascifs les a portez plus naturellement à les y rechercher. Certains Casuïstes ont beau dire, que les Débauchés ne s'avisent guéres d'aller consulter ces sortes de Recueils, trop mortifians pour eux par la représentation effraïante de leurs Vices, & de leurs funestes suites, & d'ailleurs trop ennuïans pour des gens aussi livrez qu'eux à leurs plaisirs & à leur volupté. Brantome, Homme fort expérimenté sur ce Chapître, & par conséquent beaucoup plus croiable qu'eux à cet égard, n'a que trop bien prouvé, par l'éxemple frappant du Cordelier dont je viens de parler (34), que les Cavaliers de son tems faisoient leurs délices de ces sortes de lectures, dans lesquelles ils cherchoient avec avidité de nouveaux moïens de réveiller leurs appétits émoussez, & d'assouvir plus voluptueusement leurs passions brutales: & le célébre Auteur des *Lettres Provinciales* étoit sans doute bien convaincu de cette espéce de perversité du cœur humain, lorsqu'il évita avec tant de soin de citer, & même simplement d'indiquer aucune preuve de la corruption de la Morale des Jésuites touchant l'impureté; de peur, dit-il aussi judicieusement que véritablement, de peur de procurer par-là *l'occasion de cette lecture à ceux qui n'y chercheroient que leur divertissement* (35). La III, Qu'autant qu'il est glorieux à la Sorbonne d'avoir hautement condamné des sentimens & des excès si légitimement condamnables, autant est-il honteux au Pape Alexandre VII, & à la Congrégation de l'Indice, d'en avoir pris si peu sensément la défense, & d'avoir censuré la Censure de la Sorbonne. Mais, ce n'est, ni d'aujourd'hui, ni de nôtre Siécle, que les Livres des Casuïstes sont non seulement imprudens & dangereux, mais même tout remplis de choses qui ne devroient jamais être, ni racontées, ni écrites, mais être absolument étouffées dans un éternel silence: témoins les nombreux *Pénitenciels* de l'Eglise Romaine, autrefois si communs, dont on vient de nous faire cette affreuse peinture:
„ Plus les *Pénitenciels* sont détaillés, plus on y
„ voit d'horreurs, & d'excès abominables, ...
„ Je n'ai jamais rien lû dans aucun Auteur Païen
„ qui l'emporte sur les infamies dont on trouve
„ l'énumération dans ces Livres sacrez, rien mê-
„ me qui en approche. Les obscénes discussions
„ de Sanchès ne vont pas si loin que cela (36)."
Heureusement sont-ils aujourd'hui fort rares, la mode en étant passée, & ne se trouvant plus guéres que dans les Cabinets de quelques curieux, ou dans les armoires sécrétes des grandes Bibliothéques. La IV. enfin, Qu'il est plaisant que les Jésuites, après avoir réduit les Jansénistes à la triste nécessité de recourrir à la chicaneuse distinction du droit & du fait, se soient trouvés obligés d'y avoir enfin recours eux-mêmes ; en accordant, qu'à la vérité la Censure d'Innocent XI tomboit légitimement sur les Doctrines extraites des divers Auteurs citez par Amadæus Guimenius; mais, niant fortement qu'elle tombât sur leur Père de Moya, qui s'étoit contenté de rapporter ces Doctrines. *Quel plaisir*, s'écrioit à ce sujet un très habile Homme (37), *quel plaisir, si, par une vicissitude entiére, nous voions les Jésuites se pourvoir contre les Bulles du Pape par la distinction du fait & du droit, & les Jansénistes fondre sur eux comme sur des hérétiques à cause de cette distinction! Il ne faut desespérer de rien.*

(33) *Voiez l'Histoire du Concile de Constance, & particuliérement sa Table, aux mots* Petit, Gerson, Huss, Jérome de Prague, &c. *mais surtout* Jean XXIII; *& remarquez-y cette autre étrange partialité de ce Concile: c'est que, pendant qu'il faisoit impitoiablement brûler vifs d'aussi honnêtes-Gens que* Jean Huss *&* Jerome de Prague; *il se contentoit de retenir dans une prison bien-aisée & commode un aussi detestable Homme que ce Pape, pleinement & légitimement convaincu d'une infinité de Crimes affreux, entre autres de* Subornation, *de* Simonie *de toutes les espèces, d'*Usurpation, *de* Tyrannie, *de* Brigandages, *d'*Incendies, *d'*Empoisonnemens, *de* Meurtres, *d'*Assassinats, *d'*Impiété *& d'*Athéisme, *d'*Impuretez *& d'*Infamies *de toutes les sortes, de* Fornication, *d'*Adultère, *de* Violement de trois Sœurs, *de* Commerce sacrilége avec trois cens Religieuses, *d'*Inceste avec la Femme de son Frère, *& enfin de* Sodomie avec une Mère & son Fils, & presque avec le Père & le Mari, *s'il ne s'étoit sauvé; vérifiant abominablement ainsi l'affreuse plaisanterie, dont se glorifient quelquefois les Débauchés d'Italie, d'avoir baisé le Père, la Mère, les Enfans, les Serviteurs, & les Servantes, & même les Chats de la Maison s'ils ne s'étoient enfuis.*

(34) *On ne nommera, ni cet Auteur, ni son Ouvrage; & cela, par l'excellente raison indiquée dans le Texte de la Citation suivante.*

(35) Les Provinciales, *Lettre IX, pag.* 124. *d'Edition de Cologne*, 1659, in 8.

(36) Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilez & les Indulgences de l'Eglise Romaine, par Charles Chais, *Tom. II, pag.* 501.

(37) Bayle, Critique Générale du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. II, pag.* 178.

MURNAR (*a*), ou MIRNER (*b*), mais plus généralement MURNER (*c*), (THOMAS) étoit Allemand, de Strasbourg, & de l'Ordre de St. François; & fut consécutivement revêtu de divers Titres honorables dans diverses Académies (*A*). Wadding, l'un des principaux Historiens de cet Ordre, en fait un grand Eloge (*B*). Mais Ges-

(*a*) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618; & Appendix, *folio* 100, *vº*. Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 797.

(*b*) Willot, Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334.

(*c*) Waddingi Scriptores Ord. Minor. *pag.* 325, *variique alii.*

(*A*) *Murner . . . . . fut revêtu de divers Titres honorables dans diverses Académies.*] Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin leur Copiste, Wadding, & divers autres (1), ne le font que Bachelier des Saintes Lettres dans l'Académie de Cracovie : & je me contenterai de rapporter les termes du prémier, que tous les autres n'ont fait que copier, abréger, & même altérer. THOMAS MURNAR, dit-il, *Natione Germanus, Argentinus, Doctor Juris, opinor, ... Divinarum Litterarum Baccalaureus Cracoviensis, Ordinis Minorum.* Willot, Bibliothécaire de l'Ordre de St. François, bien loin d'être aussi éxact, se contente de le dire simplement *Argentinus & Baccalaureus Cracoviensis.* Berneggerus le fait de plus Docteur en Théologie (2): & c'est ce que semble insinuer aussi la longue Citation Latine que l'on lira ci-dessous dans la Remarque (*G*). Mais, aucun d'eux ne dit, qu'avant tout cela, il avoit été Maître ès Arts dans l'Université de Paris, comme on le verra ci-dessous, Remarque (*E*), Num. XV; & qu'en suite il fut Professeur en Droit & en Ecriture Sainte dans l'Académie de Bâle, comme on le reconnoîtra ci-dessous Remarque (*D*), Num. III.

(1) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 797. Willot Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334. Possevini Apparat. Sacer, *Tom. II, pag.* 459. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

(*B*) *Wadding . . . . en fait un grand Eloge.*] A l'entendre, ce fut un très savant Homme, & l'un des plus terribles Adversaires de Luther & de Zwingle, qui, non seulement disputa très vigoureusement contre leurs Disciples, mais même préserva une grande partie de la Suisse de la contagion de leurs pernicieuses erreurs. *Vir doctissimus*, dit-il, *Lutheri & Zuinglii Antonomastix, qui cum eorum Sectariis aliquoties publicas habuit Disputationes, & magnam partem Helvetiorum ab imminenti & irrumpenti contagione pestifera Doctrinæ, constantissime defendit* (3). Mais, il est bon de

(2) Berneggerus, Oratione II de parandæ Doctrinæ Modis illegitimis, *apud* Morhoffii Polyhistorem, *Tom. I, pag.* 183.

(3) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

Gesner, Ecrivain néanmoins très équitable & très modéré, n'en parle qu'avec le dernier mépris (*C*). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a composé quantité d'Ouvrages de divers genres (*D*), mais singuliérement de Controverse (*E*), & qu'ils sont tous tombez dans

de ne prendre cela que pour sa juste valeur. On sait assez, que les Eloges des Moines faits par leurs Confrères sont souvent moins donnez à leur Personne particuliére, qu'à la gloire & à l'illustration générale de la Communauté : & l'on va voir, que cela pourroit bien être vrai par rapport à celui-ci.

(*C*) *Gesner* . . . . . *n'en parle qu'avec le dernier mépris.*] On s'en convaincra par les jugemens peu avantageux qu'il porte de ses divers Ecrits. *Doctor Juris, opinor*, dit-il, *nam inter Cæcos Strabo regnat* . . . . *Hic est titulus insulsissimi ineptissimique Libri* . . . . *Scripsit & Orationes, & alia quædam, omnia indigna, quorum vel recensione Lectorem oneremus* (4). Il faut que des Livres soient bien mauvais & bien méprisables, lorsqu'un Homme aussi modéré que Gesner en parle si dédaigneusement. On va voir dans la Remarque (*D*), quels sont ceux auxquels se doit particuliérement appliquer cette rigoureuse Censure: & au commencement de la Remarque (*E*), divers passages curieux, assez propres à confirmer très fortement le mépris de Gesner.

(4) Gesneri Bibliotheca, *folio* 618.

(*D*) *Il a composé quantité d'Ouvrages de divers Genres.*] Quelque méprisables que les ait crûs Gesner, je ne laisserai pourtant pas d'en donner ici la Liste, tirée, tant de lui, que de divers autres Auteurs, mais tous assez inéxacts.

I. *Orationes variæ*; Ouvrage dont Wadding ne fait aucune mention.

II. *Honestorum Poëmatum condigna Laudatio, impudicorum vero miranda Castigatio*, impressa olim in Germania Chartis sex, in 4°, (5).

C'est cet Ouvrage que Gesner traite d'*insulsissimus ineptissimusque Liber*, (6). C'est apparemment ce qui est indiqué dans la *Bibliotheca Bodleiana*, page 475, sous le titre de *De Augustiniana & Hieronymiana Poetarum Reformatione*. Argentorati, 1509, in 4°.

(5) Gesnerus, *ibidem*. Epitome Bibliothec. Gesner. *pag.* 797. Possev. Appar. *Tom. II, pag.* 489.

(6) Gesn. *ibidem*.

III. *Genchmatt, seu Pratum Stolidorum, Tractatus contra Viros mulierosos: Germanice*: editus in 4°, extat in Biblioth. Imperiali Viennæ.

C'est à l'occasion de ce Traité, que Gesner qualifie Murner de *Docteur en Droit*, & le traite de *Borgne primat entre les Aveugles*.

En effet, je trouve que cet Ouvrage a été publié sous ce titre, *Die Geuchmat zu straff allen Wyssehen Mannen, durch den hochgelerten Herren* Thomam Murner, *der Heyligen Geschrifft Doctor, by der Recht Licentiaten, und der hohen Schul Basel des Keyserlichen Rechtens ordentlicher Lerer, erdichtet und eyner frummen Gemeyn der lobl. Stadt Basel in Freyden zu eyner letre beschrieben und verlassen*; & imprimé *in der loblichen Stadt Basel, durch Adam Petri, von Lagendorff, anno M. D. XIX, an den funfften tag in April*, in 4, avec Figures.

Possevin l'intitule mal en Allemand *Genthma*, & Wadding mal en Latin & en Allemand *Patrum Stultorum Genthma*, ce qui n'a point de sens, & prouve qu'il s'est contenté de mal copier Possevin, sans recourir aux sources. Les Abbréviateurs de Gesner avoient mieux dit (7).

(7) Epit. Biblioth. Gesn. *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II, pag.* 489, 490. Waddingi Scriptor Ordin. Minor. *pag.* 325.

IV. *De Pythonico Spiritu Tractatus* (8). Cela est inséré, sous le titre *De Pythonico Contractu*, dans diverses Editions du *Malleus Maleficarum*.

(8) Willot Athenæ Sodalitii Francisc. *pag.* 334. Possevin Appar. Sac. *Tom. II, pag.* 489. Waddingi Script. Ord. Min. *pag.* 325.

V. *De Sacerdotio Novi Testamenti* (9).

(9) Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

VI. *Paschatis celebrandi Ritus, & Preces quæ Hebræis in usu sunt; ex Hebræo Latine versi* (10).

Wadding ne fait aucune mention de cet Ouvrage, qui pouvoit pourtant faire plus d'honneur à son Confrère qu'aucun de ceux qu'il lui accorde.

(10) Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 797.

VII. *Charti-Ludium in Instituta Justiniani: eademque in Tabulas redacta*, ou bien, *Chartæ lusoriæ, quibus Tituli Pandectarum, & Codicis, Legesve variæ ex iisdem exhibentur*; Venetiisque impressa nuper, chartis sex (11).

S'agit-il là d'un ou de deux Ouvrages, & cela est-il différent du *Charti-Ludium Logicæ* dont il sera parlé dans la Remarque (*G*)? Berneggerus, dans l'Oraison, indiquée ci-dessous Citation (25), distingue bien deux différens *Carthi-Ludia*, mais doute si celui des *Instituts* a été imprimé. *Murnerus pollicitus etiam est*, dit-il, *se daturum IV Libros* Institutionum Justinianearum *in similem* Chartularum Lusoriarum *formam, redactos; præclaro munere an Studiosos Juris beaverit mihi non constat.* Gesner, & ses Imitateurs, le décident néanmoins fort clairement. De plus, Draudius, *Bibliothecæ Classicæ*, pag. 740, & Lipenius *Bibliothecæ Juridicæ*, page 238, lui en auroient fait connoître une Edition de *Lion*, *in* 8°, mais dont ils ne marquent point la date. En voici pourtant une en Allemand: *Die Instituten von Thoma Murnern vertenschet*, imprimées *à Bâle, en* 1519, *in* 4°, (12).

(11) Gesneri Bibliothec. *folio* 618. Epit. Bibliothec. Gesn. *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II, pag.* 490. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325, *qui dit plaisamment* Fabellas, *pour* Tabulas. *C'est sans doute une faute d'impression au lieu de* Tabellas. Uffenbach. Incunab. Typogr. *pag.* 129.

(12) Bibliothec. Ross. *pag.* 77.

(*E*) . . . . . *& singuliérement de Controverse.*] Avant que de les détailler, il sera, ce me semble, d'autant plus à-propos de faire précéder un petit récit historique du Procédé violent de Murner dans les Conférences de Bade & de Berne, qu'on y découvrira le vrai génie & le caractère singulier de ce Controversiste emporté & persécuteur.

Lors de la Conférence de Bade en 1526, Thomas Murner, Cordelier, Docteur és Droits, & Lecteur en Théologie, y fit afficher le 19. de Mai, aux portes des Eglises & de la Maison de Ville, deux Théses, l'une en faveur de la Présence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, & de l'Adoration de l'Hostie, & l'autre contre la Disposition que faisoient les Magistrats des Biens Ecclésiastiques & Monastiques; & cela, à l'imitation d'Eckius, qui y en avoit fait afficher pareillement VII autres (13). Le 30. du même Mois, il les lut en pleine Assemblée, où, se livrant à son zéle furieux, *il proclama 40 fois Zwingle un malhonnête Homme, par 40 raisons, qu'il allégua*, & se fit aussi-tôt donner Acte de cet admirable exploit (14).

(13) Ruchat. Hist. de la Réformation de la Suisse, *Tom. I, pag.* 168, 169.

(14) *Là même, page* 178, 179.

L'année suivante 1527, ce Moine, que Mr. Ruchat traite de *Théologien* & d'*Imprimeur de Lucerne*, y publia contre Zurich & Berne un Libelle infame, rempli d'injures si grossiéres & de calomnies si atroces, que les honnêtes Gens ne pouvoient le lire sans horreur. Zwingle, aussi sensible à ce nouvel attentat qu'à sa propre injure, s'en plaignit alors aux Cantons assemblez à Berne; implorant leur Justice contre les invectives & les faussetez de ce Calomniateur; leur remontrant très fortement, que ce Moine insolent & furieux ne cherchoit qu'à les brouiller les uns avec les autres, & qu'à exciter entre eux une Guerre civile & sanglante, qui ne pouroit que les ruïner & être avantageuse à leurs ennemis; & leur représentant, qu'il étoit très facheux, que les *Actes Originaux de la Dispute de Bade* eussent été confiés à un pareil Personnage pour les faire imprimer, vû qu'il y avoit tout lieu de craindre, qu'il ne les falsifiât, & n'y changeât tout à sa fantaisie. Aussi n'y manqua-t-il point; car, il les imprima lui-même, avec si peu de soin, ou, pour mieux dire, avec tant de négligence, de desordre, & de confusion, qu'on n'y voit, ni dates des jours des Ses-

dans un extrême oubli (*F*). Un seul d'entre eux s'est sauvé de ce naufrage universel. Aussi

Sessions ou Conférences, ni même de chiffres de feuillets & de pages, & qu'on ne sauroit presque en tirer aucune utilité. Cette Remontrance ne produisit aucun effet auprès des Cantons (15): & les Magistrats d'Ausbourg furent les seuls qui firent interdire chez eux la vente d'un Libelle publié alors contre Zwingle, comme cela paroit par une Lettre de Pierre Gynoræus, ou Gynorianus, à ce Réformateur, datée d'Ausbourg en 1527, & rapportée en partie par Hottinger. *Accipe igitur*, dit Gynoræus à Zwingle, *duos Libellos admodum inimicos, quorum .... alter deploratæ vanitatis Monachum*, THOMAM MURNAR, *Artificem præfert; quamquam non desint, qui communem operam tribuant Eckio, aliisque ejusdem farinæ nugatoribus. Senatus inhibuit ne* Murnari *Libellus publice Augustæ vendatur* (16).

Malgré ces violences de Murner, on ne laissa pas de l'inviter à la Conférence de Berne en 1528, non seulement par une Lettre particuliére, mais même par un Sauf-conduit en bonne forme. Mais, au lieu de s'y rendre, il publia contre les Bernois un nouveau Libelle si atroce, que les Lucernois n'osérent plus le retenir chez eux, & qu'il fut obligé de se retirer & d'abandonner la Suisse (17).

En 1530, il publia de nouveau d'impudentes calomnies contre les Cantons Réformez, à la réquisition desquels les Magistrats de Strasbourg, non seulement arrétérent la Pension que lui faisoient les Cordeliers de leur Ville, mais même leur indiquérent certain jour, pour le tirer devant eux en cause: & ils y envoiérent à cet effet quelques Députez, le 9. de Juin 1530, (18).

Selon cet exposé, outre le *Libelle* particulier de Murner *contre Zwingle*, en voilà trois autres bien distinctement indiqués; savoir, un *Libelle infame contre Zurich & Berne en* 1527, un *Libelle atroce contre les Bernois en* 1528, & *d'impudentes Calomnies contre les Cantons Réformez en* 1530. Mais, vû la maniére de narrer & d'arranger de Mr. Ruchat, quelquefois assez embarassée & surchargée de répétitions, peut-être ne s'agit-il dans ces trois derniers, que d'un seul & même Ouvrage, considéré sous divers tems & sous différentes faces. Quoi qu'il en soit, nous passerons à l'énumération des divers Ecrits de Controverse de Murner.

Gesner s'est contenté de les indiquer simplement ainsi en gros: *Scripsit quædam contra Zuinglium; item contra Sebastianum Hofmeister; præterea Librum de Disputatione Badensi; & quædam alia Germanice excusa Lucernæ* (19): ce que ses Abbréviateurs, & Possevin, se sont aussi contentez de copier (20): aussi-bien que Wadding, qui a oublié l'Ecrit contre Hofmeister (21).

Voici plus particuliérement le titre de cette *Disputatio Badensis*, tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tome II, page 616: *Disputation vor den XII Orten, von wegen der Einigheit in Christlichen Glauben in iren Landen, &c. M. CCCCC. und XXVI. zu Baden in Ergow gehalten und vollendet, durch* THOMAS MURNER; gedruckt *in der alten Christlichen Stadt Luzern, anno* 1527, *in* 4°. Quant aux autres, je ne sais si ce *Germanice excusa Lucernæ* se doit seulement entendre de l'*alia quædam* qui précéde, ou de tous ces divers Ouvrages réünis ensemble. Quoi qu'il en soit, je ne les compterai que pour les VIII. & IX. Volumes de Murner.

X. *Kalendarium, in quo Lutheranorum Mores secundum Circulum Zodiaci graphice describuntur, anno* 1536, (22).

XI. *Defensio Libri Henrici VIII Regis Angliæ contra Lutherum* (23).

Wadding est le seul qui parle de cet Ouvrage.

Outre cela, je trouve dans le *Catalogus Librorum Bibliothecæ Francofurtanæ ad Viadrum*, page 205,

XII. *Lutherischer Ertznär*. Basileæ, 1522, in 4°. Peut-être est-ce la même chose que ce que je trouve indiqué ailleurs sous le titre de *Lutherischer Narren Beschweerung*, imprimé *à Strasbourg, chez Jean Grieninger, en* 1522, *avec figures*.

XIII. *Alte und Neve Schelmen-Zunfft*, in 4°.

XIV. *Geistlichen Badenfarht*. Argent. 1514.

XV. Je trouve encore un autre Ouvrage, intitulé *Narren-Beswürung*, attribué à Murner par Jacques Thomasius dans la LXXIII de ses *Préfaces*, & dont il nous fait cette Description pages 474 & 475: THOMÆ MURNERI *Libellus, Rhytmis Germanicis exaratus, cujus titulum Latine reddas* Exorcissimum Stultorum. *Ibi repræsentatur Morio quidam ipsius Dei barbam tractans manibus. Germanicus Libri titulus* Narren-Beswürung. *Nomen Autoris* THOMÆ MURNERI *aperte profitetur Editio Argentoratensis anni* 1518. *Subticet autem, nescio quam ob causam, hoc idem nomen alia Editio quæ ibidem prodiit anno* 1556 *recensita, quod titulus prodit a Georgio Wickramo*. C'étoit apparemment l'Editeur de cette nouvelle Edition, dont on ne nous apprend point la forme, non plus que de la premiére, qu'on fait pourtant avoir été faite *à Strasbourg, chez J. Knoblouch, en* 1518, *in* 4°.

C'est probablement à cet Ouvrage-là, qu'il faut rapporter le titre suivant: *Nebulo Nebulonum, hoc est Joco-seria modernæ nequitiæ Censura; qua Hominum sceleratorum fraudes, doli, ac versutiæ, æri aerique exponuntur publice; Annis abhinc centum Censore* MURNERO *Rytmis Germanicis edita; deinde vero Iambico Carmine Latino dimetro adornata, a* JOANNE FLITNERO. Francofurti, apud Jac. Zetter, & Luc. Jennis, 1620, 1636, & 1663, in 8°. Ouvrage, que PIERRE BAARDT a presque tout infidélement copié, sans le citer, dans son *Deugden-Spoor, dat is, Nebulo Nebulonum*, imprimé en 1645, in 8°.

Invectiva contra Astrologos, Serenissimo Romanorum Regi Maximiliano piissimo contra Fœderatos quos vulgo Suitenses *nominamus, interitum prædicentes, Fr.* THOMAE MURNER, *Liber. Art. Studii Parisiensis Magistri*, & imprimé *à Strasbourg, en* 1499, *in* 4°.

De la maniére équivoque dont cela est énoncé, je ne sai s'il s'agit-là d'un nouvel Ouvrage de Murner, ou d'une *Invective, prédisant sa mort*, à-peu-près comme Bicker-Staff prédit celle de l'Astrologue Partrige. Je ne le trouve indiqué, que dans le *Liber de Origine & Incrementis Typographiæ Lipsiensis* de Leichius, page 140.

On attribuë aussi à nôtre Murner la premiére Traduction Allemande qui a été faite de Virgile; Doctor (THOMAS) MURNER *primus* VIRGILIUM *convertit in Germanicum, & anno M. D. XV. Maximiliano dicavit* (24).

Enfin, je vois qu'on lui attribuë dans les *Epistolæ obscurorum Virorum*, pag. 331,

Unum Librum de Scandalis Prædicatorum,

&

Unum alium in Defensionem Reuchlin;

mais, il se pourroit que ce ne fussent-là que des plaisanteries des Auteurs de ces Epitres Satiriques.

(*F*) .... *ils sont tous tombez dans un extrême oubli.* On vient de voir, qu'ils sont si peu connus, même aux Bibliothécaires de l'Ordre de St. François, que Willot n'en indique que deux; & que Wadding, qui en indique plusieurs autres, mar-

[15] *Là-même*, pag. 380, 381, 451, & 466.

[16] Gynoræus, *apud* Hottingeri Hist. Ecclesf. N. Test. *Secul. XVI*, *Part. II*, *pag.* 417.

[17] Ruchat, Hist. de la Reformation de la Suisse, *Tom. II*, *pag.* 9.

[18] *Là-même*, *Tom. IV*, *pag.* 547.

[19] Gesneri Append. ad suam Bibliothecam, *folio* 100 *verso*.

[20] Epit. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 797. Possevini Appar. *Tom. II*, *pag.* 490.

[21] Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

[22] Willot Athenæ Sodalitii Franciscani, *pag.* 334, 335. Possevini Appar. Sacer. *Tom. II*, *pag.* 440. Waddingi Scriptor. Ord. Minor. *pag.* 325.

[23] Wadding, *ibidem*.

[24] Schurtzfleischianorum, *pag.* 128.

Auſſi étoit-il ſi ſingulier, qu'il fit accuſer de Magie ſon Auteur (*G*). Après qu'on fut revenu de cette imagination, non ſeulement l'on ſe ſervit avec utilité de ce Livre dans di-

marque à peine, & encore d'après autrui, & d'une maniére incertaine, l'Edition d'un ou de deux. König ne ſpécifie que le ſeul de ſes Ouvrages dont nous parlerons dans la Remarque ſuivante: Miræus, ni du Pin, ne font pas même mention du nom de cet Auteur, non plus qu'Hofman, & Morery.

(*G*) *Un . . . . d'entre eux . . . . fit accuſer de Magie ſon Auteur.* Cet Ouvrage ſingulier, le XVI. des Ecrits de Murner, eſt intitulé:

Eruditi Viri Fratris THOMÆ MURNER, *Argentini, Ordinis Minorum, Theologiæ Doctoris eximii, Charti-Ludium Logices, Logica memorativa, ſive totius Dialecticæ Memoria; & novus* PETRI HISPANI *Textus emendatus, cum jucundo Pictasmatis exercitio*: & imprimé *à Strasbourg, chez Jean Grüninger, en* 1509, *in* 4°. Et s'il eſt bien étonnant, que cette Edition ait été abſolument inconnuë aux Bibliothécaires de toute eſpéce, & même à ceux de l'Ordre de St. François; il l'eſt bien plus encore, que Baleſdens ait redonné cet Ouvrage au public, ſous ce nouveau titre, & comme n'aïant jamais été imprimé: *Charti-Ludium Logicæ, ſeu Logica poëtica vel memorativa, R. P.* THOMÆ MURNER, *Argentinenſis, Ordinis Minorum; Opus, quod centum amplius annis in tenebris latuit, erutum & in apertam hujusce Seculi curioſi lucem productum, opera, notis, ac conjecturis Joannis Baleſdens in Supremo Galliarum Senatu Advocati:* imprimé *à Paris, chez Touſſaint du Bray, en* 1629, *in* 8°, *avec quantité de Figures.* Et quelque-choſe de plus étonnant encore, c'eſt que cette nouvelle Edition ait été inconnuë à Wadding, auſſi-bien que la prémiére, puiſqu'elle étoit de plus de 20 ans antérieure à la Publication de ſes *Scriptores Ordinis Minorum*, qui n'ont été imprimés *à Rome, chez François Albert Tani*, qu'*en* 1650, *in folio.*

Les Auteurs des *Epiſtolæ obſcurorum Virorum* ont un peu badiné touchant cet Ouvrage. *Noviter venit huc unus Doctor Theologiæ*, diſent-ils pages 173 & 174 de leur Edition de Francfort 1643, *qui vocatur* MURNER. *Ipſe eſt de Ordine S. Franciſci, & eſt ſuperioriſta, & præſupponit ita multa, quod non creditis. Dicunt quod fecit* Cartas, *& qui ludunt in illis Cartis diſcunt* Grammaticam *ac* Logicam. *Et compoſuit unum* Ludum Scacci, *in quo trahuntur quantitates Syllabarum. Et prætendit ſcire Hebraicum, & componit Verſus in Teutonico. Et dixit mihi unus, quod talis Doctor in omnibus Artibus ſcit aliquid. Tunc ego dixi:* In omnibus aliquid, in toto nihil. *Et ſteterunt ibi aliqui, qui riſerunt*; ce badinage eſt aſſez connu des Savans: mais, ce qu'on raconte du ſoupçon de Magie, que fit naître cet Ouvrage contre ſon Auteur, eſt tellement inconnu, que je ne ſache que Berneggerus, & le Père Meneſtrier, qui en aïent fait mention; & cela, dans des Ecrits auſſi peu communs eux-mêmes, que le Livre dont ils parlent (25). Je ne me ſervirai que des termes du dernier, comme plus circonſtanciés, & par conſéquent plus propres à bien inſtruire de cette particularité ſi peu connuë. Après nous avoir parlé des Jeux, des Grecs, des Romains, & des Juifs, parmi leſquels, puiſqu'il n'oublie pas même, tant ſon éxactitude eſt ſcrupuleuſe, ceux des Enfans des derniers dont a parlé Jéſus-Chriſt, Matthieu XI, 16, il ne devoit pas oublier celui du *Ricochet*, ſi élégamment décrit dans l'*Octavius* de Minucius Felix, & qu'on ne s'aviſeroit guéres d'aller chercher là: après nous avoir raconté, que ce fut vers l'année 1392, que, pour divertir l'infortuné Charles VI, Roi de France devenu frénétique, la Hire inventa le *Jeu de Cartes*, où il mit pour Rois, *David, Alexandre, Céſar, & Charlemagne*; pour *Reines, Rachel, Judith, Pallas, & Argine*; & pour Valets ou Officiers, *Hector, Ogier le Danois*, lui *la Hire*, & un quatriéme à la place duquel les Cartiers mettent aujourd'hui leurs noms & quelquefois leurs enſeignes, ſur le Valet de Tréfle: après tout cela, dis-je, le Pére Meneſtrier ajoûte: „ Le prémier, qui ait cherché à rendre utile pour l'eſprit „ le *Jeu de Cartes*, eſt un Cordelier Allemand, „ nommé THOMAS MURNER, né à Strasbourg. Ce Réligieux, au commencement du „ Siécle précédent, enſeignant la Philoſophie à „ Cracovie, & depuis à Fribourg en Suiſſe, s'apperçut que les jeunes gens étoient rebuttez des „ Ecrits d'un Eſpagnol, qu'on donnoit aux Logiciens pour apprendre les termes de la Dialectique, il réſolut d'en faire une nouvelle par images & par figures, en forme de *Jeu de Cartes*; „ afin que le plaiſir, engageant les jeunes gens à „ cette eſpéce de Jeu, leur fit ſurmonter toutes „ les difficultez qui ſe trouvent dans cette étude „ épineuſe. Il le fit avec tant de ſuccès, que „ l'un des principaux Docteurs de l'Univerſité de „ Cracovie dit, que, dans les commencemens, „ ce Pére fut ſoupçonné de Magie, parce que ſes „ Ecoliers faiſoient des progrès extraordinaires „ dans l'Etude de la Logique; & que, pour ſe „ juſtifier, il fut obligé de produire ce nouveau „ Jeu aux yeux des prémiers Docteurs de l'Univerſité, qui, non ſeulement l'approuvérent, „ mais l'admirérent comme quelque choſe de divin. Voici le glorieux témoignage que l'on rendit à cette invention nouvelle. *Ego, Magiſter „ Joannes de Glogovia, Univerſitatis Cracovienſis „ Collegatus, & ad Sanctum Florianum in Cleparda Canonicus, teſtimonium do veritati, quæ „ enim vidimus & audivimus, non poſſumus non „ proteſtari: Venerabilem Patrem* THOMAM „ MURNER, *Alemanum, Civitatis Argentinenſis, Filium noſtræ Univerſitatis Cracovienſis, „ Sacræ Theologiæ Baccalaureum, hanc Charti-Ludiorum praxim apud nos finxiſſe, legiſſe, & non „ ſine grandi omnium noſtrum admiratione usque „ adeo profeciſſe, quod in Menſis ſpatio, etiam „ rudes & indocti, ſed in rebus Logicis, ſic evaſerunt memores & eruditi: quod grandis nobis „ ſuſpicio de prædicto Patre oriebatur, quoddam „ Magicarum Rerum infudiſſe potius quam præcepta Logica tradidiſſe. Auditores enim ſuos „ juramento compulerat hanc ſuam praxim in duobus annis non prodere, ſed nec cuiquam viventi „ communicare; de qua ſuſpicione noſtra ad expurgationis reſponſa vocatus, hoc præſens obtulit „* Charti-Ludium *memoratum, ſic a nobis approbatum, ſic laudatum, ita quod non modo non „ magicum, ſed divinum potius ingenium habuiſſe, unanimi voce judicaremus. Virum laudavimus, & in noſtrum numerum inſigniter promovimus; nec ſuo labore fruſtratus, viginti quatuor „ Ungaricos Florenos mercedis titulo recepit: quibus ego interfui, quæ & vidi, & hiſce auribus hauſi; ob quod veritatis teſtimonium præbui, in fidem omnium & ſingulorum præmiſſorum.* Ce Jeu de Cartes" continuë le Pére Meneſtrier, „ eſt compoſé de figures aſſez bizarres. Il contient 52. Cartes dont les ſignes qui „ les diſtinguent ſont des Grelots, des Ecréviſſes, „ des Poiſſons, des Glands, des Scorpions, des „ Bonnets fourrez, des Cœurs, des Sauterelles, „ des Soleils, des Etoiles, des Pigeons, des Croiſſants de Lune, des Chats, des Ecuſſons, des „ Couronnnes, & des Serpens:" Figures, dont il paroit qu'Eraſme ait particuliérement eu deſſein de ſe mocquer, auſſi-bien que de ce merveilleux Art de Mémoire dans ce paſſage ſatirique de celui de ſes *Dialogues* intitulé *Ars notoria.* „ ER. „ Audio *Artem* eſſe quamdam *notoriam*, quæ hoc „ præſtet, ut Homo, minimo negotio, [intra „ quatuordecim dies,] perdiſcat omnes Scientias „ liberales. DES. Quid audio? Vidiſti Codicem? „ ER. Vidi, ſed vidi tantum; quod non eſſet „ Doctoris copia. DES. Quid continebat Liber? „ ER. Varias Animantium formas, Draconum, „ Leonum, Leopardorum, varioſque circulos, „ & in his deſcriptas voces, partim Græcas, partim Latinas, partim Hebraicas, aliaſque Barbaricarum Linguarum . . . . . . DES. Ego aliam „ Ar-

(25) Berneggeri Oratio II de paranda Doctrinæ Modis illegitimis, *apud* Morhoffii Polyhiſt. *Tom. I, pag.* 313; & Meneſtrier Bibliothéq. curieuſe & inſtructive, *Tom. II, pag.* 174, 186, *& ſuivantes.*

diverses Ecôles, mais même il donna lieu à la naissance d'une nouvelle espéce de Livres inconnuë jusqu'alors, & dont on a longtems fait usage (*H*). Quoique grand ennemi

„ *Artem notoriam* non novi, quam curam, amo„ rem, & assiduitatem, (26)."

Un pareil Assemblage de Figures si bizarres, & si diverses, tenoit en effet en quelque façon du Grimoire, & devoit pour le moins autant contribuer à faire accuser leur Compilateur de Magie, que les prétendus progrès de ses Disciples. Je dis *prétendus*; car toutes ces Figures-là étant effectivement si peu convenables aux termes de Logique, déjà assez obscurs par eux-mêmes, c'étoit, ce semble, expliquer l'obscurité par les ténébres: & si ces progrés étonnans, ont eu effectivement quelque-chose de réël, on ne sauroit guéres les expliquer que par ce que Charles II, Roi d'Angleterre, disoit autrefois d'un de ses Aumoniers, bon Homme, mais fort grosse Bête, qui n'avoit pourtant pas laissé de convertir en peu de tems tout son toupeau, c'est que *les sottises de ces Gens-là étoient faites l'une pour l'autre* (27). Quoi qu'il en soit, voilà un *Personnage*, si non *grand*, & illustre, du moins assez remarquable, dont Naudé ne devoit point oublier de faire mention dans son *Apologie pour tous les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie*; & l'on en trouveroit sans doute encore d'autres.

(26) Erasmi Colloquia, pag. 633, 634, Editionis Variorum.

(27) Burnet, Mem. pour servir à l'Histoire Charles II, Tom. I, pag. 522.

(*H*) . . . . *& a donné lieu à la naissance d'une espéce de Livres inconnuë jusqu'alors, & dont on a longtems fait usage.*] Ce sont ces divers *Jeux de Cartes*; non seulement pour les sciences qui ne demandent que des yeux & de la mémoire, telles que la *Géographie*, la *Chronologie*, les *Généalogies*, le *Blason*, & même la *Fable*, & l'*Histoire*; mais encore pour celles, qui demandent de la pensée, du raisonnement, & de l'application, telles que la *Jurisprudence* & la *Logique*, ainsi qu'on vient de le voir. C'est au moins le sentiment du Père Menestrier, que ceux-là n'ont été imaginez qu'à l'imitation de ceux-ci, c'est-à-dire de ceux du Père Murner. „ C'est sur ce modéle", continuë le Père Menestrier, „ que l'on inventa, vers „ le milieu du Siécle dernier, plusieurs autres *Jeux* „ *de Cartes* . . . . Mr. DES-MARETS, de „ l'Académie Françoise, fit le *Jeu des Rois de* „ *France*, des *Dames renommées*, des *Métamor*„ *phoses*, & de la *Géographie*. L'An 1660, Mr. „ DE BRIANVILLE, CLAUDE ORONCE „ FINE', fit un *Jeu de Cartes* du *Blason*, [im„ primé *à Lion, chez Ben. Coral, en* 1660, *in* 16.] „ & comme il avoit composé ce Jeu des Ar„ moiries des Princes du Nord, de l'Italie, de „ l'Espagne, & de la France; la rencontre facheu„ se des Armoiries de quelques Princes, sous les „ tîtres de *Valets* & d'*As*, lui fit des affaires. Les „ Planches furent saisies par les Magistrats, & il „ fut obligé de changer ces tîtres odieux en ceux „ de Princes & de Chevaliers." C'étoit bien-là s'amuser à la bagatelle, pointiller sur des vetilles, & donner lieu de dire que les Grands ont d'étranges petitesses! Car, on sait, que le mot de *Valet* par lui même n'est point odieux, & signifioit autre-fois un *Homme de Naissance*, un *Gentil-Homme*, un *haut Officier* chez les Souverains: &, pour peu qu'on fasse usage de ses yeux, on reconnoit aisément par les habillemens & par les armes de ces Valets, que c'est en cette honorable qualité qu'on les a mis sur les Cartes immédiatement après les Rois & les Reines. D'ailleurs, Hector, Ogier le Danois, & la Hire, valoient bien pour la naissance certains petits Princes à qui l'on avoit apparemment cédé leurs postes, & les surpassoient sans doute pour le mérite & la Valeur. Quant aux *As*, comme ils sont les plus hauts points, & même supérieurs aux Rois, Dames, & Valets, dans plusieurs sortes de *Jeux de Cartes*, il n'y avoit pas plus de sujet de s'en scandaliser. Mais, revenons au Père Menestrier. „ L'An 1678," poursuit-il, „ Antoine Bulifon, Libraire Lionnois, „ s'étant établi à Naples, y porta ce *Jeu de Car*„ *tes*: & l'aïant fait traduire en Italien, il se fit u„ ne Société de jeunes Gentils-Hommes, qui „ s'assembloient un jour de la semaine en forme „ d'Académie, ... & prirent le nom *d'Arme*„ *risti*, selon l'usage des Académies d'Italie. Il „ s'est fait aussi un de ces jeux en Angleterre sur la „ même forme. . . . . Enfin, D. CASIMIR „ FRESCHET, présenta en 1682 au Doge & au „ Senat de Venise un *Jeu d'Armoiries* de la Noblesse „ Venitienne sous ce titre, *Li Pregi della Nobil*„ *ta Veneta abbozzati in un Giuoco d'Arme di tut*„ *te le Famiglie*: reconnoissant dans sa Préface, „ qu'il avoit suivi l'Ordre du Sr. de Brianvil„ le. . . . ." Le Père Menestrier nomme encore les *Jeux* de l'*Histoire*, de la *Chronologie*, & des *Capitaines illustres*; mais, il n'en nomme point les Auteurs comme des precédens. Il s'étend fort en suite, & peut être un peu trop, sur le *Jeu de l'Oye renouvellé des Grecs*, & sur les imitations, y compris le *Labirinthe* ou le *Jeu du Poëme de l'Arioste*, qui sera plus amplement indiqué ci-dessous: mais, je doute fort qu'il eut voulu indiquer de même l'*Essay d'un nouveau conte de ma Mère l'Oye, ou les Enluminures du Jeu de la Constitution Unigenitus*, imprimées *en* 1722, *in* 8, & dans lesquelles cette Constitution à été assez violemment joüée par les Jansénistes, qui ne manquent guéres de satiriser pieusement ainsi tout ce qui ne les accommode point, de quelque part qu'il vienne.

Quelque grand Connoisseur que fût le Père Menestrier de ces sortes de curiositez ingénieuses, & utiles, en voici quelqu'unes qu'il n'a point connuës, ou dont il a oublié de faire usage dans sa Dissertation sur ces espéces de Jeux spirituels.

I. *Le plaisant Jeu du Dodecaëdron de fortune, non moins récréatif que subtil & ingénieux, composé par Maistre* JEAN DE MEHUN, *du Temps du Roi Charles le Quint*, imprimé *à Paris, par Jean Longis, en* 1560, *in* 4°; *& à Lyon, par Fr. Didier, en* 1577; *in* 8°. On y joüoit avec un Dé à douze faces, d'où lui venoit le nom de *Dodecaëdron*, &, sur chacune de ces faces, étoit un nombre, qui renvoïoit à une Réponse en Vers sur quelque question agréable, plaisante, ou badine.

II. *Le Passe-Temps de la Fortune des Dez, inventé par* LAURENS L'ESPRIT, *Italien, translaté en François*, & imprimé *à Paris, chez Guil. le Noir*, 1559; *& à Lyon, chez Ben. Rigaud, en* 1583, *in* 4°.

III. *Le Passe-Temps de la Fortune des Dez, d'une autre bien plus gaillarde invention*, que n'est celle de LAURENS L'ESPRIT, *par un ancien Auteur François*; car, pour trouver sa Fortune, il ne met qu'un seul Renvoy, à l'Empereur, au Roy d'Arragon, &c. chacun desquels répond à un Distique François sur la demande *de la chose qu'on veut sçavoir*; imprimé *à Paris, chez Nic. Buffet, in* 16°.

IV. *Le Jeu de l'Adventure & Devis facétieux des Hommes & des Femmes, auquel par Eslection de Feuillets se rencontre un Propos pour faire rire la Compagnie, le tout par Quatrains*; imprimé *à Paris, & à Lion, in* 32°.

V. *Le Palais de la Fortune*, ou autrement *Le Palais des Curieux, avec un Traité des Songes, & un de la Physionomie, par Marc Vulson de la Colombiere*, imprimé *à Paris, chez Etienne Loyson, en* 16.., *in* 12°; *& à Lyon, chez la Roche en* 1672, *in* 12°.

VI. *La Pratique curieuse, ou les Oracles des Sybilles, avec le sort des Humains, tirée des Msts du* S. DE COMIERS, imprimée *à Paris, chez Michel Brunet, en* 1693, *in* 12°. Ce sont cinq Imitations du Livre de Jean de Mehun; mais, la derniére est la plus ingénieuse, & la plus agréable, chacune de ses réponses formant un Quatrain accommodé au goût & aux maximes du tems présent. On y jouë avec deux Dez, ou simplement en proposant un nombre depuis 1. jusqu'à 12.

VII.

nemi de Luther, comme il paroit par les simples Titres de ses Ecrits de Controverses, il fut néanmoins un des zélés Défenseurs du célébre Reuchlin; & l'on prétend même, qu'il

VII. Ce dernier est encore un pareil jeu, mais qui se jouë avec des Cartes: *Giardino di Pensieri, overo le ingeniose sorti, composte da* FRANCESCO MARCOLINI *da Forli*, imprimé *à Venise*, *chez le même Marcolini*, *en* 1550, *in folio*, avec quantité de figures fort bien gravées en bois. Ces derniers jeux ne sont que de simple amusement: mais, en voici d'autres, qu'on a prétendu rendre instructifs & utiles.

Pour la Grammaire, & les Belles Lettres.

VIII. *Le Jeu des Lettres, ou de l'Alphabeth, inventé il y a près de deux mille Ans, & renouvellé en faveur de la Naissance de Mgr. le Duc de Bretagne, par* ALEXANDRE FLEURIAU, *Prêtre:* grande Feuille ouverte, sur la quelle est empreinte une Gravure représentant un Cercle presque entier où sont écrites de suite les 24. Lettres de l'Alphabet, & sur laquelle on jette 4. Dez sur les 24. faces desquelles sont aussi gravées les mêmes 24. Lettres; ce qui accoutume les enfans à se les imprimer dans la mémoire, tant pour la figure que pour le nom. Le Restaurateur de cette Méthode prétend que Quintilien s'en est servi pour les Petits-Fils de Domitien, & que St. Jérome la conseilloit aux Dames Romaines pour l'instruction de leurs Filles. Mais, ou il a bien voulu s'appuïer de ces grands noms, pour faire recevoir une invention dont il pouvoit se faire honneur, ou il ne connoissoit pas bien la pratique de Quintilien & de St. Jérome, qui n'étoit point un jeu, mais un exercice de la main & des yeux pour habituer les Enfans à la figure, à la valeur, & à l'arrangement des Lettres. *Fiant eis* (Pueris) *Litteræ*, dit St. Jérome, *Epist. XV. Libri II*, pag. 243, *vel buxeæ, vel eburneæ, & suis nominibus appellentur: . . . . earum inter se crebro Ordo turbetur, & mediis ultima, primis media, misceantur, ut eas non sono tantum, sed & visu, noverint.* Ils avoïent alors aussi un pareil instrument pour apprendre à écrire, même aux aveugles. Voïez ce que j'en ai dit dans mon Histoire de l'IMPRIMERIE, Citation (38).

IX. *Le Jeu Roial de la Langue Latine, avec la Facilité & l'Elégance des Langues Latine & Françoise, par* GABRIEL DE FOIGNY. Lion, la Veuve Coral, 1676, in 8°.

Ce Gabriel de Foigny étoit un Cordelier défroqué établi à Geneve, dont on peut voir l'Histoire dans la Remarque (G) de l'Article SADEUR de Mr. Bayle. On y parle bien d'un *Jeu de Blason*, qu'il fit imprimer en cette Ville, & dont le Père Menestrier ne dit mot; mais, on n'y fait aucune mention de ce Jeu Grammatical: & ceci peut servir de supplément à ces deux Auteurs.

X. *Chartæ Lusoriæ, cum quatuor illustrium Poëtarum, nempe Plauti, Horatii, Ovidii, & Senecæ Sententiis.* Parisiis, Wechelius,

Voilà un Article qui peut très bien figurer avec le

XI. *Laberinto dell' Ariosto, Giuoco Heroïco*; imaginé par le Prince THOMAS DE SAVOÏE sur ce Vers de l'Arioste,

Faccan sedendo in Cerchio un Giuoco lieto;

& gravé sur une Table ronde, où l'on voïoit dans chacun de ses détours deux Vers de l'Arioste, qui obligeoïent les Jouëurs à remplir certaines conditions.

Le Père Menestrier vouloit qu'on en fit de semblables pour Homere, Virgile, Stace, & tous les Poëtes Epiques; mais, peut-être y auroit-il à tout cela plus de dissipation & de perte de tems, que de profit réel.

Pour la Logique.

XII. *Ars ratiocinandi lepida, multarum Imaginum Festivitate contexta, totius Logices Fundamenta complectens, in* Charti-Ludium *redacta a* PATRE GUISCHET, *Ordinis Minorum.* Salmurii, Harnault, 1650, in 4°.

Voilà le même Plan, & la même Méthode, que celle de nôtre Murner. Seroit-ce son Livre reproduit sous ce nouveau titre, par quelque supercherie de Copiste plagiaire, ou de Libraire Imposteur? Quoi qu'il en soit, voilà un Livre, & un Auteur, dont Wadding ne fait absolument aucune mention.

Pour les Mathématiques & la Médecine.

XIII. *Ludus Mathematicus, per E. W., ubi Scachi, Tabulæ cuidam Mathematicæ aptati, quasvis Propositiones Arithmeticas & Geometricas resolvunt: Anglice.* Londini, 1654, in 12°.

XIV. *Claudii Buxerii Rythmomachia, seu Pythagoricus Numerorum Ludus, qui & Philosophorum Ludus dicitur.* Parisiis, Guill. Cavallat, 1556, in 8°.

XV. *Le très excellent & ancien Jeu Pythagorique, dit Rythmomachie, fort propre & très utile à Recréation des Esprits vertueux, pour obtenir vraye & prompte habitude en tout Nombre & Proportion, par* CLAUDE DE BOISSIERE. Paris, 1556, in 8°.

Cet Article est-il, ou non, une traduction du précédent? Ou feroit-ce le même Livre, que Hyde auroit indiqué en Latin, & Trichet du Fresne en François? Quoi qu'il en soit, le prémier remarque, que Jaques Fabry d'Estaples a décrit ce Jeu, qu'il nomme de même *Rythmomachia seu Pugna Numerorum*; ajoûtant, qu'on y joüoit *cum Orbiculis, Trigonis, & Rhombis, quibus Figuræ Numerorum inscribuntur.*

XVI. GUIDONIS FALCONIS *Metpomaxia, sive Ludus Geometricus.* Lugduni, in 4°.

XVII. *Liber* Ouranomachia, *seu* Astrologorum Ludus, *in Abaco rotundo cum Calculis ubi duo Ordines Planetarum pro Mundi Imperio certant*, in 4°.

XVIII. FRANCISCI MONANTHOLII *Ludus Iatro-Mathematicus, Musis factus ad averruncandos tres hostes* Πόλεμον, Λιμὸν, & Λοιμὸν. Parisiis, 1597, in 8°.

Pour la Géographie, l'Histoire, & le Blason.

XIX. MATTH. KIRCHOFFERI *Orbis Lusus, id est Lusus Geographicus, Pars I.* Graecii, 1659, in 4°.

XX. JOANNIS PRÆTORII, J. H. SENFRIDEN, *und* FRANC. NIGRINI, *Europeaisch Géographische Spiel-Carte, darinn vermittelst 52. Blattlein oder Land-Karten gants Europa vorstellig gemacht ist.* Nuremberg, 1678, in 12°.

XXI. *Le Jeu du Monde, ou l'Intelligence de ce qu'il y a de plus curieux dans le Monde, par le*

qu'il fit un Ouvrage en sa faveur (*d*). Les *Epistolæ obscurorum Virorum* ne l'en censurent pourtant pas moins en divers endroits (*e*), lui reprochant sur-tout, d'avoir été Eunuque,

[*d*] Epistolæ obsc. Virorum, pag. 374 & 377, & 331.

[*e*] Ibidem, pag. 341, 366, 399, 401.

le Sr. Jeaugeon. Paris, Amable Auroy, in 12.

On jouë ce Jeu sur une Table de 18. Pieds de long où est représentée une Mappemonde avec les lieux les plus remarquables, tant par leur situation, que par les faits notables qui s'y sont passez ; ce qui peut être de quelque utilité pour se donner une légére teinture de la Géographie & de l'Histoire.

XXII. *Jeu de Cartes du Blason ; contenant les Armes des Princes des principales Parties de l'Europe, par le Père* Claude François Menestrier. Lyon, Amaulry, 1692, in 18.

Quoique ce Livret fût du Père Menestrier, il ne s'en étoit point souvenu dans sa Liste.

Pour la Politique, la Morale, & la Théologie.

Le Père Menestrier, enchanté de ces divers *Jeux de Cartes*, s'est imaginé, qu'on ne pouvoit pas tirer des autres *Jeux*, & particuliérement de celui des *Eschecs*, le même avantage & la même utilité. „ Il est certain" dit-il, „ que le *Jeu* „ *des Echecs* a toujours passé pour un *Jeu d'Esprit*, non seulement parce qu'il demande beau- „ coup d'attention pour être bien joüé, mais en- „ core parce qu'il représente une espéce de Com- „ bat entre deux Armées rangées en Bataille . . . „ Cependant, quelque savant que soit ce Jeu, il „ ne conduit à aucune science ni art : au lieu „ qu'on a trouvé le moïen de faire servir le *Jeu* „ *de Cartes* à donner les principes de quelques „ Beaux-Arts, & même de quelques Sciences, de „ la *Géographie*, de l'*Histoire*, de la *Chronologie*, „ des *Fables*, du *Blason*, de la *Grammaire*, & „ même de la *Logique*," [& du *Droit*, pouvoit-il ajoûter, comme on l'a vu ci-dessus Remarque (*D*), Num. VII.] „ Ainsi, ce *Jeu*, pour n'ê- „ tre pas aussi ancien que celui des Echecs, pa- „ roit plus ingénieux." Mais, c'est-là une erreur, qu'il est bien aisé de réfuter, sans même entrer dans le détail de tous les Eloges qu'ont fait de ce Roi des Jeux, cette foule de Panégiristes qui ont écrit en sa faveur. Car, quoi qu'en dise le Père Menestrier, on peut tirer du *Jeu des Echecs* d'excellentes leçons, non seulement pour la Guerre & la Politique, mais encore pour la *Morale* & la bonne *Conduite de la Vie* ; ce qui est incomparablement plus utile & plus estimable, que de simples leçons de *Géographie* ou de *Blason*. Et c'est ce dont le Père Menestrier seroit sans doute convenu lui-même, s'il avoit sçu, que le Pape Innocent III, élévé au Souverain Pontificat dès l'an 1198, avoit tiré du *Jeu des Echecs* des *Leçons de Morale*, conservées en Latin, & en manuscrit, sous le titre de *Moralitas ex Schaccario seu Ludo Schaccorum*, dans le Collége de St. Jean-Batiste à Oxford n°. 1768, & dans celui de St. Benoit à Cambrige n°. 1362, (28) ; & s'il avoit connu, ou du moins s'il n'avoit pas oublié, dans sa *Liste des Jeux ingénieux & instructifs*, le principal de tous, composé il y a plus de 500 ans, traduit en suite dans les principales Langues de l'Europe, & dont je me contenterai de noter ici l'Original.

[28] *Le Père* Jacob, Bibliothecæ Pontificiæ, *pag.* 319 ; Oldoini, Athenæi Romani, *pag.* 461 : & Eggs Pontificii docti, *pag.* 425 ; *sont les seuls qui fassent mention de cet Ouvrage.* Trithème, Possevin, la Rocheposai, Bellarmin, Labbe, Olearius, Oudin, *ni* du Pin, *tous Bibliothécaires d'Ecrivains Ecclésiastiques, n'en disent pas le moindre mot.* Cave *même, qu'*Oudin *loue* *Tom. II, col. 719, d'avoir parlé si exactement de ce Pape, qu'on ne peut rien ajoûter à sa diligence, n'est pourtant pas à cet égard plus exact que les autres. Reconnoissons néanmoins, que, selon* Hyde Shahiludii, *pag.* 179, *cet Ouvrage est d'un Moine Anglois.*

XXIII. Jacobi de Cessolis seu Cessulis, *Ordinis Prædicatorum, Liber de Moribus Hominum Officiisque Principum, ac Popularum, Argumento sumpto ex Ludo Schaccorum.* Mediolani, 1479, in folio.

Quant à ses différentes Traductions, on les peut voir ci-dessus Remarque (*F*), de l'Article Cessoles.

Je ne dois pas oublier ici un Manuscrit qui se trouve dans la Bibliothéque de Mr. le Comte Charles Bentinck : il est intitulé,

LES ECHECS AMOUREUX,

OU

LES ECHECS D'AMOUR.

C'est une Mythologie, ou Explication de l'ancienne Fable du Paganisme, Philosophique, Physique, Morale, & quelquefois même grotesquement Théologique ; mais continuellement ramenée au jeu des Eschecs, dont on voit une magnifique Miniature au feuillet cccc. xxxvii.

L'Acteur, comme on parloit alors, le nomme autrement par-ci par-là, *Livre Rimé*, ou *Rimet*, quoi que tout l'Ouvrage soit en *prose* : & je ne vois pas pourquoi il lui donne cette nouvelle dénomination, après les deux précédentes.

Cet Acteur n'est point nommé ; mais est certainement postérieur au *Roman de la Rose*, dont il parle. Son Ouvrage est divisé en une Table fort détaillée, un Prologue assez étendu, & ccccxxxxi. feuillets, dont manquent le j, le clxxvj, & le cccxxxv : le tout parfaitement bien écrit sur du Velin de la plus grande forme ; accompagné de quantité de magnifiques Figures très bien & très délicatement peintes, de la grandeur & de la largeur entiére de la moitié des pages ; & rélevé d'une infinité de Lettres d'Azur, de Vermillon, & d'Or, avec les Argumens de chaque Chapitre en Carmin ou Vermillon, & répétez dans la *Table* mise à la tête de Livre. Commence après le *Prologue*, par ces mots, page vij,

„ Chi commenche l'Acteur de che present Li- „ vre à declairier aulcunement la rime du dit Li- „ vre *Rimet*" ; & finit par ces vers,

„ Je lairray doŕcq ceste matere,
„ Tant soit elle de grant mystere,
„ Je ny puis, briefment pl9 entendre,
„ Ne ma nef plus avāt estendre ;
„ Car je nay pas vent avenāt.
„ Face qui voelt le ramanant :
„ Il me convient ailleurs déduire ;
„ Et Dieu voelle ma nef cōduire."

Par le Langage, il paroit, qu'il a été composé, ou du moins écrit, en Picardie, ou dans le voisinage ; le *Che* pour *Ce*, comme *Che Livre*, *Chette Femme*, y regnant par-tout.

Le prétendu *Chevalier* Gordon de Percel, c'est-à-dire l'*Abbé* Lenglet du Fresnoy, qui nous a tant rassemblé de fadaises dans sa *Bibliothéque des Romans*, ne dit pas un seul mot de celui-là, quoiqu'il parle de divers autres de pareil Caractère.

On a vû ci-dessus n. XIII, qu'on a aussi appliqué le *Jeu des Echecs* à l'*Arithmétique* & à la *Geométrie*.

XXIV. Johannis *Teutonis Tractatus de Moribus & Disciplina Humanæ Conversationis, Chartarum Lusum VI. Capitibus exponens :* Manuscrit conservé dans la Bibliothéque de l'Empereur, & cité par Echard, Tom. II, pag. 821. Si l'on en sçavoit l'âge, peut-être se trouveroit-il que Murner n'est pas le prémier Inventeur de cet usage des Cartes comme le croit le Père Menestrier.

Non seulement on s'est servi des Cartes, des Dez, & des Echecs, pour enseigner toutes les sciences dont je viens de parler, mais même on s'est servi de la Chasse, espéce de jeu plus distingué, pour enseigner la Théologie : & c'est ce que prouvera suffisamment le titre suivant.

XXV. *Le Livre du Roy Modus, qui, sous les termes de la Chasse* des Bestes de toute espéce, moralise sur les dites Bestes, les dix Commandemens de la Loy, les sept Pechés mortels, &c. ; *& parle de Dieu le Père, qui envoya à son Fils la cause de Ratio & de*

nuque, & d'avoir fait de Jésus-Christ & de ses Apôtres autant de Moines, dans ses Prédications (*I*). Lipenius a fait mal-à-propos deux différens Auteurs de nôtre Murner; l'un, sous son vrai nom, auquel il accorde son *Charti-Ludium Institutionum Justiniani*; & l'autre, sous le faux nom de *Mernivus* & *Marnivius*, auquel il donne son *Charti-Ludium Lo-*

de Sathan, & de Dieu le Fils, qui jugea contre Sathan; du St. Esprit, qui détermina les ames au Monde, & la chair à Sathan; de la Bataille des Vices & des Vertus; du Roy d'Orgueil, qui fit deffier le Roy Modus; du Songe de Pestilence, &c.

Cela se trouve en manuscrit dans diverses Bibliothéques, & l'on en a de deux sortes d'éditions. Les unes sont intitulées *le Livre du Roy Modus &. de la Royne Ratio, lequel fait mention comment on doit deviser de toutes maniéres de Chasse, &c.*, & imprimée *à Chambery, chez Antoine Neyret, en* 1486, *in folio*, & *à Paris, en* 1503, *in* 4°. Les autres ont pour titre, *le Roy Modus, du Deduict de la Chasse, Venerie, & Faulconnerie, auquel Livre l'Autheur, ne s'estant voulu nommer, s'est contenté de feindre un Roy nommé Modus, qui instruit ses Apprentifs en l'Art de la Chasse des Bestes & Oyseaulx, corrigé & mis en meilleur Langage*, & imprimé *à Paris, chez Vincent Sertenas, en* 1560, *in* 8°. A en juger par les titres de ces imprimez, cet Ouvrage ne concerneroit simplement que la Chasse; &, comme on voit, il s'en faut beaucoup qu'ils n'en donnent une aussi juste idée, que le titre des Manuscrits. Le prémier de ces Traités répond assez au *Procès de Belial contre Jesus-Christ*, & à celui de *Sathan contre la Vierge Marie*, autres rhapsodies puériles, & fraudes pieuses & ridicules, avec lesquelles on amusoit autrefois la sotte crédulité des Peuples, & qu'il semble qu'on veuille renouveller de nos jours; témoin entre autres la *Bible* déguisée en Roman dans l'*Histoire du Peuple de Dieu* du P. Berruyer Jésuite, plus amplement indiquée ci-dessous, Article PALLADINO, Remarque (*D*). Mais, si l'on trouvoit que ce *Livre du Roy Modus* ne répondit point assez au but de cette remarque, voici quelque chose de moins douteux, & de plus positif; sçavoir.

XXVI. La Passion de Nostre Seigneur Jésus-Christ, moralisée & appliquée à la Chasse du Cerf. *Manuscrit in folio*, cité dans le Catalogue des Manuscrits du Chancellier Séguier, pag. 117.

XXVII. *De Guldin Spil, unter dem begriffen sind siben Spil tegen de siben Seynd &c.*; c'est-à-dire, *Jeu d'Or dans lequel se trouvent sept autres Jeux touchant les sept Péchés mortels*: composé par *Meister* INGOLD Dominicain; & imprimé *à Augsbourg, par Ginther Zeiner, le* 1. *d'Août* 1472, *in folio*. Les Pères Quetif & Echard n'indiquent qu'un Manuscrit de cet Ouvrage, & n'ont point sû que Jacques de Cessoles y est assez souvent imité ou copié (29).

[29] Thesaurus Biblioth., Tom. I, pag. 121, 123.

XXVIII. Une espéce de *Jeu d'Oye*, imaginé par un Jésuite pour apprendre aux Enfans les Elémens du Christianisme, & dont on peut voir la description, tant dans le *Voyage d'un Missionaire de la Compagnie de Jésus en Turquie &c.*, page 204, que dans le *Journal Littéraire*, Tome XV, pag. 463. Quel dommage que les Apotres ne se soient pas avisez d'un si merveilleux expédient! Les Jansénistes plus avisez en ont fait un pareil sur la *Constitution Unigenitus*. Voïez Bibliothéque Janséniste fig. xv.

A ces *Jeux de Politique, de Morale*, & *de Théologie*, je joindrai encore les deux suivans, quoi qu'ils n'y aïent qu'un assez foible rapport.

XXIX. *Liber* סור מרע / *id est* Sur Mera, *quod significat* Recede a Malo; *Dialogus de Ludis, in quo unus Interlocutorum eos magnifice laudat, dum alius fortiter eos vituperat.* Venetiis, & Lugduni Batavorum. *Idem, cum Notis* AUG. PFEIFFERI. Witteberge, 1665, in 4°.

XXX. Mr. Wolffius observe dans la *Bibliotheca Hebræa*, Tom. I, pag. 414, que R. Jehude Ario, vulgairement appellé Leon de Modene, est l'Auteur, ou le prémier Editeur de ce Livre *Le Combat de Maladvise avec sa Dame par Amours, sur les Jeux de Paulme, Cartes, Dez, & Tablier: monstrant comme tels Jeux, joint celuy des Femmes, font aller l'Homme à l'Hospital: avec plusieurs Rondeaux & Dixains présentés au puis de Rjée.* Lyon, 1547, in 16.

La plûpart de ces titres sont tirez de l'*Elenchus quorumdam eorum qui de Ludis scripserunt*, & de l'*Elenchus quorumdam eorum qui de Shahiludio scripserunt Libros*, publiés par THOMAS HYDE, principal Directeur de la Bibliothéque Bodleïene, avec ses *de Ludis Orientalibus Libri II*, imprimez *à Oxford, dans le Théatre de Sheldon, en* 1694, *in* 8°; & des *Supplémens* que j'ai faits autrefois à ces deux petites Piéces. Depuis, j'ai trouvé dans les *Memoriæ Historico-Criticæ Librorum rariorum* d'Augustin Beyer, Article XLIII, *Bibliotheca Scriptorum de Ludis*: &, quoi qu'assez ample, je n'y vois enregitrez que les Num. I, II, III, XV, XXIII, & XXIX, des XXX, que je viens de détailler.

La nouveauté, & l'agrément qu'ont toujours les figures pour les Enfans & pour la jeunesse, donnérent d'abord beaucoup de cours à ces sortes de jeux accommodez aux sciences. Mais, depuis qu'on a des *Logiques* raisonnables, & de bonnes *Méthodes pour étudier la Géographie, la Chronologie, le Blason*, l'*Histoire*, & même *la Fable*; on a laissé ces sortes de divertissemens aux Enfans, pour les accoutumer insensiblement aux noms des Lieux & des Personnes dont on doit un jour leur apprendre l'Histoire: si ce n'est peut-être en Italie, ou les *Armeristi*, & autres Cavaliers de cette Nation, pourroient bien être encore amoureux de ces innocens amusemens. D'ailleurs, le peu d'utilité qu'on vit que les jeunes gens en tiroient, & la dissipation qu'ils leur causoient, les firent enfin tomber & vérifiérent ainsi la pensée judicieuse de Sorel sur cet éxercice plus amusant qu'utilement emploïé & adopté par Berneggerus & par Morhoff. On peut dire „ observe très raisonnablement „ Sorel, on peut dire de quelques méthodes, que l'on „ a trouvées pour réduire la *Cosmographie*, la *Géographie*, la *Chronologie*, & l'*Histoire*, même la „ *Logique* & autres Disciplines, en *Jeux de Cartes*, que si l'on se servoit seulement d'abord de „ ces sortes d'inventions, on ne feroit qu'embrouiller l'esprit des enfans. Lorsque l'on voudroit „ après les instruire tout de bon, ils croiroient „ toujours jouër, & parleroient plûtôt de jeu, que „ de science. On ne sauroit aussi apprendre beaucoup de choses par une maniére si contrainte, „ d'autant qu'une Carte ne peut porter qu'un nom, „ & quelques qualitez, sans rien approfondir davantage. D'ailleurs, il semble indigne de la majesté des Sciences de les traiter si bassement „ (30). " Peut-être y a-t-il un peu trop de sévérité dans ce dernier trait; car, au moins, les Enfans peuvent-ils par-là apprendre les noms des Lieux & des Personnes, comme je viens de le remarquer, & comme le reconnoit aussi Morhoff, à la fin du jugement qu'il fait de ces jeux. *Ineptus talium mechanicorum inventorum in Disciplinis usus est, præsertim in Logicis. Nullus enim rerum nexus est. In sententiis vel vocabulis aliquibus addiscendis, pueris forte utiles esse poterunt* (31).

[30] Sorel, Science Universelle, Tom. IV.

[31] Morhofii Polyhistor, Tom. I, pag. 11.

(*I*) *On lui reproche d'avoir été Eunuque, & d'avoir fait de Jésus-Christ & de ses Apotres autant de Moines, dans ses Prédications.*] Peut-être le prémier de ces reproches n'est-il qu'une simple

Logicæ (*f*). Konigius en a fait de même: comme Théologien, il lui donne son *Charti-Ludium Logicæ*; &, comme Jurisconsulte, il lui attribuë son *Tractatus de Pythonico Spiritu*, qu'il change pourtant en de *Pythonico Quæstu* (*g*). Ni Willot, ni Wadding, Bibliothécaires de l'Ordre de St. François, ne nous disent quoi que ce soit, ni du tems auquel il a vécu, ni de celui auquel il est mort; négligence si ordinaire aux Ecrivains de cette espéce, qu'on ne sauroit se lasser de la leur reprocher. Gesner, & ses Abbréviateurs, sont les seuls qui nous apprennent, qu'il vivoit vers l'an 1520, (*h*). Peut-être Wadding s'en explique-t-il plus particuliérement dans ses *Annales de l'Ordre de St. François* auxquelles il renvoïe ses Lecteurs (*i*). Mais, c'est les renvoïer en quelque sorte aux Calendes Grecques; car, outre que ces *Annales* ne sont rien moins que communes, il n'y a que très peu de particuliers, qui se soucient de se charger de pareils Ouvrages; au lieu qu'il n'y en a guéres, pour peu qu'ils aiment les Lettres, qui ne se fournissent volontiers des Bibliographies de toute espéce.

(*f*) Lipenii Bibliotheca Juridica, pag. 66, 833: & Bibliotheca Philosophica, pag. 274, 649, & 838.

(*g*) Konigii Biblioth. vet. & nova, pag. 561.

(*h*) Gesneri Append. ad Bibliothecam, fol. 100, 166. Epit. Biblioth. Gesner. pag. 797.

(*i*) En ces Termes: Vide n. 1. Annal. an. 1520. num. I, & 1526. num. I. & Cochl. de Actis Lutheri.

ple plaisanterie des Auteurs des *Epistolæ obscurorum Virorum*, qui l'ont couché en ces termes: *Aliqui dicunt, quod Doctor* MURNER *habet rem cum ipsis* (Monialibus.) *Sed hoc non est verum: quia ipse est Eunuchus castratus.* Mais, quant au second, il paroit fait fort sérieusement, quoi que dans un Ouvrage de Plaisanterie; & voici en quels termes. „ Dominum nostrum Christum fuisse MONACHUM, videlicet *Abbatem*, & St. Petrum *Priorem*, & Judam Ischariotis *Cellarium*, & Philippum *Portarium*, & sic de aliis, secundum sub & supra. Quæ omnia iste illuminatus, & valde scientificus Monachus, *Paulus Langius*, sic magistraliter probat, ut Wimphelingus & sui Discipuli non debent unum verbum contra rebellare. Sed resistit mihi unus Wimphelingianus in faciem, & dixit quod Monachi mentiantur sicut sceleratissimi caupones, quia volunt *Christum fuisse ita portentosum Animal, & cucullatam Bestiam*, & super me protestavit nomine Christi. Tunc fui ita perterritus, quod perminxi & permerdavi me, quod omnes nasum prætinebant.... Ipse etiam THOMAS MURNER, Monachus & Doctor suos multum subtilis, etiam semel solemniter prædicavit in Ambone, quod *Christus Dominus noster fuit Monachus*, & scivit etiam realiter defendere. Sed unus Discipulus Wimphelingii noluit credere in Christum, si esset Monachus; & fecit illos versus desuper:

„ *Non ego fallaci tecto, tibi Christe, Cucullo*
„ *Crediderim; veste hac fraus tegiturque*
„ *dolus.*
„ *Atque probat novus e Berna quæsitus habenda*
„ *Franciscus; Monachis quanta sit ipsa fides*
„ (32)."

(32) Epistolæ obscurorum Virorum, pag. 347, 348.

On ne fut pas moins étonné qu'indigné, il y a quelques années, lors qu'on vit paroitre une Estampe fort scandaleuse, dans laquelle Jésus-Christ se voïoit habillé en Jésuite; & l'on ne manqua pas de régaler aussi-tôt les Pères de cette Societé de ces vers violens & satiriques:

Ils ont volé mon nom, rejetté mon esprit,
Persecuté les miens par leur jalouse rage,
Renversé mon Eglise; &, pour comble d'outrage,
Ils m'ont convert de leur habit.
Si Jésus-Christ ressuscité
Sous cet habit eut pu paroitre,
Thomas avec raison eut méconnu son Maître,
Et nous célébrerions son incrédulité.
Voyez jusqu'où va la malice
De ces Pères industrieux,
Ils ont habillé Dieu comme eux,
A fin que chacun le haïsse.

On regardoit alors cet attentat comme inouï & tout à fait nouveau: mais, comme on voit, on se trompoit, & ce n'étoit que le renouvellement d'une impieté, dont divers Moines, & particuliérement Langius & Murner, avoient déjà donné l'éxemple. Ce dernier passoit de son tems, non seulement pour fort ambitieux, & grand babillard, mais même pour un insigne calomniateur; témoins ces traits remarquables *Ambitiosus ille Murnarius Geltnarr, loquacissimus ille Murnerus Libellum vulgavit ad Germaniæ Proceres, contra Lutherum. Novi Sycophantem*, que l'on peut voir dans l'*Huttenus illustris*, petit Dialogue satirique, qui se trouve d'ordinaire à la fin des *Epistolæ obscurorum Virorum*.

N.

[a] L'Auteur a laissé cet Article imparfait. Remarque de l'Editeur.

OIR (JEAN LE) (*a*), d'une bonne Famille d'Alençon (*A*), étoit né en cette Ville, en 1632. Ses études faites avec succès, il parvint à la dignité de Théologal du Diocése de Sées en Normandie en 1672. Ce poste, & ses sentimens fermes & vigoureux touchant l'observation de la Discipline Ecclésiastique, lui attirérent avec de Medavi son Evêque, & après sa mort avec ses Grands-Vicaires, de violentes Disputes dont il se tira enfin à son honneur. Il n'en fut pas de même de celles qu'il eut ensuite avec François de Harlai, Archevêque de Rouën, son Métropolitain, & depuis Archevêque de Paris; car, elles l'exposérent, non seulement à de grandes persécutions, mais même à la perte de sa liberté, à une amende honorable des plus flétrissante, à une condemnation aux galéres, & enfin à une prison perpétuelle dans laquelle la mort termina ses souffrances à Nantes en 1692. On a de sa façon divers écrits, qui ont généralement été estimés. C'étoit un Homme ferme & intrépide: & ce fut cette intrepidité à soutenir ses sentimens contre des Ennemis trop puissans, qui lui attira tous ses malheurs. Il étoit d'ailleurs d'un caractère très estimable, & d'une rare vertu: & c'est ce qu'on pourra voir plus particuliérement dans les Historiens de sa vie (*B*).

(*A*) *Il étoit d'une bonne Famille d'Alençon.*] Voïez comment on en parle dans des *Mémoires du Tems* emploïés par Moreri ou par ses Continuateurs, au mot NOIR (*Jean le*), où, contre leur coutume trop constante, ils en ont fait un assez bon Article.

(*B*) *Les Historiens de sa Vie.*] Il en est lui-même en quelque sorte le prémier dans sa *Lettre à Mlle de Guise*, où il dépeint les Persécutions auxquelles il a été exposé. Du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Ecclef.* XVII. Siecle; & *Table Universelle*, pag. 2503, & 2936, peut-être regardé comme le second; & les *Mémoires du Tems* ou *l'Histoire du Jansénisme* du P. Gerberon, comme le troisiéme: mais, l'*Abrégé de la vie de Jean le Noir Prêtre, & Théologal de l'Eglise de Sées par Nicolas Bordin, Chanoine de la même Eglise*, conservée en manuscrit par Mr. le Noir de St. Claude, son Parent, seroit sans doute la meilleure de ces Histoires. C'est le Pére le Long qui nous l'indique dans sa *Bibliothéque Historique de la France*, pag. 945, col. 1, & qui nous aprend que ce *Bordin, le Compagnon de le Noir dans toutes ses adversitez, mourut aussi en exil à Angoulême, en* 1710.

NULLY, Famille ancienne de Paris ou de l'Ile de France, dont on a remarqué que divers Rejettons ont été d'un génie très violent & très emporté (*A*). Le plus ancien de

(*A*) *Famille ancienne .... dont ... divers rejettons ont été ... très emportés.*] Il paroit par le Mémoire de Monsieur Marais, que dès le XII. Siécle cette Famille étoit en possession de la terre de Neully sur Marne à quelques lieuës de Paris. *La Famille de Nully*, dit-on dans ce Mémoire, *porte de gueulle à la Croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre Billettes aussy d'or, & supportée de deux Cignes. Ces Armes se trouvent dans la Voute de l'Eglise de St Jean en Gréve, où quelqu'un de leurs Ancêtres a été enterré. Ces Armes se trouvent encore sur le Tombeau de* FOULQUES CURE' DE NEUILLY *sur Marne, ce grand Homme dont parlent toutes les Croniques, qui, au douzième siécle, ayant preschè la Croisade sous les Ordres de St. Bernard & du Pape Innocent trois, revint mourir dans sa Cure* (1). *Il est enterré dans l'Eglise de Neuilly; & sur sa Tombe, qui est un Ouvrage de ces tems-là, les Armes des Nully sont gravées, apparemment parce que quelqu'un de cette Famille l'avoit suivi dans cette sainte Expédition, & qu'ils étoient déjà Seigneurs de cette Terre* (2). Peut-être même étoit-il de cette Famille, & que c'est par cette raison, que ces Armes se trouvent sur son Tombeau. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet Homme se rendit fort recommandable dans ce tems-là, par ses sollicitations empressées envers les Princes Chrétiens pour les porter à se croiser; & que cela paroit bien clairement par ce commencement de l'*Histoire de Constantinople sous les Empereurs François par* Geoffroy de Ville-hardouin, que Mr. Marais s'est contenté d'indiquer. Je le rapporte selon la Traduction de Blaise de Vigenère, que Pasquier, par je ne sai quelle fantaisie, a trouvé bon de nommer *Viginelle*, & cela, parce que je n'ai point celle de Du-Cange. „ L'An mille „ cent quatre vingts dix & huict, dit Geoffroy, „ ... au temps du Pape Innocent III, de Philippe „ Auguste Roy de France, II de ce nom, & de „ Richard Roy d'Angleterre; il y eut un sainct „ Homme en France, appellé FOULQUES *de* „ *Nully*, Prestre & Curé du mesme lieu, qui est en„ tre Laigny sur Marne & Paris. Cestuy-cy se „ meit à prescher la parole de Dieu par la France, „ & les terres circonvoisines, & nostre Seigneur feit „ tout plein de miracles par luy, tant que la re„ nommée en alla jusques au Sainct-Père, lequel „ envoya à ce Preud-Homme à ce que, soubs son „ nom & authorité, il eust à prescher la Croisade: „ ...... & pour ce que les indulgences furent „ si grandes, s'en esmeurent fort les cœurs des „ personnes, & plusieurs se croisérent à ceste occa„ sion." Ce qui put encore contribuer à les déterminer à cet égard fut l'excessive liberté, pour ne pas dire l'insolence extrême, dont il osoit user envers les Grands, & les Rois mêmes, dans ses exhortations. *Foulques, Curé de Neuilly sur Marne*, dit un Ecrivain moderne, *avoit réüni en lui la piété, la science, l'éloquence, & la hardiesse des Prédicateurs Evangéliques: & il jouïssoit dans son Siécle de toute la réputation de St. Bernard; quoi qu'à dire le vrai son mérite eut beaucoup moins de solidité. Cet Homme Apostolique, & plein d'une liberté intrépide, démêlant des vertus du Roi d'Angleterre* (Richard I,) *les vices qui le dominoient, osa lui reprocher*, qu'il avoit trois Filles dangereuses, qui le pourroient conduire au précipice. *Ce Prince lui aiant répondu*, qu'il n'avoit point d'Enfans; *Foulques reprit, que* l'Orgueil, l'Avarice, & l'Impureté, étoient ces trois Filles. *Le Roi d'Angleterre picqué au vif, eut assez de force, néanmoins, pour couvrir son dépit d'une raillerie.* Il faut s'en défaire, *dit-il à Foulques.* Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux Moines de Citeaux, & mon penchant pour les Femmes aux Prélats de mon Roiaume (3). Un autre Auteur, qui attribuë la grande réputation de ce Missionaire indiscret bien plûtôt à ses déclamations & à sa hardiesse, qu'à ses talens & à sa piété, prétend, mais mal-à-propos ce me semble, que cela se passa dans un Sermon, & dans l'Eglise même: & *c'est ainsi*, ajoûte-

[1] Geoffroi de Ville-hardouin donné par Mr. du Cange.

[2] Tiré du Mémoire de Mr. Marais.

[3] Baudot de Juilly, Hist. de Philippe Auguste, Tom. I, pag. 118, & 122. Rapin, Hist. d'Angleterre, Tom. II, pag. 274, se contente de dire cela en deux mots.

de ceux qu'on connoiſſe certainement eſt un JEAN DE NULLY, qui fut un célébre Avocat ſous le Regne de Charles VI, (*a*). On ne ſait ni le tems ni le lieu de la Naiſſance de CHARLES DE NULLY; mais on ſait qu'il éxerça des emplois fort conſidérables ſous les Regnes de François I, & de Henri II, & qu'il ſe ſeroit encore élévé plus haut s'il avoit ſu ſe modérer (*B*). ESTIENNE DE NULLY, ſon Fils, obtint auſſi

[*a*] Voïez la Remarque [*A*].

ajoûte-t-il (4), *que ce Roi ſe vengea de l'indiſcréte plaiſanterie du Prédicateur par une raillerie plus fine, ... & qu'il rejetta ſur les Eccléſiaſtiques les vices que ces gens-là ont accoutumé d'imputer aux Princes, quoi que ſouvent ils régnent plus dans les Cloitres qu'à la Cour.* Quoi qu'il en ſoit, & ce téméraire Eccléſiaſtique, & Saint Bernard ſon Supérieur & ſon modéle, abuſérent bien de la foibleſſe & de la ſimplicité des Princes de leur tems, pour leur faire entreprendre des Expéditions auſſi dangereuſes que déraiſonnables, les détourner par-là du ſoin indiſpenſable de leurs propres affaires, & les aſſujettir ainſi à l'ambition déméſurée des Evêques de Rome: *Fille* incomparablement plus *dangereuſe* & plus préjudiciable toute ſeule, que les *trois* réelles ou ſuppoſées du Roi d'Angleterre. C'eſt ainſi, par éxemple, que le *dévot St. Bernard*, diſtingué particuliérement par ce titre dans l'Egliſe Romaine, voïant le Roi Louïs le Jeune touché d'un grand remords d'avoir fait brûler *treize cens Perſonnes innocentes*, (ce ſont les propres termes de Mezeray,) *qui s'étoient retirées dans l'Egliſe de Vitri* ſurnommé de-là *le Brulé*, lui ordonna pour pénitence le Voiage d'Outre-Mer contre les Detenteurs de la Terre-Sainte: pénitence, autant & plus criminelle, que le prémier péché de ce foible Prince; puiſqu'il ne s'étoit apparemment commis qu'à la chaude, & dans le prémiér tumulte de la ſurpriſe de cette ville, au lieu que le nouveau ſe devoit commettre de ſang-froid, de propos délibéré, & après longue & mure délibération. Mais, comme on l'a remarqué en une infinité d'occaſion, tout eſt bon & louäble, & rien n'eſt injuſte ni criminel, lorſqu'il s'agit de l'honneur & de l'aggrandiſſement de la Sainte Egliſe.

[4] Larrey, Héritiere de Guienne, *pag.* 142.

Je trouve, qu'un LOYS DE NULLY, & un JEHAN DE NULLY, furent du nombre des Officiers tuez à la Bataille de Poitiers, & enterrez enſuite, le prémier aux Cordeliers, & le ſecond aux Jacobins, de cette ville (5). Mais, il ne ſeroit pas aiſé de décider s'ils étoient, ou non, de cette Famille. Je vois auſſi, qu'un JEAN DE NULLY, ou JEAN COUARD NEUILLY, ſe diſtingua notablement dans le Bareau ſous le Regne de Charles VI. Antoine Loiſel croit qu'il étoit de cette Famille: On verra en même tems dans le paſſage que je vais citer, & la raiſon qui le lui fait croire, & le commentaire de la ſeconde partie du texte de cette remarque. „ Sous le Regne de Charles VI. . . . , Jean de „ Neuilly . . . . . ſe remarque parce que Galli en „ rapporte, qu'il eſtoit Homme violent, cholére, „ & courageux en ſes Plaidoyers, ainſi qu'il ſe „ peut voir en ſa Queſtion XCVII, où il y a „ qu'il fut condamné en l'amende, plaidant pour „ quelques particuliers d'Orléans. Ce qui me „ fait penſer, que feu M. Eſtienne de Neuilly, „ qui ſe fit prémier Préſident en la Cour des Aydes, lors que le feu Sieur Pierre de la Place „ fut tué à la S. Barthelemy (6); & encores un „ autre de Neuilly, Maiſtre des Requeſtes, qui „ donna un ſoufflet à un Officier de l'Empereur „ Charles V, eſtans en conférences comme Députez de leurs Maiſtres (7): cela, dis-je, me „ fait croire, qu'ils eſtoient de la race de ce Maiſtre Jean de Neuilly; ayans tous eſté d'un naturel fort prompt, hauts à la main, & hutins, s'il „ m'eſt loiſible de parler en l'ancien Langage de „ ce tems-là, c'eſt à dire, mutins & querelleux „ (8)."

[5] Jean Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 114, *verſo* & 115.

[6] Voïez ci-deſſous Citation [28].

[7] Voïez ce fait plus au long dans la Remarque ſuivante.

[8] *Loiſel, Opuſcules*, pag. 487.

(*B*) CHARLES DE NULLY . . . *éxerça des emplois fort conſidérables, ſous . . . François I. & Henri II.*]. On ſe contentera de copier ici les circonſtances curieuſes, communiquées par Monſieur Marais. „ CHARLES DE NULLY," dit-il, „ fut d'abord Conſeiller Lay au Parlement „ de Paris: Il y fut reçu le 10. d'Octobre 1541. „ Le 23. Juillet 1543. il fut pourvû de la charge „ de Maiſtre des Requeſtes (9), & reçu ce meſme jour au Parlement. (J'ai vû l'extrait de ſa „ Reception.) En ce temps-là, il y avoit peu „ de Maiſtres des Requeſtes, & ces charges n'eſtoient conférées qu'à des Perſonnes illuſtres. En „ l'année 1544, il fut nommé Plénipotentiaire pour „ le Roy François I. à la Paix de Crespy, avec „ le Mareſchal d'Annebault, & Gilbert Bayard, „ Sr. de la Fond, Sécrétaire d'Eſtat, & Controleur „ général des Guerres. Charles de Nully eſtoit „ le ſecond des trois. Le Traité fut ſigné le 18. „ de Septembre 1544; &, le meſme jour, le „ Roy François I. luy eſcrivit une Lettre de Cachet, par laquelle ſa Majeſté luy donnoit ordre „ d'avertir le Parlement de la concluſion de la Paix. „ Dans les Conférences il arriva qu'un Jacobin „ Eſpagnol de la noble Famille des Gusmans, „ qui négocioit pour l'Empereur Charles Quint, „ parla trop arrogamment contre la France. Charles de Nully luy donna un ſoufflet; &, par „ cette action, qui parut trop violente, il perdit „ la place de Chancelier, qui luy eſtoit deſtinée: „ le Cardinal de Tournon ayant remonſtré, qu'une telle vivacité ne convenoit point au chef de „ la Juſtice. En 1547, il fut un des huit Maiſtres „ des Requeſtes qui aſſiſtérent aux pompes funébres „ de François I. En 1548, la fermeté qu'il avoit „ fait paroitre au Traité de Crespy le fit choiſir „ par le Roy Henry Second, pour aller faire le „ Procès à toute la Ville de Bourdeaux, qui „ s'eſtoit revoltée au point qu'on avoit aſſaſſiné le „ Sr. de Monneins, l'Homme du Roy, & le „ Lieutenant de la Province. Le Connétable de „ Monmorency y alla avec une Armée, & entra „ dans la Ville par la Brêche. Deux jours après, „ Charles de Nully commença ſa procédure de „ ſon coſté, & rendit ce jugement fameux contre „ les Rebelles, par lequel la Ville fut déclarée „ coupable de Rebellion, déchue de ſes Priviléges, le Parlement ſuſpendu, les Cloches ôtées, „ les Jurats & cent Bourgeois condamnez à déterrer avec leurs ongles le corps du Sr. de Monneins, & le reſte qui ſe peut lire dans toutes „ les Hiſtoires. Voicy ce qu'en dit Mr. de Thou „ ſur l'année 1548. *Tertia die a* Stephano *Nuellio, Libellorum ſupplicum Magiſtro, de ſeditione „ quæſtio habita eſt. Is, a Mommorantio in eam „ rem cum aliis a Rege delectis judicibus adductus, „ alioqui magnæ authoritatis vir, ſed vehemens & „ iracundus, & qui in pacis ad Crepiacum factæ „ negotio, Dominicano Monacho, cujus mutua opera Cæſar & Franciſcus utebantur, arrogantius „ ut quidem ipſi videbatur loquenti injurioſe manus „ intulerit, quo facto ampliſſima Cancellarii dignitate quæ ultro deferebatur indignus habitus eſt; „ monente Turnonio, nequaquam ſummo Magiſtratui „ impotens & violentum ingenium convenire.* Mr. „ de Thou, & après luy Mezeray, ſe ſont trompés en l'appellant *Eſtienne* au lieu de *Charles*. „ Ils conviennent tous deux, que celuy qui alla à „ Bourdeaux étoit au Traité de Crespy: or, „ c'étoit Charles de Nully, qui étoit certainement „ Plénipotentiaire à cette Paix; &, de plus, il „ n'y a point eu d'Eſtienne de Nully Maiſtre des „ Requeſtes, que le Préſident qui ne le fut qu'en „ 1571. (10). Blanchard, dans ſon Livre des „ Maiſtres des Requeſtes, pag. 278, l'appelle „ *Charles*, & date ſa Reception du 23. Juillet „ 1543. Mais, il fait une autre faute: car, il „ l'appelle *Milly* au lieu de *Nully* (11); en quoy „ il a été facile de ſe tromper par l'égalité des „ liaiſons & du nombre des Lettres. Et puis, „ cette faute ne vient pas de luy; car, dans les „ éditions du Traité de Crespy, j'ay vû que l'on „ a mis *Milly* au lieu de *Nully* (12): & c'eſt „ certainement Nully, qui étoit à ce Traité pour „ François I., comme Mr. de Thou & Mezeray „ en conviennent, & comme il eſt encore plus clair „ par la Lettre de Cachet, que j'ay vuë en original (13)."

[9] Il eut la charge de Mr. le Préſident Olivier.

[10] Voïez ci-deſſous la Citation [28].

[11] *Du Haillan* fait la même faute, *Hiſt. de France*, d'Edit. de Paris 1616, in folio, pag. 1501.

[12] Dans celle de Paris au *Recueil des Traitez de Paix* imprimé chez Leonard en 1693, in 4. en 6 volumes, il eſt bien nommé par deux fois *Charles de Nully*, page 411, du II. Tome.

[13] Tiré du *Mémoire de Mr. Marais.*

Il eſt étonnant que des Ecrivains tels que Mrs. de Thou & de Mezeray ſe ſoient ainſi abuſez à l'égard de ſon nom de *Charles*, & que Blanchard ſe ſoit auſſi trompé ſur celui de *Nully*, vû que tous les Auteurs qui les avoient précédez l'avoient éxac-

aussi de fort belles charges sous les Regnes de Charles IX, & de Henri III, (*C*); & lorsque la Ligue se forma contre celui-ci, il devint un des plus zélez Promoteurs de cette

exactement nommé. Arnaud du Ferron le nomme bien Charles de Nully, Maître des Requestes, &, sans parler du soufflet donné au Moine Guzman, il se contente de dire qu'il le maltraita de paroles. *Carolus Nullius, Libellorum Magister, vocatus ad fœdera sancienda ab Ennebaldo, dissentientem Cosmanum quibusdam in rebus acerbissimis verbis fregit nimis iracunde hoc quidem, & valde acriter*, (14). Jean Sleidan le nomme *Carolus Nullæus* (15), ce que Robert le Prevot son Traducteur François (16), a fort bien rendu par Charles de Nully, y ajoûtant sa dignité de *Maistre des Requestes* (17); mais, il ne dit mot, ni du Jacobin, ni du soufflet. Jean Bouchet l'appelle *Charles*; &, sans parler de la part qu'il eut au Traité de Crespy, il remarque, qu'outre la commission pour punir la rebellion des Bourdelois, il en eut encore une semblable pour faire assembler les Etats de la Province de Poitou, & pour écouter leurs Propositions touchant la Gabelle, qu'il y abolit ensuite moïennant une somme de cent mille écus (18). Il rapporte tout au long, tant les Lettres patentes qui terminérent cette affaire, que celles qui accordérent le Pardon aux Bourdelois: celles-là sont datées d'Amiens en Septembre 1549, & celles-ci de Compiegne en Octobre 1549, (19). Peut-être cette erreur ne vient-elle que de ce que Mr. de Thou, par un défaut d'attention qui n'est que trop ordinaire aux Ecrivains même les plus célébres, aura confondu Charles de Nully, avec Estienne de Nully son Fils, dont nous parlerons dans la suite: ce qu'il y a de certain, c'est que presque tous les Auteurs qui l'ont suivi l'ont copié sans l'éxaminer. Mezerai, comme Mr. Marais vient de le remarquer, est dans le cas; mais, de plus, il lui donne en différens lieux deux différens noms de batéme, & par là il donne lieu de croire qu'il en a fait deux Hommes. En effet, dans sa grande Histoire, en raportant le châtiment de la révolte des Bourdelois, il le nomme *Estienne de Nuilly, Maistre des Requestes, le plus violent de tous les Hommes* (20); &, en raportant le Traité de Crespy, il le nomme *Jacques de Nuilly, Conseiller d'Estat & Maistre des Requestes* (21), sans parler du souflet: mais, cette Contradiction se trouve corrigée dans son *Abrégé Chronologique*; & il y reconnoit, que l'*Estienne de Nully, Maistre des Requestes, Homme extrémement violent*, qui, *au Traité de Crespy, avoit donné un soufflet au Jacobin qui négocioit, pour l'Empereur*, est le même que celui qui *déclara coupable de Rebellion la* Ville de Bourdeaux (22). Mr. de Wicquefort (23), le Père Daniel (24), & Mr. Amelot de la Houssaie (25), qui ont rapporté le fait de Crespy à peu de chose près de la même maniére que Mr. de Thou, sont aussi dans le même cas: &, si c'est une chose remarquable, que le second ne parle en aucune façon de lui en racontant la punition des Bourdelois, c'est quelque chose de plus remarquable encore, que le dernier se soit abusé touchant son nom, non seulement à la tête d'un Livre qui contient un Acte public dans lequel il est fort bien nommé, mais même en faisant l'Histoire de cet Acte, & en y renvoïant précisément. Varillas, sans lui donner aucun nom de Batême, s'est contenté de le nommer *Nully Maitre des Requêtes*, & de dire simplement qu'il fut un des Plénipotentiaires de France au Traité de Crespy (26). C'est quelque chose de surprenant qu'il n'ait rien dit, ni de son avanture avec le Moine Guzman, ni de sa commission en Guienne. C'étoient-là des sujets très propres à réveiller la curiosité des lecteurs, & plus dignes sans doute de leur attention, que tant de morceaux inconnus qu'on croit qu'il prenoit le soin de composer lui-même. Mais, revenons au Mémoire de Monsr. Marais. „ Le 23. Octobre 1549, „ Charles de Nully mourut. Il fut enterré dans „ l'Eglise des Sts. Innocens; &, par un Extrait „ des Regiltres du Parlement, il paroist que ses „ parens priérent la Cour d'assister à ses funérail- „ les, qui répondit qu'elle y assisteroit. Il laissa „ sa veuve Anne de Paris en possession de la Ter- „ re de Neuilly sur Marne à trois lieuës de Pa- „ ris; & cette Terre a depuis passé au Président „ de Nully son Fils à titre de Doüaire coutu- „ mier. On ne trouve point la naissance précise „ de ce-Président; & ce n'est que par cette cir- „ constance du Doüaire, qu'on a reconnu qu'il „ estoit Fils de Charles (27)." C'est ce Fils, qui va faire le sujet des deux remarques suivantes.

(*C*) ESTIENNE DE NULLY *obtint de fort belles Charges sous Charles IX. & Henri III.*]. „ Il fut d'abord Conseiller au Parlement de Bre- „ tagne: ses Provisions sont du 12. Avril 1559. „ Ensuite, il fut Procureur du Roy au Chastelet „ de Paris, & Prévost des Marchands de la mes- „ me ville. En 1569, le Roy Charles IX. ayant „ dépossédé tous les Officiers de la R. P. R., „ Monsr. de la Place, prémier Président de la „ Cour des Aydes, fut dépouillé de sa charge, & „ Mr. de Nully pourvû en son lieu, & reçu le „ dernier Février 1569. En 1571, Mr. de la „ Place fut rétabli par l'édit de Pacification; &, „ pour indemniser Mr. de Nully, le Roy lui donna „ une charge de Maistre des Requestes. Les Pro- „ visions sont du 17. Avril 1571. En 1572, ar- „ riva la St. Barthelemy. Mr. de la Place y fut „ tué, & Mr. de Nully rentra pour une seconde „ fois dans la charge de prémier Président de la „ Cour des Aydes. Les secondes Provisions sont „ du 2. Septembre 1572, huit jours après la St. „ Barthelemy. Il est à remarquer qu'il prenoit „ aussi la qualité de Conseiller d'Estat, & que le „ Roy Henry III. luy en avoit accordé le Brevet „ (28)."

Voilà ce que Monsr. Marais nous apprend touchant les dignitez d'Estienne de Nully: j'y suppléerai par quelques Remarques. I. Antoine Loisel remarque que *Miraumont, tit. de la Cour des Aydes, dit que le Sr. de Neuilly fut pourveu de l'Estat de prémier Président le 11. Janvier 1569, qu'il exerça depuis par l'absence de Mr. Pierre de la Place* (29). On a vu ci-dessus que Monsr. Marais dit que ce fut le dernier de Février qu'Estienne de Nully fut *pourvû* de cette charge: la différence est petite, & n'est pas de grande conséquence; mais, comme Mr. Marais n'avance rien que sur les titres qu'il a vus, il vaut mieux s'en tenir à ce qu'il dit. II, On accuse nôtre de Nully, non seulement d'avoir *fait résistance* au Président de la Place, *de la despouille* duquel il avoit été pourvû durant la Guerre (30), mais encore d'avoir contribué à sa mort, afin de se procurer une seconde fois sa place de prémier Président de la Cour des Aydes: &, si cela est, il est étonnant qu'on n'en dise rien dans sa vie (31). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne sauroit guéres en douter après ce qu'en disent Mrs. de Thou & d'Aubigné. *Petrus Placius*, dit le prémier, *Curiæ Vectigalium primarius Præses, Vir gravitate, doctrina, & integritate clarus, ... Mulo quo vehebatur deturbatus, pugionum ictibus confoditur. . . . Interfecti Munus, quod belli tempore per absentiam illius exercuerat, Stephanus Nuellius, Homo factiosus & sanguinarius, quique Percussores in Placii caput subornasse credebatur, a Rege impetravit* (32). „ Le Président de la Place", dit le second, ... „ fut . . . . abbatu de son Mulet à „ coups de poignard: l'Estat (c'est-à-dire sa „ Char-

[14] Arnold. Ferronus de Rebus gestis Francor. folio 289, Editionis Paris. Vascosani, 1555, in 8. Brantome, Capit. Franc. Tom. I, pag. 319, dit qu'on apella ce Moine le Moine de la Paix, & que Charles V, le traitoit comme inspiré.

[15] J. Sleidani Comment. de Statu Relig. & Reipubl. Libr. XV; pag. 251. Editionis 1557, in 8.

[16] *Voiez la* Bibliothéque Françoise de du Verdier, *pag.* 755, & *de la* Croix du Maine, *pag.* 447.

[17] Hist. de J. Sleidan, *Libr. XV, folio* 252, *d'Edition de Jean Crespin*, 1561, *in folio*.

[18] J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, *folio* 326, 328, *d'Edition de Poictiers*, 1557, *in folio*.

[19] *Voiez les folio* 326, *verso*, & 328, *verso des* Annales d'Aquitaine.

[20] Mezerai, Hist. de France, *Tom. II*, *pag.* 1063.

[21] *La même, pag.* 1032.

[22] Mezerai, Abrégé Chronol. *Tom. IV*, *pag.* 654.

[23] *Voiez le Traité* de l'Ambassadeur & de ses Fonctions, *I. Part. pag.* 404. *d'Edit. de Cologne* 1690, *in* 4.

[24] Daniel, Hist. de France, *Tom. III*, *col.* 416.

[25] Discours Hist. sur les Traitez de Paix *à la tête du* Recueil des Traitez de Paix, *imprimé à Paris en* 1693, *in* 4, 6 *volumes*, *pag.* 96, *de l'Edition in* 12.

[26] Varillas, Hist. de François I, *Tom. III*, *pag.* 109.

[27] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.

[28] *Tiré du* Memoire de Mr. Marais.

[29] Loisel, Opuscules, *pag.* 487, *à la marge*.

[30] P. de Farnace, *dans le Discours que je vais citer*.

[31] *Composée par* P. de Farnace *sous le titre de* Brief Recueil des principaux poincts de la Vie de Messire Pierre de la Place, & *imprimée à la tête du* Traicté de l'Excellence de l'Homme, & maniére de se connoitre, par P. de la Place &c., *en* 1581, *in* 8.

[32] Thuanus *Libr. LII*, *pag.* 824, *E*, 825, *B*, *C*.

cette détestable Faction (*D*). On ignore ce qu'il devint après la réduction de Paris à l'obéïssance de Henri IV : on sait seulement, qu'il n'eut point la liberté de rester dans cette

„ Charge) donné au Président de Neuilly, qui „ avoit mesnagé cette mort, pour esperance d'en „ estre héritier (33)." Mezerai dit aussi la même chose, & se sert d'expressions qui paroissent la rendre encore plus criminelle & plus criante. *Pierre de la Place*, dit-il (34), *prémier Président aux Aydes . . . . . fut laissé dans la rue à la mercy des Séditieux attirez par Estienne de Neuilly, Homme cruel & factieux, qui prétendoit par ce moien avoir sa Charge qu'il avoit desja exercée durant la Guerre.* J'observerai par occasion, que Cornelius Tollius, qui raporte en propres termes, sans le citer néanmoins, ce que Mr. de Thou a dit de la fin malheureuse du Président de la Place, en a supprimé la circonstance qui concerne nôtre Estienne de Nully (35). III, Je trouve qu'il fut Prévost des Marchands (36), non seulement en 1582, & 1584, comme on le dit dans les nouvelles Notes marginales ajoûtées au Catholicon d'Espagne (37), mais encore en 1585. Cela paroit par l'Inscription qu'il fit mettre en cette année à la Porte St. Antoine qu'il avoit fait restituer (38). Il paroit aussi, tant par la même Inscription, que par une autre de l'an 1583, que dès lors il étoit Conseiller d'Etat (39).

(*D*) *Il devint un des plus zêlez Promoteurs de la Ligue*] C'est ce qui paroitra fort clairement par les Extraits que je vais donner de Mr. de Thou, qui n'a pû parler de ce violent Homme qu'avec connoissance de cause. Le détail, qu'il nous a laissé de ses diverses démarches, est très curieux & très intéressant; mais, comme il y en a quelques-unes qu'il a négligées & que d'autres ont recueillies, je les joindrai à ce qu'il nous a raconté, afin qu'on puisse voir tout d'un coup tout ce qui concerne Estienne de Nully. Celui, qui avoit jetté dans Paris les prémiers fondemens de la Ligue vers l'an 1577, étoit Pierre Hennequin, Président au Parlement. Après sa mort, Estienne de Nully, qu'il avoit en vain désigné pour son Successeur en sa Charge, entretint & grossit ce parti, & se servit pour cela de tous ceux à qui le mauvais état de leurs affaires, leurs crimes, ou l'envie de s'enrichir par toutes sortes de voies, faisoient souhaiter la Guerre Civile. *Ejus* (Ligæ) *Fundamenta cum prius in Urbe jecisset Petrus Hennequinus Senatus Præses, ... eo mortuo Stephanus Nuellius, quem Hennequinus moriens sibi frustra Successorem designaverat, factionem fovit, ac diu aluit per emissarios suos, Homines lapsos facultatibus, & quibus aut ad scelera tegenda, vel privatas rationes farciendas, Bello Civili opus erat* (40). En 1588, il fut du nombre de ceux qui accompagnérent Frère Ange dans cette ridicule Procession, que la Ligue envoïa à Chartres, plus pour découvrir en quelle posture y étoit le Roi, & pour tirer de nouveaux Sermens de ceux qu'elle y avoit déjà séduits, que pour s'humilier devant ce Prince & lui demander Grace. *Rex expostulantem* (Fratrem Angelum) *benigne solatus vicissim increpuit, quod inconsiderato pietatis ardore abreptus, in re tam seria alieno tempore luderet, & seditiosis Hominibus, quales in illa pompa complures esse compertum habebat, se veluti Ducem præbuisset. Id propter Stephanum Nuellium & alios dictum, qui personati cum Joiosa venerant ut sub specie Religionis conscios in ea Civitate . . . novo Sacramento in Guisii Verba adigeret: quod & ille cum Sequacibus sciente & annuente Rege impune fecit, quamquam Bironus, a quodam e sacri Collegii Sodalibus de loco, in quo convenerant, certior factus, Regem monuisset, & comprehendi eos auctor fuisset* (41). Remarquez que la prémiére partie de ce passage est tirée du *Thuanus restitutus*, & ne se trouve point dans diverses Editions de l'Histoire de Mr. de Thou. Ce que l'on va lire ne se trouve, ni dans Mr. de Thou, ni dans le *Thuanus restitutus*, & concerne trop particuliérement nôtre Ligueur, pour n'être point placé ici. „ Au Président de Nully, lequel, Député de la Cour des „ Aydes, faisant la Harangue pleuroit, & s'excu„ soit de ce qui estoit advenu, il (le Roi) dit ces „ mots: Hé, pauvre Homme, pensez-vous que „ si j'eusse eu quelque volonté envers vous & les „ autres de vostre Faction, je ne l'eusse pas bien „ pu éxécuter? Qui m'en eust gardé, si j'en eusse

(33) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, Livre I, Chap. IV, Colon.* 331.

(34) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 257, *d'Edition de* 1685, *in folio.*

(35) Corn. Tollius de Infelicitate Litteratorum, *ad calcem* Pierii Valeriani *de eodem Argumento, pag.* 68, 69, *Edition. Helmest.* 1664, *in* 12.

(36) Antiq. de Paris de Corrozet & Bonfons *folio* 200, *verso: Voiez aussi les* Mem. de P. de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 146, *où il est mal nommé* JEAN.

(37) *Page* 339, *d'Edition de Ratisbonne,* 1711, *in* 8. 3 *volumes.*

(38) Antiq. de Paris de Corrozet & Bonfons, *Tom. II, folio* 121. *Je viens de trouver dans le* Théatre des Antiquitez de Paris de J. du Breul, *pag.* 1029, *d'Edit. de* 1612, *in* 4., *qu'il fut* Prévôt des Marchands *depuis le* 16. *Aoust* 1582, *jusqu'au* 16. *Aoust* 1586.

(39) *Voiez les mêmes* Antiq. de Paris, *Tom. I, folio* 200, *verso, Tom. II, folio* 121.

(40) Thuanus, *Libr. LXXXVI, ad ann.* 1587, *pag.* 168, C.

(41) Thuanus restitutus, *pag.* 77; & Thuani Histor. *Libr. XCI, pag.* 291, *D.*

„ eu envie? Non, non, j'aime les Parisiens en „ despit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort „ peu d'occasion. Retournez-vous en: faites vos„ tre Estat comme de coustume, vous & les au„ tres; & vous monstrez aussi bons Sujets comme „ je me suis monstré bon Roy; en quoy je désire „ continuer, pourveu que vous vous en monstriez „ dignes (42)." Mezerai a préféré ce récit au précédent; car, il rapporte les Reproches que Henri III, fit au Président de Nully, & ne parle point de ceux qu'il fit au Frère Ange; il dit que *ce Roy*, loin de faire arrêter la Procession, comme le lui conseilloit le Maréchal de Biron, *qui avoit découvert que quelques-uns d'entre eux avoient comploté de mutiner la Ville de Chartres . . . ., se contenta de marquer à Estienne de Nully, l'un des plus factieux d'entre eux, qui pleuroit à grosses larmes en luy demandant pardon, que s'il eut eu envie de ruiner les Parisiens, il estoit en son pouvoir de les réduire en cendres; mais, qu'on n'avoit pas fait moins de tort à leur intérêt qu'à sa bonté, de leur inspirer une pensée si extravagante* (43). Il fut un des Députez de la Ville de Paris aux Etats de Blois; &, lorsque les Trésoriers de France, s'opposant à l'abolition d'une grande partie de leurs charges proposée dans ces Etats, y eurent fait remontrer par le célébre Scevole de Sainte-Marthe qui étoit de leur corps, que la plûpart des Députez n'étoient que des Factieux choisis par pure cabale & contre la volonté du Roi, & que par cette raison ils protestoient de tout de qui pouroit se décider contre eux: alors, dis-je, il fut choisi par les Etats, irritez de ces Protestations, pour en porter leurs plaintes au Roi. *Guisius . . . . ab Ordinibus, ad exonerandum Ærarium, decerni curavit ut Thesaurariorum generalium per Edicta fiscalia multiplicatorum Tribunalia abolerentur, & ipsi ad antiquum numerum redigerentur, ... Illi . . . in publico Ordinum Consessu admissi, faciente pro ipsis . . . Scevola Sammarthano ex illo Ordine (Viro elegantia ingenii, eruditione, ac integritate quovis alio publico munere dignissimo, . . .) protestantur de vitio Comitiorum; Delegatorum majorem partem per coitiones & factiosas prensationes in Provinciis contra Regis mandata & voluntatem nominatos; proinde pro irritis se habituros quæcumque illi contra se postularent & decernerent. Id indignissime tulere Ordines, confestimque e suo numero ad Regem delegarunt, inter quos* STEPHANUS NUELLIUS, *Curiæ Vectigalium primarius Præses, & fœderatæ Factionis in Urbe facile Princeps suis, qui de injuria non solum sibi, sed in conspectu Regis facta, apud ipsum expostularent, & de ea qua & Regis Auctoritas imminueretur, & Comitiorum libertas fringeretur, satisfieri sibi enixe peteret* (44). Il s'apperçut bien qu'on méditoit quelque chose de funeste pour le Duc de Guise. Il l'en avertit, & n'épargna, ni ses priéres, ni ses larmes, pour l'obliger à se retirer: mais, il n'y gagna rien; & le mauvais destin de ce malheureux Prince, l'emportant sur toutes les sollicitations de ses amis, rendit inutiles toutes les remontrances qu'on put lui faire. *Cum in Convivio, cui Guisianus Cardinalis Frater & Archiepiscopus Lugdunensis intererant, a Stephano Nuellio & genero ejus Michaele Martello Capella . . . moneretur* (Guisius), *ut Regis insidias caveret & matura ex Aula discessione Vitæ consuleret; . . . . cum urgeret Nuellius, & lacrymis ubertim profusis Guisium a temerario manendi proposito dehortaretur; ille ad Cardinalem Fratrem & Lugdunensem conversus, has tanquam a senili infirmitate aut a compotatione liberaliore profectas parum se curare ostendit. Quo intellecto homo ferox,* „ tempestivæ „ hæ meæ Lacrymæ sunt, si Fortuna, cui multum „ debes, hoc etiam tibi concessisset ut Amicorum „ consiliis recte uti scires. Nunc, quando eas ri„ des, reliquum est, ut Deum toto corde compre„ cer, ut periculum avertat, faciatque aliquanto „ sentiamus nos in solo periculi metu lacrymasse „ (45)." Enfin, ce qu'il avoit prévu arriva, & il fut lui même arrêté, entre autres Personnes, avec la Chapelle-Marteau Prévot des Marchands, & avec Compan & Cotteblanche Eschevins de la Ville de Paris (46).

La Résolution du Roi étoit de faire pendre les trois prémiers; *mais, en étant détourné par Mr.* de

(42) Journal de Henri III, à l'année 1588, *pag.* 111. *de l'Edition de* 1699.

(43) Mezerai, Hist. de France, *Tom. III, pag.* 693.

(44) Thuanus, *Libr. CXIII, pag.* 160, *C, D;* & *pag.* 161, *A, B.*

(45) Thuanus, *Libr. XCIII, pag.* 373, *C, D, E.*

(46) *Idem, ibid, pag.* 375, G. Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 25. D'Aubigné, Hist. Univ. *Tom. III, Colon.* 213. Mezerai, Hist. de France, *Tom. III. pag.* 737. Varillas Henri III, *Tom. III, pag.* 196.

cette ville, & qu'il vivoit encore en 1606, (*b*). Il eut des Enfans, & sa postérité subsiste

[*b*] *Voïez la Remarque* (*D*), *Citation* (71).

de Ris prémier Président de Brétaigne (47); il se contenta de les conduire au Château d'Amboise, & de les y remettre entre les mains de Du Guast (48). L'Auteur des petites Notes mises à la marge de la derniére Edition du Catholicon d'Espagne (49) dit (50) que *le Roi les avoit renvoïés à Paris*, lui, la Chapelle-Marteau, Compan, & Roland, *sous promesse qu'ils feroient leur possible pour porter leurs Concitoiens à la Paix: que loin de cela, ils firent du pis qu'ils purent, & principalement la Chapelle-Marteau:* & que *Compan & Roland furent faits Eschevins en la place des deux qui avoient suivi le Roy à sa sortie de Paris après les Barricades.* Mais, cela n'est point éxact: car, 1°, pour commencer par ces derniers, ce ne fut point après la mort des Guises, comme l'insinuë l'arrangement que l'Auteur donne à ses paroles, mais immédiatement aprés l'affaire des Barricades, qu'ils furent faits Echevins à la place de le Comte & Lugoli (51): 2°. Les deux Echevins qui furent arretez n'étoient point Compan & Roland, mais Compan & Cotteblanche (52); Roland & Des-Prez les deux autres Echevins étoient alors à Paris, d'où ils écrivirent aux Princes de la Maison de Bourbon, pour les inviter à y amener le vieux Cardinal de Bourbon leur Oncle (53): 3°, Ce ne fut point de Blois, comme l'insinuë l'Auteur, mais d'Amboise où le Roi s'étoit vû réduit à transférer lui-même ses Prisonniers (54), que quelques-uns d'entre eux, savoir la Duchesse de Nemours, Compan, Cotteblanche, & Vincent le Roi Lieutenant civil d'Amiens, furent renvoïés chez eux, (55): 4°, Il est certain que De Nully & La Chapelle-Marteau restérent à Amboise entre les mains de Du Guast, qui ne traita que quelques tems après de leur liberté (56); & l'on verra ci-dessous (57), à quel prix de Nully recouvra la sienne. Il fut fait Membre du Conseil des XL de la Ligue, quoi qu'il fût encore prisonnier à Amboise (58); &, dès qu'il fut libre, il se retira à Paris, où, après la mort du Président Brisson, le Duc de Maienne le fit un des quatre Présidens de son prétendu Parlement (59) le 2. Décembre 1591, (60). Antoine Loisel, qui remarque que *Pasquier dit qu'il fut fait prémier Président par Mr. de Maienne, c'est-à-dire pendant la Ligue*, & qui l'oppose à cet égard à Miraumont qui dit qu'il le fut dès l'an 1569, (61); n'a point assez pris garde aux expressions du prémier de ces deux Auteurs: il dit, non pas que Nully fut fait prémier Président par le Duc de Maienne, mais que Neuilly, déjà *prémier Président en la Cour des Généraux des Aydes*, avoit été créé l'un des quatre *Présidens du Mortier* du Parlement que la Ligue entretenoit à Paris (62). Il n'aimoit point les Seize, qui ne l'aimoient point non plus; &, quelque zélé Ligueur qu'il fût, il en auroit volontiers fait pendre quelques uns, s'il en avoit été le maître. On verra la raison de cette haine mutuëlle dans le passage suivant: *Le Président de Neully les hait* (les Seize) *parce qu'il sait qu'ils ont empesché sa reception au Parlement auparavant le quatriéme Décembre* (63), *&, en haine de ce, il a dit à plusieurs Personnes, qu'il falloit pendre encore des Seize, qui le méritoient autant que ceux qui l'ont esté* (64). Il fut un des Députez aux Etats qui se tinrent à Paris en 1493, & il y eut diverses Commissions remarquables jusqu'à la Réduction de cette Ville (65). Antoine Loisel dit, qu'il *fut renvoïé en sa Maison en* 1592, (66); mais sans doute il y a de l'erreur dans cette date, & peut-être a-t-il eu dessein de dire 1594. En effet, on sait qu'il fut banni de Paris cette année-là (67); & l'on verra par le passage que je vais citer, qu'il y exerçoit encore les charges sur la fin de l'année 1593. Ce passage est tiré du Mémoire de Mr. Marais que j'ai déjà cité plus d'une fois; & il trouvera d'autant mieux ici sa place, qu'il contient divers faits qui suppléeront à ce qu'on vient de lire. „ La Ligue se forma. Le „ Président de Nully fut un des plus déterminez „ Ligueurs. Il se trouva aux Etats de Blois en „ 1588: le Cardinal & le Duc de Guise y furent „ assassinez; le Président de Nully fut arresté, „ conduit à Amboise, & en sortit en payant mil- „ le Ecus de rançon qu'il emprunta. Aprés la „ mort de Henry trois, le Président de Nully de- „ meura toujours prémier Président de la Cour „ des Aydes. Le Duc de Mayenne le fit second „ (68) Président à Mortier dans l'Erection qu'il „ fit de son Parlement; mais, il lui donnoit des „ Lettres de Compatibilité pour éxercer ensemble „ les deux Charges: il y en a du 7. de Décem- „ bre 1593, & d'autres des années précédentes. „ Le Duc de Mayenne le fit aussi Garde de la „ Bibliothéque du Roy, après la mort de Mr. „ Amyot, grand Aumosnier, & Evesque d'Auxer- „ re. En 1594, se fit la Réduction de Paris; „ mais, on ne trouve point qu'il ait continué „ d'éxercer sa Charge de prémier Président, & „ on ne sait quand il la quitta (69)." Il la quitta sans doute immédiatement après cette Réduction, qui se fit le 22. de Mars; puisque, s'étant voulu présenter au Roi dès le même jour, ce Prince lui fit dire fort séchement *par Sanssi, qu'il ne tenoit point pour ses Sujets & Serviteurs ceux qui l'estoient des Espagnols, il ne laissât pas de s'en aller avec eux* (70); que, trois jours après, *ayant esté esconduit de la Requeste qu'il avoit présentée, qu'attendu son âge & sa qualité, il lui fust permis de se retirer en l'Abbaye de St. Victor lez-Paris, ou en quelqu'autre Moinerie des Fauxbourgs, il avoit eu un billet* de Bannissement; & que le 27, *on escrivit sur sa Porte en grosses lettres*, FRANÇOIS, PENDEZ CE MESCHANT HOMME (71). Selon Mezeray, cette *Charge fut donnée à Chandon, qui la céda ensuite à Christophe de Seve son Gendre* (72): &, selon le Mémoire de M. Marais, Nully „ étoit encore „ vivant en 1606." Remarquez, que, selon cette date, Antoine Loisel n'a point dû parler d'Etienne de Nully comme d'un Homme mort (73), lors qu'il composa son *Dialogue des Avocats du Parlement de Paris* (74). Remarquez encore, qu'il devoit être alors extrémement vieux, puisque, dès l'an 1588, le Duc de Guise regardoit déjà comme une des infirmitez de sa vieillesse le conseil qu'il lui donnoit de se sauver de la Cour, & les larmes qu'il répandit à ce sujet. Voïez touchant cela la Citation (45) de cet Article. J'ajoûterai à tout ce qu'on vient de voir le Caractère du Président de Nully tel que nous l'a laissé un Ligueur même. *Le Président de Neully*, dit-il (75), ... *Homme ambitieux, agare, furieux, inconstant, & mesdisant, qui aime vostre party*

[47] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 36.

[48] Thuanus, *Libr. XCV, pag.* 430. *B.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 61, 64. Mezerai, *Tom. III, pag.* 747.

[49] *Celle de* 1711.

[50] *Page* 339.

[51] Thuanus, *Libr. XC, pag.* 219, *D. E* Lettres de Pasquier, *Tom. I, pag.* 795.

[52] *Voïez ci-dessus la Citation* (46).

[53] *Voïez le* Dialogue du Maheutre & du Manant, *pag.* 568, 569.

[54] *Voïez la Citation* (48).

[55] Thuan. *Libr. XCIII, pag.* 180, *D.* Mezerai, *Tom. III, pag.* 747.

[56] Thuanus, *Libr. XCV, pag.* 430, *B.* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 69. Mezerai, *Tom. III, pag.* 748.

[57] *Citation* (69).

[58] Cayet, Chronol. Noven. *Tom. I, folio* 141, *verso.*

[59] *Mr.* Charrier *fut le* 1, *Mr.* de Hacqueville *le* 2, lui *le* 3, *& Mr.* le Maitre *le* 4. *Voïez ci-dessous la Citation* (68).

[60] Lettres patentes *communiquées par Mr.* Marais *à Mr.* Bayle, *& insérées dans la Remarque* (*Q*) *du* 3. *Duc de* GUISE *de son* Dictionnaire. Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245. Mezerai, *Tom. III, pag.* 999.

[61] Loisel, Opuscul. *pag.* 487.

[62] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245.

[63] *Il falloit dire le* 2. *Décembre: Voïez la Citation* (60).

[64] Dialogue du Maheutre & du Manant, *imprimé à la suite du* Catholicon d'Espagne, *en* 1711, *Tom. III, pag.* 491.

[65] Thuanus, *Tomo. V, pag.* 314, *C;* 357, *E;* 412, *C;* 425, *D.*

[66] Loisel, Opuscul. *pag.* 549.

[67] *Voïez la* Liste des Bannis de Paris, *au Tom. II, des* Mémoires de Nevers, *pag.* 708, *& suivantes.*

[68] Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 245. Mezerai, Histoire de France, *Tom. III, pag.* 999, *& l'Auteur des* Remarques sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 133, *disent le troisiéme: mais, il faut remarquer que tous ces Auteurs parlent des quatre Présidens élus alors comme de quatre Présidens à Mortier, au lieu que Mr.* Marais, *se conformant aux* Lettres patentes *de leur Création citées ci-dessus num.* (60), *les regarde comme un prémier Président & trois Présidens à Mortier; &, à le prendre ainsi:* Estienne de Nully est véritablement le second des Présidens à Mortier.

[69] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.

[70] L'Estoile, Journal de Henri IV, *Tom. I, pag.* 5.

[71] *La-même, pag.* 12.

[72] Mezerai, Mémoire Historique & Critique, *Tom. I, pag.* 51.

[73] *Voïez ci-dessus la Citation* (7), *où il dit* feu Mr. Estienne de Neuilly.

[74] *Il le composa en* 1602. *Voïez sa* Vie, *à la tête de ses* Opuscules, *pag. xlj.*

[75] Dialogue du Maheutre & du Manant, *pag.* 491, 492. *Les uns attribuent ce* Dialogue *à* Roland, *les autres à* Cromé, *tous deux du nombre des Seize.*

siste encore aujourd'hui (*E*). Ce qu'on verra de plus curieux dans les Remarques qui accompagnent cet Article est tiré d'un Mémoire manuscrit communiqué à feu Monsieur Bayle par Monsieur Marais Avocat au Parlement de Paris (*c*).

[c] *On peut voir dans les Articles* GUISE, HENRI III, NAVARRE, QUELLENEC, REZ, *&c. de semblables Pièces fournis par ce célèbre Avocat, & la manière avantageuse, dont Mr. Bayle en a parlé.*

party (c'est-à-dire la Ligue,) *pourvu qu'il y commande; mais, d'obéir, il ne sçait ce que c'est, & se abandonnera plustost soy-mesme que de céder à autruy.* Il est étonnant que Maimbourg ait à peine fait mention dans son *Histoire de la Ligue* d'un Homme qui lui fournissoit un si beau champ: Varillas n'en dit presque rien non plus; & le Père Daniel s'est contenté de parler de son emprisonnement aux Etas de Blois (76).

(*E*) *Il eut des Enfans, & sa Postérité subsiste encore aujourd'hui.*] On ne connoit que deux de ses Enfans par les Ecrits publics. Ce sont deux Filles, dont l'une fut mariée à Michel de la Chapelle-Marteau (77), Prévot des Marchands de la Ville de Paris & Sécrétaire d'Etat de la Ligue (78), aussi zélé Ligueur que lui; & l'autre, s'étant laissée débaucher & faire un Enfant par Guillaume Rose Evêque de Senlis, autre furieux Ligueur (79), a donné lieu à ce Livre Satirique de la Bibliothéque de Mad^e. de Mont-pensier, *Les Couches avant terme de la Fille du Président de Neully, mises en Rimes spirituëlles par Mr. Roze Evesque de Senlis* (80); & à ces Vers de la Confession générale des Chefs de l'Union, où on le fait parler ainsi:

Sous feinte hypocrisie j'ay caché l'adultére
De l'Enfant que j'ay fait à la belle Neuilly,
Lorsqu'en la confessant son prémier fruit cueilly.
J'ay preschè ton pouvoir: Pardonne moy St. Père (81).

Mais, dans le Mémoire de Mr. Marais nous apprenons que JACQUES DE NULLY, *Escuyer Seigneur de Nully, Fils d'Estienne de Nully, se maria en 1606, & que son Père assista à son mariage. De Jacques de Nully est venu* PIERRE DE NULLY, *Escuyer Seigneur de Nully* (82), *qui a épousé Dame Marie le Bret Et de ce Pierre de Nully est issu un autre* PIERRE DE NULLY, *aujourd'hui vivant* (83), *qui, ayant esté poursuivy par le traittant de la Noblesse, a rapporté tous les Titres glorieux à sa Famille*, dont il est fait mention dans les divers passages de ce Mémoire rapportez ci-dessus, *& a esté maintenu dans sa Noblesse, avec honneur & distinction,* (84).

[76] *Voïez son* Histoire de France, *Tom. III, col.* 1347.

[77] Thuanus, *Lib. LXXXV, pag.* 168, *F;* Pasquier, Lettres, *Tom. II, pag.* 3, 63.

[78] Thuanus, *Lib. XC, pag.* 219. *E.* Pasquier, Lettres, *Tom. I, pag.* 795, *& Tom II, pag.* 3. Notes de Mr. Du Puy sur le Catholicon d'Espagne, *pag.* 39.

[79] Satire Ménippée, *Tom. I, pag.* 101; *& Tom. II, pag.* 353. Biblioth. de Made. de Montpensier, *pag.* 316.
[80] Mémoires de P. de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 238. Bibliotheque de Made de Montpensier, *pag.* 316.
[81] Satire Menippée, *aux* Notes de Mr. Du Puy, *pag.* 78.
[82] *Probablement ce* Gentil Homme ordinaire de la Maison du Roi, nommé de Nully, que la Reine envoïa en Mai 1650, porter commandement à Mr d'Epernon de sortir de Guienne, & de venir à la Cour. *Voïez les* Lettres de Patin a Spon, *Tom. I, pag.* 307.
[83] *Cela s'écrivoit* en 1700.
[84] *Tiré du* Mémoire de Mr. Marais.

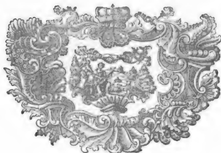

O.

LIVIER (SERAPHIN) Fils de Pierre (*a*) Olivier, Citoïen de Lion (*b*), & d'une Italienne de Boulogne, à qui l'on femble donner le nom de Razalia (*c*), nâquit, après la mort de fon Pere, à Lion (*d*), le 2. d'Août 1532, (*e*), ou en 1534, (*f*): & il eft très apparent, non feulement qu'on ne lui rend pas juftice, mais au contraire qu'on lui fait une très infigne injure, en le difant Fils naturel du Chancelier Olivier (*A*). D'autres le font plus décemment de cette Famille, mais ne laiffent pas apparemment de fe tromper (*B*). Quoi qu'il en foit, après fa naiffance, fa Mère fe remaria à Jaques Razali, Citoïen de Boulogne, qui adopta fon Fils (*g*); & c'eft apparemment de-là que lui vient le furnom de Razalius, qui lui eft donné par plufieurs Ecrivains (*h*).

Aïant achevé, par les foins de fon Beau-Père, fes humanitez à Tournon (*i*), & non pas à Tours, comme le dit mal Eggs (*k*); & fon Beau-Père l'aïant enfuite attiré à Boulogne, où il lui obtint la Bourgeoifie (*l*); il s'y attacha tellement à l'étude de la Jurisprudence, qu'il en fut bien-tôt reçu Docteur (*m*), & que la Prélecture ou Profeffion en cette fcience étant venuë à vacquer dans l'Archi-Gymnafe de cette Ville, il la difputa & l'emporta fort glorieufement fur tous fes Compétiteurs (*C*). Il fut même ag-

[*a*] Georg. Jof. Eggs, *Purpuræ doctæ*, *Tom. III*, *pag.* 231.

[*b*] *Ibidem.*

[*c*] *Ibidem.*

[*d*] Lud. Caft. Rupipozzi Nomenclator Cardin. *pag.* 180. Jan. Nicius Erythræus, Pinacothecæ Viror. doctor. I. *pag.* 145. Sammarthani, Galliæ Chrift. *Tom. III.* Oldoini Athen. Rom *pag.* 600. Bumaldi Bibliothec. Bonon. *pag.* 214. Orlandi de Scrittori Bolognefi, *pag.* 246. Moreri, *au mot* Olivier.

[*e*] Orlandi, *pag.* 236.

[*f*] Eggs, *pag.* 231.

[*g*] Orlandi, *pag.* 236.

[*h*] Bumaldus, *pag.* 214. Oldoïni, *pag.* 600. Orlandi, *pag* 236.

[*i*] Erythræus, *pag.* 145. [*k*] Eggs, *pag.* 231. [*l*] Orlandi, *pag.* 236.

[*m*] Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 236.

(*A*) *On lui fait une très infigne injure, en le difant Fils naturel du Chancelier Olivier.*] C'eft ce que Mr. de Thou, d'ailleurs fi circonfpect, avance ce femble trop légérement en ces termes, & vraifemblablement fur quelque faux bruit alors répandu. SERAPHINUS OLIVARIUS, *Francifci Olivarii, qui fummam Togæ dignitatem magna cum laude apud nos tenuit, Filius naturalis, quod hactenus ignoratum fuit: tantum conftabat, eum Lugduni in Gallia natum, & poftea Bononiæ educatum, Matre quippe Domo* Bononienfi, (1). La même chofe fe trouve répétée, mais en deux mots, dans le *Thuana*, en ces termes: *Le Cardinal* SERAPHIN *étoit Bâtard du Chancelier Olivier, & fa Mere fe maria depuis à Boulogne*, (2). On a vû ci-deffus, que ce Mariage fe fit à Lion.

Dans le nouveau Recueil des *Scaligerana*, *Thuana*, *Perroniana*, *Pithœana*, & *Colomefiana*, qui vient d'être mis au jour par P. des Maizeaux, & imprimé *à Amfterdam, chez Covens & Mortier, en 2 Volumes, in 12°*, fous le mot ASTROLOGUES du *Perroniana*, cette bâtardife du Cardinal Séraphin fe trouve comme appuiée dans une *Remarque* de Monfr. le Duchat, n'étant nullement réfutée, ni par lui, ni par des Maifeaux, ainfi qu'ils le pouvoient & même le devoient, comme on le va d'abord voir. Elle a auffi été adoptée par divers autres Ecrivains, & particuliérement par un des Commentateurs de la *Bibliothéque Choifie de Colomiés*, pag. 79: &, comme le remarque Amelot de la Houffaie, *plufieurs le croient encore* (3). Je n'en donnerai point d'autre preuve que celle-ci, comme la derniére & la plus nouvelle: *François Olivier de Leuville, Chancelier, eut un Fils naturel, nommé* SÉRAPHIN OLIVIER, *Homme de rare mérite* (4). Mais cette Anecdote a très folidement été réfutée. „ Ce Chancelier étant mort „ en 1560. au mois d'Avril," dit fort bien Amelot de la Houffaie, „ & Séraphin étant mort „ en 1609. au Mois de Mars agé de 76. ans, ne „ pouvoit pas être Fils pofthume de ce Chancelier. Auffi ne paffoit-il pas pour tel à Rome „ . . . . . où le Pape (Clément VIII) n'allégua „ jamais la bâtardife contre Mr. Séraphin; ce „ qu'il n'auroit jamais manqué d'objecter comme „ un empêchement légitime, s'il eut été bâtard. „ Ajoûtez à cela, que Mr. Séraphin portoit pour „ Armes, de Sinople à l'Olivier d'argent; au lieu „ que le Chancelier Olivier portoit d'Azur, à fix „ Befons d'or, au Chef d'argent chargé d'un Lion „ naiffant de Sable armé & lampaffé de Gueu„ les. D'où il faut conclurre, que Mr. de Thou „ s'eft trompé dans l'endroit de fon *Hiftoire* (5)," que je viens de citer.

[1] Thuanus, Hiftor. *Libr. CXXXI*, *pag.* 1117.

[2] Thuana, *pag.* 441.

[3] Amelot *fur les* Lettres du Cardinal d'Offat, *Tom. II*, *pag.* 141.

[4] Henault, nouvel Abrégé Chron. de l'Hiftoire de France, *pag.* 233.

[5] Amelot *fur les* Lettres du Cardinal d'Offat, *Tom. II*, *pag.* 140.

(*B*) *D'autres le font plus décemment de cette Famille, mais ne laiffent pas de fe tromper.*] Ce font Meffieurs de Sainte-Marthe qui penfent ainfi dans leur bel & important Ouvrage, intitulé *Gallia Chriftiana*, où ils s'expriment de cette forte: SERAPHINUS OLIVARIUS, *pofthumus, natus Lugduni, Familia Olivaria, apud Arvernos nobili, quæ & Franciæ Cancellarios dedit* (6). Mais, on vient de voir, qu'Amelot de la Houffaie a fuffifamment prouvé le contraire par la fimple expofition de la différence des Armoiries des deux Familles.

[6] Sammarthanorum Gallia Chriftiana, *Tom. III.*

(*C*) *Il emporta la Chaire de Profeffeur en Droit dans l'Univerfité de Boulogne fur tous fes Compétiteurs.*] Jean Antoine Bumaldus, ou, pour mieux dire, Ovidius Montalbanus, caché fous ce faux nom, s'eft contenté de dire en deux mots, SERAPHINUS OLIVARIUS RAZALIUS *J. U. D. Bononienfis, ... in Collegium Judicum Civilium Civitatis Bononienfis cooptatus eft, necnon in Archi-Gymnafio Bononienfi Legum Præ-Lector* (7): & c'eft auffi ce qu'a fimplement copié ou traduit Pellegrino-Antonio Orlandi en ces termes, SERAFINO OLIVARI . . . . . *fu di LL. Dottore, e . . . . ottenne publica Lettura e Luogo nel Collegio dei Giudici, e nel Canonico, e nel Civile* (8). Mais, Janus Nicius Erythræus, ou autrement & plus naturellement Giovanni Vittorio de' Roffi, entre dans un plus grand détail, & nous apprend qu'Olivier n'obtint point cette Chaire fans beaucoup de difficulté, non plus que fans beaucoup d'honneur. *Puer*, dit-il donc, reprenant les chofes dès les prémiéres Etudes d'Olivier, *Turnoni, Jacobi Razalii, Bononienfis, ejus Vitrici, diligentia, Græcis ac Latinis Litteris eft inftitutus egregie, ab eoque, cum nondum ex ephebis exceffiffet, juffus venire Bononiam, ut ab ea fœcunda Studiorum Matre, præftantiffimo Puer ingenio & flagranti ftudio, reliquas liberales Difciplinas acciperet; quibus arripiendis, ac penitus poffidendis, tanta ufus eft celeritate, ut fenum etiam induftriæ doctrinæque antecefferit. Cujus rei periculum factum eft in eo, quod cum Juris Civilis docendi Muneri in demortui Doctoris locum fufficiendus effet alter, ac plures tum Cives tum aliarum Civitatum docti Viri, & ætate provecti, cum petitum Locum acceffiffent, ifte, folus, externus,* ado-

[7] Bumaldi Biblioth. Bononienfis, *pag.* 214.

[8] Orlandi Notizia de gli Scrittori Bolognefi, *pag.* 246.

aggrégé au Collége des Juges Civils (*n*): mais, il ne resta néanmoins là que deux ans, & se transporta à Rome (*o*). A peine y fut il arrivé, que Pie IV, charmé de son sçavoir & de sa capacité, l'admit comme Auditeur de Rote pour la France en 1564, malgré les plus fortes oppositions (*D*): Poste, qu'il remplit très honorablement pendant le long espace de 39 à 40 ans (*p*) (*E*). Ce fut dans cet intervalle, que Grégoire XIII l'envoïa Nonce en France pour féliciter le Duc d'Anjou, depuis Henri III, Roi de cet Etat, sur son Election à la Couronne de Pologne; & Sixte V, pour tâcher d'y remédier aux dissensions domestiques: Nonciatures, dont il s'acquitta selon leur gré (*q*). Pour le récompenser de ses divers travaux, Clément VIII, qui avoit été son Collégue par-

(*n*) Bumaldus, *pag.* 214; Orlandi, *pag.* 246.

(*o*) Erythræus, *pag.* 146; & Eggs, *pag.* 231, 232.

(*p*) Rupiposæus, *pag.* 110. Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 246.

(*q*) Eggs, *pag.* 232.

adolescens (vix enim juvenilibus in genis primæ lanuginis vestigia apparebant,) Competitores omnes superavit, non majorum commendatione, non gratia, non pretio, sed ingenii, sed doctrinæ, sed eruditionis laude; in qua ceteris, multum ipsum ætate antecedentibus, superior habebatur (9). George Joseph Eggs, Chanoine & Conservateur de la Collégiale de St. Martin à Rhinfeld, Auteur d'une très ample Bibliographie des Cardinaux, intitulée *Purpura docta, seu Vitæ, Legationes, Res gestæ, Obitus, &c. S. R. E. Cardinalium, qui, Ingenio, Doctrina, Eruditione, Scriptis, Libris editis, & Elucubrationibus quibuscumque, ab anno Redemptionis Humanæ MXL usque ad nostram Ætatem præ cæteris Orbi Christiano inclaruere; desumpta ex Alphonso Ciaconio, Andrea Victorello, Augustino Oldoino, aliisque*; & imprimée *à Munich, chez Remy, en* 1714, & 1729, *en* 4 *Volumes, in folio*: a transcrit cela mot pour mot, attribuant, je ne sai pourquoi, ces derniers mots, depuis *Non Majorum*, à Oldoini, qu'il ne nomme point, contre sa coutume, parmi ses témoins à la fin de son Article. Par occasion, je remarquerai, qu'il a eu très grande raison d'avertir dans son titre, qu'il avoit tiré son Recueil de *Ciaconius*, *Victorellus*, *Oldoinus*, &c.; car, ce n'en est en effet le plus souvent qu'une simple Compilation fort séche, & destituée de cette Critique judicieuse, qui fait tout le prix des bons Bibliothécaires. J'ajoûterai, qu'il met assez mal-à-propos à la tête de chacun de ses Articles, non la date de l'Election de chaque Cardinal comme il l'auroit dû, mais celle de l'Election du Pape auquel ils sont rédevables de leur élévation; ce qui est très propre à jetter dans l'erreur.

(9) Jani Nicii Erythræi Imaginum in Literis Illustrium Pinaco-Theca I, *pag.* 145 & 146.

(*D*) *Il fut admis par Pie IV, comme Auditeur de Rote, en* 1564, *malgré les plus fortes oppositions.*] C'est ce qu'explique fort nettement l'illustre & non jamais assez louable Cardinal d'Ossat dans sa LXVII. Lettre à Henri IV, en date du 16. de Juin 1596. „ Pour le regard de Mr. Séraphin," dit-il à ce Prince, „ le Pape ne me „ parla point d'aucune opposition qu'il eut, com„ me avoit fait Mr. le Cardinal Tolet; &, quoi „ qu'il y eut, ce ne pourroit être grand chose. Car, „ lorsqu'il voulut être Auditeur de Rote, il eut „ des Concurrens & Compétiteurs en cet Office, „ qui lui opposérent tout ce qu'ils purent pour „ l'en faire débouter, & être préférez à lui: & „ néanmoins il surmonta toutes difficultez, enco„ re qu'il fût alors nouveau ici, & sans aucun „ appui: & a depuis éxercé cet état, trente & tant „ d'années, à la Vuë des Papes & de toute cette „ Cour (10)." Louïs Henri Chateigner de la Roche-Pozai, Evêque de Poitiers, dans son *Nomenclator Cardinalium, qui ab anno Christi millesimo quippiam commentati sunt &c.*, imprimé *à Toulouse, chez Dom. de la Case, en* 1614, & *puis à Poitiers, en* 1616, *in* 4°, & qu'on prétend qu'il n'avoit fait que dans le dessein de se procurer le Chapeau, qu'il n'obtint pourtant pas (11); Bumaldus, dans sa *Bibliotheca Bononiensis*; Oldoïni, dans son *Athenæum Romanum*; & Orlandi, dans ses *Scrittori Bolognesi*; indiquent simplement cette nouvelle dignité de nôtre Séraphin Olivier: mais, Janus Nicius Erythræus, plus attentif & plus éxact, nous apprend à quel prix, ou avec quelle peine, il l'obtint. *Sed non amplius biennio*, dit-il, *potuit illum Bononia in eo Munere* (Professoris in utroque Jure) *occupatum habere, properantem ad Urbem, quo sua eum Virtus, ad Aulæ decus, ad Orbis Terræ negocia, ... evocabat; ubi unam in Romana Rota Sedem, veteris Possessoris interitu inanem & vacuam invenit, quæ alicui ex Jurisconsultis Gallis debebatur: cujus honoris cum multi essent cupidi, atque eum petitum summa contentione studioque contenderent, Pii V*, (ou plûtôt IV,) *Pontificis maximi Judicio, summaque Carol IX, Regis Galliæ Voluntate factum est ut ceteris anteponeretur* (12). Eggs dit seulement que Pie IV, admirant la sagesse d'Olivier, le choisit & nomma pour cette Place (13).

(10) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 143.

(11) Colomiés, Opuscules, *pag.* 105.

(12) Erythræus, *ibidem*, *pag.* 146.

(13) Eggs, Purpuræ doctæ, *Tom. III*, *pag.* 232.

(*E*) *Il a rempli le Poste d'Auditeur très honorablement* 39 *à* 40 *ans.*] C'est ce qu'on vient de voir que le Cardinal d'Ossat a simplement insinué ci-dessus à la fin de la Citation (10). Mais, voici un narré plus détaillé de la maniére dont il se gouvernoit dans l'Administration de cet important Office. „ SERAPHINUS OLIVARIUS, Lug„ dunensis, in circulari illo Judicum Romanorum „ Consessu, quem a Subselliorum, ut arbitror, „ forma *Rotam* appellant, cognoscendis causis præ„ fuit. Quem Locum tanta cum dignitate, atque „ opinione Doctrinæ, per annos quadraginta tenuit, „ ut Principatum Jurisprudentiæ obtinere putaretur; „ & ad eum, tanquam ad Pythium Apollinem, „ cuncti Consilium expetitum accurrerent, esset„ que ejus domus totius Oraculum Orbis: & me„ rito, non enim rudis rerum omnium, ac Juris „ Civilis imprimis, ut non nemo, sed omnium Dis„ ciplinarum instructu ornatuque ad eam Provin„ ciam capessendam accesserat. Quo fiebat ut ejus „ Ædes, non illustrium modo Patronorum Advo„ catorumque, (ut ejus muneris ratio postula„ bat,) multitudine celebrarentur, non modo Phi„ losophorum ac humanissimis elegantissimisque Lit„ teris eruditorum frequentia redundarent; verum „ etiam Musicorum concursus fierent, quoties il„ le, prolatis rebus, a studiorum labore ad hanc „ humanissimamque animi remissionem descende„ ret (14)." Eggs a non seulement adopté & copié cela, mais même l'a amplifié & corrigé assez heureusement. Par éxemple, au lieu de *non enim rudis omnium rerum*, il a mis *non enim, ut quidam, rerum omnium rudis*; ce qui rend le sens plus net: & il a exprimé ainsi la fin de ce passage, *Quo fiebat ut ejus Ædes, non illustrium modo Patronorum Advocatorumque, ut ejus muneris ratio postulabat, multitudine celebrarentur; verum etiam Theologorum, Philosophorum, Historicorum, Rhetorum, Poëtarum, aliorumque eruditorum frequentia redundarent; quos omnes, finitis doctis Colloquiis, vel Epulo humanus excipiebat, vel Musico concentu a labore Studiorum recreabat; nam, Musicæ peritus & amans, quotiescunque negociis vacuus esset, ad illam dulcem animi remissionem avidissime descendebat* (15). A tout cela revient assez bien ce que remarque Amelot de la Houssaie, qu'*il étoit Homme de belle humeur, qu'il aimoit la bonne-chère*, & qu'on se servit de ce panchant au plaisir, pour s'opposer à son avancement (16): Oppositions, dont se plaignoit déja dès 1587 le Marquis de Pisany dans une de ses Lettres à Henri III, du 2. de Novembre de cette année. *C'est une chose de mauvais éxemple*, dit-il, *de n'avoir, depuis* 23 *ans que Mr. Sérafin sert, jamais rien fait pour lui . . . . . On lui a ôté tout plein de Bénéfices auxquels il étoit très bien fondé, &, au moindre signe, que* V. M. *a voulu faire à ce qu'il ne disputât ses Droits, il a tout aussitôt baissé la Tête, pour du tout obéir à sa Roiale volonté.* C'étoit en effet la disposition d'esprit, dans laquelle étoit, & fut toujours Olivier; & en voici une nouvelle preuve, qui lui fait trop d'honneur, & en même tems à son intime Ami d'Ossat, pour ne la pas emploïer ici. „ La Nouvelle de la Vacance „ de l'Abbaïe de St. Nicolas des Prez, Diocése de „ Verdun," dit donc ce dernier à Henri IV, dans une *Lettre* du 19. de Janvier 1597, „ étant arrivée „ à nôtre Saint Père, Sa Sainteté l'a donnée à Mr. „ Sérafin, qui en fit expédier les Bulles, & envoïa „ Procuration sur les Lieux, pour en faire prendre „ Possession: & disoit-on alors, que cette Ab„ baïe

(14) Erythræus, Pinaco-Theca I, *pag.* 146.

(15) Eggs, Purpuræ doctæ, *Tom. III*, *pag.* 232.

(16) Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 124.

parmi les Auditeurs de Rote, & qui rendoit éxactement justice à ses talens & à son mérite; après l'avoir en vain nommé à l'Abbaïe de S. Nicolas des Prez, Diocése de Verdun, que le Roi avoit donnée en 1596 à l'Abbaïe de Redon en Bretagne, & en 1599 à d'Ossat (r), & avoir inutilement essaïé par trois fois de le placer dans le Collége des Cardinaux (s), le fit en 1602 Patriarche d'Alexandrie, & enfin Cardinal du Titre de *St. Salvator in Lauro*, le 9. de Juin 1604, tant par sa propre bienveillance, que par la récommandation de Henri IV, (*F*), à qui il avoit rendu de grands & importans services pendant le cours de son Auditoriat (*t*) (*G*). Le Cardinal d'Ossat lui avoit resigné son Evêché de Rennes, dont il ne prit pourtant point possession (*H*).

(r) Ossat, Lettres, *Tom. I*, *pag.* 352, 353, 371, &c.

(s) Rdpipozzus, *pag.* 180. Oldoini, *pag.* 602. Bumaldus, *pag.* 214. Orlandi, *pag.* 246. Amelot de la Houssaie, Remarques sur les Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. V*, *pag.* 159.

(t) Erythræus, *pag.* 140.

Enfin,

„ baïe étoit ès Terres de Mr. de Lorraine; qui fut „ cause, que je n'y fis autre chose. Depuis, . . . „ je reçus le Brévet, par lequel il a plu à V. M. „ me donner la dite Abbaïe; & les Lettres de Nomination, par lesquelles V. M. me nommoit au „ Pape: ce que je tiens à très grande faveur & honneur, & m'en sens de plus en plus obligé à vous „ rendre toute ma vie le très humble & très fidèle „ service que d'ailleurs je vous dois, & vous en „ rends graces très humbles de toute mon affection. „ Vous suppliant néanmoins en toute humilité de „ prendre en bonne part, que je n'en fasse autre „ poursuite, & que j'en laisse jouïr paisiblement le „ dit Sieur Sérafin, pour plusieurs considérations, „ qui même concernent vôtre service. Prémiérement, le dit Sieur Sérafin est François, natif de „ Lion, éminent en vertu & doctrine, & en zéle „ au service de V. M., & au bien de la France. „ Il y a trente-trois ans, qu'il est Auditeur de Rote, sans avoir reçu aucun bien de nos Rois, combien que tous les Auditeurs Espagnols aïent été „ par leurs Rois éxaltez à de grandes dignitez, après avoir servi quelque tems en la dite Rote. „ Ains, de plusieurs Bénéfices, que les Papes ont „ donnez au dit Sieur Sérafin, en France, il ne lui „ en est demeuré jamais pas un, aïant toujours été „ empéché par ceux qui les avoient obtenu par delà, quelque recommandation qu'il ait eu des Protecteurs & Ambassadeurs de France résidans en „ cette Cour; comme encore derniérement en „ l'Abbaïe de Redon en Bretagne, que le Pape lui „ avoit donnée. D'ailleurs, nous sommes lui & „ moi bons Amis ensemble: & comme il ne feroit „ beau voir, que par de-là on fit comme profession de ne lui laisser rien de ce que les Papes lui „ donnent, aussi ai-je estimé à présent être chose „ digne de l'avis que j'ai autrefois, en telles occasions, donné & écrit par de-là en sa faveur, de „ trouver bon moi-même en ma propre personne „ ce que je conseillois pour le regard d'autres; & „ ce d'autant plus, que le dit Sieur Sérafin, ne „ voulant contrevenir à aucune de vos volontez, „ m'a offert de se départir de la dite Abbaïe, & requis de m'en faire pourvoir (17)." Quelque belle & admirable que soit dans toute son étenduë la Négociation de l'illustre Cardinal d'Ossat pour la droiture & l'équité, peut-être n'y a-t-il pas une de ses *Lettres* qui lui fasse autant d'honneur que celle-là, vû son bon-cœur & sa générosité.

(17) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. II*, *pag.* 352, 353.

(*F*) *Il fut fait Cardinal en* 1604, *par la bienveillance de Clement VIII*, & *à la recommandation de Henri IV.*] C'est ce dont conviennent tous les Italiens par rapport au Pape, & les François par rapport au Roi. La Roche-Posay, du Saussay, Bumaldus, Oldoïni, Eggs, Orlandi, Moreri, ne s'en expliquent qu'en deux mots: mais le Cardinal d'Ossat, le Cardinal Bentivoglio, & Janus Nicius Erythræus, en parlent plus au long, & n'ont point oublié les difficultés qu'on eut à combattre, & à surmonter les oppositions de ses ennemis. „ Quant „ à Mr. Sérafin," dit le prémier, „ il avoit tant „ d'oppositions, que le Pape ne le pouvoit faire „ Cardinal, dont sa Sainteté même étoit marrie, & „ Mr. le Cardinal Aldobrandin, & lui-même Cardinal Toleto qui parloit, & disoit avoir fait pour „ le dit Sr. Sérafin plus que pour nul autre Homme du monde; que les Espagnols vouloient l'exclure, & seroient bien aises de son exclusion. . . . „ Quant à Mr. Séraphin," le Pape me dit, qu'il „ l'aimoit tendrement, & étoit plus marri de ne „ l'avoir pû faire Cardinal, que Mr. Sérafin même; que le dit Sr. Séraphin ne fût point passé „ pour François, y aïant du sang Italien mêlé parmi le sien; . . . . „ de façon qu'en faisant Cardinal le dit Sieur Sérafin, on n'eut point montré „ tenir tant de compte de la Noblesse Françoise . . . . . . (18)." *In Rota*, dit le second, pag. 120, *era Serafino amicissimo del Papa, mentre erano stati Colleghi l'uno e l'altro. Unde la Corte havera creduto, ch'el Papa fosse per honorarlo della Porpora. Mà, o fia ch'il Principato muti i pensieri come muta la conditione; o fosse stato per altre Cagioni particolari; Serafino mai non era stato promosso. Risolve nondimeno il Papa di farne seguir l'effetto, e visi dispose prima con honorar Serafino d'una dignita Patriarcalle;* & *poi, aggiuntisi ancora gli Officii del Rè di Francia, lo creo Cardinale nell'ultima Promotione de' diciotte:* & il en fut même *le prémier*, ajoûte Scaliger au mot SE'RAPHIN de ses *Scaligerana*; particularité, que n'observent point les autres. *Ter eum*, dit le dernier, *Clemens VIII, qui multos eidem annos Collega in eodem munere* (Auditoris Rotæ) *fuerat, ad Sacræ honores Purpuræ est conatus attrahere; sed totidem vicibus est Persecutionibus quorumdam inhibitus, quibus e medio sublatis, nihil fuit illi prius, quam ut id, quod sæpius cogitaverat, perficeret; atque, summa omnium Hominum gratulatione, annos natum unum* & *septuaginta, in Cardinalium Ordinem cooptavit* (19). Mr. de Thou, sans s'arrêter à ces oppositions & persécutions, s'étoit contenté de dire SERAPHINUS OLIVARIUS; . . . . . *Romæ in Collegium Cardinalium cooptatus, ... ita ut cum hybrida inter Italos censeretur, cooptationi suæ gratiam tam Italiæ quam Galliæ deberet. Certe Pontifex hoc Regis Christianissimi commendationi tributum credi voluit, quod ille alioqui longa vita honorifice in illa Aula peracta,* & *propria virtute, abunde meruerat* (20).

(18) *Là-même, pag.* 123, 141, 142, &c.

(19) Erythræus, Pinaco-Theca I, *pag.* 146.

(20) Thuanus, Historiæ *Libro CXXXI*, *pag.* 1117. *Anno* 1604. *Dans la Continuatio* Bellarmini de Scriptoribus Eccles. *donnée par* André du Saussay, *on le dit pag.* 175, Cardinal *dès* 1595, *mais c'est une erreur.* Le Duchat *en fait une toute semblable dans une Remarque deja citée ci-dessus Remarque* (*A*), *en disant que* Séraphin avoit été fait Cardinal en 1596. *C'est se tromper de* 8 *à* 9 *ans.*

(*G*) *Il a rendu de grands services à Henri IV, pendant le cours de son Auditoriat.*] C'est ce qu'on peut voir en vingt endroits des Lettres du Cardinal d'Ossat, qui ne manque jamais de les représenter vivement à la Cour. Un des principaux concerne ses soins pour obtenir du Pape l'Absolution du Roi; & voici deux traits fort singuliers de son zéle ardent à cet égard, & qui prouvent bien, comme le dit Amelot de la Houssaie, Tom. I, pag. 316, qu'il étoit aussi *courageux* qu'*habile*. Un Homme moins ferme n'auroit ôsé les hazarder. Clément VIII, encore fort prévenu contre Henri IV, ne vouloit point recevoir la Lettre que lui envoïoit ce Prince par la Clielle; & sur ce qu'il en dit à l'Auditeur Olivier, celui-ci lui répondit fort plaisamment: *Pour moi, St. Père, si j'étois Pape, je ne ferois pas comme vôtre Sainteté; car, je donnerois Audience au Diable même, si j'avois lieu de pouvoir espérer sa conversion.* Cela mit le Pape de si bonne humeur, qu'aïant écouté tranquillement toutes les raisons de ce Prélat; cet Envoïé fut admis & la Lettre laissée sur la Table du Pape (21). Le même Pape demandant un jour au même Auditeur ce qu'on disoit de lui dans Rome, *On dit tout haut*, répondit Olivier, *que Clément VII a perdu l'Angleterre pour s'être trop hâté d'excommunier Henri VIII,* & *que Clément VIII perdra la France pour avoir trop différé d'absoudre Henri IV*, (22). Tout cela produisit son effet; & l'Absolution, qui auroit probablement encore trainé long-tems, fut enfin accordée, au grand contentement de Henri IV.

(21) Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. II*, *pag* 76.

(22) *Là-même, Tom. I, pag.* 316 & 440.

(*H*) *Le Cardinal d'Ossat lui avoit résigné son Evêché de Rennes, ... dont il ne prit point Possession.*] „ Tout aussi-tôt," dit ce Cardinal dans une Lettre au Roi du 9. Mai 1600, „ que les „ Lettres de *ma* Nomination *à l'Evêché de Bayeux* „ en feront portées par deça, je résignerai l'Evêché de Rennes à Mr. Sérafin du bien duquel je „ ne suis moins aise que du mien (23)." Amelot de la Houssaie croit avoir découvert pourquoi Olivier ne prit point possession de cet Evêché. *Il ne le trouvoit peut-être pas assez considérable* dit-il, *pour*

(23) Lettres du Cardin. d'Ossat, *Tom. III*, *pag* 545 & 550.

Enfin, chargé d'ans & de fatigues, il mourut à Rome, le 7. Mars selon Orlandi, le 9. Mars selon Mrs. de Ste. Marthe, le 9. ou 10. Mars selon Moreri, le 10. Mars selon Eggs, le 9. ou 10. Mai selon Oldoïni, mais certainement selon tous en 1609, âgé de 75 ans selon Eggs; & il fut enterré chez les Minimes de la Trinité du Mont Pincio (*v*).

[*v*] Rupiposæus, *pag* 188. Oldoini, *pag* 600. Orlandi, *pag* 246. Eggs, *pag.* 232. Moreri, *au mot* Olivier, *où il ne se fait âgé que de 71. ans.* André du Saussay, Contin. Bell. de Scriptor. Eccles. *pag.* 76, *met cette mort sous Clément VIII. mort dès Mars 1605, au lieu de la mettre sous Paul V. en 1609.*

C'étoit un Homme de très grand merite, & d'un fort estimable Caractère, dont le Cardinal d'Ossat, le Marquis de Pisany, Juste Lipse, le Président de Thou, Jean du Bois ou Joannes à Bosco, le Cardinal Bentivoglio, Janus Nicius Erythræus, George Joseph Eggs, & probablement divers autres, ont fait de justes Eloges (*I*). En effet, on sait qu'il étoit versé en divers genres de Littérature, mais particuliérement en Droit tant Civil qu'Ecclésiastique, dont on le regardoit comme l'Oracle, la Lumiére, & le Phare, comme l'a prétendu Guillaume Blanc, Jurisconsulte d'Albi, dans cette Anagramme de son nom:

S E R A P H I N U S O L I V A R I U S,

Luna, seu Pharos Juris (*x*).

[*x*] Eggs, *pag.* 239.

C'est aux Collégues de cet Auteur à décider si cet Eloge est bien fondé, & si les Ecrits de Seraphin Olivier y répondent éxactement. Quoi qu'il en soit, j'en mettrai ci-dessous la Notice (*K*).

Ses

pour y aller résider. Il le résigna donc *en 1602 à François Lachiver, Breton, du Diocése de Treguier, Confesseur de ceux de sa Nation à Rome* (24). André du Saussay, ou du moins l'Auteur de la Table de la *Continuatio Libri de Scriptoribus Ecclesiasticis per Cardinalem Bellarminum*, fait de nôtre Séraphin Olivier un Archevêque de Lion, fondé probablement sur ce que le mot *Lugdunensis* suit ordinairement ceux de S E R A P H I N U S O L I V A R I U S chez la plûpart des Ecrivains qui en parlent. Mais, c'est une erreur.

[24] Amelot sur les Lettres du Cardinal d'Ossat, *Tom. III*, *pag.* 530.

(*I*) *Divers Hommes illustres en ont fait de justes Eloges.*] Outre ceux qu'on en a vû ci-dessus par occasion dans les Remarques précédentes, voici comment s'exprime à son sujet le Cardinal d'Ossat. *Mr. Sérafin . . . . . est de tel mérite que vous savez, & affectionné au service du Roi, & au bien de la France, autant qu'il est possible, en aiant fait profession au tems le plus difficile & dangereux . . . . . Il est singuliérement aimé & estimé de S. S.; & de tous les Bons de cette Cour. Au demeurant très modeste . . . . . . pour un Personnage si qualifié & qui a tant mérité* (25). *Mr. Sérafin Doyen de la Rote, y aiant servi le S. Siége par l'espace de 30 & tant d'années, d'ailleurs de vertu & valeur éminente, &c.* (26). *Il est de savoir éminent, & de grande vertu & valeur, & a expérience de cette Cour, & moien d'y servir V. M. & sa patrie . . . . . Tous les plus sages & les meilleurs disent, ... qu'en cas, qu'à vôtre Requête, il ne fût fait Cardinal, V. M. le doit retirer d'ici, & l'appeller près de soi, ... en l'honorant . . . . . selon qu'elle l'en jugeroit digne, comme à la vérité il l'est* (27). L'illustre Mr. de Thou n'en parle pas moins avantageusement. *Seraphinus Olivarius*, dit-il, *vir candore & amænitate ingenii rara Doctrina excultus præstans, ... litteris & morum candore cum paucis comparandus* (28); ce qu'il confirme par les autres Eloges déja emploiés ci-dessus. *Monsignor Serafino, Decano*, dit le Chévallier Giovanni Delfino dans sa Relation de Rome, *Prelato è di Dottrina e di prudenza; e, per lunga prattica, tenuto de' migliori Huomini che siano nel Mondo, ma poco fortunato.* Dans deux Lettres de Juste Lipse, on le voit loué en ces termes: *Tua virtus & prudentia in illo orbis Theatro nota & prædicata; . . . probitatem & modestiam addo, sine quibus bili non fecerim aut pili alia . . . . . Vota nostra & bonorum Deus audivit, & ad dignitatem* (Cardinaltiam) *evexit, quæ virtutibus & meritis tuis jam diu debebatur . . . . . Addo notitia virtutum tuarum factum; quas, cum tam multas habeas, fieri non potest quin & in aliis ames* (29). Le Cardinal Bentivoglio s'étend un peu plus dans ses *Mémoires*, en cette sorte: *Non haveva la Rota gran Tempo innanzi, havuto Prelato piu cospicuo di Serafino. Non le nobilitava gran fatto il sangue, ma tanto la Dottrina ed ogn'altra più riguardevole erudizione in materia di Lettere, chenon poteva essere maggiore il merito della sua virtù, ne maggiore l'opinione insieme, che glicne fosse dovuto ogni più relevato premio.* Janus Nicius Erythræus, déjà cité ci-dessus plus d'une fois, confirme bien tout cela en ces mots: *Ingenio, Doctrina, Prudentia, omnibus Æqualibus suis longe multumque præstitit; ac, propter has causas, me puero atque etiam adolescente, tantopere efferebatur, ut Seraphini vox, non Hominis certi nomen, sed Jurisprudentiæ Vocabulum esse videretur. Quam ille laudem; non mediocribus ac vulgaribus, sed exquisitis atque reconditis, assecutus est litteris* (30). Eggs n'a guéres fait que copier par-ci par-là ce dernier Auteur. Mais, pour voir ses louanges dans toute leur étenduë, il faudroit voir l'*Eloge funébre*, que lui a dressé un Homme que sa juste réconnoissance portoit indispensablement à lui rendre ce légitime & dernier devoir; puisque, l'adoptant dans sa Famille, il lui avoit accordé la faveur de porter son nom & ses armes. Cet Homme est le fameux *Joannes à Bosco*, plus connu sous le nom d'*Abbé du Bois*, & qui se distingua si fort au commencement du XVII. Siècle par son zêle ardent pour Henri IV, & par son animosité extrême contre les Jésuites, qui la lui firent paier bien cher (31). Cet Eloge, intitulé *Oratio habita in exequiis Cardinalis Seraphini Olivarii*, a été imprimée, non seulement *à Rome*, *en 1609*, *in 4°.*, mais encore à la tête des *Décisions* de ce Cardinal, dont je vais parler.

[25] Ossat, Lettres, *Tom. II*, *pag.* 75, 76.

[26] *Là-même*, *pag.* 119, 120.

[27] *Là-même*, *pag.* 145, 146. *Ajoûtez sur-tout l'Eloge des pages* 152, *& suiv.*

[28] Thuanus, Historiæ, *Libr. LVII*, *pag.* 961; *Libr. CXXXI*, *pag.* 1117.

[29] Lipsii Epistolæ XXXIII, & LXV. Centuria V miscellanea, *pag.* 910, & 1009.

[30] Erythræus, Pinacotheca, *pag.* 145.

[31] *C'est, ce qu'on peut voir fort au long ci-dessus*, Article BOIS (Jean du) ou Joannes à Bosco.

(*K*) *Je donnerai ci-dessous la Notice de ses Ecrits.*] La voici (32) aussi éxacte qu'a pu me permettre de la faire la négligence des Bibliothécaires, plainte que je me vois trop souvent obligé de répéter.

I. *Decisiones Rotæ mille quingentæ*, ainsi que s'exprime Rupi-Posæus, ou la Roche-Posay, *in utroque Jure*, ajoûte Eggs, composées en 1615, dit très faussement König (33), l'Auteur, ou plûtôt le Collecteur, étant mort dès 1609; simplement rédigées vers 1555, dit tout aussi faussement Denis Simon (34), puisqu'il est très certain qu'Olivier n'entra dans le Tribunal de la Rote qu'en 1564; *quas Vitalis Amicus, post Autoris Obitum Typis evulgavit*, dit Oldoini; & cela, en 1609, ajoûte encore mal D. Simon, puis que Giusto Fontanini, depuis Archevêque titulaire d'Ancyre, en indique enfin cette prémiére Edition connue: R A Z A L I U S (*Olivarius Seraphinus*) *Decisiones Rotæ Romanæ*; imprimée *Rome*, *Typis Cameræ*, 1614, *in folio* 2 *tomi* (35), ce qui est encore fort imparfait, tant en ce qu'il semble avoir ignoré qu'O L I V I E R étoit le vrai nom de cet Auditeur de Rote devenu Cardinal, & *Razalius* un simple nom d'adoption, qu'en ce qu'il n'exprime nullement celui de l'Editeur, Ami de l'Auteur. Je ne lui oppose point en particulier son R A Z A L I U S *Decisiones*; parce que cette espéce de Solécisme régne, entre autres défauts notables, dans toute l'étendue de son *Catalogus* (Alphabeticus) *Bibliotheca Cardinalis Josephi Imperialis*, imprimé *à Rome*, *chez Gonzaga*, *en* 1711, *in folio*: Catalogue, dont on a beaucoup trop vanté l'éxactitude & le mérite.

[32] Ex Draudio & Lipenio, vocibus Olivarius & Razalius, Konigio, &c.

[33] Konigii Bibliotheca vet. & nova, *pag.* 587.

[34] Bibliothéque des Auteurs de Droit, *Tom. II*, *pag.* 207.

[35] Fontanini Catal. Bibliothecæ Card. Imperialis.

Pour

Ses Contemporains en parlant de lui, soit de vive voix, soit par écrit, ne le nommoient que *le Sieur Séraphin*, ou *le Cardinal Séraphin*; & jamais, ou du moins très rarement, *le Cardinal Olivier* (*y*). Pourquoi cela? Sous la Minorité de Louïs XIV., on disoit bien de même, le *Cardinal Antoine*, en parlant du Cardinal Barberin, réfugié en France, & Archevêque de Reims; mais, il y avoit Raison valable pour cela: c'étoit pour le distinguer de son Frère *François*, Cardinal aussi-bien que lui.

Aubert le Mire lui a donné, je ne sai pourquoi, deux Articles (*z*); ou en a fait mal-à-propos deux différens Auteurs.

(*y*) *Voiez les* Epitres à Scaliger, *pag.* 163, 310, *où l'on marque pour imprimer à Rome les & censurer au* Cardinal d'Ossat. Scaligerana, Perroniana, & Thuana, *au mot* Seraphin; *& les* Lettres du Cardinal d'Ossat, *à la* Table.

(*z*) A. Miræi Bibliothec. Ecclesiastic. *pag.* 271. *&* 281.

Pour suppléer donc à tout cela, voici comment je dresserois ce Titre:

SERAPHINI OLIVARII *Razalii Decisiones aureæ S. Rotæ Romanæ mille quingentæ, post Editionem Romanam Laurentii Vitalis Editio nova, multis in Locis aucta & emendata.* Coloniæ, apud Antonium Hieratum, 1614, in folio. *Iterum cum Annotationibus* THEODORI RUBEI. Francofurti, apud Paltheníum, 1615, in folio. *Iterum*, Francofurti, 1661, in folio. Voilà ce que j'ai pu recueillir le moins mal de divers Bibliothécaires tant généraux, que de Droit en particulier. Entre ces derniers, Struvius ne connoit pas même, ni Olivier, ni son Ouvrage, ni son Editeur, ni son Commentateur, quoiqu'il nous promette une *Bibliotheca selecta, itemque selectissima Juris.*

Le Cardinal Bentivoglio, bon juge en ces matiéres, a fait un si bel Eloge de ces *Décisions*, que j'aurois très grand tort de ne le point ajoûter ici. *Sono famose particolarmente*, dit-il, *le sue* Decisioni, *e portano tanto Vantaggio sopra l'altre in tutti i communi fori, come egli lo godeva sopra gli altri Auditori nel proprio suo Tribunale* (36). Scaliger nous a conservé l'agréable récit que lui fit d'une d'entre elles leur Auteur en ces termes. „ Parlamentum Papæ vocatur *Rota.* Hujus erat Consiliarius, qui nunc est Cardinalis, Vir bonus „ *Monsignor* SERAFINO, qui dixit mihi: *Nos hodie habuimus Litem jocosam. Impressi erant* „ Loci Communes Philippi Melanchtonis, *Venetiis, cum hoc titulo*, per Messer Philippo di Terra nova. *Et illi* Loci Communes, *missi Romam*, „ *per annum integrum emebantur, & legebantur* „ *cum magno applausu: & jam non amplius reperiebantur, ita ut opportuerit iterum petere Venetias. Tandem Franciscanus quidam agnovit Librum, & dixit se habere eosdem* Locos, *Lutheranos esse* Melanchtonis. *Volebant mulctare* „ *Typographum, qui non legerat fortasse. Ipsi est* „ *remissum, & exemplaria combusta & suppressa.* „ Ita spectatur," conclut judicieusement Scaliger, „ non quid, sed quis dicat. Ante annos triginta Parisiis etiam editæ sunt *Horæ Mariæ Virginis, cum* „ *aliquot nostris* Orationibus, *quas Calvinus composuit* (37)." Scaliger veut apparemment parler-là du *Thrésor de Priéres*, imprimé diverses fois vers la fin du XVI. Siècle, & le commencement du XVII., sous le nom de . . . DE FERRIERES, *Curé de St. Nicolas des Champs à Paris*, & reproduit avec le changement du *Tu* ou *Toi* en *Vous*, & l'Approbation des Docteurs de Sorbonne, *à Paris, chez Etienne Lucas, en* 1686, *in* 12°., peu après la Révocation de l'Edit de Nantes: Artifice innocent, dont ne s'apperçurent que quelque tems après les Catholiques, & qui confirme bien la judicieuse observation de Scaliger. Ce Sçavant, qui se disoit le *bon Ami du Seigneur Séraphin*, est apparemment le seul qui ait remarqué, qu'*il parloit fort librement du temps de Pie IV.*, & qu'*il avoit des Sentimens de la Réligion*, par où je croirois facilement qu'il vouloit dire de la *Réformée* (38).

(36) Bentivoglio, Memorie.

(37) Scaligeranorum, pag. 342, 343.

(38) Scaligeranorum, pag. 369.

II. *Responsionum decisivarum Tomum unum.* Rupipozæus, Oldini, Orlandi, & Eggs.

III. *Alia quædam, propediem, ut ab Hæredibus accepi, efflagitantibus Typographis, in Lucem proferenda*, dit la Roche-Posay; *quæ MSS. custodiuntur apud diversos*, dit Oldoini; ou *quorum pleraque, tum Romæ, tum alibi, Typis mandata sunt*, dit Eggs, pag. 233.

IV. Si l'on s'en peut fier à André du Saussay, Ecrivain assez inéxact & d'assez peu de réputation, dont j'ai déja réfuté ci-dessus quelques inéxactitudes, le Cardinal Olivier auroit encore fait d'autres Ouvrages. Afin de ne lui en point imposer, je transcrirai soigneusement ses propres termes. „ Principatum Jurisprudentiæ consecutus est," dit-il. „ Hujus Scientiæ *Theoremata*" (entend-il par-là ses *Decisiones* & *Responsiones*, ou quelque nouvel Ouvrage?) „ Libris conscripsit, *Septimumque Decretalium* edidit jussu Clementis VIII., cujus „ Codicem excusum Romæ Cardinalis *de Marquemont*, Archiepiscopus Lugdunensis, Roma „ rediens in Galliam attulisset, ... *quem* ego „ post ejus obitum obtinui (39)." Voilà qui est bien positif; mais, deux ou trois bons témoins seroient, à mon gré, fort nécessaires pour le bien prouver.

(39) Du Saussay Contin. Bellarm. de Scriptor. Ecclef. pag. 175 & 176.

ORTLOF, ou ORTLOFF, de Baviere, Docteur en Médecine (*a*), probablement au XV. Siècle, dont je donne d'autant plus volontiers ici ce court & maigre Article, qu'il est absolument inconnu, non seulement aux Bibliothécaires tant généraux que particuliers, mais même à tous ceux de Médecine & de Botanique, aux quels il appartenoit plus particuliérement (*b*). Je ne saurois rien dire de positif, ni de son tems, ni du lieu de sa naissance & de sa mort, en un mot de son Histoire, non plus que du fruit de ses Etudes, si ce n'est qu'il est Traducteur Allemand d'un Ouvrage de Médecine, & Auteur d'un autre de Botanique en la même Langue (*c*), desquels je donnerai ci-dessous une légere Notice (*A*).

Dans

(*a*) *Voiez ci-dessous Rem.* [*A*], *Artic. II, Num.* 1.

(*b*) *J'en excepte néanmoins la* Bibliotheca Botanica Jo. Franc. Seguierii, *imprimée à* la Haie, chez Neaulme, en 1740, in 4., *où j'ai fait indiquer, pag.* 132, *d'après mon* Spicilegium vet. Sec. XV. Editionum, *le II. Opuscule du II. Article que j'annoncerai ci-dessous.*

(*c*) *Voiez la Remarque* [*A*], *Article II, Num.* 2.

(*A*) *Il est Traducteur, & Auteur, de deux Ouvrages Allemands, desquels je donnerai une légére Notice.*] I. Le prémier est intitulé *Artz-Puch*, & a été imprimé prémiérement à *Nuremberg*, *chez Antoine Koburger, en* 1477, *in folio*, avec cette Souscription: *Nach Christi unsers liben Herren gepurt, als man zalt tausent vier hundert und siben und sibenzig jar, am Montag nach Mittervasten, in des heiligen Romischen Reich Stadt Nüremberg, ist diss Arzney-Puch, mit sunderm fleiss, durch Anthoni Koburger, Burger da selbs, gedruckt worden:* C'est un *in folio*, qui se trouvoit dans la *Bibliotheca Uffenbachiana* à Francfort. Il a depuis été réimprimé huit ans après dans le Recueil suivant, dont il fait le prémier Opuscule.

II. *Promptuarium Medicinæ, das ist &c.* C'est une Collection de IV. Opuscules Allemands, dont je vais détailler les Titres, les Souscriptions, & les autres circonstances propres à en procurer la Notice.

1. Bok

Dans la belle & très curieuse Bibliographie des Ecrivains touchant les maladies vénériennes, composée par Mr. JEAN ASTRUC, Professeur Roïal en Médecine dans le Collége Roïal de Paris, intitulée *Index Chronologicus Auctorum, qui de Lue Venerea, vel Luis Venereæ Remediis, scripserunt, ab Ingressu Morbi, ad annum* 1740, & qui fait les cinq derniers de ses IX. Livres *de Morbis Venereis*, imprimés *à Paris, chez Cavelier, en* 1740, *en* 2 *voll. in* 4°., je trouve pages 988. &c. un JOHANNES FRIDERICUS ORTLOB, *Olma-Silesius*, Auteur d'une *Disputatio seu Thesis de Salivatione*, soutenue le 5. de Septembre 1684, & imprimée *à Leipsic, chez Gozius, en* 1684, *in* 4°. Seroit ce-là un descendant, ou un Parent de nôtre ORTLOF? Cela se pourroit d'autant plus, que, selon des Allemands que j'ai consultez, les Lettres s'emploïent les unes pour les autres, & particuliérement le B. & l'F.

1. *Bok der Arstedie, in Dudesch ghesettet*, dans la Préface duquel nôtre ORTLOF reconnoit en ces termes, qu'il est le Compilateur & le Traducteur: *Darumme so wil ik*, ORTOLF van Beyerlande, *en Doctor in der Arstedie, en* Arstedien Bok *maken to Dude um allen* Arstedien Boken, *de ik Latine ic gekent hebbe:* ajoûtant ensuite dans le Corps de l'Ouvrage même, qu'entre les Auteurs, desquels il a tiré ses matériaux, les principaux sont *Meystere* Galieni, Avicenne, Serapii, *und andere Meystere*; mais surtout *Meyster* Ypocras *de hogheste Arste unde Meyster de ye ghebaren wart, alse em alle Meystere tho gheven.* De tous ces Maîtres-là il n'y a que des Extraits, mais pour le Livre de Maître ISAAC, Fils adoptif de Salomon Roi dans l'Arabie, touchant l'usage de l'eau, la meilleure des choses que Dieu ait créées, dit ORTLOF; il l'a traduit tout entier, du Latin de CONSTANTIN, Moine du Mont Cassin, qui l'avoit traduit du Grec; & il se trouve dans ce *Promptuarium* sous le Titre de, *van Meyster Isaac Boke.* Afin qu'on puisse d'autant mieux juger du stile, & même du génie de nôtre Traducteur, je transcrirai ici, en sa propre Langue, ce qu'il dit, & de ses Originaux d'ISAAC & de CONSTANTIN, & des motifs qui l'ont porté à faire sa Traduction. „ YSAAC, Koningk Salomonis Sone in Arabien, „ makede en *Bok van Schedinghe des Waters*, dat „ Ghot ne beters gheschop. Dat vornam en Mey„ ster, de hete CONSTANTINUS, en Mon„ niek van deme Berge Cassin geheten, und broch„ te dat uth Grekescher Tungen in Latin. Nu, „ so wil ik Meyster ORTLOF, in den Namen „ des Hemmelschen Vaders, dat Bok in Dudesche „ Tungen bringen, umme hulpe miner sele." Je ne trouve point ce *Traité de l'Eau* parmi les Ecrits que les Bibliothécaires de Médecine attribuent à Maître ISAAC, à moins que ce ne soit un des cinq qu'ils disent composer ses *de Diætis universalibus & particularibus Libri II, hoc est, de Victus salubris Ratione, & Alimentorum Facultatibus, Tractatus quinque.* Je n'en vois point non plus la Traduction Latine de CONSTANTIN au nombre de ses Ecrits.

2. *Bok van de Nature der Krude.* C'est proprement un Traité des Plantes, Herbes, Simples, &c., qu'il donne comme de sa propre composition, & qui finit par cette Souscription en Vers Latins:

> *Mille quadringentis simul octuaginta retentis*
> *In quarto Christi pro laude Dei decus isti,*
> *Hoc opus Arte mei impressum Bartholomæi*
> *Gothan, degentis & in urbe Lubeck residentis;*

Vers, qui ne sont pas à beaucoup près aussi coulans & polis que le Marbre de cet Imprimeur, comme le dit agréablement Naudé, d'autres pareils emploïés en semblable occasion (1); mais, qui ne laissent pourtant pas de nous déclarer suffisamment, que cet Opuscule a été imprimé *à Lubeck, chez Barthelemi Gothan, en* 1484.

Huit ans après un de ses Confrères de la même Ville fit imprimer un Livre d'à peu près même Titre *Boek der Krude &c.*, dont il ne nomme point l'Auteur, se contentant d'insinuer, qu'il l'avoit fait extraire des meilleurs Auteurs par un Médecin qui avoit parcouru une Partie de l'Europe, de l'Asie, & de l'Afrique, pour le perfectionner. Seroit-ce là nôtre ORTLOFF? Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage, qu'on regarde comme une Traduction de l'*Hortus* ou *Ortus Sanitatis*, intitulée de plus *de ghenochliche Gharde der Suntheit*, a été imprimé *à Lubeck, par Steffen Arndes, en* 1492, *in folio:* & Mr. Seelenius en a donné une Notice curieuse dans ses *Selecta Litteraria*, pages 650—654. On peut voir plus particuliérement ce que c'est, dans l'*Histoire de l'Imprimerie*, Section XI, pag. 53.

3. *Bok van mennigerleye gebrande Watteren, wo me de bruken schal to des Mynschen Suntheyt*, composé, ou plûtôt tiré de divers autres Auteurs, par BARTHELEMI DE BENEVENT, Docteur en Médecine, dont ne parlent pas plus les Bibliothécaires de Médecine, que ceux du Roïaume de Naples, qui font bien mention d'un Auteur de pareil nom & surnom, mais Jurisconsulte, & non pas Médecin. Ce troisiéme Opuscule finit par une Souscription pareille à la précédente, à la date près, dont elle est destituée. Je ne laisserai pourtant pas de la transcrire ici.

> *Alterius quamvis furaciter excubat ova*
> *Perdix, proficiat fraude dolosa nichil,*
> *Vivat inops propriis, aliena petens. Opus illud*
> *Paruerat Ghotan Bartholomee tibi.*

4. *Eyn ghud bewert Regimente, dar mede in iewelik Mynsche mach seker syn der Pestilencie*, finissant par cette Souscription: *Hyr hest enen Ende dat klene Bock van der Pestilencien, ghemaket van deme vorluchteden Manne unde Doctor, ghebeten* VALASCUS VAN TARENTA, *des Koninghes van Frankrike en Arste, unde was eyn vornamen Arste der Arsten.* On reconnoit-là le nom un peu altéré de VALESCUS DE TARENTE, (2), Prémier Médecin de Charles VI. Roi de France, fort renommé de son tems, & dont on peut voir les Ouvrages dans les trois principaux Bibliothécaires de Médecine, Van der Linden, Mercklin, & Manget, qui ne donnent pourtant point ce *Traité contre la Pestilence* à VALESCUS DE TARENTE, quoi qu'ils l'eussent pû remarquer dans Gesner & ses Abbréviateurs, qui ajoûtent au Titre, *& de Epidemia.* Peut-être n'est-ce qu'un morceau détaché de son *Philonium*, imprimé quantité de fois, tant seul, qu'avec les Additions & Expositions de divers Auteurs. Quoi qu'il en soit, il ne devoit pas moins occuper sa place dans leurs Articles touchant ce Médecin, que l'*Epitome ipsius Operis de Morbis curandis par Guid. Desiderium*, dont Manget a judicieusement augmenté le sien.

Je n'oserois assurer, que nôtre ORTLOFF soit Traducteur des deux derniers de ces Articles ou Opuscules, ainsi que des deux prémiers: me contentant d'ajoûter, qu'il me paroit, qu'il est au moins l'Editeur des quatre; que, comme on l'a vû ci-dessus par la Souscription du II, leur Collection à été certainement imprimée *à Lubeck, par Barthelemi Gothan* ou *Ghotan, en* 1484; & qu'elle forme un assez bon Volume *in* 4°.

(1) *Au sujet de la* Summa Bertholomina, *imprimée à* Paris, *par* Martin Crantz, Michel Friburger, & Ulric Gering, *les trois prémiers Imprimeurs de cette Ville, dont* Naudé *ne fait absolument que deux*, Martin & Michel Ulriques. *Voiez son* Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 310 & 311.

(2) *Quelques Auteurs, trompez par ce mot, ont regardé ce Médecin comme Italien; mais, il est certain, qu'il étoit François, & né à Montpellier, vers* 1382.

OUCIU

OUCIU (Gad de) Dominicain & Ecrivain du XIV. Siècle, que, par une assez plaisante équivoque, de très habiles & très célébres Bibliothécaires ont fort mal-à-propos fait Polonois, au lieu de François & Bourguignon (*A*). Il étoit Poëte, & traduisit en Vers François la *Consolation Philosophique* de Boëce (*B*); Traduction, que divers Ecrivains de nos jours attribuënt, ce me semble, mal-à-propos à un autre Dominicain du même tems, nommé Frère Regnault de Louens (*C*), autre Poëte égale-

(*A*) *De très habiles & très célébres Bibliothécaires, en ont fait un Polonois, au lieu d'un Bourguignon.*] On ne disconviendra point sans doute de ce que j'avance de l'habileté & de la célébrité de ces Bibliothécaires, lorsque j'aurai ajoûté, que ce sont les Pères Quetif & Echard, les plus récens Bibliographes des Ecrivains de leur Ordre de Saint Dominique. F. Gad de Ouciu, disent-ils, *Natione Polonus, nostris Nomenclatoribus hactenus incognitus, hoc eodem anno M. CCC. XXXVI. in Galliis agebat. Parisios forte de more pro ratione Provinciæ suæ missus ad Gymnasium San-Jacobeum, Linguam Gallicam, qualem tum loquebantur, familiarem sibi fecit*; & cela en conséquence de ces Vers qu'ils ont lus à la fin d'un Ouvrage qu'ils lui attribuent :

Fut cil Romans à Pouloignie,
Dont li Frères s'est pourloignie,
Qui le Romans en Rime a mis.
Dieu gart au Frère ses Amis (1).

(1) Quetif & Echard Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti, *Tom. I, pag.* 590, 591.

Or ce *Pouloignie*, ainsi abusivement pris pour la *Pologne*, n'est autre chose que *Poligni*, petite Ville ou Bourg, du Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, situé à 4 Lieuës au midi occidental de Salins, sur un petit Ruisseau sans nom qui va se perdre dans le Doux. Cette bévuë, est d'autant plus surprenante de la part de ces deux habiles Bibliographes, qu'ils n'ignoroient point qu'ils avoient une Maison ou un Couvent de leur Ordre à Poligny, *Domus Poliniacensis*, & qu'ils en font eux-mêmes mention, tant dans leur *Notitia Provinciarum & Domorum Ordinis Prædicatorum*, page 11, que sous leur Stephanus Poloniaci, Tom. I, pag. 730, qu'ils conjecturent très judicieusement avoir été de cette Maison de Poligny : & que le Réligieux, dont il s'agit ici, fut aussi de cette même Maison, c'est ce dont ne permet pas de douter Borel, qui, tant dans la *Bibliothèque ou Catalogue des anciens Poëtes François, dont il s'est servi* pour la compilation de son *Trésor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, Signature e iiij, que dans le corps de l'Ouvrage même, au mot *Derrains*, où il cite ce Vers, *le derrains jour de May prenez*, qu'on verra ci-dessous un peu altéré. Il ne le nomme point autrement que *le Moine de Poligny, Poëte*, ignorant apparemment son nom. Et c'est sans doute ce qu'il avoit appris de Du Verdier, qui, aïant vu ce *Boëce de Consolation* en manuscrit dans *la Librairie de la* Bastie en Forest, & n'aïant pu découvrir le nom de l'Auteur, se contenta de l'enregîter page 1073. sous l'Indication de *Moine de* Poligny, & d'en copier ces six Vers de la fin :

„ L'An mil trois cens six avec trente,
„ Le Derrain jour de Mai prenez,
„ Si sçaurez quand à fin menez
„ Fut ce Romant à Poligny.
„ Donc le Frère est de Poligny,
„ Qui ce Romant en Rime a mis."

Ce qu'ils ajoûtent touchant le prétendu lieu de Naissance de cet Auteur n'est pas moins singulier. *Quis autem*, disent-ils, *Locus ille* Ouciu *dictus, quove in Polonia Provincia situs, soli possunt docere Indigenæ* (2). Pour moi, qui n'ai nulle raison de regarder ce mot comme un nom de Lieu, j'ai cru le devoir prendre pour un nom de Famille; & c'est ce qui m'a déterminé à le placer ici.

(2) *Iidem, ibidem.*

(B) *Il étoit Poëte, & traduisit en Vers François la* Consolation Philosophique *de Boëce.*] C'est ce que nous apprennent les mêmes Bibliothécaires en ces termes : *Quinque Libros* Boëtii de Consolatione Philosophiæ *Rythmis Gallicis reddidit. Extat hoc Opus Parisiis in Colbert.* [Bibliotheca,] *Cod. Mf.* 2260. *folio med. memb. foll.* 54. *complectens. Titulus :* Cy commence Boëce de Consolation. *Hic autem finis*

Se prennent fin, & sont délivres
De Boëce tous les cinq Livres.
Se vous voulez le nom avoir,
Et la Réligion savoir,
Du Frère cui Dieux enclina
Cest petit Romans qui fin a
A commencier & à parfaire,
Qui n'est pas faict sans peine traire;
Le Prologue prémier luisiez,
Et les grands Lettres arvisiez;
Car se vous les mettez ensemble,
Elle vous diront, ce me semble,
Le nom & la Ville du Frère;
La Réligion toute claire
Et toute expresse vous dira
Cil qui [le] Prologue luira.
Se vous voulez savoir l'année,
Et la Ville, & la journée,
Où le Frère parfist Sentence :
L'an mil ccc. & chix & trente
Le darrenier jour de May (3),
Si saurez quant à fin menez.

(3) *Ce Vers cloche d'un pied, & même ne rime pas avec les suivans. Il est plus correctement transcris ci-dessus.*

Ex quibus discimus Auctorem, in Polonia natum, sed ab ea tum longius abscessisse; Opus hoc anno M. CCC. XXXVI. Maii ultima finivisse, ac ejus Nomen & Patriam, ex majoribus Litteris ad caput cujusque Strophe Prologi scriptis, expiscanda. Re vera hæ Litteræ simul junctæ id reddunt : Frerre Gad de Ouciu (4). Il seroit à souhaiter, qu'ils nous eussent transcrit de même tout ce *Prologue*, afin que nous pussions y voir de nos propres yeux ce nom ainsi réduit en Acrostiche.

(4) *Iidem, ibidem.*

Selon ces mêmes Bibliothécaires, il paroit, que cette Version fut entreprise pour la Consolation d'une Dame affligée; &, par ce bout de Vers, *Q'i Frère Preschear fist*, que son Auteur étoit de leur Ordre. Ils ajoûtent, qu'il y en avoit dans la Bibliothéque de Seguier-Coislin un autre Manuscrit, mais dans lequel cet Acrostiche ne se trouvoit pas entier (5).

(5) *Iidem ibidem.*

(*C*) . . . . . *Traduction, que divers Ecrivains de nos jours attribuent, ce me semble, mal-à-propos à un autre Dominicain, du même tems, nommé Frère* Regnault de Louens.] A la vérité, ils en donnent un peu différemment le Titre, l'intitulant *Le Roman de Fortune & de Félicité sur Boëce de Consolation, par Frère* Regnault de Louens, *des Frères Preschеurs :* & le prémier, qui en ait parlé sur ce ton, est *Antoine Galand*, de l'Académie des Inscriptions & belles Lettres, Ecrivain assez peu attentif à ce qu'il copioit

pour

(a) L'Edition du Dictionnaire de Richelet, faite à Amsterdam, en 1732, change mal ce mot en celui de Clopins.

également inconnu à Fauchet, La Croix du Maine, Du Verdier, Sorel, Goujet, & autres Bibliothécaires François. Quoi qu'il en soit, cette double ou simple Traduction avoit été précédée de tout un Siècle par celle qu'avoit pareillement faite de cet Ouvrage JEAN DE MEUN, surnommé *Clopinel* (*a*), parce qu'il *clopinoit* ou boitoit (*D*); & elle fut suivie de diverses autres, tant en Vers qu'en Prose, dont je donnerai ci-dessous la Notice & les Editions (*E*). Quant à celles de l'Original, soit du Texte seul, soit ac-

pour avoir métamorphosé en Vers de seize syllabes ceux de cette Version, qui ne sont néanmoins que de huit, comme on le verra bientôt; ce que n'a pas manqué d'adopter un des Journalistes des Savans du mois d'Août 1718, aussi peu attentif que lui, & qui a cru bonnement qu'on pouvoit tirer de-là de quoi illustrer l'Histoire de la Poësie Françoise (6). Mais, les Ressemblances de ces deux Traductions, toutes deux faites par des Dominicains, toutes deux faites dans le XIV. Siècle, bien plus toutes deux précisément l'année 1336, toutes deux en Vers & en Vers de huit syllabes, me porteroient facilement à croire, qu'il ne s'agiroit-là que d'une seule Traduction, dont *Frere Regnault de Louëns* auroit fait quelque Copie: & cela, d'autant plus volontiers, que c'est-là un Auteur absolument inconnu à tous les Bibliothécaires Dominicains. Quoi qu'il en soit, l'Auteur de la *Bibliothéque des Romans*, qui se contente pourtant de dire, pag. 235, *Le Roman de Fortune par Boëce en Vers*; & l'Auteur d'une nouvelle Traduction, qui vient de paroitre, admettent aussi cette Traduction de Frère Louëns; mais, avec cette différence, que le dernier reléve très judicieusement la bévuë du bon-homme Galand.

(6) Journal des Savans, Août 1718, pag. 140, 142.

(*D*) *Elle avoit été précédée de tout un Siècle par celle qu'avoit pareillement faite de ce même Ouvrage* JEAN DE MEUN, *surnommé* Clopinel, *parce qu'il* clopinoit *ou boitoit.*] Cet Auteur, qui vivoit au commencement du XIII. Siècle sous Philippe le Bel, & que les uns ont fait Docteur en Théologie (7), & les autres Dominicain (8), mais qui se trompent également (9); est plus connu par sa continuation du fameux *Roman de la Rose* commencé par GUILLAUME DE LORRIS; que par aucun autre de ses Ouvrages. Sa Traduction de la *Consolation Philosophique* de Boëce, en Vers pour les Vers, & en Prose pour la Prose, conformément à l'Original, fut dédiée à Philippe le Bel, Roy de France, en ces termes: „A „ta Royale Mageſté . . . . jacoit ce que entendes „bien le Latin (10).” Du Verdier prétend que cette Traduction *n'a oncques esté imprimée* (11): mais, il se trompe très fort; car, un peu plus de cent ans avant ce qu'il affirme si positivement, il y en avoit eu une Edition, intitulée BOECE *de Consolation, en François, translaté par Jehan de Meun à la Requeste de Philip IV, Roy de France*; suivie du *Livre des Eneides, compilé par* VIRGILE, *translaté de Latin en François*; & imprimée *à Lyon, par Guillaume le Roy, le dernier de Septembre l'an mil quatre cent LXXXIII. in folio*, & une *à Paris, chez Antoine Verard, en 1594, in folio* (12). On lui auroit plus d'obligation de nous avoir donné, pour modèle de la Poësie de Clopinel, ces huit Vers du VII. Metre du III. Livre de la *Consolation* de Boëce:

C'est la Nature des délices,
Qu'elles navrent le Coeur des (13) *vices,*
Parmi une pauvre douceur,
Qui peu leur donne de saveur:
Ainsi comme l'Abeille fait,
Qui Prunes (14) *par le miel attrait,*
Et puis y fiche sa pointure,
Qui est moult angoissense & dure (15);

s'ils n'étoient en quelque sorte inintelligibles par les fautes que je viens de noter.

[7] *Voïez* Fauchet, *pag.* 201, & 206, & *d'après lui* Du Verdier, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 677, & 680, *qui réfutent cela.*

[8] La Croix du Maine, *pag.* 245. Francheville, *pag.* XXXII.

[9] *Voïez quant au dernier Fait.* Anti-Baillet, *Artic.* CXXVII.

[10] Fauchet, *pag.* 200.

[11] Bibliothec. *pag.* 676.

[12] Maittairii, Annales Typograph. *Tom.* I, *pag.* 441, & 573.

[13] De *apparemment.*

[14] *Que fait-là ce mot, probablement mal lû par* Du Verdier, *dans son Manuscrit, ou estropié par son Imprimeur.*

[15] Du Verdier, *pag.* 676.

(*E*) . . . . . *& elle fut suivie de diverses autres, dont je donnerai ci-dessous la Notice & les Editions.*] J'en trouve six autres.

I. La prémiére est indiquée par le seul La Croix du Maine, en ces termes: „JEAN DE CIS . . . . *Cet Oeuvre n'est encore imprimé* (16): Peut-être ne se trompe-t-il pas moins à l'égard de cette Version, que Du Verdier à l'égard de la précédente; car, on a certainement une ancienne Version de la *Consolation Philosophique* de Boëce en Vers, imprimée en Caractéres Gothiques, mais sans aucune marque d'Edition, *in folio*: peut-être même cette Version n'est-elle guéres moins ancienne que celle ou celles de *Gad de Oucin*, ou de *Regnault de Louëns.*

[16] La Croix du Maine, *pag.* 216.

II. Je ne connois la seconde que par ce peu de mots, JEAN *de Langres, de la Consolation de Boëce*, tirez de l'*Index seu Nomenclator Scriptorum mediæ & infimæ Latinitatis*: mis au devant du *Glossarium mediæ & infimæ Latinitatis* de du Cange. Voïez en la page 180.

La III. est intitulée: *De la Consolation de Philosophie de Severin Boëce, traduite partie en Vers, & partie en Prose*, & imprimée *à Paris, chez Jean Borel, en 1578, in 8°.* L'Auteur de cette Traduction, que du Verdier se contente de nommer *le Sieur de Malassis de Mante* (17), s'appelloit CHARLES LE BER, & étoit Seigneur d'un petit Lieu près de Mante, appellé *Malassis.* Outre la Traduction manuscrite des V. Livres de Ciceron, *de Finibus Bonorum & Malorum*, dont parle là Du Verdier, on a encore de lui une Traduction des VI. Livres des *Politiques ou de la Doctrine Civile de Lipse*, imprimée *à la Rochelle, chez Villepoux, en 1590, in 8°.* Si tous ses Vers de la *Consolation* de Boëce ressembleut à ceux du III. Métre du IV. Livre, que Du Verdier rapporte, afin de donner une idée de sa Poësie, c'est sans doute la plus élégante des Traductions de cet Ouvrage.

[17] Du Verdier, *pag.* 810.

La IIII. est intitulée *De la Consolation de la Philosophie, traduite en Vers & en Prose du Latin de Boëce, par le Père* RENÉ DE CERIZIERS, *de la Compagnie de Jésus*, & imprimée *à Paris, chez Jean Camusat, en 1638, in 12.*; *à Paris, chez Michel Soly, en 1640, in 12°.*; & *à Paris, chez Augat, en 1663, in 12°.*; mais, quoique réimprimée quantité de fois depuis, elle n'approche pas à beaucoup près, à mon gré, de la précédente. Dans une espéce de Préface, intitulée, *Eclaircissement nécessaire à l'intelligence de cet Ouvrage*, ce Traducteur nous donne un Abrégé fort succint de la *Vie de Boëce*, où, d'après Ennode, il le qualifie de *Veine des Pourpres*, expression inintelligible; &, d'après Laurent Valle, de *dernier des Doctes*, expression fort équivoque. Quelque chose de bien plus extraordinaire encore, il y débite fort gravement, qu'après qu'on lui eut coupé *la tête, il la recueillit de terre, comme un second Saint Denys, & la porta devant l'Autel d'une Chapelle prochaine, où il se mit à genoux, pour en faire l'offrande à ce grand Dieu, duquel il venoit de défendre la cause*; ajoûtant d'après *Martian, que quelqu'un le voïant en cette posture, & lui demandant qui l'avoit fait mourir, il repartit, que c'étoient les Impies*: Conte de Vieilles, peut-on bien dire ici, & uniquement fondé sur ce que les Peintres & les Sculpteurs, voulant désigner le genre de mort des Saints, qu'ils représentoient, leur mettoient entre les mains l'instrument principal de leur Martire, comme à Saint André une Croix en Sautoir, à Ste. Catherine une Rouë, à St. Adrien une Hache, à St. Laurent un Gril, & aux Décapitez leur propre tête. Dans la suite de cet *Eclaircissement*, il donne une Analyse assez peu satisfaisante de cet Ouvrage; reconnoissant de bonne-foi, que les Vers lui ont donné bien de la peine, & *qu'un autre, qui pourroit être un peu plus esclave que* lui, *rencontreroit sans doute mieux*, qu'il

accompagnées du Commentaire de Saint Thomas, ou plûtôt de Thomas Anglicus, soit de divers autres Auteurs, on en peut voir une fort nombreuse liste, tant dans les *Pandectæ Brandenburgicæ* de Heindreich, & dans la *Bibliotheca Latina* de Fabricius (*b*), que dans l'*Index Annalium Ty-*

(*b*) Heindreich, Pand. Brand. *pag.* 621, 622. Fabricii Bibl. Lat. *Tom. I, pag.* 142. *Tom. III, pag.* 202, — 214.

qu'il n'a fait, & en l'un, & en l'autre, c'est-à-dire dans la Prose. En effet, il n'a pas été fort heureux en l'un ni en l'autre de ces genres. Ses Vers sur-tout sont d'une grande sécheresse, & fort assoupissans. Je ne parle point de la *Consolation de la Théologie*, que ce bon Père y a ajoûtée de son cru; parce que n'y étant plus soutenu du génie, & de la capacité de Boëce, il n'a fait qu'une trés mauvaise copie d'un fort excellent Original.

La V, est de la façon de NICOLAS REGNIER, Chanoine régulier de Ste. Gennevieve ou de la Congrégation de France, Frère de l'Abbé Regnier des Marais, de l'Académie Françoise, & son Sécrétaire perpétuel. De même que la plûpart des précédentes, elle est en Vers pour les Vers, & en Prose pour la Prose; & l'on trouve que celle-ci est de beaucoup préférable à ceux-là, qui paroissent génez & forcés, en un mot pesans & peu harmonieux. Elle est intitulée *de la Consolation de la Philosophie, traduite du Latin de Boëce*, & imprimée *a Paris, chez Pierre le Petit, en 1675, in 12°.* On a du même Traducteur les *Soliloques, Méditations, & Manuel, traduits du Latin de St. Augustin*, imprimez à Paris, vers le même tems; & dont on fait assez de cas.

La VI, & derniére enfin, ne fait que de paroitre. Elle est intitulée *la Consolation Philosophique de* BOECE, *nouvelle Traduction, avec la Vie de l'Auteur, des Remarques Historiques & Critiques, & une Dédicace Massonique, par un Frère Masson, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Berlin*; & imprimée *à la Haie, chez Pierre de Hondt*, (ou plûtôt *à Berlin*,) *en 1744. en deux vol. in 8°.* Outre ce que promet ce titre, il y a encore une *Préface*, dans laquelle le Traducteur donne une notice assez curieuse des éditions Latines, des Commentateurs, & des Traductions en diverses Langues (17*), de la *Consolation Philosophique de* BOECE, mais sans y faire aucune mention de celle de nôtre GAD DE OUCIU: &, au commencement de la *Vie de* BOECE, qui fait la cinquiéme & derniére partie de cette *Préface*, l'Auteur fait une énumération *des Personnes, qui ont porté, dans l'Antiquité, le Nom de* BOECE, *en Latin* BOETHIUS, ou BOETIUS, au troisiéme rang desquelles il met ANSELME BOECE *qui fit un Traité des Pierres précieuses* (18). Auroit-il donc bien réellement pris pour une *Personne de l'Antiquité* cet ANSELME BOECE, ou plûtôt DE BOODT: & auroit-il absolument ignoré, que c'étoit un Flamand, né à Bruges vers la fin du XVI, Siécle, Médecin de l'Empereur Rodolphe II, & Auteur d'une *Histoire Naturelle*, non seulement *des Pierres précieuses* en particulier, mais en général *des Pierres & de leurs différentes qualitez*, comme l'explique bien clairement ce titre: *Historia Gemmarum, & Lapidum; qua non solum ortus, natura, vis, & precium, sed etiam modus, quo ex iis olea, salia, tincturæ, essentiæ, arcana, & magisteria Arte Chymica confici possint, demonstratur?* Que cela soit, ou non, il ne devoit pas oublier, parmi ces Anciens, BOETHUS, placé avec Eubée & Hipponax entre les *Parodieurs* par Athenée, BOETHUS que Pline dit avoir écrit de l'*Ornithogonie*, BOETHUS Commentateur d'Aratus, & BOETHUS Péripatéticien mis au nombre des Commentateurs des *Catégories d'Aristote* par Porphyre: & si c'est en qualité de moderne qu'on a placé-là ANSELME BOECE; par la même raison on y devoit placer de même, non seulement CHRISTOPHE BOETHIUS, Auteur du *Krieges-Helm, seu de Bello Germanorum & Fœderatorum contra Turcas & Gallos*, imprimé *à Nuremberg en Allemand, en* 1687; BOETHIUS GELLIUS *de Vita & Obitu Guillelmi Frederici Principis Nassoviæ*, imprimé *à Leuwarde en* 1665; HENRICUS BOETHIUS, Ministre Luthérien, au commencement du XVII, Siécle, dont on a divers Ouvrages imprimez: SEBASTIEN BOETHIUS, autre Ministre Luthérien, dont on a un Sermon sur l'Evangile du Dimanche *Oculi*, imprimé *à Mulhausen, en* 1568; HECTOR BOETHIUS, Ecossois, Compagnon d'Etude d'Erasme à Paris en 1497, & Auteur de divers Ouvrages concernant particuliérement l'*Histoire* de sa Patrie; PETRUS BOETHIUS, Benedictin, & Evêque d'Orviete en 1360; & BOETIUS, Dace ou Transsilvain, Dominicain, en 1353; mais encore BOETIUS, Evêque de Poitiers en 830, quoi qu'assez voisin de BOECE le Consul. Peut-être même pourroit-on y joindre encore nôtre ETIENNE DE LA BOETIE, si célébré par Michel de Montagne, du moins certainement plus ancien qu'ANSELME BOECE, ou DE BOODT.

Selon un Nouvelliste de profession, qui s'avise de tems en tems de nous donner quelques Articles d'Histoire Littéraire, mais qui n'est pas ordinairement fort au fait de ce qui la concerne; témoin le célébre JEAN DE MEUN, *surnommé* Clopinel, *qui traduisit & fit imprimer*, affirme-t-il fort décisivement, *sa Traduction de la* Consolation Philosophique de Boëce, *à Lyon, en* 1483, (19); sans songer qu'il y avoit alors plus de 160. ans que ce Traducteur étoit mort, & sans faire la moindre attention à ce qu'il disoit en propres termes, dans l'Ecrivain qu'il abrégeoit, que cette *Traduction est la premiére, dediée à Philippe le Bel*, antérieure à une de 1336, & que son Auteur *vivoit, vers l'an* 1300: selon ce Nouvelliste, dis-je, ce nouveau Traducteur, qui se glorifie publiquement ainsi du titre de *Frère Masson*, est un Mr. DE FRANCHEVILLE, actuellement établi à Berlin: & comme il n'y a guéres de gens plus servilement Imitateurs & Copistes que la plûpart des Ecrivains, la glace étant une fois ainsi rompue, nous allons probablement voir cet admirable & mistérieux titre adopté par beaucoup d'entre eux & devenir ainsi fort à la mode. Quoi qu'il en soit, la Traduction, qui en a la prémiére été gratifiée, se trouve encore honorée de fort grands Eloges par le *Journaliste Universel* (20); mais, comme ses loüanges, aussi-bien que ses censures, sont ordinairement par trop outrées, il est bon d'attendre à cet égard le jugement & la décision du Public, avant que de déterminer le nôtre: nous contentant d'observer ici en passant, qu'il ne devoit point adopter la vieille erreur du *Monacat* de Jean de Meun (21), ni dire *Callyus* au lieu de *Cailly* (22), ni que dans l'Edition Flamande de Gouda, en 1485, *il y a des Figures dessinées à la plume avec assez de délicatesse* (23), ni faire *Guissi Roi* Auteur de la *Trad. de l'Enéide* (24), mais simplement son Imprimeur, ni se dispenser de citer les Auteurs dont il a emprunté ses *Remarques* (25), ni puiser, enfin, dans une aussi mauvaise source que Moreri presque tout ce qu'il dit, dans sa *Préface*, de Boëce, & de Jean de Meun (26). Ce dernier Article paroit sur-

tout

(17*) *En Hebreu, Grec, Allemand, Flamand, Anglois, Italien, Espagnol, & François.* Consol. Phil. *Préface, pag. xxvj, - lx. Tout cela est en effet fort curieux, mais n'est par toujours aussi exact qu'il seroit à souhaiter. Par exemple, pag. xxviij, & xxjx, il ne nous parle que de deux*, Traductions en Allemand; *l'une anonime, imprimée à* Nuremberg, en 1660, in 12; *& l'autre de* Christian Knorr de Resenroth, *Silesien imprimé* à Sultzbach, en 1667, in 12, & *puis à* Luneboug, en 1697, *mais, il ne nous dit rien de la plus ancienne, & peut-être la plus notable, faite par* Nicolas von Wyle, *Sécrétaire de la Ville d'Eslingen, & imprimée avec le Texte Latin à côté*, à Noremberg, par Ant. Coberger, en 1473, le 24. de Juillet, in folio. *Pag. xxx. Il ajoûte, que dans l'Edition de l'ancienne* Version Flamande, *faite à* Gand, chez Arend de Kayser, en 1485, in folio, *on voit* à la tête de chaque Livre des Figures *dessinées à la Plume* avec assez de délicatesse. *Il a voulu dire* gravées en Bois: *En effet, ce seroit quelque-chose de fort extraordinaire, & d'une dépense aussi superflue qu'excessive, que des* Figures dessinées à la Plume *pour toute une Edition*

(18) Consolation Philosophique de Boëce, *Préface, pag. lxxij.*
(19) Journal Universel, *Juin* 1744, *pag.* 227.
(20) *La-même, pag.* 228, *& suiv.*
(21) Nouvelle Traduction *Préface pag. xxxij.*
(22) *Pag. xxv.* (23) *Pag. xxx.*
(24) *Pag. xxxiij.* (25) *Pag. ljx.*
(26) *Pag. xxxvj, ljx, &c.*

(e) *Vide* BOETIUS. *Typographicorum* de Maittaire (e) : mais, si je ne me trompe, les fréquentes & nombreuses éditions, qu'elles détaillent, y sont fort confonduës, répétées, & multipliées.

tout très clairement par ce Vers du commencement du *Roman de la Rose*,

(27) *La même.* *Qui ne tint pas songes alobes* (27),

qu'ils estropient tous deux ainsi & qui ne signifie rien écrit de cette sorte; mais, qu'on entend très bien, lors qu'il est correctement écrit de cette autre maniére,

Un Auctor, qui ot nom Macrobes,
Qui ne tint pas songes à Lobes.

(28) *Pag. xxxiij.* Il en est de même du mot de *Beaccueil* (28), qui ne veut rien dire, & dans lequel ils n'ont pas même soupçonné *Bel-Accueil*, l'un des principaux Personnages de cet ingénieux Roman, si fortement loüé par les uns, & si hautement condamné par les autres.

Reconnoissons pourtant de bonne-foi, que Moréri, contre son ordinaire, est plus éxact dans cette citation du commencement de ce Roman,

Maintes gens dient que en songes
Na se Fables non, & mensonges,

que la plûpart de nos Ecrivains écrivent,

Na se non Fables, & mensonges;

ne sachant pas qu'anciennement nos vieux Auteurs mettoient ainsi le Régime de *se non*, ou *si non*, au milieu de ce double mot. On en peut voir divers éxemples notables dans le *Trésor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises*, de BOREL, page 357, 567, &c.

PAL-

P.

PALLADINO ou PALLADINI (JAQUES) Auteur Ecclésiastique du XIV. Siécle, plus connu sous le nom de JAQUES DE TERAMO, & sur le sujet duquel les Bibliothécaires sont presque tous extrémement succints. Ils lui donnent tous le dernier de ces deux noms, qui est celui du lieu de sa naissance; mais, il est certain que le prémier est le véritable & celui de sa Famille (*a*). Il nâquit à Teramo, Ville de l'Abruzze Ultérieure, Province du Roïaume de Naples, en l'année 1349, (*A*). Après avoir étudié en Droit dans l'Université de Padoue (*b*), & même selon quelques-uns après y avoir enseigné comme Professeur (*c*), il fut consécutivement Chanoine de Teramo, Archi-Diacre d'Averse, Sécrétaire des Brefs & de la Pénitencerie de Rome, Evêque de Monopoli en 1391, Archevêque de Tarente en 1400, Archevêque de Florence en 1401, & enfin Evêque de Spolete & Administrateur de ce Duché pour les Papes Alexandre V, & Jean XXIII, en 1410. Ce dernier Evêché lui fut fortement contesté par un Nicolao Vivario de Spolete, que le Pape Gregoire XII, déposé au Concile de Pise avoit aussi nommé Evêque de cette Ville; mais, ce différent fut enfin terminé par le Concile de Constance en faveur de nôtre Palladino. Il fut envoyé l'an 1417, en Pologne par le Pape Martin V, en qualité de Légat du St. Siége, & il y mourut la même année (*B*). Le Père Louïs Jacob s'est donc fort lourdement trompé, lorsqu'il l'a fait vivre sous le Pontificat d'Urbain VII, l'an 1585, (*d*). Ce fut un Jurisconsulte célébre, & qui composa divers Ouvrages (*C*). Celui d'entre eux qui a eu le plus de cours est une espéce de Roman de Piété, qui a été traduit en toutes les Langues de l'Europe (*e*), & qui a été imprimé une infinité de fois

(*a*) *Voiez la Remarque (B), Citations (1), (4), (5).*

(*b*) *Ego Presbyter Jacobus de Theramo, Archidiaconus Adversanus, Canonicus Aprutinus, in Jure Canonico Padua Discipulorum minimus.* Consolatio Peccatorum, *initio.*

(*c*) Oudin de Script. Ecclef. *Tom. III, col. 1351, où il n'apporte aucune preuve de cette particularité.*

(*d*) Ludo. Jacob Bibliotheca Pontificia, *pag. 147, & 494.*

(*e*) *Voiez la Remarque (D) Citation (17).*

(*A*) *Il nâquit l'an* 1349.] En voici la preuve tirée de la fin d'un de ses Ouvrages. *Datum Adversæ, prope Neapolim, die penultima mensis Octobris, sextæ Indictionis, Anno Domini M. CCC. LXXXII., Pontificatus Sanctissimi in Christo Patris & Domini Urbani, & sacro-sanctæ ac universalis Ecclesiæ Papæ Sexti anno ultimo, Ætatis meæ xxxiij*, (1).

(1) Consolatio Peccatorum, *in fine.*

(*B*) *Il fut consécutivement Chanoine de Teramo, Archidiacre d'Averse, &c. . . . . & il mourut en* 1417.] C'est ce qui se recueille des différens Récits que fait de lui Ferdinando Ughelli, sous les noms des différens Evéchés auxquels il a été élévé. JACOBUS DE TERAMO, dit-il (2), *Canonicus Aprutinus, Apostolicarum Litterarum & Pœnitentiariæ Scriptor. Eligitur a Bonifacio IX, anno* 1391, *5. id. Octobr. Ex Lib. de Beneficiis, fol.* 192. . . *In Ecclesia S. Mariæ de Grotta in Patria de eodem legitur sequens marmorea Inscriptio:* Dominus Jacobus de Teramo, Episcopus Monopolitanus, fecit facere hanc Capellam anno Domini M. CCC. LXXXXII. *Sedit plus minus an. 9., & factus est Archiepiscopus Tarentinus anno* 1400. . . . JACOBUS PALLADINUS *de Teramo Aprutinus*, dit-il ailleurs (3), *antea Episcopus Monopolitanus, ad hanc Tarentinam Ecclesiam evectus est anno* 1400, 9. *Aprilis* . . . . JACOBUS PALLADINUS *e Teramo, Tarentinus antea Archiepiscopus*, dit-il dans un autre endroit (4), *ad Florentinam Sedem translatus est* . . . *anno* 1401, *die* 24. *Mensis Novembris. Interest Concilio Pisano anno* 1409, *in quo Alexander V, evectus est ad Petri Sedem. Præfuit autem Ecclesiæ Florentinæ usque ad annum* 1410; *ac deinde Spoletinam est assecutus Ecclesiam* . . . . JACOBUS PALLADINUS *e Teramo Episcopus Florentinus*, dit-il enfin (5), *ad hanc Ecclesiam translatus est anno* 1410, *ab Alexandro V, Pontifice, commutationemque illam dignitatum ratam habuit Joannes XXIII, eodem anno* 15. *Kal. Augusti. Is, nomine ejusdem Pontificis, Spoletanum Ducatum frænavit. Vixit in ea dignitate usque ad annum* 1417, *inturbate tamen. Etenim cum Gregorius XII, in Pisano Concilio depositus, rediviva pertinacia Pontificatus imaginis tyrannidem sibi assumeret, ideoque crearet deprimeretque Episcopos, contra Palladinum Nicolaum Vivarium Spoletanum adlegit Episcopum; qui ambo, ut semel adeptam tuerentur Dignitatem, ad Concilium Constantiense provocarunt. Ibi, cum a Patribus Palladino Dignitas fuisset adjudicata, ea Victoria haud illi diuturnior fuit; quippe in Polonia brevi decessit, quo a Martino V, Pontifice ad Uladislaum Regem cum Ferdinando Lucensi Episcopo Legatus fuerat missus anno* 1417, *de quo Acta Romana.* Mr. Lenfant ne nous a rien dit, dans son Histoire du Concile de Pise, non plus que dans son Histoire du Concile de Constance, ni de ce différent entre ces deux Evêques, ni de la Décision de ce dernier Concile en faveur de nôtre Palladino; & l'on verra ci-dessous, à la fin de la derniére Remarque, une autre omission de cet Auteur, mais incomparablement plus étonnante.

(2) Ferd. Ughelli Italia Sacra, *Edit. Venet. ap. Seb. Coleti*, 1717, & 1722, *Tom. I, col.* 969, *inter Episcopos Monopolitanos.*

(3) *Idem, ibid. Tom. IX, col.* 141, *inter* Archiepiscopos Tarentinos.

(4) *Idem, ibid. Tom. III, col.* 165, *inter* Archiepiscopos Florentinos.

(5) *Idem, ibidem, Tom. I, col.* 1267, *inter* Episcopos Spoletinos.

(*C*) *Il composa divers Ouvrages:*] Sçavoir, un Livre de Commentaires sur les Clementines, *in Clementinis Libr. I*, (6). Un Livre ou Dialogue sur la puissance du Pape intitulé, *Monarchialis, id est de Pontificis Romani Monarchia Lib. I. seu Dialogus* (7), commençant par ces mots *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari*, dans lequel il explique séditieusement ces paroles de Jesus-Christ, Jean XII, 32, *& ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum*, par celles-ci, *id est omnia Imperia & Regna Mundi recuperabo, & auferam a Cesare, Regibus, & Principibus, per Milites meos Apostolos*; & cela, *pour les bailler au Pape*, ajoûte Guillaume Ratichin, *Révision du Concile de Trente*, pag. 254; où il remarque, que *voilà une des plus belles & des plus véritables Prophéties qu'on sçauroit lire; car il est plus puissant dans les Empires & Royaumes, que les Empereurs & les Roys . . . Chrêtiens!* Il n'est donc pas étonnant, que Charles du Moulin ait traité cet Ouvrage d'impie & de blasphématoire. Des *Prophéties*, dont il est parlé dans les *Actes du Concile de Constance contre Jean Hus*, & dans le *Catalogue des Témoins de la Vérité* de Matthias Flacius Illiricus (8). Douze Livres des Remédes des Pénitens ou Convertis, de *Remediis Conversorum Libr. XII*, (9). Et un Commentaire sur les Senten-

(6) Trithème, Gesner, Possevin, Toppi, Olearius, Oudin, Geriut.
(7) *Iidem, potissimum* Gesner. & Sanderi Biblioth MSS. *Part. II, pag.* 19. Catal. Testium Veritatis, *pag.* 1077, *où l'on nomme mal l'Auteur* de Terano.
(8) Processus Joco-Serius, *in Prologo, pag.* 3. Geri Appendix ad Cavel Hist. Litterar. Script. Eccles. *pag.* 53. *Voiez ci-dessous, la Remarque (E), ce que c'est que ces prétendues Prophéties, & à quoi elles se réduisent.*
(9) Gerius, *ibidem.* Catalog. MSS. Angliæ, *Tom. I, Num.* 1668.

fois. J'en donnerai ci-dessous l'Histoire & l'Abrégé (*D*). On a débité, que Jean Huss

tences de Pierre Lombard, *Commentarius in quatuor Libros Sententiarum M. Petri Lombardi*, que Casimir Oudin & Robert Gere disent avoir été imprimé *à Augsbourg, par Jean Schuster, en* 1472, (10). En ce cas, Mr. du Pin a tort d'assurer aussi positivement qu'il le fait, qu'il n'est que *manuscrit dans les Bibliothéques d'Angleterre* (11). Mr. Oudin dit qu'on le conserve ainsi dans la Bibliothéque du Collége de la Trinité d'Oxford (12); mais, je ne le trouve nullement dans le Catalogue des Manuscrits de cette Bibliothéque.

[10] Oudin, Supplem. de Scriptor. Eccles. pag. 669. Gerius in Append. ad Cave, pag. 51. La Caille, Hist. de l'Imprimerie, pag. 28, qui ajoûte, in octavo; *mais, sans aucune vraisemblance.*

[11] Du Pin, Bibliothéq. des Aut. Eccles. du XIV, Siécle, pag. 89.

[12] Oudin, Supplement. de Scriptor. Eccles. pag. 669.

[13] Trithemius de Script. Eccles. pag. 275 & plurimi alii. *Le Manuscrit de la Biblioth. du Roi de France est intitulé* Liber de Juridica Victoria Christi contra Sathanam Regem Infernorum, & de Consolatione Peccatorum.

(*D*) *Un Roman de Piété .... J'en donnerai l'Histoire & l'Abrégé.*] Selon la plûpart des Bibliothécaires, ce Roman est intitulé *Dialogus de Redemptione Generis Humani*, Belial *vulgariter nuncupatus, quem vocavit* (*Autor*) Consolationem Peccatorum (13). Tritheme, Gesner, ses Abbréviateurs, Possevin, Gere, Oudin, & peut-être quelques autres, ont eu tort de n'en parler que comme d'un Manuscrit qui se conservoit dans diverses Bibliothéques; & encore plus Mr. du Pin, qui assure positivement qu'il n'est *que manuscrit dans les Bibliothéques d'Angleterre* (14). Il est certain qu'il a été imprimé sous ces titres différens: I. JACOBI DE ANCHARANO *Processus Luciferi contra Jhesum coram Judice Salomone*, très ancienne édition sans aucune indication ni date, *in folio*: II. *Reverendi Patris Domini* JACOBI DE THERAMO *Compendium perbreve*, Consolatio Peccatorum *nuncupatum, & apud nonnullos* Belial *vocitatum, ad Papam Urbanum Sextum conscriptum* (15); id est, *Processus Luciferi Principis Dæmoniorum, nec non totius Infernalis Congregationis, quorum Procurator Belial, contra Jhesum Creatorem Redemptorem ac Salvatorem nostrum, cujus Procurator Moyses, de Spolio Animarum quæ in Lymbo erant cum descendit ad Inferna, ... coram Judice Salomone* (16). C'est une très ancienne édition in folio, d'assez beaux Caractères, sans aucun nom de Ville, & sans aucune date: & c'est vraisemblablement à un exemplaire de cette édition, que Martin Frederic Seidelius, Conseiller de Minden, avoit ajoûté, aussi bien que dans le Catalogue de sa Bibliothéque, la fausse date de 1442, de quinze ans plus ancienne que l'a prémiére certainement connue. J'en connois sept autres: 1. Une imprimée *à Augsbourg, chez Jean Schüsler, en* 1472, *in folio*: 2. Une intitulée *Lis Christi & Belial judicialiter coram Salomone Judice*; à la fin de laquelle on lit ces mots, *Presens Opus, quod* Peccatorum Consolatio *denominatur, impressum est Goude in Hollandia, per Gerardum Leeu, anno Domini M. CCCC. lxxxi. mensis Octobris die xix.*; & imprimée in folio, en Caractères Gothiques. 3. Une sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, *en* 1482, *in folio*: 4. Une imprimée *en* 1484, *in folio*: 5. Une imprimée *à Augsbourg, chez Jehan Schoenbarger, en* 1487, *in folio*: 6. Une imprimée *à Strasbourg, en* 1488, *in folio*: & 7. Une imprimée *à Vicence, en* 1506, *in folio* (17). Deckherrus parle encore d'une édition de 1475: mais, il s'est trompé; & l'on verra ci-dessous, dans la Citation (19), qu'il s'agit-là d'un autre Ouvrage. L'Editeur d'un Recueil dont je vais parler, remarque que ce Livre étoit devenu si rare, qu'Ayerer, qui l'a expliqué par de longs Commentaires, n'ayant point pu trouver l'Original, avoit été obligé de travailler sur une édition Allemande (18); mais, c'est dans doute le plus mal-à-propos du monde, qu'il prétend être le prémier qui l'ait publié en Latin dans le Recueil suivant: *Processus Juris Joco-Serius ... lectu festivus & jucundus ...... in quo continentur, I,* Bartoli a Saxoferrato, *J. C. Perusini, Processus Sathanæ contra D. Virginem, coram Judice Jesu, olim Annotationibus illustratus V. N.* Udalrici Tengleri, *Professoris Hoechstetani* (19); II, JACOBI DE ANCHARANO, J. C. Archidiaconi Adversani & Canonici Aprutini, *Processus Luciferi contra Jesum, coram Judice Salomone, nuper luculentis Commentariis illustratus Jacobi Ayreri, Advocati Norimbergensis*; III, *Martialis Arverni, J. C. Cognitoris in Senatu Parisiensi, Arresta Amorum, sive Processus inter Amantes, cum Decisionibus Parlamenti, & Commentariis Benedicti Curtii Symphoriani* (20); *Opus nunc* PRIMUM *in Originali Sermone Latino collectum & simul editum, Hanoviæ* (21), *Typis Willierianis, en* 1611, *in* 8. C'est la seconde Piéce de ce Recueil: & je ne comprens pas pourquoi on y a changé le titre de l'Ouvrage, & le nom de l'Auteur; car, c'est absolument la même chose que le *Belial*, ou, si l'on veut, la *Consolatio Pecca-*

[14] Du Pin, Bibliothéq. des Aut. Eccles. du XIV, Siécle, pag. 89.
[15] *Ceci est le prémier titre ou frontispice, sur un feuillet seul.*
[16] *Ceci est le second titre, immédiatement au dessus duquel commence l'Ouvrage par ces mots*. Universis Christi fidelibus, atque orthodoxæ sanctæ Matris Ecclesiæ Fidei Cultoribus, &c.

[17] *La I, est citée par* Hallervord, Bibliotheca Curiosa *pag.* 151: *la III, dans le* Catal. Bibliotheca Francofurtanæ, *pag.* 186; *par* Deckherrus, de Scriptis Adespotis, *pag.* 106; *& par* Beughem Incunabul. Typographiæ *pag.* 134, *qui la dit mal de* Strasbourg: *la IV, dans la* Bibliotheca Bodleiana, *pag.* 75: *& la V, par* Sandrart Acad. Artis Pictoriæ, *pag.* 35, *&* 207.

[18] *Legas operosos* Jac. Ayereri *in eum* Commentarios, *quos in Germanicum Exemplar Latine extexuit est, quum primogenium Apographum, quod* PRIMI NUNC REDUCIMUS, *videre non potueris.* Processus Joco-Serius, *in* Prolegomenis, *pag.* 1.

[19] Ce Professeur prétend *que ce* Procès *ne sauroit être de* Bartole, *puisqu'il est dit à la fin, que la* Sentence *qui le termina fut prononcée l'an* 1311, *& que ce n'est que deux ans après (il falloit dire* 2. *ans avant) la naissance de* Bartole: *mais, par une semblable raison, je soutiendrai le contraire; vu que la* Procuration *de Satan, produite au commencement de l'Ouvrage (pag.* 12), *est datée de l'an* 1354, *& qu'alors* Bartole *étoit âgé de* 41. *ans. Ces deux dates sont donc incompatibles; &, à moins que de savoir précisément à laquelle des deux s'en tenir, elles ne sauroient prouver que* Bartole *soit, ou ne soit pas, l'Auteur de ce* Procès. *L'Editeur du Recueil dont nous parlons, soutient la même chose que* Tengler *& donne ce procès à un* André Barbatias, *qu'on tient avoir écrit quelque chose de semblable. Il prétend à tort être le prémier qui le publie en Latin. En effet, il avoit déjà été imprimé en cette Langue, non seulement à* Venise *en* 1585, *comme le remarque* Oldoïni, Athenæi Perusini, *pag.* 49; *mais encore, plus de cent ans auparavant, sous ce titre,* Tractatus Procuratoris editus sub nomine Diaboli, quando petiit Justitiam coram Deo, & beata Maria Virgo se opposuit contra ipsum & obtinuit, nec non obmutuit Pugna contra Genus Humanum; impressus per Bartholomæum Guldibeck, anno M. CCCC. LXXV. *comme l'ont remarqué* Deckherrus de Scriptis Adespotis, *pag.* 106, & Christophe Hendreich Pandectarum Brandeburgicarum *pag.* 490, *qui le confondent pourtant tous deux avec le* Bélial. *Il fut ensuite imprimé à* Rome, chez Planck, en 1486. in 4; *& outre cela, il y en a encore une ancienne Edition sous cet autre titre,* Processus Satanæ infernalis contra Genus Humanum, coram Domino Nostro Jesu Christo agitatus, B. Virgine Maria ejus Matre pro nobis Advocata comparente: *mais, elle est sans nom de Ville & d'Imprimeur & sans date, & simplement in* 8. *Il y en a une espéce d'Extrait dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *Sept.* 1687, *pag.* 41, 42. *On trouve dans le* Livre du Roy Modus & de la Royne Racio, *imprimé à* Chambery, par Anthoine Neyret, en 1486, in folio, *une Piéce semblable intitulée* comme Dieu le Père envoya à son Fils la cause de Racio & de Sathan, & Dieu le Fils jugea contre Sathan; *& le* Sermon *du Père Ange sur la Passion, rapporté dans les* Avantures du Baron de Fæneste, *Livre IV, Chapitre IX, n'y ressemble point trop mal. Au reste, l'Editeur du* Processus Juris Joco-Serius, *qui s'imaginoit être le prémier qui publiât les* Proces *de Satan & de Belial en Latin, n'est pas le seul qui soit tombé dans cette erreur. Dès l'année* 1534, Simon de Colines *avoit donné comme prémiérement imprimée* Leonardi Aretini Historia Belli Gothici, *qui l'avoit déjà été à* Foligni, *dès* 1471. *En* 1600, *le Jésuite* Jean Busée *s'étoit vanté de même de donner le prémier au Public les* Ecrits *de* Pierre de Blois: *& on le surprit fort, en lui en montrant une Edition faite à* Paris 30. *ans auparavant.* En 1616, le Président d'Espagnet fit imprimer comme un Thrésor nouvellement découvert dans le Château de Nérac le pretendu *Rosier des Guerres de Louis XI*, quoi qu'imparfait; ignorant, qu'il l'avoit été entier, & beaucoup plus complet, près de 100. ans auparavant *à Paris, en* 1523, *in folio. La même chose arriva* 1. à Jaques Philippe Tomasini, *qui fit imprimer, comme non encore publiées, les* Epistolæ Cassandræ Fidelis, *à Padoue, en* 1636, *lesquelles avoient néanmoins été imprimées* 148. *ans auparavant, à Venise, chez Locillus Santritter, en* 1488, in 4, 2. *au Père* Théophile Raynauld, *qui fit imprimer à Lion en* 1641, *sous le nom de* Raymond Jordani, *le Traité Ascétique, intitulé* Oculus Mysticus, *attribué à* Jean Peccam, *à* Jean Waleys, *& à d'autres, & déjà imprimé près de* 150. *ans auparavant à Venise en* 1496: 3. *au P.* Christianus Lupus, *lorsqu'il publia à Bruxelles, en* 1682, *un* Quadriloquus de Vita & Morte S. Thomæ Cantuariensis, *qui avoit déjà été imprimé à Paris,* 187. *ans auparavant, en* 1495: & 4. *tout nouvellement au Marquis* Maffei *qui vient de faire imprimer les* Complexiones Cassiodori in Apocalypsim, *à Florence, chez Manni, en* 1721, *in* 8, *sans savoir qu'elles l'avoient déjà été* 221. *ans auparavant à Bâle, en* 1500, *in* 8. *Une bonne* Bibliographie Universelle *empêcheroit ces sortes de bévûes, & beaucoup d'autres semblables; mais, c'est un Ouvrage bien plus à souhaiter, qu'à espérer; vû, d'un côté, les grandes Lumiéres, & le Travail immense qu'il éxige, & de l'autre, le peu de cas, pour ne pas dire le mépris très injuste, que font de ces sortes de compilations nécessaires une infinité de gens trop délicats, & qui préfèrent très déraisonnablement l'agréable à l'utile. Voiez, touchant les difficultez presque insurmontables d'une semblable entreprise, les Réflexions judicieuses & Pensées de Dom* Filippe le Cerf, *dans sa* Bibliothéque des Ecrivains de la Congrégation de St. Maur, *pag.* 427, *& suiv. & de* François Denis Camusat *dans la Préface de son Edition de la* Ciaconii Bibliotheca, *& joignez y celles de* Morhoff, *dans la Préface de son* Polyhistor; *celles de* Mollerus, *dans son* Homonymoscopia, *pag.* 31, *& seq.* & celles de Spizelius, dans la Préface de ses *Sacra Bibliothecarum Arcana retecta*, sign. h 4. & suiv.

[20] *Outre ces Piéces, l'Editeur se proposoit de mettre encore dans ce Recueil le* Plaidoié de Barthelemi Chasseneux pour les Rats; *mais, ne l'aiant pu trouver, il s'est contenté de mettre à la fin de sa Préface le bon usage qu'en fit le Sr. d'Alens, Gentilhomme d'Arles, en faveur des Protestans de Merindol, selon le récit de l'illustre Mr.* de Thou *au VI, Livre de son* Histoire.

[21] Que Goujet, Biblioth. Franc, *Tom. X, pag.* 427. *ne devoit pas traduire par* Hanovre.

Huſs le regardoit comme un Prophête; & Matthias Flacius Illyricus, qui trouvoit tout bon

catorum : l'Editeur en convient dans ſes Prolégoménes.

Robert Gere, Auteur d'une Partie de l'Appendix à l'Hiſtoire des Auteurs Eccléſiaſtiques de Guillaume Cave, trompé apparemment par la maniére ambigue dont le titre de cet Ouvrage ſe trouve transcrit dans la plûpart des Bibliographes, a cru mal-à-propos qu'il étoit diviſé en deux parties. *Scripſit* . . . de Redemptione Generis Humani *Tractatum*, dit-il (22), *in duas Partes, ut videtur, diſtributum: quarum una eſt* Diſputatio inter Eccleſiam Chriſti & Synagogam Satanæ, *&* Conſolatio Peccatorum dicitur; *exſtat MS. in Biblioth. Bodleiana Cod.* 775, 1819, *aliiſque*: *altera eſt* Tractatus Judicialis, *ſive* Actio Cauſidica inter Deum & Diabolum, *&* Belial *prænotatur*; *MS. in Biblioth. Collegii Baliol. apud Oxonienſes.* Mais, il eſt certain qu'il n'y en a qu'une ſeule, diviſée en une Epitre aux Fidéles du tems de l'Auteur, un Prologue, LXVI, Chapitres, & un Epilogue: &, tant par ce que j'ai déja rapporté, que par ce que j'ajoûte ici, qu'on lit à la fin de cet Ouvrage, *Explicit Conſolatio Peccatorum*; il eſt aiſé de ſe convaincre que le *Belial*, & la *Conſolatio Peccatorum*, ne ſont qu'un ſeul & même écrit, dont on a diverſement rapporté le titre: celui, que j'ai tranſcrit ci-deſſus dans les Citations (13), & (15), & dans lequel les deux expreſſions ſont renfermées, ne laiſſe aucun lieu d'en douter.

(22) Rob. Geri Appendix ad Cavei Hiſt. Liter. Script. Eccleſiaſt. *pag.* 53, *col.* 1.

Palladino n'avoit que trente-trois ans, & n'étoit encore qu'Archi-Diacre d'Averſe, lorſqu'il compoſa cet Ouvrage (23), dont voici un fort petit Abrégé. Après avoir dit en deux mots, que la Chûte de l'Homme avoit obligé Jéſus-Chriſt à mourir pour la Rédemption du Genre humain, l'on y ſuppoſe, que ſon Ame deſcendit aux enfers immédiatement après ſa mort, y entra triomphante, en délivra les ames des Bien-heureux, enchaina Lucifer, & mit en fuite le reſte des Démons. Que ces Démons, s'étant raſſemblez, élurent Bélial pour leur Procureur, & l'envoïérent demander Juſtice à Dieu contre Jéſus, comme contre un Perturbateur & un Uſurpateur. Que Bélial obtint de Dieu Salomon pour juge. Que Jéſus, cité devant ce Roi, & ne pouvant comparoître en Perſonne, prit Moïſe pour ſon Procureur. Que Moïſe comparut, & que Bélial l'admit, & ne le récuſa point; ſe contentant de lui faire eſſuïer le reproche du meurtre de l'Egyptien. Qu'aïant propoſé ſes prétentions & ſes moïens, il voulut faire ouïr ſes témoins; & que Salomon leur fit prêter ferment, ſur le Livre des Evangiles, de ne dire rien que de véritable: ce qui n'eſt pas moins plaiſant que l'imagination ridicule de ces Peintres ignorans, qui, en dépeignant l'Annonciation de l'Incarnation du Verbe, y mettent bonnement la Vierge Marie à genoux devant un Crucifix. Qu'excepté le ſeul Jean Batiſte, Bélial récuſa tous ces témoins; ſavoir, Abraham, à cauſe de ſon concubinage public; Iſaäc, à cauſe de ſon menſonge, & de ſon parjure; Jacob, à cauſe de ſes fraudes, tromperies, & vols; David, à cauſe de ſon meurtre, & de ſon adultére; Virgile, à cauſe qu'il s'étoit laiſſé ſuſpendre d'une tour, & expoſer ainſi à la riſée du Peuple, par une Femme; Hipocrate, à cauſe du meurtre de ſon Neveu; & Ariſtote, à cauſe du vol des Papiers & de la Philoſophie de Platon (24). Que Bélial propoſa de même ſes prétentions & ſes moïens, & qu'après de longues conteſtations ſelon la forme du Bareau, & l'allégation de longs paſſages tirez de la Bible & particuliérement des Prophêtes, Bélial fut condamné par Salomon. Qu'il en appella à Dieu, qui lui donna pour ſecond juge Joſeph le Patriarche, devant qui la Cauſe fut encore plaidée vivement. Que Bélial fit propoſer par David de mettre l'affaire en arbitrage, & que les Parties en convinrent. Que ces Arbitres, qui furent l'Empereur Auguſte & le Prophête Jérémie pour Bélial, & Ariſtote & le Prophête Iſaïe pour Moïſe, prononcérent enfin une Sentence dont les parties s'attribuérent toutes deux l'avantage. Que Jéſus, l'aïant reçue de Moïſe, s'en réjouit avec ſes Diſciples, & leur donna de nouvelles inſtructions. Que les aïant quittés pour monter au Ciel, Dieu le Pére & le St. Eſprit, accompagnés de millions d'Anges, vinrent au devant de lui, & l'introduiſirent dans le ſéjour de la Gloire éternelle; & que peu de jours après il envoïa le St. Eſprit à ſes Diſciples, qui ſe répandirent enſuite par tout l'Univers, pour en enſeigner & endoctriner les différentes Nations.

(23) *Voiez ci-deſſus la Citation* (1).

Il n'eſt pas néceſſaire de dire, que tout cela eſt auſſi groſſiérement traité, qu'on voit qu'il eſt imaginé: le Siécle barbare, dans lequel il a été compoſé, porte aſſez à le croire. Les paſſages de l'Ecriture y ſont lardez en grande abondance; &, quelquefois, d'une maniére fort grotesque, & bien plus propre à faire rire qu'à édifier. Bélial y turlupine quelquefois cruellement Moïſe, comme quand il lui dit en ſe moquant de lui, *loquere Domine, quia ſervus tuus audit*, *pag.* 86; ou comme quand il ſe contente de réfuter toutes les merveilles de ſa longue Hiſtoire du Meſſie, par ce ſimple Trait ironique, *Amice Moiſes, confuſus non ſum, quia quæ tu dicis verificabuntur cum Deus fiet Homo*, *pag.* 131. Il y fait même quelquefois des objections fort malignes & fort embaraſſantes; comme lorſqu'il dit page 114, *dic mihi, o Moyſes, quare imputatur Judæis Mors Chriſti, poſtquam fuerant excæcati ab ipſo Jeſu, atque indurati corde?* & page 116, *hoc non aſcendit in cor meum, quod Deus tradiderit in mortem Filium ſuum pro homine ſervo. Hæc abhorrent Leges & Natura, & omni audienti eſt incredibile. Et, quod pejus eſt, tu Deum eſſe paſſibilem aſſeris.* Mais, ſoit ignorance, ſoit malice, ſoit défaut de meilleures choſes à dire, l'Auteur y fait répondre Moïſe d'une maniére ſi pitoïable, qu'il n'eſt quelquefois pas même orthodoxe, comme lors qu'il reconnoit trois Dieux dans ce dernier Verſet du Pſeaume LXVI, *Benedicat nos DEUS DEUS noſter, benedicat nos DEUS.* „ *Ecce David nominat TRES DEOS*", dit-il en propres termes page 131, & qu'il ne fait plus quelques fois que répondre, & paroit naturellement avouër ſa défaite; *O! Belial, valde me pungis, & ſubtiliter me arguis*, lui fait-il dire page 184. Si cette Piéce, & celle qu'on attribue à Bartole, avoient été compoſées dans un Siécle plus éclairé, peut-être regarderoit-on cela comme un artifice criminel de ces Auteurs, pour débiter avec ſureté leurs propres ſentimens: mais, la barbarie & la groſſiéreté de leur âge les a mis à couvert de ce ſoupçon, que quantité d'autres n'ont point pu éviter; & Mr. Bayle déclare poſitivement, qu'il trouve que *ces deux Ouvrages ne ſont point impies*, & que *tout s'y termine à la confuſion du Demandeur* (25). C'eſt peut-être en juger trop avantageuſement: car, il paroit au contraire, que tout s'y paſſe au mépris & à la riſée du Défendeur; & que c'eſt le tourner indignement en ridicule, que de le faire triompher ſi pitoïablement. Une choſe de fort mauvais éxemple ſur-tout, & qui fait bien voir, ou la ſtupidité, ou la malice, des Auteurs de ces ſortes de Piéces, c'eſt que Moïſe ne ſauroit ſe défendre dans celle-ci ſans ſe fâcher & ſe répandre en injures; au lieu que Bélial ſe contente de dire paiſiblement ſes raiſons, & recommande même quelquefois la douceur & la modération à Moïſe. *Et tunc ait Moyſes ad Belial: O, Belial, dic mihi, nequiſſime. Ait Belial: Moyſes, eſto ſapiens, & dic quod vis, & coram Judice non loquaris vituperoſe; quia patienter audiam* (26).

N'en déplaiſe aux Admirateurs outrez du fameux Milton, c'eſt-à dire, à presque toute la Nation Angloiſe,

(24) *On trouve quelque choſe de ſemblable dans l'Entretien que les Rabbins feignent que Dieu eut avec Moïſe immédiatement avant ſa mort. Pour l'y réſoudre Dieu lui allégue en vain l'éxemple des Perſonnages les plus illuſtres; il trouve dans chacun d'eux quelque défaut conſidérable, qui les a rendus dignes de perdre la vie: &, après mille baſſeſſes, & mille réſiſtances auxquelles il a recours inutilement, Dieu ſe voit réduit à lui enlever lui-même l'Ame par un Baiſer. Voiez l'Ouvrage intitulé* de Vita & Morte Moſis, *publié en Hébreu, traduit en Latin, & enrichi de Notes par* Gilbert Gaulmin, *imprimé à Paris*, chez Touſſaint Dubray, en 1629, in 8; *& parcourez-en les pages* 23, — 51.

(25) Bayle, Diction. Critiq. *Article* Wechel, *Remarque* (B), *à la fin du* 2. a linea.

(26) Proceſſus Juris Joco-Serius, *pag.* 89. *Ce défaut regne encore plus dans le* Procès de Satan contre la Vierge devant Jéſus. *La Vierge s'y fâche, criaille, dit des injures, pleure comme un Enfant, & veut à peine laiſſer parler ſon adverſe Partie; jusques-là que ſon Fils eſt obligé de lui impoſer ſilence, & de lui dire avec quelque ſorte de ſévérité*, O! Mater! Dimitte ipſum dicere, quia incivile eſt, niſi tota lege perſpecta aliquid judicare, vel reſpondere permiſeris, *pag.* 10; *au lieu que Satan fait ſe modérer, & dire ſes raiſons avec beaucoup de tranquillité.*

bon pourvû qu'il pût grossir son *Catalogue*, n'a point dédaigné de lui donner place dans celui

gloise, qui le regarde comme le Prince de ses Poëtes & comme l'Apollon de son Parnasse, le *Paradis perdu* de ce fameux Poëte n'est guéres qu'une Comédie Spirituelle assez semblable à ces Piéces-ci: &, s'il n'étoit pas soutenu par la noblesse des pensées, par la magnificence des images, par le naturel des descriptions, par le vrai des caractères, par la force des expressions, en un mot par toutes les beautez de la Poësie; tous ornemens, qui ne se trouvent nullement ici; je doute fort, qu'on en fit beaucoup plus de cas, même parmi les Anglois. En effet, son sujet n'est, ni plus sagement choisi, ni plus judicieusement ordonné: car, outre qu'on ne peut guéres le regarder que comme le Triomphe du Démon sur la Divinité, & par conséquent comme diamétralement opposé au but du Poëme Epique; l'on s'y jouë, sans y faire attention, de Dieu, des Anges, des Démons, & des Hommes, comme d'autant de Marionnetes, qu'on fait jaser & mouvoir très indiscrétement à son gré, & qu'on assujettit criminellement ainsi à sa fantaisie & à son caprice; & l'on y donne ainsi, sans aucune réserve, dans le défaut capital, si fortement & si judicieusement censuré par le célébre Des-Préaux en ces termes.

Pourquoi faire agir Dieu, ses Saints, & ses Prophètes,
Comme ces Dieux éclos du cerveau des Poëtes;
Mettant à chaque pas les Lecteurs en enfer,
Et n'offrant qu'Astaroth, Belzebuth, Lucifer?
De la foi d'un Chrétien les Mistéres terribles
D'Ornemens égaiés ne sont point susceptibles.
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtez,
Que pénitence à faire, & tourmens méritez;
Et de vos fictions le mélange coupable
Même à ses véritez donne l'air de la Fable.
Et quel objet enfin à présenter aux yeux,
Que le Diable toujours heurlant contre les cieux;
Qui de vôtre Héros veut abaisser la gloire,
Et souvent avec Dieu balance la victoire?
Le Tasse, *dira-t-on*, l'a fait avec succès.
Je ne veux point ici lui faire son procès:
Mais, quoi que nôtre Siécle à sa gloire publie,
Il n'eut point de son Livre illustré l'Italie,
Si son sage Héros, toujours en Oraison,
N'eut fait que mettre enfin Satan à la raison;
Et si Renaud, Argant, Tancrede, & sa Maitresse,
N'eussent de son sujet égaié la tristesse.
Non, je n'approuve point, en un sujet Chrétien,
Un Auteur follement Idolâtre & Paien ......
Non, fabuleux Chrétiens, n'allons point, dans nos songes,
Du Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges (27).

On a reproché les mêmes défauts au fameux Vondel, que les Hollandois ne laissent pourtant pas de regarder comme leur Eschyle, leur Sophocle, & leur Euripide. La plûpart des sujets de ses Tragédies sont tirés de l'Ecriture, & presque tous très mal choisis, & encore plus mal éxécutez. Par éxemple, dans sa *Pâque ou Délivrance du Peuple d'Israël*, on ne peut voir qu'avec beaucoup d'indignation, qu'un des principaux Personnages soit Dieu lui-même: dans sa *Jérusalem détruite*, on est extrémement choqué & dégoûté de la longue & ennuieuse Oraison de l'Ange Gabriël, qui y prouve théologiquement, & en neuf grandes pages in 4°, que cette Déstruction avoit été prédite par les Prophêtes; & dans son *Lucifer*, on est fort scandalisé de voir cet Esprit superbe devenir sottement amoureux d'Eve, & causer ainsi la Rebellion des mauvais Anges, & la Chûte de nos prémiers Parens (28). Ne sont-ce pas-là des matiéres bien propres à être exposées sur le Théatre, où l'on ne va que pour se divertir? *Pourquoi non? Racine l'a bien fait*, dira-t-on sans doute. Cela est vrai. Mais, outre que ses sujets sont incomparablement mieux choisis & traités, ce n'est certainement pas là son plus bel endroit: &, malgré toutes les beautez dont ses Piéces de cet ordre sont rempliës, si elles n'avoient eu un sens mistérieux & historique, & si elles n'avoient été soutenuës ainsi par la curiosité & même par la malignité des Spectateurs charmez d'y reconnoître des avantures très intéressantes de leur tems (29), peut-être n'auroient-elles jamais guéres fait plus de bruit, que la *Judith* de Boyer, ou que le *Saül* de l'Abbé Nadal.

Avant Vondel, Giovanni Battista Andreïni, Florentin, Poëte & Comédien très renommé par toute l'Italie, avoit peut-être plus follement encore traité la Chute de l'Homme, dans une de ses Piéces de Théatre, intitulée *Adamo*, & imprimée *à Pérouse, chez Bartoli, en* 1641, *in* 12°, (30), apparemment pour la seconde fois; car, étant en France, il l'avoit autrefois dédiée à Marie de Médicis. Les Acteurs de cette Piéce sont Dieu, les Anges, les Diables, Adam, Eve, le Serpent, les VII Péchés mortels, & la Mort; & la Scene s'ouvre par un chœur d'Anges, un desquels débite gravement cet admirable Galimatias: *Que l'Arc-en-Ciel soit l'Archet du Firmament, que les VII Planétes soient les VII Notes de nôtre Musique, que les Vents fassent les Bécarres, & que le Tems batte la Mesure, &c.* Mr. de Voltaire prétend, que c'est de cette farce spirituëlle, que Milton a tiré l'idée de son *Paradis perdu* (31). En ce cas, Vir-

(27) Des-Préaux, Art Poëtique, *Chant III, Vers* 195 — 208, & 235, 236. *Toute cette réfléxion, à quelques mots près, a déja été imprimée dans une Piéce, que j'ai fait insérer dans la* Critique desinteressée des Journaux &c., *Tom. II, pag.* 77, *& suivantes, à l'occasion d'une mauvaise imitation du* Paradis perdu de Milton: *intitulée* La Chûte de l'Homme, & les Ravages de l'Or & de l'Argent; *composée* par David Durand, *Ministre François à Londres; & imprimée* à la Haie, chez Isaac van der Kloot, en 1730, in 12.

(28) Journal Littéraire, *Tom. III, pag.* 198, 199, 202. *Notez que cette Critique est d'un Hollandois, jugeant ex professo du caractère de la Poësie & des spectacles de son Païs.*
Un certain Mathiis de Casteleyn, *Prêtre, traité de très* excellent Poëte moderne *dans le Titre de son* Konst van Rethoriken, *imprimé à* Rotterdam, chez Jan van Waesberghe, en 1616, in 8, *mais néanmoins absolument inconnu à* Gazet, *à* Swertius, *& à* Valere André, *a fait encore pis que tout cela, en finissant son* Histoire *ou sa Rhapsodie* de Pirame & Thisbé *par un paralelle aussi scandaleux qu'insensé entre la Mort de ces deux malheureuses Victimes de leurs folles amours, & la Passion de Jésus-Christ.*

Om t' concluderen, *dit-il*, van onsen begrypt,
Dees Historie moraliserende,
Is in den verstande wel accorderende
By der Passie van Christus gebenedyt.

& là-dessus, après avoir fait de Pirame le Fils de Dieu, *& de Thisbé* l'Ame Chrétienne, *il vous enfile un tas de comparaisons toutes plus impertinentes les unes que les autres.*

(29) *On sait que* l'Esther de Racine *représente fort naturellement la Chûte de Me. de Montespan, & l'Elévation de Me. de Maintenon; ce qui a fait lâcher à quelque Satirique du tems ce couplet de Chanson:*

La Persécution des Juifs,
De nos Huguenots fugitifs
Est une vive ressemblance:
Et l'Esther qui règne aujourd'hui,
Descend d'un Roi dont la puissance
Fut un effet de leur appui:

voiez les Mémoires de la C. de la Fayette, *pag.* 128 — 130; le Siècle de Louïs XIV, *Tom. I, pag.* 73; *& l'on prétend, que son* Athalie *a quelque but semblable, & qu'entre autres, sous le nom de Mathan, Sacrificateur de Baal, il y dépeint très bien Mr. de Harlay, Archevêque de Paris.*

(30) Drammaturgia di Leone Allacci, *pag.* 3, 406, 496, *&c.* Negri, Istoria de' Scrittori Fiorentini, *pag.* 239.

(31) Voltaire, Essai sur le Poëme Epique, *pag.* 274.

Virgile n'a jamais mieux tiré de l'Or du fumier d'Ennius, que Milton de celui d'Andreini.

Un sujet si intéressant, & si susceptible de merveilleux, n'échappa point sans-doute au zéle indiscret de nos Ancêtres, qui mettoient si bonnement sur leurs Théatres, ou, pour mieux dire, sur leurs Echaffauds, les sujets les plus graves de l'Ecriture, & qui les y traitoient de la maniére du monde la plus burlesque, la plus indécente, & la plus pitoiable. Voiez à cet égard l'Article CHOQUET du *Dictionaire de Mr. Bayle*; & les Notes 3. & 4. sur la CCVIII. de ses *Lettres*, dans lesquelles vous trouverez un Catalogue curieux de quantité de ces anciennes Piéces. Beaucoup d'Ecrivains les ont regardez comme les Inventeurs de ces Farces pieuses & ridicules; l'on sait qu'ils en jouérent à Paris, dès l'an 1380; &, que ces Spectacles, après avoir été essaïés par quelques Particuliers à St. Maur, en 1398, furent établis à Paris, par Autorité Roïale, à l'Hôpital de la Trinité, en 1402. D'autres ont attribué cet honneur aux Allemans. D'autres, enfin, l'accordent aux Anglois: fondez sur ce que la plus ancienne qu'on connoisse est *la Naissance du Sauveur*, *l'Arrivée des Mages*, *& le Massacre des Innocens*, dont ils régalérent l'Empereur Sigismond à son Retour d'Espagne au Concile de Constance en 1416; & que cela fut alors regardé comme quelque chose de nouveau (32). Mais, c'est ce que les Italiens leur disputent à tous; prétendant, que ce fut à Sienne, en 1272 ou 1273, que ces sortes de Spectacles commencérent, en mémoire de l'Absolution obtenuë du Pape Grégoire X, par le B. Ambroise Sansedoni, pour les Siennois excommuniés (33): & il est juste de leur laisser la gloire d'une si merveilleuse invention, comme parfaitement bien convenable à leur génie & à leur caractère. Mais, il est tems de revenir au *Procès de Lucifer contre Jésus-Christ*, dont cette digression nous a peut-être un peu trop écartez.

(32) *Voyez le* Journal Littéraire, *Tom. III, pag.* 26.

(33) Giugurta Tommasi, Istoria di Siena, *Part. II, pag.* 80, *cité par* Giov. Mario de' Cresimbeni, Comment. intorno alla sua Istoria della volgar Poesia, *Vol. I, pag.* 141.

On vient de voir quels sont le Plan, & l'Exécution de cet Ouvrage: &, après cet exposé, l'on ne s'étonnera nullement, que l'Editeur l'ait appellé, dès le commencement de sa Préface, *Speculum Tenebrarum* Romanarum, *omnibus Chimeriis & Ægyptiis Magis obscuriorum* (ou plûtôt, peut-être, *omnibus Cimmeriis & Aegyptiis magis obscuriorum*,) *in quibus Populus Christianus, & olim palpitavit, & hodieque magnam partem cœcultat & perstrictus tenetur*. Malgré cela, il ne laisse pas de croire, qu'il a été composé dans de fort bonnes vûës, puisque, selon lui, ce ne fut que pour remettre devant les yeux des Peuples de ce tems-là l'Ecriture Sainte & la Réligion, dont ils n'avoient plus aucune idée, & pour leur en donner au moins quelque teinture: &, si cela est, rien n'est plus comparable au ridicule outré de nos bons Ancêtres,

> *Qui, sottement zélez en leur simplicité,*
> *Jouvient les Saints, la Vierge, & Dieu, par piété* (34).

(34) Des-Preaux, Art Poëtique, *Chant III, Vers* 85, 86.

Cet Editeur, qui signe M. G. H., & qui pourroit bien être Melchior Goldast Haiminsfeld, grand Amateur & grand Compilateur de toutes sortes de Piéces rares & peu communes, dit, dans sa Préface sur celles qui composent son Recueil, des choses tout-à-fait singuliéres, & tout-à-fait dignes d'attention, touchant le but & les motifs des Auteurs de ces Procès. Il les regarde comme des espéces de Réformateurs, qui, touchés de l'état de ténébres & d'obscurité dans lequel étoient plongés les Hommes de leur tems, composérent ces Traités pour leur donner au moins quelque connoissance des Livres Sacrez, & quelque lumiére touchant la Réligion. J'emprunterai d'autant plus volontiers ses propres termes, qu'ils contiennent quelques faits qui regardent proprement nôtre Auteur. *Luce* [Evangelica] *excitati multi & piissimi viri*, dit-il, (35), *cogitare de viis ac rationibus cœperunt, quibus tantæ Hominum Christianorum, quos Dei Filius pretioso sanguine suo reparavit, ignorantiæ pariter ac cœcitati consulerent. Quos inter* Processuum *istorum auctores merito computandi sunt, qui misericordia moti erga ignorantes salutis suæ tam Discipulorum greges quam in rebus agentium, vel hoc pacto conati sunt mederi, & tentare an Redemptorem illis suum ob oculos ponere, & animis quirent instillare. Itaque sub forma practica, ut se se moribus hominum accomodarent, universam Jesu Christi Originem, Vitam, Passionem, Resurrectionem, & Ascensionem repræsentarunt; ut sic legendo nondum profligati ac perditi Litteratores ad pœnitentiam forte & pietatem vocarentur. Hæc imprimis mens, hic scopus fuit* Jacobi Ancharani, *Viri probissimi, & maxime pii, quemadmodum & alia ejus scripta testantur. Qui cum animadverteret, Biblia in paucorum vel pene nullorum manibus versari, & Christi memoriam ejusque Passionis meditationem in Christianorum animis paulatim extingui, quos vulgus Sacerdotum theatralibus tantum & ludificis Imaginum ac Personarum spectaculis oblectare consueverat, hunc* Processum *instituit, quo indubie succurrere ignorantiæ ac profanitati Juris Studiosorum voluit. Est enim nimis quam verum (proh dolor!) proverbium illud vulgare, quo dici solet*, merus Canonista, merus Asinista: *& illud alterum geminum germanum*, Bonus Jurista, malus Christista. *Et meminimus a Guidone Pancirolo, celeberrimo illo Juris Antecessore Patavino, pro Concione publica ad Auditores quondam dici:* Domini Studiosi, est quidam liber, qui vocatur *Biblia*, quem ego vobis vehementer commendo; habet enim multa egregia, sine quibus nostrum Jus vere intelligi non potest. Cujusmodi est hic locus in Evangelio quod vocatur secundum Matthæum (sic enim vocatur quidam Tractatus in dictis Bibliis) &c. *Quibus verbis vir præstantissimus non obscure voluit interdictum Pontificis Romani perstringere, quo Sacræ Scripturæ lectio Studiosis prohibetur; & simul extremam Juventutis Romanisticæ impietatem notare in Verbi Divini contemptu dicamne an ignoratione. Ita numquam non Deus quosdam suscitavit vel in mediis tenebris, qui abusus profanos in Ecclesia insolitos taxarent ac reprehenderent. Et* Ancharani *quidem Institutum minime frustraneum fuit, nec incassum abivit. Nulla quippe Natio est, nulla Lingua Europæa, in cujus idiomate non hic* Processus *legatur. Germani, Galli, Itali, Hispani, Angli, Dani, Belgæ, Hungari, Poloni, commodum atque idoneum judicaverunt quem Popularibus suis vernaculo sermone propinarent. Quam ob rem autem, nisi quia deficientibus Sacris Bibliis in illo tenebricoso Ævo, hanc saltem Christianæ Doctrinæ faculam illucere desiderabant?*

(35) Processus Juris Joco-serium, in Præfatione, ꝗ 2 & 3.

Lorsque l'on fait quelque attention au mélange bizarre de Personnes célestes & infernales, d'Anges & de Démons, d'Elûs & de Réprouvés, de Juifs & de Gentils, de Prophêtes & de Philosophes, d'Auteurs sacrés & de profanes, dont ces Procès sont tout remplis; mélange, qui n'est, ni moins blamâble, ni moins ridicule, que celui que l'Editeur reprend avec justice dans les Piéces de Théatre où l'on joüoit peut-être dès lors, & où l'on a joüé longtems depuis, les principaux événemens de l'Ecriture Sainte; il est bien difficile de se persuader que l'intention d'Ancarano & de ses semblables ait été aussi belle & aussi pure que celle que cet Editeur leur prête. En effet, s'ils avoient un pareil dessein, que ne mettoient-ils tout d'un coup, entre les mains de leurs Disciples, le Nouveau Testament & les autres Livres Sacrez? Et, s'il y avoit quelque danger à le faire, que ne leur donnoient-ils du moins quelques-unes de ces Paraphrases ou quelques uns de ces Abrégés Historiques de ces mêmes Livres, qui se trouvoient dès lors en si grand nombre? Ils auroient été incomparablement plus propres à répondre à leurs désirs, & ne leur auroient fait courir aucun risque. Mais, leurs vûes étoient apparemment bien différentes, & bien opposées: peut-être même étoient-elles tout autrement subtiles, & que, selon le génie adroit & prévoïant de l'Eglise Romaine, elle ne donnoit ces Compilations amusantes au Peuple, que pour le détourner habilement par-là de la lecture utile & trop instructive de l'Ecriture, que cette Eglise a toujours été très intéressée à ne lui point laisser lire. C'étoit ainsi, qu'elle l'avoit déjà longtems amusé avec la *Bible Historiaux ou Histoires Escolâtres de Pierre Comestor*, le principal répertoire de ses traditions les plus utiles: & c'est ainsi qu'elle vient de souffrir que les Jésuites, ses plus habiles Emissaires, lui aïent donné cette même Ecriture agréablement travestie en Roman sous le titre imposant & séducteur d'*Histoire du Peuple de Dieu tirée des seuls Livres Saints*; Recueil, incomparablement plus artificieux encore, de ses opinions les plus singuliéres, & de ses dogmes les plus ché-

tis. Peut-être aussi l'unique but de ces Auteurs étoit-il d'exercer leurs talens pour le Barreau sur quelque sujet intéressant & peu commun, & de se singulariser par une semblable entreprise; & que rien ne leur parut si propre à y réüssir, qu'une imagination aussi extraordinaire que celle d'un Procès entre le Diable & Jésus-Christ, ou entre Satan & la Vierge Marie. Une méthode aussi peu sensée que celle-là trouva sans doute divers Censeurs; & „ si nous en croions Mr. Deckher, plusieurs d'entre eux poussérent leur zèle jusqu'à la faire reprocher, par le Diable même, à Jaques de Theramo au lit de la mort. *Si in alio non adeo scandalose elaborata materia*," dit-il (36), *quæ se professa Deum Christum rysus habet, & Apostolis imposturæ arguit, exercita fuisset, laudatissima practica diligentia. Nescio an a Diabolo dormi monstrabat [illegible]; nisi quod [illegible] fide [illegible] enunciata extent, Actorem Autori, ultimis vitæ animæque curis, inter tristissimas præteritorum memorias, excessui suo indolenti, fidelis Patrocinii gratiam hoc elogio reddidisse: „ Ipsum, ut Advocatum, contra Clientis sententiæ [illegible], appellatus „ Christo & Apostolis exceptionem, sibi ipsi, si Lis „ instauranda fuisset, [illegible], usurpatas & passim „ Artes, destruendæ adversæ parti, sibi incognitas.*" On s'attendroit après cela, qu'en qualité de Ministre de la Justice Divine, il ne manqueroit point de le faire de ce mauvais Avocat; mais, point du tout: il se contente de dire, „ *Rem [illegible] „ quæ sibi [illegible] nullam [illegible]*;" & l'Auteur d'ajouter, *[illegible]* & c'est ainsi que [illegible] ridicule, [illegible] que la [illegible] il est fait. Ce que l'Editeur fait dire à Pancirole, touchant la Bible, n'est pas plus croiable, vû son grand savoir, & le Siécle où il a vécu; & n'est apparemment [illegible] que la question [illegible], que Mr. Bayle Article Bochart, observe qu'on fit autrefois à ce savant Homme, dans la Bibliothéque de la Reine de Suede à Stockolm, *Que pensez vous d'un certain Livre qu'on nomme la Bible?* Ce n'est pas que je regarde de [illegible] comme [illegible]; mais, il faut [illegible] considérer quel est le tems où on les place, & quelles sont les Personnes auxquelles on les attribue. Celui-ci, par exemple, d'un Moine du tems de la Réformation, *Nova jam reperta est Lingua, quæ vocatur Græca. [illegible] [illegible]. Hæc est, quæ parit omnes [illegible]. Ea Lingua prodiit Liber in manu [illegible], & vocatur Novum Testamentum. Plenus hic Liber est Rubetis & Viperis. . . . . Alia jam oritur Lingua, quam vocant Ebræam. Hanc qui discunt fiunt Judæi:* ce mot, dis-je, me paroît d'autant plus croïable, qu'il partoit d'un Moine persécuteur, & cela dans un tems, où ces gens-là n'avoient guéres que la corruption & l'ignorance en partage; & qu'il est attesté par un témoin oculaire, Homme de très grand mérite, & de plus Catholique-Romain. *Audivi*, dit-il, *Monachum hæc in Ecclesia declamantem* (37). Cet autre d'un Abbé Italien, qui demandoit bonnement à Tollius bon Catholique-Romain, *La Bibbia, è quella un Libro Christiano* (38)? est encore tout-à-fait de pareille trempe. Mais, il n'en est pas de même de celui de Pancirole. Je sai bien que les Jurisconsultes négligeoient tellement autrefois l'Ecriture Sainte, qu'aiant à en emploier quelque passage, ils le prenoient plûtôt dans leurs Livres de Jurisprudence, que dans la *Bible* même (39). Mais, ce qu'on impute à Pancirole est bien différent, & vû son tems, & son caractère, deux ou trois bons Garants ne seroient point superflus pour le bien prouver. Comment donc le croire sur la simple allégation de l'Auteur de ce passage, qui s'est contenté de le rapporter, sans en donner aucune preuve, & sans en citer aucune autorité?

(36) Joan. Deckherus de scriptis Adespotis, Ed. VII, pag. 187.

(37) Conr. Heresbachius de Educ. Princip. Londini, apud [illegible] de Li[illegible], pag. [illegible].

(38) Jac. Tollii Insignia Itiner. Italic. pag. [illegible].

(39) Ant. Hotman, Traité de la Dissolution du Mariage, par l'Impuissance & Froideur de l'Homme ou de la Femme, pag. 81, 82.

Quoi qu'il en soit, si Jacques de Teramo a eu l'intention qu'on lui attribue, il n'est point étonnant que les Auteurs de l'*Index Librorum prohibitorum* y aient mis son Ouvrage. Le Nicodemo qui remarque, que, l'aiant mis à la lettre [illegible] parmi les Livres des Auteurs incertains, c'est une marque qu'ils n'ont point sû qu'il étoit de Jaques de Teramo (40); devoit remarquer aussi, qu'ils en ont parlé à la lettre P sous le mot *Processus Juris Joco-serius*, &c.; & qu'ainsi ils en ont parlé comme de deux différens Ouvrages. L'Auteur de la Bibliothéque ancienne & nouvelle a fait une semblable faute: sous *Ancarano*, il donne à nôtre Auteur le *Processus Luciferi contra Jesum*; &, sous *Theramo*, il lui donne la *Consolatio Peccatorum seu de Redemptione Generis Humani* (41). Du Verdier n'en connoissoit point l'Auteur, non plus que les Compilateurs de l'*Index*, puis qu'il s'est contenté de dire simplement, *Le Procès de Moyse & Belial, Auteur incertain* (42).

Si l'on en veut croire l'Editeur du *Processus Juris Joco-serius*, l'Ouvrage dont nous parlons a été, non seulement traduit, mais même imprimé, en toutes les Langues de l'Europe: *Opus . . . . autehac Germanice, Gallice, Italice, Hispanice, Polonice, Danice, & Belgice translatum atque impressum* (43). Ce que je puis affirmer comme certain, c'est qu'il y en a cinq Traductions, dont je vais détailler les différentes Editions. I. La plus ancienne de toutes est une Version Allemande, connue sous le titre de *Recht-Buch Christi wider Sathan Fursten der Hellen, und des Sünders Betrostunge*, ou bien *Recht-Buch von dem Teuffel Belial wider Jhesum*, conservée dans divers Manuscrits, & entre autres dans un de Juin de l'an 1471, intitulé *Jacobs de Theramo Lis Christi & Belial Lat. verdeutscht durch Mich. Bränigk*, & qui a appartenu à Thomas Ittigius, & dans deux autres de la Bibliothéque de Mr. Krafft (44): la même, apparemment, qui a depuis été imprimée sous ce titre, *Processus Belials gegen Christum Teutsch*, ou *Processus Juditiarius Belial intitulatur, de Latino in vulgarem stilum mirifice translatus, eneisque Figuris ornatus*, à Strasbourg, chez Henry Knoblochtzer, en 1477, in folio, avec des Figures en bois; à Augsbourg, chez Antoine Sorg, en 1479, & en 1481, in folio; & chez Jean Bämler, en 1473, in folio; & à Strasbourg, chez Jean Prüss, en 1508, in 4°; commençant par cette Inscription, *Allen Christen un Gelaübigen, die do bawen den Gelauben der Christenheyt, ... embeut der Priester Jacob von Theramus heyl*, &c.; & dont l'Auteur de la Préface du *Processus Juris Joco-serius* dit avoir eu entre ses mains la première Edition (45): & peut-être la même encore, que le Jurisconsulte Jaques Ayerer a revûe, changée dans le Langage, augmentée, & accompagnée de longs Commentaires, & que l'on a imprimée quantité de fois sous ce titre, *Historischer Processus Juris Jacob Ayerers, der Rechten Doctoris und Advocaten zu Nürnberg, auffs neue ubersehen mit mehren Observationibus augirt und verbessert*, & entre autres à Francfort, chez Leonard Burcken, en 1600 & en 1623, in folio, & en 1656, in 4°, avec les Additions d'Ahasuerus Fritschius & de divers autres Jurisconsultes, (46). II. La seconde est une Traduction Françoise, publiée sous divers titres. La plus ancienne Edition est intitulée, *Procès fait & demené entre Belial Procureur d'Enfer, & Jhésus Fils de la Vierge Marie, & Redempteur de Nature Humaine, translaté de Latin en commun Langage, par vénérable & discréte Personne Frère Pierre Farget, de l'Ordre des Augustins*, & imprimée sans indication de Ville, ni d'Imprimeur, mais probablement à Lyon, en 1482, en

(40) Leonardo Nicodemo, Addizioni alla Biblioteca Napoletana, pag. 85.
(41) Konigii Bibliotheca vetus & nova, pag. [illegible] & 802.
(42) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, pag. [illegible].
(43) Processus Juris Joco-serius, in [illegible] Tituli. *Il y a quelque chose à reprendre dans ces paroles; on ne sait s'il faut les entendre de tout le Recueil, ou seulement du Processus Luciferi contra Jesum. Il est pourtant probable qu'il n'a voulu parler que de celui-ci, puisque dans le titre, qu'à la fin du long passage rapporté ci-dessus* Citation [15].
(45) Catalogus Bibliothecæ Thomæ Ittigii, Tom. I, pag. 116. Conf. MSS. Biblioth. Krafftianæ, pag. 47, & 48; où l'on remarque qu'il y a quelque différence de Version entre ces Manuscrits, & que l'Auteur est nommé dans l'un Jacob von Leonia, & dans l'autre Jacob von Teram, & où on le nomme mal de Theramo.
(45) *C'est-à-dire, celle de 1472: n'aiant pas connu celle de 1477.* Processus Juris Joco-Serius, in Prolegomenis, [illegible] *[illegible] de notre première Edition. J'ai tiré de l'autre le titre qu'on vient de lire.*
(46) Catalog. MSS. Biblioth. Krafftianæ, pag. 37, & 38; où l'on remarque, que Ayrer a mal crû, que Jaques de Theramo avoit fait cette Traduction Allemande sur l'Original Latin imprimé avec ses augmentations. [illegible] Biblioth. [illegible], pag. 471. [illegible] Biblioth. Juridica, pag. 166. Struvius Biblioth. Jurid. pag. 104. [illegible] Biblioth. Jurid. pag. 281.

Digitized by Google

celui qu'il faisoit *des Témoins de la Vérité* (*E*). D'un autre côté, le célèbre Charles du Moulin le regardoit comme un impie & un blasphémateur (*f*): & l'on a ridiculement avancé, que le Diable l'avoit remercié de lui avoir donné trop d'habileté dans un de ses

[*f*] *Voyez ci-dessous après la Citation (7).*

en caractères Gothiques, & avec Figures, in folio. La seconde est intitulée, *La Consolation des poures Pescheurs, ou le Procès de Belial à l'encontre de Jhésus, translatée de Latin en François par Pierre Farget, Docteur en Théologie, de l'Ordre des Augustins*; imprimée à Lyon, par Jean Fabri, en 1485, in 4°; & réimprimée encore au même endroit, & de la même forme, en 1490, & en 1512 (47). Toutes ces Editions sont remplies de Figures en bois, assez mal faites, mais en récompense fort grotesques & fort ridicules. Peut-être y en a-t-il de semblables dans celles dont je vais parler. III. La troisiéme est une Version Flamande, intitulée *Een geestelyk en geinstrueert Procesß tusschen Christus en Belial*, imprimée avec cette Inscription *Een heilig Boek gedruckt tot Haarlem*, 1484, in folio; & réimprimée diverses fois depuis sous ce titre, *Belial een rechtelyck Ghedinghe tusschen Belial den Helschen Procureur, als Aanklanger, en Jesu-Christo Hemelsche God Andwoordere*, à Anvers, en 1512, in folio; chez Henri Eckert van Hombərch, en 1516, in folio; chez Simon Cock, en 1551, in folio; chez Jean van Ghele, en 1558, in folio; & ailleurs (48). IV. & V. l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum Hispanicus* condamne une Version Espagnole, intitulée *Belial Procurador de Lucifer contra Moysen Procurador de Jesu Christo* (49): & l'*Index Librorum prohibitorum Romanus* en condamne une Italienne, intitulée *Belial Procuratore di Lucifero contra Moyse Procuratore di Giesu Christo* (50); Version, dont je viens de rencontrer une Edition sous ce titre, *Belial volgare, intitolato* Consolatione de' Peccatori, *quale narra la Quistione in forma di Lite mossa al nostro Signor Messer Giesu Christo dal Dimonio infernale circa la Salute de gli Huomini; tutto cio approvando & riprovando co' Detti della Sacra Scrittura*: in Venetia, per Bartolomeo l'Imperatore, 1544, in 8°. VI. Enfin j'en trouve une Traduction Danoise, intitulée *En Christelige Historie oc Sametale imellem Belial, Helve des Procurator, oc Moses en Fuldmyndige paa Jesu-Christi Vegne, nu nyligen udgnaet* . . . . . *skrevet i Malmoe af Thomas Bergeman, Organist, anno* 1589; & conservée en manuscrit, dans la Bibliothéque de Mr. de Rostgard. Voïez en le Catalogue, pages 475 & 476. J'ignore si cet Organiste en est simplement le Copiste, ou bien le Traducteur.

[47] *Voyez ci-dessus l'Article* FARGET, *Remarque (A), Num IV, Citations* (10), (11), & (12), *où j'ai parlé de ces Editions.*

[48] Biblioth. Bene'fiana, *pag.* 20. Catal. Librorum Adriani Paw, *pag.* 87. Index Librorum prohibitorum Belgicus, *pag.* 91. *Edition. Chr. Plantini*, 1570, *in* 8.

[49] Index Librot. prohib. & expurgand. *pag.* 156.

[50] Index Libror. prohib. Clement VIII, *folio* 45. *vso. Edit Rom. ap. Bladum*, 1593. *in* 4.

Comme l'impression de toutes ces Traductions ne s'étoit faite qu'*avec permission des Supérieurs*, que rien n'étoit autrefois plus en usage que leur lecture, & qu'elles seroient encore aujourd'hui fort en vogue si la réformation n'en avoit découvert & fait sentir tout le ridicule; il est très apparent, qu'il y a plus de politique que de bonne-foi dans l'Interdiction qu'en prescrit l'*Index*, & qu'on n'a pris la précaution de les y placer, que pour ne se voir plus exposé au trop juste reproche d'autoriser de si grandes pauvretés.

(*E*) *On a débité que Jean Huss le regardoit comme un Prophéte; & M. Flacius Illyricus . . . lui a donné place dans son* Catalogue des Témoins de la Vérité.] C'est ce que l'Editeur du *Processus Juris Joco-serius* n'a pas manqué d'observer dans ses Prolégoménes. Il s'est servi pour celà d'un passage du *Catalogue des Témoins de la Vérité*, dans lequel Flacius Illyricus s'exprime ainsi: *In Libro Conciliorum est, quod Joannes Huss aliquando in Concione publica, vulgari sermone ad Auditores dixerit Jacobum de Theramo, qui vixit anno* 1390, *prophetasse*, (*scripsit enim Libros aliquot*,) *fore ut anno* 1409 *surgat quidam, qui Sacras Litteras & veram fidem persequatur: eamque Prophetiam esse completam; nam Alexandrum Papam* (51) *persequi se suamque veram Doctrinam, & vulgari Sermone translatas Sacras Scripturas* (52). On ne trouve rien de pareil, ni dans les Sermons, ni dans les autres Ecrits de Jean Huss, où il n'est fait aucune mention de Jaques de Teramo; &, s'il étoit vrai qu'il se fût exprimé quelque-part ailleurs de cette sorte, non seulement il auroit regardé nôtre Jaques de Teramo comme un Prophéte, mais même il auroit crû que sa Prophétie auroit été accomplie en sa Personne.

Mais, il n'y a rien là apparemment de plus certain ni de mieux établi, que dans ce qu'on débite depuis si long-tems, que le même Jean Huss a prophétisé peu avant son Supplice, *Que dans cent ans ses Juges en répondroient à Dieu & à lui*; & encore, *Qu'on bruloit bien l'Oye alors, mais, qu'au bout de cent ans, il s'éléveroit un Cigne, qu'on ne pourroit pas bruler de même*: ce qui se rencontre à-peu-près en ces termes dans différens Auteurs. *Hodie Anserem ustulatis; sed post annos centum veniet Cygnus quem assare non poteritis.*

Constantem inconstans constantia sustulit Hussum.
Pro Christo ardentem dum subit ille Rogum,
Anni abeant centum, causam Christoque mihique
Dicetis, Cygnus cum Anseris Ultor erit.

IgnIs Corpora saCra saCrI ConsVMpserIT HVssI,
M. CCCC. XV.
Post HVssVM CæCo CyCnVs In Orbe CanIt.
M. CCCCC. XVII, (53).

Prophétie, probablement imaginée après coup sur quelque simple jeu de mots (54), ou sur quel-

[51] *Alexandre V.*

[52] Matthias Flacius Illyricus, *in Catalogo Testium Veritatis, col.* 1796. *Edition Genevens., ap. Stoer*, 1608, *in folio.*

[53] *Voyez, entre autres*, Pauli Freheri Theatrum Virorum Eruditione clarorum, *pag.* 14. Christiani Junckeri Historia Lutheri Nummis illustrata, *pag.* 32, 40, 109, 112, *&c.* Regenvolscii Hist. Eccles. Slavonicor. *pag.* 41.
On prête de semblables Prédictions à diverses autres Personnes: voici les plus singuliéres à mon gré. On prétend, que, lorsque l'Empereur Fréderic Barberousse fit bâtir une Eglise à Inging en Carinthie, quelqu'un mit sur la Tête d'une statuë de Moine ces lettres majuscules L. U. T. E. R. U. S. *Voyez* Theophrasti Paracelsi Descriptio Carinthiæ, *pag.* 250. *d'Edition de Strasbourg, en* 1616. *On veut que le fameux* Dante *ait été aussi un de ces Prophétes, & qu'il ait prononcé ces propres mots*: Unus, circa quinquies centum & decem quinque, missus a Deo, excidet Scortum illud, & Gigantem qui cum ipso deliquit. *Voyez le* Centifolium Lutheranum *de Mr.* Fabricius, *pag.* 336, 340, *& suivantes, où il y a beaucoup d'autres de ces Prédictions. Je ne rapporterai plus que celle-ci, qu'on attribuë à un Franciscain nommé* Jean de Hilten, *& qui fut trouvée derriére l'Autel des Augustins de Gotha en* 1531:

MC quadratum, LX quoque duplicatum,
Osaps peribit, & Huss Wiclefque redibit.

Ces lettres numérales quadruplées font, dit-on, MCCCC, *& les doublées* CXX; *ce qui revient à M. D. XX. qui est à-peu-près le tems de l'Establissement du Lutheranisme. Mais, elles pourroient tout aussi-bien produire* MCCCCLXX, *ou bien* MMMMCCCCCXX; *car, pourquoi joindre les deux lettres du dernier de ces chiffres, & ne multiplier que la derniére dans le prémier? Au prémier cas, la Prophétie seroit fausse; car, il n'y a point eu de Réformation en* 1470: *&, au second cas*, Osaps, *qui signifie probablement* Ora pro nobis, *subsisteroit encore longtems, & Jean Huss & Wiclef ne seroient pas prêts à revenir. Le reste n'a pas besoin d'explication. Ce Moine fut emprisonné pour avoir osé reprendre quelques abus Monastiques. Voyez le* Mystere d'Iniquité *de* du Plessis-Mornay, *folio* 625, *où il cite* Melanchtonis Apologia. *Au reste, toutes ces Prophéties là pourroient bien n'être que des imitations de celles de* Daniel *& de l'*Apocalipse, *dont les Protestans croient voir de même l'accomplissement dans les Albigeois & dans Luther.* Les Saints seront livrez en sa main jusqu'à un tems, des tems, & une moitié de tems, *dit* Daniel, *VII*, 25. La Femme s'envola au Desert, pour y être nourrie, un tems, des tems, & la moitié d'un tems, *dit* l'Apocalipse, *XII*, 14. *Voilà justement selon leurs Commentateurs, les trois cens cinquante ans écoulez depuis la retraite des Albigeois dans les Vallées après leur persécution sous St. Louis, jusqu'à la résistance ouverte de Luther aux opinions & aux violences de l'Eglise Romaine; car, un tems, ou un jour dans l'Ecriture, signifiê cent ans. Voyez le* Scaligerana, *pag.* 88.

[54] *En Bohémien*, Huss *signifie* oye: *& Wenceslas Roi de Bohéme, charmé des Présens considérables que lui procuroient les différends suscitez par* Jean Hus *dans l'Université de Prague, s'écrioit assez agréablement*, Hé! d'où me vient cette bienheureuse Oye, qui me pond ainsi des Oeufs tout d'or & tout d'argent? *Voyez* Dubravii Hist. Bohem. *Libr. XXIII, pag.* 614. *Très longtems après, les Freres Bohémiens, ou Hussites, que* PIERRE CANISIUS, *Jésuite étoit allé harceler à Prague, se jouérent encore du mot* Anser, *en opposant ce* nom

[g] *Voiez ci-dessous avant la Citation (25).*

ses Ouvrages (g). Le Toppi, qui en a donné deux Articles, l'un sous le nom de GIACOMO DE TERAMO, & l'autre sous celui de GIACOMO PALLADINO (h), ne s'est point apperçu qu'il ne s'agissoit-là que d'un seul & même Homme, dont il fai-

[h] Nic. Toppi, Biblioteca Napoletana, *pag.* 110, & 118.

quelque saillie imprudente de Prédicateur indiscret (55), & dont on n'a point encore pû produire d'autorité imprimée avant l'opposition ouverte de Luther au commerce scandaleux & impië des Indulgences. Je sai bien, qu'on produit la Médaille suivante de Jean Huss,

sur le Revers de laquelle on lit ces mots : *CENTVM REVOLUtis ANnIS DEO REDDetis RatiOnEM ET MICHI CONdemNATo* 1415 (56). Mais, quoi qu'en puissent dire les partisans de ce prognostic, cette Médaille, renouvellée diverses fois depuis (57), & adoptée par tant de différentes Personnes (58), ne me paroit nullement autentique; 1°, parce que les Auteurs de deux Viës de Jean Huss, témoins oculaires de sa condamnation & de son supplice, ne rapportent rien de semblable, ni même d'approchant (59); 2°, parce qu'il est bien certain, que ce ne fut point Jean Huss, mais Jérome de Prague, qui fit cette réponse à ses Juges, comme deux Auteurs de sa Vie, Spectateurs de son Jugement & de sa Mort, l'affirment très positivement en propres termes (60); 3°, parce qu'une pareille erreur est, sinon une forte preuve, du moins un violent indice, que cette Médaille n'est pas du tems, & n'a été fabriquée dans des tems postérieurs, que par des Gens, qui ne connoissoient qu'en gros l'Histoire de ces deux Personnages illustres, & qui ne se sont point apperçus qu'ils attribuoient mal-à-propos à l'un ce qui ne pouvoit convenir réellement qu'à l'autre: & c'est quelque chose de bien particulier, que, de tous ceux qui ont emploïé ce fait, personne ne se soit encore apperçu de cette erreur. Je ne saurois donc me persuader avec Mr. Junckerus (61), que ce soit cette Médaille-là, que l'Abbé Bizot ait euë en vuë, lorsqu'il a dit, que *la prémiére des Médailles modernes est celle de Jean Huss frappée en 1415; & que si l'on en voit de plus anciennes elles sont fausses, ou restituées,* (62). Il

nom en fien, en ces termes: Tu procul esto, *Canis:* pro nobis excubat *Anser; c'est-à-dire* Jean Hus leur Patriarche. *Voyez la* Vie de Canisius, *pag.* 115. *En Allemand,* Luther *signifie* pur. *Ses Disciples, qui regardoient sa Doctrine comme aussi pure que la blancheur d'un* Cigne, *non seulement l'ont souvent désigné sous ce Simbole, mais même l'ont quelquefois uni à* Jean Huss *représenté sous celui d'une* Oye, *tant dans leurs Ecrits, que dans leurs Monumens publics, comme on le peut voir dans l'*Historia Lutheri Nummis illustrata, *Num. LVI, LVII, LXVI, — LXX, LXXVI, pag.* 277 —— 310; *& dans le* Centifolium Lutheranum *de Mr.* Fabricius, *Chap. CXXVIII, & CXLII, pag.* 187. *&* 408: *& de ces deux idées ainsi réünies, s'est aisément formée la Prophétie dont nous traitons ici.* Luther *lui-même pourroit bien en être le prémier Auteur; car, on la trouve, en propres termes dans le Chap. XI. de son* Commentaire sur Daniel, *imprimé à Hagenaw, dès* 1527, *in* 8. Et is Contemptus, *dit-il,* quo Papatus laborare cœpit, a temporibus S. Joannis Hus duravit ad hæc nostra usque tempora, in quibus eum exterruit rumor & fama cujus Præcursor S. Joannes Hus extitit, sicut illis vaticinatus est in spiritu cum diceret: *Post centum annos Deo mihique respondebitis.* Item: *Nunc quidem assabunt Anserem, Cygnum vero qui post me venturus est non assabunt.* Et eventus Vaticinium ejus comprobavit: Exustus est anno 1416. Hæc autem contentio & pugna mota ob indulgentias anno 1517. cœpit. *Voiez le Tome IV de ses Oeuvres, folio* 134 *d'Edition de Wittemberg, chez Jean Lufft, en* 1552, *in folio, en* 7 *Volumes, en Latin. Cela se trouve traduit en François, tant dans le petit* Recueil de plusieurs Personnes qui ont constamment enduré la Mort, pour le Nom du Seigneur, depuis Jean Wiclef jusques au tems present, *imprimé par* Jean Crespin, dès 1556, in 16, *pag.* 151, *&* 152, *que dans l'*Histoire des Martyrs persécutez & mis à Mort pour la Verité de l'Evangile, depuis les Apôtres jusqu'à présent, *imprimée en dernier lieu à* Geneve, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio, *folio* 76. *Voici ce qu'on y lit,* Pour perpétuer la Mémoire du Saint Personnage JEAN HUS, les *Hussites* firent battre une Monnoye d'Argent, qui fut nommée *la Monnoye Hussitique,* à l'entour de laquelle ces mots estoyent gravez, *Après cent ans vous en respondrez à Dieu & à moy,* qui estoyent les propres paroles que Jean Hus avoit dit à ceux du Concile, qui le faisoyent mourir si iniquement: entendant (peut-être) qu'à cause que la vie de l'Homme ne peut s'estendre ordinairement outre cent ans, que tous ceux, qui estoyent-là présens, mourroyent dedans tel tems; & que, venant devant le Jugement de Dieu, seroyent alors contrains de rendre compte de leur exécrable forfaict. Mais, pource que ce grand Restaurateur de l'Evangile, Homme de saincte mémoire, Martin Luther, a autrement entendu ce propos, nous mettons icy son interprétation comme il l'a escrite en ses *Commentaires sur Daniel.* SAINCT JEAN HUS, (dit-il) *a été le Précurseur ou Avant-Courreur du mépris de la Papauté,* comme il leur prophétisa en esprit, disant, *Après cent ans vous en repondrez à Dieu & à moy;* & derechef, *Maintenant certes ils rostiront l'Oye,* (car, en Langue Bohémienne *Hus* signifie cela). *Mais ils ne rostiront pas le Cigne, qui viendra après moi.* Et, certainement, ce qui est advenu, a vérifié sa Prophétie; car, il fut brulé l'an 1416, & de nôtre temps le différent & débat, qui a esté esmeu pour les pardons du Pape, a commencé l'an 1517. *Peut-être* Luther, *y a-t-il eu en vuë ces passages singuliers des* Oeuvres de Jean Huss: *pag.* 118, Oportet quod *Auca* Alas moveat contra Alas Behemot, & contra Caudam quæ semper cooperit abominationem Bestiæ Anti-Christi: *pag.* 121, Pro uno *Ansere* infirmo & debili multos Falcones & Aquilas ..... corroborabit: *pag* 91, Vita Christi per plures Prædicatores, *meliores me,* melius depingetur: *& pag.* 92, Spero quod quæ dixi sub tecto prædicabuntur super tecta. *Mais, ce seroit manifestement en avoir abusé; car, ce sont-là bien moins des prédictions, que des vœux ardens pour la Reformation de l'Eglise. Quoi qu'il en soit, une infinité de Gens ont été, & sont encore aujourd'hui fort entêtés de cette prétenduë Prophétie: jusques-là que quelques-uns en ont fait une espéce de suplément, ou de nouvel accomplissement de ce que* Marc Antoine de Dominis, *Archevêque de* Spalatro, *s'éleva contre l'Eglise Romaine, en* 1617, *justement cent ans après* Luther, *par la publication de son Ouvrage* de Republica Ecclesiastica; *mais, peu après tout cela s'en alla en fumée par son retour en Italie, & sa rentrée dans l'Eglise Romaine, qui ne manqua pas de le punir de sa légéreté & de son inconstance, l'aiant fait enfermer en Avril, & bruler mort en Décembre* 1624.

[55] *On prétend qu'il eut un jour la hardiesse d'avancer dans un de ses Sermons, qu'il vouloit donner un si furieux* soufflet à l'Eglise Romaine, que la flétrissure en paroitroit encore cent ans après. *C'est ce que rapporte en ces termes,* Sermones ..... in magno cœtu Hominum sermocinabatur, glorians *se ejusmodi Colaphum Romanæ Ecclesiæ impacturum, ut livorem ejus ne post centum quidem annos aboleat,* Dubravius Hist. Bohemicæ, *Libr. XXIII, pag.* 616, 617. *Mais, cela ne se trouve en aucune façon dans ceux de ses Sermons qui sont dans le Recueil de ses* Oeuvres, imprimé à Nuremberg, chez Jean Montan, & Ulric Neuber, en 1558, en 2 Voll. in folio.

[56] C. Junckeri Historia Lutheri Nummis illustrata, *pag.* 13, *Tab. IV, Num. IX. Voiez aussi* Mieris, Historia, *pag.* 29.

[57] *Voiez là-même, pag.* 25, 34, 35, 410, *&c.* Mieris, *pag.* 29.

[58] Carion, Crepin, Flacius Illyricus, du Plessis-Mornay, Matthieu, Grandmont, Scultet, Reckembergius, Tentzelius, Junckerus, Mieris, *& beaucoup d'autres.*

[59] *Ces* 2 Vies de Jean Huss *sont imprimées avec ses* Oeuvres, *l'une au commencement du prémier Volume, l'autre à la fin du second.*

[60] Cito vos omnes ut respondeatis mihi coram altissimo & justissimo Judice infra centum annos, *dit le prémier, pag.* 526; Appello ad celsissimum simul & æquissimum Judicem Deum omnipotentem, ut coram eo centum revolutis annis respondeatis mihi, *dit le second, pag.* 531 *du II Volume des* Oeuvres de Jean Huss & de Jérome de Prague. *Notez pourtant, que le* Pogge, *qui a fait une rélation de cette Condamnation & de ce Supplice, comme y aiant aussi assisté, ne dit quoi que ce soit d'une particularité si remarquable. Mais, que cette espéce de Citation au Tribunal de Dieu soit réelle ou non, la chose n'en est pas beaucoup plus merveilleuse; car, de tout tems, ça été une formule assez ordinaire à ceux qui se sont crus injustement condamnez au dernier Supplice: &, probablement, lorsque Jérome de Prague se l'appropria, il ne prétendoit nullement se faire considérer comme un Prophéte; mais, se servant, suivant l'usage établi par-tout, d'un nombre certain pour un incertain, il vouloit seulement faire comprendre à ses Juges, que, selon le cours de la nature, il ne se passeroit pas un fort long tems, qu'ils ne rendissent tous compte à Dieu de leur injustice. Mr.* Bayle, *qui connoissoit parfaitement bien cette rélation de la mort de Jérome de Prague par le* Pogge, *n'a pas laissé de dire mal-à-propos, dans son Article* CAMALDOLI, *Remarque (E), pag.* 716, *qu'elle concerne Jean Huss: & c'est-là un de ces tours que la mémoire se plait quelquefois à jouër aux plus habiles* Gens.

[61] Historiæ Lutheri Nummis illustratæ, *pag.* 19.

[62] Bizot, Histoire Métalliq. de Hollande, *Tom. I, figu. A vs.* Collectio Labbeana, *Tom. XII, col.* 1312 *&* Harduiniana, *Tom. VIII, pag.* 414. *Mr.* des Vignoles *croit pourtant en avoir découvert une autre qu'il qualifie de la* plus ancienne Médaille des modernes, *savoir celle de* François II, Evêque de Padouë, *frappée en* 1390. *Voiez les* Novelle della Republica Letteraria. *anno* 1744, *pag.* 307.

faisoit mal-à-propos deux différens Auteurs : & le Nicodemo, son Continuateur, qui l'a repris assez souvent de simples bagatelles, ne l'a nullement repris d'une semblable faute.

Il y avoit d'autres Médailles de Jean Huss, plus simples, plus conformes à son Histoire, & par conséquent plus vraisemblablement autentiques, par éxemple, les trois suivantes;

les deux prémiéres, rapportées par Mr. Junckerus lui-même à la page 409. de l'Appendix de son Histoire; & la troisiéme, procurée par Mr. Mieris au bas de la page 29. de son *Histoire* Hollandoise *des Souverains des Païs-Bas des Maisons de Bavière, de Bourgogne, & d'Autriche :* & c'est de quelqu'une de celles-là, mais principalement de la derniére, que je croirois que l'Abbé Bizot a prétendu parler.

Quoi qu'il en soit, il est bien certain, qu'on fit un crime à l'infortuné Jean Huss de l'application qu'on lui attribuë de la prétenduë Prophétie de Jaques de Téramo au Pape Alexandre V, & que c'est le IX. des Articles proposez contre lui au Concile de Constance. *Item, Articulus nonus, in quo continetur, quod Johannes Hus dixit in vulgari ad Populum :* Ecce completa est Prophetia, quam prædixerat Jacobus de Theramo, quod anno Domini millesimo quadringentesimo nono surgat unus qui Evangelium, Epistolas, & Fidem Christi persequetur; *per hæc denotando D. Alexandrum, qui in suis Bullis mandavit Libros Wiclefi cremari.* Mais, on ne sauroit légitimement conclure de cette accusation, comme le font Flacius Illyricus & l'Auteur de la Préface du *Processus Juris Joco-serius*, que Jean Huss ait effectivement regardé Jaques de Teramo comme un Prophête, ni qu'il se soit appliqué à soi-même l'accomplissement d'une de ses Prophéties. Quoi qu'il en soit, voici cette prétenduë Prophétie: elle est tirée du *Belial* de nôtre Jaques de Teramo ou de sa *Consolatio Peccatorum*, & prise d'un calcul assez embarassé de la durée du Règne du Saint Esprit dans l'Eglise; & c'est-là probablement en quoi consistent les *Prophéties* attribuées à cet Auteur. *Anno Domini* 1409, dit-il (63), *ipsa potestas Infernalis ponet in Christi Ecclesiam potestatem Anti-Christi, qui persequetur Ecclesiam Christi & ejus verum Vicarium per temporales Reges infra* 9 *annos; quibus completis regnaturus est in Ecclesia Christi, & quam possidere debet contra Christi verum Vicarium annis tribus & dimidio. Ex gravi persecutione populi sancti & sacerdotum, sanguis sicut aqua effundetur, & fames valida erit, & tanta erit tribulatio, qualis non fuit ex qua die visus est populus in Ecclesia Christi. Postea deficiet ejus potentia, & sine manu conteretur, ac præcipiet Sancta Sanctorum destrui, ac Novum & Vetus Testamentum concremari.* Au reste, il est assez étonnant, que Mr. Lenfant ne nous ait absolument rien dit, ni de cette Prophétie, ni de l'accomplissement qu'on accusoit Jean Huss d'y trouver, ni de cette accusation singuliére du Concile. Cela étoit pourtant de son sujet, & méritoit assez d'être éxaminé.

(63) Belial, *Cap. LIV, pag.* 319, 320, *Edit. in* 8.

PALLAVICINO (FERRANTE), l'un des beaux esprits d'Italie au XVII. Siècle, étoit de l'illustre Famille de Pallavicini (*a*), & Fils de Girolamo Pallavicino Cavalier de beaucoup de mérite & de grande considération (*b*). Il nâquit à Plaisance (*c*), & l'on peut conjecturer que ce fut vers les années 1615, ou 1620, (*A*). Moins par inclination, que par des raisons de Famille, il entra dans la Congrégation des Chanoines Réguliers de Latran (*d*): il en prit l'habit, avec le nom de Marc-Antoine, dans leur Maison de Milan dite de la Passion (*e*), &, après y avoir commencé ses Etudes (*f*), il se transporta à Padouë, où il les acheva avec beaucoup de succès (*g*). Il

[*a*] Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II, pag.* 77. Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 317. Girol. Brussoni, Vita di Ferrante Pallavicino, *pag.* 1. Comneni Papadopoli Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II, pag.* 301.
[*b*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2.
[*c*] Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 77. Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2. Papadopoli, *pag.* 301. Priolo, *qui le dit de Parme, se trompe apparemment.* Ferrarius Palavicinus, Canonicus, ut barbare loquitur, Regularis, *Parmensis*, nobilis ortu. *Voiez ses* De Rebus Gallicis ab Excessu Lud. XIII Historiar. Libri XII, *pag.* 46. *Editionis* Lipsiens. apud Jo. Grossium, 1686, in 8. Chrétien-Fréderic Franckenstein, *qui a fait faire cette Edition, & qui l'a enrichie de très bonnes Tables, est aussi dans la même erreur. Voiez sa seconde Table, au mot* Pallavicinus.
[*d*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2. Papadopoli, *pag.* 301.
[*e*] Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 77. Papadopoli, *pag.* 301.
[*f*] Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 2.
[*g*] Ghilini, Teatro, *Part. II, pag.* 77. Papadopoli, *pag.* 301.

(*A*) *Il nâquit . . . . . vers les années* 1615, *ou* 1620.] C'est ce qu'on peut inférer de ce que dit le Ghilini, qu'il n'avoit que vingt-trois ans, qu'il se distinguoit déjà entre tous les Membres de l'Académie *de gli Incogniti* de Venise, où il prenoit le nom d'*Academico Occulto*; & qu'alors il préparoit pour la Presse ses événémens de l'année 1636: *Al presente s'affatica in ridurre à perfezzione . . . .* Li successi del Mondo nell'anno 1636. . . . . . *i quali . . . . . usciranno in breve alla luce* (1). On peut poser d'ailleurs qu'il mourut, vers la fin de 1643, après environ dixhuit mois de fuite & de prison (2). Le Discours du Ghilini se rapporte donc aux années depuis 1637, jusqu'en 1643; &, si vous en déduisez les 23 dont il parle, vous trouverez que la conjecture que j'avance n'est point mal-fondée. Si le Ghilini avoit noté la date de la composition de ses Eloges, on pourroit parler plus positivement du tems de la naissance du Pallavicino, & l'on ne feroit point réduit à le deviner. Plûtôt que de lui prodiguer des superlatifs, & de nous dire *che si puo ragionevolmente chiamare un Mostro de gli Ingegni, un miracolo dell'età nostra*, louänges triviales

(1) Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Tomo II, pag.* 77.

(2) *Voiez ci-dessous Remarque* (*D*).

Il se fixa ensuite à Venise, où il fut fait Membre de l'Académie *de gli Incogniti* (*h*). Il obtint de son Général la permission d'aller en France; mais, retenu par les attraits d'une belle Fille de Venise, dont il étoit devenu éperdument amoureux, il se tint caché dans cette Ville, d'où il fit tenir à ses amis quantité de Lettres comme écrites de la Cour de France (*j*). Son Voïage en Allemagne fut plus réel: il y alla vers la fin de l'année 1639. (*i*). Après y avoir resté seize mois comme Chapelain du Duc d'Amalfi, il retourna en Italie extrémement changé de corps & d'esprit: car, soit par l'usage des pöêles, soit par trop de commerce avec les Allemandes, il avoit le col & le front tout gâtés d'Ecrouëlles: & il avoit acquis une liberté de parler & d'écrire, qui lui préjudicia beaucoup dans la suite (*k*). En effet, s'étant entiérement livré à son tempéramment qui le portoit à la Satire, il se mit en tête de se déchainer contre la Cour de Rome en général, & contre la Famille des Barberins en particulier (*B*); & cette im-

(*h*) *Voïez les* Glorie de gli Incogniti di Venezia, *imprimées* à Venise, chez Francesco Valvasense, en 1647, in 4. *pag.* 137. Papadopoli, *pag.* 162.

(*j*) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 4. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 138, *prétend qu'il alla effectivement en France, après avoir été en Allemagne.*

(*i*) *Voïez sa* Lettera al Marchese Aless. Pallavicino, *pag.* 583, 584. dell' Opere Scelte.

(*k*) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 4.

viales & qu'on est toujours obligé de prendre au rabais, n'auroit-il pas mieux fait de nous dire tout simplement le tems précis de sa naissance? Le nouvel Historien de l'Académie de Padoue la place en 1621. (3). Mais, s'il mourut effectivement en 1643; & s'il étoit alors âgé de vingt-six ans, comme je viens de le trouver à la page 139. des *Glorie de gli Incogniti di Venetia*; on peut certainement fixer sa naissance à l'Année 1617.

(3) Nicol. Comneni Papadopoli, Historia Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 301.

(*B*) *Il se mit en tête de se déchainer contre la Cour de Rome en général, & . . . . . les Barberins en particulier.*] Le Compilateur d'une assez mauvaise rhapsodie manuscrite, moitié Latine, moitié Françoise, commencée à Geneve en Juin 1672, & intitulée assez burlesquement *Personalitates Virorum illustrium tum in Litteris Politicis, & Rebus Bellicis*, débite, mais sans en donner aucune preuve, que Ferrante, aïant fait imprimer ses *Sermons*, & les aïant présenté au Cardinal Barberin, ce Prélat, offensé qu'un Homme si débauché eut ôsé prendre cette hardiesse, se fit apporter de la chandelle, & brula ces *Sermons* en présence de leur Auteur; ce qui donna lieu à sa haine implacable, & à son déchainement imprudent contre les Barberins. Mais, cela paroit d'autant moins fondé, qu'aucun de ses Historiens ne parle de ces *Sermons*; & que, quand bien même ils auroient existé, une pareille éxécution n'auroit été qu'un vrai *Brutum Fulmen* absolument inutile, puisque cette étrange *chandelle* n'auroit *brulé* qu'un exemplaire, & que l'Impression n'en subsistoit pas moins. Moréri prétend, qu'il ne se livra à ce dangereux dessein, que pour servir son Prince, Odoard Farnese, Duc de Parme & de Plaisance, à qui le Pape Urbain VIII. faisoit alors la Guerre; & que, *n'étant pas en état de le défendre avec les Armes, il se servit de sa plume, & publia diverses Piéces extrémement desavantageuses au St. Siége & à toute la Maison Barberine* (4). Mais, un Auteur Italien, qui a fait sa Vie, & qui l'avoit connu très particuliérement (5), nous fait entendre que ce ne fut là qu'un accessoire, & qu'il y avoit beaucoup plus de personnel dans sa haine contre les Barberins, que de zèle pour les intérêts de son Prince; & cela est beaucoup plus vraisemblable. Selon cet Auteur, ce ne fut que par un enchainement de diverses circonstances, qu'il en vint là; & le malheur qu'il eut d'y succomber ne vint que d'une bagatelle: tant il est vrai, que le bonheur & le malheur des plus grands Hommes ne sont le plus souvent la suite que d'une chose de néant. Entrainé, tant par sa propre inclination, que par les conseils de ses amis, il s'étoit mis à écrire diverses choses, & entre autres les prétenduës Lettres de France dont j'ai déjà parlé ci-dessus (6). Charmé du succès qu'elles avoient eu, & fortement sollicité par les Libraires qui lui païoient bien ses compositions, il en publia plusieurs qui n'étoient guéres dignes de lui, & une entre autres intitulée, *Le Courrier dévalisé*, dont on lui avoit fourni l'invention, & qui fut la seule cause de tous ses malheurs. Peu de tems avant son Voïage en Allemagne, la publication de cette Piéce lui avoit été interdite par le Sécrétaire de la République de Venise, plus difficile ou plus clairvoiant en cela que l'Inquisition, qui la lui avoit accordée; mais, à son retour, tant par ressentiment contre ce Sécrétaire, que pour se vanger des Barberins, qui, à la sollicitation des Jésuites, avoient fait défendre ses Livres sur l'Ecriture, il la retoucha, l'augmenta de diverses Lettres, & la fit imprimer en secret par le Frère d'un Libraire de Venise nommé Francesco Picenini. Cela fut bientôt découvert par un Homme de Lettres Espion des Barberins, qui en avertit aussi-tôt le Nonce Vitelli, & qui sous prétexte d'amitié pour le Libraire se fit livrer presque pour rien les éxemplaires prêts à paroître, & les revendit fort chérement en suite. Sur les Plaintes du Nonce, Ferrante Pallavicino fut arrêté (7); mais, il en fut quitte pour six mois de prison (8); d'où étant sorti, plus par les soins d'une Courtisane qui l'aimoit avec passion, que par ceux de ses amis qui l'avoient presque tous abandonné (9), il quitta l'habit de son Ordre, & vécut en particulier. Quelque tems après, la Guerre s'étant déclarée entre le Pape & le Duc de Parme, le Pallavicino crut avoir trouvé une occasion favorable, non seulement de regagner les bonnes graces de ce Duc que ses *Successi dell'anno* 1636. lui avoient fait perdre; mais encore de se vanger surement des Barberins & du Nonce Vitelli, qui l'avoit fait enfermer. Pour cet effet, il composa une Piéce sanglante contre les Barberins, qu'il intitula *Baccinata alle Api Barberine*; &, par un excès de cette indiscrétion qui lui étoit naturelle, il la dédia à ce même Nonce, & l'intéressa personnellement ainsi dans la Querelle. (10).

(4) Moreri, *au mot* Pallavicino.

(5) *Io che lo conobbi e conversai lungamente.* Brussoni, Vita del Pallavicino, *nel Prologo. Cette Vie a été traduite en Latin par M. M.; mais ne se trouve qu'en manuscrit.*

(6) *Voïez ci-dessus la Citation* (*j*).

De peur qu'on ne me soupçonne d'avoir altéré ou peu exactement copié les faits rapportés par mon Auteur, il ne sera pas mauvais de le faire parler ici dans sa propre Langue. *Il Principio però della sua Caduta*, dit-il, *nacque da una Leggerazza da nulla; essendo pur troppo vero, che le Fortune de gli Huomini grandi, e nel malo, e nel bene, stieno appese ad un leggerissimo filo di paglia. Aveva egli ottenuto licenza dal suo Generale di passare in Francia; ma, come quello che viveva incatenato dall'amor d'una Giovane in Venezia, non mai parti da quella città (nella quale si trattene allora quasi incognito) non che dall'Italia, come che essendo di felicissimo ingegno nell'inventar delle favole, facesse travedere la Religione e'l mondo, scrivendo continue Lettere à diversi amici, co' quali s'intendeva, con la favolosa narratione de' suoi finti viaggi per tutte le Provincie di Francia . . . . . mentre i Librari e gli Stampatori compravano ad alto prezzo i suoi Manoscritti, ... lasciatosi trasportare, non meno dal proprio Genio, che dalle altrui persuasioni, à toccare delle materie, che mai si toccano senza Rischio, o della vita, o dell'onore, venne finalmente à proccaciarsi con diverse compositioni* e

(7) *Vers le commencement de Septembre* 1641. *Cela paroit par une* Lettre, *qu'il écrivit* au Marquis Aléxandre Pallavicino, *son Parent, le* 10. *Novembre* 1641, *& imprimée à la fin de ses* Opere Scelte; *dans laquelle il lui dit*, Sono già due mesi ch'io sono prigione, e per meglio dire dannato, &c.

(8) *On lui fait dire mal-à-propos un an tout entier dans son* Testament, *pag.* 92. *&* 129.

(9) L'Anima di Ferrante Pallavicino, *qui contient à peu près les mêmes choses, mais beaucoup plus en abrégé, dit, pag.* 15, *qu'il se purgea, & sortit par le crédit de ses Patrons.* Mi spurgai, licenziato col favore di molti Padroni.

(10) *Tiré de la* Vita di Ferrante Pallavicino, da Girolamo Brussoni.

(l) *Voiez ci-dessous Citation* [34] *&c.*

imprudente résolution, après lui avoir fait perdre la liberté, le conduisit enfin à laisser la Tête sur un Echaffaut (*l*) (*C*). On ne sait pas précisément en quelle année; & la né-

e Scritture indegne della sua nobiltà, e della sua Professione . . . . . : trà le quali fu quella del Corriere Svalliggiato, *Inventione pero d'altro ingegno che gliele suggeri, e sola Cagione di tutte le sue disgrazzie . . . . Passò questa Opera licenziata dall'Inquisitione Ecclesiastica senza opposizione alcuna; ma, capitata alle mani del Segretario della Republica Veneta all'hora deputato alla revision de'Libri in quanto convienne al publico interesse, non che gliele volesse licenziare, ... ma nè meno volle mai più per convenienti riguardi restituir gliele, con tanto disgusto di Ferrante, ch'ebbe fin dall'ora à precipitare in qualche disgrazia . . . . . Come quello, che conservava nell'Animo sempre viva la memoria della Repulsa avuta dal Segretario; . . . . e . . . . disgustato di qualche soggetto de' Barberini all'ora dominanti in Roma, perche avesse tentato à instigazione de' Gesuiti di far proibire tutte le sue Opere Scritturali; . . . . . si mise in testa di rifare . . . . .* il Corriere svalliggiato, *& d'accrescerlo di molte Lettere e discorsi, e . . . . . penso, con infausta non meno che imprudente risolutione, di valersi di somigliante occasione, e pretesto, per disfogare contro i suoi presunti Nemici il conceputo disdegno . . . Francesco Piccinini Libraro si prese l'assunto di farla esso occultamente stampare da un suo Fratello, persona assai destra per simili intraprese. La qual cosa penetrata, per mezzo del medesimo Francesco, da un Litterato Istorico, che fingeva l'amico del Pallavicino, e viveva in queste pratiche di Spia de' Ministri de' Principi, e l'haveva veduto continuare. Egli l'accusò all'Arcivescovo Vitelli, all'ora Nunzio Apostolico in Venezia, nell'atto istesso che si finiva di stampare: e nel medesimo tempo avverti ancora Francesco, (quasi in termine di grandissima amicizia e confidenza,) del pericolo che correva; perche lasciasse à lui questi Libri, contandogliene ottanta dobble, che gliene fruttarono grandissima usura nella pubblica mercatanzia ch'egli ne fece, che in quei principii vendevano fino à quattro scudi l'uno simili volumetti di valsente di dodici soldi. Le doglianze, che per questa Impressione fece il Nunzio Vitelli in Collegio, portarono Ferrante disgraziatamente in un Camerotto, dal quale appena dopo sei mesi (non passata la sua ritenzione in Pregadi) fu liberato: e si liberò egli ancora poco dopo quasi affato della Religione, vestendo altro abito, e camminando come incognito il mondo. Si ruppe intanto la Guerra trà i Barberini e'l Duca di Parma: onde il Pallavicino, o per racquistare la grazia di quel Principe, che si chiamava per altro mal sodisfatto della sua penna per le cose scritte di sua persona ne'* Successi dell'anno 1636, *e nel medesimo* Corriere svalliggiato; *o pure per vendicarsi di questa sua prigionia contro chi ne presumava Autore, scrisse la* Baccinata all' Armi Pontificie; *dedicando questo suo Libro, con termine di molto disprezzo, anzi di grandissima imprudenza e temerità, al medesimo Arcivescovo e Nunzio Vitelli* (11). Cette Dédicace est extrémement piquante, & commence par ceci: *A Relatione de' Naturali, nascono le Api da' Cadaveri ò conforme altri dalle immondezze de Bovi. V. S. Illustrissima, che nel cognome di Vitello mostra d'esser di razza di Bue, assicura in se una simpatia naturale con quelli animali, e conseguentemente con gli Barberini in essi rappresentati come in insegna propria.* Elle est dattée du mois d'Août 1642.

(11) Brusoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 3—8. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag.* 138, *dit de cet Ouvrage*, che fù il punto fatale delle sue Infelicità.

Moreri rapporte deux particularitez, dont l'Auteur de la vie de Ferrante Pallavicino ne parle point. Il prétend que *le nom de* cet Ecrivain Satirique *devint en éxécration à la Cour de Rome, où l'on mit sa tête à prix*, & qu'*il se retira à Venize où il vivoit en repos* (12). Quant à la prémiére de ces deux choses, c'est-à-dire à cette tête mise à prix, non seulement le Brusoni n'en dit rien, mais même il semble insinuer positivement le contraire, comme on le verra dans la Remarque suivante. La derniére est certainement fausse; puisque, comme on vient de le voir, il y avoit déjà longtems qu'il demeuroit à Venise, & qu'il n'y étoit point tellement en repos qu'on ne lui eut fait essuyer six mois de Prison. Vigneul-Marville est dans la même erreur: il s'imagine que le Pallavicino ne se retira à Venise, qu'après qu'on l'eut reconnu pour Auteur de ses Satires (13). Il ajoûte une particularité remarquable, dont les autres ne font aucune mention. C'est que les Satires de Ferrante Pallavicino *parurent d'abord écrites à la main, & peu après imprimées avec une planche sur laquelle étoit gravé un Crucifix, planté dans des épines ardentes, & environné d'un gros essain d'abeilles, avec ce Verset des Pseaumes*, Circumdederunt me sicut Apes, & exarserunt sicut ignis in spinis, & in nomine Domini, quia ultus sum eos; *faisant allusion aux Abeilles que les Barberins portent dans l'écusson de leurs Armes* (14).

(*C*) *Après avoir perdu la liberté, ... il laissa la tête sur un Echaffaut.*] Je trouve cinq principales Relations de cette funeste avanture, dont la prémiére est dans l'*Anima di Ferrante Pallavicino*; la seconde, presque toute prise de la précédente, est dans la Vie de Ferrante Pallavicino, composée en Italien par Girolamo Brusoni; la troisiéme fut trouvée manuscrite à la fin des *Glorie de gli incogniti di Padova*, ou pour mieux dire *di Venezia*, dans une Bibliothéque de Paris, & imprimée dans les Additions au Naudæana d'Edition de Hollande; la quatriéme est dans l'Article (Ferrante) Pallavicino du Dictionaire de Moreri; & la cinquiéme est dans le I. Volume des Mélanges d'Histoire & de Littérature de Vigneul-Marville (15). Comme il y a dans ces différentes Relations diverses particularitez inconnues aux uns ou aux autres de leurs Auteurs, je m'attacherai particuliérement à la narration de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, non seulement parce qu'elle est la plus circonstanciée, mais encore parce qu'elle a été faite sur les lieux & dans le tems, & qu'elle se trouve confirmée par l'Auteur de la Vie du Pallavicino; & je me contenterai de tirer des autres les faits particuliers dont elle ne fait point de mention.

Les Barberins, extrémement irritez contre Ferrante Pallavicino, mais ne voïant point de jour à s'en venger tant qu'il seroit dans un azile aussi avantageux pour lui que Venise, résolurent de l'en tirer par trahison (16). On leur présenta pour cet effet un jeune François, nommé Charles de Bresche, Fils de Pierre de Bresche, Libraire à Paris, mais qui n'étoit connu des Italiens que sous le nom de Charles di Morsi (17), ou di Morsù (18), & qui après avoir perdu le Maitre, qu'il avoit suivi en Italie (19), y contrefaisoit le Gentil-Homme (20). Ils entrérent en composition avec lui; &, moïennant trois mille Pistoles dont ils convinrent, il se rendit de Rome à Venise, & s'appliqua tout entier à y faire réüssir leur dessein (21). L'Auteur de la Vie du Pallavicino dit que ce fut à Venise même, que ce Scélérat fut engagé dans cette entreprise par le Nonce Vitelli (22). Quoi qu'il en soit, s'étant fait montrer le malheu-reux

(12) Moreri, *au mot* Pallavicini.
(13) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12.
(14) *Là-même. On a dit de ces Abeilles, que si elles étoient* si grosses & si grasses, *c'est qu'elles avoient* succé le sang de l'Eglise pendant vingt-deux ans. *Voiez l'Etat du Siége de Rome, Tom. I, pag.* 67, *où l'on ajoûte, que la* Pasquinade ordinaire contre les Barberins *étoit*, Quod non fecere Barbari fecerunt Barberini.
(15) *Pag.* 12. *Je ne parle point du* Récit *de Mr.* Wagenseil, *fait à* J. Fr. Meyer, *& inséré par celui-ci dans son* Epistolica Dissertatio de Anonymis & Pseudonymis, *dattée de l'année* 1689, *& imprimée à la fin du* Theatrum Anonymorum & Pseudonymorum *de* Placcius, *auquel elle est addressée; car, il n'y a rien de particulier.*
(16) L'Anima di Ferrante Pallavicino, *pag.* 21.
(17) Additions au Naudæana, *pag.* 223. Vita del Pallavicino, *pag.* 8.
(18) L'Anima, *pag.* 21.
(19) Additions au Naudæana, *pag.* 223.
(20) Vita del Pallavicino, *pag.* 8.
(21) Addit. au Naudæana, *pag.* 223.
(22) Vita del Pallavicino, *pag.* 8.

négligence des Auteurs à cet égard est tout-à-fait inexcusable : mais, il y a tout lieu de croire que ce fut à la fin de 1643, ou au commencement de 1644. (*D*). Ses amis ven-

reux Ferrante, il l'accosta dans une Boutique de Libraire, où il se trouvoit ordinairement, s'entretint souvent avec lui sans faire semblant de le connoître ; &, l'aïant entendu nommer, il en témoigna une joïe extrême, voulut à toute force l'embrasser, rendit grace à la fortune de lui avoir fait rencontrer un Homme dont il admiroit depuis si longtems les Ouvrages, se mit à les louër & à en réciter les endroits qui lui plaisoient le plus, & laissa Pallavicino charmé de tant d'honnêtetez & souhaitant fort de le revoir. A quelques jours de là, aïant formé plus de liaison avec lui, il lui fit entendre combien sa réputation étoit grande en France, & l'estime particuliére que le Cardinal de Richelieu faisoit de ses Ecrits, dont il admiroit l'abondance & la facilité : ajoûtant, que s'il eut jamais été en France, & qu'il y eut eu quelque accès auprès de ce grand Homme qui idolatroit les gens de mérite, il s'en feroit parfaitement bien trouvé. Il le laissa fort touché de ce discours ; &, deux jours après, il lui dit, que s'il se vouloit fier à lui, il le méneroit en France ; que le Cardinal l'y recevroit fort bien, le feroit son Historien (23) avec une bonne pension ; &, qu'afin qu'il n'en doutât point, il lui montroit les Lettres du Cardinal à cet effet. Il fit plus : il se logea avec lui, le pratiqua familiérement, & lui fournissoit de l'argent lors qu'il en avoit besoin. Bref, cet Homme se comporta si finement, qu'il ne donna point le moindre sujet de défiance ; & que les meilleurs amis du Pallavicino, qui n'approuvoient pas néanmoins son départ, ne soupçonnérent rien de la trahison qu'on lui préparoit. Trompé donc par de si belles apparences, espérant d'accroître ses moïens & de soutenir son honneur & sa noblesse, & considérant d'ailleurs qu'un galant Homme ne pouvoit se placer auprès des Princes d'Italie sans faire l'espion ou quelque chose de pis, au hazard de mourir d'une maniére infame, Pallavicin se résolut à suivre son prètendu Bienfaiteur. Ils se rendirent à Bergame, où le Pallavicino voulut rester quelques jours, tant pour divertir son Conducteur au milieu de sa Famille, que pour l'éxaminer de nouveau ; mais en vain. Ils en partirent donc ; &, continuant leur route, ils arrivérent à Geneve, où selon Brussoni ils n'étoient allez que pour faire imprimer quelques nouvelles compositions de Ferrante, & où ils ne réüssirent point, peut-être par la malice du Conducteur. Selon Naudé (24) & Moreri, son dessein étoit de se retirer à Orange, persuadé qu'il n'y avoit rien à craindre sous la protection d'un Prince Protestant : &, selon la narration des Additions au Naudæana ils s'y retirérent effectivement, & ce fut de là que le perfide de Bresche fit avertir le Vice-Légat d'Avignon de se saisir de la proie qu'il lui conduisoit (25). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'étant arrivez sur le Territoire d'Avignon, ils furent arrêtez au passage d'une petite Riviére, sous prétexte qu'ils avoient des marchandises de contrebande. Le malheureux Pallavicino s'apperçut alors qu'il étoit trahi, & en fit de violens reproches à son Conducteur, qui ne fut que lui répondre. Moreri dit que ce fut sur le Pont de Sorgues, & Vigneul-Marville dit que ce fut à Vaison (26), que le Pallavicino fut arrêté ; qu'aïant découvert sur la porte du Bourg les Armes du Pape, il s'écria, *Ah ! je suis perdu* ; que son guide infidéle tacha en vain de le rassûrer ; & qu'ils furent saisis dans le moment (27). On les emprisonna tous deux à Avignon (28) ; mais, le Traitre fut bientôt mis en liberté (29). On instruisit aussitôt le Procès de l'infortuné Pallavicino. Interrogé sur les Papiers qu'on avoit trouvez sur lui, il dit que c'étoient des copies de Piéces dont Morsù, qui en tiroit un grand profit, lui avoit prêté les Originaux, & qu'on pouvoit s'en informer à Venise, à Bergame, & à Geneve (30). Ce ne fut que pour sauver les apparences, qu'on voulut bien écouter ce qu'il dit pour sa justification, & observer ces formalitez ; car, sa perte étoit résolue (31). Pendant que ses amis sollicitoient fortement pour lui, il trouva le moïen d'adoucir son Geolier, & d'obtenir de lui de la chandelle sous prétexte de lire & de se desennuïer ; &, en aïant amassé une certaine quantité, il mit le feu pendant une nuit à la porte de son cachot ; mais, aïant trouvé derriére cette porte brûlée une autre porte de fer (32), & aïant été ainsi découvert, il n'en fut que plus resserré & plus maltraité. Il fut enchainé comme une bête féroce : on l'attacha contre le mur, en forme de Crucifix ; & on le tourmenta si violemment, qu'il en devint méconnoissable (33). Malgré tout cela, il ne laissoit point encore d'espérer de sortir heureusement d'affaire ; & il avoit même commencé la composition d'un caprice sur les humeurs & la mélancolie de sa captivité, lorsque les Barberins, déterminez à le faire mourir, le condamnérent à perdre la tête sur un Echaffaut (34), & le firent enfin éxécuter après environ un an ou quatorze mois de Prison (35). La narration Italienne mériteroit certainement d'être insérée ici, mais, la crainte d'être trop long m'oblige d'y renvoïer les Lecteurs. Elle est extrémement intéressante, & l'on y peut voir avec combien d'adresse & de subtilité l'infame de Bresche fut conduire au supplice l'indiscret & le malheureux Pallavicino.

(*D*) *Il y a tout lieu de croire que ce fut à la fin de 1643, ou au commencement de 1644.*] Je me suis plaint quelque autre part (36) de la mauvaise coutume qu'ont les Ecrivains de Vies & d'Eloges de se répandre en louänges inutiles & quintessenciées, pendant qu'ils négligent de marquer les principales actions de leurs Héros, & d'en noter les tems, les lieux, & les autres circonstances ; & voici une nouvelle occasion de renouveller cette plainte. Ni les *Glorie de gli incogniti di Venetia*, ni l'Auteur de l'*Anima di Ferrante Pallavicino* ; ni l'Auteur de sa Vie, plus blâmable en cela que les autres, puisqu'il faisoit une Histoire ; ni la Relation imprimée dans les Additions au Naudæana ; ne nous disent pas un seul mot du tems de la mort du Pallavicino. Je sai bien, qu'aïant été éxécuté par ordre des Barberins, il est fort aisé de conjecturer que ça dû être avant la mort d'Urbain VIII. qui mourut le 29. de Juillet 1644 : mais, comme ce Pape a siégé longtems, que très peu de gens connoissent la date des Editions des Ouvrages qui ont fait enfermer & périr le Pallavicino, & que les Auteurs dont je me plains ont aussi peu marqué la date de son emprisonnement que celle de sa mort,

(23) *L'Auteur de la* Vita del Pallavicino, *dit, pag. 9, que ce fut une Académie de la Langue Toscane, dont on lui proposa l'Etablissement & la Direction à Paris. L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *pag. 138, dit l'un & l'autre.*

(24) Naudæana, *pag.* 109.

(25) Additions au Naudæana, *pag.* 224.

(26) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12.

(27) Moreri, *au mot* Pallavicini.

(28) Additions au Naudæana, *pag.* 224.

(29) *Là-même.* Vita del Pallavicino, *pag.* 10. *L'Auteur des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *ajoûte que ce Scélerat se rendit aussi l'Accusateur du malheureux Ferrante.* Aggiungendo, *dit-il pag.* 138, al Tradimento l'Accusa, e presentando à Giudici alcune Scritture che à sua instanza Ferrante haveva composte.

(30) L'Anima, *pag.* 12, 13.

(31) Vita del Pallavicino, *pag.* 11.

(32) *Là-même.* Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 14 : *il est le seul, que je sâche, qui ait rapporté cette derniére particularité.*

(33) L'Anima, *pag.* 13, 14.

(34) *Sententiato alla Morte, uscì della sua miserabil Prigionia, per capitar sovra un Palco à lasciarvi la Testa e la Reputatione.* Vita del Pallavicino, *pag.* 12. *Aula Pontificia mores infestatus Libellis famosis, cervice casâ Avenione, Exemplum fuit quam intutum sit, etiam veracibus Scriptis Romana lacessere.* Priolus de Rebus Gallicis, *pag.* 46. *Fù decapitato in Avignone, per haver dato alle Stampe alcuni Scritti contro l'Autorità del Pontifice Urbano VIII.* Placcius de Pseudonymis, *pag.* 24. *Voiez aussi ci-dessous les Citations* [39] & [51]. *Mr.* Bayle, *dans son Article* SAVONAROLE, Remarque [*M*], *à la fin*, dit qu'il fut pendu ; *mais, ce n'est sans doute qu'un Défaut de Mémoire ; car dans l'Article* PALLAVICINO, *il reconnoit qu'il* perdit la Tête sur un Echaffaut. *L'Auteur d'une Lettre mise à la tête de la* Continuazione del Corriere svaligiato, *ajoûte qu'il fut ensuite réduit en cendres avec ses Ecrits. Voiez la fin de leur Catalogue, au commencement de la Remarque* [*G*].

(35) Moreri, *au mot* Pallavicini. Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. I, pag.* 12, *dit mal-à-propos, que sa Prison dura plusieurs années : & le* Manuscrit, *cité au commencement de la Remarque* [*B*], *dit mal, qu'il* fut conduit en Italie, où on le fit mourir.

(36) *Dans la Remarque* [*B*] *de l'Article* MAZOLINI.

vengérent ſa mort ; & le Traitre, qui l'avoit livré à ſes Ennemis, ne jouït pas longtems du fruit de ſa perfidie (*E*). Il y avoit bien du haut & du bas dans ſon Caractère (*F*) ; & c'eſt certainement un grand dommage, qu'un Homme qui avoit tant d'es-

mort, c'eſt reſter incertain ſi ce fut au commencement ou à la fin de ce long Pontificat qu'il mourut ; & c'eſt une incertitude fort deſagréable à des Lecteurs éxacts, qui ne ſe contentent point de ſavoir ainſi les faits en gros, mais qui veulent en connoître précifément les circonſtances & la vérité. Henning, Witte & Moreri ne nous en délivrent pas tout-à-fait : ils diſent bien, à la vérité, que Ferrante mourut en 1644 (37) ; mais, le moïen de les en croire, lorsqu'on voit dans le Naudæana, que ſon aſſaſſin fut poignardé à Paris en Juin 1646. par un de ſes parens qui fut trois ans à en chercher l'occaſion (38) ? Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ſa *Baccinata alle Api Barberine* eſt dattée du mois d'Août 1642 ; qu'il fallut quelque tems à de Breſche, pour faire connoiſſance avec lui, gagner ſon affection, & le réſoudre à paſſer en France ; & que, s'il ne fut éxécuté, comme l'avance Moreri, qu'après quatorze mois de priſon, ce ne peut avoir été que vers la fin de l'année 1643, ou vers le commencement de l'année 1644. Tout ce qu'on peut faire eſt donc de reſter dans le doute entre ces deux années. Mon Edition de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, dattée de M. D. C. XLIII., & ces paroles de ſon Titre *ultima Impreſſione*, me fourniſſent en apparence une ſeconde raiſon de douter : mais, comme on y fait mention d'une harangue de Luigi Manzini au Pape Innocent X., qui ne fut élû que le 14. Septembre 1644 ; & qu'ainſi il faut que le M. D. C. XLIII. de ce Titre ſoit une faute d'Impreſſion pour M. D. C. XLIIII., un des Caractéres s'étant échappé de la forme ; cette ſeconde raiſon ſe réduit à rien, & n'eſt point propre à confirmer mon doute. Pour l'éclaircir, il me falloit une date poſitive, que je ne me flattois plus de trouver, l'aïant ſouvent inutilement cherchée. Mais enfin, lors que j'y penſois le moins, & que cet Article étoit déjà tout dreſſé depuis longtems, je l'ai fortuïtement rencontrée, en cherchant autre choſe, dans les Ephémérides de Pierre de Saint Romuald. *Le 5. Mars* 1644, dit-il (39), *Dom Ferrante Palavicini, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, eut la tête tranchée dans Avignon, pour avoir fait quelques Libelles contre l'autorité du Pape, & contre la dignité des Cardinaux.*

(37) Henning. Witte Diarium Biographicum, *in Append. ad annum* 1644. Moreri, *au mot* Pallavicini.

(38) Naudæana, *pag.* 109.

(39) Ephémerides ou Journal Chronologique & Hiſtorique, par Dom Pierre de S. Romuald, *Tom. I, pag.* 208.

Vincent Placcius me donnera lieu de faire ici deux Remarques. Aïant vû que le Ghilini, dont les Eloges ont été imprimés en 1647, parloit du Pallavicino comme d'un Auteur vivant, il s'eſt contenté de lui oppoſer les Eloges des Membres de l'Académie *de gli Incogniti*, imprimez la même année, & dans lesquels on déplore ſa triſte & malheureuſe fin (40). C'eſt faire en une ſeule Propoſition deux différentes fautes : car, 1°. c'eſt ne ſavoir que d'une maniére vague & indéterminée que le Pallavicino étoit mort en 1647, & peut-être même croire qu'il ne l'étoit que depuis fort peu de tems ; or, il eſt certain qu'il y avoit déjà au moins trois ans : &, 2°. c'eſt s'imaginer que le Ghilini avoit compoſé ſon Livre en 1647 ; or, il eſt viſible par la ſeule lecture de l'Eloge en queſtion, qu'il l'avoit compoſé, non ſeulement du vivant du Pallavicino, mais même avant qu'il ſe fût retiré de Veniſe, & pendant qu'il y vivoit paiſiblement encore. *Vive hoggidi in Vinezia trà gl'Incogniti di quella citta Academico Occulto, da tutti ſtimato, e da tutti riverito, &c.* Ce ſont les termes du Ghilini (41). Papadopoli, qui met la mort de l'infortuné Pallavicino en 1648. ou 1650, n'étoit pas mieux inſtruit. *Avenione Securi percuſſus eſt circa annum M. D. C. L.*, dit-il, *vel biennio ante, ut multi ſcribunt, Ætatis 26 vel 27, certe nondum annorum triginta* (42). Je ne ſai qui ſont ces prétendus *nombreux* Auteurs qui placent ainſi la mort du Pallavicino ; n'en connoiſſant aucun autre que Papadopoli lui-même.

(40) Placcius, de Anonymis & Pſeudonymis, *pag.* 654, 655.

(41) Teatro d'Huomini Letterati, *Tom. II, pag.* 78.

(42) Papadopoli Hiſtor. Gymnaſii Patavini, *Tom. II, pag.* 302.

(*E*) *Le Traitre qui l'avoit livré . . . ne jouït pas longtems du fruit de ſa perfidie.*] l'Auteur de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, & celui de ſa vie, n'ont apparemment rien ſçu de cette punition, eux qui ſe ſont contentés de dire, que non ſeulement on avoit délivré ce Traitre, mais que même on l'avoit largement récompenſé (43). Moreri raconte ſeulement en deux mots, qu'*un des amis du Pallavicino* (44) *le tua dans Paris peu après, lorsqu'il ſe croioit le plus à couvert de ſon crime, & qu'il jouïſſoit avec impunité de la récompenſe, qu'il en avoit tirée* (45). Mais, voici diverſes particularitez ſur ce ſujet, qui ſont bien dignes de la curioſité des Lecteurs. *Ritorno Carlo* (di Breſche o di Morſi) *poi a Roma, dove riceveue l'infame Premio del ſuo Diabòlico Tradimento, parte in Quadri* (*i quali furono espoſti a vendere in Parigi in una caſa dimandata* l'Hôtel de Fleury *allora Camera locanda tenuta da una certa Donna di Bretagna chiamata Ma.* Carillon *nella Strada* des Bourdonnois,) *parte in contanti. Il Cardinale* Mazzarini *frà tanto portando impatientemente la morte del* Pallavicino, *al qual voleva del ben aſſai, fece dar ordine ad un tale* Ganducci, *Italiano, di domeſticarſi con* Carlo. *Il che fece cautamente dett' Emiſſario, ſimulando di vendere Guanti, Profumi, & altre Galanterie, le quali barattava con* Carlo, *per Quadri ed altra Robba. Coſi avendo ſtabilito commercio con eſſo, era ſpeſſo da lui, che ſtava di caſa in Piazza* Maubert : *dove eſſendo una mattina a buoniſſima hora andato per i loro Negotii communi, ſi lamentò con* Carlo *di qualche inginſtitia fattagli da eſſo lui ; ciò che negando* Carlo, *ch'ancora era in letto, moſſe gli l'altro la cagione del petroſello ; lanciatoſi gli adoſſo, l'abbraccio ſeco, e pianto gli un ſtile nelle reni. Sentendoſi* Carlo *ferito, come forte e robuſto ſi ſtrinſe col Sicario, & dibattendoſi cadorno ambe due per terra. Corſero al rumore quei di caſa ; & trovato l'uſtio ferrato per de dentro, via chiamarono la Giuſtitia, la quale venuta, & l'apertura fatta della porta, vidde l'Homicidio, fece caccier Prigione* Ganducci *nel* petit Châtelet, *mentre* Carlo *ſene moriva. Il che riferito al Cardinale* Mazzarini, *diede ordine al Giudice Criminale di liberare il carcerato : e fù ubbidito. In queſto modo fù rimunerato il Scelerato del ſuo piu che barbaro Tradimento* (46).

(*F*) *Il y avoit bien du haut & du bas dans ſon Caractère.*] Voici le Portrait, que nous en fait l'Auteur de ſa Vie. C'étoit un beau génie & bien cultivé, aſſez modeſte ſur ſes Ouvrages, mais inſupportable ſur ceux d'autrui. Dans la converſation il étoit froid, ſec, & ne ſoutenoit point ſon Homme de Lettres ; & quelque fois il tomboit dans une taciturnité, dont on avoit aſſez de peine à le tirer. Il avoit une aſſez belle preſtance ; mais, depuis ſon retour d'Allemagne ſes amis remarquoient dans ſa phiſionomie quelque choſe de ſiniſtre, & qui préſageoit ſa perte. Il rapporta du même Païs des ſentimens trop libres ſur la Réligion, quoi qu'il ſoit mort très Catholique. Ils lui vinrent, tant de ſa fréquentation avec les Hérétiques, que de la facilité qu'il eut d'y lire toutes ſortes de Livres, mais particuliérement de la diſpute qu'il eut touchant la vérité de la Réligion Chrétienne, & la Providence Divine avec un Officier François condamné à la Rouë, & qui mourut obſtiné dans ſon Calviniſme, ou plûtôt dans ſon Athéiſme, car c'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur. Le Pallavicino étoit d'ailleurs un Aſſemblage ſingulier de bonnes & de mauvaiſes qualitez ; libéral jusqu'à la prodigalité, & voluptueux

(43) L'Anima, *pag.* 31. Vita del Pallavicino, *pag.* 10.
(44) *Naudé dit que ce fut un de ſes Parens.* Naudæana, *pag.* 109.
(45) Moreri, *au mot* Pallavicini.
(46) *Tiré d'une* Relation *Manuſcrite, trouvée à la fin des* Glorie de gli Incogniti di Venetia, *& imprimée dans les* Additions au Naudæana *d'Edition de Hollande, pag.* 223. *& ſuivant. Le Manuſcrit, cité au commencement de la Remarque* [*B*], *attribue mal-à-propos ces Recherches au Cardinal de Richelieu ; & ajoûte ſans raiſon, qu'elles furent vaines & inutiles.*

d'esprit en ait fait un si mauvais usage. Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ecrits (*G*); & je n'oublierai point de remarquer qu'on lui conteste celui de tous qui a peut-

eux jusqu'à l'excès; mais, bon ami, & plein de confiance. Pendant qu'il fut dans le Cloitre, il étudioit deux ou trois heures le matin dans son lit, & donnoit le reste du jour à ses Amis & aux Femmes, dont il étoit extraordinairement aimé, plus pour ses déréglemens & sa prodigalité, que pour ses agrémens personnels; mais depuis, il n'eut plus aucune régle de vie, & méla tellement le bon avec le mauvais, qu'on ne pouvoit plus dire qui l'emportoit en lui le vice, ou la vertu (47). La chose n'étoit pourtant guéres douteuse; &, après le détail que l'Auteur venoit de faire, il lui étoit aisé de décider nettement que le vice l'emportoit de beaucoup sur la vertu; sur-tout s'il y eut fait entrer, comme il le devoit, le génie satirique & vindicatif de Ferrante, que Papadopoli nous a très bien depeint en ces termes: *Famæ plaudentis Ineptiæ* FERRANTEM *ultra Crepidam abstraxerunt, furentemque in Charactere dicendi, si fas ita loqui, maniaco ad Satyram adduxere. Scripsit multa, maledice, obscene, licenter; nec se Fraterculus intra Tunicam suam atque carbasinam infælix continuit; sed & in Principes, editis Libellis, dicax & petulans insurrexit; sacramque facundiam, quam profiteri juvenis religiosis institutis addictus tenebatur, Tractationibus impudicis immodestissime conspurcavit. Inde illi ærumnæ, dedecus, & interitus; &, post mortem, infamia* (48).

(47) Vita del Pallavicino, *pag.* 11—18.

(48) Papadopoli, Histor. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 302.

L'Auteur de la *Secretaria di Apollo*, Ouvrage fait à l'Imitation des *Ragguagli di Parnasso* de Trajano Boccalini, a dépeint plus judicieusement le Caractère du Pallavicino. *Ferrante Pallavicino*, dit-il (49), *era Giovine di Spirito inquieto, di Cervello fugace, e di Giudicio confuso, ... di ferace Ingegno, il quale coltivato da un più lungo Studio, aurebbe partorito ogni prezzioso Frutto; ...... ma, essendo d'un Spirito così prono alla Maledicenza, la perdita non deve rincrescer molto.* Cet Auteur a fait deux Discours touchant le Pallavicino: l'un regarde sa prison de Venise, & lui est adressée; & l'autre concerne sa mort, & est adressé à l'Académie *de gli Incogniti* dont il étoit Membre. Il y a dans l'un & dans l'autre des Réfléxions bien sensées sur le danger qu'il y a à censurer les Actions des Grands. *Non bisogna*, dit-il (50), *scherzare a' Prencipi co' loro Inferiori, nullamente dissimili da' Gatti; meno provocarli all' ira: perche hanno le mani lunghe, onde arrivano in ogni luogo. Quando non si può dir ben di essi, non bisogna arrischiarsi à dirne male. In vita loro, è pazzia: in morte, è imprudenza; perche si deve temere, che escano fuori della Sepoltura in ceneri. Tutte le Maledicenze, ò vere, ò false, sono ricevute dal Principe, quasi che mortali Offese; e quindi indelebilmente registrate alla partita delle vendette. Onde il non contener la Lingua è un disfidare la loro potenza; e'l far parlare la Lingua, è correre al precipizio ...... Perciò i virtuosi devono star da essi lontani, affine di non vedere i fatti loro, e non cadere nella presonzione di giudicarli; perche è minor male il tacer la verità per non offender essi, che offender essi, per non offender la verità. Se il suddito per liberarsi dalla Tirannide non può adoprare il ferro, in niun modo deve adoprar la Lingua, ò la Penna; stromenti, che non feriscono che l'aria e gli occhi. ...... Essendo meglio, far con essi, ciò che fanno i passageri alle imagini di Dio, ò de' Santi, salutandoli, e proseguire il loro viaggio.* Mais, c'est dommage que le dernier finisse par une pensée comme celle-ci: *Per il rimanente, consolatevi e abbiate allegrezza della vostra prigionia, la quale hà destata curiosità in tutti, non solo di ricercare il Libro per cui sete stato incarcerato, ma eziandio tutte le altre vostre Opere: onde conosciamo apertamente, che saria bene, che tutti i Letterati, i quali pretendono di fare mercatanzia delle Opere loro, si facessero mettere in prigione dopo la stampa di esse; perche certamente durante la loro prigionia, elleno averebbono molto spaccio, ancorche indegne d'esser lette* (51). Elle sent trop la plaisanterie, ne répond nullement au sérieux & à la solidité de celles qui la precédent, & peut à très juste titre faire appliquer à ce Discours le *Desinit in Piscem Mulier formosa superne.*

(49) Secretaria di Apollo, *pag.* 30, 31, 32. *Les Auteurs des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Décembre* 1704, *pag.* 2042, *attribuent cet Ouvrage au* Boccalini *lui-même*, & *disent qu'il l'écrivit vers l'an* 1610, *aussi-bien que ses* Ragguagli di Parnasso. *Ce sont deux Erreurs. On sait que ces* Ragguagli *furent publiés en* 1612, & 1613; & *il est certain que la* Secretaria di Apollo *n'est point du* Boccalini, & *ne peut avoir été composée que vers l'an* 1650. *Elle a été imprimée à* Amsterdam, chez Fran. Ma. Boccafranca, en 1653, in 24.; *mais, dans une partie des Exemplaires, l'on a mis* Venise *au lieu* d'Amsterdam. *Dans un Décret de la Congregation de l'Index, imprimé à la page* 267, & *suivantes de* l'Index Romanus Librorum prohibitorum Alexandri VII., *elle est attribuée à un* Antonio Santa-Croce; & *la maniere avantageuse dont elle parle de quelques Piéces de cet Auteur, sur-tout pages* 165 & 166, *rend la chose fort vraisemblable.*

(*G*) *Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ecrits.*] Je le donne tel que je le trouve à la fin de sa Vie; me contentant d'ajoûter à la marge les Editions de ses Ecrits qui sont venues à ma connoissance, & dont il n'est fait aucune mention dans ce Catalogue. Il est divisé en trois Classes, dont la I. contient les Oeuvres permises; la II. les défendues; & la III. les promises, & que l'on n'a point vû paroitre.

C A T A L O G O

DELL' O P E R E DI

FERRANTE PALLAVICINO.

LE PERMESSE.

Il Sole ne' Pianetti (52), & *altri Panegirici, Novelle, Discorsi, Epitalami, e certe poche Lettere sotto Titolo di varie Compositioni.*

La Taliclea.

Il Giuseppe.

Il Sansone.

La Bersabee.

La Susanna.

La Vita di S. Giovanni Duca d'Alessandria.

Le Bellezze dell' Anima.

La Scena Rettorica.

L'Ambasciatore invidiato, sotto Nome d'*Alcinio Lupa.*

Il Principe Ermafrodito.

Le due Agrippine.

LE PROHIBITE.

La Rete di Vulcano (53).

La Pudicitia sfhernita.

La Rettorica delle Puttane (54).

Il Corriere svaligiato (55).

La Baccinata (56).

LE

(50) *Ibidem.*

(51) *Ibidem*, *pag.* 205.

(52) *C'est un Panégirique de la Republique de Venise, pour lequel le Doge lui donna une Chaine & une Médaille d'Or.* Ghilini, Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II*, *pag.* 72.: *Présent, qu'on auroit eu peine à accorder à Demosthene & à Ciceron même, ajoûte hiperboliquement* Papadopoli, Hist. Gymnasii Patavini, *Tom. II*, *pag.* 301, 302.

(53) *Imprimée à* Venise, en 1641. *C'est un Roman Mithologique des amours de Mars & de Venus, & non un Traité Méchanique du Jeu & des Ressorts de ce Ret, comme se l'est risiblement imaginé un de nos Traducteurs des* Metamorphoses d'Ovide.

(54) Composta conforme li Precetti di Cipriano, dedicata all' Università delle Cortigiane più celebri: *imprimée à Cambrai, en* 1642, [Placcius *dit en* 1648,] *in* 12. Hallevordii, Bibliotheca Curiosa, *pag.* 77. *Quelques-uns l'ont ridiculement attribuée à l'Aretin.* Placcius, de Anonymis, *pag.* 614.

(55) *Publiée sous le nom de* Ginifaccio Spironcini, & *imprimé in* Villafranca, *appresso Giov. Gibaldo*, 1644, *in* 12. *Il a été traduit en Allemand, sous le Titre de* Geplunderte Post-Reuter, & *en François, sous celui de* Courrier devalizé, *imprimé à Villefranche par J. Gibaud*, *en* 1644, *in* 12.

(56) Overo Battarella per le Api Barberine, in occasione della Mossa d'Armi d'Urbano Ottavo contro Parma: *imprimée* nella Stamparia di Pasquino, a Spese di Maitorio, *en* 1642, *in* 4. & *en* 1644, *in* 12. *Elle a été traduite en François sous le Titre de* La Bassinade, & *imprimée à*

(m) Il Devortio Celeste. Voiez la Remarque [G]. peut-être le plus contribué à le faire connoître (m). Il écrivoit parfaitement bien en sa

LE PROMESSE,

Che apparecchiava ò teneva in pronto per le Stampe, mà che si sono disperse e non si sono vedute.

La Guerra di Mantova.
La Bucata.
La Risposta all' Anti-Baccinata del P. Tomasi.
Le Lettere delle Bestie. (57).
I Ragionamenti de' Beati.
Le Lettere Amorose divise in VI. Centurie.
Istorie Universali de' suoi Tempi, con l'ordine de' successi del Mondo dell' anno 1636. da lui stampati.

„ Che tutte, ò per la maggior Parte, caddero„ rono incenerite sul Palco, che tron„ cò, col taglio della Manaïa, il
„ breve e auviluppato filo
„ della inconstante
„ sua Vita."

L'Auteur d'une Lettre qui se trouve à la tête de la Continuation de son *Corriere svalliggiato*, remarque aussi la même chose. *Le altre sue Opere* . . . . , dit-il, *non hanno ottenuto altro Splendore che quello delle Fiamme ch'incenerirono il suo corpo in Avignone.*

Je ne vois point dans ce Catalogue, ni son *Dialogo trà due Gentilhuomini Acanzi ò Soldati Volontarii dell'Altezze di Modona e di Parma alla presenza di Biagio Pugni-Api*, ni sa *Disgrazia del Conte d'Olivarez* (58), qui ont été imprimez dans le Recueil de ses *Opere Scelte*; ni ses *Successi dell'anno* 1636, dont il parle lui-même, à la vérité moins comme d'un de ses Ouvrages, que comme d'une Traduction. Il les avoit traduits du *Mercurius Gallo-Belgicus*, Journal Historique qui s'imprimoit alors à Francfort; & il n'avoit entrepris cela que comme un Essai de ce qu'il pouvoit écrire en fait d'Histoire. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans son *Corriere svalliggiato*, en ces termes: *Protestai d'esser Traduttore, non Scrittore. Si che non avendo havuta altra obligatione che d'imitare l'Originale, cioè gli Annali Latini stampati in Francfort sotto Titolo di* Mercurii Gallo-Belgici &c., *non è mio debito il defenderè ciò che colà è stampato* (59). Cet Ouvrage avoit irrité contre lui le Duc de Parme; &, par cette raison, il ajoûta ces derniers mots: *Ho preteso di dar Saggi d'uno stile Historico non sprezzabile, a fine di persuadere li Principi al darmi commodità di comporre più regolarmente e fondatamente Historie* (60).

Il y a deux autres grands défauts dans ce Catalogue, aussi-bien, que dans la plûpart de ceux que font les Auteurs de *Vies* & d'*Eloges*. C'est qu'on n'y donne que fort imparfaitement les Titres des Ouvrages, & qu'on n'y marque ni le lieu, ni le tems, ni la forme des Editions. Pour remédier en quelque sorte à ces défauts, outre les Notes marginales que j'ai déjà ajoûtées ci-dessus, j'observerai de plus ici, que les *Oeuvres permises* de Ferrante Pallavicino, avec sa *Vie* par Girolamo Brussoni, son Portrait, & le Catalogue de ses Ouvrages ont été imprimées *in Venezia, nella Stamperia del Turrini, en* 1655, *en 4 petits volumes in* 12°.; & que les *défendues* l'ont été *in Villafranca*, c'est-à-dire à Geneve, en 1660. (61), en 2 volumes in 12°.; & puis en Hollande, en 1666. & en 1673, in 12°., sous la même Inscription d'*in Villafranca*, & sous le Titre d'*Opere Scelte di Ferrante Pallavicino, cioè, la* Pudicitia Schernita, *la* Rettorica delle Puttane, *il* Divortio Celeste, *il* Corriero svalligiato, *la* Baccinata, Dialogo trà due Soldati del Duca di Parma, *la* Disgratia del Conte d'Olivarez, *la* Rete di Vulcano, *l'*Anima, Vigilia I. & II.: *di novo ristampato, corretto, &* *aggiuntovi la* Vita dell'Autore, *e la* Continuatione del Corriero. Dans une Lettre, signée *Giu. Spironcini*, datée du 1. Mars 1660, & placée à la tête de cette Continuation, on assure qu'elle est très certainement de Ferrante Pallavicino lui-même.

On lui attribue presque universellement le *Divortio Celeste* compris dans ce dernier Recueil, & je ne vois que Girolamo Brussoni qui soutienne le contraire. *Né fosse mai vero*, dit-il, *ch'egli componesse, come è fama, il* Divorzio di Christo con la Chiesa Romana, *che uscì appunto in luce mentre egli stava rinchiuso nelle oscure carceri d'Avignone. Che se bene satirizzasse talvolta oltre il dovere sopra le Azioni delle Persone Ecclesiastiche, e titubasse nella licenza de' costumi, non ammise però mai nell'animo suo sentimento alcuno di disprezzo della dignità o dell'autorità loro, ne che pregiudiciale a' dogmi sagrosanti della Religione Cattolica-Romana. Ed è veramente una Maraviglia, che si trovino Persone, o tanto ignoranti, o così male impressionate, che possano darsi ad intendere una così evidente falsità; mentre fra lo stile (per tacer d'altro) di quello abbominato* Divorzio, *e le Opere di Ferrante, si vede quella differenza, che sarebbe tra una Giovane Donna viva, e un cadavero dipinto. Mà, il Mondo, che vive d'opinione più che di giudizio, veduto che l'Autor dell'* Anima di Ferrante, *che tanto gli si professa parziale, gli hà posta* . . . . *una Macchia si enorme sul volto della riputazione, si l'hà agevolmente bevuta questa menzogna, senza farvi sopra consideratione alcuna. Anzi è trascorsa tanto oltre la trascuraggine e la impertinenza di molti ignoranti, che d'altre Opere ancora scandalosissime, che alcuni anni dopo la sua morte sono state composte, e pubblicate, vogliono crederlo e predicarlo Autore* (62). L'Endroit de l'*Anima di Ferrante Pallavicino*, dont il se plaint, est celui-ci: *Io composi il* Divorzio, *all'ora che giustamente si* po-

à Villefranche, en 1644, *in* 12. *Elle est suivie dans la Traduction Françoise de la* Mercuriale de Parme contre le Luthéranisme, *dont je ne vois aucune mention parmi ses autres Ouvrages. C'est un* Dialogue d'Ulric Groinsberg, Soldat Allemand en l'Armée de Parme, avec le Père Girolamo de Plaisance, Recollect de Parme, *accompagné de quelques* Lettres, *dont la dernière finit par ces mots:*

Urbanus ruit octavus, ceciderunque Muscæ,

Traduits ainsi en François:

Il est cheu, il est cheu, l'Auteur de tant de Maux,
Ce Barbare d'Urbain, & ses deux Cardinaux.

(57) *L'Auteur de son* Testament, *dont je parlerai ci-dessous, promettoit la Publication de ces Ouvrages; mais, ce n'étoit sans doute que pour avoir occasion de publier quelque chose de satirique sous ces mêmes Titres. Je ne sai si cela a été exécuté.*

(58) *Traduite en François, & imprimée à* Ville-Franche, en 1644, in 12., *à la suite du* Courrier dévalisé, *indiqué ci-dessus Citation* [55].

(59) Il Corriere svalligiato, *pag.* 61, *dans une Lettre intitulée* Lettera Apologetica di Ferrante Pallavicino per gli Successi del Mondo del 1636.

(60) *Ibidem, pag.* 66.

(61) Placcius, de Anonymis, *pag.* 654, *parle d'une Edition de* Ville-Franche en 1600, *& se trompe.*

(62) Brussoni, Vita del Pallavicino, *pag.* 15, 16. La Monnoie, Notes sur la Bibliothéque Choisie de Colomiés, *pag.* 164, *adopte tout cela, quoi qu'assez peu démonstratif.*

ſa Langue; mais, ſes déſordres l'aïant jetté dans l'indigence, il ſe vit obligé, pour gagner de quoi ſubſiſter, de ſe négliger beaucoup dans ſes derniers Ouvrages (*H*). Il y en

potea giudicare, che Chriſto vedendo la ſua Spoſa Chieſa in Azzioni illecite, e abominevoli, la laſciaſſe in bando (63). Mais, ces objections-là ne ſignifient pas grand' choſe, & même ſe réduiſent à rien. Ce que Mrs. les Beaux Eſprits Italiens regardent, ou font ſemblant de regarder, comme impie & déteſtable, ne le paroit pas toujours à ceux des autres Nations: & tel eſt le *Divorce Céleſte*, que beaucoup de Perſonnes ſages & prudentes ont approuvé, & qui a même été traduit, il n'y a pas fort longtems, en François par un reſpectable Magiſtrat. Quant au ſtile, on verra dans la Remarque ſuivante, que le Pallavicin étoit quelque fois ſi différent de lui même, qu'on n'en peut légitimement tirer nulle conſéquence contre le ſtile du *Divorce Céleſte*. Vincent Placcius ne regarde ce deſaveu ſi formel, que comme un effet de l'amitié de l'Auteur pour le Pallavicino: & il remarque fort judicieuſement, que, ni lui, ni les Auteurs des *Glorie de gli Incogniti di Venezia*, ne lui ôtent pas avec le même ſoin la *Rettorica delle Puttane*, quoi qu'elle ſoit incomparablement plus blâmable que le *Divorzio Céleſte*; mais, que les mœurs des Italiens s'accommodant parfaitement bien de l'un, leur ſuperſtition, & leur politique forcée, pouvoit-il ajoûter, ne pouvoit ſouffrir l'autre, même dans leur ami défunt (64). Le même Placcius remarque, que les Auteurs d'un Journal Allemand, intitulé *den Monathlichen Unterredungen*, & qu'on ſoupçonne être principalement d'Erneſt Tentzelius, examinent fort au long ſi ce dernier Ouvrage eſt de Ferrante Pallavicino, & qu'ils ſe déterminent enfin pour l'affirmative (65).

(63) Anima di Ferrante Pallavicino, pag. 87, 88.

(64) Placcius de Anonymis, pag. 655.

(65) Idem, ibidem.

Quoi qu'il en ſoit, cet Ouvrage que le déciſif *Bibliothécaire des Romans* traite de *peu de choſe* pag. 268, mais que des Perſonnes plus éclairées que lui ont trouvé d'une *Invention toute ſinguliére*, pour me ſervir des expreſſions de ſon dernier Traducteur François: cet Ouvrage, *agréablement diverſifié, ſoutenu d'excellentes penſées, & plein par-tout d'un beau feu d'eſprit*, eſt intitulé *il Divortio Celeſte, cagionato dalle Diſſolutezze della Spoſa Romana, & conſacrato alla ſimplicità de' ſcropoloſi Chriſtiani*, & fut imprimé *in Villafranca, en* 1643, *in* 12°. Il devoit être diviſé en trois Livres, dont il n'y a que le I, de fait. On y ſuppoſe, „ que Jeſus-Chriſt, „ juſtement pouſſé à bout par les débauches & les „ diſſolutions de l'Egliſe Romaine ſon Epouſe „ avec pluſieurs Papes, & particuliérement avec „ Urbain VIII, ſe réſout enfin à faire divorce avec „ elle; que le Père éternel, pour agir équitablement, envoïe St. Paul ſur terre, pour y faire les „ Informations néceſſaires; que cet Apôtre ſe tranſporte à Lucques, à Parme, à Florence, à Veniſe, & à Rome, où il eſt épouvanté des débordemens horribles qu'il y voit commettre; que, „ découvert à Rome par un Poſſédé qu'on exorciſoit, & par conſéquent obligé de s'enfuir, il „ oublie ſon épée, dont le Pape s'empare, avec „ menaces d'en exterminer tous ſes ennemis" (& voilà le trait, imputé par tant d'Auteurs au furieux Jules II, aſſez ingénieuſement emploïé;) & enfin, „ que, ſur ſes Informations, le Père éternel accorde le divorce demandé par Jeſus-Chriſt." Le II, Livre devoit traiter des Bâtards de l'Egliſe Romaine; & „ le III, du Concours des autres Egliſes pour les ſecondes Nôces de Jéſus-Chriſt „ (66)." On a depuis rempli ce deſſein, en ajoûtant deux nouveaux volumes au I, & en les faiſant imprimer tous trois à Geneve, en 1679, (67): & l'on aſſûre, que c'eſt Gregorio Leti, qui a fait cette continuation (68). Le I, de ces Livres a été traduit en diverſes Langues. J'en connois deux Traductions Françoiſes: l'une, dont on ignore l'Auteur, & qui eſt intitulée *le Céleſte Divorce ou la Séparation de Jéſus-Chriſt d'avec l'Egliſe Romaine ſon Epouſe, à cauſe de ſes diſſolutions*, a été imprimée en 1644, in 12°: l'autre, qui eſt de la façon de Mr. Brodeau d'Oiſeville, Petit-Fils du célebre Julien Brodeau, & Conſeiller au Parlement de Mets, (69), eſt intitulée *le Divorce Céleſte, cauſé par les deſordres & les diſſolutions de l'Epouſe Romaine, & dédié à la ſimplicité des Chrétiens ſcrupuleux, avec la Vie de l'Auteur*, & imprimée à *Cologne* ou plûtôt à *Amſterdam, chez Roger & de Lorme, en* 1696, *in* 12°. La *Vie de l'Auteur*, que nous promet ce titre, & que le Traducteur nous dit être tout *ce qu*'il en a *pu découvrir*, ne lui a pas couté de grandes recherches; puis que, quoi qu'en diſe Mr. Bayle, ce n'eſt qu'une ſimple copie de ce qu'on en trouve dans le *Dictionaire de Moreri*. Comme on l'a pu voir par la Lecture de cet Article, il lui auroit été fort aiſé de trouver quelque choſe de plus intéreſſant. La Traduction Angloiſe eſt intitulée *Chriſt divorced from the Church of Rome becaſe of their Lewdneſs* & imprimée *à Londres, en* 1679, *in* 8°.

(66) Il Divortio Céleſte, nell' Argomento di tutta l'Opera, pag. 9, — 14.

(67) In Regunea, appreſſo Vinigano Cipetti, 1679, in 12, 3 vol.

(68) C. Gryphius de Hiſtoricis Sæculi XVII, pag. 428.

L'*Anima di Ferrante Pallavicino*, qu'on a miſe auſſi dans ce Recueil, & que j'ai citée diverſes fois dans cet Article, eſt un petit Ouvrage, qui fut fait à l'occaſion de la mort du Pallavicino, & où la Cour de Rome eſt encore moins ménagée que dans ſes écrits. Il fut imprimé *in Villafranca, en* 1643, *in* 12°, ſous le nom de Giorgio Fallardi (70); mais on l'attribuë à Jean François Loredano (71). Moreri l'intitule mal-à-propos l'*Anima Errante di Ferrante Pallavicini*. On en promettoit ſix Parties (72), dont on deſtinoit une contre les Jéſuites (73); mais, on n'en donna que deux alors, encore la derniére n'a-t-elle preſque plus aucun rapport avec le Pallavicino. Fort long-tems après, quelqu'un s'aviſa d'y ajoûter les IV, autres Parties que l'Auteur avoit promiſes. La III, eſt intitulée *l'Infamia de' Gieſuiti*; la IV, *l'Atheiſmo di Roma*; la V, *Il Travio delle Stelle altiere regnanti nel Vaticano*; & la VI, *l'Ignoranza ſuperba*. Elles ont été imprimées, conjointement avec les deux premiéres, *in Colonia, appreſſo Lodovico Feivaldo, en* 1675, *en* 2 *volumes in* 12°.

A l'Imitation de cette Piéce, on en a fait une autre, mais à mon gré fort inférieure, intitulée *il Teſtamento di Ferrante Pallavicino, detto il Flagello de' Barberini*. Elle a été imprimée à *Geneve* (74), *en* 1679, *in* 12°.

Avant que de finir cette remarque, j'obſerverai, que, ſelon le Ghilini (75), Ferrante Pallavicino avoit fait une bonne partie de ſes Ouvrages à l'âge de vingt-trois ans, & qu'ainſi il auroit pû juſtement occuper une place dans le Recueil des *Enfans Célébres* de Mr. Baillet, ou dans la *Bibliotheca Eruditorum præcocium* de Jean Klefekerus. Cependant, ils n'en diſent aucun mot, ni l'un, ni l'autre.

(*H*) *Il écrivoit parfaitement bien en ſa Langue; mais . . . . il ſe vit obligé de ſe négliger dans ſes derniers Ouvrages.*] Le Ghilini n'avoit garde de remarquer ceci, lui qui eſt toujours guindé ſur les ſuperlatifs, & qui n'en trouve jamais de trop forts pour exprimer ſes louänges. A l'entendre, jamais aucun Italien n'a mieux écrit que le Pallavicino. *La ſua principale Profeſſione*, dit-il (76), *conſiſte nello ſcrivere in Proſa Toſcana, con tanta Eloquenza, e con ſi fatto Stile, per tutti li Reſpetti leggiadro, che non cede alli più eſquiſiti Proſatori, non ſolo di queſti tempi, ma de' paſſati ancora.* Notez, qu'il n'en excepte pas même Boccace, que les Italiens regardent comme le plus excellent Maître de leur Langue. Mais, il s'en faut beaucoup, que les habiles gens de cette Nation aïent jugé ſi favorablement de Ferrante Pallavicino. En effet, le nouvel Hiſtorien de l'Académie de Padouë, prenant préci-

ſé-

(69) *Voïez les* Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 476, 496.
(70) *Cette date n'eſt point exacte Voïez ci-deſſus entre les Chat.* [38], & [39]. *Ni* Placcius, *ni* Dekker, *ni* Baillet, *n'ont point* connu ce Pſeudonyme.
(71) Mayerus, *apud* Placcium de Anonymis, *pag.* 655.
(72) L'Anima di Ferrante Pallavicino diviſa in ſei Vigilie.
(73) *Nella terza Vigilia che ſi promette, non ſi diſcorrera d'altro che de Gieſuiti.* Prefazione della II, Vigilia. *Voïez auſſi la pag.* 101, *de la* I, Vigilia.
(74) In Regunea, appreſſo Vinigano Cipetti.
(75) Teatro d'Huomini Letterati, *Part. II, pag.* 77.
(76) *Ibidem, pag.* 77, 78.

[u] *Voiez la Remarque (G).*

en a quelques-uns d'entre eux qu'il n'a publié que ſous des noms déguiſés (*I*). On en a fait divers Recueils, & il y en a eu pluſieurs éditions (*u*).

ſément le contrepied du Ghilini, ne fait aucune difficulté de condamner abſolument ſon ſtile comme très mauvais, & de le donner comme un éxemple convaincant de la mauvaiſe maniére d'écrire à laquelle s'étoient pitoïablement livrées les Académies d'Italie dans le XVII, Siécle. *Inerat Adoleſcenti*, dit-il (77), *fervidum, pernix, experrectum, avidiſſimumque laudis Ingenium, mira dicendi ſcribendique facilitas, iſque Italicæ Facundiæ Stylus, qui, licet omnium deterrimus, puerilis, ineptus, in floſculis verborum, troporum prodigiis, & adulterino turgidarum argutiarum uſu uſque ad inſaniam ludens, ſeculi tamen XVII, Academiis, quarum tunc maxima inter Italos ac numeroſa Familia erat, miro modo placebat, fiebatque tanti apud eruditiſſimos quoque Viros, ut vix laudem per ea tempora quisquam ſperare ullam poſſet, quin ſcribendo, dicendove, ſciret ingenioſe deſipere. Hoc Eloquentiæ genus Ferrantes æmulatus, quo erat mentis acumine, atque indole ad ſplendida magis quam vera propenſa, in eo viſus eſt præſtitiſſe cæteris omnibus, retulit laudem, commendationem, admirationem quoque omnium, qui Elocutionis Etruſcæ ſibi ea tempeſtate decus & gloriam afferebant. . . . . . Ejus Opera omnia, Italice ſcripta, ... vel parvi pendet poſteritas, vel ex merito deteſtabitur.* Auſſi l'Auteur du *Vocabolario della Cruſca compendiato*, qui s'eſt ſervi de divers Ecrivains de beaucoup moins de réputation que lui, l'a-t-il tellement négligé, qu'il ne l'a pas même cité, & qu'il n'a fait uſage d'aucun de ſes écrits. Mais, le Bruſſoni, plus modéré dans le jugement qu'il a porté du Pallavicino, rend plus de juſtice à ſes talens & à ſa capacité, en indiquant les motifs de ſes défauts & de ſa négligence. *Era veramente* dit-il (78), *Ferrante, per natura e per arte un grand ingegno; e, in fino a che non ſi ſvio dietro gli amori di femine vulgari, e le pratiche di Perſone di poco bona conſcienza, ſcriſſe Opere degne dell' Immortalita della fama . . . . .; e ſe aveſſe nobilmente coltivate le qualità del ſuo Ingegno, foſſero inarrivabili . . . . . Ma, in queſto tempo, . . . più per guadagnare che per comporre; . . . . ſcriſſe diverſe Operette poco aggiuſtate alla ſua Dignità . . . .; & venne finalmente a procacciarſi con diverſe Compoſizioni e Scritture indegne della ſua nobiltà e della ſua profeſſione: verificandoſi . . . . il divulgato Proverbio, che i grandi Ingegni fanno anche i grandi errori,*

[77] Nic. Comneni Papadopoli Hiſtoria Gymnaſii Patavini, *Tom. II, pag.* 301.

[78] Bruſſoni Vita del Pallavicino, *pag.* 32, 33, & 39.

E che a' Voli troppo alti e repentini
Sogliono i Precipizzi eſſer vicini.

Mà viverà, e per merito d'Ingegno, e per qualità di Fortune, perpetuamente nella memoria degli Huomini, frà le incertezze del biaſimo e della lode, come degne in parte di lode, e in parte di biaſimo, le ſue Opere. En effet, on vient de voir que la plûpart des écrits du Pallavicino ne ſont que des Romans, des Amourettes, des Impuretez, & des Satires: & l'on peut très bien aſſurer, ſans craindre de paſſer pour trop déciſif, que le tout ſeroit apparemment reſté dans une aſſez grande obſcurité, ſi ſes ſatires n'avoient directement attaqué des perſonnes aſſez puiſſantes pour en tirer une vengeance éclatante. Il n'ignoroit pas lui-même ce qui s'en diſoit de ſon tems. *La mia Preſtezza in comporre*, dit-il (79), *dà che dire a molti, i quali non ſanno, ch'io hò un Ingegno impatiente di nutrire in ſe ſteſſo i ſuoi concetti; di modo, che ſcoppiarebbe, quando non gli publicaſſe.* A l'aide d'un ſemblable raiſonnement, il n'y a point d'impertinences qu'on ne puiſſe entreprendre de juſtifier; mais, à dire le vrai, c'eſt s'y prendre tout-à-fait mal: &, pour dire naturellement la choſe comme elle eſt, ce fut bien moins ſon impatience & ſa vivacité naturelle, que la néceſſité dans laquelle ſes deſordres l'avoient plongé, qui l'obligea à ſe proſtitüer ainſi, en ſe mettant aux gages des Libraires de ſon tems, & en s'engageant imprudemment à travailler à la hâte & ſans acquis ſur le prémier ſujet que lui préſentoient des gens avides, toujours très diſpoſez à débiter de très mauvais écrits ſous des titres impoſans & ſéducteurs (80). Il y a toujours eu des Avanturiers Littéraires de cette trempe; mais, depuis l'Invention de l'Imprimerie, il n'y a point de lieux où la Preſſe roule avec quelque ſuccès, qui ne ſoient inondez de ces ſortes de Compilateurs affamez & mercenaires: témoin cette prodigieuſe quantité de mauvais Ouvrages, dont les Librairies ſont ſurchargées, & dont les Catalogues des meilleures Bibliothéques fourmillent. Une infinité d'écrits n'ont point d'autre origine; & qui auroit aſſez de loiſir, pour en entreprendre le Catalogue, en auroit bientôt fait un auſſi gros que celui de Bellarmin ou de Tritheme.

[79] *Dans la Préface de ſes* Panegirici, Epitalami, Diſcorſi Academici, &c.

[80] *Voiez ci-deſſus, Remarque* [*B*], *immédiatement après la Citation* [6], *ce qui a été dit du* Courier devalizé, *& de diverſes autres de ſes compoſitions.*

(*I*) *Il s'eſt quelque fois caché ſous des Noms déguiſés.*] Mais, ce fut avec bien peu de ſuccès, comme on l'a déjà vû, & comme on va le voir encore dans le paſſage que je vais tranſcrire. *Il arrive ſouvent* [aux Ecrivains ſéditieux] *d'expier ſous un nom les fautes qu'ils ont faites ſous un autre; comme on a pu le remarquer en la Perſonne des prétendus* Alcinio Lupa, & Ginifaccio Spironcini, *qui ſe trouvérent n'avoir qu'une tête à deux, lorsque le Bourreau d'Avignon abatit celle de l'Auteur du* Divorce Céleſte *de deſſus les Epaules de Pallavicin* (81). Mr. Baillet paroit avoir crû que le *Divortio Celeſte* ait été la cauſe de la mort du Pallavicino. En ce cas, il s'eſt trompé; car il eſt certain, comme on l'a vû ci-deſſus (82), qu'elle ne fut cauſée que par ſon *Corriere Svalligiato* & ſa *Baccinata*. Peut-être ne me tromperai-je pas beaucoup, ſi je mets au nombre de ſes noms ſuppoſez celui de *Biagio Pugni-Api*, qu'il a donné au Notaire qu'il ſuppoſe avoir écrit ſon *Dialogo tra due Gentilhuomini Soldati di Modona e Parma*, & dans lequel il n'a pu s'empêcher de laiſſer éclater ſon extrême animoſité contre les Barberins.

[81] Baillet, Auteurs déguiſés, *pag.* 126.

[82] *Remarque* [*B*]

PANTALION, ou PANTHALEON (*a*), Auteur presque inconnu du XV, Siécle (*b*). Selon les uns, il étoit Italien, &, ſelon les autres, il étoit Allemand: les uns le faiſant de Verceil, & les autres de Coblents (*c*). S'étant particuliérement attaché à la Médecine, il s'éleva au poſte éclatant de Prémier-Médecin de Philibert I, quatriéme Duc de Savoïe (*d*). Après la mort de ce Prince, il paſſa en Lombardie, & de-là en Touraine, où il ſe rendit fort agréable aux François, tant par ſon caractère doux & modeſte, que par ſa maniére ſinguliére de médicamenter (*A*). Outre ſes Ecrits

[*a*] *Voiez ſon nom ainſi diverſement écrit dans les titres de deux de ſes Ouvrages rapportez ci-deſſous Remarques* (*B*), & (*C*).

[*b*] Contingius de Scriptoribus XVI, poſt Chriſtum natum Seculorum Commentarius, *pag.* 709, *le fait fleurir vers* 1460, & 70; *mais n'indique aucun de ſes Ouvrages, non plus que de la plupart des Ecrivains dont il parle; auſſi ſon Ouvrage n'eſt il presque d'aucune utilité. Ce n'eſt qu'une ſimple* Table Chronologique, *réduite en Chapitres.*
[*c*] Geſner, *ſes* Abbréviateurs, & Schenckius, *le qualifient* Vercellenſis; & van der Linden, Mercklin, Manget, Lipenius, & Quenſtedt de Patriis Eruditorum, *pag.* 147, *le diſent* de Conſlentia: *mais* Symphorien Champier *rapporte les deux idées. Voiez ci-deſſous leurs Citations.*
[*d*] *Voiez ci-deſſous la Citat.* [2].

(*A*) *Son caractère doux & modeſte, & ſa maniére ſinguliére de médicamenter.*] Cette méthode conſiſtoit à faire prendre des pilules avant le repas, à toutes ſortes de Perſonnes, à tout âge, en tous lieux, & en toute maladie; prétendant, qu'il n'y avoit rien de plus convenable, ni de plus propre à conſerver la ſanté & à faire parvenir à une grande vieilleſſe. C'eſt ce que nous aprend Symphorien Champier en ces termes, que Geſner s'eſt contenté de rapporter, en les abré-
geant

Ecrits de Médecine, dont je donnerai ci-dessous la notice (*B*), on a de lui un Recueil de *Vies des Saints*, absolument inconnu à tous les Bibliographes d'Historiens Ecclésiastiques (*C*). C'est quelque-chose d'assez singulier, qu'excepté Symphorien Champier, tous les Bibliothécaires de Médecine n'aïent dit quoi que ce soit, ni de son titre, ni du tems auquel il a vécu; Quenstedt & Conringius, dont le prémier le met en 1465, & le second vers 1460, ou 70, (*e*), ont été plus attentifs.

[*e*] *Voïez ci-dessus la Citation* [*b*], *& la fin de la Remarque* [*B*].

geant un peu. PANTHALEON DE VERSELLIS (1), *vir in Medicinis eruditus, Ducis Sabandiæ Proto-Medicus, vir mitis & humilis. Veniens a partibus Lombardiæ & Sabandiæ in Galliam Turonensem, in magno precio a Gallis habitus est: qui contra Gallorum consuetudinem pillulas ante cibum in omni ætate, morbo, & tempore secundum naturam morbi litteris mandavit; ut nihil illis dulcius quam ante cibum pillulam sumere, ad longevam valetudinem esse potuerit: quod ejus preclara volumina testantur, quibus nomini suo memoriam comparavit æternam* (2). Tous les autres Bibliothécaires de Médecine semblent n'avoir point connu ce passage.

(*B*) *Ses Ecrits de Médecine, dont je donnerai ci-dessous la notice.*] Champier se contente de lui donner *Pillularum Lib. I, & de Lacticiniis Lib. I*; ajoûtant *cætera vero, quæ composuisse dicitur, ad noticiam meam non pervenerunt* (3). Gesner & ses Abréviateurs, ajoûtent, que ces Ouvrages ont été imprimez *à Lion, en 1525, in 4°*, (4). Paschalis Gallus n'en dit pas un mot. Jean George Schenckius copie Gesner, & ajoûte, qu'on a joint à ces Ouvrages *Gabriel de Zerbis de Cautelis Medicorum* (5). Vander Linden & Mercklin s'expriment ainsi: *Pilulariuns. Summa Lacticiniorum completa. Cautelæ Medicorum non inutiles Gabrielis Zerbi. Lugduni, apud Anton. Blanchard, 1525, in 4°; Papiæ 1508, in folio* (6): comme si ces *Cautelæ* étoient un Ouvrage publié ou recommandé par Pantaléon. Manget fait encore pis, en copiant mal cela; car, de *Pilularium Summa Lacticiniorum completa*, il ne fait qu'un seul Ouvrage (7). Lipenius le copie mieux, & ne parle point de *Gabriel de Zerbis* (8).

Pour donner quelque-chose de bien éxact sur tout cela, il faudroit voir les Livres-mêmes; mais, c'est ce dont on n'a que rarement & difficilement les occasions. Je me contenterai donc de rapporter éxactement ici le titre, & la souscription, du second de ces Ouvrages; n'aïant jamais vû le *Pillularum Liber*. Les voici. *Panthaleonis de Conflentia Summa Lacticiniorum.* A la fin on lit: *Preclarissimi Artium & Medicine Doctoris Domini Magistri* PĀTHALEONIS DE CŌFLĒTIA *Summa Lacticiniorum completa. M. cccc. lxxvii. die viiii. Julii. Et per me Johannem Fabri Galicum Thaurini sub illustrissimo Sabaudie Duce Philiberto feliciter impressa ē.* DEO GRATIAS. *sxc.* C'est un in folio de fort belles Lettres.

Dans la *Bibliotheca Menarsiana* l'on a changé ce titre en celui-ci: *Pantalionis Summa de Conflentia Lacticiniorum, scilicet Tractatus varii de Butyro, de Caseorum variarum Gentium differentia & facultate* (9), comme si par *Conflentia* il falloit entendre l'abondance ou le façonnement des laitages: & cela a été adopté, non seulement par le Pére Orlandi (10), mais même par Mr. Maittaire & par Mr. Fabricius, (11); tant il est vrai, qu'il est dangereux, même aux plus habiles gens, de consulter de mauvais guides. On a vû ci-dessus citation (*c*), que, par *Conflentia*, Symphorien Champier, van der Linden, Merklin, Manget, Lipenius & Quenstedt, entendent *Coblents*; & c'est, je pense, à quoi l'on peut s'en tenir. Voici les propres termes du dernier: *Confluentia, vulgo* Coblenz, *Urbs ad Rheni Mosellæque Confluentes* (aquas). *Hinc* PANTALEON, *a Patria* de Confluentiis, *sive* de Confluentia, *dictus sua tempestate magnæ estimationis Medicus. A. C.* 1465.

(*C*) *On a de lui un Recueil de Vies des Saints, absolument inconnu à tous les Bibliographes d'Historiens Ecclésiastiques.*] Ce Recueil est si rare, qu'on ne le voit dans aucun des meilleurs Catalogues de Bibliothéques, & que je ne l'ai vû qu'une seule fois en ma vie. En voici le titre *Pantalionis Vitæ Sanctorum*, avec la souscription qui se lit à la fin: DEO GRATIAS. *Per Clarissimum Medicum & Philosophum Dominum Magistrum* PANTALIONEM. *Perque Johannem Fabri Galicum egregium artificē. De Vitis Sanctorum Patrum volumina in Casellarū oppido feliciter impressa sunt. Anno Domini M. cccc. lxxv. Heroys Calidoney luce penultima mensis Augustini. Amen.* C'est un *in folio* d'un Caractère Gothique fort singulier; & voici ce que j'ai eu lieu d'en dire dans une autre occasion (12): „Je m'imagine que *Casellarum oppidum* doit désigner ici *Cashel*, Archevêché d'Irlande, & autrefois Capitale de toute la Momonie sa partie Méridionale. Quoi qu'il en soit, voilà, non seulement une édition absolument inconnuë à tous ceux qui ont fait quelques Recherches de celles du XV, Siécle, mais encore un Auteur parfaitement inconnu à tous les Bibliographes tant généraux que particuliers (13), mais même aux Historiens des Ecrivains de l'*Histoire Ecclésiastique*, & particuliérement à ceux des Auteurs ou Compilateurs de *Vies des Saints*, tels que Molanus, Henselius, & Baillet. Il n'est pas plus connu à Teissier, dont le but particulier étoit d'indiquer tous les Ecrivains de *Vies*, aussi bien que ceux qui en avoient fait quelque Recueil." Sans l'occasion que j'ai eu depuis de conférer la souscription de ces *Vitæ Sanctorum Patrum* avec celle de la *Summa Lacticiniorum*, je serois resté dans l'opinion, non seulement que *Pantalio* ne m'étoit connu que par ce seul Ouvrage, mais même étoit différent du *Panthaleo de Vercellis* ou *de Conflentia* dont parlent les divers Ecrivains que j'ai citez. De dire, au reste, comment cet *egregius Artifex Johannes Fabri Galicus*, après avoir imprimé un *Breviarium Romanum* à Turin en 1474, alla imprimer ses *Vitæ Sanctorum Patrum* à Cashel en 1475, & puis revint imprimer sa *Summa Lacticiniorum* à Turin en 1477, d'où il alla imprimer le *Procès de Bélial encontre Jhesu-Christ* à Lyon en 1485, & enfin le *Breviarium Strengense* à Stockholm en 1495, (14); c'est ce que je n'entreprendrai point d'éxaminer. Peut-être s'agit-il-là de divers Personnages d'un même nom assez commun parmi les François. Peut-être aussi n'est-ce qu'un seul & même Homme. Il y a d'autres éxemples d'Imprimeurs de ce tems-là, qui se sont établis consécutivement en diverses villes, comme Christophe Valdarfer, Jaques de Rubeis, Jean de Westphalie, Gerard de Lair, Jean Veldenar, & autres (15).

[1] *Aliquibus placet fuisse de* Conflentia *non* Versaliensis.

[2] Symphor. Champerii Tractatus de claris Medicinæ Scriptoribus, *folio xxxiv, verso Editionis Lugd.* 1506, *in* 8. Gesneri Bibliotheca, *folio* 514, *verso*.

[3] S. Champerius, *ibidem*.

[4] Gesneri Biblioth. *folio* 514, *verso* Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 650.

[5] Schenckii Bibliotheca Iatrica, *pag.* 178, & 432. *La Biblioth.* Telleriana, *pag.* 376, *remarque la même chose, & parle d'une Edition sans autre indication que* 1528, *in* 8.

[6] Lindenius renovatus G. A. Mercklini, *pag.* 864.

[7] Mangeti Biblioth. Script. Medicor. *Tom. IV, pag.* 106.

[8] Lipenii Biblioth. Medica, *pag.* 237.

[9] Biblioth. Menarsiana, *pag.* 18, *num.* 441.

[10] Orlandi Origine della Stampa, *pag.* 159, & 178.
[11] Maittaire Annal. Typograph. *pag.* 382. Fabricii Biblioth. Lat. Med. & inf. ætatis, *Tom. V*, *pag.* 576.
[12] Histoire de l'Imprimerie *Sect. XII, Num. LIII, pag.* 61.
[13] *Alors, je n'avois point encore eu occasion de voir l'Edition de la* Summa Lacticiniorum *de* 1477, *ni de la conférer avec celle-ci, & avec le passage de* Symphorien Champier *cité ci-dessus* Citation (2), *pour voir s'il s'agissoit-là d'un seul & même Auteur.*
[14] Spicilegium vet. Sec. XV. Editionum, *bisce annis.*
[15] *Voïez les* Annal. Typograph. *de Mr.* Maittaire, *à la* Table Alphabétique des Imprimeurs.

PAUL DE MIDDELBOURG, ainsi surnommé, selon l'usage de son tems, parce qu'il étoit né en 1445, dans cette Ville, Capitale de la Zélande, mais non Cathédrale dès lors, comme l'ont mal-à-propos avancé quelques Ecrivains.

Après avoir fait ses études dans l'Université de Louvain, & s'y être perfectionné, tant en Philosophie & Théologie, qu'en Médecine & en Mathématiques, il retourna dans sa Patrie y enseigner ces Sciences, & y fut fait Prêtre & Chanoine de l'Eglise de St. Barthelemy.

Re-

Revenu à Louvain, il y cultiva ces mêmes Sciences, & particuliérement les Mathématiques, comme il paroit, par son *Epistola de Paschate recte observando*, qu'il adressa à l'Université de cette Ville, & ce fut apparemment à cet Ouvrage, que PIERRE DE RIVES, Professeur de la même Université & Curé de St. Pierre, opposa ses *de Anno, Die, & Feria, Dominicæ Passionis & Resurrectionis, Libri III*, imprimez *à Louvain, chez le même Jean de Westphalie, en 1492, in folio*; & auxquels PAUL DE MIDDELBOURG repliqua par des *Lettres Apologétiques* assez modestement écrites. *Epistola Apologetica ad Doctores Lovanienses*. Lovanii, sine anno, in 4°. Catal. Wittenberg. pag. 364.

Ces Ouvrages lui aïant acquis de la réputation, la Seigneurie de Venise l'appella à Padoüe, pour y enseigner les Mathématiques; mais, il n'y resta que peu, s'étant mis à voïager en Italie, & s'y faisant admirer par son Eloquence & par la pureté de sa Latinité. Il se fixa enfin auprès du Duc d'Urbin, auquel il plut, & qui le fit son Médecin, & lui donna l'Abbaïe de Castel-Durante. Ce fut apparemment chez ce Prince, qu'il composa, non seulement un *Giudizio dell' anno mille quattro cento ottanta*, mais encore un *Prognosticon ad Maximilianum Austriacum*, imprimé *à Louvain chez Jean de Westphalie*, mais dont on ne nous dit, ni la date ni la forme; & qui lui attira une querelle avec un particulier dont on va bientôt voir le nom. Mais, ce fut certainement dans sa Ville, qu'il publia sa *Defensio Prognostici adversus Joannem Barbum*, imprimée *à Urbin, en 1484*, mais dont on ne nous dit non plus ni l'Imprimeur, ni la forme: & peut-être en fut-il de même de son *Invitativa in superstitiosum Vatem*, dont on ne nous indique aucunement les éditions.

Ce JOANNES BARBUS est absolument inconnu à tous les Bibliothécaires tant généraux que particuliers; à moins qu'on ne veuille regarder comme une Bibliographie la *Cronica o Cronichetta de Matematici, overo Epitome dell' Istoria delle Vite loro, (di poi Euforbo 600. anni avanti Cristo, si no a Guido Baldo 1596, doppo Christo) da* BERNARDINO BALDI, imprimée *in Urbino, per Ang. Ant. Monticelli, nel 1707, in 4°*; dans laquelle on nous apprend, en deux mots, pag. 116, que GIOVANNI BARBO étoit *Nipote di Papa Paolo Secondo*. Il avoit probablement été choqué, tant du *Prognosticon* de PAUL DE MIDDELBOURG, puisque celui-ci en entreprit contre lui la *Défense*, que de son *Giudizio dell' anno mille quattro cento ottanta*, dans lequel il avoit fortement censuré & sans doute offensé divers Mathématiciens célébres, tels que BLANCHINO, PROSDOCIMO, BALDOMANDO, ALPENAGIO, GIOVANNI ANGLICO, HENRICO DI MECLINIA, & autres, comme nous l'apprend BERNARDINO BALDI.

Quoi qu'il en soit, ce fut à la recommandation, & par la bienveuillance, tant de ce Duc, que de celle de l'Archi-Duc Maximilien devenu Empereur, qu'il fut fait, en 1494, Evêque de Fossombrone, où son éxactitude à s'acquitter dignement de ses fonctions Episcopales, & son application à l'étude, lui acquirent ensuite si bien l'estime & l'affection des Papes Jules II, & Léon X, que, tout étranger qu'il étoit, ils le députerent non seulement, mais le firent même présider au V, Concile de Latran, tenu depuis 1512, jusqu'en 1518. Les soins, qu'éxigeoient de lui cette Présidence, ne le détournérent pourtant point de ses études; & ce fut pendant la tenue de ce Concile, qu'il publia son grand & principal Ouvrage, intitulé de son nom *Paulina, de recta Paschæ Celebratione, & de Die Passionis Domini nostri Jesu-Christi, duabus partibus*, imprimé *Foro-Sempronii, per spectabilem Virum Octavianum Petrucium, Civem Foro-Semproniensem, impressoriæ artis peritissimum, die octava Julii M. D. XIII., in folio*, & non *in 4°*, comme le dit Fabricius. Ouvrage, qu'il n'entreprit, dit-on, que sur l'embarras que lui causérent les railleries d'un Juif, qui lui reprochoit l'inéxactitude de la Célébration de la Pâque chez les Chrétiens, & le ridicule qu'il y avoit de chanter à haute voix dans leurs Offices, que la Lune étoit dans son plein, lorsque le Ciel même prouvoit incontestablement le contraire & leur donnoit si visiblement le démenti; Ouvrage enfin, qui fut la primitive occasion de la Correction du Calendrier, qui ne s'acheva que sous Gregoire XIII, en 1582.

Dix ans après, il publia un nouveau *Prognosticon, ostendens Anno Domini 1524, nullum, neque universale, neque particulare, Diluvium futurum*, imprimé de même *Foro-Sempronii*, & probablement *chez* le même *Petruce, en 1523*; mais, je ne saurois dire de même quand il fit paroître sa (*A*) *Practica de pravis Constellationibus, ad Maximilianum Cæsarem*, touchant laquelle les Bibliothécaires sont de différens avis; non plus que son *Operetta del Numero de gli Atomi contro l'Ingordiglia de gli Usurari*, ni si cela est effectivement en Italien, comme le porte ce titre, Baldi n'indiquant qu'en cette Langue les Ouvrages dont il parle; grand défaut certes, tant dans les Bibliographes, que dans les Historiens Littéraires.

Ce sont-là tous les Ouvrages que j'ai pu rassembler de PAUL DE MIDDELBOURG, Ecrivain trop négligé, tant par les Bibliothécaires généraux que particuliers, & même par ceux de sa Nation & de sa Province; jusques-là que quelques-uns d'entr' eux sont si secs & si stériles, qu'ils n'indiquent qu'un ou deux de ses écrits, & encore si négligemment qu'ils n'en marquent nullement les éditions.

Il

(*A*) *Je ne saurois dire quand il fit paroître sa* Practica] *Benghem, Incunabulorum Typographiæ* pag. 95; aussi-bien qu'ORLANDI, *Origine della Stampa*, pag. 200 &, 367, parlent de cet Ouvrage sous ce titre PAULI DE MIDDELBURG, *Episcopi Semproniensis Practica, de pravis Constellationibus, ad Maximilianum Cæserem*, & ils le disent imprimé, *Urbini*, 1484. Mais, il y a sans doute-là quelque brouillerie ou méprise; Paul de Middelbourg n'aïant été fait Evêque de Fossombrone qu'en 1494; & Maximilien n'aïant été fait Roi des Romains qu'en 1486, & n'aïant succédé à Fréderic III, son Père, à l'Empire qu'en 1493. Aussi GESNER, ses Abréviateurs, & quelques autres, ne disent-ils point, ainsi que

Il passa le reste de ses jours, tant à Fossombrone, y remplissant éxactement ses devoirs Episcopaux, qu'à Rome où les affaires de son Diocése l'appelloient quelquefois : & ce fut dans cette derniére ville, qu'étant mort le 15. de Décembre 1534, âgé de 89. ans, il fut enterré dans l'Eglise de nôtre-Dame de l'Ame des Allemands, où Pierre Vorst, Evêque d'Acqui, & le Chevalier Frederico Calvario, ses Exécuteurs Testamentaires, l'honorérent de cette Epitaphe:

que BEUGHEM & ORLANDI, *ad Maximilianum Cæsarem*, mais tout simplement *Maximilianum Austriacum*; aussi bien que FABRICIUS, *Bibliothecæ mediæ & infimæ Latinitatis*, Tom V, pag. 641, où il ne fait qu'un seul & même Ouvrage de cette *Practica ad Maximilianum Cæsarem*, & du *Prognosticon ad Maximilianum Austriacum*, imprimé *à Louvain*, *chez Jean de Westphalie*; dont les Bibliographes ne nous apprennent, ni la date, ni la forme.

PEREGRINUS (A. S. ou ANDREAS,) nom supposé, sous lequel a été publié un Livre de Bibliographie assez curieux, quoique très incomplet, & surchargé de beaucoup de répétitions & de quantité de superfluïtez; intitulé *Hispaniæ Bibliotheca, seu de Academiis ac Bibliothecis: item Elogia & Nomenclator clarorum Hispaniæ Scriptorum, &c., tribus tomis distincta*; & imprimé *à Francfort*, *chez Marnius*, *en* 1608, *en trois volumes ou parties in* 4°: & nom, sous lequel tous les Bibliothécaires, tant généraux que particuliers, prétendent que le Père ANDRE' SCHOTT, savant Jésuite d'Anvers, a trouvé bon de se cacher (*A*). Du côté du sçavoir & de l'habileté, il n'y a certainement aucun lieu de doute : mais, vû la manière incertaine, & même peu éxacte & contradictoire, dont cet Homme-là parle de Mariana, de son *Histoire d'Espagne*, & de quelques autres sujets, il est bien difficile de ne pas au moins rester dans l'incertitude à cet égard, mal-

(*A*) *Tous les Bibliothécaires prétendent que* PEREGRINUS *est un nom supposé*, *sous lequel le Père* ANDRE' SCHOTT .... *a trouvé bon de se cacher.*] Ce qui a pu les porter à concevoir cette idée, & à établir cette opinion, sont apparemment les mots A. S. PEREGRINUS, & ANDREAS PEREGRINUS, qu'on voit au commencement, & à la fin des *Avertissemens* mis à la tête des deux prémiéres parties de ce Recueil, par lesquels on a cru que le Père ANDRE' SCHOTT se désignoit comme *étranger* à l'Espagne, dont il ne laissoit pourtant pas d'entreprendre la *Bibliothéque*, ou l'*Histoire Littéraire*. D'ailleurs, son nom effectif, non seulement cité par l'Auteur, au revers de son titre, comme un de ceux dont il s'est servi pour la composition de son Ouvrage; page 28. comme Professeur en Eloquence, en Grec, & en Histoire Romaine, à Sarragosse ; page 31, comme Professeur en Grec, à Tolede, en 1580; page 353, comme Editeur du *Pomponius Mela*, & de l'*Antonini Itinerarium*, avec les Notes de Jérome Surita ; page 475, comme en commerce de Lettres avec Elie Vinet ; pages 479, & 480, comme Editeur de la *Chronica Joannis Biclariensis*; mais encore emploïé, page 386, & 478, comme Traducteur Latin de la *Censure de Gaspar Barreiro sur le prétendu Bérose*; pages 407, & 478, comme Traducteur Latin de la *Censure du même Barreiro* sur le prétendu Manethon ; page 307, comme Auteur de l'*Oraison funébre d'Antonius Augustinus*; page 464, comme Auteur de la *Vie de Ferdinand Nunnez*; page 566, comme Auteur de la *Vie de Pierre Ciaconius*; page 583, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Garcie Lasso de la Vega*; page 606, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Jean Louis Vives*, car j'explique ces Lettres initiales A. S. A., par *Andreas Schottus Antuerpianus*; &, enfin, page 611, comme Auteur de l'*Eloge Poëtique de Jean Baptiste Cardona, Evêque de Tortose*; toutes Piéces insérées dans ce Recueil: son nom, dis-je, ainsi souvent emploïé, a bien pû en imposer à ces Bibliothécaires, & leur faire croire trop précipitamment, qu'il étoit l'Auteur de tout le volume; mais, tant de citations si uniformes en troisiéme Personne me porteroient plûtôt à croire, qu'elles ne sauroient guéres venir que d'un étranger.

Quoi qu'il en soit, voici une Liste Chronologique de ceux d'entre ces Bibliothécaires qui me sont tombez sous la main; & je ne doute nullement, qu'il n'y en ait encore beaucoup d'autres. I. Aubert le Mire ou Miræus, dans la *Préface* de ses *Elogia Belgica* imprimés en 1608. II. Pierre Ribadeneira, dans son *Catalogus Scriptorum Societatis Jesu* d'édition de 1613. III. Valere André, dans sa *Bibliotheca Belgica* d'édition de 1623, & 20. ans après dans celle de 1643. IV. François Sweert, dans ses *Athenæ Belgicæ*, imprimées en 1628. V. Philippe Alegambe, dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, publiée en 1643. VI. Le Père Louïs Jacob de St. Charles, cité par Colomiés. VII. Le Père Philippe Labbe, dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum*, publiée en 1653, 66, & 78. VIII. Valentin Voglerus, dans son *Introductio in Notitiam bonorum Scriptorum*, imprimée en 1670. IX. Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana*, imprimée en 1672. X. Godefroi Olearius, dans son *Abacus Patrologicus*, imprimé en 1673. XI. Martin Hanckius dans ses *Libri II, de Rerum Romanarum Scriptoribus*, imprimez en 1675. XII. Jean Hallevordius, dans sa *Bibliotheca Curiosa*, imprimée en 1676. XIII. Vincent Placcius, dans son Traité *de Scriptoribus Anonymis & Pseudonymis*, imprimé en 1676. XIV Gerh. von Mastricht, dans son *Hist. Juris Pontificii*, pag. 238, 355, 389. XV Nathanael Sotwel, dans sa *Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu*, imprimée en 1676. XVI. Jean Henri Bœcler, dans sa *Bibliographia*, publiée en 1677. XVII. Paul Colomiés dans sa *Bibliothéque Choisie*, publiée en 1682. XVIII. Adrien Baillet, dans ses *Jugemens des Savans*, publiés en 1685, & dans ses *Auteurs déguisés*, publiés en 1690. XIX. Antoine Teissier, dans son *Catalogus Catalogorum Bibliothecarum, Vitarum, &c.*, imprimé en 1686. XX. Du Pin, dans la *Préface* de sa *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, imprimée en 1686. XXI. Daniel George Morhoff, dans son *Polyhistor Litterarius*, publié en 1687. XXII. Burchard Gottelf Struve, dans son *Introductio in Notitiam Rei Litterariæ*, publiée en 1704 XXIII. Thomas Ittigius, dans son *Schediasma de Auctoribus qui scripserunt de Scriptoribus Ecclesiasticis*, imprimé en 1711. XXIV. B.... Serpilius, dans son *Personatus Samuel*, XXV. Jacques Echard, dans ses *Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti*, Tom. II, pag. 344. XXVI. Henri Seelenius, dans ses *Selecta Litteraria*, imprimez en 1726. XXVII. Jean François Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, imprimée en 1740. XXVIII. ... Mosheim, *Historia Michaëlis Serveti*, pag. 3, Not (9). XXIX. Diego Barbosa Machado, dans sa *Bibliotheca* Lusitana, *Pref. Sign. ejv.* XXX. Reimman, *Catalogi S. Biblioth.* Tom. II, pag. 133, où il a grand tort de dire que V. André n'en parle point. Et XXXI, enfin, Moréry & les Amplificateurs de son *Dict. Historique*, & ses Imitateurs, tels qu'Hofman, Coronelli, & divers Auteurs de *Bibliothéques* raisonnées & instructives, dans leurs *Préfaces*; & quantité de *Catalogues* simples, tels que ceux de Bodley, de de Thou, des Barberins, de l'Académie de Leide, de celle de Francfort, &c. Mais, il ne faut point que ce grand nombre de témoins entraine précipitamment le consentement des lecteurs, & les détermine à embrasser ce sentiment sans éxamen: car, on va voir, dans la Remarque suivante, qu'il n'est nullement éxemt de difficulté.

(B) De

malgré le suffrage unanime, & la décision expresse, de tous ces Bibliothécaires (*B*). Quoi qu'il en soit, après avoir ainsi rectifié, dans la Remarque qu'on vient de lire, ce que

(*B*) *De la manière dont* Peregrinus *parle de* Mariana, *de son* Histoire d'Espagne, *& de quelques autres sujets, il est bien difficile de se persuader, que cet Auteur-là soit André Schott, malgré la décision expresse de tous ces Bibliothécaires.*] En effet, pour peu qu'on connoisse le mérite & la grande capacité de ce savant Homme, & les excellens Ouvrages dont il a si abondamment enrichi la République des Lettres, on sent une extrême répugnance à le charger, non seulement des inéxactitudes, mais même des bévûes & des contradictions, qui font particuliérement ma difficulté.

I. Peregrinus, quel qu'il soit, est fort indigeste, & n'observe nul ordre, ni Alphabétique, ni Chronologique, ni Géographique, ni Professional, dans les *Eloges* qu'il fait de ses Savans Espagnols, du moins dans ceux qui forment sa seconde partie. En effet, ils y sont tous comme entassez pêl-mêle, & comme jettez-là au hazard: en sorte qu'on est tout étonné d'y trouver, pages 185,—187, *Raimond de Peñafort* mort en 1275, placé entre *Léandre de Seville* mort en 607, & *Euloge de Cordone* mort en 859; pages 187, & 188, *Vincent Ferrier* mort en 1418, entre ce même *Euloge*, & *Braulio* de Sarragosse mort en 650; pages 190, & 191, *Paul de Burgos* mort vers 1440, entre *Hosius de Cordoue*, Président du I. Concile de Nicée, & les Empereurs *Adrien* & *Trajan*; pages 201,—205, *Avicenne* & *Averroès*, morts vers 1150, entre *Quintilien* & *Hierothée* Disciple de *Paul Orose*, qui florissoit vers l'an 440; désordre, & confusion, dont le Père André Schott se seroit sans doute bien gardé.

II. Peregrinus tombe dans des bévûes si grossiéres, que ce seroit faire grand tort à ce savant Jésuite, que de les lui attribuër. Outre celles que je rapporterai ci-dessous touchant *Mariana*, je me contenterai d'en noter ici deux autres. L'une regarde *Petrus Ximenius*, qu'il fait *Episcopus Canensis* & *Cannensis*, tant à la page 577, que dans sa *Table*; & l'on ne sait d'abord ce que cela signifie. Il a sans doute voulu écrire *Episcopus Caurienssis*, c'est-à-dire *Evêque de Coria*, Ville d'Estramadure en Espagne. Mais, comme cela n'est point corrigé dans son prodigieux *Errata*, il l'a apparemment pris pour bon. L'autre concerne la Patrie d'Avicenne: *at non Hispanum*, dit-il, *sed* AFRUM *esse evincit Christophorus a Costa*, Libro Aromatum, *ubi de Elephantis agit: natum, inquam in Urbe Bochorea*, IN PROVINCIA USBEQUE, QUÆ TARTARIÆ PARS EST (1). Si a Costa a dit une pareille chose, voilà une ignorance Géographique aussi grosse que ses Eléphans; & il ne mérite pas moins que son Copiste le

Spectatum admissi risum teneatis amici,

que celui-ci, applique avec tant de raison, tant, au Compilateur de la *Bibliothéque des Pères*, qui y attribue par deux fois le même Ouvrage *de Trinitate & Fide* à *Gregorius Bæticus*, & à *Faustinus Regiensis*; qu'à divers Historiens Espagnols, qui se sont forgés des Rois sur l'enclume, ainsi que Vulcain les Armes d'Achille, & qui ont fort gravement débité que *Tudela* venoit de *Tubal*, *Toletum* du Roi *Toletus*, *Ulyssipo* d'*Ulysse*, & ainsi de beaucoup d'autres (2). Autant vaudroit-il dire que *Caen* vient de *Caïn*, & *Upsal* d'*Absalon*.

III. Peregrinus a fait deux différens *Eloges de Mariana*, l'un parmi ceux des *Jésuites*, & l'autre parmi ceux des *Historiens* (3). Dans le prémier, où il donne à Mariana la prudence de Thucydide, la pénétration de Tacite, un stile grave & disert, & une narration propre à former le jugement & les moeurs, il observe, que ce fameux Jésuite Espagnol ne se détermina à écrire en Latin l'*Histoire* de son Païs, que parce qu'il avoit remarqué avec douleur, qu'aucun de ses compatriotes ne se soucioit de prendre ce soin. *Ad Patriæ Historiam Latinis illustrandam litteris, quod eo seculo præstitum a civium suorum nemine dolebat, animum convertit* (4). Peut-être auroit-il dû dire, que ce fut parce qu'il n'y en avoit point alors qui fût capable de s'en charger: car, c'est ce que Mariana insinue assez clairement dans l'*Epître* Dédicatoire de sa Traduction Espagnole de son *Histoire d'Espagne*, où il dit nettement à Philippe III, qu'entre les raisons, qui le portérent à faire cette Traduction, la principale fut l'Ignorance où les Espagnols étoient de la Langue Latine; & c'est ce que André Schott ne sauroit guéres avoir ignoré, lui qui avoit été si longtems en Espagne.

(1) Peregrini Bibliotheca Hispanica, pag. 204.

(2) Idem, ibidem, pag. 314, & 451.

(3) Idem, ibidem, pag. 284, 285, & pag. 352.

(4) Idem, ibidem, pag. 285. Il repète la même chose, pag. 352.

IV. Dans l'*Avis au Lecteur*, mis à la tête de la II, partie de cette *Bibliothéque Espagnole*, Peregrinus avertit, que tous les Hommes illustres, dont il entreprend de faire l'*Eloge*, HISTORIENS & autres, ont tous païé le commun tribut à la Nature, en se procurant néanmoins la gloire de l'immortalité. *Excellentibus Ingeniis non minus claruit* (Hispania,) *tam Philosophis*, *Oratoribus*, *Theologis*, *Poetis*, *atque* HISTORICIS, *quam cæterarum Disciplinarum Professoribus* ..... DE PLURIMIS PAUCOS AC SELECTOS, EORUMQUE ELOGIA, QUORUM RECENS ADHUC VIGET MEMORIA, (VIVOS ENIM CELEBRARE RELIGIO SIT;) *tum auctoritate, tum Scriptorum utilitate, breviter in præsens referam*: ...... *quorum lucubrationes, nominisque celebritas*, LICET ILLI, COMMUNI HOMINUM LEGI, MORTE PARUERINT, *immortalitati tamen consecrata æternum durabunt* (5). D'où l'on doit naturellement & nécessairement conclure, que Mariana, le seul Historien Latin des Roïaumes d'Espagne, ne vivoit plus alors, puisque, comme on vient de le voir, on en trouve deux diférens *Eloges* dans cette *Bibliothéque*. Mais, on se tromperoit très fortement: car, non seulement Mariana vivoit si bien alors, que Peregrinus, qui ne se souvenoit plus de l'avoir tué, lui dédia la III, Partie de sa *Bibliothéque*, mais même vivoit encore 16. ans après, n'étant mort que le 17. de Février 1624, (6).

V. Dans le second *Eloge de Mariana*, Peregrinus dit, que les XXX, Livres de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana ne s'étendent, que depuis la naissance de Jésus-Christ, jusques au tems de cet Auteur. *Annalium Hispaniæ Historiam Libris XXX*, AD SUAM USQUE ÆTATEM, JAM INDE A CHRISTO NATO, PERTEXUIT (7). Mais, André Schott, venoit de faire imprimer tout recemment (8), cette même *Histoire d'Espagne* de Mariana, dans son *Hispania illustrata* ou Recueil des principaux Historiens de cette Nation; & cette *Histoire* y commence, non seulement à la naissance de Jésus-Christ, mais y remonte même jusqu'à Tubal Fils de Japhet, vers le tems de la Dispersion des Enfans de Noé. Après un pareil exposé que je pourrois aisément allonger, & des oppositions de sentiment si formelles dont je pourrois citer d'autres exemples, qu'on juge s'il est naturel de croire, que ces Ouvrages aient été publiés par le même Homme; & si le Père André Schott, généralement reconnu pour un Ecrivain très habile & très exact, peut être raisonnablement soupçonné d'avoir été capable de si grossiéres contradictions. Homme de Lettres comme il étoit, & continuellement en correspondance avec les plus habiles gens de son Ordre, & sur-tout avec ceux d'Espagne où il avoit fait un si long séjour, pouvoit-il ignorer, que Mariana son Confrère, & Confrère si distingué, vivoit encore? Et, venant tout fraichement de faire réimprimer son *Histoire d'Espagne*, pouvoit-il avoir oublié, qu'elle remontoit jusqu'au Déluge (9).

Il est donc fort naturel de conclure, qu'il faut nécessairement que la *Bibliotheca Hispanica*, publiée sous le nom de Peregrinus, soit de quelque autre Auteur ou Editeur: mais, il ne seroit pas fort aisé de déterminer de même positivement de qui.

Peut-être ne me tromperois-je pas absolument si je proposois comme tel VALERE ANDRE'. On sait, & il le reconnoit lui-même, qu'il avoit été pendant trois ans entiers, Copiste & Eléve du Père André Schott (10), de qui il pourroit bien avoir obtenu la permission de publier certains Papiers, & d'en compiler certains autres, à l'occasion des Copies qu'il faisoit pour le grand Recueil de l'*Hispania illustrata* de ce savant Jésuite; mais, qu'il ne s'en sera alors acquitté qu'en jeune Hom-

(5) *Idem, ibidem*, *pag.* 179.

(6) Alegambe Bibliotheca Scriptor. Soc. Jesu, *pag.* 252. Peregrinus, Bibl. Hisp. *pag.* 242, *fait de même mourir* Alfonse Ciaconius dès 1590, *qui vivoit néanmoins encore en* 1601.

(7) Peregrini Bibliotheca Hispanica, *pag.* 352.

(8) *à Francfort, chez Marnius, en* 1603, & 1608, *en* 4 *vol. in folio.*

(9) *C'est ce que j'ai déjà observé autrefois dans le* Journal Historique de la République des Lettres, *Sept. Oct.* 1733, *pag.* 211, & *qu'on retrouvera ci-dessous dans la Remarque suivante.*

(10) Val. Andreæ Biblioth. Belgica; *pag.* 812. Swertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 697. Foppens Biblioth. Belgicæ, *pag.* 1347.

que Peregrinus, quel qu'il puisse être, dit de Mariana & de son *Histoire d'Espagne*, peut-être ne sera-t-il pas hors de propos d'ajoûter ici l'Histoire Critique des Editions, des Tra-

me beaucoup moins éxact qu'il ne l'a été dans la suite. Son *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum, qui Latine Disciplinas omnes . . . illustrando, etiam trans Pyrenæos evulgati sunt, nunc primum ex omnibus Nundinarum Catalogis ac Bibliothecis diligenter collectus, opera ac studio* VALERII ANDREÆ *Taxandri*, imprimé *à Mayence, chez Lippius, en* 1607, *in* 4, & qu'il avouë si franchement avoir été compilé des *Catalogues des Foires de Francfort & de Leipsic*, pourroit bien n'avoir point d'autre origine; non plus que ses *Imagines doctorum Virorum e variis Gentibus, Elogiis brevibus illustratæ a* VALERIO ANDREA *Taxandro*, imprimées *à Anvers, chez D. Martinius, en* 1611, *in* 16: compilations, qu'on prétend qu'il eut ensuite honte & regret d'avoir mis au jour (11), & qu'en effet on ne trouve point au rang de ses écrits dans les deux éditions de sa *Bibliotheca Belgica*, mais que Foppens a bien mis dans la sienne (12), aussi bien que le Père Labbe dans sa *Bibliotheca Bibliothecarum* (13), & Teissier dans son *Catalogus Catalogorum* (14). Le même motif de honte & de regret pourroit bien l'avoir empêché aussi d'avouër & de reconnoître la *Bibliotheca Hispanica* pour son Ouvrage.

[11] Foppens Bibliotheca Belgica, *pag.* 1148.

[12] *Idem, ibidem.*

[13] *Pag.* 205.

[14] *Pag.* 318.

Je ne connois point le dernier de ces deux Ouvrages de Valere André; ainsi, je n'en saurois rien dire: mais, pour le prémier, j'en ai un éxemplaire; &, vû les fautes énormes que j'y ai remarquées, son Auteur n'avoit pas tant de tort de le desavouër. On y voit, par éxemple, page 3, *Homerus* au rang des Ecrivains sur les Auteurs Ecclésiastiques; ce qui pourroit pourtant n'être qu'une simple faute d'impression pour *Honorius*: page 33, *Avicenne* comme Espagnol: page 42, *Didacus Deza* comme aïant écrit contre *Lyranus, Paulus Burgensis*, & *Matthias Saxo*; ce qui est tout brouiller; *Daeça* n'aïant écrit que contre *Matthias Döringk*, qui avoit défendu *Nicolas de Lira* contre *Paul de Burgos* (15): page 69, l'édition de *Mariana*, de Tolede, mise en 1593, au lieu de 1592, & comme contenant *XXX, Livres*, au lieu de XX; ce que divers des Bibliothécaires citez ci-dessus ont fort mal-à-propos adopté: page 88, *Michael Villanovanus*, emploïé simplement comme Médecin & comme Géographe, & nullement comme Théologien, qualité par laquelle il est néanmoins incomparablement plus connu; ce qui fait clairement voir, que l'Auteur n'a point sçu, qu'il s'agissoit-là du fameux *Servet* (16); page 92, *Petrus à Figaciro*, nom chimérique pour *Figueiro*: page 100, les Ouvrages de *Raymundus Sabeide* mal énoncés & doublés: pages 45, & 46, *Emanuel Suarez* doublé: page 90, *Paulus Burgensis* ou *Paulus de Sta. Maria*, doublé: page 93, *Petrus Hispanus*, & ses *Tractatus Logici*, doublez: pages 20, & 21, *Alvarus Pelagius* dont l'Ouvrage est triplé: & page 101, le seul & même *Rodericus* triplé sous les noms de *Rodericus Calagurritanus*, de *Rodericus Palentinus*, & de *Rodericus Zamorensis*; & même quatruplé, s'il n'avoit eu la précaution d'ajoûter, à *Rodericus Sanctius Palentinus Episcopus*, ce petit Avertissement, *haud scio an ejusdem cum Roderico Episcopo Palentino.*

[15] *Voiez ci-dessus l'Article* DORINGK, *Remarque* [B], *Num. II, à la fin.*

Certaines ressemblances d'expressions, & même de phrases également emploïées dans ce *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum*, & dans la *Bibliotheca Hispanica Peregrini*, pourroient encore contribuer à faire connoître, que ces deux Ouvrages sont du même Auteur; & l'on en jugera par les éxemples suivans. Dans les titres des deux Ouvrages, il y a dans le prémier, *Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum*; &, dans le second, *Nomenclator clarorum Hispaniæ Scriptorum.* Dans le *Catalogue*, au titre, & page 4, on lit, *etiam trans Pyrenæos evulgati sunt*, & *trans Lyrenæos* (Pyrenæos) *foras datus sit*: &, dans la *Bibliothéque*, page 285, *nunc demum trans Pyrenatos* (Pyrenæos) in *Germania evulgati leguntur*. Dans l *Catalogue*, pag 3. l'Auteur se dit *Homo minime Hispanus*: & dans la Bibliothéque page 455, *si verum fateri homo peregrinus debeo.* Dans le *Catalogue*, dès le titre, l'Auteur se glorifie d'avoir dépouillé les *Catalogues des Foires*; *ex omnibus Nundinarum Catalogis excerptus*: &, dans la *Bibliothéque*, page 445, on paroit de même en avoir fait usage, *ut vel Catalogi Nundinarum arguunt*. Dans le *Catalogue*, page 55, on avertit de la bévûe notable du Compilateur de la *Bibliothéque des Pères* touchant *Gregorius Bæticus*, notée ci-dessus Citation (2): &, dans la *Bibliothéque*, on étend un peu plus ce même Avertissement, page 451. Dans le *Catalogue* page 97, & dans la *Bibliothéque* page 577, on intitule un Ouvrage de Petrus Ximenius *Opus confutatorum errorum contra Claves Ecclesiæ.* C'est pécher doublement contre cet Ouvrage; car, son vrai titre est *Confutatorium Errorum contra Claves Ecclesiæ nuper editorum.* Dans le *Catalogue* pag. 88, & dans la *Bibliothéque* pag. 597, on fait également Espagnols *Ugolin & Michel Verin*: & l'on sait qu'ils étoient Italiens & Florentins, de l'aveu même de Dom Nicolas Antonio, qui réfute cette erreur. Enfin, dans le *Catalogue* page 61, & dans la *Bibliothéque* page 188, & 189, on trouve les mêmes observations sur *Idacius & Itacius*, à peu près dans les mêmes termes. Or l'Auteur du *Catalogue* étant incontestablement VALERE ANDRE', il n'est guéres possible de ne lui pas accorder aussi la *Bibliotheca Hispanica*: Conclusion, bien opposée à celle de Dom Antonio, qui donne l'une & l'autre de ces indigestes compilations au seul André Schott. *Ejus* Bibliothecæ, *quam adhuc eo tempore premebat* . . . . Indicem *sive compendiariam notitiam publicare cum decrevisset* Schottus, *sub Amanuensis sui* Valerii Andreæ *nomine in publicum exire fecit.* Ce sont ses propres termes, dans les *Préfaces* de sa *Bibliotheca Hispana vetus* page xxx, & de sa *Bibliotheca Hispana nova* Sign. f. 3. *vs.*; *Préfaces*, qui sont absolument la même, à la réserve de la fin, qui concerne particuliérement la *Bibliotheca nova*, & qu'on a judicieusement retranchée dans la *vetus* publiée la derniére, & seulement 24. ans après l'autre. Baillet paroit être à cet égard dans la même opinion que Dom Nicolas Antonio (17). Mais, en vérité, c'est faire de trop mauvais présens à ce savant Jésuite, que de lui attribuer de si pitoïables rhapsodies.

Il est vrai, que, du vivant même du Père ANDRE' SCHOTT, divers Ecrivains notables, tels que Miræus, Valere André, Sweertius, & même Ribadéneira Bibliothécaire de la Compagnie des Jésuites dont étoit Schott, lui ont publiquement attribué la *Bibliotheca Hispanica Peregrini* (18). Mais, outre qu'il se pourroit bien, que par prédilection pour un Eléve chéri, le Père Schott n'eut pas voulu donner le démenti à Valere André, en qui il ne blâmoit apparemment que la précipitation de paroître; & que ce ne seroit pas la seule fois que d'habiles gens auroient eu la condescendance de laisser paroître sous leurs noms les Essais & les prémiéres Productions de leurs Disciples, afin de leur donner par-là du crédit; ne sait-on pas, par de trop nombreuses expériences, qu'il suffit, qu'un prémier Auteur ait indiscrétement avancé un fait sans preuve, pour que cent autres le copient servilement ensuite, sans le moindre éxamen, ou la moindre attention? C'est ce que j'ai déja incontestablement prouvé dans mon *Histoire de l'*IMPRIMERIE, à l'occasion d'une impression prétenduë dédiée à un Pape deux ans avant son election, attestée néanmoins par 15. differens témoins célébres; &, dans l'Article

[16] *Dom Nic. Antonio n'a pas oublié de même cet infortuné Théologien; mais, la crainte de l'Inquisition l'a empêché de lui donner un Article. Sous celui d'*ANDREAS SERVETUS de Aninnon, *il s'est donc contenté de l'indiquer simplement en ces termes:* Diversus est MICHAEL SERVETUS, Hispaniæ haud minus pœnitendus ob impietatem, quam Priscillianus olim fuit. *Ainsi les Auteurs de la* Bibliotheca novissima Observationum ac Recensionum, *imprimée à Halle,* in novo Bibliopolio, *en* 1721, in 4, *ont eu tort d'affirmer trop décisivement pag.* 60, *que Servet ne paroît en aucun endroit de la* Bibliotheca Hispana d'Antonio: Nihil itaque mirum si *Michaelis Serveti* nomen nullibi conspicitur. *Ils lui font tout aussi mal-à-propos le même reproche touchant le Cardinal* Ximenes, *&* Louis Molina le Jésuite, *qui se trouvent bien, à la vérité par voie de* Supplement, *aux pages* 687, — 691, *du II, Tome.*

[17] Baillet, Jug. des Savans, *Tom. II, pag.* 46. *Dans les deux pages précédentes, un dérangement & renversement des Chiffres de renvois aux notes, fait ridiculement mourir le Père A.* Schot *vers* 1550, *après avoir bien fixé sa mort en* 1629: *& ce n'est qu'après s'être bien donné de la peine à lire, relire, & conférer ces notes avec le texte, qu'on découvre enfin, qu'il s'agit là d'*Alfonse Garcie Matamore, *& non du Père* Schot.

[18] Ribadeneira Catalogus Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 19. Reimmann, Bibliothecæ *propr.* Catalogi *Tom. II, pag.* 133, *dit que* Valere André *ne donne point* cette Bibliothéque à André Schott; *mais, il se trompe: elle se trouve bien dans son Article* Andreas Schottus *pag.* 144. *Edit. I, & pag.* 51, *Edit. II; aussi-bien que dans celui des* Athenæ Belgicæ *de* Sweertius.

Traductions, des Continuations, des Censures, & des Apologies, de ce fameux Ouvrage (*C*): ce que je fais d'autant plus volontiers, que Peregrinus, Micrelius, Wehar, Pierre de

ticle MÉDAILLES, au sujet de 14, ou 15, Auteurs contemporains, qui attestent tous la réalité & l'autenticité d'une Médaille absolument imaginaire.

Au reste, je ne propose tout cela, que comme une simple conjecture, que je soumets très volontiers à l'éxamen & à la décision des habiles gens, mais que je crois propre à résoudre ma difficulté, qui, sans cela, demeure & subsiste dans toute sa force, & devient tout-à-fait préjudiciable à la réputation d'un très excellent Auteur, vû les défauts & les imperfections de l'Ouvrage qu'on lui attribuë: & c'est ce que pourra confirmer le jugement qu'en a autrefois porté Dom Nicolas Antonio en ces termes; jugement que je transcris d'autant plus volontiers ici, qu'il donne une idée nette & précise du contenu & de l'arrangement de cette Bibliothéque. „ BIBLIOTHECA SCHOTI", dit-il, „eo modo concepta est, & quamvis ab tali, hoc est, ab eruditissimo summæque industriæ „ viro, emanans, elegantique stylo ducta, vix possit, aut sui præstare usum proficere cupientibus, „ aut litterarios nobilissimæ gentis pro ejus dignitate perfectos & absolutos dare aliis fastos. Ex „ tribus enim Tomis seu divisionibus I, ad nos „ non pertinet, (*id est ad Rem Bibliographicam*,) „ quæ de *Hispaniæ Religione*, *Academiis*, *Bibliothecis*, *Episcopis*, *Conciliis*, *Regibus*, tractat; „ *Scriptores* quippe tantum *Bibliotheca* persequitur. „ II°, *Nomenclator* seu *Elogia* continentur Scriptorum veterum recentiorumque, juxta *Professionum* „ decem Classes, scilicet, 1. *Antiquorum* sive sacrorum sive prophanorum; reliquas *Recentiorum*, „ nempe 2. *Dominicanorum* Sodalium, 3. *Franciscanorum*, 4. *Carmelitarum*, 5. *Augustinianorum*, „ 6. *Jesuitarum*, 7. *Jurisconsultorum*, 8. *Medicorum*, „ 9. *Poëtarum* & *Fœminarum eruditarum*, 10. & ultimam *Historicorum*. De cæteris *Religiosis Ordinibus* altum silentium, qui summos etiam „ Doctrina Viros Hispaniæ pepererunt. At nec ex „ assumptis omnes laudantur, sed potiores tantum, „ facta quidem de Libris aliqua mentione sed ea „ nec integra, nec annotatione loci temporisque „ editionis, quod sic isto in genere necessarium est „ distincta . . . . . annectitur III, Tomus, continens & ipse *Elogia Theologorum*, *Jurisconsultorum*, *Medicorum*, ac *Philologorum*, quinque „ distinctis Classibus, secundum totidem Hispanæ „ Gentis Divisiones *Baticæ*, *Lusitanæ* (19), *Carpetanæ*, *Celtiberæ*, tandemque *Valentinæ*; longiora quidem prioribus Elogiis, & in quibus aliqua sic præ cæteris vel majoris famæ Virorum „ turgent, ut expressisse illa non tam judicium „ æquum, quam obnoxium, videantur. Sequitur „ post hæc *Itinerarium Didaci Lopezii Stunicæ ab oppido Complutensi usque ad Urbem Romam*, quod „ præsentis operis extranea prorsus *Appendix* est, „ quantumvis disertum ac bonæ frugis plenum. „ Hæc est idea *Schotanæ Bibliothecæ*, quam nihilominus ea non tantum laude nos dignamur quæ „ primo debetur Rei Auctori, sed illa insuper, „ quod eleganter admodum erudite, ac certe, de „ his præsertim, quibus ætas sua florebat, viris „ monere, ac demereri posteritatem, voluit (20)." Outre ces III, Tomes ou Parties, Peregrinus en promettoit une IV, page 251, ce que Dom Nicolas Antonio semble n'avoir point apperçu: mais, si elle a réellement été faite, elle n'a pas été publiée. Quoi qu'il en soit, il est aisé de conclure après tout ce qu'on vient de voir, que c'est avec beaucoup de témérité, & sans connoissance de cause, que l'Abbé Lenglet du Fresnoy a décidé en cette occasion, comme en une infinité d'autres, que *les Bibliothéques de Desselius*, (de *Taxander* devoit-il dire, comme on l'a vu ci-dessus,) & *de Schottus, sont d'un grand secours . . pour connoitre les Auteurs d'Espagne* (21): Eloge purement gratuit, & qui ne feroit legitimement dû qu'à la *Bibliothéque* de Dom Nicolas Antonio.

(19) *Comme le Portugal étoit soumis à l'Espagne, lors que Peregrinus compiloit sa Bibliothéque, il y a compris les Portugais: & Dom Nicolas Antonio a fait la même chose, quoique le Portugal eut secoué le Joug de l'Espagne, lors qu'il composoit la sienne.*

(20) Nicol. Antonius, in Præfatione *suæ* Bibliothecæ Hispanæ veteris, *pag. xxx, & xxxi; ac* Biblioth. novæ, *fol. 4.*

(21) Lenglet du Fresnoy, Catalog. des Historiens, *Article d'Espagne, tout au commencement.*

(*C*) *Après avoir . . . . rectifié* Peregrinus *touchant* l'Histoire d'Espagne de Mariana, *peut-être ne sera-t-il pas hors de propos d'en ajoûter ici l'Histoire Critique.*] La voici donc, à quelque peu de mots près, telle que je l'ai donnée ci-devant dans le *Journal Historique de la République des Lettres*, Septembre & Octobre M. DCC. XXXIII. pages 210—225.

Cette belle Histoire étant suffisamment connuë du Public, & généralement estimée dans la République des Lettres, nous nous contenterons d'en indiquer ici les Editions, les Traductions, les Continuations, les Critiques, & les Apologies, qui sont incomparablement moins inconnuës.

EDITIONS LATINES.

I. JOANNIS MARIANÆ, *Societatis Jesu, Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XX.* Toleti, Typis Petri Roderici, 1592, in folio, 959 pages.

Ces XX Livres s'étendent, depuis Tubal Fils de Japhet, jusqu'au retour triomphant du Connétable Alvar de Lune à la Cour de Castille en 1428. L'Auteur de la *Bibliotheca Hispanica*, imprimée à Francfort en 1608 en trois petits Volumes in 4°, dit mal-à-propos qu'ils ne commencent qu'à la naissance de Jésus-Christ (22): & cela seul nous porteroit à croire, que cet Auteur n'est pas le Pere André Schott, Jésuite célébre, comme on le prétend ordinairement; n'étant pas possible que ce savant Homme, qui venoit de faire imprimer au même lieu l'Edition de Mariana dont nous allons parler, soit tombé dans une bévûë si grossiére, & d'ailleurs ait régardé dès ce tems-là comme mort Mariana (23), qui vivoit encore en 1624.

(22) Biblioth. Hisp. pag. 112.

(23) *Ibidem, pag.* 174.

II. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXV, cum Indice & Vocum obscuriorum Explicatione.* Toleti, Typis Petri Roderici, 1595, in folio.

Ces V nouveaux Livres s'étendent jusqu'à l'entiére soumission du Roïaume de Grenade en 1492. Le Père Charenton, Traducteur François de cette Histoire, ne connoissoit point cette Edition, puisqu'il affirme trop positivement qu'il n'y a eu qu'une Edition Latine de Mariana faite en Espagne (23*).

(23*) Préf. de sa Trad. pag. j.

III. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XX.* Francofurti ad Mœnum, Typis Claudii Marnii, 1603, in folio. Accedunt. *Libri X novi a XXI ad XXX.* Ibidem, 1606, in folio.

Cette Edition se trouve dans l'*Hispania Illustrata* du Père André Schott, Jésuite d'Anvers; les XX prémiers Livres dans le II Tome, & les X autres dans le IV. Les V derniers Livres, ajoûtez dans cette Edition, s'étendent jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique en 1516, & sont tirez de l'Edition Espagnole de 1601, dont il sera parlé ci-dessous.

IV. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXX, cum Indice & Vocum obscuriorum Explicatione.* Moguntiæ, Typis Balth. Lippii, Impensis Heredum Andreæ Wecheli, 1605, in 4°, Tom, I, 619 pages; Tom. II, 638.

C'est la prémiére Edition dans laquelle les XXX Livres de Mariana se trouvent réünis de suite en un seul corps. Mr. Mencken parle d'une seconde Edition de Maïence, en 1610, in 4°, (24); mais, nous ne voïons que lui qui la cite. Peut-être a-t-il voulu dire 1619; car, il se trouve des Exemplaires de l'Edition de 1605, avec cette date renouvellée, parce qu'on y a joint le *Summarium* dont je parlerai ci-dessous Num. VI, qui fut réellement imprimé en 1619. Le Père Charenton a cru (25), que l'Edition de Francfort avoit été faite *ensuite* de celle de Maïence; mais, on vient de voir le contraire. Il ajoûte, que cette Histoire Latine avoit encore été imprimée *ailleurs*;

(24) Biblioth. Menken. pag. 190.

(25) Préf. de sa Trad. pag. ej.

de St. Romuald, Zeillerus, Rocolles, Sorel, Morery, König, Popeblount, Struvé, Bayle, Gryphius, & même l'Abbé Lenglet, tous Bibliographes, ou Biographes d'Historiens, *leurs*; mais, il n'y en avoit certainement alors aucune autre Edition.

V. JOANNIS MARIANÆ *Historiæ de Rebus Hispaniæ Libri XXX: & JOSEPHI EMANUELIS MINIANÆ, Ordinis SS. Trinitatis de Redemptione Captivorum, Continuationis novæ Libri X; cum Iconibus Regum.* Hagæ-Comitum, apud Petrum de Hondt, 1733, in folio, 4 Voll.

C'est sans contredit la plus belle de toutes les Editions de Mariana, tant pour le papier, le caractére, l'ordonnance, & la correction, que pour les Vignétes, les Culs-de-Lampe, & les Lettres-grises, de B. Picart, dont elle se trouve ornée au commencement & à la fin de chaque Livre. Quant aux *Portraits des Rois*, ce ne sont que des jeux d'imagination, qui avoient déjà servi à quelque autre Ouvrage: &, de quelque peu d'utilité qu'ils soient ici, cette maniére de les employer est sans doute incomparablement moins condamnable, que celle d'avoir fait fabriquer, selon un usage trop ordinaire & trop nuisible, quelque mauvaise *Histoire d'Espagne* pour nous les reproduire. Ces X nouveaux Livres de Miniana s'étendent jusqu'à la Prise d'Ostende, sous Philippe III, en 1604; & n'ont été achevez que peu de tems avant le Mois d'Août 1730, que leur Auteur mourut à Valence, âgé de 59 ans. Ils ont été écrits en Latin, travaillés pendant 12 ans, & imprimez par les soins des Amis de l'Auteur, & particuliérement de Don Hyacinthe Jover y Valdenoches son Eléve, qui les a dédiés au Prince des Asturies. Ces Amis le vantent tous comme un Homme doué de la fecondité de Tite-Live, de la gravité de Salluste, de la pénétration de Tacite, de la vivacité de Quinte-Curce, & de l'éloquence d'eux tous ensemble (26): & il n'y a rien là de fort extraordinaire: c'étoit un Auteur qu'ils mettoient au jour: mais, quelque chose d'assez étonnant, c'est qu'ils en parlent tous comme de l'unique *Continuateur* de Mariana (27). Il est certain qu'ils se trompent, comme on le va voir dans un instant: & la chose est d'autant plus surprenante, que ces autres *Continuations* sont faites par des Espagnols, écrites en leur Langue, & imprimées avec le Mariana même.

(26) *Livii ubertatem, Sallustii gravitatem, Taciti prudentiam, Curtii acumen, & horum omnium eloquentiam.* Greg. Majans & Siscar, in Censura Hist. Minianæ insf. Edit. præfixa.

(27) *Ea quæ Mariana . . . . morte præventus scribere non potuit . . . . nemo est persecutus per annos plus quam centum.* Hyacinthus Jover & Valdenoches, in Monito ad Lectorem Edit. Minianæ præfixo.

VI. JOANNIS MARIANÆ *Summarium ad Historiam Hispaniæ eorum quæ acciderunt annis sequentibus.* Moguntiæ, Impensis Danielis ac Davidis Aubriorum, & Clementis Schteichii, 1619, in 4, 41 pages, suivies de *II Castigationes Annalium Hispaniæ Joan. Marianæ.*

Ce *Sommaire* s'étend depuis 1516, où Mariana avoit fini son *Histoire générale*, jusqu'en 1619, quinze ans plus loin que la *Continuation de Miniana*: & n'est autre chose qu'une simple *Liste Chronologique* des principaux événemens arrivez dans cet espace de 103 ans; parce que, sans doute, il n'auroit pu s'étendre sur leurs circonstances & leurs motifs, sans choquer les Personnes intéressées à ces événemens, soit par eux-mêmes, soit par leurs Ancêtres. La plûpart de ceux qui parlent de ce Sommaire, disent, qu'il s'étend jusqu'en 1621, ce qui ne se peut que dans les Editions postérieures, où l'Auteur pouroit bien avoir ajoûté deux ou trois années, pour conduire l'Ouvrage jusqu'à la mort Philippe III. Quoi qu'il en soit, ce *Sommaire* ou *Supplément* ne paroit imprimé, que pour rendre complette l'Edition de Mayence; &, en effet, on le trouve quelquefois à la fin de cette Edition peu commune.

EDITIONS ESPAGNOLES.

I. *Historia general de España, desde su primera Poblacion, hasta el año de 1516, en XXX Libros: compuesta primero en Latin, despues buelta en Castellano, por el Padre* JUAN DE MARIANA, *de la Compañia de Jesus.* En Toledo, en Casa de Pedro Rodriguez, 1601, in folio, 2 Vol. Tom. I, 1015 pag. Tom. II, pag. 962.

Cette Edition, qui conduit l'Histoire jusqu'en 1516, est la premiére où l'on ait vû les V derniers Livres: les XXV autres, comme nous l'avons remarqué ci-dessus n°. I & II, avoient déja été publiés en Latin. Mariana nous apprend lui-même, qu'entre les raisons qui le déterminérent à ce nouveau travail, la principale fut l'ignorance où les Espagnols étoient alors de la Langue Latine (28). C'est moins une Traduction, qu'un nouvel Ouvrage de l'Auteur, revû & enrichi de quantité de *Corrections* & d'*Augmentations* considérables, & par conséquent préferable au Latin; comme le reconnoit expressément l'Auteur, dans son Epitre Dédicatoire à Philippe III; comme l'a très bien prouvé Don Gregorio Majans, Professeur en Droit à Valence, par quelques éxemples remarquables (29), & comme le prouve plus singuliérement encore la correction de ce fameux passage: *Petrus etiam Velascus, impetrata superioris defectionis venia, cum quingentis equitibus & valida peditum manu a Patre missus, vectigal mercium quæ Mari importantur, avitum maxime præmium impetrasse memoratur, magis ducta per manus opinione, quam certo ullius testimonio nixum* (30); Passage, qui irrita si fort le Grand Connétable de Castille Don Juan Fernandez de Velasco, & que Mariana fut obligé de corriger sur les preuves autentiques que produisit ce Seigneur, que ce Privilege avoit veritablement été accordé à sa Famille.

(28) Voiez son Epitre Dedicat. à Philippe III.

(29) Greg. Majans & Siscar, in Admon. ad Lect. Edit. Minianæ præfixa.

(30) Mariana, *Libr. XXIII, Cap. X, Tomi III, pag. 92, Edit.* 1733.

II. *La misma, emendada y añadida por el Autore.* En Madrid, en Casa de Luis Sanchez, 1608, in folio, 2 Voll.

Il y a encore quelques *Corrections* dans cette Edition: & c'est celle à laquelle l'Auteur lui-même donnoit la préference (31); en quoi il a été suivi par les Savans de sa Nation, qui recommandent avec grand soin de ne jamais rien citer de son Latin, qu'on n'ait examiné s'il est éxactement conforme à l'Espagnol de 1608 (32). Cette Edition ne va que jusqu'en 1516, non plus que la précédente.

(31) *Se tendra por la nuestra opinion lo que en esta Impression (de 1608) se hallare.* Mariana, in Epist. Dedic. Edit. an. 1608.

(32) *Quicumque voluerit allegare testimonium aliquod ex Historia Latina Jo. Marianæ, prius animo semper habere debet illa ejusdem Verba quæ in Editione Hispana anni 1608 inveniuntur.* Greg. Majans & Siscar, in Admon. ad Lect. Edit. Minianæ præfixa.

III. *La misma.* En Madrid, en Casa de Alonso Martin, 1617, in folio, 2 Voll.

Celle-ci ne va non plus que jusqu'en 1516.

IV. *La misma, con un Sommaire del Padre* JUAN DE MARIANA, *desde el año de 1516 hasta el de 1621.* En Madrid, en Casa de Luis Sanches, 1623, in folio, 2 Voll.

& c'est la derniére que nous sachions avoir été faite du vivant de l'Auteur, qui mourut en 1624.

V. *La misma, con el mismo Sommario del Padre* JUAN DE MARIANA, *desde 1516 hasta 1621; y Tablas Cronologicas de los Reyes de los diversos Reynos de España.* En Madrid, en Casa de Francisco Martinez, 1635, in folio, 2 Voll.

VI. *La misma, con las mismas Adiciones.* En Leon de Francia, en Casa de Antonio Briasson; 1719, in 12°, 11 Voll.

Cette Edition n'est pas laide; mais, c'est dommage qu'elle ait été faite sur l'Edition de Tolede en 1601 (33), & non sur celle de Madrid en 1608.

(33) Voiez l'Approbation du Censeur Roial.

VII. *La misma, con la Continuacion de* FERDINANDO CAMARGO Y SALCEDO. En Madrid, en Casa de P. Sanches, 1650, in folio, 2 Voll.

Cette continuation s'étend jusqu'en 1650.

VIII. *La*

toriens, & conséquemment engagés à un pareil détail, ne s'y sont néanmoins que fort maigrement, & quelques-uns même que très fautivement, arrétez.

VIII. *La misma, con la Continuacion de Fr.* BASILIO VAREN DE SOTO. En Madrid, en Casa de Andres Garcia de la Iglesia, 1670, in folio, 2 Voll.

Cette continuation va jusqu'en 1669.

IX. *La misma, con la misma Continuacion, y acra nuevamente añadida por Don* FELIX DE LUZIO ESPINOZA Y MALO. En Madrid, en Casa de Andres Garcia, 1678, in folio, 2 Voll.

Cette derniére continuation va jusqu'en 1678.

X. *La misma.* En Madrid, 1719, in folio.

Cette Edition est dédiée à Philippe V: mais, nous ne saurions dire si elle est augmentée de quelque nouvelle *Continuation*, ni si les précédentes y sont. Entre ces deux derniéres Editions, il y en aura probablement eu quelqu'une plus nouvelle, & plus ample que la prémiére: mais les Livres Espagnols sortent si peu de leur Païs, qu'il n'est pas fort étonnant qu'ils ne soient que très peu connus ailleurs.

TRADUCTIONS.

I. *Histoire Générale d'Espagne, traduite tant du Latin que de l'Espagnol de* JEAN DE MARIANA, *Jésuite; avec des Notes Historiques, Chronologiques, Geographiques, & Genéalogiques; & une Préface, dans laquelle on fait la Critique & l'Apologie de Mariana; par* JEAN ROU, *Interpréte des Etats-Généraux à la Haie*, non imprimée.

Traduction faite avec beaucoup de soins & de recherches, touchant laquelle feu Mr. Bayle a été souventes-fois consulté (34), & que l'Auteur avoit fait annoncer au public dès l'année 1693, (35). Le Manuscrit, très proprement & très éxactement écrit de la main de l'Auteur, après avoir passé par les mains de différens Libraires, se trouve aujourd'hui dans celles de François l'Honoré Libraire à Amsterdam.

II. *Histoire Générale d'Espagne du Père* JEAN DE MARIANA, *de la Compagnie de Jésus; traduite en François, avec des Notes, & des Cartes, par le Père* JOSEPH NICOLAS CHARENTON, *de la même Compagnie.* A Paris, chez le Mercier & autres, 1725, in 4, 5 Voll. Tom. I, 750. pages; Tom. II, 821. pages; Tom. III, 875. pages; Tom. IV, 756 pages; Tom. V, 881. pages; Supplément 105 pages.

La méthode de cette Traduction, le caractère des Notes qui l'accompagnent, & le dessein de la Préface qui la précéde, ressemblent si fort à la méthode, au caractère, & au dessein de la Traduction, des Notes, & de la Préface de Mr. Rou, qu'on seroit tenté de croire qu'un de ces Auteurs auroit eu quelque communication du travail de l'autre: ce qu'il seroit d'autant plus aisé de se persuader, que le Manuscrit du prémier a été assez longtems entre les mains d'un des plus zélez Faciendaires des Jésuites en ces Provinces. Quoi qu'il en soit, cette Traduction-ci a été très bien reçuë du public. On y avoit ajoûté le *Sommaire* de Mariana jusqu'en 1621: & il n'y manquoit, pour rendre l'Ouvrage bien complet, que les deux *Continuations de Camargo & de Soto* jusqu'en 1669, que les Anglois n'avoient pas manqué d'insérer dans la Traduction que je vais noter, & celle de *Luzio Espinoza* jusqu'en 1678, qu'ils ne devoient pas négliger d'y mettre.

III. *The General History of Spain, from the first Peopling of it by Tubal, till the Death of King Ferdinand, who united the Crowns of Castille and Aragon; with a Continuation to the Death of King Philip III, written in Spanish by the* F. JOHN DE MARIANA. *To wich are added two Supplements; the first by* F. FERDINAND CAMARGO Y SALCEDO; *the other, by* F. BASIL VAREN DE SOTO; *bringing it down to the present Reign. The whole translated from the Spanish, by Captain* STEVENS. London, 1699, in folio, 2 Voll.

CRITIQUES ET APOLOGIES.

I. *Advertencias a la Historia del Padre Juan de Mariana, de la Compañia de Jesus; impressa en Toledo en Latin el año de 1592, y en Romance el de 1601; en que se enmienda gran Parte de la Historia de España: por* PEDRO MANTUANO, *Secretario del Condestabile de Castilla, y Leon, &c.* En Milan, por Hieron. Borden, 1611, in 4, 216 pages. *II. Impression: En esta segunda Impression va añadida la Repuesta a todas las Dificultades, que puso el Padre Juan de Mariana a los Discursos que pricevan la Venida de Sant Iago a España, sacados de la Libreria del Condestabile de Castilla. Y tambien se responde al Padre Juan de Pineda, en lo que escrivio, en su* Libro *de Rebus Salomonis, de la Venida de Nabuchodonosor.* En Madrid, en la Imprenta Real, 1613, in 4°, 322 pages.

Selon le Père Charenton (36), ce *Pierre Mantuan* n'étoit qu'un simple Garçon de Bibliothéque, aussi présomptueux qu'ignorant: mais, selon d'autres, c'étoit le Sécrétaire du savant Connétable de Castille d'alors Don Juan Fernandes de Velasco; & même, selon quelques-uns, & le Père Charenton lui-même (37), il n'a fait ici que préter son nom à son Maître, picqué contre Mariana, pour certain doûte injurieux (38), & pour quelque diversité d'opinion touchant la venuë de St. Jacques en Espagne, sur laquelle Mariana avoit écrit en Latin, & le Connétable en Espagnol.

II. La *Historia general de España del P. Juan de Mariana*, defendida contra las *Advertencias de Pedro Mantuano, por el Doctor* TOMAS TAMAYO DE VARGAS. En Toledo, en Casa de Pedro Rodriguez, 1616, in 4°, 341 pages.

On a débité, que, quoique cette *Apologie* détruisit absolument les accusations intentées à Mariana par Mantuan, ce savant Jésuite ne voulut pourtant jamais la voir, non plus que les *Advertencias*, contre lesquelles elle étoit faite; mais le Père Charenton prétend, qu'il *mit en peu de mots ses Réponses sur les marges de ce* dernier Ouvrage, *& le renvoia ainsi à son Censeur*, dont le *chagrin en augmenta* (39. On trouve d'ordinaire, à la fin de cet Ouvrage-là, cet autre-ci: *Razon de la* Historia del P. Juan de Mariana *de las* Advertencias de Pedro Mantuano *contra ella*; y de la Defensa del Doctor Don Thomas Tamaio de Vargas: *en 55 pages.*

III. Mariana a été critiqué, mais simplement par occasion, par divers autres Auteurs. Les principaux d'entr'eux sont:

2. ERYCIUS PUTEANUS, dans sa *Lettre* écrite à P. Mantuan, insérée dans ses *Advertencias*, & que le Père Charenton traite de pure flatterie de cet Auteur pour être fait Professeur en Eloquence à Milan (40).

3. LOUÏS DE URRETA, Dominicain, dans son *Historia Ecclesiastica, Politica, Natural, y Moral de los grandes y remotos Reynos de la Etiopia*; imprimée *à Valence, chez Garriz, en* 1610, *in* 4; traduite en Portugais, avec les Notes d'ANTONIO COLAZZO, *à Evora, en* 1611, *in* 4°;

(34) *Voiez ses* Lettres, *& leur* Table, *aux mots* ROU *&* MARIANA.

(35) *Dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans, *Nov.* 1693, *pag.* 118, 119. *Tout aussi-tôt, une* Histoire d'Espagne, commençant à l'Origine des prémiers Habitans du Païs, & continuée jusqu'à présent; tirée de MARIANA, & des plus célébres Auteurs Espagnols, par Mad... *parut à* Rotterdam, chez A. Acher, en 1694, en 2 Volumes, in 12, *qui furent suivis d'un troisiéme en* 1696: *mais, ce n'est qu'un* Abrégé fort sec, & fort succint. *L'Auteur de la* Méthode pour étudier l'Histoire *l'a attribué à la* Comtesse d'Aunoi; *mais, on sçait qu'il est de Mlle.* de la Roche-Guilhen, *grande Brocheuse de Romans & d'Historiettes, qui n'a probablement jamais lû* Mariana, *que dans* Vanel, *ou dans du* Verdier. *Plus de* 25. *ans après, l'Abbé* de Bellegarde *donna à-peu-près le même titre à son* Histoire d'Espagne, *imprimée* à Paris, chez P. Giffart, en 1723, en 9 Volumes in 12; *mais, on n'y reconnoit point* Mariana, *& l'Ouvrage ne fut nullement approuvé.*

(36) Préf. de sa Trad. *pag. xvj, xvij.*

(37) Préf. *pag. xiv, xvij, xxx.*

(38) *Voiez ci-dessus N. I, des* Editions Espagnoles.

(39) Charenton, Préf. de sa Trad. *pag. xix.*

(40) *Pag. xxj.*

& dont le Père Charenton trouve l'Auteur *pitoiablement simple & crédule*, & l'Ouvrage tout rempli de *bévûes & de traits ressemblans aux songes d'un malade* (41).

(41) Pag. 22.

4. Joseph de Moreto, Jésuite Navarois, dans ses *Investigaciones Historicas de las Antiquedades del Reyno de Navarro*, imprimées à *Pampelune, chez Martinez, en 1665, in folio*: qui censure fort vivement Mariana, jusqu'à lui reprocher d'avoir ajouté foi au Roman de l'Archevêque Turpin, & à d'aussi ridicules Ecrits que celui-là; mais, que le Père Charenton, sans le désigner néanmoins comme Jésuite, traite d'*Homme plein de cette vieille émulation des Navarrois contre les Castillans, ne gardant aucune mesure avec Mariana, & lui faisant la Guerre à feu & à sang* (42). Ce même Moreto a publié depuis *Annales del Reyno de Navarra*, imprimées à *Pampelune, en 1684, 1695, & 1704, en 3 Volumes, in folio*, & dans lesquelles il n'aura pas apparemment beaucoup plus ménagé Mariana. Heureusement pour lui, elles sont extrémement rares.

(42) Pag. 22, 23.

5. Manuel de Faria y Sousa, dans son *Europa Portugueza a el Rey Dom Phelipe III*, imprimée à *Lisbonne, chez Antoine de Craesbeck, en 1678 & 1680, en 3 Volumes, in folio*.

6. Un certain Ripa, dans sa *Défense du Royaume de Sobrarve*.

7. Don Joseph Pellicer de Salas y Tovar, dans quelqu'un de ses nombreux Ouvrages.

8. Don Juan de Ferreras, dans son *Historia de España justificada por la mas segura Auctoridad y Chronologia*, imprimée à *Madrid, chez Francisco de el Hierro, en 1716, en 6 Volumes in 4*.

De ces 8 *Critiques*, le Père Charenton n'a fait usage dans ses *Notes* que des 4 prémiéres, & de l'*Apologie de Vargas*; s'étant contenté d'indiquer la cinquiéme & la sixiéme, & n'aiant rien dit du tout des deux derniéres.

IV. *Advertencias al Adicionador de la Historia del Padre Juan de Mariana impressa en Madrid en el año de 1669, por* M. de Cohon-Truel. En Paris, 1676, in 12.

Cela regarde apparemment *Basilio Varen de Soto*, & peut-être aussi *Ferdinando Camargo y Salcedo*, dont les *Adiciones* avoient été imprimées à Madrid, en 1670, comme il est remarqué Num. VII & VIII des *Editions Espagnoles*. Quoi qu'il en soit, le Bibliothécaire de la Nation Portugaise, qui ne fait que de paroître, nous apprend, que ce Mr. de Cohon-Truel, qui se donnoit les qualitez de *Gentil-Homme François*, de *Chevalier de l'Ordre de St. Jaques*, de *Lieutenant-Général d'Artillerie*, & enfin d'*Ingénieur en Chef des Fortifications de la Province de Beyra en Portugal*, n'étoit autre que Duarte (Edouärd) Ribeyro de Macedo, Envoïé ordinaire d'Alfonse VI, Roi de Portugal en France, depuis 1668, jusqu'en 1677, & Auteur de divers autres Ouvrages curieux & interessans, dont on peut voir les Titres & les Editions dans ce Bibliothécaire (43). Ainsi, voilà un nouvel *Auteur déguisé* à ajoûter à ceux de Placcius, de Baillet, & des autres Historiens des Pseudonymes.

(43) Diogo Barbosa Machado, Bibliotheca Lusitana, pag. 741, 742, d'Ediz. de Lisboa, por Ant. Isid. de Fonseca, 1741, in folio.

Le Résultat de tout ce Détail est: 1°. Que l'*Edition Latine* la plus ample est celle de la Haye en 1733, mais, qu'on l'auroit pû rendre encore plus complette, en y ajoûtant le *Summarium* de Mariana qui l'auroit conduite jusqu'en 1621, les *Tables Chronologiques des Souverains des divers Etats de l'Espagne*, l'*Explication des Mots difficiles* qui se trouvoient dans les anciennes Editions, & sur-tout les *Additions & Corrections* de l'Edition Espagnole de 1608, soit dans le Texte entre des Crochets, soit à la Marge par des Renvois: 2°. Que la meilleure *Edition Espagnole* est celle de Madrid en 1678, ou quelque postérieure autant ou plus ample, bien entendu qu'elles aïent été éxactement faites sur celle de 1608: 3. Que la *Traduction Françoise* est beaucoup moins complette que l'*Angloise*: & 4. Que, pour faire de bonnes Editions de cette Histoire en toutes ces Langues, il n'y auroit qu'à suivre le Plan de cette derniére, y joindre *Miniana* & *Lucas Esponesi*, avec les *Critiques* de *Pedro Mantuano* & de *Cohon-Truel*, ou *Ribeyro de Macedo*, &c., suivis de l'*Apologie* de *Tamaio de Vargas*; & mettre à la tête du tout la *Vie de Mariana* composée par ce dernier Auteur.

PETIT (Jaques) Réligieux de l'Ordre des Augustins, que La-Croix-du-Maine, *Bibliothèque Françoise*, pag. 193, nous donne comme François de naissance, mais dont Du Verdier-Vauprivas ne parle point dans la sienne, a écrit des *Mémoires touchant le Gouvernement du Royaume de France du temps de Charles VI*, *soubs lequel il florissoit l'an* 1410. *Je ne sçay*, ajoûte-t-il, *s'ils sont imprimez*.

Philippe Elssius, Augustin, Bibliothécaire de son Ordre, a traduit cela de cette sorte: Jacobus Parvus *scripsit de Gestis Regni Franciæ, tempore Caroli VI, sub quo floruit anno* 1410. *Nescio an Liber sit impressus*. C'est à la Page 313 de son *Encomium Augustinianum*.

D'autre côté, je trouve dans le *Catalogue des Livres*, au rang des *Manuscrits de Charles-François Custis, Eschevin de Bruges*, pages 123 — 125, *l'Histoire de Hongrie, & de la Bataille perduë par les Chrétiens contre les Turcs à Nicopolis en* 1396, *la Prise de Jean de Nevers, Fils du Duc de Bourgogne Philippe le Hardi, avec sa Délivrance & Retour, &c. écrit par* Petit, *en* 1401; & *Cy commence la prémiére Partie de Monseigneur le Duc Jean de Bourgogne, Comte de Flandres &c., sur le Fait de la mort de Monseigneur le Duc d'Orleans, proposé par Maistre* Jacques Petit, *le 3. jour de Mars, l'an* 1470.

S'agiroit-il dans tout cela du même Ecrivain? En ce cas, il faudroit qu'il fût parvenu à un très grand âge, & qu'il eut écrit bien jeune sa *Bataille de Nicopolis*. Quoi qu'il en soit, il paroit que c'étoit un *François* attaché à la Maison de Bourgogne, ainsi que quantité d'autres qui la suivirent dans les Païs-Bas, & qui s'y établirent.

PICATRIX, Auteur d'un Recueil de Superstitions ridicules & criminelles, que les uns regardent simplement comme un Traité de Magie naturelle, & les autres comme un Ouvrage de Magie proprement dite (*A*). La plûpart de ceux qui en ont parlé le

(*A*) *Il est Auteur d'un Recueil . . . . ., que les uns regardent comme un Traité de Magie naturelle, & les autres comme un Ouvrage de Magie proprement dite.*] Le fameux Henri Corneille Agrippa étoit trop curieux de ces sortes d'Ecrits, pour n'avoir point connu celui-ci. Il en parle dans deux de ses Ouvrages, savoir dans sa *Philosophia occulta*, & dans son Traité *de Vanitate Scientiarum*; & il ne le regarde que comme un Traité de Magie naturelle. *Quos ex recentioribus ego vidi*, dit-il dans sa Lettre à Tritheme à la tête de ses Livres *de occulta Philosophia*, *Rogerium Baconem, Robertum Anglicum, Petrum Apponum, Albertum Teutonicum, Arnoldum de Villanova, Anselmum Parmensem*, Picatricem Hispanum, *Chiccum Asculanum Florentinum, & plerosque alios sed obscuri nominis scriptores, cum se Magiam tradere pollicentur, non nisi ant* deli-

le font Espagnol (*a*); mais, ils se trompent; c'étoit un Arabe (*b*): &, si l'on peut faire quelque fonds sur les qualitez qu'on lui attribuë dans le titre de son Ouvrage, c'étoit un Philosophe fort célébre & fort distingué, & un Homme de beaucoup de lecture (*c*). Il a dû vivre au plus tard avant le milieu du XIII. Siècle, puisque vers ce tems-là Alphonse X, Roi de Castille, à qui quelques Auteurs ont attribué le Recueil de

(*a*) Gesner & *ses* Abbréviateurs, Agrippa, Wier, Del-Rio, Patin, & Arpe. *Voiez les passages citez dans la Remarque* (*A*).
(*b*) *Voiez la Remarque* (*B*), *au commencement*.
(*c*) *Voiez le Titre de son Ouvrage dans la Remarque* (*B*).

deliramenta quædam nulla ratione subnixa, aut superstitiones probis omnibus indignas præstiterunt.... *Ex recentioribus vero*, dit-il dans le XLII. Chapître de sa Déclamation, *de Vanitate scientiarum*, *scripserunt in* NATURALI MAGIA *pauci*, & *illi quidem pauca, ut Albertus, Arnoldus de Villanova, Raymundus Lullus, Bachon*, & *Aponus*, & *author Libri ad Alphonsum sub* PICATRICIS *nomine editus, qui tamen una cum Magia naturali plurimum superstitionis admiscet.* Jean Wier, son Disciple, & qui s'est à-peu-près servi de ses mêmes termes, me paroîtroit de la même opinion, si Mr. Bayle n'avoit pris ce qu'il dit dans un sens tout opposé: les voici, afin qu'on en puisse juger. *Superiorum Magorum nugamenta itidem insulse sequuti sunt Appion Grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus, ... Rogerius Bachon, Petrus Aponensis Conciliator dictus, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis*, PICATRIX *Hispanus vel Author Libri ad Alphonsum sub* PICATRICIS *nomine*, *Chiccus Asculus Florentinus*, & *plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui cum se Magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quædam nulla ratione subnixa, aut superstitiones piis omnibus indignas congesserunt* (1). Mais il n'y a point de doute que la plûpart de ceux qui en ont parlé depuis Agrippa ne l'aïent regardé comme un Ouvrage de Magie pernicieuse & défenduë. Le plus ancien de tous est Thesée Ambroise des Comtes d'Albonais, Docteur ès Droits, & Chanoine de Latran, & de St. Pierre au Ciel d'Or de Pavie, & voici comment il s'en exprime. *Inter Libros Antonii de Fantis, Tarvisini, olim Philosophi* & *Astrologi excellentissimi, memini me vidisse opera Razielis*, PICATRICIS, *Bailum, Mercurii, Petri Apponis, Salomonis ac Interpretis ejus Apollonii*, & *aliorum multorum* [*non infimi nominis Autorum*;] *ex quibus, tamquam ex virenti* & *florido Prato, variarum Litterarum flores* & *characteres diversos collegi. Neque enim aliam ob causam tam diligenter Libros illos, antequam in Vulcani potestatem a Patribus nostris, in quorum manus ex Testamento pervenerunt, legi, quam ut characteres illos, Litterarum scilicet varias figuras exscriberem* (2). Malgré cette précaution, Thomas Bangius, Professeur en Langues Orientales & depuis en Théologie à Copenhague, n'a pas laissé de trouver, qu'il étoit tout-à-fait indigne, non seulement d'un Comte, mais même d'un Chrétien, de tirer quoi que ce fut de semblables Ecrits, & s'est donné beaucoup de peine pour prouver que leurs Auteurs n'étoient que des superstitieux & des impies. *Non modo Comite, sed etiam Homine Christiano indignum*, s'écrië-t-il avec un emportement aussi surprenant que condamnable, *verum* & *prorsus turpe ac infame ..... Etenim nititur scriptis, ... quibus publicæ infamiæ nota inusta est, quæ Magiæ crimine non vacant*, & *quæ ultricibus flammis expianda veniunt ..... Hos scriptores .... haud infimi nominis Viros fuisse pronunciat. Horum scripta, tamquam florida prata, ... tamquam fragrantissimi verni flores apparent ..... Ex iis Litterarum Flosculos legit, in quibus noxia* & *magica delituerunt animarum venena succensis rogis digna ... O! deplorandam temeritatem! ..... Proh! vesanæ mentis cæcitatem* (3)! Après tout, qu'avoit donc fait le pauvre Thésée, pour exciter de si terribles exclamations? Avoit-il approuvé la Doctrine & les Pratiques de Picatrix & de ses semblables? Avoit-il recommandé la lecture de leurs Livres? S'en étoit-il servi pour quelque sortilége, ou pour quelque autre opération magique? Point du tout. Il s'étoit contenté d'en tirer certains prétendus *Caractères Adamites, Angéliques, &c*, & d'en former des *Alphabets* complets, qu'il avoit eu la foiblesse d'adopter pour vrais & de débiter pour autentiques; reconnoissant pourtant très bien d'ailleurs, comme on vient de le voir, ces Livres là comme mauvais & dangereux, & comme justement soupçonnés de Magie. C'est aussi l'idée que s'en étoit formée le fameux Gesner. PICATRIX *Hispanus*, dit-il dans sa Bibliothéque Universelle (4), *Magiæ Scriptor. Ejusdem Liber, ni fallor, ab aliis adscribitur Alphonso.* J'avouë que ces paroles, que ses Abbréviateurs ont copiées fidélement au mot *Picatrix*, laissent à douter s'il entend par là un Ouvrage de Magie naturelle, ou de Magie dangereuse; mais, ces autres paroles de ses Pandectes, *Picatrix Magia impia, Magiæ scriptor impius Picatrix Hispanus* (5), ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne l'ait regardé comme un Livre impie. Rabelais & Guillaume Bouchet n'en ont parlé qu'en badinant; mais, au travers de leurs plaisanteries, on ne laisse pas de voir qu'ils ont suivi la tradition vulgaire touchant la sorcellerie de Picatrix. *Au temps que j'estudiois à l'Escole de Tolete*, fait dire le prémier à Panurge (6), *le Révérend Père en Diable* PICATRIS, *Recteur de la Faculté Diabologique, nous disoit que naturellement les Diables craignent la splendeur des Espées, aussi-bien que la lueur du Soleil. ...... Eussent-ils appris*, dit le second (7), *leur Magie en l'Eschole de Tolede* & *de Salamanque, sous* PICATRIX, *leur grand Maistre.* Martin del Rio s'exprime plus positivement, & le rejette nommément du nombre de ceux qui n'ont traité que de la Magie naturelle. *Ab hoc numero* (Scriptorum de Magia naturali) *removeo*, dit-il (8) *ut* DOEMONIANOS MAGOS, *Robertum Perscrutatorem*, ... PICATRICEM HISPANUM, *Anselmum Parmensem; Ciccbum Esculanum, Petrum de Albono*, & *Cornelium Agrippam*, & *Paracelsum*, ... *Homines partim Atheos, partim hæreticos.* Gabriel Naudé, qui dit que *les quatre Livres* de *l'Auteur qui s'est caché sous le nom de* PICATRIX *fourmillent d'inepties*, ne laisse point d'en parler selon l'opinion la plus desavantageuse, en ajoutant *qu'il avoit appris ...... cette abominable Doctrine à l'Académie, que des Magiciens en avoient établie dans des Grottes* & *Cavernes proche de la Ville de Toledo*, *qu'il compila ces IV Livres en* 1256; & *qu'il confesse les avoir recueillis de deux cent vingt quatre des plus fameux Magiciens de l'antiquité* (9): & le célébre Gui Patin a suivi la même idée, en le nommant un *Charlatan Espagnol qui a escrit de la Magie* (10). Mr. des Vignoles, Ministre François de Brandebourg, qui a ajoûté, à la Traduction Françoise de l'Histoire de la Papesse Jeanne de Mr. Span-

(1) Wierus de Præstigiis, *Libr. II, Cap. IV*, *cité par Mr.* Bayle *dans son* Dictionaire, *Article* Bacon, *Remarque* (C). *Notez qu'il met* Julien l'Apostat *au nombre de ces Magiciens*, & *que cela est bien digne d'un Homme qui venoit d'adopter la rêverie du bon St.* Justin *touchant une Statuë érigée à Rome à Simon le Magicien avec cette Inscription*, A Simon le Dieu très sainct, *comme la traduit* Jaques Grevin, *Traducteur de* Wier.

(2) Thesei Ambrosii ex Comitibus Albonesii Introductio in Chaldaicam Linguam, Syriacam, Armenicam atque decem alias Linguas; Charact. differ. Alphabeta circiter 40, eorumque invicem Conformationem, &c. complectens, *imprimée à* Pavie, en 1539, in 4. *Voiez-en les pag.* 202 & 203, *dans l'Appendix.*

(3) Thomæ Bangii Cœlum Orientis & prisci Mundi, Triade Exercitationum Litterariarum repræsentatum, *imprimé à* Copenhague, *chez* Pierre Morsingius, en 1657, in 4. *Voiez-en les pag.* 116 — 119. *Par un tour de filouterie fort fréquent parmi les Libraires, quelqu'un d'entre eux s'est avisé de métamorphoser ainsi le titre de cette Edition:* D. Thomæ Bangii Exercitationes Philologico-Philosophicæ, quibus Materia de Ortu & Progressu Literarum ex intimis & genuinis suis principiis ita succincte pertractatur, ut nihil in hac amplius desiderari possit; & *ce faux titre est datté de* Cracovie, Impensis Joh. Laurentii, anno 1691.
(4) Gesneri Bibliotheca, *folio* 562 *verso*.
(5) Gesneri Pandectæ, *folio* 103, & 234 *verso*.
(6) Rabelais, Pantagruel, *Livr. III, Chap. XXIII*, *pag.* 127, 128, *du III. Tome d'Edition d'Amst. en* 1711.
(7) Guill. Bouchet, Serrée V. *Tom. I, folio* 149. *d'Edition de Paris, chez Perier, en* 1608, *in* 12, 3 *Volum.*
(8) Del Rio, Disquisition. Magicar. *Libr. I, Cap. III, pag.* 7 & 8 *Edit.* Venet. ap. Juntas, 1652, in 4.
(9) Naudé, Instruction à la France sur les Fréres de la Rose-Croix, *pag.* 77. *Voiez aussi touchant ces Ecôles ou Académies Magiques de Tolède*, l'Apologie de Naudé pour les grands Personnages faussement soupçonnez de Magie, *Chap. V, pag.* 80, 81. *Il avoit apparemment tiré cela de* Del-Rio, *qui dit dans ses* Disquisitiones Magicæ, *Libr. II, Quæst. XXVII, Sect. II*: Opinor & illos (*Magos subterraneos & Inferos fuisse*) qui Salamanticæ & Toleti in spelunca maleficas & curiosas Artes adhuc Avorum nostrorum memoria docebant.
(10) Patiniana, *pag.* 70 *d'Edition d'Hollande.*

(d) Gesner & ses Abbreviat. Agrippa, Wier. Voyez la Remarque (A).

de Picatrix (*d*), fit traduire ce Recueil d'Arabe en Espagnol. Divers Auteurs en ont parlé, les uns sérieusement, les autres par maniére de plaisanterie; mais, ce qu'ils en ont dit ne nous apprend guéres à le connoître, & se reduit à bien peu de chose (*e*): rien ne nous instruit mieux à cet égard, que ce qu'en a dit l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle (*B*).

(e) Voyez les Citations de la Remarque (A).

PIL-

Spanheim par Mr. Lenfant, une Vie circonstanciée de cette Femme, doute si l'*Ouvrage de Magie ou d'Astrologie composé par un Espagnol* . . . . *nommé Joannes Picatrix* n'a point *donné lieu* à l'*Accusation* que l'on a formée contre elle d'avoir *écrit un Livre de Nécromantie* (11), mais, je ne conçois pas sur quoi peut être fondé ce doute singulier, ni quel rapport on peut imaginer entre deux Personnes si différentes, & distantes entre elles de quatre Siécles tout entiers? D'ailleurs, le Père Labbe, qu'il cite, ne nomme point cet Auteur, *Joannes Picatrix*, mais simplement *Picatrix:* voiez ci-dessous la Citation (16). Cet Auteur étoit sans-doute inconnu à celui de l'*Histoire des Imaginations extravagantes de Mr. Oufle:* car, il n'en fait aucune mention, ni dans les nombreuses Notes dont il accompagné cet Ouvrage, ni dans sa *Liste des Livres* Magiques & Anti-Magiques *de M. Oufle*, qui fait le II. Chapitre de son Roman Magique, mais qui, par un défaut trop ordinaire aux Bibliographies, n'indique absolument aucune des Editions de ces Ecrits.

(11) Hist. de la Papesse Jeanne, Tom. I, pag. 21, 22.

Quelques Personnes ont crû que *M. Oufle* ne signifioit ici autre chose que *Mr. le Fou*, caractère propre & distinctif de tous ceux qui se repaissent d'aussi folles imaginations que le sont celles dont sont remplis les prétendus Livres de Magie; mais, d'autres, plus fins, ou mieux instruits, ont prétendu y reconnoître l'Histoire Satirique d'un particulier de Paris, nommé *Mousle*, dont le nom même se trouvoit tout entier ainsi, M. OUFLE, dans le titre de l'Edition de Paris, le point ne servant là que de correctif ou de faux-fuïant en cas d'attaque. Les Libraires d'Amsterdam, sans faire attention à cette malignité si finement couverte, mirent tout au long MONSIEUR OUFLE dans leur Edition de 1710, & s'éloignérent fort du véritable but de l'Auteur; ce qui leur arrive bien aussi quelquefois dans des sujets de plus grande importance. On a attribué cette Histoire à l'*Abbé Bordelon*, Auteur banal & mercenaire, que M. Reimmann, *Catal. Biblioth. propr. Theologicæ*, pag. 791, confond mal-à-propos avec l'*Abbé Bourdelot:* mais, comme on y remarque assez de discernement, de méthode, & d'érudition, il est bien difficile de se persuader qu'elle soit d'un pareil Ecrivain. Quoi qu'il en soit, Mr. Reimman ajoûte que cet Ecrivain, en voulant éviter & reprendre la crédulité de M. Oufle, se jette imprudemment dans l'incrédulité de B. Bekker; *e Scylla Oufleana in Charybdin Bekkerianam:* mais, c'est ce que la lecture de l'Ouvrage ne me paroit nullement confirmer.

(*B*) *Rien ne nous instruit mieux touchant Picatrix, que ce qu'en a dit l'Auteur des Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle.*] Voici ce qu'il nous en apprend, en commentant ces paroles de la CXXXVII. Lettre de Mr. Bayle, *Dans le cours des Recherches que je fais, j'espère de rencontrer quelque chose sur le Docteur Picatris:* „PICATRIX, & non pas PICATRIS (12), est le „nom d'un Livre d'Astrologie Judiciaire, composé en Arabe par un Auteur de ce nom; traduit d'Arabe en Espagnol par ordre d'un Alphonse Roi d'Espagne & d'Andalousie, apparemment Alphonse X Roi de Castille, Prince fort „curieux de ces sortes de sciences; & depuis traduit en Latin, apparemment sur la Version Es„pagnole, par un Auteur qui ne se nomme point „(13). Ce Livre est fort estimé par ceux qui „ne sont point encore guéris de l'extravagance „de l'Astrologie Judiciaire, & recherché sur-tout „avec empressement par ceux qui sont assez foibles pour s'imaginer qu'ils y trouveront de grands „secrets pour conjurer les Diables & les Esprits, „& pour les faire paroître quand bon leur semblera. Il est fort rare, & ne se trouve qu'en „manuscrit. Il est intitulé, *In nomine Domini* „*incipit Liber, quem sapiens Philosophus* PICATRIX, *in Negromanticis Artibus ex quam pluribus Libris composuit; sapiens enim Philosophus* „*nobilis & honoratus* PICATRIX *hunc Librum* „*ex ducentis Libris & pluribus Philosophiæ compilavit, quem suo proprio nomine nominavit. Ad* „*laudem & gloriam Altissimi & omnipotentis Dei,* „*cujus est revelare suis Prædestinatis secreta Scientiarum, ad illustrationem Doctorum, etiam Latinorum, quibus est inopia Librorum ab antiquis* „*Doctoribus editorum;* ALPHONSUS, *Dei gratia illustrissimus Rex Hispaniarum totiusque Andalusiæ, præcepit hunc Librum summo studio,* „*summaque diligentia, de Arabico in Hispanicum* „*transferri, cujus nomen est* PICATRIX. *Hoc* „*autem opus perfectum fecit anno D. N.* JESU„CHRISTI *millesimo* CCLVI, ALEXANDRI „MD.ho VIII, CÆSARIS MCCLXXXXV, „& ARABUM DCLV. On peut juger par ces „dates, que Patin se trompe, quand il dit (14) „que PICATRIS *est le nom d'un Charlatan Espagnol, qui a écrit de la Magie il y a plus de* „*deux cens ans.* Il devoit dire, plus de quatre cens „ans, n'en pas faire un Espagnol, & le nommer „*Picatrix*. Cet Ouvrage est divisé en IV Parties, dont la I traite *de Esse Cœli & Effectu,* „*propter imagines quæ sunt in ipso;* la II, *de Figuris Cœli in generali, & motu octavæ Sphæræ,* „*& de eorum Affectibus in hoc Mundo;* la III, „*de Proprietatibus Planetarum & Signorum, &* „*eorum Figuris, & formas ostendit in suo Colore,* „*& qualiter cum Spiritibus loqui potest, & quam* „*plura alia Negromantica;* & la IV. enfin, *de* „*Proprietatibus Spirituum, & de his quæ necessaria sunt & observanda in ista Arte, & qualiter cum imaginibus, & suffumigationibus, &* „*cum aliis adjurantur.* A ces titres seuls, on „peut juger combien un tel Ouvrage peut renfermer d'impertinences (15)."

(12) Rabelais, ci-dessus Citation (6), & Patin, ci-dessous Citation (14), font la même faute.

J'ajoûterai un petit Suplément à ce détail curieux: il ne consistera qu'en deux observations. La I. est que quelques Bibliothécaires font mention de quelques Copies de cet Ouvrage. Le Père Labbe parle d'une, qui appartenoit au célébre René Moreau Médecin de la Faculté de Paris, & qui étoit intitulée *Picatrix Hispani Libri Astrologici de conficiendis imaginibus Astrologicis* (16); & le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre parle d'une autre, intitulée *Liber spectatissimi atque peritissimi Philosophi D. Picatrix*, & d'une Traduction Angloise intitulée *Liber Salomonis, and the Works of the learned Dr.* PICATRIX *translated in to English:* l'une & l'autre sont dans le Cabinet du Comte de Peterbourough (17). La II. est qu'on trouve aussi dans le même Cabinet deux Traités Italiens intitulez, l'un *Delli Experimenti de Gio.* PICCATRIX *contra Chymisi*, l'autre *Clavicula Salomonis ridotta & epilogata nella nostra materna Lingua, del doctissimo Gio. Piccatrix* (18); & dans la Bibliothéque du Chancelier Seguier, un Traité

(13) *Mr.* Pierre Frederic Arpe, *dans son Traité intitulé* De prodigiosis Naturæ & Artis Operibus, Talismanes & Amuleta dictis, *imprimé* à Hambourg, chez Liebezeit, en 1717, in 8, *dit pag.* 107, *qu'il fut traduit d'Arabe en Latin; mais, le Titre du Livre même, que l'on va voir, prouve le contraire. Dans son* Epistolarum Decas sive Delineatio Scriptorum de Divinatione, *imprimée en* 1711, *in* 8, *il parle de* Picatrix, *page* 58, *comme d'un Auteur d'âge incertain; & cela seul fait voir qu'il n'avoit point vu son Ouvrage.*

(14) Patiniana, *pag.* 70, *d'Edition de Hollande.*

(15) Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 533, 534.

(16) Labbe, Biblioth. *MSS. pag.* 216. *Mr.* Des Vignoles, *qui parle de cette Copie dans le I. Chapitre qu'il a ajoûté à la Traduction Françoise de l'*Hist. de la Papesse Jeanne, *page* 21, *y nomme mal ce Médecin* Rotrau.

(17) Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. II, Num.* 6331, & 6354.

(18) *Ibidem, Num.* 6363, 6365. *Mr.* Arpe, de Talismanibus & Amuletis, *pag.* 57, *parle aussi d'une* Version Espagnole *de cette Clavicule de Salomon, par le même Homme:* Hispanicam Versionem curavit Gio. Picatrix. *Mais, il ne s'agit peut-être là que de la même Traduction.* Claude Duret, Thresor de l'Histoire des Langues de cet Univers, *pag.* 113, *parle aussi de la Clavicule du Picatrix, qu'il prise d'admirable sur tous autres Ecrivains de cette espéce.*

Traité intitulé *Picatrix Hispanus Scientia cognoscendi* (19) : mais, qu'il n'eſt pas aiſé de ſavoir s'il s'agit-là d'un JEAN PICCATRIX différent du nôtre, ni ſi ces trois Traités ont quelque rapport avec celui qui fait le ſujet de cet Article. C'eſt ce qu'il n'eſt poſſible de vérifier qu'à ceux qui ſe trouvent à portée de conſulter ces Manuſcrits. Ajoûtons, que Don Nicolas Antonio ne le met point au nombre des Ouvrages & des Traductions que le Roi Alfonſe X a fait faire (20); & qu'il eſt bien étonnant qu'il n'ait connu *Piccatrix* (21), que par le ſeul Manuſcrit de Mr. Moreau dont il a été parlé ci-deſſus (22). Le Pére André Schott, Jéſuite, ou plûtôt Valere André ſon Eléve, n'en parle point du tout, ni dans ſa *Bibliotheca Hiſpanica*, ni dans ſon *Catalogus clarorum Hiſpaniæ Scriptorum* (23). Au reſte, il n'y a guéres de ſolidité dans l'Etimologie, qu'un de nos Ecrivains nous a donnée du nom de cet Auteur. *Picatrix*, dit-il (24), *a été ainſi appellé, peut-être, à cauſe qu'il étoit de ces anciens* Frères-Pies, *qui étoient des Moines vêtus de noir & de blanc* (25); *ou plûtôt, parce que, comme ces* Picatores *ou Mineurs* (26), *il habitoit en des trous ſouterrains* (27). Outre que ce ne ſont-là que de ſimples jeux de mots tout-à-fait mal-imaginez, c'eſt prêter des *Fréres-Pies* ou des Dominicains aux Arabes, & croire que les Gens de cette Nation-là connoiſſoient, non ſeulement le mot Latin *Picator*, mais même les mots François *Fréres-Pies*, & qu'ils les ont appliqués à leur Compatriote : mais, rien n'eſt plus deſtitué de fondement, ni plus propre à choquer la vraiſemblance. C'eſt aſſez l'ordinaire de ceux qui ſont poſſédez de l'eſprit commentateur, de faire trop parade de leur érudition & de leurs découvertes; & c'eſt quelque fois le défaut de l'Auteur des *Remarques ſur le Catholicon d'Eſpagne, ſur la Confeſſion de Sanci, & ſur Rabelais*, Ouvrages d'ailleurs très curieux & très intéreſſans, de donner trop à des applications peu convenables & tirées de trop loin, & de ne nous païer ainſi que de ſoupçons littéraires & que de conjectures aſſez peu probables. La penſée de M. Heuman touchant ce mot *Picatrix* eſt aſſez ſemblable. Il s'imagine, que *Piatrix*, qui ſignifie la même choſe que *Saga* ou *Sorciere*, eſt le vrai titre de l'Ouvrage en queſtion; & que, de ce mot eſtropié, l'on a fait *Picatrix*, Auteur imaginaire (28). Cela eſt fort ingénieux; mais, cela ne s'accorde nullement avec tout ce que nous avons vû ci-deſſus, & particuliérement avec ce qui eſt ſi clairement exprimé dans le titre même de cet Ouvrage. Sa reſtitution de *Sympoſius* en *Sympoſium* me paroit beaucoup mieux fondée.

[19] Catalogue des MSS. du Chancelier Seguier, *pag.* 106.

[20] Biblioth. Hispanica Vetus D. Nic. Antonii, *Tom. II, pag.* 54, *& ſeqq.*

[21] *Ibid. pag* 271, *col.* 1.

[22] *Citation* [16].

[23] *Publiés celui-ci* à Maïence, chez Lippius, en 1607, in 4; *& celle-là* à Francfort chez Marnius, en 1608, en 3 Volumes, in 4.

[24] Le Du Chat, Remarq. ſur le Catholicon d'Eſpagne, *Tom. II, pag.* 27.

[25] Gloſſ. de M. du Cange, *Voce* Pies.

[26] Gloſſ. de M. du Cange, *Voce* Picator.

[27] *Voyez ci-deſſus la Citation* [9].

[28] Heumannus in Præfat. Aenigmatic. Epigramm. Sympoſio adſcriptorum, Lactantioque reſtitutorum : *apud* Schelhornii Amœnit. Litterariar, *Tom. V, pag.* 1.

PILLETIER ou PELLETIER (CASPAR) Botaniſte & Médecin du commencement du XVII. Siécle, que les Bibliothécaires particuliers d'Hiſtoire Naturelle, de Botanique, & de Médecine, regardent mal-à-propos comme François, & de Montpellier (*A*); & dont les Bibliographes généraux des Païs-Bas ne font abſolument aucune mention, quoi qu'il fut Zélandois, & Magiſtrat de Middelbourg (*B*). Les ſeuls, qui l'aïent reconnu pour tel, ſont Caspar Bauhin (*a*); l'Auteur de la petite Bibliographie Zélandoiſe, que je viens d'indiquer dans la Remarque (*B*); & Mr. de la Rue, qui nous apprend diverſes particularitez curieuſes, touchant ce ſavant Zélandois, dans la belle Bibliographie de la Province de Zélande, qu'il vient de mettre au jour (*C*). On n'a

[*a*] *Dans la Liſte intitulée* Nomina Autorum quorum opera uſus eſt, *& qu'il a miſe à la tête de ſon* Πίναξ Theatri Botanici, ſeu Index in Theophraſti, Dioſcoridis, Plinii, & cæterorum Botanicorum Opera, *imprimé* à Bâle, chez Louïs König, en 1623, & chez Jean König, en 1671, in 4.

(*A*) *Les Bibliothécaires d'Hiſtoire Naturelle, de Botanique, & de Médecine, le regardent comme François, & de Montpellier.*] Comme il s'étoit fait recevoir *Docteur en Médecine à Montpellier*, cette qualité qu'il ſe donne à la tête d'un Livre de ſa compoſition, & ſon nom plus François qu'étranger, & qu'il tenoit apparemment de quelque Famille Françoiſe ou Wallonne transplantée, ont pû contribuer à faire illuſion à ces Auteurs, qui ſe ſont tous ſervilement copiés les uns les autres à cet égard, ſans ſe donner la peine de recourir au moindre éxamen. Et ce qu'il y a de bien étonnant là-dedans, c'eſt que le prémier, qui s'y ſoit trompé, eſt celui d'eux tous qui auroit moins dû le faire, étant, non ſeulement Compatriote de Pilletier, mais même ſon Contemporain. Cet Auteur eſt Jean Antonides van der Linden, dont les *De Scriptis Medicorum Libri II*, ont prémiérement été imprimez *à Amſterdam, chez Jean Blaeu, en* 1637, *in* 8°; &, dont voici les propres termes : *Caſparus Pilleterius, Monſpellienſis.* George Abraham Mercklin, & Jean Jaques Manget, ſes Reproducteurs & Continuateurs, ſe ſont contentez de le copïer tout ſimplement (1). Jean Antoine Bumaldi, ou plûtôt Ovidio Montalbani, dont la *Bibliotheca Botanica* a été imprimée *à Boulogne, chez les Héritiers de Benatio, en* 1657 (2), *in* 24, en a parlé de même (3). Jean Jaques Scheuchzer ſe trouve auſſi dans le même cas (4), & Jean François Séguier auroit auſſi fait la même choſe, ſi je n'avois pris ſoin de corriger cette erreur, en faiſant imprimer ſa *Bibliotheca Botanica*, publiée *à la Haie, chez Jean Neaulme, en* 1740, *in* 4°, & en la revoïant à ſa priére (5).

[1] *L'un au mot* Caſparus Pilleterius; *& l'autre au mot* Pilleterius (Caſparus).

[2] *Et non en* 1675, *comme le dit mal* Linnæus, Bibliotheca Botanica, *pag.* 2.

[3] Bumaldi Biblioth. Botanica, *pag.* 16, *Edit. in* 4. 1740.

[4] Scheuchzeri Bibliotheca Scriptor. Hiſtoriæ Naturalis, *pag.* 35.

[5] *Sous le mot* PILLETERIUS, *il avoit mis dans ſon MS.* Monſpelii natus, *expreſſion encore plus forte que* Monſpelienſis.

(*B*) *Les Bibliographes généraux des Païs-Bas ne font abſolument aucune mention de* Pilletier, *quoi qu'il fût Zélandois, & Magiſtrat de Middelbourg.*] En effet, ni Aubert le Mire, ni Guillaume Gazet, ni François Sweert, ni Valere André, ni Jean François Foppens (6), ne diſent pas le moindre petit mot de cet Ecrivain de leur Nation, dans leurs différentes Bibliothéques Belgiques; & les deux derniers en ſont d'autant plus répréhenſibles, qu'ils pouvoient & devoient recourrir, non ſeulement à la Liſte de Caspar Bauhin, indiquée ci-deſſus Citation (*a*), mais même à la petite Bibliographie Zélandoiſe, miſe, ſous le titre de *Catalogue ofte Lyſte van de Gheleerde Mannen, welcke in de Graeflyckheydt van Zeelandt ghebooren ſyn gheweeſt, en door haar Gheleertheydt uytghegeven Boecken ende Schriften, vermaert ſyn*, à la fin de la *Oude Chronycke ende Hiſtorien van Zeelandt* de Jean Reygersbergh de Cortgene, réimprimée *à Middelbourg, chez Zacharie Roman, en* 1634, *in* 4°. A la vérité, ils n'auroient trouvé dans cette derniére aucun Ouvrage ſpécifié, ni indiqué, ce qui eſt aſſez ſingulier : mais, ils y auroient au moins appris, qu'il paſſoit pour très renommé Botaniſte; & cela les auroit conduit à la connoiſſance de ſon Ouvrage.

[6] *Voyez ci-deſſus, touchant tous ces Bibliothécaires, & le Jugement qu'on en peut porter, l'Article* BIBLIOTHÉQUES BELGIQUES.

(*C*) *Mr. de la Rue nous apprend diverſes particularités curieuſes touchant ce ſavant Zélandois, dans la belle Bibliographie de Zélande qu'il vient de mettre au jour.*] Cette Bibliographie eſt intitulée *Geletterd Zeeland, verdeeld in drie Afdeelingen, bevattende in zig de Schryvers, Geleerden, en Kunſtenaars, uit dien Staat geboortig, met bygevoegd Levensverhael der Voornaamſten onder de ſelve, ſaamen vergaderd, en in orde geſchikt door Pieter de la Rue*, & imprimée *à Middelbourg, chez Michel Schryver, en* 1734, *in* 4°; & depuis le préſent Article dreſſé, réimprimée avec beaucoup de Changemens, d'Additions, & de Corrections, *à Middelbourg, chez Callenfels, en* 1741, *in* 4°. Voici ce qu'on y dit de Pilletier,

n'a de Pilletier qu'un feul Ouvrage de Botanique (*D*) : & , après avoir été très long-tems Médecin ordinaire de fa Ville, il y mourut en 1639. (*b*).

(*b*) P. de la Rue, geletterd Zeeland, pag. 7?2.

„ Caspar Pilletier ou Pelletier, „ de Middelbourg, Docteur en Médecine, & E- „ chevin & Confeiller de cette Ville, depuis 1615. „ jusqu'en 1639, fut de fon tems un très célébre „ Anatomifte, un Médecin fort renommé, & un „ illuftre Botanifte : & nous avons de fa façon un „ petit Ouvrage de Botanique, préfentement très „ rare, & extrémement eftimé parmi les Botanis- „ tes. . . . . . . Il le dédia aux Magiftrats de „ Middelbourg, qui, par reconnoiffance, & par „ une réfolution du 16. de Juillet 1610, lui firent „ préfent d'un beau Baffin d'Argent. Peu de tems „ avant fa mort, il demanda que la charge de Mé- „ decin ordinaire de l'Hopital de cette Ville, qu'il „ éxercoit depuis long-tems, fut transférée à fon „ Fils *Adrien*; ce qui lui fut accordé, par une ré- „ folution du 23. de Septembre 1638, & dans ces „ termes tout-à-fait obligeans : *Qu'on le remer-* „ *cioit des bons & fidéles fervices qu'il avoit fi long-* „ *tems rendus à l'Hôpital; & qu'on acceptoit vo-* „ *lontiers fon Fils, tant en vertu des bons témoigna-* „ *ges rendus à fon habileté, & à fa grande capa-* „ *cité en Médecine, qu'à caufe de fes autres bon-* „ *nes qualitez* (7)." Dans une Note marginale il ajoûte, „ que le Titre qu'il prenoit de *Docteur* „ *de Montpellier*, parce qu'il y avoit reçu ce dé- „ gré, pourroit porter à croire qu'il étoit de cette „ Ville (8). Mais, qu'étant abfolument contre „ les Loix, qu'on reçut pour Echevin de Middel- „ bourg quelqu'un qui ne fût pas né à l'Occident „ de l'Escaut, & conféquemment Zélandois, il „ eft très naturel de conclure, que Pilletier étoit „ de cette Province."

(7) Pieter de la Rue, Geletterde Zeeland, pag. 348, 349; & de la feconde Edition, pag. 137 — 139.

(8) *Cela eft effectivement arrivé plus d'une fois, comme on l'a vu ci-deffus Rem.* [*A*].

(*D*) *On n'a de lui qu'un feul Ouvrage de Botanique.*] Cet Ouvrage eft intitulé, *Plantarum, tum patriarum, tum exoticarum, in Walachria Zelandiæ Infula, nafcentium Synonymia, Authore Gaspare Pilleterio, Monspelienfi Medicinæ Doctore, ac inclytæ Middelburgenfis Reipublicæ Medico ordinario*, & imprimé à *Middelbourg*, chez *Richard Schilders*, en 1610, *in* 8., & non *in* 4°, comme le dit mal Linnæus (9). La plûpart de ceux qui ont transcrit ce Titre, excepté peut-être van der Linden (10), qui feroit beaucoup moins excufable que les autres, ont trouvé bon de changer le mot de *Walachria* en celui de *Walachia* ou *Wallachia*, s'imaginant peut-être que c'étoit une erreur. Tels font, entre autres, Bumaldus (11), Mercklin (12), & Manget (13). Linnæus n'a point fait cette faute, mais en a fait une plus confidérable, en forgeant un autre *Pilleterus* (*Collet*), de *Philibert Collet*, Auteur d'un *Catalogue des Plantes qui naiffent aux environs de Dijon*, imprimé en cette Ville, *en* 1701, *in* 12°. (14). La feule lecture du Tître de l'Ouvrage de Pilletier, & des qualitez qu'il s'y donne, auroit dû les empêcher de fe tromper fur fa patrie. Mais, d'un côté, la plûpart des gens font fi peu d'attention à ces fortes de circonftances, &, de l'autre, les Ecrivains fe copient fi fervilement les uns les autres, qu'il n'eft pas auffi étonnant qu'on le pourroit croire, que les erreurs fe perpétuent fi généralement.

(9) Bibliotheca Botanica, pag. 93.

(10) *Je m'exprime ainfi, parce qu'on ne trouve presque plus fon Ouvrage, que refondu dans ceux de Mercklin & de Manget.*

(11) Bibliotheca Botanica, pag. 36.

(12) Lindenii renovati, pag. 163.

(13) Bibliothec. Scriptor. Medicor. *Tom. II*, *pag.* 503.

(14) Bibliotheca Botanica, *pag.* 93.

PIZAN (Chrestienne ou Christine de) Femme célébre du XV. Siécle, qui s'eft diftinguée par quantité d'Ouvrages d'Efprit fous les Regnes de Charles V. & de Charles VI. Rois de France, & dont divers Ecrivains célébres ont fait l'Eloge, foit en Vers foit en Profe (*a*) (*A*). Elle étoit Fille d'un Docteur en Philofophie, nom-

(*a*) *Voiez-les ci-deffous dans la Remarque* [*A*].

(*A*) *Divers Ecrivains célébres ont fait fon Eloge, foit en Vers, foit en Profe.*] Le plus ancien, qui me foit connu, eft celui de Martin Franc, presque fon Contemporain, dans fon *Champion des Dames* contre leurs Malveuillans, & en partie contre le *Roman de la Rofe*, où elles font exceffivement maltraitées ; & voici en quels termes il s'exprime touchant nôtre Chriftine :

„ Aux Eftrangiers povons la Fefte
„ Faire de la vaillant Christine,
„ Dont la vertu eft magnifefte
„ En Lettre Greque auffi Latine.
„ Et ne devons pas fous Courtine,
„ Mettre fes *Oeuvres* & fes *Dicts*;
„ Afin que fe mort encourtine
„ Le corps, fon nom dure toudis.
„ Certes, je crois que foit Caftel
„ De toutes. L'autre luy redit,
„ Que de Christine, à qui Castel,
„ Son Fils faifoit, ou *Livre*, ou *Dict*.
„ Puis les Seigneurs, fans contredict,
„ Luy en ont donné la louänge ;
„ Car voulontiers on ne desdit
„ Femme, ne contre elle on calenge."

Il femble, qu'on veuille infinuer là, que fon Fils lui compofoit fes Ouvrages : mais fes autres Panégiriftes lui rendent plus de juftice.

Le fecond eft du Traducteur Anglois d'un de fes Ouvrages, dont j'indiquerai la Traduction ci-deffous vers la fin de la Remarque (*C*). En attendant, voici fes termes :

„ Of thefe *Sayynges* Cristyne was Aucteureffe,
„ Wiche in making hadde fuche intelligence,
„ That therof she was Miteur and Maiftreffe.
„ Hire Werkes teftifie thexperience :
„ In Frensh Languaige was written this *Sentence*."

Puis vient Jean Marot, qui fe contente d'admirer en paffant

De Christine *la grand Sageffe*;

mais, Clément Marot, fon Fils, s'étend un peu plus en ces Vers, dans fon *Rondeau à Jeanne Guillarde, Lyonnoife* :

„ D'avoir le Prix en Science & Doctrine
„ Bien mérita de Pisan la Christine
„ Durant fes jours (1)."

[1] Marot, Oeuvres, pag. 345. d'Edition de Niort, chez Thomas Portau, 1596, in 16. Jean Marot, Oeuvres, pag. 102.

Au refte, quelque glorieux que tout cela foit à Chriftine de Pifan, ce n'eft rien en comparaifon de ce qu'ajoûte à fa louänge un de nos plus célébres Critiques François, c'eft-à-dire le fameux Gabriel Naudé, fi bien inftruit de nôtre Littérature Françoife. Christina *Parifina* (peut-être avoit-il écrit Pisana) *nobilis oppido & rectiffima doctiffimaque Puella . . . . ante ducentos annos multa fermone quidem vernaculo, fed tamen, prout tempora ferebant, mirum in modum terfo & eleganti confcripfit . . . . . Libros illos, ea Sententiarum præclariffimarum copia, & quafi exagerata altius Oratione, illuminavit, ut quoties ejus Libros in eminentiffimi ac munificentiffimi Cardinalis mei*, (c'eft-à-dire du Cardinal Bagni,) *Bibliotheca confpicio nondum typis exaratos, toties doleam apud me fatum tam candidæ & eruditæ Virginis* . . (2) : *Verum ipfæ aliquando meæ partes erunt hanc Andromedem a blattis & tineis vindicare* (3). Cet Auteur a eu tort de parler d'elle comme d'une Fille ; puisqu'il eft certain qu'elle étoit mariée, comme ce-la

[2] Naudæi Epiftolæ, Epiftola XLIX, poftr. Id. Mart. 1656. pag. 369.

[3] Naudé n'a rien tenu de cette Promeffe.

nommé Maître Thomas de Pizan, autrement dit de Boulogne, parce qu'il étoit de cette Ville-là, d'où le Roi Charles V. l'avoit fait venir à sa Cour pour être l'un de ses Conseillers (*b*) (*B*). Ce mot de *Pizan*, ou *Pisan* ainsi que d'autres l'écrivent, a donné lieu à divers Ecrivains célébres, tels que Caxton, Traducteur Anglois d'un de ses Ouvrages, les Abréviateurs de Gesner, Ciaconius leur Plagiaire perpétuel, La Croix du Maine, Du Verdier, Joly, Furetiére, ou le Compilateur du *Furetieriana*, Mabillon, Baluze, Lenglet, & Titon du Tillet; tous citez ci-dessous à la marge du présent Article, de les croire natifs de Pise. Son Pére l'amena fort jeune en France: & si l'on peut s'en rapporter à La Croix du Maine (*c*), c'étoit une Femme très docte en Grec, en Latin, & en François. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle a composé beaucoup d'Ouvrages en Vers & en Prose, qui ne se trouvent pour la plûpart qu'en manuscrit, & dont, il n'y a eu que quelques-uns d'imprimez (*d*). Gabriel Naudé, qui n'en connoissoit que quelques-uns en manuscrit, & qui les estimoit beaucoup, s'étoit engagé de les faire imprimer (*e*); mais, il ne s'est point acquitté de cette Promesse. Cette Femme avoit coutume d'en présenter tous les ans quelques-uns en étrennes aux Princes de la Maison Roïale, & aux Grands de la Cour; & elle ne manquoit guéres d'en être ordinairement assez bien récompensée (*f*). J'en donnerai ci-dessous le Catalogue (*C*). C'est à tort, que quelques Ecrivains en ont parlé comme d'une Fille (*g*): elle

(*b*) *Voiez l'Epître Dédicatoire que sa Fille mit à son* Epitre d'Othea à Hector, *ci-dessous Citation* [36].

(*c*) Biblioth. Françoise, *pag.* 32.

(*d*) *Voiez ci-dessous les Citations* [18, 19, 20, 21, 22, & 31 — 40].

(*e*) Naudæi Epist. XLIX, *pag.* 369. *Voyez la fin de la Citation* [2].
(*f*) Histoire de Jean de France, Duc de Berry, *à la fin de l'Histoire de* Charles VI., *publiée par* Jean le Laboureur, *pag.* 76.
(*g*) Naude: *voyez ci-dessous la Citation* [2]. Junckerus, *voyez ci-dessous la Citation* [41]. Frain du Tremblai, *qui dit* Fille de Qualité, *traduisant apparemment ainsi le* nobilis *de* Naude. *Voyez le* Journal des Savans *de* 1686, *pag.* 114.

la paroit par la Citation (*b*). Dans la Bibliothéque du Cardinal Mazarin, l'on conservoit attentivement divers Manuscrits de Christine de Pizan, qui ont passé depuis dans celle du Roi.

(*B*) *Maître Thomas de Pizan, Docteur en Philosophie, ... & Conseiller.*] Comme on le verra bien clairement par ce passage curieux du *Nouvel Abrégé Chronologique de l'Histoire de France*, composé par Mr. le Président Henault, & imprimé *à Paris, chez Prault, en* 1746, *in* 8°., ce prétendu *Philosophe & Conseiller*, chassé vraisemblablement d'Italie en France par la faim ainsi que le *Græculus esuriens* du Poëte, n'étoit qu'un misérable Astrologue. Engeance charlatane & trompeuse, dont toutes les Cours de l'Occident, n'étoient alors pas moins infatuées que le sont encore aujourd'hui la plûpart de celles d'Orient, où rien ne se détermine & conclut, selon les Voïageurs & singuliérement Chardin, Tome III, pages 162 — 165, que sur l'avis & l'ordonnance des Astrologues. *Christine de Pisan, Fille de Thomas de Pisan*, dit donc Mr. Hénault, page 175, *assure*, apparemment dans son *Histoire de Charles V.*, que *ce Roi mourut à l'heure que son Père avoit prédit. Elle lui donne la qualité d'Astronome du Roi. On peut juger de l'estime où étoit cet Officier par les grandes pensions dont il jouissoit. Thomas étoit païé tous les mois de* 100. *livres de gages, & ses Livrées n'alloient à guéres moins; Sommes considérables pour ce tems-là; tant l'Astrologie que l'on nomme Judiciaire étoit à la mode alors, même auprès des Princes les plus sages & les plus réligieux.*

Voilà le caractère & le génie de la plûpart des Princes, qui prodiguent ainsi les récompenses à des Farceurs, des Musiciens, des Danseurs, des Mercures, & telles autres gens servant à leurs divertissemens & à leurs dissolutions, pendant qu'ils laissent croupir malheureusement dans la disette, & souvent périr dans la derniére misére, ceux qui les ont fidélement aidés de leur conseil ou de leur courage, & qui ont souvent répandu leur sang pour eux. Quels tristes éxemples n'en avons-nous point vûs de nos jours! Au reste, quelque fortes que fussent alors ces Sommes pour un si vain & si méprisable usage, ce n'étoit néanmoins rien en comparaison des Sommes terribles que cette vermine mensongère tiroit des Princes de l'Orient: Chardin, que je viens de citer, affirmant très positivement, que les Astrologues de la Cour de Perse coutoient annuellement au Roi quatre millions de Livres, dont leur Chef touchoit lui seul cent mille.

(*C*) *Je donnerai . . . . . le Catalogue* de ses Ouvrages.] Je le donnerai tel que je le trouve dans deux de nos Auteurs, qui ont parlé par occasion de plusieurs de ses Ecrits, & je me contenterai d'y ajoûter les Imprimez dont ils ne parlent point.

CATALOGUE DES ECRITS DE CHRISTINE DE PIZAN,

Tiré de l'Inventaire des Livres de Jean de France, Duc de Berri.

„ Le Livre appellé de *Long Estude*, fait & „ composé par une Femme appellée *Christi-* „ *ne* . . . . , donné à Monseigneur . . . le „ 20. Mars 1402. (4).

„ Un Livre en François, *des Fais & bonnes* „ *Meurs du sage Roy Charles, le Quint Roy* „ *d'icel nom* . . . . . (5); lequel Livre la „ Damoiselle *Christine de Pizan* donna à mon „ dit Seigneur à estraines, le prémier jour de „ Janvier l'an 1404. (6). *Cy dist est com-* „ *ment li Roy Charles aymoit Livres, & des* „ *belles Translations que il feit faire de Latyn* „ *en François de tous les plus notables Livres;* „ *si comme la Bible en trois maniéres, c'est à* „ *sçavoir le* Texte, *& puis le* Texte *& les* „ Gloses *ensemble, & puis d'une autre ma-* „ *niére* allégorisée.

„ Le Livre de l'*Epistre que Othea la Déesse en-* „ *voya à Ector*, compilé par Damoiselle „ *Christine de Pizan* . . . ., donné par la „ dite Christine à Monseigneur (7).

„ Un Livre de la *Mutation de Fortune*, escript „ en François, rymé . . . compilé par une „ Damoiselle appellée *Christine de Pizan*, „ . . . . donné à Monseigneur au mois de „ Mars 1403.

„ Un petit Livre où sont escripts *les Sept Seau-* „ *mes* . . . . . , & entre chacun Ver desdits „ Sept Seaumes a un autre Ver fait sur la sus- „ tance diceux Sept Seaumes . . . ., lequel „ Livre *Christine de Pizan* donna à Mon- „ seigneur à Estraines le prémier jour de Jan- „ vier l'an mil quatre cens neus.

„ Un Livre qui est intitulé *le Livre de la Paix*, „ escrit en François . . . . . , que Damoi- „ selle *Christine de Pizan* donna à Monsei- „ gneur (8).

„ Un

(4) Histoire de Jean de France, Duc de Berry, *pag.* 76.

(5) Fait & compilé par Christine de Pizan, Damoiselle, accompli le desrenier jour de Novembre lan de grace M. CCCC. IV. *Voyez la* Bibliotheca Sacra du Pere Le Long, *Tom. II, pag.* 18. & *sa* Bibliothéque Historiq. de la France, *pag.* 367. *Il s'en trouvoit une Copie de la main de* Theodore Godefroy, *parmi les MSS. de la* Bibliothéque de Mr. Baluze, *pag.* 82, *num.* 542. *Peut être vouloit-il la faire imprimer.* Titon du Tillet, Essais sur les Honneurs rendus aux Savans, *pag.* 291, *l'intitule mal* Chemin du grand Etude. *Voyez mieux ci-dessous Citations* [20 & 21].

(6) Histoire du Duc de Berry, *pag.* 77. *C'est le num.* 9661. *de la Bibliothéque du Roi de France.*
(7) *Là-même. Voyez ci-dessous la Citation* [30]. *De ce Volume, & du prémier du Catalogue suivant, confondus ensemble, & mal énoncés,* l'Abbé Lenglet, Bibliothéque des Romans, *pag.* 249, *fait cet Ouvrage chimérique:* Le Roman d'Othea de la droite Chevalerie de la Vie Humaine, par Christine Pisan, in folio.
(8) *Là-même, pag.* 78. Naudé, Epist. XLIX, *pag.* 369, *dit qu'il étoit dédié à Louïs Fils aîné de Charles VI.*

elle avoit épousé un Etienne de Castel, duquel elle étoit veuve l'an 1407. (8); & elle en

(8) Histoire de Jean de France, pag. 76.

„ Un Livre compilé de *plusieurs Balades & Ditiez*, fait & composé par Damoiselle *Christine de Pizan* . . . , le quel Livre Monseigneur a acheté de la Damoiselle deux cens Escus (9)."

(9) *La-même. Mr. le Labouraur avoit ce Manuscrit, & promettoit d'en publier quelques Morceaux.*

CATALOGUE DES ECRITS DE CHRISTINE DE PIZAN,

Trouvez par le Père Labbe dans la Bibliothéque du Roi de France.

„ Le Livre des *Faits d'Armes & de Chevalerie*, par *Christine de Pisan*; & le Livre de *Mutation de Fortune*, en Vers (10).

„ Les *Proverbes Moraux*, & le *Livre de Prudence*, par *Christine de Pisan*, *Fille de Mr. Thomas de Pisan*, *autrement dit de Bologne*. L'*Epistre d'Othea mise en Vers François par la même*, & *dédiée à Mr. d'Orléans*, *Fils du Roy Charles V.* (11).

„ Le *Chemin des longues Estudes*, en Vers, par Dame *Christine*, au Roy Charles VI. On verra ci-dessous Citation (20) & (21) ce Titre plus étendu & détaillé.

„ La *Cité des Dames*, par *Christine de Pisan*.

„ De la *Vision de Christine de Pisan*; & ses *Enseignemens Moraux*, avec le *Pelerinage de la Vie Humaine*, en Vers (12).

„ L'*Instruction des Princesses & Dames de Cour*, & *autres*, par Dame *Christine de Pizan* (13).

„ Les *Enseignemens que Christine donne à Jean de Castel* son Fils (14).

„ Le *Débat des deux Amans*, de *Christine de Pizan* (15)."

(10) Labbe Bibliotheca MSS. pag. 315. *Le prémier de ces deux Traités est aussi in 4., parmi les MSS. de Mr.* de Thou, pag. 408.; & in folio, *parmi ceux de Mr.* Baluze, *num.* 505.

(11) *Ibidem. Voyez ci-dessous la Citation* [16].

(12) *Ibidem, pag.* 319.

(13) *Ibidem, pag.* 332. *C'est apparemment ce qui est appellé* Le Livre des trois Vertus à l'Enseignement des Dames, *dans le Bibliotheca* Menagiana, *pag.* 142.

(14) *Ibidem. Parmi les MSS. de la* Bibliothéque de Mr. Baluze, *pag.* 61, *il est intitulé* Introduction & Regime que Christine de Pise donne à son Fils, pour l'induire à bonnes Moeurs.

(15) *Ibidem, pag.* 324.

(16) Naudans, Epist. XLIX, *pag.* 369.

Outre tous les Ecrits contenus dans ces deux Listes, je trouve, que le 148. Article des Manuscrits de la Bibliothéque du célébre Emeric Bigot est une *Lettre de Christine de Pizan écrite à Isabelle, Reine de France, en 1405*; & que Gabriel Naudé lui attribuë encore une Traduction Françoise, mais réduite en un très petit Abrégé, du *Sophologium* de Jaques Magni: *Ac tertium etiam edidit Librum*, dit-il, *in quo* JACOBI MAGNI *Sententiarum Collectionem, quæ vulgo* SOPHOLOGII *nomine innotuit, in perbrevem summam contraxit, redditque ex Lingua Latina vernacula* (16). En effet, on trouve parmi les Manuscrits de la Bibliothéque du Roi de France un Traité intitulé *L'Archiloque Sophie, ou de la Sapience des Arts & des Sciences, fait par* JAQUES LE GRAND, *Augustin, & dédié à Louys de France, Duc d'Orléans* (17); & c'est apparemment la Traduction dont parle ici Naudé. D'autres disent *Archiloge Sophie*. Est-ce une correction, ou une corruption de ce mot? Quoi qu'il en soit, ce JAQUES MAGNI, (que quantité d'Ecrivains font Espagnol & de Tolede, mais que Don Nicolas Antonio, *Bibliotheca Hispana veteris*, Tom. II, pag. 134 & 135, n'admet point pour tel, le regardant plûtôt comme François, & même de *Toulouse* confonduë avec *Tolede* sur quelque Citation étranglée du mot *Tol.*)

Ce JAQUES MAGNI, dis-je, étoit un Religieux Augustin, qu'Elssius, Bibliothécaire de cet Ordre, fait Toulousain, pag. 312. de son *Encomium Augustinianum*. Cependant je le trouve indiqué comme *Parisien*, en ces termes: *Zophilogium editum a fratre Iacobo Magni* de Parisiis *Ordinis Heremitarum sancti Augustini finit fœliciter*, à la fin d'une très ancienne Edition de son Livre, sans date, mais très belle, & de Caractères aussi ronds, aussi beaux, & aussi nets, que ceux des trois Imprimeurs de Paris, ci-dessous nommez, différente pourtant en ce que je n'y vois point la Souscription qu'on va lire; & que le Titre du Livre est, non *Sophologium*, mais *Zophilogium*, comme on vient de le voir. Quoi qu'il en soit, de Confesseur du Roi Charles VII., ce Prince le voulut faire Archevêque de Bourdeaux; mais, il le remercia, aimant mieux son Cabinet & ses Livres; & ce *Sophologium* fut un des fruits de ses études. On verra ce que c'est par la Souscription suivante, qui fut mise à la fin de la prémiére Impression, qui en fut faite à *Paris*, *par Martin Crantz*, *Michel Friburger*, & *Ulric Gering*, les trois prémiers Imprimeurs de France, *en* 1470, 1471, *ou* 1472, *in folio*; & réimprimée par les mêmes, *en* 1477, *in folio*.

Istos clarorum contendunt Dogmata Patrum,
Doctos atque bonos ut faciant Homines.
At quum non leviter possit percurrere quisquam
Auctores cunctos, multa neglecta manent,
Omnia Doctorum quo ergo documenta legantur,
Hunc Jacobus Magni *condidit ecce Librum.*
Tu quoque, si bonus esse velis sapiensque videri,
Quod manibus tractas disce Sophologium.
Quicquid enim Veterum tetigit preceptio digna
Mille Voluminibus clauditur hoc Opere.

Il est partagé en III Livres; le I. *de Amore Sapiencie*; le II *de Amore Virtutum*; & le III. *de Instructione Statuum*; & chacun d'eux divisé en quantité de Chapitres: &, quoi qu'en dise la Souscription, l'Auteur nous apprend lui même dans son Introduction, que son Recueil est principalement tiré des Poëtes. *Presentem Librum ex Dictis Poëtarum precipue compegi.* Il y en a eu depuis diverses autres Editions, tant dans le XV. Siècle que dans le XVI. Il a fait quelques autres Ecrits, dont on peut voir le détail dans les deux Bibliothécaires que je viens d'indiquer. Il mourut à Paris, dans le Couvent de son Ordre, vers le milieu du XV. Siècle.

De tous les Ouvrages de nôtre CHRISTINE, les Bibliothécaires n'en marquent que deux d'imprimez. L'un est *le Thrésor de la Cité des Dames selon Dame Christine*, imprimé à *Paris*, *pour Antoine Verard*, *l'an mil quatre cens quatre vingts & xvij, in folio* (18); & réimprimé sous ce Titre plus étendu, *Trésor de la Cité des Dames, divisé en deux parties, par Chapitres: très utile pour l'Introduction des Roines, Dames, Princesses, & Femmes de tous Estats, auquel elles pourront voir la grande & saine richesse de toute prudence, sagesse, sapience, honneur, & dignité, dedans contenuës*; *à Paris, pour Jean André, en* 1536, *in* 8°. (19). L'autre est *le Chemin de long Estude, où est descrit le debat esmeu au Parlement de raison pour l'élection du Prince digne de gouverner le Monde* (20); *escrit en Rime* . . . . . . , *& traduit en Prose par Jean Chaperon, dit Lassé de Repos*; & imprimé à *Paris*, *chez Estienne Groulleau*, *en* 1549, *in* 16. (21). La Croix du Maine, qui n'indique que ce der-

(17) Labbe, Bibliotheca MSS. *pag.* 310, 319.

(18) *Idem, ibid, pag.* 145. Maittaire, Annal. Typograph. *Tom. I., pag.* 345.

(19) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 165. Naude, Epist. XLIX, *pag.* 369, *parle de ce Livre sous le Titre* de Laudibus Mulierum, *ou bien* Segnioris [*Sequioris*] Sexus Austoritate. *Dans la Preface du* Codicille d'Or de Cl. Joly, *il est dit pag.* 25, *que cet Ouvrage est* dédié à Charles VI.

(20) *Dans quelques Manuscrits le Titre de cet Ouvrage est tourné ainsi:* Le Livre de la Longue Estude, ou Jugement renvoyé par les Dieux aux Rois de France, pour sçavoir qui mérite mieux le Gouvernement du Monde, ou la Noblesse, ou la Valeur, ou la Richesse, ou la Sagesse?

(21) Du Verdier, Bibliothéque Françoise, *pag.* 165.

dernier, n'en parle que comme d'une Traduction *d'Italien en François* (22); mais apparemment il se trompe, & il devoit dire *de Rime en Prose*, de la même maniére dont Jean Moulinet traduisit autrefois le Roman de la Rose, divers autres Ouvrages (23), & quelques autres Ecrivains.

(22) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, pag. 215.

(23) *Voyez ci-dessus la Citat.* [c] *de l'Article* GIELÉE.

L'illustre Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, a bien connu les deux Ouvrages de Christine de Pizan dont nous venons de parler: il les a même trouvez dignes d'occuper une place dans le dénombrement des Livres faits pour l'institution des Princes, qu'il a mis dans la Préface de son excellent *Codicille d'Or* (24); & ce n'est pas une petite recommandation pour eux.

(24) *Pag.* 24, 25.

Je trouve quatre autres Ouvrages de nôtre Christine imprimez. De ces Editions deux sont Françoises, & les deux autres Angloises. Je parlerai d'abord des Françoises.

La prémiére est intitulée: *Les cent Histoires de Troye. L'Epistre de Othea, Déesse de Prudence, envoyee a l'esperit chevaleureux Hector de Troye, avec cent Histoires. Nouvellement imprimée à Paris, Philippe Pigouchet.* C'est un in folio, d'assez petite Forme, & de Caractéres Gothiques (25). On trouve au revers du Titre une Epître Dédicatoire en Vers, dans laquelle l'Auteur s'exprime en ces termes:

(25) Ant. du Verdier, pag. 1187. *de sa Bibliothéque Françoise, parle d'une autre Edition de Paris, chez* Philippe le Noir, en 1522, in folio; *mais, il n'a point sçu que cet Ouvrage fût de la* Christine de Pise, *dont il avoit déjà parlé ailleurs. Voyez ci-dessus les Citations* [19 & 21].

„ Tres haulte fleur par le Monde louee,
„ A tous plaisant & de Dieu advouee,
„ De lis souef odorant delectable,
„ Puissant valeur, hault pris sur tout notable,
„ Louange a Dieu avant Oeuvre soit mise,
„ Et puis a vous noble fleur qui transmise
„ Fustes du Ciel pour annoblir le Monde,
„ Seigneurie tres droicturiere & monde,
„ Destoc Troyen ancienne Noblesse . . .

— — — — — — — — —
— — — — — — — — —

„ A vous aussi noble Prince excellent
„ D Orleans Duc Loys de grant renom,
„ Fils de Charles Roy quint diceluy nom,

— — — — — — — — —
— — — — — — — — —

„ Dhumble vouloir moy poure creature,
„ Feme ignorant, de petite estature,
„ Fille jadis Philosophe & Docteur,
„ Qui Conseiller & humble Serviteur
„ Votre Pere, que Dieu face sa grace,
„ Et jadis vint de Boulôgne la grasse
„ Dont il fut ne, par le sien mandement,
„ Maistre Thomas de Pizan, autrement
„ De Boulôgne fut dit & surnome,
„ Qui solennel Clerc estoit renomme.

— — — — — — — — —
— — — — — — — — —

„ Si ne vueillez mespriser mon Ouvrage,
„ Mon redoubte Seigneur humain & sage,
„ Pour le despoir de ignorant personne;
„ Car petite Clochete grant voix sonne (26),
„ Qui bien souvent les plus saiges reveille,
„ Et le labeur d'estude leur conseille.
„ Pour ce, Prince tres louable & benigne,
„ Moi nommee CHRESTIENNE, Feme indigne
„ De sens aquis pour si faicte euvre emprendre,
„ A rimoyer & dire me veuil prendre
„ Une Epistre qui a Hector de Troie
„ Fut envoiee si comme lhistore lottroie.
„ Se tel ne fut, bien peut estre semblable
„ Ou ens a maint vers bel & notable,
„ Bel a ouyr & meilleur a entendre."

(26) Clément Marot, *Admirateur de* Christine, *comme on l'a vû ci-dessus Citat.* [1], *paroît avoir imité ceci, mais en un sens tout opposé, dans ces deux Vers de son Epître* XXVII, *Tom. II, pag.* 9?,

Car petite Clochette

A beau branler avant qu'on haut son jette.

Le feuillet suivant commence par ces mots: *Cy commence l'Epistre que Othea la Déesse envoya a Hector de Troye quant il estoit en l'aage de quinze ans.*

Cette Epître contient cent *Avis* ou *Conseils* donnez à Hector, & soutenus chacun d'un Exemple, tiré de l'Histoire Fabuleuse, à la réserve de deux ou trois qui sont pris de l'ancienne Histoire: d'où il paroit que le Titre de *Cent Histoires de Troye* n'est qu'une Addition mal fondée du Libraire, & que le véritable Titre est *Epistre de Othea à Hector*, ainsi qu'il se trouve dans tous les Manuscrits. Ces Avis, à l'exception des cinq prémiers, sont renfermez chacun dans un Quatrain; &, à l'exception des trois prémiers, n'occupent que chacun une page: en sorte que tout l'Ouvrage n'en contient que 103. Chacun de ces Quatrains est précédé d'une Figure gravée en bois, qui représente l'Histoire dont il est question; & accompagné, à la marge intérieure, d'une Glose ou exposition du sujet Historique, finissant par une Leçon de Morale, & par une Sentence de quelque Philosophe; &, à la marge extérieure, d'une Allégorie ou Explication pieuse, contenant une maxime de quelque Pére de l'Eglise, & finissant par quelque passage Latin tiré de la Bible.

Afin qu'on puisse mieux juger de cet Ouvrage, j'en rapporterai le LXIII. Avis, que j'ai choisi comme le plus court.

Au dessous d'une Figure représentant Diane, accompagnée d'une de ses Nymphes, & perçant un Cerf d'une de ses fléches, on lit ce Quatrain:

GLOSE.

„ Dyane est appellee Deesse des Boys & de Chasserie. Si veult dire que le bon Chevalier poursuivant le hault nom des Armes ne se doit trop amuser en deduit de Chace; car cest chose qui appartient a Oysivete. Et dit Aristote que Oysivete permaine a tous Inconveniens."

Ne suis mie trop le deduit
De Diane, car il na duit
Aux poursuivans Chevalerie
Eux amuser en Chasserie.

ALLEGORIE.

„ Que le deduit Diane ne doye trop suivir, qui est dicte pour oysivete, peut mesme noter le bon Esperit, & que elle soit a eschever. Dit Sainct Gregoire Fai toujours aucune Oeuvre de bien, a ce que l Ennemy te treuve occupe en aucune bonne excitation. A ce propos il est dit de la sage Femme, *consideravit semitas domus suæ, & panem ociosa non comedit.* Prover. XXXI. Ca."

Quoi que ce petit Livre soit fait avec assez de jugement, il y a néanmoins certains endroits où la vrai-semblance n'est pas assez observée, comme quand la Déesse rapporte pour éxemples la mort de Patrocle tué par Hector (27), le Songe & les Pleurs d'Andromaque (28), la mort d'Hector (29), &c.: cela ne convient point du tout à un Livre adressé à Hector âgé de quinze ans. D'ailleurs, il est fort ingénieux; &, comme il est tout rempli de très bons préceptes de Morale, & adressé à Louïs, Duc d'Orléans (30), Mr. Joly auroit pu fort bien lui donner place dans son Dénombrement des *Institutions des Princes*, aussi bien qu'aux deux autres Ouvrages de Christine de Pizan dont il a parlé (31).

(27) *Texte* LXXXV.

(28) *Textes LXXXVIII, &* XC.

(29) *Texte* XCI.

On verra le Titre de la seconde Edition dans ce Passage du Pére Mabillon, qui est le seul, que je sâche, qui en ait fait mention: *Christinæ Pisanæ de Politia Gallici Libri tres, olim impressi* (32). Peut-être ne s'agit-il-là que de quelqu'un des Ouvrages dont on a parlé ci-dessus, & dont on n'aura pas éxactement rapporté le Titre.

La

(30) *Et non point* à Jean de France, Duc de Berri, *comme le dit ci-dessus* le Laboureur; *ni au* Roi Charles V., *comme on le remarque dans le* Catalogus MSS. Angliæ, *Tom. II, pag.* 187.

(31) *Voyez ci-dessus Citation* [24].

(32) Joan. Mabillon, Iter Germanicum, *pag.* 6, *Edit. Hamb. Anni* 1717.

en avoit eu un Fils, dont je parlerai ci-dessous (*D*). Elle vivoit encore en 1409. (*i*). Il est étonnant, que La Croix du Maine & Du Verdier ne l'aient pas mieux connue; & il est plus étonnant encore, que Charles Sorel n'en ait rien dit du tout, vû qu'il auroit eu lieu d'en parler dans trois ou quatre endroits de sa *Bibliothéque Françoise*. Ni Antonio Bumaldi, ou plûtôt Ovidio Montalbani, ni Pellegrino Antonio Orlandi, Bibliothécaires de Boulogne (*k*), n'ont connu ce Docteur de Boulogne, ni sa Fille, à moins que ce dernier ne l'ait pris par erreur pour un autre THOMAS DE BOULOGNE, qu'il dit avoir été Médecin de Charles VIII. (*E*).

(*i*) *Voiez ci-dessous la Citation* (14).

(*k*) Bumaldi Biblioth. Bononiensis, & Orlandi, Notizia de Scrittori Bolognesi.

La prémiére des Editions Angloises est une Traduction des *Proverbes Moraux* de nôtre Christine. Elle est intitulée, *The morale Proverbes of Crystyne*; & l'on verra dans cette espéce d'Inscription, qui se trouve à la fin, par qui elle a été faite, & par qui elle a été imprimée.

E X P L I C I T.

„ Of these Sayynges CHRISTYNE was Aucteuresse (33),
„ Whiche in making hadde suche Intelligence,
„ That therof she was Mireur and Maittresse:
„ Hire Werkes testifie thexperience (34).
„ In Frensh Languaige was writen this Sentence,
„ And thus Englished dooth hit Rehers
„ Antoin Wideuylle therl Ryuers (35).

„ Gho thou, litil Quayer, and recommaund me
„ Unto the good grace of my special Lorde
„ Therle Ryueris (36): for i haue enpryntted the
„ At his comandement, folowing eury (37) worde
„ His copye, as his Secretarie can recorde,
„ At Westmestre, of Feuerer the xx daye,
„ And of King Edward the xvij. yere viaye (38).

„ Enprinted by Caxton,
„ In Feuerer the cold season."

C'est un petit *in folio* de deux Cahiers.

La seconde paroit être une Traduction de son Livre des *Faits d'Armes & de Chevalerie*, à moins qu'on n'aime mieux dire qu'il s'agit-là de quelque nouvel Ouvrage de nôtre Christine dont les Listes précédentes ne font point de mention. Quoi qu'il en soit, elle est intitulée *A Book of Xpyne of Pyse drawn out of Vegecius de Re Militari*; & finit par cette Souscription, *Translated from French in to English, by the Command of Henry VII, xxiij. of January the iiij. year of his Reign* (39), *by William Caxton: which Translation was finished the viij. of July the same year, and emprinted the xjv. of July next following* (40). C'est aussi un petit *in folio*.

Avant que d'achever cette Remarque, il ne sera pas inutile d'observer qu'il se pourroit bien que quelques uns de ces Livres ne fussent qu'une seule & même chose sous différens Titres. Par éxemple, la *Cité des Dames*, & l'*Instruction des Princesses & Dames de Cour*, du Catalogue du Père Labbe, ne paroissent qu'un même Livre: il paroit qu'on peut bien dire la même chose du *Livre de Prudence*; & de l'*Epitre d'Othea, Déesse de Prudence*, & peut-être en est-il de même encore de quelques autres, comme des *Proverbes Moraux*, & des *Enseignemens Moraux*, rapportez dans le même Catalogue. Mais, c'est ce qu'il n'est possible de vérifier qu'à ceux qui sont à portée d'éxaminer ces Livres, & de les conférer les uns avec les autres. Il est plus aisé de voir, que les Abréviateurs de Gesner, & Alphonse Ciaconius leur Plagiaire continuel, ont métamorphosé une Femme en Homme, lors qu'ils ont parlé d'un *Christinus de Pisis, Italus Natione* (41); & que le *de Re Militari Liber unus*, qu'ils lui attribuent (42), n'est autre chose que le Livre de nôtre Christine *des Faits d'Armes & de Chevalerie*, qui fait le prémier Article de nôtre second Catalogue. Contentons-nous néanmoins de le conjecturer. Mr. Junckerus en a fait mal-à-propos deux différentes personnes; l'une, qu'il nomme *Christina Parisiensis Virgo*; & l'autre, qu'il nomme *Christina de Pisan*: & l'Abbé Lenglet en a fait de même *Chrétien de Pise*, & *Christine de Pisan* (43).

(33) *Voilà qui peut faire croire que ce mot étoit autrefois en usage parmi nous, pour signifier une Femme qui composoit des Ecrits.*

(34) *The Experience.*

(35) *The Earl of Rivers.*

(36) *The Earl of Rivers.*

(37) *Every.*

(38) *C'est-à-dire*, 1477.

(39) *C'est-à-dire*, 1489.

(40) Maittaire Annales Typographici, *pag.* 212.

(41) *La* Bibliotheca Menarsiana, *pag.* 181; *& la* Bibliothéque des Romans, *pag.* 237; *font la même faute.*

(42) Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 143. Ciaconii Bibliotheca, *col.* 539.

(43) Christiani Junckeri, Feminæ eruditæ, *pag.* 31 & 59; *à calce ejus* Schediasm. de Ephemeridibus seu Diariis eruditorum, *Lipsiæ, Gleditsch*; 1692, *in* 12. Lenglet, Bibliothéque des Romans, *pag.* 237 & 249.

(*D*) *Elle avoit . . . un Fils, . . . dont je parlerai ci-dessous.*] Il se nommoit JEAN (44), & fut aussi Homme de Lettres. Voici ce qu'en dit la Croix du Maine. CASTEL, *Historien & Poëte François, Grand Chroniqueur de France, Fils de Christine, Femme très docte en Grec & en Latin, &c. Le second Volume de la* Chronique Martiniane *est imprimé sous les noms de* Castel *&* de Gaguin, *Historiens François, à Paris, par Antoine Vérard, l'an* 1500. *Il florissoit l'an* 1399. *ou environ. Jean Moulinet fait mention de luy, & l'appelle le* Grand Chroniqueur de France, *& l'appelle* LETSAC *par Anagramme, qui est Castel* (45). *Le Mirouer des Pescheurs & Pescheresses par Frère Jehan de Castel, de l'Ordre de St. Benoit, fait à la Requeste de Jehan du Bellay, Evesque de Poictiers*, imprimé autrefois *à Paris, chez Antoine Vérard*, mais sans date, *in* 4°. (46), pourroit bien être aussi de lui. En ce cas, il auroit été Moine. Selon l'Abbé Goujet, ce Livre est en Vers, divisé en III parties qui ont chacune leur Titre particulier, fut composé en 1468, & ne vaut pas grand' chose (47).

(*E*) *Orlandi a peut-être pris* Thomas de Boulogne, *Père de nôtre Christine, pour un autre* Thomas de Boulogne, ... *Médecin de Charles VIII.*] L'Erreur en effet seroit un peu forte; puis qu'il s'agiroit d'un Anacronisme d'à-peu-près cent ans: mais ce bon Carme en a fait tant d'autres pour le moins aussi considérables, tant dans son *Abecedario Pittorico*, que dans son *Origine della Stampa* (48), qu'on peut très légitimement, sans se rendre coupable de trop de défiance, le soupçonner de celle-là. Quoi qu'il en soit, voici en propres termes ce qu'il dit de ce Médecin, absolument inconnu aux Bibliothécaires de Médecine. TOMMASO DA BOLOGNA, Medico di Carlo VIII., Re di Francia: „ *Lettera* copiosissima „ da lui scritta A BERNARDO, *Conte di Treveri* (49), *sopra la materia della secretissima* „ *Pietra dei Philosofi*, a cui rescrisse in Risposta „ il medesimo BERNARDO una dottissima *Epistola*, che incomincia *Obsequiis mihi possibilibus* „ *&c.*, ove loda detto TOMMASO di grandissimo Ingegno. Fioriva circa il 1500. (50)." On a vû ci-dessus, que, dès 1402, sa Fille avoit déjà présenté au Duc de Berri son *Chemin de longue Estude*, le prémier Article du Catalogue de ses Ouvrages rapporté ci-dessus.

(44) *Voyez ci-dessus Citation* (14).

(45) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag.* 66.

(46) Maittairii Annales Typographici, *Tom. I, pag.* 750. Orlandi, Orig. della Stampa, *pag.* 89 & 109.

(47) Bibliothéque Françoise, *Tom. IX, pag.* 421, & 424.

(48) *On en peut voir maintes Preuves incontestables dans l'Histoire de l'IMPRIMERIE.*

(49) Di Trevisi, *ou* Trevisano, *falloit-il dire. D'autres que lui ont aussi fait la même faute.*

(50) Orlandi Notizia de gli Scrittori Bolognesi, *pag.* 231.

POLIPHILO. Voïez COLUMNA, (FRANÇOIS).

POLTROT (JEAN DE MEREY) (a), ou bien JEAN POLTROT MÈ'RE' (b), ou DE ME'RE' (c), étoit un Gentil-Homme d'Angoumois (d), & du Vicomté d'Aubeterre (e). Aïant voïagé en Espagne dans sa jeunesse, il avoit tellement pris l'air & les maniéres de cette Nation, qu'il en avoit acquis le surnom de *l'Espagnolet* (*A*). Il étoit du parti Réformé, & avoit été emprisonné pour l'entreprise d'Amboise (*f*), mais fanatique : &, de l'aveu de nos plus sincéres & de nos plus judicieux Historiens, ce ne fut que ce Fanatisme, qui le porta à assassiner le fameux Duc de Guise (*B*). Après un aussi détestable attentat, il étoit fort naturel qu'il en fût très cruellement puni, comme il le fût en effet, par arrêt du Parlement de Paris, le 16. de Mars 1563. (*g*); mais, il ne l'étoit nullement, qu'il fût mis au rang des Héros, & des Martirs, par plusieurs Ecrivains autant ou plus fanatiques & criminels que lui

(*a*) Brief Discours des Conjurations de ceux de Guise contre le Roy & son Royaume, *inséré dans le Tome III. de la* Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne, *pag.* 4. Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *Tom. II*, *pag.* 212.
(*b*) Mézeray, Abrege Chronologique de l'Histoire de France, *Tom. V*, *pag.* 73.
(*c*) L'Estoile, Memoires pour l'Histoire de France, *Tom. I. pag.* 9.
(*d*) Le Laboureur, *pag.* 219.
(*e*) Brantome, Vies des Grands-Capitaines François, *Tom. III*, *pag.* 107.
(*f*) *Voyez ci-dessous la Citation* [11].
(*g*) Mézeray, *pag.* 74. Le Laboureur *dit le* 18. *Mars* 1562, *mais suit l'ancien stile pour l'année, & se trompe apparemment pour le jour.*

(*A*) *Voïageant en Espagne, il avoit tellement pris l'air & les maniéres de cette Nation, qu'il en avoit acquis le surnom de* l'Espagnolet.] C'est une particularité, que je ne vois que dans l'*Histoire de Mr. de Thou*, & dans des *Mémoires* extrémement intéressans de ce tems-là ; & que je transcris d'autant plus volontiers ici, qu'elle nous instruit du Caractère de ce Personnage, absolument inconnu d'ailleurs. JEAN POLTROT DE ME'RE', dit-on dans ces Mémoires, *étoit un Gentil-Homme Huguenot, petit & pauvre, mais d'un Esprit vif & accort, lequel, dès son jeune âge, aiant été en Espagne, en avoit tellement appris le Langage, qu'avec sa taille, & la couleur dont il étoit, on l'eut pris pour un Espagnol naturel, dont il acquit le nom d'*Espagnolet (1).

(1) Pierre de l'Estoile, Mémoires pour l'Hist. de France, Tom. I, pag. 9, & 10. Thuani, Histor. sui Temporis, Libr. XXXIV, Tom. II, pag. 333.

(*B*) *Nos plus sincéres & nos plus judicieux Historiens* reconnoissent, que *ce ne fut que son Fanatisme, qui le porta à assassiner le Duc de Guise.*] Mezeray se contente de dire en deux mots, que JEAN POLTROT ME'RE', *poussé d'un faux & détestable zèle pour la défense de sa Réligion, avoit tiré un coup de Pistolet dans l'Epaule du Duc de Guise . . . ; &, interrogé, avoüa, que ce zèle de sa Réligion l'avoit poussé à tuër celui qu'il en croioit le Persécuteur* (2). Mais, le Laboureur s'étend un peu d'avantage. *Pour dire la vérité de* JEAN DE MEREY dit POLTROT, dit-il, *c'étoit un téméraire, enyvré du zèle d'une Réligion recente, comme d'un vin nouveau, & qui passa longtems pour fol parmi ceux de son parti, qui joignoient d'autres intérêts à celui de leur conscience ; & lesquels, comme tel, lui donnérent des commissions dangereuses, où il se fit connoître capable de tout entreprendre* (3). Par *ceux qui joignoient* ainsi *d'autres intérêts à ceux de leur conscience, & qui lui donnèrent* des *commissions dangereuses*, cet Auteur entend les Ministres, qu'il représente avec des couleurs fort vives, mais apparemment un peu outrées. Quoi qu'il en soit, le passage est si curieux, qu'on ne sera nullement fâché de le trouver ici. „ Leur aveuglement étoit „ si étrange," dit-il, „ (je parle des Zélez,) & „ leur passion si furieuse, qu'il n'y avoit point de „ crime qu'ils n'honorassent, pourvû qu'on s'en „ servit contre les Catholiques, & ils se l'en„ vïoient les uns aux autres pour mériter quelques „ Eloges de leurs Confrères. Le vieil Testa„ ment & la Loy de rigueur n'ont point d'exem„ ples de cruauté, que les Ministres de ce tems„ là ne préchassent : &, comme ils étoient puis„ sans en parole, & fort considérez par les Pro„ tecteurs de leur nouvelle Eglise, c'est un Mira„ cle, qu'il ne se soit trouvé qu'un Poltrot parmi „ tant d'Esprits plus foibles que méchans, qui s'a„ bandonnoient à leur conduite, & qui n'étoient „ pas moins persuadez du mérite des assassinats, „ que ces misérables de l'Orient, qui venoient „ tuër jusques dans leurs tentes nos anciens Con„ quérans de la Terre Sainte, & qui s'estimoient „ bienheureux de se faire assommer & égorger sur „ de si illustres victimes. Toutes les Réligions „ sont sujettes à ces excès ; & la nostre même n'en „ fut pas exempte au temps des Guelphes, & des „ Gibelins, & depuis encore au temps de la Ligue ; „ car, ce prétexte est si puissant, qu'il brise tous „ les liens du Sang & de la Nature, & qu'il dé„ truit toutes les Loix de la Société civile, en éle„ vant Autel contre Autel. Il ne se faut donc pas „ étonner si Lucrece a dit par un esprit de devina„ tion, que la Réligion a enfanté les actions les „ plus éxécrables (4). En effet, c'est un glaive „ dans la main d'un furieux, que la parole de „ Dieu en la bouche d'un Prédicant de nouvelle „ opinion, & même d'un Prédicateur, qui n'a „ point de mission d'en haut, qui est choisi par un „ parti d'Estat, & qui n'a que de la passion, & „ de l'intérêt, & point de charité. . . . . „ Peut-être," ajoûte-t-il, „ que THE'ODORE DE BEZE, & quelques autres Ministres, „ qui faisoient leur Guerre à part, qui l'avoient „ induit (Poltrot) . . . ., & qui en firent un „ Martyr de la vieille Loy faute de trouver des „ éxemples dans la nouvelle, lui avoient proposé „ cet expédient," (d'accuser le Comte de la Roche-Foucault, les Sieurs de Soubize, de Feuquieres, &c., & sur-tout l'Amiral de Chatillon ;) „ pour être traité en Prisonier de Guerre ; & même „ lui avoient promis de le faire revendiquer, avec „ protestation de représailles (5)."

(2) Mézeray, Abrégé de l'Hist. de France, Tom. V, pag. 73, 74.

(3) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tom. II, pag. 219.

(4) *Relligio peperit scelerosa atque impia facta.* Lucretius de Rerum Natura, *Lib. I*, *Vers.* 84.

(5) *Là-même, pag.* 212, 213.

Voilà qui est d'une grande véhémence : &, pour un Homme qui recommande si bien la charité dans les Prédicateurs, il paroit qu'il n'en use guéres en cet endroit envers son Prochain. Sur un simple *peut-être*, sied-il bien, je ne dis pas à un Prédicateur, qui se livre quelquefois à tout le feu de sa déclamation, mais à un Historien, qui ne doit rien écrire que de sang froid, & après un long & mur éxamen, de condamner ainsi sans preuves, & pour ainsi dire sur l'etiquette du sac, non seulement Beze, le but le plus ordinaire des traits des Missionaires les plus échauffez, mais même en général tout le corps des Ministres Réformez ? L'Auteur, d'ordinaire assez modéré, & que sa modération a fait regarder avec justice par les Personnes équitables comme un Historien sage & desintéressé, s'est à mon gré extrémement oublié ici. Heureusement, de même que les fléches de Philoctéte, ses traits portent avec eux la guérison des plaies qu'ils pourroient faire : & il suffit, pour cela, de lui répondre par ses propres mots que *ce seroit* effectivement *un miracle*, & même un trés grand miracle, *qu'il ne se fût trouvé qu'un Poltrot*, si les Ministres avoient réellement été aussi *persuadez du mérite des Assassinats*, qu'il le prétend. Qu'on en juge par cette foule étonnante d'Assassins, qui se sont trouvez parmi les Catholiques, seulement en France, en Angleterre, & dans les Païs-Bas, & seulement dans le tems des Guerres Civiles & de la Ligue ; Assassins dont il suffit de nommer les *Barrieres*, les *Clémens*, les *Chastels*, les *Ravaillacs*, les *Jaureguis*, les *Gerards*, les *Garnets*, les *Oldecornes*, & tous les autres de la Conjuration des Poudres. Pourquoi cette différence ? C'est, sans doute, que la Doctrine des Protestans n'est pas meurtriére, comme celle des Catholiques, & que ses Ministres ne sont pas Conseillers de sang & de carnage comme ne le sont que trop généralement les Moines. Ce n'est pas qu'il n'y ait parmi

lui (*C*). Cependant, c'eſt ce qui s'eſt fait en divers tems, & en divers lieux, non ſeulement au grand étonnement, mais même au grand ſcandale de tout ce qu'il y avoit de Gens de Bien. Parmi les Gentils-Hommes d'Angoumois, qui penſérent faire périr le Duc

mi les Proteſtans des cervelles échauffées, & des génies fort violens, auſſi-bien que dans l'Egliſe Romaine, comme on va le voir inceſſamment dans la Remarque ſuivante; mais, ces gens-là y ſont regardez, non ſeulement avec mépris, mais même avec horreur; & l'on ne prouvera jamais, que le Meurtre & l'Aſſaſſinat ſoit la Doctrine régnante & chérie d'aucune Société Proteſtante, comme on l'a prouvé cent & cent fois de certaines Sociétez Catholiques.

(*C*) *Il fut mis au rang des Héros & des Martirs, par des Ecrivains autant ou plus fanatiques & criminels que lui.*] Un des plus triſtes éxemples de la foibleſſe extrême ou de l'égarement étonnant de l'eſprit humain eſt cet eſprit de parti trop ordinaire, qui porte les Hommes à louër & éxalter chez eux-mêmes, ce qu'ils condamnent & déteſtent avec raiſon chez leurs Ennemis: & ce malheureux & criminel préjugé n'a peut-être jamais paru plus évidemment, ni d'une maniére plus choquante, que dans les Eloges, & les eſpéces de Canoniſations, publiées, tant par les Catholiques, que par certains Proteſtans, en faveur des Aſſaſſins des Princes leurs Ennemis.

Je ne donne point de preuves de cette Pratique odieuſe des Catholiques Romains; parce que les Hiſtoires en ſont pleines, & qu'ils s'en glorifient eux-mêmes; témoins, *Le glorieux & triomphant Martyre de Balthaſar Gerard*, imprimé à Douay, en 1594, in 8°; *Les Martires de Frères Jacques Clément & Edme Bourgoing*, imprimez à Paris, chez le Fizelier, en 1589 & 1590, in 8°; *Les Apologies de Jean Chaſtel & de Henry Garnet*, imprimées en 1595 & 1610, in 8°; & quantité d'autres mauvais Libelles de cette eſpéce; ſans parler de Strada, & d'autres Ecrivains ſemblables, qui n'ont point eu honte de faire l'Apologie de Jaureguy, & de divers Scélérats de pareil caractère. Mais, cet uſage étant beaucoup plus rare chez les Réformez, & ſe réduiſant presque au ſeul Poltrot dont il s'agit particuliérement ici, j'ai cru qu'il étoit, & de mon devoir, & de mon impartialité, de raſſembler en ce lieu-ci le peu de preuves qui nous en reſtent, & de condamner de bonne-foi un ſi déteſtable égarement dans ceux qui en ſont véritablement coupables.

Dès que le Duc de Guiſe eut été aſſaſſiné par Poltrot devant Orléans, on vit paroître diverſes Piéces de Poëſie, tant Latines que Françoiſes, à la louänge de cet aſſaſſin, qu'on peut lire tout au long dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau* (6), mais dont je me contenterai d'inſérer ici quelque traits notables.

(6) *Tome II, pages* 179 & 213, & *ſuivantes.*

La principale, & la mieux écrite de ces Piéces, eſt ce *Poltrotus Meræus* ADRIANI TURNEBI, que le Laboureur ne ſauroit néanmoins ſe perſuader être d'un ſi fameux Auteur; & d'un ſi honnête Homme, & d'un caractère ſi doux & ſi pacifique, pouvoit-il ajoûter. Auſſi l'attribuë-t-on en marge *au Sr.* DE MONDORE', bon Poëte, mais trop zélé Huguenot de ce tems-là. Deux des principaux traits de cette Piéce feront juger du reſte; & ſur-tout le dernier, dont les honnêtes Gens furent d'autant plus juſtement ſcandaliſés, qu'on y démandoit irrévéremment à Dieu l'éternelle rénommée d'un ſi éxécrable Aſſaſſin.

Res ubi non odiis, ſed ſe ſpectabitur ipſa,
Conſpicuus fulvo ſtabit MERÆUS *in Auro,*
Atque idem ornabit ſalvam qui præſtitit Urbem,
Sublatoque, moram Pacis qui ſuſtulit, Hoſte....

———

At tu, ſumme Pater, qui tela manuſque tuorum
Dirigis, & Vatum calamos; da vivere natum
Carmen ab obſcuro, atque oculis manibuſque teneri,
Pluribus ut maneat MERÆUS *in ore Nepotum.*

Un autre Poëte, nommé HOLLUTIUS, mais à-peu-près ſimple Copiſte du précédent, le joua ainſi du mot *Méré*, nom de Famille de Poltrot:

Una Politrætus *nunc diceris atque* Meræus,
Vulnera multa ferens, præmia multa merens.

Un troiſiéme crut avoir fait un chef-d'oeuvre dans cette eſpéce de Contre-vérité, ou d'Anti-Strophe, comme il l'appelle: parce que, luë comme elle eſt écrite, elle préſente un ſens; &, luë à rebours, de la fin au commencement, elle en préſente un tout oppoſé.

Guiſiadem dare te Letho mens improba ſuaſit,
Merea, non miſeræ verus Amor patriæ.

Un autre, non content de louër ſon prétendu Héros, menaça en bon François les Guiſes, non ſeulement de la haine ſecrette de la Reine-Mère, mais même d'autant de Poltrots qu'ils étoient encore.

Ceſſez, Romains, ceſſez de louër vos Brutus,
Qui, tuant les Tyrans, vous mirent en la Guerre.
Car, noſtre bon MERET, *par ſes nobles vertus,*
Tuant l'Archi-Tyran, a mis la Paix en Terre.
Mais, la Reyne, honorant du Tyran la Sequelle,
Semble avoir entrepris de le reſſuſciter.
Non, non. Elle hait trop cette Race cruëlle,
Et veut, en ce faiſant, des MEREZ *ſuſciter.*
Autant que ſont de Guiſards demeurez,
Autant y a en France de MEREZ (7).

(7) L'Eſtoile, Mémoires pour l'Hiſt. de France, *Tom. I, pag.* 10, *ne cite que ces deux Vers, & eſtropie un peu le dernier.*

Un ſecond Poëte François a dit de cet Aſſaſſin ténaillé & tiré à quatre Chevaux;

Que te ſemble, paſſant, de ce Corps débaché,
De ce Corps tout ſanglant ça & là attaché,
Ce n'eſt, ni d'un Brigand, ni d'un Meurtrier, la montre;
Ains du plus juſte & ſaint, qui en ce temps ſe montre.
C'eſt le Corps de POLTROT, *qui tant s'évertua,*
Que le Tyran, Tueur des Chreſtiens, il tua;
Voire, le fier Tyran, qui tenoit, en ſouffrance,
Le Roy mineur, ſa Mère, & tout le ſang de France.....

———

Rebelle Parlement, tu cuidois bien cacher
Et eſteindre ſon nom, le faiſant débacher.
Mais, en dépit de toy, ſon renom fleurira;
Dieu en ſera loué, & l'Egliſe en rira.

Outre cela, & diverſes autres Piéces ſemblables, on vit courrir „ des Ballades & des Chanſons, „ dont quelques-unes portoient le nom de *Cantiques*, & qu'on ne feignoit point de chanter *dans les Aſſemblées du petit Troupeau*; pour faire un „ miracle de ce Maſſacre, & un martyre de la Punition par Juſtice d'un Scélérat (8)."

Que la Populace ait chanté publiquement des *Chanſons* & des *Ballades* à la gloire de Poltrot, & à la confuſion des Guiſes, il n'y a rien là de fort étonnant: c'eſt ce qui ſe pratique d'ordinaire dans tous les Partis; & les mauvais Vaudevilles contre Louïs XIV, & le Roi Guillaume, pendant les deux derniéres Guerres, en ſont d'aſſez bon-

(8) Le Laboureur Additions à Caſtelnau, *Tom. II, pag.* 219.

(b) Cayet, Chronol. Noven. Tom. I, folio 79 verso.

Duc d'Epernon à Angouleme, il y avoit un ME'RE' (b); &, parmi les Filles d'Honneur de Catherine de Médicis, une, qu'on nommoit la grande MERAY, & que Mathas, Gentil-

bonnes preuves. Mais, que quelques-unes de ces *Chansons* aient été chantées comme *Cantiques* Religieux *dans les Assemblées du petit Troupeau* des Réformez, c'est ce qui n'a non plus de vraisemblance, que les calomnies affreuses des accouplemens au hazard & à chandelles éteintes, dont on s'est efforcé de noircir les prémiers Réformez, & qu'un Historien tel que le Laboureur n'auroit point dû rapporter sans le munir de preuves claires & incontestables. Une présomption très naturelle & très forte contre cette odieuse imputation, c'est qu'elle est absolument contraire à la Discipline & à la Liturgie des Réformez, qui n'ont jamais chanté, & ne chantent encore, dans leur Service public, que les *Pseaumes de David* pour l'ordinaire, & dans les jours de Cene le *Décalogue* & le *Cantique de Siméon*.

Que quelques Fanatiques outrez aïent aussi regardé Poltrot comme un véritable *Martyr*, je le crois bien; & en voici une preuve assez remarquable. „ J'ai connu en ma jeunesse," dit un Ecrivain aussi judicieux que desintéressé, „ la Femme du Sieur Allard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement aveuglée du faux zéle de la Réligion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le Portrait de POLTROT, peint comme une Judit aïant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la Ruëlle de son Lit, comme un grand Martir, & qu'elle regardoit comme le Libérateur du petit Troupeau (9)." Mais quoi qu'en ait pû dire Tilénus, je ne saurois me persuader, qu'un Homme tel que Beze se soit de même abandonné à un pareil aveuglement. *Plusieurs Personnes d'un rang & d'un savoir distingué*, dit Tilénus, *& même quelques Personnes de Hollande, avoient avoué, que Théodore de Beze tenoit dans son Cabinet le Portrait de* POLTROT, *qui avoit assassiné le Duc de Guise; & qu'il le montroit comme le Portrait d'un brave* HE'ROS, *& d'un* VE'RITABLE MARTYR, *pour avoir tué un Homme, qui étoit le fleau de ses Frères* (10). Aussi l'équitable Auteur, qui cite ce passage, ajoûte-t-il aussi-tôt: *Mais ce fait ne seroit-il pas une calomnie atroce? Nous jugeons à propos de ne point rapporter la suite du Discours de Tilénus. C'est ainsi que les Remontrans entreprenoient de se justifier aux dépens de leurs Adversaires, & que toutes les Sociétez tâchent d'ordinaire de se justifier l'une aux dépens de l'autre.* Si cet Auteur, trop circonspect, ne s'étoit point contenté de citer en gros *un des Ouvrages de Tilénus*, on pourroit recourir à cet Ouvrage cité, pour éxaminer si son Accusation est bien fondée ou non. Si elle l'étoit, Beze seroit incomparablement plus coupable que beaucoup d'autres, vû son caractère & ses grandes lumiéres; &, de plus, aussi fanatique qu'une misérable Femmelette animée de passion aveugle. Mais, il y a tout lieu de croire, que le reproche de Tilénus, aussi-bien que les soupçons de le Laboureur indiqués ci-dessus à la fin de la Citation (5), ne sont que des suites de leur préjugés contre un Théologien illustre de parti contraire. On trouve dans un violent & dangereux Libelle, que *Beze*, faisant *le Panegyrique de* POLTROT, *le canonise, & en fait un Saint, pour le meurtre par lui commis en la Personne du grand François de Lorraine, Duc de Guyse, que sur tous ils qualifioient Tyran*; & qu'à Meaux, *il donna conseil de tuër la Mère* (c'est-à-dire Catherine de Médicis) *& ses Enfans* (11). Mais un pareil témoignage n'est en aucune façon recevable, venant de la part des Ligueurs, & surtout d'un Ligueur aussi desespéré que Boucher (12). Florimond de Ræmond dit que Pantaléon *en son*

(9) Du Maurier, Mémoires pour l'Hist. des Provinces-Unies, pag. 133, 134.

(10) Tilenus, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande Bretagne, *Tom. XV, pag.* 177: *& dans* l'Histoire abrégée de la Réformation des Païs-Bas, trad. de Gérard Brandt, *Tom. II, pag.* 196.

(11) Apologie pour Jean Chastel, *II. Part. Chap. XIII, pag.* 81: *& IV. Part. Chap. III, pag.* 155. *Voiez aussi pag.* 38.

(12) *Voiez* L'ANTI-COTTON.

Martyrologe *n'a pas honte d'y loger* POLTROT, *condamné comme Traitre, pour l'Assassinat du Duc de Guise* (13). Mais, vû souvent la mauvaise foi, & plus souvent l'inéxactitude de cet Auteur, c'est ce qu'il seroit bon de bien éxaminer avant que de l'admettre.

Non seulement dans la prémiére chaleur de l'événement, ou le zéle est d'ordinaire dans toute sa ferveur, mais même assez de tems après; non seulement en Vers, & par esprit d'Enthousiasme, mais même de sang froid, & dans des Discours graves & mesurez; on parloit avec éloge, & admiration de ce fameux Scélérat: & voici ce qui se dit de lui dans trois Piéces curieuses de ce tems-là, l'une de 1563, & les deux autres de 1565. „ La vengeance de Dieu est dûë," dit-on dans la prémiére, „ laquelle, ainsi que dit Saint Paul, Rom. I, il ne faudra jamais, d'éxécuter sur toute infidélité & injustice des Hommes: voire quand il devroit les faire massacrer par Anges envoyés du Ciel, ainsi qu'il fit à *Héliodore*: OU SUSCITER HOMMES EXPRE'S SAINTEMENT INSPIREZ A' LES PUNIR devant le Monde, comme il suscita *Scevola*, Chevalier Romain, qui alla au camp des Samnites, (*Hétruriens*) pour tuër Porsena leur Roi; *Pausanias* qui occit vaillamment Philippe, Roy de Macédone; *Judith*, qui fit mourir Holoferne en son Lit; *Débora* (*Jahel*), qui faulsa d'un clou de part en part la teste à Sisara; *Eléazare*, qui se mit dessus (*dessous*) l'Eléphant, bien résolu de mourir, pour tuër le Roi Antioche; JEAN DE POLTROT, qui, de fresche mémoire, tua François de Lorraine, Duc de Guyse, en son vivant grand Perséсuteur de l'Eglise (14). Que si l'issuë de cette honorable & à jamais louäble entreprise (*d'Amboise*) ne fut tant heureuse, que la justice de la cause, & le repos de la France, le requeroient," dit-on dans la seconde, „ si est-ce, que le Sieur DE MEREY, poussé de la main de Dieu, a depuis justement, légitimement, & vertueusement vangé le sang de ses Compagnons, & les tourmens qu'il avoit endurez dans les Prisons d'Amboise, sur la teste & la vie du plus cruel Bourreau de la Maison de Guise (15)." *Estes-vous à comparer, en conseil, en résolution, en expérience, en authorité, en conduicte, en hardiesse, à François le Tyran, vostre Frère?* dit-on dans la troisiéme au Cardinal de Lorraine. MERAY, *vostre Libérateur, nous a laissé un éxemple beau & divin pour l'ensuivre. Je sçay bien qu'il ne fault pas estre si cruël que vous; mais, je nie, que ce soit cruaulté, que de faire Justice d'un Tyran, qui n'eut one, ni pitié, ni humanité* (16). Qu'ont dit de pis les plus zélez Espagnols en faveur de leurs *Jaureguis* & de leurs *Gerards*? Qu'ont écrit de plus favorable pour leurs *Timmermans*, leurs *Clémens*, & leurs *Bourgoings* les séditieux d'entre les Dominicains? Quelles plus grandes louänges ont donné à leurs *Barriéres*, leurs *Chastels*, leurs *Guignards*, leurs *Garnets*, leurs *Oldecornes*, &c., les Jésuites les plus rebelles de France & d'Angleterre? Et cette application un peu éloignée de l'Axiome captieux, *Pieta lor ser crudele, Crudelta lor ser pietosa*, tiré des Sermons de Cornelio Musso Evêque de Bitonte, & emploïé par Catherine de Médicis pour déterminer Charles IX au Massacre de la St. Barthélémi (17), n'est-elle pas tout aussi criminelle dans la bouche de cet indiscret Réformé, que dans celle de cette terrible Reine?

Il est sans doute fâcheux pour les Réformez, qu'il se trouve dans les Ecrits de quelques-uns de

(13) Florimond de Ræmond, Histoire de l'Hérésie de ce Siecle, *Livre VII, pag.* 870.

(14) Traité Historial du Jugement de Dieu sur l'Impiété des Tirans, ou Sentences redoutables, & Arrests rigoureux du Jugement de Dieu à l'encontre de l'Impiété des Tyrans, recueillies tant des Sainctes Escritures comme de toutes autres Histoires, par J. R. C. D. *imprimé dans le Recueil des* Memoires du Prince de Condé, *Tom. III, pag.* 905. *Et ce qu'il y a de bien singulier, c'est que ce petit Ouvrage, où l'on parle si franchement du Duc de Guise, est dédié* A très haut & très excellent Prince CHARLES DE LORRAINE, Duc de Guyse; *en quoi il y a certainement erreur. Peut-être aura-t-on voulu dire*, HENRY Duc de Guyse, *ou bien* CHARLES Fils du Duc de Guyse, *qui, en ce cas, seroit le* Duc de Mayenne, *depuis Chef de la Ligue qui pensa faire perdre la Couronne à Henri IV.*

(15) Brief Discours des Conjurations de ceux de Guise contre le Roy & son Royaume, *pag.* 4. *Par ce plus cruël Bourreau de la Maison de Guise, l'Auteur veut dire le* Duc de Guise, *& s'exprime fort mal.*

(16) Response à l'Epistre de Charles de Vaudemont, Cardinal de Lorraine, *jadis* Prince imaginaire des Royaumes de Jérusalem & de Naples, Duc & Comte par fantaisie d'Anjou & de Provence, & maintenant simple Gentil-Homme de Hainault, 1565, in 8, *folio Li verso & folio Lii. Ce titre railleur & satirique pourroit bien avoir donné lieu à du* Bouchet *de tourner ainsi celui-ci:* Reponse à la Requête, que Mr. de Pranzac, Prince du Sang imaginaire, s'est persuadé avoir présenté au Roi, *imprimée à* Paris, chez Jacquin, en 1667, in folio. *Quoi qu'il en soit, cette Piéce contre le Cardinal est extrémement vive, & contient des choses bien curieuses sur-tout concernant la Généalogie des Chatillons & des Lorrains, & touchant les causes de l'inimitié entre l'Amiral de Coligny & le Duc de Guise. C'est dommage, qu'on ne connoisse pas l'Auteur de cet Ecrit, qui est certainement de bonne main, de quelque part qu'il vienne. Je le croirois aisément de* Louis Reinier Sieur de la Planche, *Ecrivain de ce tems-là, fort zélé pour le parti Réformé & la Maison de Montmorency, comme contre celle de Guise. En tout cas, je voudrois qu'il n'eut point ainsi approuvé l'Assassinat du Chef de cette Maison. J'avois déja mis cette Note & le passage auquel elle se rapporte, dans les* Remarques Critiques *ajoûtées à l'Edition du* Dictionaire de Bayle de 1720, *pag.* 3109.

(17) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. II, col.* 542.

til-Homme de cette Princesse, traita un jour de *Jument & Coursiére bardable* (*i*). Ces Gens là étoient apparemment de la Famille de *Poltrot-Méré* ou *Meray*.

(*i*) Brantome, Dames Galantes, *Tom. II*, pag. 422.

de leur Gens, de pareils passages : car, en quelque petit nombre qu'ils soient en comparaison de cette foule innombrable d'autoritez autant ou plus condamnables d'Ecrivains de l'Eglise Romaine, celle-ci ne laisse pas d'en tirer habilement parti, lorsque l'occassion s'en présente; & les Personnes sages & desintéressées sont fâchées de voir les deux Societez coupables du même égarement, sinon en égale quantité, du moins en égale qualité. *Les passions des Hommes sont si grandes*, dit également des deux partis un Ecrivain fort impartial, *& les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des louanges à des Actions, qui ne méritent pas seulement le blâme de tous les Gens de Bien, mais encore punition éxemplaire* (18). Il avoit remarqué quelque peu auparavant, que, lors qu'on punit très cruëllement, du dernier Supplice, Balthazar Gérard, le Meurtrier du grand Prince d'Orange, sa grande fermeté *fit croire aux Hollandois, qu'il étoit possédé du Diable; & aux Espagnols, qu'il étoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des Hommes sont différentes!*

(18) Du Maurier, Memoires pour l'Histoire des Provinces-Unies, pag. 134.

. PRIERIAS (Sylvestre): Voïez MAZOLINI.

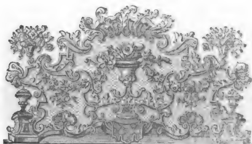

R A M-

R.

RAMPIGOLLIS (ANTOINE DE). Voïez la première Remarque de l'Article GRUNNINGER.

RANCHIN (GUILLAUME) Ecrivain François de la fin du XVI. Siécle & du commencement du XVII, probablement Languedocien, étoit Antécesseur dans l'Ecole de Montpellier (*a*), &, Avocat Roïal de la Cour des Aides de Toulouse (*b*); & feroit tout-à-fait inconnu, s'il ne nous avoit laissé quelques Ecrits intéressans, dont je donnerai ci-dessous la Liste (*A*). Celui d'entre eux, qui fait le plus d'honneur à sa mémoire, est sa *Révision du Concile de Trente*, excellent Ouvrage, qui mériteroit bien d'être plus commun qu'il ne l'est, & conséquemment

(*a*) *Malè* non Advocatus Montisbelligardensis Gallus, *comme le dit contradictoirement* Frid. Gotl. Freytag, Analector. de Libris rarioribus, *pag.* 266.

(*b*) *Voyez ci-dessous la Citation* (1).

(*A*) GUILLAUME RANCHIN, ... *a laissé des Ouvrages dont je donnerai . . . la Liste.*] Le prémier, que je trouve avoir été publié, est

GUILLELMI RANCHINI, *in Schola Monspeliensi Antecessoris, Jus Gallicum de Successionibus ab Intestato, cum Jure Romano collatum*, imprimé *à Lion, chez Hugues de la Porte, en* 1593, *en* 175 *pages in* 8°; & encore *à Lion, en* 1595, *in* 8°; *& à Francfort, chez Latomus, en* 1601, *in* 12°, (1). C'est tout ce que j'en puis dire.

II. Dans son second Ouvrage, il est bien moins Auteur qu'Editeur, comme le fait clairement voir ce titre: HADRIANI *Imperatoris Edictum perpetuum, a* SALVIANO JULIANO *conditum, & a* GUILLELMO RANCHINO *restitutum & editum*; Edition, faite *à Paris, in Officina Plantiniana Adriani Perrier*, 1597, *in* 8°. De la manière dont s'expriment les Bibliographes, il y a lieu de croire que cela se trouve aussi imprimé conjointement avec les *Variæ Lectiones*, dont je vais parler (2).

III. Le troisiéme Ouvrage de RANCHIN est un Recueil de *diverses Leçons*, du mérite desquelles on pourra se former une idée par le titre de celle-ci: *Qui sint ejus* Historiæ *Auctores, qui* AIMOINI *nomine circumferuntur*, GUILLELMI RANCHINI *Observatio*, qui fait la XV. du I. des III. Livres de cet Ouvrage. Il est imprimé sous ce simple titre: GUILLELMI RANCHINI, *in Schola Monspelliensi Antecessoris, Regiique in Subsidiorum Curia Occitana Advocati, variæ Lectiones*; & cela, *Parisiis, in Officina Plantiniana Adriani Perrier, anno* 1597, *in* 8°, (3). On voit aisément par-là, que ces *diverses Leçons* ne consistent pas simplement en matiéres de Juris-prudence comme la profession de leur Auteur porteroit à le croire; & que l'Histoire & la Critique y avoient bonne part. Cette *Observation* se trouve réimprimée au commencement de la M. FREHERI *Collectio Historicorum Francorum*, aussi-bien qu'au commencement du JO. HERM. SMINCKII *Syntagma Historico-Criticum Galliæ Historicorum*: & GERARD JEAN VOSSIUS en a parlé fort avantageusement dans ses *Historiens Latins* (4). Si toutes les *diverses Leçons* de ces III Livres ressemblent à celle-là, elles ne peuvent former qu'une collection fort intéressante: & c'est grand dommage que nos Bibliothécaires ne nous aïent point donné le détail de ses divers Articles.

IV. *Révision du Concile de Trente, contenant les Nullitez d'iceluy; les Griefs du Roy de France, & autres Princes Chrestiens; de l'Eglise Gallicane, & autres Catholiques*: imprimée sans autre indication que M. DC., en 409 pages, in 8°, sans l'*Avertissement* préliminaire, les *Sommaires*, les *Tables*, & les *Additions*. Tout l'Ouvrage est distribué en VII Livres, & chaque Livre en certain nombre de Chapitres, tous très abondamment fournis, & appuïés d'une infinité de Citations des principaux Jurisconsultes & Canonistes. M. FREYTAG, *Analector. de Libris rar.* pag. 266, croit reconnoître à la marque ou devise de l'Imprimeur, que cette Edition est de Geneve.

On en a une *Traduction Angloise*, faite par G. LANGBAIN, & imprimée *à Oxford, en* 1638, (5). C'est ainsi que nous l'indique la *Bibliothéque Bodleïenne* que je viens de citer. Quoique *seconde Edition*, revûe & corrigée par des Docteurs, elle n'en est pas plus instructive, nous laissant dans l'ignorance touchant la forme de cette Edition, & dans l'incertitude touchant ce LANGBAINE, y en aïant eu de prénommez GERARD & GUILLAUME. Dans les Articles des deux LANGBAINS (*Gérard*), Père & Fils, elle ne dit mot de cette version. ANTOINE WOOD a été plus éxact, nous aïant appris dans ses *Athenæ Oxonienses*, Tom. II, col. 220, qu'elle est du Père, & imprimée *in folio*. Dans beaucoup d'autres endroits de cette *Bibliothéque*, il y a des négligences, & même des inéxactitudes, plus considérables, que j'ai notées en divers endroits de ces *Mémoires*: témoin seulement, par éxemple, NICOLAO TRONO, *Doge de Venise*, fort plaisamment métamorphosé en *Libraire* ou *Imprimeur*, Tom. II, pag 395.

V. A tout cela je n'ajoûte qu'avec beaucoup de défiance une *Revision, Correction, & Augmentation* de la *Description du Monde de* PIERRE DAVITY, imprimée *à Paris, chez Sonnius, en* 1643, *in folio*, & que le Père LE LONG, donne à nôtre RANCHIN, tant dans sa *Table des Auteurs*, sous le nom de GUILLAUME, que num. 146, sous le nom de FRANÇOIS, *Avocat à Montpellier*. Comme ce pourroit n'être là qu'une bévuë de la *Table*, qui n'est pourtant point rectifiée dans le nombreux & très étendu *Errata* de cette *Bibliothéque*, ce n'est point là ce qui cause mon doute & ma difficulté; mais, c'est le peu d'apparence qu'il y a, qu'un Homme d'une aussi continuëlle étude, & d'une aussi profonde érudition civile & ecclésiastique que celle que l'on ne sauroit voir qu'avec étonnement dans sa *Révision du Concile de Trente*, ait eu le goût & le loisir de s'amuser à la reproduction & augmentation d'un de ces Ouvrages vulgairement abandonnez à la discrétion, ou, pour mieux dire, à l'indiscrétion des Regrattiers de Littérature & des Libraires. Dailleurs, vû le long intervalle de 1591 à 1643. il se pourroit que ce FRANÇOIS, *Avocat*, fût un autre Fils de GUILLAUME: mais, c'est ce que je me garderai bien d'admettre ou d'affirmer.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Abbé LENGLET DU FRESNOY, dans son *Catalogue des principaux Livres de Géographie*, joint à sa *Méthode Géographique*, donne de même à FRANÇOIS DE RANCHIN cette Edition de 1643: ajoûtant, qu'il y en avoit déjà eu une de 1635; que J. B. DE ROCOLLES, chétif Compilateur, les reproduisit augmentées de beaucoup d'inutilités & d'inéxactitudes *à Paris, en* 1660, *en* 6 *Voll. in folio*; & que les Editions de 1635 & de 1643 sont beaucoup meilleures. Il pouvoit encore dire, que l'Ouvrage de DAVITY avoit été imprimé plusieurs autres fois seul sous le titre d'*Etats & Empires du Monde &c.*, tant *in* 4°, qu'*in folio*.

(1) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 837. Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 909. Struvii Biblioth. Juridica, *pag.* 146. Simon Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom. I*, *pag.* 251.

(2) Biblioth. Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 393. Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 164. Struvii Biblioth. Jurid. *pag.* 30.

(3) Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 393. Biblioth. Thuana, *Tom. I*, *pag.* 320. Biblioth. Telleriana, *pag.* 224. Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *num.* 6614, *qui dit mal* in 4°.

(4) Le Long, *là-même*. G. J. Vossius de Historicis Latinis, *Lib. II*, *Cap.* XXXIV, *pag.* 311.

(5) Biblioth. Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 392.

ment d'être remis au jour (*B*). Il étoit en commerce de *Lettres* avec Casaubon ; &, parmi les *Epîtres* de celui-ci, j'en trouve six qui lui sont adressées (*c*).

Deux autres RANCHINS, pareillement de Montpellier, étoient sans doute ses Parens ; &, probablement, l'un son Frère, & l'autre son Fils, ou son Neveu. Quoi qu'il en soit, ETIENNE étoit certainement Jurisconsulte & Avocat, ainsi qu'il paroit par ses Ouvrages (*C*) : & FRANÇOIS étoit Docteur & Professeur en Médecine à Montpellier ; & ses écrits étoient assez estimez (*D*).

Je n'ai pû découvrir, ni le tems, ni le lieu, de la mort d'aucun d'eux : & je ne saurois juger de leur âge, que par la date de l'impression de leurs écrits. Voïez pourtant la fin de la Remarque (*D*).

[c] *Ce sont les XCVIII, CII, CXLV, DCCCC-XCIX, M, & MXV. La I, est du 9, des Kalendes d'Oct. 1596, & la dernière est du 3, des Ides d'Août 1597. La quatrième est adressée* GUILL. RANCHINO, J. C. & inclytæ *Montis pessuli reipublicæ* prudentissimo.

(*B*) *La* Revision du Concile de Trente de G. RANCHIN . . . . . *mériteroit bien* . . . . *d'être remise au jour*.] En effet, c'est un Livre tout rempli de Recherches étonnantes, tant par leur quantité que par leur choix, de Réflexions également sages & solides, de Témoignages autentiques & irréprochables des Ecrivains les plus judicieux & les plus respectables, en un mot l'un des meilleurs & des plus irréfutables Ecrits qu'on ait jamais fait contre Rome & ses Procédez tiranniques ; & d'autant plus digne de l'étude & de l'extrême attention des Lecteurs sensez & judicieux, que, n'étant point composé par un Protestant, mais, par un très bon Catholique-Romain, (6), on n'a nullement à y craindre cet esprit de parti si ordinaire & si nuisible entre gens de différente communion. On peut donc très bien le mettre dans la Classe des VARGAS, des MALVENDAS, des PAOLO SARPIS, des RICHARS, des GILLOTS, des DU PUIS, & autres illustres Catholiques opposez aux Maximes Italiennes du Concile de Trente & de la Cour de Rome.

[6] *C'est ce qu'il affirme lui-même dans l'*Avertissement *mis au devant de son Ouvrage.*

(*C*) ETIENNE *étoit* . . . *Avocat, ainsi qu'il paroit par ses Ouvrages*.] Je n'en connois que trois.

I. Le prémier est intitulé *Continuatio Repetitionis Cap.* Raynutius extra de Testamentis, *super fine III Partis, quæ imperfecta a D.* GUILLELMO BENEDICTI *relicta, concernens præcipuam ipsius Capitis materiam, Auctore* STEPHANO RANCHINO : imprimée *à Lion, en* 1583, *in folio* (7).

II. Le second est intitulé *Annotationes ad Guidonis Papæ Decisiones*, & imprimé *à Lion, en* 1593, & 1602, *in folio* (8).

III. Le troisiéme est STEPHANI RANCHINI *Miscellanea Decisionum aut Resolutionum, ex Editione* PHILIPPI BORNERII, imprimé *à Geneve, chez De Tournes, en* 1709, *in folio*.

[7] Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 830 . *où il dit mal* 1683.

[8] Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II, pag.* 391. Simon, Biblioth. des Auteurs de Droit, *Tom. I, pag.* 258.

(*D*) *François étoit Médecin*, ... *& ses Ecrits étoient assez estimez*.] En voici la Liste, telle que l'a donnée MANGET d'après MERCKLIN & VAN DER LINDEN.

I. „ Opuscula Medica, utili jucundaque rerum „ varietate referta ; Publici Juris facta, opera „ & studio HENRICI GRAS" *Lugduni, apud* „ *Petrum Ravaud*, 1627, *in* 4°. „ *Sunt autem hæc* : „ 1. Apollinare Sacrum, de Monspeliensis Universitatis origine, progressu, administratione, „ & celebritate, &c. 2. In Hippocratis Jusjurandum „ Commentarius. 3. Pathologia Universalis, cum „ Controversiis in utramque partem agitatis & decisis. 4. De Morbis Puerorum Tractatus. 5. De „ Morbis Virginum Tractatus. 6. Γηροκομικὸν, de „ Senum Conversatione, & Senilium Morborum „ Curatione. 7. De Morbis subitaneis Tractatus. „ 8. De Curatione Morborum & Symptomatum, „ quæ vitiosam purgationem, aut comitantur, aut „ consequuntur, Tractatus. 9. De consultandi ratione, seu de collegiandi modo, Tractatus. 10. Tractatus duo posthumi : 1. De morbis ante partum, „ [in partu, & post partum (9) ;] 2. De purificatione rerum infectarum, post pestilentiam. *Lugduni, apud Petrum Ravaud*, 1644, *in* 4° ; 1645, „ *in* 8° ; 1653, *in* 8°.

[9] *Manget a oublié ces mots ici renfermez.*

„ II. Opuscules ou Traités divers & curieux en „ Médecine, *id est* Opuscula seu Tractatus varii „ Medici curiosi. *Lion, Pierre Ravaud*, 1640, „ *in* 8°. Primus horum Tractatuum Gallicorum est „ de Peste, qui dividitur in 3. partes, quarum 1°. „ agit de Præservatione urbium temporibus pestilentialibus, 2°. de Urbibus peste infectis, 3°. de Expurgatione urbium post pestem ; quibus succedit „ Historia pestis quæ annis 1629, & 1630, Monspelium afflixit, ejusdemque urbis post profligatam „ pestem expurgatione. Secundus Tractatus est de „ Lepra. Tertius de Lue Venerea. Quartus de Accidentibus iis advenientibus qui veredo vehuntur. „ Quintus de Torturæ accidentibus. Sextus de Cruentatione Cadaverum. Septimus de Natura & Proprietatibus Cervorum. Octavus de Terebintina.." Il faut observer que tous ces *VIII, opuscules* sont en François.

„ III. Quæstions Françoises sur toute la Chirurgie de Mr. GUY DE CAULIAC, divisées en „ III, Parties par Mr. FRANÇOIS RANCHIN : „ derniére édition, revue, & corrigée de plusieurs „ manquemens & fautes passées aux précédentes „ impressions. *Rouën, Jacques Besongne*, 1628, „ *in* 8°, (10)."

Depuis tout ceci recueilli & mis en ordre, je viens de trouver dans un excellent Bibliographe de Médecine, que FRANÇOIS RANCHIN étudia en Médecine à Montpellier, sa Patrie, en 1587 ; qu'en 1592, il y fut reçu Docteur, & en 1605, Professeur ; qu'en 1612, il fut fait Chancellier de l'Université à la Place d'A. DU LAURENS ; qu'il mourut en 1641 ; & que dès 37, ans auparavant ses *Questions en Chirurgie sur les Oeuvres de M.* GUY DE CHAULIAC avoient été imprimées *à Paris, chez Marc Orry, en* 1604, *in* 8°. Un *Traité de la Vérole*, qui se trouve là-dedans, ainsi qu'un plus ample dans ses *Opuscules* de 1640, ont donné lieu à Mr. JEAN ASTRUC, célébre Médecin de Paris, de donner un bon précis du contenu de ces deux Piéces, dans son bel *Index Chronologicus Auctorum qui de Lue Venerea, vel Luis Venereæ Remediis, scripserunt*, pag. 898, — 900 : & l'on ne sauroit mieux faire que d'y recourrir.

[10] Joannis Jacobi Mangeti Bibliotheca Scriptorum Medicorum, *Part IV, pag.* 1[illegible]

RATDOLT (ERHARD) natif d'Augsbourg, & célébre Imprimeur de Venise, est d'autant plus digne de l'attention & de la reconnoissance des gens de Lettres, qu'on lui est particuliérement redevable d'un des plus utiles usages de l'Imprimerie ; savoir de celui d'imprimer les *Figures de Mathématique* gravées en bois, en même tems que les discours dans lesquels elles se trouvent emploïées : qu'on lui doit peut-être encore la maniére d'imprimer de même avec beaucoup de facilité les *Lettres grises*, les *Fleurons*, & les *Vignettes*, qui ne se faisoient auparavant à la main & au pinceau qu'avec beaucoup de peine & long espace de tems ; & qu'il lui faut peut-être attribuër de même l'Invention & l'Ordonnance des Titres ou Frontispices de Livres, mis à la tête des volumes, & finissant par le nom de l'Imprimeur ou du Libraire, & par la date de l'impression : du moins voit-on clairement quelque-chose de tout cela dans la plus ancienne de ses

ses éditions connuës (*A*). Après avoir resté quelque tems dans la Société dont on vient de parler, & y avoir imprimé depuis 1476, jusqu'en 1478, diverses éditions dont la beauté ne céde en rien à celles de *Jean* & *Vendelin de Spire* Frères, de *Nicolas Jenson*, de *Jean de Cologne* & de *Jean Manthen* de Gherretzem associés, de *Christophe Valdarfer* de Ratisbonne, de *Jean Herbort* de Selingenstadt, en un mot de tous les autres meilleurs & plus habiles Imprimeurs de Venise, il y en imprima seul de pareilles depuis 1478, jusqu'en 1488, qu'il se retira à Augsbourg sa Patrie (*a*); où il continua d'imprimer, non seulement jusqu'en 1491, comme l'a remarqué Mr. Maittaire, mais encore jusqu'en 1499, & même jusqu'en 1505, ainsi que je le prouverai clairement ci-dessous (*b*). Il n'a-

[*a*] *Selon* Mr. Jean Fred. Weidler, Hist. Astronomiæ *pag.* 317, *il s'y seroit retiré dès* 1483; *mais, c'est une erreur.*

[*b*] *Remarque* C], Article *Romana Vetustatis Fragmenta.*

(*A*) *La plus ancienne de ses Editions connues.*] C'est celle d'un *Kalendarium*, que Mr. Maittaire regarde comme de 1475, (1), mais que son titre même ne date que de 1476. Ce titre, qu'on peut regarder comme le prémier mis en usage, ou comme aïant donné lieu à la disposition de ceux qui sont aujourd'hui généralement usitez, est ainsi disposé au milieu de trois longues *Vignettes* gravées en bois, deux en hauteur, & la troisiéme au dessus en largeur.

Aureus hic liber est: non est preciosior ulla
Gemma Kalendario, *quod docet istud opus*,
Aureus hic numerus: lune, solisque labores
Monstrantur facile: cunctaque Signa Poli:
Quoque sub hoc Libro terre, per longa regantur
Tempora: quisque dies, mensis, & annus erit:
Scitur in instanti quecunque sit hora diei.
Hunc amat Astrologus qui velit esse cito.
Hoc JOANNES *opus* REGIO DE MONTE *probatum*
Composuit, tota notus in Italia.
Quod Veneta *impressum fuit in tellure per illos*
Inferius quorum nomina picta loco.

1476.

Bernardus Pictor de Augusta
Petrus Loslein de Langencen
Erhardus Ratdolt de Augusta.

Ces trois derniéres lignes sont en rouge, & tout le reste en noir, à la réserve de la prémiére Lettre de ces Vers, qui est aussi en rouge, & parfaitement bien taillée en bois. Les *Figures des Eclipses*, depuis 1475, jusqu'en 1530, y sont gravées de même, & imprimées en noir; & les *XII*, *Mois* de l'année, aussi bien que quelques *Tables* numéraires, s'y voïent en Caractères rouges & noirs: le tout parfaitement bien imprimé, & orné dans tout le Cours du volume de *Lettres* capitales *historiées* ou *fleuronées*. C'est un petit *in folio*, où il n'y a ni chiffres de pages, ni reclames, ni signatures.

[1] Maittairii Annal. Typographici, *Tom. I*, *pag.* 351.

Ce *Kalendrier* avoit déjà été imprimé *à Nuremberg*, *par Jean de Mont-roïal ou Regiomontan*, son Auteur, environ dix-huit mois auparavant, ainsi que je l'ai observé dans l'Histoire de l'IMPRIMERIE: & comme les *Figures des Eclipses* sont sans doute dans cette édition-là de même que dans celle-ci, peut-être est-ce à ce savant & ingénieux Mathématicien qu'on est redevable de la prémiére idée de l'impression des Figures en même tems que des Caractères.

Sept ans après, ce *Kalendarium* fut réimprimé par Ratdolt seul, avec la souscription suivante.

Cui dedit ingenium Divina Potentia, & Artes
Qui bene Dedaleas solus in orbe tenet
Hoc Augustensis RATDOLT Germanus ERHARDUS,
Dispositis signis undique, pressit opus.
Vivat ut hic semper, volventes fata sorores,
Nam prodest multis, Lector amice, roga.

Anno Salutis M. CCCC. LXXXIII. Id. Sept.
VENETIIS.

C'est de même un petit *in folio*, ou un grand *in quarto*.

Trois Ecrivains Italiens parlent d'une édition Italienne de ce *Kalendrier*, faite aussi *à Venise*, *en* 1476, *par le même Imprimeur*, & *de la même forme*; & les deux derniers, comme pour confirmer la chose, ajoûtent que Regiomontan est l'Auteur de l'Original Latin (2). Mais, il y a tout lieu de croire, qu'ils ne se trompent pas moins à cet égard, qu'à celui des *Croniche di Francia o di San Dionisio*, & de divers autres Ouvrages Latins ou François, qu'ils traduisent de leur pure libéralité en Italien, comme je l'ai clairement fait voir ailleurs (3). Malgré la déclaration claire & positive du titre de cet Ouvrage, qui le donne bien expressément à JOHANNES REGIOMONTANUS; George Henischius, Elie Ehingerus, & Antoine Reiserus, tous trois Bibliothécaires de la République & Ville Impériale d'Augsbourg, se sont unanimement accordez à l'attribuër, de leur chef, à RATDOLT, & à ses Associés BERNARDUS PICTOR, & PETRUS LOSLEIN (4). Beughem & Orlandi, qui sont presque toujours d'accord à se tromper, se contentent de faire RATDOLT Auteur de l'*Expositio Florum Astrologiæ Apomasaris*, imprimée *à Augsbourg chez lui*, *en* 1488, *in* 4°, (5). Et tous cinq, enfin, aussi bien que Haym & la *Bibliotheca Italiana*, estropient son nom de diverses maniéres, aussi-bien que celui de PIERRE LOSLEIN de Langencen son Associé, & en même tems le Correcteur de leur Imprimerie commune (6).

Une autre de ses impressions, qui ne mérite pas moins d'attention & d'estime que celle-là, est son EUSEBII, *Cæsariensis Episcopi*, *Chronicon*, *id est Temporum Breviarium incipit fœliciter*, *quem* HIERONYMUS Præsbyter, *divino ejus ingenio Latinum facere curavit*, & *usque in Valentem Cæsarem Romano adjecit Eloquio*; *quem* & PROSPER, *deinde* MATTHEUS PALMERIUS [*Florentinus*, & MATTHIAS PALMERIUS *Pisanus*,] *qui eaque consecuta sunt adjicere curavere*, *eidem postpositi subsequuntur.* Cette collection a été faite par C. JOANNES LUCIUS HIPPODAMUS *Helbronnensis*, que FRED. GOTTL. FRAYTAG, *Analectorum Litterariorum de Libris rarioribus* pag. 323, prétend être le même que JOANNES LUCILIUS SANTRITER, à qui M. MAITTAIRE, *Annal. Typograph.* pag. 442, donne aussi cette collection, & dont il fait pag. 114, & 120, un célébre Correcteur, fort versé en Mathématique, Poësie, Histoire, &c., & de plus un habile Imprimeur, mais qui ne dit mot de ce nom HIPPODAMUS. Quoi qu'il en soit, ce volume commence par une *Table des Matieres* à la fin de laquelle ce JOANNES LUCILIUS a mis cet Avertissement:

C. I. L. H. Lectori Salutem.

„ Ne vagus in totum ferretis sæpe libellum
„ Historiam quærens, & nova gesta Virûm,
„ Junximus hanc Operi *Tabulam*, quæ, candide Lector,
„ Qua Carta Historia est, quæque notata docet.
„ Ne tamen ingratus sis tanti muneris, heia
„ Quod volo, quod cupio, dent mihi fata, roga."

Cette édition est parfaitement belle & bien disposée, comme toutes celles de RATDOLT, qui avoit un excellent goût pour l'Imprimerie, mais n'est pas, comme le prétend FREYTAG, la *prémiére*, ni *des prémiéres*, où l'on ait vû des *Rubriques* ou *Lettres rouges.* Sans parler des éditions des Inventeurs où cette couleur se voit abondamment, RATDOLT lui-même avoit déjà donné sept ans auparavant un Chef-d'Oeuvre en ce genre dans son *Kalendarium*, imprimé *à Venise chez lui*, *en* 1476, *in folio.* Son EUSEBE n'est qu'*in* 4°; & en voici

[2] Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 28. Haym, Notizia de' Libri rari Italiani, *pag.* 278. Bibliotheca Italiana *pag.* 217. Fontanini, Eloquentia Italiana, *leur Original*, *n'étoit point tombé dans cette bevûe.*

[3] Hist. de l'IMPRIMERIE.

[4] Henischii Catal. Biblioth. August *pag.* 479. Ehingeri Catal. Biblioth. Aug. *pag.* 398 Reiseri Index MSS. Biblioth. Aug. *pag.* 114.

[5] Beughem Incunabula Typograph. *pag.* 116. Orlandi Origine della Stampa, *pag.* 196.

[6] *Voïez*, *entre autres*, *leur édition* d'Appianus Alexandrinus *en* 1477, *indiquée par* Maittaire, *Tom. I*, *pag.* 374.

n'avoit, pour ainsi dire, donné qu'un simple & léger Essai de son Secret d'imprimer les Figures en même tems que les Lettres, dans son édition du *Kalendarium Johannis de Monteregio* dont nous venons de parler; mais, il usa pleinement de cette nouvelle invention dans son édition des *Euclidis Elementa Geometrica cum Commentariis Campani* (c): & c'est dans l'*Epître Dédicatoire* au Doge Jean Mocenigo qu'il y a ajoûtée, qu'il nous apprend qu'il est l'Inventeur de cet utile usage (*B*). Comme on peut aisément voir, dans le laborieux Ouvrage de Monsieur Maittaire touchant l'Imprimerie, une Notice fort curieuse

(c) *Mr.* Jean-Henri Leichius *se trompe donc dans son* Liber de Origine & Incrementis Typographiæ, *lors qu'il y affirme pag.* 14 *que cet* Euclide *est le prémier Livre ou l'on ait vû des Cercles & autres Figures de Mathématiques taillées en bois.*

voici l'Ordre Chronologique. EUSEBE s'étend jusqu'en l'an de Christ 329; St. JEROME, jusqu'en 381; PROSPER jusqu'en 449; MATTHIEU PALMERIUS jusqu'en 1448; & enfin, MATTHIAS PALMERIUS jusqu'en 1481: choix judicieux, & suite bien ordonnée, dûs sans doute aux soins de Jo. Lucilius, qui les termine ainsi,

C. JOANNES LUCILIUS HIPPODAMUS *Helbronnensis Lectori Salutem.*

„ Perlege, quisquis ades, vultu quæcumque
„ benigno,
„ Hoc, etiam falsi si quid habebit, opus.
„ Sed nihil erratum, nisi quid fortasse pugillum
„ Invenies, Calamus quod dare possit, erit.
„ Quicquid erit, facilis parces mihi, dummodo
„ posthæc
„ Scripta manu, vel quæ pressa fuere, legas."

EHRARDUS RATDOLT, *Augustensis, solerti Vir Ingenio, maxima cura plurimis undique comparatis Exemplaribus*, EUSEBII Libros Chronicos, *ac reliquas in hoc volumine* de Temporibus *Additiones, non parvo studio impensisque emendatissime impressis* Venetiis, *Duce inclyto Joanne Mocenigo, Romanorum Imperatore Phrederico III, Imperii sui anno* 44, *anno Salutis* 1483, *idibus Septembris.*

Mr. Maittaire remarque, que toute cette souscription est imprimée en rouge, & qu'à côté de ces derniers mots,

Salutis 1483, *idibus Septembris.*

ceux de *Gloriæ* *Deo*

ainsi disposez sont imprimez en noir; mais, il ne dit quoique ce soit, ni du contenu du Volume, ni des deux Epigraphes que j'ai rapportées, ni de la *Table des Matieres*: en sorte qu'il n'a donné qu'une idée fort imparfaite de cet Ouvrage.

(B) *Il nous apprend lui-même dans l'*Epître Dédicatoire *de son édition des* Euclidis Elementa Geometrica, *qu'il est l'Inventeur de l'usage utile d'imprimer les Figures en même tems que les Lettres.*] Cette édition, qui finit par cette souscription, *Opus Elementorū Euclidis Megarensis in Geometriā Artē: in id quoq; Campani pspicacissimi Cōmentationes finiūt. Erhardus Ratdolt, Augustensis, Impressor solertissimus, Venetiis impressit, anno Salutis M. cccc. lxxxij. Octavis Calen. Juñ. Lector. Vale.* Fabricius, *Bibliothecæ mediæ & infimæ Latinitatis* pag. 897, met cette édition en 1472, & se trompe. Elle n'a, ni *chiffres* de pages, ni *reclames*, mais bien des *signatures* depuis a--r, cahiers de 4 feuilles chacun; les *titres courans* des pages y sont en Lettres capitales; & peut-être est-ce la prémiére édition où cette singularité se trouve. Freitag, *Analect. de Libris rar.* pag. 316, dit que pour toute ponctuation, il n'y a que le seul point, & se trompe: les deux points & la *Virgule*, s'y trouvent bien par-tout. Mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cette Virgule sert aussi de marque de division des mots placés à la fin des lignes. Selon l'usage ancien elle est toute droite un peu obliquement posée de droite à gauche ainsi /, & non comme la moderne, formée du point allongé par une queue recourbée de droite à gauche,. C'est un *in folio* de Caractères Gothiques fort nets, qui commence par le folio verso, où se lit l'*Epitre Dédicatoire* en question en ces termes:

„ Erhardus Ratdolt, Augustensis Impressor,
„ Serenissimo alme urbis Venete Principi Joan-
„ ni Mocenico S.

„ Solebam antea, Serenissime Princeps, mecum ipse cogitans admirari quid cause esset q' in hac tua prepotenti & fausta urbe, cum varia Auctorum veterum novorumque volumina quotidie imprimerent., in hac Mathematica Facultate, vel reliquarum disciplinarum nobilissima, aut nihil aut parva quedam & frivola, in tanta impressorum copia, qui in tua urbe agunt, darentur impressa. Hec cum mecum sepius discuterem, inveniebam id difficultate operis accidisse. Non enim adhuc, quo pacto Schemata Geometrica, quibus Mathematica volumina scatent, ac sine quibus nihil ī his Disciplinis fere intelligi optime potest, excogitaverant. Itaq; cum hoc ipsum tantūmodo cōmuni omnium utilitati que ex his percipitur obstaret, MEA INDUSTRIA, NON SINE MAXIMO LABORE, EFFECI, UT QUA FACILITATE LITTERARUM ELEMENTA IMPRIMUNTUR, EA ETIAM GEOMETRICE FIGURE CONFICERENTUR. Quamobrem, ut spero, HOC NOSTRO INVENTO, he Discipline, quas Mathemata Greci appellant, voluminum copia, sicuti relique scientie, brevi illustrabuntur. De quarum laudibus & utilitate possem multa in presens adducere ab illustribus collecta Auctoribus, nisi Studiosis jam omnibus hec nota essent. Illud etiam plane cognitum est, ceteras Scientias sine Mathematibus imperfectas ac veluti mancas ēē. Neque hoc profecto negabunt Dialectici, neque Philosophi abnuent, in quorū Libris multa reperiuntur, que sine Mathematica ratione minime intelligi possunt. Quam divinꝰ ille Plato, mere veritatis arcanū, ut adipisceretur, Cyrenas ad Theodorum, summum eo tempore Mathematicū, & ad Egyptios Sacerdotes, enavigavit. Nam ut de Musice taceam, que nobis muneri ab ipsa natura ad perferendos facilius labores concessa videtur; ut Astrologiam preteream, qua exculti celum ipsum veluti Scalis Machinisq; quibusdam conscendentes verum ipsius nature argumentum; sine Arithmetica & Geometria, quarum altera numeros, altera mensuras docet, civiliter commodeq; vivere q̄ possumꝰ. Sed quid ego ī his moror, que jam omnibus, ut dixi, notiora sunt, q̄; ut a me dicantur? Euclides igitur Megarensis, Serenissime Princeps, qui XV. Libris omnem Geometrie rationem consummatissime complexus est, quem ego summa cura & diligentia, nullo pretermisso Schemate, imprimendum curavi, sub tuo nomine tutus felixq; prodeat."

Les trois Bibliothécaires de la Ville d'Augsbourg, déjà citez ci-dessus, ont débité une chose bien extraordinaire touchant cette *Epitre Dédicatoire*, qu'ils nomment *Préface*; savoir, qu'elle étoit imprimée avec des Lettres d'Or, *aureis Literis impressa* (7): & Beughem, qui se chargeoit servilement de tout sans le moindre éxamen, n'a pas manqué d'adopter bonnement une si curieuse anecdote (8). Mais, comme j'ai déjà fait voir il y a longtems, que ce n'est-là qu'une imagination frivole, absolument destituée de tout fondement, je me contente de renvoïer à ce que j'en ai dit alors (9).

Quant aux *Lettres grises*, *Fleurons*, & *Vignettes*, dont j'ai dit qu'on lui devoit peut-être encore la maniére de les imprimer en même tems que les Discours où on les emploïoit; voici ce qu'en insinue, & reconnoit même, un Ecrivain si passioné pour Strasbourg, qu'il n'accordoit rien aux autres Villes, qu'avec quelque restriction favorable à celle-là. *Et hæ* Florentes Litteræ, *quas a* Florum *figuris, quibus erant intextæ, dixere*, dit-il (10),

(7) Hætschius, Biblioth. Augustanæ pag. 476. Ehingerus, Bibliothecæ Augustanæ pag. 667. Reiserus, Indicis Manuscript. Aug. Biblioth. pag. 116.

(8) Beughem, Incunabulor. Typograph.

(9) Hist. de l'Imprimerie, Citation (112).

se des impressions de cet habile Imprimeur, je me contenterai de noter ici sa prémiére édition connuë d'Augsbourg, afin de fixer éxactement par-là le tems de son Retour dans sa Patrie, & d'y ajoûter celles qui n'ont point été connues à Mr. Maittaire (*C*), la derniére desquelles nous annonce probablement le tems de sa mort en 1505, ou 6. Un Savant de ce tems-là, que je croirois facilement avoir été l'un des Correcteurs de son Imprimerie à Augsbourg, nous en a laissé un assez bel Eloge, à la fin d'une de ses éditions dont il avoit pris soin (*D*): mais, il n'en fait nullement un Auteur; qualité, que quelques-uns se sont fort mal-à-propos avisez de lui donner pendant que quelques autres ont fort inéxactement écrit son nom (*d*).

(*d*) *C'est ce qu'on peut voir à la fin des Remarques* (*A*), & (*C*).

Je

(10), *Venetiis principium habuerunt, arte & ingenio* Erhardi Ratdolt Augustensis, *sub annum Christi M. CCCC. LXXVI. aut VII.; ut Capitales aliæ minores, de* Romanis *participantes æque ac* Tornatis, *initium cepisse videntur Parisiis, industria Typographi cujusdam ejus ipsius cognominis.* Erhardus Winsberg *is erat, cujus supra meminimus* (11). *Ante quod tempus in allis editionibus Typis excusas fuisse non vidimus.* Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'outre les *Lettres* & *Vignettes* gravées qui se voïent dans le *Kalendarium Johannis de Monteregio*, qui fait le sujet de la Remarque précédente, on en remarque de semblables dans les plus anciennes éditions de Ratdolt & de ses Associés, par éxemple dans celle des *Petri Mocenici Imperatoris Veneti Gesta*, qu'ils donnérent dès 1477, *in* 4°; & que l'*Euclide*, dont il s'agit ici, en est tout plein d'un bout à l'autre. En effet, immédiatement après l'*Epitre Dédicatoire* de Ratdolt, le prémier mot du I, Livre, Punctus, commence par une grande Lettre de 10. points, ainsi que ceux des XIV, autres Livres; & chaque proposition, par une de 5: le tout précédé de cette espéce de titre rouge en deux lignes, *Preclarissimus Liber Elementorum Euclidis perspicacissimi in Artem Geometrie incipit quà fœlicissime.* La page, qu'il commence, est enclavée dans une large *Vignette* d'une seule Piéce, qui en occupe les marges supérieure, inférieure, & intérieure, au lieu que l'extérieure ne l'est que par les diverses Figures Géométriques convenables à chaque proposition: Figures, parfaitement bien taillées, & d'une très grande netteté. C'est ainsi, qu'à la *Vignette* près, sont ordonnées toutes les pages de ce volume, dans lesquelles les *Commentationes* de Campanus sont très éxactement placées au dessous du Texte de chaque proposition d'Euclide, & imprimées très nettement d'un plus petit caractère: &, si c'est-là le coup d'Essai de Ratdolt, comme semble l'insinuër sa *Dédicace*, c'est certainement un coup de Maître. Faute d'attention, Saubert, *Historiæ Bibliothecæ Noribergensis*, pag. 144, fait, dans cette seule page, trois différentes éditions de cette seule & unique impression, & toutes trois de 1482. C'est composer, ou plûtôt compiler, bien négligemment.

(10) Mentelius de vera Typographiæ Origine, pag. 65.

(11) *Pag.* 15; *mais, il n'en fait point-là un Imprimeur, se contentant de le qualifier de* quidam Ev. Windsberg. *C'étoit un Medecin Allemand, qui faisoit la Fonction de Correcteur chez les trois premiers Imprimeurs de Paris & de France. Je ne vois pas que les Bibliographes, soit généraux, soit simplement de Médecine, fassent aucune mention de cet Auteur.*

(*C*) *Je me contenterai d'indiquer ici sa prémiére édition connue d'Augsbourg, ... & d'y ajouter celles qui n'ont point été connues à Mr. Maittaire.*] Cette prémiére édition d'Augsbourg est celle de la Boetii *Arithmetica*, qu'il publia dès le 20. de Mai de l'Année 1488, avec cette souscription: *Impressa mensis Maii die vigesima, per Erhardum Ratdolt, Viri solertissimi eximia industria & mira imprimendi arte, qua nuper Venetiis, nunc excellet nominatissimus Auguste Vindelicorum M. CCCC. LXXXVIII.* Ce n'est qu'un petit volume *in* 4°, (12).

(12) *Voyez* Mattairii Annal. Typograph. *Tom. I, pag.* 494. *J'ajoûterai pourtant, que depuis cet Article dressé j'ai rencontré dans les* Schelhornii Additamenta ad Mattaire Annales Typographicos, *pag.* 94, *Tomi XII*, Miscellaneorum Lipsiensium, *une édition antérieure à celle-là, savoir*, Obsequiale Augustanum, *impressa* Augustæ, per Erhardum Ratdolt, 1487, in 4°; *mais, pour plus de sûreté, j'en voudrois voir la souscription, ainsi que du* Boëce.

La même année, il y donna une nouvelle édition d'un Livre plus important, savoir du Johannis de Thurocz *Chronicon Rerum Hungaricarum, ab ortu Gentis & Rege Attila, ad Corvinum anno* 1464, avec cette souscription un peu mieux disposée que la précédente, & qu'il mettoit ordinairement à ses Impressions d'Augsbourg: *Serenissimorum Hungarie Regum Chronica, bene revisa, ac fideli studio emendata, finit feliciter, impressa Erhardi Ratdolt, Viri solertissimi, eximia industria, & mira Imprimendi Arte, qua nuper Venetiis, nunc Auguste, excellit, nominatissimi. Impensis siquidem Theob. Fegher, Concivis Budensis. Anno salutifere Incarnationis M. CCCC. LXXXVIII. tertio Nonas Junii.* C'est un *in folio* de très beaux Caractères Vénitiens ou Romains (13).

(13) *Tiré de l'Histoire de l'Imprimerie sous M. CCCC. LXXXVIII, où j'ai noté l'Histoire de cet Ouvrage & de ses Editions.*

La derniére édition de Ratdolt, dont parle Mr. Maittaire, est celle du *Liber Astronomicus* Guidonis Bonati *de Forlivio*, imprimée en Mars M. CCCC. LXXXXI. *in* 4°, & dont j'ai donné ci-dessus une notice beaucoup plus étendue dans l'Article particulier de ce Bonatus: mais, il y en a probablement eu diverses autres, dont je ne connois que les cinq suivantes.

I. Petri de Alliaco *Concordia Astronomiæ cum Theologia & Historica Narratione* imp. *Augustæ Vindelicorum, anno* 1494, *in* 4°.

II. Kalendarium Magistri Johannis de Monte-Regio: *Erhardi Ratdolt, Viri solertis eximia industria, & mira imprimendi arte, qua nuper Venetiis, nunc Auguste Vindelicorum excellit nominatissimus, anno M. CCCC. LXXXXII, in folio.*

III. *Missale Augustanum*, imprimé *en* 1496, in folio, avec les deux Vers Latins que j'indiquerai dans un moment.

IV. *Psalterium, cum apparatu vulgari familiariter appresso*; id est, *Lateinischer Psalter, mit dem Teutschen Nutzlichen da bey gedruckt*: gedruckt *zu Augspurg, von Maister Erhardten Ratdolt, nach Christi gepurt M. CCCC. XCIX, in* 4°.

V. *Romanæ Vetustatis Fragmenta in Augusta Vindelicorum, ejusque Diœcesi, collecta & edita a Conrado Peutingero*, & imprimez avec cette indication: *Erhardus Ratdolt Augustensis impressit VIII. KLS.* Octobr. *M. D. V.* C'est un petit *in folio* fort bien imprimé. Dans l'*Index Annalium Typographicorum* (14), on met mal cette édition à *Venise*; & tant là, que dans ces *Annales* mêmes, (15), on nomme mal cet Imprimeur *Ratoldus*.

(14) *Tom. II, pag.* 407.

(15) *Tom. II, pag.* 171.

Cette derniére édition prouve bien clairement, que nôtre Ratdolt a au moins vécu jusques vers la fin de l'année 1505, & le commencement de 1506; après quoi je ne vois plus qu'il en soit fait aucune mention.

On voit, à la fin de la plûpart de ses éditions, sa marque accompagnée de ces deux Vers Latins:

Erhardi Ratdolt *fœlicia conspice signa,*
Testata artificis, qua valet ipse, manum.

(*D*) *Un Savant de ce tems-là . . . . . . nous en a laissé un assez bel Eloge, à la fin d'une de ses éditions dont il avoit pris soin.*] Cette édition est celle du Guidonis Bonati *de Forlivio Liber Astronomicus*, imprimé *à Augsbourg, chez Erhard Ratdolt, en Mars* 1491, *in* 4°: & ce Savant est Jacques Canterus, Frison, de la Famille des Canters établis à Leuvarde, à Groningue, & à Utrecht, & dont Guillaume & Theodore se sont si avantageusement distingués parmi les Critiques. Il mit au commencement du *Bonatus* un *Avertissement au Lecteur*, dans lequel il fait un peu trop de cas de cet Ouvrage, dont il fit aussi la *Table des Matiéres*, & à la fin duquel il ajoûta une *Lettre à Jean Millerus* Citoïen d'Augsbourg: & c'est dans cette Epître, que se trouve l'Eloge de Ratdolt en ces termes. „ Quotiens, „ & quam multis in rebus, Litteratorum hominum studia adjuverit, suavissime Johannes, Conterraneus & Concivis tuus Erhardus Ratdolt, nemo fere usquam doctus ignorat; adeo longe lateque per universum pene orbem ab illo impressa volumina cernuntur. Maxime vero ea quæ nemo fere alius ejusdem artificii attingere ausus est; quæ abditissimam nostro Ævo Mathematicorum Disciplinam ostendunt. Hujus enim rationis Librorum imprimendorum hic homo semper studiosissimus extitit, tanquam Mathematicorum, quos dixi, Tutor & Parens. Ergo, ejus opera & impendio multa olim in Arith-

„ me-

Je trouve un Ge. Ratdolt, qui fut un des Acteurs de deux Spectacles, que Jacques Locher, surnommé Philomusus fit répréſenter à Ingolſtad, en Février & Juin, 1502, l'un *Spectaculum Regum adverſus Turcas Conſilium ineuntium*, & l'autre *Judicium Paridis de Pomo aureo, de triplici hominum Vita, de tribus Deabus, quæ nobis vitam contemplativam, activam, ac voluptuariam repræſentant, & quæ illarum ſit melior tutiorque*; & imprimez alors, probablement dans la même Ville, *in* 4°. Seroit-ce-là un Fils, ou un Parent de nôtre Erhard Ratdolt? Vû l'époque, cela pourroit bien être.

„ metica, nonnulla in Musica, nec pauca in Geometria, [illegible] Astronomia, volumina, „ impressit [illegible] posteriore tempore in „ lucem prodiit *Guidonis Bonati* opus (16)." Rien n'eſt plus vrai que ce que dit-là Canterus: car, en effet, Ratdolt s'eſt particuliérement attaché à imprimer des Livres de Mathématique & de Figures, comme nôtre Antoine Verard à imprimer des Livres de Figures & des Romans; & il ſembleroit qu'ils ſe ſuivent exactement modellés l'un ſur l'autre. Quoi qu'il en ſoit, voilà un Imprimeur célébre, trop négligé par les Hiſtoriens de l'Imprimerie; & un Savant dont les Bibliothécaires des Païs-Bas, y compris même Suffridus Petri, le Bibliothécaire particulier de la Friſe, ne font abſolument aucune mention.

(16) *Cette* [illegible] *donné lieu à une petite méprise de Mr.* Bunemann, *qui n'indique cette édition*, in fine, Catalogi vet. [illegible] pag. 21, *Signum dit il* & Arma Erhardi Ratdolt, ubi Canis ore tenet Glirem. *Ce n'étoit point-là l'enseigne de* Ratdolt, *qu'il faisoit écrire ainsi, mais des* Selles, *fameux Imprimeurs de Venise.*

REBOUL (*a*) (Guillaume de) mauvais Ecrivain de la fin du XVI, Siécle & du commencement du XVII, étoit de Nimes, & Réformé: mais, sa mauvaiſe vie l'aïant fait excommunier dans ce parti (*b*), il ſe jetta dans le Romain (*c*); où, pour ſe venger de cette flétriſſure, il ſe livra tout entier à ſon eſprit naturellement mordant & ſatirique, & publia quantité de Libelles, auſſi remplis de fades plaiſanteries que de calomnies atroces, contre les Réformez (*A*). Recherché & vivement pourſuivi en justice, pour certains deniers qu'il avoit mal adminiſtrez comme Sécrétaire du Maréchal Duc de Bouillon; & s'étant ſauvé à Avignon, & de là à Rome, pour éviter le juſte châtiment que méritoit cette infidéle adminiſtration; il y fut, pendant quelque tems, protégé par le Cardinal Baronius: mais, aïant perdu ce Protecteur, & n'aïant pu obtenir, malgré ſes preſſantes ſollicitations, certain Bénéfice ſur lequel il avoit jetté les yeux, tout ſon mauvais Génie ſatirique ſe reveilla chez lui, & le porta à ſe venger de cette prétendue injuſtice ſur le Pape même, qui le fit éxécuter, & qui devint par-là le juſte Vengeur des Réformez, auſſi-bien que le ſien propre, contre les calomnies groſſiéres de cet inſolent Ecrivain. On trouvera de fort bonnes preuves de tout cela dans quatre paſſages curieux, que je rapporterai ci-deſſous avec quelques petites obſervations Critiques (*B*).

(*a*) *Il est nommé* Rebout *dans la* Confeſſion de Sancy, *Liv. II, Chap. VI; mais, c'est probablement une faute d'impreſſion.*

(*b*) En 1595.

(*c*) En 1598.

(*A*) *Il publia quantité de Libelles atroces contre les Réformez.*] En voici la Liſte, auſſi éxacte que le peu de ſoin des Bibliothécaires m'a permis de la dreſſer.

I. *Salmonée*, Piéce faite particuliérement contre Jean de Falguerolles, Miniſtre de Nimes, principal Auteur de ſon Excommunication, qui fit une *Réponſe* à ce prémier *Salmonée*, laquelle en attira un ſecond.

II. *Second Salmonée*, beaucoup plus gros que le prémier, & fait contre tous les Miniſtres de Languedoc.

Ces deux *Salmonées* ont été réimprimez enſemble, ſous le titre général de *les Salmonées*; & ces nouvelles éditions ſe ſont faites à *Lyon*, *chez Jaques Rouſſin*, *en* 1597, *in* 12°; & à *Arras*, *chez Guillaume de la Riviere*, *en* 1600, *in* 12.

III. *La Cabale des Réformez, tirée nouvellement du Puits de Démocrite, par J. D. C.*; imprimée à *Montpellier, chez le Libertin, Imprimeur de la Ste. Reformation, en* 1597, *in* 8°, 1600, in 8°, & 1601, *in* 12°.

IV. *La Satyre Ménippée du Synode ou des Actes de la Sainte Reformation à Montpellier, le* 15. *May* 1598: imprimée à *Montpellier, chez le Libertin, Imprimeur de la Ste. Réformation, en* 1599, *& en* 1600, *in* 12°, dans le *Catalogus Libror. Jo. de Witt Nepotis*, pag. 179. on la placée bonnement parmi les *Concilia*, ſans s'appercevoir, que ce n'étoit qu'un violent Libelle de Reboul contre les Réformez.

V. *Le Schisme, en plusieurs Parties.*

VI. *Apologie de G. Reboul sur la Cabale des Réformez*; imprimée à *Lyon, chez Jaques Rouſſin, en* 1598, *in* 8; à *Montpellier*, en 1600, in 8°; & *ſans Indication de Lieu*, *en* 1601, *in* 12°. Le titre de cette prémiére édition porte, *Avec Permiſſion*; mais cette Permiſſion ne s'y trouve pas, non plus que dans la ſeconde & dans la troiſieme.

VII. *Les Plaidoyés de G.* Reboul, *en la Chambre mi-partie de Caſtres, contre les Miniſtres*: imprimée à *Lyon, chez Bertrand, en* 1604, *in* 8. Il y a trois *Plaidoyés*.

VIII. *L'Anti-Huguenot*, dont je ne ſaurois noter l'Edition: titre, qui a été copié depuis, dans *le petit Anti-Huguenot*, publié vers les années 1615, ou 1620; & dans *L'Anti-Huguenot au Duc de Rohan, pour répondre à ſon Manifeſte ou ſa Déclaration*, imprimé à *Paris, chez Bourriquault, en* 1627, *in* 8.

Outre tous ces écrits, il promettoit encore,

Les Bacchanales, ou la furieuſe Reception de la Cabale, *par les Péres Conſiſtoriaux de Niſmes*, comme une *Suite de cette* Cabale

Les Menſtreſſes, eſpéce de Poëme Cronique.

Tels ſont les Ecrits de Reboul contre ſes anciens Fréres. *Le I, Acte du Synode nocturne des Tribades Lemanes*, imprimé *en* 1608, *in* 18, m'a encore tout l'air d'une Piéce de ſa façon contre l'Egliſe de Geneve;

Sa *Satire*, contre le Roi d'Angleterre Jaques I, celle contre Mr. de Villeroy, & celle contre le Pape, dont on ne ſait, ni les Titres, ni les Editions, acheveroient cette Enumération des Ecrits de Reboul.

(B) *On verra des preuves de tout cela dans quatre Paſſages curieux, que je vais rapporter avec* quel-

quelques petites Observations Critiques.] I. Le prémier est de PIERRE DE l'ETOILE, Auteur du *Journal du Regne de Henri III*, dont les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France; depuis* 1515, *jusqu'en* 1611, y compris ce même *Journal*, ont été imprimez *à Cologne*, *chez les Héritiers de Herman Demen*, (c'est-à-dire, *à Bruxelles*, *chez François Foppens*,) *en* 1719, *en* 2 *volumes in* 8°. Voici ses propres termes, avec le petit correctif de JEAN GODEFROY, Editeur de ces *Mémoires*. „ Un nommé *Reboul*, qui avoit esté de la Religion, & à Mr. de Bouillon, depuis s'estant revolté, estoit appointé & stipendié du Pape, fut dans ce temps (Sept. 1611.) arresté Prisonnier à Rome, pour avoir écrit un Libelle diffamatoire contre Mr. de Villeroy, contenant choses atroces & sanglantes. *Il avoit été Sécrétaire du Maréchal de Bouillon. Il fut décapité à Rome, le* 25. *Septembre de cette année* 1611. *Une Satyre contre cette Cour luy couta la vie, & non pas celle qu'il avoit faite contre Mr. de Villeroy* (1)." Ce seroit-là un IX. Ouvrage de Reboul, s'il étoit bien certain qu'il l'eut fait: mais, c'est ce que je ne me souviens point d'avoir vû nulle part ailleurs.

(1) Mémoires pour servir à l'Hist. de France, *Tom. II*, *pag.* 179. *L'Edition du* Journal de Henri IV, *détaché de ces Mémoires, & imprimé séparément avec des Remarques* à la Haye, en 1741. en 4 vol. in 8, *dit*, *Tom. IV*, *pag.* 224, stipendié du Pape pour écrire; *ce qui donne lieu de croire, qu'il étoit emploié dans quelque Sécrétairerie.*

II. Le second est tiré du *Mercure François*, le seul Journal Historique & Politique qu'on eut en France au commencement du XVII. Siécle. „ En ce Mois d'Octobre 1611", y dit-on, „ les Nouvelles arrivérent à Paris, que le Sieur de Reboul avoit esté décapité à Rome, pour y avoir trop escrit. . . . . la fortune & la vie de Reboul donnoient de la pitié; mais, avec ce mot: *Il estoit de vray trop satirique.* Il avoit esté en sa jeunesse instruit, en la Religion prétendue réformée, servi de Sécrétaire à Mr. le Mareschal de Bouillon. S'estant fait instruire, & aïant fait Profession en la Religion Catholique, il l'embrassa avec tant d'affection, qu'il se monstra Ennemi, par aucuns Livres qu'il fit contre les Ministres; entre autres, ses *Salmonées*, l'*Anti-Huguenot*, son *Apologie*, la *Cabale des Réformez*, & la *Satyre Menipée sur le Synode de Montpellier*. Dans la Préface de ses *Plaidez* (Plaidoyés), il asseure, que sa seule conversion fut la cause de la haine que les Ministres luy portoient; lesquels luy avoient suscité une grande querelle, & un procès, contre le dit Sieur Mareschal, dont il n'avoit point trouvé de lieu plus seur pour sa conservation, que les murailles d'Avignon, & son Voyage d'Italie, & sa demeure à Rome, pendant que son Frère justifieroit à la Chambre de Castres, qu'au lieu d'unze cens escus qu'on luy demandoit pour reste de ce qu'il avoit manié des deniers de Mr. de Bouillon, il lui en estoit deu mille, qui lui avoient esté adjugés par Sentence contradictoire au Présidial de Nismes. Reboul devenu donc Citoyen de Rome, bien-venu & aimé du Cardinal Baronius Bibliothécaire Apostolique, & par Lettres recommandé au feu Roy Henri le Grand de lui faire du bien, voit en peu d'années ce grand Roy, & ce Cardinal qui lui servoit de Mecenas, au Tombeau. Depuis, voyant la face de ses affaires changée, estant esconduit de quelques prétentions, son humeur, trop portée à la Satyre, luy en fit faire une trop mal-à-propos, qui lui cousta la vie le 25. Septembre de cette année. Il fut décapité en Prison, & vû mort au bout du Pont St. Ange. Pauvre Homme, qui, escrivant de Rome en France à un sien ami, en parlant de ses Ennemis les Ministres, lui mandoit, sans sçavoir ce qui lui adviendroit à lui-mesme: *Qu'ils bravent, & qu'ils menacent, tant qu'ils voudront. Toutes leurs bravades, toutes leurs menaces, voire tous leurs efforts, pour ce bel exil, ne me seront qu'autant de dégrés d'une vraye & solide gloire. Car, pour le dessein de Rome, quiconque soit-il, qui l'entreprendra, qu'il ne pense pas tant aux vengeances des Consistoires, qu'arrivé sur le Tybre, & passant sur le Ponte molo, il ne se souvienne du Château St. Ange. Vous sçavez ce que je veux dire* (2)." Ainsi voilà un nouvel & X. Ouvrage de Reboul.

(2) *Mercure François*, *Tom. II*, *pag.* 277, 278.

III. Le troisiéme est pris d'une *Lettre du* célébre CASAUBON *à Thomas Morton* du 2e. de Janvier 1612. *Audi & novum ab Urbe Roma Nuncium. Meministine ejus Libelli, quem legebat Regis* (Jacobi I,) *Majestas, cum vos me ad ipsum adduxistis? Liber erat furiosus furiosi hominis* (*vel potius Dæmonis*,) *quo Genevæ sum familiariter usus. Ille*

Alastor se venturum in Angliam minabatur, Populos in Regem concitaturum, ipsum serenissimum Regem (*horresco referens!*) *suffocaturum. Credo metuere te ab isto novo Goliatho, & Pyrgopolynice. Desine timere. Suspensus est ante aliquot septimanas. Ubinam? inquies. Romæ. Cujus jussu, qua de causa? Papæ jussu, propter violatam Regum Majestatem. Neque potest dubitari, appellatione* Regum, *intellectum esse* Regem serenissimum Jacobum. *Nam, quem alium Regem læserat? Profecto nullum. Hoc quo animo fecerit Romanus Pontifex non quæro: Dei providentiam γονυπετέως adoro* (3). Il y a là quatre petites réfléxions à faire. I. En faisant éxécuter ce Satirique, le Pape ne songeoit qu'à venger *sa* propre *Majesté* injuriée & violée; & nullement celle *du Roi Jaques*, comme se l'est imaginé Casaubon. II. Si Colomiés, qui a fait une *Clef* pour expliquer les noms obscurs ou déguisés dans ces *Lettres de Casaubon*, avoit vû celle-là, il y auroit sans doute reconnu Reboul; & cela d'autant plus qu'il est tout ouvertement nommé dans la Lettre MXC, en ces termes; que je transcris d'autant plus volontiers, que ce sera une occasion fort naturelle de corriger une très grosse faute, qui s'y est glissée. *Aiant connoissance de Reboul, & aiant vû, lorsque j'étois en Languedoc, les Ecrits qu'il a faits contre les Ministres & le Consistoire de Nismes, & autres diverses Piéces de lui contre le Sabmonée* (lisez *comme le Salmonée*, ou mieux encore *les Salmonées*,) *& semblables, j'ai assuré Sa Majesté, que l'Auteur de ce Libelle est* REBOUL, *comme aussi je l'avois ainsi appris estant à Paris* (4). III. Voilà donc un XI. Ouvrage de Reboul, dont il n'est point parlé ailleurs, que je sache. IV. Enfin, l'on dit là, que Reboul fut *pendu*; & les passages précédens disent bien précisément, qu'il fut décapité. Comme ils sont également de trois François Auteurs contemporains, & écrivant à trois mois simplement de différence, on ne sait pas trop pour laquelle de ces opinions se déterminer.

(3) Idem Casauboni Epistola ML, *Editionis Almeloveenianæ*, *pag.* 611.

(4) Idem, ibidem, Epist. ad Card. Perronium, *pag.* 610.

IV. Le quatriéme, & le plus curieux, est de Mr. LE DUCHAT, qui a pris la peine d'y faire entrer tout ce qu'il savoit du misérable Reboul; & comme il contient diverses particularitez nouvelles, j'ai cru le devoir ajoûter ici en ces termes. „ REBOUL étoit de Nimes. Il avoit été Sécrétaire de Mr. le Maréchal de Bouillon, & avoit été chargé de quelques-unes de ses affaires en Languedoc & en Dauphiné, pour raison desquelles Mr. de Bouillon lui redemandoit une Somme de 1200 Ecus (5). Comme Reboul vivoit fort mal; & que, d'ailleurs, ensuite de deux Voïages qu'il fit, l'un à la Cour, & l'autre à Avignon, on remarqua qu'il s'étoit laissé corrompre & gagner, en ce qu'à son retour il avoit voulu semer la division dans le Consistoire de Nimes; il fut excommunié, à la poursuite principalement de Jean de Falgueirolles, Ministre: & l'on fit en même tems, à Orange, & en d'autres lieux où Reboul avoit demeuré, des informations contre sa conduite, qui ne justifiérent que trop le procédé du Consistoire envers cet Homme. Tôt après en 1596, Reboul ne manqua point de changer de Religion (6): & comme il vouloit beaucoup de mal au Consistoire de Nimes, & sur-tout au Ministre Jean de Falgueirolles, qu'il regardoit comme celui qui avoit contribué plus que Personne à le faire excommunier & connoître pour ce qu'il étoit; en la même année 1596 il publia contre ce Consistoire, au sujet de son excommunication, un Libelle qu'il intitula *Salmonée*. Dans ce Libelle, s'attaquant personnellement au Ministre *Jean de Falgueirolles*, dans le nom duquel il trouva depuis par Anagramme les mots d'*Enragé Fils d'Eole* (7), il se mocquoit de son excommunication résoluë à Nimes par les soins de ce Ministre, & la comparoit à l'entreprise de *Salmonée*, *Fils d'Eole*; lequel, aïant voulu contrefaire un jour la foudre de Jupiter, & tous ses efforts n'étant allez qu'à faire de la fumée, du bruit, & rien plus, fut foudroié aux Enfers par Jupiter, en punition de sa témérité. Il y eut une *Réponse* à ce prémier *Salmonée*, à laquelle Reboul en ajoûta pour replique un second beaucoup plus gros, dirigé contre tous les Ministres de Languedoc. Il fit aussi de même stile une autre Piéce, intitulée *Le Schisme*, divisée en plusieurs Parties: & fut, ou voulu

(5) Reboul dit unze cens Escus, *dans la Préface de ses* Plaidoyés.

(6) Richéome, Traité des Images, *Chap. dernier.*

(7) *Voilà un Echantillon des injures de* Reboul: *& voici une de ses mauvaises & fades plaisanteries. Il introduit un Ministre en Chaire, qui n'a pour tout auditoire que sa Femme; & il leur fait chanter ces passages des Pseaumes en Vers*

Je suis au Butor semblable
De la Terre inhabitable

dit le Mari d'une voix forte,

Et moi comme la Chouëtte
Je fais au Bois ma retraite

répond la Femme d'une voix criarde & glapissante.

voulut bien être crû, Auteur de la *Cabale des Réformez*, & des *Actes du Synode de Montpellier*; & fit même son *Apologie*, sur tous ces Ecrits, publiée en 1598. Il disoit aussi, qu'il avoit encore deux autres Piéces prêtes à paroître: l'une, qui étoit une suite de la *Cabale*, intitulée *Les Bacchanales ou la furieuse Réception de la* Cabale, *par les Pères Consistoriaux de Nimes*; & l'autre, qui étoit une espéce de Poëme Cronique, aiant pour titre *Les Ministresses*. Mais, comme Reboul étoit très décrié; que mesme les Eglises de Guïenne le poursuivoient devant le Roi & à la Chambre mi-partie, pour raison des insolences & des calomnies contenues dans tous ses Libelles; & que, d'ailleurs, à la veille comme il étoit de perdre son Procès contre le Maréchal de Bouillon, il se voioit réduit à finir ses jours en Prison, ou à restituer une Somme qui passoit de beaucoup la valeur de tout son bien; il quitta la partie à tous ses Ennemis, pour se sauver d'abord à Avignon, d'où le Père Cotton, duquel il se disoit le Proselite, lui fit prendre le chemin de Rome. Selon toutes les apparences, un Homme tel que Reboul ne pouvoit choisir de retraite qui lui convînt mieux que la Ville de Rome: & comme il avoit en France de bons Protecteurs, en la Personne du Roi Henri IV, & de Mr. de Villeroi (8), il sembloit, que, du caractère dont il étoit, il acquerroit bientôt en ce Païs-là de puissans Patrons, qui lui feroient une belle fortune. En effet, Mr. le Cardinal d'Ossat eut ordre de le recommander au Cardinal Baronius, qui se déclara le Mécene de Reboul. Mais, la mauvaise Phisionomie de cet Homme, son visage pâle & blême, ses yeux affreux, un port inquiet, & un regard furieux qu'il avoit, & qui ne lui annonçoient rien que de funeste, (9), sembloient rebuter quiconque auroit voulu s'emploier pour lui. On ne l'avançoit donc pas: &, après dix ans & plus de séjour à Rome, loin qu'on lui eut donné quelque bon Bénéfice, à peine, depuis la mort du Cardinal Baronius, trouvoit-il quelqu'un qui voulut lui donner un chétif repas. Cependant, ce malheureux, au plus fort de sa misére, conservoit encore toute sa haine & toute sa fierté contre ceux qui l'avoient autrefois avec tant de sujet diffamé dans le Languedoc: il ne desespéroit pas même, disoit-il, s'ils avoient le courage de venir le poursuivre jusques dans Rome, comme ils l'en menaçoient, de les faire envoïer au supplice, dont lui-même étoit pourtant tout proche. Reboul avoit écrit ces insolentes vanteries à un de ses Amis de France depuis la mort de Henri IV: auquel tems desesperant de rien obtenir desormais de la Cour de Rome, qu'il ne le demandât lui-même, il fit de vigoureuses poursuites auprès du Pape Paul V, pour en impétrer certain Bénéfice qui l'auroit accommodé, mais en vain; car, un autre en fut pourvû. Ce qui mit Reboul en un tel desespoir, qu'il ne put cette fois-là se refuser le plaisir de se venger du Pontife par une Satire ou Pasquinade, dans laquelle il fit entrer tout le fiel & tout le venin, que la mauvaise humeur où il se trouvoit pouvoit fournir à son esprit naturellement impatient & satirique. Le Pape l'aiant vûë, il ne fut plus question que d'en découvrir l'Auteur, & la Pièce aiant été reconnuë pour être de Reboul, toute la grace, que ce Pape mal endurant voulut bien faire au coupable, fut, que le nouveau converti & mal-avisé Reboul, qu'on avoit d'abord arrêté, seroit décapité dans sa Prison; ce qui fut éxécuté le 25. de Septembre 1611. Son corps fut depuis longtems exposé au pont du Pont Saint Ange, au même endroit où Reboul avoit peu auparavant placé, par imagination, & par espérance, les cadavres de ses Ennemis les Ministres du Languedoc, (10)."

(8) Lettres du Card. d'Ossat, Livr. VIII. Lettres CCXCVIII, & CCCII.

(9) Apologie de Reboul, pag. 70, ou folio 20.

(10) Le Duchat, Remarq. sur la Confession de Sancy, Livr. II, Chap. VI, pag. 370—374.

RODERIC DE ZAMORA: Voïez **SANCIO (RODRIGUE)**.

ROYE (GUI DE) Auteur François & Ecclésiastique de la fin du XIV. Siécle, dont les Bibliothécaires Ecclésiastiques ne font absolument aucune mention, & dont les François ne parlent que très imparfaitement, fut Evêque de Verdun, ensuite Archevêque de Sens, & enfin Archevêque de Reims (a); il mourut le 8. Juin 1409. Je donnerai ci-dessous la Notice Historique & Critique du seul de ses Ouvrages que l'on connoisse (*A*).

(a) Singularités Hist. & Litt. Tom. III, pag. 151.

(*A*) *La Notice Historique & Critique du seul de ses Ouvrages que l'on connoisse*] Cet Ouvrage (1) a pour titre *Le Doctrinal de Sapience*. J'en ai une Edition intitulée ainsi: *Le Doctrinal de Sapience, q côtient to' les Estats du Monde, imprimé nouuellement xviv*, apparemment M. d. xviv. C'est un petit in 4°, de caractères gothiques. Il y en a une Traduction Angloise, intitulée *The Doctrinal of Sapience, right utile and profitable to alle Crysten Men, by the ryght reverent Fader in God* GUY DE ROYE, *by the divine Myseration Arche-Byshop of Sence*; faite par *Guillaume Caxton*, imprimée *à Westmister*, par lui-même, & *achevée le vij. de May* 1489, *in* 4°. C'est la première Edition de Caxton où l'on voit son chiffre W. C. L'on pourra juger de la nature de cet Ouvrage, & du but de son Auteur par cette espéce de Préface qui le précéde.

„ Ce present Liure en Francoys est de tres grant prouffit & edification, & est examine & esprouue à Paris par plusieurs Maistres en Diuinite, & la fait & transcript reuerent Pere en Dieu Monseigneur Guy de Roye, par la Miseration diuine Archeuesque de Sens, pour le salut de son ame, & des ames de tout son Peuple, & par especial pour les simples Gens lais pour lesquels ledit Liure a este fait especiallement. Et ordonne & commande ledit reuerent Pere par feruente deuotion, que en chascune Paroisse de la Cite & Diocese de Sens ayent ung tel Liure, & que les Curez & Chapellains des dites Paroisses en lisent au Peuple deulx ou trois Chapiltres se aulcuns en veulent ouyr. Et affin que les Curez & Chapellains soient plus devots à le lire, & le Peuple à louyr, le reuerent Père, au salut de leurs ames, & en esperance quon prie Dieu pour luy, a donne & otroye à tous ceulx qui sont en estat de grace, que de ce Liure liront a autruy uingt jours de pardon, & aussi à tous ceulx qui en oiront lire, & qui par eux en liront, & qui prieront pour le dict reverend Pere, x jours pour chascune fois perpetuellement: Et s'il aduient que aucun face doubte d'aucune chose contenue en ce dit Liure, & ou ne l'entend pas bien, pource qu'il a este fait briefuement & grossement, pour les simples Gens, par ledit reuerend Pere, ou ses Successeurs, ou leur Conseiller, en sera donné declaration souffisante, qui le uoudra auoir."

(1) Ecrit en Latin par Guy de Roye, Archevêque de Sens, Lenfant, Hist. du C. de Pise, pag. 202, 236; & trad. en François, & étendu par un Religieux de Cluny, Chais, Jubilé, pag. 181.

Cela est suivi de la Table des 92 Chapitres, ou Articles du Livre, après quoi continue ainsi cet Avertissement.

„ Ce qui est en ce petit Liure doivent enseigner les Prestres à leurs Parochiens. Et aussi pour les simples Prestres, qui n'entendent pas bien les Escriptures, comme pour les simples Gens; est-il faict & mis en Francoys par grant Conseil & Deliberation & esprouvé ainsi comme il est dict à la Table. Et pour ce, comme dict l'Escripture, plus esmouvent les simples Gens à devotion quand ils oyent dire exemples vrayes, que grant auctorité de Science, comme il appert par le reuerent Pere Docteur Bede, Prestre, qui dit ès Hystoires d'Angleterre que un Euesque d'Escosse fut enuoyé pour prescher la Foy de nostre Seigneur Jesus Crist en Angleterre. Mais, pource qu'il usoit en ces Sermons d'auctoritez subtiles, tellement que les simples Gens n'y prenoient point de faueur, il s'en retourna sans rien faire. Pourquoy on y envoya une autre de moindre science, mais il estoit plus cault, & usoit plus communement les Ser-

mons

„ mons de exemples & de paraboles communes
„ que lautre, lequel convertit presq; toute An-
„ gleterre."

Voilà bien l'Evêque que Charles II envoïa en Norfolc.

Dans le dernier Chapître, particuliérement intitulé *L'Excusation de celuy qui fist ce Livre*, il est dit: „ Ce Liure fut premierement fait en lan
„ de grace M. CCC. quatre vingts & huit par
„ reuerend Pere en Dieu Monseigneur Guy de
„ Roye, Archeuesque de Sens. Mais, lan apres
„ en suivant un Religieux de lOrdre de Clugny
„ regarda & leut ce Liure diligemment & trouva
„ quil estoit bien brief selon la matiere, & y mist
„ plusieurs exemples, auctoritez, & Chapitres de
„ Docteurs & de Maistres auctorisez, iacoit q̃
„ molt briefuement soit fait . . . . . Je nai fai q̃
„ traire les parolles de ce Liure des Sainctes Es-
„ criptures, & de Liures des Traictes des Doc-
„ teurs & des Maistres, ... & les ay enioinc-
„ tes lune aux lautre. Il ny a rien du mien que
„ la peine que jay eue en reuersant moult de Li-
„ ures."

En effet, dans chaque Chapître, après la Doctrine posée, les Conseils donnez, vient toujours quelque éxemple, & quelque fois même plusieurs, quelque fois pris de l'Ecriture, mais le plus souvent tirés des Dialogues de St. Gregoire le Grand, vrai Répertoire de contes superstitieux & de fables puériles. Aussi cet admirable *Doctrinal* en est-il tout rempli. En voici quelques passages.

Folio ix. & x. „ Et pource que St. Jacques,
„ le Frere de St Jehan lEuangeliste, ressembloit
„ du visaige à nostre Seigneur, le faux Judas auoit
„ paour quils ne faisoient a prendre nostre Seigneur,
„ il le salua & baisa en lappellant Maistre . . . .
„ Puis apres les Juifs puans & ors lui crachoient
„ villainement en sa belle face. . . . . Hee ame
„ deuote se tu eusses veu adonc ton Createur, ton
„ Frere, ton Pere, ton Createur, le doulx Jesus
„ Crist, le souuerain Juge, & le Roy de Gloire,
„ en cet estat!"

Folio xxix „ Moult de simples Gens ne doub-
„ tent point les sentences d'Excommunication, &
„ dient que leur pot ne laisse pont à bouillir au
„ feu" Satire.

Folio xxxvij. „ On lit dune simple Femme q̃
„ souvent alloit au Monstier le Prestre de lEgli-
„ se auoit tres mauvaise voix, & toutes fois quil
„ chantoit ceste Femme plouroit. Le Prestre la
„ vit, & cuidoit quelle plourast pour son beau
„ chanter, si s'en efforçoit plus fort, & comme
„ plus fort chantoit, la Femme plus fort plouroit.
„ Le Prestre ne se peust plus tenir, mais lui alla
„ demander pourquoy elle plouroit en lEglise quand
„ il chantoit? Helas Sire dist-elle, je doibs bien
„ plourer. Car ie avoye ung Asne, q̃ me faisoit
„ moult de bien q̃ jay perdu, & il me semble que
„ quand ie vous oy chanter, q̃ en soit-il. Le
„ Prestre, q̃ cuidoit avoir louange, sen alla tout
„ confus & mocqué."

Folio xxxix. Les sept Petitions de la Patenostre.

Folio xlii. „ Nous lisons en lHistoire St. Ba-
„ sille, & le tesmoigne Philebert Euesque de Car-
„ note en Cesarie, q̃ Julien lapostat fut premier
„ Moine, puis apres renia toute Crestiente &
„ fut Empereur de Romme, & vint deuant la
„ Cite de Capagnée . . . . . La nuict après St.
„ Basille estoit en lEglise nostre Dame, & vit en
„ vision une grande multitude dAnges, & au
„ milieu une Dame qui se seoit sur ung Trosne,
„ & dist aux autres, Appelles-moy tantost Mer-
„ cure, qu'il aille occire Julien lApostat, q̃ mon
„ Fils & moy blaspheme. Celuy Mercure estoit
„ ung Chevalier, lequel Julien, pour la Foy Jhe-
„ sus Crist soustenir, avoit mis à mort, & estoit
„ enterre en lEglise de Carnote. Tantost Mer-
„ cure, par le commandement de la Vierge Ma-
„ rie se leva & print ses armes qu'on lui gardoit
„ en lEglise, & alla en la Bataille où Julien lA-
„ postat estoit, & tantost quil vit Julien, il ferit
„ son Cheval des Esperons, & vint à luy hardi-
„ ment, & le perça parmy le corps, & se depar-
„ tit quon ne sceut quil devint. Et Julien en
„ mourant emplit sa main de son sang, & le get-
„ ta en lair en disant, Tu as vaincu Galileen...
„ Ainsi mourut Julien lApostat, & puis le laisse-
„ rent tous ses Gens. Adonc vindrent ceux de
„ Perse, qui lescorcherent depuis la teste jusques
„ aux pieds, & de sa peau firent une scabelle
„ dessous les pieds du Roy de Perse, contre lequel
„ il alloit guerroyer."

C'est grand dommage qu'Ammien Marcellin aït ignoré ces curieuses Anecdotes.

S.

SABIONETTA (Gerard de): Voïez GERARD de SABIONETTA.

SAINT-JUSTE (Jean de) Auteur jusqu'à présent inconnu, mais probablement François de Nation, quoi qu'il ait écrit en Latin. Son Livret, intitulé par son Editeur *Diarium Itineris Philippi IIII, Regis Francorum, e Tabulis Fagineis ceratis autographis* Joannis de Sancto Justo *excerptum ab* Antonio Cocchio *Mugellano*, est tout-à-fait singulier, étant écrit sur des Tablettes de bois de Hêtre enduites de cire, & consistant en 14 de ces Tablettes, dont la premiére & la derniére ne sont écrites que d'un côté, ce qui réduit tout le Volume à 26 pages. Il contient le *Journal* d'un Voïage fait par la Cour de France, sous le Regne de Philippe le Bel, depuis Paris jusqu'à Gand & Bruges, & de son Retour par la Picardie, la Normandie, l'Orléanois, & le Blesois, au Château de Vincennes; & cela, depuis le 28. d'Avril 1301, jusqu'au 29. d'Octobre de la même année. Ce rare & singulier Manuscrit, peu intéressant par sa matiére, puis qu'il ne s'y agit guéres que de la dépense journaliére faite pendant ces six mois, mais néanmoins fort curieux tant par sa fabrique desormais inusitée, que par les noms de quelques Seigneurs & grands Officiers de cette Cour, après avoir appartenu à un *M. le Scot*, en 1621, à un *M. de Baradat* en 1622, à un *Lagny* en 1632, à un *Dauvet*, à un *Thomas Ricciardi*, à un *Vincenzia Maria Sozzifanti* de Pistoie, où le Père Mabillon l'a assez légérement examiné, en 1686, & à *Camillo Visconti*, passa enfin dans la Bibliothéque de *Jean-Gaston*, Grand-Duc de Toscane, à qui ce Cavalier en fit présent: &, pour en donner connoissance au public, Antonio Cocchi, natif de Mugello, Médecin de Profession, en fit, à la requisition de Pompeo Neri, une Description, intitulée *Lettera Critica sopra un Manoscritto in Cera*; dédiée à ce même Pompée, contenant ce *Journal* presque entier, accompagné de ses Observations tant Critiques que Médicinales; & imprimée *in Firenze, nella Stamparia all'Insegna d'Apollo*, 1746, *in piccolo* 4°. Ce sont onze feuilles, de gros caractère & de fort petites pages, dont la derniére, imprimée en hauteur, est une copie figurée de la disposition des Comptes que renferme ce *Journal*. Je me suis d'autant plus aisément déterminé à en dresser ce petit Article, qu'il pourra servir de Supplément aux Bibliothéques des Ecrivains François de La-Croix-du-Maine & de du Verdier, où il n'est fait aucune mention de ce Jean de Saint-Juste.

SAINT-RE'AL (l'Abbe' de (a).) On connoit si peu cet Auteur, qu'on ignore jusqu'à son nom de Batême, & qu'on ne sait pas même si le nom de Saint-Réal est celui de sa Famille, ou bien celui du lieu de sa naissance, ou bien enfin celui de quelque Terre ou de quelque Abbaïe qu'il ait possédée. La date d'un de ses Ouvrages (b) sembleroit favoriser l'un ou l'autre de ces derniers sentimens; mais, ce n'est-là qu'une foible conjecture, sur laquelle il n'y a pas apparemment beaucoup de fonds à faire. Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai pu déterrer de son Histoire tant dans ses propres Ecrits, que dans ceux de divers autres Auteurs. Il est né en Savoie (c); mais, on ne sait, ni où, ni quand (d). Etant venu fort jeune en France, & après y avoir été pendant quelque tems Disciple du fameux Varillas avec lequel il se brouilla (A), il se fit con-

[a] *Presque tout le Texte de cet Article, composé dès l'année 1720, a déja été imprimé, sous le titre d'A*vertissement, *à la tête des Editions de* 1722, 1724, *&* 1725 *du Recueil des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal: *& c'est de là principalement qu'est tiré ce que le Père* Nicéron, *Barnabite, vient de dire de cet Abbé dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, *Tom. II, pag.* 114, *& suiv.*

[b] *Celle de son Traité* de la Valeur, *qui est conçuë en ces termes:* A S. R. [*apparemment* SAINT-RE'AL] le dernier Octobre 1678.

[c] *Patria Sabaudus.* Bælius in Epistola de Scriptis Adespotis, *a calce* Deckerri de Scriptis Adesp. *pag.* 177. Lettres de Bayle, *pag.* 65, 351, 352. Lenglet, *Préf. du II. Tome de la* Méthode d'étudier l'Histoire. Mongaut, *Préf. des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéon à Atticus.

[d] *Les Auteurs du* Journal de Trévoux *ont remarqué sur ceci, dans leur Mois de Janvier* 1725, *en faisant l'extrait de la prémiére Edition de ce Recueil, qu'ils avoient trouvé que l'Abbé de St. Real* etoit né à Chamberi; *qu'il* y avoit reçu au Batême le nom de CE'SAR; *que* son Ayeul avoit été Juge-Mage de Tarentaise; *que* son Pere avoit eté Conseiller du Sénat de Chamberi; *que* son nom de Famille est VICHARD; *& que* celui de SAINT-RE'AL n'est qu'un nom de Terre. *Cette Note est prise de l'Avertissement de l'Edition de* 1725.

(A) *Il fut Disciple du fameux Varillas, avec lequel il se brouilla.*] C'est Mr. Bayle, qui nous apprend cette particularité. *L'Abbé de Saint-Réal* . . . . . , dit-il (1), *qui étoit un des éleves de Mr. de Varillas, s'est mis mal dans son Esprit; Mr. de Varillas se plaignant qu'il lui a dérobé des Ecrits de la derniére conséquence.* On ne doit point ajoûter foi légérement à de semblables reproches; mais aussi ne doit-on point les supprimer, lors qu'on fait la vie d'un Auteur, & qu'on les trouve dans des Ecrits publics & non satiriques. Ce n'est point les certifier: c'est seulement les rapporter, & en laisser le jugement au Lecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a avoué publiquement, que *la plûpart des Exemples*, qu'il a emploïés, *sont tirez de Mémoires manuscrits* (2); qu'on voit qu'il s'est servi dans son *Usage de l'Histoire* (3), en parlant d'Amiot, de diverses Particularitez dont Varillas a aussi emploïé quelques unes dans son *Histoire de Henri II.* (4), & dans son *Histoire de l'Hérésie* (5); qu'il a fait usage dans son *Césarion* (6), de l'information du Duc d'Etampes contre sa Femme, dont Varillas s'est aussi servi dans son *Histoire de François I.* (7): & qui voudroit prendre la peine de chercher de ces sortes de ressemblances dans Varillas en rencontreroit probablement beaucoup d'autres. On verra ci-dessous dans la Remarque (O), que cet Abbé a publié des Anecdotes bien semblables à celles de son Maître en fait d'incertitude & même de fausseté;

[1] Lettres de Bayle, pag. 65.

[2] De l'Usage de l'Histoire, *pag.* 16.

[3] *Discours III.*

[4] *Livre II, pag.* 203.

[5] *Livre X, pag.* 110.

[6] *I Journée, pag.* 257.

[7] *Tome III, pag.* 98.

connoître à Paris comme Bel-Esprit vers la fin du XVII. Siécle (*e*); & il y publia divers Ecrits, qui le firent regarder comme un Ecrivain habile, & qui lui acquirent de la réputation (*f*) (*B*). Il en partit en 1675, pour s'en aller à Chambéri, où il devoit com-

(*e*) *Son prémier Ouvrage ne parut qu'en 1671. Voïez la Remarque* (*B*).

(*f*) Balii Epist. de Script. Adesp. *pag.* 377. Nouvelles de la Rép. des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 114. Lettres de Bayle, *pag.* 361, 394. Lenglet, Préface *&c.* Rep. aux Quest. d'un Prov. *Tom. I*, *pag.* 182.

té; & que si elles sont partie des Ecrits qu'on prétend qu'il a dérobés, il s'est fait incomparablement plus de tort qu'à son Maitre, en s'appropriant de semblables papiers.

L'Auteur d'un *Avertissement* mis à la tête du V. Volume d'une Edition de ses Oeuvres faite à Paris en 1730. est fort plaisant sur ce Chapitre. D'un côté, il reconnoit que *ce goût de conjecture & d'invention qu'on reproche* à l'Abbé de St. Réal, *il le puisa peut-être dans le commerce contagieux du plus frivole & du plus romanesque de tous les Historiens, sans en excepter Maimbourg*; &, de l'autre, il soutient, non sans se contredire un peu grossiérement, qu'*il est plus vraisemblable, qu'un Homme de l'esprit & du génie de St. Réal ne put goûter longtems un aussi ridicule Ecrivain que Varillas*. Et c'est ainsi, que l'Auteur de cet *Avertissement* prétend détruire des faits certains & avouëz, par des vraisemblances purement imaginaires.

Le Père le Long prétend qu'il fut, non pas le Disciple de Varillas, mais son Adjoint dans la Collation que Mr. Colbert faisoit faire avant l'année 1662. de sa Copie des Mémoires de Mr. de Brienne avec celle de la Bibliothéque du Roi (8); mais, cela ne s'accorde guéres avec le peu d'âge que cet Abbé se donne lui-même dans un de ses Ecrits composé en 1682 (9).

(*B*) *Il publia* à Paris *divers Ecrits*, ... *qui lui acquirent de la réputation.*] Le prémier qu'il donna étoit intitulé *De l'Usage de l'Histoire*, & fut imprimé *à Paris*, *chez Barbin*, *en* 1671, *in* 12; & réimprimé aussi-tôt *à Wesel*, *chez André de Hoogen-Huysen*, *en* 1672, *in* 12°. Ce sont VII Discours, dans lesquels il traite de la maniére dont il souhaitoit qu'on lût l'histoire. J'en parlerai plus au long ci-dessous dans la Remarque (*K*).

L'année suivante, il publia *Dom Carlos*, *Nouvelle Historique*; imprimée *à Amsterdam*, *chez Jaq. l'Amoureux*, *en* 1672; *à Paris*, *chez Pierre Michel*, *en* 1673, *in* 12; & puis en divers autres lieux & tems; & enfin dans différens Recueils. Cet Ouvrage que Mr. de Rocolles attribuë mal-à-propos à l'*Abbé de Villars* (10), étant très sérieux, & l'Auteur en parlant lui-même (11) comme d'une Histoire composée sur les témoignages des Auteurs les plus autentiques qu'il a pu recouvrer, & non simplement comme d'une *Nouvelle Historique*, il est à croire que ce n'est pas lui, mais le Libraire, qui lui a donné ce titre, que dans les Editions suivantes on a rendu encore moins convenable (12). Le Traducteur Anglois de cet Ouvrage a si bien senti que ce titre ne lui convenoit point, qu'il n'a fait nulle difficulté de le changer, & d'intituler ainsi sa Traduction: *Don Carlos, or an Historical Relation of the unfortunate Life, and tragical Death, of the Prince of Spain, Son to Philip the II; written in French 1672, and newly Englished by H. I. London, Herringman*, 1674, *in* 12°, (13). Cette Traduction renouvela en Angleterre la mémoire d'un événement enséveli depuis longtems, & y produisit une Tragédie d'Otway, dont le sujet sçut plaire à tous les Anglois: & en France, où l'on n'ôseroit exposer des sujets si voisins de nôtre Siécle, l'Original donna lieu à la Tragédie d'*Andronic*, dont les circonstances sont tout-à-fait semblables à celles de l'Histoire du malheureux Dom Carlos (14); & dans laquelle l'Auteur a véritablement *peint la foible & cruëlle politique du Père*, mais nullement *les extravagances* du Fils, comme le débite injustement Vigneul-Marville (15). Ce petit Roman fut fort bien reçu du Public; & Mr. de St. Evremont le regardoit comme la plus agréable Nouvelle que nous eussions en François (16). Cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait très vivement critiquée dans un Ecrit intitulé *Sentimens d'un Homme d'esprit sur la Nouvelle intitulée* Dom Carlos, imprimé *à Paris*, *chez Pierre Michel*, *en* 1673, *in* 12, & *à Amsterdam*, *en* 1674, *in* 12, mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cet Homme d'esprit, s'amusant à chicaner & vétiller, ne critique point dans ce Livre ce qu'il y a de contraire à la vérité de l'Histoire, & qui méritoit le mieux sa censure (17). Il auroit beaucoup mieux fait de dire tout naturellement, que ce n'est autre chose qu'un de ces *Romans Historiques*, mélez de vrai & de faux; &, par conséquent, d'autant plus nuisibles, que ce qu'il y a de véritable engage un Lecteur d'ailleurs peu instruit à croire ce qu'il y a de fabuleux: Ecrits pernicieux, dont on a depuis quelque tems comme inondé la République des Lettres, & dont un de nos bons esprits a si judicieusement représenté les funestes suites dans cette vive & ingénieuse censure.

Combien ces vains Auteurs de *Livres chimériques*,
Qu'on nomme faussement Nouvelles Historiques,
Fertiles Inventeurs de faux événemens,
Ont-ils sous de vrais noms composé de Romans?
Ces Livres si chéris, à la Cour, à la Ville,
Tant qu'on verra des sots, trouveront leur Azile;
De tant de Gens oisifs aux Cabinets gardez,
Comme surs monumens ils seront régardez.
Non, *l'on ne peut douter, que ces Ecrits frivoles*
N'aillent de fictions & d'amourettes folles
Barbouiller nôtre Histoire, & tendre à l'Ecrivain
Dans les Siécles futurs un Piége certain:
— — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
— — — — — — — — — —
Et peut-être qu'un jour quelque nouveau Segrais,
Osant prendre chez nous ses plus galans Portraits,
En Héros de Roman travestira Turenne;
Et qu'à quelque Héroïne un si grand Capitaine,
De la seule vertu dans son tems amoureux,
Dans le tems à venir addressera ses vœux (18).

En

(8) Le Long, Bibliothéq. Historique de la France, *pag.* 978.

(9) *Voyez ci-dessus la Citation* (*k*).

(10) Rocolles, Hist. veritable du Calvinisme, *pag.* 485.

(11) *Dans l'Avis qu'il a mis à la tête.*

(12) *Voyez les Editions des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal *faites à Utrecht, dans lesquelles cette Piéce est intitulée*, Don Carlos, Nouvelle Historique & Galante. *Elle a été insérée dans le Recueil des* Oeuvres de Me. de Ville-Dieu, *imprimé à* Paris, en 1721, en 12 Voll. in 12; *& dans un Recueil* d'Histoires Tragiques & Galantes, *imprimé à* Paris, chez Pierre Witte, [*ou plûtôt*, à Rouen, *sous ce nom.*] en 1715, en 3 Voll. in 12.

(13) Rob. Clavel, Catalog. of Books printed in England &c. *pag.* 41. *Ce fut le* 24 *de Juillet MDLXVIII, que ce malheureux Prince perdit la vie, à l'âge de* 23. *ans, soit de son propre mouvement, soit par ordre de son Pére persuadé qu'il en vouloit à ses jours,* (*car, les Historiens varient beaucoup à cet égard, comme on le peut voir, particuliérement dans les* Mémoires Historiques d'Amelot de la Houssaie, *Tom. I*, *pag.* 203, *& suivantes*). *L'on a remarqué, que cette année se rencontroit précisément dans les lettres numérales de ce Vers* d'Ovide, Metam. *Libr. I*, *Vers* 148,

FILIUs ante DIeM patrIos InqUIrIT In annos.

Voïez la Science des Princes de du May, *pag.* 546, *& le même* Amelot. *Ce Vers se trouve écrit ainsi autour du Portrait de ce Prince, dans le Cabinet de Mr. Lambinet, Conseiller au Parlement de Franche-Comté: Rencontre, certainement singuliére & remarquable, & bien plus propre à faire regarder par les superstitieux* Ovide *comme Prophéte, que la prédiction de toutes les vertus de la Vierge Marie trouvée dans son prétendu Poëme* de Vetula *par le bon Homme* Jean Huss. *Voïez sa* Replica contra Prædicatorem Pisnensem, *Operum Tom. I*, *pag.* 183, 184.

(14) *Voïez les* Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 67; Catalog. of English Plays, *pag.* 12; *& la Préface de Mr.* de Campistron *sur ses* Tragedies.

(15) Vigneul-Marville, Mélange d'Hist. & de Littér. *Tom. II*, *pag.* 186.

(16) Rocolles, Hist. vérit. du Calvinisme, *pag.* 485. Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 67.

(17) *Voïez le* Dictionaire de Mr. Bayle, *Article* CHARLES-QUINT, *Remarque* (S).

(18) Oeuvres de l'Abbé de Villiers, *Epître V du Livre I*, *pag.* 214 — 217. *Il ajoûte, page* 407,

Princes fameux par leurs exploits
Sont par *Segrais* & ses Eléves
Réduits, d'amour à demi fous,
A venir languir aux genoux
De quelque *Princesse de Clèves.*

composer un Ouvrage considérable que l'on n'a point vû paroître (*C*); mais, où il en fit un autre, que l'on a fort estimé, & qu'un très habile Homme a crû n'être point de sa façon (*D*). Dans la même année il passa en Angleterre avec la Duchesse Mazarin; mais,

En effet, Mr. de Saint-Réal a beau emploïer *Avis* sur *Avis*, pour nous persuader que *cette Histoire est tirée de tous les Auteurs qui ont écrit sur le tems auquel elle s'est passée*, qu'*on les a citez à la marge des endroits les plus singuliers & les plus extraordinaires*, & qu'ils *parlent tous de l'Amour* de Dom Carlos *pour sa Belle-Mere*: un Lecteur judicieux, qui la voit d'ailleurs toute remplie de sentimens tendres, de rendez-vous mistérieux, de conversations passionées, de fêtes galantes, d'amourettes particuliéres adroitement enchaînées avec la principale, en un mot d'intrigues amoureuses aussi éxactement détailiées que si l'Auteur en avoit été le confident le plus intime; un tel Lecteur, dis-je, se croira toujours très bien fondé à lui demander de quels Mémoires sécrets il a tiré toutes ces diverses Galanteries, & il ne les regardera jamais que comme des Episodes Romanesques, bien plus propres à défigurer le récit de cet événement, qu'à l'orner & l'enrichir. Ce n'est point du tout ainsi qu'il faut traiter l'Histoire: on doit uniquement se proposer pour but d'y représenter purement & simplement la vérité telle qu'on la connoit; &, en user autrement, c'est abuser très criminellement, non seulement de sa plume & de son loisir, mais même du loisir & de la bonne-foi de ses Lecteurs (19). Après tout, cette Piéce ne laisse point d'avoir son mérite du côté du stile & des pensées; & l'on ne doit pas la confondre avec deux autres Piéces à peu près de même titre; l'une, intitulée *Cleante, ou Dom Carlos, &c. Nouvelle*, & imprimée *à Wezel en* 1662, *in* 12°; & l'autre, intitulée *Dom Carlos, Grand d'Espagne, Nouvelle Galante*, & imprimée *à Cologne, chez P. Marteau*, [ou plûtôt *à la Haie, chez H. van Bulderen*,] *en* 1712, *in* 12°. La prémiére est plus ancienne, la seconde plus nouvelle, & toutes deux infiniment inférieures; n'étant autre chose que de ces frivoles & innombrables compositions purement Romanesques, que la nécessité fait entreprendre à des Ecrivains ignorans & mercenaires, que l'intérêt fait imprimer à des Libraires avides, & que l'oisiveté fait lire à quantité de Lecteurs aussi idiots que desoeuvrez, mais, que le mépris raméne infailliblement à leur meilleur & leur plus digne usage entre les mains des Epiciers & des Beurieres, & que l'oubli fait enfin rentrer dans le néant dont ils ne devoient jamais sortir.

(19) *Voyez ci-dessus, dans le dernier à linea de la Remarque* [*D*] *de l'Article* MASUCCIO, *ce qui a été dit de quelques autres Ouvrages de même caractére.*

Sa *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise en* 1618, fut imprimée *à Paris, chez Barbin, en* 1674, *& en* 1683, *in* 12°, &, tout aussi bien que les deux Ouvrages précédens, on l'a réimprimée diverses fois depuis à Utrecht dans le Recueil des *Oeuvres mélées de l'Abbé de St. Réal*. On ne tarda pas à la traduire en Italien, & elle fut imprimée en cette langue dans le Recueil intitulé *la Congiura del Conte de Fieschi contra la Republica di Genova nell' anno* 1547. *Congiura de gli Spagnuoli contra la Republica di Venetia nell' anno* 1618; & imprimé *à Cologne, en* 1681, *in* 12°. On en a aussi une Traduction Angloise intitulée *a Conspiracy of the Spaniards against the State of Venice in 't Iaar* 1618, & imprimé *à Londres; en* 16...., *in* 8°. Elle a eu à peu près le sort de son *Dom Carlos*; car, quelque soin qu'il ait pris d'avertir, qu'il l'avoit *tirée de* divers *Manuscrits ramassez de différens lieux*, & principalement *de la Bibliothéque du Roi*, on n'a pu s'empêcher de le soupçonner d'y avoir plus emploïé son imagination que ses Recherches, & d'y avoir eu beaucoup plus d'égard à l'ornement qu'à la fidélité (20). *Cette Histoire est écrite avec beaucoup d'esprit & de politesse*, dit M. le Vassor (21); *mais, l'envie qu'a eue* son Auteur *d'imiter de fort près un des plus beaux morceaux de l'Antiquité, je veux dire l'Histoire de la Conjuration de Catilina par Salluste, n'a-t-elle point porté l'Ecrivain moderne à rechercher plûtôt ce qui pouvoit contribuër à l'embellissement de son Sujet, qu'à donner une Relation éxacte & fidéle? Il devoit bien nous dire quelque chose des raisons, qu'on eut alors, & que nous avons encore aujourd'hui, de douter de la vérité des bruits que les Vénitiens répandirent dans toutes les Cours de l'Europe* (22), *beaucoup de gens crurent à Rome & ailleurs, que, si la Conjuration contre Venise n'étoit pas une Fable inventée pour des raisons politiques & secrettes, le Sénat prit du moins l'allarme un peu trop vite; & qu'une terreur panique lui fit sacrifier légérement sur de simples soupçons, la Vie de plusieurs Personnes.* Les témoignages qu'il rapporte ensuite de Mrs. de Marquemont & Brulart, Ambassadeurs de France à Rome & à Venise, sont très propres, non seulement à confirmer ce doute, mais même à faire voir combien peu de certitude il y a dans les faits les plus éclatans & débitez avec le plus de confiance.

(20) *La fidélité de cette Histoire n'égale pas la beauté de son stile.* La Bizardiere, Caractéres des Auteurs anciens & modernes, *pag.* 150.

(21) Hist. du Regne de Louis XIII, *Tom. III, pag.* 191.

(22) *Voici une preuve de ce doute dans ce passage des* Considérations de Gabriel Naude sur les Coups d'Estat, *Chap. III, pag.* 208, 209: *Si le* Stratagême étoit vrai, duquel on dit que les Venitiens se servirent il n'y a pas long-tems, lors qu'ils firent courir le bruit que le Duc d'Ossone vouloit entreprendre sur leur Ville, &c.

Selon les Auteurs du Journal de Trévoux, ce caractère de l'Abbé de St. Réal est très remarquable, non seulement dans son *Dom Carlos* & dans sa *Conjuration contre Venise*, mais encore dans ses autres Ecrits Historiques. Voïez à cet égard leur Mois de Janvier 1725. Sans entrer dans cette discussion, un nouvel & judicieux Critique, vient de nous donner de cet Ouvrage de l'Abbé de St. Réal un jugement bien glorieux pour lui. „ Il „ ne m'appartient pas", dit-il, „ de décider qui de „ ces deux Auteurs" (Salluste & St. Réal,) „ l'emporte. L'Ecrivain François offre une narration „ aisée & coulante, un style très majestueux, des „ portraits dessinez avec beaucoup d'art, une grande justesse dans ses refléxions, & autant d'éloquence dans le Discours qu'il fait tenir à Renault, que dans les Harangües de Salluste. Il „ a été heureux dans le choix de son sujet: & sa „ maniére de le traiter fait voir, que la nature ne „ s'est pas tellement épuisée, en faveur des anciens, qu'elle n'ait laissé aux modernes assez de „ talents si non pour surpasser, du moins pour suivre de près les plus grands Maistres (23)."

(23) Essay sur l'étude des Belles-Lettres, *pag.* 42, 43.

De même que le *Dom Carlos*, la *Conjuration des Espagnols contre les Venitiens* a donné lieu à deux Tragédies; l'une Angloise, intitulée *Venise sauvée*, composée par Thomas Otway, & dans laquelle, selon la liberté du Théatre Anglois, l'Auteur a emploïé non seulement les noms propres du Marquis de Bedmar, du vieil Officier Renaud, & de tous les autres Conjurez, mais même plusieurs bouffonneries indignes du Théatre; & l'autre Françoise intitulée *Manlius*, composée par Ant. de la Fosse, & dans laquelle, selon l'esclavage du Théatre François, l'Auteur a été obligé de déguiser ces mêmes Personnages sous des noms Romains. Mais, au jugement de Mr. de Voltaire, *ce Morceau d'Histoire, égal peut-être à Salluste, est fort au dessus, & de la Piéce d'Otway, & de nôtre Manlius* (24); & le *seul Ouvrage qui puisse donner un nom à St. Réal* (25).

(*C*) *Il devoit composer un Ouvrage considérable, que l'on n'a point vû paroître.*] Cet Ouvrage est l'*Histoire de Charles Emanuel Duc de Savoie*, que d'autres occupations l'ont apparemment empêché d'entreprendre, ou de continuër. Voici de quelle maniére Mr. Bayle en parle dans la XIV, de ses Lettres: *L'Abbé de St. Real* ...., dit-il (26), *s'est retiré à Chambéri, pour travailler à la* Vie *du Grand-Pére* du Duc de Savoie *d'à présent; ce petit Bossu, qui a été si fin & si ambitieux.* Il est d'autant plus fâcheux que Mr. de St. Réal n'ait point éxécuté ce dessein, que nous n'avons en François aucune Histoire de ce Prince, qui s'est intrigué dans la plûpart des affaires de son tems, & qui a su se faire une si grande réputation par la maniére adroite dont il s'en est tiré.

(24) Voltaire, Discours sur la Tragedie, *à la tête de son* Brutus, *pag.* 10.

(25) Voltaire, Temple du goût, Siécle de Louis XIV, *Tom. II, pag.* 182, *dans lequel il ne décide pas moins témérairement des meilleurs Ecrivains de nôtre Siécle.*

(26) Lettres de Bayle, *pag.* 104.

(*D*) *Il fit un autre* Ouvrage ....., *qu'un très habile Homme a cru n'être point de sa façon.*] Cet autre Ouvrage est intitulé *Mémoires D. M. L. D. M.* (c'est-à-dire, *de Madame la Duchesse Mazarin*;) & finit par une *Lettre touchant son véritable caractère*. Il le composa sur les particularitez qu'elle lui apprit, pendant qu'il étoit auprès d'elle à Chambéri; & c'est un Abrégé de sa Vie & de ses Avantures, depuis sa naissance, jusqu'à sa retraite, en cette Ville. Ces *Mémoires* furent d'abord imprimez *à Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1675, *in* 12°; & ils ont été réimprimez diverses fois depuis, tant

mais, il n'y resta que fort peu de tems, & il revint bientôt à Paris (g), où il mit en lumiére un nouvel Ouvrage, qui fit naitre une Dispute fort vive entre lui & le célébre Antoine Arnauld, & qui le fit accuser de Socinianisme par les partisans de ce redoutable adversaire (*E*). Quelques années ensuite, il fit un second Voïage dans sa Patrie; &,

[g] Vie de St. Evremont, *pag.* *clxix*, *clxx*.

tant séparément, que dans le Recueil des *Oeuvres de Mr. de Saint Evremont*, & dans celui des *Oeuvres de l'Abbé de St. Réal*. Ils ont été traduits en Italien, & imprimez sous ce titre, *Le Memorie della Signora Duchessa Mazarini; in Colonia, appresso P. Martello*, 1677, *in* 12°; & avec le nom feint ou réel de Giacomo Melazzo leur Traducteur, *in Francofurto sopra l'Odera, per Christof. Zeitler*, 1681, *in* 12° (27). On les a aussi traduits en Anglois sous ce titre: *The Memoires of the Dutchess Mazarine, with the Reasons of her Coming into England; written in French by her own hand, and done into English by P. Porter, Esq. London*, 1676, *in* 8°, (28). Cette Traduction a été réimprimée *à Londres, chez R. Bentley, en* 1690, *in* 12°: & Mr. Mencken, s'est trompé, lors qu'il a donné cette édition pour la premiére (29); puisque c'est la troisiéme. Ces *Reasons of her Coming into England* pouroient faire croire, que le Traducteur, ou quelque autre, auroit continué l'Histoire jusqu'à l'Arrivée de cette Duchesse en Angleterre; mais, ce n'est qu'un simple feuillet, dans lequel on se contente de dire, que ne se trouvant plus assez sûre à Chambéri après la mort du dernier Duc de Savoïe, elle prit le parti d'aller se fixer à Londres.

[27] Catalogus Semestralis Amstelodamensis, *Semestrale V*, *pag.* 20. Mongitorii Bibliotheca Sicula, *Tom. I*, *pag.* 101.

[28] Benghem, Bibliograph. Histor. *pag.* 472.

[29] Menckenii Schediasma de Commentar. Historicis, *pag.* 42.

L'Habile Homme, qui ne croïoit point que ces *Mémoires* fussent de la façon de l'Abbé de St. Réal, est le célébre Mr. Bayle. Voici de quelle maniére il s'en explique dans un de ses derniers Ouvrages. „ Je „ vous dirai en passant ", dit-il (30), „ qu'il y a beaucoup d'apparence, que c'est [la Duchesse Mazarin] elle-même, qui a écrit les *Mémoires* qui „ ont couru sous son nom. Ils ne s'étendent que „ jusqu'au tems de son Arrivée à Chambéri. Ils „ ont été traduits en diverses Langues, & imprimez plusieurs fois. La *Lettre*, qui les accompagne, est un Eloge magnifique de sa beauté & „ de son esprit (31). Je n'ai jamais voulu croire, „ comme bien d'autres l'ont crû, que l'Abbé de „ St. Réal fut l'Auteur de cette *Lettre* (32), & „ des *Mémoires* qui la précédent. Il avoit bien du „ mérite: il écrivoit bien; mais, non pas de cette „ maniére aisée qui paroit dans ces deux Ouvrages." Lorsque cet Homme illustre parloit ainsi, il ne se souvenoit plus apparemment de ces paroles d'un autre de ses Ouvrages: *Abbas de St. Réal* .... AUCTOR EST *trium quatuorve aliorum Opusculorum Anonymorum, quorum ecce tibi Titulum*, Dom Carlos, Nouvelle Historique; de l'Usage de l'Histoire; MÉMOIRES DE MADAME LA DUCHESSE MAZARIN; Césarion, ou Entretiens divers; *&c.* (33). C'est-là un de ces tours que la mémoire joüe si souvent aux plus habiles gens, & dont il se plaint si agréablement lui-même en différens endroits de son *Dictionaire*. Un autre Auteur, ne se trouvant point de son sentiment au sujet de ces *Mémoires*, s'adressa à lui-même, pour lui en dire sa pensée. *Vous avez cru*, lui dit-il (34), *que c'étoit* la Duchesse Mazarin, *qui avoit écrit ses* Mémoires; *mais, je puis vous assurer, qu'elle n'en a fourni que la matiére. Elle n'écrivoit pas assez bien, pour leur donner la forme qu'ils ont; &, s'ils sont mieux tournez que les autres Ouvrages de Mr. l'Abbé de St. Réal, cela vient de ce qu'il les a travaillés avec beaucoup plus de soin & d'étude. L'Amour rend tout aisé & facile.* Dans une Note sur l'*Oraison funébre de la Duchesse Mazarin*, imprimée au Tome IV, des *Oeuvres de Mr. de St. Evremont*, on assure positivement (35), que ces *Mémoires* sont de l'Abbé de St. Réal: &, si les derniers mots de l'observation précédente sont bien fondez, il ne les composa point uniquement par esprit de générosité. On verra ci-dessous, à la fin de la derniére Remarque, que ces *Mémoires* lui en ont mal-à-propos fait attribuër aussi de semblables *de la Connétable Colonne*, Sœur de cette Duchesse. On a débité dans des *Lettres*, qui ont été fort couruës il y a environ 30. ans, qu'une certaine Mᵉ. du Ruth, dont Mᵉ. Mazarin parle dans ses *Mémoires*, étoit celle qui les avoit écrits sous son nom (36); mais, cela n'a aucune vraisemblance. Si l'on pouvoit s'en fier au témoignage du Compilateur des *Causes célébres & intéressantes*, le plus souvent assez

[30] Bayle, Reponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I*, *pag.* 182.

[31] *Eloge outré & mandié sans doute, si ce que dit la Comtesse* de la Fayette, *dans son* Histoire d'Hemriette d'Angleterre Duchesse d'Orleans, *pag.* 30, *est vrai, qu'il* ne lui manquoit que de l'esprit pour être accomplie.

[32] *Une raison de douter que cette* Lettre *soit de l'Abbé de St.* Réal *est que son Auteur parle de lui-même comme aiant été à* Rome, *& qu'on ne connoit rien de semblable de l'Abbé de* St. Réal.

[33] Bailii Epist. de Script. Adespotis, *pag.* 377.

[34] Des Maizeaux, Vie de St. Evremont, *pag.* clv.

[35] *Pag.* 261.

[36] Lettres Hist. & Galantes, par Me. de C***. *Tom. I*, *pag.* 79.

inéxact tant dans ses *Abrégés* que dans ses *Additions*, la *Lettre touchant le caractère de la Duchesse Mazarin*, par laquelle finissent ses *Mémoires*, seroit aussi de la façon de l'Abbé de Saint Réal (37); &, en ce cas, il se trouveroit, que cet Abbé auroit été à Rome, où l'Auteur de cette *Lettre* affirme avoir été. Mais, outre qu'on ne connoit absolument rien d'un pareil Voïage de cet Abbé, la plûpart des Connoisseurs ont toujours regardé ces *Mémoires*, & cette *Lettre*, comme venans de différentes mains.

[37] Gayot de Pitaval; Causes célébres & intéressantes, *Tom. XIV*, *pag.* 490.

(*E*) *Il mit en lumiere un nouvel Ouvrage, qui fit naitre une Dispute .. entre lui & .... A. Arnauld, & qui le fit accuser de Socinianisme par les Partisans de cet .. Adversaire.*] Ce nouvel Ouvrage est une *Vie de Jésus-Christ*, divisée en IV, Livres, accompagnée de Citations utiles, & enrichie de Remarques historiques & quelquefois critiques. Elle a été imprimée *à Paris, chez René Guignard, & achevée le* 1ᵉ. *Avril* 1678, *in* 4°: réimprimée *à Paris, chez le même, en* 1679, *in* 12°; & puis encore *à Paris, chez Robert Pepie, en* 1689, *in* 12°. L'Auteur nous apprend (38), qu'aïant remarqué, que presque tous ceux, qui traitoient l'Histoire de l'Evangile, lui donnoient sans nécessité des sens miraculeux & mistérieux dans des endroits qui en ont un fort clair & fort naturel; il a crû qu'il rendroit un grand service au Public, s'il la dégageoit de toutes ces interprétations mistérieuses; en un mot, s'il la traitoit selon les régles les plus sévéres de l'Histoire: persuadé, qu'il ne faloit pas un autre sens-commun pour entendre cette Histoire, que pour entendre les autres; & qu'une narration simple, & éxemte de toute affectation, auroit une grace douce & naïve, & plus propre à toucher le cœur & à prévenir l'esprit du commun des gens du monde, que tous les rafinemens les plus élévez & les plus spirituels.

[38] Vie de Jésus-Christ, *Préface*; & Eclaircissement sur Zachée, *pag.* 261.

Le célébre Antoine Arnauld, Docteur de Sorbonne, incité par quelque motif secret, que l'Abbé de St. Réal n'a point voulu découvrir & s'est contenté d'indiquer, jugea à propos de critiquer dans un de ses écrits (38*a*), cet endroit du discours de Zachée à Jésus-Christ dans l'Ouvrage de nôtre Abbé: *Je donne la moitié de mon bien aux Pauvres; &, si j'ai fait tort à quelqu'un de quelque chose, je lui rends quatre fois autant*: prétendant, que rien n'est, ni plus faux, ni plus étrange, que cette version; & qu'il faut traduire, non par le présent *je donne, je rends*, mais par le futur *je donnerai, je rendrai*.

[38*a*] Continuation de la Nouvelle Défense du Nouveau Test. de Mons, *pag.* 289, *ou pag.* 291.

L'Abbé de St. Réal soutint vivement, ingénieusement, & solidement, sa Traduction, dans un petit écrit, intitulé *Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus-Christ*, imprimé *à Paris, chez R. Guignard, en* 1682, *in* 12°; & auquel il paroit faire allusion dans ces paroles de son Traité de la Critique (38*b*), *Il y a* des Ecrivains *des plus terribles, dont les fautes ont été relevées plus d'une fois avec tant de force, qu'ils ont trouvé à propos de le dissimuler, tout terribles qu'on s'imagine qu'ils sont:* & c'est d'un aussi petit sujet que celui-là, que sont nez les autres démélez qu'il a eus dans la suite avec les amis & les partisans de Mr. Arnauld.

L'un d'entre eux, nommé Jaques Boileau, Docteur de Sorbonne, & Frère du fameux Des-Préaux, attaqua cette *Vie de Jésus-Christ* par un autre endroit. Il ne feignit point d'insinuer qu'elle étoit fort suspecte de Socinianisme; traitant en cela l'Auteur beaucoup plus favorablement que ne faisoient quantité de Personnes apparemment trop soupçonneuses & trop décisives: & c'est ce qu'il est bon de lui entendre dire à lui-même; une accusation aussi grave que celle-là méritant bien d'être prouvée par les propres paroles de son Auteur. *Cum .... munere Censoris conductitii fungeretur Magister Edmundus Pirot anno MDCLXXVIII*, dit ce Docteur dans un petit Livre qu'il n'ôsa faire paroître, & dans lequel il traitoit des abus qui se sont glissés à Paris dans la maniére de donner les Approbations des Livres de Théologie (38*c*), *approbavit Librum IV. Decembris Typis impressum Parisiis apud Guignard via Jacobæa*, de Vita Christi, *dicatum Regi Chris-*

[38*b*] Chap. VIII, *pag.* 272.

[38*c*] *Ce petit Livre est intitulé* Amiaucell; sive de Librorum circa Res Theologicas Approbatione Dissertatio Historica. *Il est imprimé* Antuerpiæ, Typis Bernardi Sealii, *ou plûtôt*, Amstelodami, apud de Lorme, *en* 1708, *in* 12. *Il a resté longtems caché, & on ne l'a vû paroître que quelques années depuis. Voyez-en les pages* 108, 111.

&, y aïant été fait Membre de l'Académie de Turin, il y prononça le 13. Mai 1680, une Harangue en l'honneur de Madame Royale de Savoïe (*F*). De retour à Paris, il y vécut longtems en simple Clerc, sans Titre ni Dégrés (*h*), tirant une petite pension de la Bibliothéque du Roi (*i*), & uniquement occupé du soin de ses Etudes. Il y publia de nouveaux Ouvrages, dont quelques uns lui attirérent de nouvelles Disputes Littéraires avec divers Savans (*G*). En 1692, il se retira en Savoïe; &, dans la même année, il

(*h*) *Voiez son* Eclaircissement sur Zachée, *pag.* 215.

(*i*) *Cela m'a été assuré par un Ami. Voiez ci-dessous la Rem.* (*G*), *Num. IV. à la fin.*

Christianissimo, *Auctore* de St. Réal, *qui tum politior inter Litteratos inveniri non posset, deterior in Re Theologica nullibi scriptor existebat. Specimen habemus conceptis verbis*, *pag.* 156. (38*d*), *quibus, de bonis Græcis & Latinis Gallice aeternus scriptis, cum* HÆRESI BLASPHEMIAM *conjungens, ori Christi æternæ sapientiæ Dei ineffabilis hæc verba inducit* : Pouvez-vous boire le même Calice que moi, & être RÉGÉNÉREZ du même batême que JE DOIS L'ETRE? . . . . . *Quasi* REGENERATIONEM *in Christo Domino recognoscere aut sibi fingere liceret, adeoque Peccatum vi* Regenerationis *expunctum, aut aliquem defectum seu carentiam potestatis aut omnipotentiæ?* . . . . *Quapropter viri multi emunctæ naris Theologi, cum observarent magna cura & fide, in hac* Vita Christi, *quam scripsit* de St. Réal, *nullam fieri mentionem* DIVINITATIS JESU CHRISTI, *quod quidem incredibiliter videtur prætermissum a Censore conductitio* Edmundo Pirot, *& tribus ac decem Approbatoribus ejusdem Libri inconsideratis*, *Magistri* Edmundi *Sectatoribus*, (*ne dicam servo Pecore*,) *quos nihil cohibere potuit quominus plerique in suspicione* SOCINIANISMI *ponerentur, in infandum barathrum ruituri.* Comme le Livre, où se trouve cette Accusation, n'a été composé & publié que longtems après la mort de l'Abbé de St. Réal, il y a tout lieu de croire, qu'elle n'est jamais venuë à sa connoissance, & qu'il auroit été extraordinairement étonné de se trouver *Socinien* sans le savoir. Ce seroit certainement la chose du monde la plus étonnante, que les treize Docteurs, que l'Abbé Boileau ménage si peu à la fin de ce passage, ne se fussent point apperçus d'une omission semblable; si l'on ne savoit de quelle maniére se donnent ces sortes d'Approbations (38*e*), que l'Auteur ne demande que par vanité & pour être loué, que les prétendus Examinateurs n'accordent que par ostentation & pour se distinguer par quelque pensée brillante, & qui ne se signent d'ordinaire qu'*in globo*, comme le disoient fort plaisamment Mrs. de Port-Roïal de celle de l'*Histoire de l'Arianisme du P. Maimbourg*, donnée par le Docteur Morel (38*f*), ou *en second*, comme le disoit le Cardinal le Camus de diverses autres (38*g*); & s'il n'y avoit tout sujet de croire que ce Troupeau d'Approbateurs serviles n'a jamais lû cette vie de Jésus-Christ, que par les yeux de son Conducteur infidéle, qui probablement ne l'a guéres luë lui-même. Quoi qu'il en soit, ils comblérent de louänges, & l'Auteur, & son Ouvrage (38*h*); mais, il s'en faut beaucoup que tout le monde en ait jugé aussi avantageusement qu'eux: temoin l'Auteur de la derniére Méthode pour étudier l'Histoire, qui a dit, que *ce n'étoit guerres le talent de Mr. de Saint Réal, Homme d'une agréable Littérature, de faire une Vie de* Jésus Christ; qu'*il n'avoit point assez manié les Livres Saints, pour y réüssir*; qu'*un Homme, qui écrivoit l'Historiette de* Dom Carlos *& les* Mémoires de Me. Mazarin, *etoit plus propre à romancer ce* Sujet, qu'*à lui donner cet air de simplicité compagne inséparable de la vérité*; enfin, que *c'est peu de chose que cet Ouvrage*, & qu'*aussi est-il peu recherché* (39). C'est néanmoins un des meilleurs Ecrits de nôtre Auteur, tant pour l'oeconomie, que pour le stile; & il n'a apparemment été ainsi négligé, que parce que la matiére n'est pas fort au goût des gens du monde. S'ils avoient sû, qu'on le taxoit de *Socinianisme*, peut-être l'auroient-ils recherché avec beaucoup d'empressement. Ce qu'il y a certainement de très probable, c'est qu'Egidio Monnanucci, qui a mis cette *Vie*, cet *Eclaircissement*, & quelques *Lettres* de nôtre Abbé en Italien, sous le Titre de *Vita di Gesu Christo, tratta da' Santi Vangeli, scritta dal Signor Abate* di S. Réale, *arrichita di moltissime Note* critiche ed erudite; di una *Spiegatione dalle parole* Ecce do &c. *dette da Zaccheo nostro Signore*; & di alcune *Lettere Teologiche: il tutte tradotte dalla Lingua Francese*, & imprimée *à Venise, par Jac. Recursi, en* 1734, *in* 8°.: se seroit bien gardé d'entreprendre cette Traduction, & l'Auteur des *Novelle della Republica Letteraria* de 1734, d'y dire page 1, que *la* Vita *è* TRATTA FEDELMENTE *de' quattro Sacro-Sancti Vangeli*; s'ils avoient sû qu'on la taxoit de *Socinianisme*.

(38*d*) *Page* 169. *de l'Edition de la Haie en* 1725.

(*F*) *Il prononça une Harangue en l'honneur de Mᵉ. Roiale de Savoie.*] Elle est intitulée: *Panégirique de la Régence de Madame Roiale Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, prononcé dans l'Académie de Turin, le* 13. *Mai* 1680, *par Mr. l'Abbé de St. Réal*: imprimée *à Turin, chez Barthelemi Zappete, en* 1680, *in* 4°.; & commence par ces paroles: *Il me semble que je ne saurois mieux reconnoître l'honneur que vous me faites de me recevoir dans cette Compagnie.* Mr. Amelot de la Houssaïe, picqué contre l'Abbé de St. Réal pour le sujet, dont nous parlerons dans la Remarque suivante (40), s'est efforcé de tourner cette harangue en ridicule: disant qu'*on y verroit les Apostrophes de* mon aimable & charmante Princesse, *comme d'un Amant qui parleroit à sa Maitresse, & cent autres choses dont les Seigneurs de cette Cour furent scandalisés* (41); ce dont l'Abbé semble en quelque sorte convenir dans la réponse qu'il lui fit aussitôt (42). Cependant, on ne voit rien de semblable dans cette piéce; & si l'Abbé de St. Réal s'est servi de ces sortes d'Apostrophes en la prononçant, il les a du moins supprimées en la donnant au Public.

(*G*) *Il publia de nouveaux Ouvrages, dont quelques uns lui attirérent de nouvelles Disputes Littéraires avec divers Savans.*] Ces Ouvrages sont:

I. L'*Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus Christ*, dont nous avons parlé ci-dessus, Remarque (*E*).

II. *Césarion, ou Entretiens divers*, imprimez *à Paris, chez Barbin, en* 1684, *in* 12°. Mr. Bayle remarque que cet Ouvrage s'est aussi vendu à Paris sous le Titre d'*Entretiens Historiques & Moraux*

(38*e*) Bien souvent, *dit* R. Simon, Histoire des Versions du N. Testam. *pag.* 351, on ne doit pas s'en rapporter aux *Approbations*, qui sont à la tête des Livres: car, il peut arriver que les Docteurs ne les aient pas lûs, ou qu'ils ne les aient pas éxaminez avec assez de soin. *C'est précisément le cas dont il s'agit ici: & la chose n'arrive que trop souvent. Voiez dans son* Histoire Critique de l'Ancien Testament, *pag.* 14, *le démenti, qu'il donne au Pére* Denis Amelote, *touchant la prétendue* Approbation de l'Assemblée du Clergé de France, *donnée à sa Traduction Françoise du* N. Testament. *Voiez de même à cet égard* les véritables Motifs de la Conversion de l'Abbé de la Trappe, *pag.* 94, 95. *Je say, y dit-on, de quelle maniére ces* Approbations *se donnent. Un Prelat, distrait par une infinité de fonctions, attachées à son Etat, se fait lire d'ordinaire la* Préface, *avec quelques-unes des premiéres pages, & donne ensuite le reste à éxaminer à quelque Prêtre de sa Suite, qui sera Docteur de Sorbonne par honneur.* . . . . *Et ce Prêtre, qui a souvent plus de Titres que de Lumiére,* . . . . *raporte à Monseigneur que ce* Livre est plein d'onction, & son Auteur tout abimé en Dieu. *Sur ce témoignage le Prélat lui ordonne d'en donner un, & le Docteur, s'enfermant dans son Cabinet, cherche quelque pensée brillante pour cette Approbation, qu'il travaille à peu prés autant que Lully un Opera. Voiez aussi la* Lettre sur l'Histoire des Flagellans, *pag.* 41, *où l'on traite fort crûment le Président* Cousin d'Approbateur banal de tout Livre dangereux & suspect, *& où on lui reproche plaisamment d'avoir* aussi peu lu cette *Histoire avant que d'y donner son Approbation*, qu'il avoit lû le *Télémaque*, lors qu'il l'approuva *comme fidélement traduit du Grec. C'est ainsi que le Pére* Léonard Bachin, *Jésuite, Sous-Doien de la Faculté de Théologie de Vienne, &* Jean Mannagetta, *Recteur de l'Université de cette Ville, avoient autrefois approuvé, & permis d'imprimer, une* Oraison funébre, *composée par le Pére* Florentin Schilling, *Barnabite, & imprimée à Vienne, chez Jean Kurnerus, en* 1654, *in* 4.; *dans laquelle ils disoient* n'avoir rien trouvé contre la Foi, *& où l'on voioit néanmoins en propres termes*, qu'Adam avoit été formé d'une côte d'Eve. *Voiez* Danielis Franci Disquisitio de Papistarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum, *Signat. C.*

(38*f*) Entretiens d'Eudoxe & d'Encharisse sur l'Histoire de l'Arianisme, *pag.* 20.

(38*g*) Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 50.

(38*h*) *Voiez ces* Approbations, *à la tête de cette* Vie de Jésus Christ.

(39) Lenglet, Méthode pour étudier l'Histoire, *Tom. I*, *pag.* 189; *&* Catalogue des Historiens, *pag.* 27, *&* 95. *de l'Edit. in* 4.

(40) *Num. III.*

(41) Amelot de la Houssaie, Lettre pour la Défense de sa Traduction de l'Histoire du Concile de Trente, *pag.* 193. *du III. Tome des* Oeuvres de St. Réal.

(42) *Pages* 200. & 201. *du même Tome.*

raux (43) : & il n'est point autrement intitulé dans les Éditions des *Oeuvres Mêlées de Mr. de St. Réal*, faites à Utrecht. Ces *Entretiens* sont tout remplis de Réfléxions également fines & solides, tant sur la conduite des Hommes, que sur les motifs qui les font agir; & l'on a eu raison de remarquer, que *rien n'accoutume d'avantage l'esprit à éxaminer murement les choses, & à en juger sainement* (44). Il y en a quatre, dont le premier & le dernier traitent *de la difficulté qu'il y a à s'avancer dans le monde, lors même qu'on a de l'esprit & du mérite*; le second contient l'*Histoire du Rétablissement de Ptolomée Auletes sur le Trône d'Egypte par les Romains* (45); & le troisiéme représente le *Caractère de Titus Pomponius Atticus*, dont il nous fait un Portrait très desavantageux, & qui n'étoit en effet rien moins qu'un honnête-Homme. Comme Mr. de Saint-Réal promettoit de démasquer ainsi diverses autres Personnes tant anciennes que modernes, beaucoup de gens, trop assujettis à leurs opinions, ou, pour mieux dire, à leurs préjugés, trouvérent très mauvais qu'on osât les attaquer de cette sorte, & desapprouvérent fort une semblable liberté. Quelqu'un même, moins zélé probablement pour la réputation d'Atticus, que jaloux de la gloire que pouvoit acquerir l'Abbé de Saint-Réal en faisant une découverte qui avoit échappé pendant toute une longue suite de Siècles à la pénétration & aux recherches de tant d'habiles gens, s'opposa vivement à *ce Destructeur de Réputations anciennes & modernes*, & entreprit en particulier l'*Apologie de T. Pomponius Atticus* (46). Mais, cela fit si peu de tort au sentiment de Mr. de Saint-Réal, qu'un très habile Homme en ce genre de Littérature n'a fait aucune difficulté de l'adopter & de le soutenir depuis (47). L'Auteur des *Réfléxions sur les grands-Hommes morts en plaisantant*, a bien fait depuis quelques vains efforts pour rehabiliter Atticus; &, contre le témoignage exprès de Cornelius Népos son Historien (48), il ne le fait sans doute mourir *gaiement*, & avec un *Air enjoué* (49), que pour en faire un grand Homme digne de son petit Recueil. Mais, un autre Auteur, qui pouroit bien n'avoir point ignoré l'Ecrit de Mr. de Saint-Réal, quoi qu'il ne le cite pas, a fortement maintenu son opinion dans une piéce intitulée *Dissertation sur le Caractère de trois célébres Romains*, Cicéron, Atticus, & Luceïus; *où l'on fait voir la différence qu'il y a entre un véritable honnête-Homme & ceux qui n'en ont que l'apparence* (50). On y prouve fort bien, que Cicéron étoit aussi foible que vain; qu'Atticus étoit aussi fourbe que poli; & que Luceïus étoit aussi vertueux que peu recherché : *la vertu solide étant rarement ce qui gagne l'estime & l'affection des Hommes, & souvent même étant un obstacle à l'approbation publique* (51). Cette Dissertation est toute pleine de Réfléxions d'un sens admirable, & de sentimens d'une droiture accomplie : &, si les Hommes n'agissoient pas presque tous si peu conséquemment à leurs principes, on pouroit regarder son Auteur que comme un des plus honnêtes Hommes du monde.

L'Ouvrage de l'Abbé de St. Réal dans lequel se trouvent ces IV. diverses piéces, a été traduit en Anglois sous ce Titre : *Cæsarion, or Historical, Political, and Moral, Discours, in four days Entertainment betwen two Gentlemen, very pleasent and usefull for all orders of men what soever, Englished by J. W.*, & imprimé *à Londres*, *en* 1685. *in* 12°.

III. On vit paroître, dans le mois d'Octobre 1685. des Nouvelles de la République des Lettres, un *Extrait de Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles* contre la Traduction Françoise, faite par Mr. Amelot de la Houssaïe, de l'*Histoire du Concile de Trente de Frà Paolo*, dont on promettoit une nouvelle Traduction, enrichie de Notes Historiques & Théologiques. Mr. Amelot répondit à cette Lettre; & s'imaginant y avoir reconnu le Caractère de Mr. l'Abbé de St. Réal, il le traita très vivement dans sa Réponse, & le menaça d'une Critique de toutes ses Oeuvres (52). Le fameux Richard Simon, qui étoit l'Auteur de cette Lettre, *avoue, qu'il ne put s'empêcher de rire*, en vrai la Rancune, *lors qu'il lut, dans ce mois de Décembre, le petit Galimatias de Mr. Amelot*; & trouva étonnant, *que l'Abbé de St. Réal, qu'on faisoit Auteur d'un Projet auquel il n'avoit jamais pensé, eut gardé un profond silence là-dessus* (53). Mais, son étonnement n'étoit pas bien fondé; car, l'Abbé de St. Réal n'a nullement gardé le silence. Il désavoue hautement, non seulement la prémiére Lettre, comme n'y aiant eu absolument aucune part; mais même la nouvelle Traduction de Frà Paolo, comme tout-à-fait éloignée de son génie & de ses études. Il ne laissa pourtant pas de soutenir fortement les principales imputations faites à Mr. Amelot dans cette Lettre; & sa Réplique, aussi bien que les deux Lettres qui y avoient donné lieu, se trouve dans le Tome III. de ses *Oeuvres Posthumes*. Je ne sai si elle avoit été publiée plûtôt. C'est à peu près ainsi que Calvin aïant mal-à-propos attribué à François Baudouïn le Traité *de Officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religionis Dissidio* de George Cassander, s'attira de la part du premier le *Commentarius ad Leges de famosis Libellis & calumniatoribus*, Réplique pour le moins aussi violente que la Réponse, qu'il lui avoit adressée sous le Titre de *Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum abrumpere molitus est* : & que Milton se vit très vigoureusement relancé dans la *Fides Publica* de Morus, qu'il avoit témérairement accusé d'être l'Auteur du *Regii Sanguinis clamor ad cœlum adversus Parricidas Anglicanos* de Pierre du Moulin, & que comme tel il avoit accablé d'injures & de grossiéretez dans sa *Defensio pro se*, & sur-tout de ce violent & injurieux Distique :

Galli ex concubitu gravidam te Pontia, Mori,
Quis bene moratam, morigeramque, neget?

qui n'est, après tout, qu'un assez mauvais jeu de mots.

IV. *De la Valeur*, *à l'Electeur de Baviére*, imprimé *à Cologne*, *chez Jaques le Jeune*, *en* 1689, *in* 12°. Ce petit Ouvrage est, selon Ménage, une bonne piéce, dont le François n'est pas des plus corrects, mais où l'on voit par-tout ce que l'on appelle *Eloquentia verborum* (54). Elle est pleine de Réfléxions judicieuses & de fines louänges pour le Duc de Baviére (55). On veut néanmoins que ce Prince soit bien moins le Héros de la piéce, que le Chevalier de Monasterol, qui y est effectivement fort loué, & pour lequel on prétend que l'Auteur avoit des sentimens fort passionnez. On dit aussi, que n'aïant pas voulu substituer, dans cet Ouvrage déjà tout composé, le nom du Dauphin de France à celui de l'Electeur de Baviére, & aux Victoires de celui-ci les Campagnes de celui-là, ce refus lui fit perdre une petite pension dont il jouïssoit en France, & l'obligea enfin à se retirer en Italie. Mais, c'est ce dont je n'ai nulle autre preuve, que le bruit public qui en courut alors.

V. *De la Critique*, imprimé *à Lyon*, *chez Anisson*, *en* 1691, *in* 12°. Il semble que ce Traité auroit dû être intitulé *de la Censure*, plûtôt que

(43) Bayle, Nouvelles de la République des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814.

(44) *Là-même*, *pag.* 814.

(45) *On accuse Mr.* Rollin *d'avoir servilement copié la plus grande partie de cet* Entretien, *mot pour mot, dans son* Histoire Romaine. *Voiez la* Bibliothéque Françoise, *Tom. XLII, pag.* 309. *D'autres lui ont fait le même reproche touchant beaucoup d'autres Ouvrages, & d'avoir ainsi fait des siens une bigarrure de Stile fort remarquable, & quelque fois assez choquante. Il est vrai, qu'il a averti dans une de ses* Prefaces, *qu'il prendroit ainsi ce qui l'accommoderoit dans les Ecrivains, qu'il auroit à consulter. Mais, je doute fort qu'un simple mot d'Avis, glissé comme en cachette ainsi dans un Endroit que les trois quarts & demi des Lecteurs négligent ordinairement, puisse légitimement excuser auprès des Personnes judicieuses un Plagiat presque continuel.*

(46) *Après avoir couru quelque tems en manuscrit*, cette Apologie *a été inserée dans un Recueil de Piéces fugitives, intitulé :* Le Retour de Piéces Choisies, ou Bigarrures curieuses, *imprimé à* Emmerick, *chez* Varius, *en* 1686, in 12. *C'est la III. Piéce de ce Recueil, qu'on a ridiculement attribué à Mr.* Bayle. *Voiez entre autres le* Catalogus Bibliothecæ Comitis de Hoym, *pag.* 310.

(47) *Mr. l'Abbé* Mongault. *Voiez sa Préface sur sa Traduction des III & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus.

(48) Cornelii Nepotis Vita Titi Pomponii Attici, *Cap. XXII*, *pag. ult.*

(49) Réflexions sur les Grands-Hommes morts en plaisantant, *pag.* 50, 51.

(50) *Cette Dissertation se trouve dans le* Journal Littéraire de la Haie, *Sept. & Octob.* 1714, *pag.* 129. *& suiv.*

(51) *Là-même*, *pag.* 141.

(52) *Voiez le mois de Décembre des mêmes* Nouvelles, *pag.* 1361 — 1365. La Monnoie, Remarques sur la Bibliothéque de Colomiés, *pag.* 360, *croioit mal de même, que la prémiere de ces Lettres fût de l'Abbé de St.* Réal.

(53) Lettres de Mr. Simon, *Tom. II*, *Lettre XXXI*, *pag.* 150.

(54) Suite du Menagiana, *pag.* 126.

(55) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, 1695, *pag.* 495, 496.

que *de la Critique*, puis qu'il n'est point fait pour nous instruire des régles de cet Art que les Savans nomment *Critique*, & qui consiste à remettre en bon état un Auteur ancien, à en expliquer les passages obscurs, à en rétablir les corrompus, à distinguer ses véritables écrits d'avec les supposez, en un mot à en procurer de bonnes Editions ; mais, pour établir différentes régles touchant la maniére dont on devroit censurer & reprendre les Auteurs & leurs Ouvrages. „ On doit, ce me semble," dit-il d'abord très judicieusement, „ regarder la *Critique* comme ces remédes excellens, mais délicats, que la Médecine compose des drogues les „ plus venimeuses, & dont quelque poison est la „ base. On sait avec combien de soin ils veulent „ être préparez. Pour peu qu'on connoisse les „ Hommes, on conviendra sans peine, que tout „ ce qui s'appelle blâme, repréhension, improbation, est aussi insupportable aux esprits, que le „ poison l'est aux corps." Après quoi, il donne, sur les sages précautions avec lesquelles on doit censurer, divers Avis, dont quelques uns ont paru assez inutiles, & quelques autres fort sujets à être contestez (56). Il prétend, par exemple, qu'on ne devroit censurer un Auteur qu'après sa mort, parce qu'alors on ne le fait point par haïne, ce qui n'est plus ne pouvant être haï : mais, outre que l'expérience fait voir tous les jours que ce n'est-là qu'une illusion (57), d'autres soutiennent que c'est ce qu'on appelle *vellere Barbam Leoni mortuo*, & qu'il y a beaucoup plus d'honneteté & de générosité, à ne point attaquer un Homme, qui n'est plus en état de se deffendre (58). C'est pécher, ce me semble, des deux côtez ; & s'exposer visiblement à la Censure du Poëte :

Iliacos intra Muros peccatur & extra.

Il est permis, & même de l'intérêt de la République des Lettres, de critiquer, & les vivans, & les morts ; mais, il faut toujours le faire avec douceur & modération, & uniquement en vuë d'éclaircir les matiéres que l'on a à traiter.

Il ne paroit pas que l'Abbé de St. Réal, quoique d'ailleurs fort modéré dans ses autres Ouvrages, soit resté dans cette juste borne en travaillant à celui-ci, qui paroit moins fait, pour donner des régles de la *Critique*, ou de la *Censure*, en général, que pour censurer réellement en particulier l'Auteur des *Réflexions sur l'Usage présent de la Langue Françoise* (59). Il trouve cet Auteur *si partial, qu'en même tems qu'il est inéxorable à l'égard de certains Livres, il est d'une indulgence insupportable à l'égard de quelques autres* (60). Il lui parut affecter de ne louër que les Ouvrages de Mrs. de Port-Roïal ; &, irrité d'une préférence qui lui paroissoit si déraisonnable, il entreprit d'en faire voir l'injustice au public dans ce Traité *de la Critique. Il . . . . y censure*, dit-on (61), *quelques Endroits des* Essais de Morale, *& de quelques autres Ouvrages de ces Messieurs ; & bien que cette Censure soit accompagnée d'un sel picquant, & qu'elle ait même quelque chose de dur, on ne doute point que beaucoup de gens ne l'approuvent, parce que dans le fonds l'Auteur ne dit rien que de vrai.* Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis son démélé avec Mr. Arnauld (62), il n'aimoit, ni ce parti en général, ni l'Auteur des *Réfléxions* en particulier, qu'il trouvoit si déraisonnablement prévenu à leur avantage. Il *le fait venir à tous momens, pour fournir des éxemples de mauvaises Critiques* (63) : & ce qu'il y a de bien singulier, c'est que l'Abbé de Saint-Réal, qui ne pousse si vivement l'Auteur des *Réfléxions*, que parce qu'il en avoit été attaqué le prémier (64), *viole lui-même toutes les régles de la Critique, & ne les observe pas plus exactement que son Adversaire ; ce qui produit un assez plaisant effet dans son Livre. Car, on voit d'abord une regle établie : l'Auteur des Réfléxions vient ensuite, qui péche contre la régle ; & Mr. l'Abbé, en censurant cet Auteur, ne manque presque jamais de tomber dans la même faute qu'il vient de reprendre . . . .* Mr. de Beauval, qui en a parlé *plus avantageusement dans son Livre que dans le tête-à-tête*, le regardoit comme *la piéce la plus foible que son Auteur eut jamais produite* (65) ; mais, Mr. Bayle le trouvoit *rempli de pensées singuliéres & judicieuses :* il y trouvoit pourtant certaines *Remarques de Grammaire trop rafinées, & un peu trop de malignité contre l'Auteur qui y est critiqué* (66). En effet, *on peut* fort bien *douter si* à cet égard l'Abbé de St. Réal *a gardé la retenue qu'il recommande lui même* si positivement & si expressément (67). Un nouveau Critique, dont l'Ouvrage ne fait que de paroître, confirme à peu près tout ce qu'on vient de voir. „ L'Abbé Vichard de Saint-Réal," dit-il, ... „ n'aimant pas ceux que Monsr. Andry, Auteur des „ *Réfléxions*, tache de justifier, son Ouvrage le „ mit de mauvaise humeur. Il l'attaqua sans ménagement dans son Traité *de la Critique*, qu'il „ paroit n'avoir composé que pour le refuter . . . „ Ce n'est pas qu'il n'y ait d'excellentes Remarques „ dans cet Ecrit, & que la Critique n'y soit quelque fois juste ; mais, elle est aussi trop chagrine, & assez souvent peu fondée. L'Auteur y „ donne de fort bons Principes sur la modération, „ que l'on doit apporter dans la censure des Ouvrages d'autrui : &, dans l'application, il les oublie „ souvent. J'estime beaucoup ses régles : j'aurois „ voulu plus de fidélité à les suivre. Ses Remarques sur la ponctuation & la prononciation sont „ bonnes ; mais, elles n'apprennent presque rien de „ plus que ce que l'on trouve dans l'Auteur même „ qu'il censure (68)." Un autre Critique plus véhément & moins équitable, & qui paroit en cela soutenir sa propre cause, & se défendre lui même, s'est exprimé d'une maniére incomparablement plus dure touchant le Traité dont il s'agit ici. „ L'Abbé de Saint-Réal," dit-il, „ aïant voulu „ autrefois condamner ce genre d'écrire, dans un „ Ouvrage contraire au bon-sens, & à l'usage de „ toutes les Nations lettrées, Mrs. Bayle & Basnage tombérent rudement sur lui dans leurs Journaux ;" (on vient de voir, que ce qu'ils en ont dit n'approche pas de la dureté de ce qu'on vient de lire.) „ Du reste, on a remarqué en tout „ tems," ajoûte-t-il plus injurieusement encore, „ qu'il n'y a que les mauvais Auteurs, qui déclament contre la *Critique*, parce qu'ils sont intéressés à sa proscription : & l'Abbé de Saint-„ Réal est le seul Ecrivain célébre, qui ait soutenu une si ridicule Thése (69)." Malgré tout cela, l'on doit conclure que *le Livre ne laisse pas d'être agréable & utile, & de contenir diverses Remarques nécessaires . . . . sur la Langue Françoise* (70).

VI. Les *Lettres de Cicéron à Atticus, traduites en François, avec le Latin à côté & des Remarques* ; imprimées *à Paris, chez Barbin, en* 1691, *in* 12°. *en* 2 *volumes.* Cette Traduction ne contient que les II. premiers Livres de ces *Lettres*, & quelques autres qu'il y a ajoûtées à cause du rapport qu'elles y avoient (71). Il rend raison dans une Préface très sensée, tant du but & de l'usage de ces *Lettres*, que de la méthode qu'il a suivie en les traduisant ; & l'on s'apperçoit aisément, qu'il n'est point du nombre de ces esprits bouchés & serviles, qui ne sauroient rendre, que mot à mot un Auteur, & qui le défigurent par conséquent bien plus qu'ils ne le traduisent. Il soutient avec beaucoup de raison, *que la bonne maniére de traduire n'est pas de traduire au pied de la lettre* ; & que, *quand cela feroit un effet desagréable, il faut, à quelque prix que ce soit, trouver des équivalens, qui portent si précisément dans l'es-* prit

(56) Bibliothéque Universelle, *Tom.* XXIII, *pag.* 173, 174, 175.

(57) *Là-même, pag.* 174.

(58) Suite du Menagiana, *pag.* 126.

(59) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(60) Bibliothéque Universelle, *Tom.* XXIII, *pag.* 176.

(61) *Là-même, pag.* 177, 178. *Voyez aussi pag.* 171, 172, 176.

(62) *Voyez ci-dessus la Remarque* [*E*].

(63) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(64) *Voyez les* Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *pag.* 200, 242, 253, 559, 560, 582, 638, 701, *&c.*

(65) Lettres de Bayle, *pag.* 162.

(66) *Là-même.*

(67) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 157.

(68) Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. I, pag.* 160, 161.

(69) L'Abbé des Fontaines, *cité dans la* Nouvelle Bibliothéque, *Tom. XIX, pag.* 314.

(70) Bibliothéque Universelle, *Tom XXIII, pag.* 172.

(71) *Ces* Lettres *sont* 1. *une* Réponse de Cicéron à Pompée, *la VII. du V. Livre des* Familiéres ; 2. *une* Lettre de Métellus Celer à Cicéron ; *la I. du même Livre ;* 3. *la* Reponse de Ciceron à Metellus Celer, *la II. du même Livre ;* 4. *une* Lettre de Cicéron à C. Antoine, *la V. du même Livre ; &* 5. *une* Lettre de Ciceron à son Frère Quintus, *la II. du I. Livre des* Lettres de Cicéron à son Frère.

il mourut à Chambéri (*H*), apparemment assez peu avancé en âge (*k*), mais certainement aussi peu accommodé des biens de la Fortune que le sont pour l'ordinaire les gens de Lettres (*l*). C'étoit un Homme de beaucoup d'esprit, de goût, & de pénétration; & certainement un de nos bons Ecrivains (*m*): grand Ennemi de ces Eloges intéressés, dont la plûpart des Auteurs font entre eux un commerce si honteux & si méprisable (*n*); mais, d'ailleurs, un peu trop sensible aux traits de la Critique (*o*), sup-

[*k*] *Voyez la pag. 315. de son Eclaircissement sur Zachée, où il parle de lui comme d'un jeune Homme. Cet Ouvrage fut composé & publié en 1682.*

[*l*] Lenglet, *Préface du III. Tome de la* Méthode d'étudier l'Histoire.

[*m*] Nouvelles de la République des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 114. Bayle, Pensées sur les Cométes, *Tom. II*, *pag.* 791. & Dictionaire, *Article* TIMOLEON, *Remarque* (*I*). Lenglet, *Préface du II. Tome de la* Méthode. Mongault, *Préface des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus. Morabin, Histoire de l'Exil de Ciceron, *Préface*, *pag. xxviij.* Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. I*, *pag.* 161.

[*n*] Histoire des Ouvrages des Savans, *Décembre* 1691, *pag.* 156.

[*o*] Lettres de Bayle, *pag.* 352.

prit le même sens que le Texte Latin, qu'on puisse croire raisonnablement; que si l'Auteur avoit écrit en François, il se seroit servi de ces mêmes équivalens (72). Nonobstant un Principe si judicieux, cette Traduction n'a pas laissé de trouver des Adversaires. *Se trouvant en concurrence avec la Traduction des* Offices de Cicéron *par Mr. du Bois de l'Hôtel de Guise, cela anima le Port-Roial à faire emporter le dessus à ce dernier qui étoit leur ami, contre l'un des Antagonistes de Mr. Arnauld* (73): & un des Correspondans des Journalistes Littéraires lui a reproché de pécher *très souvent contre le* sens de l'Original (74). Mais, Mr. l'Abbé Mongault, qui a traduit depuis toutes les *Lettres de Cicéron à Atticus*, a été plus équitable à son égard, quoiqu'il courût la même carrierre que lui; & cela est d'autant plus louable, qu'il est très rare aux Auteurs d'en user si généreusement. Il a trouvé sa *Traduction très éxacte*; & il remarque, qu'il a *vû plusieurs fois condamner Mr. de St. Réal sur des Endroits qu'il avoit assurément fort bien entendus* (75). En effet, la République des Lettres est pleine de ces Critiques téméraires, qui, sous prétexte qu'ils sont d'ailleurs fort éclairez, décident aussi hardiment sur toutes sortes de matiéres, que s'ils les avoient bien éxaminées. Et quelque chose de plus déplorable encore, c'est qu'une infinité de gens, séduits par leur réputation, & aussi blâmables qu'eux, se soumettent à ces jugemens comme s'ils étoient parfaitement bien fondez: ne considérant pas, que l'autorité d'un Homme médiocre, qui s'est particuliérement attaché à l'éxamen d'un certain sujet, est incomparablement plus recevable, que celle du plus habile Homme qui ne l'a point expressément éxaminé. Mr. Mongault ne parle pas moins avantageusement des Remarques de Mr. de St. Réal, que de sa Traduction. Il les trouve d'un *goût excellent*, & *remplies de Réfléxions très judicieuses & très solides*, si l'on en excepte *quelques unes*, qui lui paroissent, *ou trop longues, ou entiérement inutiles* (76). Elles sont en partie Historiques, & en partie Critiques; &, selon Mr. l'Abbé Mongault, l'Auteur *n'a pas été heureux à y contredire les Commentateurs*, qu'il reléve quelquefois *avec* trop de *hauteur*, & *d'un ton* trop *décisif* (77).

(72) St. Réal, *Préface de sa Trad. des* Lettres de Cicéron à Atticus.

(73) Lettres de Bayle, *pag.* 352, 353.

(74) Journal Litteraire, *Tom. VI*, *pag.* 332.

(75) Nic. Hubert Mongault, *Préface des III. & IV. Livres des* Lettres de Cicéron à Atticus.

(76) *Là-même*; & Journal Litteraire, *Tom. VI*, *pag.* 332.

(77) Mongault, *Préf. de sa Trad. de toutes les* Lettres de Cicéron à Atticus.

Une de ces Remarques a donné lieu à une Critique amére & chagrine, de la part d'un de ces génies échauffez, qui voudroient que tout se dirigeât selon leur tête, & qui ne sauroient voir aucun de leurs sentimens tant soit peu contrariés. Comme il avoit écrit sur l'Usure en Théologien sévére & en Casuiste outré (78), il ne put souffrir que l'Abbé de St. Réal en parlât en Homme raisonnable qui connoit les nécessitez du public, & en Politique éclairé qui admet les moiens légitimes d'y subvenir équitablement. Pour cet effet, il combat de toutes ses forces, & par toutes sortes de voies (79), cette Proposition: *Il n'y a rien de plus nécessaire, & par conséquent de plus innocent, dans un Etat, que les Usures, pourvû qu'elles aient des bornes équitables, réglées par autorité publique* (80): &, incapable de considérer, que, selon le bon-sens, la raison, le droit des Gens, les loix positive, de diverses Nations, & l'aveu même de plusieurs Théologiens, il n'est pas plus criminel de tirer un paîement raisonnable & légitime d'un argent qu'on prête, que d'une maison ou d'un vaisseau qu'on louë, il ne fait pas attention, qu'il en est de l'usure comme de tous les autres établissemens, qui ont leur bon côté, mais dont on fait un mauvais usage; qu'on reconnoit sans difficulté, que ce mauvais usage, qui fait dégénérer l'usure en Tyrannie, est aussi condamnable, que l'usage, qui l'érigeroit en pure charité, feroit excellent & louäble; mais, qu'il n'y a pourtant pas plus d'obligation de prêter son argent sans profit, que de louër ses champs sans revenus. C'est néanmoins ce que prétend cet Ecclésiastique. Mais, c'est outrer déraisonnablement les choses, détruire imprudemment tout commerce, & par conséquent toute Société, & se rendre tout-à-fait digne du juste reproche, fait autrefois à divers de ses semblables, d'être d'aussi *pauvres Engins en fait d'administration publique, que le Maréchal de Gassion les trouvoit en fait de Conseils Militaires* (81). C'est, de plus, se contredire manifestement soi-même; puisque, malgré toutes ses mauvaises chicanes, l'on se trouve enfin réduit à revenir à l'opinion de son adversaire, en adoptant, contre ses propres principes, les révenus fixés par le Gouvernement ou par le Prince; & que l'Abbé de St. Réal n'a jamais prétendu autre chose. Tout cela se réduit donc à une misérable dispute de mots, tout-à-fait indigne de l'attention des Honnêtes-Gens. Ajoûtons, qu'il y avoit de la lâcheté à adresser cette Lettre à Amelot de la Houssaye, Ennemi déclaré de St. Réal, & qui pis est son Aggresseur fort injuste (82).

(78) De la Pratique des Billets, & Dissertation touchant l'Usure, &c. par L. J. Cartel, *imp.* à Bruxelles, chez Lamb. Marchant, en 1690, in 12.

(79) Lettre de Mr C. à Mr. Amelot de la Houssaye sur une Note de Mr. l'Abbé de S. R. touchant l'Usure, en sa N Trad. des Lettres de Cicéron à Atticus, *imp.* à Paris, chez Bouillerot & Cellier, en 1690, in 12.

(80) Lettres de Cicéron à Atticus, trad. par Sr Réal, *Lettre XII. du Livre I.*

(81) Journal Littéraire de la Haie, *Tom. XVII*, *pag.* 220.

(82) *Voiez ci-dessus, Num. III.*

Mr. de Saint-Réal a aussi traduit, de la même maniére, & dans le même goût, les III. & IV. Livres de ces mêmes *Lettres de Cicéron à Atticus*; mais, ils n'ont point été imprimez, & ne se conservent en manuscrit, que dans le Cabinet de Mr. Pelletier de Souzi dans l'Abbaïe de St. Victor à Paris. On peut voir ci-dessous, au commencement de la Remarque (*R*), le Jugement avantageux, qu'en a porté Mr. Morabin dans la Préface de son *Histoire de l'Exil* de Cicéron.

VII. Enfin, ses *Oeuvres Posthumes*, imprimées *à Paris, chez Barbin & sa Veuve, en* 1693, 1695. & 1699, *in* 12°. *en* 3 *volumes*. On peut voir ci-dessous dans la Remarque (*Q*), quelles sont les piéces qui les composent: ce sont celles que j'ai distinguées par une Etoile *. Mr. de St. Evremont en a porté ce Jugement: *Il y a de fort bonnes choses dans les Oeuvres Posthumes de Mr. de St. Réal, & beaucoup d'ennuieuses pour moi. Le Chapitre* des Femmes, *les* Sabines, *les* Lesbies, *les* Mariannes, *& les autres, ne m'accommodent point trop* (83). Peut-être l'Abbé de St. Réal en auroit-il dit tout autant de beaucoup de piéces de ce Censeur, qui a dit certainement d'excellentes choses, mais qui en a dit aussi de très médiocres, au jugement même des Lecteurs les moins difficiles; car, je compte pour rien ce Critique d'une délicatesse outrée, qui le *confine*, dit-il, *dans un très petit Volume* (84).

Le fameux Des-Préaux ne pouvoit souffrir, qu'on le louât en sa précence, & disoit que de pareils Ouvrages ne pouvoient se soutenir. Voïez les *Lettres de Boileau & de Racine*. En effet, ils sont bien déchus de cette grande vogue qu'ils ont eue autrefois.

Un autre Auteur s'est contenté de dire, & même *avec une espéce de regret, que ses Lettres, sur-tout celles qui roulent sur la Réligion, ne répondoient nullement au reste de ses Ouvrages*; & qu'il n'y *reüssit guéres mieux contre les Protestans, que contre les Esprits-forts* (85).

(83) Mélange curieux de Piéces attrib. à St. Evremont, *Tom. II*, *pag.* 420.

(84) Voltaire, Temple du Goût, *pag.* 19.

(85) Journal Litteraire, *Tom. XII*, *pag.* 316, 317.

(*H*) *En* 1692. . . . . *il mourut à Chamberi.*] L'un des Auteurs du XX. Tome de la *Bibliothé-*

supportant assez impatiemment son peu de Fortune, & d'une vanité inexprimable (*I*). Il aimoit beaucoup les sciences, & sur-tout l'Histoire, à laquelle il s'étoit particuliérement attaché, & qu'il vouloit qu'on étudiât d'une maniére toute différente de celle, dont on l'étudie d'ordinaire (*K*). Il s'étoit extrémement appliqué à la Romaine, laquel-

que Universelle & Historique, faisant en Février 1691. l'Extrait de la Traduction des *Lettres de Cicéron à Atticus* par Mr. l'Abbé de St. Réal, y dit que cet Abbé étoit *mort peu de tems après l'Edition de cette Traduction* (86). Mais, l'Auteur des *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle* a observé, que ce savant Homme *parlant* . . . . . *de Mr. l'Abbé de St. Réal comme vivant encore le 30. Juin 1692; il y avoit lieu de croire que l'Auteur de* cet Endroit *du XX. Tome de la Bibliothéque Universelle s'étoit trompé* (87) : & cette Critique se trouve d'autant mieux fondée, que ce ne fut que le 9. de Novembre 1692, que Mr. Bayle apprit cette mort par Mr. Minutoli, intime ami du défunt, avec lequel il étoit en grand commerce de Lettres ainsi qu'avec Mr. Bayle; & que ce ne fut qu'alors que celui-ci lui demanda des Mémoires pour composer l'Éloge Historique de son ami (88). Ces Mémoires ne furent point envoïés; & je n'ai point trouvé d'autres secours, pour dresser ce présent Article de l'Abbé de Saint-Réal, que quelques lambeaux, repandus çà & là par occasion dans divers Ouvrages, & que l'on trouvera exactement citez à la marge tant du Texte que des Remarques.

(*I*) *Il étoit d'une vanité inexprimable.*] Je n'en rapporterai que ce seul trait. S'entretenant un jour, avec quelques autres beaux-esprits de Paris, de la qualité de *Grand-Homme*, & du petit nombre de Personnes, qui méritoient véritablement ce Titre, les uns proposérent Aléxandre, les autres Annibal, quelques uns César, & prèsque tous Louïs XIV.: & ce dernier nom, qu'il ne respectoit pas extraordinairement, réveillant tout d'un coup sa mauvaise humeur & son amour propre: *Vous vous trompez tous*, leur dit-il brusquement; *il n'y a véritablement de Grands-Hommes, que* SCIPION (89), JÉSUS CHRIST, & MOI. Assemblage, aussi peu sensé qu'extraordinaire, & cependant peu après imité dans cet autre, tant les sottises sont contagieuses: *A trois grands Personnages seuls Héréditaires du Ciel & de la Terre*, JÉSUS CHRIST, FRÉDERIC AUGUSTE, *Prince Electoral de Saxe*, & MAURICE GUILLAUME, *Prince Héréditaire de Saxe-Zeitz*, Dédicace aussi irréligieuse qu'indécente, qu'ôsa mettre H. D. à sa *Géographie Sacrée* en Allemand, imprimée *à Leipsic, en 1704, in folio*: Assemblages tout autrement condamnables, que celui qui porta autrefois Balzac à se mocquer de Malherbe, qui, se mettant immédiatement après les Rois, disoit sans façon, *Priam a reçu de la consolation, François I. n'a point voulu mourir de regret, ni moi aussi* (90): & Assemblages, enfin, moins sensés, que celui des *trois Grands, Aléxandre, Pompée, & Charlemagne*, Titre d'un de nos anciens Romans, imprimé autrefois en Caractères Gothiques, *in 4°.*; & incomparablement moins judicieux, que celui que faisoit ordinairement Sixte Quint, de lui-même, de Henri Roi de Navarre, & d'Elizabeth, Reine d'Angleterre, pour le Gouvernement de toute l'Europe.

Ceux, qui m'ont fait part de cette ridicule saillie, prétendoient la tenir de Mr. de Fontenelle, l'un de ceux en présence de qui elle fut avancée. Ajoûtons à cela, que l'Abbé de St. Réal fut si choqué de cette Phrase d'un de ses Adversaires, *Aléxandre étoit un Héros, César étoit un Grand-Homme, & Louis le Grand est l'un & l'autre* (91), qu'il la traita publiquement de *louange affectée sous le prétexte grossier d'en expliquer les termes* (92); & qu'on entrevoit je ne sai quoi de cette humeur chagrine dans une de ses Remarques sur les *Lettres de Cicéron à Atticus*, où il s'agit du Surnom de *Grand* donné à Pompée, & où il emploie cette singuliére & bizarre question de Balzac: *Etoit-ce donc à cause de son nez, ou pour avoir battu les Suisses, qu'on a donné ce Surnom à François I.* (93)? Crassus avoit sans doute incomparablement meilleure grace, lors qu'il disoit, avec un dépit, que son rang, son mérite, & sa naissance autorisoient, *de combien de pieds Pompée est-il donc plus grand que moi* (94)? Et Mr. l'Abbé de Saint Pierre, qui prétend si judicieusement, que le Titre de *Grand-Homme* ne se doit accorder qu'aux Bienfaiteurs des Hommes en général, & de leurs Compatriotes en particulier (95), séroit beaucoup mieux fondé à en dépouiller une infinité de gens auxquels on l'a sans doute donné trop libéralement.

S'il étoit vrai, comme quelques Personnes le prétendent, que Mr. l'Abbé de St. Réal eût eu pour but de se dépeindre lui-même sous le nom de CÉSARION, rien ne feroit plus propre à confirmer le Texte de cette Remarque; car, c'est un Personnage qu'il représente comme un modéle parfait de sagesse & de vertu.

(*K*) *Il vouloit qu'on étudiât l'*Histoire *d'une maniére toute différente de celle dont on l'étudie d'ordinaire.*] C'est dans son Traité de l'*Usage de l'Histoire*, qu'il propose son sentiment à cet égard: Traité, généralement estimé de tout le monde, & dont il est étonnant qu'un habile Homme ait jugé assez diversement, pour le *ranger* d'un côté *dans la même Classe qu'un Livre peu considérable, & qui n'avoit guéres d'utile que le Titre de* Méthode qu'on doit tenir en la Lecture de l'Histoire, *&c.* (96); & de l'autre, pour le faire réimprimer lui-même dans un de ses Ouvrages, & pour en porter ce jugement tout opposé, & tout-à-fait propre à confirmer mon Texte. „ On y voit," dit-il en parlant de ce Traité (97), „ on y „ voit un esprit de Réfléxions, lequel, aïant lieu „ de n'être pas content de la sécheresse, avec laquelle on étudie l'Histoire, vouloit qu'on ne la „ regardât pas moins comme un Tableau de la sagesse & de la folie des Hommes, que comme „ le récit de leurs actions & de leurs vertus. Il „ n'éxige point pour cela, que les Historiens soient „ d'ennuieux Prédicateurs, ou des Moralistes perpétuels: rien ne seroit plus desagréable, & nous „ ôteroit, si je l'ôse dire, le plaisir de la Lecture, en nous ôtant celui de la Réfléxion. Il „ suffit qu'un Ecrivain narre éxactement les principales circonstances d'un Fait, qu'il en développe les causes & le motif, qu'il découvre les „ ressorts cachés dont on s'est servi pour faire réüssir une intrigue, ou pour venir à bout d'un „ dessein. C'est à nous ensuite à faire les Réfléxions, qui nous conviennent: soit en considérant les étranges effets de la bizarrerie, de la „ malignité, & de la vanité des Hommes, qui „ produisent des actions si éclatantes: soit en „ nous faisant remarquer que ces événemens, qui „ paroissent remuer tout un Roïaume, & agiter „ quelquefois plusieurs Etats, tirent ordinairement „ leur Origine de Principes très médiocres, & souvent même si chétifs, qu'à peine croiroit-on „ qu'ils dussent intéresser quelques particuliers (98): „ soit,

(86) Biblioth. Universelle, *Tom. XX, Avertissement*, & *pag. 60.* & 71.

(87) Lettres de Bayle, *pag.* 802.

(88) *La-même*, *pag.* 394.

(89) *Le second Africain, dont il a fait ce magnifique Eloge* C'est le plus parfait de tous les Hommes, à la Réligion près, dont on ait connoissance. *Voiez ses* Remarques sur les Lettres de Cicéron à Atticus, *pag.* 417.

(90) Entretiens de Balzac, *pag.* 67. Lettres de Bayle, *pag.* 26. Scaliger *qui disoit à peu près de même*, Scaligerana, *pag.* 271. Uno anno mortui sunt quatuor potentissimi Europæ . . . Reges . . . . item . . . . Pater meus, *croïoit apparemment que sa qualité de Prince le mettoit en droit de parler ainsi. L'orgueilleux Cardinal Woolsey faisoit encore bien pis, en disant insolemment* Moi & mon Roi. *Voyez le* Spectateur, *Tom. VI, pag.* 11.

(91) Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *pag.* 243. Dryden *a eu une pensée toute pareille dans une Epigramme Angloise touchant* Homere, Virgile, & Milton. *Voyez dans le* Dictionaire de Mr. Bayle, *l'Article de ce dernier, à la fin de la Remarque* [*G*]. *On a dit aussi la même chose de* Plaute, *de* Térence, & *de* Moliére, *dans une des Epitaphes de celui-ci.*

(92) De la Critique, *Chap. XI, pag.* 325.

(93) St. Réal, *Rem. II. sur la XIII. Lettre du II. Livre des* Lettres de Cicéron à Atticus, *pag.* 649, 650. Baltazar Gracian *a fait quelque chose de semblable, en appliquant malignement à ce Prince la Devise qu'on avoit autrefois donnée à Pompée*: Plus de moi l'on s'éloigne, & plus je parois Grand. *Voyez son* Criticon, *Tom. III, Chap. XII, pag.* 425, 426.

(94) Plutarchus in M. Crasso, *Cap. III.*

(95) *Voyez son* Discours sur la Grandeur & la Sainteté des Hommes, *pag.* 269, & *suiv.*

(96) Lenglet, Methode d'etudier l'Histoire, *Préface du Tome I.*

(97) *La-même*, *Préface du Tome II.*

(98) *Voyez-en des Preuves dans les* Pensées sur les Comètes, *Tom. II, pag.* 710. & *suivantes*; & *dans les* Considérations Politiques sur les Coups d'Etat, par Gabr. Naudé, *pag.* 216, 217, & *suiv.*

quelle, au Jugement d'un excellent Critique, il étoit très capable de bien traiter (*L*), & dont en effet il nous a éclairci divers morceaux (*p*) d'une maniére si satisfaisante, qu'un des plus polis Ecrivains de nos jours n'a point fait difficulté de se servir de la plûpart de ses Recherches (*q*). On lui a reproché de s'être quelquefois fort trom-

(*p*) *Ils sont au nombre de XII: on en verra le dénombrement ci-dessous Remarque* [Q].

(*q*) *L'Abbé de* Vertot, *dans les* Révolutions *duquel on remarque quelques-unes des* Conjectures *&* des Réfléxions *de l'Abbé de* St. Réal, *sur l'Histoire Romaine.*

„ soit, enfin, en nous appliquant nous-mêmes „ tous les faits qui nous passent sous les yeux, & „ en nous rendant sages par la folie, ou, au moins, „ par l'expérience d'autrui ;" selon cette belle & judicieuse maxime de l'ancien Poëte,

(99) Plautus, *in* Mercatore, *Act. IV, Scen. VII, Vers.* 40.

Feliciter is sapit qui alieno periculo sapit (99),

qu'un de nos vieux Auteurs a traduite assez bien en ces termes :

(100) *Voyez* l'Histoire des Singeries de la Ligue, *pag.* 319.

Heureux celui qui pour devenir sage
Du mal d'autrui fait son aprentissage (100),

mais qu'on a rendu plus éxactement & plus énergiquement encore en ceux-ci :

(101) Bayle, Lettre *contre le prétendu* Présage des Comètes, *pag.* 562; *ou* Pensées sur les Comètes, *Tom. II, pag.* 793.

Heureusement sage est celui,
Qui l'est par le malheur d'autrui.

„ C'est-là le but, que s'est proposé Mr. l'Abbé „ de St. Réal, dans son Traité *de l'Usage de* „ *l'Histoire.*" Ouvrage *tout rempli de Réfléxions excellentes* (101) ; & l'on ne sauroit nier qu'il ne le remplisse parfaitement bien, dans les VII. Discours dont il l'a composé.

Après s'être plaint, dans une courte Introduction de *la mauvaise maniére dont on apprenoit l'*Histoire *aux jeunes gens*, il fait voir dans le I. Discours, *Que la bizarrerie ou la folie sont le plus souvent la cause des actions les plus éclatantes* : dans le II., *Que la malignité est le plus souvent le motif de nos sentimens & de nos actions* : dans le III., *Que l'ignorance & l'erreur nous font souvent prendre pour vertueux ce qui ne l'est point* : dans le IV., *Que la vanité nous détermine presque toujours à agir* : dans le V., *Que l'opinion pervertit nos sens* : dans le VI., *Que l'opinion nous ôte l'usage de la raison* : & dans le VII., enfin, *Que l'opinion rend tout recevable en matiére de Réligion* (102). Après avoir ainsi traité des effets de l'opinion, vice de l'entendement, il devoit traiter de même des effets des passions, vice de la volonté ; *Carriére difficile, & dans laquelle tant de Modernes ont couru, à son avis, sans atteindre au but* (103) : mais, il ne s'est point acquitté de cet engagement ; & c'est grand dommage, vû la maniére également utile & agréable, dont il le pouvoit faire.

(102) *Ces trois Titres rappellent à l'Esprit celui du prétendu Traité intitulé* l'Opinione Regina del Mondo ; *que le fameux* Pascal, Pensées sur la Religion, *Titre XXV, pag.* 136, *souhaitoit ardemment de voir, comme valant lui seul bien des Livres ; quoique l'ingénieux Auteur des* Amusemens serieux & comiques, *page derniére, croie qu'il ne l'a cité que comme un simple* Axiome : *mais qui n'a peut-être été imaginé que sur ce Passage de*

Un Auteur, qui a traité depuis peu le même sujet, & qui reconnoit, qu'il y a *d'excellentes choses* dans cet Ouvrage, trouve en même tems, qu'il *n'est peut-être pas aussi intéressant qu'il pourroit l'être*, s'il étoit plus *rempli de Citations & d'Exemples* (104). Mais, c'est précisément ce que l'Abbé de St. Réal a voulu éviter, puisqu'il nous dit en propres termes : *Que pour faire sentir à l'esprit le poids des exemples qu'il rapporte, & la grandeur, la force, & l'étendue du sens qu'ils renferment, il étoit à propos que ces exemples fussent en petit nombre : tant pour contrarier, même en ce point, cette avidité de Faits & d'Histoires, ... avidité si ennemie de toute Réfléxion ; qu'afin aussi que la Mémoire, aiant moins lieu d'agir dans la Lecture de ses Discours, laissât plus de liberté au Jugement pour s'exercer* (105) : & cette Méthode a paru si bonne & si utile à un excellent juge en cette matiére, qu'il n'a point fait difficulté de la louër hautement & de la recommander. „ On „ ne sçauroit croire l'utilité que l'on peut tirer de „ la lecture de cette sorte d'Ouvrages," dit Mr. Bayle, en faisant l'extrait du *Césarion* de nôtre Auteur (105*). „ Rien n'accoutume d'avantage „ l'esprit à éxaminer meurement les choses, & à „ juger sainement de la qualité d'une action : & il „ est mille fois plus avantageux, en lisant l'Histoire, d'acquérir ce discernement, sans se charger „ que d'un petit nombre de faits, que de se remplir d'un nombre innombrable d'événemens & de „ noms, sans bien peser la cause de chaque chose. „ On devroit accoutumer de bonne heure les Enfans à lire l'Histoire selon ce prémier esprit ; „ mais, au lieu de cela, il semble qu'on aime „ mieux qu'ils retiennent une infinité de faits :" & en effet, „ cela fait plus d'honneur & de plaisir „ à un Pére, quand il veut montrer à sa parenté, „ ou à ses amis, le progrès de ses Enfans." Voilà le point. On aime mieux faire de ses Enfans des Perroquets qui babillent, que des Hommes, qui pensent & raisonnent ; on aime mieux cultiver leur Mémoire, que de former leur Jugement ; & c'est une preuve aussi sensible que déplorable de la solidité des Propositions avancées dans le III. & le IV. Discours de nôtre Auteur, *Que l'ignorance nous fait souvent prendre pour vertueux ce qui ne l'est point*, & *Que la vanité nous détermine presque toujours à agir.*

(*L*) *Il s'étoit extrémement appliqué à l'*Histoire Romaine, *laquelle, au jugement d'un excellent Critique, il étoit très capable de bien traiter.*] On fera sans doute bien aise de trouver ici le jugement de cet excellent Critique : il pourra servir à faire voir, qu'on n'a point eu tort de louer, dans les Avertissemens des III. Volumes des *Oeuvres Posthu-*

Cardan, de Utilitate ex adversis capienda, *Libr. III, Cap. XXV, pag.* 221 ; Existimatio & Opinio Rerum Humanarum Reginæ sunt : *ou bien sur cet autre du* Criticon de Baltazar Gracian, *Tom. III, Chap. V, pag.* 171 ; l'Opinion chez les Hommes fait tout. Elle est la Reine du Monde. C'est elle qui décide de toutes choses. *Quoi qu'il en soit, c'est une idée, sur laquelle un habile Homme feroit sans doute un Ouvrage très curieux. C'est ce qu'a entrepris depuis peu, mais peu heureusement, un Mr.* de St. Aubin, *dans son* Traité de l'Opinion, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit Humain, en 6 volumes, *surchargés de quantité d'inutilitez, quelquefois aussi mal exprimées qu'emploiées. Selon un de ses Censeurs,* l'Opinione Regina del Mondo *n'est point, comme il le croit, un être de raison, puisqu'il se trouvoit dans la Bibliothéque du Maréchal d'Estrées. Mais, si cela est ainsi, pourquoi n'en avoir pas précisément noté la Ville, l'Imprimeur, la Date, & la Forme? Vingt differents Auteurs ont avancé la même chose du prétendu Traité* de tribus Impostoribus : *mais, malgré les Recherches les plus éxactes des plus habiles Connoisseurs de Livres, on n'a jamais rien rencontré de tel ; & il en seroit apparemment de même de l'*Opinione Regina del Mondo. *Quoi qu'il en soit, ce Titre vaut tout un Livre à quiconque sait bien y réfléchir : Mr.* de Voltaire *en a assez bien donné l'idée en ces deux Vers :*

Coutume, Opinion, Reines de nôtre sort,*
Vous réglez des Mortels, & la vie, & la mort ;

& *les six gros Volumes de Mr.* de St. Aubin, *n'en sont qu'une ample Paraphrase.*

Il y a bien dans les Somnia Sapientis *de* PETRUS FIRMIANUS, *imprimés à* Paris, chez D. Thierry, en 1660, in 12., *un Chapitre intitulé* Opinio Regina, *& qui en fait le* VI. Songe : *mais, cela est si maigre & si sec, en un mot si différent de ce que pourroit faire imaginer & attendre un semblable Titre, qu'on ne tarde pas à soupçonner que ce n'est qu'une* Frittata Fratesca, *comme disent les Italiens. En effet, c'est l'Ouvrage d'un bon Capucin de Paris, nommé le Pére* ZACCHARIE DE LISIEUX, *dont on a deux autres espéces de Censures des Mœurs du Siécle de même caractére, intitulées,* Gigas Gallus *&* Genius Seculi, *de même à* Paris, chez Thierry, en 1662, & 1663, in 12. *On a une Traduction Françoise des* Songes du Sage, *imprimée à* Paris, *chez* Thierry, en 1664, in 12. : *mais beaucoup moins bien écrite que l'Original, dont le Latin est au moins fort élégant.*

Tous les Historiens des Pseudonymes, s'accordent à donner ces trois Ouvrages au Pére Zaccharie de Lisieux, *& même* Baillet, *tant dans son Tom. V, pag.* 241, *que dans sa* Liste d'Auteurs déguisés. *Ainsi, je ne conçois pas pourquoi, dans la* Table générale *de ses* Jugemens des Savans, *on dit le contraire, affirmant même qu'ils sont du Pére* Yves de Paris.

(103) *Voyez la fin de ses* Discours IV. *&* VII, *pag.* 50. 51, *&* 82.

(104) Daniel Lombard, Dissertat. sur l'*Utilité* de l'Histoire, *Préface* **3 *&* **4, *où il ne trouve ni grand choix, ni grand goût, dans quelques uns des Exemples rapportez par Mr* de St Réal.

(105) St. Real, de l'Usage de l'Histoire, *Disc. III, pag.* 27.

(105*) Bayle, Nouvelles de la Republique des Lettres, *Octobre* 1684, *pag.* 814, 815.

trompé dans ses écrits (*M*). Mais aussi l'on a reconnu, qu'ils sont presque tout remplis de réfléxions utiles & ingénieuses: à la vérité, quelquefois si recherchées, & si rafinées,

humes de l'Abbé de St. Réal, la grande connoissance de l'Histoire Romaine que cet Abbé s'étoit acquise; & qu'on a eu raison d'y remarquer, *que depuis longtems il méditoit de ranger les Guerres Civiles des Romains, qu'il avoit décrites en divers Traités.* „ Cet Auteur", dit Mr. Bayle, en faisant l'extrait du *Césarion* (106), „ suit à la trace „ les progrès de l'affaire" du Rétablissement de Ptolomée Auletes sur le Trône d'Egypte: „ il nous „ fait voir en peu de mots les principales intrigues „ de Rome" à ce sujet. „ Sa maniére de narrer „ a quelque chose de bien instructif; parce que, „ sans faire des écarts, il touche plusieurs choses „ importantes, & qu'il s'étudie principalement à „ nous donner le caractère de ceux qu'il met en „ action. S'il est vrai qu'il ait dessein de faire „ l'Histoire des Guerres Civiles de Rome, & que „ c'en soit ici un Essai par lequel il veut pressentir le goût du public, on doit se persuader qu'il „ ne s'engage pas dans cette belle entreprise sans y „ être propre. Une Histoire Romaine, composée „ sur ce modéle, ne sauroit être que bonne." Ce que dit-là Mr. Bayle se doit entendre aussi du *Caractère de Titus Pomponius Atticus*, qui se trouve dans le même volume, & qu'on ne regardoit, ajoûte-t-il, que comme l'*Echantillon d'un grand Commentaire Moral sur les plus illustres Personnages de l'Histoire des Guerres Civiles de Rome:* & l'on peut très bien dire la même chose de son *Histoire de la Conjuration des Gracques*, de ses *Affaires de Marius & de Sylla*, de ses *Considérations sur Luculle*, & de ses *Réfléxions sur César, Lépide, Marc-Antoine, Auguste*, &c., qu'un habile Homme a trouvées très propres à bien *faire entrer*, & *peut-être* même *avec trop de finesse, dans les divers Caractères de l'Esprit & du Cœur humain* (107). Tout cela doit nous persuader, qu'on ne doutoit point que l'Abbé de St. Réal ne fut très capable de bien traiter l'Histoire Romaine; & ce qu'il nous dit lui-même dans la belle Préface de sa Traduction des Lettres de Cicéron à Atticus, *qu'une longue & curieuse Etude du Siécle de ces Lettres lui* avoit *donné la connoissance des Mœurs, du Gouvernement, de la Religion*, des Romains, *du Caractère des Gens, & de la Nature des Affaires dont il y est parlé*, ne peut que nous confirmer dans cette opinion. C'est aussi le sentiment de Mr. l'Abbé Mongault, qui reconnoit qu'*on voit*, dans les Remarques de Mr. de St. Réal sur les II, prémiers Livres des Lettres de Cicéron à Atticus, *une grande connoissance de l'Histoire des derniers tems de la République* Romaine (108): de Vigneul Marville, qui trouve que *les Réflexions de Mr. l'Abbé de Saint-Réal sur le génie de quelques Romains sont solides & judicieuses; qu'il entre bien dans le caractère des Grands-Hommes dont il parle, &* qu'*il les présente toujours dans le plus beau point de vue de leur Histoire*; mais qu'*elles sont souvent un peu trop malignes* (109): & enfin, d'un des Auteurs du Journal Littéraire de la Haïe, qui ne fait point difficulté d'avancer, que *ceux-là même, qui sont le plus versès dans la connoissance de l'Histoire Romaine, seront charmez de voir ainsi rassemblé ce que ces morceaux d'Histoire ont de plus intéressant; & de les voir exprimés d'une maniére convenable à la grandeur & à la majesté du Sujet, ... & accompagnés de Réfléxions d'un sens & d'une justesse admirable* (110).

(106) Bayle, Nouvelles de la Républ. des Lettres, Oct. 1684. pag. 117.

(107) Méthode d'étudier l'Hist. Tom. I, pag. 542.

(108) Mongault, Préf. des III, & IV, Livres des Lettres de Cicéron à Atticus.

(109) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, Tom. III, pag. 46, 47, 48.

(110) Journal Littéraire, Tome XII, pag. 306, 107.

(*M*) *On lui a reproché de s'être quelquefois fort trompé dans ses Ecrits.*] Je me contenterai d'en donner quelques éxemples. I. Il dit que l'*Armée Navale de Mithridate assiégeoit* Sylla *à Athenes* (111). Plutarque se contente de dire que *Sylla* étoit *à Athénes le plus fort par Terre, mais le plus foible par Mer, de maniére que ses Ennemis lui coupoient les Vivres* (112). II. Il dit que *Marius le Jeune fut obligé à se retirer à Preneste, où il se fortifia, & où avant qu'il fut arrivé le Preteur Damasippus fit tuer Domitius Scevola Souverain Pontife, & ce fameux Jurisconsulte, ... Carbo, ... Antistius, ... & quelques autres* (113). Il est visible, tant dans Tite Live, que dans Velleïus Paterculus que l'Auteur paroit avoir particuliérement suivi, que ce ne fut point à Preneste, mais à Rome, que toutes ces Personnes furent mises à mort (114). C'est pourquoi l'Editeur du dernier Recueil des Oeuvres de l'Abbé de Saint-Réal a bien fait de restituër ainsi ce passage, qui étoit d'ailleurs tout plein de bévûes: *Marius le Jeune fut obligé de se retirer à Preneste, où il se fortifia. Avant qu'il y fût arrivé, le Préteur Damasippus, Homme d'une humeur sanguinaire, avoit fait tuer par son ordre, à Rome, Domitius Scevola, Souverain Pontife & fameux Jurisconsulte, ... Carbo, ... Antistius, ... & quelques autres* (115). III. Il dit, que pendant le Combat de Telesinus chef des Samnites contre Sylla, près de la Porte Colline, *les Ennemis firent des cris de joie si grands, qu'ils pensérent mettre en fuite le reste des Romains; & qu'Offella, qui tenoit Marius assiégé* [dans Prénesté,] *croiant tout perdu, voulut plus d'une fois abandonner le Siége* (116). On ne comprend pas comment Offella pouvoit entendre de si loin de Rome les cris des Samnites, qui combatoient à l'une de ses portes. Mais, ce n'est point ainsi que Plutarque raconte la chose: il rapporte qu'Offella, averti par des fuiards, & étonné du mauvais succès de Sylla, avoit pensé lever le Siége de Preneste (117). IV. Il confond, avec Lépide le Triumvir, un autre Lépide qui voulut s'emparer de la Domination peu après la mort de Sylla (118). Celui-ci étoit Consul l'an de Rome 676, au lieu que le Triumvir ne le fut pour la prémiére fois que trente-deux ans après en 708, (119). V. Parlant du Stratagême d'une mule chargée d'or, dont se servit heureusement Mithridate, pour empêcher les Romains de le poursuivre & de l'attraper, il le place quelque tems après la levée du Siége de Cizique, & avant que Lucullé entrât dans le Roïaume de Pont (120). Mais, il est visible par la narration de Plutarque, que ce ne fut qu'après l'entiére conquête de ce Roïaume, & lorsque ce Prince infortuné fut obligé de se sauver en Armenie chez son Gendre Tigrane, qu'il eut recours à cette ruse de Guerre (121). VI. Il met *Nyssa* au nombre des Villes du Roïaume de Pont dont Lucullé se rendit Maître après la fuite de Mithridate (122). Mais, selon Plutarque, *Nyssa* est une des Sœurs de Mithridate, qui fut prise dans Cabyra, & que sa captivité sauva de la mort que ce Prince cruel fit souffrir à ses autres Sœurs & à ses Femmes, parce qu'il ne les pouvoit point emmener (123). VII. Il donne, pour un seul & même Homme, l'*Appius Claudius* que Lucullé envoïa en Ambassade vers Tigrane pour lui demander Mithridate, & le *Clodius* (car il lui donne ces deux noms,) qui fit ensuite revolter son Armée (124). Mais, il paroit par le récit de Plutarque, que ce sont deux Hommes tout différens, quoique tous deux Beaux-Frères de Lucullé. L'un, nommé *Appius Claudius*, fut envoïé vers Tigrane, & s'acquitta de cette commission avec cette hauteur que les Romains affectoient envers tous les autres Peuples: & l'autre, nommé *Publius Clodius*, Homme si perdu de débauche, qu'il entretenoit un commerce criminel avec sa propre Sœur Femme de Lucullé, fut celui qui fit revolter son Armée (125). VIII. „ Il dit dans ses Remarques sur le „ titre des Epitres de Cicéron à Atticus, que cet „ Ami de Cicéron se nommoit ainsi, *parce qu'il „ étoit fort savant en Grec, & qu'il demeuroit la „ plûpart du tems à Athénes.* Il auroit fallu dire „ simplement, à cause du long sejour qu'il fit „ pendant sa jeunesse à Athénes; puisqu'il est certain qu'il demeura la plûpart de sa vie en Italie, „ ou en Epire où il avoit beaucoup de bien (126)." IX. Il dit toujours *la Cypre*, ou *Chypre*, en parlant de l'Ile de ce nom, soit dans ses Histoires anciennes, soit dans les modernes (127). L'Usage veut néanmoins, qu'on ne dise *Chypre*, que quand il s'agit de l'Ile moderne; & qu'on dise *Cypre*, quand il s'agit de l'ancienne (128). X. Il dit, qu'une *Mere de la I. Race de nos Rois fut* si *jalouse* du Poil *de ses Enfans*, qu'*aiant le choix de l'Epée ou des Cizeaux, elle aima mieux leur voir trancher la tête, que de les voir tondus* (129). Le fait est certain; mais, Mr. de St. Réal, se livrant trop à son esprit de singularité, préte à cette malheureuse Princesse un motif aussi indigne d'elle, que celui qui la détermina à cette funeste résolution

(111) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 210.

(112) Plutarque, dans la Vie de Lucullé, folio 183.

(113) Oeuvres Posthumes de St. Réal, Tom. II, pag. 232.

(114) Flori Epit. Libri LXXXVI, seu VI, Decadis IX. Velleïus Paterc. Libr. II, pag. 190.

(115) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 196.

(116) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 198.

(117) Plutarque, dans la Vie de Sylla, folio 308.

(118) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 182.

(119) Petavii Chronolog.

(120) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 218, 219.

(121) Plutarque, dans la Vie de Lucullé, folio 329, verso.

(122) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 219.

(123) Plutarque, dans la Vie de Lucullé, folio, 330.

(124) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 223, 235, 236.

(125) Plutarque, dans la Vie de Lucullé, folio 331, verso & 337, verso.

(126) *Cette Remarque est d'un des Auteurs du XX, Tome de la* Bibliothéq. Universel. *pag.* 78.

(127) Rétablissement de Ptolomée Auletes, pag. 263, 284, &c. Dom. Carlos, pag. 391, 401, &c.

(128) Remarq. de Vaugelas, avec les Observ. de l'Acad. Franc. Rem. VI, pag. 12.

(129) Oeuvres de St. Réal, Tom. I, pag. 53.

finées, qu'elles échappent; & quelquefois même appuiées sur des fondemens si peu sûrs, qu'el-

tion étoit grand & généreux. Comme il n'étoit alors permis qu'aux Princes de la Maison Royale de porter une longue chevelure, & que c'étoit une marque qu'ils pouvoient hériter de la Couronne, elle aima mieux voir mourir ses Enfans, que de les voir vivre déchus de leur Droit à la Souveraineté; & l'on sait qu'en effet le troisiéme de ces malheureux Princes n'assûra sa vie, qu'en se coupant les cheveux lui-même, & qu'en se faisant Moine. Le motif de cette Princesse infortunée fut donc aussi noble & loüable, que celui que Mr. de St Réal lui attribuë seroit petit & ridicule. Je ne dis rien de ces expressions équivoques, *cette Mere de la prémiére Race de nos Rois*, & *jalouse du Poil de ses Enfans*: il étoit aisé de s'exprimer plus correctement. XI. „ Il „ dit (130), qu'on conte que sous le Regne „ de Charles VII, le Grand Seigneur envoïa un „ Chiaoux en France, à qui l'on fit voir les Com- „ bats de Barrierre: & que comme, après le jeu „ fini, on vint à lui demander ce qu'il lui en sem- „ bloit, il répondit ingénûment, que *si c'étoit tout* „ *de bon, ce n'étoit pas assez*; & *que si c'étoit* „ *pour rire, c'étoit trop*. Mais Baltasar Castiglio- „ ne, au II, Livre de son Courtisan, pag. m. „ 295, dit que Gemes, Frère du Sultan, fit cet- „ te Réponse étant Prisonnier à Rome: *chel gios-* „ *trare, come noi usiamo in Italia, gli parea trop-* „ *po per scherzare, e poco per far da dovero* 131)" On a fort joliment emploïé cette pensée dans le Refrain d'une Chanson moderne sur un Amant zélé, mais trop peu entreprenant au gré de sa Maîtresse:

[130] Usage de l'Hist. *pag.* 18.

[131] *Cette Remarque est de Mr.* Bayle, Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. III*, *pag.* 26, 727.

> *C'en est trop, si c'est badinage;*
> *Et trop peu, si c'est tout de bon.*

XII. Il place dans le XVI. Siécle ce Prince capricieux, qui donna un Bénéfice considérable à un pauvre Prêtre endormi dans une Eglise, *afin qu'il y eut quelqu'un de qui on pût véritablement dire que le bien lui étoit venu en dormant* (132). Ce fut Louïs XI, Roi de France, qui fit cette libéralité bizarre; & tout le monde sait qu'il vécut dans le XV. Siécle, & qu'il y eut même deux Successeurs. XIII. Il dit, que *ce devoit être une assez plaisante chose .... de voir toute la galante & guerriére jeunesse de la Cour de François I, chacun avec la plus longue Barbe qu'il pouvoit, pendant que Messieurs de la Grand-Chambre étoient rasez comme les Mignons de Henri III, le furent depuis* (133). Mais, cela ne s'accorde nullement avec le témoignage de divers Ecrivains de ce Siécle-là, & surtout avec ce passage du célébre Etienne Pasquier, Auteur contemporain, & d'autant plus croïable touchant les usages de nôtre France, qu'il en a fait des *Recherches* toutes particuliéres. *Lors de mon jeune âge*, dit-il, NUL *n'estoit tondu fors les Moines. Advint par .... avanture, que le Roi François prémier de ce nom,* [follatrant avec des Pelottes de Neige, &] *ayant esté fortuitement blessé à la teste, d'un tizon, par le Capitaine Lorges,* [Jaques] *Sieur de Montgomeri, les Médecins furent d'avis de le tondre. Depuis il ne porta plus longs cheveux, estant le prémier de nos Roys, qui, par un sinistre augure, dégénéra de ceste vénérable ancienneté. Sur son éxemple, les Princes prémiérement, puis les Gentils-Hommes, & finalement tous les Sujets, se voulurent former: & il ne fut pas que les Prêtres ne se missent de ceste partie; ce qui eust esté auparavant plein de mauvais éxemple. Sur la plus grande partie du Regne de François prémier & devant,* CHASCUN *portoit* donc *longue chevelure & barbe raze, où maintenant* CHASCUN *est tondu & porte longue barbe* (134): & ce fut à l'occasion de cette nouvelle mode, que Marot fit ce plaisant Rondeau, commençant par

[132] Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 13.

[133] *Là-même*, *pag.* 56.

[134] Pasquier, Recherches de la France, *Livr. VII*, *Chap. IX*, *pag.* 720. *Lettres*, *Tom. I*, *pag.* 174, *où il dit que ce fut à Blois.* Martin du Bellay, *dit à Remorentin; mais ne nomme personne, & se contente de dire*, Memoir *folio* 21, *verso*, le gentil Prince ne voulut jamais qu'on informast qui avoit jetté le tison; disant, que, s'il avoit fait la folie, il falloit qu'il en beust sa part. *Personne n'est nommé non plus dans* Mezeray, *Tom IV*, *pag.* 459, *où il censure les Perruques. Ce Capitaine Lorges est celui que* Brantome, Dames Galantes, *Tom. II*, *pag.* 261, *appelle* le Bon-Homme, en ses jeunes ans l'un des vaillants & renommez Capitaines de Gens-de-Pied de son tems; *& du quel il raconte, qu'il eut le courage d'aller reprendre, dans un Parc de Lyons combatans & en fureur, un gand, qu'une impertinente Femme y avoit laissé tomber ex. près pour éprouver son amour & sa valeur, & qu'il lui jetta dédaigneusement ensuite au nez, la trouvant indigne de l'attachement d'un Homme raisonnable.*

> *Povres Barbiers, bien estes morfondus .....*
> *Vous en irez besongner chaudement*
> *En quelque estuve, & là gaillardement*
> *Tondre Mau-joinct, & raser Priapus* (135).

J'ai d'autant plus volontiers transcrit tout ce passage, qu'il me donnera lieu de faire ici trois petites Réflexions. La I, que le nom de Montgommeri étoit alors bien malencontreux aux Rois de France; puisque ce fut le Fils de celui-ci, Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery, qui tua si malheureusement Henri II, en 1559. La II, que l'éxemple des Princes n'est pas de moindre poids en matiére de modes, qu'en matiére de vice & de vertu; & que la maxime, *Regis ad exemplum totus componitur orbis*, ne leur convient pas moins bien à cet égard qu'à aucun autre. Et la III, que les plus suivies d'entre ces modes doivent souvent leur naissance à quelque vilaine avanture ou à quelque rencontre fort méprisable; témoin celle-ci, qui fait si peu d'honneur à François I; celle du Bilboquet, qui en fit tout aussi peu à Henri III, (136); & celle des Sacs ou Robbes flotantes de nos jours, qu'on fait n'avoir été imaginées que pour cacher aux yeux du public les suites fâcheuses & inespérées du débordement affreux d'une personne qui ne le cédoit guéres en rang à ces deux Princes: origine si vile & si honteuse, que si quantité de Dames, d'ailleurs fort sages & fort vertueuses, en avoient la moindre connoissance, elles détesteroient probablement autant cette odieuse mode, qu'elles en sont aujourd'hui ridiculement entêtées. *A la mienne volonté*, disoit autrefois Pasquier sur un sujet assez semblable (137), *que nos Magistrats eussent fait deffenses à toutes Femmes d'honneur de porter* ceintures dorées, & toutes autres dorures & affiquets, *sur peine d'estre déclarées putains; car, il n'y auroit point plus prompt moyen que cestuy, pour bannir la superfluité & bombance des Dames: & en ceste façon lisons-nous qu'un ancien Législateur bannit les abus & excès qui se trouvoient és habits des Dames dans sa République.* Il s'agit-là du fameux Zaleucus, Philosophe Pythagoricien, & Législateur des Locriens. Athénée remarque, que, selon Phylarque, il y avoit une semblable Loi à Siracuse (138) XIV. Il met, après la naissance de l'Infante Isabelle Claire Eugénie, le Voïage d'Elizabeth de France Femme de Philippe II, Roi d'Espagne, à Baïonne (139). Or, il est certain, que ce Voïage se fit en 1565, & que l'Infante ne nâquit que le 12. Août 1566, (140). XV. Il dit que le Cardinal Spinola, (il falloit dire Spinosa) donna le foüet à Dom Carlos, & refusa d'assister à ses funérailles (141). Mais, on fait que cet Homme ne fut fait Cardinal que quelque tems après l'Emprisonnement de ce Prince, qui n'eut jamais le chagrin de le voir en cet habillement (142).

On pouroit encore fort bien mettre dans le même rang quelques contradictions qui lui ont échappé.

[135] Oeuvres de Marot, *Tom. VI*, *pag.* 257, 258.

[136] *En ce temps (1585), le Roy commença de porter un Bilboquet à la main, mesme allant par les rues, & s'en joüoit comme font les petits Enfans: &, à son imitation, les Ducs d'Espernon & de Joyeuse, & plusieurs autres Courtisans s'en accommodoient, qui estoient en ce suivis des Gentils-Hommes, Pages, Laquais, & jeunes gens de toutes sortes: tant ont de poids & de conséquence, principalement en matiére de folies, les actions & déportemens des Rois, Princes, & Grands-Seigneurs.* Journal du Regne de Henry III, *d'Edition de 1621, in 4, avec des* Annotations manuscrites extraites du Volume LXXXVII, des Memoires de M. du Puy servans à l'Histoire de France, *page 78, Annotation manuscrite. Ce ridicule Passe-tems se renouvella vers la fin du Regne de Louis XIV: & personne n'ignore avec quelle fureur tout le monde donna dans ce travers; jusques là qu'on affirme avoir vû des Conseillers au Parlement s'occuper puérilement de cette sottise dans leurs Carosses, en allant à la Cour décider des biens de la Veuve & de l'Orphelin, & de la mort ou de la vie des Malheureux tombez entre les mains de la Justice.*

[137 Pasquier, Recherches de la France, *Libr. VIII*, *Chap. XI*, *pag.* 701, 702, *où il cite deux Arrêts des années 1420, & 1446, par* lesquels deffenses sont faictes à toutes Femmes amoureuses, Filles de Joye, & Paillardes, de ne porter Robbes à collets renversés, queuës ne ceintures dorées, boutonniéres à leurs chapperons, pannes de gris ni de menu verd à leurs Robbes, &c.

[138] Athenæi Deipnosophistar. *Libr. XII. Cap. IV.* Initio, *pag.* 521.

[139] Oeuvres de St. Réal, *Tom. II*, *pag.* 351.

[140] *Voyez le* Supplément de Mariana, *aux années* 1565, & 1566.

[141] Oeuvres de St. Réal, *Tom. II*, *pag.* 359, 407.

[142] Mémoires Hist. d'Amelot de la Houssaie, *Tom. I*, *pag.* 215.

qu'elles en deviennent absolument fausses (*N*). A l'imitation de Varillas, il a quelque-fois

pé. Dans ses *Considérations sur Luculle*, il en fait l'Homme du monde, le plus raisonnable dans sa retraite, & il le justifie même par l'autorité de Cicéron (143); mais, dans son *Césarion*, il le blâme de s'être trop abandonné aux douceurs de la volupté (144). Dans son Traité *de la Valeur*, il parle, comme d'une lâcheté, de la résolution du Consul M. Terentius Varron de vivre après la perte de la Bataille de Cannes dont il étoit la principale cause (145); mais, dans ses *Réflexions sur la Mort*, il en parle comme d'une action loüable (146). Il falloit être uniforme sur ces sujets.

[143] Oeuvres de St. Réal, *Tom. I*, *pag.* 240, 241.

[144] *Là-même*, *pag.* 254.

[145] *Là-même*, *Tom. III*, *pag.* 304, 305.

[146] *Là-même*, *pag.* 144, 145.

Quant à ce que plusieurs personnes lui reprochent, d'avoir fait des portraits horribles d'Auguste & de Pompée (147), rien n'est certainement plus déraisonnable; puisqu'il n'avance rien que sur le témoignage d'Auteurs contemporains, & surtout d'un Auteur contemporain tel que Cicéron. Cet injuste reproche n'est sans doute fondé que sur ce respect aveugle, qu'on rapporte ordinairement des Colléges pour ces grands noms, qui y sont prônez & rebatus sans cesse, par des gens qui en sont fort infatuez; mais, qui n'y sont pourtant connus, que par les flatteries outrées de quelques Poëtes de Cour, aussi fausses & aussi mercénaires que celles que nous voïons débiter tous les jours. L'Abbé de St. Réal s'est courageusement élevé au dessus de ce préjugé vulgaire: il n'a pû se résoudre à ne considérer Pompée, que par les yeux des Admirateurs de la *Pharsale*; &, pour prouver qu'il n'a point eu tort d'en juger comme d'un très méchant Homme, il suffit de rapporter cette réponse inhumaine & barbare qu'il fit aux Députez des Mammertins: *Ne cesserez-vous donc point d'alléguer les Loix à ceux qui ont les Armes à la main* (148)? En effet, n'est-ce pas-là, bien moins la maxime du Général d'une République sagement policée, que celle d'un Chef de Bandits & de Voleurs de grands chemins? N'étoit-ce pas imiter d'assez près l'éxemple odieux & détestable de ce Dicéarque, Amiral de Philippe Roi de Macedoine, qui, prêt à partir pour une expédition manifestement injuste, eut bien l'impudence, dirai-je, ou l'impiété d'ériger des Autels à l'injustice & à l'irréligion, se mocquant tout-à-la fois ainsi des Dieux & des Hommes & de leur y offrir publiquement des Sacrifices (149)? Du tems de nos Pères, le vieux Biron imitoit de même assez bien Pompée, puisqu'il ne se faisoit aucun scrupule de dire aussi brutalement qu'iniquement, à un Officier qui faisoit difficulté d'aller saccager & mettre bas une maison sans son commandement & adveu par escrit signé de sa main, *Ah! Mort Dieu. Estes-vous de ces gens qui craignez tant la Justice. Je vous casse: jamais vous ne me servirez; car, tout Homme de Guerre, qui craint une plume, craint bien une épée* (150). Quelle morale! On trouveroit sans doute beaucoup d'autres éxemples de Généraux aussi inhumains. Et leur feroit-on beaucoup de tort à tous, si on les mettoit au rang de ces fleaux du Genre-Humain, que Seneque appelloit si judicieusement *magnos & furiosos Latrones*, & dont St. Augustin disoit très véritablement qu'ils faisoient des Roïaumes de vastes Cavernes, ou plûtôt Campagnes de Brigans, *magna Latrocinia* (151)? Cependant, combien d'imbécilles Orateurs, Poëtes, & Historiens, qui élévent tous les jours jusqu'aux nuës Pompée, Biron, & leurs semblables! & cela, pendant qu'on ne voit à regret, que dans un petit coin d'une simple brochure presque inconnue, vû sa suppression par la tyrannie tant politique qu'ecclésiastique, la courageuse & incomparable Action de Jean Jaques de Mesme, cent & cent fois plus loüable elle-seule, que toutes les leurs ensemble. En effet, cet illustre Maître des Requêtes sous François I, dans le tems que ces Charges étoient encore dans toute leur splendeur, & nullement avilies par le grand nombre, eut, non seulement la générosité de refuser la place d'Avocat-Général au Parlement de Paris, que ce Prince, dégouté de Ruzé, vouloit lui ôter, & offroit à de Mesme, mais encore le courage de *lui contester aussi révéremment que rudement*, dit le vieux stile, *qu'il ne faisoit pas bien de despouiller son Officier sans crime, que l'Office ne pouvoit lui vivant vacquer, & qu'il n'étoit pas moins l'Avocat de la Couronne* & de l'Etât que *du Roi*: ce qui fit rendre la charge & les bonnes-graces du Roi, à Ruzé, qui en témoigna très vivement sa reconnoissance à de Mesme, qui prétendoit *n'avoir rien fait pour lui*, mais simplement *avoir servi sa conscience*, & rempli son devoir (152). Reconnoissons pourtant de bonne-foi, que, si l'Abbé de St. Réal est fort loüable d'avoir mis au grand jour les vices & les actions criminelles d'Auguste & de Pompée dans les Caractères qu'il en a tracés, il n'est pas moins blâmable de n'avoir pas assez insisté sur leurs bonnes qualitez; puisque c'est un reproche qu'on peut très legitimement lui faire, & que confirme très bien en particulier la comparaison très facile à faire de son Portrait d'Auguste avec celui qu'en a donné de son côté St. Evremont, qui tout aussi blâmable que lui, n'en fait qu'un Politique consommé, & qu'un Prince tout-à-fait digne de l'amour & de l'admiration de tout le monde. *Et ce qu'il y a de particulier dans ces deux Portraits*, ajoûte un de nos Ecrivains après les avoir rapportez l'un & l'autre, *c'est qu'ils sont tous deux vrais*; *Auguste aiant eu les bonnes qualitez que St. Evremont lui donne*, *& les défauts, que lui attribue l'Abbé de St. Réal* (153). Il falloit donc les réünir dans ces portraits, pour les rendre éxacts & fidéles; car, on n'est Historien, qu'autant qu'on a le courage de condamner le vice, & de louër l'équité & la vertu, en quelque part qu'ils se rencontrent. Ne rapporter que les vertus des Personnages dont on a à parler, c'est n'être que Panégiriste; & n'insister que sur leurs défauts, c'est dégenerer en Satirique; qualitez également vicieuses & blâmables. Si Plutarque n'avoit pas été plus judicieux & impartial dans ses *Comparaisons* ou *Paralleles*, il ne se feroit pas acquis l'estime & la réputation dont il jouït si légitimement depuis tant de Siécles.

[147] *Voyez leurs Articles, dans la* Table des Matieres des Oeuvres de St. Réal. *Voyez-y aussi ceux de* Caton *&* d'Atticus.

[148] Plutarchus in Pompeio, *Cap. III*, Apophtegmes des Anciens, *pag.* 70. Je suis fâché, *dit* Charpentier, Carpentariana, *pag.* 55, que ce soit un aussi grand Personnage que Pompée, qui ait dit ce mauvais mot.

[149] Polybius, Histor. *Libr. XVII*, *pag.* 1075.

[150] Brantome, Hommes illustres François, *Tom. IV*, *pag.* 232.

[151] S. August. de Civitate Dei *Libr. IV*, *Cap. IV*.

(*N*) Ses *Réflexions* sont *utiles & ingénieuses*; mais *quelque fois . . . trop rafinées, . . . & même fausses*.] Par éxemple, ce qu'il dit touchant les motifs qui portent les Femmes & les Enfans à assister si volontiers aux jeux dangereux, aux combats, & aux supplices des Malfaiteurs, paroit être de ce caractère. Il prétend, I, Que *cette inclination* n'est qu'*un effet de la foiblesse naturelle de ce Sexe & de cet âge; comme si l'impuissance où ils se sentent de faire du mal trouvoit quelque consolation dans celui qu'ils trouvent tout fait; & que la connoissance, qu'ils ont qu'avec leur peu de force il n'est personne qui ne leur puisse nuire impunément, leur fit regarder tout ceux qui sont dans la souffrance comme autant de gens qu'ils n'ont plus à craindre, & partant avec plaisir.* II, Que *si les maux qu'ils considérent ne sont pas de nature à pouvoir leur arriver, si l'on écorche un chien, si l'on fait languir un poulet qu'on tue, si l'on pend un misérable, aussi-tôt leurs yeux nagent dans la joie*;

[152] Henri de Mesme, *Fils de* Jean Jaques, *dans sa propre* Vie manuscritte, *citée page* 35, *d'une* Lettre Apologétique *pour le* Recueil de Maximes veritables & importantes pour l'Institution du Roi, contre la fausse & pernicieuse Politique du Cardinal Mazarin, prétendu Sur-Intendant de l'Education de sa Majeste, *composé par le célèbre & illustre* Claude Joly, Chantre de l'Eglise de Paris, *& imprimé* à Paris, en 1653, in 12. *Il fut aussi-tot brulé par la main du Bourreau, aussi-bien que deux* Lettres *qui en faisoient* l'Apologie; *mais réimprimé en* 1663, *in* 12, *sous prétexte de l'Education du Dauphin. Dans le fort de la Guerre pour la Révolution d'Angleterre, afin de faire voir, que le Ministère de France étoit toujours animé du même esprit, on reproduisit cet Ouvrage sous la nouvelle indication de la* veritable Education du Roy, opposée à la Politique & aux Maximes de Cardinal Mazarin, *avec l'Inscription* d'Amsterdam, 1695, in 8.; *ou du moins mit-on ce nouveau titre à des éxemplaires de l'ancienne Edition. Le Père* Niceron, *après avoir judicieusement observé dans ses* Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la Republique des Lettres, *Tom. IX*, *pag.* 121, *que* c'étoit un des meilleurs Ouvrages sur l'Education des Princes, *a eu la foiblesse d'adopter*, *Tom. X*, *pag.* 188, *&* 189, *la lacheté de l'Abbé* Lenglet du Frenoy, *qui a osé dire, que* l'Auteur étant trop Républicain, a merité de voir son Livre brûlé par la main du Bourreau; *jugement, que ce lache Flatteur n'admettoit certainement pas lui-même, comme il n'a que trop paru pour lui par la liberté de ceux qu'il a fait paroître dans les* Remarques *de son VI, Tome des* Memoires de Condé. *La premiere de ces* Lettres Apologetiques *est du célèbre* François Ogier; *qui s'étoit déja depuis longtems signalé dans ce genre d'écrire, par sa* Censure *de la* Doctrine curieuse des Beaux-Esprits *du fameux Père* Garasse, *Jésuite.*

[153] Vigneul-Marville, Melanges d'Hist. & de Litter. *Tom. III*, *pag.* 46, 47.

fois emploïé des anecdotes, non seulement d'une autorité fort suspecte, mais dont on a même

joie ; mais, que s'ils sont sujets aux maux qu'ils voient en autrui, s'ils voient sur un Théatre les desordres de leurs passions, & les malheurs qu'elles attirent, quoique ces passions qu'ils voient, & ces malheurs, ne soient que des feintes, cette représentation toute nue les met hors d'eux-mêmes, & les fait abandonner aux larmes, parce qu'ils sont sujets à ces passions & à ces malheurs. III, Que *ce qui attire tant de monde chez un Danseur de Corde, qui cherche inutilement, durant deux heures, toutes les maniéres imaginables de se tuer, c'est le danger où l'on voit ce misérable exposé durant tout ce tems-là, c'est le mal qu'il se peut faire. Car, si ce n'étoit que la curiosité de voir une chose extraordinaire, un quart d'heure de tems la satisferoit pleinement ; & cette curiosité satisfaite feroit bientôt place à la pitié que devroit donner naturellement une profession si périlleuse. Que si cela n'arrive pas, si l'on passe les heures entiéres dans ces lieux avec un plaisir toujours égal, c'est le danger même du Bateleur qui ne cesse point aussi, qui entretient cet horrible plaisir; on attend, pour voir si par hazard il ne pourroit point se précipiter : ce n'est que cela* (154).

[154] St. Réal, de l'Usage de l'Hist. *Disc. I, pag.* 20, 21, 22. *Voyez aussi ses* Réflexions sur le Cœur de l'Homme. *Tom III, pag.* 34, 35.

[155] *Pag.* 17, 18.

Tout cela est fort ingénieusement recherché, & l'on y reconnoit cet esprit de réflexion & de pénétration dont on a si justement loué Mr. l'Abbé de St. Réal : mais, cela n'est peut-être pas aussi judicieusement pensé; & peut-être n'y a-t-il rien de plus contraire à l'expérience journaliére. En effet, outre que tout son II, Article ne s'accorde nullement avec ce qu'il venoit de dire un peu au dessus (155), *que le Déréglement de l'Esprit des Hommes est si grand, qu'il n'est pas même nécessaire qu'on soit exemt du danger où on voit les autres pour y prendre plaisir* ; & que *l'expérience l'a fait voir dans les combats de Barrierre, les Joûtes, & les Tournois, ... où ceux qui étoient prêts d'entrer en lice ne laissoient pas de prendre plaisir à voir porter les autres par terre à coups de lance, leur enfoncer la visiére & froisser les os, quoi qu'ils fussent exposez aux mêmes dangers :* quiconque voudra prendre soin d'examiner attentivement la situation & les mouvemens apparens des Personnes qui se trouvent à ces sortes de spectacles, reconnoîtra sans peine, qu'au lieu de voir nager leurs yeux dans la joie, on voit, tout au contraire, les unes touchées de compassion ou de fraïeur, les autres se trouver mal & avoir besoin de confortatifs, les autres tomber effectivement en défaillance; & la plûpart enfin se retirer lors qu'elles ont vû l'appareil, parce qu'elles n'ont pas la force de voir donner les coups ou précipiter le criminel : que, bien loin d'attendre avec beaucoup de plaisir, qu'un malheureux Danseur de Corde se rompe le cou, la plûpart de ses Spectateurs s'émeuvent, crient, & sont obligés de tourner la tête, dès qu'ils lui voient faire quelque saut périlleux, & se privent ainsi du plus grand plaisir que selon nôtre Auteur ils pouvoient recevoir, & qu'ils étoient effectivement allé chercher : que s'il arrive à ce Danseur de se blesser, ou même simplement de tomber, non seulement toute l'assemblée se trouble, mais encore la fraïeur & le saisissement sont vivement dépeints sur les visages : enfin, que si l'on rit plus, lors qu'un boufon fait semblant de tomber, ce n'est pas parce qu'il se fait du mal, car on sait très bien qu'il ne s'en fait point ; mais parce que ses postures boufones & ses gestes ridicules sont plus risibles que les sauts adroits & surprenans des bons Danseurs, qui excitent bien l'admiration, mais non pas la risée. Bien loin donc que ce soit-là le caractére de ceux qui aiment ces spectacles, il paroit au contraire, qu'ils ne sont sensibles qu'à la pitié : pitié machinale, à la vérité, qui procéde bien moins des lumiéres de leur raison, que de la foiblesse de leur témperament ; puisque, pour l'ordinaire, ils ne sont pas moins émûs de compassion pour un Voleur de grand chemin, un Meurtrier, ou un Assassin, qu'on va punir justement de leurs crimes ; que pour les Honnêtes-Gens, que ces scélérats ont volez, meurtris, ou assassinez : mais, pitié, néanmoins ; &, par conséquent, bien éloignée de ce rafinement de méchanceté & de noirceur de cœur, que Mr. de St. Réal ne fait point difficulté de leur attribuër. D'ailleurs, si l'on vouloit y faire quelque attention, ne verroit-on pas sans peine, que, généralement parlant, les Enfans aiment naturellement les animaux, particuliérement les chiens, les chats, & les oiseaux ; qu'ils passeroient volontiers tout leur tems à badiner avec eux, si on les laissoit faire ; & que ce n'est que par l'effet trop ordinaire & trop déplorable du mauvais éxemple, qu'ils deviennent enfin cruels à leur égard? Ainsi, chercher la raison du plaisir que les Femmes & les Enfans prennent à voir écorcher un chien, languir misérablement un Homme condanné au dernier supplice, & un Danseur de Corde se rompre bras & jambes, c'est s'amuser vainement à chercher la raison de ce qui n'est point; comme le faisoit autrefois Démocrite, qui s'obstinoit ridiculement à vouloir trouver la cause naturelle du goût de miel qu'il trouvoit à certaines figues, quoi que sa Servante l'eut averti que cela ne venoit que de ce qu'elle les avoit mises dans un vaisseau où il y avoit eu de cette drogue : &, prêter à ces gens-là de si méchans motifs, c'est à mon sens trop imiter Tacite, qui, non content de nous représenter naturellement les Hommes de son Siécle aussi vicieux & aussi corrompus qu'ils l'étoient, leur attribue gratuitement encore les vûes du monde les plus horribles & les plus abominables.

Mais, qu'est-ce donc qui attire continuellement tant de monde à ces sortes de spectacles, si ce n'est point la malignité, & le plaisir cruel & barbare de voir souffrir des malheureux ? Ce qui l'attire à toute autre sorte d'exercices & de passetems ; la curiosité ; le goût pour le changement d'objets ; le dégout des occupations ordinaires ; le poids du travail, dont on est toujours très aise d'avoir quelque prétexte plausible de se débarasser ; l'inaction, ou, si l'on veut, la paresse, à laquelle nous sommes tous naturellement un peu portez ; l'ennui qui la suit infailliblement ; mais, sur-tout, ce panchant si naturel à tous les Hommes de dissiper un tems qu'ils ne savent le plus souvent à quoi emploïer, & dont ils se trouvent comme surchargés : ce n'est que cela. Tels sont-là, à mon avis, les motifs, qui portent la plûpart des Hommes à rechercher avec tant de soin toutes sortes de spectacles. Gais ou tristes, sérieux ou comiques, agréables ou terribles, innocens ou criminels, ils y courent également; &, ne cherchant qu'à s'amuser, & à emploïer des momens qui leur sont à charge, pourvû qu'ils y réüssissent, ils sont trop contens, & ne demandent rien de plus.

De là viennent ces jeux, ces divertissemens,
Que tout le monde cherche avec des soins extrêmes,
Et qui ne sont au fond que des amusemens,
Dont tous les divers changemens
Savent nous empêcher de songer à nous mêmes (156).

[156] Vallincour, Lettre de Daphnis à Damon, dans le Recueil de Vers choisis, *pag.* 68.

Il y a aussi, ce me semble, je ne sai quoi de ce rafinement outré dans cette pensée de nôtre Auteur touchant l'incertitude de l'Histoire. *Il faut être fort simple*, dit-il (157), *pour étudier l'Histoire, avec l'espérance d'y découvrir ce qui s'est passé : c'est bien assez qu'on sache ce qu'en disent tels & tels Auteurs; & ce n'est pas tant l'Histoire des Faits qu'on doit chercher, que l'Histoire des Opinions & des Relations.* Quoi que cette pensée ne soit que trop bien & trop souvent fondée à l'égard des motifs, des ressorts, des circonstances, en un mot de tout le détail des événemens ; cependant, il faudroit être absolument insensé pour l'admettre quant aux événemens euxmêmes pris en gros : par éxemple, la Pucelle d'Orléans, l'Assassinat de Henri IV, ou l'Incendie de Londres ; faits trop réels & trop certains pour ôser les révoquer en doute, mais dont les motifs & les ressorts secrets resteront apparemment cachés jusqu'à la fin du monde.

[157] St. Réal, Oeuvres, *Tom. III, pag.* 171.

Pour prouver qu'*il est permis de critiquer les Morts* (158), Mr. de St. Réal fait ce raisonnement ; & c'est encore une de ces réfléxions trop rafinées, qui font le sujet de cette Remarque : „ La mort annéantit tous les mouvemens de ja-„ lousie,

[158] *C'est le sujet du Chap. II, de son Traité* de la Critique. *Voyez-en la pag.* 218.

même démontré la fausseté (*O*). Quoiqu'en général il ait écrit d'une maniére aisée & intelligible, son stile est néanmoins peu éxact & peu correct (*P*), & cela se remarque par-

„ lousie, d'envie, d'aversion naturelle, ou de „ quelque autre animosité secrette; & ce qui étoit „ un sentiment d'envie contre un vivant change „ de nature s'il dure encore après sa mort, & n'est „ plus qu'émulation. Nous estimons trop la vie, „ pour envier encore ceux qui n'en jouissent plus: „ la privation de ce bien renfermant la privation „ de tous les autres dont il est le fondement, elle „ est regardée comme le plus grand des maux; & „ en cette qualité, elle assouvit la haine la plus im- „ placable: on ne sauroit haïr ce qui n'est plus." Ce n'est-là, si je ne me trompe, qu'une agréable broderie de la pensée d'Ovide,

Pascitur in vivis livor, post fata quiescit (159);

(159) Ovidius, Amatum *Libro I, Eleg. XV, vers.* 39.

adoptée, & rendue plus énergiquement dans ce Vers d'un de nos Poëtes, qui y caractérise ainsi l'envie,

Triste amante des morts, elle hait les vivans (160).

(160) Arouet de Voltaire, Henriade, *Chant VII, vers.* 118.

Mais, tout cela est plus ingénieux que solide, & rien ne prouve mieux combien il est mal fondé, que l'expérience continuelle, qui nous fait voir tous les jours, que la haine contre certaines Nations, contre certains Partis, contre certaines Sectes, ne finit point: & que celle contre certains Auteurs dure depuis des Siécles entiers, & même depuis qu'on a commencé d'écrire; témoin les animositez outrées contre Homere, dont nous voïons à tout moment de nouvelles preuves. Mais, pour en donner quelque éxemple de nos jours, & par conséquent plus sensible, la mort de Mr. Bayle a-t-elle *assouvi la haine implacable* des Ennemis de ce Grand-Homme; & ne les avons-nous point vûs saisir avec joïe la moindre occasion de l'accabler d'injures & de calomnies, & pousser la bassesse de leurs ressentimens jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas même connu son catéchisme? A force de rafiner & de subtiliser, on va souvent bien au delà du vrai; & Mr. de Saint-Réal en a donné divers autres éxemples, dont quelques-uns ont déjà été repris par d'habiles gens, & particuliérement par Mr. Bayle. Voïez ce qu'il dit, dans la Remarque (*U*) de son Article LOUÏS XI, sur les réfléxions de nôtre Auteur touchant le transport que fit ce Prince de sa Terre de Boulogne à la Vierge Marie; & notez qu'il y remarque fort judicieusement, que plus ces sortes de réfléxions sont ingénieuses, plus elles sont propres à éblouir les esprits & à les jetter dans l'illusion.

(*O*) *Il a emploïé des Anecdotes, ... dont on a démontré la fausseté.*] Sans prendre la peine de recueillir ici toutes les preuves qu'on pourroit donner de ce Texte, il suffira de copier ce passage curieux de l'Histoire des Ouvrages des Savans de Mr. de Beauval. „ L'Auteur du Dictionaire „ Historique & Critique" dit-il (161), „ fait „ tomber par terre un grand nombre de remarques „ très curieuses & très fines de l'Abbé de St. Réal. „ Cet Abbé, dans son Livre *de l'Usage de l'Histoire*, raconte au long la fortune d'AMIOT; & „ il a prétendu sans doute nous révéler des faits „ Anecdotes, lors qu'il a conté les causes qui „ poussérent Charles IX, à lui donner la charge „ de Grand Aumonier de France. Il rapporte les „ oppositions de Catherine de Médicis, & les propres termes dont elle se servit, à ce qu'il prétend, pour faire peur à ce savant Homme. Il „ a tiré de tout cela quantité de réfléxions. Mais „ on lui montre, par la seule date de l'Installation d'Amiot, qu'il ne donne qu'un Roman; „ & qu'ainsi, ses réfléxions sont bâties sur le rien. „ On lui montre aussi, qu'il n'a guéres été plus „ heureux dans son Histoire de *Dom Carlos*, à „ l'égard des choses qu'il y débite touchant CHARLES-QUINT. Nôtre Auteur fait voir, dans „ l'Article de cet Empereur, & dans celui de „ CARRANZA, que Mr. de St. Réal a débité „ après Mr. de Thou, & plusieurs autres, beaucoup de mensonges; & qu'en général, tout ce „ que tant d'Ecrivains disent du Luthéranisme de „ Charles-Quint, & qui peut être vrai dans le „ fond, est tout-à-fait faux à l'égard de la plûpart des circonstances, que l'on en raconte. Il „ accuse le même Abbé d'avoir été un peu trop „ décisif sur l'Auteur du *Squittinio della Liberta Veneta*, dans son Histoire de la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise.* Il y „ assure, comme un fait indubitable, que le Marquis de Bedemar . . . . . . est l'Auteur de ce „ *Squittinio* (162). Cependant, on fait voir ici, „ qu'il y a bien des raisons de douter; & que les „ conjectures, qui furent les plus communes lorsque ce Livre parut, & qui le donnérent à Marc „ Velserus, sont plus vraisemblables que tout ce „ qu'on peut alléguer touchant le Marquis de Bedemar. En effet, Scioppius, qui entretenoit un „ grand commerce de Lettres avec Velserus, & qui „ s'instruisoit autant qu'Homme du monde de ces „ sortes de secrets, a assuré que Velserus étoit „ l'Auteur du *Squittinio*."

(161) Hist. des Ouvrages des Savans, *Juillet* 1696, *pag.* 501, 502.

(162) *Mr. Bayle étoit tombé lui-même dans cette faute, tant dans ses* Nouvell. de la Rép. des Lettres, *Mai* 1684, *pag.* 316, *que dans son* Epistola de Scriptis Adespotis, *pag.* 376, 377. *Il a reconnu la prémière de ces erreurs à la marge de son Article* VELSERUS; *mais, il ne s'est point souvenu de l'autre.*

Ceux, qui souhaiteroient quelque chose de plus à cet égard, n'auront qu'à consulter les autres endroits, où Mr. Bayle reprend Mr. de St. Réal; comme, par éxemple, l'Article de la Duchesse d'ETAMPES, celui de LOUÏS XI., & quelques autres.

(*P*) *Son stile est . . . . peu éxact & peu correct.*] C'est le jugement qu'en ont porté la plûpart de ceux qui ont parlé de ses Ouvrages. Ménage a trouvé que son *François n'étoit pas des plus corrects* (163). L'Abbé Carrel, qui a fait quelques *Réfléxions* pour reprendre *son langage & son stile*, lui reproche *des Mots qui ne sont que de sa Province, des Vers dont sa Prose est remplie, des Phrases louches, & des Réfléxions . . . . . à retoucher* (164). Mais, outre que les mêmes défauts se trouveroient abondamment dans sa *Lettre*, quoi qu'elle ne soit que de 60. petites pages; témoins,

(163) Suite du Menagiana, *pag.* 136.

(164) Lettre à Amelot de la Houssaie, *pag.* 51. & *suiv.*

Mettre le Crucifix dans le recoin d'un Temple, pag. 8.

Je veux bien néanmoins que nous considérions, pag. 16.

Et je prétens montrer que rien ne pouvoit être, pag. 16.

C'est l'établissement d'un fonds considérable, pag. 20.

Voïons si l'Evangile y sera moins contraire, pag. 45.

La prémière raison dont je me servirai, pag. 46.

Or, la Tradition constante & générale, pag. 47.

Vers héxamétres, aussi *mesurez*, & aussi *complets*; qu'aucun de ceux qu'il reproche à son Adversaire; témoins, sa *Pyrrhonienne Hardiesse*, & son *Sceptisme Historique*, pag. 35, expressions fort peu réguliéres; & témoin son *Insolence grande*, pag. 45, qui ne ressemble point mal à la *Liberté grande* dont le Chevalier de Grammont entrelarde si plaisamment le baragoüin de son Escroc de Lion: outre tout cela, dis-je, on y trouveroit aussi des fautes bien plus lourdes, & des ignorances, beaucoup moins excusables, ne fût-ce que sa *Loi de François I. donnée en* 1567, pag. 26.

Un de ses Adversaires a cru voir, dans son Traité *de la Critique*, des *fautes grossiéres*, des *endroits si deffectueux qu'on* les pouroit *croire faits à plaisir*, & une si grande quantité de *Vers dans sa Prose, qu'on en trouve quelquefois jusqu'à six . . . . & huit de suite, . . qu'il y en a de quoi faire un Poëme, . . & que c'est forcer la nature que de vouloir écrire en Prose avec un si beau talent pour les Vers* (165); mais,

(165) Suite des Réfléxions sur l'Usage présent de la Langue Françoise, *Avertissement & pag.* 394.

particuliérement dans ses Ouvrages Posthumes, qu'il n'a sans doute point eu le tems de revoir & de retoucher. On a donné depuis dixhuit ans six Editions d'une nouvelle Collection de ses Oeuvres, disposée dans un beaucoup meilleur ordre que celle que l'on avoit euë jusqu'alors (Q). On a eu tort de n'y point insérer quelques Ecrits, qui sont

mais, cela est outré. Mr. Bayle a remarqué, qu'*il écrivoit bien en général ou en gros; mais que dans le détail il faisoit des fautes de stile très considérables* (166). L'Abbé Lenglet souhaiteroit son *stile plus serré & correct* (167), & s'est quelquefois donné la liberté de le changer dans l'Edition, qu'il a donnée de son *Usage de l'Histoire* (168); liberté, qu'on ne devroit jamais se donner, & qu'on a bien fait de ne point prendre dans la derniére Collection de ses Oeuvres. L'Abbé Mongault trouve, qu'il peut *se sentir, en quelques endroits, de son païs & de sa retraitte; mais, que quoique son stile ne soit pas entiérement pur, même lorsque rien ne le gêne, qu'il ne laisse pas d'avoir beaucoup de force & de vivacité*, & qu'il *est beaucoup meilleur* dans *ses autres Ouvrages, que dans sa Traduction* (169). L'Abbé Boileau est le seul, qui se soit avisé de le louër par cet endroit, & il ne feint point de lui donner la qualité de *politior inter Litteratos* (170). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a quelquefois des tours de phrase & d'expression assez singuliers, & assez extraordinaires; & qu'il n'a point fait difficulté de convenir lui-même, que *la Langue Françoise lui étoit en quelque sorte étrangère* (171).

(166) Bayle, Réponse aux Quest. d'un Provincial, *Tom. I. pag.* 182.

(167) Lenglet, Methode d'étudier l'Hist. *Préface du Tome II.*

(168) *Voïez, entre autres choses, la page 13. de l'Edition de Bruxelles, où on lit, ils se trouvent en* quelque sorte de nécessité à recourrir, *au lieu de, ils se trouvent en* quelque sorte nécessités de recourrir, *qu'il y a dans l'Edition originale, & qui vaut mieux.*

(169) Mongault, *Préface de sa Traduction des III. & IV. Livres* des Lettres de Cicéron à Atticus; *& Préface de la Traduction de toutes ces* Lettres.

(170) Jac. Boileau, *Anaphereis*, *pag.* 108.

(171) Eclairciss. sur Zachée, *pag.* 315.

(172) Avertissement du *II. Vol.* des Oeuvres Posthumes de M. de S. R.

(Q) *On a donné .... six Editions d'une nouvelle Collection de ses Oeuvres, disposée dans un beaucoup meilleur ordre que celle que l'on avoit eüe jusqu'alors.*] On avoit fait diverses Editions des *Oeuvres mêlées de Mr. l'Abbé de St. Réal*, tant en France, qu'en Hollande; mais, outre que ces Editions étoient très imparfaites, & ne contenoient qu'une petite partie de ses Ecrits, on n'y avoit observé aucun ordre: les *Oeuvres Posthumes*, surtout, étoient dans un grand dérangement; & l'on n'a fait que suivre la pensée de leur Editeur, en mettant le tout *dans* son *Ordre Naturel* (172). Dans la nouvelle Collection dont il est ici question, on a donc, non seulement rassemblé avec soin tout ce qu'on a pu recouvrer de la façon de cet Auteur, mais on l'a encore disposé dans un Ordre clair & méthodique. Il y en a eu six Editions: l'une, *à la Haie, chez les Frères Vaillant, en* 1722, *en* 5 *volumes, in* 12°.; la seconde, *à Paris, par une Compagnie, en* 1724, *en* 5 *volumes, in* 12°.; la troisiéme, *à la Haie, chez A. de Rogissart, en* 1726, *en* 3 *ou* 4 *volumes, in* 12°.; la quatriéme, *à Paris, chez Jean Luc Nion, en* 1730, *en* 4 *volumes, in* 12. suivis d'un cinquiéme, indiqué *à Amsterdam, chez Pierre Mortier, en* 1730.; la cinquiéme, *à Amsterdam, chez l'Honoré, en* 1740, *en* 6 *volumes, in* 12°., parce qu'on y a mal-à-propos adopté ce cinquiéme volume de l'Edition de 1730, dont je viens de parler: la sixiéme, enfin, faite *à Paris, chez P. G. le Mercier, en* 1745, *en* 6 *volumes, in* 12°., grossie des mêmes Piéces étrangéres, mais augmentée d'un *Avertissement* utile, touchant *la Vie & les Ouvrages de l'Auteur*. C'est tout ce que j'en puis dire, n'aïant encore pû la voir, à cause du peu de commerce entre nos Libraires de ces Provinces Belgiques & ceux de Paris. J'en trouve bien une indiquée, comme faite *à Paris, chez Huart, en* 1745, *en* 3 *volumes, in* 4°.; mais, il n'y a nulle apparence, que deux différens Libraires de la même Ville, & dans la même année, aïent fait chacun une Edition des mêmes *Ouvrages*. Peut-être n'en est-ce qu'une seule, faite de concert & de compagnie entre ces Libraires, & dont les pages *in* 4°., auront été reduites en *in* 12°.; ce qui s'est assez souvent pratiqué, & dont on pouroit citer bien des exemples. Quoi qu'il en soit, comme la troisiéme, c'est-à-dire, celle de 1726, est à mon gré, la plus fidèle & la mieux disposée de toutes, je ne saurois mieux faire que de la suivre, pour donner le *Catalogue de tous les Ecrits de Mr. l'Abbé de St. Réal*. Ses II. prémiers volumes contiennent ses *Ouvrages Historiques*, & le III. ses *Oeuvres Mêlées*: & ceux d'entre eux qui sont marqués d'une Etoile *, sont ceux qui se trouvoient répandus çà & là dans les III. volumes de ses *Oeuvres Posthumes*.

TOME PREMIER.

I. *De l'Usage de l'Histoire*, en VII. Discours.

* II. *Histoire de la Conjuration des Gracques.*

* III. *Affaires de Marius & de Sylla.*

* IV. *Considérations sur Luculle* (173).

(173) *Le II. Volume des deux prémiéres Editions commençoit par cette Piéce.*

Les II. prémiers Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, traduits en François par Mr. l'Abbé de St. Réal, & éclaircis par ses Remarques, devoient naturellement se placer ici, comme concernant les principales affaires de la République Romaine, depuis l'an de Rome 685, jusqu'à l'éxil de Cicéron dix ans après; mais, comme ce n'est qu'une Traduction, l'on a cru qu'il étoit plus à propos de la renvoïer à la fin du dernier volume, après toutes les Compositions de l'Auteur.

V. *Césarion, ou Entretiens sur divers Sujets particuliérement de l'Histoire Romaine; & nommément l'Histoire du Rétablissement de Ptolomée Auletes, & le Caractère de T. Pomponius Atticus.*

* VI. *Réfléxions sur le Meurtre de César.*

* VII. *Fragmens sur Lépide.*

* VIII. *Considérations sur Marc Antoine.*

* IX. *Fragmens sur Auguste.*

* X. *Considérations sur Livie.*

* XI. *Caractère de Julie.*

* XII. *De l'Infidélité des Femmes chez les Romains.*

* XIII. *Fragmens sur les Spectacles des Romains.*

TOME SECOND.

I. *La Vie de Jésus Christ, enrichie de Remarques Historiques.*

Ces Remarques, qui, dans les Editions de Paris, ne se trouvoient qu'à la fin du Volume, sont ici placées sous chacun des endroits qu'elles expliquent.

II. *Eclaircissement sur le Discours de Zachée à Jésus Christ.*

III. *Histoire de Dom Carlos* (174).

IV. *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise.*

V. *Mémoires de Madame la Duchesse Mazarin* (175).

(174) *Le IV. Volume des deux prémiéres Editions commençoit par cette Piéce.*

(175) *On a retranché ce morceau dans l'Edition de Paris en 1724; mais, on l'a remis dans celle de 1730.*

TOME TROISIE'ME.

I. PARTIE.

Traités de Théologie & de Piété.

* I. *De l'Existence de Dieu.*

* II. *De la Vérité de la Réligion.*

* III. *De la Vérité de la Réligion Catholique.*

sont effectivement de lui, ou auxquels il a eu part (*R*); mais, on a parfaitement bien fait

* IV. *De l'Autorité de l'Eglise Catholique.*
* V. *Des Suites de la Réformation.*
* VI. *Apologie de l'Abbé de la Trappe.*

II. PARTIE.

Traités de Philosophie, de Morale, & de Politique.

* I. *Sentimens sur la Philosophie.*
* II. *Réfléxions sur le Cœur de l'Homme* (176).
* III. *De l'Inconstance de l'Homme dans les Egaremens de la Vie.*
* IV. *Des Gens de Cour.*
* V. *Des Femmes.*
* VI. *Sur une Galanterie surannée.*
* VII. *Contre une Galanterie surannée.*
* VIII. *Sur une Rupture.*
* IX. *Observations sur la Fortune.*

(176) *Avant & après ce Traité, l'on avoit mis mal-à-propos, dans les deux prémiéres Editions*, L. Maximes Morales, *& des Ré*fléxions sur l'Amour propre, *les unes & les autres de Mr.* de la Roche-foucault. *Cela a été rectifié dans la troisiéme, mais non dans la quatriéme.*

De la difficulté de s'avancer dans le Monde, lors même qu'on a de l'esprit & du mérite. Ce Traité, qui trouveroit ici sa place naturelle, fait le prémier & le dernier des IV. Entretiens du *Césarion*, V. Traité du I. Volume.

X. *De la Valeur.*

* XI. *Réfléxions sur la Mort.*

III. PARTIE.

Traités de Littérature & de Critique.

I. *Panégirique de la Régence de la Duchesse de Savoie* (177).

(177) *Cette Piéce ne se trouve point dans les deux I. Editions, ni dans celle de* 1730.

* II. *Sur l'Etude & sur les Sciences.*
* III. *De l'Utilité des Sciences.*
* IV. *Sur les anciens Auteurs.*
* V. *Sur le mauvais Goût du Public, &c.*
* VI. *Contre la Traduction de l'Histoire du Concile de Trente par Mr. Amelot de la Houssaie.*
* VII. *Réponse de Mr. Amelot.*
* VIII. *Réponse à Mr. Amelot.*

IX. *De la Critique*, en une Introduction & XV. Chapitres.

IV. PARTIE.

Traduction des II. prémiers Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, avec des Remarques & une excellente Préface (178).

Le I. *Livre, en XXIV. Lettres.*

Le II. *Livre, en XXVI. Lettres.*

(178) *Cette Traduction ne se trouve point dans les deux prémiéres Editions, ni dans la quatriéme.*

Tous ces Ecrits sont précédez d'un *Avertissement*, qui contient à peu près le Texte de cet Article (179); & d'une *Table des Matiéres* très circonstanciée, & dont chaque Article personnel est un Abrégé Chronologique de tout ce qui appartient à la Personne qu'il concerne.

(179) *Voiez ci-dessus la Citat.* [a].

On s'est plaint à la tête de l'Edition de 1726, de ce qu'on avoit gâté cette *Table* dans l'Edition de Paris en 1724: non seulement, en la coupant en diverses parties, pour être placées à la fin de chacun de ses volumes; ce qui en détruit la principale utilité, qui consiste à réünir dans un seul article, & sous un seul coup d'œil, tout ce qui concerne un même sujet; mais même, en y corrompant les noms propres, & en y fourrant certains personnages imaginaires & chimériques, tels que *Jurgurthes* & quelques autres, dont on n'a jamais parlé ailleurs. Mais, l'on a encore fait bien pis dans l'Edition de Paris, en 1730: car, *par une négligence*, ou plûtôt par une friponnerie, *qui n'a peut-être pas d'exemple, on a laissé les chiffres des pages tels qu'ils étoient dans l'Edition de la Haie, sans les changer pour* cette *Edition de Paris* (180).

(180) Avertissement de l'Edition de 1740, *Sign.* * 5.

Cette *quatriéme Edition* de Paris, en 1730, n'est qu'une réimpression de la *seconde* de 1724; grossie mal-à-propos de diverses Piéces étrangéres, dont nous aurons lieu de parler dans la derniére Remarque; tronquée plus mal-à-propos encore de quelques Piéces légitimes & authentiques, telles que le *Panégirique de la Régence de la Duchesse de Savoie*, & la *Traduction des Lettres de Cicéron à Atticus avec des Remarques*; & précédée, dans son V. volume, de cet *Avertissement*, aussi singulier que frauduleux: *On a fait à Paris, en mil sept cent quatorze, une Edition des* Oeuvres de l'Abbé de St. Réal, *en quatre volumes in douze, conforme à l'Edition de la Haie mil sept cent vingt-deux, &c.* .... Outre le ridicule qu'il y a à dire qu'on a fait en 1714. une Edition conforme à une de 1722, qui ne devoit éxister que huit ans après, il y a de la fraude & de l'imposture à parler avec tant de sécurité de cette Edition de 1714; car, ce n'est qu'une pure chimére, la nouvelle Collection n'éxistant point encore, & n'aiant été disposée à la Haie qu'en 1721: & cette chimére n'a probablement été imaginée, que pour faire croire, que cette nouvelle Collection des *Oeuvres de l'Abbé de St. Réal* avoit été conçue & dirigée à Paris.

La *cinquiéme Edition*, où l'on a mal-à-propos adopté ces Piéces étrangéres, n'a, de plus que l'Edition de 1726, que la Lettre de Richard Simon indiquée ci-dessus Citation (53), & une Remarque de deux pages sur les *Mémoires de la Duchesse Mazarin.*

(*R*) .... *On a eu tort de n'y point insérer quelques Ecrits, qui sont effectivement de lui, ou auxquels il a eu part.*] Telle est sa Traduction Françoise des III. & IV. Livres des *Lettres de Cicéron à Atticus*, accompagnée de Remarques Historiques, & d'un Préambule servant d'Introduction à ces Lettres. Mr. Morabin, qui vient de donner au public l'*Histoire de l'Exil de Cicéron*, avoit vû cette Traduction, ces Remarques, & ce Préambule, & en a porté ce Jugement avantageux. „ J'ai véritablement profité," dit-il (181), „ des „ Remarques Manuscrites de Mr. l'Abbé de St. „ Réal, sur le III. & le IV. Livre des Epîtres à „ Atticus, & en particulier d'un Préambule servant „ d'Introduction à la Lecture de ces Lettres. Ce „ Préambule, où il a rapporté sommairement tou„ tes les Pratiques de Clodius, depuis l'adoption „ de celui-ci jusqu'à la sortie de Cicéron de Ro„ me, m'a paru si bien manié, que je n'ai pu „ m'empêcher de regretter qu'un Ecrivain aussi spi„ rituel, aussi pénétrant, & aussi délicat, que l'a „ été Mr. l'Abbé de St. Réal, se fût borné à si „ peu de chose, & qu'il n'eut pas, pour ainsi di„ re, transformé sa Traduction en Récit: car, „ tout le monde est à peu près capable de traduire „ comme il a fait, & même de rassembler des pas„ sages comme ont fait plusieurs autres; mais, peu „ de gens ont le talent de les mettre en oeuvre, & „ de leur donner un tour gracieux & mesuré, au „ goût du tems. Ainsi, je ne compterai pas seu„ lement des obligations que je lui ai, sur ce qu'il „ m'a fourni en plusieurs endroits, où j'ai pû l'a„ voir pour guide: je crois devoir faire honneur à „ sa mémoire de ce qu'il m'a donné le ton dans „ tous les autres, où je me le suis proposé pour „ mo-

(181) Morabin, Hist. de l'Exil de Cicéron, *Préface, pag. xxvij. — xxix.*

fait de n'y point mettre quelques autres Piéces, qui lui ont été attribuées mal-à-propos (*S*).

„ modéle." Cet Ouvrage n'est qu'en manuscrit, & se conserve dans l'Abbaïe de St. Victor de Paris, chez Mr. Pelletier de Souzy. L'on a donc eu tort de le donner comme imprimé *à Paris, chez Delaulne, en* 1701, *in* 12°. (182). Il s'agit-là d'une Traduction de Mr. l'Abbé Mongault, & non point de celle de Mr. l'Abbé de St. Réal.

Telle est peut-être encore une Traduction Françoise de la *Satire de Petrone*, que quelques Personnes lui attribuent, mais sans en pouvoir donner de preuves satisfaisantes. Elle ne se trouve que manuscrite; & j'en ai vû une copie fort défectueuse, commençant par ces mots: *Est-ce que les Déclamateurs ne sont pas agitez des mêmes furies quand ils s'écrient &c.*, & finissant par ceux-ci: *Et ainsi on le précipitoit dans la Mer.*

Quant à l'Ouvrage suivant, on a très bien fait de ne l'y point mettre, vû le peu de part qu'y a eu l'Abbé de St. Réal. Une bonne Réligieuse de Ste Claire du Couvent de Geneve, & depuis Abbesse du même Couvent transferé à Anessy, nommée *Sœur Jeanne de Jussie*, avoit autrefois composé une Piéce, intitulée: *Le Levain du Calvinisme, ou le Commencement de l'Hérésie à Geneve*; & cela avoit été imprimé par les soins d'un bon Capucin *à Chambéri, chez du Four, en* 1611, *&* 1625, *in* 8°., & encore ailleurs (183): Mr. de St. Réal, peut-être entrainé par la mode, où l'on étoit alors d'écrire contre le Calvinisme, que l'on vouloit détruire, fit réimprimer cette Piéce sous ce Titre: *Rélation de l'Apostasie de Geneve, à Paris, chez René Guinoard*, (Guignard) *en* 1682, *in* 12°.: & c'est tout le soin, qu'il a pris de cette nouvelle Edition, quoi qu'en dise l'Abbé Lenglet, qui affirme qu'il l'a *revuë* (184). Le Privilége du Roi pour l'Impression de la *Rélation de l'Apostasie de Geneve* est *du* 20. *Novembre* 1681, *signé le* NORMAND, & accordé *au* Sr. D. V. & non *à l'Abbé de St. Réal*; & celui-ci aïant été, comme on l'a vû ci-dessus, Copiste ou Compagnon de travail d'A. de VARILLAS, à la Bibliothéque du Roi, c'est apparemment-là ce qui lui a fait attribuer cette Revision & Edition. Quoi qu'il en soit, le Livre est fort niaisement & fort confusément écrit, comme le dit SPON, dans son *Histoire de Geneve*, Tom. I, pag. 160., & RUCHAT, *Réformation de la Suisse*, Tom. V, pag. 316, qui nomme partout *Jussi* le Village, d'où étoit cette Réligieuse: & tant le Capucin, que le nouvel Editeur quel qu'il soit, n'a pas fait-là un fort grand présent au public.

(182) Bibliotheca Bultelliana, pag. 371.

(183) Waddingi, Scriptores Ord. Minor. pag. 188.

(184) Méthode d'étudier l'Histoire, Tom III, pag. 102.

(185) Catal. de la Bibliothéq. du Comte de Toulouse, pag. 170. Catal. D. Nolin, pag. 124.

(186) Folio * * iiij. verso, & pag. xxxvj.

(187) Catal. de la Biblioth. du Comte de Toulouse, pag. 122. Bibliothec. Bultelliana, pag. 657.

(188) Mémoires du Cardin. de Retz, Tom. I, pag. 11. Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, Tom. II, pag. 62, a doné tort de le nier, & de trouver l'Ouvrage d'aussi mauvais goût, que de mauvais stile, & surchargé de Harangues imaginaires & de Reflexions inutiles.

(*S*) *Quelques* . . . Ouvrages . . . *lui ont été attribuez mal-à-propos.*] On a vû ci-dessus, Citation (176), qu'on lui avoit donné sans raison deux Piéces de Mr. de la Rochefoucault; &, Remarque (*G*), Num III, que Mr. Amelot de la Houssaïe lui avoit attribué mal-à-propos une *Lettre* insérée dans le mois d'Octobre 1685. des Nouvelles de la République des Lettres, & par conséquent une nouvelle Traduction Françoise de l'*Histoire du Concile de Trente de Frà Paolo*, promise par l'Auteur de cette Lettre.

J'ajoûte à cela, qu'on a prétendu que c'étoit lui qui avoit revû les *Mémoires de la Minorité de Louis XIV.*, & qu'il les avoit fait réimprimer avec la belle & curieuse *Préface Historique*, qu'on voit maintenant à leur tête (185). Mais, il est certain, que cette Révision & cette Préface sont de Mr. Amelot de la Houssaïe: ce qu'il dit de ces Mémoires, dans les deux Editions de son *Discours Critique des principaux Traducteurs & Commentateurs de Tacite* (186), ne permet nullement d'en douter.

On lui a encore attribué, & avec tout aussi peu de fondement, l'*Histoire de la Conjuration du Comte de Fiesque*, imprimée *à Paris, chez Barbin, en* 1665, *in* 12° (187): mais, tout le monde sait, que ce petit Ouvrage est le Coup d'Essai, &, selon la pensée du grand Corneille, un Coup de Maître, du Cardinal de Retz (188); &, comme tel, il a été réimprimé depuis peu à la tête du IV. Tome de ses Mémoires.

Il en est de même de l'*Histoire de la Conjuration de Portugal en* 1640, qu'on lui attribue avec si peu de réfléxion dans un Catalogue d'ailleurs curieux, qu'à deux Articles au dessous on la restitue, sous le titre de *Révolutions de Portugal*, à l'Abbé de Vertot son véritable Auteur, sans considérer qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Ouvrage, augmenté d'une nouvelle Introduction (189).

Si ce n'est qu'après une Lecture éxacte, que Mr. Mencken a mis en doute, & a affirmé positivement ensuite, que les *Mémoires de Madame la Princesse Marie Mancini, grande Connétable du Roiaume de Naples*, imprimés *à Cologne, en* 1677, *in* 12°., sont de Mr. l'Abbé de Saint-Réal (190), il n'excelle certainement pas en discernement de génie & de stile; car, rien n'est plus éloigné du stile & du génie de cet Abbé, que cette misérable composition, qui a toujours été aussi généralement méprisée, que ses *Mémoires de Madame Mazarin* ont été généralement estimez. Mr. Mencken les connoissoit bien, & venoit d'en parler dans l'Article précédent; sans se ressouvenir pourtant qu'ils fussent de l'Abbé de St. Réal.

Mais, de tous ceux qui ont imputé mal-à-propos à cet Auteur des Ecrits, qui ne lui appartenoient point, aucun ne l'a fait avec plus de hardiesse & moins de ménagement, que l'Auteur de l'*Avertissement* mis à la tête du V. Tome de ses Oeuvres de l'Edition de Paris en 1730. „ A la suite des *Mémoires* & du *Caractère de Madame la* „ *Duchesse de Mazarin* (191), on trouvera ici," dit-il, „ quelques autres Piéces, que l'on attribue „ à ce célébre Ecrivain; savoir:

„ *Discours de Xénophon sur la maniére d'augmenter les Revenus d'Athenes, traduit du* „ *Grec avec des Rémarques.*

„ *Discours sur la République de Lacédémone,* „ *traduit du Grec.*

„ *Préface Historique des* Mémoires de la Minorité de Louïs XIV.

„ *La Vie d'Octavie, Sœur d'Auguste.*

„ *Reconciliation du Mérite & de la Fortune.*

„ *Méthode courte & aisée, pour combattre les* „ *Déistes, avec des Citations.*

„ *Remarques sur les Esséniens, les Saducéens,* „ *les Pharisiens, & les Thérapeutes.*

„ *De la Navigation des Romains.*"

De ces huit Piéces, aucune, que je sache, n'a jamais été attribuée à l'Abbé de St. Réal, que la seule & unique *Préface des Mémoires de la Minorité de Louis XIV*: encore n'étoit-ce que dans quelques Catalogues de Libraires fort mal instruits (192). Aussi, l'avois-je très expressément rejettée du Recueil dressé à la Haïe, en 1721; parce que je savois qu'elle étoit incontestablement d'Amelot de la Houssaïe, comme on l'a vû ci-dessus Citation (186): & je défierois sûrement l'Auteur de cet *Avertissement* de prouver le contraire. Bien loin de-là, il paroit en convenir lui-même; & c'est une filouterie d'autant plus criminelle en lui, que, contre ses propres lumiéres, il n'a fait aucune difficulté de grossir son Edition de cette Piéce. C'est apparemment par le même motif, qu'il y a laissé les *L. Maximes Morales*, & les *Réfléxions sur l'Amour propre, de Mr. de la Roche-Foucault*: il ne pouvoit pas ignorer qu'on les avoit retranchées de l'Edition de 1726. C'est ainsi qu'on se joue très impudemment des écrits & de la réputation des Auteurs, & que le Public est trop souvent exposé à la merci de Compilateurs affamez & de Libraires avides (193).

(189) Catal. du Cabinet de Mr. de Cangé, pag. 419.

(190) Menckenii Schediasma de Comment. Historicis, pag. 41. Bibliotheca Menckeniana, pag. 499. *La même faute se trouve aussi dans la Bibliotheca Baluziana, pag.* 1091.

(191) *On ne parle point ainsi à on dit, le* Duc, la Duchesse, le Cardinal, Mazarin; *& ce de est superflu. Il se trouve aussi dans l'Avertissement de l'Edition de Paris, en* 1745.

(192) *Voyez ci-dessus Cit.* (185).

(193) *Voyez cela plus au long dans le* Journal Historique de la République des Lettres, *Sept. Octob.* 1732, *pag.* 207 & 208.

SALIGNAC, nom, que l'on a autrefois fort varié, dans l'écriture & dans la prononciation, en SALEIGNAC, SALAGNAC, SALANHAC, SALIGNAS, &c.; de même que ceux d'*Armagnac*, *Armignac*; *Cardaillac*, *Cardillac*; *Pardaillan*, *Pardillan*; & même *Arman-bac*, *Salan-bac*, *Cardal-bac*, *Pardal-ban* (a). Nous avons sept différens Ecrivains François de cette célébre Famille: le prémier dans le XIII. Siècle, ETIENNE DE SALANHAC (*A*): le second dans le XIV., RAYMOND DE SALIGNAS (*B*): & les cinq autres pendant le cours du XVI. Siècle: savoir, BARTHELEMI (*C*), BERNARD (*D*), BERTRAND (*E*), GEOFFROI ou GODEFROI

[a] *Voyez la* Nouvelle Vie de Mr l'Archevêque de Cambray, *pag.* 96 & 97.

(*A*) I. ETIENNE DE SALAGNAC, *ou* SALANHAC.] Il étoit né dans ce lieu même vers l'an 1210. Il entra vers 1230. dans l'Ordre de St. Dominique à Limoges; &, après y avoir occupé tant-là qu'ailleurs les postes les plus honorables, il y revint mourir vers l'an 1290. On a trois Ouvrages de sa Composition.

I. *Tractatus brevis & devotus devotis de quatuor in quibus Deus Prædicatorum ordinem insignivit: Primo, de bono ac strenuo Duce Sto. Dominico: Secundo, de glorioso nomine Prædicatorum: Tertio, de Illustri Prole: Quarto, de securitate Professionis.*

II. *De Tribus Gradibus Prælatorum Ordinis Prædicatorum: de Ordinis Magistris: de Prioribus Provincialibus, præsertim Provinciæ Provinciæ: de Prioribus Conventualibus dictæ Provinciæ.*

III. *Collectio Actorum omnium Capitulorum generalium, & Capitulorum etiam Provincialium Provinciæ, ad annum* 1278.

C'est-là tout ce que lui attribuent les Pères Quetif & Echard, Bibliothécaires des Dominicains, Ecrivains d'ordinaire très éxacts (1). Mais, Jaques Philippe Tomasini, dans son *Catalogus Bibliothecarum Venetarum Manuscriptarum*, lui donne encore un *Tractatus de Institutione Ordinis Prædicatorum, usque ad annum* 1233, *a Fr.* STEPHANO DE SALAGNACH. Peut-être n'est-ce que quelqu'un des trois précédens sous un autre titre.

[1] *Voyez leurs* Scriptores Ordin. Prædicator. recensiti, *Tom. I, pag.* 415 – 417.

Casimir Oudin, qui en a donné un assez médiocre Article (2), a du moins cela de bon qu'il y indique soigneusement les Ecrivains qui en ont parlé: mais, après tout, le meilleur sera de s'en tenir aux Pères Quetif & Echard.

[2] Oudin de Scriptor. Eccles. *Tom. III, col.* 103.

(*B*) II. RAYMOND DE SALIGNAS, *ou* SALIGNAC.] On ne connoit ni le tems, ni le lieu de sa naissance. Après s'être rendu fort habile dans l'un & l'autre Droit, & fort recommandable par son éxacte probité, comme Doien de la Cathédrale de Paris, il fut appellé à Avignon, pour y éxercer la charge d'Auditeur de Rote ou de Juge dans le Palais Apostolique; & l'on voit sa signature à divers actes de cette chambre des années 1350 & 1355. Cinq ans après il cessa d'être Doien (3); & cette mauvaise maniére de s'exprimer nous laisse dans l'incertitude, si ce fut par permutation, par déposition, ou par mort. On a de sa façon un Ouvrage de Jurisprudence Canonique, intitulé: *Casus Librorum quinque Decretalium, succincte editi per* RAYMUNDUM DE SALIGNAS, *Decanum Parisiensem, & Auditorem Sacri Palatii Apostolici*, qui se trouve dans la Bibliothéque Pauline de Leipsic, & dans la Bibliothéque du Roi de France, mais simplement en Manuscrit, comme le remarque Oudin (4). Selon lui, Gesner & ses Abbréviateurs parlent de lui, sous le nom de SENILIS, dans cet Article de leurs Bibliothéques: RAYMUNDUS SENILIS *scripsit in locum 2. ff. novi de Verborum Significatione, L. eum qui vectigal:* considerant, dit-il, combien il étoit aisé, dans ce tems stupide & très corrompu, de lire & d'écrire *Raymond Senilis* pour *Raymond de Salignas*, & ne connoissant personne qui ait parlé d'un pareil Auteur (5). Mais, outre qu'il y a assez de différence entre ces deux mots pour qu'il ne soit pas si *aisé* de les confondre ainsi, c'est critiquer & conjecturer à pure perte: & s'il avoit pris la peine d'éxaminer, il auroit d'abord trouvé, que ce même Traité avoit réellement été imprimé, avec le nom de cet Auteur, *à Lion, en* 1553, *in folio* (6). Toute la faute des Abbréviateurs de Gesner est donc de n'en avoir pas indiqué l'Edition. Quant à Gesner, il n'avoit garde de la connoître, puis qu'elle est postérieure de 8. ans à la publication de sa *Bibliothéque*.

[3] *Ibidem, Tom. III, col.* 970.

[4] *Ibidem.*

[5] *Ibidem.*

[6] Lipenii Bibliotheca Juridica, *pag.* 544.

(*C*) BARTHELEMI.] I. Le prémier & le plus ancien est vraisemblablement BARTHELEMI DE SALIGNAC, dont les Abbréviateurs de Gesner nous parlent en ces termes: „ BARTHOLOMÆUS SALIGNIACUS, Gallus, vir nobilis, doctus & eloquens, Eques auratus, scripsit *Itinerarium Palestinæ*, Lib. I. (7)." Ciaconius, leur Copiste & même Plagiaire perpétuel, à un mot près, a répété la même chose (8). Colomiés, qui le fait Protonotaire Apostolique, dans sa *Rome Protestante*, pag. 10, indique son *Itinerarium Terræ Sanctæ*, comme imprimé *à Paris, en* 1522. Königius, qui le nomme *de Saligniaco*, intitule son Ouvrage *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, & le dit de l'année 1587, sans néanmoins en citer aucune autorité (9). Divers Bibliothécaires, & entre autres le *Catalogue de la Bibliothéque de Leide* (10), indiquent *Itinerarium Hierosolymitanum*, imprimé *en* 1587, *in* 4°. & *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, imprimé *à Magdebourg, en* 1593, *in* 4°., ce qui sembleroit en faire deux différens Ouvrages. La vérité est qu'il a été imprimé d'abord sous le simple Titre d'*Itinerarium Hierosolymitanum*, & cela *à Lion, chez Gilbert de Villiers, en* 1525, *in* 8°. (11); que Reineccius le fit réimprimer, peut-être avec des Eclaircissemens ou des Remarques, dans son *Historia Orientalis*, publiée *à Helmstadt, en* 1584, *in* 4°.; qu'il le fut séparemment en 1587, & enfin sous cet ample Titre: *Itinerarium Sacræ Scripturæ, hoc est Sanctæ Terræ, Regionumque finitimarum, Descriptio, complectens cum recentem Hierosolymitanam de Rebus Saracenicis, Turcicis, & Tartaricis, tum reliquam Orientalem Historiam*; & cela *à Magdebourg, chez Paul Donatus, en* 1593, *in* 4°. (12). Mais, pour savoir à quoi s'en tenir précisément touchant ces divers Titres d'*Itinerarium Palestinæ*, *Itinerarium Hierosolymitanum*, & *Itinerarium Sacræ Scripturæ*, & s'il s'agit-là de plusieurs ou d'un seul & même Livre, il faudroit conférer les unes avec les autres ces différentes Editions; & c'est, malheureusement, ce qui n'est nullement facile. Contentons-nous donc d'ajoûter, qu'on a confondu fort mal-à-propos ce *Barthelemi de Salignac*, avec le *Bertrand de Salignac*, dont je parlerai ci-dessous Remarque (*E*); & qu'il se trouve au nombre des *Livres prohibez* dans l'*Index Librorum prohibitorum & expurgandorum*, pag. 93.

[7] Epist. Bibliothec. Gesneri, *pag.* 106.

[8] Ciaconii Biblioth. *col.* 358.

[9] Königii Bibliothec. *pag.* 715.

[10] *Pag.* 94.

[11] Bibliothec. Telleriana, *pag.* 341; & Biblioth. Baltelliana, *pag.* 399; *qui le confondent toutes deux dans leurs Tables, avec* BERTRAND, *dont nous parlerons ci-dessous.*

[12] Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 1159, *qui le nomme de* Saligniaco. Bibliothec. Bodleiana, *pag.* 412.

Cela étoit assez naturel, vû ce sentiment hétérodoxe de son Ouvrage: *Bien que les Chrétiens Grecs, habitans en Chypre, aient beaucoup de Cérémonies différentes de celles de l'Eglise Romaine, ils ne doivent pourtant pas, à cause de cela, estre condamnez: si ce n'est que nous croions follement, que le salut des Hommes depende des Cérémonies, ou plus follement encore, que, hors de Rome, aucun ne puisse être sauvé* (13).

[13] Colomiés, Rome Protestante, *pag.* 10.

(*D*) BERNARD.] II. Celui, qui me paroit le suivre de plus près, est BERNARD DE SALIGNAC, dont divers Bibliothécaires détaillent les Ecrits, & dont le célébre Gerard Jean Vossius nous a formé ce petit Article: „ BERNARDUS SALIGNACUS, Burdegalensis, fuit „ Discipulus Rami, Juris Licenciatus, atque idem „ Cordactiæ Scholastico Conrectoris munere functus est sub illustribus Comitibus Waldeccensibus, „ quibus & opus suum (*de Arithmetica, & Algebra*) inscripsit. In *Algebra* fatetur se adjutum

„ a

„ a Collega suo Balthasare Gerlaco, Eschwegensi „ (14)." Ses Ouvrages sont :

(14) Vossius, de Scientiis Mathematicis, *cap. LII, pag.* 390. Jo. Christoph. Heilbrunneeri Historia Matheseos universæ, *pag.* 796, *où il copie cela, sans faire la moindre mention de Vossius.*

Tractatus Arithmetici Partium & Alligationis, imprimez *à Francfort*, *en* 1575, *in* 4°.

Regula Veri, imprimée *à Heidelberg*, *en* 1578, *in* 8.

Arithmeticæ Libri duo, *Algebræ totidemque*, *cum Demonstrationibus*, imprimés *à Francfort*, *chez Wechel*, *en* 1580, *& en* 1593, *in* 4. Ils ont été traduits en Anglois sous ce Titre.

Principles of Arithmetick, *out of Latin by W. Bedwel*, printed *London*, 1616, *in* 8°.

Rudimenta Græca, *præcipue ex Rami Grammaticis*, imprimés *à Francfort*, *chez A. Wechel*, *en* 1580, *in* 8°. (15).

(15) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 118. Ciaconii, Bibliotheca, *pag.* 406. Bibliotheca Bodleiana, *Tom. II*, *pag.* 18 & *alii.*

Ces *Rudimens* ont été mis dans l'*Indice Expurgatoire* à cause de Ramus.

Ciaconius, qui le nomme *Salinianus*, après avoir copié cela, lui donne de plus,

Mesolabii Expositio, imprimée *à Geneve*, *en* 1577, in 4°.

observant puérilement, que les lieux de l'Impression, & les noms des Imprimeurs, font grand tort à ces Ouvrages (16). Heilbrunner, qui ne parle point de ses Livres d'*Algebre*, a d'ailleurs eu raison de ne parler, pag. 796, que de ceux d'*Arithmétique*; mais, Königius, qui faisoit une *Bibliothéque* universelle, n'est pas excusable de n'avoir indiqué que ses deux Livres d'*Arithmétique*, & son *Mesolabe*, imprimé, dit-il, *en* 1574.

(16) Ciaconii, Bibliotheca, *col.* 406. *Si la Monnoie avoit consulté les Auteurs employés dans cette Citation & dans les deux précedentes*, Bernard de Salignac *ne lui auroit pas été inconnu, & il ne l'auroit pas cru forgé sur* Bertrand, *qui suit, & dont les études étoient toutes différentes.*

Le fameux Rabelais, qui lui étoit redevable d'une très bonne éducation, dont il a étrangement abusé depuis, l'en remercie en termes fort affectueux dans une belle Lettre Latine du 30. de Décembre 1532; & il y fait de plus un très bel éloge de ses talens & de sa capacité (17).

(17) Claror. Viror. Epistolæ centum ineditæ a Musæo Joan. Brandt, *pag.* 280 & 282. *On trouvera cette Lettre ci-dessus dans l'Article* BOUCHARD, *Remarque* [C].

(E) BERTRAND.] III. Le troisiéme selon l'Ordre Alphabétique, mais le dernier quant à l'âge, est „ BERTRAND DE SALLIGNAC, „ second Fils d'Elie de Salignac, Seigneur de Fénelon, &c.; & de Catherine de Segur-Theobon (18), Gentil-Homme Perigordin, Conseiller du Roi Henri III., Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, Ambassadeur de sa Majesté en „ Angleterre, &c.;" que La Croix du Maine reconnoit de très bonne foi avoir inconsidérement auparavant nommé „ BERTHELEMI DE SALIGNAC," & qualifié „ Gentil-Homme Berruyer, Prothe-Notaire du Saint Siége Apostolique, & Professeur en chascun Droit (19);" *s'étant trouvé*, *fort jeune dans Mets*, *pendant le Siége que l'Empereur Charles Quint en fit & qu'il leva*, *il en a laissé un Journal*, *que de judicieux Historiens ont loüé & suivi dans ce qu'ils rapportent de ce fameux Siége* (20). Ce Journal a été publié sous le Titre de

(18) Hist. Généalog. de la M. de France &c. *Tom. II*, *pag.* 160.

(19) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoise, *pag* 477. & 34.

Siége de Mets en Lorraine, *par l'Empereur Charles V.*, *en l'année* 1552, & imprimé *à Paris*, *chez Charles Estienne*, *en* 1553, *in* 4°.; & réimprimé fort longtems après, *à Mets*, *chez Colignon*, *en* 1665, *in* 4. (21):

l'on en a même une Traduction Italienne, intitulée :

Mets difesa da Francesco di Lorena, *Duca de Ghiza*, *tradotta da Francese*, & imprimée *in Firenze*, *appresso Onofrio*, *nel* 1553, *in* 4°. (22).

Dans la *Bibliotheca Barberina*, outre la plaisante bévuë de transformer cet Ouvrage en *Voiage de Mer*, au lieu de *Siége de Mets*, on donne à ce *Salignac* l'*Itinerarium Hierosolymitanum* du prémier, & on le nomme *Barthelemy*; faute, dans laquelle sont tombez la plûpart des Auteurs après la Croix du Maine, mais qui ne s'en sont point corrigés comme lui.

L'année suivante, Salignac suivit Henri II. dans les Païs-Bas, comme il paroit par la Relation, qu'il fit de ce Voïage, qui fut publiée sous deux différens Titres, savoir :

Le Voyage du Roy aux Pays-Bas de l'Empereur en 1554, *briévement récité par Lettres missives*, *que* B. DE SALIGNAC *écrivoit du Camp du Roy au Cardinal de Ferrare* (23);

&

Lettres [ou *Missives*] *au Cardinal de Ferrare sur le Voyage du Roy au Pays-Bas de l'Empereur en l'an* 1554, *par* B. DE SALIGNAC (24).

Il y en a eu diverses Editions faites, *à Lyon*, *par Thibault Payen*, *en* 1554, *in* 4°.; *à Paris*, *par Charles Estienne*, [& non, comme le dit la Croix du Maine, *Robert*, qui n'étoit plus à Paris,] *en* 1554, *in* 4.; & *à Rouen*, *par Florent Valentin*, *en* 1555, in 8°. (24*).

Dès 1572, il étoit Ambassadeur en Angleterre, comme il paroit par une *Lettre de Charles IX. à la Reine Elizabeth*, datée de Blois le 26. d'Avril 1572: mais, sa Negociation en ce Païs-là consistant en CLI. *Lettres* la plûpart *des Rois Charles IX*, *Henri III*; *& Catherine de Medicis*, leur Mère, ne commence que le 9. de Décembre 1572, & ne s'étend que jusqu'au 21. de Mai 1575. Elle se trouve imprimée, sous le Titre de *Nouvelles Additions aux* Mémoires de Michel de Castelnau, *tirées d'un Manuscrit de la Bibliothéque de l'Abbaïe Roïale de Saint Germain des Prez à Paris*, Tome III, pages 265—450, de la nouvelle Edition fort augmentée de ces *Mémoires*, faite *à Bruxelles*, *chez Jean Leonard*, *en* 1731, *en* 3 *volumes in folio*: & c'est quelque chose d'assez étonnant, qu'il n'en soit fait aucune mention dans le *Récit abrégé de la Vie de Mr. de Fénélon*, *Archevêque de Cambrai*, composé & publié depuis par ordre de sa Famille, mais supprimé aussi-tôt par ordre de la Cour de France. C'est pourquoi je l'ai indiqué par une Note, dans la nouvelle Edition, que j'en ai fait faire à la Haïe, chez Néaulme, en 1747; in 8°.

Henri III. aïant institué l'Ordre du St. Esprit le 1. de Janvier 1579, BERTRAND DE SALIGNAC y *fut* d'abord *nommé par* ce Prince. „ Il ne fut cependant pas du prémier Chapitre, „ n'aïant été reçu qu'à un des suivans; attendu „ qu'il étoit absent, & emploïé pour les affaires „ du Roi, à la suite de la Reine-Mère, en „ Guienne, lors que ce prémier Chapitre se „ tint.

„ Il retourna en Angleterre une seconde fois; „ aïant été du nombre des Seigneurs, qui composérent l'Ambassade d'éclat, qui eut un Prince „ du Sang (25) pour Chef, & que le Roi Henri „ III. fit passer en Angleterre pour la signature en „ son nom, & en celui du Duc d'Alençon, son „ Frère, devenu Duc d'Anjou, du contract de „ mariage entre ce Prince & la Reine Elizabeth. „ Ce contract de mariage fut en effet signé le 11. „ Juin 1581; & on y voit BERTRAND DE „ SALIGNAC DE LA MOTHE-FE'NE'LON

(20) Récit abrégé de la Vie de Mr. l'Archévêque de Cambray, par sa Famille, *pag.* 105 & 106.
(21) La Croix du Maine, *pag.* 34. Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 194. & *autres.*
(22) Le Long, *là-même.*
(23) Du Verdier, Bibliothecæ, *pag.* 114. Draudius, Biblioth. Exot. *pag.* 74. & Almeloveen Vit. Stephanor. *pag.* 31, *disent* le Cardinal de Guise: *mais*, Biblioth. Teller. *pag.* 197. Le Long, Biblioth. Hist. de la France, *num.* 7628. & Maittaire, Annal. Typogr. *Tom. III*, *pag.* 647. *disent* le Cardinal de Ferrare.
(24) *Touchant ces deux Titres*, *voyez* Le Long, *pag.* 194.
(24*) La Croix du Maine, *pag.* 34. Le Long, *pag.* 144. & *autres.*
(25) *Il y en avoit trois*; Louis de Bourbon, Comte de Soissons; Louis de Bourbon, Duc de Montpensier; & François de Bourbon, Prince Dauphin. *Voyez les Mémoires de Castelnau*, *Tom I*, *pag.* 675.

FROI (*F*), & JEAN (*G*). Aucun de ces ſept, qui avoient pourtant chacun leur mérite, & quelques-uns d'entre eux un mérite diſtingué, ne ſe trouve enregitré dans le *Libellus de illuſtribus Aquitaniæ Viris* de Gabriel de Lurbe, pendant qu'on y voit avec ſurpriſe, & même avec quelque eſpéce d'indignation, un auſſi pitoïable Compilateur de mauvaiſes rhapſodies de toute eſpéce que Belle-Foreſt, & une auſſi *groſſe Bête*, que The-

„ LON au nombre des Commiſſaires & Ambaſ„ ſadeurs du Roi Henri III., qui le ſignérent „ (26)."

(26) Récit abregé de la Vie de Mr. l'Archevêque de Cambray, par ſa Famille, pag. 106. & 107.

Toute la négociation pour ce Mariage, qui dura depuis Avril 1572 jusqu'au 30. de Septembre 1582, & dans laquelle Elizabeth ſe joua ſi cruellement de la Cour de France, & de ſes Miniſtres, ſe trouve dans les *Mémoires de Caſtelnau*, Tome I, pages 649 — 701: & la Famille de Salignac-Fénélon ſemble l'avoir ignorée, de même que celle qui ſe trouve dans les *Nouvelles Additions à ces Mémoires*.

„ Il fut encore choiſi, peu après la concluſion „ de la Paix de Vervins, par le Roi Henri IV., „ pour ſon Ambaſſadeur en Eſpagne; mais, il „ mourut à Bourdeaux, en 1599, étant en che„ min pour s'y rendre. Il ne s'étoit point marié „ (27)." Son Frère ainé ARMAND DE SALIGNAC continua cette Branche de la Famille.

(27) *Là même*, pag. 107.

(*F*) GEOFFROI, *ou* GODEFROI.] IV Ce GEOFFROI DE SALIGNAC étoit un Juriſconſulte, dont on a d'abondans *Commentaires ſur le Code*, *&* *ſur les Pandectes*: GOTFREDI DE SALIGNIACO, *Commentarii in Codicem*, *&* *in Digeſta*, imprimez à *Lion*, *en* 1552 *&* 1557, *en 7 volumes in folio* (28). C'eſt tout ce que j'en puis dire.

(28) Bibliotheca Barberina, *Tom. II*, pag. 116. Denis Simon, Bibliothéque des Auteurs de Droit, *Tom. II*, pag. 260. Struvii, Bibliotheca Juridica, pag. 61.

(*G*) JEAN.] V. Du Verdier ne l'a point connu; mais, en recompenſe, La Croix du Maine paroit le doubler. Voici comment il s'en explique. „ JEAN DE SALIGNAC, Docteur en „ Théologie, natif du Pays de Lymoſin, Hom„ me for docte ès Langues, & principalement en „ Hébreu. Il a eſcrit pluſieurs Livres tant en La„ tin qu'en François, deſquels il y en a quelques„ uns imprimez à Paris & en autres lieux. Il flo„ riſſoit à Paris, du temps de Charles IX., l'an „ 1564:" ailleurs il dit, „ JEAN DE SAL„ LIGNAC, Docteur en Théologie, natif „ du Pays de Périgort, Homme des plus eſtimez „ pour les Langues, & principalement pour l'Hé„ braïque & Grecque, qu'autre de ſon temps. Il „ a compoſé pluſieurs Oeuvres, & en a auſſi tra„ duit tant en Latin qu'en François. Il floriſſoit „ ſoubs le Regne du Roy Henry II. (29)." Ce n'eſt-là probablement qu'un ſeul & même Homme, quoique le Bibliothécaire, que je viens de citer, ſemble en vouloir faire deux, dont il ne nous parle que d'une maniére trop vague, & trop peu propre & inſtructive.

(29) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoiſe, pag. 264 & 493.

(30) Thuanus, Historiarum, *Libro III*, pag. 98. Poſtellus *ubi infra*.

Quoi qu'il en ſoit, Mr. de Thou, ſous l'année 1547, en fait un Gentil-Homme Perigordin; & ajoûte de plus qu'il avoit été Diſciple de Vatable, ce qu'avoit déjà remarqué Poſtel (30). Il étoit, non ſeulement Docteur en Théologie, comme on vient de le voir, mais même *Lecteur du Roy*, *&* *Profeſſeur en Langue Hébraïque*, comme le reconnoit Ménage (31); & comme le prouve beaucoup mieux encore ce qu'il nous apprend lui-même, qu'en 1561. il expliquoit publiquement les *Pſeaumes Hébreux*, accompagnés des *Commentaires de Kimhi* (32). Genebrard, & Louïs des Mazures, le loüent bien; le prémier en ces termes: Εἰς [illegible] Θεόλογον ΔΑΝ. ΣΑΛ. τῆς Γλώττης ἱερᾶς [illegible] (33); & le ſecond en ces Vers Latins, qui ne diſent pas grand' choſe:

(31) Origines de la Langue Françoiſe, pag. 338. & Dictionnaire Etymologique, pag. 169, *où il le reprend ſur l'uſage des* Pſeaumes Graduels.

(32) Saliniaci Epiſt. *inter* Calvinianas CCC. XXVIII. pag. 541 — 543.

Æde Salinæus convivam lætus amica
Excipit, *&* *memori Gaudia mente gerit.*
Prima Salinæus Muſarum Gloria, *mecum*
Regia quem multos viderat aula dies (34):

Mais, Poſtel en avoit longtems auparavant fait un plus digne éloge en ces mots: *Non diſſimile viſum eſt* Johanni Salinæo, *primæ notæ* *&* *eruditionis Theologo*, *mihi amiciſſimo*, *&* *quem revera merito* Vatablus *agnoſcat Diſcipulum*, *ut pote qui non tantum Sacrarum Literarum abſtruſa ſcrutetur*, *ſed qui more præceptoris nullum diſciplinæ genus ſibi intactum velit aut relinquat* (35); ce que Joſeph Scaliger n'a point fait difficulté de confirmer en ceux-ci: *Salignatius*, Doctor Theologus, *non minus Linguarum peritus quam Theologiæ: atque in omnibus maxime verſatus* (36).

Dès l'année 1543, Claude Chappuys avoit publiquement reconnu, que *Salignac étoit ſi ſavant en Hébreu*, *Grec*, *&* *Latin*, *qu'entre tous ſe pouvoit mettre*, *pour bien juger l'eſprit de la Lettre* (37).

En 1550, Jean Gelida diſoit de lui dans une Lettre à Jean Taſtæus de Bourdeaux, Médecin à Paris:

In docendo Ariſtotele Græce doctus Saliniacus.

Auſſi François I. le nomma-t-il de ſon propre mouvement l'un des Arbitres de la diſpute entre Ramus & de Goves, touchant Ariſtote: *&* *nous*, dit ce Prince dans ſon Arrêt du 1. Mars 1543, *euſſions*, *nommé* *&* *ordonné noſtre cher* *&* *bien-aimé Maiſtre* JEAN DE SALIGNAC, *Docteur en Théologie* (38).

Dès l'an 1530, ou environ, il s'étoit fort appliqué à l'Examen de la Réligion, & s'étoit entiérement convaincu, que la Réformée étoit la ſeule pure & véritable; mais, encore retenu, ſoit par crainte, ſoit par intérêt, mais certainement par des motifs charnels & terreſtes, il étoit toujours reſté dans le Parti Romain. En Novembre 1561, Calvin lui en faiſoit encore d'amiables mais preſſans reproches; le loüant pourtant d'ailleurs de ſa bonne conduite & de la pureté de ſes mœurs, mais l'exhortant fortement à ſortir promtement de cette criminelle indolence & de ce dangereux état de Nicodemiſme, & à donner enfin Gloire à Dieu en ſe déclarant ouvertement & courageuſement Diſciple de Jéſus Chriſt. Cette belle *Lettre* latine *de Calvin* eſt la CCCXXVII. des ſiennes, & ſe trouve aux pages 540 & 541. de leur Recueil, précédé de la *Vie de Calvin par Théodore de Beze*, & imprimé *à Lauſanne*, *chez François le Preux*, *en* 1576, *in* 8°. Salignac reçut en très bonne part les ſages Remontrances de Calvin, mais ne ſuivit pourtant point encore ſes bons & ſalutaires conſeils; car, il aſſiſta en qualité de Député de Sorbonne au fameux Colloque de Poiſſi. Il eſt vrai, qu'il s'y montra un des plus ſages & des plus modérez d'entre les Docteurs du Parti Romain: juſques-là que, voïant „ que le Cardinal de Tournon, autrefois ſon Mé„ cenas, ne pouvant diſſimuler ſon dépit de voir „ les images de la Trinité, & celles du Père & du „ S. Eſprit, expreſſément condamnées comme il„ licites & déteſtables, par les plus doctes d'entre „ les Théologiens Catholiques, à ſçavoir Deſpen„ ſe, Boutillier, Pichevel, & SALIGNAC, qui „ en parla *fort* avant; que ce Cardinal, *dis-je*, „ ſe leva de ſa chaire feignant de s'aller chauffer, „ *lui*

(33) Genebrardi Iſag. ad leg. Rabbinor., *pag.* 4.
(34) Maluri, Poëmata, *pag.* 29. *Ce Diſtique*, *qu'il fit contre* Rabelais, *vaut beaucoup mieux*:

Qui *Rabelæſus* eras placidus, jam modo fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læſus* eris.

(35) Poſtellus *in* Præfat. *ſui Operis* de Linguarum Affinitate, *apud* Colomeſium, Galliæ Orientalis, *pag.* 11.
(36) Scaligerana, *pag.* 46
(37) C. Chappuys, Diſcours de la Court en Vers, *imprimé* à Rouën, chez Claude le Roy & Nicolas le Roux, en 1543 *in* 8. *pag.* 150.
(38) Launoius de varia Ariſtotelis Fortuna, *cap. XIII*, *pag.* 131.

Thevet, comme on ne feignit point de l'appeller publiquement de son tems (*b*). Dans ces derniers tems, un huitiéme Personnage de ce nom l'a rendu plus illustre lui seul, que n'avoient fait tous les autres ensemble (*H*).

[*b*] *Voyez* l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

„ *lui* Salignac ôsa dire, qu'il voyoit accompli ce „ que David avoit prédit des Idolatres, à sçavoir, „ qu'eux-mesmes devenoient aussi despourveus de „ sens, que leurs idoles (39)." Mais, enfin, il abandonna totalement l'Eglise Romaine, & embrassa ouvertement la Réformée; & ce fut lui, qui, à l'imitation de ce qu'avoit fait Calvin pour lui, exhorta fortement Turnebe, malade & presque mourant en 1565, à ne plus cacher & déguiser ses vrais sentimens à cet égard. *Puriorem* Turnebus *Religionem animo amplectebatur: metu tamen periculi, suam ea de re sententiam occultabat. Verum cum se mortifero morbo urgeri sentiret, monitu & hortatu* Johannis Saliniaci, *Parisiensis Theologi, qui palam a Pontificiis ad Evangelicos transierat, eam se probare professus est Fidei Confessionem quam Evangelici sex ante annis publicassent* (40). Particularité singuliére, qu'il est étonnant que Beze, ou l'*Historien des Eglises Reformées de France* quel qu'il puisse être, n'ait point ajoûtée à son récit: pendant que le bruit du changement de Turnebe s'étoit répandu jusqu'à Rome, & en particulier chez Paul Manuce (41).

On ne connoit aucun des Ecrits, soit Latins soit François, que la Croix du Maine lui attribuë d'une maniére si vague & si négligée, & ce n'est pas là un des moindres défauts de sa *Bibliothéque*. Le seul écrit, si l'on peut l'appeller ainsi, que je connoisse de *Jean de Salignac* est sa *Réponse* Latine à Calvin datée du 13. de Dec. 1561, insérée parmi les *Lettres* de ce dernier, pages 541 — 543. On doit probablement aussi lui attribuër SOPHONIÆ *Prophetia Latine versa & interpretata per* JOAN. SALLINÆUM, manuscrit sur velin, *in* 4°, qui se trouvoit parmi ceux d'ALEXANDRE PETAU. Voyez la *Biblioth. Petaviana*, pag. 423, n° 100.

Comme ce *Salignac* étoit, & noble, & du Périgord, il est fort naturel de croire, qu'il étoit de la Famille de *Salignac de la Mothe-Fénélon*; & que si l'on ne l'a pas emploïé dans la *Généalogie* de cette Famille mise à la fin du *Récit abrégé de la Vie de Messire François de Salignac de la Mothe-Fénélon*, qu'on vient de réimprimer, à Londres & à la Haïe, en Mai & Juin 1747, ce n'est peut-être qu'à cause de sa prétenduë hérésie: & c'est probablement par la même raison, qu'on n'y parle point, du moins nettement, d'un *Baron de Salignac*, Protestant, qui se distingua fort au Service du Roi de Navarre, depuis Henri IV, Roi de France, & sur-tout à la prise de Cahors; qui servit de second au Vicomte de Turenne en son combat avec les Frères Duras; & qui refusa généreusement les offres des Ligueurs pour se joindre au Roi; leur disant, qu'*il ne feroit jamais d'autre Ligue que de celle du Roy*; mais qui changea de Réligion par picque contre ce même Turenne, peu de tems avant la chûte de Henri IV, (42). On n'y parle pas plus positivement d'une *Marguerite de Salignac* Fille d'Honneur de Marguerite d'Ecosse, Femme du Dauphin, depuis Louïs XI, impliquée, avec quelque unes de ses Compagnes, dans les discours indiscrets ou calomnieux de Jamet du Tillay, Baillif de Vermandois, Conseiller & Chambellan de Charles VII, touchant cette Princesse, qui en mourut de douleur & de chagrin le 16. d'Août 1445, en protestant toujours de son innocence; & pour lesquels, lui, elles, & divers autres, y compris la Reine même, furent obligés de subir divers interrogatoires (43).

(*H*) *Un huitiéme* Salignac *a rendu ce nom plus illustre lui seul, que n'avoient fait tous les autres ensemble.*] Ce huitiéme *Salignac* est l'illustre Auteur des *Avantures de Telemaque*, FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENE'LON, Précepteur des trois Enfans de France Petits-Fils de Louïs XIV, & ensuite Archevêque de Cambrai, & que le *Bibliothécaire des Romans* a justement honoré du titre de *Grand-Homme & de Héros de la vertu & de la probité*: ajoûtant que c'étoit *le plus beau génie, & la plus belle ame, la plus lumineuse, la plus droite, la plus sage, qu'il eut connuë, le cœur le plus parfait que nôtre Siècle ait vu* .... Aussi *est-ce le seul à qui je voulusse prodiguer tous ces caractères*: Voïez l'*Usage des Romans*, pag. 275, 276. Dans sa *Bibliothéque des Romans*, pag. 277, il le désigne encore comme *l'un des plus sages, des plus vertueux, & même des plus habiles Prélats de l'Eglise de France*; mais il auroit dû placer ces justes & légitimes éloges dans un endroit moins indécent & plus digne de lui. Pour être bien instruit touchant ce digne & respectable Prélat, on ne sauroit mieux faire que de recourir à l'*Histoire*, ou *Récit abrégé de la Vie de Messire François de Salignac de la Mothe-Fénélon, &c.*, réimprimé *à la Haie, chez Neaulme, en* 1747, *in* 8°, accompagné de la *Généalogie* de sa Famille, & suivi d'une *Liste éxacte de ses Ouvrages*: & j'y renvoie d'autant plus volontiers, que ce *Récit* également curieux & intéressant, en rendant éxactement justice au vrai mérite & à la solide vertu de Mr *de Fénélon*, Archevêque de Cambrai, est tout-à-fait propre à bien démasquer le fameux *Bossuet*, Evêque de Meaux, son implacable persécuteur, incomparablement plus digne du titre fastueux & abusif de *Père de Eglise*, que ne se l'imaginent ceux qui le lui donnent si libéralement (44). Je dis *réimprimé*; car, ce *Récit abrégé*, aussi bien que l'*Examen de Conscience pour un Roi, composé pour l'Instruction de Mr. le Duc de Bourgogne* par Mr. l'Archevêque de Cambrai son Précepteur, & réimprimé de même *à la Haie, chez Neaulme, en* 1747, *in* 8°, sous le titre un peu différent de *Directions pour la Conscience d'un Roi*, avoient déjà l'un & l'autre été imprimez au commencement & à la fin de l'édition du *Telemaque* faite à *Amsterdam, chez Wetstein, Smith & Chatelain, en* 1734, *in folio & in* 4, de l'aveu, & même à la requisition, de la Famille de l'Auteur; & l'on en a peut-être même imprimé séparément 350. exemplaires, dont les signatures & les chiffres des pages devoient être changés, comme je l'ai vû de mes propres yeux, par l'ordre donné à l'Imprimeur au bas de la feuille Hhh 425, qui devoit devenir par ce changement A 1: mais, tout cela fut aussi-tôt très soigneusement supprimé par elle-même, sur les ordres exprès & très séveres de la Cour de France: & ce ne fut qu'après la mort de Mr. *de Fénélon*, Petit-Neveu de l'Archevêque, Ambassadeur de France en Hollande, & tué en 1746, à l'Action de Raucoul auprès de Liége, que Milord Granville, ci-devant Carteret, qui avoit obtenu, soit en présent de Mr. *de Fénélon*, soit à prix d'argent de quelqu'autre, un exemplaire complet & non châtré du *Télémaque* de 1734, en fit réimprimer séparément ces deux Piéces, savoir l'*Examen de Conscience & le Récit abrégé* & sa Suite, *à Londres, chez Clément Davis, en* 1747, *in* 12°. C'est sur cette édition du *Récit abrégé*, que *Neaulme* a fait la sienne

[39] Beze, Hist. des Eglises Réformees de France, *Tom. I, pag.* 695, & 704.

[40] Claud. Grangæus, *in* Hist. de Bello Civili, *pag.* 14.

[41] *Voyez la XXV. & derniére du VII. Livre de ses* Lettres, *pag.* 468, *où il en fait de grands gemissemens. On peut voir dans les* Seldenii Selecta Litteraria, *pag.* 301 — 324, *une* Disquisitio *fort curieuse* de Adriani Turnebi Religione, qua cum Testibus accensendum esse evincitur. *Le Passage de* Grangæus *touchant nôtre* Salignac *n'y est pas oublié.*

[42] *Voyez les* Tables *de l'Histoire* Universelle de d'Aubigné, *aux mots* Saligunc; & *celles du Tom. I, du Journal de Henri III, en 5 vol. au même Mot*; & *les* Memoires de l'Etoile, *Tom. I, pag.* 106, & 122.

[43] *Voyez l'Histoire de* Louis XI, par du Clos, *Tom. I, pag.* 46; & *Tom. III, pag.* 24, 28, & 41, *dans ces* Interrogatoires *mêmes, pag.* 20 — 57.

[44] *Il y avoit déja longtems que Mr.* de la Chapelle *avoit excité nôtre curiosité pour cette* Vie, *en ces termes*: J'ai un avis très grave à donner au *Défenseur de Mr. Fleuri*. C'est d'attendre à rompre une Lance pour le fameux *Bossuët*, jusqu'à ce que certaine *Vie de Mr de Fenelon*, imprimée en Hollande, mais supprimée par des Ordres superieurs, ait pu sortir de la Prison où elle est retenue. Il y verra tout au naturel l'*Evêque de* Meaux, & jusqu'où alloit sa probité. *Voyez la* Bibliothéque Raisonnée, *Tom. XXIII, pag.* 258. *Qu'on ne dise point que c'est un Protestant, & de plus un Ministre, qui parle; & que, par conséquent son témoignage contre un des plus zélés adversaires, même ennemi juré & persécuteur de sa Religion, ne doit point être recevable; car,* Amelot de la Houssaie, *Catholique éclairé, & dont la déposition ne doit point être suspecte, tient aussi le même langage.* L'Archevêché de Cambrai, *dit-il*, Mémoires Historiques, *Tom. II, pag.* 304, avoit attiré à Mr. de Fénélon la haine de l'Evêque de Meaux. Car, la jalousie & l'ambition de cet Evêque, qui n'étoit pas content de quatre-vingt mille Livres de rente, soit en Benéfices, ou en Charges de Cour, ont été les seuls motifs qui l'ont animé contre cet Archevêque, dont le mérite, à la Théologie près, effaçoit le sien en tout le reste. J'en parle en homme desinteressé, & qui n'a jamais été obligé ni offensé, ni par l'un, ni par l'autre. *Touchant son* Ambition, *il avoit déja, dit, pag.* 104, & 105, Bossuët, Evêque de Condom, & Précepteur de Monseigneur, demanda l'Evêché de Beauvais, qui vint à vaquer en 167. . . Le Roi le lui refusa sous l'honnête prétexte, que sa présence étoit nécessaire auprès de Monseigneur; mais, au vrai, parce qu'il ne vouloit pas donner une Pairie à un Homme de Naissance Bourgeoise. *Le Régent sous la Minorité de Louis XV, n'eut point cette délicatesse, aiant donné l'Archevêché de Cambrai & décoré des Titres de Duché & de Principauté de l'Empire, à l'Abbé* du Bois, *infiniment inférieur en tout sens à* Bossuet.

sienne à la Haie; car, quant à celle des *Directions pour la Conscience d'un Roi*, il l'avoit déjà achevée d'après une copie manuscrite, faite sur une sortie de l'Hôtel de Beauvillier, que je lui avois procurée moi-même, & à laquelle j'avois ajoûté, non seulement un second *Supplément tiré tant des Ecrits de Mr. de Cambrai que de ses simples Conversations*, & la *Sagesse humaine ou Portrait d'un Honnête-Homme*, mais même un *Avertissement* préliminaire, dans lequel j'indiquois l'histoire & le caractère de l'Ouvrage (45). Ne sachant point si *Davis* a remis au devant de son édition de l'*Examen* ce qu'on en avoit dit, & puis retranché, dans l'*Avertissement* mis à la tête de l'édition du *Télémaque*, en 1734, j'ajouterai ici ce fragment, qui mérite bien d'être conservé.

[45] *Voiez cet* Avertissement de l'Editeur, *pag.* VII, *&* la Note de la pag. 21.

„ Mais, ce qui distinguera essenciellement cette „ Edition de toutes les autres est un morceau pré„ cieux, dont on l'enrichit, & qui paroit pour la „ prémière fois dans le public. C'est un *Examen* „ *de Conscience pour un Roi*, fait de la même main „ que le *Télémaque*, & dans la même vûe d'ins„ truire Monseigneur le Duc de Bourgogne de „ toute l'étendue des obligations qu'il auroit à „ remplir en regnant. Ce Manuscrit subsiste, écrit „ en entier de la propre main de Monsieur DE „ FENELON, *Archevêque de Cambrai*. On ju„ gera aisément à qui on est redevable de sa com„ munication (46).

[46] *Voiez à cet égard la* Nouvelle Histoire de Mr. de Fénelon, *pag.* 84, *à la Note.*

„ Si quelque Critique trouve à redire à ce Mé„ lange des Véritez Evangéliques avec le Fabu„ leux de la Mythologie Païenne, il sera voir, „ qu'il n'a jamais bien compris le *Télémaque*, & „ que ce qui en fait le merveilleux est précisément „ ce qui a échappé. Les devoirs de la Roiauté, „ & ses périls, sont montrez au jeune Prince, dans „ le *Télémaque*, sous les voiles d'une Fable inté„ ressante, où tout est propre à charmer un jeune „ cœur, & à le gagner à la vertu, en la lui ren„ dant délicieuse. Dans l'*Examen*, ce n'est plus „ cet enjouëment accompagné de toutes les graces: „ c'est la vertu, dépouillée d'ornemens, qui y pa„ roit avec toute sa gravité. On n'y parle plus à un „ cœur, qu'il faille encore plier, pour le pancher „ vers le bien; tout étant fait de ce côté-là: mais, „ on lui montre, dans un détail circonstancié, les „ devoirs qu'éxigera de lui une pratique sérieuse des „ grandes véritez, dont on avoit su lui donner le „ goût & le remplir. Telle est l'œconomie de la „ sagesse. Tout plait, tout séduit, dans ce qu'elle „ répand pour s'insinuer dans un cœur; mais, en „ est-elle une fois devenue la maîtresse, elle est „ inéxorable dans le détail des devoirs qu'elle éxi„ ge; & ce détail devient immense pour un Roi.

„ L'Examen, dont on enrichit cette édition, se„ ra donc propre à fermer la bouche à deux sortes „ de gens. Les uns sont ceux, qui, avec de bon„ nes intentions, mais trop peu éclairés, réduisent „ tout, dans la vertu, à une austérité de mœurs „ sombre & farouche. Ils s'effraient, en voiant „ dans le *Télémaque*, que l'Auteur y passionne jus„ qu'au vice. Les peintures vives, où le naturel „ sensible du jeune Télémaque semble prêt à suc„ comber, leur font peur. Ils ne sentent pas assez, „ qu'elles ne sont-là, que pour former le beau con„ traste, qui doit enlever le cœur pour la vertu, „ & lui en assurer la conquête. C'est ce que l'évé„ nement avoit vérifié dans le grand Prince formé „ sur ces savantes leçons. Né sensible & passion„ né, on l'a vû l'éxemple de son Siécle au milieu „ d'une Cour pleine d'occasions dangereuses, & y „ mener une vie, dont la pureté, qui ne s'est jamais „ démentie, a été toujours croissant jusqu'à sa mort. „ Le religieux Prince, sous les loix de qui l'Espa„ gne vit depuis plus de trente années, montre enco„ re à l'Europe un Roi, instruit par les mêmes le„ çons, que la délicatesse de conscience a fait des„ cendre du trône, & où les vœux & le besoin des „ Peuples, qui l'y ont rappellé, ont de la peine à „ le retenir. L'Expérience est décisive. Mais, si „ elle ne suffit pas encore pour les plus ombrageux „ d'entre ces esprits prévenus, ils trouveront dans „ l'*Examen* de quoi achever de se rassurer. Ils y „ verront la même sagesse, si féconde dans le *Télé*„ *maque* en graces pour plaire, & en sentimens pour „ toucher, surpasser de bien loin leur rigidité mé„ thodique, lors qu'il s'agit de conduire le Prince, „ à qui on avoit rendu la vertu si aimable, de la „ spéculation à la pratique. Alors, tous les de„ voirs, qu'il aura à remplir, lui sont montrez dans „ une étendue capable même de rebuter tout autre, „ moins affermi que lui dans la résolution de faire „ le bien.

„ L'Autre espèce de gens, que l'*Examen* servira „ à confondre, sont des esprits bien plus dangereux. „ Envenimez contre des vertus où ils trouvent „ leur condamnation, ils voudroient en affoiblir „ l'eclat, en les rendant suspectes de n'avoir été „ que l'effet d'un profond artifice, pour se mieux „ déguiser. De pareilles imputations étoient réser„ vées à des plumes infidèles de profession, & d'u„ ne noirceur peu commune, mais qui seront la „ honte de leur tems (47).

„ On verra, dans l'*Examen*, l'usage, que le saint „ Archevêque faisoit, dans le secret, de la con„ fiance qu'avoit en lui le Prince son Eléve. Que „ la

[47] *Cela concerne particulierement l'Abbé Fay-dit, qui a fait une Critique fort pedantesque & très ennuïante du* Telemaque, *intitulée* Télémacomanie ou Censure & Critique du Roman intitulé *Avantures de Télémaque &c*, *&* imprimée à Eleutheropole, chez Pierre Philaléthe, en 1700, in 12; & Gueudeville, *Moine défroqué & libertin, & Ecrivain fort satirique, qui en a fait une autre fort burlesque & bouffonne, intitulée* Critique générale (*& puis particuliere*) des *Avantures de Télémaque*, *non sapio mendacia*, *&* imprimée à Cologne, chez Pierre *Marteau* en quatre ou cinq Brochures in 12. *Entre autres Vers opposez à ces* Critiques, *on vit courir la Pièce suivante contre le prémier, qui sortoit d'une maison de correction, où il avoit été renfermé pour avoir fait imprimer son* Altération du Dogme Théologique touchant la Trinité, *qui n'étoit que le* I *Tome d'une Censure générale des Opinions Scholastiques du Systême Catholique-Romain.*

Qu'une ame trop rendre & pieuse,
Dans l'excès de son zèle un peu trop scrupuleuse,
S'allarme sans sujet d'un fabuleux écrit,
Je pardonne à ce foible esprit.
Mais, je ne puis souffrir le scrupule bizare,
Que forme un Libertin, d'un faux zèle emporté,
Et dont on vient à St. Lazare
De châtier l'impiété.
A peine en sort-il qu'il attaque
Le sage Auteur du *Télémaque*;
Et fait si bien, par ses raisons,
Qu'il va de St. Lazare aux Petites Maisons.

Et peu après l'on repandit contre tous les deux cette Epigramme, *qui n'est après tout qu'une imitation ou extension de celle de M. de St. Gilles contre* Colasse & Campistron, *à propos de leur Opera d'*Achille & Polixene,

GUEUDEVILLE & FAIDIT, ces Critiques furieux,
Qui contre *Télémaque* ont fait mainte satire,
Depuis n'a guéres ont débat entre eux.
Vôtre stile plaisant, dit l'un, *est ennuïeux*:
Le vôtre, répond l'autre, *est d'un pedant crasseux.*
Qui l'auroit jamais osé dire?
Ils ont trouvé moïen d'avoir raison tous deux.

Quoi qu'en disent les Epigrammes, *les Censures de ces Critiques n'ont pas toujours porté à faux, & ont peut-être même contribué au redressement de divers endroits du* Telémaque *dans les éditions qui les ont suivies: & l'Auteur de la* Bibliothéque des Romans, *pag.* 275, *n'a point eu tort de juger, qu'il y avoit* du bon dans Gueudeville: & *que*, quoiqu'il n'eut pas été capable de faire un Ouvrage de la beauté du *Télémaque*, il avoit assez d'esprit pour en faire une Critique raisonnable. Peut-être fut-ce lui qui pour se vanger du mépris qu'on avoit affecté de faire paroitre pour sa *Critique*, fit cette Epitaphe de Mr. de Cambray:

Cy gît de Fénélon, qui deux fois se damna,
L'Une pour Molinos, l'autre pour Molina.

D'Autres l'attribuent pourtant aux Jansénistes piqués de ce qu'il sembloit trop favoriser les Jésuites.

„ la malignité la plus envenimmée s'étudie à y trouver, si elle le peut, je dis même quelque vestige „ de ces ménagemens humains, que le desir du bien, „ d'ailleurs véritable, bannit difficilement dans ceux „ qui approchent les Princes. Il n'y a qu'une ame „ dégagée de tout intérêt en ce monde, qui puisse „ leur parler le langage de l'Auteur de l'*Examen*.

„ Rien n'étoit donc plus fait pour aller ensemble, „ que le *Télémaque* & l'*Examen*. Réünis dans un „ même volume, ils montreront par l'uniformité „ de principes qui regne dans les deux Ouvrages, „ comment une vertu sublime, toujours la même, „ sait se diversifier sous différentes formes, & ajuster ses préceptes suivant les différens dégrés, „ par lesquels elle conduit ceux qu'elle mene à la „ perfection (48)."

L'Auteur de l'*Histoire du Télémaque & de ses Editions* (49), qui s'est particuliérement expliqué touchant le mérite & les avantages de celle d'*Amsterdam en 1734*, n'a pas sû, qu'elle avoit été si misérablement mutilée, & qu'elle seroit incomparablement encore plus estimable qu'il ne le dit, si l'on y avoit laissé des morceaux si intéressans, si utiles, & même si précieux. Voilà donc des particularitez fort propres, non seulement à amplifier, mais même à ameliorer, son Ouvrage.

[48] Avertissement au devant du Télémaque de 1734, pag. iij-v.

[49] Insérée dans la Bibliothèque Britannique, Tom. XIX, pag. 52-76.

SANCIO ou SANCHEZ (Rodrigue) Ecrivain Espagnol, célébre dans le XV. Siécle, étoit d'une Famille illustre d'Arevalo, petite ville de la vieille Castille. Après avoir étudié dix ans en Droit dans l'Académie de Salamanque, il y fut fait Professeur, tant en cette science, que dans les Belles-Lettres. Depuis, il devint Chapelain, Auditeur, & Conseiller, de Henri IV, Roi de Castille; & puis Référendaire Apostolique, & Gouverneur du Château St. Ange, sous le Pontificat du Pape Paul II, (a): & enfin Evêque d'Oviedo, de Zamora, de Calahorra, & de Palencia, en Espagne (b). Je ne sai si je nomme bien ces Evêchés selon le rang qui leur conviendroit; car, outre que les Auteurs varient fort à cet égard, les plus circonstanciés d'entre ceux que je viens de citer ne font aucune mention de celui de Zamora! & cela est d'autant plus étonnant, que nôtre Rodrigue est incomparablement plus connu sous le nom de cet Evêché que sous aucun autre. Quoi qu'il en soit, aïant successivement possédé tous ces Evêchés, il est arrivé qu'on l'a souvent cité, tant sous son nom particulier (c), que sous les leurs (d); & que les Bibliographes, ne prenant point garde à cette particularité, en ont presque tous parlé comme d'autant de différens Auteurs (A). Outre ses écrits

[a] *Ce sont les titres qu'il se donne lui-même à la tête de la Dédicace d'un de ses Ouvrages au prémier de ces Princes. Voiez ci-dessous, Remarq.* (B), *Num. XII.*

[b] Posfevini Appar. Sacer, *Tom. II, pag.* 348. Val. Andreæ Taxandri Catal. Clar. Hispaniæ Scriptor. *pag.* 101. Vossius de Historicis Latinis, *pag* 596. Lud. Jacob, Bibliotheca Pontificia; *pag.* 433. Henr. Wharton; *in* Append. ad Hist. Eccles. Scriptor. Guill. Cave, *pag.* 120, *où il cite les* Prolegomenes du Speculum Vitæ Humanæ *de nôtre* Rodrigue. Joan. Gott. Olearii Bibliotheca Script. Eccles. *Part. II, pag.* 118, 139.

[c] RODERICUS SANTIUS de Arevalo. *Le prémier, que je sache, qui l'ait cité ainsi, est* Vossius; *&, parce qu'il a écrit* DE AREVALO *comme s'il avoit entendu par-là un des surnoms de cet Auteur, il a entrainé dans cette erreur la plûpart de ceux qui en ont parlé depuis.* J. B. Menckenius, de Charlataneria Eruditorum *pag.* 178, *le nomme tout aussi mal* Rodericus Castellanus, *prenant ce dernier pour son nom de Famille.*

[d] Rodericus Ovatensis, Rodericus Palentinus, Rodericus Zamorensis, Rodericus Calaguritanus.

(A) *Les Bibliographes . . . . en ont presque tous parlé comme . . . . de différens Auteurs.*] Quelques-uns en font deux Auteurs, d'autres en font trois, & quelques autres vont jusqu'à en faire quatre.

Conrard Gesner en fait trois; savoir, *Rodericus Palentinus* comme cité par Basile Fragose; & puis *Rodericus Episcopus Samorensis*, & *Rodoicus Episcopus Zamorensis*, à l'un & l'autre desquels il donne, dans deux Articles consécutifs, le même *Speculum Vitæ Humanæ* (1).

Ses Abbréviateurs ont sagement supprimé ce prétendu *Rodoicus*, mais ne laissent pourtant pas de faire trois différens Auteurs de nôtre Sancio; l'un, *Rodericus Episcopus Zamorensis*, auquel ils donnent le *Speculum Vitæ Humanæ*, & quelques autres écrits; l'autre, *Rodericus Episcopus Palentinus*, auquel ils attribuent *Epistola lugubris de Expugnatione Nigropontis*; & le troisiéme, *Rodericus Calaguritanus*, auquel ils donnent un écrit *de Sceleribus & Infelicitate Turcæ* (2).

Antoine Possevin, Jésuite, est non seulement dans la même erreur, mais peut même fort bien être accusé d'avoir ajoûté un quatriéme Auteur à ces trois des Abbréviateurs de Gesner; car, après en avoir parlé dans son Apparat sacré (3), il parle encore dans sa Bibliothéque Choisie d'un *Rodericus Sanctius Palentinus Episcopus*, auquel il donne *Historiæ Hispanicæ Partes IV* (4).

Valere André Taxander, Auteur ou Compilateur fort inéxact d'un *Catalogue des principaux Ecrivains d'Espagne*, seroit dans le même cas, s'il n'avoit pris la précaution d'ajoûter cette restriction à son troisiéme Article, *haud scio an ejusdem* (Roderici Sanctii) *cum Roderico Episcopo Palentino* (5): & il est bien étonnant, qu'il n'ait parlé d'aucun des quatre dans sa *Bibliotheca Hispaniæ*, ni parmi les Théologiens, ni parmi les Jurisconsultes; ni parmi les Historiens de cette Nation; car, comme je crois l'avoir bien prouvé ci-dessus dans l'Article PEREGRINUS, il n'y a point de doute que ces deux écrits ne soient d'un seul & même Auteur.

Le Père Louïs Jacob, Carme, en fait deux Auteurs; l'un, *Rodericus Zamorensis Episcopus*, auquel il donne un traité *de Papæ & Concilii Auctoritate*; & l'autre, *Rodericus Sancius de Azeculo* (6), *Episcopus Ovatensis, deinde Palentinus, postremo Calaguritanus, & Pauli II, in Castro S. Angeli de Urbe Præfectus*, auquel il donne *Tractatus de Appellatione &c.*, & *Libellus de Remediis afflictæ Ecclesiæ*, &c. (7).

Le Père Philippe Labbe, Jésuite, en a fait de même deux Auteurs, & il a été suivi en cela par Corneille de Beughem: ils attribuent l'un & l'autre à *Rodericus Sancius Episcopus Palentinus* une Histoire abrégée d'Espagne, *compendiosa Hispaniæ Historia*; & à *Rodericus Zamorensis Episcopus* le *Speculum Vitæ Humanæ* (8).

Theophile Spizelius, Ministre Luthérien à Ausbourg, en a fait à peu près de même: il donne à *Rodericus Episcopus Zamorensis* le *Speculum Vitæ Humanæ* (9); & à *Rodericus Sancius* un Manuscrit intitulé *Lib. de VII, Quæst.* &c. (10).

George Matthias König, Professeur dans l'Académie d'Altorf, est aussi dans le même cas: il donne à *Rodericus Zamorensis Episcopus* le *Speculum Vitæ Humanæ*; & *Res Hispanicas* à *Rodericus Sanctius* (11).

Aubert le Mire, Doïen du Chapitre d'Anvers, se contente de le faire Evêque de Palencia; &, sans parler de son *Speculum Vitæ Humanæ*, qui convenoit beaucoup mieux à son sujet, puis qu'il traitoit des Ecrivains Ecclésiastiques, il lui attribuë seulement un gros Ouvrage sur l'Histoire d'Espagne, *ingens Volumen de Rebus Hispaniæ* (12). Si

[1] Gesneri Bibliotheca, *folio* 584, *verso* & 585. *C'est apparemment de ce prétendu* Rodoicus, *que du Verdier, Biblioth. Franc. pag.* 3108, *a tiré son* Rodouzque Evesque de la Nation d'Espagne, *dont j'ai parlé ci-dessus, Art.* FARGET, *Remarque* (A), *Citation* (7).

[2] Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 732.

[3] Possevini Apparatus Sacer, *Tom. II, pag.* 348.

[4] Possevini Bibliotheca Selecta, *Tom. II, pag.* 158.

[5] Val. Andreæ Taxandri Catalogus clarorum Hispaniæ Scriptorum, *pag.* 101. J. Micrelius, *qui les sépare dans la Préface de son* Syntagma Historiar. Mundi, *auroit mieux fait de prendre ce parti.*

[6] *On voit bien qu'il a voulu dire* de Arevalo.

[7] Jacob, Bibliotheca Pontificia, *pag.* 433, *où il cite aussi un* Rodericus Episcopus Novotensis, *qui n'est peut-être que nôtre* Rodericus Ovatensis Episcopus. *En ce cas, il en feroit trois Auteurs. La même chose se doit dire de* J. P. Tomasini, Biblioth. Manuscript. Patavinæ, *pag.* 8, & 12.

[8] LAbbe Biblioth. MSS. *pag.* 145, 152. Beughem Incunabula Typograph. *pag.* 279.

[9] Spizelii Sacra Bibliothecarum Arcana retecta, *pag.* 112.

[10] Idem, ibidem. *pag.* 210.

[11] Konigii Bibliotheca vetus & nova, *pag.* 697, 721.

[12] Auberti Miræi Auctarium de Script. Eccles. *pag.* 91. *Edit. Hamburg.* 1718.

écrits, dont je donnerai ci-dessous le Catalogue (*B*), un des plus illustres Critiques de

Si l'on consultoit à cet égard différens autres Auteurs, on y trouveroit apparemment la même confusion.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous le Catalogue de ses Ouvrages.*] Je le ferai le moins mal qu'il me sera possible, vû le peu d'éxactitude avec lequel en ont parlé les Bibliothécaires, qui, le plus souvent, n'ont pas daigné marquer les éditions des Ecrits dont ils ont fait mention.

I. *Speculum Vitæ Humanæ, in quo de omnibus omnium vitæ ordinum ac conditionum commodis ac incommodis tractatur; II. Libris constans, I. de omni Statu Vitæ temporalis, II. de Statu Spirituali, Ecclesiastico, ac Regulari: Paulo II. Pontifici Romano* dicatum, a RODERICO *Zamorensi & postea Calaguritano Episcopo, Hispano, SS. in Castro suo S. Angeli Castellano, & Referendario.* C'est un grand *in folio*, avec cette souscription à la fin:

Hoc Conradus Opus Sueuynheim ordine miro
Arnoldusque simul Pannartz una æde colendi
Gente Theotonica Romæ expediere sodales
In Domo Petri de Maximo.

M. CCCC. LXVIII, (13).

Elle est suivie de ces autres vers, que je rapporte d'autant plus volontiers, que presque tous les Historiens des anciennes éditions les ont négligés.

Edidit hoc Linguæ clarissima norma Latinæ
Excelsi ingenii vir Rodericus opus,
Qui normæ (14), *Angelica est custos bene fidus in Arce,*
Sub Pauli Veneti nomine Pontificis.
Claret in Italici Zamorensis Episcopus ausis
Eloquii. It superos gloria parta viri.

Le *Catalogus Bibliothecæ Gerhardi von Mastricht* pag. 193, le fait publier en 1417, & cependant dedier au Pape Paul II. C'est une lourde bévûë. Peut-être a-t-on voulu dire 1467; mais, il falloit 1468.

L'Abbé Lenglet du Fresnoi, *Tables Chronologiques* Tom. II, pag. 380, en met une édition de 1459, ajoûtant qu'elle est *très rare.* Il dit mieux qu'il ne pense, car c'est une chimère.

Il y en a eu depuis quantité d'autres éditions, dont on peut voir le détail dans l'*Index Annal. Typograph.* Tom. II, pag. 290, & dont il seroit superflu de parler, & à la fin de quelques-unes desquelles on lit ces autres Vers à sa recommandation:

Hos lege divinos, Lector studiose, libellos,
Unde trahes vitæ commoda multa tuæ.
Hoc speculum clarum manibus gestare memento,
Quæ tua sit vita noscere quisquis amas.

Trois savans & pieux Ecclésiastiques ont trouvé cet Ouvrage assez bon & assez digne de leurs soins, pour le revoir & le faire réimprimer à l'usage des Ecclésiastiques du Diocèse de Strasbourg, sous ce titre, *Speculum Vitæ Humanæ, in quo discutiuntur commoda & incommoda, dulcia & amara, solatia & miseriæ, prospera & adversa, laudes & pericula, omnium statuum. Hujus Libri Auctor,* RODERICUS *Episcopus Zamorensis, &c. Johannes Bozhemius, Jacobus Wimphelingus, & Symphorianus Pollio, recognoverunt. Argentinæ Johannes Prys, in Ædibus Lustri vulgo* zum Thiergarten, *impressit &c., pridie idus Januarii Anno Salutis M. D. VII: in folio:* & Josse Lorichius, autre Ecclésiastique Allemand, l'a trouvé assez utile, pour en dresser & faire imprimer un abrégé sous ce titre, *Speculi Vitæ Humanæ Synopsis, ex Tractatu* RODERICI *Zamorensis & Calaguritani de eodem Argumento*, à Munich, en 1589, in 8, (15); il a été traduit en François par deux différens Auteurs. Le I, est Julien Macho: sa Traduction est intitulée, *cy commence le liure intitule le miroir de vie humaine faict par rodorique hispaignol euesque de Zamorēsis ou quel toute creature humaine mortelle en quelque estat que elle soit establie ou en office spirituel ou temporel pourra veoir de chascun art & maniére de uiure les prosperitez & aduersitez & les enseignemens de droitement uiure lequel liure a este translate de latin en françois par frere iuliē docteur en theologie du couuent des freres sainct augustin a lion sur le rosne en lan mil cccclxxvij;* & finit par ces mots, *cy finist le present liure intitule le miroir de la uie humaine imprīme a lyon sur le rosne p bartholomieu buyer citoien dudit lyon le huytiesme iour du mois de iuillet lā mil quatre cens septante & sept. DIEU SOIT LOE.* C'est un petit in folio d'Impression Gothique. Le II, est Pierre Farget, aussi Augustin de Lyon. Sa Traduction a été imprimée en 1482, in folio & n'est peut-être qu'une revision de celle de Julien Macho, son Confrère (16).

Je le trouve aussi en Espagnol; & peut-être n'est-ce qu'une Traduction. Quoi qu'il en soit, en voici le titre: *Comiença el Libro intitulado,* Speio de la vida humana, *porque en el todos los Hombres, en qualquier Stado o Officio, spiritual o temporal, fueren constituidos, miravan las prosperidades y adversidades de qualquiere arte y vida, y los preceptos y enseñanças de bien vivir; compuesto por el Reverendo Obispo de Camora Don Rodrigo, Alcayde del Castillo de Sanct' Angelo y Referendario del muy Sancto Padre Paulo el Segundo, y a su Sanctitad endereçado.* C'est une très ancienne édition, qui finit par cette inscription: *Acaba el excellente Libro intitulado,* Speio de la Vida Humana; *exprentado en la insigne Ciudad de Caragoça de Aragon, con industria y costa de Paulo Urus de Costancia Aleman, fecho y acabado a xiij, de Mayo del año de nuestra Salvacion Mill. cccc. lxxxxj.* C'est un petit in folio, avec quelques figures gravées en bois.

II. *Liber de Paupertate Christi* (17).

III. *Liber de Monarchia Orbis, & de Origine ac Differentia Principatus; ubi demonstratur veram Orbis Monarchiam non alibi residere quam apud Romanum Pontificem.*

IV. *Defensorium Status Ecclesiastici* (18).

V. *De Papæ & Concilii Autoritate, seu Defensorium Fidei Ecclesiasticæ anno* 1467. Exstat MS. Patavii in Musæo Benedicti Salvatici Medici (19).

VI. *Tractatus de Appellatione a Sententia Pontificis non bene informati ad se ipsum bene informandum:* incipiens hisce verbis, *ad Romanos scripsit beatissimus Paulus.* Extat MS. Patavii in Bibliotheca Canonicor. Lateranens. Sti. Joannis in Viridario (20).

VII. *Libellus de Remediis afflictæ Ecclesiæ militantis adversus extrinsecas Turcarum persecutiones, pressuras, & angustias; & an Generalis Synodus pro hoc tempore sit expediens ac sufficiens remedium ad eas extirpandas? Demum ostenditur quando, quomodo, & ex quibus causis Generalia Concilia congregari debeant: rursusque deducitur, Romanum Pontificem habere in terris supremam Auctoritatem, foreque summum & ordinarium Tribunal, ad lez anda quævis mala & incommoda ab Ecclesia Dei:* dicatus Cardinali Bessarioni, incipiensque hisce verbis, Cunc-

(13) *La Bibliotheca Teller.* pag. 116, *dit mal* 1467.

(14) *Le Cardinal* Quirini, App. ad vitam Pauli II, *pag.* 169, *dit*, Romæ.

(15) Val. Andreæ Taxandri Catal. Script. Hisp. *pag.* 102. Draudii Biblioth. Classica, *pag.* 644.

(16) *Voiez ce que j'ai dit de cette édition ci-dessus Remarque* (*A*), *Num. II, de l'Article* FARGET.

(17) Epit. Bibl. Gesn. *pag.* 732. *Dans la* Bibliotheca Hispana Vetus *de Dom* Nicolas Antonio, *cet Ouvrage est intitulé*, de Paupertate Christi & Apostolorum, & an Christus & Apostoli mendicarint, & quo sensu dici potest eos mendicasse. *Il est dédié au Pape Paul II, & c'est le* 969, *Manuscrit de la Bibliothéque du Vatican. L'Auteur y prétend prouver, que la Vie des Prélats modernes, quoique fort opposée à celle des Apôtres, n'en est pas moins Apostolique.* Ibi deducitur, *dit-il*, Prælatos modernos non deviare a vita Apostolica. Licet obtineant propria, possessiones, & præbendas; & quanquam segregatim in Domibus propriis habitent; nihilominus eos vitam communem a sanctis Patribus institutam ducere defendos fore. *Le Paradoxe est un peu fort, & ne fera pas beaucoup de prosélites, au moins parmi les laïques.*

(18) *Il cite lui même ces écrits dans le Chap. I, du I Livre de* son Spec. Vit. Hum. *Le prémier a été imprimé autre fois, & l'on verra mieux ce que c'est par le titre de cette édition.* Liber de origine ac differentia Principatus Imperialis ac Regalis, & de antiquitate & justitia utriusque, & a quo & quibus causis Reges corrigi & deponi possunt. Romæ, Steph. Guileretus, 1521, in folio. *Voiez l'*Index Biblioth. Barberinæ, *Tom. II, pag.* 309. *Voiez ci-dessous Num. XV.* Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433.

(19) Jac. Phil. Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavinæ *pag.* 84. Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433.

(20) Jac. Phil. Tomasini Biblioth. Manuscr. Patavinæ *pag.* 12 & 14. Jacob, Biblioth. Pontific. *pag.* 433.

Cunctorum sapientum illa semper fuit verissima sententia. Extat MS. Patavii apud eosdem Canonicos (21).

VIII. *Liber de VII, Quæst. circa Convocationem & Congregationem Generalis Synodi.* Extat apud eosdem Canonicos (22). Ce n'est peut-être qu'une des Parties du Recueil précédent.

IX. *Epistola lugubris simul & consolatoria de Expugnatione Nigropontis per Turcas* (23).

X. *De Sceleribus & Infelicitate Turcæ* (24).

XI. *Tractatus de Laudibus Belli*, commençant par ces mots *Locuturus de Armorum præclaro exercitio*, & addressé au célébre Barthelemi Platine. C'est une Réponse au Traité *de Laudibus Pacis*, commençant par ces mots *non erit fortasse absurdum*, que cet Auteur lui avoit pareillement addressé. Ils les joignirent & les dédiérent par une Epître commune & signée par tous deux à Marco Barbo, Cardinal de St. Marc, & Evêque de Vicence. Ils sont suivis de *XII, Lettres*, qu'ils s'écrivirent réciproquement sur quelques sujets de Morale, & particuliérement sur la constance de Platine pendant sa prison, & sur les bons offices que lui rendit alors Roderic. Tout cela se trouve, avec quelques autres Piéces, dans un manuscrit indiqué dans le *Giornale de Letterati d'Italia*, Tome XIII, Article XV, pages 437, & 438. Je remarquerai par occasion, que Platine a fait depuis de nôtre Roderic un des Interlocuteurs de son Traité *de falso & vero Bono*, dédié au Pape Sixte IV; qu'il le qualifie d'*Episcopus Calagoritanus, Arcis Romanæ Præfectus*; & qu'il lui donne, tant dans le I, que dans le II, Livre de cet Ouvrage, le bel Eloge de *vir optimus & eruditus, ... ac doctrina singularis & sapientiæ.*

XII. *Rerum Hispaniæ Historiarum ingens volumen* (25), *seu Libri IV*, (26), *a prima Gentis Origine ad annum* 1469, *jubente Rege Henrico IV*, (27). Selon Bodin, Possevin, & la Popeliniere (28), cette Histoire a été écrite en Espagnol; mais, tous les autres n'en disent rien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a été imprimée, en Latin sous ce titre, *Roderici Santii Episcopi Palentini Historiæ Hispanicæ Partes Quatuor*; & avec cette Dédicace, *Serenissimo ac invictissimo Principi Domino D.* HENRICO IIII. *Castellæ & Legionis Regi excellentissimo, ejusdem Regiæ Majestatis humilis Capellanus, Auditor, & Consiliarius*, RODERICUS SANTII *de Arevalo, utriusque Juris & Artium Professor, Episcopus Palentinus Hispanus, Castri Sti. Angeli almæ Urbis Romæ pro Sanctissimo Domino Domino Paulo II, Pontifice Maximo, Castellanus, se ipsum cum supplici recommendatione*; dans les deux éditions de l'*Hispania Illustrata* de Robert Bel & d'André Schott, faites à Francfort, chez André Wechel, en 1579, & chez ses Héritiers, en 1603, en 2 & en 4 volumes in folio. Vossius & Wharton prétendent qu'elle l'avoit déjà été autrefois en Italie (29). En effet, on trouve une édition très ancienne, intitulée *Roderici Santii Episcopi Palentini compendiosa Historia Hispanica*, & imprimée *à Rome, chez Ubric Han*, sans date, *in* 4°, (30); édition, qu'on croit avoir été faite vers l'an 1470, & qui selon toutes les apparences a fait imaginer celle-ci, *Roderici Sancii Episcopi Palentini Historia Hispana ab origine rerum ad sua usque tempora, ad Henricum IV, Hispaniæ Regem*, edita *Palentiæ, anno M. CCCC. LXX. in folio*; comme son titre a fait imaginer un *Alphonsus Palentinus de Rebus Hispanicis*, inconnu aux plus habiles Critiques (31). Au reste, il seroit bien malaisé de determiner s'il s'agit-là d'un seul & même Ouvrage; ces sortes d'éditions étant extraordinairement rares. Peut-être ne s'y agit-il que d'un Abrégé de cette *Histoire*, puisque cette édition est intitulée *compendiosa Historia*: peut-être aussi n'est-ce autre chose que la même *Histoire*, sous un titre un peu différent; liberté, que ne prennent que trop souvent, & trop indiscrétement, les Editeurs & les Libraires. Quoiqu'il en soit, on en a fait beaucoup de cas, & un savant Espagnol en a porté ce jugement avantageux: *Cum non ad voluptatem aurium, sed ad memoriam & judicium posteritatis scripsissent* (32), *cum a deliciis longissime, tum ab ineptiis & mendacio procul abfuisse* (33). Le célébre Mariana n'en pense pas tout-à-fait de même; & je transcrirai d'autant plus volontiers ici sa déposition, qu'elle me donnera lieu de rélever une petite inattention de ce fameux Historien. *Quo tempore*, dit-il à la fin du Chapître IX, du XXVI Livre de son *Histoire*, RODERICUS SANCTIUS, *utriusque Juris cum primis peritus, Moli Hadriani Præfectus*, de Rebus Hispaniæ *piam magis quam elegantem* Historiam *conscribebat* Palentinam *ex eo dictam, quod is Palentinæ Ecclesiæ consequentibus annis Episcopus est datus in Henrici gratiam, cui eam* Historiam *nuncupavit, Pauli II, Pontificis domo, cum quo vetus amicitia erat, multaque familiaritatis jura Homini Hispano.* Mariana est le seul, que je sache, qui ait donné cette épithète ou cette dénomination de *Palentine* à cet Ouvrage: & la raison, qu'il en donne, savoir, que ce fut *parce que Sancio fut fait Evêque de Palencia* LES ANNE'ES SUIVANTES; n'est nullement fondée; puisque Sancio dit lui-même dans le XL Chapître de la IV Partie de son *Histoire* qu'il étoit déja dès lors Evêque de Palencia. *Deinde* (Paulus II,) *pro sua animi nobilitate, & munificentissima liberalitate, me ipsum indignum primo ad Zamorensem Ecclesiam, deinde ad Calaguritanam, tandem ad* PALENTINAM *transtulit*: ce que je remarque d'autant plus volontiers, qu'il nous apprend-là lui-même l'ordre dans lequel il a possedé ces Evêchés. Dom Nicolas Antonio juge encore moins favorablement de cette *Histoire*; puis qu'il a remarqué, que la plûpart des noms propres, principalement ceux des Goths, y sont miférablement estropiés, & qu'elle est avilie par quantité de mots & de locutions barbares.

XIII. *Opuscula Roderici, Episcopi Calagurritani, Castellani S. Angeli de Urbe; & Epistola ejusdem ad quosdam doctissimos & eloquentissimos Viros, & illorum ad eum* (34). Peut-être n'est-ce autre chose qu'une Collection de quelques-uns des Ouvrages précédens.

Outre ces XIII Articles, en voici divers autres assez importans.

XIV. *Liber ubi agitur, an sine peccato Fideles licite fugiunt a locis, ubi sævit pestis.* MS. servatur in Codice 4881, Vaticano Romæ, & in Ambrosiano Mediolani.

XV. *Defensorium Libri de Monarchia Orbis contra quosdam Detractores; alias Clypeus seu Defensio Monarchiæ, contra quemdam Æmulum conantem adstruere, universalem Monarchiam Orbis in temporalibus residere apud Imperatores.* Extat in Codice Vaticano 4881.

XVI. *Apparatus sive Commentum super Bullam Cruciatæ indictæ per Papam Pium contra perfidos Turcas.* Ibidem.

XVII. *Apparatus sive Commentum super Bullam Depositionis Regis Bohemiæ* (Georgii Podiebracii,) *per Paulum II, publicatæ.* Ibidem.

XVIII. *De Regno sive de Principatu divisibili aut indivisibili, & an possint duo vel plures simul regnare pro diviso vel indiviso.* Item, *de Primogenitura, quando & quomodo sit justa & toleranda, de jure divino, naturali, & humano, tam in Regnis quam in Ducatibus & Baroniis; & an sint securi inducentes fatale primogenitura, & ea utentes?* Extat in Codice Vaticano 4881.

XIX. *De Eruditione Puerorum, seu de Disciplina alendi & erudiendi Filios cæterosque Pueros, & quibus rudimentis sint instruendi.*

XX. *De Remediis afflictæ Ecclesiæ militantis, in quo adhibentur remedia contra omnes persecutiones quas Ecclesia a Domesticis & Persecutoribus patitur.*

XXI. *Liber confutatorius Sectæ & Superstitionis Machometi, & quorumdam errorum in ea contentorum, in quibusdam Epistolis per quendam eloquentem Oratorem missis perfido Turco.*

XXII. *Liber de Castellanis & Custodibus Arcium & Castrorum, & de Ducibus Exercitus Bellorum,* &

[21] Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavina, pag. 13. Jacob, Biblioth. Pontific. pag. 413. Spizelii Sacra Bibliothecar. Arcana retecta, pag. 220.

[22] Spizelius, ibidem, pag. 220, ex Tomasini Biblioth. Manuscript. Patavina, pag. 12.

[23] Epitom. Biblioth. Gesneri, pag. 732.

[24] *Idem, ibidem.*

[25] Vossius de Hist. Latin. pag. 596. Mirzi Auctar. pag. 85. D. Whear Methodus leg. Historias, pag. 118.

[26] Possevini Biblioth. Select. *Tom. II*, pag. 358. Val. Andr. Tax. Catal. Script. Hisp. pag. 101. Wharton Append. ad Cave, pag. 120. Olear. Biblioth. Script. Eccles. *Part. II*, pag. 139.

[27] Wharton & Olearius.

[28] Bodini Meth. Hist. pag. 607. Biblioth. Select. *Tom. II*, pag. 358. Histoire des Histoires, pag. 486.

[29] Vossius, Wharton, *&c. ubi supra.*

[30] Maittaire Annales Typograph. *Tom. I*, pag. 72. Orlandi, Orig. della Stampa, & Nicol. Francesco Haym, Notizia de' Libri rari nella Lingua Italiana, pag. 82, *fait mal-à propos de cette Edition un Ouvrage Italien.*

[31] Spicilegium vet. Seculi XV, Editionum, *ad ann.* 1470. Vossius de Hist. *Lat.* pag. 596 & 597.

[32] Rodericus Sanctius, Lucas Tudensis, & Rodericus Ximenius.

[33] Alph. Garsias Matamorus de doctis Viris & Academiis Hisp. *apud* Vossium de Histor. Latin. pag. 197.

[34] Catal. MSS. Angliæ, *Tom. I, Part. III*, pag. 111, *inter* MSS. Universitatis Cantabrigiensis, num. 1376.

de nos jours lui attribuë mal-à-propos une édition du *Jacobi Magni Sophologium* (*C*). Le fameux Matthias Flacius Illiricus l'a mis au nombre des temoins de la vérité (*D*); & Casimir Oudin s'est cru en droit d'en conclure, qu'il avoit toujours professé la même Doctrine que les Protestans (*E*). Tritheme (*e*), Hofman (*f*), Moreri (*g*), & Du Pin (*h*), n'en disent presque rien; & je n'ai trouvé quoi que ce soit ni du tems, ni du lieu de sa mort dans aucun des Auteurs que j'ai pu consulter.

Long-

(*e*) *Il le fait Evêque de Zamora seulement, ne nomme de ses Ecrits que le* Speculum Vitæ Humanæ, *& lui donne ce court Eloge:* Vir in divinis Scripturis studiosus & eruditus, & secularium Litterarum non ignarus, ingenio præstans, & clarus eloquio. *Voiez son Traité* de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Artic. DCCCXXVIII.*

(*f*) *Il ne le fait* Evêque *que de* Palencia, *& ne lui attribue qu'une* Histoire d'Espagne.

(*g*) *Il s'est contenté de traduire ou transcrire* Hofman.

(*h*) *Le peu qu'il en dit semble tiré du* Carthophilax *de* Cave: *il auroit trouvé quelque chose de meilleur dans* Wharton, *l'un de ses* Continuateurs.

& de eorum Officio, & quales debent esse. Ce Traité est addressé à Guillaume, Cardinal d'Ostie, Archévêque de Rouën, selon le Cardinal Quirini, qui ne lui donne point son Evêché d'Oviedo.

XXIII. *Liber de Quæstionibus ortholanis, inter R. P. Alphonsum, Episcopum Burgensem, & Rodericum* (nostrum) *Episcopum; quis sensus corporaliter altero sit utilior & præstantior, & præsertim an visus sit excellentior & utilior auditu.*

XXIV. *Tractatus ad quemdam Religiosum Carthusiensem, quando liceat Religiosis Curias Principum sequi aut frequentare? Et quando expediat apud eos Principes manere?*

XXV. *Tractatus de Mysterio SS. Trinitatis, & an possit probari naturalibus rationibus, ad Pium II.*

XXVI. *Dialogus de Remediis Schismatis, inter Theodoricum, Juris Professorem Germanum, &* (nostrum) *Rodericum, Oratorem Regis Historiæ.* Extat in Codice Vaticano 4002.

XXVII. *Epistola ad Alphonsum de Palenzuela de multiplici onere, & periculo Pontificalis dignitatis, & de ambitionis vitio, ac modernis abusibus Prælatorum: ac etiam de modo pascendi Gregem, & de pluribus ad curam Præsulatus spectantibus.* Extat in Codice Vaticano 3899.

XXVIII. *Orationes XII, ad Eugenium IV, Nicolaum V, Callistum III, Pium II, Pontifices Maximos; ad sacrum Cardinalium Collegium; ad Philippum Mariam, Ducem Mediolanensem, Fredericum Imperatorem, Carolum VII, Franciæ Regem, & Philippum, Ducem Burgundiæ.* Extant in Codice Vaticano 4881.

XXIX. *Sermones VII. de variis rebus sacris, coram S. S. Pontificibus redditi.* Extant in eodem Codice Vaticano 4881.

Tous ces nouveaux Articles sont tirez de la Notice des Ecrits de Sancio, donnée par Dom Nicolas Antonio, dans sa *Bibliotheca Hispana vetus*, Tom. II, pages 193 — 199: &, pour s'en procurer une connoissance parfaite, aussi-bien que des XIII. prémiers, on ne sauroit mieux faire, que d'y avoir recours. Il reconnoit de bonne-foi, qu'ils sont assez durement & barbarement écrits; mais, il affirme aussi, qu'ils sont remplis de choses curieuses & intéressantes.

(*C*) *Un des plus illustres Critiques de nos jours lui attribue mal-à-propos une Edition du* Jacobi Magni Sophologium.] Ce Critique est le célèbre Grévius, qui s'exprime ainsi à la fin de son Edition de *Julius Celsus de vita Caii Julii Cæsaris*, jointe à celle des Commentaires de César: *Joannes Magnus* (*qui floruit circa ann.* 1420.) *in* Sophol. *impress. Parisiis* 1475. *folio.* edit. a Roderico Episcopo Zamorensi Hispano, & Paulo Secundo in Script. (35), *Lib. V, cap.* 13. *Lib. III, cap.* 7. *aliisque locis sententias* Julio Celso *tribuit* (36). Il y a tout lieu de croire, qu'un défaut de mémoire a fait confondre ici le *Sophologium Jacobi Magni*, avec le *Speculum Vitæ Humanæ* de Roderic de Zamora; Ouvrage effectivement dédié au Pape Paul II, & imprimé à Paris en cette année (37). Aucun autre Auteur, au moins, n'a parlé d'une semblable Edition du *Sophologium*; & d'ailleurs, il falloit nommer l'Auteur du *Sophologium Jacobus*, & non pas *Joannes*.

(35) *Apparemment* inscriptum.

(36) Testimonia de Julio Celso, *ad eorum Commentar. Cæsaris Edit.* Lugd. Bat. 1713, *pag.* 221.

(37) Maittaire Annales Typogr. *Tom. I, pag.* 111.

Oudin, de *Scriptoribus Ecclesiasticis*, Tom. III, col. 2292; & du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, XIV. Siècle, pag. 298, font plus mal-à-propos encore JAQUES MAGNI, Espagnol & de Tolede, au lieu de François & de Toulouse; & le dernier fait peut-être mal aussi de le placer au XIV. Siècle plûtôt qu'au XV. Quoi qu'il en soit de ce dernier Article, s'ils avoient consulté Elssius, *Encomii Augustiniani*, pag. 312, & Nicolas Antonio, *Bibliothecæ Hispanæ veteris*, Tom. II, pag. 135, ils y auroient vû que ces Ecrivains-là reconnoissent de bonne-foi Magni pour François. Ajoûtons pourtant, pour excuser en quelque façon Oudin & du Pin, qu'ils ont été prévenus & trompez par quantité d'Auteurs, tant François qu'Etrangers, qui ont avancé la même chose.

(*D*) *M. Flacius Illiricus l'a mis au nombre des témoins de la vérité.*] Voici en quels termes: RODERICUS, *Episcopus Zamorensis, & Referendarius Pauli II. Papæ, floruit ante annum* 140, *hoc est ad annum* 1460. *Scripsit alia, tum* Speculum Vitæ Humanæ, *in quo graviter invehitur in Papam & Spirituales. Multis nominibus eos durissime accusat, sed inter alia dicit Papam vacare non sapientiæ, non studiis laudatis, non paci, non quieti Populi Christiani, sed rebus tantum terrenis: Prælatos non docere, nec docere posse, utpote indoctissimos, ventri & ingluviei deditos; alligare tamen miseris Christianis varia & importabilia onera; eosque arctare, gravare, & involvere Legum laqueis: quæ olim in Ecclesia primitiva non fuerint, partimque libera fuerint. Sed adscribam aliqua ejus verba, ne quis me hæc fingere dicat.* „ *In primitiva* (*inquit*) *Ecclesia . . . . . . non* „ *arctabantur fideles tot Canonum & Decretorum* „ *præceptis, censuris, aut pœnis. Nec erant tunc,* „ *ut ita dicam, tot laquei Legum seu Constitutio-* „ *num, excommunicationum, sive censurarum; in* „ *quibus fideles etiam diligentissimi & timorati re-* „ *spirare & præcavere non possunt. Non tot jeju-* „ *nia indicta, non vigiliæ, non silentia, non diu-* „ *turna pariter & nocturna divina officia dictim ex* „ *præcepto dicenda. Non tot denique festa colenda,* „ *nec tam crebra confessio & corporis Christi com-* „ *municatio. Non tot obedientiarum præstationes,* „ *sicut modo fideles arctantur, aut potius involvun-* „ *tur: ita ut recte de Prælatis Ecclesiæ dici possit* „ *illud Christi:* Qui alligant onera importabilia, „ &c. *Unde & aliqua hujusmodi in illa primitiva* „ *Ecclesia servabantur, erant tantum voluntatis,* „ *quæ pro tunc transgredi peccatum non erat, quia* „ *nondum probibita* (38)."

(38) Matth. Flacius Illiricus, in Catalogo Testium Veritatis, *col.* 1888. *Edit. Genev.* 1608, *in folio.*

(*E*) . . . . *& Casimir Oudin s'est cru en droit d'en conclure qu'il avoit professé la même Doctrine que les Protestans.*] C'est ce qui paroitra bien clairement dans les Paroles suivantes: *Quamvis . . . Rodericus Sancius & Episcopus Palentinus & Zamorensis & Calaguritanus in Hispania ad Romanorum Pontificum instantiam factus fuerit; quamvis Referendarius Pauli II. Papæ, & Sancti Angeli de Urbe Castellanus, ex beneficio Romanorum Pontificum Romæ claruerit: Doctrinam tamen Martini Lutheri atque aliorum Protestantium semper professus est in Libris suis; imo semper docuit ac scripsit:* Pontificias omnes constitutiones Christiano Orbi inutiles, non necessarias, imo nocivas & exitiales (39). *Ut primus jure censendus sit, qui Romæ Doctrinam Protestantium Lutheranorum & Calvi-*

(39) *Conférez ceci avec l'Article VII de la Remarque* (*B*), *& vous verrez que cette Proposition est trop générale.*

Longtems après la composition de cet Article, aïant enfin recouvré la *Bibliotheca Hispana* de Dom Nicolas Antonio, Livre extrémement rare, & de très difficile acquisition, j'y ai trouvé, touchant nôtre SANCIO, les particularitez suivantes, tirées de ses Ouvrages mêmes par ce savant & judicieux Bibliothécaire. RODRIGUE SANCIO naquit à Santa Maria de Nieva, dans le Diocése de Segovie, l'année 1404. Après ses Humanitez, & dix ans d'application à l'étude du Droit dans l'Université de Salamanque, il y fut reçu Docteur en cette science. Aïant ensuite embrassé l'Etat Ecclésiastique, & reçu l'Ordre de Prétrise, il fut consécutivement Archidiacre de Trevino dans le Diocése de Burgos pendant vingt ans, Doïen de Léon pendant sept autres, & Doïen de Seville pendant deux. Vers l'an 1440, Jean II, Roi de Castille l'honora du Titre d'Envoïé vers l'Empereur Frédéric III; & lors du Concile de Bâle, il exerça le même emploi auprès du Pape Eugene IV, de Philippe Marie, Duc de Milan, & de Charles VII, Roi de France. Le Pape Nicolas V. le chargea d'une semblable commission vers Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; &, peu après il fut fait Evêque d'Oviedo. Calixte III. aïant été élévé au Souverain Pontificat, Henri IV, Roi de Castille, lui envoïa en Ambassade d'obédience nôtre Sancio, qui, à cette occasion, se fixa pour toujours à Rome. Dans toutes ces Ambassades, il fit des *Harangues* solennelles à ces divers Princes, & elles se conservent toutes en Manuscript dans la Bibliothéque du Vatican. Le propre jour de l'élection de Paul II, ce Pape le fit Chatelain du Chateau St. Ange, & Gardien des Joïaux & Trésors de l'Eglise Romaine; &, dans la suite, il le fit prémiérement Evêque de Zamora, puis de Calahorra, & enfin de Palencia. Comme le soin de ces Evêchés ne l'occupoit guéres, vû son séjour continuel à Rome, & que son Gouvernement du Chateau St. Ange lui laissoit assez de loisir, il l'emploïa à la composition de quantité d'Ouvrages, dont il y a une fort bonne Notice dans la *Bibliotheca Hispana*, mais dont je

rinistarum amplexus fuerit, quem alii postea imitati sunt (40). Sans nous arrêter au faux sens, que présente naturellement cette derniére Phrase, & que l'équité ne nous permet point d'attribuer à son Auteur, contentons-nous d'observer, que les Ecrivains Protestans ont fort souvent abusé des censures véhémentes que quantité d'Auteurs Catholiques avoient faites de la vie relachée, licencieuse, & peu chrétienne, de la plûpart de leurs Prélats; & que, bien loin d'en tirer tout l'avantage qu'ils se proposoient, ils les ont renduës tout-à-fait vaines, en les portant beaucoup au de-là de la véritable intention de leurs Auteurs. C'est ce qu'il seroit très aisé de confirmer par quantité d'éxemples, si le sujet même dont nous traitons ici ne le prouvoit d'une maniére invincible. En effet, ce bon Prélat, qui paroit à Flacius Illiricus, si touché de l'effroïable corruption du Clergé de son siècle; à Casimir Oudin, si zélé pour la Doctrine des Protestans, qu'il le regarde comme l'aïant toujours professée dans ses Livres, & comme le prémier, qui l'ait embrassée à Rome; en un mot, à tous les deux si contraire aux prétentions injustes & aux entreprises violentes des Papes: ce pieux Prélat, dis-je, n'étoit pourtant rien moins qu'un des plus outrez Deffenseurs de l'Autorité Pontificale, comme on l'a déja pu remarquer par les Articles III, VII, & XV. de la Remarque (*B*); & il en étoit de plus si follement entêté, qu'il l'a portée jusqu'à l'impiété même. „ Ce misérable, " remarque du Plessis-Mornay (41), „ disoit au mê„ me Livre (42), en flatterie de Paul II, que „ *le Pape n'est pas seulement establi pour la Princi*„ *pauté Humaine, mais pour la Divine; pour com*„ *mander aux Hommes, mais aussi aux Anges;* „ *pour juger les vivans, mais aussi les morts; pour* „ *présider en Terre, mais aussi au Ciel, sur les* „ *Chrestiens, mais aussi sur les Infidéles; bref*, „ INSTITUÉ ET ESLEVÉ DE DIEU EN „ SA PLACE, A MESME DIGNITÉ, JU„ RISDICTION, PUISSANCE UNIVER„ SELLE, ET SOUVERAINE PRINCI„ PAUTÉ SUR TOUT LE MONDE: lui at„ tribuant les passages des Prophétes & des Psalmes „ prononcés du seul Fils de Dieu privativement à „ tout autre, & le préférant de bien loin *à ce be*„ *gue*, dit-il, *de Moïse & à Aaron tout ensemble* „ (43). Comme la flatterie & la vérité produi„ sent d'une mesme bouche entre ces gens langages „ contraires!" s'écrie là-dessus Du Plessis-Mornay, en le comparant avec ce que j'ai rapporté ci-dessus dans la Remarque précédente. En effet, n'étoit-ce pas-là un Homme bien propre à mettre au rang des Précurseurs des Protestans! Et ne pourroit-on pas y placer, à tout aussi juste titre; Boniface VIII, cet abominable Pape, qui ne respectoit rien, & dont l'orgueil étoit si insupportable, & l'ambition si effrénée; puisque, de l'aveu même du célébre Mr. du Puy (44), il ne faisoit aucune difficulté de tourner en ridicule, non seulement la Transubstantiation, mais encore divers autres Articles importans, que les Protestans ont rejettez depuis? Le *Catalogue des Témoins de la Vérité* fourniroit sans doute beaucoup d'autres preuves de la certitude de mon observation, & du peu de solidité qu'il y a à juger des sentimens d'un Homme par quelques Endroits détachés de ses Ouvrages. Ce n'est pourtant que sur un principe aussi peu certain que celui-là, que sont fondez, non seulement ce *Catalogue* d'Illiricus & celui d'Einseingrein, Auteurs incomparablement plus empressez à ramasser des autoritez, que judicieux à les choisir; mais même, les Ecrits des Controversistes les plus illustres: témoins ceux de Mrs. Nicole, Claude, & Arnauld sur l'Eucharistie, qui ont bien prouvé le profond savoir & la grande habileté de leurs Auteurs; mais qui n'en ont rendu cette question que plus importante & plus difficile à décider. En effet, on y trouve, non seulement des extraits d'Ecrivains différens, & quelquefois aussi des mêmes Pères, diamétralement opposez les uns aux autres; mais encore le même passage si différemment & si subtilement expliqué, qu'après avoir diverses fois panché, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, on ne sait plus enfin à quoi se déterminer: & tout cela a fait avouër à Mr. de St. Evremont, que *quand Mr. Arnauld allegue un passage de quelque Père, tout l'esprit & toute la dexterité de Mr. Claude suffisent à peine pour l'éluder*, mais aussi, que *lorsque ce dernier en cite un autre avantageux à son opinion, toute la force & toute la vehémence de Mr. Arnauld ne détruisent point l'argument de Mr. Claude* (45). C'est à quoi aboutiront éternellement toutes les Controverses, chaque Parti, fortement attaché à ses opinions, les soutiendra toujours avec entêtement & opiniatreté, & autant de fois;

(40) Casimir Oudin, Comment. de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III*, *col.* 2663.

(41) Mystere, d'iniquité, *pag.* 532.

(42) *In Speculo Vita Humana, Lib. II, c.* 1. *&* 2.

(43) Voici les propres termes de nôtre RODERIC, que j'ai trouvez depuis, & que j'ai cru ne devoir point négliger d'insérer ici. *Quid cogitandum est de Summo Pontifice: qui Vices veri Dei geris in terris . . . . . ; qui non ad Humanum tantum Principatum, sed ad Divinum; non ad principandum solum Mortalibus sed Immortalibus; nec modo Hominibus, sed Angelis; non ad judicandum Vivis sed Mortuos; non in terra solum, sed in calo; non ad presidendum solis fidelibus, sed infidelibus* &c, *ut paucis dicam, qui* AD EAM IPSAM DIGNITATEM, AD EAMDEM JURISDICTIONEM ET COACTIONEM, AC UNIVERSALEM TOTO ORBE SUPREMUM PRINCIPATUM A SUMMO DEO ET EJUS LOCO SUPRA CUNCTOS MORTALES INSTITUTUS ET EVECTUS EST . . . . *Teste enim Scriptura, Romanus Pontifex longe perfectior, longe dignior & efficacior, inter Deum ac Populum Mediator existit antiquo illo balbutiente sed justo Moyse ac Fratre ejus Aaron.* RODERICUS, Zamorensis Episcopus, Speculi Vitæ Humanæ, *Libro II, Cap. II, vetustissima Editionis in* 4., *sine nota Loci aut Typographi, ac sine Ziferis, Reclamantibus, ac Signaturis*

(44) Histoire du Differend de Philippe le Bel avec Boniface VIII., *pag.* 531.

(45) Oeuvres de St. Evremont, *Tom. IV*, *pag.* 158. *Mr.* Reimman, Catalogus Bibliotheca Sacr. Theologica, *pag.* 27, *fait à peu près le même aveu, au sujet de la* Concordia concors *de* Hutterus, *&* *de la* Concordia discors *d'*Hospinien. Quod miseris, *dit-il*, Acta publica Hospiniani cum Actis publicis Hutteri ita pugnant, ut fluctuet animus, & expedire non possit ad quam partem se inclinare debeat.

je me contenterai d'ajoûter à la mienne, ci-dessous Remarque (*B*), les Articles que je n'avois point encore vûs. Sancio mourut à Rome, le 4. d'Octobre 1470, & y fut enterré dans l'Eglise de St. Jacques des Espagnols, avec cette simple date (*i*).

(*i*) *D. Nicola. Antonii, Bibliotheca Hispana vetus, Tom. II, pag.* 194, 195, & 199.

fois, qu'à l'éxemple de l'Empereur Julien, l'un des deux dira: Ἀνέγνων, ἔγνων, κατέγνων, hoc est, *Legi, intellexi, damnavi*; tout autant de fois, l'autre lui répondra, à l'imitation de St. Basile: Ἀνέγνως, ἀλλ' οὐκ ἔγνως; εἰ ἔγνως, οὐκ ἂν κατέγνως, id est, *Legisti, sed non intellexisti; si enim intellexisses, non damnasses.* Ainsi, l'esprit plus ébloui qu'éclairé tomberoit enfin dans une incertitude aussi invincible que cruelle, si, laissant-là la voïe de l'autorité, comme tout-à-fait vaine & illusoire, il ne se raffermissoit par celle de la raison, qui est incomparablement plus sûre.

SCHORUS, ou SCHORIUS (HENRI) Ecrivain Flamand du XVI. Siécle (*a*), absolument inconnu à tous les Auteurs des Bibliothéques Belgiques (*b*); quoique Walkius, qui le connoissoit très particuliérement, & qui en parle comme d'un Homme fort éclairé & très digne de foi, le dise expressément des Païs-Bas (*c*). Quelques autres Bibliothécaires l'ont mal-à-propos fait Allemand, parce qu'ils n'en ont apparemment jugé que par le lieu de l'Impression de ses Ouvrages (*A*), dont je donnerai ci-dessous une Notice (*B*), mais très courte & fort maigre, parce que ces Bibliothécaires sont extrémement maigres & secs à leur sujet. En effet, cet Auteur est beaucoup moins con-

(*a*) *Voïez ci-dessous, Remarque* [B], *la date de ses Ecrits.*

(*b*) *Ni Gesner, ni Swert, ni Valere André, ni Foppens, n'en font aucune mention.*

(*c*) HENRICUS SCHORUS, Belga *Præpositus Surburgensis, Vir, cum rerum plurimarum expertus, tum fide dignissimus* . . . . . *à Conterraneis suis* . . . . . *accepisse se* . . . . . . *me edocuit, &c. Quod ex optimi, fide dignissimi, atque omni exceptione majoris Viri,* HENRICI SCHORI, *Senis venerabilis, narratione olim observavi.* Jo. Walkius, Decade Fabular. Gen. Human. *Fab. IX, pag.* 180, 182. Naude, Mentel, Chevillier, Maittaire, & *autres, qui l'ont cité, n'ont nullement contredit cela: la plûpart le qualifient seulement mal* Præpositus Suburgensis, *au lieu de* Surburgensis.

(*A*) *Quelques Bibliothécaires l'ont mal-à-propos fait Allemand, parce qu'ils n'en ont jugé que par le lieu de l'Impression de ses Ouvrages.*] Tels sont le Pére Louïs Jacob, Carme, dans son *Catalogus Scriptorum de Vitis & Laudibus Romanorum Pontificum*, qui fait le II. Livre de sa *Bibliotheca Pontificia, seu Pontificum Romanorum qui scriptis claruerunt* (1): Augustin Oldoïni, dans son *Catalogus Auctorum qui de Romanis Pontificibus scripserunt*, mis à la tête de son *Athenæum Romanum, in quo Summorum Pontificum & Cardinalium scripta exponuntur* (2): Antoine Teissier, dans son *Catalogus Auctorum qui Librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, Virorum Litteratorum Elogia, Vitas, aut Orationes funebres, scriptis consignarunt* (3): & probablement divers autres, qui, voïant ses Ecrits imprimez à Strasbourg, comme on le verra dans la Remarque suivante, ont conclû de là trop légérement, qu'il étoit Allemand en général, & peut-être même de cette Ville en particulier. Jean Henri Boecler, & Caspar Sagittarius, qui se sont souvenus de lui (4), mais qui n'observent pourtant point qu'il fût Flamand, n'ont pas commis la même faute.

(1) *Voïez en la page* 335.

(2) *Page* 474.

(3) *Page* 326.

(4) *Boecleri Bibliotheca Critica, pag.* 431. *Sagittarii Introd. in Historiam Ecclesiastic. pag.* 661.

(*B*) *Je donnerai la Notice de ses Ouvrages.*] Elle ne consistera qu'en une simple Liste, n'aïant rien trouvé de propre à la rendre plus intéressante.

I. *De Analysi & Genesi Grammatica Dialogi, in usum Puerorum conscripti, ubi obiter Grammaticæ Germanicæ fundamenta adumbrantur*: imprimez *en* 1574.

II. *Speciales Universitatis Disciplinarum Tabulæ, ex Ramo excerptæ*: imprimées *à Strasbourg, chez Ribelius, en* 1578.

III. *Breviarium Romanorum Pontificum, seu eorum Vitæ*: imprimé *à Strasbourg, chez Jobinus, en* 1588, *in* 4°.: le seul de ses Ouvrages digne de quelque attention, & cité comme tel par Jacob, Boecler, Oldoïni, Teissier, & Sagittarius.

Les Abbréviateurs de Gesner n'indiquent que le prémier, & Lipenius que le prémier & le second; mais, Spachius les indique bien tous trois (5). Je n'en vois aucune mention dans les autres Bibliothécaires.

(5) *Epit. Bibliothec. Gesneri, pag.* 312. *Lipenii, Bibliotheca Philos. pag.* 116. & 596. *Spachii, Nomenclator Philos. pag.* 38, 56, & 411.

Assez longtems après cette Remarque écrite, j'ai trouvé par hazard le dernier de ces Ouvrages. Il est intitulé *Breviarium Romanorum Pontificum qui Romanam rexerunt Ecclesiam, Abbreviatore* HENRICO SCHORO, *S. P.*; imprimé *Argentorati, apud Bernhardum Jobinum, M. D. LXXXVIII.*, *in* 4°.; & n'est qu'un fort petit volume de 22 feuillets ou 44 pages, précédées d'un très court Avertissement au revers du Titre, & suivies de deux tables des Papes, l'une Chronologique, & l'autre Alphabétique, & d'une table Alphabétique des matiéres. L'Auteur de cet Abrégé reconnoit l'avoir particuliérement tiré de diverses Histoires Ecclésiastiques, d'Orose, de Platine, d'Aventin, de Paul Jove, & de Papire Masson: il y décrit avec assez de sincérité & de desintéressement les bonnes & les mauvaises qualitez des Pontifes Romains: & il en tire enfin dans son petit Avertissement cette excellente conclusion: *Hic mecum consideret Lector, quam caduca, quam fluxa, quam fragilis sit, vel divitiarum, vel dignitatis, vel potentiæ gloria, quamque brevi dilabatur. Etenim omnis humana vita brevis est, brevior Regum, brevissimaque Pontificum.*

A la suite de cette brochure j'en ai trouvé deux autres, de même papier, de mêmes caractéres, de mêmes vignettes & fleurons, en un mot de fabrique toute semblable, & avec la même & simple date de M. D. LXXXVIII., mais sans aucune indication de Ville ni d'Imprimeur.

La prémiére est intitulée: *Simplex Narratio, indicans & exponens, meretriculam quandam Anglam nunquam Papam fuisse, neque unquam in rerum natura extitisse, & unde figmentum illud originem duxisse creatur, incerto Autore*: & je la crois d'autant plus volontiers du même Auteur que le *Breviarium Romanorum Pontificum*, dont je viens de parler, qu'en racontant la fourberie insigne & scélérate, dont usa Boniface VIII. envers le Bon-Homme Célestin V. son Prédécesseur, afin d'usurper sur lui le Pontificat, l'un & l'autre de ces Ecrits emploient positivement les mêmes termes: *Benedictum Cajetanum, Juris scientissimum, Pontificiique honoris cupidum, consuluit Cœlestinus, num renunciare posset Apostolicæ dignitati? Ille vero, Potes, inquit, ubi dixeris hoc licere. Quod cum salutis suæ causa fecisset, ineunte sexto mense adepti honoris, onus illud sibi longe gravissimum sponte excussit, ad pristinam solitudinem reversus.* C'est ce qu'on peut verifier folio 14. & folio 5. de ces deux Ecrits. La même conformité se trouve encore folio 20. & folio 8. touchant Jules II. & sa maniére de s'emparer du souverain Pontificat.

Quant à la seconde, intitulée: *Jesuitas, Pontificum Romanorum Emissarios, falso & frustra negare Papam Joannem VIII. fuisse mulierem*, quoiqu'elle paroisse diamétralement opposée à la prémiére, je ne la crois pourtant pas moins de la façon du même Auteur; & c'est ce que paroissent particuliérement confirmer les Lettres H. S., qui se voient à la tête de certains Vers Latins, par lesquels finit cette piéce. Ce ne seroit pas le prémier Auteur,

connu par ses Ecrits, que par le Récit qu'il fit le prémier à Walkius d'un fait fort singulier, ou, si l'on veut, d'une Aventure tout-à-fait extraordinaire (*C*). D'ailleurs, on ne connoit, ni le tems, ni le lieu, de sa naissance, & de sa mort; non plus que l'état de sa Famille (*D*) : & l'on ne sait pas même ou placer Surbourg (*d*), dont il étoit Pré-

(*d*) *Ne seroit-ce point le Village de Subourg, près de Middelbourg, en Zélande? Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que Schore est appellé quelquefois* Suburgensis, *& qu'il y a encore une famille du même nom en Zélande.* Rem. de l'Edit.

teur, qui se seroit diverti à composer un Ouvrage afin de se procurer le plaisir de le réfuter; & l'on en peut aisément citer plusieurs exemples de nos jours: témoins ceux de l'Abbé Richard, qui se joüa ainsi du Capucin Joseph, en le représentant d'abord comme un Réligieux de beaucoup de vertu & même de grande sainteté, & en le dépeignant ensuite comme un Politique des moins scrupuleux, & des plus fourbes; de Grimaret, qui écrivit, réfuta, & défendit successivement sa *Vie de Moliére*, afin de lui donner par-là plus de cours; & de Mr. Voltaire, qui, après avoir élégamment décrit dans sa *Henriade* la Retraite de Henry IV. auprès de sa Maitresse, la métamorphosée ensuite en une retraite *dans un charmant lieu de débauches*.

A ces trois Ouvrages de Schorus imprimez, j'en ajoûterai deux Manuscrits, que je viens de rencontrer dans la *Bibliotheca Uffenbachiana*, Tome III, page 373.

IV. Henrici Schori, *Præpositi Surburgensis, Vita Erasmi Lymburgici, Argentinensis Episcopi: adjecta in fine Inscriptio ejus sepulchralis.*

V. Ejusdem Electio Joannis Comitis a Manderscheydt & Blanckenheym.

Ce ne sont que deux petits volumes *in* 12°. reliés en un seul.

(*C*) *On ne le connoit que par le Récit d'une Aventure tout-à-fait extraordinaire.*] C'est celle du Voïage, qu'on prétend que fit autrefois à Paris Jean Fust, l'un des trois prémiers Imprimeurs du monde, & du danger extrême qu'il y courut, pour y avoir vendu comme Manuscrits, & conséquemment à très haut prix, divers exemplaires de son Edition de la *Bible Latine*. Nôtre Henri Schorus la raconta à Jean Walkius, qui l'inséra dans la IX. Fable, ou le IX. Discours de sa *Decas Fabularum Generis Humani*, imprimée *à Strasbourg, chez Lazare Zetzner, en* 1609, *in* 4°.: & ce n'est que par-là, que l'on connoit cette Aventure. Comme je l'ai rapportée fort au long, & dans les propres termes de Walkius, dans la Remarque (*Q*) de l'Histoire de l'Imprimerie, je ne la répeterai point ici; me contentant d'y renvoïer le Lecteur, aussi bien qu'aux Réfléxions dont j'ai cru devoir l'accompagner. Il prétendoit aussi que la Gravûre en cuivre étoit antérieure à l'Imprimerie, & avoit donné lieu à sa découverte. Mais, c'est une erreur, dont j'ai fait voir la fausseté dans la même Histoire.

(6) Valerii Andreæ, Biblioth. Belg. pag. 165. *Dans les* Fasti Academici Studii generalis Lovaniensis, *du même Auteur, on trouve pag.* 110. *un* Abrégé de la Vie de L. Schorus *en Vers Latins. Voyez* Foppens, Bibliothec. Belgica, *pag.* 135, 136, *où cela se trouve* aussi.

(*D*) *On ne connoit point* . . . . . *sa Famille.*] C'est-à-dire d'une maniére distincte & certaine; car, il se pourroit bien que les divers *Schores*, ou *Schorius*, dont je vais parler, fussent de ses Parens, étant des Païs-Bas comme lui. On connoit donc:

I. Un Louïs de Schore, Professeur en Droit à Louvain, Envoïé de Charles-Quint en France & en Angleterre, mort à Anvers, Président de son Conseil d'Etat de Flandre, le 25. de Février 1548, & Auteur d'un *Consilium super Viribus Matrimonii inter Henricum VIII. Anglorum Regem, & Catharinam Austriacam*, imprimé *à Louvain, chez Sassenus, en* 1534, *in folio* (6).

II. Un Antoine de Schore, de Hooghstraten en Brabant (7), Professeur en Grammaire à Strasbourg sous Jean Sturmius (7*), & puis en belles Lettres à Heidelberg (8), & dont on a divers Ouvrages imprimez vers le milieu & la fin du XVI. Siècle; savoir:

(7) Lud. Guicciardini Descript. Belgii, pag. 124. Sweertii Ath. Belgic. pag. 138. Valerii Andreæ, Biblioth. Belg. pag. 76. Foppens, Bibliothec. Belg. pag. 91.

(7*) Sweertius, pag. 138.

(8) Hub. Thomas, Annalium Fred. II. Electoris Palatini, *Lib. XIII*, pag. 269.

Thesaurus Verborum Linguæ Latinæ Ciceronianus: imprimé *à Strasbourg, en* 1570, *in* 4°. *& en* 1580, *in* 8°.; & encore ailleurs. Il y avoit reduit en abrégé, selon son goût, les Observations & les Recherches de Robert Etienne & de Nizolius sur la Langue Latine.

Phrases Linguæ Latinæ, Ratioque observandarum earum in Auctoribus legendis quæ præcipuam vim ac singularem usum habent: imprimées *à Bale, chez Herragius, en* 1550, *in* 8°.; & *à Cologne, chez Horst, en* 1573, *in* 8°.

Dialogus de Ratione populariter tractandarum Quæstionum: imprimé *à Lausanne, en* 1573. *in* 8°.

Ratio discendæ docendæque Linguæ Latinæ & Græcæ, Libris II: imprimée *à Strasbourg, chez Ribelius, en* 1549, *in* 8°.; & puis encore *en* 1561, *&* 1596, *aussi in* 8°.; & reproduite dans ces derniers tems avec sa *Dissertatio de Ratione observandi*, dont aucun Bibliothécaire ne fait mention; elle est là comme *Préface*; & le Joannis Rivii, *Attendoriensis, de Ratione docendi Libellus*, imprimé *à Leuwarde, chez Nantel, en* 1695, *in* 8°. Ces deux Livres de Schore sont addressés *aux Docteurs & Maitres de la Langue Latine*, par une longue *Epitre Dédicatoire*, datée du 15. des Calendes de Septembre 1549. Il y propose comme modéles à imiter les *Epistolæ Ciceronis ad Familiares* pour le Latin, & le *Parænesis Isocratis* ad Demonicum, pour le Grec.

Sweertius, Valere André, & Foppens, ne parlent que de ces quatre Articles, & même sans en noter les éditions, dans leurs *Bibliothéques Belgiques*; & Antoine Sanderus s'est contenté de les copier ainsi dans ses *de claris Antoniis, Libri III.* (9): mais Frisius ajoûte, qu'il avoit promis de publier encore

Liber de Arte jungendæ Orationis, de differentiis, de particulis, de Lingua Latina, &c. Je ne sai si cela a été fait depuis.

(9) Frisii, Epit. Bibl. Gesneri, pag. 67. Sweertii, Ath. Belgic. pag. 138. Val. Andreæ Bibliothec. Belg. pag. 76. Foppens Bibliothec. Belg. pag. 91. Sanderus de Antoniis, pag. 111.

A tout cela, Frisius, & les trois Bibliothécaires des Païs-Bas, pouvoient, & devoient, ajoûter encore

l'Eusebia, sive Religio,

Comédie, qu'Antoine de Schore fit joüer par ses Ecoliers en 1550. à Heidelberg, où il enseignoit les belles Lettres, dans laquelle il introduisoit la *Réligion* cherchant en vain domicile chez les Grands du monde, & ne le trouvant que chez la plus vile Populace; dont les Grands ne manquerent pas d'être extrémement choqués, & pour laquelle il fut obligé de se sauver, fort à la hate: & c'est ce que l'on ne sera pas fâché de voir dans les propres termes d'un très estimable Historien. *Comœdiam composuerat*, dit-il, Antonius Scorus, *Antverpiensis, qui in Heidelbergensi Gymnasio bonas Literas profitebatur, & suis pueris, quos privatim docebat, domi inter paucos & in privato conclavi, recitandam dederat. In ea erat* Eusebia *sive* Religio, *quæ Hospitium quærens, apud Magnates nusquam admittebatur, sed prætextente quolibet negocium repudiabatur. Tandem, ad rusticos & pauperem plebeculam divertens, gratum reperit domicilium. Facinus ingens admissum illico perfertur ad Cæsarem, & piaculum sanguine diluendum proclamatum* . . . . *Facta autem diligenti inquisitione*, ... *aufugit Scorus; aliquot pueri majusculi ab Academiæ Rectore carceribus coërciti: reliquæ innocenti turbæ quid faceret* (10)? Cela, joint à ce que remarque Sweertius, qu'il y avoit, dans son *Dialogus de Ratione populariter tractandarum Quæstionum*, diverses choses à retrancher comme non Catholiques, *ubi expungenda quædam exempla non Catholica*, fait assez comprendre, qu'il avoit embrassé les nouvelles opinions. Seroit-ce par esprit de modération, que Valere André n'auroit point adopté cette censure? Quant à Foppens, on a tant

(10) Hub. Thomas, pag. 269.

Prévôt ; tant les *Dictionaires Géographiques* sont encore incomplets, quoiqu' extraordinairement étendus & surchargés de superfluitez (*E*).

tant d'autres preuves, qu'il n'a pas daigné consulter Sweertius, qu'on ne doit point douter qu'il n'ait ici suivi sa méthode ordinaire. Ce fut à Lausanne, que Schorus se retira, & l'on sçait qu'il y mourut deux ans après en 1552. (11).

III. Un JEAN DE SCHORE, Chanoine de l'Abbaïe de Vigogne Ordre de Prémontré, mort Abbé de St. Nicolas de Furnes du même Ordre en 1554, & Auteur d'un *Chronicon Ecclesiæ Viconiensis*, qui n'a point été imprimé (12). C'est-là tout ce que je puis dire de Henri Schore, & de sa Famille, supposé que ces trois Ecrivains Flamands en soient.

(11) Val. Andreas & Foppens, pag. 76. & 91.

(12) Foppens, Bibliotheca Belg. pag. 725.

(*E*) *Les* Dictionaires Géographiques *sont incomplets, quoique fort étendus, & surchargés de superfluitez.*] On ne manque pas d'Ouvrages de cette espéce : mais, s'ils ont presque tous leurs avantages & leurs utilitez, ils ont tous aussi leurs défauts, & leurs imperfections.

I. Le plus ancien, que nous aïons, est celui d'ETIENNE DE BYZANCE, que le Père Lubin, Réligieux Augustin, Auteur de divers Traités Géographiques, a trouvé bon de métamorphoser en *Etienne des Villes*, prenant bonnement le Titre Grec de son Livre Στεφάνος περὶ Πόλεων, ou le Latin *Stephanus de Urbibus*, pour le nom de l'Auteur même. Je n'indiquerai ici que la prémiére Edition de cet Ouvrage, faite en Grec seulement, *à Venise, par Alde Manuce, en* 1502, *in folio*; & la derniére, faite en Grec & en Latin, de la Traduction d'A. Berkelius, & avec ses Remarques &c.; *à Leide, chez Gaasbeeck, en* 1688, *in folio*. Touchant les autres, & l'Histoire de cet Auteur, on peut consulter la *Bibliotheca Græca* de Mr. Fabricius, Livre IV, Chapitre II, Article XIV.

II. On peut bien regarder comme le second le *Repertorium in Formam Alphabeti redactum, in se continens totius jam cogniti Orbis Terras, Maria, Fontes, Flumina, Montes, Gentes, Civitates atque Villas, secundum eorum longitudines, ac latitudines, tam ab ipso Ptolomeo quam cæteris modernioribus, lustratas; sacræ Scripturæ Historias legentibus; cæterisque Historiographis ac Poëtis pernutile : per eximium Medicinæ Doctorem* JACOBUM STOPPEL *editum*. Cet Ouvrage a été imprimé *à Memmingen, par Albert Kune de Duderstadt, en* 1519, *in folio* : & je le note d'autant plus volontiers ici, qu'il est absolument inconnu, aussi bien que son Auteur, non seulement aux Bibliothécaires généraux, mais même aux particuliers de Géographie & de Médecine, qui n'auroient point dû négliger un pareil Ouvrage.

III. On peut fort bien encore regarder comme le troisiéme, le *Dictionarium Historicum, Geographicum, & Poëticum*, dont Hermannus Torrentinus a conçu (13) & donné la prémiére idée dès le commencement du XVI. Siècle, sous le Titre d'*Elucidarius Carminum & Historiarum*; & que Robert Etienne, Charles son Frère, & Frederic Morel leur Neveu, ont si considérablement augmenté depuis 1530. jusqu'au-delà du milieu du XVII. Siècle (14) : & NICOLAS LLOYD, son dernier Reviseur & Editeur, le regardoit si bien comme tel, que dans la seconde Edition qu'il en donna *à Londres, chez B. Tooke, en* 1686, *in folio*, il détacha du reste de l'Ouvrage tous les *Articles Géographiques*, & en fit la II. partie de son volume; ce qu'il n'avoit pourtant point observé dans sa prémiére Edition, faite aussi *à Londres, chez le même Tooke, en* 1670, *in folio*. Quoiqu'il vante fastueusement cette seconde Edition comme *ad incudem revocatam, innumerisque pene locis auctam & emaculatam*, il s'en faut beaucoup que cela ne soit éxactement vrai. On y confond fort mal-à-propos *Monza*, Ville d'Italie, avec *Mayence*, Ville d'Allemagne, sous prétexte que celle-là s'appelle en Latin *Moguntiacum Italiæ* : & l'*innumeris pene locis auctam* se réduit à très peu de chose. Bien plus : beaucoup d'Articles, qui se voïoient dans les Editions de Morel, ne se trouvent plus dans celle-ci; en sorte qu'on en pourroit assez légitimement dire, si non *innumeris pene locis*, du moins *variis plurimisque locis infideliter intempestiveque truncatam*.

(13) *Voyez ci-dessous l'Article* TORRENTINUS, *Remarque* [*D*].

(14) *C'est donc sans fondement, que les Italiens prétendent, que l'*Indice de gli Uomini illustri *de leur* Girolamo Ruscelli, *qui n'a paru à Venise*, chez Comino da Trino, qu'en 1572, in 4. *est le prémier Essai des Dictionaires Historiques. Voïez dans les* Osservazioni Letterarie in Continuazione al Giornale de' Letterati d'Italia, *Tom. II, pag.* 111.

IIII. ABRAHAM ORTELIUS, l'un des principaux Restaurateurs de la Géographie vers la fin du XVI. Siècle, fit, pour en faciliter l'usage, un petit Recueil, qu'il intitula *Synonyma Geographica*, & qu'il fit imprimer *à Anvers, chez Plantin, en* 1578, *in* 4°. L'aïant considérablement augmenté dans la suite, il lui donna le nouveau Titre de *Thesaurus Geographicus recognitus & auctus*, & le fit imprimer *à Anvers, chez le même Plantin, en* 1587, *& chez ses Héritiers, en* 1596, *in folio*. Cette derniére Edition est magnifique; & Mr. Gérard de Haas, célébre Jurisconsulte de la Haïe, en a un parfaitement bel exemplaire enrichi d'*Additions* & de *Corrections* de la main de Scriverius. On le réimprima ensuite *à Hanaw, chez Antonius, en* 1611, *in* 4°. : & je ne sai pourquoi l'on regarde vulgairement cette Edition comme la meilleure, vû que la suivante, faite *à Anvers, dans l'Imprimerie Plantiniene, en* 1624, *in* 4°., doit avoir été faite sur celle-là, & être beaucoup plus belle. Quoi qu'il en soit de ces Editions, l'Ouvrage n'en est pas moins excellent; & c'est véritablement un *Thrésor* pour la Géographie Ancienne, touchant laquelle Ortelius avoit éxactement lû les anciens Auteurs.

V. Philippe Ferrari, Réligieux de l'Ordre des Servites, après avoir publié un petit *Lexicon Geographicum*, imprimé *à Pavie, en* 1605, *in* 4°., l'augmenta fort considérablement; & il fut réimprimé ainsi, *à Londres, chez Daniel, en* 1657, *in folio*. Ce n'est, à proprement parler, que le *Thrésor d'Ortelius*, tronqué pour la Géographie ancienne, & suppléé quant à la nouvelle, qu'il n'avoit point traitée. Mais, comme Ferrari l'avoit assez négligée, MICHEL ANTOINE BAUDRAND fit des augmentations considérables à son Ouvrage, & le fit réimprimer *à Paris, chez Michellet, en* 1670, *in folio*. Cette Edition fut peu après contrefaite en divers endroits, & particuliérement *à Eisenac, chez Schmitt, en* 1677, *in folio* : & cet heureux succès aïant encouragé l'Abbé Baudrand, il refondit tout l'Ouvrage, y ajoûta quantité de nouvelles Additions, lui donna ce nouveau Titre, MICHAELIS ANTONII BAUDRAND, *Parisini, Geographia, Litterarum ordine disposita*, & le fit imprimer *à Paris, chez Michellet, en* 1682, *en* 2 *volumes in folio*. Soit que l'ancienne Géographie y fût peu éxacte, soit que GUILLAUME SANSON, célébre Géographe, se trouvât offensé de ce que Baudrand avoit indiscrétement avancé dans un *Catalogue des Géographes tant anciens que modernes*, mis à la fin de cette édition, qu'il avoit fait une *Introduction à la Géographie*, où l'on trouvoit à peine quelque chose qui se rapportât à cette science; Guillaume Sanson, dis-je, publia aussitôt un petit volume, intitulé *Disquisitiones Geographicæ in Geographiam antiquam Michaelis Antonii Baudrand, Littera A*; imprimé *à Paris, chez Coignard, en* 1683, *in* 12°.; & dans lequel il lui reproche, non seulement 500 fausses Citations, mais même d'avoir fait graver en Italie sous son nom les Cartes de Nicolas Sanson son Père & les siennes : & il se préparoit à parcourir ainsi les autres Lettres de cette Géographie, si Baudrand n'avoit eu le crédit d'empêcher la Publication de la suite de ces importunes Remarques. Environ vingt ans après, on publia une Traduction Françoise de son *Dictionaire Géographique & Historique*, imprimée *à Paris, par la Compagnie, en* 1705, *in folio* : mais, le Bénédictin, choisi pour la direction de cette même édition, y confondit & broüilla tout; & l'Ouvrage n'eut aucun succès. Quelque-uns prétendent, que c'est moins une Traduction, qu'un nouveau travail supposé sous ce faux Titre; mais, il n'en vaut pas mieux. Je ne sai si la *Topographia antiqua seu Lexicon Geographicum antiquum Ferrarii*, imprimé *à Pavie, en* 1632, *in* 4°., est ou non la même chose que son *Lexicon Geographicum* imprimé *en* 1605. Baudrand n'en parle point dans son Catalogue; &, selon lui, il paroîtroit, que ce dernier Ouvrage seroit différent de son grand

Lexi-

Lexicon Geographicum, qu'il dit n'avoir été publié qu'*à Milan*, *en* 1627, *in folio*, un an après la mort de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, ce Catalogue est assez curieux, mais n'est pas toujours éxact. Par éxemple, Baudrand ne s'y est point apperçu, que le *Michael Villanovanus*, qu'il fait *François* & de *Dauphiné*, n'est autre que le fameux *Michel Servet*, qui prenoit quelquefois ce nom, sous lequel il publia en effet l'édition de Ptolomée dont il s'agit-là (15).

(15) *Divers autres Géographes; & entre autres la Martinière, ont aussi ignoré cela. Voyez le* Journal Historique de la Republ. des Lettres. *Tom. I, pag.* 210.

VI. & VII. Le *Dictionaire de* MORERY, & le *Lexicon* HOFMANNI, sont en partie *Géographiques*, mais l'un & l'autre assez peu éxacts, & le MORERY sur-tout très defectueux, malgré les diverses & fréquentes Révisions qui en ont été faites. Aussi étoit-ce une vraie Etable d'Augie, pour le nettoiement de laquelle il n'auroit fallu rien moins qu'un Hercule Littéraire. Depuis 1674. jusqu'à présent, on a fait quantité d'Editions de ce mauvais *Dictionaire*: & la derniére de toutes, quoi que la plus ample, n'est pas la plus estimable, parce qu'elle est extrémement fautive, sur-tout dans les dates.

VIII. Un certain FRANÇOIS FONDEUR composa à peu près vers le même tems un *Dictionarium Urbium*, *Insularum*, *Regnorum*, *Montium*, *Fluviorum*, &c.: & cela a été imprimé, non seulement en Latin, mais encore en François, *à Laon*, *en* 1680, *in* 4°. C'est très peu de chose: aussi à peine cela est-il connu.

IX. *Dictionaire Géographique universel . . . . . tiré du Latin de Baudrand, des meilleures Relations des plus fameux Voiageurs, & des plus fidéles Cartes, avec un ample Catalogue des noms Latins des lieux, par* CHARLES MATY (16): imprimé *à Amsterdam*, *chez François Halma*, *en* 1701, *in* 4°. Bon Livre & d'une très grande utilité, en ce qu'on y trouve commodément, & en peu de mots, ce qu'il est nécessaire de savoir de chaque Endroit touchant lequel on souhaite être instruit. Si son Auteur avoit pû y ajoûter tous les autres lieux dont il n'a point parlé, ce seroit un Livre des plus parfaits en son genre, & incomparablement plus utile, & par conséquent plus estimable, que les vastes & immenses Compilations que je vais indiquer. Il seroit fort à souhaiter qu'on le réimprimât avec de pareilles Augmentations: &, en ce cas, il ne faudroit pas manquer d'y remettre TYR, que l'Imprimeur a probablement oublié, vû qu'il se trouve bien en son rang, sous le mot *Tyrus*, dans la Table des Noms Latins des lieux décrits dans cet Ouvrage; & de SOUR, son nom moderne renvoïé inutilement à TYR.

(16) *Non pas Ministre de Montfort, comme le dit la* Martiniére, Préface de *son* Dictionaire Géographique, *pag.* X.; *mais Oncle de ce Ministre.*

X. *Dictionaire Universel Géographique & Historique, contenant la Description, la Situation, l'Etendue, & les Limites, de chaque Empire, Roiaume, Etat, &c.; la Réligion, les Mœurs, les Cérémonies, & les Coutumes de chaque peuple, &c.; l'Abrégé de la vie des Princes qui ont vécu en Europe, &c. &c., par Thomas Corneille*: imprimé *à Paris*, *chez Coignard*, *en* 1708, *en* 3 *volumes in folio*. Voici ce que j'ai eu occasion de dire autrefois de ce gros Ouvrage dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Décembre 1708, page 611. & suivantes. „ L'Auteur nous apprend dans „ une courte *Préface*, qu'il s'est *attaché à recher-* „ *cher en un fort grand nombre de Volumes, tout ce* „ *qui regarde la Géographie, afin de le mettre en* „ *ordre* (de Dictionaire,) *& de faire trouver sans* „ *aucune peine ce qu'il y a de plus singulier dans* „ *les lieux de la terre dont les Voiageurs ont fait* „ *mention . . . . . Ce sont*, ajoûte-t-il, *les* „ *seuls garants, que je puisse offrir, pour justifier* „ *ce qui pourra m'attirer qu'une foi douteuse, tant* „ *il s'y trouve de bizarrerie.* Voilà quel est le „ Plan de l'Auteur. On en peut conclure, que „ ce grand Ouvrage n'est qu'une Compilation de ce „ qu'il a ramassé çà & là, dans différentes Rélations, tant bonnes que mauvaises, & que ce „ n'est proprement qu'un grand & vaste *Index* des „ Voiageurs. Quoi que ce Recueil lui *ait couté plus* „ *de quinze ans d'un travail assidu*, n'étant ap- „ puié que sur de semblables fondemens, je doute „ fort, qu'*il surpasse de beaucoup*, comme l'Au- „ teur l'assure, *tous ceux qui ont été faits depuis* „ *quelque tems.* En effet, son *Abrégé de la Vie* „ *des Princes, qui ont vécu en Europe*, est une „ piéce assez mal-cousuë à un *Dictionaire Géo-* „ *graphique*: car, outre qu'on ne saura où en pren- „ dre les différens Articles dont on pourroit avoir „ besoin, elle ne sert qu'à grossir (& à encherir, „ falloit-il ajoûter) mal-à-propos l'Ouvrage: „ & un Lecteur de bon-sens, qui cherche unique- „ ment à s'instruire de ce qui regarde la Géogra- „ phie, se souciera fort peu d'un témoignage aussi „ foible que celui des *Voiageurs les plus renommez*, „ sur un sujet qui lui est si connu d'ailleurs." Je n'ai maintenant rien à ajoûter à cela, l'événement n'aïant que trop bien justifié ma conjecture, & malgré le nom célébre du Compilateur, ce *Dictionaire* n'aïant point eu de succès.

XI. *Universus Terrarum Orbis Scriptorum calamo delineatus, hoc est Auctorum fere omnium, qui de Europa, Africa, Asia, & America Populis, Regnis, Provinciis, Urbibus, &c., quovis tempore, & quilibet lingua scripserunt, uberrimus Elenchus, studio & labore* ALPHONSI LASOR A' VARREA: imprimé *à Padoue*, *chez Conzatti*, *en* 1713, *en* 2 *volumes in folio*. A la lecture d'un pareil titre, on se promet monts & merveilles, & l'on se demande à soi-même: *Quid dignum tanto feret hic Promissor hiatu?* mais, l'on ne tarde pas à décheoir de ses flatteuses espérances, & à s'appliquer le mot de Pline: *Inscriptiones, propter quas vadimonium deseri possit. At, cum intraveris, dii deæque, quam nihil in medio invenies!* L'Auteur, dont je parlerai dans l'Article XIII, regarde cet Ouvrage-ci comme un *Dictionaire Géographique*; & les Journalistes de Trévoux, Janvier 1714, le regardent comme une *Bibliothéque d'Ecrivains Géographiques*: mais, ce n'est proprement, ni l'un, ni l'autre. Ce n'est qu'un prétendu Abrégé de Ferrari, déjà abrégé par Baudrand (17), mais surchargé de tant d'inutilitez, & fait avec si peu de jugement, que son Compilateur n'a fait aucune difficulté de nous y donner l'ENFER comme un des principaux lieux de la terre (18), & d'y ajoûter une liste de tous les Ecrivains qu'il a sçu en avoir parlé; liste si éxacte & si complette, qu'on y trouve, non seulement Hygin, Macrobe, & Phornutus, qui n'ont traité que des Enfers du Paganisme, mais même l'*Enfer de Dolet*, qui n'étoit autre chose que sa Prison de Thoulouse ou de Paris, & qu'on y trouveroit de même l'*Enfer burlesque* de je ne sai quel Poëtastre, si le Compilateur l'avoit connu. Ou, si l'on aime mieux, ce n'est qu'un simple *Catalogue de Titres d'Historiens*, tant bons que mauvais, dans lequel les sacrez & les prophanes, les civils & les ecclésiastiques, les politiques & les militaires, les anciens & les modernes, sont jettez au hazard sous le nom des Villes & des Etats dont ils parlent; & souvent précédés de méchantes vieilles petites Cartes, Plans, & Figures, dont on ne peut absolument tirer aucune utilité, & pour la Reproduction desquelles le Libraire pourroit bien avoir fait faire tout le Recueil; ainsi que ne le font que trop souvent divers de ses Confréres, & singuliérement Pierre van der Aa, Libraire de Leide, l'un des plus grands Reproducteurs d'Estampes de toute espéce, qui entre autres semblables mauvais Recueils, nous a reproduit, sous le Titre de *Gallerie du Monde*, toutes les Figures qu'il avoit déjà emploïées dans ses diverses Impressions, & nous en a fait ainsi la compilation, la plus extravagante, qu'on puisse imaginer. Quoi qu'il en soit, quelque vaste que soit cette maigre & indigeste compilation, elle est incomparablement moins éxacte, moins reguliére, & moins utile, que le *Catalogue des Historiens* joint à la *Méthode de l'Abbé Lenglet, pour étudier l'Histoire*, même dans sa prémiére édition. Selon les Journalistes de Trévoux, le Sr. *Alphonse Lasor à Varrea*, n'est qu'un nom supposé du Père *Raphael Savonarola*, Théatin de Padouë, & s'il a suivi le même Plan dans l'*Orbis Litterarius*, qu'ils annoncent comme un second Ouvrage de sa façon, il pourroit bien remplir 20. ou 30. volumes in folio, sans être de beaucoup plus d'utilité.

(17) *Totum Terrarum Orbem brevi Descriptione contractum, . . . a Ferrario primum, & post a Baudrando brevi Synopsi restrictum, nunc in breviorem Elenchum repetitum, tibi exhibemus.* Lasor à Varea, in Præfatiuncula.

(18) INFERNUS, *Locus infimus subterraneus, à Deo damnatis in æternum destinatus.* Lasor à Varea, *Tom. II, pag.* 14.

XII. Dans l'*Historisch Lexicon Universale de* BUDDEUS, ISELIN, & autres, d'Impression de Leipsic & de Bâle; & dans les *Historisch Worden-Boech* de LUISCIUS & de HOOGHSTRAATEN, imprimez, l'un *à la Haie*, *par*

une Compagnie, & l'autre *à Amsterdam*, *par une autre*, tous deux *en* 1725. *& années suivantes*, *en* 9. *&* 10. *volumes in folio*; il y a beaucoup d'*Articles Géographiques :* mais, comme ils ont été faits à la hâte & par jalousie de métier, & que la plûpart des Articles sont tirez du *Dictionaire de Moréry*, dont ceux-ci ne sont que des Traductions corrigées & augmentées, il est fort à craindre qu'ils ne se ressentent encore beaucoup de la corruption d'une si mauvaise origine.

XIII. Le dernier Ouvrage de cette espéce, est : *Le grand Dictionaire Géographique & Critique*, *par* M. BRUZEN LA MARTINIERE, imprimé *à Amsterdam*, *chez Uytwerf & autres*, *en* 1726. *& années suivantes*, *en* 11 *volumes in folio*. A s'en rapporter à la *Préface* de l'Auteur, il a pris des soins infinis pour en faire un Ouvrage accompli de tous points. Mais, au jugement de divers connoisseurs très intelligens, il s'en faut beaucoup que l'éxécution ne réponde au projet, ni que l'Auteur ait évité les défauts, dont il a repris ses Prédécesseurs dans un Examen Critique de leurs Ouvrages.

Un des principaux du sien est d'être surchargé de trop de choses étrangéres, comme entassées les unes sur les autres dans divers de ses Articles, & sous lesquelles le nécessaire & l'essentiel est quelquefois étouffé. A quoi sert, par éxemple, dans l'Article ANTIPAROS, tout ce vain détail des Messes dites dans la grotte de cette Ile, lorsque Mr. de Nointel, Ambassadeur de France, y descendit ? Cela est parfaitement bon, & en place, dans la Relation d'où il l'a tiré, mais très inutile, & même nuisible, à un Lecteur empressé, qui ne cherche qu'à être instruit promptement & sans délai de la situation du lieu qu'il veut connoître. Après avoir si nettement repris cette superfluïté dans le *Dictionaire de Corneille*, devoit-il y tomber ainsi lui-même ? *Il se jette trop sur l'Histoire*, dit-il de cet Auteur. *Par éxemple*, *au mot* EMPIRE, *il emploie six grandes colonnes*, *pour décrire le Gouvernement de l'Empire d'Allemagne : &*, *comme si cela ne suffisoit pas*, *il en consume vingt-deux autres*, *pour donner l'Histoire des Empereurs depuis Charlemagne. L'Article de* ROME *est encore plus monstrueux : car*, *vingt-deux colonnes sont emploiées à la seule Description de cette Ville ; après quoi il en commence l'Histoire*, *qui en occupe trente autres : &*, *passant de-là à l'Empire d'Orient*, *il en parcourt les Révolutions en vingt & une colonnes : ce qui fait en tout plus de soixante-&-douze colonnes pour le seul Article de Rome. Ce n'est point-là user de l'Histoire : c'est en abuser* (19). C'est-là un très grand défaut, sans doute ; & même, puis que l'Auteur le veut, quelque chose de *monstrueux*, dans un *Dictionaire Géographique*, qui doit être bref & concis. Mais, combien de parcils *Monstres* n'effraïent-ils pas les curieux dans sa vaste & énorme compilation ? Lors qu'il travailloit à ses *Essais*, il ne savoit pas apparemment encore de quel secours ces *Monstres* lui pouvoient être pour amplifier les feuilles & le prix de son Ouvrage ; & le tems les lui a fait enfin regarder d'un tout autre oeil : *altri Tempi*, *altre Cure*. Il est donc certain, de son propre aveu, que toute cette vaine & fastueuse érudition ne sert qu'à grossir & encherir mal-à-propos un *Dictionaire Géographique*. Pourvû qu'on y définisse clairement & en un peu de mots les termes Géographiques ; qu'on y choisisse bien, & écrive correctement, les vrais noms des lieux ; qu'on les place réguliérement à leur Lettre, & qu'on les y renvoïe, quand leur diverse Orthographe ou Dénomination demande qu'on les nomme en plus d'un endroit ; qu'on en note bien éxactement la situation, les limites, & les autres circonstances nécessaires ; qu'aux Articles des Etats & Provinces, on en détaille nettement les divisions, tant générales, que particuliéres ; qu'on y joigne même, si l'on veut, quelques particularitez singuliéres, mais bien remarquables & fort en abrégé ; &, enfin, qu'on finisse par un bon Indice Latin dans les Géographies en Langue vulgaire, & par un en Langue vulgaire, dans les Géographies Latines : c'est tout ce qui suffit, le reste n'étant le plus souvent que vain étalage d'ostentation toute pure, & érudition perdue. Un Lecteur judicieux, arrêté au milieu de sa Lecture par le nom d'un lieu qui lui est inconnu, ne cherche qu'à s'en éclaircir promptement, & ne manque guéres de planter-là tout l'appareil savant qu'on lui présente, afin de retourner au plus vite à son Livre, & de ne point perdre son sujet de vuë. C'est pourquoi le *Dictionaire de Maty*, tout petit qu'il est, est si recherché. On pourroit même le rendre de beaucoup préférable à ces terribles & assomantes Compilations, qu'on a peine à manier, & qui, par leur énorme grosseur, rendent souvent paresseux les Lecteurs les plus déterminez. Il ne faudroit pour cela, qu'y corriger ce qui n'est pas éxact, & qu'y ajoûter ce qui y manque : &, si cela formoit un trop gros volume, l'imprimer de plus petit caractère, & à 3 colonnes, de même que le *Dictionaire de Richelet* de la Compagnie d'Amsterdam de 1732, à l'épaisseur duquel il n'iroit jamais. Car, je ne suis nullement de l'avis de Mr. la Martiniére, qui croit, *qu'on feroit très mal d'augmenter ce* Dictionaire, *destiné*, dit-il, *à quantité de Personnes qui ne veulent . . . . apprendre les choses* qu'*en gros* (20) ; & qui semble avoir oublié ce qu'il avoit dit lui-même un peu plus haut (21), *que ce Dictionaire seroit toujours très estimable*, *pourvû que*, *dans les Editions postérieures*, *on y corrigeât certaines fautes*, *& qu'on y ajoûtât les positions plus éxactes qu'on trouve dans les Livres qui n'ont paru qu'après lui*. Ce seroit un travail digne de lui ; &, s'il se fut d'abord restreint dans ces justes bornes, peut-être auroit-il travaillé plus utilement pour le Public, & plus surement pour sa réputation. L'éxemple de Maty en fait naître un préjugé fort légitime. Tout le monde se sert de son Livre, & l'approuve : & peu de Personnes louënt & se chargent volontiers des gros Ouvrages qui l'ont précédé & suivi.

(19) La Martiniére, Essais sur l'Origine & les Progrès de la Géographie, insérez dans les Memoires Historiques & Critiques, Oct. & Décemb. 1722, pag. 49 — 101, & 13 — 67. Quelques Critiques prétendent que la meilleure partie de ces Essais, sur-tout du prémier, n'est qu'une Traduction déguisée des Dissertations Critiques de Mr. Hudson, mises à la tête de ses Geographiæ Scriptores Græci minores. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y voit une Erudition, que les occupations du Traducteur ne lui ont guéres permis d'acquérir.

(20) La [illegible], pag. 60.

(21) Pag. 52.

Un autre défaut, que les Critiques reprennent dans *le grand Dictionaire Géographique*, est l'inéxactitude. Dans la seule Lettre *A*, les Journalistes de Trevoux ont remarqué 500. bévuës de l'Auteur, comparable au moins en cela à l'Abbé Baudrand : &, entre beaucoup de preuves qu'on prétend avoir de cette étonnante inéxactitude, on cite particuliérement l'Article d'AMSTERDAM, où grande partie de l'Ouvrage a été faite, & qui, selon ces Critiques, n'en est pas moins rempli de fautes, tant d'omission, que de commission. Ils prétendent, de plus que, malgré la parade qu'on y affecte de Citations nombreuses tant anciennes que modernes, & vérifiées dans les Auteurs originaux, ces Citations sont peu éxactes, & quelque fois même fort altérées. L'accusation est peut-être trop générale : mais au moins elle est fondée ; & en voici une légére preuve, qui m'est fortuïtement tombée sous la main. Dans l'Article de MAYENCE, il dit que *Jean de Guttenbourg*, *Gentil-Homme natif de cette Ville*, *y produisit en* 1440. *le prémier essai de l'Imprimerie* ; *& que Serarius assure*, *qu'on y conserve encore ce Chef-d'Oeuvre*. C'est-là insinuer assez clairement, que, selon Serarius, Guttenberg *produisit* quelque Impression dès 1440, & que cette Impression se conservoit encore à Maience du tems de cet Auteur. Mais, bien loin delà, Serarius remarque au contraire très expressément, que les prémiéres idées de l'Imprimerie, conçues à la vérité vers 1440, ne furent mises en éxecution que vers 1450 : & ce prétendu *Essai*, traité de *Chef-d'Oeuvre*, qu'il *assure se conserver encore à Maience*, n'est autre chose que le restant des planches de bois gravées, dont se servirent les trois prémiers Imprimeurs avant que d'avoir imaginé les caractères de fonte mobiles, & que l'Imprimeur Albinus fit effectivement voir alors à Serarius (22). Je ne dis rien de l'expression peu éxacte, que *Serarius assure qu'on y conserve encore ce Chef-d'Oeuvre*. Ne sembleroit-il pas que Serarius vécut encore ? Mais, excepté le Géographe de sa Majesté Catholique, tout le Monde sait qu'il est mort, il y a plus de 130. ans.

(22) Voiez ses Res Moguntiacæ, pag. 119. & 161.

Un troisiéme défaut plus grave encore que les précédens, c'est qu'aprés avoir si sévérement repris Corneille d'avoir souvent copié Baudrand sans le nommer (23) ; il n'a point fait difficulté d'en user de même, non seulement envers Corneille, dont on veut qu'il ait pris ainsi beaucoup d'Articles, mais même envers Ortelius, dont le *Thrésor Géographique*, est, dit-on, la seule Bibliothéque, où il ait puisé toutes ses Citations, concernant la Géographie ancienne. Peut-être, veut-on dire, qu'il lui a servi de guide pour les trouver ; car, il se contente ordinairement de les indiquer : &, en ce cas, la faute seroit beaucoup moins grande.

(23) La Martiniére, Dictionaire Géograph. Préface, pag. xj.

On

On trouve encore mauvais, qu'après avoir tant fait le difficile au sujet des Auteurs de peu de foi & de mérite emploiés par Corneille, & les autres Dévanciers, il en emploie & vante lui-même, non seulement d'une fidélité encore plus suspecte, mais même d'une imposture avérée. Tel est, par exemple le prétendu *Voiage de Corréal*, qu'on sait n'être qu'un Centon de divers Lambeaux pillés çà & là dans plusieurs Voïages effectifs par quelque Compilateur affamé, & qu'il ne feint pourtant point de mettre au rang des *Voiageurs excellens* (24). On trouve, que ce n'est nullement *exceller* en connoissance de bons Livres Géographiques: & l'on ne sauroit lui passer cet Eloge, qu'en cas qu'il soit lui-même le Compilateur de ce prétendu Voïage.

(24) *Là-même, pag. ...*

Mais, à quoi bon insister plus longtems sur les grandes & nombreuses imperfections de cet Ouvrage? *Habemus enim confitentem Reum.* L'Auteur, ou le Compilateur, ne feint point de les avouër lui-même, si-non de bonne-foi, du moins tout ouvertement, dans des *Eclaircissemens essenciels sur la prémière Edition du grand Dictionaire Géographique*, imprimez en secret *en Hollande*, mais répandus publiquement *en France*, & ailleurs *en* 1739. Il y avoue de la maniére du monde la plus singuliére, & la plus surprenante, que les 9. Volumes de ce *Dictionaire* déjà imprimez ne sont qu'*une Ebauche*, *qu'un Canevas très imparfait*, *qui a besoin d'une infinité de corrections*; qu'il est *sincérement persuadé de la très grande imperfection de ce Canevas*; que *la seule liste des fautes énormes*, qui y sont ..... *feroit un gros in folio*; que *la seconde Edition*, *qu*'il est *à la veille d'en publier*, *sera très differente de la prémière*, *& infiniment plus correcte*, *plus ample*, *& moins voluminense*, *&c.* Neuf ou dix Volumes *in folio* de simple *Ebauche*, & de pur *Canevas*, & un aveu si peu naturel & si extraordinaire de la part d'un Auteur, sont des phénoménes si nouveaux & si peu connus dans la République des Lettres, qu'un pareil énoncé paroîtroit une extravagance des plus incroïables & des plus incompréhensibles, si l'on ne savoit de très bon lieu, que ce n'est qu'un artifice de l'Auteur, & de ses Libraires pour empêcher la contrefaçon de ce *Dictionaire*, dont ils se voïoient menacés par quelques Libraires de France, & d'Italie, aussi peu scrupuleux qu'eux de surcharger le public de la Reproduction d'un fort mauvais Ouvrage, de l'aveu même de son propre Auteur. Mais, comme il se pourroit très bien, que la nouvelle Edition, qu'il promet, & qu'il n'entreprend à coup sûr que par les mêmes motifs de besoin & de nécessité, qui lui avoïent fait entreprendre la prémiére, ne fut pas beaucoup plus éxacte qu'elle; le public, déjà si vilainement trompé par de simples *Canevas si voluminenx*, pour me servir d'une des expressions singuliéres de l'Auteur, fera très sagement de ne se charger de cette nouvelle Edition, qu'après qu'il se sera assûré par un éxamen attentif & sevère, que ce n'est plus une simple *Ebauche très imparfaite*, mais qu'elle est effectivement meilleure, *plus correcte*, *& plus digne de Louanges*; *que la prémiére*.

Enfin, les Personnes équitables & sensées sont extrémement choquées de l'abus manifeste & surprenant de ses *Epîtres Dédicatoires*: non pas des Louanges excessives, & des Eloges intéressés & mercenaires, dont elles sont remplies; car, à la honte du Siécle, & à la confusion de la République des Lettres, ces sortes de lachetez & de bassesses sont tellement passées en coutume, qu'on n'y fait plus aucune attention. Mais, de ce qu'après avoir dédié son prémier volume au Roi, & le second à la Reine, il ait ôsé dédaigner assez Dom Ferdinand, Prince des Asturies, pour adresser le III. à Dom Carlos son Cadet; & de ce que, dans les frontispices gravez de son Ouvrage, où il a fait entrer avec soin toute la Famille Roïale, il a affecté injurieusement d'oublier, ou, pour mieux dire, de retrancher, l'ainé de cette Famille, & l'héritier présomptif de la Couronne, du quel cependant, ainsi que des Portraits de Brutus & de Cassius, on se souvient d'autant mieux, qu'il s'y voit moins. Pour peu qu'on reflechisse, on sent assez ce que cela signifie: mais, l'Auteur ou l'Adulateur pourroit très bien se tromper, & il est même à souhaiter qu'il se trompe; &, en ce cas, il pourroit chérement païer un jour une partialité si visible, pour ne pas dire un mépris si net & si marqué.

Je ne parle point d'un *Dictionaire Géographique en abrégé*, *où l'on enchérit*, ôse-t-on dire impudemment, *au dessus de Fournier*, *de Du Val*, *de Baudrand*, *de Moréry*, *& des autres Auteurs qui ont le mieux réüssi*, imprimé *à Bruxelles*, *chez Foppens*, *en* 1694, *in* 12.; non plus que des *Tablettes Géographiques*, *ou Dictionaire Géographique*, *par L. M. de C.* imprimé *à Paris*, *en* 1725, *in* 12.; & d'autres semblables Recueils; parce que ce ne sont que de mauvais petits chifons très imparfaits, auxquels on n'ôseroit se fier, & dont on ne sauroit par conséquent tirer aucun secours.

Je n'en dirai pas tout à fait autant du *Dictionaire Géographique de Laurens Eschard*, *traduit avec des Additions & des Corrections par l'Abbé Voigien*, *Chanoine de Vaucouleurs*. Trois éditions de ce Livre, faites en assez peu de tems, les deux prémiéres en France, & la troisieme en Hollande, prouvent qu'il a été bien reçu du public. Cependant l'Ouvrage d'Eschard y est fort défiguré, & on y fait de cet Auteur *Prêtre Anglican*, *& très zélé Partisan de la haute Eglise*, un Catholique Romain, proneur de Reliques.

SERRES (JEAN DE) (*a*). Auteur François, qui s'étoit fait connoître dans le XVI. Siécle par divers Ecrits de Théologie, de Philosophie, d'Histoire (*b*), & de Poësie (*c*), qui étoit fort versé dans la connoissance de la Langue Grecque & de la Latine (*d*), & dont on avoit presque entiérement perdu la mémoire (*A*). Il étoit du Vivarez selon les uns (*e*), ou de Montpellier selon les autres (*f*); mais il y a lieu de croire qu'ils se trompent, & que ceux qui le font de Dauphiné (*g*), sont mieux fondez (*h*). On ne sait, ni quand, ni de qui, il est né: les Ecrivains François qui ont parlé de lui n'en disent absolument rien; & le titre de *Nobilis Gallus*, qu'on lui donne à la tête de la Traduction de l'un de ses Ouvrages (*i*), n'est apparemment qu'un terme de civilité du Traducteur ou du Libraire. Quoi qu'il en soit, il avoit fait ses études dans l'Académie de Lausanne; & lorsque les troubles excitez en France pour la Religion

(*a*) *L'Auteur s'étoit proposé, de travailler de nouveau cet Article; mais sa mort a empêché l'éxécution de ce dessein. Je le donne ici d'après un brouillon presque indéchiffrable.* Remarque de l'Editeur.

(*b*) La Popéliniere, Hist. des Histoires, *II. Partie*, *pag.* 175. Laurent Joubert *dit à peu près la même chose*: Tibi ô ter maxime Serrane, Encomion istud .... appositissime quadrat, ut nihil .. ignores, ἐγκυκλοπαιδείαν unus teneas, REBUS ECCLESIASTICIS, SCHOLASTICIS, ET POLITICIS, aptissimus. *Voiez les* Opera Latina Jouberti, *Tom. II*, *pag.* 133.

(*c*) *Voiez la Remarq.* (*N*), *Num. I.*

(*d*) *Voiez ci-dessous la Remarque* (*F*), *& la Rem.* (*N*), *Num. I.*

(*e*) Simleri Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 496. Index Libror. prohibitor. Ant. de Sotomaior, *pag.* 640. Crowai Elenchus Interpret. S. Scripturæ, *pag.* 134.

(*f*) Ménage, Remarq. sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 143.

(*g*) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 204.

(*h*) De Serres *écrivant à Casaubon*, *dont la Famille étoit de Dauphiné*, *le traite de compatriote*, *& lui parle ainsi*: Cur a me PATRIÆ NOSTRÆ Antiquitatem exposcis, &c. J. Serran. Epistola XIX, Appendicis ad Casauboniana, *pag.* 631, *col.* 1.

(*i*) *Voiez ci-dessous*, *Remarque* (*M*).

(*A*) *On en avoit presque entiérement perdu la mémoire.*] C'est ce que remarque Mr. Bayle dans deux de ses Lettres, non sans se plaindre de la négligence des François à l'égard de leurs Hommes illustres. *Apprenez moi*, dit-il (1), *si le Joannes Serranus, qui a traduit Platon à Lausanne, y étant je crois Professeur, est le même que l'Historien de Serres. Je n'ai aucun Livre qui m'aie pu éclaircir cela. Je ne trouve aucun Livre*, dit-il, dans une autre Lettre, (2), *ni aucun homme vivant, qui puisse m'apprendre une*

(1) Lettre LXXIX, pag. 274.

(2) La LXXXVII, pag. 297.

gion sous Charles IX, l'obligérent de chercher un azile dans les Païs étrangers, ce fut dans cette Ville qu'il se retira avec sa Famille (*B*). C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Epître Dédicatoire, qu'il adressa à Messieurs de Berne, & dans laquelle il les loue fort du grand soin qu'ils ont de fournir d'habiles gens leur Académie de Lausanne (*C*). Peut-être que ceux, qui l'ont fait Professeur de cette Académie, ou Ministre de cette Ville, se sont trompez (*D*); mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut là qu'il composa ses *Commentarii de Statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ* (*E*), &

une suite des Aventures de Jean de Serres, Auteur de l'Inventaire de l'Histoire de France; ni me dire s'il a fait des Livres en Latin, s'il a été Professeur à Nismes, s'il a traduit Platon, &c.? Ce qu'on trouve de de Serres dans le Dictionaire de Moreri est en effet si peu de chose, qu'on doit le compter pour rien. L'Editeur de ces Lettres fit quelques Remarques sur cet endroit, qu'on a trouvé curieuses, & où il se contente de conjecturer que *Serranus* & *de Serres* n'étoient qu'un même Homme, & où il n'ose encore le déterminer. Sa conjecture sera confirmée, dans les Remarques suivantes, & ses remarques seront insérées dans celles de cet Article selon leur sujet.

(*B*) *Il avoit fait ses études à Lausanne, & s'y retira avec sa Famille.*] Il nous apprend ces particularitez de sa vie dans l'Epître Dédicatoire du troisiéme volume de son Platon, qu'il adressa à Messieurs de Berne (3). *Quoad longissime potest mens mea respicere spatium præteriti temporis, & pueritiæ memoriam recordari ultimam, inde usque repetens debeo agnoscere, studiorum meorum fructum ad vos proprie pertinere: neque enim illius temporis unquam excidet memoria, quum (ornatissimo viro Hieronymo Manuele e magnis Reipublicæ vestræ luminibus uno, Lausannæ tum præfecto) ego puer cum Joanne Guilelmo Stucchio, lectissimo viro, mihique ex ea puerili amicitia charissimo, operam litteris dabam. At quum post annos quatuordecim me varia emensum discrimina, Deus ad vos reduxisset, haud me ut peregrinum gravissimis temporibus meis, opportunissime excepistis, ... sed ut pene civem vestrum complexi estis: quum ea tempestas, quæ in patriam meam universam inundabat, me quoque peculiariter involutura videretur, favorem auxiliumque vestrum mihi clementer obtulistis, nullum in me defendendo adjumenti genus prætermisistis, meas postulationes nunquam aversati estis; & ne quid ad summam clementiam reliqui faceretis, humanissimis etiam ad me perscriptis litteris, vestram in me præclaram voluntatem amplissime testati estis* (4). Il leur avoit déjà dit auparavant: *Postquam autem secreta quidem, at semper justa Dei providentia, funestissima tempora incidissent, dissipatisque Ecclesiis nostris complures in alienas regiones compellerentur: ego quoque cum familia in Reipublicæ vestræ sinum, tanquam in tutissimum portum, Lausannam me recepi, & a vobis perhumaniter acceptus fui* (5). Il les louë ensuite extraordinairement de leur grand soin pour tous les François qui se refugièrent dans leur Etat.

(3) Elle est datée de Lausanne le 1. d'Octobre 1577.

(4) Serrani Epist. dedic. ad Bern. Consules, folio ¶ ij verso, & ¶ iij.

(5) Là même folio ¶ ij, & verso.

(*C*) *Il loué Mrs. de Berne sur le soin qu'ils avoient de fournir d'habiles gens leur Académie de Lausanne.*] C'est de la même Epître Dédicatoire de la troisiéme partie de son Platon, que j'en tire la preuve. Voici de quelle maniere il y parle à Mrs. de Berne. *Prudentissime facitis, qui de . . . juventutis vestræ præclara honestaque institutione . . . studiose cogitatis: vestræ enim Reipublicæ firmissimum præsidium, eorumque virorum quos nuper vestro magno damno & dolore amisistis, jacturæ resarciendæ præsentissima remedia procuratis. Omnino quicumque vestræ Reipublicæ bene volunt, magna cum voluptate audiunt, vos decrevisse Academiam vestram Lausannensem non ædificiis modo, sed viris (quibus maxime constant Academiæ) exquisitius ornare; id enim pertinet ad Reipublicæ vestræ respectum atque dignitatem, status incolumitatem, subjectorum necessitatem atque utilitatem, vicinorum & exterorum magnam opportunitatem. Quid vero de ipsa sperare in posterum possitis, fructus a vobis abunde collecti demonstrare possunt. Testis est vestra Respublica; testis Ecclesia, quæ & hoc seminario pulcherrimas arbores eduxit; testes sunt universæ Provinciæ vestræ & Urbes, & Ecclesiæ, & ipsa diserte Lausanna: . . . . testes denique complures & vicinæ & exteræ Ecclesiæ, quæ fœcundi hujusce agri fructus uberrimos perceperunt. Vobis igitur de hoc consilio vestro omnia felicissima præsagimus, & ut omnia felicissime succedant, etiam atque etiam optamus* (6).

(6) Epist. Dedic. III Tom. Platonis operum præfixa, folio ¶ iiij.

(*D*) *Peut-être que ceux qui l'ont fait Professeur de l'Academie de Lausanne se sont trompez.*] Dans ce qu'on vient de lire dans les deux précédentes Remarques, ni dans toute l'Epître Dédicatoire à Mrs. de Berne, il n'y a rien qui puisse faire croire qu'il fut Professeur de l'Académie de Lausanne. Mr. Baillet ne devoit donc point le qualifier ainsi. Voïez le Tom. III, de ses Jugemens des Savans (7), où il dit qu'il étoit *Ministre ou Professeur à Lausanne vers l'an* 1580. Je ne sai s'il a été Ministre à Lausanne, mais il est sûr qu'il étoit de retour en France en 1579. Voïez ci-dessus la Citation (*k*) du Texte. Mr. Bayle s'est tenu à propos dans le doute touchant le Professorat. Voïez sa LXXIX Lettre, 274.

(7) Article DCCCLXVIII, pag. 437.

(*E*) *Il y a apparence qu'il composa à Lausanne son Commentaire* de Statu Galliæ.] De Serres se reconnoit pour l'Auteur de cet Ouvrage dans une de ses Lettres à Vulcanius, datée de Lauter, le 14. Juin 1579, & insérée à la page 778, du Recueil intitulé, *Illustrium & Clarorum Virorum Epistolæ selectiores superiore sæculo scriptæ, vel a Belgis vel ad Belgas . . . cum Epistolicis Præfationibus Danielis Heinsii & Petri Bertii*, & imprimé à Leide chez Louis Elzevier en 1617, in 8°. Voici ses termes, *redeo intra aliquot dies in patriam, si Dominus dederit, cujus calamitates minime refugio. Polio & persequor Commentarios nostros* DE STATU RELIGIONIS ET REIPUBLICÆ.

Le titre entier de cet Ouvrage est *Commentariorum de Statu Religionis & Reipublicæ in Regno Galliæ Libri IX, in Partes III, distributi, Regibus Henrico* II, *Francisco* II, *& Carolo* IX, *ad tertii usque Belli Civilis Gallici finem, Auctore Joanne Serrano.* La I Partie fut imprimée en 1571, in 8°, (8); & la II, & la III, les deux années suivantes 1572 & 1573, en 2 vol. in 8°, (9). On réimprima le tout, sans nom de ville ni d'Imprimeur mais avec cette inscription, *anno ultimæ Dei patientiæ* 1577. (10); & cela avec une IV Partie, & on y en ajoûta encore une V, imprimée à Leide, chez Jean Jucundus, en 1580, (11). Ces cinq Parties contiennent XV. Livres, qui renferment l'Histoire des Troubles arrivez en France depuis 1557 jusqu'en 1576, & au commencement & à la fin de quelques uns de ces Volumes on lit la Devise de l'Auteur, *etiam veni Domine Jesu.* Mr. Struve, qui parle fort avantageusement de ces Commentaires (12), dit qu'ils ont été traduits en François, & imprimez en 1603, in 8°, (13). Je ne trouve cette Traduction ni dans la Bibliothéque d'André du Chesne, ni dans aucun autre Bibliothécaire, & Mr. Struve est le seul qui en parle. De Serres dit qu'il étoit fort jeune, lors qu'on le porta à composer cet Ouvrage, & que ce fut à la sollicitation des Estrangers; & cela peut apuier mon opinion, c'est qu'il étoit à Lausanne lorsqu'il le fit. *Il y a vingt-six ans ou environ*, dit-il, *qu'on me poussa fort jeune sur le Théatre, pour y faire voir l'Histoire de nos malheurs. Le desir des nations estrangéres enfanta ce dessein, curieuses de sçavoir le particulier recit de ces tragedies. A raison de quoi je présentai ce coup d'essay en Latin, pour estre entendu par les estrangers. Je le tenois pour avorton, & estimois sa mort à fort petite perte. Le succez néanmoins en a été plus grand que mon project. Car aiant été caressé par le public outre son mérite, il s'est tellement accreu que d'un Livre en voila quinze, & même refaits par diverses impressions. Et à mesure que l'Enfant s'est augmenté, aussi son Père a eu diverses commoditez de lui faire du bien.* C'est dans l'avant propos de l'*Usage de son Inventaire* qu'il s'exprime ainsi, & les 26 ans dont il parle s'accordent fort bien avec l'année 1571 & l'année 1597, dates des premiéres impressions de ces deux Livres.

(8) Du Chesne Bibl. Françoise pag. 92.

(9) Thuani Hist. Tom. I, pag. 155. Lenglet Catal. des Hist. pag. 118.

(10) Placcius de Anonymis, pag. 182. col. 2. Struvii Bibl. Histor. pag. 321. Cette même inscription se trouve à la fin de l'Epître Dédicatoire du I vol. de son Platon.

(11) Là même.

(12) Optimus est & multa cura compositus. Struvii Bibl. Hist. pag. 321.

(13) Là même.

Ces

& sa Version Latine des Oeuvres de Platon (*F*). Je ne sai point quand il retourna en France ; mais je puis assurer comme une chose certaine qu'il étoit établi à Nismes dès le commencement de l'année 1579. Cela se prouve par la Dédicace de son Com-

Cet Ouvrage est très curieux & très intéressant, & c'est un de ceux dont Mr de Thou s'est le plus servi pour composer cette belle & admirable Histoire, qui lui a acquis une si grande réputation. Il en a pris beaucoup de choses; & Mr. Meibomius remarque qu'il les a souvent inserées telles qu'il les trouvoit, se contentant d'y changer par fois quelques mots (14). Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis l'année 1557, où commencent ces Commentaires, jusqu'en 1576, où ils finissent, Mr. de Thou ne manque point de les citer au commencement de chacun de ses Livres.

Mr. Placcius remarque qu'on a attribué mal à propos cet Ouvrage à diverses Personnes, savoir à Frid. Geisler, à François Hottman (15), à Henri de Sponde, à Beze (16), à Guill. Cave & au Président de la Place (17); mais il n'a point observé que cette erreur ne vient que de ce qu'on confond l'Ouvrage de De Serres avec d'autres Ouvrages: 1. avec le *Recueil des choses memorables, arrivées en France, sous Henri* II, *François* II, &c., attribué dans les Additions de Mr. Teissier, ou à Beze ou à Hottman, ou à Jean de Serres (18), & aux deux derniers par Mr. Placcius lui-même (19), 2. avec les *Commentaires de l'Estat de la Religion & République* du Président de la Place, & qu'on n'a pas pris garde que cet Ouvrage est en François, & celui de De Serres en Latin, qu'il a été imprimé en 1565, & celui de De Serres en 1571. J'ajoûte que Lipenius l'attribue à un *Joannes Boemius Aubanus* (20). L'Auteur de la Bibliothéque de Mr. de Rheims n'a point sçu qu'il étoit du *Joannes Serranus*, dont il avoit deux autres Ouvrages (21). Celui qui a fait l'*Index Libror. prohibit.* ne l'a point sçu non plus, (22); ni Mr. Becman, Auteur du Catalogue de la Bibliothéque publique de Francfort.

(*F*) . . . . *Et sa Version Latine des Oeuvres de Platon.*] Elle se trouve dans la belle édition de Platon qu'il fit faire à Geneve (23), par Henri Estienne, en 1578, en trois volumes in folio (24). Les Ouvrages de ce Philosophe y sont rangez dans un nouvel ordre, & enrichis de trois sortes d'éclaircissemens, d'Argumens, qui exposent le but de chaque Piéce, de Notes suivies qui en font voir la suite & la liaison, & de Remarques qui rendent raison de la Traduction de De Serres. Ces dernières Remarques sont raportées à la fin de l'Ouvrage.

A tout cela Henri Estienne a joint son jugement sur cette Version, ses corrections sur divers endroits du Texte Grec, & quelquesfois ses interprétations particuliéres. On poura voir plus particuliérement quel est le Plan de cette édition dans les Paroles que je vais rapporter: elles sont tirées de la Préface que De Serres à mise à la tête de tout l'Ouvrage. *Studui cum primis* dit-il (25), *ut fideli & perspicua interpretatione Græca verba repræsentarem. Non placuit in Marsilii Ficini vel Jani Cornarii Interpretationes animadvertere: neque mibi unquam in quoquam potuit probari hæc* Φιλικατηγορία. *Illi & pro tempore præstiterunt quod fuit in eorum potestate, & laudandus est ipsorum conatus: ego item quod potui præstiti: ex collatione de re tota Eruditi judicanto, quorum arbitriis mea lubenter submitto. . . . . Universum opus novo ordine digessi: ipsum in sex Syzygias* (sive Classes) *contuli: singulos Dialogos ad suas Familias, quantum fieri potuit, revocavi: ut sit facilior via* [Greek illegible] *quam peculiari opere, si Deus studiis meis faverit, destino, ut mox dicam* (26). *Jam vero, præter verborum interpretationem, coactus sum quoque rebus ipsis afferre lucem: utrumque enim illud est interpretis munus. Non fuit tamen meum consilium longos commentarios congerere, sed conatus sum certarum notarum commonstratione iter lectori sternere atque expedire. Notarum illarum tria sunt genera. Primum illarum est quas singulis disputationibus ut argumenta præfigo, quibus disputationis . . subjectum & finem, . . . singularum rerum tractationem & seriem . . . . ostendam . . . . Exposui simpliciter & perspicue, quantum potui sententiam Platonicorum dogmatum: . . . neque unquam indulsi erroribus Platonis, quos quidem animadvertere potuerim . . . . . Secundum Notarum genus est earum quas apposui margini tamquam* [Greek illegible], *ad seriem methodumque disputationis commonstrandam, ne vel argumentorum ambagibus vel ipsarum digressionum, quæ frequentes sunt apud Platonem, mæandris lector in errorem inducatur, ... Tertium mearum Notarum genus, est earum in quibus reddo rationem interpretationis meæ nonnullis in locis & obscuriora quædam explano. Hæc omnia sunt mea . . . verum & Henricum Stephanum . . . in hanc Editionem operam suam conferre volui. Interiori igitur margini quorumdam locorum partim ex sua conjectura emendationes, partim suas interpretationes apposuit*

Il nous aprend dans l'Epître Dédicatoire du III volume à quelle occasion il composa cet Ouvrage. Il dit qu'après s'être retiré à Lausanne, il se trouva l'esprit si fatigué des chagrins qu'il avoit eu à essuïer, que n'étant propre à aucune étude d'application, il s'étoit mis à lire Platon; & qu'y aïant fait quelques Notes, il les montra par hazard à Blaise Marcuard, Professeur en Theologie à Berne, qui lui conseilla d'en donner une nouvelle version avec de semblables Notes. *Hic* (Lausannæ) . . . . *quum nullum esset studiorum genus in quo certo acquiesceret* ingenium, *sed temporis fallendi rationes ultro citroque quæritans, varie circumvolitaret; Deus occasionem obtulit, quæ me totos duos annos in hoc Doctrinæ Platonicæ penso . . . . occupatum detinuerit. Intercedebat mihi familiaritas cum Blasio Marcuardo, felicissimæ memoriæ viro: . . . . illi ergo forte, ut ajunt, fortuna, nonnullas meas notas in Phædonem Platonis communicavi, quas in usum meum aliquando effuderam. Tum mihi autor est de Platone, non perpetuis tantum Notis, sed nova quoque interpretatione illustrando . . . . Inde mihi primum nata est voluntas hujusce instituti* (27).

On a jugé diversement de cette Version. Leon Allatius, *Fabric. Bibl. Gr*, pag. 35. Tom. II, en parle en ces termes, *jure merito plerique hac nostra tempestate viri ingenui & docti ad Ficini interpretationem fideliorem, ad Serrani tanquam elegantiorem, confugiunt.* Mr Huët dit dans son Livre *de Claris Interpretibus* pag. 280. *sententiis contentus verba despexit* (Serranus.) *fidelem absque eo & perspicuam, quam pollicitus erat, conversionem præstiturus.* (28). Mr. Baillet copie ces deux Auteurs *Jug. des Sav.* Tom. III, pag. 437, Articl. 868. Mr. l'Abbé Fleury trouve que cette *Traduction de Jean de Serres est plus Latine, mais qu'elle n'est pas si fidèle* que celle de Marsile Ficin: que de Serres *abandonne la plûpart des Allégories & des Mystéres de Marsile, en retenant seulement quelques unes au besoin, pour expliquer ce qu'il n'entend pas* (29). Il blâme ce Traducteur d'avoir donné à son Original un air scholastique qu'il avoit voulu éviter. *Mais, en quoi j'estime de Serres plus dangereux*, dit-il (30), *c'est dans sa méthode; car, aiant cru* ,,que Platon manquoit d'ordre, ou du moins que son ordre n'étoit pas assez intelligible aux Lecteurs, il a tout réduit en Méthode Scholastique: c'est-à-dire qu'il a deshabillé & décharné sa Doctrine, pour la montrer en l'état où Platon n'avoit pas voulu la faire paroître, & pour découvrir ce qu'il avoit caché avec tant de soin, afin de rendre ses Ou-
,, vra-

(14) Meibomius de Gallic. Hist. Script. Dissert. *pag.* 2.

(15) Placcius de Anonymis, *pag.* 282, *col.* 2.

(16) *Là même.*

(17) *Là même.*

(18) Teissier, Additions, *Tom. II, pag.* 371.

(19) Placcius, *pag.* 588.

(20) Bibl. Philos. *pag.* 550, *col.* 2.

(21) *Voiez en la pag.* 303, & *la Table au mot* Serranus [Jo].

(22) Index Libr. prohib. *pag.* 241.

(23) *Et non point à Paris, comme le dit* J. H. Boeclerus, Commentatione de Scriptoribus Græcis & Latinis *d'Edition d'Utrecht en* 1700, *pag.* 15, *où par faute d'impression l'on a mis* Serrarii *au lieu de* Serrani. Lipenius, Biblioth. Philosoph. *pag.* 1176, & Mr. Fabricius Biblioth. Græc. *Tom. II, pag.* 35, *sont dans la même erreur touchant le lieu de l'impression.*

(24) *Lipenius parle mal à-propos de deux autres Editions de cette Version de Platon, l'une de Geneve en* 1570, *l'autre de Basle en* 1578: *son erreur ne vient que de ce qu'il a suivi* Draudius, *qui a confondu pitoiablement* Biblioth. Class. 1454, *ce qu'il avoit copié de* Spachius, *pag.* 32, 33. Struvius *dit en* 1571, *mais ce n'est apparemment qu'une faute d'impression.*

(25) *Folio* * * * *j verso.*

(26) *Voiez ci dessous Citat.* (40).

(27) Serrani Epist. Dedic. *III Volum.* Platonis Bernatum Reipublicæ Consulibus, *folio* ¶ *ij verso.*

(28) *Voici ce que dit a cette occasion* Henri Etienne, *dans un Avertissement qu'il a mis à la tête de son Edition.* Quum Joannem Serranum per litteras monuissem me in quosdam interdum locos incidere, de quorum interpretatione ab eo dissentirem, ille . . . . hanc (*suam interpretationem*) nihilominus intactam servare jussit.

(29) Claude Fleury, Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, *pag.* 337, 338. *d'Edition de Bruxelles* 1687, *in* 12.

(30) *Pag.* 338.

(*k*) Nemaus., ad xx. Maii, anno extremi temporis CIↃ. IↃ. LXXIX.

Commentaire sur l'Ecclesiaste, qui est datée de cette Ville le 20. Mai de cette année (*k*). Il y eut l'année suivante une Dispute amiable avec Laurent Joubert touchant la véritable signification du mot Εντελεχεια (*G*). Il en eut une d'un tout autre genre à sou-

„ vrages plus naturels & plus agréables. Toutesfois, ce travail de Jean de Serres a quelque utilité, pour marquer au Lecteur les endroits où il peut se reposer, & lui faire repasser en peu de tems ce qu'il a lu." Il le blâme encore plus d'avoir donné une nouvelle disposition ou un nouvel arrangement aux Ouvrages de Platon. „ Un attentat que je ne puis lui pardonner" dit-il (31), „c'est d'avoir ôsé changer l'ordre des Ouvrages, ou plûtot d'y en avoir voulu donner un nouveau. Car, de Serres, voulant rendre Platon tout-à-fait régulier, & composer de ses Oeuvres un Corps entier de Philosophie, les a, de son autorité privée, & contre la Tradition de tous les Siécles, rangés en diverses Classes, qu'il appelle *Syzygies*, & sous lesquelles il les a placés, non pas selon leur veritable matiére, mais selon ce que le titre semble promettre. Chaque Dialogue de Platon a trois titres, dont le prémier est un nom propre, le second semble marquer le sujet, & le troisiéme est une epithéte qui marque le genre du Traité comme: PHEDON, *ou de l'Ame*, *moral*; .... GORGIAS, *ou de la Rhetorique*, *destructif*, ... C'est au second titre que de Serres s'est uniquement arrêté; & il a entiérement négligé le troisiéme, quoique ce fut celui par lequel les anciens, qui l'entendoient sans doute aussi bien que lui, avoient voulu marquer à quel ordre & à quel genre chaque Dialogue devoit être rapporté .... Cependant, ceux qui se fient à de Serres .... cherchent dans un Dialogue ce que l'ordre & le titre leur promettent, & que Platon n'y a pas mis, faute d'avoir prévu la pensée de ses Interprétes; & ensuite ils l'accusent de s'écarter de son sujet, & ne se donnent pas la patience de l'entendre."

(31) *Pag.* 238, 239, 240, 241.

A tous ces divers jugemens j'ajoûterai celui de Mr. Dacier: on y verra plus au long en quoi pêche, & en quoi excelle l'Ouvrage de de Serres. „ Nous n'avons que deux Traductions Latines des Ouvrages de ce Philosophe" dit-il (32): „l'une est de Marsile Ficin, & l'autre est de Jean de Serres, qui a fait l'Histoire de France sous le titre d'Inventaire. Ni l'une ni l'autre ne feront jamais bien entendre Platon: la prémiére me paroit pourtant la meilleure, pour la Lettre; & il est certain qu'il y a moins de fautes. Marsile Ficin étoit un homme sçavant & laborieux; mais comme il étoit trop spéculatif & trop abstrait, il perd tout le fruit de sa Traduction par ses explications où il outre les allégories & les mystéres. ...... Jean de Serres estoit beaucoup moins habile que Marcile Ficin, & il entendoit beaucoup moins bien le Grec; de sorte que sa Traduction est pleine d'un plus grand nombre de fautes, & de fautes essentielles qui corrompent le sens: mais il est encore plus à blâmer en ce qu'il a changé tout l'ordre des Dialogues & qu'il les a rangez en differentes Classes, non pas selon les matiéres, mais selon les titres qui sont ordinairement faux (33), ce qui fait que le Lecteur, qui cherche dans le Dialogue ce que le titre promet & qu'il n'y trouve pas, accuse Platon de ne rien prouver & de s'écarter de son sujet, & ne se donne pas la patience de l'entendre. La seule chose qui me paroit digne d'une grande loüange dans son travail, ce sont les petites Remarques qu'il met en marge, & où il montre la Méthode de Platon toute nuë; car quoyque Platon ait voulu la cacher pour rendre ses Dialogues plus agréables, il est bon que quelqu'un se donne la peine de bien démesler cet art, que les Lecteurs ne demesleroient pas toujours d'eux mêmes: cela est d'un tres grand secours, & sert mesme extremement à faire sentir les beautez de la méthode que Platon a suivie ..... C'est à quoi Marsile Ficin n'a seulement pas pensé: de Serres est en cela plus utile que luy; car au moins par ses notes marginales il vous empêche de perdre le fil du raisonnement, & vous fait sentir la suite & le progrès des preuves: mais il vous abandonne dans les plus grandes difficultez (34).... Au reste, si Marsile Ficin a péché en outrant par-tout les mysteres, Jean de Serres pêche au contraire en prenant tout trop simplement; car c'est par là qu'il fait à Platon des crimes de beaucoup de choses fort innocentes, & qui peuvent recevoir un bon sens (35)." Mr. Dacier donne aussi son sentiment sur les Argumens que ces deux Traducteurs ont mis aux Dialogues de Platon. *Les Argumens de Marsile Ficin*, dit-il (36), *ne vont point au fait: d'ailleurs ils sont trop abstraits, & sont sans comparaison plus de peine à entendre que les Dialogues mêmes. Et ceux de de Serres sont vagues: ils n'établissent jamais bien l'état de la question ni la qualité des preuves, & ne démeslent jamais ni le but ni l'adresse de Platon.* Le P. Bernard Lami trouve pourtant, que *quand on est pressé, au lieu* de Platon, *on peut lire les Sommaires que* de Serres *a faits de la Doctrine de ce Philosophe* (37). C'est juger plus équitablement que le P. le Long, qui prétend que la *Traduction Latine des Oeuvres de Platon* étoit *un travail fort au dessus des forces de* de Serres (38). Henri Estienne & Casaubon n'en jugérent point ainsi. Possevin, *Biblioth.* Tom. II, pag. 29, condamne sans aucune restriction & la Version & les Notes, sous prétexte que l'Auteur n'est ni Philosophe, ni Theologien, ni Catholique, & qu'elles ont été condamnées par l'Index; allant ainsi plus loin que l'Index, qui s'est contenté d'en retrancher diverses choses.

(32) Oeuvres de Platon, *dans sa Vie*, *pag.* 220, 221, 222.

(33) *Voiez* Mr. l'Abbé Fleury Traité des Etudes, *dans le passage qu'on vient de citer.*

(34) Oeuvres de Platon, *dans* le Disc. sur Platon, *folio suiv.*

(35) Oeuvres de Platon *dans sa Vie*, *pag.* 222.

(36) Oeuvres de Platon, Disc. sur Platon, *folio suiv verso.*

(37) Bernard Lamy, Entretiens sur les Sciences, *d'Edition de Lyon en* 1706, *pag.* 375.

(38) Le Long, Bibl. Hist. de la France, *pag.* 931, *col.* 1.

Il avoit revu & corrigé cet Ouvrage, & il avoit dessein d'en donner une nouvelle édition: il avoit même sollicité pour cela le secours & l'aide de Casaubon, qui lui avoit promis ce qu'il pourroit. PLATONEM *tuum esse a te recensitum & perpolitum, & publico & tuo nomine immensum gaudeo; teque hortor etiam atque etiam ut quam primum Editionem ejus matures: feceris rem omnibus & Platonis & tui nominis studiosis, (in queis ego nomen profiteor meum) perquam gratam. Scimus nos tuum illud excellens ingenium ita tum fuisse dispositum, quando in eo opere versabaris, ut magis miremur ea a te potuisse præstari, quam indignemur sicubi forte in tanto præsertim opere lege humanæ naturæ cespitare contigerit. Quod igitur quasi sub incude tuum opus revocasti, &* NOVAM EDITIONEM *in tantis illis procellis parasti, laudo vehementer; teque iterum rogo, ut non nisi re confecta quiescas. Quod autem me ad societatem aliquam honestissimi laboris vocas, ... quid & quantum sperare a me debeas, ipse videris. Equidem si placet tibi quæ inter legendum, ut fit quandoque, observavi, ea ut tecum communicem in me nulla mora est*, (39). Voilà ce que disoit à ce sujet Casaubon dans une Lettre qu'il écrivoit à de Serres, le 29. Mai IV. 1594, & l'on verra par le passage suivant que la chose étoit encore au même état vers le milieu de l'année 1597: *Conferam Symbolam meam*, dit-il, *dum modo tu* PLATONI NOSTRO NOVAM *mea opera* Παλιγγενεσίας *molienti obstetriciam dederis.* De Serres mourut fort peu de tems après, & cela ne fut point éxécuté. Il avoit aussi dessein de donner au public une *Comparaison entre la Doctrine de Platon & celle d'Aristote* (40).

(39) Casauboni Epist. *DCCCC. LXXV*, *pag.* 571, 572, *édition de Roterd.* 1709 *Voiez aussi la Lettre suivante*, où Casaubon *lui promet encore la même chose.*

(40) *Voiez ci-dessous Remarque* [*M*].

(*G*) *Il eut une Dispute amiable avec L. Joubert sur l'Entelechie.*] C'est un mot d'Aristote, d'une signification si difficile & si obscure, qu'on en dispute encore aujourd'hui depuis son tems, & qu'on raconte, qu'Hermolaus Barbarus eut recours au Démon, pour en avoir le véritable sens (41). Ciceron l'a expliqué par le mot de CONTINUATA MOTIO, Boece, par ACTUS PRIMUS, Budé par celui de PERFECTIHABIA OU PERFECTIHABENTIA; Agrippa, *de Vanit. Scientiar*, Cap. III, prétend qu'Aristote entendoit par ce mot l'*Ame* & les Sçavans se sont partagés sur ces différentes significations, les uns en admettant quelques unes, & les autres en admettant quelques autres. C'est ce qu'on peut voir dans les différens Autheurs qui en ont traité par occasion, entre autres Melanchton dans son Livre *de Anima*, & J. C. Scaliger *Exercitat.* CCCVII, &c. D'autres comme, Jean Berrerius, Martin Cuneas, & Jean Batiste Monlorius (42), en ont fait des Traitez exprès; mais comme personne n'étoit encore satisfait de ces explications, Joubert & de Serres en imaginérent de nouvelles. Celui là prétendit qu'Entelechia signifioit PERFECTIO & ABSOLUTIO; & de Serres, qu'il signifioit PERENNIS EFFI-

(41) Bodin, Demonomanie, *cité par* Naudé, Apologie pour les gr. Personnages faussement soupçonnez de Magie, *pag.* 345.

(42) *Voiez* Epitom. Gesner. *pag* 415, & 510, & Lipenii Philosoph. *pag.* 439, *Tom. II.*

soutenir contre les Jésuites de Tournon en général, & contre leur Père Jean Hay en particulier, qui avoient attaqué l'Académie que les Reformez avoient à Nismes. On verra ci-dessous quels sont les Monumens qui sont restez de cette Controverse (*H*). Il y

EFFICACIA ou EFFICACITAS; & c'est sur quoi rouloit leur dispute. On en trouve les monumens dans le II Tome des Oeuvres Latines de Laurent Joubert sous ce titre: *περὶ τῆς ἐντελεχείας Disputatio Laurentii Jouberti & Jo. Serrani*. Ils consistent en trois Lettres; la prémiére de Joubert, datée de Nismes le 24. Octobr. 1580; la seconde de Jean de Serres, datée de Nismes, le 27. Octobr. 1580; & la troisiéme, qui est beaucoup plus longue que tout le reste, de Joubert, datée le 31. Octobre 1580. Je ne vois point que Joubert donne à de Serres le titre de Ministre dans la suscription de ces Lettres: elle est ainsi dressée: CLARISS. D. JO. SERRANO, SUMMO PHILOSOPHO, ET INSIGNI THEOLOGO. Il est pourtant sûr qu'il l'étoit dès lors, & même dès l'année précédente, puis que *Lambert Daneau* lui parle ainsi dans des Vers Latins qui sont à la tête de son *Commentaire sur l'Ecclesiaste*, imprimé en 1579:

Serrane, o sacri mystes sanctissime verbi,
Serrane, Helviaci gloria prima soli.

L'Occasion de cette dispute fut que Joubert assistant à une leçon publique de de Serres, celui-ci lui adressa la parole pour lui demander son sentiment sur la signification de ce mot.

(*H*) *Il eut une Controverse considérable à soutenir contre les Jésuites de Tournon . . . Voici les monumens qu'elle a produits.*] S'il en faut croire le Jésuite Possevin, ce fut de Serres qui fut l'Agresseur dans cette Dispute. Il dit qu'en 1581, les Jésuites de Tournon proposérent dans leur Académie quelques Théses tant de Théologie que de Philosophie: qu'un Ministre Anonyme de Nismes s'éleva contre & les combatit; mais il ne dit point si ce fut de vive voix ou par écrit: que cela obligea le Père Jean Hay, Ecossois, Professeur en Théologie dans l'Académie de Tournon, de défendre ces Théses de son Académie; & que pour cet effet il composa un Ouvrage (43), qui fut imprimé en 1584, (44). Mais si nous nous en rapportons à de Serres, ce furent les Jésuites de Tournon qui attaquérent l'Académie de Nismes, & qui firent afficher leurs Théses jusques sur ses portes. Voici le Récit Historique qu'il nous fait de toute cette affaire: il est beaucoup plus circonstancié que celui de Possevin; & l'on y verra distinguez, chacun par un chiffre, les différens écrits qui parurent pendant le cours de cette dispute. *Jesuitæ Turnonii*, dit de Serres (45), I THESES (46), *promulgant, Nemausumque mittunt; quæ Academiæ foribus affixæ ab omnibus legerentur: eo consilio ut Ecclesiam Reformatam per Academiæ latus adorti, vel illam ad Disputationem provocarent, vel ex illius silentio victores de veritate triumpharent. Itaque re deliberata, placuit Synodo ut ei scripto quam primum responderetur; atque respondendi partes mihi tributæ. Idcirco non Jesuitis meo, sed Academiæ, nomine respondi. Hinc primus II.* ANTI-JESUITA *mihi natus* (47). *Academiæ Libello non respondent Jesuitæ; sed anno proximo iisdem III.* THESIBUS *iteratis ad publicam nos Disputationem provocant Turnonem. Iniqua erat conditio: neque enim æquum erat eosdem & partes & judices sedere, & nos Turnonem citari, quum sit Urbs Jurisdictionis Nemausensis. At iniquissimum, nos flagrantibus adhuc belli civilis odiis inter bellicæ pacis insidas inducias in Jesuitarum manus condonari. De illis igitur per secundum* IV. ANTI-JESUITAM *expostulamus, quem ideo* Expostulationem *appellamus* (48). *Dum autem excudunt ad Academiæ Libellum Jesuitæ Responsionem*, V. JOANNES HAYUS Scoticas Quæstiones *Gallico idiomate descriptas nobis ingerit* (49), *omnibus in eum agglomeratis quæ non modo in Religione controverterentur, sed opinionum etiam ramusculis differerentur. His tertio* VI. ANTI-JESUITA *respondi Gallice* (50). VII. Disputationum *tandem* Hayanarum *exercitus post longas minas prodit, duorum annorum fœtus* (51). *Huic nunc respondeo VIII. quarto* ANTI-JESUITA . . . . *cujus tres sunt partes: prima, quid non sit Ecclesia; secunda, quidnam ipsa sit; tertia, quænam ipsius sit autoritas, luculenter docet . . . . . porro*, dit-il ailleurs (Pref. IV. Anti-Jes. sign. ā iij) *quartus Anti-Jesuita Responsio hæc Serrani inscribitur, quoniam primo Tomo nostrorum Collectaneorum, priores duo Anti-Jesuitæ, sub nomine Academiæ Nemausensis editi sunt. Tertius vero Gallica Lingua editus.* Ce quatriéme Anti-Jésuite de De Serres est divisé en II Parties. La I, fut imprimée d'abord sous ce titre, *Jo. Serrani quartus Anti-Jesuita, sive pro verbo Dei scripto & vere Catholica Ecclesia, adversus Jo. Hayi Monachi Jesuitæ commenta & convitia, Responsionis pars prior, Rupellæ, apud Theophilum Regium*, 1586, *in* 8°. C'est la I Piéce du IV Volume du Recueil indiqué dans la Note (47) & elle en occupe 400 pages. Sa II Partie fut d'abord imprimée sous ce titre, *Joannis Serrani quarti Anti-Jesuitæ, sive de vera veræ Ecclesiæ Autoritate, adversus Jo. Hayi Monachi Jesuitæ Commenta & Convicia, Responsionis pars posterior. Rupellæ, apud Theophilum Regium*, 1588; & c'est la I Piéce du VI Volume du même Recueil. Elle en occupe 540 pages, & elle finit par la devise de De Serres, ETIAM VENI DOMINE JESU. Elles sont suivies chacune d'une partie d'un autre Ouvrage de même caractère, mais non de De Serres, intitulé *Gratianus Anti-Jesuita, id est Canonum, ex Scriptis veterum Theologorum a Gratiano collectorum; & Doctrinæ Jesuiticæ, ex variis istius nuperæ Sectæ Matæologorum scriptis excerptæ, Collatio*; & elles ont été réimprimées ensemble sous ce nouveau titre, JOANNIS SERRANI *pro vera Ecclesiæ Catholicæ Autoritate Defensio, adversus Joannis Hayi Jesuitæ Disputationes, Sacræ Antiquitatis judicio simplicissime explicata, Genevæ, & Nemausi*, 1594, *in* 8°. Cette nouvelle édition est retouchée en divers endroits, & augmentée d'une Epitre Dédicatoire à Mr. de Lesdiguieres, de diverses Tables, & d'une espéce de Préface d'où j'ai tiré le passage qu'on vient de lire. Remarquez que de Serres raporte toujours les propositions du P. Hay dans leurs propres termes avant que de les refuter, & qu'ainsi le Livre de ce Jésuite est presque entiérement renfermé dans le sien. Ce sont là selon lui les VIII. Ecrits que produisit cette Controverse; mais j'en trouve encore deux, dont il ne fait point de mention: l'un, IX. intitulé *L'Antimoine aux Responses que Theod. de Beze a faict à 37. Demandes de deux cens & six proposées aux Ministres d'Ecosse, par M. Jean Hay*, & imprimé à Tournon en 1588, in 8°, (52), fait voir que Beze eut aussi quelque petite part à cette dispute: l'autre est cité par Alegambe, & intitulé X. *Jo. Hayi Helleborum Joan-*

(43) *On en verra ci-dessous le titre Citation* [51].

(44) Possevini Apparatus Sacer, *pag.* 898.

(45) Serrani Defensio pro Ecclesiæ Catholicæ Autoritate, *pag.* 1, *Editionis Genevensis* 1594.

(46) Triplex autem Theseωn illarum erat Argumentum: de Ecclesiæ & Verb. autoritate: de Imaginibus; de Corporis Christi præsentia, ejusque Communicatione in Sacra Cœna. *Idem, ibidem, pag.* 3.

(47) *Ce I Anti-Jesuita est intitulé* Academiæ Nemausensis brevis & modesta Responsio ad Professorum Turnoniorum, Societatis, ut aiunt, Jesu, Assertiones, quas Theologicas & Philosophicas appellant; *& c'est la IV. Piéce d'un Recueil, intitulé*, Doctrinæ Jesuitarum præcipua Capita retexta & confutata, ubi errores, hypocrisis, fraudes, & multiplicia mendacia novæ istius Anti-Christi Sectæ, quæ Sacro-Sanctum Jesu nomen sibi arroganter & falso tribuit, solidis rationibus, Scripturæque & Ecclesiæ Doctorum testimoniis manifeste deteguntur, *& imprimé* Rupellæ, apud Theophilum Regium 1584 – 1588, in 8, 6 vol. *Elle s'étend depuis la page* 503, *jusqu'à la* 643, *du I Volume, est datée* Nemausi, ad 21. Octobris, anno ultimæ Dei Patientiæ CIƆ. IƆ. LXXXII, *& finit par la devise de De Serres* ETIAM VENI, DOMINE JESU.

(48) *Ce II Anti-Jesuita est intitulé* Academiæ Nemausensis Expostulatio de Jesuitarum Turnoniorum bis cocta Crambe; *& c'est la V. Piéce du Recueil que je viens d'indiquer. Elle s'étend depuis la page* 643, *jusqu'à la* 673, *du I Volume, est datée du XIV. Sept.* CIƆ. IƆ. LXXXIII, *& finit aussi par la même devise* ETIAM VENI, DOMINE JESU.

(49) *Voici le titre de cet Ouvrage:* Demandes faictes aux Ministres d'Escosse, touchant la Religion Chrestienne, par Maistre Jean Hay Escossois, de la Compagnie de Jesus, Professeur en Theologie au Collège & Université de Tournon, mises de Langage Escossois en François, *Lyon, Jean Pillehotte*, 1583, *in* 16 Du Verdier, Bibliothéq. Franc., *pag.* 125 15. Ribadeneira & Alegambe *pag.* 248, *nomment le Traducteur* Michel Coyssard. *C'étoit un Jésuite.*

(50) *Je trouve ainsi le titre de cet écrit dans la* Bibliothéq. de Mr. Bigot, *aux Octavo, num.* 2129: L'Anti-Jésuite de Jean de Serres, Nismes, 1584, in 8.

(51) *Voici le titre de cet Ouvrage tel que le donne* Possevin, Apparatus Sacri *pag.* 898: JOANNIS HAYII, Scoti, Societatis Jesu, in Academia Turnonia Theologiæ Professoris, atque Artium Decani, Disputationum Libri II, in quibus calumniæ & captiones Ministri Anonymi Nemausensis contra Assertiones Theologicas & Philosophicas in eadem Academia anno 1581, propositas, discutiuntur. Lugduni, apud Joan. Pillehotte, anno 1584. Alegambe, *pag.* 248, *marque que c'est un in* 4.

(52) Jo. Clessii Elenchus consummatiss. unius seculi Librorum, *Francof. Jo. Saurius*, 1602, *in* 4, *pag.* 524. Draudii Biblioth. Exotica, *pag.* 49.

y a tout lieu de croire qu'il étoit membre de cette Académie (*l*). Il est certain qu'il a été Ministre à Nismes (*l*), & puis à Orange (*m*) : peut-être l'a-t-il encore été dans le Dauphiné, comme le dit Mr. Bayle (*n*), & nommément à Montelimart comme le prétend Mr. Allard (*o*); mais, ni l'un ni l'autre ne le devoit avancer sans preuve. Un Auteur Allemand lui a donné le titre d'Aumonier ou de Chapelain de Henri IV. (*p*). C'est mal-à-propos, je pense; puisque les François n'en parlent point. On l'a accusé de prévarication dans l'exercice de son Ministére, d'avoir contribué au change-

(*l*) *Il fut comme tel Député du Bas Languedoc au Synode tenu à Vitré, en Mai 1583. Voyez les* Synodes des Eglises Reformées de France, *Tom. I, pag.* 156.

(*m*) *Il fut comme tel Député de la Principauté d'Orange &c. au Synode tenu à Saumur, en Juin* 1596. *Voïez les* Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 195. *Voïez aussi les* Salmonees du Sr. Guillaume de Reboul, *Livr. II, pag.* 121, & 140. *d'Edition d'alors, chez Guillaume de la Riviére, en* 1600, *in* 12. Cayet, Chronol. Noven. *Tom. II, folio* 147. L'Histoire de la Vie de Mr. du Plessis Mornay, *pag.* 231; & *les* Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 387.

(*n*) Balii, Epistola de Scriptis Adespotis, *a calce* Conjecturar. Jo. Deckerri de Script. Adesp. *pag.* 179.

(*o*) Bibliothéque du Dauphiné, *pag.* 104.

(*p*) Is [*Serranus*] Henrici IV. R., antequam Pontificiam Religionem amplecteretur, a Confessionibus, *&c.* Meibomius, de Scriptor. Historiæ Gallicæ, *in* Isag. in Nout. Scriptor. Histor. Gallicæ, *pag.* 15.

Joanni Calviniano Serrano (53). Sotuel, qui dit, qu'on l'a trouvé parmi les Papiers de l'Auteur, & qu'on le conserve en manuscrit dans les Archives du College des Jésuites de Rome (54), n'en remarque aucune autre particularité: ainsi, je ne saurois dire s'il est antérieur ou postérieur à la *Defensio* de Jean de Serres. Au dernier cas, ce Ministre n'auroit point eu le dernier dans sa dispute avec les Jésuites. Quoi qu'il en soit, il fut un de leurs plus zélez adversaires; il les dépeignit comme les Ennemis les plus dangereux de l'Etat aussi-bien que de la Réligion; & les Pasquiers & les Arnauds ne les ont guéres poussé plus vivement que lui. Je me contenterai d'en donner pour preuve ce passage de sa Dédicace à Mr. de Lesdiguiéres: *At inter omnes erroris patronos Jesuitæ nunc primas facile tenent, idque in tristi Regni hujus tragœdia, quam* IPSORUM ARTIBUS ET MINISTERIIS *sic excitavit veritatis hostis, ut verborum diris furorem armorum intorquens, impotentius crudeliusque desæviret. Si enim de incivilis, potius quam civilis, belli (quo misera Patria jam pridem divexatur) principiis & causis dubitarunt Galli hactenus, Religionis præjudicio quodam sic affecti ut eo inclinarent ubi veritatem esse arbitrabantur; nunc certe e rebus ipsis possunt vere & solide perspicere quinam & quales sunt in Religionis re ii, qui Naturæ & Regni leges ita sunt moliti pervertere, ut legitimo primum Rege per Monachum (ne quid Romanæ deesset scenæ) necato; dein legitimo Regni hærede (si eventus consiliis respondisset) per vim peregrinam exturbato, Regnoque ad infensissimos Regni hostes translato, Galliam funditus everterent. Hos Jesuitarum nimirum pensum; qui, ut tria vota ex instituto suo profitentur, sic hoc eis maximum, quod suos Hispaniæ Regi per Sacramentum obligant. Inde nata de peregrino imperio in Gallia stabiliendo phrænesis, quæ in ipsis pæne incunabulis emortua, peregrinis documento fuit, neque Jesuitarum neque Impostorum ullorum præstigiis Galliæ Regnum commutari ullo modo posse.* Je trouve encore dans la *Bibliotheca Exotica Draudii* pag. 19, une *Réponse aux cinq prémiéres & principales demandes de Fr.* Jean Hay, *Moine Jesuite, Geneve* 1586, *in* 8°. Cela pourroit bien apartenir à la dispute de De Serres.

(53) Alegambe, pag. 248.

(54) Bayle Dict. Article HAY [Jean] Remarq. [*A*].

Mr. Baillet ne connoissoit guéres bien les Ouvrages de nôtre De Serres, puisqu'il s'est contenté de nommer tout simplement *l'Anti-Jesuite de Jean de Serre, Ministre Huguenot*; & de dire qu'il le *confondroit volontiers avec l'Anti-Jésuite qui parut in* 8°, *du temps de Henri le Grand, sans nom d'Auteur, d'année, ni de lieu d'impression*, & qu'il ne *croit pas même qu'on doive distinguer de celui dont Richeome fait mention parmi les Camarades de l'Anti-Coton* (55). C'est véritablement confondre ensemble des choses fort différentes les unes des autres, & c'est tomber dans diverses fautes assez considérables. I. Il est très sûr, comme on vient de le voir, qu'il y avoit plusieurs écrits de De Serres intitulez *Anti-Jésuites*, les uns Latins, les autres François. II. Il n'est pas moins sûr qu'ils parurent tous sous le Regne de Henri III, & nullement sous celui de Henri IV. III. Les Anti-Jésuites de De Serres sont des Livres de pure controverse; & celui que cite Richeome est un Livre de Politique, qu'il range par cette raison *là parmi les Camarades de l'Anti-Coton*. IV. L'Anti-Coton ne parut qu'après la mort de Henri IV; & par conséquent un *Anti-Jésuite, Camarade de l'Anti-Coton*, ne sauroit avoir *paru du tems de Henri le Grand*. V. Il y avoit déjà fort longtems que de Serres étoit mort lors que Henri IV, fut assassiné; & par conséquent il ne sauroit être regardé comme l'Auteur d'un Ouvrage qui n'a du paroître qu'après la mort de ce Prince. VI. L'Anti-Jésuite cité par Richeome est effectivement un Ouvrage composé depuis & à l'occasion de la mort de Henri IV: cela paroit dans tout le Livre de ce Jésuite (56); & il est étonnant que Mr. Baillet s'y soit trompé. VII. Il est intitulé *Anti-Jésuite, ou Discours au Roy contre les Jésuites sur la mort de Henri IV*; & ce titre seul réfute Monsr. Baillet. VIII. Il ne parut point *sans nom d'année ni de lieu d'impression*, le titre porte au contraire qu'il fut imprimé *à Saumur, en* 1611, *in* 8., (57). On l'a réimprimé depuis en 1626, in 8, sous le titre de *Courrier Breton* (58). IX. Ce n'est donc point un Ouvrage qu'on puisse *confondre* avec les Anti-Jésuites de De Serres, ni qu'on ne *doive point distinguer* d'un autre qui ait paru du tems de Henri le Grand. X. Enfin, sous le Titre d'*Anti-Jesuite qui parut in* 8°, *du tems de Henri le Grand, sans nom d'Auteur, ni d'année, ni de lieu d'impression*, c'est peut-être imaginer un nouvel Ouvrage, qui n'a jamais éxisté, & qui n'auroit aucun rapport, ni avec les Ecrits de De Serres, ni avec ceux qui ont tenu lieu de camarades à l'Anti-Coton.

(55) Baillet, des Anti, Tom. I, pag. 196.

(56) *Voïez son* Examen Catég. de l'Anti-Coton, *pag.* 136, 141, &c.

(57) Biblioth. Jo. Giraud, *Octavo, num.* 4917. *Je viens de trouver dans les* Mémoires de P. de l'Estoile, *Tom. II, pag.* 178, *sous l'année* 1611, *que cet* Anti-Jesuite paroissoit lors; *qu'hors les injures il n'y faut rien chercher; que l'Auteur est* BONESTAT *jeune homme; & que le Facteur de la* Guillemot *en fut prisonnier.*

(58) Biblot. Jo. Giraud, *Octavo, Num.* 4918.

(*l*) *Il y a lieu de croire qu'il étoit Membre de l'Académie de Nismes.*] Outre la preuve qu'on en pourroit tirer de ce que cette Académie le chargea de la dispute dont on vient de parler dans la Remarque précédente, il y a quelque chose, tant dans la Lettre que Joubert lui adresse, que dans la Réponse qu'il lui fit, qui porte à le faire croire. *Quum hodie*, dit Joubert (59), *in media* PRÆLECTIONE *tua, longe doctissima & elegantissima, coram ornatissimo cœtu, ad me conversus . . . . . sententiam meam expetere visus sis, super* τῆς Ἐντελεχείας *germana significatione, &c. Meum est potius*, dit De Serres (60) . . . . . *tibi gratias agere maximas, quod hos nostros conatus de* HUJUS ACADEMIÆ *ruderibus tam importuno tempore instaurandis præsentia tua honestare volueris . . . . . . Peto igitur a te etiam atque etiam, ut & æquo & bono de re tota judices, personæ meæ, occupationum,* AUDIENTIUM *quibus proprie operam navo, temporisque habeas rationem . . . . . & tunc maxime quum juniores (quorum respectus oculis meis tunc observabatur) sunt docendi . . . . . .* Je ne reste en aparence ainsi dans l'incertitude que parce que dans la suscription des deux Lettres addressées à De Serres, je ne vois point qu'on lui donne aucun Titre Académique. Voïez cette suscription ci-dessus dans la Remarque (*F*). Je viens de trouver qu'à l'occasion d'un Livre, intitulé *Academiæ Nemausensis Leges, anno Domini* 1582, *instauratæ & emendatæ, Nemausi* 1582, *in* 4°., le Pére le Long dit (61), que *De Serres estoit alors Professeur en Théologie & Ministre* à Nismes; mais, comme il ne dit rien de semblable dans le Mémoire qu'il a dressé sur cet Auteur, on ne peut que rester dans le doute.

(59) Jouberti Opera, Tom. II, pag. 228.

(60) *Ibid. pag.* 229, 230.

(61) Le Long, Biblioth. Hist. de la France, *Num.* 17015.

(*K*)

gement de Réligion de Henri IV, d'avoir favorisé les desseins de la Cour au desavantage de son parti, & d'avoir enfin abandonné la Réligion Réformée pour passer dans la Romaine; mais il y a lieu de croire que c'étoit sans fondement (*K*). Il obtint en 1597.

(*K*) *On l'a accusé de prévarication, ... d'avoir contribué au changement de Réligion de Henri IV, ... & d'avoir enfin abandonné la Réligion Réformée; mais il y a lieu de croire que c'étoit sans fondement.*] S'il n'y avoit que Florimond de Remond, & le Perroniana, qui intentassent cette accusation à De Serres, on pourroit avec raison ne se pas arrêter beaucoup à ce qu'ils en disent (62): on sait assez que le prémier ramassoit à dessein, & sans aucun choix, tout ce qui pouvoit noircir & décrier les Réformez; & l'on n'ignore point que l'on fourre sans beaucoup d'éxamen dans les Recueils, de la nature du second, tout ce qu'on s'imagine avoir entendu dire à un Homme de Lettres, & quantité de choses, sur lesquelles il n'y a nul fonds à faire (63): mais, d'Aubigné, zélé Protestant, lui intente la même accusation, tant dans son Histoire Universelle, que dans sa Confession de Sanci (63*); & cela n'a point manqué d'être copié par les Auteurs qui l'ont suivi. Cependant lors qu'on éxamine tant soit peu la chose, il paroit, que d'Aubigné a été trop décisif, & que quelque raison secrette, soit de ressentiment, soit de zéle outré, l'a porté à traiter De Serres d'une maniére si desavantageuse. Je ne m'arrêterai point à ce qu'il dit dans sa Confession de Sanci; il y outre presque toujours extraordinairement les choses: je m'en tiendrai donc à ce qu'il dit dans son Histoire. Il y raconte que *le Ministre De Serres* (64), . . . *Personne . . . . de grand savoir & autorité . . . . . en Languedoc* (65), . . . *& qui avoit* 10000. *escus à solliciter* (66), fut un de ces *Ministres avaricieux & affamez* qu'*on pratiqua*, & qu'on trouva *propres pour oster au Roi l'horreur qu'il avoit pour le Siége de Rome* (67); & que lors de l'Assemblée de Chastelleraut, s'étant laissé séduire avec Rohan, Morlas, & quelques autres, aux artifices & aux flateries de la Cour, il eut la foiblesse de favoriser les desseins qu'elle avoit formés au desavantage du parti Protestant (68). Monsr. Benoit n'a point oublié cela dans son Histoire de l'Edit de Nantes: il raporte presque mot à mot, sans le citer néanmoins, la seconde partie de ce passage de d'Aubigné; mais il applique mal-à-propos au tems du changement de Henri IV., en 1593, ce que d'Aubigné n'avoit entendu que du tems de l'Assemblée de Chastelleraut, en 1597. (69). Le Pére le Long se trompe, lors qu'il dit que *d'Aubigné dit . . . . . que De Serres fut l'un des quatre Ministres, qui avoua à Henri IV, qu'on pouvoit se sauver dans la Réligion Romaine* (70). C'est Mr. Allard qui a rapporté cela: voici ses termes: *De Serres fut l'un de ceux qui dirent à Henri IV, qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine* (71). Il avoit apparemment en vue ce passage de d'Aubigné, & il n'est point sorti des bornes que cet Historien s'étoit prescrites: mais l'Editeur des Synodes des Eglises Réformées de France a étrangement abusé de ce témoignage de d'Aubigné; car, bien loin de s'en tenir au Récit pur & simple de cet Historien, il n'a point fait de difficulté de le changer entiérement, & de décider tout net que De Serres se révolta avec Morlas, Cayet, & de Vaux (72). Il ne cite néanmoins que d'Aubigné, qui ne dit rien de semblable, & qui ne parle que de la Révolte du seul Cayet; & quelque chose de moins excusable encore, c'est que ce qu'il donne à ses Lecteurs comme un passage de d'Aubigné, & qu'il a pour cet effet accompagné de Guillemets à la marge, n'est qu'un lambeau de la façon de l'Editeur même, & tout-à-fait différent de ce qui se lit dans l'Histoire de d'Aubigné. Sans s'exposer à ce reproche, il auroit pu trouver dans le *Perroniana* une preuve positive de ce qu'il avançoit contre nôtre De Serres; car voici ce qu'on y débite. „ De „ Serres étoit Catholique Romain. Je luy ay vû „ faire son Abjuration entre les mains du Légat le „ Cardinal de Florence (73); mais il ne fit pas „ sa Déclaration, parce que l'on esperoit qu'il fe„ roit quelque profit parmi ceux de la Réligion. „ En ce tems Monsieur de Sancy se convertit, & „ fut cause qu'il se hatât & qu'il se déclarat, & „ luy dit: *Monsieur, si j'avois ma famille & tout* „ *mon bien icy, je n'arreterois pas à me décla*„ *rer* (74).” Mais, quel fonds peut-on faire, tant sur cela, que sur ce qu'avance d'Aubigné, lors qu'on sait d'ailleurs que De Serres a toujours été honorablement traité, même après sa mort, par les Synodes des Eglises Réformées, qu'il fut même chargé par celui de Saumur de répondre aux Ecrits de Cayet devenu Catholique (75), qu'il fut toujours en singuliére estime auprès de divers bons Réformez, & entre autres auprès de Mr. Du Plessis (76); & enfin qu'il n'abandonna jamais l'Eglise Réformée dans le sein de laquelle il est certain qu'il est mort, puis qu'on ne le voit point, comme Cayet & tant d'autres, dans les Listes des Apostats que les Eglises Réformées ne manquoient point de faire mettre à la fin de chacun de leurs Synodes (77). Il est vrai, que le Synode tenu à Montauban, en May 1594, lui demanda compte de certains deniers qui avoient passé par ses mains (78), qu'il courut quelques bruits desavantageux de lui au commencement de l'année 1596, & qu'il s'en plaignit amérement à Mr. Du Plessis, à qui il dit qu'il se réjouït fort *de sentir approcher l'aube du Synode* de Saumur, parce qu'*en cette lumière* il *espere qu'on contera ses pas* (79): mais, puisque ce Synode reçut sa justification au sujet de ces deniers, qui furent déclarez Roïaux & non Ecclésiastiques (80), qu'on ne laissa pas de l'emploïer en diverses choses importantes (81), & que très peu de tems avant sa mort il écrivit encore à Casaubon qu'il consacroit le reste de sa vieillesse au service de la même Eglise, à laquelle il avoit donné sa jeunesse (82); n'a-t-on pas tout lieu de douter de la solidité de ces Accusations? On en doutera apparemment encore plus, si l'on observe que les Personnes d'un esprit doux & modéré sont presque toujours exposées aux injures & aux violences des esprits ardens de leur parti: De Serres étoit fort pacifique & grand ami de la concorde (83); & les injures qu'on répandit contre lui n'ont peut-être point d'autre origine. Il est très apparent au moins, que les bruits desavantageux, qu'on fit courir contre lui, n'estoient pas bien fondez, que ses ennemis poussérent trop loin leurs soupçons & leur animosité contre lui, & qu'il n'y a

(62) *Voyez ci-dessous les Citations* [73 & 74].

(63) *Voyez particuliérement pour le* Perroniana, *ce qu'en dit le* Chevraeana, *pag.* 158.

(63*) *Livr. II, Chap. IV, IX, &c.*

(64) D'Aubigné, Histoire Universelle, *Tom. III, col.* 405.

(65) *Là-même, col.* 502.

(66) *Dès l'an* 1580, *Tom. II, col.* 1024, *il lui avoit déja reproché la même chose, & principalement d'avoir caballé pour s'opposer à la prise des Armes par les Réformez de Languedoc.*

(67) *Là-même, col.* 404, 405.

(68) *Là-même, col.* 626.

(69) *Voyez* l'Histoire de l'Edit de Nantes, *Tom. I, pag.* 92.

(70) Bibl. Historica, *pag.* 952. *col.* 2.

(71) Allard Bibliotheque de Dauphiné, *pag.* 204.

(72) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 221, 222.

(73) *Remarquez que* Florimond de Remond *se contente de dire, que* si on ne luy eust avancé ses jours, il vouloit revenir à l'Eglise Catholique, ... *& que* mesmes ses Lettres envoiées au Légat du St. Siege le tesmoignent. *Voyez son* Anti-Papesse, *Chap. XXIII, pag.* 191, *d'Edition de Paris*, 1607, *in* 8. Louïs de Mottagnes [*ou* Richeome] *dans sa* Reprimande aux Ministres sur la Déclaration d'Edmond, prétendu Jésuite, *imprimée à* Tournon, *en* 1601, *in* 12. *citée dans la* Bibliothéque de Richelet, *pag. cviij, avance le même fait.* Dès lors, *dit-il*, Arnaud, Ministre de Geneve, natif de Champagne, ... commença à minuter son depart en secret, de peur qu'il ne fut arresté par l'arrest de quelques mauvais morceau [comme un peu devant il estoit advenu au Sieur de Serres, Ministre, & à sa Femme, sur le poinct qu'il se vouloit declarer Catholique, ayant escrit sa Résolution à Mr. le Legat].

(74) Perroniana, *pag.* 149. *Mr. le* Du Chat *met cela au commencement de l'année* 1597, *environ dix mois après le Synode de Saumur, tenu en May* 1596. *Voyez ses* Remarques sur la Confession de Sancy, *pag* 388.

(75) Synodes des Eglises Reformées de France, *Tom. I, pag.* 209.

(76) *Voyez ses* Memoires, *Tom. II, pag.* 652, *& au* Supplément, *pag.* 167.

(77) *Voyez ces* Listes *dans le* Recueil des Synodes des Eglises Reformées de France.

(78) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 187. *Peut-être s'agit-il là des* 10000. *escus, dont* d'Aubigné *parle ci-dessus Citation* [66], *& pour lesquels il l'appelle* Solliciteur d'Assignations, *Livr. II, Chap. IV. de la* Confession de Sancy.

(79) Mémoires de Philippe de Mornay, Seigneur du Plessis, *Tom. II, pag.* 651.

(80) Synodes des Eglises Réformées de France, *Tom. I, pag.* 208.

(81) *Là-même, pag.* 205.

(82) *Quantulus sum, his canis idem Ecclesiæ sacro, cui juventutis florem dedicavi, donavi.* Serranus, Epist. ad Casaubonum, XIX. Appendicis ad Casaubonianas, *pag.* 651, *col.* 1. *Elle est datée du* 11. *Aoust* 1597.

(83) *Lisez ces Paroles de l'Epitre Dédicatoire de sa* Defensio Autoris. Ecclesiæ *à Mr. de Lesdiguieres:* Cæterum mihi [ut ingenue de ingenio meo testes] non placent in Religione acres Dissertationes: ac proinde institui nunc potius de Veritate dicere, quam pro Veritate. Mihi enim per-

a aucun fonds à faire fur le Récit du *Perroniana*. Le témoignage avantageux que Cafaubon, qui le connoiffoit particuliérement, a rendu à fa mémoire, ne permet presque point d'en douter ; & je le rapporterai d'autant plus volontiers qu'on y verra en quelle eftime étoit De Serres auprès des plus honnêtes gens. *Meas periisse non dubito*, dit-il à Monfr. de Thou dans une Lettre du . . . Juillet 1599 (84), *quas ante aliquot menses* JOANNI SERRANO *tradideram, iter isthuc cogitanti : ille vero*, quod tu non nefcis, *μακαρίτης postmodum factus, cœlo terras commutavit. Qui tuus est in literas amor, doluisti haud dubie obitum hujus viri, & quam in eo fecit Respublica literaria jacturam. Mihi quoties venit in mentem, subit statim illa cogitatio, hem homunculi quid sumus, cum recogito ! Quam multa enim hominis incœpta ἄωρος hic θάνατος abrupit ? Memini narrare illum mihi in Musæo meo paucis antequam decumberet diebus, quæ & quanta in literarum vario genere moliretur* (85). *Memini etiam authorem tum illi fuisse, ut ne tam multa simul aggrederetur ; sed unum aliquod potius ex omnibus eligeret argumentum, in quo vires nervosque ingenii contenderet. Vitæ enim, ajebam, summa brevis spes vetat inchoare longas. Quasi omen verba mea habuissent, quod metuebam, paullo mox evenit.*

Monfieur le Du Chat croit avec beaucoup de fondement, que *le sujet qu'eurent les Réformez de soupçonner Mr. De Serres d'être infidéle à leur parti, c'est qu'il avoit . . . . . voulu se mêler d'accommoder les deux Réligions, ... & qu'il avoit composé . . . . . & fait imprimer à ce sujet . . . . . .* un certain *Projet de Réünion* (86). C'étoit de Cayet, qui parle en paffant de ce Projet de Réünion (87), qu'il avoit appris à le connoître ; mais, il ne nous dit point non plus que lui ce que ce pouvoit être. Je croi l'avoir découvert. De Serres avoit compofé un *Recueil des Livres des anciens Docteurs, pour prouver que nôtre Réligion est ancienne & Catholique, & celle du Papisme nouvelle & particuliére* (88), & ce Recueil devoit être intitulé *Harmonie, &c.* (89). Dès l'an 1594. il avoit propofé au Synode de Montauban de faire éxaminer ce Recueil, & ce Synode lui avoit ordonné d'en faire faire trois copies pour être éxaminées par diverfes Eglifes ; mais fur les remontrances de l'Auteur, le Synode de Saumur tenu en 1596. l'avoit déchargé de cette formalité, & lui avoit permis de faire imprimer fon Ouvrage à Geneve ou à la Rochelle, après l'avoir communiqué aux Pafteurs & Députez de la Province, où fe feroit l'Impreffion (90). Je fuis fort trompé fi ce Recueil & le Projet de Réünion dont on vient de parler, ne font une feule & même chofe, & fi ce n'eft l'Ouvrage intitulé *Apparatus ad fidem Catholicam, sive de Principiis Religionis Christianæ communi omnium consensu semper & ubique ratis*, que De Serres fit imprimer à Paris, en 1597, in folio (91), peut-être fans la participation des Députez, ni des Pafteurs. Ce qui me porteroit à le croire, c'eft que je vois que ce Livre fut dénoncé avec quelques autres au Synode de Montpellier en 1598, par les Eglifes de Geneve, de Berne, de Basle, du Palatinat, & quelques autres (92) ; & que fur cette dénonciation le Synode enjoignit aux Eglifes de s'en donner de garde & le condamna, *comme contenant plusieurs Propositions erronées, à savoir que la vérité de la Doctrine a toujours demeuré en son entier entre tous ceux qui se disent Chrétiens ; que ceux de l'Eglise Romaine ont les mêmes Articles de Foi, les mêmes Commandemens de Dieu, les mêmes Formulaires de Priéres, le Batême & les mêmes moiens que nous, pour parvenir au salut, & que par conséquent ils sont la vraie Eglise ; que la dispute n'est que de mots, & non pas de choses, & que les anciens Conciles & les Ecrits des Peres doivent être les Juges de nos Différens* (93), *& que de plus ces mêmes Auteurs citent les Canons de Gratian sous le nom de l'Eglise Catholique, nous imputant les schismes & les guerres survenues en ce Roiaume, & plusieurs autres choses de cette nature* (94). Je ne fai pour quelle raifon le Synode fuivant, tenu à Gergeau en 1601, chargea de nouveau l'Eglife de Paris de revoir cet *Apparatus*, & d'éxaminer fi les Propofitions cenfurées y étoient bien contenues (95). Peut-être avoit-on trouvé la décifion du Synode de Montpellier trop precipitée. Quoi qu'il en foit, l'Eglife de Paris fut cenfurée dans le Synode tenu à Gap en 1603. de n'avoir point éxécuté cette commiffion (96) ; & je ne vois point qu'il en ait été parlé depuis. Monfieur Benoit ne fait aucune mention de tout ceci ; & c'eft quelque chofe d'étonnant qu'il n'ait rien dit de plus de De Serres, que ce qu'on a vu au commencement de cette Remarque. Peut-être n'a-t-il pas regardé comme fort certain tout ce que d'Aubigné en avoit raconté.

Cet Article étoit déja tout dreffé lorsqu'en relifant les Lettres de Cafaubon, j'y ai trouvé avec plaifir le paffage qu'on va lire : la Note marginale, que Colomies y a ajoûtée, met hors de tout doute ce que je n'avois avancé que comme une conjecture touchant le Projet de Réünion de De Serres ; & je le mets d'autant plus volontiers ici, qu'il peut faire voir à quoi l'on s'en doit tenir fur fon chapitre. „ Quant à feu Monfieur De Serres," dit Cafaubon dans une Lettre à Corneille van der Myle, datée de Londres le 14. Juillet 1612, „ ce que vous dites eft très vray (97). J'eftois en Languedoc, „ quand il mourut. Ce n'eft à moy de juger de „ fon intention, ni de ceux qui l'ont fi eftrangement condamné (98). Seulement dirai-je, que „ fi le dit Sieur n'a eu autre defir, que de fervir à „ la paix en l'Eglife de Dieu, *salva veritate*, il „ eft plus louable pour ce deffein, que ne font ceux „ qui par leurs nouveautez troublent l'Eglife. *Est* „ *genus hominum, qui putant ante hos centum fere* „ *annos cœpisse mundo apparere veram Ecclesiam,* „ *quæ nullo priore seculo fuerat visa. Horum amentiam ego ex animo detestor ; atque ita judico, non* „ *magis nocere Ecclesiæ Dei Pontificios, dum errores vetustatis obtentu hodie tuentur ; quam homines novitatum amantes, qui S. Scripturam ex libidine sua interpretantur, & quidquid suis interpretationibus non convenit falsum & impium* „ *putant.*" De Serres n'eft donc point un Prévaricateur, comme le veulent d'Aubigné, Allard, & Mr Benoit ; ni un Révolté, comme le prétendent Florimond de Remond, le Perroniana, & l'Editeur des Synodes des Eglifes Réformées de France ; mais fimplement un de ces Pacificateurs de Réligion, qui ne fatisfont d'ordinaire aucun des Partis qu'ils veulent concilier, & qui s'attirent presque toujours certainement la haine du leur. Il eft étonnant que Grotius, qui étoit lui-même un de ces Conciliateurs de Réligion, n'ait point connu fous cette idée nôtre De Serres, & ne l'ait point mis comme tel au nombre de ceux dont il a fait le détail dans cette belle Epigramme, qui finit fes Annotations fur la Confultation de George Caffandre :

D E

perfuafit experientia, ut quærendo inveniri, fic altercando amitti veritatem, & vanitatem cum infelici difcordia immitti. Veritatem autem cum vanitate commifcere, [ut immoderati mediatores folent] mihi execrabile adulterium eft . . . . . . Certe, me bonam ætatis meæ partem in hoc ftudio impendiffe, unico veritatis illuftrandæ, concordiæque promovendæ confilio, Deus mihi teftis.

[84] Cafauboni Epiftola MXX., *pag.* 593. *Editionis Almeloveniana.*
[85] *Voyez ci-dessus Remarque* (*N*).
[86] Remarques fur la Confeffion de Sanci, *pag.* 387, 388.
[87] Cayet, Chronolog. Novenaire, *Tom. II, folio* 547.
[88] Synodes des Eglifes Reformées de France, *Tom. I, pag.* 186. *Voyez ci-dessous Citation* ( ).
[89] *La-même*, *pag* 206. Defenfio Author. Ecclefiæ, *pag.* 4.
[90] Synodes des Eglifes Reformées de France, *Tom. I, pag.* 206.
[91] *Voyez ci-dessus Remarque* (*N*).
[92] Synodes des Eglifes Reformées de France, *Tom. I, pag.* 222.
[93] Reboul, *dans ses* Salmonees, *Livr. II, pag.* 121, *dans l'Edition* d'Arras, chez Guillaume de la Riviere, en 1609 ; *remarque que* De Serres *étoit tenu pour suspect par les Reformés, pour s'avancer trop avant dans l'antiquité.*
[94] *La-même. Voyez aussi la* Difcipline des Eglifes Réformées *de l'Edition de* J. d'Huiffeau, Saumur, en 1606, in 12., *pag.* 120.
[95] Synodes des Eglifes Réformées de France, *Tom. I, pag.* 240.
[96] *La-même*, *pag.* 265.
[97] *Il faut expliquer ceci du dessein qu'avoit eu Mr.* De Serres, *d'accorder les Réligions ; ce qu'il témoigna, publiant le Livre, intitulé* Apparatus de Fide Catholica *en* Colomies.
[98] *Voyez ci-dessus Citation* (94).

1597. le Titre d'Historiographe de France (*L*) ; & pour lors il avoit déjà publié son *Inventaire de l'Histoire de France* (*M*), celui de tous ses Ouvrages qui l'a le plus fait con-

DE MODERATORIBUS.

Qui gaudes Batavis quod aheneus adstat *Erasmus*,
Præmia sed meritis ista minora putas :
Qui quod *Cassandri* veracia scripta teruntur
Cordesio (99) grates hæc bona propter agis :
Quem prædulce juvat stillante *Melanchtone* nectar :
Qui *Wiceli* chartas, *Modreviique* legis :
Qui pia vota probas *Spalatinis* insita Libris,
Deque decem velles non periisse duos :
Quique putas *Regem* multum sapuisse *Britannum*,
Cum sua mandavit sensa *Casaubonidæ* :
Accipe, sed placidus, quæ si non optima, certe
Expressit nobis non mala pacis amor:
Et tibi dic, nostro labor hic si displicet ævo,
A grata pretium posteritate feret (100).

Je ne sai s'il a été inconnu de même à Gaffarel, qui a fait une Liste des Conciliateurs de Réligion dans sa *Quæstio Pacifica* (101) ; mais il est sûr qu'il ne l'a point été à Mrs. Colomiés & Graverol, qui ont aussi donné de semblables Listes ; ils en ont parlé, le prémier dans ses Opuscules (102), où il le met avec Erasme, Swazerd (103), Wicelius, Cassander, Modrevius ; & avec Casaubon, Baudius, Grotius, & la Milletiére ; & le second dans son Traité *de Religionum Conciliatoribus* (104), où il ajoûte à ce nombre Charles du Moulin, François Baudouïn, Hermannus Bodius, Samuel Petit, Guillaume Forbes & son Editeur, Pierre Baron, Jean Burnes, un Ministre de Nismes, dont se souvient André Rivet (105), Truccesius, Venus, & Aléxandre Morus. Il y en auroit pu joindre divers autres, dont il est parlé dans le Chapître II. de la V. partie des *Animadversiones Philologicæ & Historicæ* de Mr. Crenius, qu'on peut fort bien regarder comme une espéce de Supplément à ces Listes (106), & nous pourions encore y mettre Louïs du Laurens (107), Aléxandre d'Yse (108), & plusieurs autres, dont aucun des trois n'a parlé. Le prémier & le dernier se sont contentés, l'un de nommer De Serres, l'autre de donner le Titre de son Ouvrage, & le second n'en raconte qu'un seul fait ; mais il est si singulier, & concerne si particuliérement son Projet de Réünion, que je ne saurois me dispenser de le rapporter ici. *De Johanne Serrano*, dit-il (109), *quidquam nihil dicere opus est. Nec enim unquam suam ea de re sententiam literis mandavit, etsi, uti ex* Apparatu ad fidem Catholicam *patet, maxime voluerit. Cum enim in Suburbio Aransionensi, quo majoris tum otii tum quietis gratia se se receperat, ad invenienda quædam media componendis Religionibus idonea omnes animi nervos intenderet, vocem nescio quam dicitur audivisse, diserte admonentem, ut a consilio, quod nunquam posset ad exitum perducere, quam primum discederet. Qua voce territum eum, & ab instituto plane deterritum fuisse aiunt. Atque hinc factum scilicet arbitrantur, ut opus, quod jam animo informaverat, non ausus fuerit typis committere. Huic de Serrano sive Historiæ, sive Fabulæ, crede si lubet. Sin contra, agnosce saltem nos summis debere laudibus efferre viri maximi sapientiam ; cujus exemplum utinam sequerentur tot molesti ac importuni caduceatores, quorum opera incrudescere potius quam leniri aut imminui dissidia, quotidiana patescit experientia.* Après tout ce qui a été dit ci-dessus des démarches des Synodes contre son écrit, jugez avec combien peu de fondement l'on débite ici qu'il n'a jamais rien publié de ses sentimens touchant la Réünion des Réligions : remarquez, à propos de cette voix, qui le détourna de les publier, qu'il n'y a point de Sociétés qui n'ait ses visions & ses miracles ; & observez qu'on le louë fort d'une docilité qui n'est guéres louäble, s'il ne s'est abstenu d'écrire que parce qu'il en fut détourné par une voix qui l'épouventa.

(99) Jean des Cordes, *Chanoine de Limoges, fit imprimer à Paris, en 16.., in folio, toutes les Oeuvres de* George Cassandre. *La Bibliothéque de ce Chanoine, dont Naudé fit imprimer le Catalogue à Paris, en 1641, in 4. fut le fondement de la Bibliothéque Mazarine.*

(100) Hug. Grotii, in Consultat. G. Cassandri Annotata &c., *pag.* 255.

(101) Bibliotheca J. Giraud, *pag.* 121, & Graverolius, de Religionum Conciliatoribus, *pag.* 101.

(102) Colomiés, Opuscules, *pag.* 40, 41.

(103) Melanchthon.

(104) Pag. 67—71. *Ce Traité intitulé :* Johannis Rolegravii, Tractatus de Religionum Conciliatoribus, *a été imprimé à* Lausanne, chez Martin Vigelius, en 1674, in 12. *On voit que* Rolegravius *est l'Anagramme de* Graverolius : *Mr.* Placcius *dit mal* Rollegravius.

(*L*) *Il obtint en 1597. le Titre d'Historiographe de France.*] C'est ce que nous apprend Bongars dans une Lettre du 28. Mart 1597. *J'apprens*, dit-il, *que De Serres a été erigé maintenant en titre d'Historiographe du Roi, dont il a de bons gages.* A quoi il ajoûte cette remarque fort sensée, *vous jugez bien, ce qu'on doit attendre de cette sorte d'Historiens, qui sont louëz & payez, pour faire l'Histoire. Je ne sai si c'est une grande sagesse aux Princes, de faire fond sur le travail de ces Ecrivains mercenaires. Car, par ce seul titre, ils semblent faire une profession publique, qu'ils ont été achetez pour dire des mensonges* (110). La Popeliniére nous dit de plus que De Serres obtint le titre d'Historiographe après la mort de Nicolas Viguier, qui l'avoit eu avant lui ; & en même tems il nous apprend quand a commencé cette charge. *Henri troisiéme*, dit-il (111), *prémier des Princes, vieux & nouveaux . . . . . honora le Sr. du Haillan du prémier estat d'Historiographe de France, qu'il fit ériger en titre d'office formé, avec appointement arresté de douse cens escus par an . . . . Ainsi Henri troisiéme esleva le prémier la qualité pure, simple & franche de l'Historien, au grade & tiltre honorable d'Historiographe de France, en la personne de Bernard de Girand, Sieur du Haillan.* Sorel (112) remarque, & cela est confirmé par Mr. Bayle (113), que le même du Haillan reçut le titre d'Historiographe de Charles IX. Mais ce Prince n'attacha à ce titre aucun gage, comme le fit Henri III.

(*M*) *Son* Inventaire de l'Histoire de France.] Cet Ouvrage ne fut d'abord qu'un Abrégé de l'Histoire de France, depuis l'origine de la Monarchie jusqu'à la mort de Charles VI. Diverses personnes l'augmentérent depuis, sans rester dans les bornes que l'Auteur s'étoit préscrites ; & il est devenu par-là un corps considérable, mais mal proportionné, de nôtre Histoire. C'est ce que l'on verra plus particuliérement expliqué ci-dessous.

On trouve [illegible] la tête de cet Ouvrage deux Discours intitulez, l'un JEAN DE SERRES *touchant l'Usage de ce sien Inventaire*, & l'autre *Plan ou Dessein de toute cette Histoire* (114). Il nous apprend là à quelle occasion il a composé cette Histoire, quel est le but, qu'il s'y propose, & de quelle maniére il a éxécuté son dessein. Il dit, I. Qu'aïant été poussé par les étrangers à composer en Latin l'Histoire des Troubles de la Réligion, que ce dessein lui aïant réüssi comme on l'a pu voir ci-dessus Remarque (*E*), & qu'aïant envie de le continuer jusqu'au tems auquel il écrivoit ce Discours (115), ... son *intention étoit* avant cela *de mettre devant les yeux, comme en un tableau, le Sommaire de l'Histoire ancienne . . . . . nécessaire pour la liaison & rapports de ce qui* étoit ad-

(105) *In Præfatione* Animadversionum ad Annotata Grotii in Consultationem Cassandri.
(106) *Voyez aussi* Lipenii, Bibliotheca Theologica, *aux mots* Concordia Ecclesiastica, Conciliatio Religionum, Irenica, Syncretismus, Unio Ecclesiastica, &c.
(107) *Voyez touchant ses Projets & ses Livres les* Lettres de Mr. Simon, *Tom. I, Lettres I, & II.*
(108) *Voyez touchant son Livre la Remarque* [*A*] *de l'Article* YSE *du* Dictionaire de Mr. Bayle.
(109) Rolegravii [*id est* Graverolii] Tractatus de Religionum Conciliatoribus, *pag.* 99, 100.
(110) Bongars, *Lettre CLV.*
(111) La Popeliniére, Histoire Nouvelle des François, *Livre I, pag.* 375.
(112) Bibliotheque Françoise, *pag.* 378.
(113) Dictionaire, *Article* HAILLAN, *Remarque* [*C*].
(114) *Ces deux Discours ne se trouvent que dans les anciennes Editions : on les a mal-à-propos retranchés des nouvelles, par exemple de celle de Paris en 1648, & des suivantes : ils se trouvent encore dans l'Edition de 1631.*
(115) *C'est-à-dire jusques vers l'an 1595.*

advenu de son *temps : mais*, ajoûte-t-il (116), *le jugement de mes dits amis m'a fait prendre nouveau dessein, assavoir . . . . de vous donner l'Histoire entiére jusques aujourd'huy façonnée de ceste basse & légere taille, dont je vous offre maintenant la prémiére partie, comme un eschantillon de toute la piéce.* II. *Je me suis seulement présenté pour mire de mon dessein* DE CHERCHER LA VE'RITE' AVEC SON USAGE, *& vous donner quelque chose qui vous puisse soulager. Ne prenez donc point garde à mon Langage. Je vous offre cette simple vérité sans fard, laquelle j'ai soigneusement recherchée en beaucoup de bons Livres . . . J'ai donc estimé prendre un labeur qui ne vous sera inutile, si je vous fraye le chemin pour apprendre vôtre Histoire dans les Originaux, & avec moins de peine, & avec plus de fruict. C'est pourquoi j'appelle* INVENTAIRE *ce mien Essay, par l'adresse duquel vous voyez le sac & les piéces à vostre loisir. Que si je peux obtenir de mon Lecteur qu'il prenne la peine de conferer ce mien travail, avec ce que les autres ont escrit de ce sujet & vieux & nouveaux, me voilà deschargé de caution, avec certaine espérance d'obtenir tesmoignage de fidélité, & peut-être ensuite de quelque diligence. Au moins je n'apporte rien qui ne soit alambiqué de bons Titres & rapporté à son usage . . . . . Je protesteray seulement de ce qui me concerne. J'ay prins la regle, l'esquierre, le plomb, le compas, pour garder quelque proportion au sujet & au style, afin de dresser quelque chose qui vous puisse addresser à la solide vérité . . . . . . Mon seul but est le profit public. Ainsi je n'aporte pas un Abrégé, mais un Inventaire. J'ai puisé fidélement des sources de mesme que ceux qui m'ont devancé.* III. *J'ai distingué cet* INVENTAIRE *en trois parties, selon l'ordre des trois Races Royales. Au front de chacun lieu,* c'est-à-dire à la tête de chacune des trois Races, *je marque le nom des Rois & le temps qu'ils ont régné : sommairement, afin que d'abord on puisse remarquer tout ce qui est représenté au plus particulier Discours . . . . . . Aux faits soigneusement représentez j'adjouste quelquefois mon jugement pour l'usage de l'Histoire, examinée par les maximes d'Estat : Aux faits, dis-je, qui sont advouez de tous ; car, quant aux autres, je les laisse, me souvenant, que je suis témoin & non pas juge, pour servir à ceux qui n'ont pu voir les Originaux. Je designe au commencement les eslections, & ensuite les naissances, vies, avantures, intentions, desseins, moeurs, compléxions de nos Rois ; les motifs, maniemens, changemens, traverses, issues, & succès de leurs affaires, en guerre, en paix, leurs entreprises, prinses de Villes & Pays, batailles, rencontres, victoires, pertes, avantages, desavantages, & autres choses remarquables en l'Estat. Et enfin je marque leur fin en leur mort, comme la catastrophe de leur vie, & closture de leur Regne. Mais afin de rendre ce Discours mieux proportionné à l'intelligence de nostre Monarchie, il estoit du tout nécessaire de l'esclaircir par ce qui est avenu de plus signalé aux Estats étrangers, & principalement à ceux de l'Empire, théatres plus célébres de l'univers. A raison de quoy j'ay adjousté une soigneuse conférence de l'un & de l'autre avec nostre Royaume. Je suplie le sage Lecteur de peser avec attention ce que je raconte touchant les matiéres plus sujettes à controle, comme sont celles de l'Eglise ; car, je m'assure qu'il trouvera qu'en me contenant dans les bornes de l'Estat, & ne parlant nullement de la Réligion (pas glissant parmi les diverses humeurs de ce siécle) j'ai aussi parlé des déportemens politiques de Rome avec toute la sobriété que le sujet me pouvoit permettre. Je sai aussi que faisant profession d'escrire l'Histoire, on ne requiert pas de moy, ou que je desguise, ou que je taise la vérité.* Ce qu'il ajoûte mérite d'autant plus d'être remarqué, qu'il nous y apprend l'origine ou le rénouvellement d'une Pratique qui a été depuis d'une très grande utilité.

(116) De Serres de l'Usage de son Inventaire, *folio* † viij, *&* *verso*.

On ne prenoit presque aucun soin de marquer les dattes des événemens dans les Ouvrages Historiques : cette partie de l'Histoire, quoi que fort essentielle, étoit extraordinairement négligée ; & même, plûtôt que de s'en éclaircir avec quelque précision, on l'obmettoit tout-à-fait. De Serres reconnut ce défaut ; & pour y remédier, il rechercha avec beaucoup de soin les dates des événemens, qu'il avoit à emploïer, & les marqua dans son Histoire le plus exactement qu'il lui fut possible. Cet exemple a été imité depuis par la plûpart de ceux qui l'ont suivi ; & c'est à lui qu'on est rédevable de l'avantage qu'on tire d'une Pratique si nécessaire & si utile. *Quant aux dates*, dit-il (117), *comme elles sont du tout nécessaires pour bien éclaircir l'Histoire, qui est le Registre du temps, aussi je m'y suis trouvé empesché ; cette lumiére ayant esté du tout mesprisée par les plus habiles Ecrivains, nez aux prémiers siécles ténébreux. Les doctes qui ont heureusement remanié ce mesme sujet avant moy, touchant au doigt ceste du tout notoire difficulté, ont trouvé un expédient, de faire peu ou point d'estat de marquer les dates. J'ai estimé, sous leur correction, que c'estoit couper le noeud, pour ne le pouvoir deslier. Qui m'a fait tant soigneusement roidir en ceste recherche, pour trouver quelque milieu à ces extremitez. Ainsi, j'ai distingué les plus illustres changemens, non seulement d'une Race à l'autre, mais dans les Races mesmes ; posant les dates au front de l'entier Discours, comme un terme pour limiter les terres. Davantage j'ay fidélement recueilly en gros les années de chasque Regne, & les ay distribuées en détail par tout le Regne, comme j'ay jugé plus vraysemblable par la suite des Actes publics & particuliers. C'est ce que j'ay faict aux plus anciens Regnes, ausquels on ne peut plus avant deviner ; mais aux Regnes plus approchans de nôtre siécle, le Lecteur verra la liaison des choses d'an en an, comme pas à pas, pour marcher clair en une tant belle lumiére sans aucune confusion.*

(117) De Serres, Plan ou Dessein de son Histoire, *pag.* 10.

Cet Ouvrage ainsi disposé, fut imprimé sous ce Titre : *Inventaire Général de l'Histoire de France, illustré par la conférence de l'Eglise & de l'Empire, par J. de Serres* ; à Paris, chez [Abraham] Saugrain, & [Guillaume] des Ruës, en 1597, en 1 volumes in 16. de 1202 pages sans l'*Epître Dédicatoire* & l'*Usage de cet Inventaire*. Mais, ce gros volume peut se couper en deux au commencement du Regne de Louïs VIII. Père de S. Louïs, pag. 563. Il est imprimé en vertu d'un Privilége accordé à Lyon le 13. Septembre 1595, & qui se trouve au revers d'un Titre-planche de Thomas de Lew, expliqué dans une Epître Dédicatoire à Henry IV. précédée de son Portrait, par le même de Lew, au revers duquel on lit ces deux Vers en petites Capitales :

AUX PLUS RICHES THRESORS DE LA GRANDE FONTAINE

D'UNE FIDELLE MAIN CE BEAU SENTIER VOUS MENE.

Après l'Epître Dédicatoire vient l'*Usage de cet Inventaire*, le *Plan ou Dessein de toute l'Histoire*, le *Diagramme général des trois Races des Rois de France*, la *Chronologie particuliére de la prémiére Race*, & enfin le *Regne de Pharamond*. Il finit par la mort de Charles VI. le 22. Octobre 1422 ; & sur le dernier feuillet est la Devise de l'Auteur OUY, SEIGNEUR JESUS, VIEN. Je n'en trouve point de plus ancienne Edition ; & Martin Zeiller, qui dit que la prémiére se fit à Geneve (118), n'étoit apparemment pas bien informé. Bongars à la vérité pouroit donner lieu de croire, qu'il y en auroit eu une plus ancienne ; car voici comme il parle dans une Lettre du 28. Mars 1597 : *Je ne sache point qu'on ait imprimé d'autre Histoire de De Serres, qu'un Abrégé des Rois de France de la prémiére Race, qui a été publié autrefois à Orange* (119) : mais quelque recherche que j'aie faite à ce sujet, je n'ai trouvé nulle part aucune mention de cette Edition d'Orange. Il y a apparence qu'il n'étoit pas mieux informé de cela que de l'étendue de l'Ouvrage de De Serres ; car, dans une Lettre du 11. de Septembre de la même année, il ne dit plus que c'est un *Abrégé des Rois de France de la prémiére race*, mais un *Abrégé de l'Histoire de France depuis le commencement de la Monarchie* (120) : il devoit dire, sinon jusques à Charles VII. (121) ou Louïs XII. (122), comme la plûpart des Auteurs, du moins jusqu'à la fin de Charles VI, comme je viens de le noter. Ce qu'il y a de fort probable, c'est qu'en 1595, & même en 1596, il n'avoit encore rien publié de cet Ouvrage : cela paroit, tant par deux Lettres d'Etienne Pasquier, dans lesquelles ce cé-

(118) Zeiller de Historicis, *Part. II*, *pag.* 137.

(119) Bongars, *Lettre CLV*, *pag.* 558.

(120) Bongars, *Lettre CLXIX*, *pag.* 591.

(121) Sorel, Bibliotheq. Françoise, *pag.* 161, 374, 375. Hofmanni, Lexicon, *Tom II*, *pag.* 662. Baelii, Epist. de Scriptis Adespotis, *pag.* 178. Menage, Dict. Etymologic. *pag.* 416.

(122) Cayet, Chronolog. Novenaire, *Tom. II*, *pag.* 547. *Remarques sur la Confession de Sancy*, *pag.* 317.

lé-

lèbre Avocat donne de fort bons avis à De Serres sur la maniére, dont il doit traiter son Histoire (123); que par une Lettre de De Serres à Mr. Du Plessis, dans laquelle il lui parle de son Inventaire, comme d'un nouvel Ouvrage, prêt à *être achevé d'impression, mais non de labeur* (124). Ajoûtez à cela que le privilége qu'il obtint pour l'impression de son Ouvrage, n'est que du 13. de Septembre 1595. Quoi qu'il en soit, l'Auteur avoit dessein de continuer cet Abrégé jusqu'*à la fin du Regne de Henri II. pour prendre le commencement de nostre Histoire entiére, en laquelle nous représenterons*, dit-il, *sans aucune passion, & avouerons tout ce qui est advenu sous le Regne de François II, Charles IX, Henri III, & Henri IV.* (125): & il paroit par ces paroles de son Discours, touchant l'usage de son Inventaire, qu'il s'étoit donné beaucoup de soins, & qu'il avoit déjà beaucoup amassé de Mémoires pour l'éxécution de cette entreprise: *Dieu m'ayant fait survivre*, dit-il (126), *pour estre tesmoin de très grandes choses, non seulement comme l'un de mes patriotes, pour regarder du port le danger; mais par les communes tempestes m'ayant embarqué en haute mer. Car estant emploié en grandes affaires & dedans & dehors le Royaume, j'ai eu l'honneur d'entrer aux Cabinets des Roys & des Princes, de manier les Actes publiques des Provinces, & communiquer avec les Chefs des partis, pour apprendre de leur bouche mesme, & d'autres qui avoyent l'autorité & l'entremise, au vray tout ce qui s'est passé. Ainsi pouvant rendre raison de beaucoup de choses pour les avoir vues, aussi je peux dire, qu'il y en a bien peu dont je n'en puisse donner conte par les produits & instructions des deux partis. J'adjousterai à cette commodité la dévotion particuliére, qui a tousjours tenu mon esprit bandé à ce soin, de recueillir tout ce qui se faisoit lorsque la nécessité des affaires me portoit aux négociations: & le bon succès de ce mien desir, qui a si bien rencontré, que les grands & petits m'ont favorablement départis tout ce qui me pouvoit estre utile à ce sujet. D'où est advenu que j'ay fait un juste amas de toute la matiére, qui peut solidement suffire pour bastir une parfaite Histoire depuis le commencement des troubles jusques à maintenant.* Il paroit même que cette entreprise étoit fort avancée, & peut-être même fort près de sa fin, si l'on en juge par ces paroles de l'Epître Dédicatoire de son Inventaire à Henri IV.: *J'apporte maintenant à V. M. ce qui concerne* vos Prédécesseurs, *pendant que je poli le Trophée de vos miraculeuses Victoires, & dore le Tableau de vos vrayement Royales Vertus. . . . . . Cest échantillon vous pourra faire juger de toute la piéce qui n'attend que vostre commandement.* C'est dommage que l'Auteur n'ait point pu acquitter sa promesse: sa mort subite l'en empécha.

Cet Abrégé fut donc continué par JEAN DE MONTLYARD (127), Ministre (128), jusqu'à la fin du Regne de Henri III., & imprimé ainsi en 3 volumes in 4°. (129). Il le continua sous Henri IV. jusqu'en Septembre 1598.; & il fut ainsi imprimé à Paris, chez Saugrain, & des Rues, en 1600, en 3 volumes in 8°. (130): je croirois que ce pourroit être la même Edition que la précédente, si ces deux Bibliothéques n'étoient dressées avec soin. Il le continua encore jusqu'en 1606, & le fit imprimer ainsi en 1606, en 4 volumes in 8°. (131). Il est à croire que dans cette Continuation Montlyard s'est servi des Commentaires Latins, que de Serres avoit publiés, & peut-être même des Mémoires, qu'il avoit amassez pour travailler lui-même à cette Continuation. Diverses

(123) *Ces Lettres sont les deux derniéres du XV. Livre des Lettres d'Estienne Pasquier, Tom. II, pag. 211, 217. La 2. est dattée du 2. de Janvier 1595.*

(124) Mém. de Du Plessis, *Tom. II, pag.* 031, *dans une Lettre, dattée du 24. Avril 1596.*

(125) Inventaire, pag. 204. *Voyez aussi pag.* 226.

(126) De Serres, de l'Usage de son Inventaire, *feuille* 1 *verso*.

(127) Cayet, Chron. Nov. *Tom. I, fol.* 224 *verso*.

(128) Sorel, Biblioth. Françoise, pag. 175, & Mr. Bayle, *dans son* Epistola de Scripto. Adespotis, *pag.* 379. *lui donnent cette qualité.* Hofman, *sans nommer l'Auteur de cette continuation, l'attribue à un certain Ministre de Montelimart en Dauphiné. Voyez son* Lexicon Histor. *Tom. II, pag.* 662.

(129) Du Chesne, Bibliothéque des Histoires de France, *pag.* 111.

Personnes se chargérent ensuite de continuer cet Ouvrage jusqu'en 1618, 1627, 1632, 1643, 1648, 1653, 1660, &c. (132), à mesure que les Libraires en faisoient quelque nouvelle Edition; & il fut ainsi imprimé à Paris, chez Guillemot, en 1608, en 4 volumes in 8°. (133), & à Rouen, chez Robert Valentin, en 1613, en 3 volumes in 8°.; à Paris, chez la Veuve Guillemot, en 1618, in folio; chez P. Metayer, en 1727; à Paris, chez Cotinet, en 1648, en 2 volumes, in folio; à Lyon, chez la Riviere, en 1653, en 3 volumes, in 8°.; à Rouen, en 1660, en 2 volumes in folio; & ailleurs.

Cet Ouvrage fut traduit en Latin, & l'on en trouve plusieurs Editions sous ces deux différens Titres: JOANNIS SERRANI, *Syllabus Annalium Galliæ a Pharamundo Francorum Rege primo ad Henricum IV., ab anno 420. usque ad 1595. Francof. Schonvetterus*, 1612, *in* 4°. (134): JOANNIS SERRANI, *Nobilis Galli, Inventarium Historiæ Francicæ, hoc est Rerum Francicarum Series, a Pharamundo primo Francorum Rege usque ad Lud. XIII, ab anno 420, usque ad 1624: insertis suis in locis & temporibus iis quæ in Imperio Romano & Ecclesia acciderunt, una cum salutaribus monitis & exemplis; e Gallico in Latinum sermonem translatum. Francofurti, apud Kopfium*, 1625, *in folio*, (135): *& iterum* 1627, *in folio* (136). Lipenius en donnant à cette Traduction le titre de *Scriptores Rerum Gallicarum, &c.* (137), en parle comme d'une Collection d'Historiens de France par nôtre De Serres, & en fait par conséquent un Ouvrage qui n'a jamais existé. Mr. Meibomius (138) nous apprend que l'Auteur de cette Traduction Latine est Marc Cassiodore de Reina: ce que le Catalogue d'Oxford remarque aussi (139).

Il y a aussi une Traduction Angloise de cet Ouvrage, imprimée à Londres, en 1611, & en 1624, sous ce titre *The History of France, by Joh. de Serres, Englished, and continued by P. Matthew and Edw. Grimston, untill the yeere* 1622, (139*).

On a porté des jugemens de ces Ouvrages bien différens les uns des autres. Bongars dit qu'*il est écrit assez éxactement* (140). Florimond de Rémond reconnoit qu'il a du *crédit & de la réputation*, mais il l'accuse d'être *en plusieurs lieux falsifié* (141), & que l'Auteur, qui connoissoit bien *la France, avoit délibéré de le revoir.* Antoine Loisel, après avoir rémarqué que De Serres *raconte assez particuliérement*, dans son Inventaire, qu'*en l'Assemblée tenuë dans la Sale de l'Evesché de Paris, en la présence du Légat du Pape, sur la validité ou nullité du Mariage du Roy Philippes I de ce nom, ... le Roy ayant fait proposer par ses Advocats les causes qu'il avoit de répudier Berthe . . . . . & de retenir Bertrade . . . . . il se présenta sur le champ un Advocat, qui plaida si bien sa cause, que le Roy fut esmeu de reprendre sa prémiére Femme, & d'abandonner l'autre comme sa concubine* (142), ajoute que ce conte lui *fait croire qu'il y a beaucoup de choses en cet Inventaire, qu'il ne faut croire que sous bénéfice d'inventaire* (143): mais, malheureusement pour un si bon mot, ce conte ne se trouve point dans le Philippes I de De Serres, au moins dans les Editions que j'ai conférées (144); & Mr. Loisel, mal servi par sa mémoire, ne s'est pas bien souvenu de l'Auteur où il avoit vu le conte qu'il censure. C'est une marque que les Auteurs les plus éxacts, n'ont pas toujours toute l'attention qui leur seroit nécessaire; & ce doit être une très

forte

(130) Bibliotheca Bultelliana, *Num* 6062.
(131) Du Chesne, Bibliothéque des Histoires de France, *pag.* 111.
(132) *La-même.* Sorel, Bibliothéque Françoise, *pag.* 375. Remarques sur la Confession de Sanci, *pag.* 187.
(133) Catal. Leydensis, *pag.* 224, & Lengiet, *pag.* 195.
(134) Draudii Biblioth. Class. *pag.* 1019. Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549. Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 306.
(135) Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 1098. Bibliotheca Bodleiana, *Part. II. pag.* 157. Lipenii Biblioth. Philosoph. *pag.* 549.
(136) Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549; & Meibomius, de Scrips. Hist. Galliæ, *pag.* 16.
(137) Lipenii Biblioth. Philos. *pag.* 549, 556.
(138) Meibomius, *pag.* 16.
(139) Bibliotheca Bodleiana, *Part. II, pag.* 157.
(139*) Append. ad Catalog. Biblioth. Bodleianæ Jamesii, *pag.* 172. Bibliotheca Bodleiana Thom. Hyde, *Part. II, pag.* 157.
(140) Bongars, Lettre CLXVIII, *pag.* 593.
(141) Florimond de Remond, Anti-Papesse, *Chap. I. pag.* 19
(142) Dialogue des Avocats du Parlement de Paris, *pag.* 465 *des* Opuscules de Loisel. *Ce Dialogue fut composé en* 1602. *Voiez la* Vie de Loisel, *pag. xlj., à la tête de ces mêmes* Opuscules.
(143) *La-même, pag.* 466.
(144) *Celle de Paris, chez A. Saugrain, en* 1600, *in* 8, 3 *Volumes; celle de Rouën, chez Robert Valentin, en* 1613, *in* 8, 2 *Volumes; celle de Paris, chez la Veuve Guillemot, en* 1618, *in folio; celle de Paris, chez Pierre Metayer, en* 1627, *in folio; celle de Paris, chez Nic. Gasse, en* 1631, *in folio; celle de Paris, chez Jaq. Villery, en* 1643, *in folio; celle de Paris, chez Arnould Cotinet, en* 1648, *in folio*, 2 *Volumes; & celle de Lyon, chez Riviére, en* 1653, *in* 8, 3 *Volumes.*

forte raison de ne reprendre jamais qu'avec modestie ceux qu'on trouve dans l'erreur, puis que les plus habiles gens sont ainsi sujets à se tromper. D'Aubigné remarque qu'il est *docte & éloquent, mais qu'il s'est contenté de l'honneur que porte l'Inventaire* (145). Le Sr. des Alymes dit qu'*il serre si fort*, & qu'*il est si succint, qu'il en demeure obscur*; mais ce qu'il ajoûte, que son *Histoire est du tout partiale en faveur de la prétenduë Réligion* (146), ne doit nullement être imputé à De Serres, puisqu'il n'a écrit que jusqu'à Charles VII. C'est ce qu'ignoroit apparemment le P. Pierre de St. Romuald; car, en reprochant à De Serres de *médire . . . . des Papes par trop librement*, il dit qu'*il a écrit l'Histoire de France jusqu'à l'an* 1598 (147). Mr. Allard, l'ignoroit aussi, puisqu'il dit qu'il *est assez fidèle partout, à la réserve des endroits où il a fallu parler des affaires de sa Réligion & des desordres qu'elle a causés dans le dernier Siècle* (148). Mr. Hartnac, qui dit qu'il a écrit depuis Pharamond jusqu'à Louis XIII. l'ignoroit de même (149). Mr. Meibomius ne le savoit point non plus, puisqu'il a dit que De Serres s'étoit donné beaucoup de liberté dans son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à Henri IV: *a Pharamundo usque ad Henricum IV. Regem multa libertate scripsit* (150). Mr. Struve n'étoit pas mieux instruit, & est tombé dans une double erreur lorsqu'il a dit, qu'en traitant des affaires de Réligion, De Serres ne s'est point montré équitable envers les Réformés: *Historiam Gallicam universalem haut proletarie ab eodem videmus pertractatam, in rebus Religionis tamen haut adeo æquum se in Reformatos exhibuit* (151). C'est avoir mal pris la pensée de Mr. Allard, ou de quelques autres Ecrivains François, qui auront apparemment dit tout le contraire. Si De Serres avoit traité des affaires de Réligion dans son Inventaire, il auroit plûtôt été favorable que contraire aux Réformés. Mr. l'Abbé Lenglet auroit donc mieux rencontré en disant que *cet Auteur, qui est assez estimé, est très partial pour la Réligion prétenduë Réformée dont il étoit* (152), s'il étoit vrai qu'il eut écrit des affaires de Réligion. L'Auteur de la Science de l'Histoire (153), le trouve d'un *stile net & poli pour son tems, & écrit avec plus d'ordre qu'on n'avoit fait auparavant.* L'Auteur de la *Bibliographia Historico-Politico Curiosa Philologica*, en a parlé en homme qui ne connoissoit pas assez ni De Serres, ni nos autres Ecrivains François, lorsqu'il a dit que c'étoit presque le principal de nos Historiens de France, & que personne n'avoit traité de nos affaires avec tant d'étenduë: *Historiæ Franco-Gallicæ præcipuum fere opus est in rebus Gallicis; nemo enim eas ita universaliter pertractavit* (154). Mr. J. Gotlieb Krause, qui a remarqué, considéré & corrigé cette Bibliographie, n'a rien changé à cela (155). Mr. Hofman le regarde comme un Ouvrage de grand prix auprès des Savans: *Opus magni apud eruditos pretii* (156); & ne cite personne. Mr. Gryphius prétend qu'il n'aproche nullement de la dignité d'un Historien, & qu'il n'en mérite aucunement le nom: *Historici dignitatem nequaquam est assecutus* (157); & je ne sai d'où il avoit tiré ce sentiment si différent de ceux qu'on vient de voir. Mr. le Gendre (158) dit, qu'*il a escrit avec plus d'esprit & de méthode que de fidélité & d'exactitude*, puisqu'*il s'est trompé en* quantité *d'endroits, à l'égard des Personnes, des Faits, des Lieux, & des Tems.* Mais, personne ne nous fait mieux connoître ce que c'est en général que cet Inventaire, que Charles Sorel. „IEAN DE SERRES," dit-il (159), „est venu depuis, qui a fait vn Liure appellé *Inventaire de l'Histoire de France*; Aussi a-t-il écrit nostre Histoire assez sommairement, pour ce qui est des deux premiéres Races. La troisiéme s'étend un peu davantage iusques au Roy Charles VII. Mais cela n'est rien au prix de ce qui est depuis Louis XI. jusques à Henry IV. & à Louis XIII. Cela est d'vn stile si diffus, que l'Histoire des cinquante premiers Rois, n'est pas la dixiesme partie si grosse, que celle des dix ou douze derniers. Cela nous compose vn monstre plûtost qu'vne Histoire parfaite. Il faut sçavoir que ce n'est pas de Serres qui a commis cette faute: N'ayant écrit que iusques à Charles VII. inclusivement, d'autres ont continué son ouvrage d'un autre stile. Ce qui a fait estimer ce Livre, c'est que son langage concis a pleu d'abord. Il est pourtant remply de paroles fort basses & de sots Proverbes. Au reste il a tant d'obscurité qu'on a peine à y trouver la suite & la verité d'aucune chose. *M. du Pleix* a fait vn *Inventaire des erreurs & déguisemens de l'Inventaire de Iean de Serres*, où il monstre que cet Autheur a écrit beaucoup de choses qui offencent nos Rois, & sur tout qu'estant de la Religion Pretenduë Reformée, comme il a voulu conferer nostre Histoire auec celle de l'Eglise & de l'Empire, ce n'a esté que pour trouver l'occasion d'injurier & de calomnier plusieurs Papes. Celuy qui a poursuivy l'Inventaire de Iean de Serres depuis Louis XI. jusques, à Henry IV. estoit vn Ministre appellé *Montiard*, qui a écrit encore à l'avantage de sa Religion; & comme les Pieces hardies & médisantes ont plus de cours dans le Monde que les autres, c'est ce qui a augmenté le credit de ce Livre. Parce qu'on y a fait aussi plusieurs continuations, lorsqu'il ne se trouvoit point d'autre Histoire en vn seul grand Volume ou en plusieurs petits, qui vinst jusqu'à ce Siècle cy, il a esté de grand débit, de sorte qu'autrefois quand on demandoit l'Histoire de France aux Libraires, il sembloit qu'il n'y en eust point d'autre que celle-là. C'est vne pitié que l'Histoire d'vn grand Royaume, comme celuy-cy, ait esté tellement négligée, qu'on se soit arresté à ce ramas d'Histoires, fait auec si peu d'art, que les Correcteurs des Imprimeries & les Imprimeurs mesmes ont esté les seuls qui en ont fait la suite à plusieurs fois, & qui pour remplir les feuilles, y ont mis plusieurs actes en forme, avec quelques Piéces telles qu'on les a débitées par les ruës." On voit par là que les dernières Editions de cet Ouvrage sont farcies de toutes sortes de mauvaises Additions, ramassées çà & là, sans goût & sans discernement par toutes sortes de personnes. Mr. Sorel pouvoit encore remarquer que ces Additions aiant été faites dès l'an 1605, par des Catholiques, comme il est facile de le voir à l'ouverture du Livre, & particuliérement sous l'an 1607, par le narré de quelques miracles de François de Paule, sous l'an 1608, par la Rélation de la mort du Père Ange de Joyeuse Capucin, & sous l'an 1609 par celle de la Conversion de la Dame de Mazencourt au parti Romain: cela fait une bigarrure fort desagréable dans cet Ouvrage, parce qu'on y tient un langage tout différent de celui de De Serres & de Montlyard, qui étoient Protestans. D'ailleurs on en a rétranché diverses choses curieuses: c'est ce que reconnoissent l'Auteur de la Bibliographie Politique (160), Mr. Struve (161), Mr. Meibomius (162), & même Mr. l'Abbé Lenglet (163), & j'en ai donné ci-dessus un exemple assez considérable (163*). Bien loin donc de préférer les nouvelles Editions aux autres, comme Mr. l'Abbé Lenglet le souhaite (164), je croi qu'on devroit préférer les prémiéres, & surtout celles qui ont été données par Jean de Montlyard.

Au reste, il est clair que ce ne fut qu'une animosité de parti, & qu'une jalousie de métier, qui obligea Du Pleix à écrire contre De Serres une Invective intitulée, *Inventaire des Erreurs, Fables, & Desguisemens remarquables en l'Inventaire général de l'Histoire de France par Jean de Serres*, imprimée *à Paris, chez Louis Sonnius*, 1625, *in* 8: C'est ce que reconnoit l'Abbé Lenglet, qui dit, qu'il *n'est pas douteux que la jalousie de Du Pleix lui* a fait *raconter les circonstances de notre Histoire tout autrement que n'ont fait de Serres & du Haillan* (165). Rien n'est plus certain; & comme le remarque Sorel (166), *c'étoit la coutume de Du Pleix d'injurier les Autheurs qui ne lui plaisoient pas; comme . . .* Pierre Charron, auquel il fit un *grand outrage*, en disant qu'*il avoit glissé diverses erreurs parmi les folies de sa* sagesse *libertine*; Jean Bodin, auquel il reproche, par une assez *sotte allusion*, de *faire le Badin* dans son *Théatre de la Nature*; & divers autres, contre lesquels *il a déchargé sa bile en d'autres occasions assez mal-à-propos.* Donnons un exemple des invectives dont il a rempli son Livre contre De Serres. Il dit pag. 10: „Entre tels Livres escrits de nostre temps, j'ay trouvé que l'Inventaire historial de Ian de Serres, Ministre Réligionnaire, est un des plus pernicieux,

[145] D'Aubigné, Preface du I. Tome de son Histoire Universelle, *pag.* 5.

[146] René de Lusinge Sr. des Alymes, Methode d'etudier l'Histoire, *pag.* 64.

[147] St. Romuald, Abrége du Thresor Chronol. *Tom. III, pag.* 36, *d'un petit Traité, intitulé* Methode pour bien lire l'Histoire.

[148] Allard, Bibliothéque de Dauphiné, *pag.* 204.

[149] Hartnac *in* Contin. Micrælii, *&c.*

[150] Meibom. de Script. Hist. Gall. *pag.* 35.

[151] Struvii Biblioth. Histor. *pag.* 309.

[152] Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. II, pag.* 95.

[153] *Pag.* 98.

[154] Bibliographia Historico-Philologico-Curiosa *folio* K 5.

[155] *Voiez sa* Bibliogr. Crit. *Edit.* 1715, *pag.* 373.

[156] Hofmanni Lexicon Historic. *Tom. III, pag.* 662. *Edit. Lugd. Bat.* 1698.

[157] Gryphius de Histor. XVII. Sec. *pag.* 221.

[158] Le Gendre, Hist. de France, *au Traité des* Hist. de France, *pag.* 161.

[159] Sorel, Biblioth. Françoise, *pag.* 174, 175, 176.

[160] *Folio K* 5.

[161] Biblioth. Histor. *pag.* 319.

[162] De Hist. Gall. *pag.* 13, 15, 16.

[163] Méthode d'étudier l'Histoire, *Tom. II, pag* 95.

[163*] *Voiez la Citation* (114).

[164] Méthode d'etudier l'Histoire, *Tom. II, pag.* 95.

[165] *La même, Tom. I, pag.* 231.

[166] Sorel, Biblioth. Françoise, *pag.* 95.

connoitre. Je dirai ci-dessous quels sont ses autres Ecrits (*N*). On lui en a attribué quel-

„ nicieux, pour s'estre accrédité par des protestations de vérité, de la fidélité de ses extraits, des sentences morales, de certaine affectation (quoique vicieuse) & brieveté de style, & autres attrayans artifices. Et néanmoins il est tout farci, voire composé & ramassé d'erreurs, de fables, de faulsetez, & d'impostures, tant en ce qui regarde l'Histoire profane que l'Ecclésiastique. Après avoir éxaminé diligemment son Livre, je me suis esmerveillé qu'un Homme, lequel en d'autres Oeuvres avoit monstré qu'il estoit bien versé aux bonnes Lettres, ait voulu engager sa réputation sur la foy d'autruy, en faisant un extraict de quelque méchante Chronique, & de l'Histoire de Du Haillan . . . . . à la malice duquel il a adjousté un curieux artifice. En quoy il s'est servi des Auteurs Hérétiques, Schismatiques, & Libertins, ... , encore desguise-t-il leur narration . . . . Avec tout cela, ennuïeux en ses redites, plat en ses sentences, affecté en ses paranomasies & rencontres de mots, languissant en ses descriptions, peu heureux en l'invention de termes nouveaux." Page 351, il dit que „Ian de Serres n'aïant conduit son Inventaire de l'Histoire de France, que jusques au Regne de *Louis XI* exclusivement, ... je n'ai pas voulu aussi estendre ma censure." Cela est faux, il a fini avec le Règne de *Charles VI*, & ainsi n'a été que jusqu'à *Charles VII exclusivement*. Menage, Diction. Etymol. *pag.* 436, fait la même faute, & de plus nomme mal le Continuateur *Montliard*.

Du Pleix fut puni comme il le méritoit par le Maréchal de Bassompierre, qui traite Du Pleix aussi durement que Du Pleix avoit traité De Serres; & encore plus par la postérité, qui fait encore aujourd'hui plus de cas du petit Volume, que lui a laissé De Serres, que de la grosse Compilation dont la surchargé Du Pleix (167). Les Remarques du Maréchal sur les Vies de Henri IV & de Louïs XIII, de Du Pleix, ont été imprimées à Paris, chez Bienfait, en 1665, in 12°.

La Bibliothéque Historique de la France, que le Père le Long vient de publier (168), me donne lieu de faire un petit Suplément à cette Remarque (169). Il y dit,

I. Que la prémiére Edition de l'Inventaire de l'Histoire de France est celle de l'année 1597 (170). Cela confirme ce que j'en avois conjecturé ci-dessus dans le troisiéme *à linea*.

II. Que cet Inventaire finit à la mort de Charles VI, en 1422. Voïez pag. 370, n°. 7322.

III. Qu'il fut *continué par un autre jusqu'à la fin du Règne de Charles VII*, & imprimé *à Paris, chez Vignon, en* 1599, *in* 16°, (171).

IV. Qu'il a *été continué en différens tems jusqu'en* 1643, *par Jean de Montliard & autres*, (172). L'on a vu ci-dessus qu'il a été continué jusqu'en 1660; & l'on verra ci-dessous que le Père le Long parle lui-même de ces continuations.

V. Que l'*Edition* de 1614, *& les suivantes, ont été continuées jusqu'à la date de la V. Edition par des Auteurs Catholiques* (172*). J'ai fait voir ci-dessus par des exemples convaincans, que les continuations depuis l'an 1606, étoient déjà d'Auteurs Catholiques.

VI. Que les *Editions de Paris, en* 1658, *in folio, & de Rouen en* 1660, *en* 2 *Volumes, in folio, sont préférables aux précédentes, parce qu'elles ont été revuës par d'habiles gens* (173). Mais on a vu ci-dessus que Sorel, qui écrivoit peu de tems après la publication de ces Editions, ne les a point exceptées du nombre de celles dont il juge si desavantageusement; & qu'ainsi il est plus à propos de s'en tenir à celles que Montlyard a données lui-même.

VII. Que *l'Historien d'Aubigné prétend que De Serres a fait cet Inventaire, pour se faire payer de dix mille écus qu'il disoit avoir avancé pour le service de Henri IV* (174). D'Aubigné ne dit que ce qu'on a déjà vû ci-dessus, Remarque (*K*), Citation (67), savoir que de Serres, qui avoit 10000 escus à solliciter, fut un des Ministres qu'on emploïa pour ôter au Roi sa haine contre Rome; & il n'est point du tout question là, ni de l'Inventaire de De Serres, ni d'argent qu'il ait dit avoir prété au Roi.

(167) *Voïez la Méthode* d'étudier l'Histoire, *Tom. II, pag.* 95, *Article* J. DE SERRES, & S. DU PLEIX.

(168) *En* 1719.

(169) *J'ai mis dans les autres Remarques ce qui les concernoit.*

(170) Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 415, *col.* 1.

(171) *Là-même.*

(172) *Là-même, pag.* 951, *col.* 2.

(172*) *Là-même, pag.* 415, *col.* 1.

(173) *Là-même.*

(174) *Là-même, pag.* 951, *col.* 2.

VIII. Que De Serres *s'est contenté d'abréger les grandes Chroniques de France; qu'il semble n'avoir écrit que pour élever son Parti aux dépens de l'Eglise Catholique; qu'il ne garde aucune mesure à l'égard de nos Rois & des Papes; & qu'il sent plus le Prédicant que l'Historien. Qu'il est peu éclairé dans la Chronologie . . . .; & encore moins dans les Généalogies*; que son *Histoire des deux prémiéres Races de nos Rois est écrite d'une manière confuse & pitoïable*; qu'*on y voit des faits contraires à ceux que rapporte Grégoire de Tours, ...; qu'il semble avoir pris pour guide, dans la vie de Charlemagne, le faux Turpin, duquel il a tiré ce qu'il a dit de la Bataille de Roncevaux, ...; qu'il entre dans des détails si circonstanciés de faits singuliers, que l'on seroit tenté de le croire, si l'on trouvoit dans des anciens Historiens quelque légére trace de ce qu'il en rapporte*: & là-dessus il transcrit le passage de Loisel, que j'ai rapporté ci-dessus, touchant le Mariage de Philippe I avec Berthe & ses amours avec Bertrade, sans dire que cela ne se trouve point dans cet endroit de De Serres. Enfin; que quoique cet Historien *demande quartier sur* son *stile, il n'en mérite aucun*; & qu'*il auroit mieux fait d'écrire naturellement, que de se servir . . . . de figures outrées, d'expressions basses & fades, & de sots proverbes* (175). Le Père le Long, remarque que c'est du Pleix qui lui a fourni une partie de ces reproches, & qu'il finit par ces mots l'Inventaire qu'il a fait des erreurs de Jean de Serres: *Le Continuateur de Jean de Serres, qui lui cède en suffisance, lui succède en malice* (176). Après tout ce que l'on a dit ci-dessus, il est aisé de voir qu'il y a trop de passion dans ce jugement.

(*N*) *Je dirai ci-dessous quels sont ses autres Ecrits.*] J'ai déja parlé de ses *Commentarii de Statu Religionis & Respublicæ in Regno Galliæ* (177), de son Edition de *Platon* (178), de sa Dispute avec Joubert sur la signification du mot 'Ερυσίπελας (179), de ses Ecrits de controverse contre les *Jésuites de Tournon* (180), & de son *Inventaire de l'Histoire de France*: Voici quels sont ses autres Ouvrages.

I. *Psalmorum Davidis aliquot Metaphrasis Græca, adjecta e regione Paraphrasi Latina Georgii Buchanani. Precationes ejusdem Græco-Latinæ quæ ad singulorum Psalmorum sunt accommodatæ*, Genevæ, apud Henr. Stephanum, 1576, in 16, (181).

Un très habile homme, & qui s'est exercé dans le même genre de Poësie, a porté un jugement fort avantageux de cet Ouvrage, *Joannes Serranus . . . .* dit-il (182), *Gallus utique is Vivariensis fuit, vir sane pius & doctus, quantum ex operibus ejus, partim Theologicis, partim etiam Philologicis, conjicere licet. Græcæ porro Linguæ peritiam non vulgarem in eo fuisse ostendit tum nova illa & accurata* Platonis *Editio, haud ita multis abhinc annis ab eo adornata, tum &* Psalmorum *aliquot* Davidicorum *illa, quam dixi translatio . . . partim Heroico, partim Lyrico Carmine. Ex illo enim specimine, ut ex pede Herculem, facile dignoscas & intelligas, quantus is vir fuerit, & quam egregius Poëta Græcus, sive puritatem Sermonis, sive Carminis nitorem & elegantiam spectes; ut si totum profecto transtulisset* Psalterium, *vix aliorum aut ingenio aut industriæ locum reliquisset, adeo cæteros omnes, mea quidem sententia, in hoc genere Metaphraseos excelluit ac superavit.* Il paroît par ce passage que nôtre De Serres n'étoit pas moins bon Poëte que bon Théologien, Philosophe, & Historien. Mr. Baillet n'en fait point de mention dans son Recueil des Poëtes; & il est étonnant qu'un homme qui avoit de si beaux talens ait été ainsi oublié.

II. *Commentarius in Salomonis Ecclesiasten.* Genevæ, apud Petrum Santandreanum, 1579, in 8°, 491 pag. iterum 1588 (183).

(175) *Là-même.*

(176) *Là-même, pag.* 415, *col.* 1.

(177) *Ci-dessus Remarque* (*E*).

(178) *Remarque* (*F*).

(179) *Remarque* (*G*).

(180) *Remarque* (*H*).

(181) Simler. Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 496.

(182) Jac. du Port, *Praef. in suam* Psalmor. Davidis Metaphrasim Græcam, *apud* J. A. Fabricium Biblioth Græc. *Tom. VII, pag.* 671, 672.

(183) *Idem, ibid.* Crovæus, Elench. Interpr. S. Script *pag.* 234. *Tous les Bibliothéquaires mettent la prémiére Edition en* 1580.

[184] Le Long, Bibl. Sacr. Tom. II, pag. 959.

Ce Commentaire a été traduit en Anglois, par Jean Stocwood, *& imprimé* ainsi à Londres en 1585, in 8°, (184).

[185] Biblioth. Thuana, Tom. I, pag. 168; Bigot, Octavo 3305; Gallois, Octavo 4531.

III. *Discours de l'Immortalité de l'Ame.* Lion, 1590, in 8°, (185).

[186] Biblioth. Bigot. Octavo, num. 3306.

IV. *L'Usage de l'Immortalité de l'Ame, pour bien vivre*, Rouën, 1597, in 12°, (186).

[187] Sorel, Biblioth. Franc. pag. 41.

Sorel dit que dans le premier de ces Traités les propositions sont réduites en la forme de l'École, & que dans le second l'on trouve de bons avis pour les mœurs (187).

V. *Vœu pour la Prospérité du Roy & du Royaume, avec une Exhortation pour la paix de l'Eglise, par Jean de Serres, à Rouën*, 1579, *in* 8°.

[188] *Voiez en la page* 86.

Je ne connois cela que par le petit *Syllabus Libror. doctor. aliquot & pior. Virorum de Conciliatione Religionum* de Grotius, ajouté à sa *Via ad Pacem Ecclesiast.* imprimé *à Amst. chez Elzevier, en* 1644, *in* 8°, (188); & c'est apparemment ce qui se trouve réimprimé sous le titre d'*Avis par Souhait pour la Paix de l'Eglise & du Royaume, troisième édition* 1597; & avec cette souscription remarquable, JEAN DE SERRES *voüé ce sien Labeur, en toute intégrité, à la Paix de l'Eglise & du Royaume, l'ayant intitulé* l'Apparat à la Foy Catholique, *qu'il te fera voir en bref, Lecteur, tant en François qu'en Latin*; parmi les *Opuscules Françoises des Hotmans*, II Partie, folio 191 — 193. vso, imprimées *à Paris, chez la Veuve Matthieu Guillemot, en* 1616, *in* 8°. C'est au moins certainement le Précurseur de l'*Apparat* suivant, qui, malgré la promesse de l'Auteur, n'a, je pense, été publié qu'en Latin.

VI. *Apparatus ad Fidem Catholicam, Parisiis*, 1597, *in folio*;

ou bien

De Fide Catholica, sive de Principiis Religionis Christianæ communi omnium consensu semper & ubique ratis Parisiis, P. Metayer, 1607, *in* 8°:

[189] Biblioth. Thuana, Tom. I. pag. 70. Biblioth. Telleriana, pag. 115.

car, c'est ainsi que l'on trouve le titre de cet Ouvrage dans deux bons Bibliothéquaires (189). L'Éditeur des Lettres de Mr. Bayle, trompé par là, a cru que c'étoient deux Ouvrages; & les voiant rangez parmi les Livres Catholiques, il a cru qu'ils n'étoient point de nôtre Serranus. Mais le Père le Long, qui a éxaminé ces Livres, a remarqué que ce n'étoit qu'un seul & même Ouvrage, où ces deux titres se trouvent, l'un à la tête du Livre, l'autre au haut de chaque page; & que l'Ouvrage étoit d'un Protestant, & même de nôtre Serranus, qui y a mis à la fin comme dans ses autres Ouvrages sa Devise, *Amen veni Domine Jesu.* Des Adversaires, moins honnêtes que le Père le Long, ont chicané fort mal-à-propos là-dessus cet Auteur des Notes sur les Lettres de Bayle. Voiant deux titres si différens l'un de l'autre, & n'aïant point les Livres pour les éxaminer, il a dû raisonnablement croire qu'il s'agissoit-là de deux Livres, & les voiant rangez dans la classe des Auteurs Catholiques par deux des meilleures Bibliothéquaires que nous aïons, il a du les croire Catholiques, & par conséquent ne les point attribuer à nôtre Serranus Protestant: c'est la raison qu'il a donné pour quoi il ne les lui attribuoit pas, & bien loin de le blâmer d'être resté comme il a fait dans le doute, on l'en devroit loüer. Il a du y rester jusqu'à ce qu'il fut averti que ce doute n'étoit pas bien fondé. Au reste, cet *Apparatus* est le *Projet de Réünion* dont nous avons parlé ci-dessus; & c'est à son sujet, que Sanderus a dit; JOANNES SERRANUS, *& alii Adiaphoristæ, quique detestabili prorsus ac stulta sententia Religionem Statui servire volunt, ut est omne genus Caco-Politicorum hujus ac præteriti Sæculi, Hæreticis ipsis tetrius perniciosiusque; cum qui omnem in Republica Religionem admittit, nullam habeat* (190).

[190] Ant. Sanderi Syllabus Auctorum qui de Causis ac Remediis Tumultuum Belgicorum scripserunt, & qui pro sola Catholica veteri Religione retinenda pugnarunt, pag. 172, *Tomi II*, *sue* Biblioth. Belgicæ Manuscriptæ.

VII. Parmi les Lettres de Buchanan, intitulées

GEORGII BUCHANANI *Scoti, ad Viros sui Sæculi clarissimos, eorumque ad eumdem, Epistolæ, ex MSS. accurate descriptæ; nunc primum in lucem editæ* [*a* JA. OLIPHANT;] & imprimées *à Londres, chez D. Brown*, 1711, *in* 8°; il y en a, pag. 38 & 39, une de JEAN DE SERRES, addressée *à Monseigneur, Monsieur Buchanan, Précepteur & Conseiller du Roi d'Ecosse*, dans laquelle il lui dit qu'à son Imitation, il a fait une Version des *Pseaumes* en Vers Grecs, & lui fait présent de sa Version & Edition de *Platon*: elle est dattée du 29. de Février 1578, mais le Lieu d'où elle est écrite n'est point marqué: & afin que cette Suscription ne paroisse point extraordinaire, je remarque qu'elle se trouve à divers autres Lettres de ce Recueil.

Outre tous ces Ecrits de De Serres, qui ont été publiés, je vois qu'il en promettoit divers autres, qui ne l'ont point été, ou qui du moins ne sont point venus à ma connoissance.

1. On a vu ci-dessus qu'il promettoit une *Nouvelle Edition de son Platon.* A cette promesse il a ajoûté celle d'une Comparaison de la doctrine de ce Philosophe, avec celle d'Aristote: *Illi Commentarii de Collatione Platonicæ & Aristotelicæ Doctrinæ, quos seorsim editurus eras, quando prodibunt?* (191). C'étoit dans la Préface de son Platon que De Serres avoit promis ce Commentaire: on fera bien aise de voir quel étoit son but. *At continuone Plato est ἀνέκδοτος? Evoluta nunc primum a nobis Philosophicæ ἀκοσμίας in certas Syzygias sive Classes distinctio, docet quidem hoc esse calumniam, quum singuli Dialogi ad certas familias revocari commode possint, at docebit, Dei beneficio, certius & illustrius* IS COMMENTARIUS *quem de Doctrina Platonis conscripsimus, universæ Doctrinæ σύνοψιν ex ipsis Platonis verbis compositum atque contextum hujusmodi exhibens, ut ad perfectam absolutamque Doctrinam desiderari nihil posse videatur. Illud autem, quod confido me reipsa demonstraturum, aio atque affirmo, nihil exquisitum esse apud Aristotelem, quod ad singulas Philosophiæ partes pertineat, cujus non eadem doctrina apud Platonem reperiatur, in dialecticis, ethicis, politicis, physicis, metaphysicis. Sunt quidem peculiares quædam Aristoteli opiniones, in quibus a suo præceptore dissentit: at loquor de communi doctrina, quam parva verborum & tractationis declinatione, e Platonis penu depromptam esse aio; imo pleraque esse apud Platonem dilucidius & luculentius dicta, quæ concisam & subobscuram Aristotelis brevitatem mirum in modum illustrent* (192). Le Père Rapin a fait de même une Comparaison de Platon & d'Aristote; mais il s'en faut beaucoup qu'il y soit du même sentiment. Il y donne presque toujours l'avantage à Aristote. Possevin, qui a intitulé le Chap. XII. du XII. Livre de sa Bibliothéque, *Quinam conciliare Aristotelem cum Platone, vel tentarunt vel polliciti sunt*, n'y parle point de l'Ouvrage de De Serres.

[191] Casaub. Epist. DCCCCLXXVI, pag. 572, col. 1.

[192] Joan. Serranus, Veræ solidæque Philosophiæ studioso Lectori, *folio* ** v verso & ** vj. *Voiez aussi le folio* *** ij *verso, où il fait la même promesse; & l'Avertissement qui précède la Table, dans lequel Henri Etienne promet la même chose.*

2. Je vois à la page 168, & à la page 254, de son *Inventaire de l'Histoire de France*, qu'il promet un *Théatre des Provinces de la Gaule Narbonoise*, & un *Théatre du Languedoc.* Ce n'est apparemment qu'un même Ouvrage sous deux titres différens; & c'est peut-être encore du même dont il parle, lorsqu'il promet quelque chose à Casaubon sur les *Antiquités de son Pais*, & sur les *Restes du Trophée de Marius. Cur a me Patriæ nostræ Antiquitatem exposcis, effœto sene, saltem παρακμάζοντα βίου ingresso? Hæc tuis manibus debentur. Conferam tamen in eo genere meam symbolam, & Circi nostri Thropbæique Mariani vestigia notabo (tibi quidem hanc meam Σκιαγραφίαν ἐπιδίδωμι.* (193).

[193] Serrani Epistola, Append. ad Casaubonianas XIX, pag. 651, col. 1.

3. Il paroit aussi par la suite du Passage de Casaubon, de la Citation (191) qu'il avoit entrepris quelque chose sur les Pseaumes, *quid Psalmorum feliciter inchoatum opus?* y est-il dit.

4. Il promettoit un Traité *de Purgatorio*, dont il parle à la page 878. de sa *Defensio Autor. Ecclesiæ.*

5. Enfin il paroit tant par ce passage de la Lettre de Casaubon que j'ai déjà citée, *quid alia multa, quæ parata te habere fama est, & puto vera*, que par d'autres passages de ses propres écrits, qu'il avoit

quelques uns, qu'il n'a point faits (*O*). On l'a confondu avec quelques autres Auteurs (*q*), & particuliérement avec un Ecrivain téméraire, & emporté, qui fut obligé de donner satisfaction à Bodin (*P*): On l'a divisé en plusieurs Auteurs

(*q*) *Voiez la Remarque* [*O*].

avoit diverses choses à publier, lorsque la mort le surprit.

(*O*) *On lui en a attribué quelques uns qu'il n'a point faits.*] Tels sont par éxemple le *Discours merveilleux de la Vie & des Déportemens de Catherine de Médicis*, attribué à Beze par Gui Patin, & à Henry Estienne par Mr. Bayle & par plusieurs autres Auteurs (194), & la *Vie de l'Amiral de Coligny*, attribuée à Jean de Villers Hotman par le Père Anselme, & à son Père François Hotman par Mr. de la Monnoye; mais que le Père le Long (195) prétend être l'Ouvrage de De Serres, de même que les *Mémoires de la troisiéme Guerre civile depuis le 3. Mars 1568, jusqu'au mois de Décembre 1569*, imprimés *en* 1570 & 1571, *in* 8°. Il n'en a point d'autre preuve que d'avoir lu le nom de De Serres, écrit de la main de Pierre du Puy sur les éxemplaires qu'il en a laissé à la Bibliothéque du Roi. Mais *cette preuve*, qui lui paroit *convaincante*, est assez équivoque.

Le Père le Long (196) lui attribue encore le *Recueil des choses mémorables advenues en France, depuis 1547. jusqu'à la mort de Henry III*, imprimé d'abord *à Lyon, en 1595, & continué dans une seconde Edition jusqu'en 1596*, & *nommé par rapport à cette Edition l'Histoire des cinq Rois* (197). Il se fonde sur deux autoritez qui ne prouvent nullement ce qu'il avance. Car, de ce que Cayet (198) après avoir parlé du Recueil des cinq Rois, ajoûte que Montliard en avoit tiré ce qu'il avoit dit de la mort de Henry III. dans son Adjonction à l'Inventaire de l'Histoire de France, il ne s'ensuit point que De Serres en fût l'Auteur: & de ce que Mr. Teissier (199) dit en général, qu'on a attribué ce Livre ou à Beze, ou à F. Hotman, ou à Jean de Serres comme je l'ai remarqué ci-dessus (200), l'on n'a pas droit de conclure que *suivant Teissier* cet Ouvrage *convient mieux à De Serres qu'aux deux autres* (201); c'est lui faire dire ce qu'il ne dit point. L'on ne devoit point avancer non plus que *c'est sans doute de cet Ouvrage, dont parle De Serres lui-même à la fin de la Préface de son Inventaire* (202); car il est visible tant par cette fin de Préface, que par l'Epître Dédicatoire à Henry IV., qu'il ne s'agit là que d'un Ouvrage qui n'étoit point encore achevé: & cela ne convient point au Recueil des cinq Rois. Ce que le Père le Long ajoûte, que *De Serres devoit joindre* ce Recueil *à son Inventaire, pour le rendre complet* (203), ne me paroit pas mieux fondé; car il y feroit toujours resté un vuide considérable depuis Charles VII. jusqu'à Henry II: & si c'étoit-là le dessein de De Serres, à quoi bon faire composer une Continuation de son Inventaire par Jean de Montlyard? Il me paroit bien plus naturel qu'on n'ait trouvé après la mort de De Serres, que les Mémoires de la Continuation, qu'il avoit promise, & qu'on les ait remis à Montlyard pour en composer la sienne (204).

Is. Spacchius, Draudius, l'*Index Librorum Prohibitorum Roman. & Hispanic.* pag. 650, & Lipenius, *Bibliothecæ Philosophicæ*, pag. 789, lui attribuent mal-à-propos un Ouvrage, intitulé *Thesaurus Synonymorum ex Græcis Latinisque Scriptoribus collectus*, imprimé *à Cologne, chez la Veuve de Balth. Clypeus, en* 1605, *in* 8°. C'est le confondre avec un autre JOANNES SERRANUS, que les Auteurs de l'Abrégé de la Bibliothéque de Gesner ont parfaitement bien su distinguer, & qui a fait deux Ouvrages de Grammaire, l'un intitulé *Dictionarium Latino-Germanicum, quo singulæ Voces Latinæ Germanice simpliciter interpretantur*, imprimé *à Nuremberg, en* 1539; & l'autre intitulé: *Synonymorum Libellus, ex optimis Latinæ & Græcæ Linguæ Scriptoribus congestus*, imprimé dans la même Ville, *en* 1552. (205).

(194) *Voiez ci-dessus l'Article* Discours de la Vie &c. de CATHERINE DE MEDICIS, *Remarques* [*C, D, E, F, G.*].

(195) Bibliothéque Historiq. de la France, *pag.* 951. *Voiez aussi* Catalogus Biblioth. Comit. de Hoym. *pag.* 404. *& les* Mémoires de Condé, *Tom. VI, pag.* 111, *dans la Note.*

(196) *Pag.* 951, 952.

(197) *Il dit ailleurs pag.* 431, *&* 414. *que la prémiére Edition de ce Livre est* in Octavo, en 1589. *Il ne faloit donc point dire ici, qu'il parut d'abord à* Lyon, en 1595, *& qu'il fut continué dans une seconde Edition jusqu'*en 1596; *car ce devroient être les 2. & 3. Editions.*

(198) Cayet, Chronica Novenn. *Tom. I, folio* 114. *verso.*

(199) Additions, *Tom. II, pag.* 171.

(200) *Remarque* [*E*], *Citation* [28].

Il seroit encore aisé de le confondre avec un Auteur, qui s'est caché sous son nom, savoir *François Lambert* (206), & avec deux autres Auteurs qui portent le même nom. L'un est un Professeur en Philosophie à Sarragosse, qui y fit imprimer en 1562. une *Dialecticæ Institutionis Exercitatio*: l'autre est un Franciscain, Evêque d'Acarno dans le Royaume de Naples, qui a fait deux Traités dont Wadding nous donne les Titres.

On l'a aussi confondu avec *la Serre*, comme il paroit par ce passage de Sorel (207). „ Je n'ay „ jamais veu une plus grande absurdité que celle de „ quantité de bonnes Gens qui monstrent bien n'a„ voir pas grande connoissance des Livres, lors „ qu'ils croyent que *le Sieur de la Serre*, qui a fait „ des éloges pour les Grands, & d'autres Ouvra„ ges de plusieurs sujets, d'un stile remply de poin„ tes à sa mode, soit celuy qui a composé un *In„ ventaire de l'Histoire de France*, & cela fondé „ sur quelque ressemblance de nom, & sur la qua„ lité d'Historiographe, que le Sieur de la Serre „ prenoit si hautement. C'est beaucoup s'abuser de „ ne pas distinguer l'un d'avec l'autre, veu que „ l'Inventaire dont on parle a esté fait par *Jean de „ Serres*, lequel est mort il y a prez de 68. ans, „ au lieu que nostre Sieur de la Serre vivoit encore „ en l'an 1665. Il faut prendre garde aussi que qui „ dit *la Serre*, ne dit pas *de Serres*, & que mes„ me la Serre s'appelloit *Puget*, en son vray nom, „ joint que son stile estoit fort different de celuy de „ l'Inventaire de Jean de Serres."

Mrs. Gryphius & Mencken sont tombés dans la même erreur.

Il faut bien se garder de le confondre avec un Auteur Catholique, nommé *Jean d'Albin de Serres*, qui a fait un Traité *du St. Sacrement*, imprimé *à Paris, chez Guillaume Chaudiere, en* 1567, *in* 8°.

(*P*) *On l'a confondu avec un Adversaire de Bodin, qui fut obligé de lui donner satisfaction.*] Il est étonnant que divers Auteurs célébres soient tombez dans cette erreur. Ils ont sans doute été trompez par Bodin lui-même, qui dans une Lettre Latine qu'il a mise à la tête de l'Apologie qu'il fit sous le nom de René Herpin pour sa République, s'exprime ainsi: *Satis, opinor, mea me scripta, & vitæ ante actæ rationes, ab improborum contumelia vindicabunt. Quamquam* SERRANUS *ille, qui inaudito genere scribendi, ac probris inusitatis Libellum complevit, ipsius Principis jussu pœnas graviores dedit, quam optare potuissem, &c.* (208). Gilles Menage, faisant mention, dans ses Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, des Adversaires de J. Bodin, dit que .... *Jan de Serre de Montpellier .... écrivit contre lui: pag.* 143; & détermine ainsi à nôtre Jean de Serres, ce que Bodin n'avoit dit que d'un certain *Serranus*. Mr. Bayle a copié & adopté cela dans les Remarques (*D* & *O*) de son Article BODIN; & Mr. Teissier ajoûte que *Henri III. fit emprisonner de Serres, ... & qu'il lui fit défense sur peine de la vie de publier ces Ecrits* (209). Il cite *Menage Remarques sur la Vie de Pierre Airolt*: mais, cette faute ne doit apparemment être mise que sur le compte du Correcteur de la nouvelle Edition, vû qu'en diverses autres rencontres Mr. Teissier cite comme il faut le nom de *Pierre Ayrault*.

Ga-

(201) Le Long, *pag.* 952. (202) *Là-même.* (203) *Là-même.*
(204) *Voiez ci-dessus la Remarque* [*M*].
(205) Simler. Epitome Bibliothec. Gesneri, *pag.* 496.
(206) Bayle, Dictionaire, *Article* LAMBERT (FRANÇOIS), *Remarque* [*B*].
(207) Bibliothéque Françoise, *pag.* 271.
(208) Bodini, Epistola ad Renatum Herpinum, *au commencement de l'*Apologie de René Herpin *pour la* République de J. Bodin.
(209) Teissier, Additions aux Eloges des Hommes Savans, *Tom. IV, pag.* 269. *Ce ne fut point à l'Auteur, mais à l'Imprimeur, que cette défense fut faite: Voyez ci-dessous la Citation* [215] *vers la fin.*

teurs (*Q*); & enfin l'on a quelques fois fort gaté son nom (*R*). Il mourut subitement

Gabriel Naudé, qui raconte à peu près la même chose (210), n'est pas sujet à la critique de même que les Auteurs précédens; parce que le mot de *Serrius*, dont il s'est servi, ne signifie pas plûtôt le nom de nôtre de Serres, que quelqu'autre nom approchant.

(210) Naudæus, Bibliographiæ Polit. *pag.* 313.

Ce qui m'a fait soupçonner, que cette affaire pouvoit bien ne point regarder nôtre De Serres, est, qu'en éxaminant le titre de l'Ouvrage, qu'on lui attribue, j'ai trouvé que son Auteur se nommoit, non pas *Jean de Serres*, comme le prétendent les Auteurs que je viens de citer, mais *M. de la Serre, Remonstrance au Roy sur les pernicieux Discours contenus au Livre de la Republique de Jean Bodin, par* M. DE LA SERRE, *imprimé à Paris, chez Fred. Morel, en* 1579, *in* 8°. (211).

(211) *C'est ainsi que ce Titre se trouve disposé dans la* Biblioth. Exot. de Draudius, *pag.* 91; *dans la* Biblioth. J. Giraud, *Num.* 2551: *des in Octavo; & dans la* Bibliotheca Bultelliana, *Num.* 1311.

Cela m'a engagé à continuer mes recherches, & j'ai enfin reconnu que mon soupçon n'étoit point mal fondé; puisqu'il ne s'agit nullement-là de nôtre de Serres, mais d'un MICHEL DE LA SERRE, dont la Croix du Maine fait un Gentil-Homme Provençal, qui vivoit encore en 1584, à Paris, & à qui il attribue quelques autres Ouvrages (212): & cela s'accorde parfaitement bien avec ce que Bodin lui-même nous dit de cet Auteur dans l'Apologie qu'il a faite pour sa Republique sous le nom de René Herpin. „ C'est chose de mauvais „ exemple," dit-il (213), „ de blasmer l'honneur des gens doctes sous ombre de quelque faute, & les charger de paroles contumelieuses, à la forme des Pedants, pour loyer & salaire de leur travail: en quoy la Republique a notable interest, & beaucoup plus si on vient attenter à l'honneur par Libelles diffamatoires; comme a fait depuis six ou sept mois, contre la République de Bodin, un certain personnage qui se fait nommer DE LA SERRE; & peu auparavant deux Calomniateurs (214), qui ne cessoyent d'aboyer publiquement contre cette République, & auoyent esté par deuant le Roy, pour la faire defendre. Le Roy leur fit dire, par le Seigneur d'Oron, Anagnoste Royal, qui auoit leu la République de Bodin, que s'ils auoyent quelque chose à dire contre luy, qu'ils le couchassent par escrit, pour en faire iugement. Au lieu de ce faire, après un nommé LA SERRE fit imprimer un petit Livret, qu'il dedia au Roy. Le Roy l'ayant leu, & connoissant les calomnies si grossiéres, qu'on y void le jour au trauers, il manda au Lieutenant ciuil, que la Serre fust mis en prison, & signa le decret de sa main, auec defenses à l'Imprimeur, sur la vie, d'exposer en vente son Livret, auquel Bodin, qui estoit en Picardie, où il reside, n'a voulu respondre, comme aussi jamais Homme de sain jugement n'en a fait ni mise, ni recepte, si non pour un Libelle plein d'extrême ignorance, & medisance, sans rithme ni raison quelconque." Si Mrs. Ménage, Bayle, & Teissier, avoient pris la peine de recourir à cette Apologie, ils n'auroient assurément pas attribué un tel Ouvrage à nôtre De Serres.

(212) La Croix du Maine, Bibliotheque Françoise, *pag.* 331. *Un de ces Ouvrages est intitulé:* Copie de deux Discours faits à Monseigneur le Duc (*d'Alençon ou de Brabant*) par le Sieur de la Serre, sur les choses mémorables, advenues en Flandres, depuis la mort de feu Don Gioan; ensemble les Intentions du Duc Casemir sur les Affaires de France; *imprimées* à Paris, chez Fréderic Morel, en 1579, in 8.

(213) Apologie de René Herpin, *folio* 4.

(214) *L'un étoit* Pierre de l'Hostat, *& l'autre* Augier Ferrier, *contre qui il fit son* Apologie *sous le nom de* René Herpin.

Joignons leur le Père le Long, qui vient de dire dans sa Bibliothéque Historique de la France, que *De Serres avoit fait dès l'année* 1576. *un Livre plein d'injures contre le Traité de la République de Jean Bodin, qui lui fit une Réponse assez vive sous le nom deguisé de Jean Herpin* (215). C'est ajoûter trois petites fautes à la principale; car, 1°. ce ne fut ni en 1574, ni en 1576, mais en 1579, comme on l'a vu ci-dessus, que ce Libelle fut imprimé: 2°. ce ne fut point à ce Libelle, l'on a vu ci-dessus que Bodin l'assure positivement, mais à un Ouvrage d'Augier Ferrier, qu'il répondit sous un nom supposé: & 3°. enfin, ce nom supposé n'étoit point *Jean* mais *René* Herpin.

C'est sans doute par une suite de l'erreur qui fait le sujet de cette Remarque, que Mr. Fabricius a mis Jean de Serres dans son Catalogue des Auteurs qui ont écrit étant en prison (216): en quoi il se tromperoit quand même *De Serres* seroit cet Auteur, puisque *De la Serre* ne composa point son Ecrit en prison, mais y fut mis pour l'avoir publié.

(*Q*) *On l'a quelque fois divisé en plusieurs Auteurs.*] Je ne suis point surpris que cela soit arrivé aux Compilateurs de l'*Index Librorum Prohibitorum*, qui d'un coté sous le nom de *Joannes Serranus*, *Vivariensis*, *Theologiæ & Philosophiæ Polilogus*, *Calvino Zwinglianus*, repurgent son *Platon*, son *Inventaire*, & son prétendu *Synonymorum Thesaurus* (217), & de l'autre sous le nom de *Joannes Serres*, *Gallus*, parlent de son *Apparatus ad fidem Catholicam*, & defendent absolument la lecture de son *Historia Regum Franciæ* (218). Ces sortes de Compilations sont faites par de gens qui s'attachent moins à la Critique éxacte, & à la connoissance des Livres, qu'à censurer sans trop d'éxamen tout ce qui leur est suspect. D'ailleurs, je ne dis rien de la contradiction bizarre de défendre absolument l'Histoire de France de De Serres sous le Titre d'*Historia de Regibus Franciæ* (219), & de la permettre après les corrections faites sous le Titre d'*Inventarium Historicum ab exordio Monarchiæ Francicæ* (220). Mais je suis étonné qu'il soit arrivé aussi à l'Auteur du Catalogue de la Bibliothéque de Mr. de Thou de couper cet Auteur en deux. Sous le nom de *Joannes Serranus*, il lui donne les *Commentarii Rerum in Gallia gestarum* (221), & l'*Apparatus ad fidem Catholicam* (222); & sous celui de *Jean de Serres*, il lui donne son *Inventaire de l'Histoire de France* (223), & son Traité *de l'Immortalité de l'Ame* (224). König est aussi tombé dans la même faute: il en fait trois Auteurs, deux JOANNES SERRANUS, à l'un desquels il donne le Platon, traduit en Latin en 1578, & à l'autre le *Commentaire sur l'Ecclésiaste*; & un JOANNES SERREUS, à qui il donne l'*Inventarium generale Historiæ Francicæ* (225). Mr. Struve n'en fait que deux; *Joannes Serranus*, à qui il donne les *Commentarii*, & *Joannes Serrens*, à qui il donne l'*Inventarium* (226). Mr. Daniel Hartnac a fait de même dans la Révision, qu'il a faite du Catalogue d'Historiens, que J. Micrelius avoit mis à la tête de son *Syntagma Historiæ Universalis*; sous *Johannes Serranus*, il lui donne l'*Historia Regum Franciæ a Pharam. ad Ludovicum XIII*, & sous *Johannes Serarius* il lui donne les *Commentarii de Statu Religionis* (227). Mr. Becman est encore dans le même cas: sous *Serranus* il lui donne les *Psalmi* & le IV *Anti Jesuita*; & sous *de Serres* il lui donne l'*Inventaire* (228).

(*R*) *On a quelques fois alteré son nom.*] Son nom étoit JEAN DE SERRES en François, & JOANNES SERRANUS en Latin, c'est ainsi qu'il l'écrivit lui-même à la tête de ses Ouvrages dans ces deux Langues. Mr. Fleuri a dit qu'*il ne connoit point d'Auteur, à qui il ait mieux réüssi de déguiser son nom, & qu'il a appris, non sans quelque surprise, que ce Joannes Serranus dont le Platon est si estimé . . . . . est le même Jean de Serres, qui a écrit l'Histoire de France, sous le nom d'Inventaire* (229). Entre ceux qui ont altéré son nom François, les prémiers qui se présentent, sont Mr.

(215) Le Long, Bibliothéque Historique de la France, *pag.* 951, *col.* 2. *Voyez aussi pag.* 929, *col.* 1, *où il marque l'Edition de ce Livre en* 1574.
(216) Fabricii Bibliothec. Lat. *Supl. II*, *pag.* 207.
(217) Index Librorum prohibitorum, *pag.* 649, & 650.
(218) *Ibid. pag.* 724.
(219) *Ibid.*
(220) *Ibid. pag.* 650.
(221) Bibliotheca Thuan. *Tom. I*, *pag.* 355.
(222) *Ibid. pag.* 70. (223) *Ibid. pag.* 346. (224) *Ibid. pag.* 161.
(225) Konigii Bibliotheca, *pag.* 749.
(226) Struvii, Bibliotheca Historica, *pag.* 309. & 323, & *la* Table.
(227) Dan. Hartnaccus, *in* Catalogo Historicorum, *subjuncto* Historiæ Politicæ J. Micrelii, *Edit. Lips.* 1702, *in* 4.
(228) Becmanni, Catalog. Bibliothec. Public. Francofurt. *pag.* 269, *col.* 1.
(229) Fleuri, Traité des Etudes, *pag.* 236, 237.

ment en 1598, & l'on a cru, qu'il avoit été empoisonné (*S*). Il avoit été marié; mais je ne faurois dire, s'il a eu, ou s'il a laissé des Enfans, ni quels ont été ses Parens (*T*).

Mr. Baillet (230), l'Auteur du *Cat. de la Bibliothéque de Mr. de Thou* (231), & plusieurs autres, qui l'appellent *de Serre*. Mr. Placcius dit *de la Serre*; l'*Index Libror. probibitor.* pag. 724, le nomme *Serres*. On gate aussi son nom latin en disant *Serranus* (232). L'Auteur de la *Bibliog. Histor. Polit. Philologic.* König & Mr. Meibomius, l'appellent *Joannes Serreus*. Le Père Jacob (233), & Mr. Struve écrivent *Serræus*. Boeclerus & Hartnac disent *Serrarius* (234). Deckerus en fait de même, & préfére mal-à-propos ce nom au véritable (235). Les Péres Quetif & Echard lui donnent le nom de *Serrevius*, & d'autres celui de *Serrius*.

(*S*) *Il mourut en 1598, & l'on a cru qu'il avoit été empoisonné.*] C'est Cayet qui a répandu ce soupçon: voici comme il s'en exprime dans sa *Chronologie Novenaire* (236). *Le Sieur de Serres, Ministre de la dite Réligion à Orange, lequel a fait l'Inventaire de l'Histoire de France jusques à Loys XII, a senty leurs pointures pour avoir fait imprimer un Livre sur ce subject* (237); *& sa mort subite ne fut sans soupçon de meschanceté.* Florimond de Remond & Richeome insinuent la même chose: l'un dans son *Anti-Papesse*, où il dit, qu'*on lui avança ses jours* (238), & l'autre dans un Ecrit, cité ci-dessus Remarque (*K*), Cit. (73). Cela se trouve plus expliqué dans l'*Index Librorum probibitorum* (239), & comme on n'y cite rien, je ne sçai d'où est tiré ce qu'on y lit. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il mourut subitement.

Sorel, qui donna la 2. édition de sa *Bibliothéque Françoise*, en 1667, dit que de Serres étoit mort il y a près de soixante-huit ans (240). Cela s'accorde fort bien avec la Popeliniére (241), & avec le Père Pierre de St. Romuald (242), qui disent, qu'il mourut en 1598. Mr. *Hallevordius*, qui donna sa *Bibliotheca Curiosa* en 1676, & qui y parle de De Serres, comme vivant il y avoit environ quarante ans (243), se trompe pour le moins de trente-six ans. Il est sûr qu'il étoit mort au mois de May de l'année 1598, lors de la tenue du Synode de Montpellier, puis qu'on y chargea *Mr. Julien de reciter les Mémoires & les Ecrits qui sont entre les mains des Héritiers de feu* Mr. de Serres (244). Cela se trouve confirmé par Jacob Spon, & par Grégorio Leti, qui nous marquent plus précisément le tems & le lieu de cette mort. *Sur la fin de May* [1598], dit Spon (245), *mourut à Geneve Jean de Serres, qui s'y étoit retiré après avoir fait l'Histoire de France. Perde la Vita*, dit Leti, *l'ultimo di Maggio . . . Giovanni di Serra, il quale s'era ritirato in Geneva doppo haver dato alla luce la sua Historia di Francia: . . . . morì di Febre & non di Peste, per non essere in tal tempo comminciata* (246). Il se contente d'observer, qu'on l'enterra dans le même lieu que sa Femme, morte auparavant; *venne sepolto nel luogo medesimo della Moglie sepolta prima*: mais Spon ajoûte qu'*il fut enterré le même jour que sa Femme, & mis dans le même tombeau*: & cela est plus conforme à ce qu'en rapporte le Satirique d'Aubigné, qui en vouloit à de Serres, comme on l'a pu voir en quelque endroit de ces Remarques, & qui ne manque pas d'emploïer malignement cette particularité dans sa Confession de Sanci. *J'ai grand regret*, dit-il (247), *à l'argent que Serres avoit porté à sa Femme: car, elle mourut le même jour que son mari, ainsi qu'Ananias & Saphira.* Il est bien certain que sa Femme vivoit encore peu de tems avant la mort de son mari; car, voici comme il en parle dans une de ses Lettres à Casaubon: *Uxorem tuam quam uxor mea avet videre.* Elle est datée *E Serrano nostro* 11. *Augusti* 1597, & elle se trouve parmi celles de Casaubon.

(*T*) *Il avoit été marié, mais l'on ne sait point s'il a laissé des Enfans, ni quels ont été ses Parens.*] On vient de voir ce qui concerne sa Femme à la fin de la Remarque précédente. Je trouve parmi les Ministres François dont on fit la liste au Synode de Gap en 1603. un *Serres, Ministre de Montagnac* (248). Seroit-ce le même Ministre *Serres*, dit *Perrin*, Auteur de l'*Histoire des Albigeois*, dressée dès 1606, selon les Epîtres à Scaliger, pag. 266 & 267? Je ne sai s'il appartenoit en quelque chose à nôtre De Serres. Olivier de Serres, qui a composé le *Théatre d'Agriculture & Ménage des Champs*, imprimé à *Paris, chez J. Metayer, en 1600, in folio*, & réimprimé diverses fois depuis, étoit son Frère. C'est ce que Mr. de Thou nous apprend au CXXIX. Livre de son Histoire. *Libellus* (249) *ea de re* (de Vermiculorum sericiferorum cultura) *scriptus ab Olivario Serrano, Joannis, qui magnum nomen in Literis meruit, fratre.* Casaubon (250) parle aussi d'un Frère de De Serres, qui étoit à l'Académie de Montpellier, seroit-ce le même que le précédent? Il eut aussi une Sœur, dont le Fils nommé *Joannes Saignæus* fit la table de sa *Defensio pro vera Ecclesiæ Catholicæ Autoritate.* Brantome (251) parle d'un *Jean de Serres*, Financier & Commissaire des Vivres, & Sur-Intendant des Fortifications, en 1562. J'ignore s'il étoit de la même famille: j'en dis autant d'un *Louis de Serres*, qui a fait un Traité sur *la Nature, Causes, Signes &c. de la Stérilité des Femmes*, imprimé *à Paris, en 1625, in 8°.*

Il y a eu un Mr. *De Serres*, mort en prison au Château de Guyse: s'il étoit de la même famille, comme il est assez apparent, il nous en fait connoître l'origine dans une de ses Lettres du 3. Mai 1714: en voici un Extrait. „ Ma Famille est originaire d'une terre apellée la Tour de Serres, proche d'Orange; mais ce bien a passé par le partage des Filles à des Conseillers du Parlement de Grenoble. Le dernier marié de ma Famille avoit épousé la Sœur du Marquis d'Aigremont en Languedoc, de la Maison de Rochemaure. Ce Marquis & son Père ont fini leurs jours au lit d'honneur: je veux dire dans les prisons de Pierre Encise à Lyon, pour fait de Réligion. La branche d'où je sors s'est habituée à Paris: feue ma Mère avoit l'honneur d'être alliée de Mr. le Marquis de Heucourt, qui s'est retiré en Angleterre, & du Marquis de Feuquiere. Ma petite fortune étoit réduite en une Terre & quelques effets qui m'ont été enlevez."

[230] Jugemens des Savans, *Tom. III*, *pag.* 417.

[231] *Tom. I*, *pag.* 146.

[232] *Là-même*, *pag.* 70.

[233] Bibliotheca Pontificia, *pag.* 464.

[234] Dan. Hartnac, Catalogus Historicor. *subjunctus* Historiæ Politicæ. Boecleri, de Scriptor. Græc. & Lat. *pag.* 25.

[235] De Scriptor. Adesp. *pag.* 262.

[236] *Tom. II*, *folio* 347.

[237] *C'est-à-dire, sur le sujet de la Réünion des deux Réligions. C'est le Livre, dont on a parlé ci-dessus Remarque (K & N), num. VI.*

[238] Anti-Papesse, *Chapitre XXIII*, *pag.* 71.

[239] *Pag.* 724.

[240] Bibliothéque Françoise, *pag.* 272.

[241] Histoire des Histoires, *pag.* 379.

[242] Abrégé du Thrésor Chronologique de Pierre de St. Romuald, *à la fin du Tome III, page 16, d'un petit Traité, intitulé* Méthode pour bien lire l'Histoire.

[243] Joann. Hallevord. Bibliothec. Curiof. *pag.* 203.

[244] Synodes, *pag.* 231.

[245] J. Spon, Histoire de Geneve, *pag.* 315.

[246] Histor. Genev. *Part. III*, *pag.* 171, 172. *Il cite le* Memoria della Chiesa e del Colonel Wis.

[247] Confession de Sanci, *Livr. II*, *Chap. IX*, *pag.* 549.

[248] Synodes, *Tom. I*, *pag.* 291.

[249] *Ce petit Livre est intitulé* Cueillette de la Soye, pour la nourriture des Vers qui la font, *& imprimé* à Paris, chez J. Metayer, en 1599, in 8. *Voiez le* Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, *Tom. II*, *pag.* 339, *&* la Bibliothéque de J. Giraud, *où l'on a mis mal-à-propos* 1579: *c'est une faute d'Impression.*

[250] Casaubonus, Epistola CXLV. *Monspelii a. d. Idibus Junii* 1597, *pag.* 71. *Voiez aussi la Lettre* MXX.

[251] *Tom. VIII*, *pag.* 125, 126. *de ses Oeuvres.*

SEVARAMBES, Peuple imaginaire de la Terre Australe, du nom duquel on s'est servi pour débiter un nouveau Systéme de Réligion Naturelle, & de Gouvernement. Voïez les Remarques (*B*), (*C*), & (*D*) de l'Article ALLAIS.

'sGRAVESANDE (GUILLAUME JACOB) (*a*), issu d'une ancienne Famille patricienne de Delft (*A*), nâquit à Bois le Duc (*B*), le 27. Septembre 1688. Par sa Grand-Mère il descendoit du fameux Jean Heurnius (*C*). Son Père chargé d'une nombreuse Famille (*D*), ne négligea rien pour l'éducation de ses Enfans: & entre

[*a*] *Cet Article n'a point été dressé par Mr.* MARCHAND; *il est entiérement de ma composition. Le souvenir reconnoissant que je conserve pour l'amitié, dont Mr.* 'sGRAVESANDE *m'a honoré pendant les derniéres années de sa vie, m'a déterminé à donner sur ce grand Homme, & sur ses Ouvrages, des idées plus justes que celles qu'on en a. Il étoit intime ami de Mr.* MARCHAND; *ainsi l'on me pardonnera de lui avoir accordé une place dans l'Ouvrage de celui-ci; la seule chose qui pourra faire de la peine, c'est que ce ne soit pas Mr.* MARCHAND *lui-même qui ait composé cet Article: il en auroit mieux valu. Je dois avertir que quand je rapporte quelques faits, sans les appuier d'aucune autorité, c'est que je les tiens de la bouche même de Mr. 'sGravesande; lorsque je cite les* Mémoires Communiqués, *j'entens par là des éclaircissemens qui m'ont été fournis par Mr.* JEREMIE 'sGRAVESANDE, *Frère de celui dont il est question ici. Je fais aussi souvent mention de Lettres Manuscrites; ce sont celles que j'ai trouvées parmi les Papiers de Mr.* 'sGRAVESANDE, *que Mr.* SACRELAIRE, *son Beau-Frère, a eu la bonté de me communiquer.* Remarque de l'Editeur.

(*A*) *Issu d'un ancienne Famille patricienne de Delft.*] Le nom de cette Famille est STORM VAN 'sGRAVESANDE; mais pour abréger elle a pris quelques fois le seul nom de *Storm*, & quelques fois le seul nom de *'sGravesande*. J'ignore qu'elle est l'origine de ce dernier nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle l'a eu depuis long-tems. Mr. Jeremie 'sGravesande, Frère de celui dont il s'agit dans cet Article, a entre les mains un Extrait autentique du Regiſtre des Hérauts d'Armes du tems de Philippe, Duc de Bourgogne, qui marque que les Armoiries, peintes dans cet Extrait, sont celles de la noble Famille de *Storm van 'sGravesande*, Originaire de la Province de Hollande: & ces Armoiries sont les mêmes que cette Famille a encore (1). Elle a fourni des Magistrats à la Ville de Delft dès l'année 1419. (2). En 1568. il y eut un Guillaume, & un Corneille 'sGravesande, qui furent bannis & eurent tous leurs biens confisquez par sentence du Duc d'Albe, pour avoir été, comme s'exprime la sentence, du nombre des principaux partisans du Prince d'Orange, qui étoient attachés à la nouvelle Réligion. Ce Corneille, que je viens de nommer, eut un Fils, qui se distingua par son savoir & par sa piété. Il est connu dans l'Histoire de Delft, sous le nom de *Arnoldus Cornelii*. Ses Parens, pour le soustraire à la persécution, l'envoiérent étudier en Théologie hors du Païs. Quand il eut fini ses études, l'Eglise de Frankendaal, dans le Palatinat, le nomma pour son Pasteur: il y resta jusqu'en 1573: alors il fut appellé à l'Eglise de Delft, où il remplit jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605, tous les devoirs d'un Homme de sa Profession avec une telle application, que sa mémoire y est encore en vénération. Après sa mort, la Classe de Delft, pour témoigner l'estime qu'elle avoit pour ce digne Pasteur, fit imprimer un Livre, qu'il avoit composé; en voici le Titre: *Christelyke Betrachtinge der Geloovige Zielen, over het Gebed onzes Heeren Jesu Christi; mietsgaeders noch een aandachtige Meditatie over de drie eerste versen des derden Capittels van den eersten Brief Johannis.* On a encore de lui un autre Ouvrage, sous ce Titre: *Zes Predikatien over het Lyden, Sterven, ende Begraven onzes Heeren Jesu Christi, vol aandachtige en godvruchtige Overdenkingen* (3).

(1) Mémoires communiqués.

(2) Beschryving der Stadt Delft, chez Reinier Boitet, 1729, in folio, pag. 106.

(3) Beschryving van Delft, pag. 708.

(*B*) .... *il nâquit à Bois le Duc.*] Ce fut le Grand-Père de nôtre 'sGravesande qui alla s'établir dans cette Ville, après qu'elle fut entrée sous l'obéissance des Etats Généraux. A la recommandation du Prince d'Orange, FREDERIC HENRI, il y obtint des Etats divers emplois, qui le déterminérent à s'y fixer (4).

(4) Mémoires communiqués.

(*C*) *Par sa Grand-Mère il descendoit du fameux Jean Heurnius.*] Elle étoit Fille de Otto Heurnius, Fils de *Jean* (5). Celui-ci nâquit à Utrecht en 1543, & dès son enfance on eut une preuve, qu'il seroit un jour un très grand Médecin; mais une preuve que peu de gens voudront admettre. Il ne s'endormoit point nous dit son Panegyriste (6), par l'agitation de son berceau, comme les autres Enfans; mais en joüant avec un petit chien. On ne devineroit pas comment cela présageoit son habileté future: pour cela il faut savoir, qu'Esculape avoit toujours un chien avec lui pour fidèle compagnon. Après avoir appris à Utrecht les principes de la Latinité, il fut envoïé par ses Parens à l'Université de Louvain, où il s'appliqua à la Médecine. Il s'y arrêta deux ans, & ensuite il alla à Paris, où il continua ses Etudes sous le célèbre Duret, qui conçut pour lui beaucoup d'amitié. De-là il passa en Italie, où après avoir fini ses Etudes en Médecine, il prit le grade de Docteur. Il revint dans sa Patrie agé de 30. ans; il s'y maria avec Christine Bayers, & peu de tems après il fut fait Conseiller & Echevin de la Ville d'Utrecht; mais la grande réputation qu'il s'étoit faite par la pratique de la Médecine, engagea les Curateurs de l'Université de Leyde, à l'appeller à la chaire de Professeur en Médecine de leur Académie. Il s'y rendit en 1581, & y enseigna avec beaucoup d'éclat jusqu'à sa mort, qui arriva en 1601. Il composa plusieurs Ouvrages, qui lui firent une très grande réputation. Il eut onze Enfans, parmi lesquels il y en eut un nommé Otto, qui fut aussi Médecin (7). Ce fut le Père de la Grand-Mère de nôtre 'sGravesande.

(5) La-même.

(6) Illustrium Hollandiæ & Westfrisiæ Ordinum alma Academia Leidensis, pag. 115.

(7) La-même, pag. 116 & suiv.

(*D*) *Son Père chargé d'une nombreuse Famille.*] Il s'appelloit THEODORE 'sGRAVESANDE; & il étoit Président de la Ville de Bois le Duc, Receveur général des Bourses, & Biens Ecclésiastiques fondés pour les Etudes, Controlleur des Droits d'entrée & de sortie sur les Marchandises dans la Ville de Bois le Duc, & Receveur des Domaines & Biens Ecclésiastiques pour le Prince d'Orange dans sa Baronnie de Kranendonk, la Ville d'Eyndhoven, & autres terres Seigneuriales, situées dans la Mairie de Bois le Duc.

Il eut dix Enfans, deux Filles & huit Fils. Une Fille & deux Fils moururent dans l'enfance. Ceux qui sont parvenus à un âge plus avancé, sont 1°. sa Fille *Johanna Cornelia*, qui épousa un Mr. Evert Tulleken, d'une Famille distinguée de Gueldres, Magistrat de Bois le Duc: elle a laissé une Fille, actuellement Epouse de Mr. le Baron de Someren de Vryenes, Seigneur de Croy & Stiphout. 2°. *Pierre*, Magistrat de Bois le Duc, qui a laissé des Enfants de deux Femmes, dont l'ainé nommé *Laurens*, est Directeur Général de la Colonie d'Ysequebo, qu'il gouverne avec toute la sagesse & la prudence possible. 3°. *Ewout Hendrik*, aussi Magistrat de Bois le Duc, qui a eu cinq enfans, dont trois vivent encore, savoir *Nicolas*, Magistrat de Bois le Duc, *Charles*, Capitaine d'Infanterie, & une Fille, qui a épousé un Mr. *Bisdom*, aussi Magistrat de Bois le Duc. 4°. *Guillaume Jacob*, celui dont il est question dans cet Article 5°. *Laurens*, mort une année avant que ses Frères allassent à l'Académie, où il devoit les accompagner. 6°. *Cornelis Christian*, mort sans avoir été marié. 7°. *Jérémie*, qui a été plusieurs fois Président de la Magistrature de Bois le Duc; je lui suis redevable de ce que je dis ici de sa Famille. C'est un Magistrat très distingué par sa probité; je m'étendrois d'avantage sur son sujet, si les liaisons d'amitié que j'ai avec lui, ne m'imposoient l'obligation de ménager sa modestie en supprimant son éloge.

(*E*)

entre les Précepteurs qu'il leur donna, il y en eut un nommé Tourton, sous lequel nôtre Guillaume Jacob prit un goût particulier pour les Mathématiques, (*E*). En 1704, il alla à l'Académie de Leyde avec deux de ses Frères. Quoiqu'il s'y appliquat à l'étude du Droit, il n'y négligea pas son étude favorite, je veux dire celle des Mathématiques; il y composa son Essay de Perspective (*F*). En 1707, les trois Frères furent reçus Docteurs en Droit le même jour (*G*); après quoi ils allérent s'établir à la Haye pour s'y appliquer à la pratique du Bareau. Celui dont nous parlons s'y lia bien-tôt avec tout ce qu'il y avoit de Gens de Lettres, & en 1713, il fut un des principaux Membres de la Société qui se forma pour la composition du Journal Littéraire (*H*). Il y inséra plusieurs pièces (*I*), qui contribuérent beaucoup à la répu-

(*E*) *Il eut un Précepteur nommé Tourton, sous lequel il prit un goût particulier pour les Mathématiques.*] Ce Mr. Tourton étoit un Homme de mérite, & qui s'étoit appliqué particuliérement aux Mathématiques: il trouva en nôtre jeune 's GRAVESANDE toutes les dispositions les plus heureuses à profiter de ses Leçons. Il étoit né Mathématicien, on s'en apperçut dès sa plus tendre enfance. Dans l'Ecole où il apprenoit à chiffrer, quand son Maître s'absentoit, il le préposoit sur ses Camarades, pour leur donner des Leçons d'Arithmétique à sa place. Avec de pareilles dispositions, on comprend aisément combien il profita d'un Précepteur tel que Mr. Tourton; il fit dans les Mathématiques des progrès si rapides, que celui-ci étoit obligé d'étudier jour & nuit pour être en état de donner des Leçons à son Elève. Quand il l'eut quitté, il alla s'établir à Surinam, où il n'oublia pas ce cher Disciple; il entretint avec lui un commerce de Lettres, où l'on voit avec plaisir la joie avec laquelle il recevoit les Ouvrages qu'il avoit publiés, & qu'il avoit soin de lui envoier fort réguliérement: la satisfaction avec laquelle il avouë, que souvent il n'étoit en état de les entendre qu'à force d'application, a quelque chose de touchant. On trouve une Lettre de ce Mr. Tourton dans le Journal Littéraire, sur une particularité intéressante d'Histoire naturelle (8).

[8] *Voyez en le Tome II, pag. 441.*

(*F*) *Etant à l'Académie, il y composa son Essay de Perspective.*] C'est ici le premier Ouvrage de Mr. 's Gravesande; il l'avoit fini avant qu'il eut atteint l'âge de 19 ans: mais pour l'examiner plus à son aise, il eut la sage précaution de ne le publier que quelques années après, sous ce titre, *Essay de Perspective par* G. J. 's GRAVESANDE, *Docteur en Droit*, imprimé *à la Haye*, chez *la Veuve d'Abraham Troyel*, 1711. Je lui ai entendu dire qu'il le composa en partie dans un Collège, où les ordres de son Père l'obligeoint d'assister, mais qui ne lui plaisoit pas. Pendant que les autres Etudiants écrivoient ce que le Professeur leur dictoit, lui traçoit des Figures, & travailloit à sa Perspective. Quoique cet Ouvrage se ressente un peu de la jeunesse de l'Auteur, & de la maniére dont il a été fait, quant au stile, & à l'ordre; on y découvre cependant par tout le profond Géomètre, qui resoud les problèmes les plus difficiles de la Perspective avec beaucoup de génie, & avec toute la clarté possible. Aussi eut-il une approbation générale, & mit en rélation son Auteur avec les principaux Mathématiciens de ce tems-là. Pour preuve de ce que j'avance, je me contenterai d'alléguer le seul témoignage du célébre JEAN BERNOULLY; on sait de quel poids est le témoignage de ce Savant, si peu prodigue d'éloges. Voici ce qu'il écrivoit à Mr. 's GRAVESANDE, dans une Lettre dattée de Bale le 20. Mars 1714, en lui envoiant son *Essay d'une nouvelle Théorie de la Manœuvre des Vaisseaux.* „ Je vous supplie de l'accepter, " lui dit-il, „ comme venant d'une Personne qui a beaucoup „ d'égard & de considération pour votre mérite „ & savoir dans les Mathématiques, dont j'ai „ vu une preuve suffisante par l'excellent Traité „ sur la Perspective que vous avez publié, & „ que mon Neveu a eu la bonté de me prêter. „ J'y ai trouvé plusieurs régles fort ingénieuses & „ très commodes pour la Pratique, que l'on ne „ trouve pas par-tout ailleurs. Il seroit à souhaiter que vous prissiez la peine d'écrire sur les „ autres parties de l'Optique avec la même netteté, & avec la même addresse que vous l'avez „ fait sur la Perspective."

Mr. 's Gravesande se détermina à écrire sur la Perspective, par la difficulté qu'il trouva à appliquer à des cas particuliers les Régles générales données par les Auteurs, qui avoient écrit avant lui sur cette Science; il crut devoir se frayer une route nouvelle; il y réüssit; & pour faciliter l'usage de la Perspective, il a fait trois choses dans son Ouvrage. 1. Pour résoudre les Problèmes les plus généraux, qui fondent toute la pratique, il donne plusieurs Méthodes nouvelles & plus faciles, que celles dont on use communément. Il en donne plusieurs, parce que l'application d'une même régle, n'est pas également commode dans tous les cas, & qu'ainsi il est utile d'en avoir à choisir. 2°. Les Méthodes générales dont on s'est servi étant impraticables dans quelques occasions particulières, pour remédier à ce défaut, il en a ajoûté d'autres, plus mal-aisées à la vérité, mais que certains cas rendent absolument nécessaires. 3°. Enfin, quand par le moyen des Problèmes généraux, il est fort difficile de résoudre un Problème particulier, il en a donné une solution à part (9). A la fin du Livre il a ajoûté la Déscription de deux Chambres obscures de son invention, & un Traité sur leur usage pour le Dessein; c'est sans contredit ce qui a jamais été écrit de plus intéressant sur ces machines. On trouve la Déscription de la plus grande de ces Chambres obscures dans l'Edition des *Récréations Mathématiques d'Ozanam*, faite en 1723. Voïez en le Tome I, page 416, & suivantes.

[9] *Essay de Perspective, Préface* * 7.

Cet Essay de Perspective étant devenu fort rare, l'Auteur avoit resolu d'en donner une nouvelle Edition in 4°, considérablement changée. Il avoit même déjà fait graver les Planches. Mais malheureusement il est mort avant que d'avoir mis par écrit aucun de ses changemens. Quand il vouloit publier un Ouvrage, sa coutume étoit de l'avoir tout composé en tête, & de ne le mettre sur le papier qu'à mésure que les Imprimeurs avoient besoin de copie.

(*G*) *Les trois Frères furent reçus Docteurs en Droit le même jour.*] Ces trois Frères étoient Ewout Henri, Guillaume Jacob, & Corneille Christian. Ce fut le 25. Octobre 1707, qu'ils prirent le grade. La Dissertation Inaugurale, que le second défendit dans cette occasion, étoit intitulée *de Autocheiria*. On y trouve tous les Argumens contre le Suicide, rapportés avec beaucoup de clarté & d'ordre.

(*H*) *Il fut un des principaux Membres de la Société qui se forma pour la composition du Journal Littéraire.*] Ce Journal, le meilleur peut-être qui ait été fait, a subi différentes révolutions, comme la plûpart des Livres de cette espèce. Il fut commencé au Mois de Mai de 1713, par une Société de jeunes Gens, tous distingués par leur génie & leur savoir; & étroitement unis par les liens de l'estime & de l'amitié. Les principaux d'entr'eux étoient Mrs. 's Gravesande, Marchand, van Effen, Sallengre, Alexandre, & St. Hyacinthe, Auteur badin du Chef d'Oeuvre d'un Inconnu; Ouvrage qu'on attribua à toute la Société, quoique les autres Membres qui la composoient n'y eussent aucune part que par quelques plaisanteries, insérées dans le Livre, comme autant de Notes *Variorum*: c'est ainsi par éxemple que Mr. s'Gravesande y est Auteur des Notes, qui sont rapportées sous l'épithète d'*Ixixius*, nom qui lui fut donné à cause de son application à l'Algèbre, où l'on fait que la Lettre *x* est souvent emploiée. Les Extraits fournis pour le Journal par chacun d'eux, étoient éxaminés dans une Assemblée générale de la Société, avec toute la sévérité possible

sible (10). Là, ils rejettoient sans miséricorde ce qui n'étoit pas approuvé de tous; & ils s'égaïoient souvent aux dépens de ceux dont ils rejettoient les piéces, aussi-bien que des Savans qui leur écrivoient de tous côtés, & dont les Lettres graves servoient quelquefois de texte aux plaisanteries de cette jeunesse vive & étudite.

(10) Journal Litteraire, *Tom. XIII, pag. 111, de l'Avertissement.*

Ils continuérent ce Journal sans interruption jusqu'à l'année 1722: & ils en donnérent 10 Volumes complets, avec la premiére partie du Tome XI, & celle du Tome XII. Alors, Johnson Libraire de la Haye, qui avoit été l'Imprimeur du Journal, aiant été obligé de quitter son négoce; ce Livre cessa de paroitre, & les Auteurs se dispersérent.

Mr. 's Gravesande, qui conservoit de l'affection pour ce Journal, travailla à former une nouvelle Société pour sa continuation; sécondé par Mr. Marchand, il y réüssit. En 1729, il recommença, & ceux qui y travaillérent furent Mrs. 'sGravesande, Marchand, De Superville, De Joncourt, Sacrelaire, Pelerin, Caruffe, & De Haes, tous domiciliés en Hollande. Mr. s' Gravesande chercha encore à leur associer des Etrangers: pour cela il s'adressa à Mr. Calandrin, son ami, alors Professeur en Mathématiques & en Philosophie à Genéve, présentement Membre du Conseil de cette République. Voici ce qu'il lui écrivit là-dessus en 1728. „ autrefois j'ai eu quelque part au Journal Littéraire qui s'imprimoit à la Haïe. Ce „ Journal qui a été mal pendant assez de tems, „ & ensuite interrompu, doit se renouveller, & „ il s'est formé une société pour y travailler. „ Un reste de tendresse pour ce Journal, fait que „ je m'intéresse à ce qui peut le faire valoir. Je vous „ demande des Nouvelles Littéraires, & à cette „ priére j'en ajoûte une autre, c'est que si vous „ avez quelques Piéces à faire imprimer, trop pe„ tites pour être imprimées à part, de me les en„ voier pour être inférées dans le Journal."

Mr. 's Gravesande s'adressa aussi pour le même sujet à Mr. Cramer, Collégue de Mr. Calandrin dans la chaire de Mathématiques, & son ami intime. Ces deux Messieurs acceptérent la proposition que leur fit Mr. 's Gravesande, & fournirent pour le Journal des Extraits fort bien travaillés.

Ce Journal reparut donc sous le même titre à la Haïe, en 1729, chez P. Gosse & J. Neaulme, qui en avoient acheté le droit de Copie de Johnson. Ces deux Libraires, pour rendre leur Ouvrage complet, publiérent la 2e. partie du Tome XI & XII, mais faite, par des Auteurs qui n'étoient ni de la prémiére Société ni de la seconde. Celle ci travailla au Tome XIII, & continua l'Ouvrage jusqu'au 30. Juin 1732, où finit le XIX. Tome. Alors les Libraires, qui imprimoient cet Ouvrage, l'aiant fait passer en d'autres mains, la Société en fit imprimer la continuation à Leide chez Théodore Haak & Samuel Luchtmans, mais sous le titre de *Journal Historique de la République des Lettres*; & elle en publia 3 volumes. A' la fin de 1733, le Journal cessa tout à fait.

(*I*) *Il y inséra plusieurs Piéces qui contribuérent beaucoup à la réputation de cet Ouvrage.*] Je ne parlerai point des Extraits dont Mr. 's Gravesande fut Auteur, plusieurs de ceux qui roulent sur des Ouvrages de Physique ou de Mathématiques, sont de lui. Ce qui sera le sujet de cette Remarque, ce seront les Dissertations entiérement de sa composition, qu'il a placées dans ce Journal. Je ne rangerai point dans ce nombre deux Réponses qu'il fit à des Lettres de Mr. Nic. Hartsoeker (11), à l'occasion de l'Extrait qu'il avoit donné de la *Suite des Conjectures Physiques* de cet Auteur (12), non plus qu'un Avertissement qui précéde une Lettre de Mrs Ch. & Th. Hartsoeker, (13). Ces Piéces ne sont propres à faire connoître Mr. 's Gravesande que comme Journaliste, & c'est comme Auteur que je l'envisage ici.

(11) Journal Litteraire, *Tom. III, pag. 418, & Tom. IV, pag. 179.*

(12) *Le même Tom. II, pag. 218.*

(13) *Le même Tome XVI, pag. 267.*

La Physique aïant toujours fait son occupation favorite, il s'appliqua à inventer ou à perfectionner les Machines, dont il avoit besoin pour éclaircir les différentes parties de cette Science. La prémiére qu'il travailla à rendre plus parfaite, fut la Machine Pneumatique, à laquelle il fit à diverses reprises des changemens, qui enfin l'ont portée au point de perfection où nous la voions aujourd'hui. Occupé à cela, il remarqua que les Ouvriers étoient dans l'erreur touchant la longueur des Pompes, qu'on emploïoit à tirer l'air du Récipient. On croioit que les plus longues, produisoient le plus grand éfet. Mr. 's Gravesande se convainquit du contraire, & cela l'engagea à insérer dans le IV. Tome du *Journal Litteraire* pag. 182, des *Remarques sur la Construction des Machines Pneumatiques & sur les Dimensions qu'il faut leur donner.* Il y résoud plusieurs beaux problêmes qui ont rapport à ces machines; il y démontre que les grandes Pompes n'ont pas sur les petites les avantages qu'on s'imagine, & que de toutes celles qui sont de même diamétre, les plus courtes réduisent l'air dans le moins de tems à un dégré déterminé de rarefaction. Mr. Nicocolas Bernoulli est le seul après lui qui ait travaillé sur la même matiére; voici ce qu'il lui en écrivit dans une Lettre dattée de Bâle le 21. Octobre 1715. „ La Piece qui paroit sous votre nom „ dans le Journal est très belle, & le problême „ de la longueur des Pompes Pneumatiques est „ très bien resolu. Sur ce que vous m'avez dit „ touchant ce problême dans la Lettre que vous „ m'avez fait l'honneur de m'écrire de Londres, „ je m'y suis aussi appliqué, & j'en ai trouvé la „ même solution mais par un chemin différent. „ Je n'ai pas eu recours aux suites infinies, ni à „ la méthode du retour des suites. Je me suis „ servi d'un Théoreme que j'ai découvert il n'y „ a pas longtems pour la construction des Logarithmes, & qui m'a conduit à une équation algébrique ordinaire de 3. degrés, dont j'ai trou„ vé la racine par les méthodes ordinaires des ap„ proximations. Cette méthode est un peu plus „ longue que la votre" . . . . Mr. Bernoulli détaille ensuite cette méthode, qui est très ingenieuse.

Mr. 's Gravesande promet dans cette dissertation, qu'elle sera suivie d'une autre, dans laquelle il s'attachera principalement à expliquer la construction des Machines Pneumatiques; mais d'autres occupations l'ont empeché de tenir parole: il l'avoit cependant commencée; toutes les planches qui représentent celle de ces Machines qu'il avoit inventée, tant en entier, que par parties, ont été gravées; il y en a 8. mais malheureusement l'explication de ces planches n'a jamais été faite. C'est dommage: les Ouvriers y auroient trouvé, tout ce qui leur étoit nécessaire pour la construction de ces Machines.

Dans le Tome V. du *Journal Littéraire* pag. 254. On trouve une Lettre sur le Mensonge qui est de la façon de Mr. 's Gravesande. Cette Piéce est à mon avis ce qui a jamais été écrit de mieux sur la matiére dont il y est question. L'Auteur recherche quel est le fondement de l'obligation qui engage les hommes à dire la verité; & si cette obligation a lieu dans toutes les occasions que nous avons de parler. Tout ce qu'il avance est appuïé sur des principes incontestables, & est un vrai modéle de la maniére dont il faut raisonner en Morale. Dès que cette Piéce parut, chacun tacha de deviner qui en étoit l'Auteur. Mr. Barbeyrac, que y étoit le plus interessé, parce qu'il y trouvoit démontrées des propositions, qui ne s'accordoient pas avec ses idées, fit des efforts inutiles pour découvrir de qui elle étoit. Il ne pensa pas même à Mr. 's Gravesande. Un jeune homme, uniquement occupé de ce qu'il y a de plus sublime dans les Mathematiques, ne lui paroissoit pas capable de composer une Dissertation de Morale, qui annonçoit un homme qui avoit profondément médité sur la matiére.

Cette Lettre se trouve dans le Journal à la suite d'un Extrait de 4 *Discours* de Mr Jaques Bernard, joints à son Traité de l'*Excellence de la Religion.* Le IV, de ces Discours roule sur le Mensonge, & l'Auteur y combat le Mensonge officieux. Mr. 's Gravesande ne fut pas convaincu de la solidité de ses raisons; il les examina dans une autre Dissertation, qui se trouve dans la 2de Partie du XI. Tome du Journal, pag. 344. Son but dans cette Piece n'est pas d'y établir la légitimité du Mensonge officieux; il y veut simplement faire voir, que les argumens de Mr. Bernard ne suffisent pas pour la détruire; & quoi qu'elle soit d'un genre différent de la précédente, n'étant que pure controverse, on s'apperçoit aisément qu'elle est partie de la même main. On y trouve la même solidité & la même clarté.

Dans le Tome X, pag. 234. Mr. 's Gravesande

de

de inféra une Lettre fur la Liberté. Pendant qu'il étoit à l'Academie, il avoit été un grand Partifan de la Liberté d'indifférence; mais enfuite aïant examiné la queftion plus mûrement, il comprit qu'il étoit impoffible que l'homme fe déterminât jamais que pour le parti où il trouvoit les raifons, ou les motifs les plus forts, & que par conféquent il y avoit toujours une forte de néceffité dans toutes fes actions. Néceffité qui ne détruit cependant point fa Liberté. Cela le détermina à publier cette petite Piéce, où l'on trouve les fondemens de fon fentiment fur la Liberté, que j'expliquerai plus au long dans la fuite, (14).

[14] *Voyez ci-deffous* Remarque (*T*).

Dans la prémiére partie du Tom. XII, pag. 1. On trouve un *Effay d'une Nouvelle Théorie fur le Choc des Corps par Mr. 's Gravefande*, & à la page 190, du même volume, un *Supplément* à cet Effay. Avant Mr. Leibnitz, tous les Phyficiens croïoient que la Force des Corps en mouvement étoit proportionelle à leur maffe, multipliée par leur viteffe. Mr Huygens entrevit qu'il falloit eftimer la Force autrement; dans fes démonftrations tant des Pendules que du Choc, il déduifit tout de la confidération des hauteurs auxquelles les Corps peuvent monter, lefquelles, comme il eft connu, font proportionnelles aux quarrez des viteffes. Mais ce qu'il n'avoit fait qu'entrevoir, fut clairement développé par Mr. Leibnitz; celui-ci dit (15) pofitivement, que la Force eft proportionnelle au produit de la maffe par le quarré de la viteffe, & que cette Force devoit être diftinguée de la quantité du mouvement, qui étoit effectivement proportionelle à la maffe multipliée par la viteffe. Une pareille nouveauté en Phyfique ne fut pas généralement reçue; il s'éleva des adverfaires contre ce fentiment de Mr. Leibnitz, qui le combattirent vivement; celui-ci repliqua; & les Savans fe partagérent, les uns reftant dans l'ancien fyftéme, & les autres adoptant le nouveau. Mr. 's Gravefande fut d'abord du nombre des prémiers; il chercha même à refuter Leibnitz en ajoûtant les expériences aux raifons triomphantes qu'il croïoit avoir contre lui. La Force dans un Corps en mouvement n'étant autre chofe que la capacité d'agir, elle doit être mefurée par l'effet entier qu'elle produit. Partant de ce principe, il conclut que des Forces feroient égales, fi en fe confumant elles produifoient des effets égaux. Rien n'étoit plus facile que d'imaginer une expérience où ce cas eut lieu. Mr. le Marquis Poleni en avoit déja fait une (16); mais Mr. 's Gravefande n'avoit pas encore vû l'Ouvrage où il en rend compte. On fait que différens Corps qui tombent, parcourent des efpaces qui font comme les quarrez des viteffes qu'ils acquiérent durant leur chute. Si donc l'on a divers Corps, égaux en volume, mais de maffes différentes, & qu'on les laiffe tomber fur de la terre glaife de différentes hauteurs, les cavités qu'ils y imprimeront devront être entr'elles, comme la maffe de chacun d'eux multipliée par la racine quarrée de la hauteur d'où il eft tombé, au cas que la Force fuive la raifon de la maffe multipliée par la viteffe. Mr. 's Gravefande inventa une Machine à l'aide de laquelle il put faire commodément l'expérience. Il ne doutoit point du fuccès qu'elle auroit; mais fa furprife fut grande, quand il vit que des boules d'un volume égal, & de maffes différentes, imprimoient fur l'argile des cavités égales, quand les hauteurs d'où elles tomboient étoient en raifon inverfe des maffes. Leurs Forces étoient donc égales; or elles ne pouvoient l'être fi la Force ne fuivoit pas la raifon de la maffe multipliée par la hauteur d'où le Corps tombe, ou, ce qui eft la même chofe, par le quarré de la viteffe. Comme il ne cherchoit que la vérité, le préjugé où il avoit été jusqu'alors ne l'en détourna point, il l'embraffa dès qu'elle fe prefenta à lui. Ce fut même avec un transport, qui furprit fon Beau-Frère, Mr. Sacrelaire, qui fe trouvoit par hazard alors dans la même chambre. Il l'entendit s'écrier, *Ah! c'eft moi qui me fuis trompé:* là deffus s'étant approché pour favoir ce dont il s'agiffoit, il repéta devant lui l'expérience avec la même fatisfaction qu'il auroit euë, fi elle avoit confirmé le fentiment qu'il avoit défendu jusqu'alors. Je tiens ce détail de Mr. Sacrelaire lui-même, & il m'a paru affez intéreffant pour devoir être placé ici.

[15] *Voyez* Acta Eruditorum, anno 1686, *pag.* 161.

[16] *Voyez fon* Traité *de Caftellis* §. 118.

Dès ce moment Mr. 's Gravefande envifageant la chofe fous un autre point de vuë, fit de nouvelles expériences, qui le confirmérent de plus en plus dans le fentiment qu'il venoit d'embraffer, & qui lui firent découvrir une Théorie toute nouvelle fur le choc des Corps; c'eft celle qu'il explique dans la Differtation que nous avons indiquée. Avant lui perfonne n'avoit traité cette matiére, fuivant les principes de Leibnitz; c'eft lui qui le prémier l'a reduite en Syftéme, & qui l'a appuiée par des expériences qui devoient lever tout fcrupule. Cela n'arriva cependant pas: d'abord après la publication de cette Piéce, qu'il fit imprimer féparément pour la diftribuer à fes amis, on lui fit plufieurs objections, qui l'engagerent à ajoûter à fa Differtation un Supplément, qui fe trouve dans le même Tome XII, pag. 190, du Journal. Il y répond en peu de mots à quelques unes des difficultés qu'on lui avoit propofées; il confirme ce qu'il avoit avancé dans fon Effay, fur la mefure des Forces, par une nouvelle expérience, faite avec des Cilindres d'yvoire, de même diamétre & arrondis en hémisphére vers une de leurs extrémités. Si on les laiffe tomber fur un plan de marbre de hauteurs qui foient en raifon inverfe des maffes, les aplatiffemens de l'yvoire font égaux; ce qui prouve l'égalité des forces, & confirme l'expérience faite avec des Corps qui tombent fur un plan d'argile. A' cela il ajoûte une nouvelle démonftration de la mefure des Forces, tirée de la confidération d'un Corps, fur lequel agiffent en même tems deux éforts, qui lui font décrire la diagonale d'un rectangle; démonstration qui feule fuffit pour prouver le fentiment de Leibnitz.

Ces deux petits Ouvrages firent grand bruit parmi les Phyficiens. Jusqu'alors le fentiment de Leibnitz n'avoit guéres trouvé de Partifans hors de l'Allemagne, excepté Mrs. Bernoulli en Suiffe & Mr. Poleni en Italie; Savans illuftres, dont le nom feul auroit fuffi pour l'accréditer par tout, fi en matiéres philofophiques l'autorité pouvoit fervir de preuve. En France & en Angleterre, on reftoit dans l'ancien Syftéme fur les Forces; & dans ce dernier païs on fut furpris de voir Mr. 's Gravefande, ami de Mr. Newton, dont il avoit embraffé les principes philofophiques, foutenir cependant un fentiment oppofé au fien fur la mefure des Forces. Mr. Samuel Clarke entr'autres mit la main à la plume pour le refuter; & oubliant cette modération, qui lui avoit acquis tant de réputation comme Théologien, il fit inférer dans les *Transactions Philofophiques* n°. 401. une Lettre pleine d'aigreur contre Mr. 's Gravefande, & ceux qui penfoient comme lui fur les Forces. Il l'accufoit de manquer *de bon fens*, d'avoir avancé les *abfurdités les plus palpables*, d'avoir refufé de voir *les vérités les plus frappantes*, d'avoir écrit dans le deffein d'*obfcurcir la Philofophie* de Mr. Newton, & de l'avoir fait *avec acharnement*.

Quoique Mr. 's Gravefande fut ennemi de toute difpute, il ne put cependant s'empêcher de mettre la main à la plume pour fe juftifier contre toutes ces odieufes imputations. Il étoit fur-tout fenfible à la derniére. Perfonne n'avoit plus de vénération que lui pour Mr. Newton, & n'admiroit davantage fa Philofophie; perfonne n'avoit travaillé plus que lui à l'éclaircir & à la défendre, comme cela paroitra par fes autres Ouvrages, dont je parlerai dans la fuite. Il fut donc vivement piqué de voir qu'on l'accufât d'écrire dans la vue d'obfcurcir fes Principes Philofophiques. Cela l'engagea à inférer dans le Journal Littéraire des *Remarques fur la Force des Corps en mouvement & fur le Choc; précedées de quelques Réfléxions fur la maniére d'écrire de Mr. le Docteur* Samuel Clarcke. Il les partagea en deux Articles, dont le premier fe trouve dans la prémiére Partie du Tome XIII, pag. 189, & le fecond dans la deuxiéme Partie du même Tome, pag. 407. Le premier de ces Articles, ne contient que fes Réfléxions fur la maniére d'écrire de Mr. Clarcke. Il ne s'arrête point aux reproches qu'il lui fait de manquer de bon fens, d'avancer les abfurdités les plus palpables, & de fermer les yeux aux vérités les plus frapantes. Il fe contente de remarquer que ces expreffions, bien appréciées, ne fignifient autre chofe, fi ce n'eft qu'il n'eft

n'est pas de l'avis de Mr. Clarcke, sur la Question dont il s'agit. „ A la vérité," ajoûte-t-il (17) „ Mr. Clarcke s'exprime d'une maniére un „ peu forte, & s'abandonne à un zèle qui pourra „ paroitre déplacé. Il s'agit de savoir, si un Corps „ en mouvement a quatre dégrés de force, où „ s'il n'en a que deux. Un grave Théologien „ devroit-il se mettre en colère sur une Question, qui tout au plus peut être utile pour la „ construction d'un Moulin à Foulon, ou de „ quelque autre Machine semblable; mais qui certainement n'intéressera jamais ni la Réligion, ni „ l'Etat? Mr. Clarcke a-t-il cru que ce seroit avilir une vertu aussi belle que la modération, „ que de la mettre en usage pour un sujet de si „ peu d'importance?"

[17] Journal Littéraire, *Tom. XIII, pag.* 192.

Quant au reproche qu'on lui fait d'avoir écrit par envie contre Mr. Newton, Mr. 's Gravesande renvoie aux Ouvrages qu'il a publiés sur la Philosophie de cet illustre Savant, où l'intention de lui rendre justice & de faire honneur à ses Découvertes est pleinement justifiée. Après quoi il remarque qu'il s'agit d'une Question, dont Mr. Newton n'a jamais parlé qu'en passant, & sur laquelle il ne s'est pas écarté du sentiment généralement reçu dans ce tems-là, de sorte qu'il ne s'agit pas plus de son sentiment, que de celui de mille autres. „ Qui peut donc s'imaginer," ajoûte-t-il (18)," „ que d'écrire quelque chose de „ nouveau sur cette matiére, ce soit vouloir obscurcir la gloire de Mr. Newton. A-t-on ja„ mais soupçonné Harvée, lorsqu'il a trouvé la „ circulation du sang, de vouloir obscurcir la gloi„ re d'Hipocrate, à qui cette circulation étoit certainement inconnuë?" Cette réflexion étoit si naturelle qu'il est étonnant qu'elle ne se soit pas présentée à Mr Clarcke. Elle n'avoit pas échapé à Mr. Newton, qui ne soupçonna pas même que Mr. 's Gravesande l'eut eu en aucune façon en vuë en écrivant sur la mesure des Forces; & bien loin de prendre feu sur cette matiére, comme Mr. Clarcke, il en parloit avec beaucoup de sang froid & d'impartialité. S'entretenant un jour avec Mr. le Comte de Bentinck, sur ce qu'on avoit critiqué dans ses Ouvrages, il lui temoigna, qu'au lieu d'en être choqué, il étoit surpris que ces critiques n'eussent pas été en plus grand nombre; & passant ensuite à la question des Forces, il ajoûta que son grand âge, & des occupations d'un genre tout différent ne lui permettoient plus d'entrer dans l'examen de cette matiére: ce qu'il accompagna d'expressions, qui marquoient chez lui beaucoup d'estime & d'amitié pour Mr. 's Gravesande. Je tiens cela de Mr. le Comte de Bentinck même, qui voudra bien me pardonner la liberté que je prens de le citer ici. Pour autoriser une Anecdote aussi intéressante sur la question dont il s'agit, j'avois besoin du témoignage d'un Seigneur tel que lui, aussi distingué par son goût pour les sciences, & par la protection qu'il accorde à ceux qui les cultivent, que par le rang qu'il occupe dans nôtre République. Ce fut en 1725. qu'il eut avec Mr. Newton cette conversation; & la Lettre de Mr. Clarcke a été écrite en 1728. Celui-ci n'avoit donc pas consulté son illustre Maître, avant que d'entreprendre sa défense avec tant de vivacité.

[18] *Le même, pag.* 194.

Pour achever de donner une idée de la maniére de disputer de Mr. Clarcke, Mr. 's Gravesande rapporte trois passages de sa Lettre qui prouvent qu'il n'avoit pas seulement lû l'Ouvrage contre lequel il écrivoit; ce qu'on aura de la peine à croire, mais qui est cependant très certain.

Il est aisé de comprendre de quel côté fut l'avantage de cette dispute; tous les honnêtes-gens furent choqués du stile de Mr. Clarcke, en Angleterre aussi-bien qu'ailleurs. Mrs. Reid & Gray, dans l'Abrégé qu'ils ont publié des Transactions Philosophiques, ont eu pour lui l'attention d'ôter de l'extrait qu'ils ont donné de sa Lettre, toutes les expressions & les passages qu'avoit rélevés Mr. 's Gravesande (19). Voici ce qu'en écrivit à Mr. 's Gravesande, Mr. Cramer, alors Professeur en Mathématiques à Geneve, dans une Lettre dattée du 22. Août 1729. „ C'est avec bien du „ plaisir que j'ai vu dans le Journal Littéraire vô„ tre Réponse à la Dissertation impolie de Mr. „ Clarck. Vous ne pouviez mieux rélever ses „ expressions inciviles, qu'en y répondant avec au„ tant d'indifférence & de gayeté. Vous n'ignorez „ pas sans-doute que la mort l'empêchera de vous „ répliquer. J'attends avec une grande impatience „ le Journal suivant où vous entrerez en matière. „ Il manque encore au Public quelques éclaircis„ semens sur ce sujet, & je ne sache personne „ plus propre que vous à les donner comme il „ faut."

[19] *Voire* The Philosophical Transactions (*from the year* 1720. *to the year* 1732,) abridged by Mr. REID and JOHN GRAY. London 1733. *pag.* 273. *Part. I.*

Mr. 's Gravesande les donna, ces éclaircissemens, dans la seconde Partie de ses *Remarques*, qui, comme je l'ai dit plus haut, se trouve dans le Tom. XIII, du Journal Littéraire, pag. 407. Il y répond à toutes les objections qui lui avoient été proposées jusqu'alors, tant sur sa Théorie des Forces, que sur celle du Choc. Pour ôter toute équivoque, il commence par établir bien clairement ce qu'il faut entendre par le mot de Force; c'est le pouvoir d'agir dont est pourvu un Corps en mouvement, pouvoir, qui résulte de ce que tout Corps résiste à l'augmentation & à la diminution du mouvement. Dans l'action d'un Corps il y a deux choses à considérer. I. La grandeur de l'action dans chaque moment infiniment petit, c'est ce que l'on nomme *Action instantanée*. II. La grandeur de la somme de toutes ces petites actions, & que l'on appelle *Action totale*. Ce qui produit de la confusion dans la mesure des Forces, c'est que les uns ne font attention qu'à l'action instantanée, & les autres considérent l'action totale. Cette derniére est déterminée; un Corps qui a un certain dégré de vitesse, de quelque maniére qu'il perde son mouvement, ne le perd, qu'en produisant un effet déterminé, qui est toujours proportionné au quarré de la vitesse. Les expériences, que personne ne revoque en doute, prouvent incontestablement cela, & par conséquent si l'on appelle Force la capacité totale d'agir, c'est-à-dire de produire effet, on ne sauroit nier que la Force ne soit proportionelle à la masse, multipliée par le quarré de la vitesse. Mais ceux qui sont dans d'autres idées, disent que pour juger de la Force par l'effet, il faut faire attention au tems que dure l'action, ce qui prouve qu'ils ne considérent que l'Action instantanée, qui ne peut être déterminée, en examinant l'effet total, que quand on a égard au tems: ainsi un Corps dont la vitesse est double, aïant la capacité d'agir pendant un tems double, ils en concluent que l'effet doit être quadruple, ce qui revient à la même chose que le sentiment de ceux qui disent que la Force suit la raison doublée de la vitesse. Mais y a-t-il des expériences, dont on puisse déduire que l'action instantanée suit la vitesse multipliée par la masse? Oui; & alors le tems que dure l'action, quand le Corps perd son mouvement entier, suit aussi la raison de la vitesse; mais il s'en faut beaucoup que cela ne soit toujours vrai: au contraire Mr. 's Gravesande démontre qu'en bien des cas, les tems sont en raison inverse des vitesses, quoique l'effet total soit comme la masse, multipliée par le quarré de la vitesse. Ce qu'il avance là-dessus est fondé sur des expériences incontestables, & les réponses qu'il donne aux objections qu'on lui a faites, en même tems qu'elles lévent tous les scrupules, éclaircissent la matière de façon qu'il est surprenant, qu'elle fournisse encore des sujets de dispute.

Mr. 's Gravesande passe ensuite à l'examen des difficultés qu'on avoit faites sur sa théorie du Choc. La plus importante consistoit en ce que les propositions qu'il avoit avancées sur le Choc renversoient son sentiment sur la mesure des Forces (20). Il lui fut aisé de resoudre cette difficulté, & il le fit de maniére à pouvoir se dispenser d'y revenir dans la suite.

[20] *Cette objection avoit été faite par* Mr. Eames. *Voiez* Philos. Transact. n. 396, *pag.* 183.

Dans toute cette Dissertation Mr. 's Gravesande ne nomme aucun de ceux qu'il a en vuë dans ses réponses. Quelques uns étoient ses Amis, tels étoient Mrs. Calandrin & Cramer; le dernier adoptoit le nouveau systême sur les Forces, & ne proposoit des difficultés à Mr 's Gravesande, que pour être mieux en état de les résoudre lui-même; Mr. Calandrin hésitoit dans les commencemens; il sentoit toute la force des raisons qui appuïoient le sentiment de Leibnitz; mais il n'étoit pas convaincu, il avoit des scrupules, & comme il cherchoit uniquement la vérité, il proposoit des difficultés, dans la vuë d'embrasser le nouveau systême, si on les lui resolvoit, ou de rester dans l'ancien s'il voïoit qu'il fut établi sur des fondements

mens plus solides. Etant encore dans cet état d'incertitude, il rendoit à Mr. 's Gravesande toute la justice possible: en même tems qu'il lui faisoit les objections les plus fortes, il le défendoit avec chaleur tant à Londres qu'à Paris, quand il voïoit qu'on l'attaquoit mal-à-propos. Je pourrois donner de tout cela des bonnes preuves, tirées des Lettres qu'il a écrites à Mr. 's Gravesande, & que j'ai actuellement sous les yeux; elles feroient bien honneur à sa candeur & à son savoir; mais, je croirois manquer à ce que je lui dois, si je les publiois sans sa permission.

En Angleterre Mr. 's Gravesande avoit des Adversaires différens; la question sur la mesure des Forces étoit devenue une affaire de parti. Depuis la dispute entre Mrs. Newton & Leibnitz, ce qui venoit de ce dernier n'étoit pas reçu favorablement; ainsi le nouveau systême sur les Forces n'y faisoit pas fortune. Nombre de gens s'élevèrent contre lui; outre Mrs. Clarcke, & Eames, cités ci-dessus, Mrs. Pemberton, & Desaguliers, mirent la main à la plume pour le détruire. Mr. le Marquis Poleni, leur repondit avec beaucoup de solidité (21), en les attaquant directement. Mr. 's Gravesande qui les estimoit beaucoup, se contenta de resoudre leurs difficultés, ou de poser les principes d'où découloient ces solutions, sans les nommer, de crainte que la dispute, pour laquelle il avoit beaucoup d'éloignement, ne s'aigrit, s'il avoit pris ces Mrs. directement à partie: il remarquoit que les esprits étoient échauffés.

[21] Poleni, Epistolarum Mathematicarum Fasciculus. *Patavii 1729, in 4. In Epistola ad Abb. Antonium Co. d. Comitibus.*

En France sa mesure des Forces n'étoit guéres mieux reçuë. Les autorités les plus respectables étoient pour le Sentiment contraire. Mr. Saurin étoit à-peu-près le seul qui goutat les nouvelles idées; Mr. De Fontenelle ne les approuvoit point, Mr. De Mairan les avoit combattuës ouvertement, dans une Dissertation qui se trouve parmi les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1728. Si l'autorité doit jamais imposer des loix en matiéres Philosophiques, c'est quand elle est appuïée sur des noms aussi illustres. Aussi n'hésita-t-on point à proscrire le nouveau systême: & tous les jours on le combattoit par de nouvelles objections, dont les Amis de Mr. 's Gravesande ne manquoient pas de l'instruire. Voici ce que lui écrivit dans ce tems-là Mr. Cramer, qui se trouvoit alors à Paris, dans une Lettre du 7. Fevrier 1729. „ A ce que j'entends dans les „ conversations que j'ai euës avec quelques Mem„ bres de l'Academie, la théorie des Forces vi„ ves est ici coulée à fonds. Je ne sai si le par„ ti le plus fort n'a point un peu opprimé l'au„ tre, en lui imposant une espèce de silence. On „ a fait entendre qu'il convenoit que l'Académie „ parlat toute sur le même ton, & après la décision „ de ceux qui se font fait régarder comme les plus „ habiles, il a bien fallu que les autres se tussent."

Je viens de dire que Mr. Calandrin hésitoit entre les deux systêmes sur les Forces; il voulut même les concilier: „ Il m'étoit venu sur cet „ Article," dit-il à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée du 26. Juin 1728, „ une idée qui „ n'est pas bien digerée, mais qui pourroit peut„ être avoir son bon côté. On peut trouver mo„ yen de vous faire avoir à tous raison, en sup„ posant 1°. que la Force à masses égales est ef„ fectivement comme la vitesse. 2°. Qu'il n'y a „ point de Force d'inertie dans un Corps en re„ pos. Puis appliquant vos Principes sur le ploy„ ement des parties, &c. on explique aisément „ les différents faits de Mariotte & de Poleni sur „ le choc des corps." Ce qu'il ajoûte ensuite pour développer son idée, est peut-être ce qui a jamais été écrit de plus ingénieux sur cette matiére. Mr. 's Gravesande s'attacha principalement, dans la réponse qu'il lui fit, à lever l'équivoque du mot d'inertie, & à prouver que l'inertie existe réellement dans la nature, ce qui faisoit tomber le raisonnement de Mr. Calandrin. Celui-ci ne fut apparemment pas persuadé. Quelques années après, il fit pour la continuation du Journal Littéraire, qui s'imprimoit alors à Leide, sous le titre de *Journal Historique de la République des Lettres* (22), un Extrait du *Fasciculus Epistolarum Mathematicarum J. Poleni* (23): & à l'occasion de la 6. Lettre à l'Abbé Conti, qui roule sur la mesure des Forces; il composa une Dissertation, dans laquelle il expliqua suivant l'ancien systême, l'expérience qu'avoit faite Mr. Poleni, & après lui, Mr. 's Gravesande, en laissant tomber sur quelques Corps mols des boules de même diamètre, mais de masses différentes, & qui produisoient des cavités égales quand elles tomboient de hauteurs, qui étoient réciproquement proportionnelles à leurs poids (24). Mr. Calandrin observe que la Force de ces boules se consume à vaincre la ténacité des parties du corps mol, ténacité qu'on peut prendre pour être une Force elle-même, mais de celles qu'on nomme mortes, & qui agissent continuellement, comme la gravité: cela étant la quantité de la Force, qui est détruite, sera précisément égale à la somme des actions de cette Force morte, qui par leur continuité ont pu détruire cette Force vive. Or, pour trouver le rapport des sommes de ces actions, il faut remarquer que l'action instantanée de cette Force morte est toujours la même, pendant tout le tems que le Corps agit contr'elle, si la surface qui s'enfonce est toujours la même, comme par éxemple si c'est la base d'un Cylindre. Donc pendant tout le tems que la Force vive subsiste, elle reçoit à chaque instant une égale diminution. D'où il resulte que *les tems, pendant lesquels deux Forces agiront sur un Corps ténace, jusques à leur extinction, seront toujours proportionnels à ces Forces.* „ Si nous concevions," ajoûte Mr. Calandrin, „ un Corps mu pendant une minute avec un certain „ dégré de force, qu'à chaque minute ce dégré de „ force diminuât d'une égale quantité, & ainsi con„ tinuellement jusques à extinction, l'espace total „ qui seroit parcouru par ce Corps seroit la somme „ d'une progression Arithmétique. C'est ce qui „ arrive dans le cas proposé: deux Corps égaux „ qui s'enfoncent dans un Corps mol perdent à „ chaque instant un égal dégré de force, les es„ paces qu'ils parcouriront jusques à extinction „ seront donc les sommes de progressions Arith„ métiques, dont le nombre des termes sera le „ nombre des instants qu'ils employeront à per„ dre leurs forces. Or, on sçait que les sommes „ des progressions Arithmétiques qui ont un mê„ me premier terme, & une même différence, sont „ comme les quarrez du nombre des termes. „ Donc (ce qu'il faloit démontrer) les profon„ deurs des enfoncements (qui sont les espaces „ parcourus par ces forces décroissantes) seront „ comme les quarrez de ces nombres d'instants; „ mais, les actions de la ténacité étant toutes é„ gales, leurs sommes sont comme les tems, ou „ les nombres d'instants pendant lesquels elle agit, „ & les profondeurs des enfoncemens sont com„ me les quarrez de ces nombres d'instants. Donc, „ ces profondeurs sont comme les quarrez des „ sommes des actions de la ténacité, c'est-à-dire, „ comme les quarrez des forces, & non comme „ les forces mêmes."

[22] *Voïez la fin de la Remarque précédente.*

[23] Journal Hist. de la République des Lettres, *Tom. II, pag. 95, & 120.*

[24] *Voïez ci-dessus Citation (16).*

Il n'avoit rien encore paru d'aussi solide contre la mesure des Forces. Mr. Calandrin envoïa son Extrait de Poleni & sa Dissertation à Mr. 's Gravesande, & voici ce qu'il lui écrivit en même tems, en datte du 29. Août 1732. *Je me suis avisé de joindre à la fin des Réponses de Mr. Poleni aux Objections de Mrs. De Crousaz & Pemberton, une objection ou une explication de l'expérience de Mr. Poleni, dans le systême ancien; je l'ai mise exprès de façon qu'on peut l'ôter sans déranger l'extrait. Faites en ce que vous voudrez, sans crainte d'être obligé de me donner un mot d'explication: je l'ai mise parce que la* Paternité, *si je puis ainsi dire, m'y a engagé, mais je vous assure qu'elle n'ira pas jusques à la vouloir soutenir d'un seul mot.*

Mr. 's Gravesande n'eut garde de dérober au public une Pièce aussi bien écrite: il la fit donc imprimer à la suite de l'Extrait de Poleni (25). Mais il étoit trop intéressé à la mesure des Forces, pour ne pas travailler à détruire les impressions qu'elle devoit donner contre son systême. Il le fit dans le troisiéme Tome du *Journal Historique de la République des Lettres*, pag. 374, où l'on trouve des *Nouvelles Expériences sur la Force des Corps en mouvement, précédées d'une Réponse à la Dissertation sur la Force des Corps*; & là, après avoir rendu à l'Ouvrage de Mr. Calandrin toute la justice qu'il mérite, il convient que si son principe est vrai, ses conséquences sont très bien tirées. Ce principe c'est que la ténacité des parties du Corps mol restant la même, la résisten-

[25] *Voïez le* Journal Historique de la République des Lettres, *Tom. II, pag. 130, & suiv.*

réputation de cet Ouvrage. Je ne parlerai que d'un seul des Extraits qu'il y mit (*K*). En 1715, il fut obligé d'interrompre ce travail, aïant été nommé pour accom-

tence qui résulte de cette ténacité est toujours la même aussi. Pour prouver le contraire, Mr. 's Gravesande en appelle à l'expérience; que l'on enfonce, dit-il, dans de l'argile un Cylindre à plusieurs fois avec différentes vitesses; l'argile doit toujours résister également dans chaque instant, si le principe est vrai, & par conséquent la main ne doit pas trouver plus de difficulté, dans un cas que dans un autre: mais l'expérience démontrera que cela n'a pas lieu. Mr. Calandrin se trompe en supposant les actions de la ténacité toujours égales contre le Corps qui s'enfonce. „ Pendant „ qu'un Cylindre entre dans un Corps mol," dit Mr. 's Gravesande, „ & perd sa force, la ténacité „ des parties reste la même; & la même superfi- „ cie agissant, c'est toujours le même nombre de „ parties qui resiste, & l'intensité de la pression „ est toujours la même; mais la vitesse de la su- „ perficie qui presse, & est pressée, change à tous „ momens; par conséquent les efforts qui détrui- „ sent la force du Corps dans les momens égaux „ qui se suivent, sont inégaux, & étant comme „ les vitesses, ils sont comme les espaces parcou- „ rus dans ces tems égaux. Or, la somme de tous „ les efforts étant égale à toute la force perduë, „ il s'ensuit que cette force est proportionelle à „ la somme de tous les petits espaces parcourus, „ c'est-à-dire proportionnelle à la profondeur de „ l'enfoncement, qui est proportionnelle au quarré „ de la vitesse."

Ensuite Mr. 's Gravesande passe aux Expériences nouvelles, qu'annonce le titre de sa Dissertation. Il y en a cinq, qui confirment que soit qu'on ait égard à la destruction des Forces, soit à leur production, on les trouve toujours proportionnelles aux quarrés des vitesses.

Il remarque dans cette même Dissertation que les deux opinions opposées avoient été deffendues à Geneve avec la même force & le même génie. En effet, Mr. Cramer, Collégue, & Ami de Mr. Calandrin, avoit mis dans le Journal Littéraire (26) un Extrait de cette même Lettre de Mr. Poleni: Mr. De Crousaz qui y étoit nommé parmi ceux dont cet illustre Italien avoit refuté le sentiment, se défendit dans une Lettre qui fut insérée dans le même Journal (27). Mr. Cramer lui repliqua (28), en gardant l'incognito, & appuïa le nouveau systême de raisons très solides. Dans une Lettre à Mr. 's Gravesande, en datte du 7. Février 1729, il en avoit donné une Démonstration fort ingénieuse; on la lira avec plaisir, quoiqu'elle ne soit pas tout-à-fait nouvelle; la voici:

„ Si la force des Corps étoit proportionelle à „ la quantité de translation (au produit de la mas- „ se par la vitesse) cette force pourroit augmen- „ ter & diminuer alternativement, c'est à dire, „ changer continuellement, sans que la force que „ les Corps perdent, quand elle diminue, soit „ emploïée à rien, ou que celle qu'ils gagnent „ quand elle augmente, leur soit communiquée „ par rien d'extérieur, ce qui sans doute doit être „ regardé comme absurde. Or c'est pourtant ce „ qui arriveroit dans le cas consideré par Mr. New- „ ton, de deux Corps tournants autour de leur „ centre commun de gravité, pendant que ce cen- „ tre se meut en ligne droite: car leur mouve- „ ment ou leur quantité de translation, & selon „ nos adversaires, leur force, augmente & dimi- „ nue alternativement, étant le plus grand quand „ les Corps sont dans la ligne de direction du „ centre, & le plus petit quand ils sont dans la „ ligne perpendiculaire à celle là. Au lieu que „ selon nôtre métode de mesurer les forces, en „ multipliant la masse de chaque Corps, par le „ quarré de sa vitesse, on trouve en toutes les „ situations des deux Corps une force constante, „ comme elle doit l'être puisqu'il n'y a aucun ef- „ fet produit, ni aucune force communiquée de „ dehors."

Voila quels sont les Ouvrages entiérement de la composition de Mr. 's Gravesande, qui se trouvent dans le Journal Littéraire. Je me suis étendu sur ce qu'il a écrit touchant les Forces, parce que cette matiére aïant fait beaucoup de bruit parmi les Physiciens, j'ai cru interessans les détails que j'en ai donnés.

Avant que de quitter le Journal je crois devoir parler d'un autre petit Ouvrage de Mr. 's Gravesande, qui y a été inséré presque en entier (29), mais sous la forme d'extrait. C'est une Lettre qu'il écrivit à la demande de Mr. Saurin, son ami, qui travailloit alors à ses *Discours sur le V. & le N. Testament*. Ce Théologien parlant du miracle opéré par Josué, lorsqu'il arréta le soleil & la lune, & voulant établir qu'on ne sauroit en tirer un argument contre le mouvement de la terre autour du soleil, pria Mr. 's Gravesande, de vouloir bien lui exposer les raisons qui prouvent ce mouvement, & de lui donner l'explication de ce passage (30), où il est dit que le soleil s'arréta sur Gabaon, & la lune sur la Vallée d'Ajalon. C'est ce que Mr. 's Gravesande fit dans la Lettre dont il est ici question (31). Il y démontre par des raisonnemens à la portée de ceux pour qui les Discours de Mr. Saurin étoient destinés, 1°. le mouvement de la terre sur son axe; 2°. son mouvement autour du soleil; & quoi qu'il parle pour des gens en qui il suppose très peu de connoissances astronomiques; on s'apperçoit aisément que c'est un grand Astronome qui parle. Ensuite il éxamine les objections qu'on tire, contre ce mouvement, de l'Écriture Sainte & en particulier du miracle operé par Josué: il prouve que le recit que fait l'Auteur sacré de ce miracle n'est nullement susceptible d'un sens philosophique, même dans l'hypothése du repos de la terre, & que par conséquent on ne peut en tirer aucune preuve contre une proposition aussi bien démontrée que l'est celle de son mouvement.

(*K*) *Je ne parlerai que d'un seul des Extraits qu'il y mit..*] C'est de celui des *Elemens de la Géometrie de l'Infini*, par Mr. de Fontenelle (32). Quoique cet Extrait fut fait avec toute la politesse & tous les égards dus à un Savant aussi distingué que Mr. de Fontenelle, celui-ci cependant n'en fut pas content; il crut voir une réfutation de ses sentimens dans le soin que le Journaliste avoit pris de les mettre en paralléle avec les sentimens communément reçus, sans cependant prononcer quels étoient préférables. Il adressa ses plaintes à Mr. 's Gravesande, qu'il jugea bien être l'Auteur de cet Extrait; dans la Lettre qu'il lui écrivit il ne put s'empécher de laisser paroître la tendresse qu'il avoit pour son Ouvrage, & combien il souhaitoit qu'on en portat un jugement favorable. Comme tout ce qui est sorti de sa plume est intéressant; on la lira avec plaisir. Elle est datée du 7. Avril 1730: la voici.

„ Je viens de lire ce que vous avés dit sur la „ 1. partie de ma *Géometrie de l'Infini*, dans le „ XIV. Tome du Journal Littéraire. Je vous re- „ mercie très humblement de quelques traits obli- „ geants que vous y avez semés, & du ton hon- „ neste & impartial dont vous me faites des ob- „ jections. Comme ces objections ont de la for- „ ce par elles mêmes, & de l'autorité par votre „ nom très illustre dans les Mathématiques, je „ les ai examinées avec beaucoup de soin, & je „ puis vous assurer très sincérement que je m'y „ rendrois, si je n'y avois pas trouvé des réponses „ très claires, & très précises. Mais il me fau- „ droit un peu de temps pour les bien rediger par „ écrit, & les mettre dans l'ordre & dans le jour „ nécessaire, & je n'ai pas présentement ce loisir „ là. Je me haste de vous les annoncer avant que „ de vous les envoyer, & je vous demande très „ instamment une grace, c'est de vouloir bien les „ annoncer vous même au public, comme je le „ fais ici, dans le prémier Journal où vous parlerez „ encore de mon Livre. Cela ne vous engage à „ rien, & convient fort à l'impartialité, qui vous „ fait tant d'honneur, & moi j'ai lieu de craindre „ que vos difficultés, qui viennent de si bonne „ main, ne fissent trop d'impression. Je sai cependant déja quelques Geometres qui ne s'y ren- „ dent pas, quoique je ne leur aye rien commu- „ ni-

(26) *Voiez* le Journal Litteraire *Tom. XVI*, *pag.* 136.

(27) *Là-même*, *Tom. XVII*, *pag.* 386.

(28) *Là-même*, *Tom. XVIII*, *pag.* 476.

(29) Journal Littéraire, *Tom. XIV*, *pag.* 113.

(30) Josué X, 12, & *suiv.*

(31) *Cette Lettre a été insérée toute entiére dans* les Discours Historiques, Critiques, Théologiques, & Moraux, sur les Evenemens les plus memorables du V. & du N. Testament, par JAQUES SAURIN à la Haye chez P. de Hondt 1728, *in folio*, *Tom. II*, *pag.* 80, & *suiv.* & de l'Edition in 8, *Tom. III*, *pag.* 152.

(32) *Voyez* le Journal Litteraire *Tom. XIV*, *pag.* 302, & *suivantes*, & *Tom. XV*, *pag.* 101, & *suiv.*

compagner, en qualité de Sécrétaire d'Ambassade (*L*), Mr. le Baron de Wassenaer de Duyvenvoorde, & Mr. van Borsfele van den Hoge, qui furent envoïés par les Etats Généraux en Angleterre, pour y féliciter le Roi George I. sur son avénement à la couronne. Il retrouva à Londres ses anciens amis, Mrs. Burnet, avec lesquels il avoit étudié à Leide, & par leur moïen il se lia étroitement avec le fameux Eveque de Salisbury leur Père, & plusieurs autres Savans; mais ses principales relations furent avec l'illustre Newton, qui conçut pour lui beaucoup d'estime & d'amitié. Il y fut reçu Membre de la Société Roïale. Après son retour d'Angleterre, il s'établit de nouveau à la Haye, où la tranquillité dont il jouïssoit fut troublée par la fâcheuse nouvelle qu'il reçut de la mort de son Père, décédé le 18. Novembre 1716. L'Année suivante Mrs. les Curateurs de l'Université de Leide le nommérent Professeur ordinaire de Mathématiques & d'Astrono-

„ niqué de mes futurs éclaircissements, car j'ai „ l'honneur de vous écrire dans le momen: que „ je me suis pleinement assuré de leur validité. Je „ ne serai point du tout surpris, & je l'ai dit à la „ fin de la Préface, qu'il se soit glissé des fautes „ dans un aussi gros Ouvrage, d'un dessein aussi „ hardi, & ce qu'il y a de pis, qui vient de moi; „ mais j'espére qu'il restera un Sistéme Geométrique, qui n'avoit point encore été formé, qui „ se trouvera assés bien lié, & qui répandra du „ jour sur quantité de matiéres auparavant fort „ obscures. J'en ai déjà pour garants un grand „ nombre de suffrages du plus grands poids, & je „ souhaiterois infiniment que le vostre en pust „ être, que du moins vous donnassiés à la fin de „ vos Extraits un jugement général, qui me feroit „ peut-être plus favorable que les jugements détaillés; mais je n'ai garde de vous rien demander contre vôtre conscience, & quel que soit vo„ tre sentiment sur ce Livre, je serai toujours & „ avec beaucoup d'estime &c."

Mr. 's Gravesande, qui n'avoit eu aucun dessein de faire de la peine à Mr. de Fontenelle, lui fit une reponse, dans laquelle, sans convenir qu'il fut l'Auteur de l'Extrait, parce que les loix, que les Journalistes s'étoient prescrites, ne le lui permettoient pas, il lui témoigna avec combien de satisfaction il avoit lu son Livre. „ Je me sers „ avec plaisir," lui dit-il „ de cette occasion „ pour vous assurer qu'en lisant votre Ouvra„ ge j'ai été frapé de la grandeur de l'entrepri„ se, & que j'ai admiré la maniére dont vous „ avez exécuté vostre dessein. Les vües nou„ velles sur l'Infini, que vous aviez repandües „ dans les différents volumes de l'Histoire de l'Aca„ demie, avoient fait l'étonnement des plus grands „ Mathématiciens. Vous venez de les réünir, de les „ étendre & de les éclaircir; vous y en avez jointes „ un plus grand nombre d'autres qui n'avoient pas „ encore paru, & cela sur des matiéres que per„ sonne n'avoit touchées jusques à présent; vous „ en avez fait un Sistéme qui ne peut être reçu „ des connoisseurs que comme un présent qui a „ passé leur attente, quoi qu'ils connussent la main „ d'où il venoit. Excusez je vous prie, Monsieur, „ si je vous entretiens de votre propre Ouvrage, „ la lecture m'en a fait trop de plaisir pour laisser „ passer cette occasion de vous en marquer ma „ reconnoissance. Du reste je suis sensible à la „ maniére obligeante dont vous vous exprimez „ sur mon chapitre dans vôtre Lettre, je vou„ drois la mériter. Je suis &c.

Peu de tems après, Mr. De Fontenelle envoïa à Mr. 's Gravesande les éclaircissemens qu'il lui avoit promis, & il les accompagna de cette seconde Lettre, en datte du 2. Juin 1730.

„ J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire sous „ l'enveloppe de Mrs. Gosse & Neaulme au su„ jet des objections que vous m'avés faites sur la „ *Géométrie de l'Infini*, voici la Réponse que je „ vous avois promise, & j'espère que cet esprit „ d'équité, qui rend votre Journal si estimable, „ vous la fera insérer dans quelqu'un de vos Vo„ lumes; je me flatte même que vous la trouve„ rés satisfaisante, & je vous avoüe que je me „ tiendrois trop heureux de pouvoir gagner un aussi „ habile homme que vous. J'en conte déjà plu„ sieurs, & même plus que je n'espèrois, car je „ sai bien que les Paradoxes, quelque vrais qu'ils „ puissent être, n'opèrent que lentement; ne m'os„ tés pas, je vous prie, toute espérance, mais „ dussiés vous me l'oster, je n'en serois pas avec „ moins d'estime, & de considération, Monsieur, „ &c."

Mr. 's Gravesande fit insérer ces Eclaircissemens dans le XVI. Tome du Journal Littéraire, pag. 1, & suiv. & il y ajoûta des Remarques qui se trouvent à la pag. 9. du même Volume. Là il rend à Mr. De Fontenelle toute la justice qui lui est duë, & en justifiant les expressions qui lui ont déplu dans l'Extrait, il fait voir que le Journaliste n'a point pensé à se déclarer contre ses sentimens. J'ai lieu de croire que ces Remarques ne plurent point à Mr. de Fontenelle; cependant, il ne me paroit pas qu'elles continssent rien dont il eut raison d'être offensé: qu'on en juge par la façon dont Mr. 's Gravesande s'exprime au commencement: voici ce qu'il y dit. „ Nôtre but, en don„ nant l'Extrait de l'Ouvrage de Mr. de Fonte„ nelle, a été, comme nous en avons averti au „ commencement de cet Extrait, de mettre nos „ Lecteurs en état de juger entre les idées nou„ velles contenues dans cet Ouvrage, & les idées „ reçues. C'est-là le but que nous nous étions „ proposez en donnant nos Remarques, sans que „ nous aïons eu aucun dessein de décider quelles „ idées étoient préférables; & si dans quelque peu „ d'endroits nous avons proposé des difficultez, „ elles ont regardé plûtôt quelques raisonnemens „ particuliers, que le fond même des matiéres. „ Il est vrai que dans plusieurs Remarques, en „ raportant les sentimens reçus, nous avons em„ ploïé la prémiére personne; mais, ce n'a pas „ été pour nous déclarer en faveur de ces mê„ mes sentimens. Rien n'est plus ordinaire aux „ Journalistes, que de se servir de la prémiére „ personne, au lieu de la troisiéme, après qu'ils „ ont averti au nom de qui ils parlent.

„ Nous croions avoir exposé assez clairement „ les sentimens opposez à celui de nôtre Au„ teur, pour que le Lecteur puisse juger des Ré„ ponses que contient la Piéce qu'on vient de „ voir, & trouver ce que pourroient repliquer „ ceux qui sont dans ces sentiments opposez.

„ Nous aurions souhaité que Mr. de Fonte„ nelle ne nous eut pas pris à partie directement. „ Marquer en quoi un Auteur s'écarte des sen„ timens reçus, dire quels sont ces sentimens re„ çus, ce n'est pas toujours se déclarer contre „ cet Auteur. Ce petit manque de formalité ne „ nous empêchera pourtant pas de rendre dans „ toutes les occasions à nôtre illustre Auteur la „ justice qui lui est due; & de regarder comme „ un honneur qu'il nous a fait d'avoir bien vou„ lu enrichir nôtre Journal d'une de ses produc„ tons.

„ On peut juger de l'estime que nous faisons „ de Mr. de Fontenelle, & de ses Ouvrages, „ par la maniére dont nous nous sommes expri„ mez dans nôtre Extrait; & c'est parce que nous „ la portons à un si haut point, que nous som„ mes sensiblement mortifiés de trouver, dans la „ Piéce qu'on vient de lire, deux endroits, dans „ lesquels nous sommes attaquez en nôtre quali„ té de Journalistes, comme si nous n'avions pas „ rendu à l'Auteur de l'excellent Ouvrage, dont „ il s'agit ici, toute la justice qui lui est due sur „ ce qu'il y a de nouveau dans son Livre."

(*L*) *Il fut nommé Sécretaire d'Ambassade.*] Cette Ambassade ne dura guéres plus d'une année, ainsi le séjour de Mr. 's Gravesande en Angleterre ne fut pas fort long. Je lui ai entendu dire que ce fut là qu'il acquit la facilité de pouvoir travailler au milieu du bruit, avec autant de facilité que quand il étoit retiré dans son Cabinet. Sa chambre étoit le rendez vous des Gentils-hommes qui étoient à la suite de Mrs. les Ambassadeurs. Il les recevoit lors même qu'il étoit le plus occupé: il leur permettoit de causer entr'eux pendant qu'il tra-

nomie dans leur Académie (*M*). Il y donna le prémier un Cours complet d'Expériences Physiques, faites avec tout le soin possible.

En 1721, le Landgrave de Hesse-Cassel, qui se faisoit un plaisir d'attirer à sa Cour d'habiles gens, l'invita à venir passer quelque tems auprès de lui (*N*), afin de le consulter sur diverses Machines qu'il vouloit faire exécuter. Il profita du tems des Vacances pour se rendre à Cassel. Là il vit la singuliére Machine, construite par Orffyreus, sans pouvoir décider si c'étoit un mouvement perpétuel ou non (*O*): ce qui suppose qu'il

travailloit, mais sous condition que s'il se disoit quelque chose qu'il fut curieux d'entendre, celui qui l'auroit dite seroit tenu de la repéter dès qu'il l'éxigeroit. Cela l'accoutuma si bien à n'être point distrait par le bruit qui se faisoit autour de lui, qu'il pouvoit dans la suite faire les calculs les plus difficiles au milieu de la compagnie la plus nombreuse.

(*M*) *Il fut nommé Professeur de Mathématiques & d'Astronomie dans l'Université de Leide.*] Mr. de Wassenaer de Duyvenvoorde, qui avoit conçu pour Mr. 's Gravesande beaucoup d'amitié, & qui avoit été témoin en Angleterre du cas qu'en faisoit Mr. Newton, & tous les plus grands Mathématiciens, le recommanda fortement à Mrs. les Curateurs de l'Université de Leide. La vocation que ces Messieurs lui adressérent est dattée du 16. Juin 1717, & il prit possession de cette chaire le 22. du même mois, en prononçant une Harangue *de Matheseos in omnibus Scientiis, præcipue in Physicis, Usu; nec non de Astronomiæ Perfectione ex Physica hauriendа.* Elle fut, imprimée d'abord séparément, ensuite il s'en fit une seconde édition, qui fut réünie avec deux autres Harangues dont je parlerai dans la suite, & qui parurent en 1734, à Leide chez Samuel Luchtmans. Après y avoir démontré combien l'étude des Mathématiques est propre à donner à l'esprit cette justesse & cette sagacité, si nécessaires pour faire des progrès dans les autres sciences, surtout dans l'Astronomie, il fit voir que cette derniére ne sauroit se passer du secours de la Physique, qui fournit les Principes d'où dérive la cause de tous les mouvemens des Corps célestes. Il s'étendit principalement sur ce dernier Article, pour préparer ses Auditeurs à l'entendre enseigner la Physique, quoique cette science ne fut pas expressément comprise parmi celles qui étoient attachées à la chaire qu'on venoit de lui conférer. Il étoit nécessaire qu'il en donnât des leçons. Celui qui remplissoit alors à Leide la chaire de Philosophie, étoit Mr. Senguerd, homme d'esprit & de savoir, mais zélé partisan des dogmes Scholastiques. La Philosophie de Newton, cette Philosophie, qui rejette toute hypothése, & qui n'admet que ce qui est démontré géometriquement, ou fondé sur l'expérience, y étoit absolument inconnue.

Mr. 's Gravesande fut le prémier hors de l'Angleterre qui entreprit de l'enseigner. Il le fit avec tout l'applaudissement possible; il ouvrit ses Colléges avec un appareil considérable de Machines, dont la plûpart étoient de son invention, & qui le mirent en état d'éclaircir par des expériences toutes les différentes parties de la Physique. Jusqu'alors il ne s'étoit donné aucun Cours complet de cette science dans ce goût là. Son appareil étoit admiré, comme ce qu'il y avoit jamais eu de plus parfait en ce genre; & il l'étoit en éfet; lui seul n'en étoit pas content, il travailloit continuellement à l'augmenter & à le perfectionner par de nouvelles inventions. Nous verrons ci-dessous (33), en parlant des différentes éditions de ses Ouvrages sur la Physique, avec quel succès il en vint à bout.

(33) Remarque (*U*).

Il n'enseigna pas l'Astronomie avec moins d'éclat. Il substitua les véritables causes des mouvemens des Corps Célestes, découvertes avec tant de sagacité par le fameux Newton, aux Tourbillons imaginaires de Des Cartes, alors admis dans l'Université de Leide.

Il ouvrit ses Colléges de Mathématiques en recommandant la Lecture des Elemens d'Euclide; il mettoit cet Ouvrage fort au dessus de tous les Traités de Géometrie modernes: & en général la méthode des anciens Mathématiciens étoit fort de son goût; il ne négligeoit rien pour la faire gouter aussi à ses Auditeurs. Dans les leçons qu'il donna sur l'Algébre, il s'appliqua toujours à faire régarder cette science, comme un moien de découvrir des vérités utiles à la Société; tous les problémes qu'il donnoit à resoudre à ses disciples tendoient à ce but. J'en ai un grand nombre parmi ses manuscrits, dont la solution apprenoit toujours quelque chose d'interessant à ceux qui en venoient à bout. Il méprisoit ces Calculateurs de profession, qui passent leur vie à la recherche de vérités de pure spéculation, & dont la découverte n'est d'aucune utilité soit pour les autres sciences, soit pour les besoins de la vie.

(*N*) *Le Landgrave de Hesse-Cassel l'invita à venir passer quelque tems auprès de lui.*] Ce Prince aimoit les sciences, & particuliérement la Méchanique, & il avoit un des plus beaux Cabinets de Machines qu'il y eut en Europe. La réputation que Mr. 's Gravesande s'étoit acquise dans les diverses branches de la Physique, lui fit souhaiter d'avoir son avis sur différentes Machines nouvelles, qu'il vouloit faire construire, & sur une Machine, inventée par un nommé Orffyreus, qu'il croioit être un mouvement perpétuel, & dont je parlerai au long dans la Remarque suivante. Il chargea Mr. Roman de Badeveld, Sur-Intendant de ses Bâtimens, de l'inviter à venir passer quelques semaines à sa Cour. Mr. 's Gravesande s'y rendit pendant les grandes vacances Académiques de l'année 1721. Il y trouva le Baron Fischers, qui lui avoit été recommandé par Mr. Desaguliers, comme un *très bon Méchanicien.* Il étoit Architecte de l'Empereur, & il travailloit dans ce tems-là à accréditer en Allemagne les Machines à feu, inventées en Angleterre, destinées à élever l'eau par le moyen de la vapeur de l'eau bouïllante. Le Landgrave pour lui accorder sa protection, n'attendoit que la décision de Mr. 's Gravesande; celui-ci prononça en faveur de la nouvelle invention. Il fit même avec Mrs. Fischers & Roman un Contract en datte du 3. Août 1721, par lequel ils s'engageoient tous trois à travailler à la perfection de ces Machines, & à obtenir un Octroy pour en faire construire dans les mines, & autres endroits en Allemagne, où elles pourroient être utiles. De concert avec Mr. Fischers il s'appliqua d'abord à remplir le prémier Article de ce contract; il fit construire un petit modéle de cette Machine à laquelle il fit des changemens considérables; cependant cette association n'eut pas de suite, soit à cause des difficultés que Mr. Fischers, qui en étoit le principal promoteur, trouva à obtenir les priviléges nécessaires, soit parce que ces Messieurs voulurent favoriser un Anglois, qui construisit une de ces Machines en Hongrie, où elle eut tout le succès qu'on devoit attendre.

(*O*) *Il vit à Cassel la singuliére Machine construite par Orffyreus, sans pouvoir décider si c'étoit un mouvement perpétuel ou non.*] Cette Machine a été si fameuse, qu'on en verra ici avec plaisir les particularités qui vont faire le sujet de cette Remarque.

Orffyreus, Saxon de naissance, étoit un de ces hommes remarquables par les talens qu'ils ont reçu de la nature pour certains arts, talents très souvent accompagnés d'un singulier travers d'esprit. Il avoit un génie fait pour la Méchanique; & il l'appliqua presque uniquement à la découverte du Mouvement perpétuel. On sait que cette découverte est pour la Méchanique, ce que celle de la Pierre Philosophale est pour la Chymie. Orffyreus après y avoir travaillé, dit-on (34), pendant plus de 20. ans, & avoir fait dans ce but plus de 300. Machines différentes, parvint enfin à en construire une qu'il pretendoit être le Mouvement perpétuel; il la fit d'abord à Gera dans le Voigtland, en 1712; ensuite il la perfectionna en 1713, 1714, & 1715, à Draschwitz & à Merseburg en Saxe; mais piqué des railleries & des contradictions qu'il eut à essuyer de la part de ses compatriotes sur sa nouvelle découverte, il mit cette Machine en pié-

(34) *Je trouve cette anecdote dans une Lettre écrite à Mr. 's Gravesande par H. F. de Hatzfeld, qui disoit la tenir du Frére même d'Orffyreus, & qui prétendoit aussi avoir découvert le mouvement perpétuel.*

piéces, & chercha à la faire ailleurs. Le Landgrave de Hesse l'invita fort à propos à venir chez lui, il s'y rendit d'abord : ce Prince lui accorda un appartement dans son Château de Weissenstein, & tout ce dont il avoit besoin pour construire une autre Machine semblable à la précédente : il y travailla avec ardeur, & dès qu'elle fut finie, le Landgrave suivi de toute sa Cour alla la voir, & l'admira. Le spectacle étoit effectivement singulier. Orffyreus lui-même l'a décrit dans un petit Traité qu'il publia sur cette Machine en Alleman & en Latin (35), & dont j'ai tiré les particularitez qu'on vient de lire ; mais comme son témoignage pourroit paroître suspect, je joindrai ici celui de Mr. 's Gravesande. Il examina cette Machine avec toute l'attention possible & cela par ordre du Landgrave. Voici le compte qu'il en rendit à Mr. Newton, dans une Lettre qu'il lui écrivit, & qui fut imprimée dans le *Mercure Historique & Politique*, *Septembre* 1721, *pag.* 363. J'insére ici cette Lettre en entier, tant à cause du sujet intéressant dont il y est question, que parce que peu de gens ont occasion de l'aller chercher dans l'Ouvrage que je viens de citer.

(35) *En voici le Titre Latin, qui se ressent du caractére bizarre de son Auteur :* Triumphans Perpetuum mobile Orffyreanum, omnibus summis Orbis universi Principibus Magistratibus & Statibus debita cum submissione venale propositum, una cum variis ejusdem effectibus per Authentica testimonia confirmatum ab ejusdem Inventore Orffyreo. Arcanum Regis bonum est occultare ; opera autem Dei revelare gloriosum. Tob. XII. 8. Typis Cassellanis exaratum anno 1719. Mens. Octobr.

„ Le Docteur *Des Aguliers*," dit Mr. 's Gravesande, „ vous aura sans doute fait voir une Lettre, que le Baron *Fischer* lui a écrite (36), il y a quelque tems touchant la Roue d'*Orfireus*, que l'Inventeur assûre être un mouvement perpetuël. Monseignr. le Landgrave a voulu que j'examinasse aussi la Machine. Ce Prince qui aime les Sciences & les beaux Arts, & qui par le secours qu'il donne à tous ceux qui s'y attachent avec quelque succès, ne néglige aucune occasion de rendre utiles au public les inventions qu'on lui présente, souhaiteroit de voir cette Machine connue de tout le monde, & entre les mains de gens plus habiles que l'Inventeur, afin qu'on en retire l'utilité qu'on doit naturellement attendre d'une Invention aussi particuliére. J'ai cru, *Monsieur*, que vous ne seriez pas fâché d'avoir une relation un peu détaillée de ce qu'on observe dans un éxamen extérieur d'une Machine sur laquelle les sentimens sont si partagez, & qui a presque tous les habiles Mathématiciens contre elle. Un très grand nombre soûtient l'impossibilité du Mouvement perpétuel, d'où est venu le peu d'attention qu'on a fait à la Machine d'*Orfireus*. Je sai combien je suis inférieur à ceux qui ont donné leurs démonstrations sur l'impossibilité de ce mouvement ; cependant pour vous expliquer les sentimens avec lesquels j'ai éxaminé cette Machine, j'aurai l'honneur de vous dire, qu'il y a environ 7 ans que je crus découvrir le paralogisme de ces démonstrations en ce qu'elles ne peuvent être applicables à toutes les Machines possibles, & depuis je suis toujours resté très persuadé, qu'on peut démontrer que le mouvement perpétuel n'est pas contradictoire ; & il m'a paru que Mr. *Leibnitz* avoit tort de regarder comme un axiome l'impossibilité du Mouvement perpétuel, ce qui sert néanmoins de fondement à une partie de sa Philosophie. Malgré cette persuasion j'étois fort éloigné de croire qu'*Orfireus* fut assez habile pour découvrir le Mouvement perpétuel ; je regardois ce Mouvement comme ne devant être découvert, qu'après plusieurs autres inventions, au cas qu'il le fût jamais. Depuis que j'ai éxaminé la Machine, je suis dans un étonnement que je ne saurois exprimer. L'Auteur a du génie pour les Méchaniques, mais n'est rien moins que profond Mathématicien ; cependant cette Machine a quelque chose de surprenant, quand même ce seroit une fourberie. Voici ce qui regarde la Machine même, dont l'Auteur ne laisse voir que l'extérieur, de peur qu'on ne lui vole son secret. C'est un tambour d'environ 14. pouces d'épaisseur sur 12. pieds de diamétre ; il est très leger, étant fait de quelques planches assemblées par d'autres piéces de bois, de maniére qu'on verroit l'intérieur de tous côtez, sans une toile cirée qui couvre tout le tambour. Ce tambour est traversé d'un axe d'environ 6. pouces de diamétre, terminé par les extrémitez par des axes de fer de 3. quarts de pouce, sur lesquels la Machine tourne. J'ai éxaminé ces axes, & je suis très persuadé, qu'il n'y a rien en dehors qui contribue au mouvement de la Machine. J'ai tourné le tambour très lentement, & il est resté en repos, aussi-tôt que j'ai retiré la main ; je lui ai fait faire un tour ou deux de cette maniére : Ensuite, je l'ai fait mouvoir tant soit peu plus vite, je lui ai fait faire de même un tour ou deux, mais alors j'étois obligé de le retenir continuellement ; car l'ayant lâché, il a pris en moins de 2 tours sa plus grande célerité, de maniére qu'il a fait 25. à 26. tours dans une minute. C'est le mouvement qu'il a conservé ci-devant pendant 2. mois dans une „ cham-

(36) *Cette Lettre écrite de Cassel parut imprimée dans les Papiers Anglois de ce tems là, & ensuite en Hollandois dans la Gazette d'Utrecht du 14. Août 1721. Comme elle confirme ce que dit Mr.* 's Gravesande, *& qu'elle contient certaines particularités que celui-ci a omises, je l'insererai ici, d'après une Copie que j'ai trouvée parmi ses Manuscrits. Pour ne rien diminuer de son authenticité, je la donnerai telle qu'elle a été écrite par un Aleman, qui entendoit très mal le François. Les barbarismes continuels, dont elle est remplie, n'empêcheront pas qu'on ne comprenne la pensée de l'Auteur, & qu'on ne s'apperçoive aisément qu'il étoit en état de juger de ce dont il parle.*

Je me donne l'honneur de vous écrire la présente pour vous marquer l'estime, que j'ai pour vous, & aussi pour vous donner des nouvelles de ce Mouvement Perpétuel de Cassel, que vous m'avés tant recommandé pendant que je me trouvois encore à Londres. Quoi que je sois fort incredule sur les choses que je ne sçaurois comprendre, je dois pourtant vous assurer, que j'en suis tout-à fait persuadé, puisque je ne trouve aucune chose qui pouroit empêcher de donner à cette Machine le nom de Mouvement Perpétuel, ou de soi-même ; mais j'ai bien des raisons de croire, que c'en est un, selon les expériences que j'en ai faites à ma volonté, & que son Altesse Serenissime m'a bien voulu permettré, qui est le Seigneur le plus aimable & gratieux, que j'ai connu de ma vie, & qui a eu la patience de rester présent aux épreuves, que je faisois pendant deux heures. C'est une Rouë, qui a 12 pieds en diamétre, elle est couverte d'une toile cirée ; à chaque tour de Rouë on entend environ 8 poids, qui tombent doucement du coté que la Rouë se tourne ; cette Rouë marche avec une vitesse étonnante, faisant 26 tours par minute, quand la manivelle ou axe n'est point chargée de quelque autre effort. Aiant après attaché une corde à l'axe pour faire tourner une vis d'Archimède, pour faire monter de l'eau ; cette Rouë faisoit 20 tours par minute, ce que j'ai conté plusieurs fois avec une montre à secondes ; & j'ai trouvé toujours la même régularité ; j'ai arrêté ensuite la Rouë avec bien de la peine par plusieurs reprises de mains sur la circonférence de cette Rouë, qui seroit capable d'élever un homme si on la vouloit arrêter tout d'un coup. L'aiant arrêtée de sorte qu'elle restoit immobile, *& c'est ici Monsieur la plus grande preuve d'un Mouvement Perpétuel :* je lui ai donné un Mouvement fort lent pour voir si elle pouvoit regagner sa prémiére vitesse d'elle même, ce dont je doutois, aiant crû comme on le disoit à Londres, qu'elle ne faisoit que conserver longtems le Mouvement qu'on lui avoit imprimé : mais à mon grand étonnement *j'observai que cette Rouë augmentoit sa vitesse peu-à-peu jusqu'à ce qu'elle eut fait environ 2 tours, après quoi elle avoit regagné toute la vitesse*, qu'elle avoit auparavant ; ce que j'ai observé encore avec la montre à secondes, & j'ai trouvé de même 26 tours par minute quand la Rouë n'étoit pas chargée, & 20 tours après avoir attaché la vis pour élever de l'eau. Cette épreuve Mr. d'avoir vu augmenter la vitesse de cette Roue par elle-même, jusqu'à ce qu'elle fut égale à sa prémiére ou ordinaire vitesse, apres une motion fort lente que je lui ai donné, me persuade plus que si j'avois vu marcher la Rouë pendant un an ; ce qui ne m'auroit pas persuadé d'un Mouvement Perpetuel, car il auroit pu diminuer en quelque chose du prémier Mouvement donné & cesser tout-à-fait avec le tems, *mais de gagner la vitesse au lieu d'en perdre*, se mettre dans sa vitesse ordinaire jusqu'à ce qu'elle a aquis un certain degré pour se mettre égale avec la resistance de l'air & le frotement des axes, je ne sçai si on peut encore douter de la verité du fait. Je l'ai tourné après en sens contraire, & la Rouë faisoit le même effet ; j'examinai bien les axes de cette Rouë pour voir, s'il n'y avoit point d'artifice caché ; mais on ne sauroit voir la moindre chose que deux petits axes, où la Rouë est suspendue par son centre. Son Altesse, qui possède toutes les qualites qu'un grand Prince doit avoir, faisoit toujours cette réflexion gratieuse en faveur de l'Auteur, de ne se vouloir point servir de cette Machine ou l'emploier à quelque chose, de peur qu'on n'en découvrit le secret avant que l'Auteur en eut reçu la recompense de Pais étrangers. Son Altesse qui possede parfaitement les Mathématiques, m'assure que cette Machine est si facile qu'un garçon de menuisier la sauroit comprendre, & la faire après avoir vu le dedans de cette Rouë, & qu'il n'auroit pas exposé son nom en donnant des Attestations, s'il n'avoit pas eu connoissance de la Machine. J'ai dit à son Altesse, que je ne doutois pas, qu'on ne put former une Compagnie à Londres pour achèter le secret. Ce Prince en sera content, si une telle Compagnie veut consigner 20 milles piéces pour l'Auteur ou entre les mains de son Altesse même, ou en autre lieu de sureté. Alors on fera voir & examiner la Machine & le secret, que si on le trouve un Mouvement Perpétuel, les 20 milles piéces seront données à l'Auteur ; &, si non, l'argent sera restitué, ce qui sera stipulé par des Ecrits & avec les précautions nécessaires. Je dis à son Altesse Sérenissime, que personne ne pouroit animer une telle Compagnie ou Souscription mieux que vous, qui travaillez toujours à l'instruction du Public ; considerez quelle obligation l'on vous aura, si vous procurez la connoissance d'un principe de Mouvement Perpétuel à la nation la plus éclairée de l'Europe, & que par là on pouroit découvrir une infinité de belles choses qui ne nous sont pas encore connuës, comme les Loix du Mouvement, sans parler de l'utilité de la Machine même ; comme je ne puis pas toujours rester ici, je vous prie de tenir correspondance avec Mr. Roman, Sur-Intendent des Bâtimens de son Altesse, qui montrera vos Lettres à ce Prince, & se pouroit entendre avec vous touchant cette affaire, qui mérite bien qu'on y fasse des réflexions pour ne pas laisser un tel trésor enterré, & sans utilité ; vous communiquerez aussi à vôtre Ami le Chevalier Newton, s'il vous plait, ce que je viens de vous avancer ici de ce Mouvement. J'espére qu'il vous sera certifié par nôtre Ami Mr. 's Gravesande de Leide, qu'on espére de voir bientôt dans ce païs pour faire un petit tour de promenade, & faire sa reverence à son Altesse Monseigneur ; son Altesse lui aiant fait écrire par Mr. Roman, qu'il voudroit bien le voir ici.

„ chambre cachetée, dans laquelle il étoit impossible qu'il y eût aucune fraude. S. A. Ser. fit ouvrir la chambre, & arrêter la Machine après ce tems-là, car comme ce n'est qu'un essai, elle n'est pas assez forte pour que les matériaux ne s'usent par une longue agitation. Monseigneur le Landgrave a été présent à l'éxamen que j'ai fait de la Machine. J'ai pris la liberté de demander à S. A. Ser. qui a vû l'intérieur du tambour, si lorsque la Machine a été agitée pendant un certain tems, rien n'étoit changé dans l'intérieur ; comme aussi s'il n'y avoit pas quelques piéces dans lesquelles on pouroit soupçonner de la fraude, S. A. Ser. m'a assuré que non, & que la Machine est fort simple. Vous voyez, *Monsieur*, que je n'en ai pas assez vû par moi-même, pour assûrer que j'ai une démonstration, que dans cette Machine le principe du mouvement, qui est certainement dans le tambour, soit tel qu'il le faut pour rendre le Mouvement perpétuel ; mais aussi je crois qu'on ne sauroit me nier d'avoir des présomtions fortes en faveur de l'Inventeur. Monseigneur le Landgrave a donné une récompense digne de sa générosité à *Orfireus*, afin de voir le sécret de la Machine (37), avec promesse de ne point se servir du sécret, ni de le découvrir, avant que l'Auteur en eût retiré encore d'autres récompenses, pour rendre son invention publique. Je sai très bien *Monsieur*, qu'il n'y a qu'en *Angleterre* ou les Sciences fleurissent assez, pour faire trouver à l'Auteur une récompense digne de son invention. Il s'agit simplement de la lui assûrer, au cas que sa Machine soit un véritable mouvement perpétuel. L'Auteur ne demande à toucher l'argent, qu'aprés que la Machine aura été éxaminée en dedans ; on ne sauroit raisonnablement exiger cet éxamen avant la récompense promise. Comme il s'agit d'une chose utile au public, & à l'avancement des Sciences, de découvrir l'invention ou la fraude, j'ai crû que cette relation ne vous seroit pas desagréable. Je suis &c."

On voit par cette Lettre, que le témoignage de Mr. 's Gravesande étoit aussi avantageux à Orffyreus qu'il étoit possible ; n'aiant pas vû l'intérieur il ne pouvoit pas juger autrement de sa Machine : cependant nous allons voir que cet Homme bizarre n'en fut point content, puis qu'à cause de cet éxamen il mit cette Machine en piéces. Par la relation de Mr. 's Gravesande, par celle du Baron Fischers, & par le témoignage même du Landgrave, il paroit démontré, que cette Rouë n'étoit point mue par aucun agent extérieur. C'est cependant ce qu'on pretendit ; on accusa Orffyreus d'être un Imposteur, qui en avoit imposé à la bonne foi du Prince, qui avoit trompé Mr. 's Gravesande, & tous ceux qui avoient éxaminé sa Machine. Sa propre Servante déposa contre lui, & dit que c'étoit elle qui faisoit tourner cette Rouë, & insensiblement il tomba si fort dans le mépris, que tous ceux qui l'avoient protégé, en avoient honte. Mr. De Crousaz, qui étoit dans ce tems-là à la Cour de Cassel, écrivit en date du 3. Février 1729. une Lettre à Mr. 's Gravesande, où il s'énonçoit en ces termes : „ 1°. Orffyreus est un fou. 2°. Il est incroïable qu'un fou ait découvert ce qu'une infinité d'habiles gens ont cherché sans aucun succès. 3°. Je ne crois pas l'incroïable. 4°. On conçoit aisément d'où vient que des personnes gardent pour eux des secrets, dont ils tirent du fruit. Celui-cy ne pouvoit esperer du sien que de la réputation, & il la laisse ternir par une accusation circonstanciée, dont il étoit en son pouvoir de démontrer le faux, si elle avoit été fausse. 5°. La Servante se tire de chez lui de peur d'être égorgée, & en effet la vie d'un tel témoin est à charge. Elle a en main par écrit le serment terrible qu'Orffyreus lui a fait jurer. . . . . . 6°. Il n'avoit qu'à demander qu'on mit cette Fille en sureté, & éxiger un tems pour retablir sa Machine . . . . . 7°. On publia que cette Machine alloit s'éxécuter (38) ; & tout d'un coup les plus avisés furent ceux qui prirent le parti de s'en taire le plus éxactement . . . . . . 8°. Il est vrai, qu'il a chez lui une Machine, à laquelle il donne aussi le nom de Mouvement Perpétuel ; mais il ne la transporte pas. Elle est beaucoup plus petite & différente de la prémiére, sur-tout en ce qu'elle ne tourne que d'un coté &c."

Voilà de quoi rendre fort suspect Orffyreus & sa Machine. Mr. 's Gravesande se seroit-il trompé au point que d'en avoir été la dupe ? Lisons ce qu'il en dit lui-même dans sa Réponse à Mr. De Crousaz, & dont je trouve le brouillon parmi ses papiers, mais sans date : „ J'ai différé de vous repondre, jusques à ce que j'eusse recouvré un écrit (39) que je dressai le lendemain de l'éxamen de la Machine ; car, quoique je me souvienne très éxactement de tout ce qui s'est passé, je crois qu'un écrit dressé le lendemain de l'éxamen, & communiqué à Monseigneur, en présence de qui l'éxamen avoit été fait, devoit être de plus de poids. C'est pourquoi j'ai voulu sçavoir comment je m'étois exprimé.

„ Voici ce que j'ai appris. On dit qu'une Servante assure sous serment qu'elle, ou une autre Servante, faisoit tourner la Machine d'Orffyreus, étant placée dans une Chambre voisine.

„ Je sai bien qu'Orffyreus est un fou, j'ignore s'il est Imposteur, je n'ai jamais decidé si sa Machine étoit une fourberie ou non ; mais ce que je sai aussi sûrement qu'aucune chose au monde, c'est que si la Servante dit ce que je viens de marquer, elle dit un mensonge insigne.

„ Monsr. le Landgrave, en présence du Baron Fischer, Architecte de l'Empereur, & d'autres Personnes, a fait démonter à ma prière les soutiens de la Machine ; nous en avons vu les axes à découvert, j'ai éxaminé les platines dans lesquels les axes reposoient, & dans tout cet éxamen il n'a pas paru la moindre trace de communication avec une Chambre voisine. Je me souviens très distinctement de toutes les circonstances de cet éxamen, qui mit Orffyreus dans une si grande colére contre moi, qu'il mit la Machine en piéces, le jour même, & écrivit sur

„ la

(37) *Ce Prince en pouvoit juger, il étoit assez versé dans la Méchanique pour cela. Voici ce qu'il en dit, aussi bien que des expériences qu'il a faites avec cette Machine, dans un témoignage authentique dont il honora Orffyreus, & que celui-ci a fait insérer dans son* Triumphans Perpetuum Mobile, *pag. 26 & suiv.*

Testamur proinde & verbo nostro principali, ut debemus, verissime confirmamus, quod sæpe nominatum *Perpetuum Mobile Orffyræanum* ita constitutum invenerimus, ut illud neque ab externa aliqua vi aut ope, minus autem ab internis quibusdam Machinis, seu horologiariæ ea dicantur seu rotariæ, aliquo modo dependeat ; reperimus potius, quod Artefactum hoc juxta innumerorum eruditorum sensum (qua nimirum ratione reperiendum olim *Mobile Perpetuum* constitutum esse debeat:) ea ipsa dudum quæsita & desiderata Machina, aut ita dictum *Perpetuum Mobile pure artificiale* quoad durantem materiam &c. imo Rota talis omnino sit, quæ ab interna sua propria artificiosaque vi mottrice tamdiu motum suum continuare potest, quamdiu in dicta interiore structura & essentia nihil deficit, frangitur, laceratur aut depeditur, imo quæ, si possibile foret, nec materia ipsa defectui, mutationi, corruptioni & similibus obnoxia foret, dubio procul motum suum sine cessatione esset continuatura.

Ad majorem etiam veritatis confirmationem Machina hæc, etsi majoris operis modulus tantum sit, ad nostram tamen non exiguam approbationem diu desideratum mensis integri experimentum, idque duplicato temporis spatio, nobis exhibuit ; cum enim nos rotam hanc (postquam trium mensium spatio multis peregrinis & nostratibus, summis & imis quam sæpissime & frequentissime cursus sui & motus specimen præbuisset) tandem die 12. Novembris anni proxime elapsi 1717. obserari, obseratam appresso sigillo muniri & dimidii mensis spatio constanter moveri jussissemus ; die 26. Novembris rursus eo nos contulimus, non paucis Ministris nos comitantibus, illæsa sigilla nostra cognovimus, recognita effregimus, omnia & singula quam curatissime observavimus, & Machinam motu æque rapido agitatam comperimus. Tum propriis nos ipsi manibus cursum Machinæ sistimus, nec multo post absque notabili impulsu & Inventoris Auctorisque ulla ope motum Machinæ reddidimus, &, quo omnis aditus vel ipsi suspicioni præcluderetur, fenestras omnes cæteraque omnia quam sollicite obturari, januas omnes, nobis, nostrisque omnibus coram inspectantibus, obserari, cunctaque quam optime custodiri & appressis sigillis muniri jussimus.

His ita peractis & elapsis fere sex septimanis (cum nemo hoc tempore ad dictam Machinam posset accedere) nos die 4. Januarii anni hujus, propitio Numine inchoati 1718. Arcem nostram Weissensteiniam petivimus, impressa ubique sigilla non tantum ipsi lustravimus & omnino intacta repetimus, sed apertis etiam januis fenestrisque *Mobile Perpetuum Orffyræanum* non interrupto motu agitatum, ut nuper, ita hoc etiam tempore invenimus, lustratoque quam curatissime toto conclavi ne tenuissimum actionis ullius, imo suspicionis, vestigium nobis licuit reperire. Cumque Inventor longiorem Machinæ suæ motum offerret, specimen magis diuturnum (præcipue cum a parte adversa desideratæ quatuor septimanæ duplicato temporis spatio essent adimpletæ) ad purgandam omni suspicione Machinam & absolvendum a calumniis Inventorem haudquaquam esse necessarium judicavimus.

A ce Témoignage du Landgrave, Orffyreus a ajoûté les Témoignages qui lui ont été donnés sur la Machine qu'il avoit fait voir à Gera & à Merseburg ; ils ne sont pas moins authentiques que celui-ci. Voyez le Triumphans Perpetuum Mobile, *pag. 108. & suivantes.*

(38) *Je trouve dans une Lettre de Mr. Roman à Mr. 's Gravesande, datée de Cassel, le 12. Mai 1727, que dans un mois cette Machine alloit être retablie telle qu'elle étoit en 1721. & même Mr. 's Gravesande y est invité par ordre du Landgrave, à se rendre à Cassel pour assister à l'examen qu'on en devoit faire.*

(39) *Cet écrit est la Lettre à Mr. Newton, qu'on vient de lire.*

qu'il ne croïoit pas ce mouvement impossible (*P*). L'année suivante il retourna à Cassel,

„ la muraille que c'étoit l'impertinente curiosité du Professeur 's Gravesande qui en étoit la cause. C'est ce que j'ai lû moi-même l'année d'après; & le résultat de l'éxamen est exprimé clairement dans l'écrit dont je viens de parler, & qui est imprimé dans le Mercure Historique, Mois de Sept. 1721.

„ On m'a dit plusieurs circonstances du témoignage de la Servante, mais je n'y vois pas grande difficulté: en fait de Machines, je ne compte guéres sur ce que peut dire une Servante, qui peut-être en tournant le tourne-broche de son Maître, aura cru faire aller le mouvement perpétuel Si vous sçavez quelque chose de particulier touchant cette affaire, vous me ferez un sensible plaisir de me le marquer."

Il est difficile de déterminer ce qu'il faut croire de cette Machine. Il me paroit cependant que si l'on éxamine murement tout ce qui est pour & contre Orffyreus, on peut se fixer à ceci: 1°, Orffyreus étoit effectivement un fou, comme Mr. 's Gravesande en convient avec Mr. De Crousaz; ses Machines brisées à deux différentes reprises, pour de fort mauvaises raisons, & sans aucune nécessité, en sont de bonnes preuves. Mais c'étoit un de ces fols, tels qu'on en voit souvent, dont la folie se borne à certains objets, & mériteroit plûtôt le nom de bizarrerie. Une telle folie est quelques fois accompagnée de beaucoup de génie, & quand des gens de ce caractère s'appliquent à une seule chose, comme il paroit que celui-ci a fait, il n'est pas surprenant de leur voir faire des découvertes qui ont échapé à la sagacité des plus habiles gens. Ainsi je ne voudrois point conclure avec Mr. De Crousaz qu'il est incroïable qu'un fou, de l'espéce de ceux parmi lesquels on doit ranger Orffyreus, ait trouvé une chose que tant de Savans ont cherchée inutilement. Ajoutons qu'il se trompe quand il dit qu'Orffyreus ne pouvoit espérer de son sécret que de la réputation: il en attendoit un profit considérable; puisqu'il en demandoit 200000 florins. 2°. Rien d'extérieur ne conservoit le mouvement de sa Machine: si c'étoit sa Servante qui la faisoit mouvoir, est-il apparent que cela n'eut point été remarqué par des yeux aussi clairvoians que l'étoient ceux qui en ont fait l'éxamen, ou par le Landgrave qui avoit vu l'intérieur de la Machine? Dailleurs comment peut-on concevoir qu'une Roue, d'un si gros volume, eut pu être agitée par une cause, qui devoit agir uniquement sur l'axe en traversant ses soutiens, & qui étoit si petite qu'elle avoit échapé à l'éxamen le plus rigoureux? 3°. Si la Servante n'a point été gagnée pour déposer contre Orffyreus, tout ce que son témoignage prouve, c'est que son Maître lui avoit fait accroire que c'étoit elle qui mettoit en mouvement la Machine, en faisant tourner un petit rouët, & cela soit pour donner le change à ceux qui auroient cherché à pénétrer son secret, soit par une suite de son caractère singulier, très capable d'une imagination aussi bizarre, comme je l'ai entendu dire souvent à Mr. 's Gravesande; & ce même caractère peut fort bien encore l'avoir empêché de refaire une nouvelle Machine. 4°. Il faut avouër que cette Roue étoit un Phénomène de Méchanique très remarquable: & c'est à quoi il faut s'en tenir si l'on n'en sçait que ce qu'on vient de lire; il y auroit autant de témérité à dire que cette invention étoit le mouvement perpétuel, qu'à ne la regarder que comme une fourberie, dont quelqu'agent extérieur étoit la cause.

(*P*) *Ce qui suppose qu'il ne croïoit pas le* Mouvement perpétuel *impossible.*] La plus forte objection qu'on puisse faire contre la Machine d'Orffyreus, c'est que le mouvement perpétuel n'est pas possible. La plus grande partie des Mathématiciens en conviennent, soutenir le contraire, c'est se rendre ridicule, & donner mauvaise opinion de son habileté en Méchanique; de la même façon que c'est se faire passer pour Visionaire, que de chercher la Pierre Philosophale en Chymie. Cependant je crois que plusieurs de ceux qui prononcent sur ceci, n'ont pas éxaminé la chose assez profondément pour pouvoir en juger: & je doute que jusqu'à present on ait prouvé l'impossibilité du Mouvement perpétuel. Mr. 's Gravesande osoit dire plus; il croïoit qu'il y avoit moien d'en démontrer la possibilité; & c'est ce qu'il entreprit de faire, peu de tems après avoir éxaminé la Machine de Cassel. Bien des gens avoient trouvé étrange qu'un aussi habile Mathématicien que lui eut avancé que le mouvement perpétuel n'avoit rien de contradictoire; il se crut obligé de rendre raison de ce qu'il avoit dit; & il le fit dans une Dissertation intitulée *Remarques touchant le Mouvement perpétuel.* Cette pièce a été insérée dans les Ecrits périodiques de ce tems-là, qu'on ne lit plus, & on en a tiré séparément quelques éxemplaires, que l'Auteur a distribués à ses Amis; mais dont la plûpart se sont perdus à cause de la petitesse du format qui est un in 12°, de 20 pages: ainsi elle est devenuë si rare qu'il n'est presque plus possible de la trouver; le seul éxemplaire que j'en aye jamais vu, m'a été prêté par Mr. Musschenbroeck. Cela m'a déterminé à la placer ici, pour empêcher qu'elle ne se perdit tout-à-fait. Quand on l'aura luë on me saura gré de l'avoir conservée. La voici:

„ Il y a environ huit mois que j'examinai à Cassel, par ordre de S. A. S. Monseigneur le Landgrave de Hesse, les effets d'une machine, que l'Inventeur assure être un *Mouvevent perpétuel.* Il en cache avec soin l'intérieur, jusques à ce, dit-il, qu'on lui ait assuré une recompense, qu'il ne demande de toucher, que lorsque son invention aura été examinée, & reconnuë par les Mathématiciens pour être ce qu'on appelle en Méchanique le *Mouvement perpétuel.* Je fus frappé des effets de la Machine; & ce que j'en vis, joint à ce que j'en appris, d'une maniére à ne pouvoir être revoqué en doute me fit regarder cette Machine comme une des plus belles inventions en Méchanique dont j'aie connoissance, à ne considerer que les effets averez.

„ Le desir de faire connoître cette Machine, fondé sur la persuasion de l'utilité qu'on pouroit en retirer, même en suposant fausse la prétension de l'Auteur, me fit écrire à *Monsieur Newton* ce que j'avois observé. Ma Lettre a été imprimée en François, & aussi en Anglois, à ce que j'ai appris, n'ayant jamais vû cette Traduction.

„ On a trouvé à redire que j'avance dans cette Lettre; *que je ne crois pas* le Mouvement perpétuel *contradictoire.*

„ *Que les démonstrations qu'on a données de son impossibilité ne me paroissent pas applicables à toutes les machines qu'on pourroit imaginer.*

„ Et enfin, *que je trouvois probable que la Machine de Cassel fut un véritable* Mouvement perpétuel.

„ Toute la difficulté roule sur la prémiére de ces trois propositions. Si elle étoit prouvée, les deux derniéres n'auroient pas grande difficulté. Aussi a-t-on trouvé cette prémiére proposition trop hardie pour être avancée sans preuve; ce que j'accorde très-volontiers: je n'aurois pas fait cette faute, si ma Lettre avoit été écrite pour être imprimée; mais elle étoit adressée à *Monsieur Newton.*

„ J'étois si peu disposé à avancer cette proposition sans preuve, que je ne me suis jamais declaré sur ce que je pensois sur le Mouvement perpétuel, prévoiant le jugement que les Mathématiciens devoient faire de celui qui, sur ce sujet, s'écarteroit du sentiment reçu.

„ Ce que j'ai cru devoir à la verité, après avoir vu la Machine de Cassel, m'a engagé de dire à *Monsieur Newton* ce que je pensois sur cette Machine, & à cette occasion ce que je pensois des preuves de l'impossibilité du Mouvement perpétuel. Ma Lettre a été imprimée; il faut me justifier devant le public: j'aurois même du le faire plûtôt.

„ Avant d'entrer en matiére, il faut établir l'état de la question. *On appelle en Mechanique* Mouvement perpétuel, *une Machine dont le principe du mouvement ne dépend d'aucun agent étranger, & dont le mouvement ne s'arrêteroit jamais si les materiaux ne s'usoient pas.*

sel, sur une nouvelle invitation du Landgrave. En 1714, en quittant le Rectorat de l'Aca-

„ On voit par cette définition, qu'une horloge, qui se monteroit par le vent; par les changements que l'humidité & la secheresse, ou le froid & le chaud, produisent dans certains corps; ou enfin par les changemens dans le poids de l'atmosphère, ne seroit pas un *Mouvement perpétuel.* Il ne seroit pourtant pas dificile de construire une telle horloge, qui ne pourroit s'arrêter que par quelque derangement dans ses parties; mais ce seroient des *agents* étrangers qui feroient mouvoir la Machine.

„ Il faut éxaminer à present si la possibilité du Mouvement perpétuel n'est pas une suite de ce que les Mathématiciens ont enseigné sur le choc. Il semble qu'une partie de ceux qui ont voulu prouver l'impossibilité d'un tel mouvement, n'aient pas fait attention aux effets du choc.

„ Les Mathématiciens, & les Physiciens, sont partagez sur la force du choc. Les uns croient, & c'est le sentiment le plus ordinaire, que les forces de différents chocs d'un même corps sont entre elles, comme les vitesses de ce corps. Les autres, au contraire, defendent que ces mêmes forces sont entre elles comme les quarrez des vitesses. Tous conviennent que la force du choc est proportionelle à la masse: c'est pourquoi les prémiers multiplient la masse par la vitesse, pour avoir la force du choc; les autres multiplient la masse par le quarré de la vitesse, pour determiner cette même force.

„ Je n'éxaminerai pas ici lequel de ces deux principes est conforme à l'expérience: je me propose de faire voir, 1. Qu'en admettant le prémier, il faut admettre la possibilité du Mouvement perpétuel, dans les Machines qui auront pour principe de leur mouvement le choc des corps. 2. Qu'en admettant le second principe, l'impossibilité du Mouvement perpétuel n'a pas encore été demontrée dans tous les cas possibles. Et 3. enfin, je tâcherai de faire voir que les loix de la nature ne nous sont pas assez connuës pour en tirer une conclusion generale, que le *Mouvement perpétuel* est contraire à ses loix.

„ I. *Preuves de la possibilité du* Mouvement perpétuel, *en supposant que la force du corps en mouvement est proportionelle à la masse multipliée par la vitesse.*

„ Ceux qui admettent ce principe conviennent de cette proposition; que la force d'un corps qui tombe librement, s'augmente en raison du tems que le corps dans sa chute reste exposé à l'action de la pesanteur: ce qui est une suite du principe; puisqu'il est constant par l'expérience, que la vitesse d'un corps qui tombe, s'augmente en raison du tems de la chute.

„ Par la même raison, un corps qui monte verticalement, perd de sa force en raison du tems qu'il monte: par consequent, si de deux corps égaux l'un monte verticalement, pendant que l'autre tombe librement, le prémier perdra autant de force que le second en gagne, quoi qu'ils parcourent des espaces inégaux.

„ La force qu'il faut pour faire monter un corps à une certaine hauteur, est celle qu'il faut pour surmonter l'action de la pesanteur pendant que le corps monte; & cette force est proportionelle au tems que le corps emploie à monter.

„ Si donc un corps, en tombant librement d'une certaine hauteur, peut rester exposé plus long tems à l'action de la pesanteur, qu'il ne l'est en remontant à la même hauteur, la force qu'il acquiert en tombant surpasse celle qui peut le faire remonter. Comme il est très possible qu'un corps remonte plus vite qu'il n'est descendu, c'est sur quoi je fonde ma preuve de la possibilité du Mouvement perpétuel.

„ Concevons un corps qui en tombant de la hauteur d'un pied perde tout son mouvement par le choc; posons qu'il tombe quatre fois de suite de la même maniére: il sera descendu de la hauteur de quatre pieds, & les quatre chocs seront égaux à la force, que la gravité communique au corps pendant les quatre momens de sa chute. Mais il est connu que le corps peut remonter en deux de ces momens à la hauteur de quatre pieds; & par consequent la force de deux des quatre chocs suffit pour le faire remonter, & les deux autres chocs pourront être emploiez à faire mouvoir une Machine, dont le mouvement sera continué à perpetuité par des chutes reiterées du même corps, qui à chaque revolution gagne la force de deux chocs. Le gain de la force sera plus grand à chaque revolution, si on augmente le nombre des chocs dans la descente. Il ne s'agit pas ici de la maniére d'appliquer l'effort des deux chocs qu'il faut pour faire remonter le corps: je ne dis pas que j'aie trouvé le Mouvement perpétuel; il suffit de démontrer, comme je viens de le faire, qu'il y a dans la nature un principe d'augmentation de force, pour soutenir que le Mouvement perpétuel n'est pas contradictoire, & même qu'il est possible.

„ Cette possibilité paroîtra plus clairement, si on fait attention à cette proprieté des ressorts, qu'ils se debandent avec la même force qu'ils ont été bandez, sur quelque corps qu'ils agissent. Soient deux corps que je nomme A. & B. Je suppose que A pese quatre livres, & B une livre. B en descendant de la hauteur de quatre pieds peut faire monter A à la hauteur d'un pied, par le moïen d'un levier ou de quelque autre machine; ce qui n'est pas contesté. Je nomme *un* la vitesse qu'un corps acquiert en tombant de la hauteur d'un pied, & je suppose que A tombe de cette hauteur d'un pied à laquelle il vient d'être élevé: il aura quatre degrez de force. Supposons encore que A par son choc bande un ressort, & qu'il y emploie toute la force de son choc. Si ce ressort en se debandant agit sur B, il communiquera à B quatre degrez de force: c'est-à-dire, puisque la masse de B est un, quatre degrez de vitesse, qui feront remonter le corps B à une hauteur de seize pieds, quadruple de la hauteur dont il étoit descendu d'abord.

„ On trouve dans les Actes de Leipsic une dispute sur cette matiére entre Mrs. Leibniz & Papin. Le prémier, pour combatre le principe, que la force d'un corps est proportionelle à sa vitesse, soutenoit que la possibilité du Mouvement perpétuel en est une suite. Mr. Papin ne put nier la validité de la conséquence, & se contenta de répondre, que si on lui faisoit voir, qu'il n'est pas contradictoire que toute la force d'un grand corps soit communiquée à un petit, il avoueroit, ou *que le principe qu'il defendoit est faux, ou que le Mouvement perpétuel est possible.* Mr. Leibnitz à cette occasion indiqua plusieurs moïens de communiquer toute la force d'un grand corps à un petit, differens de celui du ressort que j'ai emploïé dans ma demonstration.

„ Le ressort des corps est un principe d'augmentation de force à l'infini, en suposant toujours, avec le plus grand nombre des Mathématiciens, que la force du corps est proportionelle au produit de la masse par la vitesse.

„ Concevons onze boules de quelque matiére flexible à ressort, dont les masses soient en progression Géometrique d'un à dix; que ces boules soient rangées suivant l'ordre de leur grandeur; que la plus petite, que nous supposons seule en mouvement, frappe celle qui la suit; que celle-ci, mise en mouvement par ce choc, aille frapper la suivante; & ainsi de suite, jusques à ce que la plus grande soit frappée. Dans ce cas, si tous les chocs sont directs, & si le ressort des boules est parfait, cette derniére boule aura 394 fois plus de force que n'en avoit la plus petite; comme on le trouve par les régles du choc, reçuës par tous les Mathématiciens, qui n'ont point de différent sur la vitesse des corps après le choc. Les dix prémiéres boules retournent, & les forces de toutes jointes ensemble surpassent 393 fois la force communiquée à la petite boule qui avoit été mise en mouvement. Or, comme la direction du mouvement n'empêche pas que l'effort de ces corps ne puisse être mis à profit, il s'ensuit qu'un seul degré de force communiqué à un corps, en produit près de huit cens dans d'autres corps.

„ Soutiendra-t-on que ces huit cens degrez de „ for-

„ force ne puissent être emploiez à en rendre un „ seul au prémier corps, & outre cela à faire mouvoir quelque Machine, dont on voit aisément que „ le Mouvement pouroit être continué à perpétuité, „ si les matériaux ne s'usoient pas ?

„ On m'objectera, peut-être, qu'il n'y a point „ de corps, dont le ressort soit parfait; ce qui ne „ renverse pas la force du raisonnement. Du manque de perfection dans le ressort, il suit que „ l'augmentation de la force sera moindre, que celle que nous avons determinée; mais, il faudroit „ qu'il n'y eut du tout point de ressort, pour qu'il „ n'y eut pas d'augmentation de force. L'Elasticité de l'yvoire, qui n'est pas la plus parfaite que „ nous aïons, est suffisante pour augmenter la force „ plus de six cens fois, dans l'éxemple qu'on vient „ d'alleguer.

„ Le seul moien de repondre aux arguments „ qu'on vient de proposer pour la possibilité du „ Mouvement perpétuel, est de nier, avec Mr. „ Leibnitz, le principe sur lequel ils sont fondez, „ que les forces des corps sont en raison des produits de leurs masses par leurs vitesses; mais, c'est „ ce qu'un très-petit nombre de Mathématiciens „ ont fait jusques ici. Dans le tems que j'écrivis „ ma Lettre à Mr. Newton, je croïois avoir des „ preuves du principe sur lequel j'ai raisonné jusques à présent; &, en admettant le principe, il „ me paroissoit que la conséquence étoit demontrée. Si je me suis trompé dans le principe, je „ suis tombé dans l'erreur avec le plus grand nombre de ceux qui ont trouvé que j'avois tort dans „ ce que j'ai avancé touchant le Mouvement perpétuel.

„ II. *Examen des démonstrations de l'impossibilité du Mouvement perpétuel, en posant „ pour principe, que la force d'un corps est „ proportionelle au quarré de sa vitesse.*

„ Une suite fort naturelle de ce principe est que „ la force qu'un corps aquiert en tombant est éxactement celle qu'il faut pour le faire remonter à la „ même hauteur, sans qu'on doive avoir égard au „ tems.

„ C'est encore une suite du même principe, que „ la force n'est pas augmentée dans le choc des „ corps flexibles à ressort: & j'accorde volontiers, „ qu'à cet égard, ceux qui admettent le principe „ dont il s'agit, ont demontré l'impossibilité du „ Mouvement perpétuel.

„ Mais, il suit aussi du même principe, que „ deux corps, qui se choquent directement, peuvent rester en repos après le choc, quoique leurs „ forces soient inégales; car deux corps inégaux, „ dont les vitesses sont en raison inverse des masses, & dont par conséquent les forces sont inégales, venant à se choquer directement, s'ils n'ont „ point de ressort, restent en repos après le choc: „ ce que personne ne conteste, & ce qui est prouvé directement par des expériences dans lesquelles il n'est pas possible qu'il y ait de l'erreur.

„ Concevons deux corps dont les masses soient „ comme 1. à 10. & les vitesses comme 10. à 1.: „ la force du petit sera cent, & celle du grand sera „ dix, en multipliant les masses par les quarrez des „ vitesses; c'est-à-dire, que la force du petit „ corps surpasse dix fois l'autre, & cependant la „ force du grand corps est suffisante pour faire perdre au petit corps tout son mouvement. C'est „ un Axiome reçu de tous les Mathématiciens, „ qu'il faut autant d'effort pour donner à un corps „ en repos dix degrés de vitesse, qu'il en faut „ pour l'arrêter lors qu'il est mu avec ces mêmes „ dix degrez de vitesse. Or on a vu comment „ dans le choc direct une petite force suffit pour „ faire perdre à un corps dix degrez de vitesse. „ Par conséquent, pour faire voir que le Mouvement perpétuel est contradictoire, il faudroit „ faire voir qu'il implique contradiction, qu'avec „ un certain degré de force, que je nomme f, „ on puisse communiquer à un corps une force „ dix fois plus grande F, quoique cette même „ petite force f suffise pour faire perdre son mouvement à un corps dont la force seroit F. Or, „ c'est ce qui ne me paroit pas avoir été entrepris „ jusques à présent.

„ Bien des Lecteurs seront étonnez de voir, entre les sentimens des Mathématiciens sur la force „ des corps, une différence aussi grande que celle „ dont nous avons parlé. La matiére du choc des „ corps est une des moins éclaircie de la Physique: „ plusieurs problêmes importans sur cette matiére „ n'ont pas encore été éxaminez; & le manque de „ certaines expériences a empêché ceux, qui ont „ traité jusques à présent cette matiére, quelque „ principe qu'ils aïent admis, de faire attention à „ tout ce qui devoit être consideré. J'ai publié „ une Introduction à la Philosophie de Mr. Newton. Tout ce que j'y dis du choc est fondé sur „ ce principe, que la force, qu'avec les autres „ Mathématiciens je nomme quantité du mouvement, est proportionelle à la masse multipliée „ par la vitesse. En écrivant ma Lettre à Mr. „ Newton, j'étois, comme je l'ai dit ci-dessus, „ encore dans le même sentiment. Les regles que „ les Mathématiciens ont données pour déterminer „ l'effet du choc de deux corps sont trop bien confirmées par l'expérience pour être revoquées en „ doute: il me paroissoit qu'elles étoient une suite „ du principe dont je viens de parler; & je soupçonnois d'autant moins que je pouvois me tromper sur ceci, que ce qui regarde le choc des „ corps, du moins des corps non élastiques, a été „ déduit de ce même principe, par les Mathématiciens qui admettoient l'autre: ce qui me faisoit „ croire, que quoi qu'ils admissent ce dernier dans „ la spéculation, ils étoient obligez de l'abandonner, pour expliquer ce qui regarde les effets du „ choc.

„ Depuis, j'ai fait des expériences qui m'ont fait „ voir, d'une maniére à ne laisser pas le moindre „ doute, que ce dernier principe, que la force des „ corps est proportionelle au quarré de la vitesse „ multipliée par la masse, étoit véritable. Ce „ principe m'a mené à des conséquences qui m'ont „ paru bien paradoxes; mais, les aïant trouvées „ conformes à l'expérience, je me suis attaché à „ en rechercher les raisons, pour concilier ces expériences avec celles qui ont été faites touchant „ le Choc. Le public jugera si j'ai réüssi, par „ un *Essai sur une nouvelle Théorie du Choc*, qui „ paroitra dans peu dans le 12. *Tome* du *Journal* „ *Litéraire*, qui s'imprime à la Haïe. On verra „ aussi que, d'admettre l'un ou l'autre des principes dont nous avons parlé, ne change rien dans „ tout ce qu'on a demontré sur la projection des „ graves, sur les forces centrales, les centres d'oscillation, & plusieurs autres matiéres qui regardent le mouvement.

„ III. Quoique depuis ma Lettre écrite à Mr. „ Newton, j'aie entiérement changé de sentiment „ touchant la nature de la force dont dépend le „ choc, & que je ne croie plus qu'on puisse démontrer la possibilité du *Mouvement perpétuel*, „ par les raisons qu'on a vuës ci-devant, & qui „ me paroissent encore des suites incontestables d'un „ principe généralement reçu; je ne saurois me „ persuader néanmoins, qu'il soit possible de démontrer jamais, qu'il soit contradictoire de construire une Machine qui auroit en soi un principe „ d'augmentation de force en conséquence des loix „ de la nature. Ces loix nous sont trop inconnuës, & il y a peu d'aparence qu'on les decouvre „ jamais toutes assez bien, pour en tirer une semblable conclusion. Il me paroit, au contraire, „ que ce que nous connoissons de ces loix nous „ doit faire envisager comme très possible une Machine telle que nous venons de décrire, quand „ même l'Art humain ne pouroit jamais y parvenir.

„ Il y a dans la nature des principes actifs pour „ rétablir le mouvement qui se perd en tant de „ rencontres: on decouvre de tels principes dans „ toutes les petites parties dont les corps sont composez; & on en voit des effets bien considérables „ dans les ressorts, dans les fermentations, & dans „ une infinité d'autres occasions. N'y auroit-il „ pas quelque témérité d'assûrer qu'il soit contradictoire de mettre à profit ces principes? Il „ paroit probable, que c'est d'eux que dependent „ les mouvemens dans les animaux, dont les corps „ me paroissent autant de *Mouvemens perpétuels*: „ le sang, qui circule, met en mouvement les „ muscles qui agitent le cœur: le cœur agité fait „ circuler le sang; &, dans chaque revolution, „ il faut un gain de force qui contre-balance ce

l'Academie, il prononça une harangue (*Q*), qui prouva bien clairement qu'il étoit en état d'enseigner avec succès, outre les Mathématiques & l'Astronomie, toutes les autres parties de la Philosophie. Ce ne fut cependant qu'en 1734, que Mrs. les Curateurs de l'Université lui en donnérent la commission, en ajoûtant à ses tîtres, celui de Professeur en Philosophie (*R*). Le plus considerable des Ouvrages qu'il a publiés, est un Traité de Physique dont il y a eu plusieurs éditions (*S*). Les ju-

„ qui se perd par le frottement. La nouriture ne „ sert proprement qu'à entretenir en état les maté- „ riaux qui composent la Machine.

„ Au reste, la question de la possibilité ou im- „ possibilité du *Mouvement perpétuel*, me paroit de „ fort peu de consequence : mais il seroit à souhai- „ ter que la forte persuasion dans laquelle sont les „ Mathématiciens, touchant cette impossibilité, „ ne les empêchât pas de faire une attention sérieu- „ se à une Machine aussi étonnante qu'est celle de „ Cassel. Une rouë, dont le principe du mouve- „ ment est intérieur ; qui se met en mouvement par „ le moindre effort ; qu'on peut faire tourner du „ côté qu'on juge à propos, sans que ce qui la „ fait tourner d'un côté soit arrêté par ce qui l'au- „ roit fait tourner de l'autre, si elle y avoit été „ poussée ; enfin, une rouë, qui, après avoir fait „ quelque millions de tours, avec une rapidité „ surprenante, continuë son mouvement de mê- „ me, & n'est arrêtée qu'à force de bras ; une „ telle Machine mérite, à ce qu'il me paroit, „ quelque éloge, quand même elle ne satisferoit „ pas à tout ce que l'Inventeur en promet. Si „ c'est le Mouvement perpétuel, l'Auteur mérite „ bien la recompense qu'il demande : si ce ne l'est „ point, le public peut découvrir une belle inven- „ tion, sans que ceux qui auroient promis la ré- „ compense fussent engagez à rien ; l'Inventeur „ n'ayant jamais exigé qu'une promesse condition- „ nelle."

Cette Dissertation attira à Mr. 's Gravesande des Lettres de tous les chercheurs de Mouvement perpétuel ; il ne daigna répondre à aucun : il croïoit le mouvement perpétuel possible, mais il croïoit en même tems que peu de gens pouvoient le trouver. Nous verrons ci-dessous, Remarque (*U*), le jugement que porta un des plus grands Mathématiciens de ce Siècle, je veux dire Mr. Jean Bernoulli, sur cette Piéce.

(*Q*) *Il prononça une harangue*.] Cette harangue a pour tître *de Evidentia*; l'Orateur y traite en homme qui pense juste & profondement des principes sur lesquels est fondée la certitude de nos connoissances. Après avoir clairement établi la nature de l'Evidence Mathématique, & démontré qu'elle est par elle même la marque caractéristique du vrai, il examine quelles sont les sciences qui en sont susceptibles. Ensuite il passe à l'Evidence Morale qu'il prouve être un fondement de persuasion, non par sa propre nature, mais parce que Dieu a voulu que nous ajoutassions foi à ce que les sens, le témoignage, & l'analogie nous apprennent, trois choses qui sont les fondemens de cette espéce d'Evidence ; & à cette occasion il fait voir la contradiction qu'il y a dans les raisonnemens des Sceptiques. La clarté & la solidité qui régnent dans toute cette harangue, la firent regarder comme le plus précieux morceau de Logique qui eut jamais paru sur cette matiére. Elle fut imprimée d'abord séparément, & ensuite on la réünit, comme je l'ai dit ci-devant, sous un tître commun avec celle que Mr. 's Gravesande prononça quand il fut fait Professeur, & une troisiéme dont je parlerai dans la Remarque suivante. Depuis je l'ai faite réimprimer à la tête de la troisiéme édition de sa Physique, comme on le verra ci-dessous.

(*R*) *En 1734, Mrs. les Curateurs ajoutérent à ses titres, celui de Professeur en Philosophie.*] Jusqu'à ce tems là il n'avoit eu que le département des Mathématiques & de l'Astronomie ; excepté qu'en 1730, on lui confera la commission d'enseigner l'Architecture Civile & Militaire en langue Hollandoise ; commission qui se donnoit toujours à un simple Lecteur ; mais comme alors il n'y en avoit point, il voulut bien s'en charger, & il la remplit pendant 4. ans, au bout desquels il s'en démit, en faveur de Mr. la Bordus, qu'à sa recommandation Messieurs les Curateurs nommérent Lecteur en Mathématiques ; & en même tems il obtint le tître de Professeur en Philosophie, ce qui le mettoit en état de donner des Colléges sur toutes les parties de cette science.

Il fit à cette occasion une troisiéme harangue, *de vera & nunquam vituperata Philosophia*, où après avoir exposé les défauts que l'on peut reprocher aux principales Sectes Philosophiques, il fait voir que la vraye Philosophie, consiste en ce que chacun réponde au but pour lequel il a été créé par l'Etre supréme, & c'est de cette Philosophie qu'il demontre qu'elle n'a jamais été l'objet du mépris, mais qu'au contraire elle a toujours été également estimée dans les différens ages du Monde. Ce qu'il en dit est fondé sur la plus saine raison, & quoique dénué des ornemens de l'Eloquence, est très propre à inspirer l'amour de la sagesse, qui est le véritable but où doit tendre le Philosophe. Cette harangue fut prononcée le 25. de Septembre 1734, & imprimée la même année chez Samuel Luchtmans, réünie, comme je l'ai dit, avec deux autres.

Immédiatement après l'avoir prononcée, il commença à donner des Leçons sur la Logique, la Méthaphysique & la Morale. Nous verrons quelles étoient ses idées sur ces sciences, quand nous parlerons des Ouvrages qu'il en a publiés, ou qu'il en a voulu publier.

(*S*) *Il y a eu plusieurs Editions de sa Physique.*] Dès que Mr. 's Gravesande eut été nommé Professeur, il donna comme on l'a vû ci-dessus, des Leçons de Physique, & pour qu'elles fussent plus utiles à ses Auditeurs, il publia un Cours de cette Science, sous ce tître, *Physices Elementa Mathematica, Experimentis confirmata. Sive, Introductio ad Philosophiam Newtonianam. Lugduni Batavorum, apud Petrum van der Aa, & Balduinum Jansonium vander Aa*, in 4°, en deux Tomes, dont le prémier parut en 1720, & le second en 1721. C'est là le prémier Ouvrage dans lequel on ait vû, dans toutes les différentes branches de la Physique, les Expériences & les Démonstrations substituées aux Hypothéses & aux Conjectures, qui dégoutoient ceux qui cherchoient uniquement la vérité. Tout y est déduit des loix de la Nature, qui, quoiqu'on en ignore la cause, doivent seules nous fournir les principes d'explication dans une Science qui a uniquement pour objet les Opérations mêmes de la Nature. Tout ce qui n'en découle pas clairement, & qui ne peut pas être confirmé par des expériences, est banni de cet Ouvrage. Dans une excellente Préface qui est à la tête du prémier Volume, l'Auteur expose la méthode qu'il a suivie dans ses raisonnemens philosophiques ; c'est celle du grand NEWTON, qui n'a rien admis en Physique que ce qui étoit démontré ; & ce fut la raison qui l'engagea à mettre le nom de cet Illustre Philosophe sur le tître de son Livre, qui renfermoit d'ailleurs bien des choses dont Newton n'avoit point parlé, ou sur lesquelles il ne pensoit pas comme Mr. 's Gravesande.

Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Livres. Le prémier traite du Corps en général, & du mouvement des Corps solides : le second, des Fluides ; le troisiéme de la Lumiére, & le quatriéme, de l'Astronomie. Il est orné de 58. Planches, très bien gravées, dont la plûpart représentent les Machines, avec lesquelles ont été faites les expériences, qui y sont décrites avec beaucoup de soin. Ces Machines sont presque toutes de l'invention de Mr. 's Gravesande ; s'il y en a quelques unes qu'il ait empruntées d'ailleurs, il les a tellement changées & perfectionnées qu'elles peuvent passer pour être de lui. Celui qu'il emploïoit à leur construction étoit Mr. *Jean Musschenbroek*, Artiste qui n'étoit pas moins distingué par son profond savoir en Mathématiques, que par son habileté à executer tout ce que Mr. 's Gravesanne imaginoit ; celui-ci n'avoit qu'à lui exposer de bouche ce qu'il avoit en tête pour qu'il le fit, si non avec toute la propreté possible, du moins avec solidité & avec justesse. L'estime & l'amitié

tié que j'avois pour lui, me rendent encore très sensible à la perte que j'ai faite par sa mort arrivée en 1748.

Dès que la Physique de 's Gravesande parut, on s'empressa de la publier en Anglois. Les Libraires Senex & Taylor engagérent le Dr. Désaguliers à la traduire; le second Volume n'étoit pas encore publié lorsqu'il entreprit cette Traduction; il se hata de la finir pour prévenir les Libraires Mears & Woodward, qui de leur côté faisoient travailler à la même Traduction, mais y emploïoient un bon Prêtre, qui n'entendoit rien à la matiére dont il étoit question. S'appercevant des défauts de leur Ouvrage, en bonne partie déja imprimé, ils s'adressèrent au Dr. Keil, à qui ils avancérent 10 guinées, pour qu'il voulut bien le revoir, en lui promettant de réimprimer les feuilles où il trouveroit des corrections à faire; & tout de suite ils anconcérent leur édition comme faite sous les yeux de cet habile homme, & en même tems ils ne négligérent rien pour décrier celle de Mr. Désaguliers; celui-ci ne garda pas le silence, il leur répliqua vivement, & cela donna occasion à plusieurs avertissemens de part & d'autre qui parurent dans les papiers publics, & où les termes furent très peu ménagés. Cependant la Traduction de Mr. Désaguliers parut la prémiére; mais elle se ressentoit de la précipitation avec laquelle il l'avoit faite; il la dictoit quelques-fois à quatre copistes à la fois; & il en acheva le second Tome en 15. jours de tems. Les Libraires pour lui donner plus d'authenticité, profitérent de l'absence de Mr. Désaguliers, pour ajoûter à l'Avertissement qu'il avoit mis à la tête de sa Traduction, qu'elle avoit été faite à la demande & par conséquent avec l'approbation de l'Auteur: celui-ci s'en plaignit, & là dessus Mr. Désaguliers supprima cet Avertissement dans les exemplaires qui n'étoient pas encore distribués; mais cela n'en empécha pas le debit, qui fut tel, que quelques mois après il en fallut donner une nouvelle édition, où plusieurs fautes de la premiére furent corrigées. Cependant les Libraires Mears & Woodward publiérent aussi leur Traduction, mais remplie de fautes si lourdes, qu'il étoit aisé de voir qu'ils n'avoient aucunement profité des corrections faites par Mr. Keil; aussi tomba-t-elle bientot dans l'oubli. On peut voir au commencement du second Tome de l'Edition originale, le jugement qu'a porté Mr. 's Gravesande sur ces deux Traductions, & le détail que j'en ai donné est tiré des Lettres qu'il avoit reçuës du Dr. Désaguliers.

Le but de Mr. 's Gravesande en publiant sa Physique, étoit principalement l'utilité de ses Auditeurs: il leur étoit commode de pouvoir retrouver dans son Livre la description des expériences qu'ils lui avoient vu faire dans ses Collèges. Mais il étoit d'un trop grand format, pour qu'ils puissent le porter avec eux aux Leçons; cela le détermina à l'abréger & à en faire un plus petit Volume, qu'il publia sous le titre de *Philosophiæ Newtonianæ Institutiones, in usus Academicos. Lugduni Batavorum, apud Petrum Van der Aa*, 1723, *in* 8. Dans cet Abrégé il retrancha toutes les descriptions d'Expériences, mais en même tems il y fit divers changemens, tant dans les choses que dans l'ordre, & donna plusieurs démonstrations qui ne se trouvoient pas dans son grand Ouvrage. Ce qu'il y eut sur-tout de nouveau, fut un Chapître où il exposa sa Théorie sur les Forces; il étoit encore dans l'ancien systême sur cette matière, lorsqu'il composa ses Elemens, mais comme on l'a vu ci-dessus, il adopta ensuite celui de Leibnitz, que l'on trouve expliqué & demontré dans le Chapitre XIX. du premier Livre de cet Abrégé.

Deux ans après il donna une nouvelle édition de ses Elements de Physique, qui parut chez P. Vander Aa, en 1725. Il s'étoit principalement appliqué dans la premiére Edition à donner des Expériences; elle avoit été faite pour des Etudiants, plus frappés par ce qui tombe sous leurs yeux, que par des démonstrations géométriques, qui sont pour l'ordinaire au-dessus de leur portée. Mais l'approbation dont les plus grands Mathématiciens honorèrent cet Ouvrage, détermina son Auteur à le rendre plus digne d'être lu par eux. Dans cette seconde Edition on trouve des Scholies, où il donne les Démonstrations des Propositions, qui dans la prémiére n'étoient appuiées que sur des Expériences; ces mêmes Scholies, contiennent encore plusieurs Propositions nouvelles, qui ne pouvoient pas être commodément placées dans le corps de l'Ouvrage. On y trouve aussi la description de diverses Machines, que Mr. 's Gravesande avoit inventées depuis peu; & grand nombre de celles qui avoient été décrites dans la premiére Edition, sont si fort changées dans celle-ci qu'elles peuvent passer pour nouvelles. La Théorie des Forces, & du Choc, y est expliquée au long, & confirmée par un grand nombre de belles Expériences.

Pour dispenser ceux qui avoient la premiére édition, de l'obligation d'acheter cette seconde. Mr. 's Gravesande fit en leur faveur un Supplément qui renfermoit les principaux changemens & les Additions qu'il y avoit faites, & il le publia sous ce tître: *Supplementum Physicum, sive Addenda & Corrigenda in prima Editione, Tomi primi, Libri editi Lugd. Bat. anno MDCCXX. cui titulus* Physices Elementa Mathematica, Experimentis confirmata, sive Introductio ad Philosophiam Newtonianam. *Lugduni Batavorum*, apud *P. Vander Aa*, 1725. Ce Supplément ne roule que sur le premier Tome, parce que les changemens faits au second étoient peu considérables.

En 1728. Mr. 's Gravesande publia une nouvelle édition de ses *Philosophiæ Newtonianæ Institutiones. Leidæ & Amstelodami, apud J. A. Langerak, J. & Herm. Verbeek, & B. Lakeman.* Elle fut faite d'après la seconde Edition des Elemens, & même on y trouve quelque chose de plus sur le Choc, avec d'autres additions assez importantes.

En 1742, il parut une troisiéme Edition des Elemens, à Leide, chez A. Langerak, & J. & H. Verbeek. Depuis la publication des deux premiéres, Mr. 's Gravesande continuellement appliqué à perfectionner, & à étendre ses idées sur la Physique, avoit trouvé des démonstrations plus claires que celles qu'il avoit emploiées auparavant; il avoit fait de nouvelles découvertes, & inventé de nouvelles Machines, ou perfectionné celles dont il avoit fait usage jusqu'alors. Cela le détermina à faire réimprimer ces Elemens pour la troisiéme fois; & cette Edition est si considérablement changée & augmentée, qu'elle peut être régardée comme un Ouvrage tout-à-fait nouveau, quoique les Principes y soient les mêmes que dans les précédentes. Elle est ornée de 127 Planches, fort bien gravées, & qui représentent un très grand nombre de Machines, toutes de l'invention de l'Auteur, ou perfectionnées par lui. Elles sont bien différentes de celles qui avoient paru dans les premiéres Editions, qu'il est intéressant de comparer avec celle-ci, pour voir par quels dégrés l'esprit humain parvient à perfectionner ses inventions. Les Machines telles que Mr. 's Gravesande les avoit décrites dans la premiére Edition, étoient très ingénieusement inventées, on les admiroit. Elles parurent fort changées dans la seconde; en les voiant ainsi corrigées, on fut surpris de n'en avoir pas d'abord connu les défauts: cependant elles étoient encore bien éloignées de ce qu'elles devoient être; dans la troisiéme elles sont portées à un point de perfection, au-delà duquel il semble qu'il ne soit pas possible d'aller. L'usage continuel qu'en faisoit Mr. 's Gravesande, lui en découvroit les défauts, qu'il corrigeoit d'abord, & de cette façon il a renouvellé plusieurs fois son cabinet, non sans des dépenses considérables. Presque toutes les Machines qui sont décrites dans les trois éditions, comparées ensemble, fournissent des preuves de ce que je dis ici; mais pour s'en convaincre il suffit de jetter les yeux sur celles qui servent aux Expériences des Forces centrales, de la Percussion, des Loix de l'Elasticité, & de l'Hydraulique, & sur la Pompe pneumatique.

A la tête de cette troisiéme édition, Mr. 's Gravesande a mis une Préface, où il rend compte des divers changemens qu'il y a faits, & où il indique les sources où il a puisé les Propositions, qui sans être de lui se trouvent dans son Ouvrage. On lui avoit fait un crime auparavant de ce qu'il n'avoit point cité les Auteurs, de qui il avoit emprunté quelque chose; il voulut ôter tout sujet de plainte à cet égard; mais cela ne lui étoit pas facile. Jamais il n'avoit fait de Recueils; quand ses lectures lui apprenoient quelque chose qu'il jugeoit digne d'être retenuë, il se la mettoit en tête, sans jamais la confier au papier, & sans s'em-

baraſſer du nom de l'Auteur qui la lui fourniſſoit; il ne cherchoit qu'à orner ſon eſprit, & non à charger ſa mémoire. Auſſi ſe trouva-t-il très embaraſſé quand il fallut mettre la main à la plume pour ces citations, il me pria de lui aider; & nous emploïames enſemble pluſieurs jours à chercher les noms dont nous avions beſoin, & encore nous fut-il impoſſible de les trouver tous.

On avoit tort de le blâmer de s'être attribué les penſées des autres, ſans les citer; jamais perſonne ne fut plus éloigné que lui de chercher à ſe faire honneur de ce qui appartenoit à autrui; il avoit prévenu tout ſoupçon à cet égard, par cet avertiſſement qui ſe trouve dans la Preface de la prémiére Edition de ſes Elemens (40). *Qui ſcientiæ elementa conſcribit, non quid novi, quantum ad materiam pollicetur: ideoque inutile duxi monere, ubi reperiantur quæ hic traduntur. Pro meo ſumſi, quodcunque propoſito meo utile mihi viſum eſt, credidique ſatis eſſe de hoc monere ad omnem furti ſuſpicionem vitandam. Malo gloriam, ſi quam ex paucis novis, quæ ſparſim in hoc tractatu dantur, ſperare poſſum, amittere, quam aliis ſuam detrahere: ſumat ergo quiſque quod ſuum credit, nihil vindico.*

(40) *Folio* ** 3 *verſo.*

Dans cette troiſiéme Edition, après la Préface ſuit la Harangue ſur l'*Evidence*, dont il a été parlé dans la Remarque (*Q*). L'Auteur a voulu qu'elle fut placée là, pour ſervir de réponſe à ceux qui prétendent que nous n'avons que des connoiſſances imparfaites en Phyſique, & que nos raiſonnemens ſur le peu que nous connoiſſons ſont hypothétiques; & qu'ainſi vouloir bannir les hypothèſes de la Phyſique, c'eſt réduire cette ſcience à rien.

Le Corps de l'Ouvrage même eſt partagé en ſix Livres, chacun deſquels eſt plus grand qu'aucun des quatre qui faiſoient le partage des éditions précédentes. Dans le prémier, outre des additions conſiderables dans tous les Chapitres, particuliérement dans ceux où il eſt queſtion des Pendules & des Forces centrales, on trouve un Chapitre nouveau très intereſſant; c'eſt le XXI. où il eſt traité de l'uſage des Machines; rien n'avoit jamais été publié d'auſſi profond ſur cette matiére. Le ſecond Livre qui roule ſur les Forces, le Choc, tant ſimple que compoſé, & les Loix de l'Elaſticité, contient tout ce qui a été dit d'eſſentiel ſur ces matiéres. Les Forces y ſont examinées dans trois Chapitres, & le Syſteme de Leibnitz y eſt établi & confirmé par un grand nombre d'expériences, qui ne laiſſent plus lieu à aucun doute. Mr. 'sGraveſande y donne tous les principes néceſſaires pour reſoudre les différentes difficultés qui lui avoient été faites; mais il les donne ſans indiquer ces difficultés, non plus que leurs Auteurs, pour ne pas s'engager dans des diſputes, pour leſquelles il avoit beaucoup déloignement. Mr. Déſaguliers, zélé partiſan de l'ancien Syſteme ſur les Forces, aïant ſuſpendu, par le conſeil de Mr. Muſſchenbroek, la publication du ſecond Volume de ſon Cours de Phyſique, juſqu'à ce qu'il eut vû cette troiſiéme édition, tacha de reconcitier l'ancien Syſtéme avec le nouveau, quand il eut lu ce que Mr. 'sGraveſande y diſoit ſur les forces (41). Il prétend que toute la diſpute ſur cette matiére eſt une diſpute de mots; les Partiſans de l'Ancien Syſtéme n'entendant autre choſe par le mot de force que la quantité de mouvement d'un Corps, ou la preſſion inſtantanée qu'il opére, pendant que ceux qui ſuivent le nouveau Syſtéme, déſignent par ce mot le pouvoir d'agir qui ſe trouve dans un Corps en mouvement. A l'aide de cette diſtinction il croit lever toute difficulté; la force dans le prémier ſens eſt égale à la maſſe multipliée par la viteſſe, & dans le ſecond elle eſt proportionelle au produit de la maſſe par le quarré de la viteſſe (42). Il eſt ſurprenant que Mr. Déſaguliers ait tant tardé à faire cette découverte. Il y avoit longtems que Mr. 's Graveſande avoit établi la queſtion de cette même maniére, & qu'il avoit levé toute l'équivoque que Mr. Déſaguliers prétend avoir trouvée. Voïez ci-deſſus entre les Citations (19) & (20).

(41) *Voiez* A Courſe of Experimental Philoſophy, by J. T. Deſaguliers, *Tom II, Preface pag. VI.*

(42) *Là-même, pag.* 46.

Le troiſiéme Livre qui traite des Fluides, eſt conſiderablement augmenté & changé. On y trouve une méthode très ingénieuſe de peſer éxactement les Corps avec la balance hydroſtatique, un Chapitre ſur l'action laterale des Fluides en mouvement, & un autre ſur les Machines Hydrauliques, qui n'avoient point paru dans les éditions précédentes.

Le quatriéme Livre roule ſur l'Air & ſur le Feu. Les experiences ſur l'Air y ſont décrites avec beaucoup plus d'étendue, de même que les Machines avec leſquelles elles ont été faites, & qui ſont toutes changées. Dans le Traité du Feu on trouve bien des idées nouvelles.

Dans le cinquiéme Livre il eſt queſtion de la Lumiére, & tout y eſt démontré par des expériences faites, avec toute l'éxactitude & la commodité poſſible, à l'aide d'une Machine de l'invention de Mr. 'sGraveſande, & à laquelle il a donné le nom d'*Hélioſtate:* cette ingénieuſe Machine ſert à retenir un rayon ſolaire dans une même ligne, auſſi longtems que l'expérience dure. Elle conſiſte dans un miroir de métal, dirigé de façon par une Horloge, qu'il reflechit toujours les raions de lumiére vers le même point. Fahrenheit en avoit eu la prémiére idée, mais une idée très imparfaite, il falloit un génie auſſi inventif que celui de Mr. 's Graveſande pour l'exécuter comme il a fait (42*).

(42*) *Cette Machine a été ingénieuſement appliquée à l'uſage des téleſcopes aſtronomiques, par Mr.* C. G. Kratzenſtein. *Voyez les* Novi Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ, *Tom. I, pag.* 291, *& ſuiv.*

Dans le ſixiéme Livre qui traite de l'Aſtronomie, les changemens ſont moins conſiderables que dans les autres; il y en a cependant, ſurtout dans le Chapitre, où il eſt parlé de la figure des Planètes: celle de la Terre y eſt déterminée d'après les obſervations faites par les Academiciens François, tant au Nord que ſous l'Equateur.

En liſant cet Ouvrage, il faut ſe ſouvenir que ce ne ſont que des Elémens, & qu'ainſi l'Auteur n'a pas du y dire tout ce qu'il y avoit à dire ſur les ſujets qu'il traite: ſon but n'étoit point de rendre inutiles les Ouvrages de ceux qui avoient écrit ſur les mêmes matiéres: & ce qu'il en a emprunté, il l'a toujours préſenté ſous une face nouvelle, & accompagné de démonſtrations de ſa façon.

Il avoit à peine achevé de corriger la derniére épreuve de cette troiſiéme édition, lorſqu'il mourut ſans avoir le tems d'en faire imprimer la Préface. Je fus obligé de me charger de ce ſoin, elle n'étoit pas entiérement achevée, la fin en devoit être changée: je la fis imprimer telle qu'elle étoit. J'ajoûtai de plus à cette édition une Table des figures, dans laquelle, pour la commodité de ceux qui voudroient faire éxecuter les Machines qu'elles repréſentoient, j'indiquai la proportion qu'il y avoit entre chaque Machine & ſa repréſentation dans les Planches.

Mr. 's Graveſande ſe propoſoit de réformer ſes *Inſtitutiones Philoſophiæ Newtonianæ* d'après cette nouvelle édition, mais la mort l'aïant empéché d'exécuter ce deſſein; je me vis encore dans l'obligation de prendre la choſe ſur moi; je fis donc un abregé éxact des *Elemens*, où je fis entrer tout ce que Mr. 's Graveſande m'avoit dit y vouloir inſerer, & qu'il expliquoit dans ſes Colléges, & j'en donnai ainſi une troiſiéme édition, qui parut à Leide en 1744, chez J. A. Langerak, & J. & H. Verbeek.

Comme cette nouvelle édition des Elemens étoit attendue avec beaucoup d'impatience, les mêmes Libraires qui l'imprimoient reſolurent de la faire traduire en Hollandois. Mr. Engelman, Docteur en Médecine à Haarlem, entreprit cette Traduction, & il en parut un Volume qui contenoit les deux prémiers Livres ſous ce titre, *Wiskundige Grondbeginſelen der Natuurkunde, door Proef-Ondervindingen geſtaafd. Of te Inleiding tot de Newtoniaanſche Wysbegeerte, door den Heere W. J. 's Graveſande. Uit het Latyn, naar de derde, en dubbeld vermeerderde uitgaave, vertaald door* Jan Engelman, *Medecinæ Doctor, te Leiden, by J. A. Langerak, J. en H Verbeek,* 1743. Mais l'Ouvrage ne fut pas continué, parce que la plûpart de ceux qui étoient en état de le lire dans ces Provinces, entendant le Latin, préferoient l'original. Cependant cette Traduction eſt très bien faite, & elle a paſſé ſous les yeux de l'Auteur.

Il en parut auſſi une Traduction Françoiſe, faite par Mr. De Joncourt, Ami de Mr. 's Graveſande, qui en a revu la plus grande partie, faite déjà avant ſa mort. Elle a été imprimée en deux Volumes, in 4°: en voici le titre: *Elemens de Phyſique demontrez mathématiquement & confirmez par des Expériences: ou Introduction à la Philoſophie Newtonienne. Ouvrage traduit du Latin de* G. J. 's Graveſande, *par* E. De Joncourt, & imprimé *à Leide, chez J. A. Langerak & J. & H. Verbeek,* 1746. Cette traduction eſt

faite

jugemens qu'on porta sur ce Livre furent très différens (*T*), & l'on verra avec plaisir les

faite avec tout le soin possible, par un homme bien au fait des matiéres qui y sont traitées: ainsi l'on peut être assuré de sa fidélité.

Je voudrois en pouvoir dire autant d'une autre qui a été faite à Paris, par C. F. ROLANDE DE VIRLOIS, & imprimée chez *C. A. Jombert*: en 2 Volumes, in 8°. Mais je ne la connois que par l'extrait qu'on en a donné dans le Journal des Sçavans (43). On en a retranché les Scholies, ce qui ne peut que répandre de l'obscurité sur tout l'Ouvrage, & le rendre très imparfait.

(43) Journal des Sçavans, Année 1747, *Mois de Decembre, pag.* 475. & *Année* 1748, *Mois de Mars, pag.* 177.

(*T*) *Les jugemens qu'on porta de ce Livre, furent très différens.*] Il fut reçu en Angleterre avec beaucoup d'applaudissement; les deux traductions qu'on en fit dès qu'il y parut, en sont une preuve. Il étoit flatteur pour les Anglois de voir un Mathématicien du premier ordre, faire profession ouverte de ne reconnoître d'autre véritable Philosophie que celle où en suivant les Principes de Newton, on n'admettoit aucune hypothése, & & d'où l'on rejettoit tout ce qui n'étoit pas démontré géométriquement ou appuïé sur l'expérience. Les idées Newtoniennes n'étoient guéres connuës en deçà de la Mer: personne n'avoit encore travaillé à en former un systême. Mr. 's Gravesande fut le premier qui entreprit la chose & qui l'éxécuta avec succès. Les Anglois même n'avoient encore aucun Ouvrage complet de Physique dans ce goût. Voici ce qu'en écrivit Mr. G. Carmichaël, célébre Professeur dans l'Université de Glasgow, à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée le 14. Octobre 1721.

Nequeo non uti, vir Clarissime, licet tibi prorsus ignotus, commoda occasione quam mihi suppeditat filius meus, (ad celeberrimam vestram Academiam, ob uberiorem animi cultum capessendum, nuper profectus) te salutandi, tibique simul ex animo gratulandi, quod egregio & utilissimo opere Physices Elementorum, a te nuper in lucem edito, rempublicam literariam, juniores in primis Philosophiæ naturalis Studiosos, eorumque Institutores, plurimum demerueris. Ego certe, ad quem post plures (tertio quoque anno recurrente) vices, proxime denuo illam Disciplinam in hac nostra Academia docendi partes attinent, tibi uni acceptum refero, quod suppetat tandem dudum desideratum ejusmodi Systema, ex quo compendiaria Institutione præcipua Physices Mathematicæ & Experimentalis Elementa, absque rerum inutilium aut Dogmatum hodie dediscendorum mistura, cum Auditoribus communicare liceat. Hac commoditate quo minus utar, nec Libri tui mole, nec pretio, deterreri me patior; quorum tamen utrumque mallem esse aliquanto minus: & sane nescio, an non Academicæ Institutionis usibus adhuc magis esses consulturus, si imprimis curares definitiones & propositiones tuas, una cum brevibus, quæ plerumque adduntur, earum demonstrationibus a priori (suppletis etiam paucis quæ desunt, præsertim ubi ex ipsis Geometriæ elementis, aut facili computo, peti possunt) omissis interim apparatibus Experimentorum, una cum figuris eo pertinentibus: quamvis enim cum omnibus æquis Arbitris ultro agnoscam, tuarum lucubrationum non minimam hanc esse laudem, quod varias & ingeniosas admodum rationes excogitaveris, Dogmata physica ad oculorum judicium revocandi, etiam non pauca, quæ demonstratione fere & calculo animo persuadere fuimus hucusque contenti; putaverim tamen in Academica Institutione, si ipsa experimenta, ut fieri debet, Auditorum oculis cernenda exhibeantur, non fore etiam necessarium, ut accuratæ eorum explicationes e libro tradantur (44). Sed hac de re tu ipse melius judicabis.

(44) *On a vu dans la Remarque précédente, que Mr. 's Gravesande a fait ce que desire ici Mr.* Carmichael, *en publiant ses* Philosophiæ Newtonianæ Institutiones.

Quand la seconde Edition de cette Physique parut, on fut un peu mécontent en Angleterre d'y trouver le sentiment de Mr. Leibnitz, appuïé sur des expériences qui embarassoient ceux qui étoient dans d'autres idées; cependant on n'en rendit pas moins justice au reste de l'Ouvrage.

Les Allemans donnérent aussi de grands éloges à ce Livre. En plusieurs Académies, les Professeurs l'expliquérent dans leurs leçons; Mr. Bulfinger le choisit pour le texte de celles, qu'il donnoit à Pétersbourg, & fit une partie des expériences qui y sont décrites. La Théorie des Forces qui déplaisoit aux Anglois, étoit précisément une des raisons qui le faisoient rechercher par les Mathématiciens d'Allemagne. On verra avec plaisir ce que Mr. Herman écrivit là-dessus à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre du 20. Juin 1727. „ Ce que vous dites de Mr. *Huygens* (45) est „ très juste; car, en effet ce qu'il dit (46) de la „ Force ascentionnelle des Corps qui montent, „ qu'elle doit rester la même, & lorsqu'il fait „ cette Force égale à la somme des quarrez des „ vitesses, pour peu qu'on y prenne garde, même „ tout droit à la mesure des Forces vives, que „ Mr. Leibnits a bien indiquée, mais, à mon a- „ vis, qu'il n'a en aucun endroit de ses Ouvra- „ ges publiés, bien prouvée. Cependant malgré „ toutes les oppositions qu'on y fait en France „ & en Angleterre, je crois cette mesure, tant à „ cause de vos expériences, avec celles de Mr. „ Poleni, comme aussi à cause des démonstra- „ tions que vous en avez données & d'autres, qui „ verront encore le jour, hors d'atteinte: & ce „ que je trouve de fort curieux, c'est que cette „ même mesure se peut tirer aussi de quelques théo- „ rêmes que Mr. Newton a donnés dans ses *Prin-* „ *cipes de Philosophie.*"

(45) *Dans l'Avertissement, mis à la tete de la 2. Edition de ses Elemens, Mr.* 's Gravesande *avoit dit,* Nova...., Percussionis Theoria Leibnitiana, quam & Hugenianam dicere ausim.

(46) Histoire des Ouvrages des Savans. *Mois de Juin 1690, pag.* 452.

En France l'on pensoit différemment sur la Physique de Mr. 's Gravesande: on n'y voioit pas avec plaisir la Philosophie de Newton, qui étoit Anglois, préferée à celle de Des Cartes, qui étoit François; l'esprit de parti souffroit d'une telle préference. Les Journalistes de Trévoux travaillérent à en sapper les fondements dans un Extrait qu'ils donnérent du I Tome de cet Ouvrage, dans leurs Mémoires du mois de Mai 1721, & qui fut réimprimé dans le mois d'Octobre de la même année, parce que dans la prémiére impression, l'ordre en avoit été tellement brouillé par la négligence du Correcteur, qu'il étoit impossible d'y trouver du sens. Cet Extrait, qui a été fait par le Père Castel, est presque une critique continuelle des idées de Mr. 's Gravesande, quelques-fois même exprimée en des termes peu décents. On pourra juger de l'esprit qui y régne, par quelques traits de ce que le Journaliste dit en parlant de la Préface de Mr. 's Gravesande, & de la méthode de raisonner de Mr. Newton en matiére de Physique.

Il trouve fort mauvais qu'on veuille exclure de la Philosophie les simples conjectures; *vouloir proscrire toute hypothése*, dit-il, *c'est fermer souvent l'entrée à la vérité.* Mais s'il avoit voulu donner un peu d'attention à ce que Mr. 's Gravesande avance sur les hypothéses, il auroit vû que celuici n'a jamais entendu par hypothése une chose, qu'on suppose d'abord, pour avoir occasion de s'en éclaircir, & qu'on prouve ensuite. Dès qu'elle est prouvée, elle n'est plus hypothése. L'Arithmétique n'admet point d'hypothéses, & cependant elle n'exclut pas la régle de fausse position, dans laquelle on pose une chose qu'on sait être fausse. On n'a jamais nié qu'il ne fut permis, & même nécessaire en Physique, de tatonner avant de découvrir le vrai. Tout ce que Mr. 's Gravesande soutient avec les Newtoniens, c'est qu'une hypothése, avant que d'être prouvée, ne doit pas être regardée comme faisant partie de la Physique, dans laquelle, comme dans toute autre science, on ne doit rien admettre que de démontré.

Aussi, ajoûte le Journaliste, *a-t-on beau s'en défendre; on a beau déclamer contre les hypothéses, après tout ce bruit, on s'y livre comme les autres. Mr. 's Gravesande voudroit-il bien qu'on prit autrement que pour des hypothéses, ses pensées sur l'espace, sur le vuide, sur Dieu lui-même, & sur la plus-part des questions, où il a osé commettre le crime de penser & de raisonner au de là de l'expérience & de la Géométrie?* Il est aisé de renverser ce raisonnement. Si Mr. 's Gravesande a confondu des hypothéses avec des choses démontrées, il a eu tort: & cela ne prouve pas qu'il faille en admettre. Il croit avoir eu des preuves du vuide, & ce qu'il dit de l'espace en est une suite; si on lui avoit fait voir que ses preuves ne sont pas assez fortes, & que ce qu'il dit est hypothétique, il auroit surement renoncé à ce qu'il avoit avan-

les Remarques que fit un des plus grands Mathématiciens de ce siècle sur son titre (*U*). On avancé. Il a dit de Dieu que c'est un Etre sage, qui a créé le monde, qui nous a mis dans la nécessité de juger de bien des choses par nos sens, & de juger de certaines choses que nous n'avons pas éxaminées, par celles qui nous sont connuës. Il n'en a rien dit de plus dans tout son Livre. Ce sont là des hypothéses, suivant le Journaliste; c'est à dire, qu'il croit que Dieu est sage, jusqu'à ce qu'on ait trouvé une autre hypothése plus probable. Quelles reflexions ne pourroit-on pas faire sur un pareil sentiment?

Après la défense des hypothéses, le Journaliste attaque la méthode de ne rien avancer en Physique qui ne soit fondé sur des Expériences. *Les Expériences*, dit-il, *ne sont pas également recevables, quoi qu'en dise nôtre Auteur, qui semble vouloir reduire les Hommes à n'avoir absolument que des yeux . . . . . Il a raison de vouloir qu'on se borne à ce que Dieu a fait, sans s'égarer dans ce qu'il a pu faire. C'est donc la Nature, & la Nature elle même, qu'il faut continuellement avoir devant les yeux, & éxaminer avec un travail infatigable: On en tombe d'accord, excepté du travail infatigable. Car pourquoi cet attirail d'Expériences, de recherches pénibles, de creusets, & d'alembics, où sous prétexte que la Nature veut qu'on lui arrache son secret, on la met sans cesse à la torture, à la question, l'alterant, la déguisant pour la mieux connoître. L'Art est bon, il est bon de faire des expériences, mais lorsque je vois des Livres entiers de Physique, comme celui de nôtre Auteur, tout pleins de ces expériences rares, curieuses, ingénieuses si l'on veut, que l'Art fournit, dit on, à l'Angleterre, sans presque aucune des observations simples, naïves, faciles, que la Nature fournit abondamment dans tous les Païs, à tous les esprits, je me souviens alors que l'Art altére tout, & je me défie avec le savant Anglois, Mr. Boyle, que l'Artiste prevenu ne porte à ses recherches l'imagination pour juge, & que le plus souvent l'esprit n'en soit la dupe.* On s'apperçoit aisément que toute cette déclamation tend à ruiner la Philosophie Newtonienne, aussi bien qu'à décréditer l'Ouvrage de nôtre Auteur. Mais le Journaliste a manqué son but. Les Newtoniens conviennent avec lui, que toutes les expériences ne sont pas également recevables, & rejettent celles dans lesquelles on déguise la Nature, pour la mieux connoître. Pour les accuser d'en emploïer de telles, il faudroit indiquer du moins sur quoi cette accusation est fondée. Dans tout l'Ouvrage de Mr. 's Gravesande, il n'est pas parlé une seule fois d'Alembic ou de Creuset, & les plus recherchées de ses expériences sont approuvées dans la suite de l'Extrait.

Enfin ce Journaliste est choqué de voir des Philosophes se donner le titre de Newtoniens, comme si Newton étoit l'inventeur de *la méthode de proceder par Géometrie & par expériences, ... Des Cartes, Robault & tous les Cartesiens . . . avoient donné là-dessus d'assez beaux éxemples à l'Angleterre & à Mr. Newton.* Mais cela ne suffit pas pour être Newtonien; il faut encore en même tems rejetter les hypothéses; c'est ce que Des Cartes, & ses Disciples n'ont jamais fait; Newton est véritablement le prémier qui ait dit, qu'en Physique il ne falloit admettre rien d'hypothétique, & ne raisonner que par expériences, en emploïant les Mathématiques pour aller plus loin & marcher plus surement.

Ces Remarques du Journaliste sur la seule Préface du Livre, font comprendre de quelle façon il parle de l'Ouvrage même; mais comme tout ce qu'il en dit se réduit aux objections qu'on fait ordinairement aux Newtoniens, & qui ont été refutées si souvent, je me dispenserai de les rapporter ici. Je vois par les papiers de Mr. 's Gravesande qu'il avoit formé le dessein de répondre à cet Extrait: mais vraisemblablement, ennemi de la dispute comme il l'étoit, il a reflechi que des traits, qui portoient si fort à faux, ne méritoient pas d'être repoussés; au moins je n'ai pu trouver nulle part cette réponse imprimée.

(*U*) *L'on verra avec plaisir les Remarques d'un très grand Mathématicien sur son titre.*] C'est Mr. Jean Bernoulli, dont je veux parler. Mr. 's Gravesande lui aïant envoïé la prémiére édition de sa Physique, avec son Essay sur le Choc des Corps, & ses Remarques sur la Possibilité du Mouvement perpétuel, cet illustre Savant lui écrivit fort au long son sentiment sur ces trois Ouvrages; ce qu'il lui dit des deux derniers auroit du paroître ci-dessus dans les Remarques (*I*) & (*F*), où il en a été question. Mais, je n'aurois pu l'inferer à sa véritable place sans couper en plusieurs parties la Lettre, qu'on sera bien aise de voir toute entiére & de suite. Elle contient tant de remarques interessantes, & si propres à caractériser le grand Homme qui l'a écrite, que je me flatte qu'on me saura gré de l'avoir rendue publique: tout ce qui est sorti de sa plume est interessant, & instructif; d'ailleurs comme elle roule sur les Ouvrages de Mr. 's Gravesande, il est naturel d'en faire usage dans cet Article. Je n'en retrancherai pas même la fin, quoi qu'étrangére à mon sujet, mais trop curieuse pour être supprimée. La voici, accompagnée de quelques petits éclaircissemens.

„ Le beau présent que vous m'avez fait de vôtre Traité de Physique, mérite bien que je vous écrive cette Lettre, pour vous marquer le plaisir que cela m'a fait, & la reconnoissance que je vous témoigne maintenant: C'est encore un surcroit d'obligation pour moi, que vous ayez bien voulu ajouter à ce présent celui de vos deux petites Piéces, qui portent pour titres, *Remarques sur la possibilité du Mouvement Perpétuel*, & *Essai d'une nouvelle Théorie du Choc des Corps*; comme j'y ai trouvé des choses qui m'intéressent en quelque façon, vous pouvez bien vous imaginer, Monsieur, que j'ai lû ces deux dernieres Piéces avec beaucoup d'attention; aussi prendrai-je la liberté ici de vous en parler, après que je vous aurai dit quelques mots sur vôtre Traité de Physique, que vous nommez *Introduction à la Philosophie de Mr. Newton:* Je voi bien que c'est un Recueil d'un grand nombre de belles expériences, mais dont la pluspart n'appartiennent nullement à Mr. Newton, & ne regardent pas plus sa Philosophie en particulier, que celle de tout autre, qui veut qu'on joigne l'Expérience à la Raison. Selon ce que vous dites dans la Préface devant le premier Tome, vous avez jugé inutile de mentionner où se trouvent les Expériences que vous avez ramassées dans vôtre Livre: j'approuve ce dessein, car il importe peu pour l'avancement des Sçiences de sçavoir qui est le premier Auteur d'une telle ou telle découverte, *Unde habeas quærat nemo sed oportet habere:* Cependant cette loi que vous vous êtes dictée en faisant vôtre Livre, devroit être observée généralement, par rapport à Mr. Newton aussi-bien que par rapport à d'autres (47), de peur que vôtre Lecteur ne commette quelque injustice, étant induit à attribuer à Mr. Newton quelque chose qui peut-être n'est pas de lui; en voici un éxemple: dans l'Avis au Lecteur, devant le second Tome, vous dites, que vôtre propos étoit de donner dans ce Tome une idée générale des principales Découvertes de Physique de Mr. Newton; qui est-ce qui en lisant cela ne croiroit pas, que tout ce qu'il va trouver est ou de Mr. Newton ou du moins déduit de sa Philosophie (48)? Mais, de grace, mon cher Monsieur, dites moi, ma Découverte du Phosphore Mercuriel, quelle obligation a-t-elle à Mr. Newton ou à sa Philosophie? Cependant cette Découverte est insérée dans vôtre Livre, Tom. II, pag. 8, Exper. 10. avec celle de la page suivante, que Mr. Hautsbée a tirée de la mienne; ainsi donc, un Lecteur pas assez instruit de l'origine des Découvertes sera porté à croire sur vôtre foi, qu'on est redevable de celle-ci à Mr. Newton, non sans préjudice du véritable Auteur. Ne pensez pas Monsieur, que je dis cela pour me plaindre de vous; c'est plutôt pour vous avertir en Ami, de ce que d'autres Gens pourroient peut-être trouver à redire dans la maniére dont vous avez usé en composant vôtre Ouvrage, envers ceux qui pourroient prétendre avoir quelque part aux in-„ ven-

(47) *Mr. Bernoulli n'auroit pas fait ce reproche à Mr. 's Gravesande, s'il s'étoit rappellé ce que celui-ci dit dans sa Préface, c'est que son Ouvrage n'est intitulé* Introduction à la Philosophie Newtonienne, *que parce qu'il y suit la méthode de Newton, qui ne vouloit admettre aucune hypothése.*

(48) *Dans la Préface de ce second Volume, l'Auteur fait principalement mention des Découvertes de Newton sur les Couleurs, & sur le Systéme planétaire. Je doute qu'en la lisant quelqu'un puisse s'imaginer que tout ce qu'il va trouver dans le Livre est tiré des Ouvrages de Newton.*

„ ventions indépendemment de Mr. Newton & de sa Philosophie. En effet, je viens de voir un Traité Allemand sur des Expériences de Physique, où l'Auteur qui est Mr. Wolf, Professeur en Mathématiques à Halle en Saxe, faisant mention de cette même Expérience sur la lumiére du Mercure dans le vuide, trouve mauvais que vous ne nommiez pas les Auteurs dont vous avez emprunté leurs Découvertes. *Mr. 's Gravesande*, dit-il, *a éxactement décrit les Essais de cet Homme* (*Mr. Hauksbée*), *quoiqu'il ne lui ait pas fait l'honneur, non plus qu'aux autres dont il a ramassé les inventions, de les citer. Personne autre que le seul Mr. Newton, a eu l'honneur d'être exprimé sur le Titre & dans la Préface du Livre, d'une maniére plus que convenable; quoiqu'il ne soit marqué nulle-part dans tout l'Ouvrage, ce qui est proprement dû à Mr. Newton* (49). Vous voiez Monsieur, ce que l'on en pense ailleurs. Mais outre cela, ne croïez vous pas que bien des Gens seront choqués, en lisant dans vôtre Préface devant le second Tome, ce qui suit? *quibus in fonte ipso, id est in nostri Philosophi* (Newtoni) *scriptis, poterit ea haurire, ad quæ ne quidem præstantissimi Philosophi potuere attingere, & quæ, nisi cum Mathematicis diligentioribus, non communicavit Newtonus.* Je suis un de ceux qui estiment & admirent Mr. Newton autant qu'on le doit faire à cause de son rare mérite; je ne lui envie nullement les éloges qu'on lui donne, car, je lui en ai donné moi-même en toute occasion; mais je n'approuve pas qu'on l'encense au dépend de tous les autres Mathématiciens & Philosophes, ni qu'on fonde ses louänges sur la ruine de la réputation de tant d'illustres Hommes, qui ont si bien mérité de la Philosophie & des Mathématiques. Vous dites qu'on peut puiser dans les Ecrits de Mr. Newton, des choses auxquelles les plus excellents Philosophes n'ont jamais pû atteindre; pardon, Monsieur! c'est là le langage de tous les Anglois, qui font de Mr. Newton leur Idole au mépris de tous les Etrangers, desquels ils ne sçauroient souffrir qu'on parle honorablement. Je me mets dans le rang des Géomètres fort médiocres & infiniment au-dessous de Mr. Newton; non obstant ma médiocrité, je le dis sans me vanter, j'ai rédressé Mr. Newton en bien des rencontres, où il s'étoit mépris, particuliérement dans ses *Principia Philosophiæ naturalis.* J'y ai resolu des problèmes & des difficultés que lui-même selon son propre aveu ne pouvoit pas resoudre, témoins quelques Lettres d'Angleterre que je puis produire: aussi n'en trouve-t-on rien dans son Livre, où naturellement il en devoit traiter; avec quelle justice dites vous donc, que l'on puise dans Newton, ce à quoi personne autre ne sçauroit atteindre, comme si on ne sçavoit autre chose que ce qu'il nous a bien voulu communiquer (50)? Avant que de quitter ce Chapitre, je vai transcrire ici ce que j'ai trouvé dans les Actes de Leipsic de 1720, au Mois de Mai, où on fait la Rélation du premier Tome de vôtre Ouvrage; sur la fin de la page 223, le Collecteur des Actes finit sa Rélation par une reflexion, que vous n'avez peut-être pas encore vue; la voici: *Non videtur Autor*, dit-il, *Historiæ Philosophiæ experimentalis satis esse peritus, cum pleraque eorum, qua habet, experimentorum ante Newtonum extra Angliam facta fuerint* (51). *Methodus etiam probandi per experimenta propositiones de motu Geometrice demonstratas a Galilæo, Hugenio aliisque fuit usurpata* (52). *Et de Machinis simplicibus olim apud nostros Experimenta dedit Jungenickel, Homo quidem illiteratus, sed Mechanicæ non imperitus, in Clave Machinarum. Imo jam Stevinus talia dedit in Staticis.* . . . . Je croi que cette réflèxion confirme assez que le public ne juge pas autrement que moi.

(49) *Quoique Mr. 's Gravesande crut avoir suffisamment prévenu ce reproche par les paroles que l'on a lues ci-dessus Citation* (40), *& ce qu'on vient de lire dans la Citation* (41), *cependant pour faire cesser de pareilles plaintes, il s'est déterminé à nommer, dans la Préface de sa troisiéme Edition, ceux qui avoient quelque chose à revendiquer dans son Ouvrage, comme je l'ai dit, Remarque* (5).

(50) *Mr. Bernoulli n'a pas compris la pensée de Mr. 's Gravesande; celui-ci n'a voulu dire autre chose dans le passage cité, sinon que personne avant Newton, n'avoit pû donner une explication des Couleurs & du Systême planétaire, comme il a fait.*

(51) *Mr. 's Gravesande ne dit nulle-part que les Expériences qu'il rapporte soient dûës aux Anglois.*

(52) *Dans la Remarque précédente, vers la fin, j'ai répondu à cette difficulté.*

„ En commençant cette Lettre je ne pensois pas m'étendre si loin sur vôtre Ouvrage, qui est d'ailleurs véritablement beau & très digne de son Auteur. Je vai maintenant vous entretenir sur vôtre Essai sur le Choc des Corps: Avant toute chose je dois vous dire, que j'ai été bien édifié de voir que la vérité commence peu-à-peu de lever la tête; j'espère qu'il ne se passera plus si long tems qu'elle ne triomphe entiérement, non seulement de l'aveuglement, mais de la raillerie & de la fierté des envieux qui la haïssent par cette seule raison, qu'elle n'a pas pris naissance chez eux: vous m'entendez bien de quelle vérité je parle, c'est celle dont vous venez de prendre la deffence, sçavoir que la Force d'un Corps en mouvement est proportionnelle, non point à sa simple vitesse, selon le sentiment commun, mais au quarré de sa vitesse, & que par conséquent les Forces de deux Corps inégaux, sont en raison des produits de leurs masses, par les quarrés de leurs vitesses, c'est-à-dire, en raison composée de la simple des masses & de la doublée des vitesses. Enfin, Monsieur, vous êtes donc converti, c'en est assez; mais d'où vient, que si tard? les raisons solides n'étoient elles pas suffisantes pour vous convaincre? Vous falloit-il justement les Expériences pour vous ouvrir les yeux; les Expériences, dis-je, faites par des boules qui tomboient de diffiérentes hauteurs pour s'enfoncer dans de la terre glaise, comme vous l'exposez pag. 21, & 22; après Monsieur le M. Poleni, qui en place de terre glaise avoit pris du suif, selon le recit qu'il en fait dans son Traité *de Castellis:* Mais les Anglois, dont il paroit que vous avez épousé les sentimens, & pris parti sous leur drapeau, au moins en fait de Physique; les Anglois, dis-je, que diront-ils (53), quand ils vous verront tombé dans une des hérésies de Mr. Leibnitz? Car, chez eux c'est hérésie tout ce qui vient originairement de ce grand Homme; c'est dommage pour eux, que la prémiére Découverte de la véritable estimation des Forces, n'ait pas été faite par Mr. Newton, ils n'auroient pas manqué d'en tirer matiére d'éxalter la clairvoïance de leur Nation, & sujet de triompher de l'aveuglement des autres; au lieu que présentement c'est une erreur, c'est une réverie, c'est une absurdité puérile, que de penser avec Mr. Leibnitz que la Force des Corps soit proportionnelle aux masses & aux quarrés des vitesses, & qu'ainsi la quantité des Forces soit bien différente de ce qu'on appelle communement *Quantité du Mouvement.* Je ne dis rien qui ne soit vrai au pied de la lettre: regardez, s'il vous plait l'éxemple de Mr. Clarcke, avec quelle hauteur, avec quelle fierté ne traite-t-il pas Mr. Leibnitz? que d'expressions méprisantes ne se sert-il pas pour turlupiner Mr. Leibnitz, & sa nouvelle Doctrine touchant la Force des Corps? En voici un échantillon: Mr. Clarcke dans ses Notes à la cinquiéme Réplique à Mr. Leibnitz, laquelle ne fut écrite, je crois, qu'après la mort de celui-ci, à la page 328 de la prémiére édition, se sert de ces termes qui sentent un souverain mépris pour Mr. Leibnitz, *Ce qui a donné* (dit-il) *occasion à Mr. Leibnitz de se contredire sur cette matière, c'est qu'il a supputé, par une méprise tout-à-fait indigne d'un Philosophe, la quantité de la Force impulsive dans un Corps qui monte*, &c. . . . . . *Mais Mr. Leibnitz se trompe fort en faisant cette supposition.* pag 332. *Mr. Leibnitz confond les cas où les tems sont égaux, avec les cas où les temps sont inégaux. Il confond particuliérement*, &c. pag. 332. *Ce qui est une contradiction manifeste. La contradiction est la même*, &c. pag. 338. *Tant il est vrai que le sentiment de Mr. Leibnitz sur ce sujet, est rempli d'absurdités.* pag. 326. *Tout ce que Mr. Leibnitz dit sur cette matière paroit rempli de confusion & de contradictions.* pag. 340. *Mr. Leibnitz a recours à un autre subterfuge, en disant que le Mouvement & la Force ne sont pas toujours les mêmes en quantité. Mais ceci est aussi contraire à l'Expérience.* Après ces reproches d'*erreurs* & de *méprises indignes d'un Philosophe*, de *confusion*, de *contradictions*, d'*absurdités*, de *subterfuges*, & telles autres duretés qu'on ne diroit pas au plus vil des Hommes sans se departir de toute civilité, Mr. Clarcke se donnant un air de maître, conclut enfin avec une autorité impérieuse & décisive contre Mr. Leibnitz en ces termes, (pag. 342.). *La Force*, dit-il, *dont nous parlons ici, est la Force active, impulsive, & rélative, qui est toujours proportionnée à la quantité du Mouvement rélatif.* Et de peur qu'on ne sente pas assez que c'est le nouveau Dogme de Mr. Leibnitz, qu'il veut terrasser comme un autre Hercule, il ajoûte dans ses Notes de „ la

(53) *Cette demande auroit dû prévenir les reproches précédens. Mr. 's Gravesande ne cherchoit que la vérité: il a suivi Newton, quand il croioit qu'il l'avoit trouvée: mais là, où il a crû qu'il l'avoit manquée, il s'en est écarté.*

„ la même page ces mots: *C'est-à-dire, proportionnée à la quantité de la matiére & à la vitesse, & non (comme Mr. Leibnitz l'assure Act. Erud. ad Ann. 1695, pag. 156.) à la quantité de la matiére & au quarré de la vitesse.*

„ Hé bien, Monsieur, est-il possible que la vérité, toute vérité qu'elle est, soit le sujet de môquerie en Angleterre, par cela seul que Mr. Newton n'a pas encore trouvé à propos de la reconnoître & qu'apparemment il ne reconnoîtra jamais, parce que c'est Mr. Leibnitz qui l'a découverte le prémier; cela suffit déjà, car en Angleterre on ne veut rien lui accorder en fait d'invention! Mais vous qui avez enfin embrassé cette vérité, & qui avez comme il paroit un assez grand ascendant sur les Anglois, n'avez vous pas encore trouvé le moyen de les convertir aussi, & de leur faire gouter cette proposition que la Force active est comme le produit de la masse par le quarré de la vélocité, dont vous avez même donné une démonstration à la page 26. de vôtre Essai? Cette démonstration est à la vérité bonne & belle si on la lit avec attention: cependant un Homme prévenu de préjugé pour l'opinion vulgaire, y trouvera je ne sai quoi d'obscur dans la maniére d'expliquer l'action des petits ressorts pliés, qui en se debandant doivent communiquer successivement au corps P une certaine vitesse; sur-tout il ne verra pas clair ce que vous dites que pour ajoûter toujours un nouveau petit dégré de vitesse, il faut qu'autant de petits ressorts se debandent à la fois qu'il y a de petits dégrés déjà acquis de vitesse au corps P. Il pourra croire, que tous les ressorts e, e, e, e, &c. commencent à se débander tout-à-la-fois, & non pas successivement selon vôtre hypothése, en sorte que le ressort E, qui est le plus proche & contigu au corps P, ne sçauroit se débander qu'en même instant le plus éloigné *e* ne se débande aussi, quoique moins amplement que le premier, c'est-à-dire, que la quantité du débandement de chaque ressort *e*, ou la perte de la pression qui se fait dans le même temps pendant qu'il se débande est proportionnelle au nombre des ressorts qui le suivent, y étant compris lui-même. Quant au reste vôtre démonstration me plait très bien, quoique je doute que les opiniatres s'y rendront. Je ne sçai si vous avez jamais vû celle que j'ai trouvée il y a près de 30 ans, & dont Mr. Poleni fait mention; je l'ai communiquée à Mr. Wolfius, qui l'a depuis publiée dans le premier Tome de ses Elemens de Mathématique, pag. 594. Il semble que vous n'avez pas vû cette Démonstration; car, si vous l'aviez vuë vous vous y seriez rapporté, sans en chercher une autre, car, elle est entiérement géométrique & convaincante, fondée sur la seule composition du Mouvement, par laquelle je fais voir que, quand un Corps a précisément autant de vitesse qu'il faut pour bander un ressort contre lequel il heurte perpendiculairement, ce même Corps pourra avec le double de vitesse bander, non seulement deux, mais quatre ressorts pareils au premier, & qu'avec le triple de vitesse il bandera neuf de ces ressorts, & ainsi de suite. Puisque je me suis mis en train de vous écrire une longue Lettre, je veux bien vous la communiquer, j'espère qu'elle vous fera plaisir, d'autant plus que c'est par cette même Démonstration que j'eûs le bonheur il y a environ 23 ans, de convertir feu Mr. de Volder vôtre Prédecesseur, rigide Cartésien s'il en fut jamais, après que Mr. Leibnitz employa inutilement tous ses arguments (dans un long commerce de Lettre qu'il y avoit entre eux deux, & qui passoit toujours par mes mains) pour le convaincre de la vérité. Il seroit à souhaiter que les Héritiers de Mr. de Volder voulussent vous communiquer ses papiers, vous y trouveriez une de mes Lettres, datée je crois dans l'année 1700, qui contient la Démonstration dont je vous parle & dont voici le contenu (54):

(54) *Cette même Démonstration se trouve dans* J. Bernoulli Opera Omnia, *Lausanne & Geneve, apud* M. M. Bousquet, 1742, *Tom.* I, *pag.* 321.

„ Concevez que le corps C aille avec la vitesse CL, choquer obliquement le ressort L: Soit l'angle de l'obliquité CLP de 30 dégrés, afin que la perpendiculaire CP devienne $= \frac{1}{2}$ CL; soit la vitesse CL comme 2; soit aussi la résistance du ressort L, précisément telle que pour le plier il faille un dégré de vitesse dans le corps C, si ce corps y heurtoit perpendiculairement. D'où il suit, qu'après le choc oblique du corps C avec la vitesse CL de 2 dégrés,

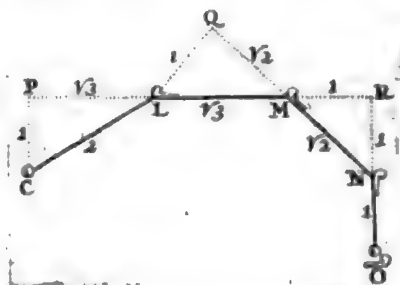

laquelle est composée (en vertu de la composition du mouvement) de CP (1) & de PL ($\sqrt{3}$), le corps C perdra entiérement le mouvement perpendiculaire par CP, & retiendra celui par PL; ainsi le corps C, après avoir plié le premier ressort L, continuëra à se mouvoir dans la direction PLM avec la vitesse LM = PL = $\sqrt{3}$: Concevez qu'au point M soit placé un autre ressort semblable au premier, mais que l'angle de l'obliquité LMQ soit tel, que la perpendiculaire LQ soit = 1; Il est clair que le mouvement par LM étant composé des deux collatéraux par LQ & par QM, celui par LQ se consumera en pliant le ressort M, & l'autre par QM subsistera dont la vitesse sera $\sqrt{2}$; donc le corps C, après avoir plié le second ressort M, continuëra sur la direction QMN avec la vitesse MN = QM = $\sqrt{2}$; au point N imaginez vous le troisiéme ressort, que le corps rencontre sous l'angle demi droit MNR, afin que la perpendiculaire MR sur la situation du ressort devienne = 1; Il est manifeste que le mouvement par MN, composé de celui par MR, & de celui par RN, employera le premier par MR à plier le ressort N; & que l'autre par RN continuëra, dont la vitesse sera encore = 1; Donc le corps C, après avoir déjà plié 3 ressorts, conservé encore un dégré de vitesse sur la direction RNO; ainsi avec ce dégré de vitesse qui lui reste il pliera le quatriéme ressort O, sur lequel je suppose qu'il choque perpendiculairement; si bien que le corps C, avec deux dégrés de vitesse a la force de plier quatre ressorts, dont chacun demande un dégré de vitesse dans le corps C pour être plié. Or, ces 4 ressorts pliés sont l'effet total de la force du corps C mû avec deux dégrés de vitesse, parce que toute cette vitesse se consume en les pliant, & un seul ressort plié est l'effet total de la force du même corps C mû avec un dégré de vitesse, parce qu'on suppose que la résistance de chaque ressort est telle qu'elle peut détruire précisément toute cette vitesse d'un dégré du corps C; puisque donc les effets totaux sont comme les forces, il faut que la force du corps C mû avec deux dégrés de vitesse, soit quatre fois plus grande que la force du même corps mû avec un dégré de vitesse.

„ On demontrera de la même maniére qu'une vitesse triple, quadruple, quintuple, &c. fait avoir au corps C une force 9^{me}, 16^{me}, 25^{me}, &c. parce qu'il pourra plier 9, 16, 25, &c. ressorts égaux, avant que de s'arrêter. Il n'y a qu'à donner à CL une obliquité convenable au premier ressort, pour que CP soit à CL comme 1 à 3, 4, 5, &c. & faire les autres obliquités selon que chaque cas éxige. D'où il suit généralement que la Force d'un Corps est proportionnelle au quarré de sa vitesse & non point à sa simple vitesse. c. q. f. d.

„ Que Mrs. les Anglois se roidissent tant qu'ils voudront contre la nouvelle Doctrine de Mr. Leibnitz, qu'ils la sifflent, qu'ils s'en moquent avec un mépris affecté: Que Mr. Clarcke la traite de ridicule, d'absurde & d'indigne d'un Philosophe; je les défie tous, & chacun d'eux, de pouvoir repondre à ma démonstration, ni d'y avoir à redire. Ils feront peut-être des chicanes (55), mais je suis assuré qu'ils ne produiront rien qui ne soit frivole, & dont la foiblesse ne saute aux yeux.

(55) *Mr. Bernoulli a prédit juste. Voiez ce que* J. Eames *a écrit contre cette Démonstration dans les Transactions Philosophiques pour l'année 1726, n.* 396. *pag.* 111.

„ Vos

„ Vos Expériences, Monsieur, faites avec des boules, & de la terre glaise, ou avec du suif selon Mr. Poleni, confirment très bien ma Démonstration; mais j'apprehende que Mr. Clarcke (56), & les autres Adversaires, ne vous fassent des objections semblables à celles qu'ils ont fait à Mr. Leibnitz, contre les hauteurs verticales, auxquelles les Corps pesants peuvent monter avec differens dégrés de vitesses, disant que Mr. Leibnitz n'avoit pas raison de prendre ces hauteurs pour les mesures des Forces, parce qu'elles n'étoient pas parcouruës dans le même tems ou en tems égaux: car, ne croïez vous pas Monsieur, qu'ils feront aussi ces sortes d'exceptions contre vos Expériences de la page 22? La premiére par exemple, où vous dites qu'*aïant laissé tomber la boule trois de la hauteur de neuf pouces, & la boule un de la hauteur de vingt-sept pouces, les enfoncemens dans la terre glaise ont été égaux entre eux*, ne prouve pas, diront-ils, que les forces de ces deux boules soient égales, parce que les enfoncemens, quoique égaux en eux-mêmes, ne le sont pas dans les circonstances, vû que l'enfoncement de *la boule un* commence à se faire avec plus de vitesse, & s'achève en moins de temps, que l'enfoncement de *la boule trois*; ce qui selon eux suffira déjà pour croire, que ces enfoncemens égaux ne marquent pas une égalité de forces dans les Corps qui les ont faits: Mr. Poleni, à qui j'avois fait la même remontrance, a bien senti la difficulté, mais il n'y a pas repondu. Il n'en est pas de même des ressorts égaux à plier, dont je me sers dans ma Démonstration, car, chacun d'eux venant à être plié de la même maniére, sçavoir par l'impulsion d'un même Corps avec une vitesse perpendiculaire, toujours égale, il est visible que le nombre de ces ressorts pliés doit mesurer exactement la Force totale du Corps qui consume toute sa vitesse, en les pliant successivement. Pour juger par l'effet de la grandeur de la cause, il faut que l'effet soit homogène & uniforme en toutes les parties & en toutes les circonstances; alors la multitude de ces parties égales est sans-doute proportionnelle à la cause qui les a produites, car, quelle autre maniére peut-on avoir de comparer des causes de différente *intensité*, comme on l'appelle dans les Ecoles? Or, c'est ce que j'observe dans ma Démonstration.

(56) *Encore à cet égard la prédiction de Mr. Bernoulli a été accomplie, comme nous l'avons vû ci-dessus Remarque (I).*

„ Je passe, Monsieur, à vos Remarques sur la possibilité du Mouvement perpétuel, faites à l'occasion de la Machine de Cassel, dont vous dites que vous avez examiné les effets: Il y a déjà plusieurs années que l'on m'a écrit d'Allemagne des merveilles de cette Machine; on m'en a même communiqué la figure extérieure, qui fait voir que c'est une Rouë garnie d'une espéce de pendule, qui doit égaler le mouvement. Mr. Orfiré, c'est le nom de l'Inventeur, l'a fait voir d'abord à Leipsic, & en quelques autres Places de l'Allemagne: on m'assure présentement qu'il en a communiqué le sécret, sous la foi de silence, à Mr. le Landgrave de Hesse, en lui faisant voir la structure intérieure de la Rouë: & que là-dessus S. A. S. doit avoir dit à ses Ministres, qu'elle trouvoit que cette Machine est un véritable Mobile perpétuel, & encore si simple & si aisé qu'elle étoit étonnée, que personne avant Mr. Orfiré n'ait pû réussir à trouver quelque chose de semblable. Pour moi, je ne sçai ce que j'en dois croire: au moins il me semble que le Mouvement perpétuel, *purement artificiel*, est impossible (57); mon sentiment est fondé sur la Loi générale de la Statique, en vertu de laquelle il faut que le commun centre de gravité de toutes les parties d'une Machine qui sont en mouvement, descende continuellement; car, dès qu'il ne pourra plus descendre, le mouvement s'arrêtera, à moins qu'on ne le remonte comme on le pratique dans les Horloges & en d'autres Automates. Je vois que vous êtes d'un sentiment contraire; vous donnez pour raison, pag. 18, que les Loix de la Nature nous sont trop inconnuës pour en démontrer l'impossibilité du Mouvement perpétuel. Mais, Monsieur, qu'est-il besoin de connoitre toutes les Loix? si une seule m'est connuë, laquelle me dicte clairement, qu'une telle ou telle chose est contradictoire, cela me suffit déjà pour en conclure l'impossibilité d'une telle chose: quoi qu'il en soit du reste des Loix qui me sont inconnuës, étant assuré que les Loix de la Nature ne se contredisent ni ne se détruisent pas l'une l'autre.

(57) *Je suis surpris de ce que dit ici Mr. Bernoulli, lui, qui non seulement avoit affirmé que le Mouvement perpétuel, purement artificiel, est possible, mais qui même prétendoit avoir trouvé le moyen de l'éxécuter. Voiez* J. Bernoulli Opera, *Tom. I, pag. 41, & suivantes.*

„ Ce que vous ajoûtez, qu'*il y a dans la Nature des principes actifs, pour rétablir le mouvement qui se perd en sans de rencontres: qu'on découvre de tels principes dans toutes les petites parties dont les Corps sont composés; & qu'on en voit des effets bien considérables dans les ressorts, dans les fermentations, & dans une infinité d'autres occasions; qu'il y auroit quelque témérité d'assûrer qu'il soit contradictoire de mettre à profit ces principes.* Tout cela, je vous avouë, prouve bien que le Mouvement perpétuel, entant qu'il est produit, ou du moins aidé, par un mouvement extérieur, établi dans la nature des choses, n'est pas absolument impossible; au contraire, on en voit l'éxistence, tels sont, par éxemple, les Mouvemens des Animaux, que vous alleguez, le Mouvement des Eaux, des Riviéres, & de la Mer, celui de la matiére Magnétique, & une infinité d'autres semblables. Mais souvenez vous Monsieur, de la définition que vous donnez pag. 4, de ce qu'on appelle en Méchanique *Mouvement perpétuel*: Vous y dites que *c'est une Machine dont le principe du Mouvement ne depend d'aucun Agent étranger, & dont le Mouvement ne s'arrêteroit jamais, si les matériaux ne s'usoient pas.* Or, je vous démande, si ces sortes de principes actifs empruntés de la Nature, pour faire jouër une Machine, ne sont pas des Agents étrangers, qui ne permettroient plus à cette Machine de porter le nom de *Mobile perpétuel*, purement artificiel; car ce seroit tout-au-plus un Mobile perpétuel mixte, c'est-à-dire où l'art & la nature concourent à en perpétuer le mouvement. Je suis en effet très persuadé que la Machine de Cassel n'est que de ce genre, y aïant peut-être dans l'intérieur des aimans ou certains ressorts, qui peuvent entretenir le mouvement imprimé à la Rouë (58). Je crois même avoir découvert le moyen d'en faire une semblable; je souhaiterois seulement que quelque habile Ouvrier pût éxécuter mon projet, en ce cas je me fais fort de réussir. On me dit que Mr. Orfiré demande une récompense de cent-mille écus pour la communication du sécret, pour moi, je me contenterois de beaucoup moins.

(58) *Par la description donnée ci-dessus de la Machine d'Orffyreus, on est tenté de croire, que Mr. Bernoulli n'a pas conjecturé juste.*

„ Quant au reste, vous avez, Monsieur, très bien démontré, que le sentiment commun, quand on croit que la Force d'un Corps en mouvement est proportionnelle à sa vitesse, emporte nécessairement une augmentation de force, c'est-à-dire, le Mouvement perpétuel. Mais, c'est justement ce que Mr. Leibnitz a déjà démontré il y a fort long-tems, lorsqu'il étoit en dispute sur cela avec Mr. Papin & d'autres.

„ En voilà bien assez sur vos deux belles piéces: il est vrai que ce n'est pas tout, car elles m'ont donné occasion à plusieurs autres réflexions que je vous aurois aussi communiquées, si je n'avois eu peur de fatiguer vôtre patience par une Lettre qui est déjà si furieusement longue.

„ Je vous prie, Monsieur, de remercier de ma part par occasion Mr. Mac Laurin du présent qu'il m'a fait de son Livre. Je l'ai parcouru en hâte; mais il ne m'a pas été possible d'examiner le tout avec attention, ni de faire les calculs extrèmement prolixes & embarassants que demande sa description des Lignes Courbes. Je me suis un peu plus attaché à la Section quatriéme de la seconde partie de son Livre, parce que j'y ai trouvé des choses qui me regardent plus particuliérement, touchant les Courbes que décrivent des projectiles agités autour d'un centre, vers lequel ils sont poussés ou attirés par de certaines forces, qu'on nomme Centrales ou Centripétes. Il a daigné prendre de moi en plusieurs endroits ce que j'ai publié autrefois, sans qu'il ait fait semblant de rien. Par éxemple, presque tout ce qu'il y a sur la Spirale Hyperbolique se trouve dans mon écrit, que je fis inserer dans les Actes de Leipsic de 1713. J'ai le prémier enseigné la véritable maniére de supputer la Loi de la resistance & de la densité des milieux résistants, par rapport à la Force centrale, pour que le pro-

On a encore de lui un Traité d'Algèbre (X), & une Introduction à la Philo-so-

„ jectile décrive une Courbe donnée; car tout ce que Mr. Newton avoit écrit sur cette matiére dans la prémiére édition de ses Principes Philosophiques étoit fautif, aussi a-t-il reconnu mes Corrections & les a suivies dans la seconde édition: mais Mr. M. Laurin nous veut assurer qu'il a trouvé mon Théorème général quelques années avant qu'il ait vû mon Traité qui le contient, & qui est publié dans les Mémoires de l'Académie de Paris, comme s'il n'avoit pas pû voir ce Théorème dans les dits Actes de 1713, où il se trouve aussi, & lesquels Actes il avoit nécessairement vû lorsqu'il composoit son Livre, puisqu'il en a emprunté, comme je vous l'ai déjà dit: il est aussi plaisant que pour extenuer ma Découverte il tache d'insinuer, qu'il étoit facile d'y parvenir par le moyen de quelques propositions de Mr. Newton, quoique cependant Mr. Newton lui-même n'y pût pas parvenir & ne pût traiter cette matiére sans erreur: certainement Mr. M. Laurin auroit mieux fait de n'en point parler que de trahir sa conscience par un motif de flatterie pour Mr. Newton, & de jalousie & d'envie qu'il porte à nous autres Etrangers, à l'éxemple de plusieurs de ses Compatriotes: car que gagne-t-il par là, sinon que les honnêtes-gens en jugent peu favorablement; lisez seulement la Rélation de son Livre, qui se trouve dans les Actes de Leipsic du mois de Juin de cette année, où l'Auteur de la Rélation fait précisement la même remarque, disant que *Mr. M. Laurin s'est servi de mon Théorème, mais qu'avec cela il a eu soin de donner à connoitre qu'il l'avoit trouvé quelques années avant que d'avoir vû mon Traité dans les Mémoires, de peur qu'on ne crût qu'il a appris quelque chose d'un Allemand, imitant en cela la coutume de quelques autres Anglois.* D'ailleurs, que pensez vous Monsieur de l'encens inouï que Mr. M. Laurin prodigue à Mr. Newton avec si grande profusion? Selon lui c'est le seul Mr. Newton qui ait élévé les Sciences à leur faîte de dignité & de splendeur; c'est lui seul qui a trouvé un nombre infini de vérités très abstruses de la Philosophie naturelle, *nec cujusquam vestigiis insistens, nec a quoquam in posterum æquandus.* Selon Mr. M. Laurin, (car c'est le sens naturel de ses expressions) personne n'a rien contribué à l'avancement de la Géométrie & de la Philosophie naturelle; on en est redevable à Mr. Newton & au seul Mr. Newton. Il dit aussi quelque part que les progrès de ce Siécle dans la Géométrie sont si grands & si subits, qu'ils feront l'étonnement des Siécles à venir, à moins que chaque Siécle n'ait son Newton, comme si l'unique Mr. Newton nous avoit donné tous ces progrès, & qu'il fut le seul capable de les comprendre sans étonnement. Je vous ai déjà dit, Monsieur, que j'estime Mr. Newton & son rare mérite, je l'estime dis-je comme un des plus grands Génies de nôtre Siécle, mais je vous avouë franchement que je plains sa foiblesse, il voit que les siens l'adorent, qu'ils l'encensent presque comme un Dieu, qu'ils l'élèvent au-dessus du sort des mortels; il voit toutes ces loüanges excessives qu'on lui donne avec des marques de dédain & de mépris pour tout le reste de Géomètres & de Philosophes; il voit ces basses flatteries, il les goute, & bien plus, il les approuve, il les autorise publiquement; car, je vous prie, la permission positive qu'il donne par son *Imprimatur. Is. Newton, P. R. S.* (58*), n'est ce pas autant qu'une approbation publique de tout ce qu'il y a dans le Livre de Mr. M. Laurin, par conséquent, de cette pompeuse Dédicace farcie de ce que l'ame la plus flatteuse & la plus esclave peut inventer, pour s'acquerir les bonnes graces de son Maître?" Je suis, &c.

(X) *On a de lui un Traité d'Algèbre.*] En voici le titre: *G. J. 's Gravesande Matheseos Universalis Elementa. Quibus accedunt, specimen Commentarii in Arithmeticam Universalem Newtoni: ut & de Determinanda Forma Seriei infinitæ adsumtæ Regula nova. Lugduni Batavorum, apud S. Luchtmans*, 1727, *in* 8°. Cet Ouvrage étoit destiné à servir de Texte aux Leçons que Mr. 's Gravesande donnoit sur l'Algèbre, ainsi ce ne sont que des Elemens, où il n'est pas question des Problèmes qui vont au de-là de deux Dimensions, & tout y est dit avec cette précision & cette briéveté, qui doit se trouver dans un Livre fait pour être expliqué dans des Colléges: les raisons des Opérations, dans la solution des Problèmes, y sont déduites des règles générales, avec beaucoup de clarté & de sagacité. Je crois qu'on peut le regarder comme le meilleur Cours d'Algèbre à suivre dans des Institutions particuliéres. On l'a, dit-on, traduit en François, mais comme je n'ai point vû cette Traduction, je n'en puis rien dire.

Le premier des deux Traités, qui y sont joints, est un Essay de Commentaire sur l'Arithmétique de Newton; Ouvrage, qui contient une infinité d'excellentes choses, mais dites d'une façon si abrégée, qu'elles ne peuvent presque être entenduës, que par les Mathématiciens du premier rang. Mr. 's Gravesande souhaitoit que ce Livre fut mis à la portée des Commençans. Il ne pouvoit l'être qu'à l'aide d'un bon Commentaire. Pour engager quelqu'habile Mathématicien, à en entreprendre un, il donna cet Essay, dans lequel il éclaircit deux passages de Newton, qui sans être des plus difficiles, ont cependant besoin d'être rendus plus intelligibles pour la pluspart des Lecteurs. Dans le premier il s'agit de la Méthode de trouver les Diviseurs, & dans le second de l'Extraction de la Racine d'un Binome.

L'invitation addressée dans cet Essay aux Mathématiciens, de travailler sur l'Arithmétique de Newton, ne fut pas tout-à-fait inutile. Mr. Castillion, à present Professeur en Mathématiques à Utrecht, entreprit de faire un Commentaire sur ce Livre; voici le plan qu'il y avoit suivi, & qu'il communiqua à Mr. 's Gravesande, dans une Lettre, dattée du 1. Juin 1740. „ *Le* but que je me suis proposé, est de mettre ce Livre à la portée des Commençans, & de faire en même tems quelque chose qui puisse être utile à ceux, qui, sans avoir une parfaite connoissance des Mathématiques, sont déjà d'une certaine force. Pour cela; 1°, j'ai suppléé les Calculs, les Raisonnemens, & les Preuves, que Mr. Newton suppose, & qui souvent sont assez difficiles. Cependant j'omets quelque chose, sur-tout après la moitié de l'Ouvrage. Naturellement mes Lecteurs ne doivent pas alors trouver difficile ce qui l'étoit pour eux au commencement. 2°. J'ai démontré les propositions, que Mr. Newton suppose démontrées, & dont on ne trouve pas ailleurs les Démonstrations, ou dont on ne les trouve pas aisément. C'est ici, que j'ai fait usage de ce que vous avez donné sur ce sujet, sous le titre d'Essay d'un Commentaire, &c. Au reste, je démontre, lorsqu'il est possible, ces Propositions des deux maniéres différentes, géométriquement, & algébriquement; la premiére méthode me semble plus lumineuse que la seconde, & celle-ci ne me semble pas à négliger dans un Livre, dans lequel on enseigne l'Algèbre. 3°. J'ai expliqué en peu de mots la nature des Courbes, qui résultent de la solution des Problèmes de mon Auteur. 4°. J'ai aussi expliqué briévement les principes d'autres Sciences, qui sont nécessaires pour entendre les Problèmes, qu'on trouve dans mon Texte; par éxemple, les premiers principes de Méchanique, d'Optique, &c. 5°. J'ai tiré des Propositions de mon Auteur les Corollaires les plus importans, que j'ai cru qu'on en pût tirer. 6°. Enfin j'ai donné la solution de quelques Problèmes, que Mr. Newton indique, & qu'il ne resout pas. Quelques fois aussi j'ai resolu un Problème d'une maniére différente de celle de mon Auteur."

Mr. 's Gravesande approuva le plan, & exhorta Mr. Castillion à faire imprimer son Ouvrage; mais diverses fatalités l'en ont empêché jusqu'à présent. C'est une perte pour le public.

Le second Traité que Mr. 's Gravesande a joint à son Algèbre, est une Méthode Nouvelle de déterminer la valeur y, par la quantité connuë x dans une Equation donnée: valeur qu'on exprime ore-

(58*) *Cet Imprimatur, accompagné de la signature Is. Newton, n'est pas une permission de Mr. Newton; mais l'Approbation de la Société Royale, qu'il a signée en sa qualité de Président: c'est ce que veulent dire les Lettres P. R. S.*

sophie (*Y*), qui l'a exposé à des Accusations bien odieuses (*Z*). Sa mort nous a privé

ordinairement par une suite indéterminée, en posant $y = A x^{n} + B x^{n+r} + C x^{n+2r} + D x^{n+3r}$ &c.; mais sans expliquer comment on peut trouver les valeurs de n & de r, quoique ce soit en cela que consiste toute la difficulté. Ici Mr. 's Gravesande supplée à cette omission.

(*Y*) *Une Introduction à la Philosophie.*] Dès que Mr. 's Gravesande eut été nommé Professeur en Philosophie, il donna des Collèges sur la Logique & la Métaphysique, & comme il est plus naturel de suivre sa propre méthode, quand on est en état de s'en former une, que de s'astreindre à celle d'autrui, il travailla d'abord à un Abrégé de ces Sçiences, qu'il put mettre entre les mains de ses Auditeurs; & il le publia sous ce titre, *G. J. 's Gravesande Introductio ad Philosophiam; Metaphysicam & Logicam continens. Leidæ, apud J. & H. Verbeek*, 1736, *in* 8°. L'année suivante 1737, le prompt débit de la premiére Edition obligea l'Auteur d'en donner une seconde, avec une Addition de quelques pages, dont je parlerai tout-à-l'heure. La même année, ce Livre fut réimprimé à Venise, d'après la premiére Edition, chez Jean Baptiste Pasquali, & cela avec la permission des Réformateurs de l'Etude de Padouë, qui attestent qu'ils n'y ont rien trouvé de contraire aux Dogmes de l'Eglise Catholique; ce qui suppose qu'ils ne se sont pas embarassés des conséquences, qui découlent de plusieurs propositions qu'il renferme.

En même tems que Mr. 's Gravesande travailloit à sa seconde Edition Latine, il reçut d'une main inconnuë, une Traduction Françoise de ce même Livre, qui lui parut assez bien faite pour mériter d'être imprimée: elle le fut donc chez les mêmes Libraires J. & H. Verbeek, en 1737.

Enfin, en 1756 j'ai donné une troisiéme Edition de cette même Introduction, augmentée de quelques Chapitres dont je dirai un mot ci-dessous.

Comme le titre l'annonce, cet Ouvrage est divisé en deux Livres. Le premier comprend la Métaphysique, & l'autre la Logique. Cet ordre paroit d'abord assez extraordinaire. Une Introduction à la Philosophie doit-elle commencer par la Métaphysique? Science, qui suppose un esprit déjà cultivé par l'étude des autres parties de la Philosophie. Mais si nous considérons les choses en elles-mêmes, nous trouverons que cet ordre est le plus naturel, comme l'ont fort bien remarqué les Auteurs du Journal des Savans (59); il faut connoître l'Ame & ses Facultés, par l'étude d'une saine Métaphysique, avant que de penser à en diriger les Opérations, par les préceptes de la Logique. Cependant ce même ordre n'est pas celui qu'il faut suivre en enseignant les jeunes gens; les discussions métaphysiques, sont trop au-dessus de leur portée: aussi Mr. 's Gravesande commençoit-il ses Collèges par l'explication de la Logique; après quoi il passoit à la Métaphysique.

(59) *Voïez l'Extrait qu'ils ont donné de cet Ouvrage, dans leur* Journal de *Septembre* 1738, *pag.* 65.

Le Cours qu'il a donné de cette derniére Science, est divisé en deux parties; dans la premiére il traite de l'Etre en général, & dans la seconde de l'Ame humaine. Dans ce qu'il dit de l'Etre, il a retranché les inutilités dont les Traités d'Ontologie sont surchargés. On y trouve les propriétés, communes à toutes les choses qui éxistent, exposées avec autant de clarté que de briéveté, & les questions agitées par d'autres, y sont presentées sous une face nouvelle. Les Chapitres où il est parlé *du Possible & de l'Impossible*; *du Nécessaire & du Contingent*; *de la Cause & de l'Effet*, méritent une attention particuliére, & ce dernier surtout, qui est comme la Clef du Systême de l'Auteur sur la Liberté.

La seconde partie commence par un Chapitre, où il est traité de l'Intelligence en général; ce qui y est dit de la Volonté, du Bonheur & du Malheur, est ce qui a jamais été avancé là-dessus de plus philosophique. Dans les trois Chapitres suivans, Mr. 's Gravesande expose son sentiment sur la Liberté, fait voir combien il diffère de celui qui admet le fatalisme, & enfin répond aux difficultés, par lesquelles on a taché, & l'on tache encore, de rendre ce sentiment odieux. Il définit la Liberté, *la faculté de faire ce qu'on veut, quelle que soit la détermination de la Volonté.* Mais il n'y a point de détermination sans cause. Pourquoi donc la Volonté prend elle un parti plûtôt qu'un autre? Il ne suffit pas de dire que l'Ame a la faculté de se déterminer; cette faculté, dont l'éxistence est réelle, n'est pas plus portée d'un côté que d'un autre; dans la détermination cette faculté qui auparavant ne panchoit vers aucun parti, se détermine pour l'un, à l'exclusion de l'autre; il lui arrive donc un changement, qui doit avoir une cause, & qu'elle est cette cause? L'Auteur repond que toute détermination a pour cause la persuasion de l'Ame; persuasion qui n'est point produite par des causes méchaniques, mais par des raisons & des motifs. Ainsi la cause des déterminations n'est point physique, mais morale. Elle agit sur l'intelligence même, de maniére qu'un Homme n'est jamais poussé à agir, que par des moyens propres à le persuader, & qu'il y a toujours dans ses déterminations une nécessité morale. Voilà pourquoi il faut des loix, & que les peines & les récompenses sont nécessaires; l'espérance & la crainte agissant immédiatement sur l'Intelligence. Mr. 's Gravesande rejette donc la liberté d'indifférence, qui suppose que l'Homme peut déterminer sa volonté entre plusieurs objets, en mettant à part toutes les raisons, & toutes les causes, qui pourroient le porter à préférer un des objets aux autres. Dire je veux parce que je veux; telle chose me plait parce qu'elle me plait; c'est tenir un langage qui ne signifie rien, ou qui doit être entendu ainsi. Telle chose me plait à cause de quelque raison qui me la fait paroître préférable à telle autre. Sans cela le néant produiroit un effet.

Il paroit par ce court exposé que le sentiment de Mr. 's Gravesande n'étoit autre chose que l'expression philosophique de celui de nos Théologiens Reformés; sentiment par conséquent, qu'il lui étoit très permis d'avoir dans un Païs protestant: cependant nous allons voir dans la Remarque suivante, qu'on l'a représenté dans ce même Païs avec les couleurs les plus noires.

Dans les Chapitres suivants, l'Auteur démontre que l'Ame est immatérielle, prouve qu'elle ne consiste point dans la pensée, & ne décide rien sur la question qu'on fait, savoir si elle pense toujours. Il passe ensuite aux effets de son union avec le Corps, à la maniére dont cette union a lieu, & à l'éxamen des diverses opinions, par lesquelles on a taché de l'expliquer: enfin, il finit par un Chapitre qui traite de l'origine des idées; en exposant les différens sentimens sur cette matiére, il ne se déclare pour aucun: c'est sa méthode ordinaire quand il s'agit de questions sur lesquelles on ne peut former que des conjectures; ainsi c'est avec bien de la raison que l'on a dit de lui (60), *les grands esprits font des Systêmes, mais les bons esprits n'y croient point.*

(60) *Voïez le* Journal des Sçavans, *ubi supra, pag.* 60.

J'ai dit ci-dessus que dans la troisiéme Edition de cette Introduction j'avois ajoûté trois Chapitres. Ils suivent ceux que je viens d'indiquer. Le premier traite de Dieu, & de ses Attributs, qui y sont tous déduits de l'éxistence par soi-même. Dans le second il est question du plan que Dieu a suivi dans la création de l'Univers. J'y soutiens que l'Etre, souverainement bon, & dont la sagesse & la puissance sont sans bornes, n'a pu créer que le meilleur de tous les Mondes possibles; & dans le troisiéme j'établis l'unité de Dieu. L'éxistence de Dieu & ses Attributs sont sans contredit un des objets de la Méthaphysique, cependant Mr. 's Gravesande n'en avoit rien dit dans la sienne, parce qu'il se proposoit de traiter cette importante matiére dans un autre Ouvrage, dont je parlerai dans la suite; la mort l'aïant prévenu avant qu'il put éxécuter ce dessein; j'ai cru devoir faire cette Addition à un Livre, que j'explique toutes les années dans le cours de nos éxercices Académiques. Mais, comme j'en ai averti dans la Préface, j'ai puisé tout ce que j'ai dit, dans un Manuscrit de l'Auteur même sur la Métaphysique: Manuscrit précieux par la clarté, la solidité, & l'importance des choses qu'il renferme. Ainsi dans ces trois Chapitres, tout est de Mr. 's Gravesande, à la forme près, qui auroit été meilleure, si lui-même

même les eut composés. Cela, j'espère, excusera la hardiesse que j'ai prise d'insérer quelque chose de ma façon dans son Ouvrage.

Le second Livre qui roule sur la Logique, est distingué en trois parties. Dans la première, l'Auteur traite des Idées & des Jugemens. Les dix premiers Chapitres, où il est question des Idées & des Propositions, ne renferment que ce qu'on trouve dans les autres Logiques; mais les dix suivans qui traitent du Vrai & du Faux, de l'Evidence, tant Mathématique que Morale, de la Probabilité simple & composée, & du Jugement composé ou Raisonnement, sont remplis de choses nouvelles, & très intéressantes: tout y est marqué au coin d'un génie véritablement philosophique.

La seconde partie développe les causes de nos erreurs; on y trouve à chaque page des réfléxions, qui prouvent que leur Auteur connoissoit bien l'esprit & le cœur humain.

Enfin, la troisième partie traite de la Méthode. Les règles qu'il faut suivre, tant dans l'Analyse que dans la Synthèse, y sont exposées avec beaucoup de justesse: mais, ce qui rend cette partie sur-tout recommandable, ce sont deux Chapitres, dans le premier desquels l'Auteur explique l'usage qu'on doit faire des Hypothèses, & dans le second il applique avec beaucoup de sagacité les règles, qu'il a données dans le précédent, à l'art de déchiffrer. Quiconque lira attentivement tout cet Ouvrage, ne pourra que souscrire à ce qu'en ont dit les Auteurs du Journal des Sçavans, qui terminent l'extrait qu'il en ont donné par cette phrase, *Nous ne connoissons point de meilleure Introduction à la Philosophie* (61).

(61) *Journal des Sçavans, ubi supra, pag.* 81.

A la fin du Livre, Mr. 's Gravesande a ajoûté un *Appendix de l'Art d'Argumenter*, où il explique en peu de mots, mais très clairement, toutes les règles des Syllogismes. Il n'a pas voulu parler dans le Corps de sa Logique, de cet Art Syllogistique, quoiqu'il le regardât comme une invention très ingénieuse, où tout ce qui a rapport aux règles du raisonnement, se démontre suivant la méthode des Mathématiciens: mais il ne le jugeoit pas nécessaire pour la découverte de la vérité: il croioit qu'on pouvoit s'en passer. Cependant comme il est en usage dans les disputes Académiques, il ne pouvoit pas se dispenser de l'expliquer. C'est ce qui l'a engagé à ajoûter ce Traité à sa Logique. Il semble que cette raison l'auroit dû mettre à l'abri de toute critique; mais cela n'arriva pas.

Un Ecrivain, dont la plume s'exerçoit sur toutes sortes de sujets, s'avisa de le tourner en ridicule à l'occasion de ce Traité. Voici ce qu'il en dit (62): „Mr. 's Gravesande dans son Introduction à la Logique, a placé un Traité sur l'Argumentation, ou l'Art de raisonner par Syllogisme. Il s'efforce d'apprendre aux Hommes à parler & à penser d'une manière juste & précise, par un certain arrangement des Lettres de l'Alphabet. Un Critique moderne s'est moqué de cette méthode si extraordinaire. *Je pense*, dit-il, *que ces Préceptes figureroient fort bien dans le Bourgeois Gentil-Homme; il me semble ouir Mr. Jourdain AEE, AOO, OAO, EIO, EAE, EAO. Que cela est beau! Que cela est savant! La façon d'apprendre aux Hommes à raisonner, est bien sublime & bien élevée! EAO, EAE, &c.*" Après avoir donné une si juste idée de l'Art d'Argumenter, l'Auteur est assez équitable pour dire, que Mr. 's Gravesande n'en est pas l'Inventeur, mais qu'Aristote s'en étoit servi plus de deux-mille ans auparavant: „Ainsi" ajoute-t-il agréablement „il peut être appellé, renouvellé des Grecs . . . . comme le jeu de l'Oye." On comprend aisément quelle fut la réponse de Mr. 's Gravesande à une critique aussi sensée que celle-là; ce fut le silence. Je me rappelle que je lui montrai le premier ce beau passage, que le hazard m'avoit fait découvrir en feuilletant le Livre où il étoit. Quand il l'eut lû, il me dit en riant: *cet Homme veut me tourner en ridicule; il faut lui en laisser le plaisir tout entier.*

(62) *Voiez La Philosophie du Bon-Sens, ou Réflexions Philosophiques sur l'Incertitude des Connoissances humaines à l'usage des Cavaliers & du Beau-Sexe, par Mr. le Marquis D'Argens, à la Haye, chez P. Paupie, 1740, Tom. I, pag. 361, & suivantes.*

(Z) *Son Introduction à la Philosophie l'a exposé à des Accusations bien odieuses.*] On ne l'a pas accusé de moins que de Spinosisme, & d'avoir des Principes, qui anéantissoient toute distinction entre la Vertu & le Vice, & cela à cause de son sentiment sur la Liberté. Tous les partisans de la Liberté d'indifférence furent étonnés de voir un Philosophe penser autrement qu'eux sur cette importante matière: ils sont en possession, je ne sai par quelle raison, de croire, que pour cela il faut renoncer au bon-sens. Ils murmurèrent donc en voiant l'*Introduction à la Philosophie*; mais leurs murmures furent cependant renfermés dans les bornes de la décence, & ils n'éclatèrent dans aucun de leurs Ouvrages imprimez.

Un seul Négociant Anglois, Homme d'esprit, & amateur des Sciences, autant qu'on peut l'être sans avoir beaucoup de tems à y donner, s'avisa de mettre la main à la plume, pour refuter Mr. 's Gravesande: peu au fait des discussions métaphysiques, il prit un ton imposant, pour suppléer à ce qui lui manquoit de ce côté-là. Il fit imprimer une Brochure sous ce titre: *Lettre à Mr. G. J. 's Gravesande, Professeur en Philosophie à Leide, sur son Introduction à la Philosophie, & particulièrement sur la Nature de la Liberté, à Amsterdam, chez J. F. Bernard*, 1736, *in* 8°. Il n'y est question que de la Liberté, quoique le titre semble promettre quelque chose de plus. Dans cette Lettre l'Auteur suppose un peu gratuitement qu'on pourroit le soupçonner d'écrire contre Mr. 's Gravesande par une jalousie de métier; pour se disculper il remarque (63) poliment qu'*il ne s'en suit pas que celui-ci soit Maître parfait en Métaphysique, parce qu'il entend parfaitement la Philosophie Newtonienne.* Sa profession étoit apparemment bien plus propre à le rendre Métaphysicien, que le genre d'étude auquel s'étoit appliqué celui contre qui il écrivoit! Après un tel début, on ne sera pas surpris de le voir représenter le sentiment de Mr. 's Gravesande, avec les plus noires couleurs: la nécessité que celui-ci admettoit dans les actions qui dépendoient de la Liberté, ouvroit suivant lui la porte au vice: écoutons le parler (64). „La Doctrine de la *Nécessité*, dans le sens que *Spinoza & Hobbes* l'entendent, ne peut que conduire les Hommes au vice; & c'est aussi, comme je le crains, à quoi tendent vos notions, pour ne pas dire qu'elles sont les mêmes que les leurs." Dans un autre endroit il dit (65): „C'est dommage qu'une Introduction à la Philosophie, & des institutions pour la jeunesse donnent occasion à la propagation de certaines idées dangereuses dans le monde, sur-tout d'une morale relachée, & je crains bien que de tels principes n'y conduisent." Il est honteux pour l'humanité de voir un Homme, tel que Mr. 's Gravesande, en butte à de pareils traits, pour avoir soutenu le sentiment reçu dans le Païs, où l'on ôsoit écrire contre lui avec cet acharnement: car, quelle étoit la cause de pareilles imputations? Il avoit dit que l'Homme est libre, quand il a le pouvoir physique de faire ce qu'il veut, quelle que soit la détermination de sa volonté; que quand il est empèché d'agir contre sa volonté, il est contraint, & par là même sans liberté; que quand il veut, c'est parce qu'il est déterminé par ses idées, & que ce qu'il choisit, lui paroit préférable au parti qu'il rejette, sans quoi sa détermination seroit un effet sans cause; & qu'enfin, comme il n'est pas en son pouvoir de ne point juger préférable ce qui lui paroit tel, il y a toujours dans ses déterminations une nécessité morale, c'est-à-dire, qu'il est contradictoire qu'il ne choisisse pas le parti, qu'il juge devoir être choisi (66). Est-ce là penser, comme Spinoza, qui n'admettoit aucun principe intérieur de nos actions; qui prétendoit que l'Homme est tellement poussé à agir par des causes extérieures & méchaniques, qu'il lui est impossible d'éviter le mal qu'il prévoit, & que sa persuasion ne contribuë en rien à sa détermination? Ceux qui confondent des sentimens si opposés, sur-tout après ce que Mr. 's Gravesande avoit dit dans le Chapître XI, de sa Méthaphysique, uniquement destiné à faire voir l'absurdité du Fatalisme, méritent-ils quelque réponse? Aussi celui-ci ne crut-il pas devoir en faire aucune à l'Auteur de la Lettre; il se contenta d'insérer dans un Journal (67), un Extrait de son Introduction, où il ne fit qu'exposer de suite ses Idées, dans les mêmes termes, dont il s'étoit servi dans son Ouvrage, persuadé que cela suffisoit pour refuter son Adversaire, sans qu'il fut nécessaire qu'il entrât dans aucune controverse. Pour se justifier de l'imputation odieuse d'enseigner une Doctrine qui tendoit

(63) *Lettre à Mr. 's Gravesande, pag.* 5.

(64) *La-même, pag.* 7.

(65) *La-même, pag.* 23.

(66) *Voiez l'Introduction à la Philosophie, Chapitres X, XI, & XII, de la première Partie.*

(67) *Voiez la Bibliothèque Françoise, imprimée à Amsterdam, chez Du Sauzet, Tom. XXV, pag. 76.*

vé d'un Cours de Morale, qu'il avoit dessein de publier (*AA*). Il a aussi prê-
té

doit au renversement des mœurs, & anéantissoit toute distinction entre la Vertu & le Vice, il inséra dans la seconde Edition de son Livre trois paragraphes, ce sont les 170, 171, & 172, où il examine quelles sont les conditions requises, pour qu'une action soit vertueuse, & il démontre que ce n'est que dans son Systême qu'elles se trouvent, & que c'est celui de la Liberté d'indifférence qui exclut tout ce qui peut porter avec soi le caractère de Vertu.

Ce ne furent pas seulement les Partisans du Franc-Arbitre, qui s'élevèrent contre Mr. 's Gravesande; il y eut quelques Théologiens Reformés, qui oubliant leurs propres principes, furent révoltés de cette nécessité qu'il introduisoit dans les actions qui dépendent de la Liberté, & le taxèrent aussi sourdement de Spinosisme. Je dis qu'ils oublioient leurs propres principes, parce que Mr. 's Gravesande n'avoit rien avancé que ce qui avoit été approuvé par le Synode de Dordrecht, qui avoit bien expressément reconnu dans l'Homme une sorte de nécessité, très compatible avec la Liberté. Pour prouver la chose, je citerai ici deux passages, où l'on verra que l'idée que le Synode a donnée de la Liberté est précisément celle que Mr. 's Gravesande s'en formoit. *Liberum arbitrium secundum naturam & essentiam suam consideratum, est Animæ rationalis facultas seu potentia, deliberata electione, absque omni coactione proprio & spontaneo motu, volendi aut nolendi, quodcunque Intellectus eligendum aut respuendum judicaverit. Hoc modo sumtum Liberum Arbitrium, Homini in quovis statu competit, nec vel in statu corruptionis servitute &* NECESSITATE *peccandi evertitur, nec in altera cœlesti futura vita bene agendi* NECESSITATE *& immutabilitate evertetur* (68). Dans ces paroles le Synode reconnoit que la Liberté est la faculté de vouloir: mais quoi? Ce que l'entendement, qui juge toujours nécessairement en conséquence de ses idées, prononce devoir être choisi. De-là nait cette nécessité qui ne détruit point la Liberté dans l'Homme corrompu, non plus que dans celui qui est sanctifié. Ailleurs le Synode s'exprime plus clairement encore. Les Remonstrans avoient donné cette définition de la Liberté : *Libertas voluntatis humanæ nihil est aliud quam indeterminatio & indifferentia ad actus oppositos, quæ non potest consistere cum necessitate ad unum determinante, neque cum necessitate illa quæ dicitur pendere a decreto Dei.* Le Synode leur opposa celle-ci : *Voluntas Hominis . . . . semper manet libera, etiam quando ad unum determinatur. Neque hanc Libertatem tollit necessitas ista, quæ pendet a decreto Dei:* ensuite expliquant plus amplement sa pensée, voici comment il s'exprima: *Sic Libertas est comparata, ut non pugnet cum omni necessitate & determinatione. Pugnat equidem cum determinatione violenta, sive cum necessitate coactionis, sed optime convenit cum necessitate immutabilitatis, infallibilitatis, & dependentiæ. Nam Deus necessario odit peccata . . . . & eadem odit libere, id est, non coacte. Sic beati Spiritus in coelis majori Libertate sunt præditi, quam nos in hac vita. Illi autem necessario tantum justa & recta volunt . . . . & hæc est maxima voluntatis perfectio, ferri duntaxat in bonum* (69). Que l'on compare ces expressions avec celles qu'a emploïé Mr. 's Gravesande, & l'on verra qu'elles renferment précisément la même chose; & celui-ci a déclaré positivement qu'il n'y donnoit pas un autre sens (70). Aussi se consoloit-il de l'odieux reproche de Spinosisme, qu'on lui faisoit si mal-à-propos, en refléchissant que la Doctrine qu'il défendoit avoit exposé les Eglises reformées aux mêmes imputations, comme le Synode s'en est plaint, dans un passage qui suit celui que nous avons rapporté ci-dessus Citation (68). *Execramur itaque*, y est-il dit, *Manichæorum & Stoicorum fatalem necessitatem, qua finxere ipsam etiam Hominis voluntatem, ad actus suos elicitos, qui sunt velle & nolle, necessitate quasi constringi & cogi. A quo errore Ecclesias Reformatas Orthodoxas alienas esse, certo nobis persuasum est, ita ut magnam iis injuriam fieri putemus dum Manichæismi & Stoicismi a Fratribus Remonstrantibus insimulantur* (71). Qui ne voit que l'accusation de Stoicisme, dont il est fait-là mention, auroit été changée en celle de Spinosisme, si Spinoza avoit écrit avant l'Assemblée du Synode!

(68) Acta Synodi Nationalis Dordrechti habitæ, *Hanoviæ* 1620, *pag.* 694.

(69) *Là-même, pag.* 706.

(70) Bibliotheque Françoise, *Tom. XXV, pag.* 77.

(71) *Acta* Synodi Dordrace-*na, pag.* 695.

(*AA*) *Il avoit dessein de publier un Cours de Morale.*] Appellé à donner des Leçons de Morale, Mr. 's Gravesande fut embarassé sur le choix de l'Auteur, qu'il expliqueroit à ses Auditeurs. Il n'en trouvoit aucun qui fut assez méthodique. Plusieurs de ceux qui ont traité cette Science, expliquent bien la nature de nos devoirs, mais il ne lui paroissoit pas qu'ils fissent voir assez clairement leur liaison, avec les principes d'où ils dérivent: il étoit déterminé à suppléer à ce défaut, & de mettre entre les mains de ses Etudiants un Abrégé de Morale, dans lequel il déduiroit tous nos devoirs d'un seul principe, dont personne ne pourroit contester la vérité; le voici. Tout Etre intelligent aime son bonheur, & travaille à l'avancer: c'est là l'unique mobile de toutes ses actions: ôtez lui ce motif, vous n'aurez plus rien qui puisse le déterminer à agir. En vain dira-t-on, qu'il y a certaines choses qu'il doit faire parce qu'elles sont convenables à sa nature, & propres à le perfectionner; car, s'il ne sent pas son bonheur augmenté en les faisant, pourquoi cherchera-t-il à faire ce qui est conforme au penchant naturel, qui est en lui, ou à se perfectionner? Mais, ce n'est pas un bonheur passager qu'il est porté à rechercher, c'est son bonheur total; c'est-à-dire qu'en faisant attention à la totalité de son éxistence, il recherchera ce qui peut contribuer à l'augmentation de la somme de bonheur dont il est susceptible. Tout ce qui conduit à cette augmentation de bonheur, est pour lui un devoir. Ainsi pour traiter la Morale de façon, qu'il ne soit pas possible qu'un Homme se fasse illusion sur ce qu'elle prescrit, il faut éxaminer en quoi consiste la félicité totale de l'Homme, & quels sont les moyens propres à l'avancer. Là-dessus, Mr. 's Gravesande observoit que pour que nous soions heureux, il faut une certaine disposition du Corps & de l'Ame; de-là nos devoirs envers nous-mêmes. Mais inutilement travaillerons nous à acquerir cette disposition, il nous manquera toujours bien des choses pour parvenir au dégré de bonheur, auquel il nous est permis d'aspirer: il faut que les autres Hommes veuillent bien y contribuer: ce que nous devons faire pour les engager à cela, constitue nos devoirs envers nos prochains. Enfin, malgré le secours des autres, nous sentons que nous ne sommes pas encore en état de nous procurer tout ce que nous pouvons desirer; ce qui doit nous porter à rechercher s'il n'y a pas quelqu'autre Etre, qui ait le pouvoir & la volonté de nous accorder ce qui peut perfectionner nôtre bonheur. Nous trouvons qu'il y a un Dieu, qui est tel qu'il le faut pour cela: ainsi nous devons travailler à nous le rendre favorable; de-là découlent nos devoirs envers la Divinité. L'éxécution de ce plan a ses difficultés; il n'est pas aisé de faire voir la liaison qu'il y a entre chacun des devoirs que la Morale nous impose, & l'augmentation de nôtre bonheur. Mr. 's Gravesande en étoit cependant venu à bout, avec une sagacité & une justesse qui faisoit l'admiration de ses Auditeurs; le Cours de Morale qu'il leur enseignoit étoit tout ce que l'on pouvoit souhaiter de plus lumineux; tout y étoit démontré par l'application de ce seul principe que je viens d'indiquer. Il alloit travailler à le mettre par écrit, lorsqu'il mourut. La perte que le public a faite par là est très grande; j'en connois toute l'étenduë, mieux que personne; aïant été très fréquemment le dépositaire de ses Méditations morales. On peut en voir un échantillon dans la Lettre sur le Mensonge que j'ai indiquée ci-dessus (72): j'en pourrois donner un autre, bien intéressant, dans une Dissertation sur la Légitimité des Actions de la Compagnie du Sud, que j'ai trouvée parmi ses Manuscrits; je serois fort tenté de l'insérer ici, & l'on m'en sauroit gré; mais par là je grossirois trop cet Article, qui est déjà d'une longueur excessive. Je tacherai cependant de faire en sorte que cette Piéce ne soit pas perduë pour le public.

(72) *Voïez le troisiéme a linea de la Remarque (I).*

(*BB*)

té ses soins à l'impression de quelques Ouvrages qui n'étoient pas de lui (*BB*).

De son mariage avec Mlle Anne Sacrelaire, contracté le 15. Octobre 1720, il eut deux

(*BB*) *Il a aussi prêté ses soins à l'impression de quelques Ouvrages qui n'étoient pas de lui.*] Jamais Homme n'eut plus à cœur l'avancement des Sciences, ceux qui y travailloient trouvoient en lui toute la protection & tous les secours qu'ils pouvoient en attendre, & quoiqu'extrèmement occupé, on le vit toujours prêt à seconder les Libraires qui entreprenoient l'impression de quelqu'Ouvrage utile au public.

Le premier qui parut sous sa direction est le Recueil des Oeuvres de Huygens, qui fut imprimé sous ce titre: *Christiani Hugenii Opera Varia, Lugduni Batavorum, apud Janssonios Van der Aa*, 1724, *en* 2 *Voll. in* 4°. Mr. 's Gravesande rend compte dans la Préface de ce Livre des soins qu'il a pris, pour que cette Edition fut aussi correcte & aussi complette qu'il étoit possible: il y a ajoûté la Vie de l'Auteur, qu'il n'a considéré que sous la qualité d'un des plus grands Mathématiciens de l'Europe. Quatre ans après, à ces deux Volumes il en ajoûta deux autres, intitulés *Christiani Hugenii Opera reliqua, Amstelodami, apud Janssonio-Waesbergios*, 1728.

En 1725, il fit imprimer les divers Ouvrages de Keill, son ami; cette édition est très correcte; en voici le titre: *Joannis Keill Introductiones ad veram Physicam, & veram Astronomiam. Quibus accedunt Trigonometria. De Viribus Centralibus. De Legibus Attractionis. Lugduni Batavorum, apud J. & H. Verbeek*, 1725, *in* 4°. Il y en a eu une seconde édition, faite chez les mêmes Libraires; mais Mr. 's Gravesande n'y a eu aucune part.

Il dirigea aussi l'édition des *Ouvrages adoptés par l'Académie Royale des Sciences, avant son Renouvellement en* 1699; *à la Haye, chez P. Gosse & J. Neaulme*, 1729, *in* 4°. Il en donna six Volumes, ornés de Planches, parfaitement bien gravées. Ce Livre a été continué tout récemment, & porté jusqu'à 11 Volumes, par les Libraires Arkstee & Merkus, à Amsterdam.

Enfin, le dernier Ouvrage qui a paru par les soins de Mr. 's Gravesande est *Arithmetica Universalis: sive de Compositione & Resolutione Arithmetica Liber. Auctore Is. Newton. Lugduni Batavorum, apud J. & H. Verbeek*, 1732, *in* 4°.

Le titre de ces différens Ouvrages, nous fait comprendre pourquoi Mr. 's Gravesande s'est prêté à leur publication: ils sont tous excellens en leur genre; & il étoit nécessaire qu'ils passassent sous les yeux d'un grand Mathématicien. Aussi en a-t-il revu les derniéres épreuves avec beaucoup de soin.

Dans une Lettre que je reçus de Paris, il y a quelques années, on me demandoit jusqu'où Mr. 's Gravesande avoit eu part à l'Ouvrage que Mr. de Voltaire a publié sous le titre d'*Elemens de la Philosophie de Newton*? Cette question me fit comprendre, qu'il y avoit des gens qui soupçonnoient, qu'il y avoit mis la main Je désabusai celui qui me l'avoit faite. Avant que de publier ce Livre, Mr. de Voltaire eut la modestie de souhaiter qu'il passat sous les yeux de Mr. 's Gravesande; pour cela il se rendit à Leide, où il lui en lut quelques Chapîtres, & où en même tems il frequenta ses Collèges avec beaucoup d'assiduité. Mais après un séjour très court dans cette Ville, ses affaires l'aïant appellé ailleurs, il remit son Manuscrit à des Libraires d'Amsterdam, & il partit subitement pour retourner en France, sans avoir eu le tems de tirer de Mr. 's Gravesande le secours qu'il en avoit espéré. Celui-ci admiroit la facilité avec laquelle Mr. de Voltaire exprimoit des choses, qui ne semblent guéres être susceptibles des ornements du langage, & il eut du regret de voir paroître son Ouvrage, défiguré par un grand nombre de fautes, qui obligérent l'Auteur d'en donner une édition plus correcte à Paris. Ainsi tout le fruit que Mr. de Voltaire remporta de son voyage à Leide, fut d'avoir fait connoissance avec Mr. 's Gravesande, pour lequel il conserva depuis un attachement qui lui fait honneur. Remarquons aussi qu'à cette occasion il eut la mortification de se voir exposé aux traits de la calomnie. Son promt départ fit croire à bien des gens, qu'il étoit brouillé avec Mr. 's Gravesande, pour lui avoir tenu des propos très imprudents sur la Réligion. Cette brouillerie, & la cause qu'on en assignoit, étoient également fausses; Mr. 's Gravesande en arreta le bruit dans ces Provinces; mais il se répandit jusqu'en France, & pour le faire tomber Mr. de Voltaire fut obligé d'avoir recours de nouveau à Mr. 's Gravesande: comme la Lettre, qu'il lui écrivit là-dessus, avec la reponse, qu'il en reçut, servent à justifier l'un, & à caractériser la maniére de penser de l'autre, je crois devoir les inserer ici.

„ Vous vous souvenez," dit Mr. de Voltaire, „ de l'absurde calomnie, qu'on fit courir dans le monde pendant mon sejour en Hollande, vous savez si nos prétenduës disputes sur le Spinozisme & sur des matiéres de Réligion, ont le moindre fondement. Vous avez été si indigné de ce mensonge que vous avez daigné le réfuter publiquement. Mais la calomnie a pénetré jusqu'à la Cour de France, & la réfutation n'y est pas parvenuë. Le mal a des ailes, & le bien va à pas de tortue. Vous ne sauriez croire avec quelle noirceur on a écrit & parlé au Cardinal de Fleury. Vous connoissez par ouï dire ce que peut le pouvoir arbitraire. Tout mon bien est en France, & je suis dans la nécessité de détruire une imposture, que dans vôtre païs, je me contenterois de mépriser à vôtre exemple.

„ Soufrez donc mon aimable & respectable Philosophe, que je vous supplie très instamment de m'aider a faire connoître la vérité. Je n'ai point écrit encor au Cardinal pour me justifier. C'est une posture trop humiliante, que celle d'un Homme qui fait son Apologie; mais c'est un beau rôle, que celui de prendre en main la deffense d'un Homme innocent. Ce rôle est digne de vous, & je vous le propose comme à un Homme, qui a un cœur digne de son esprit.

„ Il y a deux partis à prendre, ou celui de faire parler Mr. vôtre Beau-Frère à Mr. de Fénelon, & d'éxiger de Mr. de Fénelon, qu'il écrive en conformité au Cardinal; ou celui d'écrire vous même. Je trouverois ce dernier parti, plus prompt, plus efficace, & plus convenable à un Homme comme vous. Deux mots & vôtre nom feroient beaucoup, je vous en reponds: il ne s'agiroit que de dire au Cardinal, que l'équité seule vous force à l'instruire, que le bruit que mes ennemis ont fait courrir est sans fondement, & que ma conduite en Hollande a confondu leurs calomnies.

„ Soyez sur que le Cardinal vous repondra, & qu'il en croira un Homme acoutumé à demontrer la vérité. Je vous remercie, & je me souviendrai toujours de celles que vous m'avez enseignées. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne plus en apprendre sous vous. Je vous lis au moins ne pouvant plus vous entendre. L'amour de la vérité m'avoit conduit à Leide. L'amitié seule m'en a arraché; en quelque lieu que je sois, je conserverai pour vous le plus tendre attachement, & la plus parfaite estime, &c."

Voici la réponse de Mr. 's Gravesande.

„ Je voudrois de tout mon cœur, mon cher Monsieur, vous être utile dans l'affaire que vous m'écrivez; vous sçavez dans quels termes je me suis exprimé sur la calomnie, qu'on a fait courrir que nous estions brouilliez. Je suis toujours prêt de declarer, que nôtre querelle est aussi fausse, que le fondement qu'on a jugé à propos de lui donner; je ne me suis pas opposé que ma déclaration fust mise dans les Gazettes; ce qui a été fait dans la Gazette d'Amsterdam, d'une maniére si obscure, que Personne ici n'y a rien compris; on y a même ajoûté une queuë, qu'on met sur mon compte, & qui n'est pas de moi. Si je puis faire quelque chose de plus pour faire cesser ce bruit, que je croiois cessé, mais qui ne l'est pas tout-à-fait, à ce que je vois par vôtre Lettre, je suis prêt; mais, mon cher Monsieur, je trouve des difficultés aux deux partis que vous me proposez.

„ 1. Mr. de Fénelon est à Paris, & quand il seroit ici, je ne sai s'il faudroit s'addresser à lui;

„ je

deux Fils, qu'il perdit tous deux dans l'espace de huit jours *(CC)*. Environ trois ans après, il tomba dans une maladie de langueur, & au bout de quelques mois il mourut *(DD)*.

SIDEN

„ je ne le crois pas, sans quoi je ne ferois point „ de difficulté de lui parler à son retour, car on „ dit que son absence ne sera pas longue.

„ 2°. Pour ce qui regarde d'écrire au premier „ Ministre en droiture, comme vous me le pro- „ posez, je ne me crois pas un Personnage as- „ sez considérable pour cela. Si son Eminence a „ jamais ouï prononcer mon nom, ce sera qu'on „ m'a nommé en parlant de vous; ainsi permettez „ moi de ne me pas donner des airs qui ne me „ conviennent pas. Vous savez comment je vis „ isolé; à l'égard des études, sans aucun commer- „ ce avec des Gens de Lettres, travaillant à être „ utile dans le poste où je me trouve, & cher- „ chant à passer agréablement le peu de tems qui „ me reste, ce que je regarde comme plus utile „ que si je me tuois le corps & l'ame pour être „ plus connu. Quand on veut vivre de cette ma- „ nière, il faut que tout y réponde, & ne pas „ faire l'important. Je ne dois pas supposer que „ des gens, qui ne doivent pas avoir lû ce que „ j'ai fait imprimer, sachent qu'il y a à Leiden „ un Homme dont le nom commence par un apos- „ trophe.

„ Je conclus que si j'écris à Monseigneur le „ Cardinal, ce doit être sur le pied d'un Homme „ tout-à-fait inconnu, & comme lui pouroit é- „ crire mon Jardinier; & dans ce sens je ne vois „ pas par où débuter; je ne connois point l'air „ du Bureau; & en écrivant je m'exposerois à „ jouër un personnage très ridicule, sans vous ê- „ tre d'aucune utilité.

„ Je vous dis naturellement comment j'envisa- „ ge la chose; trouvez quelque route praticable, „ & je ne vous manquerai pas.

„ La plus naturelle, il me semble, seroit que vous „ fissiez parler directement à S. E. par quelqu'un, „ qui pourroit lui faire voir un témoignage que je „ vous aurois envoié; ou bien, que quelqu'un de „ vos amis en France me demandât par une Let- „ tre des éclaircissemens sur ces bruits, & qu'on „ mît ma réponse entre les mains du Cardinal."

(CC) Ses deux Fils moururent dans l'espace de huit jours.] L'aîné s'appelloit Dirk, & le cadet Jacob. Ils étoient tous les deux fort aimables, & avoient beaucoup de génie. Leur Père n'avoit point de plus grand plaisir, que celui de veiller de concert avec moi à leur éducation. Lorsqu'ils commençoient leurs études Académiques, avec un succès qui faisoit espérer qu'on les verroit marcher à grands pas sur ses traces; le cadet âgé d'environ 13 ans, fut attaqué d'une Fièvre ardente, dont il mourut au bout de 4 jours. L'affliction de Mr. 's Gravesande & de son Epouse fut des plus vives; cependant, après avoir donné essor aux premiers mouvemens, qu'on ne sauroit refuser à la nature dans une pareille circonstance, ils se réünirent à bénir la Providence, de leur avoir donné deux Fils, dont l'un, qui étoit d'une santé fort robuste, leur restoit encore: mais ce sujet de consolation ne dura pas longtems. Le cadet étoit mort le matin; l'après midi du même jour, l'aîné, âgé de 14 ans, parut tout d'un coup attaqué de la même maladie, & lorsque le Père accompagna le convoi funèbre de celui-là, il sortit de la maison, persuadé qu'à son retour il trouveroit celui-ci mort; il ne mourut cependant que quelques heures après. Il est aisé de juger combien ce coup fut rude pour Mr. 's Gravesande. Je ne saurois me rappeller l'affliction dans laquelle je le vis plongé, sans en être ému vivement encore. Quoique je fusse très sensible à la perte qu'il venoit de faire, je conservai cependant assez de tranquillité, pour l'observer dans un moment aussi critique; & j'eus la satisfaction de voir combien les principes d'une saine Philosophie sont propres à nous donner de la fermeté au milieu des plus accablantes épreuves, lorsqu'ils sont aussi profondément imprimés dans le cœur que dans l'esprit.

Je l'ai déjà dit, Mr. 's Gravesande étoit persuadé que de tous les mondes possibles, celui qui a été créé est le meilleur; & il étoit convaincu que tout ce qui s'y passe est dirigé par l'Etre souverainement bon au plus grand bien des Créatures intelligentes, qu'il a jugé à propos d'y placer, quoique souvent nous ne comprenions pas de quelle façon. Cette vérité dont il étoit pénétré, fut pour lui un motif de consolation bien éficace; *Dieu*, me dit-il au milieu de sa douleur, *m'avoit donné deux Enfans qui méritoient toute ma tendresse; il vient de me les ôter; je suis assuré que c'est pour leur bonheur & pour le mien: il y auroit donc de l'ingratitude chez moi de ne pas me soumettre avec résignation, à ce qu'il lui a plû d'ordonner.* Cette réflexion eut tant de force pour lui, que trois jours après il fut en état de reprendre ses fonctions Académiques, qu'il avoit interrompuës. Peut-être même prit-il trop sur soi: sensible comme il étoit, il fit trop d'éfort pour modérer son affliction, dont les suites auroient moins fait d'impression sur lui, s'il lui avoit donné plus d'essor. Il ne pouvoit pas s'empêcher de tems en tems de faire des réflexions qui lui retraçoient vivement la perte qu'il avoit faite. „ Je „ suis persuadé," écrivoit-il un jour à Mr. de Superville, en lui parlant de la mort de ses Enfans, „ que Dieu nous mène au bonheur par la „ voye la plus courte. Mais que les sentiers qui „ y conduisent sont quelquefois raboteux!"

(DD) Au bout de quelques mois il mourut.] Soit par l'effet qu'avoit produit sur lui la mort de ses Enfans, soit qu'il fût épuisé par la grande application qu'il avoit donnée aux Sciences les plus difficiles, ses forces diminuèrent au point que pendant près de trois mois, il ne put pas sortir de sa chambre, & rarement de son lit. Cependant il n'avoit rien perdu de sa vivacité & de sa présence d'esprit: j'en ai de fortes preuves dans les conversations que j'ai eues presque tous les jours avec lui durant ce tems-là sur des matières Philosophiques: conversations qui se présentent souvent à ma mémoire. On n'avoit point encore d'idée du danger où il étoit; il sembloit même reprendre des forces, lorsque tout-d'un-coup, il fut saisi de mouvemens convulsifs, accompagnés de délire, qui ne finirent que trois jours après par sa mort, arrivée le 28. Février 1742. J'étois seul au côté de son lit, quand il rendit l'esprit, & je ne l'ai presque pas quitté pendant tout le cours de sa maladie; ainsi personne n'est plus en état que moi, de refuter l'odieuse calomnie par laquelle on a cherché à ternir sa mémoire, c'est qu'il étoit mort dans les sentimens de ceux qu'on nomme assez improprement Esprits forts; calomnie à laquelle j'apprend qu'encore aujourd'hui bien des gens ajoûtent foi. Rien n'a jamais été plus faux: durant sa maladie il a tenu le langage qu'il a tenu pendant toute sa vie; c'est-à-dire celui d'un Homme bien persuadé de la vérité & de la divinité de l'Evangile. Tous ceux qui l'ont connu particuliérement, en rendront le même témoignage. Jamais il n'a laissé paroître là-dessus le moindre doute, & toujours, soit dans ses Collèges, soit dans ses Conversations, il a dit ouvertement ce qu'il en pensoit. En voici une preuve. Il avoit fait l'Extrait du Livre de Ditton, sur la Résurrection de J. C. que l'on trouve dans le Journal Littéraire, Tom. I, pag. 391. Quant il le lut à la Société des Journalistes, Mr. de St. Hyacinthe, qui étoit un franc Déiste, trouva que l'Auteur parloit en Chrétien, & prétendit qu'un Journaliste, comme un Historien, devoit laisser ignorer de quel parti il est. Mr. 's Gravesande ne goûta pas cet indifférentisme, & crut que comme Chrétien, il ne devoit pas rougir de sa profession, & de déclarer ses sentimens; son avis fut suivi. Je tiens ce fait de Mr. de Superville, qui l'avoit entendu raconter à Mr. 's Gravesande lui-même.

A un sincère attachement à la vraie Religion, il joignoit toutes les qualités qui rendent un Homme aimable & respectable dans la Société. Il étoit d'une conversation enjouée, & jamais personne n'a mieux sû que lui s'accommoder au caractère & à la portée de ceux avec qui il parloit. Sensible à tout ce qui arrivoit aux autres, il étoit tou-

toujours aussi prompt à leur tendre une main secourable dans le besoin, qu'à se réjouir de leur prospérité. Facile quand il s'agissoit de choses indifférentes, on le trouvoit d'une fermeté inébranlable là où il étoit question de son devoir.

Si l'on considère Mr. 's Gravesande comme Citoyen, on trouvera que peu de Gens de Lettres ont rendu à leur Patrie plus de service que lui. A peine avoit il quitté l'Académie, que connu déjà par son savoir, & par sa sagacité dans le calcul, on le consultoit sur les Négociations d'Argent, que l'Etat étoit obligé de faire dans les circonstances critiques où l'on étoit. Mr. Hop, Thrésorier Général en 1711, qui se distinguoit par cette supériorité de génie héréditaire dans sa Famille, & qui formoit le plan de ces Négociations, ne manquoit guères de prendre ses avis sur les points difficiles; par les questions qu'il lui proposoit, on voit combien cet habile Homme pensoit profondément sur ce à quoi il travailloit, & la bonne opinion qu'il avoit de celui à qui il les addressoit.

Mr. 's Gravesande fut encore fort utile à l'Etat par sa pénétration dans l'Art de déchiffrer: durant la Guerre de succession on lui envoyoit souvent des chiffres interceptés aux ennemis, lorsque ceux qui étoient ordinairement employés à les déchiffrer, n'en pouvoient pas venir à bout. Le Prince Eugène connoissoit par expérience son habileté dans cet art.

L'on sait à combien de dangers les Riviéres exposent la Hollande & les Provinces voisines: il faut fréquemment travailler à prévenir les maux dont elles menacent, ou à réparer ceux qu'elles ont causés: rarement on y travailloit, sans qu'on consultât Mr. 's Gravesande, & les Mémoires qu'il a fournis sur cela à l'Etat, forment une Collection nombreuse, qui prouve combien il est avantageux à un Païs d'avoir de pareils Citoyens, qui tournent leurs études du côté qui peut les rendre utiles à la Société.

Pour être plus utile à cet égard, quelques années avant sa mort, il fit faire une sorte de Moulin, destiné à élever les eaux. Les Moulins qu'on emploie à cet usage dans ces Provinces, ne portent l'eau guères plus haut qu'à 4 pieds; ainsi quand il est question de l'élever à la hauteur de 14 ou 15 pieds, qui est ordinairement celle où il faut l'avoir, quand on veut dessécher un terrain, l'on est obligé de construire à grands fraix une suite de 4 Moulins, placés les uns au-dessus des autres, & dont l'un élève l'eau, qui a déjà été élevée par celui qui est plus bas. Qui pourroit élever tout-d'un-coup, à la hauteur requise, la même quantité d'eau, rendroit au Païs un service essentiel. L'ingénieux Artiste Fahrenheit l'avoit entrepris: il avoit imaginé des tuïaux, rangés, à l'aide de quelques cercles, dans la circonférence d'un cône tronqué, dont la baze étoit en dessus; quand ces tuïaux, plongés par leur extrémité inférieure dans l'eau, étoient mis en mouvement, l'eau y montoit par l'éfet de la force centrifuge. Fahrenheit qui avoit demandé un Privilége pour l'exécution de cette Machine, mourut avant d'en avoir pu faire usage. Sentant sa fin approcher, il pria Mr. 's Gravesande de vouloir bien la perfectionner, au profit de ses héritiers. Celui-ci se chargea volontiers de ce soin, & au lieu des tuïaux, qui étoient sujets à bien des inconvénients, il fit faire une espèce d'entonnoir conique, haut de 18 pieds, & qui avoit 24 pieds d'ouverture par en haut, & 6 par en bas. Cet entonnoir, traversé par un arbre perpendiculaire, qui lui servoit d'axe, étoit mû par les ailes d'un Moulin à vent: & alors l'eau, dans laquelle sa partie inférieure étoit plongée, montoit par la même force centrifuge, & se dégorgeoit dans un reservoir circulaire, placé autour du bord supérieur de l'entonnoir.

A la premiére expérience qu'on fit avec cette Machine, elle donna d'abord une très grande quantité d'eau; mais son poids excessif joint à celui de l'eau, qui étoit élevée, causoit un tel frottement, qu'il fallut à deux ou trois reprises l'arrêter, pour y réparer ce qui s'y étoit dérangé. Cela dégouta ceux pour qui elle avoit été entreprise, & les Constructeurs des Moulins ordinaires s'étant joints à eux, pour décréditer cette nouvelle invention, Mr. 's Gravesande n'y pensa plus; c'est dommage; je crois qu'on pourroit encore la réduire en pratique bien utilement.

Lorsque le grand Empereur des Russes, le Czar Pierre I, fonda son Académie à Petersbourg, on tâcha d'y attirer Mr. 's Gravesande, en lui offrant une place d'Académicien. Mr. Blumentwill lui écrivit là-dessus, le 16. Février 1724, & l'assura qu'il n'avoit qu'à faire des propositions, pour qu'elles fussent acceptées. Mais il étoit trop attaché à sa Patrie pour penser à la quitter. Il remercia de l'honneur qu'on lui faisoit.

En 1740, Mr. Jordan lui écrivit par ordre du Roi de Prusse, pour l'inviter à venir occuper à Berlin une place dans l'Académie Royale, qui y a été établie par Mr. Leibnitz, & qui venoit de recevoir un nouveau lustre, par la protection distinguée que ce grand Prince accorde aux Sciences, qu'il cultive lui-même avec tant de succès: protection qui fera jusqu'à la postérité la plus reculée autant d'honneur à sa mémoire, que les glorieuses Victoires qu'il a remportées, & qui le mettent si fort au-dessus de tous les Capitaines de son Siècle. Mr. 's Gravesande, pour qui la perte de ses Enfans étoit encore récente, & qui ne pensoit plus qu'à finir tranquillement le reste de ses jours, ne put se resoudre à accepter les offres avantageuses qu'on lui faisoit. Il répondit à Mr. Jordan; & pénétré de reconnoissance pour la bonté de S. M. Prussienne à son égard, il lui témoigna que c'étoit avec regret qu'il ne pouvoit pas en profiter.

SIDEN (LE CAPITAINE) Personnage imaginaire, sous le nom duquel on a publié une Fiction ingénieuse, intitulée *Histoire des Sévarambes, Peuple . . . de la Terre Australe*. Voïez la Remarque (*B*) de l'Article ALLAIS.

SIMON, surnommé DE GENES, par la plûpart des Auteurs (*a*), LE MOINE par Bracellus (*b*), A' CORDO par van der Linden (*c*), & dont quelques autres ont mal-à-propos défiguré le nom (*A*), étoit un Médecin de Rome au XIII. Siècle, que

(*a*) Gesneri Biblioth. *folio* 599. *verso*. Gesneri Epitom. *pag.* 756. Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 479: Van der Linden & Mercklinus, Lindenii renovati, *pag.* 971: Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257: Oldoini, Athenæum Ligust. *pag.* 499: Mandosii, Θέατρον Archiatror. Pontif. Romanor. *pag.* 214 & 215. & *divers autres*. Paschalis Gallus, Biblioth. Medicæ, *pag.* 276, *dit mal* Genevensis, & *est mal nommé lui-même* Gaspar Gallus *par* Bartolomeo Corte, Notizia Istoriche intorno a i Medici Scrittori Milanesi, *pag.* 21, 22, &c.

(*b*) *Apud* Quenstedt de Patriis Eruditorum, *pag.* 309.

(*c*) De Scriptis Medicorum, *pag.* 541.

(*A*) *Quelques Auteurs ont mal-à-propos défiguré son nom.*]. Trois entre autres sont coupables de cette faute, mais particuliérement le premier, parce qu'il a entraîné les autres dans son erreur.

Ce premier est la Caille, un des plus inéxacts Ecrivains que nous aïons, tant pour les faits, que pour les noms propres, qu'il estropie presque toujours. Ainsi, il n'y a rien de fort étonnant, qu'il ait gâté celui-ci, & que de *Simon Genuensis*, il ait étourdiment fait *Simon Sennensis* (1). Peut-être a-t-il cru, que c'étoit-là le nom Latin de Sienne, & qu'il s'est imaginé que cet Auteur étoit de cette Ville. Il a fait des Métamorphoses plus étranges que celle-là; & j'en ai donné ailleurs d'assez bonnes preuves (2).

(1) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 23.

Le second est Mr. Maittaire (3), qui s'en étoit trop fié à ce mauvais guide, tant en cela qu'en divers autres Articles; mais, qui les a corrigés dans sa nouvelle Edition, sur l'Avertissement que je lui en ai fait tenir.

(2) *Voyez mon* Histoire de l'IMPRIMERIE.

(3) Annal. Typograph. *Tom. I*, *pag.* 197.

Le troisiéme, enfin, est le bon Père Orlandi, Carme de Boulogne, Copiste trop servile, non seulement de Mr. Maittaire, dont il s'est très injuste-

ment

que les uns font fleurir en 1273, les autres en 1288, & d'autres en 1300, & qui se rendit si habile ou si renommé dans sa Profession, que le Pape Nicolas IV. le fit son premier Médecin, & de plus un de ses Chapelains (*B*) : car, il étoit Ecclésiastique, & même Chanoine de Rouën; mais, c'est ce dont ne font absolument aucune mention la plûpart de ceux qui ont parlé de lui (*C*). Il a passé parmi ses Compatriotes pour admirablement docte & élégant en Arabe & en Latin; mais, les Etrangers, non seulement n'ont point eu la complaisance d'en convenir, mais même ont solidement prouvé le contraire par quelques-unes de ses Traductions Latines (*D*), que l'on trouvera au nombre de ses Ecrits, dont je donnerai ci-dessous la Liste (*E*). Non seulement de simples Faiseurs de

ment approprié tout le travail, en en renversant seulement l'ordre (4), mais même de la Caille & de Beughem, deux Compilateurs des plus inattentifs & des moins exacts (5). Comme il écrivoit en Italie, & qu'il avoit singuliérement en vuë les Editions de ce Païs-là, il semble que le *Simon Sennensis* auroit dû réveiller son attention, & par cela même être sévérement examiné & rejetté : mais, tout au contraire, il se trouve très exactement adopté, tant dans son Article particulier de Venise, que dans la Table générale de son Ouvrage (6).

(*B*) *Il se rendit si habile, ou si renommé dans sa Profession, que le Pape Nicolas IV. le fit son prémier Médecin, & l'un de ses Chapelains.*] C'est ce que raconte assez au long le Soprani (7) : mais, c'est ce que je me contenterai de rapporter d'après Oldoïni, & Mandosio, qui a abrégé ce dernier en ces termes. „SIMON A CORDO," dit-il, „Italus, Genuensis, qui diligentis doctique Medici Famam tulit; *felicis Recordationis* „(scripsit Augustinus Oldoïnus in Opere manuscripto, apud me, sæpe allegato) *apud Romanos, quorum bonæ Valetudini admodum, dum vitam vixit, studuit : adsuitque Nicolao IV, Pontifici Maximo, Medicus, Sacerdosque a sacris* (8)." Jean George Schenck, Jean Antoine Bumaldo, ou plutôt Ovidio Montalbano, lui donnent aussi ces mêmes qualités de Chapelain & de Médecin de ce Pape : *Nicolai IV, Pontificis Maximi, Capellanus & Medicus* (9).

(*C*) *Il étoit Ecclésiastique & Chanoine de Rouën, quoiqu'on n'en dise rien dans la plûpart des Ouvrages qui ont parlé de lui.*] C'est en effet ce dont je ne trouve aucune mention, non seulement dans les Bibliothécaires de Médecine, qui peuvent être excusables de ne l'avoir point envisagé sous cette qualité, mais même chez les Auteurs Italiens, qui devroient avoir été les mieux instruits sur les titres & les emplois de leur Compatriote. Les seuls, qui nous parlent de celui-ci, sont un Allemand, & un François, qui quoiqu'assez éloignés du tems & du lieu du Personnage, dont ils parlent, n'ont pourtant pas laissé d'en être mieux informés. L'Allemand est Jean George Schenck de Gravenberg, Médecin de Haguenau, & en titre d'Office du Comte de Hanau; & voici de quelle maniére il s'exprime : *Simon Jannensis, alii Gennensis, qui Canonicus Rotomagensis* (10). Le François est Jean François Séguier, de Nimes, qui vient de nous donner une nouvelle *Bibliothéque Botanique*, incomparablement plus étenduë que tout ce que nous avions encore vû à cet égard. SIMON JANUENSIS, dit-il, *Canonicus Rothomagensis* (11). Comme ils ne citent, ni l'un, ni l'autre, aucun Garant, je ne sai sur quelle autorité ils peuvent avoir avancé une particularité si peu connuë; mais, en voici la preuve, tirée de l'Inscription de deux Lettres, qui se trouvent au commencement du premier & du plus connu de ses Ouvrages. Dans la premiére, il parle ainsi à un de ses Amis : *Domino suo præcipuo. Domino Magistro* Campano, *Domini Pape Capellano, Canonico Parisiensi*, SIMON JANUENSIS, *Sub-Diaconus, se ipsum ex debito commendat.* Et, dans la seconde, cet Ami lui répond en ces termes : *Venerabili Viro, Magistro* SIMONI JANUENSI, *Domini Pape Subdiacono & Capellano*, CANONICO ROTHOMAGENSI, *Amico suo carissimo tanquam Fratri*, Campanus, *ejusdem Domini Pape Capellanus, Canonicus Parisiensis, salutem, & quicquid est optabile sane menti.*

(4) *Voyez le* Journal Littéraire, *Tom. XIX, pag.* 475 & 476.

(5) *Voyez, pour* Beughem, *l'Histoire de l'*IMPRIMERIE, *Remarque* [CC], *Num. VII.*

(6) Orlandi, Origine della Stampa, *pag.* 44 & 407.

(7) Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 257.

(8) Mandosii, Θέατρον Archiatrorum Pontif. Romanor. *pag.* 214 & 215. Bumaldi Biblioth. Botanica, *pag.* 16. *Edit. in* 4.

(9) Schenckii Biblioth. Medica, *pag.* 479.

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Seguierii Biblioth. Botanica, *pag.* 268.

(*D*) *Il a passé parmi ses Compatriotes pour admirablement docte & élégant en Arabe & en Latin; mais, les Etrangers . . . . ont prouvé le contraire par ses Traductions Latines.*] Les Italiens, toujours extrêmement prodigues de louänges outrées & superlatives pour ceux de leurs Compatriotes, qui ont le bonheur de leur plaire, pendant que, dans les Eloges pompeux & magnifiques qu'ils en font, ils négligent les choses les plus nécessaires, & les plus essencielles, telles que les dates, les emplois, le caractère propre & particulier, les alliances, la famille, le tems précis de la mort, les Ecrits & leurs Editions, &c. (12) : les Italiens, dis-je, & particuliérement Giacomo Bracelli, que tous les autres, comme le Soprani, Jullliniani, Oldoïni, & Mandosio, ont aveuglément suivi, ne se sont point éloignés de cette Méthode flatteuse à l'égard de Simon de Genes, & ont un peu trop hiperboliquement loué l'élégance, la netteté, & la pureté de son stile. SIMON MONACHUS, répetent-ils tous après Bracelli, *ex Arabica Lingua in Latinum Sermonem multa convertit, adeo quidem docte & eleganter, ut si eum tollas, magna sane Medicinæ Pars suis velut Instrumentis exarmari putetur* (13). Ne diroit-on pas à entendre un pareil Discours, que, sans ces Traductions si exactes & si claires, s'en étoit fait de toute la Médecine, & que cette Science devenoit à-peu-près inintelligible, & par conséquent inutile? Mais, il s'en falloit beaucoup que la chose ne fût ainsi : & Schenck, qui n'avoit pas les mêmes raisons de vanter Simon de Genes, reconnoît plus sincérement & de meilleure foi, que sa prétenduë élégance n'étoit que barbarie toute pure; *Sermone barbaro ea exponens* (14). Aussi le célèbre Evêque d'Avranches dit-il en termes exprès & formels, que ces Traductions étoient faites *impure, intricate, perplexe, & obscure* (15) : ce qui ne devoit pourtant point empêcher Colomies de donner place à Simon de Genes dans son *Italia Orientalis* (16); mais, apparemment, il l'a oublié, ou ne le connoissoit pas.

(*E*) *Ses Ecrits, dont je donnerai ci-dessous la Liste.*] Je la donnerai le moins mal qu'il me sera possible sur ce qui en est répandu çà & là assez confusément dans divers Bibliothécaires, peu d'accord les uns avec les autres.

I. *Clavis Sanationis, in qua simplicia Medicamenta, Latina, Græca, & Arabica, ordine Alphabetico mirifice elucidantur*; ou, simplement, Synonyma *Simonis Gennensis*, comme on le va bientôt voir. C'est proprement un Dictionaire des termes de Médecine, qui étoit probablement autrefois de grand usage; car, on en a quantité d'Editions des XV. & XVI. Siècles. La premiére, qui me soit connuë, est intitulée *Synonyma Simonis Gennensis*, & a été imprimée *Mediolani, per Antonium Zarotum, die Martis iij. Augusti, anno M. CCCC. LXXIII, in folio.* Je ne vois pas que les Bibliothécaires en parlent. La seconde porte le titre entier de *Clavis, &c.*, &, pour adresse, *Patavii, per Petrum Maufer, Normannum Rothomagensis diœcesis, anno* 1474, *in folio.* Ces Editions ont été suivies de deux entre autres; l'une de *Venise, chez Guillaume de Tridino, en* 1486, *in folio*; & l'autre aussi de *Venise, chez Simon de Luere, en* 1507, *in folio.* Une plus considérable, en ce qu'elle a été revuë, corrigée, & accompagnée de Remarques; *recognita, a mendis purgata, & notationibus, Plinii maxime* (17), *ac aliorum, in marginibus ornata, per Georgium de Ferrariis de Varolango Montis ferrati*; a été faite encore *à Venise, pour Octavianus Scotus par Bonetus Locatellus, en* 1510, *in folio*, & répétée de même à Ve-

(12) *Voyez ci-dessus les Articles* MAZOLINI, *Remarque* [B], & PALLAVICINI, *Remarque* [A], & *autres.*

(13) Bracellus, de claris Genuensibus, *apud* Quenstedt, de Patriis Eruditorum, *pag.* 509; & *ex illo* Soprani, Justiniani, Oldoini, & Mandosio.

(14) Schenckii, Bibliotheca Medica, *pag.* 480.

(15) Petrus Daniel Huetius, de Interpretatione clarisque Interpretibus, *pag.* 179.

(16) *Imprimée à* Hambourg, chez la Veuve Felginer, en 1730, in 4.

(17) *Au lieu de ces trois derniers mots*, Séguier, Bibliotheca Botanica, *pag.* 268, *met* Quotationibus Plinii Matix; & *forge ainsi un Auteur chimérique, qui pourra un jour embarasser les Curieux sur cette matière, & qu'on ne s'imaginera pas ne devoir sa naissance qu'à un Adverbe mal lû.*

de Catalogues, Gens d'ordinaire accoutumés à tout brouiller, mais même des Bibliothécaires de très grande réputation, se sont tellement égarés sur son sujet, que, non contens de le diviser en deux (*F*), ils en ont fait trois (*G*), & l'ont même inconsidéré-

nise, par Gregorio de Gregoriis, en 1514, in folio (18).

Cet Ouvrage se trouve aussi imprimé à la suite des *Pandectæ Medicinales* de MATTHÆUS SYLVATICUS, autre Dictionaire de termes de Médecine, fort en usage autrefois, & dont il y a eu quantité d'Editions dans les XV. & XVI. Siècles; entre autres trois, à *Naples*, à *Boulogne*, & à *Mantoue*, dans la seule *année* 1474, *in folio*; une à *Lion*, *en* 1478, *in folio*; & quatre à *Venise*, *en* 1478, 1480, 1489, & 1498, *in folio*; mais, je ne saurois désigner au juste, dans laquelle on a premiérement ajoûté l'Ouvrage de Simon de Genes, ni même s'il se trouve en aucune d'elles. Tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que les Abbréviateurs de Gesner, & Schenck, affirment en propres termes cette particularité, *Clavis Sanitatis, Opusculum Synonimorum* SIMONIS JANUENSIS, ... MARCI SYLVATICI, *Pandectis insertum* (19); & que la premiére Edition, où je vois cela clairement énoncé, est celle-ci: *Opus Pandectarum Medicinalium* MATTHÆI SYLVATICI, *quo Auctor Vocabula obscura innumera, quæ ad Medicinam, & Medicamenta Græca, Arabica, Latina, Barbara, ex omni Genere antiquorum Medicorum congesta, explicat; cum Annotationibus* SIMONIS GENUENSIS, *& Dominici Martini de Sospitello, &c.*: imprimée *à Turin, par Antoine Ranoti, en* 1526, *in folio*; & copiée *à Lion, par Jaques Giunti, en* 1541, *in folio* (20). Schenk en cite bien une, comme faite *à Venise, chez Gregorio de Gregoriis, en* 1514, *in folio* (21): mais, je crains bien, qu'il n'y ait-là quelque brouillerie, & qu'il ne confonde cette Edition avec la derniére de la *Clavis Sanationis*, rapportée ci-dessus Citation (18); vû qu'elles sont toutes deux de la même Ville, du même Imprimeur, de la même année, & de la même forme.

II. *Synonima Medica, per Magistrum Mundinum abbreviata.* Le Père Labbe & Mr. du Cange ont observé, que cela se conserve en manuscrit dans la Bibliothéque du Roi de France, num. 334. (22); ce que les autres Bibliothécaires ont copié d'après eux: mais, aucun d'eux n'a remarqué, que ce pourroit bien n'être qu'un Abrégé de l'Ouvrage précédent; c'est-à-dire de la *Clavis Sanationis* de nôtre Simon de Genes.

III. *Expositio Glossæ marginalis ad Alexandri Tralliani Libros Medicinales*: imprimée *à Lion, chez François Fradin, en* 1504, *in* 4°.; & *à Pavie, en* 1520, *in* 8°. (23).

IV. *Tractatus plures in Re Medica, ex Arabico Latine versi*; &, particuliérement,

V. *Johannis Filii Serapionis, opus de simplicibus Medicamentis, e Plantis, Animalibus, & Mineralibus*: dont, ni les Bibliothécaires de Genes, non plus que ceux de Médecine, n'indiquent absolument aucune Edition; excepté néanmoins Gallus & Schenck, qui remarquent très exactement, que cela a été imprimé parmi les Oeuvres de ce Sérapion, *à Venise, chez Octavianus Scotus, en* 1497, *in folio*; & puis *à Venise, chez les Juntes, en* 1550, *in folio*; & qui en auroient pu noter une Edition beaucoup plus ancienne de *Venise, par Raynauld de Nimègue, le* 1. *d'Août* 1479, *in folio*, dont je vois qu'Orlandi a ainsi misérablement defiguré le titre: *Serapionis Liber aggregativus de Medicinis simplicibus. Translatio Symonis Jannoensis, interprete Abraham Judæo Tortuosiense de Arabico in Latinum* (24).

* Il est d'autant plus à propos de remarquer, qu'il ne traduisit point seul ce morceau de Sérapion, & qu'il y fut aidé par un Juif nommé ABRAHAM (25), que cela nous donnera lieu d'observer, que van der Linden ne parle point de cet Abraham; que Mercklin ne lui donne qu'un *Ars Cabalistica*, imprimé *à Paris, in* 4.; & que Mr. Manget l'a très mal-à-propos transplanté de la Lettre A à la Lettre J, JUDÆUS (*Abraham*), maniére très vicieuse d'indiquer des Auteurs, & qui les rangeroit tous sous la premiére Lettre du nom de leur Nation. Remarquons encore, que, sous SERAPION, ni van der Linden, ni Mercklin, ni Manget,, ne disent quoi que ce soit, ni de cette Traduction, ni de son Original, se contentant d'indiquer en gros les Oeuvres de ce Médecin (26): & que Gallus & Schenck ont été bien plus exacts à cet égard; leurs deux Articles d'ABRAHAM *Judæus*, & de JOHANNES *Filius Serapionis*, étant bien plus curieux, & tout autrement détaillés, que ceux de ces Bibliothécaires modernes (27). C'est une nouvelle preuve de ce que j'ai déjà plus d'une fois observé ailleurs, que les Bibliographes les plus nouveaux & les plus renommés ne sont pas toujours les plus exacts & les plus complets. Voyez à cet égard l'Article BIBLIOTHEQUES BELGIQUES, Remarque (*G*), Num. II.; & l'Article CARACCIOLO (*Robert*), Remarque (*B*).

(*F*) *On l'a divisé en deux.*] Le premier, du moins que je sâche, qui s'est avisé de cela, est Wolfgangus Justus (28), qui a entraîné presque tous les autres dans son opinion, & même, ce qui est le plus étonnant, les Bibliographes de l'Etat de Genes, qui auroient dû être plus en garde que les autres sur ce qui concernoit les Ecrivains de leur Nation. Van der Linden fut le premier, qui l'imita, & qui fut ensuite imité par Mercklin & par Manget, ses Continuateurs, par les Italiens, par Hoffman & Morery aux mots SIMON *Genuensis* & SIMON *de Genes*, & probablement par divers autres. Non seulement ces Bibliographes ont inconsidérément adopté ce sentiment peu vraisemblable, & uniquement fondé sur ce que Simon de Genes, se trouvant imprimé à la suite de Matthæus Sylvaticus, & aiant écrit contre lui, comme ils le prétendent, il devoit être plus jeune, mais même ils l'ont fortement soutenu; & c'est ce que le Soprani a particuliérement fait en ces termes. SIMON GENOVESE, dit-il, *ancor egli di Professiom Medico, fu dal detto* (SIMONE A CORDO GENOVESE) *in tutto differente; come ben mostra la distanza de gli anni ne' quali l'un & l'altro fiorirono: stante che . . . viveva quello nel* 1288; *& questo, havendo scritto sopra l'Opera di Mattheo Silvatico, Mantovano, che fiori nel* 1320. (29), *bisogna necessariamente, si come nota Volfango* (30), *che vivesse molto Tempo doppo quell' Autore: di modo che trà l'un & l'altro Simone vi passarono poco men d'anni cinquanta* (31). Tout cela seroit admirable, si, dans des Recueils de la nature & du caractère des derniéres Editions des *Pandectes* de Sylvaticus, on ne mettoit jamais des piéces plus anciennes que celles à laquelle elles servent, ou de Supplément, ou de Preuve, ou de Commentaire: &, malheureusement, pour le Plaidoyé du Soprani, c'est ce qu'on a vû ci-dessus Citation (19), qu'avouënt en propres termes les Abbréviateurs de Gesner & Schenck de la *Clavis Sanationis* de Simon de Genes, insérée à la suite des *Pandectæ Medicinales* de Sylvaticus. Tout nouvellement, Se-

(18) Van der Linden & Mercklin, in Lindenio renovato, pag. 971. Prosperi Mandosii, Θέατρον Archiatrorum Pontif. Romanor. pag. 115. Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 257. Oldoini, Athenæum Liguft. pag. 499. Mangeti, Bibliothec. Scriptor. Medicor. Tom. I, pag. 115, & Tom. III, pag. xxj.

(19) Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 592. Schenckii, Bibliotheca Botanica, pag. 480.

(20) Epitome Bibliothecæ Gesneri, pag. 592. Van der Linden & Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 795.

(21) Schenckii, Bibliotheca Medica, pag. 480.

(22) Labbe, Bibliothec. MSS. pag. 50. Du Cange, Index Autorum, Litter. S.

(23) Van der Linden & Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 971. Le Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 257, au lieu de Tralliani met Tatti; & l'on ne fait ce que cela signifie, à moins qu'il n'ait voulu dire Itati.

(24) Pasch. Gallus, Bibliotheca Medica, pag. 192. Schenckii, Bibliotheca Medica, pag. 343. *Ils avoient pris cela de l'*Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 456. Orlandi, Origine della Stampa, pag. 31.

(25) *Idem, ibidem.* Oldoïni, Athenæum Liguft. pag. 500.

(26) Van der Linden & Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 2. Mangeti, Biblioth. Scriptor. Medicor. Tom. IV, pag. 256.

(27) Pasch. Galli, Bibliothec. Medica, pag. 2 & 192. Schenckii, Bibliotheca Medica, pag. 4 & 342. *Ils ne parlent pourtant point des* Aphorismi Abrahami Latine versi, *indiqués par* Ciaconius, Biblioth. *col.* 6, *comme conservés en MS. à Rome, chez Alph. Ciccarelli, Docteur en Médecine.*

(28) *In* Chronologia Medicor. *apud* Lindenium renovatum, *pag.* 971.

(29) *Ou plutôt* 1336, *comme le remarque* Mercklin, *d'après* Justus, *à la tête de son Article de* Matthæus Sylvaticus.

(30) Wolfgangus Justus, *dont la* Chronologia Medicorum, *imprimée à* Francfort sur l'Oder, chez Jean Eichorn, en 1556, in 4., *est continuellement citée par* Van der Linden, Mercklin, & Manget, *quoiqu'elle ne soit pas toujours fort exacte. Voyez à cet égard l'Article* GERARD DE SABIONETTA, *ou* DE CREMONE, *Remarque* [*I*].

(31) Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 257 & 258.

rément multiplié jusqu'à quatre (*H*) : & ce sont-là des brouilleries si énormes, que je ne puis me dispenser d'en indiquer la source, & d'en alléguer la preuve (*I*). Le plus étonnant de tout cela n'est pas que des Bibliothécaires se méprennent. Il est impossible que cela ne leur arrive diverses fois, vû la quantité de faits, qu'ils sont obligés d'employer. Mais, que ce soient les Bibliothécaires mêmes de la Nation, & de la Ville de l'Auteur, qui adoptent, &, qui pis est, défendent de si grossiéres bévuës, c'est ce qui paroit fort extraordinaire, vû l'intérêt particulier, qu'ils ont à bien examiner les particularités dont ils font usage. Mais, comme j'ai déjà souvent eu lieu de l'observer avec douleur, c'est avec ce peu de soin, & cette négligence honteuse, que sont dressées la plûpart des Bibliographies.

Seguier vient de le couper en deux de même. Sous CORDO, *Nicolai IV*, *Medicus*, il lui donne les deux derniéres Editions de sa *Clavis Sanitatis* : &, sous JANUENSIS, *Nicolai IV. à Sacris*, il lui donne toutes les cinq.

(*G*) . . . *en trois.*] C'est Oldoïni, qui s'est ainsi égaré sur les traces du Soprani, & de van der Linden, qu'il nomme mal *Vuan der Linder*. Après les avoir fort loués de ce qu'ils avoient sagement évité de confondre en un seul deux différens SIMONS DE GENES ; comme pour renchérir par-dessus eux, il trouve bon d'en faire trois : savoir, 1°. SIMON A' CORDO *Gennensis*, auquel il donne la plûpart des Ecrits détaillés ci-dessus Remarque (*E*) ; 2°. SIMON *Gennensis*, auquel il fait traduire d'Arabe en Latin Sérapion, sans s'appercevoir, qu'il ne s'agit-là que d'un seul & même Auteur, & Traducteur, dont il venoit déjà de parler ; & 3°. SIMON *Jannensis*, à qui il fait faire des Remarques sur les *Pandectes Médicinales* de Sylvaticus. SIMON A' CORDO *Gennensis*, dit-il du prémier : SIMON *Gennensis alius a superiori*, dit-il également des deux suivans (32) ; & cela, dans trois Articles consécutifs, où il est clair & visible, qu'il ne s'agit que des mêmes Ecrits, & du même Auteur.

(32) Oldoïni, Athenæum Ligust. pag. 499 & 500.

(*H*) . . . . . *& même en quatre.*] L'Auteur de cette singuliére multiplication est Mr. Manget, nouvel Editeur, & trop ample Continuateur de la *Bibliotheca Scriptorum de Re Medica*, de van der Linden & de Mercklin. Dans la Lettre *C*, sous CORDO (*Simon à*), il copie mot pour mot tout ce que Prosper Mandosius avoit dit de cet Auteur : & dans la Lettre *I*, sous JANUENSIS (*Simon*), il répète positivement la même chose. Dans la Lettre *G*, sous GENUENSIS (*Simon*), il raporte ce que van der Linden & Mercklin avoient dit de cet Auteur : & dans la Lettre *S*, sous SIMON *Gennensis*, & contre sa méthode, de ne point ranger les Auteurs par leurs prénoms, il répète la même chose (33). Ce n'est-là qu'inattention & défaut de mémoire, pourra-t-on me dire. Je veux bien en convenir, & ne le donner même que pour tel. Mais, en est-ce moins un abus contagieux, & d'autant plus condamnable, qu'il peut faire tomber les Personnes peu attentives dans l'inconvénient facheux de croire qu'il s'agit-là de quatre différens Auteurs ? Et reproduire, & augmenter les Ouvrages d'autrui avec une pareille négligence, est-ce les améliorer, ainsi qu'on le fait espérer dans la Préface ? Non, sans doute. C'est, au contraire, les surcharger de nouvelles difficultés & de nouveaux défauts. J'ai plus amplement fait voir ailleurs le peu d'éxactitude de cette révision & augmentation de la *Bibliothéque des Ecrivains de Médecine*, & indiqué de quelle maniére on pourroit la rendre, & plus exacte, & plus utile (34)

(33) Mangeti Bibliotheca Scriptor. Medic. *Tom. I, pag.* 115, *Tom. II, pag.* 411 ; *Tom. III, pag.* xxij ; & *Tom. IV, pag.* 266.

(34) *Voyez le* Journal Historique de la République des Lettres, *Septemb. & Octob.* 1732, *pag.* 202—217.

(*I*) *Ce sont-là des brouilleries, dont je dois indiquer la source, & alléguer la preuve.*] On a vû ci-dessus, Remarque (*E*), num. I, que la *Clavis Sanationis* de SIMON DE GENES, a été imprimée à la suite des *Pandectæ Medicinales* de MATTHÆUS SYLVATICUS. Là-dessus Wolfgang Justus, sans examiner si l'Auteur de cette Addition étoit antérieur, ou postérieur à Sylvaticus, s'est déclaré pour le dernier parti ; & a été suivi en cela par van der Linden, Mercklin, & Manget, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus Remarque (*F*). Le Soprani, Justiniani, & Oldoïni, non contens de cela, en adoptant aussi cette pensée, y ont ajoûté, que Simon de Genes avoit écrit *sur* & *contre* l'Ouvrage de Sylvaticus ; *sopra, e contro, l'Opera di Mattheo Silvatico : scripsit contra Matthaeum Sylvaticum* : & n'ont point fait attention, que c'étoient simplement deux Ouvrages de même nature, associés dans le même volume à cause de la conformité de la matiére (35). Voilà la cause de leur erreur ; & en voici la preuve. Les Abbréviateurs de Gesner, & Schenck, plus à portée par leur tems, & par leur profession, de bien connoitre les Ecrits de Simon de Genes, & de Sylvaticus, ne disent nullement que le premier ait écrit *sur* ou *contre* le dernier, mais simplement, comme on l'a déjà vû ci-dessus Citation (19), que la *Clavis Sanationis* de Simon de Genes avoit été *insérée* dans les *Pandectes de Sylvaticus* : Clavis Sanationis, *Opusculum Synonimorum* SIMONIS JANUENSIS . . . MARCI SYLVATICI Pandectis *insertum* (36). Et, si cela ne suffit point, le passage de Gesner, que je vais ajoûter, fera clairement voir à toute Personne non prévenuë, que, bien loin que Simon de Genes ait écrit *depuis*, *sur*, ou *contre* Sylvaticus, tout au contraire Sylvaticus s'est servi de l'Ouvrage de Simon de Genes, pour amplifier & illustrer le sien. MATTHÆUS SYLVATICUS, dit Gesner, *scripsit ad Robertum Siciliæ Regem Librum* Pandectarum Medicinæ, *ex omnibus Antiquorum Libris collectum, quo omnia Medicinæ simplicia Pharmaca secundum ordinem Alphabeti describit & Vires explicat, ac innumera vocabula declarat ; idque variis Linguis, Latina, Græca, Arabica, & vulgo usitatis, apud Pharmacopolas Nomenclaturis. Authores, quorum Testimonia recitat, hi sunt, Græci*, Hippocrates, Dioscorides, Galenus . . . *Arabes*, Rasis, Jo. Serapionis, ... *Latini*, Celsus, Cassius Felix, Plinius, Servius, & SIMON JANUENSIS (37). Les Editeurs de Sylvaticus, voyant Simon de Genes ainsi cité, & aïant d'ailleurs son Ouvrage, crurent améliorer leur Edition en l'y ajoûtant ; ce qui leur parut d'autant plus convenable, que c'étoient l'un & l'autre des *Dictionaires des termes de Médecine*.

(35) Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 252. Oldoïni, Athenæum Ligust. pag. 500.

(36) Epit. Bibliothec. Gesneri, pag. 592. Schenckii, Bibliothec. Medica, pag. 480, *où l'on remarquera, qu'il donne mal-à-propos* à Sylvaticus *le prénom de* Marc.

(37) Gesneri Bibliothec. *folio* 507.

On a vû ci-dessus Citations (14) & (15), que celui de Simon de Genes, ainsi que les Traductions, faites par cet Auteur, étoient d'un stile assez barbare : & l'on ne sera pas faché de voir ici, d'après un très bon juge en ces matiéres, que celui de Sylvaticus n'étoit pas plus élégant. *Sed pleraque omnia valde corrupta sunt, nulla usquam observata Orthographia : Græca & Arabica sæpe dicit quæ neutra sunt. Magnum est Chaos, & innumera Monstra Dictionum, quæ male scribuntur, & male exponuntur. Apiculæ tamen, id est Viri docti, in hoc etiam Opere, ni fallor, mella reperient : & aliquis interim usus ejus forsitan erit, donec eruditorum quispiam similem lucubrationem de integro proferat* (38). Tel est le jugement du célèbre Gesner sur l'Ouvrage de Sylvaticus : & son souhait a été fréquemment, amplement, & savamment rempli depuis ; car, nous ne manquons point aujourd'hui de bons *Dictionaires de Médecine*. On en peut voir des listes, mais fort imparfaites, dans les Bibliothéques de Draudius & de Lipenius, où l'on remarquera, qu'entre autres, ceux-ci de Simon de Genes, & de Matthæus Sylvaticus, ne se trouvent point, quoi qu'ils dûssent y occuper à-peu-près le premier lieu.

(38) *Idem ibidem, folio* 507. *verso.*

SIMON DE TOURNAI. Selon Henri de Gand, & la plupart des autres Bibliothécaires des Ecrivains Ecclésiastiques, cet Homme n'est ainsi nommé que parce qu'il étoit né à Tournai, ou originaire de cette Ville (*a*). Selon les Anglois, il se nommoit *Simon Thurnai*, & étoit de la Province de Cornouaille (*b*); mais, il est aisé de s'appercevoir que cette prétention n'est pas bien fondée (*A*). On a débité qu'il florissoit dans le XIII. Siècle: selon les uns ce fut tout au commencement, & en 1201 (*c*); selon d'autres, peu après en 1210 ou 1216 (*d*); & selon d'autres enfin, longtems après en 1284 (*e*). Mais, ce dernier sentiment est tout-à-fait mal-fondé, & les deux autres ne sont point exactement vrais: car, on sait très certainement par un passage des Lettres d'Etienne de Tournai mort en 1203, que Simon s'étoit déjà rendu fort recommandable avant la fin du XII. Siècle (*f*). Quelques Anglois avancent, qu'il se distingua d'abord à Oxford dans la Littérature Profane (*g*); mais, il y a d'autant plus lieu d'en douter, qu'il n'en est point ainsi parlé dans l'*Histoire de l'Académie* de cette Ville, où l'on se contente de dire séchement de lui d'après Baléus, qu'il régentoit avec succès la Théologie à Paris, pag. 85, & où il est néanmoins parlé assez au long de beaucoup de Personnages bien moins recommandables. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été Chanoine de Tournai, & Docteur en Théologie à Paris (*h*). Il y régenta pendant dix ans les Ecoles des Arts (*i*); c'est-à-dire qu'il y enseigna les Belles-Lettres & la Philosophie: & l'on remarque qu'il se rendit un grand Philosophe, & un très subtil Dialecticien (*k*). Il s'attacha fortement en-

(*a*) *Simon Tornaci oriundus.* Henricus de Gandavo de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Cap. XXIV, Editionis* Aub. Miræi.

(*b*) Polyd. Vergilii Hist. Anglic. *Libr. XV.* Balæus de Scriptor. Anglic. *Cent. III, Cap. XLVII, pag.* 243. Richard Carew, Survey of Cornwall, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, *Tom. XIII, pag.* 249. *Mais, observez que* Jean Leland *ne parle point de ce prétendu Anglois, dans ses* Comment. de Scriptoribus Britannicis, *quoiqu'antérieur, & beaucoup plus exact, que* Baléus, *à qui* Stillingfleet *reproche*, Orig. Britan. *pag.* 209, *de se plaire à multiplier les Auteurs & leurs Ouvrages.* Baléus, *ibid.* l'Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 758; *les* Centuriatores Magdeburgici, *Cent. XII, folio* 1443; Del Rio, Disq. Mag. *pag.* 109; Spizelius, Felicis Literati, *pag.* 121, 215, 916; & Hornius, Hist. Philosoph. *pag.* 298; *écrivent mal* Thurnai & Thervavus; & Cave, Histor. Litterar. *pag.* 624, *plus mal* Thervai; & Gesner, Append. ad Biblioth. *folio* 97, *encore plus mal* Thervatius.

(*c*) Math. Paris, Balæus, Cent. Magd. Carew.

(*d*) Epit. Biblioth. Gesneri, Labbe, Du Cange, Oudin, Cave.

(*e*) Eiseingrenius, *apud* Possev. Appar. Sac. *Tom. II, pag.* 408. Gazet, Biblioth. Sacrée des Païs-Bas, *pag.* 116.

(*f*) *Voyez ci-dessous la Citation* (15).

(*g*) Carew, Survey of Cornwall, *cité dans les* Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, *Tom. XIII, pag.* 249.

(*h*) *Ce sont les Titres qu'on lui donne, & peut-être qu'il s'est donné lui-même, à la tête de ses Ouvrages. Voyez ci-dessous Citation* (10). Launoi, *dans son* Liber de Scholis celebrioribus Occidentis, *pag.* 202; & J. Boileau, *dans son Assimparis, pag.* 7, *le mettent au rang des plus illustres Docteurs de Paris.*

(*i*) *Voyez ci-dessous Citation* (16).

(*k*) Trithemius de Scriptor. Ecclesiast. *pag.* 195. Struvii Dissert. de doctis Impostoribus, *pag.* 11. Spizelii Felix Literatus, *pag.* 225.

(*A*) *Il est aisé de s'appercevoir que la prétention des Anglois n'est pas bien fondée.*] Il suffiroit pour cela du témoignage de Henri de Gand; témoignage d'autant moins récusable, qu'aïant été Archi-Diacre de Tournai, & Contemporain de nôtre Simon, il a pu le voir, & par conséquent en parler plus exactement que des étrangers: mais, on a encore d'autres raisons de ne point souscrire à ce sentiment, comme on le verra clairement par les Remarques suivantes. *Guillelmus Cavus*, dit un des derniers Bibliothécaires des Auteurs Ecclésiastiques (1), ... *male eum Anglis accenset, post Joannem Balæum, ... ac patria Cornubiensem, cognomine* Thervaium, *putat. Utrumque enim absurdissimum, atque risu dignissimum. Nam Henricus Gandavensis, in Libro* de Scriptoribus Ecclesiasticis *Cap.* 24, *diserte* Simonem Tornaci oriundum *asserit, ipse ab ætate Simonis Tornacensis parum distans, quique hominem vidisse potuit; utpote ejusdem Ecclesiæ Tornacensis Archidiaconus. Hæc contra Balæum & Cavum, hoc loco cæcutientes. Cognomen* Thervaii, *quod a Guillelmo Cavo appingitur huic* Simoni Tornacenti *post Balæum* (2), *risu dignum est. Legerat Balæus apud Matthæum Parisiensem*, Simonem *cognomento* Churnay *&c. quod Scribæ mendum est, qui* Churnay *pro* Tornay (3) *descripsit. Ex hoc mendo, Balæus, atque post ipsum Guillelmus Cavus*, Simoni Tornacenti *cognomen* Thervaii, *absurdiori adhuc corruptione adposuerunt.* Malgré la décision trop précipitée de Baléus, *Simonem de Tornaco ostium appellat Trithemius, sed falso*, & qu'on peut avec beaucoup plus de fondement rétorquer contre lui, la prétention des Anglois n'est fondée que sur la simple conformité du nom de *Tornay* à celui de *Thurnay*, mot qu'ils prononcent peut-être *Thournay*; & c'est un fondement d'autant moins solide, que l'Auteur même qui s'est servi de ce nom, & qui a probablement donné lieu à l'illusion de Polidore Vergile ou de Baléus, ne prétend nullement que *Simon de Thurnay* soit Anglois. Au contraire, trompé apparemment par sa qualité de Docteur de Paris, il en a fait un François (4). D'ailleurs, on ne trouve dans le Catalogue des Manuscrits d'Angleterre aucun des Ecrits de nôtre Simon sous le nom du prétendu *Thurnay* de Baléus; mais, on y en trouve plusieurs, & quelques-uns de ceux dont parle cet Auteur, sous le nom de *Simon Tornacensis* ou *de Tornaco* (5). On y met même sur son compte la particularité remarquable, que Matthieu Paris attribue à Simon Thurnai (6); & c'est une nouvelle preuve qu'il a voulu parler de Simon de Tournai, & qu'il ne s'agit en tout ceci que d'un seul & même Homme désigné sous différens noms. Les Abbréviateurs de Gesner ont donc eu tort d'en faire deux différens Auteurs, auxquels ils donnent à-peu-près les mêmes Ecrits; l'un, qu'ils appellent, *Simon de Tornaco*, qu'ils font fleurir l'an 1216; & l'autre, qu'ils nomment *Simon Thurnaius*, qu'ils font Anglois, & qu'ils font vivre en 1201: & ils en sont d'autant plus blamables, qu'ils reconnoissent positivement à la fin de leur premier Article, qu'on donnoit quelquefois ces deux noms à celui qui en fait le sujet (7): Mais, c'est ainsi que sont faites la plupart des Bibliographies: quelque bonnes qu'elles soient, il y reste pourtant toujours des fautes étonnantes; & cela, parce qu'il n'est pas possible d'être continuellement attentif, & que d'ailleurs on ne sauroit tout voir.

(1) Casimiri Oudin Commentar. de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Tom. III, col.* 30.

(2) Balæus *est repris ici fort mal-à-propos: il n'appelle point nôtre* Simon Thervaius; *mais,* Thurnai, *ou* Thurnaius. *Je ne sâche que* Cave, *qui lui donne ce premier nom.*

(3) *On plutôt* Thurnay. *Voyez ci-dessus la Citation* (*b*).

(4) *Voyez ci-dessous la Citation* (16) *au commencement.*

(5) Catalog. Manuscriptorum Angliæ & Hiberniæ, *in variis Indicibus.*

(6) *Voyez ci-dessous la Citation* (16), & *le titre du Manuscrit employé dans cette Citation.*

(7) Epitome Biblioth. Gesneri, *ou plutôt*, Gesneri Bibliotheca in Epitomen red. & aucta per Josiam Simlerum, & amplif. per Jo. Jac. Frisium, *pag.* 758. *Edit. Tigur.* ap. Christoph. Froschoverum, 1583, in folio. Ménage, Anti-Baillet *pag.* 59, *non seulement reprend injustement* Baillet *d'avoir douté si cet Ouvrage avoit été imprimé, mais se trompe fort lourdement lui-même, en affirmant trop décisivement, qu'il est constant qu'il ne l'a point été: & la Monnoie, qui fait assez souvent d'inutiles Remarques sur divers endroits de l'Anti-Baillet, n'en fait aucune sur celui-ci, & adopte par conséquent cette mauvaise critique. Celle, qu'il lui suscite,* Jugemens des Savans, *Tom. II, pag.* 4, & 5, *au sujet des deux gros Volumes qu'il donne aux* Pandectes de Gesner, *est une vraie chicane pédantesque. Otez le mot de gros du Discours de* Baillet, *tout y est fort exact, & tout ce vain étalage de critique s'exhale en fumée.* Baillet *n'a nullement douté que l'Abrégé de la Bibliothèque de* Gesner *par* Jean Jaque Fris, *comme il parle avec* Ménage, *eut été imprimé; puisqu'il en a très exactement indiqué l'édition, Tom. II, pag.* 6. *Ce dont il doutoit, c'étoit de l'édition de ce même Abrégé réduit en* Pandectes, *qui véritablement n'a jamais été faite: & c'est ce qu'il paroit que Ménage ni la Monnoie n'ont point voulu voir. Je ne serois guères plus équitable, si je leur reprochois aussi mal à-propos à tous trois de n'avoir fait aucune mention de l'*Appendix Bibliothecæ Gesneri, *ou du second Volume de cet Ouvrage, publié par* Gesner *même, à* Zurich, *chez* Froschover, en 1555, in folio; *car, ce Volume est d'une si grande rareté, que les meilleurs Bibliothécaires ne le connoissent point, & qu'on ne le rencontre dans presque aucune Bibliographie à côté de son premier Volume. En voulant parler de ce différend de* Baillet *& de* Ménage, Struvius, Introd. in Notit. Rei Litterariæ, *pag.* 87, & 88, *se trompe lui-même, en disant,* Bailletus an Frisii Supplementum fuerit editum dubitat; Menagius vero id plane negat: & Camusat Biblioth. Ciaconii *pag. xvij, vient augmenter encore la confusion, en affirmant témérairement, que* Ménage *n'a point contesté à* Baillet *l'existence de l'*Abrégé de Frisius, *mais celle des* Pandectes *de cet* Abrégé. *J'ajoûterai, que* Struvius *se trompe encore pag.* 89, *en faisant dire à* Gesner, *mort dès* 1565, *ce que* Frisius *n'a dit qu'en* 1583. *Page* 84, *il met l'édition de* Simler *en* 1547, & *celle de* Frisius *en* 1513. *Mais, ce sont-là visiblement des fautes d'impression pour* 1574 & 1583.

(*B*)

ensuite à la Théologie ; &, s'y étant rendu très habile en peu d'années, il en fut fait Maitre & Docteur (*l*), comme l'on parloit alors. Il l'enseigna pendant longtems (*m*); & l'on assure, que le concours de ses Auditeurs étoit prodigieux (*n*). Il a laissé plusieurs Ouvrages, qui ne se trouvent qu'en manuscrit, & dont je donnerai ci-dessous les Titres (*B*). Son grand attachement aux opinions d'Aristote l'a fait accuser d'Hérésie (*o*); & sa trop grande subtilité dans la Dispute lui attira apparemment des ennemis: peut-être même est-elle cause qu'on l'a accusé d'orgueil (*p*), d'impiété, & d'irréligion, & qu'on a débité qu'il en avoit été puni miraculeusement (*C*). On a réfuté cette tradition; &

[*l*] *Voyez ci-dessous Citations* (10) & (16). Henr. de Gandavo de Script. Ecclesiast. *Cap. XXIV.*

[*m*] Trithemius de Script. Ecclesiast. *pag.* 195. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 813.

[*n*] *Voyez ci-dessous Citation* (16).

[*o*] *Dum nimis in . . . . Scriptis suis sequitur Aristotelem, a nonnullis modernis Hæreseos arguitur.* Henr. de Gandavo de Script. Eccles. *Cap. XXIV.* Launoius de varia Aristotelis Fortuna, *Cap. VII, pag.* 81, 82. Rapin, Comparaison de Platon & d'Aristote, *pag.* 227: *il y nomme mal nôtre Auteur* Simon de Tourne Professeur de Theologie. *On auroit donc dû le placer avec* Abaillard, Gilbert de la Porrée, David de Dinant, & *autres*, *dans la* Synopsis de Hæresibus ex Philosophia Aristotelico-Scholastica ortis, *que est* Observat. Halens. *Tom. XV, pag.* 173.

[*p*] Parisiis Doctor Tursco de Gente superbus, *dit à je ne sai quelle occasion* Lucas Lossius, *cité dans les* Joco-Seria Melandri, *pag.* 9. *Voyez les* Observationes Halenses, *Tom. I, pag.* 79.

(*B*) *Je donnerai ci-dessous les Titres* de ses Ecrits.] Je les donnerai d'abord tels qu'ils se trouvent dans le Catalogue des Ecrivains Anglois de Baléus; mais, comme ce qu'il en dit est assez peu satisfaisant, je noterai ensuite ceux dont j'aurai trouvé quelque exposition plus particuliére.

Summa Theologiæ Lib. I.
Institutiones divinæ Paginæ Lib. I.
Sententiarum Quæstiones Lib. IV.
Quæstiones quædam Lib. I.
Quæstiones aliæ Lib. I.
In Symbolum Athanasii Lib. I.
In Boethium de Trinitate Lib. I.
De Rerum Naturis Lib. I.
De Christiana Doctrina Lib. I.
Lectura Scholasticæ Lib. I. (8).

Voici quelques-uns de ces Titres plus clairement exposés, & plus exactement détaillés, par Casimir Oudin, qui croit avec assez d'apparence de raison, que la *Summa Theologiæ*, & les *Sententiarum Quæstiones* ou la *Summa Quæstionum in Sententias*, comme il parle, ne sont qu'un seul & même Ouvrage. Peut-être en est-il aussi de même de quelques-uns des autres.

I. *Magistri Simonis Tornacensis Institutiones in Sacram Scripturam.*

C'est sans doute ce qui est appellé par Baléus, *Institutiones divinæ Paginæ.* Il y en a plusieurs Manuscrits dans les Bibliothéques d'Angleterre (9).

II. *Commentarius in Symbolum Athanasii, edit. a Magistro Simone, Tornacensis Ecclesiæ Canonico, & nobili Parisiensis Civitatis Doctore:*

ou bien,

Expositio Symboli [*Athanasiani,*] *per Simonem Tornacensis Ecclesiæ Canonicum & Parisiensem Doctorem.* Incipit: *Apud Aristotelem, Argumentum est Ratio faciens Fidem; sed apud Christum, Argumentum est Fides faciens Rationem.*

Il y en a deux Manuscrits à Paris: l'un dans la Bibliothéque du Roi, num. 3903, ancien de 400 ans; & l'autre dans la Bibliothéque de St. Victor, Lett. SS. 18. (10).

III. *Summa Theologica Magistri Simonis*, quæ procedit per Quæstiones; seu *Summa Quæstionum in Sententias.* Incipit: *Sicut legitur in Orthographia* D *Litera media inter* Th *aspiratum &* T *lene*, ... *unde Theologia quasi Deologia, id est Sermo de Deo vel Divinis &c.*

Il y en a une Copie dans la Bibliothéque de Mr. Colbert à Paris, num. 4314, ancienne de 400 ans (11).

Le Livre *de Rerum Naturis*, que Baléus lui donne, & qu'aucun autre ne lui attribuë, est peut-être celui de Thomas de Cantimpré, son Contemporain & son Compatriote, sous le même titre. Le Père Labbe, Guillaume Cave, & Jean Godefroi Olearius, l'ont cru perdu (12): mais, François Swertius, & Valére André, nous assurant positivement qu'il étoit de leur tems en manuscrit entre les mains de George Colvenerius qui a donné au public le *Bonum Universale seu de Apibus Libri II* du même Auteur (13), il est fort probable qu'il se trouve encore aujourdhui dans quelqu'une des Bibliothéques des Païs-Bas; & je viens de remarquer dans les *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti*, des Pères Quetif & Echard, Tome I, page 251, qu'il se trouve, non seulement dans la Bibliothéque du Roi de France, mais encore dans trois ou quatre autres Bibliothéques de Paris.

(*C*) *On l'a accusé d'impiété & d'irréligion, & . . . . . d'en avoir été puni miraculeusement.*] Quantité d'Auteurs ont parlé de cela (14); mais, les deux principaux & les plus anciens sont Matthieu Paris, Bénédictin de l'Abbaïe de St. Alban en Angleterre, & l'un des plus célèbres Historiens de ce Royaume; & Thomas de Cantimpré, Chanoine Régulier, Dominicain, & puis enfin Evêque suffragant de Cambrai (15). Je raporterai ce qu'ils en disent l'un & l'autre. *Istis quoque diebus*, dit le premier sous l'année 1201, *quidam Magister Parisiensis, Natione Francus, nomine* Simon, *cognomento* Churnay, *ingenio capacissimus & memoria tenacissimus, cum per decennium Scholas Artium nobilissime rexisset, utpote in trivio & quadrivio, id est in septem Artibus liberalibus peritissimus, se contulit ad Theologiam, in qua cum annos paucos desudasset, adeo profecit, quod dignissime Cathedram ascendit Magistralem. Legit igitur subtiliter valde, & subtilius disputavit; Quæstiones difficillimas & inauditas solvendo & eleganter dilucidando: tot habuit Auditores, quot amplissimum Palatium potuit continere. Una igitur dierum, cum nimis profundis Rationibus in medium propositis de Trinitate subtilissime disputaret, & dilata fuisset Determinatio usque in crastinum, omnes Theologi Scholares in Civitate præmuniti ad audiendum tot quæstionum inexplicabilium solutiones ad ipsius famosam Scholam certatim & catervatim confluxerunt. Determinavit igitur Magister omnes prætactas quæstiones, & quæ videbantur omnibus inenodabiles, tam dilucide, tam eleganter, tam catholice, ut omnes Auditores redderet stupefactos. Et post Determinationem accesserunt quidam ipsius familiariores & ad discendum avidiores, postulantes a Magistro ut eo dictante quæstiones literis commendarent: dixerunt namque, indignum esse & jacturam irrestaurabilem, si memoria tantæ Scientiæ deperiret. Quibus ipse elatus, & major sibi se, ait, oculis sublevatis, & temere solutus in cachinnum:* O! Jesule, Jesule! Quantum in hac quæstione confirmavi Legem tuam & exaltavi, profecto si malignando & adversando vellem, fortioribus Argumentis & Rationibus scirem illam infirmare & deprimendo improbare. *Et hoc dicto, elinguis penitus obmutuit, non tantum mutus, sed idiota & ridiculose infatuatus: nec postea legit, vel determinavit; & factus est in sibilum & derisum omnibus qui hoc audierant: Vir igitur intra biennium didicit literas cognoscere, &, ultione aliquantulum mitigata, a filio suo quodam edocente vix potuit* Pater noster & Symbolum *discere, retinere,*

[8] Balæus de Scriptor. Anglic. *Cent. III, Cap. XLVII, pag.* 241. Gesneri, Epitome, *pag.* 758. *Voyez aussi* Valer. Andreæ Biblioth. Belgic. *pag.* 813, 814, & Cave Hist. Litter. Script. Eccles. *pag.* 624.

[9] Oudin Comment. de Scriptoribus Ecclesiast. *Tom. III, col.* 29. *C'est probablement le* Liber Magistri Simonis qui appellatur QUARE, *dont il est parlé dans une Lettre* de Modo & Ordine legendi S. Scripturam, *publiée par les PP.* Martenne & Durand *dans leur* Thesaurus Anecdotorum, *Tom. I, col.* 486-490, & *qu'ils croient de l'année* 1170, *ou environ.*

[10] *Idem, ibidem, col.* 30. *Le Père* Labbe, Biblioth. Manuscriptorum, *pag.* 25, *en indique un troisiéme, aussi-bien qu'un de ses* Quæstiones variæ.

[11] *Idem, ibid. col.* 29, 30.

[12] Labbe de Script. Eccl. *Tom. II, pag.* 440. Cave Hist. Litter. Script. Ecclesiastic. *pag.* 618. Olearii Biblioth. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 207.

[13] Fr. Swertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 692. Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 833.

[14] Math. Paris, Thom. Cantipratanus, Polydorus Vergilius, Balæus, Jean Cousin, Spizelius, Cave, & *divers autres.*

[15] *Consecratus in Episcopum suffraganeus extitit Cameracensis Episcopi.* Labbe de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. II, pag.* 418.

& l'on a soutenu, qu'elle n'est provenuë que de l'envie des Ecclésiastiques & des Moines

tinere, & balbutiendo pronunciare. Hoc igitur Miraculum multorum Scholarium suppressit arrogantiam, & jactantiam refrænavit. Hæc vidit Magister Nicolaus de Fuly, *vir magnæ Authoritatis, qui postea Episcopus Dunelmensis factus fuit; ex cujus relatu & certo testimonio hac literis commendavi, eodem Episcopo suadente, ne vetustas tantum Miraculum aboleret* (16). Sans être tombé dans un si détestable excès, diverses autres Personnes ont malheureusement éprouvé la même affliction, de perdre entièrement tout souvenir, & d'être réduites absolument à l'imbécillité, par quelque chagrin considérable; par exemple, Albert le Grand, comme le remarque Possevin, *de Ingeniorum Cultura*, Cap. X: & le célèbre George de Trebizonde, dont on peut lire la déplorable situation, & sa cause, dans ses *Eloges*, publiés par Paul Jove, & par Jean Jaques Boissard. Mais, sans insister plus long-tems sur cette considération, n'a-t-on pas vû le fameux Du Perron avancer depuis une impiété tout-à-fait semblable, mais néanmoins incomparablement plus horrible; puisque, non content de disputer sur une spéculation incompréhensible & inexplicable, touchant laquelle il y a toujours eu des contestations très violentes, & que plusieurs Sociétés Chrétiennes ont toujours fait profession de ne point admettre, il ôsa nier positivement le Dogme de tous le plus clair & le plus indubitable, le fondement & la baze de toute Religion, en un mot l'Existence de Dieu même? Ce fut lors qu'il eut la hardiesse, dirai-je, ou l'impudence de dire à Henri III lui-même: *Sire, j'ai prouvé aujourd'hui, qu'il y a un Dieu; demain, s'il plait à vôtre Majesté, ... je vous prouverai par raisons aussi bonnes, qu'il n'y en a point du tout* (17). Mais, bien loin d'être puni comme Simon Thurnai d'un si abominable Discours, on l'a vu s'élever de plus en plus au-dessus de sa condition, remplir avec éclat les Postes les plus éminens de l'Etat & de l'Eglise, & devenir Ambassadeur, Conseiller d'Etat, Grand Aumonier de France, Evêque, Archevêque, & enfin Cardinal: &, si la punition de Simon Thurnai étoit une chose bien certaine & bien avérée, on pourroit beaucoup plus judicieusement appliquer à ces deux Hommes la pensée de Juvenal,

Committunt eadem diverso crimina Fato,
Ille crucem Pretium Sceleris tulit, hic Diadema (18).

qu'un Bel-Esprit du dernier Siècle ne l'a appliquée au Duc de Monmouth, & au fameux Roi Guillaume (19); & qu'on avoit autrefois paraphrasée ainsi, à l'occasion du Supplice du Maréchal de Biron, & de la Délivrance du Comte d'Auvergne, sous Henri IV:

O, grand Dieu, quelle iniquité!
Deux Prisonniers ont mérité
La peine d'un même supplice.
L'un, qui a toujours combattu,
Meurt redouté pour sa vertu:
L'autre vit pour l'amour du vice.

Moreri a fait usage au mot THURNAI de cet endroit de Matthieu Paris, & l'a exactement cité; mais, selon sa coutume, il l'a falsifié, en changeant les Expositions de Thurnai sur la Trinité, en *Thèses de l'Incarnation du Verbe*, & en y ajoûtant que son Fils fut obligé de l'abandonner en lui disant, *Quare de Cælo cecidisti Lucifer?* Circonstance, dont cet Auteur ne parle point du tout. C'est ainsi, que les faits Historiques, de même que les Ruisseaux & les Rivières, se chargent très souvent de nouvelles particularités, à mesure qu'ils s'éloignent de leur source.

Le témoignage de Thomas de Cantimpré est tout différent de celui de Matthieu Paris, & n'en mérite que mieux d'être exactement cité. Le voici donc, tiré du *Bonum Universale de Apibus, seu Miracula & Exempla sui Temporis, ex Editione & cum Notis Georgii Colvenerii*, imprimée à *Douai*, chez Balth. Beller, en 1605, in 8°, Livre II, Chapitre XLV, Article V. NON TRANSGREDIUNTUR TERMINOS CONSTITUTOS. *De Simone Tornacensi, Doctore Parisiensi, superbo & incontinente, qui, post blasphemiam, mirabiliter à Deo percussus est.* „ Quam vera autem, & quam efficax sit illa sententia Isaïæ: „ *Confundentur omnes plectentes & texentes subtilia*, evidentissimo exemplo, sub nostro fere „ tempore videamus. Magister SIMON DE TORNACO, Parisiis in Theologia regebat, & erat excellens ille suo tempore; sed, contra decentiam „ talis Officii, supra modum incontinens & superbus. Hic, cum super omnes Doctores Civitatis „ Auditores haberet, & in Schola coram omnibus „ de humilitate altissimæ Doctrinæ Christi quæstionem, Disputatione præhabita, terminaret, in „ fine tandem, datus in reprobum sensum, in execranda contra Christum blasphemiæ Verba prorupit. *Tres sunt*, inquit, *qui Mundum, Sectis „ suis & Dogmatibus subjugarunt*, Moïses, Jesus, & Mahometus: *primo Moïses Judaicum* Po-

[16] Matthæi Paris Historia Anglicana, *Libr. VII, pag.* 198, *Editionis Tigarina ex Officina Froschoveriana*, 1589, *in folio*. Polidore Vergile *dit simplement de toute cette affaire*, Cum plus æquo sua glonaretur Doctrina, repente Literas ita oblitus est, ut rudissimus penitus fit effectus. *Voyez son* Historia Anglicana, *pag.* 288, *Editionis Basil. apud Isingrinium*, 1546, *in folio*. *Elle se trouve peut-être plus au long dans un Manuscrit, intitulé* Narrationes aliquot ex Legendis, inter alias de Magistro SIMONE DE TORNACO, qui Lectiones de Trinitate blasphemas & detestabili Conclusione absolvit, *& qui se conserve à Oxford parmi ceux du Chevalier Bodley. Voyez le* Catal. MSS. Angliæ, *Tom. I, pag.* 100, *num.* 1979, 21. Del Rio, *n'a pas manqué de la copier mot pour mot dans ses* Disquisitiones Magicæ, *pag.* 109, *& de la terminer par cette révoltante Addition*: Sic Oblivionem forte Deus immissione quadam per Angelum malum induxit, &c. Théophile Spizelius *la raconte ainsi dans son* Felix Literatus, *pag.* 128 *&* 215, *où il ne cite personne*: Miser ille Simon Thurvaius Anglus, ... cum Dialecticus esset acutissimus, & Liberalium Artium in Academia Parisiensi magni nominis Professor, ast Scientia *quæ inflat* plenior quam ea quæ edificat, temereque in Scholis jactitare non esset veritus, se totam Christi Legem scire, sed improbando posse universam annihilare, ita oblivione subita fuit percussus, ut Elementorum Literariorum plane ignarus ne quidem Orationem Dominicam amplius pronunciare potuerit; *mais à la page* 956, *il se contente de copier en abrégé le Récit de* Matthieu Paris. *Ce même Récit se trouve aussi dans les* Noctes Granzovianæ Martini Guichardi, *pag.* 421; *dans l'*Historia Philosoph. de G. Hornius, *pag.* 298, *dans la* Préface de J. B. Mencken *sur ses* Analecta de Calamitate Litteratorum, *pag.* 18; *& sans doute en divers autres endroits: car, c'est-là de ce merveilleux dont les Compilateurs se chargent volontiers. Selon* Jean Bayon, *Dominicain du XIV. Siècle, dont l'*Historia Medieni Monasterii *se trouve souvent citée dans le II. Volume des* Annales Ordinis S. Benedicti *du P.* Mabillon, *cette affaire seroit bien plus ancienne, & de l'année* 1022. *Mais, toutes les autres circonstances étant les mêmes, il est à croire qu'il s'est trompé pour le tems. Quoiqu'il en soit*, Jean Pitseus de Scriptoribus Angliciis, *pag.* 889, *&* William Nicolson English Historical Library, *pag.* 159, *font de ce* Nicolas Fuly, *un Homme qui dès sa jeunesse s'est appliqué à écrire l'Histoire; ce qui pourroit bien n'être uniquement fondé que sur ce qu'en raconte ici* Matthieu Paris. *Mais, malheureusement pour eux-tous*, Fabricius *a remarqué*, Bibliothecæ Latinæ med. & inf. Ætatis, *Tom. V, pag.* 119, *qu'on ne trouve aucun Evêque de Durham de ce nom, ni dans* Godwin, *ni dans les autres Historiens de l'Eglise d'Angleterre; ce qui donne une terrible atteinte à toute cette Histoire.*

[17] Journal de Henri III, *sous l'an* 1583, *pag.* 66; ou Mémoires de Pierre de l'Estoile, *Tom. I, pag.* 172. Spizelius, Felicis Literati, *Comment. I, pag.* 129, *se trompe, lorsqu'il dit que ce fut en présence de Henri IV, que Du Perron avança cette impiété; &* Maittaire, Hist. Stephanor. *pag.* 377, *le fait mal-à-propos dès lors* Evêque d'Evreux. *Elle lui fut bien vivement reprochée un jour par l'Avocat Général* Servin, *qu'il avoit ôsé traiter d'ignorant*: Il est vrai, *lui répondit cet illustre Magistrat*, que je ne suis pas assez savant pour prouver qu'il n'y a point de Dieu. *Voyez les* Mémoires Historiques d'Amelot de la Houssaie, *Tom. II, pag.* 217, 218. *Ce qu'il avance, & soutient même, dans le* Perroniana, *pag.* 320 *&* 328, *n'est guères moins irréligieux, ni moins condamnable.* C'est une folie, *dit-il*, de vouloir prouver le Purgatoire par l'Ecriture; vû que nous ne pouvons pas même prouver par-là le Paradis ni l'Enfer, *qui sont* de meilleure Maison, ni même l'Immortalité de l'Ame. *Dès l'année* 1602, Daniel Tilenus, *Professeur en Théologie à Sedan, l'avoit publiquement accusé d'Athéïsme, & de s'être vanté de pouvoir également soutenir quatre Religions différentes, la* Romaine, *la* Réformée, *l'*Anabatiste, *& l'*Arienne. *Voyez sa* Justification & Déclaration du titre que porte l'Ecrit de l'Evêque d'Evreux, de l'Insuffisance & Imperfection de l'Ecriture Sainte, &c. *imprimée à la* Rochelle, chez Haultin, en 1602, in 8. *Aussi dans son propre parti, quelque haut rang qu'il y tint, le regardoit-on avec si peu d'estime, qu'on ne daigna pas lui faire une Oraison funèbre, comme le remarque très bien l'Auteur de la* Vie de Mr. du Plessis, *pag.* 486; *semblable en cela à une des premières Princesses de la Cour de France de ces derniers tems, dont on n'ôsa porter le nom en chaire, quelque prodigue qu'on y soit de flatteries & de mensonges en pareille occasion. Au reste quelques Censeurs trop injustes ne devoient point le chicaner sur ce qu'il lisoit quelque-fois le fameux Roman d'*Amadis de Gaule: *vû que* Balzac *nous affirme dans la XLII. de ses* Lettres Latines, *adressée à* Cropean, Evêque de Lisieux, *pag.* 751, *qu'il ne le faisoit que pour se délasser d'un travail plus sérieux; & cela, à l'imitation de St.* Chrysostôme, *& de St.* Jérome, *qui lisoient dans la même vue, l'un* Aristophane, *& l'autre* Plaute. *Enfin, il n'étoit point le seul, ni le premier, qui eut ôsé avancer cet étrange Paradoxe de l'Existence & de l'Inexistence de Dieu. Dès* 1564, *le célèbre* Jean Maldonat, *Jésuite, n'avoit point hésité à l'avancer dans une Leçon publique*: Depuis deux mois en ça, *dit* Etienne Pasquier *dans son* Plaidoyer contre les Jésuites, *inséré dans le Chapitre XLIII. du III. Livre de ses* Recherches de la France, *pag.* 315 — 339, vostre Métaphysicien Maldonat a voulu, par une de ses Leçons, prouver un Dieu par raisons naturelles; & en l'autre, par mêmes raisons, qu'il n'y en a point.

[18] Juvenalis, Satyræ XIII, *Vers.* 104, 105.

[19] St. Réal, Oeuvres mêlées, *Tom. III, pag.* 79. *Cette pensée se trouve aussi sur une Médaille de ce tems-là. Voyez* van Loon, Hist. Métalliq. des Païs-Bas, *Tom. III, pag.* 402, 403.

nes de ce tems-là (*D*). Quelques Ecrivains prétendent, que le Traité *de tribus Impoſtoribus* ne doit, ou ſon exiſtence, ou tout le bruit que ſon Titre a fait dans le Monde, qu'à une penſée libertine & impie de nôtre Simon de Tournai; ce que je remarque d'autant plus volontiers, que cela m'a donné lieu de rapporter ailleurs quelques particularités nouvelles touchant ce fameux Ouvrage (*q*).

On

(*q*) *Voiez ci-deſſus l'Article* IMPOSTORIBUS.

„ *Populum infatuavit*; *ſecundo* Jeſus Chriſtus, *a* „ *ſuo nomine Chriſtianos*; *tertio* Mahometus *Gentilem Populum.* Nec mora, everſis oculis, pro „ humana voce mugitum emiſit, & Epilepſia ſtatim eliſus in terram, die tertio ejusdem Morbi „ vindictam accepit. Plaga ergo inſanabili eum „ percuſſit Omnipotens, & omni Scientia, uſque „ ad prima Literarum Elementa, privavit: & graviori quidem in anima cum hac plaga percuſſus „ eſt; cum uſque in diem mortis ſuæ quaſi mutus comparatus eſt jumentis inſipientibus, & in „ luxuriæ fœditate permanſit. Et vide ſupremæ „ Admirationis miraculum: Aleydem, fornicariam concubinam ſuam nominare poterat, & ſciebat, *Boëtium* vero *de Trinitate*, qui juxta eum „ ad ſpectaculum ponebatur, quem olim corde „ tenus ſcierat, poſt inditam plagam, nec nominare poterat (20). *Non ergo transgrediaris Terminos conſtitutos* (21); ſed pium modum ſemper habeas „ in Scripturis." Jean Couſin, Chanoine de l'Égliſe Cathédrale de Tournai, a traduit cela en François, dans ſon *Hiſtoire* de cette Ville, & en a retranché le commencement & la fin. „ Maiſtre „ Simon de Tournai," dit-il, „ regentoit en Théologie à Paris, & eſtoit excellent en ſon tems; „ mais (qui eſtoit choſe fort meſſéante à ſon Office) fort incontinent & ſuperbe. Or, comme „ il avoit plus d'Eſcholiers que tous les autres „ Docteurs de Paris, & ayant fait une diſpute en „ l'Eſchole, determinoit publiquement la queſtion „ de l'Humilité de la très haute Doctrine de „ Chriſt, enfin eſtant livré en ſens réprouvé ſe „ mit à dire en outrecuidé des paroles éxécrables „ de blaſphême contre Jéſus-Chriſt. *Ceux qui „ ont ſubjugué le Monde par leurs Sectes & Enſeignemens ſont* (dit-il) *trois; à ſçavoir, Moyſe, Jéſus-Chriſt, & Machomet. Prémiérement, „ Moyſe a fait devenir fol le Peuple Judaïc. Secondement, Jéſus-Chriſt, les Chrétiens. Tiercement, Machomet, le Peuple Gentil.* Auſſitoſt qu'il euſt proféré ces paroles, il eut les „ yeux tout troublez, au lieu de parler en Homme, bugloit comme un Bœuf; & incontinent, „ par une Epileptie (qu'on appelle le Mal de St. „ Jean,) eſtant jetté par terre, le troiſiéme jour „ de cette maladie reçut la vengeance. Le Tout-Puiſſant donc le frappa d'une plage incurable, & „ le priva de toute Science, jusques aux Lettres „ de l'A, B, C; &. avec ce, fut le plus griefvement atteint en ſon ame, veu que jusques au „ jour de ſa mort, comme s'il eut eſté muet, il „ a eſté comparé aux Beſtes ſans entendement, & „ eſt demeuré en la vilenie de la luxure. Et „ voyez ce qui eſt le plus eſmerveillable de tout, „ il pouvoit & ſçavoit bien nommer Aleyde, ſa „ Concubine & Paillarde, mais, quant au Livre „ de Boëce de la Trinité (22), qu'on avoit mis „ auprès de lui, afin qu'il le regardaſt, lequel il „ avoit le tems paſſé ſceu par cœur, après qu'il „ eut receu ceſte punition il ne le ſçavoit ni ne le „ pouvoit nommer (23)." Genre de ſupplice burleſque & riſible; qu'un voluptueux, tel qu'on le dit, dévoit conſidérer bien moins comme un châtiment, que comme une récompenſe; & qui dénote incomparablement mieux la ſottiſe & le peu de jugement de ceux qui l'ont imaginé, que la réalité de leur prétendu Miracle. Telle étoit en quelque ſorte l'étrange punition, qu'on infligeoit autrefois aux Femmes débauchées, *par plus grand embraſement de paillardiſe*, & en les *enfermant en certaines Logettes publiques*, où on leur *permettoit d'aſſouvir impudemment leur lubricité avec tous venans garnis & accommodés de ſonnettes* pour ſe faire entendre: Punition, plus abominable encore que ſcandaleuſe, incomparablement plus propre à perpétuer le crime qu'à le détruire, & de l'abolition de laquelle on eſt redevable à la ſageſſe & à la piété de l'Empereur Théodoſe (24). Brantome, qui cite cette odieuſe ſingularité de la maniére dont on vient de le voir, ne le fait qu'en plaiſantant indécemment ſur une plus criminelle encore; ſçavoir le ſupplice infame auquel le ſanguinaire Duc de Montpenſier ſoumettoit toutes les Huguenotes qu'il pouvoit attraper, en les livrant à ſon Guidon. Monſr. Struve n'avoit point vu ce paſſage de Thomas de Cantimpré, quoi qu'il le cite; puisqu'il prétend que Simon de Tournai n'a point parlé de Mahomet, & qu'il ne peut point être l'Auteur de l'Apophtegme des trois Impoſteurs. *Licet ..... evomuerit in Chriſtum blaſphemias, ex eo tamen non ſequitur quod illum eſſe dixerit Impoſtorem ...... Ipſum jactaſſe ſe Chriſti Legem improbando poſſe annihilare, blaſphemia hæc eſt acerrima; ſed non ideo Auctor ſententiæ de tribus Impoſtoribus. Multa evomuit contra Legem Moſis & Chriſti, quæ licet eo forſan duci poſſent, non tamen ipſa Apophtegmatis ſunt verba de quibus agimus, cum nihil de Mahomete Sarraceno ab eo effatum dicatur, qui tamen tertium locum in Apophtegmate occupat* (25). Après ce qu'on a vû ci-deſſus, il n'eſt pas beſoin d'inſiſter ſur le peu de ſolidité de cette critique.

(*D*) *On a réfuté cette tradition .... comme l'effet de l'envie des Eccléſiaſtiques & des Moines de ce tems-là.*] Je ne ferai que tranſcrire cette réfutation dans les propres termes de l'Auteur: me contentant d'obſerver, que l'exemple des Calomnies répanduës ſi abondamment contre Abaïlard, & les Perſécutions auxquelles cet Homme illuſtre fut continuellement expoſé de la part du Clergé & des Moines de ſon tems, rend fort vraiſemblable tout ce que l'Auteur dit ici de la haine & de l'animoſité des Eccléſiaſtiques contre Simon de Tournai; & que cela confirme très bien cette maxime du Pape Pie II, qui devoit parfaitement bien les connoître: *Nihil videlicet excellenter malum in Eccleſia Catholica patrari, cujus prima Origo a ſacerdotibus non dependeat* (26). Mais, laiſſons parler nôtre Auteur. *Quamvis* hæc (27) *a duobus ſat celebribus Scriptoribus referantur*, dit-il (28), *puriſſima tamen eſſe mendacia, vel fabulas temere in vulgus & promiſcuam plebem ab Æmulis Simonis ſparſas opinor. Nam, quoad Matthæum Pari-*

(20) *Simile eſt Exemplum de quodam Leonio, in Cæſar.* [Cæſario *nempe* Heiſterbacenſi], *Libr. I, Cap. XV.*

(21) *Proverb. XXII, 28.*

(22) *Il avoit fait un Commentaire ſur ce Livre. Voiez ci-deſſus Citations (8) & (10).*

(23) Hiſtoire de Tournay, par Jean Couſin, *imprimée à* Douay, chez Marc Wyon, en 1620, in 4. 4 Volumes, *Tome IV, pag. 5.* Jacques Marchant *répéte à-peu-près les mêmes choſes en ces termes:* Habes exemplum in quodam Simone de Tornaco, Pariſiis celebri Theologiæ Doctore. Hic habita de humilitate Doctrinæ Chriſti, in Cenſum (*Senſum*) reprobum datus, dixit: *Tres eſſe, qui Mundum Sectis ſuis ſubjugaſſent, Moyſen, Chriſtum, Mahometum; Moyſen infatuaſſe Judæos, Chriſtum Chriſtianos, Mahometum Gentiles.* Sed ſtatim, everſis oculis, pro Humana voce mugitum emiſit, & Epilepſia eliſus in terram, die tertia vindictam accépit, mutusque manſit, non nominans niſi Alcidem (*Aleidem*) ſuam Concubinam. Ecce, in hoc Homine, ex ſuperbia error, ex errore Atheiſmus, ex Atheiſmo blaſphemia horribilis, & deſpectus omnium, Chriſti ſcilicet & Prophetarum. *Voiez ſon* Hortus Paſtorum & Confeſſariorum, *Tractatu I, Lectione VI, Propoſit. II. Vingt ou trente autres ont depuis ſervilement tranſcrit tout cela ſans la moindre petite défiance de la réalité d'une ſi extraordinaire imputation.*

(24) Brantome. Hommes illuſtres François, *Tom. III, pag.* 281, 283. *Il ſe contente d'indiquer l'Hiſtorien* Nicephore. *Il pouvoit citer préciſément le Chapitre XVIII, du V. Livre de l'*Hiſtoire de l'Egliſe de Socrate.

(25) Struvii Diſſertatio de doctis Impoſtoribus, *pag.* 32.

(26) *Idem, ibidem, pag.* 39; *qui cite* Collenucius, Hiſt. Neapolit. *Libr. IV, pag.* 158, *&* Pii II. Hiſtoria Auſtrali. *Il a mis apparemment ce dernier mot pour* Auſtriaca; *car, il n'y a point d'*Hiſt. Auſtralis *parmi les Ecrits de ce Pape: mais, ce n'eſt-là qu'une faute bien légére en comparaiſon de celles d'avoir fait de* Fréderic Böckelman *le Commentateur de* Corneille van Eck de Differentiis Juris Civilis & Canonici hodierni, *dans ſa* Bibliotheca Juridica, *pag.* 192, *puiſque c'eſt tout le contraire; & d'avoir bonnement pris le Roman d'*Heliodore *pour une Hiſtoire de l'Empire d'Ethiopie. Voiez* Struvii Biblioth. Hiſtor. *pag.* 266. *Je viens de remarquer la même faute dans la* Biblioth. Hohendorfiana, *Tom. I, pag.* 161; *& dans l'*Epitome de la Biblioteca Oriental y Occidental de Antonio de Leon, *pag.* 48. *Il eſt en quelque ſorte plus excuſable, en ce qu'il ne l'indique que ſous le nom de ſon Traducteur de Grec en Latin,* Eſtaniſlao Varſquivicio Hiſtoria de Etiopia, *& qu'il a pu croire qu'il s'agiſſoit là d'un autre Ouvrage que de celui d'*Heliodore. *Il n'en eſt pas de même d'une prétendue* Bibliothéque Militaire, *qui ſeroit mieux intitulée* Hiſtorique, *où l'on met pag.* 8 *non ſeulement* Héliodore, *mais même* Hérodien, *parmi les* Hiſtoires des Juifs, Egyptiens, & Aſſyriens: *ni de* Callenberg, *qui dans ſa* Præſidiorum Hiſtoriæ Litterariæ Recenſio tabularis, *pag.* 16, *met au rang des Hiſtoriens de Miſnie en Saxe l'*Hiſtoria Doctorum Miſnicorum *de* Jean Henri Otho, *qui n'a parlé que d'anciens Docteurs, Compilateurs & Commentateurs du Droit Civil & Eccléſiaſtique des Juifs, ni d'*Antoine Teiſſier, *qui, dans ſon* Hiſtoire des divers Princes illuſtres, *a bonnement pris pour un* Prince réel d'Abiſſinie, *l'*Abiſſinus *du Jéſuite* Contzen, qui n'avoit donné ce nom qu'à un Etre imaginaire dans un Livre de Gouvernement Civil.

(27) *C'eſt-à-dire les deux paſſages de* Matthieu Paris *& de* Thomas de Cantimpré, *qu'on vient de lire dans la Remarque précédente.*

(28) Oudin Commentar. de Script. Eccleſ. *Tom. III, col.* 28, 29, 67.

On parle d'un autre SIMON THORNAYE, Bénédictin de l'Abbaïe de Ramsey, & grand Disputeur de son métier : mais, peut-être ne s'agit-il encore là que du même Homme sous le même nom diversement altéré (*E*).

SOU-

Parisiensem Autorem Anglum, non dubito quin Historiam hanc audiverit sibi factam à Nicolao de Fuly, sed hunc Nicolaum fuisse deceptum ab mendace aliquo, qui, cum eum ad stupenda ejusmodi credenda facilem & promptum videret, hanc ipsi Fabulam in prandio forsan apud eum accepto solatii causa porrexit & enarravit. Quantum vero ad autoritatem Thomæ Cantipratensis, ipsa tam modica apud graves hodierni judicii viros & tam languida est, ut ex ejus relatu certum nihil concludi possit. Nam Libri ejus de Apibus tam pleni sunt miraculis undique corrasis & mutuatis quæ solus narrat, tam infarti stupendis, ut apud solas mulieres, easque aniles ac delirantes, fidem duntaxat obtineant. Præterea ambo isti, hujus tanti Miraculi Narratores, in nullo conveniunt, pro mendacium more, vel illorum certe omnium Autorum qui stupenda ex aliena fide seu ex aliorum relatu conscribunt. Nam, I. Matthæus Parisiensis vult, peccatum ejus fuisse Jactantiæ & Præsumptionis : *at Thomas Cantipratensis vult fuisse* Blasphemiæ in Jesum-Christum. *II. Matthæus Parisiensis, eo quod dixisset*, O! Jesule, Jesule, &c. *ut supra* Cit. (16) : *Thomas autem Cantipratanus, quod dixisset*, Moïses primo Judaïcum Populum infatuavit, secundo Jesus-Christus a suo nomine Christianos, tertio Gentilem Populum Mahometus. III. *Matthæus Parisiensis solam vindictæ seu punitionis divinæ causam allegat Præsumptionem & Superbiam : at Thomas Cantipratanus duas causas, illasque ab allegata prorsus diversas*, Blasphemiam *nempe &* Luxuriam. IV. *Narrat Matthæus Parisiensis Simonem elinguem & mutum factum*, Ultione aliquantulum mitigata, ... vix potuisse Pater noster & Symbolum discere, retinere, & balbutiendo proferre : *at Thomas Cantipratanus* . . . . solum Alcidis concubinæ suæ nomen pronunciare potuisse, ut nec Boëtium quidem olim sibi familiarissimum nominare posset (29). V. *Denique, ejusdem viri meminit Henricus Gandavensis, Tornacensis ipse Archidiaconus, qui ex visu atque etiam auditu saltem Simonem Tornacensis Ecclesiæ Canonicum nosse poterat : . . . . ait fuisse quidem subtilissimum, & acriorem quam par esset Aristotelicæ Doctrinæ sectatorem ; sed plagam istam esse ei inflictam non memorat . . . . . Licet igitur ex veterum Scriptorum relatu hæc firmata sint, somnia tamen Monachorum puto, quos vel vulgi rumor vel relatus simplicis alicujus viri decepit, in magnum Famæ Simonis de Tornaco dispendium . . . . Mendicantes potissimum Ordines hac in parte liberales semper fuerunt, qui, quotquot sibi adversarios experti sunt, hos omnes Hæreseos vel aliorum impiissimorum criminum calumniarunt . . . . . . De Magistro autem Simone Tornacensi, celeberrimo & subtilissimo in Academia Parisiensi Sacræ Theologiæ Professore, multa post mortem apud indoctam Plebem sparsa sunt in magni Theologi ludibrium, quæ eum dum viveret invidia Literaria agitatum fuisse, fassisque denigratum ab Æmulis coloribus, produnt.* Quant à ce que l'Auteur ajoute, que l'Académie de Paris n'auroit pas souffert qu'il enseignât publiquement la Théologie dans ses Ecôles, s'il eût entretenu une Concubine ; tant d'autres se sont trouvés dans le cas, sans que les Académies dont ils étoient Membres s'en soient mises en peine, que cette raison n'est d'aucun poids & se réduit à rien.

(29) Albert. Sub Schinae, sub Filino alias. Dominic. XIII, 27, 28.

La meilleure de toutes ces justifications est sans doute celle qui est tirée du silence de Henri de Gand, son Compatriote, & son Collègue dans le même Chapitre, qui n'auroit certainement pas oublié des particularités aussi remarquables que celles-là, puisqu'il s'est bien souvenu de la simple imputation d'Hérésie que lui avoit attiré son trop d'attachement à la Doctrine d'Aristote. Son passage est trop important pour n'être pas emploïé ici. SIMON, *dit-il donc*, *Tornaci oriundus, in Dialectica subtilissimus, imo omnium Liberalium Artium fere sui temporis peritissimus, Theologicæ etiam Scholæ Parisiis Cathedram meruit ascendere magistralem, in qua plurimos habuit auditores. Scripsit Librum, quem vocavit* Sententiarum *suarum. Scripsit etiam* Quæstiones *suas, quas in Scholis suis disputatas determinavit Parisiis. Exposuit etiam* Symbolum, *quod dicitur* Athanasii, *subtiliter. Sed, dum nimis, & in hoc, & in aliis Scriptis suis*, Aristotelem *sequitur, a nonnullis modernis Hæreseos arguitur* (30). Aussi le célèbre de Launoy n'a-t-il point négligé d'en faire usage dans un des plus curieux de ses Ecrits ; y observant très judicieusement, & d'une manière douteuse, que s'il ne s'est point conformé au Décret de Grégoire IX, & à la Décision du Concile Provincial de Paris de 1221, il est digne de Censure ; mais ne disant absolument quoi que ce soit, ni de sa prétendue impiété, ni de la prétendue punition divine qu'elle lui fit essuïer (31). Richard Carew, ne se ressouvenant que confusément, tant de cet attachement à Aristote, que de l'Apophtegme impie des trois Imposteurs, a débité que *Thornai fut assez fou pour soutenir qu'Aristote étoit supérieur à Moïse & à Jésus-Christ* (32). Il est certain, qu'il se trompe, que c'est confondre pitoïablement les choses, & qu'aucun autre Auteur n'a parlé de cette nouvelle accusation. Mais, nous avons quelque chose de plus positif en faveur de nôtre Simon, que ce silence de son Compatriote ; savoir, le témoignage avantageux, qu'un Prélat illustre & pieux a rendu, non seulement à son savoir, mais même à sa vertu. *Loquor pro Magistro Simone*, dit-il (33), ... *ut in Negotio quod habet cum Episcopo suo, & cum Canonicis suis, ... benevole suscipiatis eum . . . . M. Simoni, viro inter Scholares Cathedras egregio, non necesse est verbosas emendicare Preces, aut Laudum venalium coram vobis Præconia corrogare. Gratiosum & commendabilem faciunt eum, hinc* AUSTERITAS MORUM, *hinc peritia Literarum.* Et cette déposition d'un témoin oculaire & éclairé est sans doute un peu plus autentique, que celles de quelques esprits-foibles amoureux de merveilleux & d'extraordinaire, & de quelques Compilateurs indiscrets de fables ridicules.

(30) Henr. Gandavensis, de Scriptor. Ecclesiast. Cap. XXIV.

(31) Launoius de varia Aristot. in Academia Paris. fortuna, Cap. VII, pag. [illegible].

(32) Richard Carew, Survey of Cornwall, cité dans les Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne, Tom. XIII, pag. [illegible].

(33) Stephani Tornacensis Epistola LXXIX, ad Archiep. Rhem. pag. [illegible]. Edit. Papyr. Massoni, Parisiis, apud Franc. Sellit, 1611, in 8. C'est la LX. Lettre dans l'Edition de Claude du Molinet, faite à Paris, chez la Veuve de Pelé, en 1679, in 8, qui n'a fait aucune Note sur cette Lettre, & qui n'a point connu le Simon dont il s'agissoit-là.

(*E*) SIMON THORNAYE . . . . *est peut-être encore le même Homme sous le même nom diversement altéré.*] Deux raisons me portent à le croire. I. On n'assigne aucun tems à ce nouvel Auteur, dont on parle d'une manière assez incertaine. II. On lui attribue un Ouvrage intitulé *Quæstiones Sententiarum Libris IV*, qui pourroit bien n'être autre chose que les *Sententiarum Quæstiones Libris IV*, attribuées à Simon de Tournai, ou de Thornay selon les Anglois, au commencement de la Remarque (*B*). Il est vrai, que Baléus, qui attribue ces Ouvrages à ces deux Auteurs, dit que l'un commence par *Quæstio est utrum objectum*, & l'autre par *Duo quæsita sunt, primum utrum*. Mais, outre qu'Oudin en exprime encore autrement le commencement (34), Baléus est quelquefois si peu exact, & se plait tellement à multiplier les Auteurs & leurs Ouvrages, comme on l'a vû ci-dessus Citation (*b*), qu'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enseignes. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit de ce nouvel Auteur, & que je laisse à la décision des Lecteurs judicieux.

(*b*) Voïez ci-dessus Citation (16).

„ SIMON THORNAYE," dit-il, „ ex divite illo & famoso Benedictinorum Cœnobio, „ quod Ramesiæ conditum erat, prodiisse fertur ; „ atque inter Artium Professores, qui sua Ætate „ Oxonii studuerunt, non minimus extitit. Unde insignia Theologici Doctoris in eodem Gymnasio adeptus tandem Cathedram, ut appellare „ solent, Magistralem, in magna suorum Auditorum frequentia, ordinarie disputando, docendo, „ legendo, determinando, & quodlibetisando, per „ plures occupavit annos. Et ut ex tanto labore „ maturum aliquem (sed sine sapore) Fructum da„ ret, Chartis tradidit,

„ *Quæstiones Sententiarum*,

„ Lib. IV. *Quæstio est, utrum objectum voluntas.*

„ Et alia quædam ejus generis, quibus Cultorem „ egregie excolebat, cæcorum Ducibus iniquus, et

„ Ca-

(35) Balei Scriptor. Britanniæ, Centuria XII, pag. 96.

„ Camelum deglutiret (35)." Peut-être trouveroit-on de quoi éclaircir ce doute dans l'*Historia Universitatis Oxoniensis* d'Antoine de Wood: mais, comme Baléus ne marque point le Siècle de cet Ecrivain, & qu'il n'y a aucune Table des matières jointe à cette Histoire, on n'en sauroit tirer aucun secours à cet égard. Grand défaut pour un Ouvrage si considérable, & si rempli de circonstances curieuses, & de personnalités intéressantes.

SOUVERAIN (......) Ecrivain François, ainsi que son nom le témoigne, mais si peu connu, qu'on ne sait pas même son prénom, ou son nom de Batême (*A*). Tout ce qu'on connoit de lui avec quelque certitude, est, qu'il étoit du Bas-Languedoc, & qu'il a été Ministre de quelque Eglise Réformée de la Province de Poitou, mais sans qu'on puisse dire précisément en quel endroit (*B*): qu'il fut déposé du Ministère, à cause de son attachement à l'Arminianisme, par un des derniers Synodes des Eglises Réformées de France, deux ou trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes (*C*): qu'après cette révocation, il passa dans les Provinces-Unies des Païs-Bas, où, lors de l'Assemblée générale des Ministres François dans la grande Eglise de Rotterdam, il refusa de souscrire à la Doctrine du Synode de Dordrecht touchant la Prédestination: que de-là, conjointement avec cinq autres Ministres de même opinion, il se retira en Angleterre, où il se joignit à l'Eglise Anglicane, dans laquelle il fut fort soupçonné de Socinianisme (*D*): qu'il y mourut très peu de tems avant la fin du XVII. Siècle: &, enfin, qu'il laissa deux Ouvrages de Théologie, la publication d'un desquels fit alors beaucoup de bruit (*E*). S'il en faut croire l'Editeur de cet Ouvrage, c'étoit un

(*A*) *Ecrivain François ..... si peu connu, qu'on ne sait pas même son .... nom de Batême*] Quelque attentif que fût Mr. BAYLE à rechercher & noter ces sortes de particularités, c'est ce qu'il n'a pû faire ici, s'étant contenté de nous dire son nom de Famille (1). Mr. BERNARD, en sachant encore moins, s'étoit restraint à nous indiquer sa Profession de Ministre (2). C'est de-là sans doute, qu'ont appris ces particularités POIRET (3), REIMMAN (4), VOGT (5), & SAMUEL CRELLIUS (6). Le Père BALTUS, & Mr. DE BEAUVAL, n'ont connu, ni son nom, ni sa profession (7). C'est un défaut trop ordinaire à la plûpart des Journalistes Littéraires de négliger ces sortes de particularités toujours très agréables aux Gens-de-Lettres.

(1) Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629.

(2) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Juillet* 1700, *pag.* 100.

(3) Oper. posth. *pag.* 13 & 16.

(4) Catalog. f. Biblioth. *pag.* 669.

(5) Catal. Libr. rar. *pag.* 461.

(6) Artemonius de Initio Evang. Joannis, *pag.* 119.

(7) Défense des Pères accusés de Platonisme, *cité* Acta Erud. Lipf. *an* 1711, *pag.* 250. Histoire des Ouvrages des Savans, *Mars* 1700, *pag.* 97 — 108.

(*B*) *Il étoit du Bas-Languedoc, & Ministre de quelque Eglise Réformée ..... en Poitou.*] C'est tout ce que nous en a apris Mr. Bayle (8): & c'est en vain que je m'en suis informé depuis aux Vieillards de cette Province, réfugiés en Hollande, qui auroient pû savoir quelque chose de plus sur son sujet. Je remarquerai par occasion, que les Gens-de-Lettres, réfugiés dans les Païs étrangers pour leur Religion, ont presque tous été si négligens touchant la Vie & les Ecrits de leurs Confrères, que c'est un grand hazard, quand on peut se faire informer de quelque particularité qui les concerne. Le Père LE LONG, Prêtre de l'Oratoire à Paris, m'aïant autrefois envoïé une assez longue liste de Traducteurs & de Commentateurs de la *Bible*, dont il vouloit faire usage dans sa *Bibliotheca Sacra*; malgré le desir très sincère que j'avois de l'obliger, & les soins assidus & redoublés que je pris pour y parvenir; tout ce que je pus lui procurer se réduisit à quelques dix ou douze maigres Remarques, que je n'obtins qu'avec beaucoup de peines de quelques Savans de nos Provinces, & dont il fut obligé de se contenter, & moi très mortifié de ne pouvoir procurer rien de plus.

(*C*) *Il fut déposé du Ministère, ... par un des derniers Synodes .... de France, deux ou trois ans avant la révocation de l'Edit de Nantes.*] C'est ce que nous apprend occasionnellement Mr. BAYLE en ces termes: „ On l'avoit déposé du „ Ministère, à cause de ses opinions. Il faisoit „ Profession ouverte de la Doctrine d'ARMINIUS, „ & il la préchoit dogmatiquement; c'est-à-dire „ dans cette partie du Sermon, où l'on explique „ le sens littéral du Texte: car, pour l'autre „ partie, où l'on exhorte les Auditeurs à se corriger „ de leurs mauvaises habitudes, il n'y a point „ de Prédicateur qui ne soit *Arminien*. Et c'est „ en ce sens-là, qu'un des Prédestinateurs les „ plus rigides a dit, qu'*il faut prêcher à la Pélagienne* (9). Mr. Souverain n'eut pas imité les „ Jansénistes; il n'eut point promis un silence respectueux „ par raport aux Décisions du Synode de „ Dordrecht. & j'ai-ouï dire, qu'il déclara nettement „ à ses Supérieurs, que, s'ils ne vouloient „ lui laisser le Ministère, qu'à condition de ne „ point prêcher l'*Arminianisme*, il leur rendoit sa „ Robe, & il abdiquoit sa Charge. Que cela soit „ vrai ou non, il est certain qu'il fut déposé deux „ ou trois ans avant la révocation de l'Edit de „ Nantes (10)."

(8) Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629: *ce qu'il tenoit vrai semblablement de Mr.* LE CLERC *dans ses* Réflexions contre le Père d'Epineuil, *insérées dans les* Mémoires de Trévoux, *de l'impression d'Amsterdam, Mai* 1703, *pag.* 387.

(9) *Dans les exhortations il faut nécessairement parler à la Pélagienne.* Jurieu, Jugement sur les Méthodes, &c. *pag.* 90.

(10) Bayle, Réponse aux Questions d'un Provincial, *Tom. I, pag.* 628 & 629. Oeuvres, *Tom. III, pag.* 629.

(*D*) *Il passa dans les Provinces-Unies, ... où il refusa de souscrire à la Doctrine du Synode de Dordrecht touchant la Prédestination; ..... & de-là en Angleterre, où ..... il fut fort soupçonné de Socinianisme.*] Je tiens la prémiére partie de cet Article de diverses Personnes, qui la pouvoient bien sçavoir, & qui me la racontoient environ vingt-quatre ou vingt-cinq ans après à Rotterdam; & la seconde, de Mr. BAYLE, qui la raconte ainsi: *Il se retira en Hollande, & puis à Londres, où il fut réhabilité en s'aggrégeant à la Communion Episcopale. Il a été toujours suspect de l'hérésie Socinienne* (11). Un Jésuite de Paris ne s'en tient pas à ce simple soupçon. Il décide hautement, que c'est *le plus hardi & le plus violent Socinien, qui ait jamais paru dans le Monde* (12): ce qu'il répète en divers endroits, tant dans cette *Réponse* que dans une autre semblable.

(11) *La-même. On verra ci-dessous, Remarque (G), le fondement de ce soupçon.*

(12) *Le Père* d'Epineuil, Seconde Réponse Critique à Mr. le Clerc, *mise à la suite des* Mémoires de Trévoux, *Août* 1702, *pag.* 118.

(*E*) *Il laissa deux Ouvrages de Théologie, la publication de l'un desquels fit alors beaucoup de bruit.*] I. Cet Ouvrage est intitulé *Le Platonisme dévoilé, ou Essai sur le Verbe Platonicien, divisé en deux Parties*, qui devoient être suivies d'une *troisiéme*, qui n'a point paru; & imprimé à *Cologne, chez Pierre Marteau*, [c'est-à-dire *en Hollande*] *en* 1700, *en* 395 *pages, in* 8°.

Les Savans le reçurent d'abord avec avidité; & le bruit, qu'en firent les Ecclésiastiques, excita la curiosité des ignorans, qui, incapables de juger de la force ou de la foiblesse des argumens de l'Auteur, en furent extrêmement scandalisés. On en peut voir des *Extraits* dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans de Mr.* BASNAGE DE BEAUVAL, Mars 1700, pag. 97 — 108; dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de Mr. BERNARD, Juillet 1700, pag. 99 — 115; & sans doute dans d'autres Journaux Littéraires: & le Père BALTUS, Jésuite célèbre, déjà fort connu du public par sa *Réponse à l'Histoire* des

des Oracles de Mr. DE FONTENELLE, n'oublia pas le *Platonisme dévoilé* dans sa *Défense des Saints Pères accusés de Platonisme*, imprimée à Paris, chez *Montalant*, en 1711, in 4°. On fera très bien de voir ce qu'il en dit dans la IV. Partie de cet Ouvrage, ou du moins les *Extraits* qu'on ont donnés le *Journal des Savans*, Février 1712, pag. 192 — 206, & Mars 1712, pag. 243 — 255; & les *Acta Eruditorum Lipsiensia* de l'année 1711, pag. 250 & suivantes. On y verra avec quelle hauteur & quelle dureté ce Jésuite y traite l'Auteur, sur-tout pag. 253 du *Journal*, où on le dit Ami de Mr. LE CLERC, qu'on y dépeint malignement comme *plus modéré en apparence, se cachant mieux, & ne marchant que par des voies détournées*; à propos de quoi l'on renvoye, non-seulement à la VII. de ses *Epistolæ Criticæ & Ecclesiasticæ*, qui font le Tome III. de son *Ars Critica*, mais encore à sa *Bibliothèque Universelle & Historique*, où il donne en effet de violentes atteintes aux Pères de l'Eglise, dont il expose pour le moins aussi fortement le *Platonisme*, que Mr. SOUVERAIN. C'est effectivement ce qu'on peut encore mieux voir dans cette *Bibliothèque* même, Tom. IV, pag. 124; Tom. X. pag. 410, 411, & 496; & Tom. XVIII, pag. 25: aussi-bien que dans sa *Bibliothèque Choisie*, Tom. XIII, pag. 209 — 214; & dans sa *Bibliothèque Ancienne & Moderne*, Tom. V, pag. 324 — 327; & même dans son *Historia Ecclesiastica duorum primorum a Christo nato Seculorum e veteribus Monumentis deprompta*, dans les *Prolégomènes* de laquelle, Section II, Chap. II, pag. 59 — 68, il traite particulièrement *de Platonicorum Decretis ad Religionem moresque, & summum bonum pertinentibus*. PIERRE POIRET, dans ses *Opera Posthuma*, pag. 13, 16, &c.; & JEAN FRE'DE'RIC MEYER, dans sa *Dissertatio de Λόγῳ*; ont aussi vivement réfuté le *Platonisme dévoilé*: mais, SAMUEL CRELLIUS, Petit-Fils du célèbre JEAN CRELLIUS, l'un des IV Evangélistes dont est composée la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, autrefois Ministre des Sociniens en Prusse, & mort en 1747 à Harlem, en retournant de la Haye à Amsterdam sa demeure, l'a au contraire fort exalté dans son ARTEMONII *Initium Evangelii S. Joannis restitutum & illustratum*, imprimé à *Londres*, en 2 *Volumes*, in 8°.

De tous ces Auteurs, celui, qui me paroît avoir exposé le plus clairement le but de SOUVERAIN, est le premier de ces Journalistes. „ On peut ramener-là," (au *Dogme Chrétien de la Trinité*) dit-il (13), „ l'idée de PLATON touchant „ les *trois Principes*, qu'il semble enseigner. Les „ Philosophes n'ont point agité de question avec „ plus d'inquiétude & plus d'embarras, que celle „ de savoir *si le Monde est éternel*. Enfin, après „ de longues méditations, quelques-uns conclu„ rent, de la Contemplation de l'Univers, qu'il „ n'y avoit qu'un Etre tout sage & tout puissant, „ qui pût avoir construit un ouvrage si admirable. „ PLATON étoit de ce nombre: ne pouvant at„ tribuer l'origine du Monde à la rencontre for„ tuite des Atomes, il comprit que c'étoit la pro„ duction d'une profonde sagesse. Mais, comme „ il appréhendoit l'infortune de SOCRATE, il „ enveloppa ces grandes vérités sous des fictions „ & des énigmes, qui ont trompé ses Disciples; „ &, n'osant s'opposer à l'erreur publique, il fit, „ des vertus du *Créateur*, autant de *Dieux*. Il „ personnifia sa *raison*, sa *sagesse*, sa *puissance*, & „ en fit des *Divinités*, pour ne pas choquer l'o„ pinion régnante de la *pluralité des Dieux*. En „ un mot, gêné par la Populace superstitieuse, „ pour philosopher en sûreté, il feignit adroite„ ment une Généalogie de Dieux: un *Père*, un „ *Fils engendré*, & un troisième *issu de ces deux-„ là*. . . . . . Cette *Philosophie Orientale* a jetté „ dans l'erreur les premiers Chrétiens, qui ont „ *pris à la lettre* un *stile purement allégorique*. „ Ils cherchoient à tirer avantage de toutes les paro„ les des Païens; &, pour cela, ils leur donnoient „ souvent une interprétation forcée. L'équivoque „ des mots peut aisément faire illusion à ceux qui „ n'y font pas assez d'attention. Il est sur-tout „ fort facile de se tromper dans l'explication de la „ *Doctrine de* PLATON, *qui est confuse, & dont „ il est impossible de se faire une idée claire & dis„ tincte*; soit que PLATON ait voulu être allé„ *gorique & mistérieux* politiquement, soit qu'il „ n'ait pas été *bien sûr* lui-même de ce qu'il „ pensoit sur la Divinité.

„ De là vient que les Pères, entendant mal „ ce qu'il a dit du *second Dieu*, qui n'étoit au„ tre chose que le *Monde créé par la sagesse & „ la toute-puissance de Dieu*, ils l'ont expliqué „ du *Verbe proféré* & poussé au dehors. Ils ont „ tous dit, *qu'avant que le Verbe fût engendré, „ il étoit dans le sein de Dieu, & dans la matri„ ce de son entendement, d'où il est sorti au tems „ de la Création du Monde*. C'est ce qu'ils ap„ pellent *Génération*, & *Prolation*; concevant, „ qu'il y a eu un tems auquel le *Père* n'étoit point „ *Père*, & que le *Fils* a commencé à être *Fils*. „ L'Auteur," (c'est-à-dire SOUVERAIN,) „ cite „ là Mr. JURIEU, qui est convenu, que les Pères, „ avant le *Concile de Nicée*, tenoient, que *le Verbe „ n'a eu sa parfaite nativité, qu'au commencement „ du Monde; que le Verbe n'est point éternel entant „ que Fils; qu'il étoit seulement caché dans le sein „ du Père; & qu'il ne devint une Personne dis„ tincte, qu'avant la Création*, qui étoit le tems „ de son développement. Voilà, sans doute, un „ *Christianisme Platonicien*, ... & un langage „ emprunté de PLATON. . . . . L'on a pris „ grossièrement à la lettre ce que PLATON „ avoit dit des TROIS PRINCIPES: & les „ Pères, adoptant ces idées mal-entendues, ont „ transporté le *Platonisme* dans la *Religion Chré„ tienne*. . . . . . Les premiers Chrétiens étoient „ tellement prévenus que PLATON avoit connu „ *trois Personnes*, ou *trois Hypostases*, dans la „ Divinité, qu'ils n'ont conservé que les Livres „ où ce Dogme étoit enseigné, que les Ecrits „ des Païens convertis, & qui avoient été élevés „ dans l'Ecole de PLATON. Tels sont JUSTIN, „ . . . . (le premier des Pères Platoniciens qui a „ fait de la *Parole* une *Hypostase* ou une *Person„ ne*, & qui a porté dans l'Eglise les idées qu'il „ avoit prises dans l'Ecole de PLATON (14),) „ ATHENAGORAS, IRENE'E, ORIGENE, „ ARNOBE, LACTANCE, &c. Le reste a „ péri. Or, le hazard n'a point fait un choix si „ précis: les Hommes y ont présidé. On a laissé „ périr tout ce qui ne portoit pas un caractère „ orthodoxe, c'est-à-dire tout ce qui ne respi„ roit pas le *Platonisme*: c'étoit-là l'épreuve de „ l'Orthodoxie.

„ L'Auteur soutient pourtant, que les premiers „ Pères n'étoient nullement, à l'égard de la *Tri„ nité*, dans le sentiment où fut l'Eglise après le „ *Concile de Nicée*. Outre que leurs expressions „ sont d'ordinaire allégoriques & figurées, l'on ne „ sauroit les accommoder avec les idées commu„ nes, que par force & par machine. Ils ont „ confondu la *Doctrine de l'Ecriture* avec *celle „ de* PLATON; ensorte que, la plûpart du „ tems, il est impossible de débrouiller & de dé„ mêler leurs véritables sentimens, ni de séparer „ leurs *spéculations* & leurs *subtilités Platonicien„ nes* d'avec le *Christianisme* . . . . . On voit „ bien, qu'ils ne pensoient pas comme les Théo„ logiens modernes; &, qu'en voulant ajuster la „ *Philosophie* avec la *Religion*, ils gâtoient l'une „ & l'autre. Ils vouloient éblouïr les Philosophes, „ en leur montrant le *Christianisme* dans PLA„ TON: ensorte que le *Platonisme*, qui ne devoit „ être que la *Parure* & l'*Ornement* de la *Religion*, „ en est devenu le *fond*.

„ Il est si vraisemblable, que les Pères n'ont „ pas tous attaché une signification constante & „ uniforme aux mêmes termes, qu'on ne s'accor„ de pas encore aujourd'hui sur le sens qu'on y „ doit donner. Il y a si peu de distance de la vé„ rité à l'erreur, qu'elle est quelquefois impercep„ tible. Pour peu qu'on se hazarde à développer „ les mots consacrés, il est difficile de se tenir „ dans le point de précision; & l'on court risque „ d'être accusé de *blasphême* & d'*impiété*.

„ Dès qu'on a remué la question en Angleterre, „ on s'est d'abord partagé: Chacun s'est fait une „ hypothése particuliére. Le Docteur SHER„ LOCK, le Docteur WALLIS, le Docteur „ SOUTH, &c., se sont renvoïé le titre d'*Hé„ rétique*: &, en subtilisant la matiére, il semble „ que l'un, en pressant trop l'*Unité de Dieu*, ané„ antit la *Trinité*; & que l'autre, en voulant sau„ ver la *Trinité*, laisse échapper l'*Unité*. Le Doc„ teur SHERLOCK a soutenu, que les *trois*

„ *Per-*

(13) Basnage de Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, Mars 1700, pag. 104 — 107.

(14) Là-même, pag. [illegible]

un Homme de fort bon caractère (*F*). Les cinq autres Ministres François, qui se retirèrent avec lui en Angleterre, & qui s'y lièrent d'abord de sentimens & d'amitié avec COLOMIE'S, qui y demeuroit depuis long-tems, étoient Mrs. LOMBARD, DU TEMPS, MAÏOU, DE LORTIE, & LE CENE (*G*).

„ *Personnes* de la *Trinité* sont *trois Substances*, ou „ *trois Esprits*, dont *chacun est Dieu par lui-même*, „ L'Evêque de Worcester avouë, qu'on ne peut „ concevoir *trois Substances distinctes* sans conce„ voir en même tems une *Division* réelle de la „ *Divinité*, laquelle constitue *trois Dieux sépa„ rés*. D'autre côté, en ne supposant aucune „ *Distinction réelle & numérique* entre les *Per„ sonnes*, le Docteur SHERLOCK en conclurra „ que les *Dénominations* des TROIS PERSON„ NES ne sont que des *Modes* & des *Attributs*; „ & que c'est-là l'*Hérésie* de SABELLIUS. „ L'Auteur s'adresse en cet endroit à l'*Eglise An„ glicane*, qui n'a osé prononcer sur cette Contro„ verse où il s'agit du fond de la Religion. Il in„ sinue, qu'elle n'avoit garde de risquer l'honneur „ de ses Décisions dans une matière, où elle ne „ joint elle-même aucune idée précise & distincte „ aux expressions, & où elle est réduite à un lan„ gage, qu'elle n'entend point & ne sauroit expli„ quer. Il pousse cette réflexion assez loin, & „ conseille malignement aux Théologiens de s'en „ tenir à la bonne-foi de St. Augustin. *Quand „ on demande*, dit ce Père, *ce que c'est que les* „ trois Personnes, *on manque de termes pour les „ exprimer. On a pourtant dit* trois Personnes, „ *non pas pour dire quelque chose, mais parce „ qu'il faut parler, & ne pas demeurer muet.*"

Tel est l'*Extrait*, que Mr. DE BEAUVAL nous a donné du *Platonisme dévoilé*. Celui de Mr. BERNARD, est d'un tout autre caractère, & tient moins de l'Analyse que de la Réfutation, & du Critique judicieux, que du Théologien intéressé. Selon lui, *il y a dans cet Ouvrage trois défauts considérables:* le I. *est un grand desordre par-tout:* le II. *beaucoup d'obscurité en plusieurs endroits:* & le III. *trop de hauteur, & d'emportement même, contre ceux qui ne sont pas de son opinion* (16). J'ai souvent entendu des jugemens tout contraires de cet Ouvrage: mais, supposé la vérité de l'imputation, le Censeur devoit considérer, qu'un Ouvrage posthume se sent ordinairement de l'absence de l'Auteur, qui l'auroit mis en meilleur état, s'il l'avoit publié lui-même. D'ailleurs, l'*Extrait*, qu'on vient de lire, fait assez voir, que l'Ouvrage ne manque, ni d'ordre, ni de clarté; & que Mr. DE BEAUVAL a bien sçu les découvrir & les imiter. Quant aux *emportemens*, ils sont toujours d'autant plus blamables, que leur Auteur n'en tire jamais aucun avantage: mais, je ne vois pas que le Livre en soit aussi rempli que le prétend Mr. BERNARD.

(16) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Juillet* 1700 *pag.* 100.

Quoi qu'il en soit, il paroit, par tout ce qu'on vient de voir, que le but de Mr. Souverain étoit de prouver, que les prémiers Ecrivains Chrétiens ont tiré leur *Trinité*, & leur λόγον, des Ecrits de PLATON mal-entendus: sentiment, que DANIEL ZWICKERUS, Médecin Prussien, Ecrivain Socinien très abondant (17), a le prémier conçu & établi parmi ses Confrères, & que nôtre Mr. SOUVERAIN a renfermé dans cette conclusion de son III. Chapitre, pag. 41 — 43: „ On „ voit à present à quelle occasion l'erreur s'est in„ troduite. Dieu s'étant révélé à sa créature, . . „ . . . . se fait entendre à nos oreil„ les, voir à nos yeux, & toucher même à nos „ mains."

(17) *Voiez la* Bibliotheca Anti-Trinitariorum.

Comme on l'a vû au commencement de cette Remarque, cet Ouvrage devoit avoir une III. partie. L'Auteur „ avoit dessein d'y examiner quelle „ est la *Divinité* que l'*Ecriture* attribuë à JE„ SUS-CHRIST; sur-tout se borner à ce que „ les quatre Evangélistes nous en apprennent; & „ faire voir, d'une manière palpable, & acco„ modée à la capacité des plus simples, que les „ idées, que ces Ecrivains sacrés nous en don„ nent, sont fort éloignées de celles que les Anciens „ y ont mises, & que les Modernes ont adoptées „ à tors & à travers. Mais, la mort à prévenu „ l'exécution de ce dessein, & ravi au public l'uti„ lité, qu'il en auroit sans doute tirée (18)."

(18) Platonisme dévoile, *Avertissement de l'Editeur, pag.* * 2.

On m'a fortement assuré, que ce *Platonisme dévoilé* avoit été traduit en *Anglois* & en *Allemand*: mais, n'en aïant aucune preuve, c'est ce que je ne voudrois ni affirmer, ni nier.

L'autre Ouvrage, qu'a laissé SOUVERAIN, est une *Dissertation sur l'Evangile de St. Jean*, qu'on sembloit vouloir *procurer bientôt* au public (19): mais, on ne l'a point vû paroître. Elle concernoit apparemment le but de l'Evangéliste exposé selon les idées Anti-Platoniciennes de l'Auteur.

(19) *Là-même*. Vogt, Catal. Librarior. *pag.* 464, *intitule cela* Generales quædam super initium Sti. Johannis Evangelii Reflexiones: *ce qui en donne une toute autre idée, & pourroit faire croire mal-à-propos, que le Livre seroit écrit en Latin.*

(*F*) . . . . . . *C'étoit un Homme de fort bon caractère.* Le voici, tel que le lui donne celui de ses amis, qui a pris soin de l'Edition de son Ouvrage, & qui étoit probablement du nombre de ceux dont il est parlé dans son *Avertissement* préliminaire. „ On peut dire de cet excellent Hom„ me," dit-il (20), „ qu'il joignoit, à beau„ coup de pénétration, une grande piété; & qu'il „ faisoit de l'*Ecriture Sainte* ses plus chères déli„ ces. Il n'avoit en vuë que la recherche de la „ vérité: &, après l'avoir trouvée, il l'embras„ soit de tout son cœur, également incapable de „ la trahir, & de la déguiser, pour aucun intérêt „ mondain. Cette franchise lui avoit attiré plu„ sieurs ennemis. Mais, sa patience en vint en „ quelque maniére à-bout: & l'espérance ferme „ d'une meilleure vie après celle-ci l'a toujours „ soutenu à travers toutes les épreuves, par où la „ calomnie, & la malice de ses Persécuteurs l'ont „ fait passer. Ce qu'il y a de consolant pour ses „ amis, c'est que ces mêmes Persécuteurs ne lui „ ont pû refuser, durant sa vie, ni après sa mort, „ les Eloges que sa vertu leur arrachoit; & qu'ils „ distinguoient en sa faveur, suivant le nouveau „ tour de ce Siècle, la *Morale* de la *Doctrine*." Je croirois facilement, que cet Eloge seroit de la façon d'un de ses Collègues d'opinion, dont on va voir les noms en reprenant mon Texte. Je sai bien, que le Jésuite d'EPINEUIL attribuë cet *Avertissement* à Mr. LE CLERC, qu'il accuse aussi d'avoir *fait imprimer le Platonisme dévoilé* (21), & de le *citer avec complaisance*. Mais, je sai bien aussi, que Mr. LE CLERC s'en est fort deffendu en ces termes: „ Vous êtes fort mal in„ formé, lorsque vous dites, que l'Auteur du „ *Platonisme dévoilé* cite *Mr. le Clerc avec com„ plaisance*. Il le cite en le mordant [pag. 3, 79, „ 102, 109, &c.]: & il en avoit même bien plus „ mal parlé dans la copie manuscrite de son Livre, „ comme on l'a appris de Gens dignes de foi (22). „ Ceux, qui disent, qu'il est l'Auteur de l'*Aver„ tissement* qui est au devant de ce Livre, sont „ aussi mal informés, & aussi menteurs, que ceux „ qui disent, qu'il l'a fait imprimer . . . . „ Mr. LE CLERC n'a jamais fait connoissance, „ ni n'a eu aucun commerce, avec Mr. SOUVE„ RAIN, autrefois Ministre en Poitou, qu'on „ dit être l'Auteur de ce Livre (23). On sçait „ de plus, que cet Auteur parloit très aigrement „ de lui, dans son Chapître XI. de la I. partie, & „ qu'on en a ôté des paroles très offensantes. Je „ ne dis rien, que je ne sâche parfaitement, & que „ je ne puisse dire devant Dieu en bonne conscience „ (23*)." Voilà qui est bien positif. Tout ce qu'on peut donc raisonnablement conclure de cela est, que nous n'avons point le *Platonisme dévoilé* absolument tel que son Auteur l'avoit écrit: & c'est ce qui n'arrive que trop souvent aux Ouvrages posthumes, dont les Editeurs disposent trop à leur volonté.

(20) Platonisme dévoilé, *Avertissement Signat* * 2.

(21) Seconde Réponse Critique à Mr. le Clerc, [Suite des Mémoires de Trevoux] *Août* 1702, *pag.* 118.

(22) *Mémoires de Trevoux d'Edition d'Amsterdam, Janv. Févr.* 1702, *pag.* 151.

(23) *Là-même, May* 1701, *pag.* 187.

(23*) *Là-même.*

(*G*) COLOMIE'S . . ., LOMBARD, DU TEMPS, MAÏOU, DE LORTIE, & LE CENE.] Ces six Ministres François, habitués à Londres, furent soupçonnés, & même assez publiquement taxés, de *Socinianisme*, aussi-bien que nôtre SOUVERAIN: & c'est ce que je vais prouver par une *Lettre*, écrite de Londres à Rotterdam à Mr. BAYLE par Mr. PAUL DE LA ROQUE, Ministre François à Londres, en 1697

ou 1698. (24). „ Croiriez-vous, Monsieur, " dit-il à Mr. BAYLE, „ que les perquisitions, „ que j'ai faites sur le tems de la mort de Mr. „ COLOMIE'S, m'ont donné beaucoup plus de „ peine que tout le reste de vos informations . . . „ Vous avez raison de dire, qu'il ne suffit pas „ qu'il soit vrai qu'il soit mort *Socinien*, qu'il „ faudroit en avoir pour garand, ou la notoriété „ publique, ou quelque piéce authentique . . . . „ Tout le Monde est convaincu, ou à-peu-près, „ de son *Socinianisme* : & il est étrange, qu'on „ soit en peine de le prouver. Toutes les preu- „ ves, que j'en ai pû découvrir, se réduisent à ce „ que Mr. COLOMIE'S voïoit tous les jours, „ durant sa maladie, un ou plusieurs *Ministres Sociniens*, ou réputés tels, Mr. LOMBARD, „ Mr. DU TEMPS, Mr. MAÏOU, Mr. SOUVERAIN, Mr. DE LORTIE, & Mr. LE „ CENE . . . . . Le troisiéme de cette *Pleiade* „ mourut quelque tems après ; & se declara *Socinien* au lit de la mort, quoi qu'il l'eut nié & „ tergiversé fortement pendant qu'il se portoit „ bien." Après cela vient la Scene fort comique des transports outrés de gémissemens & de joïe de la Veuve de *Colomiés*, dont Mr. BAYLE n'a emploïé que quelques traits dans son Article COLOMIE'S.

Je ne saurois dire si tous les sept Membres de cette *Pleiade Socinienne* ont produit des Ouvrages, ainsi que SOUVERAIN, dont on vient de voir les Productions ; & que COLOMIE'S, des Ecrits duquel le Père NICERON nous auroit donné un Catalogue complet, s'il avoit pu y ajoûter ses *Italia & Hispania Orientales*, imprimées seulement *à Hambourg, chez Felginer, en* 1730, *in* 4°., & la nouvelle Edition de sa *Bibliothéque Choisie augmentée des Notes de Mrs.* BOURDELOT *&* DE LA MONNOÏE, & accompagnée de nouvelles Editions de la *Vie du Père Sirmond*, de l'*Exhortation de* TERTULLIEN *aux Martyrs traduite par* COLOMIE'S, &c., imprimée *à Paris, chez le Gros, en* 1731, *in* 12. : mais, j'ajoûterai, qu'on a de Mr. DE LORTIE, Fils ou Neveu du Ministre de la Rochelle & de la Savoïe à Londres, un petit Ouvrage qui repond assez bien à l'idée qu'on vient de donner de lui, savoir *les Raisons des Scripturaires, par lesquelles ils font voir, que les termes de l'Ecriture suffisent pour expliquer le dogme de la Trinité, traduit*, dit-on, *de l'Anglois*, & imprimé *à Hambourg, chez Steimer, en* 1706, *en* 127. *pages in* 8°. Quant à Mr. LE CENE, voici un petit *Abrégé de sa Vie*, & le *Catalogue de ses Ouvrages*, qu'on sera peut-être bien aise de trouver ici.

CHARLES (25) LE CENE, Originaire de Saint-Pierre sur la Dive en Basse-Normandie, & descendant d'une Famille de cette petite Ville, dont deux Frères NICOLAS LE CENE, Médecin en ce Lieu, & PHILIPPE LE CENE, son Frère, Apothicaire établi & marié à Genève, furent brulés vifs pour leur Réligion, lors de la furieuse Persécution de l'année 1557 : le prémier à Paris, le 2. Octobre, pris dans la grande Assemblée de la Rue de St. Jacques ; & le second à Dijon, vers le même tems (26) : CHARLES LE CENE, dis-je, étoit né à Caen vers 1647. de Parens assez aisés : y aïant fait ses humanités, il alla continuer ses études de Théologie à Sedan, en 1667, 1668, & 1669, d'où il revint à Caen, où il fut reçu Proposant en 1670. En Novembre il alla passer environ 18. mois à Genève, & de là il s'en fut à Saumur, où il resta jusqu'en Mars 1672. Chargé de témoignages glorieux & authentiques des Pasteurs & des Professeurs de ces trois célèbres Académies, il ne tarda pas à être fait Ministre, aïant reçu l'imposition des Mains, le 14. de Septembre de la même année ; & peu après il fut appellé à l'Eglise de Honfleur, où il se maria (27). Ce fut-là, qu'il forma le dessein de sa Version Françoise de la Bible, le principal de ses Ouvrages, auquel il consacra tout le reste de sa Vie (28). Il en partit dix ans après, le 2. de Septembre 1682, étant appellé à Charenton, où il prècha environ six mois, pendant lesquels Sartre, Chanoine de Westmunster, l'accusa d'Arminianisme, dont il ne put néanmoins le convaincre (29). Cependant, les envieux aïant fortement traversé cette vocation, & aïant fait trainer l'affaire jusqu'en 1685, la révocation de l'Edit de Nantes survint, & la fit totalement échouër ; & l'on verra ci-dessous, qu'il s'en plaignoit publiquement & amèrement. S'étant retiré en Hollande, où il se declara Arminien (29*), & puis en Angleterre, il y fut fort lié avec Mr. ALLIX, & autres Personnes de ce mérite : mais, n'aïant pu se résoudre à recevoir la Réordination Anglicane, ainsi que Mr. DE LORTIE, qui en avoit donné l'exemple à beaucoup d'autres, &, de plus, soupçonné de Socinianisme, il retourna passer quelques années à Amsterdam & à Rotterdam, d'où il revint enfin mourir à Londres en 1703 (30). Ses Ouvrages sont :

I. De l'Etat de l'Homme après le péché, & de sa Prédestination au salut, où l'on examine les Sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture nous en a dit. *Amsterdam, Desbordes, en* 1684, *in* 12°. 367 *pages*.

Cet Ouvrage est divisé en II. parties, dont la I. est particuliérement intitulée *Examen de l'Impuissance que plusieurs Chrétiens attribuent à l'Homme pour les Actions de la Piété & de la Vertu*, & contient X. Chapitres : & la II. intitulée *De la Vocation & de la Prédestination des Gentils à la connoissance de Dieu par l'Evangile*, n'en renferme que III., mais plus longs que les X. autres. Mr. BAILE n'a proprement qu'indiqué cet Ouvrage, & s'est contenté de dire de l'Auteur, sans le nommer, qu'*il a l'esprit net, dit en peu de mots ce qu'il veut dire, & est de ceux qui attribuent* le salut de l'Homme, *non pas au* Décret éternel de la Predestination, *mais au* bon usage, *qu'il fait de la Grace, que Dieu lui présente ; soutenant que le mot* prédestiner *de St. Paul n'a pas le sens que S. Augustin lui a donné* (31).

II. Entretiens sur diverses matiéres de Théologie, où l'on examine particuliérement les Questions de la Grace immédiate, du Franc-Arbitre, du Péché Originel, de l'Incertitude de la Métaphysique, & de la Prédestination. *Amsterdam, Wetstein*, 1685, *in* 12°., 420 pages, sans l'*Avertissement* de 10.

Il y a dans cet Ouvrage II. parties, ainsi que dans le précédent ; avec cette différence néanmoins, que chacune d'elles a son Auteur propre, ainsi que nous l'apprend l'*Avertissement*, en ces mots : *Celui, qui a composé la I. partie, l'avoit envoiée à un de ses amis, pour lui en demander son sentiment. Cet ami crut, qu'elle étoit digne de voir le jour, & forma d'abord le dessein de la publier : mais, comme les* Entretiens *de la I. partie ne pouvoient faire qu'un très petit volume ; il lui prit envie de faire un Essai de quelques autres* Entretiens, *pour les joindre aux précédens . . . Ces deux amis ne se sont*, ajoute-t-on, *proposé qu'un même but. C'est de faire connoitre à ceux, qui aiment la vérité, les absurdités d'une certaine* Théologie, *qui n'est appuiée que sur quelques* Raisonnemens de Métaphysique, *dangereux & incertains, mais qu'on ne laisse pas de regarder comme* des Oracles, *parce qu'on les a oui soutenir depuis son enfance* (32).

La I. partie contient V. *Entretiens*, le I. & le II. *sur la Maniére dont se fait la Conversion de l'Homme, & sur l'Opération du St. Esprit* ; le III. *sur la Nature de la Liberté de l'Homme, & de son Franc-Arbitre* : le IV. & le V. *sur le Péché Originel* : & cette I. partie est toute de Mr. LE CENE. Selon Mr. BAYLE, *c'est le Pélagia-*

(24) *Je m'explique ainsi, parce que la Lettre est sans date. Outre le* Sermon *dont parle Mr.* Bayle *à la fin de son Article* COLOMIE'S, *ce Ministre avoit fait une* Apologie de David, *contre le* DAVID *de Mr.* Bayle, *que celui-ci ne trouva point mauvaise, comme il paroit par la même* Lettre, *qui m'est tombée entre les mains avec divers autres papiers de ce célèbre Critique.*

(25) *Et non* JEAN, *comme on le verra nommé ci-dessous.*

(26) *On peut voir plus au long leur Martyre dans la grande* Histoire des Martirs mis à mort pour la vérité de l'Evangile, *par* JEAN CRESPIN, *& autres, folios* 419, 442, 473, *&* 474, *de la bonne Edition de* Genève, chez Pierre Aubert, en 1619, in folio ; *& dans* l'Histoire des Eglises Réformées au Roïaume de France, *par* THEODORE DE BEZE, *Tom. I, folios* 129 *&* 135 ; *où ils disent toujours mal* Dine *au-lieu de* Dive.

(27) *Mr.* Aufrère, *dans une de ses* Lettres *du* 20. *Décembre* 1751, *me dit que ce fut au* Havre de Grace, *& se trompe.*

(28) *On a donc tort de dire, qu'elle* fut composée au commencement du XVIII. Siècle, *duquel d'ailleurs il ne vit que deux ou trois ans. Voyez ci-dessus Citation* [40].

(29) Lettre de Mr. Aufrere.

(29*) Bayle, Lettres, *pag.* 645. *Le Père* le Long, B. S. *pag.* 672.

(30) *Au commencement de Mai.* Bernard, Nouvelles de la République des Lettres, *Septembre* 1703, *pag.* 356.

(31) Nouvelles de la République des Lettres, *Juillet* 1684, *pag.* 542 *&* 543.

(32) Entretiens sur des Matiéres de Théologie *dans l'Avertissement, pag.* 1 *&* 2 : *les* 2. *suivantes méritent bien d'être lues.*

gianisme tout pur ; & le *Livre est fin*, *adroit*, & *d'un habile Homme*. Aussi l'attribuoit-on à Mr. ALLIX. Mais, on ne doutoit point, & Mr. Bayle lui-même, qu'il ne fut véritablement de Mr. LE CENE (33).

(33) Bayle, Lettres, pag. 181, 185, 186, 196, 197, 200.

La II. contient de même V *Entretiens* : le I. *de l'Etendue de nos Connoissances Métaphysiques*, & *de leur Usage dans la Religion* : le II. *de divers Articles de la Religion obscurcis par les subtilités des Métaphysiciens* : le III. Continuation du même sujet, &, *de la Certitude des Lumiéres de la Raison*, & *du secours que la Foi en tire* : le IV. *de divers Passages*, *de l'Ecriture Sainte*, *cités mal-à-propos par les Métaphysiciens* : & le V. *Explication des Chapitres IX. X. & XI. de l'Epitre de* ST. PAUL *aux Romains* : & cette II. partie est toute de Mr. JEAN LE CLERC, *l'ami de* Mr. LE CENE, dont il est parlé dans *l'Avertissement*.

III. Conversations sur diverses matiéres de Religion, où l'on fait voir *la Tolérance*, que les Chrétiens de différens sentimens doivent avoir les uns pour les autres ; & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous dit des Alliances de Dieu, de la Justification, & de la Certitude du Salut : *avec un* Traité de la Liberté de Conscience, dédié au Roi de France & à son Conseil. *A Philadelphie*, *chez Timothée de Saint-Amour*, [c'est-à-dire *à Amsterdam*,] *en* 1687, *in* 12., 287 *pages*.

Ces *Conversations* sont divisées en V *Entretiens*, ainsi que l'Ouvrage précédent : le I. *de la Tolérance*, *que les Protestans doivent avoir les uns pour les autres sur les matiéres de Religion* : le II. *sur la Tolérance*, *que les Magistrats doivent aux Hérétiques* : le III. *sur la matiére des Alliances* : le IV. *sur la matiére de la Justification* : & le V. *sur l'Assurance que l'on a de son Salut*. Dans le I. de ces *Entretiens*, pag. 20. & suiv., le célèbre JEAN CLAUDE, Ministre de Charenton, & ses partisans, sont assez mal menés : & cela sert à éclaircir ce qui est dit ci-dessus des traverses qu'essuia LE CENE touchant sa vocation à Charenton, & qui tomba enfin par la fatale révocation de l'Edit de Nantes.

Ces V *Entretiens* sont suivis d'un Traité intitulé *de la Tolérance dans la Religion*, *ou de la Liberté de Conscience*, *au Roi de France*, & *à son Conseil* : & ces derniers mots n'ont apparemment été mis-là, que pour détourner les yeux des curieux de dessus l'Auteur, ou plûtôt le Traducteur ; car, il est bon de sçavoir, que ce Traité n'est qu'une Traduction d'un Opuscule Latin du célèbre JEAN CRELLIUS, l'un des IV Evangélistes qui composent la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, intitulé *Vindiciæ pro Religionis Libertate*, oublié sous le nom supposé de JUNIUS BRUTUS, imprimé *en* 1637, *in* 8°. ; dans la *Bibliotheca Fratrum Polonorum*, parmi ses Oeuvres, Tom. IV., pag. 521 ; & en Flamand, *en* 1549, *in* 4°. Que LE CENE en soit certainement le Traducteur François, c'est ce que je n'oserois affirmer : mais, en cas qu'il le soit, ce sera son IV. Ouvrage.

Il est divisé en III. Chapitres : le I. *Que les Catholiques doivent accorder la Liberté de Conscience & de Religion*, *qu'ils ont promise à ceux qu'ils appellent Hérétiques*, *quand même ils pourroient les opprimer sans en recevoir aucun préjudice* : le II. *Que les Catholiques peuvent*, *sans blesser leur Conscience*, *accorder la Liberté de Religion aux Hérétiques*, & *pourvoir à leur seureté* : & le III. *Que les Catholiques doivent accorder aux Hérétiques la Liberté de Réligion*, & *pourvoir à leur seureté*.

V. Projet d'une Traduction Françoise de la Bible, par Mr. CHARLES LE CENE. *A Rotterdam*, *chez Pierre van der Slaart*, *en* 1696, *in* 8°., 785 *pages*.

Ce n'est-là que la *I. partie* de ce *Projet* : & cette *I. partie* contient *XV. Chapitres*, suivis d'une *Table* de ces *Chapitres*, d'une des *Passages de l'Ecriture*, emploiés ou expliqués, & d'une des *Mots* [& *Noms propres*] *expliqués dans ce Projet* (34).

Cette même Edition fut reproduite *à la Haye*, *en* 1705 ; & puis encore sous ce titre frauduleux & imposteur, *Nouvelle Critique de toutes les Versions de la Bible en François*, *par* CHARLES LE CENE, *à Amsterdam*, *chez Michel Charles le Cene*, *en* 1722, *in* 8°. : Filouterie Typographique trop tolérée, & conséquemment trop commune.

(34) On en voit un assez maigre Extrait dans la Bibliotheque Ancienne & Moderne de le Clerc, *Tom. XVII*, *pag.* 197 — 211 : & *un plus intéressant dans* l'Histoire des Ouvrages des Savans de Basnage de Beauval, *Juillet* 1697, *pag.* 474 — 497. *Voiez aussi* Acta Eruditorum Lipsiensia, *ann.* 1697, *pag.* 217 — 221.

Quelque tems après, on en fit une *Traduction Angloise*, intitulée *An Essay for a New Translation of the Bible* ; *wherein is shewn from Reason*, *and the Authority of the best Commentators*, *Interpreters*, *and Criticks*, *that there is necessity for a new Translation* ; imprimée, si l'on peut s'en fier au titre, *à Londres*, *in* 8°., & réimprimée *à Londres*, *chez R. Gosling*, *en* 1727, *in* 8°., *en* 304 *pages*. Cette Traduction, *dédiée aux Archevêques*, *Evêques*, & *à tout le Clergé Anglican*, *par H. R.*, est une autre Filouterie plus criminelle encore que la précédente, puisque ce H. R., non seulement s'est très indignement approprié cet Ouvrage, mais l'a même renversé de fond en comble, fait de son unique *I. partie* deux, dont l'une contient *X. Chapitres*, & l'autre encore *X*, qui ne sont pourtant que les *XV.* de la *I. partie* de LE CENE : & il est bien étonnant, que l'Auteur de l'Extrait de cette *Bible*, mis dans le Tome XVIII. de la *Bibliothéque Britannique*, pag. 343 — 506, & qui connoissoit bien cette *Traduction Angloise* du *Projet* ainsi usurpé, ne dise pas le moindre mot d'un pareil Brigandage. Je ne crois pas, que, dans toute l'Histoire Littéraire, on en voie un ni plus complet, ni plus impudent.

Dès que ce *Projet* parut, il fut très vivement attaqué & refuté par Mr. JAQUES GOUSSET, *Professeur en Hébreu dans l'Université de Groningue*, qui lui opposa des *Considérations Théologiques & Critiques sur le* Projet d'une nouvelle Version Françoise de la Bible, *publié l'an* 1696. *sous le nom de Mr.* CHARLES LE CENE ; *dans lesquelles la vérité est défendue sur un grand nombre de Passages de l'Ecriture Sainte*, imprimées *à Amsterdam*, *chez Daniel Pain*, *en* 1698, *in* 8°., en V Livres divisés en Sections, & 514 pages, sans la *Préface* & les *Tables*.

Il est aussi Auteur d'une maigre *Dissertation sur le Chronologie de l'Ancien Testament*, imprimée *à Amsterdam*, *chez Pain*, *en* 1698, *in* 8°. ; de *Commentarii Linguæ Hebraicæ*, en ordre de *Dictionaire*, imprimés *à Amsterdam*, *chez Boom*, *en* 1703, *in folio* : & d'une *Apologia pro Renato Cartesio*, imprimée *Leovardiæ*, *apud Franciscum Halma*, *en* 1716, *in* 4°. Voyez les *Lettres* de BAYLE à la *Table*.

VI. Mr. LE CENE fit une courte *Réponse aux Considérations de Mr.* GOUSSET, & l'avoit remise à son Libraire Slaart (35) : mais on ne l'a point vu paroître.

(35) Nouvelles de la République des Lettres, *Sept.* 1703, *pag.* 356.

C'est apparemment à ce *Projet*, & à ces *Considérations*, qu'on fait allusion dans ce passage : *In Versionem* JOANNIS LE CENE, & *pro eadem Versione*, qui se trouve dans un *Catalogue* mis à la tête d'une *Vulgate Latine*, imprimée *à Venise*, *en* 1730, *in* 4°. (36).

(36) Nouvelle Bibliotheque, *Tom. XIII*, *pag.* 138.

VII. Fort longtems après, la II. partie de ce PROJET a été imprimée, avec la I. à la tête de l'Article dont je vais immédiatement parler. Elle est divisée en *IX. Chapitres*, suivis d'une *Conclusion* ; &, conjointement avec la I. elles remplissent, la I. 110. pages, *in folio* ; & la II. 82., sans leurs *Tables* tant des *Chapitres* que des *Passages* expliqués. Cette II. partie n'a été imprimée que cette seule fois.

VIII. La Sainte Bible, contenant les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament : nouvelle Version Françoise, par CHARLES LE CENE. *Amsterdam*, *chez Michel Charles le Cene* (37), *en* 1741, *in folio*, 2 *volumes*, Tom. I, 698 pages, & pour les *Livres Apocryphes* 137 ; Tom. II, 235. pages, sans un *Avertissement sur les Livres de l'Ancien Testament* de xj. pages. Je viens d'avertir, que tout cela est précédé du Projet complet.

(37) *Fils aîné de l'Auteur*, *Libraire à Londres*, & *puis à Amsterdam*.

Lors

Lors qu'on sçut que cette *Nouvelle Version* s'imprimoit, beaucoup de gens croyoient qu'elle feroit grand bruit, & se sont fort trompés. Les Ministres Wallons, c'est-à-dire François, ainsi nommés dans les Provinces-Unies, loin d'exciter par d'imprudentes clameurs la curiosité, se sont contentés, dès qu'elle fut rendue publique, de la faire examiner par quelques-uns d'entre eux, &, sur leur rapport, d'en prononcer une Censure particuliére pour leurs Confrères, & qui fait le XXIX. Article de leur Synode assemblé à la Brille en Septembre 1742 (38). Par le XXX. ils en firent demander au Souverain la suppression; mais, cela n'aïant point été accordé, la vente s'en est toujours faite publiquement depuis avec assez peu de succès. Si on l'eut défendue, peut-être auroit elle été plus recherchée; car, selon la maxime *nitimur in vetitum*, c'est ce qui n'arrive que trop souvent.

Si l'on y a censuré de simples *Bizarreries*, telles que les *Bachas*, les *Beglierbeis*, les *Agas*, les *Cadis*, les *Alphakis*, & enfin les *Mouphtis*, que LE CENE s'est assez mal-à-propos avisé de mettre dans Daniel III, VI, &c.; on y a condamné avec incomparablement plus de raison encore, des *Erreurs* ou *Corruptions capitales*, telles que le *représente*, au lieu d'*est*, dans l'institution de l'Eucharistie & ailleurs. En effet, c'est précisément avoir imité DU PERRON, COTTON, & VÉRON, leur Copiste, contre lesquels on a tant crié, & mettre aussi témérairement la *Cene Zuinglienne* ou *Calviniste*, dans l'Ecriture, qu'ils y avoient insidieusement fourré la *Messe Romaine*, à dessein d'en imposer ainsi à la simplicité de leurs *Nouveaux-Convertis* (39).

Une autre singularité de cette nouvelle Version, si non aussi criminelle, du moins très préjudiciable à la lecture de l'Ecriture en François, par les fréquentes incertitudes & équivoques qu'elle y peut causer, est que, contre l'usage de tous ses Traducteurs en cette Langue jusqu'à la publication du *Nouveau Testament*, prétendu imprimé *à Mons*, *chez Gaspar Migeot*, mais véritablement *à Amsterdam*, *chez Elzevier*, *en* 1667, *in* 4.: & particuliérement contre l'usage généralement établi parmi les Réformés François; son Auteur est le prémier Introducteur du VOUS, au préjudice du TU ou TOI, dans les Traductions Françoises de l'Ecriture à l'usage des Eglises Protestantes. Car, quoique le *Nouveau Testament* François de Mr. LE CLERC, & celui de Mrs. DE BEAUSOBRE & L'ENFANT, qui font un usage mitigé & peu uniforme du *vous* & du *tu* ou *toi* au singulier, c'est-à-dire, parlant à une seule Personne, ayent été imprimés *à Amsterdam*, l'un *en* 1703, & l'autre *en* 1718; & que la *Bible* de Mr. LE CENE ne l'ait été que 23. ans après en 1741; celle-ci leur est néanmoins fort antérieure: puisque, comme on l'a vû ci-dessus, elle étoit commencée dès 1674 ou 1675, & qu'elle étoit toute achevée avant sa mort arrivée à Londres, en Mai 1703; & que même, dès 1696, il avoit déjà publié la I. partie de son *Projet*, où, parmi les passages cités, il y en a quantité dans lesquels on voit le *vous*. C'est donc fort abusivement, qu'on a dit depuis peu, que cette Version *fut composée au commencement de ce* présent *Siècle* (40). Les *Lettres*, que je viens de citer, prouvent très bien l'irrégularité de ce *vous*, & les abus dans lesquels il peut jetter, non seulement le Peuple & les simples Lecteurs, mais même les Traducteurs & les Savans d'un ordre supérieur. Par exemple, l'Abbé DE MAROLLES, à la vérité plus Littérateur que Théologien, disoit dans la *Préface* de la prémiére Edition de son *Nouveau Testament* François, imprimé *à Paris*, *chez Seb. Huré*, *en* 1650, *en grand in octavo*, pag. ** v & vj. „ J'ay employé le terme de *vous* au singulier „ dans mon Livre de la Version des Pseaumes. Je „ l'ay fait pour des raisons considérables, ... „ à cause de l'Unité de Dieu en trois Personnes." On voit bien qu'il prétend établir par-là la *Trinité*. Mais, outre que quantité de très savans Hommes ont fait voir la futilité d'un pareil Argument, un Sabellien, ou un Socinien, ne peuvent-ils pas se servir des mêmes *raisons considérables*, tirées du *tu* ou *toi* en faveur de l'*Unité*: & n'est-ce pas-là, comme dit le commun Proverbe, *faire de l'Ecriture un Né de cire* (41)?

Ces *raisons* prétendues *considérables* ne parurent point telles alors au *Clergé de France* à qui l'Ouvrage étoit dédié, puisque l'Abbé DE MAROLLES fut obligé de les retrancher, ainsi que d'autres choses, dans la seconde Edition de son *Nouveau Testament*, faite *à Paris*, *chez Chapelet*, *en* 1653, *en* 2 *volumes*, *in* 12°. Si CHARLES LE CENE avoit pû voir ces judicieuses *Lettres*, je doute fort qu'il eut ainsi préféré le *vous* au *tu* ou *toi* dans toute l'étendue de sa *Bible*. Ce qui peut l'y avoir porté est peut-être l'exemple des Théologiens du fameux Synode de Dordrecht, qui se passionnérent tellement pour le *vous* ou *gy* contre le *tu* ou *du* de leur Langue, que défendoit fort vigoureusement contre eux SIBRAND LUBBERT leur Confrère (42), que cet infortuné mot est aujourd'hui totalement banni, non seulement de leur *Bible*, mais encore de leur Langue (43). Quoi qu'il en soit, il est fort étonnant, que le Consistoire du petit Troupeau de Genève veuille ainsi établir, & même se soit absolument déterminé pour le *vous* Papiste, au préjudice du *tu* ou *toi* Protestant, généralement établi & autorisé, non seulement dans les Versions Françoises de toutes les Eglises Réformées de cette Langue, mais aussi, ce qui est bien notable, dans celles de toutes les Eglises Protestantes de tout Païs, excepté la Hollande; & cela, contre le sentiment & l'avis des Personnes les plus éclairées de leur Académie, & de leur Ville, telles entre autres que Messieurs CRAMER, ABAUSIT, DE ROCHES, & autres (44).

Quelque chose encor d'assez hardi à Mr. LE CENE, est d'avoir introduit dans *son Texte* même *certaines* Leçons Grecques, *qu'il a cru devoir adopter sur la foi de quelques bons Manuscrits*, en les imprimant à la vérité en *Lettres capitales*; & d'en avoir usé de même, mais en *Lettres Italiques*, à l'égard de *certains endroits du Texte commun*, *qui lui ont paru suspects parce qu'ils manquent dans un grand nombre de Manuscrits* (45). Tel est, par exemple, le Récit du *Repentir & de la Mort de Judas*, Matthieu XXVII: 3 — 11, où il dit, non que *Judas se pendit*, ou *s'étrangla*, mais *qu'il étouffa d'esquinancie* (46): &, là dessus, il cite la *Synopsis Criticorum*, Tom. IV, pag. 655 — 657.

On promet, & même on donne dans la *Bibliothéque Britannique*, un *Extrait* de cette *Nouvelle Version* (47): mais, ce n'en est presque qu'une simple *Indication* quant à la *Bible* même, au lieu que c'est une *Description* fort détaillée des deux parties du *Projet*. Peut-être destinoit-on un second *Extrait* pour la *Bible*: mais on ne l'a point donné. On en voit un fort bon dans la *Nouvelle Bibliothéque de la Haye* (48): & si l'on y louë équitablement ce que cette Version a de louable, on n'y blame pas moins judicieusement ce qu'elle a de blamable; par exemple, les *Scribes* bizarrement travestis en *Notaires*, & autres de pareille espéce, devenus François par leur long & général usage. Il est assez étonnant, que le Pére LE LONG, qui sçavoit d'après les *Nouvelles de la République des Lettres* de Septembre 1703, pag. 356, qu'il cite, que cette Version Françoise de la *Bible* étoit non seulement promise, mais même achevée & prête à être mise sous presse, ne l'ait point mise au nombre des *Bibles Françoises* dans sa *Bibliotheca Sacra*, & se soit contenté de parler de son *Projet*.

IX. Il paroit par ces paroles du III. Chapître de la I. partie de ce *Projet*, pag. 5. de l'Edition *in folio*. „ Comme on se propo„ se de publier des *Remarques*, qui éclair„ ciront tous les Changemens que l'on croit „ devoir faire dans les *Versions*, & qui ex„ pliqueront diverses Difficultés qui se trou„ vent dans le Texte Sacré pour s'être trop „ attaché à la lettre;" il paroit, dis-je, par-là, qu'en travaillant à sa *Version* Mr. LE CENE rassembloit des matériaux pour la composition d'un *Commentaire sur la Bible*, soit en Latin, soit en François. Mais, c'est surquoi son Fils, à qui je m'en suis soigneusement informé, ne m'a pû donner aucune lumiére.

(38) Articles résolus en Synode assemblé à la Brille, le 6. de Sept. 1742, & jours suivans, *Art.* XXIX, *intitulé* Jugement du Synode contre la Nouvelle Version de la Bible par Charles le Cene, *pag.* 8 — 11.

(39) *C'est ce qui a été très frauduleusement fait, non seulement dans le* N. Test. du Père Véron, *Actes* XIII. 2, *mais même dans la plupart des Editions vulgairement dites de* Louvain, *& surtout dans celle de* Bourdeaux, *en* 1686. *Voiez ci-dessus l'Art.* FEVRE, *Remarque* [*A*, *Citation* [*e*].

(40) Vernet, Lettres sur l'Usage du *Vous* & du *Toi* dans les Versions de l'Ecriture, *pag.* 20.

(41) *C'est bien aussi ce que vient de faire un Théologien Anglois, qui prétend, que si* Abraham vit trois Anges, c'est que la Trinité elle-même lui apparut distinctement en trois corps séparés. *Voiez le* Journal Britannique de Maty, *Mars* 1752, *pag.* 336.

(42) *Lorsque cette Question y fut si violemment débattuë, divers Assistans ne purent s'em*pêcher de rire. *Voiez l'Abrégé de* l'Histoire de la Réformation des Païs-Bas de G. Brandt, *Tom. II*, *pag.* 18.

(43) *Voiez les mêmes* Lettres, *pag.* 10.

(44) *Voiez les mêmes* Lettres, *dans l'Avertissement.*

(45) Avertissement de l'Editeur *de cette* Bible, *sign.* ** *vj.*

(46) Mr. Boulacre, *dans sa* Dissertation sur le Genre de Mort de Judas, *insérée dans la* Bibliothéque Britannique, *Tom.* XXIV, *pag.* 98 — 120. *dit pag.* 104 *de Douleur*, *mais mal.*

(47) *Tom.* XVIII, *pag.* 341 — 406.

(48) *Tom.* XVIII, *pag.* 239 — 272.

Mr.

Mr. HUET, Evêque d'Avranches, auroit pû parler de CHARLES LE CENE, ainsi qu'il l'a fait de SAMUEL BOCHARD, d'ETIENNE MORIN, d'ETIENNE LE MOINE, de PIERRE DU BOSC, & de divers autres Protestans, dans ses *Origines de la Ville de Caen*, conduites jusqu'à la fin du XVII. Siécle, dans une *seconde Edition*, faite *à Rouën*, *chez Maury*, *en* 1706, *in* 8°.; mais il n'en a pourtant rien fait.

SPIFAME (JAQUES-PAUL). L'Article, qu'en a donné Mr. Bayle, n'est pas un des moins intéressans, & des moins bien travaillés de son *Dictionaire Historique & Critique*. Mais, comme il a paru depuis sa mort des Ecrits, qu'il n'a point pû consulter, nous avons dequoi y ajouter un bon Supplément touchant Spifame (*A*), touchant ses

(*A*) *Nous avons dequoi ajouter un bon Supplément à ce que Mr. Bayle a dit de Spifame.*] Il sera principalement tiré d'excellentes *Remarques*, que Mr. Gautier a publiées sur l'*Histoire de Genève de Jacob Spon*, réimprimée *à Genève*, *chez Fabri & Barillot*, *en* 1730, *en* 2 *volumes in* 4°., *& en* 4 *volumes in* 12°.: Remarques, qui seroient sans doute encore beaucoup plus intéressantes, si l'on n'avoit obligé leur Auteur à en supprimer une partie, même après leur impression, comme il paroit par les nombreux Cartons dont cette Edition, d'ailleurs fort belle, se trouve accompagnée. Lors de la Publication de cette nouvelle Edition, je fus chargé d'en donner l'Extrait dans le *Journal Littéraire de la Haye*; & voici ce que j'y remarquai touchant Spifame.

„ La Note concernant SPIFAME est des plus „ curieuses, & doit être regardée par les Lecteurs „ comme un Supplément très nécessaire à l'Article „ SPIFAME du *Dictionaire de Mr. Bayle*, qui „ est pourtant ce que nous avons de meilleur tou„ chant ce fameux Personnage.

„ En 1559, Jaques Spifame, Evêque de Ne„ vers, se retira à Genève, & y amena une Fem„ me, nommée Catherine du Gasperne, & Veu„ ve d'un Procureur au Chatelet de Paris, nommé „ Etienne le Grêle, pendant la vie duquel Spifame „ avoit entretenu un commerce de galanterie avec „ elle, & en avoit eu un Fils, qui passoit pour être „ du Procureur. Après la mort de le Grêle, ar„ rivée en 1539, ils vécurent ensemble comme „ Mari & Femme, jusqu'à leur arrivée à Genè„ ve, avec André leur Fils, & une Fille nommée „ Anne, née longtems après la mort du Procureur. „ Spifame se fit d'abord connoître pour un Hom„ me, qui, frappé depuis longtems des erreurs de „ l'Eglise Romaine, s'étoit enfin déterminé à ve„ nir professer ouvertement la Religion Protestan„ te. Il déclara, qu'il n'avoit point épousé publi„ quement cette Femme, à cause de sa qualité „ d'Ecclésiastique, & par la crainte de la persécu„ tion: mais, qu'il y avoit néanmoins entre eux „ un Contract de Mariage, & qu'il requeroit, „ qu'on voulût bien avouër & confirmer son Ma„ riage dans l'Eglise, ce dont le Magistrat, & le „ Consistoire lui accordérent facilement la permis„ sion.

„ Il vécut ensuite avec sa Famille, d'une ma„ niére exemplaire & édifiante; & s'attira par là, „ de même que par son savoir, & la pénétration „ de son esprit, l'estime de tout le monde. Il a„ voit apporté des biens considérables (1), dont „ il faisoit un très bon usage, tant par ses charités „ envers les pauvres, qu'en vivant noblement & en „ Homme de qualité. Aussi avoit-il des liaisons „ très particuliéres avec toutes les Personnes de dis„ tinction: & il s'attira la confiance du Magistrat, „ qui le consultoit volontiers sur les matiéres d'E„ tat.

„ Son séjour à Genève fut interrompu de tems „ en tems par divers Voyages, qu'il fut obligé de „ faire, pour les affaires de la Religion. Il prit le „ caractére de Ministre à Genève, des mains de „ Calvin & de ses Collègues; &, en 1561, il fut „ nommé pour Pasteur de l'Eglise d'Issoudun, où „ il ne resta que peu; des occupations plus impor„ tantes pour le parti Réformé l'aïant bientôt ap„ pellé en Allemagne, d'où il revint ensuite à Ge„ nève. Comme il avoit des talens particuliers pour „ les finances, Jeanne d'Albret, Reine de Navar„ re, l'appella à son service, pour régler l'Etat de „ sa Maison. Il y alla en Janvier 1564, avec l'a„ grément de la République: mais, cette Prin„ cesse, peu contente de ses maniéres, ne tarda pas „ à lui donner son congé, & à en faire ses plain„ tes à Beze, lui disant, que de sa vie elle n'avoit „ vû un Homme plus menteur & plus ambitieux. „ Accoutumé au maniment de grandes affaires, il „ s'ennuïa bientôt de sa vie privée: &, divers pro„ jets lui roulant dans la tête, il fixa enfin ses re„ gards sur la Cour de France. D'un côté, il „ n'espéroit pas moins que d'y parvenir au poste de „ Sur-Intendant des Finances: &, de l'autre, il „ se flattoit d'obtenir du Roi l'Evêché de Toul avec „ son Temporel, pour y vivre en qualité d'Evê„ que Protestant, & de Sur-Intendant des Minis„ tres Reformés de ce District; & il en écrivit mê„ me à l'Amiral de Chatillon, en Février 1566. „ Mais, son plan parut tout-à-fait chimérique „ (2): & l'on crut que son unique but étoit de se „ rejoindre à l'Eglise Romaine.

„ Bien loin d'avancer sa fortune par ces mouve„ mens ambitieux, il ne fit que hâter sa perte. „ Car, Claude Servin, Controlleur de la Maison „ de la Reine de Navarre (3), qui étoit déja ve„ nu en 1565, lui faire une espéce de Procès d'In„ jures, étant venu reprendre la même affaire, ils „ entrérent tous deux en prison, le 11. de Mars „ 1566. Mais, ce ne fut-là que le prétexte de „ l'emprisonnement de Spifame. Beze avoit don„ né avis au Magistrat des mouvemens qu'il s'étoit „ donnés pour obtenir l'Evêché de Toul; que ses „ Enfans étoient adultérins, nés pendant la vie du „ prémier mari de sa Femme (4); & qu'il y avoit „ de violens soupçons contre lui, qu'il avoit com„ mis quelque fausseté dans son Contract de Maria„ ge: avis, que la Reine de Navarre confirma en „ partie par une Lettre au Conseil de Genève, dans „ laquelle elle l'accusoit de plus d'avoir écrit contre „ sa Maison (5).

„ Interrogé sur ces faits, il nia d'avoir jamais é„ crit quoi que ce fût contre la Maison de la Rei„ ne de Navarre. Il avoua d'avoir fait des démar„ ches pour se faire donner l'Evêché de Toul; „ mais, dans la vuë de l'administrer en Evêque „ Protestant, & de faire lui-même la fonction de „ Pasteur & de Professeur en Théologie. On sai„ sit ses papiers dans sa maison; &, parmi eux, „ il s'en rencontra un qui acheva de le perdre. Ce „ fut son Contract de Mariage, qui se trouva un „ acte faux, supposé, & muni de faux sceaux; „ comme il fut obligé de l'avouër lui-même, lors„ que, confronté avec sa Femme, elle lui en sou„ tint la fausseté, dont elle révéla toutes les cir„ constances au Magistrat. Cet Acte étoit daté du „ 2. Août 1539; &, cependant, il n'y avoit que „ deux ans que Spifame l'avoit fabriqué, pour s'en „ servir dans le Procès, que son Neveu, Jean Spi„ fame, bien instruit de tout le Mistère du mariage „ de son Oncle, avoit intenté contre sa Femme & „ ses Enfans au Parlement de Paris.

„ Spifame, ainsi convaincu, prit le parti de re„ courir à la clémence du Magistrat, lui deman„ dant pardon de ses fautes, & le priant de consi„ dérer à l'égard de l'adultére dont il étoit coupa„ ble, que c'étoit un Péché commis, il y avoit „ près

[1] *S'il en faut croire Patin, Lettres, Tom. I, pag. 26, il en avoit acheté, dès 1560, la Baronnie d'Aubonne, belle terre du Païs de Vaud, près de Genève.*

[2] ANTOINE CARRACCIOL, *Evêque de Troies, avoit eu la même imagination; & quelques Ecrivains célébres, entr'autres Mr. de Thou & Mr. Bayle, ont prétendu, qu'il avoit effectivement été reçu parmi les Réformés en qualité d'Evêque. Mais, cela est si peu fondé, qu'il ne fut pas même admis au Ministére sans opposition; & que cette opposition, qui devoit se discuter au Synode de Lion en 1563, ne fut jamais levée; parce que les Réformés découvrirent, qu'après la Bataille de Dreux, il s'étoit vendu à Catherine de Médicis, & au Connétable de Montmorency. Voyez* Beze, Hist. Ecclesiast. *Tom. I, pag. 767, Tom. II, pag. 184, &c. Voyez aussi ci-dessus l'Article* CARRACCIOL.

[3] *Oncle paternel du célebre Avocat-Général de ce nom au Parlement de Paris: & de plus l'un du Conseil des Seixante, & Membre du Consistoire, à Genève, comme on le verra ci-dessous dans la Citation (10).*

[4] *On a vû ci-dessus, que ce Mari étoit mort en 1539, & que la Fille étoit née longtems après. Ainsi Beze se trompoit à cet égard.*

[5] *D'avoir dit & soutenu, que le Prince de Navarre étoit Fils du Ministre Merlin, dit-on dans les* Mémoires de l'Etoile, *Tom. II, pag. 46. Voyez ci-dessus l'Article* MERLIN, *Remarque (F).*

fes Ecrits, dont cet habile Critique a négligé de parler (*B*), & touchant fon furnom ou

„ près de 30. ans, dans un tems où les mœurs „ étoient fort déréglées, non feulement en France où il étoit alors, mais auffi à Genève: qu'il „ avoit ouï dire, que perfonne n'étoit recherché „ pour des cas de cette nature, dix ans après qu'ils „ étoient arrivés: & qu'enfin, pour expier ce crime, il étoit venu dans Genève avec fa Femme, „ pour y faire Pénitence & Profeffion libre & ouverte de la pure Parole de Dieu, & qu'ils y avoient mené enfemble une vie fans reproche. „ Que, pour le refte, la tendreffe paternelle l'avoit porté à faire ce qu'il avoit fait, & pour „ empêcher, qu'après fa mort, fon Fils, qui étoit de la Religion, Bourgeois de Genève, & „ qui avoit grand nombre d'Enfans, auffi Citoyens, „ ne fuffent privés de fa fucceffion, qui, en ce „ cas-là, auroit paffé à fon Neveu profeffant la „ Religion Romaine. Qu'enfin, ce faux Contract „ n'avoit point été produit, qu'il ne prétendoit pas „ de l'employer jamais, & qu'il confentoit qu'il fût „ biffé & laceré.

„ Comme ce faux Contract avoit été précédé „ d'un autre, tout auffi faux, & fur lequel fon „ mariage avoit été avoué & confirmé, le Magiftrat fut frappé de cette double fauffeté, mais furtout fort indigné contre la prémiére; & les interrogatoires finis, le Lieutenant & le Procureur-Général conclurent à un chatiment exemplaire. „ Le Confeil le condamna donc à avoir la tête „ tranchée; & cette Sentence fut exécutée le 23. „ de Mars 1566.

„ Catherine de Médicis ne fe méla en aucune „ façon de cette affaire: & le fait, que M. Spon „ debite, que cette Reine avoit gagné les Sindics, eft abfolument contraire à la vérité. „ (6)."

SCALIGER avoit bien eu connoiffance de quelque peu de tout cela, auffi-bien que Daillé le Fils, Editeur des *Scaligerana fecunda*, comme il paroit par ce paffage de l'un, & cette note de l'autre. „ SPIFAME de Paffi (7)," dit Scaliger, „ Capite mulctatus Genevæ, quod uxorem haberet non fibi umquam in publico coetu junctam „ nec defponfatam, fed quam Marito priori fubtraxerat, triennio toto, vivente etiam Marito, „ apud fe fervaverat [*]. Servinus (8), Patruus Regii Advocati, cui moleftias præbebat apud „ Admirallium, caufa fuit ipfius exitii. Nam Servinus, qui omnia noverat, Genevam venit, eumque apud Senatum accufavit: erat enim unus LX. „ Virorum & Confiftorianus."

[*] „ *Il faut que ce foit celuy dont il eft parlé* „ *dans la* Bibliothéque de la Croix du Maine, JAQUES SPIFAME, *Gentil-Homme Parifien, Préfident en la Cour* „ *de Parlement, Maiftre des Requeftes du* „ *Roy Henry II., & enfin Evesque de Nevers. Il mourut à Genève fous François* „ *II.* (9), *où il s'étoit retiré pour la Religion. Il y a eu un autre Eftienne Spifame, Parifien, dont quelques Oeuvres* „ *ont été imprimées à Paris, en* 1583. „ DAILLÉ (10)."

Il eft fort furprenant, qu'un Homme, auffi bon Connoiffeur des Anecdotes de nôtre Hiftoire, & de nôtre Littérature, que l'étoit Mr. Bayle, ait ignoré, ou négligé deux Traits auffi propres que ceux-là à illuftrer fon Article de SPIFAME. Le fuivant n'y auroit pas moins été propre.

Spifame, ne s'eftant contenté de Raifon,
Combien qu'il fuft des Rois Confeil & Gouvernal,
De Nevers à Genève attira fa Maifon,
Et là d'Evesque fut à la fin Cardinal (11):

C'eft-à-dire *Cardinal en Grève*, à caufe de l'efpéce de chapeau rouge qu'y reçoivent les décapités. On dit burlesquement de même d'un pendu, que c'eft un *Evêque des Champs*; parce que le mouvement, que lui caufe le vent, femble lui faire donner la bénédiction avec les pieds.

[6] Journal Littéraire, Tom. XIX, pag. 331 — 336.

[7] Touchant ce mot de Paffi, voyez la derniére Remarque.

[8] On a vû ci-deffus, Citation (3), fon Prénom & fes Qualités.

[9] Mauvaife expreffion d'un côté; & fauffeté de l'autre, François II. étant mort cinq ans auparavant.

[10] Scaligeranorum, pag. 375, 376, ou 378.

[11] Du Verdier, Bibliothéque Françoife, pag. 620.

Si l'on accufe jufte, Beze lui fit cette efpéce d'Epitaphe, qui décrit affez bien le précis de fa Vie.

Doctor, Juridicus, Præful, verbique Minifter,
Erravit, rapuit, mœchatur, Sacra fefellit.

Dans les *Additions aux Mémoires de Caftelnau*, où cela fe trouve (12), on fait mal de ce dernier Vers un Pentamêtre; ou, du moins, il eft imprimé comme tel.

(*B*) *Spifame a fait des Ecrits dont Mr. Bayle a négligé de parler.*] Apparemment parce qu'il a vû, que la Croix du Maine avouoit, qu'il n'en connoiffoit aucun; & que le feul, que Du Verdier lui attribuoit, ne lui appartenoit point. A la vérité, la Monnoie foutient le contraire, mais, à mon gré, peu folidement (13).

Voici ceux que je trouve lui être attribués par des Ecrivains mieux inftruits.

I. *Harangue du Seigneur de Paffi* (14) *à l'Empereur Ferdinand I, au nom du Prince de Condé & des Proteftans de France, à la diette de Francfort en Novembre* 1562;

ou autrement,

Oraifon faite à l'Empereur & Etats de l'Empire, affemblés à Francfort, pour les Election & Couronnement du Roy des Romains, par Spiphame, Evesque de Nevers, pour la part du Prince de Condé & fes Adhérans.

Cette Piéce fe trouve imprimée pour la prémiére fois dans les *Additions de J. le Laboureur aux Mémoires de Caftelnau*, Tom. II, pag. 28 — 38; & puis dans les *Mémoires de Condé*, d'Edition de *la Haye, chez de Hondt*, [ou plûtôt *de Paris, chez Rolin*,] *en* 1743, *en 6 volumes in 4°.*, Tom. IV, pag. 56 — 74. C'eft un fort bon morceau, bien digne de l'Affemblée, dans laquelle il fut prononcé, & de la caufe qu'il défendoit. En effet, le Laboureur qui le traite de *Manifefte pour le parti Huguenot*, n'a pu fe difpenfer de reconnoître, pag. 28, qu'*il contient des particularités dignes de l'Hiftoire.*

Cette *Harangue*, qui avoit été précédée de la *Confeffion de Foy, faite par M. Jean Calvin, au nom des Eglifes du Royaume de France, durant la Guerre, pour préfenter à l'Empereur, aux Princes, & aux Etats d'Allemagne, en la journée de Francfort pour les Election & Couronnement du Roi des Romains, en Novembre* 1562; imprimée fans doute en ce tems-là, & depuis dans l'*Hiftoire Eccléfiaftique des Eglifes Réformées au Royaume de France*, vulgairement attribuée à *Théodore de Beze*, Tom. II, pag. 156 — 178; & dans les *Mémoires de Condé*, Tom. IV, pag. 74 — 94: Cette *Harangue*, dis-je, adreffée à l'Empereur, ou, comme s'exprime Beze, pag. 178, à *la Majefté Impériale*, fut fuivie de deux autres du même Spifame, dont les autres Hiftoriens femblent n'avoir eu aucune connoiffance, fçavoir:

II. *Harangue faite devant le Roy des Romains, lui eftant feul en fa chambre*;

III. *Harangue faite devant tous les Princes de l'Empire; j'à mifes en lumiére*, ajoute Beze: *parce qu'elles font quafi femblables en fubftance* à la prémiére, *il fuffira d'en recueillir ici un fommaire*; ce qu'il fait auffitôt, pag. 178 — 185.

IV. *Lettre adreffée de Rome à la Royne, Mére du Roy, traduite de l'Italien en François, contenant utile admonition pour pourvoir aux affaires qui fe préfentent.*

O! toy, Efpée du Seigneur, jusques à quand ne te repoferas-tu? Rentre en ta gaine: appaife-toy, & t'accoife!

Cette

[12] Tom. II, pag. 49, où il y a d'autres Vers de Beze fur Spifame, avec leur Réfutation pareillement en Vers.

[13] Voyez fur cela La Croix du Maine, & Du Verdier, aux mots JAQUES SPIFAME de leurs Bibliotheques Françoifes; Bayle, Article SPIFAME; & la Monnoie fur Baillet, Tom. V, pag. 338.

[14] Touchant ce mot, voyez la derniére Remarque.

ou titre de *Passi* (*C*). Gregorio Leti le nomme toujours mal *Spifanio:* & l'Abrégé, qu'il fait de son Histoire, est très inexact (*a*); ainsi que la plus grande partie de ce qu'il a précipitamment compilé, & quelque-fois même imaginé.

[*a*] G. Leti, *Historia Genevrina*, *Part. III*, *pag.* 145, 162 — 164.

Cette *Lettre*, supposée traduite de l'Italien, se trouve imprimée dans l'ancienne Edition des *Mémoires de Condé*, in 12°., & dans la nouvelle, Tom. IV, pag. 442 — 493. Elle est datée *de Rome*, *le deuxième de Juin* 1563, & signée GIO (apparemment GIOVANNI) MARCO BRUCCIO, que le Père le Long dit être nôtre JAQUES SPIFAME (15): Pseudonime à ajouter à Placcius, Baillet, Decker, & autres Bibliographes Pseudonimiques. Cette Piéce est très bien dressée, & remplie de belles & solides Remontrances à Catherine de Médicis: mais, une chose fort étrange, & touchant laquelle on ne sauroit équitablement se dispenser de la condamner, c'est qu'on y loue aussi hautement l'Assassinat du Duc de Guise par Poltrot, que Boucher, Mariana, & les autres Fauteurs & Défenseurs des Meurtriers des Rois, ont loué & vanté les Assassins de Henri III. & de Henri IV., Clément, Barriére, Chastel, & Ravaillac. Amelot de la Houssaie, qui, dans la nouvelle Edition de ses *Mémoires Historiques*, fort augmentée, & imprimée *à Amsterdam*, *chez Zacharie Chatelain*, [où plûtôt *à Paris*,] *en* 1737, *en* 3 *volumes in* 12, & qui y donne sous le titre *Apologie de Poltrot*, Tom. I, pag. 131 — 134, un précis de cette Piéce, sans sçavoir qu'elle est de *Spifame*; n'est pas excusable de n'y avoir pas ajouté au moins un mot d'*Avertissement*, pour en faire sentir le venin aux Lecteurs peu instruits, & capables de se laisser séduire par ses Sophismes.

[15] Le Long, Bibliothèque Historique de la France, *pag.* 399. *La* Bibliotheca Telleriana, *pag.* 445, *en met une Edition de* 1569. in 8. *mais sous le nom de* Spifame *renfermé entre des Crochets.*

V. *Discours sur le Congé obtenu par le Cardinal de Lorraine*, *de faire porter Armes défensives à ses Gens*, *pour la Tuition de Défense de sa Personne*, *& sur ce qui advint à l'occasion de cela à son Arrivée à Paris*, *le* 8. *de Janvier* 1565, imprimé *à Paris*, *en* 1565, *in* 8°.

Le Père le Long donne cet Ouvrage à nôtre Spifame (16): & la nouvelle Edition du *Dictionaire Historique de Moréri*, publiée *à Amsterdam*, *Leide*, *la Haye*, *& Utrecht*, *par la Compagnie des Libraires*, *en* 1740, *en* 8 *volumes in folio*, en parle, sous le mot SPIFAME, comme se trouvant aussi dans les *Mémoires de Condé*; mais, je ne l'y trouve point. Cet Article SPIFAME, nouvellement dressé d'après le Laboureur, Mr. Bayle, & les Remarques de Mr. Gautier, est néanmoins un des meilleurs de ceux dont cette Edition, d'ailleurs très inexacte & très fautive, se trouve augmentée. On auroit mieux fait de copier & citer le Père le Long, qui transcrit & indique mieux ce Titre & l'Edition de l'Ouvrage.

[16] *Là-même*, *pag.* 399, 400.

Page 383. du I. volume des *Mémoires de Condé*, dans une belle & importante Piéce, intitulée *Response chrestienne & deffensive sus aucuns poincts calomnieux*, *contenus en certaines Lettres envoyées aux Baillifs*, *Seneschaux*, *& Lieutenants du Roy*, *par le Cardinal de Lorraine*, *& le Duc de Guyse*, *son Frère*, *&c.*, il est dit, que Mr. THEOPHILE SPIFAME *envoya au Roi Henri II.*, *un peu avant son décès*, *une* Sainčte Remonstrance, *tendante à son profit & honneur.* Sous ce même nom THEOPHILUS SPIFAMIUS, je trouve dans la *Bibliotheca Bodleiana*, Tom. II, pag. 533, *Ejus & Joh Scale Oratio ad Romani Imperii Principes Electores*, imprimée *à Francfort*, *en* 1563, peu après la *Harangue de J. P. Spifame*, prononcée en Novembre 1562. Ce *Théophile* seroit-il quelque Frère, ou du moins parent, de nôtre SPIFAME, ou lui-même, qui auroit pris ce nom dans cette *Remonstrance*, pour mieux marquer son sincère *Amour de Dieu*, depuis qu'il avoit embrassé la véritable Religion? C'est ce que je laisse à décider à ceux qui sont mieux fournis que moi de Mémoires propres à resoudre cette question. J'ajouterai seulement, que, parmi les autres Savans ou Illustres de cette Famille, indiqués en assez grand nombre par du Boulay (17), je ne vois aucun *Théophile*. On voit là diverses particularités notables, touchant nôtre Spifame, & entre autres son Rectorat de l'Université, son Procès avec la Faculté de Théologie, & son Ambassade à Rome en 1538; mais, on a tort d'y avancer, qu'il fut décapité comme Espion, & cela le 25. de Mars 1565 (18). On a vû ci-dessus le contraire.

[17] Bulæi, Historia Universitatis Parisiensis, *Tom. VI*, *pag.* 944.

[18] *Idem*, *ibidem*.

(*C*) *Son surnom ou titre de* Passi.] On a pu voir dans les *Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau* (19), & dans le *Dictionaire de Bayle*, que Passy est une Terre, dont Jean Spifame, Père de nôtre Jaques Paul, étoit Seigneur: & voici, selon le Père le Long, l'usage que ce dernier fit de ce surnom ou titre. „ Le Prince de „ Condé, pour justifier ses Armes, voulut faire „ choix du plus grand Homme d'Etat, qu'il eut „ dans son parti. Cette commission tomba sur „ JAQUES SPIFAME, jadis Evêque de Nevers, & lors appellé *le Seigneur de* PASSY, de- „ puis qu'il eut changé de Religion pour se faire „ Ministre (20)." Ces sortes de doubles noms donnent souvent occasion de faire d'un Homme plusieurs; & il n'y en a que trop d'éxemples dans l'Histoire Littéraire, & la simple Bibliographie.

[19] *Tom. II*, *pag.* 47.

[20] Le Long, Bibliothèque Historique de la France, *pag.* 918.

SUBLONETA (GERARD). Voyez GERARD DE CREMONE.

SUZE (HENRIETTE DE COLIGNI, COMTESSE DE LA) étoit d'une Famille bien illustre, puisqu'elle étoit Arrière-Petite-Fille de l'Amiral de Coligni, & Fille de Gaspar de Coligni, III. du nom, Maréchal de Châtillon, & d'Anne de Polignac (*a*). Il s'en fallut beaucoup qu'elle fût aussi zélée que ses ancêtres pour les intérêts de sa Religion: elle dégénéra même tellement de leur piété, qu'elle passa jusqu'à l'irréligion; & cela parut particuliérement par la démarche également folle & impie dans laquelle elle engagea un jeune Homme (*A*). Après avoir été mariée en prémiéres Noces

[*a*] Anselme, Histoire de la Maison Royale de France, & des grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi. *3e Edition de Paris*, *en* 1712, *en* 2 *volumes in folio*, *Tom. I*, *pag.* 718, *à l'Article* COLIGNI (*Gaspard III.*).

(*A*) *La démarche également folle & impie dans laquelle elle engagea un jeune Homme.*] On n'en sauroit guéres imaginer de plus extravagante, ni de plus criminelle, puis qu'il ne s'y agissoit de rien moins que de traduire en Vers burlesques l'*Oraison Dominicale*. Ecoutons là-dessus l'Auteur du *Mélange Critique de Littérature*: c'est lui, qui nous apprend cette étrange particularité. „ Madame de la Suze . . . ." dit-il (1), „ étoit „ une Dame fort sérieuse; mais, qui étoit fort gaie „ dans le particulier, & avec les gens qu'elle con- „ noissoit: elle avoit même quelquefois des trans- „ ports de joie, qui la portoient loin. Comme „ j'avois l'honneur de la voir assez souvent, j'ai „ été témoin de quelques-uns. Elle engagea un „ jour Mr. Bruguier, Ministre à Lumigni, & de- „ puis à Nîmes, où il est mort, à travailler avec „ elle à mettre l'*Oraison Dominicale* en Vers bur- „ lesques; & fut cause par-là, que ce Ministre „ fut sur le point d'être déposé. Il l'eût été en ef- „ fet, si on n'eût considéré au Synode, que c'étoit „ un jeune Homme plein de feu, & qui avoit été „ sollicité par une Dame de grande considération, „ pour laquelle il devoit avoir beaucoup de déféren- „ ce, & si on n'eût considéré qu'il avoit de grands „ dons, & que s'étant corrigé & repenti de sa fau- „ te,

[1] Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II*, *pag.* 474, 475.

Nôces à Thomas Hamilton, Comte de Hadingtoun, Seigneur Ecossois, le 8. Août 1643, elle épousa en secondes nôces Gaspar de Champagne, Comte de la Suze (*b*); & c'est sous le nom de ce dernier Mari qu'elle s'est principalement fait connoître. Elle se brouilla bientôt avec lui; &, soit que cette dissension vint de la jalousie du Mari, comme quelques-uns le prétendent, soit qu'elle vint du changement de Religion de la Fem-

(*b*) *La-même. Mr.* d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poetes François, *Tom. IV*, *pag.* 106. *Elle nomme le prémier Mari* d'Adiachton. Moreri *le nomme* Haddigton, *&* du Maurier *plus mal encore* d'Adinton, *ce que fait aussi* Jean de la Forge, *dans son* Cercle des Femmes Savantes, *où il la nomme* Doralise. *Dans les* Recherches sur les Théatres de France, *Tom. II*, *pag.* 160, *on fait pis que tout cela; car, on y dit:* Mad. la Comtesse d'Adinton, autrefois de la Suze: *il falloit tout le contraire.*

„ te, il pouvoit être un jour (comme il l'a été „ en effet) d'une grande utilité à l'Eglise de Dieu. „ Il fut seulement vivement censuré en plein Sy- „ node, & averti que s'il retomboit dans une pa- „ reille ou moindre faute, on ne la lui pardonne- „ roit pas." C'est dommage que cet Auteur ne nous dise point dans quel Synode cela s'est passé. On auroit pu savoir par-là en quel tems ce fait est arrivé: si ce fut depuis que Madame de la Suze se fût faite Catholique, ou si ce fut pendant qu'elle vivoit encore parmi les Réformés. Il y a beaucoup plus d'apparence au dernier; & il est fort vraisemblable, que la mauvaise & impertinente mode, qui régnoit souverainement alors, de tout mettre en Vers burlesques, sans en excepter même les exorcismes & les préparations à la mort (2), fut principalement ce qui entraina ces deux Personnes dans un égarement si extraordinaire qu'on n'en connoit point de semblable. Car, la *Traduction Tragi-Comique de presque tout le* Nouveau Testament, *que la Reine de Navarre faisoit représenter à Pau par les meilleurs Comédiens d'Italie*, n'est autre chose qu'une noire & criminelle calomnie de Florimond de Raimond, ou plûtôt du Jésuite Richeome (3): & il n'y a nul fonds à faire sur ce que le Commentateur de Des-Préaux débite de la *Passion de Jésus-Christ* mise *en Vers burlesques* (4). Mr. Pellisson, auquel il nous renvoie, & dont il n'a pas bien pris le sens, dit en propres termes que cette *Piéce*, *assez mauvaise*, *mais* SE'RIEUSE *pourtant*, fut imprimée, *durant la Guerre de Paris en* 1649, *avec ce* TITRE *qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lûrent pas* DAVANTAGE, & entre autres au *savant Mr. Naudé*, *qui fut sans doute de ce nombre*, *&* qui *l'a contée entre les Ouvrages burlesques de son tems* (5): & cette maniére de s'exprimer fait assez comprendre, que tout le mal consistoit dans cet abominable titre; & que ce ne fut qu'une filouterie de Libraire, pour en imposer aux idiots de son tems en s'accommodant à leur gout corrompu, & pour mieux débiter un Ouvrage sérieux qui sous un titre convenable feroit resté une marchandise de rebut. A la vérité, ce trait du Père Vavasseur, *nuper exhorruimus*, *cum joculari stilo profani & impari nescio cujus scriptoris*, *miseranda Jesu Christi*, *Domini Deique nostri*, *patientis species ac figura deformata est habitaque ludibrio*, *& male tractata versibus*, paroit plus positif. Mais, ce qu'il ajoute immédiatement après fait suffisamment entendre, qu'il n'avoit point vû le Livre, & qu'il n'en parloit que sur le bruit public. *Statim atque apparuit*, dit-il, *suppressus est Liber: non cura & mandato Magistratus*, *quod minime expectatum fuit*; *sed subito odio & execratione publica hominum*, *etiam non optimorum* (6). Cela ne prouve rien de plus que le passage du Commentateur de Des-Préaux, que Menken, & son Traducteur François ne devoient pas adopter (7). Quant à ce qu'ils disent de Castelvetro d'après RYMER *of Tragedy* pag. 53, cela m'est absolument inconnu, je me garderai bien d'en penser de même. Je crois qu'on doit porter à peu près le même jugement d'un libelle injurieux, qui courut, immédiatement après le Massacre de la St. Barthelemi, sous le titre profane & sçandaleux de *Passio Domini Nostri Gasparis Colinii secundum Bartholomaeum*. On se proposoit, apparemment, d'y raconter la fin tragique de ce Grand-Homme selon les vuës de ses Persécuteurs, & d'insulter cruellement ainsi à sa mémoire, après l'avoir fait périr d'une maniére si perfide & si inhumaine; & c'étoit parfaitement bien imiter les Satellites des Juifs, qui, après avoir craché au visage de Jésus-Christ, se mettoient à genoux devant lui & lui disoient avec insulte, *Ave Rex Judaeorum* (8): mais, on n'avoit en cela nul dessein de donner un Ecrit burlesque, non plus que lorsque l'on publia la *Légende de Ste. Catherine*, Ecrit violent, mais sérieux, de ce tems-là, contre Catherine de Médicis; & il n'y avoit probablement que les titres de profanes dans ces libelles, non plus que dans celui dont parle Mr. Pellisson. Si Mr. Bayle, qui ajoute qu'*on l'a ouï crier* publiquement *dans Paris* (9), ne le connoissoit que par ce qu'en a dit Naudé, il est sans doute très excusable d'avoir fait la même faute que lui; mais, s'il le connoissoit par ce qu'en a dit Mr. Pellisson, il n'est pas moins digne de censure, que le Commentateur de Des-Préaux: & je ne le serois guères moins qu'eux, si je mettois au même rang l'Ouvrage dont je vais parler. Un Ministre de Grenoble avoit traduit toute la *Bible*, en Vers du stile & de la mesure des *Pseaumes de Marot & de Beze*, & propres à être chantés sur les mêmes airs; & il en avoit remis tout le Pentateuque au Colloque de sa Province, pour en obtenir la permission de le faire imprimer. On ne jugea pas à propos de la lui accorder, parce que toute cette Traduction étoit beaucoup plus selon le zèle que selon la science, & bien plus propre à faire rire qu'à édifier; soit que ce Bon-Homme ne connût pas l'usage & la force des mots dont il se servoit, soit qu'il eût le génie naturellement comique & burlesque: mais, comme il avoit travaillé à bonne intention, qu'on ne vouloit pas le chagriner, & qu'il étoit déja très vieux, on le remit jusqu'à sa mort sous différens prétextes, & puis l'on mit le tout dans le feu (10). Celui, de qui je tiens cela, n'avoit retenu de l'Ouvrage de ce Ministre, que cet endroit de la Genèse, Chapitre XVIII, verset 12,

Sara en rit & dit, O! Bénédiction!
Mais, las! sommes trop vieux pour semblable Action!

& il assûroit, que tout le reste étoit à peu près dans le même goût. Ce n'étoit pas la premiére fois qu'on avoit ainsi traité l'Ecriture: témoins, cette conspiration des Sodomites contre Loth, *Genèse* XIX, 9, tirée d'une ancienne Paraphrase du *Vieux & Nouveau Testament en Vers*, imprimée en 1542;

Allons luy livrer la Bataille,
En sa Maison de toutes pars;
Et qu'à tuer on ne le faille,
S'il ne baille les petits Gars:

& cet autre trait non moins risible, pris du *Nouveau Testament*, Jean II, 8 & 9;

Lors qu'en Cana Nôces l'on célébroit,
Architriclin Maistre d'Hostel estoit.

Une autre Personne m'a parlé d'une *Bible Ecossoise*, si burlesquement traduite, qu'on n'oseroit la faire imprimer; & que l'Université d'Aberdeen ou de Glasgow à qui l'on a légué une grosse Somme à cette

(2) *Voyez* Le Démon travesti, découvert, & confus, en Vers burlesques, par Jaques Jaques, *imprimé* à Lyon, chez Claude de la Roche, en 1671, in 12; *&* le Faut-mourir, & les Excuses inutiles qu'on apporte à cette nécessité, par Jaques Jaques, Chanoine d'Ambrun, en Vers burlesques; *imprimé quantité de fois en divers lieux, & singuliérement à Lion,* chez J. Bar. de Ville, en 1684, in 12.

(3) Flor. de Raimond, Hist. de l'Hérésie, *Livre VII*, *pag.* 849.

(4) Oeuvres de Des-Préaux, *Tom. II*, *pag.* 10, *dans les Notes.*

(5) Pellisson, Hist. de l'Académie Françoise, *pag.* 109. *En effet*, Naudé, *pag.* 72, *de son* Mascurat, ou Jugement de ce qui a été écrit contre le Cardinal Mazarin, *remarque, qu'à l'imitation du* Castelvetro, *un ingénieux Libertin s'égara jusqu'à oser mettre la* Passion de Jésus Christ en Vers burlesques; *mais, l'accusation est si grave, qu'on ne doit l'admettre que sur des preuves absolument incontestables; & l'on voit, qu'il s'en faut beaucoup que la chose ne soit ainsi.* Naudé *ne pesoit pas toujours les circonstances dont il faisoit usage. J'en ai donné plusieurs preuves dans le cours des présens* Mémoires.

(6) Vavassor de Ludicra Dictione, *pag.* 438. *Edit. Lips.* 1722, *in* 8.

(7) Menckenius de Charlatania Eruditor. *pag.* 8. De la Charlatanerie des Savans, *pag.* 12.

(8) *Ce fut dans le même esprit qu'on publia peu de tems après,* Pompa funebris Gasparis Colignii, *& la* Tragédie de Gaspard de Coligny, jadis Admiral de France, *composée par François de Chantelouve, & imprimée à Paris, chez Nicolas Bonfons, en* 1575, *in* 8, *& vers le milieu du Siècle passé*, la Passion de Mr. Fouquet, *in* 12.

(9) Bayle, Critique generale de l'Hist. du Calvinisme de Maimbourg, *Tom. I*, *pag.* 245.

(10) *On en usa de même à l'égard d'une* Summa Dei-para *ramassée en 5 gros volumes in folio par un Religieux d'un des plus célèbres Couvens de Paris.* Menagiana, *Tom. IV*, *pag.* 109, 110.

Femme, ainsi que d'autres le soutiennent, on prétend qu'ils en vinrent jusqu'à se faire démarier (*B*). Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle se fit Catholique-Romaine, le 20. de Juillet 1653 (*c*): & l'on assure que ce changement de parti a donné lieu à un bon-mot de la Reine de Suède (*C*). Le Procès, qu'elle perdit contre Madame de Châtillon sa Belle-Sœur, & qui divisa pendant quelque tems toute la Cour, fut aussi l'occasion d'un au-

(*c*) *Anselme, là-même.*

cette intention, ne sauroit la retirer, parce que le Dépositaire ne manqueroit pas d'en démander l'emploi conformément à l'intention du Testateur. Mais, tout cela est bien éloigné de l'extravagance & de l'impiété de Mad. de la Suze, qui connoissoit trop bien le génie de sa langue, pour en abuser sans dessein, & pour pécher ainsi par ignorance.

On ne peut pas même y comparer la *Censure divertissante du Symbole des Apôtres*, composée par un Théologien Anglois très catholique & très savant (11), & insérée par le Père Théophile Raynaud, Jésuite, dans ses *Erotemata de bonis & malis Libris, deque justa ac injusta eorumdem Confixione* (12); pour faire voir qu'on peut censurer quand on veut les choses du monde les meilleures & les plus respectables, & pour donner un exemple frapant & sensible de ces sortes de censures vetilleuses & mal fondées. Car, quelque imprudent, & même quelque peu sensé que soit un pareil amusement; & quelque raison qu'ait eue le fameux Scioppius de le traitter d'*impie*, de *scélérat*, & d'*horrible* (13); on voit pourtant très bien quel est le dessein de son Auteur, & l'on ne sauroit dire avec équité, que cela ait été fait à dessein de décrier la Religion Chrétienne, & de la tourner en ridicule. A la vérité, la Congrégation de l'Indice des Livres deffendus ordonna d'effacer du Livre du Père Raynaud cette Censure (14); & fit sans doute très bien, vû le scandale qu'elle pouvoit causer, & l'abus qu'on en pouvoit faire. Mais, cet Auteur ne manqua pas de lui remontrer très bien aussi, qu'il n'étoit pas plus censurable en cela, que Cochlée dans ses Traités singuliers, *Deum debere Obedientiam Diabolo*, *Mariam non mansisse Virginem in partu*, & *Christum non esse Deum & Hominem*; ou que Christophe Ruspergerus, & Claude de Saintes, dans leurs Paradoxes sur *Hoc est Corpus meum*; composés les uns & les autres à même intention, & qu'elle n'avoit pourtant point censurés (15). On peut encore dire la même chose du *Symbolum Philosophorum super Lapide ipsorum*, que Seelenius a rapporté dans ses *Selecta Litteraria*, pages 756—758, & dont il condamne avec raison le Badinage & l'Abus.

Longtems après toute cette remarque dressée, je viens de rencontrer dans un de nos journaux actuellement continués, quelque-chose de plus conforme à l'excès de Me. de la Suze. „ Mais, ce qui est „ plus indigne encore", dit-on dans ce Journal, „ on a poussé la profanation jusqu'à travestir & „ tourner en ridicule le *Symbole des Apôtres* dans „ une Satire faite contre le dernier Ministère" (celui de Robert Walpole.) „ L'*Oraison Dominicale* „ n'a pas été plus épargnée; & je sai de bonne, „ part, qu'on lui a fait subir le même sort, quoi- „ que, de toutes les Formules de Prieres, qui „ sont en usage parmi les Chrétiens, ce fût sans „ contredit celle qui meritoit le plus d'être respec- „ tée. Peu après, le *Te Deum* parut de même „ habillé à la nouvelle mode; . . . &, formant „ un horrible amas de Blasphèmes, mêlé d'une „ Satire aussi basse qu'injurieuse . . . . . Les *Litanies de l'Eglise Anglicane* ont aussi été estro- „ piées de la même façon; . . . . &, dans cet „ état, on les a débitées avec grand succès dans „ les rues de Londres, le Peuple accourant de „ toutes parts, pour les entendre chanter (16)."

Supposé l'exactitude & la réalité de cet exposé, les Anglois ne céderoient en rien à cet égard à Me. de la Suze, & auroient même porté plus loin qu'elle leur impiété. Quoiqu'il en soit, on voit là de même ce que peut la mode, & quel est son empire, puis qu'elle peut entrainer des Nations entiéres dans de pareils & si méprisables excès, qui ont autrefois fait dire avec assez de raison à un de nos Ecrivains François, que *ce Stile burlesque n'est qu'un Excrement du Cheval Pegaze, & le Fumier de son Ecurie*; *ou bien, que ce n'est qu'un fruit du Divertissement qu'ont pu prendre les Valets des Poëtes, quand ils ont gardé leurs Mules aux pieds du Parnasse* (17).

(*B*) *Elle se brouilla avec son second Mari . . . .; & . . . . ils en vinrent jusqu'à se faire démarier.*] Le Père Anselme se contente de dire qu'elle se fit séparer de son Mari (18); mais, voici de quelle maniére Madame d'Aunoi dit que se passa cette affaire. „ La désunion dans laquelle vivoit Madame la Comtesse de la Suze avec son Mari, causée par son changement de Religion, ou par la „ jalousie continuelle de celui-ci, inspira à Madame la Comtesse de la Suze le dessein de se dé- „ marier. Pour ce sujet, elle offrit à son Mari „ vingt-cinq-mille Ecus. Le Comte de la Su- „ ze y consentit; &, après plusieurs jugemens ren- „ dus en différens Tribunaux, le Mariage fut cassé „ par Arrêt de Parlement. On disoit à un des „ amis de cette Dame, qui s'étoit mêlé de cette „ affaire, qu'il avoit fait perdre à Madame de la „ Suze cinquante-mille Ecus; car, non seulement „ elle eut conservé les vingt-cinq-mille Ecus „ qu'elle avoit donnés à son Mari, mais il lui eut „ donné encore vingt-cinq-mille Ecus pour se „ défaire d'elle (19)." On dit qu'elle fut si vivement touchée de ce trait désobligeant, qu'elle se brouilla très fortement avec l'ami qui avoit ménagé cet accord; & qu'elle ne voulut jamais se racommoder avec lui, quelque pressantes sollicitations que ses meilleurs amis lui en fissent.

(*C*) *Elle se fit Catholique-Romaine . . . ., & . . . . cela a donné lieu à un bon-mot de la Reine de Suède.*] C'est Madame d'Aunoi, qui raconte ce trait, & nous nous servirons encore de ses paroles pour les rapporter ici. „ On dit que „ son Mari, aïant conçu de la jalousie contre „ elle, eut dessein de l'emmener à une de ses ter- „ res; mais, qu'elle s'étoit faite Catholique, pour „ éviter d'y aller. C'est ce qui a fait dire à la „ Reine de Suède, que Madame de la Suze s'étoit „ renduë Catholique, pour ne voir son Mari, „ ni en ce Monde-ci ni en l'autre (20)." Quand même nous n'apprendrions point par ce récit le motif du changement de Religion de cette Dame, il n'y auroit rien de fort étonnant à lui voir faire une semblable démarche. Et effet, il étoit fort naturel, qu'un esprit de la trempe du sien préférât un parti florissant, & accompagné d'avantages temporels & de prospérités mondaines, à un parti disgracié & perpétuellement harcelé par de nouvelles chicanes, en un mot peu éloigné de sa destruction qu'on méditoit dès lors; & qu'elle ne regardât plus par conséquent sa Société, que comme

(11) Censura Symboli Apostolorum ad instar Censuræ quarumdam Propositionum, omnino ludicra, & ad ostendum ... facta, à Theologo Anglo, Viro eruditissimo & Catholicissimo. Theophilus Raynaldus, Erotemata de bonis & malis Libris pag. 294, & Apopompæi pag. 37 & 262. Morhoff, Polyhistoris Tom. I, pag. 177, attribuë mal cette Censure à Theophile Raynaud lui-même.

(12) *Part. III, Erot. III, pag. 294, & seqq. Morhoff dit mal conditione, pour confixione.*

(13) *Impia, scelerata, & horrenda Anglicanorum & Hispanicorum Jesuitarum Censura in Symbolum Apostolorum, ad explodendum, non modo Parisiensium Theologorum, sed & Sedis Apostolica, Censuram.* Alphonsi de Vargas, (*id est* Gasp. Scioppii) Relatio ad Reges & Principes Christianos de Stratagematis & Sophismatis Politicis Societatis Jesu, ad Monarchiam Orbis Terrarum sibi conficiendam: *imprimée, sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, en 1634, in 4, de très petits & très mauvais caractères. Voïez-en les pages 36—39, & 206—210, où cette Censure est imprimée deux fois & précédée d'une autre Piéce de même caractère, beaucoup plus courte, mais encore plus propre à scandaliser les Personnes pieuses & sensées. En effet, c'est le* Symbole des Apôtres, *tourné en perpétuelle contradiction, tiré d'un des Ecrits du Père* Jean-Batiste Posa, *Jésuite Espagnol, intitulé* Elucidarium Virginis Deiparæ, *& vainement dénoncé à l'Inquisition de Madrid par le Procureur des Académies d'Espagne, & à celle de Rome par François Roalès Théologien de Salamanque & Chapelain du Roi d'Espagne.* Jurieu, *à qui l'emportement ne troubloit que trop souvent la vuë, a pris pour très serieuses ces deux Piéces, & les a insérées comme telles, mais assez mal traduites, dans ses* Préjugés legitimes contre le Papisme, *I Partie, pag.* 328—391.

(14) *Voyez* l'Apopompæus *ou le XX vol.* des Oeuvres du Père Raynaud, *pag.* 262—264, *où, sous prétexte de rapporter les corrections de la Congrégation de l'Indice, cette Censure du Symbole se trouve réimprimée dans toute son étenduë. Fort plaisante manière d'obéir à une sentence, & de purger un Livre de ses erreurs!*

(15) *Ibidem, pag.* 18.

(16) Bibliothéque Britannique, *dans l'extrait d'une* Lettre concernant les abus qu'on fait des termes de l'Ecriture *Tom. XXIII, pag.* 72, 73.

(17) Ch. Sorel, Connoissance des bons Livres [François,] *pag.* 250.

(18) Anselme, *à l'Article* COLIGNI (Gaspar III).

(19) *Me.* d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poëtes François, *Tom. IV, pag.* 106, 107.

(20) *Là-même. On a dit la même chose de* Lambecius, *qui abandonna une très méchante Femme à Hambourg, & alla se faire Catholique-Romain, à Vienne en Autriche. Voyez* l'Hist. des Ouvrages des Sçavans, *Sept.* 1692, *pag.* 25.

autre bon-mot (*D*). Elle mourut à Paris, le 10. de Mars 1673, agée de 55 ans, étant née en 1618, & fut enterrée dans l'Eglise de St. Paul sa Paroisse (*d*). Ce fut une fort belle Femme, & de beaucoup d'esprit (*E*); qui n'aimoit point les Patineurs (*F*);

(*d*) *La même.*

me l'Empereur Julien regardoit le Christianisme, c'est-à-dire comme la Religion des Malheureux & de la Populace. Elle tâcha néanmoins de garder quelque *decorum*, comme il paroit par cette réponse qu'elle fit à un pareil couplet qui l'exhortoit à quitter Charenton,

Oui, j'aime Charenton,
Tout de bon;
Oui, j'aime Charenton.
Qui n'en feroit de même?
L'on y vit sans façon,
Sans jeûne, sans careme
Et sans confession.

Et, voulant paroître ne s'être renduë qu'à l'evidence, un de ces Moines avides & mercenaires, dont on ne manque jamais au besoin, lui fabriqua à la hâte une de ces Piéces mandiées, dont les personnes de son rang sont en quelque sorte obligées de faire parade en semblable occasion. Celle-ci est intitulée, *les trois Vérités fondamentales de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, établies & défendues contre les Prétendus-Réformés, pour l'Instruction à la Foi Catholique de Madame Heuriette de Coligny, par le P. Leon*; & fut imprimée à *Bruxelles*, en 1663, *in* 12°. On avoit écrit plusieurs Lettres à son Mari, dans le dessein de lui faire faire la même démarche; mais, ce fut inutilement. Ces Lettres ont été publiées sous ce titre: *Recueil de Lettres écrites à Mr. le Comte de la Suze, pour l'obliger par raison à se faire Catholique. Paris*, 1661, *in* 12°. Je viens de découvrir que ces Lettres sont du fameux Isaac de la Peyrere, Auteur du Systême des Pré-Adamites, qui a fait autrefois tant de bruit, & dont on prétend qu'il a toujours conservé les idées, malgré sa retractation, & sa conversion au Parti Romain. Plaisantes cascades, que celles de cet Auteur. De Calviniste Préadamite, de Préadamite Catholique, de Catholique Convertisseur & par consequent Persécuteur, de Convertisseur Demi-Moine, & de Demi-Moine à peu près Juif (21).

(21) *Voyez les* Lettres Choisies de M. R. Simon, *Tom. II, pag.* 1-22, *& surtout* 22-28.

(*D*) *Le Procès, qu'elle perdit contre Me. de Chatillon . . . , fut l'occasion d'un autre bon-mot.*] Ménage a parlé de ce procès, mais, ce qu'il en dit est assez embrouillé (22): je préférerai donc le récit de Vigneul-Marville. „ Madame de Chatillon ", dit-il (23), „ plaidoit „ au Parlement de Paris contre Me. la Comtesse „ de la Suze illustre par ses belles Poësies. Ces „ deux Dames se rencontrant tête-à-tête dans „ la Salle du Palais, Mr. de la Feuillade, qui „ donnoit la main à Madame de Chatillon, dit „ d'un ton Gascon à Madame de la Suze, qui „ étoit accompagnée de Mr. de Benserade & de „ quelques autres Poëtes de grande réputation: „ *Madame, vous avez la rime de votre côté, & nous avons la raison du nôtre.* Madame de la „ Suze, picquée de cette raillerie, repartit fièrement & en faisant la mine, *ce n'est donc pas, „ Monsieur, sans rime ni raison que nous plaidons.*" La repartie ne valoit certainement pas l'incartade: mais, un fou parle quelquefois plus heureusement que la personne la mieux sensée.

(22) Ménagiana, *Tom. I, pag.* 126, 127.

(23) Vigneul-Marville, Mélanges d'Histoire & de Littérature, *Tom. III, pag.* 237.

(*E*) *Ce fut une fort belle Femme, & de beaucoup d'esprit.*] C'est le portrait qu'en a fait la célèbre Mle. de Scudery dans cette fiction ingénieuse, intitulée, *Histoire d'Hésiode*, inserée dans le VIII Tome de sa *Clélie* pag. 796, & suivantes; & dans laquelle, sous l'idée d'un Songe, elle fait habilement l'Histoire des plus illustres Poëtes tant anciens que modernes. *Cette Femme*, ditelle, *a la taille de Pallas; & sa beauté a je ne sais quoi de doux, de languissant, & de passionné, qui ressemble assez à cet air charmant, que les peintres donnent à Vénus: . . . . mais, elle a encore plus d'esprit que de beauté, quoi qu'elle ait mille charmes, & elle est d'une si grande naissance, qu'elle ne voit presque que les Maisons Royales au-dessus de la sienne.* C'est ce qu'on peut encore aisément recueillir de ce qui est dit d'elle dans le *Ménagiana.* Voici de quelle maniére on y fait parler Ménage. *J'étois*, dit-il, *avec Madame la Comtesse de la Suze, & nous parlions de Madame de Chatillon, qui étoit fort belle. Je lui dis que c'étoit une Grace; & que, pour elle, elle étoit une Muse. Elle me dit que, quoi qu'elle eut l'esprit en partage, elle prétendoit encore être au rang des belles.* „ Madame, *lui-dis-je*, Erato l'une „ des muses n'a été appellée de ce nom, qu'à „ cause de ses Charmes (24)." Comme il ne feroit pas raisonnable de s'en tenir uniquement à sa parole, il vaudra sans doute mieux rapporter des témoignages plus positifs & moins intéressés. On trouve celui-ci à la tête du Recueil de ses Poësies,

(24) Menagiana, *Tom. I, pag.* 124, 125. *Dans sa* Lezzione sopra'l Sonetto VII, di Francesco Petrarca, *pag.* 61; & *dans ses* Mescolanze, *pag.* 115; *il parle ainsi du grand mérite de cette Dame*; A cui Spiro Erato così teneri concetti; „ Alla cui „ Fama, al „ cui chiaro Volume, „ Non fia „ che'l tempo „ omai tenebre „ asperga."

Nul de tous les humains ne la peut égaler,
Le Maitre des neuf Sœurs ne seroit pas son Maitre:
Pour faire des Captifs, elle n'a qu'à paroître;
Et, pour faire des Vers, elle n'a qu'à parler (25).

(25) Recueil des Piéces Galantes de Me. de la Suze, *pag.* 201, *d'Edition d'Amsterdam.*

Mais, quelque avantageux qu'il lui soit, je ne doute presque point qu'elle n'eut été fort choquée du ridicule que lui prête le dernier Vers: car, outre que l'étrange faculté de *n'avoir qu'à parler pour faire des Vers* a quelque chose de fort pédantesque, & n'est ni moins risible ni moins blamable que celle de ne *parler* qu'en *Musique*, personne n'ignore, que ce ne soit un très grand défaut que de *faire des Vers*, lors qu'il ne s'agit simplement que de *parler*. D'ailleurs, cette louänge singuliére feroit tout aussi fausse que peu délicate, s'il étoit vrai, comme on vient de le débiter, que Me. de la Suze *ne put jamais enchainer la Rime*, & que *Monplaisir & Subligny* aient été ses substituts à cet égard (26). Ces quatre Vers Latins sont incomparablement plus judicieux:

Quæ Dea sublimi rapitur per inania curru?
An Juno, an Pallas, num Venus ipsa venit?
Si genus inspicias, Juno; si scripta, Minerva;
Si spectes oculos, Mater Amoris erit.

(26) Préface de l'Edition de Trevoux de ses Elégies, *pag.* 18, 19. Titon du Tillet, Parnasse François, *pag.* 325.

C'est l'Eloge, que Mr. de Fleuhet, Sécrétaire des Commandements de la Reine, a fait de Madame la Comtesse de la Suze peinte sur un char en l'air (27): & la pensée lui en a peut-être été fournie par ce que disoit ci-dessus Mdle. de Scudery; ou bien par ce trait agréable d'un de nos Poëtes contemporains de Malherbe,

(27) Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 495.

Car au mont de tes beautez
Je vois trois divinitez.
Lorsque tu ris, Catherine,
Tu semble à la Cytherine,
Tu as de Junon l'aller,
Et de Pallas le parler (28).

(28) Gilles Durant, Sr. de la Bergerie, Gaytés amoureuses, *pag.* 189, *à la suite de ses* Imitations du Latin de Bonnefons.

Quoi qu'il en soit, l'on ne sauroit penser, ni plus ingénieusement, ni plus délicatement; & rien ne sauroit être plus glorieux pour cette illustre Comtesse. On l'a traduit ainsi:

Quelle est cette auguste Déesse,
Qui dans les airs prend son rapide cours?
Est-ce Junon, Pallas, la Mere des Amours
Qui nous inspire une vive tendresse?
Si vous regardez ses Ayeux,
C'est Junon elle-même, elle est du sang des Dieux:
Si vous lisez tant de divins Ouvrages,
Reconnoissez Minerve avec ses avantages;
Mais, si vous voyez ses beaux yeux,
C'est la Mere d'Amour adorée en tous lieux.

Mais, l'on a eu raison de remarquer, que le Traduc-

(e) Mr. d'Aunoi, Recueil des plus belles Piéces des Poëtes François, Tom. IV, pag. 197.

(F); qui *eut toute sa vie le cœur aussi galant que l'esprit* (e); & qui *ne pouvoit point se persuader que l'Amour fût un mal* (f). C'est peut-être par cette raison, qu'on lui a attribué pendant très longtems une Piéce tout-à-fait délicate, & qui répond parfaitement bien à ce caractère; mais, qui a été enfin revendiquée par son véritable Auteur

(f) Ancillon, Mélange Critique de Littérature, *Tom. II, pag.* 475. *L'Auteur de la Préface Historique sur l'Edition des trois Marots*, *pag.* 101, *la regarde comme* la premiére qui a réduit l'Elégie à ses justes bornes, en joignant à l'esprit tout ce que l'amour met au cœur de ses plus chers favoris. *Il ne manque pas d'observer en même tems*, qu'elle a brillé par le plus tendre amour; *& ce fut ce grand penchant à la tendresse qui donna lieu à ce joli Couplet de Chanson:*

Le jour que naquit Chatillon
On sonna double Carillon
Dans tous les Clochers de Cithère.
Lere la,
Lere lanlere;
Lere la,
Lere lanla.

ducteur *est demeuré bien au-dessous de son Original*, & qu'il y a *dans cette Traduction un je ne sçai quel air de paraphrase qui la fait languir* (29). Si l'on ne s'accommode pas mieux de celle-ci, l'on n'y trouvera pas au moins le même défaut:

(29) Vigneul-Marville, Mélange d'Hist. & de Littérature, *Tom. III, pag.* 119, 120.

Quelle Déesse ainsi vers nous descend des Cieux?
Est-ce Venus, Pallas, ou la Reine des Dieux?
Toutes trois, en vérité:
C'est Junon par sa naissance,
Minerve par sa science,
Et Vénus par sa beauté.

David Hum, Poëte Ecossois, plus connu sous le nom d'*Home* chez les François, parmi lesquels il a été Ministre des Eglises de Duras & de Gergeau, avoit autrefois employé la même pensée, touchant la Reine Elizabeth, en ces termes, mais bien moins élégamment que Mr. de Fieubet:

Quæ Venus & Pallas, quæ, maxima numina, Juno,
Præstabant olim singula; sola potes:
Cum facies Veneri certet, prudentia vincat
Pallada, eris terris Juno, Minerva, Venus (30);

(30) D. Humii Lusus Poëtici, inter Delicias Poëtar. Scotor. *Tom. I, pag.* 432.

Ce qu'un Anonime plus laconique a renfermé dans ce seul Vers d'une de ses Epigrammes,

Juno gradu placuit, specie
Venus, arte Minerva.

François Habert, un de nos Poëtes François du tems de François I, avoit apparemment pensé quelque chose d'approchant dans ses *trois nouvelles Déesses, Pallas, Juno, Vénus*, imprimées *à Paris, chez Jeanne de Marnaf*, en 1546, & *à Lyon, chez Jean de Tournes, en* 1547, *in* 8°. Mais, tout cela réüni ensemble ne vaut certainement pas les quatre Vers de Mr. de Fieubet, qui sont d'une extrême délicatesse.

Le célèbre du Maurier, sans s'arrêter à la beauté de cette Dame, s'est contenté de louer son esprit. *En ce tems*, dit-il (31), *elle a augmenté le nombre des Muses, aiant eu un si puissant Génie pour la Poësie, qu'elle a effacé la Réputation de Sappho, par des Ouvrages admirés des esprits les plus polis, & qui font les délices de ceux qui aiment la Galanterie.* Mr. de Beauval l'a aussi parfaitement bien caractérisée en l'appellant agréablement *la Mère des tendres Elégies* (32); en quoi il n'a fait que resserrer ce que Mle. de Scudery avoit un peu plus étendu en ces termes: *Elle fera des Elegies, si belles, si pleines de passion, & si précisément du caractère qu'elles doivent être pour être parfaites, qu'elle surpassera tous ceux qui l'auront précédée, & tous ceux qui la voudont suivre* (33). Selon un Ecrivain des plus agréables, mais néanmoins quelquefois un peu affecté, *le Marquis de Flamarin étoit le triste objet de ces tristes Elégies de la Comtesse de la Suze* (34).

(31) Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, pag. 381.

(32) Histoire des Ouvrages des Savans, *Juin* 1703, *pag.* 277.

(33) Clélie, *Tom. VIII, pag.* 796.

(34) Mémoires du Comte de Grammont, *pag.* 204.

(F) Elle n'aimoit point les Patineurs.] Cette aversion donna lieu à une saillie de Ménage, qui la raconte ainsi lui-même. „ Mr. M. . . . (c'est- „ à-dire Ménage,) se trouvant avec Madame la „ Comtesse de la Suze, lui manioit les mains: elle „ lui dit ce Vers de Sçarron,

„ *Les Patineurs sont gens insupportables;*

„ auquel il répondit aussitôt par le Vers qui suit „ dans le même Poëte,

„ *Même aux Beautés qui sont très patinables* (35) "

(35) Menagiana, *Tom. II, pag.* 385.

Ce n'est-là qu'une de ces puérilités, dont il y a tant dans le *Ménagiana*, & qui ont fait dire si plaisamment à quelques Railleurs, que *tout sert en Ménage:* &, quoique rien ne soit plus propre à bien prouver le ridicule & la vanité de cet Auteur, qui ne pouvoit se résoudre à perdre la moindre de ses imaginations, & qui a prononcé lui-même à cet égard sa sentence *Miserum est non posse verbum perdere* (36), je me serois bien gardé de la transcrire ici, si elle n'avoit concerné si particuliérement la Comtesse de la Suze: & si elle ne me donnoit occasion de noter ici une repartie de même genre, mais incomparablement plus fine & plus délicate. Un Médecin Italien, voulant se mocquer d'un Philosophe, & lui aïant malicieusement addressé ce Vers de Petrarque,

(36) Anti-Baillet, *Tom. I, pag.* 298.

Povèra e nuda vai Filosofia;

ce Philosophe lui répondit plus malicieusement encore par le Vers immédiatement suivant du même Poëte,

Dice la turba al vil Guadagno intesa.

On raconte quelque chose d'aprochant de Mrs. de la Bastide & Pellisson. Aïant rencontré le viatique, & le premier aïant été obligé de s'éloigner, dès qu'ils se furent rejoints, le second lui appliqua d'un air triomphant & mocqueur ce passage du Pseaume LXIII,

Que Dieu se montre seulement,
On les verra soudainement
Abandonner la place.

Mais, son triomphe ne fut pas de longue durée; car, l'autre lui répondit aussi promtement que vigoureusement par cet autre passage du Pseaume XVI,

Son vouloir est d'aider les vertueux,
Qui de bien vivre ont acquis les louanges;
Mais, mal sur mal s'entassera sur ceux,
Qui vont courant après ces Dieux étranges.

Réponse d'autant plus foudroyante pour ce Railleur indiscret, qu'on le soupçonnoit très justement de n'avoir abandonné sa Religion que par pur esprit d'intérêt & d'ambition. Comme il mourut *sine Crux, sine Lux, sine Deus*, ainsi que le dit plaisamment quelque part Erasme de je ne sai quel Moine, on répandit aussi-tôt contre lui cette Epigramme:

Ne jugeons jamais d'une vie,
Que son Flambeau ne soit éteint.
Pelisson est mort en impie,
Et la Fontaine comme un Saint.

Ce-

teur (*G*). Quoi qu'il en soit, elle eut certainement beaucoup d'esprit, & de délicatesse: les diverses Piéces, qu'elle nous a laissées, ne nous permettent point d'en douter. Elles ont été imprimées d'abord sous ce titre, *Poësies de Madame la Comtesse de la Suze, à Paris, en 1656 & en 1666, in 12°*; & ensuite sous celui-ci, *Recueil de Piéces Galantes, en Vers & en Prose de Madame la Comtesse de la Suze, d'une autre Dame* (*g*), *& de Mr. Pelisson*; *à Paris, en 1668, en 2 volumes in 12°*, (*h*). Depuis, ce Recueil a été réimprimé diverses fois, tant à Paris qu'ailleurs en 3 volumes in 12°; & enfin *à Amsterdam, chez Jean Rips, en 1695, en un seul volume in 12°*: mais, il est fait avec tant de négligence & si peu d'ordre, qu'on y a tout mis pêle-mêle, qu'on n'y a pas même distingué duquel des trois Auteurs est chaque Piéce en particulier, & que par conséquent on ne sauroit y reconnoître quelles sont précisément celles de nôtre Comtesse: inconvénient d'autant plus facheux, qu'il y en a quelques-unes d'assez libres pour deshonorer la mémoire de toute Femme qui les auroit composées (*i*). Monsieur de Segrais s'est efforcé, mais en vain, de la justifier d'avoir pris un de ses plus beaux Vers dans un fameux Poëte Italien (*H*).

(*g*) *Mle. de Scuderi.*

(*h*) Biblioth. Ehrencron. *pag.* 419, Catalogus Biblioth. Dionysii Nolin, *pag.* 306. *L'Auteur de la* Bibliothéq. du Richelet, *pag.* *cviij*, *dit que* la prémiére Edition est de 1614, *& se trompe.*

(*i*) *On a en partie remédié à ce défaut, dans la nouvelle Edition qui vient de se faire de ce* Recueil, *à Trevoux*, dans l'Imprimerie de S. A. S. en 1725, en 4 vol. in 12.

Cela n'est pas de la derniére justesse; car, quant au dernier, on peut bien dire comme un superstitieux, accablé par sa maladie, & qui adopte tout ce qu'on lui dicte: &, pour l'autre peut-être que, frappé des remords de sa conscience, il ne voulut point finir sa carriére, en continuant son hypocrisie. Quoi qu'il en soit, on sait, que depuis très longtems c'étoit un fourbe, qui se jouoit également des deux Religions: témoins seulement *le Service qu'il fit célébrer*, à la Romaine pour Sarazin, à Pezenas en 1658, & *l'Anniversaire qu'il fonda pour lui, tout Protestant qu'il étoit* (37).

(37) Biblioth. Poëtiq. *Tom. I*, *pag.* 149.

On débite aussi, qu'un Partisan de la Pluralité des Mondes aïant entrepris de prouver par ce passage de St. Luc, XVII, 17, *Nonne decem mundi facti sunt*, qu'il y en avoit au moins dix, il lui fut subitement répondu par les paroles immédiatement suivantes, *& novem ubi sunt*? Mais, malheureusement pour ce petit conte, il y a dans toutes les Versions Latines, ou *mundati sunt*, ou *purificati sunt*; ce qui le réduit à rien.

(*G*) *On lui a attribué . . . . une Piéce . . . . revendiquée enfin par son Auteur.*] Cette Piéce est une Traduction en Vers François de la belle Scéne du *Pastor Fido* qui commence par ces paroles, *O! Mirtillo, anima mia!* Elle parut en 1655, & fut généralement applaudie (38). On l'attribua d'abord à Madame la Comtesse de la Suze: on la lui a généralement donnée depuis; & Mr. Bayle le faisoit encore en 1702 (39). Elle étoit pourtant de l'Abbé Regnier des Marais, qui l'a enfin reclamée & placée parmi ses *Poësies*, imprimées *à Paris, chez Jean Moreau, en 1707, en 2 volumes in 12°*. Elle y est de deux maniéres; prémiérement, comme elle parut en 1655; & puis, avec quantité de corrections que l'Auteur y a cru nécessaires. Mais, un bon juge en ces matiéres, & d'autant moins récusable qu'il a fait voir qu'il en possédoit parfaitement toutes les délicatesses, n'a point été de son avis, & a trouvé la prémiére de ces Traductions de beaucoup préférable à la suivante, quoi que faite de la même main, & dans un age plus mûr: parce qu'on sent trop dans celle-ci le phlegme & la pesanteur de l'Age, & la sécheresse ou la servitude d'une Veine que l'art gourmande & maitrise; au lieu que dans celle-là tout coule de source, & qu'on y remarque avec plaisir un stile aisé, intéressant, nourri, moëlleux, & qui porte avec lui, non seulement le feu & la légéreté, mais encore l'embonpoint & le coloris de la jeunesse: en un mot, qu'Amarillis semble parler elle-même dans la prémiére, mais qu'on ne reconnoit que l'Abbé Regnier dans la seconde (40). Ce sont les deux prémiéres Piéces de son Recueil de Poësies. Notez que cette Traduction ne se trouve point dans le Recueil des Ouvrages de la Comtesse de la Suze, dont j'ai parlé ci-dessus Citation (*b*); mais, qu'elle se trouve parmi les Poësies de cette Dame, dans le *Recueil* que Madame d'Aunoi nous a donné *des plus belles Piéces des Poëtes François depuis Marot jusques à Benserade* (41).

(38) *Voyez* l'Avis au Lecteur mis *au devant de la Traduction du* Pastor Fido *en Vers François par l'Abbé* de Torche.

(39) Bayle, Dict. Critique, *Article* GUARINI, *au Texte*; *Article* BARBE, *Citation* (20); &c.

(40) Du Cerceau, Reflexions sur la Poësie Françoise, *pag.* 195.

(41) *Voyez-en le Tom. IV*, *pag.* 327—330.

(*H*) *Mr. de Segrais s'est efforcé, mais en vain, de la justifier d'avoir pris un de ses plus beaux Vers dans un fameux Poëte Italien.*] „Il y a", dit-il (42), „un des Vers du Pétrarque mot pour mot „dans une des belles Elégies de cette incomparable „Comtesse, que ses beaux Vers ne rendent pas „moins illustre, que les grands Personnages qu'elle „compte parmi ses Aïeux:

„ *S'Amor non è, che dunque è quell' ch'io sento?*
„ *Et si ce n'est Amour, qu'est-ce donc que je sens?*

„Et, comme ce Vers François n'est pas moins „beau, moins doux, ni moins naturel (43), que „l'Italien, je croirois bien qu'elle l'a moins tiré „de ce grand Poëte si savant dans toutes les choses „tendres, que de la source d'où il l'a tiré lui-„même; c'est-à-dire de ce beau Naturel qui se „remarque dans les Ouvrages de cette Personne si „célèbre, où reluit toujours je ne sçai quoi de „sa beauté & de sa grande noblesse." Mr. de Segrais se feroit apparemment servi de la même raison pour justifier Pétrarque, accusé lui-même, par Gaspar Escolano, d'avoir entre autres choses pris ce beau Vers à Mossen Jordi Poëte Valençois, qui l'avoit ainsi tourné dans son Langage,

Si no es Amor, donchs azò che sera (44)?

Mais, je doute fort qu'on se fût contenté d'une semblable justification. Quoi qu'il en soit, bien longtems avant Madame de la Suze, Jean Antoine de Baïf avoit de même imité ce Vers, soit de Pétrarque, soit de Jordi, dans ce prémier Vers d'un de ses Sonnets,

Si ce n'est pas amour, que sent donques mon cœur;

Sonnet, tout farci d'antitheses forcées & guindées, & qui ne répond en aucune façon à la facilité & au naturel de ce prémier Vers.

Ce n'est pas que ces sortes de ressemblances soient absolument impossibles: mais, la prémiére de celles-ci est si entiére & si parfaite, que bien des gens auront apparemment autant de peine à croire, que la Comtesse de la Suze n'a point traduit & copié Pétrarque, qu'à se persuader que ce fut innocemment & sans malice, que ce beau Vers du *Cid* de Corneille,

Ses rides sur son front ont gravé ses exploits (45).

se trouva si plaisamment appliqué à un misérable Sergent dans les *Plaideurs* de Racine (46); & que Campistron ne s'est point approprié ces beaux Vers de la *Toison d'Or* du même Corneille,

A vaincre tant de fois mes forces s'affoiblissent,
L'Etat est florissant, mais les Peuples gémissent;
Leurs membres décharnés courbent sous mes hauts faits,
Et la Grandeur du Thrône accable les sujets (47):

lors qu'il a mis dans son *Tiridate* les suivans,

Je sçai qu'en triomphant les Etats s'affoiblissent:
Le Monarque est Vainqueur, & les Peuples gémissent;

Dans

(42) Oeuvres diverses de Mr. de Segrais, *Tom. II*, *pag.* 90.

(43) *Ce Vers n'eut-il pas été plus beau, plus doux, & plus regulier, s'il étoit ainsi*, Si ce n'est de l'amour, qu'est-ce donc que je sens? *Car, on ne dit point*, je sens amour *mais*, je sens de l'amour.

(44) Gasp. par Escolanus, Hist. Valentinæ *Libr. V*, *Cap. XXVI*, *apud* Nicol. Antonium Biblioth. Hisp. Vet. *Tom. II*, *pag.* 50. *Voyez encore le même* Escolano, *Livre I*, *Chap. XIV*, *où il reproche à* Pétrarque, *non seulement ce simple Vers*, *mais toute la pensée où il entre*, *& quantité d'autres pillés de même dans les Ecrits de ce Poëte Valençois.*

(45) Corneille, Cid, *Act. I*, *Scen. I.*

(46) *Act. I*, *Scen. V.*

(47) Corneille, Toison d'Or, *Scene I*, *du Prologue. Il fait parler la France*, *qui n'a que trop éprouvé la vérité de cette judicieuse réflexion*; *selon l'aveu d'un autre de nos Poëtes*, *dans ces deux Vers de sa* Henriade, *Chant VII*, *pag.* 164, *adressés à la France*,

Sois l'Arbitre des Rois; c'est assez pour ta Gloire: Il t'en a trop coûté d'en être la terreur.

Dans le rapide Cours de ses vastes projets,
La Gloire dont il brille accable les sujets (48).

Quoi qu'il en soit, on peut voir ce que disent Ménage & Mr. Bayle de la maniére dont ces sortes d'imitations & de Copies se peuvent faire innocemment & de bonne-foi. Leurs réflexions à cet égard sont très naturelles, & très dignes de considération (49). Mais, notez bien, que le premier avoit un intérêt tout particulier à faire valoir & deffendre cette cause; qu'il étoit fortement accusé, non seulement d'avoir pillé des Demi-Vers & des Vers entiers à différens Auteurs, chose qu'il soutient être très permise, & même louäble (50); mais encore, de s'être approprié des Ouvrages entiers, comme l'*Historia Philosophica*, de Jonsius, qu'il a fait entrer dans son Commentaire sur *Diogene Laërce*; les *Parerga* de Scipion Gentilis *sur les Pandectes*, qu'il a tout refondus dans ses *Amœnitates Juris*; & les *Observations de Mr. Chevreau sur Malherbe*, qu'il revit & publia sous le même titre (51): que ses anciens amis, après avoir longtems essuié les travers de sa *vanité insupportable, & redouté les facheux effets de son ressentiment toujours excessif*, n'ont pourtant pû se dispenser enfin de lui reprocher, de n'avoir *jamais rien fait de lui-même, qui ne fût ou imité ou dérobé d'autrui, comme l'en ont convaincu ceux qu'il a provoqués par son procédé méprisant & mordant*; & de n'avoir fait de *bons Vers, que parce qu'ils sont composés de lambeaux d'Auteurs, que son travail & sa mémoire, qui lui tiennent lieu d'esprit & de sens, lui fournissent* (52): qu'il s'étoit tellement accoutumé à cette injuste pratique, qu'il en avoit acquis les titres peu honorables de *Parasite de tous les Livres* (53), & de *Voleur des grands Chemins du Parnasse*; témoin cette Epigramme aussi ingénieuse que sanglante, qui fut autrefois décochée contre lui,

Lesbia nulla tibi est, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cynthia nulla tuo;
Sed, cum doctorum compiles Scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta Laverna tibi (54):

qu'il avoit une telle démangeaison a cet égard, qu'il n'a pû résister à la tentation de s'emparer de cette simple bagatelle de Joachin du Bellay,

Mais en Latin le bon Abbé
N'y entendoit, ni A, ni B,

dont il a fait cette Epitaphe satirique de l'Abbé Bonnet,

C'y-dessous gît Mr. l'Abbé,
Qui ne savoit, ni A, ni B.
Dieu nous en doint bientôt un autre,
Qui sache au moins sa Patenotre (55):

& enfin, qu'il se deffend aussi ridiculement de cette accusation par le *votre très humble & très obéïssant Serviteur* d'une Lettre de Balzac (56), qu'il se justifie pitoyablement de toutes les louänges qu'il s'est données lui-même, par celles que se sont données de même quantité d'autres Poëtes (57); & d'avoir fait tant de Vers de Galanterie, quoi qu'Ecclésiastique, par sa longue & peu fidelle *Liste des Ecclésiastiques célèbres qui ont écrit d'Amour en vers ou en prose* (58). En effet, comme ce n'est ici que justifier de grandes sottises par d'aussi grandes, ce n'est-là que défendre une injustice criante par une très fade & très insipide plaisanterie.

(48) Tiridate, *Act. II, Scen. II, pag.* 281. *Ce n'est pas le seul plagiat, qu'on ait remarqué dans les Oeuvres de cet Auteur. Un Anonime lui a reproché, dans le* Mercure de Juin 1721, d'avoir reproduit *tout le* Themistocle *de* du Rier, *dans la même Ordonnance, & en autant de Vers, sous le titre* d'Alcibiade.

(49) *Voyez* Menage Observ. sur Malherbe, *pag.* 223-226; *& le* Diction. Critiq. de Mr. Bayle, *Article* RACAN, *Remarq.* (*A*).

(50) Menage, Anti-Baillet, *Article CXXVIII, pag.* 126, *& suiv. Voies, par exemple, un vers de son Eclogue intitulée* Christine, *faite pour la Reine de Suéde*

Des Rivières de Sang, des Montagnes de Morts,

qu'il s'étoit contenté de renverser de celui-ci,

Des Montagnes de Morts, des Rivières de Sang,

de la I Scene du III Acte du Nicomede *de* Pierre Corneille; *car, il ne se faisoit aucun scrupule de piller les Auteurs les plus illustres & les plus connus.*

(51) *Voyez* Morhofii Polyhistor, *Tom. I, pag.* 929. *& dans les* Oeuvres mêlées de Mr. Chevreau, *Tom. I, pages* 103 — 107, *sa Lettre* à Mr. de Benserade.

(52) *C'est ainsi que s'exprimoit* Chapelain, *dès* 1662 *&* 1664, *dans son* Mémoire des Gens-de-Lettres vivans en 1662, *dressé par* Ordre de M Colbert, *& dans une* Lettre à Heinsius. *Voyez ses* Mélanges de Littérature, *pag.* 187, 188; *&* 96. *S'il avoit connu de pareils Passages quel* Anti-Chapelain *n'auroit il point fait? Lui, qui ne feignit point de traiter aussi lâchement que faussement de* Bougre *& de* Sodomite *Mr.* Baillet, *incomparablement plus sage & plus réglé que lui. Voyez les* Rem. sur Homere & Virgile, *Tom. II.*

(53) *Là-même, pag.* 105; *&* 294, *où on le met au rang de ceux*, qui se parent de ce qu'ils dérobent, & qui ne sont riches bien souvent que du bien d'autrui. *Sous le mot* autrui *du* Diction. de Richelet, *on remarque, qu'il n'y eut jamais un* Homme plus prodigue des pensées d'autrui, & plus avare des siennes.

(54) *S'étant choisi pour Maitresse Poëtique Mle.* de la Vergne, *il l'appelloit en Latin* Laverna: *&* Laverna, *comme tout le monde sait, étoit la* Déesse des Voleurs. *Ce fut pour elle, qu'il répandit dans le Public ce rare effort de génie,*

Ce Portrait ressemble à la belle;
Il est insensible comme elle:

encore l'avoit-il dérobé à Claude de l'Etoile. *Voyez le* Recueil des Epigrammatistes François, *Tom. I, pag.* 82 *&* 262.

(55) Oeuvres mêlées de Chevreau, *Tom. I, pag.* 107.

(56) Menage, Anti-Baillet, *Art. CXXIX, pag.* 189.

(57) *Là-même, Art. CXXXVI — CXLIII, pag.* 218 — 234. *Voyez aussi Art. CXVIII, pag.* 140 — 150, *avec quelle complaisance il répète toutes les louänges qui lui sont venues d'ailleurs.*

(58) *Là-même, Art. CXLIV, CXLV, pag.* 235, 238, *& suiv.; mais, sur-tout, pag.* 246, *où l'on trouvera un dénouement bien digne de cette Plaisanterie du Poëte,* belle conclusion, & digne de l'exorde! *Aussi Mr.* de la Monnoie *ne l'a-t-il point épargné dans ses Notes.*

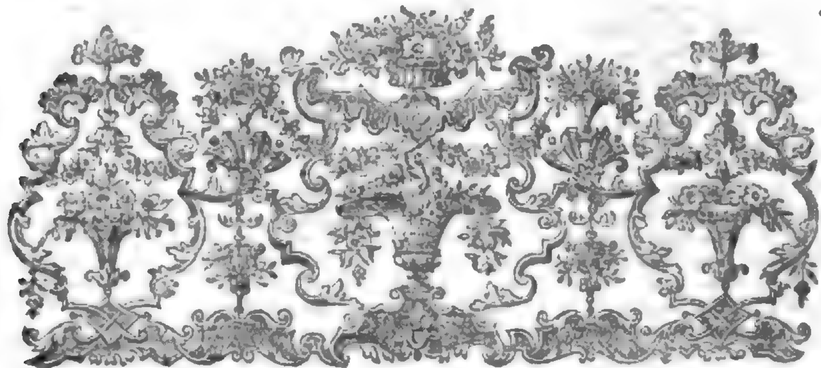

T.

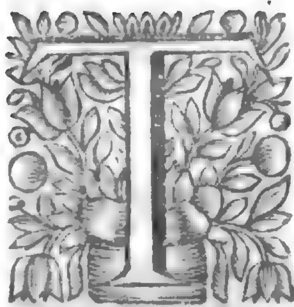

ARDIF (GUILLAUME), en Latin TARDIVUS (*A*), étoit du Puy en Velay (*a*), & fut, à la fin du XV Siécle, un Professeur en Belles-Lettres & en Eloquence, au Collège de Navarre, dans l'Université de Paris (*B*), où le célèbre Reuchlin se fait honneur d'avoir été son Elève (*C*); mais dont, ni le Docteur de Launoi, ni le Professeur Gibert, ne font néanmoins aucune mention dans leurs Ouvrages (*D*). Il étoit, outre cela, Lecteur, ou, comme on s'exprimoit alors, *Liseur* en Titre d'Office, du Roi Charles VIII (*b*): & l'on a divers écrits

(*a*) *Voyez ci-dessous les Citations* (7), (8), (9), (13), (15), (16). Le Clerc, Bibliothéq. du Richelet, *pag. xix, dit du* Puy ou de quelq. autre endroit du Velay; *mais, à quel bon ce rafinement, puisque tous les Ecrivains, & lui-même, disent du Puy?*

(*b*) *Voyez ci-dessous Citations* (12) & (16).

(*A*) GUILLAUME TARDIF, *en Latin* TARDIVUS.] Le nom François de cet Auteur étant incontestablement TARDIF (1), on ne voit pas pourquoi l'Historien de l'Université de Paris a témoigné là-dessus quelque doute, en intitulant l'Article, qu'il en a dressé, GUILLELMUS TARDINUS *aliis* TARDIVUS (2). Peut-être y a-t-il été entrainé par l'autorité de Naudé, qui le nomme de même TARDIN (3) Mais, si l'un & l'autre avoient consulté ses Ouvrages, ou bien simplement Gesner & ses Abbréviateurs (4), ou la Croix du Maine & du Verdier (5), ils ne seroient point tombés dans cette erreur, legère en apparence, mais d'autant plus importante, qu'il y a effectivement un Ecrivain nommé réellement TARDINUS, Auteur d'un Ecrit de Médecine, intitulé *Dissertatio Physiologica de Pilis*, & imprimé *à Tournon*, *chez Claude Michel*, *en* 1609, *& en* 1619, *in* 8°, (6). Allard, *Bibliothéque de Dauphiné*, pag. 210, lui donne de plus, *Dissertatio de Partu Undecimestri*, & *Dissertation sur la Fontaine qui brule*, mais sans en indiquer les éditions.

(1) *Voyez ci-dessous les Titres de ses Ouvrages.*

(2) Bulæi Hist. Univerfit. Parif. *Tom. V, pag.* 881, 882.

(3) Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI, *pag.* 14, & *suiv. dans une Liste des Savans qui ont illustré le Regne de Louis XI, où il place mal* Jean Boutillier *bien antérieur*, & Jodocus Badius *postérieur; & où il nomme mal Guill. Fer-leon*, Forteons; *Jean Soreth*, Sireth; *Wesselus Gansfortius de Groningue*, Weselus Gransfortius de Groninge, *qu'il double sous* le nom Chimérique de Jean Vulceus de Groninge: *on nomme mal aussi* Tardinus *notre* Tardif *ci-dessous après la Citation* (13). R. Simon, Biblioth. Crit. *Tom. IV, pag.* 169, *le nomme beaucoup plus mal* Tortdieu.

(*B*) *Professeur en Belles-Lettres & en Eloquence dans l'Université de Paris.*] C'est ce qu'on sait assez, tant par ses Ouvrages, que par les dépositions de divers Ecrivains tant de son Siècle, que postérieurs; mais, c'est ce qu'on ne sauroit mieux prouver, que par celle de l'Historien de cette Université même. GUILLELMUS TARDINUS, *aliis* TARDIVUS, dit-il, *Aniciensis, docuit Grammaticam in Collegio Navarrico. Eum audivit Reuchlinus in ea arte. Docuit quoque magna Nominis famâ Rhetoricam, quam Carolo VIII, tum adhuc Delphino, dedicavit* . . . . *Floruit ab anno circiter* 1470, *ad finem usque seculi* (7).

(*C*) *Le célèbre Reuchlin se fait honneur d'avoir été son Elève.*] C'est dans cette belle *Lettre* qu'il écrivit à Jaques le Fèvre d'Etaples, au sujet de la confirmation, qu'il craignoit de la part de l'Université de Paris, de la censure qu'avoient faite de son *Speculum Oculare* les Dominicains de Cologne & la Faculté de Théologie de Louvain. Il y parle avec éloge & reconnoissance, non seulement de Tardif, mais même des différens autres habiles Maîtres dont il avoit reçu des leçons dans cette Université. *Ipse ego*, dit-il, *quondam in vestra Gallia ex Discipulis* Georgii Tiphernatis *adolescens Parisiis acceperam Græca Elementa*, *anno Domini* 1473; *quo in tempore illic &* Joannem Lapidanum, *Theologiæ Doctorem*, *in Grammaticis ad Sorbonam*; & GUILLIELMUM TARDIVUM, *Aniciensem*, *in Vico S. Genovefæ*, & Robertum Gaguinum, *apud Mathurinos*, *in Rhetoricis Præceptores habui*, *cum essem e Familia Marchionis Friderici Principis Badensis*, *nunc Episcopi Trajectensis*, *συμφοιτητής*. *Demum post aliquot annos*, *e Suevia rediens ad Parisios*, Georgium Hermonymum, *Spartitam*, *Græce docentem assecutus sum* (8).

Un autre Etranger, savoir François Fleuri, ou *Francesco Florio*, Florentin, mais établi en France, & vraisemblablement dans l'Abbaïe de Marmoustier auprès de Tours, lui dédia son Histoire ou son Roman *de duobus Amantibus, seu de Amore Camilli & Emiliæ, Aretinorum, Liber*, portant l'indication d'*editus Turonis in Domo Domini Guillermi Archiepiscopi Turonensis*, *pridie Kalendas Januarii*, *anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo*: indication, & date, qui ont jetté le trouble & la dissension parmi les Historiens de l'Imprimerie, en ce que ne s'accordant point avec ce que l'on connoit de bien certain touchant l'Introduction de ce bel Art en France, les uns ont pris parti pour, & les autres parti contre. Voyez l'Histoire de l'IMPRIMERIE.

(*D*) *Ni Launoi, ni Gibert, ne font mention de lui dans leurs Ouvrages.*] Les Ouvrages de ces deux célèbres Ecrivains, que j'ai particulièrement ici en vûë, sont, I, l'*Historia Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis*, imprimée *à Paris*, *chez la Veuve Martin*, *en* 1677, *en* 2 *volumes in* 4°, qui fut pendant quelque tems fort négligée sous ce vrai titre, mais qui réussit mieux quelques années après sous celui-ci qu'on y substitua, quoique moins fidèle, & conséquemment moins convenable: *Academia Parisiensis illustrata, quatuor partibus divisa*; I, *continens quæ ab anno M. CCC. IV. usque ad annum M. DC. XL. in Regio Navarræ Gymnasio gesta sunt*; II, *Regiæ Navarræ Elogia*; III, *Scriptores CXXXIV*, *Scriptorumque vitam seu elogia*, *cum operum indice*; IV, *Doctorum CLXIII*, *qui bene acta vita claruerint*, *Elogia*; reproduit *à Paris*, *chez la même Veuve & Jean Boudot*, *en* 1682: tant il est vrai, que ce n'est pas toujours la bonté d'un Ouvrage qui le fait vendre, & qu'il y a bien de la fantaisie dans le choix des curieux! II. *Les Jugemens des Savans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique avec un Précis de la Doctrine de ces Auteurs*, *par Mr.* GIBERT, *Professeur en Rhétorique au Collège de Mazarin*, imprimés, *à Paris*, *chez J. Estienne en* 17 . . . *& suiv. en* 5 *vol. in* 12; & réimprimés *à Amsterdam*, *par la Compagnie*, *en* 1725, *in* 4°, comme Tome VIII, des *Jugemens des Savans de Mr.* BAILLET. Entant que du *Collège de Navarre*, Tardif devoit avoir place parmi ces 134 Ecrivains de cette Maison si savamment recueillis par le Docteur

(4) Gesneri Biblioth. *folio* 294. Abbreviat. *pag.* 314.

(5) Bibliotheques Françoises, *pag.* 154, & 512.

(6) Konigii Biblioth. *pag.* 791. Biblioth. Barb. *Tom. II*, *pag.* 44, van der Linden, Mercklin. & Manget, *le nomment* Tardinius, *& ne lui donnent que cet Ouvrage.*

(7) Bulæi Hist. Univerf. Paris. *Tom. V*, *pag.* 881. *Comme on le va voir, dans la Citation suivante*, Reuchlin *dit lui-même, que ce fut sous* la Pierre, *qu'il étudia la* Grammaire, *& sous* Tardif & Gaguin *la* Rhetorique. *Dans son* Addition à l'Hist. de Louis XI, *pag.* 14, Naudé *les nomme tous trois pour la* Grammaire: *d'autant plus blamables l'un & l'autre, qu'ils citent tous deux les propres termes de* Reuchlin.

(8) Reuchlini Epist. ad J. Fabrum Stapulensem *prid. Kal. Sept.* 1514, *apud* Hist. Univerf. Parisiensis, *Tom. VI*, *pag.* 61, 62.

écrits de sa composition, dont je donnerai ci-dessous le catalogue & la notice (*E*). A s'en tenir au titre du quatriéme de ces Ecrits, on ne sauroit guères ce que c'est que ce *Balbus* ou *Accelinus*. Mais, on sait d'ailleurs, que c'étoit un Italien (*c*), nommé HIERONYMUS BALBUS en Latin, ou GIROLAMO BALBO ou BALBI en Italien; qu'il s'étoit établi à Paris; & qu'il y étoit devenu Professeur en Humanités, ainsi

(*c*) *Voyez ci-dessous, au commencement de la Remarque* (*F*), *Citation* (19).

teur DE LAUNOY; & entant qu'Auteur d'une *Rhétorique*, qui a même eu autrefois sa vogue, il devoit de même être placé parmi les *Maitres d'Eloquence* si soigneusement rassemblés par Mr. GIBERT, ne fut-ce même que dans la *liste des Auteurs dont il n'a pas cru devoir parler*; mais, probablement ces Messieurs ne le connoissoient pas, ou ne s'en sont point souvenus.

(*E*) *L'On a divers Ecrits de sa composition, dont je donnerai ci-dessous le catalogue & la notice*] Je trouve que ses écrits sont au nombre de six, & de sujets assez variés; mais, je ne saurois en dire qu'assez peu de choses, vû la sécheresse, & même la négligence, avec lesquelles la plûpart des Bibliothécaires s'acquittent de la tâche qu'ils se sont imposée.

I. Le prémier est une *Grammaire Latine*, dont du Verdier & Spachius ne nous indiquent uniquement que le titre GUILERMI TARDIF, *Aniciensis*, *Grammatica* (9); mais, que la *Bibliotheca Baluziana*, pag. 400, nous apprend avoir été imprimée *du tems de Charles VIII*, *in* 4°.

II. *Rhetoricæ Artis*, *& Oratoriæ Facultatis*, *Compendium*; *cum Praxi Exordiorum ex gravissimis Auctoribus excerpta*, imprimé *en Italie*, *ou en France*, *en* 24. *Feuilles ou Feuillets in* 4°, dit Gesner (10). S'il est vrai que cette *Rhétorique* soit dédiée à Charles VIII, encore Dauphin, comme on l'a vû ci-dessus Citation (7), il est plus naturel de croire, qu'elle a été imprimée en France, & même à Paris. Quoi qu'il en soit, en voici le but, selon la *Préface* de l'Auteur. *Rhetoricam Artem*, *Oratoriamque Facultatem*, *a Cicerone*, *Quintilianoque*, *quatuor & viginti voluminibus*, *multisque locis*, *varie conscriptam*, *quaque uterque commodissime videtur præcipere*, *excellentissima libans ordine hoc in Compendium brevissime redegi. Ego namque officiosius credidi afficere nihil*, *quam scientiam hanc*, *verissimis illorum sententiis*, *ornatissimisque verbis*, *reddere omnibus familiarem.* Et en voici la disposition, & l'arrangement. *Præfatio. Rhetoricæ definitio*, *materia*, *partes*, *& opus. De ordine in excogitanda Oratione. De Generibus Causarum. De Affectibus. De Judiciali Genere*, *& ejus Exordio*, *Narratione*, *Partitione*, *Confirmatione*, *Argumentis & Argumentationibus*, *Refutatione*, *Conclusione. De genere deliberativo*, *& ejus exordio & reliquis fere ut supra*, *& de remuneratione beneficii. De Genere demonstrativo similiter: item de Dispositione*, *Elocutione*, *Elegantia*, *Compositione*, *Exornatione. Quæ Exornationes Exordio*, *Narrationi*, *Confirmationi*, *Refutationi*, *aut Conclusioni*, *peculiariter congruant. De tribus Figuris dicendi. De Memoria*, *Pronunciatione*, *Imitatione*, *Exercitatione. De Oratore. Compendii Peroratio.* C'est Gesner, qui nous a conservé cela (11): & je l'ai d'autant plus volontiers transcrit ici, que le Livre est très rare, & que cet exposé pourra servir à desabuser ceux qui s'imaginent si faussement, que les *Rhetoriques de Collège*, & sur-tout celles de ce tems-là, ne sont que desordre, confusion, & pur Pédantisme. D'ailleurs, on jugera par-là du choix judicieux de l'Auteur dans ses guides, & de la netteté de son stile.

III. *Apologues d'*ESOPE, *traduits du Latin de* LAURENT VALLE, *par* GUILLAUME TARDIF, *Liseur du Roy Charles VII*, (peut-être faudroit-il *Charles VIII*:) *vieille Edition*, *avec figures enluminées*, *in folio* (12): Edition, contenant seulement trente-trois *Fables*, dont ne font aucune mention, ni la Croix du Maine, ni du Verdier, ni les plus notables Bibliothécaires.

(9) Du Verdier, Biblioth. Franc. *pag.* 512. Spachii Nomenclator Scriptorum Philosophicor. *pag.* 50.

(10) Gesneri Bibliotheca, *fol.* 194. Epit. Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 314 Spachii Nomenclator Philosoph. *pag.* 254.

(11) Gesneri Bibliotheca, *folio* 294.

(12) Labbe Bibliotheca Manuscriptor. *pag.* 341.

IV. *Anti-Balbica*, *vel Recriminatio Tardiviana*, *sive* GUILLELMI TARDIVI, *Aniciensis*, *in Balbum*, *imo Accelinum*, *Defensio*: edita *Parisiis*, *anno* 1495, *in* 8°, (13). Dans la *Bibliotheca selectissima*, *Amstelodami apud P. Mortier*, *Mense Novembri* 1743, *distrahenda*, on trouve ce titre bien plus long, & assez différent, en ces termes, Tom. I, pag. 422: *Anti-Balbica*, *S. Anti-Accelina*, *S.* GUILLERMI TARDINI, *Aniciensis*, *in Balbum*, *imo Accelinum*, *Defensio Anti-Balbica in Gerronymum Barbarum*, *famosum Doctorem bonorum*, [&] *Tardini Aniciensis Detractorem*, *Responsio*; où il semble que le titre soit double & répété, & les mots de *Gerronymus* & de *Barbarus*, corrompus à dessein. A cela l'on ajoute, que cette *ancienne Edition* paroit être de 1490. Y en auroit-il eu deux éditions, l'une datée, & l'autre sans date? Quoi qu'il en soit, cet *Anti*, inconnu à Mr. Baillet, ainsi que grande quantité d'autres, est une Réponse à une Piéce écrite contre lui par un autre Professeur de l'Université de Paris, intitulée *Rhetor gloriosus*: &, de la maniére dont s'exprime à cet égard l'Historien de cette Université, il semble qu'il se l'étoit volontairement attirée. *Nec caruit æmulis & invidis*, dit cet Historien, *a quibus lacessitus est*, *ut & ipse alios lacessebat. Inter cæteros vero* Hieronymum Balbum *insectatus est*: *& vicissim Balbus volumen in eum edidit titulo* Rhetoris gloriosi, *&c.* (14).

V. C. JULII SOLINI *de Mirabilibus Mundi Liber*, *cui Titulus Polyhistor*, *editus cura* GUILLELMI TARDIVI *Aniciensis*: impressus *circa annum* 1498, *in* 4°, (15).

Fabricius ne parle point de cette édition dans sa *Bibliotheca Latina*, ni de cet Auteur dans sa *Bibliotheca Latina mediæ & infimæ ætatis*.

VI. L'*Art de Faulconnerie & des Chiens de Chasse*. Paris, 1492, in folio, cité *pag.* 353, de la *Biblioth. MSS.* du Père Labbe, qui n'en a pas connu l'Auteur. *L'Art de Fauconnerie*, *& des Chiens de Chasse*, *par* GUILLAUME TARDIF *du Puy en Vellay.* Paris, 1506, in 4°; éditions inconnues à la Croix du Maine & à du Verdier: ou autrement, *la Fauconnerie*, *divisée en deux Parties*, *dont la prémière enseigne à cognoistre les Oyseaux de Proye desquels on use*, *les gouverner*, *& les Médecines pour les entretenir en santé*; *& la seconde enseigne les Maladies des dits Oyseaux*, *& les Remèdes d'icelles*: *par* GUILLAUME TARDIF, *du Puy en Velay*, *Liseur du Roy Charles VIII*, *du nom.* Imprimée *à Poictiers*, *par les Marnefs & les Bouchets*, *en* 1567, *in* 4°, (16).

Cela a été réimprimé depuis sous ces titres mieux digérés, *la Fauconnerie de* GUILLAUME TARDIF, *Lecteur du feu Roy Charles VIII*, *du nom*, *& à lui dediée*: *divisée en deux Parties*, *la prémière*, *en laquelle est traicté comme on cognoist les Oiseaux de Proye*, *comme on les enseigne & gouverne*, *& comme on les entretient en bon poinct & en bonne santé*, contient LII, Chapitres; *la seconde*, *contenant les Maladies des Oiseaux*, *& les Médecines d'icelles*, en contient XLV: & cela à la suite de la *Fauconnerie de* JEAN DE FRANCHIERES, *Grand-Prieur d'Aquitaine*, & avant la *Fauconnerie de Messire* ARTELOUCHE DE ALAGONA, *Chambellan du Roy de Si-*

(13) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 403.

(14) Bulæi Histor. Universitatis Parisiensis, *Tom V*, *pag.* 881.

(15) Bibliotheca Telleriana, *pag.* 214.

(16) Du Verdier & la Croix du Maine, Bibliothéques Françoises, *pag.* 156, & 512.

ainsi que Tardif (*F*). Trithéme, qui ne le voyoit que dans l'éloignement, en a fait un magnifique Eloge (*G*): mais, d'autres Gens, qui le voyoient de plus près, & qui le connoissoient mieux, en ont fait un tout autre portrait (*H*). S'étant indiscrétement brouillé avec quelques Savans de son tems, cette dispute donna lieu à des recherches concernant ses mœurs & sa conduite: &, de peur de se voir justement puni de quelques transpositions Italiennes, il se sauva fort à la hâte de France en Angleterre (*I*); & l'on n'a plus entendu parler de lui depuis.

Quel-

Sicile; un *Recueil des Oiseaux de Proye qui servent à la Vollerie & Fauconnerie, par G. B.*; & la *Venerie de* JACQUES DU FOUILLOUX, *Gentil-Homme du Pays de Gastine en Poictou, jadis par luy dédiée au Roy Charles IX:* le tout *à Paris, chez Abel Langelier, en* 1606 *&* 1607, *in* 4°. Dans son *Epitre Dédicatoire à Charles VIII*, GUILLAUME TARDIF, *du Puy en Vellay, son Lecteur très humble*, lui *dédie son Médiocre Engin & Science*, aïant, *après plusieurs Oeuvres à son nom composées par son commandement, & pour recréer sa Royale Majesté entre ses grandes affaires, rédigé en un petit Livre tout ce qu'il a peu trouver servir à l'*Art de Fauconnerie, *le traduisant en François des Livres Latins du Roy* Daucus *qui prémier trouva & escrivit l'*Art de Fauconnerie, *de* Moamus, *de* Guillinus, *de* Guicennas, *& d'autres bien savans au dit art.* Jean de Franchieres avoit de même tiré sa *Fauconnerie* de *trois Maistres fort sçavants & renommés en cet art, sçavoir est* Molopin *Fauconnier du Prince d'Antioche*, Michelin *Fauconnier du Roy de Chypre, &* Aimé Cassian, *Grec de Nation, Fauconnier des Grands-Maitres de l'Ile de Rhodes.*

A l'occasion de ce dernier Ouvrage de Tardif, les Abbréviateurs de Gesner font de lui un nouvel Auteur, qu'ils disent natif *de Puteo*, traduisant ainsi *le Puy en Velay*, au lieu d'*Anicium*; & ne s'appercevant pas, que c'étoit positivement le même Ecrivain dont ils venoient de parler, & auquel ils auroient dû donner le nouvel Ouvrage qu'ils indiquent en ces termes: GUILLELMI TARDIVI, *de Puteo, ad Carolum Octavum, Gallorum Regem, Liber de Arte Accipitrum seu Falconum, quem transtulit ex Latinis Libris Regis* DANCHI (*qui primus invenit & scripsit Artem Falconum,*) & MOAMI, GUILLINI, & GUICENNASI; impressus *in octavo* (17). Auroit-on réellement quelque Edition Latine sous ce titre: ou bien n'est-ce simplement en Latin que l'indication de l'Ouvrage François? Ces mots *quem transtulit ex Libris Latinis*, semblent l'insinuer; vû qu'il seroit ridicule de dire *traduit du Latin en Latin.* Quoi qu'il en soit, voilà des Ecrivains dont il seroit bien difficile de dire quoi que ce soit de positif. Dailleurs, je trouve quelque apparence, qu'on ait mis cela en Latin, témoins ces Editions. GU. TARDIVUS *de Arte Accipitrum, una cum* FRIDERICI II *Imperatoris Arte venandi cum Avibus, &* MANFREDI *Regis Additionibus*, faites *à Bâle, en* 1578, *& à Augsbourg, en* 1596, *in* 8°, (18). Mais, comme il n'y est point parlé des étranges Auteurs, ci-dessus nommés, je ne sai plus que conclure de tout cela: & pour en bien juger, il faudroit voir ces Editions mêmes, & les conférer avec la Françoise.

(17) Epit. Biblioth. Gesneri, pag. 114.

(18) Draudii Biblioth. Class. 1029. Lipenii Bibl. Phil. *Tom. II, pag.* 1.

(*F*) HIERONYMUS BALBUS .... *Professeur en Humanités, ainsi que Tardif.*] C'est ce que nous apprend particuliérement l'*Historien de l'Université de Paris*, dans le *Catalogue des illustres Ecrivains de son VII. Siécle*, c'est-à-dire depuis 1400 jusqu'en 1500. HIERONYMUS BALBUS, dit-il, *Italus, in Artibus Magister celeberrimus, Philosophus clarus, Rhetor facundus, Metro excellens & Prosa, ingenio præstans, & disertus Eloquio, qui docendo, legendo publice & docendo, inquit Trithemius, magnam gloriam apud Gallos & Parisienses commeruit. Ab Universitate, cum Fausto Andrelino, & Cornelio Vitellio, admissus est in Comitiis 5. Septembris* 1489. *ad Lectiones publicas in Arte Humanitatis, ut legitur, in Actis Germanicæ Nationis. Composuit, inter cætera, contra M. Guillelmum Tardinum. seu Tardivum, Rhetorem, Opusculum quoddam, cui titulum apposuit* Rhetoris gloriosi; *&c.* (19). Il paroît par là, qu'il avoit composé quelques autres Ouvrages: mais, celui-là est le seul qu'on connoisse; &, s'il en faut croire Hendreich, il a été imprimé à Rome (20). Trithéme, qui dit l'avoir lû, en a porté ce jugement avantageux. *E quibus*, dit-il, *ego adhuc vidi tantum Volumen magnis eloquentiæ Salibus conditum, in quo calumniis, respondet cujusdam Guilhelmi Tardivi, Rhetoris, per modum Dialogi, sub suo, Caroli Phernandi* (21), *Petri Cohardi* (22), *& ipsius infensoris nominibus, cui titulum imposuit* Rhetoris gloriosi Liber I, *incipiens* Inter ea Officia quibus. *De aliis nihil vidi. Vivit adhuc in Gallia, scribens & varia componens, sub Maximiliano Romanorum Rege illustrissimo, anno Domini M. CD. XCIV.* (23).

(19) Bulæi Histor. Universit. Parif. *Tom. V, pag.* 882.

(20) Hendreich Pandectæ Brandenburg. *pag.* 390.

(21) *Cet illustre Flamand, surnommé l'Homere moderne, à cause de son aveuglement, qui ne l'empêcha pas de devenir un très savant Homme, & d'enseigner les* Belles-Lettres, *à* Paris, *avant que de se faire Benedictin dans l'Abbaie de Chesal-Benoit, où il mourut.*

(22) Pierre Choart, *premier Président au Parlement de Paris.*

(*G*) *Trithéme, qui ne le voyoit que dans l'éloignement, en a fait un magnifique Eloge.*] On vient d'en voir une partie dans la Remarque précédente, de sorte qu'il ne me reste plus qu'à en ajouter ici le commencement & la fin. HIERONYMUS BALBUS, dit-il, *Vir celeberrimæ opinionis, in omnibus Disciplinis bonarum Artium egregie doctus ..... Scripsit quædam ingenii sui præclara Opuscula, quibus nomen suum Posteritati commendavit* (24). En réünissant tout cela, on ne sauroit guères voir de portrait plus avantageux d'un Homme de Lettres: mais, on en va voir un bien différent dans la Remarque suivante.

(23) Tritheimius de Script. Ecclesiast. *Art. CMXLII, pag.* 227. *Editionis Fabricianæ.*

(24) *Idem, ibidem.*

(*H*) *Des Gens, qui le voyoient de plus près, ... en ont fait un tout autre portrait.*] On pourra s'en convaincre pleinement par les extraits que je vais transcrire, non seulement d'après Publius Faustus Andrelinus avec lequel il s'étoit brouillé, mais même d'après Gaguin son ancien ami, que sa mauvaise conduite avoit dégouté de son commerce. *Scripsi ego in Balbum*, dit le premier, *& invitus quidem, ut eum stylo repellerem, qui me prius gladio petierat. Si culpa fuit scripsisse, multo major fuit, ut Hieronymi verbis utar, provocasse* (25). *Qui Poësim autem*, dit le second, *Musasque tantum initio professus fuisset, omnem ferme, parvo post tempore, Disciplinam se interpretaturum jactavit. Quippe qui & Justinianæi Digesti, & nonnullorum ex Jure Pontificio, enucleationem, audacissime magis quam prudenter assumpserit. Nec a Spheræ explanatione fidens sibi interpres temperavit. Adeo impudentissimus erat ignotarum sibi Artium usurpator* (26). Voilà bien, en général, le vrai portrait de nos Fanfarons Littéraires, qui se vantent, aussi ridiculement qu'impudemment, de se distinguer dans toutes les Sciences; &, en particulier, d'un d'entre eux, qui, voulant briller & primer parmi les Historiens, les Philosophes, les Politiques, les Mathématiciens, & même abimer le crédit des Théologiens, parvint enfin à se décréditer lui-même, & à perdre petit-à-petit l'estime qu'on lui avoit accordée en qualité de Poëte.

(25) Fausti Andrelini Epist. ad P. Coardum, *apud* Histor. Univers. Parif. *Tom. V, pag.* 881.

(26) Rob. Gaguini Epist. ad F. A. *apud* Hist. Univers. Parisiensis, *Tom. V, pag.* 881.

(*I*) *S'étant indiscrétement brouillé avec quelques Savans, ... il se sauva fort à la hâte de France en Angleterre.*] On a vû ci-dessus Remarque (*F*), qu'il s'étoit brouillé vivement avec nôtre Tardif; & dans la précédente, qu'il avoit attaqué Faustus Andrelinus: & voici de quoi confirmer en même tems, & cette derniére imprudence, & mon texte. *Immortale bellum* Fausto *intulit.* Faustus *plurimos adversus eum concitavit; &, detectis criminibus, quæ non expiantur nisi flammis, coëgit fugere in Angliam anno* 1496: *extatque Fausti apud Gaguinum Ecloga valde mordax in ejus fugam* (27). L'accusation est si grave, qu'il étoit, non seulement de l'équité, mais même de la derniére nécessité, de ne la point avancer sans quelque preuve décisive & bien authenti-

(27) Bulæi Hist. Univers. Parif. *Tom. V, pag.* 882. *Mr.* Bayle, *qui a fait un Article de ce* Faustus ANDRELINUS, *n'y dit rien de ses différends avec* Balbus.

que;

Quelques Ecrivains peu attentifs l'ont mal-à-propos dit François *(d)*: & quantité d'autres l'ont, beaucoup plus mal-à-propos encore, confondu avec un autre HIERONYMUS BALBUS, Vénitien selon les uns *(e)*, Génois selon les autres *(f)*, mais certainement Dominicain, Evêque de Gurck en Carinthie, & Auteur de divers Ouvrages dont on trouvera ci-dessous les titres (*K*). Après avoir dignement exercé divers Emplois pu-

(d) *Voyez particuliérement* Hendreich Pandect. Brandeburgicæ, *pag.* 190.

(e) Gonzei Catal. ill. Prædic. *pag.* 109. Fernandez, *apud* Giustin. *pag.* 416. Hendreich Pand. Brand. *pag.* 390. Chr. Iager Series Episcop. Gurrens. *apud* Quetif & Echard, *pag.* 78. *Ipsi* Quetif & Echard Scriptor. Ordinis Prædicator. recens. *Tom. II*, *pag.* 78.

(f) Mich. Pio, Progenie di S. Domenico in Italia, *fol.* 424. Raf. Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 113.

que; & c'est ce que je ne vois pas que du Boulay ait fait. Ce n'est pourtant pas que je récuse son témoignage, ni que je nie qu'il ait avancé un fait de cette importance sur l'autorité de quelque bon Garant à lui connu: mais, ce qui suffisoit pour lui ne suffit nullement pour ses Lecteurs; & c'est à quoi il auroit dû, ce me semble, faire une sérieuse attention. Si l'*Eclogue très mordante sur la fuite de Balbus* étoit sa seule preuve, elle ne vaudroit certainement pas un clou-à-souflet; les accusations des ennemis déclarés étant toujours récusables, & sur-tout lors qu'elles sont de cette atrocité. Quoi qu'il en soit, cette *Eclogue* paroît avoir été imprimée séparément sous ce titre indiqué dans la *Bibliotheca Verburgiana*, pag. 75: *Publius Faustus Andrelinus de Fuga Balbi ex Urbe Parisia*; edita *Parisiis*, 1494, *in* 4°. En ce cas, & si cette date est exacte, du Boulay place la fuite de Balbus au moins deux ans trop tard. Au reste, selon Erasme, qui connoissoit bien ce Faustus Andrelinus, qu'il traite quelque part de *Congerro meus*, & auquel il a adressé plusieurs *Lettres*, il est dépeint dans la CCCCLXXXIX, & dans la MCXXX, comme assez peu réglé dans ses mœurs, & de génie peu sociable. *Parisiensis Academiæ Candorem ac Civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit; nec tulerit solum, verum etiam aluerit evexeritque. Cum* Faustum *dico, multa tibi succurrunt, quæ nolim Litteris committere. Qua Petulantia solitus est ille in Theologorum Ordinem debacchari! Quam non casta erat illius Professio! Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum Galli Doctrinæ Hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa. . . . . . Ex non ita valde senibus discas licebit fuisse quondam Lutetiæ, qui* Faustum, *nunc cum* Tardivo, *nunc cum* Delio, *nunc cum* Balbo, *nunc cum* Scopo, *nunc cum alio atque alio committerent, non ob aliud nisi ut illorum insania fruerentur.* C'est l'Edition des *Erasmi Epistolæ*, faite *à Leide, chez Pierre van der Aa, en* 1703, avec celle de toutes ses Oeuvres, *en* 10 *volumes, in folio*, que je cite; & je remarquerai par occasion, que la *Table* de cette Edition n'est pas à beaucoup près aussi exacte qu'il seroit à souhaiter. Par exemple, sans nous éloigner de nôtre *Faustus Andrelinus*, on l'y divise en deux divers Personnages, l'un *Andrelinus* (Faustus) *Poëta laureatus & regius*, & l'autre *Faustus quidam*: Bévuë d'autant plus inexcusable, que les *Lettres* réciproques d'Erasme & d'Andrelinus, nombrées de suite LXV — LXXI, & inscrites *Erasmus Fausto Andrelino*, & *Faustus Erasmo suo*, prouvoient manifestement à cet inattentif Compositeur de Table, qu'il ne s'agissoit-là que d'un seul & même Homme.

J'ajouterai par occasion, que nôtre Publius Faustus Andrelinus fut fortement soupçonné, ainsi qu'Erasme & quelques autres, d'avoir composé le fameux Dialogue Latin contre le Pape Jules II, intitulé *Julius, &c.*; & que même il y en a eu une Edition publiée avec l'Indication de son nom, sous ce titre: *F. A. F.* (Fausti Andrelini, Foroliviensis,) *Poëtæ Regii, Libellus de Obitu Julii, Pontificis Maximi, anno Domini M. D. XIII.* C'est un *in octavo* sans aucune autre adresse. L'Histoire de cet Ouvrage, & du bruit qu'il a causé, étant assez connuë, je me contenterai d'ajouter comme un petit supplément, qu'il y a environ vingt ans, qu'un soi-disant Disciple de St. Augustin s'avisa de donner de ce *Dialogue* une Traduction Françoise, intitulée *Dialogue entre St. Pierre & Jules II, à la porte du Paradis*, suivie de *La Doctrine Catholique touchant l'Autorité des Papes*, & le tout imprimé *à Amsterdam, chez Bernard, en* 1727, *in* 12°. Dans son Article ANDRELINUS, Mr. Bayle n'observe point qu'on lui ait attribué ce *Dialogue*; &, en général, cet Article n'est pas un des meilleurs de son *Dictionaire*.

(*K*) *On l'a confondu avec un autre* HIERONYMUS BALBUS, ... *Auteur de divers Ouvrages dont on trouvera ci-dessous les titres.*] Gesner avoit très exactement distingué ces deux Auteurs. On a vû ci-dessus, Remarque (*E*), Num. II, ce qu'il a dit du premier: & voici comment il parle du second. HIERONYMI BALBI, *Episcopi Gurcensis* (28), Liber ad Carolum quintum Imperatorem de Coronatione, *impressus* Lugduni, apud Gryphium, 1530, in 8°, *Chartis 5 & dimid. Ejusdem* Epigrammata *extant, impressa, ni fallor.* De Rebus Turcicis, ad Clementem VI (29). De civili & bellica Fortitudine. *Et alia quædam* (30). Au lieu d'imiter cette sage distinction, les Abbréviateurs de Gesner, n'ont fait qu'un seul Article, & conséquemment qu'un seul & même Auteur, des deux *Hieronymus Balbus*, auquel ils attribuënt également, & le *Rhetor gloriosus*, & les autres Ecrits dont on vient de voir le détail, qu'ils finissent par *impressa sunt Romæ*; ajoutant de plus, *Claruit anno* 1520 (31): ce qui ne convient point au premier *Balbus*, absolument ignoré depuis 1496. Et Michel Giustiniani, qui a adopté cet Article des Abbréviateurs de Gesner sans restriction (32), n'est pas moins coupable qu'eux.

La plupart des Bibliothécaires, qui ont parlé de lui, lui donnent bien sa dignité d'Evêque; mais, presque aucun, excepté ceux de l'Ordre des Dominicains (33), n'en parle comme d'un Religieux de cette Société Ecclésiastique. Giustiniani, que je viens de citer, le nie même sur des preuves très frivoles (34): mais, c'est ce que les Pères Quetif & Echard ont savammant mis hors de tout doute par des preuves incontestables (35), dont je me contenterai de raporter celle-ci comme suffisamment convaincante: HIERONYMUS BALBUS, *Episcopus Corsensis, Vir varia Lectione & Eruditione insignis, ... meminisse debuerat*, SE ORDINIS ESSE DOMINICANI, *& S. Thomam, Dominicanorum Ducem, cujus Doctrinam in Cœlum usque non injuria extollit ipse, in illa esse opinione.* C'est ainsi que s'exprime le Docteur Navarre, son Contemporain; & cela, de son vivant même (36).

Ces mêmes Bibliothécaires, tant ceux de son Ordre, que les Etrangers, sont tous, non seulement fort secs & fort imparfaits, mais même assez inéxacts, excepté néanmoins les Pères Quetif & Echard, dont les recherches curieuses ne sont pas moins intéressantes ici, que dans tout le reste de leur Ouvrage. Ainsi je ne saurois mieux faire que de transcrire, avec quelques petites Additions quand il le faudra, la notice qu'ils nous ont donnée des Ecrits de l'Evêque de Gurck.

„ I. *Oratio, quam Romæ ad Hadrianum VI,*
„ *Pontificem Maximum, Ferdinandi Austriæ Archi-Ducis Legatus, habuit.* Hanc
„ laudat Ludovicus Jacob in *Bibliotheca*
„ *Pontificia.*" Il ne dit point si cela a été imprimé, ou non; & il ne lui donne de plus, que *de Potestate Romani Pontificis Librum I*, dont il ne note point non plus d'édition, & dont la présente liste ou notice ne fait aucune mention. Ce fut apparemment dans cette *Harangue*, qu'en qualité d'Ambassadeur il osa dire au Pape Adrien VI, en plein Consistoire: *Fabius Maximus rétablit les affaires de la République Romaine en temporisant; & vous, Saint Père, vous allez ruiner celle du St. Siége, & de toute la Chrétienté, à force de temporiser.* Cette vive Apostrophe n'abou-

(28) Navarre & Possevin, *disent* Corsentis. G. J. Vossius de Histor. Lat. *pag.* 651, *dit* Gorcensis seu Gurtiensis Hendreich *dit* Gesiensis. Giustiniani *dit toujours* Corsense.

(29) On *plutôt* VII.

(30) Gesneri Bibliotheca, *folio* 327 *verso.*

(31) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag.* 345.

(32) M. Giustiniani, gli Scrittori Liguri, *pag.* 416.

(33) Michel Pio, Ant. Senensis, Gozzeus, Fernandez, Altamura, &c.

(34) Giustiniani, *ibidem.*

(35) Quetif & Echard, Scriptores Ord. Prædicator. recensiti, *Tom. II*, *pag.* 78, 79.

(36) Martin. Navarr. sup. Cap. *Novit. de Judiciis*, Not. 3. Operum *Tom. II*, *pag.* 99.

publics, & avoir assisté, à Aix-la-Chapelle, en Octobre 1520, comme Ministre de Louïs Roi de Hongrie, au Couronnement de Charles-Quint qui lui donna peu après l'Evéché de Gurck, & à son nouveau Couronnement à Boulogne en Février 1530, il mourut à Vénise en 1535 (*L*). Les Abbréviateurs de Gesner en font mal-à-propos deux différens Auteurs (*g*).

[*g*] *Voyez ci-dessous la fin de la Remarque (E).*

boutit pourtant à rien, les profusions énormes de Léon X aiant épuisé les finances, & mis Adrien dans l'impuissance d'accorder le secours qu'on demandoit (37).

[37] Amelot, Mém. Hist. Tom. I, pag. 19.

„ II. *Ad Clementem VII de Civili & Bellica „ Fortitudine.* Liber, ex Mysteriis Virgilii „ Poëtæ depromtus. Romæ, [Minut. „ Calvus,] 1526, in 4°. Extabat in *Bi„ bliotheca Wittiana*, & laudatur in Cata„ logo edito Dordraci, 1701, in 12°, *pag.* „ 194, *num.* 1382." *Item*, Bononiæ, apud Phaëllum, 1530, in 4°.

„ III. *De Rebus Turcicis Liber ad eundem* [*Cle„ mentem VII.*] Romæ, [Minut. Cal„ vus,] 1526, in 4°. Extabat cum supe„ riori ibidem; & laudatur etiam Romæ, „ in Bibliotheca Barberina." De ce Livre, & des *Epigrammata*, ci-dessous num. V, les Abbréviateurs ne font mal-à-propos qu'un seul Ouvrage, encore plus mal-à-propos dédié au Pape Clément VI.

„ IV. *De futuris Caroli V Successibus Vatici„ nium.* Bononiæ, 1529, in 4°. Quæ „ editio in *Barberina* [*Bibliotheca*, laquel„ le change *Successibus* en *Successoribus*, & „ fait ainsi une *Prophétie sur les Succes„ seurs de Charles-Quint* de ce qui n'est „ réellement qu'une *Conjecture* politique„ ment hazardée *sur ses futurs Succès.*] „ prodit etiam inter *Germanicarum Rerum* „ *Scriptores*, *a* SCHARDIO *editos* Ar„ gentorati, Typis Wechel, 1624, in fo„ lio, pag. 872." Apparemment la même édition de *Strasbourg*, *Typis Ritholianis*, *anno* 1624, indiquée par Vossius *de Historicis Latinis*, *pag.* 651; car, il n'y avoit point de *Wechel* à Strasbourg. Hendreich, *Pandectar. Brandeb.* pag. 390, dit que cela est en Vers, & se trouve aussi dans GOLDASTI *Polit. Imp.* Part. III, pag. 244.

„ V. *Carmina quædam*, [*Epigrammata*, dit Ges„ ner,] & *alia*, Romæ edita, in 4°. „ Laudantur & inter *Delicias Poëtarum* „ *Italorum a* RANUTIO GHERO *col„ lectas* 1608. [Tom. I, pag. 311, & „ seqq.] In *Barberina* [*Bibliotheca*]."

„ VI. *Ad Carolum V Imperatorum de Coronatio„ ne Liber.* Bononiæ, Phaëlli, 1530, in „ 4°, pag. 79. Extat Parisiis in Regia. „ M. 350. Iterum Lugduni, Gryphii, „ 1530, in 8°, pag. 87. in Regia. M. „ 958, quæ editio elegans. Prodiit rursus „ cum PETRO DE ANDLO, Argentinæ, „ 1612, in 4°. Et apud GOLDASTUM „ *Polit. Imper.* Francof. ad Mœnum, „ 1614, in fol. Parte III, pag. 244, „ (38)." Hendreich ajoute touchant cet Ouvrage quelques particularités intéressantes, qui serviront de Supplément à ce VI. Article, qu'il intitule *De Principum Coronatione Librum*, *ad Carolum V Imperatorem.* Lugduni 1530, *impr.* & *cum* PETRO ANDLO, Argent. 1603. *In hoc tractat*, ajoute-t-il, *de Romani Imperii Origine*, *Progressu*, *Mutatione*, *Dignitatibus*, &c.; *denique quam necessaria sit electo Imperatori Coronatio Pontificia apud Urbem Romam*, *ubi* & *de Potestate Papæ* (39). *Edidit* GOLDASTUS *in* Polit. Imp. *Part. III*, *fol.* 244; MARQUARDUS FREHERUS *inter* Scriptores Germaniæ. *Impressus* & *separatim Argentorati* 1603, *cum Notis* MATTHIÆ BERNEGGERI: *ibidem* 1624. *Et cum* LUD. [LUPOLDI] DE BEBENBURG de Juribus Regni &c. *Heidelbergæ*, 1664, *in* 4°. *Hoc Opusculum prohibet* Index expurgatorius Hispanicus, *pag. m.* 517, (40).

[38] Quetif & Echard Scriptor. Ordinis Prædicator. recensiti, Tom. II, pag. 78.

[39] Possevin, Apparatus Sacri, Tom. I, pag. 740; & le Soprani, li Scrittori della Liguria, pag. 111; se contentent de dire en deux mots, De Coronatione Imperatoris, ac simul de Pontificia Potestate.

[40] Hendreich Pandectæ Brandenburgicæ, pag. 390.

A ces VI Articles ainsi détaillés, il faut encore ajouter:

VII. *Oratio quam habuit* HIERONYMUS BALBUS *in Imperiali Conventu Wormatiæ*, 3 *Aprilis* 1521. Ibid & Argentorati, 1523, in 4, (41). Hendreich est le seul, que je sache, qui fait mention de cette *Harangue*, qui devroit être le I. Article de cette notice.

[41] *Idem*, *ibidem*.

VIII. HIERONYMI BALBI, *Gurcensis Episcopi*, *de Virtutibus Liber tertius*, *ad Clementem VII*, est un Manuscrit de la Bibliothéque de France, indiqué par le Père Labbe dans sa *Nova Bibliotheca Manuscriptorum Librorum*, pag. 334. Peut-être n'est-ce qu'une Partie de son Traité *de Civili & Bellica Fortitudine*, addressé de même au Pape Clément VII.

(*L*) *Il mourut à Venise en* 1535.] C'est ce qu'on n'a sçu qu'en 1701, lors de la publication du V. Tome du Mois de Juin des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, dans lequel on trouve une liste des Evêques de Gurck depuis leur première institution, jusqu'en 1697, fournie par CHRISTOPHE JAGER à ces laborieux Compilateurs. Voici comment il s'exprime touchant nôtre Balbus. XXXIV. HIERONYMUS BALBUS, *Venetus*, *primum præpositus Posoniensis*, *Episcopus Gurcensis anno M. D. XIX. denominatus*, & *Venetiis anno M. D. XXV. mortuus* (42). Touchant ce M. D. XXV, les Pères Quetif & Echard remarquent très judicieusement, que ce n'est peut-être qu'une faute de copiste ou d'impression pour M. D. XXXV, puis qu'il est certain & incontestable, que Balbus avoit assisté au Couronnement de Charles-Quint à Boulogne en M. D. XXX, (43).

[42] Christoph. Jageri Series Episcopor. Gurcensium, apud Scriptores Ord. Prædicator. recensitos, Tom. II, pag. 79.

[43] Quetif & Echard, ibidem.

TAXÆ SACRÆ CANCELLARIÆ ET POENITENTIARIÆ ROMANÆ ET APOSTOLICÆ, l'un des Livres les plus odieux & les plus détestables, qui aïent jamais été faits: dont on a dit avec beaucoup de raison, qu'il pouvoit rendre absolument inutiles & superflues toutes controverses avec Rome ou l'Eglise Romaine, parce que *quiconque viendroit à le lire . . . . en concevroit tant d'horreur pour elle*, *qu'il ne voudroit pas seulement écouter ce qu'on pourroit alléguer pour la défendre*, que, *cependant*, *ce n'est pas un Livre fait à plaisir*, *une Satyre maligne contre le Pape & l'Eglise Romaine*, *mais l'Ouvrage des Papes mêmes*, *leurs Loix*, *les Tributs qu'ils imposent à leurs Peuples*, *les Amandes dont ils les jugent dignes*; *en un mot la Discipline de cette Eglise*, *qui se dit* Catholique, Apostolique, & Romaine, ... ensorte que *Rome ne sauroit desavouër cet Enfant*, *qui est un fruit de celle qui est appellée* la Mère de Paillardise & des Abominations, (*a*). En effet, cet étrange Ouvrage marque & démontre sa sordide & insatiable avarice, encore mieux, & plus incontestablement, que ses iniques *Indices Librorum expurgandorum & prohibitorum* ne marquent & démontrent son insupportable tirannie & son intolérable mauvaise-foi. Aussi cette impérieuse Eglise n'a-t-elle point eu honte de ces derniers,

[*a*] Renould, Faux-Jubilé, pag. 74—76: & Préface de la Taxe de la Chancellerie Romaine, signat. * 2, rect. & vers.

niers, qu'elle a très grand ſoin de renouveller, augmenter, & reproduire, de tems en tems (*b*); au-lieu qu'elle desavoue & nie auſſi conſtamment qu'impudemment les premiers, malgré les témoignages trop authentiques de ſes propres & plus eſtimables Auteurs (*c*), & quoi qu'elle en ait donné elle-même, tant à *Rome* même, qu'à *Cologne*, & à *Paris*, quantité d'Editions, qu'elle s'eſt enſuite vainement efforcée de retirer & de détruire (*d*); mais, que je noterai ſoigneuſement ci-deſſous dans la nombreuſe liſte de toutes celles qui ſont parvenuës à ma connoiſſance (*A*). La derniére de toutes, qui ne fait

(*b*) *On en peut voir une curieuſe Notice Hiſtorique, Critique, & Théologique, dans la* Diſquiſitio Academica de Papiſtarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum Danielis Franci, *imprimée à Leipſic*, chez Richter, en 1684, in 4.

(*c*) *Tels, par exemple, que* D'ESPENCE, *l'un des plus judicieux Théologiens du XVI. Siécle. Les autres ſeront indiqués dans la Remarque (C).*

(*d*) Gisb. Voetii Diſputationes ſelectæ, *Tom. II, pag.* 296: Francus de Indicibus prohibitoriis & expurgatoriis . . . . *Variique alii.*

(*A*) *Je donnerai ci-deſſous la nombreuſe notice de toutes les Editions de la* Taxa Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apoſtolicæ, *qui ſont venuës à ma connoiſſance.*] L'Imprimerie s'étant introduite à Rome, peut-être dès 1465, mais très certainement en 1467, ſous le Pontificat de PAUL II, qui a duré depuis le 31. d'Août 1464. jusqu'au 25. de juillet 1471, il ſe pourroit bien qu'on y eut fait alors quelque Edition des *Taxes* & de leurs Accompagnemens ordinaires. Mais, comme on n'en trouve abſolument aucune mention dans ce bel & ſavant *Appendix ad Vitam* PAULI II, dans lequel le Cardinal QUIRINI, Bibliothécaire du Vatican, a raſſemblé tant de curieuſes & importantes recherches, pour en compoſer ſa Diſſertation ſur les premiéres impreſſions de Rome, il eſt à croire, qu'il n'a trouvé, malgré tous ſes ſoins & toutes ſes recherches, aucune Edition ſemblable.

I. Je commencerai donc ma liſte par l'Edition de ces *Taxes*, que nous a donné SIXTE IV, Succeſſeur de PAUL II, dès le lendemain de ſon élévation ſur le Thrône Pontifical. Elle ſe trouve dans le Recueil intitulé, *Regule, Ordinationes,* ꝛ *Conſtitutiones, Cancellarie ſanctiſſimi dñi noſtri, domini* SIXTI, *divina providentia Pape IIII, ſcripte* ꝛ *correcte in Cancellaria Aplica, ... date in craſtinum aſſumptionis ſue ad ſummi Apoſtolatus apicem, videlicet die decima menſis Auguſti anni a nativitate dñi M. cccc. lxxj*; qui commence par ce Préambule, *Sanctiſſimus in Xpo pater* ꝛ *dñs noſter, dominus* SIXTUS, *divina providentia Papa quart'., ſuorum predeceſſorum veſtigiis inherendo, normam* ꝛ *ordinem gerendis dare volens, ...* Reſervationes, Conſtitutiones, ꝛ Regulas *infra ſcriptas fecit, quas etiam extunc ſuo tpe duraturas obſervari voluit*, par où il paroit que chaque Souverain Pontiſe changeoit & renouvelloit à ſon gré ces *Réglemens* & *Conſtitutions* à ſon avènement au Thrône, & qu'ils n'avoient de force & de validité que pendant ſon Pontificat: qui finit par ces mots, *Lecte & publicate fuerunt ſupradicte Regule Rome in Cancellaria aplica die martis viceſima ſeptima menſis Auguſti, anno dñi M. cccc. lxxj.*; & qui eſt enfin ſuivi des *Taxes*, particuliérement intitulées, *Sequuntur Taxe Cancellarie Apoſtolice,* ꝛ *primo de Expectativis Rubrica*, en XXXI Paragraphes, Articles, ou Chapitres, tant fort courts qu'aſſez étendus.

Ces mots Regule, Taxe, Cancellarie, Apoſtolice, &c. &c. ſont ainſi orthographiés, ſelon l'uſage de la Chancellerie Romaine. *In Literis Apoſtolicis hodie non ſcribuntur Diphtongi, licet olim in antiquiſſimis Litteris inveniantur ſcriptæ, . . . cum fuerit ſcriptus* [Liber] *temporibus* quibus Candor Linguæ Latinæ *maxime deperierat.* C'eſt ce qu'a curieuſement obſervé JÉROME PAUL BARCHIN, Vice-Correcteur des Lettres Apoſtoliques, folio 5 de ſa *Practica Cancellariæ Apoſtolicæ, cum ſtylo & formis in Curia Romana uſitatis*, imprimée *à Lion, en* 1549, *in* 8°; *à Veniſe, en* 1572, *in* 8°; & avec les *Elucidations de* PIERRE REBUFFE, *à Lion, en* 1599 & 1620, *in* 4°.

Dans les *Regule, Ordinationes, & Conſtitutiones* mêmes, il y a certaines clauſes fort approchantes des *Taxes*, témoin celle-ci de la page 13: *Appellãtes . . . . . . ſi ſuccubuerint, extra Expẽſas & Damna ad que reſarcenda de jure condemnatus cõpellitur, xxi florenor. auri pena mulcentur*; & c'eſt apparemment par cette raiſon, que les *Regulæ*, & les *Taxæ*, ſe trouvent aſſez ſouvent imprimées dans le même Volume, comme on le va bientôt voir.

C'eſt un *in quarto* de fort petite forme, ſans nom de Ville ni d'Imprimeur, & ſans autre date que les précédentes, mais très certainement imprimé à Rome en ce tems-là, vû qu'on n'y voit, ni chiffres de pages ni de feuillets, ni ſignatures de feuilles, ni reclames. J'en ai autrefois communiqué la connoiſſance à Mr. MAITTAIRE, qui n'a pas manqué d'en faire uſage dans la ſeconde Edition du I. ou IV. Volume de ſes *Annales Typographici*, pag. 310: & il m'en reſte encore les ſept premiers feuillets, ou les quatorze premiéres pages, les autres s'étant malheureuſement égarées & perduës.

II. Eædem *Regule, Ordinationes, & Conſtitutiones, Cancellarie* SIXTI *IIII. Pape*, à la fin deſquelles on lit, *Lecte* ꝛ *publicate fuerunt ſupraſcripte Regule Rome in Cancellaria Aplica die martis xij menſis Decembris anno dñi M. cccc. lxxx. indictione xiij. Pontificatus prefati ſ. d. n. Pape Sixti anno decio.*

On trouve enſuite les *Taxe Cancellarie Apoſtolice, &c.* de même que dans la précédente Edition: & c'eſt de même un petit *in* 4°, gothique &c., que j'ai autrefois vû dans une vente publique faite à la Haye vers 1730.

III. Regule, Ordinationes, & Conſtitutiones, Cancellarie Sanctiſſimi Domini INNOCENTII Pape VIII; cum TAXA APOSTOLICA ET POENITENTIARIA. *Rome*, 1486, *in* 4°, (1).

(1) Bibliotheca Menagiana, pag. 164.

Dans le *Catalogue de la Bibliothéque d'*ADRIEN PAUW, Conſeiller-Penſionnaire de la Province de Hollande, & Succeſſeur en cette Charge du célèbre JAQUES CATZ, dont les *Poëſies morales*, autrefois ſi généralement & ſi légitimement eſtimées, ſont aujourd'hui ſi injuſtement dédaignées par le gout futile & corrompu de la génération préſente; on trouve, page 140, *Regulæ Cancellariæ Papæ* INNOCENTII OCTAVI. *Lugduni*, 1654. Mais, il y a probablement là quelque malentendu; vû qu'il n'eſt nullement vraiſemblable, qu'on ſe ſoit alors aviſé de reproduire ces anciennes *Règles d'*INNOCENT VIII, qui n'étoient plus d'uſage, pendant qu'on en avoit tant de plus nouvelles de preſque tous ſes Succeſſeurs.

Avant que d'aller plus loin, & pour éviter toute équivoque & confuſion, je remarquerai, à propos des mots *Cancellaria*, & *Pœnitentiaria*, qu'il faut bien ſe garder de prendre pour un ſeul & même Ouvrage les *Taxæ Cancellariæ*, & les *Taxæ Pænitentiariæ*. C'en ſont deux fort diſtincts, quoique ſouvent réünis dans le même Volume, & qu'ils aient effectivement le même but, ſavoir d'épuiſer impitoyablement la bourſe des pauvres Peuples, & de remplir les coffres de la Chambre Apoſtolique. C'eſt ce qu'a très ſoigneuſement & très judicieuſement diſtingué GUILLAUME RANCHIN, Avocat de Montpellier, l'un de nos Juriſconſultes François, qui ayent le mieux dévelopé les vuës intéreſſées, & l'iniquité de la Cour de Rome, dans l'Aſſemblée & la Tenue du fameux Concile de Trente. „ La *Taxa Cancellariæ Apoſtolicæ*," dit-il, „ n'eſt rien encore au „ prix de la *Taxe Pénitentiaire* imprimée avec elle, & où chaque péché, chaque crime, pour ſi „ énorme qu'il ſoit, a ſon prix; ſi bien qu'il ne „ reſte qu'à être bien riche, pour avoir licence „ & impunité de mal faire, & pour avoir paſſeport „ en Paradis pour ſoi & pour ſes maléfices." Tout le Livre, imprimé ſans autre indication que M. DC., & contenant 409 pages *in* 8°, ſans compter la *Préface*, les *Additions*, & les *Tables*, eſt rempli de

fait presque que de paroître, est sans doute une des plus amples & des plus curieuses: c'est

de pareilles plaintes tirées des Ecrivains les plus notables; & mérite d'autant plus d'attention de la part des Lecteurs judicieux, qu'il n'est nullement d'un Protestant, mais d'un très bon Catholique-Romain. Ce que j'en viens de citer se trouve pag. 175. L'Auteur des *Remarques* sur l'Edition des *Taxes*, faite à Bois-le-Duc en 1706, & que j'indiquerai ci-dessous en son rang, distingue encor mieux ces *Taxes*, au commencement de sa *Préface*, & dans ses *Remarques* sur le mot APOSTOLICÆ, pag. 73. *Duplex est Romæ Camera*, dit-il, *una* Cancellariæ Apostolicæ, Pœnitentiariæ *altera*. *In illa taxântur* Sacerdotia *seu* Beneficia Ecclesiastica, Gratiæ expectativæ, Dispensationes *super* irregularitate, legitimationibus, matrimonialibus, *&* *aliis*. *In hac, quævis pene* Flagitia, *ut pote* Parricidium, Incestus, cum matre, sorore, *aut alia* consanguinea, *certo pretio taxantur*. Je n'ai insisté là-dessus, que parce que les Bibliothécaires ont presque tous fort négligé de noter l'ordre & le contenu des Editions qu'ils indiquoient, & qu'il est très difficile d'avoir les occasions d'y suppléer.

Je pourrois bien enrégitrer ici les *Regulæ Cancellariæ Apostolicæ, cum Glossis*, imprimées *à Paris, en* 1499, *in* 8°, & indiquées dans la *Bibliotheca Bigotiana*, Part. III, pag. 87: & les *Regulæ Cancellariæ Julii II Papæ*, imprimées *à Rome, en* 1500, *in* 4°, & indiquées dans la *Bibliotheca Baluziana*, Tom. I, pag. 211: mais, comme je ne saurois affirmer si les *Taxæ* se trouvent ou non dans ces Editions-là, & que je ne veux rien avancer que de bien certain, je me contente de les avoir indiquées, & d'observer, qu'il y a quelque brouillerie dans le dernier de ces deux Articles, ALEXANDRE VI aïant été Pape jusqu'au 15. d'Août 1503, & JULES II n'aïant succédé à PIE III, Successeur d'ALEXANDRE VI, que le 31. d'Octobre de cette même année.

IV. Eædem, cum TAXA. *Romæ, per Stephanum Planck*, 1491, *in* 4°, (2).

V. Practica Cancellarie Romane, cum TAXA. *Romæ, per Jo. de Besiken*, 1503, *in* 4°, (3).

VI. TAXÆ Cancellarie Apostolice. *Romæ, apud Mazochium*, 1508, *in* 4°, (4).

VII. TAXÆ Cancellarie & Pœnitentiarie Apostolice. *Romæ*, 1509, *in* 4°, (5).

VIII. Eædem, *Romæ, per Marcellum Silber, alias Franck* (Franck,) *in Campo Floræ*, 1512, (6). Dans la *Préface* de l'Edition de *Bois-le-Duc en* 1706, il est dit pag. 3, que c'est la premiére, *primum edita*: mais on s'est fort trompé.

IX. Eædem, *cum hocce titulo*: „Regule, Constitutiones, Reservationes, Cancellarie „Sanctissimi Domini nostri LEONIS Pape decimi, noviter edite & publicate." *C'est un in* 4°, *au* 67. *feuillet duquel on lit*, „Taxe Cancellarie, per Marcellum Silber, „alias Franck, Rome in Campo Flore, „anno M. D. XIV, die xviij Novembris, „impresse, finiunt feliciter, (7)."

Dans l'Exemplaire que j'ai vû, il y avoit seulement, 1°, les *Taxe Sacre Penitentiarie Aplice incipiunt*, en 4 feuillets ou 8 pages, contenant 4 titres ou articles, sans chiffres ni signatures; & 2°, les *Taxe Cancellarie Apostolice*, contenant LXVIII titres ou articles, en 18 feuillets ou 35 pages, faisant 3 feuilles ou plûtôt cahiers de six feuillets chacune, sans chiffres de pages, mais signaturées *a, aij, aiij; b, bij, biij, & c, cij, ciij*; le tout de caractères gothiques, chargé d'abbréviations, & sans titre préliminaire. Peut-être ces *Taxes* n'étoient-elles que la suite des *Regule*, comme les exemplaires indiqués par *Banck, Bayle*, & autres, ou comme le I. de ci-dessus.

La plûpart des Auteurs prétendent, (& je l'ai prétendu moi-même autrefois dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle*, publiées *à Rotterdam, chez Frisch. & Bohm, en* 1714, *en* 3 *voll.* *in* 12°,) que cette Edition de 1514, faite sous ou par ordre de Léon X, soit la premiére de toutes les Editions des *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*. Mais, outre que les mots *noviter impresse, edite, & publicate*, en supposent de plus anciennes, les huit précédentes, que je viens d'indiquer, font manifestement voir le contraire. D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi les Papes, qui ont siégé depuis l'invention de l'Imprimerie adoptée à Rome sous PAUL II, n'y auroient pas tout aussi bien fait imprimer ces *Taxæ*, que les *Regule, Ordinationes, & Constitutiones, Cancellarie Apostolice*, qu'il est très probable qu'ils faisoient tous imprimer au commencement de leur Pontificat. On en voit au moins des Editions de neuf d'entre eux, depuis INNOCENT VIII, jusqu'à CLEMENT XI, rassemblées dans la seule Bibliothéque du Cardinal Impérial (8): & j'en ai moi-même une dixiéme antérieure à toutes celles-là, puis qu'elle est de SIXTE IV, & datée de 1471, premiére année de son Pontificat.

Sur toutes ces Editions de *Rome*, & conséquemment authentiques & incontestables, on a fait ailleurs les suivantes.

X. Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, &c. *Coloniæ, apud Gosuinum Colinium*, 1515, (9).

XI. Eædem *Parisiis, apud Tossanum Dionysium, & Galeotum a Prato, sub Signo Crucis Lignee*, 1520, *in* 4°, *cum Privilegio Regis triennali*, (10).

Cette rarissime Edition porte à son frontispice les Armes de France, & celles de la Maison de Medicis, & elle est accompagnée d'une *Description d'Italie*, d'un *Abrégé Historique de l'Université de Paris*, d'une *Taxe des Bénéfices Ecclésiastiques de France*, & de quelques autres petits *Traités* moins considérables; & remplit XLII feuillets ou 84 pages. Elle est divisée en *IV Parties*, dont chacune a sa *Table* particuliére, outre une *Table* générale: & le tout est imprimé de *caractères gothiques*, selon l'usage trop ordinaire de ce tems-là. L'Editeur de l'Edition de 1744, que je viens de citer en marge, regarde fort mal-à-propos celle-ci comme *la troisiéme*: & l'on voit que c'est la onziéme des seules que je connoisse, y en aïant eu fort probablement encore d'autres.

XII. Eædem. *Parisiis, sub Signo Solis aurei*, (11).

XIII. Eædem, *inserte in* Simonia Curiæ Romanæ, Carolo V Imperatori ab Imperii Electoribus, & Principibus, in Comitiis Norimbergentibus anno 1522 proposita: corumque Gravamina centum adversus Sedem Romanam, totumque Ordinem Ecclésiasticum, &c. *Norimbergæ*, 1523, *in* 4; *& Francof. Bierman*, 1612, *in* 4°, (12).

Peut-être se trouvent-elles aussi dans le Recueil, que voici, & que les mêmes Princes opposérent à l'insatiabilité Romaine: ADRIANI *Papæ VI Legatio ad Conventum Nurembergensem anno* 1522 *missa*; & *Responsio Nomine S. Cæsareæ Majestatis Principum & Procerum reddita. Gravamina centum, à Pontificibus introducta, Pontifici significata, Principibus & Imperii Ordinibus ulterius non toleranda. Quid sint Annatæ, & quam incredibilis Summa Pecuniarum ex Orbe Christiano Romam mittatur & profundatur!* Denuo recusum. Wittebergæ, per Joh. Frischmut, 1538, in 4°, (13).

XIV. Eædem. *Romæ, per Stephanum Guillereitum*, 1523, *in* 4, (14).

XV. Eædem. *Coloniæ, apud Gosuinum Colinium*, 1522, (15).

XVI. Eædem. *Parisiis*, 1531, *in* 12°.

XVII. Eædem. *Parisiis, apud Galeotum à Prato*, 1533, *in* 12°. On trouve de plus, dans ces deux Editions la *Taxa Beneficiorum Galliæ*, & une autre Piéce intitulée *Numerus & Tituli Cardinalium, Archiepiscoporum*,

[2] Biblioth. Imper. *pag.* 99. Biblioth. Hohendorfiana, *Tom. II, pag.* 10.

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem, pag.* 11.

[5] Biblioth. Baluziana, *pag.* 218. Biblioth. Menars. *pag.* 175.

[6] Vogtii Catalogus Librorum rariorum, *pag.* 364.

[7] *Voyez aussi* l'Edition de Banck; Bayle, Diction. Critiq. *Art.* BANCK *Rem.* (*D*); *& quantité d'autres témoins.*

[8] Catalog. Biblioth. Cardin. Imperialis, *pag.* 99.

[9] Remarques *sur les* Lettres de Bayle, *pag.* 771, *& suiv.* Edition Latine & Françoise de 1744, *pag. xxiij.*

[10] Drelincourt, *cité dans le* Dictionaire de Bayle, *Article* PINET, *Remarque* (*B*). Lettres de Bayle. Edit. de 1744, *pag. x, xxiij, xxjx.*

[11] Mystère d'Iniquité de du Plessis Mornay, *folio* 656.

[12] Lipenii Biblioth. Juridica, *pag.* 309; *&* Theologica, *Tom. I, pag.* 706, *& Tom. II, pag.* 768. *Vid. etiam*, Bibliotheca Cordesiana, *pag.* 169; Biblioth. Teller. *pag.* 170; *& l'Edition* Latine & Franç. de 1744, *pag. xj & xiv.*

[13] C. C. Hirschii Millenarium, II. Impress. Sec. XVI, *pag.* 61.

[14] Catal. Biblioth. Card. Imper. *pag.* 99.

[15] Banck, Taxæ, *Edit.* Silv. Duc. 1716, *&* Vogt.

rum, & *Episcoporum Christianorum*, &c. &c., ainsi que je l'ai vu moi-même dans cette derniére, de la Bibliothéque de Mr. Emeric Bigot, dont j'ai dressé le *Catalogue* sous le titre de *Bibliotheca Bigotiana*, imprimé *à Paris*, *chez Robustel*, *en* 1706, *in* 12°, (16).

[16] Catal. J. N. Colbert, Arch. Roth. pag. 371. Bibl. Bigot.

XVIII. Eædem, *insertæ* in Oceani Juris Tomo VI. *Venetiis*, 1532, *in folio*, (17).

[17] Heidegger, & Bayle.

XIX. Eædem. *Witteberga*, 1538, (18).

[18] Banck, in sua Taxæ Editionis Dedicatione.

XX. Eædem, *insertæ in Collectione cui Titulus*, Tractatus ex variis Interpretibus Juris in unum collecti, editique *Lugduni*, *anno* 1544, *in folio*, 12 *voll.* suntque in Tomo X, pag. 131, 139, & seqq. (19).

[19] Ehingeri Catal. Biblioth. Augustanæ Vind. col. 269.

Peut-être se trouvent-elles dans le *Provinciale omnium Ecclesiarum Cathedralium Orbis universi*; *cum Practica & Stylo Cancellariæ*, imprimé *à Lion*, *chez Matth. Bon-Home*, *en* 1546; & *à Rome*, *en* 1553, *in* 4°, selon la *Bibliotheca Barberina*, Tom. I, pag. 219: mais, n'aiant pu voir cet Ouvrage, je me contente de l'indiquer ici, sans lui donner rang.

XXI. Eædem, *insertæ in* WOLFGANGI MUSCULI Locis Theologicis, *Titulo XXII* de Indulgentiis, &c., que je trouve avoir été imprimées *à Bale*, *chez Hervagius*, *en* 1554, *en* 1566, & 1599, *in folio*; & traduites en François par DU PINET, *à Genève*, *chez E. Vignon*, *en* 1577, *in folio*, (20).

[20] Daniel. Franci Disquisitio de Papistarum Ind. Libr. prohib. 325.

XXII. Eædem. *Parisiis*, *apud Galeotum a Prato*, 1545, *in* 12°: apparemment avec les Additions des n°. XI & XVII, (21).

[21] Drelincourt, Repliq. à la Rép. de Mr. l'Evêque du Belley, pag. 370.

XXIII. Eædem, *insertæ in Opere cui Titulus*, Concilii Tridentini Restitutioni, seu Continuationi, a Pio IV Pontifice, anno 1562 indictæ, Decretisque tunc editis, opposita Gravamina, quibus & Causæ necessariæ & gravissimæ exponuntur quare Electores, Principes, Ordines Imperii, Augustanam Confessionem amplexi, Concilium illud, neque agnoscere, neque adire, voluerint: e Germanico Latine versa a LAURENTIO TUPPIO, cum ejus Epistola Dedicatoria 31. Martii 1565, Argentorati: *ibi tunc* edita (22).

[22] Bayle, Dict. Critiq. Article TUPPIUS.

Parmi ces *Griefs des Seigneurs Allemans contre le Concile de Trente*, leurs *Observations* sur la *Taxe de la Chancellerie Apostolique* peuvent en passer pour une Edition, tant elles sont importantes & nombreuses. En effet, HUNNIUS les donne pous telles dans son *Tractatus de Indulgentiis*, imprimé *à Francfort*, *en* 1599, *in* 8°, (23).

[23] Bayle, là-même.

XXIV. Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape, en Latin & en François, avec Annotations prinses des Décrets, Conciles, & Canons, tant vieux que modernes, pour la Vérification de la Discipline anciennement observée en l'Eglise, par A. D. P.

Divers Ecrivains disent ce Livre imprimé *à Lyon*, *chez Jean Saugrain*, *en* 1564, *in* 8, (24). Elle est précédée d'une *Epitre Dédicatoire* ou *Avertissement* intitulé *A tous Fidèles Chrestiens*, daté *à Lyon*, *ce* 6. *de Février* 1564; est divisée en XLV Articles; contient 173 pages, dont les 6 derniéres sont occupées par un *Sommaire des Dispenses & de la Puissance du Pape*, & *d'où elle a esté preschée*, & par une *Conclusion*; & finit par une *Table des Matiéres* non chiffrée, de 8 autres pages. De l'aveu général de tous les Ecrivains, ces Lettres initiales A. D. P. signifient ANTOINE DU PINET, Auteur d'une Traduction Françoise de l'*Histoire Naturelle de* PLINE, des *Lieux communs de* W. MUSCULUS, que je viens d'indiquer, & de divers autres Ouvrages, dont on peut voir le dénombrement dans La-Croix-du-Maine & dans du Verdier. Le premier ne dit rien de cette Traduction, que l'autre n'a point oubliée de même. Quant à DU PINET même, on ne sauroit mieux apprendre son Histoire, que dans l'Article que lui a donné Mr. Bayle dans son *Dictionaire Historique & Critique*, au mot PINET. Voici ce qu'il nous dit lui-même, tant de l'Ouvrage, que de la Traduction qu'il en a faite, dans son Epître *A tous fidèles Chrestiens*: „ Il n'est icy question de grand combat, n'y d'employer l'esprit, „ ny les forces que Dieu par sa bonté vous a données; car, l'ennemy y est prins si à descouvert, „ & avec si peu d'avantage, qu'il faut, maugré luy, „ plier le gantelet, & dire *Peccavi* . . . . . Et, „ afin que *Dataires*, *Auditeurs*, *Bullistes*, *Romanesques*, *Copistes*, *Banquiers*, *Expéditionaires*, & „ toute telle dragée de Gens ne pensast qu'on ait icy „ prins *qui* pour *quo*, j'ay mis au vray le *Texte Latin* de la *Taxe de la Chambre Papale*, avec la *Traduction Françoise*; y adjoustant quelques *Annotations*, pour servir à l'Eglise: car, le contenu du „ *Texte* est si vilain, & si détestable, que je vous „ supplieray, mes Frères, me pardonner de l'avoir „ présenté à une Compagnie si saincte que la vostre, où on n'oyt resonner que *Cantiques*, *Psalmes*, & *Louanges* au Seigneur nostre Dieu. Mais, „ il convient monstrer au vilain sa vilenie, & au „ fol sa folie, de peur qu'on ne soit estimé semblable à luy."

[24] Du Verdier, Biblioth. Françoise, pag. 78. Bayle, Dict. Critiq. Art. du PINET, Remarque (D), & ses Lettres, pag. 773; & autres Auteurs.

XXV. Cette même *Taxe* fut réproduite peu après sous cette indication: *Suivant la Copie imprimée à Lyon l'an mil cinq-cens soixante & quatre*, *in* 8°, avec l'Emblême de la Vérité tirée d'un Puits par le Tems. L'*Avertissement*, ou l'*Epitre Dédicatoire*, adressée *A tous Fidèles Chrestiens*, est datée *à Lyon*, *ce XXVI. de Mars* 1564.

L'Edition ne contient que 125 pages, étant de plus petit caractère que la précédente: & elle finit par une *Table des Matiéres* non chiffrée, de même qu'elle.

XXVI. Cette même *Taxe* fut encore réproduite en même tems avec cette Addition au titre après l'EGLISE, *le tout accreu & reveu.* Je ne vois pourtant pas qu'il y ait rien d'ajouté au corps de l'Ouvrage.

Sous une gravure en bois de la façon du *petit* BERNARD, célèbre Dessinateur & Graveur d'alors dont nous avons quantité de beaux Ouvrages; sous cette gravure, dis-je, représentant un Pape livrant au Peuple des exemptions & des indulgences, à beaux déniers comptans, & un Vieillard à lunettes faisant auprès de lui le même scandaleux trafic, on lit, pour toute indication, *à Lyon*, 1564. Cette Edition ne contient non plus que 125 pages, & finit de même par une *Table* non chiffrée de 8 autres pages. L'*Epitre Dédicatoire* ou *Avertissement* est daté de même *à Lyon*, *ce XXVI. de Mars* 1564.

Peut-être cette Traduction de DU PINET a-t-elle été traduite elle-même en Flamand: & ce qui me porteroit facilement à le croire est le titre de *Paus-Winckel*, que l'Auteur des *Remarques* sur l'Edition de *Bois-le-Duc*, *en* 1706, que j'indiquerai ci-dessous, donne à un Ouvrage, qu'il cite pag. 98, & dont il allègue ces mots, *een Ezels-last*; c'est-à-dire en Hollandois *la charge d'un Ane*. On verra ci-dessous, n°. XXXVI, que ma conjecture ne m'a point trompé.

Après avoir long-tems été fort embarassé des différences notables & importantes qui se trouvent entre cette *Taxe* ou *Boutique du Pape*, & les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, Mr. BAYLE s'est enfin convaincu, que la premiére n'étoit qu'une Traduction Françoise des *Gravamina Electorum*, *Principum*, & *Ordinum Imperii Germanici*, faite par DU PINET (25), & publiée sous le titre railleur de *Taxe des Parties Casuelles de la Boutique du Pape*: Titre assez vraisemblablement formé sur *la Boutique de la Pénitencerie du Pape*, expression déjà employée par le fameux CHARLES DU MOULIN, Jurisconsulte très célèbre, dans sa Traduction Françoise de son *Commentarius Analyticus in Edictum Henrici II contra parvas Datas & Abusus Curiæ Romanæ*, intitulée *Commentaires Analytiques sur les Edicts & Arrests de France contre les Abus des Papes*, & imprimée dès 1651, & depuis encore parmi ses *Opera Juridica*, &c. Tom. III, pag. 794, & seqq.

[25] Bayle, Dict. Critiq. Articles BANCK, Rem. (B); PINET, Rem. (B); TUPPIUS, Rem. (A).

XXVII. Eædem, *inserta in* Oceani Juris seu Tractatus Tractatuum Juris universi *Tome XV*, *pag.* 368, *& seqq. Editionis* Venet. anni 1584, in fol. 27 voll. (26).

[26] Ehing. Cat. Bibl. Augustanæ, *col.* 292. Edition Françoise de 1744, *pag. xxxiij.*

XXVIII. Eædem. *Venetiis*, 1585.

XXIX. Eædem, *in nova Editione* Gravaminum &c. *ut supra n°. XXI*, *facta* anno 1597, (27). C'est apparemment l'Edition de la *Taxa Pœnitentiar.* ind. Draudii, pag. 493. Lipenius Tom. II, pag. 501.

[27] Bayle, *ubi supra.* Catal. de Cloche, *pag.* 65.

XXX. Eædem, *insertæ in* Joannis Wolfii Lectionibus memorabilibus & reconditis, imprimées *à Langingen*, *chez Rheinmichel*, *en* 1600, *en 2 voll. in folio.*

Elles se trouvent dans le II. Tome, pag. 825—837, précédées d'une courte mais violente introduction de la façon de ce Compilateur plus abondant que judicieux: & commencent par ces mots, *Taxa sacræ Pœnitentiariæ*, suivis de ceux-ci, *Ex Libro qui inscribitur*, „Gravamina opposita adversus Sy„nodi Tridentinæ restitutionem," que du Pinet a eu grand tort de supprimer, comme on le verra ci-dessous.

XXXI. Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape, (*&c. comme ci-dessus n°. XXIV*, *XXV*, *XXVI.*) *Leide*, 1607, *in* 8°, (28).

[28] Bayle, Dict. Critiq. *Article* PINET, & Lettres, *pag.* 775. Edition Latine & Françoise de 1744, *pag. xlv.*

Cette Edition est, non seulement fort altérée, mais encore sans *Table.*

XXXII. Eædem, *insertæ in* Simonia Curiæ Romanæ (*&c. ut supra n°. XIII*). *Francofurti*, *apud Bickmannum* seu *Biermannum*, 1612, *in* 4°, (29).

[29] Bibl. Cordes. *pag.* 169. Bibl. Teller. *pag.* 170. Biblioth. Oxoniensis. *pag.* 229. Edition Latine & Françoise de 1744, *pag. xj*, & *xiv.*

XXXIII. Eædem, *editæ cum* Pragmatica Sanctione, *anno* 1613, (30).

[30] Rem. sur la Conf. de Sanci, *pag.* 127.

XXXIV. Eædem *hocce Titulo insignitæ:* Numerus & Tituli Cardinalium, Archiepiscoporum, & Episcoporum Christianorum. Taxæ & Valor Beneficiorum Regni Galliæ, cum TAXIS CANCELLARIÆ APOSTOLICÆ, nec non SACRÆ POENITENTIARIÆ itidem APOSTOLICÆ, quibus addita sunt multa, quorum Indicem sequenti Pagella reperies; *& editæ* Parisiis, apud Gervasium Alliot, 1625, in 12°, 290 *pag. non comp. duobus* Indicibus, 1. Contentorum & 2. Materiarum Alphabetico.

Les *Taxes de la Chancellerie & de la Pénitencerie*, s'étendent depuis pag. 113 jusqu'à 288: le fameux passage *Non conceduntur Pauperibus hujusmodi Gratiæ & Dispensationes*, est à la pag. 208; & la *Pecuniæ Cancellariæ Expositio* occupe les pages 289 & 290. *Summa, seu singularis Declaratio, Taxarum & Expensarum omnium pro Expeditionibus Beneficiorum in Curia Romana faciendis.* Parisiis, apud Gervasium Alliot, 1626, in 12°, en est apparemment une suite ou seconde partie. Voyez la *Bibliotheca Barberina*, Tom. II, pag. 444.

XXXV. Eædem, cum variis Accessionibus notabilissimis, Notisque doctissimis, ac Indice Latino-Barbaro, Editore & Autore LAURENTIO BANCK. *Franekeræ*, *Idz. Alberti*, 1651, *in* 8°, (31).

[31] Bayle, *Article* BANCK. Catal. Joach. Colbert, *Tom. I*, *pag.* 275.

Voici ce que j'en avois dit dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle*, pag. 776: „Elle est, „non seulement accompagnée du *Numerus & Ti„tuli Cardinalium &c.*, mais encore enrichie d'un „*Index Latino-Barbarus*, de diverses *Explica„tions du Prix des Monnoies des Taxes*, & de *No„tes* assez curieuses, quoiqu'un peu trop Gramma„ticales, parmi lesquelles on lui a l'obligation de „nous avoir conservé une nouvelle *Taxe* du tems „d'INNOCENT X, intitulée *Tariffa delle Spe„ditioni della Dataria*; *Speditioni Matrimoniali e „Beneficiali, con li loro Gradi, e con tutta la Spe„sa che bisogna in Roma, intendendosi sempre Scudi „d'Oro, in Oro delle Stampe.* Ce n'est pas la moins „curieuse de ce Recueil."

Depuis j'ai revu cette Edition, & voici l'ordre des Piéces qu'elle renferme. I. Son titre, *Taxa S. Cancellariæ Apostolicæ, in Lucem emissa, & Notis illustrata a* L. BANCK, *Norcopense Gotho*, *Phil. & J. U. D. & Professore Frisio, Franequeræ, Typis Idzardi Alberti*, 1651. II. Une *Epitre Dédicatoire au Stathouder & aux Etats de Frise.* III. Une *Préface au Lecteur benevole.* IV. *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, telle que celle de LEON X, en XXXVII titres, & 54 pages. V. Autre *Taxa Cancellariæ Apostolicæ, cum certis notabilibus juxta Stylum hodiernum Curiæ Romanæ*, divisée en IV Sections, la I. de XXIII titres, la II. de XXXIII, la III. de XI, & la IV. de XV. Cette autre *Taxe* finit à la 54. page. VI. *Bulla* PAULI *Pont. Opt. Max.* sans noter le quantiéme. VII. *Valor Monetarum.* VIII. Encore une fois *Sectio Quarta*, contenant *Nomina Archiepiscopatuum & Episcopatuum*, *Abbatiarum*, *Prioratuum*, *&c. in Regno Franciæ*, *cum eorum Taxa*, *&c. Ordine Alphabetico*, finissant à la 183. page. IX. *Nomina Patriarchatuum*, *Archiepiscopatuum*, *Episcopatuum*, *Abbatiarum*, *Prioratuum*, *Ecclesiarum*, *& Monasteriorum*, *per universum Orbem Christianum*, *ordine Alphabetico*, finissant à la page 242. X. *Sectio Quarta*, *Appendix Taxæ S. Cancellariæ Apostolicæ*, *seu Certi Reditus S. R. Ecclesiæ & Pontificis Romani*, finissant à la 252. page. XI. LAUR. BANCK, *ad Taxam Cancellariæ Apostolicæ Additiones & Notæ*, finissant à la pag. 384. XII. *Tariffa delle Speditioni della Dataria. Tariffa delle Speditioni Matrimoniali e Beneficiali*, *con li loro Gradi*, *e con tutta la Spesa che bisogna in Roma*, finissant à la page 410. XIII. *Hodiernus Monetarum in Curia Valor*, pag. 411, 412, 413. Sequuntur *Tres Indices Titulorum*, Latino-Barbarus, & Materiæ.

Selon l'Editeur du n°. XXXIV, cet *Index Latino-Barbarus* est en partie tiré du *Glossarium Latino-Barbarum* du célèbre HENRI SPELMANN, imprimé *à Londres*, *en* 1621; & cela ne l'en rend que plus estimable.

Quelque estimée que soit avec raison cette Edition, elle n'est pourtant point sans défauts. Les *Prix* des *Taxes*, y sont quelquefois différens de ceux de l'Edition de LE'ON X *en* 1514; par exemple, dans son titre XXVIII *De Conservatoriis*, pag. 41 & 42, ce dernier Paragraphe de LE'ON X manque: *Hodie servatur aliter*, *gr.* Conservatoria *pro Episcopo ad G. sexaginta. Pro Epo ꝛ Capitulo taxati ad G. centum ꝛ quinquaginta. Pro Capitulo taxatur ad G. centum. Pro Monasterio ꝛ ejus Membris, G. cc. Ad Decennium G. quinquaginta. Ad Viginti annos G. octuaginta. Ad minus tempus G. triginta vel quadraginta.* Peut-être BANCK s'est-il servi d'une autre Edition. Mais, voici une faute visiblement effective, vû l'énormité de la différence. Dans le titre *De Vicariatibus*, LE'ON X met, *Profendatio Regni Sicilie Regine*, *G. iiij M. alias x M*: mais BANCK, pag. 29, met *G.* 400000 *alias G.* 10000. Son *titre XIV* est double, & ainsi ses titres suivans ne s'accordent plus avec ceux de LE'ON X. D'ailleurs, dans la seconde *Taxe* divisée en *Sections*, on voit deux *Sectio quarta*, & l'on ne sauroit regarder tout cela que comme des imperfections.

XXXVI. Den Winkel van den Paus. *Amsterdam*, *by Imbrechts*, 1661, *in* 12°.

Comme on l'a pu remarquer ci-dessus num. XXVI, je n'avois qu'un très leger soupçon de l'existence de cette Traduction Flamande. Mais aujourd'hui, je puis très positivement en affirmer la certitude; & cela d'après la page 658 des *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, Ouvrage rempli de Recherches aussi curieuses qu'importantes dont Mr. CHARLES CHAIS, Pasteur de l'Eglise Françoise de la Haye, vient d'enrichir la République des Lettres, & imprimé *à la Haye*, *chez Jean Swart*, *en* 1751, *en 3 volumes*, *in* 12°. Selon lui la Traduction Flamande, que je vais indiquer dans l'Article suivant, est de CLE'MENT KEUKENIUS: &, peut-être, celle-ci est-elle la même, publiée d'abord sans toutes les *Additions* dont l'Edition suivante est accompagnée.

XXXVII. Eædem, *cum Versione Belgica cui Titulus* Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, &

Taxa

Taxa Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ, *dat is* Schattinge van den Apostolische Cancellarie, ende der H. Apostolische Penitenciarie-Camer van den Paus van Romen, gecollationeert, gedruckt, ende geautorizeert nae 't Exemplaar van Leon X, tot Romen anno 1514. *'s Hertogen Bosch, by Stephens du Mont*, 1664, *in octavo* (32).

[32] Bayle, Diction. Critiq. *Articles* BANCK & PINET. Edition Latine & Françoise de 1740, *pag. xlv. & xlvj.*

Voici de même ce que j'avois dit de cette Édition dans les mêmes *Remarques sur les Lettres de Mr. Bayle, pag. 77.* „ Elle est accompagnée d'u„ne *Patente des Indulgences* qui émurent Luther „ contre le Pape, & de diverses *Remarques Latines* „ de même que celle de Franeker. L'on y trouve „ de plus, aux pages 130 & 131, un *Certificat*, „ daté du 10. Mai 1664, & signé en écriture à la „ main, par JEAN VANDER MEULEN, Sé„crétaire de la Ville de Bois-le-Duc, qui prou„ve, qu'elle a été collationnée fort exactement à „ l'Édition de LÉON X, en 1514, tant par DA„NIEL VANDER MEULEN & JEAN DAES„DONCK, Echevins de cette Ville, que par lui„même. Malgré cela, il s'en faut beaucoup qu'el„le vaille l'Édition de Franeker, qui, outre diver„ses piéces curieuses & intéressantes, contient les „ *Taxes* dans toute leur étenduë; au lieu que celle„ci ne contient que la *première Partie* dont j'ai „ parlé ci-dessus, divisée en *XXXVII titres*, & „ la *III. Section* de la *seconde Partie*." Présentement, j'ajoute ce *Certificat*, que mes Lecteurs seront sans-doute bien-aises de trouver ici dans toute son étenduë.

„ AUTHENTICATIO SYLVÆ-„ DUCENSIS

„ LIBRI

„ TAXARUM CANCELLARIÆ „ ET POENITENTIARIÆ „ APOSTOLICÆ.

„ Collata est per Dominos DANIELEM VAN „ DER MEULEN, & per JOANNEM DAES„DONCK, Scabinos Civitatis *Sylvæ-Ducensis*, „ & subscripta a me *Secretario* dictæ Civitatis, hæc „ copia, cum originali, cui titulus: *Regulæ, Con„stitutiones, Reservationes, Cancellariæ SSmi. Do„mini nostri* LEONIS *Papæ X*, noviter editæ & pu„blicatæ. Pag. 67 legebantur sequentia: *Taxæ „ Cancellariæ, per Marcellum Silber, alias Franck, „ Romæ, in Campo Floræ, anno M. D. XIV. Die „ xviij. Novembris impressæ, finiunt feliciter.*

„ Item collata est hæc copia cum originali, cu„jus titulus est *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, im„pressa *Parisiis, apud Tossanum Denis, anno M. „ D. XX. cum Privilegio ad triennium*, fol. 23.

„ Item cum Libello quodam originali, cujus ti„tulus: *Provinciale omnium Ecclesiarum universi „ Orbis*, impressum *Lugduni*, *M. D. XXXXVI*, „ (33).

[33] *Ce* Provinciale, ... cum Practica & Stilo Cancellariæ Apostolicæ, *probablement rélatif à ces Taxes, avoit déja été imprimé* à Rome, par Marcel Silber, en 1514, in 4, *selon la* Bibliotheca Card. Imperialis, *pag.* 491; *& ailleurs*, en 1518, in 4, *selon la* Bibliotheca Thuana, *Tom. II, pag.* 149.

„ Item cum *Diplomate* seu *Brevi* originali *In„dulgentiario*, (Aflaats-Brieff,) in Charta perga„mena seu membrana, quæ incipit: JOANNES „ ANGELUS ARCIMBOLDUS, *datum in „ Heussen* M. D. XVI; & inventa est cum eorum „ respective originalibus de verbo ad verbum con„venire (34).

[34] *On trouve parmi les* Monumenta Antiquitatis, *ajoutés à la fin de* l'Introductio Danielis Gerdesii in Historiam Evangelii Renovati *pag.* 70—79, *de pareils* Diplomata Indulgentiarum *d'*ALBERT *Archevêque de Mayence, de ce même* ARCHIMBOLD, *du fameux* TETZEL, *& de* BERNARDIN SIMSON, *qui peuvent servir de nouvelle preuve de la réalité & authenticité de celui d'*ARCHIMBOLD, *reproduit à Bois-le-Duc.*

„ In cujus Rei Fidem, ego, supra dictæ Civi„tatis Secretarius, manu propria subscripsi. Ac„tum x Maij, anno 1664.

J. V. MEULEN, m. p."

On le peut voir en François, pag. 670, des *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine*, par Mr. Chais.

Pour éviter toute mauvaise chicane & contestation touchant ce Certificat, en voici un nouveau qui en prouve & confirme incontestablement l'authenticité & la validité. J'en ai l'Original entre les mains, & je le donne en langue Hollandoise, dans laquelle il a été écrit, afin qu'on ne soupçonne pas que par la traduction on y a changé quelque chose:

„ Wy JACOB VAN BRANDWYK en DE„DERICUS GREGORIUS VAN TEYLIN„GEN, Schepenen inne 's Hertogenbossche, ma„ken kennelyk, certificerende mits deezen, dat in „ den jaare 1600 vierenfestig regerende Schepenen „ deezer Hoofdstad 's Hertogenbosch zyn geweest „ DANIEL VANDER MEULEN en JOHAN „ DAESDONCK, als meede Secretaris deezer „ Stad JOHAN VANDER MEULEN, dat de „ voorst. twee Heeren Schepenen gecollationeert „ hebben op den tienden May 1600 vierenfestig „ zeekere copie van een Boekje, geintituleert *Taxæ „ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ sacræ Pœniten„tiariæ Apostolicæ*, dat is, *Schattinge van de Can„cellarie, en Poenitentie-Kamer van den Paus „ van Romen*, gedrukt tot 's Hertogenbosch by „ Stephanus Du Mont, 1664, en het selve geau„thentiseert door J. V. MEULEN, doen Secre„taris op den selfden dagh, luydende voorst. Au„thentisatie, als volgt:

„ AUTHENTISATIE.

„ Gecollationeert door de Heeren DANIEL „ VANDER MEULEN en JOHAN DAES„DONCK, Schepenen der Stad 's Hertogenbosch, „ nevens my ondergeschrevene als Secretaris der„zelver Stad, deeze copie tegens het originele ge„intituleert: *Regule, Constitutiones, Reservationes „ Cancellarie S. Domini nostri Domini* LEONIS „ *Pape decimi*, noviter edite & publicate, Fol. 67. „ stont *Taxe Cancellarie per Marcellum Silber*, als „ *Franck*, Rome in Campo flore anno M. V. „ XIV, die xviij. Novembris impresse, finiunt „ feliciter. Item, als nogh tegens het originele ge„intituleert: *Taxa Cancellarie Apostolice*, impressa „ Parisiis, apud Tossanum Denis, anno 1520, cum „ Privilegio ad triennium, fol. 23. Als nogh te„gens seker origineel Boekje, geintituleert *Provin„ciale omnium Ecclesiarum Cathedralium universi „ Orbis*, Lugduni M. D. XLVI. Item, als nogh „ tegens een oude parckementen Aflaatsbrieff, be„ginnende JOANNES ANGELUS ARCIM„BOLDUS, datum in Heussen 1516; ende is be„vonden dezelve met hunne voorschreven respecti„ve originele van woorde tot woorde accorderen.

„ Ter oirconde by myn als Secretaris der voor„schreven Stad ondertekent. Actum den 10. May „ anno 1664. Was ondertekent

„ J. V. MEULEN.

„ Gevende wy Schepenen bovengem. voor rede„nen van wetenschap, dat naar nauwkeurig on„dersoek in 't Prothocol van wylen den Secreta„ris JAN VANDER MEULEN, doen Schepe„nen waaren DANIEL VANDER MEULEN, „ en JOHAN DAESDONCK, en ons in allen „ deelen voorkomt met de eygen hand van den „ Secretaris J. V. MEULEN is ondertekent.

„ In kennisse der waarheid soo hebben wy Sche„penen voorst. onze Zegelen hier onder doen „ drukken, en door een onser Stads Secretarissen „ laten ondertekenen. Gegeven den elfden No„vember seventienhondert een en vyfftigh.

„ In libro Chatvelt fol. 8. vso.

„ H. CHATVELT."

XXXVIII. Eædem, *insertæ in* Joannis Wolfii Lectionibus memorabilibus *Editionis novæ* Francofurti, apud Hæredes Grossii, anno 1671, in folio, 2 voll. *Voluminis II, pag.* 907—916. Voyez le N°. XXX.

XXXIX. Eædem, in ADAMI SCHERZARI *Anti-Bellarmino, pag.* 206 *& seqq.* imprimé *à Leipsic, en* 1681, *in* 4°, (35).

[35] Taxæ Edit. Sylv. Duc. 1706, pag. 5.

XL. Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape, (*&c. comme ci-dessus N. XXIV & XXXI*,) avec une nouvelle *Préface*; *à Londres*, (ou plutôt *Hollande*.) 1701, *in* 8°, 155 pag. sans la *Préface* & la *Table*.

Mr. Bayle parle d'une Edition d'*Amsterdam*, 1700, *in* 8°; mais, ce n'est certainement que la prétenduë de *Londres, en* 1701, *in* 8°. Il est bon d'observer, qu'on lui a donné ce nouveau titre: *Taxe de la Chancellerie Romaine, & la Banque du Pape, où l'Absolution des Crimes les plus énormes* se

se donne pour de l'Argent. Ouvrage, qui fait voir l'Ambition, & l'Avarice des Papes. Traduit de l'ancienne Edition Latine, avec des Remarques, augmenté d'une nouvelle Préface, qu'on croit avec assez de raison de Mr. RENOULT, ci-devant Cordelier, Ministre en Angleterre, Auteur du *Faux-Jubilé*, dont il cite-là les pages 74, 75, & 76; des *Avantures de la Madonne, & de François d'Assise*; de l'*Histoire des Variations de l'Eglise Gallicane*, & fort vraisemblablement Réformateur pour le stile, aussi-bien qu'Auteur de quelques nouvelles *Remarques*, de cette prétenduë Edition de *Londres*. De la maniére dont s'exprime Mr. Bayle, *Je ferai savoir à l'Auteur de la nouvelle Version de la* Boutique du Pape *&c.*, il paroit avoir connu cet Auteur, qu'il n'a pourtant point nommé. Quoi qu'il en soit, l'Editeur de l'Edition Latine & Françoise de 1744, reproche avec beaucoup de raison à cet Editeur de 1701, d'avoir *retranché* divers *passages de du Pinet*; ce qui ne peut que rendre son Edition beaucoup moins estimable. C'est un in 8°, de 15 pages, sans compter la *nouvelle Préface* de 12, *un Avertissement* sur les *Monnoyes* de 2, & une *Table des Matiéres*, aussi de 2 pages.

J'ai déja autrefois observé dans mes *Remarques* sur les *Lettres de Mr. Bayle* que, „c'est apparemment cette Edition, que Mr. Bayle appelle une *nouvelle Version de la Boutique du Pape*. Mais, si c'est-là sa pensée, il se trompe certainement, car, cette *prétenduë* nouvelle Version n'est autre chose que celle de DU PINET, un peu retouchée, mais quelquefois fort alterée. Ce sont ses mêmes *Remarques*, en François plus nouveau, à la vérité, mais assez souvent fort affoiblies, & quelquefois fort mutilées. Tout ce qu'il y a de nouveau dans cette *prétenduë* nouvelle Version, est donc la nouvelle *Préface*, mise en place de celle de DU PINET, qu'on auroit sans doute très bien fait de conserver, & le *Titre*, qu'on a eu le plus grand tort du monde de changer ainsi; puis que le Livre de la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, traduit d'un Ouvrage Latin intitulé *Taxa Cameræ Apostolicæ &c.*, & le Livre intitulé *Taxa Sacræ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ*, sont deux Ouvrages tout-à-fait différens l'un de l'autre.

„ I. La *Boutique du Pape* est un fort petit Livre, qui, sans la *Traduction Françoise* & les *Remarques de* DU PINET, ne feroit pas au plus deux feuilles d'impression: au-lieu que les *Taxes de la Chancellerie & de la Pénitencerie Apostoliques* peuvent faire un Volume d'une dixaine de feuilles.

„ II. Le premier de ces Ouvrages ne contient que *XLV* [*Articles*, qui ne portent pas même ce titre ni ces nombres,] la plupart assez courts: au-lieu que le second est divisé en *deux Parties générales*, dont la premiére, intitulée simplement *Taxa Cancellariæ Apostolicæ*, contient *XXXVII titres* forts étendus; & la seconde, intitulée *Taxa Cancellariæ Apostolicæ, cum certis notabilibus juxta stylum Curiæ Romanæ*, contient *IV Sections*, dont les deux premiéres sont divisées chacune en *XXIII titres*, la troisiéme en *XI*, & la quatriéme en *XV*.

„ III. La *Monnoye*, dont on fait usage dans le premier, est appellée *Tournois d'Or*, *Ducats de Chambre*, & *Carlins*: au-lieu que dans le second on ne parle presque que de *Gros*, dont du Pinet ne dit rien (36).

„ IV. La premiére de ces Taxes, quoique remplie de choses fort blamables, est assez modérée en comparaison de la seconde, qui en contient d'incomparablement plus odieuses & plus infames, & entre autres ce fameux passage [si justement] reproché à Mr. l'Evêque du Belley par Mr Drelincourt: ET NOTA DILIGENTER, QUOD HUJUSMODI GRATIÆ ET DISPENSATIONES NON CONCEDUNTUR PAUPERIBUS, QUIA NON SUNT, ET NON POSSUNT CONSOLARI (37).

„ Et V, enfin, le premier de ces deux Ouvrages n'a jamais été imprimé qu'en *Latin*, [ou] en *François*, [ou en ces deux langues ensemble,] comme on l'a vû par les [nombreuses] Editions que j'en viens de citer: aulieu que le second n'a jamais été traduit en *François*, du moins que je sache, & ne nous est connu qu'en *Latin* dans les diverses Editions qu'on en a faites (38)."

„ Je me suis un peu étendu sur ces deux Ouvrages: & cela, parce que, sans compter l'Editeur de la *nouvelle Edition* de la *Boutique du Pape*, diverses Personnes les confondent ordinairement ensemble. C'est ce qui est arrivé; par exemple, à l'Auteur des *Remarques sur la Confession de Sanci*, pag. 100 & 101, d'Edition de 1699: & Mr. BAYLE, qui s'en est apperçu, n'a point pu lever la difficulté, comme on le peut voir à la page 2427, de son *Dictionaire Critique* (39). Il s'étonne de ne point trouver, dans la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, certains *Passages fort odieux*, rapportés par d'AUBIGNÉ dans sa *Confession de Sanci*; & il ne peut pas concevoir, comment DU PINET, & ceux qui ont réimprimé son Ouvrage, n'ont pas connu une *Taxe Apostolique* beaucoup plus infame, que celle qu'ils publioient. Son étonnement auroit cessé, s'il avoit eu l'occasion, ou le pouvoir, de chercher ces *passages* dans les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*; car, il les y auroit trouvés, pag. 127 & 132, par exemple, de l'Edition de Franeker: & cela seul l'auroit, non-seulement entiérement persuadé, que le Livre cité par d'AUBIGNÉ étoit un Livre différent de celui qui avoit été traduit par DU PINET; ce dont il s'étoit bien apperçu: mais encore, l'auroit pleinement convaincu, que le Livre de la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, & les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, sont deux Ouvrages tout-à-fait différens l'un de l'autre; ce dont il ne paroit pas avoir eu le moindre soupçon (40)."

XLI. Eædem, cum hocce titulo: „Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ S. Pœnitentiariæ Apostolicæ, juxta exemplar Leonis X. Pont. Romæ 1514, impressum. Accedit Valor Monetarum universi Orbis in Camera & Pœnitentiaria Romana receptarum. Permissu, Approbatione, & Authoritate Senatus Sylvæ-Ducensis munitæ." *Sylvæ-Ducis, apud Stephanum du Mont*, 1706.

C'est un *in* 8°, de 126 pages suivies d'un *Index Titulorum S. Cancellariæ Apostolicæ* en XXXVII Articles, & *Sacræ Pœnitentiariæ* en XI; & d'un *Index Rerum & Verborum*, le tout en 8 pages (40*).

Cette Edition précédée d'une *Préface* d'onze pages non chiffrées, & accompagnée de *Remarques* fort curieuses, est suivie pag. 72—126, d'autres *Remarques* qui ne le sont pas moins, & où l'on rapelle assez souvent celles de BANCK; ce qui me la fait regarder comme une des plus intéressantes de toutes celles que je viens d'indiquer. Pages 69-72, il y a trois différentes Evaluations des Monnoies employées dans ces *Taxes*. Je n'ai pu voir cette rare Edition qu'en 1750.

XLII. Eædem, cum Versione Belgica, Notisque amplissimis, iisque maxime Theologicis, hocce titulo decoratæ: „Taxæ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apostolicæ; *dat is* Schattingen van de Apostolische Cancellarie, ende der H. Apostolische Poenitentie-Kamer: door Leo den X. Paus van Romen in train gebragt, ter verkryging van *Aflaten* en *Absolutien*, als ook *Dispensatien* van d'onderhouding der *Geboden Godts*, en dus *ontbef*, voor Geld, van *Straffe*, ook zelfs der allersnoodste Feyten. In twee Boeken, in 't *Latyn* en *Nederduitsch* nevens den anderen, met daar tusschen ingemengde *Aanmerkingen*, welkede meeste en voornamste *Drog-Gronden* der *Roomsche Kerke* omver-werpen, en te gelyk met bygevoegde nodige *Registers*, zo van de *Tytels* dezes Werks, als van *Woorden* en *Zaken*. Ook in beide Talen uitgegeven van PETRUS GODEFRIDUS JOSSELIN, Predicant van Vechel en Erp."

C'est un gros volume de 524 pages *in* 8°, sans les *Préfaces* & les *Tables*; il est imprimé, *à Leide, chez J. Wishof, en* 1744; divisé en *II Livres*: le I, contenant les *Taxæ Cancellariæ Apostolicæ* en *Latin* & en *Flamand*, à double Colonne, est subdivisé

[36] *Touchant ces* Monnoyes, DU PINET, *& les autres Editeurs de ces* Taxes, *ne nous ont que très imparfaitement instruits. Voyez* Bayle, *Article* PINET, *Remarque* (B). Banck *en dit plus, & differe en évaluation. Ainsi, il nous faudroit quelque chose de plus certain.*

[37] *Il se trouve au feuillet xxiij de l'Edition de 1520; au feuillet 132 de l'Edition de 1545; à la page 208 de l'Edition de 1625; à la page 79 de l'Edition de Franeker, indiquée cidessus Num.* XXXV; *& enfin, aux pages 19 & 20 de l'Edition de* 1744.

[38] *La chose etoit en effet ainsi, lors que je publiai mes* Remarques *sur les* Lettres de Mr. Bayle, *imprimées ensemble à* Rotterdam, chez Fritsch & Bohm, en 1714, en 3 voll. in 12, *dont on peut consulter les pages* 773 *& suivantes, d'où ce long passage est tiré. Aujourd'hui, cela est changé, les grandes & les petites* Taxes, *si je puis m'exprimer ainsi, aiant été réunies & toutes traduites* en François, *à côté du* Latin, *dans le num.* XLIII, *que l'on trouvera ci-dessous.*

[39] *Sur cette difficulté de Mr.* Bayle, Mr. Jean Godefroy, *dans une de ses* Additions *aux* Remarq. de Mr. le Duchat sur la Confession de Sanci, *renvoye à ce que je viens de copier ici. Voyez son Edition de* la Conf. de Sanci, *V Tom. du* Journal de Henri III, *de Paris en* 1744, *pag.* 313.

[40] Remarq. *sur les* Lettres de Mr. Bayle, *pag.* 771—777; *&* Additions *&* Corrections, *pag.* xxxij *&* xxxiij. *Dans son Edition des mesmes* Lettres de Mr. Bayle, *Mr.* des Maizeaux *a supprimé & retranché tout cela avec une mauvaise-foi très insigne, aussi bien que ce que j'avois observé sur l'Edition* de L. Banck, XXXIX, *& c'est ce dont j'avertis d'autant plus nécessairement ici, que je ne l'ai point observé dans la réponse que je lui ai faite en 1738, touchant ses Editions des Lettres de Mr. Bayle, insérée dans le* Journal Littéraire, *Tom.* XII, *pag.* 432-461.

[40*] Catal. de Bourret, *pag.* 66, *num.* 893. *Vogt pag.* 564, *en parle comme contenant une Version Flamande, & se trompe fort.*

c'eſt pourquoi j'en donnerai une exacte deſcription dans une Remarque particuliére (*B*). L'Auteur de cette odieuſe & criminelle inſtitution eſt un des plus avides & des plus in-

viſé en XL *titres*, quoi que les *Tables* n'en promettent que XXXIX: le II, contenant les *Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ Apoſtolicæ*, eſt ſubdiviſé en XI *titres*. Chacun de ces *titres* eſt accompagné de *Remarques Flamandes*, auſſi longues & prolixes, que l'ennuieux & fatigant titre général qu'on vient de voir, en un mot ſurchargées d'aſſommantes Réflexions Théologiques & Polémiques; & le tout pour prouver l'horreur & l'abomination de ces odieuſes *Taxes*, que leur ſimple & unique lecture ne faiſoit déjà que trop ſentir. Ces deux *Livres* ſont ſuivis d'un *Appendix* de cinq Piéces, dont les principales ſont des *Extraits* de l'Edition des *Taxes* faite *à Paris*, *chez Touſſaint Denis*, *en* 1520, & le *Diplome des Indulgences*, donné par Leon X, en 1514, & qui détermina Luther à éclater contre lui: le tout en *Latin* & en *Flamand*, & accompagné de quelques *Remarques Flamandes*. Le volume finit enfin par deux *Tables des Mots & des Choſes*, l'une en Latin, & l'autre en *Flamand*. Après les Editions de *Bois-le-Duc*, en 1664, & ſur-tout celle de 1706, qui eſt très judicieuſement ordonnée, celle-ci étoit, à mon gré, aſſez inutile.

XLIII. Taxe de la Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape, &c. . . *à Rome*, *à la Tiare*, *chez Pierre la Clef*, 1744, *in* 8°. Voyez la Remarque ſuivante.

DANIEL FRANCUS ou FRANCKE, Théologien Saxon, Auteur d'une *Diſquiſitio Academica de Papiſtarum Indicibus Librorum prohibitorum & expurgandorum*, imprimée *à Leipſic*, *chez Henri Richter*, *en* 1684, *in* 4°, y obſerve très bien, pag. 115, que ces *Taxes* ſont condamnées dans tous les *Indices*. Cela eſt vrai en général, mais a beſoin de quelque diſtinction. J'ajouterai donc, que dans les cinq ou ſix premiers *Indices prohibitorii*, tels que ceux de *Veniſe*, le premier de *Rome*, du 3. de Decembre 1559, auſſitôt copié *à Avignon*, *par ordre du Vice-Legat*, *en* 1559, *in* 8°, il n'eſt fait aucune mention des *Taxes*, ni de leur *Pratique*, non plus que dans l'*Index Librorum prohibitorum* du *Concile de Trente*, publié par PIE IV, le 24. de Mars 1564. Le premier, où j'en trouve la condamnation, eſt celui de PHILIPPE II, Roi d'Eſpagne & du *Duc d'Albe*, daté de Bruxelles le 15. de Fevrier 1569; & cela, dans l'*Appendix* ajouté à l'*Index Tridentinus*, pag. 76, en ces termes: *Praxis & Taxa Officinæ Pœnitentiariæ Papæ*. La même indication ſe trouve dans l'Edition de *Liège*, *chez Hovius*, en 1570, *in* 8°; dans celle de *Madrid*, *chez Alphonſe Gomès*, *en* 1584, *in* 4°, pag. 56; dans celle de CLÉMENT VIII, *à Rome*, en 1593, in 4°, pag. 37. Dans celle de SANDOVAL, *à Madrid*, *chez Quiroga*, & *Louis Sanchès*, *en* 1612, *in folio*, pag. 87, cette formule eſt allongée de ces mots, *ab Hæreticis depravata*, qui ſe trouvent dans toutes les Editions poſtérieures, telles que celles de SOTOMAJOR, d'ALEXANDRE VII, d'INNOCENT XI, & même dans celles qui s'impriment d'ordinaire à la fin de preſques toutes les Impreſſions Latines du *Concile de Trente*. Dans le *Catalogue des Livres condamnés par l'Archevêque de Paris*, imprimé *à Paris*, *chez Muguet*, *en* 1685, *in* 4°, on s'eſt contenté d'y mettre, page 3, la *Taxe des Parties caſuelles de la Boutique du Pape*. CHEVILLIER, dans ſon *Origine de l'Imprimerie de Paris*, pag. 327, s'attribue ce *Catalogue*: mais R. SIMON, qui le trouve très mal fait, le donne à . . . . LE FEVRE, & à quelques autres *Docteurs* DE SORBONNE; & ne leur fait pas un fort beau préſent.

(*B*) *La derniére* . . . . , *& l'une des plus amples de toutes ces Editions* . . . . *mérite bien une Remarque particuliére.*] Elle commence par un double *Titre-planche*, dans le ſecond deſquels ſe voit gravé ce nouveau titre ſi différent de ceux de toutes les Editions précédentes: „ Taxe de la „ Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape, „ dans laquelle l'Abſolution des crimes les plus énor- „ mes ſe donne pour de l'argent: Ouvrage, qui „ fait voir l'ambition & l'avarice des Papes: traduit „ de l'ancienne Edition Latine. Nouvelle Edition, „ revuë, corrigée, & augmentée de pluſieurs Re- „ marques, & de pluſieurs Pièces, qui ont rapport „ à la matière." *A Rome*, *à la Tiare*, *chez Pierre la Clef*, *en* 1744; c'eſt-à-dire quelque-part en France, comme *à Rouën*, *Lion*, ou ailleurs, comme il paroit par le papier, le caractère, & les gravures: &, ſelon toutes les apparences, de la publication de quelqu'un de ces aigres & prétendus *Diſciples de St. Auguſtin*. C'eſt un *in* 8°. diviſé en III. portions, dont la I. contient lx. pages, la II. ccccxxv., & la III. ou l'*Appendix* cxlij.

Ce *Titre* gravé eſt ſuivi d'un *Avertiſſement*, dans lequel après avoir obſervé, que, *de tout tems*, *Rome a été une Ville*, *qui a recherché l'argent*, *& l'a même préféré à l'honneur*; témoins pour *Rome Paienne* ces deux notables Vers d'Horace:

O! Cives, Cives, quærenda Pecunia primum,
Virtus post Nummos:

&, pour *Rome Chrêtienne*, ce dictum ſi commun,

Curia Romana non quærit Ovem ſine lana,
Dantes exaudit, non dantibus oſtia claudit.

Depuis ainſi traduit:

„ *La Ste Cour Romaine*
„ *Ne veut Brebis ſans laine.*
„ *Qui donne a audience,*
„ *Sans don prend patience.*"

prouvé par le récit de ſes *Voies les plus frauduleuſes & les plus iniques*, & par les témoignages importans & authentiques de divers Auteurs irréprochables de ſon Egliſe: & après une violente ſortie contre Mr. LANGUET, Evêque de Soiſſons, & puis Archevêque de Sens, à propos de ſes Concuſſions Eccléſiaſtiques (41), l'Editeur nous apprend pag. I — xij, qu'il a diviſé ſon Edition en II. Parties.

„ La I.," dit-il, „ contient en détail les *Taxes* „ que la Cour de Rome a établies ſur chaque parti- „ culier . . . . Nous nous ſommes bornés, „ comme DU PINET, à raporter les *Taxes impoſées pour les péchés*; . . . . & non celles . . . „ établies pour ſervir de Réglement dans les Dépê- „ ches de toutes les graces (42) . . . . Quant à „ la Méthode, que nous avons obſervée, nous a- „ vons conſulté pluſieurs Editions, tant de la *Taxe*, „ que de ſon *Abrégé*; celle de 1520. *faite à Paris*, ... celle de *Veniſe*, *en* 1584, dans le „ *Tractatus Tractatuum Juris univerſi*; & celle de „ *Franeker*, *en* 1651, avec les Notes de LAURENT BANCK . . . . . A l'égard des *Abrégés*, nous avons conféré enſemble les Editions, „ d'ANTOINE DU PINET, faite *à Lion*, *en* „ 1564; celle de *Francfort*, *en* 1612; . . . . une „ autre de *Francfort*, *en* 1671, dans les *Lectiones memorabiles* de JEAN WOLFIUS; & une faite ſous le nom de *Londres*, *en* 1701, *in octavo*, ... dont nous avons ſuivi la Traduction, en raprochant les paſſages de DU PINET, que ce nouvel Editeur avoit retranchés. „ . . . . . .

„ Pour ce qui eſt des *Notes*, ... nous avons „ admis toutes celles de DU PINET, quoique, „ ſelon Mr. Bayle, elles ſentent un peu trop le „ Controverſiſte; & nous avons choiſi, parmi cel- „ les de Banck, quoique, ſelon Mr. Marchand, „ un peu trop Grammaticales, celles qui nous ont „ paru convenir à nôtre ſujet: de ſorte que cette „ variété de *Notes Théologiques* de l'un, & *Grammaticales* de l'autre, excellentes chacunes dans „ leur eſpèce, fera d'un avantage peu commun „ pour nôtre Edition. Outre cela, nous y en avons „ ajouté pluſieurs de nous mémes, ... „ dont nous indiquons ordinairement les Sour- „ ces."

Le détail de la II. Partie ſe trouvera ci-deſſous vers la fin de la préſente Remarque.

(41) *Pag. I. — IX.*

(42) *Il auroit ſans doute mieux fait d'en conſerver le tout, ainſi que Banck. Les Editions tronquées ne plaiſent pas aux habiles gens.*

 L'Edi-

insatiables Pontifes qu'ait jamais eus l'Eglise Romaine, de l'aveu même des plus sincères Ecrivains de son Parti (e). L'on ne doit donc pas être surpris si les Pro-

[e] *Voyez la Remarque (C).*

L'Editeur finit son *Avertissement* pag. xvj-xviij. par la description qu'il fait de *trois Figures*, dont il a cru fort orner son Edition, & sur lesquelles il s'étend à coup sûr beaucoup plus qu'elles ne méritent. Il étoit facile de faire quelque chose de plus ingénieux & de mieux exécuté. Son orthographe est quelquefois fort irréguliére, témoin seulement le mot *Chismatiques*, part. II, pag. 7, 27, &c. & le mot de *Ant-Crit.*

Après cet *Avertissement*, l'on trouve des *Mémoires Historiques & Critiques, dans lesquels on fait connoître l'Auteur, les diverses Editions, les Traductions Françoise & Flamande des* Taxæ Sacræ Cancellariæ Apostolicæ, & Taxæ Sacræ Pœnitentiariæ itidem Apostolicæ: *Mémoires*, qui s'étendent depuis la page xjx. jusqu'à la page lx, & qui ne sont pas la partie la moins estimable de ce curieux & intéressant Recueil. S'il en faut croire l'Editeur, page x. de son *Avertissement*: „ Ces *Mémoires* lui „ ont été remis par un célèbre Abbé, fort connu „ dans le monde savant, & qui est aujourd'hui „ (43) Membre de l'Académie des Belles-Lettres. Ils lui avoient été addressés, il y avoit environ 12 ans, en réponse à une de ses Lettres."

[43] *C'est-à-dire en 1744, selon la date du Titre.*

Quoi qu'il en soit, l'Auteur de ces *Mémoires*, quel qu'il puisse être, après avoir reconnu, d'après ce qu'on verra ci-dessous, que j'avois dit autrefois le Pape JEAN XXII., Auteur de ces *Taxes*, & noté son caractère extraordinairement rapace & tirannique, le confirme par ce passage notable de l'illustre Cardinal d'OSSAT, l'un de nos plus judicieux & plus estimables Ecrivains: „ JEAN „ XXII, François de Nation, dont il me déplait, fut le premier, qui, outre les TAXES „ & ANNATES, qu'il inventa, ôtant encore, „ en tant qu'en lui étoit, aux Chapitres des Eglises „ Cathédrales, l'Election des Evêques.... se „ réserva à soi seul la provision des Evêchés." Sur quoi il cite d'OSSAT, *Lettre* 303; ce qui pourroit n'être pas même une légère inattention, vû la différence des Editions les unes plus amples que les autres: mais, on ne lui sauroit passer de même le reste de cette Citation, consistant en ces mots, *à Mr. de Villeroy*, puis qu'il est constant & certain, que cette *CCCIV. Lettre* est addressée *au Roi*, c'est-à-dire *à Henri IV.* (44), & non *à Mr.* DE VILLEROY.

[44] *Voyez les* Lettres du Cardinal d'Ossat *d'Edition & avec les* Notes d'Amelot de la Houssaie, *Tom. V, pag.* 71—81. *& ne négligez point d'en lire soigneusement les* Notes.

Il y dépeint très bien d'après d'autres bons témoins, même Catholiques-Romains, le caractère de rapacité de l'Eglise Romaine & de ses Suppôts; .... & il y fait voir, par les autorités les plus irrécusables, à quel horrible excès ils ont osé porter leur insatiable avarice.

Il y traite ensuite de l'*Histoire du Livre des Taxes*, de ses *Traductions*, de ses *Commentaires*; & ce qu'il en dit s'accorde assez bien avec ce qu'en avoient ci-devant observé les Ecrivains les mieux instruits: excepté néanmoins en ce qu'il reproche pages xxvj. & xxvij. à Mr. BAYLE, & cela sans aucun fondement, d'avoir mal daté l'Epitre de DU PINET, *à tous fidèles Chrestiens, du 26. de Mars* 1564; puis que cette date est bien exactement ainsi dans l'Edition faite *suivant la copie, imprimée à Lion, l'an mil cinq cens soixante & quatre*, in 8°., en 133 pages: Edition, qu'avoit sans doute vuë Mr. Bayle, & que j'ai actuellement moi-même, venant de la Bibliothéque du célèbre EMERIC BIGOT qui y a ajouté son nom & ses Armes. Mr. BAYLE ne méritoit donc nullement à cet égard le *Bonus aliquando dormitat* HOMERUS, trop indiscrétement lâché page xxxv. Il affirme aussi un peu trop décisivement page xxij, que ces *Taxes n'ont été renduës publiques, que sous le Pontificat de* LEON X. La seule inspection des Editions, que j'ai détaillées ci-dessus, prouve suffisamment le contraire. Quant à ce qu'il m'objecte touchant un 17. pour xxxvij, ce n'est qu'une bagatelle, qui méritoit d'autant moins sa censure, qu'elle avoit été soigneusement rectifiée dans mes *Additions & Corrections*; & que, de plus, ce xxxvij. se trouvoit exactement à quelques lignes au-dessous. Si je lui objectois l'irrégularité de son *le Pétrarque* pag. xxvj, il me répondroit apparemment de même, & je ne l'en dédirois point.

Ce qu'il observe touchant les *Editions*, tant des *Taxes*, que de ce qu'il appelle leurs *Abrégés*, est plus exact, & très curieux; mais, pouvoit être plus ample & plus étendu, comme on vient de le voir par la liste, que j'en ai donnée ci-dessus.

A l'égard de ce qu'il me reproche d'avoir mal-à-propos regardé, comme deux différens Ouvrages, les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, & la *Taxe des Parties casuelles de la Boutique du Pape*, qu'il ne regarde que comme un seul; la derniére n'étant, selon lui, qu'un simple *Abrégé* des premiéres; il pourroit avoir quelque raison. Cependant, qu'il me soit permis de lui représenter, que, n'aïant point eu alors, ainsi que lui, l'occasion de les conférer; & que, voyant dans les Bibliographes, & dans les exposés qu'en ont donnés quelques Auteurs, une si grande diversité, & même opposition, je ne pouvois guères juger autrement. L'Auteur semble lui-même en convenir, me justifier, & détruire ainsi ses propres objections, en reconnoissant page xxxvij, que, „ DU PINET, en nous donnant sa *Taxe*, „ *en Latin & en François*, ne nous en donne point „ l'Origine, ne nous apprend point d'où ni comment il l'a reçuë, & ne nous dit pas même un „ mot qui puisse empêcher, qu'on ne la confonde „ avec l'ancienne *Taxe de la Chancellerie Romaine.*" En effet, c'est justement par cette raison, jointe aux autres de la différence très notable de ces deux Piéces, exposée ci-dessus, & déjà reconnuë & observée par Mr. BAYLE dans son Article PINET, que j'ai pris le parti de les regarder comme deux différens Ouvrages: au lieu que l'Auteur des *Mémoires* a trouvé bon d'en prendre un autre; c'est-à-dire d'appeller des *Abrégés des Taxes*, ce que je n'en regarde que comme des *Extraits* quelquefois assez négligés. Après tout, nous ne différons presque que de mots: & si sa prétention étoit bien fondée, l'Ouvrage de DU PINET seroit encore moins un juste *Abrégé*, qu'une *altération & corruption* tout-à-fait condamnable des *Taxes*; ou, comme le qualifie l'Auteur page xxxvij, une *rudis indigestaque moles*. Bien plus, une prévarication aussi criminelle que la suppression de l'horrible Article reproché par DRELINCOURT à l'Evêque du Belley (45), de ceux rapportés par D'AUBIGNE' (46), & de quelques autres semblables, ne seroit nullement excusable, vû la grièveté des cas: au lieu que, s'il s'agit effectivement de deux sortes de *Taxes*, comme cela pourroit bien être, & comme en effet Mr. BAYLE semble l'avoir décidé depuis, DU PINET n'est nullement coupable, s'étant contenté de donner des *Extraits* des *Taxes*, & n'aïant point entrepris d'en faire un exact & juste *Abrégé*. Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce que je puisse mieux m'assurer du fait, je laisserai la chose au même état où je l'avois mise: n'oubliant pourtant point de rendre aux Recherches curieuses de l'Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques*, toute la justice qu'elles méritent; ni de le remercier de la maniére honnête, & même obligeante, dont il a tourné sa critique. Je ne dois pas oublier de noter, qu'outre ses différentes *Observations*, il a inséré dans ses *Mémoires* l'*Epitre Dédicatoire* de DU PINET, & qu'à son imitation son Editeur y a ajouté la *Préface* de la prétenduë Edition de *Londres* 1701.

[45] Replique de Drelincourt à la Réponse de M. du Belley, *pag.* 170 *& suiv.*

[46] Confession Catholique de Sanci, *Liv. I, Chap. II, pag.* 71.

Après cet *Avertissement* & ces *Mémoires*, dont il ne devoit pourtant point retrancher tout le paragraphe concernant l'*Inventaire des Reliques*, & qui remplissent lx. pages, vient enfin la *Taxe de la Chancellerie Romaine, ou la Banque du Pape*, en Latin & en François: non plus divisée en *Parties*, *Sections*, & *Titres*, comme on l'a vu ci-dessus, Remarque (*A*), Num. XXXV; ni en *Articles*, comme on l'a vu là-même, Num. XXIV; mais en *LXX. Titres*, suivis d'une *Conclusion*, & de leur *Table*; lesquels renferment tant les *Taxæ Cancellariæ & Pœnitentiariæ Apostolicæ*, que les *Extraits*, qui en avoient été faits, tant en Latin qu'en François, & qui ont été indiqués ci-dessus dans la Liste générale des Editions. Ces *LXX. Titres* sont accompagnés des *Remarques* de DU PINET, de BANCK, & du dernier EDITEUR, soigneusement distinguées les unes des autres, & le tout remplit 335. pages: cette réünion de tout ce qu'on avoit à cet égard ne peut qu'en faire une des plus amples Editions. On en sera encore beaucoup mieux convaincu, si l'on considère sa II. Partie, qui

Proteſtans, qui n'étoient nullement obligés à le ménager, ne l'ont point épargné (*C*).

On pourroit bien mettre, au rang de ces *Taxes*, les *Pénitenciels*, ou Recueils de *Canons*

qui contient les Piéces ſuivantes. „ I. La *Bulle* d'URBAIN VIII. *pour la Croiſade*, précédée d'un *Abrégé Hiſtorique des Croiſades* (47), & ſuivie de *Remarques* de GAVIN, tant ſur cette *Bulle*, que ſur celle que CLE'MENT XI. accorda également à Philippe V., & à Charles III., qui ſe diſputoient la Couronne d'Eſpagne (48). II. La *Taxe des Mariages*, *Convois*, *Enterremens*, &c. *pour le Diocéſe de Paris*, par François de Harlay, Archevêque de ce Diocéſe, avec l'*Arrêt du Parlement* qui la confirme. III. Un *Abrégé Hiſtorique de la Croiſade contre les Albigeois*," & les Vaudois: „ IV. Un *Eclairciſſement ſur les Officiers de la Chancellerie Romaine*, & *de la Chambre Apoſtolique*. Et V. Un *Traité de la Chambre Apoſtolique*, *qui eſt le Conſeil des Finances du Pape*," & *de ſes Officiers*. Cette II. Partie, avec la Table, remplit 142. pages, & eſt fort convenable à la premiére. Il eſt donc facheux pour nous, que l'habile Homme, à qui nous en ſommes redevables, n'ait pas trouvé à propos de ſe faire connoître. Peut-être le *propter metum Anti-Chriſtianorum* y a-t-il eu grande part.

[47] *Auroit été beaucoup plus inſtructif que la vaſte compilation du Jéſuite* Maimbourg, *qui eſt toute remplie de diſſimulations & même de menſonges, & qui n'a pour elle que l'agrément du ſtile, & de la narration.*

[48] *On auroit bien dû nous déſigner plus diſtinctement qui eſt ce* Gavin. *Seroit-ce* Gauvin, *l'Auteur du* Paſſe-partout de l'Egliſe Romaine, *mis en François par* Janiçon? *En ce cas-là*, Gauvin, & Janiçon, *ſon Traducteur, ont eu très grand tort de dire, qu'alors, c'eſt-à-dire dès le commencement de la Guerre pour la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne*, CHARLES III. étoit Empereur d'Allemagne: & *l'Editeur tout autant de leur paſſer un ſemblable Anachroniſme. Les Enfans ſavent, que l'Empereur* LE'OPOLD *regnoit alors; que ſon Fils ainé* JOSEPH *lui ſuccéda; & que ce ne fut qu'en* 1711, *que* CHARLES VI, *ci-devant* III, *ſon Frére, parvint à l'Empire.*

(*C*) *L'Auteur de cette Inſtitution des* Taxes *eſt un des plus inſatiables Papes* . . . .; & *l'on ne doit point s'étonner*, *que les* Catholiques, *ni les* Proteſtans, ... *ne l'aient nullemnt épargné.*] On a vu ci-deſſus, en paſſant, Remarque (*B*), entre les Citations (43) & (44), que ce Pape eſt JEAN XXII; & voici ce que j'en ai dit autrefois, à l'occaſion de la Traduction Françoiſe de cet Ouvrage: „ Avant que de quitter ces *Taxes*, il ne ſera pas inutile de dire un mot de leur Auteur. On croit, qu'elles doivent leur origine au Pape JEAN XXII, qui vivoit vers l'an 1316. C'eſt au moins l'opinion de POLYDORE VIRGILE, qui dit dans le Chapitre II du VIII. Livre de ſon Traité de *Inventoribus Rerum*, que ce Pape, *faiſant du bon meſnager*, & *pour ſoulager ſa maiſon*, *qui avoit indigence de trop*, *ou luy qui eſtoit trop avaricieux*, *inſtitua la* Chambre du Greffe, *ou des* Sécrétaires, *qui furent mis à certain nombre*, & *leſquels dreſſoient les* Bulles *à leur fantaiſie*, *ayant auſſi autres charges. Mais ces* Greffiers *n'y venoient ſans convenir de prix*, & *payer quelque cas de la ferme*, *à la* Chambre Apoſtolique. *Ce fut luy*, *qui inſtitua les* TAXES. *par leſquelles on fait la* Supputation du Revenu des Bénéfices *par luy conférés*, & *que là-deſſus on fit des* Impoſitions; & *en fut levé* Cens & Revenu; *qui eſt choſe appartenant du tout à la* Chambre *qu'on dit* Pénitenciaire (49)."

[49] Polydore Virgile, Mémoires & Hiſtoire de l'Origine, Invention, & Autheurs des Choſes, &c.; traduits en François par François de Belle-Foreſt, *pag.* 101. *de l'Edition de* Paris, chez R. le Maingnier, en 1576, in 8. *L'Original eſt encore plus expreſſif. Il avoit été imprimé par* Chriſtophe de Penſis, dès 1499, in 4.

LOUÏS GOMEZ, natif d'Orihuela, dans le Royaume de Valence, Auditeur de Rote à Rome, & Evêque de Sarno, dans le Royaume de Naples, établit encore beaucoup mieux ce fait dans cet important paſſage du *Proœmium* de ſon *Commentarius in* (XIII.) *Regulas Cancellariæ Romanæ.* „ Licet ante tempora JOHANNIS XXII," dit-il, „ Vice-Cancellarius, Scriptores, & Correctores, Literarum jam conſtituti fuiſſent, nihilominus *Regulæ Cancellariæ* nondum compoſitæ fuerant; ſed primus omnium JOHANNES XXII, tanquam bonus Domûs ſuæ Pater-Familias, eas introduxit. Nec ſolum *Regulas*, ſed etiam, ut rem anguſtam Domini juvaret, *Beneficiorum* etiam electivorum *Reſervationes* ac TAXAS, quibus æſtimarentur, invenit. *Collegium* quoque *Scriptorum Apoſtolicorum*, antea ſine ordine vagans, Numeris diſtinxit, ut de iſtis GUILIELMUS *Hiſpanus* in *Pragmatica Franciæ*, ac POLYDORUS (Vergilius) Lib. 8. *de Inventoribus Rerum*, Cap. 2, meminerunt. Quinimo, *Beneficiorum Annatas*, ex quibus tam magnos proventus ſibi & Eccleſiæ comparavit, ... in uſum revocavit. Adeo, ut moriens vigeſies quinquies centum millia Nummorum aureorum Eccleſiæ dimiſit, ut refert Frater PTOLOMÆUS DE LUCA in *Hiſtoria Eccleſiaſtica Pontificum in vita Johannis.* Et hoc idem dicit, tacito Authore, D. PETRUS ANDREAS GAMMARUS, Rotæ Auditor, in *Scholiis* quibuſdam impreſſis *ad extravagantem* JULII II. Qua quidem Annatarum inventione magnum toto orbi ſcandalum generavit. Nec mirum, quia JOHANNES XXII. adeo cupidi & audaciſſimi animi fuit, ut non ſolum hoc uno malo Eccleſiaſticos Viros gravare, ſed, quod magis mirandum fuit, non eſt veritus *conſtitutionem* facere, qua & Regnum Germaniæ à Regno Franciæ divideret, & Italiam ab Imperio ſegregaret, ut ALBERICUS Autor eſt. Inter hæc tamen *Rotam* novis & ſaluberrimis *Statutis* ornavit, quæ hodie apud nos etiam ſervantur, & quotannis initio *audientiarum* publice leguntur. Et in ſumma, ille primus Adminiſtrationem Juſticiæ, cujus Vice-Cancellarius caput eſt, quæ in *Regulis* & *Rotæ Ordinationibus* conſiſtit, invenit. Quæ quidem *Officia* Succeſſores Pontifices in dies magis propagarunt. . . . . . . Totius hujus Harmoniæ laus JOHANNI tribuitur. Fuit enim inter cæteros mortales, non ſolum eruditus, ſed impenſe curioſus. Nam, ut ex recentioribus ſolus Author eſt FRANCISCUS PETRARCHA, *Rerum Memorabilium*, Tract. III, Cap. LIII, JOHANNES XXII. fuit adeo omnium rerum curioſus, ut Repertoria ſeu Indices ſibi ordine Alphabeti conficeret, quibus facile res omnes in promptu & ad manus haberet. . . . . Sufficit ex prædictis oſtendiſſe *Regulas Cancellariæ*, [*Reſervationes Beneficiorum*, ac TAXAS,] à JOHANNE XXII. certam originem & initium habuiſſe. (50)."

Pour le mieux faire connoître encore, j'ajouterai, qu'il étoit François de Nation, étant né à Cahors en Querci; qu'il fut un ſi indigne Pape, & a tellement deshonoré le Pontificat & ſa Nation, que le Cardinal d'Oſſat, l'un des plus honnêtes Hommes du monde, avoit honte d'être ſon Compatriote, comme on l'a vu ci-deſſus Remarque (*B*), Citation (44); qu'il ſe nommoit avant ſon Election JACQUES DOSSA ou DE OSSA; que, quoique né de fort bas lieu, & Fils d'un Cordonnier, il étoit néanmoins parvenu au rang de Cardinal; que ce fut lui, à qui ſes Collègues, peu d'accord entre eux, aïant eu la ſottiſe de déférer l'Election d'un Pape, ſe nomma lui-même, & ſe plaça ſur le Trône Pontifical, en diſant *Ego ſum Papa*; qu'il s'y gouverna très tiranniquement; & qu'auſſi laiſſa-t-il dans les coffres de ſon thréſor vingt-cinq millions d'or, ſomme énorme pour ce tems-là, comme le reconnoiſſent preſque tous les Hiſtoriens (51). D'ailleurs aſſez fou, ou aſſez fourbe, pour appuier ſa doctrine favorite, que les Fidèles ne jouiroient de la viſion béatifique, & les Reprouvés ne ſubiroient le chatiment de leurs crimes, qu'après le jugement dernier, ſur les viſions & les extravagances d'un certain TUNDALUS, Chevalier Irlandois; dont, par une bévuë bien étrange, Geſner, ſes Abbréviateurs, Baleus, Eyſengrin, Poſſevin, & autres, ont trouvé bon de forger un Chartreux (52); ou plû-

[50] Ludov. Gometii Comment. in [*XIII.*] Regulas Cancellariæ Apoſtolicæ, *Initio* Proœmii, *ex Edit. Pariſ. anni* 1546. *Notez*, *que*, *ſelon* Don N. Antonio, Bibliothec. Hiſpan. *Tom. II*, *pag.* 18, *les* Regulæ Innocentii VII, Julii II, Clementis VII, & Pauli III, *qui ſe trouvent dans cette Edition*, *manquent dans les autres.*

[51] Giov. Villani, Cronica Univerſale de ſuoi Tempi, *Part. II*, *Libr. XI*, *pag.* 33 — 36. Antoninus Florentinus, *in* Chronico, *Part. III*, *Tit. XXI*, *Cap. IV.* & *VI.* Langius, *in* Chronico Citizenſe, *ad annum* 1334. *Aliique multi iſtius* & *recentioris Ætatis. Voyez auſſi* Fra Paolo Sarpi, de Beneficiis, & Amelot de la Houſſaie, *ſon Traducteur*, *pag.* 230. Fromman, Traité de la Réformation, *pag.* 161, *évalué cela à* vingt-cinq millions d'Ecus, faiſans deux-cens & cinquante Tonnes d'Or.

[52] *Voyez principalement* Geſner, & *ſes* Abbréviateurs, *au mot* Tundalus; & Baleus de Script. M. Brit. *Cent. XIV*, *pag.* 241: & *notez*, *que* Petreius, *Bibliothécaire des Chartreux*, *n'admet pas celui-là*, & *panche même à le rejetter.*

nons Pénitentiaux, des divers Diocèses des Eglises Grecque & Latine, puisqu'à la fin des listes qu'ils donnent des Péchés, & des Pénitences qu'ils en ordonnent, ils ajoutent ordinairement, qu'on peut les racheter, ou en obtenir le pardon, par certaines Au-

plutôt sur les rêveries & les contes ridicules d'un bon Chartreux, nommé JEAN DE CLUSA, qui en a rempli tout un Livre, intitulé *Tractatus de Apparitionibus Animarum post Exitum a Corporibus, & de earum Receptaculis*; imprimé à *Burchdoff, en Suisse, en* 1475, *in folio*; & dans lequel ce TUNDAL, revenu des Enfers ainsi que l'EROS ou ERUS de Platon, Plutarque, & Macrobe (53), ne joue pas le moindre rolle. Au reste, si l'on veut plus particuliérement connoître ses autres faits, & déportemens, on peut voir le VII. Livre des *Annales de Bavière d'*AVENTIN, & le *Mystère d'Iniquité de* DU PLESSIS-MORNAI, pag. 457—472.

(53) *Voyez ce dernier* in Somn. Scipionis, *pag.* 2 & 3. *Edit. cum Notis Variorum.* Londini, Dring, 1694, in 8.

L'Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques* censure en passant, pag. xxj & xxij, la nouvelle *Histoire des Papes* de n'y avoir *rien exposé sur l'Etablissement des* Taxes *par Jean XXII*; & d'y avoir *représenté* ce Pape *comme un Homme desintéressé, & entiérement détaché des biens temporels.* Cela seul auroit dû l'empêcher de s'arrêter sur un pareil Ouvrage, qui n'est qu'une mauvaise compilation, brochée, par ordre d'un Libraire, avide, en aussi peu de mois qu'elle renferme de Siècles; & cela, par un jeune Homme affamé, tout frais émoulu du Collège, & si bien convaincu lui-même du peu de valeur de son Ouvrage, que, pour se vanger de son Libraire, qui lui en chicanoit le payement, il ne sçut pis faire que d'en déclarer publiquement l'Auteur, dans la *Gazette d'Utrecht.* On avoit trouvé fort étrange, que LIMIERS eut osé, par semblable motif, écrire en 18. mois le long Regne de Louïs XIV. de soixante & douze ans: mais, qu'est-ce que cela, en comparaison de la diligence, ou plutôt de la hardiesse, de FRANÇOIS BRUŸS DE SERRIERES, Compilateur de l'*Histoire des Papes*? Si nous recherchions l'origine de beaucoup de Livres, nous trouverions qu'ils ne sont dûs de même qu'à l'avarice, qu'à la faim, & qu'à la précipitation. Tel est encore, par exemple, le *Tableau des Papes de Rome*; imprimé *à Cologne, en* 1714, *in* 12°.; qu'on attribuë au Ministre DANIEL DES MARETS; dont j'ai autrefois donné un Extrait dans le *Journal Littéraire de la Haye*, Tome V, pag. 270 — 304; & que le même Auteur des *Mémoires Historiques & Critiques*, blame avec raison d'avoir *attribué, pag.* 154, *l'Etablissement des* TAXES *au Pape Léon X.*

Entre une infinité d'Auteurs de l'Eglise Romaine même, qui ont fort bien condamné ces *Taxes*, & décrié ce commerce infame de *Dispenses* & d'*Absolutions*, si scandaleusement venduës à beaux déniers comptans, les principaux & les plus illustres sont ST. BERNARD, IVES DE CHARTRES, GEOFFROY DE VENDOME, JEAN ANDRE' PETRARQUE, DURAND, GERSON, CLEMENGIS, ALVARE PE'LAGE, LANGRAS, CONRARD D'URSPERG, MARSILIUS DE MENANDRINO, THE'ODORE DE NIEM, ENEAS-SYLVIUS, le Cardinal d'OSSAT, ... CH. DU MOULIN, & E. PASQUIER, mais sur-tout le Carme BAPTISTE MANTOUAN, qui, quoique Moine, en a plus dit que tous les autres ensemble, en ce peu de mots:

Vivere qui sancte cupitis, discedite Roma,
Omnia cum liceant, non licet esse bonum.

— — — — — — — — *Venalia nobis*
Templa, Sacerdotes, Altaria, Sacra, Coronæ,
Ignis, Thura, Preces, Cælum est venale, Deusque (54);

(54) Baptista Mantuanus de Calamitate suorum Temporum, *Libr. III. On fera bien de voir les Censures vives des autres, dans la* Revision du Concile de Trente de GUILLAUME RANCHIN, *Livre II, Chap. IV. & V, & même dans tout l'Ouvrage, l'un des meilleurs faits contre Rome, quoique par un bon Catholique; & dans* les Préjugés legitimes contre le Papisme, *l'un des meilleurs Ouvrages de* P. JURIEU, *Partie I, Chapitre XXIII, pag.* 297 — 303, *d'où l'Editeur de* 1744. *en a tiré quelques unes.* l'Append. ad Catal. Test. Verit. *colon.* 2036 — 2060.

qu'on a depuis traduits ainsi:

Or, voulez vous sçavoir quelle trafique même
La Marchande portant nom l'Eglise Romaine?

Elle vend, pour argent, Temples, Prestres, Autels,
Couronnes, Feux, Encens, Messes, & Joyaux tels.
Et, en son avarice, elle est si fort extrême,
Que vendra elle ose bien le Ciel, voire Dieu même.

Joignons à ces vers ce notable passage de CLAUDE D'ESPENCE, Docteur en Sorbonne, des plus illustres, mais nullement Evêque comme le dit mal-à-propos Sixtinus Amama (55), qui leur tient lieu de commentaire. „ Hæc Lucra turpia (*Cancellariæ & Pœnitentiariæ Romanæ*) ficta sint, „ si non, quod ait & conqueritur ille, velut

(55) Anti-Barbar Biblici, pag. 133.

„ *Prostat & in quæstu pro meretrice sedet*,

„ Liber palam ac publice hic impressus, & hodieque, ut olim, venalis, TAXA CAMERÆ seu „ CANCELLARIÆ APOSTOLICÆ inscriptus, in quo plus scelerum discas licet, quam in „ omnibus omnium *Vitiorum Summistis* ac *Summariis*, & in plurimis quidem licentia, omnibus autem absolutio empturientibus proposita. Parco „ nominibus: nam quod ait nescio quis,

„ *Nomina sunt ipso pene timenda Sono*,

„ mirum hoc tempore, hoc schismate, non suppressum, tot tamque fœdorum, tamque horrendorum scelerum velut *Indicem* adeo *infamem*, ut „ non putem in Germania, Helvetia, & ubicumque a Romana Sede defectum est, opus prestare majore hujus scandalo, & adeo tamen non supprimitur ab Ecclesiæ Romanæ fautoribus, ut „ tantorum ac talium facinorum licentiæ ac impunitates, in Facultatibus Legatorum illinc huc venientium, bona ex parte innoventur atque confirmentur, adversus (si Deo placet) quæcumque „ fatalia restituendi, ac etiam quoscumque *Spurios*, „ *Manseres*, *Bastardos*, ex quocumque *illicito coitu*, &c., cum his, qui se per *adulterium* polluerint, ut connubere possint, *Perjuros*, *Simoniacos*, *Falsarios*, item, *Raptores*, *Usurarios*, *Schismaticos*, *Hæreticos*, sed ad cor reversos, non „ absolvendi tantum, sed & ad ordines, honores, „ dignitates, & beneficia quæcunque, quotcunque, „ qualiacunque dispensandi, *Homicidas* quoque, sed „ casuales, seu involuntarios, nam nec voluntarios „ quidem excipit TAXA superior *Presbytericidas*, „ *Patricidas*, *Matricidas*, *Fratricidas*, *Sororicidas*, „ *Uxoricidas*, *Infanticidas*, *Veneficas*, *Incantatrices*, *Concubinarios*, *Adulteros*, cum *affinibus* aut „ *consanguineis*, denique *contra naturam*, *cum brutis*, &c. &c. Habeat jam Roma pudorem, & „ tam nullius frontis *Criminum* omne genus *Catalogum* prostituere desinat (56)." Aussi ce terrible passage, qui a fait autrefois dire à Drelincourt, tout Huguenot qu'il étoit, qu'il *n'oseroit dire de ce Livre* [des *Taxes*] *tout ce qu'en a escrit le Docteur d'Espence* (57): ce passage, dis-je, aussi bien que divers autres de cet importun Censeur, n'ont-ils pas manqué d'être bien & dûment prohibés dans les *Indices prohibitorius & expurgatorius* du Cardinal GASPAR DE QUIROGA, imprimés *à Madrid, chez Alfonse Gomez, en* 1583. & 1584, *in* 4°., folio 72. & 73, & depuis dans tous les suivans.

(56) Espencæus, *in* Commentario in Epist. ad Titum, *ejus* Operum, *Tom. I, pag.* 479. *On peut voir cela en François, dans les* Prolegomenes *de l'Edition de* 1744, *pag. xxvij. xxviij, & dans les* Lettres de Mr. Chais, *pag.* 663 & 664.

Que répond l'Abbé RICHARD, ou, pour parler plus juste, Dom GABRIEL GERBERON, Bénédictin de la Congrégation de St. Maur, Martir célèbre du Jansénisme, au Ministre JURIEU, qui avoit soigneusement rassemblé le précis & l'essenciel de toutes ces vives Censures dans quelques-uns des Chapitres de ses *Préjugés légitimes contre le Papisme*? Le voici. „ Que ces *vieilles Taxes* „ du vieux Livre *de la Chancellerie de Rome*, non „ seulement ne sont de nulle autorité dans l'Eglise, „ mais qu'elle les a toujours eu en horreur: que les „ *Taxes de la Chancellerie* ne commencèrent que „ sous

(57) Drelincourt, Replique à du Bellay pag. 370.

Aumones. On fera bien de lire avec attention l'exemple important & notable qu'en rapporte un de nos plus judicieux Collecteurs de Piéces rares & intéressantes (*D*). Un Livre très curieux, qui ne fait que de paroître, à l'occasion du présent Ju-

„ sous le Pontificat de JEAN XXII, environ l'an „ 1320 : que les *Taxes de la Pénitencerie* ne parurent que vers l'année 1336. sous BENOIT XII: „ & que les unes & les autres furent INCONTINENT supprimées, & ensuite mises au nombre „ des *Livres défendus*, selon la Remarque du Sieur „ DU MONT, qui les fit imprimer l'an 1664; ce „ qui fait assez voir l'horreur que l'Eglise Romaine „ a eue de ces *Taxes*, bien-loin qu'elle les propose „ ou tienne pour ses règles, comme Mr. JURIEU „ voudroit nous le faire croire (58)."

[58] Critique ou Examen des Préjugés de Mr. Jurieu contre l'Eglise Romaine, par M. l'Abbé RICHARD, pag. 219.

Mais, de bonne-foi, est-ce-là répondre? Est-ce-là même simplement effleurer tant d'accusations, si graves, & si solidement attestées par tant d'Auteurs de tout âge, de toute nation, de tout ordre, & qui plus est tous bons Catholiques-Romains, tous si bien d'accord entre eux dans leurs plaintes & reproches, & par conséquent si incontestablement irrécusables? N'est-ce pas, au contraire, passer aussi rapidement que Chat sur braise sur toutes ces accusations si importantes? N'est-ce pas très artificieusement, & avec la mauvaise-foi la plus insigne, en dissimuler le plus essenciel, pour ne glisser frauduleusement avec rapidité que sur le moins important? Ne diroit-on pas, à l'entendre, que les *Taxes* ne parurent que comme un éclair, que les Papes, ou leurs Officiers, ne les mirent jamais en pratique; que le Sr. DU MONT, nullement Editeur, mais simple Libraire, soit le premier qui les ait fait imprimer en 1664; que par conséquent les Editions de *Rome*, *Paris*, *Venise*, & *Cologne*, toutes Villes Catholiques & très Catholiques, sont de pures chimères; & que, conséquemment encore, tous les Ecrivains, qui les ont admises, & si hautement condamnées, ne sont que des Imposteurs, & qui pis est d'infames Calomniateurs? En vérité, un procédé si peu sincère, pour ne rien dire de plus vif ni de plus désobligeant, ne mériteroit d'autre replique, que le *Mentiris impudentissime* du bon Père Valérien, si la raison n'ordonnoit pas d'user de plus de modération que ne le font ordinairement les Controversistes.

Quant aux Ecrivains Protestans, qui se sont fortement élevés contre Rome & ses *Taxes*, il seroit superflu d'en alléguer ici quelques-uns, puisque toutes leurs différentes Sociétés, quelque divisées qu'elles soient & puissent être entre elles, se réunissent néanmoins toutes en ce point, & s'accordent unanimément ensemble à détester l'avarice sordide, & la rapacité inexprimable, de l'Eglise Romaine: Avarice & rapacité, dont elle avoit autrefois si peu de honte, qu'elle en affichoit elle-même des monumens publics dans ses diverses Eglises; témoin seulement celui qui se voyoit dans l'Eglise Cathédrale de Bourges, & dont Chemnitius nous a conservé cette copie, qu'on ne sera pas faché de retrouver ici.

„ Hic des devote, cœlestibus associo te,
„ Mentes ægrotæ per munera sunt ubi lotæ.
„ Ergo venitote, Gentes a sede remotæ.
„ Qui datis estote certi de divite dote.
„ Te precor, accelera, spargas hic, dum potes, „ certa:
„ Et sic revera secure cœlica spera.
„ O! tu, si scires quantum data prosit ibi res,
„ Tu juxta vires donares quod dare quires.
„ Te miser a pœna, dum tempus habes, aliena.
„ Ut tibi sit pœnæ venia, sit aperta crumena.
„ Consors cœlestis fabricæ, qui porrigit, est is.
„ Crede mihi, crede, cœli donaberis æde;
„ Nam, pro mercede, Christo dices, *Mihi cede.*
„ Hic datur exponi Paradisus venditioni.
„ Currant ergo boni, rapientes culmina Throni.
„ Vis retinere forum, mihi tendas pauc' Obolo- „ rum,
„ Pro summa quorum reserabitur Aula Polorum.
„ Hic si large des, in cœlo sit tua sedes.
„ Qui serit hic parce, parce comprendet ex Arce·
„ Cur tardas? Tantum nummi des aliquantum:
„ Pro solo nummo, gaudebis Æthere summo
„ (59)."

[59] Chemnitius, in Examine Concil. Trident. *Part. IV*, *pag.* 161.

On ne sauroit mandier d'une manière plus pressante ni plus énergique: & il faut avouër, que ces Gens-là entendoient admirablement leur métier de subtile rapinerie.

(*D*) *On pourroit bien mettre au rang de ces* Taxes, *les* Pénitenciels, *ou Recueils de* Canons Pénitenciaux *des divers Diocéses*; .... *& l'on fera bien de lire l'exemple notable qu'en rapporte un de nos plus judicieux Collecteurs de Piéces rares & intéressantes.*] Ce judicieux Collecteur est Mr. JEAN GEORGE SCHELHORN, Conrecteur & Bibliothécaire de l'Ecole illustre de Memmingen, à qui nous sommes redevables de ses *Amœnitates Litterariæ*, imprimées *à Francfort & Leipsic, chez Bartholomæus, en* 1725 — 1731, *en* 14 *volumes*, *in* 8.; & de ses *Amœnitates Historiæ Ecclesiasticæ & Litterariæ*, imprimées aussi *à Francfort & Leipsic, chez les Bartholomées, en* 1737 *&* 1738, *en* 2 *gros volumes*, *in* 8. Voyez la description qu'il nous donne d'un de ces *Pénitenciels*, & la juste conclusion qu'il en tire. „ In manibus mihi est antiquissi- „ ma Editio *Canonum Pœnitentialium, per Episcopum Civitatensem* (cujus nomen non adjicitur) „ *compositorum*; Loci, Anni, & Typographi in- „ dicio destituta, quæ decem in forma quarti ordi- „ nis foliis absolvitur, vocum compendiis ubique „ scatens. Speciminis gratia quosdam inde *Canones* „ heic recitabo, cum ignorem an ii inter reliquas „ *Taxas Pœnitentiarias* recusi unquam fuerint (60). „ Primus *Canon* est, quod *Presbyter fornicans publice, & notorie tenens concubinam inclusam,* „ *sacco indutus vel cilicio, tribus mensibus in pane* „ *& aqua jejunet per spatium septem annorum* .... „ *Si Pater & Filius cum una muliere dormierint,* „ *aut si quis cum Matre vel Filia, vel cum duabus* „ *Sororibus coierit, septem annis pœniteat.* ..... „ *Si peccasti cum jumento, aut cum aliis animalibus, vel fecisti Sodomiam, quindecim annis pœniteas, & quinque ex his in pane & aqua facias, &c. &c. &c.* (61). Differunt equidem „ ab aliis *Taxis* hi *Canones* in eo quod certum duntaxat pœnitentiæ tempus præscribant, cum illæ „ peccatorum, etiam gravissimorum, remissionem „ pecuniæ venalem exponant. At & hi eundem „ scopum, ni fallor, sibi præfixum habent: nam „ Episcopus Civitatensis, sub finem *Canonum*, „ statutum pœnitentiæ tempus redimi, delictorumque veniam Eleemosynis impetrari posse, asserit. „ Quasnam autem hic potissimum indigitet Eleemosynas, facile suspicaberis. Hæc ὁ πάρεργῳ (62)." Cet Evêque de Civitate (63), & ses semblables, avoient apparemment des *Tarifs* des prix fixés pour ces prétendues Aumones: mais, plus prudens, ou moins hardis, que les Papes & les Officiers de la Chancellerie & de la Pénitencerie Romaines, ils ne les exposoient point scandaleusement, ainsi qu'eux, aux yeux du public. C'étoit se gouverner, sinon plus sagement, du moins plus adroitement & plus finement; & vérifier au moins en partie la maxime de Jésus-Christ, que *les Enfans du monde sont plus prudens en leur génération, que les Enfans de lumière* (64). Quoi qu'il en soit, une Notice exacte & circonstanciée de ces *Pénitenciels*, ne conviendroit pas mal ici; mais ne seroit pas aussi facile à faire qu'on le pourroit penser. Je me contenterai donc d'en indiquer simplement des principaux, sçavoir, les *Canones Pœnitentiales*, *qui*, *præter alios* Pœnitentiales Libros, RHABANI MAURI, *Abbatis Fuldensis*, Pœnitentium Librum *continent*: *ex Editione & cum Notis* ANTONII AUGUSTINI, *Tarraconensis Archiepiscopi*, imprimés *à Tarragonne, chez Philippe Mey, en* 1582, *in* 4°.; *à Venise, chez Valensio, en* 1584, *in* 4°.; & *à Paris, chez Soli, en* 1641, *in folio*, avec son *Epitome Juris Pontificii veteris* (65); le *Liber Pœni-*

[60] *In Editione cerra quam Franequeræ, anno* 1651. *in* 8. *emisit* L. Bank, *non extat.*

[61] *On peut voir les autres Cas dans* Schelhorn, *que je vai citer.*

[62] Schelhornii, Amœnitates Literariæ, *Tom. II*, *pag.* 369 — 371.

[63] *Petit Bourg de la Capitanate au Royaume de Naples, autrefois Evêché, transféré à St. Severt.*

[64] Luc *XVI*: 8.

[65] Bibliothec. Cordesiana, *pag.* 371 Leickeri Vitæ Cl. Jurisconsultor. *pag.* 191. N. Antonii, Biblioth. Hispana, *Tom. I*, *pag.* 80. Bibliothec. Barberina, *Tom. II*, *pag.* 226. Bibliothec. Baluziana, *pag.* 210. Catal. Joach. Colbert, *Tom. I*, *pag.* 331.

Jubilé de M. D. CC. L. & LI., me procure le moyen d'ajouter ici un fort bon Supplément touchant ces *Pénitenciels* (*E*).

T E-

nitentialis, ex Scrinio S. R. E. desumptus, imprimé d'abord *à Rome, & ensuite à Ingolstadt, en* 1616, *in* 4°.; & le THEODORI *Tarsensis, Archiepiscopi Cantuariensis, Pœnitentiale ex Codicibus manuscriptis editum, cum pluribus Conciliorum Canonibus collatum, nec non Dissertationibus ac Notis illustratum, per* JACOBUM PETIT, imprimé *à Paris, chez du Puis, en* 1677, *en* 2 *volumes in* 4°. On trouve une description curieusement détaillée de ce *Pœnitentiale* dans l'*Historia Literaria Scriptorum Ecclesiasticorum* de GUILLAUME CAVE, qui remarque, que ce THEODORE, qui vivoit dans le VII. Siècle, a le premier introduit dans l'Eglise Latine, les *Pénitenciels* jusqu'alors connus seulement à la Grecque. Il reproche vivement à PETIT d'avoir ingratement dissimulé, que le Collège des Bénédictins de Cambrige lui avoit obligeamment communiqué un très ancien Manuscrit du THEODORI *Pœnitentiale* (66). Sur ce que *Pénitentiel* adjectif fait, selon l'usage établi, *Pénitentiaux* au pluriel, *Canons Pénitentiaux*, *Pseaumes Pénitentiaux*, &c., on m'a soutenu que *Pénitentiel* substantif devoit de même avoir au pluriel *Pénitentiaux*. Mais, comme *Missel, Graduel, Rituel*, & autres mots semblables n'admettent certainement à leurs pluriels, que *Missels, Graduels, Rituels*, &c., il me paroît, qu'on ne peut régulièrement dire que *Pénitentiels* : par exemple, les *Pénitenciels des Grecs, de Théodore, de Colomban*, d'*Egbert, de Rome, de Cambray, &c., sont d'anciens Ouvrages de Discipline Ecclésiastique.* Ce substantif signifiant un Livre, manque dans Richelet, & je ne le vois que dans le *Dictionaire de* FURETIÈRE.

(66) Guill. Cave Scriptor. Ecclesiast. Historia Literaria, Tom. I, pag. 592 & 93, Edit. Basil. 1741.

(*E*) *Un Livre très curieux, qui ne fait que de paroitre, me procure* . . . . . . *un fort bon Supplément touchant ces* Pénitenciels.] A quelques petites insertions près, exactement indiquées à leur marge, il y avoit déjà quelques années que ce présent Article étoit tout dressé, lorsque ce Livre a paru. Il est intitulé *Lettres Historiques & Dogmatiques sur les Jubilés & les Indulgences de l'Eglise Romaine, à l'occasion du Jubilé Universel, célébré à Rome, par Benoit XIV, l'an M. DCC. L.; & étendu à tout le Monde Catholique Romain en M. DCC. LI.* Il consiste *en XXX Lettres*, précédées d'un court *Avertissement*, & des *Sommaires* de ces *Lettres*; & suivies d'une *Table des Matières*, de la *Bulle d'Indiction*, de la *Lettre Circulaire*, & de la *Bulle d'Extension, de Benoit XIV*, du *Mandement de l'Archevêque de Paris*, & de la *Publication & Instruction des Catholiques-Romains de Hollande*, pour ce Jubilé; & il est imprimé *à la Haye, chez Jean Swart, en* 1751, *en* 3 *volumes in* 8°, contenans 930 & clxxij pages, sans la *Table des Matières* & les *Sommaires des Lettres*.

C'est un fort bon & très utile Ouvrage, & d'autant plus propre à démasquer & mettre au jour la politique artificieuse de l'Eglise Romaine, & à en désabuser facilement les simples, que, sans se jetter & s'égarer dans les discussions difficiles & obscures d'une controverse chicaneuse & traitresse, on y démontre clairement & palpablement, non-seulement sa superstition & son paganisme, mais encore sa rapacité incroyable, & sa tyrannie extrême. On en est redevable aux veilles & aux recherches assidues de Mr. CHARLES CHAIS, Pasteur de l'Eglise Françoise de la Haye, d'ailleurs distingué dans la République des Lettres par divers bons Ouvrages, & sur-tout par son savant & judicieux *Commentaire Littéral sur la Bible*, tiré des meilleures Expositions des principaux Interprêtes Anglois, François, Hollandois, &c.; & imprimé *à la Haye, chez Jean Swart, en* 1743—1748, *in* 4°.

C'est particuliérement dans la XXI, de ces *Lettres*, pages 480—503, que l'Auteur traite de ces *Pénitenciels* : & j'insère d'autant plus volontiers ici ce qu'il en a dit, que c'en est une espèce de Notice Bibliographique, dressée sur de très curieuses recherches, & tout-à-fait digne de l'attention des Lecteurs.

„ Vous verrez," dit-il, „dans ce période de l'Histoire de l'Eglise, la *Discipline Ecclésiastique* portée au plus haut dégré de rigueur, les *Canons* & les *Livres Penitentiaux* multipliés, les *Rélaxations* & les *Dispenses* devenuës plus nécessaires, & plus communes que jamais, l'*Eglise indulgente* par force à mesure qu'elle se montra *trop sévère sans nécessité*, & mille *Moiens d'Adoucissemens* pour tempérer des *peines* auxquelles il eût été plus prudent & plus chrêtien de ne pas condamner les coupables: . . . . . toutes sortes de *signes extérieurs de Repentance, d'Abbatement*, de *Confusion*, de *Mortification*, comme les *Habits de Deuil*, le *Sac* & la *Cendre*, le *Jeûne*, des *Prières continuelles*, des Aumones, l'*Abstinence* du *Bain*, des *Divertissemens*, & même des *Devoirs du Mariage* (67); à peine peut-on croire que les Peuples & le Clergé aient voulu se soumettre à une pareille Discipline, surtout dans un tems où la Grossiéreté, la Barbarie, & la Corruption, étoient à leur comble. Les Moines ne s'en tenant pourtant pas là, bientôt la Discipline de leurs Couvens donna le ton aux usages de l'Eglise; . . . . . & l'on s'avisa d'aggraver toutes ces *peines*, en les rendant plus ou moins longues, quelquefois de *dix, quinze, vingt ans*, & même jusqu'à l'Article de la mort . . . . . Tout cela donna lieu dans la suite à recueillir, sous le titre de *Pénitenciels* ou *Penitenciaux*, les divers *Canons*, les diverses *Règles*, qui étoient suivies en différens endroits . . . . Dès le milieu du III Siècle, I. St. CYPRIEN avoit dressé, selon toute apparence, un *Pénitenciel à l'Usage de l'Eglise de Carthage* (68). II. Vers le même tems, GREGOIRE, de Néocésarée, dit *le Thaumaturge*, écrivit une *Epitre* . . . . sur la manière dont la *Pénitence publique* étoit administrée (69). III. PIERRE, Evêque d'Alexandrie, donna de même une *Epitre Canonique*, contenant *quinze Canons* sur autant de cas relatifs à la *Discipline*. IV. Vers la fin du IV Siècle, St. BASILE LE GRAND addressa pareillement à AMPHILOCHIUS *III Lettres Canoniques*, qui comprenoient 85 *Canons* sur les mêmes matières, & dont Mr. DU-PIN a inséré un ample extrait dans sa *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques* (70). V. Il faut y ajouter l'*Epitre Canonique de St.* GRE'GOIRE *de Nysse à Létoius*, dans laquelle il impose aux *Fornicateurs* 9 ans de *Pénitence*, aux *Adultères* 18, aux *Homicides* 27, (71). VI. Le *Pénitenciel* de JEAN LE JEUNEUR, Patriarche de Constantinople, décédé en 596, le plus ancien, & qui me paroît le plus modéré, servoit de *Règle* à toutes les Eglises d'Orient. Il y donne des *Règles générales* aux Ministres de la Réligion, pour leur apprendre à proportionner les *Pénitences* à la nature des *Péchés*, à leurs circonstances, & à l'age ainsi qu'à la qualité des *Pécheurs*. Le P. MORIN l'a publié avec plusieurs autres, qu'il a donné tant en entier que par voie d'extraits, à la fin de son *Traité de l'ancienne Pénitence*, Ouvrage d'une immense érudition, mais qui, par plus d'un fragment ou endroit, à déplu à certains Théologiens de la Communion de ce Savant. VII. Enfin, on attribuë encore un *Pénitenciel* à GRE'GOIRE I (72). Sur la fin du VI Siècle, il n'y a point de doute, que, dans toutes les Eglises, on n'eut quelque chose de semblable . . . . Selon le P. MORIN, les choses restèrent sur ce Pied-là en Orient jusques vers l'an 350, & en Occident pendant les VI premiers Siècles: & c'étoit dans les *Livres Liturgiques*, dans les *Sacramentaires*, dans les *Missels*, que se trouvoient les *Règles générales* pour tout le *Cérémoniel des Pénitences publiques*. Mais, la Discipline aïant changé, & l'Eglise aïant commencé à imposer des *Pénitences secrètes & privées* par le Ministère des Prêtres, ces *Règles générales* ne suffirent plus. On imita par-tout quelques Moines, entre autres ST. CUMEEN, Abbé en Hibernie, & St. *Columban*, Abbé de Luxeu. Ce dernier avoit composé, au commencement du VII Siècle, VIII. un *Traité de la Mesure des Pénitences qu'il faut imposer*, où, au lieu que les *Canons* n'avoient point encore fixé de *peine* dans les Eglises d'Occident, si ce n'est contre l'*Idolatrie*, l'*Homicide*, l'*Adultere*, & le *Vol* (73), il avoit compris, en XLII Articles, les *Peines Canoniques* de toutes sortes de *Péchés*, & pour toutes sortes de Personnes (74).

„ Ce ne fut donc qu'au VII Siècle, qu'on vit

„ en

(67) *Espèce de pénitence bien injuste*, ajoute l'Auteur, *puis qu'on y punissoit l'innocent avec le coupable*, *ce que le II* Concile d'Arles, *tenu l'an* 353, *vouloit sans doute rectifier, en statuant, Canon* 22, *que l'on n'admettroit point un des Epoux à faire pénitence, que l'autre n'y eût consenti.*

(68) Cypr. Epist. 53.

(69) Gregor. Thaumath. Oper. *Edit. Vossii, pag.* 118.

(70) *Tom. II, pag.* 175—180. *Edit. in* 4.

(71) *Idem, ibid, pag.* 229.

(72) Mém. de Trevoux, *Mars* 1707, *pag.* 184.

(73) Muratori Antiq. Med. Ævi, *Dissert. LXVIII, Tom. VI, col.* 722.

(74) Hist. Litter. de France, *Tom. III, pag.* 518.

„ en Occident les *Pénitenciels* de ce genre commen„ cer à se répandre dans les Eglises. THE'ODORE, „ Moine Grec, que le Pape VITALIEN, charmé de ses vertus pendant le séjour qu'il fit à Rome, éleva à l'Archevêché de Cantorbéri, l'an „ 678: ce THE'ODORE, dis-je, fut le premier „ qui donna IX un *Pénitenciel* détaillé. Il l'avoit „ composé sur celui de JEAN LE JEUNEUR . . . „ Il étoit plus étendu, & fut reçu avec avidité (75). „ X. Un autre *Pénitenciel* du VIII Siècle, c'est „ celui d'EGBERT, Archevêque d'York en 731 „ ou 735, Frère du Roi Egbert. Il y condamne „ ceux qui ont commis des Péchés capitaux, Homicides, Adultères, Parjures, & autres; s'ils „ sont *Laics* à 4 ans de *Pénitence*, *Clercs* à 5, *Sous-Diacres* à 6, *Diacres* à 7, *Prêtres* à 10, *Evêques* à 12: & il veut que leur examen se fasse par „ interrogation, *As-tu donné un baiser avec molesse? As-tu commis impureté, ou adultère, avec une Fille, ou Femme, ou Religieuse, &c.?* XI. „ Il est de fait, que les *Pénitenciels* se multiplièrent en si grand nombre, qu'il n'y avoit presque „ pas d'Eglise qui n'eut le sien. Mais, ils étoient „ souvent si mal composés, si contraires aux anciens *Canons*, si propres à corrompre les Pécheurs „ par de vaines espérances; & cet abus causoit un si „ grand desordre dans l'administration de la *Pénitence*, que les Pères du célèbre Concile de Paris „ en 829, ordonnèrent que chaque Evêque dans „ son Diocèse rechercheroit soigneusement ces Livres erronés pour les mettre au feu (76). XII. „ HALITGAIRE, Evêque d'Arras & de Cambrai, sollicité par Ebon, Archevêque de Rheims, „ de substituer, à ces mauvaises compilations, un „ *Pénitenciel* plus fidèle, exécuta ce plan, & l'on „ a encore son Ouvrage. XIII. REGINON, „ Abbé de Prum, composa dans le même Siècle, „ pour le Diocèse de Trèves, & par ordre de l'Archevêque RATHBOD, ses *II Livres de la Discipline Ecclésiastique*, où il fit entrer plusieurs „ *Canons* pris des *Pénitenciels* de THE'ODORE, „ de BEDE, du *Romain* publié par HALITGAIRE „ (77), & de celui de RHABAN Archevêque „ de Maïence (78). XIV & XV. Dom MARTENE & Dom DURAND ont publié depuis „ peu deux autres *Pénitenciels* du même tems, faits „ . . . , pour l'usage de quelques Eglises de France, sous le titre de *Remèdes contre les Péchés*. „ Outre ces *Pénitenciels* imprimés, il y en a d'autres, manuscrits, qui appartiennent encore au „ IX Siècle, & dont le P. MORIN a fait usage „ dans son beau *Traité de la Pénitence* (79). Dans „ les trois Siècles suivans, XVI—XVIII, BURCHARD Evêque de Worms, YVES de Chartres & GRATIEN, donnèrent aussi leurs Collections de *Canons*. Il faut encore ajouter les „ *Pénitenciels* publiés par CANISIUS, Tom. II, „ de l'Edition de BASNAGE, pag. 80 & 133; „ celui de THEODULPHE, Evêque d'Orléans, „ publié par BALUZE dans le VII Tome de ses „ *Miscellanea*; les fragmens de celui de l'Evêque „ de Citta en Italie, connus par les *Amænitates Litterariæ* du célèbre Mr. SCHELHORN, Tom. „ II, pag. 368 (80); & deux autres que Mr. „ MURATORI a publiés *ubi supra* col. 719." Enfin, après nous avoir ainsi donné ce curieux détail des *Pénitenciels* tant imprimés que manuscrits, il finit en nous avertissant de ce qu'ils ont d'indécent & de dangereux. „ Plus ces *Pénitenciels* sont détaillés", dit-il fort judicieusement, „& plus on y „ voit d'horreurs. . . . & d'excès les plus abominables. . . . Je n'ai jamais rien lu dans aucun Auteur Païen, qui l'emporte sur les infamies dont „ on trouve l'énumération dans ces Livres sacrés, „ rien même qui en approche. Les obscènes discussions de SANCHE'S ne vont pas si loin que „ cela (81)." Tout cet affreux détail, aussi-bien que l'Imposition Simoniaque pour la rédemption des Péchés, n'étoient-ils pas quelque-chose de bien abominable: & les Protestans n'ont-ils pas eu grande raison de faire main-basse sur toutes ces odieuses pratiques, & de remettre les choses sur l'ancien pied, en apprenant aux Pécheurs à rentrer sincèrement en eux mêmes, ne se confesser qu'à Dieu seul, & se remettre religieusement & avec confiance entre les bras de sa miséricorde?

[75] *J'en ai indiqué ci-dessus le titre, l'Editeur, l'Edition, & le jugement qu'en a porté* Cave.

[76] Flodoard. *Lib. II, Cap.* 18.

[77] Morin, *pag.* 5.

[78] Regino de Eccles. Discipl. *Lib. I, pag.* 30. Edit. Baluz. *Vide* Rhab. Mauri Epist. ad Heribaldum *Edit.* Baluz. 1671; *sive quod idem est*, Rhab. Pœnitentiale, ed. à Petro Stewart 1616.

[79] Morin in Append. *pag.* 43—45, 72, 71. Hist. Lit. de France, *ibid.*

[80] *C'est celui dont j'ai parlé dans la Remarque précédente.*

[81] Lettres Hist. & Dogm. sur les Jubilés & les Indulgences, *pag.* 480—502.

TERAMO (JAQUES DE): Voyez PALLADINO.
THORINGK. Voyez DORINGK.
THURNAY (SIMON): Voyez SIMON DE TOURNAI.

TORRENTINUS (HERMANNUS) natif de Zwol en Over-Issel (*a*), Elève d'Alexandre Hegius (*b*), Restaurateur des Lettres Grecques dans les Païs-Bas, à l'imitation de Rodolphe Agricola son Précepteur, qui les avoit rétablies en Allemagne (*c*), a été regardé par quelques Ecrivains étrangers comme le plus savant Grammairien de son tems & de son païs; mais, ce trop grand éloge a été judicieusement modifié par ses compatriotes mêmes (*A*). Il se distingua très avantageusement au commencement du XVI Siècle par divers Ecrits, qu'il donna alors au public, & dont on trouvera ci-dessous la liste & la notice (*B*); & particuliérement par son *Commentaire* sur le

[*a*] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 384. Foppens Biblioth. Belgica, *pag.* 478.

[*b*] *Idem, ibidem.*

[*c*] *Idem, pag.* 41, & 44.

(*A*) *Il a été regardé par quelques Ecrivains étrangers comme le plus savant Grammairien de son tems & de son païs; mais, ce trop grand éloge a été judicieusement modifié par ses compatriotes.*] Ces Ecrivains étrangers sont Gesner & ses Abbréviateurs, qui, le croyant Allemand, en ont peut-être ainsi outré l'éloge par prédilection pour leur Patrie. Quoi qu'il en soit, voici leurs propres termes: *HERMANNUS TORRENTINUS*, Germanus, *inter Grammaticos suæ tempestatis & nationis fere doctissimus* (1). Mais, Valere André, premier Auteur d'une *Bibliothèque Belgique* Universelle, trouvant cet éloge trop enflé & peu convenable, le modifia judicieusement ainsi: *HERMANNUS TORRENTINUS, Zwollanus, Trans-Isalanus, . . . insignis sua tempestate fuit Grammaticus* (2). Loin d'imiter ce bon exemple, Sweertius, Copiste d'ailleurs servile de Valere André, a mieux aimé suivre Gesner & ses Abbréviateurs (3): mais, Valere André aïant maintenu sa leçon dans la seconde Edition de sa *Bibliothèque Belgique* (4), Mr. Foppens l'a aussi retenue dans la nouvelle Edition & augmentation qu'il vient de nous donner de cet estimable Ouvrage (5).

(*B*) *Il s'est distingué . . . par divers Ecrits . . . . dont on trouvera ci-dessous la liste & la notice.*] A la réserve de deux de ces Ouvrages, que la plupart des Bibliothécaires semblent réduire à un seul, & qui concernent la Théologie, tous les autres concernent particuliérement la Littérature ou les Belles-Lettres.

Ceux de Théologie sont:

Scholia in Evangelia & Epistolas, quæ diebus dominicis & sacris in templis leguntur, ex translatione Sancti Hieronymi. Coloniæ, apud Hoberg, 1599, in 8°, (6).

Scholia in Hymnos, & quas vocant Sequentias. Coloniæ, apud Hieratum, in folio (7).

Les trois Bibliothécaires Belgiques abrègent trop ces titres, & n'indiquent aucune Edition des Ouvrages dans lesquels ils se trouvent.

Ceux de Littérature sont:

Commentaria in Bucolica & Georgica Virgilii. Daventriæ, apud Jacobum de Breda, anno 1502, in 4°, (8): Coloniæ, apud Quentellium, anno non notato, in 4°, (9): Lovanii, apud Bartholomæum Gravium, 1551, in 8°, (10).

Orationes familiares & elegantissimæ, ex omnibus Publii Ovidii Libris formatæ: impressæ Coloniæ in Officina ingenuorum Liberorum Quentellii; anno 1510, Oct. Cal. Nov. (11).

De Generibus Nominum, de Heteroclitis, de Patronymicis, & de Nominum Significationibus, Opuscu-

[1] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315. Epitome Biblioth. Gesneri, *pag.* 401.

[2] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, *pag.* 401. *Edit. anni* 1623.

[3] Sweertii Athenæ Belgicæ, *pag.* 341.

[4] Val. Andreæ Bibliotheca Belgica, *pag.* 384. *Edit. anni* 1643.

[5] Foppens Biblioth. Belgica, *pag.* 478.

[6] Draudii Bibliotheca Classica, *pag.* 246.

[7] *Idem, ibidem, pag.* 831.

[8] Val. Andreæ Biblioth. Belg. *pag.* 401. *Edit.* 1623, & *alii.*

[9] Gesnerus, Val. Andreas, Foppens.

[10] Sweertii Athenæ Belg. *pag.* 341.

[11] Maittairii Annal. Typograph. *Tom. II, pag.* 218. Foppens Biblioth. Belg. *pag.* 479.

le *Doctrinale Alexandri de Villa Dei* (*C*) ; mais principalement par son *Elucidarius Carminum & Historiarum*, qui, tout petit & succinct qu'il est, n'en est pourtant pas moins le véritable original de ces vastes & immenses compilations, dont la trop grande & trop peu judicieuse étenduë nous incommode & fatigue plus aujourd'hui, qu'elle ne nous soulage, c'est-à-dire de ces trop abondans *Dictionaires Historiques*, dont le plan plus judicieusement rempli nous feroit d'une extrême utilité (*D*). Je ne saurois rien dire de cer-

culum perutile. Antuerpiæ, apud Vorstermannum, 1514, in 4, (12).

[12] Val. Andreæ Bibliotheca Belgica, pag. 184. Foppens Biblioth. Belg. pag. 478.

Commentarium in XIII Elegias Sabellici de Beata Virgine, Gregorii Tipherni Hymnum, & Baptistæ Mantuani Votum, ad eandem. Silvæ-Ducis, apud Fratres Gregorianos, anno non notato, in 4°.

(*C*) *Son* Commentaire *sur le* Doctrinale Alexandri de Villa Dei.] Les plus anciennes Editions, que j'en connoisse, sont celles de l'ALEXANDRI *Doctrinale, cum Commentariis* HERMANNI TORRENTINI & KEMPONIS *Thessaliensis*, faites à *Deventer en* 1503, & à *Phorzheim en* 1508, *in* 4, (13). Selon Gesner & ses Abbréviateurs, ce *Commentaire* n'est que sur la 1 *Partie* de l'Ouvrage d'Alexander de Villa Dei, auquel ils donnent ce titre, *Commentaria in Primam Partem Doctrinalis Alexandri, cum vocabulorum interpretatione, quibusdam mendosis, supervacaneis, & obscuris versibus, vel rejectis, vel in veriores & planiores mutatis, cum indice dictionum*; & dont ils placent l'impression *Argentinæ, anno* 1516, *in* 4, *Chartis* 37, & *dimidia* (14); mais, tous les autres Bibliothécaires semblent insinuer, qu'il explique tout l'Ouvrage (15). Peut-être Torrentinus n'a-t-il commenté la I Partie seule du *Doctrinale*, que parce que ce Kempo s'étoit chargé de la II, comme il paroît par la *Secunda Editio Commentariorum* KEMPONIS *Thessaliensis in* SECUNDAM *Doctrinalis* ALEXANDRI *Partem, cum ejusdem* KEMPONIS *Carminibus & Epigrammatibus*, imprimée *à Anvers, par Guillaume Vorsterman*, le 14 *Juin* 1522, *in* 4°. Peut-être aussi fut-ce à cause des oppositions suscitées à Torrentinus, & dont nous allons parler. Quoiqu'il en soit, Königius, au mot TORRENTINUS de sa *Bibliotheca vetus & nova*, nous dit, que ce fut à la persuasion de Wesselus Gansfortius, que Torrentinus entreprit ce *Commentaire*: & Valere André nous apprend, qu'il ne se chargea de ce travail, que parce qu'il vit bien, qu'à cause de l'entêtement & de l'obstination de ses Confrères de College, il lui seroit extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'exiler des Ecoles ce mauvais & embarrassant Grammairien. *Cum videret*, dit-il, *difficillimum fore exsilium* Alexandri de Villa Dei, *multis contranitentibus*, Grammaticam *ejus*, *sive* Doctrinale, *cœpit corrigere emendareque, versibus tum obscuris, vitiosis, ac barbaris sublatis, tum melioribus magisque perspicuis in eorum locum substitutis, cum nova vocabulorum interpretatione* (16): motif, & opposition, dont Sweertius ne dit pas le moindre mot (17). Dans sa seconde Edition Valere André ajoute, que Torrentinus aïant commencé à corriger ainsi cette ancienne *Grammaire*, tant de gens entêtés de leur ancienne méthode le trouvèrent si mauvais, & décrièrent si fortement son travail, qu'il fut obligé d'en entreprendre sérieusement une *Apologie*, qu'il addressa à son Frère Jean Torrentinus, Chanoine Régulier. *Multis contranitentibus*, dit-il, *operamque ejus* (Torrentini) *ita lacerantibus, ut ad F. Joannem Torrentinum, Monachum Regularem, coactus fuerit* Apologiam *scribere* (18). Ils ne nous indiquent, ni l'un, ni l'autre, aucune Edition de cette *Apologie*, ni même si elle a été imprimée ou non. Quelques années ensuite, le fameux Jean Despautere, le Supplice & la Croix des pauvres Ecoliers, tout aussi-bien qu'Alexandre de Ville-Dieu, & peut-être un des Censeurs du *Commentaire* de Torrentinus, le fit reparoître avec des *Annotations* de sa façon : mais, comme elles parurent quelquefois trop violentes à Michel Hillenius, habile Imprimeur d'Anvers, il y fit quelques *retranchemens*, y ajouta quelques *corrections* de son cru, & réimprima ensuite le tout, comme il paroît par cet Article extrêmement curieux de Mr. Maittaire.

[13] Heindreich, Pandectæ Brandenburgicæ, pag. 108, *fruct quam fidus sit*.

[14] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315.

[15] Valere André, Sweert, Foppens, &c. Voyez la Citation suivante.

[16] Val. Andreæ Bibliotheca Belg. pag. 401. *I Edit.* pag. 184. *II.* Foppens Biblioth. Belg. pag. 478.

[17] *Voyez ses* Athenæ Belgicæ, pag. 343.

[18] Val. Andreæ Biblioth. Belgica, pag. 184. Foppens, Biblioth. Belgica, pag. 478.

„ HERMANNI TORRENTINI in ALEX-
„ ANDRI Theopagitæ (19), Grammatices primam
„ Partem Commentaria, cum Annotationibus DES-
„ PAUTERII: impressa *Antverpiæ per Michaelem*
„ *Hillenium, Hoochstratanum*, 1524. DESPAU-
„ TERIUS totum opus diligentissime perlegit, &
„ ad unguem castigavit, impensis Michaelis Hille-
„ nii, Hoochstratani, Calcographi Antuerpiensis.

[19] *C'est-à-dire* de Villa Dei.

„ EPIGRAMMA VERISSIMUM.

„ *Mille locis opus hoc vitiarat Calcotyporum*
„ *Error, & heu! Mendis leverat innumeris.*
„ *Ipse recognovit, mendosaque sustulit Author,*
„ *Addidit & scitu plurima digna satis.*
„ *Ergo agite, o Juvenes, incumbite pectore toto*
„ *Grammaticæ; ars sine qua nulla vigere potest.*
„ *Ne quoque sit limæ vobis labor irritus iste,*
„ *Vos rogo, Calcographi, sitis ut Orthographi.*

TORRENTINI PROOEMIUM.

„ Tot exstant edita jam pridem in ALEXAN-
„ DRUM nostrum *Commentaria* (20), ut singu-
„ laris imprudentiæ videri possit in eundem plura
„ conscribere. Verumtamen, si quis Literatorum
„ diligenti examine cuncta perpenderit, facile com-
„ periet nihil adhuc perfectum consummatissimum-
„ que esse productum. Nam, quæ maxime & in
„ usu & in pretio habentur ALEXANDRI *Glossemata*, atque doctissimo Viro Joanni Synthe-
„ pio (21), falso ascribuntur, quot erroribus sca-
„ tent! . . . . Quando omnium Literatorum ju-
„ dicio quidam Versus Alexandrini, vel nimium
„ obscuri, vel penitus falsi sunt, vel certe redun-
„ dantes ac supervacui, plerosque nostrum Versu-
„ um, vel sustulimus, vel emendavimus; quod
„ alii quoque ante nos facere conati sunt. Sed &
„ nos parcius id egimus & cautius, & ibi duntaxat
„ ubi operæ precium & maxime necessarium vide-
„ batur, &c.

[20] *Voyez à cet égard la* Bibliotheca Latina mediæ & infimæ Ætatis *de* Fabricius, *Tom. I. pag.* 172.

[21] *Prêtre de la Congrégation de St. Jérome à Deventer, & Précepteur d'Erasme.*

„ MICHAEL HILLENIUS, Hooch-
„ stratanus,

„ LECTORI S.

„ *Habes ecce, Lector candidissime, succinctos*
„ HERMANNI TORRENTINI in Gramma-
„ ticum ALEXANDRUM Commentarios, *una*
„ *cum* Annotationibus Despauterianis *nostra Opera*
„ *denuo excusos, omissis acribus nonnullis* DES-
„ PAUTERII *cavillis, quibus in quemdam im-*
„ *modestius, ut multis visum est, invehebatur;*
„ *quod propterea cum ejus venia haud inconsulto*
„ *fecimus, tum quod plerisque hujusmodi morsus*
„ *passim, uti accepimus, displicerent, tum quod Li-*
„ *brum majori cum gratia in vulgus exiturum spe-*
„ *rarem, si, omni expuncta invidiæ macula, le-*
„ *vitate quadam candidior videretur, id vel maxi-*
„ *me Christiana pietate exigenti* (22)."

Tout le monde sçait, que les Vers de Despautere, concernant la Grammaire Latine, firent disparoître des Ecoles publiques les Vers d'Alexandre de Ville-Dieu, ainsi que ceux d'Alexandre de Ville-Dieu en avoient autrefois fait disparoître ceux d'un certain Maximien (23) : mais, peu de Gens savent, que Scipion Dupleix tenta vainement une pareille entreprise dans sa DESPAUTERII *Grammatica Regia, Versibus à* SCIPIONE DUPLEIX *in elegantiores commutatis, in gratiam Ludovici XIV*, imprimée *à Paris, chez Seb. & Gabr. Cramoisy, en* 1644, *in* 4°; entreprise, à laquelle réüssirent incomparablement mieux peu après Mrs. de Port-Royal, par leur *Méthode pour apprendre la Langue Latine*, imprimée quantité de fois depuis, aussi-bien que son *Abrégé*.

[22] *Ex* Annalium Typographicorum Maittairi *Tom. II, pag.* 658, 659.

[23] *Voyez mon Histoire de l'*IMPRIMERIE.

(*D*) *Son petit* Elucidarius Carminum & Historiarum . . . . *est le véritable Original de ses vastes & immenses* Dictionaires Historiques, *dont le plan plus judicieusement rempli nous seroit d'une extrême utilité.*] Si l'on vouloit s'en rapporter à Morery, il faudroit croire sur sa simple déposition des-

certain, ni du tems de sa naissance, ni de celui de sa mort: mais, l'on peut aisément con-destituée de preuves, que *divers Auteurs anciens ont travaillé à des* Dictionaires Historiques, *même avant Saint* ISIDORE *&* SUIDAS, *&* *que leurs Ouvrages ne sont pas* TOUS *venus jusqu'à nous*, (24). Mais, s'ils ne sont pas plus réels, que ceux qu'il prête-là si libéralement à ces deux Auteurs, on peut bien à coup sûr les regarder comme de simples fruits de son imagination. En effet, ISIDORE DE SEVILLE, qu'il a eu là sans doute en vuë, n'a jamais rien fait de tel: & le *Dictionaire*, que nous a compilé SUÏDAS, que Lipse appelloit si plaisamment à cette occasion un Ane chargé de la Toison d'or (25), est infiniment plus Grammatical & Littéraire, que Personnel & Historique. Les Traducteurs Anglois du *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. Bayle ne sont pas mieux fondés, lorsque dans leur *Préface*, ils regardent de même comme des *Dictionaires Historiques* la *Bibliothèque de* Gesner (26), & quelques autres Ouvrages semblables de Bibliographie: &, lorsqu'après avoir indiqué *Jean Boston*, *Jean Leland*, *Jean Bale*, & *Jean Pits*, ils prétendent qu'il n'y a point de Nation qui ait eu plus de soin d'écrire la Vie des Savans, que l'Angloise; ils donnent trop dans le préjugé national: la seule inspection du II. Indice de la *Bibliotheca Bibliothecarum* du Père Labbe, tant seule qu'augmentée par Teissier, pourra les désabuser.

[24] Morery, *dans sa* Préface, *où il auroit dû nous indiquer au moins ceux*, qui sont venus jusqu'à nous.

[25] Lipsius de Militia Romana, *Libr.* IV.

[26] *Ces Traducteurs, qui paroissent être fort peu au fait de l'Histoire Littéraire, ne parlent là que de deux A*bréges *de cette* Bibliothéque, *celui de* Lycosthene, *&* *celui de* Simler, *dont ils supposent une troisième Edition en* 1583, *le confondant ainsi avec* Frisius, *qu'ils ne connoissent point, non plus que* Constantin, Canter, du Verdier, *&c.*

Ne connoissant donc rien de plus ancien en matière de *Dictionaires Historiques*, que le petit *Elucidarius Historiarum*, nous continuerons, sans aucun égard aux dépositions de Morery & des traductions Angloises de Bayle, à l'en regarder comme le premier essai.

L'Auteur de ce petit Ouvrage nous en a expliqué lui-même le but & l'usage, en ces termes, dans le court *Avertissement* qui le précède. „HERMANNUS TORRENTINUS Lectori . . . . „ Quod Opusculum nostrum, non in Poësi tantum, sed in Historiis etiam Sanctorum perutile futurum existimamus; cum hic, veluti in speculo, „ videre liceat ubi terrarum sint ea Loca in quibus sancti Homines, aut vixerunt, aut mortui „ sunt . . . . Ut autem huic Opusculo fides habeatur, noverint qui legent id, ex multis & probatis authoribus esse collectum, videlicet ex Salustio, Livio, Strabone, Plinio, Justino, Virgilio, Nasone, Perotto, Tortellio à quo tamen „ interdum, graviori fretus authoritate, descivi:" *id que eo instituto*, ajoute Gesner en copiant cet Avertissement, *ne in exponendis Poëtis eadem diversis locis repetenda forent, sed Lector huc remitteretur* (27).

[27] Gesneri Bibliotheca, *folio* 315 *verso*.

Il y a eu quantité d'Editions de ce petit & utile Ouvrage, en différens tems, en différens lieux, & en différentes formes, & souvent corrigées & augmentées par leurs Editeurs.

La première & plus ancienne, que je connoisse, est intitulée *Elucidarius Carminum & Historiarum, vel Vocabularius Poëticus, continens Historias, Provincias, Urbes, Insulas, Fluvios, & Montes, illustres: item Vocabula & Interpretationes Græcorum & Hebræorum, una cum Vocalibus communibus Saracenorum in Latinum translatis, & aliis in fine adjunctis*; & elle finit par cette souscription: *Impressus in Hagenaw, par industrium Henricum Gran, impensis circumspecti Viri Johannis Rynman, anno Salutis nostre M. CCCCC. X. Feria tertia ante Festum nativitatis Marie Virginis.* C'est un *in quarto*, précédé par le même *Prologue* ou *Avertissement* abrégé ci-dessus, & dont voici les derniers mots: *Vale, Lector.* TORRENTINUM, *tui studiosum, mutuo amore prosequere.* Cette Edition contient des choses que je ne vois point dans l'Edition de Robert Etienne de 1535, dont je parlerai ci-dessous; & ce sont apparemment de celles qu'il dit avoir retranchées comme fausses, indigestes, & peu convenables. Tel est, par exemple, cette Apostrophe frivole & badine de la *Grammaire* à la *Logique*, qui pourra servir à faire connoître le gout singulier de Torrentinus, & la judicieuse critique d'Etienne.

En ego Grammatica *tibi, Logice, sum inimica.*
Nam solœcismum semper profers Syllogismum.
Purus Grammaticus *equitat cum Principe solus,*
Dum purus Logicus *currit vero sicut Asellus.*

Gesner, ses Abbréviateurs, les Bibliothécaires des Païs-Bas, & divers autres Bibliographes n'ont point connu cette Edition, non plus que celles de *Strasbourg, en* 1515, *&* *en* 1520, *in* 4; & se trompent fort grossiérement en prenant pour la première celle de *Bâle, chez Thomas Wolphius, en* 1535, *in* 8°, à laquelle Gesner donne 13 feuilles; & en regardant l'Ouvrage comme seulement & premiérement écrit & publié alors. *Elucidarius Poeticus*, dit Gesner, PRIMUM *ab hoc Authore* SCRIPTUS ET PUBLICATUS *Typis, Basileæ*, 1535, *apud Thomam Vuolfium, Chartis* 13, *a multis deinde nostri Sæculi Grammaticis certatim locupletatus est*: ce que tous les autres ont servilement adopté & copié. Gesner & ses Copistes, pouvoient pourtant bien connoître les Editions, d'*Anvers, chez Michel Hillenius, en* 1527, *in* 8°; de *Cologne, chez Cervicornius, en* 1529, *in* 8°; & de *Paris, chez Robert Etienne, en* 1530, *in* 8°. Depuis, on a vu paroître celles de *Paris, chez le même R. Etienne, en* 1535, *in* 8°; de *Paris, chez Petit, en* 1536, *in* 8°; de *Lion, chez Seb. Gryphe, en* 1540, *in* 8; de *Paris, chez Rob. Etienne, en* 1541, *in* 8; de *Bâle, chez Curio, en* 1544, *in folio*, insérée dans l'*Onomasticon Nominum propriorum* de Gesner, imprimé cette année-là; de *Paris, chez Rob. Etienne, en* 1550, *in* 8; *de Paris, chez Charles Etienne, en* 1554, *&* 1559, *in* 8°; de *Bâle, chez Konig, en* 1613, *in* 16; de *Munich*, 1625, *in* 18; de *Bâle*, 1657, *in* 18; de *Dortmund, en* 1663, *in* 12; de *Bâle*, avec cette indication singulière: *Impensis Emanuelis Regis Portugalliæ & Filiorum ejus*, 1675, *in* 16; & peut-être d'ailleurs: sans compter la Traduction Italienne, intitulée *Elucidario Poetico, overo Dittionario Historico, tradotto del Latino di Hermanno Torrentino, da Horatio Toscanella*, & imprimée *in Venetia, nel* 1644, *&* 1664, *in* 12°.

Ces huit derniéres Editions, & leurs suivantes s'il y en a, sont de pure surérogation: car, le célèbre Robert Etienne, connoissant parfaitement bien la grande utilité d'un semblable dessein, ne tarda pas à revoir, corriger, diminuer, & augmenter, l'Ouvrage, & à en donner une nouvelle Edition, sous le nouveau & plus convenable titre de *Dictionarium propriorum Nominum, Virorum, Mulierum, Populorum, Idolorum, Urbium, Fluviorum, Montium, cæterorumque Locorum, quæ passim in Libris prophanis leguntur.* Cette nouvelle Edition est si considérablement augmentée, qu'au lieu que les *Elucidarii* d'Etienne ne contiennent que 212 pages, *in* 8°, son *Dictionarium* en contient 588 de grand *in* 4°. Elle parut *en* 1541; finit par cette souscription, *Excudebat Robertus Stephanus, Hebraicarum & Latinarum Literarum Typographus Regius, Parisiis, ann. M. D. XLI. III. Cal. Junii*; & est précédée de ce court Avertissement: „ ROB. STEPHANUS LECTORI S. *Dictionarium propriorum Nominum* tibi damus, Opus „ plane novum, nec antea unquam editum. Nam „ Libellus, qui *Elucidarius Carminum* vulgo inscribitur, bonam partem propriorum Nominum „ haudquaquam continet: & quicquid habet, id ejusmodi non est, ut cujusquam studiis magnopere prodesse possit; in quo omnia partim conficta, partim etiam impolita, atque indigesta, „ habentur. Nos, ab aliis tradita, omnia studiose „ collegimus: Fabulas ex Servio, Acrone, cæterisque nobilibus Grammaticis, deprompsimus: „ clarorum Virorum Historiam a præstantissimis „ quibusque Rerum Scriptoribus mutuati, quod „ commode facere potuimus, eos suis dictis factisque illustravimus. Quod autem attinet ad Locorum Rationem, Urbium Situm, Fluminum „ Magnitudinem, omnia tanto studio curaque persequimur, ut non tam à nobis scripta, quam „ ab Authoribus ipsis, Plinio, Strabone, Ptolemæo, dictata esse videantur." Quoiqu'Etienne parle là de ce volume comme d'un *Ouvrage tout nouveau*, il n'en est pourtant pas moins vrai, que l'*Elucidarius Carminum & Historiarum* s'y trouve presque tout entier, & dans ses propres termes, au moins selon les Editions d'Etienne; ensorte qu'il

conjecturer par la date de la publication de ses Ouvrages, qu'il étoit né vers la fin du XV Siècle, & qu'il vêcut jusques vers le milieu du XVI.

qu'il n'en est pas moins le véritable original & la première source. Cela est si vrai, que, deux ans après, cette Revision & Correction de Robert Etienne fut réimprimée *à Cologne, chez Jean Gymnic, en* 1543, en un gros volume, *in* 8°, de 64 feuilles, ou 1024 pages, non seulement sous le nouveau titre de *Dictionarium propriorum Nominum &c.*, mais encore sous l'ancien titre d'*Elucidarius Poëticus*; & cela, avec quelques nouvelles *Augmentations* d'Etienne, qui ne se trouvoient qu'à la fin de son Edition. On l'a accusé d'en avoir pillé quelques Articles dans l'*Anthropologia* de Raphael de Volterre (28): &, en effet, il en a copié quelques-uns presque absolument dans les mêmes termes; mais, outre qu'ils sont en assez petit nombre, fort courts & de très peu d'importance, je ne comprens pas comment un Homme de la capacité & du mérite de Robert Etienne, qui puisoit tous les jours lui-même dans les meilleures & les plus pures sources, a pu s'aviser de se charger si mal-à-propos d'un si pitoyable butin. Si Mrs. Almeloveen & Maittaire avoient pris la peine de comparer avec l'*Anthropologia* de Raph. de Volterre, le *Dictionarium propriorum Nominum* imprimé par Rob. Etienne lui-même, ou l'Edition qu'on en fit peu après sous le titre primitif d'*Elucidarius Poëticus*, ils auroient aisément reconnu, que le reproche de Thomasius n'est pas absolument destitué de fondement: mais, ne pensant point à la première de ces Editions, & ne connoissant point l'autre, ils se sont contentés de conférer l'*Anthropologia* avec le petit *Elucidarius Carminum* de Torrentinus, qui n'en a point fait usage; & de défendre Robert Etienne du vol de ce dernier Ouvrage, dont on ne l'accuse point (29). Selon Struvius, ce *Dictionarium propriorum Nominum* de Robert Etienne a été premiérement imprimé par lui-même *à Cologne, en* 1576, *in* 8°; & il le regarde comme le premier Ouvrage de cette espèce (30): mais, il est aisé de voir combien il se trompe à ces trois égards.

Ce nouvel Ouvrage de Robert Etienne étoit de trop grande utilité pour n'être pas recherché avec soin par les habiles Gens, & pour n'être pas réimprimé plus d'une fois. Aussi Charles Etienne, Frère de Robert, & célèbre Imprimeur ainsi que lui, non seulement le réimprima-t-il, mais même l'augmenta-t-il, considérablement sous ce nouveau titre: *Dictionarium Historicum ac Poëticum, omnia Gentium, Hominum, Locorum, Fluminum, ac Montium, antiqua recentioraque ad sacras ac prophanas Historias, Poëtarumque Fabulas, intelligendas necessaria Vocabula, bono Ordine complectens, Cura ac Diligentia* CAROLI STEPHANI. C'est un bon *in* 4°, achevé d'imprimer *à Paris, chez Charles Etienne* lui-même, *le* 4. *de Décembre* 1553 (31): & voici de quelle maniére il nous en parle dans l'Avertissement qui le précède. „CAROL. STEPHANUS LECTORI S. „ *Historicum* hunc *Indicem* omnium, quæ hactenus prodierunt, *Dictionariorum* longe locupletissimum .... plurimum jucunditatis ac facilitatis allaturum, tibi persuadeas velim. A Fratre jam pridem inchoatum laborem, atque a nobis nunc demum quam diligentissime fieri potuit dispositum, ac multum locupletatum ..... Sacra prophanis, recentia veteribus, verisque fabulosa, ... pudicis obscœna, receptis obsoleta, permiscentur .... Id enim est *Indicis* proprium, nihil, quoad fieri potuit, omisisse ..." Sept ans après, c'est-à-dire en 1560, & sept autre années encore après, c'est-à dire en 1567, son Neveu Robert Etienne, Fils de Robert I, Imprimeur du Roi comme eux, en donna deux nouvelles Editions, aussi *in* 4°, & peut-être encore augmentées. Mais, toutes ces *Augmentations* n'étoient que bien peu de chose en comparaison de celles qu'y joignit ensuite leur Neveu & Cousin, Féderic Morel, autre célèbre Imprimeur, & Professeur Royal à Paris: *Augmentations*, dont on a quantité d'Editions, tant en France, que dans les Païs étrangers; & qui, jointes avec le Livre même, parurent sous le nouveau titre de *Dictionarium Historicum, Geographicum, Poëticum, Authore* CAROLO STEPHANO; *Gentium, Hominum, Deorum Gentilium, Regionum, Locorum, Civitatum, Æquorum, Fluviorum, Sinuum, Portuum, Promontoriorum, ac Montium, antiqua recentioraque ad sacras & prophanas Historias, Poëtarumque Fabulas, intelligendas necessaria Nomina, quo decet ordine complectens.* Je ne saurois dire si elles se trouvent dans les Editions de *Lyon, chez Frellon, en* 1571, *in* 4°; de *Genève, chez Stoer, en* 1590, *in* 4°; de *Lyon, chez Frellon, en* 1595, *in* 4°; d'*Anvers, chez Lansberg, en* 1606, *in* 4°; de *Genève, chez Stoer, en* 1606, *in* 4°; de *Paris, chez Perier, en* 1608, *in* 4°; de *Genève, chez Sam. Crispin, en* 1617, *in* 4°; de *Paris, chez Jacquin, en* 1620, *in* 4°; de *Genève, chez Crispin, en* 1621, *in* 4°; de *Francfort, chez les Héritiers d'Aubri, en* 1621, *in* 4°; ni même précisément quelle est la premiére dans laquelle on les a introduites: mais, je parlerai de deux où elles se trouvent certainement; & cela, parce que ce me sera une occasion fort naturelle de découvrir une filouterie littéraire des plus insignes. La premiére de ces Editions est de *Genève, chez Jacob ou Jaques Stoer, en* 1638, *in* 4°, & précédées d'un *Avertissement*, intitulé TYPOGRAPHUS STUDIOSIS ADOLESCENTIBUS SALUTEM; & daté du 1. de Mars 1638. La seconde est de *Paris, chez Jean Libert, en* 1644, *in* 4°. Dans le titre de cette dernière, on avance impudemment, qu'elle est *revuë, corrigée, & augmentée de* 600 *nouveaux Articles, par* FE'DE'RIC MOREL, quoiqu'il fût de notoriété publique, que ce célèbre Imprimeur étoit mort quatorze ans auparavant: &, d'ailleurs, cette prétenduë Edition *revuë, corrigée, & augmentée*, est souvent beaucoup moins ample & moins correcte, que celle de Genève faite six ans plutôt; le Libraire de cette ville aïant sans doute été plus soigneux que celui de Paris de se procurer la dernière Révision de Morel pour imprimer sa nouvelle Edition. On en a une de *Genève, chez Stoer, en* 1650, *in* 4°; une de *Genève, chez Chouet, en* 1660, *in* 4°; & une de *Genève, chez de Tournes, en* 1662, *in* 4°. Elles sont précédées du même *Avertissement* du 1. de Mars 1638; & la dernière pourroit bien n'être que l'Edition de 1660, simplement renouvellée de titre, pratique trop usitée & trop tolérée dans la Librairie.

Parmi ces *Additions*, il y a quantité de Personnages mal-à-propos multipliés, & donnés comme différens sujets; par exemple, les Empereurs Frédéric I & II, sous les noms de FEDERICUS, FREDERICUS, & FRIDERICUS. GUIDO *Lusignanus, Rex Cypri anno salutis* 1192, répété ainsi immédiatement après, GUIDO *Lusignanus, Hierosolymorum Rex, anno* 1184; ordre, d'ailleurs, renversé, puisqu'il ne fut Roi de Chypre, qu'après avoir été dépouillé par Saladin du Royaume de Jérusalem. REGULUS, qui se trouve sous ATTILIUS, sous MARCUS ATTILIUS, & sous REGULUS, le seul vrai nom sous lequel son Article devroit être, rien n'étant plus rebuttant que d'être obligé de savoir le prénom d'un Personnage, d'ordinaire incomparablement moins connu que son surnom, ou son nom de Famille: & c'est là un très grand défaut dans lequel sont tombés presque tous les Auteurs de *Dictionaires Historiques* & de *Bibliographies.*

Cette multiplicité se trouve aussi en quantité d'Articles de Lieux; par exemple, en ceux de *Maguntiacum, Moguntia Germaniæ, & Moguntia Transalpinæ Galliæ*, trois différens Articles, pour la seule Ville de *Mayence*; & divers autres semblables. Ces petites irrégularités, & quelques autres de différent caractère, ne méritoient pourtant point la censure trop rigide que voici. „ *Dictionarium*, uti vulgo appellant, *Poëticum*, ... tot monstrosis & portentosis mendis, typographicis præsertim, scatere animadverti, nec non in ipso Opere tam multa desiderari, ut operæ pretium mihi visum fuerit .... integrum Librum sub examen revocare, ... eandemque rationem a me ineundam esse, qua Hercules, ... cum Augeæ Stabulum expurgaret, ... Pari modo, ego Animum induxi purissima ipsissimorum authorum Fluenta in hunc Librum introducere, ad fœdam ejus sterquilinii colluviem auferendam, quæ a singulis hactenus „ Edi-

(28) Jac. Thomasius de Plagio Litterario, *pag.* 171, & 345.

(29) Almelovenii Vitæ Stephanor. *pag.* 43. Maittairii Historia Stephanor. *pag.* 25.

(30) Robertus Stephanus, *hujus rei initium fecit.* Struvii Biblioth. Historica, *pag.* 809.

(31) *On se trompe donc très fort lorsqu'on avance dans la Préface de la Traduction Angloise du* Dictionaire de Mr. Bayle, *par Mrs.* Bernard, Bird & Lockman; *& dans la* Préface *du* Morery *de* 1740, *pag.* xviij; *que* CHARLES ETIENNE fit imprimer son Ouvrage pour la PREMIE'RE FOIS en 1596. *Il étoit mort* 32 *ans auparavant en* 1564. *Voyez* Maittairii Hist. Stephanorum, *pag* 172. Beughem, Bibliographiæ Historicæ, *pag.* 116, *attribue mal ce* Dictionaire *à* Henri Etienne; *&* Morhof, Polyhistoris Historici, *Tom. III, pag.* 510, *le regarde mal-à-propos, comme le premier de tous.*

„ Editionibus fere corruptior evasit. Sed neque „ existimo me, aut veritatis, aut verecundiæ, li- „ mites transiliisse, dum lucubrationes hasce meas „ laboribus Herculeis comparo." Lloyd, Auteur de cette sévère critique, devoit d'autant moins l'outrer ainsi, qu'il n'est pas lui-même exemt de pareilles fautes, & sur-tout de multiplication de sujets, comme nous ne tarderons point à le voir. Stollius parle plus équitablement de Charles Etienne; reconnoissant, que, s'il n'est pas des plus exacts, il a du moins donné lieu à d'autres de porter plus loin l'exactitude (32). Le célèbre Thomas Reinesius, qui étoit bien propre à s'en acquiter dignement, nous a fait espérer ses *Remarques & Corrections* sur ce *Dictionaire* (33): & c'est grand dommage qu'il ne se soit point acquité de sa promesse. Fr. Pithou, dans ses *Pithœana*, donne à Ranconnet le *Dictionaire de Charles Etienne*, mais entend-il le *Dictionaire Historique*?

Jusques là l'on n'avoit encore rien vu de semblable en François; mais, peu de tems après, l'on vit paroître en cette Langue deux différens Ouvrages qui y avoient beaucoup de rapport. Le premier étoit un *Dictionaire Théologique, Historique, Poëtique, Cosmographique, & Chronologique, &c.; par* D. DE JUIGNÉ BROISSINIÉRE, SIEUR DE MOLIÉRE, *Gentil-Homme Angevin, & Avocat en Parlement*, imprimé *à Paris, chez Guillaume le Bé, & Jean Roger, en* 1644, *in* 4°. Ce ne sont guères que différens Articles de Charles Etienne, traduits tant bien que mal, & accompagnés de divers autres de la façon du Compilateur, dont *presque toutes les Additions*, faites *selon les connoissances qu'il pouvoit avoir, sont tirées des Ouvrages de Magin & de Sebastien Munster, qui sont des Auteurs peu estimés, pour avoir trop donné dans les Fables.* Ainsi *ce nouveau* Dictionaire *est peu utile pour les jeunes Gens, qui ne savent pas faire la différence de ce qui est véritable d'avec ce qui ne l'est pas*: C'est la censure qu'en a faite Morery dans la *Préface* de son *Dictionaire*: Censure, qui lui a été rendue maintes-fois au centuple, & peut-être avec beaucoup plus de raison. Quoi qu'il en soit, quelque sec & peu intéressant que cela fut, on ne laissa pas d'en voir paroître en moins de trente ans huit ou dix Editions, & peut-être plus, tant on étoit convaincu de l'utilité d'un semblable dessein (34). Le second étoit une *Bibliothéque Universelle, ou Recueil de toutes les plus belles Matières de la Théologie, de l'Histoire, du Droict, de la Poësie, de la Cosmographie, de la Fable, &c.; ensemble des Vies les plus remarquables des Hommes & Femmes illustres, &c. &c.: .... le tout reduit en forme de Lieux-communs rimés selon l'ordre alphabétique, avec une exacte Observation des penultièmes & brèves & longues, &c. &c. &c., par* PAUL BOYER, SIEUR DU PETIT-PUY; imprimé *à Paris, chez Antoine de Sommaville, en* 1649, *in folio.* Quelque soin que j'aie pris de ne choisir de ce titre, surchargé de quantité d'autres détails superflus, que ce qui me paroissoit nécessaire à son intelligence, je doute fort que le Lecteur comprenne par-là, qu'il faille chercher les Articles de cet Ouvrage par les derniéres syllabes des mots qu'on y veut trouver; ensorte que c'est bien plutôt un *Dictionaire de Rimes*, qu'un Dictionaire de Mots rangés selon l'ordre alphabétique, de leur première Lettre: & que, pour y trouver *Cesar*, par exemple, il faut chercher *ar*, ou *is* pour trouver *Paris*: & une si étrange bizarrerie, jointe au tour confus & embrouillé, que LE SIEUR DU PETIT-PUY a trouvé le secret de donner à tout ce qu'il vouloit dire, a tellement fait mépriser son Livre, que les Epiciers & les Beurriéres en ont heureusement débarassé le public, & qu'il feroit bien difficile d'en trouver aujourd'hui quelque exemplaire. Par cette raison, je ne saurois dire s'il s'étoit, ou non, servi de Charles Etienne & de Morel.

A toutes ces Editions de ce Dictionaire succédèrent celles qu'en donna un Anglois, sous le titre suivant, qui fera suffisamment connoître son but. *Dictionarium Historicum, Geographicum, Poeticum, Gentium, Hominum,* &c. ut supra; *Opus admodum utile, & apprime necessarium, a* CAROLO STEPHANO *inchoatum, ad incudem vero revocatum, innumerisque pene locis auctum & emaculatum, per* NICOLAUM LLOYDIUM, *Collegii Wadhami in celeberrima Academia Oxoniensi Socium*: imprimé *à Londres, chez B. Tooke, & autres, en* 1670, in folio; & réimprimé, avec quantité de nouvelles additions & corrections, *à Londres, chez les mêmes Tooke, & autres, en* 1686, *in folio* (35). Dans cette derniére Edition, il a séparé les Articles Géographiques d'avec les Historiques & les Poëtiques, qu'il auroit encore pu séparer, pour s'accorder avec sa *Préface*, où il divise son Ouvrage en III Parties, I. *Historique*, II. *Géographique*, III. *Poëtique*; & à la fin il a ajouté un *Index Geographicus ubi hodierna & vernacula Nomina Locorum antiquis & Latinis præponuntur*, aussi-bien qu'un *Catalogus Geographorum tam antiquorum quam recentium*, tiré de Baudrand: dans lequel il fait fleurir *Zacaria Lilio* au moins 50 ans trop tard, & où il n'a point reconnu, non plus que Baudrand, *Servet* dans *Michael Villanova*. On en a une troisiéme & une quatriéme Editions, mais assez mauvaises, faites *à Cologne, en* 1693, & *à Genève, en* 1696, *in* 4°. Il paroît, tant par le *Titre*, que par la *Préface*, du Livre même, que Lloyd a cru que Charles Etienne étoit le premier & le seul Auteur de ce *Dictionaire*; car, il ne fait nulle mention, ni de R. Etienne, ni de F. Morel: mais, ce n'est-là qu'une bagatelle en comparaison de ce qu'on peut plus justement & plus convenablement lui objecter. Sur les promesses magnifiques de sa *Préface*, qui est des plus vaines & des plus charlatanes, il n'y a personne qui ne s'imaginât d'abord, que cet Ouvrage est incomparablement plus ample que celui d'Etienne & de Morel: mais, on se tromperoit très fort; car, la vérité toute pure est, qu'il l'est infiniment moins; une quantité très considérable de leurs Articles en aïant été retranchée: ensorte qu'à ses *Additions* près, ce n'est qu'une Edition tronquée du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, & qu'on en pourroit dire beaucoup plus légitimement que le Reviseur, sinon *innumeris pene locis*, du moins *variis plurimisque locis infideliter intempestiveque truncata*. Quant à la *correction*, s'il est vrai qu'il ait revu & corrigé bien des Articles, il n'est pas moins vrai, qu'il en a laissé beaucoup tels qu'il les avoit trouvés, comme Mr. Bayle l'a clairement fait voir il y a longtems par les 6 fautes du seul Article *Tapeiæ* qui se trouvent également dans leurs Editions réciproques (36), & s'il y en a beaucoup de semblables à celui de *Maience*, son travail peut très bien avoir été pour lui un *Herculeus Labor*, ainsi que lui-même & ses Editeurs le qualifient, sans être pourtant devenu par-là un excellent Ouvrage pour ses Lecteurs. En effet, outre qu'il en donne sans nécessité deux Articles, *Magonciacum, & Mogantia*, ce qui n'est bon qu'à confondre & embarasser les idées des Lecteurs commençans ou peu instruits, & les porter à croire qu'il y a réellement deux différentes villes sous chacun de ces Noms; voulant hors de saison faire parade d'érudition touchant les différens noms de ce lieu, il y fourre indiscrétement celui de *Mets*, qui ne convient, qu'à la Capitale du Païs Messin, & celui de *Modœtia*, qui n'appartient qu'à *Monza*, ville du *Milanois*, autrement nommée *Moguntiacum Italiæ*, à laquelle il ne donne point d'Article. Et qu'on ne dise point, que *Mets* n'est-là qu'une faute d'impression pour *Maintz*, véritable nom Allemand de Maïence; car, dans sa *Dictionarii Geographici Pars altera, in qua locorum, urbium, fluviorum, &c. Vocabula recentia ac vulgaria antiquis præposita recensentur*, son sentiment se trouve soutenu & répété en ces termes clairs & décisifs: METS (*Urbs Germaniæ*) *Moguntia, Magontiacum, Mecontiacum, & Magantia*; Article immédiatement suivi de celui de METS (*Urbs Lotharingiæ*) *Metæ, Metis, & Mediomatricus.* Divers de ses Articles sont même tronqués; témoin seulement celui de JOANNES CUTHEMBERGUS, dont toute cette fin, qui n'est pas moins de Polydore Virgile que le reste, se trouve retranchée de l'Article de Charles Etienne & de Féderic Morel: *Non minori industria repertum fuit ab eodem* (Cuthembergo) *novum Atramenti Genus, quo nunc Typographi tantum utuntur*; & c'est ainsi qu'il *corrige & augmente* Etienne dont il auroit plutot dû *rectifier* l'incommode & fatigante méthode d'indiquer les Personnages tant anciens que modernes par leurs prénoms, comme il paroît par ce JOHANNES CUTHEMBERGUS, par MARCUS ATTILIUS REGULUS, & par quantité d'autres semblables dont il faut savoir

[32] Stollii Introd. in Histor. Litter. *pag.* 326.

[33] Morhosii Polyhist. Historicus, *pag.* 510.

[34] *L'Auteur de la* Préface du Morery de 1740, *paroît avoir pris pour la première Edition de cet Ouvrage celle de Paris*, en 1664, in 4, *suivie de sept autres, ajoute-t-il, jusqu'en* 1672.

[35] *Struvius, dans sa* Bibliotheca Historica, *pag.* 109, *dit sans raison*, que ces Dictionaires, *expliquent seulement les noms propres qui se lisent chez les anciens Auteurs; ne parle que de la première de ces Editions; & semble croire, que le* Caroli Stephani Dictionarium *ne parut qu'alors; &, dans sa* Notice des Dictionaires Historiques *insérée dans son* Introd. in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 755—770, *il ne dit pas un mot, ni de* Lloyd, *ni des* Etiennes. *Au contraire* Stollius, Introd. in Hist. Litter. *pag.* 326, *ne parle que de la seconde, & paroît croire de même que le* Dictionaire d'Etienne *ne parut qu'alors.*

[36] Baile, *Article* TELEBOES *Remarq.* (*B*).

voir les prénoms pour trouver leurs Articles, qu'il double quelquefois, temoin entre autres ce SEVERUS, dont il ne dit que deux mots à l'S, sans renvoyer à LUCIUS, où toute son Histoire est détaillée. Si les Auteurs du 1 volume de la *Bibliothéque Universelle & Historique* ne s'étoient pas contenté pour tout extrait de la dernière Edition de Lloyd, d'en traduire simplement la *Préface*, & de s'en fier ainsi trop à sa bonne-foi, ils se seroient facilement apperçus de ces défauts & de beaucoup d'autres semblables: si les Traducteurs Anglois du *Dictionaire Historique & Critique* de Mr. Bayle avoient mieux connu les soins & les peines que s'étoient autrefois donnés R. Etienne, Charles Etienne, & Frederic Morel pour rendre utile leur *Dictionaire Historique*, ils n'auroient pas si témérairement avancé, que celui de Lloyd *étoit le premier qui eût été porté à quelque dégré de Perfection, par trente années de continuelle application*, qu'ils lui prêtent sans doute trop libéralement; & si Reinesius nous avoit donné ses *Corrections* & ses *Remarques* dont j'ai parlé cidessus, le *Dictionaire* de Charles Etienne seroit sans doute en beaucoup meilleur état que ne nous l'a mis Lloyd. Ce pouvoit être *un fort bon Homme* comme le dit Wood; mais pour *un excellent Philologue*, comme il l'ajoute (37), c'est ce qui ne se peut accorder.

[37] Ant. à Wood Athenæ Oxonienses, *Tom. II*, *col. 671.*

Dans le même tems que Lloyd travailloit à la revision & correction d'une partie des Articles de Charles Etienne & de Fédéric Morel, deux autres Auteurs, l'un Suisse, & l'autre François, en faisoient, pareillement usage & en tiroient parti, chacun à sa manière. Quoique l'Ouvrage du Suisse n'ait paru que le dernier, je le ferai pourtant passer le premier; tant parce que de même que l'Ouvrage de Lloyd, ce n'est qu'une nouvelle Edition augmentée du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, qui n'exige pas un fort long détail; que parce que l'Ouvrage du François demande une narration beaucoup plus étenduë, aïant été suivi de quantité de revisions, corrections, augmentations, & nouvelles Editions, dont l'énumération nous conduira jusqu'à ces derniers tems.

Le premier donc de ces deux nouveaux Réviseurs & Amplificateurs du *Dictionaire* d'Etienne & de Morel, est JEAN JACQUES HOFMANN, Professeur en Grec & en Histoire, & puis Docteur en Théologie dans l'Université de Bâle, qui intitula son Recueil *Lexicon Universale, Historico-Geographico-Chronologico-Poetico-Philosophico-Politico-Philologicum, &c. &c. &c.*; & le fit imprimer *à Bâle, pour Widerbold, de Genève, en 1677, en 2 volumes, in folio.* Six ans après, il l'augmenta très considérablement dans sa *Continuatio Lexici Universalis Historico-Geographici &c.*, imprimée aussi *à Bâle, pour le même Widerbold, en 1683, en 3 volumes, in folio* (38). On s'est fort *étonné, qu'un Homme seul, & en si peu de tems, ait pu ramasser un Recueil si étendu & si diversifié*, (Préface du Morery de 1740, pag. XII,) mais, l'étonnement auroit bientôt cessé, si l'on avoit observé qu'il n'avoit eu qu'à l'augmenter, après l'avoir très servilement & plagiairement copié, comme on le va bientôt voir.

[38] Stollius, Intr. in Hist. Litt. *Tom. III*, *pag.* 128, dit PRIMUM prodiit 1683. *C'est avoir lu bien négligemment ce titre de la* Continuatio, *qui parut effectivement* en 1683.

De célèbres Critiques ont d'abord parlé assez peu favorablement de cet Ouvrage (39); le premier, sur-tout, qui dit d'une manière peut-être un peu trop dédaigneuse, que *ceux qui ont lu les Ouvrages de MM. de Valois, Baudran, & Morelly, verront l'estime qu'ils doivent faire de celui-cy, qui n'est qu'une bonnête Compilation des autres.* Par *M. de Valois*, il entend sans doute la *Notitia Galliarum, Ordine Litterarum disposita ab* HADRIANO VALESIO, imprimée *à Paris, chez Léonard, en 1675, in folio*; par *M. Baudran*, le *Lexicon Geographicum* de FILIPPO FERRARI, augmenté de plus de moitié par MICHEL ANTOINE BAUDRAND, & imprimé *à Paris, chez Michallet, en 1670, in folio*: mais, par *M. Morelly*, s'il a voulu désigner FÉDÉRIC MOREL, ou LOUÏS MORERY, il a si fort estropié leurs noms, qu'il faut deviner pour les reconnoitre-là.

[39] Journal des Savans, *du Lundi* 7. *Mars* 1678, *pag.* 91. Acta Eruditor. Lipf. Sept. 1683, *pag.* 381.

Environ 20 ans après, Hofmann refondit le tout, le corrigea en quantités d'endroits, l'augmenta considérablement encore, & lui donna le nouveau titre de *Lexicon Universale, Historiam Sacram & Profanam omnis Ævi, omniumque Gentium Chronologiam, Geographiam, Mythologiam, Ritus, Ceremonias, &c.*, & le fit réimprimer sous une seule suite d'Alphabet, *à Leide, chez Hack, Boutestein, van der Aa, & Luchtmans, en 1698, en 4 volumes, in folio.* Les Journalistes, tant de France que de Hollande, lui rendirent alors plus de justice; & l'on en peut voir un jugement fort avantageux dans la *Bibliotheca novorum Librorum C. Neocori & Sikii*, Juillet & Août 1698, pag. 475—481. Cette nouvelle Edition donna lieu à un procès entre lui & les Héritiers de Widerhold, qui l'accusoient hautement de fraude, & prétendoient, qu'il n'avoit pu vendre ses Augmentations à des Libraires étrangers, mais, ce différend fut bientôt accommodé à sa satisfaction (40). Struvius, qui ne connoissoit que cette Edition, qu'il place mal *à Amsterdam*, ne se souvenoit plus de ce qu'il avoit dit de Rob. & Charles Etiennes, & de N. Lloyd, lorsqu'il répète, qu'entre les Modernes, Hofmann étoit le premier Auteur d'un *Dictionaire Historique* (41). Quelque corrigée & augmentée que soit cette Edition, il s'en faut beaucoup qu'elle ne soit exacte. Entre autres défauts, les Articles y sont assez souvent doublés & triplés: témoins *Maguntiacum*, *Moguntiacum*, & *Moguntia*, en trois Articles; deux de l'*Empereur* Frédéric II, sous FEDERICUS & FRIDERICUS; *& deux de* CAROLUS STEPHANUS *presque consécutifs, sans compter ce qu'il en répète sous* ROBERTUS STEPHANUS, *qu'il dit mal-à-propos s'être retiré à Genève dès* 1547. Peu après la publication de ses deux premiers volumes, Sam. Chapuzeau les traduisit en François, sous ce titre de *Bibliothéque Universelle, ou Abrégé méthodique de l'Histoire & de la Géographie ancienne & moderne*, & cela se devoit imprimer *à Genève, en 4 volumes, in folio* (42). Mais, soit que l'Auteur s'y soit opposé pour conserver le débit de son Ouvrage, soit que les Libraires de Lion pour soutenir celui de leur Moreri, aient réüssi à le décrier, en publiant ce qu'on va lire Citation (44), soit par quelque autre raison, ce Projet n'a point eu d'exécution. Seulement une partie de cette Traduction a été de quelque utilité, & le reste n'a point encore été employé (43).

On a accusé Hofmann d'avoir *répandu en plusieurs endroits du venin sur les Intérêts de la France, & sur la vraie Réligion* (44): mais, cela réduit à sa juste mesure, signifie seulement, qu'il a parlé de la *vraie Réligion*, & de la *Politique Françoise*, conformément aux idées reçuës & établies en son païs. Chose étrange que chaque Nation veuille ainsi réduire toutes les autres à ne voir que par ses yeux! Mais, venons à quelques imputations moins frivoles. On lui reproche d'avoir *pillé* le *Glossaire de du Cange*, duquel je ne vois pas quelle utilité il auroit pu tirer, aussi-bien que Lloyd, & cela avec assez peu d'attention, pour parler, ainsi que lui, de l'Angleterre comme Anglois, & de plus sans le citer (45): mais, ce dernier Article est trop général; car, il le cite très positivement en différens endroits; par exemple, dans l'Article AÆTUS, pag. 2, & sans doute ailleurs. L'Accusation seroit beaucoup mieux fondée, si on lui reprochoit de n'avoir fait aucune mention d'avoir rien pris, ni de Charles Etienne, ni de Frédéric Morel; car, tout leur *Dictionaire*, & conséquemment celui de Lloyd, s'est réfondu dans son *Lexicon*, & même en leurs propres termes, comme on pourra facilement en voir une bonne preuve dans la conférence suivante de l'Article ABSYRTHUS des cinq Editeurs & Reproducteurs de cet Ouvrage:

TOR-

[40] Stollii Introd. in Historiam Litterariam, *pag.* 126. Préface *particulière du* Morery *de* 1740, *pag. xij.*
[41] *Inter recentiora* Lexica Historica PRIMUM *est* Joannis Jacobi Hofmanni Lexicon Universale Historicum. *Voyez sa* Bibliotheca Historica, *pag.* 100; *& son* Introductio in Notitiam Rei Litterariæ, *pag.* 736.
[42] Journal des Savans, Mars 1681, *pag.* 78.
[43] Lettres de Bayle, *pag.* 131, & 615.
[44] Journal des Savans, *Mars* 1681, *pag.* 78.
[45] Préface *particulière du* Morery *de* 1740, *pag. xij.*

TORRENTINUS.	ROBERTUS STEPHANUS.	CAR. STEPHANUS ET FED. MORELLUS.	LLOYDIUS.	HOFMANNUS.
ABSIRTUS *Filius Æetæ, Regis Colchorum, alio nomine* Ægialeus; *quem Soror ejus* Medea, *sequens* Iasonem, *laceravit, ut sic retardaret Patrem volentem eam retrahere a fuga: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Incisio.	ABSYRTUS, *Filius Æetæ, Regis Colchorum, alio nomine* Ægialeus, *quem Soror ejus* Medea, *sequens* Iasonem, *laceravit, ut sic retardaret Patrem volentem eam retrahere a fuga Hujus meminit* Cicero *Lib. III.* de Natura Deorum, Pacuvium *Poëtam citans.* Absyrthi *Fabulam describit* Ovidius, *III* Tristium, *Eleg. IX.*	ABSYRTUS, *Æetæ, Regis Colchorum,* & Ipseæ, *Filius, alio nomine Æ*gialeus *dictus, quem Soror ejus* Medea, *cum* Iasone *discedens, membratim discerptum circumquaque disjecit, ut sequentem se Patrem, in colligendis Ossibus occupatum remoraretur, ne eam a fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Incisio; & *Fluvius, juxta quem id fecit,* Absyrtus *vocatus. Sunt tamen, qui* Absyrtum, *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idea, Oceani *Filia, natum tradunt. Alii nec a Sorore discerptum volunt, sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam ad Insulas Phrygeidas venisse.* Absyrtum *Diodorus* Ægialum *vocat. Hujus meminit* Cicero *Lib. III.* de Natura Deorum, Pacuvium *Poëtam citans.* Absyrti *Fabulam describit* Ovidius, *III* Tristium, *Eleg. IX. De hoc* Orph. Argon. *II.* Apollonius. Lucas & Theo, *Interpretes Libro IV.* Argonaut. ABSYRTHUS, *Author Græcus, scripsit de* medicandis Equis, & de cura Animalium, & eorum Medicina.	ABSYRTUS, *Æetæ, Regis Colchorum,* & Hypseæ, *Filius, alio nomine* Ægialæus *dictus, quem Soror ejus* Medea, *cum* Jasone *discedens, membratim discerptum, circumquaque disjecit, ut sequentem se Patrem in colligendis Ossibus occupatum moraretur, ne eam a fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Dissectio; & *Fluvius, juxta quem id fecit,* Absyrtus *vocatus. Sunt tamen, qui* Absyrtum *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idyia, Oceani *Filia, natum tradunt. Alii, non a Sorore discerptum volunt, sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam pervenisse. Fuit insuper* ABSYRTUS, (*teste Suida,*) *Nicomediensis Miles quidam, qui, cum sub Constantino ad Istrum militaret, Librum utilissimum scripsit* de medicandis Equis, & de cura Animalium.	ABSIRTUS, *Æetæ, Regis Colchorum,* & Hypseæ, *Filius, alio nomine* Ægialeus *dictus, quem Soror ejus* Medea, *cum* Iasone *discedens, membratim discerptum, circumquaque disjecit, ut sequentem se Patrem, in colligendis Ossibus occupatum moraretur, ne eam in fuga retraheret: unde Locus ille dictus est* Tomos, *id est* Dissectio; & *Fluvius, juxta quem id fecit,* Absyrtus *vocatus. Sunt tamen, qui* Absyrtum, *non ex eadem Matre cum* Medea, *sed ex* Idyia, Oceani *Filia, natum tradunt. Alii non a Sorore discerptum volunt, sed per Istrum Fluvium cum fugientibus in Illyriam prevenisse. Fuit insuper* ABSYRTUS, (*teste* Suida,) *Nicomediensis Miles quidam, qui, cum sub Constantino ad Istrum militaret, Librum utilissimum scripsit* de medicandis Equis, & de cura Animalium, *quem in Bibliotheca Antonii VI Comitis Mediolanensis, asservatum esse refert* Calepinus. J'ajouterai à cela ce que Hofmann n'auroit point dû négliger, savoir que, non-seulement cet Ouvrage d'ABSYRTUS *de Mulo-Medicina*, mais encore un autre *de Re Rustica*, ont été imprimés *à Bâle & à Paris, en* 1530, 37, 38, & 39, *in* 4° & *in* 8. Voyez van der Linden, Mercklin, & Manget, *de Scriptoribus Medicis*, sous le mot ABSYRTUS.

Au reste, je ne sai par quelle fantaisie Lloyd a trouvé bon de confondre l'Article de ce dernier ABSYRTE avec celui du Frère de Médée, que Charles Etienne & Fédéric Morel en avoient très judicieusement séparé: car, pour Hofmann, il est très clair, qu'il n'a été en cela, comme en beaucoup d'autres choses, que le simple imitateur de Lloyd.

Cette conférence, aussi-bien que celle des mots ATTILIUS REGULUS, MARCUS ATTILIUS REGULUS, & simplement REGULUS; des mots MAGONTIACUM, MOGUNTIACUM, & MOGUNTIA; & du mot ZEUXIS; dans les quatre derniers de ces Editeurs, prouvera suffisamment, ce me semble, ce que je me suis principalement proposé de prouver dans ce présent Article TORRENTINUS; savoir, que son *Elucidarius Carminum & Historiarum*, est la seule & véritable source de tous les *Dictionaires Historiques*, & que tous ses Articles se retrouvent en propres termes dans les *Dictionaires* Latins, que Morhof trouve avec assez de raison encore fort imparfaits (46).

Le second (47) des deux derniers Amplificateurs du Dictionaire d'Etienne & de Morel, est LOUÏS MORERY dont le *Dictionaire Historique* est connu de tout le monde. On ne sera pas faché de trouver ici la Liste des différentes Editions de ce Livre; la voici.

I. Edition, *Lion*, 1673 (48). *en* 1 *vol. chez Girin* (49) & *Rivière.* Selon Du Pin, Auteur fort inéxact, *Moréri forma son* Dictionaire *sur le plan de celui de Lloyd, savant Anglois.* Mais son Ouvrage aïant été imprimé en 1670, comme en convient Du Pin, & Moréry, aïant compilé le sien comme il s'exprime, depuis 1668, jusqu'en 1673, il n'y a guéres d'apparence qu'il ait suivi, ni même connu Lloyd. Aussi n'en fait-il pas la moindre mention, parmi le grand nombre d'Auteurs qu'il nomme dans sa Préface. Quoi qu'il en soit à peine cet Ouvrage fut-il composé & publié, qu'on lui prodigua fort indiscrétement l'encens & les louänges; témoins un Madrigal qu'on peut voir dans son article, dans les Editions suivantes de son Livre, & un Sonnet encore plus louängeur, qu'on trouvera dans la Préface de l'Edition de Bâle. Mais les habiles gens tinrent bientôt un autre langage.

II. Edition, *Lion*, 1681, chez *Girin* & *Rivière*, 2 *vol.* commencée par Moréry, augmentée & publiée par Peraire, commis de Mr. De Pompones. Dès que cette Edition parut, le Journal des Sçavans (50), fit un grand éloge de l'Ouvrage & de l'Auteur, jusqu'à plaindre *la République des Lettres d'avoir perdu trop tôt un homme de tant d'érudition, que ce qu'il avoit achevé en la 36. année de son age, pouvoit tenir lieu d'une étude consommée, pour un homme d'une vie bien plus longue:* ajoutant qu'*il marque toujours les Noms & les Ouvrages des Auteurs dont il rapporte les sentimens* Les Journalistes de Leipsic disent qu'*on n'a point encore vu de Dictionaire Historique aussi exact & aussi excellent que celui de ce très diligent Auteur; qui remporte la palme sur tous les autres;* & que *ce qui leur en plait le plus, est que les Auteurs les mieux choisis, y sont toujours soigneusement & diligemment cités.* Mais, ou ces Mrs. n'ont pris aucun soin d'examiner l'Ouvrage, ou il y a beaucoup trop de courtoisie dans le jugement avantageux qu'ils en portent; car ni le choix, ni l'exécution, ni le stile enflé & louche, ni surtout la manière extraordinairement négligée, confuse, & presque inutile de citer les Auteurs employés, ne répondent point à des jugemens si avantageux. Si ces Mrs. n'en avoient pas portés de plus vrais & de plus judicieux, leurs journaux ne feroient jamais parvenus à cette haute réputation qu'ils se sont depuis si légitimement acquise. Aussi cette décision n'en imposa-t-elle point aux connoisseurs, qui en portèrent des jugemens bien opposés. Ménage en disoit (51); *Je ne voudrois point lire le Dictionaire de Moréry: ce n'est pas que je ne l'estime fort bon: mais c'est qu'il y a beaucoup de fautes, & que si je m'en étois mis quelqu'une dans la tête, j'aurois de la peine*

(46) Morhofii Polyhyst. Litt. *Tom. III, pag.* 510.

(47) *Par les titres des Anecdotes que Mr. Marchand avoit recueillies sur Morery, je vois que son dessein étoit de s'étendre beaucoup sur son Dictionaire; mais il est mort avant que d'avoir pu exécuter son plan. La place de cet Article est restée vuide dans le Manuscrit.* Remarque de l'Editeur.

(48) *Plusieurs Auteurs disent* 1674, & *se trompent.*

(49) *On dit mal* Guerin *dans la Préface de l'Edition de Bâle de* 1731.

(50) *Tom. IX, année* 1681, *pag.* 65.

(51) Menagiana, *Tom. I, pag.* 10.

peine à m'en corriger. Vigneul-Marville pour justifier Moréry, appelle son Livre un Dictionaire Bourgeois, mais n'en déplaise à cet illustre Abbé, au R. P. Chartreux, & à Le Clerc, qui ont adopté trop servilement ce trait de raillerie, il n'est nullement judicieux. J'aimerois autant dire qu'une Grammaire remplie de fausses règles, & un Catéchisme farci de mauvais principes, sont assez bons pour des Ecoliers & des Enfans. C'est justement parce que cet Ouvrage devoit servir à des *Bourgeois*, qu'il devoit être plus soigneusement travaillé & plus exact. Les Gens de Lettres peuvent aisément redresser les fautes & les erreurs en recourant aux sources; mais les Lecteurs vulgaires, & surtout les jeunes Gens, ne sont nullement en état de le faire; & c'est ce dont Vigneul-Marville convient; ce qu'il ne peut faire sans se contredire.

III. Edition, *Lion, chez Girin & Rivière*, 1683, 2 *voll.* moins correcte que les précédentes, & chargée de nouvelles fautes.

IV. Edition, *Lion, chez Girin & Rivière*, dont je ne pu's distinctement indiquer l'année.

V. Edition, *Lion, chez Girin & Rivière*, 1688, 2 *voll.* mais venduë entière à *D. Thierry*, à Paris, qui y mit un nouveau titre avec son nom, & y ajouta en 1689 un troisième volume, ou supplément, compilé par Sam. Chapuzeau, par l'Abbé de Saint-Ussans, & par d'autres.

VI. Edition, I. de Hollande où le Suplément est incorporé en son rang, & fort corrigée & augmentée par Le Clerc; *Amsterdam* 1691, 4 *voll.* (52). A la tête il y a un jugement sur les Editions précédentes, & une fort longue notice des fautes qui y sont; après leur lecture on sera pleinement convaincu que rien n'étoit plus mal-fondé que les éloges des Journalistes cités ci-dessus.

(52) *Dans le Journal Littéraire, Tom. VIII, pag. 222, on ne parle point de cette Edition, & l'on donne les 3 suivantes, comme les 3 premières de Hollande.*

VII. Edition, II. de Hollande, par le même, sans augmentation, mais considérablement corrigée, & avec la même notice des fautes. *Amsterdam* 1696, 4 *voll.*

VIII. Edition, III. de Hollande, par le même, augmentée de Corrections prises du *Dictionaire Critique de Bayle*, & avec la notice précédente des fautes. *Amsterdam* 1698.

IX. Edition, revuë & corrigée par Vaultier, *Paris, chez Thierry, Coignard & Mariette*, 1699, 4 *voll.* Comme ce Reviseur avoit parlé desobligeamment des 3 Editions précédentes de Mr. Le Clerc; celui-ci lui répondit vivement & fort au long dans un extrait qu'il donna de son Edition dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Février, 1700, pag. 207—235, & y soutint son jugement sur Moréry en ces termes: *il faut bien savoir que le Sr. Moréry fut un aussi pauvre Homme que Mr. Le Clerc le représente s'il y a en* encore *tant de fautes à ôter* dans son Dictionaire, *après les trois revisions Hollandoises* (53). . . . . . *Ces mots qu'on a retranchés:* Quoiqu'il ne fût pas fort habile dans les Langues mortes; n'entendant le Latin que médiocrement; & le Grec & l'Hébreu point du tout; *ne renfermoient néanmoins rien qui ne soit de notorieté publique, après les fautes que Mrs.* Bayle, *&* Le Clerc *lui ont reprochées* (54). . . . . *Mr.* Le Clerc *ne s'est nullement fait honneur de ces revisions de* Moréry. . . . . . . *Il y en a fort peu à corriger un Livre rempli de tant de fautes grossières* (55).

(53) Nouvelles de la Republique des Lettres, *Février* 1700, pag. 209.

(54) *Là même*, pag. 217.

(55) *Là même*, pag. 212.

X. Edition, mal qualifiée la IX; quoique la X & la IV de Hollande, par Le Clerc, augmentée de 600 à 700 nouveaux articles, *Amsterdam*, 1702, 4 *voll.*

XI. Edition, revuë & augmentée par Vaultier & le Père Ange, quoique le nom seul de Vaultier y soit. *Paris, chez Coignard & Mariette*, 1704, 4 *voll.* On a des *Remarques* sur cette Edition, par le Père Ange, ou Jaques Edouard. *Paris*, 1706, *in* 12°, réimprimées avec une Préface & des Notes Critiques de Bayle, *à Rotterdam, chez Hofhout, en* 1706, & à la fin de son Dictionaire, avec des Observations de Des Maiseaux.

XII. Edition, *Paris, chez Coignard & Mariette*, 4 *voll.* corrigée en 50 Articles, & augmentée de 150 par le Père Ange seul.

XIII. Edition, revuë & augmentée par les Abbés Du Pin & Brochard. *Paris, chez Coignard & Mariette*, 1712, 5 *voll.* Le Supplément a été aussi imprimé séparément en 1 volume, en 1714. Ces Augmentations consistent principalement en Articles pris de la Bibliothèque universelle. Le même Supplément revu, corrigé, & augmenté de quantité d'Articles, tirés la pluspart de la Bibliothèque Orientale, & de quelques autres Collections semblables, par Mr. Bernard, à été réimprimé *à Amsterdam, en* 1716, *en* 2 *voll.* Il y en a un extrait dans le Journal Littéraire, Tom. VIII, pag. 222—226.

XIV. Edition, V. de Hollande, mal qualifiée encore de X, parce qu'elle étoit copiée d'après celle de 1702, & sous cette même date; & cela pour faire avoir quelque cours au Supplément de Mr. Bernard, qu'on ne recherchoit pas fort. Il y en a quelques Exemplaires avec la vraie date de 1717.

XV. Edition, revuë & augmentée par Du Pin & Le Comte son Copiste. *Paris, chez Coignard & Mariette*, 1719, 5 *voll.*

XVI. Edition, VI. de Hollande, où le Supplément de Bernard est incorporé. *Amsterdam, Compagnie*, 1724, 6 *voll.*

XVII. Edition, revuë par Louïs François Joseph de la Barre, & Vailly, augmentée de 500 à 600 Articles par Laurent Josse le Clerc. *Paris, chez Coignard, Mariette*, &c. 1725, 6 *voll.*

XVIII. Edition, avec cet avertissement à la fin du titre: *Commencé en* 1674, *par Mr. Louis Moréry, Prêtre, Docteur en Théologie; & continué par le même, & par plusieurs Auteurs de différens partis. Bâle, chez Jean Brandmuller*, 1731, 6 *voll.*

XIX. Edition. *Paris, chez Coignard, Mariette*, &c. 1732, 6 *voll.* Il y a un Supplément considérable à cette Edition, par l'Abbé Goujet. *Paris*, 1735 & 1736, 2 *voll.*

XX. Edition, VII. de Hollande, mal qualifiée XVIII.; où l'on a inséré le Supplément de Goujet & quantité d'autres Additions. *Amsterdam, Utrecht, Leide, la Haye, chez la Compagnie*, 1740, 8 *voll.* Cette Edition est faite avec beaucoup de négligence, surtout pour les dates qui y sont trop souvent renversées. On l'a même fort gatée par l'Addition de fausses particularités qui ne se trouvoient point dans les anciennes Editions, & qui défigurent fort celle-ci. Aussi n'a-t-on pas manqué d'en critiquer plusieurs articles dans la Bibliothèque Françoise; & je pourrois aisément en censurer beaucoup d'autres. Voyez-en un exemple remarquable ci-dessus dans l'Article ALBERE, Remarque (*B*), Citation (3).

V.

ELDENER, ou comme d'autres écrivent VELDENAR, (JEAN), fut un des premiers Imprimeurs des Païs-Bas. Il s'établit, ou imprima, d'abord à Louvain, puis à Utrecht, & ensuite à Culenbourg : & je donnerai ci-dessous la liste des Editions qu'il a publiées dans ces trois Villes (*A*). Presque tous les Ecrivains & Bibliographes Hollandois le regardent comme l'Auteur de cette Chronique Flamande, intitulée *Fasciculus Temporum*, dont on vient de voir qu'il a fait deux différentes Impressions, l'une Latine, & l'autre Flamande : & ce n'est, probablement, que par cette raison qu'on la lui attribuë ; ou, peut-être, parce

(*A*) *Les Editions qu'il a publiées dans ces trois Villes.*] I. La première est le *Fasciculus Temporum*, Livre autrefois de grand usage, imprimé à Louvain, en 1476, sous ce titre, *Chronica, quæ* Fasciculus Temporum *dicitur, omnes Antiquorum Chronicas complectens per devotum quemdam Carthusianum, & Virum Historiarum studiosissimum*, & avec cette souscription à la fin : *in Universitate Lovaniensi, per quemdam devotum Carthusiensem, usque ad Sixt. IV. contexta, per me* JOHANNEM VELDENER *summa diligentia majorique impensa, nonnullis imaginibus ad finem usque deducta, & proprio Signeto signata, sub anno M. CCCC. LXXVI. quarto Kalendas Januarias, secundum Stylum Curiæ Romanæ, de quo sit Deus benedictus. Amen.* Au dessous de cette souscription se voient le *Signes* ou la Marque & les armes de cet Imprimeur, en deux Ecussons suspendus à un Tronçon d'Arbre posé en Bande. C'est un *in folio* de peu d'épaisseur. Scriverius, Orlandi, & après lui Maittaire, parlent d'une Edition antérieure, faite aussi *à Louvain, par le même Jean Veldenaer, en* 1474, *in folio* (1) ; mais il y a d'autant plus d'aparence qu'ils se trompent, qu'ils lui donnent la même date du 4. *des Kalendes de Janvier*, qu'a effectivement celle de 1476. L'Edition originale de cet Ouvrage dont voici la souscription, peut aussi les avoir induit en erreur, étant de 1474 : *Impressa est hæc Cronica, que dicitur* Fasciculus Temporum, *Colonie Agrippine, sicut ab Autore suo quodam devoto Carthusiensi Colonie edita est, ac secundum primum exemplar quod ipse venerabilis Autor propriis conscripsit manibus, ad finem usque deducta per me Arnoldum ther Huernen, sub annis Dñi M. cccc. lxxiiij. de quo Deus sit benedictus in Secula. Amen:* souscription, qu'il paroît que Veldener a copiée, en substituant seulement *Louvain à Cologne*, & son nom à celui de *ther Huernen.* Ce n'est pourtant pas, qu'il n'ait pu copier cette Edition de Cologne dès la même année 1474, comme on a divers autres exemples de cette pratique dès ces anciens tems. En ce cas, ce seroit la premièçe impression connuë de Veldener.

(1) Scriverii Laure Crans voor Laurens Coster, *pag.* 90. Orlandi Orig. dell. Stampa *pag.* 156. Maittaire, *Annal. Typogr. pag.* 442.

II. La seconde est *Alle Sinte Gregorius Omelien van den Sonnen Daghen, ende sommighe ander tyden: ook alle syn Omelien van den Heyligen*, à la fin desquelles se lit : *Dit Boec is gheprint in 't Jaer doe men screef M. cccc. lxxjx. op den twe en twintichste Dagh in April. Deo Gratias.* C'est un *in* 4°. Mr. le Long, *Boeck-Zaal der Neder-Duitsche Bybels*, page 381, croit cette Edition faite *à Utrecht, par Jean Veldener.*

III. La troisième est une Traduction Flamande du *Fasciculus Temporum*, imprimée à Utrecht, en 1480, sous ce titre, *Chronica die biet* Fasciculus Temporum, &c. & avec cette souscription à la fin : *Hier eyndet dat Boeck dat men biet* Fasciculus Temporum, *inhondende die Cronycken van ouden Tyden, als van dat die Werlt eerst ghescapen is, ende van dat Adam ende Eva eerst ghemaect worden, tot ter Gheboert Christi toe; ende voert vā allen Paeusen ende Keyseren, die na der Gheboert Christi ghewest hebben tot noch toe; ende daer na corttelick besluetende mit die Cronycken der Koninghen van Vranckryck, van Enghelant, ende van die Hertoghen van Brabant, ende van die Biscoppen van Utrecht, eñ van die Greven van Vlaenderen, van Hollant, van Zeelant, van Henegouwen, van Ghelre, van Cleve, tot huden op den Dach toe, by my volmaect* JAN VELDENAR, *woenende t' Utrecht, op ten Dam, int Iaer ons Heren M. CCCC. lxxx. op Sinte Valentijns Dagh op die Vastelavont &c.* C'est un *in folio* de même grandeur que le N°. 1. Beughem parle d'une pareille Edition Flamande de *Louvain en* 1474, & Oudin d'une *autre en* 1476, *in folio* (2) : mais il n'est pas sûr de s'y fier, tant leurs Editions sont remplies de fautes d'impression. Peut-être multiplient-ils l'Edition Latine.

(2) Beughem Incunab. Typograph. *pag.* 120. C. Oudin de Script. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 2756.

IV. La quatrième est JACOBI DE VORAGINE *Legenda Aurea, of te die Gulde Legende, Passionael, ende Martelaers Boeck : gheprent in die goed Stadt van Utrecht, by* JAN VELDENER, *in 't Iaer*, 1480, *in* 4, 2 *vol.* Cette Edition se trouve indiquée ainsi dans le Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Utrecht, Part. II, pag. 13 : dans le Catalogue de celle de Jean Albinus, pag. 38 & 324, qui la dit *in folio* ; & dans la *Lux Evangelica* de Mr. Fabricius, page 315.

V. La cinquième est intitulée *Een Boek getrokken uyt het Passionaal, of de Aurea Legenda, en uyt het Martyrologium, op d'Ordre de Feest-Dagen des Iars. Utrecht*, 1480, *in folio.* A ce titre on pouroit croire que ce seroit un abrégé de l'Ouvrage précédent; mais, peut-être aussi n'est-ce que le même Livre indiqué différemment. Quoi qu'il en soit, on l'annonce ainsi dans la *Bibliotheca Bentesiana*, II Partie, page 23.

VI. La sixième est intitulée *'t Boeck van de oude Heyligen* ; imprimée *à Utrecht, en* 1480, *in folio* ; & indiquée par Beughem, *Incunabulorum Typographiæ* page 154 : & n'est peut-être non plus que la même chose que la *Gulde Legende* mal énoncée.

VII. La septième porte pour titre *De Gulden Throon of de XXIV Ouden* ; composé par *Otto van Passau, Minder-Broeder, Lees-Meester te Basel, in Duytsche Taal* ; gedruckt *te Utrecht, anno* 1480, *in folio*; & cité dans le Catalogue de la Bibliothèque Publique d'Utrecht, page 20, & par Mr. Isaac le Long, *Boeck-Zaal der Neder-Duytsche Bybels*, pag. 309.

VIII. La huitième est *Den Weg der Zielen Salicheit*, à la fin de laquelle on lit *Gheprint in die Stadt van Utrecht, in 't Iaer ons Heeren M. cccc. ende lxxx. den xiij. Dach Januarius, op Sinte Pontiaen Avont. Considerate & comparate.* C'est un petit *in folio* de caractères Gothiques.

Le nom de *Veldener* ne se trouve point, à la vérité, dans les indications de ces quatre dernières Editions : mais, on ne connoît alors aucun autre Imprimeur de cette Ville.

IX. La neuvième est *Alle die Evangelien ende Epistelen, mitten Sermoenen van den geheelen Iare : geprent in die goede Stad van Utrecht, by*

ce qu'il pourroit en être le Traducteur (*B*). Car, pour son Auteur, il est bien certain, par le témoignage de Veldener même qu'on vient de voir (*a*), que c'est un *dévot Chartreux*; & ce Chartreux est certainement Werner Rolewinck de Laar (*b*), comme le confirment tous les autres Bibliothécaires tant Ecclésiastiques que Laïcs (*C*).

(*a*) *Remarque (A) Num. I.*

(*b*) *Dans* Sixtus, Senensis, Bibliothecæ Sanctæ *Libro IV, pag. 188, Editio Coloniensis, apud Cholinum, anno 1626, in 4, fait très mal-à-propos un Auteur chimérique, qu'il nomme* Vepneeus Lorewnech de Laer. *Erreur, que* Jean Hay, *son Scholiaste, n'a point apperceu. Dans le* Catalogus Bibliothecæ Thuanæ, *Tom. I, pag. 269, & Tom. II, pag. 367, il est mal nommé* Bolewinck Wesphalus.

Jan Veldenar, *anno* 1481, *in* 4°. Elle est indiquée par Mr. le Long dans sa *Boek-Zaal der Neder-Duytsche Bybels*, page 380.

X. La dixième que je place ici, parce qu'elle peut avoir été faite en 1480, 82, ou 83, ne m'est connuë que par la fausse date qu'on va voir. *Biblia, dat is de Heylig Scrifft*, imprimée *in Utrecht, bi mi Jan Veldener in 't Iaar M. CCCC. lx. . . de xij. Dagh in Sept.* On avoit frauduleusement coupé le reste des chiffres au-lieu desquels j'ai mis des points. C'est ce que j'ai exposé plus au long dans mon *Hist. de l'Imprimerie.*

XI. La onzième est intitulée *De Spiegel onser Behoudenisse: volmaackt in der goede Stede van Culenburch by my* JOHAN VELDENER, *in het Taer ons Heren M. CCCC. ende lxxxiij. des Saterdagh post Mathei Apostoli* Festum. C'est un petit *in* 4°, & une des diverses Editions de fonte des fameux *Speculum Humanæ Salutis*, & *Spiegel onser Behoudenisse*, que les Hollandois prétendent être les premiers fruits de l'Imprimerie inventée à Harlem par Laurent Coster, à l'aide de Planches de bois entailliées & évuidées. Celle-ci est la seule datée qu'on connoisse. Elle a été citée dans les *Transactions Philosophiques d'Angleterre*, Num. 310, page 2398; par Mr. Isaac le Long, dans sa *Boek-Zaal der Nederduytsch Bibels*, page 405; & par Mr. Maittaire, dans ses *Annales Typographici*, Tome I, page 445, de la seconde Edition: mais, celui-ci s'est fort trompé, en prenant *Culenbourg* pour *Cologne*, tant-là que dans ses *Tables*, pages 149, 190, & 252; & en affirmant qu'elle a été faite avec les mêmes planches, que les Editions prétenduës de Coster. Celles-ci sont beaucoup plus petites, quoique représentant les mêmes sujets. Beaucoup d'autres Personnes qui n'ont point vû, non plus que lui, les exemplaires de Harlem gravés & taillés effectivement en bois, sont tombés dans la même erreur, & ont confondu avec ces Originaux des Editions de fonte tout-à-fait différentes.

(*B*) *Presque tous les Ecrivains & Bibliographes Hollandois le regardent comme l'Auteur du* Fasciculus Temporum, *dont il pouvoit être le Traducteur.*] C'est ce qu'on peut voir dans les *Bibliothèques Belgiques* de François Sweert (3), de Valere André (4), & de Jean François Foppens (5), dans la dernière desquelles, tout ce qu'ils ont dit à ce sujet, se trouve réüni & augmenté en ces termes; „JOANNES VELDENARUS Ultrajecti apud Batavos vixit, Historiæ Scriptor vernaculus, sed qui sæpe etiam „circa fidem laboret, maxime ubi de origine tractat gentis nostræ. Edidit Ultrajecti anno 1480, „*Fasciculum Temporum, sive Historiam ab orbe* „*condito usque ad sua tempora*, in qua recenset „quoque res gestas Episcoporum Ultrajectensium, Comitum Hollandiæ, Ducum Geldriæ, „Cliviæ, &c. *Chronicon* ejus vernaculum e latebris eruit, ediditque cum animadversionibus „suis Marcus Zuerius Boxhornius, Historiæ Professor, *Lugduni Batavorum, apud Guill. a Rennenburg*, 1650, *in* 4°."

(3) *Page* 480.

(4) *Pages* 574 & 575.

(5) *Page* 744.

Mr. Foppens paroit regarder ce *Chronicon vernaculum* comme un nouvel Ouvrage de Veldenar, différent du *Fasciculus Temporum* dont il venoit de parler. Mais, si c'est-là sa pensée, il y a sans doute quelque brouillerie: car, Boxhornius, n'a nullement prétendu *tirer des Tenèbres* une nouvelle *Chronique*, mais simplement extraire du *Fasciculus Temporum* Flamand de Veldenar, & l'accompagner de ses remarques, ce qui y concernoit la Hollande, la Zélande, & la West-Frise; & c'est ce que fait manifestement connoitre le titre de son Edition, précédé de ce petit Avertissement d'Adrien Pars. „*Op dese Kronyk* (*c'est-à-dire* le Fasciculus Temporum) „*heeft* Aantekeningen gemaakt de Heer Boxs„horn; of liever, over een gedeelte van desel„ve, onder dese benaminge: *Kronyck van Holland, Seland, en West-Vriesland, door Johan* „*Veldenar, ontrent over 200 Jaren geschreven,* „*uytgegeven ende met Aantekeningen, als ook ver-* „*scheide Gravelyke Brieven, rakende de Oudheden en Saken van de gedagte Landen verrykt,* „*door M. S. van Boxshorn. Leide*, 1650, *in* „4°, (6)."

Messieurs Isaäc le Long (7), Caspar Burman (8), & divers autres Ecrivains Hollandois, reconnoissent de même Veldener pour Auteur du *Fasciculus Temporum Flamand.*

(6) Adriani Pars Index Batavicus, of Naam-Rol van de Batavise en Hollandse Schryvers, *pag.* 39, 40.

(7) Boek-Zaal der Nederduytsche Bybels, *pag.* 410, &c.

(8) Casp. Burmanni Trajectum Eruditum, *pag.* 383.

Mais, cela paroît sujet à diverses difficultés & brouilleries, d'autant plus remarquables, que ces Mrs. paroissent ne se point accorder, non-seulement entre eux en général, mais quelquefois aussi avec eux-mêmes en particulier.

I. La Souscription de l'Edition Flamande du *Fasciculus Temporum* rapportée ci-dessus, Remarque (*A*) Num. III, & que ces Mrs. copient & adoptent, désigne seulement Veldenar comme Imprimeur de cette Edition: & celle de l'Edition Latine, rapportée de même Num I, décide nettement, de l'aveu de Veldener même son Imprimeur, que l'Ouvrage est de la composition d'un *Devot Chartreux.*

II. On vient de voir de quelle façon Mr. Foppens contredit Boxhornius.

III. Boxhornius lui-même, qui comme on vient de voir, donnoit le *Fasciculus Temporum* à Veldenar en 1650, ou étoit bien peu d'accord avec lui-même, ou avoit bien changé de sentiment; car, en 1632, il avoit donné cet Ouvrage à un autre Auteur qu'il nommoit Cornelius de Hoorn. *Inter Hornanos etiam inclaruit*, dit-il, CORNELIUS HORNENSIS, *qui famigeratissimum illum* Fasciculum Temporum *concinnavit* (9): & cela, à l'occasion d'une espèce d'Abregé de ce *Fasciculus* en Flamand, intitulé *Corte Cornikel in een Rol geschreven ofte gefigureert, war in begrepen zyn seer scerpelyken alle Cronikelen van diverse Meesteren Heidenen ende Kerstenen, ook* Fasciculus Temporum, *&c. hier wert dat beginsel van alle maeckte dingen*, & imprimé *à Utrecht, chez Jan Barentss, en* 1537, *in* 4°, *oblongo* (10). Ce *Cornelius Hornensis* n'est enregistré parmi les Ecrivains Flamands, que par le seul Sweert dans ses *Athenæ Belgicæ* (11). Valere André a bien mis son nom dans les Tables de sa *Bibliothèque Belgique*, mais a totalement oublié ou rejetté son Article; & Mr. Foppens n'a mis, ni l'un, ni l'autre, dans la sienne, croyant apparemment, que c'étoit un Auteur imaginaire, mais, sans nous en alléguer, ni cette raison, ni aucune autre. C'étoit un Chartreux, selon Sweert mais dont je ne vois pas que Petreïus fasse aucune mention. Peut-être n'étoit-il point Auteur.

(9) Boxhornii Theatrum Hollandiæ, *in* Appendice, *Signat.* CCC 2.

(10) Pars, Index Batavicus, *pag.* 40.

(11) Sweertii Athenæ Belgicæ.

IV. Pars, après avoir mis au nombre des Ecrivains qu'a suivis l'Auteur de l'*Oude Kronyk van Holland &c.* imprimée *à Dordrecht*, *en* 1595, *en* 2 *volumes in* 4°, le *Fasciculus Temporum Broeders* WARNARDS *van de Kartuyser binnen Keulen* (12), ne laisse pas de donner (13), à Veldenar ce même Ouvrage, sans s'inquiéter de se contredire. Il paroit pourtant avoir entrevû, mais dissimulé, la difficulté; s'étant contenté de mettre simplement en Note au bas de cette page: *Wernerus Rolewinck de Laar*, *Patria Westphalus*, *qui claruit anno* 1480, *edidit* Fasciculum Temporum omnia Antiquorum Chronica complectentem, per sex ætates digestum ab orbe condito ad sua usque tempora; *edit.* 1470, 1474, 1484, (14); ce qui ne fait que confirmer & doubler sa contradiction. Il se trompe certainement d'ailleurs, quant à cette prétenduë Edition de 1470; car, celle de 1474, est incontestablement la prémière, faite sur le manuscrit de l'Auteur, comme le prouve bien sa souscription rapportée ci-dessus, Remarque (*A*), Num. I.

(12) Pars, Index Batavicus, *pag.* 11.

(13) *Pag.* 19.

(14) *Ibid.*

V. Outre le *Fasciculus Temporum* Flamand, & les

(C). Casimir Oudin, sans la donner à un autre Auteur, prétend qu'elle a d'abord été imprimée sous un autre titre: mais vû la différence des Ouvrages où se voi-

les extraits qu'en a réproduits Boxhornius sous le titre de *Chronyck van Holland, Zeeland, en West-Vriesland*, & indiqués ci-dessus Citation (6), le même Boxhornius lui attribuë encore une *Chronyck van de Bisschoppen van Utregge*, extrêmement rare, & dont le langage, quoique vieux, ne laisse pas d'avoir son agrément (15); & Mr. Burman lui accorde encore, un *Chronicon Trajectinum* (16). Cette *Chronique d'Utrecht* de Mr. Burman, & *celle de ses Evêques* de Boxhorn, sont-elles différentes, ou bien une seule & même chose; & sont-elles aussi extraites du *Fasciculus Temporum* Flamand? Mr. Burman paroît croire le dernier, & que cette *Chronique*, aussi bien que *celle de Hollande* publiée par Boxhornius, ont été l'une & l'autre traduites en Latin, & insérées par Ant. Matthæus dans le IX Tome de ses *Analecta veteris ævi*. Chronicon Hollandiæ *separatim edidit Boxbornius cum Notis*, dit-il, *anno M. DC. L.* Chronicon Trajectinum, *ut &* Hollandicum *in Linguam Latinam versum edidit Matthæus Tomo IX*, Analectorum (17): &, à cette occasion, il fait remarquer une assez plaisante bévûe de cet Auteur. *Neque tamen Veldenarii esse suspicari potuit: unde, quibusdam in locis, joculari admodum errore, illa* Chronica Anonymi, *ut credidit, ipsius Veldenarii consensu confirmare conatus est. Utrumque* Chronicon *cum* Veldenario *contuli; paucissimisque exceptis de verbo ad verbum & Belgico in Latinum translatum repperi: quod mirum non animadvertisse Matthæum* (18). Nouveau sujet d'étonnement & de surprise; car, aïant conféré de même les *Chroniques anonymes* de Mathæus avec le *Fasciculus Temporum* Latin, de la Traduction Flamande duquel les extraits de Boxhornius doivent avoir été tirés, je n'y ai rencontré aucune ressemblance; & je me contenterai d'en donner pour preuve la seule Histoire du fameux Willibrord, laquelle, dans le *Fasciculus* Latin est reduite à ce peu de mots, *Wilibrordus cum xij. Sociis venit de Anglia, postea Episcopus Trajectensis* (19); aulieu que, dans le *Chronicon Trajectinum anonymum* de Matthæus, que Mr. Burman regarde comme traduit du Flamand de Veldenar, elle occupe un assez long Article (20).

VI. Cet exemple, & celui de Florent V, Comte de Hollande, dont on ne trouve pas même le nom dans le *Fasciculus Temporum* Latin, mais dont on trouve assez au long l'Histoire & la funeste Catastrophe dans le *Fasciculus Temporum* Flamand (21), pouroient faire croire, d'un côté, que ce sont-là deux différents Ouvrages sous un seul & même titre. Mais, lors qu'on voit, de l'autre, que le *Libellus de Infantia Salvatoris*, cité par Mr. le Long comme indiqué dans le *Fasciculus Temporum* Flamand (22), se trouve indiqué & rejetté de même dans le *Fasciculus Temporum* Latin (23), on ne sauroit raisonnablement douter que ces deux Livres-là ne soient un seul & même Ouvage; mais augmenté de particularités notables dans les Editions Flamandes.

VII. Une circonstance assez singulière, & assez propre à prouver ce dernier sentiment, c'est, qu'excepté Pars, tous ceux, qui donnent le *Fasciculus Temporum* à Veldenar, ne parlent nullement de Rolewinck, parce qu'ils ne connoissoient apparemment que l'Edition Flamande; & que tous ceux, qui le donnent à Rolewinck, paroissent ne pas même connoître le nom de Veldenar, parce qu'ils ne se sont apparemment servis que de l'Edition Latine.

Pour débrouiller de pareilles confusions, éclaircir ces doutes & concilier ces contradictions, il faudroit recourir aux différentes Editions de ces Ouvrages, les examiner avec soin, & les conférer exactement ensemble. Mais, malheureusement, c'est ce dont on n'a que très difficilement les occasions, ces anciennes Editions étant presque toujours extraordinairement rares. A leur défaut, je hazarderai ce qui me paroît le plus vraisemblable à cet égard. C'est que Veldenar, qui a incontestablement imprimé, le *Fasciculus Temporum* Flamand, pouroit bien l'avoir aussi traduit en cette langue, & l'avoir augmenté & entremeslé de tout ce qui y concerne la Hollande, la Zélande, Utrecht, & les Païs voisins indiqués dans le titre de cette Traduction soit de sa composition propre, soit de sa Traduction d'après quelque autre Ouvrage: mais, que peut-être aussi, ne lui attribuë-t-on ainsi cet Ouvrage, que parce qu'il en est l'Imprimeur, & que son Auteur ne s'y est point nommé, ainsi que cela s'est pratiqué en beaucoup d'autres rencontres. Ce n'est-là, après-tout, qu'une simple conjecture, que je ne me trouve point en état de confirmer. C'est pourquoi, me contentant d'avoir proposé mes doutes, j'en laisse d'autant plus volontiers l'éxamen & la décision aux Naturels du Païs, qu'ils ont probablement à cet égard, des secours que je n'ai pu me procurer.

(C) *L'Auteur du* Fasciculus Temporum *est Werner Rolewinck de Laar, selon les Bibliothécaires tant Ecclésiastiques que Laïcs.*] Parmi les Ecclésiastiques, non-seulement les généraux, comme Tritheme, Art. CMXXIX; Possevin, Tome II, page 519; Bellarmin, page 407; Aubert le Mire, page 89; Labbe, Tome II, page 497; Olearius, Tome II, page 141; Wharton, Supplément à Cave, page 133; Oudin, *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, Tom. III, colonne 2738, &c.; & du Pin, XV Siècle, page 379; mais, même les particuliers, comme Bostius, *de illustribus Carthusianis*, Chapitre dernier, & Petreius, *Bibliotheca Carthusianæ* page 295, témoignages de très grand poids. Parmi les Laïcs, non-seulement les généraux, comme Gesner, page 627, vers; ses Abbréviateurs, page 822; Draudius, Lipenius, *Biblioth. Philosophica* Tom. I, Boeclerus *Bibliographiæ Curiosæ & Criticæ*, page 190; Magirus, *Eponymologici* page 712, Hofmann *Lexici Hist.* Tom. IV, page lxxjx; Freherus *de Vitis Illustrium*, page 94; Beughem, *Incunabul. Typographiæ*, pages 120 & 157: mais même les particuliers concernant singulièrement l'Histoire, comme Keckerman, page 206; Micrælius, *Syllabi Historicorum*, Sign. B 4; Bolduanus, *Bibliotheca Historicæ* pag 9; Vossius *de Historicis Latinis*, page 570; Zeillerus *de Historicis*, II Partie, page 128; Hertzius, *Bibliotheca Germanica* Part. II, Sign. A. 4; Struvius, *Bibliothecæ Historicæ* pages 116, 194; Buderus, *Bibliothecæ Scriptorum Historiæ Germanicæ* page 59; & Lenglet du Fresnoy, *Methode d'étudier l'Histoire*, Tom. III, pag. 56, 214, 224: donnent tous le *Fasciculus Temporum* à WERNER ROLEWINCK *de Laar ou Laer*; & ce qu'il y a de bien remarquable, comme je l'ai déja ajouté ci-dessus, c'est qu'aucun d'eux ne fait la moindre mention de JEAN VELDENAR. D'eux tous je ne citerai que le témoignage de Vossius, tant parce qu'il est fort instructif touchant l'Auteur du *Fasciculus Temporum*, que parce qu'étant considéré comme Hollandois, à cause des postes honorables qu'il a très dignement occupés parmi eux, ce témoignage en sera moins suspect & plus digne de considération.

„ WERNERUS ROLEVINC DE LAER, „ Cartusiensis Domûs S. Barbaræ Coloniæ Agrippinæ, Natione Westphalus, inter alia reliquit „ Librum *de Origine Frisonum* (24), item *Calendarium ac Martyrologium*: &, quo maxime „ inclaruit, *Fasciculum Temporum, ab Initio Mundi ad sua usque Tempora*. Primum quidem desiisse videtur in anno 1470, qui penultimus „ Paulli II. Sane Manuscriptus noster non ulterius „ producitur. Exinde, pauculis additis, pergit usque ad annum 1474, qui erat Sixti IV, annus „ tertius. Ad Sixti tempora perduxisse ait Bostius „ in *Viris illustribus Carthusianis*, Capite ultimo. „ Atque hic finit vetustissima, quam habeo, Editio, Lovanii procurata anno 1476. Nomen Auctoris æque ibidem, ac in Manuscripto desideratur. Solum dicitur opus isthoc *propriis cujusdam* „ *devoti Carthusiensis, & Viri Historiarum studiosissimi manibus, ab Initio mundi usque ad Sixti* „ *Papæ IV, Tempora, contextum esse: sed* Joannem Veldener, *summa diligentia, majorique* „ *impensa, nonnullis additis imaginibus, ad finem* „ *usque deduxisse*. Postremo autem pertexuit Auctor opus suum usque ad annum 1480, quo sit „ Pa-

(15) Boxhorn Kronyck van Zeelandt, *blad.* 21.

(16) Burmanni Trajectum eruditum, *pag.* 384.

(17) *Idem, ibidem, pag.* 384.

(18) *Idem, ibidem.*

(19) Fasciculus Tempor. *folio* 44, *Editionis* Venetæ, ap. Erhardum Ratdolt, 1480, *in folio.*

(20) Matthæi Analecta veteris Ævi, *Tom. V, pag.* 310 — 312, *Edit. in* 4.

(21) *Cette Histoire se trouve séparément sous ce titre*, Extract uyte Cronyke gedruct by Jan Veldenar tot Utrecht, int laat ons Heeren M. CCCC. LXXX. *au bout de la* Hollandtsche Rym-Kronyk, *publiée par* Jan van der Does. *&* *imprimée à* la Haye, chez Hisbrandt, en 1620, in folio. *Cet Editeur ne dit point là, que* Veldenar *soit Auteur de la* Chronique *imprimée chez lui. Elle se trouve de même en Latin dans le* Chronicon Hollandicum *inséré par* Matthæus *dans ses* Analecta Veteris Ævi, *Voyez-en le Tome IX, pag.* 546-549, *de l'Edition, in* 4. *Ce qui confirme la pensée de Mr.* Burman.

(22) Le Long Boeck-Zaal der Nederd. Bybels, *pag.* 439.

(23) Fascic. Tempor. *folio* 25.

(24) Leibnitz, Introd. in Scriptores *Tomi III*, Rerum Brunswicensium, *Num. XIV, pag.* 20, *observe, que* Rolewinck *n'a point écrit* de Origine Frisonum, *& qu'il faut que* Vossius *ait pris les anciens Saxons pour les Frisons. Mais*, Leibnitz *se trompe de son côté, en attribuant-là une* Bibliotheca Carthusiana *à* Miræus. *Il a sans doute voulu dire* Petreius.

„ Pa-

voient ces titres, je ne doute point qu'il ne se trompe (*D*). Elle n'est pas d'une fort grande exactitude, ou, pour mieux dire, elle est assez peu exacte, comme on l'a judicieusement observé (*c*). Cependant, on n'a pas laissé de l'insérer en tout ou en partie dans divers Corps d'Ouvrages Historiques généralement estimés (*E*). Outre sa Traduction Flamande indiquée ci-dessus (*d*), on en a une autre en Allemand, & une troisième en François (*F*). Longtems après cet Article dressé j'ai enfin trouvé dequoi

[*c*] *Sape circa fidem laborat, maxime ubi tractat de Origine Gentis nostra.* Valer. Andr. Biblioth. Belgic, *pag.* 574. Struvius, Biblioth. Hist. *pag.* 116, 194, *dit qu'il y fait assez souvent la* Chronique *de* Marianus Scotus.

[*d*] *Remarque* (*A*) *Num. II.*

„ Papam factum Innocentium VIII. Atque hic „ recentiores etiam Editiones desinunt. Exinde „ *Chronicon hoc* continuavit Jo. Linturius usque „ ad annum 1514. . . . Aliam ejusdem Werne-„ ri [Vitam] suggeret Jacobus Bergomas Libro „ XVI: item Trithemius, in Catalogo, qui Vi-„ rum vidit, & ex ore ejus didicit quæ scripto „ signasset: idem Arnoldus Bostius opere ante me-„ morato. Obiit Wernerus anno 1502. (25)." Henri Wharton, que j'ai indiqué ci-dessus au commencement de cette remarque, a renversé tout ce passage de Vossius, par lequel il faut redresser le sien, sur-tout par rapport à l'Edition chimérique du *Fasciculus Temporum* de 1470, qu'il prête fort mal-à-propos à Vossius, comme l'a très bien observé Oudin (26). De son côté cet Auteur a brouillé ce passage, en en ôtant depuis *Postremo* jusqu'à *Innocentium VIII*; & en mettant en place: *Secunda Editio ad Hydruntum a Turcis expugnatum, sive ad annum* 1480, *deducitur, quo ait Papam factum Innocentium VIII, sed absque Authoris nomine, prodiit Augustæ Vindelicorum* 1481, *in folio*, & *Belgice Ultrajecti* 1480, *sed juxta primam Editionem* (27). Ce qui n'est nullement exact; car, comme on l'a vu ci-dessus, Remarque (*A*), Num. I & III, le *Fasciculus Temporum* avoit déjà été imprimé en 1474, & en 1476, en Latin, & peut-être même en Flamand. S'il l'en faut croire, la première Edition de ce *Fasciculus* avec le nom de *Werner Rolewinck*, & la continuation de Linturius, est celle que mit Pistorius dans la collection dont je parlerai ci-dessous dans la Remarque (*E*).

[25] Vossius de Historicis Latinis, *Libr. III*, *pag.* 569 & 570.

[26] Oudin de Scriptoribus Ecclesiasticis, *Tom. III*, *col.* 2739, 2740.

[27] *Idem, ibidem, col.* 2746.

(*D*) C. *Oudin pretend qu'elle a d'abord été imprimée sous un autre titre, & se trompe.*] Il ne seroit pas aisé de marquer sur quoi cet Auteur s'est fondé pour avancer cette conjecture; mais, il est certain, que rien n'est plus mal fondé, puis qu'il confond l'un avec l'autre, deux Ouvrages tout-à-fait différens; & qui n'ont absolument rien de commun que d'être des Chroniques universelles depuis le commencement du Monde jusqu'au tems de leurs Auteurs. Celle, avec laquelle Oudin confond notre *Fasciculus Temporum*, est le *Rudimentum Novitiorum*, imprimé à *Lubec, par Maistre Luc de Brandis de Schass, en* 1475, *en très grand in folio*, chargé de beaucoup de figures, & qu'il en regarde comme la première Edition, de même que celle d'*Augsbourg, en* 1481, la seconde. Mais, c'est une double erreur. Outre qu'en 1481, le *Fasciculus* avoit déjà été imprimé diverses fois, & même en François, en Hollandois, & en Allemand, c'est un assez petit Ouvrage; & le *Rudimentum* est extrêmement étendu. Le *Fasciculus* n'a point d'autre titre: &, selon Oudin, le *Rudimentum* a encore celui de *Chronicon Chronicorum*. Le *Fasciculus* n'est suivi d'aucun autre Ecrit; & le *Rudimentum* est suivi d'un *Kalendarium* ou *Martyrologium*, qui est peut-être la cause de l'erreur d'Oudin, Rolewinck en aïant effectivement fait un. Le *Fasciculus* n'a point de *Table*, du moins dans les premières & plus anciennes Editions: & le *Rudimentum* en a une assez étenduë. On ne voit dans le *Fasciculus*, que quelques méchantes petites figures de Villes qui ne signifient rien: & dans le *Rudimentum*, outre beaucoup de pareilles figures, mais plus grandes, il y a des Cartes assez passables pour ce tems-là. Enfin, le *Fasciculus* indique pour son Auteur un *devot Chartreux*: & le *Rudimentum* n'en indique absolument aucun. S'il est vrai, ou non, que ce soit ce *Rudimentum Novitiorum*, ou *Chronicon Chronicorum*, qui ait été traduit en François sous ce dernier titre par Jacquevelle de Bourgogne (28), c'est ce qu'il ne seroit pas facile aujourd'hui de vérifier, vû que les manuscrits de la Bibliothèque de Leide à laquelle il renvoye, ne sont plus dans le même ordre, &, que l'indice du dernier Catalogue de cette Bibliothèque, est fort inexact (29), & ne fait absolument aucune mention de ce *Jacquevelle de Bourgogne*. Si cette Traduction n'est pas réelle, en voici du moins une autre, faite par un Anonyme du Païs de Beauvoisin, intitulée *la Mer des Histoires*, imprimée *à Paris, chez Antoine Verard, en* 1483, *en 2 volumes in folio*, & dans l'*Avertissement* ou *Préface* de laquelle on nous apprend que l'Auteur de ce *Rudimentum Noviciorum* est un *Docteur en Théologie nommé* BROCHART. L'Abbé Lenglet se trompe donc triplement, en affirmant, que cette *Mer des Histoires* a été *composée en Latin par* JEAN COLUMNA, *traduite en François par* BOUCHART, & *imprimée à Lyon, en* 1466, *in folio*, (30): car, on n'imprimoit point, non-seulement *à Lyon*, mais même *en France, en* 1466. La première Edition connuë de cette Ville est de 1474. A la verité Jean Columna a bien fait un Ouvrage intitulé *Mare Historiarum*; mais, il n'a été traduit, ni imprimé, que je sache. La *Mer des Histoires*, dont il s'agit ici, a été réimprimée *à Lyon, en* 1486; *à Paris, chez Vincent Comin, en* 1488; *à Paris, en* 1491, & encore *à Paris, en* 1496: & l'on trouve des exemplaires de l'Edition de 1488, avec le titre de *Fleurs des Histoires*; car, dès-lors, les Libraires savoient déjà en imposer ainsi à la bonne-foi du public.

[28] Oudin de Scriptor. Ecclesf. *Tom. III*, *colon.* 2739 & 40. Cat. Biblioth Leid. an. 1674, *pag.* 409.

[29] *Voyez ci-dessus la Citation* (*a*) *de l'Article* CASA.

[30] Lenglet Methode d'étudier l'Histoire, *dans le* Catal. des Historiens, *Tom. III*, *pag.* 55.

(*E*) *On l'a inséré dans divers Corps d'Ouvrages Historiques généralement estimés.*] J'en noterai deux ici. L'un est intitulé *Illustrium veterum Scriptorum, qui rerum a Germanis per multas Ætates gestarum, Historias vel Annales Posteris reliquerunt, Tomi III*; imprimé *à Francfort par les Héritiers d'André Wechel, en* 1583, 1584, & 1607, *in folio*; & réimprimé, par les soins de Burchard Gottelff Struve, avec une savante Préface, & de bonnes Tables, de Chrétien Gottlieb Buderus, *à Ratisbonne, en* 1726, *en 3 volumes in folio*. Notre *Fasciculus Temporum*, & son *Appendix* par Linturius, font la seconde & la troisième Pièce du II Tome de cette nouvelle Edition, & peut-être de la première. L'autre Corps Historique, où l'on prétend avoir inséré le *Fasciculus Temporum*, mais simplement par extraits, est celui qu'Antoine Matthæus a intitulé *Analecta veteris Ævi*, imprimé *à Leide, en* 1698, & *années suivantes, en 10 volumes, in* 8°, & réimprimé depuis en meilleur ordre avec une Préface, quelques nouvelles remarques, & de bonnes Tables, par Mr. Gerard de Haas, *à la Haye, chez Gerard Block, en* 1738, *en 5 vol. in* 4°. Je dis, *où l'on prétend*: parce que, comme on l'a vu ci-dessus, le *Chronicon Hollandicum*, & le *Chronicon Ultrajectinum*, insérés dans ce Recueil, ne peuvent être regardés comme extraits de cet Ouvrage, qu'en cas que Veldener les ait ajoutés, comme je le soupçonne, à son Edition Flamande, & que ce soit de là que Boxhornius & Matthæus les aient tirés, l'un pour les réproduire en Flamand, & l'autre pour les traduire en Latin, & tous deux pour les accompagner de leurs Notes.

(*F*) *Outre la Traduction Flamande, on en a une seconde en Allemand, & une troisième en François.*] On a vu l'Edition ou les Editions de la Flamande ci-dessus Remarque (*A*), Num. III. Voici celles de l'Allemande. *Burdlin der Zit*, &c. à la fin duquel on lit, *Daz Buch, das man nennet ein* Burdlin der Zit, *gedrucks aber gerecht suber und rien Her Meister Bernhart Richel, Burger zu Basel, als man zult nach der Gebürt Christi M. cccc. lxxxj. Ior. Pridie Kal. Septembris.* C'est un petit *in folio*. Oudin note une semblable Edition *de Cologne*, de la même Année 1481, aussi *in folio*; mais, peut-être se trompe-t-il en la confondant avec la précédente. On en a une autre, avec un Supplément jusqu'en 1492, &

quoi dissiper une partie des doutes de la Remarque (*B*) : & c'est ce qu'on pourra voir ci-dessous dans la Remarque (*G*).

& imprimée cette année-là, *in folio*, sans autre Indication. Voyez les *Amænit. Litterariæ de* Schelhorn, Tome III, page 137.

Quant aux Editions de la Traduction Françoise, je les ai suffisamment indiquées dans l'Article de FARGET, Auteur de cette Traduction, Remarque (*A*), Num. V. Je me contenterai donc d'y renvoyer.

(*G*) *J'ai enfin trouvé &c.*] En effet, depuis tout cela ramassé & rédigé par écrit, j'ai enfin vu l'Edition Flamande du *Fasciculus Temporum*, & j'y ai remarqué avec plaisir, que ce n'est effectivement, comme je l'avois pensé, qu'une Traduction pure & simple du Latin de W. Rolewinck. Ce qui concerne la Hollande, les Evêques d'Utrecht & les autres Païs, énoncés dans sa suscription n'est pourtant point *entremêlé*, comme je le pensois, mais ajouté à la fin par voie de *Supplément* : 1°. la *Chronique des Rois de France* ; 2°. celle *des Rois d'Angleterre* ; 3°. celle des *Ducs de Brabant* ; 4°. celle des *Evêques d'Utrecht* ; 5°. celle des *Comtes de Flandres* ; 6°. celle des *Comtes de Hollande* ; 7°. celle des *Comtes & Ducs de Gueldre* ; 8°. celle des *Princes & Ducs de Cleves* ; 9°. celle des *Evêques de Cologne & de Liège* ; 10°. celle des *Comtes de la Marck* ; & 11°. celle des *Comtes de Berg* : & toutes ces *Chroniques*, tant le *Fasciculus* que ses différentes *Additions*, finissent en 1479, étant observé sous Frédéric III. fait Empereur en 1440, que ce Prince regnoit depuis 39. ans.

Après un examen exact & sérieux, il m'a paru clair & certain, que la *Chronique des Evêques d'Utrecht*, & celle des *Comtes de Hollande*, sont réellement ainsi que le prétend avec raison Mr. Burman, la même chose, à quelques petites variétés de noms près, que le *Chronicon Trajectinum*, & le *Chronicon Hollandicum*, mis en Latin par Matthæus dans le IX. volume de ses *Analecta veteris Ævi*. Mais, il n'est pas aussi facile de déterminer si ce Latin est traduit du Hollandois, comme on a vu ci-dessus, que le prétend le même Auteur. Sauf son meilleur avis, & des preuves suffisantes & décisives, je croirois facilement le contraire ; & cela par les raisons suivantes.

Dans ce *Chronicon Trajectinum* Latin, l'Auteur affirme en propres termes, qu'il a vu de ses propres yeux un des pains changés en pierres par Saint Boniface, pour punir la cruauté de ses meurtriers : *Ego, qui hæc scripsi*, VIDI *in Texelia*, *in Villa* de Wael, *unum ex istis panibus à Sancto Bonifacio in Lapides conversis* (31). Mais, dans la *Chronique* Flamande *des Evêques d'Utrecht*, ce prétendu Miracle est rapporté en troisième Personne, & simplement par un, *on conserve encore de nos jours*, ce qui sent beaucoup plus sa Traduction, ou même sa Paraphrase, que son Original : *Want aller de Moerdenaren broden verwandelde in steen*, *die* MEN HUDEN DES DAGHES HOUT *in Vrieslant* (32).

D'ailleurs, Veldenar, qui a bien pû traduire, ou faire traduire, le *Fasciculus Temporum* de Latin en Flamand, a très bien pû faire aussi la même chose pour ses *Additions*, afin de faire de son Livre une *Histoire Universelle*, plus complete, plus utile à ses Compatriotes, & par conséquent de plus de débit, le principal & presque unique objet des Libraires.

Il ne resteroit donc plus que de savoir si Veldenar est effectivement l'Auteur du *Fasciculus* Flamand, & de ses *Additions*, comme le prétendent tous les Ecrivains Flamands, ou simplement leur Imprimeur, comme je serois assez disposé à le croire. Mais, c'est sur quoi je n'ai encore pû trouver aucun Eclaircissement.

Quoi qu'il en soit, le *Fasciculus* remplit exciij. Feuillets, & ses *Additions* continuënt jusqu'au cccxxx. sans *Signatures*, ni *Reclames*. Dans le *Fasciculus*, outre quelques Figures de Villes &c. gravées en bois, il n'y a que des *Cercles* qui renferment les noms des Personnages illustres, & qui servent de Titres à leurs Articles ; mais, dans les *Additions*, à ces *Cercles* sont ajoutés les Ecussons des Armoiries des Rois & Princes, blasonnés de leurs couleurs : & l'Auteur, en franc & véritable Bourguignon, & conformément au Sobriquet Flamand, n'a pas manqué de donner pour Armoiries aux premiers Rois de France trois Crapaux de Sable en Champ d'Or ; accordant néanmoins à Clovis converti & batisé trois fleurs de Lis en Champ d'Azur. C'est ainsi que sans y penser ce bon Flamand annéantissoit par un mensonge le prétendu Miracle de l'Ecu, semé de fleurs de Lis apporté par un Ange à Clovis dans l'Abbaïe de Joienval : ignorant, apparemment, que l'Ecu de France n'avoit été reduit à trois fleurs de Lis que sous Charles VI ; & s'imaginant, sans doute, qu'il avoit toujours été tel qu'il le voyoit. Il ne compte *Louis XI.* que pour le X. de ce nom.

(31) Chron. Trajectin. apud Matthæum, Analector. Tom. V, pag. 314. Edit. in 4.

(32) Fascic. Tempor.

VERGECE (ANGE), ou bien VERGECIO (ANGELO), Auteur & Ecrivain célèbre, dont je crois devoir parler ici, tant pour suppléer à ce qu'en a dit en assez peu de mots Mr. Bayle, que pour lui restituer son véritable nom, que ce célèbre Critique, trompé par Rutgersius, & confirmé dans son erreur par quelque Edition fautive de l'*Histoire de* l'illustre *Mr. de Thou*, a mal-à-propos indiqué dans son *Dictionaire Historique & Critique* sous le faux nom de VERGERIUS (*A*).

C'é-

(*A*) *Mr. Bayle, trompé par Rutgersius, & par quelque Edition fautive de Mr. de Thou, l'a mal nommé* VERGERIUS.] On peut voir, dans cet Article de son *Dictionaire Historique & Critique*, les passages de ces deux Ecrivains, qu'il cite, & que je ne rapporterai point inutilement ici ; me contentant d'observer, que, dans les autres Editions de Mr. de Thou, que j'ai consultées, le mot VERGETIUS, se trouve exactement écrit. Peut-être ne s'agit-il, dans ces deux Ecrivains, que d'une pure faute d'impression : & cela ne prouve que trop, combien la moindre altération dans les mots, & sur-tout dans les noms propres, est de conséquence ; puisque voilà le simple changement de *t* en *r*, qui jette, confirme, & retient dans l'erreur un Homme d'une aussi vaste lecture, d'une aussi profonde érudition, & d'une aussi sûre & judicieuse critique, que Mr. Bayle. Comment les Citations de Jean Antoine de Baïf, qu'il employe, & dans lesquelles VERGECE est bien nommé, ne lui ont-elles point rappellé, que La Croix du Maine, qui lui étoit si familier, & qu'il cite en cent & cent endroits, ne le nomme point autrement ? Mais, c'est-là un de ces tours que la Mémoire joue quelquefois aux plus habiles gens. Le célèbre Casaubon, dans sa Préface sur *Æneas Tacticus*, a, je ne sai pourquoi, traduit ce mot par BERGITIUS (1), & donné lieu par-là à une petite dispute aussi modérée d'un côté, que trop aigre de l'autre. Daillé le Fils, dans sa première Edition des *Scaligerana*, faite *à Cologne*, *en* 1667, aïant trouvé bon d'abréger ce mot en BIRGITUS, Colomiés remarqua très modestement, qu'il falloit lire VERGETIUS : & Daillé, qui auroit dû le remercier d'une critique si modérée, s'emporta démésurément contre lui dans la Préface de sa seconde Edition des *Scaligerana*, faite *à Utrecht*, *en* 1671, & crut véritablement triompher en lui opposant cette singulière & extraordinaire Réponse : *Sed* Bergitium *dicas*, *an* Vergetium, *perinde est*, *certe parum interest*, *cum* B & V *Litteras esse ejusdem organi & soni*, *si ex Vasconibus non aliunde notum sit*, *queis aliud nihil est vivere quam* bibere, *&c.* Mais, ce n'est-là, comme on voit, qu'une fort pitoyable défaite, & qu'une véritable gasconnade, tout-à-fait

(1) *Voyez son Passage, ci-dessous, Remarque* (*B*).

C'étoit un Grec de Candie, qui s'étoit transporté de Grèce en Italie, & d'Italie en France sous le Regne de François I, & qui peignoit si admirablement les Caractères de la Langue Grecque, que ce Prince le choisit pour dresser les modèles de ceux qu'il vouloit faire graver, frapper, & fondre, pour son Imprimerie Royale, & lui procura par-là la gloire d'être très fortement loué par quantité de Savans illustres (*B*). Il étoit, de plus, savant tant en Grec qu'en Latin; & il nous en a laissé une preuve assez notable pour mériter les éloges de fort habiles gens (*C*).

NICOLAS VERGECE, son Fils, & non pas son Neveu, ni de Constantinople, ainsi que l'a abusivement avancé La Croix du Maine (*D*), l'avoit accompagné en France dès sa *première jeunesse* (*a*), étoit de même que lui, Homme de Lettres, & nous a laissé quelques Ouvrages de Poësie, tant Grecque & Latine que Françoise, lesquels le même La Croix du Maine ne nous a indiqués que fort imparfaitement (*E*).

(*a*) J. A. de Baif, contr' Etienne à N. Vergece, Candiot, *dans ses* Oeuvres en Rime, *folio* 119.

MR.

fait digne de la replique d'Hector, valet du *Joueur* de Regnard,

Un tour de cette sorte
Est volé d'un Gascon, ou le Diable m'emporte;
Il vient de la Garonne.

Colomiés, qui s'étoit particuliérement caractérisé par ses bons offices envers tant de gens de Lettres, & dont Daillé connoissoit bien les Ecrits, puisqu'il s'efforce d'en turlupiner les titres, méritoit sans doute un tout autre traitement. Mais, les Personnes les plus serviables & les plus officieuses sont assez souvent les plus exposées aux duretés & aux invectives des génies durs & hargneux: témoin Colomiés encore, que l'injurieux Jurieu traita de la manière du monde la plus impitoyable, aussi-bien que beaucoup d'autres, dans son affreux *Esprit de Mr. Arnaud.* L'espèce de jeu de mots d'*injurieux Jurieu* me rappelle une autre épithète plus violente, que son indiscrétion lui attira un jour en pleine compagnie. Aïant glissé dans un de ses Discours, *comme dit fort bien nôtre Frère, Mr. Socin, dis-je Mr. Saurin*, celui-ci qui étoit d'un froid de Stoïque, ne l'interrompit point, & malignement se contenta de lui repliquer pareillement à son tour, *comme l'avance calomnieusement nôtre Frère, Mr. Furieux, dis-je Mr. Jurieu*; ce qui ne manqua pas d'apprêter à rire à toute l'assemblée.

(*B*) *Il a été loué par quantité de Savans illustres.*] Outre Jean Antoine de Baïf, Mr. de Thou, & J. Rutgersius, dont on peut voir les passages dans le second VERGERIUS de Mr. Bayle, voici ceux qui me sont tombés sous la main, & dont je suis bien faché de ne pouvoir qu'indiquer quelques-uns, n'aïant plus leurs Livres, & ne pouvant me rappeller leurs termes.

La Croix du Maine n'a point donné d'Article particulier à nôtre ANGELO VERGECIO; mais, voici ce qu'il en dit dans celui de NICOLAS VERGECE, qu'il fait mal son Neveu: *Messer* ANGELO, *Homme tant renommé pour savoir bien escrire en Grec, & transcrire les Livres rares en cette Langue, &c.*

Henri Etienne loue fort ANGELO VERGECIO, duquel il avoit été Disciple pour l'Ecriture Grecque, & passe pour l'avoir très bien imité, comme on le verra ci-dessous. C'est dans son *Dialogus Philo-Celtæ & Coronelli*, pag. 307., mis à la fin de sa *Musa monitrix Principum*, Livre, dans lequel il déplore amèrement les desordres & les malheurs de la Guerre civile sous Henri IV.

Dans les *Scaligerana*, sous le mot *Messer* ANGELO, on trouve un passage curieux, accompagné d'une remarque de Daillé le Fils, & d'une correction de Colomiés; & il est assez surprenant, que cela ait échappé à Mr. Bayle, qui connoissoit si bien ces sortes de Recueils de particularités littéraires. „ Messer ANGELO, quem vidi," dit Scaliger, „ & quem Franciscus Primus advo„caverat, docuerat Henricum Stephanum, qui „ bene scribebat, & tam bene quam Præceptor, „ qui cudit illos præstantes Caracteres Regios." *Extat Parisiis in Bibliotheca Regia*, ajoute Daillé, OPPIANUS *hujus* Angeli Cretensis, (*qui &* Bergitus (2) *dicitur*,) *manu elegantissime scriptus, cujus in margine habentur animalium imagines, de quibus apud Autorem mentio fit, ad vivum picta ab* Angeli *Filia; si vera referebat nobis Clarissimus* Mertius Bigotus, *cum* Oppianum *istum* *ostenderet, qui Henrici Secundi temporibus scriptus est.* Dans la Préface de la seconde Edition des *Scaligerana*, il parle aussi avantageusement d'un pareil ÆNEAS *Tacticus* de la Bibliothéque du Roi; *quem*, dit-il, ÆNEÆ *Regium Exemplar elegantissimo Caractere* BERGITIUM *pinxisse testatur* CASAUBONUS.

(2) *Il faut lire* Vergetius. P. C. *C'est-à-dire* Paul Colomiés.

Dans un des Articles du *Dictionaire Etymologique* de Ménage, que je ne puis plus me rappeller, il est observé, que *c'est la belle Ecriture du Signor* Angelo, *qui a donné lieu au Proverbe vulgaire, ou à la Formule ordinaire*, Ecrire comme un Ange.

On voit dans le Recueil des *Enfans célèbres par leurs Etudes & leurs Ecrits*, publié par Adrien Baillet, que *Jean Antoine de Baif, à l'âge de quatorze ans, avoit écrit un Recueil d'Extraits de Poëtes Grecs; & cela, avec tant d'éxactitude, tant de justesse, & tant de délicatesse, que Henri Etienne, ni même le fameux* ANGE VERGECE, *n'auroient peut-être osé se vanter de mieux faire* (3).

(3) Baillet, Enfans célèbres, *Tom. V. de ses* Jugemens des Savans, *pag.* 52.

(*C*) *Il étoit savant en Grec & en Latin; & il nous en a laissé une preuve assez notable pour mériter les éloges de fort habiles gens.*] Cette preuve consiste en une Traduction Latine du Livret *De Fluviorum & Montium Appellationibus sive Cognominibus*, attribué à Plutarque, & à divers autres, tels qu'un autre Plutarque, Parthenius, Elien, Antoninus Liberalis, &c.: & l'on peut voir touchant cette Traduction les Remarques (*A*) & (*C*) du second VERGERIUS de Mr. Bayle, qui y justifie fortement Vergece contre la censure trop aigre, & même brutale, de Rutgersius. J'ajoute, que Fabricius, qui connoissoit bien les Traductions Latines de cet Opuscule, faites par Natalis Comes, par Turnebe, & par Maussac (4), ne fait aucune mention de celle-ci, & ne savoit point par conséquent, qu'elle avoit été imprimée *à Paris, chez Charles Etienne, dès* 1556, *in* 8., & Maittaire n'a connu cette Edition qu'en 1725. lors de l'impression du troisième volume de ses *Annal. Typographic.* & y avoue n'avoir pu deviner qui étoit ce Traducteur *Angelo Vergece.* Voila donc une nouvelle preuve de ce qu'observe-là très judicieusement Mr. Bayle, qu'il y a quantité de *Livres imprimés depuis longtems, qui sont* néanmoins *inconnus aux plus habiles.*

(4) Fabricii Bibliotheca Græca, *Libr. IV, Cap. XI, pag.* 864, 865.

(*D*) *La Croix du Maine a abusivement avancé que Nicolas Vergece étoit Neveu d'Angelo, & Natif de Constantinople.*] Voici ses termes: „ NI„COLAS VERGECE, Grec de Nation, Na„tif de Constantinople (selon aucuns,) & Neveu „ de Messer ANGELO, *Homme tant renommé* „ &c. (5)." La Monnoie a bien censuré la première de ces fautes dans ses *Remarques* manuscrites *sur La Croix du Maine*; mais, il a fort mal-à-propos adopté la dernière. Mr. de Thou, qui dit expressément NICOLAUS VERGETIUS, ANGELI . . . . *Filius*, (6) auroit dû le desabuser. De même, Baïf, qui avoit dit N. Vergece, *Candiot*,

Tirant de l'Isle sa naissance,
Qui vit de Jupiter l'enfance (7),

auroit dû empêcher La Croix du Maine de le faire *Natif de Constantinople.* Ronsart l'avoit dit pareillement *de Créte*, comme on le verra ci-dessous dans la Remarque (*G*).

(5) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, *pag.* 356.

(6) Thuani Hist. *Libro XXXVIII, pag.* 152.

(7) *Voyez ci-dessus la Citat.* [*a*], & Oeuvres de Baïf, *folio* 119.

(*E*) *La Croix du Maine ne nous a indiqué ses Ou-*

Mr. de Thou les aïant loués tous deux, comme Gens de Lettres, Antoine Teissier a eu très grand tort de les avoir oubliés, ou négligés, dans sa Traduction des *Eloges des Savans* célébrés par ce Grand-Homme : & c'est un défaut très blamable dans lequel il est aussi tombé à l'égard de beaucoup d'autres (*F*).

On ne sait point quand mourut Vergece le Père ; mais, selon La Croix du Maine, le Fils *mourut au Païs de Normandie en* 1570, *ou environ* (*b*) ; &, probablement, en assez pauvre état (*c*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Ronsard l'honora d'une Epitaphe de sa façon (*G*).

(*b*) Bibliothéque Françoise, pag. 356.

(*c*) J. A. de Baif, folio 119.

Ouvrages que fort imparfaitement.] Qu'on en juge par ce simple exposé : „ Il a écrit quelques „ *Vers François sur la mort d'Adrien Turnebe*, „ outre ceux qu'il avoit faits en Grec & en Latin. „ Il a d'avantage composé quelques *Epitaphes* „ *sur la mort de feu Messire Gilles Bourdin*, „ *Procureur du Roi au Parlement de Paris*, &c. „ (8)."

(8) La Croix du Maine, Bibliothéq. Françoise, pag. 356.

(*F*) *Antoine Teissier a oublié quantité de Savans célèbrés par Mr. de Thou.*] Tels sont, par exemple, Jaques le Fevre *d'Etaples*, Pierre du Chastel ou Castellan, François Rabelais, Antoine Carracciol, Jaques Spifame, Jean de Salignac, Aonius Palearius, Donato Gianotti, Nicolo Franco, Pierre Picherel, Jean Boucher, Jean Etienne Duranti, François Perrot, Se'raphin Olivier, Andre' Thevet, Claude de Rubis, & sans doute divers autres. Puisqu'on s'étoit proposé de traduire & d'augmenter les *Eloges des Savans, tirés de l'Histoire de Mr. de Thou*, quelque courts qu'ils fussent il n'en falloit négliger aucun, le Personnage qu'il concernoit n'eût-il écrit que quelque brochure. A plus forte raison ceux que je viens de nommer devoient-ils n'être point oubliés, la plupart d'entre eux aïant composé & publié divers Ouvrages, & quelques-uns même assez considérables.

(*G*) *Ronsard honora N. Vergece d'une Epitaphe de sa façon.*] La voici telle qu'elle se trouve dans les *Oeuvres* de ce Poëte, Tome X.

Crète me fit, la France m'a nourri,
La Normandie ici me tient pourri.
O! fier Destin, qui les Hommes tourmente,
Qui fait un Grec à Contances périr!
Ainsi prend fin toute chose naissante.
De quelque part qu'on puisse ici mourir,
Un seul chemin nous mène à Rhadamante.

Ce n'est certainement point ce galimathias, qui lui a fait donner le titre de *Prince des Poëtes François*, que celui qu'il a fait pareillement pour *Ph. de Comines* auroit dû lui faire perdre.

VIEUSSENS (Messire Raymond de) (*a*), Chevalier, Conseiller d'Etat, Médecin du Roi Louïs XIV, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, Pensionnaire du Roi, & Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier ; étoit Fils d'*Alexandre-Henri-Louïs-Gaspard de Vieussens*, Seigneur dudit Lieu, Lieutenant-Colonel du Régiment de Blaisois, lequel aïant été tué au siège de Barcelone, laissa son Fils avec peu de biens, par les dépences considérables qu'il avoit faites au service. Le jeune Raymond n'hésita point sur le parti qu'il devoit prendre : il avoit pour les Lettres un gout décidé, &, pour le satisfaire, il s'adonna à la Médecine. Il étudia dans l'Université de Montpellier, où il prit le bonnet de Docteur. Les progrès qu'il fit dans toutes les parties de cette Science furent très rapides. L'Anatomie, cette branche de la Médecine la plus difficile à apprendre, devint son domaine, & il s'y appliqua avec une ardeur qui a peu d'exemples, & qui ne se rallentit jamais. Son mérite personnel, ses talens, son savoir, son habileté bien reconnuë & très bien constatée, furent ses titres, & déterminèrent son Altesse Royale Mademoiselle de Montpensier à le choisir pour son Médecin. Son nom alla jusqu'au trône. Il devint Médecin du Roi, qui lui donna une pension viagère de mille livres, par Brevet du 8. Avril 1688, & le fit Conseiller d'Etat par Brevet du 17. Décembre 1707. Il avoit été fait Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris en 1684, & de la Société Royale de Londres en 1685. M. *de Vieussens* étoit sujet à la goutte, & s'en voyant tourmenté, il demanda la permission de se retirer chez lui à Montpellier, où il finit ses jours en 1715.

(*a*) *Cet Article n'a pas été dressé par Mr.* Marchand, *mais par un Médecin, connu avantageusement dans la République des Lettres par divers bons Ouvrages qui sont sortis de sa plume. La réputation que s'est acquise Mr.* Vieussens, *a fait souhaiter au Libraire, Imprimeur de ces Mémoires, qu'on le plaçat ici ; il m'a paru que cela se pouvoit faire, moiennant cet Avertissement.* Remarque de l'Editeur.

Voilà tout ce que nous avons pu apprendre de la vie privée d'un homme, qui s'est aquis par ses Ouvrages une réputation immortelle. On est surpris de ne pas trouver son Eloge dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences, quoiqu'il en eût été un des Membres les plus distingués. Le grand nombre de ses découvertes, son amour pour sa patrie, les services importans qu'il a rendus au public, l'estime qu'il s'étoit aquise, sa réputation répanduë dans toute l'Europe savante, l'honneur enfin qu'il avoit fait au corps des Médecins François, sembloient exiger qu'on le fit connoitre personnellement, & que l'on donnât le détail, sinon de toutes ses productions, du moins de celles qui ont fondé pour toujours sa grande réputation. Pour juger de l'estime & de la vénération que l'on conserve pour la personne de Mr. *Vieussens*, & du cas singulier que l'on fait de ses Ouvrages, il suffit de raporter les traits suivans, que nous tenons de très bonne part.

En 1753. l'Université de Montpellier fit au Fils (*b*) de Mr. *Vieussens* une Députation pour le prier de donner le Portrait de son Père, afin qu'on le plaçât dans la Sale où sont ceux de tous les Professeurs. Il répondit que son Père n'aïant pas été Professeur, parce qu'il avoit cru que cette charge lui déroberoit un tems précieux qu'il vouloit employer à la composition de ses Ouvrages, il n'étoit pas d'usage qu'on mit dans cette Sale les Portraits des Docteurs. *Vous avez raison*, repliqua Mr. *Sauvages*, l'un des Députés (*c*) ; *mais comme Mr. votre Père est le seul qui ait illustré notre Université, il mérite bien d'y occuper la première place.* Aussi ne le cite-t-on jamais dans cette Université qu'en se servant de ces termes, *Magnus* Vieussenius *noster*, notre Grand *Vieussens*. On regarde comme un devoir de lui rendre cette espèce d'hommage, qui fait hon-

(*b*) *Mr. de* Vieussens, *actuellement Président-Tresorier de France, & Sur-Intendant des Gabelles en Languedoc.*

(*c*) *Il est Professeur de l'Université de Montpellier, & aussi très connu par divers Ouvrages qui lui font honneur.*

honneur à sa mémoire, & l'occasion s'en présente très fréquemment. Ce témoignage unanime d'un corps respectable, est certainement un bel éloge.

Dans le fameux procès qu'eurent les Chirurgiens, il y a quelques années, au Conseil du Roi, avec les Médecins; les premiers, après avoir fait, dans leurs Mémoires, la critique de tous les Médecins, en exceptèrent Mr. *de Vieussens*, en disant: *Otez Mr.* de Vieussens *de l'Université de Montpellier, qui nous nommerez-vous qui mérite la vénération des Savans & l'immortalité?* Cette Université n'a cependant jamais manqué d'Hommes illustres, elle en a même eu dans presque toutes les parties dépendantes de la Médecine; mais c'est toujours faire beaucoup d'honneur à la mémoire de Mr. *de Vieussens*, que de le regarder comme l'un de ceux qui en ont fait le principal ornement.

En 1746. Mr. *de Vieussens* le Fils passant par Dijon, les Docteurs agrégés de cette Ville vinrent lui faire visite, & l'un d'eux lui aïant donné à souper, le pria, après le repas, de passer dans son Cabinet, où il avoit, disoit-il, un Trésor à lui faire voir, & ce Trésor étoit un Exemplaire de la *Neurologie* de *Vieussens*.

On voit par-là que ses Compatriotes sentent très bien ce qu'il vaut, & aparemment ils le sentiront aussi long-tems que dureront ses Ouvrages.

Les Anglois nous fournissent un suffrage peut-être encore plus favorable. Mr. *de Vieussens* le Fils se trouvant à Paris en 1743, à l'Hôtel d'Abbeville, quelques Seigneurs Anglois, qui l'entendirent nommer, lui demandèrent avec une sorte d'empressement, s'il étoit parent de l'Illustre Mr. *de Vieussens*, & leur aïant dit qu'il étoit son Fils, ils l'embrassèrent, en l'assurant que s'il alloit à Londres on l'y adoreroit. Cette estime est d'autant plus précieuse, qu'elle vient d'une nation très éclairée, & naturellement très peu disposée à prodiguer des louänges.

Nous avons de Mr. *de Vieussens* un grand nombre d'Ouvrages, dont le plus estimé est sa *Neurographia universalis* (*A*), qui lui a couté dix années de travail, & pour laquelle il a disséqué 560 Cadavres. Cet Ouvrage, cité avec éloge dans tous les meilleurs Livres de Médecine, a immortalisé son Auteur. On prétend que, pour en graver les Planches, qui sont fort belles, Mr. *de Vieussens* a eu très long-tems chez lui un Graveur, à qui il donnoit 24 livres par jour. Il y en a trois Editions (*B*).

Les autres Ouvrages de Mr. *de Vieussens* sont un Traité *des Principes des Mixtes*, considérés rélativement au corps humain; des *Dissertations sur l'Extraction du Sel acide du Sang*; un *nouveau Systême des Vaisseaux*; un *Traité du Cœur*; un *Traité de l'Oreille*; un *Traité des Liqueurs*; *des Expériences & Réflexions sur les Viscères* (*C*): Sa *Pratique* ou *Traité*

(*A*) *Le plus estimé de ses Ouvrages, est sa* Neurographia universalis] Voici le titre de cette belle production. RAYMUNDI VIEUSSENS, *Doctoris Medici Monspeliensis, Neurographia universalis. Hoc est, omnium Corporis humani Nervorum, simul & Cerebri, Medullæque spinalis, descriptio anatomica; eaque integra & accurata, variis Iconibus fideliter & ad vivum delineatis, ære- que incisis illustrata: cum ipsorum actione & usu, physico discursu explicatis.* Editio nova. *Lugduni, apud Joannem Certe*, 1685. C'est un *in folio* de 252 pages, sans compter les pièces préliminaires. Il est dédié au Cardinal *de Bonsy*, Archevêque de Narbonne. Les nerfs du cœur y sont décrits avec beaucoup plus d'exactitude que dans *Lower* & *Willis*; & l'Auteur a observé que, dans l'Homme, toutes les fibres du cœur sont spirales, & que, dans les Animaux il y en a quelques-unes de droites (1). On y trouve plusieurs découvertes importantes, faites dans le Cerveau, qui avoient échapé à la sagacité des autres Anatomistes (2). Les fautes qu'on y remontre sont en petit nombre, si l'on considère la difficulté de l'entreprise & la vaste étenduë de l'Ouvrage. *Paucos nævos in immenso Opere reliquit*, dit un très bon Connoisseur, en parlant de ce Traité (3). Mr. *Michelet*, Premier Médecin de *Philippe V.*, Roi d'Espagne, écrivant de Madrid le 9. Août 1704. à Mr. *de Vieussens*, finit sa Lettre en lui apprenant une nouvelle qui devoit bien le flatter: „Le
„ Roi mon Maitre, *lui disoit-il*, dans le reste de
„ son voyage de Montpellier à Madrid, lut toute
„ votre *Neurographie*; & sa Majesté aïant lu de-
„ puis ce tems-là quelques pages de vos nouvelles
„ découvertes, me fit l'honneur de me dire, qu'il
„ n'y avoit rien de plus louäble que l'application &
„ le travail que vous donniez à l'utilité publique.
„ J'ai dû vous faire savoir cela pour votre satis-
„ faction; car ce grand Prince est connoisseur en
„ bonnes choses (4)."

(1) Boerhave, Methodus Stud. Medici, ab Hallero, in 4. pag. 306.

(2) Ibid. pag. 311, 312. 340. 429.

(3) Mr. Haller, ibid. pag. 340.

(4) Parmi les Pièces qui se trouvent à la tête du Novum Vasorum Corporis humani Systema.

(*B*) *Il y en a trois Editions.*] La première de ces Editions est celle dont on vient de voir le titre entier dans la Note précédente. Il est assez singulier, qu'on y ait marqué que c'est une nouvelle Edition, *Editio nova*, puisqu'il est certain qu'il n'y en a aucune qui soit antérieure à celle-là. Voici sur cela quelle est ma conjecture. On lit dans le *Privilège du Roi*, qui est du 30. Septembre 1682, qu'il est permis à Mr. *de Vieussens* de faire imprimer, vendre & débiter son Livre pendant le tems de six années, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer. A la suite de ce Privilège on a ajouté ces mots, *Achevé d'imprimer le premier Août* 1684, & immédiatement après, ceux-ci, *Le dit Sieur* VIEUSSENS *a cedé son droit de Privilège à* Jean Certe, *Libraire à Lyon, suivant l'accord fait entre eux.* Je m'imagine donc que le Libraire *Certe*, après avoir fait l'acquisition de cet Ouvrage, aura cru le faire valoir d'avantage, en le donnant pour une *nouvelle Edition*. La seconde Edition est celle de *Melchior Frideric Geuder*, publiée à Ulm en 1690. Comme c'est un in *octavo*, on a été obligé d'en rapetisser considérablement les Planches. La troisième, dont on a changé le titre, est de l'an 1715; & je crois qu'elle a paru à Francfort chez *Kunnius*: on m'a dit qu'elle est mauvaise & pleine de fautes. Je n'ai que la première Edition, qui aïant été faite sous la direction de l'Auteur, doit être préférée aux deux autres, sur-tout pour ce qui regarde les Planches.

(*C*) *Les autres Ouvrages de Mr.* de Vieussens *sont un* Traité des Principes des Mixtes, *&c.*] Cet Ouvrage, dédié à Mr. *Daquin*, est un *in* 4°. de 348 pages, avec figures. Il est composé de deux Traités, dont le premier a pour objet les *Principes des Mixtes*, & l'autre *la Nature, les Causes*, &c. *de la Fermentation*. En voici le titre. RAYMUNDI VIEUSSENS, *Doctoris Medici Monspeliensis Tractatus duo.* Primus, *de remotis & proximis Mixti Principiis in ordine ad corpus humanum spectatis.* Secundus, *de natura, differentiis, subjectis, conditionibus, & causis Fermentationis, in quo præcipua, quæ in ipsa Fermentatione observantur, phænomena explicantur.* Lugduni, *apud* Joannem Certe, 1688. L'Illustre *Boerhave* faisoit grand cas de cet Ouvrage, entant qu'il contient des faits anatomiques bien constatés, de belles observations, & des expériences qui répandent beaucoup de jour sur la structure & l'action du cœur. Il va même jusqu'à dire qu'il mérite d'être placé dans toutes les Bibliothèques. Il donne une idée de ce qu'on y trouve de plus important, dans le passage suivant. *A pagina 79 hu-*

jus

Traité des Maladies s'imprime actuellement à Toulouse, chez Forest, & sera trois Volumes *in* 4°. Si ce dernier Ouvrage est bien exécuté, il sera d'un très grand secours, parce que l'Auteur, en disséquant lui-même les Cadavres, peut avoir vu très souvent les maladies dans leur source. Nous avons encore de lui plusieurs petits Ouvrages, & des Mémoires pour les Académies de Londres, de Paris, & de Leypsic.

Mr. *de Vieussens* eut des démêlés avec Mrs. *Ruysch*, *Valsalva* & *Chirac*. Le premier prétendoit que Mr. *de Vieussens* lui avoit dérobé quelques-unes de ses découvertes, & celui-ci soutenoit que *Ruysch* étoit lui-même son plagiaire, & il le prouve en effet par une *Apologie* faite exprès. Mr. *Petit*, le Médecin, donne gain de cause à Mr. *de Vieussens*, du moins sur un des points contestés. „ On voit," dit-il, „ par ce que je viens „ de dire, que les nerfs ciliaires de *Ruysch* ont été décrits par *Willis* & par *Vieussens* : „ ils ont fait plus, car ils en ont déterminé les origines, ce que *Ruysch* n'a pas fait : „ il

jus Libri usque ad paginam 120, *Author occupatur in describendo corde, cum eo titulo nihil minus expectaretur. In eo Libro egregiæ sunt observationes de decursu vasorum & fibrarum, & efficacia ipsius cordis . . . . Quatenus anatomice tantummodo agit* Vieussenius, *multa egregia habet. Ibi videbimus cor trudere sanguinem, ut transfudet in ipsa cava cordis, quod antea nemo, quantum novi, observaverat, nempe per arteriam, non modo in venas coronarias, & in auriculam dextram protruditur sanguis, sed etiam liquidum injectum per arteriæ coronariæ fines in cava cordis, & cava auricularum, non modo per arterias, sed per ductus & sinus transit; hinc in corde duplex detegitur circulatio, nempe,* 1. *cor sinistrum pellit sanguinem in arteriam coronariam, quæ cum ubique defert ad venas coronarias & auriculam dextram. Ea via apud omnes Authores describitur; verum,* 2. *ex* Vieussenii *observatione primo, quantum novi, constitit, sanguinem pressum in arteriam coronariam consuetissima quidem, frequentissima & maxima via, per venas coronarias transire, sed per arterias quasdam, nemini prius dictas, etiam sanguinem in cavitatem cordis protrudi; hinc sanguis duplex in cor stillat,* 1. *qui per auriculam dextram in cor dextrum, & per auriculam sinistram in cor sinistrum effunditur; &* 2. *qui per arteriæ coronariæ fines ultimos in cavitates cordis immittitur* (5).

(5) *Ibid. pag.* 307.

Les *Dissertations sur l'Extraction du Sel acide du Sang*, forment un Volume *in* 12°. imprimé en 1688. Mr. *de Vieussens* y donne l'analyse chymique du Sang, lequel contient, à ce qu'il prétend, beaucoup d'acide. Il y examine aussi la nature de la plupart des autres fluides du Corps humain.

Le *Novum Vasorum Corporis humani Systema*, dédié à Mr. *Fagon*, est un *in* 12°. de 260 *pages*, *imprimé à Amsterdam, chez P. Marret, en* 1705. Cet Ouvrage contient un très grand nombre d'expériences, faites à l'aide des Injections, du Microscope, &c. La Faculté de Médecine de Paris ne voulut rien décider sur le Système de l'Auteur, sous prétexte qu'il devoit être confirmé & éclairci par de nouvelles expériences; mais, du reste, elle en parla avec éloge, & le traita de *Système ingénieux* (6). L'Académie Royale des Sciences ne fut pas moins reservée dans le jugement qu'elle en porta, & dont voici la teneur. „ Mr. *Vieussens*, fameux Médecin de Montpellier, fort „ connu par son grand Ouvrage de la *Neurologie*, communiqua à l'Académie des Sciences un „ *nouveau Système*, qu'il a trouvé sur la structure „ des Vaisseaux du corps humain. Quelque prévenu que l'on fût pour la capacité & pour l'exactitude de Mr. *Vieussens*, on jugea qu'il faudroit „ un grand nombre d'expériences, & d'expériences délicates, pour vérifier son Système; & comme on n'eut pas la commodité de les faire, la „ Compagnie ne fut pas en état d'approfondir cette „ matière autant qu'elle l'auroit desiré (7)."

(6) *Dans l'Approbation qui se trouve parmi les pièces préliminaires de ce Livre.*

(7) Histoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1705, *pag.* 44. *de l'Edition de Paris, & pag.* 58. *de l'Edition de Hollande.*

Le *Traité du Cœur*, celui *de l'Oreille*, & celui *des Liqueurs*, sont trois *in* 4°. *avec figures, imprimés à Toulouze, chez Guilelmette, en* 1715. Dans le premier de ces Traités l'Auteur donne une Histoire Anatomique très détaillée de la structure & des causes du mouvement du Cœur. Il avoit déjà publié sur cette même matière un autre petit Ouvrage, intitulé : *Nouvelles Découvertes sur le Cœur*, Paris, 1706, *in* 12°. On trouve dans son *Traité du Cœur* des cas extrêmement rares, & dignes d'exciter la curiosité du Lecteur. Ce qu'il y avance sur le changement de forme de la Valvule par la systole & la diastole des Oreillettes, mérite d'autant plus d'être raporté, qu'il paroît qu'on n'en fait pas mention, ou qu'on l'ignore, soit que le titre général de ce Traité du Cœur n'ait pas porté les curieux à l'y chercher, soit que sa longueur les en ait détournés. Voici le précis qu'en donne Mr. *Winslow* dans un de ses *Mémoires* (8). Mr. *Vieussens* appelle *Fosse de la Veine-cave*, l'enfoncement superficiel, plat & presque circulaire, qui paroît dans l'adulte à l'endroit, où le trou de communication avoit été dans le Fœtus. Il donne à la portion la plus élevée ou saillante du rebord de cet enfoncement, & qui est comme la base de la Veine-cave supérieure, le nom d'*Isthme*. Il fait observer que ce contour est formé de fibres charnuës, & il le regarde comme une espèce de Sphincter, qui peut se resserrer & se dilater par la contraction & l'allongement de ses Fibres. Il fait faire attention aux Fibres charnuës qui sont communes à la Veine-cave, & à la partie voisine de l'Oreillette droite, & sur celles qui sont communes à cette même Oreillette & au sac des Veines pulmonaires, qui appartient à l'Oreillette gauche. Il dit que toutes ces Fibres établissent une liaison particulière entre les Oreillettes & la portion de la Veine-cave, à laquelle ces Troncs aboutissent, & qui est aussi garnie de Fibres circulaires en manière de Sphincter. Il appelle *Trou ovale* l'ouverture qui, dans le Fœtus & dans quelques adultes, se trouve en-haut, entre la Fosse orbiculaire & le bord de la Valvule, qu'il reconnoît à-peu-près comme les défenseurs d'*Harvé*. Mr. *Winslow* retient ici le terme ordinaire de *Fibres charnuës*, quoique Mr. *Vieussens* employe celui de *Conduits charneux*. Sur cette description Mr. *Vieussens* raisonne ainsi pag. 35. de son Traité. „ Puisque l'Isthme se contracte „ & s'allonge de la manière dont je l'ai expliqué „ ci-dessus, il est constant qu'il ne sauroit se contracter sans diminuer l'étenduë de la Veine-cave, sans relâcher dans le Fœtus la Valvule si„ tuée derrière le trou ovale, sans faire entr'ouvrir ce trou, & sans faire passer par lui dans le „ Tronc de la Veine pulmonaire, une partie du „ Sang, qui se trouve dans le tems de sa contraction près de l'embouchure de l'Oreillette droite „ & du Ventricule droit du Cœur. Si l'Isthme „ fait entr'ouvrir par sa contraction le trou ovale, „ & relâche la Valvule couchée derrière lui dans „ le Fœtus, il est certain qu'il bouche ce trou, „ & tend cette Valvule lorsqu'il s'allonge; c'est-„ pourquoi le trou ovale ne sauroit laisser passer „ dans le Fœtus & les Adultes, dans lesquels il se „ trouve ouvert, du Sang de la Veine-cave dans „ la Veine pulmonaire, tandis que l'Isthme reste „ allongé." *Et pag.* 51. „ Comme les Conduits charneux (*Fibres charnuës*) du Tronc de „ la Veine pulmonaire se serrent dans le même tems „ que l'Isthme serre le commencement du Tronc „ supérieur de la Veine-cave, on peut assurer „ qu'ils (*qu'elles*) concourent avec lui à entr'ouvrir le trou ovale, pour que dans le Fœtus il „ laisse passer du Sang de la dernière de ces deux „ Veines dans la cavité de la première :" (c'est-à-dire, de la Veine-cave dans le sac des Veines pulmonaires). Ce que dit Mr. *Vieussens* des usages du trou ovale & de la Valvule, mérite, selon Mr. *Winslow*, une attention particulière, & peut être regardé comme un Système particulier : car, quoiqu'il convienne avec les Harvéens, que le Sang passe de droit à gauche, &c. il en diffère en ce qu'il dit que *le Sang passe par le trou ovale dans la systole ou contraction des Oreillettes, & que, dans* leur

(8) Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 17[illegible], *pag.* 45. *de l'Edition de Hollande.*

„ il eſt vrai qu'ils ne leur ont pas donné le nom de *Ciliaires* (*d*). " C'eſt dans ſon *Traité de l'Oreille* que Mr. *de Vieuſſens* a fait voir que *Valſaiva* l'avoit pilié. Le Démêlé avec Mr. *Chirac* fut une affaire très ſérieuſe, puiſqu'il devint un *Procès en Juſtice*, comme nous l'apprend Mr. *de Fontenelle* dans l'Eloge de Mr. *Chirac* (*e*). Il n'étoit cependant queſtion que de quelques découvertes, & ſur-tout de celle de l'*Acide du Sang*, que Mr. *Chirac* s'attribuoit (*f*).

(*d*) Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1727, *pag.* 16, *Edition de Hollande.*

(*e*) Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1732 ; *pag.* 171, 174.
(*f*) *Voyez ſur cela* l'Apologie de Mr. de Vieuſſens, *imprimée à Montpellier*, *en* 1688.

leur diaſtole ou dilatation, la Valvule ferme ce trou, & s'oppoſe au retour du Sang.

Ces trois derniers Traités de Mr. *Vieuſſens* eurent l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, & cette approbation eſt une preuve non équivoque de leur vrai mérite. „ Ils renferment," dit l'Hiſtorien de l'Académie (9), „ un ſi grand détail, que nous ne pourrions en donner une idée „ ſuffiſante ſans un trop long diſcours. Nous dirons ſeulement, pour raporter un exemple général de toutes les découvertes contenuës dans ces „ Ouvrages de Mr. *Vieuſſens*, qu'il a porté la „ connoiſſance de la ſtructure du Cœur beaucoup „ plus loin que *Lower*, qui paroîſſoit l'avoir épuiſée, & qu'il en a expliqué les premiers mouvemens que ce célèbre Auteur avoit crus inexplicables.

(9) Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, *an.* 1715, *pag.* 19. *de l'Edition de Hollande.*

Les *Expériences & Réflexions ſur les Viſcères* n'ont paru qu'en 1755, *in* 12°., *à Paris*, *chez Heriſſant.*

VILLON (François) (*a*), ainſi qu'il ſe nomme lui-même dans tout le Cours de ſes *Poëſies* (*b*), & non pas Corbueil ſurnommé Willon, comme l'a mal-à-propos avancé Fauchet (*c*), & l'ont après lui ſoutenu vingt autres (*A*), étoit né de Parens d'aſſez médiocre état (*d*) ; ou à Pontoiſe, ſelon les uns (*e*), ou à Auvers près de Pontoiſe, ſelon les autres (*f*) ; mais, plus probablement à Paris, ſelon lui-même, & ſes propres Ecrits (*g*) : & certainement en 1431, affirmant très poſitivement lui-même, qu'il étoit âgé de trente ans (*h*) en 1461 (*B*).

Aïant perdu ſon Père fort jeune, il eut le bonheur d'être aſſez bien élevé (*C*) par Guillaume Villon, ſon Parent (*i*), mais non pas ſon Père, comme l'ont mal-à-propos avancé pluſieurs Auteurs (*k*).

Peu

(*a*) Mr. Marchand *avoit déjà placé cet Article à la tête de l'Edition des* Oeuvres de Villon, *faite à la Haye, chez Adrien Moetjens, en* 1742. *Ici il paroît augmenté & rangé dans un autre ordre.* Remarque de l'Editeur.

(*b*) Oeuvres de Villon, Petit Teſtament, *Huitains I, XXIX, & fin.* Grand Teſtament, *Huitains LXXVI & Note* [*d*], *CLII, CLXII, CLXXI, & fin.* Requeſte au Duc de Bourbon, *pag.* 204.
(*c*) Claude Fauchet, Origine des Chevaliers, Armoiries, & Héraux, *pages* 80 & 81, *où il ajoute, que* GUILLON & WILLON ſont un même mot, parce qu'anciennement *B* & les deux *W* ſe prononçoient de même : *Concluſion louche, & peu convenable à ces deux mots, dans leſquels le B n'entre point. Il vouloit apparemment parler du G & du double W. En effet, l'on croit aſſez communément* Waultier *pour* Gaultier, Walbert *pour* Gualbert, Willaume *pour* Guillaume, Waleys *pour* Galeys *ou* Gualeys, Vido & Wido *pour* Guido, Wolfgang *pour* Guolfgang, *& pluſieurs autres ſemblables.*
(*d*) Grand Teſtament, *Huitains XXIII, XXXV, XXXVI, XLI°, CLXII ; XVIII Rondeau*, &c.
(*e*) La Croix du Maine, Bibliothéque Françoiſe, *pag.* 107.
(*f*) Fauchet, *copié par beaucoup d'autres, de même que ci-deſſus.* Le Duchat, Remarque ſur la Confeſſion de Sancy, *probablement pour ne point décider, ſe contente de dire*, d'auprès de Paris.
(*g*) Petit Teſtament, *à la fin.* Grand Teſtament, *Huitain XCII.* Epitaphes, *pages* 192, 193, &c. *Voyez auſſi* Marot, Paſquier, Bellingen, &c. *D'ailleurs, la plupart des Lieux, que Villon cite dans ſes Ouvrages, ſont des endroits notables de cette Capitale du Royaume.*
(*h*) Grand Teſtament, *Huitains I, XI.*
(*i*) Grand Teſtament, *Huitain XXXVIII, & Note* [*b*], *LXXVI. & Note* [*d*].
(*k*) Table des Familles de Paris, *pag.* 119. Huetiana, *pag.* 61. Le Duchat *ſur le LXXVI. Huitain, Note* [*d*].

(*A*) *Et après lui ....vingt autres.*] *Ménage, Diction. Etymolog.* au mot Guille, où il copie *Fauchet*, & aux mots Villon, Villonner, Villonnerie, où il ajoûte quelques nouvelles particularités, & réfute *Paſquier*, *Bellingen*, & *Borel*, qui ſont néanmoins tous de la même opinion. *Huetiana*, pag. 61. *Furetière*, *Bernier*, *Jugement ſur Rabelais*, pag. 423. *Mervesin*, *Hiſtoire de la Poëſie Françoiſe*, pag. 102, 104. *Le Duchat*, *Remarques ſur la Confeſſion de Sancy*, Livr. I, Chap. VI, pag. 154. ; & *Remarques ſur Rabelais*, Livre IV, Chap. LXVII, pag. 285. *Broſſette ſur Boileau*, Tom. II, pag. 18. *Le Clerc*, *Bibliothéque du Richelet*, pag. cvij. *Maſſieu*, *Hiſtoire de la Poëſie Françoiſe*, Article Corbeuil, ainſi orthographié, ſoutenant que c'étoit-là ſon vrai nom. *Catalogue de Rothelin*, pag. 236. Mais, ſur-tout, le dernier *Moréry* de 1740, qui place Villon ſous le mot Corbueil ; & cela, contre l'autorité du *Recueil des Poëtes François depuis Villon juſqu'à Benſérade*, la ſeule néanmoins & unique qu'il cite ; & même contre la ſienne propre, vû qu'il reconnoît à deux lignes de-là, que *rien n'eſt plus faux*, & que *le Père de* notre Poëte *ſe nommoit Guillaume Villon*, ce qui n'eſt pas plus vrai. D'ailleurs, il prête fort infidèlement à ce *Recueil* des particularités contradictoires, qui ne s'y trouvent nullement : & il le copie avec ſi peu d'attention, & avec une telle négligence, qu'il renvoye, tout ainſi que lui, *à la page* 40. *de ce Livre* ; ce qui forme un ſens, non ſeulement ridicule & abſurde, mais même abſolument faux & inutile ; la page 40. du Volume, où il s'exprime ainſi, ne contenant que des Articles commencant par la Sillabe Dec. Mais, c'eſt ainſi qu'eſt *revuë & corrigée* cette Edition, la plus ample à la vérité, mais en même tems peut-être la plus inexacte de toutes.

(*B*) *Il étoit âgé de* 30. *ans en* 1461.] C'eſt donc bien mal-à-props, que *Louis Guyon*, *Diverſes Leçons*, Tom. III. pag. 492, le fait vivre ou fleurir en 1540. *Mr. le Préſident *Henault*, *dont le Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France*, vient de réparoître pour la ſeconde fois *à Paris*, *chez Prault*, *en* 1746, *in* 8°., fait encore bien pis pag. 177, où il dit, qu'*à la mort du Roi Charles V.*, *en* 1380., *Villon avoit* 33. *ans* ; & même qu'alors *Jean Marot*, *Fils de Clement*, *étoit né*. C'eſt grand dommage, que cet *Abrégé*, d'ailleurs ſi digne de louänges, ſe trouve ainſi défiguré par de pareilles bévuës : & ſi elles ſe voyent auſſi dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, qu'il cite-là, ſans néanmoins en indiquer l'endroit, *le magnifique éloge qu'il en fait* dans ſa *Préface*, pag. vij. ne leur convient certainement pas généralement.

(*C*) *Il fut aſſez bien élevé.*] Il profita ſi bien de ſes Etudes, quoi qu'aſſez négligées (1), que Clément Marot, & Henri Etienne, tous deux excellens Juges en fait d'Ouvrages d'Eſprit, le regardoient, l'un comme *le meilleur Poëte* & le plus digne d'*emporter le Chapeau de Laurier devant tous ceux de ſon temps*, & l'autre comme *un des plus éloquens* de ce tems-là (2). Etienne Paſquier n'en jugeoit pas ſi favorablement, lui reprochant d'être *plus ſoucieux de Tavernes & Cabarets, que de bons Livres*, & ne lui accordant *qu'un ſçavoir qui ne giſoit qu'en apparence*, accompagné néanmoins

(1) Grand Teſtament, *Huitain XXVI, rempli de Bon-Sens, & l'un des meilleurs de tout le Livre.*

(2) Marot, *voyez ſon* Prologue, *pag.* 5, *viij, &c.* Henri Etienne, Apologie pour Hérodote, *pag.* 252. Fauchet, *pag.* 81, *dit de même, que c'eſt* un des nos meilleurs Poëtes Satiriques.

Peu soigneux de cultiver ses heureuses dispositions, & se livrant sans mesure à son tempérament vif & voluptueux, il se jetta impétueusement dans la débauche, &, par une suite naturelle, & presque inévitable, de la débauche dans la friponnerie (*D*).

Echappé de la prison & du danger où il se jetta par sa conduite, il se retira à Saint Genou près de Saint Julien, *Marches de Bretaigne ou Poiction*, comme il s'exprime lui-même (*l*), & y continua probablement son mauvais train & son libertinage, vû la description, qu'il fait de certaines Créatures des environs de ces endroits-là (*m*): & peut-être y composa-t-il son *Petit Testament*, certainement écrit en 1456 (*n*).

Quoi qu'il en soit, entrainé par son extrème panchant à la friponnerie, il ne tardà pas à retomber dans le crime, & fut emprisonné de nouveau; non pas à Melun, par ordre de Jacques Thibaut d'Aussigny, Juge de ce Lieu, comme le veut & le soutient de toutes ses forces l'Auteur de la *II. Lettre Critique*, insérée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & de 1742 (*o*), & après lui le Père Niceron (*p*); mais, à Mehung ou Meun sur Loire, par ordre de ce même Jacques Thibaut d'Aussigny, réellement Evêque d'Orléans, & par conséquent Supérieur Ecclésiastique de Meun, Ville de

(*l*) Grand Testament, *Huitain XCII.*

(*m*) *Là-même.*

(*n*) Petit Testament, *Huitains I. & XXIX.* Grand Testament, *Huitain LXIV.*

(*o*) *Pages* 55-57. Le Duchat sur Sancy *avoit dit la même chose, mais s'est corrigé depuis, tant dans ses* Remarques sur Rabelais, *que dans celles* sur Villon. *Voyez-en le* Grand Testament, *Huitain I, Rem.* [*a*] & [*b*], & *Huitain II, Rem* [*b*].

(*p*) Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres, *Tom. V, pag.* 206-215. *où il n'a fait qu'abréger la Lettre précédente.*

moins *d'un assez bel Esprit* (3): & Antoine du Verdier en pensoit beaucoup plus mal encore, n'aïant fait aucune difficulté d'avancer sur son sujet, qu'il s'*esmerveilloit comment* Marot *avoit osé louer un si gosse Ouvrier & Ouvrage, & faire cas de ce qui ne vault rien*, vû que *quant à lui il n'y a trouvé chose qui vaille* (4). Mais, un jugement si sévère, si dur, & *si gosse*, pour me servir de ses propres termes, n'a été suivi d'aucune Personne de bon goût. Bien loin de-là, tous les Critiques, qui ont parlé depuis de cet ingénieux & agréable Poëte, en ont jugé non seulement beaucoup plus équitablement, mais même très avantageusement (5): & sur-tout le célèbre Olivier Patru, qui n'a fait aucune difficulté de reconnoître, que VILLON *est un des plus nobles Esprits dont Paris & la France puissent se glorifier*; & que, *pour la Langue*, il *a eu le goût aussi fin qu'on pouvoit l'avoir pour son Siècle* (6). En effet, pour peu qu'on ait lû avec quelque attention ce qui nous reste de ses Ouvrages, on ne sauroit raisonnablement disconvenir, qu'il n'eût reçu de la Nature un génie tout-à-fait heureux pour la *Poësie*; non point *basse & comique*, comme l'avance trop inconsidérément Madame d'Aulnoy, ou quiconque a fait le choix de quelques pièces de nos Poëtes François sous son nom (7); mais *naïve, enjouée, & badine*, comme le remarquent plus judicieusement, & plus équitablement, l'Auteur de l'Extrait ou de la Notice des Ouvrages de Villon, insérée dans la *Bibliothèque Françoise*, & celui de la *II. Lettre Critique*, insérée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & 1742. (8). D'ailleurs, il faut convenir, qu'il sçut le premier donner à ses Vers un arrangement naturel, & tel que le demande le génie de notre Langue Françoise; & que personne n'avoit encore si bien connu & senti combien l'Harmonie des Rimes riches & exactes est agréable à l'oreille (9).

(*D*) *Il se jetta de la débauche dans la friponnerie.*] Ou, pour parler comme on s'exprimoit alors, dans la *Villonnerie* (10), en laquelle il *devint* bientôt *un Maitre passé & superlatif*, surpassant, *en subtilité de Coupe- & Happe-Bourse, tous ceux de la France* & de son tems (11): ce qui ne lui fit pourtant point donner le surnom de *Villon*, comme se le sont trop légèrement persuadé divers Ecrivains (12), puisque c'étoit incontestablement celui de sa Famille, ainsi qu'on l'a prouvé ci-dessus, Citation (*b*); ni, tout au contraire, donner son nom à toute la Bande criminelle de ses Confrères, ainsi que l'ont tout aussi gratuïtement débité divers autres (13): mais, le fit bientôt tomber entre les mains de la Justice, pour quelque Vol, ou autre mauvais trait, probablement exercé à Ruël (14); emprisonner, conséquemment, au Chatelet de Paris (15); &, enfin, condamner à être pendu, avec cinq autres de ses Compagnons, tout aussi Honnêtes-Gens que lui (16).

Bien lui prit alors d'avoir de l'Esprit, & d'avoir sçu s'en servir; car, aïant fort à-propos appellé de la Sentence du Chatelet au Parlement, comme il paroît par divers endroits de ses Ecrits (17), cette Cour Souveraine le tira gratieusement de ce mauvais pas, en commuant la peine de mort en celle de simple bannissement (18): &, pour lui en témoigner vivement sa reconnoissance, il lui adressa particulièrement une de ses Ballades (19). Ce fut probablement lors qu'il s'attendoit encore à passer le pas, & non point en 1460. comme l'a cru Mr. le Duchat (20), qu'il se fit cette Epitaphe, si connuë, si polissonne, & si digne d'un garnement tel que lui:

Je suis François, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Pontoise.
Or d'une corde d'une toise
Sçaura mon col que mon cul poise.

Epi-

(3) Pasquier, Recherches de la France, Livr. VI, Chap. I, & VIII, Chap. LX, *où l'on écrit mal, n'y avoir que* trop de Villons pour sçavoir, *au lieu de décevoir.*

(4) Du Verdier, Bibliothèque Françoise, *pag.* 422.

(5) Fauchet, Ménage, Richelet, Boileau, Huët, Furetiere, Bernier, Mervesin, de Launere, les Journalistes de Trevoux, la Bibliotheque Françoise, Niceron, le Motteux, Lenglet, le Duchat sur Sancy & sur Rabelais, & *sur-tout la* II. Lettre Critique, *insérée dans la III. Partie des Editions de* Villon *de* 1723. & *de* 1742, *qui le comble de louänges, & paroît même outrer le Panégyrique.*

(6) Oeuvres de Patru, *pag.* 648, & 922.

(7) Recueil des Poëtes François depuis Villon jusqu'à Benserade, *Tom. I, Article de* VILLON.

(8) Bibliothèque Françoise, *Tom. II, pag.* 234, & II. Lettre Critique, *pag.* 89.

(9) Mervesin, *pag.* 102, 103.

(10) *Insignem Impostorem Ætas Parentum nostrorum vidit* FRANCISCUM VILLIONUM. Budæus, *in* Annotationibus in Pandectas, *folio* 183; *ce que répète* Denis Godefroy, *Par.* 2. *ad Leg.* 4. *Dig. de Ædilitio Edicto.* Marot, Pasquier, Fauchet, Guyon, Bellingen, Huët, Ménage, Furetiere, Bernier, Mervesin, Brossette, le Duchat sur Rabelais, le Motteux, & *autres.*

(11) Pasquier & Guyon.

(12) Fauchet, Guyon, Borel, Ménage, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Sancy, Massieu, & *singulièrement* Furetiere, *qui peu d'accord avec lui-même, écrit inconséquemment* Guile, & Guiller, *l'un à coté de l'autre; mots, qui signifient* tromperie, & tromper, & *desquels il fait venir celui de* Villon, *dans la signification de* Fripon. *Il ajoute, qu'autrefois* Villon *signifioit aussi une fausse Monnoie, d'où l'on a formé depuis* Billon; *mais, cela lui est particulier.*

(13) Pasquier, Borel, Fleury de Bellingen, Etymol. ou Explic. des Proverbes François, *sur le Proverbe* Tour de Villon, *Livre III, chap. LXXXI, pag.* 116; le Motteux, Remarques sur Rabelais; &c.

(14) Grand Testament, *XVI Ballade, pag.* 163; & *II. Ballade du* Jargon, *Huitains I. & II.*

(15) Petit Testament, *Huitains XVI. & XXII.* Le Duchat sur Sancy *dit mal* à Melun; *mais,* sur Rabelais, *dit bien* au Chatelet *de Paris.* Brossette sur Boileau, & *autres.*

(16) Epitaphe de Villon, *pag.* 190—194. Appel de Villon, *pag.* 197. Pasquier, Fauchet, Bellingen, Furetiere, Bernier, le Duchat sur Rabelais, Brossette, & *autres.*

(17) Grand Testament, Rondeau XVIII, *pag.* 176. Appel de Villon, *pag.* 195-197. Pasquier, Ménage, Huët, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Rabelais, Brossette, & *autres.*

(18) Grand Testament, Rondeau XVIII, *pag.* 176. Ballade à la Court, *Str. I. & IV, pages* 98, 200. Ménage, Huët, Bernier, Mervesin, le Duchat sur Sancy & sur Rabelais, & Brossette, *qui prétend, mais gratuitement, je pense, que ce fut* en faveur de son Génie pour les Vers.

(19) *La VII. Pièce, intitulée* Requeste à la Court de Parlement, *pages* 198-200.

(20) Remarque sur la Confession de Sancy, *pag.* 155.

de ce Diocèse (*q*), comme le prétend plus véritablement, & le prouve même très bien, Mr. le Duchat, dans ses Remarques (*r*) : & cela, assez vraisemblablement, comme il me paroît, pour quelque Vol d'Église, de Sacristie, ou quelque autre cas Ecclésiastique, ou *pour avoir derobé les ferremens de la Messe, & les avoir mussez soubs le manche de la Paroece*, ainsi que s'exprime plaisamment le satirique Rabelais (*s*).

Plus heureux que sage, il fut délivré de cette nouvelle prison, au bout d'environ trois mois, l'an 1461 (*E*).

C'est-là tout ce qu'on sait de certain de la Vie du fameux VILLON. Guillaume Colletet, qui le place sous l'année 1482, dans son *Histoire* manuscrite *des Poëtes François anciens & modernes*, indiquée par le Père le Long, dans sa *Bibliothèque Historique de la France*, pag. 885, pourra peut-être à l'avenir nous apprendre à cet égard quelques particularités nouvelles. En attendant, si l'on peut faire quelque fonds sur ce que, dans les Huitains CLX — CLXII. du *Grand Testament*, Villon ordonne sa Sépulture & son Epitaphe à Sainte Avoie, Couvent de Béguines dans la ruë de même nom à Paris; il est assez vraisemblable, qu'il passa le reste de ses jours dans cette grande Ville, & qu'il y mourut vers la fin du XV. Siècle, ou le commencement du XVI. (*t*).

A

(*q*) Grand Testament, *Huitains I, XI, LXII, LXIII, LXIV, CXXXIX, & leurs Remarques.*

(*r*) *Et particuliérement dans la premiére sur le 6. Vers du I. Huitain du* Grand Testament.

(*s*) Oeuvres, *Livr. IV, Chap. XVI, pag.* 75.

(*t*) Bellingen, *qui date son* Etymologie ou Explication des Proverbes François, *imprimée* à la Haye, chez Adrian Vlacq, en 1656, in 8. du 26. *Avril de cette année, dit page* 336, Villon vivoit il y a environ cent-cinquante ans; *ce qui revient à l'année* 1506. *Notez, que ce Livre a été réproduit sous ce Titre imposteur.* Les illustres Proverbes nouveaux & historiques, expliqués par diverses questions curieuses & morales, en forme de Dialogue : *Edition, où l'on a frauduleusement de plus, supprimé le nom de* Bellingen, *&* réimprimée à Paris, chez René Guignard, *neuf ans après*, en 1665, en 2 volumes in 12. *Ainsi, en suivant cette frauduleuse Edition, on feroit vivre* Villon *jusqu'en* 1515.

Epitaphe, que Rabelais, Garasse, & autres Bouffons, ont paraphrasée chacun à sa guise (21); & que Fauchet, sur la foi de je ne sai quel vieux Manuscrit qu'il ne nomme point, a trouvé bon d'allonger de 4. autres Vers, distingués ici en Caractères Romains :

Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers, emprès Pontoise,
Et du commun nommé VILLON.
Or d'une corde d'une toise
Sçauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fust un joly Appel,
Le Jeu ne me sembloit point bel.

Le Sr. D***. ne connoissoit certainement point cette bouffonerie, car autrement, il n'auroit pas manqué d'en orner ses *Réflexions sur les Grands-Hommes morts en plaisantant*. En effet, quoique VILLON n'ait point effectivement subi le dernier supplice, sa mauvaise plaisanterie lui méritoit incomparablement mieux une place parmi ces *Réflexions*, qu'à *Montagne*, à *Pelisson*, à *Bayle*, & à quelques autres, qu'on sait très bien n'être point *morts en plaisantant*, & ne se trouver-là que pour grossir le Volume. Ainsi, outre que le Sr. D***. ne s'est point souvenu de son *Titre*, objet qu'un Ecrivain judicieux ne doit jamais perdre de vuë; quelque mince, & de peu d'étenduë, que soit son imprudent Recueil; il s'y est néanmoins jetté dans l'entassement & la superfluïté des *Compilateurs*, qu'il blâme si raisonnablement dans sa *Préface*; & cela, dans le tems même, qu'il a si mal-à-propos négligé un sujet aussi propre que VILLON à enrichir son petit Recueil.

(*E*) *Il fut délivré de cette nouvelle prison, au bout d'environ trois mois.*] Ce fut, par la protection particulière de Louïs XI, revenu tout nouvellement de Flandres, pour succéder à Charles VII. son Père (22). Par un de ces raffinemens trop ordinaires à l'Esprit commentateur, Mr. le Duchat s'est imaginé, peut-être un peu trop malignement, que cette délivrance n'étoit duë qu'au seul *secret plaisir que trouvoit ce Prince à renverser, autant qu'il le pouvoit, tout ce qui s'étoit fait sous le regne de son Père* (23). Mais, il seroit, ce me semble, plus naturel de l'attribuër tout simplement, ou à l'intercession de quelque grand Protecteur de notre Poëte, tel que le Duc de Bourbon (24); ou à la coutume qu'ont les Rois de délivrer certains Prisonniers, lors de leur avènement à la Couronne. Quoi qu'il en soit, VILLON n'oublia pas de témoigner aussi vivement qu'ingénieusement sa reconnoissance à ce Prince en plus d'un endroit de son *Grand Testament* (25), le principal & le plus intéressant de ses Ouvrages, composé tout aussi-tôt cette même année 1461. (26).

Selon Mr. LE DUCHAT, *Remarques sur la Confession de Sancy*, Livre I, Chapitre VI; & *sur Rabelais*, Livre IV, Chapitres XIII & LXVII; ce fut aussi-tôt après cette délivrance, que Villon se retira à Saint-Maixent en Poitou, & de-là en Angleterre. Mais, selon RABELAIS lui-même, dans ces mêmes Chapitres, ce fut d'abord à Bruxelles, & puis en Angleterre, où, devenu fort familier du *Roy Edouart le Quin*, qui étoit déjà *sus ses vieulx jours*, & qui l'avoit, dit-il, *en si grand privaulté reçeu, que rien ne luy celoit des menues négoces de sa Maison*, il osa reprocher à ce Prince sa poltronnerie par une fort vilaine & fort grossière application : & ce ne fut que *sus ses vieulx jours*, qu'il se retira à Saint-Maixent, où, voulant *faire jouër la Passion en Gestes & Languaige Poictevin, pour donner passe-temps au peuple*, & n'aïant pû obtenir pour cet effet de *Frère Estienne Tappecoue, Sécrétain des Cordeliers du Lieu, une Chappe & une Estolle pour ung vieil Paisan qui jouoit Dieu le Père*, il se vengea très cruellement du refus de ce pauvre Moine, en épouvantant tellement sa poultre ou monture, qu'elle le fit misérablement périr, en le renversant par ses secousses & ruades, & en le *trainant à escorche-cul par les hayes, buissons, & fossés; de mode qu'elle luy cobbit toute la teste, si que la cervelle en tomba, puis les bras en pièces, l'ung çà, l'autre là, les jambes de mesme, puis des boyaulx fit un long carnaige; en sorte que la poultre, au convent arrivante, de luy ne portoit plus que le pied droict & soullier entortillé.* Mais, n'en déplaise à tous ceux qui ont trop facilement adopté ces particularités comme certaines, tels que Ménage, Huët, Bernier, le Duchat sur Sancy, sur Rabelais, & sur Villon, du Cerceau, les Journalistes de Trevoux, la Bibliothéque Françoise, le Père Niceron, & l'Abbé Massieu, ce ne sont-là sans doute, non plus que le violent Rabrouäge du même Villon à Xerxès, devenu Vendeur de Moutarde en Enfer, que de pures plaisanteries mal concertées de Rabelais, qui n'a pas même pris soin d'y observer le tems, ni d'y conserver la vraisemblance. En effet, l'horrible méchanceté pratiquée envers le Moine Tappecoue, beaucoup plus convenable à quelque jeune Etourdi, qu'à un Homme parvenu à *ses vieulx jours*, auroit été un crime capital, incomparablement plus digne de la corde & du gibet, que toutes les friponneries & tous les vols de Villon réünis ensemble : & le sot conte concernant le Roi d'Angleterre est une impertinence, qui ne sauroit convenir, ni à *Edouard IV*, Prince très vaillant, qui d'ailleurs ne parvint point à *ses vieulx jours*; ni à *Edouärd le Quin*, son Fils, qu'on sçait n'avoir regné que deux mois, & avoir été cruellement étouffé par Richard III. son Oncle, presque au sortir de l'enfance; & encore moins à *Edouärd VI*, long-tems avant le règne duquel Villon n'existoit déjà plus. Mais, le railleur & caustique Rabelais n'y prenoit pas garde de si près : &, trop content de débiter malignement ses plaisanteries burlesques & satiriques, il ne s'embarassoit guères, ni de vraisemblance, ni de chronologie. BERNIER

(21) *Voyez le* Villon *de* 1742, *pag.* 190, 191.

(22) Grand Testament, *Huitain XI.* Pasquier, *& autres.*

(23) Le Duchat, Rem. [*a*] *sur le 6. Vers du Huit. I. du* Grand Testament.

(24) *Voyez la* Requeste de Villon à ce Prince, *pages* 204-206, *du* Villon *de* 1742.

(25) *Voyez-en les Huitains VII, VIII, IX, & XI.*

(26) Grand Testament, *Huitains I, & XI.*

A la vérité, la *Bibliothèque Françoise*, Tome II, page 230; la *II. Lettre Critique*, insérée dans la III. Partie des Editions de Villon de 1723. & 1742, page 89; & le Père Niceron, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres*, Tome V, pages 211, 212; prétendent, que ce fut *à Saint-Maixent en Poitou*, où, selon Rabelais, Villon *s'étoit retiré sus ses vieulx jours*, *soubz la faveur d'un Homme de bien*, *Abbé du dict Lieu*. Mais, comme je viens de le faire voir, il n'y a pas grand fonds à faire sur un pareil témoignage; & c'est sur quoi, l'on ne peut absolument rien affirmer de certain.

On ne sait si VILLON fut marié ou non, ni s'il a laissé postérité: ainsi l'on ne sauroit assurer si un Homme qui portoit son nom vers le commencement du XVII. Siècle, & qui fit alors quelque bruit dans la République des Lettres, étoit de ses Descendans (*F*).

Je donnerai ci-dessous la liste de ceux de ses écrits qui sont connus, & des différentes Editions qui en ont été faites (*G*).

NIER s'est bonnement imaginé, que ce fut cette prétendue médisance de Villon, qui le fit chasser d'Angleterre, & qui lui procura enfin le moyen de retourner en grace en France, où il se fixa à Saint-Maixent; & cela marque au moins, qu'il a crû, ainsi que Rabelais, que Villon ne s'y étoit retiré que *sus ses vieulx jours*. Mais, outre que la prétendue avanture de Moine, inventée sans doute par Rabelais ainsi que tout ce qu'il débite, dénoteroit bien plutôt une équipée de l'Ecolier sans jugement, qu'une vengeance de Villon pendant sa fuite, le *Grand Testament* de Villon, écrit dès 1461, lorsqu'il n'avoit encore que trente ans, & où il parle Huitains XCII. & XCIII. de son séjour en Poitou, prouve suffisamment, que ce fut d'assez bonne-heure, & immédiatement après son bannissement de Paris en 1456, qu'il se retira dans cette Province: d'où il est fort naturel de concevoir, qu'il vint commettre dans l'Orléanois quelque Sacrilége, qui le fit de nouveau renfermer à Meung, par ordre de l'Evêque d'Orléans, des prisons duquel Louis XI. le délivra enfin.

(*F*) ***On ne sauroit assurer si un Homme qui portoit son nom . . . . & qui fit quelque bruit dans la République des Lettres, étoit de ses Descendans.***] Il se nommoit ANTOINE VILLON, se surnommoit *le Soldat Philosophe*, & prenoit la qualité de *Professeur Péripatétic en l'Université de Paris*, quoiqu'il fût réellement un des plus déterminés Anti-Péripatéticiens. S'étant avisé, conjointement avec *Jean Bitant*, & *Etienne de Claves*, Médecin Chimiste, de faire afficher publiquement des *Thèses Latines contre la Doctrine d'Aristote*, la Faculté de Théologie de Paris, alors toute Aristotéticienne, présenta contre eux Requête au Parlement, qui les bannit de son Ressort, par arrêt du 4. de Septembre 1624. Villon avoit déjà pris la fuite; aiant été fortement menacé d'être enfermé avec Théophile dans le cachot de Ravaillac. On peut voir ces *Thèses*, la *Censure* qu'en fit *la Faculté*, & l'*Arrêt du Parlement*, dans le Livre savant & curieux du célèbre Mr. de Launoi, intitulé: ***De varia Aristotelis in Academia Parisiensi Fortuna***, pages 202—213. Jean Baptiste Morin, qui traduisit alors ces *Thèses* en François, & les fit imprimer avec une ample *Réfutation* de sa façon, nous dépeint ainsi ce Villon. *C'étoit*, dit-il, ***un Esprit tout de feu, auquel si on parloit de quelque science que ce fût, Philosophie, Astrologie, Chimie, Cabale, Théologie, Médecine, Jurisprudence, il les sçavoit toutes, & , à son avis, mieux que tous les Hommes du monde. Il avoit leu en public l'Astrologie judiciaire, sans sçavoir ni Astrologie, ni une seule Régle d'Arithmétique, & quant & quant eu avoit mis en lumière un Livre, qui n'estoit autre chose que la Traduction d'Origan... Enfin, Villon & de Claves estoient deux Esprits volatils, encore plus malaisés à fixer que le Mercure & l'Arsenic; ou bien, ils estoient deux mixtes incorporels, où il ne manquoit, ni Souphre, ni Mercure, mais il y manquoit du Sel.*** Mais, comme Morin lui-même étoit un génie d'une trempe fort extraordinaire, très chicaneur, & très téméraire-ment décisif, il est bon de prendre tout cela au rabais, & de ne l'écouter, qu'avec beaucoup de circonspection, & même de défiance. On peut voir dans le *Mercure François*, Tome X, année 1624, un précis des opinions de Villon, & de la réfutation de Morin. Mais, pour en juger sainement, il faudroit recourir à quelque chose de plus amplement détaillé. Mr. de Launoi remarque en passant page 213, à l'occasion du Livre de Gassendi, intitulé: *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleos*, que la cause de ces trois prétendus Philosophes ne méritoit point un jugement si sévère; & cela forme un préjugé légitime en leur faveur contre les décisions de Morin, & même contre les plaintes des Théologiens, & la condamnation du Parlement rendue en conséquence.

(*G*) *Je donnerai la liste de ses Ecrits, & des Editions, qui en ont été faites.*] Voici les Ouvrages qui sont sûrement de FRANÇOIS VILLON.

I. Le PETIT TESTAMENT, [en XXIX. Huitains.]

II. Le GRAND TESTAMENT, [en CLXXII. Huitains, parmi lesquels sont entre-mêlées les Piéces suivantes.]

i. *Ballade des Dames du temps jadis.*

ii. *Ballade des Seigneurs du temps jadis.*

iii. *Ballade sur le mesme sujet, en vieil Langage.*

iv. *Les Regrets de la belle Heaulmyere.*

v. *Ballade de la belle Heaulmyere aux Filles de Joye.*

vi. *Double Ballade aux Filles de Joye.*

vii. *Ballade de Villon à la Requeste de sa Mère, pour prier Nostre-Dame.*

viii. *Ballade de Villon à s'Amye.*

ix. *Rondeau sur la Mort.*

x. *Ballade en forme d'Oraison.*

xi. *Ballade à un Gentil-Homme, nouvellement marié.*

xii. *Ballade*, en reagal, en arcenic rocher.

xiii. *Les Contrediëtz de Franc-Gontier; Ballade.*

xiv. *Ballade des Femmes de Paris.*

xv. *Ballade*, Si je ayme & sers la belle.

xvi. *Belle Leçon aux Enfans perdus.*

xvii. *Ballade de bonne doctrine à ceux de mauvaise vie.*

xviii. *Rondeau sur luy mesme.*

xix. *Ballade par laquelle Villon crie mercy à chascun.*

[*Table des Noms des Familles de Paris nommées dans ces deux* TESTAMENTS.]

III. Quatrain de VILLON, lorsqu'il fut jugé à mourir.

IV. Huitain sur le mesme sujet.

V.

V. Epitaphe [en forme de Ballade ,] que feit VILLON pour luy & pour ses Compaignons.

VI. Ballade de l'Appel de VILLON.

VII. Requeste en forme de Ballade , présentée à la Court.

VIII. Le Débat du Cœur & du Corps de VILLON , en forme de Ballade.

IX. Requeste de VILLON à Monseigneur de Bourbon.

X. Ballade , *Tant grate Chievre que mal gist.*

XI. Autre , *Je congnois bien Mouches en laict.*

XII. Le Jargon & Jobelin de VILLON , [*en VI. Ballades.*]

[Fragment d'une Ballade contre les Taverniers.]

Outre toutes ces Pièces réellement existantes , on a encore attribué à VILLON :

I. Un *Codicille* , dont il n'est parlé que dans le Titre de la troisième des *Editions* de ses Oeuvres que je vais indiquer.

II. Des *Comédies sur les principaux Evénement de la Vie de nostre Seigneur* , lesquelles il *faisoit* , dit-on dans l'*Huëtiana*, page 62 , *selon la mode de son tems* , & *se représentoient dans les Cimétières des Eglises* , *aux principales Festes de l'année.* Mais , outre que cela n'est apparemment fondé que sur la prétendue *Passion en Langage Poitevin*, qu'on vient de voir que Rabelais lui prête , cette Anecdote ne se trouve que dans un de ces Recueils [illegible] , où l'on impute trop libéralement , à ceux sous les noms desquels on les met , quantité de choses auxquelles ils n'ont jamais pensé , & cela suffit pour ne la point admettre.

III. Le *Rommant du pet au Diable* , dont Villon parle lui-même dans le LXXVII. Huitain de son *Grand Testament* , n'est pas , à la vérité , sujet au même reproche. Mais , quoiqu'en dise Mr le Duchat , ce *Rommant* , aussi bien que la *Librairie* léguée-là par Villon à son Oncle , ne sont apparemment que de simples plaisanteries , non plus que la plupart des autres *Legs* de ses deux prétendus *Testaments*.

Le Père Niceron , *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres dans la République des Lettres* , Tome V , page 213 , a trouvé , qu'*il feroit difficile* , *& même inutile* , *de donner un détail de toutes les Editions des* Poësies de VILLON : mais , ne me trouvant point en cela de son avis , j'ajouterai ici une *Notice* de ces Editions , aussi complette que la négligence & l'inexactitude des Bibliothécaires a pû me le permettre.

I. Poësies de Maistre FRANÇOIS VILLON : *à Paris* , *chez Antoine Verard* , *sans date* , *en Caractères Gothiques.*

Edition citée dans tout le cours de celles de 1723 & 1742.

II. Poësies de Maistre FRANÇOIS VILLON : *à Paris* , *chez Guillaume Nyverd* , *sans date* , *en Caractères Gothiques.*

Citée de même.

III. Le grand Testament de FRANÇOIS VILLON , le petit Testament du mesme , son Codicille , son Jargon , & ses Ballades : *sans aucune Indication d'Impression* , *en Caractères Gothiques* , *in folio.*

Catalogue de Bourret , *pag.* 130.

IV. Oeuvres de Maistre FRANÇOIS VILLON. Plus les Repues franches , le Monologue du Franc-Archier de Baignolet , & le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & de Baillevent : *à Paris* , *chez Galliot du Pré* , 1532 , *in* 16.

Citée dans tout le cours des Editions de 1723. & 1742.

Bibliotheca Bigotiana, Num. 5596 , in 8°.

Bibliotheca Hohendorffiana , Tom. III , pag. 144.

Bibliotheca Comit. de Hoym , pag. 234.

V. Oeuvres de Maistre FRANÇOIS VILLON , contenant ses deux Testaments , ensemble plusieurs Ballades & autres Poësies , & les Farcies & Tromperies du dict VILLON ; reveues & remises en leur entier par CLÉMENT MAROT , Varlet de Chambre du Roi , avec ses Notes marginales : *à Paris* , *chez Galliot du Pré* , 1533 , *in* 16°.

La Croix du Maine , *Bibliothèque Françoise* , pag. 107.

Du Verdier , *Bibliothèque Françoise* , pag. 442.

Draudii Bibliotheca Exotica , pag. 200.

Niceron , *Mémoires* , Tom. V , pag. 213.

VI. Oeuvres de VILLON , reveues par CLÉMENT MAROT , avec ses Notes : *à Paris* , *chez Galliot du Pré* , *sans date* , *in* 8°.

Catalogue de Cangé , pag. 69.

VII. Oeuvres de VILLON , reveues par CLÉMENT MAROT , avec ses Notes : *à Paris* , *chez les Angeliers* , *sans date* , *in* 16°.

Bibliotheca Comit. de Hoym , pag. 244. Voyez le *Villon* de 1742 , pag. 57.

VIII. Oeuvres de VILLON : *à Paris* , *chez J. Longis* , *in* 16°.

Voyez le *Villon* de 1742 , pag. 16.

IX. Oeuvres de VILLON : *à Paris* , *chez Jean Bignon* , *in* 16°.

Catalogue de Cangé , pag. 69.

X. Oeuvres de FRANÇOIS VILLON , de Paris , reveues & remises en leur entier par CLÉMENT MAROT , Valet de Chambre du Roy , avec ses Notes marginales : *à Paris* , *chez Ambroise Gyrault* , *M. D. XLII.* , *in* 16°. , *lv. feuillets.*

Edition fort inexacte , où le *Jargon & Jobelin* en VI. Ballades ne se trouve point , ni peut-être dans les Editions précédentes revues par MAROT.

On nous avoit fait espérer une Edition , non-seulement de VILLON , mais même de *Coquillart* , de *la Farce de Patelin* , & des autres *plus célèbres de nos anciens Poëtes François* , *revûs sur les Editions les plus anciennes & les plus exactes* , *& enrichis de Notes Critiques & Historiques* , *par Mr.* DE LA MONNOIE. Voyez à cet égard le *Journal Littéraire* de la Haye , Tom. III , pag. 232. Mais , il s'est trouvé , qu'il n'avoit fait que quelques *Remarques* sur la seule *Farce de Patelin.*

XI. Les Oeuvres de FRANÇOIS VILLON , avec les Notes de CLÉMENT MAROT , les diverses Leçons des précédentes Editions , & les Remarques de Mr. EUSEBE

SEBE DE LAURIERE (27). Plus, les Repues Franches, le Monologue du Franc-Archier de Baignolet, le Dialogue des Seigneurs de Malepaye & Baillevent, trois Ballades, & enfin une *Lettre Critique* sur cette nouvelle Edition (28):] *à Paris, chez Antoine-Urbain Constelier*, 1723, *in* 8°.

On peut aussi voir le Jugement qu'en ont porté les *Mémoires de Trevoux*, Septembre 1723, pages 1554 — 1563.

XII. Oeuvres de FRANÇOIS VILLON, avec les Remarques de diverses Personnes [MAROT, DE LAURIERE, LE DUCHAT, & le nouvel EDITEUR; toutes les pièces de la précédente Edition; &, de plus, une nouvelle *Lettre Critique* sur cette Edition, un nouveau Fragment de Villon, & des Mémoires sur sa Vie, ses Ouvrages, & leurs différentes Editions:] *à la Haie, chez Adrien Moetjens*, 1742, *in* 8.

(27) Ancien Avocat du Parlement de Paris, *ainsi que l'écrivit Mr.* de la Monnoie à *Mr.* le Duchat, *le* 6. *d'Octobre* 1725. *Dans une* Lettre Critique, *insérée dans le* Mercure de France, *Février* 1724, *page* 189 *& suivantes, on prétend, qu'il s'en faut bien, que celui qui a rangé ces Notes, ait rempli ses devoirs; & que quelques-unes d'entre elles sont* tellement vicieuses, qu'elles donnent des Definitions fausses, prennent le Contre-Sens de ce que l'Auteur dit clairement, ou changent des Verbes en Noms substantifs, au préjudice des Regles de la Grammaire les plus triviales.

(28) *Cette* Lettre *relève extraordinairement le mérite de cette Edition: mais, dans l'Extrait qu'en a donné la* Bibliothèque Françoise, *Tome II, pages* 226 — 236, *on observe avec beaucoup de raison, page* 227, qu'il y reste encore bien des endroits qui méritent d'être éclaircis.

VITRY (PHILIPPE DE) Evêque de Meaux, que quelques-uns nomment mal DE VITRAC ou de VICTRAY (*a*), & qu'on place encore plus mal-à-propos vers l'an 1484 (*b*), vivoit effectivement vers le milieu du XIV. Siècle: vû qu'on sçait très certainement, qu'il occupoit le Siége Episcopal de l'Eglise de Meaux le 20. de Septembre 1351, lors qu'il fit avec l'Abbé du Monastère de Saint Faron une Transaction touchant leur Jurisdiction Ecclésiastique réciproque; & qu'il mourut le 19. de Juin de l'année 1361 (*c*). La-Croix-du-Maine, qui le traite assez improprement d'*ancien Poëte François*, se contente de dire simplement, qu'*il a fait quelques Poësies en nostre Langue, lesquelles ne sont pas imprimées*, & dont NICOLAS DE CLEMANGIS (*d*) *a traduit quelques-unes en Latin* (*e*): mais cela est si vague & si indéterminé, que c'est à-peu-près comme s'il ne nous avoit rien dit. Je tâcherai donc de suppléer ci-dessous à ce défaut (*A*). On

(*a*) *C'est* La-Croix-du-Maine, *qui lui donne ce dernier nom, dans sa* Bibliothèque Françoise, *pag.* 381. *On verra le second ci-dessous à la tête d'un de ses Ouvrages. Mais, le premier est le véritable, & le seul qu'employe l'Historien de l'Eglise de Meaux, que je vais citer.*

(*b*) La-Croix-du-Maine, *qui a publié sa* Bibliotheque Françoise, *en* 1584, *y dit pag.* 381, *que* Victray fleurissoit cent ans auparavant.

(*c*) Toussaints du Plessis, Histoire Ecclesiastique du Diocèse de Meaux, *Tom. II, pag.* 225 — 229.

(*d*) *Lisez* Clamengis.

(*e*) La-Croix-du-Maine, Bibliothèque Françoise, *pag.* 381.

(*A*) *Je tâcherai de suppléer ci-dessous à ce défaut.*] Eusebe de Laurière, célèbre Avocat au Parlement de Paris, nous dit bien dans son Edition des *Oeuvres de* FRANÇOIS VILLON, imprimées *à Paris, chez Constelier, en* 1723, *in* 8°, que PHILIPPE DE VITRY, *Evêque de Meaux*, est l'Auteur des *Dicts de Franc-Gontier*, & que Marot ne devoit donc point dire, qu'ils *furent faicts du temps de Villon* (1). Mais, comme cela ne nous instruit guères plus que ce que nous avoit débité La-Croix-du-Maine d'une manière si peu satisfaisante, j'ajouterai ici, que ces *Dicts de Franc-Gontier* consistent simplement en 32 Vers sur les Agrémens & les Avantages de la Vie Champêtre ou Rustique: que l'illustre PIERRE D'AILLY, Evêque de Cambrai & Cardinal, y opposa, ou, si l'on aime mieux, les imita, dans ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier*, où il représente, pareillement en 32 Vers, les inconvéniens & l'esclavage de la Vie des Tyrans & des Courtisans: que le célèbre NICOLAS DE CLAMENGIS, Théologien distingué du XV. Siècle, trouvant ces deux Pièces à son gré, se fit un plaisir de les traduire l'une & l'autre en Vers héroïques Latins; celle de PH. DE VITRY en 43 Vers, sous le titre de *Felicitas Vitæ Rusticæ*, & celle de P. D'AILLY en 40 autres sous celui de *Miseriæ Tyrannorum Vitæ*: que la première se trouve dans un Manuscrit d'*Opuscules* DE CLAMENGIS, sous le titre de *Descriptio Vitæ Rusticæ, cum Laude & Commendatione*, incipiens *Fronde super viridi Locus est*, Poëma LXIII Versuum (2): Erreur & faute d'impression, sans doute, pour XLIII, adoptée par CASIMIR OUDIN (3): qu'on peut voir la seconde, sous le titre de *Descriptio Vitæ Tyrannicæ, cum Detestatione ac Reprobatione, Versibus comprehensa*, dans la Collection des NICOLAI DE CLEMANGIIS *Opera*, faite avec assez de soin par MARTIN LYDIUS, accompagnée de ses *Remarques* & d'un *Glossarium Barbarum* pour expliquer les mots de basse Latinité employés par cet Auteur, & imprimée *à Leide, chez Baudouin & Elzevier, en* 1613, *in* 4°: que le célèbre Jean de Launoi, qui nous a fait un bel *Eloge de* PIERRE D'AILLY (4), n'y dit mot de ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier*, ni de leur Traduction Latine; mais, que je me persuaderois aisément, qu'il n'a pas cru que de simples jeux-d'esprit de 32 & de 40 Vers dussent occuper une place parmi tant de Traités graves & sérieux, qui composent le Catalogue des Ecrits de ce respectable Théologien, s'il n'étoit plus convenable d'attribuer ce silence à un simple oubli, puisque, comme on vient de le voir, il n'a fait aucune difficulté de noter entre les Ecrits de NICOLAS DE CLAMENGIS, qu'il ne respectoit pas moins que PIERRE D'AILLY, les Traductions Latines qu'il avoit faites des *Dicts, & Contre-Dicts de Franc-Gontier*: que les uns & les autres, c'est-à-dire les Originaux & les Traductions, se trouvent réünis, 1°, à la fin du Livre d'ANTOINE DE GUEVARRE, Evêque de Mondonedo, intitulé *Del Menos-Precio de la Corte, y Alabança de la Aldea*, traduit en François, sous le titre de *Mespris de la Court, & Louänge de la Vie Rustique par* ANTOINE ALAIGRE, *Chanoine de Clermont en Auvergne*, imprimé *à Lion, par Estienne Dolet, en* 1543, *in* 12°; *à Paris, par Estienne Groulleau, en* 1551, *in* 16°; 2°, à la fin d'une Collection d'Ouvrages Poëtiques, intitulée „ *La Muse* „ *Guerrière, en II Livres de divers Poëmes sur* „ *plaisans argumens, avec les Hymnes & Canti-* „ *ques de l'Hermitage*, imprimée *à Rouën, en* „ 1590, *in* 16; &, pour plus grand enrichisse- „ ment de cest Oeuvre, y ont esté ajoutés les „ *Vers François des Evêques de Meaux* (Philippe „ de Vitry,) & *de Cambray* (Pierre d'Ailly,) & „ les *Vers Latins de N. de Clemengis, Docteur en* „ *Théologie, sur la Disparité grande de la Vie Rus-* „ *tique avec celle de la Cour*, imprimés *à Paris, en* „ 1591, *in* 16°;" 3°, dans le Livre de Guevarre, augmenté de l'Original Espagnol, & d'une Traduction Italienne, *à Lyon, chez de Tournes, en* 1592, *in* 16°; 4°, & dans le même encore, mais accompagné d'une Traduction Allemande, *à Genève, chez de Tournes, en* 1605, *in* 12°, (5): & 5°, dans les *Operæ Horarum Subcisivarum, sive Meditationes Historicæ* PHILIPPI CAMERARII, Centurie III, Chapitres XCIII & XCIV, pages 348 — 352, mais seulement en François & en Latin. La-Croix-du-Maine, du Verdier, de Launoi, Oudin, du Pin, & presque tous les autres Bibliothécaires, ont absolument ignoré cela; n'aiant pas même connu notre PHILIPPE DE VITRY. Je n'en excepte pas même Mr. l'Abbé Goujet, qui vient de nous donner deux Volumes entiers sur nos anciens Poëtes jusqu'à la fin du XV. Siècle,

(1) *Voyez l'Edition* des Oeuvres de François Villon, *faite* à la Haye, chez Moetjens, en 1742, in 8, *pag.* 242.

(2) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, *Tom. II, pag.* 578 & 579.

(3) de Scriptor. Ecclesiast. *Tom. III, col.* 2324.

(4) Launoii Historia Gymnasii Navarræ, *Tom. II, pag.* 467 — 480.

(5) La-Croix-du-Maine, Bibliothèque Françoise, *pag.* 12. Du Verdier, Bibliothèque Françoise, *pag.* 47. Draudius, Bibliotheca Exotica, *pag.* 83, & 202. Clessii Elenchus, Edit. Secul. XVI, *pag.* 539.

On lui attribue encore une Traduction en Vers François des *Métamorphoses d'Ovide*, qui lui

Siècle, favoir les IX & X de sa *Bibliothèque Françoise*; car il n'y dit pas le moindre mot, ni de PHILIPPE DE VITRY, ni de PIERRE D'AILLY.

Comme on le peut bien concevoir, du François aussi ancien que celui-là, & même publié par des Etrangers, ne sauroit être que fort altéré & corrompu: c'est pourquoi je tâcherai de le réproduire, sinon tout-à-fait exact & conforme à sa première production, du moins en moins mauvais état que dans quelques-unes de ces Editions, à la fin de la présente Remarque.

Si l'on pouvoit faire quelque fonds, sur ce qu'avance La-Croix-du-Maine touchant PIERRE D'AILLY, qu'il avoit *veu quelques-uns de ses Vers imprimés il y avoit plus de cent ans* (6), on pourroit aussi croire, que ses *Contre-Dicts de Franc-Gontier* auroient été imprimés dès-lors: mais, il n'y a pas plus à compter là-dessus que sur les *plusieurs Vers François en Rithme usitée de son temps*, qu'il lui prête; car nos Ecrivains les mieux instruits sur le chapitre de ce célèbre Personnage, ne disent rien de semblable. Aucun d'eux ne paroît même avoir sçu qu'il fût l'Auteur des *Contre-Dicts de Franc-Gontier*. Je remarquerai par occasion, non-seulement que POSSEVIN, Compilateur des plus inéxacts, en fait dans son *Apparatus Sacer*, au mot PETRUS, deux différens Hommes; l'un PETRUS DE ALIACO, *Episcopus Canteracensis*, &c.; & l'autre, PETRUS AB ALIACO, *Navarrici Gymnasii Archididascalus*: mais même que GESNER, Auteur incomparablement plus exact & plus estimable, est à-peu-près tombé dans une pareille erreur, en ces termes; PETRUS DE ALIACO; *Episcopus Cameracensis & Cardinalis*, *&c.* & PETRUS DE ALIACO, (*alias* ELIACO, *vel* HALIACO, *aut* ALLIACO,) *natione Allemannus*, *vixit ab hinc annis centum*, On sait que PIERRE D'AILLY mourut en 1425, & non en 1325, comme le dit WHARTON, *Appendicis ad Cave* pag. 56, où il met de même le Concile de Constance en 1314. C'est errer conséquemment. J'ajouterai, que Scaliger, au mot CLEMANGIS de ses *Scaligerana*, voulant reprendre son bon Ami Groulart de traduire *Bajocensis* par *de Bayonne*, se trompe fort lui-même en disant que *Clamengis*, & non pas *Clemangis* comme il écrit, *étoit de Bayeux*. C'est en faire un Normand, au-lieu d'un Champenois; & ignorer, qu'il étoit du Village de Clamengis en Champagne, duquel il avoit retenu le nom.

„ *Combien est heureuse la vie de celuy quit*
„ *fait sa demeure aux Champs*, *par* PHI-
„ LIPPE DE VITRAC (7), *E-*
„ *vesque de Meaux*;"

[Vulgairement appellé *Les Dicts de Franc-Gontier*, du nom du Païsan qui en est le sujet.]

„ Soubs feuille verd, sur herbe delectable,
„ Sur ruy (8) bruyant, & sur claire fontaine,
„ Trouvay fichée une Borde (9) portable (10).
„ Là surmangeoient GONTIER & Dame HE-
„ LEINE
„ Fromage frais, Laict, Beure, Fromagée (11),
„ Creame, Maton (12), Prune, Noix, Pom-
„ me, Poire,
„ Cibor (13), Oignon, Escalogne (14),
„ froyée (15)
„ Sur Croulte grise, au gros Sel, pour mieulx
„ boire.
„ Au Groumme (16) burent: & Oisollons
„ harpoient (17),
„ Pour rebaudir (18), & le Dru, & la Drue,
„ (19),
„ Qui par amours depuis s'entrebaisoient,
„ Et Bouche & née, & polie & barbue.
„ Quand eurent prins des doux mets de na-
„ ture,
„ Tantôt GONTIER, hache au col, au bois
„ entre;

(6) La-Croix-du-Maine, Bibliotheque Françoise, pag. 381. *La-même, il dit la même chose de* Philippe de Victray, Evêque de Meaux, *& que leurs* Vers ont été mis en Latin par Nicolas de Clémangis; *ce qu'on va bientôt voir être vrai.*

(7) *ou* DE VITRY, *comme on l'a vu ci-dessus.*

(8) Ruisseau.

(9) Maison champêtre, maitairie, &c.

(10) Portative, *à la manière des Tentes.*

(11) *Espèce de* Flan *ou* Gateau, *où le* Fromage *domine.*

(12) Lait caillé *& en* Grumeaux.

(13) Ciboule.

(14) Eschalotte, *en Latin* Ascalonia.

(15) Ecrasée, *ou* broyée.

(16) *Espèce de* Gondole *ou de* Godet *de bois.*

(17) Petits Oiseaux chantoiant.

(18) Réjouir.

(19) le Gaillard & la Gaillarde.

„ Et Dame HELEINE, si mit toute sa cure,
„ (20)
„ A ce buër qui cœuvre dos & ventre (21).
„ J'ouïs GONTIER, en abbattant son arbre,
„ Dieu mercier de sa vie très sure:
„ *Ne sçai*, dit-il, *que sont Piliers de marbre*,
„ *Pommeaux luisans*, *Murs vestus de peincture.*
„ *Je n'ay paour de Trahison tissuë*
„ *Soubs beau semblant, ne qu'empoisonné soye*
„ *En Vaisseau d'or. Je n'ay la teste nuë*
„ *Devant Tyran, ne genoil qui se ploye.*
„ *Verge d'Huissier jamais ne me desboute;*
„ *Car jusques là ne me prend convoitise,*
„ *Ambition, ne lescherie gloute* (22).
„ *Labour me plait en joyeuse franchise.*
„ *J'aim' Dame* HELEINE, *& elle moi sans*
„ *faille* (23);
„ *Et c'est assez: De tombe n'avons cure* (24).
„ Lors dis, *Hélas! Serf de Cour* (25) *ne vaut*
„ *maille* (26);
„ *Mais*, FRANC-GONTIER *vaut en or*
„ *Gemme pure* (27)."

De Felicitate vitæ Rusticæ, *Latine*, *interprete* NICOLAO DE CLAMENGIIS.

„ Fronde super viridi locus est in gramine a-
„ mœno:
„ Illustrat nitidis illum fons limpidus undis;
„ Et de fonte fluens placido cum murmure ri-
„ vus
„ Hic Casa fixa fuit gestabilis: intus edebant
„ GONTERUS COMES, ac HELENE,
„ cum Lacte Butyrum,
„ Spumantis florem & Lactis, massamque co-
„ acti,
„ Caseolumque recens pressum, & cui Caseus
„ indit
„ Nomina, Mixturam agrestem. Non cerea
„ deerant
„ Pruna, Nuces variæ, Pyra styptica, dulcia
„ Mala,
„ Non oculis Cœpe infestum, non sectile Por-
„ rum,
„ Non alium in morem fricta Ascalonia, nigro
„ Pane super, Sale cum multo, sitis ut magis
„ urat:
„ Cortice fagineo Lympham de fonte biberunt.
„ Interea Volucres mellito gutture cantus
„ Desuper exercent varios, hilarantque beatos
„ Convivas. Hinc alterutrum grata oscula ferre
„ Mutuos egit amor. Prædulcia fercula post-
„ quam,
„ Naturæ quantum sat erat, libavit uterque,
„ Illico GONTERUS, collo pendente Bipenni,
„ Sylvarum secreta petit, Pinusque, comasque
„ Ilicis, & Platanos, ac celsi verticis Alnos,
„ Dejecturus humi. Festinat sedula Conjunx
„ Cannabeas vestes, quas neverat ipsa, lavare.
„ Et dum GONTERUS crebris domat ictibus
„ ornos,
„ Secura de pace sua sic Numina laudat:
„ *Nescio marmoreæ quid habent insigne Columnæ,*
„ *Fulgentesve Toli, Paries aut murice tinctus.*
„ *Non equidem metuo, ne me simulatus amator,*
„ *Proditor, aut nequam fallat sub vellere ovi-*
„ *no;*
„ *Nec mihi causa subest verear cur toxica tetra*
„ *Auratis bibere in Pateris. Non sæva Tyranni*
„ *Me vidit facies se coram poplite curvo,*
„ *Crinibus aut quicquam penitus rogitare retec-*
„ *tis.*
„ *Fila mihi Lachesis donec trahat aspera, num-*
„ *quam*
„ *Lictoris me Virga coercuet, haud ea mentem*
„ *Ambitio accendit; nec tantum immensa Cupido*
„ *Sol-*

(20) Son soin.

(21) Laver ses Chemises, ou en général son Linge.

(22) Friandise gourmande.

(23) Vraiment, sincérement.

(24) Souci ou inquiétude.

(25) Courtisan, Esclave de la grandeur.

(26) *Très petite* monnoie.

(27) Perle, ou Pierre précieuse enchassée en or.

lui mériteroit mieux la qualité de Poëte que les 32 Vers dont je viens de parler, & tou-

„ *Sollicitat, turpisve premit cultura Palati.*
„ *Me labor intus alit, cum libertate jocosa.*
„ *Ipse* HELENAM *sincerus amo, meque illa* „ *vicissim.*
„ *Hoc satis est: Pompas tumuli aspernamur ina-* „ *nes.*
„ Tales fundebat voces GONTERUS. Ut „ illas
„ Accepi, exclamo: *Haud servus valet aulicus* „ *essem;*
„ *Æquat sed liber Gemmam* GONTERUS *in* „ *auro.*"

„ *Combien est misérable la vie du Tyran, par* „ PIERRE D'ALLIAC, *Evêque de* „ *Cambray,* [*& depuis Cardinal,* (28)].

„ Ung Chasteau sçay, sur Roche espouvanta- „ ble,
„ En lieu venteux, sur Rive périlleuse.
„ Là vis Tyran, séant à haute Table,
„ En grand Palais, en Sale plantureuse,
„ Environné de Famille nombreuse
„ Pleine de fraud', d'envie, & de murmure;
„ Vuide de foi, d'amour, de paix joyeuse;
„ Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.
„ Viandes, Vins, avoit-il sans mesure,
„ Chairs & Poissons occis en mainte guise;
„ Sausses, Brouëts, de diverse teincture;
„ Et Entremets faits par art & divise.
„ Le mal (29) Glouton par-tout quette & „ advise,
„ Pour appetit trouver; & quiert (30) manière
„ Comment sa bouch', de lescherie esprise,
„ Son ventre emplit en bourse pautonière (31).
„ Mais, sac-à-sien (32), patente cimetière,
„ Sepulchre-à-vin, Corps bouffi, crasse Panse,
„ Pour tous ses biens en foy n'a lie chère, „ (33);
„ Car, ventre saoul n'a en faveur plaisance,
„ Ne le delit (34) jeu, ris, ne bal, ne danse;
„ Car, tant convoit, tant quiert, & tant de- „ sire,
„ Qu'en rien qu'il ayt n'a vraye suffisance.
„ Acquirer veut, ou Royaume, ou Empire;
„ Pour Avarice sent doloureux Martyre.
„ Trahison doute (35), en nully ne se fie.
„ Cœur a felon (36), enflé d'orgueil & d'ire,
„ Triste, pensif, plein de mélancolie.
„ Las! trop mieulx vaut de FRANC-GON- „ TIER la vie,
„ Sobre liesse, & nette povreté,
„ Que poursuivir, par orde gloutonnie,
„ Cour de Tyran, riche malheureté."

(28) *Divers Ecrivains lui ont donné ce nom* d'Alliac, *mais,* d'Ailly *est son vrai nom. Voyez la* Bibliothéque Françoise de La-Croix-du-Maine, *pag.* 381, *où il fait ce célèbre Personnage* de très noble & très ancienne Maison en Picardie: *mais* Launoi, *mieux instruit & plus croyable que lui, dit* de Parens ignobles à la vérité, mais très honnêtes Gens, & d'assez bon lieu. Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 467.

(29) Meschant, mauvais.

(30) Cherche.

(31) Aussi ouverte que celle d'un Pautonnier ou Péager.

(32) Sac-à-ordure.

(33) Joyeuse chère, vrai contentement.

(34) Delecte, réjouit.

(35) Redoute, craint.

(36) Faux, déloyal, traître.

„ *De Miseriis Vitæ Tyrannorum* [*& Aulico-* „ *rum.*] *Interprete* NICOLAO DE „ CLAMENGIIS.

„ Rupis in horrendæ Scopulis sedet edita Tur- „ ris,
„ Pervia nubiferis Austris, Boreæque sonanti,
„ Quam rapidus nimiumque minax præter fluit „ Amnis.
„ Ardua sunt illic opulenti Tecta Tyranni.
„ Aula est purpureis ornata Tapetibus: Auro
„ Atria tota micant, ut Midæ credere possis.
„ Hunc, dum sublimi mensa discumbit, obibat
„ Turba ministra, procax, livoris plena ve- „ neno;
„ Plena dolis, ac insidiis, & murmure cœco.
„ Nulla fides illis, non pax, aut fœdus amo- „ ris;
„ Pressa gravi sed Colla jugo, majora parandi
„ Ambitione: adeo cupidis nil parta videntur.
„ Vina, Dapesque, aderant numero sine: quod „ vehit Aër,
„ Quodque creat Pelagus, quod Tellus, sistitur „ illic.
„ Quæque suo condita modo Pulmenta, colore
„ Salsamenta simul vario, fucata micabant.
„ Undique perlustrat, vestigat cuncta, Gulo- „ sus,
„ Ut sibi quid sapiat de tanta mole ciborum;
„ Exquiritque vias, quibus ora accensa furenti
„ Ingluviem, ventremque avidum, seu dira Cha- „ rybdis,
„ Expleat. At saccus fœtus, sentinaque putris,
„ Corpus crassitie turgens, immane sepulchrum
„ Bacchi, inter lautas Epulas hilarescere nescit.
„ Nubila semper ei frons est, ac lumina torva.
„ Nil perdix aut pavo sapit, fastidit odorem.
„ Quid mireris? Adhuc hesterna obsonia ructat.
„ Non juvat hunc plausus, lususve, decensve „ chorea.
„ Nempe sitim rabidam, non, quod fert Ly- „ dia, sedat
„ Aurum; quotque Tagus volvit, quotque Her- „ mus, arenas.
„ Nil satis est: cupit imperio, regnove, potiri.
„ Torquetur curis mordacibus, æstuat inter
„ Spem dubiumque metum: non ulli fidit ami- „ co.
„ Nam neque amat pure quemquam, nec ama- „ tur ab ullo.
„ Proditione peti semper timet, atque venenis.
„ Fellea corda gerit, inflammatus & ira.
„ Anxius & tristis semper, nec mente quietus.
„ Eheu! GONTERI, quanto præstantior est „ sors,
„ Splendida pauperies, frenataque gaudia, tuta
„ Libertas, quam infame gulæ per dedecus „ aulam
„ Divitis infaustam sectari velle Tyranni!"

La plupart des Auteurs, qui ont parlé de cette pièce, n'ont point sçu que ce n'étoit qu'une Traduction Latine du François de PIERRE D'AILLY, & WHARTON, OLEARIUS le Fils, & probablement quelques autres, ne l'ont regardée que comme un simple *Fragment.* Voyez l'*Appendix ad Histor. Litterar. Scriptor. Ecclesiastic.* de CAVE, pag. 79, & la *Biblioth. Scriptor. Eccles.* d'OLEARIUS, Tom. II, pag. 19. On peut appliquer la même remarque à la *Felicitas Vitæ Rusticæ* du même CLAMENGIS.

Par occasion, je remarquerai, que, dans la *Bibliothéque des Romans*, pag. 37, on attribue à NICOLAS DE CLEMANGIS un Roman intitulé *Floridan & la belle Elinde, composé en Latin, traduit en François par* RASSE DE BRICHAMEL, & imprimé à la fin de la *Chronique du petit Jean de Saintré* d'*Edition de Paris*, *en* 1523. *in* 4, *& autres Editions*: mais, qu'il y a tout lieu de croire, que c'est une de ces Anecdotes si témérairement avancées par l'imprudent & peu judicieux Compilateur de cette *Bibliothéque*; vu que le célèbre & savant DE LAUNOI, qui a si soigneusement recherché, & si curieusement détaillé, les Ecrits de CLAMENGIS, ne fait absolument aucune mention de celui-là, qui ne paroit en effet nullement répondre aux études graves & solides de cet illustre & respectable Théologien.

Je remarquerai encore, que l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, & surtout la mesure des Vers de ces deux pièces Françoises, sont si nettes, si exactes, & si approchantes de notre Poësie moderne, quoi qu'écrites, l'une par Philippe de Vitry, mort dès 1361, & l'autre par Pierre d'Ailly, mort vers 1425, que, si Des-Préaux les avoit connuës, il est à croire qu'il leur auroit accordé, préférablement à Villon, la gloire d'avoir

touchant laquelle je raporterai ci-dessous quelques particularités assez curieuses (*B*). Je ne vois pas qu'aucun des Auteurs, que j'ai cités, ait connu son *Chappel des Fleurs de Lys* (*C*).

d'avoir sçu les premiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers (37).

Mr. Bayle en a donc parlé trop désobligeamment, en disant de Pierre d'Ailly, qu'*il se mêla même de rimailler en Langue vulgaire*: mais, on doit observer, qu'il n'en jugeoit ainsi que d'après La-Croix-du-Maine, qui n'en dit rien de précis & de positif.

(37) Des-Préaux, Art Poëtique, *Chant I, Vers 110.*

(*B*) *Je rapporterai, touchant ses* Métamorphoses d'Ovide en Vers François, *quelques particularités curieuses.*] L'Historien de l'Eglise de Meaux, qui ne paroit pas avoir eu la moindre connoissance des *Dicts de Franc-Gontier* de notre PHILIPPE DE VITRY, se contente de nous dire simplement, que cet „Evêque de Meaux traduisit en Vers François les *Métamorphoses d'Ovide*, par ordre de la Reine Jeanne de Bourbon, Epouse de Charles V, mais *qu*'on ne sait ce qu'est devenu cet Ouvrage; & que ce Prélat, *qui* s'étoit appliqué à la Poësie & à la Musique, avoit réüssi dans ces deux arts, autant qu'on pouvoit y réüssir dans ces tems-là (38).
Un fort mauvais Paraphraste des *Métamorphoses* d'OVIDE *en Vers François*, & qui s'étoit ridiculement imaginé *de faire d'Ovide une espèce de Prophète, qui, sous l'emblème de ses* Métamorphoses, *avoit tracé une partie des glorieuses Actions de Henri IV*: ce ridicule Paraphraste, dis-je, nommé CHARLES DE MASSAC, qui vient de nous être tiré de l'obscurité par Mr. l'Abbé GOUJET, nous apprend touchant PHILIPPE DE VITRY, que sa Traduction d'OVIDE *est une paraphrase & une moralité en petit Vers François*, que cet Evêque fit en obéïssant *à une Reine Jeanne* (39). *C'étoit*, ajoute Mr. GOUJET, *Jeanne de Bourbon*, Femme de Charles V, Roi de France (40): mais, je crois qu'il se trompe, aussi-bien que l'Historien de Meaux, que je viens de citer; vû que PHILIPPE DE VITRY, étant mort le 10. de Juin 1361, n'a pu recevoir pareil *ordre* de Jeanne de Bourbon, devenuë Reine seulement le 14. d'Avril 1364. J'aimerois donc mieux dire, que ce fut de Jeanne, Comtesse d'Auvergne, seconde Femme du Roi Jean, couronnée à Reims avec son Mari en 1350, & morte en 1360; ou, mieux encore, de Jeanne de Bourgogne, seconde Femme de Philippe de Valois, qui ne mourut qu'en 1348 (41). PHILIPPE DE VITRY aiant probablement achevé sa Traduction, ou Paraphrase Poëtique des *Métamorphoses d'*OVIDE, avant que d'être élevé à l'Episcopat. Quelques-uns prétendent qu'on en conserve le MS. à St. Victor de Paris; ce qu'il est surprenant que Thomas du Plessis n'ait point sçu.
Quoi qu'il en soit, THOMAS WALEYS, Dominicain Anglois, qui fit à-peu-près dans le même tems un *Commentaire Moral sur les Métamorphoses* d'OVIDE, qui commence burlesquement par un passage d'une des *Epitres de St. Paul à Timothée*, & où l'on voit avec un extrême étonnement un mélange indigeste & scandaleux de sacré & de profane, connoissoit bien la Traduction en Vers François de notre Evêque de Meaux, mais n'avoit jamais pu se la procurer (42).
COLARD MANSION, Imprimeur de Bruges, & Homme de quelque Littérature comme l'étoient alors assez ordinairement ceux de cette profession: ce MANSION, dis-je, qui traduisit en François & imprima *en cette Ville, en 1484, in folio*, cet Ouvrage de THOMAS WALEYS, connoissoit bien aussi la Traduction en Vers de PHILIPPE DE VITRY, & dit qu'elle avoit été faite à Rouën. C'est ce que nous apprennent les Pères QUETIF & ECHARD dans la belle & savante *Bibliothèque* de leur Ordre, dont le dernier a enrichi depuis quelques années la République des Lettres (43): mais, il y paroît, qu'ils n'ont pas plus connu le nom de son Auteur, que l'Historien de Meaux, & que l'Abbé GOUJET, n'ont connu ses *Dicts de Franc-Gontier*, ou que LA-CROIX-DU-MAINE n'a connu sa Traduction des *Métamorphoses* d'OVIDE. Ce dernier Bibliothécaire n'a pas même connu la Traduction de COLARD MANSION, quoi qu'imprimée: &, quelque chose de plus étonnant encore, le même Abbé GOUJET, traitant *ex professo* des Traductions d'OVIDE, n'a pas dit le moindre mot de celle-là.

(38) Toussaints du Plessis, Histoire de l'Eglise de Meaux, *Tom. I, pag. 238.*

(39) Massac, *cité par* Goujet, Bibliothéque Françoise, *Tom. VI, pag. 33.*

(40) Goujet, *là-même.*

(41) *Touchant toutes ces dates voyez l'Histoire de* l'Eglise de Meaux, *aux endroits cités ci-dessus, & l'Histoire Généalogique de la Maison de France, sous les Rois nommés dans le Texte.*

(42) Quetif & Echard, *ubi infra.*

(43) Quetif & Echard, Scriptores Ord. Prædicatorum recensiti, *Tom. I, pag. 598.*

(*C*) *Aucun des Auteurs que j'ai cités n'a connu son* Chappel des Fleurs de Lys.] Aussi ne se trouve-t-il indiqué, du moins que je sâche, que dans un Catalogue de Manuscrits nouvellement dressé, ou du moins imprimé, savoir le *Catalogus Manuscriptorum Regis Angliæ*, imprimé *à Londres, en 1734, in 4°*; & réproduit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova* de Dom BERNARD DE MONTFAUCON, publiée *à Paris, chez Briasson, en 1739, en 2 voll. in-folio*, depuis la page 626. jusqu'à 634°. Voici en quels termes cet Ouvrage s'y trouve page 633: „PHILIPPES DE VICTRAY, *Le Chappel des Fleurs de Lys.*" On ne marque point là, si cela est en vers ou en prose: mais, autant qu'il est permis de juger d'une pièce qu'on n'a point vuë, & qu'on ne connoît absolument que par son titre, c'est apparemment quelque panégirique du Roi de France, ou de la Nation Françoise, dont le titre revient à *La Couronne des Fleurs de Lis*, comme nous nous exprimerions aujourd'hui; *Chapeau* ou *Chapelet de Fleurs* aïant toujours été pris en ce sens dans nos anciens Ecrivains.

VOSSIUS (MATTHIEU) Fils du célèbre Philologue GERARD JEAN VOSSIUS, est né à Dordrecht en Hollande, & n'est guères connu que par une *Histoire* Latine *des Comtes de Hollande*, touchant laquelle la plupart des Ecrivains & des Bibliothécaires sont fort secs, aussi-bien que sur son Auteur (*A*). Comme il avoit laissé cet Ou-

(*A*) *Une* Histoire des Comtes de Hollande, *touchant laquelle les Ecrivains sont fort secs, aussi-bien que sur son Auteur.*] Touchant sa personne, ils ne nous disent rien de plus que ce que j'ai remarqué ci-dessus, sans nous marquer, ni le tems de sa naissance, ni le lieu de ses études, ni ses emplois, ni le tems & le lieu de sa mort. A ce dernier égard, la nouvelle & dernière Edition du *Dictionaire Historique de* MORERI, faite *à Amsterdam, en 1740, en 8 volumes, in folio*, remarque tout simplement, qu'il mourut en 1646: mais, comme cette Edition est extraordinairement fautive, sur-tout par raport aux dates, & qu'elle ne cite ici le témoignage d'aucun Auteur, je n'ose nullement compter sur sa déposition.
Quant à l'*Histoire des Comtes de Hollande*, VALERE ANDRE', KÖNIGIUS, & HOFFMAN, se contentent de l'intituler *Historia Comitum Hollandiæ*, sans en spécifier l'étenduë, ni en marquer aucune Edition. Le Moréri de 1740, dit, qu'elles s'étendent depuis l'an 859 jusqu'en 1299, & qu'elles ont été continuées jusqu'en 1432, & imprimées en 1635, in 4°. STRUVIUS, *Bibliothecæ Historicæ*, pag. 382, l'intitule mieux *Annales Hollandiæ & Zelandiæ*; ajoutant, que ces *Annales* s'étendent depuis l'an 859 jusqu'en 1432, & qu'elles ont été imprimées *à Amsterdam, en 1646, in 4°*. Le Père LE LONG, *Bibliothèque Historique de la France*, pag. 818, observe, qu'elles ont été réimprimées *à Amsterdam, en 1641—1646, in 4°*, & *à Middelbourg, en 1664, in 4°*. FOPPENS, *Bibliothecæ Belgicæ*, pag. 869, entre plus en détail, & nous dit, que ces *Annales* s'étendent depuis 859 jusqu'en 1432; que la I. & la II. Parties ont été imprimées *à Amsterdam, en 1642*, & la III. avec la IV,

Ouvrage imparfait, Isaäc Vossius son Frère l'acheva, quoi qu'assez peu Amateur de l'Histoire, & qu'il fût chargé d'écrire celle de Hollande, & qu'il reçût une pension pour cet effet (*B*). On trouvoit chez son Fils GERARD, Conseiller de la Cour de Zélande à Mid-

IV. *en* 1646, *in* 4° les unes & les autres; depuis *à Middelbourg*, *en* 1664; & puis de la Revision & avec une *Augmentation* d'ANTOINE BORREMANS, *à Amsterdam*, *en* 1680, *in* 4°.

Mais comme tout cela est encore assez peu net, j'observerai particuliérement ici, que les V premiers Livres de cet Ouvrage ont été premièrement imprimés *à Amsterdam*, *chez Blaeu*, *in* 4°, non *en* 1632, comme le dit mal PARS, *Indicis Batavici*, pag. 96, mais *en* 1635, comme il paroît par la Dédicace aux Etats de Hollande, qui n'est que du 16. *de Juin* 1635: que les deux premières Parties, & les deux suivantes, ont été réimprimées *à Amsterdam*, *chez le même Blaeu*, *en* 1642 & *en* 1646, *en 2 petits volumes*, *in* 4°: que ces IV Parties, qui font tout l'Ouvrage de MATTHIEU VOSSIUS, ne s'étendent que jusqu'en 1426: qu'ISAAC VOSSIUS, son Frère, y ajouta la fin de la IV., ou le XX. Livre, qui va jusqu'en 1432, & qui est particuliérement intitulé *Historia eorum quæ temporibus Jacobæ Bavarræ, ab anno* 1426, *usque ad Translationem Comitatus ad Burgundos, in Hollandia Zelandiaque gesta sunt, scripta ab* ISAACO VOSSIO: qu'aucun des Ecrivains, que je viens de citer, excepté Pars, n'a connu, ou du moins n'a parlé de ce morceau d'ISAAC VOSSIUS: que les IV Parties ont été réimprimées, non-seulement *à Middelbourg*, *en* 1664, *in* 4°, mais encore revuës & augmentées sous ce titre plus étendu: MATTHÆI VOSSII, *illustrium & præpotentium Ordinum Hollandiæ Historiographi, Annales Hollandiæ Zelandiæque, in quibus sexcentorum fere annorum Res gestæ continentur, a Theodorico I, ad translatum a Jacoba in Philippum Imperium; altera hac Editione ex ipsius* VOSSII *Autographo multis locis auctiores, & summariis ornati prodeunt, Cura* ANTONII BORREMANSII. *Amstelodami, apud Theod. Boom*, 1680, *in* 4°: qu'il paroît par-là, que l'*Augmentation de* BORREMANS dont parle ci-dessus FOPPENS, ne consiste qu'en de simples *Sommaires* ajoutés à l'Ouvrage: que ces *Annales* sont, non-seulement divisées en *Parties*, mais encore en *Livres*, dont l'Ouvrage particulier d'ISAAC VOSSIUS fait le XX. & dernier, chaque Partie renfermant cinq Livres: &, enfin, que ces mots par lesquels finit ce XX. Livre, *Ea Philippo rerum potiente, sequenti Volumine referentur*, en promettent une *Continuation* qui n'a jamais paru.

Ces ANNALES ont été traduites en Hollandois par le même ANTOINE BORREMANS, que quelques Auteurs, comme Moréri, Struvius, le Long, & Foppens, prénomment mal NICOLAS, & les autres comme le Long & Foppens le nomment mal DOREMANS: & elles ont été imprimées ainsi à *Middelbourg*, comme disent le Long, Foppens, Moréri, & Struvius; & *à Gorcum*, *en* 1677, *in* 4°. S'il en faut croire STRUVIUS, l'*Histoire des Comtes de Hollande*, imprimée *à la Haye*, *en* 1664, *in* 12°, est de même une Traduction Françoise des *Annales de* notre MATTHIEU VOSSIUS: mais, c'est ce qui n'a guères d'apparence, à moins qu'elles ne soient extrêmement abrégées; ce qu'on ne sauroit décider qu'en les conférant avec l'Original.

(*B*) *Isaac Vossius . . . . n'étoit guères Amateur de* l'Histoire, *quoi qu'il se fût chargé d'écrire celle* de Hollande, *& qu'il reçût une pension pour cet effet.*] La première de ces circonstances est affirmée, non-seulement par Moréry, mais même par le dernier Bibliothécaire des Païs-Bas, qui s'exprime en ces termes: *Exempto e vivis Parente* [Gerardo Joanne Vossio] *anno* 1649, *Amstelodamensis Respublica Isaacum Filium, oblata cum ampliore honorario Historiarum Professione publica, sibi addicere tentavit; at frustra: præferebat is dulces Musæi sui latebras publico Athenæo* (1). Mais, la seconde est si peu connuë, & inférée dans un Livre où l'on s'aviseroit si peu de l'aller chercher, que je crois faire grand plaisir aux Lecteurs en la transcrivant ici. „ Permettez moi, „ Monsieur," dit le célèbre Conrad van Beuningen au fameux Jean de Witt, „ d'implorer votre „ protection, & par votre moyen celle de Mrs les „ Conseillers-Députés, dans une affaire, qui ne „ me touche pas moins, que si ma fortune entière en dépendoit, puisqu'il s'agit d'un de mes „ Amis, à qui l'on porte des coups que je ressens, l'aimant comme moi-même. Mr. *Vossius* vous aura sans-doute dit ce que Mrs. les „ Conseillers-Députés lui ont fait insinuer. Si „ l'on n'a en vue, que de l'obliger à donner son „ tems à écrire l'*Histoire* dont il est chargé, plutôt que de l'employer à des recherches capables „ de contenter la curiosité des Savans, on doit „ être persuadé, qu'il est prêt à satisfaire aux desirs des Conseillers-Députés: mais, si l'on n'a „ envie que de lui faire sentir, qu'on veut le priver de l'honoraire qui lui a été accordé, après „ qu'il a employé quarante années depuis son enfance à une étude assiduë, & qu'il a dépensé „ le plus clair de son bien à amasser une Bibliothéque curieuse, remplie de Manuscrits & d'autres Livres; en considération de son mérite personnel, & de celui de son Père & de ses Frères, & pour aucune autre raison; il me semble, „ que l'on n'a guères raison de traiter avec tant „ de dureté cet unique reste d'une Famille si célèbre dans la République des Lettres (2); & „ qu'on ne doit pas deshonnorer un Homme à „ qui des Rois & des Reines ont fait sentir leurs „ libéralités, sans en avoir été sollicités, en lui „ ôtant celle qu'il reçoit de sa Patrie. Il n'y a „ point de Païs, qui ne regarde comme un avantage glorieux d'avoir produit quelque Savant célèbre. C'est une gloire, qu'on ne peut disputer „ à mon Ami; & je me flatte, qu'il lui suffira, „ que vous vous déclariez en sa faveur. Je vous „ en prie dans les termes les plus forts; & je vous „ prie de me croire, &c."

Cette *Lettre* si pressante est dattée *de Paris le* 28. *de Janvier* 1667: & voici la réponse qu'y fit le Pensionnaire de Witt *le* 3. *de Février* suivant.

„ Il me semble que l'affaire de Mr. *Vossius* ne „ doit aucunement l'inquiéter; puisque toute cette „ allarme, qu'on lui a donnée, se réduit à lui recommander sérieusement d'achever l'Ouvrage „ pour lequel l'Etat lui paye une pension. Mais, „ comme il a allégué pour excuse, qu'il n'avoit „ pu avoir accès aux Regitres & aux Archives, „ pour en tirer les lumières nécessaires, LL. NN. PP. ont pris une résolution, qui enjoint à „ Mr le Sécrétaire van Beaumont, comme Garde des Chartres, & à moi, comme Conseiller-Pensionnaire, de lui fournir tout ce qui est en „ notre pouvoir dont il peut avoir besoin. J'espère, qu'après cela, il satisfera à l'attente des „ Etats. Autrement, il court risque de perdre la „ faveur des Régens, & d'en être blamé; ce qui „ ne manqueroit pas de donner atteinte à sa réputation & à ses intérêts. Je finis en vous assurant que je suis, &c. (3)."

Il paroît bien positivement par ces deux *Lettres*, non-seulement qu'*Isaac Vossius* étoit alors revêtu de l'emploi d'*Historiographe* de la République, ce qu'aucun de ses Historiens ci-dessus cités ne paroît avoir connu; mais même, que persistant dans son dégout & son inaction pour l'Histoire, & ne produisant aucune preuve de son travail, il ne laissoit pourtant pas de vouloir conserver sa pension, ce que Mrs. les Conseillers-Députés lui firent comprendre qu'ils ne trouvoient nullement à leur gré. Ils effectuèrent apparemment leur menace; car, dans ce grand nombre d'Ouvrages, que lui donne le dernier Bibliothécaire des Païs-Bas, on n'en voit aucun qui ait le moindre raport au but de cette pension si chérie. En ce cas, il fut moins heureux, que Boileau, Racine, & Pélisson, qui jouïrent tranquillement, jusqu'à leur mort, des pensions qu'on leur avoit accordées pour la composition de l'*Histoire de Louis XIV*, dont on n'a pourtant jamais vu le moindre lambeau. Ils connoissoient sans-doute cette sage maxime de l'*Ecclésiastique*, XI, 30, *Ante mortem ne laudes quemquam:* & peut-être n'ignoroient-ils pas, que „ c'est badinerie d'écrire l'*Eloge* d'un Roi „ pendant qu'il est vivant, & folie d'écrire la *Vie* „ d'un

(1) Foppens Bibliotheca Belgica, pag. 777.

(2) Van Beuningen *n'étoit pas bien instruit, puisque, comme on le va voir dans la Remarque suivante, il restoit encore alors un Fils de notre* Matthieu Vossius.

(3) Lettres & Négociations entre Jean de Witt & les Plénipotentiaires des Provinces-Unies aux diverses Cours de l'Europe, *Tom. IV*, *pag.* 21 — 24.

Middelbourg, entre quantité de Fragmens Hiſtoriques de ſa façon, quelques Ecrits presque achevés, qu'on ſe propoſoit de donner au public (*C*).

„ d'un Prince, lorsque la mémoire en eſt encore „ toute fraiſche ; parce qu'en diſant les choſes au „ vrai comme elles ſe ſont paſſées, il eſt beſoin „ d'offenſer pluſieurs Perſonnes qui vivent (4)." S'il étoit prudent de ne point travailler à un Ouvrage où ils ne pouvoient pas dire la vérité, il n'étoit guères généreux de recevoir le payement d'un Ouvrage auquel on étoit bien réſolu de ne point travailler ; & leur procédé eſt encore plus condamnable que celui de Voſſius, que ſon unique penchant pour les Belles-Lettres, détournoit de l'application à l'Hiſtoire.

(4) Perroniana, pag. 312.

(*C*) *Entre quantité de Fragmens Hiſtoriques, il avoit laiſſé quelques Ecrits presque achevés, qu'on ſe propoſoit de donner au public.*] C'eſt ce que prouvera ſuffiſamment le paſſage ſuivant, de la *Préface* de BORREMANS ſur ſes *Annales*. „ Vidimus „ nuper apud Filium ipſius GERARDUM VOSSIUM, Virum ampliſſimum, & in curia Flandrica, quæ Medioburgi eſt, Senatorem, multa „ præclarorum Operùm (MATTHÆI VOSSII) „ Fragmenta, & quaſi Sylvam collectam, unde „ Patriam Hiſtoriam conderet. Inter cœtera me „ capiebat Opuſculum *De Statu Reipublicæ Batavæ, curante Imperio Romano*, quod videbatur „ mihi pene ad finem perductum. Porro præſtantiſſimum illud opus eſt atque longe utiliſſimum, „ quod *pro libertate* compoſuit, aliquando, uti „ ſpero, egregio publico edendum, & ab omnibus „ libertatis amantibus legendum." Je n'ai point appris que rien de cela ait été publié.

UTINO (LEONARD DE). Voyez LEONARD de Utino ou d'Udine.

W E I

W.

EIDENFELD (Jean Seger), Philosophe Hermétique, Auteur d'un Ouvrage Latin d'Alchimie, dont les Chercheurs de Pierre Philosophale font un cas extraordinaire, & dont je donnerai ci-dessous le titre & la notice (*A*). Comme, ni les *Journalistes*, ni les *Bibliothécaires de Médecine*, ni même l'*Historien* particulier *de la Philosophie Hermétique*, ne font absolument aucune mention, ni de sa Patrie, ni de sa Profession, ni d'aucune autre circonstance de sa Vie, je croirois facilement, que ce pourroit être un *Pseudonyme*, ainsi que le sont très souvent les Ecrivains Alchimistes, à qui il semble par-là rester quelque espéce de honte de s'amuser vainement ainsi à une Science si futile & si généralement décriée. Cependant, aucun des *Historiens des Pseudonymes* ne mettant cet Auteur en leur rang, je me garderai bien de rien décider à cet égard.

(*A*) *Je donnerai ci-dessous le titre & la notice de son Ouvrage.*] Voici ce titre, tel que je le trouve dans un des meilleurs Bibliothécaires, Johannis Segeri Weidenfeld *de Secretis Adeptorum, sive de Usu Vini Lulliani Libri IV, Opus Practicum per Concordantias Philosophorum inter se discrepantium, tam ex antiquis quam ex modernis Philosophiæ Adeptæ Patribus mutuo conciliatis, summo Studio collectum, & novissima concinne Methodo ita digestum, ut vel Tyrones possint discernere Vegetabilium, Mineralium, Animalium, Præparationes suppositias sophisticasve a veris, sive pro Re Medica, sive Metallica, atque sic cavere sibi a vagabundis Deceptoribus, & suarum pecuniarum dilapidatione.* Voilà, certes, de magnifiques promesses: & Dieu sçait si elles ne sont pas aussi illusoires que toutes les précédentes, & si ce n'est pas pour plus surement *decevoir* les Idiots, que ce nouvel & si charitable Auteur affecte tant de zèle & de bonne-foi pour préserver de tromperie les Amateurs de la Science secrette. Quoi qu'il en soit, son Ouvrage a premièrement été imprimé *à Londres, chez Hils, en* 1684, *in* 4°, & puis contrefait tout aussitôt *à Hambourg, chez Gothofredus Schultzius, en* 1685, *in* 12°.

Quoique le *titre*, qu'on vient de lire, promette *IV Livres*, le Volume n'en donne néanmoins que le *I*, dans lequel on propose à la vérité *le précis des III* autres; & où l'on semble même en faire espérer *un V*, touchant ce *Vinum Lullianum*, qui n'est point expliqué dans les précédens: mais, je ne saurois dire si cette espèce de promesse a jamais été acquittée, ou non.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce *I. Livre*, tel que je viens de le détailler, est le seul & unique Ouvrage, que donnent à cet Auteur, non seulement les Journalistes que j'indiquerai ci-dessous, mais encore les Bibliothécaires de Médecine, tels que Mercklin, Manget, Beughem, & même l'*Historien* particulier *de la Philosophie Hermétique*. Ce qu'en dit ce dernier se réduit presque à rien (1): mais on en trouve un extrait assez avantageux dans le *Journal des Sçavans* du 28. de Mai 1685, & un autre plus détaillé & plus intéressant dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia* du mois de Février de la même année, pages 87—89.

Une autre raison, qui prouve, que l'*Opus Theoreticum*, que quelques-uns lui attribuent, n'existe point, & ne doit pas même exister, est, m'ont affirmé quelques Connoisseurs & Médecins, que Mrs. les Adeptes ne donnent jamais que des *Ouvrages de Pratique*, par la grande raison que toute leur profession consiste en exercice continuel, & en expériences très souvent tentées & réitérées.

Voilà en peu de mots tout ce que j'ai pu rassembler touchant ce Livre & son Auteur, dont les Bibliographes, tant généraux que particuliers, ne nous disent absolument rien autre chose.

(1) *Voyez* son Histoire de la Philosophie Hermétique, *Tom. III, pag.* 318.

WIRT, ou CAUPO, c'est-à-dire HOTELIER, ou AUBERGISTE, (Wigand), Religieux de l'Ordre de St. Dominique, & Ecrivain, de la fin du XV. Siècle, & du commencement du XVI. Il étoit Allemand de naissance, & Elève de la Maison de cet Ordre à Francfort, dont il devint enfin le Supérieur (*a*). Il y fut Lecteur en Théologie; &, s'il en faut croire ses Confrères, ce fut un savant Homme, & un Prédicateur éloquent (*b*). Ce qu'il y a de bien certain c'est que c'étoit non-seulement un Génie violent, & un dangereux Persécuteur, comme il ne parut que trop par ses Ecrits contre l'infortuné Jean de Wesel (*A*), & contre les célèbres Trithe-

(*a*) *Prædicatores .... in Francofurt.... habent Principalem apud eos, qui vocatur* WIGANDUS. Epistolæ Obscurorum Virorum, *ut infra*, Citation (8) & (9).

(*b*) *Sacræ Theologiæ Lector eruditus, & Concionator facundus.* Quetif & Echard, Scriptores Ordinis Præd. recensiti, *Tom. II, pag.* 18.

(*A*) *Il écrivit contre l'infortuné Jean de Wesel.*] Le Livre, qu'il fit contre lui est intitulé Wigandi Wirt, *Fratris Ordinis Prædicatorum, Dialogus Apologeticus contra Wesalianicam Perfidiam, atque Ordinis Prædicatorum Persecutores*, & a été imprimé *à Oppenheim, sans date, in* 4° (1): & comme Jean de Wesel, désigné dans ce titre, fut condamné comme Hérétique à Mayence dès 1479, ses Ecrits brulés en sa présence, & lui renfermé chez les Augustins où il mourut peu de tems après, il se pourroit bien, que cette Piéce de son Procès eut été imprimée dès lors, aussi-bien que les deux suivantes: I. *Paradoxa aliquot Dogmata* Johannis de Wesalia, *Sacrarum Litterarum Doctoris, ac Concionatoris Wormaciensis, ex ipsius ore apud Wormaciam concionantis per MM. Gerardum Elten de Colonia, & Jacobum Sprenger, Inquisitores, Ordinis Prædicatorum, excerpta & damnata*; & II. *Examen Magistrale ac Theologicale Doctoris Johannis de Wesalia, Concionatoris Wormaciensis, Præsidentibus Magistris nostris Hereticæ Pravitatis Inquisitoribus, MM. NN. Gerardo Elten & Jacobo Sprenger, de Ordine Prædicatorum*: imprimées *à Mayence*, probablement *chez Pierre Echeffher, en* 1479, *in folio*; & réimprimées depuis dans les deux Editions du *Fasciculus Rerum expetendarum ac fugiendarum* d'Ortuinus Gratius, de 1535, & de 1690. Quoi qu'il en soit, ce fut probablement à l'occasion de cette affaire de Jean de Wesel, que Thierry d'Isembourg, Archevêque de Mayence, fut obligé de réprimer à Francfort le vain babil & l'insolence excessive de Wigand Wirt, & d'user de violentes menaces envers ces Faiseurs de Miracles ses Confrères, dont Berne fit enfin si bonne justice (2). Ce *Dialogue* n'a nullement été connu des Bibliothécaires des Dominicains, non plus

(1) J. G. Schelhornii Amœnitates Litterariæ, *Tom. I, pag.* 15.

(2) *Videtur vero & ipsius esse Archiepiscopus, qui tumidum, dicacem, & contumeliosum Concionatorem* WIGANDUM *quendam Francofurti coercuit, quinquaginta* ... *& vaticiniis illis, quos anno postmodum* 1509 *Bernæ combussit*, ... *Mirabiliaris* ..... *formidat fuisse traditor.* Nic. Serarii Rerum Moguntiacarum *Libr. V, pag.* 177.

thème (*B*), Brandt (*C*), & Reuchlin (*D*), mais même un Intrigant & un Imposteur; puisque ce fut lui qui commença, & imagina peut-être, cette affreuse & détestable Impos-

plus que de Mr. Bayle, quoi qu'ils ayent bien connu ce Procès de Jean de Wesel.

Au reste, il est assez surprenant, & c'est ce je remarquerai ici par occasion, que divers Auteurs de réputation confondent inconsidérément ce *Jean de Wesel*, avec *Jean Wessel ou Basile Gansfort de Groningue*, son Ami. Voici ceux d'entre eux, qui me sont tombés sous la main. César-Egasse du Boulay, *Historiæ Universitatis Parisiensis*, Tom. V, pag. 918. Jean Henri Hottinger, *Historiæ Ecclesiasticæ Novi Testamenti* Part. IV, pag. 53, où il le nomme *Johannes de Wesalia Groningensis*, ce qui forme une contradiction manifeste; & pag. 72, où il l'appelle *Johannes de Wesalia Erafordiensis*, ce qui en fait une autre. Wharton, *Appendicis ad Cave*, pag. 125, est dans le même cas, & paroît n'avoir pas même connu Jean de Wesel. Louïs Ellies du Pin, *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*, XV. Siècle, pag. 359 & 360, n'est pas plus exact: non-seulement il ne fait de ces deux Auteurs qu'un seul Article, mais il affirme expressément de plus, que c'est réellement le même. Paul Fréher fait encore pis: car, après avoir assez passablement compilé l'Article de *Joannes Wesselus Gansfortius*, page 1431 de son *Theatrum Virorum Eruditione clarorum*, il ajoute imprudemment *Moguntiæ ab Inquisitoribus damnatus est Hereticæ Pravitatis*, & il lui impute étourdiment une hérésie aussi ridicule que peu vraisemblable; savoir, que St. Pierre, Pêcheur de Protession, n'imagina & n'introduisit le jeûne, que pour mieux débiter son poisson. Si l'on veut être instruit de ses véritables sentimens, il faut recourir aux II Pièces de son Procès, que j'ai indiquées ci-dessus, ou à ce qui en a été inséré dans les *Lectiones memorabiles & reconditæ* de JEAN WOLFIUS, Tom. I, col. 875, où on le verra fort plaint par Jean Keiserbans, D. Engeling, Jacques Wimpheling, en un mot par les plus honnêtes gens & les plus éclairés de ce tems-là. Deckher, dans son petit traité *de Scriptis adespotis*, pag. 96 & 97, confond & réünit de même ces deux amis: pendant que, d'un autre côté, HYDE, *Catalogi Bibliothecæ Bodleianæ* pag. 252 & 377, fait deux différens Personnages, & peut-être même trois, du seul *Wessel de Groningue*.

(*B*) . . . . *Contre Trithème.*] La dispute, qu'il eut avec ce savant Bénédictin, rouloit sur l'immaculée Conception de la Vierge Marie, & s'émût à l'occasion d'un Livre de cet illustre Abbé, intitulé JOHANNIS TRITHEMII *Tractatus perquam utilis de Laudibus Sanctæ Matris Annæ*, imprimé *à Leipsic, chez Melchior Lotter, en* 1494, *in* 4°, & dans le VII, Chapitre duquel il avoit fortement relevé cette prétendue immaculation. WIGAND WIRT, suivant le sentiment particulier, de son Ordre, y opposa d'abord un *Dialogus Apologeticus adversus Trithemium de Conceptione B. Mariæ Virginis*, imprimé *à Oppenheim, en* 1494, *in* 4°, (3), & dans lequel il se répandit en invectives & fausses imputations tout-à-fait destituées de fondement. Cette dispute produisit divers autres Ecrits, tant de la part de Trithème, que de celle de Wirt ou Caupo, dont le résultat fut enfin, que celui-ci fut obligé, non seulement de se retracter, mais même de donner satisfaction à l'autre touchant les injures grossières dont il avoit usé envers lui: &, pour s'en procurer une connoissance plus complette, on ne sauroit mieux faire que de lire le passage suivant de Trithème.

(3) Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, *Tom. II*, *pag.* 11.

„ Hujus occasione" (*scilicet Capitis VII*, Tractatus Trithemii de Laudibus S. Matris Annæ,) „ surrexit quidam de Ordine Prædicatorum, WIGANDUS CAUPONIS nomine, Prædicator Conventus Franckfordiensis, homo quidem satis doctus, sed temerarius nimium & superbus. Opus, quantum ad puritatem Conceptionis pertinet, impugnare voluit; Litteras contra Trithemium, occultato scribentis nomine sub Fratris *Pensantis-Manus* vocabulo, per Nuncium incertum ad illum misit, & quasi male de Conceptione scripserit, satis tumide increpavit. Cui Trithemius hæc verba rescripsit: *Ægre ferrem convicia tua, & opprobria, Lector innominate, nisi te gravi morbo animi laborare intelligerem, quem usque adeo in te prævaluisse cernitur, ut experientia Medicorum Principis Æsculapii necessaria ad tui curam videatur.* In fine autem Epistolam sic conclusit. *Si Religiosus es, si Fraternæ Charitatis Amator, à conviciis & maledictis te modo cohibere non negligas, neque in tua prudentia contra immaculatam Dei Genitricem temere confidas. Nisi hoc feceris, erit tempus, quo scripta tua irrisione dignissima in Caput tuum rejecta dolebis.* Cum his litteris, & aliis lectionibus Trithemius misit Virum quemdam & eruditum ad Francofordiam (erat autem in Adventu Domini,) qui apud Prædicatores exploraret subtiliter quis esset ille Frater *Pensant-Manus* (4). Is, cum illò venisset, industria usus, comperit esse præfatum Lectorem WIGANDUM CAUPONIS. Hoc cum ad Trithemium retulisset, ortum est inter eos bellum, quod ferme per biennium inter eos duravit. Mox enim adversus Wigandum plures Viri doctissimi, Defensores Marianæ Puritatis, metro scripserunt & prosa, Librum Trithemii, & sensum ejus de Conceptione Virginis purissima defensantes." Selon Vossius, *de Historicis Latinis* pag. 573, Jean Palozonydorus, ou d'Onde-Watter, Carme de Malines, fut un de ces Défenseurs de Trithème contre Wirt ou Caupo: &, selon toutes les apparences, l'Ouvrage, qu'il a en vue, est le Traité *de Puritate Conceptionis B. Mariæ* de cet Auteur, que Valere André & J. F. Foppens lui donnent sans en noter l'édition, & que Fr. Sweert double peut-être, tant sous ce même titre, que sous celui de *contra Wigandum pro Trithemio*, dont il n'indique pas plus l'impression. Peut-être aussi est-ce un Ouvrage différent, dont les deux autres ne parlent point, ce qui leur arrive quelque-fois. „ Biennio tandem elapso" *continue Trithème* „ Concordia inter Trithemium & Wigandum facta est, per Rectorem Universitatis Coloniensis Udalricum Kretwys de Eslingen, Doctorem S. Theologiæ famosissimum, Majoris Ecclesiæ Coloniensis Canonicum, ac Archiepiscopi Consiliarium; ac per Thomam de Scotia, & alios, Sacræ Theologiæ Doctores: ita quod Wigandus opinionem suam, contrariam purissimæ Conceptioni Mariæ, & Trithemii Opusculo, abjuravit, veniamque temeritatis suæ petere ab ipso Trithemio compulsus fuit; & quod, remissis injuriis omnibus, alter in alterum a modo invectionem non scriberet. Nihilominus Prædicatores postea in Curia Romana sub Alexandro VI. Papa, contra Trithemium impetrare, aut subdole laborare, conati sunt; sed nihil profecerunt. Habebat enim Abbas Trithemius sibi constantissime adhærentes Universitatem Parisiensem, Coloniensem, Tubingensem, totum Ordinem Carmelitarum, Ordinem Minorum, sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ majorem Cœtum Cardinalium, Archiepiscopos, Episcopos, & Principes multos, & pœne omnem in Germania Clerum, ac Viros doctos & eruditos innumerabiles (5)."

(4) Baillet, *Auteurs déguisés*, *pag.* 335, *note bien ce Masque; mais, il ne nous apprend point à quel Ouvrage il fut employé, & c'est un défaut trop fréquent dans son Livre.*

(5) Trithemius, *in* Chronico Spanhemiense, *ad annum* 1494.

Les Auteurs des *Epistolæ Obscurorum Virorum* n'ont point oublié ce fait, sans néanmoins parler de Trithème. *Doctor* WIGANDUS WIRT, *Ordinis Prædicatorum*, font-ils dire à un de leurs prétendus Hommes obscurs, *similiter est infamis. Ipse composuit Librum, quo Beata Virgo est concepta in peccato originali, & fecerat magnam seditionem cum Prædicationibus suis. Et ergo fuit coactus revocare Verba & Scripta sua Heidelbergæ, quod egomet audivi & vidi* (6): ce qu'ils ont eu tort d'appliquer aussi à son Livre contre Jean de Wesel, en ces termes, pag. 134, *Libellum de Wesalio . . . postea in Heydelberga revocavit, cassavit, extirpavit, & annulavit*; car, personne ne s'intéressa pour Jean de Wesel, comme pour Trithème, quoique sa cause fût infiniment plus raisonnable.

(6) Epistolæ Obscurorum Virorum, *pag.* 185, *Editionis Francofurtensis anné* 1643.

Abraham Bzovius, Dominicain, a aussi parlé assez au long de cette dispute sous l'année 1502, de ses *Annales Ecclesiastici*; & peut-être y trouve-

posture de Berne, qui fit essuïer tant de persécutions & de souffrances au malheureux Jetser, & qui couta enfin la vie à quatre de ses Confrères (*E*). Les derniers Bi-

veroit-on quelques particularités nouvelles touchant notre *Campo*. Quoi qu'il en soit, l'on étoit alors si rebattu de cette bizarre controverse, qu'on s'en mocquoit publiquement jusques dans les Vaudevilles & les Livres du tems : témoin la *Prognostication nouvelle & joyeuse pour trois jours après jamais, composée en Rime Françoise par* TUBAL HOLOFERNE, imprimée *à Paris en* 1478, & dans laquelle du Verdier remarque, que, „ voulant parler de la dispute & contention, qui „ lors estoit entre les Cordeliers & Jacopins sur „ la Conception de la sacrée Vierge, l'Autheur „ dit,

„ *Les Carmes & les Augustins*
„ *Iront nuit & jour au pourchas:*
„ *Les Cordeliers & Jacopins*
„ *S'aimeront comme Chiens & Chats* (7)."

(7) Du Verdier, Bibliotheque Françoise, pag. 1185.

(*C*) . . . . *Contre Brandt.*] C'est-à-dire Sébastien Brandt, ou Titio, Professeur en l'un & l'autre Droit à Strasbourg, & célèbre par quantité d'Ouvrages estimés. Celui, que Wirt écrivit contre lui, est intitulé *Tractatus de Conceptione B. Mariæ Virginis, Versibus Elegiacis, adversus Sebastianum Brandt*, imprimé *à Strasbourg, en* 1503, *in* 4°, & commence par ce Vers,

Brandt nimium insontes cornuta fronte lacessis (8).

(8) Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti, Tom. II, pag. 13.

(*D*) . . . . *Et contre Reuchlin.*] Si l'on peut compter sur les plaisanteries des *Epistolæ Obscurorum Virorum*, ce fut lui qui lacha contre ce célèbre Restaurateur des Belles-Lettres en Allemagne le *Sturm-Glock*, publiée sous le nom de l'Ex-Juif Pfefferkorn; & c'est ce qu'on peut voir en ce peu de mots, qu'on auroit pu étendre un peu davantage. *Sic potestis scire quales sunt Inimici Joannis Reuchlin . . . . Deinde habent alium, de quo bene audivistis, Doctorem* WIGANDUM WIRT, *Ordinis Prædicatorum, qui similiter est infamis . . . . . Fecit unum Libellum* (contra Reuchlinum,) *qui vocatur* Die Sturm-Glock: *& ipse non fuit tam audax quod scriberet suum nomen, sed misit Joanni Pfefferkorn suum nomen scribere, ut daret sibi medium lucrum, &c.* (9). Le but, qu'on se proposoit dans cet Ouvrage ainsi attribué à Wigand Wirt, étoit d'exposer l'origine de la dispute entre Reuchlin & ses adversaires, de proposer le mandement de l'Empereur contre la Publication de ses Ouvrages, de prouver qu'il en avoit injustement appellé de Hochstraat au Souverain Pontife, de décrier la sentence de Spire favorable à Reuchlin, de faire valoir au contraire celle de Paris qui lui étoit desavantageuse, & enfin de se plaindre amérement des prétendues calomnies, dont on soutient aussi impudemment que faussement d'avoir été chargé par Reuchlin (10).

(9) Epistola Obscurorum Virorum, pag. 185, & 134.

(10) Jo. Henr. Maji Vita Jo. Reuchlini, pag. 422, 423.

Le titre de ce Livre en Allemand est *Sturm* JOHANSEN PFEFFERKORN *über und wieder die drülosen Jüden, &c. . . . . Sturm über einen alten Sünder* Johann Reuchlin, *Zrneiger der falschen Jüden, &c. . .*; c'est-à-dire en François, *Tocsin de* JEAN PFEFFERKORN *contre les perfides Juifs, Contempteurs du Corps de Christ & de ses Membres. Tocsin contre un vieux Pécheur*, Jean Reuchlin, *Fauteur des traitres Juifs & de leur Secte, pris sur le fait & convaincu par son* Oculare Speculum, *publiquement & justement dénoncé, réfuté, condamné, & brulé à Cologne, par ordre de sa Majesté Impériale, & de l'avis de quatre Académies & du Chef des Inquisiteurs; laquelle sentence est actuellement confirmée par la révérendissime & très illustre Université de Paris :* &, au-dessous, se voit une Cloche gravée en cuivre, avec ce mot STURM-GLOCK, c'est-à-dire LA CLOCHE DU TOCSIN. Le même Majus, qui me fournit ce titre Allemand, ne marque, ni l'édition, ni la forme, de cet Ouvrage.

(*E*) *Ce fut lui qui commença . . . l'affreuse & détestable Imposture de Berne, . . . qui couta enfin la vie à quatre de ses Confrères.*] C'est ce que les Auteurs des *Epistolæ Obscurorum Virorum* n'ont fait qu'indiquer en passant, en ces termes : WIGANDUS (WIRT) *ille est Caput omnium nequitiarum, & ipse incepit illam Heresem in Berna* (11). Mais, les autres relations de cette odieuse affaire font clairement connoître, que ce fut ce génie hargneux, impatient, & intraitable, que lui attribuent ci-dessus Trithème & & Serarius, qui en fit naitre imprudemment la principale occasion. On a diverses relations de cette odieuse imposture, & deux entre autres de la même année de l'exécution des Coupables; sçavoir :

(11) Epistolæ Obscurorum Virorum, pag. 134.

I. *History fon den fier Ketzeren Prediger Ordens der Observanz zu Bern in Schweyzer-Landt verbrant in dem Yar nach Christi Geburt M. CCCCC. IX. uf den nachsten Donnersstag nach Pfingsten, mit vil schonen Figurlin, und lieblichen Reym-Sprüchen, neverlich getentsch.* C'est un *in* 4°, où il n'y a aucune indication d'édition, & cela finit par ces trois Vers :

Der diss Büchlein hat drucken lon
Der hats Marie zu Eren gethon,
Er Hofft von ir den ewigen Lon.

Dans un autre exemplaire, cela étoit suivi d'un *Kurtzer Begrif unbilliger Frevel-Handlung Hochstrats, Murnars, Doctor Jesus und ihrer Anhanger wider den Christlichen D. Martin Luther, von alle Leibhaber Evangelischer Lehre, cum Præfatione ad Senatum Bernensem.* Cela est de même sans date, & sans aucune indication d'édition.

II. *Defensorium impiæ Falsitatis à quibusdam Pseudo-Patribus Ordinis Prædicatorum excogitatum, principaliter contra mundissimam super benedictæ Virginis Mariæ Conceptionem : cum Insertione Actorum in Berna sub annis Christi Millesimo quingentesimo septimo, octavo, & nono usque ad ultimam Maii, qua Die quatuor ejusdem Falsitatis Architecti Igne deleti sunt.* C'est un *in* 4°, à la fin du quel on lit simplement : *Finis Defensorii impiæ Falsitatis quorumdam Pseudo-Patrum Ordinis Prædicatorum &c.*, mais de ces diverses relations, la plus autentique est celle que le Docteur Burnet assure avoir exactement tirée du Procès original qu'on en conserve dans les Archives de Berne même : &, par cette raison, quoi qu'assez incongrûment traduite en François, je la mettrai ici selon cette Traduction, préférablement aux autres relations que j'aurois pu choisir.

„ Les Siècles (12), qui précédèrent la Réformation, & qui furent, comme chacun sçait, „ des Siècles de ténèbres, avoient donné à l'Eglise plusieurs ordres de Religieux, entre lesquels il y en avoit deux sur tout, savoir les „ Dominicains & les Franciscains, qui se faisoient distinguer, tant par l'estime qu'ils avoient „ aquise dans le monde, que par leur mutuelle „ jalousie entr'eux. Les premiers avoient l'avantage du savoir, prêchoient, & de plus, étoient „ Inquisiteurs, & possédoient tous les autres principaux Offices de l'Eglise. Pour les autres, tout „ ce qu'ils avoient étoit une grande apparence „ de sévérité dont ils se paroient, car leur habit „ étoit grossier, leurs régles dures, & leur pauvreté grande, ce qui balançoit les prérogatives „ des Dominicains, sur lesquels même il arriva „ qu'ils eurent quelque avantage à l'occasion d'une question qui fut mise sur le tapis, & qui „ devint la question à la mode. Savoir, si la „ Vierge étoit conçuë en péché ou non; car les „ Dominicains qui sont attachés à Thomas d'Aquin & qui suivent ses sentimens, furent obligés par-là, de soutenir qu'elle étoit conçuë en „ péché. Les Franciscains se mirent à représen-

(12) Voyage de Suisse, d'Italie, & de quelques endroits d'Allemagne & de France par Burnet, pag. 59-84.

Bibliothécaires de son Ordre ; quoique très habiles gens, & très attentifs à faire les plus

„ ter cette doctrine d'une manière si odieuse, jusqu'à la traiter de blasphême, que le Peuple qui étoit prévenu en faveur de la Conception immaculée, commença à perdre beaucoup de la considération qu'il avoit pour eux.

„ Les Franciscains ne manquèrent pas de remarquer qu'ils avoient eu l'avantage ; ce qui leur enfla si bien le courage, qu'ils commencèrent à décrier hautement les Dominicains. Ce fut dans cet esprit qu'au commencement du quinzième Siècle, un Franciscain prêchant à Francfort, un nommé Wegand Dominicain l'alla entendre. Il ne fut pas plutôt entré dans l'Eglise, que le Cordelier l'appercevant, se mit à faire de grandes exclamations, & à remercier Dieu de ce qu'il n'étoit pas d'un Ordre où l'on diffamoit la Sainte Vierge, & où l'on empoisonnoit les Princes en leur distribuant le Saint Sacrement ; regardant à ce qu'un Dominicain avoit empoisonné de cette manière l'Empereur Henri septième. Il ne faut pas demander qui demeura étonné ; ce fut le Dominicain, qui se sentant piqué au vif par des reproches si crians, ne pust se tenir, & donna tout-haut un démenti au Cordelier. Ce qui d'abord n'excita qu'une legère dispute, mais qui fut suivie d'une émotion populaire, dans laquelle le Dominicain auroit assurément perdu la vie, s'il ne s'étoit retiré.

„ Comme l'insulte du Cordelier ne regardoit pas seulement Wegand, mais tout le corps des Dominicains ; aussi s'en sentit-il offensé, & resolut de s'en vanger. Pour cela quelque temps après, c'est-à-dire, en l'an 1504, en la tenuë d'un de leurs Chapitres, l'affaire fut mise sur le tapis, & il fut question d'aviser aux moyens de maintenir leur Ordre dans son ancienne réputation qui sembloit diminuer de jour en jour, & au contraire de diminuer, s'il étoit possible, celle des Cordeliers qui croissoit tous les jours. Quatre d'entre eux (13), se chargèrent de penser à la chose & de la ménager ; leur sentiment fut d'abord, qu'on pouvoit en cette occasion user de fraude, car, disoient-ils, puis que les Peuples aiment si fort les songes & les visions, qu'ils les reçoivent de tous ceux qui les leur présentent : pourquoi ferions-nous conscience de leur en donner ? Ils pensèrent donc à faire de Berne le théatre de leur tragédie, parce qu'ils en trouvoient le Peuple facile, prêt à tout recevoir, & peu propre à faire des enquêtes d'un fait extraordinaire qui leur seroit présenté : cela fait, ils recherchèrent de quelle tromperie ils devoient user ; à quoi enfin s'étant déterminés, un sujet propre à l'exécution se présenta d'abord à eux ; ce fut un nommé Jetser qui venoit de prendre l'habit de leur Ordre en qualité de Frère-lai ; qui étoit tout-à-fait simple, & duquel le tempérament tournoit entièrement du côté de la mortification. L'aïant donc reconnu pour ce qu'il étoit, ils commencèrent dès aussi-tôt qu'il eut pris l'habit, qui fut le jour de la Fête notre Dame de l'année 1507, la nuit suivante, à mettre la main à l'œuvre. Pour cet effet un Moine s'étant coulé doucement dans sa cellule, lui apparut sous une forme à faire peur ; c'est-à-dire, comme d'une personne arrivant de Purgatoire, tenant à sa bouche une boite pleine de feu, dans laquelle quand il souffloit, il sembloit que le feu sortist de sa bouche, & aïant autour de lui plusieurs chiens qui paroissoient lui avoir été donnés pour le tourmenter. Ce n'est pas tout, en ce terrible appareil, le Moine s'étant approché de son lit, lui fit cette Histoire qu'on avoit accoûtumé de faire à tous ceux qui prenoient l'habit de l'Ordre, pour leur ôter à jamais l'envie de le quitter. Il lui dit donc, que lui qui lui parloit, étoit en son vivant de son Ordre, Supérieur de la maison de Soleurre ; que s'étant avisé d'aller à Paris, il avoit été tué en chemin ; & cela malheureusement aïant quitté son habit & étant en habit de laïque ; que pour cela il avoit été envoyé en Purgatoire, qu'il le prioit de l'aider de ses prières ; que par son moyen il pouvoit sortir de ce lieu où il souffroit d'horribles tourmens ; sur quoi pour persuader la vérité de ce qu'il disoit, il faisoit des cris effroyables, comme d'une personne qui auroit été dans la dernière souffrance : qui fut effrayé ? ce fut le pauvre Jetser ; cependant le Moine avance, & lui demande instamment qu'il veüille lui promettre de faire ce qu'il lui marquera pour le tirer de ce lieu de tourment. Jetser étoit trop effrayé pour lui rien refuser, il lui promet donc tout ce qu'il veut. Sur quoi le Moine le remerciant lui dit, qu'il savoit qui il étoit, qu'il savoit qu'il étoit un grand Saint, & par conséquent que ses prières & ses mortifications étoient d'un grand prix devant Dieu ; mais qu'il vouloit l'avertir qu'il falloit qu'ici tout fust extraordinaire, autrement qu'il n'y avoit rien à faire. Que s'il vouloit que la chose réüssist, il falloit que le Couvent pendant toute une semaine prist le foüet & subist la discipline, & pour lui qu'il demeurast couché en forme de croix dans quelqu'une des Chapelles pendant tout le temps que l'on y disoit la Messe, à la veuë & en la présence de tous les assistans. Ajoutant que s'il en usoit de la sorte, la Sainte Vierge lui feroit sentir les effets de l'amour qu'elle lui portoit, & divers autres contes semblables ; comme entr'autres qu'il seroit glorieusement récompensé de tout ce qu'il feroit pour sa délivrance, & qu'il ne tarderoit pas à se faire voir à lui une seconde fois.

„ Le jour ne fut pas plutôt venu, que Jetser fit le recit de tout ce qu'il avoit veu la nuit en présence de tous les Moines du Couvent, lesquels parurent fort surpris de la vision, & le pressèrent aussi-tôt d'entreprendre la discipline qu'on lui avoit fait promettre d'accomplir ; l'assurant que de leur part, ils observeroient autant qu'ils pourroient ce qui leur étoit recommandé de faire. A quoi le pauvre Moine s'étant rendu, la chose fut exécutée fort exactement, & sans manquer à une seule de ses circonstances, dans une des Chappelles de leur Eglise ; ce qui attira chez eux un grand nombre de gens qui regardoient tous Jetser comme un grand Saint, tant par ce qu'ils voyoient de sa mortification, que par ce que les Predicateurs qui conduisoient l'affaire, disoient dans leurs Sermons de sa vision qu'ils élevoient jusqu'aux nuës. Cependant le Confesseur de Jetser qui étoit du secret, lui donna une hostie avec un morceau de bois, qu'il l'assura être un morceau de la vraye croix, qui avoit une vertu toute particulière pour charmer les esprits, afin de se fortifier contre leurs apparitions, en cas qu'il lui en arrivast de nouvelles. Cela ne tarda guères d'arriver, car dès la nuit suivante, le Moine Auteur de la première vision, s'étant masqué & aïant pris avec soi deux autres Moines, lui apparut, & lui apparut en tel équipage, qu'il ne douta point que ce ne fust des Diables : aussi leur présenta-t-il promptement l'hostie, à la veuë de laquelle les prétendus esprits aïant paru effrayés, on ne vit jamais rien de plus content que le Moine de son preservatif.

„ Mais si l'hostie donna de la frayeur aux faux esprits, elle ne les fit point retirer. Ils demeurèrent donc, & le Moine qui contrefaisoit le malheureux souffrant en Purgatoire, aïant même pris la parole, dit à Jetser tant de particularités de sa vie, qu'il avoit sçuës de son Confesseur, qui comme je l'ai dit, étoit du secret, & lui avoit révélé jusques à ses plus secrettes pensées, que le pauvre Moine demeura de plus en plus persuadé de la vérité de l'apparition.

„ Voilà déjà deux apparitions qu'il fallut que le pauvre Jetser essuyast. Deux autres suivirent bien-tôt, conduites à peu près de la même manière que les précédentes ; dans lesquelles le Moine masqué rapporta quantité de choses de l'Ordre des Dominicains, qu'il asseura être extrêmement cher à la Bienheureuse Vierge, laquelle bien-loin de se plaindre de ce qu'ils tenoient à son égard, reconnoissoit elle-même, qu'elle avoit été conçuë en péché originel ; ce

„ qui

(13) *Ces quatre Moines étoient* JEAN FETTER *de* Marpach, *Prieur* ; le Docteur ETIENNE BOLTZHORST, *d'*Offenbourg, *Lecteur* ; FRANÇOIS ULTSCHI *de* Berne *Sous-Prieur*, & HENRY STEINEGHER, *de* Lanperschweil, *Procureur & Econome.*

plus curieuses recherches, sont néanmoins très succincts sur son chapitre, & n'ont pas même connu quelques-uns de ses Ouvrages.

„ qui étoit tellement vrai que les Docteurs qui enseignoient le contraire étoient en Purgatoire; que l'Histoire qu'on faisoit de Saint Bernard, qu'on disoit être apparu avec je ne sai quelle marque, pour s'être opposé à la Fête de la Conception, étoit une imposture: mais qu'au contraire il étoit vrai qu'il avoit paru quelques mouches sur le tombeau de S. Bonaventure qui avoit appuyé cette Fête; que la Sainte Vierge avoit de l'horreur pour les Cordeliers, ne pouvant gouter qu'ils la fissent égale à son Fils; que Scot qu'ils s'efforçoient de faire canonizer à Rome étoit damné; & qu'enfin la ville de Berne tendoit à sa ruine par la retraitte qu'elle donnoit à des Religieux qui ne pouvoient être regardés que comme des pestes en la Religion.

„ Toutes ces apparitions se faisoient dans le temps que Jetser avec tout le Couvent se mortifioit, suivant l'ordre qu'il en avoit receu. Ce temps ne fut pas plutôt fini, que l'esprit lui apparut tout de nouveau pour lui dire qu'il étoit délivré de Purgatoire, mais qu'il ne pouvoit être admis à la gloire du Ciel, qu'il n'eust receu auparavant le Sacrement qu'il n'avoit pu prendre en mourant, & n'eust dit la Messe pour le salut de ceux qui s'étoient élargis en charités pour le soulagement des peines qu'il souffroit lors qu'il étoit en Purgatoire. Ces dernières paroles furent prononcées en sorte que Jetser s'imagina reconnoître la voix du Prieur de la maison: mais il étoit si éloigné de croire qu'il y eust de la fraude dans tout ce qui se passoit, que sur cela il n'entra pas seulement dans la moindre défiance qu'on le trompast. Cependant on ne tendoit à autre chose, & c'étoit-là le but de tant d'apparitions qu'on entassoit les unes sur les autres. Quelques jours après celle dont je viens de vous parler, on se servit d'une autre, en laquelle le même Moine qui lui étoit apparu jusques-là, se fit voir à lui comme une Femme toute rayonnante de gloire: laquelle lui dit, qu'elle étoit Sainte Barbara, pour laquelle il avoit toujours eu une singulière devotion; qu'elle venoit lui annoncer que la Bienheureuse Vierge voyoit avec tant de plaisir son amour & son zèle pour elle, qu'elle se proposoit de descendre sur la terre & de lui rendre visite. Ce qu'il n'eut pas plûtot entendu qu'il assembla tous les Moines du Couvent à qui il fit part de cette nouvelle apparition. Ils la receurent comme les autres, c'est-à-dire, avec toute sorte de joye. Cependant Jetser languissoit après l'accomplissement de la promesse que lui avoit faite Sainte Barbara; elle ne fut pas long-temps à s'effectuer, car quelques jours après il lui apparut une Femme habillée, comme on a accoûtumé d'habiller la Vierge les jours de Fête, laquelle avoit à ses côtés quelques Anges, qui dans la suite se trouvèrent être de petites statües représentans des Anges, qu'on mettoit aux grandes Fêtes sur les Autels, & qui joüants par le moyen de quelques cordes attachées à une poulie qui étoit pendoë au plancher de la chambre, s'élevoient en l'air & voltigeoient autour de la Vierge: ce qui n'aidoit pas peu à rendre plus forte l'illusion du Moine; son abord fut par quelques carresses qu'elle lui fit, exaltant ses mortifications & son amour pour elle. Après quoi elle lui dit qu'elle étoit conceüe en péché, que le Pape Jules second qui régnoit alors, mettroit fin à la dispute qui s'étoit élevée sur ce sujet, & aboliroit la Fête de la Conception que Sixte quatrième avoit instituée, & qu'enfin lui Jetser seroit celui qui s'employeroit pour porter cette vérité dans l'esprit du Pape & l'en persuader. Ce n'est pas tout, elle accompagna ces paroles d'un present qu'elle fit à ce Moine de trois goutes du sang de son Fils, qu'elle lui dit être les trois larmes qu'il avoit répanduës sur Jerusalem, & qu'elle les lui donnoit pour lui faire entendre qu'elle avoit demeuré trois heures dans le péché originel, après lequel temps elle en avoit été tirée par la miséricorde de son Fils; car pourveu que les Dominicains vinssent à bout de justifier que la Vierge avoit été conçuë en péché, ce qui étoit le point en question entr'eux & les Cordeliers, ils consentoient d'un autre côté à se relâcher autant qu'il étoit possible sur ce sujet; jusques à enseigner qu'elle n'avoit demeuré dans le péché qu'un très-petit espace de temps. Et en effet ils satisfaisoient par ce moyen tout ensemble à l'honneur de leur Ordre qui avoit toujours soutenu la Conception de la Vierge en péché, & à la devotion du peuple pour cette Sainte Femme, qui étoit alors tout-à-fait grande: elle lui fit present aussi de cinq goutes de sang qui formoient une croix, & qu'elle lui dit être les larmes de sang qu'elle avoit répanduës lors que son Fils fut attaché à la croix. Enfin pour achever de le convaincre entièrement, & afin qu'il ne lui restast pas le moindre doute sur tout ce qu'il voyoit, elle lui donna une hostie qui d'abord lui parut comme une hostie ordinaire; mais qui changea aussi-tôt de couleur rouge enfoncé.

„ La fausse Vierge aïant rendu souvent de ces visites au pauvre Moine: enfin dans une qu'elle lui fit, elle porta si loin son affection pour lui, qu'après diverses caresses dont elle le gratifia, elle ne craignit point de lui dire qu'elle vouloit lui faire avoir des marques si sensibles de l'amour que son Fils lui portoit, que la chose ne pust être révoquée en doute, pour cela qu'elle vouloit imprimer sur son corps cinq stigmates pareils à ceux dont Sainte Lucie, & Sainte Catherine avoient été en leur temps gratifiées; c'est-à-dire, des stigmates réels & veritables. Sur quoi elle lui commanda de tendre la main, mais il refusa de le faire, ne se souciant pas fort d'une faveur qu'il pressentoit bien lui devoir causer une extrême douleur. Cependant la chose se fit, parce qu'elle lui prit de force la main, dans laquelle elle lui ficha un clou qui passant de part en part y fit un trou de la grosseur d'un pois, au travers duquel on pouvoit voir clairement la chandelle. Ce qui le fit passer d'une fausse extase dans une veritable agonie. Au reste ce qu'il crut sentir après la playe faite, qu'on lui touchoit la main & qu'on la lui frottoit de quelque onguent, étant une chose qui pouvoit porter le Moine à soupçonner qu'on le trompoit: son Confesseur fit si bien qu'il le persuada qu'il n'avoit rien senti de semblable, & que c'étoit un pur effet de l'extase où il pouvoit être alors.

„ On croira, peut-être, qu'après une apparition aussi forte que celle que je viens de marquer, Jetser eut quelque relâche, & que la Vierge lui donna du moins quelques jours pour se remettre de la fatigue d'une nuit, en laquelle outre l'effroi qu'il avoit pu prendre de diverses choses qu'il avoit veües, il avoit encore reçu en la main une playe assez considérable; mais non, & dès la nuit suivante elle lui apparut, lui apportant quelques linges qui devoient avoir la vertu d'adoucir son mal, comme étant de ceux dans lesquels Jesus-Christ avoit été enveloppé. Davantage elle lui donna un breuvage, qui le jetta dans un si profond assoupissement, qu'elle put lui imprimer les quatre autres stigmates qui lui manquoient, sans qu'il en sentist rien. Et ainsi les Moines voyant que ces apparitions ne suffisoient pas pour conduire leur dessein à sa fin, eurent enfin recours aux charmes. Le Souprieur leur en montra un Livre tout plein, leur représentant qu'afin que ces charmes déployassent leur vertu, il falloit qu'on reniât Dieu, ce qu'ayant requis qu'ils fissent, il passa outre quant à lui, & par un acte en forme qu'il signa de son propre sang, il se donna au Diable. Cependant le breuvage étoit une composition, que le Souprieur, qui ne vouloit point que personne en eust connoissance, avoit faite en particulier, dans laquelle il avoit fait entrer de l'eau de fontaine, du chrême, du poil des fourcils d'un enfant, du vif argent, quelques grains d'encens, quelque peu de cire d'un cierge de Pâques, du sel con-

„ facré, & du fang d'un enfant non bâtifé: Jetfer ne l'eut pas plûtot avalé qu'il demeura fans fentiment, & ce fut dans ce tems-là qu'on lui imprima les quatre ftigmates dont je viens de parler, & que j'ai dit qu'il n'avoit point fenties. Mais s'il ne fentit point de douleur pour ces ftigmates, en récompenfe vous ne fauriez croire la joye qu'il fentit, quand le matin à fon réveil il les vit empreintes fur fon corps, il ne douta point qu'il ne fuft devenu par-là la vive image de la paffion du Sauveur.

„ D'un autre côté les Moines ne perdant point de tems, l'exposèrent auffi-tôt fur le grand Autel à la vuë du Peuple, qui étonné d'un fi grand miracle, ne manqua pas de venir en foule répaître fes yeux d'un fi faint fpectacle, ce qui mortifia fort les Cordeliers. Les Moines lui firent encore prendre d'autres breuvages qui le jettoient dans de grandes convulfions, defquelles il n'étoit pas plutôt revenu, qu'une voix fe faifoit entendre, fortant de ce trou que je vous ai dit fubfifter encore, qui répond à une cellule joignant en long la plus grande partie de la muraille de l'Eglife & de laquelle un Moine parlant, fa voix qui fortoit d'un tuyau arrivoit enfin à ce trou; ce trou fe rendoit à une image de la Vierge tenant entre fes mains le petit Jefus, & s'y rendoit en forte que la voix fembloit fortir d'entre la Mere & le Fils. Un Peintre avoit tiré auffi à cette image des larmes fi au naturel, qu'il n'y avoit perfonne qui n'y fuft trompé & qui ne les cruft véritables: elles fervoient ces larmes de prétexte au petit Jefus de demander à fa Mère ce qui la faifoit ainfi pleurer, afin que la Vierge puft répondre qu'elle avoit de la douleur de voir qu'on lui faifoit part d'un honneur qui n'appartenoit qu'à lui feul, en foutenant comme on faifoit, qu'elle avoit été conçuë fans péché.

„ Tout cela fe faifoit pour tromper de plus en plus Jetfer, mais il arriva le contraire, c'eft-à-dire, que le Moine voyant qu'on outroit ainfi les chofes, commença à entrer en quelque deffiance, d'où il paffa enfuite à quelque chofe de plus, tant qu'enfin aïant à peu près connu la vérité, il refolut de la découvrir & d'abandonner l'Ordre.

„ Quand une fois il eut pris cette réfolution, ce fut en vain qu'on tâcha de le ramener par de nouvelles apparitions; il penfa tuer un Moine qui vint à lui, repréfentant comme il avoit déjà fait la Vierge, mais en lui donnant un autre équipage, c'eft-à-dire, en la repréfentant une couronne fur la tête. Il furprit auffi un jour les Moines parlant fi clairement entr'eux du deffein & du fuccès de l'entreprife, qu'il ne douta plus qu'elle ne fuft ce qu'il avoit foupçonné qu'elle étoit, ce qui le remplit de toute l'horreur qu'on peut avoir pour une des plus noires & des plus fignalées impoftures qui fe foient jamais veües dans le monde. Cependant les Moines craignant de voir tourner contr'eux une fraude qu'ils avoient préparée contre les autres, & qui jusques-là avoit été conduite fi favorablement pour eux, crurent qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux en cette occafion que de communiquer de l'affaire avec Jetfer & de tâcher à le rendre complice de la tromperie. Pour cela ils lui avouërent franchement la dette, en l'exhortant de vouloir achever ce qu'il avoit fi heureufement commencé, lui repréfentant que par ce moyen il fe conferveroit la plus belle réputation du monde, & deviendroit le premier de l'Ordre, en quoi ils reüffirent fi bien que le Moine refolut de continuer la fraude.

„ Cela alloit bien pour les Moines s'ils avoient eu une entière confiance en Jetfer; mais parce qu'ils ne pouvoient pas l'avoir raifonnablement, ils crurent que le feul moyen qu'ils avoient pour fe tirer du mauvais pas où ils fe trouvoient, étoit de fe défaire une bonne fois de lui; & c'eft pourquoi ils refolurent de l'empoifonner, ce que Jetfer aïant bien reconnu, tout fon foin étoit de regarder à ce qui lui étoit donné à manger, & bien lui prit de cette circonfpection, car s'il avoit mangé, par exemple d'un pain préparé avec des épices qui lui fut un jour préfenté, c'en étoit fait, puifque ce pain étoit très-certainement empoifonné, comme cela parut en ce que Jetfer, après l'avoir gardé quelque temps, & l'aïant enfin jetté à de jeunes loups qu'on nourriffoit dans le Couvent, ils moururent tous. Quelque précaution qu'il prift pour fe garantir du poifon des Moines, il ne put pourtant fi bien faire qu'en cinq diverfes fois ils ne lui en fiffent prendre, mais fa conftitution fe montra en ce rencontre fi forte qu'il n'en fut point du tout endommagé, ce que les Moines remarquant, changèrent de batterie, & l'abordant le prefsèrent de renier Dieu, dans la penfée que s'il le faifoit, leurs charmes pourroient avoir prife fur lui: mais il ne voulut jamais accepter ce parti, d'où vient qu'ils furent obligés d'avoir recours derechef au poifon, ce qui ne leur reüffit toutefois pas mieux cette fois que les autres. Car l'aïant forcé à prendre une hoftie empoifonnée, il la rejetta auffi-tôt après l'avoir avalée, ce qui fut caufe que les Moines ne fachant plus de quel bois faire flèche, fe portèrent à toutes fortes de cruautés contre lui, le foüettant avec des chaînes de fer qui fervoient après cela à l'attacher. Ce fupplice étoit rude, mais auffi fuft-ce le dernier qu'ils lui firent fouffrir, tant parce que pour s'en délivrer, Jetfer jura avec exécration non-feulement de tenir l'affaire fecrette, mais même de la continuër, que parce qu'étant forti de leurs mains, il ne tarda guères à fe fauver du Couvent & à fe jetter entre les mains du Magiftrat à qui il découvrit tout le myftère.

„ Comme le crime n'étoit pas de nature à demeurer impuni, le Magiftrat envoya auffi-tôt du monde pour fe faifir des quatre Moines conducteurs de l'affaire & les mettre en prifon. Après quoi il en fit dreffer un Procès verbal, qu'on envoya premièrement à l'Evêque de Laufanne, puis enfuite à Rome. Cependant on peut croire que les Cordeliers ne fe tinrent pas lors les bras croifés, ils n'épargnèrent rien pour faire que la chofe fuft bien examinée, & ainfi les Evêques de Laufanne & de Lion furent nommés avec le Provincial de l'Ordre pour faire les informations; ce qui ne fut pas plutôt arrêté que ces trois Commiffaires s'affemblèrent pour s'acquitter de leur Commiffion; & d'abord ils crurent devoir commencer la chôfe par confronter les Moines avec Jetfer, mais les Moines refufèrent la confrontation, en déclarant qu'ils le recufoient, ce qui fit qu'on les menaça de la queftion, contre laquelle aïant fait auffi de grandes proteftations, cela n'empêcha pourtant pas qu'il ne fuft refolu qu'ils y feroient appliqués, quoique contre l'avis du Provincial. Quelques-uns la fouffrirent, & la fouffrirent affez longs-tems; mais enfin & ceux-là & les autres confefsèrent tout, déclarant comme la chofe s'étoit paffée depuis le commencement jusqu'à la fin. Cela fait on fe repofa, & l'affaire avoit dormi même toute une année, lors qu'un Evêque Efpagnol arriva avec plein pouvoir de Rome lequel la termina. La chofe étoit alors bien aifée à faire, puisque l'impofture étoit pleinement juftifiée, auffi paffa-t-on d'abord à dégrader les quatre Moines de l'ordre de Prêtrife. Après quoi huit jours après, affavoir le dernier de May 1509, ils furent brûlés dans un Pré qui eft de l'autre côté de la Rivière, vis à vis de la grande Eglife. On me montra le lieu de l'exécution, auffi bien que le trou qui conduifoit la voix de la Cellule à l'Image: au refte le Provincial auroit fans doute été puni comme les autres, s'il n'étoit pas mort; mais fe voyant chargé par quelqu'un d'eux & accufé d'avoir été du fecret, il fe retira & prit du poifon; au moins mourut-il quelques jours après, & chacun crut que c'étoit de poifon. Dès le commencement de l'affaire il parut bien qu'il étoit de l'intrigue, car quoi que Jetfer lui euft tout conté, il ne voulut jamais ajouter foi à ce qu'il difoit, au contraire il ne faifoit autre chofe que lui prêcher l'obédience."

Telle eft la Relation que Burnet nous a donnée de cette abominable Hiftoire. Si l'on eft fatisfait & édifié d'y voir ces 4. Scélerats, fi juftement punis, on eft fâché & fcandalifé en apprenant d'ailleurs que le pauvre & infortuné Jetfer fut

fut condamné de ſon côté à être promené dans les rues & carrefours de Berne, avec une mitre de papier ſur la tête, expoſé ainſi ſur une échelle devant la Maiſon de Ville à la riſée & aux injures du Peuple, & enfin banni à perpétuité de toute l'Allemagne tant haute que baſſe. Ce pauvre Homme n'étoit-il donc pas aſſez malheureux, d'avoir été le jouët & la victime de la méchanceté & de la ſcélérateſſe de ſes Supérieurs? Et, ſuppoſé qu'il y eût quelque faute de ſa part dans tout cet affreux manége; tous les opprobres, toutes les frayeurs, toutes les cruautés, tous les empoiſonnemens, auxquels il s'étoit vu ſi longtems expoſé de la part de ces Scélerats, n'en étoient-ils pas une compenſation & une punition beaucoup plus que ſuffiſante? Mais, c'eſt ainſi que s'adminiſtre le plus ſouvent la juſtice. Comme aveugle, elle pèche presque toujours par quelque endroit.

FIN DU TOME SECOND.

A D D I T I O N S

Pendant que cet Ouvrage étoit sous la presse, on a trouvé en examinant de nouveau les papiers de l'Auteur, divers lambeaux de manuscrits, qui contenoient quelques Anti, *omis dans cette longue liste qui en a été donnée dans l'Article* ANTI-GARASSE; *on a cru devoir les ajouter ici: il sera aisé de les rapporter aux endroits où ils appartiennent.*

ANTI-BURNETIUS. *Anti-Burnetius, sive Tractatus in quo Opus Creationis Diei tertii explicatur contra* THOMAM BURNETIUM, *per* JANUM BIRCHERODIUM. Hafniæ, 1688, in 8°, (1).

ANTI-CHRONISMES *de la Genèse:* Manière d'en rendre raison, (2).

ANTI-DORSCHEUS. *Anti-Dorscheus, sive* Conversionis ad Fidem Catholicam M. J. Kircheri Causæ defensæ. *Dilingæ*, 1653, *in* 4, (3).

ANTI-JUSTINIANEA. ANTONII SCHULTINGII *Jurisprudentia Anti-Justinianea.* Lipsiæ, 1737, in 4°, (4).

ANTI-PONTIFICIA. *Bibliotheca Anti-Pontificia Presbyterii Lubecensis, Autore* G. H. GOETZIO. Lubecæ, 1717. *Ejusdem Bibliotheca Lutherana.* Lubecæ, 1717, in 4, (5).

ANTI-SIMONIUS. *Anti-Simonius, in quo plures quam trecenti Errores Simonii refelluntur.* Tubingæ, 1573, in 4°, (6).

ANTI-SOCINIANA. *Prima Concertatio Anti-Sociniana Johannis Polyandri.* Amstelodami, 1640, in 8°, (7).

Ni Baillet, ni Foppens, ne parlent de cet *Anti*, & je ne sai s'il a eu quelque suite.

ANTI-SOCINIANISM. *Anti-Socinianism, or a brief Explication of some Places of certain gross Errours and Socinian Heresies, lately publisbed by* WILLIAM PYNCHION, *in te meritorious Price of our Redemption; by* N. CHEWNEY. London, H. Tuyfond, 1656, in 4°.

Baillet, pag. 123, s'est contenté de dire tout simplement le nom de ce dernier Auteur; & autant valoit-il ne rien dire. Ici du moins, l'on voit, & le titre de son Ouvrage, & le nom du Socinien auquel il en vouloit; Socinien, dont il n'est fait aucune mention dans la *Bibliothèque des Anti-Trinitaires* de Sandius.

ANTI-SOCINIANUM. *Collegium Anti-Socinianum* JOHANNIS ADAMI SCHERTZERI. Lipsiæ, per Joh. Ericum Hahnium, 1672, in 4°, (8).

Baillet a bien enregitré ce Schertzer dans sa *Table des Auteurs des Anti*, mais, lors qu'on a recours au nombre qu'il indique, on n'y trouve rien de lui pour l'*Anti-Socinien.*

ANTI-SOCINIANUM. *Annotationes in Collegium Anti-Socinianum* FRIDERICI SPANHEIMII, *Theologiæ Professoris in Academia Heidelbergensi.* MS.

C'est tout ce que nous en dit C. C. Sandius pag. 148, de sa *Bibliotheca Anti-Trinitariorum*, où il le place entre les *Anonimes:* & c'est apparemment par cette raison que Baillet, qui copie par-tout ce Bibliothécaire, fait semblant pag. 123, de ne vouloir point s'expliquer touchant cet *Anti*, non plus que sur divers autres.

ANTI-SOCINIANUM. *Compendium Anti-Socinianum* JOANNIS HOORNEBEEK. Ultrajecti, 1666, in 8°, (9).

Baillet, qui se contente de nommer en passant, Art. 99, les *Anti-Judaiques* d'un HOORNEBEEK, ne dit mot de cet *Anti-Socinien.*

ANTI-SOCINIANUS. *Disputationes Theologicæ Anti-Socinianæ, Authore* JOHANNE HOORNBEECK. Lugduni-Batavorum, 1656, in 4°, (10).

Baillet, Art. 99, de ses *Anti*, s'est contenté de nommer en passant les *Anti-Judaica* de cet Auteur; &, ne dit pas la moindre chose de ses *Disputes Anti-Sociniennes*, qui, probablement, ne lui sont point tombées sous la main.

ANTI-STRENA, *Anti-Strena Polycarpica.*

C'est la 2 Pièce des *Miscellanea Theologica* de JAQUES GRETSER, Jesuite, écrite contre *Polycarpe Liserus* Protestant. Ces *Miscellanea* ont été imprimés en M. DC. VIII. C'est tout ce qu'en dit Alegambe, *Biblioth. Script. Soc. Jesu* pag. 200.

ANTI-SYNCHRETISMUS. *Loci Anti-Synchrestici* HIERONYMI KROMAYERI. Lipsiæ, 1683, in 4°, (11).

Baillet Article 83, nous apprend que ce JEROME KROMAYER étoit Professeur à Leipsic, où, il mourut agé de 60 ans, en 1670, mais ne nous donne, ni le titre de son *Anti*, ni d'aucun autre de ses Ecrits. Ce qu'il ajoute des autres *Syncretistes* est de même fort sec.

ANTI-SYNODALIA. *Anti-Synodalia Sripta, Coronis ad Collationem Hagiensem, Autore Guilielmo* AMESIO, Amstelod. 1633, in 12°, (12).

ANTI-SYNODICA. *Anti-Synodica Conventiculorum, Ultrajecti & Dordraci annis M. DC. XVIII. & M. DC. XIX. habitorum, Auctore* LUDOVICO A' CASTRO, *Leodiensi, Ordinis Minorum.* Leodii, apud Christ. Ouwrex, 1619, in 8°, (13).

Valere André énonce ainsi ce titre en Latin, mais avertit que ce Livre, ainsi que divers autres de cet Auteur, sont écrits en François; ce que non seulement Foppens, pag. 829 & 830, mais même Wadding, se sont contentés de copier tout simplement. C'est toujours une attention louäble, que de noter ainsi la langue en laquelle est écrit un Ouvrage, mais, il auroit beaucoup mieux valu de mettre ce titre en François même, ainsi que l'ont judicieusement pratiqué quelques excellens Bibliothécaires, tels que N. Antonio, les P. P. Quetif & Echard, & quelque peu d'autres. Ce LOUIS A' CASTRO étoit un ardent controversiste, qui courut en qualité de Missionaire la Savoye, le Dauphiné, le Vivarais, la Bourgogne, &c., & qui vint enfin mourir à Liege sa Patrie en 1632. Valere André lui donne l'éloge de *Vir versatissimus in omni Scientiarum genere*, que Wadding n'avoit garde de ne point adopter. Mais, on fait combien il y a presque toujours à rabattre de ces éloges universels, qui, pour trop dire, ne disent rien. En conférant cet Article de V. André avec celui de Wadding copié mot pour mot, on reconnoit que souvent il s'est contenté de copier au-lieu de composer; & cela sans en avertir ses Lecteurs.

ANTI-THEOLOGIEN. *L'Anti-Théologien*, assez mauvaise Pièce en Vers, qui occupe les pages 22—33, d'un *Recueil de Pièces fugitives en Vers, contenant l'*Epitre à Uranie, l'Epitre à Athénaïs, Question de Théologie avec la Réponse & la Replique, l'Anti-Théologien, *& la* Bathsebath, *imprimé* à Londres, chez Jean Pierre Schmidt, en 1744, en 37. pages in 8.

Comme on voit par le nombre des pages qu'occupe cet *Anti-Théologien*, c'est la partie la plus considérable par l'étenduë, mais à coup sûr la moins estimable, tant par le tour, que par le génie & l'emploi du sujet. Encore est-ce par-dessus le tout un plagiat insigne; vû que ce qu'on y voit de plus élégamment exprimé est impudemment pillé de la *Moïsade* de ROUSSEAU, mot pour mot:

(1) Biblioth. Emtinck, *Tom. I, pag.* 271.

(2) Biblioth. des Sciences & des Arts, *Tom. I, I Part. pag.* 217.

(3) Catalog. Libr. J. van der Valk, *pag.* 24.

(4) *C'est ainsi que cela est cité dans le* Catal. Waesberg, *pag.* 11. *Mais il faut lire* Ante-Justinianea, *ce qui ote ce Livre de la Classe des* Anti.

(5) Bibl. Emtinch, *Tom. I, pag.* 160.

(6) Bruckeri Hist. Crit. Philos. *Tom. IV, Part. I, pag.* 292.

(7) Catal. P. Fred. Henry, *pag.* 159.

(8) Catal. Biblioth. Card. Imper. *pag.* 449.

(9) Biblioth. Mastricht. *pag.* 189.

(10) Biblioth. Coryniana, *pag.* 14.

(11) Biblioth. Coryniana, *pag.* 47.

(12) Catal. Jac. Chion, *pag.* 119.

(13) Val. Andr. Bibl. Belgica, *pag.* 634. Waddingi Script. Ord. Minor. *pag.* 241.

mot : & c'est probablement la raison pour quoi l'Editeur de ce *Recueil*, qui pourroit bien être en même tems l'Auteur de cet admirable *Anti-Théologien*, n'y a point inséré cette *Moïsade*, si digne néanmoins d'entrer dans une pareille Collection. Elle, & l'*Epitre à Uranie*, assez généralement attribuée à Mr. de VOLTAIRE, ont été occasionnellement critiquées, par GAYOT DE PITAVAL, dans l'*Histoire du Procès entre* SAURIN *de l'Académie des Sciences*, & ROUSSEAU *de l'Académie des Belles-Lettres*, qui fait la première du VI Tome de ces *Causes célèbres & intéressantes*. Quoi qu'il n'y donne pas positivement Mr. de VOLTAIRE pour Auteur de l'*Epitre à Uranie*, il l'insinuë assez pages 134 & 135, où il compare ce Vers de cette Epitre,

L'on te fait un Tyran, je cherche en toi mon Père,

à celui-ci de VOLTAIRE à RACINE sur son *Poëme de la Grace*, imprimé avec les *Oeuvres* de son Père,

Tu m'en fais un Tyran, je veux qu'il soit mon Père:

mais, il y nomme sans hésiter ROUSSEAU comme Auteur indubitable de la *Moïsade*. Quelques Personnes donnent aussi à Mr. de VOLTAIRE l'*Epitre à Athénaïs*, mais beaucoup d'autres en doutent, la trouvant fort inférieure tant pour la versification que pour le tour. Quant aux autres Pièces, on n'en connoit pas les Auteurs. On prétend que toutes paroissent ici imprimées pour la première fois : mais; cela n'est pas vrai, du moins par rapport à la *Bathsebath*, que j'ai vuë ainsi dans quelque autre *Recueil*, que je ne saurois me rappeller, sous le titre de *Bersabée*, nom que les Catholiques-Romains donnent plus volontiers à cette Femme; & par rapport à l'*Epitre à Uranie*, dont les endroits les plus frappans & les plus notables ont été imprimés il y a 25 à 30. ans par un Libraire fort amoureux de ces sortes de Pièces irréligieuses & libertines, sous le spécieux prétexte d'en publier une réfutation.

Ce n'est pas la première fois, que, sous le passe-port d'une mauvaise réfutation, on a produit & reproduit des Ouvrages tenus pour suspects & même très dangereux. Je me contenterai d'en donner pour preuve certain Livre de FAUSTE SOCIN, accompagné d'une réfutation de SAMUEL DES MARETS, imprimés si industrieusement l'un au dessous de l'autre, qu'en coupant chaque page par le milieu, ceux, qui ne vouloient que SOCIN, rejettoient facilement aux rognures DES MARETS & sa réfutation.

ANTI-THERESE. *Anti-Therese, ou Juliette Philosophe*, Nouvelle Messine véritable, par Mr. de T***. *la Haye*, *Etienne-Louis Mourel*, 1750, *in* 8°, prétenduë refutation d'un Roman fort sale, intitulé *Therese Philosophe*, & accompagné de figures encore plus sales, ou, à l'appui de Discours aussi lubriques qu'impurs, quelque Libertin débite une Morale fort impie. C'est un nouvel artifice, dont se sont avisés les Esprits forts de notre tems, pour répandre leur libertinage & leur impiété à l'aide de titres séducteurs, sous lesquels on s'imagineroit qu'il s'agit de toute autre chose que de galanterie, & de vilaine débauche. Cet *Anti* qu'on en regarde comme une réfutation, ne vaut guères mieux.

ANTI-THESE. *Anti-Thèse de N. Seigneur Jesus-Christ & du Pape de Rome, dédiée aux Champions & Domestiques de la Foy*; *en Vers*, *par* FRANÇOIS DE LANCLUSE : imprimé l'an de Grace 1620, in 8°.

C'est une comparaison de la Sainteté des Préceptes de Jesus-Christ avec la Corruption des Ordonnances du Pape, écrite en Vers François, & precédé de deux figures, dont l'une représente un Pape entre deux Dragons menaçans sa triple Couronne, avec ces Vers;

Voici le Pape, qui trois Couronnes porte,
Environné de Bestes de sa sorte:

& l'autre, le Pape Jules II, couronné de sa triple Couronne, armé de pied en cap, & tenant une epée nue, avec ces Vers;

La Nation & Royaume qui ne m'obéira,
Ma grande Espée l'exterminera.

On peut juger par ces admirables Vers, que le Sr. de Lancluse étoit un fort pitoyable Poëte.

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis Doctrinæ Christi & Anti-Christi de uno vero Deo*, *Autore* ERASMO JOHANNIS, *Rectoris Scholæ Antuerpianæ, ac postea Pastoris Claudiopolitani in Transylvania:* impressa Typis Alexii Decii, anno, 1585, in 8°, (14).

Cet *Anti* a été réimprimé avec une *Refutation* qu'en a faite JEROME ZANCHIUS, *à Neustadt*, en 1586, in 4°, & encore dans la Collection des Ouvrages de Zanchius. Cet ERASME étoit plutot *Arien* que *Socinien*. Aussi eut-il à disputer tant contre SOCIN que contre divers de ses Disciples.

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis de Anti-Christo, contra Guillelmum Whitakerum*, *per* BENEDICTUM A' BENEDICTIS. Bononiæ, apud Bartholomæum Cocchium, 1608, in 4°, (15).

ANTI-THESIS. *Anti-Thesis Augustini & Calvini.* Parisiis, sine Typographo, 1651, in 8°, (16).

ANTI-ΘΗΡΙΑΚΑ. *Ἀντιθηριακα*, *An Essay on Mithridatium and Theriaca*, *by* W. HEBERDEN, M. D.

C'est une Pièce, qui se donne par l'Auteur à ses amis & connoissances, pour faire voir l'abus du *Mithridate*, de la *Theriaque*, & autres Médicamens semblables ; aussi-bien que de cette quantité de prétendus poisons, qu'on a si fort multipliée; & pour en désigner en deux mots le caractere, son Auteur la commence par ces Vers d'HORACE:

At nostri Proavi . . . . . . nimium patienter utrumque,
Ne dicam stultè mirati.

C'est en même tems une des meilleures preuves de la foiblesse & de la puérilité de l'esprit humain; & une vive censure de la charlatanerie des Droguistes & Médecins.

ANTI-THRASONICA. *Anti-Thrasonica, of hoogmoed gedempt*; *gedruckt* 1705, *in* 8°.

C'est tout ce que je trouve dans divers *Catalogues* de ventes publiques, tous aussi mal dressés les uns que les autres.

ANTI-TILLIANA. *Exercitatio Anti-Tilliana*, SALOMONI A TIL, *Theologo Leidensi*, *opposita*, *qua Innocentia Lutheranorum à Crimine ab hoc ipsis imputato vindicatur*, *Autore* DAVIDE GERTMANNO, *Hamburgensi*. Bremæ, 1707, in 4°, (17).

Ce DAVID GERTMAN, premièrement Assesseur du College Philosophique de Wittemberg, & depuis Pasteur en Misnie près de Dresde, aiant trouvé très mauvais, que SALOMON VAN TIL, Professeur en Theologie à Leide, accusat les Luthériens de dire que les révélations étoient contradictoires à la raison, écrivit contre lui cet *Anti*, dont on trouve des extraits dans les *Acta Eruditorum Lipsiensia*, *d'Aout* 1707, pag. 347-351; & dans le *Journal des Savans de Paris*, Avril 1709, pag. 112—115.

ANTI-TIRINUS. *Anti-Tirinus, id est Theologiæ Elenchticæ nova Synopsis exposita atque defensa adversus J. Tirinum*, *à* SAMUELE MARESIO, *Theologiæ Professore Groningano*. Groningæ, 1646, in 4°, (18).

ANTI-TOUTTRANA. *Disputatio Anti-Touttrana*, *per* PFAFFIUM, (19).

ANTI-TREMASTIX. *Στομοποιαργητικια Antidotarii Anti-tri-Mastigi, id est Medela trium extremorum Dei Flagellorum Libri I, Adumbratio, qui est de corporali, nec non spirituali Anchora Famis, Sitis, Valetudinisque Mortalium*, *Autore* JOACHIMI STRUPPIO. Francofurti; apud Martinum Lichlerum, 1574, in 4°, (20).

Baillet se contente de l'indiquer très maigrement.

(14) Vid. alias Anti-Thes, pag. 10—14. Bibl. Anti-Trinitar.

(15) Biblioth. Card. Imper. pag. 542.

(16) B. Card. Imper. pag. 26.

(17) Jo. Molleri Cimbria Litterata, Tom. I, pag. 208.

(18) Biblioth. Emtinckiana, Tom. I, pag. 131.

(19) Jablonowskii Briefwechsel, pag. 19, Gerdesii Florileg. Libr. rariorum, pag. 46.

(20) Merchlin. de Script. Medic., pag. 512.

AN-

ANTI-TREVISTE. *Anti-Treviste*, ou *Discours fait contre la Trève demandée aux Hollandois par les Espagnols.*

Cet *Anti* n'est point imprimé séparément, que je sache, mais se trouve inséré dans le *Mercure François*, Tome XVI, pour l'année 1629, pages 973—1008; &, il est étonnant que Mr. Baillet, qui connoissoit si bien les Livres, & singulièrement ceux qui concernent en particulier nos affaires, ne se soit point apperçu que cette Pièce se trouvoit dans ce Recueil, qui lui étoit sans doute très connu. Les fortes raisons, qu'y donne l'Auteur contre la Trêve, firent si bien leur effet sur les esprits d'alors, que ce ne fut que près de 20 ans après que la Paix se conclut enfin à Munster en 1648.

Dans le Tome XIX, pag. 224—239, on trouve un autre semblable Discours, composé par, ou sous le nom, d'un François.

ANTI-TRIBONIAN. *Anti-Tribonian, ou Discours sur l'Etude des Loix, par* P. NEVELET. Paris, 1603 in 8, si l'on en vouloit croire la *Bibliotheca selectissima apud Mortier* 1743, Tom. II, pag. 28, Catalogue fort curieux, d'une excellente Bibliothèque principalement en *Naturalistes* & en *Histoire Litteraire:* mais, il ne s'agit-là que de l'*Anti-Tribonian*, composé par FRANÇOIS HOTMAN, à la sollicitation du Chancellier de l'Hopital, in 8°, reproduit par NEVELET SR. DE DOSCHES, *à Paris, en* 1603, *in* 8°; & réimprimé depuis encore à la tête des *Opuscules des* HOTMAN, Livre non commun, publié à *Paris, en* 1616, *en grand in* 8°.

ANTI-TRIBONIANUS. *Tribonianus, sive Errores Triboniani de Pœna Paricidii. Auctore* FRANCISCO RAMOS. Lugd. Batavorum, 1728, in 4°, cum figuris.

Tout le monde sait qu'il y avoit déjà eu un *Anti-Tribonian*, composé par le célèbre FRANÇOIS HOTMAN, qui vient d'être indiqué, & touchant lequel Baillet a recueilli des particularités fort curieuses. On ne voit pas à la vérité dans le titre de celui-ci le mot positif d'*Anti*; mais, on sent qu'il y devroit être.

ANTI-TRITHEIA. *Anti-Tritheia, seu Dissertatio, vulgatæ Opinioni de tribus Elohim, hoc est Diis, seu de tribus Personis, quarum qualibet est summus Deus, opposita: in qua per distinctas quatuor Sectiones ostenditur, vulgatam illam Triadolatriam, & de tribus Personis in uno Deo opinionem, esse absurdam, vanam, & futilem; quæ sit, I, Origine humana; II, Progressu violenta; III, Effectu detrimentosa, juxtaque rationi adversa; IV. Scripturæ contraria.* MS. anni 1654.

Baillet n'a pas à la vérité oublié cet *Anti*; mais, en ayant mutilé & tronqué le titre depuis le mot *opposita*, c'est à peu près comme s'il ne nous en avoit rien dit: au-lieu qu'en y restituant le reste, on a une juste idée de l'Ouvrage, qu'on dit avoir depuis été augmenté par son Auteur. Il se nommoit VALENTIN BAUMGARTEN, étoit Prussien de naissance, d'abord Recteur de l'Ecole de Luclavic en Pologne, & ensuite Pasteur des Anti-Trinitaires de Clausenbourg, où il mourut en 1670. Il a fait quelques autres Ouvrages indiqués dans la *Bibliotheca Anti-Trinitariorum* de C. C. Sandius, pag. 144.

ANTI-TURCICA. *Anti-Turcica* SCIPIONIS GENTILIS & CONRADI RITTERSHUSII, *scripta editaque boni ominis ergo initio anni* 1601. Heidelbergæ, 1601, in 8°.

C'est ainsi que s'exprime Ehingerus, Bibliothecæ Augustanæ, *fol.* 822.

ANTI-VIGELIUS in Passionem, *in* 4°, (21).

ANTI-WOLFFIUS. *Anonymi Judicium de Controversia Anti-Wolffiana.* Lipsiæ, 1727, in 4°, (22).

ANTI-XEIMENON, seu Contrariorum Vet. & Nov. Testam. Parisiis, 1530, 1533, &c. fol. (23).

ANTI-ZELIA. *Disputatio Moralis de Anti-Zelia, seu Malis in Bonum imitandis: e Vinc. Placcii Accessionibus Ethicis deducta & collecta, per* NICOLAUM LUTKENS, *Hamburgensem, Pastorem Billkirchensem.* Hamburgi, 1697, in 4°, (24).

(21) Biblioth. Mattheiche, *pag.* 109.

(22) Bibl. selectiss. ap. Mortier, *Tom. I*, *pag.* 160.

(23) Placcius, Anonymor. *Num.* 631.

(24) J. Mollesi Cimbr. Litter. *Tom. I* *pag.* 172.

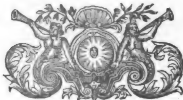

Dan-

Dans l'Article LICARRAGUE, pag. 18. *de ce Tome II, Mr.* MARCHAND *parle de sept Lettres de* JEANNE D'ALBRET, *Reine de Navarre; son intention étoit de les insérer dans cet Article; mais aïant considéré que cela ne se pouvoit faire, sans qu'elles parussent déplacées, il a abandonné ce dessein. Cependant comme ces Lettres sont fort intéressantes, il avoit resolu de les ajouter à la fin de son Livre; c'est pourquoi nous les joignons ici d'après la copie qu'il en a faite. Quoiqu'elles soient imprimées, il n'est pas aisé de se procurer les Livres où elles sont. A ces Lettres nous en ajoutons deux autres, écrites à Mrs. les Magistrats de Genève. Mr.* MARCHAND *n'indique point d'où il les a tirées. Elles servent à confirmer un fait rapporté dans l'Article* SPIFAME.

LETTRES
DE LA
REINE DE NAVARRE
JEANNE D'ALBRET.

I. LETTRE,
A' CHARLES IX,
ROY DE FRANCE.

De Bergerac, le 16. Septembre 1568.

MONSEIGNEUR, lorsque j'ay receu vostre Lettre par le Sieur de la Motte (1), j'estois desjà bien avant en chemin: ayant esté surprise d'une telle mutation, laquelle toutesfois nous menaçoit depuis quelque tems que nous avons vu l'animosité de nos Ennemis si desbordée, que leur rage & passion a estouffé ceste espérance de répos, par vostre Edict de Pacification. Lequel, Monseigneur, ayant esté, non-seulement mal-observé, mais renversé, par les inventions du Cardinal de Lorraine, lequel, contre les promesses qu'il vous a tousjours plu donner à tous vos povres Subjets de la Réligion Réformée, par Lettres aux Parlemens, & d'autres particulières qu'il a escrites (comme j'en suis bon tesmoin pour la Guyenne,) a tousjours rendu les effets dudit Edict vains & sans exécution: &, tenant les choses en suspens, a tant fait faire de massacres, que se cuydant, par la patience que nous avons euë de ses estranges façons, estre hors de toute bride, a voulu passer outre, s'attachant aux Princes de vostre sang; comme l'exemple en est à la poursuite qu'il a faite contre Monsieur le Prince, mon Frère, lequel il a contrainct venir chercher secours parmi ses Parens. Et luy estant mon Fils si proche, & moy si alliée, nous n'avons peu moins, Monseigneur, que luy offrir ce que le sang & l'amitié nous commande.

Nous sçavons assez vostre volonté: vous nous en avez trop assurez de bouche & par escrit; qui est, que vous désirez tirer de nous le service, qu'avec toute fidélité, obéïssance, & reverence, nous vous debvons, & auquel ne voulons faillir pour la vie. Et sçavons, davantage, Monseigneur, que vostre bonté & affection naturelle que nous portez, nous veut conserver, & non pas ruiner. Donques, si nous voyons tels efforts exécutés contre nous, qui sera celuy, qui sachant bien que vous estes Roy très véritable, & que vous vous nous avez promis le contraire, ne jugera que cela est fait sans vostre sceu; & par l'accoustumée, & de si longtems expérimentée Malice du Cardinal de Lorraine? Je dy, encore que nous ne le seussions, comme au vray nous faisons.

Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, trouver bon, & prendre en bonne part, que je soy' partie de chez moi avec mon Fils, en intention de servir à mon Dieu, à vous qui estes mon Roy souverain, & à mon sang: nous oppposant, tant que nous aurons vie & biens, aux entreprises de ceux, qui ouvertement, d'une effrontée malice, y veulent faire violence: & croire, Monseigneur, que les Armes ne sont entre nos mains, que pour ces trois choses-là, & pour empescher, qu'on ne nous raze de dessus la Terre, comme il a esté comploté; & vous servir, & conserver les Princes de vostre sang.

Pour ce qui est de moi, Monseigneur, le Cardinal a eu grand tort de vouloir changer vostre puissance & autorité en violence, lors qu'il m'a voulu faire ravir mon Fils d'entre mains, pour vous le mener, comme si vostre simple commandement n'avoit assez de pouvoir sur luy & sur moy: lesquels je vous prie très humblement, Monseigneur, croire vous estre si très humbles & très obéïssans Serviteur & Servante, qu'esgalant nostre fidélité à l'infidélité du Cardinal & ses Complices, je vous asseureray, que, lors qu'il vous plaira en faire l'essay, & de l'un & de l'autre, vous trouverez plus de vérité en mes effets qu'en ses paroles; comme un Gentilhomme, que j'envoye vers vos Majestés, vous le dira; & Monsieur de la Motte, lequel je m'assure s'en aller satisfait de mon intention, qui ne sera jamais autre, Monseigneur, que de mettre vie & biens pour la conservation de vostre grandeur & regne, que je supplie à Dieu de remplir de sa bénediction, & vous donner, Monseigneur, très longue vie.

De Bergerac, le XVI. jour de Septembre M. D. LXVIII.

(1) *Ce Sieur de la Motte, dont il sera encore parlé dans ces Lettres, est* BERTRAND DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, *employé par le Roi* HENRI II *& ses trois Fils en diverses négociations & Ambassades, & dont on voit plusieurs Monumens dans les* Additions de le Laboureur *aux* Mémoires de Castelnau. *C'est d'un de ses Frères que descendoit le célèbre* FRANCOIS DE FENELON, *Archevêque de Cambray, si peu chrétiennement persécuté par* BOSSUET, *Evêque de Meaux.*

II. LETTRE,

A' CATHERINE DE ME'DICIS,

REINE DOUARIE'RE DE FRANCE.

De Bergerac, le 16. Sept. 1568.

MADAME, je commenceray ma Lettre par une proteſtation devant Dieu & les Hommes, *Que je n'ay rien de plus entier, que la dévotion que j'ay eue, ay, & auray, au ſervice de mon Dieu, mon Roy, ma Patrie, & mon Sang.* Toutes leſquelles choſes ont fait enſemble une telle force en moy, que Mr. DE LA MOTTE m'a desjà trouvée partie de mes Maiſons, pour luy venir offrir la vie, les biens, & tous moyens. Vous ſuppliant, Madame, ſi je ſuis trop longue en ma Lettre, l'attribuer à la néceſſité du temps, qui m'a tant donné de recharge ſur charge, que je ne puis rien moins que vous eſclaircir le plus briefvement qu'il me ſera poſſible, mon intention; vous ouvrant mon cœur, pour vous y faire lire le contraire de ce que je m'aſſure que les Ennemis de Dieu, du Roy, & par conſéquent de ſes fidèles Sujets & Serviteurs, taſcheront de vous desguiſer.

Je vous ſupplie encore très humblement, Madame, m'excuſer, ſi, pour venir atteindre où j'en ſuis réduite, je commence au temps que ceux de la Maiſon de Guiſe ſe déclarèrent, par leurs Actes, Ennemis du repos public de ce Royaume, qui fut, lorsqu'ils pratiquèrent le feu Roy mon Mary, ſous prétexte de luy faire ravoir notre Royaume. Vous ſçavez aſſez, Madame, quelles Gens lors le manioient, à mon grand regret; & j'oſerois dire au voſtre auſſi, comme j'avois en ce temps-là ceſt honneur de le ſçavoir de voſtre propre bouche. Je vous ſupplie très humblement vous remémorer quelle fidèlité vous trouvaſte en moy: que, quand il fut queſtion à bon eſcient de la conſervation de ce Royaume, j'oubliay l'amitié du Mary, & hazarday mes Enfans. Car, quant aux biens, puisque le reſte y alloit, je ne les veux mettre en conte. Je vous ſupplie encore très humblemnt, Madame, vous ſouvenir, au partir de Fontainebleau, des propos qu'il vous pleut me tenir, & l'aſſeurance que vous printes de moi; qui n'eſt changée de mon coſté, ni diminuée, pour temps qui ait couru. S'il vous plaiſt, Madame, il vous ſouviendra auſſi, qu'eſtant arrivée en Vendoſmois, je receus de vos Lettres & commandemens, auſquels fidèlement j'obey. Je ſuivrai à ce que je fis en la Guyenne à mon arrivée; & tout ſelon que j'avoy cognu vous eſtre agréable, comme il vous pleut m'en aſſurer par mon Maiſtre d'Hoſtel Roques. Sur cela, Madame, je perdy le feu Roy mon Mary, qui m'a faict depuis communiquer aux afflictions de l'Eſtat de Vefves.

Jà à Dieu ne plaiſe, Madame, puisque nous ſommes maintenant à regarder au général, que je vous veuille ramentevoir les indignités que particulièrement j'ay receues. Car je fay ceſte ſeconde proteſtation, que le ſervice de mon Dieu, & de mon Roy, l'amour de ma Patrie & de mon Sang, me remplit tellement le cœur, qu'il n'y a rien de vuide pour recevoir quelque particulière paſſion qui me touche.

Donques, Madame, je viendray aux derniers Troubles, recommencés lorsque le Cardinal de Lorraine, avec ſes Adhérens, nous rendit en l'extrêmité, que vous, Madame, & un chaſcun ſait. Durant ce temps, j'ay demeuré en mes Pays, inutile au ſervice de vos Majeſtés, pour ne pouvoir ce que je voulois, ayant eſté empeſché par la malice de ceux, leſquels, s'ils euſſent peu, m'en euſſent autant fait faire ceſte fois. Madame, le Sr. de la Motte, durant ce tems-là, qu'il a faict deux Voyages par voſtre commandement devers moy, vous aura ſi bien rendu conte de mes Actions, que je n'en feray redite.

Je viendray donc, Madame, au point où j'en ſuis, voyant les Edicts de mon Roy, non-ſeulement enfreints par quelques occaſions ſubjectes à excuſes, mais totalement renverſés, ſon autorité desdaignée, ſes promeſſes royales rompuës, & le tout par l'aſtuce & cautelle damnable du Cardinal de Lorraine, lequel, Madame, je ne puis mieux deſpeindre que je ſçay, (& puis dire, que vrayement je le ſçay,) que vous-meſme le connoiſſez. Ayant vu cela, Madame, par tant de triſtes effets, comme les Maſſacres dont les plaintes ordinaires rempliſſent vos oreilles, & par voir ceux, qui, par l'Edit de Pacification eſperoient le repos de leurs Maiſons, vagabons par la France, ſevrés de leur naturelle nourice, les Garniſons manger leur ſubſtance. Et, qui pis eſt, enflés de la patience qu'on a de leur cruautés barbares, attentent aux Princes du Sang, branches de ce tronc, lequel ils veulent déraciner, lorsqu'ils l'auront deſpouillé de ſes dites branches. Ce n'eſt pas zèle de Religion, comme ils diſent. Car, Dieu vous donne bonne vie, Madame, lors que vous fuſtes dernièrement ſi malade, vous ſçavez que Mr. le Cardinal, mon Frère, n'eſtoit exempt de leur conſpiration: toutesfois il eſt Catholique. C'eſt donc ce ſang de France, qui leur fait ſi mal au cœur, comme ils ont continué vers Monſieur le Prince, mon Frère, & tous ſes petits Enfans, au ſecours deſquels le ſang appelle moy & mon Fils, & n'y voulons faillir. Je ne veux oublier la charge de Mr. Loiſſes contre mon Fils: & c'etoyêt par le Conſeil tyrannique dudit Cardinal & ſes Complices.

Je ſçay bien, Madame, que ceux, qui orront lire ma Lettre, diront, que j'en ai prins le formulaire ſur celles que de tous côtés vous recevez: & que cela ne vient de moy. Je vous ſupplie très humblement, Madame, que du ſeul ſujet qui nous mène, nous de la Religion réformée, ne peut ſortir qu'une meſme façon de plainte: & de la Race illuſtre de Bourbon, Tige de la Fleur de Lis, rien n'en peut venir que fidélité.

Voilà, Madame, les trois poincts, qui m'ont amenée: *Le ſervice de Dieu:* au lieu que je voy, que le dit Cardinal & ſes Complices (comme la choſe eſt trop claire;) veut razer de la Terre tous ceux qui font profeſſion de Religion vraye. Le ſecond eſt *Le ſervice de mon Roy:* pour employer vie & biens à ce que l'*Edit de Pacification* puiſſe être obſervé ſelon ſa volonté; & à ce que noſtre Patrie, ceſte France, Mère & Nourice de tant de Gens-de-Bien, ne puis être tarie, pour laiſſer mourir ſes Enfans. Le troiſième eſt *le Sang*, qui, (comme je vous ay dit, Madame,) nous appelle à aller offrir tout ſecours & aide à Mr. le Prince mon Frère, que nous voyons évidemment chaſſé & pourſuivi contre la volonté du Roy, qui luy en a tant baillé d'aſſeurance; & par la malignité de ceux qui ont desjà trop poſſédé la place qui ne leur appartient auprès de noſtre Roy & vous, & qui ferment vos yeux à ne voir leur meſchanceté, & bouchent vos oreilles à n'ouyr nos plainctes.

Que Dieu, Madame, par ſa ſainte grace, ouvrant l'un, & desbouchant l'autre, vous puiſſe faire voir & entendre à vos Majeſtés de quel zèle & de quelle dévotion chacun de nous marche en la conſervation de leurs grandeurs. Or, ayant bien cogneu, Madame, par la Lettre qu'il vous a pleu m'eſcrire par le Sieur de la Motte, comme l'on vous a animée contre nous, Madame, j'envoye un Gentilhomme avec le dit Sieur de la Motte, pour vous aſſurer de tout ce que je vous eſcry, luy en ayant auſſi bien au long communiqué; & auquel particulièrement j'ay prié vous dire, combien, outre les autres conſidérations, il eſt néceſſaire, pour la conſervation de voſtre autorité, de vous desjoindre de ceux qui vous y veulent nuire, & pour cela veulent ruïner ceux qui déſirent vous la garder.

Cognoiſſez nous bien tous, & mettez différence entre les bons & les mauvais: & croyez de moy particuliérement, Madame, que je déſire infiniment une bonne Paix, & ſi bien aſſeurée, que le dit Cardinal de Lorraine & ſes Adhérens ne la puiſſent plus esbranler: à laquelle ſi Dieu m'avoit fait ceſte grace que d'y pouvoir ſervir, je m'eſtimerois auſſi heureuſe, que de bonne volonté j'y mettrois la vie & tout le reſte: priant Dieu, Madame, qu'il vous doint ſa ſaincte grace, & vous rempliſſe de ſa bénédiction.

De Bergerac, ce XVI. de Septembre M. D. LXVIII.

III.

III. LETRE, A' HENRY MONSIEUR, FRE'RE DU ROY, DUC D'ANJOU.

De Bergerac le 16. Sept. 1568.

MONSIEUR, je sçay, qu'après le Roy, vous avez tel pouvoir, qu'à juste raison tous vos très humbles Serviteurs, fidèles Subjects de sa Majesté, ont l'oeil tourné vers vous, afin qu'il vous plaise, & à bon escient, mettre la main à cet Ouvrage, que nous voyons desjà trop souvent tomber sur ceste povre France, par la malignité d'aucuns, qui ont tousjours aspiré à l'accabler; désirans bastir leur grandeur & autorité des pierres de la ruïne de ceux, qui, comme fermes Piliers la soustiennent. Je crains merveilleusement, Monsieur, que je n'auray tant d'heur, que mes parolles puissent avoir lieu envers vous, estant destourné par le Cardinal de Lorraine; qui, je sçay, tant qu'il pourra, empeschera, que le Roy, la Royne, & Vous, ne soyés fidèlement advertis des misères & calamités qui troublent la France, & tout par ces inventions; comme ses Lettres, semées en tant d'endroits, en font foy, qui ne tendent à autre chose qu'à faire rompre les Edicts de sa Majesté, & massacrer tous ceux qui en désirent l'observation. Et sur-tout en veut aux Princes de vostre sang; comme l'a monstré ce dernier Acte, qu'il a brassé pour attraper Monsieur le Prince mon Frère, qui, pour n'estre le premier à rompre ceste paix, a mieux aimé se retirer avec sa Femme & petits Enfans, avec telle cruauté d'un costé, & pitié de l'autre, que je m'asseure, Monsieur, que si la vérité vous pouvoit être dépeinte telle qu'elle est, vous en sentiriez en vostre cœur quelque chose davantage, pour l'honneur qu'ils ont d'estre de vostre sang. Qui a esté cause, que mon Fils & moi nous sommes mis en chemin, pour, avec les moyens, que Dieu nous a donnés, leur bailler l'aide & faveur, à quoi la proximité nous convie. Vous suppliant très humblement, Monsieur, croire, qu'en quelque lieu que mon dit Fils & moi soyons, nous y serons pour le service de Dieu & du Roy, auquel nous rendrons toute notre vie le très humble service que nous luy devons: & à vous, Monsieur, auquel je présente mes très humbles recommandations.

Et, parce que le Sieur de la Motte vous dira plus amplement toutes choses, je finiray ma Lettre, suppliant Dieu, qu'il vous doint, Monsieur, très heureuse & longue vie.

De Bergerac, ce XVI. de Septembre M. D. LXVIII.

IV. LETTRE, AU CARDINAL CHARLES DE BOURBON, SON BEAU-FRE'RE.

De Bergerac, le 16. Sept. 1568.

MONSIEUR mon Frère, le Sieur de la Motte, & un Gentil-homme, que j'envoye avec luy, diront à leurs Majestés, (comme aussi vous le pouvez voir par les Lettres que je leur en escris,) les occasions si justes, qui m'ont amenée, où le Sieur de la Motte m'a trouvée; en espérant de poursuivre mon Voyage pour le service de leurs Majestés: ausquels il est tenu, Monsieur mon Frère, que plus hardiment que vous n'avez fait, vous remonstriez vivement l'extrêmité des malheurs de nostre France. *Si tous les Subjets du Roy y sont obligés, que devez-vous faire, vous, à qui l'honneur du sang est conjoinct?* Monsieur le Cardinal de Lorraine vous tiendra-t-il tousjours comme suffragant? Vous fera-t-il honte ou outrage en la Personne de vostre propre Frère, Sœurs, & Nepveux, que vous ne vous en ressentiez? Au moins, si ce n'est à cause de nous, vos propres Parens, & que ne veuilliez prendre la querelle à l'occasion de la Religion, (dont il se couvre faussement du zèle,) souvenez-vous des *Vespres Siciliennes*, qu'il vouloit faire, avec ses Complices, lorsque la Royne fut dernièrement si malade. Vous en fustes esmeu pour une nuict, & en perdistes le dormir: mais, tout cela est allé en fumée. Il vous a emmiellé de belles paroles. Si vous estes séparé de Religion d'avec nous, le sang peut-il se séparer pour cela? L'amitié & dévoir de nature cessera-t-il pour ceste occation? Non, Monsieur mon Frère, je vous supplie, ressentez-vous de la poursuite faite contre nostre Frère.

Pour monstrer que mon Fils s'en tient offensé; & moy, pour recognoitre l'honneur de la Maison où j'ay esté mariée, & celle que je veux tenir pour mienne propre, nous luy allons offrir le devoir, observant très fidèlement en tout & partout le service, obéissance, & fidèlité, que nous devons à nostre Roy. Et par ce, Monsieur mon Frère, que le mestier des Femmes, & de ceux qui ne manient point les armes, comme vous, est de pourchasser la paix, faites de vostre costé, que nous l'ayons bien asseurée: du mien, j'y employerai tout. Et croyez, que trois choses nous mènent icy moy & mon Fils, *Dieu, le Roy, & nostre Sang*, ausquelles choses nous desirons servir. Ce Sieur de la Motte vous dira comme tout se passe? & je prieray Dieu, Monsieur mon Frère, qu'il vous doint sa saincte grace.

De Bergerac, le XVI. de Septembre. M. D. LXVIII.

V. LETTRE, A' ELIZABETH, ROYNE D'ANGLETERRE.

De la Rochelle, le 15. d'Octobre 1568.

MADAME, outre le desir, que j'ay eu toute ma vie de me continuer en vostre bonne-grace, il se présente aujourd'huy une occasion & un subject, qui m'accuseroit grandement, si, par mes Lettres, je ne vous faisoye entendre l'occasion qui m'a menée icy, avec les deux Enfans qu'il a pleu à Dieu me prester: & de tant plus seroit ma faute grande, qu'il a mis, par sa grande bonté, tant de graces en vous, & un tel zèle à l'avancement de sa gloire, que pour vous avoir esleue l'une des Roynes nourrissière de son Eglise.

C'est donc à juste raison, Madame, que tous ceux, qui, liés en ceste cause, accompagnent vostre sainct desir, vous advertissent de ce qui se passe en ce faict; &, de ma part, Madame, pour mon particulier, m'asseurant que du général vous en savez assez, je vous supplieray très humblement croire que trois choses, (la moindre desquelles estoit assez suffisante,) m'ont fait partir de mes Royaume & Pays souverains.

La première, la cause de la Religion, qui estoit en nostre France, si opprimée & affligée, par l'invétérée & plus que barbare tyrannie du Cardinal de Lorraine, assisté par gens de mesme humeur, que j'eusse eu honte que mon nom eut jamais esté nommé, si pour m'opposer à telle erreur & horreur, je n'eusse apporté tous les moyens que Dieu m'a donnés à cette cause, & ne nous fussions joincts mon Fils & moy à une si saincte & si grande Compagnie de Princes & Seigneurs, qui tous, comme moy, & moy comme eux, avons résolu, sous la faveur du grand Dieu des Armées, de n'espargner sang, vie, ni biens pour cest effect.

La seconde chose, Madame, que la première tire après soy, est le service de nostre Roy: voyant, que la ruïne de l'Eglise est la sienne, & de ce Royaume, duquel nous sommes si estroictement obligés de conserver l'estat & la grandeur.

Et d'autant que mon Fils & moy avons ceſt honneur d'en eſtre des plus proches, voilà, Madame, ce qui nous a fait haſter de nous venir oppoſer à ceux, qui, abuſans de la grande bonté de noſtre Roy, le font eſtre luy-même Auteur de ſa perte, le rendant, (encor qu'il ſoit le plus véritable Prince du Monde,) fauſſeur de ſes promeſſes, par les inventions qu'ils ont trouvées de faire rompre l'Édit de Pacification: lequel, comme en demeurant en ſon entier, entretenoit la Paix entre le Roy & ſes Subjects fidèles, ainſi rompu convie la meſme fidèlité des dits Subjects à une guerre très pitoyable & tant forcée, qu'il n'y a nul de nous qui n'y ait eſté tiré par violence.

La tierce choſe, Madame, nous eſt particulière à mon Fils & à moy, qui a eſté, que voyant les anciens Ennemis de Dieu & de noſtre Maiſon, avec une effrontée & tant pernicieuſe malice, avoir délibéré (joignans la haine, qu'ils portent à la cauſe générale, avec celle dont ils ont tant monſtré d'effects contre nous,) ruïner entièrement noſtre Race: voyant arriver Monſieur le Prince de Condé mon Frère, qui, pour éviter l'entrepriſe qu'on avoit faite contre luy, fut contraint pluſtoſt que reprendre les armes, venir, avec ſa Femme & ſes Enfans, chercher lieu de ſureté: (je dis, Madame, avec telle pitié qui accompagne la tendre jeuneſſe de ces petits Princes & de leur Mère groſſe, que je ne ſache de bon-cœur à qui cette piteuſe Hiſtoire ne face grand mal.) D'autre coſté eſtant advertie, que l'on avoit deſpêché pour me venir ravir mon Fils d'entre les mains, avec tels ſubjects nous n'avons pû moins que nous aſſembler, pour vivre & mourir unis, comme le ſang, qui nous a attirés juſques icy, nous y oblige.

Voilà, Madame, les trois occaſions, qui m'ont fait faire ce que j'ay fait, & prendre les armes. Ce n'eſt point contre le Ciel, Madame, (comme diſent ces bons Catholiques,) que la pointe en eſt dreſſée, & auſſi peu contre noſtre Roy. Nous ne ſommes par la grace de Dieu, criminels de Leze-Majeſté divine ni humaine. Nous ſommes fidèles à noſtre Dieu & à noſtre Roy: ce que je vous ſupplie très humblement croire, & nous vouloir touſjours aſſiſter de voſtre faveur; laquelle ce grand Dieu vous veuille recognoiſtre, vous augmentant ſes ſainctes graces, avec conſervation de vos Eſtats: & qu'il vous plaiſe, Madame, recevoir icy les très humbles recommandations de la Mère & des Enfans, qui déſireroient infiniment avoir le moyen de vous faire ſervice.

Et par ce, Madame, que le Sieur du Chaſtelier, Lieutenant général en l'Armée ſur Mer, s'en allant-là, aura touſjours affaire de voſtre faveur, l'ayant prié de préſenter mes Lettres, je prendray la hardieſſe de le vous recommander. De par voſtre très humble & obéiſſante Sœur

JANE.

De la Rochelle, ce XV. jour d'Octobre M. D. LXVIII.

Ces V Lettres de JEANNE, *Royne de* NAVARRE, *ſont extraittes des* Mémoires de la troiſième Guerre Civile, & des derniers Troubles de France, composés en quatre Livres, contenans les Cauſes, Occaſions, Ouverture, & Pourſuite d'icelle Guerre, CHARLES IX REGNANT; *& imprimés ſans autre indication que M. D. LXXI, en 484 pages, in 8°, ſans l'*Avertiſſement *& les* Indices.

C'eſt aux pages 174—189, & 236—240, qu'elles ſe trouvent.

Ces Mémoires *ſont de la compoſition de* JEAN DE SERRES, *Miniſtre François, connu par divers autres Ouvrages.*

VI. LETTRE,

A GEORGE,

CARDINAL D'ARMAGNAC (2).

Du Mois d'Aouſt 1563.

MON COUSIN. Ayant depuis l'aage de cognoiſſance, veu de quelle façon vous avez eſté porté au ſervice des feux Roy & Royne, mes Père & Mère; l'ignorance meshuy ne me fera excuſe que je ne la confeſſe, loue, & eſtime, & joigne avec icelle la continuation envers ceux, qui, ayans hérité de leurs biens, ont eu meſme part en voſtre bonne & fidèle volonté, laquelle j'euſſe déſiré demeurer auſſi ferme comme me l'aſſeurés, ſans eſtre retranchée, ou, pour mieux dire, mêlée, par je ne ſay comme je la doy nommer, ou Religion, ou Superſtition; vous remerciant néantmoins des Advertiſſemens que me donnez, les prenant diverſement, comme n'eſtant ſemblables, meſlant le Ciel avec la Terre, j'entens Dieu & les Hommes.

(2) *Archevêque de Toulouſe, & enſuite Col-Légat, & puis Archevêque & Légat d'Avignon, mort en 1565.*

Et quant au premier point ſur la Réformation, que j'ay commencée à Pau & Leſcar, que j'ay déliberé continuer, par la grace de Dieu, en toute ma Souveraineté de Bearn, je l'ay apprinſe par la *Bible*, que je lis plus que les Docteurs, aux Livres des Roys d'Iſraël; formant mon Patron ſur le Roy Joſias, afin qu'il ne me ſoit reproché, comme aux autres Roys d'Iſraël, que j'aye ſervi à Dieu, mais que j'ay laiſſé les hauts lieux.

Quant à la ruïne forgée par mes mauvais Conſeillers, & ſous prétexte de Religion, je n'ay point eſté tant délaiſſée de Dieu, ny d'Amis, que je n'aye eſleu Perſonnes de moy, qui non-ſeulément ont prétexte de Religion, mais le vray effect. Car tel le chef, tels les membres, & n'ay point entreprins de planter nouvelle Religion, en mes Pays, ſinon y reſtaurer les ruïnes de l'ancienne. Parquoy je m'aſſure de l'heureux ſuccès: & voy bien, mon Couſin, que vous eſtes mal-informé, tant de la reſponſe de mes Eſtats, que de la condition de mes Subjects. Les deux Eſtats m'ont proteſté obéiſſance pour la Religion. Les trois premières remonſtrances ſont mal-fondées, bien reſponduës, mes Subjects, tant eccléſiaſtiques que nobles & ruſtiques, ſans qu'entre tant j'en aye trouvé de rebelles, m'ont offert, en continuant tous les jours la même obéiſſance, vrai oppoſite de rebellion. Je ne ſay rien par force: il n'y a, ni mort, ni empriſonnement, ni condamnation, qui ſont les nerfs de la force.

Je ſçay quels Voiſins j'ay. L'un (3), je ſay qu'il hait la Religion que je tiens: je n'aime pas la ſienne auſſi; mais, pour cela, je m'aſſeure, que nous ne laiſſerons pas d'eſtre Amis & Voiſins. Et n'ay ſi mal pourveu à mes affaires, & ne ſuis ſi deſtituée de Parens, Alliés, ny Amis, tant privés qu'eſtrangers, que mon remède ne ſoit preſt, s'il en uſoit autrement. L'autre (4), qui me ſouſtient, c'eſt l'appuy, c'eſt la racine, dont le plus grand honneur que j'aye eſt d'en eſtre une petite branche, & lequel n'abhorre la Religion Réformée, comme vous dites, la permettant près de ſa Perſone aux grands, entre leſquels l'heur de mon Fils m'eſt ſi cher que je le ſpécifieray; & puis, parmy tout ſon Royaume, choſe aſſez approuvée par Lettres & Commiſſions tendantes à conſerver l'une & l'autre Religion, ſans en abhorrer l'une. Parquoy, quand bien ſeroit, (ce que je ſuis ſeure de tout le contraire) que mes Sujects ſe retireroient à l'une ou à l'autre: l'un n'y voudroit penſer, pour n'offenſer en moy un plus grand; car, vous ſavez la conſéquence de ce Païs pour la France. L'autre n'eſt ni Tyran, ni Uſurpateur, mais l'Aiſle ſous l'ombre de laquelle je ſuis aſſurée. Et quoyque me cuidez intimider, je cognois aſſez, premièrement, que je fais ſervice à Dieu, qui ſçaura bien ſouſtenir ſa cauſe: &, ſecondement, comme les choſes du monde paſſent entre les grands pour ce fait, m'aſſeurant de mes facilités, comme les tenans en la main, leſquelles ſurmontent vos difficultés, fondées une moytié ſur

(3) *Le Roi d'Eſpagne.*

(4) *Le Roi de France.*

ſur faux donner à entendre de la compoſition de mes Pays, & Habitans d'iceulx, l'autre moytié ſur de vaines raiſons trop molles pour graver en mon ſolide cerveau autre choſe que ce qui y eſt imprimé par la Grace de Dieu, laquelle environne mes Pays, comme elle a fait des plus petites Seigneuries entre les Grands, & plus ſeurement que la grand Mer Oceane ne fait l'Angleterre.

Vous vous eſtes fait une reſponſe que j'approuve, touchant, *Que j'aime mieux eſtre pauvre & ſervir à Dieu.* Mais, je n'en vois le danger; eſpérant, au-lieu de diminuer à mon Fils, luy augmenter ſes biens, honneurs, & grandeurs, par le ſeul moyen que tout Chrétien doit chercher: & quand l'Eſprit de Dieu ne m'y attireroit point, le ſens humain me mettroit devant les yeux infinités d'exemples, l'un & principal, (à mon grand regret,) du feu Roy mon Mary, duquel diſcours vous ſçavez le commencement, le milieu, & la fin, qui a deſcouvert l'oeuvre. Où ſont ces belles couronnes, que vous luy promettiez, & qu'il a acquiſes à combattre contre la vraie Religion, & ſa conſcience, comme la confeſſion dernière, qu'il en a faite en ſa mort, en eſt un ſeur teſmoignage, & les paroles dites à la Royne en proteſtation de faire preſcher les Miniſtres par-tout, s'il guériſſoit?

Voilà le fruit de l'Evangile, que la miſéricorde trouve en tems & lieu: voilà le ſoing du Père éternel, qui a mémoire de ceux ſur qui ſon nom a été invoqué; & me faites rougir de honte pour vous, quand vous alléguez tant d'exécrations, que dites avoir eſté faites par ceux de noſtre Religion. Oſtez la poutre de voſtre oeil, pour voir le feſtu de voſtre Prochain: nettoyez la Terre du ſang juſte que les voſtres ont eſpandu; teſmoin ce que vous ſçavez que je ſçay. Et d'où ſont venuës les premières ſéditions, lorſqu'en patience, par le vouloir du Roy & Royne, les Miniſtres, tant en ſa Cour, que par tout le Royaume, preſchoient ſimplement ſelon l'Ediſt de Janvier, & que le conſeil de Mr. le Légat, Cardinal de Tournon, & vous, braſſiés ce qui a paru depuis, vous aidans par tromperie de la bonté du feu Roy mon Mary?

Je ne veux pour cela approuver ce qui s'eſt fait ſoubs l'ombre de la vraie Religion en pluſieurs Lieux, au grand regret des Miniſtres d'icelle & des Gens-de-Bien; & ſuis celle qui plus crie vengeance contre ceux-là, comme ayans pollué la vraye Religion: de laquelle peſte; avec la grace de Dieu, Bearn, ſera auſſi-bien ſauvé comme il a eſté, juſques icy, de tous autres inconvéniens.

Je cognois bien, par la deſcription que vous faites de nos Miniſtres, que vous ne les avez hantés, ouïs, ni cognus; car, ils ne preſchent que l'obéiſſance aux Princes, la patience, & l'humilité, ſuivant l'exemple de leurs Patrons, les Martyrs & Apoſtres. Et ſi vous ne voulez point entrer à diſputer de la doctrine que nous tenons, qui eſt plus vraye que vous ne la ſçauriez dire fauſſe, ny moy contre vous auſſi, non pour ne m'aſſurer que la cauſe ne ſoit bonne, mais pour le peu de profit, que je craindroy rapporter du ſaint deſir que j'aurois de vous tirer, & par charité mener à la Montagne de Sion.

Quant à ce que vous m'aſſurez, qu'il n'y a plus guères de Gens qui y croyent, je vous dis, que le nombre en croſt tous les jours. Et quant aux Livres anciens, je les oy ordinairement alléguer à nos Miniſtres, & approuver. Et, de vray, je ne ſuis Femme aſſez ſçavante pour avoir tant veu, & ne vous en meſcroy non plus que moy, vous ayant toujours plus veu verſer à ſervir à la République, qu'à l'Eccéſiaſtique.

Quand vous dites, que nous laiſſons l'ancienne Doctrine, pour ſuivre les Apoſtats, prenez-vous par le nez, vous, qui avez renoncé & rejetté le ſainct-laict, dont la feu Reyne ma Mère vous avoit nourry avant que les honneurs de Rome vous euſſent oppilé les veines de l'entendement.

Nous ſommes d'accord à lire les Sainctes Eſcritures, comme vous dites, ſans régarder plus avant. Quant à ce qu'il y a de paſſages difficiles, nous le confeſſons: & la corruption, qui eſtoit en ce temps-là, n'eſtoit pas qu'une petite playe, qui eſt tournée en *Cancer* à vous autres. Et quant au naturel du Prince des ténèbres, je le confeſſe: &, de cela, vous, & vos ſemblables en eſtes des exemples.

Quant à la facilité de ces trois mots, *Cecy eſt mon Corps*, St. Auguſtin contre Adamantus a aſſez vuidé cette difficulté, comme je l'ay apprins plus à l'audition des preſches qu'à la lecture, où il dit, que Jéſus-Chriſt n'a point fait difficulté de nommer *ſon corps*, quand il en donnoit *le ſigne*.

Je croy, que nos Miniſtres ont mieux, ou plus ſeurement noté ce paſſage, que vous & les voſtres, pour ne tomber en la faute qu'avez faite, alléguant que Jéſus-Chriſt avoit dit avant la Cène, qu'il ne parleroit plus en paraboles: & toutefois il appert par le treiziesme de St. Jean, que la Cène eſtoit faite, & ce que vous alléguez eſt au ſeizième. Regardez Sainct Luc, au XXII. Chapitre, & liſez une autre fois mieux les Chapitres & paſſages, avant que de les alléguer mal-à-propos. Encores me ſeroit-il pardonné, à moy qui ſuis une Femme; mais, un Cardinal être ſi vieil & ſi ignorant, certes, mon Couſin, j'en ay honte pour vous. Je croy que vous m'en cuidez faire, de me dire ſi ſouvent *mes Miniſtres*, & *mes Docteurs*. Que pleût à Dieu qu'ils fuſſent *miens*, pour eſtres riches d'un tel thréſor! Je n'ay point de honte de l'Evangile, dirai-je avec St. Paul.

Quant aux Docteurs, j'y crois entant qu'ils ſuivront la Saincte Eſcriture, comme auſſi fais-je aux Livres de Calvin, Beze, & les autres, tous réglés au niveau de la Parole de Dieu.

Quant à ce que vous renvoyez nos Miniſtres au Concile, ils l'ont deſiré, & le deſirent, pourveu qu'il ſoit libre, & que leurs *Parties* n'y ſoient point *Juges*; ayans pour exemple de la ſeureté & liberté de vos Conciles, Jean Hus, & Hierosme de Prague.

Je ne ſçay où vous avez apprins, qu'il y a tant de Sectes entre les Miniſtres; mais, je l'ai bien apperceu de vous autres à Poiſſy. Nous avons un Dieu, une Foy, une Loy, leſquelles choſes le Saint Eſprit, qui nous a promis eſtre avec nous, ſon Egliſe, juſqu'à la fin du monde, gouverne & entretient. Quant aux Oeuvres de nos Miniſtres, ſériez-vous point d'avis, qu'ils en allaſſent apprendre de meilleures à Rome? Vous m'alléguez mille choſes, que vous dites qu'ils diſent, entre autres que Jéſus-Chriſt a eſté caché douze ou treize-cens ans. Ils ne diſent rien moins; car, ils confeſſent l'Article du Symbole de l'Egliſe univerſelle, où il a eſté préſent; mais, non avec vous, qu'ils nient être la vraye Egliſe: auſſi ne jugent-ils point des Perſonnes qui ont eſté devant nous comme vous; car, ils n'entrent point au ſecret jugement de Dieu. Je vous prie, n'alléguez faux, ſi vous voulez eſtre creu.

Vous vous eſtonnez, & moy auſſi, dequoy les Perſonnes de bon entendement s'abuſent; & ſi vous en perdez patience, j'en ay encores moins que vous, & vous rend bien la pareille: car, je ne ſuis tant marrie de choſe du monde, que de vous, à qui Dieu a fait la grace autrefois de faire entendre ſa vérité, le rejetter ainſi, & ſupporter tant d'infames idolatries, qui ſont la ruïne de voſtre conſcience, & néanmoins l'advancement de vos biens & honneurs mondains. Je crois que, ſi vous ne pechez contre le Sainct Eſprit, pour le moins vous en approchez de bien près. Et vous prie de venir à repentance, avant que voſtre péché ferme la porte de la miſéricorde de noſtre Dieu. Il faut que je m'arreſte ſur ce dernier poinct: & Dieu me doint pratiquer icy ce qu'il commande, de ſe courroucer, & ne pecher point.

Quant à ce que vous me voulez faire accroire par vos belles parolles, que les grands, qui ont tenu ceſte ſaincte opinion, & eſtimé les Miniſtres d'icelle, s'en ſont retirés, meſmement qu'ils en ſont devenus ennemis pour les extirper comme ſéditieux, Hérétiques, & Perturbateurs, grand merci pour eux & pour nous tous, qui voulons vivre & mourir en icelle. Gardez ces titres pour vous & pour vos ſemblables. Le Saint Eſprit les vous a donnés en Ezéchiel, en St. Jean, & pluſieurs autres paſſages.

Il me ſemble, quand je vois que vous appellez nos Miniſtres *Perturbateurs*, que je voy le Roy Achab,

Achab, qui parle au Prophète Elie, & me semble qu'il doit vous respondre, que les Troubles viennent par vous, qui avez délaissé Dieu, au I des Roys, Chap. XVIII. N'avez vous point de honte de me convier à une telle exécration, laquelle n'est entreprise que de ceux, qui, contre Dieu, & les commandemens du Roy, font des ligues à part; dequoy j'ay un infiny regret, que vous estes en plus grand danger d'avoir fascherie de cela, que non pas moy de ce que je fay.

Je sçay bien, Dieu mercy, sans que vous me l'enseigniez, comme je dois faire pour complaire à Dieu, au Roy, mon souverain Seigneur, & à tous les autres Princes mes Alliés & Confédérés, lesquels je cognois mieux que vous ne faites. Et, davantage, je sçay aussi comment il faut laisser mon Fils grand, & vivre en l'Eglise hors laquelle il n'y a point de salut, & en laquelle je m'asseure du mien.

Vous me priez de ne trouver estrange, ne mauvais, ce que me dites. D'*estrange*, non pour la profession que vous faites, mais *mauvais*, le plus du monde, & mesmement m'alléguant l'authorité en quoy vous le faites de Légat du Pape. Je n'en veux recevoir au prix que la France l'a reçu & qui n'est pas à s'en repentir. Car, je ne recognois en Bearn, que Dieu auquel je dois rendre compte de la charge qu'il m'a baillée de son Peuple. Et vous asseure, que je ne feray point, ny ne me sens point, retirée de l'Eglise Catholique, ny entrée en erreur d'un seul point du Symbole: &, pour ce, gardez vos larmes pour pleurer la vostre, lesquelles par charité j'accompagnerois des miennes, pour vous retirer, avec aussi affectionnée prière, qu'il sortit jamais de mon cœur, de retirer vous mesmes à la vraie Bergerie, devenant vray Berger au-lieu de mercenaire.

Quant à mon entreprise, je vous prie, si n'avez de plus forts argumens, & ne me pouvez vaincre, cessez de m'en importuner; car, j'ay pitié de vostre prudence mondaine, que j'estime, avec l'Apostre, vraye folie devant Dieu, lequel, je m'asseure, ne me frustrera de l'espérance que j'ay en luy. Il n'est point trompeur comme les Hommes: puisque je me laisse conduire à luy, il ne me fourvoyera point. Vostre doute vous fait trembler, & mon asseurance m'affermit. Vous priant une autrefois, quand me voudrez faire croire que la conscience, & la servitude que dites me devoir, vous font parler, user d'autres termes & raisons, & que vostre inutile Lettre soit la dernière du langage.

J'ay veu la maligne & pernicieuse, qu'avez escrite à mon Cousin de Lescar, qui vous y respond. Je voi bien, il me suffira de vous le dire, que vous voulez faire dégoutter le malheur, dont vous avez essayé de noyer le France, sur ce petit pays de Bearn, envieux de son bien, qui, donné du grand Dieu, & Maitre, malgré vos malicieuses conspirations, sera confirmé par sa sainčte grace; laquelle je supplie superabonder vostre péché: encore crains-je de l'en prier, de peur qu'il ne me soit dit comme à Samuël pleurant Saül.

De par celle, qui ne sçait comme se nommer, ne pouvant estre Amye, & doutant de la parenté, jusqu'au temps de la repentance & pénitence, qui vous sera Cousine & Amye

JEANNE.

La Lettre du Cardinal d'Armagnac, à laquelle celle-là repond, est dattée de Belle-perche, *ou* Billepinte; *car, ces deux mots, y sont également employés, pages* 536. & 543. *des* Mémoires *recueillis, par* PIERRE OLHAGARAY, *dans son* Histoire de Foix, Bearn, & Navarre, diligemment recueillie, tant des précédens Historiens, que des Archives des dites Maisons, & *imprimée sans aucune Indication que* à Paris, M. DC. IX., en 772 pages, in 4°. *sans les* Préliminaires & *les* Indices: & *comme, il est observé, page* 544, *que la* Reine fit sa *Response* sur le champ, & l'envoya par le même Porteur, *cette* Responce *doit être du* 18. d'Août 1563, *ainsi que la* Lettre *du Cardinal*.

VII. LETTRE,

A HENRY,

PRINCE DE NAVARRE, SON FILS.

MON FILS, Je suis en mal d'Enfant, & en telle extrémité, que si je n'y eusse esté pourveue, j'eusse esté extrêmement tourmentée. La hâte en quoy je despesche ce Porteur, me gardera de vous envoyer un aussi long Discours, que celuy que je vous ay envoyé. Je luy ay seulement baillés de petits mémoires & chefs, sur lesquels il vous dira tout. Je vous eusse renvoyé Richardière; mais, il est trop las, & aussi que lors, comme les affaires se manient, il y pourra aller bientost après ce Porteur, que je despêche exprès pour une chose.

C'est qu'il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avois esperé, & qu'on m'avoit promis. Car, je n'ay nulle liberté de parler au Roy, ny à Madame seulement, seulement à la Reyne-Mère, qui me traite à la fourche, comme vous verrez par le Discours du présent Porteur. Quant à Monsieur, il me gouverne, & même fort privement; mais, c'est moitié en badinant, comme vous le connoissez, moitié en dissimulant. Quant à Madame, je ne la vois que chès la Reyne, lieu mal propre, d'où elle ne bouge, & ne va en sa chambre qu'aux heures qui me sont mal-aisées, aussi Madame de Curton ne s'en resçule point; de sorte que je ne puis parler à elle qu'elle ne l'oye. Je ne luy ai encore point montré vostre Lettre., mais je luy montreray. Je le luy ay dit: elle est fort discrète, & me répond toujours en termes généraux d'obeïssance & reverence à vous & à moy, si elle est vostre Femme.

Voyant donc, mon Fils, que rien ne s'avance, & que l'on me veut faire précipiter les choses, & non les conduire par ordre, j'en ay parlé trois fois à la Reine, qui ne fait que se moquer de moy; & au partir de-là dire à chacun le contraire de ce que je luy ay dit; de sorte que nos Amis m'en blasment: & je ne sçay comment desmentir la Reine; car, quand je luy dis, Madame, on dit que je vous ai tenu tel & tel propos, encore que ce soit elle-mesme qui l'aye dit, elle me le renie comme beau meurtre, & me rit au nez, & m'use de belle façon que vous pouvez dire que ma patience passe celle de Griselidis. Si je cuide avec raison lui montrer combien je suis loin de l'espérance qu'elle m'avoit donnée de privauté, & négocier avec elle de bonne façon, elle nie tout cela: & parce que ce Porteur a par mémoire les propos, vous jugerez par-là où j'en suis logée. Au partir d'elle, j'ay un Escadron de Huguenots, qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions, que pour m'assister, & des principaux, & de ceux-là à qui je suis contrainte de dire beaucoup de langages, que je ne puis éviter sans entrer en querelle contre eux. J'en ay d'une autre humeur, qui ne m'empeschent pas moins; mais, je m'en defends comme je puis, qui sont des Hermaphrodites Religieux. Je ne puis pas dire, que je sois sans conseil; car chacun m'en donne, & pas un ne se ressemble.

Voyant donc, que je ne fais que vaciller, la Reyne m'a dit, qu'elle ne se pouvoit accorder avec moy, & qu'il falloit que vos gens s'assemblassent pour trouver des moyens. Elle m'a nommé ceux que vous verrez tant d'un costé que d'autre. Tout est de par elle, qui est la principale cause, mon Fils, qui m'a fait dépescher ce Porteur en diligence, pour vous prier m'envoyer mon Chanceller: car, je n'ay Homme icy, qui puisse ny qui sache faire ce que celuy-là fera. Autrement, je quitte tout; car, j'ay esté amenée icy sous promesse que nous accorderions. Elle ne fait que se mocquer de moy, & ne veut rien rabatre de la Messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle fait. Le Roy, de l'autre costé veut que luy escrive. Ils m'ont permis d'envoyer querir des Ministres, non pour disputer, mais pour avoir conseil. J'ai envoyé querir Messieurs d'Espina, Merlin, & d'autres, que j'aviseray: car, je vous prie noter que

que l'on ne tasche que vous avoir ; & pour ce avisez-y. Car, si le Roy l'entreprend, comme l'on dit, j'en suis en grande peine.

J'envoye ce Porteur pour deux raisons : l'une, pour vous avertir comme l'on a changé la façon de négocier envers moy, que l'on m'avoit promise, & pour cela qu'il est nécessaire, que Mr. de FRANCOURT (5) vienne, comme je luy escris : vous priant, mon Fils, s'il en faisoit quelque difficulté, le luy persuader & commander : car, je m'asseure, que si vous sçaviés la peine en quoy je suis, vous auriés pitié de moy ; car, l'on me tient toutes les rigueurs du monde, & des propos vains & moqueries, au lieu de traiter avec moy avec gravité, comme le Fait mérite : de sorte que je crêve, parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer point, que c'est un miracle de voir ma patience. Et si j'en ay eué, je sçay que j'en auray encore plus affaire que jamais, & m'y résoudray ainsi davantage. Je crains bien d'en tomber malade ; car, je ne me trouve guère bien.

J'ay trouvé vostre Lettre fort à mon gré. Je la montreray à Madame, si je puis. Quant à sa peinture, je l'envoyeray querir à Paris. Elle est belle, & bien avisée, & de bonne-grace : mais nourrie en la plus maudite Compagnie & corrompue, qui fut jamais. Car, je n'en voy point, qui ne s'en sente. Vostre Cousine, la Marquise, en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de Religion, si-non d'autant qu'elle ne va pas à la Messe : car, au reste de la façon de vivre, elle fait comme les Papistes : & ma Sœur la Princesse encore pis. Je vous l'escris privement : ce Porteur vous dira comme le Roy s'émancipe. C'est pitié. Je ne voudrois pas pour chose du monde, que vous y fussiés pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier, & que vous & vostre Femme vous vous retiriés de cette corruption : car, encore que je la croyois bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne sont pas les Hommes icy qui prient les Femmes : ce sont les Femmes qui prient les Hommes. Si vous y étiez, vous n'en eschapperiez jamais sans une grande grace de Dieu.

Je vous envoye un Bouquet pour mettre sur l'oreille, puis que vous estes à vendre, & des boutons pour un bonnet. Les Hommes portent à présent force pierreries ; mais, on a acheté pour cent mille Escus, & on achète tous les jours. On dit, que la Reine va à Paris, & Monsieur. Si je demeure icy, je m'en iray en Vendomois.

Je vous prie, mon Fils, me renvoyer ce Porteur incontinent : & quand vous m'escrirez, me mander, que vous n'osez escrire à Madame de peur de la fascher ; ne sachant comme elle a trouvé bon celle, que vous lui avez escrite. Vostè Sœur se porte bien.

J'ay vu une Lettre, que Mr. de la Case vous a escrite. Je serois d'avis, sauf meilleur conseil, que vous sçeussiez pour qui il parle. Je vous prie encore, puis que l'on m'a retracté ma Négociation particulière, & qu'il faut parler par avis & conseil, m'envoyer le Sieur de Francourt. Je demeure en ma première opinion, qu'il faut que retourniés en Bearn. Mon Fils vous avez bien jugé par mes premiers Discours, que l'on ne tasche qu'à vous séparer de Dieu & de moy : vous en jugerés autant par ces derniers, & de la peine en quoi je suis pour vous. Je vous prie de prier bien Dieu : car, vous avez bien besoin, en tout temps, & mesme en celui-ci, qu'il vous assiste, & je l'en prie, & qu'il vous donne, mon Fils, ce que vous desirez.

De Blois, ce 8. Mars, de par

Vostre bonne Mere &
meilleure Amie

JEANNE.

P. S.

Mon Fils, depuis ma Lettre escrite, n'ayant nul moyen encore de monstrer la vostre à Madame, je luy ai dit ce qu'il y avoit ; elle m'a dit, que quand ces propos se sont commencés, que l'on sçavoit bien, qu'elle estoit de la Religion qu'elle estoit, & bien affectionnée. Je luy ai dit que ceux, qui avoient embarqué cecy, ne disoient pas cela ; & que l'on me faisoit le point de la Religion si aisé, & qu'elle mesme y avoit quelque affection : que, sans cela, je ne fusse entrée si avant, & que je luy suppliois d'y penser. Les autres fois, que je luy en avois parlé, elle ne m'avoit respondu si absolument ni si rudement. Je crois, qu'elle parle comme l'on la fait parler ; & aussi, que les propos, que l'on nous avoit dits touchant son desir à la Religion, n'estoient que pour nous y faire entendre. Je ne pers aucune occasion de tirer d'elle quelque-chose qui me puisse contenter. Je lui demanday au soir, si elle vous vouloit rien mander. Elle ne sonna mot : &, la pressant, me dit, qu'elle ne pouvoit rien mander sans congé ; l'autre, que me commanda vous faire ses recommandations, & qu'il faut que vous veniés, mais je vous dis le contraire.

La Lettre avoit pour suscription, A mon Fils. *Cette Lettre est tirée des* Additions de JEAN LE LABOUREUR *aux* Mémoires de Mr. de CASTELNAU, *Tom. I, pag.* 859 — 861, *qui avoit remarqué pag.* 858, *qu'elle luy* avoit semblé très digne de l'Histoire, *propre* à faire déplorer le malheur *de cette Princesse*, & à faire trembler les Consciences les plus Catholiques *dans l'abysme des* Jugemens de Dieu ; *ajoute pages* 861 *&* 862, *qu'*aïant suivi la Cour de France de Blois à Paris, elle y mourut de regret de se voir si mal-traitée (6), *le* 9. *de Juin* 1572, agée seulement de 44. ans ; *que son Corps fut* transporté à Lescar en Bearn ; *& qu'entre autres Epitaphes, on lui fit celle-ci ;*

Miraris cur quæ jacet hic Regina Navarræ,
Cum bona, tum prudens, tum pia, si qua fuit,
In cœlum vix quinque Dies ægrota volavit ?
Quod mortale habuit sic fuit exiguum :

laquelle on traduisit assez heureusement ainsi.

S'ébahit-on pourquoy la Reine de Navarre,
En sagesse, en bonté, en piété, si rare,
N'a languy que cinq jours à s'envoler au ciel ?
C'est le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

COPIES DE DEUX LETTRES DE JEANNE D'ALBRET, REINE DE NAVARRE AUX GENEVOIS.

A Magnifiques Seigneurs, nos très chers & bons Amis le Conseil & Sindic de la Ville de Genesve.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS, NOS TRES CHERS ET BONS AMIS, si l'affection & vollonté, qu'il a plu à Dieu mettre en nous, pour promouvoir & advancer à nostre possible le pur exercice de sa parole en cestuy nostre Pays, a aultant de credit, envers vous, comme en tous les effets dont nous vous avons jusques ici recherchés pour une si sainte cause, vous nous l'avez demonstré ; nous ne doubtons point, qu'ayant encores besoing, pour l'advancement de plus en plus d'unq si saint Oeuvre, d'approcher près de nous quelque vertueux & excellent Personnaige, qui, avecques l'intégrité de Religion, Piété, & bonnes mœurs, soit aussi doué de sçavoir, experience, & conduite, pour le conseil & manyement des

(5) *Le* Chancellier de Navarre, *ci-dessus indiqué, & qui vint à son malheur ; car, six mois après, il fut aussi perfidement assassiné que tous ceux qui périrent dans cet affreux & exécrable* Massacre *du* Jour de St. Barthelemy.

(6) Ou *plutôt d'un boucon, qui lui fut donné à un Festin où le Duc d'Anjou estoit*, dit OLHAGARAY, pag. 627 ; & ce fut assez généralement l'opinion publique.

des affaires d'Estat, de Justice, & Police. Et, ne pouvant, après y avoir longuement pensé, faire eslection de Personne, qui plus en cela satisface à nostre opinion, que le Sieur de Passy Spifame, qui s'est de long temps, comme nous l'entendons, lié & voué à vostre Eglise; nous envoyons notre amé & féal Me. Eucot Despionde, l'un de nos Secretaires ordinaires, présent porteur, exprès devers vous, tant pour vous requerir de cest affaire, que de vous faire offre de nos mutuels bons offices d'amitié: vous priant, en ce qu'il vous dira de nos parts, donner la mesme foy & créance que feriés à nous mesmes; priant en cest endroit Dieu le Créateur, Magnifiques Seigneurs, nos très chers & bons Amis, qu'il veuille conserver vostre Estat à sa gloire, & vous tenir tous en sa sainte garde & protection.

Escript à Pau, le vij. jour de Janvier 1563, (7)

(7) c'est-à-dire 1564, à Geneve.

La Royne de Navarre Vostre bonne Amye,

JEHANNE.

A Magnifiques Seigneurs, le Conseil & Sindic de la Ville de Genefve.

MAGNIFIQUES SEIGNEURS, j'envoie, en la compagnie de Mr. Passy, mon Nepveu de Nemours en vostre Ville, pour avoir cest heur d'y estre instruit en sa jeunesse, & reigler sa vie de bonne-heure en bonne & honneste Discipline, telle que par la grace de Dieu elle est enseignée en vostre Ville. Et par ce, je vous prie affectueusement le tenir en vostre protection & recommandation; adjoustant aux plaisirs que j'ay receus de vous encores cette obligation, & vouloir entendre de Mr. de Passy le desir que j'ay de le vous recognoistre; sur lequel me remettant de vous en déclairer ma volonté, je ne vous en diray point davantaige. Et supplieray nostre Sauveur vous tenir, Magnifiques Seigneurs, en sa très saincte garde. De St. Leonard, ce xvj. jour de May 1564.

Vostre bonne Amye

JEHANNE.

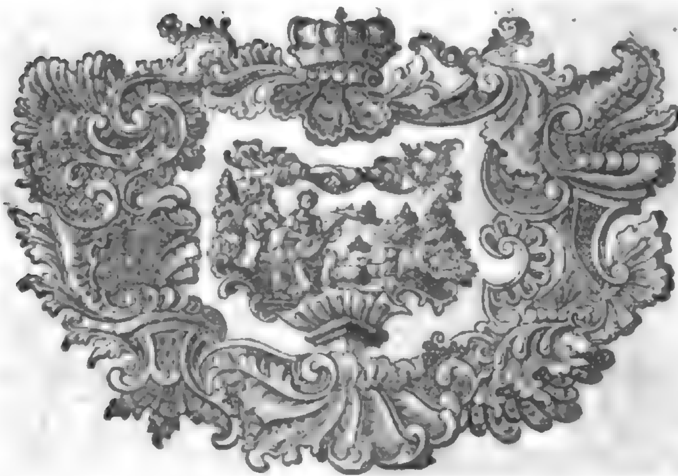

LISTE

LISTE ALPHABETIQUE
DES ARTICLES
DE CE
DICTIONAIRE.

A.

Albere (Erasme).
Albizi, *ou* Barthelemi de Pize, Franciscain.
Allais (le Sieur D. V. d').
André, (Jean) Evêque d'Alerie.
André (le petit Père) *voyez* Boulanger.
Angelo (Giacomo).
Anti-Cotton.
Anti-Garasse, & *à son occasion Supplément aux* Anti *de Baillet*.
Archelaus de Prienne.
Arevalo (Rodrique Sancio de) *voyez* Sancio.
Aubigné (Theodore Agrippa d').

B.

Badius (Conrad).
Banchi (Séraphin), Dominicain.
Barnaud (Nicolas).
Barthelemi de Pize, le Dominicain & le Médecin.
Bassot (Jacques).
Bernard (Claude) Prêtre Parisien.
Bibliothèques Belgiques.
Bois (Jean du) Prêtre de Bourdeaux.
Bois (Jean du) *ou* l'Abbé du Bois sous Henri IV.
Bonatus (Guy) Astrologue.
Bonet (Nicolas) Franciscain.
Bouchard (Amaulry) Maitre des Requêtes.
Boulanger (André) *vulgairement* le petit Père.
Bourbon (Louïs de) Prince de Condé.
Bourbon (Henry de) Prince de Condé, Fils du précédent.
Bourbon (Louïs de) Comte de Vermandois.
Boutiller (Jean) Conseiller au Parlement.

C.

Campanus (Jean).
Caracciolo (Robert) Franciscain.
Caracciol (Antoine) Evêque de Troyes.
Casa (Giovanni della) Archêveque de Benevent.
Catherine de Médicis, *pour son Talisman*.
Caton, Auteur des Distiques, & ses Editeurs.
Celsus (Minos) Senensis.
Cessoles (Jaques de) Dominicain.
Chaintreau & Chambort. *Voyez* Lannel.
Challes (de) Romancier & Voyageur.
Chaos del tri per uno, Ouvrage singulier.
Ciaconius (Alfonse) Dominicain.
Clopper (Nicolas) Chanoine Régulier.
Cocci (Antonio) *voyez* Saint Juste.
Coligni (Henriette de) *voyez* Suze.
Colonna (François) Auteur de l'Hypnerotomachia di Poliphilo.
Comte de Permission, Ouvrage bizarre.
Conradus Leontorius, *ou* de Leonbergh, de l'Ordre de Citeaux.

D.

Degrés (Jean des) Jurisconsulte.
Discours merveilleux touchant Catherine de Médicis.
Doni (Antoine François).
Doringk (Matthias) Franciscain.
Droyn (Jean).

E.

Enzinas (François de).
Estienne (Robert) célèbre & savant Imprimeur.
Estienne (Robert II. Robert III. & Robert IV.) Descendans du précédent
Estrades (Godefroi) Maréchal de France.
Eyb (Albert de).

F.

Farget (Pierre), Augustin.
Fauste (Jean) prétendu Magicien.
Fevre (Jacques le) d'Estaples.
Foys (Gaston de) surnommé Phœbus
Francowitz (Matthias Flacius) Illyricus.
Fraxinis (Nicolaus de).
Fuli (Antoine).

G.

Gerard de Cremone, *ou* de Sabionetta.
Gielée (Jaquemars) Ancien Poëte François.
Gravesande (Guill. Jac.) *Voyez* 'sGravesande.
Greban (Arnoul & Simon).
Grunninger (Jean Reynhart) Imprimeur de Strasbourg.
Guicciardin (Louïs) Historien.
Guiche (Armand, Comte de).
Guimenius (Amadæus) *voyez* Moya.
Guyse (Jaquès de) Franciscain.

H.

Hermaphrodites (Les), Satire contre Henri III.
Home (David) Ecossois, Ministre en France.

J.

Jean de Capoue.
Impostoribus (Liber de Tribus) Ouvrage chimérique.

K.

Kiranides, Livre singulier.

L.

Lannel (Jean de).
Leonard de Utino, Dominicain.
Licarrague (Jean de)
Lobeyra (Vasquès).

M.

Macho (Julien) Augustin.
Mandeville (Henri de) Médecin.
Mansion (Colard) Imprimeur.
Marie de France, qui a traduit Esope.
Martens (Thierri).
Martin (David).
Masuccio, Nouveliste Italien.
May (Louis du).
Mazolini (Silvestre) de Prierio, Dominicain.
Médailles.
Merlin (Pierre) Ministre de l'Amiral de Coligny.
Meyssens (Jean).
Montlyard (Jean de) Ministre.
Morel (Jean)
Mouffet (. . . . . .) Poëte du XVI. Siècle.
Moya (Matthieu de) Jésuite Espagnol.
Murner (Thomas) Franciscain.

N.

Noir (Jean le).
Nully, Famille de l'Isle de France.

O.

Olivier (Seraphin).
Ortlof, Médecin.
Ouciu (Gad de) Dominicain.

P.

Palladino (Jaques) Archevêque de divers Lieux.
Pallavicino (Ferrante).
Pantalson de Coblents.
Paul de Middelbourg.
Peregrinus (Andreas).
Petit (Jaques) Augustin.
Picatrix, prétendu Magicien.
Pilletier (Caspar) Médecin.
Pizan (Christine de) Auteur du XV. Siècle.
Poliphilo. *Voyez* Colonna.
Poltrot (Jean de Merey) Assassin du Duc de Guise.
Prierias (Silvestre). *Voyez* Mazolini.

R.

Rampigollis. *Voyez* Grunninger.
Ranchin (Guillaume)
Ratdolt (Erhard) Imprimeur.
Reboul (Guillaume de).
Roderic de Zamora. *Voyez* Sancio.
Roye (Gui de) Archevêque de divers Endroits.

S.

Sabionetta (Gerard de). *Voyez* Gerard.
Saint Juste (Jean de).
Saint Réal (L'Abbé de).
Salignac.
Sancio (Rodrigue) Evêque de divers Endroits.
Schorus (Henri) Prévot de Surbourg.
Serres (Jean de) Ministre.
Sevarambes. *Voyez* Allais.
's Gravesande (Guillaume Jacob).
Siden (Le Capitaine). *Voyez* Allais.
Simon de Gènes, Médecin.
Simon de Tournai, Théologien.
Souverain (. . . . .).
Spifame (Jaques Paul).
Sublonetta (Gerard). *Voyez* Gerard de Sabionetta.
Suze (Henriette de Coligni, Comtesse de la).

T.

Tardif (Guillaume).
Taxæ Sacræ Cancellariæ, &c.
Teramo (Jaques de) *voyez* Palladino.
Thoringk. *Voyez* Doringk.
Thurnay (Simon). *Voyez* Simon de Tournai.
Torrentinus (Hermannus).

V.

Veldener (Jean) Imprimeur.
Vergece (Ange & Nicolas).
Vieussens (Raymond de) Médecin.
Villon (François) Poëte du XV. Siècle.
Vitri (Philippe de).
Vossius (Matthieu).

W.

Weidenfeld (Jean Seger).
Wirt, ou Campo (Wigand) Franciscain.

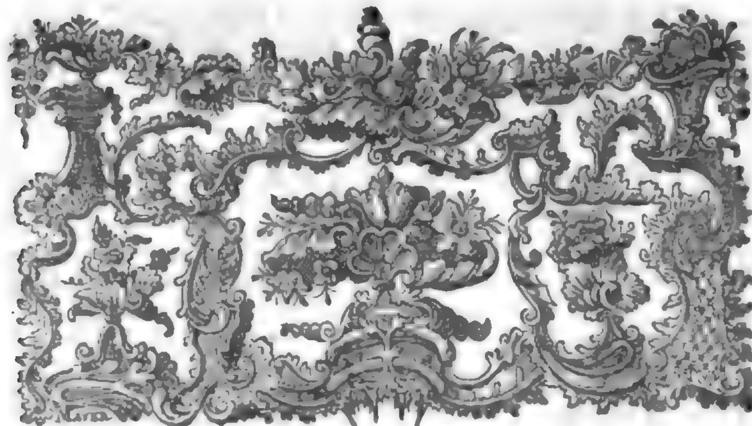

TABLE

TABLE DES MATIERES.

Le Chifre Romain indique le Tome, & l'Arabe la Page. Quand ce dernier chifre est seul, il désigne le Texte, & lorsqu'il est suivi de la lettre a *ou* b *il indique la première ou la seconde Colonne des Remarques ; & si l'on y ajoute la lettre* n *on indique quelque Note marginale de la même Colonne.*

Il faut observer qu'on a mis rarement dans cette Table, ce qui appartient aux matières dans leurs propres Articles ; par exemple presque tout ce qu'on y rapporte de d'Aubigné, se trouve ailleurs que dans l'Article AUBIGNE'.

A.

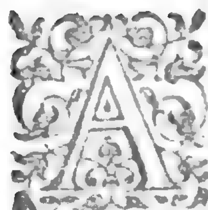

son

Long

F.

I.

Mon-

S.

Scre-

Ta-

V.

Va-

W.

ERRATA.

Tom. I. pag. 8. col. 2. lign. 51. effacez ces mots & *en Médecine.*
—— I— 10. à la Note (*f*) *Werklin*, lisez *Merklin.*
—— —— 23. col. 2. lign. 26 & 27. *Dilibaldus Pirckhermerus*, lisez *Bilibaldus Pirckheimerus.*
—— —— 34. à la Note (78) *Georgii*, lisez *Gothofredi.*
—— —— 61. col. 1. lign. 14. *Clavier*, —— *Cluvier.*
—— —— 258. —— 2. —— 26. *Perkeimerus*, lisez *Pirckeimerus.*

DE L'IMPRIMERIE

DE

VAN DAMME.